





ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT :

D'ÉCRITURE SAINTE, DE PHILOLOGIE SACRÉE, DE LITURGIE, DE DROIT CANON, D'HÉRÉSIES ET DE SCHISMES, DES LIVRES JANSÉNISTES, MIS A L'INDEX ET CONDAMNÉS, DES PROPOSITIONS CONDAMNÉES, DE CONCILES, DE CÉRÉMONIES ET DE RITES, DE CAS DE CONSCIENCE, D'ORDRES RELIGIEUX (HOMMES ET FEMMES), DE LÉGISLATION RELIGIEUSE, DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE ET MORALE, DES PASSIONS, DES VERTUS ET DES VICES, D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, D'ARCHÉOLOGIE SACRÉE, DE MUSIQUE RELIGIEUSE, DE GÉOGRAPHIE SACRÉE ET ECCLÉSIASTIQUE, D'HÉRALDIQUE ET DE NUMISMATIQUE RELIGIEUSES, DES DIVERSES RELIGIONS, DE PHILOSOPHIE, DE DIPLOMATIQUE CHRÉTIENNE ET DES SCIENCES OCCULTES.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ.

50 VOLUMES IN-4°,

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR., 8 FR., ET MÊME 10 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

TOME VINGT-QUATRIÈME.

DICTIONNAIRE DES RELIGIONS.

TOME PREMIER.

A-C

4 VOL. PRIX : 32 FRANCS.

CHEZ L'ÉDITEUR,

AUX ATELIERS CATHOLIQUES DU PETIT-MONTROUGE,

RUE D'AMBOISE, BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1848

te vult interficere, à quo non potes te expedire, nisi ipsum interimas : non teneris de damno secuto, ut supra ostensum, cap. 9, dubitat. 8. Scripsisti falsò litteras, et sparsisti per viam, magnam esse in Hispaniâ frumenti inopiam, quas Petrus repertas aperiens, mittit magnum frumenti numerum cum ingenti damno suo : non teneris de damno, etsi graviter contra charitatem peccâsti, quia suæ levitati assignare debet, quòd hujusmodi litteris fidem adhibuerit; secùs, si ad ipsum eas scripsisses, et misisses : ita Lopez, 1 p., cap. 124.

131. Petes utrùm is qui secretum alterius per injuriam cognovit, si eo utatur in suum commodum cum incommodo alterius, teneatur ad restitutionem : v. g., Titius Cameraco scribit Romam ad Caium vacare beneficium in mense pontificis. Litteræ veniunt ad manus Sempronii : hic suspicatus quod res erat, illos aperit, et postea clausas reddit Caio, sed illum præveniens apud S. Sanctitatem impetrat beneficium.

Dico primò : Si Sempronius litteras illas suppressit, vel serò reddidit, ita ut Caius non posset sollicitare, tenetur ad restitutionem, quanti spes Caii æstimabitur. Ratio est, quia per injuriam impedit illum à prosecutione istius beneficii. Tenebatur enim ex justitiâ tempestivè tradere, prout ei erat mandatum : ac proinde omissio tradendi, vel dilatio, est contra justitiam ; ex hâc autem directè sequitur quòd non possit prosequi illud beneficium, et consequenter amissio illius beneficii ; unde et hæc injustè inferuntur : nam quod directè ex actione injustâ sequitur, injustè irrogari censetur. Tenetur ergò illi non quanti valet beneficium, nisi fortè certum erat illum fuisse obtenturum, sed quanti spes obtinendi æstimabitur.

Dico secundò : Si litteras tempestivè tradidit, sed illas antea artificio quodam apertas legit, et sibi beneficium impetravit, probabilius est non teneri ad restitutionem. Probatur, quia etsi commissa sit injuria adversùs Caium in litterarum apertione et lectione, non tamen in comparando beneficio, cùm Caius non haberet majus jus quàm alter, et cuivis esset jus sollicitandi. Confir., quia etsi notitia aliqua per iniqua media sit parta, tamen postquàm jam habetur, est illius qui illam possidet, et potest eâ uti in suum commodum, non minùs quàm si justo modo acquisita esset : ut si nôris secretam artem alterius operâ dæmonis, vel occultè ingressus illius musæum, chartas ejus evolveris, artificia inspexeris, potes illâ arte uti, etiamsi lucrum alterius inde minuatur. Similiter si illum coegeris ut te doceat, ut machinas suas tibi ostenderet, etc. Etsi enim fortè pro operâ docendi aliquid solvendum sit, tamen ratione usûs illius notitiæ, et lucri quod inde consecutus es, ad nihil ipsi teneris : cùm nemo per talem usum censeat alteri fieri injuriam. Sicut enim illa notitia est tua, ita etiam usus illius, et consequenter fructus qui inde provenit.

132. Dices : Illa apertio et lectio litterarum est injuriosa Caio : atqui hinc sequitur ipsi damnum : ergo **censetur damnum illatum per injuriam.**

Resp. : Damnum illud non sequitur ex apertione aut lectione litterarum, nisi remotè et per accidens quatenùs inde sequitur notitia rei, et ex notitiâ sollicitatio, et ex sollicitatione permotio voluntatis collatoris, et collatio beneficii : itaque injustitia statim intercipitur, et damnum illud sequitur Caio, ex eo quòd tu utaris jure tuo, et re tuâ : non enim ille caret beneficio, quia tu eum per injuriam impedivisti, sed quia tibi conferri curâsti ; quod jure poteras. Simile esset, si visâ vel contrectatâ bursâ alterius (qualis fingitur fuisse bursa Fortunati), tantumdem tibi pecuniæ comparares quantùm ea continetur : tunc enim etiamsi per injuriam et vi illius bursam contrectâsses et tantumdem tibi illo contractu comparâsses, posses illâ uti non minùs quàm si tibi ab illo donata fuisset unde si illum prævenires in emptione mercium, non teneris ad restitutionem.

133. Petes : Quale peccatum est in illâ litterarum apertione ? videri possit non esse peccatum mortale Primò, quia non facit animo lædendi, aut aliquod damnum inferendi, sed solùm sibi consulendi : atqui non videtur esse peccatum, nisi quis animo lædendi id faciat, aut læsionem injustam inde secuturam putet, aut dubitet, ut indicat Nav., c. 18, n. 53. Secundò, quia si litteræ illæ non fuissent signatæ, vel si jam resignatæ fuissent inventæ in cubiculo alterius, non esset peccatum mortale illas legere : atqui resignatio non est peccatum mortale, nisi ratione lectionis : ergo cùm lectio per se non sit peccatum mortale, neque resignatio erit. Tertiò, possum aperire litteras inimici, si ex illis metuo mihi notabile nocumentum ; ergo etiam litteras amici, si inde spero magna commoda absque injuriâ alterius.

Sed verius videtur esse peccatum mortiferum. Ratio est, quia communi hominum judicio resignare litteras alterius, et legere in re magni momenti, censetur gravis injuria, et in eum qui eas misit, et in illum ad quem mittuntur. Sigilla enim consensu gentium adhibentur tanquàm supremum munimen, et custodia secreti chartis commissi ; unde jure gentium debent esse inviolata, sicut legati. Sine enim hujusmodi immunitate et veluti privilegio vix posset esse communicatio inter absentes : quod in magnum damnum reipub. redundaret. Violare ergo sigillum, est res gravis, utpote tendens ad eversionem communicationis inter absentes, ac proinde peccatum mortiferum.

Potest tamen excusari : 1° si sit superior regularis qui aperit ; hic enim jus habet aperiendi litteras quæ mittuntur ad subditum ab iis quibus superior iste non subest : idem dicendum de parente et aliis qui sunt loco parentis. 2° Ex ratihabitione mittentis, vel ejus ad quem mittuntur. 3° Causa sibi cavendi ab injuriis et insidiis : quomodò litteræ interdùm intercipiuntur et aperiuntur à magistratibus. 4° Si ex inadvertentiâ fiat, putans eas ad te scriptas, 5° Si contineant res parvi momenti. 6° Si ex curiositate, et nullum sit periculum alterius incommodi. Vide Navar. supra, et Emmanuelem Sâ, v° *Litteræ.*

que vi aut fraude impedivisti ne id fieret, ut conretur ei qui erat minùs dignus, quia Ecclesia jus bet quærendi optimos ministros, quod jus tu inie impedivisti. Sicut si quis optimum operarium ærens, per te deciperetur, ut acciperet minùs neum : huic enim teneberis, juxta damni æstimanem.

Quintò, si erant plures competitores digni, et tu s omnes vi vel fraude impedivisti, teneris singu-, quanti cuique sua spes judicio prudentis æstibitur.

128. Dico secundo : qui sine vi aut fraude, precis, blanditiis, muneribus, impedit dignum vel diiorem ab officio, beneficio, et similibus, non tetur illis ad ullam restitutionem, etiamsi illud malo imo et ex odio faciat. Est contra Cajetanum q. 62, t. 2., et Covarruviam supra, qui putant eum qui quo modo impedit digniorem ut detur digno, teneri ad stitutionem digniori, quia secundùm justitiam diibutivam ei erat debitum. Est etiam contra Majon, in 4, d. 15, q. 16, qui docet eum qui quovis do impedit dignum vel digniorem, teneri si id fat ex odio, secùs si ut sibi vel alteri consulat. Sed stram sententiam docet et probat Navarrus c. 17, m. 69 et sequentibus, et Sotus, lib. 4 de Just., q. 6, t. 3, versùs finem, et alii passim. Ratio est, quia e dignus et dignior jus non habent, nisi in liberâ luntate collatoris; ergo si relinquas collatorem in à libertate, nec aliquid facias quod illi libertati regnet, non censeris hoc jus violare : ergo cùm pres, munera, blanditiæ non repugnent libertati (non im collator involuntariè censetur facere, quod ita ductus facit), nullo modo infers illis injuriam.

Nec obstat, quòd malo animo id facias. Primò, ia iste malus animus non est contra justitiam, sed ntra charitatem : non enim est contra aliquod jus, od illi habeant, quando non intendis impedire lirtatem collatoris. Secundò, quia generatim loquen),verius est malum animum seu intentionem nunquàm ligare ad restitutionem, nisi opus externum secunm se sit injustum, etiamsi Scotus et Richardus d. 5, et Cajet., q. 62, art. 2, contrarium sentire viantur. Ratio est, quia nisi opus externum secundùm sit injustum exteriùs, nulla committitur injustitia; proinde damnum, quod fit opere externo, non nsetur illatum contra justitiam. Sicut si quis animo æretico aliquid dicat quod exteriùs nullam habet eciem hæresis, non est hæreticus exteriùs, nec communicatus, ut dictum est 2-2, q. 11. Neque . Thomas q. 62, a. 2, ad 4, contrarium sentit, uia intelligi debet de eo qui impedit alium modo justo.

Dices : Lege 2, π. de aquâ, et aquæ pluviæ arendæ, § *Idem Labeo*, dicitur : *Qui avertit torrentem, e sibi noceat, unde factum sit ut vicino noceatur, cum aquæ pluviæ arcendæ agi non posse à vicino, si modò on hoc animo fecit ut vicino noceat, sed ne sibi noceat.* dem habetur L. 1. Unde sequi videtur, si id fecit ut icino noceat, injuriam fore; ergo pari ratione qui impedit alterum ab officio ut illi obsit, non ut sibi vel alteri prosit, est illi injurius, quamvis sine vi et fraude id faciat.

Resp. Omissâ solutione Navarri, quam habet n. 71, illâ exceptione indicari, concedi actionem in foro externo, si probari possit, nullo suo commodo, animo duntaxat nocendi id factum : potest enim talis in pœnam cogi ad reparationem damni, et operis in priorem statum restitutionem; hinc tamen non sequitur illum obligari ante sententiam.

129. Notandum primò : Si absque vi et fraude procurâsti ut beneficium daretur indigno, non teneris quidem aliis competitoribus dignis, quia nihil contra jus illorum fecisti, sed teneris Ecclesiæ vel reipublicæ, cujus jura violâsti procurando ei ministrum ineptum : sicut is qui ad opus publicum operarios ineptos curavit, ad restitutionem tenetur. Ubi hic servandus est ordo, ut primo loco teneatur is qui officium administravit, et stipendia accepit : hic enim primò tenetur restituere stipendia quæ ei data pro officio, quia id vel non præstitit, vel non ut oportet; deinde sarcire damna quæ ipsius negligentiâ vel imperitiâ sunt contracta. Secundo loco tenetur collator; tertio suasor

Hinc patet, quanti oneris sit conferre beneficia vel officia publica, quod tamen jus plerique tantoperè expetunt.

Notandum secundò : Si absque vi et fraude impedivisti digniorem ut daretur minùs digno, peccâsti quidem, non tamen teneris ad restitutionem; non enim digniori, quia contra jus ejus nihil est actum; non etiam Ecclesiæ, quia nullum damnum per injuriam illi illatum : nam in potestate prælati erat eligere dignum, relicto digniore, quamvis in eo non sit fidelis dispensator. Hinc peccat contra fidelitatem dispensandi, et quidem sæpè mortiferè, ut infra dicetur. Etsi enim Ecclesia non ita obliget prælatum, aut respublica principem, ut semper teneatur lege justitiæ, restitutionis vinculum inducente, conferre dignioribus, obligantur tamen ad hoc lege fidelitatis.

Dices : Ergo nunquàm poterit petere beneficium vel officium, qui suos competitores videt esse digniores et aptiores.

Resp. : Si certò illi constaret alios multò meliùs et fructuosiùs obituros officium, peccaret sollicitando, sicut et collator conferendo, quia debet bonum commune præferre privato. Si tamen hoc illi non constet (ut ferè semper fit; non enim qui maximè videtur idoneus, semper optimè præstat officium), et ope divinâ confidat se tam benè functurum munere quàm alios, non peccat, si bonâ fide se collatori offerat, quia ministros eligere non est ipsius, sed collatoris.

130. Dico tertiò : Si fraus vel injuria non censeatur verè causa damni secundùm æstimationem moralem, sed occasio duntaxat, non tenetur ad restitutionem. Ratio est, quia tunc damnum non sequitur ex vi actionis injuriosæ, sed aliunde. Explico exemplis. Das alapam alicui, qui inde per impatientiam incidit in morbum, et moritur : vel libidine ulciscendi,

ENCYCLOPEDIE THÉOLOGIQUE,

OU

SERIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT :

D'ÉCRITURE SAINTE, DE PHILOLOGIE SACRÉE, DE LITURGIE, DE DROIT CANON, D'HÉRÉSIES ET DE SCHISMES, DES LIVRES JANSÉNISTES, MIS A L'INDEX ET CONDAMNÉS, DES PROPOSITIONS CONDAMNÉES, DE CONCILES, DE CÉRÉMONIES ET DE RITES, DE CAS DE CONSCIENCE, D'ORDRES RELIGIEUX (HOMMES ET FEMMES), DE LÉGISLATION RELIGIEUSE, DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE ET MORALE, DES PASSIONS, DES VERTUS ET DES VICES, D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, D'ARCHÉOLOGIE SACRÉE, DE MUSIQUE RELIGIEUSE, DE GÉOGRAPHIE SACRÉE ET ECCLÉSIASTIQUE, D'HÉRALDIQUE ET DE NUMISMATIQUE RELIGIEUSES, DES DIVERSES RELIGIONS, DE PHILOSOPHIE, DE DIPLOMATIQUE CHRÉTIENNE ET DES SCIENCES OCCULTES.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ.

50 VOLUMES IN-4°.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR., 8 FR., ET MÊME 10 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

TOME VINGT-QUATRIÈME.

DICTIONNAIRE DES RELIGIONS.

TOME PREMIER.

A-C

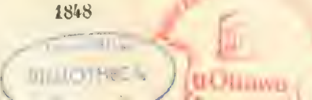
4 VOL. PRIX : 32 FRANCS.

CHEZ L'ÉDITEUR,

AUX ATELIERS CATHOLIQUES DU PETIT-MONTROUGE,

RUE D'AMBOISE, BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1848



DICTIONNAIRE

UNIVERSEL, HISTORIQUE ET COMPARATIF,

DE TOUTES

LES RELIGIONS

DU MONDE,

COMPRENANT

LE JUDAISME, LE CHRISTIANISME, LE PAGANISME, LE SABÉISME, LE MAGISME, LE DRUIDISME, LE BRAHMANISME, LE BOUDDHISME, LE CHAMANISME, L'ISLAMISME, LE FÉTICHISME, ETC., AVEC TOUTES LEURS BRANCHES;

LES HÉRÉSIES ET LES SCHISMES QUI SE SONT INTRODUITS DANS L'ÉGLISE CHRÉTIENNE;

LES SECTES QUI SE SONT ÉLEVÉES DANS LES AUTRES RELIGIONS;

LES ORDRES RELIGIEUX TANT DES CHRÉTIENS QUE DES PEUPLES INFIDÈLES;

LES RITES, USAGES, CÉRÉMONIES RELIGIEUSES, FÊTES, DOGMES, MYSTÈRES, SYMBOLES, SACRIFICES, PRATIQUES SUPERSTITIEUSES, EN USAGE DANS TOUS LES SYSTÈMES DE RELIGION, ETC., ETC.;

RÉDIGÉ

PAR M. L'ABBÉ BERTRAND,

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS;

Publié par M. l'abbé Migne,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ.

TOME PREMIER.

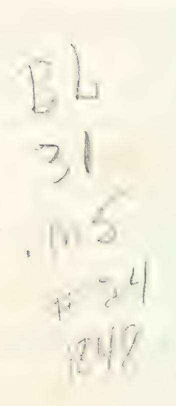
4 VOL. PRIX : 32 FRANCS.

CHEZ L'ÉDITEUR,

AUX ATELIERS CATHOLIQUES DU PETIT-MONTROUGE,

BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1848



Paris. — Imprimerie de Vrayet de Surcy, rue de Sèvres, 37.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Tous les peuples sans exception, les nations civilisées comme les tribus les plus barbares, ont une religion, et la manifestent par un culte extérieur et sensible rendu à la Divinité. Ils ont pu errer dans la forme, ils ont pu se tromper sur l'essence de celui qu'il fallait adorer; mais tous ont conservé les idées fondamentales et primordiales : l'existence d'un Dieu, l'action de sa Providence sur les êtres créés, la nécessité de lui rendre hommage et de l'invoquer, l'obligation de faire le bien et d'éviter le mal, l'immortalité de l'âme, une récompense éternelle pour les bons, des supplices pour les méchants.

Nous répudions ce principe impie, formulé par une école ancienne, et renouvelé de nos jours :

Primus in orbe deos fecit timor;

non que nous regardions comme impossible que la peur ait pu engendrer la superstition, mais parce qu'il y a loin d'une stupide superstition à la brillante théogonie formulée par les anciens ; parce que la plupart des religions antiques étaient basées sur l'attrait du plaisir plutôt que sur la crainte; parce qu'enfin une étude approfondie de tous les cultes démontre que ce principe ne saurait trouver ici son application.

Nous croyons que les religions du monde, malgré leur diversité, leur opposition même, dérivent toutes d'une seule religion, fondée sur une révélation primordiale, laquelle a été successivement modifiée et corrompue par l'ignorance, par les passions, par la témérité, peut-être par un prétendu besoin de l'accommoder au climat, aux mœurs, au caractère des différentes nations.

Nous soutenons que la plupart des religions professées par toute la terre ont conservé de précieux restes des traditions primitives : la création de l'univers et celle d'un premier couple, la chute des anges et celle de l'homme, la corruption croissante du genre humain, le déluge universel, la nécessité de l'expiation, peut-être les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation et la foi en un Rédempteur.

Telles sont, nous le pensons du moins, les vérités qui résulteront de la lecture attentive de ce *Dictionnaire*. Toutefois, en le rédigeant, nous n'avons eu en aucune manière la prétention de formuler un système; nous avons tenu avant tout à être historien fidèle et narrateur consciencieux. Nous avons même reculé devant l'idée de faire une préface, préférant abandonner le lecteur à ses propres impressions. Nous nous contenterons de donner ici le tableau des cultes principaux, des religions mères, si l'on peut s'exprimer ainsi, auxquelles se rattachent toutes les autres. Ce sont :

1° La *Religion primitive*, que nous appellerons, si l'on veut, *Religion naturelle*, non pas que nous la considérions comme innée dans le cœur humain, ou comme le produit des conceptions de l'homme, qui, selon nous, est impuissant à s'élever par ses propres forces à la connaissance de la Divinité ; mais, si nous usons de ce terme, c'est pour la distinguer de la révélation écrite, car la religion naturelle a été aussi elle-même révélée de Dieu aux premiers hommes

2° Le *Mosaïsme* ou *Judaïsme*, qui est la religion primitive sanctionnée et garantie par des prescriptions religieuses, morales et civiles, pour préparer les voies à la rédemption du genre humain.

3° Le *Christianisme*, complément et perfection du Judaïsme, qui fournit à l'homme tous les moyens de profiter de l'œuvre de la rédemption.

4° Le *Sabéisme*, première hérésie des peuples, qui a transporté aux astres le culte dû au Créateur.

5° Le *Dualisme* ou *Magisme*, qui admet deux principes opposés, pour expliquer la coexistence du bien et du mal sur la terre.

6° Le *Brahmanisme* ou *Trithéisme*, qui partage entre trois déités subordonnées à l'Être tout-puissant la triple fonction de créer, de conserver et de détruire.

7° Le *Paganisme* ancien, c'est-à-dire la religion des Grecs et des Romains, amalgame de toutes les croyances antiques.

8° Le *Bouddhisme*, qui paraît au premier abord une négation de la Divinite, mais qui au fond est un véritable panthéisme, ou la déification de tous les êtres.

9° La doctrine des *Tao-sse* ou des sectateurs de la Raison, en Chine et dans les contrées adjacentes, espèce de philosophisme où les *rites* sont tout, où l'on prétend pratiquer la vertu par amour pour elle-même.

10° Le *Fétichisme* ou adoration des idoles et des objets naturels et terrestres, la plus grossière des religions.

11° Le *Chamanisme*, fusion du Sabéisme, du Bouddhisme et du Fétichisme, chez les peuples de l'Asie centrale et septentrionale.

12° L'*Islamisme* ou religion musulmane, mélange de la religion naturelle, du Judaïsme et du Christianisme.

Chacun de ces systèmes religieux se subdivise, en outre, en une multitude de branches ou sectes différentes, que nous avons recueillies avec le plus grand soin; mais nous n'osons affirmer qu'aucune n'ait échappé à nos recherches. Bien plus, un grand nombre d'autres pourront y être ajoutées par la suite, car chaque jour voit éclore de nouvelles dissidences dans la plupart des cultes actuellement existants, chaque jour on découvre ou on étudie de nouveaux peuples qui ont chacun leur culte particulier.

Pour justifier le titre d'*universel* donné à ce *Dictionnaire*, nous y avons compris non-seulement toutes les religions connues, mais tout ce qui a rapport au culte et à ses différentes parties. Ainsi il peut encore tenir lieu des *Dictionnaires des Hérésies*, des *Ordres religieux*, de *Liturgie*, des *Rites et Cérémonies*, etc. Néanmoins les articles qui appartiennent à ces rubriques ne forment pas double emploi avec ceux des Dictionnaires spéciaux compris dans cette *Encyclopédie;* car dans ceux-ci ils sont traités *ex professo* et théologiquement, tandis qu'ici ils ne sont envisagés que sous le rapport descriptif ou historique.

Ce *Dictionnaire*, tel que nous le publions, peut être considéré comme un ouvrage entièrement neuf, bien qu'il ait déjà paru en 1770 un *Dictionnaire des Cultes religieux*, en 3 volumes, par Delacroix, réimprimé en 1776, et dont il a été donné une troisième édition, en 4 volumes, en 1821, avec un supplément de M. Chaud. Mais ce Dictionnaire n'était plus en rapport avec l'état des connaissances actuelles. Une multitude de sectes se sont élevées depuis; beaucoup d'anciennes avaient été passées sous silence; l'auteur s'était appuyé, quant au paganisme grec et latin, sur les paradoxes de l'abbé Pluche et de Court de Gébelin; et tout ce qui avait trait aux religions de l'Orient était entièrement fautif, car la doctrine de ces contrées était encore pour nous porte close sur la fin du siècle dernier. Aussi n'avons-nous adopté presque aucun des articles de Delacroix, préférant recourir aux originaux, puiser aux sources indigènes, et mettre à profit les précieuses découvertes dues à l'ethnographie et à la philologie modernes, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur la liste ci-dessous qui met sous les yeux les principaux ouvrages que nous avons consultés. Le premier volume de la nouvelle édition de Delacroix, qui ne comprend que les trois premières lettres de l'alphabet, ne contient que 900 articles, tandis que les mêmes lettres en ont fourni au nôtre 2530.

Afin de faciliter les recherches dans ce Dictionnaire, nous devons exposer la méthode de transcription que nous avons suivie.

Les vocables orientaux ne pouvant être que difficilement rendus avec nos caractères européens, chaque écrivain, chaque voyageur les a transcrits suivant qu'il le jugeait plus convenable; ceux qui ensuite ont écrit d'après eux ont suivi l'orthographe qu'ils avaient trouvée, sans tenir compte de la langue que parlait leur auteur. Il en est résulté que, dans un livre qui doit être homogène, on voit les mêmes mots écrits de différentes manières, ce qui empêche souvent d'en reconnaître l'identité : ainsi on lira dans un endroit *xaca*, dans un autre *siaca*, ailleurs *shaka*, *schaca* ou *chaca;* heureux encore si, dans l'ouvrage que l'on consulte, on n'en a pas fait quatre ou cinq personnages divers, sans remarquer que c'est le même individu, dont le nom est habillé à la portugaise, à l'italienne, à l'anglaise, à l'allemande ou à la française, suivant les relations ou les traductions que l'on a consul-

tées. Il en est de même de *xeq*, *cheq*, *cheic*, *schek*, *schaikh*, etc., qui sont absolument la même chose. On trouve le nom du livre sacré des musulmans écrit *coran*, *qoran*, ***koran***, *curan*, ***courann***, etc. Le nom de ***Brahma*** est aussi transcrit ***Brame***, ***Brama***, ***Birmah***, ***Brouma***, ***Bremaw***, etc.

Souvent aussi il arrive que les indigènes eux-mêmes modifient l'articulation des noms suivant la prononciation ou le dialecte de leur contrée ; ainsi *Bichen* est le même, dans les idiomes modernes, que ***Vichnou*** dans les langues anciennes, *Bais* ou *Bice* le même que *Vaisya*, ***Abdhout*** le même qu'*Avadouta*.

Ne voulant pas multiplier les renvois outre mesure, nous avons adopté le mot primitif, que nous avons soumis à l'orthographe française autant que possible, et en nous conformant à l'usage le plus communément suivi par les savants.

Les mots les plus difficiles à classer sont ceux qui commencent par les articulations *c*, *k*, ***ch***, *g*, *j*, parce que dans les langues européennes ces lettres varient beaucoup dans leur prononciation.

Les mots d'origine indienne, chinoise, tibétaine, tatare, etc., commençant par la gutturale forte, sont tous compris dans ce Dictionnaire sous la lettre K ; ainsi ***Kama*** et non ***Cama***; ***Krichna***, et non ***Crichna***.

Les Arabes ayant deux gutturales analogues, le *kaf* et *le qaf*, les mots qui commencent par la première sont tous renvoyés au K, ***Kafir*** et non *Cafir*. Ceux qui commencent par *qaf* sont renvoyés au C ou au Q, suivant qu'ils sont suivis d'une voyelle dure ou douce : ***Coran***, ***Cadi***, ***Quibla***, etc.

L'articulation gutturale douce est rendue toujours par ***Ga***, ***Gue***, ***Gui***, ***Go***, etc. Nous avons évité de transcrire ***Ge***, ***Gi***, de peur que l'on ne prononce ***Je***, ***Ji***.

L'articulation gutturale aspirée est rendue constamment par ***Kh***, ainsi ***Khalife***, ***Khippour***, etc., la transcription ***Ch*** pouvant faire douter s'il fallait prononcer dur, comme dans *chaos*, ou doux, comme dans *chantre*. Néanmoins nous avons respecté cette dernière orthographe dans les mots d'origine grecque, qui, étant reçus dans notre langue, n'ont pas dû être modifiés. Il en est de même de quelques mots bibliques d'origine hébraïque : *Chaos*, *Chartophylax*, *Chamos*, etc.

L'articulation grasse, comme dans les mots français *chercher*, *schisme*, est rendue par ***Ch***, pour les langues de l'Asie orientale : *Chi-king*, *Chakya*, etc., et par *Sch* pour les mots arabes : ***Schérif***, ***Scheikh***, etc.

Le *j* français étant à peu près inconnu dans les langues étrangères, les mots non francisés qui commencent par cette lettre dans certaines relations doivent être cherchés dans ce Dictionnaire sous la rubrique *Dj* ou *Y*, suivant la prononciation véritable.

Dans les ouvrages portugais on trouve beaucoup de mots étrangers commençant par ***X***; on doit les chercher ici sous les articulations *Ch* ou *Sch*.

Les mots étrangers aux langues européennes commençant par *ce* ou *ci*, doivent être cherchés sous la lettre *S*, ***Sedr***, et non *Cedr*, etc.

LISTE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS POUR LA RÉDACTION DE CE PREMIER VOLUME.

DICTIONNAIRE *historique des Cultes religieux établis dans le monde, depuis son origine jusqu'à présent*. Nouvelle édition ; avec le *Supplément* de J.-B.-C. Chaud. Versailles, 1821. 4 vol. in-8°.

HISTOIRE *générale des Cérémonies, Mœurs et Coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, etc. Paris, 7 vol. in-f°.

HISTOIRE *pittoresque des Religions, Doctrines, Cérémonies et Coutumes religieuses de tous les peuples du monde anciens et modernes*; par F.-T.-B. Clavel. Paris, 1845. 2 vol. in-8°.

PARALLÈLE *des religions*; par Brunet. Paris, 1792. 5 vol. in-4°.

HISTOIRE *ecclésiastique*; par M. Fleury. 36 vol. in-12.

ABRÉGÉ *chronologique de l'Histoire ecclésiastique, contenant l'histoire des Eglises d'Orient et d'Occident*, etc. Paris, 1751. 2 vol. in-12.

ANNALES *de philosophie chrétienne*, recueil périodique destiné à faire connaître tout ce que les sciences humaines renferment de preuves et de découvertes en faveur du christianisme; dirigé par M. Bonnetty. 1830 et années suiv. 34 vol. in-8

Pontificale *Romanum.*

Histoire *des sacrements, ou de la manière dont ils ont été célébrés et administrés dans l'Eglise*, etc.; par le R. P. Dom Chardon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes. Paris, 1745. 6 vol. in-12.

Explication *littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe*, etc.; par Pierre Lebrun. Paris, 1843. 4 vol. in-8°.

Dictionnaire *des Hérésies, des Erreurs et des Schismes, ou Mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne*; par Pluquet. Paris, 1845. 2 vol. in-12.

Publication *d'un ancien manuscrit contenant un précis curieux des Hérésies qui ont le plus alarmé l'Eglise*, etc. Pont-à-Mousson, 1840. 1 vol. in 8°.

Histoire *des sectes religieuses qui sont nées, se sont modifiées, se sont éteintes dans les différentes contrées du globe, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle*; par M. Gregoire, ancien évêque de Blois. Paris, 1828-1845. 6 vol. in-8°.

The Religious *creeds and statistics of every christian denomination in the United States and British provinces with some account of the religious sentiments of the Jews, American Indians, Deists, Mahometans*, etc.; by John Hayward. Boston, 1836. 1 vol. in-12.

Dictionnaire *de la Fable, ou Mythologie grecque, latine, égyptienne, celtique, persane, syriaque, indienne, chinoise, mahométane, slavone, scandinave, africaine, américaine, iconologique, rabbinique, cabalistique*, etc.; par Fr. Noël. Paris, 1823. 2 vol. in-8°.

Dictionnaire *universel d'histoire et de géographie*, etc.; par M. N. Bouillet. Paris, 1847. 1 vol. in-8°.

Monde *primitif, analysé et comparé avec le monde moderne*; par Court de Gébelin. Paris, 1776. 8 vol. in-4°.

Bibliothèque *orientale, ou Dictionnaire universel, contenant généralement tout ce qui regarde la connaissance des peuples de l'Orient, leurs histoires et traditions véritables ou fabuleuses, leurs religions, sectes*, etc.; par M. d'Herbelot. Paris, 1697. 2 vol. in-f°.

Tableau *général de l'empire othoman*; par M. de Mouradgea d'Ohsson. Paris, 1788. 8 vol. in-8°.

Le Coran, traduit par Savary, et *le Koran*, traduit par M. Kasimirsky.

Doctrines *et devoirs de la religion musulmane, tirés du Coran, suivis de l'Eucologe musulman, traduit de l'arabe*; par M. Garcin de Tassy. Paris, 1840. 1 vol. in-18.

Arabie, par M. Noël des Vergers. Paris, 1847. 1 vol. in-8°.

Chrestomathie *arabe, ou Extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers*; par Silvestre de Sacy. Paris, 1806. 3 vol. in-8°.

Voyages *du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*. Paris, 1830. 20 vol. in-18.

Egypte *ancienne*; par M. Champollion-Figeac. Paris, 1839. in-8°.

Mœurs, *Institutions et Cérémonies des peuples de l'Inde*; par M. l'abbé Dubois. Paris, 1825. 2 vol. in-8°.

Mythologie *des Indous; travaillée par madame la chanoinesse de Polier, sur des manuscrits authentiques apportés de l'Inde par feu M. le colonel de Polier*. Roudolstadt, 1809. 2 vol. in-8°.

Le Moniteur *indien*, par Dupeuty-Trahon. Paris, 1838, in-8°.

A Sketch *of the religious sects of the Hindus*; by H. H. Wilson; dans *Asiatic Researches*, vol. XVI et XVII. Calcutta, 1828, in-4°.

Essai *sur le Mythe des Ribhavas, premier vestige de l'apothéose dans le Véda*; par F. Nève. Paris, 1847, in-8°.

La Vie *contemplative, ascétique et monastique, chez les Indous et chez les peuples bouddhistes*; par J.-J. Bochinger. Strasbourg, 1831, in-8°.

The East *India Gazetteer*; by Walter Hamilton. London, 1815, in-8°.

Théatre *indien,..... suivi d'une table alphabétique des noms propres et des termes relatifs à la mythologie et aux usages de l'Inde*; par M. A. Langlois. Paris, 1828. 2 vol. in-8°.

Shakespear's *a Dictionnary Hindûstanî and Englisch*. third edition. London, 1834, in-4°.

Voyage *aux Indes orientales et à la Chine*; par Sonnerat. Paris, 1782. 3 vol. in-8°.

Journal asiatique *ou Recueil de mémoires, d'extraits et de notices relatifs à l'histoire, à la philosophie, aux langues et à la littérature des peuples orientaux*. Les 4 séries. Paris, in-8°.

The Journal *of the royal asiatic society of Great Britain and Ireland*. London, in-8°.

Du Royaume *de Siam*; par M. de la Loubère. Paris, 1691. 2 vol. in-12.

Histoire nouvelle *et curieuse des royaumes de Tunquin et de Lao*, etc.; traduit de l'italien du P. de Marini. Paris, 1666, in-4°.

Dictionarium *Anamitico-Latinum*; a J. L. Taberd, episcopo Isauropolitano absolutum et editum. Fredericnagori, vulgo *Serampore*, 1838, in-4°.

Chine, *ou Description historique, géographique et littéraire de ce vaste empire, d'après des documents chinois*; par M. G. Pauthier. Paris, 1837, in-8°.

Nipon o daï isti ran, ou *Annales des empereurs du Japon*, traduites par M. Isaac Titsingh, avec l'aide de plusieurs interprètes attachés au comptoir hollandais de Nangasaki; ouvrage revu, complété et corrigé sur l'original japonais-chinois, accompagné de notes, et précédé d'un aperçu de l'histoire mythologique du Japon, par M. J. Klaproth. Paris, 1834, in-4°.

Mémoires *et anecdotes sur la dynastie régnante des Djogouns, avec la description des fêtes et cérémonies observées aux différentes époques de l'année*, etc.; par M. Titsingh. Paris, 1820, in-8°.

Rituel *des Tatares-Mantchoux, rédigé par l'ordre de l'empereur Kien-Long*, etc.; par L. Langlès, Paris. an XII, in-4°.

Océanie, *ou cinquième partie du monde, revue géographique et ethnographique de la Malaisie, de la Micronésie, de la Polynésie et de la Mélanésie*, etc.; par Domeny de Rienzi. Paris, 1837. 3 vol. in-8°.

Annales *de la Propagation de la Foi, recueil périodique des lettres des évêques et des missionnaires des missions des deux mondes*. La collection. Lyon, in-8°.

Mémoires *de la Société ethnologique*. Paris, 1841. 2 vol. in-8°.

Nouvelles Annales *des voyages et des sciences géographiques*. Différentes collections. Paris, in-8°.

Dictionnaire *de la conversation et de la lecture*. 52 vol. in-8°.

La Finlande, son histoire primitive, sa mythologie, sa poésie épique, avec la traduction complète de sa grande épopée : *le Kalevala*, etc.; par Léouzon le Duc. Paris, 1845. 2 vol. in-8°.

Histoire *naturelle, civile et ecclésiastique du Japon*, par Kæmpfer. La Haye, 1732, 3 vol. in-12.

Plus un grand nombre de *Voyages*, de *Journaux*, de *Brochures*, et même d'ouvrages volumineux consultés sur quelques points particuliers.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

HISTORIQUE ET COMPARATIF,

DE TOUTES LES

RELIGIONS DE LA TERRE.

A

[Cherchez par E, I, les mots que vous ne trouverez pas ici par A.—Cherchez par E simple les mots que vous ne trouverez pas ici par Æ.]

AARNI, un des dieux des anciens Finnois ; il partageait avec *Kratti* la surveillance des trésors. Sa providence s'étendait spécialement sur l'argent enfoui dans la terre ; il avait en conséquence une demeure souterraine. C'est pourquoi on l'appelait *Aarnion haltia*, *Aarni haudan isäntä*, hôte du sépulcre ; *Joka makaa*, *Aartenpäälä*, couchant dans les trésors. Quand on voulait retirer de la terre l'argent qui lui avait été confié, on commençait par faire un sacrifice à ce dieu ; c'était ordinairement un coq rouge ou trois têtes de brebis qu'on lui immolait.

Aarni se montrait en plein jour, et pendant les nuits, auprès du feu, dans les bois, sur les collines, occupé à sécher les trésors mouillés par l'humidité de la terre. Souvent on l'entendait glisser bruyamment sur l'argent ; c'était signe de faveur pour les avares.

AARON, premier pontife des Israélites et le chef des familles sacerdotales dont les membres exercèrent la souveraine sacrificature jusqu'à la ruine du temple de Jérusalem, sous l'empereur Vespasien. Il était de la tribu de Lévi et naquit en Egypte environ l'an 1575 avant l'ère chrétienne, avant l'édit du Pharaon qui ordonnait de faire périr tous les enfants mâles qui naissaient chez les Hébreux. Lorsque Dieu ordonna à Moïse d'aller trouver Pharaon pour obtenir la liberté des enfants d'Israël, il lui commanda de s'adjoindre Aaron, son frère aîné, pour porter la parole en son nom, à cause de la difficulté que Moïse éprouvait à s'énoncer. C'était même Aaron qui portait habituellement la verge ou bâton de commandement. Un an après la sortie d'Egypte, il fut institué solennellement, par l'ordre de Dieu, souverain pontife de la nation ; et Dieu fit successivement plusieurs miracles pour confirmer ce choix et affermir son autorité. Des factieux, à la tête desquels étaient Coré, Dathan et Abiron, ayant voulu décliner son autorité et celle de Moïse, furent engloutis tout vivants d'une manière miraculeuse, avec leurs adhérents, à la vue de tout le peuple. Le Seigneur commanda ensuite à tous les chefs des tribus d'apporter leurs verges ou bâtons dans le tabernacle, et le lendemain celle d'Aaron, qui était d'amandier, se trouva chargée de fleurs et de fruits, en signe du choix que le Seigneur avait fait de lui. Cependant on ne saurait disculper Aaron d'une faute énorme dont il se rendit coupable. Pendant que Moïse était sur le mont Sinaï, occupé à recevoir la loi que le Seigneur donnait à son peuple, Aaron, cédant aux exigences et aux menaces du peuple, qui désespérait du retour de son chef, jeta en fonte un veau d'or qu'il proposa à l'adoration de ces hommes grossiers et charnels. Il est à remarquer que cette chute si honteuse n'empêcha pas le Seigneur de le mettre à la tête de l'ancienne Synagogue ; de même que, quinze siècles plus tard, Jésus-Christ choisit saint Pierre, le plus coupable des apôtres, pour le mettre à la tête de son Eglise, malgré son crime, et peut-être à cause de son crime. Admirable disposition de la sagesse de Dieu, qui voulait mettre à la tête de la religion des hommes qui, ayant éprouvé sa miséricorde, eussent pour ceux qui avaient péché comme eux des entrailles de miséricorde. Cependant la justice de Dieu le priva, en punition de son péché et d'un doute injurieux à la puissance divine dont il se rendit coupable dans la suite, de la consolation d'entrer dans la terre promise, objet de tous ses désirs. En effet il mourut sur le mont Hor, dans l'Arabie Pétrée, à l'âge de cent vingt-trois ans, et laissa le pontificat à Eléazar, son fils. Les Arabes vénèrent encore son tombeau. M. Alex. de Laborde en a donné une vue dans son *Voyage*. (*Voy*. Exod., Lévit., Nombres, *passim*.) *Voy*. aussi notre Dict. de la Bibl.

AAR-TOYON, c'est-à-dire *chef miséricordieux*, auteur de la création, suivant les Yakoutes, peuples de la Sibérie. C'est un dieu très-puissant, ainsi que sa femme *Koubei-Khatoun* (brillante de gloire).

AAZERIYÉ. Ce mot, qui veut dire les *excusants*, est le nom d'une des soixante-treize sectes de l'islamisme ; c'est une fraction des *Khawaridjé* ou protestants musulmans. Les Aazériyés excusent tous les crimes avec l'ignorance des branches de la loi ; ils disent qu'un imam, ou chef de religion, n'est pas nécessaire, mais qu'il est permis d'en établir un. (De Hammer, *Journal asiat.*, juillet 1825.)

AB אב, ou ABIB, mois des Hébreux correspondant à mars. Ce mot veut dire mois des *épis*, parce qu'en Egypte quelques céréales, et principalement l'orge, étaient déjà en épis pendant ce mois. Les juifs caraïtes jeûnent

le 7 et le 10 de ce mois, parce que Jérusalem fut ruinée ces jours-là par Nabuchodonosor, et que ce prince mit le feu à la ville et au temple. Les rabbânites jeûnent le 9, parce que c'est le jour où Titus détruisit le second temple. — Le mois d'Ab a trente jours.

ABADDIR ou ABADIR. 1° C'est le nom de la pierre que Rhéa ou Ops, femme de Saturne, présenta à son mari à la place de Jupiter qu'elle avait mis au monde. Saturne, craignant d'être détrôné par un de ses fils, suivant la prédiction de l'oracle, avait soin de dévorer tous ses enfants mâles à mesure qu'ils naissaient. Rhéa, ayant enfanté Jupiter, résolut de le soustraire à la destinée de ses frères aînés ; elle emmaillota une pierre dans une peau de chèvre qu'elle arrosa de son lait; quelques gouttes s'étant échappées de son sein formèrent dans le ciel cette longue trace blanche connue sous le nom de Voie lactée. Saturne avala cette pierre, en Arcadie, sur le mont Thaumasium; mais comme elle l'incommodait, il la rejeta au moyen d'un vomitif qui lui fit rendre et la pierre et les enfants qu'il avait absorbés précédemment. Cette pierre se conservait à Delphes dans le temple d'Apollon, où on l'arrosait d'huile en certaines solennités et on la couvrait d'une laine particulière. Les Syriens l'honoraient d'un culte particulier; le nom *Abaddir* est même un mot syrien qui signifie le *Père glorieux*. Les Grecs lui donnaient le nom de Bætyle. *Voy.* Bétyle.

2° *Abadir* était encore un titre que l'on donnait à Carthage aux plus grands dieux, pour les distinguer de ceux qui étaient moins considérables. Ce mot est le même que le précédent et a la même signification.

ABADDON, nom d'un ange exterminateur; il vient de l'hébreu אבד, *abad*, faire périr; c'est celui qui porte en grec le nom d'*Apollyon*. Saint Jean en parle dans son Apocalypse. Quelques auteurs pensent qu'il est le même que celui qui est appelé Asmodée dans le livre de Tobie.

ABAN. C'est l'ange des arts libéraux et mécaniques, suivant les Guèbres.

ABARIS, Scythe de nation, qui fut fait grand prêtre d'Apollon pour avoir chanté le voyage de ce dieu au pays des Hyperboréens, et reçut de lui, outre la connaissance de l'avenir, une flèche d'or sur laquelle il traversait les airs. Il prédisait les tremblements de terre, chassait la peste, apaisait les tempêtes, et fit à Lacédémone des sacrifices si efficaces que ce pays, si exposé antérieurement à la peste, n'en fut jamais affligé depuis. Enfin il passait pour vivre sans prendre aucune nourriture. On ajoute qu'ayant fabriqué une statue de Minerve des os de Pélops, il la vendit aux Troyens, qui crurent sur parole que cette statue venait du ciel, d'où il l'avait fait descendre. C'est ce simulacre qui depuis fut célèbre sous le nom de *Palladium*.

ABAZÉES, fêtes qui étaient célébrées chez les Grecs de l'Asie mineure. On y observait le plus profond silence, ainsi que l'exprime leur nom. Elles avaient été établies par Denis, fils de Caprée, roi d'Asie.

ABBA, אבא. 1° Mot syriaque qui signifie *père;* c'est de lui que vient le titre d'*Abbé*, que l'on donne aux supérieurs des monastères, et même actuellement à tous les ecclésiastiques. *Voy.* Abbé.

2° Nom de la principale divinité de certains peuples voisins des îles Philippines.

ABBAYE. On donne ce nom, chez les catholiques, aux monastères d'hommes ou de femmes qui sont soumis à des abbés ou à des abbesses. Ce nom était inconnu dans les premiers siècles de l'Eglise, quoiqu'il y eût des abbés. On appelait les réunions d'hommes ou de femmes qui se vouaient à servir Dieu loin du monde, *monasteria* ou *cœnobia*. L'origine des abbayes de femmes en France est attribuée à la reine sainte Radegonde, quatrième femme de Clotaire Ier, qui fonda, vers l'an 567, le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, et dont l'exemple fut suivi de plusieurs autres princesses ou dames de qualité. On a compté en France plus de dix-sept cents abbayes. Le nombre des simples couvents était encore plus considérable.

Les abbayes ont toutes été abolies en France à l'époque de la révolution, et les maisons religieuses existantes aujourd'hui ne sont reconnues que sous le nom de congrégation.

ABBÉ. Ce nom, en latin *abbas*, en grec ἀϐϐᾶ, vient du syriaque אבא, *abba*, qui signifie *père*. Jésus-Christ et saint Paul donnent ce nom à Dieu ; on le trouve aussi appliqué à Jésus-Christ. Ainsi, au XIIIe siècle, on disait encore, dans notre vieux français, « del bon *abbé* Jésus. » Ce nom a indiqué généralement chez les chrétiens le fondateur ou le supérieur d'un monastère, qui étaient en effet les pères spirituels de leurs moines.

« La hiérarchie ecclésiastique a toujours donné le pas aux évêques sur les abbés ; cependant l'histoire nous fournit plus d'un exemple de la supériorité de ces derniers sur les autres. En 580, saint Colomban, ayant fondé le monastère de Hy, en Ecosse, soumit, comme abbé, à sa juridiction tout le pays et l'évêque même. C'est, je pense, le premier exemple de ce genre. Il fut imité en Italie, où l'abbé du mont Cassin jouit d'une pareille autorité sur des évêques qui avaient juridiction. L'on ne connaît que ces deux abbayes qui aient eu ce droit singulier. Les autres exemples que l'on pourrait produire pour prouver que certains évêques ont été soumis à des abbés ne sont point dans le même genre, et ne regardent point les évêques qui avaient une juridiction déterminée sur des séculiers, mais seulement les évêques tirés du nombre des religieux qui n'avaient d'autres sujets que les moines mêmes de la maison dont ils dépendaient, et qui étaient élus et sacrés, à la demande de l'abbé, pour l'ordination des religieux. On a vu de pareils exemples à Marmoutier, à Saint-Denis, à Morbach, etc.

« Les abbés furent d'abord élus, selon le droit naturel, par ceux qui devaient leur obéir, dit dom de Vaines, mais quelquefois la jalousie, l'ambition et la cupidité intervertirent cet ordre, et les élections furent

l'effet, ou de la brigue des évêques, ou de la violence des ecclésiastiques séculiers, qui les uns et les autres se placèrent souvent sur la chaire abbatiale. Le mal crût de plus en plus pendant le cours du VIIe siècle. Dans le suivant, Charles Martel, ayant épuisé la France par des guerres continuelles, distribua les abbayes et même les évêchés à des seigneurs laïques. Bernard, son fils naturel, passe pour le premier qui ait joint la qualité de *comte* à celle d'*abbé*. De là vient que le nom d'abbé séculier, *abbas comes*, *abbas miles*, est très-ordinaire dans les anciens monuments. De là vient encore que dans une même abbaye il y avait quelquefois deux abbés. L'abbé religieux était appelé *verus abbas*, et le seigneur qui en portait le titre s'appelait *abbas miles*. Au moyen d'un certain revenu qu'on abandonnait à ce dernier, et dont il faisait hommage, il devait être le protecteur et le défenseur du monastère. Dans ces temps reculés, le titre d'abbé devint aussi honorable que ceux de prince, de comte et de duc : nos rois mêmes et leurs enfants en furent décorés.

« L'abus des abbés séculiers dura jusqu'à la troisième race. Hugues Capet remit les choses sur l'ancien pied, en restituant aux Eglises régulières et séculières le droit primitif de choisir leur pasteur. On trouve cependant plus tard encore des exemples de l'ancien abus.

« Le titre d'abbé ne fut pris par les ecclésiastiques séculiers que sur le déclin du VIIIe siècle, où l'on commença à former des colléges de chanoines, à la tête desquels on mit des abbés. Au IXe siècle, on vit dans quelques cathédrales des dignitaires décorés de cette qualification, peut-être parce qu'ils étaient titulaires de quelques abbayes dépendant de leurs églises.

« Le titre d'abbé, usurpé par des séculiers, donna lieu aux véritables abbés de prendre, dans le Xe siècle, pour se distinguer, celui d'*abbés réguliers*.

« Avant le IXe siècle, beaucoup d'abbés n'étaient que diacres. Les papes Eugène II et Léon IV trouvèrent apparemment qu'il n'était pas convenable, dans l'ordre hiérarchique, que celui qui n'était revêtu que d'un ordre inférieur dominât sur ceux qui étaient honorés du sacerdoce : en conséquence ils ordonnèrent que, par la suite, ils seraient tous prêtres.

« Les titres latins, *præsul*, *antistes*, *prælatus*, etc., ne signifient pas toujours évêques ou pontifes : dès le IXe siècle on en décora les abbés proprement dits; les abbesses mêmes sont qualifiées *prælatæ* dans le second concile d'Aix-la-Chapelle.

« Il a existé de grands débats entre les abbés de Cluny et du mont Cassin pour le titre d'*abbé des abbés*, que l'un et l'autre voulaient s'attribuer exclusivement. Un concile, tenu à Rome en 1126, ayant décidé que ce titre appartenait à l'abbé du mont Cassin, celui de Cluny prit le titre d'*archi-abbé*, comme on le voit par les plaintes qu'en formait peu après un abbé de Saint-Cyprien de Poitiers.

« Dans les bas siècles, le nom d'*abbé* fut donné à des évêques, à des supérieurs, au premier magistrat de certaines villes, à Gênes, par exemple, où l'un des premiers magistrats s'appelait l'*Abbé du peuple*, et même à des chefs de confrérie. Ce n'est que depuis le fameux concordat de François Ier que les simples clercs, tant nobles que bourgeois, se glorifièrent du titre d'abbé. » (M. Bonnetty, *Annales de philosoph. chrét.*, tom. XIV.)

Le premier supérieur religieux auquel ait appartenu le titre d'abbé, pris dans sa véritable acception, est saint Antoine, mort l'an 356, et le fondateur d'un grand nombre de monastères dans la Haute-Egypte.

ABBESSE, supérieure de religieuses et de chanoinesses. Une bulle d'Alexandre IV, du 10 juin 1260, offre pour la première fois la qualification d'*abbesse séculière ;* donnée à Gertrude, abbesse de Quedlimbourg.

Il n'était guère conforme à l'esprit de l'Eglise d'admettre les abbesses dans les conciles; cependant on en trouve des exemples, et le seul concile de Baconcelde, en Angleterre, en 694, fait mention de cinq abbesses qui y souscrivirent. Quelque chose de plus singulier, c'est qu'au rapport du vénérable Bède, une abbesse, nommée Hilda, présida dans une assemblée ecclésiastique.

Le P. Martenne observe que quelques abbesses confessaient leurs religieuses ; il ajoute que leur curiosité excessive les porta si loin, qu'on fut obligé de supprimer cette coutume, qui, d'ailleurs, n'était pas une véritable confession sacramentelle, mais seulement une pratique de confiance et d'humilité que l'on observe encore dans quelques couvents, soit de femmes, soit d'hommes.

On peut citer encore, comme un fait dérogeant à la discipline habituelle de l'Eglise, certaines abbesses, entre autres celle du monastère de Fontevrault, fondé par le B. Robert d'Arbrisselles, qui avaient juridiction sur les religieux et sur les ecclésiastiques de leur ordre.

ABBOUTO, divinité japonaise qui a un temple célèbre où on l'invoque parce qu'on lui attribue la guérison miraculeuse de plusieurs maladies invétérées : on croit aussi que ce dieu procure un vent favorable et une traversée heureuse aux navigateurs, c'est pourquoi les matelots et les passagers ne manquent jamais d'attacher quelques pièces de menue monnaie à une pièce de bois qu'ils jettent dans la mer, comme une offrande faite à *Abbouto Kouano Sama*, ou seigneur dieu Abbouto, pour en obtenir un vent favorable. Le prêtre du temple assure que ces offrandes ne manquent jamais d'être amenées sur le rivage et de venir heureusement entre ses mains ; cependant, par précaution, il vient dans un petit bateau, quand le temps est calme, demander cette sorte de tribut pour son idole à tous les navires et bateaux qui passent dans le voisinage du temple.

ABBRETENIEN, surnom de Jupiter honoré chez les Mysiens, et dont le grand prêtre avait le titre et l'autorité d'un prince souverain.

ABDAL; c'est le nom de certains religieux musulmans qui vont la tête et les jambes nues, et le corps à moitié couvert de peaux ou de haillons; quelquefois ils portent, en guise de ceinture, un serpent de cuivre qui leur est donné par leurs docteurs comme emblème de leur savoir. On les accuse des plus grands désordres. — On donne aussi ce nom, chez les Tartares, à une sorte de prêtres qui font l'opération de la circoncision sous les yeux et après la bénédiction de l'*akhoun*, c'est-à-dire du pontife.

ABDALLAH, fils de Wahab, un des premiers sectaires de l'islamisme; il fonda, l'an 39 de l'hégire (659 de J.-C.), la secte des *kharidjis*, c'est-à-dire les forains, les externes, ceux qui sont en dehors de l'islamisme. L'une de ses opinions était que les péchés énormes font perdre la foi, qui ne se peut trouver dans l'homme sans la pratique constante des bonnes œuvres. *Voy*. KHARIDJI.

ABDALLAH, fils de Yasin, surnommé Al-Gezouli, imposteur qui s'éleva dans l'Afrique occidentale, prétendant être le *Mahdi* prédit par Mahomet. Il prêcha la réforme parmi les musulmans, et la fit triompher par le glaive. Il jeta au milieu des tribus de Sanhaga, qui occupent toute la partie occidentale du grand Sahara, les fondements de la dynastie des Lamtounides, qui étendit bientôt son empire depuis l'Océan jusqu'à l'Egypte, et depuis les bords de l'Ebre jusqu'au centre des populations nègres limitrophes des populations mauresques. Les Espagnols ont appelé cette dynastie puissante du nom d'*Almorabides*, reproduction défigurée de celui d'*Al-Morabétin*, c'est-à-dire *religieux*, que prenaient eux-mêmes les Lamtounides; le mot *morabétin* est le pluriel de *marabout*, ermite, titre qu'avait pris Abdallah Al-Gezouli.

ABDEST, mot arabe qui signifie ablution. L'ablution est une cérémonie religieuse prescrite aux musulmans, pour recouvrer la pureté et faire dignement la prière journalière appelée *namaz*. Les souillures qui exigent l'*abdest* sont: 1° les évacuations naturelles du corps; 2° les évacuations accidentelles, telles que les vers, le sable, les pierres, etc., effets d'indispositions naturelles; 3° les vents; 4° le sang découlant d'une plaie au visage, aux mains, aux bras ou aux pieds, ou coulant sur quelqu'un de ces membres; 5° le vomissement; 6° la démence; 7° l'ivresse; 8° la faiblesse d'esprit accidentelle; 9° l'éclat de rire au milieu de la prière; 10° les embrassements voluptueux; 11° le sommeil. La pratique de l'ablution est fondée sur ce précepte du Coran: *O vous qui croyez! lorsque vous vous disposez à la prière, lavez-vous le visage et les mains jusqu'au coude; baignez-vous la tête, et les pieds jusqu'à la cheville*. Elle consiste donc, 1° à se laver tout le visage, depuis le haut du front jusqu'à la gorge et derrière les oreilles; 2° à tremper dans l'eau les trois doigts de la main ou la main tout entière, et à les porter sur la tête pour en baigner au moins la quatrième partie; 3° à porter la main à la barbe, pour en baigner aussi au moins le quart; 4° à se laver les mains et les bras jusqu'au coude, et 5° à se laver les pieds jusqu'à la cheville. Voilà ce qui est de précepte. Mais de plus il est louable et méritoire de renouveler trois fois de suite cette ablution à l'imitation de Mahomet; de se rincer la bouche trois fois; de se frotter les dents avec une feuille d'olivier amer pour les nettoyer et dissiper la mauvaise odeur; de se laver les narines en respirant de l'eau dans le creux de la main; de se peigner la barbe avec les doigts, etc., etc. On doit faire cette ablution assis et tourné du côté de la Mecque.

Il est bon encore d'accompagner l'*abdest* de certaines formules de prières: ainsi avant de le commencer, on doit dire: *Au nom de Dieu clément et miséricordieux! louange à Dieu, qui nous a favorisés de la religion musulmane!* En se lavant les mains: *O Dieu! mets-moi au nombre des pénitents, des purifiés et de tes serviteurs justes et vertueux*. En se lavant la bouche et les narines: *O Dieu! parfume-moi avec le parfum, avec la bonne odeur du paradis; enrichis-moi de ses richesses, et comble-moi de ses délices*. En se lavant le visage: *O Dieu! blanchis mon visage de ta splendeur au jour où les visages seront blanchis; et ne le noircis pas au jour où ils seront noircis*. En se lavant le bras droit: *O Dieu! donne mon livre à ma main droite, et procède à l'examen de mon compte avec indulgence et faveur*. En se lavant le bras gauche: *O Dieu! ne donne pas mon livre à ma main gauche, ni par derrière mes épaules, et ne procède pas à l'examen de mon compte avec difficulté et rigueur*. En se baignant la tête: *O Dieu! couvre-moi de ta miséricorde*. En se baignant les oreilles: *O Dieu! mets-moi au nombre de ceux qui écoutent ta parole, la suivent et l'observent fidèlement*. En se baignant le cou: *O Dieu! affranchis mon cou du feu, des fers et des chaînes*. En se baignant les pieds: *O Dieu! affermis mon pied sur le pont Sirath, en ce jour où les pieds chancelleront et trembleront dans ce passage terrible*. On termine par cette prière: *O Dieu! j'exalte ton nom; je te sanctifie; je te loue; je confesse qu'il n'y a de Dieu que toi; c'est à toi que je demande miséricorde. J'atteste qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mahomet est son serviteur et son prophète*.

On peut, au lieu de se laver les pieds nus, se baigner simplement la chaussure, en mouillant les trois doigts des deux mains et en les portant ensuite depuis l'extrémité des pieds jusqu'à la cheville; mais cette faculté ne peut avoir lieu que pour un jour dans le lieu de son domicile, et pour trois jours en voyage. On en use de même lorsque les membres qu'on doit baigner sont enveloppés pour cause d'indisposition.

Il ne faut pas confondre l'*abdest* ou ablution avec le *ghasl* ou lavage, ni avec le *ghousl* ou lotion.

ABDIAS, prophète hébreu, qui écrivit, comme on croit, sous le règne de Josias. Sa prophétie, qui est fort courte, fait partie des livres canoniques de la Bible, et se trouve

dans la collection appelée les *Douze petits Prophètes*.

ABDJAPANI ou **PADMAPANI**; c'est un bodhisattva, ou descendant de Bouddha. Il prêcha la religion bouddhique dans le Népal, et parvint à la dignité de bouddha. *Voy.* Padmapani.

ABÉCÉDAIRES ou **ABÉCÉDARIENS**, branche d'anabaptistes au XVIe siècle, ainsi nommés parce qu'ils prétendaient que pour être sauvé il fallait ne savoir ni lire ni écrire, et ignorer jusqu'à l'A, B, C, D, ou les premières lettres de l'alphabet.

Lorsque Luther eut attaqué ouvertement l'autorité de l'Eglise, des Pères et de la tradition, et qu'il eut établi que chaque particulier était juge du sens des Ecritures, Stork, son disciple, enseigna que chaque fidèle pouvait connaître le sens des livres saints aussi bien que les plus habiles docteurs, et que c'était Dieu seul qui en donnait l'intelligence à tout homme, sans le secours des livres et des sciences. L'étude même, selon lui, n'était capable que de causer des distractions et d'empêcher d'être attentif à la voix intérieure de Dieu. D'où il résultait qu'il était expédient de ne point apprendre à lire, et que ceux qui savaient lire étaient dans un état dangereux pour le salut.

Carlostadt, célèbre professeur de théologie à Wittemberg, et un des premiers sectateurs de Luther, renonça publiquement à l'université et à sa qualité de docteur pour embrasser le parti des abécédaires; et, au rapport d'Osiander, il foula aux pieds la robe, le bonnet et la calotte, insignes de son grade, et se fit porte-faix.

Cette secte fut assez étendue en Allemagne.

ABÉLARD (Pierre) ou **ABAILARD**, naquit à Palais, près de Nantes en Bretagne, en 1079, d'une famille noble. Il fut l'un des docteurs les plus érudits et les plus éminents du moyen âge. Grammairien, dialecticien, orateur, poëte, musicien, mathématicien, théologien, philosophe, il embrassa presque tous les genres de sciences; il est encore plus connu du vulgaire par ses amours avec Héloïse, et par les épîtres qu'il lui écrivit. Il mourut, l'an 1142, dans un monastère dépendant de Cluny, avec les sentiments d'un vrai chrétien.

Il n'entre pas dans notre plan de parler de ses amours et de ses malheurs; nous ne parlerons que des erreurs qui lui sont échappées dans ses ouvrages de théologie et de philosophie. Il avait étudié la dialectique avec ardeur et avec beaucoup de succès; il réforma celle d'Aristote, devint l'oracle des écoles et se fit une grande réputation, parce qu'alors le génie de la nation et de presque tout l'Occident était tourné vers la philosophie. Lorsque Abélard eut embrassé la vie religieuse, il s'adonna à la théologie, et ses disciples l'engagèrent à joindre aux autorités qui prouvent les dogmes de la religion, des explications qui les rendissent intelligibles. Ils lui représentèrent qu'il était inutile de leur donner des paroles qu'ils n'entendaient point, qu'on ne pouvait rien croire sans l'avoir auparavant entendu, et qu'il était absurde d'enseigner une chose que ne comprenaient ni celui qui parlait, ni ceux qui écoutaient; ils ajoutaient que le Seigneur lui-même avait censuré ces maîtres-là en les qualifiant d'aveugles qui s'ingéraient à conduire d'autres aveugles.

Déterminé par ces considérations et peut-être par son propre goût, Abélard entreprit d'expliquer les mystères et les vérités de la religion et de les rendre sensibles par la comparaison; il voulut combattre, par l'autorité des philosophes et par les principes de la philosophie, les difficultés des dialecticiens qui attaquaient la religion. Car, à cette époque, les personnes qui savaient faire un syllogisme se croyaient en droit d'examiner et de décider souverainement de tout; et voulant tout éclaircir et tout approfondir, quelques-uns en étaient venus à attaquer le dogme même de la Trinité.

Abélard consigna sa méthode et ses explications dans la théologie, où il traita particulièrement du mystère de la sainte Trinité. Selon lui, les noms des trois personnes comprennent l'Etre souverainement parfait; la puissance de Dieu est marquée par le nom de Père, la sagesse par celui de Fils, et sa charité ou son amour pour les hommes par celui de Saint-Esprit; et cette distinction des trois personnes est très-propre à persuader aux hommes de rendre au souverain Etre le culte qui lui est dû: car deux choses surtout contribuent à inspirer le respect, la crainte et l'amour; or la puissance et la sagesse de Dieu nous le font craindre, parce que nous savons qu'il est notre juge et qu'il peut nous punir, et sa bonté nous le fait aimer, parce qu'il est juste d'aimer celui qui nous fait tant de bien.

Abélard avance que Jésus-Christ n'a pas révélé le mystère de la Trinité, mais qu'il n'a fait que le développer; car ce mystère était connu des prophètes, et même des philosophes païens; il regarde comme vraisemblable que ceux-ci aient connu pareillement le mystère de l'Incarnation, Dieu leur ayant révélé ces mystères à cause de leurs vertus. De là il loue les belles qualités de ces philosophes, la pureté de leurs mœurs, l'excellence de leur morale, et croit qu'on ne doit pas désespérer de leur salut.

Il tâche ensuite d'expliquer la nature de chacune des personnes divines et les différences qui existent entre elles. Le propre du Père est de n'être point engendré; celui du Fils est d'être engendré et de n'être ni fait, ni créé; celui du Saint-Esprit est de n'être ni fait ni engendré. Comme il ne trouve dans la nature aucun exemple de trois personnes dans une même essence, il a recours aux analogies et aux comparaisons : ainsi, pour expliquer le mystère de la Trinité, il se sert de l'exemple d'un cachet, composé de la matière et de la figure qu'on y imprime : le cachet n'est ni la matière, ni la figure seule, mais un tout composé de l'un et de l'autre; et cependant le cachet n'est autre chose que

la matière ainsi figurée, quoique la matière ne soit pas la figure.

Quant à la génération du Verbe et à la procession du Saint-Esprit, il distingue l'une de l'autre, en ce que le Verbe étant la sagesse participe à la puissance du Père, parce que la sagesse importe la puissance de distinguer le bien du mal, et de déterminer ce qu'il faut faire, et ce qu'il ne faut pas faire; mais le Saint-Esprit, étant l'amour, qui n'est pas une puissance, n'est point, à proprement parler, la substance du Père, quoiqu'il soit cependant d'une même substance avec lui.

La coéternité des Personnes s'explique par l'exemple de la lumière du soleil, qui existe simultanément avec l'astre qui la produit.

Quant à la puissance de Dieu, comme, selon lui, elle est toujours dirigée par sa sagesse et par sa bonté, il en conclut que tout ce que Dieu a produit, sa sagesse et sa bonté le lui ont prescrit; que s'il y a du bien qu'il n'ait pas fait, c'est que sa sagesse ne lui permettait pas de le faire; d'où il résulte que Dieu ne pouvait faire que ce qu'il a fait, et qu'il n'était pas en son pouvoir de ne le pas faire.

Cet ouvrage fit grand bruit. Des théologiens de Reims, qui avaient étudié avec lui, Albéric et Lotulfe, jaloux de sa réputation, relevèrent dans son livre plusieurs passages erronés et le déférèrent à leur archevêque, Raoul le Verd, qui, de concert avec le légat Conon, évêque de Préneste, indiqua un concile à Soissons, où Abélard fut appelé. Quand celui-ci arriva à Soissons, il faillit, dès le premier jour, être lapidé par le peuple, dont les uns l'accusaient d'enseigner qu'il y avait trois dieux, d'autres, au contraire, prétendaient qu'il ne distinguait pas assez les Personnes de la Trinité.

Abélard montra beaucoup de soumission; il donna son livre à examiner au légat, offrant de corriger tout ce qui pourrait s'y trouver de contraire à la foi : mais sa soumission ne désarma point ses ennemis; son livre fut condamné, et Abélard dut le jeter au feu de sa propre main, puis il lut à haute voix le symbole de saint Athanase avec beaucoup de larmes et de sanglots. Il avait été condamné en outre à une prison perpétuelle dans un monastère; mais il en fut tiré peu de jours après par les ordres du légat.

Vingt ans après, Guillaume, abbé de Saint-Thierri, s'éleva de nouveau contre Abélard; il crut trouver dans ses ouvrages des erreurs capitales, et en tira les quatorze propositions suivantes, qu'il signala comme contraires à la saine doctrine : 1° Il y a des degrés dans la Trinité; le Père est une pleine puissance; le Fils est une certaine puissance, et le Saint-Esprit n'est aucune puissance. 2° Le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Père, ni de celle du Fils, quoiqu'il procède de l'un et de l'autre. 3° Le démon n'ayant jamais eu de pouvoir sur les hommes, le Fils de Dieu ne s'est pas incarné pour les délivrer, mais pour les instruire et par ses discours et par ses exemples. Il n'a souffert et il n'est mort que pour manifester sa charité envers nous. 4° Le Saint-Esprit est l'âme du monde. 5° Jésus-Christ Dieu et homme n'est pas une troisième personne dans la Trinité, où l'homme ne doit pas être proprement appelé Dieu. 6° Nous pouvons vouloir et faire le bien par le libre arbitre, sans le secours de la grâce. 7° Dans le sacrement de l'autel, la forme de la substance précédente demeure en l'air. 8° Nous ne tirons pas d'Adam la coulpe du péché originel, mais seulement la peine. 9° Il n'y a point de péché, s'il n'y a point consentement du pécheur, et s'il ne méprise Dieu. 10° La concupiscence, la délectation et l'ignorance ne produisent aucun péché. 11° Les suggestions du démon se font dans les hommes d'une manière physique, comme par la vertu de certaines pierres, de certaines herbes, etc. 12° La foi est l'estimation des choses qu'on ne voit pas. 13° Dieu ne peut faire que ce qu'il a fait ou ce qu'il fera. 14° Jésus-Christ n'est point descendu aux enfers.

Parmi ces propositions, il en est qui ne se trouvent point dans les ouvrages d'Abélard, telles que la neuvième; d'autres n'expriment que des opinions théologiques, physiques, ou philosophiques, telles que la quatrième, la septième et la onzième; d'autres, enfin, n'expriment point le véritable sentiment d'Abélard, qui s'était exprimé plus correctement dans d'autres endroits de ses ouvrages, telles que la première, la seconde et la cinquième. Quant à celles qui sont tout à fait erronées, telles que la troisième, la sixième, la huitième, la dixième, la treizième et la quatorzième, elles furent rétractées par leur auteur.

Mais Guillaume en écrivit à Geoffroi, évêque de Chartres, et à saint Bernard. Ce dernier lui répondit en approuvant son zèle. « Mais, ajouta-t-il, je n'ai pas coutume, comme vous le savez, de me fier à mon jugement, principalement en des choses de cette conséquence. C'est pourquoi j'estime à propos de prendre notre temps pour nous assembler en quelque lieu et conférer de tout. Je ne crois pas, toutefois, que ce puisse être avant Pâques, pour ne pas troubler l'application à l'oraison que ce temps-ci nous prescrit. Souffrez mon silence et ce délai, d'autant plus que j'ai ignoré jusqu'à présent presque tout ce que vous me mandez. » Saint Bernard, voulant corriger Abélard sans le confondre, l'avertit en secret, et le traita avec tant de douceur que celui-ci en fut touché et promit de tout corriger selon qu'il le lui prescrirait; mais cédant plus tard à de mauvais conseils, il résolut de défendre ses propositions au concile qui devait bientôt se tenir à Sens. Elles y furent réfutées par saint Bernard et condamnées. Abélard, se plaignant que la liberté de discussion lui avait été ôtée, en appela au pape.

Saint Bernard, avant et après le concile de Sens, écrivit plusieurs lettres pleines d'acrimonie contre Abélard; ces lettres furent adressées, les unes au pape, les autres à des prélats de la cour romaine, les autres aux évêques de France, et suscitèrent de

violents orages sur la tête du novateur, dont la doctrine fut aussi condamnée à Rome. Abélard publia une profession de foi, dans laquelle il protestait devant Dieu qu'il ne se sentait point coupable des erreurs qu'on lui reprochait, et désavouait tout ce qui pouvait, dans ses ouvrages, être contraire à la foi, affirmant qu'il croyait toutes les vérités opposées à ces erreurs. Il partit ensuite pour Rome et passa par le monastère de Cluny, où Pierre le Vénérable, qui en était abbé, le retint et le réconcilia avec saint Bernard. Il mourut deux ans après, ayant édifié toute la communauté par son humilité et sa pénitence.

ABÉLIENS, ou ABÉLITES, ou ABÉLONITES, paysans du diocèse d'Hippone en Afrique, au temps de l'empereur Arcadius. Ils prétendaient que le mariage était une union purement spirituelle, et voulaient en conséquence que l'homme vécût dans la continence avec sa femme. Ils rendaient cette pratique bien difficile en ce qu'ils posaient en principe qu'il ne fallait pas que l'homme fût seul, mais qu'il devait se choisir une compagne et passer ses jours avec elle, à l'exemple d'Abel, qui, disaient-ils, avait été marié, mais n'avait jamais eu commerce avec sa femme. C'était donc de cet ancien juste qu'ils avaient pris leur nom. Comme les époux qui embrassaient cette secte s'engageaient à ne point avoir d'enfants, ils y suppléaient par l'adoption d'un petit garçon et d'une petite fille qui succédaient à leurs biens et prenaient les mêmes engagements. Il ne paraît pas que cette secte absurde, réfutée par saint Augustin, ait duré longtemps.

ABELLION, divinité gauloise, qui ne nous est connue que par quelques inscriptions trouvées dans l'Aquitaine et qui ont donné lieu à bien des conjectures.

ABÉONE ET ADÉONE, divinités qui présidaient aux voyages, la première au départ, et la seconde au retour; leurs noms viennent des verbes latins *abire* et *adire*.

ABHIGIT, sacrifice qu'un radja ou prince est obligé d'offrir en expiation du meurtre d'un brahmane, fait sans préméditation, ou sans connaître à quelle caste il appartenait.

ABI, nom des prêtres chamans chez les Yakoutes et d'autres Tatars.

ABIDA, dieu des Kalmouks, probablement une des apparitions de Bouddha et le même que l'*Amida* des Japonais, l'*Amitabha* des Indiens. C'est ce dieu qui attire l'âme à lui au moment de sa séparation d'avec le corps. Si elle est pure de toute souillure, il lui permet de s'élever dans les airs; si elle est souillée par des fautes, il la purifie de son souffle. Abida donne aussi aux âmes la liberté de retourner dans un corps animé, soit d'homme, soit de bête. Sa demeure est dans le ciel vers le lever du soleil; il y jouit d'un profond repos.

ABIDABA, le premier des cinq Bourkhans primitifs, dans la théologie mongole. C'est le roi du paradis de l'Occident, lequel est le principal séjour de la félicité. L'air y est embaumé des plus suaves exhalaisons; des arbres d'argent, aux rameaux d'or, s'élèvent chargés de pierres précieuses qui leur tiennent lieu de feuillage. Sur les fleurs de lotus, qui naissent dans l'intervalle, se trouvent des siéges magnifiques pour les Bourkhans. Des canaux d'or, suspendus comme une voûte au-dessus de ces arbres, en arrosent le pied avec des ruisseaux de nectar. Au milieu de cette bienheureuse demeure, un bois magnifique étend son ombrage; là, l'illustre Abidaba est assis sur un trône entouré de saints personnages, soutenu d'un côté par un paon et de l'autre par un lion. — Ce dieu est le même que l'*Abida* des Kalmouks, l'*Amidabha* des Hindous et l'*Amida* des Japonais.

ABITCHEGA, cérémonie qui fait partie du *poudja*, chez les Hindous; elle consiste à arroser le *lingam* avec du lait; on le recueille ensuite avec soin pour en faire avaler quelques gouttes aux agonisants; ce qui leur facilite l'accès du kailasa, paradis de Siva.

ABJURATION. On appelle ainsi la déclaration publique et solennelle par laquelle un hérétique, un juif, ou un infidèle renonce à ses erreurs pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique.

1° Lorsqu'un juif veut quitter le judaïsme pour embrasser la religion chrétienne, on le fait jurer sur les livres de l'Ancien Testament que c'est du fond du cœur et sincèrement qu'il renonce à la religion qu'il a professée jusque-là. Dans l'Eglise grecque, on prend les plus grandes précautions pour s'assurer de la solidité de la conversion d'un juif. Il doit protester, en présence du prêtre, qu'il n'est entraîné par aucun motif humain à abandonner le judaïsme. Il faut qu'il prononce anathème contre le culte judaïque et les différentes sectes qui en dérivent, et même contre le Messie attendu par sa nation. Puis il récite sa confession de foi, après laquelle il jure de n'avoir plus de commerce avec les juifs, et se dévoue à toutes les malédictions de la loi, s'il retourne jamais à la religion qu'il a quittée. — Suivant le Pontifical romain, l'abjuration consiste principalement en ce que le nouveau converti fasse profession de croire chacun des articles du symbole des apôtres, renonce à Satan, à ses anges, à la secte à laquelle il appartenait, et promette de vivre dans l'unité de la foi catholique. Puis il est exorcisé par le pontife, et réintégré dans le giron de l'Eglise. — Au reste, les cérémonies de l'abjuration ont varié suivant les temps et les localités. Nous citons ici, comme monument fort ancien, la formule d'abjuration prescrite par le concile de Leptine dans le diocèse de Cambrai; elle est en langue francique; en voici la traduction : *Renonces-tu au diable? — Je renonce au diable. — Et à toutes les œuvres du diable? — Et je renonce à toutes les œuvres du diable, à ses paroles, à Thanaer, à Wodin, à Ote, dieu des Saxons, et à tous les esprits impurs, leurs compagnons. — Crois-tu en Dieu le Père*

tout-puissant? — Je crois en Dieu le Père tout-puissant, etc.

2° Dans les pays soumis à l'inquisition espagnole ou portugaise, lorsqu'un hérétique, retenu dans les prisons, se détermine, par la crainte du supplice, à faire abjuration, les inquisiteurs font annoncer au peuple que tel jour, à telle heure, en telle église, un hérétique pénitent abjurera ses erreurs, et que ceux qui assisteront à cette cérémonie gagneront des indulgences. Au jour marqué, il se fait ordinairement un grand concours de peuple dans l'église indiquée. Le pénitent y est placé sur une estrade. On commence par célébrer une messe; après l'évangile, l'inquisiteur, ou quelque autre, fait un sermon contre l'hérésie en général, et particulièrement contre celle qui était professée par le nouveau converti. Le sermon fini, le prédicateur dit au peuple : *Mes frères, celui que vous voyez ici est tombé dans l'hérésie contre laquelle je viens de parler, comme vous le verrez par la lecture qu'on va faire.* Alors un religieux ou un clerc fait à haute voix la lecture d'une liste où sont contenues les erreurs dans lesquelles est tombé l'hérétique pénitent. L'inquisiteur, après cette lecture, demande au coupable s'il avoue avoir soutenu une semblable hérésie et s'il est disposé à y renoncer. Sur sa réponse affirmative, on lui fait faire une abjuration générale de toute hérésie, et une particulière de celle dont il a été convaincu. On exige aussi de lui une promesse de déférer tous les hérétiques qu'il connaîtra, et de se soumettre humblement à la pénitence que l'inquisiteur jugera à propos de lui infliger. Il y a toujours un greffier qui dresse un procès-verbal de l'abjuration, et il a grand soin d'y insérer que l'hérétique abjure, comme convaincu d'hérésie par sa propre confession, afin que, s'il retombe, il soit puni comme relaps, ce qui entraîne la peine du feu. Puis l'inquisiteur lui fait une vive exhortation de vivre désormais hors de tout soupçon d'erreur et d'hérésie; enfin il l'absout de l'excommunication majeure qu'il avait encourue, et lui impose une pénitence. Elle est quelquefois fort rigoureuse, et consiste soit en pèlerinages, soit à être fouetté publiquement, soit à être banni ou enfermé dans une prison pour un certain nombre d'années, quelquefois même pour toute la vie. De plus, le pénitent ne peut manquer d'être exposé à la vue du peuple, revêtu du *sambenito*, espèce de scapulaire brun, avec de grandes croix de Saint-André en jaune. Les inquisiteurs ne se contentent pas d'exiger une abjuration formelle de ceux qui, de leur propre aveu, sont convaincus d'hérésie, ils l'ordonnent aussi à ceux qui en sont simplement soupçonnés; alors la pénitence est moins grave. Ceux contre lesquels on n'a qu'un soupçon léger, en sont quittes pour une punition peu considérable. Ceux qui sont fortement soupçonnés, sont condamnés à la prison pour un certain temps, ou bien à faire quelque pèlerinage. Enfin, si le soupçon est violent, l'accusé est condamné à porter le *sambenito* à la porte d'une église déterminée, aux grandes fêtes de l'année, et à rester un certain temps en prison.

3° L'Eglise russe a aussi ses formules d'abjurations pour les infidèles de l'empire qui embrassent le christianisme; voici celle que l'on exige des Kalmouks : *Je renonce et maudis toute croyance qui m'a été enseignée, depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour. Je renonce et maudis tous les faux docteurs et les superstitieux Bourkhan et les divinités qui furent jadis des hommes, savoir : Dchakdchamouni, Soukouba, Abidaba, Mansouchari, Maidari, Aerlik-Khan, Loumkhan, les Tengheri, Dantching, Okin-Tengheri, Daraèché, le Dalaï-Lama, le Bodko-Lama et toutes les autres idoles. — Je renonce et j'abjure la croyance dangereuse de la métempsycose, ainsi que celle du passage de l'âme dans d'autres corps. — Je renonce à la doctrine de la création du monde, et j'abjure tous les mensonges des lamas, des choutouke, de tous les prêtres, de tous leurs croyants et sectateurs. — Je renonce et j'abjure toutes les images et statues des idoles; toutes les prières adressées aux étoiles et à la lune, qui ne sont que des corps créés par le vrai Dieu. — Je renonce et j'abjure la triple sainteté (Gourban-Erdeni); j'abjure, enfin, tous les dieux et déesses menteurs, tous les idolâtres lamas, tous leurs prêtres, tous leurs écrits, toutes leurs doctrines, toutes les offrandes, jeûnes et reliques du Chalir-Ouroulé; j'abjure, en un mot, toutes les superstitions auxquelles j'ai cru jusqu'ici, et je crache dessus.*

ABLÉGAT, vicaire ou délégué d'un légat apostolique.

ABLUTION. Nous considérons ici l'ablution comme cérémonie religieuse consistant à laver son corps ou le corps d'un autre en totalité ou en partie, soit pour la propreté extérieure, soit comme signe de la netteté de l'âme. Sous ce point de vue l'ablution fait partie intégrante du rituel d'un grand nombre de religions.

1° Dans la loi des juifs il est ordonné à quiconque a contracté une impureté de se laver avant d'avoir commerce avec les autres hommes. Or on contractait l'impureté par l'attouchement d'un cadavre, d'un lépreux, d'un reptile, etc. On devait encore se laver quand on avait été affecté de lèpre, quand on avait éprouvé une pollution nocturne, quand on avait usé du mariage, etc. Les prêtres devaient recourir aux ablutions avant d'approcher de l'autel et d'offrir des sacrifices. Une femme était impure quand elle était en couche, ou qu'elle avait ses règles. Quiconque touchait un homme ou une femme impure, ou les objets dont ils se servaient, devenait impur lui-même et était tenu de se laver, sous peine de communiquer son impureté aux autres. Les vases ou instruments qui avaient servi à des choses réputées impures devaient être lavés avant de rentrer dans l'usage commun. Plusieurs de ces prescriptions légales sont tombées actuellement en désuétude; mais les juifs leur en ont substitué d'autres moins rationnelles. Ainsi c'est sans doute une coutume

louable et salutaire de se laver le visage et les mains aussitôt après son lever; mais c'est pousser cette pratique jusqu'à la superstition que de n'oser toucher à quoi que ce soit avant d'avoir rempli ce devoir de propreté. Il y a même des rabbins qui ne veulent point qu'on jette à terre l'eau dont on s'est servi pour cette ablution, de peur qu'en marchant dessus quelqu'un ne vînt par là même à contracter quelque souillure. D'autres, plus scrupuleux encore, ont décidé que c'était un aussi grand crime de manger son pain sans se laver les mains, que d'avoir commerce avec une femme débauchée. En effet, nous lisons dans l'Evangile que les Pharisiens faisaient un crime aux disciples de Jésus-Christ de manger sans avoir rempli cette formalité.

2° Les chrétiens ont une ablution célèbre qui marque leur entrée dans le monde, ou du moins qui est nécessaire pour opérer leur admission dans l'Eglise, c'est le baptême. (*Voy.* Baptême.) Il est encore pour eux un autre genre d'ablution qui consiste à s'asperger d'eau bénite en entrant dans les églises, et en différentes autres circonstances. (*Voy.* Eau bénite.) Ç'a été aussi chez eux pendant longtemps une pratique pieuse et méritoire que de laver les corps des personnes mortes avant de les confier à la terre: elle est encore en usage dans plusieurs endroits.

3° L'ablution est une pratique intégrante du culte musulman ; elle est si indispensable, qu'à défaut d'eau on peut et on doit se servir de sable ou de terre. Il y a pour les musulmans trois sortes d'ablutions, *Ghasl*, le lavage, *Abdest*, l'ablution, et *Ghousl*, la lotion. (*Voir* ces trois mots.)

4° Les anciens Romains avaient recours aux ablutions avant d'entrer dans les temples; c'est pour cela qu'il y avait à la porte de ces édifices des vases remplis d'eau lustrale : on en mettait aussi à la porte des maisons où il y avait un mort, pour s'asperger en sortant. On se servait aussi de cette eau pour laver le corps du défunt.

5° Les Grecs avaient pareillement leurs lustrations. Ils croyaient que trois choses avaient la vertu de purifier, l'eau, l'air et le feu, ou la terre, en tant qu'elle renferme du feu. L'eau de la mer était préférée à celle des rivières, et l'eau courante à celle qui est sans mouvement. Les Grecs se lavaient non-seulement pour certaines expiations solennelles, mais encore après la rencontre d'une belette, d'un corbeau, d'un lièvre, après un orage imprévu, ou autre événement de sinistre augure.

6° Les Parsis portent leurs enfants au temple après leur naissance, et là le prêtre prend de l'eau bien nette, la verse dans l'écorce d'un certain arbre, et la jette sur l'enfant, en priant Dieu de le purifier. Tavernier prétend qu'ils baptisent aussi les enfants en les plongeant dans une cuve. Ils ont encore d'autres purifications.

7° C'est dans les Indes que l'eau sainte coule à grands flots pour les ablutions. Sept fleuves y sont regardés comme sacrés : le Gange est réputé le plus saint. Il a le pouvoir d'effacer les souillures physiques et morales des fidèles qui s'y baignent ou qui boivent de ses eaux avec dévotion. Point de plus grand bonheur que d'expirer dans ses ondes ou au moins sur ses bords ; quelque péché qu'on ait commis, quelque souillure qu'on ait contractée, l'âme ne saurait alors manquer de devenir pure. Aussi on y accourt de tous côtés. Lorsque les dévots y entrent pour se purifier ou par dévotion, des brahmanes leur mettent en main trois brins de paille qu'ils gardent respectueusement jusqu'à la fin de la cérémonie ; après le bain, les mêmes brahmanes les marquent au front avec de la bouse de vache. Mais si l'on est loin du Gange ou d'un autre fleuve sacré, on tâche de s'en procurer de l'eau, on en arrose une petite étendue de terrain, et on se couche dessus en récitant des prières ; on boit aussi quelques gorgées de cette eau précieuse. A côté de la principale pagode de Benarès est le puits Monkernika, dans lequel un dieu se plongea autrefois. C'est pourquoi ses eaux sont sacrées aux yeux des Hindous ; les dévots y jettent perpétuellement des fleurs, ce qui rend ses eaux bourbeuses et infectes. Cet inconvénient n'empêche pas qu'on n'y descende par des degrés pratiqués exprès ; on en est quitte pour se laver dans une eau plus claire quand on est sorti du puits. Dans le Malabar, les réservoirs destinés aux purifications se nomment *tankh;* lorsque les habitants de ce pays veulent faire leurs ablutions, ils commencent par faire rejaillir un peu d'eau avec trois doigts de la main droite en l'honneur de Brahma, de Vichnou et de Siva, en prononçant en même temps ces paroles : «En approchant de cette eau et en la touchant, je renonce à mes péchés. » Alors ils entrent dans l'eau, en la séparant des deux mains, et plongent en même temps; puis ils jettent en l'air de l'eau avec la main neuf fois de suite en l'honneur des huit vasous et du soleil; puis après s'être lavé le visage, ils se frottent le front, les épaules et la poitrine avec de la cendre de bouse de vache. — Une veuve ne doit pas manquer de se baigner dans un fleuve sacré ou dans un tankh avant d'être brûlée avec le corps de son mari.

8° Dans le royaume de Siam, la pleine lune du cinquième mois est solennisée par une ablution générale. Les Talapoins commencent par laver l'idole avec des eaux parfumées, à l'exception de la tête, ce qui serait un manque de respect; puis ils lavent leurs supérieurs, et sont ensuite lavés par le peuple. Dans les familles on se lave de même les uns les autres, en observant toutefois que l'inférieur fasse la cérémonie de l'ablution à son supérieur, sans distinction de sexe. Ainsi le fils et la fille lavent le père et la mère, l'aïeul et l'aïeule.

9° Le dernier jour de l'année, le roi du

Tunquin sort de son palais et va avec toute sa cour se baigner dans la rivière.

10° Les Chinois ont dans leurs temples des réservoirs pleins d'eau où ils entretiennent du poisson ; en outre, il y a à droite et à gauche des salles où l'empereur et les grands de la cour se lavaient autrefois avant de paraître devant les idoles.

11° Les ablutions religieuses sont en usage chez les nègres de la Guinée; ils se lavent tous les matins, et se font des raies blanches sur le visage avec une espèce de chaux en l'honneur de leur fétiche. Les jours de fête, après que les nègres ont fait leurs offrandes et qu'ils ont pris part aux réjouissances, le prêtre leur fait un discours; ensuite il prend un bouchon de paille, le trempe dans un pot plein d'une liqueur dans laquelle il y a un serpent, et en frotte ou en asperge tous les enfants, en récitant des prières: il en fait autant à l'autel, qui consiste en une table placée au pied d'un arbre, et sur laquelle sont déposées les offrandes. Ces jours-là les personnes adultes ont soin de se laver le visage et le corps avec plus de soin qu'à l'ordinaire.

Ablution, dans le culte catholique, signifie encore l'eau et le vin qui servent à laver les doigts du prêtre, et le calice après la messe, et qu'il consomme ordinairement. — L'ablution est encore l'eau mêlée de vin que l'on prenait autrefois après avoir communié pour faciliter la consommation de la sainte hostie ; pratique qui a lieu encore en différentes circonstances.

ABOBAS, nom d'Adonis, chez les Perses, d'après Giraldi. *Voy.* Adonis.

ABORA, Dieu de l'univers, chez les Haouarythes, anciens habitants de l'île de Palma. C'était pour eux l'Etre suprême; il siégeait au plus haut des cieux, et faisait mouvoir tous les astres. Les Haouarythes lui avaient élevé des pyramides en pierres sèches, autour desquelles ils se réunissaient à différentes époques pour assister à des fêtes religieuses qui se terminaient toujours par des chants et des exercices gymnastiques. *Voy.* Acoran, Alcorac, Achaman, Dieu.

ABOUBEKR, beau-père de Mahomet, et son premier successeur ou khalife; suivant les *Schiites*, il usurpa cette dignité au préjudice d'Ali, gendre du faux prophète; mais les *Sunnites*, ou orthodoxes, le considèrent comme légitime et le regardent comme leur chef. Vers l'an 389 de l'hégire, ils établirent une fête en son honneur, et la fixèrent au 26 du mois de zulhidja, en mémoire du jour où le prophète, en fuyant de la Mecque, se réfugia dans une caverne avec Aboubekr. On prétend que ce fut lui qui le premier rassembla et réunit en volume les chapitres dispersés du Coran.

ABOUDAD, un des deux premiers êtres vivants qui parurent sur la terre, suivant la cosmogonie des Perses. *Aboudad* était le taureau ou l'homme-taureau; il naquit sans père et sans mère, par le mélange des deux principes, ainsi que *Kaioumors*, le premier homme. Ils vécurent ensemble pendant trois mille ans dans les régions supérieures, sans éprouver aucun mal, puis ils passèrent trois mille autres années sur la terre, sans souffrir de peines: ce n'est qu'après ce long laps de temps qu'il commença à s'élever des dissensions.

ABOU-MOHAMMED ABDALLAH, fils de Tomrout, imposteur qui s'éleva dans l'Afrique occidentale, en prenant le titre de *Mahdi*, et prétendant être cet imam mystérieux. Il prêcha la réforme parmi les musulmans, rassembla de nombreux partisans, s'élança des gorges de l'Atlas à la conquête des vastes Etats que possédaient les Lamtounides et fonda la dynastie des *Mouahédin* ou *unitaires*, appelés par les Espagnols *Almohades*. *Voy.* Almohades.

ABOU-MOSLIM, célèbre guerrier qui contribua puissamment à la destruction de la maison des Ommiades et à l'élévation des Abassides au khalifat. Il fut injustement sacrifié, l'an 137 de l'hégire, à la haine du khalife Abdallah II. Le peuple du Khorassan, où il commandait, le béatifia, comme un homme surnaturel et comme un prophète, en le plaçant même au-dessus de Mahomet. C'est cette opinion, plus que ses principes particuliers, qui le fit ranger par les musulmans dans la classe des hérésiarques. Cet homme extraordinaire était d'une sévérité sans exemple : la moindre faute était punie de mort. Il fit périr des milliers d'hommes par la main des bourreaux. Il était, du reste, d'une continence et d'une austérité de mœurs extraordinaires, et ne voyait sa femme qu'une fois l'an, disant que c'était assez pour l'homme de faire le fou une fois par année.

ABOUNA, אבונא. Ce mot, qui signifie *notre père*, est le nom que les Abyssins donnent à leur métropolitain. Il est toujours Egyptien. C'est le patriarche d'Alexandrie qui lui donne les ordres et lui confère la juridiction sur l'Ethiopie; car, afin de tenir cette Eglise dans une plus grande dépendance, il ne lui donne jamais de métropolitain du pays. C'est dans le même but que le patriarche a toujours refusé d'ordonner d'autres évêques pour l'Abyssinie, malgré les instances que firent plusieurs fois les rois de cette contrée. Il craignait que s'il y avait plusieurs évêques en Ethiopie, ils en vinssent dans la suite à élire eux-mêmes un patriarche. Il n'y a donc qu'un seul évêque pour tout l'empire, et comme il est Egyptien, il arrive souvent qu'il n'entend pas la langue des peuples qu'il doit diriger : de là l'ignorance crasse dans laquelle sont tombés actuellement les Abyssins. Quand l'empire d'Abyssinie était florissant, l'abouna jouissait d'une grande autorité; les rois eux-mêmes n'étaient reconnus que lorsqu'ils avaient été sacrés par ses mains; souvent même l'abouna s'est servi de cette autorité pour conserver la dignité royale à l'héritier légitime de la couronne et pour s'opposer aux usurpateurs. Il possédait de grandes terres. Ses fermiers étaient exempts d'impôts et de tributs. On faisait pour lui une quête de toile

et de sel qui lui rapportait beaucoup. C'est lui qui ordonne tous les prêtres et les ministres inférieurs. Lui seul peut donner des dispenses ; et il a souvent abusé de ce pouvoir, car il est ordinairement fort avare et fort ignorant. Cela n'est pas surprenant, car, par le même système de vouloir maintenir l'Eglise d'Ethiopie dans la dépendance, le patriarche d'Alexandrie choisit quelquefois le métropolitain dans les degrés les plus humbles du cloître et élève même un simple frère lai sur le siége métropolitain. — Actuellement, cependant, les Abyssins se trouvent souvent sans *abouna*, à cause de la dépense que leur occasionne un voyage à Alexandrie, dont tous les frais sont à leur charge. En effet il ne faut pas moins, généralement, de 4000 talaris (1) pour que l'*abouna* arrive en Abyssinie, à cause des redevances continuelles qu'il faut payer sur la route aux diverses tribus. De sorte que le faible lien qui rattachait ce peuple à une Eglise chrétienne se trouve encore rompu ; et les Abyssins professent aujourd'hui un christianisme fort dégénéré.

ABOU-YAHYA, nom de l'ange de la mort chez les musulmans. Les Arabes lui donnent encore le nom d'Azraïl, et les Persans celui de Mordad. *Voy.* Azraïl.

ABOU-YAZID, imposteur musulman qui s'érigea en prophète l'an 360 de l'hégire (970 de J.-C.). Il déclamait contre le Coran, débitant une nouvelle doctrine, et remplit l'Afrique de séditions et de troubles.

ABOYEURS, fanatiques méthodistes des Etats-Unis. *Voy.* Barkers.

ABRACADABRA, mot magique auquel on supposait autrefois la vertu de guérir la fièvre, et principalement la fièvre quarte. Des amulettes grecs nous le représentent orthographié de cette sorte : ΑΒΡΑCΑΔΑΒΡΑ, ce qui prouve qu'il doit être lu *abrasadabra* (la lettre C étant un sigma en grec). Mais pour avoir la vertu qu'on lui attribuait, il fallait, d'après le médecin basilidien Serenus Sammonicus, qu'il fût écrit de manière à figurer un triangle magique, comme :

ABRACADABRA
BRACADABR
RACADAB
ACADA
CAD
A

La formule étant écrite de la sorte, on trouve, quelle que soit la ligne que l'on parcoure, le mot *abrasadabra*, en prenant les premières et les dernières lettres des lignes précédentes. On la disposait encore d'une autre manière, dans laquelle on n'avait besoin que de remonter aux finales des lignes supérieures pour trouver le mot entier ; la voici :

ABRACADABRA
ABRACADABR
ABRACADAB
ABRACADA
ABRACAD
ABRACA
ABRAC
ABRA
ABR
AB
A

Quant à la signification de ce terme barbare, elle est douteuse : il est probable, cependant, qu'il est formé d'*Abrasax*, nom mystique de la Divinité, et des initiales des mots hébreux *Ab*, *Ben*, *Ruah-Acodesch*, qui signifient le Père, le Fils et le Saint-Esprit. *Voy.* Abrasax. *Voy.* aussi nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, au mot Abracadabra.

ABRACALAN, autre terme mystique emprunté à la superstition syrienne ; il était pour les Juifs ce qu'était le mot *abracadabra* pour les Grecs.

ABRAHAM, illustre patriarche des temps primitifs, qui fut le père d'un grand nombre de peuples, mais principalement des Hébreux et des Arabes. Il était fils de Tharé et descendant de Sem. Né en Chaldée, d'une famille probablement idolâtre, Dieu lui commanda de venir dans le pays de Chanaan, lui promettant que ses nombreux descendants posséderaient un jour cette contrée, et lui annonçant d'une manière figurative que le Messie naîtrait de sa race et que toutes les nations seraient bénies en lui. Ce patriarche est renommé par sa loyauté, par son esprit de douceur et de conciliation, par ses pérégrinations, par sa bravoure même, et surtout par sa foi, dont il donna une preuve signalée en ne balançant pas à immoler son fils Isaac, seul héritier des promesses, pour obéir à la voix de Dieu. Mais le Tout-Puissant, qui ne lui avait fait ce commandement que pour mettre sa foi au grand jour, arrêta son bras prêt à frapper, et se contenta de sa bonne volonté. Le nom d'*Abraham* lui fut donné par Dieu lui-même à la place de celui d'*Abram*, qu'il portait auparavant. Abraham reçut de Dieu l'ordre de la circoncision, comme témoignage de l'alliance qu'il faisait avec lui et comme marque distinctive de sa race : c'est pourquoi encore aujourd'hui tous les peuples qui descendent de lui sont circoncis. Par son fils Ismaël, qu'il eut de son esclave Agar, il fut père des Ismaélites, notable portion de la nation arabe ; par son fils Isaac, que lui donna Sara, sa femme légitime, il fut père des Israélites et des Iduméens ; et les enfants qu'il eut de Céthura, qu'il épousa après la mort de Sara, furent la source de plusieurs autres peuples confondus aussi avec les Arabes. L'histoire d'Abraham tient une partie notable de la Genèse.

2° Les musulmans professent une grande

(1) Le *talari* vaut à peu près [illegible] francs de notre monnaie.

vénération pour Abraham, qu'ils nomment *Ibrahim*, et une grande partie des Arabes prétendent descendre de lui; mais ils racontent son histoire d'une manière qui diffère de beaucoup avec les livres saints. Nemrod, fils de Chanaan, tenait, disent-ils, à Babylone le siége de son empire; ce prince vit en songe une étoile dont la lumière effaçait celle du soleil. Les devins consultés répondirent tout d'une voix qu'il devait naître dans cette ville un enfant qui deviendrait en peu de temps un grand prince, et dont il avait tout à craindre, quoiqu'il ne fût pas encore engendré. Effrayé de cette réponse, Nemrod ordonna sur-le-champ que les hommes fussent séparés de leurs femmes, et établit une surveillance de dix en dix maisons pour les empêcher de se voir. Azar, un des grands de la cour de Nemrod, trompa la vigilance des gardes et alla trouver une nuit sa femme Adna. Le lendemain, les devins annoncèrent à Nemrod que l'enfant dont il était menacé avait été conçu la nuit précédente. Le prince donna de nouveaux ordres pour qu'on gardât soigneusement toutes les femmes grosses et qu'on fît mourir tous les enfants mâles qu'elles mettraient au monde. Adna, qui par la permission de Dieu ne donnait aucun signe de grossesse, ne fut point gardée : de sorte qu'étant près d'accoucher elle se rendit dans les champs, où elle se délivra de son fruit dans une grotte dont elle ferma soigneusement l'entrée; et, de retour à la ville, elle dit qu'elle était accouchée d'un fils mort aussitôt après sa naissance. Adna, cependant, allait souvent à la grotte pour allaiter son enfant; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait peu besoin de ses soins; car il se nourrissait en suçant le bout de ses doigts, dont l'un lui fournissait du lait et l'autre du miel; de plus, il croissait autant en un jour que les autres enfants en un mois : de sorte qu'au bout de quinze lunes il avait l'apparence d'un jeune homme de quinze ans. Ce fut alors que sa mère le conduisit à la cour de Nemrod, plongée tout entière dans l'idolâtrie et ne reconnaissant point d'autre Dieu que son roi. Ibrahim s'éleva par ses seules réflexions, et d'inductions en inductions, à l'idée d'un Dieu qui était fort au-dessus du roi, au-dessus des idoles, au-dessus des étoiles, de la lune, du soleil et de tout ce qui existe. La révélation fit le reste. Il prêcha donc l'unité de Dieu, convertit son père et plusieurs grands de la cour de Nemrod, qui, en haine de cette nouvelle doctrine, fit jeter le prédicateur dans les flammes; mais Dieu l'en fit sortir miraculeusement. Ce dernier fait est admis aussi par les Juifs, qui traduisent : *Dieu fit sortir Abraham du feu des Chaldéens*, au lieu de : *Dieu fit sortir Abraham de Ur des Chaldéens*, parce que le nom de la ville de *Ur* signifie en même temps *le feu*. La légende des musulmans offre encore une variante importante dans l'histoire d'Abraham; car, d'après eux, ce ne fut pas Isaac qui fut sur le point d'être immolé par son père, mais bien Ismaël le père de leurs tribus.

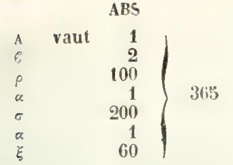
3° Quelques savants européens pensent que le nom d'Abraham n'est pas inconnu aux Indiens, et que c'est lui qui est divinisé chez eux sous le nom de *Brahma*. Ils en apportent d'autres preuves que la similitude du nom. Il est en effet remarquable que sa femme porte le nom de *Sara-Swati*, qui peut se traduire par *la dame Sara*. Or l'on sait que le nom de Sara, femme d'Abraham, signifie en hébreu *la dame*.

Voy. nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, au mot Abraham.

ABRAHAMITES : 1° Hérétiques du IXe siècle, ainsi nommés d'Ibrahim ou Abraham leur chef, qui renouvela les erreurs des pauliciens ou paulianistes, en niant la divinité de Jésus-Christ. Cet Abraham était d'Antioche, qui fut ainsi le berceau de sa secte. Ses erreurs furent réfutées par Cyriaque, évêque de la même ville.

2° On a donné aussi le nom d'*Abrahamites* à des paysans ignorants de la Bohême, qui, vers 1782, se confiant dans l'édit de tolérance de Joseph II, firent profession publique de la foi que suivait Abraham avant sa circoncision. Ils ne prirent dans la Bible que le dogme de l'unité de Dieu et l'Oraison dominicale. On refusa de leur accorder le libre exercice de leur culte, parce qu'ils ne voulaient appartenir ni à la religion juive, ni à aucune des confessions chrétiennes reconnues. Enfin l'empereur les chassa de leurs possessions et les fit disséminer dans plusieurs des places frontières de ses Etats, où un certain nombre d'entre eux se convertirent à la foi catholique.

ABRASAX ou ABRAXAS. Plusieurs anciens philosophes, Pythagore entre autres, ayant considéré l'ordre et l'harmonie qui règnent dans l'univers, les mouvements et les distances réciproques des corps célestes, distances et mouvements qui pouvaient s'exprimer par des nombres qui avaient entre eux des rapports nécessaires, s'imaginèrent qu'il y avait des nombres qui plaisaient plus que d'autres à la Divinité; ils se mirent donc à rechercher quels étaient ces nombres divins; ils virent qu'il n'y avait qu'un soleil, et jugèrent que l'unité était le nombre fondamental; ils comptaient sept planètes, ils en conclurent que le septénaire n'était pas moins agréable à Dieu. Basilide d'Alexandrie, qui, au IIe siècle, avait fait un mélange de la philosophie de Pythagore, de la doctrine des juifs et des dogmes des chrétiens, remarqua que l'année était composée de trois cent soixante-cinq jours, formés, comme il le croyait, par autant de révolutions du soleil autour de la terre. Il jugea donc que le nombre de trois cent soixante-cinq était celui qui plaisait le plus à la Divinité; et, afin de mieux formuler sa découverte, il forgea un mot, dont les lettres réunies, prises numéralement, offrissent ce nombre mystérieux. Ce mot est *Abrasax* ou *Abraxas*, en grec Ἀϐρασάξ; en effet :



A	vaut	1	
β		2	
ρ		100	
α		1	365
σ		200	
α		1	
ξ		60	

Tous ces nombres réunis donnent le total des jours de l'année. Quelques-uns cependant croient que ce mot n'a pas été forgé au hasard par Basilide, mais que c'était le nom d'une divinité syrienne, ou du moins que les lettres dont il le composa avaient en outre une valeur doctrinale. Ainsi ces lettres seraient les initiales de cette formule mi-partie hébraïque et grecque, et qui est tout à fait chrétienne : *Ab, Ben, Ruah-Acodesch;* σωτηρία ἀπὸ ξύλου ; le Père, le Fils, le Saint-Esprit ; le salut vient du bois (de la croix). Quoi qu'il en soit, les talismans ou amulettes sur lesquels on inscrivit ce mot eurent un succès prodigieux, et actuellement encore les cabinets d'Europe en sont remplis. On gravait sur les *Abrasax* la figure du soleil, ou des symboles propres à le caractériser. Bien des chrétiens, qui n'avaient pas moins de superstition, y faisaient représenter la figure de Jésus-Christ. Avec ces talismans on se croyait à l'abri de tout danger, et assuré d'obtenir tout ce qu'on désirait; on montre au cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, un de ces talismans, trouvés dans le XVIIe siècle, avec cette inscription : Ἀβρασὰξ Ἀδωναῗ δαιμόνων, δεξιαὶ δυνάμεις, φυλάξατε Οὐλπίαν Παυλεῖναν ἀπὸ πάντος κακοῦ δαίμονος. « Abrasax, Adonaï (seigneur) des démons, puissances favorables, préservez Ulpie Pauline de tout mauvais démon. »

ABRÉVIATEURS. On donne ce nom aux employés de la chancellerie romaine, qui rédigent et transcrivent les bulles, les brefs et les autres actes émanés du pape, et qui communément sont hérissés d'abréviations. Ils enregistrent aussi les demandes, consignent les réponses, et ont dans leurs attributions tout ce qui concerne la daterie. Les douze premiers abréviateurs ont le rang et le costume de prélats, les vingt-deux suivants sont d'un rang moins élevé; tous les autres sont laïques. La charge d'un abréviateur du premier rang vaut deux mille écus romains (environ 11,000 fr.).

ABRIZAN ou ABRIZGAN. Fête que les anciens Persans célébraient le 13 du mois de *tir* (septembre) avec beaucoup de superstitions; les Persans musulmans n'ont retenu de cette fête que la seule aspersion de rose ou de fleur d'orange, dont ils se régalent les uns les autres dans les visites qu'ils se font ce jour-là, qui arrive communément vers l'équinoxe d'automne.

ABSOLUTION. 1° C'est un acte de l'Eglise catholique par lequel l'évêque ou le prêtre remet au pécheur repentant tous les péchés qu'il a confessés. C'est sans contredit le pouvoir le plus éminent que Jésus-Christ ait laissé à ses apôtres et à leurs successeurs. On a prétendu qu'autrefois on ne prononçait l'absolution sur le pénitent que lorsque celui-ci avait accompli les œuvres satisfactoires qui lui avaient été enjointes; mais il est prouvé que cette conduite n'avait lieu que lorsqu'il s'agissait de crimes dont les auteurs devaient être soumis à la pénitence publique. Dans les premiers siècles la formule d'absolution était déprécatoire, c'est-à-dire qu'elle consistait en une prière que le ministre du Seigneur adressait à Dieu en faveur du pénitent. Elle était même encore usitée sous cette forme au commencement du XIIIe siècle; car Guillaume de Paris écrit dans son livre des Sacrements, c. 19 : « Le confesseur ne prononce point à la manière des juges du siècle : *Nous t'absolvons, nous ne te condamnons point ;* mais plutôt il fait une oraison sur le pénitent, afin que Dieu lui accorde l'absolution et la grâce de la sanctification. » A la prière on joignait aussi, dans les premiers temps, l'imposition des mains. Les Grecs encore actuellement ont gardé la forme déprécatoire; il en est de même des autres Eglises d'Orient. Mais la forme impérative a prévalu en Occident depuis plusieurs siècles. En effet, d'après l'institution même de Jésus-Christ, la rémission des péchés est un acte juridique; mais le Sauveur n'ayant point déterminé les termes dans lesquels on devait l'exprimer, l'Eglise a usé de son droit et du pouvoir que son Chef lui a laissé, en fixant la forme sous laquelle l'absolution a dû être donnée dans les différents siècles. Au reste elle est actuellement déprécatoire et impératoire en même temps, comme on peut le voir dans ces premières paroles de la formule : « *Dominus noster Jesus Christus te absolvat, et ego... te absolvo.* Que Notre-Seigneur Jésus-Christ t'absolve, et moi... je t'absous. » L'imposition des mains est aussi en usage, car le confesseur étend la main sur le pénitent.

2° L'absolution des censures ou de l'excommunication est un acte judiciaire par lequel un juge ecclésiastique ou son délégué remet en possession de certains biens spirituels dont on avait été privé par l'excommunication, la suspense ou l'interdit. Elle est souvent indépendante de l'absolution des péchés qui se donne en secret.

3° L'absolution de l'hérésie, que l'on nomme communément *réconciliation*, a lieu lorsqu'un hérétique, un schismatique ou un apostat veut rentrer dans le giron de la sainte Eglise ; on lui fait faire préalablement la profession de foi catholique, et on exige qu'il renonce nommément à l'erreur qu'il avait suivie.

4° Les tribunaux de l'inquisition se servaient aussi d'une forme d'absolution qui n'avait rien de sacramentel. Lorsqu'une personne accusée au tribunal de l'inquisition ne pouvait être convaincue d'hérésie par aucune preuve légitime ; lorsqu'elle n'était d'ailleurs ni suspecte ni diffamée, les inquisiteurs se déterminaient à l'absoudre, et voici la formule dont ils se servaient à cette occasion : *Le saint nom de Dieu invoqué, nous déclarons qu'il n'y a rien*

de légitimement prouvé contre vous, qui puisse vous faire regarder comme suspect d'hérésie. Les règlements des inquisiteurs portaient qu'ils devaient bien se donner de garde d'insérer dans la formule d'absolution que l'accusé était innocent, mais seulement qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes contre lui, afin que s'il arrivait dans la suite que l'accusé retombât entre les mains de l'inquisition, l'absolution qu'il aurait reçue ne pût servir à sa défense. La maxime générale des inquisiteurs était qu'en matière d'hérésie une sentence d'absolution ne devait jamais être regardée comme un dernier jugement.

5° Les conditions nécessaires pour être absous d'une excommunication chez les juifs ne sont pas moins humiliantes que l'excommunication même; on en peut juger par les formalités auxquelles fut soumis le malheureux Acosta pour recevoir l'absolution. En voici le récit, dans les propres termes de Bayle : « Il lui fallut monter en chaire devant une très-nombreuse assemblée, et lire tout haut un écrit où il confessait qu'il avait mérité mille fois la mort. Etant descendu de chaire, il reçut ordre de se retirer à un coin de la synagogue, où il se déshabilla jusqu'à la ceinture et se déchaussa. Le portier lui attacha les mains à une colonne; en cet état le chantre lui donna les trente-neuf coups de fouet. Le prédicateur vint ensuite, le fit asseoir par terre, et le déclara absous de l'excommunication. Après cela, l'entrée du paradis ne lui fut plus fermée comme auparavant. Acosta reprit ses habits, s'alla coucher par terre à la porte de la synagogue, et ceux qui sortirent passèrent sur lui. »

6° Voici, d'après Corneille le Bruyn, la formule d'absolution des péchés chez les chrétiens grecs : *Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous veuille pardonner lui-même tous les péchés que vous venez de confesser en sa présence à moi son indigne serviteur, et tous ceux que vous pouvez avoir oubliés!* Les confesseurs ne se servent pas toujours de tant de paroles, et souvent ils se contentent de dire ce peu de mots: *Que vos péchés vous soient pardonnés!* On voit que la formule est déprécatoire, comme nous l'avons observé ci-dessus.

7° Dans quelques pays, les luthériens donnent aussi l'absolution, cependant ils ne la regardent pas comme sacramentelle; elle a lieu après une sorte de confession générale, semblable à celle qui se fait quelquefois en public chez les catholiques, au nom de toute l'assemblée, mais qui n'exprime point les péchés particuliers de chaque individu. On ajoute aussi en quelques localités l'imposition des mains, comme à Hambourg, en Saxe et ailleurs, où le ministre confesseur pose la main jusqu'à trois fois sur la tête de celui qui vient de se confesser, en nommant à chaque fois une personne de la Trinité; après quoi il lui dit ces paroles : *Allez en paix; que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous;* et en même temps il fait sur le pénitent le signe de la croix.

8° Les anglicans ont trois formes différentes d'absolution des péchés, celle de la prière du matin, celle de la visite des malades, et celle de la communion. Le ministre la prononce debout, et le peuple la reçoit à genoux, parce que, disent-ils, recevoir l'absolution demande une posture humiliée, comme la donner en exige une qui marque l'autorité. Toutefois ils ne regardent pas cette cérémonie comme faisant partie d'un sacrement.

9° On appelle encore absolution, dans l'Eglise catholique, une courte prière faite par le célébrant, pendant l'office de la nuit, avant la récitation des leçons faite par les lecteurs.

Voy. notre Dictionnaire de la Liturgie catholique, et celui des Rites sacrés, au mot ABSOLUTION.

ABSOUTE. Autrefois, dans l'Eglise catholique, les pénitents publics se présentaient à l'église le premier jour de carême, que l'on appelle communément le mercredi des Cendres; et là, le pontife leur mettait des cendres sur la tête en prononçant ces paroles : *Souviens-toi, homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière.* Ensuite il les revêtait d'un cilice en leur adressant ce consolant discours : *Le Seigneur est plein de miséricorde, et la rédemption se trouve en Dieu; car il relève les hommes de leurs chutes, non-seulement par la grâce du Baptême et de la Confirmation, mais aussi par la médecine de la Pénitence, afin que l'esprit humain soit réparé par la vie éternelle.* Puis, après avoir récité les psaumes pénitentiaux, et plusieurs prières touchantes pour attirer sur les pénitents la miséricorde de Dieu, on les conduisait solennellement à la porte du temple, qui leur était fermée pour le reste du carême.

Le jeudi saint, on leur ouvrait les portes, on les introduisait de nouveau dans l'église, et, après qu'on avait récité encore pour eux les psaumes pénitentiaux et les litanies des saints, on les réconciliait avec Dieu, et on prononçait sur eux la sentence d'absolution. Il serait trop long de détailler ici toutes les cérémonies, et de rapporter toutes les prières qui accompagnaient cet acte solennel, on les trouve dans le Pontifical romain et dans les rituels particuliers des différents diocèses; qu'il nous suffise de rappeler ici la formule qui terminait cette réconciliation; elle est bien propre à nous montrer la haute idée que l'Eglise catholique a toujours eue de la pénitence. Après l'absolution, le pontife aspergeait les pénitents d'eau bénite et les encensait en disant : *Levez-vous, vous qui dormez, levez-vous d'entre les morts, et le Christ vous illuminera.*

Cette imposante cérémonie est maintenant tombée à peu près en désuétude; mais, pour en perpétuer le souvenir, on a conservé la coutume de réciter publiquement à l'église les psaumes pénitentiaux et de prononcer une formule d'absolution, le mercredi des Cendres et le jeudi saint. C'est ce que l'on appelle l'*absoute*. Elle n'est point sacramentelle, c'est-à-dire qu'elle n'a pas par elle-même la vertu de remettre les péchés,

mais l'Eglise la regarde comme très-propre à disposer le fidèle à obtenir le pardon de ses fautes au tribunal de la pénitence. Dans quelques Eglises de France on a la coutume de prononcer encore une absoute le jour de Pâques.

On appelle encore *absoute*, les prières pour les morts que l'on fait à l'église, après l'office, autour du corps du défunt, ou auprès du catafalque qu'on a érigé pour le représenter. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie catholique et celui des Rites sacrés, au mot Absoute.

ABSTINENCE. On appelle ainsi la privation de certains mets, dont on s'abstient par un motif religieux. L'abstinence se trouve prescrite dans la plupart des religions.

1° Les juifs, d'après leurs lois, devaient s'abstenir de la chair d'un grand nombre d'animaux ; ainsi, parmi les quadrupèdes, de ceux qui ne ruminent point, ou qui n'ont point le sabot fendu, tels que le cheval, l'âne, le porc, le lièvre, le lapin, le chien, etc. ; parmi les poissons, ceux qui sont privés d'écailles ou d'ailerons leur sont interdits ; parmi les oiseaux, tous ceux qui sont considérés comme oiseaux de proie ; enfin parmi les reptiles, il n'y avait guère que quelques espèces de sauterelles dont ils pussent manger. Quant aux animaux dont ils peuvent user, ils doivent s'abstenir de la graisse de bœuf, d'agneau, de chèvre, ainsi que du nerf de la cuisse ; ils doivent surtout éviter avec grand soin de manger du sang ; c'est pourquoi ils s'abstiennent de toute bête assommée, morte naturellement, ou qui n'a pas été exactement saignée. En consequence, ceux qui tiennent aux pratiques de leur religion ne mangent que des viandes qui ont été préparées et saignées par des bouchers de leur nation ; cette profession est presque regardée comme un sacerdoce, tant elle exige de soins, de connaissances et d'adresse. Il faut que les couteaux soient bien affilés, qu'on n'y aperçoive pas la moindre brèche, la moindre tache de rouille ; que l'intérieur de l'animal et ses chairs soient scrupuleusement examinés, qu'on recherche avec soin s'il ne se trouve point d'abcès dans le corps, d'affection dans les poumons, des os essentiels rompus, etc. En vertu du même principe, les juifs ne doivent pas manger chez ceux qui ne sont pas de leur religion, dans la crainte qu'on ne leur serve des viandes défendues ou qui ne soient pas parfaitement saignées ; ou de peur qu'on ne leur présente des vases qui aient auparavant servi à des mets prohibés. Quand un animal est prohibé, tout ce qui sort de lui, tel que le lait, est pareillement prohibé comme nourriture : aussi les juifs consciencieux ne mangent de fromages que ceux qu'ils ont vu faire, ou de la confection desquels ils sont sûrs. — Observons toutefois qu'aux prohibitions légales les juifs modernes ont ajouté un grand nombre de prescriptions absurdes et gênantes qui n'étaient point dans l'esprit de la loi de Moïse. — Outre les abtinences de précepte, il y avait des juifs qui s'en imposaient d'autres volontairement, soit en conséquence d'un vœu, soit parce qu'ils appartenaient à un ordre spécialement consacré à Dieu, tel que l'ordre des Réchabites, celui des Nazaréens, etc. Cette abstinence de surérogation consistait surtout à n'user point de vin et de toute liqueur enivrante, et quelquefois à se priver de toute espèce de viande et de tout ce qui provenait de la génération animale.

2° L'abstinence est prescrite aux chrétiens comme moyen d'expiation, et afin de mortifier la chair et les appétits sensuels. Il y a pour eux, comme pour les juifs, deux sortes d'abstinence, l'une de précepte et l'autre de conseil. Quant à la première, nous voyons que les apôtres assemblés au premier concile de Jérusalem imposent aux fidèles l'obligation de s'abstenir du sang, des animaux non saignés, et des viandes offertes aux idoles ; les deux premières prohibitions, qui n'avaient peut-être été portées que pour ne pas scandaliser les juifs, pour lesquels ces sortes d'aliments étaient un objet d'horreur, furent levées dans la suite, lorsque les deux Eglises furent totalement séparées. Quant aux autres abstinences, si nous ne voyons pas dans les premiers siècles des injonctions expresses à ce sujet, c'est qu'on avait plus besoin de la régler que d'en imposer l'obligation, les premiers chrétiens regardant la pénitence et la mortification comme partie intégrante de la religion qu'ils avaient embrassée ; aussi leur vie était-elle une abstinence perpétuelle. Mais lorsque la ferveur se relâcha, et avec elle la pénitence, l'Eglise détermina les modes d'abstinence, qui varièrent suivant les différents siècles et les diverses localités. Les jours d'abstinence furent d'abord les mercredis et les vendredis de chaque semaine ; mais depuis plusieurs siècles, dans l'Eglise latine, l'abstinence est généralement indiquée pour les vendredis et samedis ; on fait encore abstinence les jours de saint Marc, 25 avril, et les trois jours des Rogations, où l'on fait des processions et des prières publiques ; enfin tous les jours de jeûne sont en même temps jours d'abstinence. Cette abstinence consiste, dans l'Occident, à se priver de toute viande ou graisse provenant d'un animal à sang chaud. On impose aussi des abstinences comme expiation après la confession des péchés. Il y a encore dans le christianisme des abstinences volontaires, et d'autres qui sont imposées par la profession religieuse. Ainsi il est des communautés où l'on fait une abstinence perpétuelle, telles que celles connues sous le nom de Chartreux, de la Trappe, de Carmélites, etc. — Plusieurs chrétiens orientaux ont conservé une partie des prohibitions mosaïques ; ainsi les Abyssins, les Coptes et d'autres encore s'abstiennent du sang, des animaux étouffés, de lièvre, de lapin, de porc, etc.

3° Nous ne voyons pas que chez les Grecs et les Latins la religion imposât des abstinences générales ; mais il y en avait de particulières enjointes à certains ministres du culte. Plusieurs philosophes, ou chefs de secte, firent aussi à leurs disciples une obli-

gation de l'abstinence ; ainsi les pythagoriciens devaient s'abstenir de toute chair d'animal et des fèves.

4° Les musulmans rejettent en général toutes les viandes défendues dans la loi de Moïse ; mais leur religion leur enjoint surtout de s'abstenir constamment du porc et du vin.

5° Les Hindous sont partagés en quatre castes ; or ils sont tenus à une abstinence d'autant plus rigoureuse que la caste à laquelle ils appartiennent est plus élevée ; de telle sorte que les brahmanes, qui composent la première, ne mangent rien de ce qui a eu vie, et se nourrissent de riz et d'autres végétaux ; ils regardent le lait comme l'aliment le plus pur, parce qu'il provient de la vache, animal le plus sacré après l'homme, et peut-être même avant l'homme. Mais à quelque caste qu'il appartienne, un Hindou ne se permettrait jamais de manger de la viande de bœuf ou de vache. — De plus, l'Inde fourmille de moines ou religieux enrôlés dans une multitude d'ordres différents, qui font profession de se livrer à des abstinences et à des austérités dont on ne saurait se faire une idée ; ils passent non-seulement des jours, mais des semaines et presque des mois entiers, sans prendre la moindre nourriture. — L'abstinence des Hindous a deux causes principales : la première est le dessein de racheter leurs péchés et de mener une vie méritoire ; la seconde est la croyance à la métempsycose ; en effet, ils considèrent les corps des animaux comme étant le réceptable des âmes humaines qui n'ont pas encore terminé le temps de leur expiation. — Le ve livre des Lois de Manou contient des prohibitions alimentaires qui ont, avec les livres du Lévitique, de nombreux points de ressemblance. Ainsi l'homme régénéré doit s'abstenir d'ail, d'oignons, de poireaux, de champignons, des oiseaux carnivores, des quadrupèdes qui n'ont pas le sabot divisé, de porc, de certains poissons, du lait de certains animaux, etc.

6° Autrefois, lorsque le Zamorin de Calicut parvenait au trône, il devait s'abstenir de chair et de poisson pendant un temps assez long, au bout duquel il assemblait le peuple, lui donnait un festin et lui distribuait des aumônes.

7° Il peut paraître assez extraordinaire que les Hottentots s'abstiennent des viandes défendues dans le Lévitique. Ainsi ils rejettent la chair du pourceau, du lièvre, du lapin, du poisson qui n'a pas d'écailles. Suivant Kolben, il y a des mets prohibés aux hommes, d'autres aux femmes ; ainsi il n'est permis qu'aux premiers de manger des taupes et le sang pur des animaux ; d'un autre côté, les femmes ont seules le privilége de se nourrir de lièvres, de lapins et de lait de brebis ; le lait de vache est à l'usage des deux sexes.

8° Dans plusieurs peuplades de l'Amérique, comme chez les Virginiens, les jeunes gens, les jeunes filles, les guerriers, sont soumis à des initiations fort rigoureuses (*Voy.* INITIATION), dans lesquelles on les soumet, entre autres, à des jeûnes et à des abstinences extrêmement sévères ; on les prive même totalement de nourriture pendant plusieurs jours.

Voy. notre Dictionnaire des Sciences occultes, au mot ABSTINENCE, et celui de Liturgie, aux mots CARÊME, JEUNE, XÉROPHAGIE.

ABSTINENTS, nom qu'on donna à des hérétiques qui parurent en France sur la fin du IIIe siècle, et qui appartenaient à la secte des encratites ou à celle des manichéens. Ils voulaient qu'on s'abstînt du vin, de la chair et du mariage. Ils prétendaient aussi que le Saint-Esprit avait été créé.

ABYSSINS. On appelle ainsi les chrétiens qui habitent l'Abyssinie, vaste contrée de l'Afrique, naguère encore florissante, mais maintenant tombée dans l'anarchie et dans le désordre, signes précurseurs de sa ruine totale. Les Abyssins prennent encore le nom d'*Ethiopiens*, ou plutôt c'est le nom qu'ils revendiquent de préférence, et ils appellent leur pays *Ethiopie*. C'est peut-être le seul peuple converti à la foi chrétienne dès les premiers siècles, et qui ait conservé le christianisme et son indépendance jusqu'à nos jours. Ils prétendent que leurs pères embrassèrent le christianisme dès le temps des apôtres, par le ministère de l'eunuque de leur reine Candace, baptisé par le diacre Philippe, ainsi que nous lisons dans les Actes des Apôtres. Ce fait est peu probable : ou peu de personnes auront embrassé la foi à cette époque, ou bien encore ces peuples n'auront pas tardé à retomber dans leurs anciennes erreurs ; car c'est saint Frumence qui est regardé comme le principal apôtre de l'Ethiopie; or ce saint vivait dans le IVe siècle. Cependant, dans les souscriptions au concile de Nicée, tenu en 325, on remarque l'évêque d'Ethiopie, honorablement placé à la septième place, immédiatement après l'évêque de Séleucie, ce qui suppose que ce siége était déjà regardé comme ancien. On pourrait concilier tous les différends en admettant que, dès les temps les plus voisins des apôtres, il y eut des chrétiens en Ethiopie, mais qu'il restait encore un grand nombre de provinces idolâtres ou juives qui furent enfin converties par saint Frumence. Comme l'Eglise d'Abyssinie a été fondée par celle d'Alexandrie, qu'elle regarde comme sa mère, il s'ensuit qu'elle a suivi les erreurs dans lesquelles celle-ci est tombée. Ainsi les Abyssins sont devenus monophysites ou eutychiens depuis que l'Egypte a passé sous la domination musulmane, et que les jacobites se sont emparés du patriarcat d'Alexandrie. — Ils n'ont donc point d'autres erreurs que celles des Coptes ; ils croient comme eux tout ce que l'Eglise romaine croit sur les mystères ; mais ils rejettent le concile de Chalcédoine, la Lettre de saint Léon, et ne veulent reconnaître qu'une seule nature en Jésus-Christ, quoiqu'ils ne pensent pas que la nature divine et la nature humaine soient confondues en sa personne. Les Abyssins ont sept sacrements, comme les catholiques ; ils croient à la présence réelle et à la transsub-

stantiation ; ils ont conservé le culte et l'invocation des saints, la vénération pour les reliques, et la prière pour les morts. Cependant divers auteurs ont parlé fort différemment de leurs croyances, ce qui ne doit pas surprendre, car les Abyssins sont maintenant plongés dans une ignorance profonde ; jamais on ne prêche chez eux, et les prêtres ne sont pas plus instruits que les simples fidèles. Ils ont pour métropolitain un Egyptien qui leur est envoyé par le patriarche d'Alexandrie : il arrive souvent que ce métropolitain n'entend pas la langue du pays qu'il est appelé à diriger ; il ordonne les prêtres et les ministres inférieurs par milliers à la fois et sans examen préalable, excepté seulement qu'il s'assure s'ils savent lire. Les Abyssins donnent à leur métropolitain le nom d'*Abouna* (*Voy.* ce mot). — Nous allons maintenant signaler quelques pratiques particulières à l'Eglise d'Abyssinie ; on verra que quelques-unes sont le fruit de la grossièreté et de l'ignorance. 1° Les Abyssins ont conservé la pratique de la circoncision, non point, disent-ils, comme précepte de la loi de Moïse, mais comme usage antique et favorable à la génération ; ils circoncisent même les filles. Ils s'abstiennent aussi de manger du sang, des animaux étouffés, du porc, du lièvre, du lapin, etc. ; ce qu'ils ont sans doute hérité des juifs ou des musulmans. 2° Ils célèbrent à l'Epiphanie un baptême général, en mémoire du baptême de Jésus-Christ ; et ils répètent sur chacun la formule sacramentelle, mais ils ne regardent pas cette cérémonie comme un sacrement. Cependant ils paraissent croire qu'on doit rebaptiser ceux qui après avoir apostasié reviennent à l'Eglise. 3° Ils avaient autrefois une confession particulière qu'ils appelaient la *Confession de l'encensoir.* Elle consistait à mettre dans un encensoir de l'encens et d'autres aromates ; on s'inclinait ensuite sur la fumée qui s'en élevait, en répétant plusieurs fois : J'ai péché ; après quoi on se croyait absous de ses fautes. Ou bien le prêtre, après avoir encensé l'autel, faisait le tour de l'église en encensant le peuple, qui croyait faire une véritable confession en s'écriant publiquement : J'ai péché. Ces abus ont été abolis ; cependant le peuple se confesse rarement ; quand il le fait, il s'adresse pour cela aux prêtres ou à l'Abouna. 4° Le divorce est en usage parmi les Abyssins ; un mari qui est mécontent de sa femme la renvoie et la reprend avec la même facilité ; l'infidélité de la femme ou du mari, la stérilité ou le moindre différend leur en fournissent des causes plus que légitimes. Le divorce pour cause d'adultère se renoue facilement, en donnant quelque somme d'argent à la partie offensée. Le mariage ne se raccommode pas si aisément quand le mari et la femme avaient eu querelle ensemble ou s'étaient battus ; en ce cas le juge leur permettait de se remarier à d'autres ; et un Ethiopien aime mieux épouser une femme séparée de son mari pour cause d'adultère, que pour querelle. 5° Un autre abus, auquel les patriarches d'Alexandrie ont vainement tenté de remédier, est la pluralité des femmes. 6° Les prêtres abyssins sont mariés, comme dans le reste de l'Orient ; mais jamais ni prêtre ni diacre ne peut contracter mariage après son ordination. Les religieux et les religieuses, qui sont en grand nombre dans ce pays, sont soumis à un célibat perpétuel. 7° Ils administrent la confirmation et la communion aux petits enfants immédiatement après le baptême. Ils donnent à tous les fidèles la communion sous les deux espèces ; avec cette différence cependant que le célébrant donne aux prêtres le sang à boire dans le calice, aux diacres dans une petite cuiller, et ne donne à tous les laïques que des particules trempées dans le sang ; il n'y a d'exception que pour le roi, qui reçoit les deux espèces séparément. Le roi avait encore un autre privilége : lorsqu'il était en marche, il faisait porter devant lui une tente pour la chapelle et un autel soutenu par quatre prêtres, précédés de la croix, de l'encensoir, et d'un clerc sonnant d'une clochette pour avertir les piétons de s'arrêter, et ceux qui sont à cheval de mettre pied à terre par respect. Le sacrifice de la messe doit être quelquefois incomplet chez les Abyssins, car, à défaut de vin, on garde dans les sacristies des grappes de raisin qu'on fait tremper dans l'eau pendant plusieurs jours, ensuite on les laisse un peu sécher au soleil, puis on en prend le suc pour le consacrer. 8° Les prêtres éthiopiens donnent l'extrême-onction non-seulement aux malades, mais encore à tous ceux qui se portent bien et qui se trouvent dans la chambre du moribond, dans la crainte, disent-ils, que la maladie ou l'esprit malin ne passe à quelqu'un d'eux. 9° Leurs jeûnes sont extrêmement rigoureux, comme la plupart de ceux des Orientaux ; mais ils sont peut-être plus fréquents que parmi les autres communions chrétiennes ; ainsi ils ont d'abord le jeûne du prophète Jonas, qui dure quatre jours, immédiatement suivi de celui du carême, qui en dure cinquante-six ; celui des apôtres varie de quinze à trente jours ; en août ils jeûnent quinze jours en l'honneur de la mort de la sainte Vierge ; viennent ensuite les jeûnes de la Nativité de Jésus-Christ, quarante jours ; de la fuite en Egypte, trente jours ; en outre, ils jeûnent tous les mercredis et vendredis de l'année. — Dans presque tous les siècles, on a fait différentes tentatives pour réunir l'Abyssinie à l'Eglise romaine ; les missionnaires ont été tour à tour favorisés et persécutés par les rois et le clergé ; en somme, on n'a pas retiré de ces pieux efforts tout le succès qu'on en espérait.

ACACIENS, disciples d'Acace, dit le Borgne, évêque de Césarée, qui protégeait les semi-ariens vers l'an 341. Plusieurs le regardent comme le chef des eusébiens, parce qu'il favorisa le parti de l'hérétique Eusèbe. Il paraît, par tout ce qui en est rapporté, qu'il protégeait tous les hérétiques qui s'élevaient contre la divinité du Verbe, et qu'ainsi il

était arien, semi-pélagien, photinien, etc. Il y eut un autre Acace, patriarche de Constantinople, qui causa une espèce de schisme en Orient, vers l'an 480, et favorisait l'erreur des eutychiens. Mais il ne forma point de secte proprement dite.

ACATHISTE, fête de la sainte Vierge, en usage chez les Grecs d'Orient. Elle tire son nom du mot grec ἀκάθιστος, qui signifie *se tenir debout*, parce qu'on ne s'asseyait pas pendant l'office de nuit qui précédait cette fête. Elle fut instituée en mémoire de la délivrance de Constantinople, ravagée par une peste terrible au ve siècle, et dont la cessation fut attribuée aux prières faites à la Vierge. Elle était célébrée le samedi de la cinquième semaine de carême.

ACCA LAURENTIA, femme de Faustulus, gardien des troupeaux de Numitor, roi d'Albe, qui sauva la vie à Romulus et à Rémus exposés, à leur naissance, sur les eaux du Tibre. Elle fut mise, selon quelques auteurs, au rang des divinités, et on célébrait en son honneur des fêtes appelées *Laurentales*. D'autres prétendent qu'elle n'a jamais été considérée comme déesse, mais que les *Laurentales* étaient des funérailles anniversaires que l'on célébrait en reconnaissance de son dévouement pour les fondateurs de la nation. — Il y eut à Rome une autre *Acca Laurentia* qui exerçait le métier de courtisane, sous le règne d'Ancus Martius ; elle laissa à sa mort le peuple romain héritier de ses biens, qui étaient fort considérables ; les Romains, par reconnaissance, instituèrent en son honneur des fêtes nommées *Accalies*.

ACCALIES, fêtes instituées à Rome en l'honneur d'Acca Laurentia, célèbre courtisane qui avait laissé à la ville ses grands biens. *Voy.* ACCA LAURENTIA.

ACCESSUS ou *ACCESSIT*, cérémonie qui se pratique pour l'élection d'un pape, lorsque le scrutin ne réussit pas, ce qui est fort ordinaire ; car il est presque inouï que le saint-père ait été élu par le scrutin seul. L'*accessus* entraîne à peu près les mêmes formalités que le scrutin ; il n'y a que les billets qui soient différents. Les cardinaux écrivent sur les billets de l'*accessus* ces mots : *Accedo domino N.*, lorsqu'ils veulent joindre leurs voix à celle d'un de leurs collègues ; ou bien *Accedo nemini*, lorsqu'ils s'en tiennent à leur premier suffrage. Tout se fait à l'*accessus* comme au scrutin, excepté que l'on ne réitère pas son serment. Les scrutateurs examinent les billets de l'*accessus*, comme ils ont fait ceux du scrutin, et les cardinaux marquent de même les suffrages qu'il procure aux sujets *papables*. Après qu'ils ont été dûment examinés par les cardinaux réviseurs, et que l'élection s'est trouvée entièrement canonique, on fait entrer dans la chapelle où s'est faite l'élection trois protonotaires apostoliques qui dressent l'acte de l'élection sur l'inspection des billets et autres pièces que les scrutateurs et les réviseurs leur exhibent. Tous les cardinaux qui ont assisté au conclave signent cet acte et apposent leurs cachets ; enfin tous les billets du scrutin et de l'*accessus* sont brûlés en présence du sacré collége.

ACÉMÈTES ou ACOEMÈTES, hérétiques appartenant à la secte des nestoriens, ainsi nommés du mot grec ἀκοίμητος, qui signifie *des gens qui ne dorment point*, parce qu'ils chantaient jour et nuit les louanges de Dieu. C'étaient des moines qui, pour vaquer à cet exercice, se partageaient en trois classes qui se relevaient successivement. Les acémètes parurent dans le vi^e siècle, et furent condamnés, non pour leurs pratiques religieuses, qui n'avaient rien que d'édifiant, mais pour avoir adopté les principales erreurs de Nestorius.

ACÉPHALES ou ACÉPHALITES. Ce mot, qui veut dire *sans tête* ou *sans chef*, du grec ἀκέφαλος, sert à désigner les hérétiques dont on ne connaît point l'auteur ou qui n'en reconnaissent point eux-mêmes. On a donné plus particulièrement ce nom à ceux qui, au ve siècle, adoptèrent les erreurs de Pierre Mongus, patriarche d'Alexandrie, et qui s'en séparèrent ensuite parce qu'il avait feint de souscrire aux décrets du concile de Chalcédoine. Leur principale erreur consistait à ne point admettre la distinction de deux natures en Jésus-Christ.

On appelle encore *acéphales* les prêtres qui ne vivent point sous la discipline ecclésiastique de leur évêque. Enfin on donne ce nom à certaines abbayes, collégiales, etc., qui sont exemptes de la juridiction de l'évêque diocésain.

ACERRA, autel que l'on dressait, à Rome, auprès du lit d'un mort. Les parents et les amis du défunt y brûlaient de l'encens, jusqu'au moment où l'on commençait les funérailles. — On appelait encore de ce nom un coffret de forme carrée dans lequel on mettait de l'encens. On le voit souvent entre les mains des Camilles et des vestales, dans l'action du sacrifice.

ACHAMAN, nom du dieu suprême adoré par les anciens habitants de Ténériffe. On l'invoquait sous différents noms, tels que *Achguayaxiraxi*, le conservateur du monde, *Achahurahan*, le grand, *Achicanac*, le sublime, *Achguarergenan*, celui qui soutient tout ; *Atguaychafunataman*, celui qui soutient le ciel et la terre. Ces différentes épithètes démontrent que les Gouanches avaient des idées assez pures sur la Divinité. *Voy.* ACORAN, ALCORAC, ABORA.

ACHÉRON. Ce nom, qui signifie *triste*, a été donné à plusieurs fleuves ou rivières, dont les eaux étaient fangeuses et malsaines; presque tous ont été considérés par les poëtes comme des fleuves qui prenaient leur source dans les enfers, ou qui s'y engouffraient, surtout celui qui coulait en Epire, et celui qui se jetait dans le golfe d'Ambracie : ce dernier prêtait surtout à la fiction; car, outre que ses eaux étaient amères, elles disparaissaient pendant quelque temps et coulaient sous terre. Achéron, suivant la mythologie, était fils du Soleil et de la Terre; il fut changé en fleuve et précipité dans les enfers pour avoir

fourni de l'eau aux Titans, lorsque ceux-ci déclarèrent la guerre aux dieux.

ACHÉRONTIENS, livres que les Etrusques disaient avoir reçus de Tagès, et où ils puisaient les connaissances et les pratiques superstitieuses qui les faisaient regarder comme les plus célèbres augures de l'univers. Ils contenaient les cérémonies consacrées aux dieux infernaux qui habitaient les bords de l'Achéron; on ne les consultait qu'avec crainte et en tremblant

ACHILLÉES. Fêtes instituées par les Grecs en l'honneur d'Achille, fils de Pélée, roi des Mirmidons, et de Thétis, fille de Nérée, un des plus vaillants héros qui se signalèrent au siége de Troie en Phrygie; il contribua puissamment à la réduction de cette place célèbre. Les Grecs en firent un demi-dieu et lui rendirent les honneurs divins. Les Lacédémoniens lui avaient élevé à Brasies un temple où on célébrait sa fête chaque année. Auprès de Sparte il avait un autre temple qui demeurait toujours fermé et qui lui avait été érigé par un de ses descendants, nommé Paax. Les jeunes Spartiates adressaient leurs vœux et leurs offrandes à Achille comme au dieu de la valeur. Les femmes mêmes ne demeuraient pas étrangères à son culte; car au commencement des jeux Olympiques elles venaient, après le coucher du soleil, se lamenter à un cénotaphe qu'on lui avait érigé à Olympie. Il est digne de remarque que les honneurs rendus à ce héros se perpétuèrent jusque dans les derniers temps du paganisme. En effet, au rapport de Zozime, Nestorius, grand prêtre d'Athènes, en conséquence d'un songe qu'il avait eu, fit placer la statue d'Achille au-dessous de celle de Minerve, dans le Parthénon, l'an 375 de Jésus-Christ, sous le règne de l'empereur Valens. La ville d'Athènes et l'Attique ayant été, vers le même temps, préservés d'un tremblement de terre qui avait désolé toute la Grèce, les païens ne manquèrent pas d'attribuer cette exception à la protection du héros grec, dont Nestorius venait de rétablir le culte.

ACHLYS. Ce mot vient du grec ἀχλύς, qui signifie *ténèbres*; c'est la déesse de l'obscurité, d'après Hésiode. D'autres prétendent que c'est le nom du premier Etre, qui existait, suivant quelques auteurs grecs, avant le monde, avant le chaos même, le seul qui fût éternel et duquel tous les autres dieux avaient été produits.

ACHOR, ACHORUS ET ACHARAN. Divinité des habitants de Cyrène, dont Pline et saint Grégoire de Nazianze font mention. C'était le dieu qu'on invoquait contre les mouches; on lui offrait des sacrifices pour être délivré de ces insectes, dont le grand nombre causait quelquefois dans la Cyrénaïque des maladies contagieuses. Ces animaux disparaissaient, dit-on, dès qu'on avait sacrifié à Achor. *Voy.* BEELZÉBUB et MYIAGRUS.

ACHTA-DIKOU-PALAKA. Ces mots signifient *les protecteurs des huit régions*. Ce sont les dieux qui président aux huit principales divisions du monde, et qui en sont les gardiens: nous empruntons, en le complétant, le tableau suivant à M. l'abbé Dubois; il apprend succinctement ce qu'il y a d'intéressant sur ces divinités, qu'on trouvera du reste à leur ordre alphabétique.

LEURS NOMS.	LEURS FONCTIONS.	LEUR RÉSIDENCE.	LEURS MONTURES.	LEURS ARMES.	COULEUR DE LEURS HABITS.
INDRA.	Dieu du ciel.	Est.	Un éléphant.	Le vadjra.	Rouge.
AGNI.	Dieu du feu.	Sud-est.	Un bélier.	Le chéki.	Violet.
YAMA.	Dieu des enfers.	Sud.	Un buffle.	Le danda.	Orange.
NAIRRITA.	Chef des démons.	Sud-ouest.	Un homme.	Le kounta.	Jaune.
VAROUNA.	Dieu de l'eau.	Ouest.	Un crocodile.	Le patcha.	Blanc.
VAYOU.	Dieu du vent.	Nord-ouest.	Une gazelle.	Le dwadja.	Bleu.
KOUVÉRA.	Dieu des richesses.	Nord.	Un cheval.	Le kadja.	Rose.
ISANA.	Le même que Siva.	Nord-est.	Un taureau.	Le trisoula.	Gris.

On compte quelquefois dix gardiens du monde, parce qu'on ajoute à ceux-ci *Brahma* pour le zénith, et le serpent *Ananta* pour le nadir. Nous ne donnons pas la traduction du nom des armes, parce que la plupart n'ont pas d'analogues parmi les nôtres; chacune d'elles a sa forme particulière, et est l'attribut ordinaire de la divinité à laquelle elle est consacrée.

ACHTA-YOGA. Ce mot signifie les *huit contemplations*, pratique religieuse considérée par les Hindous comme étant de la plus grande efficacité pour purifier l'âme. En voici, d'après M. l'abbé Dubois, une courte analyse, extraite du Rig-Véda.

L'*achta-yoga* est si efficace, que Siva lui-même n'a pu obtenir que par son moyen le pardon de ses péchés et la royauté du Kailasa. Point de faute qu'il n'efface! Tuer un brahmane ou une vache, voler de l'or, boire des liqueurs enivrantes, violer la femme de son gourou, procurer l'avortement, sont les plus énormes des crimes; médire des brahmanes, les tromper, leur manquer de parole; voir sans compassion le pauvre et l'étranger, au moment où l'on prend ses repas, les rebuter et les renvoyer avec mépris; empêcher de boire les vaches qui ont soif; vouloir passer pour savant lorsqu'on ne sait rien; s'aviser de dogmatiser sur la contemplation, quoiqu'on ignore en quoi elle consiste; donner des remèdes sans être médecin; prédire l'avenir sans être astrologue; offrir, quand on est brahmane, des sacrifices à un linga ou à une image de Vichnou qui aurait déjà été l'objet de ceux d'un soudra: certes, ce

sont là de grands péchés. Eh bien! l'achta-yoga les efface tous. Voici en quoi il consiste.

On jeûne d'abord trois jours de suite, après lesquels on se rend à un temple de Siva, ou à un cimetière, ou auprès de l'arbre billi; on se purifie par la cérémonie de l'*atchamanya;* on se trace sur le front la petite marque rouge circulaire appelée *tiloki*. Ayant préparé par terre un endroit propre, le contemplatif s'y place, le corps portant sur la tête, c'est-à-dire, la tête en bas, et les pieds en haut; dans cette posture il fait six fois le *pranayana*, qui consiste à respirer avec force par une narine, et à chasser de même, par l'autre, l'air aspiré. Par là l'homme de péché sera détruit: cet homme de péché réside dans le nerf qui occupe le côté gauche de la tête; en faisant sortir le vent du corps par le pranayana, on dit: *Nerf, vous êtes une déesse; c'est en vous que réside l'homme de péché; je vais vous laver pour vous en délivrer. Sortez donc.* Une violente expiration par la narine gauche ayant chassé ce nerf, où réside l'homme de péché, on le lave dans l'eau chaude, et on lui offre le *poudja* (l'adoration). Il s'agit après cela de le faire rentrer à sa place: à cet effet, on respire fortement par la narine droite, en disant: *Vous voilà, grande déesse, délivrée du péché! Vous êtes la mère du monde; vous avez reçu l'honneur du sacrifice; allez vous replacer à l'endroit où vous étiez auparavant.* Tel est l'exercice de l'achta-yoga. C'est pour l'avoir pratiqué, dit l'auteur, que Siva est devenu le maître du monde; Indra, le souverain du Swarga; Dourga, la mère de toutes les créatures; et Vichnou, le conservateur de toutes choses. *Voy.* Yoga.

ACHTHEIA, nom mystérieux, dérivé d'ἄχθος, douleur, que les initiés donnaient à Cérès dans les fêtes d'Eleusis: il faisait allusion à la douleur que la déesse avait éprouvée de l'enlèvement de Proserpine, sa fille.

ACIDALIE, surnom de Vénus, considérée comme la déesse qui cause des soucis et des inquiétudes. C'était aussi le nom d'une fontaine, située à Orchomène, ville de Béotie, où les Grâces allaient se baigner.

ACINAX, lame d'épée que les anciens Scythes élevaient sur un pieu et qu'ils regardaient comme le symbole de Mars; tous les ans ils offraient devant cette représentation des chevaux en sacrifice.

ACMON, fils de Manès ou de Phanée, chef d'une colonie scythe qui s'empara de l'Arménie, de la Cappadoce, de la Phrygie et de la Phénicie; il fut mis après sa mort au rang des dieux sous le nom d'*Hypsistos* ou *Très-Haut*. On lui donne pour enfants Uranus et Titée, c'est-à-dire le Ciel et la Terre. Son culte était célèbre dans l'île de Crète.

ACNOUM. C'est ainsi que les chrétiens qui se servent de la langue arabe appellent les personnes de la sainte Trinité. Les musulmans emploient aussi ce mot dans le sens de *substance* ou *hypostase*, et l'appliquent pareillement aux personnes de la Trinité, lorsqu'ils ont occasion d'en parler. Mais ils n'admettent point ce dogme, soutenant qu'il est incompatible avec l'unité de Dieu; il en est même d'assez grossiers parmi eux pour croire que nous mettons la sainte Vierge au nombre des personnes divines. C'est à cause du dogme trinitaire que les musulmans traitent les chrétiens d'*associateurs*, parce que, disent-ils, ils donnent à Dieu des *associés*.

ACOLYTE. C'est le premier des ordres mineurs dans l'Eglise latine. Ce mot, qui vient du grec ἀκόλουθος, signifie *servant*, ou plutôt *suivant*. Les fonctions des acolytes sont d'allumer les cierges à l'église, de porter les flambeaux, de présenter les burettes au diacre et au sous-diacre pour l'oblation du saint sacrifice. Ils portent aussi la croix, et tiennent la patène enveloppée pendant le commencement du canon de la messe. Cependant, suivant l'usage romain, ces deux dernières fonctions sont remplies par le sous-diacre. Les acolytes, après leur ordination, peuvent encore retourner dans le monde et même se marier, ce qui n'est plus possible après le sous-diaconat. Actuellement, on donne communément cet ordre avec les trois autres mineurs, qui sont ceux de portier, de lecteur et d'exorciste. Le défaut de ministres ecclésiastiques en assez grand nombre fait que, dans la plupart des églises, les fonctions d'acolytes sont remplies par des laïques et même par des enfants, que l'on appelle *clercs* et enfants de chœur.

ACOQUAS, peuples de l'Amérique méridionale. Ils reconnaissent qu'il y a un Dieu dans le ciel, mais ils ne l'adorent pas; ils ne savent pas si c'est un esprit, et paraissent même croire qu'il a un corps.

ACORAN, nom de la Divinité chez les Guanches, dans les îles Canaries. *Voy.* Alcorac.

ACOUCHOUCCAQUE, idole à laquelle sacrifiaient les anciens Péruviens, lorsqu'une femme mettait au monde deux jumeaux, ou que les lamas mettaient bas deux agneaux d'une portée, événements qui étaient regardés comme précurseurs d'une grande calamité. Le sacrifice était précédé d'un jeûne de cinq jours.

ACRATUS, génie de la suite de Bacchus. Les Athéniens en avaient fait une divinité.

ACROPOLE, c'est-à-dire *haute-ville*, citadelle consacrée à Minerve, qui était pour les Athéniens ce que le Capitole fut depuis pour les Romains. Cette éminence avait été sanctifiée, disait-on, par le combat d'œuvres utiles que se livrèrent Minerve et Neptune. Pausanias prétend même que de son temps on y voyait encore des rejetons de l'olivier que la déesse avait produit soudainement, les impressions du trident de Neptune, et les restes de l'eau qui en était sortie. Minerve s'intéressait beaucoup à la conservation de son olivier; cet arbre ayant été réduit en cendres avec le temple, il repoussa en moins d'un jour, s'il faut en croire Hérodote, un rejeton de deux coudées, après un sacrifice offert à la déesse. Mais ce ne fut pas le seul miracle opéré sur l'Acropole; la lampe d'or qui brûlait devant l'autel de la patronne offrait un prodige perpétuel. On l'emplissait d'huile au commencement de chaque année,

et la lampe brûlait continuellement jour et nuit, sans qu'il fût besoin d'y ajouter de l'huile, parce que la mèche était faite de lin de Carpasie, ville de Chypre, le seul que le feu ne consumât point. C'était probablement une espèce d'amianthe; quant à l'huile, si on n'en ajoutait pas clandestinement, il en fallait sans doute verser une quantité fort notable dans le vase pour suffire à la consommation annuelle.

ACTES DES APOTRES. C'est l'un des livres sacrés du Nouveau Testament; il est placé dans la Bible immédiatement après les Evangiles, et avant les Epîtres de saint Paul. L'auteur, qui est saint Luc, y rapporte l'histoire de l'Eglise naissante, les prédications et les miracles des apôtres chez les Juifs et chez les gentils, les persécutions qu'ils eurent à subir de la part des uns et des autres, la vie édifiante des premiers chrétiens, l'élection des sept diacres, le martyre de saint Etienne et de saint Jacques, les décisions du premier concile de Jérusalem; enfin, dans les derniers chapitres, il s'attache particulièrement à décrire les pérégrinations et l'apostolat de saint Paul, qu'il paraît avoir suivi dans la plupart de ses voyages, jusqu'à l'arrivée à Rome de ce grand apôtre. Les faits contenus dans le livre des *Actes* comprennent l'espace d'environ 30 ans. Les Grecs appellent ce livre *Praxès* ou *Praxis*. *Voy.* notre Dictionn. de la Bible, art. ACTES DES APÔTRES.

ACTIAQUES (JEUX). Ces jeux étaient très-anciens; on les célébra d'abord à Actium en l'honneur d'Apollon. Mais Auguste les transporta à Nicopolis, où on les célébra depuis tous les cinq ans avec une grande solennité. Ils eurent lieu ensuite à Rome, où Tibère les présida dans sa jeunesse. Ils consistaient en courses et en concours de musique. On y préludait par un usage assez singulier; on sacrifiait d'abord un bœuf que l'on abandonnait ensuite aux mouches, afin que, s'étant repues de sa chair et de son sang, elles ne vinssent pas troubler la fête. Il ne faut pas confondre ces jeux avec les Apollinaires.

ACUENS, branche de manichéens, ainsi appelés d'Acuas, sectateur de Manès, qui en avait répandu les erreurs en Mésopotamie et de là à Eleuthéropolis.

ADAD ou ADOD, honoré comme le dieu suprême, le roi des dieux chez les Assyriens et les Phéniciens. En effet, ce nom, qui serait sans doute mieux écrit *Hadad*, peut signifier l'*unique*. On lui donnait pour femme *Adargatis*, et ce couple représentait le soleil et la terre, suivant quelques auteurs; cette assertion paraît être confirmée par la manière dont on représentait ces deux divinités; en effet, le dieu avait la tête entourée de rayons dont l'extrémité était dirigée de haut en bas, tandis que les rayons qui environnaient la tête de la déesse étaient tournés de bas en haut, pour montrer que toutes les productions de la terre étaient dues au soleil. Avant d'être élevé à l'apothéose, Adad avait été roi de Syrie.

ADAGOUS, divinité phrygienne, peut-être la même qu'Atys. Hésychius dit qu'elle était hermaphrodite.

ADALBERT, ADELBERT ou ALDEBERT, Gaulois d'origine, naquit au commencement du VIIIe siècle. Il s'acquit par son insigne hypocrisie une grande réputation de sainteté; il publiait qu'il avait été comblé de grâces divines dès avant sa naissance; que sa mère, enceinte de lui, avait vu en songe un veau sortir de son côté droit, signe, selon lui, de la grâce dont il avait été prévenu; qu'un ange sous une forme humaine lui avait apporté des extrémités du monde des reliques d'une vertu admirable, par lesquelles il pouvait obtenir de Dieu tout ce qu'il désirait. Il gagna par ce moyen la confiance du peuple et se fit suivre par une multitude de femmes et de paysans qui le regardaient comme un thaumaturge et un homme d'une sainteté admirable. Pour donner plus de poids à ses fourberies, il gagna à force d'argent des évêques ignorants et avares, qui lui conférèrent l'épiscopat au mépris de tous les canons. Cette nouvelle dignité lui inspira tant d'orgueil, qu'il osait se comparer aux apôtres et aux martyrs, et refusait de leur consacrer des églises, ne voulant en consacrer qu'à lui-même. Il distribuait les rognures de ses ongles et de ses cheveux à ses sectateurs, qui leur rendaient le même respect qu'aux reliques de saint Pierre. Il détournait le peuple des églises en l'attirant dans des chapelles qu'il construisait au milieu des campagnes, près des fontaines; et lorsqu'on voulait se confesser, il disait : *Je sais vos péchés, et je connais vos plus secrètes pensées, sans qu'il soit besoin que vous les déclariez. Vos péchés vous sont remis, allez en paix.* Le peuple se retirait plein de sécurité sur la rémission de ses fautes.

Il faisait circuler parmi ses adhérents une lettre qu'il prétendait avoir reçue de Jésus-Christ par l'entremise de saint Michel; voici le titre de cette pièce absurde : *Au nom de Dieu! Ici commence la lettre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est tombée à Jérusalem, et qui a été trouvée par l'archange saint Michel, à la porte d'Ephrem, lue et copiée par la main d'un prêtre nommé Jean, qui l'a envoyée à la ville de Jérémie, à un autre prêtre nommé Talasius, et Talasius l'a envoyée en Arabie à un autre prêtre nommé Léoban, et Léoban l'a envoyée à la ville de Bethsamie, où elle a été reçue par le prêtre Macaire, qui l'a envoyée à la montagne de l'archange saint Michel; et la lettre est arrivée par le moyen d'un ange à la ville de Rome, au sépulcre de saint Pierre, où sont les chefs du royaume des cieux; et les douze prêtres qui sont à Rome ont fait des veilles de trois jours, avec des jeûnes et des prières jour et nuit.* On cite encore une prière d'Adalbert qu'il avait composée pour ses sectateurs et qui commence ainsi : *Seigneur, Dieu tout-puissant, père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Alpha et Oméga, qui êtes assis sur le trône souverain, sur les chérubins et sur les séraphins.* Et plus loin : *Je vous prie et vous conjure, ange Uriel, ange Raguel, ange Tabuel, ange Michael, ange Inias, ange Tabuas, ange Sabaoth, ange Simiel*, etc.

Saint Boniface, apôtre de la Frise, fit condamner Adalbert et ses erreurs dans un concile tenu à Soissons; mais cet imposteur, bien loin de se soumettre, n'en étant devenu que plus entreprenant, fut condamné de nouveau dans un concile tenu à Rome, l'an 745, puis enfermé par l'ordre des princes Carloman et Pépin. Depuis lors on n'entendit plus parler de lui ni de sa secte. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies et celui des Sciences occultes, art. ADALBERT.

ADAM, nom du premier père du genre humain; on le fait communément dériver du mot hébreu *adama*, le sol; comme le mot latin *homo* rappelle la racine *humus*, même signification; d'autres veulent y trouver le radical hébreu *dam*, le sang; d'autres enfin préfèrent le tirer d'une racine sémitique qui se trouve encore dans l'éthiopien et qui signifie *le beau*.

1° Ce fut le sixième jour de l'existence du monde (un vendredi), après que l'universalité des êtres eut été créée, que le Tout-Puissant couronna son œuvre par la formation de l'homme. Il le tira de la terre et mit en lui un souffle de vie, c'est-à-dire qu'il lui donna une âme. Il l'établit le souverain de tous les êtres qui couvraient la face de la terre, avec plein pouvoir d'user pour sa nourriture de tous les fruits que produisait le paradis terrestre, jardin délicieux où il l'avait placé; et afin d'éprouver son obéissance, et de lui faire mériter la félicité dont il voulait le combler, il lui interdit de manger du fruit d'un arbre appelé l'arbre de la science du bien et du mal. Mais Adam paraissant s'ennuyer de sa solitude au milieu de tant d'êtres irraisonnables, Dieu lui donna une compagne qu'il tira d'une de ses côtes durant son sommeil, et la lui donna pour femme; telle fut l'institution du mariage. On ignore combien de temps Adam et Eve vécurent heureux dans le paradis terrestre: tout porte à croire que leur bonheur dura peu. Le malin esprit, jaloux de ces créatures faites à l'image de Dieu et destinées à jouir d'une félicité éternelle, prit la figure du serpent, tenta la femme et lui persuada de manger du fruit défendu, en lui promettant que si elle et son mari en mangeaient, leurs yeux seraient ouverts, et qu'ils deviendraient aussi savants et aussi puissants que Dieu même. Eve mangea du fruit et en porta à son mari, qui en mangea comme elle. Leurs yeux furent ouverts en effet, mais ce fut pour reconnaître leur misère et leur nudité, dont ils ne rougissaient pas auparavant. Dieu, en punition de leur désobéissance, les condamna à la mort, ainsi qu'il les en avait menacés; de plus il assujettit l'homme à la nécessité de cultiver péniblement la terre, et de manger son pain à la sueur de son front, et assujettit la femme à son mari, la condamnant à mettre au monde ses enfants avec douleur; puis il les chassa du paradis de délices. Adam donna naissance à un grand nombre d'enfants, qui peuplèrent l'univers; mais l'Ecriture sainte n'en nomme que trois : Caïn, Abel et Seth; il mourut âgé de neuf cent trente ans, pendant lesquels on suppose qu'il fit pénitence de sa faute et mérita ainsi de jouir de la béatitude céleste.

2° Les rabbins débitent une multitude de fables au sujet d'Adam : ainsi ils avancent qu'il fut d'abord créé mâle et femelle en même temps, qu'il était homme par devant et femme par derrière, et que Dieu n'eut qu'à le séparer par le milieu pour en constituer deux êtres distincts. Son corps était si prodigieux avant sa chute, qu'étant couché il touchait aux deux bouts du monde. Les anges en murmurèrent et dirent à Dieu : *Seigneur, il y a donc deux puissances souveraines dans l'univers ?* Dieu, reconnaissant *sa faute*, appuya sa main sur la tête d'Adam et réduisit sa taille à mille coudées. Il avait une science universelle, et nul de ses descendants n'égala jamais son savoir. Quelques-uns prétendent qu'avant de lui donner Eve pour épouse, Dieu avait tiré de la terre une autre femme, nommée Lilith, qui le rendit père d'une multitude de démons, mais dont il fut obligé de se séparer à cause des querelles fréquentes qu'ils avaient ensemble. D'autres comptent les heures du jour où Adam fut créé et trouvent l'emploi de chacune. A la première heure, Dieu recueillit la poussière dont il devait le former, et Adam devint un embryon; à la 2[e] il se tint sur ses pieds; à la 4[e] il donna les noms aux animaux; la 7[e] fut employée à son mariage avec Eve, que Dieu lui amena après l'avoir frisée; à la 10[e] Adam pécha, et fut jugé aussitôt; et à la 12[e] il gémissait déjà sous la sueur de son travail. Il fut si affligé de la mort d'Abel, qu'il se sépara d'Eve pendant cent trente ans, et ce fut dans cet espace de temps que quelques rabbins placent son union avec Lilith. Adam fit pénitence de sa révolte contre Dieu, et maltraita son corps pendant sept semaines dans le fleuve Gihon; son corps en fut tellement macéré, qu'il en sortit percé comme un crible.

3° Les musulmans ont aussi leur légende : Dieu, ayant résolu de créer l'homme, commanda à Gabriel d'aller prendre une poignée des sept différentes couches de la terre. L'ange partit et vint déclarer à la Terre l'ordre du Créateur; elle en fut effrayée et pria le messager céleste de représenter à Dieu qu'il était à craindre que cette nouvelle créature qu'il voulait former ne se révoltât un jour contre son auteur; ce qui ne manquerait pas d'attirer sur elle la malédiction divine. Gabriel consentit à représenter à Dieu cette requête; mais le Tout-Puissant, sans y faire droit, chargea Michel et Izrafil d'exécuter ses volontés; ils se laissèrent toucher de compassion comme Gabriel, et retournèrent porter à Dieu les plaintes de la Terre. Ce fut alors que le redoutable Izraïl, à qui même ordre fut donné en troisième lieu, sans s'amuser à converser avec la Terre, arracha violemment de son sein les sept poignées commandées et les porta en Arabie, où devait s'opérer l'œuvre de la formation de l'homme. Dieu fut si satisfait de la prompte sévérité d'Izraïl, qu'il lui donna la fonction de séparer les âmes des

corps; c'est pour cela qu'il est appelé l'ange de la mort. Les esprits célestes pétrirent cette terre; Dieu en fit un moule de sa propre main, et le laissa sécher quelque temps. Les anges se plaisaient à le considérer, mais Eblis, s'étant avisé de le frapper sur le ventre, s'aperçut qu'il était creux et dit en lui-même : Cette créature vide aura besoin de se remplir souvent, et sera en conséquence sujette à beaucoup de tentations. Alors il demanda aux autres anges ce qu'ils feraient si Dieu voulait les assujettir au souverain qu'il allait donner à la terre. Tous répondirent qu'ils obéiraient; mais Eblis se promit en lui-même de n'en rien faire. En effet, le corps du premier homme étant formé, Dieu l'anima d'une âme intelligente, et lui donna des habits merveilleux; puis il ordonna aux anges de se prosterner devant lui; ce qu'ils firent, à l'exception d'Eblis, qui pour cette raison fut chassé du paradis, et sa place fut donnée à Adam. La défense de manger du fruit de la vigne ayant été faite au père des humains, Eblis s'associa avec le paon et le serpent, et fit tant par ses discours artificieux, qu'Adam désobéit. Du moment que les deux époux eurent mangé du fruit défendu, leurs habits tombèrent à leurs pieds, et la vue de leur nudité les couvrit de honte. Ils se couvrirent de feuilles de figuier, s'enfuirent et se cachèrent derrière les arbres; mais la sentence de Dieu les condamna au travail et à la mort; ils furent précipités du paradis; Adam tomba dans l'île de Serandib (Ceylan) et Eve à Djidda, sur la côte d'Arabie. Quand le temps de leur pénitence mutuelle fut achevé, l'esprit de Dieu conduisit Adam du côté de l'Arabie; ses pas portaient de tous côtés l'abondance et la fertilité; créé avec une figure ravissante, la chevelure épaisse, longue et frisée, il eut alors de la barbe et des moustaches; enfin, après une séparation de cent ans, il retrouva Eve sur une montagne proche la Mecque, qui fut en conséquence nommée la montagne d'*Arafat* ou de la reconnaissance. Alors les anges prirent une tente du paradis et la dressèrent sur le sol même où depuis fut élevé la *Kaaba*, ou temple sacré de la Mecque, qui est ainsi le premier des temples consacrés à Dieu. L'ange Gabriel enseigna à Adam les cérémonies qu'il devait pratiquer dans ce sanctuaire, ainsi que les dogmes de la religion, les préceptes de la prière, etc. Toutes ces lois lui furent données écrites en caractères de mille langues différentes. Eve donna à son mari deux cent quarante enfants en cent vingt couches, car tous ces enfants naissaient jumeaux; les frères épousaient leurs sœurs, mais jamais leur jumelle. Adam fut assisté à sa mort par une légion d'anges, qui recueillirent son âme et lavèrent son corps; Michel l'ensevelit, et Gabriel remplit les fonctions d'imam en récitant la prière funèbre. Adam, à sa mort, laissait une postérité de 40,000 âmes.

4° Les Persans ont une variante sur la chute d'Adam : Dieu le créa dans le quatrième ciel et lui permit de manger sans distinction de tous les fruits du paradis, parce que ces aliments étant légers et d'une digestion facile, les pores du corps suffiraient pour livrer passage aux parties qui ne seraient pas assimilées à la substance de l'homme : ce qui n'aurait pas lieu pour des aliments plus grossiers. Eve, à l'instigation du démon, mangea du froment et en fit manger à son mari. Tous deux en sentirent leur estomac chargé : ce qui leur dessilla les yeux. Alors Gabriel, pour prévenir les conséquences de leur digestion, et dans la crainte que le paradis ne fût souillé, se hâta de les mettre à la porte de ce lieu pur et saint.

5° Les Malgaches ont une fable à peu près semblable. Adam, placé dans le paradis terrestre, n'était sujet à aucun besoin corporel. Au reste, Dieu lui avait défendu de boire et de manger de ce qui se trouvait dans le paradis. Le démon résolut de le porter à la désobéissance : il l'alla trouver et lui demanda pourquoi il ne goûtait pas de ces fruits délicieux dont son séjour était embelli, de ces liqueurs exquises qui coulaient comme de l'eau. Adam allégua la défense expresse du Seigneur et le peu de besoin qu'il éprouvait de manger. Le diable s'en alla tout confus; mais il se présenta une seconde fois, et dit au premier homme qu'il venait de la part de Dieu lui annoncer qu'il pouvait désormais manger et boire tout ce qui lui plairait. Adam le crut sur parole : il but, il mangea. Mais quelque temps après la nature lui fit éprouver d'autres besoins impérieux : Adam souilla le lieu divin qu'il habitait. Le diable, triomphant, alla accuser sa dupe auprès de Dieu, qui chassa le délinquant du paradis. Au bout d'un certain laps de temps, il lui vint au gras de la jambe une tumeur qui s'ouvrit au bout de six mois, et dont il sortit une jeune fille. Surpris de ce prodige, Adam consulta Gabriel, qui lui répondit, de la part de Dieu, qu'il devait l'élever jusqu'à ce qu'elle fût devenue nubile, et se marier avec elle. Adam obéit, et donna à son épouse le nom de *Rahouna*.

6° Un des Védas appelle le premier homme *Adima*, le premier. « Se trouvant seul, dit l'Oupanischad, Adima ne ressentait aucune joie, et voilà pourquoi l'homme ne se réjouit point quand il est seul. Il souhaita l'existence d'un autre que lui, et tout à coup il se trouva comme un homme et une femme unis l'un à l'autre. Il fit que son propre être se divisa en deux, et ainsi il devint homme et femme. Ce corps ainsi partagé n'était plus que comme une moitié imparfaite de lui-même; il se rapprocha d'elle, et par cette union furent engendrés les hommes. — Le premier homme s'appelle encore *Pradjapati*, le seigneur ou le maître de ses sujets; et la première femme *Prakriti*, qui peut se traduire par *procréée*, comme l'*Hava* des Hébreux par *vivifiée*.

7° Les traditions des Nègres wolofs, qui paraissent antérieures à l'islamisme, portent qu'ils descendent d'*Adamo* et d'*Awa*. Dans le Haussa, les Nègres appellent aussi notre

premier père *Adam*, et cette tradition n'a pas été importée chez eux par l'islamisme, qui y est très-moderne, ni par le christianisme, qui n'y a pas encore pénétré. Ce qui le démontre encore, c'est que la première femme est par eux nommée *Aminatou*.

Voy. notre Dictionnaire de la Bible et celui des Sciences occultes, article Adam.

ADAMAH. Suivant la Cabale rabbinique, il y a sept terres ou sept mondes superposés. Adamah est l'avant-dernier de ces mondes : c'est là qu'Adam passa la première partie de sa vie. Son commerce avec Lilith, démon femelle, peupla cette terre d'esprits malfaisants. Il était alors âgé de cent treize ans. Ce ne fut qu'après la naissance de Seth qu'il parvint à la terre que nous habitons.

Le mot *adama* signifie *terre* en éthiopien : quelques-uns croient que c'est de là qu'Adam a tiré son nom, qui signifie homme. En latin, nous avons pareillement *homo*, *humanus*, qui paraît dériver de *humus*.

ADAMITES. On donne ce nom, en général, à plusieurs hérétiques de différentes sectes qui poussèrent le fanatisme jusqu'à se faire un point de religion d'imiter la nudité d'Adam dans le paradis terrestre.

Nous trouvons d'abord Carpocrate et plusieurs autres hérétiques, qui, prétendant que l'âme humaine était une émanation de la Divinité, et qu'elle avait été, contrairement à ses droits, emprisonnée par le Créateur dans des organes corporels, cherchaient à l'en affranchir, et regardaient tous les actes du corps comme des actions indifférentes en elles-mêmes et qui ne portaient aucune atteinte à l'âme. Ils ne voyaient plus, en conséquence, de bien ou de mal en ce monde; et se croyant semblables à Adam et à Eve, qui dans l'état d'innocence ignoraient le bien et le mal, ils se faisaient un devoir d'imiter leur nudité lorsqu'ils étaient dans le paradis terrestre. On comprend quels désordres dut amener cette nudité, jointe au principe de l'indifférence des actions humaines, à l'absence de prières et à la haine du Dieu créateur. Croirait-on cependant que quelques-uns de ces fanatiques se vantaient d'être chastes?

D'autres enthousiastes, et ce sont ceux que l'on appelle proprement les adamites, considérant que c'était un usage, chez certains peuples policés, et chez les chrétiens, entre autres, de se découvrir la tête et même quelquefois les épaules, comme marque d'humilité, lorsqu'on avait des grâces à solliciter, s'imaginèrent que ce serait témoigner l'humilité la plus profonde que de se dépouiller complétement pour s'adresser à la majesté divine. Ils considéraient d'ailleurs que c'était ainsi qu'avaient prié Adam et Eve encore innocents, et qu'en conséquence les premières prières de l'homme avaient été adressées à Dieu dans l'état de nudité. Aussi, au rapport de saint Epiphane, ils mettaient leurs habits bas dans le vestibule de l'église, et ils allaient ensuite prendre leurs places, nus comme l'enfant qui vient au monde. Les supérieurs ecclésiastiques étaient gravement chacun à la place qui convenait à son rang et faisaient l'office nus. Il paraît qu'au commencement leurs mœurs furent irréprochables, et qu'ils excommuniaient sans retour ceux qui tombaient dans le péché de la chair. Mais on conçoit sans peine que cette rigidité de mœurs ne dut pas subsister longtemps. En effet, saint Augustin nous apprend qu'ils abhorraient le mariage, parce qu'Adam n'en avait usé qu'après son péché, mais qu'ils se permettaient l'usage des femmes en commun. Ils avaient pour cet effet un lieu particulier où ils s'assemblaient à certains jours; là, nus et en silence, ils attendaient respectueusement le signal qui devait leur permettre de satisfaire leurs désirs déréglés, et ce signal était ces paroles de la Genèse : *Croissez et multipliez*, prononcés par le chef de l'assemblée. Peut-être cependant a-t-on exagéré les désordres qui se commettaient chez ces hérétiques : il est bon en effet de se rappeler que les chrétiens ont été faussement accusés par les païens de semblables débauches.

Ce fanatisme se renouvela en Europe dans les XIIᵉ, XIVᵉ et XVᵉ siècles. Mais les adamites qui surgirent dans le XVIᵉ siècle parmi les anabaptistes, poussèrent l'impudence plus loin que leurs devanciers; car les premiers cachaient leurs désordres au sein de leurs temples, tandis qu'à Amsterdam un prétendu prophète, nommé Théodore, qui avant sa mission exerçait le métier de tailleur d'habits, prouva à ses adhérents que l'homme spirituel doit se dépouiller de tout ce qui est terrestre et corruptible, et le leur persuada si bien, que sur-le-champ il fut résolu de mettre bas ses vêtements et de les jeter au feu. Les femmes imitèrent les hommes, et tous ensemble coururent en cet état par les rues de la ville, en criant : Miséricorde! vengeance! On les arrêta sans beaucoup de peine; mais lorsqu'on voulut les contraindre à se couvrir, ils le refusèrent absolument, en disant qu'ils représentaient la vérité toute nue. Une femme à qui un magistrat avait jeté son manteau sur le corps, s'écria qu'elle n'avait point honte d'être l'image de Dieu. Ceci arriva l'an 1535. *Voir* les articles Turlupins, Pauvres frères, Picards, etc. *Voyez* aussi notre Dictionnaire des Hérésies, article Adamites.

ADAR, אדר, le sixième mois de l'année civile et le douzième de l'année ecclésiastique chez les Juifs. Comme leur année n'est composée que de trois cent cinquante-quatre jours, ils ajoutent tous les trois ans un treizième mois, qu'ils appellent *véadar* ou *second adar*. Ce mois a vingt-neuf jours. Les principales cérémonies religieuses qu'on y observe, sont : le 7, un jeûne à l'occasion de la mort de Moïse; le 8, un jeûne à l'occasion du schisme entre Hillel et Schammaï et de la division de leurs écoles; le 13, un jeûne en mémoire d'Esther et de la fameuse victoire remportée par Judas Machabée contre Nicanor, général du roi de Syrie, qu'il tua de sa propre main; et le 14, la fête des

Sorts ou *Pourim*. *Voy.* ce mot et notre Dictionnaire de la Bible, art. ADAR, SORT.

ADARGATIS, femme d'Adad, roi de Syrie, fut mise après sa mort au rang des divinités, comme son mari. On croit qu'elle est la même que la *Derketo* des Babyloniens, la Vénus des Grecs, et qu'elle signifie aussi la Terre. *Voy.* ATERGATIS.

ADBHOUTA-DHARMA. C'est le livre sacré des bouddhistes du Népal. Il traite des événements surnaturels.

ADDÉ-NABMA, baptême que les Lapons administraient à un malade. Il devait être conféré par une femme mariée. Elle faisait chauffer l'eau, la versait dans une cuvette; on y jetait deux petites branches de bouleau, l'une dans sa situation naturelle, et l'autre courbée en forme d'anneau. Après ces préparatifs, la femme lavait l'enfant malade, en disant : *Sois aussi vigoureux, aussi fécond et aussi florissant que le bouleau dont on a détaché ces deux branches.* Puis elle jetait dans l'eau un anneau ou un morceau de laiton, ou d'argent quand les parents étaient riches, en prononçant ces paroles : « Je jette dans l'eau ou tu dois être lavé cette masse d'argent ou de laiton; et, comme ce métal est sonnant et resplendissant, sois de même célèbre et illustre. » En lavant l'enfant, elle lui adressait encore ces paroles : *Par cette ablution, je te donne un nom nouveau,* NN. *En vertu de cette eau à laquelle nous t'admettons, tu te porteras beaucoup mieux qu'en vertu de celle dont le prêtre* (chrétien) *t'a lavé dans le temple. Je te nomme solennellement* Jabmek N. *Tu ressusciteras de nouveau; et après avoir repris de nouveaux membres, tu jouiras de ta vie et de ta vigueur première. Dès cette vie, tu goûteras le bonheur qu'a eu le jabmek dont tu as reçu le nom.* Enfin, après avoir versé trois fois de l'eau sur la tête de l'enfant, et après avoir lavé tout son corps, elle lui disait encore : *Tu as été admis à* l'addé-nabma, *et tu as reçu le nom d'un jabmek. Le temps montrera combien cette ablution est heureuse pour toi.* On tirait alors de l'eau le morceau d'argent ou de laiton, et on l'attachait au bras de l'enfant, si c'était un garçon; mais si c'était une fille, on le lui attachait sur la poitrine. C'était pour l'enfant un amulette précieux et un signe d'expiation : aussi on en faisait grand cas et on le portait toujours. Les garçons devenus grands le portaient à leur tambour et s'en servaient dans les opérations magiques. L'*addé-nabma* pouvait se réitérer plusieurs fois, sans égard à l'âge ou à l'état de mariage; cela arrivait toutes les fois qu'on tombait sérieusement malade. A chaque fois on prenait un nouveau nom : d'où il arrivait qu'on pouvait compter les maladies d'un Lapon par le nombre de ses noms. Le baptême d'initiation à la vie s'appelait SAMÉ-NABMA. *Voy.* ce mot.

ADDI-POURON, fête que les Hindous célèbrent dans les temples de Siva en l'honneur de Parvati, épouse de ce dieu. On mène sa statue en procession sur un char. Si quelqu'un veut en faire la dépense, il peut faire exécuter cette cérémonie dans les temples, huit jours avant la procession générale.

ADDS. Ce sont les plus infimes des mauvais génies, dans la théogonie mongole; ils planent sans cesse autour du monde, et se complaisent à faire le mal.

ADÉ, idole des Banians, qui a quatre bras. Purchas trouve quelque affinité entre elle et Adam, auquel les rabbins ont donné les deux sexes, quatre bras et tout le reste double, parce que, disent-ils, il fut créé mâle et femelle.

ADÉLI, nom que les schiites, sectaires musulmans se donnent à eux-mêmes; il signifie *les justes*, ou plutôt ceux qui s'attachent à la justice, au bon droit d'Ali. Les autres musulmans les appellent *schiites* ou les schismatiques.

ADELPHE, philosophe platonicien, qui au IIIe siècle fit un mélange des principes de Platon et des erreurs des gnostiques, et séduisit beaucoup de monde. Il prétendit avoir pénétré plus avant que Platon dans la connaissance de l'Etre souverain. Il fut réfuté par Plotin, chef de l'école platonicienne, par Aurélius, et par Porphyre. Nous avons encore l'ouvrage de Plotin, contre ces gnostiques purement philosophes. Ses disciples furent appelés adelphiens.

ADÉONE. *Voy.* ABÉONE.

ADÉPHAGIE, déesse de la gourmandise. Les Siciliens avaient beaucoup de dévotion pour elle; ils avaient placé sa statue dans un temple, où elle se trouvait à côté de celle de Cérès.

ADÉRAN. C'est le nom sous lequel les Parsis honorent le feu sacré qu'ils entretiennent dans l'*atesch-dan*, ou sanctuaire de leur temple.

ADÈS ou HAIDÈS. Ce mot, qui, suivant l'étymologie grecque, signifie *obscur, invisible*, et en phénicien voudrait dire *peste* ou *mort*, est le nom que les Grecs donnaient à Pluton, dieu des enfers. Les poëtes prennent aussi ce nom pour celui de l'Enfer lui-même.

ADESSÉNAIRES. Ce mot vient du verbe latin *adesse*, être présent. On a donné ce nom à quelques-uns des sacramentaires du XVIe siècle, qui, tout en niant la transsubstantiation, admettaient cependant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, mais dans un sens différent de celui de l'Eglise catholique. Ils se partageaient en quatre classes : les premiers disaient que le corps de Jésus-Christ est *au* pain; les seconds, qu'il est *autour du* pain; les troisièmes, qu'il est *sous* le pain, et les derniers, qu'il est *sur* le pain.

ADHAB-EL-CABR, la *peine du sépulcre;* le premier purgatoire des musulmans, où le défunt est tourmenté par les anges Munkir et Nekir. *Voy.* AZAB-I CABR.

ADHA-LOKA, ou *monde inférieur*, un des trois mondes admis dans le système des djaïnas, ou hérétiques du bouddhisme. Ils appellent encore ce monde inférieur *naraka* ou *patala*, c'est-à-dire *enfer*, comme les brahmanistes. L'*adha-loka* est la demeure des âmes de ceux qui ont commis des crimes si

grands, qu'ils ne sauraient êtres expiés par les renaissances les plus abjectes. Il est divisé en sept séjours, dont chacun est destiné à des châtiments plus ou moins rigoureux, suivant la gravité des péchés. Dans le moins redoutable, appelé *retna-prawai*, les pécheurs sont tourmentés pendant mille ans consécutifs. La durée et l'intensité des supplices vont toujours croissant dans les autres séjours, au point que dans le septième, le *mahâ-damai-pravai*, les maux sont au delà de toute expression. C'est la demeure des plus grands scélérats, dont les tourments ne durent pas moins de trente-trois mille ans. Les châtiments sont si cruels, qu'il serait impossible aux femmes de les endurer, à cause de la faiblesse de leur complexion; c'est pourquoi elles n'ont point à redouter ce septième enfer, quelques crimes qu'elles aient commis.

ADHAVARA, sacrifice que les Hindous offrent au printemps.

ADHHA, fête que les musulmans célèbrent le 12 du mois de dhoulhidjé, qui est le mois du pèlerinage à la Mecque. Ce jour-là on sacrifie solennellement un mouton qui porte le nom de la fête. Les pèlerins vont faire ce sacrifice hors de la ville, dans une vallée qui porte le nom de Mina ; quelquefois on y sacrifie aussi un chameau.

ADIAPHORISTES. Ce nom, qui vient du grec ἀδιάφορος, signifie les *indifférents*. Il fut donné dans le XVIe siècle à ceux des partisans de Luther qui, tout en admettant sa doctrine, continuaient néanmoins à reconnaître l'autorité de l'Eglise catholique.

En théologie on appelle *adiaphora* les usages ou pratiques qui, n'étant ni ordonnés ni défendus par l'Ecriture, peuvent être conservés ou rejetés sans inconvénient pour la pureté de la foi et pour la tranquillité de la conscience. Les théologiens allemands donnent spécialement ce nom à celles des cérémonies catholiques que les protestants avaient d'abord conservées. Flaccius, théologien d'Iéna, s'éleva le premier contre cette tolérance, et attaqua avec beaucoup d'acrimonie Mélanchthon, de qui elle émanait, et qui, à cette occasion, reçut le premier l'épithète d'*Adiaphoriste*.

ADI-BOUDDHA. Ce mot signifie *premier bouddha*, l'essence immatérielle, la divinité suprême, infinie ; le créateur primitif, suivant le système Aïsvarika, qui le considère comme la cause unique de tout ce qui existe ; mais c'est un dieu sans providence et sans autorité sur les mortels. Si les hommes espèrent être un jour unis à lui, absorbés en lui, ce n'est pas par un effet de l'action d'Adi-Bouddha, mais bien par la vertu et les facultés de chacun. *Adi-Bouddha*, étant regardé par les Aïswarika comme existant par lui-même, correspond parfaitement au *Swayambhou* de la théogonie brahmanique. Dans le Nepâl on l'adore comme s'étant manifesté sous la forme d'une lumière au-dessus des monts Sambhou-nath; cette flamme passe pour brûler éternellement dans le centre de l'hémisphère de Sambhou-Tchaïtya. Il a au-dessus de lui les cinq bouddhas primitifs, qui sont *Vaïrotchana*, *Akchobya*, *Ratnasambhava*, *Amitâbha* et *Amogha-siddha*. Dans le système *Aïsvarika* vulgaire on personnifie son énergie active sous la forme de *Pradjnâ*, considérée comme son épouse.

ADI-GRANTH. C'est le livre qui contient le code civil et religieux des sikhs. Ce mot veut dire *premier livre*. L'Adi-Granth enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu tout-puissant, et présent partout, qui remplit tout l'espace et pénètre toute la matière, et qu'on doit l'adorer et l'invoquer; qu'il y aura un jour de rétribution, où la vertu sera récompensée et le vice puni. L'auteur de ce code y commande la tolérance universelle, et défend de disputer avec ceux d'une autre croyance. Il condamne aussi le meurtre, le vol et les autres mauvaises actions ; il recommande la pratique de toutes les vertus, et principalement une philanthropie universelle, et l'hospitalité envers les étrangers et les voyageurs. Ce livre a été composé par Nanak, fondateur de la secte des sikhs, qui vivait dans le commencement du XVIe siècle.

ADIMA, nom du premier homme, selon les Védas. *Voy.* ADAM, 6°.

ADINATHA. C'est le nom de la Divinité suprême, dans la secte des djaïnas; ce nom signifie le Dieu suprême, ou bien celui qui est au-dessus des dieux ou Naths.

ADI-PANDOUGA, fête célébrée par les Malabares, dans le mois de juillet; c'est probablement celle du sommeil des dieux, qui a lieu le 11 de la quinzaine lumineuse d'açarh. En ce jour les Hindous font des actes méritoires et ne se livrent à aucune occupation mondaine. Le réveil des dieux se célèbre quatre mois après le onze de kartic. Les Malabares appellent cette dernière fête *Kartika-Pandouga*.

ADI-POUROUCH. Ce mot signifie le *premier homme* ou le *premier mâle :* c'est un des noms de Vichnou.

ADI-SAKTI. Dans la mythologie hindoue l'*Adi-Sakti* est la *puissance originelle*, ou l'énergie primordiale personnifiée sous la forme d'une déesse. C'est elle qui enfanta la triade indienne, c'est-à-dire Brahmâ, Vichnou et Siva, réunis en un seul corps. Après les avoir mis au monde, elle en devint amoureuse et se maria avec eux. D'autres *pouranas* racontent qu'*Adi-Sakti* produisit une semence d'où naquit Siva, qui fut père de Vichnou.

ADISÉCHA. C'est le nom du grand serpent qui soutient la terre, d'après la mythologie brahmanique. *Voy.* SÉCHA.

ADISWARA, c'est-à-dire le *premier maître ;* nom du plus célèbre des êtres divins, dans la religion des djaïnas. Adiswara joue, dans le système de ces sectaires, à peu près le même rôle que Brahmâ dans le système brahmanique. Les djaïnas racontent qu'il descendit sur la terre et y vécut cent millions de millions d'années; c'est lui, ajoutent-ils, qui divisa les hommes en castes, qui leur donna des lois, une forme de gouvernement, et régla les liens qui unissent les membres de la société. C'est lui encore qui a composé les quatre Védas, appelés *Pratamani-yoga*, *Teha-*

ranani-yoga, *Karanani-yoga* et *Draryani-yoga*. Ces Védas sont propres aux djaïnas, et totalement différents des Védas des brahmanes.

ADITI, une des filles de *Dakcha*, et épouse de *Kasyapa*, dans la mythologie hindoue ; c'est elle qui fut la mère des dieux : ses enfants sont appelés de son nom *Aditya* ; ils sont au nombre de douze, et donnent leurs noms aux douze mois de l'année.

ADITI-POUDJA, sacrifice par lequel les Hindous resserrent les liens de l'hospitalité. Il consiste à placer dans l'avant-cour de la maison l'image d'une divinité également révérée des deux parties contractantes. On lui offre des prières et des fleurs ; ensuite on y lave avec de l'eau tiède les pieds à l'hôte que l'on a reçu.

ADITYA, enfants de Kasyapa et d'Aditi, dans la mythologie hindoue ; ils président aux douze mois de l'année, et semblent désigner les différentes situations du soleil dans son cours zodiacal. — Ce mot sert encore à exprimer une divinité en général. — Enfin c'est un des noms du Soleil, considéré comme *principe* ou *premier-né*, ce qui est la signification de ce terme ; ou bien parce qu'il est fils d'Aditi. *Voy.* SOURYA.

ADI-VICHNOU. Dans la *trimourti* ou trinité indienne, Brahmâ, Vichnou et Siva sont plutôt regardés comme trois frères que comme des divinités procédant l'une de l'autre. Toutefois, comme il y a une multitude de systèmes dans cette théogonie, les vechnava, qui font une profession particulière d'adorer Vichnou, regardent celui-ci comme le principe des autres, et l'appellent pour cette raison *Adi-Vichnou*, c'est-à-dire Vichnou primitif ou premier principe. C'est de lui que procède Brahmâ, qui est la Science et le fils du premier principe, sans toutefois avoir eu de mère. Or, comme Brahmâ est universellement considéré comme créateur, il s'ensuit que ces dogmes rappellent le dogme chrétien, dans lequel le Père a créé toutes choses par son Fils, qui est sa Science et son Verbe, et qui est engendré de lui sans union de sexe.

ADJARIDÉ. C'est l'une des soixante-treize sectes de l'islamisme, de la fraction des *kharidjé*, ou protestants musulmans. Ils tirent leur nom d'Abderrahman, fils d'*Adjarid*, et soutiennent que l'enfant ne saurait être capable d'infidélité avant de parvenir à l'âge de raison, où il doit être appelé à l'islam. Ils se subdivisent en dix sectes : les *meimouniyé*, les *hamziyé*, les *schoaibiyé*, les *hazimiyé*, les *khalefiyés*, les *atrafiyés*, les *maloumiyé*, les *medjhouliyé*, les *saltiyé* et les *thaalibés*. *Voy.* ces noms dans leur ordre alphabétique.

ADJÉMI (ANNE ou EUDIE), religieuse maronite qui, se donnant pour inspirée, fonda sur le mont Liban quatre monastères sous l'invocation du sacré cœur de Jésus, les uns d'hommes et les autres de femmes. Il paraît qu'elle avait mêlé des erreurs à cette dévotion, car elle fut condamnée par le pape Pie VI, en 1779. Le patriarche des Maronites, qui s'était constitué son disciple, fut suspendu de ses fonctions ; mais il se rétracta par la suite, et rejeta les opinions de cette femme, et surtout l'union prétendue de l'âme et du corps d'Adjémi au corps et à l'âme de Jésus-Christ. C'est pourquoi il fut réintégré dans ses fonctions. Anne ou Eudie Adjémi mourut vers l'an 1813.

ADJOINTS (DIEUX). C'étaient les divinités subalternes que les Romains joignaient aux dieux principaux pour les aider ou les suppléer dans leurs fonctions ; ainsi à Mars on adjoignait Bellone ; à Neptune, Salacia ; à Vulcain, les Cabires ; au Bon-Génie, les Lares ; au Mauvais-Génie, les Lémures, etc.

ADJURATION. L'adjuration est un acte par lequel on prie, on invite ou on commande quelque chose au nom de Dieu. On ne doit employer l'adjuration que dans des occasions importantes ou pour obtenir des révélations d'un haut intérêt ; on adjure quelqu'un de dire la vérité, comme quand le grand prêtre des juifs dit à Jésus-Christ : *Je vous adjure par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ, Fils de Dieu.* — On appelle encore adjuration, dans l'Eglise catholique, l'intimation que l'on fait au démon de quitter le corps de celui qu'il possède, ou de révéler pour quelle cause il y est entré. Dans les exorcismes le prêtre adjure plusieurs fois l'esprit impur de sortir du possédé. *Voy.* EXORCISME. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. ADJURATION, EXORCISME, CONJURATIONS, et ceux de Liturgie et des Rites sacrés, art. EXORCISME.

ADONAI, terme hébreu qui signifie *monseigneur*, ou plutôt *messeigneurs*, car les juifs emploient presque toujours le pluriel lorsqu'ils prononcent le nom de Dieu. En s'adressant à un homme on dirait *adoni*, *monsieur*. Dans la lecture de la Bible, les juifs substituent constamment le mot *Adonaï* à celui de *Jéhovah*, qu'il ne leur est pas permis de prononcer (*Voy.* JÉHOVAH). Il est probable que cet usage remonte au moins au retour de la captivité de Babylone ; les Septante, qui ont traduit la loi en grec sous les Ptolémées, s'y sont conformés ; les apôtres même n'ont pas cru devoir y déroger en citant les textes de l'Ancien Testament : car les uns et les autres ont traduit *Jéhovah* par Κύριος, ce que l'on rend en latin par *Dominus*. — Le mot *Adonaï* ou *Adoni* n'était pas inconnu aux nations païennes. Les Syriens et plusieurs autres peuples de l'Orient qui parlaient une langue congénère à l'hébreu donnèrent ce nom à plusieurs de leurs divinités et surtout au Soleil. L'*Adonis* phénicien était l'objet d'un culte fort célèbre non-seulement en Orient, mais encore chez les Grecs, et même chez les Latins. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ADONAÏ.

ADONÉA, divinité païenne qui présidait aux voyages.

ADONÉE ou ADONEUS. Ce nom, qui vient du phénicien *Adon*, *Adonaï*, Dieu ou Seigneur, a été donné par les Orientaux à plusieurs divinités du premier ordre, à Jupiter, à Bacchus, à Pluton, à Baal ou Belus, etc. Les anciens Arabes adoraient le Soleil sous ce nom et lui offraient chaque jour de l'encens et des parfums. — Il serait plus exact de dire que ce nom, qui signifie simplement *Dieu*, a été

faussement considéré, par les Grecs et les Latins, comme désignant une divinité particulière à l'exclusion des autres.

ADONIES, fêtes instituées en l'honneur d'Adonis, dont le culte fut très-célèbre dans la Phénicie, dans l'Assyrie, dans l'Egypte, dans la Grèce et dans la Macédoine. Près de Byblos, en Phénicie, coulait un fleuve du nom d'Adonis, dont les eaux étaient rougies, à une certaine époque de l'année, par les sables du Liban. Le peuple, s'imaginant que les eaux du fleuve prenaient cette teinte du sang qui avait coulé de la blessure de leur héros, procédait alors à la célébration de sa fête. Toute la ville de Byblos était en deuil; les femmes, la tête rasée, couraient de tous côtés en se frappant la poitrine, en déchirant leurs habits, en poussant des hurlements et en criant; « Il est mort, il est mort, le bel Adonis! Pleurons le bel Adonis. » Puis on faisait avec pompe les funérailles du dieu. Le lendemain on le supposait ressuscité, et on célébrait son apothéose avec les plus grandes démonstrations de joie. Les femmes lui offraieut leurs chevelures, mais celles qui préféraient garder leurs cheveux étaient obligées de rester pendant un jour entier dans la place publique et de se prostituer aux étrangers qui se présentaient; le profit qu'elles en retiraient était employé à offrir des sacrifices à Vénus et à Adonis. Pendant qu'on pleurait à Byblos la mort d'Adonis, les femmes d'Alexandrie mettaient à la mer un panier de jonc renfermant une lettre et l'abandonnaient aux flots. Ce panier, dit-on, voguait de lui-même vers Byblos, où il était reçu avec des transports de joie, parce qu'il apportait la nouvelle que le dieu était ressuscité. Personne n'était exempt de prendre part à la solennité. C'était ordinairement la reine d'Egypte qui présidait aux cérémonies qui avaient lieu à Alexandrie, et qui en faisait la dépense. Elle choisissait une vaste salle de son palais, qu'elle faisait orner des plus riches tapisseries et des peintures les plus précieuses. Dans cette salle étaient dressés deux lits d'argent, l'un pour Vénus, l'autre pour Adonis, qu'on y voyait couché sous la figure d'un beau jeune homme. Autour de ces lits s'élevaient des berceaux de verdure entrelacés de fleurs de différentes sortes. Audessus voltigeaient de petits amours ailés, semblables, dit le poëte Théocrite, à de tendres oiseaux échappés du nid qui essayent leur force en voletant de branche en branche. Auprès des lits étaient des offrandes de fruits et de fleurs de toute espèce, renfermées dans des corbeilles tissues d'argent; des vases d'or remplis des parfums les plus précieux; de délicieux gâteaux que les femmes composaient exprès avec la plus pure farine, du miel, de l'huile et le suc de différentes fleurs. Entre les divers ornements qui décoraient cette salle, on y voyait exécuté en ivoire l'enlèvement de Ganymède par l'aigle de Jupiter. Pendant que la foule des spectateurs repaissait ses yeux de ce spectacle séduisant, de jeunes chanteuses célébraient par des hymnes les louanges de Vénus et d'Adonis. Le lendemain, au lever de l'aurore, on conduisait en pompe sur le bord de la mer les lits de Vénus et d'Adonis. Dans une de ces solennités, on vit Arsinoë, sœur de Ptolémée Philadelphe, porter elle-même la statue du dieu. Les femmes paraissaient dans cette procession les cheveux épars, le sein découvert, les robes flottantes. Arrivées sur le rivage, elles chantaient ces paroles qu'on lit dans Théocrite : *Toi seul entre tous les héros, ô cher Adonis! toi seul as le privilége de pouvoir passer alternativement de l'empire des morts à celui des vivants; privilége que n'ont pu obtenir ni le puissant Agamemnon, ni l'implacable Ajax, ni le vaillant Hector, ni Pyrrhus, ni Patrocle, ni aucun des princes si vantés d'Argos et de Mycène. O Adonis! sois-nous favorable; et quand tu reviendras l'année suivante, amène avec toi le bonheur et la joie.* — A. Athènes ces fêtes se célébraient dans le mois de munichion (mars ou avril); elles duraient huit jours, dont les premiers se passaient dans la tristesse, en mémoire de la mort d'Adonis et de sa descente aux enfers. Les autres se passaient dans la joie, pour célébrer son retour ou sa résurrection. Il n'était permis qu'aux femmes d'assister à ces solennités. On les voyait courir, les cheveux épars, dans les rues d'Athènes, qu'elles faisaient retentir de leurs gémissements devant les représentations du bel Adonis mort, exposées en différents quartiers de la ville. On portait en grande cérémonie et sur de riches tapis les statues de Vénus et de son amant. On garnissait de blé, d'herbes, de laitues et de fleurs, des espèces de vases et de coquilles, qu'on nommait les jardins d'Adonis. Après les avoir promenées dans la ville, on les jetait dans la mer, pour faire allusion sans doute à la mort d'Adonis, moissonné comme ces fleurs dans la saison la plus brillante de la vie. Toutes ces cérémonies s'exécutaient au son de flûtes nommées *guingræ*, qui rendaient un son lugubre, des auteurs anciens prétendant que ce nom était celui d'Adonis chez les Phéniciens. — On ignore comment les Macédoniens célébraient sa fête; on rapporte seulement qu'Hercule, passant dans la ville de Dium un jour où on la solennisait, demanda quelle était la divinité que l'on honorait, et ayant appris que c'était Adonis, répliqua qu'on ne devait pas avoir beaucoup de respect pour une divinité qui ne s'était signalée que par ses exploits galants. *Voy.* l'article suivant. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. ADONIS.

ADONIS, naquit du commerce incestueux de Myrrha avec Cinyras, son propre père. Il fut élevé par les nymphes des bois nommées dryades, et devint d'une beauté si ravissante, que Vénus s'éprit d'amour pour lui. Pleine d'une tendre sollicitude, elle accompagnait le jeune chasseur à travers des forêts sauvages, pour le préserver des dangers. Mais un jour, Adonis ayant manqué un sanglier, l'animal furieux s'élança sur lui et le déchira à belles dents. A la nouvelle de ce malheur, Vénus accourut en toute hâte, ensanglantant

ses pieds délicats aux épines des rosiers, dont les fleurs, jadis blanches, devinrent rouges depuis cette époque; mais il était trop tard, le chasseur avait expiré. Elle ne put que le changer en anémone, fleur qui dure si peu; cependant, comme elle redemandait avec instance à Jupiter celui que la déesse des enfers trouvait aussi fort à son gré, la muse Calliope, à laquelle on s'en rapporta, décida qu'Adonis passerait alternativement six mois de l'année sur la terre avec Vénus, et six mois dans les enfers avec Proserpine; et voilà cette résurrection annuelle que l'on célébrait dans les *Adonies* (*Voy.* ce mot). Le nom d'*Adonis* est tout à fait phénicien; c'est absolument le même que l'*Adoni* ou *Adonaï* des Hébreux, qui signifie le *Seigneur* ou *monseigneur*. Aussi les anciens, comme les modernes, conviennent que son culte a commencé en Orient. Macrobe prétend qu'Adonis est le même que le Soleil, ou Bacchus dans sa jeunesse. En effet, la mort et la résurrection annuelle d'Adonis pourrait fort bien être l'emblème du cours du soleil, qui tour à tour triomphe de l'hiver, dont le sanglier est le symbole, et est vaincu par lui. On le confond aussi avec Osiris. C'était l'Atys des Phrygiens, et le Thammuz des Babyloniens, au culte duquel les Israélites se laissèrent souvent entraîner, comme le leur reprochent les prophètes, qui font plusieurs fois allusion aux fêtes impures que les femmes célébraient en son honneur. Chez les Grecs Adonis était adoré sous les noms de Gabas, de Pygmalion, de Phéréclès. Les Perses, selon Giraldi, le nommaient Abobas. Les Grecs lui donnaient aussi le nom de *Kyrios*, Seigneur. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ADONIS.

ADOPTIENS, appelés aussi féliciens; hérétiques du VIIIe siècle, qui se répandirent surtout en Espagne, et avaient pour chefs les évêques Elipand de Tolède et Félix d'Urgel. Renouvelant les erreurs de Nestorius, ceux-ci prétendaient que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est pas fils propre ou naturel de Dieu, mais seulement son fils adoptif. Le pape Adrien les condamna dans une lettre dogmatique adressée aux évêques d'Espagne; trois conciles, celui de Francfort, en 794, celui de Forli en 795, et celui de Rome, tenu sous le pape Léon III, s'élevèrent aussi contre cette doctrine. Félix et Elipand se rétractèrent d'abord, puis revinrent obstinément à leurs erreurs, dans lesquelles ils moururent. Ils ont encore été réfutés par saint Paulin, patriarche d'Aquilée, et par le célèbre Alcuin. Cette erreur tomba dans l'oubli après la mort de ses auteurs; mais depuis elle a été souvent embrassée par ceux qui ont voulu approfondir le mystère de la divinité de Jésus-Christ et l'accommoder à la raison humaine. Les adoptiens sont encore nommés *adoptants*. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ADOPTIENS.

ADORATEURS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, réunion d'hommes qui, ayant pris ce titre, demandèrent, en l'an IV de la république française, à la municipalité de Toulon le temple de la Raison pour y exercer leur culte; ce qui leur fut accordé. C'est à peu près tout ce que l'on sait de cette prétendue religion. *Voy.* THÉOPHILANTHROPES. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire des Hérésies.

ADORATION. L'adoration est la partie intégrante du culte; elle consiste dans les hommages que l'on rend à la Divinité, et dans le sentiment que l'on éprouve de la grandeur de Dieu et de sa propre bassesse. Le mot *adoration* vient de l'usage de témoigner son respect en portant la main à la bouche, *ad, ore;* cet usage fort antique n'est pas encore tout à fait oublié de nos jours. L'adoration est de deux sortes, l'intérieure et l'extérieure: l'intérieure est la plus pure, et doit toujours accompagner l'extérieure; c'est par elle que nous élevons nos cœurs vers Dieu, que nous reconnaissons sa grandeur, sa puissance, que nous admirons sa bonté, que nous nous anéantissons devant sa suprême majesté. L'adoration extérieure doit être l'expression de l'intérieure; elle est nécessaire, car Dieu est le souverain de nos corps et de nos actions, aussi bien que de nos âmes et de nos sentiments. L'adoration extérieure a varié suivant les âges, les religions et les contrées. — Les Romains pratiquaient l'adoration aux sacrifices et dans d'autres solennités, en passant devant les temples, les autels, les bosquets sacrés, etc.; à la vue des statues, des images et de tous les monuments où la Divinité était censée résider. La cérémonie de l'adoration consistait dans l'application de la main droite aux lèvres, le pouce restant élevé, et dans une inclination de tête, suivie d'un mouvement de gauche à droite. Cette sorte de baiser s'appelait *osculum labratum;* car pour l'ordinaire on se faisait un scrupule de toucher les images des dieux avec les lèvres, et l'on se permettait tout au plus de leur baiser les pieds ou les genoux. Pour adorer Hercule ou Saturne, on se découvrait la tête; ce qui faisait donner au culte du premier les noms d'*institutum peregrinum*, et *ritus græcanicus*, comme s'écartant de l'usage romain, de sacrifier et d'adorer la tête voilée, et les draperies relevées jusqu'aux oreilles, pour empêcher que la cérémonie ne fût interrompue par la vue d'objets sinistres. Souvent aussi on se prosternait devant les idoles. — Les chrétiens adoptèrent la méthode grecque, celle d'adorer tête nue. L'attitude ordinaire des premiers chrétiens était de s'agenouiller, excepté le dimanche, où l'on adorait debout, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ; ils se tournaient en même temps vers l'orient. Maintenant ils adorent en toutes sortes de postures, mais principalement debout, à genoux et prosternés; quelquefois en élevant les mains. — Les juifs prient la tête couverte; en quoi ils sont imités par les musulmans; ce serait pour les uns et pour les autres une irrévérence que d'adorer la tête découverte. Ces derniers doivent de plus se tenir tournés vers la Mecque, en quelque endroit du monde qu'ils se trouvent, et pren-

dre différentes postures, comme d'être assis, debout, prosternés, suivant les différentes parties de la prière (*Voir*, entre autres, les articles RIKAT, SALATE). Parmi un grand nombre de peuples, les adorateurs se prosternent devant la Divinité ou devant leurs idoles; il en est qui rendent le culte d'adoration en dansant. — L'adoration s'appelle aussi *latrie*, en langage théologique.

ADORATION *rendue à des créatures*. — L'adoration, étant un hommage rendu au souverain Etre, pour reconnaître son suprême domaine, et une reconnaissance de notre dépendance, ne doit être rendue qu'à Dieu seul. Cependant un grand nombre de peuples ont prostitué ce culte à la créature; les uns ont adoré le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, les phénomènes célestes; c'est ce que que l'on appelle le *sabéisme*, d'autres ont adoré des animaux, des images, des statues, soit qu'ils les crussent effectivement des dieux, soit qu'ils les considérassent comme les réceptacles de la Divinité; c'est ce que l'on appelle l'*idolâtrie*, le *fétichisme*, etc.; d'autres enfin ont adoré des hommes vivants. —Quant à cette dernière espèce d'adoration, il y a une distinction à faire : comme ce terme veut dire originairement *porter la main à la bouche*, il a pu s'employer pour exprimer et le culte rendu à la Divinité, et le témoignage de respect rendu à un supérieur; dans ce dernier cas il est tout à fait synonyme de *prostration*, *révérence*, *hommage*. C'est ainsi que nous lisons dans la Bible que les enfants de Jacob adorèrent leur frère Joseph en Egypte, que Jacob lui-même adora son frère Esaü, que David adora Saül, etc. Dans tous ces passages *adorer* signifie *se prosterner jusqu'à terre*, comme le portent en effet le texte original et la version grecque. Cet usage n'a rien que de légitime là où il est introduit. Nous ne voyons pas non plus que les premiers chrétiens, si jaloux du culte à rendre à Dieu seul, aient condamné l'adoration à l'égard des empereurs romains et grecs, qui consistait à s'agenouiller aux pieds du prince, en touchant sa robe de pourpre, d'où l'on retirait la main pour la porter à sa bouche. Mais quand, par cette adoration extérieure, le personnage révéré exigeait ou semblait exiger en même temps un hommage suprême, un culte réservé à la Divinité, c'était un devoir de la refuser. C'est ainsi que Mardochée refusa d'adorer Aman et de se prosterner devant lui, que Conon l'Athénien et le philosophe Callisthène refusèrent d'adorer, l'un Artaxerce, et l'autre Alexandre le Grand, regardant cette adoration comme un acte impie et illégitime.—C'est à tort que les protestants accusent les catholiques d'adorer les saints, les reliques et les images. Les catholiques n'adorent pas les saints, ils les révèrent et les honorent comme les amis de Dieu; ils les invoquent parce qu'ils croient que les saints sont puissants auprès de Dieu, que Dieu leur fait connaître les prières qu'on leur adresse, et que leurs suffrages peuvent les aider à obtenir l'objet de leurs demandes, sans faire injure à la médiation de Jésus-Christ. Ils vénèrent les reliques des saints par un sentiment naturel qui porte les hommes à rechercher et à conserver avec soin tout ce qui a appartenu à des personnages illustres; ils considèrent donc ces reliques comme les précieux restes d'un corps qui a été le temple du Saint-Esprit et qui doit ressusciter glorieux. Ils vénèrent les images, parce qu'elles rappellent à l'esprit la vie des saints, les vertus qu'ils ont pratiquées, les actions éclatantes qu'ils ont faites. Au reste, c'est aux pasteurs de l'Eglise à éclairer la foi des peuples, afin qu'ils ne tombent pas dans la superstition et dans l'idolâtrie.

ADORATION DE LA CROIX. — L'Eglise catholique, qui, dans ces derniers siècles surtout, a mis tant de soin pour supprimer le mot d'*adoration* lorsqu'il s'agit d'un culte rendu à autre chose que Dieu, l'a cependant conservé pour l'hommage rendu à la croix, parce qu'elle a sagement pensé qu'il n'est peut-être pas un seul homme chez les catholiques, quelque ignorant qu'il soit, qui ne sache parfaitement que c'est Jésus-Christ qu'il adore lorsqu'il vénère la croix ou l'image de l'instrument sur lequel cet Homme-Dieu a été attaché. Ceux donc qui reprochent aux catholiques l'*adoration de la croix* ne font qu'une querelle de mots. Cette adoration consiste à fléchir les deux genoux et à baiser une particule de la vraie croix, ou un crucifix. Mais on emploie surtout cette expression pour désigner une des cérémonies les plus augustes du catholicisme. — Le vendredi saint, jour anniversaire de la mort du Sauveur, lorsque le diacre a chanté la Passion, ou l'histoire des souffrances du Fils de Dieu fait homme, le célébrant fait d'assez longues prières pour tous les ordres de l'Eglise, pour le pape, pour le pontife diocésain, pour le chef de l'Etat, pour tous les membres de la hiérarchie ecclésiastique, pour tout le peuple chrétien, pour les catéchumènes, pour la prospérité temporelle des hommes, pour les hérétiques, les schismatiques, les juifs et les païens. A chaque oraison que récite le célébrant pour chacune de ces fins, on fléchit les genoux, excepté quand il s'agit des juifs, en horreur de ce que, lors de la passion de Jésus-Christ, ils ne fléchirent le genou que pour se moquer de lui. Quand toutes ces prières sont finies, tout le clergé, à l'exception du célébrant et de ses ministres, va, pieds nus, chercher la croix. On l'apporte au chœur en cet ordre : les enfants et les clercs marchent les premiers, deux à deux; suivent deux sous-diacres en aubes blanches, deux prêtres en chapes rouges, deux diacres en aubes et en étoles rouges, portant sur leurs épaules la croix entièrement couverte d'un linceul; enfin deux autres prêtres en chapes noires. Trois fois, durant le trajet, le cortége s'arrête et s'agenouille; les prêtres en chapes noires chantent les impropères : ce sont de tendres reproches que Jésus-Christ fait à son peuple sur son ingratitude; puis les deux prêtres en chapes rouges chantent en

grec le trisagion : *Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, ayez pitié de nous;* puis tous les clercs répètent les mêmes paroles en latin. Après le troisième impropère et le trisagion, les diacres à genoux soutiennent la croix, droite et voilée, sur une table. Le célébrant sort de la sacristie suivi de ses ministres, qui comme lui sont pieds nus, en aube, avec les parements noirs. Le célébrant s'avance, les bras croisés, vers la croix; il fait trois prostrations de distance en distance. Après la troisième, il se traîne sur ses genoux jusqu'auprès de la croix, soulève le voile à l'aide d'une baguette, en chantant : *Voici le bois de la croix sur lequel a été suspendu le salut du monde. Venez; adorons-le.* Alors la croix est couchée sur la table; le célébrant l'adore et la baise; tout le clergé va l'adorer, chacun suivant son rang, et avec les mêmes prostrations que le célébrant; enfin on la présente à l'adoration de tout le peuple, pendant que l'on chante des hymnes propres à la circonstance. Nous avons rapporté cette cérémonie d'après l'usage des Églises de France, qui nous a paru le plus frappant. Il y a quelques variantes dans les détails suivant le rite romain, mais le fond en est toujours le même.

Adoration du pape. — Le détail de cette cérémonie montrera ce que l'on doit entendre ici par le mot *adoration*. Dès que le pape est élu, dit l'auteur du *Tableau de la cour de Rome*, les cardinaux chefs d'ordres lui demandent son consentement et le nom qu'il a résolu de prendre dans ce changement d'état. On lui donne dès lors l'anneau du Pêcheur. Les maîtres des cérémonies dressent un procès-verbal de ce qu'il déclare et en donnent acte au sacré collége. Les deux premiers cardinaux-diacres prennent le nouveau pape et le mènent derrière l'autel, où, avec l'aide du maître des cérémonies et du sacristain, on le dépouille de ses habits de cardinal pour le revêtir de ceux de pape, qui sont la soutane de taffetas blanc, le rochet de fin lin, le camail de satin rouge et le bonnet de même, avec les souliers couverts de drap rouge en broderie d'or, et une croix d'or sur l'empeigne. Le pape, paré de la sorte, est porté dans sa chaise devant l'autel de la chapelle où s'est faite l'élection ; et c'est là que le cardinal-doyen et ensuite les autres cardinaux adorent à genoux Sa Sainteté, lui baisant le pied, puis la main droite. Le saint-père les relève et leur donne le baiser de paix à la joue droite. Après cela le premier cardinal-diacre, précédé du premier maître des cérémonies, qui porte la croix, et d'un chœur de musiciens qui chantent l'antienne *Ecce sacerdos magnus*, etc. (Voici le grand prêtre, etc.), va à la grande loge de Saint-Pierre, où le maître maçon fait ouvrir la porte, afin que le cardinal puisse passer dans la balustrade pour avertir le peuple de l'élection du pape, en criant de toute sa force : *Annuntio vobis gaudium magnum : habemus papam* (Je vous annonce une grande joie : nous avons un pape). Alors une grande couleuvrine de Saint-Pierre tire un coup sans boulet, pour avertir le gouverneur du château Saint-Ange de faire la décharge de toute son artillerie. Toutes les cloches de la ville se font entendre en même temps, et l'air retentit du bruit des tambours, des trompettes et des timbales. Pendant le bruit de l'artillerie, le son des cloches, la musique des voix et des instruments, le peuple romain ne cesse de faire des vœux et des acclamations pour le nouveau pontife. Le même jour, deux heures avant la nuit, le pape, revêtu de la chape et couvert de sa mitre, est porté sur l'autel de la chapelle Sixtine, où les cardinaux, avec leurs chapes violettes, viennent adorer une seconde fois le nouveau pontife, qui est assis sur les reliques de la pierre sacrée. Cette adoration se fait comme la première, et les musiciens chantent des motets convenables à la circonstance. On rompt cependant la clôture du conclave; et les cardinaux, précédés de la musique, descendent au milieu de l'église de Saint-Pierre. Le pape vient ensuite, porté dans son siége pontifical, sous un grand dais rouge, orné de franges d'or Ses estafiers le mettent sur le grand autel de Saint-Pierre, où les cardinaux l'adorent pour la troisième fois, et après eux les ambassadeurs des princes, en présence d'une infinité de peuple dont cette vaste église est remplie jusqu'à l'extrémité de son portique. On chante le *Te Deum;* puis le cardinal-doyen, étant du côté de l'épître, dit les versets et oraisons marqués dans le cérémonial romain. Ensuite on descend le pape sur le marchepied de l'autel; un cardinal-diacre lui ôte la mitre, et il bénit solennellement le peuple; après quoi on lui change ses ornements pontificaux; et douze porteurs, revêtus de manteaux d'écarlate qui descendent jusqu'à terre, le mettent dans sa chaire et le portent, élevé sur leurs épaules, jusque dans son appartement. — La coutume de baiser les pieds du pape est fort ancienne. Baronius prétend en trouver un exemple dans l'an 2[illegible]4. On voit dans la suite que l'empereur Justin Ier, Pépin, roi de France, Frédéric Barberousse et d'autres grands personnages, ont tous baisé les pieds au saint-père. Quelques personnes, pour justifier le terme d'*adoration*, que l'on emploie en cette circonstance, observent que la figure de la croix a été mise à dessein sur les sandales du pape, afin que l'honneur se rapportât à la croix ou plutôt à Jésus-Christ crucifié. Nous aimons mieux croire que ces marques de respect s'adressent entièrement au pape, qui les mérite assurément en qualité de vicaire et de représentant de Jésus-Christ sur la terre. Au reste, nous avons déjà remarqué que le terme *adoration* signifie deux choses en latin : et le culte qui n'est dû qu'à Dieu, et les marques de respect que l'on peut rendre aux hommes. Il n'en est pas de même du mot *latrie*, qui vient du grec, et qui exprime uniquement le culte dû à la Divinité. Jamais dans l'Église catholique on n'a employé cette expression lorsqu'il s'est agi de la vénération à rendre aux

saints, aux reliques, aux images ou aux personnes constituées en dignité. — Quant à ce qui regarde l'usage de porter le pape sur les épaules, cette coutume vient de l'ancienne Rome, où les grands se faisaient porter par leurs esclaves, dans une espèce de litière. On dit qu'Etienne II est le premier pape que l'on ait porté ainsi. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. ADORATION, PAPE, et celui de la Bible, art. ADORER.

ADORÉES, fêtes où l'on offrait aux dieux des gâteaux salés pétris avec une espèce de farine appelée *ador.*

ADOSCHT. C'est le nom d'une pierre haute d'un demi-pied, sur laquelle est l'*atesch-dan*, ou vase qui contient le feu sacré dans le temple des Parsis.

ADPORINA ou APORRINA, surnom donné à Minerve, d'autres disent à Cybèle. Il venait d'un temple bâti à l'une ou l'autre de ces déesses, sur un mont escarpé, près de Pergame. C'était peut-être le mont Ida.

ADRAMELECH, un des dieux des Assyriens, adoré dans la ville de Sepharvaïm. On lui immolait des enfants qu'on brûlait en son honneur. Le mot *Adramélech* signifie *le Roi* ou *le Dieu magnifique.* Du reste, on ignore quel genre de divinité il était précisément. Quelques-uns le regardent, non sans fondement, comme le même que Moloch. *Voy.* ce mot. *Voy.* aussi nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. ADRAMELECH.

ADRAMUS. *Voy.* ADRANUS.

ADRANUS, dieu particulier à la Sicile, honoré surtout dans la ville d'Adranum, qui lui était consacrée. On le dit père des frères Paliques. Son culte fut apporté dans cette île par les Phéniciens; en effet, ce nom d'*Adranus* n'est pas sans analogie avec celui d'*Adra-Melech*, divinité syrienne. Son temple était gardé par des chiens, qui, la nuit, servaient de guides à ceux que la dévotion y amenait; mais ils poursuivaient sans pitié les impies.

ADRASTÉE, fille de Jupiter et de la Nécessité; ou, selon d'autres, la Nécessité elle-même. Elle était chargée de la vengeance des dieux; personne ne pouvait éviter ses coups; quelques-uns lui assignaient pour siége la lune, sur laquelle elle était assise pour mieux considérer les coupables.

ADRIANIES, fêtes qu'on célébrait, tous les cinq ans, dans l'empire romain, en l'honneur de l'empereur Adrien, qui s'était fait aimer du peuple par ses bienfaits et par plusieurs lois fort sages. Il publia l'*Edit perpétuel*, si célèbre dans l'histoire de la jurisprudence, rendit des lois contre la corruption, et contre la barbarie avec laquelle se faisait le commerce des esclaves, prohiba les sacrifices humains, les établissements de bains communs aux deux sexes, etc. Le peuple lui rendit après sa mort les honneurs divins. Dans les fêtes instituées en son honneur, il y avait des concours de musique. On les célébrait à Rome, à Thèbes et à Ephèse.

ADWAITA. Les brahmanes de l'Inde sont divisés en deux principales sectes : la première, appelée *dwaita*, ou dualiste, admet deux principes, Dieu et la matière; la seconde, nommée *adwaita*, non-dualiste, ne reconnaît qu'une seule substance, qui est Dieu. Cette dernière est la plus nombreuse, et compte dans ses rangs la plupart des brahmanes qui font profession de science. Ses adeptes expriment le fond de leur système par cette formule : *abhavana-bhavanasti*, qu'on peut traduire par *ex nihilo nihil fit.* Ils soutiennent que la création est impossible, et prétendent, d'un autre côté, qu'une matière préexistante et éternelle est une pure chimère; d'où ils concluent que tout ce qui apparaît à nos regards est le produit de la *maya* ou l'illusion. Entre plusieurs fables qu'ils rapportent pour accréditer leur système, en voici une que nous empruntons au savant ouvrage de l'abbé Dubois :

« Un homme rêva qu'il était élu et couronné roi d'un certain pays avec beaucoup de pompe et d'éclat. Le lendemain matin, étant sorti de chez lui, il rencontra un voyageur qui lui fit le récit des fêtes et des cérémonies qui avaient eu lieu pour l'élection et le couronnement du roi de ce même pays, et dont il disait avoir été le témoin oculaire. Les circonstances rapportées par celui-ci étaient en tout conformes au rêve du premier. L'illusion ou *maya* était égale de part et d'autre, et il n'y avait pas plus de réalité dans ce que l'un avait cru voir en veillant, que dans ce que l'autre avait vu en songe. En effet, les choses que nous prenons pour des réalités ne sont que des prestiges de la Divinité, le seul être qui ait une existence effective. Nos sens nous trompent en nous présentant des objets où il n'y en a point : ces objets ne sont que des apparences ou des modifications de la Divinité, ou plutôt n'ont rien de réel. »

La conséquence de ce système doit être de faire Dieu l'auteur du bien et du mal : en effet, des brahmanes, avec lesquels le même missionnaire discuta ce point philosophique, lui avouèrent que, d'après leur manière de voir, il n'existait ni bien ni mal moral; que tous les crimes, la fraude, le parjure, l'adultère, l'homicide, étaient des actes suscités par la puissance divine, ou plutôt des effets fantastiques du *maya*, qui séduit en faisant prendre l'ombre pour la réalité.

ÆACIES, fêtes que les Eginètes célébraient en l'honneur d'Æaque, leur roi, fils de Jupiter. Il y avait des jeux dont les vainqueurs consacraient leurs couronnes dans le temple d'Æaque. Ce temple, construit de pierres blanches, lui avait été élevé par tous les Grecs réunis. *Voy.* ÆAQUE.

ÆAQUE, fils de Jupiter et d'Egine, naquit dans l'île d'Egine, ainsi appelée du nom de sa mère, et en fut le roi. Il passa pour le prince le plus équitable de son temps, ce qui lui mérita une place parmi les juges des enfers, où il était chargé de juger les Européens. Une famine suivie d'une peste cruelle ayant ravagé ses Etats, il pria son père de repeupler son royaume; Jupiter l'exauça et changea en hommes toutes les fourmis d'un vieux chêne; c'est pour cette raison qu'ils

furent appelés Myrmidons, du mot grec, *murmex*, fourmi ; ou plutôt leur nom donna lieu à la fable. Ce qui ajouta à sa réputation, c'est que l'Attique étant affligée d'une grande sécheresse en expiation du meurtre d'Androgée, l'oracle consulté répondit que ce fléau cesserait lorsque le roi d'Egine intercéderait pour la Grèce. Æaque offrit des sacrifices à Jupiter Panhellénien, et aussitôt il survint une grande quantité de pluie. Les Grecs, en reconnaissance, lui élevèrent un monument nommé l'Æacée.

ÆDITIMI, *ÆDITUI* ou *ÆDILES*, trésoriers des temples chez les anciens Romains. Ils étaient dépositaires des vases sacrés, des couteaux, des haches, et généralement de tout ce qui servait aux sacrifices et à la pompe des fêtes. Ces mots répondent à celui de sacristain, maintenant en usage chez les catholiques.

ÆGENETÈS, ἀειγενέτης toujours renaissant, surnom sous lequel les Camariniens adoraient Apollon ou le Soleil, comme un dieu qui renaît sans cesse.

ÆGER, dieu de l'Océan, chez les anciens Scandinaves. Il eut de Rana, sa femme, neuf filles qui ne se quittent point, et qui portent des voiles blancs et des chapeaux blancs.

ÆGILE (Fête d') en Laconie. Cérès avait dans ce bourg un temple où les femmes célébraient une fête en son honneur. Aristomène de Messène entreprit un jour de les enlever par force ; mais elles se défendirent si bien contre lui et contre sa troupe, avec les broches, les torches et les instruments du sacrifice, que non-seulement elles réussirent à les repousser, mais encore elles en tuèrent une partie et firent Aristomène prisonnier. Archidamie, qui présidait à la fête, éprise de son captif, lui procura les moyens de s'évader.

ÆGIPANS, divinités champêtres qui habitaient les bois et les montagnes. On les nommait ainsi parce qu'elles avaient, de même que les Faunes et le dieu *Pan*, des pieds de chèvre, αἴγος.

ÆGLÆUS ou ÆGIOCHUS, surnom que les Crétois donnaient à Jupiter ; il vient d'un mot grec qui signifie *la chèvre*, et rappelle la chèvre qui nourrit de son lait ce dieu enfant. Celui-ci couvrit de la peau de sa nourrice le bouclier dont il se servit dans la guerre qu'il soutint contre les Titans ; ensuite, par reconnaissance, il rendit la vie à la chèvre et la plaça parmi les astres.

ÆGLÈTES, nom d'une fête célébrée dans l'île d'Anaphé, une des Cyclades, en l'honneur d'Apollon *Æglétès* ou resplendissant. Pendant le sacrifice, les hommes et les femmes s'adressaient à l'envi des railleries piquantes, en mémoire des éclats de rire et des moqueries dont les Phéaciens de la suite de Médée poursuivirent les Argonautes en voyant ceux-ci faire des libations avec de l'eau, faute d'autre liqueur plus spiritueuse, à Apollon *Æglétès*, pour le remercier de les avoir dirigés à travers les ténèbres, en élevant son arc d'or sur la mer.

ÆGOBOLE, surnom de Bacchus chez les Potniens. Ce dieu ayant affligé d'une peste la ville de Potnie, en expiation de ce que les habitants avaient tué son sacrificateur, l'oracle d'Apollon ayant été consulté répondit que le seul moyen de fléchir le courroux de Bacchus était de lui offrir en sacrifice le plus beau jeune homme de la ville. Les Potniens exécutèrent cet ordre et continuèrent ce sacrifice pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'enfin le dieu leur permit de substituer une chèvre (αἴγος) à la victime humaine.

On appelait encore Ægobole le sacrifice d'une chèvre à Cérès.

ÆGOCEROS, αἰγοκέρως. Ce surnom, qui signifie *cornes de chèvre*, fut donné au dieu Pan, parce qu'il se transforma en chèvre lorsque les dieux fuyaient devant Typhon et les géants. C'est pourquoi on le représentait communément avec des cornes et des pieds de chèvre.

ÆGOPHAGE αἰγόφαγος, ou ÆGOPHORE αἰγόφορος. Le premier de ces mots signifie *mangeur de chèvre*, et le second *porteur de chèvre ;* on surnommait ainsi Junon à Lacédémone, parce qu'on lui sacrifiait des chèvres dans le temple qu'Hercule lui avait élevé en reconnaissance de ce qu'elle n'avait point été contre lui lors du combat qu'il livra aux enfants d'Hippocoon.

ÆGRES, divinité des Finnois ; c'était le dieu protecteur de la végétation, des pois, des navets, des choux, du lin et du chanvre.

ÆLURUS (chat), divinité des Egyptiens, représentée tantôt sous la forme féline pure, tantôt sous la figure d'un homme ou d'une femme avec la tête de cet animal. Dans certains cantons de l'Egypte, les chats étaient singulièrement vénérés ; quiconque eût osé en tuer un eût payé ce forfait de sa vie. Diodore de Sicile raconte qu'un Romain ayant eu le malheur de tuer un de ces animaux, la populace furieuse se rua sur sa maison, et il ne put être sauvé ni par le respect du nom romain, ni par l'autorité du roi qui lui avait prêté main forte. — Dans un temps de famine, les Egyptiens eussent préféré mourir de faim plutôt que de toucher à cet animal sacré. Quand il mourait de sa mort naturelle, tous les gens de la maison où cet accident était arrivé se rasaient les sourcils en signe de deuil ; on embaumait le chat et on l'ensevelissait honorablement. Ces animaux étaient consacrés à la déesse *Pocht* ou *Bubastis* (la Diane des Latins). Champollion le jeune trouva, aux environs du nouveau village de Beni-Hassan, une quantité incroyable de momies de chats, enveloppées une à une ou plusieurs à la fois, dans de simples nattes.

ÆON, αἰών, la première femme du monde, suivant la théogonie phénicienne ; ce nom, qui signifie *l'âge*, *la vie*, n'est pas sans analogie avec celui d'Eve, *Hava* des livres saints. Sanchoniaton rapporte qu'elle apprit à ses enfants à faire usage du fruit des arbres pour leur nourriture. *Voy.* Eon. *Voy.* aussi nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. Eons, et celui des Hérésies, art. Gnostiques.

AÉRIENS, hérétiques du IVe siècle, sectateurs d'Aérius, moine grec qui avait suivi le parti d'Arius. Eustathe, son ami, ayant été élu évêque de Constantinople, ne put se faire pardonner par Aérius la supériorité qu'il venait d'acquérir sur lui. Il eut beau le combler de témoignages d'estime, l'ordonner prêtre et lui confier la conduite de son hôpital, il ne put fléchir l'orgueil de celui qui avait été autrefois son ami, et qui alors ne cherchait qu'à le dénigrer. Eustathe l'ayant menacé de sévir contre lui, Aérius ne garda plus de mesure; il prétendit que l'évêque n'était pas supérieur au prêtre; puis, jaloux de tout ce qui pouvait faire ressortir l'autorité épiscopale, il condamna les cérémonies de l'Eglise, la célébration des fêtes, la prière pour les morts, et soutint que l'Eglise n'avait pas le droit de prescrire des jeûnes. Il se fit un grand nombre de partisans, qui, chassés de toutes les Eglises, s'assemblaient, sous la conduite de leur chef, dans les cavernes, dans les forêts, en pleine campagne, où ils étaient quelquefois converts de neige. Cette secte subsistait encore au temps de saint Augustin; ses erreurs ont toutes été renouvelées par les protestants. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. AÉRIUS.

ÆRLIK-KHAN, divinité mongole; en qualité de juge des morts, Ærlik-Khan réside dans le vestibule de l'enfer, au milieu d'une grande cité où on lit continuellement les livres saints au son du tambour. Il régna autrefois sur une des contrées de la terre avec une grande puissance. Le terrible Yaman Daga le vainquit et le chassa de son trône. Ærlik-Khan voulut faire pénitence, et reçut le titre de gouverneur suprême du monde souterrain. Il est représenté couronné de flammes, debout sur un buffle irrité qui foule aux pieds un mauvais génie. Le dieu tient un sceptre d'une main, et de l'autre un frein de cheval; une chaîne de têtes de morts est suspendue à son cou. A ses côtés on place communément une femme d'horrible apparence, tenant une coupe dans sa main. — Lorsqu'un homme est mort, son âme descend à une vaste profondeur au-dessous de la terre que nous habitons, et paraît devant Ærlik-Khan, au milieu d'un palais environné de seize murs de fer. Elle est accompagnée de deux génies, l'un bon, portant des pierres blanches, selon le nombre des bonnes actions du défunt, et l'autre mauvais, avec des pierres noires, signes de ses mauvaises actions. Si les pierres blanches l'emportent en nombre, l'âme est élevée sur un siége d'or au milieu des tœngoeris; si au contraire la pluralité appartient aux pierres noires, Ærlik-Khan livre l'âme criminelle à ses serviteurs pour la conduire au lieu des tourments. Le nombre est-il égal de part et d'autre, il se trouve toujours là quelque miséricordieux pénitent qui intercède pour le défunt et obtient sa grâce. Ou bien encore on met les pierres dans les deux bassins d'une balance, et le poids décide. Avant de prononcer la sentence, le juge consulte un livre sacré nommé *Altan-Tooli*, le miroir d'or, où sont consignées toutes les actions des hommes.

AÉROMANCIE, art de deviner par les phénomènes qui ont lieu dans les airs. Il y en a de diverses sortes; celle qui dérive de l'observation des météores, tels que les éclairs, le tonnerre, etc.; celle qui émane de l'apparition des spectres qui paraissent dans l'air; enfin celle qui se rapporte à l'aspect heureux ou malheureux des planètes. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. AÉROMANCIE et TÉRATOSCOPIE.

ÆRUSCATORES MAGNÆ MATRIS, nom donné aux prêtres de Cybèle parce qu'ils mendiaient dans les rues et couraient une sonnette à la main.

ÆSAR. Ce mot fait partie du petit nombre de mots étrusques que nous ont transmis les Latins. Suétone rapporte qu'entre autres prodiges qui précédèrent la mort d'Auguste, la foudre tomba sur la statue de l'empereur et effaça la première lettre du nom de *Cæsar*. Les augures, consultés sur cet événement, répondirent que la lettre C, qui, prise numériquement, vaut *cent*, ayant été effacée, signifiait qu'Auguste mourrait dans cent jours; mais que ce prince serait mis au nombre des dieux, parce que les lettres que la foudre avait épargnées et qui formaient le mot *aesar*, voulaient dire *dieu* en langue étrusque. Ce mot est corrections de l'irlandais *aesar*, ou *aesfhear*, et du sanscrit *iswar*, qui ont la même signification; ils viennent tous de la racine sanscrit *is*, qui signifie *gouverner*. *Aesar* ou *iswar* désigne donc le souverain gouverneur. — On dit que les Etrusques, bien qu'ayant des figures de dieux subalternes, évitaient soigneusement de représenter Aesar ou le dieu suprême, sous une forme quelconque.

ÆSCHINES, médecin empirique d'Athènes, qui suivait les erreurs des montanistes. Il enseignait que les apôtres avaient été inspirés par le Saint-Esprit et non par le Paraclet; que le Paraclet promis avait dit par la bouche de Montan plus de choses et des choses plus importantes qu'il n'y en avait dans tout l'Evangile. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ESCHINES.

ÆSCULANUS, divinité qui, chez les Romains, présidait à la monnaie de cuivre, comme Argentinus, son fils, à la monnaie d'argent; ce qui indiquerait que le cuivre a précédé l'argent dans le numéraire, du moins en Italie.

ÆSSOURIS, nom des génies bienfaisants dans la théologie mongole; les mêmes que les *Souras* du brahmanisme de l'Inde. Une grande partie d'entre eux furent changés en *Assouris* ou esprits mauvais; la guerre éclata, elle fut longue et terrible, mais la victoire favorisa le parti le plus juste; les Assouris furent contraints d'abandonner les célestes demeures et condamnés à perdre de plus en plus leur ancienne perfection. *Voy.* TOENGOERIS.

AÉTAS, peuples noirs qui résident dans les montagnes des îles Philippines et que l'on regarde comme les habitants primitifs

de ces contrées et même d'une grande partie de la Malaisie. D'après Rienzi, leur religion serait plutôt une crainte servile qu'un véritable culte. Ils ne croient point à l'immortalité de l'âme, ni par conséquent aux récompenses et aux peines de l'autre vie ; ils ne prient point, mais ils craignent la puissance de certains génies malfaisants appelés *Nonos*, auxquels les prêtresses connues sous le nom de *babaïlanas* ou *catalonas*, offrent des sacrifices de riz, de coco, de cochon. Rienzi ajoute que ces sacrifices sont également offerts aux âmes de leurs ancêtres , ce qui semble démentir ce qu'il a avancé plus haut, touchant la non-croyance de l'immortalité de l'âme. Ce qui suit n'est pas moins positif : les Aétas de Luçon s'imaginent que les morts éprouvent des besoins ; ils les ensevelissent armés et vêtus, et mettent dans leurs tombes des aliments pour plusieurs jours. A la cérémonie des funérailles , ils laissent au mort une place vide au milieu d'eux, afin qu'il participe au banquet funèbre ; ils croient le voir et pensent qu'il jouit des pleurs que ses amis répandent. Ils supposent que de temps en temps il vient rendre visite à son ancienne demeure ; pour s'en assurer, ils couvrent de cendres le foyer, et si on y aperçoit la moindre trace ou le vestige d'un pied , ils tombent aussitôt dans une profonde affliction. Ils disent que le mort a reparu pour exercer quelque vengeance, et sur-le-champ ils offrent des sacrifices à ses mânes pour les apaiser. — Les Aétas sont esclaves de plusieurs superstitions ; ils appellent *patiniak* un sortilége qu'ils prétendent attaché à l'enfant qu'une femme porte dans son sein et dont l'effet est de prolonger les douleurs de l'accouchement, et même de l'empêcher. Pour lever le sort, le mari ferme soigneusement la porte de sa case , fait un grand feu à l'entour , quitte le peu de vêtements dont il est couvert et s'escrime de son sabre avec fureur, jusqu'à ce que sa femme soit délivrée. Une autre superstition est la croyance au *tigbalan*, espèce de fantôme qui apparaît, disent-ils, sous des formes effroyables et qu'ils exorcisent avec des cérémonies ridicules. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Tibalang.

AÉTIENS , hérétiques appartenant à la secte d'Aérius, ainsi appelés d'Aétius , leur chef, que sa doctrine fit surnommer l'Impie ou l'Athée. Ils furent aussi nommés purs ariens, et plus généralement eunoméens , à cause d'Eunome , le plus fameux disciple d'Aétius. *Voy.* Eunoméens. *Voy.* aussi ces mots dans notre Dictionnaire des Hérésies.

ÆTTESTUPA, enceinte circulaire, formée de gros rochers de seize pieds de haut, où les anciens Scandinaves portaient des offrandes. C'étaient des monuments sacrés, tels que ceux que l'on voit encore dans quelques-uns de nos départements, et que l'on connaît sous le nom de *men-hir* , mot breton qui signifie *pierre-dressée*. On montre encore une de ces enceintes près de Raunum et Westro-Gothie.

AFERGAN, prières ou remercîments que les Gentoux adressent à leurs dieux, accompagnés de louanges et de bénédictions. L'ized (génie) invoqué est alors censé faire des souhaits pour celui qui le prie, et le mobed (prêtre) les prononce en son nom.

AFFILIATION. Ce terme se dit d'une communauté religieuse qui en affilie , c'est-à-dire qui en adopte une autre. Ce mot signifie encore l'état d'un religieux qui, ayant fait ses vœux pour tel couvent, ne peut être envoyé dans un autre par son supérieur. Enfin par affiliation on entend l'adoption que fait un ordre religieux quelconque d'un particulier à qui, pour cet effet, il envoie des lettres qui le constituent membre de la communauté. Un grand nombre de communautés se faisaient ainsi des affiliés pour se ménager un appui dans les circonstances.

AFRICIA, sorte de gâteaux en usage chez les Romains dans les sacrifices.

AFRIN, formule religieuse que prononcent ordinairement les mobeds des Gentoux, immédiatement après l'*afergan* et avec les mêmes cérémonies.

AFRIT ou IFRIT, espèce d'esprit follet que les musulmans regardent comme sans cesse occupé à nuire aux hommes. Les Afrits ont combattu autrefois contre des héros fabuleux ; ils sont très-redoutables. Cependant Salomon réussit à dompter l'un d'eux, qu'il rendit entièrement souple à ses volontés. Il en est parlé dans le Coran.

AGAM, livre religieux des Hindous, qui contient des formules, des charmes et des enchantements dictés par Mahadéva.

AGAMARCHANA, passage du Véda, livre sacré des Hindous, dont la répétition suffit pour purifier l'âme de ses péchés.

AGAN, le feu, adoré par les Parsis, ou le dieu du feu, adoré par les Hindous. *Voyez* Agni et Bakeu.

AGAN-YAMOC, dieu qui, suivant l'opinion des anciens Péruviens, habite vers l'orient, avec une autre divinité nommée *Yagan-Yahicac ;* mais il n'y avait ni lieu, ni jour déterminé pour les adorer.

AGAPES. ἀγάπη. Ce mot , qui signifie *amour*, est le nom que l'on donnait à des repas que les premiers chrétiens faisaient en commun dans les églises, en mémoire de la dernière cène que Jésus-Christ fit avec ses apôtres. Ils avaient lieu sur le soir. Des hommes de tous les rangs y mangeaient ensemble, en signe de l'amour fraternel qui doit unir tous les chrétiens. Chacun y contribuait selon sa fortune, et le riche y défrayait le pauvre. Un repas si touchant se terminait par la réception de la sainte eucharistie. Mais des abus s'y introduisirent dès le temps des apôtres ; saint Paul, dans sa première Épître aux Corinthiens, parle de préférences qui y avaient lieu et des intempérances qui s'y commettaient , ce qui obligea de séparer ces repas de la participation aux saints mystères. Cependant les scandales augmentèrent par l'accroissement de la communauté ; enfin, dans le IVe siècle, les agapes furent formellement abolies par des décrets synodaux. On en retrouve

cependant encore des traces dans quelques diocèses, où l'on fait un léger repas de pain et de vin dans l'église le soir du jeudi saint. De nos jours, les frères Moraves ont renouvelé l'usage des agapes, qu'ils célèbrent dans les occasions solennelles, au milieu de cantiques et de prières, par une consommation modérée de thé et de pain blanc.

Nous lisons dans un journal (juillet 1847): « L'Eglise indépendante de Kœnigsberg, qui, en spiritualisant à sa manière la foi chrétienne, l'a réduite à rien, en fait de vérités dogmatiques, cherche tous les moyens de conserver au moins dans ses usages quelques dehors du christianisme primitif. Si elle a abjuré le symbole des apôtres, elle a repris d'eux la pratique des *agapes*. L'ordinaire de ces repas fraternels consiste en une portion de gros pois, surmonté d'une tranche de jambon et d'un verre de vin. Les prétendues imitations hétérodoxes des usages de la primitive Eglise n'ont jamais manqué de dégénérer en caricatures. » *Voy.* nos Dictionnaires de la Bible et de Liturgie, au mot AGAPES.

AGAPÈTES, ἀγαπηταί, mot dérivé du grec comme le précédent, et qui veut dire les *bien-aimées*. On donnait ce nom, dans la primitive Eglise, à des vierges qui, sans faire de vœux, se consacraient au service des ecclésiastiques et leur servaient de compagnes. La piété des fidèles et la pureté des mœurs autorisaient alors ces sociétés, qui n'avaient rien que d'édifiant; mais elles dégénérèrent insensiblement, et le mal qui en résulta devint si grand, que plusieurs agapètes, sous prétexte de charité, recevaient chez elles les passants et les étrangers. Elles furent abolies en 1139, au concile de Latran.

On appelait aussi agapètes, dans le IVe siècle, une secte de gnostiques, principalement composée de femmes, qui s'attachaient des jeunes gens en leur persuadant qu'il n'y avait rien d'impur pour les consciences pures. Une des maximes de ces dames était de jurer et de se parjurer, plutôt que de révéler le secret de leur secte. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. AGAPÈTES et GNOSTIQUES.

AGARÉNIENS, secte de chrétiens apostats qui, vers le VIIe siècle, renoncèrent à la loi de l'Evangile pour la religion de Mahomet. On leur donna le nom d'*Agaréniens*, du nom d'*Agar*, mère d'Ismaël, dont plusieurs peuples arabes sont descendus. Une preuve de la grossièreté et de la stupidité de ces sectaires, c'est qu'ils alléguaient comme un fort argument contre la Trinité, que Dieu n'ayant point de femme ne pouvait en conséquence avoir de fils. Voy. notre Dictionnaire des Hérésies, art. AGARÉNIENS, et celui de la Bible, art. AGARÉENS.

AGARTIS, divinité syrienne, probablement la même qu'*Adargatis*.

AGASTYA, saint fameux dans la mythologie indienne; il contribua beaucoup à répandre dans l'Hindoustan la religion brahmanique. On raconte de lui bien des faits merveilleux : il but un jour la mer, pour donner aux dieux la facilité de tuer deux géants qui s'y étaient réfugiés, et la rendit ensuite par les voies ordinaires. Il dévora Vatapi, mauvais génie qui avait pris la forme d'un mouton. Il força la chaîne des monts Vindhya à s'abaisser, pour la punir d'avoir voulu cacher le soleil à une partie du monde; c'est pourquoi ces monts sont moins élevés que le Mérou et l'Himalaya. Ayant vu ses ancêtres suspendus par le talon dans une fosse, Agastya apprit d'eux qu'ils ne pourraient être délivrés qu'autant qu'il aurait un fils. Il forma donc une femme des parties les plus gracieuses des animaux de la forêt et l'épousa; c'était Lopamoudra. — Un jour, Nahoucha, roi de Pratichthana, ayant voulu conquérir les bonnes grâces d'Indrani, épouse d'Indra, roi du ciel, s'imagina qu'il ne pouvait se présenter devant elle avec plus de gloire que monté sur les épaules d'un brahmane, en guise de cheval. Il soumit à cet acte le saint pontife Agastya; mais comme celui-ci allait trop lentement au gré de ses désirs, il le frappa en disant : *Sarpa, sarpa!* c'est-à-dire : Avance, avance! Le brahmane indigné lui adressa les mêmes mots, mais en leur attachant cet autre sens: Avance, serpent! L'effet suivit les paroles: Nahoucha fut métamorphosé en serpent; et Indra reprit possession du trône dont celui-ci l'avait chassé. — Agastya est dans le ciel l'étoile Canopus.

AGATHIC, esprit du mal chez les Ovas, dans l'île de Madagascar; il lutte sans cesse contre Janhar, le bon génie. Agathic est représenté le front surmonté d'un diadème de têtes sanglantes, plantées en cercles dans des poignards joints les uns aux autres par des reptiles hideux. Les Ovas lui offrent des sacrifices humains.

AGATHODÉMON, ἀγαθοδαίμων. Ce mot, qui signifie *le bon génie*, est le nom que les Grecs donnaient à *Chnouphis*, un des principaux dieux des Egyptiens. D'après Manéthon, il régna sur la terre d'Egypte immédiatement après Chronos ou Saturne, qui avait succédé au Soleil. On le représente sous la forme d'un serpent à tête humaine. Le même Manéthon admet aussi un second *Agathodémon*, fils du second Hermès et père de That, qui, après le déluge, aurait traduit en grec les inscriptions sculptées en langue sacrée et en caractères hiéroglyphiques par Thot, premier Hermès, sur des colonnes placées dans la terre sériadique. C'est d'après cette traduction que Manéthon prétend avoir compilé son histoire d'Egypte; mais elle a aussi peu de fondement que la terre sériadique, dont on n'a jamais entendu parler, et que l'existence de la langue grecque dans des temps aussi reculés.

On appelle aussi *Agathodémon* le bon principe, dans le système de ceux qui reconnaissent deux dieux, celui du bien et celui du mal, par opposition au mauvais principe, nommé *Cacodémon* ou mauvais génie.

AGATHYLIUS, le *dieu utile*, surnom de Pluton, dieu des morts, parce que la vue de la tombe nous inspire de salutaires

pensées, et nous porte à nous détacher, dès ce monde, des jouissances que la mort doit nous enlever.

AGDESTIS ou AGDISTIS, né d'un songe de Jupiter, d'autres disent d'une pierre nommée Agdus; il avait la forme humaine et réunissait les deux sexes. Les dieux, effrayés de la terreur qu'il inspirait, le mutilèrent. Du sang qui coula de la plaie naquit un amandier qui portait de très-beaux fruits ; la fille du fleuve Sangar cueillit des amandes et les mit dans son sein ; lorsqu'elle voulut les manger ensuite, elle ne les trouva plus, mais elle était enceinte. Elle mit au monde un enfant nommé Atys, qui en grandissant devint d'une beauté si rare, qu'Agdistis même en fut éprise (depuis sa mutilation, Agdistis, était restée femme). Atys se rendit à Pessinonte pour épouser la fille du roi. Agdistis l'ayant appris accourut sur l'heure, et inspira une telle frénésie à Atys et au roi, qu'ils se mutilèrent l'un l'autre. Agdistis se repentit ensuite de cette vengeance, et pour réparer en quelque sorte le mal dont elle était cause, elle obtint de Jupiter qu'aucun des membres du jeune homme ne pût se corrompre ni se flétrir.— Agdistis avait en Phrygie le nom de Cybèle.

AGDUS, rocher d'où Deucalion et Pyrrha prirent les pierres qu'ils jetaient par-dessus leur tête pour repeupler le monde. Jupiter, épris des charmes de cette roche, la métamorphosa en femme et eut d'elle Agdestis.

AGEBAREN, dieu des blés chez les Tchérémistes; ils célèbrent en son honneur, avant la récolte des foins, la fête *Uginda*, le prient pour la prospérité de leurs champs, et, après la moisson, ils célèbrent en action de grâces une fête générale.

AGÉES, victimes que les Romains offraient pour obtenir le succès d'une entreprise.

AGÉLITES, sabelliens, ainsi nommés d'Agélius, localité d'Alexandrie où ils tenaient leurs assemblées.

AGÉNORIE, déesse de l'activité et du courage chez les Romains ; on l'appelait aussi *Strenua*, active. On lui opposait *Vacuna*, la Paresse, et *Murcia*, la Lâcheté. Elle passait aussi pour inspirer du courage et de la résolution. Elle avait sa statue dans le temple de la Volupté; on la représentait un doigt sur la bouche.

AGERONE, la même divinité qu'*Agénorie*.

AGES (Les quatre). Il est resté dans presque toutes les nations un souvenir du bonheur que goûtait le premier homme lorsqu'il sortit des mains de son créateur, et de la corruption toujours croissante qui attira sur ses descendants une multitude de fléaux, les uns émanés du courroux du Tout-Puissant, justement irrité contre sa créature rebelle; les autres, fruits des propres passions des hommes. Hésiode chez les Grecs, et Ovide chez les Latins, nous ont laissé une description à peu près complète de la félicité primitive des hommes et de leur dégénérescence. D'après les traditions recueillies par ce dernier dans ses *Métamorphoses*, quatre âges différents se sont succédé depuis l'origine du monde, savoir : 1° l'*âge d'or*, sous le règne de Saturne. Alors les hommes étaient libres, ils vivaient sans lois, sans juges, sans armes et dans une paix profonde. Les campagnes produisaient spontanément les fruits les plus délicieux ; un éternel printemps régnait sur la face de la terre; on n'avait pas à redouter les ardeurs de l'été ni les rigueurs de l'hiver; on n'avait pas à craindre les attaques des bêtes féroces ; les tigres et les lions vivaient en paix avec les génisses et les agneaux. 2° Cette époque si heureuse fut suivie de l'*âge d'argent*, sous le règne de Jupiter. Ce monarque divin partagea l'année en quatre saisons. Les hommes, qui auparavant avaient habité les champs et les bois, se mirent à bâtir des maisons et à cultiver la terre; dès lors on commença à connaître ce que c'était que la propriété. 3° Vint ensuite l'*âge d'airain*, dans lequel se manifesta le caractère farouche de l'homme et son goût pour la guerre, mais dans lequel cependant on avait encore de l'amour pour la vertu et de l'horreur pour le vice. 4° Parut enfin l'*âge de fer*. Ce fut alors que la bonne foi, la probité, la sincérité disparurent de dessus la terre, pour faire place à la cupidité, à la violence, à la ruse et au mensonge. On fut obligé de fixer des limites aux propriétés ; on rechercha avec avidité les richesses cachées dans les entrailles de la terre, on découvrit le fer, on en forgea des armes ; le brigandage, le meurtre et la guerre envahirent la terre. Bientôt la terre ne suffit plus aux désirs de l'homme; on construisit des vaisseaux pour explorer les contrées lointaines et en rapporter des trésors. Astrée quitta la terre et remonta dans les cieux. Ce fut alors que les géants tentèrent d'escalader le ciel et d'en détrôner les dieux, en entassant à cet effet montagnes sur montagnes. — On trouve dans cette description des quatre âges des réminiscences frappantes des récits bibliques. L'âge d'or est la peinture fidèle de l'innocence et de la félicité de l'homme dans le paradis terrestre. L'âge d'argent rappelle l'époque antédiluvienne où les hommes commencèrent à bâtir des villes, où ils vivaient du produit de leurs champs et épargnaient encore la chair des animaux. L'âge d'airain pourrait être comparé à l'époque patriarcale, dont l'Ecriture sainte nous a laissé des récits si naïfs et si touchants ; mais où les hommes ayant commencé par chasser les bêtes sauvages dans les forêts, finirent par s'attaquer les uns les autres. Enfin, personne ne méconnait le temps où nous vivons dans l'âge de fer, qui doit subsister jusqu'à la fin des temps.

Les Indiens ont aussi leurs quatre âges, qui ne sont pas sans analogie avec ceux des Grecs et des Romains. Voici ce qu'en dit Afsos, historien hindoustani. « La révolution des temps consiste, d'après les savants, en quatre âges. Le premier (appelé *satya-youga*) contient 1,728,000 années. Tous à cette époque, grands et petits, riches et pauvres, se faisaient remarquer par la justice et la droiture, et vivaient dans la piété et la sainteté ; la vie naturelle était de cent mille ans. Le

second (*tréta-youga*) dura 1,296,000 ans ; il ressembla beaucoup au premier ; les hommes avaient un bon esprit et d'excellentes qualités, mais la vie n'était plus que de deux mille ans. Le troisième (*dwapara-youga*) dura 864,000 ans ; le peuple perdit neuf parties de la vertu et des qualités du second âge, et la vie était de mille ans. Le quatrième (*kali-youga*) est de 432,000 ans ; dans cette période le monde n'a plus que la dixième partie des vertus et des qualités du troisième âge. La vie n'est que de cent ans. On convient que cet âge est le pire de tous. A cette époque les hommes sont plus méchants, moins civils, menteurs, traîtres ; ils n'ont plus en eux-mêmes la force et le pouvoir dont jouissaient les anciens. Bien plus, ils traitent d'impossibles et d'inventés par les narrateurs les faits qui s'écartent de la puissance attribuée à la race actuelle. » Nous sommes maintenant (1848) en l'an 4948 du kali-youga ; ainsi le quatrième âge n'est pas près de finir. Quant au rapport de ces quatre âges avec la cosmogonie, *voyez* l'article COSMOGONIE DES HINDOUS.

On trouve aussi chez les Tibétains d'Asie, et chez les Aztèques du Mexique, une division de la durée du monde en quatre âges, et même cinq ; mais comme elles n'ont guère rapport qu'à la cosmogonie, nous renvoyons aussi à cet article.

AGETÈS. 1° Surnom de Pluton, comme étant le dieu qui conduit les hommes ; on l'appelait aussi *Agésandre*.

2° Nom du ministre du dieu que les Lacédémoniens honoraient dans les fêtes appelées *Carnéies*.

AGÉTOR ou CONDUCTEUR. 1° Surnom de Jupiter. Les rois de Lacédémone lui sacrifiaient en cette qualité lorsqu'ils entraient en campagne. Un ministre prenait ensuite le feu du sacrifice et l'apportait sur les frontières du pays, où l'on sacrifiait de nouveau à Jupiter Agétor et à Minerve. — Mercure avait aussi le titre d'Agétor, ainsi qu'Apollon.

2° Nom du prêtre consacré à Vénus dans l'île de Chypre.

AGÉTORIES, fêtes célébrées par les Grecs en l'honneur de Mercure Agétor ou Conducteur. Suivant Pausanias, les habitants de Mégalopolis adoraient ce dieu sous la figure d'une pierre carrée. Apollon était aussi nommé Agétor par les Argiens, parce qu'il passait pour avoir été le conducteur des Héraclides.

AGGÉE, le dixième des douze petits prophètes, auteur d'une prophétie insérée dans le canon des livres saints. Il prêcha après le retour de la captivité, reprochant aux Juifs le peu de soin qu'ils apportaient à relever le temple de Dieu, tandis qu'ils étaient fort empressés à se construire des maisons confortables. Il leur annonce que leur négligence était la cause des maux qui les avaient affligés depuis leur retour de Babylone. Zorobabel, chef du peuple, et Jésus, fils de Josédec, grand prêtre, excités par ses remontrances, et secondés par le reste du peuple, se mirent aussitôt à l'œuvre et poursuivirent l'achèvement du temple. Alors le prophète annonça que la gloire de cette nouvelle maison serait fort supérieure à celle de la première, non par la richesse de ses ornements, mais par la présence du Messie. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. AGGÉE.

AGGLESTION, pierre sacrée ou idole de pierre, monument singulier de la superstition des anciens Bretons. C'est une pierre monstrueuse qui se voit dans la presqu'île de Purbeck, en Angleterre. Elle est sur une élévation ou espèce de dune d'un sable rouge. Sa forme est celle d'un cône renversé, et sur sa surface supérieure il y a trois cavités.

AGGUIS, nom des prêtres musulmans chez les habitants de l'île Célèbes et à Bornéo. C'est à eux que l'on confie l'éducation des enfants qui leur sont donnés dès l'âge de sept ans. Ils les élèvent avec beaucoup de sévérité.

AGHANICHTA. Chez les bouddhistes les cieux sont divisés en quatre séries ou contemplations. Or l'Aghanichta est le neuvième et le plus élevé de la quatrième série ; c'est celui qu'habitent les saints qui ont atteint la dernière limite de la ténuité de la matière ; ceux qui sont près d'entrer dans le *Nirvana* ou anéantissement suprême, dernier degré de la béatitude.

AGHOGOK, nom de l'Etre suprême chez les Aléoutes, insulaires voisins du Kamtchastka, qui s'imaginèrent que les hommes sont issus des chiens par l'ordre de cette divinité.

AGHOURI ou AGHOUR-PANTHI. Sorte de religieux mendiants chez les Indiens ; ils se nourrissent de tout, même des choses les plus dégoûtantes. On dit qu'ils ne se font pas scrupule de manger des cadavres humains quand ils en trouvent l'occasion. Ces individus, sales et méprisés, sont en fort petit nombre. Leur ordre et leur doctrine s'appellent *Aghour-Panth*.

AGIDIES, nom des prêtres de Cybèle, comme qui dirait joueurs de gobelets, faiseurs de tours de passe-passe pour avoir de l'argent.

AGIONITES ou mieux AGYNNIENS, d'un mot grec qui signifie *sans femme*. On donne ce nom à une secte de débauchés qui, vers la fin du VIIe siècle, condamnaient le mariage et la chasteté, qu'ils regardaient comme une suggestion du mauvais principe, et se livraient à toutes sortes d'infamies. Ils furent condamnés par le concile de Langres. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies.

AGLAIA ou AEGLÉ, ou AGLÆA, est, suivant Hésiode, une des trois Grâces et fille de Jupiter et d'Eurynome ; suivant d'autres, la mère des Grâces et épouse de Vulcain.

AGLIBOLE, dieu des Palmyréniens, qui sous ce nom adoraient peut-être le soleil ; ils le représentaient sous la forme d'un jeune homme, vêtu d'une tunique relevée et attachée à la ceinture, en sorte qu'elle laissait le genou découvert, et tenant de la main gauche un petit bâton en forme de rouleau. Hérodien dit que la figure de ce dieu est une grosse pierre conique, ce qui désignait en ef-

fet le soleil. On le représentait encore sous une forme virile, avec les cheveux frisés, la figure de la lune sur l'épaule, des cothurnes aux pieds et un javelot à la main. Dans les anciens monuments on le trouve toujours accompagné d'un autre dieu nommé *Malachbelus.*

AGNEAU PASCAL, la plus célèbre cérémonie du judaïsme. Lorsque les Israélites gémissaient en Egypte sous le poids du plus rude esclavage, Pharaon refusa de leur donner la liberté et de les laisser partir, malgré les fléaux que Dieu fit peser sur lui. Enfin le Seigneur résolut de frapper le grand coup et de contraindre les Egyptiens à permettre aux Israélites d'aller dans le désert. Il dit à Moïse et à Aaron : *Ce mois-ci sera pour vous le commencement des mois, il sera le premier d'entre les mois de l'année. Parlez à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dites-leur : Le dix de ce mois, que chacun prenne un agneau par famille et par maison; et si une maison ne fournit pas un nombre suffisant d'individus pour manger l'agneau, il prendra de chez son voisin, dont la maison est attenante à la sienne, autant de personnes qu'il sera nécessaire pour manger l'agneau. Cet agneau sera sans tache, mâle, âgé d'un an. On pourra aussi prendre un chevreau qui ait les mêmes conditions. Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois, et toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera sur le soir. Ils prendront de son sang et en mettront sur les deux linteaux et sur l'imposte des maisons dans lesquelles on le mangera ; cette même nuit ils en mangeront les chairs rôties au feu, et des pains azymes avec des laitues sauvages. Vous n'en mangerez rien de cru ni de cuit à l'eau, mais seulement rôti au feu. Vous en mangerez la tête avec les pieds et les intestins. Il n'en restera rien pour le lendemain matin. S'il en reste quelque chose, vous le brûlerez. Or voici comme vous le mangerez : Vous vous ceindrez les reins, vous aurez des souliers aux pieds, un bâton à la main, et vous mangerez à la hâte, car c'est la Pâque (c'est-à-dire le passage) du Seigneur. Et je passerai cette nuit-là par la terre d'Egypte, et je frapperai tous les premiers-nés, dans la terre d'Egypte, depuis l'homme jusqu'aux animaux, et j'exercerai mes jugements sur tous les dieux de l'Egypte, moi qui suis le Seigneur. Or ce sang sera pour vous un signe dans les maisons où vous serez ; je verrai le sang et je passerai outre, et il n'y aura point parmi vous de plaie désastreuse quand je frapperai la terre d'Egypte. Ce jour sera pour vous un monument éternel, et vous le célébrerez dans la suite de vos générations, par un culte perpétuel, comme une solennité du Seigneur. Vous mangerez des azymes pendant sept jours,* etc. Les Israélites firent ce que Dieu leur avait commandé. Or, dans la nuit du 14 du premier mois appelé depuis nisan, le Seigneur frappa de mort les premiers-nés des Egyptiens, depuis le fils aîné du roi jusqu'au fils aîné de la captive, et au premier-né de tous les animaux ; il n'y eut d'épargné que les maisons dont l'entrée était teinte du sang de l'agneau. Les Egyptiens alors, bien loin de s'opposer au départ des Israélites, les pressèrent tellement de sortir du pays, que ceux-ci, qui s'étaient préparés à cuire leur pain pour le voyage, furent contraints d'emporter la pâte avant qu'elle fût levée, et se nourrirent les jours suivants de pains azymes ou sans levain qu'ils faisaient cuire sous la cendre. — En mémoire de ce grand événement, les Juifs renouvelaient chaque année les mêmes cérémonies à la pleine lune de l'équinoxe du printemps, immolaient un agneau et le mangeaient en famille, debout, des souliers aux pieds, un bâton à la main, les vêtements retroussés par une ceinture, en un mot, comme des voyageurs pressés de partir. Ils se nourrissaient aussi de pain azyme pendant sept jours. Les juifs modernes célèbrent encore la mémoire de cette délivrance miraculeuse de leurs pères; mais ils n'immolent plus d'agneau depuis qu'ils sont hors de leur pays ; cependant, pour se rapprocher autant que possible des anciennes prescriptions, ils font servir sur la table un morceau d'agneau ou de chevreau préparé avec des azymes et des herbes amères, telles que du céleri, de la chicorée ou des laitues, avec un petit vase où il y a de la sauce. Quant à l'abstinence de pain levé, ils l'observent encore avec le plus grand scrupule durant les huit jours que dure la Pâque. — L'agneau pascal des juifs était la figure de Jésus-Christ, agneau de Dieu, dont le sang a délivré les chrétiens de l'esclavage du péché et de la mort éternelle. C'est pourquoi les chrétiens représentent souvent Jésus-Christ sous le symbole d'un agneau portant une croix, ou couché sur cette croix. On le représente encore sous la figure d'un agneau égorgé et couché sur un livre fermé de sept sceaux : c'est un symbole pris de l'Apocalypse de saint Jean. *Voy.* PAQUES. *Voyez* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. AGNEAU, PAQUE, et celui de Liturgie, art. AGNEAU PASCAL.

AGNI, dieu du feu chez les Indiens (en latin *ignis*). On le représente sous les traits d'un gros homme rouge, avec les yeux, les sourcils, la barbe et les cheveux noirs. Il est porté sur un bouc. De son corps sortent sept rayons de gloire, et il tient une lance de la main droite. Il est fils de Kasyapa et d'Aditi Il existe pour ce dieu, comme pour les autres, une forme particulière de culte; toutefois, au moment du sacrifice par le feu, on l'adore sous différents noms. Les dieux, dit-on, ont deux bouches, celle des brahmanes et celle d'Agni, c'est-à-dire qu'une partie des offrandes est mangée par les brahmanes, et l'autre consumée par le feu. Sa femme, nommée Swaha, fille de Kasyapa, est aussi invoquée au moment des sacrifices par le feu. Un jour, un brahmane nommé Bhrigou, maudit Agni, son dieu tutélaire, parce qu'il avait négligé de protéger sa femme enceinte, attaquée par un géant; Agni fut en conséquence condamné à tout dévorer. Il s'en plaignit à l'assemblée des dieux, et Brahma le consola en lui déclarant que tout ce qu'il mangerait deviendrait pur. Les brahmanes

sagnikas conservent un feu sacré qui leur sert dans toutes les cérémonies depuis le moment de leur naissance jusqu'à celui où leur corps est consumé sur le bûcher. Quand il s'agit d'allumer le feu pour les sacrifices, les brahmanes ont l'habitude de frotter deux morceaux de bois différents, le *sami* et l'*aswattha*. Agni est encore considéré comme le régent ou protecteur d'un des points cardinaux, le sud-est. Il porte aussi le nom de *Pawaka*, purificateur.

AGNIAN, mauvais génie qui, dans l'opinion des Brésiliens, enlève les corps de ceux qui viennent d'expirer, lorsqu'on n'a pas la précaution de laisser des vivres autour des fosses en forme de tonneau, où l'on a coutume de les déposer. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. AGNAN.

AGNI-SANSKAR. On comprend sous ce nom les cérémonies funèbres qui ont lieu dans les Indes, lorsqu'on brûle le corps d'un mort. Ce mot signifie purification par le feu.

AGNOÈTES, ἀγνοηται, ou AGNOITES. Ce nom, qui signifie *ignorants*, a été donné aux disciples de Théophrone de Cappadoce, qui prétendaient que Dieu ne connaissait pas tout, mais qu'il acquérait successivement de nouvelles connaissances. Ils changèrent aussi la formule du baptême, en baptisant, non pas au nom de la Trinité, mais seulement au nom de Jésus-Christ.

On donne encore le nom d'Agnoètes à des hérétiques du VIe siècle qui avaient pour auteur Thémistius, diacre d'Alexandrie. Leur erreur principale consistait à soutenir que Jésus-Christ ne savait pas tout; ils appuyaient leur assertion sur certains passages de l'Evangile, qui, selon eux, prouvaient que Jésus-Christ avait ignoré certaines choses, telles que l'époque du jugement dernier et le lieu où Lazare avait été inhumé. Les docteurs catholiques répondaient à cette difficulté en faisant une distinction entre l'humanité de Jésus et sa divinité; mais les Agnoètes ne voulaient reconnaître en lui qu'une seule nature. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. AGNOÈTES.

AGNUS DEI (AGNEAU DE DIEU.) 1° C'est, dans la liturgie catholique, une courte prière commençant par ces mots, que le prêtre prononce trois fois en se frappant la poitrine, un peu avant la communion. La voici : *Agneau de Dieu, qui portez les péchés du monde, ayez pitié de nous.* La troisième fois il dit : *Donnez-nous la paix*, au lieu de *Ayez pitié de nous.* Quand la messe est célébrée pour les défunts, la finale est : *Donnez-leur le repos éternel.* Cette formule, répétée trois fois, termine aussi les Litanies, avec différentes variantes.

2° On donne ce nom à de petits pains de cire, empreints d'une figure d'agneau, que le pape bénit le dimanche de la *Quasimodo*, dès la première année de son pontificat, et ensuite tous les sept ans durant toute la durée de son pontificat. Voici quelle est l'origine de cette cérémonie. Autrefois, le dimanche de *Quasimodo*, qui est l'octave de Pâques, on distribuait au peuple ce qui restait du cierge pascal de l'année précédente, et ces restes étaient reçus avec beaucoup de dévotion comme des préservatifs contre le démon, contre le tonnerre et contre toutes sortes d'accidents. Mais comme le cierge pascal ne suffisait pas, à beaucoup près, à toutes les demandes, on imagina de bénir de la cire d'une manière particulière, et comme cette cérémonie est rare et singulière, nous la rapportons ici en abrégé.

Le prélat sacristain du pape fait travailler à la composition de l'*agnus* par ses chapelains et par les clercs de sa chapelle, qui emploient à cet effet les restes du cierge pascal de l'année précédente, auxquels on ajoute une grande quantité de cire fournie par la chambre apostolique. Le mardi de Pâques, le sacristain fait la bénédiction de l'eau, et le lendemain, à l'issue de la messe pontificale, le pape, revêtu de l'amict, de l'aube, d'une étole de damas blanc garnie d'une dentelle d'argent, ayant sur la tête une mitre de drap d'or, consacre l'eau que le sacristain a bénite la veille. La consécration s'en fait avec les bénédictions ordinaires, auxquelles Sa Sainteté ajoute une oraison pour prier Dieu de sanctifier ces objets, afin d'obtenir par eux la rémission des péchés et les autres faveurs qui y sont attachées. Ensuite il se tourne vers les *agnus*, les bénit et les encense. Il fait une seconde et une troisième prière, après quoi il s'assied dans un fauteuil, ayant une serviette autour du corps. Il prend les uns après les autres les *agnus* que les camériers lui présentent dans des bassins de vermeil, et les jette dans l'eau bénite, d'où les cardinaux, revêtus d'aubes, les retirent un moment après avec une cuiller destinée à cet usage. Leurs Eminences portent ces *agnus* sur une table couverte d'une nappe blanche, où ils les essuient avec une serviette dont ils ont le corps entouré en forme de tablier. Les prélats assistants les arrangent sur cette table, où ils les laissent bien sécher. Cette cérémonie s'appelle le *baptême des agnus.* Après que le baptême est fini, le pape se lève et adresse des prières au Saint-Esprit et à Jésus-Christ pour les prier de les bénir, après quoi on les remet dans les bassins, et Sa Sainteté emmène dîner les cardinaux qui l'ont assisté dans cette cérémonie. On la reprend le jeudi suivant, et l'on continue jusqu'à ce que tous les *agnus* moulés soient bénits. Le travail finit toujours le vendredi. Le samedi de Pâques, il y a chapelle, et la messe est chantée par un cardinal-prêtre. Le pape y assiste revêtu de ses ornements pontificaux. Quand on a chanté l'*Agnus Dei*, un sous-diacre apostolique, revêtu de ses ornements et précédé du porte-croix, de deux céroféraires et du thuriféraire, va prendre des mains du sacristain un bassin d'argent plein de ces *agnus Dei* nouvellement bénits et enveloppés dans du coton de la Chine de différentes couleurs. Le sous-diacre est suivi d'un clerc des cérémonies et de deux chapelains revêtus de leurs surplis. Lorsque le sous-diacre est arrivé à la porte

de la chapelle, il se met à genoux avec ceux qui l'accompagnent, et chante en latin ces paroles : *Saint-père, voici de jeunes agneaux qui ont annoncé l'alleluia ; ils viennent maintenant à la fontaine, remplis de clarté. Alleluia.* Le chœur de musique répond : *Dieu soit béni! Alleluia.* Le sous-diacre se relève et continue sa marche jusqu'à la balustrade de la chapelle, où il chante les mêmes paroles. Le sous-diacre s'avance ensuite jusqu'aux pieds du trône pontifical, où il les répète pour la troisième fois, et se prosterne aux pieds du saint-père, qui le reçoit assis, la mitre en tête. Cependant il se lève avec toute l'assemblée lorsque la croix entre, mais il se rassied aussitôt. Le sous-diacre reste à genoux, pendant que le pape fait la distribution des *agnus* de la manière suivante.

Deux auditeurs prennent une serviette blanche et la présentent à deux cardinaux-diacres assistants, qui l'étendent sur les genoux de Sa Sainteté. Les deux auditeurs à genoux tiennent les extrémités de cette serviette, pendant que le sacré collége vient participer aux libéralités du saint-père. Leurs Eminences, après les témoignages ordinaires de respect, présentent au pape leurs mitres, dont ils ont renversé les cornes, et le pape met autant d'*agnus* qu'il lui plaît dans les cornes du bonnet. Après que les cardinaux et les autres membres du clergé ont reçu leur part, les ambassadeurs et les autres personnages distingués s'avancent avec des serviettes sur lesquelles Sa Sainteté dépose les *agnus* qu'elle leur donne. La distribution finie, le pape se lave les mains, le célébrant termine la messe, et le saint-père donne sa bénédiction avec plusieurs indulgences. Tous les *agnus Dei* qui restent sont conservés par le prélat, maître de la garde-robe du pape, qui en distribue de temps en temps aux étrangers qui viennent lui en demander. On en trouve assez fréquemment dans tous les pays catholiques entre les mains des personnes pieuses. Ils sont de forme ronde ou ovale, et offrent en relief la figure d'un agneau et différents attributs; outre la cire, il entre dans leur composition de saintes huiles et du saint chrême des années précédentes.

Par une constitution du pape Grégoire XIII, faite l'an 1572, il est défendu à ceux qui n'ont pas reçu les ordres sacrés de toucher les *agnus Dei*, si ce n'est en certains cas extraordinaires; et pour plus de précaution, il a ordonné que les laïques auraient soin de les tenir enchâssés dans du verre ou du cristal, ou dans d'autres matières transparentes, et que ceux qui auraient le moyen de les envelopper dans quelque riche étoffe de broderie, feraient ajuster ces ouvrages de telle sorte que les *agnus Dei* y parussent toujours de quelque côté, comme dans un reliquaire. Il est défendu par la même constitution de les peindre, sous peine d'excommunication, d'autant que la couleur blanche de la cire, avec laquelle ces figures en relief sont formées, a été jugée par ce pape la plus convenable de toutes celles qu'on saurait imaginer pour représenter l'Agneau sans tache.

Quant aux effets de l'*agnus Dei*, nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici ces vers que nous avons trouvés sur une pancarte que l'on distribuait autrefois avec les *agnus*.

Les tonnerres il chasse;
Les péchez il efface;
Sauve d'embrasement
Et de submergement;
Garde de mort subite;
Les diables met en fuite;
Dompte les ennemis.
Hors de danger sont mis
Et l'enfant, et la mère
Qui travaille à le faire
Il donne maint pouvoir
Aux dignes de l'avoir.
La part quoyque petite
Tant que la grand profite.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. AGNUS DEI BÉNIT.

AGONALES, fêtes instituées par Numa en l'honneur de Janus. On les célébrait le 9 de janvier, mois consacré à ce dieu. On nommait aussi ces fêtes *Agonies*, et Ovide pense que ce nom vient de celui d'*Agonie*, qu'on donnait autrefois aux troupeaux dans les premiers temps, sans doute parce qu'on les chasse devant soi (en latin *agere*, *ago*, chasser). On avait même conservé dans ces fêtes l'usage de conduire de force à l'autel le bélier qu'on devait immoler. D'autres pensent que les *agonales* étaient d'origine grecque et qu'elles rappelaient les jeux *agones*, qui en avaient fait partie. Ce mot, suivant quelques-uns, peut venir d'*agnus*, agneau, parce que ces fêtes s'appelèrent d'abord *agnalies*. On célébrait aussi des agonales les 21 mai et le 11 décembre; ces jours étaient réputés malheureux. — Agonales ou Agonaux étaient aussi le nom des prêtres que Tullus Hostilius ajouta aux prêtres saliens institués par Numa.

AGONE. On donnait ce nom, chez les Romains, au sacrificateur, parce qu'avant d'immoler la victime il en demandait la permission au peuple en s'écriant : « *Ago-ne?* Agirai-je? » Varron tire de cette formule le nom d'*Agonales*, cité ci-dessus; mais comme elle était usitée dans tous les sacrifices, elle n'aurait donné son nom à ces fêtes qu'en admettant qu'elles furent les premières où l'on s'en servit.

AGONICÉLITES ou AGONYCLITES. On appelait ainsi certains chrétiens qui prétendaient qu'on devait prier debout et que c'était une superstition de prier à genoux. Le mot *Agonyclite* (ἀγονυκλιτός) est un mot grec qui signifie, *celui qui ne se met point à genoux*. On pourrait en compter un grand nombre dans notre siècle.

AGONIE. Presque tous les peuples regardent comme une bonne œuvre d'assister les malades à l'agonie.

1° Chez les juifs, lorsque quelqu'un est près de mourir, on ne le laisse point seul,

mais on le veille jour et nuit; on regarde comme une œuvre méritoire d'assister à son agonie, surtout quand il s'agit d'un homme savant ou d'un homme de bien, en se fondant sur ce passage du psaume : *On n'éprouvera point la mort, si l'on voit les sages mourir.* Ceux qui se trouvent présents quand le moribond expire déchirent leurs habits par quelque endroit, ordinairement au côté gauche sur le devant; la déchirure doit être longue d'un huitième d'aune. Il en est qui veulent que l'on jette dans la rue toute l'eau qui se trouve dans la maison et dans tout le voisinage; on croit que c'est un ancien usage pour marquer qu'il est mort quelqu'un dans le quartier.

2° Les catholiques redoublent de soins autour de l'agonisant, et cherchent par tous les moyens possibles à le soulager et à le fortifier dans ce terrible moment. On lui confère les sacrements, si on ne l'a pas fait auparavant; on lui applique l'indulgence plénière, s'il y a lieu; on récite des prières et litanies fort touchantes, appelées les prières des agonisants; quelquefois on lui met entre les mains un cierge bénit et allumé. Aussitôt qu'il a rendu le dernier soupir, on récite les prières de la recommandation de l'âme. Dans quelques localités on tinte lentement une des cloches de l'église pour avertir les fidèles de prier pour lui.

3° Les musulmans couchent l'agonisant sur le dos, le côté droit tourné vers la Mecque, lui lisent le XXXVIe chapitre du Coran et récitent la confession de foi, mais ne la font pas répéter par le mourant, dans la crainte de le porter à des mouvements d'impatience qui pourraient troubler sa foi dans ce moment suprême. Il suffit que le malade s'unisse à eux d'intention. Aucune femme en état d'impureté naturelle ne doit s'approcher d'un homme agonisant; on ne doit respirer dans son appartement que des aromates et des parfums; il faut lui poser un sabre sur le ventre, tenir ses jambes tendues, et au moment qu'il expire, lui fermer les yeux et lui lier le menton et la barbe.

4° Quand un Parsi est malade à la mort, on fait venir le hirbad ou prêtre, qui s'approche de l'oreille du mourant, lui fait la prière et le recommande à Dieu. Tavernier rapporte qu'on expose l'agonisant à un chien qui doit recevoir ses derniers soupirs.

5° Un brahmane vient-il à donner les signes d'une mort prochaine, on appelle un autre brahmane pour faire des prières pour lui, et on distribue quelques aumônes. Cependant le malade répète continuellement les noms de Dieu, et quand il n'a plus la force de les prononcer, ses amis les prononcent à ses oreilles. Mais un brahmane ne doit pas mourir dans son lit ou sur sa natte, il serait contraint de les charrier partout avec lui dans l'autre monde. On s'empresse donc, une fois l'agonie commencée, d'enduire de bouse de vache une partie du plancher, on y jette une espèce d'herbe et l'on recouvre tout l'espace d'une pièce de toile neuve. On dépose l'agonisant sur le sol; un brahmane lui verse dans la bouche un mélange de certaines substances, afin de le purifier de ses souillures. Puis on amène une vache, dont on place la queue entre les mains du moribond, ce qui est un moyen assuré de le faire parvenir sain et sauf au séjour du bonheur. Au Coromandel, on couche le mourant sur la croupe d'une vache, de telle sorte que son visage descende entre les cuisses de l'animal; on lève la queue de la vache et on l'excite à lâcher son urine sur le visage de l'agonisant. Si on peut obtenir cette faveur, il n'y a plus à douter du salut du fidèle. — D'autres fois on porte le malade, près d'expirer, au bord d'un fleuve sacré; on lui met d'abord les pieds dans l'eau et ensuite le reste du corps jusqu'à la bouche. Cela se fait peu à peu, à mesure qu'on voit la nature défaillir, afin que l'âme et le corps se purifient entièrement. Si, en même temps qu'il prend ce bain salutaire, le moribond peut tenir la queue d'une vache, il n'a plus de secours spirituels à désirer. Malheur au malade qu'un effort ou une réaction de la nature ferait fuir l'onde sacrée! s'il survivait, il n'aurait plus qu'à traîner une existence misérable, exclu de sa caste, et rejeté de toutes les autres. — Chez les Banians, lorsqu'un malade est à l'extrémité, on lui fait implorer la miséricorde de Dieu. Dès qu'il est entré en agonie, on lui ouvre la main, et on verse de l'eau dedans, c'est comme une offrande que le moribond fait de sa vie à Kistnerappan, dieu de l'eau, afin que celui-ci le présente lui-même à la divinité suprême.

6° Les Cochinchinois s'assemblent en certain nombre auprès du malade agonisant, et frappent à grands coups de sabre ou de cimeterre l'air qui l'environne, afin d'épouvanter et d'éloigner les mauvais démons, toujours prêts à nuire à l'âme au moment de sa séparation d'avec le corps.

7° Les Formosans ont une singulière méthode d'aider les agonisants : ils les font boire à outrance, ce qui a pour résultat ordinaire d'étouffer le moribond.

8° Chez les Hottentots, quand le malade n'offre plus d'espérance, ils n'ont point recours à Dieu ni aux prières; ils se contentent de s'assembler autour de lui pour le voir mourir. Cependant ils flattent le pauvre patient, en lui faisant espérer du secours de quelque remède efficace ou plutôt de quelque sortilége particulier. Au moment de l'agonie, l'assemblée pleure, hurle et se lamente en frappant des pieds et des mains. Dès que le malade a rendu le dernier soupir, on donne encore un quart d'heure aux vociférations; mais elles sont telles qu'on pourrait les entendre à quelques milles de distance.

9° Quand un homme est dangereusement malade, parmi les peuples du Canada, on fait venir le jongleur, espèce de charlatan qui se dit médecin, sorcier, etc. Celui-ci examine le malade fort attentivement, et ne manque pas de déclarer qu'il y a sur lui un sort, ou qu'il est possédé du mauvais esprit : il s'agit de trouver l'un ou de faire déloger

l'autre ; c'est alors que le génie inventif du jongleur est mis à contribution ; d'abord il se retire seul dans une petite tente faite exprès, où il chante, danse et pousse des hurlements; ensuite il vient sucer le malade en quelque partie du corps, et lui montrant un osselet ou autre objet qu'il avait préalablement caché dans sa bouche, il lui persuade qu'il l'a fait sortir de son corps, et que c'était la vraie cause de la maladie. D'autres fois il se présente avec une gourde remplie de petites pierres et attachée au bout d'un bâton, se livre à des chants, à des danses, à des contorsions épouvantables en agitant sa gourde; la contagion gagne l'assemblée, l'on n'entend plus que le bruit des voix et des gourdes. Puis le jongleur s'approche du malade et tourne en cadence autour de lui, pendant que l'assemblée chante. Ensuite il touche le patient par tout le corps, et finit par découvrir le sort; alors nouveaux cris, nouveaux gestes, nouvelles contorsions; il applique ou fait avaler au malade différents remèdes; enfin, après l'avoir tourmenté en mille manières, il annonce aux assistants que le malade est guéri ou qu'il ne l'est pas. Il est tel jongleur qui fait étendre le malade à terre sur une peau de castor, ou de quelque autre animal : il tâte toutes les parties du corps du patient, jusqu'à ce qu'il ait trouvé la partie affligée où le prétendu sort a été jeté. Un des disciples du jongleur applique en cet endroit une peau de chevreuil pliée en quatre, après quoi le sorcier se jette à corps perdu sur l'agonisant, suce la peau, écume, se frappe le dos et n'épargne pas même celui du malade, qu'il presse de toutes parts afin de faire sortir le charme. Il sort en effet, car le jongleur montre à l'assemblée un objet qu'il avait subtilement caché dans sa bouche ou dans le replis de son corps. Il est inutile de dire que tous ces jongleurs commencent par se faire grassement payer la peine qu'ils vont se donner.

10° Chez les peuples de Paria, quand le malade est à peu près désespéré, on le porte dans un bois, couché sur son hamac; on le suspend entre deux arbres, et l'on danse toute la journée autour de lui. Dès que la nuit est venue, on lui laisse de quoi se nourrir pendant quatre jours, et on l'abandonne à son sort. S'il en guérit, à la bonne heure! sinon, les parents n'ont rien à se reprocher, puisqu'ils ont fait tout leur possible pour lui procurer la santé.

Voy. notre Dictionnaire des Rites sacrés, art. MOURANTS.

AGONIENS, dieux que les Romains invoquaient quand il s'agissait d'entreprendre quelque chose d'important.

AGONISANTS (CONFRÉRIE DES). Elle est établie à Rome; son objet principal est de prier et de faire prier pour ceux qui sont condamnés à mort. Les confrères portent dans les cérémonies un sac blanc et une mosette violette. La veille d'une exécution, ils en donnent avis à plusieurs communautés religieuses; le lendemain ils exposent le saint sacrement dans leur église, et redoublent leurs prières pour le criminel. Ils font dire des messes pour le repos de son âme, et ils célèbrent un service funèbre à la même intention.

AGONISTIQUES, nom donné par les donatistes à ceux de leur secte qu'ils envoyaient prêcher leur doctrine dans les villes et dans les campagnes, pour *combattre*, disaient-ils, les erreurs des catholiques. Ces missionnaires méritaient d'autant mieux le nom d'agonistiques, ἀγωνιστικοί, mot grec qui signifie *combattants*, qu'ils employaient souvent la force et la violence. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies.

AGONIUS, dieu particulier qui, suivant Ovide, présidait aux actions en général.

AGONOTHÈTES, ministres attachés aux temples des Grecs : ils étaient choisis à chaque célébration des jeux pour y présider, en être les juges, et distribuer les prix aux vainqueurs.

AGONYCLITES. *Voy.* AGONICÉLITES.

AGORÉE, d'*agora* (ἀγορὰ), place publique. On donnait ce surnom à Jupiter, à Mercure, et en général aux divinités auxquelles on élevait des temples dans les places publiques. Minerve était vénérée à Sparte sous le nom d'*Agoræa* pour la même raison. Elis avait élevé à Diane un temple particulier à Olympie, encore sous le nom d'*Agoræa*.

AGOTKON, nom que les Iroquois donnent aux génies de second ordre.

AGOTSINNAKES, jongleurs iroquois qui se livrent à la magie, et prétendent avoir commerce avec les *Agotkon*, qui leur accordent le pouvoir d'expliquer les songes, de prédire l'avenir ou le succès d'une guerre, d'un voyage, d'assurer la réussite d'une chasse ou d'une pêche, et de faire retrouver les choses perdues ou volées. Les agotsinnakes sont en grand crédit, et on les appelle à tous les conseils.

AGOUFFI, dieu des Kalmouks. Ils le représentent sous la forme d'un homme assis sur un trône, et tenant un livre dans ses mains.

AGOUYAN, mauvais génie qui, dans l'opinion des Brésiliens, enlève les corps de ceux qui viennent d'expirer, lorsqu'on n'a pas soin d'apporter des vivres sur leurs tombes. Les *boié*, ou prêtres, prétendent détourner les fléaux et les maladies par le moyen d'Agouyan. Il y a des cases faites exprès où le boié va consulter l'oracle après une préparation de neuf jours qui consiste principalement à se séparer de sa femme : c'est là qu'il reçoit aussi les réponses de l'esprit.

AGOYÉ. Les habitants du royaume de Juida, en Afrique, ont quatre principales divinités qui sont, 1° le serpent, 2° les arbres, 3° la mer, et 4° *Agoyé*, dieu des conseils. C'est un fétiche fait de terre noire, qui a la figure d'un crapaud ou de quelque autre objet hideux et informe. Il est accroupi sur une espèce de piedestal de terre rouge, sur lequel il y a un morceau d'étoffe rouge bordé de coquillages. Il porte au cou une bande d'écarlate d'un doigt de largeur, d'où pen-

dent quatre coquillages : sa tête est couronnée de lézards et de serpents, avec des plumes rouges du milieu desquelles sort un fer de zagaie où est enfilé un grand lézard qui a sous lui un croissant d'argent. Ceux qui veulent le consulter vont trouver le marabout, en lui portant un présent pour lui et un pour le fétiche. Le marabout met devant l'idole trois sebiles de bois, dont l'une contient un certain nombre de balles de terre; puis, après plusieurs grimaces ou singeries qui édifient beaucoup le consultant, le prêtre jette au hasard les boules d'une sebile dans l'autre, jusqu'à ce qu'elles se trouvent en nombre impair dans toutes les trois; ce qui est un signe assuré de la réussite de l'entreprise; sinon, c'est une marque que la divinité ne veut pas la favoriser. Si l'événement ne répond pas au pronostic, on se garde bien d'en accuser Agoyé; les Nègres en rejettent la faute sur eux-mêmes.

AGRAHARA. On appelle ainsi, dans les Indes, un village, un quartier ou une rue habités uniquement par des brahmanes; c'est là que résident ordinairement les *gourous*, ou directeurs des âmes; aussi donne-t-on aux *agraharas* le nom de *pounya-stala*, ou lieux de vertu.

AGRAM, nom que les Arabes de Barbarie donnent aux sofis ou religieux. *Voy.* SOFIS.

AGRANIES, AGRIANIES et AGRIONIES, fêtes célébrées à Argos en l'honneur d'une fille de Prætus : elles avaient lieu la nuit, et on s'y couronnait de lierre. Les femmes faisaient semblant de chercher Bacchus *Agrionos*, c'est-à-dire le Sauvage ou le Féroce; et comme elles ne le trouvaient point, elles disaient qu'il s'était réfugié chez les Muses; alors elles allaient souper toutes ensemble et se proposaient des énigmes. Il se commettait, dit-on, de grands excès dans ces fêtes, qui avaient lieu tous les deux ans à Orchomène. Il n'y avait d'exclues que les femmes qui descendaient de Minyas, parce que les filles de ce prince, dans leur enthousiasme bachique, avaient égorgé Hippasus, fils de Leucippe, et avaient fait de ses membres un horrible festin. C'est pourquoi le prêtre de Bacchus empêchait, l'épée à la main, leurs descendantes d'approcher; il avait même le pouvoir de tuer impunément celles qu'il rencontrait. Cette coutume existait encore au temps de Plutarque, qui rapporte qu'un prêtre de Bacchus, nommé Zoïle, en ayant tué une, fut attaqué d'un ulcère dont il mourut, ce qui fut regardé comme une punition du ciel.

AGRAS ou AGRASAN. Les Hindous appellent ainsi des mets offerts aux dieux, des offrandes ou des sacrifices faits en leur honneur.

AGRAULIES, fête établie à Athènes en l'honneur de Minerve et d'Agraule ou Agraure, fille de Cécrops, qui se dévoua pour sa patrie, et à laquelle on avait élevé un temple où l'on célébrait des mystères et des initiations. Les jeunes Athéniens qui avaient atteint l'âge de vingt ans prêtaient, sur son autel, serment de fidélité à la patrie. Dans l'île de Chypre, on célébrait aussi des Agraulies dans le mois Aphrodisius, et on y sacrifiait un homme à Agraule. Cet usage barbare subsista jusqu'à Diomède.

AGRESKOUI, chez les Hurons, et AGRESKOUÉ chez les Iroquois, est le dieu de la guerre; quelquefois ils le considèrent comme le souverain Etre. *Agreskoui* ou *Areskoui* est aussi confondu avec le Soleil.

AGRÉUS, *champêtre*, ou plutôt *chasseur*. C'est un surnom qui est donné à Apollon sur des médailles où il est représenté avec des cerfs et des chiens. On le donne quelquefois à Jupiter, comme celui d'*Agræa* à Diane, celui d'*Agrius* à Pan, et celui d'*Agroïcus* à Bacchus.

AGRIANIES, fêtes argiennes en l'honneur des morts. *Voy.* AGRANIES.

AGRICOLA (JEAN ISLEB), ainsi nommé d'Eisleben ou Isleb, dans le comté de Mansfeld, d'où il était originaire. Il fut d'abord disciple zélé de Luther; mais il s'en sépara ensuite, et devint son ennemi. Luther avait enseigné que nous étions justifiés par la foi, et que les bonnes œuvres n'étaient point nécessaires pour le salut. Agricola conclut de ce principe que lorsqu'un homme avait la foi, il n'y avait plus de loi pour lui; qu'elle devenait inutile soit pour le corriger, soit pour le diriger; que si l'homme était juste, les œuvres étaient inutiles, et s'il n'était pas juste, il lui suffisait d'un acte de foi pour le devenir; en conséquence, il fallait se contenter de prêcher les principes qui portent à croire, et non pas les maximes qui règlent la conduite. Luther s'éleva contre cette doctrine; mais comme lui-même en avait posé les principes, il ne pouvait la réfuter solidement. Les disciples d'Agricola furent nommés *anoméens* ou *antinomiens*, sans loi ou opposés à la loi. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. AGRICOLA.

AGRICULTURE (FÊTE DE L'). 1° Chez les Juifs. *Voy.* TABERNACLES (*Fête des*), et le Dictionnaire de la Bible, art. TABERNACLES. 2° Chez les Latins. *Voy.* AMBARVALES, AMBURBIALES. 3° Chez les Chinois, cette fête est très-célèbre et fort ancienne; car on lit dans le quatrième des six livres composés par Confucius, qui naquit 551 ans avant Jésus-Christ : *Le fils du Ciel* (l'empereur) *choisit un des premiers jours de l'an destiné au culte de l'empereur souverain* (Dieu), *dispose la charrue, à laquelle il met la main, et ordonne aux courtisans de l'aider à fendre la terre. Le fils du Ciel laboure trois sillons doubles en allant et en revenant; les grands mandarins du premier ordre en tracent cinq, et les courtisans, ainsi que les différents ordres de mandarins, sillonnent la terre jusqu'à neuf fois.* Il est probable que cet usage remonte au delà de Confucius, car ce philosophe en parle comme d'une coutume déjà établie. Maintenant cette noble cérémonie paraît tombée en désuétude. Le P. Martini, dans son *Histoire de la Chine*, donne la description d'une fête de l'Agriculture, qui a pu accompagner ou remplacer l'ancien rite : *Dans toutes les villes de l'Empire*, dit-il, *lorsque le soleil est au milieu du*

signe du Verseau, un des principaux magistrats, couronné de fleurs et environné de musiciens et de gens portant des flambeaux, des banderoles et des drapeaux, sort de la ville par la porte orientale. Il est suivi de plusieurs personnes, qui soutiennent sur des leviers des figures faites de bois et de carton, rehaussées de soie et d'or, et représentant d'anciennes histoires concernant l'agriculture. Les rues sont tendues de tapisseries et ornées d'arcs de triomphe. Le magistrat s'avance vers le soleil levant, comme s'il allait au-devant de la nouvelle saison. Il y rencontre une grande figure de vache en terre cuite, si pesante, que quarante hommes ont de la peine à la porter. Derrière cette statue est un jeune enfant représentant le génie de l'Agriculture; il a une jambe nue, et l'autre chaussée d'une espèce de brodequin; il frappe continuellement cette vache. Après lui viennent des paysans chargés d'instruments de labourage. Toute cette cérémonie est symbolique. Les coups que l'enfant porte à la vache signifient la perpétuelle application des cultivateurs au travail; ses jambes, dont l'une est nue et l'autre chaussée, sont le symbole de leur empressement et de leur diligence, qui leur donnent à peine le temps de se vêtir pour courir au travail. Dès que le magistrat est arrivé devant le palais de l'empereur (dans la ville où il réside), *on dépouille la vache de ses fleurs et de tous ses autres ornements, on lui ouvre le ventre, et on en tire une quantité de petites vaches de la même matière, que l'empereur distribue à ses ministres pour les faire ressouvenir du soin qu'ils doivent prendre de l'agriculture, et de l'attention qu'ils doivent apporter à ne laisser aucune terre en friche.* C'est alors que l'empereur mène la charrue, quand cette cérémonie a lieu. Dans les villes où l'empereur ne réside pas, c'est le premier magistrat qui le remplace.

4° Le Tunquin, qui a tiré des Chinois la plupart de ses institutions, avait emprunté d'eux la fête de l'Agriculture; mais, de même qu'en Chine, ce louable usage avait cessé depuis plus d'un siècle; car des mémoires fidèles déposent que, malgré les recherches les plus exactes, on ne put en découvrir aucune trace sous les derniers rois de la dynastie Lê, qui fut détrônée sur la fin du XVIIIe siècle. Cependant on y avait substitué une cérémonie assez analogue. Ainsi, dans la ville royale, à l'entrée de l'été, on offrait au génie de l'Agriculture un sacrifice dans son temple, ensuite duquel le mandarin dit *phu-doan* se rendait dans le jardin attenant au temple ou dans un champ voisin, y traçait trois sillons doubles, et semait du riz ou plantait des pommes de terre. On dit que Gia-Laong, roi de Cochinchine, devenu maître du Tunquin, en 1802, avait retenu l'ancien usage. Ce qui est certain, c'est que Minh-Menh a rétabli solennellement la fête de l'Agriculture dans ses Etats, par un édit de 1832, en vertu duquel il ordonne d'élever dans chaque province deux temples nouveaux, et d'affecter un terrain à la cérémonie de l'Agriculture, avec un oratoire au milieu. Ces temples sont deux simples terrasses ou plates-formes carrées, élevées sur deux monticules voisins du gouvernement; ils sont hauts de trois pieds, spacieux, l'un de quarante et l'autre de soixante pieds carrés environ, ceints d'un mur d'appui qui s'élève à deux pieds au-dessus. Ils sont environnés d'une cour de quinze à vingt-cinq pieds de largeur, et chacun d'eux a une maison en bois qui peut être considérée comme un magasin ou une sacristie. L'oratoire est une autre terrasse d'un pied de haut et de vingt pieds carrés. Le temple de l'Agriculture doit avoir cinq à six arpents de terre dans le voisinage. — La cinquième lune, qui répond ordinairement au mois de juin, est le temps fixé par Minh-Menh pour la cérémonie, contrairement à l'ancien usage qui prescrivait le nouvel an, parce que la récolte qui correspond à ce mois l'emporte sur celle qui correspond au premier. La veille du jour fixé, les mandarins de la province viennent inspecter les lieux avec grand appareil, et font disposer tout ce qui est nécessaire, tel que tables d'autel, estrades, dais, chandeliers, cierges, vases, encens, cloches, tambours, nattes, etc., et de plus, la tablette du génie de l'Agriculture; puis on immole un bufle et un cochon; on fait de leurs parties intérieures des boudins et des saucisses, et on met à part, dans un vase, un peu de sang et quelques poils de la crinière. Le lendemain, jour de la solennité, le gouverneur de la province sort de son hôtel, de grand matin, et se dirige vers le temple de l'Agriculture, accompagné de deux autres grands mandarins, et portés tous trois sur des filets. Ils sont suivis de quatre éléphants, et escortés d'un train considérable de laquais et de nombreux officiers civils et militaires. Mille soldats éclairent cette marche nocturne, avec un faisceau de bambou allumé à la main; au son d'une musique bruyante, une foule immense suit le cortége. Les mandarins, arrivés aux temples, descendent dans une des sacristies, tandis que les cérémoniaires allument les cierges et les baguettes d'encens, et que les troupes se rangent sur deux lignes dans la cour pour éclairer les cérémonies avec leurs torches allumées. La foule se tient en dehors de la haie. Les mandarins, en grand costume de cour, s'avancent à la porte méridionale et y demeurent assis durant tout le temps du sacrifice, tournés vers le nord, où est l'autel. Un cérémoniaire est chargé d'annoncer à haute voix toutes les actions du sacrifice, qui commence au son de la cloche. On adresse une invitation au génie de l'Agriculture, pour qu'il daigne l'honorer de sa présence; et on se prosterne quatre fois, comme pour recevoir sa visite. Un cérémoniaire lit l'offertoire, d'abord agenouillé, puis redressé. On y loue le génie, on le remercie de ses bienfaits, on le prie d'en accorder de nouveaux en vertu du sacrifice qu'on lui offre; on l'invite à prendre part aux oblations et à en respirer l'odeur. Vers la fin de l'offertoire, deux cérémoniaires, après une prostration, prennent sur deux

petits autels un vase d'eau et un vase d'arrack, et vont faire la libation devant le maître-autel, c'est-à-dire qu'ils versent ces liqueurs dans deux verres déposés sur l'autel. Après ce sacrifice, on prend congé du génie, qui se retire, avec de nouvelles prostrations. Après quoi on jette dans un trou le sang et le poil réservés de la veille, et l'on répand à terre, comme inutiles, l'eau et l'arrack qui ont servi à la libation. Le cortége se rend alors, au point du jour, dans le champ destiné à la cérémonie de l'Agriculture. Le gouverneur rentre dans la sacristie, se dépouille de son costume de cour, et prend une tenue de soie verte. Il descend dans les champs, les reins ceints, les pieds nus et la tête couverte de son turban ordinaire. Aidé de quatre vieillards, dont deux conduisent le buffle sous le dais, et deux soutiennent et dirigent la charrue, et suivi des deux premiers officiers de la province, dont l'un porte dans un sachet les semailles de riz, d'où il les tire pour les présenter sur un plat de cuivre, et l'autre sème, le grand mandarin, ombragé d'un dais et rafraîchi par plusieurs éventails, saisit la charrue peinte en rouge aussi bien que tout le harnachement, et trace neuf sillons doubles, en allant et revenant, sur un terrain de vingt pas d'étendue, au son des instruments de musique et aux éclats de rire de la multitude. Tandis que le gouverneur quitte la charrue et son habit vert pour reprendre son costume ordinaire, le second mandarin s'avance vers l'oratoire, où brûlent deux cierges et des baguettes odoriférantes, pour faire une prostration d'action de grâce, après quoi le cortége rentre solennellement au gouvernement. Les intendants des cérémonies s'occupent aussitôt à faire dépecer les viandes et à les distribuer, au gouverneur d'abord, puis aux soldats, et aux villageois qui ont soin des temples et des champs; et chacun se souhaite et se promet toutes sortes de prospérités en mangeant ces viandes offertes. Dans la ville royale, c'est le roi lui-même qui fait cette cérémonie, avec infiniment plus d'appareil; mais il laboure avec un bœuf au lieu de buffle.

5° Les Siamois ont une fête à peu près semblable. *Autrefois*, dit la Loubère, *les rois labouraient les premiers la terre chaque année; mais, dans la suite, ils se déchargèrent de cette fonction sur un de leurs officiers. Cet officier est un roi imaginaire qu'on crée exprès toutes les années. Il monte sur un bœuf, suivi d'un cortége d'officiers qui lui obéissent, et s'en va faire l'ouverture des terres pour le roi. Cette coutume peut être venue de la Chine, avec l'art de l'agriculture; elle peut avoir été inventée pour accréditer le labourage par l'exemple des rois mêmes. Dans cette cérémonie, moitié civile et moitié religieuse, on prie tous les esprits bons et mauvais, qui peuvent ou servir ou nuire aux biens de la terre.* L'officier qui représente le roi fait à ces génies un sacrifice en pleine campagne, en mettant le feu à un tas de gerbes de riz.

AGRIONIES. *Voy.* AGRANIES.

AGRIONOS. On donna à Bacchus ce surnom qui signifie *sauvage, farouche*, soit à cause des excès où porte le vin, soit parce qu'il était sans cesse entouré de panthères ou d'autres bêtes carnassières.

AGRIPPINIENS, sectateurs d'Agrippa, évêque de Carthage, qui rebaptisait ceux qui avaient été baptisés par les hérétiques. *Voy.* l'article REBAPTISANTS. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire des Hérésies.

AGROLETIRA, ou AGROTERA (Destructrice des campagnes ou chasseresse); surnom donné par les Athéniens à Diane Chasseresse. Ils lui offraient tous les ans un sacrifice dans lequel on lui immolait des chèvres; en voici l'occasion : Callimaque, polémarque d'Athènes, avait fait vœu, lors de l'invasion des Perses dans l'Attique, de sacrifier à la déesse autant de chèvres que les Athéniens tueraient d'ennemis dans la bataille qu'ils allaient livrer à Darius; mais il y eut tant de morts, qu'on ne put jamais trouver un nombre suffisant de chèvres. C'est pourquoi on fit un décret par lequel on s'engagea d'en immoler 500 chaque année jusqu'à ce qu'on eût égalé le nombre des Perses tués dans le combat. — La fête dans laquelle on faisait ce sacrifice portait aussi le nom d'*Agrolétira*, ou *Agrotéra*.

AGROS, frère de Bubastis, fils d'Osiris et d'Isis; on le confond avec Agrotès le Laboureur, divinité phénicienne, qu'on portait en procession le jour de sa fête, sur un char traîné par différents animaux.

AGROTÈS, divinité phénicienne que l'on portait solennellement, le jour de sa fête, sur un chariot traîné par différents animaux.

AGRYPNIS, fête nocturne à Arbèle, en Sicile, en l'honneur de Bacchus.

AGUEBAREM, dieu des blés, chez les Tchérémisses.

AGYIATE ou AGYEUS, surnom d'Apollon, pris d'ἀγυιά, rue, à cause des sacrifices que les Athéniens lui offraient dans les rues. On appelait aussi à Athènes *Agyiei* des dieux auxquels on sacrifiait pour détourner les malheurs dont on se croyait menacé par certains prodiges.

AGYLÉUS, autre surnom d'Apollon, peut-être le même que le précédent.

AGYNNIENS. *Voy.* AGIONITES.

AGYRMOS (Jour de l'assemblée); premier jour de l'initiation aux mystères de Cérès.

AGYRTÈS, ce nom, qui signifie *charlatan*, était donné aux prêtres de Cybèle, qui couraient les rues et les spectacles du cirque pour dire la bonne aventure, et amuser le peuple par leurs extravagances. Ils se servaient des vers d'Homère, de Virgile et d'autres poëtes pour formuler leurs prédictions.

AHALYA. C'est, dans le culte brahmanique, une des cinq vierges auxquelles on adresse journellement des prières. Elle est fille de Brahma, et femme du sage Gautama. Indra en devint amoureux, et pour la séduire il prit la forme de son époux; c'est ce que fit aussi Jupiter à l'égard d'Alcmène. En

punition de sa faute involontaire, Ahalya fut changée en statue, ne devant recouvrer le mouvement que quand elle verrait Ramatchandra.

AHL-I-DALC (mot à mot, *gens qui portent la livrée de la mendicité*) ; religieux musulmans de la Perse et des Indes, qui vivent d'aumônes, tels que les *derviches*, les *faquirs*, etc. *Voy.* ces mots. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Faquir.

AHL-OULLAH (mot à mot, *gens de Dieu*), nom que les musulmans donnent aux *derviches* et aux *faquirs*. *Voy.* ces mots et l'art. Faquir du Dictionnaire des Sciences occultes.

AHMED, surnom de Mahomet, c'est celui sous lequel on suppose qu'il est connu dans les cieux. Il signifie le *loué*, aussi bien que *Muhammed*, et *Mahmoud*, autres noms du même faux prophète.

AHMED-RAWENDI, hérésiarque musulman; il débita, l'an 141 de l'hégire (758 de Jésus-Christ), une nouvelle doctrine sur la métempsycose, deifiant tous les hommes, et soutenant que l'âme d'Adam, passant de corps en corps, se trouvait alors dans celui du khalife Abdallah II, à qui il voulait rendre, lui et tous ses sectaires, les honneurs divins.

AHORES. Les anciens Grecs donnaient ce nom aux enfants et aux jeunes gens qui, étant morts sans avoir rempli le cours de leur vie, n'étaient pas reçus dans les enfers, mais demeuraient à l'entrée jusqu'à ce que le temps qu'ils auraient dû vivre fût entièrement écoulé.

AHRIMAN, que les Grecs ont appelé *Arimanes*. Les Perses des temps les plus reculés n'admettaient qu'un principe éternel de toutes choses, unique, tout-puissant, souverainement bon. Ils lui donnaient le nom de *Auramazda*, en grec *Oromazdes*. Mais dans la suite ils lui associèrent un principe du mal sous le nom d'*Ahriman*, c'est-à-dire *corrompu*, *souillé*. Ce principe était émané des ténèbres, tandis qu'Oromazd était éternel et la source de toute lumière. Les Perses, pour marquer l'horreur qu'ils éprouvaient pour cet être mauvais, et peut-être aussi pour indiquer d'une manière graphique combien il était opposé au bon principe, ecrivaient son nom renversé en cette sorte *uvuɯɹɥ∀*; c'est ainsi qu'on le trouve tracé dans quelques anciens livres. On lit dans Plutarque (*De Is. et Osir.*) que ces deux principes toujours opposés l'un à l'autre se firent chacun des créatures. Oromazd, né de la lumière et source de la lumière, créa les génies du bien, savoir la bonté, la verité, la sagesse, la justice, les biens et la volupté honnête. Ahriman opposa à son adversaire autant de mauvais démons, tels que la méchanceté, le mensonge, etc. Le premier produisit encore vingt quatre génies et les enferma dans un œuf; Ahriman en fit autant de son côte et rompit l'œuf, et fut ainsi le pernicieux auteur du melange des biens et des maux qui règnent dans l'univers. Mais enfin Ahriman sera détruit et le bien triomphera du mal. Alors la terre reprendra son ancienne uniformité. Il y aura une vie éternelle où l'on ne verra qu'une société d'êtres vertueux. — Quelques écrivains attribuent au mauvais principe une autre origine. *Oromazd*, disent-ils, *se voyant seul, se dit à lui-même : « quelle sera ma gloire, si rien ne s'oppose à moi? » Cette pensée produisit l'auteur des ténèbres, qui ne veut, qui ne peut que le mal. Aussitôt Ahriman s'éleva contre Oromazd et lui déclara la guerre, et, par ses oppositions perpétuelles à la volonté divine, travailla contre son gré, mais par le décret immuable de son créateur, à la gloire de cet Etre souverain.* Les Perses ajoutaient que les anges furent les médiateurs entre les deux principes, et que la paix fut conclue à condition que le monde inférieur serait abandonné pour 7,000 ans à Ahriman, après quoi le monde devait être rendu à la lumière. — Suivant un autre système, les deux principes doivent se partager le monde pendant douze mille ans ; et cet espace de temps est partagé en quatre âges. Pendant le premier, Oromazd régna seul ; dans le second, Ahriman commença à faire sentir sa puissance, mais elle était encore peu affermie ; dans le troisième, qui est la période actuelle, les deux principes se déclarent la guerre et semblent avoir une égale prépondérance. Enfin, au quatrième, Ahriman, glorieux de tous les maux dont il aura accablé l'univers, et paraissant jouir sur les ruines du monde de la grandeur de son triomphe, sera vaincu et précipité par Oromazd, qui au moyen d'une comète réduira la terre en fusion ; ce vaste embrasement servira à purifier les âmes et les mauvais génies eux-mêmes, malgré leurs efforts pour s'opposer à cette régénération ; alors surgiront un nouveau ciel et une nouvelle terre, dégagés de toute ombre, de tout crime, et dont la durée sera éternelle. Ahriman, cessant d'être un principe nécessaire et distinct, se confondra avec Oromazd dans l'éternité, et l'univers jouira enfin d'un bonheur qui ne finira jamais. — Au milieu de toutes ces rêveries il n'est pas difficile de reconnaître de nombreuses réminiscences des traditions primitives. — C'est de ces deux principes de la théogonie de Zoroastre que le manichéisme paraît avoir tiré son origine.

AHSCHAM-NAMAZI, la quatrième prière canonique, chez les Turcs; on peut la faire depuis le coucher du soleil, jusqu'au moment où la nuit est tout à fait arrivée. Elle se compose de cinq Ricats. *Voy.* ce mot.

AHTI, dieu des Finnois; il présidait aux lacs, aux poissons et aux pêcheries.

AHTOLAINEN, un des génies du mal, dans la mythologie finnoise. C'est lui qui attachait avec des serpents les pieux des haies. C'est pourquoi le lézard est appelé, dans le *Kalewala*, poëme épique des Finnois : le lien de la haie d'*Ahtolainen*.

AHURA-MAZDA. Ce mot signifie la grande lumière. C'est dans la théogonie des Parses le nom du bon principe, ou du premier des Amschaspands, plus connu sous le nom

d'Oromazdes ou d'Ormuzd. *Voyez* ORMUZD.

AI, nom de certains génies que les anciens Scandinaves supposaient habiter les eaux.

AIDAS. On donne ce nom à ceux qui exercent le sacerdoce dans l'île de Bali ; ils ne sont qualifiés *brahmanes* qu'après être parvenus au premier degré de leur ordre. On les reconnaît en général à leur chevelure longue. Quand ils exercent les cérémonies religieuses, ils ont un costume particulier et un cordon semblable à celui des brahmanes de l'Hindoustan ; les Balinais nomment ce cordon *ganitri*. Il paraît que les Aïdas ne font aucune espèce d'ouvrage ni de commerce ; ils sont entretenus par les rétributions données à l'occasion des funérailles ou du brûlement des corps. Ce sont eux qui consacrent l'eau dans laquelle les corps morts sont lavés.

AIDONÉE, surnom de Pluton, dérivé de *aïdès* (ἀΐδης), enfer. On l'a confondu quelquefois avec Aïdonée, roi des Molosses, qui vivait cinquante ans avant la guerre de Troie, et qui mit en prison Thésée pour avoir voulu enlever sa fille Proserpine. C'est probablement ce qui a donné lieu à la fable de la descente de Thésée aux enfers.

AIGLE, autrefois considéré comme le plus noble et le roi de toute l'espèce des oiseaux ; il sert de symbole dans plusieurs religions. 1° Les êtres mystérieux qui, dans la vision d'Ézéchiel, entouraient le trône du Tout-Puissant, avaient une tête et des ailes d'aigles. Parmi les quatre animaux mystérieux que vit saint Jean, dans l'Apocalypse, était pareillement un aigle ; d'autres aigles jouent aussi un rôle dans le reste de cette vision. L'aigle est donné comme symbole au même saint Jean en qualité d'évangéliste, parce que dans cet ouvrage il pénètre jusque dans les profondeurs de Dieu, comme l'aigle au plus haut des airs.

2° Chez les païens l'aigle était consacré à Jupiter ; ce fut cet oiseau qui porta l'ambroisie à ce dieu encore enfant ; ce fut un aigle qui lui apparut quand il prit les augures avant de faire la guerre aux Titans ; ce fut un aigle qui enleva le jeune Ganymède pour servir d'échanson au souverain des dieux, ou plutôt ce fut Jupiter lui-même transformé en aigle qui opéra cet enlèvement ; c'est pourquoi cet oiseau fut placé parmi les astres ; on le représente communément auprès de Jupiter, ou tenant entre ses serres la foudre du dieu. L'aigle servait d'étendard aux légions romaines, et souvent les troupes lui offraient des sacrifices ou des libations.

3° Les Yakoutes de Sibérie rendent les honneurs divins à l'espèce d'aigle *falco fulvus*, grand comme une outarde et gros comme un dindon, qui se trouve dans les environs de Worosnesch ; ils se gardent bien d'en tuer aucun.

AIL. Les Egyptiens honoraient ce légume comme une divinité. Les Grecs, au contraire, défendaient à celui qui en avait mangé d'entrer dans le temple de la Mère des dieux.

AILEKÈS ou AILEKES-OLMAK, dieux des jours de fête chez les Lapons. Ils étaient au nombre de trois ; *Buorres-Beive-Ailek* était le dieu du dimanche, *Lava-Ailek* celui du samedi, et *Fried-Ailek* celui du vendredi, selon d'autres auteurs, le dimanche est consacré à ces trois divinités, le vendredi et le samedi ont d'autres patrons. — Ces trois jours de la semaine étaient sacrés chez les Lapons ; le dimanche on célébrait des cérémonies magiques, qui n'étaient renvoyées au vendredi ou samedi suivants que dans des circonstances qui ne souffraient point de délai ; c'était aussi le jour le plus heureux pour la chasse. Le vendredi et le samedi, il n'était pas permis de couper du bois, c'eût été offenser les *Ailekès ;* car on avait vu couler du sang aux premiers coups de hache qu'on avait portés à des arbres qu'on avait voulu abattre. Quand on s'était rendu coupable de quelque infraction à la sainteté de ces jours, il fallait apaiser par des sacrifices la divinité qui y présidait.

AILÈS, nom des jours saints de la semaine chez les Lapons. C'étaient le dimanche, le vendredi et le samedi ; ils étaient consacrés aux trois divinités nommées *Ailekes :* on devait les célébrer avec beaucoup de solennité. *Voy.* AILEKES.

AILÈS-OLMAI, roi des Ioules, chez les Lapons. C'était un génie qui commandait à tous les *Ailekès ;* on faisait à son sujet des contes absurdes. On l'honorait en répandant de l'eau-de-vie dans les endroits qui lui étaient consacrés.

AIMAC, ou *Tiis*, dieux domestiques des Tatares idolâtres, auxquels ils sacrifient, dans leurs maladies, de petits animaux, des peaux, de la chair, etc.

AIMO, demeure des âmes dans la mythologie laponne. Les Lapons placent ce lieu dans le Saiwo, mont sacré où habitent les *Saiwo-Olmak*, esprits de la montagne, qui vivent à la manière des hommes, quoique d'une nature et d'une destination fort supérieure à l'humanité. Ils distribuent les Aimo en plusieurs régions, et ils leur donnent des noms différents, tirés de ceux des diverses divinités souveraines, par exemple, *Rut-Aimo*, *Mubben-Aimo* et *Zhiaeppes-Aimo*, ainsi nommés de *Rutu* et *Mubben* qui, ainsi que *Fudno*, désignent les mauvais esprits. Zhiaeppes-Aimo signifie région des ténèbres ; *Gerro*, joint à *Mubben-Aimo*, signifie douleur et tourment. Ils admettent encore un troisième lieu, *Radien-Aimo*, le ciel, séjour de la divinité, dont le nom vient d'un de leurs principaux dieux. Les anciens noms des champs heureux habités par les âmes, sont : *Saiwo-Aimo*, *Saracca-Aimo*, et surtout *Jabmé-Aimo*, de Jabmek ou *Jabmé-Kérul*, un des plus puissants esprits de l'intérieur de la terre, chef de plusieurs autres qui portent le même nom. Tous les hommes qui pendant leur vie se sont préservés de la souillure du parjure, du vol, de la violence, sont admis dans le Jabmé-Aimo, pour y reprendre de nouveaux

corps, y vivre éternellement avec les *Saiwo-O'mak* et les *Saiwo-Nieidès*, et partager avec eux leur félicité. Cette nouvelle vie se passe à exercer l'art rhunique, à aller à la chasse, à jouir de la compagnie des femmes, à être toujours dans les festins, à boire de l'eau-de-vie, à fumer du tabac : toutefois ces plaisirs sont fort au-dessus des plaisirs semblables qu'on goûte sur la terre. Au reste, les ours et les oiseaux peuvent prétendre au même bonheur; mais ceux qui se rendent coupables des crimes cités plus haut, n'ont aucune espérance d'être reçus dans le *Jabmé-Aimo*. Après avoir passé quelque temps dans cet endroit fortuné, les âmes seront transportées dans un lieu plus fortuné encore, c'est-à-dire dans le *Radien-Aimo*. — Les *Roaiden*, qui sont les prêtres et les magiciens des Lapons, se vantent de connaître parfaitement l'état de ces lieux. En effet, ils entreprennent de grands voyages pour aller y appeler un des *Jabméké* ou ancêtres décédés, au secours des rennes, ou pour les apaiser et les implorer en faveur d'un malade en danger de mort, non-seulement afin qu'ils l'accueillent favorablement, mais aussi pour qu'ils le guérissent et le rendent à sa famille. Si les *Jabméké* refusent de rendre le mort qu'on leur redemande, ou s'ils appellent le malade dont on implore la santé, le *Roaïdé* se trouve exposé lui-même à un grand danger de périr, et il ne peut y échapper que par la protection du serpent des sorciers, qu'il a porté sur son dos, dans le monde souterrain. Ce serpent contraint le *Jabméké* réfractaire à remplir les vœux du *Roaidé*, ou au moins à le laisser aller sain et sauf. Si ces divinités promettent la vie à un malade, il est guéri sur-le-champ; mais si elles se montrent inexorables, il n'y a aucun moyen de guérison.

AIN-AL-ESNAM, ou *Fontaine des idoles*. C'était un lieu situé en Afrique, dans la province de Fez, où était élevé un temple. Les idolâtres y célébraient, à certaines époques, des fêtes nocturnes où les deux sexes étaient réunis. Les enfants qui provenaient de ces unions mystérieuses étaient réputés sacrés, et élevés dans le temple par les prêtres. Les femmes qui y avaient passé la nuit étaient séparées de leurs maris pendant l'espace d'une année. Ce culte infâme fut aboli par les musulmans.

AINOS. Les Aïnos sont un peuple qui habite l'île de Ieso, située au nord du Japon, la plus grande partie de celle de Tarrakaï, et la plupart des îles Kouriles. Ils regardent comme autant de divinités, le Soleil, la Lune, la Mer, et les phénomènes imposants de la nature. Ils les représentent et les vénèrent sous la forme de symboles très-simples, et leur offrent des sacrifices, principalement au dieu de la mer. Les habitants de Ieso et de Karafto (ou Tarrakaï) brûlent sur le rivage les têtes des animaux qu'ils ont pris dans la mer. Chaque jour l'Aïno adresse ces paroles à la divinité qui protége sa cabane et sa cour : *Nous te remercions, Kamoï* (ce mot signifie *Dieu* ou *Génie*), *de ce que tu es resté ici dans la cour, et de ce que tu as veillé pour nous*. Il répète souvent la prière : *Kamoï, sois toujours soigneux pour nous*. Cette divinité protectrice est appelée *Kotan Kara Kamoï* (dieu de la maison et de la cour). Le symbole qui le représente se nomme *Inao;* c'est un pieu enfoncé en terre, dans le voisinage de l'habitation, et dont la partie supérieure est fendue en plusieurs copeaux très-minces et pendants. Les Aïnos croient aussi à un dieu du ciel et à un enfer : ce dernier est la résidence du *Nitsne-Kamoi*. Ils ont aussi de petits temples en bois qui ressemblent aux *Mias* des Japonais. Ils conservent dans ces édifices des idoles en bois. Tous les ans ils célèbrent une grande fête nommée *Omsia*, à laquelle toute la famille assiste et se régale de saki et de chair d'ours. A cette occasion, on orne la maison avec la tête de l'ours favori, et avec les armes du propriétaire : ce sont un arc, des flèches, un carquois et un sabre japonais. Chez les Aïnos de Ieso, les mariages se contractent assez souvent entre les membres de la même famille; toutefois on a égard aux degrés les plus proches de parenté. Les femmes sont libres et paraissent jouir d'une considération particulière; à Karafto elles dominent même leurs maris. Dans cette dernière île, on cherche souvent sa fiancée à une distance de 100 *ri* japonais (à 18 1/2 par degrés). Les habitants de la partie méridionale prennent des femmes de la partie septentrionale. Le mariage est censé conclu par la remise de la fortune du nouveau mari entre les mains du père de la fiancée : c'est le chef du village qui confirme le mariage. Quelquefois le mari prend une seconde femme, ce qui n'excite point la jalousie de la première. — Avant d'enterrer leurs morts, les Aïnos leur mettent un habit neuf, fait de l'écorce fine du saule, puis on les enveloppe dans une natte. Les Smerenkour brûlent le cadavre, recueillent les cendres dans une petite chapelle, l'y gardent pendant quelques années, portent des offrandes à l'idole qui s'y trouve, et couvrent de branches d'arbres le lieu où le feu a consumé le bûcher. Ils y élèvent encore quelques arches en bois, tout à fait semblables aux *torii* des Japonais. Dans l'île de Ieso et dans la partie méridionale de Karafto, on érige des pieux en l'honneur du défunt ; ces pieux ont diverses formes, et sont ordinairement faits du bois qui a servi à la construction de la maison du décédé, laquelle est toujours détruite entièrement après sa mort. On ôte à travers l'anus les entrailles du corps des riches, on les remplit d'herbes odoriférantes, et on les laisse sécher pendant une année entière ; puis on les place dans un sépulcre travaillé avec beaucoup d'art, qui ressemble à un *mia*, ou temple des Sintos au Japon. Ces sépulcres sont constamment vénérés ; la famille du défunt leur fait tous les ans une visite de cérémonie, le jour anniversaire de sa mort. Cependant, comme ce peuple n'a pas de calendrier, il établit sa chronologie annuelle d'après la chute des feuilles des arbres et des plantes, ou après

que les différentes especes de fleurs commencent à se faner. L'usage veut que pendant ces visites on ne parle nullement du défunt. Le deuil dure plusieurs années. Les enfants et les amis d'un Aïno qui a été tué se blessent entre eux dans un combat simulé, et offrent au kamoï le sang qui coule de leurs blessures. Après la mort du mari, la veuve se cache dans les montagnes, et les plus proches parents se couvrent la tête pendant des années entières, car ils se regardent comme impurs, et ne se croient pas dignes que la lumière du soleil ou de la lune tombe sur leurs têtes. Les Japonais sont aussi impurs pendant le temps du deuil; les hommes se couvrent alors la tête d'un chapeau de roseau, et les femmes d'un mouchoir ouaté.

AIOUNES, prêtres des Yakoutes, peuplade de Sibérie.

AIR. Les anciens adoraient l'Air, tantôt sous le nom de Jupiter, qu'ils prenaient pour l'air le plus pur; tantôt sous celui de Junon, qu'ils prenaient pour l'air grossier qui nous environne; tantôt sous celui de Minerve; souvent aussi ils en faisaient un dieu particulier, qui était époux de la Lune et père de la Rosée.

AIRAPADA, éléphant blanc, l'un des huit qui soutiennent la terre, dans la cosmogonie hindoue. On place sa figure dans les temples de Vichnou, où elle est peinte de couleur blanche, avec quatre défenses, et le corps chargé de bijoux et d'ornements magnifiques.

AIRAVATA, éléphant à trois trompes, sur lequel est monté Indra, dieu du ciel, dans la mythologie hindoue. Il était né du *barattement* de la mer, avec l'*amrita*. *Voyez* ces mots.

AIRÉENNES ou ALOÉNNES, fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Cérès et de Bacchus, pendant lesquelles on offrait à ces divinités les prémices du blé et du vin qui avaient été récoltés.

AIRI. Dans la croyance des peuples qui habitent les montagnes de Kamaon, au nord de l'Inde, les *Airis* sont les âmes de ceux qui ont été tués à la chasse. On croit qu'elles hantent les forêts où cet accident leur est arrivé; on les entend même quelquefois exciter les chiens par leurs clameurs. Ces cris présagent des malheurs à ceux qui les entendent.

AISHVARIKA, un des quatre systèmes du bouddhisme spéculatif. Il admet l'essence immatérielle, un Adi-Bouddha suprême, infini et immatériel, que quelques-uns des partisans de ce système considèrent comme la seule divinité et la cause unique de toutes choses, tandis que d'autres lui associent un principe matériel qui lui est égal et coéternel, et croient que toutes choses ont procédé de l'opération conjointe. Les *Aishvarika* admettent le *pravritti* et le *nirvritti*, c'est-à-dire les deux modes de la matière, l'action et le repos, la concretion et l'abstraction: mais bien qu'ils admettent l'essence immatérielle et un dieu, ils nient sa providence et son autorité, et tout en croyant que le *mokcha* est une absorption dans son essence, et en appelant vaguement à lui comme dispensateur des biens du *pravritti*, ils regardent la connexion de la vertu et de la félicité dans le *pravritti* comme indépendante de lui et comme pouvant être acquise seulement par les efforts propres des *Tapa* et des *Dhyâna*, efforts qu'ils considèrent également comme pouvant accroître leurs facultés à l'infini, les rendre dignes d'être adorés comme bouddhas sur terre, et les élever dans le ciel à une participation égale aux attributs et à la félicité du suprême *Adi-Bouddha*, ou à l'absorption ou plutôt à l'union avec lui. Tous les bouddhistes s'accordent à rapporter l'usage et la valeur de la médiation terrestre et céleste, des droits et des devoirs des mortels, et des cérémonies de la religion, uniquement au *pravritti*, état qu'ils sont tous enseignés à condamner. Ils sont instruits à chercher par leurs efforts et leurs abstractions cette extension infinie de leurs facultés dont l'accomplissement réalise dans leurs personnes une divinité aussi complète que celle qui existe, et la seule que quelques-uns d'entre eux veulent reconnaître. (*Voir* les trois autres systèmes : SWABHAVIKA, YATNIKA et KARMIKA.)

AIUS LOCUTIUS, Dieu de la parole. Un homme du peuple, nommé Cédicius, vint un jour dire aux tribuns qu'en traversant, la nuit, une des rues de Rome, il avait entendu sortir du temple de Vesta une voix surhumaine qui lui avait ordonné d'aller prévenir les magistrats que la ville serait attaquée par les Gaulois. Ceux-ci méprisèrent cet avis, car les Gaulois étaient un peuple fort éloigné; mais l'année suivante vérifia la prédiction; Rome fut prise. Alors, pour expier la négligence qu'on avait témoignée pour cette voix prophétique, Camille fit décréter qu'on élèverait dans la *rue neuve*, à l'endroit où Cédicius l'avait entendue, un temple au dieu *Aius Locutius*. *Ce dieu*, dit plaisamment Cicéron, *parlait et se faisait entendre lorsqu'il n'était connu de personne; mais depuis qu'il est devenu célèbre et qu'on lui a érigé un temple et des autels, le dieu de la parole a pris le parti de se taire*. (*Cicer. de Divinat.*)

AIYOUKAL, une des quatre principales divinités des Mongols; elle paraît avoir des rapports avec le Vichnou indien.

AIYOUCH, autre dieu des Mongols, qui correspond vraisemblablement au Brahma des Hindous.

AJATTARA, mauvais génie, chez les anciens Finnois; son occupation consistait à fourvoyer les chasseurs et les voyageurs; il la partageait du reste avec les autres esprits malins. *Onkelvoinen*, *Attara* et *Lemmas*.

AJAXTIES, fêtes qu'on célébrait à Athènes et à Salamine en l'honneur d'Ajax, fils de Télamon, l'un des Grecs les plus braves qui se signalèrent au siége de Troie. Les Grecs en avaient fait presque un dieu; ils l'invoquèrent avant la bataille de Salamine, et lui vouèrent, comme prémices du butin,

un des vaisseaux qu'ils comptaient enlever aux Perses dans cette journée.

AJMATAR, mauvais génie des anciens Finnois. C'était une vierge d'une rare beauté, qui, ayant été fécondée par le vent du printemps, devint la mère des loups. Ses nourrices étaient *Paiwatar* et *Waiwiotar*.

AJMEROINEN, mauvais génie des anciens Finnois; c'était le père d'*Akki*, dieu de la colique.

AKALI, nom d'une secte de fanatiques religieux qui a surgi parmi les *Sikhs* (voy. ce mot). Les premiers Akalis furent des sectateurs outrés de la morale prêchée par Nanak et ses successeurs. Ils se vouèrent à la garde des temples des Sikhs et à la défense de leur religion. Loin de suivre l'exemple des faquirs des autres sectes indiennes qui s'occupent d'astrologie, de prières, de médecine, etc., les Akalis cherchent à se faire considérer comme des soldats armés par l'ordre de Dieu, et dès lors ne craignent pas d'affronter la mort pour accomplir des actions éclatantes. De plus ils vivent d'aumônes, comme les autres religieux hindous; mais leur nombre ayant augmenté prodigieusement, cette ressource ne suffit plus à leur subsistance; c'est pourquoi ils sont aujourd'hui divisés en bandes vagabondes, et vont demandant l'aumône, la mèche allumée et le sabre à la main; injuriant et menaçant même de mort les personnes riches qui la leur refusent.

AKAR, un des noms de la suprême puissance dans la théologie hindoue. Akâr est infiniment élevé au-dessus de Brahma, de Vichnou, de Siva et de tous les autres dieux; c'est l'être souverain, éternel, immuable, qui a tiré de sa propre substance les âmes et les corps materiels, quoique lui-même soit incorporel. Les Hindous, pour expliquer cette production des êtres, se servent de la comparaison de l'araignée; or, comme cet insecte tire de son corps un tissu, de même, disent-ils, la création n'est qu'une extraction ou extension que Dieu fait de lui-même par des espèces de rets qu'il tire de sa substance, et la destruction du monde ne sera que la reprise de ces rets et de cette substance, semblable à l'absorption que fait quelquefois l'araignée de ses fils. Ainsi, dans tout ce qui frappe nos sens, il n'y a rien de réel, et ce monde n'est qu'une espèce de songe ou d'illusion (*maya*), parce que tout ce qui paraît à nos yeux n'est qu'une seule et même chose qui est Dieu, comme les nombres 10, 20, 100 ne font qu'une même unité représentée plusieurs fois.

AKASAYOGHINI, déesse du système néwari; elle fut produite par le lotus dans la sphère céleste au-dessus du mont Soumerou: elle est considérée, ainsi que ses compagnes, comme ayant un caractère malfaisant et un pouvoir magique. On l'invoque pour se la rendre propice.

AKAS-MOUKHI, secte de fanatiques hindous qui tiennent leur visage levé vers le ciel si constamment, que les muscles de leur cou en deviennent raccourcis, et qu'ils se trouvent ensuite forcés de garder cette position. Ils portent le *djata* (la chevelure mêlée), laissent croître leur barbe et leurs moustaches, et se frottent le corps avec des cendres. Quelques-uns ont des vêtements de couleur. Ils vivent d'aumônes.

AKCHATTA. Les Hindous donnent ce nom à des grains de riz pilés et colorés en rouge dans une teinture de safran et de vermillon, puis on les consacre avec des *mantras* ou paroles sacrées. L'offrande de l'*Akchatta* fait partie intégrante du *Poudja*, ou acte d'adoration des Hindous. (*Voy.* POUDJA.)

AKCHAYA TRITYA, ou l'*impérissable troisième jour*, fête célébrée par les Hindous, dans le mois de baisakh, en mémoire de ce qu'à pareil jour le radja Bhaguirath transporta la déesse Ganga (le Gange) du séjour de Brahma au mont Himalaya. En ce jour les Hindous augmentent le nombre de leurs aumônes et de leurs autres bonnes œuvres.

AKCHOBYA, ou AKTCHIBA, un des bouddhas qui ont déjà paru dans le monde d'après la théologie newari et mongole. Son paradis est situé vers l'Orient. On le représente vêtu d'un manteau rouge; son corps est blanc, il tient les mains jointes devant lui, et élève l'index. Dans le système vulgaire, on lui donne pour femme *Lotchana;* il eut pour fils spirituel le boddhisatwa *Anantagandja.*

AKHNASIYÉ, c'est-à-dire les disciples d'*Akhnas* fils de Kais. C'est une des soixante-treize sectes de l'islamisme et une fraction des *Thaalibé*, qui font eux-mêmes partie des *Khawaridjé*, ou protestants musulmans. Les *Akhnasiyé* diffèrent des Thaalibé en ce qu'ils ne croient pas que le fidèle qui se trouve dans le pays des idolâtres partage la coulpe de ceux au milieu desquels il vit, mais qu'il doit être jugé d'après ses actions, c'est-à-dire d'après sa foi ou son infidélité. (De Hammer, *Journal asiat.*, juillet 1825.)

AKHOUN, magistrat musulman, appelé aussi *Cheikh-el-Islam*, ou chef de la religion: il tient chez les Persans le troisième rang parmi les ministres de la religion; il rend des décisions d'après le texte du Coran; il connaît des causes des pupilles et des veuves, des contrats et autres matières civiles. Il est en outre chef de l'école de droit et jouit de la suprématie sur tous les Cazis. Mais le nom d'*Akhoun* ou *Akhound* est donné plus communément aux ministres inférieurs appelés aussi *Molla.*

AKKA, divinité des anciens peuples finnois. C'est la femme antique, courageuse, habile à filer la laine; c'est elle qui la première a planté des pins. Les Finnois en font encore la déesse de la Mer; en cette qualité elle habite les détroits. Son occupation sous les ondes est de peigner sa chevelure; chaque dent qui tombe de son peigne se change en ver.

AKKI, mauvais génie des anciens Finnois; c'était la personnification de la colique. Il avait pour père Ajmeroinen, digne père d'un pareil enfant.

AKOUMAN, le premier des six mauvais

génies créés par Ahriman, selon la théologie des Perses. C'était le génie de la méchanceté, opposé par conséquent à Bahman, génie de la bonté, le premier des bons esprits créés par Ormuzd. Akouman est le plus odieux de tous les divs; toutes ses pensées ne sont que venin, et il est le fléau des bons.

AKOUA, nom de la Divinité dans les îles Hawaï. *Voy.* ATOUA.

AKOUAN, nom d'un géant ou démon avec lequel Roustem combattit longtemps, et par lequel il fut même précipité dans la mer; mais enfin le héros remporta la victoire et le tua. Ce démon appartenait à la race des divs, génies très-célèbres, dans la mythologie des anciens Perses.

AKROB, nom que les Parsis ou Guèbres donnent à l'ange que Dieu établit spécialement pour veiller sur les autres anges, pour les prémunir contre la malice du mauvais principe.

AKTAF. Ce mot signifie en arabe *les épaules*. Les Orientaux avaient une espèce de divination appelée *Ilm el-Aktaf*, science des épaules, parce qu'on y employait des épaules de mouton, sur lesquelles on croyait trouver des figures de géomancie dans les taches dont elles sont marquées. D'Herbelot observe qu'un ancien roi de Perse, Sapor ou Schabour, surnommé *Dhoul Aktaf* (aux épaules), pourrait bien avoir reçu ce surnom de cet art, dans lequel il était versé, plutôt que de la largeur de ses épaules.

AKTCHIBA, divinité mongole. *Voyez* AKCHOBYA.

ALABANDUS, fondateur et premier roi de la ville d'Alabanda, en Carie. Les habitants d'Alabanda lui rendaient de si grands honneurs, au rapport de Cicéron, qu'ils le plaçaient au-dessus des dieux les plus respectés.

ALACOMENE, fille d'Ogygès roi de Thèbes, fut la nourrice de Minerve, et fut honorée après sa mort sous le titre de *déesse praxidicienne*, c'est-à-dire favorisant la réussite des projets. Elle était représentée non en pied, mais en buste, pour montrer que c'est la tête ou l'intelligence qui assure le succès; pour la même raison, on lui immolait la tête des animaux. Ses temples étaient découverts, pour insinuer que c'est du ciel que vient toute sagesse.

ALAGABALE, ou ELAGABALE, divinité honorée en Syrie. *Voy.* ELAGABALE.

ALAI-VALOU, dieu de l'archipel Tonga; il a un grand enclos consacré, et un prêtre dans l'île d'Ofou. On le consulte souvent dans les maladies.

ALAKA, habitation de Kouvera, le Plutus des Indiens; cette ville est placée sur le mont Kailasa, au milieu de la chaîne de l'Himalaya. Elle est représentée comme ornée avec une magnificence digne du dieu des richesses, brillante d'or et de pierreries, embellie par tous les arts, égayée par tous les genres de plaisirs.

ALALA ET CALALA, deux génies desquels Thich-ka, le bouddha tunquinois, prétendit avoir reçu la doctrine qu'il enseigna aux peuples.

Alala était aussi, chez les Grecs, un surnom de Bellone, dérivé d'ἀλαλὰ, cri de guerre.

ALAMANNUS, ou ALEMANNUS, ancien roi des Boïens, dans la Germanie, qui le regardaient comme le fondateur de leur nation. Ce prince brave et courageux avait pris, dit-on, le lion pour son symbole; ce qui nous paraît assez douteux, car cet animal devait être inconnu aux anciens Germains. Quoi qu'il en soit, ces peuples l'avaient pris pour le dieu de la guerre; ils l'invoquaient avant de livrer les combats, et chantaient ses louanges. C'était leur Hercule; il était surtout révéré en Franconie et aux environs de Ratisbonne.

ALARO, déesse des Yébous, peuple de l'Afrique, sur le golfe de Benin, qui lui ont élevé un temple dans le village d'Ekpé. C'est la déesse des pluies, et peut-être la même à qui Adams a vu sacrifier, à Lagos, une jeune Négresse.

ALASÉ, nom des prêtres idolâtres des Yébous, peuple de la côte de Benin, en Afrique. A la naissance d'un enfant on appelle un *Alasé*, qui frotte d'abord d'huile de palme la tête du nouveau-né; puis ayant fait fondre dans sa bouche quelques grains de sel, il souffle sur le front de l'enfant quelques gouttes de salive salée, et lui impose tout haut le nom que le père lui a fait connaître d'avance. Les Alasés président encore aux mariages, aux funérailles et aux cérémonies du culte. Ils forment tous ensemble une corporation, soumise à un chef unique, qui a le titre d'*Okbo Alasé*.

ALASTOR. Ce terme, qui signifie *châtiant les méchants*, était un surnom de Jupiter. C'était aussi le nom de certains génies malfaisants. Plutarque rapporte que Cicéron, par haine contre Auguste, avait conçu le projet de se tuer auprès du foyer de cet empereur pour devenir son Alastor.

ALBAINS, collége des Saliens ou prêtres de Mars, ainsi appelés du mont Albain, où ils résidaient.

ALBANAIS, ancien peuple de l'Asie, près de la mer Caspienne. Les Albanais adoraient Jupiter, le Soleil, et surtout la Lune, pour laquelle ils professaient un respect particulier. Elle avait, près de l'Ibérie, un temple dont le prêtre tenait le premier rang après le roi, et était comme le souverain pontife de tous les Albanais. La plupart des prêtres subalternes étaient saisis d'un enthousiasme qui leur faisait rendre des oracles. Le plus enthousiaste d'entre eux errait seul dans les forêts; quand on était parvenu à se saisir de lui, on le liait avec une chaîne sacrée et on le nourrissait splendidement; puis quand il était temps de le sacrifier à la déesse, on l'amenait et, après l'avoir bien parfumé, on lui perçait le cœur avec une lance destinée aux victimes humaines. On tirait ensuite de son cadavre des pronostics qui étaient annoncés publiquement. Enfin on le portait dans un lieu où tout le monde le foulait aux pieds pour se purifier.

ALBANAIS, hérétiques appartenant à la secte des manichéens, qui tiraient leur nom

de l'Albanie, où ils commencèrent à dogmatiser dans le VIIIe siècle. Comme les manichéens, ils admettaient deux principes éternels et contraires, niaient la divinité de Jésus-Christ, et condamnaient le mariage. Ils soutenaient qu'on ne devait faire aucun serment, que l'homme n'était point sujet au péché originel et que les sacrements étaient inutiles. Ils rejetaient la confession auriculaire et ne voulaient pas qu'on excommuniât. On les accuse d'avoir cru le monde éternel et d'avoir enseigné la métempsycose. Ils se répandirent dans différentes contrées de l'Europe, et surtout en France, où ils firent un grand nombre de prosélytes, attirés par leur apparente régularité, et par leurs invectives contre le clergé qui, par son ignorance et par ses désordres, se rendait méprisable aux yeux de ceux qu'il eût dû instruire et édifier. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ALBANOIS.

ALBATI, hérétiques vaudois, ainsi appelés du mot latin *alba*, parce qu'en signe de pauvreté ils se revêtaient d'un habit de toile blanche en forme d'aube. Ils obéissaient à un chef appelé le grand prêtre. Ils affectaient de n'avoir pas même de logement et couchaient sur le pavé, dans les rues, pêle-mêle, hommes et femmes, ce qui ne pouvait manquer d'amener de grands désordres. Ils se répandirent en grand nombre dans l'Italie et surtout en Toscane ; mais comme ils mettaient le trouble partout où ils passaient, ils furent réprimés par les princes souverains; leur grand prêtre fut tué, et tous ses partisans prirent la fuite. Ceci arriva vers l'an 1399.

ALBIGEOIS. Ce nom fut donné généralement à tous les hérétiques qui parurent en France dans les XIIe et XIIIe siècles. Il leur vient de la ville d'*Albi* et du nom d'*Albigenses*, donné par les auteurs du temps à tous les habitants du bas Languedoc. Ainsi les albigeois étaient un amas confus de tous les sectaires de ces siècles d'ignorance. Aussi les a-t-on souvent confondus avec les *pétrobrusiens*, les *henriciens*, les *arnaudistes;* on les a appelés aussi *bons-hommes*, à cause de l'extérieur simple, régulier et paisible de quelques-uns; *pifres* et *patarins*, à cause de leur rusticité et de leur grossièreté; *publicains* ou *poplicains*, parce qu'on les accusait d'avoir les femmes communes entre eux; *passagers*, parce qu'ils se répandaient de toutes parts avec la qualité de missionnaires et de prédicants; ils s'appelaient eux-mêmes *cathares*, c'est-à-dire *purs*. Ils étaient divisés en deux ordres, les *parfaits* et les *croyants*. Les premiers menaient une vie austère en apparence, vivaient dans la continence, avaient en horreur le jurement et le mensonge. Les seconds croyaient pouvoir être sauvés par la foi et par l'imposition des mains des *parfaits*, quelque vie qu'ils eussent menée.

Les auteurs ont parlé diversement des erreurs des albigeois. Cela s'explique par la diversité de leurs chefs et le manque d'unité de leur croyance. Voici leurs erreurs les plus générales : 1° Ils renouvelaient les erreurs des manichéens en admettant deux principes, l'un bon, l'autre mauvais : l'un, créateur des choses invisibles et spirituelles; le second, créateur des corps, auteur de l'Ancien Testament et de la loi judaïque. 2° Ils supposaient deux Christs, l'un méchant, qui avait paru sur la terre avec un corps fantastique, qui n'était mort et ressuscité qu'en apparence; l'autre bon, mais qui n'avait pas été vu en ce monde. 3° Ils niaient la résurrection de la chair, enseignaient que nos âmes étaient des démons logés en nos corps en punition de leurs crimes ; conséquemment ils niaient l'enfer, le purgatoire et l'efficacité de la prière pour les morts. 4° Ils condamnaient tous les sacrements de l'Eglise, rejetaient le baptême comme inutile, avaient en horreur l'eucharistie, méprisaient la confession et la pénitence, croyaient le mariage défendu, ou du moins regardaient la procréation des enfants comme un crime, qui était de créer de nouvelles prisons aux démons. 5° Enfin, comme la plupart des sectaires, ils déclamaient contre les prêtres, brûlaient les croix, les reliques et les images, ravageaient et pillaient les églises partout où ils étaient les maîtres.

Le concile d'Albi condamna ces hérétiques. Mais ils étaient trop ignorants et déjà trop séparés de la croyance chrétienne pour que cette condamnation produisît quelque effet sur la plupart d'entre eux. D'ailleurs la politique vint mêler ses passions et ses intérêts au fanatisme et à l'ignorance. Raimond VI, comte de Toulouse, qui en avait besoin pour accomplir ses desseins, leur prêta protection et leur fit mépriser les censures de l'Eglise. D'un autre côté, la cour de Rome, effrayée des progrès de cette hérésie, excita les princes catholiques à se liguer contre les albigeois pour les exterminer au plus tôt. La guerre fut longue; pendant dix-huit ans les deux partis se portèrent aux plus horribles excès. Enfin, abandonnés par le comte de Toulouse et affaiblis par les victoires de Simon de Montfort, un des chefs des croisés, les albigeois diminuèrent. Les croisés furent encore secondés par les inquisiteurs, qui furent institués à cette occasion. Ceux-ci déployèrent un zèle outré et une rigueur extrême, bien éloignée des maximes et de la douceur évangéliques. Un grand nombre d'hérétiques furent brûlés; mais les souverains pontifes, informés de l'irrégularité des procédures faites par les inquisiteurs, et de l'iniquité de leurs sentences, leur imposèrent des lois sévères. Alors les hérétiques devinrent plus rares et s'éteignirent même tout à fait. Cependant un levain d'erreur ne cessa de fermenter dans quelques têtes, en certaines localités surtout, jusqu'à l'apparition de la grande hérésie protestante, qui renouvela une partie des erreurs enseignées par les albigeois. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ALBIGEOIS.

ALBOGALERUS, bonnet du flamine diale ou de Jupiter. Il était composé de la dépouille d'une victime blanche. On y ajustait une pointe faite d'une branche d'olivier, pour marquer que le flamine diale portait la paix.

partout où il allait. Ce bonnet est quelquefois orné du foudre de Jupiter.

ALBORAC, animal d'une taille moyenne entre l'âne et le mulet; on le représente quelquefois avec une tête et un visage de femme, une queue de paon, une couronne d'or sur la tête et un collier au cou. C'était, suivant les musulmans, la monture ordinaire des prophètes, lorsqu'ils avaient besoin de se transporter d'un lieu en un autre pour accomplir les ordres de Dieu; car elle marchait avec une rapidité égale à celle de l'éclair, ce qui lui fit donner le nom de *Borac*, qui, en arabe, signifie éclair. Elle eut l'honneur de servir de monture à Mahomet, lorsque celui-ci fit son fameux voyage nocturne. *Voy.* Ascension *de Mahomet*.

ALBORDJ, nom que les Parsis donnent à la montagne primitive, fondement et base de toute la terre. D'après les livres Zends, les montagnes sont les appuis ou les colonnes de la terre, et ce sont elles qui l'ont produite. Le mont Albordj s'éleva le premier: il lui fallut cinquante ans pour s'affermir, et il ne parvint à toute sa croissance qu'au bout de huit cents ans. Dans les deux premiers siècles, il s'éleva jusqu'au ciel des étoiles; dans les troisième et quatrième, jusqu'au ciel de la lune; dans le cinquième et le sixième, jusqu'à la sphère du soleil; et dans les deux derniers siècles, il parvint jusqu'à la lumière primitive. (On voit que ce système pèche un peu par l'astronomie.) Cette montagne entoure le monde et se trouve au milieu de la terre. Sur son sommet repose le soleil, qui, avec la lune, commença sa révolution circulaire, d'où résulta la division des jours et des saisons. Toutes les autres montagnes, au nombre de deux cent quarante et une, ne sont que des ramifications de l'Albordj. Elles ne cessèrent pas de croître pendant deux siècles jusqu'à leur parfait développement. C'est sur le sommet du mont Albordj que réside Ormuzd avec les trente Amschaspands et Izeds.

ALBUNÉE, dixième sibylle, selon Varron; elle était de Tibur, où on l'honora après sa mort comme une divinité. Il y avait près du fleuve Anio un bois et une fontaine qui lui étaient consacrés.

ALBURNUS, dieu révéré sur une montagne de même nom, dans la Lucanie.

ALCANTARA (Chevaliers d'). L'ordre d'Alcantara a été établi, en Espagne, après la prise de cette ville sur les Maures. Les chevaliers suivent la règle de Cîteaux, mais ils peuvent se marier une fois. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Alcantara.

ALCATHOÉES, fête que les Mégariens célébraient en l'honneur d'Alcathoüs, fils de Pélops, en reconnaissance de ce qu'il avait délivré leur pays d'un lion furieux. Il avait épousé la fille de Mégaréus, leur roi, ce qui lui procura la succession au trône. On lui éleva à Mégare un héroon ou monument.

ALCIDE. 1° Premier nom d'Hercule, fils d'Alcée; ce nom vient, soit de celui de son père, soit du grec ἀλκή, force. Il ne reçut celui d'Hercule qu'après avoir étouffé dans son berceau les deux serpents que Junon avait envoyés pour le dévorer. En effet, le nom d'Hercule (en grec *Héraclée*) signifie *gloire de Junon*, comme pour marquer que les persécutions de cette déesse devaient augmenter sa gloire.

2° Surnom de Minerve chez les Macédoniens; on le donna à cette déesse après qu'elle eut tué un monstre nommé *Alcida*, engendré de la terre, qui vomissait des flammes et embrasait les lieux par où il passait. On l'appelait encore *Alcis*, la forte, et *Alcidème*, la force du peuple.

ALCIS. Les Naharvales, peuple de Germanie, adoraient sous ce nom deux divinités toujours jeunes, regardées comme frères, et que les Romains conjecturaient être Castor et Pollux; mais Tacite, qui rapporte ce fait, observe judicieusement que la théogonie des Germains était étrangère à celle des autres peuples. On leur rendait les honneurs divins dans un bois antique, et le prêtre qui présidait portait un habit de femme.

ALCONA, divinité romaine qui présidait aux voyages, aussi bien qu'Adonéa.

ALCORAC, le dieu suprême, dans la grande Canarie. Les anciens Guanches lui rendaient un culte dans de petits temples de pierre ou sur le sommet des montagnes les plus escarpées. Ils le regardaient comme le grand principe, le dieu tout-puissant, le conservateur du monde et le régulateur des mouvements célestes. On l'appelait aussi *Acoran*. *Voy.* Achaman, Abora.

ALCORAN. *Voy.* Coran.

ALDEBARAM, nom arabe de l'étoile que nous appelons l'œil du taureau. Abulfaradj nous apprend qu'elle était adorée par une tribu des anciens Arabes, qui la regardait comme son astre tutélaire.

ALÉA, ville d'Arcadie où l'on célébrait en l'honneur de Bacchus une fête où les femmes se déchiraient le corps à coups de fouet, comme dans les fêtes de Diane-Orthia, à Lacédémone.

Aléa est aussi un surnom qui fut donné à Minerve, à cause d'un temple qui lui fut élevé par Aléus, dixième roi d'Arcadie. Ce temple était un des plus anciens de la Grèce, et l'asile en était fort respecté. Les prêtresses qui le desservaient étaient de jeunes filles; mais elles quittaient ces fonctions lorsqu'elles étaient parvenues à l'âge de puberté.

ALECTON, la première des Furies, fille de l'Achéron et de la Nuit; elle ne respirait que la vengeance, la guerre et la peste. On la représente armée de vipères, de torches et de fouets, et la tête couronnée de serpents.

ALECTRYOMANCIE, sorte de divination qui avait lieu au moyen d'un coq. On traçait par terre un cercle divisé en vingt-quatre cases, dans chacune desquelles on écrivait une lettre de l'alphabet et on mettait un grain de blé. On plaçait un coq au milieu et on observait dans quelles cases il prenait successivement le grain, et quelles étaient les lettres qui s'y trouvaient. On en formait un

mot et on en tirait des pronostics. Le sophiste Libanius et Jamblique cherchèrent au moyen de cet art à connaître quel serait le successeur de l'empereur Valens; le coq ayant mangé les grains qui étaient dans les cases *th*, *e*, *o*, *d*, ils ne doutèrent pas que le successeur ne fût *Théodore*, mais ce fut *Théodose* surnommé le Grand. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Alectryomancie.

ALÉES ou ALÉENNES, fêtes que les Tégéates célébraient en l'honneur de Minerve-Aléa, en reconnaissance de ce qu'ils avaient remporté la victoire sur les Lacédémoniens, sur lesquels ils avaient fait un grand nombre de prisonniers. Ces fêtes étaient suivies de jeux publics. On les appelait aussi *Aloties*, d'un mot grec qui signifie *prendre*, à cause des prisonniers qu'on avait pris.

ALEMANNUS. *Voy.* Alamannus.

ALEMONA, déesse tutélaire des enfants qui ne sont pas encore nés; elle les nourrit dans le sein de leur mère.

ALÉON, un des dieux Dioscures, avec Mélampe et Eumole, ses frères.

ALÉTIDES, sacrifices solennels que les Athéniens offraient pour apaiser les mânes d'Erigone qui avait erré longtemps à la recherche d'Icare, son père, et qui s'était pendue de désespoir de ne l'avoir pas trouvé. Les filles s'y balançaient sur des escarpolettes en chantant l'*Alétis*, ou la Vagabonde, chant composé par Théodore de Colophon. Le mot *Alétis*, nom de la fête et de la chanson, vient du grec ἄλημι, errer. On appelait encore cette fête, *Eores* ou les balançoires, et *Eudipne* ou le festin.

ALEUROMANCIE, divination par le moyen de la farine, chez les anciens Grecs. On ignore par quel procédé elle se faisait; mais on invoquait à cet effet Apollon, qui était appelé pour cette raison *Aleuromantis*. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Aleuromancie.

ALEXIENS, religieux fondés par Alexis Meccio, dont la principale fonction est de soigner les insensés et les pestiférés, et d'ensevelir les morts. Ils sont plus connus sous le nom de *Cellites*. *Voy.* ce mot.

ALFA, grand prêtre des nègres musulmans du Sénégal.

ALFAQUI, ou ALFAQUIN, noms donnés par les Espagnols à certains docteurs musulmans, qui ont subsisté longtemps en Espagne. J. Rosas en parle en ces termes : *Dans le royaume de Valence, les inquisiteurs peuvent procéder contre les juifs et les sarrasins ou les autres infidèles non baptisés, qui se mêlent de dogmatiser parmi les chrétiens, particulièrement si ce sont ceux qu'on appelle communément* Alfaquins, *qui empêchent l'exercice et la juridiction de l'inquisition, ou qui sollicitent un chrétien de renier la foi, ou qui l'induisent à suivre leurs coutumes, et à embrasser leurs cérémonies publiques.* Leur véritable nom en arabe est *al-faquih*: ce sont des jurisconsultes et des théologiens fort estimés des musulmans; ils dépendent du moufti.

ALFAR, génies des Scandinaves. Les bons portent le nom de *Lios*, lumineux, et les méchants celui de *Dock*, ou noirs.

ALFHEIM, ville céleste, séjour de Frey, divinité des Scandinaves; c'est là que demeurent les génies lumineux plus brillants que le soleil : au lieu que les génies noirs, plus noirs que la poix, habitent sous la terre, et sont fort différents des autres par leur extérieur et par leurs actions.

AL-FIROO. Dans le Monomotapa; en Afrique, on honore sous le nom d'*Alfiroo* ou de *Pérou* une vierge à laquelle on élève des temples et des couvents de filles obligées au célibat.

ALGIS, dieu des anciens Slaves, correspondant à Mercure.

ALI, cousin et gendre du faux prophète Mahomet. A la mort de ce dernier, Ali semblait réunir en sa personne les droits les plus plausibles pour lui succéder; en effet Mahomet n'avait point d'enfants mâles. Ali était son plus proche parent, et de plus avait épousé sa fille aînée. Le prophète, dit-on, s'était plus d'une fois prononcé en sa faveur; cependant il dut céder aux intrigues de quelques esprits turbulents, et surtout d'Aiescha, veuve de Mahomet, qui fit nommer Aboubekr, son propre père, en qualité de khalife ou de successeur de Mahomet. Après lui régnèrent encore Omar et Osman, toujours à l'exclusion d'Ali; mais ce dernier ayant été assassiné l'an 656 de Jésus-Christ, Ali monta enfin sur le trône, si l'on peut appeler ainsi la souveraineté musulmane, qui à cette époque était exercée sans aucun faste, les khalifes vivant à peu près comme de simples particuliers. Le règne, d'Ali qui dura moins de quatre ans, fut pour lui une suite non interrompue de déboires, de combats, de tentatives contre sa personne. Enfin il périt assassiné le 24 janvier 661, dans la mosquée de Cufa, où il se rendait pour faire la prière du matin. Il était âgé de soixante-trois ans. Le khalifat fut usurpé par Moavia, premier khalife de la maison des Ommiades, un de ceux qui avaient le plus contribué à abreuver Ali de peines et de dégoûts. On avait été jusqu'à accuser ce malheureux prince de l'assassinat d'Osman. Mais son caractère loyal, son amour pour la justice, sa douceur extraordinaire, et même son extrême piété, doivent éloigner de lui cet infâme soupçon. Il était d'une bravoure extraordinaire; il combattit depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort, et presque toujours il remporta la victoire; personne ne fut plus généreux que lui envers les ennemis vaincus. Il avait étudié à fond la doctrine musulmane, et se montra toujours extrêmement zélé pour cette croyance, qu'il avait contribué à fonder. Nous lui consacrons un article dans notre Dictionnaire parce que quelques écrivains le regardent comme l'auteur du fameux schisme qui s'est élevé parmi les musulmans, et dont les adhérents sont connus sous le nom de *Schiites* (*voyez* ce mot). Mais il suffit de lire son histoire et celle des premiers temps de l'islamisme pour se convaincre que jamais personne n'a été plus

attaché que lui à ce qu'on peut appeler l'orthodoxie de cette fausse religion. Il a été seulement l'occasion du schisme dont nous venons de parler, et qui d'abord était purement politique; mais comme dans l'islamisme la politique et la religion se touchaient de près, surtout dans les premiers siècles, puisqu'il s'agissait de la succession légitime tant au spirituel qu'au temporel, il en est résulté qu'on s'anathématisait de part et d'autre, et qu'on se traitait mutuellement d'usurpateurs. Et nous autres chrétiens, qui sommes désintéressés dans cette dispute, nous accorderions volontiers l'orthodoxie aux schiites, qui ne sont regardés comme schismatiques par les autres musulmans que parce qu'ils ont été les plus faibles. Cependant un certain nombre de schiites ne se contentèrent pas de faire scission avec les autres musulmans, mais ils donnèrent dans des opinions tout à fait contraires à la doctrine du Coran. Il en est qui regardent Ali comme égal et même supérieur à Mahomet, qui lui attribuent des vertus extraordinaires et en quelque sorte divines. Les uns prétendent qu'il n'est pas mort, qu'il habite dans les nues, que l'éclair est son fouet, que le tonnerre est sa voix, d'autres que l'esprit de Dieu s'est incorporé dans Ali, d'autres vont même jusqu'à donner la qualité de dieu à Ali et à ses deux fils Haçan et Hoceïn. *Voy.* les articles consacrés à chacune des soixante-treize sectes de l'islamisme, et dont la nomenclature se trouve au mot SECTE.

ALIDES, ou ALEWIS; on appelle ainsi, chez les Musulmans, les descendants d'Ali, quatrième khalife, ou successeur de Mahomet. Regardant Ali comme le légitime successeur du prophète, ils tentèrent plusieurs fois de faire valoir leurs droits à sa succession; plusieurs réussirent à s'établir dans différentes parties de l'empire musulman sous le titre d'émir, d'imam, de schérif et même de khalife; d'autres moins heureux furent réprimés par les véritables khalifes. A ces prétentions purement politiques se mêlèrent des idées hétérodoxes. Ils donnèrent à Ali un caractère de sainteté et de prééminence au-dessus de tous les autres compagnons et disciples du prophète, par conséquent au-dessus des trois premiers khalifes Abu-Bekr, Omar et Osman, qu'ils regardaient comme des intrus sur la chaire de Mahomet. Ce point, admis par eux comme un article de foi, convertit leurs disputes politiques en disputes de religion.

ALIES, fête que les Rhodiens célébraient en l'honneur du Soleil, qui se nommait ἅλιος dans leur dialecte. Elle avait lieu le 24 du mois gorpiæus (septembre). Les jeunes gens s'y livraient des combats, où le vainqueur recevait une couronne de peuplier. Il y avait aussi des concours de musique.

ALILAT, ou, comme prononçait Hérodote, *Alitta*, divinité des anciens Arabes : il n'est pas certain quel astre ils adoraient sous ce nom; les uns pensent que c'était Vénus, d'autres, la Lune. Du reste, *Alilat* paraît être plutôt un nom générique qu'un nom propre, car il y a toute apparence qu'il signifie simplement *déesse*, et qu'il est le féminin d'*allah* ou *alilah*, dieu. Il ne faut pas confondre *Alilat* avec *Allat*, autre divinité des Arabes dont il est parlé au mot LAT.

ALIORUMNES, prophétesses et prêtresses des anciens Goths. Comme la plupart d'entre elles étaient livrées au désordre, à la cruauté et à la débauche, Filimer les chassa de son armée, et elles se réfugièrent dans les forêts de la Propontide, où elles eurent commerce avec les Faunes; ce qui donna naissance aux Huns.

ALITES, oiseaux dont les Romains ne consultaient que le vol, tels que l'aigle, le vautour, etc.

ALITTA, divinité des anciens Arabes. (*Voy.* ALILAT.)

ALITURGIQUES (JOURS), ou *jours sans offices;* on nommait ainsi, chez les Grecs, quoique improprement, le lundi et le mardi de la 5e semaine après Pâques; parce qu'il n'y avait pas d'office particulier ces jours-là.

ALKALALAI, exclamation d'allégresse des Kamtchadales; elle répond à l'*alleluia* des juifs et des chrétiens. Ce cri est répété dans la solennité connue chez eux sous le nom de *fête des Balais*, qui consiste à balayer avec des branches de bouleau les foyers et les nattes des iourtes ou cabanes. Ils croient, en répétant trois fois ce cri sacré, plaire surtout aux trois grands dieux de l'univers, qui sont : *Piliat-chout-chi*, le père; *Touila*, son fils éternel ; *et Gaëtch*, fils de ce dernier.

ALLAD. C'était, chez les Scandinaves, un druide ou prophète, qui habitait une caverne.

ALLAH. Nom de Dieu chez les Arabes. Il faut se garder de le prendre pour le nom d'une divinité particulière, car les Musulmans adorent le vrai Dieu et ont en horreur le culte des idoles. Le point fondamental de leur croyance est l'*unité* de Dieu, et un des principaux reproches qu'ils font aux chrétiens, est que ceux-ci admettent trois personnes dans la Divinité; c'est pourquoi ils leur donnent le nom d'*associants*, parce que, disent-ils, ils associent des compagnons à Dieu. Le nom d'Allah est une abréviation pour *Al-Elah*, le Dieu ; il vient de la racine *alah*, adorer, d'où dérive aussi l'*Eloah*, des Hébreux, qui l'un et l'autre signifient l'*adorable;* c'est donc un des noms les plus dignes d'être donnés à cet Etre souverain qui mérite les hommages de tous les hommes et de toutes les créatures. Les Arabes se vantent d'avoir encore dans leur langue quatre-vingt-dix-neuf autres noms de Dieu, qui avec celui d'*Allah* forment le nombre de cent Nous en donnons la nomenclature complète au mot DIEU, art. VII. Ce sont pour la plupart des attributs essentiels de la Divinité, tels que le Grand, le Créateur, le Puissant, le Juste, le Roi, etc. Les deux principaux sont ceux de Clément et de Miséricordieux, qui entrent dans cette formule que les Musulmans ont sans cesse à la bouche, et qui correspond à la formule du signe de la croix chez les

chrétiens : *Au nom du Dieu clément et miséricordieux!*

ALLAH-TAALA (Le Dieu suprême). Pocock prétend que les anciens Arabes ont toujours reconnu un Dieu auteur et conservateur de toutes choses; qu'ils le regardaient comme le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, qu'ils n'osaient le représenter par aucune figure ou image, qu'il leur paraissait trop élevé pour pouvoir faire monter jusqu'à lui leurs vœux et leurs prières; c'est pourquoi ils employaient la médiation de divinités secondaires; ils nommaient ces dernières *Al-ilahat*, la déesse; et pour distinguer le Dieu suprême ils ajoutaient à son nom d'*Allah* la formule *Taala*, « qu'il soit exalté! » formule qui a passé chez les Musulmans. On rapporte qu'en s'adressant à lui on s'exprimait ainsi : *Je me consacre à ton service, ô Dieu! tu n'as point de compagnon, excepté les divinités qui forment ton cortége, mais dont tu es le maître souverain, comme de tout ce qui dépend d'elles.*

ALLAT, divinité des anciens Arabes. *Voy.* LAT.

ALLÉGORIE. On appelle ainsi, dans la théologie chrétienne, un des sens par lesquels on peut interpréter l'Ecriture sainte. L'allégorie a lieu, par exemple, lorsqu'un fait de l'Ancien Testament est regardé comme le symbole d'un fait ou d'une doctrine de la nouvelle loi. Ainsi, le sacrifice d'Isaac, fils chéri d'Abraham, mené par son père sur une montagne pour y être sacrifié, portant lui-même le bois sur lequel il devait être immolé, et sorti vivant du sacrifice, etc., est la figure du sacrifice de Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, montant le Calvaire par l'ordre de son Père, chargé du bois de la croix, à laquelle il fut attaché, et sorti vivant du tombeau. — L'Ancien Testament n'est qu'une allégorie perpétuelle; c'est-à-dire que tous les faits qu'il contient, bien qu'ils se soient passés à la lettre ainsi qu'ils sont rapportés, peuvent recevoir une interprétation allégorique.

ALLELUIA, exclamation hébraïque, transportée dans la liturgie de tous les peuples chrétiens; elle est formée de deux mots hébreux : *hallelou*, louez, et *Yah*, nom de Dieu, qui paraît être l'abrégé du nom *Yehova*. On le trouve dans la Bible en tête de plusieurs psaumes. Les traducteurs grecs et latins de l'Ecriture sainte se sont contentés de transcrire ce mot sans le traduire. Saint Jean, dans son Apocalypse, nous dit que l'*alleluia* sera chanté éternellement dans le ciel; c'est pour cette raison sans doute qu'il a passé de la Synagogue dans l'Eglise. Les catholiques romains le chantent à tous leurs offices, excepté dans le temps de la Septuagésime et du Carême, et dans l'office des Morts; car il est regardé comme un chant d'allégresse, dont l'expression cadrerait mal avec le deuil d'un temps de pénitence ou d'une cérémonie funèbre; mais en revanche le temps pascal retentit sans cesse de nombreux *alleluia*. Les chrétiens orientaux ne font pas cette distinction, ils chantent l'*alleluia* en tout temps. — Il semble que l'*alleluia* soit passé des Hébreux chez les autres peuples même païens, dès les temps les plus reculés; en effet l'acclamation Ἐλελεῦ, étrangère à la langue grecque, rappelle l'articulation hébraïque *hallelou*-yah. Les Cholulains, dans leurs fêtes, chantaient, en dansant autour du *Téocalli* (maison de Dieu), un cantique commençant par ces mots : *tulanian, hululacz*, qui n'appartiennent à aucune langue actuelle du Mexique; or le second représente parfaitement *alleluia* : il est bon d'observer que ce cantique contient les traditions bibliques du déluge, de la tour de Babel, etc. — Le cri d'allégresse des Kamtchadales, *alkulalaï*, rappelle encore la même formule par ses dernières syllabes. On dit qu'autrefois les Saxons marchaient au combat au cri de guerre *alleluia;* peut-être l'*hallali* moderne en vient-il. *Voy.* nos Dictionnaires de la Bible, de la Liturgie, des Rites sacrés et des Sciences occultes, au mot ALLELUIA.

ALLEMANDS (CHEVALIERS). *Voy.* TEUTONIQUE (*Ordre*). *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. TEUTONIQUE.

ALLÉNITES. James Allen, qui, en 1762, s'était joint aux Glassites et aux Sandemaniens alors réunis, se plaignit de la conduite mondaine de certains membres. Ses instances réitérées n'ayant eu aucun succès, il prit le parti de quitter sa secte, et forma en Ecosse une petite congrégation séparée, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, arrivée en 1805. *Voy.* SANDEMANIENS.

ALLFADER, *Père universel*. C'est le nom que les Scandinaves donnent à l'Etre suprême, au Dieu souverain. Voici comme l'Edda en parle et décrit sa puissance : *Allfader est le plus ancien ou le premier des dieux; il vit toujours, il gouverne tout son royaume, et les grandes choses comme les petites : il a fabriqué le ciel, et la terre, et l'air; il a plus fait que le ciel et la terre; il a fait les hommes, et leur a donné une âme qui doit vivre et qui ne se perdra jamais, même après que le corps se sera évanoui en poussière et en cendres.* Allfader réside dans les *demeures d'en haut* sur lesquelles l'Edda nous fournit des détails assez curieux : *On nous a dit qu'il y a vers le midi un autre ciel plus élevé que celui-ci, et que l'on nomme bleu-clair, et au-dessus de celui-là est un troisième ciel plus élevé encore appelé le vaste, dans lequel nous croyons que doit être la ville de Gimle; cette ville est plus brillante que le soleil même, et subsistera encore après la destruction du ciel et de la terre; les hommes bons et intègres y habiteront pendant tous les âges; mais pour le présent, il n'y a que les génies lumineux qui y demeurent.* L'Edda donne douze noms à ce Dieu suprême; ce sont 1° *Allfader*, Père de tout; 2° *Hérion*, le Seigneur, ou plutôt le Guerrier; 3° *Nikar*, le Sourcilleux, 4° *Nikuder*, le Dieu de la mer; 5° *Fiolner*, celui qui sait beaucoup; 6° *Ome* le Bruyant; 7° *Biflid*, l'Aigle; 8° *Vidrer*, le Magnifique; 9° *Svidrer*, l'Exterminateur; 10° *Svider*, l'Incendiaire; 11° *Oske*, celui qui choisit les morts; 12° *Falker*, l'Heureux;

— On a confondu quelquefois, mais à tort, Odin avec Allfader.

ALLRUNES, idoles des anciens Germains. C'étaient de petites figures faites ordinairement de racines de mandragores, qui ont à peu près la figure humaine, et qu'on honorait comme des dieux domestiques. On les parait avec grand soin, chacun suivant ses facultés, on les lavait tous les huit jours avec du vin et de l'eau; on leur servait à manger à tous les repas; on les tenait couchées mollement dans de petits coffres fermés exactement; et l'on ne faisait rien d'important sans les consulter. Maintenant encore il subsiste des restes de cette vieille superstition; on trouve dans le peuple des gens qui croient que ces racines poussent sous les gibets; mais il n'y a que certaines privilégiées à qui il soit donné de les trouver, à certaines heures et sous plusieurs conditions assez difficiles à remplir. Mais quand on a eu une fois ce bonheur, on jouit alors de plusieurs avantages, entre autres de découvrir les trésors cachés.

Les anciens Germains donnaient aussi le nom d'*Allrunes* à certaines femmes qu'ils regardaient et consultaient comme des prophétesses. On les appelait aussi *Dhroudes* et *Throutes*, comme les anciens sages du même nom. Le christianisme s'étant répandu en Allemagne dans la suite, un certain nombre d'entre elles furent brûlées vives comme sorcières.

ALL-SVIDER (*Qui brûle tout*), un des deux chevaux du Soleil; l'autre se nommait *Arvaker;* ils étaient gouvernés par *Sœul*, fille de Mundilfare. Les dieux avaient adapté au char qu'ils conduisaient un ballon appelé zéphir du matin, destiné à les rafraîchir.

ALLUT, menuisier des Cévennes, qui, saisi d'un enthousiasme fanatique, en 1706, se donna pour prophète. Il passa en Angleterre avec Henriette, sa femme, et se réunit à plusieurs autres fanatiques protestants, avec lesquels il en imposait aux ignorants par des extases, des convulsions, des danses, des contorsions, de prétendus miracles, qui, selon eux, étaient les opérations de l'esprit dont ils étaient remplis. Ils se répandirent dans différentes contrées de l'Angleterre. Puis Allut passa à Rotterdam, de là à Amsterdam, où il forma une petite société, qui admit, comme en Angleterre, trois sortes de fanatiques, des fous, des libertins et des ignorants. Benjamin Furly, un des membres de cette secte, fit imprimer en 1710 les prétendues prophéties d'Allut et de ses compagnons. Cette secte subsista encore assez longtemps à Amsterdam, mais à petit bruit; enfin elle finit par s'éteindre tout à fait.

ALMAKAH, ancienne divinité adorée par les Arabes himyarites; elle paraît être la même que la Lune, ou la reine de Saba, personnifiée dans cet astre. Cette reine porte chez les écrivains arabes le nom de *Balkis* ou *Balkamah*.

ALMOHADES, ou, plus correctement, *Almowahides*, mot arabe qui signifie *unitaires*, ceux qui ne reconnaissent qu'un Dieu. C'est le nom d'une dynastie puissante qui a régné sur une grande partie de l'Afrique et de l'Espagne. Elle eut pour fondateur un fanatique, nommé Mohammed, fils de Toumert, qui se prétendait issu de Mahomet par Ali et Hocéin. Après avoir étudié la philosophie et la théologie à Bagdad, il revint dans la Mauritanie, sa patrie, prêchant par les villages, et s'arrêta dans un bourg près de Tlemcen, où il se lia avec Abdel-Moumen, qu'il associa depuis à son apostolat. Il déclamait contre les idolâtres et contre les chrétiens, auxquels il reprochait le dogme de la Trinité, et, couvert de haillons, il s'érigeait en réformateur des mœurs comme de la religion, brisait les instruments de musique, et répandait le vin. Il en vint au point de se faire passer pour *Mahdi*, le réformateur futur que les schütes attendent, comme les juifs attendent le Messie. Il rassembla autour de lui une nombreuse armée, dont il donna le commandement à Abdel-Moumen, homme aussi vaillant que Mohammed était éloquent. Il remporta l'avantage sur les troupes d'Ali, roi de Maroc, qui l'avait méprisé comme un homme peu dangereux. Mohammed, enflé de ce succès, qui avait encore réuni sous ses drapeaux de nouvelles forces, et craignant peut-être que dans une armée si nombreuse il se trouvât des traîtres, osa imiter Dieu. Après une revue générale de son armée, il fit passer à gauche, comme des réprouvés ceux qui lui étaient suspects, et commanda qu'on les précipitât dans un ravin. Quant à ceux qu'il avait gardés à sa droite, il leur donna le nom d'*Al-mowahédoun* ou unitaires. Après différents succès remportés dans l'Atlas, il se crut capable d'attaquer le roi de Maroc dans sa capitale; mais son armée fut mise en déroute. Comme il était mourant lui-même lorsqu'il apprit cette défaite, il déclara Abdel-Moumen son successeur, sous le titre d'émir ou prince des fidèles. Ce fut en effet celui qui, après une suite de victoires, dont le détail n'entre pas dans le plan de cet ouvrage, établit cette dynastie des Almohades, qui dura jusqu'en 1268; elle avait commencé l'an de Jésus-Christ 1121.

ALMON, dieu de la rivière d'Almo, dans le territoire de Rome, et père de la nymphe Lara. C'était dans ses eaux que se purifiaient ceux qui voulaient sacrifier à Cybèle. Tous les ans, au 6 des calendes d'avril, les Romains y lavaient la statue de la déesse. On portait à cette fête les plus beaux bijoux, on y employait la plus belle vaisselle, et il y régnait une licence effrénée.

AL-MOSCHTARI, nom sous lequel les anciens Arabes adoraient la planète que nous appelons Jupiter; elle était honorée surtout par les habitants de Djodam.

ALO-ALO, dieu du vent, de la pluie, des moissons et de la végétation en général, dans l'archipel Tonga. On l'invoque pendant le beau temps, au moins une fois par mois, pour lui en demander la continuation, et on l'implore journellement, si la saison est mauvaise, et si le vent occasionne quelques dégâts. Vers la fin de décembre, lorsque les ignames sont mûrs, on lui en fait huit offrandes con-

sécutives, de dix jours en dix jours. Ce dieu n'a que deux maisons, l'une à Vavaou, et l'autre à Lafouga, desservies par autant de prêtres.

ALOÉES, fête en l'honneur de Cérès et de Bacchus ; elle tirait son nom d'un mot grec qui signifie l'*aire* ; on la célébrait au mois de poséidon (décembre) ou, selon d'autres, au mois de hécatombéon (juillet), et elle durait plusieurs jours. Il y avait un de ces jours où il n'était permis qu'à des prêtresses d'exercer les fonctions sacrées. On portait à Eleusis les prémices de l'aire et de la vendange, ce qui porterait à croire que cette fête avait lieu deux fois par an.

ALOGES. Ce nom, qui signifie *ceux qui ne reconnaissent pas le Verbe*, fut donné à des hérétiques du second siècle, qui niaient la divinité du Verbe, rejetaient l'Evangile de saint Jean et son Apocalypse. Quelques-uns les regardent comme identiques avec les théodotiens, disciples de Théodote de Byzance. *Voy.* Théodotiens. *Voy.* aussi l'art. Aloges de notre Dictionnaire des Hérésies.

ALOGOS (*Sans raison*), nom que les Egyptiens hellénistes donnaient à Typhon, génie du mal, comme représentant les passions ennemies de la raison.

ALOÏDES, géants célèbres dans la mythologie grecque, ainsi nommés parce que Iphimédie, leur mère, qui les avait eus de Neptune, était épouse d'Aloée. Leurs noms particuliers sont Otus et Ephialte. Ils étaient d'une taille si prodigieuse, qu'à l'âge de neuf ans ils avaient déjà 9 coudées de grosseur et 36 de hauteur ; chaque année ils croissaient encore d'une coudée en grosseur et d'une aune de haut. Fiers de leur force, ils entreprirent de faire la guerre à Jupiter et de le détrôner ; à cet effet ils entassèrent les monts Pélion et Ossa sur l'Olympe pour escalader le ciel. De là ils eurent l'audace de demander au souverain des dieux les déesses Junon et Diane pour épouses. Le belliqueux Mars les chargea avec vigueur, mais ils le firent prisonnier, le lièrent avec de fortes chaînes, et le retinrent pendant 13 mois dans une prison d'airain, d'où Mercure parvint enfin à le délivrer. Les dieux, voyant que la force était inutile, eurent recours à la ruse, et prirent pour se sauver différentes figures d'animaux ; Diane, s'étant métamorphosée en biche, s'élança au milieu des géants : les Aloïdes décochèrent leurs traits contre elle, mais ils ne l'atteignirent pas et se blessèrent l'un l'autre. Alors Jupiter, à coups de foudre, les précipita dans le Tartare, où ils sont attachés dos à dos avec des serpents à une colonne sur laquelle est perché un hibou qui les tourmente continuellement par ses cris, ou même, selon d'autres auteurs, en leur rongeant les entrailles. Il y a cependant des mythologues qui prétendent qu'ils furent tués à Naxos par Apollon. Les Aloïdes furent les premiers qui sacrifièrent aux Muses sur le mont Hélicon, et qui leur consacrèrent cette montagne.

ALOMANCIE, sorte de divination par le sel ; elle était en usage chez les Grecs : de là elle s'est répandue jusqu'à nous ; du sel oublié dans le service de la cuisine, une salière renversée était le présage de quelque malheur, et maintenant encore on trouve bon nombre de gens imbus de ces superstitions. Les anciens professaient pour le sel un si grand respect qu'ils l'appelaient divin. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Alomancie, Salière, Sel.

ALOMBRADOS, secte de fanatiques qui parurent en Espagne sur la fin du XVI[e] siècle, et se faisaient appeler religieux *alombrados* ou illuminés. Ils répandirent leurs erreurs dans l'évêché de Cadix et dans l'archevêché de Séville. Elles consistaient principalement dans une spiritualité mal entendue et dans plusieurs maximes vicieuses sur l'obéissance due aux supérieurs. Un édit très-sévère du grand inquisiteur éteignit cette secte. Elle y reparut de nouveau et fut proscrite par un édit du roi, en 1623. Elle passa en France, où l'on trouva un grand nombre de ces prétendus illuminés, principalement à Roye et à Montdidier. Ce sont peut-être les mêmes à qui l'on donna alors le nom de *Frères de la Rose-Croix* ou *Frères invisibles* ; du moins ces derniers étaient tout aussi fous que les premiers, à en juger par les affiches qu'ils placardèrent dans Paris et qui portaient : *Nous, députés du collége principal des Frères de la Rose-Croix, faisant séjour visible et invisible en cette ville, par la grâce du Très-Haut, vers lequel se tourne le cœur des justes, nous montrons et enseignons, sans livres ni marques, à parler toutes sortes de langues des pays où nous habitons, pour tirer les hommes, nos semblables, d'erreur de mort.* *Voy.* l'art. Illuminés du Dictionnaire des Hérésies.

ALOTIES, fête célébrée en l'honneur de Minerve par les Arcadiens, en mémoire d'une bataille qu'ils gagnèrent sur les Lacédémoniens et dans laquelle ils firent un grand nombre de prisonniers.

ALOUELOP, un des dieux des Carolins occidentaux. *Voy.* Elieulep.

AL-OZZA, divinité arabe. *Voy.* Ozza.

ALPHA ET OMÉGA. Ce sont les noms de la première et de la dernière lettre de l'alphabet grec, qui commence par A et finit par O long ; c'est pourquoi ils sont pris symboliquement pour exprimer le commencement et la fin. Dieu lui-même prend ce nom dans l'Apocalypse de saint Jean. *Je suis*, dit-il, *l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin.* Il est en effet le principe et la fin de toutes choses. Plusieurs traductions orientales des livres saints rendent le même passage par ces mots : *Je suis l'Aleph et le Thau*, parce que dans ces langues c'est la lettre *th* qui termine l'alphabet. Nous autres Latins nous pourrions user du même privilége et traduire : *Je suis l'A et le Z ;* mais l'usage s'y oppose. *Voy.*, dans notre Dictionnaire de la Bible, l'art. Alpha, et les lettres A et Ω.

ALPHITOMANCIE, divination qui se faisait par le moyen de la farine, chez les Grecs. On croit qu'elle consistait à faire manger à

l'accusé un morceau de gâteau d'orge. S'il l'avalait sans peine, c'était une preuve d'innocence, sinon il était réputé coupable. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. ALPHITOMANCIE.

ALREIS-ALDJELIL, expression arabe qui signifie le supérieur illustre; c'est le nom que les Juifs samaritains donnent au grand prêtre, qu'ils appellent aussi en hébreu *haccohen haggadol*.

ALSA-BLOT, sacrifice que les anciens Islandais offraient aux esprits des fleuves et des campagnes, afin d'être heureux dans leur ménage ou de porter l'infortune dans celui d'un ennemi.

ALTAN-GATOUFOUN, idole des Kalmouks, qui a la tête et le corps d'un serpent, et quatre pieds comme un lézard. Le grand prêtre des Mongols l'envoie aux Kalmouks, et celui qui l'emporte sur-le-champ et l'adore devient invulnérable dans les combats. Pour en faire l'épreuve, un khan de la Chine fit suspendre cette idole attachée à un livre, et ordonna aux plus habiles archers de tirer sur le livre. Aucun de leurs traits ne put l'endommager; mais il fut percé de part en part dès que l'idole en fut détachée.

ALTAN-TCHIDIKTCHI, divinité qui, suivant les Mongols, descendit sur la terre pendant le second âge, et prêcha la pénitence aux hommes. Il avait succédé à *Ortchilongiin-Abdœkski*, et fut remplacé, dans le troisième âge, par *Gœrrœl-Ssakiktchi*.

ALTAN-TOOLI (*Miroir d'or*); c'est le nom du livre mystérieux où sont consignées toutes les actions des hommes, suivant la théologie mongole. *Voy.* ÆRLIKKHAN.

ALTHIOFR, génie de l'ancienne mythologie scandinave; il était considéré comme voleur.

ALTISPEX ou ALITISPEX, augure romain qui observait le vol des oiseaux.

ALVÉE, nom du mauvais génie chez les Chiliens. Ces peuples le détestent comme ennemi et destructeur de tout bien. Quand un homme est mort, ils disent qu'Alvée l'a dévoré.

ALYTHARCHE ou ALYTHARQUE, prêtre d'Antioche, en Syrie, qui, dans les jeux établis en l'honneur des dieux, présidait les officiers qui maintenaient l'ordre. Les Alytharches étaient les chefs des Mastigophores, qui portaient des verges pour écarter la foule. Ces officiers étaient respectés comme Jupiter lui-même; ils avaient des couronnes enrichies de diamants, des sceptres d'ivoire, des chaussures de pourpre, etc. Le président des jeux olympiques s'appelait aussi Alytharche.

ALZÈS, dieu de l'amour fraternel dans la mythologie scandinave; on le représente sous la figure d'un jeune homme.

AL-ZOHARA ou AL-ZUHRA (*La belle, la brillante*), nom sous lequel les anciens Arabes adoraient la planète de Vénus. Elle avait, à Sanaa, capitale Yémen, un temple qui avait été bâti par Dahac. Ce temple, appelé *Beit-Ghomdam*, portait cette inscription : *Gomdam, celui qui te détruira sera tué.* En effet, il fut détruit par Othman, troisième khalife; et celui-ci ayant été assassiné peu de temps après, sa mort fut regardée comme l'accomplissement de la prophétie.

AMADÉISTES, congrégation de religieux franciscains du XVe siècle, ainsi nommés d'Amédée, leur fondateur. Ils furent supprimés par le pape Pie V. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. AMADÉISTES.

AMALTHÉE, sibylle de Cumes. On croit que c'est elle qui apporta à Tarquin le Superbe neuf livres de prédictions sur les destinées futures de Rome, et lui en proposa l'acquisition moyennant un prix très-élevé. Ce prince le trouvant exorbitant, la sibylle en brûla trois et lui proposa les six autres pour le même prix, que Tarquin refusa encore; elle en brûla encore trois, et lui rapporta les trois derniers sans rien rabattre de ses prétentions. Le prince, se ravisant, les prit enfin, en confia la garde à deux patriciens; et, pour être plus sûr de leur conservation, on les enferma dans un coffre de pierre sous une des voûtes du Capitole. On les consultait dans les circonstances graves, et ils subsistèrent jusqu'au temps d'Honorius et de Théodose le jeune, où ils furent brûlés par Stilicon.

AMA-NO-BOUTSI KOMA, c'est-à-dire *Coursier du ciel*; c'est, dans la mythologie japonaise, un cheval de poil bigarré qui a pour mission de répandre dans les champs la neige et la grêle. Les dieux l'envoient quelquefois sur la terre pour la punition des mortels.

AMA-NO-IWA, c'est-à-dire *Rocher du ciel*. C'est en effet, disent les Japonais, un rocher qui est situé dans le ciel. La déesse *Ten-sio daï-sin*, fuyant les vexations de son frère *Sasan-no o-no mikoto*, se réfugia un jour dans une caverne de ce rocher, et en boucha l'entrée avec une grosse pierre, ce qui occasionna dans tout l'univers une profonde obscurité, car *Tensio-daï-sin* n'était rien moins que le génie de la lumière. Il y a sur la terre une caverne de même nom, qui renferme une chapelle dans laquelle on adore un dieu assis sur une vache et appelé *Daï nits-no rai*.

AMA-NO KOUNI TAMA, un des génies des Japonais, père d'*Ama waka fiko*. *Voy.* l'art. AMA TSOU FIKO FIKO.

AMA-NO KOYANE-NO MIKOTO, une des divinités secondaires des Japonais. Ce dieu est réputé avoir été le premier ancêtre de la famille du premier ministre du *Daïri*.

AMA-NO O FI-NO MIKOTO, divinité des Japonais, un des cinq fils de *Sasan-no o mikoto*. C'est le second des esprits terrestres. Il fut envoyé sur la terre pour la purger des plantes et des animaux nuisibles; mais il ne s'acquitta point de cette difficile mission. *Voy.* AMA TSOU FIKO FIKO.

AMA-NO OUKI BATSI, nom du pont céleste, dans la mythologie japonaise. C'est sur ce pont que montèrent les deux génies, mâle et femelle, qui procédèrent à la formation et à la population des îles du Japon.

AMA-NO-WATTA (*Porte* ou *Côte du ciel*),

petite caverne fameuse chez les Japonais ; elle est sur une montagne, non loin de la mer, dans le pays d'Isie. Ceux qui suivent la religion de Sinto s'y rendent en pèlerinage, parce qu'ils croient qu'elle servit de retraite à leur principale divinité, *Ten-sio-daï-sin*. Cet esprit, en se cachant ainsi, priva le monde et les astres de la lumière, ce qui le fit reconnaître pour le maître du jour et de la lumière. *Voy.* TEN-SIO-DAÏ-SIN et ISIE.

AMANUS, divinité des Cappadociens. *Voy.* OMANUS.

AMARAWATI, ville céleste, résidence d'Indra, roi du ciel, selon la mythologie hindoue. C'est là qu'il habite dans un palais d'une magnificence au delà de toute expression, et qui étincelle d'or et de pierres précieuses. On y trouve réunis tous les genres de plaisirs. Les Gandharvas et les Apsaras embellissent ce séjour fortuné par leurs chants et par leurs danses, qu'ils exécutent en présence de leur souverain et de tous les dieux assemblés.

AMARYNTHIES ou AMARYSIES, fêtes instituées en l'honneur de Diane, surnommée *Amarynthia* ou *Amarysia*, d'une ville de l'Eubée, où son culte était très-célèbre. Ces fêtes étaient célébrées par les Eubéens, les Erétriens, les Carystiens et les Athmoniens, habitants d'un bourg de l'Attique.

AMATA, nom que le grand pontife des Romains donnait à la vestale élue par le sort.

AMA-TÉROU-OOU-KAMI, c'est-à-dire le *grand esprit des rayons du ciel*, principale divinité des Japonais de la secte de *sin-to* ; c'est celle qui est connue sous le nom de *Ten-sio-daï-sin*, même signification. Le premier nom appartient à l'idiome japonais appelé *yomi*, et l'autre à l'idiome *koyé*. *Voy.* TEN-SIO-DAÏ-SIN.

AMA TSOU FIKO FIKO FO-NO NI NI GHI-NO MIKOTO, le troisième des esprits terrestres qui régnèrent sur le Japon, après les esprits célestes. Il succéda à son père *Masa yaya katsou*; son aïeul maternel, *Takan mi mosou fi-no mikoto*, l'établit gouverneur d'un royaume appelé *Asi vara-no naka tsou kouni*. Mais comme ce pays était alors rempli d'esprits brillants sous la forme de vers luisants, de mauvais génies qui bourdonnaient comme des mouches, d'herbes et d'arbres parlants, il résolut de débarrasser auparavant son petit-fils de ces hôtes incommodes. Il assembla à cet effet les quatre-vingts *kami* ou dieux célestes, leur annonça son intention de chasser les mauvais démons du Japon, et leur demanda lequel d'entre eux ils jugeaient le plus propre à accomplir ce dessein. Tous désignèrent *Ama-no o fi-no mikoto*, qui y fut envoyé ; mais, loin de remplir sa mission, il resta sur la terre sans songer à revenir au ciel. On fit partir alors *Oseï-no mi komna-no ousi*, qui suivit l'exemple de son père et ne revint pas. *Takan mi mosou fi-no mikoto*, choqué de cette conduite, consulta encore plusieurs *kami*, qui proposèrent *Ame waka fiko*, homme d'un grand courage. *Takan mi mosou fi-no mikoto* le fit venir, lui remit l'arc *Ama-no kago yumi*, ou du cerf céleste, et les flèches *Ama-no faba ya*, ou des pennes du ciel, et lui ordonna de descendre sur la terre. Celui-ci y resta de même, y épousa *Sita terou fime*, et se proposa de retenir pour lui-même le gouvernement du pays, plutôt que de le purifier pour le petit-fils de *Ten-sio-daï-sin*. Longtemps après son départ, *Takan mi mosou fi-no mikoto*, ne le voyant pas revenir, dépêcha le faisan *Na-nasi kisi* pour en apprendre la cause. Le faisan se percha sur un arbre devant la porte d'*Ame waka fiko*, lequel, informé par sa femme qu'il y avait sur l'arbre un oiseau extraordinaire, crut que c'était un présent de celui qui l'avait envoyé : il prit l'arc, sortit de la maison, et perça la poitrine de *Na-nasi kisi*. L'oiseau tomba roide mort, mais la flèche monta au ciel, et s'arrêta aux pieds de *Takan mi mosou fi-no mikoto ;* il la reconnut à l'instant, et, la voyant ensanglantée, il présuma qu'on était en guerre avec les *kami* terrestres ; il la ramassa donc et la rejeta sur la terre, où elle atteignit à la poitrine *Ame waka fiko*, qui dormait après son dîner, et qui fut tué du coup. Les gémissements de *Sita terou fime* parvinrent jusqu'au ciel, et furent entendus d'*Ama-no kouni tama*, père du défunt. Instruit par là de la mort de son fils, il dépêcha à l'instant un vent rapide pour lui rapporter le corps, et construisit un édifice où il l'enterra. Les oies sauvages et les moineaux l'accompagnèrent et passèrent huit jours et huit nuits en lamentations.

Takan mi mosou fi-no mikoto assembla de nouveau les *kami*, et les informa que la terre n'était pas encore purifiée, quoiqu'il y eût envoyé plusieurs des plus braves. Ils répondirent unanimement qu'il fallait charger de cette mission *Foutsou nousi-no kami*. Alors le kami *Take mika soutsi-no*, qui demeurait dans la caverne du rocher *Ama-no iwa*, entra de force dans l'assemblée, et demanda en courroux si *Foutsou nousi-no* était le seul brave, et déclara que lui-même était décidé à partir.

Ils furent donc expédiés tous deux sur la terre, et descendirent dans la province d'*Idzoumo*. L'un d'eux enfonça dans le sol la pointe de l'épée *Tosouka-no tsouroughi*, s'assit auprès, et fit venir *Oo ana moutsi-no kami*, fils de *So san-no o-no mikoto*. Il lui raconta que *Takan mi mosou* avait envoyé plusieurs kami célestes sur la terre pour la purifier, mais qu'ils ne s'étaient pas acquittés de cette commission : il lui reprocha d'en être la cause, et lui demanda s'il voulait la quitter ou y rester. *Oo ana moutsi-no kami* demanda un délai pour consulter son fils *Kotosiro*, et promit une prompte réponse. Ce dernier, qui était alors occupé à la pêche, se décida à reconnaître la suprématie des dieux célestes, à quitter la terre et à se cacher dans la mer, où il construisit un enclos et s'y enferma. Le père rapporta aux deux *kami* la réponse de son fils, ajoutant que

lui-même prenait le parti d'obéir aussi, que tous les *kami* terrestres suivraient son exemple, et qu'aucun d'eux ne résisterait aux *kami* du ciel. Il leur offrit en même temps son épée, longue de douze à dix-huit pieds, les priant d'en faire présent de sa part à *Amatsou fiko*, en l'assurant qu'à son arrivée sur la terre, s'il faisait usage de cette arme, personne ne pourrait lui résister : ensuite il alla se cacher avec les quatre-vingts *kami* terrestres. *Foutsou* et *Take mika* mirent à mort tous les autres *kami* subalternes qui ne voulurent pas se soumettre, et retournèrent au ciel, où ils firent leur rapport à *Takan mi mosou*.

Celui-ci plaça alors son petit-fils *Amatsou fiko* sur un trône céleste, ouvrit les cieux et le fit descendre sur une montagne de la province de *Fiouga*. Le nouveau prince se rendit de là au cap *A ta-no naga*, où il rencontra un homme nommé *Koto katsou*. Il lui demanda si ce pays touchait à quelque autre : celui-ci lui répondit affirmativement, et lui offrit, s'il avait envie d'en faire le tour, de se reposer d'abord et de passer la nuit dans sa maison. *Ama-tsou fiko* accepta la proposition, et trouva en entrant une femme d'une rare beauté, nommée *Ka asi tsou fime*. Il lui demanda quels étaient ses parents ; elle répondit : *Votre servante est la fille d'un dieu céleste, et ma mère est une divinité terrestre des grandes montagnes*. *Ama-tsou fiko* l'épousa, et la rendit enceinte la même nuit. Cependant il crut qu'elle l'était déjà d'un autre, et lui dit : *Comment se peut-il que toi, fille d'un dieu céleste, tu deviennes enceinte dès la première nuit de ton mariage?* Cette question l'offensa ; elle fit construire une petite cabane, et lui dit : *Je mettrai le feu à cette cabane; si vous êtes le père de l'enfant dont je suis grosse, le feu ne me touchera pas, sinon je serai consumée*. Elle s'y enferma et y mit à l'instant le feu. Dès que la flamme s'éleva, elle mit au monde un enfant, nommé *Fo-no sosouro-no mikoto*. Lorsque la flamme fut au plus haut degré, elle donna le jour à un autre, nommé *Fiko fofo de mi-no mikoto;* et quand le feu commença à s'affaiblir, parut un troisième enfant, nommé *Fo-no akari-no mikoto*. C'est ainsi qu'elle accoucha de trois fils.

Ama-tsou fiko mourut et fut enterré sur le mont *Kaye-no yama*. Son fils aîné lui succéda.

Nous nous sommes étendu un peu au long sur l'histoire d'*Ama-tsou fiko*, parce que nous croyons qu'elle contient des traces de l'histoire primitive du genre humain, et qu'elle fait allusion à l'état de désordre où devait se trouver le globe terrestre après le déluge universel. Les trois *kami*, qui furent envoyés successivement du ciel pour nettoyer et purger la terre, rappellent également l'émission du corbeau et la double émission de la colombe hors de l'arche. Remarquons aussi qu'*Ama-tsou fiko* eut trois fils, comme le patriarche Noé.

AMA TSOU FIKO NE-NO MIKOTO, une des divinités secondaires des Japonais ; c'était le troisième des enfants de *Sasan-no o mikoto*. Voyez sa naissance merveilleuse à l'article SASAN-NO O MIKOTO.

AMAURI, clerc, natif de Bêne, village du diocèse de Chartres, était professeur de l'université de Paris au commencement du XIIIe siècle. On venait d'apporter en France les livres d'Aristote ; Amauri les étudia avec passion. Son estime pour ce philosophe était si grande, qu'il regardait comme autant d'oracles ses idées sur la logique, sur la morale et sur la métaphysique. Comme, après avoir enseigné la logique et les arts libéraux, il entreprit de professer la théologie et d'expliquer l'Ecriture sainte, il fut facile de prévoir ce que serait l'interprétation des livres saints dans la bouche d'un si zélé partisan du philosophe grec. Il adopta le système d'Aristote sur la création, et soutint que tous les êtres étaient sortis de la matière première, quoique cette matière n'eût par elle-même ni forme ni figure. D'après lui, cette même matière première, existant par elle-même et agitée par un mouvement aussi nécessaire que son existence, était la cause et le principe de tout, et par conséquent ne différait pas de Dieu même. Il s'imagina trouver dans Moïse les mêmes principes que dans Aristote sur la création. A ces erreurs il en joignait d'autres qui touchaient encore de plus près au dogme ; ainsi il assignait aux trois personnes de la Trinité certaines époques où elles devaient régner tour à tour. Le règne du Père avait duré jusqu'au temps de l'Incarnation, nous étions maintenant sous le règne du Fils ; mais viendrait un temps où tout culte extérieur serait aboli pour faire place à une religion toute spirituelle sous le règne du Saint-Esprit. Il disait encore que tout chrétien, pour être sauvé, doit se croire aussi fermement membre de Jésus-Christ, qu'il est obligé de croire que Jésus-Christ est né et a opéré pour lui à sa passion et à sa mort le mystère de la rédemption. Cette doctrine souleva contre son auteur tous les docteurs de Paris, qui le condamnèrent en 1204. Leur sentence fut confirmée à Rome : on prétend qu'Amauri en mourut de chagrin. Il eut des disciples qui conclurent de sa doctrine à l'abolition des sacrements et de la hiérarchie ecclésiastique ; on se saisit des principaux d'entre eux, qui, déclarés et reconnus hérétiques, furent livrés au bras séculier ; ceux qui refusèrent de se rétracter furent condamnés au feu. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. AMAURI.

AMAUTAS, philosophes et docteurs chez les Péruviens. C'étaient eux qui formaient les mœurs de la jeunesse, lui enseignaient les cérémonies et les préceptes de la religion, les lois de l'empire et les devoirs mutuels des hommes. Les Amautas admettaient la spiritualité et l'immortalité de l'âme, et appelaient le corps une terre animée. Ils croyaient aux récompenses et aux peines de l'autre vie. Ils divisaient l'univers en trois mondes, dont le premier s'appelait *Hanan-pacha*, monde supérieur, séjour de félicité

pour les bons ; le second, *Hurin-pacha*, monde inférieur, c'est celui que nous habitons ; on y est sujet à la génération et à la corruption, et le troisième *Veu-pacha*, monde souterrain, où les méchants souffraient toutes sortes de peines et de maladies sans interruption.

AMAZONES (Habitant les bords du fleuve des). La religion de tous ceux qui habitent le long de ce fleuve, dit le P. d'Acunha, est presque toute semblable ; ils adorent des idoles, qu'ils fabriquent de leurs mains et auxquelles ils attribuent diverses opérations. Les unes dominent sur les eaux, et ils les représentent avec un poisson à la main ; les autres président aux semailles, d'autres leur inspirent du courage dans les combats. Ils disent que ces divinités sont descendues du ciel, exprès pour demeurer avec eux et leur faire du bien : mais ils ne leur rendent pas le moindre culte. Ils les portent dans un étui, ou les abandonnent à l'écart, jusqu'à ce qu'ils en aient besoin. C'est ainsi que, sur le point de combattre leurs ennemis, ils élèvent sur la proue de leurs canots l'idole en qui ils ont le plus de confiance; et lorsqu'ils vont à la pêche, ils arborent celle qui domine sur les eaux. Ces dieux sont à proprement parler des génies soumis à une divinité supérieure. Ces peuples ont beaucoup de respect pour leurs prêtres ; ces prêtres ont une maison particulière pour l'exercice de leurs cérémonies et où ils rendent leurs oracles.

AMBARABAD, ou *Ville d'ambre ;* cité fabuleuse que les Orientaux placent dans le désert habité par les génies, situé dans la partie la plus occidentale de l'Afrique.

AMBARVALES, ou AMBARVALIES, fête romaine, ainsi nommée des deux mots latins *ambire arva*, faire le tour des champs. Elle avait lieu deux fois par an, au mois d'avril et au mois de juillet, c'est-à-dire avant et après la moisson. On célébrait la première pour attirer sur les champs la protection de Cérès, on y faisait des libations de lait, de vin et de miel. C'étaient les seuls sacrifices où il fût permis d'offrir du vin à Cérès. On promenait autour des blés une truie pleine ou une génisse, précédée d'un prêtre couronné de feuilles de chêne, qui dansait en chantant, à la louange de la déesse, des hymnes auxquelles toute la famille répondait par de grands cris. La victime se nommait *præcidanea*, c'est-à-dire qui précède la coupe des blés ; on l'immolait sur le lieu même et l'on rentrait dans la ville. Après la moisson on renouvelait les ambarvales, et on offrait à Cérès les premiers fruits de la saison. — *Ambarvales* était aussi le nom des prêtres qui présidaient à ces fêtes. *Voy.* Amburbiales et Arvales.

AMBETTI, nom que les habitants de l'archipel Viti donnent à leurs prêtres ; ils paraissent leur témoigner un profond respect et beaucoup de déférence.

AMBON. On appelait ainsi, dans les églises des premiers siècles, une tribune ou galerie élevée, où l'on faisait la lecture de l'évangile, les annonces publiques, la lecture de tous les actes solennels, tels que les décisions des conciles, les excommunications, les traités de paix. On se sert encore de ce terme en quelques églises, mais plus communément on emploie le mot *jubé*. Cependant on ne trouve plus d'ambon ni de jubé que dans les églises anciennes. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. Chaire, Evangile, Jubé, Prédication, Prône, et celui des Cérémonies et Rites sacrés, art. Ambon.

AMBURBIALES, ou AMBURBIES. Ce mot vient d'*ambire urbem*, faire le tour de la ville, comme *Ambarvales* d'*ambire arva*, faire le tour des champs. C'était, à Rome, une cérémonie religieuse dans laquelle on faisait le tour des murs de la ville, en les purifiant avec de l'encens et du soufre. Elle avait pour but d'implorer la protection des dieux pour la ville et ses habitants. Cette fête était présidée par le collége des douze frères nommés Ambarvales ou Arvales dont les fonctions étaient à vie. On prétend que Acca Laurentia, nourrice de Romulus, avait douze enfants mâles qui furent les premiers honorés de ce sacerdoce. A mesure que l'un d'eux mourait, il était immédiatement remplacé; Romulus lui-même fut, dit-on, le premier agrégé à ce collége, après la mort d'un des fils de Laurentia.

Les Grecs avaient aussi des espèces d'amburbiales instituées par Epiménide de Crète. On abandonnait deux brebis, l'une blanche et l'autre noire ; un homme les suivait et les immolait à l'endroit où elles se couchaient. Cette dernière cérémonie avait beaucoup de rapport avec celles du bouc émissaire que les Hébreux lâchaient dans le désert, chargé des iniquités du peuple.

Ces sacrifices étaient plus innocents que ceux où les Gaulois, pour purifier leurs villes, sacrifiaient hors des murs un homme engraissé à ce dessein. Les Grecs eux-mêmes tombaient dans la même barbarie, et chez eux le malheureux ainsi dévoué pour le salut public s'appelait *anathème*, ou objet réservé pour les dieux.

AMBROISIE, ou AMBROSIE. Nous nous contentons de reproduire ici ce que dit Noël dans son Dictionnaire de la Fable. *Ce mot signifie immortel, ou parce que c'était la nourriture des dieux, ou bien parce que son usage donnait l'immortalité. Rien n'est au reste si obscur ni si confus dans les poëtes, que la véritable destination de l'ambroisie et du nectar, dont la première coulait d'une des cornes de la chèvre Amalthée, et le deuxième de l'autre corne. Ce n'est qu'en suivant l'opinion la plus commune, qu'on regarde l'ambroisie comme l'aliment qu'on servait sur la table des dieux, et le nectar comme leur breuvage; mais pour entendre différents passages des poëtes, il faut supposer qu'outre l'ambroisie solide il y avait eau, quintessence, pommade et pâte d'ambroisie. C'est d'ailleurs une des plus jolies fictions de l'antiquité. Cette nourriture délicieuse et cette liqueur*

embaumée flattaient tous les sens à la fois, donnaient ou conservaient la jeunesse, assuraient le bonheur de la vie mortelle, et procuraient l'immortalité. Vénus arracha de la mort Bérénice, femme de Ptolémée Soter, en lui donnant un peu de ce mets divin. C'est par le même moyen que l'Aurore rendit Tithon immortel. Apollon s'en servit pour préserver de la corruption le corps de Sarpédon, et Vénus pour guérir les blessures d'Enée. Les dieux en usaient aussi pour parfumer les airs. Ibicus, cité par Athénée, a choisi le miel pour donner une idée de la nature et du goût de l'ambroisie. « L'ambroisie, dit-il, est « neuf fois plus douce que le miel, et, en man- « geant du miel, on éprouve la neuvième par- « tie du plaisir qu'on aurait en mangeant de « l'ambroisie. » Voy. AMRITA.

AMBROISIEN, ou AMBROSIEN (Rite, Office). On appelle ainsi, chez les Latins, un ordre de liturgie propre à l'Eglise de Milan. Lorsque la plupart des autres Eglises d'Italie adoptèrent le Rituel romain, Milan, se prévalant de l'antiquité du sien, qu'elle faisait remonter à saint Ambroise, un de ses évêques, obtint l'autorisation de conserver ce précieux reste de la tradition catholique. Plusieurs même regardent cette liturgie comme antérieure à saint Ambroise, et pensent que ce saint évêque n'en est point l'auteur, mais qu'il la retoucha et la rendit obligatoire pour sa ville et pour le diocèse.

AMBROISIENS, ou AMBROSIENS, ou PNEUMATIQUES, branche d'anabaptistes qui avaient pour chef un certain Ambroise, qui contrefaisait l'inspiré et opposait ses prétendues révélations à l'Ecriture sainte. Il vivait, comme l'on croit, dans le XVIe siècle. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. AMBROISIENS.

AMBROISIES, ou AMBROSIES, fêtes célébrées en Grèce en l'honneur de Bacchus. Elles avaient aussi lieu à Rome, le 24 novembre, sous le nom de *Brumales*.

AME. Nous ne prétendons point faire ici un traité de l'âme; nous nous contenterons d'exposer ce que les différents peuples pensent de son origine, de sa nature, de sa fin et de son état après sa séparation d'avec le corps.

1° Nous n'insisterons pas beaucoup sur la croyance des Juifs anciens par rapport à l'âme; nous convenons que les dogmes qui la concernent, ainsi que plusieurs autres vérités, ont été plutôt indiquées dans l'Ancien Testament et légèrement touchées que développées avec détail : cela n'entrait point dans le plan de l'auteur sacré, soit parce que ces vérités n'étaient pas contestées, soit parce que les générations d'alors n'étaient pas encore capables de les porter et de les comprendre dans toute leur rigueur. Toutefois, l'écrivain inspiré en a dit assez pour que nous y trouvions les éléments des dogmes développés plus tard dans les philosophies des peuples les plus cultivés. Ainsi nous voyons dans la Genèse que Dieu, après avoir créé le corps de l'homme, *lui souffla dans le visage, ou plutôt dans les narines, un souffle de vie.* Il est vrai que dans ce passage on pourrait confondre l'âme avec la vie et le mouvement; mais il est d'autres passages qui démontrent que l'âme était regardée comme une substance différente de celle du corps. Ainsi, lorsque l'Ecriture raconte la mort des anciens patriarches, elle se sert de ces expressions : *Il fut réuni à son peuple, il fut réuni à ses ancêtres,* même quand le personnage est inhumé dans une terre étrangère. Jacob, pleurant la mort supposée de Joseph, s'écrie : *Je descendrai en deuil auprès de mon fils, dans le Schéol;* or le Schéol n'est point le tombeau; il ne le pouvait être dans cet endroit surtout, puisque Jacob croyait son fils dévoré par une bête féroce. Moïse défend la nécromancie, c'est-à-dire d'invoquer les âmes des morts. Le prophète Elie demande à Dieu la résurrection de l'enfant de la veuve de Sarepta : *Seigneur mon Dieu,* lui dit-il, *que l'âme de cet enfant revienne dans son corps.* Sa prière est exaucée, et *l'âme de l'enfant revint dans son corps et il revit.* Nous trouvons aussi des passages qui témoignent qu'après la mort l'âme paraissait devant Dieu pour recevoir la récompense de ses bonnes actions ou le châtiment de ses mauvaises œuvres. *L'homme ira dans la maison de son éternité,* dit l'Ecclésiaste; *la poussière retournera à la terre, comme elle était, mais l'esprit retourne vers Dieu qui l'a donné.* Une simple femme dit à David : *L'âme de mon maître sera enveloppée dans le faisceau de la vie auprès de Jéhova, ton Dieu; mais il frondera l'âme de tes ennemis dans le creux de la fronde.* Terminons en remarquant que la langue hébraïque a trois mots pour exprimer l'âme : ce sont נשמה *neschama,* נפש *néphesch* et רוח *rouakh;* mais *neschama* exprime plus particulièrement *le souffle, la respiration; néphesch,* la vie, la personnalité; et *rouakh, le vent, l'esprit.*

2° Exposons maintenant en quelques mots le dogme chrétien. L'âme de l'homme est créée à l'image de Dieu, c'est-à-dire qu'elle est simple comme l'essence de Dieu, spirituelle comme Dieu, intelligente comme Dieu et immortelle comme Dieu; elle offre dans ses facultés l'image de la Trinité de Dieu : elle est douée de la connaissance, cette connaissance produit le jugement, et le jugement uni à la connaissance est, avec cette dernière, la cause efficiente de la volonté, ce qui rappelle nécessairement le Père engendrant le Fils ou le Verbe, qui, uni au Père, produit l'Esprit-Saint. L'âme est unie au corps, quelque temps après la conception de celui-ci, par des liens mystérieux. Les âmes sont-elles créées successivement à mesure qu'il se forme de nouveaux corps, ou bien ont-elles été formées simultanément dès l'origine du genre humain? Voilà ce qui n'a pas été clairement décidé. Cependant l'Eglise enseigne communément le premier mode. Ce qui est article de foi, c'est que l'âme de l'homme est à la naissance de celui-ci entachée d'une souillure originelle contractée par le crime du premier père du genre humain, et que le Fils de Dieu lui a donné par son in-

carnation et par sa mort le moyen de se régénérer. Après la mort, l'âme paraît devant Dieu pour être jugée selon les œuvres qu'elle a opérées, tant par elle-même que par le moyen du corps. Si elle a fait le bien, elle jouit dès ce moment avec Dieu d'une félicité qui n'aura jamais de bornes; si elle est entachée de fautes qui méritent indulgence, elle doit les expier préalablement par des peines que les vivants peuvent adoucir ou abréger par des bonnes œuvres faites à cette intention; si elle est souillée par des péchés, elle est condamnée irrémissiblement à des peines sans fin. Ces récompenses et ces peines, elle les partagera avec le corps après la résurrection générale.

3° Aristote définit l'âme *la première perfection de l'être organique, ayant la vie en puissance; elle est douée de trois facultés, la végétative, la sensitive et la raisonnable*, d'où plus tard on prétendit que nous avions trois âmes, que par la suite on réunit en une seule, mais divisée en trois parties, l'inférieure, la moyenne et la supérieure. Mais laissons de côté les systèmes philosophiques des Grecs qui partagent les écoles depuis plus de 2000 ans; ils ne sont pas de notre sujet : citons plutôt le sentiment de Platon, qui est plus mythologique. Ce philosophe enseignait que Dieu, après avoir créé les âmes, les avait attachées aux astres, d'où elles pouvaient contempler ses perfections infinies. Mais ayant détourné leurs regards du souverain Etre pour porter leur attention sur des beautés d'un ordre inférieur, le Tout-Puissant, outragé de cette apostasie, les précipita dans le monde inférieur et les emprisonna dans des corps terrestres; et voilà la cause de cette sympathie mystérieuse que parfois certaines personnes éprouvent pour d'autres à la première vue, et de ces passions vives et constantes dont un sexe brûle pour l'autre. Les âmes, disait ce philosophe, qui, pendant leur séjour dans les cieux, ont considéré plus attentivement et de plus près la beauté et les perfections de l'Etre souverain, se sentent, lorsqu'elles en retrouvent quelques faibles traces dans les créatures, emportées par un mouvement soudain et irrésistible vers l'objet qui leur retrace une si précieuse image. C'est pourquoi un célèbre auteur moderne a appelé le divin Platon le philosophe des amants. En résumé, les Grecs et les Latins, comme tous les autres peuples, croyaient à l'immortalité de l'âme et à une vie de bonheur ou de malheur éternel; ils la considéraient comme tout à fait distincte du corps; ils lui donnaient spécialement quatre noms : πνεῦμα, ψυχή, μένος et νοῦς; mais πνεῦμα exprime plus particulièrement le souffle, l'esprit, ψυχή, la vitalité, μένος et νοῦς l'intelligence. Μένος, ainsi que le latin *mens*, est identique au sanscrit *manas*. Il y avait des Grecs, entre autres les pythagoriciens, qui croyaient à la MÉTEMPSYCOSE. *Voy.* ce mot.

4° Les Egyptiens proclamaient, avec le dogme de l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses d'une autre vie. Ils admettaient aussi la métempsycose, et ces transmigrations successives de l'âme humaine séparée du corps étaient des épreuves que cette divine émanation avait à subir afin d'arriver à l'infinie perfection, qui devait être le but constant de ses efforts. Lorsqu'un homme était décédé, son âme, après divers pèlerinages dans les régions nombreuses qu'elle devait visiter, arrivait enfin dans les régions inférieures de l'*Amenthi*, et paraissait devant Osiris, le grand juge des affaires, assisté de quarante-deux autres juges; là, toutes les actions qu'elle avait faites sur la terre étaient sévèrement examinées et pesées par des divinités secondaires en présence du tribunal. Si elles étaient trouvées conformes aux règles de la justice, Osiris récompensait l'âme en l'appelant dans un monde meilleur, où elle goûtait d'éternelles délices; sinon il la punissait de ses fautes en la rejetant sur la terre pour y subir de nouvelles épreuves et y endurer de nouvelles peines sous une nouvelle forme corporelle, jusqu'à ce qu'elle se présentât pure de toute faute au tribunal de l'*Amenthi*. Il y avait en outre un lieu de tourments pour les âmes, dans lequel on envoyait sans doute les âmes perverses que les diverses transmigrations n'avaient pas corrigées, ou bien celles qui avaient commis des crimes trop grands pour être expiés sur la terre pendant une vie nouvelle.

5° D'après la doctrine musulmane, l'âme de tout homme est soumise, dans le tombeau même où gît le corps, à un interrogatoire de la part des anges Munkir et Nékir; en suite duquel les infidèles et les mauvais musulmans sont frappés avec des massues ardentes jusqu'au jour de la résurrection, en signe de réprobation, tandis que les musulmans morts dans la foi reçoivent l'agréable nouvelle de leur bonheur éternel. Leur âme même en goûte par avance les prémices; celles toutefois qui, tout en conservant la foi, se sont souillées par des prévarications, éprouvent des angoisses continuelles, et même le feu de l'enfer, jusqu'à ce qu'elles soient totalement purifiées.

6° Suivant les Indiens, les âmes des hommes sont émanées de l'âme unique et suprême, c'est-à-dire de Dieu, comme d'innombrables étincelles qui jaillissent d'un feu immense. En conséquence, ces âmes ne sont point nées et elles ne peuvent mourir; elles sont une portion de Dieu de qui elles procèdent et à qui elles retournent; elles ont une même essence avec la Divinité, et, comme telles, elles sont raisonnables, sensibles, intelligentes, immortelles, infinies. L'âme unie au corps est placée sous le gouvernement immédiat de l'Etre suprême; son activité n'appartient point à son essence, elle la reçoit des organes; elle est active tant qu'ils peuvent agir sur elle, mais dès qu'elle s'en dégage, elle retourne à son dominateur suprême et se confond avec l'essence de Dieu. Avant de parvenir à cette béatitude, elle est soumise à la transmigration : elle visite d'autres mondes, anime d'autres corps pour

y recevoir la récompense de ses bonnes œuvres ou le châtiment de ses péchés. Les méchants tombent dans des lieux de punition, et les hommes vertueux s'élèvent dans la région de la lune, y jouissent du fruit de leurs bonnes actions et en redescendent ensuite pour animer de nouveaux corps dans lesquels ils retrouvent les mêmes penchants et les mêmes prédispositions qui les avaient animées dans une vie antérieure. Ce n'est qu'après avoir réussi à s'affranchir, par la méditation et les œuvres méritoires, de tous les liens du monde, que l'âme parvient enfin au delà de tous les cieux pour se confondre avec l'essence divine. Il y a trois degrés de délivrance : le premier est celui où l'on peut parvenir dès cette vie; quand on y est parvenu, on a le pouvoir d'évoquer les ombres de ses ancêtres, de passer à son gré dans d'autres corps, de se transporter instantanément d'un lieu à un autre; le second consiste à s'élever jusqu'au ciel de Brahma, et le troisième à se réunir à la Divinité même dans son essence. Parmi les bonnes œuvres qui peuvent procurer cette jouissance suprême, on met en première ligne certains sacrifices, et surtout celui d'un cheval (*Voy.* Aswamédha).L'âme est ici-bas ensevelie dans une triple enveloppe, celle de l'intelligence, celle de l'esprit et celle de la faculté vitale; ces trois enveloppes accompagnent l'âme dans toutes ses transmigrations. N'oublions pas de parler des cinq états que l'âme éprouve dans son union avec le corps : 1° l'état de veille, dans lequel elle est active sous la direction de la providence; 2° l'état de rêve, état d'illusion intermédiaire entre la veille et le sommeil, dans lequel elle peut recevoir l'annonce des événements futurs; 3° l'état de profond sommeil, où elle est comme plongée dans l'essence divine, jusqu'à ce qu'elle revienne imprimer son action au corps; 4° l'état d'évanouissement ou d'insensibilité, mitoyen entre le sommeil et la mort, où l'âme est temporairement séparée du corps; 5° enfin l'état de mort où l'âme a définitivement quitté son enveloppe matérielle. Ajoutons en terminant que si, dans ses transmigrations, l'âme vient à animer le corps d'une vache, c'est une marque infaillible qu'elle n'est pas loin du terme de ses épreuves.

7° Le bouddhisme professe plus explicitement encore que le brahmanisme la doctrine de l'émanation divine. Un seul esprit, une seule âme, une seule vie se répand dans l'univers; chaque vie individuelle n'est qu'une de ses innombrables modifications. Au moment où Kichna se dévoile à Ardjouna, celui-ci s'écrie : « Salut, ô âme de l'univers, âme des animaux, divinité des dieux, air, feu, lumière, toi dont les formes sont innombrables! » Et le dieu lui répond : « Le monde est une expansion de mon être; tout ce qui vit, vit par mon esprit et reviendra s'absorber dans mon sein. » Il faut remarquer qu'ici Krichna est identifié avec l'essence divine. L'âme de l'homme revêt un caractère de personnalité; capable de mérite et de démérite, elle peut, par la force de la contemplation, de la science et de la vertu, s'élever à la hauteur de l'essence suprême et se perdre dans l'océan de ses perfections. Elle peut altérer par le crime sa dignité primitive et être ainsi dévouée à de longues et pénibles expiations. Et comme, dans l'Inde, l'esprit déchu doit passer par quatre-vingt-huit migrations avant d'entrer dans la vache, et de là passer dans un nouveau corps humain, ainsi les Mongols lui font traverser un nombre indéterminé de métamorphoses avant d'animer un chien, signe précurseur de sa restauration prochaine. Toutefois, hâtons-nous d'observer que ce système n'est pas celui du bouddhisme proprement dit, mais une sorte de compromis entre les doctrines brahmanique et bouddhique, adopté dans la Mongolie et le Tibet. Dans ce système, l'âme est dans une agitation et une migration perpétuelle; non-seulement elle parcourt toute l'échelle des êtres depuis le vil insecte jusqu'au divin Bourkhan, mais dans le corps même qu'elle anime, elle voyage sans cesse. Chaque mois est pour elle une période cyclique, pendant laquelle elle accomplit dans son enveloppe corporelle une révolution déterminée en occupant successivement tous les membres. Ainsi le premier jour l'âme de l'homme réside dans le gros orteil, le second elle monte dans l'articulation du pied, le troisième dans le mollet, le quatrième dans l'articulation du genou. En suivant ce mouvement d'ascension, elle se trouve le huitième jour dans l'épine du dos, le douzième dans la paume de la main; le quinzième elle est dans tout le corps, le seizième elle s'établit dans le nez, le vingtième à l'extrémité des ongles, et le dernier du mois elle se trouve auprès du gros orteil, prête à recommencer la même révolution. Si l'on vient à blesser la partie du corps où réside actuellement le principe pensant, la mort est inévitable. Lorsque l'âme abandonne sa demeure charnelle, six régions lui sont ouvertes pour récompenser ses vertus ou punir ses vices. Les trois premières sont celle des dieux, celle des bons génies et celle des hommes; ce sont les séjours heureux. Les trois régions malheureuses sont la demeure des bêtes, l'empire de Birid et l'empire de Tamou. Quant au bouddhisme proprement dit, comme il n'admet pas de divinité distincte des êtres animés, et que chaque homme, chaque animal même peut, par ses propres forces, devenir *bouddha* ou *phra*, ou dieu, comme on voudra l'appeler, il s'ensuit que l'âme n'a à compter qu'avec elle-même; elle est néanmoins soumise à des lois nécessaires, et doit subir l'influence de ses bonnes œuvres ou de ses mauvaises actions. Lors donc que l'âme est séparée du corps, elle est accompagnée de ses mérites et de ses démérites; si les premiers sont plus nombreux, alors leur influence l'emporte, et l'âme est introduite, par ses propres forces et sans le secours d'aucun agent, dans un séjour de bonheur. Le degré de bonheur et sa durée sont proportionnés à l'identité de la force de l'influence. Si, au contraire, la

somme des démérites l'emporte, l'influence mauvaise la conduit dans un lieu de tourments, où elle doit souffrir en durée et en intensité, dans la proportion de la force de cette influence mauvaise. Dans cette religion, il n'y a donc ni juge, ni jugement; l'âme subit les lois de son être. Les peines et les récompenses ne sont point éternelles, mais durent seulement aussi longtemps que l'influence des œuvres bonnes ou mauvaises. Cette durée est par conséquent sans limites et sans bornes fixes; dès que l'une de ces influences cesse de se faire sentir, alors l'autre reprend le dessus. Après donc que les fautes sont suffisamment expiées, l'âme passe dans un nouvel état, où elle est heureuse sous l'influence de ses mérites : de l'enfer, elle revient, par exemple, sur la terre animer un corps supérieur à celui qu'elle occupait dans une vie antérieure. A quoi enfin aboutiront toutes ces vies, ces migrations et ces états successifs? Après une suite innombrable d'expiations, de méditations profondes, de bonnes œuvres, d'austérités inouïes, l'âme s'élèvera graduellement et pendant des siècles, de régions en régions, de cieux en cieux, s'identifiera avec les bouddhas précédents, s'enfoncera avec eux dans des profondeurs incalculables, se réduira à sa plus simple expression, et parviendra enfin à une annihilation complète, ce qui est le plus haut degré de félicité, et l'objet constant des désirs d'un vrai bouddhiste.

8° Les anciens Caraïbes d'Amérique regardaient l'âme comme un corps extrêmement subtil et délié; ils croyaient qu'un homme était animé par plusieurs âmes, dont la principale était celle du cœur, qui était immortelle, et qui, après la mort, allait occuper un autre corps; venait ensuite l'âme de la tête et enfin toutes celles qui occupaient les jointures, et les artères où il y a pulsation. Ces âmes inférieures, après leur séparation d'avec le corps, restaient sur la terre pour animer d'autres corps, soit d'hommes, soit de bêtes, ou bien devenaient de mauvais génies.

9° Les indigènes du Canada croient à la transmigration et à l'immortalité de l'âme, mais ils n'ont point de doctrine fixe sur ce sujet; les uns s'imaginent qu'après la mort l'âme passe dans le corps de quelque animal, d'autres que ceux qui ont été bons guerriers et bons chasseurs iront revivre dans une nation plus heureuse, où la chasse ne manquera jamais; d'autres enfin croient que l'âme n'abandonne point le corps immédiatement après la mort : c'est pourquoi ils enterrent avec le défunt son arc, ses flèches et des vivres, afin qu'il ait de quoi se nourrir en attendant qu'il soit arrivé au pays des âmes, où il chassera les âmes des castors, des élans, des renards, etc.

10° *Les Zélandais*, dit M. Dumont-d'Urville, *ont des idées bien plus positives touchant l'immortalité de l'âme qu'on ne l'attendait de leur état de civilisation. L'âme ou esprit, qu'ils nomment waidoua, est un souffle intérieur, parfaitement distinct de la substance ou enveloppe matérielle qui forme le corps. Au moment de la mort, ces deux substances, jusqu'alors étroitement unies, se séparent par un déchirement violent; le waidoua reste encore trois jours après la mort à planer autour du corps, puis il se rend directement vers une route fictive qui s'étend d'un bout à l'autre de l'île Ika-na-Mawi, et qui aboutit au rocher Reinga (départ), vrai Ténare de ces peuples. Là, un atoua emporte dans les régions supérieures du ciel ou le séjour de la gloire, la partie la plus pure du waidoua, tandis que la partie impure est précipitée dans les ténèbres.* Toutefois, il ne faut pas croire que ces peuples attachent à ces mots de pur et d'impur une idée de vertu ou de vice : pour eux, la vertu est de vaincre son ennemi, le crime, d'être vaincu. Ils sont convaincus que leur âme sera d'autant plus glorifiée dans l'autre vie, qu'ils auront terrassé plus d'ennemis sur la terre; c'est pourquoi ils dévorent les corps de celui qui est tombé sous leurs coups, persuadés qu'en agissant de la sorte ils détruisent, non-seulement sa substance matérielle, mais encore qu'ils absorbent et s'assimilent pour ainsi dire la partie immatérielle ou le waidoua du vaincu. « Leur propre waidoua, continue M. d'Urville, reçoit un nouveau degré de gloire et d'honneur par cette agrégation, et plus un chef aura dévoré d'ennemis d'un rang distingué dans ce monde, plus, dans l'autre, son waidoua triomphant sera heureux et digne d'envie..... Les waidouas des morts peuvent communiquer accidentellement avec les vivants; le plus souvent ils le font sous la forme d'ombres légères, de rayons du soleil, de souffles violents, etc. Ces apparitions sont très-fréquentes, et rien ne pourrait persuader à ces naturels que ce ne sont que des illusions de leur imagination..... Ces naturels s'imaginent que le siége de l'âme est dans l'œil gauche, et les chefs pensent que cet œil, à son tour, est représenté par une étoile particulière du firmament..... L'astre acquiert ou perd de son éclat, suivant que le chef est plus ou moins favorisé par la fortune, et son waidoua est soumis aux mêmes modifications..... C'est pour mieux anéantir le waidoua de son ennemi que souvent un chef, au moment où il vient de terrasser un rival redouté, lui arrache l'œil gauche et l'avale. D'autres se contentent de boire le sang fumant de leur ennemi pour éviter la fureur du waidoua vaincu, persuadés que par cette action ce waidoua s'identifiera avec celui du vainqueur, et dès lors ne peut plus lui être nuisible.»

11° Les Taïtiens professaient le dogme de l'immortalité de l'âme. Aussitôt qu'une âme était sortie d'un corps, elle était saisie par Taroa, le dieu esprit, qui l'avalait pour en purifier la substance et la pénétrer d'une flamme céleste et éthérée. Alors ces esprits, débarrassés de l'enveloppe terrestre, erraient autour des tombeaux et avaient des prêtres

destinés à leur présenter des offrandes et à les apaiser par des sacrifices. Ces âmes heureuses se nommaient *éatouas*. Pour parvenir à ce bonheur, il fallait avoir pratiqué la vertu sur la terre, autrement l'âme était précipitée dans l'enfer. Les éatouas jouissaient d'un pouvoir immense : pendant la nuit, ils se plaisaient à renverser les montagnes, à entasser les rochers, à combler les rivières ; ils résidaient habituellement dans les cimetières, dans la profondeur des forêts et dans les gorges des montagnes. C'étaient eux encore qui envoyaient aux hommes les songes, auxquels les Taïtiens ne manquaient pas d'ajouter une foi entière.

12° Les habitants des îles Moluques redoutent beaucoup les âmes des défunts ; ils croient que les premiers jours après le décès elles reviennent souvent visiter la maison qu'elles ont habitée pendant leur union avec le corps. Dans ces visites, elles se plaisent quelquefois à nuire aux vivants, et surtout aux petits enfants, qu'on s'empresse de leur soustraire. Pour éviter leurs mauvais traitements, il faut leur montrer qu'on s'occupe d'elles, car si elles s'aperçoivent qu'on les a déjà oubliées, elles s'en vengent quelquefois d'une manière cruelle. C'est pourquoi on traite les morts pendant quelques jours avec autant de soin que pendant leur vie ; on prépare leur lit, on leur sert à boire et à manger ; on pousse même l'attention jusqu'à mettre de la lumière auprès d'eux pour les éclairer.

Nous aurions pu pousser beaucoup plus loin cet aperçu des croyances des peuples sur la nature de l'âme et son immortalité : des volumes entiers suffiraient à peine à une simple exposition de la doctrine de toutes les nations sur un aussi vaste sujet. Nous avons dû, pour éviter les répétitions, nous borner à exposer les systèmes les plus saillants. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. AME. *Voy.* aussi ce mot dans le Dictionnaire des Sciences occultes.

AMES (CULTE RENDU AUX). 1° Dans l'Eglise catholique, on célèbre la mémoire des âmes des justes qui règnent avec Dieu dans le ciel par un grand nombre de fêtes particulières et par une fête générale, communément appelée *la Toussaint* (*Voy.* SAINTS et TOUSSAINT). On y célèbre aussi des services funèbres pour les âmes des fidèles qui sont dans le purgatoire (*Voy.* SERVICE FUNÈBRE, COMMÉMORATION DES MORTS, ABSOUTE).

2° Fête des mânes chez les Latins (*Voy.* FERALIES).

3° Les Japonais célèbrent solennellement la *fête des âmes*, autrement dite la *fête des lanternes*. Elle a lieu le 15 du septième mois, qui correspond à notre mois d'août et dure deux jours. Anciennement on la répétait six fois par an, mais depuis plusieurs siècles on se borne à la célébrer le septième mois. Elle est nommée *Wouran-bon* par les bouddhistes, et *Tchou-gen* par les sectateurs du Sin-to. *A l'approche de la nuit*, dit Villéla, *les Japonais allument, à la porte de leurs maisons, des lampes de différentes couleurs, et ils parcourent la ville pendant toute la nuit, les uns par dévotion, les autres par curiosité. Après la chute du jour, une grande multitude sort de la ville pour aller au-devant des mânes de leurs ancêtres. Arrivés dans l'endroit où ils croient les rencontrer, ils leur adressent les plus tendres compliments : « Soyez les bien-« venus, leur disent-ils ; il y a longtemps que « nous sommes privés du bonheur de vous « voir : asseyez-vous un peu, reposez-vous « des fatigues de la route en prenant la nour-« riture que nous vous avons apportée. » Alors ils mettent à terre du riz, des fruits et d'autres aliments. Ceux qui n'ont pas le moyen de préparer un repas apportent au moins de l'eau chaude. Ils restent dans cet endroit une heure entière, comme pour attendre que les mânes de leurs ancêtres aient fini de manger. Ils les invitent ensuite à venir chez eux, et leur disent qu'ils vont devant eux pour disposer la maison et préparer le repas. Les deux jours étant écoulés, on allume des lanternes, le peuple sort de la ville avec des flambeaux, de peur que les mânes ne se blessent ou ne s'égarent dans les ténèbres. De retour chez eux, ils jettent des pierres sur les toits pour chasser les mânes qui pourraient s'être cachées et dont ils craignent les importunités. Quelques-uns cependant en ont pitié, disant que ce sont de pauvres petits infortunés. Je demandai à des Japonais pourquoi ils donnent à manger aux morts, ils me répondirent que c'était pour ranimer les forces de ceux qui vont à leur paradis, lequel est éloigné de la terre de dix milliards de mille lieues ; il ne leur faut pas moins de trois ans pour y parvenir. Pendant la fête des lanternes, ils nettoient les sépultures, et c'est un temps de récolte pour les bonzes. Il n'y a point de famille, quelque indigente qu'elle soit, qui ne leur offre quelque présent pour apaiser les mânes de ses ancêtres.* Il ne faut pas croire cependant que le cérémonial soit partout le même : à Nangasaki, par exemple, suivant Titsingh, on commence par adresser dès le 13, à six heures du soir, ses prières aux âmes des défunts, dans l'intérieur des maisons ; on étend, devant la tablette des ancêtres, un tapis sur lequel on dépose des deux côtés des épis de riz et de millet, des légumes et des fruits crus, comme des fèves, des figues, des poires, des marrons, des noisettes, des raiforts, etc. On place au centre un petit vase où l'on brûle des bâtons d'odeur et des parfums. Devant ce vase, on pose d'un côté une jatte avec de l'eau pure, de l'autre une jatte avec une feuille verte de nénufar rose, sur laquelle on met un peu de riz cru et de petits morceaux carrés de *fokki-fokkie*, sorte de navets. Au-dessus de la jatte remplie d'eau est placé un bouquet de chanvre, dont on se sert, quand on vient prier, pour asperger le riz et les navets. On adresse ses prières au dieu Amida, en marmottant cent fois, ou même mille fois *Namandoubt* (Nami-Amida-bouts ! ou Amida, prie pour nous !) et on le sollicite en même temps de transporter les

âmes dans un monde de joie et de félicité parfaite. Dans un autre vase on met des branches d'un certain arbre et d'autres belles fleurs, et on a soin de tenir des lanternes allumées pendant deux jours et trois nuits. Le 14 on sert aux âmes du thé, du riz cuit et d'autres mets pour leur déjeuner et leur dîner, avec des gâteaux et des friandises entre les deux repas. Sur le soir on va allumer des lanternes dans les cimetières devant chaque pierre funéraire; elles brûlent jusqu'à dix heures, suspendues à de longs bambous, placés de chaque côté de la tombe. On met devant la pierre des vases d'eau, des sucreries et autres friandises, et on brûle des odeurs. Dans la nuit du 15 le sacrifice se fait dans l'intérieur des habitations, et on allume encore des lanternes dans les cimetières. Enfin le 16, à trois heures du matin, on empaquette tous les mets, on les dépose dans de petites barques de paille que les paysans des villages voisins apportent à pleins bateaux au marché ; les voiles sont de papier peint, de soie ou de toile de chanvre ; on les éclaire avec de petites lanternes et des bâtons d'odeur, ce qui offre un aspect magnifique ; on dirait un torrent de feu qui coule de la montagne à la mer, où elles se divisent et voguent au gré du vent et des vagues. C'est alors que l'on congédie les âmes qui retournent à leurs tombeaux ce jour-là. Toutefois les âmes des impies errent constamment jusqu'à ce qu'elles soient arrivées au terme de leur expiation. Ce terme peut être abrégé par les prières des bonzes.

4° Les Japonais ont emprunté cette fête aux Chinois, chez lequels elle fut instituée environ un demi-siècle après Jésus-Christ, tandis qu'elle ne fut introduite au Japon que dans le VIIIe siècle de l'ère chrétienne. Voici son origine d'après un livre sinico-japonais traduit à la Chine, de l'indien en chinois : *La mère du prêtre Mok-ren-bikou, disciple de Chakya, descendit après sa mort aux enfers pour y expier ses péchés; elle y souffrait une faim cruelle : son fils, qui, par ses grandes lumières, avait la connaissance du passé et de l'avenir, ainsi que de tout ce qui se passait au ciel et dans les enfers, tâcha de lui procurer quelque nourriture, et lui donna un plat de riz dont la vue la réjouit beaucoup ; mais dès qu'elle eut approché un peu le riz de ses lèvres, il se changea en charbons ardents. Le fils, voyant cela de ce monde, alla consulter son maître Chakya sur le moyen de délivrer sa mère de la punition qu'elle avait encourue par son impiété, et reçut cette réponse : « Votre « mère est morte en état de révolte contre les « fotoke, ou dieux; seul vous n'êtes pas en « état de lui donner des secours efficaces ; « mais le 15 du septième mois, rassemblez tous « les prêtres pour chanter des hymnes avec « eux, et préparez une offrande de cent sortes « de mets pour les dieux. » Mokren obéit à Chakya, et réussit ainsi à délivrer sa mère.* Voilà, sans doute, l'origine de la fête des lanternes, que l'on célèbre encore ; mais à présent on paraît avoir perdu de vue cette institution ; car les voyageurs qui nous en ont laissé la description lui assignent une autre cause. *Voy.* LANTERNES (*Fête des*).

5° Tous les ans, au commencement de l'année, les Tunquinois célèbrent une fête solennelle en mémoire des défunts principalement qui se sont signalés par leur valeur et leurs grandes actions. On expose en pleine campagne les tablettes des défunts, devant lesquelles on dresse des autels. Le roi lui-même assiste à cette fête, au milieu de ses troupes et d'une multitude innombrable de peuple. Après avoir offert le sacrifice, brûlé de l'encens et récité des prières, le roi et les mandarins font quatre révérences profondes devant les tablettes. Ils supposent, à ce qu'il paraît, que les mânes des rebelles se trouvent aussi présents à la cérémonie ; car, avant de se retirer, le roi tire contre eux cinq coups de flèche. La fête se termine par une décharge générale d'artillerie; puis on brûle les autels et tout ce qui a servi à la solennité.

6° Les Siamois portent des mets sur les tombeaux des défunts, et font pour eux des aumônes aux Talapoins, afin de se rendre les âmes propices et de les empêcher de venir troubler leur repos; car ils leur attribuent une grande puissance. Cet usage de porter des aliments aux morts était du reste commun à plusieurs peuples païens, aux Romains entre autres ; des chrétiens peu instruits n'ont pas été exempts de cette superstition.

7° Les anciens habitants des îles Mariannes mettaient une corbeille près de la tête de celui qui venait de mourir, afin de recueillir son esprit; ils l'invitaient à venir se placer dans cette corbeille pour y faire désormais sa demeure, ou du moins pour s'y reposer quand il daignerait venir les visiter. Quelques-uns oignaient les morts d'huile odoriférante et les promenaient dans les différentes maisons appartenant à leurs parents, pour leur donner la liberté de choisir une demeure qui leur convînt lorsqu'ils viendraient les visiter. Ces âmes étaient pour eux comme des divinités ; ils les invoquaient dans les afflictions et les calamités. *C'est maintenant*, leur disaient-ils, *c'est maintenant que votre secours m'est nécessaire; secourez-moi, si jamais votre famille vous fut chère.*

8° Nous avons vu plus haut que les Taïtiens divinisaient en quelque sorte les âmes des justes en les appelant *éatouas*. Il y avait des prêtres établis pour leur offrir des sacrifices.

9° Les peuples du Loango, en Afrique, n'ont pas un système arrêté sur le sort de l'âme après cette vie : les uns croient à une sorte de métempsycose, et s'imaginent que les âmes des défunts entrent dans le corps de ceux qui naissent dans la famille à laquelle elles appartenaient ; plusieurs croient l'âme immortelle ; d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, sont convaincus que les âmes des morts deviennent les dieux tutélaires de leur famille, et à cet effet ils leur élèvent de petites chapelles près du lieu où

ils demeuraient; ils vont les y prier, et au commencement des repas ils offrent à ces mânes de ce qu'ils mangent et de ce qu'ils boivent.

AMÉGLÉBA, nom de la fête de l'Ascension chez les Mingréliens. Ce peuple célèbre cette solennité à peu près comme toutes les autres fêtes de l'année, c'est-à-dire en tuant des porcs, des poules, et en faisant bonne chère. C'est là leur princip de dévotion. Chacun allume sa bougie ce jour-là, et met un grain d'encens dans le feu en priant Dieu de lui faire voir un autre jour semblable, de multiplier et de bénir les abeilles, afin qu'elles fassent beaucoup de cire et de miel.

AMELÈS, fleuve de l'enfer, chez les anciens Grecs; il était, dit-on, impossible de retenir son eau dans un vase.

AMEM, *la troisième divinité, selon la théogonie des philosophes éclectiques. Avec Phtha et Osiris, elle préside à la génération des êtres apparents. Ce sont les trois dieux conservateurs de la Sagesse et ses ministres dans les temps où elle engendrait les êtres et produisait la force secrète des causes. Après eux, il y a quatre puissances mâles et quatre femelles audessus des éléments et de leur vertu : elles résident dans le soleil. Celle qui dirige la nature dans ses fonctions génératrices a son domicile dans la lune. Le ciel est divisé en deux, ou quatre, ou six régions, et ces régions en plusieurs autres. Chacune a sa divinité, et toutes sont subordonnées à une déité supérieure. De ces principes, il faut descendre à d'autres, jusqu'à ce que l'univers entier soit distribué à des puissances qui émanent les unes des autres, et toutes d'une première.* Noël. *Voyez* EMETH, NOÉTARQUE.

AMEN, mot hébreu, qui signifie *vraiment, c'est vrai, qu'il soit ainsi*, ou, comme l'on dit communément, ainsi soit-il. Des Juifs il a passé dans toutes les langues des chrétiens et des musulmans; il termine chez les premiers la plupart des prières. Quand les prières sont publiques, le président de l'assemblée expose seul l'objet de la demande, et tout le peuple répond *Amen*. Les Grecs et les musulmans prononcent *Amin*, les habitants de la mer du Sud *Améné*. *Voyez* nos Dictionnaires de la Bible, de Liturgie et des Rites sacrés, au mot AMEN.

AMENTHÈS, surnom de Pluton, chez les Grecs, qui l'avaient emprunté aux Egyptiens. Les Grecs, voulant tout ramener à leur langue et à leur théogonie, disaient que ce nom voulait dire *privé de menthe;* c'était le nom d'une nymphe qui, ayant excité la jalousie de Proserpine, fut par cette déesse transformée en la plante de son nom. C'est une fable absurde et ridicule; Amenthès n'est que la transcription de l'*Amenthi* égyptien, qui n'est point un nom d'homme, mais celui d'un lieu sombre et souterrain, où vont les âmes des morts.

AMENTHI, nom de l'enfer égyptien; l'âme y était jugée après la séparation d'avec le corps. C'est sur l'Amenthi que fut calqué l'enfer des Grecs et des Romains; seulement les divinités changent de nom; Osiris devient Pluton ou Adès; Thmeï, Proserpine; Oms (l'hippopotame), Cerbère; enfin Horus, Apis et Anubis semblent être les types originaux de Minos, Eaque et Rhadamante.

AMERDAD, ou AMERETAT, le dernier de six bons esprits ou *Amschaspands*, créés par Ormuzd; c'est lui qui est le génie de la volupté honnête, et comme tel opposé directement à *Zareth*, le dernier des six mauvais génies créés par Ahriman. Amerdad était le protecteur des troupeaux et des grains.

AME WAKA FIKO, le troisième des génies qui, suivant la mythologie japonaise, furent envoyés sur la terre pour la purger des plantes et des animaux nuisibles. Il était fils d'*Ama-no kouni tama*. *Voyez* son histoire à l'article AMA TSOU FIKO FIKO.

AMHARIA, déesse des habitants de Fésules en Etrurie; sa statue avait les pieds joints l'un contre l'autre, les mains collées contre le corps, la chevelure longue et pendante comme celle des statues égyptiennes. On la croit la même que Furina, déesse vengeresse des méchants.

AMIDA, nommé aussi *O-mi-to*, un des dieux principaux des Japonais; c'est probablement une des incarnations de Bouddha. On l'adore sous plusieurs formes, mais principalement sous celle d'un homme à tête de chien, mordant un cercle d'or qu'il tient entre ses mains, et monté sur un cheval à sept têtes, dont chacune représente un millier de siècles, ce qui forme un total de sept cent mille ans. On le représente aussi sous la figure d'une femme ou d'un jeune homme nu ou habillé; d'autres fois on lui donne trois têtes dont chacune est coiffée d'une espèce de toque, avec la barbe flottante. Ses sectateurs disent que c'est le dieu qui a soin des âmes, qui les conserve et qui les sauve des peines qu'elles méritent par leurs péchés. Ils lui donnent le titre de sauveur et de médiateur des hommes. Il y a deux mille ans qu'il vivait sur la terre, où il se livra à la prédication et à toutes les pratiques de la vie la plus austère. Sa vie avait duré plusieurs siècles, mais, fatigué de son existence, il se donna la mort et parvint ainsi au rang de Bouddha. Le pouvoir qu'il a acquis par sa sainteté est si grand, que Yama, dieu des enfers, se relâche en sa faveur de l'autorité qu'il a sur les âmes des coupables. Amida obtient de ce juge sévère non-seulement la mitigation de leurs peines, mais encore il peut les renvoyer dans le monde avant le temps prescrit pour l'expiation de leurs fautes. — D'autres Japonais, et ce sont sans doute les plus ignorants, ou ceux qui ont fait un mélange du bouddhisme et des autres croyances répandues dans l'empire, prétendent qu'Amida est une substance spirituelle, absolument dégagée de la matière et incapable de tomber sous les sens. Son existence est antérieure à celle de la nature, ou plutôt il n'a jamais commencé et ne doit jamais cesser d'exister. Son être s'étend partout et son immensité ne connaît point de bornes. C'est lui qui a créé l'univers, qui comble les hommes de bienfaits, qui, bien

que libre de soins et d'embarras, dirige seul les ressorts de l'univers, et dispose à son gré tous les événements. — Outre les prières, les sacrifices et les autres modes ordinaires d'honorer la Divinité, les dévots japonais poussent le dévouement à Amida jusqu'à se noyer en son honneur. La victime entre dans un petit bateau doré et orné de banderoles de soie, s'attache des pierres au cou, aux bras et aux jambes, danse au son des instruments et se jette dans la rivière. La cérémonie est plus imposante lorsque le fanatique a réussi par ses déclamations à s'adjoindre quelques compagnons ; quelquefois ils percent la nacelle et se laissent couler à fond sous les yeux de leurs parents et de leurs amis. D'autres enthousiastes s'enferment dans une grotte étroite, pratiquée dans le sein d'un rocher, en font murer l'entrée, à l'exception d'une petite ouverture, et s'y laissent mourir de faim, en ne cessant d'invoquer le nom d'Amida. On élève des chapelles à ceux qui se sont ainsi sacrifiés, et les poëtes composent des épitaphes en leur honneur. Il ne faut pas croire cependant que la dévotion soit le seul mobile de ces sacrifices volontaires. Le suicide étant très-fréquent au Japon, ceux qui sont dégoûtés des maux de la vie et qui veulent en finir avec leurs peines et leurs souffrances, cherchent, en se dévouant à Amida, à se faire un mérite d'une action qui, le plus souvent, n'a d'autre cause que le désespoir. — On donne à Amida un fils qui est vénéré sous le nom de Quan-Won. *Voyez* ce nom.

AMIDBA et AMIDABA. *Voy.* Amitabha.

AMILCAR, général des Carthaginois, mis au rang des dieux par ses compatriotes, qui lui avaient érigé des monuments à Carthage et dans leurs colonies. On lui offrait des sacrifices. Comme ce général avait disparu après une déroute, sans qu'on pût retrouver son corps, les Carthaginois prétendirent qu'il était monté au ciel. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Amilcar.

AMIMITL, dieu de la pêche, honoré particulièrement à Cuitlahuach, petite ville du Mexique, située dans le lac Chalco.

AMIN-DEOUA, un des quatre principaux dieux des Mongols.

AMIS, nom que se donnent les sectaires plus connus en France sous le nom de *quakers* ou trembleurs. *Voy.* Quakers et Hickistes. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Hérésies, art. Quakers, Trembleurs.

AMIS DE LA LUMIÈRE. Ce nom est un sobriquet donné en dérision aux ultrarationalistes d'Allemagne par leurs adversaires; ils n'ont jamais pris eux-mêmes que le nom plus modeste d'*Amis protestants*. Le sobriquet a prévalu. Voici quelle a été l'occasion de cette secte qui s'élève de nos jours : Un pasteur de Magdebourg fut accusé d'avoir émis au prêche des opinions hétérodoxes, et menacé de déposition. Ce fait paraissant aux ministres rationalistes un empiétement contre les franchises de la chaire, ils jugèrent opportun de se réunir pour concerter leurs moyens de résistance, et s'entendre sur la question capitale qu'ils allaient avoir à défendre. Le pasteur Uhlich, qui était à la tête du mouvement, obtint en peu d'années l'adhésion d'un certain nombre de personnes tant ecclésiastiques que laïques, et fit de nombreux prosélytes à Kœnigsberg, Magdebourg, Halberstadt, Eisleben, Halle, Leipsick, etc. Enfin, le 15 mai 1845, à l'assemblée de Köthen, près de trois mille personnes, parmi lesquelles un grand nombre de gens du peuple, tiennent séance en plein air, observent pendant six heures l'ordre le plus parfait, et adhèrent à treize articles, on ne peut pas dire *de foi*, mais plutôt d'*assentiment général*, rédigés par le pasteur Uhlich, et pris comme bases de la réforme. Puis au conciliabule de Leipsick, il formula de la sorte sa profession de foi :

« 1° Malgré le rang supérieur que j'occupe en tant qu'homme dans la hiérarchie des êtres créés, je me reconnais imparfait, sujet à l'erreur, manquant de beaucoup de choses ; une seule pourtant ne me manque jamais : c'est l'aspiration vers le vrai, le beau, le bien, l'idéal.

« 2° Cette aspiration trouve sa satisfaction la plus complète dans le christianisme, dont Jésus-Christ est pour moi l'idée génératrice, la *somme* vivante.

« 3° Je reconnais en lui l'envoyé suprême de Dieu à l'humanité ; l'homme tel qu'il doit être; le seigneur et maître, en qui mon âme peut se livrer en tout abandon.

« 4° Son histoire, dans ses parties essentielles, est digne de créance; mais ma foi en lui repose plus particulièrement sur la pureté de sa vie, sur la vérité de son royaume et sur l'expérience, qui m'apprend que je trouve le salut dans la docilité à sa loi.

« 5° Jésus me fait connaître Dieu, son Père, que je m'efforce d'honorer en esprit et en vérité par une piété filiale sans bornes.

« 6° Jésus me donne une règle infaillible de conduite : le commandement de l'amour.

« 7° Par lui encore j'apprends que la sanctification doit être la tâche de ma vie entière ; que je dois toujours me rapprocher du but, en sachant néanmoins que je ne l'atteindrai jamais.

« 8° Si j'ai été négligent dans l'accomplissement de ma tâche, et que je m'en repente, Jésus promet à ma transformation le pardon de mes fautes.

« 9° Par Jésus m'est annoncé l'avénement de l'Esprit-Saint, force divine qui opère incessamment dans la chrétienté et qui, si je demeure fidèle à mes bons désirs, descend en moi et m'éclaire.

« 10° Le royaume suprême de Dieu sera la récompense de mes efforts au delà du tombeau, mais ce royaume commence dès ici-bas. »

Dans les commentaires ajoutés à cette profession de foi, Uhlich cherche à revêtir sa pensée de formes dubitatives pour la rendre plus facilement acceptable. Ainsi, il ne croit pas à la Trinité, mais il reconnait en Jesus-Christ un être supérieur, auguste, unique, tout imbu de la divinité, le sauveur des

hommes, dont la venue est pour lui une énigme non encore expliquée; il adore dans l'Esprit-Saint la force perpétuellement vivifiante; il s'appuie à chaque pas sur des preuves tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, *recueil de livres écrits dans les temps les plus divers, par les auteurs les plus dissemblables*, dans lequel il reconnaît une notion supérieure de Dieu, mais qui n'en est pas moins pourtant *rempli d'erreurs et d'impiétés*. Il blâme comme un excès de la science critique la négation historique du Messie; mais, d'autre part, remarquant que Jésus n'a rien écrit lui-même, et que les évangélistes se montrent peu d'accord sur une multitude de faits, il conclut qu'il faut s'en tenir à l'esprit et non à la lettre des Evangiles.

Une doctrine aussi large ne saurait rester stationnaire; en effet nous voyons déjà que Wisliceuus, un des disciples d'Uhlich, ne craint pas d'émettre des opinions beaucoup plus hardies, et laisse son maître bien loin derrière lui dans les voies rationalistes.

AMIS D'ISRAEL (Société des), association protestante, fondée à Toulouse en 1832. Cette société a pour but, dit l'almanach protestant, d'amener les Israélites à la foi de Jésus, afin qu'ils soient sauvés par lui. Les principaux moyens employés dans ce but par la société sont, la prière, la distribution des saintes Ecritures et des traités religieux; les communications verbales ou épistolaires avec eux, l'établissement d'écoles pour leurs enfants et des cours religieux donnés aux prosélytes.

AMIS DE LA VÉRITÉ. C'est le nom que donne l'abbé Grégoire, dans son Histoire des sectes religieuses, à une branche de jansénistes subsistant encore de nos jours, qui, bien que soumis extérieurement à l'Eglise, croient fermement aux prétendus miracles opérés dans le cimetière de Saint-Médard, aux convulsions et aux convulsionnaires. Ils croient de plus que bientôt les gentils vont être réprouvés, et que les Juifs vont entrer en foule dans le sein de l'Eglise. C'est pourquoi ils s'abstiennent de prosélytisme et regardent en pitié les efforts des prêtres catholiques pour vivifier et propager leur communion. En revanche ils appellent de tous leurs vœux la conversion des enfants d'Israël. Ils ont communément une image du prophète Elie, et récitent une fois par mois l'office des juifs, composé pour demander à Dieu la conversion de ces derniers. Ils adoptent aussi l'erreur des millénaires, et attendent le second avénement de Jésus-Christ, qui doit régner sur la terre pendant mille ans avec les élus. Le concordat de 1801 les a divisés en deux partis, suivant que les uns ou les autres l'ont accepté ou rejeté. Ils sont répandus particulièrement du côté de Lyon et de Toulouse.

AMITABHA, un des cinq bouddhas célestes. Sa couleur distinctive est le rouge; son empire ou paradis est situé à l'occident. Ce paradis est le séjour du plus haut degré de plaisir et de joie; il porte le nom de *Soukhawati*. Amitâbha a pour épouse *Pandarâ*, qui est son énergie active, et pour fils spirituel *Avalokeswara*. Amitâbha est honoré encore sous les noms de *Amidaba*, *Amidha*, *Amita* et *Amida*, suivant les différents dialectes. Il est regardé comme un des cinq dieux primitifs par les Mongols, qui l'appellent *Amitaroutchi*.

AMITAROUTCHI, un des dieux primitifs des Mongols. *Voy.* Amitabha.

AMITIÉ, divinité symbolique des Romains; elle portait chez les Grecs le nom de *Philia*. Ces derniers la représentaient sous la figure d'une jeune femme, la tête nue et la poitrine découverte jusqu'à l'endroit du cœur où elle portait la main droite, embrassant de la gauche un ormeau sec, entouré d'une vigne chargée de raisins. Chez les Romains elle était vêtue d'une robe blanche, la gorge à moitié nue, couronnée de myrte et de fleurs de grenadier entrelacés, avec ces mots sur le front : *Hiver et Eté*. Le bord de sa tunique portait ces deux autres : *A la vie, à la mort*. De la main droite elle montrait son cœur, où on lisait : *De près et de loin*. On la représentait aussi les pieds nus, pour marquer qu'il n'est point d'incommodité qu'un véritable ami ne doive braver pour le service de son ami.

AMMALO, fête célébrée en Grèce, en l'honneur de Jupiter; mais on n'a sur elle aucun détail.

AMMON. *Voy.* Amon-Ra.

AMMOUGHI-SIDDIH, divinité mongole. *Voy.* Amogha-Siddha.

AMMUDATÈS, dieu des Romains ou des Etrusques, sur lequel on manque de détails.

AMNIOMANCIE, sorte de divination qui consistait à tirer des présages de la coiffe ou membrane qui enveloppe quelquefois la tête d'un enfant à sa naissance. A Rome, les avocats achetaient fort cher ces sortes de membranes, s'imaginant qu'elles leur porteraient bonheur pour le gain du procès qu'ils soutenaient. Il existe encore maintenant des restes de cette superstition, à laquelle nous devons cette phrase proverbiale : *Il est né coiffé*, en parlant de quelqu'un à qui tout réussit. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Amniomancie, Coiffe.

AMOBUNDOU, *ganga* ou prêtre du Congo, qui a pour fonction de conserver les grains par le moyen d'un fétiche fait d'argile et de plumes, qu'il enterre au milieu des champs, qui sont sous sa protection.

AMOGHA-PASA. C'est un des cinq Lokeswaras, qui gouvernent le monde dans la théogonie bouddhique du Népal.

AMOGHA-SIDDHA, un des cinq bouddhas célestes dans la théogonie mongole et newari; sa couleur distinctive est le vert; son empire ou paradis est situé au nord. Il est représenté assis, les jambes croisées, tenant la main droite élevée devant lui, tandis que la gauche est posée sur ses cuisses. Son énergie active est personnifiée sous le nom de *Tarâ*, qui est sa femme. Il a pour fils spirituel *Sarvanivarana-Vichkambi*.

AMOLOCO, *ganga* ou prêtre du Congo, chargé de rendre la santé à ceux qui l'ont

perdue par des sortiléges. Il a fort à faire, car les habitants du pays croient qu'on ne saurait être malade, ni mourir que par des charmes et des sortiléges.

AMON-RA, ou AMON-RÉ. C'était, chez les Egyptiens, l'Etre suprême et primordial. Considéré sous un rapport symbolique, *Amon* était la première personne de la triade sacrée, le mâle et le père; les deux autres personnes étaient *Mouth*, la femelle et la mère, et *Khons* le fils enfant. *Amon-Ra* était donc considéré comme le père de cette longue série de dieux que nous a laissés le symbolisme égyptien, et comme le principe générateur mâle de tout l'univers. Il était représenté tantôt sous la forme humaine pure, tantôt sous la figure d'un corps humain surmonté d'une tête de bélier. Son temple le plus célèbre se trouvait dans l'oasis de Syouah, nommée par les anciens oasis de Jupiter-Ammon. C'est là en effet qu'existait ce fameux oracle que toute l'antiquité alla consulter; Hercule, Persée, Alexandre et une multitude d'autres personnages s'y rendirent successivement. A en croire les traditions qui sont parvenues jusqu'à nous, l'origine de cet oracle était due à une intervention supérieure; une colombe, dit-on, partie du grand temple de Thèbes, alla désigner, dans la partie la plus fertile de l'oasis, le lieu où l'on devait construire le temple d'Ammon, comme le nomment les Grecs. La statue du dieu était de bronze, enrichie d'émeraudes et d'autres pierres précieuses. Il était porté sur une barque d'or, comme les autres grands dieux de l'Egypte. Plus de cent prêtres étaient attachés au service du temple, et c'était par la bouche des plus anciens d'entre eux que le dieu rendait ses oracles. Non loin du temple était une source intermittente, dont les eaux, alternativement chaudes et froides dans l'espace de douze heures, semblaient une merveille aux anciens; ils lui donnèrent le nom de fontaine du Soleil. Quinte-Curce nous a laissé le récit de l'expédition qu'entreprit Alexandre le Grand pour visiter ces lieux célèbres; il y parvint après avoir surmonté d'innombrables difficultés, après des fatigues inouïes; mais il fut bien récompensé de ses peines par la courtisanerie de l'oracle qui le déclara authentiquement fils de Jupiter-Ammon. On ajoute qu'Alexandre le crut bonnement, et que dès ce moment c'était se rendre coupable d'insolence et d'impiété que de l'appeler fils de Philippe.

Les Grecs, qui avaient la manie de réduire à leur théogonie toutes les religions de l'antiquité (système qui plus tard fut suivi par les Romains), ne manquèrent pas de retrouver leur Jupiter dans *Amon-Ra*, qu'ils nommèrent Jupiter-Ammon ou Jupiter-Libyen. Ils lui fabriquèrent une généalogie et une histoire qui sans doute s'accordait peu avec la théogonie des Egyptiens: ainsi quelques-uns le faisaient fils de Triton, fort étonné sans doute de se trouver transporté au milieu d'une mer de sable brûlant. D'autres rapportent qu'Ammon fut trouvé dans une forêt, où, sauf une brebis, on ne trouva aucun autre être vivant, d'où l'on conclut fort naturellement qu'il était né de cette brebis et de.... Jupiter. D'autres enfin nous ont transmis ce récit plus détaillé. Bacchus, passant par les déserts de la Libye en revenant des Indes (on voit qu'il ne prenait pas le chemin le plus court), se trouva un jour épuisé de soif et de fatigue, ainsi que toute son armée; il implora le secours de Jupiter, près de Xérolibya. Aussitôt parut à leurs yeux un bélier, qui se mit à gratter le sable, jusqu'à ce qu'il en jaillît une fontaine; puis le bélier disparut. Bacchus reconnut que ce bélier n'était autre que Jupiter lui-même; c'est pourquoi il lui rendit un culte divin et lui érigea dans le même lieu un temple où le dieu était représenté avec des cornes de bélier. Il y a encore d'autres versions que nous passons sous silence. Quoi qu'il en soit, les Grecs importèrent dans leur pays le culte d'Ammon, et on institua des fêtes en son honneur; d'après la chronique de Paros, elles furent célébrées pour la première fois sous le règne de Thésée. On ignore les cérémonies qui avaient lieu dans ces fêtes; mais suivant Eustache et Diodore de Sicile, les Egyptiens allaient tous les ans chercher à Thèbes la statue d'Ammon et celle des douze autres dieux, et parcouraient la Libye pendant douze jours; ils emportaient même les tabernacles dorés dans lesquels la statue était renfermée ou posée; d'où ceux qui les portaient étaient nommés pastophores, c'est-à-dire porteurs des lits ou des tabernacles sacrés. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. AMMON (*Jupiter*).

AMOS, le troisième des douze petits prophètes, dont les prophéties sont insérées au Canon des livres saints. C'était un berger de Thécué, ville de la tribu de Juda; il prophétisa au temps d'Ozias, roi de Juda et de Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, et annonça la captivité des dix tribus; il prédit aussi les malheurs qui devaient fondre sur les ennemis des Juifs. On croit que ce prophète fut mis à mort par Amasias, prêtre de Béthel, environ 785 ans avant J.-C. Il ne faut pas le confondre avec Amos, père du prophète Isaïe, ni avec Amos, fils de Nahum et père de Mathathias. *Voy.* l'histoire des trois *Amos* dans notre Dictionnaire de la Bible.

AMOUQUE, titre que portent les pasteurs spirituels des chrétiens de saint Thomas dans les Indes.

AMOUR. Dans la mythologie d'Orphée et d'Hésiode, *Eros* ou l'Amour est le plus ancien des dieux; c'est lui qui, le premier, anima le Chaos et en fit sortir les ténèbres qui produisirent l'Ether et le Jour. Peut-être pourrait-on voir dans cette cosmogonie le symbole de l'amour du Créateur qui vivifie et féconde l'univers. Les poëtes des âges suivants offrent des idées plus matérielles: les uns le font fils du Ciel et de la Terre, les autres veulent qu'il soit né de Zéphire et de Flore, d'autres de l'Air et de la Nuit; d'autres enfin, et c'est l'opinion la plus générale, de Mars et de Vénus. En dernière analyse

c'est l'enfant du plaisir; c'est l'amour charnel. On le représente sous la figure d'un enfant nu armé de flèches et d'un carquois, ayant des ailes, et quelquefois un bandeau sur les yeux et un flambeau à la main.

Les anciens philosophes grecs distinguaient deux Amours entre lesquels ils établissaient une grande différence; ils appelaient l'un Iméros, c'était l'amour vertueux et honnête, fils de Vénus-Uranie, qui était la Vénus céleste; il inspirait les sages. Les Athéniens l'honoraient comme la source de toutes les vertus humaines. Ils lui avaient élevé dans l'Académie une statue dédiée à Pallas. L'autre, auquel ils donnaient le nom d'*Eros*, et les Latins celui de Cupidon, était né de Vénus-Aphrodite ou de la Vénus marine ou terrestre, était l'amour grossier, brutal, emporté; c'était celui qui possédait les fous. Il corrompt les cœurs et les porte à toute sorte de crimes. C'est ce dernier que Jupiter voulut expulser du ciel aussitôt après sa naissance, prévoyant judicieusement le désordre que ce petit dieu malin allait exciter dans le ciel, et craignant peut-être d'en être lui-même la victime, comme il le fut en effet. Mais Vénus, à qui Jupiter avait ordonné de le faire mourir, le cacha dans les bois, où il fut allaité par les bêtes féroces. Aussitôt qu'il put manier l'arc, il s'en fit une défense, employa le cyprès à se faire des flèches, et se mit à essayer sur les animaux les traits qu'il destinait aux hommes.

Dans la mythologie égyptienne on remarquait *Hor* ou *Horus*, qui, avec Osiris son père et Isis sa mère, représentaient la triade céleste; les Grecs, avec leur manie de tout ramener au système égyptien, crurent voir dans cette divinité la personnification de l'Amour; ils y furent sans doute induits par la figure d'enfant qu'on donnait à *Horus*, et par une certaine analogie entre son nom et celui de l'Amour, qui en grec est *Eros*. On alla plus loin; on confondit par conséquent Isis avec Vénus, et on prêta à la mère et au fils des goûts et des fonctions analogues à l'idée qu'on s'en fit, mais qui était fort éloignée du symbolisme égyptien.

Les Indiens ont aussi leur dieu de l'Amour nommé *Kama*. *Voy.* Cupidon, Kama, Hor, Eros. *Voy.* aussi l'art. Amour de notre Dictionnaire des Sciences occultes.

AMPHIARÉES, fêtes célébrées par les Oropiens, peuple de l'Attique, en l'honneur d'Amphiaraüs, devin dont la légende est cependant peu édifiante; car ayant eu connaissance par son art qu'il périrait dans la guerre contre Thèbes, il se cacha, mais découvert par sa femme Eriphyle, il fit promettre à son fils Alcméon de prendre le soin de le venger; celui-ci, fidèle aux ordres de son père, poignarda sa propre mère. Quant à Amphiaraüs, il mourut foudroyé ou englouti, en voulant sortir de la mêlée. Ce fut sans doute son genre de mort qui le fit déifier; car les anciens croyaient que ceux qui mouraient foudroyés étaient enlevés par Jupiter. Les Oropiens lui élevèrent un temple près d'une fontaine regardée comme sacrée, parce qu'ils croyaient qu'après son apothéose il était sorti par là de dessous terre. Les malades et ceux qui voulaient consulter le dieu avaient seuls la permission de s'y baigner; après le bain ils jetaient dans la fontaine une pièce d'or ou d'argent. Pour être admis à consulter l'oracle, il fallait se purifier, jeûner pendant vingt-quatre heures, et s'abstenir de vin pendant trois jours. Puis on immolait un bélier, ensuite on en étendait la peau sur laquelle on se couchait, pour recevoir pendant son sommeil la réponse du dieu. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Amphiaraüs, Pyromancie.

AMPHIDROMIE, fête que les Grecs célébraient dans l'intérieur de leur maison le premier jour, ou, selon d'autres, le cinquième après la naissance d'un enfant. La sage-femme, après s'être lavé les mains, prenait l'enfant entre ses bras et l'offrait aux dieux Lares, en courant autour du foyer, avec les autres personnes de la famille. C'est de cette circonstance que la fête prenait son nom. L'accoucheuse remettait ensuite l'enfant à sa nourrice, alors les parents et les amis faisaient de petits présents, et la cérémonie se terminait par un festin. Quelques auteurs croient que c'était alors qu'on donnait un nom au nouveau-né; d'autres pensent que cela n'avait lieu que le dixième jour.

AMPHILOQUE, fils d'Amphiaraüs, célèbre devin comme son père. Les Athéniens l'honoraient comme un dieu, et lui avaient élevé des autels.— Un autre Amphiloque, fils d'Alcméon et petit-fils d'Amphiaraüs, était pareillement honoré comme un dieu à Orope, dans l'Attique. Son temple, fort ancien, était environné de ruisseaux et de fontaines.

AMPHIPHON, nom d'un gâteau que les anciens faisaient en l'honneur de Diane, et qui était entouré de petits cierges.

AMPHIPROSTYLE, temple des anciens Grecs, dont les deux faces opposées avaient chacune quatre colonnes.

AMPHITRITE, déesse de la mer, chez les Grecs et les Romains. Elle était fille de l'Océan et de Thétis, selon d'autres, de Nérée et de Doris. Neptune en étant devenu amoureux, elle se cacha pour se dérober à ses poursuites; mais le dieu chargea deux dauphins de négocier auprès d'elle l'affaire de son mariage. L'éloquence des ambassadeurs triompha de la répugnance d'Amphitrite; ils amenèrent la déesse à son amant sur un char en forme de coquille. Neptune, par reconnaissance, plaça ces messagers dans le ciel, où on les voit encore dans la constellation du Dauphin. On représente Amphitrite sur une conque marine traînée par des Tritons au milieu des ondes, et accompagnée de Néréides, ou bien à cheval sur un dauphin, un trident à la main, comme souveraine de la mer.

AMPI-SACABIRI, espèce de prêtre ou sacrificateur chez les Madécasses.

AMPOULE (Sainte). On appelle de ce nom une fiole d'huile conservée dans l'église de

Reims, et qu'on suppose avoir été apportée par un ange à saint Remi, pour le baptême de Clovis. On s'en sert toujours pour le sacre des rois de France, qui a lieu communément dans cette ville. Cependant Henri IV se fit sacrer à Chartres, parce que Reims était alors au pouvoir des ennemis. Dans l'impossibilité de faire venir la Sainte-Ampoule de cette église, on envoya chercher la Sainte-Ampoule de Tours, conservée dans le trésor de l'église de Marmoutiers. Cette dernière fut, dit-on, apportée également par un ange à saint Martin pour guérir ce saint d'une blessure qu'il s'était faite en tombant.

AMRITA, ambroisie des Indiens; c'est la nourriture et le breuvage des dieux, ce qui leur procure l'immortalité. Le dépôt en est dans la lune, le soleil remplit ce réservoir durant le premier quartier; à la pleine lune, les dieux en boivent avec les *pitris* et les *richis*, un doigt chaque jour, jusqu'à ce qu'il soit épuisé. Voici l'origine de cette précieuse liqueur: les dieux et les géants, ayant conçu le désir de se rendre immortels, entreprirent de changer en *amrita*, la mer de lait, une des sept qui environnent le monde. Par le conseil de Vichnou, ils y transportèrent le mont Mandara pour servir de moussoir, et l'entourèrent des replis du serpent Sécha, en guise de corde; puis les dieux, saisissant une des extrémités du serpent et les géants l'autre, se mirent à faire pivoter sur lui-même le mont Mandara; cette espèce de barattement faisait mousser la mer et produisait une sorte de beurre qui était l'ambroisie tant désirée. Mais les mouvements imprimés à la montagne étaient si rapides, que le serpent Sécha succomba à la fatigue; tout son corps frissonna; ses cent bouches ébranlèrent l'univers de leurs sifflements; ses yeux lancèrent des éclairs et des flammes; ses cent langues distillèrent un poison bleuâtre, qui inonda le monde et contraignit les dieux à prendre la fuite. Mais Vichnou, en se teignant le corps de ce poison, prouva aux dieux timides qu'ils n'avaient rien à craindre. Ils vinrent donc reprendre leur travail, qui les occupa ainsi l'espace de mille ans. Enfin l'opération touchait à son terme, lorsqu'on s'aperçut avec terreur que le mont Mandara s'abîmait dans la mer. Tant de peines allaient être perdues, si Vichnou, se changeant aussitôt en tortue, ne se fût placé sous la montagne pour la soutenir. Enfin une multitude de merveilles sortit du sein de la mer, et entre autres le médecin des dieux *Dhanvantari*, tenant à la main un vase blanc rempli d'*amrita*, que les dieux s'empressèrent d'épuiser jusqu'à la dernière goutte, tandis que Vichnou, métamorphosé en femme, séduisait les géants par ses attraits, afin de les empêcher de goûter à ce bienheureux breuvage. Ceux-ci, frustrés dans leur espoir, se répandirent sur la terre, et pour se venger cherchent depuis ce temps à se faire adorer à la place des dieux.

AMROUYÉ, une des soixante-treize sectes de l'islamisme, de la fraction des *Motez-lé* ou schismatiques. Les *Amrouyé* tirent leur nom d'*Amrou*, fils d'*Obéid*, dont la doctrine différait peu de celle des *Wassilié* qui enveloppaient dans le même blâme le khalife Osman et ses meurtriers, et qui admettaient une demeure mitoyenne entre le paradis et l'enfer.

AMSANCTUS, vallée profonde, environnée de montagnes et de précipices, dans le Samnium, en Italie; il y coulait un torrent impétueux et qui exhalait une odeur infecte; auprès était une caverne qu'on regardait comme un des soupiraux de l'enfer. Junon Méphitis, qui présidait à l'air corrompu, avait un temple dans cette vallée.

AMSCHASPAND. On appelle ainsi, dans le système théogonique des Parsis, les six premiers bons génies créés par *Ahura-Mazda* ou *Oromazd* (Ormuzd). Ce sont *Bahman*, lieutenant d'Ormuzd, génie de la bonté; *Ardibehesch*, de la vérité; *Schahriver*, de la sagesse; *Sampadomad*, de la justice; *Khordad*, des biens, et *Amerdad*, de la volupté honnête. Ils sont perpétuellement en guerre avec les six mauvais génies créés par Ahriman; leur demeure est sur le mont *Albordj*. C'est par leur moyen qu'Ormuzd gouverne l'univers. On compte ordinairement sept *Amschaspands*, parce qu'on joint aux six bons génies créés, Ormuzd, leur créateur. Quelquefois on trouve ce nombre porté à trente ou même trente-trois, mais c'est qu'alors on donne par extension le nom d'*Amschaspand* aux *Izeds*.

AMSDORPHIENS, disciples de Mélanchthon, qui en 1543 avaient pour chef un Allemand nommé Amsdorphius, dont la principale erreur était d'enseigner que les bonnes œuvres n'étaient d'aucun mérite. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. AMSDORFIENS.

AM-TOU, gardien des enfers ou juge des morts, dans la religion des Cochinchinois.

AMULA, vase qui, chez les Romains, servait à porter l'eau lustrale destinée aux purifications; il correspond ainsi à ce que nous nommons *bénitier*.

AMULETTE, image, caractère, remède, et généralement tout objet consacré par la superstition, que l'on tient dans sa maison ou que l'on porte sur soi, comme préservatif contre les accidents, les maladies ou tout autre malheur. Il n'est peut-être pas une nation sur la terre qui n'ait eu ses amulettes; presque toujours ils ont fait partie de la religion; la religion chrétienne est à peu près la seule qui les répudie et qui enseigne qu'on ne doit pas mettre sa confiance dans les objets sensibles; cependant la confiance aux amulettes et aux talismans a été aussi répandue peut-être dans le christianisme que chez les peuples les plus superstitieux, et cette confiance à des objets aussi frivoles se trouvait non-seulement chez le vulgaire ignorant, mais chez les grands, chez les savants et parfois jusque chez les princes même de l'Église.

Il ne faut pas confondre avec les amulettes les objets de piété que l'Église catholique

met entre les mains des fidèles, tels que les crucifix, les chapelets, les médailles, le buis bénit, l'eau bénite, les *agnus Dei*, etc. ; car l'Eglise n'a jamais prétendu que ces objets eussent par eux-mêmes une vertu qui assure contre tout danger ceux qui les portent ou qui s'en servent, par cela seul qu'ils les portent ou qu'ils s'en servent ; mais, dans les prières qu'elle fait en les bénissant, elle demande à Dieu de vouloir bien préserver des maux de l'âme et du corps ceux qui en useront avec foi et qui mettront leur confiance non en ces objets mêmes, mais en Dieu, dans les mérites de ses saints et dans les bonnes œuvres. Nous ne dissimulons pas cependant qu'il se trouve des chrétiens pour lesquels ces objets établis pour entretenir la piété deviennent de véritables amulettes. Tel en effet qui néglige de se sanctifier par la foi, par la pratique de la religion ou par les bonnes œuvres, s'imaginera n'avoir rien à craindre du tonnerre, des voleurs, etc., parce qu'il portera sur lui un chapelet, un *agnus Dei*, une médaille, etc. Chacun sait que Louis XI, qui ne craignait pas de se souiller par les crimes les plus atroces, s'imaginait qu'il n'avait rien à craindre des feux de l'enfer, parce qu'il portait à son chapeau des statuettes de la sainte Vierge, et que quand il méditait une nouvelle trahison plus noire encore que les précédentes, il demandait pour ainsi dire la permission de commettre ce péché, en se mettant à genoux devant son chapeau, en tournant devant lui celle des petites images qui y étaient attachées, qu'il croyait avoir pour le moment le plus d'efficacité, et en lui disant : *Encore celui-là, petite bonne Vierge ; encore celui-là.*

Mais ce que l'on doit regarder comme de véritables amulettes, ce sont des objets qui n'ont jamais reçu la sanction de l'Eglise ; ainsi voit-on encore assez souvent le peuple recueillir et conserver pendant tout le cours de l'année les restes de la bûche de Noël, dans la persuasion que cela préserve du tonnerre ; tel sera persuadé qu'il n'a rien à appréhender des chiens enragés parce qu'il porte une bague de saint Hubert ; tel autre se croira à l'abri de toute sorte de malheurs parce qu'il a de la corde de pendu.

Les protestants, qui ont abandonné un grand nombre des pratiques religieuses des catholiques comme autant de superstitions, et qui traitent d'amulettes leurs chapelets, leurs scapulaires, etc., ont aussi leurs superstitions et leurs talismans. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. ALÈS.

Les juifs appellent *khomer* ou *caméa*, de petites boules de différentes substances, ou des parchemins sur lesquels sont tracées certaines figures, que l'on porte au cou pour être guéri quand on est malade. Nous pouvons remarquer à ce propos que, souvent dans le moyen âge, les médecins traitaient les maladies autant par le moyen des amulettes que par celui des drogues ; on en trouve encore de nombreuses traces dans les campagnes. Bien des peuples barbares ne connaissent pas d'autre médecine que les amulettes et les pratiques superstitieuses.

Un des plus célèbres amulettes est la formule ABRACADABRA (*Voy.* ce mot), qui était en grande faveur chez les Basilidiens.

Les anciens Grecs et les anciens Latins avaient de nombreux amulettes, avoués explicitement par leur religion.

Ceux des musulmans consistent principalement dans des versets du Coran écrits sur papier ou sur parchemin, et qu'ils regardent comme des préservatifs infaillibles. Cette pratique est surtout fort en usage chez les nègres de l'Afrique. Notre célèbre voyageur Caillé, en se rendant à Tombouctou, gagnait sa vie à en écrire, et demandait en même temps pardon à Dieu d'être réduit à employer d'aussi vils moyens pour subsister. Les femmes de l'Egypte ne redoutent rien tant pour leurs enfants que l'influence du mauvais œil, aussi ont-elles soin, pour les en préserver, de leur suspendre au front un morceau de drap écarlate qui leur tombe entre les yeux. L'effet le plus certain de cet amulette est d'irriter continuellement les organes de la vision chez ces petits êtres, et de les rendre tout au moins louches.

Mais c'est surtout le Grand Lama du Tibet qui abuse et de son pouvoir divin et du droit qu'il a de donner de la vertu à des amulettes. Il envoie ses propres excréments sous forme de pastille aux potentats de l'Asie, qui les portent sur eux avec le plus profond respect, et qui même, dit-on, en saupoudrent leurs aliments.

Les antiques religions brahmanique et bouddhique ont aussi leurs amulettes ; ils font même en bien des cas partie intégrante du culte.

Enfin le fétichisme, nom sous lequel on comprend une grande partie des religions des peuples barbares de l'ancien et du nouveau monde, n'est autre chose que la foi aux amulettes. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. AMULETTE, SUPERSTITIONS, TALISMAN, etc.

ANA, ou ANANGA, nom que les Brésiliens et les Guarinis donnent au démon, qu'ils redoutent beaucoup, parce qu'il a une infinité de moyens de nuire aux hommes. *Voy.* AGOUYAN.

ANABAPTISTES. Ce mot, qui veut dire les *Rebaptisants*, a été donné principalement à une secte de la religion protestante qui s'éleva vers le commencement du XVIe siècle, et qui, prétendant que le baptême conféré aux enfants est complétement nul, obligeaient les adultes qui avaient été baptisés avant l'âge de raison à recevoir une seconde fois ce sacrement. Les Anabaptistes furent divisés en différentes sectes, dont plusieurs subsistent encore à présent, en Allemagne, en Angleterre et dans les Etats-Unis ; on les trouvera dans ce Dictionnaire, chacune sous son titre : nous ne parlerons ici que des Anabaptistes proprement dits, qui, dès le temps de Luther, se répandirent dans la Bohême, dans la Saxe, dans la Thuringe, dans la Suisse, dans toute l'Allemagne et

dans les Pays-Bas. Leurs principaux chefs furent Nicolas Stork, Marc Stubner, et Thomas Muntzer, le plus entreprenant et le plus hardi des trois. Il y eut des guerres sanglantes, dans lesquelles les Anabaptistes eurent plusieurs fois le dessus et parvinrent même à établir des rois de leur secte dans la ville de Munster, mais enfin leurs chefs ayant été punis du dernier supplice, ces sectaires finirent par être contenus dans de justes bornes.

La première confession de foi des Anabaptistes fut dressée à Zurich, l'an 1525. Elle portait en substance : 1° que l'Eglise anabaptiste était la seule où l'on enseignât la pure parole de Dieu, 2° que tous les fidèles étaient également inspirés et avaient le pouvoir de prêcher et de prophétiser ; 3° que toute secte où la communauté des biens n'était pas établie est une assemblée d'imparfaits ; 4° que l'Ancien Testament, ayant été abrégé, n'a pas la même autorité que le Nouveau ; 5° qu'il est probable qu'à la sortie du corps les âmes demeurent dans une espèce de sommeil jusqu'à ce qu'elles soient réveillées par la trompette du jugement ; 6° qu'il ne doit pas y avoir de magistrats dans la société des chrétiens ; 7° qu'il n'est pas permis aux chrétiens de se défendre, de soutenir des procès, ou de faire la guerre ; 8° qu'on ne doit pas faire de serments ; 9° que le baptême des enfants est une invention des papes et l'œuvre de Satan ; 10° que les régénérés par le baptême conféré dans l'âge de raison sont impeccables, etc. On a prétendu que cette profession de foi n'était que pour l'extérieur, mais qu'en secret ils prêchaient les maximes les plus pernicieuses et les plus honteuses. On en a dit autant d'une seconde profession de foi formulée en sept articles et qui parut en 1529. Elle est peu différente de la première. Enfin ils en dressèrent en 1530 une troisième qui comprend quatorze articles, et que l'on peut regarder comme leur véritable symbole. En voici l'abrégé. 1° Dieu, dans tous les siècles, s'est choisi une nation sainte pour conserver le dépôt du vrai culte ; il est difficile d'en reconnaître les membres dispersés parmi les enfants de perdition, mais il est probable que ce peuple élu est celui que Hulter rassemblerait pour le fixer en Moravie. Se séparer du chef ou mépriser ses lois, est un signe certain de réprobation. 2° Toute société qui ne met pas ses biens en commun est une société impie et indigne du nom de chrétien. 3° Jésus-Christ n'est pas Dieu, mais un prophète. 4° Il ne faut pas annoncer l'Evangile dans des temples, mais dans les maisons particulières et à l'oreille. 5° Les seuls magistrats légitimes sont les pasteurs ecclésiastiques. 6° Il ne faut ni conserver ni honorer les images. 7° Le culte extérieur est contraire au christianisme ; tout le culte doit être renfermé dans le cœur. 8° Ceux qui ne sont pas rebaptisés sont de véritables infidèles ; tout mariage contracté avant cette nouvelle régénération est annulé par l'engagement que l'on prend avec Jésus-Christ. 9° Le baptême des enfants est un bain impur et inutile. 10° Ce sacrement n'a pas été institué pour effacer le péché originel et pour conférer la grâce, mais seulement pour être un signe d'union et de christianisme. 11° La messe est une invention de Satan ; il n'y a d'autre sacrifice que la prière. 12° Le purgatoire est une rêverie ; il est inutile de prier pour les morts. 13° Invoquer les saints c'est faire injure à Dieu. 14° Le corps de Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'eucharistie. Ce sacrement n'est qu'un lien de charité entre les fidèles. (*Voy.* les art. MENNONITES, DAVIDITES, FRÈRES MORAVES, etc.) Il y a encore des Anabaptistes dans l'Alsace, au nombre d'environ 2000 ; ils fuient communément les villes et les villages et habitent de préférence les métairies isolées, où ils s'appliquent aux travaux champêtres. Leur vie et leurs mœurs sont fort simples ; leur conduite est réglée. Si une fille s'oublie au point de devenir mère, on lui coupe les cheveux, et elle est obligée de demander publiquement pardon à l'assemblée. Ils se marient généralement entre eux ; la cérémonie consiste à lire le texte de la Genèse sur la création de la femme, ensuite le ministre fait un petit discours. Ils s'abstiennent de viande trois fois l'an, à Pâques, à la Pentecôte et à la Saint-Barthélemy. Ils baptisent par aspersion, à l'âge de onze ou douze ans. Le catéchumène répond la main sur le cœur. Ils regardent comme si essentiel de répondre par soi-même, qu'ils rebaptiseraient celui qui entrerait dans leur société, après avoir reçu le baptême dans son enfance. Ils célèbrent la cène à Pâques et à Noël. Ils doivent prier trois fois le jour, le matin, à midi et le soir. Les prières du matin et du soir se font en commun dans la famille, ainsi que les prières avant et après les repas, dont ils ne se dispensent jamais.

Voy. notre Dictionnaire des Hérésies, art. ANABAPTISTES.

ANACALYPTERIE. On nommait ainsi, chez les Grecs, une fête qui avait lieu le troisième jour des noces, jour où la mariée pouvait ôter son voile et se laisser voir à tous les yeux. Elle recevait alors de son mari et de ses amis des présents nommés aussi *Anacalypteries*. C'est un mot grec qui exprime l'action d'ôter son voile. Les Alexandrins nommaient cette fête *Théaretra*.

ANACÉES. Les *Anacées* étaient des fêtes instituées en l'honneur de Castor et Pollux, surnommés *Anaces* ou *Anactes*, c'est-à-dire princes. Les Athéniens les célébraient dans l'*Anakion*, temple que ces divinités avaient à Athènes ; les sacrifices qu'on y offrait s'appelaient *Xenismi*, parce que ces dieux étaient considérés comme étrangers ; et les offrandes *Tritæ*, parce qu'elles étaient au nombre de trois.

ANACES ou ANACTES, surnom des Dioscures, Castor et Pollux. Ce nom, qui signifie *princes*, n'était pas cependant particulier à ces divinités. Cicéron en compte encore deux familles de héros qui l'ont porté. Ce sont d'abord Tritopatreus, Eubuleus, et Dionysius, fils de Jupiter, ancien roi d'Athènes, et

de Proserpine, et en second lieu Aléon, Mélampe et Eumolus, fils d'Atrée. *Voy.* DIOSCURES.

ANACHIS, un des quatre dieux lares révérés par les Egyptiens, qui les appelaient *Dymon*, *Tychis*, *Heros* et *Anachis*. On soupçonne, avec assez de vraisemblance, ces quatre noms d'être une altération de *Dynamis*, la Force, *Tyché*, la Fortune, *Eros*, l'Amour, et *Anankhê*, la Nécessité. Ces divinités présidaient à la conservation des hommes.

ANACHORÈTE. Ce nom, qui signifie *séparé de la société*, se donne à ceux qui vivent seuls dans la solitude, pour se livrer à la contemplation de Dieu et aux pratiques de la pénitence, par opposition aux *cénobites*, qui se réunissent plusieurs ensemble pour la même fin. Les premiers siècles de l'Eglise fournirent un grand nombre d'hommes qui, pour échapper à la persécution, se retiraient dans les déserts, loin du commerce des hommes, afin d'y vaquer en paix au soin de leur âme et de s'adonner librement aux austérités et aux autres œuvres de la pénitence. On leur donnait encore le nom de *solitaires* et d'*ermites;* mais ce dernier mot, signifiant habitant des déserts, a été appliqué aussi à des réunions d'hommes qui vivaient en commun loin des villes. La réputation de sainteté que s'acquirent quelques-uns d'entre eux leur attira des disciples, auxquels ils crurent devoir donner une règle de conduite, et ce furent là les premiers abbés ou fondateurs de monastères. D'autres, ne se croyant pas appelés à une charge aussi importante, déclinèrent tout commerce avec qui que ce soit, et continuèrent de vivre séparément dans la solitude, et s'y enfonçaient davantage à mesure qu'ils s'apercevaient que l'affluence des visiteurs augmentait. Ils se bâtissaient de petits ermitages ou se contentaient des grottes et des cavernes que leur offraient les déserts. Ils se nourrissaient des racines et des fruits sauvages qui croissaient spontanément ou qu'ils cultivaient autour de leur demeure; quelquefois ils y ajoutaient du pain qu'on leur apportait des environs. Quelques-uns se couvraient avec des tissus de feuilles de palmier qu'ils confectionnaient eux-mêmes. Saint Paul l'Egyptien est regardé comme le premier des anachorètes; entré dans le désert à vingt-deux ans, il y passa quatre-vingt-dix ans, sans y avoir jamais vu un être humain, excepté saint Antoine, qui vint, par un mouvement de Dieu, le trouver quelques jours avant sa mort. Il avait été nourri, pendant ce long espace de temps, par un corbeau qui lui apportait chaque jour un demi-pain, mais qui lui en apporta un entier le jour où il reçut saint Antoine. Quand les temps de persécution furent passés, il y eut encore des anachorètes pendant plusieurs siècles, tant en Orient qu'en Occident, quoique le climat fût plus rigoureux dans cette dernière contrée. Quelquefois les anachorètes appartenaient à un monastère et obéissaient à un supérieur; c'étaient alors des hommes à qui l'abbé donnait la permission de vivre, pendant un temps déterminé, dans la solitude comme dans une espèce de retraite. On vit aussi des femmes mener ce genre de vie, mais en petit nombre : la plus célèbre est sainte Marie d'Egypte, qui fit, pendant de longues années, pénitence de ses désordres dans le désert d'Arabie. Maintenant les anachorètes sont fort rares, si toutefois il s'en trouve encore; car tous se sont rangés sous la règle et vivent en communauté; mais leur vie n'en est pas moins austère et rigoureuse, témoin les *trappistes*, qui étonnent encore la France par leur vie pénitente et laborieuse.

Les religions musulmane, brahmanique et bouddhique ont des espèces d'anachorètes, dont il est parlé dans ce Dictionnaire sous le nom qu'ils portent respectivement.

ANACLÉTHRA, pierre gardée religieusement à Athènes, auprès du Prytanée. Les femmes de Mégare avaient pour elle une grande vénération, car c'était sur cette pierre que Cérès, disait-on, s'était reposée après les longues courses qu'elle avait faites à la recherche de sa fille.

ANACTON, fête célébrée autrefois à Amphise, capitale de la Locride, en l'honneur des Dioscures, des Curètes et des Cabires.

ANACTOTÉLÈTES, prêtres macédoniens consacrés au culte des Cabires, qui portaient le nom d'Anactes dans cette province.

ANADI, c'est-à-dire *celui qui n'a pas de commencement;* un des noms de Brahma, le Dieu suprême de la théogonie hindoue.

ANADYOMÈNE. Ce mot, qui exprime l'action de sortir de l'eau, est un surnom de Vénus marine, née, selon les poëtes, du sein des mers. On la représentait comme sortant de la mer, et pressant sa chevelure mouillée pour en exprimer l'eau, ou bien portée sur une conque marine. Ceux qui avaient échappé à un naufrage ou à une inondation offraient un sacrifice à Vénus Anadyomène.

ANÆDIA, ou *Impudence*. Les Athéniens en avaient fait une déesse et la désignaient par une perdrix. Ils lui élevèrent un autel.

ANAGNOSTE. Les Grecs chrétiens donnent ce nom à celui des ecclésiastiques que nous nommons en Occident le *lecteur*.

ANAGOGIE. 1° On appelle ainsi, en style théologique, l'interprétation d'un fait ou d'un passage de l'Ecriture sainte adapté aux choses spirituelles. C'est ainsi que les biens temporels promis dans l'Ancien Testament aux observateurs de la loi sont l'emblème des biens éternels réservés à la vertu dans la vie future. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ANAGOGIE.

2° C'était aussi le nom d'une fête que les habitants d'Erix célébraient en l'honneur de Vénus. Ils suppliaient cette déesse de hâter son retour de Libye, où ils la supposaient allée. En effet, un grand nombre de pigeons partant de chez eux à une certaine époque, ils s'imaginaient qu'ils escortaient la déesse à laquelle ils étaient consacrés. Ils prétendaient que, deux jours après, une colombe

plus belle que les autres apparaissait sur la mer du côté de l'Afrique; elle était de couleur de pourpre, couleur qui était celle de Vénus. Bientôt elle était suivie d'une nuée d'autres pigeons, marque certaine que la déesse était revenue. Alors on célébrait la *Catagogie*, ou fête du retour.

ANAGRAMMATISME, sorte de divination par laquelle on cherchait à connaître le sort futur d'une personne par les différentes positions que l'on pouvait donner aux lettres de son nom. *Voy.* plusieurs exemples d'anagrammatisme dans notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. ANAGRAMME.

ANAGYRUS, héros ou demi-dieu, honoré chez les Grecs dans un bourg de son nom, situé dans l'Attique. Il était dangereux de l'offenser. On cite en preuve qu'un vieillard ayant coupé des branches d'arbre dans un bois qui lui était consacré, le dieu inspira à la concubine du vieillard une passion effrénée pour son fils. Désespérée des refus du jeune homme, elle l'accusa auprès de son père de l'avoir voulu déshonorer. Le vieillard jaloux crut trop facilement ce qu'il craignait, et fit précipiter son fils du haut d'un rocher. Plus tard, ayant reconnu l'innocence de son fils, il se pendit de désespoir.

ANAHID, déesse que les Grecs ont appelée *Anaïtis*, et qu'ils ont confondue tantôt avec Vénus, tantôt avec Diane. Elle n'était proprement ni l'une ni l'autre, mais elle avait plus de rapport avec la première, tant à cause du culte qu'on lui rendait, que parce qu'elle présidait à la planète de Vénus, que les Arméniens et les Persans appelaient *Anahid*. Cette déesse était la Mylitta ou l'Astarté des Chaldéens; elle avait plusieurs temples dans la province que les Géorgiens nomment aujourd'hui Ek'hletsith. Elle était adorée principalement en Perse, en Arménie et dans les contrées adjacentes. *Voy.* ANAÏTIS.

ANAITIS, divinité adorée par les Lydiens, les Arméniens, les Perses et plusieurs autres peuples de l'Orient, et qui paraît être la même que Vénus. Cette déesse avait beaucoup de temples en Arménie, surtout dans la province d'Acisilène. Dans un de ces temples elle avait une statue d'or massif, d'un travail exquis. Les Arméniens lui consacraient, dit-on, non-seulement les esclaves des deux sexes, mais les filles même de la première distinction. Elles ne se mariaient qu'après s'être longtemps prostituées auprès de la déesse, suivant l'usage du pays, et personne ne dédaignait de les épouser. — A Comanes, dans le Pont, on célébrait avec beaucoup de magnificence la fête d'Anaïtis. On y voyait un grand nombre de courtisanes. Le grand prêtre, qui jouissait d'une espèce de souveraineté, et la grande prêtresse demeuraient dans l'enceinte du lieu sacré. La chair du porc y était interdite; on ne laissait même point entrer de pourceaux dans la ville. — Le temple que cette déesse avait à Zéla était célèbre par sa magnificence, par la majesté des cérémonies, par les serments qu'y prêtaient ceux qui étaient chargés de l'administration des affaires civiles. Il y avait un grand nombre de personnes attachées au service du temple, et les prêtres y jouissaient d'un revenu considérable. Tout le pays lui était consacré et soumis à l'autorité du pontife. Inutile de dire que les fêtes que l'on célébrait chaque année en l'honneur d'Anaïtis étaient marquées par les plus grandes dissolutions. — On rapporte que lors de l'expédition d'Antoine contre l'Arménie, le temple de cette déesse fut pillé et sa statue d'or mise en pièces par les soldats, ce qui en enrichit plusieurs. Un d'eux, établi à Bologne en Italie, reçut un jour Auguste et lui donna un grand repas. *Est-il vrai*, lui dit l'empereur, *que celui qui porta les premiers coups à la déesse perdit aussitôt la vue, fut perclus de tous ses membres et expira bientôt après? — Si cela était*, répondit l'amphitryon, *je ne recevrais pas aujourd'hui l'empereur chez moi; vous voyez celui qui porta le premier coup, et c'est d'une de ses jambes que vous soupez ce soir*. Voy. ANAHID, qui est son véritable nom.

ANALEPSE, nom grec de la fête de l'Ascension, d'où la semaine suivante était nommée *Analepsine*. Cette fête était autrefois célébrée avec une magnificence et un appareil incroyable dans l'église bâtie par sainte Hélène sur le mont des Oliviers. Cette église n'avait pas de toiture; on ne se serait pas permis de fermer l'endroit par lequel Jésus-Christ s'était élevé au ciel. Une pieuse tradition ajoute que plus tard, lorsqu'on voulut couvrir l'église, les ouvriers ne purent jamais fermer entièrement cette voûte.

ANAMELECH, un des dieux de Sepharvaïm, ville d'Assyrie; on ne sait trop quel était ce dieu, car *ana*, première racine du vocable, se prête dans les langues sémitiques à une multitude de significations. Nos lecteurs pourront choisir entre le dieu des *oracles*, ou des *richesses*, ou des *troupeaux*, ou le roi *doux et bon*. Quelques auteurs le regardent, non sans fondement, comme le même que Moloch. On lui immolait des enfants en les faisant passer par le feu. *Voy.* MOLOCH. *Voy.* aussi nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. ANAMELECH.

ANAN (SECTE D'). Anan était un juif de Babylone qui, au VIII[e] siècle, s'éleva avec son fils contre le Thalmud. Fort instruits l'un et l'autre, ils ne conçurent que du mépris pour les rêveries et les absurdités entassées en si grand nombre dans ce recueil célèbre. Les rabbins et les Thalmudistes, partisans peu judicieux des traditions, réussirent à entraîner dans leur parti la généralité des juifs, et firent déclarer hérétiques les partisans d'Anan, qui s'en tenaient simplement à l'Ecriture sainte, appelée *Cara* en hébreu babylonien, d'où leur vint le nom de *Caraïtes*, c'est-à-dire Scripturaires. Quelques-uns cependant regardent Anan non comme l'instituteur, mais comme le restaurateur des Caraïtes. Selon d'autres écrivains, les sectateurs d'Anan professaient une doctrine qui tenait le milieu entre les Thalmudistes et les Caraïtes. *Voy.* CARAÏTES et ANANI.

ANANDRATE, dieu des Cappadociens, honoré sur le même autel qu'Omanus. On pense

que c'est le génie nommé chez les Perses Aniran. *Voy.* ce mot.

ANANGA (*Sans corps*, ou *privé de corps*), surnom de *Kama-Déva*, dieu de l'amour chez les Hindous. On lui donne ce nom parce que ce dieu, ayant voulu essayer le pouvoir de ses flèches contre Siva, qu'il voulait rendre amoureux de Dourgâ, fut consumé par le feu de ses regards; mais Siva, satisfait de sa vengeance, le fit renaître sous la forme de Pradyoumna. *Voy.* Kama-Déva.

ANANI. D'après les auteurs arabes, les *Anani* sont une secte de juifs, disciples d'un nommé Anan, fils de David, chef de la captivité, qui croient à la vérité des exhortations et des instructions du Messie; ils soutiennent qu'il n'a contredit la loi en rien, qu'au contraire il l'a affermie et a invité les hommes à l'observer; qu'il est du nombre des prophètes des enfants d'Israël qui ont observé religieusement la loi, mais cependant ils ne le reconnaissent pas pour avoir eu le don de prophétie. Quelques-uns même d'entre eux disent que Jésus, fils de Marie, n'a jamais prétendu être envoyé de Dieu comme prophète, ni être chargé d'établir une nouvelle religion qui abolît celle de Moïse; qu'il est seulement un des fidèles serviteurs de Dieu; que l'Evangile n'est point un livre que Dieu lui ait envoyé, ni une révélation qu'il ait reçue, mais seulement le récit de son histoire mis en écrit par quatre de ses compagnons; que les juifs enfin ont agi injustement envers lui, d'abord en le traitant de menteur, et ensuite en le faisant mourir sans avoir égard à la justice de ses prétentions, et en méconnaissant son mérite et sa vertu. — Il paraît qu'Anan appartenait à la secte des Rabbanites, qui n'est pas aussi hostile aux chrétiens que celle des Caraïtes. *Voy.* Anan.

ANANSIO ou ANANSIÉ. Les Nègres de la Côte-d'Or croient que le genre humain a été créé par une grosse araignée, nommée *Anansio*, qu'ils révèrent comme une divinité particulière. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Anansié et Araignée.

ANANTA. Ce mot, qui signifie *sans fin*, est un des noms du grand serpent *Sécha*, sur lequel est portée la terre, suivant la mythologie hindoue. (*Voy.* Sécha.) Les Indiens célèbrent sa fête le 14 de la lune de bhadon (août-septembre), auprès d'une rivière d'eau douce, sinon dans une maison ou dans une pagode. Les brahmes, qui seuls ont le privilége d'y officier, prennent une poignée de paille fort longue, à laquelle ils font quatorze nœuds : c'est l'image de la divinité; ils l'encensent et l'ornent de fleurs. Ensuite ils prennent un cordon rouge où il y a quatorze nœuds, et la nouent autour du bras droit; ce cordon fait ordinairement quatre fois le tour du bras, ensuite on écoute l'histoire du dieu contenue dans le Pourana, nommé *Bhabikhi*. Si un soudra veut célébrer cette fête, il faut qu'il s'adjoigne un brahme pour lui lier le cordon; après quoi on apporte en son nom une cruche de cuivre avec de l'eau : on pose sur la cruche un coco et on y met des feuilles de chiendent sacré et de manguier; puis le soudra doit faire une aumône au brahme, en argent ou en nature. Pendant cette fête on ne doit faire qu'un repas léger, consistant en confitures, sucreries, etc. On n'est pas tenu de la célébrer; mais quand on l'a faite une fois, on est obligé de la continuer pendant quatorze ans, après quoi on est libre de la continuer ou de donner un repas aux prêtres. Si on recommence, il faut continuer encore pendant quatorze ans. Ceux qui ont accompli les quatorze ans ont le droit de porter un cordon d'or au lieu d'un rouge. Dans le Malabar on peut être relevé de son engagement moyennant des ablutions et des purifications réitérées pendant plusieurs jours, et d'abondantes aumônes aux brahmes. — Suivant d'autres auteurs indiens, cette fête se célèbre en l'honneur de Vichnou, sous l'attribut d'Ananta, ou infini.

ANAPHORA, nom donné par les Grecs à l'élévation de la sainte hostie et au sacrifice de la messe.

ANARAIDES, nymphes ou génies des eaux qui, dans l'idée des Grecs modernes, se tiennent au voisinage des sources. En effet, à la plupart des fontaines on ne manque guère de pratiquer une niche carrée destinée à recevoir les offrandes que l'on doit faire à ces divinités avant de se désaltérer. Il est vrai que ces dons ne sont pas fort onéreux; c'est un poil des vêtements, un caillou, un fragment d'arbuste ou autre chose semblable que l'on dépose dans ce tronc pour remercier le *bon démon* de la solitude, ou pour détourner l'effet du *mauvais œil* qui pourrait donner la fièvre, la colique, ou même tarir les eaux si on oubliait de lui faire un présent quelconque. On a vu, dit-on, ces nymphes agacer quelquefois des bergers et les enlever sans retour lorsqu'ils avaient été assez imprudents pour s'abandonner à leurs séductions. Elles ne deviennent propices qu'après que le prêtre a béni ces piscines du Parnasse et du Pinde.

ANARRHYSIS, deuxième jour de la fête des Apaturies, ainsi nommé des sacrifices qu'on y offrait. *Voy.* Apaturies.

ANASTASIME, surnom de la Pâque des chrétiens d'Occident, ce qui veut dire la Pâque *de la Résurrection*, à la différence des chrétiens d'Orient et surtout des Grecs qui l'appelaient *Staurosime*, c'est-à-dire *de la Croix* ou *de la Passion*, comme si le mot *Pascha* venait du grec πασχειν, *souffrir*, tandis qu'il vient sans contredit de l'hébreu פסח, *pesach*; syriaque פסחא, *pascha*, qui signifie passage. *Voy.* Paque.

ANASTASION, *chant de la Résurrection*. C'est le nom de l'hymne du dimanche de Pâques dans les liturgies grecques.

ANATHÈME, mot grec (Ἀνάθημα) qui signifie une chose vouée, consacrée. Les anciens l'employaient pour exprimer un objet consacré aux dieux, suspendu à leurs autels, et qu'il n'était plus permis de détourner à des usages profanes. Ils désignaient encore par ce terme la victime expiatoire dévouée aux dieux infernaux.

L'Eglise se sert du mot anathème à peu

près dans ce dernier sens. Pour elle, prononcer l'anathème contre quelqu'un, c'est le retrancher de la communion des fidèles, et le déclarer en état de damnation éternelle. Le premier exemple d'anathème prononcé dans l'Eglise chrétienne se trouve dans saint Paul. *Si quelqu'un*, dit-il, *n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème* (*I Cor.* XVI, 22). A son exemple, l'Eglise prononce anathème contre les hérétiques et ceux qui nient les dogmes catholiques ou qui soutiennent des erreurs opposées à la foi; aussi un grand nombre de canons de conciles sont rédigés sous cette forme : *Si quelqu'un dit ou soutient telle erreur, qu'il soit anathème.* Cependant l'anathème de l'Eglise n'est pas éternel quant aux personnes qui l'ont encouru; elles obtiennent, en revenant à résipiscence, leur réintégration dans la société des fidèles et la levée de l'anathème. *Voy.* EXCOMMUNICATION, ABSOLUTION. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. ANATHÈME, EXCOMMUNICATION; celui de Liturgie, art. EXCOMMUNICATION; celui des Rites sacrés, art. CENSURES, EXCOMMUNICATION, et celui des Sciences occultes, art. ANATHÈME, EXCOMMUNICATION, PIERRES D'ANATHÈME.

Les Juifs exprimaient l'anathème par le mot *Khérem*, qui exprimait, comme chez les Grecs, soit un objet voué et consacré à Dieu, soit une victime d'expiation : ainsi le bouc que le grand prêtre chassait dans le désert après lui avoir imposé les mains sur la tête en signe qu'il le chargeait de toutes les iniquités du peuple, était un anathème. Ils appelaient encore anathème une imprécation prononcée contre quiconque oserait enfreindre une prohibition émanée d'une autorité légitime. On en voit un exemple célèbre dans Josué, ch. VI, 26, lorsque ce grand capitaine, ayant ruiné la ville de Jéricho de fond en comble, s'écria : *Maudit soit devant Jéhova quiconque osera rétablir et rebâtir la ville de Jericho! Puisse mourir son fils aîné quand il en jettera les fondements, et le dernier de ses enfants quand il en posera les portes!* Et l'histoire rapporte que l'anathème reçut son accomplissement dans la personne d'Hiel de Béthel, qui rebâtit Jéricho sous le règne d'Achab. C'était encore un anathème qu'avait prononcé Josué lorsqu'il avait enjoint que tout ce que renfermait cette malheureuse ville fût consacré au Seigneur, sans qu'il fût loisible d'en détourner la moindre chose, parce qu'elle était les prémices de la conquête. L'anathème tomba sur Achan, qui s'était approprié différents objets appartenant au butin. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ACHAN.

Plusieurs communions protestantes ont conservé aussi l'anathème, entre autres l'Eglise anglicane, où l'anathème est encore plus redoutable que l'excommunication; il déclare l'hérétique ennemi de Dieu et abandonné à la damnation éternelle. L'évêque le lance en présence du doyen et du chapitre, ou de douze autres ministres. Ces excommunications ne se font pas en public, non plus que l'absolution, mais dans l'officialité, contrairement à la discipline de l'Eglise catholique, qui le prononce avec beaucoup de solennité.

Le *Tapou* ou *Tabou*, dans les îles de la mer du Sud, est encore une espèce d'anathème, pris dans le sens des Grecs. *Voy.* TAPOU.

ANAX, fils du Ciel et de la Terre, dans la mythologie grecque. Son nom, qui signifie *Roi, Seigneur*, était considéré comme quelque chose de sacré; on le donnait par honneur aux princes, aux héros, aux demi-dieux.

ANAXANDRA, héroïne révérée comme une déesse dans la Laconie; elle avait aussi un autel dans l'Attique.

ANCHAR OU ANCHIALE. Les Latins supposaient faussement que les Juifs adoraient un dieu nommé *Ancharus* (d'autres lisent *Anchialus*). Il était représenté, disent-ils, sous la forme d'un âne. Martial, dans une de ses épigrammes, demande à un juif de jurer par Anchiale :

Non credo; jura, Verpe, per Anchialum.

Il est possible que ce nom vienne du dieu *Hannéchar* ou *Hanchar*, dont il est souvent question dans la Bible. C'est le dieu *étranger* qu'il est défendu aux Juifs d'adorer, ou bien *An-chi-al* serait une formule de serment.

ANCHARIE OU ANCARIE, nom que les Asculans, les Phalériens et les autres peuples voisins de l'Etrurie donnaient à Némésis. Dans leurs cérémonies publiques les Etrusques portaient au haut d'une pique la statue de cette déesse; et les Fésulans, nation voisine, lui rendaient de grands honneurs. Les Asculans l'invoquaient particulièrement comme présidant à la guerre et pouvant empêcher les incursions des ennemis. Elle est représentée, sur des monuments étrusques, avec des ailes à la tête, comme Mercure; les jambes ornées du cothurne, la main gauche derrière le dos et la droite appuyée sur une hache à deux tranchants. Les prêtres de cette déesse étaient choisis dans une famille que l'on appelait pour cela *Ancharienne.* On appelait aussi *ancharienS* les hommes furieux et désespérés, parce qu'on supposait que c'était Ancharie ou Némésis qui jetait dans leur âme le trouble et le désespoir. *Voy.* NÉMÉSIS.

ANCILES. Sous le règne de Numa, second roi des Romains, qui fut l'époque des prodiges, tomba du ciel un *ancile*, sorte de bouclier échancré. On le reçut comme un présent des dieux, qui présageait les futures conquêtes du nouvel empire, et on le regarda comme le *palladium* et la sauvegarde de la ville. Le roi, afin de dérouter les tentatives de la malveillance, ordonna à Veturius Mamurius d'en fabriquer onze autres absolument semblables à celui qui était tombé miraculeusement du ciel, et les fit suspendre tous les douze dans le temple de Mars. Le premier mars ils étaient l'occasion d'une grande fête. Les prêtres du temple, revêtus de tuniques rouges ou de plusieurs couleurs,

couverts de casques et de cuirasses d'airain, sortaient processionnellement de l'édifice sacré, portant avec pompe les *anciles*, et se rendaient au Capitole en traversant le Forum au son des flûtes, et exécutant des danses guerrières en frappant de leurs courtes épées les boucliers sacrés. C'est de là que venait à ces prêtres le nom de *Saliens*, qui veut dire sauteurs ou danseurs. Dans leurs chants les Saliens invoquaient tous les dieux, à l'exception de Vénus, qu'il était défendu de nommer. Dans la suite on mêla à ces chants le nom des empereurs. Germanicus eut aussi l'honneur d'y être nommé. Le dernier jour de la fête on célébrait les *Mamurales*. Les uns prétendent qu'elles avaient lieu en l'honneur de Mamurius, le forgeron, qui refusa tout salaire, se contentant de la gloire d'avoir forgé les *anciles*. D'autres croient qu'elles étaient en l'honneur de Mars, qu'on appelait aussi Mamers dans les anciens temps. Pendant toute la durée des fêtes, qui, suivant Polybe, duraient trente jours, il eût été d'un mauvais augure de livrer bataille, de tracer un camp, de se marier, de se mettre en voyage ou d'entreprendre aucune affaire importante. La femme du grand prêtre de Jupiter ne devait prendre pendant tout ce temps aucun soin de sa chevelure. Les Saliens se donnaient des repas splendides, comme le témoigne l'expression d'*epulæ saliares*, qui passa dans la langue pour exprimer des repas somptueux. Après la fête les *anciles* étaient reportés dans le temple de Mars avec de grandes cérémonies.

ANCLABRIA. C'était, chez les Latins, une table sacrée sur laquelle on étendait la victime égorgée pour la dépouiller et la partager en morceaux. On donnait aussi ce nom aux divers ustensiles dont on se servait pour les sacrifices.

ANCULES. C'étaient, chez les Romains, les divinités tutélaires des esclaves. Ce nom est pris du vieux mot *anculari*, pour *ancillari*, servir.

ANDATÉ ou ANDRASTÉ, nom sous lequel les anciens Bretons adoraient la Victoire. Elle était particulièrement honorée chez les Trinobantes, qui habitaient la contrée appelée maintenant comté d'Essex. On lui sacrifiait les prisonniers, dans un bois consacré à cet usage.

ANDER, le second des six mauvais génies créés par Ahriman. Ce nom, selon Anquetil, signifie *impur*.

ANDESCHAN, premier sacrificateur établi par Nemrod pour le culte du Feu ; car les Parsis prétendent que ce prince était de la religion de Zoroastre. C'est lui qui, ayant disputé avec Abraham sur l'unité de Dieu, conseilla au roi de le faire jeter dans une fournaise ardente pour éprouver la divinité du Feu; mais Abraham sortit sain et sauf de cette épreuve. Les musulmans confirment leur témoignage par le passage de la Genèse, où il est dit qu'*Abraham sortit de Ur des Chaldéens*. Or *Ur* (hébr. אור), disent-ils, n'est pas ici un nom de ville, mais désigne *le feu*. On prétend qu'Andeschan fut le premier à mettre en pratique l'ordre qui lui fut donné, lors de son premier sacrifice, d'avoir commerce avec sa mère, sa fille ou sa sœur, afin de rendre le sacrifice méritoire: exemple qui fut depuis imité par les mages.

ANDHA-TAMISRA, lieu de ténèbres; un des vingt-un enfers des Hindous; il est situé dans le *Patala*, ou région inférieure.

ANDIS, religieux hindous qui vivent d'aumônes. Ils se livrent à des austérités incroyables; il en est parmi eux qui font vœu de rester dans une posture pénible et gênée pendant une ou plusieurs années; par exemple, de se tenir constamment debout sans changer de place; et, dans la crainte de changer de situation, ils se font attacher les mains à des perches, placées exprès dans les pagodes, de sorte qu'ils dorment dans cette attitude; la maladie, l'agonie même, ne sont pas pour eux un motif d'enfreindre leur vœu. Des domestiques sont chargés de leur donner à manger, à boire, et de les nettoyer. Lorsque le temps de leur pénitence est accompli, on les détache, mais ils ne peuvent plus abaisser leurs bras, dont les muscles et les nerfs sont contractés. Ils parcourent alors les villes et les campagnes en demandant l'aumône, et on les regarde comme des saints.

ANDROCRATE, héros adoré comme un dieu par les Grecs. Sa chapelle, couverte de buissons et d'arbres épais, était située près de Husies, ville au pied du mont Cythéron. Aristide lui offrit un sacrifice avant de marcher contre Mardonius, général des Perses.

ANDROGÉNIES ou ANDROGÉONIES, fête que les Athéniens établirent en l'honneur d'Androgée, fils de Minos, second roi de Crète. Ce jeune homme, étant allé à Athènes pour prendre part aux Panathénées, remporta les prix à tous les jeux et à tous les exercices. Les jeunes gens d'Athènes et de Mégare, jaloux d'un succès si brillant, lui ôtèrent la vie. Minos vengea la mort de son fils en s'emparant de ces deux villes, et en soumettant leurs habitants aux plus dures conditions. Il exigea, entre autres, qu'on établît des fêtes en son honneur. On éleva en effet un autel à Androgée, comme à un héros de la Grèce, et on institua les Androgénies.

ANDROGYNES. La mythologie appelait ainsi la race des premiers hommes qui réunissaient les deux sexes; ils avaient deux têtes, quatre bras et quatre jambes. Cette organisation leur donnait une force extraordinaire; ils s'en prévalurent pour oser faire la guerre aux dieux. Jupiter était sur le point de les faire périr, mais, fâché de détruire le genre humain, il se contenta de partager le corps des hommes pour les affaiblir. Apollon fut chargé de l'opération, et il s'en acquitta fort adroitement. On voit encore au nombril l'endroit où il arrêta et noua les peaux. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. HERMAPHRODITES, POLYCRITE.

Les rabbins disent aussi que Dieu créa d'abord Adam mâle et femelle, suivant ces paroles de la Genèse : *Masculum et feminam creavit eos;* mais qu'ensuite il divisa son corps et en fit l'homme et la femme

ANDRONICIENS, disciples d'un certain Andronic, qui avait adopté les erreurs des sévériens. Ils avaient sur le sexe une opinion singulière, prétendant que la partie supérieure du corps des femmes était l'œuvre de Dieu, tandis que la partie inférieure était l'ouvrage du démon. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. Sévériens.

ANE, animal consacré à Priape, à qui on l'offrait en sacrifice, parce que ce dieu en avait tué un, lors de l'expédition de Bacchus dans les Indes, pour avoir eu l'insolence de lui disputer le prix de la force. Il était admis dans les mystères de Vesta, en reconnaissance de ce que par ses cris il avait réveillé cette déesse, à qui Priape voulait faire violence durant son sommeil. — Les Egyptiens regardaient l'âne comme un symbole de Typhon, génie du mal; c'est pourquoi il était fort maltraité à Coptos. Les habitants de Busiris, d'Abydos et de Lycopolis, haïssaient même le son de la trompette, comme ressemblant au braiment de l'âne, ce qui ne donne pas une haute idée de la perfection de cet instrument chez les Egyptiens. — Les Romains avaient aussi une certaine aversion pour l'âne, et regardaient sa rencontre comme un mauvais présage. C'est ici le lieu de rapporter une fable symbolique où l'âne joue un rôle. *Jupiter venait de prendre possession de l'empire du monde, et les mortels couraient en foule encenser ses autels; le dieu, touché de leur piété, leur promit d'exaucer le vœu qu'ils formeraient. Les hommes demandèrent le don d'un éternel printemps, qui jamais ne pût faire place à la triste vieillesse. Jupiter chargea l'âne de Silène de nous apporter ce don inestimable. L'âne, fatigué, rencontre une source et s'en approche pour s'y désaltérer. Mais le serpent, gardien des eaux, lui signifie que, pour en boire, il faut qu'il lui cède le trésor dont il est porteur. Le stupide animal troqua contre quelques gorgées d'eau une liqueur plus précieuse que le nectar. Depuis ce temps, les serpents ont la propriété de changer de peau, et de reprendre tout l'éclat et la vigueur de la jeunesse; et les mortels sont, comme auparavant, la proie de la vieillesse et de la mort.* Noël. *Dict. de la Fable. Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. Ane, Anesse, et celui des Sciences occultes, art. Ane, Borack, Képhalonomancie.

ANES (Fête des). A Dieu ne plaise que nous donnions la fête des Anes comme faisant partie de la liturgie catholique; elle doit cependant entrer dans notre Dictionnaire, soit parce qu'on la voit figurer dans quelques rituels, et que plusieurs auteurs ecclésiastiques en ont parlé, soit afin de répondre à ceux qui se sont plu à révéler ces folies pour en faire tomber le blâme sur l'Eglise universelle. Au milieu de la multitude de descriptions que l'on rencontre chez un grand nombre d'écrivains sérieux ou frivoles, nous choisissons celle qu'en a donnée M. Guénebault, dans son *Glossaire liturgique*, inséré au tome XVI des *Annales de philosophie chrétienne*. On y verra que dans l'origine cette fête n'avait rien que d'innocent, et qu'elle pouvait être très-propre à édifier la simplicité de nos pères du moyen âge, mais que la grossièreté et l'ignorance la firent bientôt dégénérer en profanation, ce qui la fit enfin sévèrement interdire par les évêques, les synodes et les conciles.

« La fête des Anes paraît remonter au xie ou xiie siècle; on la célébrait à Rouen le jour de Noël. C'était une procession, où quelques ecclésiastiques représentaient les prophètes de l'ancienne Loi qui avaient prédit le Messie. On y voyait, entre les prophètes, Nabuchodonosor et les trois enfants dans la fournaise, Zacharie, sainte Elisabeth, saint Jean-Baptiste, la sibylle Erithrée, à cause de ses vers sur Jésus-Christ, et Virgile, à cause de son églogue v^e. Il y avait enfin Balaam, monté sur son *ânesse;* c'est ce qui avait donné le nom à la fête. La procession, sortie du cloître, entrait dans l'église, où elle se rangeait des deux côtés de la nef. Les chantres appelaient les prophètes l'un après l'autre, et ceux-ci prononçaient chacun quelque passage qui avait rapport à la venue du Messie. L'ânesse y avait aussi son rôle. La sibylle venait la dernière, puis tous les prophètes et tout le chœur chantaient un motet par où finissait la cérémonie.

« La fête de l'Ane, qui se pratiquait à Beauvais le 14 janvier, offre quelques circonstances différentes. On choisissait une jeune fille qui devait représenter la Vierge; on lui mettait un joli enfant entre les bras, et puis on les faisait monter sur un *âne* richement enharnaché. La procession, suivie du clergé, entrait dans l'église paroissiale, où l'on faisait placer la jeune fille ainsi que son âne du côté de l'évangile. On commençait l'*Introït*, le *Kyrie*, que l'on accompagnait du refrain *hihan*, imitant ainsi le cri de l'âne; puis on chantait la prose suivante, que l'on trouve dans plusieurs ouvrages manuscrits et imprimés :

Orientis partibus Adventavit asinus, Pulcher et fortissimus, Sarcinis aptissimus.	Des contrées de l'Orient est arrivé cet âne, beau, courageux et propre à porter les fardeaux.

« Chaque strophe était suivie de celle-ci en français :

Hé! sire âne, ça! chantez
Belle bouche, rechignez;
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez (en abondance).

Lentus erat pedibus, Nisi foret baculus Et eum in clunibus Pungeret aculeus.	Pour hâter sa démarche lente, il fallait qu'il sentit le baton, et que l'aguillon lui piquat la croupe.

Hé! sire âne, etc.

Hic in collibus Sichem Jam nutritus sub Ruben, Transiit per Jordanem, Saliit in Bethleem.	Sur les collines de Sichem, nourri et élevé par Ruben, il traversa le Jourdain et sauta à Bethléem.

Hé! sire âne, etc.

Ecce magnis auribus Subjugalis filius, Asinus egregius Asinorum dominus.	Le voilà avec ses grandes oreilles, ce fils du porte-joug, cet âne charmant, ce roi des ânes

Hé! sire âne, etc.

Saltu vincit hinnulos, Damas et capreolos, Super dromedarios Velox Madianeos.	Il devance à la course les faons, les daims, les chevreuils; il surpasse en légèreté les dromadaires de Madian.

Hé ! sire âne, etc.

Aurum de Arabia Thus et myrrham de Saba, Tulit in Ecclesia Virtus asinaria.	C'est la vertu de l'âne qui a apporté dans l'Eglise l'or de l'Arabie, l'encens et la myrrhe de Saba.

Hé ! sire âne, etc.

Dum trahit vehicula, Multa cum sarcinula, Illius mandibula Dura terit pabula.	Tout en traînant des chariots chargés d'un pesant bagage, ses mâchoires broient une pâture grossière.

Hé ! sire âne, etc.

Cum aristis hordeum Comedit et carduum; Triticum a palea Segregat in area.	Il se nourrit d'orge, d'épis et de chardons; il sépare dans l'aire le froment d'avec la paille.

Hé ! sire âne, etc.

« A la strophe suivante on se mettait à genoux.

Amen dicas, asine, Jam satur de gramine. Amen, Amen itera; Aspernare vetera.	O âne, dites Amen; désormais rassasié de fourrage, répétez Amen, Amen; méprisez les choses anciennes.

Hé ! va ! hé va! hé va! hé !
Biau sire âne, ça, allez ;
Belle bouche, ça, chantez.

« Le son *hihan* était encore entremêlé dans les différentes parties de l'office.

« On célébrait aussi dans la même ville une autre fête de l'âne, le jour de Noël ; elle se composait encore de nouvelles extravagances. D'abord paraissait un jeune homme portant des ailes sur son dos, et figurant l'ange Gabriel ; il récitait l'*Ave, Maria* à une jeune fille, qui lui répondait par ces paroles de la Vierge : *Fiat mihi*, etc. Ensuite un enfant, enfermé dans une grande cage de carton, criait en imitant le chant du coq : *Puer natus est nobis* (Un enfant nous est né) ; un gros bœuf en mugissant disait : *Ubi* (prononcé *Oubi*, Où?) ; une longue procession, précédée de quatre brebis *bêlant*, était supposée se rendre à *Bethléem ;* un âne criait *hihanus*, pour signifier *Eamus* (Allons-y) ; enfin un fou avec ses grelots fermait la marche. »

ANEMBOTUS, un des quatre prophètes des Chaldéens, qui vinrent par mer, sous le règne de Daonus, pour enseigner plus en détail à ces peuples ce que Oannès ne leur avait appris que d'une manière abrégée.

ANEMOTIS (*Qui calme les vents*). Diomède, par suite d'un vœu, avait érigé un temple et une statue à Pallas Anémotis, dans la ville de Mothone ; ce qui fit cesser les vents continuels et violents qui ravageaient le pays.

ANESSE DE BALAAM. Suivant les rabbins, c'est une des dix créatures privilégiées que Dieu trouva bon de former à la fin du sixième jour. C'est à elle qu'Abraham fit porter le bois qui devait servir à l'immolation de son fils ; elle servit plus tard de monture à la femme et aux enfants de Moïse dans le désert ; puis à Balaam, à qui elle adressa la parole lorsque l'ange lui barra le chemin. Cette merveilleuse bête existe encore, disent-ils, et elle est réservée jusqu'à l'avénement du Messie juif, qui doit la monter pour subjuguer toutes les nations de la terre. *Voy.* l'art. ANE et les renvois qui y sont indiqués.

ANGAINMOROHA, dieu de l'île Akéna, dans l'Océanie.

ANGAS, livres sacrés des Hindous : ils sont au nombre de six ; ils traitent de l'astronomie, de la grammaire, de la prosodie, et offrent des commentaires sur les passages obscurs des *Védas*.

ANGATSCH ou ANGATSCH-RATSI, l'esprit mauvais; nom que les Madécasses donnent au démon, ou mauvais principe. Ils lui réservent ordinairement une portion des offrandes qu'ils font au bon principe, afin de détourner sa maligne influence. Ils lui donnent aussi la forme de serpent, car ils croient que ce génie du mal a pris la forme de ce reptile. — Le terme *Angatsch* sert encore à désigner, chez les mêmes peuples, le cinquième ordre d'anges, qui sont d'une nature mauvaise, et qui correspondent à ce que nous appelons des spectres et des revenants. *Voy.* l'art. ANGES de notre Dictionnaire des Sciences occultes.

ANGEKOK, nom des prêtres chez les Groënlandais. Ils sont en même temps sorciers et médecins, comme dans la plupart des tribus américaines.

ANGÉLIQUES. On ne sait rien de bien certain sur ces hérétiques, qui vivaient du temps de l'empereur Sévère, et dont saint Epiphane ne connaissait que le nom. Mais saint Augustin pense qu'ils se nommaient ainsi parce qu'ils se vantaient de mener une vie angélique. D'autres croient qu'ils regardaient le monde comme créé par les anges. Cette opinion paraît fondée sur le culte qu'on rendait aux anges dans certaines contrées de l'Orient ; et Théodoret remarque qu'il avait jeté de si profondes racines dans la Pisidie et dans la Phrygie, que le concile de Laodicée fût obligé de le condamner et de l'abolir au IVe siècle. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ANGÉLIQUES.

Les *Angéliques* sont aussi des religieuses qui ont quelques maisons en Italie, entre autres à Crême et à Milan, et qui furent fondées par Louise Torelli, comtesse de Guastalle. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. ANGÉLIQUES *et sœurs Guastallines*.

ANGÉLITES, hérétiques des premiers siècles qui sont peut-être les mêmes que les Angéliques. Nous ajoutons à ce que nous avons dit de ces derniers, que quelques-uns tirent leur nom d'un lieu nommé *Angelius* où ils s'assemblaient. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ANGÉLITES.

ANGÉLOLATRIE, c'est-à-dire *adoration des anges*, culte réprouvé par la religion chrétienne ; il semblerait qu'il avait lieu du temps de saint Paul, qui cherche à prémunir les Colossiens contre cette superstition, en leur disant : *Que personne ne vous séduise par une affectation d'humilité et par le culte des anges, s'ingérant dans des choses qu'il n'a*

point vues. Toutefois des gens ignorants et grossiers rendirent, en différents temps, aux anges un culte qui n'était dû qu'au Créateur. *Voy.* ANGÉLIQUES et ANGÉLITES.

ANGELUS. C'est, dans la religion catholique, une prière qui commence par ce mot *Angelus*, et dont l'objet est d'honorer le mystère de l'incarnation du Sauveur, et d'implorer le secours de la sainte Vierge Marie, sa mère. Elle se compose de trois passages tirés de l'Ecriture sainte, dont chacun est suivi de la Salutation angélique. Une oraison termine le tout. Cette prière n'est point d'obligation, mais tous les fidèles sont invités à la réciter trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, et elle est annoncée à cet effet par le son de la cloche. Afin de gagner les indulgences, elle doit être récitée à genoux, excepté les dimanches et pendant le temps pascal. On croit qu'elle a été instituée par le pape Calixte III, pour implorer la protection du ciel contre les entreprises de Mahomet II, sultan des Turcs. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. ANGELUS.

ANGEMACUR. Nous laissons sur le compte de Mendez-Pinto ce qu'il rapporte du culte rendu à cette divinité. Suivant lui, ses sectateurs ne vivaient que de mouches, de fourmis, de scorpions et d'araignées, assaisonnés du jus de certaines herbes. Ils méditaient jour et nuit, les yeux levés vers le ciel, et les deux poings fermés, exprimant ainsi leur mépris pour les biens de ce monde.

ANGENONE, déesse des Latins, à laquelle on avait recours contre l'esquinancie.

ANGERBODE ou ANGURBORDE, géante de la mythologie scandinave; elle a eu, de son commerce avec *Loke*, l'esprit du mal, trois monstres : le loup *Fenris*, emblème de la destruction, le grand serpent *Migdard*, ou Jormungandur, qui enveloppe toute la terre de ses replis, et *Héla*, la mort, déesse du monde souterrain.

ANGÉRONE, déesse du silence chez les Romains; elle présidait aux conseils dont le silence et le secret sont l'âme. Sa statue était placée dans le temple de Volupia, déesse de la volupté. Y avait-il un mystère dans cette association? nous l'ignorons. Elle était représentée sous la figure d'une femme qui met un doigt sur sa bouche. Sa statue était accompagnée de différents symboles; il en existe où elle porte sur la tête le boisseau de Sérapis, et à la main la massue d'Hercule; auprès d'elle sont les bonnets de Castor et de Pollux : son autre main tient une bague qu'elle porte à la bouche, comme pour la fermer d'un cachet.

ANGÉRONALES, fêtes instituées en l'honneur d'Angérone, déesse du silence; elles étaient célébrées le 12 des calendes de janvier (21 décembre).

ANGES. C'est le nom que l'on donne aux esprits célestes. Ce mot, d'origine grecque, signifie *messager*, *envoyé;* parce que Dieu s'est servi d'eux plusieurs fois pour communiquer avec les hommes et faire connaître à ceux-ci ses volontés.

1° Les chrétiens croient qu'ils ont été créés avant l'homme, qu'ils sont de purs esprits et qu'ils n'ont point de corps; cependant quelques anciens Pères ont avancé qu'ils avaient un corps, mais un corps beaucoup plus subtil que celui des humains. On partage tous les esprits célestes en trois ordres, dont chacun se subdivise en trois chœurs, et les neuf chœurs réunis forment ce que l'on appelle la hiérarchie. Le premier ordre comprend les *Séraphins*, les *Chérubins* et les *Trônes;* le second les *Dominations*, les *Vertus* et les *Puissances*; le troisième les *Principautés*, les *Archanges* et les *Anges* proprement dits. Voici maintenant leurs divers attributs, d'après saint Denis l'Aréopagite. Les Séraphins excellent par leur amour, les Chérubins par leur silence; sur les Trônes règne la majesté divine; les Dominations ont autorité sur les hommes; les Vertus renferment la force des miracles; les Puissances s'opposent aux démons; les Principautés veillent sur les empires; enfin les Archanges et les Anges sont les messagers de Dieu, avec cette seule différence entre eux que les missions les plus importantes sont réservées aux premiers. *Voy.* nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. ANGES. — Les anges (dans la suite de cet article nous comprenons sous ce nom tous les esprits célestes sans distinction de chœurs), les anges n'ayant point de corps, ne sont point sujets à la mort; ils vivent perpétuellement heureux dans le ciel, occupés sans cesse à voir Dieu, à le contempler sans voile, à l'adorer et à chanter ses louanges; de plus ils sont impeccables. — Quel est le nombre des anges? Nous l'ignorons; l'Eglise suppose qu'ils sont innombrables. Daniel rapporte que, dans une de ses visions, il vit un million d'anges servir l'Ancien des jours, et un milliard d'autres se tenir respectueusement en sa présence. Saint Jean, dans l'Apocalypse, en entendit aussi un million entonner le cantique du triomphe. — Les anges ont-ils paru quelquefois sur la terre? Sans aucun doute; les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament en font foi. Mais ces livres ne nous ont révélé les noms que de trois d'entre eux. Le premier est Michel, qui est considéré comme le prince de la milice céleste, et le plus redoutable adversaire des démons ou mauvais anges : son nom, *Micha-el*, signifie : *Qui est comme Dieu?* Ce sont les paroles qu'on suppose avoir été proférées par lui lorsqu'il terrassa Satan qui avait voulu s'égaler au Très-Haut. Les Juifs le regardaient aussi comme le protecteur de leur nation. Le second est Gabriel, dont la mission semble avoir été principalement d'annoncer aux hommes tout ce qui avait rapport à l'incarnation. Ainsi ce fut lui qui annonça à Daniel l'époque à laquelle devait naître le Christ. Ce fut lui qui annonça à Zacharie la naissance de Jean-Baptiste, précurseur du Fils de Dieu; ce fut lui enfin qui traita avec Marie du grand mystère qui allait s'opérer en elle et par elle. Son nom signifie *Force de Dieu.* Le troisième est Raphaël, qui fut envoyé pour guider le jeune Tobie dans une

terre étrangère, pour délivrer la fiancée de celui-ci du démon qui la menaçait, et rendre à Tobie le père la vue qu'il avait perdue. Son nom, qui ne se lit que dans le livre de Tobie, signifie *Guérison de Dieu*. Ces trois esprits sont regardés comme des archanges. — Sous quelle forme les anges apparaissent-ils aux hommes? — Il n'y a rien de positif là-dessus ; ainsi, d'après les livres saints, il paraît que quelquefois ils prenaient un corps réel. Par exemple Abraham lava les pieds à trois anges qui vinrent le trouver sous le chêne de Mambré; Jacob lutta corps à corps avec un ange qui le blessa à la cuisse en témoignage que la lutte avait été réelle ; Raphaël but, mangea et vécut pendant environ deux mois avec Tobie, qui, pendant tout ce temps, le prit pour un homme ordinaire. D'autres fois, il semble qu'ils ne prenaient que l'apparence d'un corps qu'on ne pouvait ni saisir, ni toucher. D'autres fois, il semble qu'on n'entendait qu'un son, sans rien apercevoir, comme dans les communications de Moïse avec l'ange qui lui parlait au nom de Dieu du milieu du buisson ardent. D'autres fois, enfin, ils parlaient dans une vision extatique ou dans un songe pendant la nuit. Mais nous ne voyons nulle part qu'ils soient jamais apparus avec les ailes que leur donnent les peintres, pour exprimer la promptitude et la facilité avec lesquelles ils exécutent les volontés de Dieu. — L'Eglise célèbre le 29 septembre la fête de saint Michel et de tous les saints anges. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. ANGES (*Fête des*), et celui des Rites sacrés, au Supplément, art. ANGES (*Saints*).

2° C'est la croyance commune de l'Eglise que tout homme, ou au moins tout chrétien, a un ange préposé à sa garde; c'est ce que nous appelons les anges gardiens. Selon Origène, cet ange est donné à l'homme au moment de son baptême, d'où il résulterait que les chrétiens seuls auraient un ange gardien, mais d'après saint Jérôme, tout homme qui vient au monde a le même avantage. La fonction de cet ange est de préserver son pupille des dangers du corps et de l'âme, et de le porter au bien. On célèbre le 2 octobre la fête des anges gardiens. *Voy.* nos Rites sacrés, à l'endroit cité.

3° L'Eglise reconnaît qu'il y a de mauvais anges qui se sont perdus par leur faute, et qui, contrairement aux anges gardiens, tentent les hommes et cherchent à les porter au mal. On les appelle les diables ou les démons. *Voy.* DIABLES, DÉMONS, SATAN. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. ANGE EXTERMINATEUR, et surtout celui des Sciences occultes, aux mots que nous venons d'indiquer. Dans le supplément de ce dernier Dictionnaire, on trouve deux traités spéciaux sur l'existence et les opérations des démons.

4° Les chrétiens orientaux ont la même croyance que les Latins à l'égard des anges; seulement ils rangent quelquefois les hiérarchies dans un autre ordre, comme les Ethiopiens, qui les classent ainsi : les *Anges*, les *Archanges*, les *Dominations*, les *Magistrats*, les *Trônes*, les *Principautés*, les *Puissances*, les *Chérubins* et les *Séraphins*. Ils citent les noms de neuf archanges, qui sont : Michel, Gabriel, Suraphel, Raphaël, Cherubel, Suriel, Sedekiel, Saratiel et Ananiel.

5° Les Juifs croyaient aussi aux anges, et c'est d'eux que les chrétiens ont reçu cette croyance. Quelques auteurs modernes prétendent que les Juifs l'avaient puisée dans leur commerce avec les Babyloniens ; mais cette assertion est démentie par les livres saints antérieurs à leur exil, et qui sont pleins d'apparitions d'anges. Il est vrai que nous n'y lisons le nom d'aucun ange ; mais de ce que nous ne voyons pour la première fois les noms de Michel et de Gabriel que dans le livre de Daniel, composé durant la captivité, il ne s'ensuit pas que les Juifs aient emprunté ces noms aux Babyloniens, chez lesquels, jusqu'à présent, on ne les a pas trouvés. — D'après la doctrine thalmudique, il y a quatre anges qui environnent sans cesse le trône de la majesté divine, ce sont : Michel qui est à la droite, Uriel à la gauche, Gabriel par devant, et Raphaël par derrière; leurs noms se trouvent souvent dans le rituel judaïque. — Les Juifs actuels reconnaissent en outre dix ordres ou classes d'anges, ce sont les *Khayoth* ou animaux, les *Ophanim* ou roues, les *Erélim* ou puissants, les *Elohim* ou dieux, les *Béné-Elohim* ou fils de Dieu, les *Chérubins*, les *Khaschmalim* ou ardents, les *Séraphins*, les *Melachim* ou anges, et les *Ischim* ou hommes. Tous ces noms sont tirés de la Bible, et, en particulier, de la vision mystérieuse d'Ezéchiel, où le prophète vit des animaux, des roues, des charbons ardents, etc., qui, d'après les Juifs, sont autant d'esprits différents.

6° Les païens de l'antiquité ne connaissaient point d'anges à proprement parler, ils avaient des génies ou divinités secondaires, dont il est traité aux mots GÉNIE, DÉMON, et spécialement dans notre Dictionnaire des Sciences occultes, à l'endroit que nous avons indiqué ci-dessus.

7° Voici ce que nous lisons sur les anges dans le Catéchisme musulman, traduit en latin par Reland : *A l'égard de ce que nous devons croire des anges, notre foi sera complète si nous croyons de cœur et si nous confessons de bouche que le Dieu très-haut a des serviteurs ou des ministres auxquels on donne le nom d'anges, qui sont parfaitement nets de tout péché, qui assistent continuellement devant Dieu, qui exécutent ponctuellement ses ordres et ne lui sont jamais désobéissants. Les anges, ainsi que nous le croyons, sont des corps subtils et purs, formés de lumière, qui ne mangent, ni ne boivent, ni ne dorment, et qui n'ont ni sexe, ni appétit charnel, ni père, ni mère. Et comme ils ont différentes formes, ils sont aussi employés aux fonctions qui leur sont propres et particulières. Les uns se tiennent debout devant Dieu, et les autres inclinés ; les uns sont assis, et les autres prosternés en sa présence. Les uns chantent les*

louanges de Dieu et des hymnes à sa gloire, les autres le louent et le glorifient d'une autre manière, ou implorent sa miséricorde pour les péchés du genre humain. Il y en a qui enregistrent les actions des hommes; il y en a d'autres qui nous gardent; d'autres qui supportent le trône de Dieu, qui l'environnent ou qui sont occupés à d'autres ouvrages également agréables à la Divinité. Or il est nécessaire de croire à ces anges, quoique nous ne sachions ni leurs noms, ni leurs différentes espèces; et c'est aussi une des conditions absolues de la foi de les aimer. C'est au contraire une infidélité que de les haïr, ou même d'en haïr un seul. Celui qui ose dire qu'à la vérité il y a des anges, mais qu'ils sont distingués par le sexe comme nous, ou qu'en effet il y a des anges sans aucune distinction de sexe, mais que, quoi qu'il en soit, il se soucie fort peu de croire à eux, ni de les aimer, qu'il soit tenu pour infidèle. O Dieu! préserve-nous d'infidélité. — On voit que la croyance des musulmans envers les anges diffère peu de celle des chrétiens. Les plus pieux d'entre ceux-ci ont coutume de saluer les anges après leurs prières en se tournant à droite et à gauche, et en disant: *Que la paix soit sur vous!* ou *Que la paix et la miséricorde de Dieu soit sur vous!* Ils reconnaissent, comme les chrétiens, que leur nombre est infini, et il en est quatre qu'ils regardent comme des archanges, ce sont: *Gabriel*, *Michel*, *Azraïl* et *Israfil*. Il y en a encore deux autres qui jouent un grand rôle dans la religion musulmane et qui s'appellent *Mounkir* et *Nékir*. *Voy.* tous ces articles à leur ordre alphabétique.

8° Les anciens Perses regardaient les anges comme les ministres de Dieu, qui s'était servi d'eux pour créer les cieux; ils mirent quarante-cinq jours à terminer leur travail. Mais le Tout-Puissant s'aperçut bientôt qu'à côté de cette création lumineuse s'élevaient d'épaisses ténèbres; il comprit qu'il avait un formidable ennemi à combattre, et que cet ennemi était appuyé de troupes nombreuses. Il leur opposa quatre anges vaillants et aguerris, qui terrassèrent l'ennemi et le contraignirent à se soumettre à la discrétion du vainqueur. Dieu cependant ne voulut pas l'anéantir, ainsi qu'il en avait le pouvoir; il jugea, dans les décrets de sa sagesse, que la vertu de ses propres serviteurs n'aurait plus le même mérite si elle n'avait plus de contradiction à éprouver. Mais afin de ne pas abandonner les hommes à leur propre faiblesse, il commit aux bons anges le soin de les défendre et de les protéger. Ce ne sont pas seulement les créatures animées qui ont droit à cette protection spéciale; les Guèbres attribuent des anges gardiens même aux objets inanimés, ils pensent que le soleil, la lune, les plantes, les eaux, en un mot tous les êtres qui composent la nature, ont un ange particulier qui veille à leur conservation. Ils donnent à celui qui est chargé du soin des cieux le nom de *Hamul*. Tous ces anges répandus dans l'univers ont un chef que les Guèbres nomment *Aktob*. On dit qu'ils attribuent même des anges à chaque mois et à chaque jour de l'année.

9° Les Persans modernes, en qualité de musulmans, ont, à l'égard des anges, les mêmes idées et la même croyance que les Arabes; quelques-uns cependant pensent que Dieu a donné à chaque homme cinq anges gardiens pour le conduire: le premier se tient devant lui pour le conduire, le second à sa droite, pour inscrire ses bonnes actions; le troisième à sa gauche, pour tenir registre des mauvaises; le quatrième derrière lui, pour empêcher le démon d'approcher; et le cinquième devant son front, pour tenir son esprit élevé vers Dieu et vers le Prophète. Il est encore d'autres sortes d'esprits qui jouent un grand rôle dans la littérature persane, tels que les *Djins* et les *Péri*, dont il est parlé à leur lieu. *Voy.* DJIN, PÉRI. *Voy.* aussi ces mots dans le Dictionnaire des Sciences occultes.

10° D'après la théogonie de l'*Oupnekhat*, ou mieux *Oupanischat*, le Créateur a d'abord produit *Pradjapati*, le seigneur des créatures, et celui-ci, joignant les deux mains, les mit dans sa bouche, et il en sortit un feu qui est le plus grand des *Fereschtahs* (anges), ou des préposés, *brahman mokelha*. — *Au commencement*, est-il dit dans cet ouvrage, *il n'y avait que le plus grand des préposés; il parut en figure de feu. Il vit que la création n'était pas parfaite. Il créa* (parmi les anges ou génies) *l'espèce des rois ou des gardiens, les radjas. Parmi eux, Indra est le gardien des anges, ou génies, ou délégués, Fereschtahs; Bran est le gardien des animaux qui vivent dans l'eau; Mah* (ou la lune) *est le gardien des brahmanes; Roudra celui des animaux, des nuages, de la foudre*, etc.; *Yama celui des âmes des morts; Mout celui qui augmente les maladies; et Mahadéva est le gardien de ceux qui sont grands et forts. Voilà les plus grands rois* (parmi les anges). *Il créa de même* (parmi eux) *les Vaisyas* (marchands) *et les Soudras* (ouvriers, artisans). *En créant ces castes d'anges, Brahman, le premier des préposés, ne faisait que se manifester lui-même en ces différentes castes... Les bons anges et les démons* (Djins) *combattirent les uns contre les autres; la victoire resta aux premiers, par le moyen du nom de Dieu et de la prière. Les Djins eurent cependant l'avantage pendant quelque temps, parce que les Féreschtahs ou bons anges attribuaient leur succès à leurs mérites et s'en glorifiaient. Le roi des Djins et ses compagnons tombèrent dans l'erreur et s'égarèrent, parce qu'ils crurent que le corps est tout et qu'on doit adorer son corps, enfin, qu'il n'y a point d'âme universelle.* Quoique les *Fereschtahs* de l'*Oupanischat* ne soient pas précisément les anges tels que les conçoivent les juifs et les chrétiens, cependant il est facile de remarquer dans ce passage des analogies frappantes avec ce que la Bible nous enseigne à leur sujet; entre autres dans ce qui touche la chute des mauvais anges et leurs combats avec les bons. On y reconnaît même la doctrine des anges gardiens. On peut constater dans le morceau suivant, ex-

trait du *Brahma schastra* (Doctrine de Brahma), des réminiscences encore plus positives des livres saints ou des traditions primitives. *L'Eternel, dans la contemplation de sa propre existence, résolut, dans la plénitude du temps, de communiquer sa gloire et son essence à des êtres capables de goûter et de partager sa béatitude, et de contribuer à sa gloire. Ces êtres n'existaient point encore; l'Eternel le voulut et ils existèrent. Il les forma en partie de sa propre essence, capables de perfection, mais avec le pouvoir de la perdre. Il créa d'abord Brahma, Vischnou et Siva; ensuite Maisasoura et toute la foule des anges. Il établit Brahma prince de toute la troupe angélique, et son vice-gérant dans le ciel. Il lui donna pour coadjuteurs Vischnou et Siva. Il partagea les anges en différents ordres, et constitua un chef sur chacun d'eux. La joie et l'harmonie régnaient autour du trône de l'Eternel, lorsque l'envie et la jalousie s'emparèrent de Maisasoura et des autres chefs des bandes angéliques. Ils oublièrent les devoirs qui leur étaient imposés, s'éloignèrent de l'obéissance qu'ils devaient à leur créateur, et refusèrent de se soumettre à son vice-gérant et à ses coadjuteurs Vischnou et Siva. Ils dirent en eux-mêmes : « Nous voulons gouverner, » et inspirèrent la même ambition à un grand nombre d'anges qui se séparèrent avec eux du trône de l'Eternel. Dieu, irrité du crime de ces rebelles, après les avoir fait avertir inutilement de rentrer dans leur devoir, commanda à Siva de les chasser du ciel et de les précipiter dans les ténèbres épaisses pour y souffrir des tourments éternels.* Voy. Asoura, Devata, Rakschasa.

11° D'après le système tibétain-mongol, on trouve des rapprochements non moins frappants. La Divinité suprême avait créé des êtres divins qui vivaient heureux dans les cieux supérieurs; mais, dans la suite des temps, il s'éleva parmi eux des dissensions et des désordres qui troublèrent l'harmonie qui jusque-là avait régné parmi eux. Une partie de ces génies du bien (*Æssouris*) fut changée en esprits du mal (*Assouris*); la guerre éclata, la lutte fut longue et terrible, mais les bons remportèrent enfin la victoire, et les *Assouris* furent contraints à abandonner le céleste séjour et condamnés à perdre toujours successivement de leurs qualités et de leur ancienne perfection. Quelques-uns d'entre eux se réfugièrent sous la terre que nous habitons. Ici l'histoire des anges se confond avec celle de l'homme, car c'est de ces esprits déchus que descend le genre humain. Mais ils ne devaient perdre que peu à peu leurs avantages célestes; c'est pourquoi au commencement de leur exil ils conservaient encore de beaux restes de leur origine divine; tout s'accomplissait au gré de leurs désirs, leurs visages étaient resplendissants de lumière, ils s'enlevaient sur des ailes, vivaient sans prendre de nourriture et perpétuaient leur espèce sans union de sexe. Leur vie durait quatre-vingt mille ans. Leurs enfants devaient jouir de leur bonheur; mais tant de félicité fut perdue par leur faute. Ils furent séduits par l'aspect de la plante du *Schismæ*, blanche et douce comme le sucre. L'un d'eux en mangea, en offrit à ses semblables, et tout fut consommé. Alors ils connurent qu'ils étaient nus; une révolution s'opéra dans leurs corps, une fermentation intérieure rendit nécessaire les organes sécrétoires, d'où résulta la faim et la nécessité de réparer les forces par la nourriture. Leurs ailes disparurent, ils furent obligés de marcher terre à terre, et le terme de leur vie ne fut plus que de quatre mille ans. Ils étaient même menacés d'une nuit éternelle, car ils avaient perdu par le péché la lumière qui, émanant d'eux-mêmes, éclairait leurs pas, et le soleil n'existait pas encore. Ce fut alors que la Divinité produisit les corps célestes. Cette nouvelle création appartient à l'article Cosmogonie. Cependant le lecteur a pu s'assurer qu'il est impossible de lire ce paragraphe sans se rappeler la chute du premier homme, sa manducation du fruit défendu, la nudité de nos premiers parents, la honte qui suivit leur péché, les châtiments auxquels ils furent assujettis, et entre autres la perte de l'immortalité.

12° Les Siamois admettent des anges mâles et femelles, dont la substance est composée d'une matière plus subtile et plus délicate que celle des corps humains. C'est à eux que Dieu a commis le gouvernement de l'univers et le soin de veiller sur les hommes. Aussi les Siamois invoquent, au commencement de leurs bonnes œuvres, les anges qui président aux quatre parties du monde, et entre autres l'ange *gardienne* de la terre. Ils distinguent sept classes ou hiérarchies de ces esprits célestes, qui habitent des cieux différents, suivant que chacune est d'un ordre supérieur ou inférieur. *Les Siamois sont persuadés*, dit le P. Tachard, *que ces anges examinent avec une application continuelle la conduite des hommes, et qu'ils sont témoins de toutes leurs actions, pour récompenser celles qui sont louables en vertu des mérites de leur Dieu. C'est à ces intelligences, et non pas à leurs dieux, qu'ils ont coutume de s'adresser dans leurs nécessités et dans leurs misères; et ils les remercient des grâces qu'ils croient en avoir reçues.* Mais ils ont un préjugé assez singulier. Le peuple croit que le moment où l'on éternue est précisément celui où l'ange de la justice enregistre sur son livre quelque mauvaise action commise par celui auquel arrive cet accident.

13° Nous avons déjà observé que les peuples païens n'ont pas d'anges, dans la stricte acception du mot. Les anges, tels que nous les concevons, ne se trouvent que dans les religions juive, chrétienne et musulmane; mais nous les retrouvons aussi chez les Madécasses, qui ont reçu cette croyance des Mahométans. On conçoit cependant que ces peuples barbares ont dû enchérir encore sur les erreurs transmises à eux par leurs maîtres, en les mélangeant avec les superstitions de leur antique croyance. D'après eux le nombre des anges est infini. Ils les partagent en sept classes. Ceux de la pre-

mière ont reçu la fonction de faire mouvoir les cieux et les astres, et de régulariser les saisons de l'année. Ce sont eux encore qui sont chargés de diriger les hommes, de veiller sur eux et de détourner les dangers qui les menacent. Leur nom générique est *Malaingha* (arabe *Malaicat*, hébr. *Melakhim*), mais ils donnent à quelques individus de cette classe des noms particuliers, tels que *Ra-Nikaïl*, *Ra-Gibouraïl*, *Ra-Naïl*, *Rasil*. On reconnaît dans les deux premiers *Mikaïl* ou Michel, et Gabriel. — Les anges de la seconde classe se nomment *Coucoulampou*, ils sont inférieurs à ceux du premier ordre. Quoiqu'ils aient un corps matériel, ils sont cependant invisibles, et ne se découvrent qu'à ceux qu'ils honorent d'une protection spéciale. Ils contractent entre eux des mariages parce qu'ils sont mâles et femelles; ils sont, comme les hommes, sujets à la mort, mais leur vie est beaucoup plus longue que celle des humains, ils ont de plus l'avantage de n'être assujettis à aucune maladie, et de n'avoir rien à craindre du poison, du fer, et des autres accidents auxquels nous sommes exposés. — Les anges de la cinquième classe sont les *Angato*, qui ont assez de rapport avec ce que le peuple de nos contrées raconte des spectres et des revenants. — Les *Sacara* sont les anges de la sixième classe; ce sont des espèces de lutins malfaisants qui ne s'occupent qu'à tourmenter les hommes, les femmes et les enfants. Les malheureux qui sont possédés par ces esprits prennent un dard en main et se mettent à hurler en sautant sans relâche, avec des attitudes et des contorsions singulières, qui sont bientôt imitées par tous les spectateurs, ce qui augmente encore la fureur de ces malheureux. D'autres cependant s'efforcent d'apaiser le *Sacara*, en lui immolant des bœufs, des moutons et des coqs. — Enfin la septième classe est composée du diable et de la multitude infinie de démons qui sont sous ses ordres. Ils appellent ce dernier ordre *Bilis*: c'est le mot arabe *Iblis*, qui n'est lui-même qu'une corruption du grec διάβολος.

ANGEYA, l'une des neuf vierges géantes qui, suivant la mythologie scandinave, procréèrent le dieu Heimdall, à l'extrémité de la terre. Les noms des autres sont: *Gialpe*, *Greipe*, *Elgia*, *Ulfruna*, *Urgiafa*, *Sindur*, *Arla* et *Jarusax*.

ANGHI, divinité des habitants de l'île Mangaréva; c'est lui qui dirige les orages et cause la disette par son souffle brûlant ou par ses fureurs dévastatrices.

ANGIRA, un des sept richis du brahmanisme. Suivant les uns, il est fils de Brahma, qui le forma de sa tête. Suivant d'autres, il est fils d'Ourou, et, par sa mère, petit-fils d'Agni. Il eut quatre femmes, entre autres Sraddha; et beaucoup de fils, parmi lesquels on cite Vrihaspati. Il vivait en ermite au mont Satasringa. Il est auteur d'un traité sur les lois, qui existe toujours.

ANGITIA ou *ANGUITIA*, déesse honorée par les Marses, ancien peuple de la Sabine; on croit qu'elle était fille d'Æétis et sœur de Médée; elle passe pour être la première qui ait découvert la propriété des plantes vénéneuses. C'est d'elle que les Marses avaient appris l'art de charmer les serpents, d'où ils furent appelés *Anguitii* ou *Angitii*.

ANGLETERRE (Schisme d'). Ce royaume, autrefois si catholique, si soumis au chef de l'Eglise romaine, dont les papes avaient tiré tant de richesses, fut violemment séparé du reste de la catholicité par le caprice d'un roi, à qui naguère sa religion et ses talents avaient fait décerner par le souverain pontife le titre de *Défenseur de la foi*. En voici l'histoire succincte: — Henri VIII, eperdument amoureux d'Anne de Boulen ou Boleyn, et résolu de l'épouser, chercha les moyens de se séparer de Catherine d'Aragon sa femme, sœur de Charles-Quint. Il pressa le pape d'annuler son mariage comme incestueux et illégitime. En effet, quand il avait épousé Catherine, celle-ci était veuve d'Arthus son frère; mais ce mariage s'était fait en vertu d'une dispense accordée par le pape Jules II, et il n'était guère probable que Clément VII voulût condamner ce qui avait été permis par un de ses prédécesseurs. En effet, il ne se pressa pas d'accorder au roi d'Angleterre ce qu'il demandait. Il y eut des intrigues dans différentes cours, des commissions nommées de part et d'autre, des procès, des productions de titres vrais ou faux, de longues formalités suscitées exprès par le pape pour traîner l'affaire en longueur, afin de ne pas aigrir par un refus positif l'esprit du roi. Henri résolut de chercher dans ses propres Etats la satisfaction qu'il ne pouvait obtenir de Rome; mais le clergé d'Angleterre était fort attaché au saint-siége. Henri dut donc craindre avec quelque raison qu'il ne consentît pas à se prononcer plus en sa faveur que le souverain pontife; ou bien, en supposant qu'il se prêtât à ses volontés sur son divorce, on pouvait craindre les censures, dont l'effet était très-puissant sur l'esprit du clergé et des populations. Le roi résolut donc, pour en arriver à ses fins, de détruire dans les esprits les principes de soumission et de respect pour le saint-siége, de gagner le peuple, de soumettre le clergé et de le mettre dans la nécessité d'autoriser son divorce, enfin de profiter de certaines semences de discorde et d'insubordination que le protestantisme avait jetées dans l'esprit de plusieurs en Angleterre. Nous ne raconterons point comment, par une politique adroite, Henri sut mettre à profit les circonstances, flatter les passions des uns, ménager la susceptibilité des autres, faire ressortir les abus qui s'étaient glissés dans les immunités ecclésiastiques, etc. Bref, il commença par défendre de recevoir aucune bulle du pape contraire aux droits de la couronne, confisqua les biens du clergé, interdit les appels en cour de Rome, chassa les moines de leurs couvents, et se fit proclamer chef suprême de l'Eglise anglicane. Alors son mariage avec Catherine fut cassé, et il put rendre publique son union avec Anne de Boulen (année 1533). Un coup si hardi ne se

passa pas sans exciter des murmures, des oppositions et même des révoltes dans différentes provinces, car le pape avait excommunié Henri, et l'Angleterre comptait encore un grand nombre d'hommes sincèrement dévoués au saint-siége. Mais il sut dissiper heureusement ces désordres. Des esprits imbus du levain du luthéranisme voulurent profiter des circonstances pour introduire la réforme en Angleterre; mais le roi, prétendant qu'il n'avait point changé de religion, ne voulut rien changer aux autres dogmes catholiques. Ainsi, en 1536, il fit publier dix articles, portant : 1° qu'il fallait admettre comme règle de foi l'Ecriture sainte, les symboles des apôtres, de Nicée et de saint Athanase, avec les quatre premiers conciles généraux; 2° que le baptême était nécessaire même aux enfants, et qu'il ne fallait pas le réitérer aux adultes; 3° que la pénitence comprenant la contrition de l'âme, la confession des péchés faite à un prêtre et la satisfaction par les œuvres, est d'institution divine; 4° que le corps de Jésus-Christ est réellement présent sous les espèces eucharistiques; 5° que pour être justifié il faut avoir la contrition, la foi et la charité; 6° que le culte des images est utile et fondé sur l'Ecriture sainte; 7° qu'il est bon d'honorer les saints et de solliciter leurs suffrages; 8° qu'il fallait conserver les fêtes des saints, à moins que le roi ne jugeât à propos d'en retrancher quelques-unes; 9° qu'il fallait retenir les cérémonies de l'Église, telles que les ornements sacerdotaux, l'eau bénite, le pain bénit, les rameaux, les cierges, la bénédiction des fonts baptismaux, les exorcismes, les cendres, l'adoration de la croix, etc.; 10° qu'il était bon de prier pour les morts et de faire dire des messes pour le repos de leurs âmes. Henri s'expliqua non moins formellement dans la loi des *six articles*, promulguée en 1539, où la peine de mort était prononcée contre ceux 1° qui de bouche ou par écrit nieraient la transsubstantiation; 2° qui soutiendraient la nécessité de la communion sous les deux espèces; 3° qui prétendraient qu'il était permis aux prêtres de se marier; 4° qui prétendraient qu'on pouvait violer le vœu de chasteté; 5° qui soutiendraient que les messes privées étaient inutiles; 6° qui nieraient la nécessité de la confession auriculaire. — Telle est en abrégé l'histoire du schisme de l'Angleterre. On voit qu'il a eu pour origine l'amour adultère d'un roi libertin, qui, après avoir sapé les fondements de la religion catholique pour épouser Anne de Boulen, fit trancher la tête à cette malheureuse afin d'épouser Jeanne de Seymour. Après la mort de celle-ci, il épousa Anne de Clèves, qu'il répudia pour s'unir à Catherine Howard. Celle-ci périt encore sur l'échafaud et fit place à Catherine Parr, sixième femme de Henri VIII. L'état de la religion demeura le même pendant la suite du règne de ce roi; mais après la mort de ce prince, elle reçut encore de nouvelles modifications, jusqu'à ce qu'enfin elle forma une espèce de composé hybride, mi-parti catholique et protestant, qui est particulier à l'Angleterre, et qui est connu sous le nom d'*Eglise* ou *Religion anglicane*. *Voir* l'article suivant. *Voy* aussi notre Dictionnaire des Hérésies, art. ANGLETERRE (*Schisme d'*).

ANGLICANS. C'est le nom que l'on donne à ceux qui suivent la religion de l'Etat en Angleterre telle qu'elle a été élaborée sous Henri VIII, Edouard VI, et principalement sous le règne de la reine Elisabeth. — Henri VIII avait porté le premier coup à la religion catholique en Angleterre en usurpant l'autorité et les droits du souverain pontife; mais il avait respecté les dogmes et les cérémonies de la croyance dans laquelle il était né. Edouard VI, son fils et son successeur, acheva de détruire la religion en introduisant dans le royaume la nouvelle réforme des protestants, que son père avait toujours, repoussée, et dont il avait même puni les fauteurs avec sévérité. Mais son œuvre, qui lui avait coûté tant de peines et de travaux, fut ruinée par la reine Marie, fille de Henri VIII, qui lui succéda, et qui, en zélée catholique, chercha à étouffer dans sa naissance l'hérésie qui commençait à infecter ce royaume autrefois si soumis à l'Eglise. Elle rétablit l'exercice du culte catholique et le cimenta du sang d'une foule innombrable de protestants qu'elle fit impitoyablement mourir. Mais après sa mort, Elisabeth, autre fille de Henri VIII, reprit l'œuvre de son père et de son frère. Et ce fut proprement sous son règne et par ses soins que la religion anglicane fut irrévocablement fixée. Cette croyance est une sorte de compromis entre le dogme catholique et les erreurs des protestants; pour l'établir, la reine résolut de publier un corps de doctrine ainsi qu'on l'avait fait sous Edouard VI; de donner au peuple une nouvelle version de la Bible, enfin de faire des règlements pour les tribunaux ecclésiastiques.

Le corps de doctrine dressé sous Elisabeth différa cependant de celui qui avait été rédigé du temps d'Edouard sous l'influence des zwingliens et des luthériens; car cette princesse aimait les cérémonies de l'Eglise, la pompe du culte et regrettait la disparition des images; elle répugnait même à garder la qualité de chef suprême de l'Eglise; mais elle dut céder, sur plusieurs points, aux exigences des réformateurs. On rédigea une confession de foi en trente-neuf articles, qui furent approuvés dans un synode tenu à Londres, en 1562. Dans les cinq premiers on reconnaît l'existence et les attributs de Dieu, la Trinité, l'Incarnation, la descente de Jésus-Christ aux enfers, sa résurrection et la divinité du Saint-Esprit. Dans les 6e, 7e et 8e, on dit que l'Ecriture sainte suffit pour régler la foi et le culte des chrétiens; on y détermine le nombre des livres canoniques; on y reçoit le symbole des Apôtres, celui de Nicée et celui de saint Athanase. Depuis le 9e jusqu'au 18e, on traite du péché originel, du libre arbitre, de la justification, des bonnes œuvres, des œuvres de suréro-

gation, du péché commis après le baptême, de la prédestination et de l'impossibilité d'être sans péché. Sur tous ces points l'Eglise anglicane tâche de tenir un milieu entre les protestants et les catholiques. On y condamne le pélagianisme et le semi-pélagianisme; mais on ne dit pas que la concupiscence soit un péché; on ne nie point le libre arbitre, on ne condamne point les bonnes œuvres; on ne dit pas que les actions faites avant la justification soient des péchés, mais que, n'étant pas faites par la foi en Jésus-Christ, elles ne peuvent être agréables à Dieu, ni mériter la grâce en aucune manière; on prétend au contraire que, ces actions ne se faisant pas comme Dieu veut qu'elles soient faites, elles participent de la nature du péché. On y reconnaît que Jésus-Christ seul est exempt de péché, et que, même après le baptême, les hommes pèchent et peuvent se réconcilier; on condamne donc le dogme de l'inamissibilité de la grâce; on y enseigne la prédestination gratuite, et l'on ne parle pas de la réprobation de Luther et de Calvin.

Dans les 19ᵉ, 20ᵉ, 21ᵉ, 22ᵉ, 23ᵉ et 24ᵉ articles, on parle de l'Eglise, de son autorité, de ses ministres, des conciles, du purgatoire, de la nécessité de faire l'office en langue vulgaire. L'Eglise est définie l'assemblée visible des fidèles, dans laquelle on enseigne la pure parole de Dieu et dans laquelle on administre les sacrements selon l'institution de Jésus-Christ. On ne dit pas que l'Eglise soit une assemblée de prédestinés et une société invisible; mais on déclare que l'Eglise romaine s'est trompée sur le culte et sur le dogme. Cette Eglise visible n'a pas le droit d'obliger à croire ce qui n'est pas renfermé dans la parole de Dieu, mais c'est chez elle qu'il faut aller chercher la parole de Dieu, dont elle est dépositaire et conservatrice. L'infaillibilité des conciles généraux y est niée, aussi bien que le purgatoire, les indulgences, la vénération des reliques et des images, l'invocation des saints; mais on les rejette comme inutiles et contraires à la parole de Dieu; on ne dit point que ces pratiques soient superstitieuses ou idolâtres. Quant aux ministres, on croit qu'ils ne sont véritablement ministres que lorsqu'ils ont reçu la vocation de la part des ministres que Dieu a établis pour choisir des prédicateurs et pour les enseigner.

Dans les articles 25, 26, 27, 28, 29 et 30, on parle des sacrements, de leur efficacité, du baptême, de l'eucharistie, du sacrifice de la messe. L'Eglise anglicane reconnaît que les sacrements ne sont point des signes destinés à faire connaître extérieurement que nous sommes chrétiens, mais des signes efficaces de la bonté de Dieu, par le moyen desquels il opère en nous et confirme notre foi. Elle n'admet que deux sacrements, le baptême et la cène, dont l'efficacité est indépendante de la foi ou de la piété des ministres; elle veut cependant que l'Eglise veille pour que l'administration des sacrements ne soit confiée qu'à ceux que leur piété et leur conduite rendent dignes d'un si saint ministère. Elle déclare que le baptême n'est pas seulement le signe de notre association au christianisme, mais le signe par lequel nous devenons enfants de l'Eglise, et qui produit en nous la foi et la grâce. Elle reconnaît que la cène est un vrai sacrement et la communion du corps et du sang de Jésus-Christ. On dit ensuite que cependant on ne mange Jésus-Christ que spirituellement et par la foi; mais on reconnaît que l'on mange et que l'on boit véritablement le corps et le sang du Sauveur, que néanmoins il ne faut pas croire pour cela que la nature du pain et du vin soit anéantie, ni admettre la transsubstantiation, parce qu'on ne peut la prouver par l'Ecriture, et parce qu'elle est contraire à la nature du sacrement et une source de superstition. L'Eglise anglicane se déclare pour la communion sous les deux espèces et nie que l'eucharistie soit un sacrifice.

Depuis l'article 32 jusqu'au 39ᵉ, on condamne le célibat des ecclésiastiques, on reconnaît dans l'Eglise le pouvoir d'excommunier, on rejette la nécessité de la tradition, et l'autorité que les catholiques lui attribuent; mais on déclare qu'aucun particulier n'a le droit de changer les cérémonies et le culte établis par la tradition; les églises particulières ont seules ce droit, encore faut-il que ces cérémonies soient d'institution purement humaine, et que le retranchement qu'on en fait contribue à l'édification des fidèles. On approuve la consécration des évêques, et l'ordination des diacres, selon le Rituel d'Edouard VI; enfin on y confirme tout ce que l'on a fait sur la suprématie du souverain et contre le pape.

Outre la religion anglicane, qui est la religion de l'Etat, il y a en Angleterre un grand nombre d'autres sectes hérétiques dont les principales sont les *Presbytériens* ou *Puritains*, les *Episcopaux*, les *Quakers*, les *Méthodistes*, etc., que l'on trouvera sous leurs titres respectifs. *Voy.* ces mêmes mots dans notre Dictionnaire des Hérésies.

ANHANGA, une des deux divinités suprêmes des Tupinambas, peuples de l'Amérique méridionale; c'était le mauvais principe ou le dieu du mal. Il était le rival de *Toupa*, le bon principe, et l'égalait presque en pouvoir.

ANI, religieuses tibétaines de la secte de *Chakya*.

ANIGRIDES, nymphes du fleuve Anigre, dans le Péloponèse; elles y avaient un antre, où l'on venait les invoquer pour être guéri des maladies cutanées. Les malades offraient un sacrifice, après lequel ils se frottaient la peau, passaient la rivière à la nage et y laissaient toute leur infirmité.

ANIMALES DII. Les Romains appelaient de ce nom les âmes de ceux qui, après leur mort, avaient été mis au rang des dieux.

ANIMAUX. Dans la plupart des religions, les animaux jouent un rôle assez important.

1° *Animaux purs et impurs.* (*Voy.* ces mots dans notre Dictionnaire de la Bible.) La loi de Dieu n'attirait l'attention des Juifs sur les animaux que pour les diviser en deux classes principales; les animaux *purs*, dont on pouvait manger et qu'il était permis d'offrir en sacrifice au Seigneur; c'étaient, parmi les quadrupèdes, les ruminants qui ont le sabot ou la corne du pied fendue, tels que le bœuf, la brebis, le chevreuil, etc.; parmi les poissons, ceux qui ont des nageoires et des écailles; les oiseaux purs n'avaient pas de caractères génériques : c'étaient par exemple la tourterelle, le pigeon et ceux qui n'étaient pas classés parmi les impurs dans le livre du Lévitique; parmi les insectes, il n'y avait guère que certaines espèces de sauterelles réputées pures. Les animaux *impurs* étaient, parmi les quadrupèdes, les non-ruminants, tels que le lapin, le pourceau, le chien, etc., et ruminants solipèdes, tels que le chameau, le cheval, etc., et les ruminants qui n'ont pas de sabot, tels que le lièvre, etc.; parmi les poissons, ceux qui n'ont ni nageoires, ni écailles, tels que la tortue. Les oiseaux impurs étaient tous les oiseaux de proie, et d'autres énoncés nommément dans le Lévitique. La plupart des insectes étaient impurs. On devait s'abstenir de manger la chair de tout animal impur; on ne pouvait l'offrir au Seigneur. Ainsi, comme on était par une autre loi obligé d'offrir à Dieu les premiers-nés de tous les animaux que l'on possédait, on remplaçait le premier-né d'un âne, d'un chameau, etc., par l'offrande d'un animal pur. — Les livres de Zoroastre divisent également les animaux en purs et impurs; et la condition principale des premiers, c'est, parmi les quadrupèdes, d'avoir le sabot divisé. — Chez les Indiens, le livre des lois de Manou ordonne aux *Dvidjas* de s'abstenir des quadrupèdes qui n'ont pas le sabot divisé, ainsi que des oiseaux de proie: il prohibe le chameau et le porc; en tout cela il s'accorde avec les livres de Moïse; comme ce dernier, il autorise de préférence les aliments tirés de la chair des ruminants et des poissons à écailles. — Les musulmans regardent aussi comme impurs certains animaux, tels que le chien et le porc; ils ont même ce dernier en horreur.

2° *Animaux divinisés* ou *révérés.* Les Egyptiens rendaient un culte particulier à certains animaux de leur pays, soit parce qu'ils étaient regardés comme le symbole de certaines divinités, et par suite confondus avec elles; soit parce que les dieux, fuyant Typhon, le génie du mal, avaient pris pour se sauver la figure de différents animaux; soit enfin parce que ces animaux rendaient service à leur pays, comme l'ibis qui détruisait les serpents, et cassait les œufs des crocodiles. Les mêmes animaux n'étaient pas universellement révérés dans toute l'Egypte; chaque localité rendait particulièrement ses hommages à ceux qui représentaient la divinité adorée dans la contrée; il y avait même tel animal auquel on offrait dans une ville des sacrifices, qui, dans une autre, eût été sacrifié lui-même. Les animaux adorés étaient logés et nourris avec un soin particulier pendant leur vie : après leur mort on les embaumait et on les plaçait honorablement dans des tombeaux construits exprès pour eux. On eût infailliblement puni de mort quiconque aurait eu la témérité d'en tuer un seul. *Voy.* APIS. M. Champollion soutient que ce n'était pas l'animal qu'on adorait, mais la divinité dont il était le symbole vivant et consacré. Saint Clément d'Alexandrie et les anciens auteurs, tant païens que chrétiens, n'ont pas pensé de même; et il y a grande apparence que ce qui d'abord avait été établi comme symbole fut ensuite regardé comme objet divin lui-même, surtout par la populace ignorante. — Les Parsis croient qu'il y a dans le chien quelque chose de sacré; quand un malade est sur le point d'expirer, on attire un chien auprès de lui pour recevoir son âme. Si un chien va prendre à la bouche d'un mort un morceau de pain, qu'on y a mis à cet effet, c'est une marque assurée que l'âme du défunt jouit de la félicité suprême. — Kaëmpfer rapporte que les chiens étaient fort vénérés de son temps au Japon. Chaque rue devait en entretenir un certain nombre; on les logeait, on les nourrissait avec soin, on les soignait dans leurs maladies; on les enterrait honorablement sur les collines, lieux affectés à la sépulture des Japonais; c'eût été un crime capital que de tuer ou d'insulter ces animaux. Mais il paraît que cette superstition n'a duré que pendant la vie de l'empereur qui l'avait instituée parce qu'il était né sous le signe du *chien.* — Les Indiens professent le plus grand respect pour les animaux; cette vénération vient en grande partie du dogme de la métempsycose; ils pensent que le corps du plus petit animal peut renfermer l'âme d'un voisin décédé, d'un ami, d'un parent, d'un père ou d'une mère peut-être : aussi les castes élevées, les brahmanes surtout, s'abstiennent de manger la chair des animaux, dans la crainte de devenir anthropophages; quelques-uns poussent le scrupule jusqu'à se laisser dévorer par la vermine plutôt que de s'en débarrasser; d'autres se voilent le nez et la bouche, dans la crainte d'avaler par mégarde un moucheron, et balayent la terre devant eux pour écarter les insectes qu'ils pourraient écraser en marchant. Mais rien n'approche du respect qui est rendu au bœuf et à la vache dans tout l'Hindoustan : ces animaux ont en ce pays sur les hommes un immense avantage, celui d'être assurés de ne mourir que de maladie ou de vieillesse; personne n'oserait porter sur eux une main sacrilége; un crime si horrible serait puni par autant de vengeurs qu'il aurait eu de témoins. La vache principalement est regardée comme quelque chose de divin; un moribond qui aurait le bonheur d'expirer tenant entre ses mains la queue d'une vache serait assurément affranchi de toutes les peines de l'autre vie; son âme, en traversant de part en part et dans toute sa longueur le

corps de l'animal sacré, ne saurait manquer de paraître toute pure aux yeux du Créateur. (*Voy.* Vache.) — Les Reyangs et autres peuples de Sumatra ont le plus grand respect pour les tigres; ils croient qu'après la mort les âmes des hommes vont se loger dans le corps de ces animaux; c'est pourquoi ils ne les combattent qu'à leur corps défendant. Ils prétendent que, dans un district secret de l'intérieur de Sumatra, les tigres ont un gouvernement et une cour qu'ils habitent, des villes et des maisons couvertes de cheveux de femmes. Ils vénèrent aussi les crocodiles, quoique ceux-ci ne se fassent pas scrupule de dévorer les baigneurs. — Des peuplades nègres en agissent ainsi à l'égard des serpents. — Les Hottentots rendent un culte religieux à une espèce de hanneton; et lorsque cet insecte paraît, ils chantent et dansent en son honneur; heureux celui sur lequel ce petit volatile daigne se reposer, il est dès lors regardé comme régénéré; c'est un saint auquel on immole un bœuf et deux brebis. On l'honore jusqu'à ce qu'il plaise à un nouveau hanneton de faire un autre régénéré.

3° *Animaux consacrés.* Chaque dieu des Grecs et des Latins avait son animal favori. Le lion était consacré à Vulcain; le loup et l'épervier à Apollon, parce qu'ils ont la vue perçante; le corbeau, la corneille et le cygne au même, parce qu'on prétendait qu'ils avaient le don de prédire l'avenir; le coq à Phébus (Apollon), parce que son chant annonce le lever du soleil, et à Mercure, comme symbole de la vigilance qu'exigeaient les emplois de ce dieu; le chien aux dieux Lares; le taureau à Neptune, parce que ses mugissements rappellent ceux de la mer; le dragon à Bacchus et à Minerve; les griffons à Apollon; le serpent à Esculape; le cerf à Hercule; le cheval à Mars; l'agneau et le paon à Junon; la génisse à Isis; l'aigle à Jupiter; la chouette à Minerve; le vautour à Mars; la colombe et le moineau à Vénus; les alcyons à Téthys; le phénix au soleil; etc. Les représentations des divinités du paganisme sont souvent accompagnées de la figure de ces animaux, qui servent à les distinguer.

4° *Animaux symboliques.* Les Egyptiens ont été plus avant : ils ont représenté leurs divinités elles-mêmes par des figures d'animaux, ou par la tête d'un animal sur un corps humain. Ainsi un serpent barbu représentait Chnouphis ou le bon génie; le taureau, Apis; le chacal, Anubis; le bélier, Amon-Ra ou Chnouphis, suivant les attributs qui l'accompagnaient; le cynocéphale, Thoth deux fois grand (le second Hermès), ou Pooh (le dieu Lunus); le scarabée à tête de bélier, Chnouphis-Nilus; le vautour, Neith (Minerve); l'ibis blanc, Thoth deux fois grand; l'épervier, Horus, Phré (le soleil), Thoth Trismégiste (le premier Hermès), Phtha-Sokharis ou Hathôr (Vénus), selon les attributs; le vanneau, Bennò; la vache, Hathôr; le sphinx mâle, Phré; l'hippopotame, Typhon, génie du mal; le crocodile, Souk (Saturne); la lionne, Tafné ou Tafnet; le chat Pascht (Bubastis, Diane); etc. — Les animaux ont servi de même et servent encore à symboliser les vertus et les vices. C'est ainsi que le coq est regardé comme le symbole de la vigilance; la tortue, de la chasteté; la tourterelle, de la foi conjugale; la colombe, de la simplicité; le paon, de l'orgueil; le tigre, de la férocité; le lion, du courage; le pourceau, de la gourmandise; le moineau, de la lasciveté; l'âne, de l'ignorance; la pie, du babil; le chien, de la fidélité (chez les Grecs, de l'impudence); la corneille, de la longue vie; le loup, de la rapine et de la cruauté; le renard, de la ruse et de la fourberie; l'agneau, de la douceur; la fourmi, de l'économie et du travail; le mulet, de l'opiniâtreté; le lièvre, de la timidité, etc.

5° *Animaux saints.* Les musulmans placent dans le paradis dix animaux; ce sont : la chamelle du prophète Saleh, le veau d'Abraham, le bélier d'Ismaël, le bœuf de Moïse, l'ânesse de Balaam, la fourmi de Salomon, le coucou de Balkis, reine de Saba, la baleine qui engloutit Jonas, la chamelle de Mahomet, et le chien des sept dormants. Cependant les plus instruits des musulmans rejettent ces puérilités. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Animaux.

ANIRAN, génie associé à Mithra; c'est la lumière première; c'est de lui que le feu et l'eau tirent leur vertu purifiante. Il préside aux noces et à tout ce qui arrive le troisième jour de chaque mois solaire de l'ancien calendrier persan. Ce jour porte aussi le nom d'*Aniran*, et les Parsis célèbrent encore ce jour-là la fête de ce génie. Il était honoré chez les Cappadociens sous le nom d'Anandrate.

ANITIS, nom que les anciens Mariannais donnaient aux âmes des morts; ils les regardaient comme des génies, et ils en avaient grand'peur. Comme ils se plaignaient d'être souvent maltraités par les spectres, ils avaient recours à eux, non pas tant pour en obtenir quelque grâce que pour empêcher qu'ils ne leur fissent du mal. Pendant la pêche ils gardaient un profond silence et observaient de longs jeûnes, de peur que les anitis ne leur nuisissent ou ne les épouvantassent la nuit dans leurs songes, auxquels ils avaient beaucoup de foi.

ANKAKA, divinité des anciens Lapons; c'était la lune, honorée aussi sous le nom de *Bissemana*. A la fête appelée *Ioule*, qui est celle de Noël, depuis le lever de la lune jusqu'à son coucher, les femmes ne pouvaient manier de la laine ou du chanvre, ni les hommes vaquer à une occupation bruyante; c'eût été des crimes qu'il eût fallu expier par des sacrifices offerts à Ankaka, afin de l'apaiser.

ANNA, ou KA-SIA. Les Japonais nomment ainsi les plus célèbres disciples de Bouts ou Bouddha. Ce sont eux qui recueillirent et publièrent les plus belles maximes et les principaux articles de la doctrine de leur maître, écrits en partie de sa main, sur des feuilles d'oles.

ANNA PERENNA (Fête d'). On ignore en

l'honneur de quelle divinité précisément cette fête avait été instituée. Les uns veulent que ce soit en l'honneur d'Anna, sœur de Didon, reine de Carthage; suivant d'autres, elle l'était en mémoire d'une vieille femme qui avait fourni des vivres au peuple lors de sa retraite sur le mont Aventin; le nom même de *perenna*, qui pourait se traduire en français par *vieille sempiternelle*, a peut-être donné lieu à ce sentiment; d'autres enfin pensent, avec plus de raison peut-être, que cette fête avait lieu à l'occasion du renouvellement de l'année; en effet, elle se célébrait le 15 mars, qui, à cette époque, était le premier mois de l'année; en ce sens *Anna perenna* pourrait fort bien se traduire par *années éternelles*, ou *révolution des années*. D'après Varron, Anna perenna serait une divinité champêtre comme Cérès et Palès. Il y avait bien aussi dans le ciel une Anna perenna qui se comporta d'une manière fort leste avec le dieu Mars, et les chansons fort peu décentes que chantaient les jeunes filles dans cette cérémonie pourraient porter à croire que c'était cette dernière divinité que l'on fêtait. Quoi qu'il en soit, cette fête se célébrait à Rome, au milieu des jeux, des plaisirs, des danses et des libations de vin. On dressait sur les bords du Tibre des cabanes de feuillages et de roseaux; on se renvoyait les uns aux autres des sarcasmes et des plaisanteries piquantes. On faisait aux dieux des sacrifices pour obtenir une année féconde et abondante; et, d'après Ovide, on se souhaitait mutuellement autant d'années que l'on viderait de coupes de vin; et si l'effet eût répondu aux vœux, ajoute plaisamment le même auteur, on eût pu procurer à ses amis une vie plus longue que celle de Nestor ou de la Sibylle. — Dans la suite, cette fête coïncidant avec le jour anniversaire de la mort de César, qui fut tué le 15 mars, elle fut transférée à une autre époque de l'année.

ANNA-PRASANA, cérémonie pratiquée en faveur d'un enfant brahmane, lorsqu'il a atteint l'âge de six mois, époque où on le sèvre.

Après avoir choisi une semaine, un jour et une étoile favorable, on dresse un pandel, ou pavillon de verdure, dans la cour de la maison. Le père, portant entre les mains une tasse pleine d'*akchattas*, ou grains de riz teints en rouge, va inviter ses parents et ses amis, qui entrent sous le pandel après s'être purifiés par le bain. La mère, tenant son enfant dans ses bras, va s'asseoir auprès de son mari, sur une estrade de terre, au milieu du pandel. Le *pourohita*, ou prêtre, fait le *San-Kalpa*, offre le *Homa* en l'honneur des neuf planètes, puis un sacrifice au feu, auquel il présente du beurre liquéfié et du bétel. Lorsqu'il a fini, des femmes mariées chantent des cantiques, et font à l'enfant la cérémonie de *l'Aratti*, pour le préserver de l'influence du mauvais œil. Le père fait le *Poudja* à ses dieux domestiques.

Alors les femmes apportent processionnellement, et en chantant, un plat neuf de cuivre étamé, donné en présent par l'oncle maternel de l'enfant, et un cordon de fil destiné à soutenir le morceau de toile que les Indiens passent entre leurs cuisses pour voiler les parties naturelles. Elles font toucher à l'enfant ces deux objets, puis versent dans le vase de la bouillie de riz assaisonnée de sucre et d'autres ingrédients. Elles vont ensuite avec le même cérémonial auprès des dieux domestiques, et déposent devant eux ce vase, auquel on donne le nom de *dieu plat*. Elles saluent cette nouvelle divinité, en lui faisant toutes ensemble une inclination profonde, et la prient, ainsi que les autres dieux, de faire croître l'enfant, et de lui accorder une longue vie, la santé, la force et les biens du monde. Puis elles replacent le *dieu plat* auprès de l'enfant, auquel elles attachent le cordon. Deux femmes lui ouvrent ensuite la bouche, et une troisième y verse un peu de bouillie; cependant les autres femmes chantent, accompagnées par des joueurs d'instruments de musique. La cérémonie se termine par la répétition de l'*Aratti;* après quoi on présente aux brahmanes des *Akchattas* consacrés par des *Mantras* ou formules magiques; chacun d'eux en prend une pincée, dont il met une partie sur la tête de l'enfant, et l'autre sur la sienne. Enfin on s'assied pour le repas, et le père distribue aux conviés du bétel et quelques présents.

ANNEAU EPISCOPAL. Dans la consécration d'un évêque, le prélat consécrateur donne à l'élu un anneau bénit en signe de l'alliance ou mariage spirituel que celui-ci contracte avec l'Eglise du diocèse qu'il est appelé à régir, en lui disant en même temps ces paroles : *Recevez cet anneau ou cachet de la foi, afin qu'orné d'une foi toute pure, vous gardiez sans tache l'Epouse de Dieu, c'est-à-dire la sainte Eglise.* L'évêque consacré ne doit plus quitter cet anneau, surtout dans l'exercice de ses fonctions; et c'est cet anneau que l'on baise toutes les fois qu'il présente sa main à baiser. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. ANNEAU, et celui des Rites sacrés, art. EVÊQUE, n. 10.

ANNEAU DU PÊCHEUR. On appelle de ce nom l'anneau dont on a coutume de sceller les brefs apostoliques, à la chancellerie romaine, parce qu'on suppose que saint Pierre, qui était pêcheur, en a le premier introduit l'usage, et que les papes l'adoptèrent. Au reste, ce sceau porte l'image de ce successeur de Jésus-Christ. *Voy.* l'art. ANNEAU du Dictionnaire de Liturgie.

ANNEDOTES. D'après la théogonie chaldéenne, sept esprits, bons et mauvais, nommés *Annedotes*, vinrent de la mer Rouge pour enseigner aux hommes les sciences et les arts; ils étaient moitié hommes et moitié poissons. Apollodore en compte quatre, qui paraissaient de siècle en siècle, ou d'année en année; c'étaient, suivant lui, autant d'OANNÈS. *Voy.* ce mot.

ANNÉE. L'année joue un rôle fort important dans la plupart des cultes. C'est d'elle que dépend une infinité de fêtes; c'est d'après son cours qu'ont été fixées une multi-

tude de cérémonies. Nous ne parlerons pas ici des différentes années purement sidérales qui toutes sont étrangères aux diverses religions; nous nous contenterons de traiter des années terrestres, dont la connaissance est nécessaire pour déterminer l'époque de la célébration d'un grand nombre d'actes religieux. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. AN, ANNÉE.

L'ANNÉE SOLAIRE comprend l'espace de temps pendant lequel le soleil parcourt ou semble parcourir les douze signes du zodiaque, et qui est de 365 jours 5 heures 49 minutes; c'est ce que l'on nomme l'*année fixe*. Mais, comme il serait difficile de tenir compte de ces fractions dans l'usage ordinaire, presque tous les peuples sont convenus de ne donner à l'année que 365 jours, et à ajouter de temps en temps un jour supplémentaire formé de ces fractions partielles dont on avait négligé de tenir compte; c'est ce que l'on nomme *année civile*, ou *année vulgaire*.

L'ANNÉE BISSEXTILE est celle dans laquelle on ajoute ce jour supplémentaire. Les 5 heures 49 minutes négligées forment à peu près un quart de jour mis de côté chaque année civile : au bout de quatre ans, ces fractions donnent près d'un jour entier, qu'on ajoute à la quatrième année, qui compte alors 366 jours. Le nom de *bissextile* vient de la méthode de compter les jours du mois chez les Romains (*Voir* CALENDRIER); chez ce peuple le jour supplémentaire était intercalé entre le 24 et le 25 février, mais il ne changeait pas pour cela son système de numération. Or, comme il appelait le 24 février *sexto calendas*... (le sixième jour avant les calendes de mars), le jour suivant, chaque quatrième année, était appelé *bis sexto calendas*... d'où nous avons fait bissextile. Maintenant cependant les peuples de l'Europe n'insèrent plus ce jour après le 24 février, mais ils l'ajoutent à la fin de ce mois, dont il est alors le vingt-neuvième. Il n'y a que l'Eglise qui ait retenu la méthode romaine pour la fixation des fêtes chrétiennes.

L'ANNÉE JULIENNE est l'année du calendrier romain réformé par Jules César. Avant ce prince il y avait déjà eu différents essais pour déterminer la longueur de l'année, et pour la faire concorder avec la révolution du soleil; mais l'état peu avancé de l'astronomie n'avait pas permis d'arriver à l'exactitude désirable. Ainsi, l'an 708 de Rome (46 ans avant J.-C.), Jules César fit constater par Sosigène, astronome d'Alexandrie, que l'année suivante commencerait 67 jours avant l'époque réelle où elle aurait dû commencer, et résolut d'apporter remède à cette confusion. Il ordonna que l'année suivante fût ramenée à sa véritable époque; et, supposant que l'année fixe était composée de 365 jours et un quart ou 6 heures pleines, il voulut qu'on ajoutât, tous les quatre ans à perpétuité, un jour entier. C'est ce que l'on appelle l'*année Julienne* ou le *calendrier Julien*, dont on se sert encore en Europe. — Mais on a dû remarquer que Sosigène faisait l'année fixe trop longue de onze minutes, ou peut-être négligea-t-il de tenir compte de cette légère fraction. Toutefois, ces onze minutes d'excédant donnent un jour entier et une minute en 131 ans, ce qui fit, après ce laps de temps, avancer les équinoxes d'un jour. Au bout de plusieurs siècles, la différence fut encore plus grande, et jeta beaucoup de confusion dans les fêtes de l'Eglise chrétienne, qui ne concordaient plus avec les saisons; ce qui nécessita une nouvelle réforme du calendrier. Elle fut exécutée par les ordres du pape Grégoire XIII, d'où cette réforme fut appelée.

L'ANNÉE ou la RÉFORME GRÉGORIENNE. Au temps de ce pontife, en 1582, toutes les fêtes de l'année étaient en avance de dix jours. Grégoire, éclairé par les observations astronomiques de Tycho-Brahé et de Copernic, et avec le secours de Louis Lilio, ordonna de retrancher dix jours de l'année 1582, et prescrivit de retrancher à l'avenir trois jours intercalaires dans l'espace de 402 ans, à compter de 1600, qui resta bissextile, mais à la condition que les trois années séculaires suivantes : 1700, 1800 et 1900, qui, d'après le calendrier Julien, devaient être bissextiles, resteraient années communes. Cette réforme, admise tout d'abord par les catholiques, fut longtemps rejetée par les protestants, qui ne voulaient pas tenir d'un pape une chose aussi importante; cependant la vérité finit par l'emporter sur les préjugés. Les protestants de l'Allemagne, de la Hollande, du Danemark et de la Suisse, l'adoptèrent en 1700; les Anglais, en 1752; les Suédois, en 1753; enfin tout le reste des Etats protestants, en 1777. — L'Eglise grecque, en haine de l'Eglise romaine, s'est obstinée jusqu'à ce jour à conserver le calendrier Julien avec toutes ses conséquences; elle est suivie en cela par les Russes, et compte maintenant douze jours en avance sur le reste des Européens. C'est ce que l'on appelle le *vieux style*, pour le distinguer de la réforme grégorienne, nommée *nouveau style*.

L'ANNÉE LUNAIRE est formée par un certain nombre de révolutions de la lune autour de la terre. Chez les anciens peuples, et même encore actuellement dans presque toute la terre, l'Europe exceptée, on trouve l'année lunaire plus fréquemment employée que l'année solaire. Commençons par constater que chaque révolution de la lune autour de la terre s'appelle *mois*. Sans parler du mois *périodique*, il y a deux espèces de mois : l'*astronomique* et le *civil*, qui ont servi à déterminer les années lunaires, qui sont par conséquent *astronomiques* ou *civiles*. La révolution de la lune s'opère en 29 jours 12 heures 44 minutes 3 secondes, ou environ 29 jours et demi : ce qui est le mois *astronomique*. Or, pour plus de commodité, on est convenu de supposer les mois alternativement de 29 et de 30 jours : c'est le mois *civil*. L'année astronomique lunaire est composée de douze mois astronomiques, et contient par conséquent 354 jours 8 heures 48 minutes 35 secondes. L'année lunaire civile

est *commune* ou *embolismique* : l'année commune est de douze mois lunaires civils, ou de 354 jours, et l'année embolismique ou *intercalaire* est de treize mois lunaires civils, ou de 384 jours. Ce treizième mois s'ajoutait de temps en temps, communément tous les trois ans, pour faire concorder les années lunaires avec les années solaires.

Après ces considérations générales, nous allons examiner quelles étaient les années chez les principaux peuples de l'antiquité, et ce qu'elles sont encore maintenant chez les peuples qui ne suivent pas notre calendrier.

1° Les Juifs distinguaient deux sortes d'années : l'année sacrée ou ecclésiastique, et l'année civile; l'une et l'autre étaient *civiles lunaires*. La première commençait à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire au mois de mars; et la seconde, à la nouvelle lune la plus voisine de l'équinoxe d'automne, ou au mois de septembre. Comme ces années n'avaient que 354 jours, ils ajoutaient, tous les trois ans, un mois embolismique de 27 jours, pour les faire concorder avec le soleil.

2° Les Egyptiens connurent dès la plus haute antiquité la véritable longueur de l'année solaire pour leur climat; et les savants pensent que, pour le méridien de Thèbes, cette longueur était réellement de 365 jours et un quart. C'est pourquoi, d'après les calculs des colléges des prêtres, l'année *civile* était composée de 365 jours, divisés en 12 mois de 30 jours chacun, suivis de 5 jours *épagomènes* ou complémentaires : ce qui formait un jour entier tous les quatre ans. Mais les prêtres laissaient à dessein de côté ce jour complémentaire, ce qui occasionnait, tous les quatre ans, une rétrogradation d'un jour sur l'année fixe, voulant ainsi sanctifier successivement tous les jours de l'année par la célébration des fêtes, qui, par cette méthode, anticipaient pareillement d'un jour tous les quatre ans. Ceci formait une espèce de période sainte qui durait 1461 années vagues de 365 jours, équivalant à 1460 années fixes de 365 jours et un quart. Cette année vague subsista en Egypte jusqu'au règne d'Auguste, qui l'arrêta, la rendit fixe et voulut que le 1er *thot* (1er mois de l'année égyptienne) fût attaché au 29 août de l'année Julienne. Il détermina aussi que tous les quatre ans il y aurait un 6e jour complémentaire, de sorte que l'année suivante commençât le 30 août.

3° Les Chaldéens, les Perses, les Syriens, les Phéniciens, les Carthaginois, commençaient l'année à l'équinoxe d'automne. Leurs mois étaient lunaires, et ils les faisaient concorder avec la révolution du soleil par un moyen analogue à celui des Juifs.

4° Les Grecs eurent d'abord une année lunaire de 354 jours divisés en 12 mois successivement *caves* ou *pleins*, c'est-à-dire alternativement de 29 et de 30 jours, mais lorsqu'on se fut aperçu de la rétrogradation des fêtes de cette année lunaire, on consulta l'oracle pour y remédier. Celui-ci répondit de régler les mois sur la lune et l'année sur le soleil : c'est ce qu'on fit, en intercalant trois fois, dans l'espace de 8 ans, un mois de 30 jours. En effet, 8 années lunaires ou de 354 jours, avec trois mois de 30 jours ou 90 jours, sont égales à 8 années solaires de 365 jours et un quart, ou à 2922 jours. Par ce procédé, ils ramenaient le premier jour, le premier mois et la première année de chaque olympiade ou période de 4 ans, et surtout de deux olympiades ou de 8 ans, vers la nouvelle lune qui suivait le solstice d'été. Cette période s'appelait *octaétéride*. Les années de 13 mois s'appelaient *embolismiques*, et avaient par conséquent 384 jours. Au bout du cycle de 19 ans introduit par Méton 433 ans avant Jésus-Christ, les nouvelles et pleines lunes se retrouvaient précisément aux mêmes dates. Au reste, les mois variaient parmi les différents peuples de la Grèce, comme on le peut voir au mot MOIS.

5° Les Romains des temps primitifs étaient peut-être, de tous les peuples, ceux dont le calendrier était le plus mal rédigé : ils en avaient probablement hérité des Albins ou des Sabins. Ils ne comptaient que 10 mois de 30 ou de 31 jours, qui faisaient un total de 304 jours. Cette année commençait à mars ou à l'équinoxe du printemps. Numa la réforma, la fit commencer au mois de janvier, et la rendit lunaire ou de 355 jours, puis il la mit en rapport avec l'année solaire en intercalant, tous les 4 ans, un mois qui était alternativement de 22 et de 23 jours. Ce petit mois, placé après le mois de janvier, s'appelait *mercedonius*. Ce calendrier fut enfin corrigé par Jules César et plus tard par le pape Grégoire XIII, comme on l'a vu plus haut.

6° Chez les Chinois, l'année astronomique a toujours commencé au solstice d'hiver; mais l'année civile a varié selon les dynasties. *Hoang-ti* et la dynastie *Hia* la commençaient à la troisième lune après le solstice; la dynastie *Chang*, à la deuxième lune; la dynastie *Tcheou*, au solstice même d'hiver. Leur année civile commence maintenant au mois de février; elle est composée de 12 mois lunaires, les uns de 29 jours et les autres de 30. Tous les cinq ans ils ajoutent un mois intercalaire qui forme leur année embolismique. D'après le P. Hyacinthe, le mois intercalaire est ajouté après un ou deux ans. L'année solaire ou astronomique est de 365 jours 6 heures, et chaque quatrième année est de 366 jours, comme notre année bissextile. Cet usage, qui est précisément ce que nous appelons l'année *Julienne*, a 2000 ans d'antiquité avant Jésus-Christ.

7° L'année des Japonais ressemble à celle des Chinois; elle est lunaire et se partage en douze mois, dont les uns sont de 29 et les autres de 30 jours. Ils ont en outre une année solaire de douze mois qui comptent chacun 30 jours, auxquels ils ajoutent sans doute cinq ou six jours complémentaires. Cette année commence à l'équinoxe du printemps. Afin de faire concorder l'année lunaire avec la solaire, ils intercalent dans la première un mois supplémentaire après chaque période

de 33 mois. D'où il arrive que ce mois intercalaire n'a pas de place déterminée.

8° Les Annamites ont une année lunaire composée de douze mois de 29 et de 30 jours; mais afin de la faire concorder avec la révolution du soleil, ils ajoutent, dans l'espace de 19 ans, sept mois intercalaires; les années où s'opère cette intercalation ont alors 13 mois. Le premier mois, ou première lune, est celui qui précède immédiatement l'entrée du soleil dans le signe des Poissons, et la lune intercalaire a lieu lorsque, dans le cours d'une lune, le soleil n'entre dans aucun signe.

9° D'après les études de M. Burnouf sur les textes zends, il paraît certain que les anciens Parses avaient une année solaire composée de 12 mois de chacun 30 jours, auxquels on ajoutait 5 jours complémentaires.

10° On conçoit que dans un pays aussi vaste que l'Inde, où il y a tant de peuples différents et indépendants les uns des autres, il n'y ait pas beaucoup de fixité dans l'appréciation du temps et dans la manière de calculer; mais en général ils ont une année solaire composée de 365 jours et un quart environ; d'après Le Gentil, les brahmanes ajoutent aux 365 jours 6 heures 12 minutes 30 secondes européennes, et d'après Sonnerat, 7 heures 1 minute 12 secondes; on voit qu'ils supposent l'année plus longue qu'elle ne l'est en effet. Les années sont divisées en 12 mois lunaires de chacun 30 jours, ou plutôt de 29 jours et demi. Mais quelques peuples ont des mois solaires, composés de 29, 30, 31 et 32 jours. Au rapport de Sonnerat, les Tamouls, ne connaissant point l'année bissextile, n'ont point trouvé d'autre moyen, pour tomber juste tous les ans, que de répartir sur chaque mois les heures qui restent après les 365 jours pleins; cela fait que les mois ne sont pas toutes les années de même longueur; c'est encore un des moyens dont se servent les brahmanes pour se rendre nécessaires. Aussi les Indiens sont peut-être le seul peuple qui commence son année et ses mois à différentes heures du jour. Le premier mois commence généralement du 11 au 14 avril.

11° Les Siamois ont une année lunaire, qu'ils commencent vers le solstice d'hiver; elle se divise en 12 mois de 29 et de 30 jours; tous les trois ans ils ajoutent, comme les Juifs, un treizième mois à leur année, afin de garder le rapport des saisons.

12° L'année des Tibétains est de 12 mois lunaires; ils ont, par conséquent, des mois intercalaires, comme les Chinois, mais ces intercalations ne concordent pas avec le calendrier de ces derniers. Ils ont encore un procédé particulier pour ramener les mois au système solaire : ils retranchent quelquefois certains jours dans un mois, sans que pour cela les autres perdent leur ordre numéral; ainsi, si on retranche le 27ᵉ jour d'un mois, celui qui alors suit le 26ᵉ prend le nom de 28ᵉ, comme si le 27ᵉ avait eu lieu. Si on retranche le premier et le second jour, le mois commence alors par le troisième. Leurs mois ne sont jamais caves, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais moins de 30 jours. L'année commence en février.

13° Les Ouigours et quelques autres nations de la haute Asie ont des années solaires qui sont comptées depuis le moment où le soleil est arrivé à un point déterminé de sa course jusqu'à l'instant où il y revient. D'après Oulough-Begh, cet intervalle est de 365 jours 5 heures 50 minutes 57 secondes (c'est 1 minute 59 secondes de trop, qui, au bout de 726 ans, se monteraient à un jour). Ils partagent l'année en 24 mois, ou demi-mois, chacun d'à peu près égale durée, et qui par conséquent peuvent commencer à tous les instants du jour. Leur année commence dans le mois de février. A côté de cette année solaire ils ont une année lunaire, divisée en douze mois; pour faire concorder cette année lunaire avec la solaire, ils ont un mois intercalaire qu'ils ajoutent à certaines époques déterminées par des calculs fort ingénieux.

14° Les Arméniens ont une année solaire composée de 12 mois de 30 jours chacun, à la fin desquels on ajoute cinq ou six jours, selon que l'année est ou non bissextile. Leur année commence à peu près comme la nôtre; c'est l'année ecclésiastique; quant à l'année civile, on néglige d'ajouter, tous les quatre ans, le jour formé des heures fractionnaires; ce qui la rend une année vague; elle sert pour les actes et la date des lettres.

15° Les anciens Géorgiens ne comptaient que 10 mois dans leur année, qui cependant était, dans sa longueur, à peu près égale à la nôtre; c'est pourquoi ces mois étaient fort inégaux entre eux; il y en avait qui équivalaient à près d'un mois et demi des nôtres; mais depuis l'introduction du christianisme, ils ont adopté l'année de douze mois, dont chacun correspond à un mois européen.

16° L'année des Arabes a toujours été essentiellement liée à la religion, mais au temps du paganisme. Dans l'époque la plus reculée leur année fut d'abord lunaire vague. Leurs mois n'avaient aucune correspondance permanente avec les vicissitudes des saisons. Le commencement de leur année et l'époque de leur pèlerinage, avançant tous les ans de onze jours, parcouraient successivement toutes les saisons. Lorsque le pèlerinage tombait dans un temps où les récoltes de l'année courante n'étaient pas encore faites, et où celles de l'année précédente étaient presque consommées, les pèlerins éprouvaient de grandes difficultés à se procurer des vivres pendant leur voyage et leur séjour à la Mecque. C'est pour obvier à cet inconvénient que les Arabes empruntèrent aux Juifs le système de l'année embolismique. Ils conservèrent les mois lunaires, mais ils firent de temps en temps une année de 13 lunaisons, ce qui rendit leur calendrier luni-solaire. Cette introduction de l'embolisme eut lieu environ 200 ans avant la prédication de Mahomet. Mais celui-ci ramena les années à l'ancien système, prétendant que l'embolisme était une impiété. Il en résulte que l'année des musulmans est purement lunaire.

Elle est composée de 354 jours 8 heures 48 minutes, et est divisée en 12 mois qui sont alternativement de 30 et de 29 jours ; excepté que le douzième mois est composé de 30 jours au lieu de 29, onze fois dans une période de trente ans, afin de tenir compte des 8 heures 48 minutes qui restent au delà des 354 jours. Leur année est donc plus courte que la nôtre de 10 ou de 11 jours, ce qui fait qu'ils gagnent une année sur nous tous les 32 ans environ ; aussi, depuis l'origine de leur ère que l'on appelle hégire, et qui a commencé l'an 622 de Jésus-Christ, ils ont actuellement gagné 38 ans sur nous. Ce système, totalement étranger à presque tous les autres peuples, a été universellement et religieusement adopté par toutes les nations qui professent l'islamisme.

17° Les anciens Javanais avaient un calendrier civil, qui divisait l'année en 30 périodes appelées *woukou*, dont chacune avait un nom distinct. Leur calendrier rural était de 360 jours, partagés en 12 mois ou 12 saisons d'une longueur inégale, car il y avait des mois de 41 jours et d'autres de 23, 24, 25 et 26 jours. A ce calendrier succéda l'année civile brahmanique, qui était lunaire avec des jours intercalaires. Enfin les Javanais se servent aujourd'hui de l'ère musulmane, qu'ils ont adoptée sous le règne d'Agoung, l'an 1633 de Jésus-Christ.

18° Les Européens modernes suivent le calendrier Julien, réformé par Grégoire XIII; mais ils n'ont pas toujours commencé l'année, comme actuellement, au premier janvier. D'après des monuments authentiques, il est certain qu'en France et dans la plupart des Etats chrétiens l'année a commencé à des époques différentes, qui variaient suivant les siècles, et qui parfois étaient employées simultanément. Il y a surtout quatre époques qui ont été admises pour le commencement de l'année ; ce sont Noël ou le 25 décembre, le 1er janvier, l'Incarnation ou 25 mars, et le jour de Pâques. On s'est servi aussi du 1er mars. C'est en 1563 que Charles IX régla, par sa fameuse ordonnance de Roussillon, que désormais l'année commencerait le 1er janvier ; peu à peu les autres nations de l'Europe se conformèrent à cet usage.

19° Les Français, sur la fin du siècle dernier, avaient adopté un système de calendrier renouvelé de plusieurs anciens peuples. L'année commençait à l'équinoxe d'automne et était partagée en 12 mois tous de 30 jours, suivis de 5 jours complémentaires et de 6 dans les années sextiles. Ce calendrier dura moins de quatorze ans.

20° En Amérique, chez les Aztèques, l'année civile était une année solaire de 365 jours, formée de 18 mois de 20 jours, auxquels ils ajoutaient 5 jours complémentaires, qu'ils appelaient *furtifs* ou *inutiles*. C'était le même système que l'année vague des Egyptiens ; ainsi leur année, comme celle de ces derniers, devait commencer, en 1461 ans, par tous les jours de l'année ; ils rectifiaient ce défaut en intercalant 13 jours tous les 52 ans. Leur année revenait alors au 9 janvier Grégorien, qui était celui du commencement normal de leur année ; ils appelaient cette année *compte du soleil;* ils avaient en outre une année rituelle ou sacrée, dite *compte de la lune*, et qui était composée de 28 petites périodes de 13 jours ou demi-lunaisons.

21° Chez les Muyscas, on comptait trois sortes d'années : l'année *rurale*, de 12 et 13 lunaisons; l'année *des prêtres*, de 37 lunaisons, et l'année *vulgaire*, de 20 lunaisons. Les Muyscas connaissaient en outre des cycles de 185 lunes ou 15 années, et offraient un sacrifice séculaire correspondant aux *Indictions* usitées du temps de Constantin.

Il serait inutile d'exposer ici la méthode qu'emploient les autres peuples de la terre pour l'appréciation des années. Nous avons dû entrer dans les détails qui précèdent par rapport aux principales nations, parce que, chez ces dernières, le comput et la division de l'année ne sont rien moins qu'étrangers à leurs pratiques religieuses, et que leur connaissance est nécessaire pour connaître les différentes cérémonies qui, la plupart du temps, sont intimement liées à l'année et à ses différentes parties. *Voy.* MOIS. ERE, CALENDRIER. *Voy.* aussi ce dernier mot dans nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés.

ANNÉE SABBATIQUE. Le Seigneur, en donnant ses lois aux Israélites dans le désert par le ministère de Moïse, avait ordonné qu'une fois entré dans la terre promise, le peuple cultivât ses champs et en récoltât les fruits durant six ans, mais que chaque septième année il laissât reposer la terre. C'est ce que l'on appelait l'année *sabbatique* ou du repos ; revenant tous les sept ans, elle était pour la terre ce qu'était pour les hommes le jour du sabbat, qui revenait tous les sept jours. Cette année-là on ne devait pas ensemencer ses champs, tailler sa vigne, faire de récolte, ni de vendanges ; mais les produits spontanés des campagnes appartenaient au premier occupant ; les serviteurs, les esclaves, les voisins, les animaux mêmes y avaient part aussi bien que le propriétaire (*Levit.* XXV). On trouve dans les livres saints plusieurs passages qui témoignent que l'année sabbatique était observée. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ANNÉE, n. 3.

ANNÉE SAINTE. On appelle ainsi à Rome et dans les pays catholiques l'année où se fait le grand jubilé. Elle se célébra d'abord tous les cent ans, puis elle fut fixée à cinquante, puis à trente-trois, enfin à vingt-cinq, comme elle est encore. *Voy.* JUBILÉ.

ANNÉE SÉCULAIRE. Nom qu'on a donné à l'année sainte, lorsqu'elle ne se célébrait qu'au commencement de chaque siècle, ou tous les cent ans.

ANNINGA. Contrairement à la plupart des autres peuples, les Groënlandais font la lune du genre masculin et le soleil du genre féminin. La lune s'appelle *Anninga*, et le soleil, sa sœur, *Malina*. Anninga et Malina étaient autrefois des Groënlandais ; car d'après la mythologie de ces peuples, tous les corps célestes ne sont que des créatures hu-

maines transportées dans les airs par un accident quelconque, et qui brillent d'une lumière vive ou pâle, suivant qu'elles sont bien ou mal nourries. Or Anninga, se trouvant une nuit avec sa sœur et d'autres enfants, se mit à la poursuivre. Celle-ci en fuyant s'avisa de noircir ses mains avec du noir de fumée, dont elle tacha le visage et les habits de celui qui la poursuivait, afin de le reconnaître au jour; ne pouvant lui échapper malgré la rapidité de sa fuite, elle s'éleva dans les airs et devint le soleil. Anninga s'éleva comme elle, et devint la lune; mais il ne put s'élever aussi haut, et ne cesse de tourner autour de sa sœur, afin de l'atteindre. On voit encore sur son visage les traces des mains de Malina, c'est ce que l'on appelle les taches de la lune. En arrivant à son dernier quartier, il est las et fatigué; alors il sort de sa maison sur un traîneau attelé de quatre gros chiens, pour aller à la pêche des chiens de mer. Cette nourriture le ranime et lui rend des forces, il engraisse même à vue d'œil, comme on peut s'en convaincre à la pleine lune. Il se réjouit de la mort des femmes, comme Malina de celle des hommes. C'est pourquoi les femmes se renferment pendant les éclipses de la lune, et les hommes pendant celles du soleil. On accuse aussi la lune d'exciter les jeunes filles à se déshonorer, elles et leur famille, et on ne leur permet point de s'arrêter à la regarder. Quand cet astre est éclipsé, il rôde dans les maisons pour dévorer les provisions, ronger les peaux et même nuire aux hommes. C'est pourquoi on a soin de tout cacher. Les hommes portent les coffres et les chaudières sur les toits, où ils font tant de bruit en frappant dessus, qu'ils font peur à cet astre et le contraignent de remonter à sa place. Pendant les éclipses du soleil, les femmes tirent les chiens par les oreilles, et les aboiements de ces animaux prouvent que la nature n'est pas encore sur le point de périr; car les chiens, ayant existé avant les hommes, doivent avoir un pressentiment plus sûr de l'avenir. Quand ils n'aboieront plus, arrivera la fin du monde.

ANNIVERSAIRE. Ce mot, qui veut dire *retour* ou *révolution de l'année*, indique généralement une solennité religieuse qui a lieu périodiquement chaque année en mémoire d'un événement quelconque arrivé à un jour déterminé. Une grande partie des fêtes, dans la plupart des cultes, sont des anniversaires. Ainsi, 1° chez les chrétiens, les solennités de Noël, de l'Epiphanie, du jeudi et du vendredi saints, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte rappellent les jours précis où Jésus-Christ est né, où il a été adoré par les Mages, où il a institué l'Eucharistie, où il est mort, où il est ressuscité, où il est monté au ciel, où le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres. Chez les Juifs, la Pâque rappelle l'époque du passage de la mer Rouge, la Pentecôte la promulgation de la loi, le *Purim* ou la fête *des Sorts*, le triomphe d'Esther sur Aman, etc. Chez les chrétiens encore, les solennités instituées en l'honneur des saints sont souvent des anniversaires qui rappellent leur naissance, leur mort, la translation de leurs reliques, etc. Les musulmans ont leurs anniversaires; les païens avaient les leurs.

2° Chez les catholiques on appelle proprement anniversaires, les services funèbres qui se font au bout d'une année ou de plusieurs années, en mémoire d'un ou de plusieurs défunts. Ils consistent principalement dans l'oblation du saint sacrifice de la messe, pour le repos de l'âme de celui qui est décédé: on y ajoute des prières nommées *absoute*, qui se font communément, soit sur la tombe, soit autour du catafalque qui la représente, et qui est censée renfermer le corps mort. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. ANNIVERSAIRE, et celui des Rites sacrés, art. ABSOUTE *pour les morts*.

3° Les protestants ont aussi leurs anniversaires, comme, dans la liturgie anglicane, le jeûne et les prières qui se font annuellement le 30 janvier, en mémoire de la mort du roi Charles Ier.

4° D'après Léon de Modène, parmi les juifs qui ont perdu leur père ou leur mère, il en est qui jeûnent tous les ans, le jour anniversaire de leur mort.

5° Les musulmans de l'Inde et de la Perse, qui appartiennent en grande partie à la secte des schiites, célèbrent, tous les ans, avec beaucoup d'appareil, la mémoire de la mort de l'imâm Hosséin, fils d'Ali, et les anniversaires de plusieurs personnages qui par eux sont regardés comme des saints.

6° Les Lapons font aussi l'anniversaire de leurs parents décédés; il consiste dans un festin et dans l'immolation de quelques rennes, comme pour en faire aux morts une espèce de sacrifice.

7° Les habitants de la côte de Benin en Afrique célèbrent, tous les ans, par des sacrifices, le jour de la mort de leurs ancêtres.

8° Les Aïnos, qui habitent les îles situées au nord du Japon, vont faire, tous les ans, une visite au sépulcre de leurs parents décédés, le jour anniversaire de leur mort.

ANNONA, déesse de l'abondance; elle présidait aux provisions de l'année. Elle diffère cependant de la divinité appelée Abondance, en ce qu'elle avait un département moins étendu, qui se bornait aux vivres et aux autres provisions de bouche. On la représentait avec des épis à la main; et on plaçait auprès d'elle la proue d'un vaisseau, symbole des approvisionnements que Rome recevait par mer.

ANNONCIADES, religieuses de l'Annonciation de la sainte Vierge, fondées, l'an 1500, par Jeanne de Valois, épouse répudiée de Louis XII, roi de France. Elles ont pour but d'honorer les dix principales vertus de Marie, énoncées dans les mystères du rosaire. Leur supérieure prend par humilité le titre d'*ancelle*, d'*ancilla*, servante.

Il y a un autre ordre de religieuses connues sous le nom d'*Annonciades célestes* (*Annuntiatæ cœlestinæ*), fondées en 1604 par une illustre veuve de Gênes, nommée Marie-Vic-

toire Fornaro. Elles vivent dans la plus grande pauvreté, et sont si retirées du monde qu'elles ne peuvent parler à leurs proches que six fois l'année; encore faut-il que les hommes leur soient parents au premier degré, et les femmes au moins au second.

Il existe aussi en Savoie un ordre militaire de l'*Annonciade*, fondé par les anciens comtes de Savoie, en mémoire du mystère de l'Incarnation. Les chevaliers doivent être nobles et avoir fait preuve de bravoure dans le service militaire. Leur devise se compose des quatre lettres F, E, R, T (*Fortitudo ejus Rhodum tenuit*), rappelant les exploits d'Amédée IV au siége de Rhodes. *Voy.*, au Dictionnaire des Ordres religieux, les cinq ordres compris sous le nom d'*Annonciades*.

ANNONCIATION. 1° Mystère de la religion chrétienne. Lorsque les temps décrétés par la divine Providence furent accomplis, Dieu envoya l'ange Gabriel à une jeune vierge de Nazareth en Galilée, nommée Marie, pour lui *annoncer* qu'elle concevrait et enfanterait un fils par l'opération du Saint-Esprit, et sans avoir commerce avec aucun homme; que cet enfant était le Fils du Très-Haut; qu'il rétablirait le royaume spirituel de David, son ancêtre, et qu'il rachèterait les iniquités des hommes. Aussitôt que Marie eut donné son consentement à cette grande œuvre, le Fils de Dieu s'incarna dans son sein.

2° L'Annonciation est une fête que l'Eglise chrétienne célèbre tous les ans, en mémoire du message de l'ange Gabriel et de l'incarnation du Sauveur. Elle a lieu le 25 mars, jour où l'on croit qu'arriva cet événement célèbre. Dans le moyen âge on a quelquefois commencé l'année à cette époque. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ANNONCIATION, NAZARETH. *Voy.* aussi l'article ANNONCIATION du Dictionnaire de Liturgie.

ANNOTINE (PAQUE). C'était, chez les chrétiens, le jour anniversaire du baptême, qui autrefois se conférait solennellement à Pâques ou à la Pentecôte. Cette fête est placée dans les anciens calendriers entre le 14 et le 23 avril.

ANNUEL. Les catholiques appellent *annuelles* les plus grandes fêtes de l'année, telles que Pâques, la Pentecôte et Noël. — On donne aussi le nom d'*Annuel* à une messe qui se dit tous les jours pendant un an pour le repos de l'âme d'un défunt. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. FÊTES, et celui des Rites sacrés, art. BRÉVIAIRE, RUBRIQUES.

ANOMÉENS, hérétiques des premiers siècles, qui niaient la consubstantialité du Verbe, et contre lesquels écrivit saint Jean Chrysostome.

On appelle encore Anoméens, du mot grec *anomion* qui signifie *dissemblable*, les disciples d'Eunome, qui soutenaient que le Fils et le Saint-Esprit différaient en tout du Père. On les connaissait aussi sous le nom d'*Eunomiens* ou de *Troglodytes*.

Dans le XVI[e] siècle on donna le nom d'*Anoméens* ou *Antinomiens*, d'un autre mot grec qui signifie *sans loi*, aux partisans d'Agricola. *Voy.* AGRICOLA. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Hérésies.

ANOUKÉ ou ANUCIS, la déesse Vesta des Egyptiens.

ANOUMATI, déesse du jour, chez les Hindous. Les brahmanes entretiennent tous les jours, dans leurs maisons, un feu en son honneur; c'est sur ce feu qu'ils préparent les mets dont ils font des offrandes aux autres dieux.

ANOUSCH BEN-SCHEIT. C'est Enos, fils de Seth et petit-fils d'Adam, qui, suivant la tradition musulmane, fut institué par son père pour lui succéder dans la dignité de prince souverain et grand pontife des hommes. C'est lui qui le premier a ordonné des aumônes publiques pour les pauvres, et établi des tribunaux pour rendre la justice. Il passe aussi pour avoir le premier cultivé le palmier. Après avoir vécu 965 ans, il laissa sa charge à Caïnan, son fils aîné.

ANOUVRATA, la seconde classe des Djaïnas, secte de l'Inde. Les *Anouvratas* sont des religieux qui ont fait des vœux. Autrefois ces vœux consistaient dans l'obligation d'observer scrupuleusement les devoirs de la morale, de renoncer au monde, de se faire couper les cheveux et de se vouer à la contemplation. Aujourd'hui on est moins rigide, et ces vœux se bornent à s'acquitter du devoir de la bienveillance envers les créatures, de la véracité, de la probité, de la chasteté, de la pauvreté. Pour arriver au grade d'*Anouvrata*, il faut passer auparavant par celui de *Sravaka*.

ANSAR. On appelle de ce nom, qui signifie *aide*, *auxiliaire*, ceux des compagnons de Mahomet qui vinrent se rallier à lui après sa fuite de la Mecque. *Voy.* ASHAB.

ANTECHRIST. Ce nom, qui veut dire *opposé au Christ*, peut s'appliquer, en général, à tous ceux qui sont ennemis de la foi et de la religion apportée par le Messie ou Christ; c'est pourquoi l'apôtre saint Paul dit que, de son temps, il y avait déjà beaucoup d'antechrists. Mais il se prend en particulier pour le nom d'un individu qui doit s'insurger ouvertement contre le Christ, en se faisant passer lui-même pour le Messie.

1° Ç'a toujours été une croyance commune parmi les chrétiens, même dès les premiers temps, que le second avénement de Jésus-Christ devait être précédé de l'apparition de l'Antechrist; c'est pourquoi saint Paul rassure les fidèles, qui croyaient que le jugement dernier était proche, en leur rappelant que *cet homme de péché*, *cet enfant de perdition*, *cet ennemi de Dieu* n'avait pas encore paru sur la terre (*II Thessal.* II). D'un autre côté, saint Jean semble annoncer aux mêmes fidèles que la dernière heure était proche, parce que l'Antechrist était déjà dans le monde, et il appelle antechrists tous ceux qui rejettent Jésus-Christ ou qui ne veulent pas reconnaître sa divinité (*I Joan.* IV). Il ne nous appartient pas de discuter ces textes, qui sont développés dans des ouvrages spéciaux; nous devons nous contenter d'exposer ici ce que les chrétiens pensent en géné-

ral de l'Antechrist, se fondant principalement sur plusieurs passages de l'Apocalypse. — L'Antechrist donc naîtra sur la fin des temps; quelques-uns pensent qu'il sera Juif, et lui assignent même pour origine la tribu de Dan. Devenu grand, il s'élèvera contre toutes les religions, et principalement contre la foi chrétienne; il voudra même se faire passer pour Dieu; *il viendra avec toute sorte de pouvoir, faisant de faux miracles et de faux prodiges, accompagné de tout ce que l'iniquité peut employer pour séduire ceux qui se perdent* (*II Thessal.* II, 8, 9). Il fera descendre le feu du ciel, et, par ses prestiges, se fera suivre d'une multitude infinie d'hommes qui viendront à lui de toutes les nations de la terre; il livrera la guerre aux saints et les fera périr par milliers. La persécution durera trois ans et demi. Enfin le patriarche Enoch et le prophète Elie, que l'Ecriture dit avoir été enlevés vivants de dessus la face de la terre, y reviendront pour encourager les fidèles, prêcher le royaume de Dieu aux juifs et aux gentils, et combattre l'Antechrist. Celui-ci leur déclarera la guerre, les vaincra et les fera mourir à Jérusalem, mais au bout de trois jours et demi le Seigneur les ressuscitera et les fera monter au ciel, portés sur les nuées. Plusieurs Pères assurent que l'Antechrist voudra imiter le Christ même dans sa mort et dans sa résurrection, et que sa résurrection vraie ou prétendue accroîtra encore son empire et sa puissance. Mais enfin cet impie sera mis à mort *par le souffle de la bouche du Seigneur Jésus* (*II Thessal.* II). La plupart de ces particularités doivent sans doute être prises dans un sens allégorique; mais un grand nombre de Pères de l'Eglise et de docteurs les ont entendues à la lettre. Lactance, entre autres, expose ces événements dans le plus grand détail. Les chrétiens des premiers siècles, souvent en butte aux persécutions les plus terribles, crurent voir dans leurs persécuteurs l'Antechrist annoncé dans les livres saints, et cherchèrent à leur en appliquer les caractères. Mais c'est surtout le nom de cet impie qui a donné beau jeu aux scrutateurs de mystères. Il est dit dans l'Apocalypse (XIII, 17, 18), qu'au temps de la persécution de l'Antechrist personne ne pourra vendre ou acheter s'il ne porte sur soi le caractère de la bête ou le chiffre de son nom. *Or*, dit l'auteur sacré, *c'est ici où il est besoin d'intelligence; que celui qui est habile calcule le nombre de la bête, car c'est un nombre d'homme* (ou ordinaire), *et son nombre est* 666. De là on chercha dans les noms grecs, hébreux, latins, quel était celui dont les lettres prises numériquement offraient le nombre de 666. Mais ceci ne peut donner aucune certitude, car il est facile de trouver ou de forger, dans ces trois langues et dans d'autres encore, des noms qui aient cette valeur numérique. Ainsi en hébreu les noms même de Dieu עליון אדני יהוה קדש *Elion Adonaï, Jéhova Qadosch*, le Très-Haut, Adonaï, Jéhova, le Saint, donnent ce nombre :

ע	70
ל	30
י	10
ו	6
ן	50
א	1
ד	4
נ	50
י	10
י	10
ה	5
	6
ה	10
ק	100
ד	4
ש	300
	666

Les Grecs en ont donné un bon nombre, entre autres Λατεινος, *Latinus*, les Latins, Τειταν, Titan, Ευανθας, Evanthe, Λαμπετις, brillant, Ουλπιος *Ulpius*, surnom de Trajan, etc.

Λ	50	Τ	300	Ο	70	Ε	5
α	1	ε	5	υ	400	υ	400
τ	300	ι	10	λ	30	α	1
ε	5	τ	300	π	80	ν	50
ι	10	α	1	ι	10	θ	9
ν	50	ν	50	ο	70	α	1
ο	70			ς	6	ς	200
ς	200						
	666		666		666		666

Ils ont voulu même trouver ce total dans le nom de Mahomet écrit en grec Μαομετις, sans penser que cette transcription représente fort mal le vocable arabe, et que c'est dans cette dernière langue qu'il faudrait chercher la valeur numérique de ses lettres, qui, au reste, ne donnent pas ce nombre.

Les Latins ont aussi cherché à faire cadrer des noms propres avec ce total, mais, comme ils ont peu de lettres numériques, ils n'ont pas été heureux dans leurs recherches, et ont été forcés souvent, pour obtenir ce nombre, de retrancher ou d'ajouter aux noms propres. Celui qui est le plus juste est *Diocles Augustus*, nom que portait Dioclétien avant d'être élevé à l'empire. Je citerai encore, comme un nom dans lequel on trouve exactement ce nombre, celui de *Ludovicus*, auquel sans doute les premiers chrétiens n'ont jamais songé.

D	500	L	50
I	1	V	5
O		D	500
C	100	O	
L	50	V	5
E		I	1
S		C	100
A		V	5
V	5	S	
G			666
V	5		
S			
T			
V	5		
S			
	666		

Mais c'est assez de ces puérilités; ajou-

tons seulement que l'idée de voir l'Antechrist dans certains personnages puissants n'est pas encore tombée en désuétude. Nous avons bien vu des gens qui, du temps des guerres de Napoléon, prétendaient que ce grand conquérant n'était autre que l'Antechrist; et pourtant, loin de combattre ostensiblement la foi du Christ, il avait relevé ses autels.

2° Les juifs attendent aussi un Antechrist; ils prétendent que le prophète Elie viendra sur la terre pour préparer les peuples à l'avénement du Messie; que celui-ci viendra ensuite lui-même, rassemblera dans la terre promise tous les enfants d'Israël, rétablira la ville et le temple de Jérusalem et fera goûter à ses peuples le bonheur de la paix et de l'abondance. Mais deux nations puissantes, Gog et Magog, viendront troubler cette paix, ayant à leur tête l'Antechrist. Le Messie le combattra et remportera sur lui la victoire, secondé par des prodiges inouïs qu'il fera paraître dans le ciel et sur la terre. Ces guerres n'auront pas lieu sans qu'il en coûte aux fidèles bien du sang et bien des peines; et ce sera apparemment alors qu'on verra les douleurs du Messie dont parlent les rabbins, et qui seront telles qu'ils s'écrient : *Ah! qu'il vienne! mais que je ne le voie pas! que ferons-nous pour nous garantir des douleurs du Messie?*—On lit dans les livres des juifs que cet Antechrist, qu'ils appellent *Armillaüs*, doit naître du commerce infâme des nations avec la statue d'une vierge d'une beauté extraordinaire qui se voit à Rome. Ce sera un géant haut de douze coudées, il aura les cheveux roux, les yeux profonds et étincelants. Il se donnera pour le Messie et le vrai Dieu. Tous les enfants d'Edom, c'est-à-dire les Romains ou les chrétiens se joindront à lui et le reconnaîtront pour leur roi. Il sommera les juifs de le reconnaître pour le Messie. Mais Néhémie, fils de Joseph, de la race d'Ephraïm, défendra la loi sainte et lui fera la guerre à la tête de 30,000 hommes; Armillaüs vaincu perdra 200,000 hommes dans ce premier combat. Il retournera à la charge et livrera une seconde bataille dans laquelle une multitude infinie de ses partisans sera encore taillée en pièces, tandis que les Israélites n'auront à regretter que la perte d'un petit nombre. Mais ce qui sera pour ceux-ci le comble de la désolation et de l'infortune, ce sera la mort de Néhémie, qu'ils regardent comme le premier Messie ou le Messie précurseur. Alors les juifs seront chassés et persécutés en tous lieux : sur ces entrefaites l'archange Michel sonnera de la trompette, et au premier son paraîtra le second Messie, de la race de David, accompagné du prophète Elie. Les juifs reprendront courage et se rassembleront de toutes parts autour de lui. Armillaüs, effrayé, marchera contre eux, livrera la bataille et sera vaincu et mis à mort. Alors commencera le règne heureux du Messie, tant célébré par les prophètes. Toute la terre deviendra pour les Hébreux un jardin d'Eden. On ne verra plus ni guerre, ni maladie; l'univers sera dans une paix profonde, jusqu'à ce qu'enfin tous les vrais croyants, ayant à leur tête le Messie, aillent régner dans l'éternité.

3° Les musulmans ont aussi un Antechrist, qu'ils appellent *Deddjal*, l'imposteur ou le faux Messie. Ils le dépeignent comme un géant monstrueux n'ayant qu'un œil et un sourcil au milieu du front. Ils croient que Mohammed Mehdi, le douzième des imâms de la race d'Ali, que Dieu a enlevé vivant de ce monde et qu'il conserve dans un lieu de délices inaccessible aux hommes, reparaîtra à la fin des temps pour combattre Deddjal. Jésus sera le généralissime des armées de l'imâm, et il reviendra dans le monde pour faire la guerre à l'Antechrist. Il le vaincra, ainsi que les armées de Yadjoudj et de Madjoudj (Gog et Magog), qui seront à la suite de l'imposteur; puis il se mariera et gouvernera l'univers comme lieutenant de l'imâm Mohammed Mehdi. Après quoi il mourra et sera inhumé auprès du tombeau de Mahomet, jusqu'à ce qu'il ressuscite avec tous les justes à la fin des siècles. Cependant c'est Jésus-Christ qui, d'après les mulsumans eux-mêmes, doit procéder au jugement universel.

4° N'oublions pas d'ajouter que les protestants qualifient le pape d'Antechrist, la ville de Rome de Babylone, et le catholicisme en général de la grande prostituée de l'Apocalypse. Toutefois il en est peu maintenant qui emploient ces qualifications injurieuses, autrefois si familières à leurs devanciers. *Voy.* nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. ANTECHRIST.

ANTEDEXTRA, nom que les aruspices donnaient aux foudres et aux oiseaux qui venaient du côté droit. C'était un présage heureux.

ANTELII DÆMONES. Les Athéniens honoraient sous ce nom, qui paraît signifier *génies opposés au soleil*, des esprits dont ils plaçaient les simulacres au-dessus des portes de leurs maisons.

ANTERETAR, divinité des anciens Finnois; c'était le dieu de la santé, le dieu du bain, ou plutôt le bain lui-même, car les Finnois ne connaissaient d'autre remède à leurs maladies que le bain.

ANTERETTOIN, déesse principale du bain, chez les anciens Finnois. Elle était considérée comme la protectrice des blessures.

ANTERINEN, divinité des anciens Finnois; c'était la personnification de la chaleur et de la vapeur du bain. Ces peuples le conjuraient par des paroles magiques, appelées *Loylin Sanat*, de peur que la vapeur du bain ne nuisît à leurs blessures ouvertes.

ANTEROS, mot grec qui signifie *contre-amour*; c'est le nom qui fut donné à un frère d'*Eros* ou de l'Amour, non pas parce qu'il aurait été l'ennemi de son frère, mais bien plutôt parce qu'il obligeait la personne aimée à correspondre, par les affections de son cœur, à l'amour qu'on avait conçu pour elle: dans ce sens le mot *Antéros* pourrait se traduire par *amour mutuel*. Suivant les poëtes des âges plus modernes, Vénus s'étant plainte à Thémis de ce que son fils Eros restait tou-

jours enfant, cette dernière lui répondit que son fils resterait tel tant qu'elle n'aurait point d'autre enfant. En effet elle mit au monde *Antéros*, qui avait Mars pour père. A mesure que celui-ci devenait grand, Eros croissait sensiblement; et bientôt ils acquirent une grande prépondérance à l'aide des secours mutuels qu'ils se prêtaient. On les peignait l'un et l'autre avec des ailes, des flèches et un carquois. On dressa des autels à tous deux; Eros était le dieu de l'amour, et Antéros celui du retour.

ANTESINISTRA, nom que les aruspices donnaient aux foudres et aux oiseaux qui partaient du midi et allaient à la gauche. Ce présage passait pour être funeste.

ANTEVORTE, déesse qui, chez les Romains, présidait aux événements passés, comme Postvorte aux événements futurs. Elles étaient regardées comme les conseillères de la Providence. Les femmes en couches invoquaient ces deux déesses; c'était Antevorte qui obligeait l'enfant à se présenter dans sa position naturelle; Postvorte lui procurait la naissance quand il sortait les pieds devant. Postvorte adoucissait aussi les douleurs de l'enfantement et Antevorte rétablissait la santé de l'accouchée. *Antevorte* ou *Anteverte* portait encore les noms de *Porrima*, *Prorsa* et *Prosa*.

ANTHESPHORIES. 1° Fêtes que les Siciliens célébraient en l'honneur de Proserpine, qui avait été enlevée par Pluton, pendant qu'elle cueillait des fleurs; c'est ce qu'exprime le nom même de la fête. Cependant Festus prétend que ces fêtes avaient un autre objet, qui était de porter dans les temples des épis de blés; il se peut que ces deux solennités aient coïncidé en une fête unique.

2° Fêtes célébrées à Argos en l'honneur de Junon, qui y avait un temple sous le nom d'ANTHÉA.

ANTHESTÉRIES, fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Bacchus, les 11, 12 et 13 du mois anthestérion. Le premier jour s'appelait *Pythœgia*, ou l'ouverture des tonneaux; les Chéronéens le nommaient le jour du *bon génie*, parce qu'il se passait dans la joie; le second, *Choès* ou la grande pinte; si la veille on s'était contenté de goûter le vin, ce jour-là on faisait de copieuses libations, on se provoquait à boire, on portait des défis, et la récompense du vainqueur était une couronne de lierre et une coupe de vin. On parcourait les campagnes sur des chariots, et l'on s'attaquait mutuellement par des railleries. Le troisième jour portait le nom de *Chytros* (marmite), parce qu'on y portait des vases remplis de toutes sortes de grains consacrés à Mercure, et auxquels en conséquence il était défendu de toucher. Les comédiens jouaient ce jour-là, et, à Sparte, conformément à une loi de Lycurgue, ceux qui excellaient dans leur jeu étaient mis au rang des citoyens libres. Durant ces trois jours, les maîtres servaient leurs esclaves à table, comme dans les Saturnales des Romains; la fête finie, tout rentrait dans le devoir; et, comme la plupart des esclaves étaient de Carie, il en était resté ce proverbe : *Hors d'ici, Cariens ! les Anthestéries sont finies. Voy.* SATURNALES.

ANTHESTÉRION, mois de l'année athénienne; il avait originairement correspondu à mars, comme l'indique son nom, qui signifie la *célébration des fleurs;* ce nom lui vint sans doute des Anthestéries, dont il est parlé plus haut : comme les mois avaient d'abord été lunaires, ils éprouvèrent différents changements lorsqu'on voulut fixer l'année. C'est ainsi qu'anthestérion se trouva ensuite correspondre à novembre et décembre, puis enfin à janvier et février. Quoi qu'il en soit, il était particulièrement consacré à la mémoire des morts, en l'honneur desquels on observait un grand nombre de cérémonies funèbres et superstitieuses.

ANTHIASISTES. Philastrius parle de cette secte, mais il ignorait dans quel temps elle avait paru. Les Anthiasistes passaient leur vie à dormir et regardaient le travail comme un crime. Si c'est là une hérésie, elle compte encore un assez grand nombre de sectateurs parmi les riches de notre siècle.

ANTHOLOGE, mot grec qui signifie *choix* ou *bouquet de fleurs.* C'est le nom d'un livre renfermant l'abrégé et le choix de plusieurs livres de prières dont se servent les Grecs, et qui présentent l'histoire des saints de leur Eglise. Il fut publié pour la première fois en 1598, par les soins de Pierre Arcudius, savant prêtre grec de Corfou, et revêtu de l'approbation de Clément VIII. C'est un extrait des grandes *Ménées* des Grecs.

ANTHROPOLATRES (*Adorateurs de l'humanité*). On appelle ainsi les polémiens, branche d'apollinaristes, qui prétendaient que la divinité et l'humanité de Jésus-Christ ne faisaient qu'une seule substance, et qu'en conséquence il fallait adorer la chair. *Voy.* APOLLINARISTES.

ANTHROPOMANCIE, divination par l'inspection des entrailles d'hommes ou de femmes égorgés tout vivants. Cet horrible usage est très-ancien et a été pratiqué par les peuples les plus policés. Au rapport d'Hérodote, Ménélas, retenu en Egypte par les vents contraires, sacrifia deux jeunes enfants du pays pour chercher dans leurs entrailles ce qu'il avait à attendre du sort. L'impur Héliogabale pratiquait cette divination. Mais ce qui dépasse toute croyance, c'est que l'empereur Julien, qu'on se plaît à nous donner aujourd'hui pour un philosophe accompli, étant arrivé à Carrhes, dans son expédition contre la Perse, se renferma dans le temple de Diane avec quelques-uns de ses confidents les plus intimes; lorsqu'il en sortit, il en fit sceller les portes, et défendit de laisser pénétrer personne dans l'intérieur de l'édifice jusqu'à son retour. Il ne revint point, ayant perdu la vie dans le combat. On rouvrit le temple : qu'y trouva-t-on ? une femme pendue par les cheveux, les mains déployées et le ventre fendu. *Julien*, dit M. de Châteaubriand, *en cherchant l'avenir dans le sein de cette victime, y avait fait entrer la mort ; elle y resta pour lui.*

ANTHROPOMORPHITES. Quelques moines d'Egypte, au IVe siècle, ayant médité sur ces paroles de l'Ecriture sainte : *Faisons l'homme à notre image*, s'imaginèrent que cette ressemblance de l'homme avec Dieu tombait non-seulement sur l'âme, mais aussi sur le corps. Ils se fondaient aussi sur plusieurs passages des livres saints qui attribuent métaphoriquement au Tout-Puissant des yeux, des bras, des mains, des pieds, etc., et les prenaient à la lettre. On leur donna le nom d'*Anthropomorphites*, c'est-à-dire *partisans de la forme humaine*. Dans presque tous les siècles il y a eu des gens ignorants et grossiers qui croyaient que tout se passait dans le ciel à peu près comme sur la terre. Ils ne concevaient les anges que comme des jeunes gens ailés, vêtus de blanc, tels que les représentaient les peintres. On en a même vu qui prétendaient que saint Michel célébrait la messe devant Dieu tous les lundis, et par dévotion pour cet archange, ils allaient ce jour-là à l'église en son honneur. — C'est pour empêcher le peuple de tomber dans des erreurs semblables qu'il était défendu dans l'ancienne loi de faire des images de la Divinité. Et même dans les premiers siècles du christianisme, lorsque l'Eglise défendait contre les iconoclastes le culte des images de Jésus-Christ et des saints, elle convenait qu'il était prudent de s'abstenir de représenter Dieu le Père, la sainte Trinité et les anges, parce qu'ils n'avaient point de forme, dans la crainte que le peuple ne prît à la lettre les figures symboliques ou de convention qu'on leur donnait. Maintenant que le même inconvénient n'existe plus, on trouve fréquemment des images qui représentent ces êtres incorporels sous des figures allégoriques, ou sous les formes qu'ils ont empruntées quelquefois pour communiquer avec les mortels. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ANTHROPOMORPHITES.

ANTHROPOPHAGIE. Qu'il y ait des peuples anthropophages, c'est ce dont il n'est pas permis de douter, les livres des voyageurs anciens et modernes en font foi. Il semble qu'une coutume aussi horrible ne devrait pas trouver place dans un Dictionnaire des Religions; mais malheureusement il demeure avéré qu'il a existé et qu'il existe encore des peuples qui croient rendre hommage à la Divinité en mangeant leurs semblables, ou du moins en goûtant de leur chair.

1° Ainsi, dans les sacrifices humains que les Mexicains offraient au Soleil, le prêtre, après avoir ouvert la poitrine à la victime, en arrachait le cœur et le montrait tout fumant au soleil, puis le cadavre était précipité du haut de la terrasse où s'était opéré cet acte sanglant; alors ceux qui avaient fourni les captifs qui avaient été ainsi immolés se les partageaient entre eux et les mangeaient.

2° Les peuples du Brésil faisaient aussi à leurs dieux, nommés *Maraques*, une espèce de sacrifice des prisonniers qu'ils avaient faits à la guerre. Ils commençaient par l'engraisser, lui donnaient une femme, lui procuraient toutes sortes de plaisirs. Puis lorsque le moment fatal était arrivé, on assemblait solennellement le peuple, on faisait des festins, on organisait des danses; et le prisonnier prenait bravement part à ces réjouissances. Ensuite on le liait, on le promenait en triomphe par le village; alors tout changeait pour ce malheureux, les insultes, les mauvais traitements, les cruautés commençaient, jusqu'à ce qu'enfin il tombât d'un coup de *tacape* ou massue asséné par un de ces barbares. La femme qu'on lui avait donnée se jetait sur son corps et fondait en larmes, mais sa douleur n'était que passagère, et ne l'empêchait pas de se régaler, avec ceux de sa tribu, de la chair du captif immolé.

3° Dans la Nouvelle-Zélande, quand le chef d'un des partis est tué, son corps est aussitôt réclamé par ses ennemis; et si le parti du chef tué est intimidé, le corps est immédiatement livré. Si le chef était marié, sa femme est aussi réclamée et sur-le-champ livrée entre les mains des vainqueurs; elle est emmenée avec le corps de son mari et mise à mort. Si elle aimait son mari, elle se livre volontairement, ainsi que ses enfants; car elle désire que le vainqueur lui fasse subir, ainsi qu'à ses enfants, le même sort que son mari a éprouvé. Si le parti refuse de remettre la femme du chef, il est de nouveau attaqué par l'ennemi, qui ne renonce au combat qu'après être devenu maître de la femme, ou avoir tout à fait remporté la victoire. Lors donc qu'ils se sont emparés du corps d'un chef et de sa femme, ils tuent celle-ci et placent les cadavres devant les chefs de leur tribu. L'*ariki* ou grand prêtre appelle alors les chefs, afin de préparer pour leurs dieux le corps de l'homme; la prêtresse, qui est aussi *ariki*, ordonne aux femmes des chefs de préparer également le corps de la femme. Lorsque les corps sont préparés, les arikis prennent chacun un morceau de viande dans un petit panier qu'ils suspendent à deux bâtons plantés en terre, comme devant être la nourriture de leurs dieux, afin que ceux-ci aient la première part du sacrifice. Tandis que ces cérémonies s'accomplissent, tous les chefs sont assis en cercle autour des corps, dans un profond silence, le visage couvert de leurs mains et de leurs nattes; car il ne leur est pas permis de jeter les yeux sur ces mystères. Pendant ce temps, les arikis prient et prennent de petits morceaux de la chair des sacrifices, qu'ils mangent. Les arikis seuls ont le privilége de manger de ces corps consacrés; du moins c'est ce que nous lisons dans le *Voyage de l'Astrolabe*; mais M. de Rienzi assure qu'après la cérémonie, les restes des corps sont distribués entre les chefs et les principaux guerriers, qui se repaissent de cette chair avec avidité.

4° Chez les Battas de Sumatra, l'anthropophagie est la sanction des lois; ce peuple a un code d'une haute antiquité, qui condamne à être mangés vivants, 1° les adultères, 2° les voleurs de nuit, 3° les prisonniers de guerre, 4° ceux qui se marient dans

les degrés prohibés de consanguinité, et 5° ceux qui attaquent traîtreusement les villages, les maisons ou les individus. Quiconque a commis un de ces crimes est dûment jugé et condamné par un tribunal compétent. Voici quelques détails à ce sujet que l'on trouve dans sir Stamford Raffles : Il y a quelques années un homme, ayant été convaincu d'adultère, fut, conformément à la loi du pays, condamné à être mangé. Le supplice devait avoir lieu près de Tappanouli ; on invita le résident anglais à y assister ; mais il refusa, et son assistant s'y rendit à sa place avec un officier indigène. Arrivés au lieu de l'exécution, ils virent une grande foule de peuple rassemblée : le criminel était lié à un arbre, les bras étendus. L'exécuteur de la sentence, chef d'un certain rang, s'avance vers sa victime, un grand couteau à la main ; après lui venait un homme, portant un plat creux, contenant une préparation que les Malais nomment *samboul*, et qui est faite avec du sel et d'autres ingrédients. L'exécuteur appela à haute voix le mari offensé, et lui demanda quelle partie du corps de la victime il désirait. Celui-ci désigna l'oreille droite, l'exécuteur l'abattit aussitôt d'un seul coup, et la remit au mari, qui alla la tremper dans la sauce et la mangea ensuite. Cela fait, tous les assistants se jetèrent sur le corps du supplicié, dont chacun coupa et mangea la partie qui lui convint. Lorsqu'on eut enlevé ainsi une grande quantité de la chair de la victime, l'un d'eux lui enfonça un couteau dans le cœur, mais c'était sans doute par déférence pour les deux étrangers qui assistaient au supplice, car jamais on ne donne le coup de grâce aux condamnés. Autrefois les Battas étaient dans l'usage de manger aussi leurs parents devenus trop vieux pour travailler. Ces vieillards s'y résignaient de bon gré ; ils se suspendaient par les mains à l'extrémité d'une branche d'arbre, tandis que leurs enfants et leurs voisins dansaient autour d'eux en chantant : *Quand le fruit est mûr, il faut qu'il tombe.* Dès que les victimes fatiguées, ne pouvant plus se tenir ainsi suspendues, tombaient à terre, tous les assistants se précipitaient sur elles, les mettaient en pièces et dévoraient leur chair avec délices. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ANTHROPOPHAGIE.

ANTI-ADIAPHORITES, nom que prirent les luthériens contre les *adiaphorites*, qui soutenaient que l'on pouvait sans scrupule se soumettre à l'*interim* de Charles-Quint, jusqu'à plus ample décision.

ANTI-BURGHERS. On donne ce nom à des dissidents écossais qui, en 1747, refusèrent de prêter le serment civique (*burger's oath*) qu'on exigeait, et dont une clause était conçue en ces termes : *Je jure devant Dieu que j'adhère de cœur à la vraie religion professée dans ce royaume et autorisée par les lois*....... Les partisans du serment furent appelés *Burghers*. Ces deux partis diffèrent peu ; ils croient que Jésus-Christ seul a pu faire des lois pour son Eglise, et que celle-ci n'a pas le pouvoir législatif, mais seulement le pouvoir exécutif. Les *Anti-Burghers* sont plus rigides que les Burghers : ils reprochent à ces derniers une morale relâchée. Autrefois ils ne souffraient pas qu'un ministre de l'Eglise établie présidât à leur culte même domestique ; ils lui permettaient seulement d'y prendre part comme simple fidèle ; mais ils se sont par la suite relâchés sur ce point.

ANTI-CHRISTIANISME. On donne ce nom en général à toute religion, à toute doctrine opposée au christianisme.

ANTI-CONCORDATISTES ou ANTI-CONCORDATAIRES, nom que l'on donna en France, au commencement de ce siècle, à ceux qui refusèrent de reconnaître le concordat de 1801, passé entre le pape et le premier consul de la république française, et par lequel l'Eglise de France était soumise à une nouvelle organisation. *Voy.* l'article ANTICONCORDATAIRES de notre Dictionnaire des Hérésies.

ANTI-CONSTITUTIONNAIRES. On a donné ce nom parmi nous aux jansénistes qui rejetaient la constitution *Unigenitus*. Voy. JANSÉNISME.

ANTI-CONVULSIONISTES. Les jansénistes nommaient ainsi ceux de leur secte qui, plus raisonnables que les autres, rejetaient avec mépris ces convulsions si fameuses en France dans le siècle dernier, et que l'ignorance et la fourberie avaient voulu ériger en miracles. *Voy.* CONVULSIONNAIRES.

ANTI-DÉMONIAQUES. Ce sont les hérétiques qui nient l'existence des démons.

ANTIDICOMARIANITES, ou *Adversaires de l'honneur de Marie*, disciples d'Helvidius, arien, qui fit un livre contre la virginité de Marie. Il prétendait prouver par l'Evangile que la mère de Jésus avait eu d'autres enfants, parce que les cousins de Jésus-Christ y sont nommés ses frères. On les appelle aussi *Anti-Mariens*.

ANTIDORE. Ce nom se donne, dans l'Eglise grecque, au pain bénit que l'on distribue aux fidèles, qui, pour des raisons particulières, ne peuvent recevoir la sainte communion. On trouve ce nom dans le second canon du synode d'Antioche. Pie Ier, pape et martyr, fit continuer l'usage de le distribuer dans l'église à ceux qui ne communiaient pas, d'après ce que les apôtres avaient ordonné eux-mêmes, s'il faut en croire les *Constitutions apostoliques*. Cette coutume, tombée en désuétude dans plusieurs parties de la chrétienté, est toujours religieusement observée en France. *Voy.* PAIN BÉNIT.

ANTIENNE ou ANTIPHONE. Ce mot, qui veut dire proprement *contre-voix*, ou chant à deux chœurs, a signifié originairement dans l'Eglise les psaumes et les hymnes qui se chantaient à deux chœurs, comme on fait encore aujourd'hui, ou bien un motif tiré de ces mêmes psaumes, qui se répétait après chaque verset, comme il en existe encore ; mais actuellement il désigne particulièrement la petite pièce de plain-chant qui précède ou qui suit les psaumes, et qui est dans le même ton que la modulation de la psalmodie. Dans l'office romain, les jours de gran-

des fêtes, l'antienne se chante intégralement avant et après le psaume ; les jours ordinaires, et dans les fêtes d'un degré inférieur, on se contente, avant le psaume, de chanter les premières paroles de l'antienne qui servent à donner le ton : c'est ce que l'on appelle *intonation*. Dans la plupart des Eglises de France, on ne donne jamais avant le psaume que l'intonation de l'antienne, qui se chante intégralement à la fin.

2° On appelle grandes antiennes des pièces de chant un peu plus longues qui se chantent pendant l'Avent, les sept jours ou les neuf jours qui précèdent Noël. Elles commencent toutes par l'exclamation *O!* c'est pourquoi on les appelle communément *les O*. On les répète trois fois dans la plupart des diocèses, c'est-à-dire avant pendant et après le cantique *Magnificat*.

3° On appelle encore antiennes certaines pièces de chant isolées, suivies d'un versicule et d'une oraison ; telles que les antiennes à la sainte Vierge, *Salve, Regina ; Regina cœli*. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. ANTIENNE, et celui des Rites sacrés, art. ANTIENNE, MATINES, LAUDES, VÊPRES.

ANTI-LIFTERS. Une querelle paroissiale forma un schisme, le siècle dernier, à Kilmaurs en Ecosse. L'aigreur s'accrut par la contestation de deux ministres rivaux, sur la manière de tenir les éléments à la cène. L'un soutenait qu'il était nécessaire d'élever (*to lift*) le pain, tandis que l'autre n'y attachait aucune importance. Cette petite querelle, qui ne put être conciliée par les magistrats, fit élever autel contre autel, et la ville se divisa en deux congrégations, celle des *Lifters* et celle des *Anti-lifters*. On pourrait traduire ces deux mots par *leveurs* et *anti-leveurs*.

ANTI-LUTHÉRIENS. Ce sont ceux des protestants qui, ayant cessé de reconnaître Luther pour leur chef, ont formé des sectes particulières, tels que les calvinistes, les zwingliens, etc.

ANTIMACHIE, fête que l'on célébrait dans l'île de Cos, au lieu même où Hercule, jeté sur la côte par une tempête, lutta contre Antigoras et les habitants de l'île, et se vit obligé de fuir déguisé en femme, et de se réfugier chez une Thracienne. On offrait, sur la place même du combat, un sacrifice, où le prêtre portait une mitre sur la tête et un habit de femme. Les fiancés, aussi vêtus en femmes, y venaient embrasser leurs fiancées.

ANTI-MARIENS. *Voy.* ANTIDICOMARIANITES.

On donne aussi le nom d'*Anti-Mariens* à une secte anabaptiste qui, non-seulement refusait tout culte à la sainte Vierge, comme les autres protestants, mais encore n'avaient pour elle aucune estime.

ANTIMENSE. C'est le nom donné dans les eucologes grecs à une table de marbre qui servait d'autel.

ANTINOÉES, sacrifices annuels et jeux célébrés tous les cinq ans en l'honneur d'Antinoüs de Bithynie, favori d'Adrien ; ils avaient lieu à Mantinée, ville d'Arcadie, où Antinoüs avait un temple et était révéré comme un dieu. Adrien avait même fait construire en Egypte une ville nommée Antinopolis, avec un temple magnifique, sur lequel on lisait cette inscription : *A Antinoüs, synthrone des dieux d'Egypte*.

ANTINOMÉENS, ou ANTINOMIENS, ainsi nommés du grec ἀντι et νόμος, *opposé à la loi*. Ils sont de deux sortes.

1° Les Antinoméens d'Allemagne, qui, au XVIe siècle, embrassant les erreurs d'Agricola, soutenaient que les œuvres étaient inutiles et qu'un acte de foi suffisait pour la justification.

2° Les Antinoméens d'Angleterre, fondés par Jean Eaton, et censurés par l'assemblée de Westminster en 1643, étaient une espèce de presbytériens, subdivisés en deux branches, qui outraient la doctrine de Calvin sur le décret absolu d'élection et de réprobation. Les uns pensaient qu'il est inutile d'exhorter à la vertu, parce que les élus sont conduits au salut par une grâce irrésistible, et que les réprouvés, étant privés de cette grâce, n'y arriveront jamais. Les autres, allant encore plus loin, soutenaient que les péchés commis par les élus n'étaient pas des péchés, parce qu'il est impossible qu'ils agissent contrairement à l'Evangile ; qu'ainsi il leur était inutile de s'en repentir. On ne doit pas s'inquiéter de ses crimes, quelque grands qu'ils soient, parce que Jésus-Christ les a tous pris sur lui et s'est fait pécheur à notre place. — Les Antinoméens, transplantés en Amérique, formèrent quelques établissements dans le Massachusetts. Outre l'office public, les hommes se réunissaient une fois la semaine pour discuter le sermon du ministre.

3° Il est encore une autre secte d'Anoméens qui se sont élevés en Angleterre au commencement de ce siècle. Leur système est l'élection arbitraire, la prédestination absolue, le don gratuit du salut accordé à un petit nombre de croyants, quelle qu'ait été leur conduite en ce monde. Dieu a décrété de toute éternité de sauver un certain nombre d'enfants d'Adam et d'envelopper les autres dans une condamnation générale. A l'égard des premiers, il exerce sa miséricorde, et par sa sévérité à l'égard des seconds, il manifeste sa justice et son aversion pour le péché. Il suffit aux premiers de croire avec fermeté qu'ils seront sauvés, par là ils sont dispensés d'observer les commandements de Dieu et de pratiquer la vertu. La rectitude morale n'est relative qu'à notre courte existence ici-bas. Les vertus et les vices ne sont passibles que des jouissances ou des châtiments temporels. *Voy.* l'art. ANTINOMIENS de notre Dictionnaire des Hérésies.

ANTINOMES, nom que l'on donnait aux HATTÉMISTES. *Voy.* ce mot.

ANTIOCHE (SCHISME D'). Ce schisme, qui fit beaucoup de bruit en Orient dans le IVe siècle, dura près de quatre-vingt-cinq ans ; en voici l'origine : — Les ariens, ayant chassé d'Antioche l'évêque Eustathe, qui était catholique, mirent à sa place Eudoxe, arien zélé ; mais beaucoup de catholiques

demeurèrent attachés à Eustathe. Après la mort de celui-ci, Eudoxe ayant été transféré à Constantinople, il y eut des brigues et des factions pour élire un évêque, chacun voulant porter au siége épiscopal un homme de son parti; enfin les catholiques et les ariens réunirent leurs suffrages en faveur de Mélèce; mais celui-ci, ayant condamné dans ses sermons les sentiments des ariens, fut exilé, et les ariens élurent en sa place Euzoius. Les catholiques attachés à Mélèce se séparèrent encore, et tinrent leurs assemblées à part. Antioche se trouva donc divisée en trois partis, celui des ariens, celui des catholiques attachés à Mélèce, et celui des catholiques qui avaient suivi Eustathe; ces derniers ne voulaient communiquer ni avec les ariens, ni avec les partisans de Mélèce, parce que celui-ci avait été élu par les ariens. Il y avait encore entre les deux partis catholiques une différence d'opinion, ou plutôt une dispute de mots; car les méléciens et les évêques d'Orient soutenaient qu'il fallait dire qu'il y avait en Dieu *trois hypostases*, entendant par ce mot, trois personnes. Mais les eustathiens et les Occidentaux rejetaient absolument ce terme, dans la crainte qu'on n'entendît *hypostase* dans le sens de *nature*, comme on l'avait entendu autrefois; du reste ils avaient la même doctrine, seulement ils parlaient et croyaient penser différemment. Comme on continuait à donner à chaque évêque un successeur à mesure que le siége était vacant, le schisme dura jusqu'à ce que l'empereur défendit enfin qu'après la mort de Paulin, qui avait été élu par les eustathiens, ceux-ci lui donnassent un successeur. *Voy.* l'art. ANTIOCHE de notre Dictionnaire des Hérésies.

ANTI-OSIANDRISTES. C'est ainsi que l'on appelait les disciples de Stancare, qui croyaient que non-seulement Dieu n'était pas lui-même la grâce sanctifiante, ainsi qu'Osiander l'avait prétendu, mais que Jésus-Christ n'avait été médiateur qu'en qualité d'homme, et non en qualité d'Homme-Dieu.

ANTIPAPE. On donne ce nom, dans l'Eglise catholique, à quiconque a formé un schisme en opposant son autorité à celle du souverain pontife, et en prétendant se faire reconnaître comme pape au préjudice de celui qui avait été canoniquement investi de cette dignité. On en a compté vingt-cinq dans l'espace de douze siècles. Nous en donnons ici la liste.

Novatien, prêtre romain, en	251
Ursin, ou Ursicin,	367
Eulalius,	418
Laurent,	498
Discore,	529
Constantin,	768
Jean, diacre,	844
Sergius,	896
Léon VIII,	963
Jean XVI,	997
Grégoire,	1013
Silvestre III,	1044
Jean Mincio, dit Benoît,	1059
Cadaloüs, dit Honorius II, en	1061
Guibert, dit Clément III,	1080
Maurice Bourdin, dit Grégoire VIII,	1118
Pierre de Léon, dit Anaclet,	1130
Grégoire, dit Victor,	1138
Octavien, dit Victor IV,	1159
Gui de Crême, dit Pascal III,	1164
Jean, abbé de Strume, dit Callixte III,	1170
Clément VII,	1378
Pierre de Lune, dit Benoît XIII,	1394
Gille, dit Clément VIII,	1424
Amédée VIII, duc de Savoie, dit Félix V,	1439

Il y a des historiens qui comptent un plus grand nombre d'anti-papes; les uns les portent à vingt-huit, les autres à trente-quatre et plus, mais nous n'avons mis dans cette liste que ceux qui ont occasionné quelque schisme, et nous avons passé sous silence ceux qui, après avoir été élus par une faction, ont fait aussitôt leur soumission. Il en est aussi sur l'intrusion desquels on n'est pas d'accord.

ANTI-PÉDOBAPTISTES, c'est-à-dire *opposés au baptême des enfants*, nom que prennent les mennonites de Hollande, pour remplacer le nom d'anabaptistes, qui leur est odieux, à cause des excès commis par les anabaptistes primitifs. *Voy.* MENNONITES et DOOPS-GEZINDEN.

ANTIPHONE. On appelait ainsi, dans l'Eglise, un chant alternatif à deux chœurs, composé d'un verset de psaume chanté et répété constamment par un chœur, tandis que l'autre chante successivement les autres versets du même psaume; on en a encore des exemples dans l'Eglise d'Occident, entre autres à l'aspersion de l'eau bénite et à l'imposition des cendres. L'antiphone est encore en usage dans la liturgie grecque. Maintenant l'*Antiphone* est confondu avec l'*Antienne;* ce dernier mot n'est même qu'une corruption du premier. *Voy.* ANTIENNE.

ANTIPHONIER ou ANTIPHONAL, livre à l'usage du culte catholique, dans lequel les antiennes (*antiphones*), les répons et d'autres parties de l'office canonial sont notés en plain-chant.

ANTI-PURITAINS. On appelle ainsi, en Angleterre et en Ecosse, tous ceux qui sont opposés à la secte des puritains.

ANTIS, peuple qui habitait vers les montagnes du Pérou. Ils adoraient les tigres, les couleuvres et l'herbe appelée *coca*. Lorsqu'ils faisaient des prisonniers, ils les tuaient sans miséricorde, avec cette différence que si le captif était un homme du commun, ils le massacraient sur-le-champ, tandis que si c'était un personnage distingué, ils le sacrifiaient solennellement. En ce cas ils le dépouillaient de ses vêtements et l'attachaient à un pieu, puis ils le découpaient avec des couteaux de pierre aiguisée; ils enlevaient les parties charnues des jambes, des cuisses, etc., et les dévoraient pendant que le malheureux vivait encore. Ensuite hommes, femmes et enfants se teignaient de son sang; les femmes qui nourrissaient en frottaient le bout de leurs mamelles, afin que leurs petits enfants suçassent le sang avec le lait. Cette

sanglante exécution portait le nom de sacrifice. Ils mettaient au rang des dieux ceux qui souffraient la mort avec courage, et les plaçaient dans des cabanes sur le sommet des montagnes, mais ils jetaient à la voirie ceux qui n'avaient pas la force de braver les tourments.

ANTI-SCRIPTURAIRES, nom que l'on donne, en Angleterre, à certains hérétiques qui rejettent l'Ecriture sainte.

ANTI-SECTARIENS. C'est le nom que l'on a donné, dans les Etats-Unis, à des hommes qui, sans former aucune agrégation, sont disséminés dans toutes les sociétés religieuses. Ils prétendent n'appartenir à aucune secte, et s'imaginent, comme les universalistes, qu'on peut faire son salut dans toutes indifféremment.

ANTI-STANCARIENS, disciples de Musculus, qui enseignait non-seulement que Jésus-Christ était médiateur en qualité d'Homme-Dieu, mais que la nature divine était morte avec l'humanité; au lieu que Stancare prétendait que Jésus-Christ n'avait été médiateur qu'en qualité d'homme et non pas d'Homme-Dieu.

ANTISTES. Ce mot latin, qui signifie *président*, se donne, chez les catholiques, à tous les archevêques, évêques, primats, etc.; mais seulement quand on parle latin. — Les luthériens d'Allemagne donnent le nom d'*Antistes* ou *surintendant*, à une espèce de prélat, sans crosse et sans mitre, qui a l'intendance des églises luthériennes.

ANTITACTES, hérétiques qui parurent sur la fin du IIe siècle; c'était une branche des caïnites. Les *Antitactes* étaient des hommes voluptueux et superficiels, qui se faisaient un devoir de pratiquer tout ce qui était défendu dans l'Ecriture sainte. Suivant leur doctrine, l'Etre essentiellement bon avait créé un monde où tout était bon. Les hommes, heureux et innocents, se livraient sans remords à tous les attraits du plaisir, quand une des créatures de Dieu, jalouse de la félicité des hommes, entreprit de la troubler en jetant dans leurs esprits l'idée du bien et du mal, de l'honnête et du déshonnête, et en attachant une idée de honte à ce qui était inspiré par la nature. De là les lois, les peines, les crimes, les remords, qui rendirent les hommes malheureux et qui remplirent le monde de désordres. Les Antitactes en concluaient que pratiquer ce qui était défendu, c'était se replacer dans cet état d'innocence d'où l'homme n'avait été tiré que par l'auteur de la loi. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ANTITACTES, CAÏNITES.

ANTITHÉES, génies malfaisants, rivaux des dieux et ennemis des hommes, qu'ils trompaient par des illusions. Les magiciens les invoquaient pour la réussite de leurs enchantements. *Voy.* ASOURAS.

ANTI-TRINITAIRES, dénomination sous laquelle on comprend tous les hérétiques qui ont nié la sainte Trinité, et qui ne veulent point reconnaître trois personnes en Dieu; comme les disciples de Paul de Samosate, les photiniens, qui n'admettaient pas la distinction des trois personnes, les ariens, qui niaient la divinité du Fils, les macédoniens, qui contestaient celle du saint-Esprit. Maintenant ce nom appartient principalement aux sociniens, connus aussi sous le nom d'*unitaires*. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies. art. ANTI-TRINITAIRES.

ANTONINS OU ANTONISTES, religieux de l'ordre de Saint-Antoine, qui commencèrent à s'établir vers l'an 1095, sous le pontificat d'Urbain II, à l'occasion que nous allons rapporter. Josselin, seigneur de la Mothe-Saint-Didier en Viennois, ayant fait un pèlerinage à Jérusalem, avait rapporté de Constantinople le corps de saint Antoine, et amené avec lui les ecclésiastiques qui avaient la garde de cette relique. De retour dans sa patrie, il jeta les fondements d'une église qui fut achevée par Guigues-Didier, son parent. On y plaça le corps du saint, et on fit venir des moines du monastère de Mont-Majour, au diocèse d'Arles, pour la desservir. Sur ces entrefaites, une maladie contagieuse, connue sous le nom de *feu sacré*, ou des *ardents*, et nommée depuis *le feu Saint-Antoine*, exerçait ses ravages en Europe. Plusieurs personnes attaquées du fléau eurent recours au saint, et furent miraculeusement guéries; le bruit s'en répandit bientôt; on y accourut de toutes parts, et la foule des malades augmentant chaque jour, il ne leur fut plus possible de trouver des logements; la plupart étaient contraints de demeurer exposés aux injures de l'air. Gaston et son fils Guérin, illustres gentilshommes du Dauphiné, animés du zèle de la charité, fondèrent un vaste hôpital pour y recevoir les malades, et consacrèrent leurs biens à ce pieux établissement. Plusieurs autres gentilshommes s'associèrent à eux, et telle fut l'origine de l'ordre des hospitaliers de Saint-Antoine, qui ne tarda pas à se répandre dans l'Europe, dans l'Asie, et même dans l'Afrique. Les religieux n'avaint point de genre de vie particulier : la seule chose qui les distinguât était un T *tau* grec, qu'ils portaient sur leurs habits. Ils furent gouvernés, pendant près de deux siècles, par dix-sept grands maîtres, dont le dernier fut Aimon de Montagny. Celui-ci, voyant que la maladie du feu Saint-Antoine était presque dissipée, et craignant que son ordre ne fût aboli avec l'objet qui l'avait fait établir, obtint du pape Boniface VIII une règle nouvelle, qui des hospitaliers de Saint-Antoine forma un ordre religieux attaché aux fonctions ecclésiastiques, en conservant toujours le but primitif de son institution. L'ordre de Saint-Antoine prit alors une nouvelle forme. Les hospitaliers changèrent leur nom en celui de *chanoines réguliers*. Ils se revêtirent de l'habit ecclésiastique, sur lequel ils gardèrent toujours le *tau* grec, et commencèrent à observer la règle de saint Augustin. Leurs grands maîtres prirent le titre d'abbé, qu'ils ont toujours conservé depuis. Autrefois les abbés de l'ordre de Saint-Antoine avaient le droit de présider aux Etats du

Dauphiné, en l'absence de l'évêque de Grenoble, et étaient de droit conseillers du parlement séant en cette ville. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. ANTOINE DE VIENNOIS, et celui des Sciences occultes, art. ARDENTS (*Mal des*).

ANTRIMPOS, dieu des anciens Prussiens qui avait l'empire de la mer.

ANTRINIP, dieu de la mer, chez les anciens Prussiens.

ANTRON CORACE. Plutarque, examinant pourquoi aux portes de tous les temples de Diane on attachait des bois de cerf, et au seul temple du mont Aventin des cornes de bœuf, soupçonne que c'est pour conserver la mémoire d'un fait arrivé sous le règne de Servius Tullius. Dans le pays des Sabins, un homme, appelé *Antron Corace*, avait la plus belle vache de tout le pays : un devin lui prédit que celui qui la sacrifierait à Diane, sur le mont Aventin, assurerait à sa patrie l'empire de toute l'Italie. Corace se rendit à Rome pour faire ce sacrifice. Un serviteur de Tullius instruisit le roi de cette prophétie ; le roi en informa le pontife, qui, pour tromper Corace, lui dit qu'avant de sacrifier, il fallait qu'il allât se laver dans le Tibre : Corace crut le pontife ; et, tandis qu'il se baignait, le roi fit immoler la vache, attacha ses cornes à la porte du temple, et eut tous les honneurs du sacrifice.

ANTUMALGUEN, épouse du Soleil chez les Araucans, peuple de l'Amérique méridionale ; ils la considèrent comme une déesse, bien qu'ils ne regardent pas son mari comme un dieu ; ils disent même qu'il est mort.

ANUBIS, divinité égyptienne. Voici d'abord ce que nous en rapportent les Grecs et les Romains, qui avaient introduit son culte dans leur religion. Selon Diodore de Sicile, Anubis était fils d'Osiris ; il suivit son père à la guerre, et s'y distingua par des exploits qui lui méritèrent, après sa mort, l'honneur d'être mis au rang des dieux. Il aimait tellement les chiens, qu'il portait sur son bouclier et sur ses étendards la figure de cet animal : c'est pourquoi les Egyptiens le représentaient sous la figure d'un homme avec une tête de chien. D'autres prétendent qu'on lui avait donné cette forme en mémoire du chien qui avait gardé les corps d'Osiris et d'Isis ; d'autres enfin croient qu'Anubis était un des conseillers d'Isis, et qu'on lui donnait une tête de chien pour indiquer sa sagacité. Son corps était revêtu de la cuirasse et de la cotte d'armes, avec le *paludamentum* sur le tout, et la chaussure montant jusqu'à mi-jambes ; quelquefois il est simplement vêtu d'une tunique. Il tient de la main droite un sistre égyptien, et de la gauche un caducée. C'est ce dernier attribut peut-être qui l'a fait confondre par quelques-uns avec Mercure ; aussi lui donnait-on le nom d'*Hermanubis* (Mercure-Anubis). Sa statue se voyait à la porte des temples. Les Romains adoptèrent son culte et lui élevèrent un temple. Virgile lui donne l'épithète de *Latrator* (Aboyeur). Les Egyptiens lui avaient élevé une ville sous le nom de *Cynopolis* (ville du Chien) : on y nourrissait les chiens qui étaient regardés comme sacrés. Selon M. Champollion, *Anubi* a servi de type à Rhadamante, juge des enfers chez les Grecs : il était fils d'Osiris, et ministre des enfers dans l'*Amenthi*, ou enfer égyptien. Son emblème n'était pas le chien, mais le chacal, animal qui ressemble assez au chien. Ce dieu est souvent représenté sous la forme d'un chacal noir, ou simplement avec la tête de cet animal.

ANXUR, *ANXYR* et *AXUR*, c'est-à-dire *Imberbe*, nom sous lequel Jupiter enfant était adoré dans la Campanie, et surtout à Anxur, ville du pays des Volsques.

AONIDES, surnom donné aux Muses par les poëtes, parce qu'elles étaient particulièrement honorées sur les monts Aoniens, situés en Béotie, d'où la Béotie elle-même est souvent nommée Aonie.

AORASIE, mot grec qui signifie *invisibilité*. Les anciens étaient persuadés que les hommes ne voyaient jamais les dieux, même lorsque ceux-ci venaient converser parmi les mortels. Il n'y avait qu'au moment où les dieux quittaient ceux auxquels ils avaient adressé la parole et leur tournaient le dos qu'ils en étaient reconnus. C'est ainsi que nous lisons dans l'Iliade que Neptune ayant parlé aux deux Ajax sous la figure de Chalcas, ne fut reconnu de ceux-ci qu'à sa démarche, au moment où il les quittait. Les Grecs appelaient *aorasie* cette propriété de n'être point reconnu.

APANCHOMENE (*L'étranglée*), surnom de Diane. Voici comment ce nom lui fut donné. — Cette déesse avait un temple à Condyléa, village situé à un stade de Caphyes : on l'appelait d'abord Diane Condyléatis ; mais un jour des enfants, jouant ensemble autour du temple, trouvèrent une corde sous leur main, la passèrent au cou de la statue de la déesse, et se mirent à la traîner. Des habitants de Caphyes, scandalisés de ce jeu téméraire, assommèrent ces enfants à coups de pierre. Une maladie qui survint immédiatement, et qui faisait avorter les femmes, fut regardée comme la punition de cette cruauté. Les habitants ayant consulté l'oracle de Delphes, il leur fut ordonné de faire annuellement des funérailles aux enfants injustement massacrés. Cet usage existait encore au temps de Pausanias.

APANTOMANCIE, divination tirée des objets qui se présentent à l'improviste.

APARCHÆ, nom que Pausanias donne aux prémices ou offrandes que les Hyperboréens envoyaient à Délos.

APARES ou APARITES, nom donné aux Docètes, disciples d'Apelles, qui soutenaient que Jesus-Christ ne s'était pas fait homme, et n'avait enseigné qu'en *apparence*.

APAR-PACH, nom de la quinzaine obscure de la lune d'Acin ou de Kouar, pendant laquelle les Hindous font des offrandes aux mânes de leurs ancêtres et donnent de la nourriture aux brahmanes.

APATURIES, fêtes athéniennes instituées en mémoire du stratagème auquel Mélanthe, roi d'Athènes, eut recours pour tuer Xanthus, prince thébain. Les Béotiens ayant déclaré la guerre aux Athéniens, Xanthus, leur chef, proposa de terminer le différend par un combat singulier; Thimète, roi d'Athènes, refusa le défi, et fut déposé pour cela; mais Mélanthe, l'ayant accepté, fut mis à sa place. Comme les champions en venaient aux mains, Mélanthe reprocha à son adversaire de s'être fait suivre d'un homme revêtu d'une peau de chèvre noire. Celui-ci détourna un instant la tête pour vérifier le fait, et Mélanthe profita de ce mouvement pour le tuer. Ces fêtes tiraient donc leur nom du mot grec ἀπάτη, tromperie; on y invoquait Jupiter *Apaténor*, ou le trompeur, que l'on supposait avoir favorisé la fraude, et Bacchus *Melanægis*, ou vêtu d'une peau de chèvre noire, parce que l'on prétendait que c'était lui en effet qui s'était tenu sous ce costume derrière le chef béotien. — D'autres assignent à cette fête et à son nom une origine plus honorable. Les Apaturies commençaient le 22 du mois pyanepsion et duraient trois jours; le premier s'appelait *dorpia*, souper, parce qu'on servait aux tribus un souper somptueux; le second *anarrhysis*, parce que, dans les sacrifices qu'on y offrait à Jupiter et à Minerve, les têtes des victimes étaient tournées vers le ciel; c'est ce qu'exprime le terme *anarrhysis*; le troisième était nommé *couréotis*, action de raser, parce que les jeunes gens se coupaient les cheveux, avant d'être admis dans les tribus. Il fallait que préalablement les pères les reconnussent solennellement pour leurs enfants, et les fissent enregistrer; jusqu'à cette époque ils étaient censés sans père, *apatores*, d'où *Apaturies*. — D'autres enfin veulent que la première lettre de ce nom soit un *a* collectif, et exprime que les parents et alliés se réunissaient aux pères des jeunes gens que l'on devait recevoir. Ces jeunes gens se tenaient près de l'autel où l'on offrait les sacrifices le deuxième jour de la fête. Plusieurs peuples d'Ionie célébraient aussi les *Apaturies*.

A-PÈ-LÉ-BA, c'est-à-dire *les quatre états de châtiments*. Les bouddhistes de Siam appellent de ce nom les quatre premières régions de l'échelle des êtres. La première et la plus basse est l'enfer, vient ensuite la demeure des *Asouriké*, puis celle des *Preittas* et enfin celle des animaux. Au cinquième échelon est la terre ou demeure de l'homme.

APELLITES. Apelles, disciple de l'hérésiarque Marcion, s'écarta de son maître en plusieurs points, et devint chef d'une secte qui, de son nom, fut appelée *Apellite*. Contrairement à son maître, il n'admettait qu'un seul principe tout-puissant et essentiellement bon; mais pour expliquer l'origine du mal, il supposait que ce Dieu avait créé les anges, et entre autres celui qu'il appelait l'ange du feu, qui, devenu méchant, avait lui-même créé notre monde sur le modèle d'un monde supérieur et plus parfait. Il reconnaissait Jésus-Christ pour Fils de Dieu, et admettait, contre l'opinion de Marcion, qu'il avait pris un corps véritable, mais un corps tiré de la substance des cieux qu'il avait traversés pour descendre sur la terre, afin de ne rien emprunter à ce qui avait été formé par l'ange créateur. En remontant dans les cieux Jésus-Christ avait rendu à chaque ciel ce qu'il lui avait pris. Il prétendait que les âmes n'étaient point absolument incorporelles; leur substance, selon lui, était unie à un petit corps infiniment subtil qui s'élevait dans les cieux, où ces âmes contemplaient l'Etre souverain sans daigner s'occuper de la terre. Mais l'ange créateur ayant produit ici-bas des fruits et des fleurs, leur parfum avait séduit les organes délicats de ces âmes subtiles, qui, s'étant abaissées vers la terre, furent enveloppées par l'ange dans la matière terrestre pour les retenir dans son empire. Ces âmes, en s'agitant pour se dégager, se formèrent des corps semblables aux corps éthérés qu'elles avaient avant de descendre; d'où il s'ensuivait que, même dans le ciel, les âmes avaient un sexe.

Après avoir débité si sérieusement de pareilles rêveries, il n'est pas étonnant qu'il se soit laissé séduire par des femmes perdues. Il tomba entre autres dans les piéges d'une malheureuse nommée Philumène, qui se vantait d'avoir des visions et d'être honorée des visites de saint Paul et de l'enfant Jésus. On croyait même qu'elle faisait des miracles et qu'elle vivait de pain céleste. Apelles, qui rejetait avec mépris les écrits de Moïse et des prophètes, composa un livre des révélations et des prophéties de Philumène. Il fut réfuté par Tertullien et par Rhodon. Nous n'avons plus l'ouvrage du premier, mais nous lisons dans Eusèbe un fragment curieux de Rhodon contre cet enthousiaste. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. APELLE.

APÉMIUS (Bienfaisant), surnom sous lequel Jupiter avait un autel sur le mont Parnèthe.

APÈNE, sorte de char où les images des dieux étaient portées certains jours en procession, dans la Grèce. Il était fort riche, quelquefois d'ivoire ou d'argent, et richement décoré. Deux mules le traînaient; et on exécutait à l'entour des chants et des danses en l'honneur des dieux. Les Latins appelaient ce char *thensa*.

APÉSANTIUS, ou APHÉSANTIUS, surnom de Jupiter, pris d'Apésas ou Aphésas, montagne de Némée qui lui était consacrée, et sur laquelle Persée fut le premier qui lui sacrifia.

APEX, sorte de coiffure que portaient à Rome les flamines et les saliens; elle était surmontée d'une verge couverte de laine, et on l'attachait sous le menton avec deux cordons pour qu'elle tînt mieux. Valère-Maxime rapporte que Sulpitius fut destitué du sacerdoce, parce qu'il laissa tomber ce bonnet en sacrifiant

APHACITE, surnom de Vénus, qui avait un temple et un oracle à Aphaque en Phénicie, entre Byblos et Héliopolis. Près de ce lieu était un étang où ceux qui venaient con-

sulter l'oracle jetaient leurs présents. S'ils étaient agréables à Vénus, ils allaient au fond, sinon, ils surnageaient, eussent-ils été d'or ou d'argent. Il se passait bien des désordres dans ce temple, comme dans la plupart de ceux qui étaient consacrés à Vénus ; ce motif porta Constantin à ordonner sa destruction.

APHÉA, divinité adorée par les Eginètes et par les Crétois ; on a une ode de Pindare en son honneur. Cette déesse avait un temple dans l'île de Crète ; on croit que c'est la même que Diane ou Britomartis.

APHÉSIENS, ou APHETORIENS (du verbe ἀφιέναι, *partir*, surnom donné à Castor et à Pollux parce qu'ils présidaient aux barrières d'où l'on partait dans les jeux publics, ou parce qu'ils avaient un temple dans l'arène.

APHÉSIUS, surnom de Jupiter, qui avait un temple sur le mont Aphésas, près du chemin de Sciron. Durant une sécheresse extraordinaire, Eaque, après avoir sacrifié dans Egine à Jupiter Panhellénien, fit porter une partie de la victime au haut de la montagne et la jeta dans la mer pour apaiser le dieu.

APHRODISIES, fêtes instituées en l'honneur de Vénus Aphrodite. Elles avaient lieu chez les Grecs, qui les célébraient avec beaucoup de solennité, surtout à Cypre, Paphos, Amathonte et Corinthe. Les initiés offraient à Vénus une pièce de monnaie, *velut prostibuli pretium*, ce qui ne permet pas de supposer que ces cérémonies étaient chastes. Toutefois, s'il faut en croire Athénée, les honnêtes femmes de Corinthe célébraient aussi les Aphrodisies, sans se mêler pour cela aux courtisanes, que cette fête intéressait particulièrement partout ailleurs.

APHRODITE, surnom de Vénus. Il est formé du grec ἀφρός, *écume de la mer*, et peut se traduire par *marine* : on l'appelait ainsi parce que les poëtes supposaient qu'elle avait été formée de l'écume de la mer, ou du moins qu'elle était sortie des eaux. — Arnobe, saint Augustin et saint Jérôme parlent aussi d'une danse nommée *aphrodite*, et par laquelle les anciens représentaient les aventures galantes de la déesse. *Voy.* VÉNUS.

APHTHARTODOCITES. Ce nom, qui signifie les *partisans de l'incorruption*, fut donné aux disciples de Julien d'Halicarnasse, qui parurent vers l'an 363. Ils prétendaient que Jésus-Christ n'avait pu mourir, parce que son corps était incorruptible.

APIA, divinité des Scythes ; Hérodote traduit ce mot par *Thea*.

APIDOME, génie des anciens Slaves, qui présidait aux changements d'habitation.

APIS, divinité adorée par les Argiens. Apis était fils d'Apollon, et médecin habile ; il avait réussi à délivrer la contrée des serpents et autres animaux nuisibles ; d'un autre côté il savait guérir les animaux utiles à l'homme. A ces talents il joignait l'art de deviner. Les Argiens, par reconnaissance, lui décernèrent les honneurs divins, et donnèrent à leur pays le nom d'*Apie*, qui rappelait celui de leur libérateur.

APIS, nom d'un taureau adoré par les Egyptiens à Memphis. Il était assez difficile de trouver un animal qui réunît toutes les conditions propres à en faire un dieu ; voici les marques auxquelles on le reconnaissait : il devait être tout noir, avoir sur le front une tache blanche en forme de triangle, du côté droit une autre tache blanche en forme de croissant, et sous la langue une espèce de nœud semblable à un escarbot ; d'autres ajoutent qu'il fallait encore qu'il eût la figure d'une aile tracée sur le corps. Il est probable que le premier taureau sur lequel on trouva ces caractères fit juger qu'il ne pouvait être que le tabernacle de la divinité ; mais il est à croire qu'une fois ces marques admises comme signes d'une nature divine, l'art aidait fort à la nature, quand il s'agissait de remplacer le dieu défunt. Il passait pour constant qu'un être semblable ne pouvait avoir été engendré dans les flancs d'une vache que par un rayon de la lune, ou bien par un coup de tonnerre. Quand on avait réussi à trouver un animal si rare, les Egyptiens le nourrissaient pendant quatre mois au milieu d'un édifice situé dans le *Delta* et dont l'orifice regardait l'orient. A l'époque de la nouvelle lune, on le transportait en grande cérémonie, sur un char magnifique, à Héliopolis, où il était encore nourri pendant quarante jours par les prêtres, et par des femmes qui ne se présentaient devant lui qu'avec un costume et des attitudes fort indécentes. Ce terme expiré, les prêtres faisaient monter le dieu dans une barque, où il y avait une niche dorée préparée pour lui, et le conduisaient d'Héliopolis à Memphis. Le peuple venait en foule au-devant de lui avec les prêtres de la ville, et on le menait avec pompe dans le temple d'Osiris, car les Egyptiens s'imaginaient que l'âme de ce dieu était passée dans le taureau, et qu'Osiris revivait en lui : c'est pourquoi Apis y avait deux chapelles magnifiques qui formaient son appartement, avec une grande cour ou promenoir, qui avait été construite par le roi Psammétichus ; ce promenoir était situé en face du péristyle, et environné d'un mur couvert de sculptures, et, au lieu de colonnes, on y avait employé des statues colossales de douze coudées de hauteur. On lui attribuait le don de connaître l'avenir et on étudiait ses moindres actes pour le découvrir. Ainsi c'était un présage heureux ou malheureux selon qu'il entrait de lui-même dans l'une ou l'autre des deux chapelles. C'était un augure favorable quand il mangeait avec appétit la nourriture qu'on lui présentait, mais c'en était au contraire un fort sinistre quand il refusait d'y toucher. Germanicus, étant allé consulter l'oracle du dieu Apis, lui présenta à manger, le taureau ne voulut rien prendre, et tourna la tête ; on en conclut qu'un grand malheur menaçait le prince, qui, en effet, fut empoisonné par Pison la même année. Le dieu était servi à Memphis par de jeunes pages, auxquels on attribuait aussi des connaissances surnaturelles. La fête d'Apis était célébrée tous les ans à l'époque de la crue du Nil, elle

durait sept jours ; on le promenait alors par les rues de la ville, accompagné d'une foule d'officiers et au chant des hymnes. On jetait un vase d'or dans le fleuve, et on était persuadé que les crocodiles, perdant leur caractère féroce, devenaient doux et humains pendant toute la durée de la fête. — Les Egyptiens pensaient sans doute que la décrépitude ne convenait point à un dieu, ou bien leur théologie astronomique les avait convaincus que la durée de la vie du taureau sacré ne devait pas s'étendre au delà de vingt-cinq ans. En effet ce terme arrivé, on le conduisait solennellement au bord du Nil où on le noyait en cérémonie, d autres avancent qu'on l'ensevelissait au fond d'un puits. Cependant Belzoni prétend avoir trouvé un tombeau du bœuf Apis dans les montagnes de la haute Egypte. C'était un sarcophage en albâtre à colonnes, transparent et sonore, orné en dedans et en dehors d'hiéroglyphes et de figures incrustées. Dans l'intérieur se trouvait le corps d'un taureau embaumé avec de l'asphalte. Ce sarcophage se voit maintenant au musée britannique. La mort d'Apis était le sujet d'un deuil général qui durait jusqu'à ce que les prêtres lui eussent trouvé un successeur. — L'abbé Pluche, qu'il faut lire avec beaucoup de réserve, fait à ce sujet une remarque judicieuse : *Le hasard*, dit-il, *ayant fait trouver à Memphis un veau qui avait quelques taches d'une figure approchante d'un cercle ou d'un croissant, symboles* (du soleil et de la lune, ou d'Osiris et d'Isis), *si respectés parmi les Egyptiens, cette singularité, qui n'était rien et ne méritait pas plus d'attention que ces taches blanches qu'on voit au front des chevaux et ailleurs, ils la prirent pour le caractère d'Osiris et d'Isis, empreint sur l'animal qu'ils chérissaient. Une cervelle hypocondre s'avisa de croire et de persuader aux autres que c'était ..... une visite que le protecteur de l'Egypte daignait leur faire. Ce veau miraculeux..... fut logé dans le plus bel endroit de Memphis ; sa demeure devint un temple : tous ses mouvements furent trouvés prophétiques ; et le peuple y accourut de toutes parts son offrande à la main..... Après sa mort on eut grand soin de le remplacer par un autre qui eût à peu près les mêmes taches. Quand les marques désirées n'étaient pas nettes et précises, on les aidait d'un coup de pinceau. On prévenait même à propos, et après un temps marqué, l'indécence de sa mort naturelle, en le conduisant en cérémonie dans un lieu où on le plongeait dans l'eau ; puis on l'enterrait dévotement.* — Lors de la conquête de l'Egypte par les Perses, Cambyse troubla les fêtes d'Apis par la mort des magistrats de Memphis, et en faisant battre de verges les prêtres du taureau sacré, et afin de prouver à ses nouveaux sujets qu'Apis n'était pas un dieu, il ne craignit pas de le frapper de son poignard. — Il paraît toutefois que le merveilleux animal n'était pas toujours facile à remplacer, car sous le règne de Julien, qui fut si favorable aux religions païennes, le préfet de l'Egypte annonça à cet empereur, comme une heureuse nouvelle, qu'on venait, après de longues recherches, de découvrir un nouveau bœuf Apis.

Lorsque les Grecs se furent rendus maîtres de l'Egypte, ils ne manquèrent pas d'amalgamer les croyances des vaincus avec leur propre mythologie. Ainsi, d'après eux, Apis, fils de Jupiter et de Niobé, épousa Io ou Isis, fille d'Inachus, roi d'Argos, d'autres disent roi de Carie. Peu de temps après son mariage, il céda à son frère l'administration de son royaume d'Achaïe et partit pour l'Egypte. Un jour, se promenant seul sur le bord du Nil, il fut insulté par un homme brutal qu'il rencontra. Apis l'ayant menacé de le faire punir de sa témérité, cet homme s'élança sur lui, le mit en pièces et jeta ses membres dans le fleuve. Isis, n'en ayant point de nouvelles, fit longtemps des perquisitions inutiles pour savoir ce qu'il était devenu. Pendant qu'elle languissait dans la douleur, il lui apparut en songe un taureau qui avait le front blanc, le corps noir, une tache blanche sur le dos, une forme d'escarbot sur la langue, et le poil de la queue double. Elle ne douta point que ce ne fût le roi son mari qui avait pris cette forme. Elle communiqua aux Egyptiens sa vision. Les prêtres l'appuyèrent et firent chercher un taureau qui eût les mêmes signes, et quand on l'eut trouvé on lui rendit les honneurs divins.

Quelques exégètes sacrés pensent que le veau d'or qu'adorèrent les Israélites dans le désert avait été fait à l'imitation du bœuf Apis. C'est peu probable, car Apis était vivant, et avait des caractères qui ne pouvaient être reproduits en or ; au reste si les Israélites eussent voulu se donner un bœuf Apis, ils en eussent trouvé assez facilement, puisqu'ils avaient amené avec eux de l'Egypte de nombreux troupeaux. Cependant il est un passage des psaumes qui semblerait justifier cette opinion. L'auteur sacré, parlant de l'adoration du veau d'or, reproche aux Israélites d'avoir changé la gloire d'un culte pour *le simulacre d'un dieu mangeant du foin* (*Psal.* CV, 20). Voy. notre Dictionnaire de la Bible, art. APIS.

APOBOMIES, fêtes grecques dans lesquelles on sacrifiait non pas sur les autels, mais sur la terre nue.

APOCALYPSE. Ce mot, qui veut dire *découverte* ou *révélation*, est le nom du livre qui termine le Nouveau Testament et même toute la Bible. Saint Jérôme remarque que ce mot est tellement propre à l'Ecriture sainte, qu'il n'a jamais été employé par les auteurs profanes. Ce livre a été composé par l'apôtre saint Jean, auteur aussi d'un Evangile et de trois Epîtres canoniques. Il l'écrivit sur la fin de sa vie, vers l'an 95 de Jésus-Christ, lorsqu'il fut relégué dans l'île de Patmos sous l'empereur Domitien. L'Apocalypse est divisée naturellement en trois parties : la première renferme des instructions que l'auteur adresse aux sept principaux évêques de l'Asie Mineure ; la seconde contient la prophétie des persécutions que l'Eglise devait essuyer de la part des Juifs, des hérétiques, des empereurs romains, le récit des vengeances que

le Tout-Puissant devait exercer contre les persécuteurs des fidèles, enfin la description de ce qui se passera à la fin des temps; la troisième offre une image pompeuse de la gloire et de la félicité des élus dans la Jérusalem céleste. Ce livre est extrêmement obscur, et ce serait une témérité que de prétendre en avoir une complète intelligence. Néanmoins comme il n'a pas été inspiré de Dieu sans un motif, on peut supposer que les chrétiens sont actuellement, par rapport à ce livre, dans la position où se trouvaient les Juifs à l'égard des prophéties de l'ancienne loi, dont on n'a acquis la véritable intelligence que lorsque les mystères de la rédemption ont été accomplis. L'Apocalypse est le livre prophétique du Nouveau Testament; il comprend tout le temps que l'Eglise subsistera sur la terre, et il est à croire qu'il ne sera complétement dévoilé que quand tous les événements seront accomplis, et qu'alors il servira à affermir les chrétiens dans la foi. Cependant toutes les communions chrétiennes ont cherché à interpréter ce livre en leur faveur, les Anglais y ont trouvé les révolutions de la Grande-Bretagne; les luthériens, les troubles de l'Allemagne; les réformés de France, le règne de Charles IX et la régence de Catherine de Médicis. Plusieurs ont prétendu y découvrir l'époque précise de la fin du monde, et ont composé de gros livres à ce sujet. — Les singularités que renferme l'Apocalypse ont porté plusieurs à l'attribuer à d'autres auteurs que saint Jean l'Evangéliste; par exemple à un certain Jean le *Théologien*, disciple de l'apôtre, et qui auparavant l'avait été de Jésus-Christ, mais le surnom de *Théologien* a toujours été donné à saint Jean l'Evangéliste dans l'Eglise grecque, à cause de la sublimité de la doctrine qu'il a consignée dans son Evangile. D'autres ont prétendu que l'Apocalypse était le produit de quelque hérétique du premier siècle, et ont voulu que Cérinthe en fût l'auteur. En effet on ne la trouve point dans le canon de plusieurs Eglises fort anciennes, soit qu'elles ne l'aient pas crue assez authentique, soit qu'elle ne fût pas encore parvenue à leur connaissance. Mais la tradition démontre que la majorité des Eglises et des Pères n'a jamais douté de son authenticité. Les protestants, qui d'abord l'avaient rejetée, en la mettant au nombre des livres apocryphes, l'admettent maintenant dans le canon des livres saints. *Voy.* le commentaire de Bossuet sur l'Apocalypse, dans le tome XXV de notre *Cours complet d'Ecriture sainte.* Voyez aussi nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. APOCALYPSE.

APOCALYPSE (CHEVALIERS DE L'). En 1694, un nommé Augustin Gabrino, natif de Brescia, en Italie, à qui la lecture de l'Apocalypse avait sans doute fait tourner la tête, s'imagina que l'Antechrist devait bientôt paraître, et résolut de prendre les armes pour défendre l'Eglise contre un si redoutable ennemi. Il communiqua son dessein à des hommes crédules, la plupart ouvriers et de la lie du peuple, qui adoptèrent ses rêveries. Il en forma une société sous le nom de *Chevaliers de l'Apocalypse.* Pour lui il prit le titre fastueux de *Prince du nombre septenaire*, et de *Monarque de la Sainte-Trinité*. Ces fanatiques, qui étaient au nombre d'environ quatre-vingts, affectaient de ne travailler à leur métier que l'épée au côté. Les armes de leur ordre étaient une étoile rayonnante avec le nom des anges Michel, Gabriel et Raphaël. Ils y joignaient un sabre et un bâton de commandement disposés en sautoir. Quelques-uns portaient ces armes sur leurs habits. S'ils se fussent bornés au dessein extravagant de défendre l'Eglise, on eût pu se contenter de rire de leur folie; mais ils se mêlaient encore de dogmatiser, et débitaient des principes dangereux qui n'avaient nul rapport au livre de l'Apocalypse. Ils disaient entre autres qu'une femme pouvait, sans pécher, accorder ses faveurs à d'autres hommes, pourvu qu'elle ne les refusât point à son mari. Ils voulaient aussi établir le divorce et permettaient aux maris de congédier leurs femmes, lorsqu'ils en étaient dégoûtés. L'obscurité et le petit nombre de ces fanatiques empêchèrent, pendant quelque temps, qu'on ne prît garde à eux; mais une aventure singulière fit éclater la folie de leur chef. Gabrino, étant dans une église de Rome le jour des Rameaux, l'an 1694, et entendant chanter l'antienne : *Qui est ce roi de gloire?* s'avança au milieu du clergé, l'épée nue à la main, et criant de toute sa force : *C'est moi qui suis ce roi de gloire.* On l'enferma comme il le méritait dans l'hôpital des fous. Peu de temps après, un de ces chevaliers de l'Apocalypse, bûcheron de son métier, se hasarda de débiter publiquement la doctrine de sa secte, et fut mis en prison avec une trentaine de ses confrères. Les autres, épouvantés, se dispersèrent et ne parurent plus.

APOCARITES. Ce nom, qui signifie *suréminents en bonté*, fut donné à des hérétiques qui parurent en 279. C'était une branche du manichéisme; ils enseignaient que l'âme humaine était une portion de la Divinité.

APOCATASTASE, « rétablissement de l'état primitif, exécution des promesses, dans le style des apôtres. On nomme discussions *apocatastiques* celles qui, dans le commencement du siècle dernier, furent suscitées à Jean-Guillaume Peters, à cause de son opinion religieuse, que tout retournait à son état primitif à une certaine époque, et que le coupable, à force de prières et d'expiations, pouvait être délivré des châtiments qu'il souffrait dans l'enfer. Peters a nommé *retour de toutes choses* le système de l'apocatastase. » (*Dictionn. de la convers.*).

APO-CATÉQUIL, le génie du mal, chez les Péruviens; c'était l'idole la plus respectée qui fût dans le Pérou; on l'adorait depuis Quito jusqu'à Cuzco. *Voy.* CATÉQUIL.

APOCRÉOS. On appelle ainsi, dans l'Eglise grecque, la semaine que nous nommons Septuagésime. Le mot *Apocréos* signifie *privation de chair*, parce que c'est dans cette semaine que les Grecs cessent de manger de la viande et commencent leur carême. C'est le

contraire de ce qui se passe en Occident, où un grand nombre de chrétiens se livrent aux plaisirs, aux désordres et à mille extravagances.

APOCRISIAIRE. On a donné autrefois ce nom aux envoyés, aux agents, puis aux chanceliers des princes ; mais on attribuait spécialement cette qualité aux diacres, députés par les patriarches de l'Eglise grecque pour soutenir les intérêts de leurs siéges. On appelait aussi apocrisiaires les nonces que le pape envoyait à la cour de l'empereur d'Orient pour y recevoir ses ordres et lui transmettre les réponses du prince, comme l'indique le nom d'apocrisiaire qui signifie *porteur de réponses*. Mais comme ce n'étaient généralement que des diacres, ils cédaient le pas aux évêques. Cependant ils ont eu quelquefois le rang et le caractère de légat. Saint Grégoire était apocrisiaire du pape Pélage à Constantinople. Du temps de Charlemagne, le grand-aumônier de France portait le titre d'apocrisiaire. On donnait aussi ce nom à celui qui, dans les monastères, avait la garde du trésor. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. Apocrisiaire, Nonce, Légat.

APOCRYPHE. Ce mot veut dire *secret* ou *caché*. On appelle livres apocryphes ceux qu'on a voulu autrefois faire passer pour sacrés et insérer dans le Canon des Ecritures, mais qui ont été rejetés par la plupart des Eglises, soit parce que leur authenticité n'était pas assez constatée, soit parce qu'ils étaient évidemment controuvés. On peut les diviser en trois classes : 1° Les livres qui renferment une doctrine généralement bonne, et qui sont généralement regardés comme authentiques ou au moins comme véridiques, mais dont on ne reconnaît pas l'origine inspirée, tels sont dans l'Ancien Testament les troisième et quatrième livres d'*Esdras*, le troisième livre des *Machabées;* et dans le Nouveau Testament, l'*Epître de saint Barnabé* et celles des disciples des apôtres, *saint Clément*, *saint Polycarpe*, etc., le livre d'*Hermas* ou *le Pasteur*, etc.; 2° ceux qui ont été composés sous de faux titres, avec plus de piété que de prudence, et qui, évidemment, sont remplis d'erreurs et de fables, tels que les Evangiles de la *Sainte-Enfance*, de *Nicodème*, de *saint Jacques* ou le *Protévangile*, l'*Epître* de saint Paul aux *Laodicéens*, etc. : on pourrait les appeler de pieux romans ; 3° enfin ceux qui ont été composés par les hérétiques dans l'intérêt de leurs sectes, et qui enseignent des erreurs tout à fait contraires à la foi, tels que certains Evangiles publiés sous le nom de saint Jean, de quelques autres apôtres, ou de certains hérésiarques. — Mais on partage généralement les livres apocryphes en deux classes : la première renferme ceux qui ne contiennent rien de contraire à la foi, qui ont un certain degré d'authenticité, et qui ont été reçus comme canoniques dans quelques Eglises; ce sont, dans l'Ancien Testament : Le *psaume* cli, la *prière de Manassé, roi de Juda;* les deuxième et troisième livres d'*Esdras*, les deuxième et troisième livres des *Machabées*. Dans le Nouveau Testament, ce sont l'*Epître* de saint Paul aux *Laodicéens*, l'*Epître de saint Barnabé*, le livre du *Pasteur*, les *Epîtres de saint Clément*, *de saint Ignace et de saint Polycarpe*. On les trouve souvent imprimés à la suite des livres canoniques dans la Bible. La seconde classe contient les livres qui ont été composés par des faussaires, qu'ils aient eu pour auteurs des hérétiques ou des catholiques ignorants, et ils sont absolument rejetés. Ce sont dans l'Ancien Testament, entre autres, le livre d'*Enoch*, l'*Histoire de Joseph*, le *Testament des douze patriarches*, les *Psaumes de Salomon;* et dans le Nouveau, l'*Evangile de la naissance de la sainte Vierge*, le *Protévangile de saint Jacques*, les *Evangiles* selon les Hébreux, selon les Nazaréens, selon les Egyptiens, l'*Evangile de la Sainte-Enfance*, les *Evangiles* de saint Pierre, de saint Thomas, de saint André, de saint Barthélemy, de saint Paul, de saint Matthias, de Nicodème, etc., les *Evangiles* d'Apelles, de Cérinthe, de Basilide, des ébionites, des gnostiques, et beaucoup d'autres encore, dont il serait inutile de rappeler les noms, et qui pour la plupart sont perdus. Ceux qui sont restés ont été recueillis dans le *Codex apocryphus* de Fabricius, 1719, 2 vol., et dans le *Codex pseudepigraphus* de Thilo, 1832, *in*-8°.

Les protestants traitent d'apocryphes plusieurs livres de l'Ancien Testament reçus par les catholiques comme canoniques; ce sont ceux qui ne font point partie du Canon des Juifs ; c'est pourquoi ils ne les insèrent point communément dans leurs éditions de la Bible ; ce sont : *Tobie*, *Judith*, *la Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, *Baruch*, les deux livres des *Machabées*, et les *Additions* d'Esther et de Daniel. Dans le Nouveau Testament, quelques-uns parmi les protestants rejettent aussi comme apocryphes, l'*Epître aux Hébreux*, la seconde *Epître de saint Pierre*, la deuxième et la troisième *Epître de saint Jean*, celles de *saint Jacques* et de *saint Jude* et l'*Apocalypse ;* cependant la plupart des protestants modernes les ont restituées dans leurs Bibles. *Voy.* Apocalypse. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. Actes, Apocalypse, Evangile.

APODIPNE. On appelle ainsi, dans l'Eglise grecque, cette partie de l'office canonial que nous nommons *complies*. Le mot *apodipne* signifie *après souper*, parce que les complies doivent être récitées après le repas du soir.

APOIAUÉUÉS, bons génies de la théogonie des Tupinambas; ils dépendaient directement de Toupa, le bon principe; ils étaient les exécuteurs de ses ordres, et les instruments de sa bienfaisance; c'étaient eux qui, suivant les besoins de la terre, dissipaient les nuages qui interceptaient les rayons du soleil, ou faisaient tomber les rosées et les pluies fécondantes.

APOLLINAIRES (Jeux). Ils se célébraient à Rome, dans le grand cirque, en l'honneur d'Apollon. Macrobe rapporte qu'une année, pendant qu'on les solennisait, les Romains attaqués par leurs ennemis marchèrent au

combat en invoquant le secours d'Apollon, et que ce dieu vint à leur secours et décocha, du haut du ciel une grêle de flèches qui mit en fuite leurs adversaires. C'est ce qui donna à ces jeux une plus grande célébrité. Il paraît que dans les premiers temps de leur institution ils n'avaient point d'objet fixe, et qu'on les solennisait à des époques irrégulières, suivant la volonté du préteur. Mais le préteur P. Licinius Varus proposa, l'an de Rome 544, une loi qui les fixa tous les cinq ans aux nones de juillet, c'est-à-dire au 5 de ce mois; et cela à l'occasion d'une peste. Le peuple y assistait couronné de laurier. Les décemvirs les présidaient et sacrifiaient à Apollon, avec les rites grecs, un bœuf aux cornes dorées et deux chevreaux blancs, et à Latone une génisse aux cornes dorées. Les jeunes garçons, se tenant par la main, chantaient des hymnes en l'honneur du dieu, et les jeunes filles célébraient Diane. Les matrones de la ville adressaient leurs vœux aux dieux, mangeaient dans le vestibule de leurs maisons, et laissaient les portes ouvertes à tout le monde.

APOLLINARISTES, disciples d'Apollinaire, évêque de Laodicée, qui avait fait entrer dans la religion quelques erreurs des gnostiques. Il admettait l'incarnation du Fils de Dieu, mais il prétendait que le corps de Jésus-Christ n'était pas semblable au nôtre. D'après lui, le Verbe avait été revêtu, de toute éternité, d'une espèce de corps impassible qui descendit du ciel dans le sein de la sainte Vierge; aussi Jésus-Christ n'était né, n'avait souffert et n'était mort qu'en apparence. Quant à l'âme que Jésus-Christ avait prise, Apollinaire la distinguait de ce que les Grecs appelaient νοῦς, *esprit*, *entendement;* il ne lui accordait qu'une âme purement sensitive, sans raison, ni intelligence; et l'âme pensante était remplacée en lui par la divinité. Or comme dans l'homme le corps est insensible et que l'âme seule est capable de sensations et de passions, il soutenait qu'il en était de même de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, et qu'ainsi l'on pouvait croire que la divinité avait souffert dans la chair. Ces erreurs établies sur des distinctions fort subtiles, et nées probablement de l'opinion de Platon qui distinguait l'âme sensitive de l'âme raisonnable, firent un assez grand nombre de prosélytes. Elles furent condamnées dans le concile d'Alexandrie de l'an 362, dans le second concile œcuménique assemblé à Constantinople et par plusieurs Pères de l'Eglise. Les partisans d'Apollinaire se répandirent alors dans la Syrie et dans les pays voisins. Mais après la mort de leur chef, ils se divisèrent en deux partis, les valentiniens et les polémiens. Les premiers restèrent fidèles aux dogmes d'Apollinaire; mais les seconds embrassèrent l'opinion que Dieu et le corps de Jésus-Christ étaient une seule substance, et qu'en conséquence il fallait adorer la chair, de là ils reçurent le nom de *Sarcolâtres* et d'*Anthropolâtres;* on les nomma aussi *Synusiastes* parce qu'ils admettaient un mélange des deux natures en Jésus-Christ. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. APOLLINAIRE.

APOLLON, l'un des dieux les plus célèbres des Grecs et des Latins; la mythologie lui avait donné les attributions les plus brillantes; dieu du jour, des beaux arts, des lettres, de la médecine, confondu avec le soleil lui-même, habile à conduire les chars, à manier l'arc, il était encore regardé comme le type et l'idéal de la beauté; ajoutez à cela qu'il connaissait l'avenir et que ses oracles étaient les plus célèbres et les plus accrédités dans toute la Grèce. Il tenait ces illustres prérogatives du plus grand des dieux qui lui avait donné le jour; Latone, sa mère, en butte au courroux de la jalouse Junon, se réfugia dans l'île flottante de Délos, que Neptune rendit stable en sa faveur; ce fut là qu'elle mit au monde Apollon et Diane. Junon, qui avait découvert sa retraite, suscita le serpent Python contre la mère et les enfants, mais Apollon, peu de temps après sa naissance, le perça de ses traits, d'où il conserva le surnom de *Pythien*. Plus tard, ayant donné naissance à un fils nommé Esculape, il tua les Cyclopes qui avaient forgé les traits au moyen desquels Jupiter avait foudroyé ce médecin célèbre. Son père, irrité de son audace, le bannit du ciel; Apollon, réduit à la condition de simple mortel, se retira chez Admète, roi de Thessalie, qui lui confia la garde de ses troupeaux, ce qui le fit adorer comme dieu des bergers. Pendant son séjour sur la terre, Mercure lui ayant soustrait son arc et ses flèches, il fut réduit à se mettre au service de Laomédon, et travailla comme un simple manœuvre à relever avec Neptune les murs de Troie, mais frustré de son salaire, il s'en vengea en frappant la ville d'une peste cruelle. Enfin Jupiter, touché des malheurs de son fils, se laissa fléchir, rappela Apollon dans le ciel et le chargea de conduire le char du Soleil. — Apollon, à l'exemple de son père, brûla plusieurs fois d'amour pour de simples mortelles; il poursuivit Daphné, mais cette chaste nymphe, pour échapper à ses poursuites, invoqua le fleuve Pénée son père, qui la changea en laurier. Il s'éprit ensuite des charmes de Leucothoé, fille d'Orchame, et la séduisit sous la forme d'Eurynome sa mère; mais le père de cette princesse mit fin à ces amours en la faisant enterrer toute vive. Il accorda à Cassandre le don de prophétie, à condition qu'elle condescendrait à ses désirs; mais comme elle refusa de tenir sa promesse, il la condamna à n'inspirer jamais de confiance dans les oracles qu'elle rendrait. Nous citerons encore ses amours avec Issa, Coronis, Clymène, Cyrène, Chioné, Acacallis, Calliope et plusieurs autres nymphes dont il eut un grand nombre d'enfants. Le paganisme vante des amours plus monstrueuses encore dans les dieux qu'il proposait à l'adoration des mortels. C'est ainsi qu'Apollon s'éprit de Cyparisse; mais ce jeune homme, se montrant plus affligé d'avoir tué par mégarde un cerf qu'il aimait, que flatté de l'hommage d'un dieu, voulut renoncer à la vie, et Apollon ne put lui

témoigner son amour qu'en le changeant en cyprès. Il aima ensuite Hyacinthe, fils d'Amyclas, qui était aussi chéri de Zéphyre. Celui-ci, jaloux de la préférence que Hyacinthe accordait à son rival, s'en vengea cruellement. Un jour qu'Apollon jouait au palet avec son favori, Zéphyre poussa le disque du dieu sur la tête d'Hyacinthe qui mourut sous le coup. Apollon changea son sang en la fleur qui porte son nom. — Comme dieu du jour il s'appelait Phébus et conduisait le char du Soleil, ou plutôt il était le Soleil lui-même, et distribuait la lumière au monde, monté sur un char étincelant de pierreries, traîné par des coursiers fougueux; chaque matin il sortait à cet effet du sein des mers, du côté de l'orient, et poursuivait sa course du côté de l'occident, où il rentrait dans l'onde et se reposait dans les bras de Thétis déesse de la mer, des fatigues de sa brillante carrière. — Comme dieu de la poésie et des arts, il présidait aux concerts des Muses et habitait avec elles les monts Parnasse, Hélicon, Piérius, les bords des fontaines Castalie et Hippocrène, et les rives du Permesse. En cette qualité on le représentait sous les traits d'un jeune homme tenant un arc et quelquefois une lyre, avec une tête rayonnante de lumière, et ornée d'une chevelure longue et flottante. — Apollon était regardé comme le plus doux, le moins sanguinaire, je dirais presque le plus accommodant des dieux; cependant on cite de lui un acte de férocité rare. Le satyre Marsias eut l'audace de le provoquer au combat de la flûte, et le malheur de vaincre le dieu, qui, jaloux de sa défaite, écorcha tout vif son rival. C'est sans doute un symbole qui exprime la basse jalousie qui trop souvent a envenimé le cœur des poëtes. — Nous avons dit que les oracles d'Apollon étaient fort célèbres; un des plus fameux était celui de Delphes; la prêtresse du temple qui lui était consacré dans cette ville se nommait la *Pythie;* c'était par sa bouche que le dieu rendait ses réponses, qui presque toujours étaient tellement ambiguës, qu'elles pouvaient s'appliquer aussi bien à l'insuccès qu'à la réussite des entreprises sur lesquelles on le consultait. Lucien parle d'un autre oracle d'Apollon qu'on allait consulter en Syrie; dans ce temple le dieu était représenté sous la figure d'un homme d'un âge mûr, avec un menton bien fourni de barbe; les peuples de ce pays s'imaginaient que cette forme était plus convenable à la majesté divine. Ils avaient aussi habillé sa statue, au lieu que, partout ailleurs, Apollon était représenté nu. Dans ce temps le dieu rendait ses oracles par lui-même, et non par la bouche des prêtres ou des prêtresses. On voyait sa statue s'agiter extraordinairement lorsqu'il voulait prédire l'avenir; les prêtres alors la chargeaient sur leurs épaules et le dieu les conduisait comme un cocher conduit ses chevaux, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, en leur faisant faire plusieurs tours et détours, sans doute pour marquer les ambiguïtés et les ambages propres aux oracles. C'est pendant ces allées et venues que le grand prêtre consultait le dieu. Si la question n'était pas agréable, ou plutôt s'il voulait prédire quelque chose de fâcheux, il reculait; il s'avançait au contraire pour marquer que l'événement sur lequel on le consultait ne devait pas réussir. — Il avait encore des oracles à Délos, à Claros, à Patare et en divers autres lieux.

Les animaux consacrés à Apollon étaient le loup, le corbeau, la corneille, la cigale, le coq et l'épervier; ses arbres favoris étaient l'olivier et surtout le laurier.

Selon Cicéron (*De Natura deorum*), il y eut quatre personnages du nom d'Apollon. — Le premier, fils de Vulcain, était le dieu tutélaire des Athéniens. — Le second, fils de Corybas, naquit en Crète et disputa à Jupiter la possession de cette île. — Le troisième, né en Arcadie, se nommait Nomion (de νόμος, loi), parce qu'il donna des lois à cette contrée. — Le quatrième enfin, fils de Jupiter et de Latone, vint des régions hyperborées s'établir à Delphes. Apollon, fils de Vulcain, est le plus ancien de tous; on le croit le même que l'Orus des Egyptiens. Son culte aurait été apporté en Grèce par Orphée, et se serait répandu à différentes époques dans diverses contrées, ce qui aurait donné lieu à distinguer plusieurs Apollons. — On explique aussi par l'opposition qu'éprouva l'introduction de son culte à Delphes (anciennement Python) son combat avec le serpent de ce nom, et son exil prétendu ne serait que le temps pendant lequel il ne put vaincre cette opposition. — Nous avons dit, suivant l'opinion commune, que ce dieu naquit à Délos, cependant Tacite rapporte que les Ephésiens soutinrent en présence du sénat qu'Apollon était né dans leur pays, sur les bords du fleuve Cenchrius, dans la forêt d'Ortigie, et s'offrirent de montrer l'olivier sur lequel Latone, sa mère, s'était appuyée, lorsqu'elle sentit les douleurs de l'enfantement. Plutarque de son côté prétend que ce dieu prit naissance dans la ville de Tégire.

Apollon était adoré en Egypte sous le nom d'*Horus*, et chez les Gaulois sous celui de *Bélénus* et peut-être d'*Abellion*. *Voy.* ces mots.

APOLLONIE, ville de l'Illyrie méridionale, chez les Taulantiens, célèbre par un oracle d'Apollon. Celui qui le consultait prenait de l'encens et, après avoir prié, jetait cet encens dans le feu. S'il brûlait aussitôt, ou si, tombant à côté du feu, il était atteint par la flamme, c'était bon signe. Mais s'il ne tombait pas dans le feu, ou si, jeté au milieu de la flamme, il ne se consumait pas et semblait s'échapper du foyer, c'était d'un fâcheux augure. Il était permis de consulter le dieu sur toutes sortes d'objets, excepté sur la mort et sur le mariage.

APOLLONIES, fêtes célébrées à Egialée en l'honneur d'Apollon et de Diane. Après la défaite du serpent Python, Apollon vint avec Diane à Egialée, dont il fut chassé par les habitants. Outré de ressentiment, il affligea cette ville d'une peste cruelle qui y fit de grands ravages. L'oracle, consulté sur le

moyen de faire cesser le fléau, répondit qu'il fallait envoyer aux deux divinités sept jeunes garçons et sept jeunes vierges pour les supplier de revenir. Ils revinrent en effet à Egialée, où leur présence fit cesser le fléau. En mémoire de cet heureux événement, les habitants de cette ville faisaient chaque année sortir en procession sept jeunes gens et autant de jeunes filles, comme pour ramener le dieu et la déesse.

APOLLONIUS DE TYANE, célèbre imposteur et philosophe pythagoricien, qui fit beaucoup de bruit dans les premiers siècles du christianisme. Il était né à Tyane, en Cappadoce, d'une famille illustre et très-riche, et vécut sous Néron et sous les empereurs suivants jusqu'à Nerva. Sa beauté ne contribua pas peu à lui gagner les cœurs; sa vie austère le fit regarder comme un homme extraordinaire. Il s'attira par un fastueux étalage de vertus et de prestiges, auxquels il savait prêter une apparence surnaturelle, une foule d'admirateurs enthousiastes. Pratiquant toutes les vertus d'éclat qui font impression sur le vulgaire, il voulut se faire regarder comme un dieu et prit lui-même ce titre. Il visita toutes les nations vantées pour leur sagesse, conversa avec les brahmanes de l'Inde, les mages de la Perse, les Gymnosophistes de l'Ethiopie et se fit partout des disciples et des admirateurs. A Ninive, à Babylone, à Ephèse, à Smyrne, à Corinthe, à Athènes, il parut comme le précepteur du genre humain. Il voulut même appuyer ses leçons sur de prétendus miracles, prédit l'avenir, guérit les maladies et même, dit-on, rendit la vie à une jeune fille que l'on portait en terre. Aussi les païens comparaient ces prodiges supposés aux miracles de Jésus-Christ : *Quel homme qu'Apollonius!* s'écriaient-ils; *il commande aux démons, chasse les malignes influences de l'air, ressuscite les morts.* — Il vint à Rome, sous le règne de Domitien, pour voir, disait-il, quelle bête c'était qu'un tyran. Mais la véritable cause de son voyage était le désir de se justifier des accusations qu'on avait portées à Rome contre lui, et qu'avaient fait naître ses liaisons avec Nerva, déjà suspect à l'empereur. Il plaida lui-même sa cause, ferma la bouche à l'accusateur et fut absous par Domitien lui-même. Alors il prit de nouveau la parole pour remercier l'empereur et le prévenir contre les intrigues des délateurs; il dépeignit énergiquement les malheurs de l'empire; puis il cita ce vers de l'Iliade : *Je vous dis la vérité, car je ne crains rien; vous ne me tuerez point; je ne suis pas mortel.* En achevant ces mots il disparut de l'assemblée et se trouva, le même jour, à la même heure, à Pouzzoles, dans les bras de Damis, son plus fidèle disciple. Un nouveau prodige vint mettre le comble à sa gloire. Dans un moment où il haranguait le peuple d'Ephèse, il s'arrêta tout à coup et se mit à crier : *Frappe, frappe le tyran!... le coup est porté!..... il est blessé..... il chancelle..... il tombe....* Et au même moment Domitien expirait à Rome percé de coups. — Apollonius fut recherché par les plus grands princes. Nerva, élevé à l'empire, lui écrivit en ces termes : *Les conseils des dieux et les vôtres m'ont donné le trône; mais, pour gouverner le monde, j'ai besoin de vos lumières.* Le philosophe, près de sa fin, ne put se rendre aux désirs du prince. Il mourut peu de temps après, à l'âge d'environ cent ans. Philostrate a écrit sa vie en grec, mais on s'accorde généralement à la regarder comme un tissu de fables, à cause du grand nombre de faits extraordinaires rapportés dans cet ouvrage. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Apollonius de Tyane.

APOLLYON, nom grec de l'ange exterminateur; il s'appelle en hébreu *Abaddon* et en latin *Exterminans;* ces trois noms ont la même signification. Saint Jean, dans l'Apocalypse, lui donne le titre d'ange-roi de l'abîme ou de l'enfer.

APOLYSE. On appelle ainsi, dans la liturgie grecque, le renvoi des fidèles après l'office; c'est ce que nous nommons l'*Ite, missa est.*

APOLYTIQUE, terme appartenant à la même liturgie. Il indique certaines parties de l'office qui terminent le service divin.

APOMYIUS, ou *Chasse-mouche*, surnom que les Eléens donnèrent à Jupiter, parce qu'il avait chassé les mouches qui incommodaient Hercule pendant qu'il offrait un sacrifice. Dès que ce héros eut invoqué le dieu, ces insectes s'envolèrent au delà de l'Alphée. Les Eléens offraient, tous les ans, un sacrifice à Jupiter pour en être délivrés. — Apollon avait pareillement un autel à Olympie sous cette dénomination.

APOPEMPTIQUES, fêtes consacrées à célébrer le départ des dieux, lesquels étaient censés retourner chacun dans son propre pays. Ces fêtes consistaient en processions, où l'on accompagnait les statues des dieux jusqu'aux autels, d'où l'on prenait congé d'eux avec des hymnes apopemptiques ou de départ.

APOPHANITES, sectateurs d'Apophanès, un des disciples de Manès.

APOPHIS. C'est, dans la mythologie égyptienne, le Grand Serpent, frère du Soleil et en même temps son ennemi. Voici comment M. Champollion le jeune décrit la victoire journalière que le Soleil remporte sur lui à mesure qu'il s'avance sur l'horizon; il a puisé sa description dans les curieux tableaux de Biban-el-Molouk : *Dans les heures suivantes* (c'est-à-dire à la 6e, 7e, etc.), *les dieux se préparent à combattre le grand ennemi du Soleil, le serpent Apophis. Ils s'arment d'épieux, se chargent de filets, parce que le monstre habite les eaux du fleuve sur lequel navigue le vaisseau du Soleil; ils tendent des cordes; Apophis est pris; on le charge de liens; on sort du fleuve cet immense reptile, au moyen d'un câble que la déesse Selk lui attache au cou et que douze dieux tirent, secondés par une machine fort compliquée, manœuvrée par le dieu Sev* (Saturne), *assisté des génies des quatre points cardinaux. Mais tout cet attirail serait impuissant contre les efforts d'Apophis, s'il ne sortait d'en bas une main énorme*

(celle d'Ammon) *qui saisit la corde et arrête la fougue du dragon. Enfin, à la onzième heure, le serpent captif est étranglé; et bientôt après le dieu Soleil arrive au point extrême de l'horizon où il va disparaître.*

APOPOMPÉES : 1° nom que les Juifs hellénistes donnaient à la victime qu'ils chassaient dans le désert, chargée des iniquités du peuple, à la fête de l'Expiation. C'est celle que l'on appelle communément le bouc émissaire. *Voy.* AZAZEL.

2° Jours pendant lesquels les Grecs offraient aux dieux des sacrifices pour écarter les maux dont on était menacé.

APOSTASIE, abandon de la véritable religion ou d'un ordre monastique dans lequel on a fait profession. *Voy.* APOSTAT.

APOSTAT. Toute religion traite d'*apostat* quiconque l'abandonne pour embrasser un autre culte. Mais on entend principalement par ce terme toute personne qui renonce à la vraie foi, pour adopter une fausse religion. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. APOSTAT.—Parmi les milliers d'apostats célèbres qu'on pourrait citer, il en est un surtout à qui ce malheureux titre est pour ainsi dire inhérent; c'est Julien, l'*apostat* par excellence; cet adjectif fait pour ainsi dire partie intégrante de son nom, comme le mot *Grand* de celui de *Charlemagne*. Cet homme illustre, en parvenant à l'empire, répudia la foi chrétienne dans laquelle il avait été nourri, abjura le christianisme qui l'avait élevé à ses dignités spirituelles, et tenta de rétablir le paganisme qui de toutes parts s'en allait mourant. Il s'efforça en vain de lutter contre le torrent religieux qui entraînait son siècle; ses adroites persécutions ne servirent qu'à rehausser le christianisme aux yeux des païens comme à ceux des chrétiens. Il succomba et avec lui s'écroula l'édifice entier du paganisme qui avait subsisté durant tant de siècles. Reconnaissant cette vérité au moment suprême, il ne put s'empêcher de proclamer le triomphe du Christ en s'écriant : *Tu as vaincu, Galiléen!* Voy. notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. JULIEN L'APOSTAT.

On appelle aussi *apostat*, dans la religion catholique, celui qui renonce à ses vœux, et abandonne la profession religieuse pour retourner dans le siècle.

APOSTOILE, ou APOSTOLLE. C'était ainsi qu'on appelait autrefois le pape; on trouve ce mot dans nos vieux auteurs et dans la Bible de Guyot.

APOSTOLAT, dignité ou ministère d'apôtre. Anciennement on appelait en général *apostolat* la charge et le corps des évêques. On trouve encore ce titre attribué à ces derniers dans le VIe et le VIIe siècle. Mais depuis on ne l'a plus donné qu'au souverain pontife.

APOSTOLICITÉ, un des quatre caractères de la véritable Eglise, par lequel on prouve que seule elle a gardé dans toute son intégrité la doctrine des apôtres, et qu'elle a toujours été régie et gouvernée par une succession non interrompue de pasteurs qui remonte jusqu'aux apôtres. Les autres caractères sont l'*unité*, la *sainteté* et la *catholicité*.

APOSTOLIENS, branche des *modérés* (secte des mennonites). En 1664, les modérés ou Waterlanders se partagèrent en *galénites* et *apostoliens ;* les premiers suivaient l'enseignement de Galen Abraham Haan, médecin et ministre mennonite d'Amsterdam, dont les opinions sur la divinité de Jésus-Christ étaient très-rapprochées de celles des sociniens, et presque identiques à celles des arminiens, qui insistent moins sur la foi que sur les œuvres. Il eut pour adversaire Samuel Apostool, autre ministre mennonite de la même ville, dont les partisans étaient connus sous le nom d'apostoliens. Mais ces deux sectes ont disparu comme tant d'autres.

APOSTOLINS, religieux dont l'ordre prit naissance à Milan, dans le XIVe siècle. Ils avaient reçu ce nom parce qu'ils faisaient profession d'imiter la vie des apôtres et des premiers fidèles. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. AMBROISE *ad nemus* (Saint).

APOSTOLIQUE. Ce mot est pris dans différentes acceptions.

1° Il exprime un des caractères de la véritable Eglise, qui a été fondée par les apôtres, qui a toujours conservé pieusement et dans toute son intégrité la doctrine des apôtres, qui a été, qui est encore et qui sera toujours régie et gouvernée par les successeurs des apôtres.

2° Le nom d'Apostolique a été donné aussi aux Eglises particulières qui avaient été fondées par les apôtres eux-mêmes, telles que celles de Rome, de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, etc. Si d'un côté la religion doit déplorer que des Eglises d'une origine si sainte et si authentique soient tombées dans l'erreur, on peut d'un autre côté admirer les secrets ressorts de la Providence, qui n'a pas permis qu'un seul des siéges apostoliques, autre que celui où saint Pierre fixa définitivement le centre de l'unité, pût se targuer d'avoir, comme l'Eglise Romaine, gardé inviolablement le dépôt de la foi.

3° Le titre d'Apostolique ou d'Apostolle a été conféré plusieurs fois aux évêques, et particulièrement au premier des évêques, c'est-à-dire au pape; maintenant ce titre est expressément réservé à ce qui appartient au pape ou à ce qui émane de lui; ainsi on appelle *chambre apostolique* l'autorité chargée de l'administration des revenus du pape; *bénédiction apostolique*, celle que donne le pape lui-même, ou qui est donnée en son nom et avec son autorité.

4° On donna ce nom à une branche d'encratites qui prétendaient imiter parfaitement les apôtres. *Voy.* APOTACTIQUES.

5° Certains hérétiques, que l'on confondait sous la dénomination générale de *Vaudois* ou d'*Albigeois*, prirent aussi, dans le XIIe siècle, le nom d'Apostoliques. Ils s'élevaient contre le sacrement de mariage, soutenant que l'homme n'avait besoin d'aucune cérémonie pour s'unir à la femme qui n'était faite que pour lui. Conformément à ce prin-

cipe ils menaient avec eux une troupe de femmes scandaleuses et débauchées. Ils prétendaient que le corps de l'Eglise ne résidait que parmi eux. Ils proscrivaient le baptême, le purgatoire et le culte des saints; ils condamnaient la communion et la messe. Ils accréditaient leurs erreurs par des prestiges que la populace prenait pour des miracles, et par de grandes austérités qui les faisaient regarder comme des saints. Ils marchaient nu-pieds et se mettaient à genoux sept fois chaque jour et chaque nuit. Ils n'usaient ni de vin, ni de viande, et refusaient l'argent qu'on leur offrait. Ils avaient une constance et une fermeté dignes d'une meilleure cause; et les tourments qu'on leur fit souffrir en diverses contrées ne furent pas capables d'ébranler leur constance. Leur chef se nommait Pontius.

6° Le nommé Gérard Ségarelle, né à Parme, de parents obscurs, homme ignorant et d'un esprit borné, ayant vu, l'an 1246, dans une église des Frères Mineurs, qui n'avaient pas voulu l'admettre dans leur ordre, un tableau représentant les apôtres enveloppés de larges manteaux, avec des sandales aux pieds, ainsi qu'on a coutume de les peindre, s'imagina que, pour être sauvé, il fallait s'habiller et vivre comme eux. En conséquence il vendit son patrimoine, laissa croître sa barbe et ses cheveux, se fit faire un habit grossier, s'enveloppa d'un manteau blanc, ceignit ses reins d'une corde et se chaussa de sandales. Puis, montant sur une pierre qui servait autrefois de tribune au podestat de Parme lorsqu'il haranguait le peuple, il jeta son argent sur la place, en criant : *Prenne qui voudra; c'est pour lui.* Quelques gueux, qui s'amusaient à jouer près de là, accoururent, ramassèrent promptement les espèces et retournèrent à leur jeu en blasphémant le nom de Dieu. Peu à peu Ségarelle amassa ainsi quelques prosélytes qui s'accrurent insensiblement par la licence qu'il leur accordait, et qui commirent bien des désordres. Le pape Honorius les condamna en 1285 malgré le nom d'*Apostoliques* qu'ils avaient pris.

7° Enfin on a donné ce nom à une branche d'anabaptistes, qui pratiquaient à la lettre l'ordre que Jésus-Christ semble avoir donné à ses apôtres de prêcher sur les toits. Ces Apostoliques n'avaient point d'autres chaires que les couvertures des maisons, sur lesquelles ils montaient avec agilité pour enseigner les passants.

APOSTROPHIE, surnom de Vénus. Les Grecs reconnaissaient trois Vénus : l'une céleste, qui présidait aux chastes amours; c'est Vénus Uranie; l'autre terrestre, qui présidait aux mariages; et la troisième, appelée Apostrophie ou préservatrice, parce qu'elle détournait des passions infâmes et qu'on l'invoquait pour en être préservé. Les Romains honoraient cette troisième déesse sous le nom de *Verticordie*, qui change les cœurs.

APOTACTIQUES, branche de la secte des encratites ou tacianites. Ce nom, qui signifie les *Renonçants*, leur fut donné, parce que, en outre des erreurs des encratites, ils soutenaient qu'il fallait absolument renoncer aux biens du monde, et que ceux qui en possédaient étaient réprouvés. Ils se répandirent, au second siècle, dans la Cilicie et dans la Pamphylie; mais ils furent toujours en petit nombre. On les plaignit d'abord, puis on les méprisa, et la secte s'éteignit sans persécution. Il n'en fut pas ainsi des sectaires du XII° siècle, lorsqu'ils renouvelèrent cette erreur, en prenant le nom d'Apostoliques. On sévit contre eux, on les brûla, et il fallut lever des armées pour les anéantir en France. *Voy.* APOSTOLIQUES, ALBIGEOIS, VAUDOIS.

APOTHÉOSE, c'est-à-dire *déification;* cérémonie religieuse par laquelle les anciens mettaient un homme illustre au rang des dieux. L'apothéose était fondée sur l'opinion que les hommes illustres étaient admis au ciel après leur mort.

1° Chez les Grecs cette cérémonie remonte à la plus haute antiquité, et les dieux les plus célèbres de cette contrée ne sont sans doute que des hommes divinisés. Mais on en trouve encore de nombreux exemples dans les temps historiques. Cependant les Grecs étaient dans l'usage de ne mettre un héros au rang des dieux que lorsque l'oracle l'en avait déclaré digne. Lorsqu'Alexandre voulut faire rendre à son favori Héphestion les honneurs divins, il s'autorisa d'un oracle de Jupiter Ammon, rapporté par un certain Philippe, qui venait de Babylone. Les Lacédémoniens, de concert avec les Amphipolitains, mirent aussi au rang des dieux leur général nommé Brasidas, en reconnaissance de ce qu'il avait délivré Amphipolis pendant la guerre du Péloponèse, et instituèrent des fêtes en son honneur. L'apothéose n'avait lieu communément qu'après la mort du héros, mais il n'est pas sans exemple que ces honneurs aient été rendus aux grands hommes de leur vivant. On trouve à ce sujet un passage curieux de l'historien Démocharès, rapporté par Athénée. Démétrius Poliorcète, à son entrée dans Athènes, y fut reçu comme un dieu par les habitants de cette ville. Ils allèrent au-devant de lui couronnés de fleurs, faisant retentir les airs d'hymnes à sa louange et répandant en son honneur des coupes pleines de vin. Ils se prosternaient devant lui en s'écriant qu'il était un dieu véritable. *Les autres dieux*, disaient-ils, *n'écoutent pas nos prières et ne nous donnent point de secours; toi seul, ô fils de Vénus et de Neptune! toi seul peux nous donner la paix; c'est à toi que nous la demandons comme à notre seigneur.* Alexandre osa lui-même sommer toutes les républiques de la Grèce de reconnaître sa divinité, à quoi les Lacédémoniens répondirent par ce décret remarquable : *Puisque Alexandre veut être dieu, qu'il le soit.*

2° Chez les Romains, il fallait un décret du sénat pour autoriser l'apothéose. Romulus est le premier qui ait été placé solennellement au rang des dieux. On ne trouve ensuite, dans toute l'histoire de la république jusqu'à Jules César, et dans des temps si fé-

conds en héros et en grands hommes, on ne trouve, dis-je, qu'une seule femme à qui l'on ait décerné les honneurs divins : encore cette femme, nommée Anna Pérenna, est-elle assez peu connue dans l'histoire. Jules César est le second après Romulus qui ait été mis au nombre des dieux. Auguste, son successeur, peut être regardé comme le premier instituteur de l'apothéose des empereurs, que Tibère acheva d'établir et dont il fit une loi. Depuis ce temps, ces honneurs, qui devaient être le prix de la vertu et du mérite, ne furent plus qu'une vaine cérémonie d'usage, souvent prostitués à des monstres qui ne méritaient pas le nom d'hommes ; et le peuple romain en vint à ce point de dégradation de se prosterner devant les cendres de ceux-là mêmes qu'il avait assassinés comme de vils scélérats. Hérodien, au commencement du quatrième livre de son histoire, en parlant de l'apothéose de Sévère, fait une description exacte et curieuse des cérémonies qui s'y observaient. Voici ce qu'il en dit : *Après que le corps du défunt avait été brûlé avec les solennités ordinaires, on mettait dans le vestibule du palais, sur un grand lit d'ivoire, couvert de drap d'or, une image de cire qui le représentait parfaitement, mais à laquelle on donnait néanmoins un air de langueur et de maladie. Pendant presque tout le jour, le sénat se tenait rangé et assis au côté gauche du lit avec des robes de deuil. Les dames du plus haut rang étaient au côté droit, vêtues de robes blanches toutes simples et sans ornements. Cela durait sept jours de suite, pendant lesquels les médecins, s'approchant de temps en temps du lit pour considérer le* malade, *dressaient en quelque sorte le bulletin de sa santé, jusqu'au moment où ils venaient déclarer au peuple que l'empereur avait cessé de vivre. Alors de jeunes chevaliers romains et d'autres jeunes seigneurs du premier rang chargeaient sur leurs épaules ce lit de parade; et, passant par la rue Sacrée, ils le portaient au Vieux-Marché, où les magistrats avaient coutume de se démettre de leurs charges. Là, il était placé entre deux espèces d'amphithéâtres, et l'on chantait à l'entour des hymnes composés en l'honneur du défunt sur des airs lugubres; après quoi on portait le lit hors de la ville, au champ de Mars, au milieu duquel avait été dressé un pavillon de bois, de forme carrée, rempli de matières combustibles, revêtu de drap d'or et orné de figures d'ivoire et de diverses peintures. Au-dessus de cet édifice, on en élevait plusieurs autres semblables au premier pour la forme et la décoration, mais plus petits, et allant toujours en diminuant; on plaçait le lit de parade dans le second de ces édifices, dont les portes restaient ouvertes, et on jetait tout à l'entour une grande quantité d'aromates, de parfums, de fruits et d'herbes odoriférantes. Après quoi les cavaliers exécutaient à l'entour une cavalcade à pas mesurés, et suivis de chariots dont les conducteurs étaient revêtus de robes de pourpre, et portaient les représentations ou les images des plus grands capitaines romains, ainsi que des plus illustres parents. Cette cérémonie étant achevée, le nouvel empereur s'approchait du catafalque avec une torche à la main, et en même temps on y mettait le feu de tous côtés, en sorte que les aromates et les autres matières combustibles prenaient tout d'un coup. On lâchait aussitôt, du faîte de cet édifice, un aigle qui, s'envolant dans l'air avec la flamme, allait porter au ciel l'âme de l'empereur, comme les Romains le croyaient. Dès lors il était mis au rang des dieux. C'est de là que les médailles, qui représentent les apothéoses, ont le plus souvent un autel sur lequel il y a du feu, ou bien un aigle qui prend son essor pour s'élever en l'air ; quelquefois aussi il y a deux aigles, quelquefois encore l'empereur y est représenté assis sur l'aigle qui l'enlève au ciel.* — Dans l'apothéose d'une femme, on se servait d'un paon au lieu d'un aigle. Dès lors le personnage, objet de la cérémonie, était bien et dûment déifié, il avait le titre de *divus* (dieu ou divin), on lui érigeait des temples, on lui consacrait des prêtres. — Ces cérémonies cessèrent lorsque le christianisme devint dominant, et à cette occasion l'abbé Bergier fait les réflexions suivantes : *Si les païens n'avaient placé au rang des dieux ou des objets de leur culte que des hommes recommandables par leurs vertus et par leurs bienfaits, cette cérémonie, qui attestait la croyance de l'immortalité de l'âme, aurait été du moins une leçon pour les mœurs. Mais accorder les honneurs divins à des personnages aussi vicieux et aussi méchants que l'ont été la plupart des empereurs, c'était un outrage sanglant fait à la majesté divine, et la plus mauvaise instruction que l'on pût donner aux peuples; il en résultait que ce n'est pas la vertu qui conduit l'homme au bonheur éternel. Cet abus démontre jusqu'à quel point l'idée de la divinité était dégradée chez les païens.* Nous ne rappellerons pas ici les sacriléges plus odieux encore par lesquels des empereurs effrontés voulurent faire rendre les honneurs divins à leurs courtisanes, à leurs mignons, et jusqu'à leurs singes favoris; nous aimons mieux citer ces paroles caractéristiques que l'on prête à Claude expirant : *Je sens que je deviens dieu.* Nous citerons encore ce cruel jeu de mots de Caracalla qui, rendant les mêmes honneurs à son frère Géta qu'il avait assassiné, s'écria : « *Sit divus, dum non sit vivus!* »

3° Les Chinois rendent aussi les honneurs divins à plusieurs des anciens empereurs, à des philosophes célèbres et en général à tous leurs ancêtres. Outre cela chaque empereur est honoré après sa mort, comme une espèce de divinité. La cour de Rome a regardé ces hommages comme une véritable idolâtrie, puisqu'elle a défendu aux chrétiens du pays d'y prendre part. Sans doute les Chinois ne regardent pas les grands personnages qu'ils honorent comme étant des dieux tels que nous comprenons ce mot; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils les regardent comme étant d'une nature au-dessus du commun des mortels, et qu'ils leur rendent des honneurs idolâtriques. Voici en preuve de cette assertion la description d'un des sacrifices qu'on

fait à Confucius, tirée de Navarette : « Le gouverneur de la ville est celui qui doit offrir le sacrifice. Les lettrés qui doivent y assister, parmi lesquels il y en a qui font comme les fonctions de diacre et de sous-diacre, et un autre celle de maître des cérémonies, préparent dès la veille le riz et les autres semences et fruits de la terre qui doivent s'offrir, et les mettent dans une salle, après avoir placé sur une table le tableau de Confucius. Dans la cour qui est devant la chapelle, celui qui fait l'office de prêtre met sur une autre table des cierges, des brasiers, des parfums, et éprouve ensuite les pourceaux et les autres animaux que l'on doit sacrifier, en leur mettant du vin chaud dans l'oreille. S'ils secouent l'oreille, on les choisit comme propres au sacrifice; sinon, on les rejette. Avant qu'on tue le pourceau, le prêtre fait une grande révérence; ensuite on tue l'animal en sa présence; après qu'il est égorgé, le prêtre fait une seconde révérence. On rase ensuite les poils du pourceau, on en prend les intestins, et on en garde le sang pour le jour suivant. Le lendemain, dès le chant du coq, on donne le signal. Le sacrificateur et ses officiers viennent; on allume les cierges; et on jette les parfums dans les brasiers. Le maître des cérémonies fait chanter les musiciens, et le prêtre étant devant le tableau où est écrit le nom de Confucius, le maître des cérémonies dit, Qu'on offre le poil et le sang des bêtes mortes. Alors le prêtre lève des deux mains le bassin où sont ces poils et ce sang. Le maître des cérémonies dit ensuite, Qu'on enterre ces poils et ce sang; aussitôt tous les assistants se lèvent; le prêtre, ayant le bassin entre les mains, sort en procession avec ses ministres; et on enterre les poils et le sang dans la cour qui est devant la chapelle. On découvre ensuite les chairs du sacrifice; et le maître des cérémonies dit, Que l'esprit de Confucius descende. Aussitôt le sacrificateur élève un vase plein de vin, qu'il répand sur un homme de paille. Les Chinois croient que par ce moyen l'on fait descendre l'esprit de celui à qui on sacrifie. Après cela le prêtre prend le tableau de Confucius et le met sur l'autel en disant : *O Confucius! vos vertus sont excellentes et admirables. Les rois vous sont obligés de ce qu'ils gouvernent leurs vassaux par le secours de votre doctrine. Tout ce que nous vous offrons est pur; que votre esprit éclairé vienne vers nous, et qu'il nous assiste par sa présence.* L'oraison étant terminée, tout le monde se met à genoux, et quelques moments après on se relève. Alors le sacrificateur lave ses mains et les essuie avec un linge. Un de ses ministres lui présente un bassin avec une pièce de soie, et un autre vase plein de vin. Le maître des cérémonies chante, Que le sacrificateur s'approche du trône de Confucius. Aussitôt le sacrificateur se met à genoux, la musique se fait entendre; il prend la pièce de soie de la main du ministre, il la lève des deux mains et l'offre à Confucius. Il prend de même le vase plein de vin et l'élève. Cela est suivi d'une autre génuflexion. Enfin on brûle la pièce de satin dans un brasier préparé exprès; et le prêtre récite cette collecte : *Vos vertus surpassent celles de tous les saints qui ont été au monde. Ce que nous vous offrons est peu de chose; nous demandons seulement que votre esprit nous écoute.* Enfin, après plusieurs inclinations et une prière qui accompagne l'offrande du vin, le maître des cérémonies chante : *Buvez le vin du bonheur et de la félicité.* Le sacrificateur boit la coupe; et le ministre lui met la chair entre les mains pendant que le maître du sacrifice dit : *Prenez la chair du sacrifice.* Suivent deux collectes dont la dernière finit en ces termes : *Ce qui nous reviendra de ce sacrifice que nous vous offrons, c'est que nous recevrons toutes sortes de félicités et de biens.* Alors ces chairs se distribuent entre les assistants qui les mangent avec dévotion. Enfin la cérémonie terminée ils reconduisent l'esprit de Confucius en prononçant une prière dont voici la fin : *Nous vous avons sacrifié avec respect; nous vous avons pressé de venir à nos offrandes d'agréable odeur; maintenant nous accompagnons votre esprit*, etc. »

APOTRES. 1° Ce nom, qui signifie *envoyés*, a été donné par Jésus-Christ aux douze principaux de ses disciples qu'il choisit pour l'accompagner durant sa vie, l'aider dans les fonctions de sa divine mission, et prêcher après sa mort l'Evangile à toutes les nations de la terre. Pauvres pêcheurs du lac de Tibériade, gens simples, ignorants, timides, ils furent, après l'ascension, remplis du Saint-Esprit, qui en fit des hommes tout nouveaux, remplis de science, de zèle et d'intrépidité. Leurs miracles et l'excellence de leur doctrine changea la face de la terre. Leur œuvre est continuée par les évêques. Ils étaient au nombre de douze; voici leurs noms : 1° Simon, surnommé Pierre ou Céphas; 2° André, son frère; 3° Jacques, fils de Zébédée; 4° Jean son frère; 5° Philippe; 6° Barthélemy; 7° Thomas, surnommé Didyme; 8° Matthieu ou Lévi, *le publicain*; 9° Jacques fils d'Alphée; 10° Jude, ou Thaddée, ou Lebbée, 11° Simon le *Chananéen* ou *le Zélé*; 12° Matthias, élu par les onze autres en remplacement de Judas Iscariote qui trahit Jésus-Christ et se pendit de désespoir. — Il est encore deux autres personnages qui reçurent aussi le titre d'apôtres des nations; ce sont Paul, auparavant nommé Saul, et Barnabé. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. APÔTRE. — On donne aussi le titre d'apôtres à ceux qui ont prêché la foi aux nations infidèles : c'est ainsi que saint Denis est appelé l'apôtre de Paris; saint Martial, de Limoges; saint Boniface, de la Frise; saint François Xavier, des Indes.

2° Mahomet, qui puisa dans nos livres saints une partie de sa législation, donnait à douze de ses principaux *Ashabs* ou compagnons le titre de *Hawaris*, qui veut dire apôtre ou coopérateur : c'étaient 1° Abubekr; 2° Omar; 3° Osman; 4° Ali; ces quatre premiers ont été successivement khalifes : 5° Talha; 6° Zobéir fils d'Awam; 7° Saad fils d'Abu-Wak-

kas; 8° Abderrahman fils d'Auf; 9° Abu-Obaïda, fils de Djerra; 10° Saad fils de Zaïd, 11° Hamza; 12° Djafar. La plupart étaient ses proches parents; il échauffait leur zèle par l'excellence de ses promesses, le ciel, le paradis et une félicité éternelle supérieure à tout ce que l'intelligence humaine peut se figurer de plus ravissant.

APOTRES (Frères). Fanatiques qui se mirent à la suite de Gérard Sagarelli ou Ségarelle. *Voy.* Apostoliques, n° 6.

APOTROPÉENS. Les Grecs nommaient ainsi les dieux qui détournaient les maux dont on était menacé. Les Latins les appelaient *Averrunci*. Les Egyptiens en avaient aussi. On leur sacrifiait un agneau.

APOTROPÉES, vers composés pour conjurer ou pour détourner le courroux des dieux.

APPARITIONS. 1° On lit dans la Bible le récit d'un grand nombre d'apparitions; mais toutes n'ont pas le même caractère. En effet dans les unes les esprits qui apparaissaient aux hommes avaient emprunté un corps véritable, comme les trois anges qui vinrent trouver Abraham, et auxquels ce vénérable patriarche lava les pieds et servit à boire et à manger; comme l'ange qui lutta avec Jacob, et qui fut terrassé par lui. — D'autres fois ils semblent n'avoir emprunté qu'une forme fantastique, ou n'avoir produit qu'une illusion dans la vue de ceux à qui ils se manifestaient; dans ce second cas ils offraient l'apparence de quelque chose de surhumain; ce qui les faisait reconnaître pour des êtres étrangers à l'humanité, tandis que dans le premier cas, ils étaient pris d'abord pour des hommes, et on ne les reconnaissait pour esprits que par les œuvres extraordinaires qu'ils opéraient, ou par la manière dont ils disparaissaient. L'apparition de l'âme de Samuel à Saül n'était aussi qu'une vaine apparence. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Pythonisse d'Endor. — Dans d'autres circonstances on n'entendait qu'une voix, soit accompagnée de phénomènes extraordinaires, comme celle que Moïse entendit sortir du milieu du buisson ardent, et celle qui promulgua la loi sur le mont Sinaï au milieu des tonnerres et des éclairs; soit sans phénomène, comme la voix qui se fit entendre dans le temple de Jérusalem pendant que Jésus prêchait. Il est un quatrième mode d'apparition fort fréquent dans l'Ecriture sainte, c'est celle qui avait lieu en songe; ainsi Jacob vit en songe les anges monter et descendre sur une échelle immense dont le pied reposait à terre et dont le sommet atteignait le ciel; ainsi Joseph et les mages reçurent en songe plusieurs avertissements du ciel. — Dans les livres saints et principalement dans le Pentateuque, on lit souvent que Dieu apparut à Abraham, à Moïse, à Salomon, etc., mais il n'est exprimé nulle part de quelle manière Dieu se manifestait à eux. — On peut encore ranger au nombre des apparitions les phénomènes surnaturels où il n'y avait ni voix, ni apparence de forme humaine, tels que la colonne lumineuse qui dirigea les Israélites dans leur voyage à travers la mer Rouge et le désert d'Arabie. *Voy.* Vision.

2° Les livres mythologiques des païens fourmillent d'apparitions. Voici les idées de Jamblique sur ce sujet : Les apparitions des dieux sont analogues à leur essence, puissance et opérations : ils se montrent toujours tels qu'ils sont : ils ont leurs signes propres, leurs caractères et leurs mouvements distinctifs, leurs formes fantastiques particulières, et le fantôme d'un dieu n'est pas celui d'un démon, ni le fantôme d'un démon celui d'un ange, ni le fantôme d'un ange celui d'un archange; et il y a des spectres d'âmes de toutes sortes de caractères. L'aspect des dieux est consolant; celui des archanges, terrible; celui des anges, moins sévère; celui des héros, attrayant; celui des démons, épouvantable. Il y a dans ces apparitions encore une infinité d'autres variétés relatives au rang de l'être, à son autorité, à son génie, à sa vitesse, à sa lenteur, à sa grandeur, à son cortége, à son influence. *Voy.* Aorasie et Théopsie. *Voy.* aussi, pour les anecdotes, notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Visions, Spectres, Fantômes, Hallucinations, Esprits, Lutins, Vampires, Revenants, Songes, Armées prodigieuses, etc., etc.

APPELANTS. C'est le nom que l'on a donné aux évêques, aux ecclésiastiques et aux laïques du parti janséniste qui avaient interjeté appel au futur concile de la bulle *Unigenitus*, donnée par le pape Clément XI, et portant condamnation du livre du P. Quesnel intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament.*

APPIADES, divinités dont les temples étaient proche des eaux ou fontaines d'Appius à Rome. On en nommait cinq : Vénus, Pallas, la Concorde, la Paix et Vesta. Elles avaient aussi un temple commun où elles étaient représentées à cheval, comme des amazones.

APSARAS, nymphes célestes qui forment la cour d'Indra, dieu du ciel chez les Indiens; on les dit au nombre de 35,000,000, parmi lesquelles on en distingue 1060; mais les poëtes n'en nomment que sept ou huit. Elles sont une des productions merveilleuses dues au barattement de la mer de Lait (*Voy.* Amrita). Leur vêtement est azuré et orné de pierres précieuses. Quoique jaloux de leur beauté extraordinaire, Indra les a envoyées quelquefois sur la terre pour séduire quelque pieux anachorète, dont les austérités menaçaient de lui faire perdre son trône dans le ciel. Outre les dons de la beauté et de la jeunesse, elles possèdent encore une foule de talents, et savent charmer les yeux et les oreilles par les agréments de leur danse et les accents mélodieux de leur voix

APTYAS, ou APYAS, c'est-à-dire, nés des eaux. Ce sont trois frères que les Védas, livres sacrés des Hindous, supposent avoir été créés successivement par Agni, dieu du feu, pour défendre le beurre clarifié des sacrifices contre la rapacité des Asouras ou dé-

mons. Agni les avait produits en jetant par trois fois différentes un charbon ardent dans l'eau (*apas*). Ils s'appelaient *Ekata*, *Dwita* et *Trita* (c'est-à-dire, Premier, Second et Troisième). Les Asouras ayant réussi à précipiter ce dernier au fond d'une source à laquelle il voulait boire, afin d'empêcher sa mission de gardien des offrandes, Trita en fut délivré par les dieux, auxquels il avait adressé un chant de louanges. Suivant un autre récit, Trita aurait été jeté dans un puits par ses frères aînés; il est quelquefois confondu avec Indra. Quoi qu'il en soit, le mythe des *Aptyas* est très-ancien; ils forment à eux trois une triade de demi-dieux, de *richis* (sages) ou de *mounis* (pénitents), célébrés dans différents passages des Védas et du Mahâbhârata.

APULÉENS, sectateurs d'Apulée, philosophe toïcien du IIIe siècle, qui entra dans la secte des valentiniens caïnites. Il enseigna qu'il fallait adorer les bons anges, en qualité de puissances divines qui avaient par elles-mêmes droit de médiation entre Dieu et les hommes. Les Apuléens sont le plus souvent appelés Angéliques.

AQUARIENS, ou *Hydroparastes;* nom donné aux encratites, parce qu'ayant le vin en horreur, ils n'employaient que de l'eau dans la consécration de l'eucharistie. Il y avait aussi des catholiques qui en agissaient de même, pour éviter d'être reconnus par les païens, à l'odeur du vin, lorqu'ils sacrifiaient dès le matin. Saint Cyprien les réfuta.

AQUATIQUES, hérétiques qui, adoptant le système de Thalès, soutenaient que l'eau était un principe coéternel à Dieu et la cause première de tous les êtres.

AQUEL, ou AQUIL. Dans le langage allégorique des Druzes, on appelle *Aquel* (spirituels), les différents ordres de la hiérarchie sans distinction de sexe. Il est vrai qu'ils ont des hommes et des femmes spirituels; mais, dans leur langage de convention, les membres d'un ordre quelconque sont appelés *hommes* par rapport à celui qui lui est inférieur, et femmes par rapport à celui qui lui est supérieur. Les Aquels sont astreints à une conduite plus exemplaire que celle des simples fidèles; ils sont vêtus de noir, et portent un turban blanc. mais modestement arrangé. Ils ne portent point les armes, à moins que la guerre poussée à l'extrémité n'oblige tous les scheikhs à marcher. Ils ne mangent que chez les personnes d'une intégrité irréprochable, et ne reçoivent des présents que d'elles, dans la crainte de participer à un bien mal acquis. Ils lisent les cinq livres de Moïse qu'ils appellent *Taura*. L'usage de la confession ne paraît pas leur être étranger. Ils vénèrent ceux qui sont morts en odeur de sainteté, et ils placent leurs corps dans de petits oratoires. Ils se mortifient par le jeûne et s'abstiennent des plaisirs; il en est même qui ne vivent que de pain et d'eau. Les simples fidèles peuvent parvenir au rang d'*Aquel* ou spirituels.

AQUILICES, sacrifices que les Romains offraient aux dieux, et en particulier à Jupiter Pluvius, pour en obtenir de la pluie, dans les temps de sécheresse.

AQUIMINARIUM, vase placé à l'entrée des temples des anciens païens pour contenir l'eau lustrale, dont le peuple s'arrosait avant d'entrer. On voit qu'il remplissait à peu près le même office que nos bénitiers.

ARA, hérétique qui prétendit que Jésus-Christ même n'avait pas été exempt du péché originel.

ARABES (RELIGION DES ANCIENS). Des monuments authentiques font foi que les anciens Arabes, instruits par les patriarches, conservèrent longtemps le culte du vrai Dieu; mais peu à peu ils l'abandonnèrent pour se livrer à de grossières superstitions. Le sabéisme ou le culte des astres, et le magisme ou celui du feu se répandirent dans les diverses tribus de l'Arabie. Toutefois on n'a que des donnés assez vagues sur la manière dont l'un et l'autre culte était observé dans cette vaste contrée, qui paraît avoir adopté un mélange des erreurs chaldéennes, égyptiennes, phéniciennes et persanes. La *Caaba* ou maison sainte, qui fut en vénération de toute antiquité, était comme le rendez-vous de toutes les religions, de toutes les superstitions particulières, aussi elle ne contenait pas moins de 360 idoles. On y voyait entre autres Hobal que l'on a cru être le même que Saturne; Asaf et Naïlah sous la forme de deux statues de pierre; Lot, sous celle d'un rocher; Ozza, sous celle d'un dattier; Yauk, sous l'effigie d'un cheval; Nasr, sous celle d'un aigle; Yaghout, sous celle d'un lion; Ménat, bloc informe d'une pierre noirâtre; Woudd, dieu de la tribu de Kelb; Savaa, de celle de Hamadan; on y voyait, même avant l'islamisme, la statue de la vierge Marie tenant dans ses bras le saint enfant Jésus. Mais toutes ces figures tombèrent à l'ordre de Mahomet. Chaque tribu avait sa divinité et surtout sa planète honorée d'un culte particulier; tous les ans cependant on se réunissait à la Caaba, où chacun retrouvait l'objet de son culte. Outre ce panthéon général il y avait plusieurs autres temples répandus dans les diverses provinces; on y apportait des offrandes, on y immolait des victimes, quelquefois même des victimes humaines. Les Arabes croyaient aux songes, aux devins, aux sorts; ils consultaient l'avenir au moyen de flèches non empennées qu'on agitait dans un sac de peau pour en faire sortir une au hasard; ils suspendaient ou hâtaient leur marche d'après le vol d'un oiseau; ils redoutaient les génies et fuyaient l'influence du mauvais œil. A l'époque où Mahomet commença sa prétendue mission, il y avait en Arabie un assez grand nombre de juifs et de chrétiens; ces derniers étaient répandus principalement dans la Syrie et dans le Yémen. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ARABE, ARABIE.

ARABES, ARABIENS OU ARABIQUES. Dès le temps des apôtres, la foi avait pénétré chez les Arabes, mais elle s'y était un

peu altérée vers le milieu du IIIe siècle. Il s'éleva au milieu d'eux une secte qui attaqua l'immortalité de l'âme, sans nier cependant qu'il y eût une autre vie après celle-ci. Les Arabiques prétendaient seulement que l'âme mourait avec le corps et qu'elle ressuscitait avec lui. Il se tint à ce sujet une nombreuse assemblée en Arabie, dans laquelle Origène parla avec tant de solidité et de modération, que ces gens égarés abandonnèrent entièrement leur erreur. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. Arabes.

ARACANI, nom que les Nègres de Kasamanse, en Afrique, donnent à leurs prêtres.

ARACHOULA, le mauvais esprit de l'air, dans l'opinion des Chinois idolâtres qui habitent les confins de la Sibérie. Lorsqu'il arrive une éclipse de lune, ils croient qu'Arachoula veut la dévorer; alors ils poussent de grands cris, sonnent les cloches, frappent sur des chaudrons et sur des timbales afin d'effrayer l'esprit et de lui faire lâcher prise.

ARAF, purgatoire des musulmans; lieu mitoyen entre le paradis et l'enfer. Il est destiné aux musulmans ou non musulmans qui naissent et qui meurent dans un état d'imbécillité et de démence, sans avoir pu connaître ni embrasser aucune religion; d'autres y placent encore les enfants non musulmans morts en bas âge. Mais l'opinion la plus dominante est celle qui fait de l'araf le partage de six classes d'hommes, savoir: 1° des martyrs musulmans, qui de leur vivant auraient manqué de respect et de soumission à leurs pères et mères; 2° des enfants naturels, comme étant les fruits d'un commerce illégitime; 3° des musulmans en qui les bonnes œuvres n'excèdent pas les mauvaises; 4° des enfants nés dans l'infidélité, c'est-à-dire hors de l'islamisme et morts en bas âge; 5° des monarques infidèles, des souverains non musulmans, mais doués d'équité et de vertus, tels que le célèbre roi de Perse Nouschirewan, etc.; 6° d'une légion d'anges ou d'êtres spirituels. Ce sont là les seuls êtres que la religion musulmane regarde comme prédestinés à expier leurs fautes et à se purifier de leurs taches dans le purgatoire. Le septième chapitre du Coran porte le titre d'*Araf;* il y est représenté comme un rempart ou ligne de séparation entre le paradis et l'enfer, qui empêche les élus de voir les réprouvés et réciproquement; mais les habitants de l'Araf peuvent voir les uns et les autres.

ARAFA, nom d'une montagne située proche de la Mecque, en Arabie. Les musulmans prétendent qu'Adam y rencontra sa femme, cent ans (d'autres disent deux cents ou même trois cents ans) après avoir été expulsés du paradis terrestre; c'est pourquoi elle fut nommée *Arafa*, ou de la reconnaissance. Ils ajoutent que l'on voit encore les deux colonnes vertes sur lesquelles Eve appuya les genoux quand Adam la reconnut. Ceux qui font le pèlerinage de la Mecque ne manquent pas d'aller faire une station à cette montagne.

ARAKHO, esprit du mal, dans le système religieux des Tibétains-Mongols. S'étant glissé inaperçu dans l'assemblée des dieux, il s'empara de la coupe de nectar, l'épuisa jusqu'au fond et la souilla d'un autre liquide impur et infect. Les dieux, s'étant aperçus de la substitution, tombèrent d'accord que lui seul avait pu se rendre coupable d'un pareil sacrilége et le cherchèrent pour le châtier, mais Arakhose cacha si bien, que nul ne put découvrir sa retraite. On interrogea le Soleil, qui rendit une réponse peu satisfaisante; la Lune, questionnée à son tour, fournit des indications plus claires. Arakho fut traîné hors de son repaire et châtié comme il le méritait. Depuis ce temps il ne respire que vengeance et poursuit constamment le Soleil et la Lune. Lorsqu'il peut atteindre l'un d'entre eux, une éclipse s'ensuit; et c'est afin de tirer l'astre d'une si périlleuse situation, que le peuple fait un tel fracas au moyen de ses cris, des instruments de musique et d'autres ustensiles que l'esprit mauvais épouvanté est contraint de prendre la fuite.

ARANDA (Pierr d'), évêque de Calahorra, enseignait que la loi mosaïque était préférable à la religion chrétienne, parce que celle-là n'avait qu'un principe, tandis que les chrétiens en avaient trois, le Père, le Fils et le Saint-Esprit: aussi, dans la doxologie, il se contentait de dire, *Gloire au Père*, sans y ajouter les noms du Fils et du Saint-Esprit; que Jésus-Christ, s'il est Dieu, n'avait point souffert; que les indulgences n'avaient aucun effet, mais avaient été inventées par la cupidité des papes; qu'il n'y avait ni enfer ni purgatoire, mais seulement un paradis. Il faisait pareillement bon marché de l'abstinence et du jeûne, même du jeûne eucharistique. Il fut condamné, en 1498, à une prison perpétuelle.

ARANFAYBO, espèce de divinité protectrice des îles Canaries, au temps des Guanches. C'était un porc de petite race, que l'on nourrissait dans une grotte. On croyait qu'il avait beaucoup de pouvoir auprès de la divinité pour faire cesser les calamités publiques. Ainsi, dans les temps de sécheresse, lorsque les populations étaient fatiguées d'invoquer en vain leurs divinités particulières, elles se rendaient en foule à la grotte. Un vieillard vénéré par sa piété et sa sagesse y pénétrait seul, en rapportait l'*Aranfaybo* et le présentait au peuple qui l'accueillait avec des transports de joie. L'animal restait libre et courait les champs tant que durait la sécheresse, mais on le ramenait en triomphe à son antre dès que la pluie commençait à tomber.

ARARDUS, dieu gaulois dont on a trouvé, il y a peu de temps, le nom sur un autel de marbre à Saint-Béat. On ignore du reste quels étaient ses attributs et ses fonctions.

ARATÉES, fêtes instituées en l'honneur d'Aratus, célèbre capitaine de la ligue achéenne, qui combattit longtemps pour la liberté de la Grèce. On les célébrait tous les ans le jour de sa mort et le jour où il avait rendu la liberté à sa patrie. Le prêtre portait un diadème moucheté de blanc et de pourpre;

les musiciens consacrés à Bacchus accompagnaient la cérémonie du son de leurs instruments. On y faisait des processions où le maître de l'école publique paraissait à la tête de tous ses disciples, et suivi des sénateurs et des citoyens couronnés de guirlandes.

ARATHIS, femme du roi Damascus, révérée par les Syriens comme une divinité.

ARATRIUS, dieu d'Azoth, ville des Phéniciens; c'est lui qui leur avait appris à ensemencer la terre, ce qui lui valut son nom. Toutefois, le nom *Aratrius* était inconnu aux Phéniciens; les Latins auront traduit ainsi le mot *Dagon*, qui, en phénicien, signifie *du blé* (דָּגָן *dagan*). *Voy.* DAGON. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire de la Bible.

ARATTI ou ARTI, cérémonie religieuse ou superstitieuse en usage chez les Hindous; elle est entièrement du ressort des femmes. Les Hindous, comme la plupart des peuples orientaux, croient à l'influence du mauvais œil, et pour détourner les malheurs qui pourraient fondre sur celui qui aurait été regardé de travers, il est nécessaire de recourir à l'aratti. Voici en quoi consiste cette cérémonie : des femmes mariées ou des courtisanes (1) mettent dans un plat de métal une lampe faite avec de la pâte de farine de riz ; elles y versent de l'huile ou du beurre liquéfié et l'allument; puis, prenant l'une après l'autre le plat avec les deux mains, elles l'élèvent à la hauteur de la tête de la personne qu'il faut protéger contre le mauvais regard, et décrivent avec ce plat un certain nombre de cercles.

Au lieu de lampe allumée, on se contente quelquefois de verser dans le vase de l'eau rougie avec du safran, du vermillon ou une autre substance.

On conçoit que les personnages de distinction, qui ont souvent l'occasion de paraître en public, en vertu de leurs charges ou de leurs fonctions, doivent souvent recourir à l'aratti; en effet, on répète pour eux la cérémonie plusieurs fois par jour. Ils appellent ordinairement pour remplir cet office les courtisanes ou les danseuses attachées aux temples. Les rois et les princes entretiennent quelquefois des filles destinées à ce seul office.

On fait encore l'aratti pour les idoles lorsqu'il est venu dans les temples un certain concours, mais principalement lorsque, portées en procession, elles ont été exposées aux regards de la multitude. Pauvres dieux, qui ont à redouter l'influence maligne de l'œil d'un mortel ! Passe encore pour les éléphants, les chevaux et autres animaux domestiques, en faveur desquels les Indiens observent encore cette cérémonie.

Elle n'a pas lieu cependant pour les objets reconnus inanimés; mais comme ils n'en sont pas moins exposés à l'influence du mauvais regard, on emploie un autre remède, qui consiste à dresser au milieu d'un jardin, par exemple, ou d'un champ que l'on veut protéger, une perche au sommet de laquelle est attaché un grand vase de terre blanchi à la chaux, afin que cet objet apparent, attirant les regards du passant malintentionné, les empêche de tomber sur les productions de la terre, sans quoi les denrées seraient fort compromises.

ARAUCANOS, nom générique de diverses peuplades de l'Amérique du Sud. Les Araucanos ont un Dieu suprême, qu'ils nomment *Pillan;* ils le regardent comme un esprit, et lui donnent encore les noms de *Hnenou-Pillan*, esprit du ciel; *Ngen*, l'être; *Eutagen*, le Grand-Etre. Ils se servent aussi en parlant de lui des épithètes de *Thalcavé*, tonnant; *Vivennvoé* , créateur de tout; *Vilpepilvoé* , tout-puissant; *Molghelle*, éternel; et *Aunonolli*, infini. On voit qu'ils se forment une idée fort juste de la Divinité. Mais au-dessus de ce Dieu suprême ils placent *Meulen*, génie du bien, *Wancubu*, génie du mal, et *Epunamun*, génie de la guerre. Ils n'ont ni temples ni idoles ; ils admettent l'immortalité de l'âme et ont un Caron femelle : c'est *Tempulagi*, vieille femme qui passe les âmes des morts vers l'orient, où se trouve le séjour de l'éternelle béatitude. Ils enterrent les guerriers avec leurs armes, sacrifient un cheval sur la tombe, et y déposent des vivres pour nourrir le défunt pendant le voyage.

ARBORI-BONZES , c'est-à-dire *bonzes des arbres*, nom donné par les Européens à certains religieux du Japon qui habitent dans le creux des arbres, mènent une vie fort pénitente et ne vivent que d'aumônes. Leurs bonnets, de forme pyramidale, sont faits d'écorce d'arbre et surmontés d'une aigrette de crins noirs ou de poil de chèvre. Ils portent deux robes ; celle de dessous est de peau de bouc, et fort courte ; celle de dessus, un peu plus longue, est de coton et a des demi-manches. A la corde qui leur sert de ceinture est suspendu un gobelet, qu'ils tiennent à la main. Ils ne marchent qu'avec un bâton, et se chaussent de sandales liées avec des courroies et garnies de quatre fers qui font beaucoup de bruit. Leur barbe et leurs cheveux sont sales, mal peignés, et tout leur extérieur n'offre que malpropreté. Ces contemplatifs conjurent les démons ; mais ils ne peuvent avoir d'empire sur eux qu'après trente ans révolus. *Voy.* YAMA-BOTZ.

ARBRE. 1° *Arbre de la science du bien et du mal*, planté par le Créateur dans le paradis terrestre. Dieu, pour éprouver l'obéissance de nos premiers parents, leur défendit de manger du fruit de cet arbre. Satan les tenta et persuada à la femme que le Tout-Puissant n'avait porté cette défense que dans la crainte que, sachant le bien et le mal, ils ne devinssent aussi savants et aussi puissants que lui-même. Eve, séduite, en cueillit, en mangea et en porta à son mari, qui en mangea comme elle. Ainsi fut consommé le premier péché commis par l'homme, qui dès

(1) L'un ou l'autre de ces deux états est de rigueur; les veuves en sont sévèrement exclues. En général, toute participation aux cérémonies domestiques leur est absolument interdite. On chasserait honteusement celle qui aurait l'audace d'y assister ; leur présence seule est réputée porter malheur.

lors fut condamné aux peines et aux afflictions de la vie. L'arbre de la science du bien et du mal ne fut probablement appelé ainsi qu'en conséquence de la prétention d'Adam et d'Eve.

2° *Arbre de vie*, autre production du paradis terrestre. On croit communément que ses fruits avaient la propriété de prolonger la vie des hommes et de les soustraire à la mort. Cet arbre a dû disparaître avec le paradis terrestre, après le péché de nos premiers pères. Les rabbins prétendent qu'il était d'une grandeur prodigieuse, et que de son pied sortaient toutes les sources de la terre. Il n'eût pas fallu moins de cinq cents ans pour en faire le tour. Pour ce numéro et le précédent, *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible.

3° *Arbres consacrés aux divinités.* Chez les anciens Grecs, le pin était consacré à Cybèle; le hêtre, à Jupiter; le chêne, à Rhéa; l'olivier, à Minerve; le laurier, à Apollon; le lotus et le myrte, à Apollon et à Vénus; le cyprès, à Pluton; le narcisse et l'adianthe ou capillaire, à Proserpine; le frêne et le chiendent, à Mars; le pourpier, à Mercure; le pavot, à Cérès, à Lucine et à Morphée; la vigne, à Bacchus; le peuplier, à Hercule; l'ail, aux dieux Pénates; l'aune, le cèdre, le narcisse et le genièvre, aux Euménides; le palmier, aux Muses; le platane, aux Génies; etc.

4° *Arbres saints.* C'étaient, chez les Latins, des arbres plantés sur le bord des chemins, auxquels on attachait des couronnes et des *ex-voto*. Quelquefois même on construisait des autels sous leur ombrage.

5° *Arbre des pagodes.* C'est un arbre réputé sacré, que les Siamois plantent devant leurs pagodes, et auquel on va quelquefois se pendre par dévotion. C'est de son bois que l'on fait les statues de Sommona-Codom. Nul particulier n'en peut avoir dans son jardin.

6° Les Hindous reconnaissent sept arbres sacrés, dont le principal est l'*aswatthâ*, appelé aussi figuier des pagodes (*Ficus religiosa*).

7° Les bouddhistes de l'île de Ceylan ont beaucoup de respect pour l'arbre *bogaha*, qui est sans doute le même que l'arbre des pagodes des Siamois. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, article Arbres.

ARC-EN-CIEL. Tout le monde connaît ce phénomène de la nature. 1° Dieu le donna au patriarche Noé comme signe de l'alliance qu'il contractait avec lui et avec sa postérité, et de la promesse qu'il lui faisait de ne plus détruire le monde par le déluge.

2° Les Péruviens vénéraient l'arc-en-ciel et lui avaient consacré un sanctuaire dans le célèbre temple du Soleil, à Cusco, parce que ce phénomène est produit par cet astre. Ce sanctuaire était tout enrichi d'or, et on le voyait représenté avec toutes ses couleurs sur des plaques de métal, dans l'une des faces du bâtiment, où il s'étendait d'une muraille à l'autre. Ils appelaient l'arc-en-ciel *Cuychou*. Lorsqu'ils l'apercevaient dans le ciel, ils fermaient aussitôt la bouche et la cachaient avec la main, dans la persuasion que, s'ils l'ouvraient tant soit peu, leurs dents se gâteraient. *Voy.* Iris. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire de la Bible, et celui d'Arc-en-ciel dans notre Dictionnaire des Sciences occultes.

ARCHALI-TUTASCA, c'est-à-dire *lundi nouveau*. C'est le nom que donnent les Mingréliens au premier lundi de l'année et même de chaque mois, qui est pour eux un jour de fête. Ils s'abstiennent de travail ce jour-là et font bonne chère : car c'est à peu près en cela seul qu'ils font consister la sanctification des fêtes.

ARCHANGE, substance intellectuelle qui tient le huitième rang dans la hiérarchie céleste, suivant la doctrine chrétienne. *Voy.* Ange.

ARCHE D'ALLIANCE. 1° C'était, chez les Juifs, une espèce de coffre dans lequel étaient renfermées les tables de pierre sur lesquelles Dieu avait gravé la loi donnée à Moïse sur le mont Sinaï; la verge d'Aaron, qui avait miraculeusement fleuri, et un vase rempli de la manne dont les Israélites s'étaient nourris dans le désert. Elle était construite en bois précieux, revêtue de lames d'or en dedans et en dehors, haute d'une coudée et demie, large d'autant, et longue de deux coudées et demie. Elle était ornée au sommet d'une petite galerie d'or qui régnait tout autour. Son couvercle se nommait *propitiatoire;* il était fait du même bois et revêtu pareillement d'or richement ciselé; de plus, il était surmonté de deux têtes d'anges ou chérubins, placées chacune à l'une des extrémités. Ces figures avaient les ailes étendues, et semblaient par leur disposition former une espèce de trône sur lequel la majesté divine était censée reposer. Cette arche ne devait être transportée que sur les épaules des lévites; et à cet effet on y avait adapté des anneaux d'or, dans lesquels on passait des leviers pareillement revêtus d'or. La religion des Hébreux n'avait rien de plus saint que l'arche : c'était la preuve la plus sensible de la présence de Dieu parmi son peuple, le gage le plus assuré de sa protection, l'instrument le plus ordinaire de ses merveilles. On la plaçait dans le fond du sanctuaire, dans le lieu le plus sacré, le plus inaccessible du temple. On ne la voyait jamais à nu. Le grand prêtre seul entrait une seule fois l'année dans le sanctuaire où elle était, pour bénir le peuple. C'est en sa présence que l'on renouvelait les alliances avec le Seigneur, c'est auprès d'elle qu'on allait recevoir les oracles de la Divinité. Avant qu'elle fût placée dans le temple de Salomon, on la portait quelquefois aux armées, sous un riche pavillon, et avec elle les Hébreux se croyaient invincibles. Une fois cependant, sous le pontificat d'Héli, Dieu, irrité des crimes de son peuple, permit qu'un objet aussi saint tombât au pouvoir des ennemis. Les Philistins triomphants la portèrent à Azot, dans le temple de leur dieu Dagon, et la placèrent auprès de l'idole; mais le lendemain matin ils trouvèrent la statue de Dagon ren-

versée. Ils la relevèrent et la remirent à sa place. Le jour suivant, le dieu était, il est vrai, demeuré debout, mais horriblement mutilé : sa tête et ses mains, séparées du tronc, étaient tombées à terre. Bien plus, le peuple de la ville fut frappé au siége d'une maladie intolérable. A ce fléau vint s'en joindre un second : une multitude innombrable de rats ravagea les campagnes. Les Philistins, soupçonnant l'arche d'être la cause de ces calamités, la transportèrent de ville en ville, et partout où elle passait les mêmes calamités se reproduisaient. Convaincus enfin que c'était le Dieu d'Israël qui les punissait de leur sacrilége, ils prirent enfin le parti, au bout de sept mois, de la renvoyer aux Israélites ; et, par le conseil de leurs prêtres, ils y joignirent, par forme d'*ex-voto*, cinq rats d'or et cinq figures d'or de la partie de leur corps qui avait été affligée, au nom des cinq provinces ou satrapies dont se composaient leurs Etats. Mais afin d'être bien assurés si ces malheurs leur étaient venus par pur hasard ou bien par un châtiment du Seigneur, ils employèrent un moyen qui leur démontra évidemment que le doigt de Dieu était là. Ils construisirent un chariot neuf, y attelèrent deux vaches qui venaient de mettre bas, renfermèrent leurs veaux à l'étable, placèrent l'arche sur le chariot, et laissèrent les vaches aller à leur gré. Les pauvres bêtes prirent le chemin de la terre d'Israël, sans se détourner ni à droite ni à gauche, tout en meuglant cependant du besoin de revoir leurs petits. Elles arrivèrent ainsi à Bethsamès, première ville des Israélites. Les Bethsamites accueillirent l'arche avec transport ; ils enlevèrent l'arche, mirent en pièces le chariot, et en firent un bûcher sur lequel ils immolèrent les vaches en holocauste. L'arche fut transférée à Cariath-Iarim, où elle demeura l'espace de soixante-onze ans, jusqu'au temps de David. Ce roi alla l'y chercher, avec tout le peuple, pour la conduire à Jérusalem. Mais durant le trajet, comme l'arche était placée sur un chariot, un nommé Oza, la voyant chanceler, y porta la main pour la soutenir, quoiqu'il ne fût ni prêtre ni lévite. Sa témérité fut punie de mort. L'arche fut placée dans un tabernacle que David avait fait construire, jusqu'à ce qu'enfin elle fut définitivement fixée dans le temple magnifique bâti par Salomon. Lorsque les Juifs furent emmenés captifs à Babylone, le prophète Jérémie fit porter l'arche dans le désert et la cacha dans une caverne de la montagne où Moïse était mort. Jamais on ne put la découvrir depuis. Ce monument de l'ancienne loi a manqué au second temple, quoique plusieurs aient prétendu sans fondement qu'il fut retrouvé après la captivité et replacé dans le nouveau sanctuaire. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, article ARCHE.

2° Les Juifs thalmudistes racontent que Salomon, ayant appris de quelques prophètes qu'un jour les Assyriens brûleraient le temple qu'il avait bâti, fit construire un souterrain fort secret, pour y mettre, en cas de besoin, les choses les plus précieuses. Ce fut là que le roi Josias cacha l'arche d'alliance, la verge d'Aaron, le vase de la manne, le pectoral du grand prêtre et l'huile sainte, qui ne se trouvèrent plus dans le second temple. — D'autres croient que Nabuchodonosor emporta l'arche à Babylone, et qu'elle était comprise parmi les vases précieux qu'il enleva du temple. — D'autres enfin prétendent que Manassès, ayant placé les idoles dans le temple, en ôta l'arche, qui n'y fut plus replacée depuis. Les Juifs croient en général que l'arche d'alliance paraîtra de nouveau avec le Messie qu'ils attendent.

3° On conserve dans l'Abyssinie une arche fameuse, que les habitants prétendent être la même qu'on gardait dans le temple de Jérusalem. Elle fut volée par les jeunes Israélites que Salomon donna au fils qu'il avait eu de la reine de Saba, pour l'accompagner en Ethiopie. Ce fait, qui paraît fabuleux et peu vraisemblable, est ainsi détaillé dans les Annales d'Abyssinie : *Ces premiers-nés d'Israël s'engagèrent par serment d'enlever l'arche d'alliance, qu'ils appelaient* la Sion céleste. *Ils entrèrent de nuit dans le temple, dont la Providence permit que les portes fussent ouvertes ; ils mirent l'arche sur un chariot, et prirent la fuite avec tant de promptitude, que Salomon, qui les poursuivit, ne put les atteindre. Ils traversèrent la mer Rouge avec la même vitesse, non pas à pied sec, comme autrefois les Israélites, mais en volant sur la surface des eaux avec leurs chariots. La reine de Saba, apprenant que son fils revenait avec l'arche du Dieu de Sion, alla le recevoir en grande pompe, et fit placer l'arche dans le temple du pays de Malédo.* — Il est naturel de penser que le fils de la reine de Saba, devenu roi d'Ethiopie, aura trouvé trop dur d'être obligé d'aller à Jérusalem adorer le vrai Dieu, comme la loi l'ordonnait ; qu'il aura voulu établir dans son royaume un temple où le service divin se fît avec les mêmes cérémonies et la même solennité qu'à Jérusalem ; que, pour lui complaire, quelques-uns des lévites qui devaient l'accompagner auront fait faire secrètement une arche sur le modèle de celle de Jérusalem, et l'auront emportée en Abyssinie ; enfin que, pour rendre cette arche respectable aux yeux des peuples, le prince aura fait répandre le bruit que c'était l'arche même du temple de Jérusalem, qui avait été enlevée d'une manière presque miraculeuse : mensonge qu'il était aisé d'accréditer, à cause de la grande distance qu'il y avait entre le royaume d'Israël et l'empire d'Abyssinie. Les Abyssins ont donné à cette arche célèbre le même nom qu'à celle de Noé, et l'ont appelée *Tabot* ; ils la nommèrent aussi par excellence *Sion*. C'est pourquoi, lorsqu'ils se convertirent à la religion chrétienne, le temple où l'on conserve cette arche, ayant été consacré à la sainte Vierge, a été nommé *Sainte-Marie de-Sion*. — Pour entretenir la vénération du peuple, on avait soin de la tenir exactement cachée ; à peine l'offrait-on aux regards des rois. Mais depuis que les monarques d'Abyssinie vivent sous des tentes, on porte l'arche

à la suite de la cour. Quatre prélats, revêtus de leurs habits pontificaux, l'accompagnent; devant et derrière marchent un grand nombre de prêtres qui chantent des hymnes; et l'un d'eux allant à reculons, l'encensoir à la main, ne cesse point de l'encenser qu'on ne l'ait déposée dans le grand pavillon, qui est comme la chapelle de l'empereur. Il n'y a que les prêtres qui disent la messe devant le souverain, auxquels il soit permis de célébrer les divins mystères devant l'arche. Lorsque les jésuites arrivèrent en Abyssinie, les habitants, craignant que par les intrigues de ces Pères leur Eglise ne fût assujettie à celle de Rome, prirent les plus grandes précautions pour que leur arche ne tombât pas dans des mains ennemies. Quelques moines, pleins de zèle, transportèrent ce précieux coffre, le plus secrètement qu'il leur fut possible, dans le canton de Bur, proche de la mer Rouge, et le cachèrent au milieu des montagnes, dans des buissons épais; et lorsque les missionnaires eurent été chassés, il reparut avec son premier éclat. — C'est par allusion à cette arche prétendue que les Ethiopiens appellent *Tabot* ou arche d'alliance la pierre sacrée sur laquelle on offre le saint sacrifice de la messe.

ARCHEGENETÈS, ou ARCHEGETÈS, ou AIGENETÈS, *chef, principe;* surnom d'Apollon, et sous lequel il avait un autel et un culte dans l'île de Naxos, dont il était le dieu tutélaire. Dans l'île de Malte on donnait le même nom à Hercule, dont le culte avait été apporté de Tyr. On appelait aussi Minerve, *Archégétis.*

ARCHÉION. C'était, chez les Grecs païens, le lieu le plus retiré du temple, celui où l'on conservait les trésors du dieu, quelquefois même ceux des particuliers.

ARCHEVÊCHÉ. On appelle de ce nom, 1° le diocèse soumis immédiatement à la juridiction d'un archevêque, ou la province ecclésiastique, composée du siége métropolitain et de plusieurs évêchés suffragants; 2° le palais archiépiscopal, ou le conseil ecclésiastique d'un archevêque; 3° les revenus temporels d'un archevêché. Il y a maintenant en France quinze archevêchés, dont les siéges sont Paris, Lyon, Rouen, Sens, Cambrai, Reims, Tours, Bourges, Albi, Bordeaux, Auch, Toulouse, Aix, Besançon et Avignon.

ARCHEVÊQUE, prélat métropolitain qui a pour suffragants un certain nombre d'évêques qui le regardent comme leur chef, ou au moins comme le premier d'entre eux. Ce titre était inconnu à la primitive Eglise, quoique les droits et la juridiction attachés à certains siéges métropolitains fussent exercés avec encore plus d'autorité qu'à l'époque actuelle. Saint Athanase passe pour le premier qui se soit servi du nom d'archevêque pour désigner l'évêque d'Alexandrie. Le troisième concile de Carthage, jugeant que ce titre ressentait le faste et la domination du siècle, défendit à ce prélat de le prendre, et voulut qu'il se contentât de celui d'*évêque du premier siége.* Néanmoins on s'y accoutuma dans la suite, et le concile œcuménique d'Ephèse le donne lui-même aux évêques des trois premiers siéges. Il s'étendit ensuite généralement à tous les métropolitains, quoiqu'il ait été peu usité avant le VIIe siècle; il n'a même commencé à l'être en France qu'environ l'an 744. Dans la suite on donna, chez les Grecs, le titre d'archevêques à certains évêques de grandes villes, quoiqu'ils n'eussent sous eux aucun suffragant; on en a vu des exemples dans l'Eglise latine; il y a même encore en Italie de ces sortes d'archevêques. Les droits des archevêques qui subsistent encore aujourd'hui se bornent à peu près à sacrer leurs suffragants, à présider les synodes provinciaux, et quelquefois à recevoir les appels qu'on a interjetés des décisions des évêques de leur province.

Les anglicans ont aussi gardé ce titre. Il y a en Angleterre deux archevêques, celui d'York et celui de Cantorbéry. *Voy.* MÉTROPOLITAIN, PATRIARCHE, PRIMAT, ÉVÊQUE. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de Liturgie, art. ARCHEVÊQUE, et celui des Rites sacrés, art. PALLIUM, CROIX *archiépiscopale.*

ARCHI-ABBÉ, titre que prit, en 1126, l'abbé de l'ordre de Cluny. *Voy.* CLUNY.

ARCHI-ACOLYTE, c'est-à-dire celui qui est au-dessus de l'acolyte. C'était autrefois une dignité dans les cathédrales. L'archi-acolyte était le chef d'un ordre de chanoines qu'on appelait acolytes. *Voy.* ACOLYTE.

ARCHI-CHANTRE, chef des chantres d'une église. Cette dignité subsiste encore en quelques églises.

ARCHI-CHAPELAIN. Anciennement celui à qui le roi confiait en France la surintendance de l'oratoire de son palais, en était appelé l'abbé, soit parce qu'on avait égard à l'étymologie du mot, qui signifie *père,* soit parce qu'il était en effet à la tête d'un certain nombre de moines qui desservaient l'oratoire. Mais ce titre ne tarda pas à faire place à celui d'*archi-chapelain,* et les desservants furent nommés *chapelains.* Cette qualification tira son origine du changement arrivé dans la dénomination de l'oratoire. Nos anciens rois ayant une dévotion extraordinaire pour la *chape* de saint Martin, la conservaient avec un soin religieux dans leur oratoire, qui, du nom de cette *chape,* prit bientôt celui de *chapelle.* Ceux qui étaient préposés à sa garde en tirèrent insensiblement leur nom. Telle est l'origine des mots *chapelle, chapelain* et *archi-chapelain.* Plus tard l'archi-chapelain remplissait les fonctions qui, dans la suite, ont été attachées à la charge de grand aumônier. Il a cumulé aussi la charge de grand chancelier ou d'archi-chancelier; et a joui, suivant les diverses époques, des titres de primat des chapelains, d'archevêque du sacré palais, de secrétaire, de conseiller du secret, d'archiprêtre de la France, et de bien d'autres encore. A l'imitation des rois, les grands seigneurs eurent aussi leur archi-chapelain, chargé souvent d'écrire les actes émanés de l'autorité de ces princes. Il n'y a plus d'archi-chape-

lains en France depuis le regne d'Henri Ier.

ARCHI-CONFRATERNITÉ, titre que prennent certaines confréries. 1° Il y a à Rome l'archi-confraternité de Notre-Dame du mont Carmel. Les confrères sont revêtus d'un sac de couleur de tan, attaché à un capuchon qui leur couvre le visage et descend en pointe jusqu'à la ceinture. Ils ne peuvent voir que par deux trous faits au capuchon, à l'endroit des yeux. Une ceinture de cuir leur sert à attacher ce sac, et ils portent sur leurs épaules un camail de serge blanche.

2° Il y a encore à Rome une archi-confraternité établie sur la fin du XVIe siècle, par un chirurgien, pour honorer les stigmates de saint François d'Assises. Les membres de la confrérie s'habillent par humilité d'un sac de couleur cendrée, qu'ils lient avec une grosse corde ornée d'un grand chapelet de bois. Ils portent aussi un écusson où sont les armes de saint François, consistant en deux bras croisés l'un sur l'autre, l'un nu, l'autre revêtu d'une manche, avec les mains percées de clous. Ces bras sont posés sur une croix de bois. Quand les confrères vont en procession, ils marchent nu-pieds, avec des sandales de bois, tenant une croix à la main, et se couvrent tout le visage de leur capuchon.

3° Il y a encore l'archi-confraternité de la mort, dont les membres font enterrer les morts abandonnés de tout le monde, et célébrer des messes pour eux. *Voy.* ARCHI-CONFRÉRIE.

ARCHI-CONFRÉRIE. Ce terme est le même que le précédent. Le nom d'archi-confrérie signifie confrérie mère : la société qui porte ce titre a le droit de s'associer ou de s'agréger des sociétés particulières, pourvu qu'elles aient le même but, de les faire participer à toutes les grâces, à toutes les faveurs spirituelles qui lui ont été personnellement accordées. Ces sociétés, une fois agrégées, deviennent et restent membres de l'archi-confrérie. Il y a eu plusieurs archi-confréries. Nous citerons :

1° L'archi-confrérie de la Charité, instituée par le pape Clément VII ; elle a pour but de pourvoir aux besoins des pauvres, quels qu'ils soient. Elle leur distribue du pain tous les samedis, fait célébrer la messe et administrer les sacrements aux prisonniers, dote quarante pauvres filles le jour de saint Jérôme, patron de l'œuvre, et fait plusieurs autres bonnes œuvres.

2° Il y a eu une archi-confrérie érigée dans un but moins utile à la religion et à la société, et dans laquelle on professait une grande dévotion pour la ceinture de saint Augustin. C'est une ceinture de cuir que les religieux augustins prétendaient avoir été portée dans tous les temps par les saints les plus illustres. On lit dans le petit livre composé pour cette association : *La sainte Vierge, impératrice des hommes et des anges, l'a portée sur ses reins. Il est probable que nos premiers pères, qui vivaient sous la loi de nature, étant habillés de peaux, devaient porter une ceinture de même étoffe. Le prophète Élie l'a portée aussi sur ses reins, puisqu'il est écrit qu'il était ceint d'une ceinture de cuir.* Les augustins prouvaient la même chose de saint Jean-Baptiste.

3° Depuis plusieurs années il a été érigé à Paris une association sous le titre d'*Archi-Confrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs.* Le siége de l'association est dans l'église de Notre-Dame des Victoires, appelée vulgairement les *Petits-Pères.* Elle a déjà produit de très-heureux fruits, et compte en ce moment ses associés par centaines de mille ; ceux-ci sont répandus dans toutes les contrées de la terre, et jusque dans les îles les plus reculées de l'océan Pacifique.

ARCHIDIACONAT, dignité d'archidiacre.

ARCHIDIACRE. Cette dignité ecclésiastique est fort ancienne. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut instituée quelque temps après le concile de Nicée, vers 330 ; mais ils se trompent sûrement, puisque Cécilien, auteur du schisme des donatistes, vers 311, était archidiacre. Les évêques choisissaient entre les diacres ceux qui leur paraissaient les plus habiles et les plus exacts, et ils leur confiaient une partie de leur juridiction, avec la qualité d'archidiacre ou de chef des diacres. Il y a beaucoup d'apparence que leur autorité ne s'étendait pas d'abord au delà des bornes de leur ordre, puisque le cinquième canon du concile de Reims, tenu sous le pape Eugène II, au commencement du IXe siècle, est la première loi qu'on connaisse pour obliger les archidiacres à se faire promouvoir à l'ordre de prêtrise. En effet, à cette époque, ils étaient devenus comme la main et l'œil de l'évêque. C'étaient eux qui avaient le soin de faire observer l'ordre et la décence publique dans le service divin ; la garde des ornements de l'église et la direction des pauvres. Ces pouvoirs et d'autres encore mirent bientôt l'archidiacre au-dessus des prêtres. C'est pour faire cesser cette anomalie, par laquelle un clerc d'un degré inférieur aurait eu juridiction sur ceux qui étaient plus élevés dans la hiérarchie sacrée, qu'on les obligea à recevoir le sacerdoce. Alors ils devinrent réellement supérieurs aux prêtres et même aux archiprêtres. Après le Xe siècle, ils furent regardés comme ayant juridiction de leur chef, avec pouvoir même de déléguer des juges. Dans la suite, pour affaiblir leur puissance, on les multiplia, surtout dans les diocèses d'une grande étendue, et celui qui avait dans son district la ville épiscopale prit la qualité de *grand archidiacre.* Il avait aussi la garde du trésor de l'église et juridiction comme les officiaux, et il faisait la visite dans les paroisses du diocèse où l'évêque l'envoyait ; c'est à peu près la seule fonction qui lui soit restée depuis, avec celle de présenter les candidats aux ordres sacrés. Autrefois, en France, les archidiacres levaient un droit sur l'héritage de chaque curé mort dans l'étendue de leur archidiaconé, qu'ils appelaient *droit de dépouille* ou *de funérailles.* On prétend que c'est Nicolas Fraillon, archidiacre

de Paris, qui le premier s'avisa, en 1433, de se constituer héritier des curés. Celui de Fontenay étant mort, il demanda son lit, ses draps, sa couverture, ses surplis et aumusse, ou la valeur de ces meubles en argent. Les parents du curé, surpris de cette demande, portèrent l'affaire aux requêtes du palais : on adjugea à l'archidiacre la somme de soixante sous parisis. En 1480, François Hallé, archidiacre de Paris, se fit adjuger, par sentence des requêtes du palais, non-seulement le lit, les draps, la couverture, les surplis et aumusse du curé de Belloi, mais encore son bréviaire, sa ceinture d'argent et son oreiller. En 1623, les archidiacres ajoutèrent à leurs prétentions, et voulurent se faire donner la robe, le bonnet carré et le mulet du défunt. Enfin, en 1644, Antoine de Verthamon, aussi archidiacre de Paris, enchérit sur ses prédécesseurs, et voulut avoir le cheval, la ceinture d'or, la soutane et tous les meubles appartenant au défunt.

2° Les anglicans ont conservé les archidiacres, qui remplissent à peu près les mêmes fonctions que chez les catholiques; ils ont le pas sur les ministres, et ils font, au défaut de l'évêque, la visite du diocèse.

ARCHIDRUIDE, ou *grand druide;* chef des druides, prêtres gaulois. *Voy.* DRUIDE.

ARCHIÉPISCOPAT, dignité d'archevêque. *Voy.* ARCHEVÊQUE.

ARCHIÉRARQUE, chef de la hiérarchie; chef de l'Eglise.

ARCHIÉROSYNE, le chef des prêtres chez les anciens Grecs, celui qui était chargé d'accomplir les rites les plus mystérieux et les plus secrets de la religion. Chaque dieu avait à Athènes son archiérosyne pour présider aux autres ministres qui desservaient son temple. Les Opuntiens n'en avaient que deux, l'un pour les dieux du ciel, l'autre pour les demi-dieux ou divinités inférieures. Les Delphiens en avaient cinq, nommés *Osii* ou saints, dont un avait le soin des sacrifices et s'appelait *Osiotès*, purificateur ; et un autre avait celui de l'oracle et s'appelait *Aphétor*, révélateur.

ARCHIGALLE, chef des Corybantes et grand prêtre de Cérès. On le prenait ordinairement dans une famille distinguée. Il était vêtu d'une longue tunique, couverte d'un grand manteau retroussé, et portait un grand collier à son cou. *Voy.* CORYBANTES et GALLES.

ARCHI-MAGE, ou chef des mages ; on appelait ainsi avant Zoroastre le chef suprême de la religion des Parsis ou Guèbres. Lorsque ce réformateur prêcha sa réforme, il changea ce nom en celui *Destour-i Destour*, ce qui équivaut à évêque des évêques. L'archi-mage ou Destour-i Destour réside actuellement dans le Kirman, province de la Perse. Sa suprême dignité l'oblige à se conserver dans une pureté plus grande que celle de tout autre fidèle ; elle lui défend de toucher aucune personne séculière, surtout les hérétiques et les infidèles. Il doit se laver lui-même, travailler lui-même aux choses qui lui sont nécessaires pour son entretien, soit par humilité, soit pour conserver sa pureté ; employer ce qui lui reste de son revenu à des œuvres pies ; recevoir les dîmes et les bien dispenser. Il doit aussi éviter toutes sortes d'excès, s'exercer continuellement à la méditation, étudier sans cesse les préceptes contenus dans le Zend, reprendre et censurer vivement les vicieux, et ne craindre que Dieu seul en quelque circonstance que ce soit. Enfin il doit conserver et entretenir avec soin le feu sacré. Zoroastre lui-même a exercé ces fonctions. Le souverain pontife des Parsis jouit d'une autorité absolue sur les consciences des fidèles. Le Sadder, un des livres sacrés de cette religion, ordonne expressément qu'on obéisse aveuglément et sans restriction au Destour-i Destour. *Quelque excellentes et nombreuses que soient les bonnes œuvres d'un fidèle*, y est-il écrit, *si le souverain de la religion n'est pas content de sa soumission, ou si ses bonnes œuvres lui déplaisent, c'est comme si le fidèle n'avait rien fait*. Un des moyens qui rendent le fidèle infiniment agréable au grand pontife, c'est de lui payer exactement les dîmes.

ARCHIMANDRITE. Ce terme, qui pourrait se traduire littéralement par *conducteur de troupeaux*, se donne, chez les Grecs, au supérieur d'un monastère, et correspond à ce que nous appelons un *abbé*. Cette qualification de chef du troupeau pourrait s'étendre à tous les supérieurs ecclésiastiques, et, en effet, on a donné quelquefois ce nom à des archevêques, même chez les Latins; on le trouve en ce sens dans la vie de saint Sévère, évêque de Ravenne. La dignité d'archimandrite subsiste encore en Sicile; celui qui en est revêtu a droit d'inspection sur toutes les abbayes de l'ordre de Saint-Basile qui sont aux environs de Messine.

ARCHIPRÊTRE. Les fonctions d'archiprêtre, ainsi que celles d'archidiacre, sont très-anciennes. Dans les diocèses de la primitive Eglise, les évêques mettaient à la tête de l'ordre des prêtres, peut-être sous une autre dénomination que celle d'archiprêtre, des hommes revêtus du même caractère et distingués par leur mérite. L'archiprêtre était la première personne après l'évêque ; il était son vicaire pendant son absence, et avait le premier rang dans le sanctuaire et l'inspection sur tout le clergé. Dans le VIe siècle, on voit plusieurs archiprêtres dans un diocèse ; on les appelait aussi doyens. On distinguait au IXe siècle deux sortes de paroisses : les moindres titres, gouvernés par de simples prêtres, et les plèbes ou églises baptismales, gouvernées par les archiprêtres qui, outre le soin de leurs paroisses, avaient encore l'inspection sur les curés secondaires, et rendaient compte à l'évêque, qui gouvernait par lui-même l'église matrice ou cathédrale. En France, jusque vers la fin du siècle dernier, on appelait archiprêtres les doyens des curés ou les premiers curés d'un diocèse, et l'on distinguait les archiprêtres de la ville et ceux de la campagne, que l'on nommait *doyens ruraux*. A Paris, le curé de la Madeleine et celui de Saint-Séverin por-

taient le titre d'archiprêtres, parce qu'ils étaient les plus anciens de la ville. Actuellement quelques diocèses ont encore conservé ce titre, qui se donne aux curés de canton ou d'arrondissement.

Sur la fin du XVI[e] siècle, l'Eglise catholique d'Angleterre se trouvant sans pasteurs du premier ordre, le pape ne crut pas devoir y envoyer un évêque : à la sollicitation de quelques personnes, il créa dans l'Eglise une dignité jusqu'alors inconnue, relativement à sa destination ; et, par une bulle de 1598, il donna à un nommé Blackwell le titre d'*archiprêtre*, aux fins de gouverner toute l'Eglise d'Angleterre. Ce fut, en effet, le premier exemple d'une dignité qui ne fût pas subordonnée à un évêque diocésain.

Chez les Grecs, l'archiprêtre porte le titre de *proto-papas* ou premier des *papas* ou prêtres. Il est le premier entre tous les dignitaires ecclésiastiques, tant pour les priviléges que pour le rang. C'est lui qui communie le patriarche dans les messes solennelles, et il en reçoit la communion. Dans les îles soumises aux Vénitiens, il exerce la juridiction ecclésiastique, et ordonne les lecteurs. Lorsque l'évêque confère cette dignité, ce sont les autres prêtres qui lui présentent le candidat, et le prélat lui impose les mains.

ARCHIPRÊTRÉ, dignité d'archiprêtre, ou étendue de la juridiction d'un archiprêtre.

ARCHIPRIEUR. Ce titre a quelquefois été donné au grand maître de l'ordre des templiers.

ARCHIPRIEURE. Titre que l'on donnait en Bourgogne à la supérieure des religieuses de Lancharre.

ARCHI-SOUS-DIACRE. On appelait ainsi autrefois le premier des sous-diacres dans l'Eglise romaine. A Besançon, il communiait le dernier, parce qu'il était chargé de ramasser les fragments de l'hostie et de consommer le reste du calice.

ARCHISYNAGOGUS, chef ou président de la Synagogue chez les Juifs. On trouve ce nom dans l'Evangile.

ARCHITIS, nom sous lequel la déesse Vénus était adorée au mont Liban. Elle y était représentée plongée dans la plus profonde tristesse et déplorant la mort d'Adonis. Elle soutenait sa tête de la main gauche, et son visage était couvert d'un voile, sous lequel on croyait voir s'échapper des larmes.

ARCHONTE. Les archontes ou principaux magistrats d'Athènes ; le second d'entre eux, qui portait le titre d'*archonte-roi*, présidait au culte des dieux, jugeait les différends des prêtres et des familles sacerdotales, punissait les profanateurs, offrait des sacrifices pour la prospérité de l'Etat, enfin présidait à la célébration des mystères d'Eleusis et à toutes les autres cérémonies religieuses. Il avait le droit d'opiner dans l'aréopage, mais il n'y paraissait jamais avec la couronne, marque de sa dignité. La femme de l'archonte-roi avait le titre de reine, et présidait en cette qualité les prêtresses de Cérès et de Bacchus.

ARCHONTIQUES, secte qui faisait partie des valentiniens, et qui parut vers le milieu du II[e] siècle ; elle tirait son nom du mot grec ἀρχόντες, c'est-à-dire les *Principautés* (dénomination sous laquelle l'Eglise comprend un des neuf chœurs des anges), parce qu'ils soutenaient que c'était cette classe d'esprits célestes qui avait créé le monde. Ils avançaient que le baptême et les saints mystères n'avaient pas été institués par Jésus-Christ, mais par Sabaoth, une des principautés inférieures, et conséquemment ils les rejetaient. Ils disaient que l'âme ressusciterait, mais ils niaient la résurrection des corps. Ils avaient les femmes en horreur, les regardant comme l'ouvrage du diable.

ARCULE, dieu des Romains, qui présidait aux citadelles, ainsi qu'aux coffres et aux armoires : ces fonctions lui étaient dévolues par la double étymologie de son nom, qu'on fait dériver indifféremment d'*arcis*, citadelle, ou de *arca*, coffre.

ARCULES (OISEAUX), nom donné par les Romains à certains oiseaux de mauvais présage, soit par leur vol, soit autrement. Leur apparition empêchait (*arcebat*) de former aucune entreprise.

ARDA-CHIDHI, premier nom que porta Chakia-Mouni ou Bouddha, suivant les livres mongols. Un roi divin le lui donna en le baptisant. *Voy.* CHAKIA-MOUNI.

ARDDHA-NARISWARA, nom sous lequel Siva est adoré lorsqu'il est représenté sous les traits d'une figure moitié homme et moitié femme. C'est surtout dans le temple de Tirounamali qu'il est adoré sous cette forme. *Arddha-Nariswara* veut dire, mot à mot, le dieu à moitié femme.

ARDIBEHESCH, le second des bons esprits ou Amschaspands créés par Ormuzd ; il est essentiellement opposé à Ander, le second des mauvais génies créés par Ahriman. C'est l'ange du feu élémentaire, de la lumière, de la médecine, et le maître du quatrième ciel.

ARDOINA ou *ARDUENNA*, nom d'une divinité adorée autrefois dans les Gaules. On croit que c'était la déesse de la chasse ; et comme elle était honorée dans les Ardennes, on ignore si elle a emprunté son nom à cette forêt, ou si elle le lui avait donné. — Les Sabins honoraient aussi Diane sous le nom d'*Arduenna*.

AREALOU, arbre connu sous le nom de figuier du Malabar : les Hindous prétendent que Vischnou est né sous son ombre, et que c'est lui qui en a enlevé les fleurs. En effet, les fleurs de cet arbre sont cachées, comme celles de toutes les autres espèces de figuiers, dans l'enveloppe que l'on appelle communément la figue. Les Hindous ont cet arbre en grande vénération, ils l'entourent souvent d'un mur de pierre, et teignent en rouge ou ce mur, ou le tronc même de l'arbre sacré. L'*Aréalou* est sans doute le même que l'arbre *Aswattha* ou *Ficus religiosa*. *Voy.* ASWATTHA

ARÉE ou ARÈS, dieu de la guerre chez les Alains. D'après Ammien-Marcellin, ces peuples n'avaient ni temples, ni oratoires d'aucune sorte ; ils se contentaient pour tout culte de planter en terre, avec certaines cérémonies, une épée nue, qu'ils honoraient et à laquelle ils rendaient un respect profond. Ils la regardaient comme l'emblème du dieu Arès ou Mars, protecteur des provinces qu'ils parcouraient.

ARÉIENS, fêtes célébrées par les anciens Scythes en l'honneur de Mars.

ARÉOIS, secte, ou plutôt association infâme, qui existait chez les Taïtiens et dans la plupart des îles de la Polynésie, avant l'introduction du christianisme. Tout ce qui est défendu au reste des hommes était permis aux Aréoïs. Vagabonds, pillards, licencieux, despotes, ils pouvaient fatiguer impunément le pays de leurs vexations et de leurs priviléges. Cette société comptait un nombre prodigieux d'adeptes des deux sexes; elle avait ses traditions, sa généalogie et ses priviléges. Ils descendaient d'Ourou-Tetefa et d'Oro-Tetefa, fils de Taaroa et de Hina, et frères d'Oro. Les Aréoïs se divisaient en sept classes, distinguées chacune par son tatouage. La plus élevée était celle des *Avae-Paraï*, jambe peinte ; la seconde, celle des *Oti-Ore*, dont les deux bras étaient tatoués depuis les doigts jusqu'aux épaules ; la troisième, celle des *Harotea*, tatoués depuis les aisselles jusqu'aux hanches ; la quatrième, celle des *Houa*, avec deux ou trois petites figures seulement sur chaque épaule ; la cinquième, celle des *Atoro*, avec une simple marque sur le côté gauche; la sixième, avec un petit cercle autour de chaque cheville ; enfin la septième, celle des *Poo*, espèce de candidats au tatouage, qui portaient le nom de *Poo fa rearea*, parce que, dans les grandes occasions, c'était à eux qu'était dévolue la partie la plus pénible et la plus fatigante des danses, pantomimes, etc. Le titre d'Aréoï était censé d'investiture divine. Le candidat, simulant la folie, se présentait dans une assemblée publique, les reins ceints de feuilles de *dracæna*, la figure barbouillée du suc rouge du *mati*, le front couvert d'une visière en feuilles de cocotier tressées, les cheveux parfumés d'huile odorante, ou entrelacés de fleurs. Dans cet état, il s'élançait au milieu du cercle des *Aréoïs*, et se mêlait à leurs exercices avec fougue et vigueur. Ce début caractérisait la vocation, et si le candidat était agréé, il faisait son noviciat au service d'un des chefs de la société, où il était soumis à des épreuves, et ensuite initié avec les rites prescrits. La cérémonie avait lieu dans quelque *taupiti* ou assemblée politique de l'ordre. Le premier aréoï amenait le candidat revêtu d'une étoffe particulière, et le présentait à ses confrères sous le nom adopté. On lui faisait prononcer une espèce de formule par laquelle il s'engageait à faire périr ses enfants; puis, avec un geste particulier, il débitait une invocation solennelle. Ces préludes accomplis, on le revêtait de l'habit porté par la femme du rang le plus élevé, et il était alors aréoï de la septième classe. Ces aréoïs menaient une vie paresseuse et débauchée ; les femmes étaient communes à tous les hommes ; leur licence était telle, que le même homme et la même femme n'habitaient jamais plus de deux ou trois jours ensemble. Si une des femmes de cette société devenait enceinte, ce qui était naturellement fort rare, elle devait étouffer son enfant à sa naissance, de peur que les soins qu'eût nécessités son éducation n'interrompissent les occupations du père ou le libertinage de la mère. Cependant elle pouvait le sauver en trouvant un homme qui l'adoptât comme étant de lui; mais, dans ce cas, ils étaient tous deux exclus de la société des *Aréoïs*, et perdaient tous droits à ses priviléges et à ses plaisirs. Quelquefois les Aréoïs se réunissaient en bandes nombreuses, et parcouraient les îles de l'Archipel sur des flottilles souvent composées de cinquante ou soixante pirogues. Pour sanctifier ces parties de plaisir, ils offraient à Oro, avant de les commencer, des cochons, des bananes, des fruits de l'arbre à pain et d'autres objets. Dans les localités où ils abordaient, ils préparaient un spectacle moitié religieux, moitié profane ; ils se peignaient le corps en noir avec du charbon, et la figure en rouge avec du suc de *mati*, puis ils se couvraient de feuilles jaunes de différentes plantes. Leurs représentations portaient le nom d'*oupaupa*. Assis en cercle, ils répétaient une légende ou hymne en l'honneur du dieu ou de quelque aréoï célèbre ; après quoi l'un d'eux, placé au centre, entonnait un récitatif que les autres continuaient en chœur. Souvent aussi ils n'épargnaient pas leurs sarcasmes aux princes, aux prêtres et aux individus, ou bien faisaient allusion à des événements publics. Puis venaient diverses sortes de luttes, à l'exception du pugilat, qu'ils regardaient comme indigne d'eux, et des danses, qui souvent duraient toute la nuit. Ces exercices avaient lieu, soit dans des maisons spacieuses destinées à ce divertissement, soit à bord de leurs pirogues, soit sur des plates-formes. Les aréoïs étaient aimés du roi, respectés par le peuple, et soufferts par les prêtres. À la mort d'un des membres de cette société, on prescrivait un deuil général de deux ou trois jours, pendant lesquels le corps était exposé, entouré des parents et des amis qui se lamentaient. Les aréoïs le portaient ensuite au grand *moraï*, où étaient les os des rois. Le prêtre d'Oro prononçait une prière pour que le dieu reprît de ce cadavre l'initiation divine qu'il avait eue sa vie durant, et la gardât pour la transmettre à un autre. Le corps était ensuite inhumé dans l'enceinte du moraï.

ARÈS, nom de Mars, chez les Grecs. Ce mot paraît signifier *combat*, ou *blessure*, apanage de ceux qui marchent sous les étendards de ce dieu.

ARESKOUI, le même que l'Agreskoué des Iroquois.

AREUTA, nom sous lequel Vénus était

adorée par les amants dont le mariage était différé.

ARFERIA, eau sacrée dont les anciens Latins se servaient dans les festins qui avaient lieu aux funérailles des parents.

ARGÉES, fêtes romaines qui se célébraient les ides ou le 15 de mai. On se rendait sur un des ponts du Tibre, après avoir promené trente figures gigantesques d'osier, nommées *argées*, et les Vestales les précipitaient dans le fleuve. On n'est pas d'accord sur l'origine de cette cérémonie. Les uns pensent que les Romains témoignaient ainsi leur haine pour les *Argiens;* en effet quelques-uns d'entre eux descendaient de cette ancienne colonie d'Arcadiens chassés de leur pays par les Argiens ou Pélasges, et qu'Evandre leur roi était venu établir en Italie sur le mont Aventin. D'autres croient que ces figures représentaient les hommes et surtout les Grecs qu'on sacrifiait autrefois. Hercule, ayant aboli ces cruels sacrifices, y aurait substitué cette cérémonie plus innocente.

ARGENK, géant célèbre chez les Persans; il bâtit dans la montagne de Caf, qui environne toute la terre, une galerie magnifique où l'on voyait les statues des premiers monarques de l'Orient, qu'on y adorait sous des formes extraordinaires : les unes avaient plusieurs têtes et plusieurs bras ; les autres portaient des têtes d'éléphant, de buffle, de sanglier, etc. Argenk, assisté d'autres géants, tua Siamek, petit-fils de Kaïoumors, et eut à éluder les poursuites du père de sa victime. Réfugié dans les montagnes de Caf, il faisait de là, avec les dives, de fréquentes incursions dans la Perse et tourmentait les *péris*. Thahmouras, leur roi, qui était un des descendants de Siamek, osa marcher contre lui à la tête de ses péris, le vainquit et lui ôta la vie ; c'est de là qu'il fut nommé *Divbend* ou le vainqueur des dives.

ARGENTINUS, dieu de la monnaie d'argent chez les Latins ; il était fils d'*Æsculanus*, dieu de la monnaie de cuivre, sans doute parce que celle-ci était antérieure à l'autre.

ARHAT (*Vénérable*), un des titres honorifiques de Bouddha. On le donne à la quatrième classe des religieux bouddhistes, c'est-à-dire à ceux d'entre eux qui se distinguent le plus par leur science et par leur sainteté. Chez les Barmans on donne indistinctement ce nom à tous les religieux bouddhistes.

ARIADNÉES, ou ARIANÉES, fêtes célébrées dans l'île de Naxos, en l'honneur d'Ariadne, abandonnée par Thésée dans cette île, près du terme de sa grossesse.

ARIAH. Les bouddhistes de Siam nomment ainsi ceux qui, dans un degré très-élevé, pratiquent les préceptes de la loi, et qui, après une ou deux existences, pendant lesquelles ils achèveront de se sanctifier, parviendront au *Neiban* ou *Nirvana*. On divise communément les *Ariahs* en huit classes ; on les honore à cause de leur justice et de leur sainteté qui approche de la sainteté de *Boudh*, ou, pour parler plus exactement, c'est plutôt la justice, la perfection et les vertus considérées abstractivement, qui sont honorées dans la personne de ces justes imaginaires.

ARIANISME. Voici une des plus formidables hérésies qui se soient élevées au sein du christianisme. Pendant les trois siècles qui précédèrent Arius, l'Eglise avait bien eu à lutter contre une multitude de sectes, enfantées pour la plupart par le paganisme, le judaïsme, la grossièreté et l'ignorance ; mais ces sectes étaient demeurées circonscrites en d'étroites localités, et avaient été assez promptement réprimées, lorsqu'elles n'étaient pas tombées d'elles-mêmes, quand l'arianisme s'éleva comme un géant, remua la société chrétienne jusque dans ses fondements, parcourut toutes les contrées où la foi s'était répandue, et, durant trois siècles, sévit avec tant de violence, que l'on dut craindre un jour que l'Eglise ne se réveillât arienne. Cette hérésie, comme un grand nombre d'autres, dut son origine à l'orgueil d'un prêtre ambitieux. Arius, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, prétendait à l'épiscopat ; on lui avait préféré un certain Alexandre, personnage d'un mérite et d'une vertu peu ordinaires. Une telle préférence lui parut un passe-droit outrageant ; il résolut de s'en venger sur le nouvel élu, et, pour le mortifier, commença par le contredire dans sa doctrine. D'après lui, le Fils de Dieu, le Verbe divin, était une créature tirée du néant ; Dieu le Père l'avait produit avant tous les siècles, et s'en était servi pour créer le monde. *N'est-il pas certain*, disait-il, *n'est-ce pas même un article de foi, que le Père tout-puissant a engendré le Verbe? Mais, pour l'engendrer, il fallait donc qu'il n'existât pas. Le Verbe a donc eu un commencement de son être; on ne peut donc pas dire qu'il est éternel sans une contradiction évidente. Or, s'il n'est pas éternel ce n'est qu'une créature comme nous, qui en conséquence doit être soumise aux mêmes lois.* En effet, il s'ensuivait que le Verbe avait toutes les imperfections de la créature, qu'il n'était pas tout-puissant, qu'il ignorait quelque chose. En un mot, Jésus-Christ était d'une substance tout à fait différente de celle de son Père, et ne pouvait être appelé Dieu que dans un sens impropre.

A l'apparition de cette doctrine, toute l'Eglise fut en feu ; les orthodoxes se préparèrent à soutenir et à venger la foi : Arius fut condamné dans un concile tenu à Alexandrie ; mais comme l'erreur continuait à faire des progrès, ce fut alors, en 325, que se tint, à Nicée, le premier concile général, assemblé sous les auspices de l'empereur Constantin, dans lequel les Pères proclamèrent unanimement la divinité de Jésus-Christ, et consignèrent la foi de l'Eglise universelle dans un symbole qu'ils rédigèrent à cet effet, et où ils insérèrent le terme de *consubstantiel*, pour exprimer que le Fils de Dieu était de même nature ou de même substance que son Père. Une condamnation aussi solennelle semblait devoir arrêter la propagation de l'arianisme; mais la subti-

lité sophistique de l'esprit grec chercha des faux-fuyants; la fourberie, la ruse, les séductions, furent mises en œuvre pour éluder la sentence du concile. De là ces disputes interminables, ces adhésions de conciles et de docteurs dont on se vantait, cette accusation de complicité portée contre le pape Libère; de là le mot célèbre de saint Jérôme: *L'univers s'étonna de se voir arien.*

A des maux déjà si grands vint se mêler une autre source de dissension: la politique et la persécution prêtèrent leur appui à l'erreur. Constantin, qui d'abord avait sévi contre Arius et ses adhérents, se laissa ensuite influencer par eux; il rappela l'hérésiarque de l'exil, encouragea et fortifia son parti, et persécuta saint Athanase, cet intrépide défenseur de la divinité du Christ. On est dans le doute si ce premier empereur chrétien mourut dans la foi catholique.

Après lui ce fut pis encore: Constance, en 337, prit ouvertement le parti des ariens, et tout l'empire fut rempli de troubles. En 364, Valens, maître de l'Orient, fit profession ouverte d'arianisme. Cette hérésie pénétra chez les Goths, les Bourguignons et les Vandales, qui, au ve siècle, la portèrent, à la pointe de leurs épées, dans les Gaules et en Afrique; puis les Visigoths la firent passer en Espagne, où elle s'éteignit entièrement vers 660.

Cependant on peut regarder l'arianisme comme la souche de toutes les grandes hérésies qui surgirent depuis cette époque. Le branle était donné, chacun voulut sophistiquer, argumenter, juger par lui-même. Les uns appuyaient l'erreur par une nouvelle erreur, les autres, en voulant défendre la vérité, l'outre-passaient et tombaient dans une erreur tout opposée à celle qu'ils avaient entrepris de combattre. Il est permis de supposer que sans les ariens nous n'aurions eu ni les nestoriens, ni les eutychiens, ni les monothélites; ce fut comme un fleuve immense qui coula plusieurs fois en sens contraire, et finit enfin par s'engloutir dans le protestantisme, qui résuma toutes les hérésies et fournit des partisans à toutes les erreurs dont jusque-là le monde avait été infesté. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ARIANISME.

ARICARAS, ou *Gros-Ventres*, une des nombreuses tribus américaines qui habitent les montagnes Rocheuses. — Avant de partir pour la guerre, ils observent un jeûne rigoureux, ou plutôt ils s'abstiennent de toute espèce d'aliments pendant quatre jours. On comprendra facilement que, nourrissant pendant ce temps des projets belliqueux et l'imagination exaltée par le jeûne, ils ont alors des visions étranges. Les anciens de la tribu, appelés à en donner l'interprétation, en tirent des augures plus ou moins favorables au succès de l'entreprise; ces explications sont acceptées comme des oracles, et c'est sur elles que l'on règle les détails de l'expédition. Pendant le jeûne préparatoire, les guerriers se font des incisions sur le corps, s'enfoncent dans la chair, au-dessous de l'omoplate, des morceaux de bois auxquels ils attachent des morceaux de cuir, et se font suspendre horizontalement sur le bord d'un abîme qui a cent cinquante pieds de profondeur; souvent même ils se coupent un ou deux doigts qu'ils offrent en sacrifice au Grand-Esprit, afin de revenir chargés de chevelures. S'ils reviennent vainqueurs, ils entassent au milieu de leurs villages les cadavres de leurs ennemis et exécutent autour de ces sanglants trophées la danse de la victoire; toute la tribu y prend part, même les femmes et les enfants; puis ils se ruent sur ces corps inanimés et s'en partagent les lambeaux, les attachent au bout de longues perches, en continuant leur ronde infernale autour des habitations. Quant aux prisonniers, ils leur font souffrir des tourments inouïs, comme les autres tribus de l'Amérique septentrionale.—Leurs jongleurs jouissent d'une grande réputation et exercent une haute influence sur l'esprit de leur nation; ils prétendent avoir des communications avec le mauvais esprit. On les voit plonger sans crainte le bras nu jusqu'au coude dans l'eau bouillante, après s'être frottés avec une certaine racine, avaler des matières enflammées, se tirer des flèches, etc., sans qu'ils paraissent en souffrir. D'autres fois ils se font garrotter solidement les pieds et les mains avec force cordes et force nœuds, enfermer dans un filet, puis ensevelir dans une peau de buffle... En moins d'une minute ils se débarrassent de toutes leurs entraves, au grand étonnement des spectateurs.

ARICHTA, une des filles de Dakcha et des épouses de Kasyapa, petit-fils de Brahmâ, et père de tous les êtres créés. C'est Arichtâ qui a donné naissance aux Gandharvas, ou musiciens célestes.

ARIHOSNOFRI, ou ARIHOSNOUFI, celui qui produit les chants harmonieux; surnom et forme de Thoth, dieu égyptien. *Voyez* THOTH.

ARIKIS, prêtres de la Nouvelle-Zélande; on leur donne aussi le nom de *Tahé-Tohonga*, ou hommes savants. Leurs femmes, qui remplissent les fonctions de prêtresses, s'appellent *Wahine-Ariki* ou *Wahine-Tohonga*, savantes femmes. Ils président à toutes les cérémonies religieuses.

ARIKITENOU, dieu et roi de l'Océan, dans l'île Mangaréva. Il veille à la conservation des nombreuses familles de poissons qui peuplent son empire, et favorise les filets des pêcheurs qui l'invoquent.

ARIMADEYA, nom du cinquième Boudh, d'après le système des Birmans; il ne s'est pas encore manifesté à la terre. On suppose qu'il est actuellement sur le mont Myenmou ou Soumérou, dans une région des Nats ou Dévas, qui sont des êtres supérieurs aux hommes et inférieurs aux brahmas. D'après le système bouddhique, l'âge des hommes va maintenant en diminuant, jusqu'à l'époque où l'on sera vieux à dix ans: puis la vie humaine augmentera successivement jusqu'à des millions d'années, après quoi elle baissera de nouveau jusqu'à cent mille ans; c'est

alors que paraîtra *Arimadéya*, nommé aussi *Maitri* ou *Maitari*; mais les bouddhistes de Ceylan et de l'Inde, plus modestes que ceux de l'empire Birman, annoncent sa venue pour l'an 4457 de notre ère.

ARIMANES. *Voy.* AHRIMAN.

ARIOT. Les Ariots sont, d'après les bouddhistes de Siam, des êtres élevés à une grande perfection, qui ne tarderont pas à obtenir le *néiban*, ou le suprême bonheur. En conséquence, ces âmes privilégiées habitent les cieux invisibles, infiniment élevés au-dessus du ciel matériel que nous apercevons.

ARISTÉE, une des principales divinités champêtres honorées par les bergers grecs, latins et autres. Il était fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène, et naquit dans la Cyrénaïque, ainsi appelée du nom de sa mère. Les nymphes, chargées de son éducation, lui apprirent à cailler le lait, à cultiver les oliviers et à élever les abeilles. Il enseigna ces pratiques utiles aux habitants de la Sicile, de la Sardaigne et de la Thrace. Telle est la cause du culte qui lui fut décerné.

ARISTER, sorte de gâteaux que les païens offraient aux dieux. Peut-être étaient-ce les prémices du blé nouveau; ce mot vient d'*arista*, épi.

ARITCHANDRA. C'était un roi indien rempli de vertus et de mérite, et dont l'histoire rappelle involontairement celle du saint homme Job. Un jour, les dieux étant réunis dans le Swarga ou ciel, sous la présidence d'Indra, il s'y trouva une foule de divinités, d'illustres pénitents et les sept richis. Après quelques discours indifférents, on mit en question : Si, parmi les hommes, il se trouvait un prince sans défaut. Presque tous soutinrent qu'il n'y en avait pas un seul qui ne fût sujet à de grands vices, et Vichouva-Moutra se mit à la tête de ce parti; mais Vasichta, un des richis, soutint fortement que le roi Aritchandra, son disciple, était un prince parfait. Vichouva-Moutra, qui, du génie impérieux dont il était, n'aimait pas à être contredit, se mit dans une grande colère et assura les dieux qu'il saurait bien faire connaître les défauts de ce prince prétendu si parfait, pourvu qu'on voulût bien le lui abandonner. Le défi fut accepté par Vasichta, et l'on convint que celui des deux qui aurait le dessous céderait à l'autre tous les mérites qu'il avait pu acquérir par une longue pénitence. Alors Vichouva-Moutra le mit à toutes sortes d'épreuves; il le réduisit à la plus extrême pauvreté, le dépouilla de son royaume, fit périr le seul fils qu'il eût, et lui enleva même sa femme Tchandirandi. Aritchandra en vint enfin à ce point d'abjection, qu'il fut obligé de se mettre au service d'un paria, qui le chargea d'avoir soin du lieu où l'on brûlait les corps morts, et de percevoir les droits exigibles pour la cérémonie. Malgré tant de disgrâces, le prince se soutint toujours dans la pratique de la vertu, avec une égalité d'âme dont les dieux eux-mêmes n'eussent pas été capables. Aussi l'en récompensèrent-ils avec magnificence; ils l'embrassèrent l'un après l'autre, lui rendirent son royaume, sa femme et son fils. Vichouva-Moutra, suivant la convention, céda tous ses mérites à Vasichta, qui en fit présent à Aritchandra.— Comme ce pieux roi s'était acquitté avec beaucoup de vertu de ses fonctions mortuaires auprès du paria, on place auprès du lieu où l'on brûle les morts une grande pierre debout, qui est censée le représenter. Lorsque le convoi est arrivé devant cette pierre, on dépose le corps et on enterre devant elle, avec certaines cérémonies, quelques pièces de monnaie de cuivre, un mètre au de toile neuve et une poignée de riz. Alors un des parias, dont la fonction est d'entretenir le feu, s'approchant de la pierre, dit à Aritchandra qu'ayant reçu les droits, il doit laisser passer le corps. Cette cérémonie rappelle celle qui se pratiquait chez les Grecs et les Latins; ceux-ci faisaient des offrandes à Caron, afin de le rendre favorable aux morts qu'on allait brûler.

ARITHMOMANCIE, divination par les nombres. On en distinguait de deux sortes. La première était en usage chez les Grecs, qui considéraient le nombre et la valeur des lettres dans les noms de deux combattants, par exemple, et en auguraient que celui dont le nom renfermait un plus grand nombre de lettres et d'une plus grande valeur que celles qui composaient le nom de son adversaire, remporterait la victoire. C'est en conséquence de ce principe qu'Hector a dû être vaincu par Achille. L'autre espèce était connue des Chaldéens, qui partageaient leur alphabet en trois décades, en répétant quelques lettres, changeaient en lettres numérales les lettres des noms de ceux qui les consultaient, et rapportaient chaque nombre à quelque planète, de laquelle ils tiraient des présages. Les platoniciens et les pythagoriciens étaient fort adonnés à cette sorte de divination. — Les juifs ont aussi une espèce d'arithmomancie. *Voy.* CABALE.

ARITOIS, société infâme dans les îles Mariannes, la même que celle des *Aréoïs* à Taïti. *Voy.* ARÉOÏS.

ARMÉNIENS. La foi catholique avait été portée en Arménie dès le temps des apôtres; et, si l'on s'en rapporte aux auteurs nationaux, saint Barthélemy et saint Thaddée vinrent eux-mêmes y prêcher la foi; mais ce fut par les soins de saint Grégoire l'Illuminateur que la nation tout entière fut convertie au christianisme. Les Arméniens gardèrent la foi dans toute sa pureté jusqu'au temps du patriarche Nersès ou Narsès, qui, vers le milieu du VIe siècle, tint un concile de douze évêques, dans lequel il se déclare pour l'hérésie des monophysites, qui n'admettent qu'une nature en Jésus-Christ. Après un schisme de 112 ans, les Arméniens renoncèrent à leurs erreurs, et rentrèrent dans le sein de l'Eglise, sous l'empereur Heraclius; un nouveau concile condamna tout ce qu'avait fait Narsès, et opéra une réunion qui dura 105 ans. Mais le schisme se renouvela au commencement du VIIIe siècle; Jean

Agniensis assembla, par ordre d'Omar, khalife des musulmans, un conciliabule de quelques évêques arméniens et de six évêques syriens, dans lequel il fut défini qu'il n'y avait qu'une seule nature, une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ; ils joignirent ainsi le monothélisme au monophysisme. Afin de sanctionner cette croyance, il fut ordonné dans un autre concile qu'à l'avenir on retrancherait l'eau des saints mystères, afin de mieux représenter l'unité de nature en ne consacrant qu'avec du vin. Depuis cette époque il y eut en différents siècles diverses tentatives pour réunir les Arméniens à l'Eglise catholique; des patriarches même y ont travaillé, mais sans succès. Cependant les missionnaires latins sont venus à bout de réunir à l'Eglise Romaine un grand nombre de schismatiques; en sorte que maintenant une partie de la nation est revenue à l'unité et obéit à des évêques catholiques, établis en Arménie. Les Arméniens qui habitent la Pologne, l'Italie, et une partie de ceux qui sont établis dans la Grèce, dans la Turquie et dans l'Asie mineure, professent également le dogme catholique. Les Arméniens schismatiques, outre leur erreur principale, qui consiste à rejeter le concile de Chalcédoine, ont encore quelques opinions contraires à la foi de l'Eglise. Ainsi ils disent que le Saint-Esprit procède du Père, sans ajouter qu'il procède aussi du Fils; ils croient que les âmes ne seront punies ou récompensées qu'au jour du jugement dernier; que les âmes séparées du corps sont errantes dans la région de l'air; qu'il n'y a point de purgatoire; que toutes les âmes ont été créées au commencement du monde, et que Jésus-Christ les retira toutes de l'enfer lorsqu'il y descendit après sa mort. Ils ajoutent au trisagion l'appendice des théopaschites : *Qui crucifixus es pro nobis*, etc. Dans le canon de la messe, ils font mémoire de quelques hérétiques. Du reste leur doctrine concorde avec celle de l'Eglise Romaine sur les autres points du dogme et sur les sacrements. Plusieurs même des erreurs relatées ci-dessus ne sont pas le fait de l'Eglise arménienne, qui ne les enseigne pas, mais elles ont été introduites dans la croyance populaire, par l'ignorance et par le commerce avec les étrangers. Quant à la discipline, elle diffère en plusieurs points des usages adoptés dans l'Eglise latine, mais on sait que celle-ci n'a jamais prétendu contraindre les autres Eglises à renoncer à leurs coutumes, lorsqu'elles n'avaient rien de contraire à la foi. Ainsi ils s'abstiennent de manger de la chair des animaux défendus dans la loi de Moïse, à l'exception toutefois du porc, sans qu'ils puissent rendre raison de cette exception. Ils observent également les prescriptions mosaïques dans la purification des accouchées; mais cela tient aux habitudes et au climat de l'Asie. Un point sur lequel ils diffèrent de nous, c'est qu'au lieu de pain bénit qu'on distribue dans les églises catholiques, les Arméniens bénissent des viandes aux portes des églises et les distribuent gratuitement aux pauvres; cet usage, qui dérive peut-être des agapes usitées chez les premiers chrétiens, a été taxé de judaïsme par quelques voyageurs : car, d'après eux, ce serait un véritable sacrifice d'animaux égorgés par les prêtres et offerts au Seigneur. Les fidèles trempent le doigt dans le sang de la victime immolée et en font une croix sur la porte de leurs maisons. Leurs principales fêtes sont l'Epiphanie, qui se célèbre en même temps que la Nativité et le Baptême de Notre-Seigneur, le 6 janvier, la Présentation au temple, les Rameaux, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Transfiguration, l'Assomption de la sainte Vierge et l'Exaltation de la croix. Leurs jeûnes sont extrêmement rigoureux; ils observent trois carêmes. Les prêtres arméniens réguliers sont soumis au célibat, ainsi que les évêques, qui sont tous religieux. Les prêtres séculiers sont mariés, mais chaque fois qu'ils ont à célébrer les saints mystères, ils doivent passer dans l'église la nuit précédente. On quitte ses souliers par respect en entrant dans les églises, dont le pavé est couvert de nattes et de tapis. Il est rare qu'on dise deux messes en un jour dans la même église, mais on n'en dit jamais qu'une sur le même autel. On n'y célèbre que des messes hautes, et toujours à la pointe du jour; cependant, la veille de Pâques et de l'Epiphanie, la messe se célèbre le soir. — Les secondes et les troisièmes noces sont permises, mais un homme veuf ne peut épouser qu'une veuve. Les *Vartabieds*, ou docteurs, jouissent d'une grande considération, et, quoique simples prêtres, ils ont le droit de prêcher assis comme les évêques et de porter la crosse comme eux. Les Arméniens ont un patriarche qui prend le titre de *Catholicos* ou *Universel*. Il réside à Etchmiatzin, près d'Erivan, dans un couvent qu'on croit avoir été bâti sur les ruines d'un temple païen, près du palais occupé autrefois par Tiridate, premier roi chrétien d'Arménie. Le grand patriarche est élu à la pluralité des voix des évêques qui se trouvent à Etchmiatzin et du peuple des principales villes. Les évêques résident dans leurs monastères, et sont nommés par le clergé et le peuple de leurs églises. Leur nomination est soumise au Catholicos, qui leur donne l'ordination. Outre le Catholicos, il y a trois évêques métropolitains qui ont pris le titre de patriarches et se sont rendus indépendants. Ils résident à Kantzassar, à Achtamar et à Sis; le dernier étend sa juridiction sur la Cilicie, la Natolie et la Syrie. — On trouvera les particularités qui concernent le culte ou l'administration des sacrements à leurs articles respectifs. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ARMÉNIENS.

ARMILLAUS, ou ARMILIUS, nom que les juifs donnent à celui que nous appelons l'Antechrist. *Voy.* ANTECHRIST.

ARMILUSTRE, fête célébrée par les Romains dans le champ de Mars le 19e jour d'octobre. On offrait des sacrifices expiatoires pour la prospérité des armées et pour purifier les armes. Ceux qui y assistaient

tournaient tout armés autour de la place. On la confond quelquefois avec celle des Ancilies, quoique celle-ci se célébrât dans le mois de mars. Il y avait encore cette différence que dans les Ancilies on n'était armé que de boucliers, et qu'on sonnait de la trompette, tandis que dans l'Armilustre on ne se servait que de la flûte.

ARMINIANISME. Les Arminiens sont des sectaires qui, dans le XVIe siècle, se sont séparés des autres protestants. Ils reconnaissent pour leur chef Jacques Arminius ou Harmensen, théologien hollandais, qui s'éleva contre le système de Calvin et de Bèze sur la prédestination et la grâce. Pour bien comprendre l'état de la question, dit l'abbé Bergier, il faut savoir que les théologiens attachés au sentiment de Calvin sur la prédestination ne s'accordaient pas : les uns soutenaient, comme leur maître, que Dieu, de toute éternité, et avant même de prévoir le péché d'Adam, avait prédestiné une partie du genre humain au bonheur éternel et une autre partie aux tourments de l'enfer ; qu'en conséquence, Dieu avait tellement résolu la chute d'Adam, et disposé les événements de telle manière que nos premiers parents ne pouvaient pas s'abstenir de pécher. Les partisans de cet horrible sentiment, qui fait de Dieu le plus cruel et le plus injuste des tyrans, furent nommés *Supralapsaires*, parce qu'ils supposaient une prédestination et une réprobation *supra lapsum*, avant la chute. D'autres disaient que Dieu n'a pas positivement prédéterminé la chute d'Adam, qu'il l'a seulement permise ; que par cette chute le genre humain tout entier étant devenu une masse de réprobation et de damnation, Dieu a résolu d'en tirer un certain nombre d'hommes pour les conduire par le moyen de ses grâces au royaume éternel, tandis qu'il laisse les autres dans cette masse et leur refuse les grâces nécessaires pour être sauvés. Ainsi, selon ces théologiens, la prédestination et la réprobation se font *sub lapsum*, ou *infra lapsum*, après ou en conséquence de la chute, d'où ils furent nommés *Sublapsaires* ou *Infralapsaires*. Ces deux partis se réunirent sous le nom de *Gomaristes* (de leur chef *Gomar*, professeur en théologie à l'académie de Gröningue), pour condamner les Arminiens, qui s'étaient prononcés avec force contre le supralapsarisme surtout. La dispute se réduisait à cinq chefs : le premier sur la prédestination : les Arminiens disaient qu'il ne faut reconnaître en Dieu aucun décret absolu par lequel il ait résolu de donner aux seuls élus Jésus-Christ et la grâce efficace afin d'acquérir la foi, la justification, la persévérance et la gloire ; mais qu'il a donné Jésus-Christ pour rédempteur commun à tous les hommes, et résolu par ce décret de justifier et de sauver tous ceux qui croiront en lui, et en même temps de leur donner à tous les moyens suffisants pour être sauvés ; que personne ne périt faute de ces moyens, mais pour en avoir abusé ; que l'élection absolue et précise des particuliers se fait en vue de leur foi et de leur persévérance future ; qu'il n'y a d'élection que conditionnelle ; que la réprobation se fait de même, en vue de l'infidélité et de la persévérance dans le mal. Ce système, qui est catholique, était directement opposé tant à celui des supralapsaires qu'à celui des infralapsaires. — Le deuxième chef était sur l'universalité de la rédemption : les Arminiens enseignaient que le prix payé par le Fils de Dieu n'est pas seulement suffisant à tous, mais actuellement offert pour tous et qu'aucun n'est exclu du fruit de la rédemption par un décret absolu ni autrement que par sa faute : doctrine toute différente de celle de Calvin et des Gomaristes, qui posent pour dogme indubitable que Jésus-Christ n'est mort en aucune sorte que pour les prédestinés et nullement pour les réprouvés. — Sur le troisième et le quatrième chef, qui regardaient la corruption de l'homme et sa conversion, les Arminiens, après avoir posé en principe que la grâce est nécessaire à tout bien, non-seulement pour l'achever, mais encore pour le commencer, ajoutaient que la grâce n'est pas irrésistible, et soutenaient qu'encore que la grâce soit donnée inégalement, Dieu en offre une suffisante à tous ceux à qui l'Evangile est annoncé, même à ceux qui ne se convertissent pas, et l'offre avec un désir sincère de les sauver tous. Il est indigne de Dieu, disaient-ils, de faire semblant de vouloir sauver, et au fond de ne le vouloir pas, de pousser secrètement les hommes aux péchés qu'il défend publiquement ; deux opinions monstrueuses qu'avaient introduites les réformateurs. — Sur le cinquième chef, qui était la persévérance, ils décidaient que Dieu donne aux vrais fidèles, régénérés par sa grâce, des moyens pour se conserver dans cet état ; qu'ils peuvent perdre la vraie foi justifiante, et tomber dans des péchés incompatibles avec la justification, même dans les crimes atroces, y persévérer, y mourir même, ou s'en relever par la pénitence, sans néanmoins que la grâce les contraigne à le faire. Les calvinistes rigides au contraire soutenaient que l'homme une fois justifié ne peut plus perdre la grâce, ni totalement, ni finalement. — Cette doctrine des Arminiens sur la grâce est tout à fait catholique, mais sur les autres points du dogme, ils concordaient avec les protestants : en conséquence ils ne reconnaissaient point d'autorité infaillible qui fût dépositaire des vérités révélées, et regardaient l'Ecriture comme la seule règle de foi, et chaque particulier comme juge du sens des Ecritures ; mais, plus conséquents que les autres hérétiques de leur temps avec ce principe, ils ne se croyaient point en droit de contraindre les autres à penser et à agir comme eux ; de là cette liberté qu'ils accordaient à chacun d'honorer Dieu de la manière dont il croyait que l'Ecriture le prescrivait. Il résulta de cette latitude qu'une partie des Arminiens tomba dans les erreurs des sociniens, qui rejettent la Trinité ; mais ils prétendent avoir formulé leur profession de foi de telle sorte que le catholique et le socinien peuvent chacun y trouver leur

dogme. — Les Arminiens sont aussi appelés *Remontrants*, par rapport à une requête ou remontrance qu'ils adressèrent aux États généraux des Provinces-Unies en 1611, et dans laquelle ils exposèrent les principaux articles de leur croyance. — Après bien des disputes, commencées dès 1607, et qui menaçaient les Provinces-Unies d'une guerre civile, la matière fut discutée et décidée en faveur des Gomaristes, par le synode de Dordrecht, tenu en 1618 et 1619, auquel assistèrent les députés de presque toutes les églises réformées. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ARMINIUS, HOLLANDE.

ARMINIUS, général des Chérusques, peuples de Germanie, qui, après avoir défait les trois légions de Varus, sous le règne d'Auguste, fut regardé comme le libérateur de sa patrie et déifié sous le nom d'IRMENSUL. *Voy.* ce mot.

ARMOMANCIE, divination qui se faisait par l'inspection des épaules. Ce mot vient du latin *armus*. Les anciens appliquaient surtout cette divination aux animaux. Ils jugeaient par l'armomancie si la victime était bonne pour les dieux.

ARNAINO, ou ARUINO, nom générique des idoles dans les îles Gambier; il paraît spécifier plus particulièrement les mauvais esprits, car on représente généralement *Arnaino* avec une tête monstrueuse, une corne, une peau hideuse; et les insulaires le dépeignent comme faisant beaucoup de mal aux hommes.

ARNALDITES, ou ARNAUDISTES. *Voy.* ARNAUD DE BRESSE et ARNAUD DE VILLENEUVE.

ARNAUD DE BRESSE, hérétique du XIIe siècle, qui, après avoir étudié en France, sous Abélard, retourna en Italie, sa patrie, où il brûlait de se distinguer. Dans ce dessein il se mit à déclamer contre les moines, les clercs, les prêtres et les évêques, prêchant qu'ils ne devaient posséder ni fiefs ni biens-fonds, et que tous ceux qui ne les abandonneraient pas seraient damnés. A ces erreurs il en joignait d'autres qui touchaient au dogme : il rejetait le baptême des enfants, le sacrifice de la messe, la prière pour les morts, le signe de la croix, etc. Le peuple, comme on le pense bien, reçut avidement cette doctrine. Le pape Innocent II le chassa d'Italie, mais il y rentra sous le pontificat d'Eugène III; et pour se venger du souverain pontife, il proposa au peuple de rétablir l'ancien gouvernement de la république qui avait rendu les Romains maîtres de toute la terre, de rétablir le sénat et de renfermer l'autorité pontificale dans les objets de la religion. De graves désordres furent la conséquence de ces prédications : le peuple insulta les grands et les cardinaux, les attaqua et pilla leurs palais. Arnaud fut chassé de Rome, et le peuple rentra dans le devoir. Les Arnaldistes se retirèrent en Toscane, où ils furent bien reçus des populations, qui regardaient Arnaud de Bresse comme un prophète. Mais celui-ci fut arrêté, conduit à Rome et condamné par le gouvernement de cette ville à être brûlé vif et réduit en cendres, dans la crainte que le peuple n'honorât ses reliques. Dès lors il ne fut plus question d'Arnaldistes.

ARNAUD DE MONTANIER, natif de Puicerda en Catalogne, enseignait que nul de ceux qui appartenaient à l'ordre de Saint-François ne serait damné, parce que les religieux de cet ordre étaient les plus fidèles imitateurs de Jésus-Christ et des apôtres, qui jamais n'avaient rien possédé ni en propre ni en commun; que saint François descendait tous les ans en purgatoire pour en retirer ceux qui avaient porté son habit sur la terre et les introduire dans le paradis; enfin, que l'ordre de Saint-François subsisterait éternellement. S'étant rétracté d'abord devant les tribunaux de l'Inquisition, mais ayant recommencé à débiter ses folles rêveries, il fut condamné à une prison perpétuelle par Eymeric, évêque d'Urgel.

ARNAUD DE VILLENEUVE, ainsi nommé du lieu de sa naissance, on ne sait en quelle province de France, naquit sur la fin du XIIIe siècle. Après avoir fait ses études à Paris et à Montpellier, il passa en Espagne pour y conférer avec les philosophes arabes, qui jouissaient d'une grande réputation, puis en Italie, pour s'aboucher avec des pythagoriciens qui s'y trouvaient. Entraîné par sa curiosité, son esprit effleura presque tous les genres de sciences et l'engagea dans plusieurs erreurs ridicules et dangereuses. Il avait professé la médecine, qui, à cette époque, était étroitement liée avec les sciences occultes, et s'était adonné à l'étude de l'astrologie judiciaire. Il crut avoir découvert dans les astres que le monde touchait à sa fin et osa fixer l'année où il devait finir. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. ARNAUD DE VILLENEUVE. Il ne s'en tint pas là, et se mêla de dogmatiser. Voici quinze propositions extraites de ses ouvrages et qui furent condamnées, en 1317, par l'inquisiteur à Tarragone.

1° La nature humaine en Jésus-Christ est en tout égale à la divinité. 2° L'âme de Jésus-Christ, aussitôt après son union, a su tout ce que savait la divinité. 3° Le démon a perverti tout le genre humain et fait périr la foi. 4° Les moines corrompent la doctrine de Jésus-Christ; ils sont sans charité et seront tous damnés. 5° L'étude de la philosophie doit être bannie des écoles : c'est à tort que les théologiens l'y ont introduite. 6° La révélation faite à saint Cyrille est plus authentique que l'Ecriture sainte. 7° Les œuvres de miséricorde sont plus agréables à Dieu que le sacrifice de la messe. 8° Les fondations des bénéfices et des messes sont inutiles. 9° Celui qui ramasse un grand nombre de gueux et qui fonde des chapelles et des messes perpétuelles encourt la damnation éternelle. 10° Le prêtre qui offre le sacrifice de l'autel, et le fidèle qui le fait offrir, n'offrent à Dieu rien du leur. 11° La passion de Jésus-Christ est mieux représentée par les aumônes que par les sacrifices de l'autel. 12° Dieu n'est pas loué par des œuvres dans le sacrifice de l'au-

tel, mais seulement de bouche. 13° Il n'y a dans les constitutions des papes que des œuvres de l'homme. 14° Dieu n'a point menacé de la damnation éternelle ceux qui pèchent, mais seulement ceux qui donnent mauvais exemple. 15° La fin du monde arrivera l'an 1335.

Arnaud de Villeneuve mourut en mer sur le vaisseau où il s'était embarqué pour aller trouver le pape Clément V, qui l'avait appelé en 1313. Ses disciples sont connus sous le nom d'Arnaudistes; ils firent quelques progrès en Espagne.

ARNAUDISTES et ARNALDISTES, disciples d'Arnaud de Bresse ou d'Arnaud de Villeneuve. *Voy.* ces deux noms.

ARNÉIDE, fête que les Argiens célébraient en l'honneur de Linus, nourri par les agneaux, dévoré par les chiens, et pendant laquelle ils assommaient tous ceux de ces animaux qu'ils pouvaient rencontrer.

ARNYA CHACHTI, fête célébrée par les Hindous le sixième jour de la quinzaine lumineuse de Djeth; on y fait le *Poudja* de la déesse *Chachti*, pour qu'elle conserve les enfants en bonne santé. Dans le Bengale, on donne à manger, à cette occasion, à ses filles et à ses gendres, et on leur fait cadeau de vêtements et d'autres objets.

AROERIS ou AROUERIS. Horus forme une triade divine avec Osiris et Isis; ces deux derniers étant jumeaux, et dans le sein de leur mère, s'unirent en mariage, tellement qu'Isis venant au monde était déjà enceinte d'Horus. C'est cet Horus qui porte le nom d'Aroëris, et comme tel il devint à son tour chef d'une triade subséquente où il est accompagné de *Tsonenoufré*, sa femme, et de Pnevtho, son fils. Le second des jours épagomènes était aussi chez les Egyptiens consacré à Aroëris.

ARON. C'est en hébreu le nom de l'arche d'alliance. Les juifs modernes donnent ce nom à une espèce d'armoire placée dans chaque synagogue du côté de l'orient, en mémoire de l'arche qui était dans le temple de Jérusalem. Ils y renferment les cinq livres de Moïse, écrits à la main sur du vélin, avec de l'encre faite exprès, en caractères carrés appelés *meroubba*, et copiés avec une attention extrême.

AROUNA, le point du jour, chez les Indiens. Il remplit la même fonction que l'Aurore chez les Grecs, car c'est lui qui conduit le char de *Sourya* ou du Soleil.

AROUNDHATI, épouse du sage Vasichtha, autrement dit Agastya, un des sept richis. Elle est regardée comme un modèle de fidélité et de chasteté conjugales; aussi a-t-elle eu l'honneur d'être transportée dans le ciel à côté de son mari. Suivant les Hindous, les sept principales étoiles de la grande Ourse ou Chariot de David, ne sont autres que les sept richis. Vasichta est l'étoile qui paraît la seconde dans la partie un peu arquée du joug; à côté est une petite étoile qu'ils regardent comme Aroundhati. Ils racontent qu'autrefois les épouses des sept richis demeuraient auprès d'eux dans le ciel; Agni, le dieu du feu, en étant devenu amoureux, elles furent toutes sensibles à sa tendresse, à l'exception d'Aroundhati. Les six richis outragés chassèrent du cercle arctique leurs femmes infidèles, qui furent sans demeure fixe jusqu'à ce que Kartikéya, dont elles devinrent les nourrices, les plaça dans le Zodiaque, où elles forment les six Pléïades. Quant à la chaste épouse de Vasichta, elle reste dans la brillante constellation de son mari, pour l'édification de toutes les femmes. Aussi, dans les cérémonies du mariage, le brahmane officiant dit à la nouvelle mariée : *Contemplez Aroundhati, et suivez son exemple.*

ARPA ou ARPHA, divinité dont il est souvent question dans la vie de saint Pothin, où elle est mentionnée avec Jupiter et Minerve. C'était une de ces petites divinités nommées *Dii minorum gentium*, ou une déité locale dont on ne sait rien.

ARPEDONAPTES, surnom des prêtres égyptiens; ce nom veut dire, suivant Jablonski, l'*ordre des savants*.

ARRHABONAIRES, hérétiques sacramentaires qui tirent leur nom du mot *ἀῤῥαβών*, *gage;* ils soutiennent que l'eucharistie est seulement le gage du corps et du sang de Jésus-Christ, et non point leur substance. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. ARRHABONAIRES.

ARRHÉPHORIES, fêtes athéniennes, instituées en l'honneur de Minerve et de Hersé, fille de Cécrops, d'où elles se nommaient aussi *Herséphories*. Elles se célébraient dans le mois scirrophorion. On les appelait encore *Arrhétophories*, parce que les objets mystérieux étaient portés par quatre jeunes vierges d'une naissance distinguée, ou par quatre garçons qui ne devaient avoir ni moins de sept ans, ni plus de onze, et qu'on appelait pour cette raison *Arrhéphores*. Leur habit était blanc et enrichi d'or; on en choisissait deux, chargés de préparer le voile de Minerve, ouvrage qu'ils commençaient le 30 du mois pyanepsion.

ARSALUS. C'était, suivant Plutarque, un des dieux des Solymes, peuple qui habitait le sommet du mont Taurus. Les deux autres dieux étaient *Dryus* et *Trosobius*.

ARSCH. Les musulmans appellent ainsi le trône de Dieu, qui est posé sur le neuvième et le plus haut des firmaments. Ce trône, dit-on, est soutenu par 8000 colonnes d'une matière dont la nature et le prix sont inconnus; on y monte par 300,000 degrés, entre chacun desquels est un espace de 300,000 ans de chemin; et chacun de ces espaces est rempli d'anges rangés par escadrons; quelques-uns de ces anges sont destinés à porter le trône.

ARSENOTHÉLÉES, dieux des anciens Grecs, ainsi nommés parce qu'ils avaient les deux sexes.

ARSE-VERSE, mots toscans qui, suivant Festus, signifient *détourne le feu*. C'était une espèce de conjuration que les Latins écrivaient sur la porte de leurs maisons pour les préserver de l'incendie.

ARSINOITES habitants d'Arsinoe, qui

suivaient les opinions des millénaires. Ils s'appuyaient principalement sur un livre fait par Népos, qu'on croyait avoir été évêque d'Arsinoé, dans lequel il expliquait les promesses de Jésus-Christ d'une manière toute charnelle ; il avait intitulé ce livre : *Réfutation des allégoristes*, parce qu'il s'y fondait sur l'Apocalypse expliquée littéralement. Ce livre fut réfuté par saint Denis d'Alexandrie, dans un ouvrage où ce dernier témoigne qu'il ne croyait pas l'Apocalypse composée par saint Jean l'Evangéliste, mais par un autre Jean, inhumé également à Ephèse. Le même saint Denis eut aussi une conférence avec les Arsinoïtes, les convainquit et les fit renoncer à leurs erreurs.

ARTAIUS, du mot grec *ἄρτος*, *pain*. Les boulangers de la Gaule avaient choisi pour leur patron Mercure Artaïus ; ils lui avaient bâti un temple, dont on voyait encore les ruines au XVIIe siècle. Le lieu où ils l'élevèrent porte encore le nom d'*Artai ;* c'est un village à 2 lieues de Grenoble.

ARTÉMIS, nom grec de Diane.

ARTÉMISIES, fêtes célébrées en différents endroits de la Grèce, en mémoire d'Artémis ou Diane. On offrait à la déesse un mulet, parce que ce poisson donne la chasse aux autres animaux qui vivent dans la mer. Cette fête avait lieu surtout à Delphes ; elle durait trois jours à Syracuse, où elle était accompagnée de jeux et de festins.

ARTEMONITES, disciples d'*Artemon*, ou *Artemas*, hérétique qui niait la divinité de Jésus-Christ, et dont les principes étaient les mêmes que ceux de Théodote de Bysance. Il voulait que Jésus-Christ n'eût reçu sa divinité qu'à sa naissance, et qu'il ne pût être appelé Dieu qu'en sens impropre. Il eut à Rome des partisans ; mais ses disciples se répandirent surtout en Syrie. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. THÉODOTE DE BYSANCE.

ARTEUGON, un des trois dieux invisibles des Yakoutes ; les deux autres sont *Schugoteugon* et *Tangara*.

ARTI ou ARATRIKA, cérémonie executée par les Hindous quand ils adorent les dieux ; elle consiste à mouvoir circulairement autour de la tête de l'idole une lampe dans laquelle brûlent plusieurs lumignons.

ARTIMPASA, divinité des Scythes. C'était, suivant Hérodote, la même que Vénus-Uranie. Ce nom paraît pehli, et signifie la grande maîtresse. Il offre de l'analogie avec Artémis des Grecs.

ARTOTYRITES, hérétiques qui étaient une fraction de la secte des montanistes. On leur donnait le nom d'Artotyrites, de deux mots grecs qui signifient *pain* et *fromage ;* parce que, voulant se rapprocher des hommes des premiers temps, qui, dans leurs sacrifices, offraient à Dieu les fruits de la terre et les productions de leurs troupeaux, ils crurent qu'ils ne pourraient mieux faire que d'offrir à Dieu du pain et du fromage. A l'exemple de Montan, leur chef, qui avait associé à son ministère les nommées Priscille et Maximille, ils conféraient les ordres sacrés aux femmes, les admettaient à la prêtrise et à l'épiscopat, et prétendaient qu'il ne fallait point faire acception de sexe dans le ministère ecclésiastique, puisque Dieu n'en faisait point acception dans la communication de ses dons. Ils soutenaient même que les femmes étaient plus propres que les hommes au ministère de la prédication, parce que ce sexe est naturellement plus impressionnable, plus facile à s'attendrir, à s'affecter vivement, ou du moins à le paraître, et par conséquent plus éloquent et plus capable de toucher et de convertir les pécheurs. C'est à cet effet, dit saint Epiphane, qu'on voyait entrer dans leurs églises sept filles habillées de blanc, avec une torche à la main, dans la tenue de prophétesses ; là elles pleuraient, se démenaient et se lamentaient sur les misères et les péchés des hommes, et, par ces grimaces, portaient la douleur et la componction dans le fond des âmes.

ARTZIBURST. Les Arméniens désignent par ce mot, qui signifie *courrier, avant-coureur*, la semaine qui précède le carême ; c'est celle que les Grecs nomment *prosphonesis.* Ce mot, quoique barbare, fut adopté pendant quelque temps par les chrétiens d'Occident, car on le trouve dans d'anciens auteurs. Ce jeûne a été institué en mémoire de celui des Ninivites, qui jeûnèrent à la prédicatıon de Jonas, ou bien encore en l'honneur du martyr Sergius. Mais les Grecs, qui regardent ce Sergius comme hérétique, disent, par dérision, que les Arméniens ont institué ce jeûne pour célébrer le deuil d'Artziburst, chien de ce martyr, tué par les orthodoxes.

ARUINO, divinité des îles de l'Océanie. *Voy.* ARNAÏNO.

ARULA, autel, ouvrage des Cyclopes, sur lequel les dieux jurèrent à Jupiter de se déclarer en sa faveur contre Saturne. Après avoir remporté la victoire, ils placèrent cet autel parmi les constellations. C'est depuis ce temps que les hommes prirent l'habitude de sacrifier sur un autel lorsqu'ils désiraient ardemment obtenir le succès de quelque entreprise.

ARUSPICES, d *ara*, autel, ou plutôt *arugâ*, vieux mot qui signifie victime, et *spicere*, *inspicere*, observer. Ministres de la religion chez les Romains, institués par Romulus, et spécialement chargés d'examiner à l'autel les entrailles des victimes afin d'en tirer des présages. Ils étaient choisis généralement chez les Etrusques, qui passaient pour très-habiles dans cette science ; ou bien on envoyait des jeunes gens s'instruire en Etrurie, pour exercer à leur retour les fonctions d'aruspices. Ils devaient observer d'abord si la victime était conduite par force à l'autel, si elle échappait à la main du conducteur, si elle éludait le coup, si elle mugissait ou bondissait en tombant, si son agonie était lente et douloureuse, tous présages sinistres, comme les pronostics contraires étaient favorables. Mais les indices les plus significatifs étaient ceux que l'on observait à l'ouverture de la victime. Les parties soumises à l'examen étaient le poumon, le foie, le cœur

et le fiel. Un poumon marqué d'une fissure indiquait qu'il fallait ajourner, quand même tous les autres signes eussent été favorables. Un foie sans lobe était un mauvais présage, et un foie à deux lobes un excellent. Si un foie se trouvait replié en dedans, c'était le présage d'un redoublement de grandeur et de prospérité. Pour tirer d'heureux augures des entrailles, il fallait qu'elles eussent une graisse bien proportionnée; qu'elles ne saignassent point assez abondamment pour empêcher d'en distinguer toutes les parties, qu'elles palpitassent doucement, que les veines n'en fussent point livides, ni trop tendues, que chaque partie fût exactement à sa place. Mais l'absence du cœur est regardée comme le plus funeste de tous les présages. On prétend que le jour où César s'assit pour la première fois sur un siége tout brillant d'or, et se montra vêtu d'une toge de pourpre, le bœuf qu'on immola dans le sacrifice qu'il offrit n'avait point ce viscère : la mort du prince ne tarda pas à confirmer la véracité du présage. Les victimes divinatoires des aruspices étaient les taureaux, les veaux, les agneaux et les coqs. Ajoutons que si les entrailles venaient à tomber des mains du sacrificateur, c'était encore un signe funeste. La flamme du sacrifice était aussi soumise aux observations; c'était un signe heureux quand elle s'élevait hardiment et en forme pyramidale, quand elle consumait promptement la victime, quand elle était claire, sans bruit et sans mélange de fumée; mais elle présageait des malheurs si elle s'allumait difficilement, si elle décrivait des lignes courbes au lieu de s'élever perpendiculairement, si, au lieu de saisir la victime, elle ne l'attaquait que lentement, si elle était contrariée par le vent ou éteinte par la pluie, ou si quelque partie de la victime n'était pas consumée; enfin, l'encens, le vin, l'eau et la farine ajoutés au sacrifice prêtaient encore aux présages, d'après le goût, la couleur qu'ils avaient et l'odeur qu'ils répandaient. Les Romains n'entreprenaient rien d'important sans consulter les aruspices; s'agissait-il d'élire des magistrats, d'entreprendre une guerre, il fallait préalablement consulter par ces cérémonies les volontés des dieux. On conçoit que ces présages dépendaient la plupart du temps de la bonne ou de la mauvaise volonté des aruspices. Si un général, moins superstitieux, s'avisait de se moquer des avis de ces devins, on ne manquait pas d'attribuer à son impiété des revers qui n'avaient la plupart du temps d'autre cause que le hasard et le sort journalier des armes. C'est ainsi que les malheurs de Crassus furent regardés comme l'accomplissement des imprécations des aruspices, dont il avait, en partant, méprisé les remontrances. *Voy.* AUGURES, ARUSPICES.

2° Les aruspices des Gaulois étaient bien plus cruels que ceux des Romains. Lorsque les Gaulois tenaient un conseil, soit de la nation, soit seulement de quelque canton, les druides immolaient une victime humaine. On la perçait par derrière avec un poignard, un peu au-dessus du diaphragme, et on observait attentivement la manière dont elle tombait, si c'était à droite ou à gauche, en avant ou en arrière; on examinait comment le sang sortait de la blessure. On décidait, d'après ces observations, ce qu'il fallait faire, et les jugements des druides étaient si respectés, que les rois et les chefs de la nation n'osaient livrer bataille, ni rien faire d'important sans leur conseil.

3° Les Nègres qui habitent les pays intérieurs de la Guinée égorgent un poulet lorsqu'ils doivent entreprendre un voyage. Ils examinent avec attention les entrailles de l'animal, et, selon les signes qu'ils y découvrent, ils se mettent en marche ou diffèrent l'époque de leur départ.

4° Dans la Nouvelle-Zélande, avant d'entreprendre une guerre, on consulte l'aruspice : si, pendant que le prêtre inspecte les entrailles des animaux sacrifiés, le cri du hibou se fait entendre, c'est un mauvais augure; mais si c'est un faucon qui voltige sur la tête des guerriers, l'ennemi sera défait.

ARVALES, *arvorum sacerdotes*, prêtres des terres labourables. On donnait ce nom, à Rome, à douze prêtres choisis parmi les familles les plus distinguées, pour faire des sacrifices dans les campagnes : ils avaient été institués par Romulus, qui avait pris rang lui-même au milieu d'eux. La marque de leur dignité était une couronne d'épis, liée d'un ruban blanc. On les appelait communément *frères arvales* ou *ambarvales*. Voy. AMBARVALES.

ARWIS-GAH, petite chapelle située à l'ouest, du côté gauche, dans le temple des Parsis. Au milieu de l'*Arwis-Gah* est la pierre sacrée où siége le prêtre officiant.

AS, ASES. *As* signifie dieu, seigneur, dans l'ancienne langue scandinave; il est corrélatif du celtique et de l'étrusque *Aesar*, et du sanscrit *Iswar;* il vient comme eux de la racine *is*, gouverner. On donnait ce nom par excellence à Odin, avec l'épithète de Tout-Puissant. On a donné aussi le nom d'*Ases* à douze dieux secondaires nés de la Terre; ils étaient comme les assesseurs d'Odin, et résidaient à *Asgard*, cité céleste dans laquelle ils avaient établi leur tribunal : c'est là qu'ils jugeaient les différends qui s'élevaient parmi les hommes, et réglaient ce qui concernait le gouvernement de cette ville mystérieuse.

ASAD, nom sous lequel quelques tribus arabes adoraient autrefois la planète de Mercure.

ASAF, idole des Arabes de la tribu de Coraïsch; car avant l'islamisme chaque tribu et même chaque famille avait des divinités particulières.

ASAMYNTHE, espèce de siége ou de chaise à l'usage du prêtre du temple de Minerve Cranea. Ce prêtre était un jeune garçon sans barbe; il devait être élu si jeune, qu'au bout de cinq ans, terme de ses fonctions, il n'eût point encore de poil follet. Durant cet espace de temps, il ne quittait point le service de la déesse, et était obligé de se baigner dans des asamynthes.

ASAS. D'après le système des Druzes, la suite des siècles se partage en sept périodes, dont chacune a eu son législateur, appelé *Nâtec*, ou parleur, lequel a eu pour successeur une suite de sept *sâmet* ou taciturnes. Celui de ces *Sâmet* qui a assisté le législateur et lui a succédé immédiatement porte le nom d'*Asâs*, fondement. Voici le nom des sept prophètes et de leurs *Asâs :*

Nâtecs.	*Asâs.*
Adam,	Seth.
Noé,	Sem.
Abraham,	Ismaël.
Moïse,	Aaron, puis Josué.
Jésus, le Messie,	Simon-Céphas.
Mahomet,	Ali.
Mohammed, fils d'Ismaïl, *ou* Saïd, fils d'Ahmed.	Kaddah-Tarvili.

Mohammed, fils d'Ismaïl, est le fondateur de la secte des Ismaéliens, et Saïd, fils d'Ahmed, est l'auteur de la famille et de la puissance des Fatimites.

ASA-THOR, le dieu Thor, dans la mythologie scandinave. *Voy.* THOR.

ASCENSION, mystère et fête de la religion chrétienne. Quarante jours après sa résurrection, Jésus-Christ apparut pour la dernière fois à ses disciples, et les conduisit sur la montagne des Oliviers, où, après leur avoir donné ses derniers ordres, il s'éleva en leur présence et monta insensiblement vers le ciel ; les apôtres et tous ceux qui se trouvaient là présents, au nombre d'environ cent vingt, ravis d'un spectacle aussi merveilleux qu'il était nouveau, le suivirent des yeux jusqu'à ce qu'une nuée l'eût dérobé à leurs regards. Comme ils cherchaient à le découvrir encore dans les profondeurs des cieux, deux anges leur apparurent sous la forme d'hommes revêtus de blanc, et leur adressèrent ces paroles : *Pourquoi, hommes de Galilée, vous appliquez-vous à regarder vers le ciel ? Ce Jésus, qui vient de vous être enlevé, viendra de nouveau, comme vous l'avez vu partir.* — L'ascension de Jésus-Christ a donné lieu à plusieurs erreurs. Les apellites pensaient que le Sauveur laissa son corps dans les airs (ou même sur la terre, au témoignage de saint Augustin), et qu'il monta au ciel sans corps. D'après eux, Jésus-Christ n'avait point apporté son corps du ciel, mais il l'avait tiré des différents éléments qu'il avait traversés pour descendre sur la terre, ils soutenaient en conséquence qu'en remontant il avait restitué à ces mêmes éléments ce qu'il leur avait emprunté. Les séleuciens et les hermiens croyaient que le corps de Jésus-Christ s'arrêta dans le soleil et ne monta pas plus haut, se fondant sur ces paroles du psaume (*Ps.* XVIII) : *Il a placé son tabernacle dans le soleil.* Saint Grégoire attribue la même opinion aux manichéens. Mais l'Eglise chrétienne a toujours cru comme de foi que Jésus-Christ est monté dans le ciel avec son corps et son âme ; cette vérité est appuyée sur les écrits des apôtres, sur le symbole et sur une tradition authentique. — Une tradition des premiers siècles portait que Jésus-Christ, en s'élevant de la terre, y avait laissé la trace de ses pieds imprimée sur la pierre ; saint Jérôme témoigne qu'elle se voyait encore de son temps. *On distingue encore sur le rocher l'empreinte du pied gauche d'un homme,* dit M. de Châteaubriand, *le vestige du pied droit s'y voyait aussi autrefois : la plupart des pèlerins disent que les Turcs ont enlevé ce second vestige pour le placer dans la mosquée du Temple ; mais le P. Roger affirme positivement qu'il n'y est pas.* Sainte Hélène avait fait bâtir en ce lieu une église ; et saint Jérôme nous apprend encore que jamais on ne put fermer la partie de la voûte de ce temple à l'endroit où avait passé Jésus-Christ. Maintenant cette église est détruite, il n'en reste plus qu'une petite mosquée octogone, où se trouve le sacré vestige. — L'Eglise célèbre cette fête le jeudi qui tombe quarante jours après Pâques ; elle est d'obligation. Ce jour-là, à Rome et dans la plupart des Eglises, on éteint le cierge pascal pour ne plus le rallumer, afin de rappeler que Jésus-Christ a quitté la terre.

ASCENSION DE MAHOMET. C'est un voyage miraculeux que ce faux prophète prétendit avoir exécuté ; les plus sages parmi les musulmans le regardent comme une vision. *J'étais couché,* dit Mahomet, *entre les collines Safa et Merwa, lorsque Gabriel, s'approchant de moi, m'éveilla. Il conduisait avec lui al-Borac, jument d'un gris argenté, et si rapide que l'œil avait peine à la suivre dans sa course. Me l'ayant confiée, il me commanda de monter dessus ; j'obéis, et nous partîmes. Dans un instant nous fûmes aux portes de Jérusalem. Al-Borac s'arrêta. Je descendis et l'attachai aux anneaux où les prophètes avaient coutume d'attacher leurs montures. En entrant dans le temple, je rencontrai Abraham, Moïse et Jésus. Je fis la prière avec eux. Lorsqu'elle fut finie, je remontai sur al-Borac et nous continuâmes notre route. Nous parcourûmes, avec la promptitude de l'éclair, l'immense étendue des airs. Arrivés au premier ciel, Gabriel frappa à la porte. — Qui est-là ? demanda-t-on. — Gabriel. — Quel est ton compagnon ? Mahomet. — A-t-il reçu sa mission ? — Il l'a reçue. — Qu'il soit le bienvenu ? A ces mots la porte s'ouvrit, et nous entrâmes. — Voilà ton père Adam, me dit Gabriel : va le saluer. — Je saluai Adam et il me rendit le salut. — Le Ciel, ajouta-t-il, accomplisse tes vœux, ô mon fils honoré ! ô le plus grand des prophètes ! — Nous partîmes ; je suivais mon guide à travers l'immensité de l'espace. Nous arrivâmes au second ciel. Gabriel frappa à la porte. — Qui est-là ? demanda-t-on. — Gabriel. — Quel est ton compagnon ? — Mahomet. — A-t-il reçu sa mission ? — Il l'a reçue. — Qu'il soit le bien venu ! — La porte s'ouvrit et nous entrâmes. Je rencontrai Jésus et Jean. Je les saluai et ils me rendirent le salut. Bonheur, ajoutèrent-ils, à notre frère honoré, au plus grand des prophètes !* Mahomet, toujours volant sur al-Borac, toujours conduit par Gabriel, parcourut toutes les sphères célestes avec le même cérémonial. Au troisième ciel, il fut complimenté par Joseph, fils de Jacob ; au quatrième par Enoch,

au cinquième par Aaron, au sixième par Moïse, au septième, il salua Abraham et reçut ses félicitations. De là il franchit une vaste étendue des cieux, et pénétra jusqu'au *Sidra* ou lotus, qui est à l'extrémité du jardin d'Eden. Les esprits célestes ne peuvent pénétrer au delà. Cet arbre est si prodigieux qu'un seul de ses fruits nourrirait pendant un jour toutes les créatures de la terre : de son pied sortent quatre fleuves. Mahomet, après avoir parcouru toutes les merveilles de ce séjour de délices, alla visiter la maison de l'Adoration, où les esprits célestes vont en pèlerinage. Soixante-dix mille anges y rendent chaque jour leurs hommages à l'Eternel. Quelques auteurs ajoutent que chacun de ces anges a soixante-dix mille bouches, et dans chaque bouche soixante-dix mille langues, qui louent Dieu soixante-dix mille fois par jour, en soixante-dix mille idiomes différents; mais les mêmes anges n'entrent jamais deux fois dans ce sanctuaire, qui est bâti d'hyacinthes rouges, et entouré d'une multitude de lampes toujours allumées. Après que Mahomet y eut fait sa prière, on lui présenta trois coupes, l'une pleine de vin, l'autre de lait, la troisième de miel; il choisit celle qui était remplie de lait, et en but un peu. Bien lui en prit, car s'il eût choisi l'eau, il eût été submergé lui et toute sa nation. Mais quelqu'un ayant remarqué qu'il n'avait bu que peu de lait, dit tout haut: *Si Mahomet avait bu tout le lait, aucun de sa nation n'aurait vu le feu de l'enfer.* Ce qu'entendant le prophète il s'écria : *O Gabriel! je vais reprendre la coupe et la boire tout entière. — Donne-t'en bien de garde, ô Ahmed!* reprit l'ange; *c'en est fait. La plume qui écrivait s'est séchée sur ce qui vient d'arriver. — Quoi donc, ô Gabriel!* répliqua Mahomet, *cela est ainsi écrit et déterminé dans le livre?* Il répondit que cela était ainsi. Mahomet continua son voyage et monta de ciel en ciel jusqu'au septième, quoique la distance d'un ciel à l'autre soit de 500 années de chemin. Après avoir fait la description de tout ce qu'il vit dans ces différents cieux, il ajoute : *Je m'entendis saluer de la part de Dieu puissant et glorieux, en ces termes : « Paix à toi, ô Ahmed! » Ayant levé la tête, je vis un ange plus blanc que la neige, vêtu d'une robe rouge; il était suivi de* 70,000 *anges; il m'embrassa tendrement, et m'ayant baisé entre les deux yeux, il me dit : « Viens avec moi, ô le très-honoré de Dieu! » Je partis donc avec lui, au milieu de cette armée d'anges, dont les uns marchaient devant moi, d'autres derrière, d'autres à ma droite, et d'autres à ma gauche. Tous me faisaient de profondes révérences, me glorifiant à cause de l'honneur que j'allais recevoir de la part de Dieu puissant et glorieux. Ils continuèrent de marcher avec moi dans cet ordre, jusqu'à ce qu'ils eussent percé* 70,000 *voiles, cloisons ou séparations faites d'hyacinthe, pour arriver ensuite jusqu'à* 70,000 *autres voiles d'étoffes très-déliées, et de là à* 70,000 *voiles de ténèbres qu'il fallut aussi percer. Il y avait de distance, entre chaque voile, le chemin de cinq cents ans de voyage; et l'épaisseur de chaque voile était aussi de cinq cents ans de voyage. De là nous arrivâmes à pareil nombre de* 70,000 *voiles de feu, à* 70,000 *voiles de neige, à* 70,000 *voiles d'eau, à* 70,000 *voiles d'air, à* 70,000 *voiles de vide ou d'air subtil. Après quoi nous ne cessâmes de percer et de nous faire jour au travers du voile de la Beauté, du voile de la Perfection, du voile de la Toute-Puissance, du voile de la Singularité, du voile de la Séparation, du voile de l'Immortalité, du voile de l'Unité; et ce dernier voile est celui de Dieu très-grand et immense.* Mahomet fit encore quelques pas pour s'approcher du trône du Très-Haut, et chaque pas était de cinq cents années de chemin. Arrivé au pied du trône, il sentit une main qui, s'appuyant sur son épaule, lui laissa une impression de froid indicible : c'était la main de Dieu. Le Très-Haut s'entretint alors avec lui, et entre autres choses, il lui commanda de faire la prière cinquante fois par jour. Descendu au ciel de Moïse, Mahomet lui fit part de l'injonction qu'il avait reçue. *Retourne vers le Tout-Puissant*, lui dit Moïse, *prie-le d'adoucir le précepte; jamais ton peuple ne pourrait l'accomplir.* Mahomet retourna vers Dieu et le sollicita de diminuer le nombre des prières; il fut réduit à quarante-cinq. Lorsqu'il fut descendu de nouveau, Moïse l'engagea à faire de nouvelles instances. Dieu diminua encore de cinq le nombre des prières. Enfin après des voyages et des réductions successives de cinq prières seulement à la fois, Mahomet obtint qu'elles fussent fixées à cinq par jour. Le prophète repassa par tous les cieux qu'il avait parcourus auparavant et retrouva à Jérusalem sa monture, qui le déposa à l'endroit où elle l'avait pris. Ce voyage, dans lequel se passèrent encore une multitude d'événements que nous avons laissés de côté, fut cependant accompli en si peu de temps, que Mahomet ayant, en partant, heurté son vase aux ablutions, il fut de retour assez promptement pour le redresser, sans qu'il y eût une seule goutte d'eau répandue. Il est question de ce voyage mystérieux dans le Coran; le chapitre XVII est même intitulé le *Voyage nocturne.* Mais les musulmans ont longtemps discuté sur l'authenticité de ce fait; les uns soutenant que cette ascension avait eu lieu en vision seulement, d'autres qu'elle avait été effectuée réellement et corporellement. Maintenant il est universellement admis chez les musulmans que ce voyage a eu lieu réellement.

ASCÈTES. Ce nom, qui vient d'un mot grec signifiant *s'exercer*, était donné, dans la primitive Eglise, à des hommes qui s'appliquaient d'une manière spéciale aux exercices de la prière et de la mortification. Ils renonçaient aux affaires du monde pour vivre dans la retraite, soit aux environs des villes, soit dans les villes mêmes. Leur origine remonte au delà de saint Antoine, que quelques-uns regardent comme le fondateur des ascètes; on peut même dire qu'il y en avait parmi les anciens juifs. Tels furent les nazaréens perpétuels, les fils des prophètes et

les thérapeutes dont parle Philon, quoique ces derniers paraissent avoir été des chrétiens, au moins en partie, comme l'assurent Eusèbe et saint Jérôme. Nous trouvons des modèles de la vie ascétique dans celle de saint Jean-Baptiste, dans celle des premiers chrétiens à Jérusalem, et dans celle des disciples de saint Marc à Alexandrie. Parmi les ascètes, il y en avait qui étaient solitaires et qui menaient une vie purement contemplative; d'autres s'appliquaient aux travaux du ministère ecclésiastique et à l'instruction des peuples. Ils portaient en général des habits pauvres et ordinairement de couleur noire ou brune. Les uns se consacraient à Dieu par des vœux et les autres sans vœux. Saint Jacques de Nisibe distingue formellement ces deux sortes d'ascètes. Tous ceux qui avaient embrassé la vie ascétique vivaient dans une grande pauvreté, et faisaient profession d'une continence perpétuelle. Ils ne mangeaient point de viande et pratiquaient des jeûnes rigoureux ; leurs veilles étaient longues, et leurs autres mortifications fort austères; la lecture, la prière et le travail faisaient toute leur occupation. Le nombre des ascètes était très-considérable à Nazianze, à Césarée en Cappadoce, en Arménie et surtout en Egypte. On leur donnait encore le nom d'*abstinents*, de *solitaires*, de *dévots*, de *nazaréens* et de *confesseurs*. Il y en avait parmi eux qui menaient une vie fort extraordinaire, tels que saint Paul Ermite, qui fut près de cent ans sans voir une créature humaine, et saint Siméon le Stylite, qui était continuellement sur le haut d'une colonne. Ils étaient singulièrement vénérés des chrétiens; les païens eux-mêmes se recommandaient à leurs prières ; et plus d'une fois on vit de grands personnages et jusqu'à des empereurs tenir à honneur d'avoir accès auprès d'eux.

2° Il y a encore à présent, chez les Grecs, un ordre de religieux qui portent le nom d'*Ascètes*, ou *Ascétiques;* ce sont de véritables ermites. Ils ne doivent manger qu'une fois le jour, excepté dans les jours de fête. Ils gagnent leur vie par le travail de leurs mains; il y en a qui s'appliquent au labourage ou à la culture de la vigne, d'autres vont garder les troupeaux ou fabriquent des chapeaux, ou font d'autres ouvrages manuels.

3° On peut regarder comme des Ascètes certains religieux musulmans qui mènent une vie fort austère, les uns au sein des villes, les autres dans le fond des déserts et des solitudes, vêtus d'habits grossiers, ou demi-nus, mangeant fort peu, jeûnant presque toujours. La plupart des voyageurs européens les ont jugés fort sévèrement, les accusant d'hypocrisie, et avançant qu'ils savent se dédommager de la contrainte extérieure, par des excès de toutes sortes et par de honteuses débauches. Ce jugement est fondé en général, surtout quant à ceux qui vivent dans les villes ou dans leur voisinage, mais il en est quelques-uns dont la vie est réellement austère et mortifiée, et ferait honte aux ordres religieux les plus rigides du christianisme.

4° Mais ce sont surtout les Indes, la Chine et le Japon qui fourmillent d'Ascètes; les religions brahmanique et bouddhique nous offrent par milliers des hommes qui se livrent aux contemplations les plus mystiques et à des austérités dont on ne saurait se faire une idée, dans nos régions moins exaltées. On serait tenté de traiter de fables le rapport unanime des voyageurs anciens et modernes, si on n'avait pas pour ainsi dire sous la main des moyens de vérification. Impossible de pousser plus loin la haine de la chair, la répression des sens, la domination de la nature, la puissance de la volonté et de l'imagination ; impossible de trouver une exaltation aussi soutenue. Sans doute qu'il est un grand nombre de bonzes et de faquirs qui, comme les derviches musulmans, ne sont que d'infâmes hypocrites; mais on a des preuves qu'il en est un grand nombre qui ne trompent point et qui agissent sous l'empire de la conviction la mieux établie. *Voy.* FAQUIR, DJOGUI, TAPACI, MOUNI, etc.

ASCHANG. Chinois de la secte de Fo ou Bouddha, qui vint dans le Tibet, et établit dans ce pays les ascètes ou contemplatifs nommés *Kiupa*.

ASCHAPHIN, astrologues ou devins, célèbres chez les Chaldéens. Il en est parlé au livre de Daniel.

ASCHARA, ou ACHOURA, nom des dix premiers jours du mois de muharram, pendant lesquels les musulmans schütes célèbrent la mémoire de Huçain, dans la Perse et dans les Indes. Ce mot veut dire les dix jours. *Voy* DÉHA.

ASCHARIENS, disciples d'Aboul Hasan Ali ben Ismaïl, surnommé Aschari, un des plus célèbres docteurs parmi les musulmans, qui mourut vers l'an 940 de Jésus-Christ. Les Aschariens enseignent que Dieu, étant un agent général et universel, est aussi véritablement le créateur et l'auteur de toutes les actions des hommes; mais que les hommes étant libres, ils ne laissent pas néanmoins d'acquérir un mérite ou un démérite selon qu'ils se portent volontairement vers les choses qui leur sont commandées ou défendues par la loi. Ainsi, selon les Aschariens, nos actions sont réellement et effectivement produites par le Créateur; mais l'application que nous en faisons, en obéissant ou en désobéissant à la loi, vient uniquement de nous. Aschari enseigna ce système pour concilier deux versets du second chapitre du Coran, qui paraissent tout à fait opposés. Mahomet avait dit : *Tout ce qui est dans le ciel et sur la terre appartient à Dieu; que vous produisiez vos actions au grand jour ou que vous les cachiez, il vous en demandera compte; il pardonnera à qui il voudra, et il punira qui il voudra ; car Dieu est tout-puissant.* Ce passage ayant effrayé les sectateurs du faux prophète, celui-ci, pour les rassurer, termina le chapitre par les paroles suivantes : *Dieu n'impose point à l'homme un fardeau au-dessus de ses forces, et ne lui impute que ce qu'il a*

acquis par son obéissance ou par sa rébellion. La collation de ces deux versets produisit une espèce de schisme; les uns prétendant que le premier verset avait été abrogé par le suivant, on les appela les Motazales; les autres, c'est-à-dire les Aschariens, crurent tout concilier en émettant la doctrine dont nous venons de donner un aperçu. Au reste l'opinion des Aschariens est devenue la plus générale parmi les musulmans.

ASCHÉRA, et *Aschéroth*, divinité des Sidoniens, la même qu'*Astarté* et *Astaroth.*

ASCHIMA, nom d'une idole adorée par les habitants de Hamath. Les rabbins disent qu'elle avait la figure d'un bouc. On a accusé les Juifs samaritains d'adorer la même divinité, ou une autre idole sous le même nom. Mais c'est une pure calomnie, qui a pris naissance sans doute dans l'usage où sont les Samaritains de prononcer par respect *haschem* ou *haschima* (le nom) au lieu du mot Jéhova, toutes les fois qu'ils le trouvent dans la lecture. C'est d'ailleurs un usage qui leur est commun avec tous les autres Juifs.

ASCHMAI, surnom des Juifs karaïtes; il vient de la racine hébraïque *schama* entendre, ou du premier mot de la loi, *Ecoute, Israël;* parce qu'ils n'observent point d'autre règle de leur conduite que les textes de la loi, sans consulter en rien ni les inductions fondées sur le raisonnement, ni l'exemple de qui que ce soit.

ASCHMOG. C'est, dans la théogonie des Parsis, l'ancien serpent infernal à deux pieds, produit par Ahriman, ou plutôt c'est Ahriman lui-même qui sauta du ciel en terre sous la forme d'une couleuvre et qui produit les animaux venimeux, détruit la végétation et enfante l'hiver. *Voy.* Asmoug.

ASCITES, ou ASCODRUGITES, du grec *ἄσκος, outre;* secte de montanistes qui mettaient auprès de leur autel un ballon ou une outre gonflée de vent, et dansaient autour en chantant: *Nous sommes des outres neuves remplies de vin nouveau;* par allusion au verset 17 du chap. ix de saint Matthieu. Ils regardaient ce ballon comme un symbole propre à exprimer qu'ils étaient remplis du Saint-Esprit, car c'était la prétention des montanistes. *Voy.* Montanistes.

ASCLÉPIES, fêtes que les Grecs païens célébraient en l'honneur d'Esculape. On y distribuait des prix de poésie et de musique. A Epidaure on les nommait *Megalasclépies.*

ASCODROUTES, ou ASCODRUPITES, hérétiques qui rejetaient les sacrements.

ASCODRUGITES, hérétiques nommés aussi Ascites. *Voy.* ce mot.

ASCOLIES, fêtes athéniennes en l'honneur de Bacchus. Elles avaient lieu le 29 poséidon (28 novembre) et faisaient partie des dionysiaques. On les célébrait en sautant à cloche-pied sur une peau de bouc gonflée de vent et enduite d'huile; et le maladroit qui se laissait tomber servait de risée aux spectateurs. On immolait une chèvre ou un bouc, animaux considérés comme ennemis de la vigne. Il paraît que ces fêtes passèrent chez les Romains, où on donnait des récompenses à ceux qui sortaient victorieux de ces puérils combats; ensuite on célébrait Bacchus par des vers grossiers, tandis que la foule portait sa statue dans les vignobles, se masquait et se barbouillait de lie.

ASCOPHITES, hérétiques qui parurent vers l'an 173. Ils rejetaient l'Ancien Testament; niaient la nécessité des bonnes œuvres, les méprisaient et prétendaient que, pour être saint, il suffisait de connaître Dieu. Ils brisaient les vases sacrés en haine des oblations que l'on faisait dans les églises. Comme les archontiques, ils supposaient que chaque sphère du monde était gouvernée par un ange.

ASDOUVAZD, nom de Dieu chez les Arméniens. Ce mot dérive des anciennes langues ariennes, étant une contraction de *Iazdan Iazd,* composition qui donne *Deorum Deus*, sens très-conforme au symbole du magisme qui régnait autrefois dans ces contrées; mais actuellement on l'emploie uniquement pour spécifier le vrai Dieu.

ASFENDARMAD, nom d'un génie qui, dans le calendrier yezdegerdique, présidait et donnait son nom au douzième et dernier mois de l'année. Ce mois est de trente jours, comme tous les autres, ce qui forme le total de 360; pour compléter l'année solaire, les Perses ajoutaient cinq jours épagomènes. Ulug-Beg remarque que les talismans contre les scorpions se doivent graver le cinq du mois Asfendarmad.

ASCHMOUN, dieu des anciens Carthaginois; c'était leur Esculape; il avait à Carthage un temple magnifique qui fut incendié par Scipion, lors de la prise de cette ville. On trouve encore son nom sur des monuments puniques.

ASFÉRIYÉ, une des soixante-treize sectes de l'islamisme; c'est une fraction de *Khawaridjé* ou protestants musulmans. Les Asfériyé sont les disciples de Zend, fils d'Asfer. Ils s'élevèrent contre l'opinion des *Ezariké*, et ils soutiennent que l'infidélité consiste dans le repos des armes; ils disent que ceux qui commettent des péchés doivent être qualifiés, d'après l'espèce du péché, de voleurs, d'adultères, mais non pas d'infidèles; que l'abandon de la prière et du jeûne est le plus grand péché. (De Hammer, *Journ. asiat.*, juillet 1825.)

ASGARD, *ville des dieux*. C'est le nom que les Scandinaves donnaient à une ville que les *Ases* avaient construite au milieu de la terre. Il y avait un temple nommé *Gladsheim*, où les *Ases* avaient placé leur douze siéges, au milieu desquels s'élevait le trône d'Odin. C'était dans cette ville que s'élevait le *Valhalla*, séjour enchanteur, salle étincelante d'or, et plus tard le *Vingold*, salle de l'amitié, bâtie par les déesses. Les dieux menaient dans Asgard une vie paisible et joyeuse, en jouant avec leurs tablettes d'or. Mais les filles des Géants arrivèrent, et les dieux les pri-

rent pour épouses. Dès lors l'harmonie du monde primitif fut troublée; alors on vit pour la première fois, depuis la mort d'Ymer, couler du sang sur la terre; les Géants livrèrent aux dieux un combat terrible, dont on peut suivre les différentes phases dans l'Edda; mais ils finissent par être vaincus, ou plutôt des alternatives de succès et de défaites se succèdent jusqu'à la fin des temps; alors le Tout-Puissant établit de nouveaux cieux et une nouvelle terre brillante de jeunesse, où des lois éternelles perpétueront le bonheur.

ASHAB. C'est le nom qu'on donne à tous ceux qui, du vivant de Mahomet, embrassèrent sa doctrine, furent admis en sa présence, ou assistèrent à ses prédications. Ce mot veut dire *compagnons*. Les musulmans font monter à 114,000 le nombre des *Ashabs*. On les distingue en *Mihadjirs*, et en *Ansars*. Les premiers sont les habitants de la Mecque, qui s'enfuirent avec Mahomet; en effet *Muhadjir* signifie *émigré*, *expatrié*. Les *Ansars*, ou auxiliaires, se composent des habitants de Médine et autres qui vinrent se rallier à ce faux prophète.

ASILE, ou ASYLE; sanctuaire ou lieu quelconque de refuge et de protection, d'où il n'était permis d'arracher personne de force.

1° Chez les Juifs, le temple et surtout l'autel des holocaustes étaient des asiles inviolables; cependant Salomon en fit arracher Joab, sans doute parce que la loi des Juifs exceptait les meurtriers volontaires du droit d'asile. En outre, parmi les quarante-huit villes assignées à la tribu de Lévi, on en avait choisi six pour servir d'asile aux meurtriers, pourvu cependant que le meurtre n'eût pas été volontaire, mais fût arrivé accidentellement ou par imprudence. Ces six villes étaient Cédès en Galilée, Sichem, sur le mont Ephraïm, et Cariath-Arbé, dans les montagnes de Juda. Ces trois villes étaient sur la rive droite du Jourdain; les autres se trouvaient au delà de ce fleuve, savoir : Bosor près du désert, Ramoth de Galaad, et Gaulon de Basan. Quiconque avait commis un meurtre par imprudence pouvait se retirer dans une de ces six villes et y demeurer comme en exil, jusqu'à la mort du souverain sacrificateur alors en charge. Josèphe dit qu'il n'était pas permis à ces réfugiés de sortir de l'enceinte de la ville où ils résidaient, sous peine d'être mis à mort impunément, ou livrés aux tribunaux par les parents de la victime qui les eussent rencontrés hors des murailles. On peut donc signaler une notable différence entre les asiles des Hébreux destinés à protéger l'innocence, et les asiles des païens, qui procuraient l'impunité aux grands coupables. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. ASYLE et REFUGE.

2° Les chrétiens donnèrent le droit d'asile à leurs églises dès le temps de Constantin. En France, l'église de Saint-Martin de Tours était célèbre par son asile. Les églises de Paris qui jouissaient de ce droit étaient Notre-Dame, Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Merry, l'Hôtel-Dieu, l'abbaye Saint-Antoine, les Carmes de la place Maubert et les Grands-Augustins. Outre cela, un grand nombre de chapelles, les maisons des évêques, quelques cimetières même jouissaient de ce droit. Charlemagne y donna atteinte le premier, en défendant en 779 qu'on portât à manger aux criminels. Louis XII l'abolit entièrement.

3° Les plus fameux asiles des Grecs étaient le temple de la Miséricorde, l'autel des Euménides à Athènes, le bois de Daphné à Antioche, et l'asile de Cadmus à Thèbes. Cybèle en avait un à Samothrace. Parmi les lieux d'asiles, il y en avait de publics et ouverts à tout le monde; d'autres étaient appropriés à certaines personnes et à certains crimes. Ainsi les temples d'Hébé à Phthie, et de Diane à Ephèse, étaient des refuges pour les débiteurs. Le temple de Pallas, à Lacédémone, servait d'asile même aux criminels condamnés à mort. Le temple ou tombeau de Thésée était un sanctuaire inviolable pour tous les esclaves ou gens de basse condition qui fuyaient l'oppression. Ce privilége n'était pas réservé aux dieux seuls, mais s'étendait aux statues et monuments des princes et autres personnages de haut rang, aux bois sacrés, etc. Ainsi le tombeau d'Achille au promontoire de Sigée, et celui d'Ajax sur le promontoire Rhétien, devinrent des asiles dans les siècles suivants. Romulus fit un asile d'un bois de chênes situé entre le Capitole et la roche Tarpéienne; il servait aux hommes libres et aux esclaves. Ce fut d'abord le seul asile chez les Romains; plus tard il fut transporté au Capitole, dans un sanctuaire nommé *Asylum*. Mais dans la suite le droit de refuge s'étendait à un grand nombre de temples de la ville et des provinces. Les suppliants allaient ordinairement s'asseoir sur l'autel; car l'asile ne s'étendait pas toujours à toute l'enceinte du temple. Comme on ne pouvait arracher un réfugié de son asile sans se rendre coupable de sacrilége et encourir la peine de l'exil, on usait de différents stratagèmes, soit pour les faire sortir, soit pour les faire périr; ainsi on allumait près de l'autel ou de la statue du dieu de grands brasiers dont la chaleur incommodait tellement le malheureux réfugié, qu'il était contraint de quitter sa place : ou bien on lui coupait les vivres, soit en murant la porte d'entrée, soit en mettant des gardes à toutes les avenues. Mais sous l'empire les asiles perdirent de leur prestige, on ne se fit plus scrupule d'en arracher les grands coupables; enfin Tibère les abolit pour la plupart.

4° Le droit d'asile n'est pas inconnu aux Japonais. Il y a dans le voisinage de Méaco une montagne nommée Koia, peuplée de moines, qui observent une règle moins sévère que celle des autres ordres. Leur couvent est l'asile des criminels, et aucune puissance civile n'a le droit de les prendre chez eux. Celui qui s'y réfugie y est non-seulement en sûreté, mais il peut encore y être nourri, pourvu qu'il assure aux moines une certaine somme d'argent. Cet ordre a été institué par un certain Koboday, qu'on honore comme un dieu.

5° Dans l'île de Socotora, près la côte d'Afrique, un voleur poursuivi échappe au châtiment, s'il parvient à se réfugier dans un *moquamo* ou temple, et à être pris sous la protection de quelqu'un qui s'y rencontre à point nommé. Celui-ci est alors reconnu pour le parrain du criminel. Mais si le voleur ne trouve point de protecteur dans le temple, on l'arrache de cet asile et on lui coupe la main.

6° On trouve aussi le droit d'asile dans les îles de la mer du Sud. L'archipel de Sandwich en comptait deux principaux, appelés *Pahou-Tabou* ou *Pahou-Noua*. Celui de la partie orientale de l'île Hawaï consistait en un édifice sur les portes duquel on attachait un drapeau blanc, en temps de guerre, et la mort eût été la punition de quiconque eût osé passer ces limites pour poursuivre un coupable. L'impunité était accordée à tous ceux qui pouvaient atteindre ce lieu de refuge. Le meurtrier, le prisonnier de guerre, le sacrilége, y étaient en pleine sûreté. Celui de la partie occidentale était encore plus considérable; c'est un parallélogramme irrégulier d'environ 660 pieds de long sur 380 de large, entouré de murs de 12 pieds de hauteur sur 15 d'épaisseur; ces murailles sont couronnées de nombreuses statues de divinités. Il y avait autrefois trois temples dans cette enceinte, avec des maisons pour les prêtres et pour les réfugiés. En temps de guerre, les enfants, les femmes et les hommes hors d'état de porter les armes venaient s'y réfugier, et ils n'en sortaient qu'à la fin des hostilités. Quelques jours passés dans ces asiles suffisaient pour effacer les infractions aux lois civiles. Une fois sortis, personne n'avait droit sur les fugitifs, quels que fussent les crimes dont on les accusât.

ASINARIES, solennité décrétée à Syracuse, en mémoire de la grande victoire remportée par les Siciliens sur la flotte athénienne, auprès de la petite rivière Asinare. On devait s'y abstenir de toute œuvre des mains et passer la journée en sacrifices.

ASI NATSOU TSI, le premier homme, d'après la mythologie japonaise; sa femme s'appelait *Te Natsou tsi*. Ils avaient eu huit filles, dont les sept premières avaient été dévorées par un dragon ayant huit têtes et huit queues. Mais le dieu *Sosan-no o-no mikoto* tua le monstre, et ayant ainsi délivré leur huitième fille, la belle *Ina da Fime*, il en fit son épouse. *Voy.* Ya-mata-no orotsi.

ASIPATRAVANA, un des vingt-un enfers des Hindous, situé dans le Patala ou région inférieure. C'est une forêt dont les feuilles sont des lames d'épées.

ASK et EMBLA, le premier homme et la première femme, suivant la cosmogonie scandinave. Un jour que les trois fils de Bore se promenaient sur la terre qui venait d'être créée, ils trouvèrent sur le rivage de la mer deux morceaux de bois flottants, qu'ils prirent et dont ils formèrent l'homme et la femme. Le premier des fils leur donna l'âme et la vie; le second, le mouvement et la science; le troisième leur fit présent de la parole, de l'ouïe et de la vue, à quoi il ajouta la beauté des habillements. Les noms d'*Ask*, frêne, et d'*Embla*, aulne, rappellent les bois dont ils ont été tirés; c'est d'eux qu'est descendu le genre humain.

ASKA-NO MIOSIN, c'est-à-dire *le grand génie illustre aux pieds ailés*, une des divinités secondaires du Japon : c'est leur 27e daïri, qui fut ainsi déifié après sa mort. Il portait durant sa vie le nom de *Keï taï ten o*, et régna de 507 à 531 avant Jésus-Christ.

ASKARI, ou ASKÉRI. Haçan, fils d'Ali, et père du célèbre et mystérieux Mahdi, est compté pour le onzième imâm légitime. On le surnomme *Askéri*, de la ville d'Asker, où il résidait et dans laquelle il était né. Il se distingua par sa science et ses lumières, et forma une secte particulière. Il soutenait la prédestination absolue et la prédétermination physique. Dieu, d'après lui, agissait toujours par des lois générales qu'il avait établies. On trouve dans la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot une contestation qu'Askari eut à ce sujet avec Aboul-Ali Hayan, son beau-père, dans laquelle, pour prouver son sentiment, le docteur apporte l'exemple de trois enfants dont l'un meurt dans l'âge d'innocence, et, des deux autres qui survivent, l'un reste fidèle à Dieu, et l'autre tombe dans l'infidélité. *Dieu a pris le premier de ces enfants*, répondit Hayan, *parce qu'il prévoyait sans doute qu'il tomberait dans l'infidélité. — Mais*, répliqua Askari, *un des deux autres qui reste au monde y tombe..... — C'est*, dit Hayan, *que Dieu le destinait à la gloire; mais qu'usant de sa liberté, lorsqu'il a été plus avancé en âge, il n'a pas correspondu aux desseins de Dieu sur lui. — Votre réponse ne me satisfait pas*, repartit Askari; *car par la même raison que Dieu a pris le premier de ces enfants, il pouvait prendre aussi celui qui est devenu infidèle, s'il eût voulu procurer son bien.* — Hayan, se trouvant trop pressé par son gendre, lui dit : *Votre raisonnement est une tentation du démon.* Alors Askari, irrité de cette injure, lui répondit brusquement : *L'âne du scheikh est à la porte*, c'est-à-dire, la dispute est finie, vous pouvez vous retirer. Askari mourut à Bagdad, l'an de Jésus-Christ 940. On lui rendit les derniers devoirs le plus secrètement qu'il fut possible, afin de dérober son corps à la fureur des Hanbalites, qui, professant une doctrine opposée à la sienne, voulaient le faire exhumer comme impie.

ASKARIENS, disciples d'Askari. Ils regardaient Dieu comme un agent universel, auteur et créateur de toutes les actions des hommes, libres toutefois d'élire celles qu'il leur plaît. Ainsi la responsabilité des hommes roule sur une chose qui ne dépend aucunement d'eux quant à la production, mais qui en dépend entièrement quant au choix. Leurs principaux adversaires sont les *Hanbalites*. La différence de leurs opinions est fondée sur deux passages du Coran qui semblent se combattre. En effet, on lit dans le Coran, ch. II, vers. 284 : *Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre appartient à Dieu; qu-*

vous produisiez vos actions au grand jour ou que vous les cachiez, il vous en demandera compte. Il pardonnera à qui il voudra, et punira qui il voudra. Dieu est tout-puissant. On dit que les premiers sectateurs de Mahomet, effrayés de cette doctrine, députèrent vers lui Aboubekr et Omar, pour lui représenter que ce passage était capable de désespérer les fidèles ; mais Mahomet éluda la difficulté en leur répondant : *N'imitez pas les enfants d'Israël, qui dirent à Moïse, lorsqu'il leur eut annoncé les volontés de Dieu : « Nous vous avons entendu, mais nous n'exécuterons pas ce que vous nous avez ordonné ; » dites plutôt, comme de vrais fidèles : Nous avons entendu la volonté du Seigneur, et nous nous y conformerons.* Mais comme cette réponse laissait la question dans toute son obscurité, il résolut de promulguer un nouvel oracle pour dissiper les impressions fâcheuses que faisait naître le verset ci-dessus ; c'est pourquoi on lit dans un autre chapitre que Dieu ne charge l'homme que de ce qu'il peut faire, et ne lui impute que ce qu'il a mérité par son obéissance ou sa rébellion. Quelques-uns crurent que ce dernier passage abrogeait l'autre ; mais d'habiles docteurs soutiennent le contraire, parce que, disent-ils, il n'y a d'abrogation que dans les lois, et que ces deux passages ne renferment ni loi ni précepte, mais exposent seulement la manière d'agir de Dieu. C'est pourquoi ces deux passages firent éclore deux sectes différentes, les Askariens et les Hanbalites.

ASKÉNOS, nom du dieu Lunus adoré en Lydie ; sur plusieurs médailles il est représenté porté sur un croissant et coiffé d'un bonnet phrygien ; il tient à la main une pomme de pin. Il avait aussi des temples en Phrygie et en Pisidie sous le nom d'*Askéus*.

ASLYR, un des dieux subalternes des Tchouvaches, peuple de Sibérie.

ASMAN, le ciel ; un des *Hamkars* ou génies assistants de Mithra, dans la théogonie persane. Il présidait à tout ce qui arrivait le 27 de chaque mois. Les Parsis croient que cet ange est le même que Mordad, ou l'ange de la mort. *Asman* est aussi le nom du Ciel en persan.

ASMODÉE. Ce mot, qui signifie *destructeur*, est le nom d'un démon qui tua les sept premiers maris de Sara, fille de Raguel, la première nuit de leurs noces. Lorsque celle-ci épousa Tobie, l'ange Raphaël saisit Asmodée et alla l'enchaîner dans le désert de la haute Egypte. C'est ce que nous lisons dans le livre de Tobie. On ne trouve le nom de ce démon nulle autre part dans la Bible, mais on le lit dans plusieurs livres des rabbins ; les uns le font fils d'Adam, qui, s'étant séparé de sa femme pendant cent trente ans après le meurtre d'Abel, aurait eu commerce avec des démons femelles ; d'autres veulent qu'il soit fils de Noéma, sœur de Tubalcaïn, mère de plusieurs autres démons ; d'autres enfin veulent qu'Asmodée soit le même que Sammaël. *Voy.* nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. ASMODÉE.

ASMOUG, nom d'un démon qui, selon la tradition des Parsis, est un des principaux émissaires d'Ahriman, génie du mal. Il a pour fonction particulière de semer la discorde dans les familles, les procès entre les voisins et la guerre entre les princes.

ASOURA. Les dieux sont souvent nommés *Souras* ou lumineux chez les Indiens ; le mot contraire est *Asouras* ou ténébreux. Les Asouras sont en effet les ennemis des dieux, auxquels ils font une guerre perpétuelle. Ils surpassent de beaucoup en nombre les divinités de la lumière, dont on ne compte pas moins de trois cent millions, car ils sont eux-mêmes au nombre de huit cent millions. Les uns et les autres sont sujets aux blessures et à la mort dans les combats qu'ils se livrent, mais fort heureusement leurs *Gourous* et leurs *Atcharyas* (directeurs spirituels) ont toujours à leur disposition un baume souverain qui les rend à la santé et à la vie. L'origine des *Asouras* rappelle involontairement la chute des mauvais anges dans le système chrétien. Dans l'origine des choses, les intelligences célestes vivaient au sein d'une félicité sans bornes, sous l'empire de Dieu et soumises aux grandes divinités qui composent la *trimourti* indienne. Mais une partie de ces esprits, supportant impatiemment cette domination divine, céda aux suggestions de *Mahachasoura*, leur chef, leva l'étendard de la révolte et voulut s'emparer du gouvernement de l'univers. Le Dieu suprême députa vers les révoltés ses trois émanations directes, Brahma, Vichnou et Siva, qui, prenant les voies de la douceur, firent d'inutiles efforts pour faire rentrer les *Asouras* dans leur devoir. Alors il investit Siva de sa toute-puissance, et lui ordonna de chasser du ciel ces impies et de les précipiter dans l'abîme. Indra marcha contre eux à la tête des divinités restées fidèles ; mais après une lutte de cent ans, les *Souras* furent vaincus par *Mahachasoura* transformé en taureau, et expulsés eux-mêmes des demeures célestes. — Vichnou et Siva exhalèrent alors de leur bouche un rayon de flamme qui se convertit aussitôt en une déesse d'une incomparable beauté ; c'était *Bhavani* ou *Dourga*. Montée sur un tigre, et ses quatre bras armés d'un glaive, d'une lance, d'un serpent et d'un cric, elle marcha contre *Mahachasoura*, le combattit sous toutes les formes qu'il revêtit pour échapper à son courroux, et enfin lui écrasant la tête sous ses pieds, elle la lui trancha d'un coup de son glaive. Mais du tronc mutilé du taureau sort un corps humain armé d'un sabre et d'un bouclier, prêt à recommencer la lutte, quand la déesse lui jette son serpent autour du cou, le terrasse, et lui perçant le cœur de sa lance, met le sceau à la défaite des Asouras. Ceux-ci furent condamnés à des supplices éternels : toutefois ils peuvent espérer être un jour réintégrés à leur place primitive, s'ils profitent des modes d'expiation que Dieu leur a préparés dans quinze mondes différents, qui sont les sept *patalas* ou enfers situés au-dessous de la terre,

et les sept *Swargas*, ou cieux au-dessus de notre univers, et qui forment avec la terre les quinze mondes d'expiation. Ces expiations doivent parcourir toute la durée des quatre âges, c'est-à-dire 4,320,000 ans. —On confond les *Asouras* avec les *Dânavas*, les *Râkchasas*, les démons et les géants.

ASOURIKÈ, mauvais génie des Siamois, le même que l'*Asoura* des Indiens, et l'*Æssouri* des Mongols. Les *Asourikès* ont une taille monstrueuse, leur sang est rouge, leurs corps maigres et effilés comme une feuille; leurs côtes sont disposées verticalement, leurs yeux sont saillants comme ceux d'un crabe, leur bouche est à peine assez large pour y introduire une aiguille. La faim et la soif les tourmentent sans cesse; dans la rage qui les transporte, ils s'arment de couteaux et se frappent cruellement les uns les autres. Les hommes peuvent, après leur mort, devenir *Asourikès*; ce sont ceux qui, sur la terre, sans avoir été vertueux, ont cherché à le paraître, et les orgueilleux qui insultent aux gens de bien.

ASPERGES. On appelle de ce nom la cérémonie de jeter de l'eau bénite sur les fidèles à l'aide d'un goupillon, dans les églises catholiques; ce nom vient du premier mot de l'antienne que l'on chante en même temps: *Asperges me*, *Domine*, *hyssopo et mundabor*, etc. On appelle encore *Aspergès* le goupillon même qui sert à distribuer l'eau bénite. *Voy.* ASPERSION.

ASPERGILLUM. C'était, chez les Romains, une espèce d'aspersoir de métal, garni de crins de cheval, dont on se servait au lieu de rameau pour faire l'aspersion sur ceux qui assistaient à un sacrifice.

ASPERSION. 1° Baptême par *aspersion*; c'est celui que l'on confère en jetant de loin des gouttes d'eau sur le catéchumène à l'aide d'un goupillon, d'un linge mouillé, des doigts, etc. Le baptême a été donné fort rarement de la sorte, à cause du danger qu'il y a de ne pas atteindre la personne que l'on baptise; cette méthode n'avait lieu que dans les cas de nécessité, par exemple, pour un malade couché dans son lit; actuellement elle est totalement tombée en désuétude.

2° On appelle *aspersion*, chez les catholiques, l'action du célébrant qui, à l'aide du goupillon, jette de l'eau bénite sur un objet qu'il veut bénir, ou sur les fidèles, afin de les porter à purifier leur cœur. Les simples fidèles peuvent aussi faire des aspersions d'eau bénite dans les maisons privées. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. ASPERSION, n. 2 et 3. *Voy.* le même mot au Dictionnaire des Rites sacrés.

3° Les prêtres juifs faisaient aussi dans le tabernacle des aspersions sur le peuple et sur les objets sacrés, soit avec le pur sang des victimes, soit avec du sang mêlé aux cendres de ces victimes.

4° Les païens avaient de l'eau lustrale dont ils s'aspergeaient en sortant des maisons, en route, dans les chemins et même dans les rues. Dans les cérémonies qu'ils appelaient lustrations, ils aspergeaient pareillement les villes, les champs, les troupeaux, les maisons, les armées, les enfants, les personnes souillées soit par un crime, soit par l'attouchement d'un cadavre. *Voy.* LUSTRATIONS.

ASPERSOIR, manche de métal ou de bois qui soutient une boule creuse dans laquelle est une éponge, ou qui est garnie de crins ou de poils; il sert à faire des aspersions d'eau bénite. C'est ce que l'on appelle aussi goupillon.

ASPHALION ou ASPHALIUS, nom de Neptune, à qui les Rhodiens bâtirent un temple dans une île nouvelle qui s'éleva dans la mer et dont ils se mirent en possession. Ce nom, qui signifie *ferme, stable,* rappelait que ce dieu avait affermi cette île au-dessus des flots. Il eut encore sous ce nom plusieurs autres temples dans la Grèce, parce qu'on lui attribuait le double pouvoir d'ébranler et d'affermir la terre.

ASRAFIL, nom de l'ange qui, suivant les musulmans, doit sonner de la trompette pour réveiller les morts, afin qu'ils se présentent au jugement général. Son nom vient par corruption de celui de *Séraph* ou *Séraphin*.

ASRAMA, ermitage des anachorètes hindous. Les *Asramas* sont ordinairement situés dans des contrées riantes, au confluent de deux rivières sacrées, au milieu de l'ombrage des bois, sur le revers des montagnes, d'où l'on jouit d'une vue étendue. Les meubles qui ornent ces ermitages sont un peu d'herbe sacrée et une peau d'antilope qui servent de siége et de lit, une cruche, un bâton, une écuelle pour recueillir les aumônes, une hache pour couper du bois, un panier pour les fruits, un rosaire, une pièce de drap pour filtrer l'eau et empêcher d'avaler les insectes, enfin le bois et les instruments nécessaires pour les sacrifices.

ASSABINUS, principale divinité des Ethiopiens, que quelques anciens croyaient être Jupiter; il est plus probable que c'était le ciel ou le soleil. Avant de faire la moisson de la cannelle, on lui offrait un sacrifice de quarante-quatre animaux, tant bœufs que chèvres et moutons. Ce n'était qu'après ce sacrifice qu'il était permis de procéder à la récolte, encore fallait-il s'en abstenir tant que le soleil n'était pas sur l'horizon. Lorsque cette denrée était recueillie, un prêtre la partageait en trois parties égales, avec une lame qui ne servait qu'à cet usage. Une de ces trois parties était pour le dieu, et l'on dit que si le partage était juste, la cannelle offerte à Assabinus s'enflammait d'elle-même aux rayons du soleil.

ASSAMENTA ou *AXAMENTA*, poésies barbares que chantaient les prêtres saliens à la procession des anciles. Leur composition remontait aux premiers siècles de Rome; aussi du temps d'Horace, personne, pas même les prêtres, n'en comprenait le sens.

ASSASSINS. C'est le nom que l'on donne communément à une branche d'Ismaéliens qui, à l'époque des croisades, ont joué un

rôle important dans l'Orient, sous la conduite de leur chef que nos anciens historiens appellent *le Vieux de la montagne.* Vers le milieu du v[e] siècle de l'hégire, un nommé Haçan, fils d'Ali, de la secte des Ismaéliens, persuadé que le khalife fâtimite Mostanser, qui régnait sur l'Egypte, était l'imâm légitime, lui offrit ses hommages et révéra en lui l'image et le vicaire de la Divinité; il prêcha sa doctrine dans la Syrie et dans la Perse, où il se fit un grand nombre de partisans, et réussit enfin à se former une souveraineté indépendante dont le siége était Alamont, forteresse située dans les montagnes de l'ancienne Parthie, d'où il fut appelé *Scheikh al-Djebal*, le Prince des montagnes; mais l'équivoque du mot *scheikh*, qui signifie aussi *vieillard*, fit que nos anciens chroniqueurs l'appelèrent *le Vieux de la montagne*. Il n'est pas de notre plan de raconter les conquêtes de Haçan et des princes qui lui succédèrent pendant près de deux siècles; qu'il nous suffise de dire que c'est une branche de ces Ismaéliens qui, s'étant plus tard établie en Syrie dans les montagnes de l'Anti-Liban, se rendit si terrible aux musulmans et aux chrétiens sous le nom d'*Assassins* (on n'est pas d'accord sur la signification de ce mot, qui paraît cependant devoir signifier *voleurs*, ou *des hommes qui se mettent en embuscade*). Nous ne devons les considérer ici que sous le rapport religieux : or sous le troisième descendant de Haçan, il s'éleva un autre Haçan, fils de Mohammed, qui, prétendant avoir reçu de l'imâm suprême des ordres secrets, permit aux *Assassins* de boire du vin, abolit les pratiques extérieures du culte musulman, dispensa ses sujets de toutes les obligations que la loi de Mahomet impose à ses sectateurs, et mérita ainsi à ses partisans le nom d'impies. Les Ismaéliens de Perse et de Syrie gardèrent pendant environ cinquante ans cette conduite relâchée, après quoi le culte fut rétabli et se conserva parmi eux jusqu'à l'extinction de leur puissance. *Voy.* Ismaéliens.

ASSEMBLÉE ANNUELLE, 1° *de la Rivière-Noire*, nom d'une secte de baptistes établis dans l'Etat de New-York et dans le haut Canada; ils se considèrent comme ne faisant qu'un avec les baptistes du libre arbitre. Il y a encore à New-York une autre *Assemblée annuelle* qui paraît avoir la même croyance que les baptistes-unis. *Voy.* Baptistes.

ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE FRANCE. En France, les biens du clergé étaient autrefois exempts d'impôts; cependant comme dans les besoins de l'Etat il devait venir à son secours, c'était par un don gratuit qu'il contribuait aux charges publiques. Or la répartition de ce don gratuit, les emprunts effectués pour le réaliser, le prélèvement des dîmes, en un mot tout ce qui tenait au gouvernement temporel de l'Eglise était réglé dans des réunions appelées les *Assemblées du clergé*. Elles avaient lieu tous les cinq ans; le roi écrivait une lettre aux agents généraux du clergé, par laquelle il leur recommandait d'avertir chaque archevêque de convoquer son assemblée provinciale pour élire des députés. Ces députés devaient être dans les ordres, et posséder un bénéfice dans la province qu'ils représentaient. Il y avait deux sortes d'assemblées générales : les grandes, ou assemblées *de contrat* composées de deux députés du premier ordre, c'est-à-dire de cardinaux, archevêques ou évêques, et de deux du second ordre, c'est-à-dire des abbés. Les petites assemblées ou assemblées *des comptes* n'avaient qu'un député de chaque ordre pour chaque province ecclésiastique. Elles se tenaient alternativement et s'ouvraient le 25 du mois de mai pour l'ordinaire dans l'église des Grands-Augustins, à Paris. Les affaires temporelles de l'Eglise de France étaient administrées par deux *agents généraux*, nommés pour cinq ans, c'est-à-dire d'une assemblée générale à l'autre.

ASSIDÉENS, ou mieux *Hassidéens*, secte juive dont il est parlé dans le premier livre des Machabées. C'étaient des hommes qui affectaient une grande austérité de vie, et tenaient pour nécessaires les œuvres que l'on appelle de surérogation. Quelques-uns les regardent comme les prédécesseurs des pharisiens; d'autres prétendent qu'ils sont les mêmes que les esséniens. *Voy.* Pharisiens, Esséniens. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. Assidéens.

ASSIMILANTS. On peut appeler de ce nom une secte de musulmans qui soutenaient, à l'exemple des anthropomorphites, qu'il faut entendre littéralement les passages du Coran où Dieu est représenté comme ayant des pieds, des mains, des yeux, des oreilles. Ils pensaient que Dieu pouvait être palpé et saisi avec la main; que tous les vrais musulmans qui parvenaient au terme de la pureté et de la perfection avaient le bonheur d'embrasser deux fois le Seigneur, une fois dans cette vie, avant leur mort, et l'autre fois dans le ciel. Toutefois les théologiens qui s'élevaient un peu plus haut que les autres pensaient que les organes du corps de Dieu ne pouvaient être assimilés aux nôtres parce qu'ils étaient d'une nature beaucoup plus parfaite. Les assimilants fondaient leur doctrine sur ce que Dieu ayant créé l'homme à son image, il devait par là ressembler à l'homme. Cette secte eut de violents adversaires, dont quelques-uns allèrent jusqu'à déclarer que quiconque, en lisant ces paroles du Coran : *J'ai créé le ciel et la terre avec mes mains*; et cet autre : *Le cœur du vrai croyant est entre les doigts de la main de Dieu miséricordieux*, faisait un geste, comme pour exprimer l'acte de Dieu, méritait qu'on lui coupât la main ou qu'on lui arrachât un doigt. Plusieurs des Anti-Assimilants poussaient le scrupule jusqu'à prononcer dans une langue étrangère, comme le persan ou le turc, les mots *pieds*, *mains*, etc., toutes les fois qu'ils se rencontrent dans le Coran.

ASSIMILATION, système théologique qui consiste à attribuer à Dieu les qualités ou les formes des choses créées. Les auteurs

arabes prétendent que cette opinion est commune parmi les juifs.

ASSISTANT. 1° Le quatrième ministre de Cérès avait le titre d'*Assistant de l'autel*; du reste on ignore quelles étaient précisément ses fonctions; on sait seulement qu'il portait un vêtement allégorique qui représentait la lune.

2° Dans les églises de France on appelle *Assistant* le prêtre qui, dans les messes solennelles, se tient à côté du célébrant pour l'aider et l'assister dans les cérémonies. *Voy.* notre Dictionnaire des Rites sacrés, art. ASSISTANT.

3° On appelle encore *Assistant*, dans une communauté religieuse, celui qui remplace le supérieur, et qui est le premier après lui. Il y a une *Assistante* dans les couvents de femmes.

ASSOCIATEURS, nom que les musulmans donnent aux idolâtres, qui *associaient* à Dieu de fausses divinités auxquelles ils rendaient hommage. Ils donnent aussi cette qualification aux chrétiens, prétendant que par le mystère de la Trinité ils attribuent à Dieu des compagnons. Mahomet ayant été interrogé par les juifs, par les chrétiens, par les mages et par les idolâtres, quel était le Dieu qu'il prêchait et qu'il adorait, leur répondit par ces paroles du Coran : *Dieu est un, c'est l'être subsistant par lui-même; il n'engendre point et n'est point engendré, il n'a point d'égal.* Un docteur musulman soutient que ces paroles réfutent non-seulement les chrétiens, mais encore les juifs, qui avancent qu'Ozaïr ou Esdras est le fils de Dieu. Il est inutile de prévenir nos lecteurs que cette dernière imputation est une calomnie.

ASSOCIATION DE LIBERTÉ, nom d'une secte de baptistes dans les Etats-Unis; ils sont établis dans le Kentucky. Leur croyance est à peu près la même que celle des baptistes du libre arbitre. *Voy.* BAPTISTES.

ASSOMPTION. Autrefois on appelait fréquemment de ce nom le jour de la mort d'un saint pour marquer que son âme s'était élevée et avait été reçue dans le ciel; mais maintenant on entend spécialement par ce mot *Assomption*, dans l'Eglise catholique, le trépas de la sainte Vierge, sa résurrection et son enlèvement dans le ciel. Toutefois, bien que cette assomption corporelle de la glorieuse mère du Sauveur soit généralement crue et solennisée dans l'Eglise, ce n'est pas cependant un article de foi, l'Eglise n'ayant rien décidé à ce sujet. Plusieurs Pères latins ont appelé cette fête *Dormitio*, le sommeil de Marie; les Grecs l'ont nommée *Metastasis*, trépas ou passage, et *Chœmésis*, repos ou sommeil. Cependant c'est une croyance commune, fondée sur une tradition antique, que Marie fut, à l'exemple de son divin Fils, délivrée des liens de la mort trois jours après son trépas. Voici ce que nous trouvons dans Nicéphore Calixte, qui vivait au commencement du XIVe siècle, mais qui nous assure tirer son récit d'une lettre que Juvénal, évêque de Jérusalem, écrivait à Marcien, monté sur le trône impérial en 457. *Juvénal, évêque de Jérusalem, homme inspiré de Dieu, assure, d'après une ancienne tradition, que les choses se passèrent ainsi à la mort de Marie. Il assure donc que les apôtres se tinrent pendant trois jours auprès du tombeau où avait été enfermé son corps, au milieu du chant des divins concerts. Or il arriva que Thomas n'était pas avec eux; sans doute pour que l'assomption de la mère de Dieu fût connue et prouvée, de même que l'avait été, après trois jours, la résurrection de son Fils. En effet Thomas, privé du bonheur d'avoir vu Marie une dernière fois, était plongé dans une douleur amère et ne pouvait goûter le repos. Alors le collége sacré des apôtres, jugeant qu'il n'était pas juste que Thomas ne pût pas voir et embrasser pour la dernière fois le corps de la vierge Marie, décida que le tombeau serait ouvert. Or, lorsque cela fut effectué, le corps que l'on cherchait ne s'y trouva plus. Cependant les linceuls qui avaient servi à l'ensevelir furent trouvés à la même place où on les avait mis, ainsi que cela était arrivé pour ceux qui avaient été laissés dans le tombeau de son Fils. Alors Thomas et ceux qui étaient avec lui ayant baisé avec vénération et joie ces reliques qui répandaient une douce odeur, refermèrent le tombeau. C'est de leur bouche, et comme transmis de main en main par leurs successeurs, que ce miracle est arrivé jusqu'à nous.* Il est probable que la sainte Vierge mourut à Jérusalem, ou au bourg de Gethsémani; on croit qu'elle avait soixante-douze ans. Cependant Eusèbe fixe sa mort à l'an 48 de l'ère vulgaire, et lui donne soixante-huit ans. — La fête de l'*Assomption* est très-ancienne dans l'Eglise; elle était solennisée autrefois le 16 janvier dans l'Eglise grecque, et le 18 du même mois en France et dans d'autres contrées de l'Eglise latine; actuellement elle se célèbre généralement le 15 août. Cette fête a pris en France un caractère de solennité plus grande, en 1638, lorsque Louis XIII choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la sainte Vierge, et pour demander à Dieu par son intercession qu'il lui donnât un dauphin. La naissance de Louis XIV fut regardée comme l'effet de la piété et du vœu de son père. Ce vœu fut renouvelé au bout de cent ans par le roi Louis XV, et c'est en exécution de cette rénovation que l'on fait encore actuellement des prières publiques et des processions, le jour de l'*Assomption*, comme actions de grâces pour ce bienfait.

2° Les Grecs observent encore aujourd'hui une cérémonie particulière le jour de l'*Assomption;* elle est fondée sur la tradition suivante : Trois jours après le sommeil de la mère de Dieu, les apôtres mirent, selon la coutume qu'ils avaient établie depuis l'Ascension de Notre-Seigneur, un morceau de pain sur un coussin, qui marquait le rang et la place de Jésus-Christ lorsqu'il prenait ses repas avec eux. Après avoir mangé, comme ils se disposaient à faire l'é-

lévation du morceau de pain, la salle fut remplie de lumière, et la sainte Vierge apparut tout éclatante de lumière et environnée d'anges. En entrant, elle salua les apôtres et leur dit avec beaucoup de douceur : *Dieu soit avec vous ! Je ne vous abandonnerai jamais.* Les apôtres, également surpris et joyeux, n'interrompirent pourtant pas l'élévation ; mais au lieu de prononcer, comme d'habitude, ces paroles : *Seigneur Jésus-Christ, assistez-nous !* ils s'écrièrent : *Très-sainte Vierge, mère de Dieu, aidez-nous !* Après cela la sainte Vierge disparut. Les apôtres se dirent les uns aux autres : *La reine est montée au ciel et s'est assise à la droite de son Fils.* C'est, disent les Grecs, en mémoire de cet événement, que le jour de la fête, après le repas, on apporte au prêtre un pain, trois cierges allumés, de l'encens et du feu, avec lesquels se fait la cérémonie suivante : Le prêtre enlève la croûte du pain en forme de triangle, et met les trois cierges dans ce triangle formé par l'enlèvement de la croûte ; ensuite il encense et bénit le pain, le donne au plus jeune de la compagnie, et fait poser les cierges en trois différents endroits de la maison ; puis il partage ce pain et le distribue à l'assemblée. *Voy.* notre Dictionn. de Liturgie, art. ASSOMPTION.

ASSOURIS, mauvais génies, dans le système théologique des Mongols, les mêmes que les *Asouras* de l'Inde. Ils avaient été créés bons, mais ils se corrompirent, tentèrent de chasser du ciel les *Æssouris* ou génies bienfaisants; mais expulsés eux-mêmes après une longue lutte, ils descendirent sur la terre. Les premiers se fixèrent sur le plateau du mont Summær, partie de notre monde la plus voisine du ciel, ceux qui suivirent se répandirent sur les côteaux inférieurs et dans les sept chaînes de montagnes environnantes ; et les derniers se réfugièrent dans les îles qui entourent l'univers. Depuis cette époque, ils perdent de plus en plus leurs perfections. Dans les premiers temps qui suivirent leur chute, ils étaient encore rayonnants de lumière, s'enlevaient sur des ailes et vivaient 80,000 ans sans nourriture ; ils se perpétuaient sans union charnelle. L'un d'entre eux ayant mangé de la plante *schimæ*, blanche et douce comme le sucre, en offrit à ses semblables ; alors leur malheur fut consommé ; ils reconnurent leur nudité ; ils connurent la faim, la soif, le besoin de la reproduction ; ils perdirent leurs ailes, et leur vie ne fut plus que de 4000 ans. C'est d'eux que viennent les hommes. Le péché, augmentant de plus en plus, les amena enfin au point où nous voyons aujourd'hui le genre humain.— D'autres disent que les Assouris habitent encore les cavernes et les antres inférieurs du mont Summær. Ils sont l'idéal de la laideur, et se plaisent à faire le mal. On ne peut détourner les effets de leur malice que par l'emploi des formules magiques.

ASSUMÈS, divinité honorée par les Carthaginois ; c'était le Soleil, comme le témoigne son nom, qui signifie *soleil* en punique.

ASSYRIENS. M. Lajard résume dans les caractères suivants le système religieux des anciens Chaldéens d'Assyrie, étudié sous un rapport tout à la fois théologique, cosmologique, philosophique et moral. « 1° Monothéisme, unité et éternité, quant au Dieu suprême et invisible. Unité et éternité, quant à l'univers considéré comme étant l'idée ou la pensée de Dieu et ne faisant qu'un avec lui. 2° Dualisme, hermaphroditisme, dualité et durée limitée, quant aux deux mondes créés, c'est-à-dire quant à la pensée de Dieu manifestée. 3° Création de la matière par la parole, formation de cette matière par le mélange des ténèbres et de la lumière ; création des dieux générateurs et des deux mondes par le mélange du feu et de l'eau, à l'aide de l'air, qui est le lien ou l'agent intermédiaire destiné à faciliter l'union intime de deux éléments de nature opposée, dont l'un, le feu, correspond à la lumière et au sexe mâle, et le second, l'eau, aux ténèbres et au sexe féminin. 4° Mélange du bien et du mal, dès l'origine du monde, dès l'origine de l'homme enfin, et durée limitée de l'existence de cette matière, de ces dieux, de ce monde et de l'homme, par suite de ce grand principe que ce qui a eu un commencement doit avoir une fin. 5° Anéantissement des deux mondes, ou retour du principe animique de la matière, des dieux générateurs, du monde et de l'homme, au sein de l'éternel, après une purification générale par l'eau et le feu, c'est-à-dire retour de la dualité à l'unité. 6° De là, immortalité de l'âme, vie future sans limite de durée et point de peines ou châtiments éternels. 7° Quant à la morale, nécessité de la pureté de pensée, de la pureté de parole et de la pureté d'action ; triple pureté qui est formellement exigée aussi par le Zend-Avesta, et que nous y trouvons indiquée à l'aide des expressions mêmes dont je viens de me servir. »

Dans un autre mémoire, M. Lajard dit que le Dieu suprême des Assyriens s'appelait *Kronos*, d'un mot que (sauf le léger changement du K en X) nous retrouvons dans la langue grecque avec la signification de *temps*. En effet, la même divinité est appelée dans le Zend-Avesta *Zérouané akéréné* (Temps sans bornes). Le premier personnage de la triade chaldéenne et de la triade persane représente donc l'*Eternité* ; le second, c'est-à-dire *Bal* ou *Bélus* chez les Assyriens, et *Ormuzd* chez les Perses, reçoit les qualifications de *Temps long* ou *borné* et de *Révolution du ciel fixe*, et représente le temps assigné par le Dieu suprême à la durée du monde créé. Cette durée est symboliquement exprimée, dans les livres zends, par un grand cycle de douze millénaires, répondant aux douze temps ou stations du zodiaque. La troisième personne de cette même triade, *Mylitta* ou *Mithra*, est désignée par les qualifications de *Temps périodique* et de *Révolution du ciel mobile*, lesquelles expriment la durée du mouvement du soleil et de la lune, ou la durée des douze mois de l'année. En conséquence *Kronos*, ou le *Temps sans*

borne, a seul une existence éternelle, tandis qu'à l'expiration du douzième millénaire et de la dernière année de ce douzième millénaire, les deux divinités qu'il a créées, Bélus et Mylitta, doivent, ainsi que le monde créé par elles, cesser d'exister.

Nous ne suivons pas M. Lajard dans les savants développements où il entre pour discuter et justifier ces points fondamentaux de la doctrine assyrienne, dans laquelle on remarque des rapprochements frappants avec quelques-unes des principales théogonies de l'antique Orient, et des réminiscences des traditions primitives; nous ajouterons seulement ici quelques renseignements sur le culte matériel que le commun du peuple rendait aux divinités inférieures. Ils adoraient le feu sous le nom de *Our*; ils adressaient aussi leurs hommages au Soleil et à la Lune, et quelques auteurs croient que c'étaient ces astres qu'ils appelaient Adramélech et Anamélech, et auxquels on immolait des enfants en les brûlant, ou bien ils les lui consacraient en les faisant passer par les flammes; nous trouvons aussi cette dernière pratique chez les anciens Perses. Mais leur principale divinité était *Mylitta*. On représentait cette divinité tantôt avec les deux sexes réunis, tantôt avec le sexe féminin seulement, et avec le triple caractère de reine du ciel, de reine de la terre et de reine des enfers. Mylitta, dans les temps postérieurs, a été considérée comme mère de l'amour et comme telle confondue par les Grecs avec Vénus. Il paraît que les Assyriens divinisaient aussi quelquefois leurs princes; c'est ainsi que Sémiramis et Sardanapale reçurent chez eux les honneurs de l'apothéose. *Voy.* Chaldéens, Babyloniens.

ASTA-GOD, surnom de *Freya* (ou *Frigga*), divinité des Scandinaves, considérée comme déesse de l'amour.

ASTAROTH ou ASCHTORETH, divinité phénicienne ou sidonienne; on l'appelle encore dans la Bible *Aséroth* ou *Aséra*. On s'accorde assez généralement à la regarder comme la Lune; c'est pourquoi elle a plusieurs fois dans l'Ecriture sainte le titre de Reine du ciel. Elle était adorée dans des bocages situés le plus souvent sur des collines; on lui offrait des pains, des liqueurs, des parfums. *Les enfants*, dit Jérémie, *ramassent le bois, les pères allument le feu, et les femmes mêlent la graisse dans les gâteaux qu'elles pétrissent pour la Reine du ciel*. On lui dressait aussi des tables sur les toits des maisons, auprès des portes, dans les vestibules et au milieu des carrefours, où l'on servait comme un souper pour la lune aux premiers jours du mois. On considère aussi *Astaroth* comme la Vénus des Phéniciens; en effet on s'abandonnait en son honneur aux plus honteuses prostitutions. On peut croire aussi que les Phéniciens la regardaient comme l'épouse de Baal; en effet il est rare, dans l'Ecriture sainte, que l'un soit nommé sans l'autre, et leurs temples étaient toujours construits l'un auprès de l'autre.

D'après Gésénius, le nom *Aséra* ou *Astaroth* signifierait déesse de la *Fortune*. *Voy.* l'article suivant. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, article Astaroth. On peut voir également ce même article dans notre Dictionnaire des Sciences occultes.

ASTARTÉ, divinité des Sidoniens, la même que *Astaroth* citée plus haut : la théogonie phénicienne la faisait fille d'Uranus et de Gé (le Ciel et la Terre), et femme et sœur de Chronos (le temps); celui-ci, ayant épousé sa sœur, la rendit mère du second Chronos, de Jupiter Bélus, d'Apollon, de Typhon et de Nérée. On la dit aussi mère des sept Titanides, de Pothos et d'Eros (le Désir et l'Amour). Parmi les anciens qui en ont parlé, les uns l'ont confondue avec Junon, les autres avec la Lune, d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, avec Vénus; cette différence vient des variations que l'on remarquait dans son culte, suivant les diverses localités; car elle avait un grand nombre de temples, avec des bois sacrés; les principaux étaient à Sidon, à Ascalon, à Hiéropolis; elle en avait aussi à Malte et en Afrique; son culte florissait à Carthage, et c'est par elle que les Carthaginois juraient l'observation des traités. On la représentait sous différentes formes. Sa configuration originaire était une pierre conique semblable à celle qui servait d'emblème aux mystères de Paphos. Plus tard on la représenta sous la forme d'une vache, ou d'une femme qui avait la tête ou seulement les cornes du même animal, sans doute pour imiter le croissant de la lune. Sous les Romains, la forme humaine prévalut exclusivement. Les médailles de Tyr nous la représentent vêtue d'une étole ou habit long, ayant par-dessus un manteau relevé sur le bras gauche. Sa main gauche est avancée en signe de commandement, et sa droite tient un bâton fait en forme de croix. Sur d'autres médailles, elle est vêtue d'un habit qui ne vient qu'aux genoux et qui est retenu par une ceinture; elle a le bras droit, le sein et l'épaule découverts, tenant de la main gauche un long bâton, et de la droite une tête que l'on croit être celle d'Adonis. Les médailles de Béryte en Phénicie nous la dépeignent demi-nue, ayant en main un gros bâton, et sur la tête une coiffure de jonc, elle foule du pied gauche une proue de navire; enfin des médailles frappées à Sidon la montrent dans un char à deux roues, couvert, et dont le dessus est soutenu par quatre colonnes. La figure est à mi-corps, et la tête est environnée de rayons; sur quelques-unes il y a deux croissants à côté de sa tête. Comme on ne l'invoquait que pour réaliser des présages favorables à l'amour, à la fécondité, à la fortune, on ne lui offrait, comme il a été dit pour *Astaroth*, qui est la même divinité, que des gâteaux, des parfums, des liqueurs, etc. Ceux qui voulaient se distinguer par leur dévotion envers elle, se faisaient imprimer sur la chair la figure d'un arbre, d'où on les appelait *dendrophori*, porteurs d'arbre. C'est à Astarté principalement qu'il faut rapporter tout ce qui est dit de Vénus dans l'article Adonis. *Voy.* aussi l'ar-

ticle Astarté de nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes.

ASTATIENS. Ce nom, dérivé du grec, signifie *variables, sans consistance.* On appelait ainsi, dans le IXe siècle, quelques sectateurs vagabonds des manichéens. Cette secte était née en Phrygie, où elle domina pendant quelque temps. Les astatiens joignaient l'usage du baptême à toutes les cérémonies de la loi de Moïse, et faisaient un mélange absurde du judaïsme et du christianisme. L'empereur Michel Curopalate porta contre eux des édits très-rigoureux.

ASTRAGALOMANCIE, divination qui se pratiquait avec des osselets marqués des lettres de l'alphabet, qu'on jetait au hasard; et des lettres que le jet amenait, résultait la réponse à ce que l'on cherchait. C'est ainsi que l'on consultait Hercule dans un temple d'Achaïe, et que se rendaient les oracles de Géryon à la fontaine d'Apone, proche Padoue. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, article Astragalomancie.

ASTRÉE, fille de Jupiter et de Thémis, ou, suivant d'autres, d'Astréus, roi d'Arcadie et de l'Aurore, est regardée comme la déesse de la justice, et, comme telle, confondue quelquefois avec Thémis, sa mère. Cette déesse descendit du ciel, et vint habiter parmi les hommes pendant l'âge d'or; mais les crimes des humains l'ayant contrainte de sortir des villes, elle se réfugia dans les campagnes, d'où la corruption croissante la força de s'exiler pareillement. Elle retourna donc dans le ciel, où les poëtes disent qu'elle forma dans le zodiaque le signe de la Vierge. On la peint sous les traits d'une vierge avec un visage formidable; mais la tristesse qui paraît dans ses yeux n'a rien de farouche; son air sévère est accompagné de dignité. Elle tient une balance d'une main et une épée de l'autre.

ASTRES (Culte des). *Voy.* Sabéisme. *Voy.* aussi le mot Astres dans nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes.

ASTROLOGIE. Autrefois le terme d'astrologie était synonyme de celui d'astronomie; ils exprimaient tous deux la connaissance du ciel, des révolutions des astres, et, trop souvent, la prétendue science de tirer des pronostics et de prédire l'avenir d'après l'aspect, la position et ce qu'on appelait l'influence des étoiles et des planètes. Mais depuis quelque temps on est convenu d'appeler *astronomie* l'étude des astres et des révolutions des cieux, science éminemment utile à la société et à la religion, et on a laissé le nom d'*astrologie* à cet art mensonger, par lequel on prétend lire dans les cieux ce que Dieu a caché à l'homme. On le désigne encore sous le nom d'*astrologie judiciaire.* — C'est une chose digne de remarque que les nations les plus avancées dans la civilisation ont été les dupes de cette science imaginaire plus souvent peut-être que les peuples barbares. Il est vrai que la plupart de ces derniers s'effrayent facilement des phénomènes qui se montrent au-dessus de leur tête, tels que les éclipses, les comètes et différents météores; mais rarement ils ont songé à formuler en corps de doctrine des observations tirées de l'aspect et des influences des corps célestes, ce qui constitue proprement l'astrologie; or c'est ce qu'ont fait les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains et les peuples les plus avancés de l'Europe, non-seulement dans le moyen âge, mais jusqu'aux portes du XVIIIe siècle, s'imaginant que Dieu, suivant l'expression de La Fontaine, a

Imprimé sur le front des étoiles
Ce que la nuit des temps enferme dans ses voiles.

1° Les Chaldéens passent pour avoir été les premiers astronomes; c'est chez eux surtout qu'il est permis de supposer que les bergers se sont livrés, dès les temps les plus anciens, à l'observation des corps célestes. Passant la plus grande partie des jours et des nuits à la garde de leurs troupeaux, sous le beau ciel de l'Orient, ils n'avaient guère autre chose à faire qu'à étudier le magnifique spectacle qui se déroulait successivement au-dessus de leur tête; ils firent dès lors d'immenses progrès dans les connaissances astronomiques, et ne tardèrent pas à être frappés de certaines coïncidences entre les phénomènes terrestres et la révolution ou l'apparition des astres. Ils durent remarquer que certains signes précédaient à peu près constamment les variations de l'atmosphère; de là ils purent tirer des pronostics plus ou moins certains. Jusque-là ce n'était encore que de l'astronomie. Mais l'esprit de l'homme naturellement superstitieux, surtout dans les premiers âges, ne tarda pas à vouloir reconnaître, dans les phénomènes célestes, les signes des événements politiques et moraux qui devaient se passer ici-bas; on regarda les cieux comme un livre immense, dont les constellations étaient les pages et les astres les caractères. Les hommes une fois entrés dans cette voie, un vaste champ fut ouvert à la crédulité, à la superstition et à l'imposture; dès lors on crut que, par l'inspection du ciel, il était possible de prédire les guerres, les famines, le bouleversement des Etats, la naissance, la mort et les différentes phases de la vie des individus. En un mot, de l'astronomie on était passé à l'astrologie; et ce que nous disons ici des Chaldéens peut trouver son application chez plusieurs autres peuples. Toutefois les Chaldéens passaient si bien parmi les anciens pour les inventeurs de l'astrologie, que pour eux le nom de *chaldéen* était synonyme de celui d'astrologue. Ces Chaldéens astrologues jouent, dans le livre de Daniel, un rôle assez important, mais qui n'est pas en leur faveur, car ils sont obligés de se déclarer impuissants à deviner les songes du roi, et à interpréter ses visions et les événements mystérieux dont il avait été témoin. Cependant ils avaient eu en d'autres circonstances plus de bonheur dans leurs prédictions; voici comment s'exprime à leur sujet Diodore de Sicile: *Les Chaldéens, ayant fait de longues observations sur les astres, et connaissant plus parfaitement que les autres astrologues leurs mouvements et leurs influences, prédisent aux*

hommes la plupart des choses qui doivent leur arriver. Ils regardent surtout comme un point difficile et important la théorie des cinq astres qu'ils nomment interprètes *et que nous appelons* planètes. *Ils observent particulièrement celle que les Grecs nomment Chronos* (Saturne), *quoiqu'ils disent que le soleil fournit le plus de prédictions pour les grands événements..... Ils les appellent* interprètes, *parce que..... les unes par leur lever, les autres par leur coucher, d'autres par leur couleur, annoncent des choses différentes à ceux qui les observent. Par elles on est averti des vents, des pluies, des chaleurs extraordinaires. Ils prétendent aussi que les apparitions des comètes, les éclipses du soleil et de la lune, les tremblements de terre, et tous les changements qui arrivent dans la nature, sont des présages de bonheur et de malheur, non-seulement pour les nations entières, mais encore pour les rois et pour les moindres particuliers. Les astres, selon eux, influent particulièrement sur la naissance des hommes; et l'observation de leurs aspects, dans ce moment, contribue beaucoup à faire connaître les biens et les maux qu'ils doivent attendre. Ils allèguent pour exemple les prédictions qui ont été faites à un grand nombre de rois, particulièrement à Alexandre, à Antigone, à Séleucus Nicanor.... Ils assurent aussi qu'ils ont prédit l'avenir à des particuliers, d'une manière si juste, que ceux-ci ont été frappés d'admiration, et n'ont pu se dispenser de reconnaître en cela quelque chose de surnaturel.*

2° Cependant M. Champollion le jeune revendique pour les Egyptiens la gloire, si toutefois c'en est une, d'avoir les premiers inventé l'astrologie; du moins ses recherches infatigables lui ont fait découvrir en Egypte le monument le plus antique que nous ait laissé sur ce sujet l'ancien monde. C'est à Biban-el-Molouk, près Thèbes, où sont les sépulcres des Pharaons, qu'il a fait cette précieuse découverte. En effet, dans le tombeau de Rhamsès V, fils et successeur de Meiamoun, décédé environ 1450 ans avant J.-C., à côté de magnifiques tableaux mythologiques, psychologiques et astronomiques, il a trouvé des tables de constellations et de leurs influences pour toutes les heures de chaque mois de l'année; chaque mois est partagé en deux parties; voici la traduction qu'il a donnée d'un des vingt-quatre tableaux dont se compose la série :

« Mois de *Tôbi*, la dernière moitié. — *Orion* domine et influe sur l'oreille gauche.

« Heure 1re, la constellation d'*Orion* influe sur le bras gauche.

« Heure 2e, la constellation de *Sirius* influe sur le cœur.

« Heure 3e, le commencement de la constellation des *Deux-Etoiles* (les Gémeaux), influe sur le cœur.

« Heure 4e, la constellation des *Deux-Etoiles* influe sur l'oreille gauche.

« Heure 5e, les étoiles du *Fleuve* influent sur le cœur.

« Heure 6e, la tête (ou le commencement) du *Lion* influe sur le cœur.

« Heure 7e la *Flèche* influe sur l'œil droit.

« Heure 8e, les *Longues-Etoiles* influent sur le cœur.

« Heure 9e, les serviteurs des parties antérieures du (quadrupède) *Menté* (le lion marin?), influent sur le bras gauche.

« Heure 10e, le quadrupède *Menté*, sur l'œil gauche.

« Heure 11e, les serviteurs du *Menté*, sur le bras gauche.

« Heure 12e, le *Pied de la Truie* influe sur le bras gauche. »

Il existe encore des tables analogues dans d'autres tombeaux, comme dans celui de Rhamsès VI.

3° Des Egyptiens l'astrologie passa chez les Grecs. Diodore de Sicile nous parle d'une table analogue à celles des tombeaux des Pharaons, et qui avait été gravée sur le fameux cercle doré du monument d'Osymandias. Elle offrait les heures du lever des constellations avec les influences de chacune d'elles. Au milieu de la multitude de monuments astrologiques que les Grecs nous ont laissés, nous citerons, comme le plus ancien, celui que nous trouvons dans le poëme d'Hésiode; nous empruntons la traduction de l'abbé Bergier : *Observe*, dit-il, *la distinction des jours, selon l'ordre de Jupiter, et apprends à tes gens à faire de même. Le* 30 *du mois est heureux pour visiter les travaux et distribuer les provisions : ce jour-là tout le monde est occupé à ses affaires, ceux-ci ont été encore désignés par Jupiter : la nouvelle lune, le quatrième jour et le septième.... Le huitième et le neuvième sont favorables pour vaquer à ses affaires; le onzième et le douzième sont encore bons, le premier pour tondre les brebis, le second pour faire les moissons; le douzième cependant est préférable; c'est à celui-ci que l'araignée suspendue en l'air à la chaleur du jour file sa toile, et que la sage fourmi augmente son monceau; une femme le doit choisir pour ourdir la toile et commencer son travail. Ne commence jamais à semer le* 13 *du mois, mais il est bon pour planter; le* 16 *est dangereux pour les plantes, mais il est favorable à la naissance des garçons, non pas à celle des filles ni à leur mariage. Il en est de même du sixième; il est propre à châtrer les chevreaux et les béliers, à fermer d'une haie l'étable des troupeaux; il est encore favorable à la naissance des garçons; il donne de l'inclination pour les injures et le mensonge, pour les discours séduisants et les entretiens secrets. Il faut châtrer les chevreaux et les veaux le* 8, *les mulets le* 12. *Le* 20, *auquel la lune est pleine, est heureux pour mettre au monde un fils sage et de bon caractère; il en est de même du* 10. *Le* 14 *est pour les filles. C'est à celui-ci qu'il faut apprivoiser les moutons, les bœufs, les chiens, les mulets en les flattant de la main. Souviens-toi, le* 4, *le* 14 *et le* 24, *d'éviter toute espèce de chagrin; ce sont des jours sacrés. Le* 4 *est heureux pour prendre une épouse après avoir consulté le vol des oiseaux; les augures sont nécessaires dans une occasion si importante. Evite les cinquièmes, ils sont pernicieux; alors, dit-on, les furies se promè-*

nent pour venger les droits du dieu Orcus.... Le 17, visite le blé dont Cérès t'a fait présent, et vanne-le dans ta grange; fais couper les bois de charpente et propres à construire des vaisseaux ; commence le 4 à les assembler ; le 19 après-midi est le plus favorable. Le 9 est encore sans danger...., jamais il n'a été marqué par aucun événement fâcheux. Mais peu de personnes savent que le 29 est excellent pour goudronner les tonneaux, pour atteler les bœufs, les mulets, les chevaux, pour mettre un navire en mer; plusieurs n'osent pas s'y fier. Le 4, perce ton tonneau ; le 14 est le plus sacré de tous ; quelques-uns croient que c'est le 24 au matin ; l'après-midi est plus favorable. Voilà les jours les plus heureux pour tout le monde; les autres sont indifférents, ne présagent et ne causent ni bien ni mal ; l'un préfère celui-ci, l'autre celui-là ; mais peu sont en état d'en dire les raisons. Souvent un jour est malheureux, d'autres fois il est meilleur. Cette dernière phrase, éminemment vraie, aurait dû dispenser de tout ce qui précède. Il est évident que ce calendrier est entièrement fondé sur l'astrologie, et l'histoire grecque fourmille d'exemples de la superstition dont ces peuples si policés étaient imbus relativement à cette vaine science : comme lorsque les Lacédémoniens répondirent aux Athéniens qui leur demandaient du secours contre Xerxès, qu'ils ne se mettraient pas en marche avant la pleine lune, toute guerre commencée avant ce temps-là ne pouvant être heureuse. C'est encore à cette superstition qu'il faut rapporter cette multitude d'amulettes et d'*abraxas* dont les cabinets d'Europe sont encombrés.

4° Les Romains, serviles imitateurs des Grecs, n'ont pas manqué de leur emprunter l'astrologie, et ce peuple enchérit encore sur ses maîtres; car, outre les astrologues, ils avaient encore des augures et des aruspices qui étaient revêtus d'un caractère sacré; sans entrer dans des détails pour donner des preuves de ce dont chacun est à même de se convaincre, il nous suffira, pour montrer combien l'astrologie était accréditée à Rome, d'observer que le calendrier était divisé en jours *fastes* et en jours *néfastes*, c'est-à-dire heureux et malheureux, et que, dans la suite, les empereurs crurent devoir, par des édits réitérés, bannir de la ville les astrologues ou mathématiciens, comme on les appelait alors, tant ils avaient fait souvent un abus scandaleux du pouvoir qu'ils exerçaient sur l'esprit du vulgaire.

5° Parlerons-nous de l'astrologie qui, au moyen âge, envahit toute l'Europe. Ce serait un labyrinthe inextricable dont des volumes entiers auraient peine à nous faire sortir. Comment oser en effet aborder cet immense vocabulaire de mots latins, grecs, orientaux et barbares, inventés pour caractériser la multitude infinie de combinaisons qu'offraient les planètes avec les constellations zodiacales, avec les points cardinaux, avec les divers phénomènes terrestres ou célestes, avec les mois, les jours, les heures, les minutes, avec les métaux, avec les villes et les empires, avec les membres du corps humain, avec les organes de la tête? Comment exposer en peu de mots ce que c'était que l'*aspect trin, sextile*, ou *carré?* Tout le monde, malgré de nombreuses déceptions, regardait l'astrologie comme une science positive et infaillible ; les plus grands personnages, les princes, les rois, les savants, les têtes les plus fortes et les mieux organisées donnaient dans ces rêveries ; des papes même n'étaient pas exempts de ces préjugés. Charles V, dit *le Sage*, fonda un collége pour que cette science y fût enseignée publiquement et combla de ses bienfaits maître Gervais Chrétien, « souverain médecin et astrologien du roi Charles le Quint,» dit Simon de Phares dans son catalogue des principaux astrologues de France. Mathias Corvin, roi de Hongrie, n'entreprenait rien sans avoir préalablement consulté les astrologues. Louis Sforce, duc de Milan, le pape Paul, se dirigeaient également d'après leurs avis. Louis XI courba la tête sous leurs prétendus oracles. On voit encore adossé à la halle au blé, à Paris, l'observatoire où Catherine de Médicis allait interroger les astres sur ses futures destinées. Henri IV fit tirer l'horoscope de son fils qui plus tard devint Louis XIII ; on tira encore celui de Louis XIV. Maintenant l'astrologie a disparu à peu près totalement de l'Europe, et ne subsiste plus guère que dans les almanachs liégeois.

6° Les musulmans ne le cédaient pas aux astrologues du moyen âge; on peut même les regarder avec les juifs comme les pères de l'astrologie à cette époque ; mais ils n'ont pas encore renoncé à cette prétendue science. Dans les *Contes du scheikh El-Mohdi*, un astronome tient ce discours qui résume ce que le vulgaire pense des astronomes : *Je suis le célèbre Abd-el-Nedjoum* (serviteur des étoiles), *que ses hautes connaissances en astronomie ont fait surnommer El-Féléki* (le céleste). *Personne, dans la ville d'Iskanderoun* (Alexandrette) *et aux environs, n'ignore que nulle étoile du firmament ne m'est inconnue, depuis l'étoile el-Dobbeh* (dans la Grande-Ourse) *jusqu'au bel astre de Sohaïl* (Canopus); *rien ne se passe dans le ciel, du midi au septentrion, de l'orient à l'occident, que ma prescience ne l'ait déterminé d'avance. Les voiles de la destinée des hommes n'ont rien d'obscur pour moi, et les astres prennent eux-mêmes le soin de m'instruire de tous les événements qui doivent arriver sur la surface de la terre; les grands personnages comme ceux de la dernière classe, les riches comme les pauvres, n'entreprennent rien sans me consulter; et ceux qui sont avides d'instruction sollicitent vainement l'honneur de recevoir mes illustres leçons.* — Les Persans, au rapport de Chardin, sont superstitieux sur les temps et sur les jours ; la plupart dépendent des astrologues et autres devins, comme un enfant de sa nourrice. Le roi lui-même est soumis à leur contrôle, et ils déterminent si bien ses moindres actions, que c'est à peine s'il ose faire un pas en dehors de leurs prescriptions. Ils reconnaissent plusieurs jours *noirs*, c'est-à-dire malheureux, dont le plus redouté est le

mercredi du mois de safar, qu'ils appellent *Charambé-Souri* (mercredi de malheur); cependant le mercredi est en général chez eux un jour *blanc*, ou heureux, parce que, disent-ils, c'est le jour de la création de la lumière. Dans le calendrier persan, rapporté par Chardin, on voit treize classes de pronostics relatifs à l'empire, aux divers ordres de l'Etat, aux bestiaux et aux biens de la terre.

7° Les Indiens ont aussi des calendriers appelés *Pandjangam*, où sont relatés avec beaucoup de soin les jours heureux et malheureux.

8° Les Tartares et surtout les Ouighours, dont l'astronomie est fort avancée, sont regardés comme les princes de l'astrologie dans l'Orient.

9° Si les Chinois cultivent avec tant de soin l'astronomie, s'ils examinent les astres avec tant d'attention, s'ils ont élevé à si grands frais le fameux observatoire de Péking, c'est moins par une véritable connaissance de l'utilité réelle de cette science, que pour découvrir dans le ciel ce qu'on n'y trouva jamais. Le tribunal d'astronomie érigé à la Chine n'est, à vrai dire, qu'une réunion d'astrologues. Tous les quarante-cinq jours, il faut qu'ils montrent à l'empereur une figure où soient annoncées les variations des saisons, et les divers changements qu'elles doivent opérer dans l'atmosphère. Il faut qu'ils marquent expressément quel jour il pleuvra; quand il doit y avoir du vent, de la neige ou du tonnerre; quelle sorte de maladie aura cours parmi le peuple; s'il y aura guerre, sécheresse ou famine. Il y a chez eux un grand nombre de charlatans qui vendent fort cher des almanachs où les jours heureux et malheureux sont soigneusement distingués, et qui marquent exactement les époques, les heures et les moments où l'on doit agir; aussi toutes les maisons sont pourvues de ces calendriers. Mais on prétend que l'ignorance des astrologues est un crime capital, et qu'on punit de mort celui qui se trompe dans ses prédictions, surtout s'il n'a pas su prédire au juste une éclipse; car, faute de connaître ce moment précis, le salut de l'astre éclipsé pourrait être compromis, le peuple ne pouvant pas assez tôt le secourir par ses clameurs, ses prières et autres cérémonies religieuses.

10° Les Japonais ont des almanachs dans lesquels on trouve aussi des prédictions astrologiques; le calendrier est toujours composé à la cour du Daïri, ou chef spirituel; c'est assez dire qu'il a un caractère authentique. Voici quelques lignes d'un de ces calendriers d'après la traduction d'Abel Rémusat : *Tout ce qui est opposé au nord doit être fermé cette année-ci. Lorsqu'on veut, par exemple, se rendre dans quelque lieu situé au nord, l'on va, en sortant de chez soi, auparavant un peu du côté de l'est ou du sud, après quoi l'on peut poursuivre sa route. — Les femmes enceintes doivent, cette année, se garder d'accoucher à l'opposite de l'*Ous-no-fo, *ou du point de la vache. — Cette année-ci tout est* ouvert; *c'est-à-dire fortuné, entre les points du serpent ou du cheval; c'est pour cela qu'en priant on se tourne vers le sud, qui est entre les points consacrés à ces deux animaux. — Il ne faut pas, cette année-ci, semer en se tenant à l'opposite du nord. — L'on ne peut pas déménager et s'approcher de* Torri-no-fo, *ou du point du coq. — Le deuxième ou le troisième de la première lune, les marins érigent dans leurs barques une branche de sapin, entourée d'une corde de paille, à laquelle ils attachent plusieurs choses, comme de l'herbe, des écrevisses, du riz, du sel, du blé,* etc. *C'est une offrande au dieu de la barque qu'ils font afin d'être heureux dans le cours de l'année; car chaque barque est supposée sous l'influence d'un esprit tutélaire.... — Il faut se garder, cette année-ci, de prendre une femme d'un pays situé vers l'*In-no-fo, *ou le point du chien.... — Cette année, on ne doit pas aller à la selle, ni faire de l'eau à l'opposite du point de la vache. Il est défendu de même de recevoir du bétail de ce point-là.* Ces calendriers sont encore pleins de prédictions sur les temps et les vents, et de marques pour les jours fortunés ou infortunés, auxquels on doit avoir égard dans toutes sortes d'entreprises.

11° Quand les astrologues siamois rencontrent mal dans leurs prédictions, le roi les fait châtier, plutôt comme des négligents que comme des imposteurs. *Le prince, non plus que ses sujets,* dit la Loubère, *n'entreprend ni affaire, ni voyage, que ses devins ne lui aient marqué une heure pour l'entreprendre heureusement. Il ne sort pas de chez lui, ou s'il en est sorti, il n'y rentre pas, tant que ses devins le lui défendent. L'almanach surtout est une règle pour lui. Il lui marque et à ses sujets les jours heureux et malheureux pour la plupart des choses qu'ils ont coutume de faire.*

Nous ne pousserons pas plus loin cet article, que nous pourrions prolonger de beaucoup; mais ce ne serait qu'une répétition fastidieuse de tout ce qui est déjà rapporté ci-dessus. Ce que nous avons dit suffit pour démontrer jusqu'à quel point un art aussi frivole et aussi mensonger a pu tenir asservi l'esprit de l'homme. Terminons en observant que dans la plupart des religions l'astrologie a fait pour ainsi dire partie intégrante du dogme et du culte, tandis qu'elle a toujours été réprouvée par le christianisme. *Voyez* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. ASTROLOGIE.

ASWAMEDHA, sacrifice du cheval, chez les Hindous. Il devait être offert par un prince et assurait à celui-ci un titre au trône d'Indra, roi du ciel. Accompli cent fois il donnait le droit de régner sur tous les dieux. Il paraît que dans les commencements on se contentait d'attacher la victime pendant la cérémonie, mais dans la suite on l'immola réellement. Le cheval doit être d'une seule couleur et sans tache; la couleur blanche est préférée. Après des cérémonies particulières on lui donne la liberté; il porte sur son front une inscription sanscrite ainsi conçue : *Je donne la liberté à ce cheval destiné au sacrifice. Quiconque a la force de l'ar-*

rêter, peut l'arrêter; mais je viendrai et le délivrerai. Quant à ceux qui n'ont pas la force de l'arrêter, ils doivent le laisser passer, et venir au sacrifice en apportant leur tribut. Il erre ainsi à son gré pendant douze mois, suivi de loin par les gens du roi. Au bout de l'année il est ramené et attaché à un poteau, et là, en présence de tous les rois et princes de l'Hindoustan et d'une multitude de brahmanes, convoqués de toutes les contrées environnantes, le prince qui offre le sacrifice et sa femme lavent les pieds de l'animal. La victime est frappée par un prêtre appelé *hota*, coupée en pièces et jetée dans le feu, que l'on alimente avec des libations de beurre et une multitude d'objets précieux. Le tout est accompagné de prières. Le prince et sa femme, placés près du foyer, reçoivent la fumée qui les purifie. Ce sacrifice, le plus solennel de tous, est offert à Brahmâ, à Vichnou, à Siva et aux dix gardiens de la terre. A la fin le prêtre jette un peu de lait caillé sur le feu, vers le nord-est, répand quelques gouttes d'eau sur la face du prince et de sa femme, et, avec de la cendre, marque leur front, leurs épaules, leur poitrine et leur gorge. Cette cérémonie a dû être exécutée fort rarement, car, d'après le rituel hindou, ce sacrifice ne peut être offert que par celui qui est le maître de toutes les nations de la terre, ce qui probablement doit s'entendre de tout l'Hindoustan. Voilà pour le rite extérieur, mais cette cérémonie imposante n'est qu'un mythe où toute la création se trouve représentée; en immolant le cheval, c'est l'homme, c'est tout l'univers que l'on immole. On lit dans le Vrihad Aranyaka: *Il est nécessaire que celui qui offre le sacrifice sache bien que lui-même est la figure du cheval. Tous les êtres doués d'intelligence agissent dans le but de cueillir le fruit de leurs œuvres; le fruit qui résulte de l'Aswamédha a pour conséquence de faciliter à l'homme la récolte du fruit de ses autres œuvres. C'est la route par laquelle il aboutit droit au but vers lequel le conduisent les autres routes de ses entreprises. La tête du cheval est le pur matin; son œil c'est le soleil; le vent est son souffle; sa bouche, en s'entr'ouvrant, répand la chaleur universelle; son corps est l'année intégrale; son dos, le ciel; son ventre, l'atmosphère; ses sabots, la terre; son flanc, l'espace; les os du flanc sont les coins de l'espace; d'autres membres sont les saisons; leurs articulations signifient les mois et la moitié des mois; ses quatre pieds sont nuit et jour; le premier, nuit et jour du Créateur; le second, nuit et jour des dieux; le troisième, nuit et jour des mânes* (Pitris); *le quatrième, nuit et jour des hommes. D'autres os se composent des vingt-huit constellations que la lune parcourt dans son année; et sa chair est le nuage; sa nourriture est le sable; ses veines sont les mers; sa rate et son foie les montagnes; les poils de son corps, les végétaux; sa crinière, les arbres; l'avant de son corps figure la première moitié du jour; le derrière de son corps, la seconde moitié. Il ouvre la bouche, c'est l'éclair; il écume, c'est le tonnerre; son urine est la pluie; son hennissement, la parole; le vase d'or que l'on prépare avant de l'immoler représente la lumière du jour; le lieu où ce vase est déposé, c'est la mer d'Orient; le vase d'argent que l'on prepare, après avoir immolé le cheval, figure la lumière de la nuit; le lieu où ce vase est déposé, c'est la mer de l'Occident. Ces deux vases sont toujours placés en avant et en arrière du cheval.* — Le sacrifice du cheval a été pratiqué par d'autres peuples que les Hindous, entre autres chez les Mèdes et les Bactriens; Hérodote le signale parmi les Massagètes du Turan, et les auteurs chinois nous le font connaître comme pratiqué parmi les hordes turques et les autres nations barbares du nord de l'Asie. Les Slaves et les Germains sacrifiaient des chevaux, dans un esprit qui paraît avoir offert des analogies avec l'Aswamédha des Indes.

ASWATTHA, arbre sacré chez les Indiens; c'est le *ficus religiosa*. Ses feuilles, douces, vertes et légères, sans cesse agitées par le vent, en font un des plus délicieux abris pendant les chaleurs. C'est sans doute une des causes de la vénération profonde que les Hindous ont pour lui; ajoutez à cela que, suivant l'opinion commune, c'est sous cet arbre que Vichnou prit naissance. C'est pourquoi on le rencontre partout, et principalement auprès des lieux où les brahmanes font leurs ablutions. Il est sévèrement interdit de le couper, d'en élaguer les branches, d'en cueillir des feuilles, à moins que ce ne soit pour les employer à des actes de dévotion; en abattre un serait un sacrilége. Il est consacré à Vichnou, ou plutôt c'est Vichnou lui-même, sous la forme d'un arbre. On en fait quelquefois l'inauguration par une cérémonie appelée *Aswattha Pratichtha*, qui est longue et dispendieuse. M. l'abbé Dubois cite un de ces arbres, planté dans le voisinage de sa demeure, dont la consécration avait coûté plus de 5000 fr. à un dévot hindou; mais cette cérémonie ne peut manquer d'attirer une pluie de bénédictions sur celui qui en fait les frais. On fait aussi à cet arbre l'investiture du cordon brahmanique; bien plus on le marie; mais en dépit des lois de la botanique c'est une espèce d'arbousier à feuilles de frêne qu'on lui associe; ce dernier arbre est consacré à Siva. On pratique, pour ce bizarre mariage, à peu près les mêmes formalités que pour celui des brahmanes. Le culte rendu à cet arbre consiste dans le *Poudja* ou acte d'adoration, et dans l'offrande de riz bouilli, de fruits, de beurre clarifié, de sucre, de bétel, etc. Dans plusieurs cérémonies, comme dans les mariages, on a soin de se procurer une branche de l'*Aswattha* à laquelle on rend les mêmes honneurs.

ASWINAS. Les Aswinas sont, dans la mythologie hindoue, les cavaliers célestes, les jumeaux du crépuscule, les hérauts des clartés matinales. Ce sont eux qui précèdent l'Aurore.

ASWIS. Ce sont deux divinités, considérées par les Hindous comme les médecins du ciel. Ils sont fils jumeaux du Soleil et de

sa femme Sanjnya, sous la forme d'une jument, ou enfants de la constellation appelée Aswini. L'un de ces jumeaux est nommé *Nasatya*, et l'autre *Dasra;* mais collectivement on les appelle indifféremment les deux *Nasatyas*, ou les deux *Dasras*.

ASYLE. *Voy.* Asile.

ASILÉUS, dieu qui présidait au refuge que Romulus ouvrit à Rome. Son temple était ouvert à tout venant. On ne rendait ni l'esclave à son maître, ni le débiteur à son créancier, ni le meurtrier à son juge, dès qu'ils s'y étaient réfugiés; et l'on soutenait qu'Apollon lui-même avait autorisé ce lieu de franchise par un oracle formel.

ASYN, déesses de la mythologie scandinave. Elles sont au nombre de douze, comme les *Ases;* les principales sont : *Frigga*, épouse d'Odin; *Eyra*, déesse de la médecine; *Gefione*, patronne des filles chastes; *Freya*, favorable aux amants; mais, plus fidèle que Vénus, elle pleure sans cesse Oder, son mari; *Vara*, reçoit les serments et punit ceux qui les violent; *Lofna*, raccommode les amants et les époux désunis; *Snotra*, déesse de la science et des bonnes mœurs, etc.

ATABYRIUS, nom de Jupiter chez les Rhodiens, dont il était la plus ancienne divinité. Il avait un temple sur le mont *Atabyre*. Le taureau lui était consacré, et on regardait cet animal comme un oracle que l'on consultait. Il y avait aussi dans le temple des brebis de bronze qui bêlaient toutes les fois que l'île était menacée de quelque malheur.

ATAGOUJOU, le plus grand dieu des anciens Péruviens; c'est lui qui a créé le ciel et la terre, et qui gouverne toutes choses. Il habite le ciel; mais, se voyant seul, il créa deux autres dieux, *Sagad-Zavra* et *Vaungabrad*, pour l'aider dans le gouvernement de l'univers. Ces trois dieux n'ont qu'une seule volonté, et n'ont point d'épouses. Les temples dans lesquels les Péruviens adoraient ces divinités étaient de grandes cours entourées de hautes murailles. Au milieu de chaque cour était une fosse profonde dans laquelle étaient plantés plusieurs mâts; celui qui voulait offrir un sacrifice montait, habillé de blanc, au haut d'un de ces mâts entourés de paille, et là il immolait un *coyé* (lapin du Pérou) ou un mouton du pays, dont il offrait le sang à *Atagoujou*, et dont il mangeait la chair sans pouvoir en rien laisser ni emporter. Tout le pays était rempli de ces temples. Les fêtes qui s'y célébraient, et qui se nommaient *taquis*, duraient cinq jours. Les Péruviens prenaient à cette occasion leurs plus beaux habits et passaient tout ce temps à chanter et à boire; les uns se relevaient à mesure que les autres tombaient. — *Atagoujou* a deux serviteurs, nommés *Ouvigayétro* et *Ounstiqui*, qui exercent auprès de lui la fonction d'intercesseurs; c'est pourquoi les habitants avaient recours à eux comme nous invoquons les saints.

ATA-HAKEM, sectaire musulman, natif de Merw dans le Khorassan, était borgne; afin de mieux jouer son rôle, il portait toujours un masque d'or, ce qui lui fit donner le surnom de *Moukanna* (le surnommé). Sous ce masque il débitait les rêveries les plus absurdes, jusqu'à s'attribuer un caractère de divinité. Il prétendait que l'esprit de Dieu avait habité dans Adam, et que, passant successivement dans Noé et dans tous les prophètes des âges suivants, il résidait alors en lui, dans toute la plénitude de la grâce et de la puissance céleste : en conséquence une foule d'aventuriers lui rendaient les honneurs divins. Comme il avait suscité de grands troubles dans le Khorassan, le khalife Mouhammed II fit marcher ses armées contre lui. Assiégé dans Sam, sans espoir de s'échapper, cet imposteur mit le feu à la ville, la réduisit en cendres avec toutes ses richesses, et se précipita dans les flammes en s'écriant : *Je pars pour le ciel; quiconque veut jouir de mon bonheur n'a qu'à me suivre.* Ces paroles échauffèrent tellement les esprits, que sa femme, ses enfants et un grand nombre de ses sectateurs s'empressèrent de l'imiter (l'an 775 de J.-C.).

ATAHAUTA. Les Canadiens qui habitent au bas du fleuve Saint-Laurent adorent *Atahauta* comme le créateur de l'univers. Ils le regardent comme un esprit qui donne l'être et le mouvement à toute la matière.

ATAHOCAN, divinité adorée par les Canadiens, l'Etre souverain. *Voy.* Michabou.

ATA-MIRA, élysée ou paradis des insulaires de la Nouvelle-Zélande; ils croient que les âmes des défunts s'y rendent en plongeant dans la mer, au lieu nommé *Reinga*, vers le cap Nord.

ATANA, (*privé de corps*), surnom de *Kama-Déva*, dieu de l'amour, dans la théogonie hindoue. *Voy.* Ananga.

ATCHALA, cérémonie indienne qui a lieu le 7 de la quinzaine lumineuse de la lune de magh (février). Les Hindous regardent comme un acte très-méritoire de se baigner dans une rivière avant qu'un autre en ait agité l'eau : cet acte est accompagné d'aumônes.

ATCHAMANYA, cérémonie religieuse des Hindous, des brahmanes principalement; elle fait partie du *Poudja* et du *Sandhya* (*Voy.* ces mots), et consiste à se purifier avec de l'eau la bouche et le visage. Voici comme l'*Atchamanya* se pratique dans le Sandhya du matin : on prend de l'eau dans le creux de la main droite, et on la porte trois fois à la bouche; on se touche ensuite, avec l'extérieur du pouce, le dessous du nez, puis joignant le pouce et l'index, on les porte sur les deux yeux; joignant enfin successivement les autres doigts avec le pouce, on les porte aux oreilles, au nombril, à la poitrine, sur la tête et sur les deux épaules. Cependant, avant de porter l'eau à la bouche, on doit toujours avoir soin de la purifier en récitant ces paroles : *Eau, vous êtes l'œil du sacrifice et du combat; vous êtes d'un goût agréable, vous avez pour nous les entrailles d'une mère, vous en avez aussi les sentiments. Je vous invoque avec la même confiance que celle d'un enfant qui, à la vue de quelque danger, va se jeter entre les bras d'une mère qui le chérit*

tendrement : purifiez-moi de mes péchés, et purifiez tous les hommes avec moi. Ensuite on passe trois fois la main par-dessus sa tête, on y répand quelques gouttes d'eau, puis on en verse trois fois par terre ; on respire fortement, et l'on fait ainsi sortir les péchés qu'on a dans le corps. Puis on récite cette prière : *Eau, dans le temps du déluge, Brahma, la Sagesse suprême, dont le nom ne contient qu'une lettre, existait seul, et il existait sous votre forme. Ce Brahma, répandu et confondu avec vous, fit pénitence ; et, par le mérite de sa pénitence, il créa la nuit. Les eaux éparses sur la terre, s'étant retirées dans un même lieu, formèrent la mer. De la mer furent créés le jour, les années, le soleil, la lune, et Brahma à quatre visages. Ce dernier créa de nouveau le ciel, la terre, l'air, les mondes inférieurs, et tout ce qui existait avant le déluge* (1). Après ces adorations, le brahmane respire un peu d'eau par les narines, et la rejette aussitôt avec force ; avec elle tombe par terre l'homme de péché, qu'il écrase avec le talon gauche.

Le brahmane doit encore faire l'*Atchamanya* dans le Sandhya de midi et dans celui du soir, avec des formules propres à chacun. A celui de midi il dit : *L'eau purifie la terre ; que la terre purifiée par l'eau me délivre de tous les péchés que j'ai pu commettre en mangeant après un autre, en usant d'aliments défendus, en recevant des présents d'un homme vil ou d'un pécheur ; enfin que l'eau me purifie de tout péché quel qu'il soit.* Il fait encore deux fois l'*Atchamanya ;* car il n'est rien qui efface plus infailliblement les péchés que l'eau : tout brahmane doit donc faire l'*Atchamanya ;* et par cet acte seul, non-seulement tout crime, fût-ce le meurtre d'un brahmane ou d'une femme enceinte, lui est remis ; bien plus, il devient impeccable pour l'avenir. Il prend ensuite trois tiges de l'herbe darba, avec le bout desquelles il répand quelques gouttes d'eau sur sa tête ; mais auparavant il a dû purifier cette eau, en récitant sur elle les formules suivantes : *Eau, vous êtes répandue dans le sein de la terre ; faites que je puisse accomplir le Sandhya, afin qu'étant par là purifié, je puisse faire le Poudja. — Eau, vous êtes d'un bon goût,* etc., comme ci-dessus. Il répand avec les trois tiges d'herbe darba quelques gouttes d'eau par terre, puis sur sa tête. Celui qui récite en outre la prière qui suit peut compter qu'il arrivera au comble de ses désirs, qu'il vivra dans l'abondance et sera heureux : *Eau, vous êtes répandue dans tout ce qui a vie, dans toutes les parties de la terre, et jusque sur les plus hautes montagnes. Vous êtes ce qu'il y a de plus excellent ; vous êtes la lumière, vous êtes l'amrita !* Il se lève, et, remplissant d'eau ses deux mains, il la verse par terre, en disant : *Adoration au patala ! adoration à la terre ! adoration au swarga !*

ATCHARYA. C'est le nom qu'on donne à un brahmane qui est le guide spirituel de ceux qui sont soumis à sa conduite. C'est l'*Atcharya* qui donne à son élève l'investiture du cordon qui distingue sa caste, qui l'instruit dans les védas et qui lui apprend les règles des sacrifices. Un tel maître est presque toujours adoré de ses disciples, qui ne s'asseyent jamais en sa présence et se prosternent devant lui dans la poussière. Ils boivent l'eau dans laquelle il s'est lavé les pieds, et regardent sa bénédiction comme un gage assuré de salut. Les *Atcharyas* sont communément des gens d'une vertu consommée ; quelques-uns vivent dans la solitude où l'on va chercher leurs leçons et leurs exemples ; d'autres accompagnent leurs élèves partout, même à la guerre. Les dieux eux-mêmes ont chacun un *Atcharya.*

ATCHÉRI. Les habitants des montagnes de Kamaon, au nord de l'Inde, appellent *Atchéris,* ou fées, les âmes des jeunes filles décédées. Elles habitent les sommets des montagnes, mais elles en descendent à la brune, pour prendre leurs ébats dans des endroits plus convenables. Il est alors fort dangereux de les rencontrer, car les *Atchéris* punissent de mort les importuns. Elles molestent aussi quelquefois ceux qui passent durant le jour dans les lieux qu'elles habitent, surtout les femmes qui ont du jaune dans leurs vêtements, car les *Atchéris* ont pour cette couleur une antipathie particulière. Lorsqu'une petite fille tombe malade tout à coup, on en conclut de suite que les *Atchéris* ont jeté un sort sur elle, dans le dessein d'adjoindre son âme à leur société. Les illusions d'optique et les effets d'ombre qui ont lieu dans ces montagnes, comme dans beaucoup d'autres, sont mis sur le compte de ces fées, ainsi que les processions d'éléphants, de chevaux, etc., qui apparaissent parfois sur leurs sommets, et qui cependant ne sont que l'effet de certaines causes physiques.

ATÉ, déesse malfaisante, chez les Grecs, la même que la Discorde chez les Latins. Elle excita chez les dieux tant de querelles et de dissensions que Jupiter la prit enfin par les cheveux, la bannit pour jamais du ciel et l'exila sur la terre, où elle se venge continuellement de son expulsion en jetant parmi les hommes des semences de trouble et de haine. Dans Homère, Até n'est autre chose que l'Injure personnifiée, et ce grand poëte nous apprend, par une ingénieuse allégorie, que les prières et les supplications doivent être la réparation de l'injure : *Les Prières,* dit-il, *sont filles de Jupiter : boiteuses, ridées et les yeux baissés, elles suivent d'un pas triste l'Injure altière, qui, d'un pied léger, les devance de bien loin et, parcourant toute la terre, répand sur son passage l'Outrage et*

(1) Cette formule infiniment curieuse rappelle plusieurs faits de la Genèse biblique : La Sagesse suprême répandue et confondue avec les eaux : *Spiritus Dei ferebatur super aquas ;* — la nuit créée d'abord : *Tenebræ erant super faciem abyssi ;* — les eaux éparses sur la terre, réunies dans un même lieu, forment la mer : *Congregentur aquæ in locum unum... Congregationes aquarum appellavit maria ;* — la création postérieure du soleil, de la lune, des années, des jours, le déluge, etc.

l'Insulte; elles viennent ensuite remédier aux maux que l'Injure a causés.

ATERGATA, ATERGATIS, ATARGATIS, ADARGATIS ou ADERGATIS, déesse adorée par les Syriens et par les peuples de la Mésopotamie. Quoique les auteurs anciens aient beaucoup parlé d'*Atergatis*, on ne sait pas encore bien précisément ce qu'était cette déesse. Les uns la représentent comme la grande déesse de Syrie, dont les statues avaient la figure d'une femme; d'autres semblent la confondre avec Dercéto, qui avait le corps moitié femme et moitié poisson; d'autres pensent qu'elle était la même que la Lune, et qu'elle était épouse d'Adad ou du Soleil. Il en est qui prétendent qu'on adorait sous ce nom la reine Sémiramis divinisée; enfin Selden veut qu'*Atergatis* soit la même que Dagon, ou la divinité Poisson dont il est parlé dans l'Ecriture sainte. En effet, *Ader-Gad* pourrait être le même mot qu'*Aderdag*, qui signifie le *puissant Poisson* ou le *dieu Poisson*. On offrait des poissons à cette déesse, et dans certaines contrées on s'abstenait d'en manger par respect pour elle.

ATESCH-DAN, réchaud qui contient le feu sacré chez les Parsis.

ATESCH-GAH ou **ATESCH-KÉDEH** (*Lieu du feu*). Les Parsis appellent ainsi une petite chapelle ou chambre carrée, qu'on trouve à gauche en entrant dans leurs temples, c'est-à-dire du côté de l'orient, et qu'on peut regarder comme une espèce de sanctuaire. Elle est grillée au nord et à l'ouest, où sont les portes, et voûtée en bois. Le sol est de pierre; au milieu est une pierre d'un demi-pied de haut, qui porte l'*Atesch-Dan*, ou réchaud; ce réchaud, qui est d'airain, va en s'élargissant; au milieu, sur la cendre, est le feu. Une pincette et deux cuillers sont les instruments dont on se sert.

ATESCH-PÉREST (*Adorateurs du feu*). C'est le nom que l'on donne aux Guèbres ou Parsis. *Voy.* PARSIS.

ATHAENSIC, déesse de la vengeance, chez les Canadiens. Elle eut commerce avec un des premiers hommes créés par le Grand-Lièvre. Celui-ci, s'apercevant qu'elle était enceinte, la précipita d'un coup de pied sur la terre, et elle tomba sur le dos d'une tortue. Quelques-uns prétendent qu'*Athaënsic* eut deux fils, dont l'un tua l'autre; mais on croit généralement qu'elle ne mit au monde qu'une fille, laquelle devint mère de *Tahouet-Saron* et de *Jouskéka*. *Jouskéka* tua *Tahouet-Saron*. Cette fable rappelle le meurtre d'Abel par Caïn son frère. Quelquefois on prend *Athaënsic* pour la Lune, et *Jouskéka* pour le Soleil. Chez les Natchez, *Athaënsic* était la femme-chef des mauvais génies, comme *Jouskéka* la femme-chef des bons. *Athaënsic* est généralement regardée comme malfaisante; c'est elle qui a planté dans les îles du lac Erié l'*herbe à la puce;* si un guerrier regarde cette herbe, il est saisi de la fièvre; s'il la touche, un feu subtil court sur la peau. Elle planta encore au bord du même lac le cèdre blanc pour détruire la race des hommes; car la vapeur de cet arbre fait mourir l'enfant dans le sein de sa mère.

ATHARA. Strabon prétend que c'est le nom d'*Atergatis*, prononcé à la grecque. Suivant Justin, Atharès était la femme du premier roi de Syrie; après sa mort, son sépulcre devint un temple où elle fut honorée d'un culte religieux. Sa tête était ornée de rayons tournés vers le ciel, et accompagnés de lions.

ATHARVAN-VÉDA, nom du quatrième Véda; le style de ce livre le fait considérer comme plus moderne que les autres. Il est écrit partie en vers, partie en prose. Dans le grand travail de Véda-Vyasa, c'est *Soumantou* qui fut chargé d'enseigner ce Véda.

ATHÉE, ATHÉISME. Que quelques philosophes, que des individus privés se soient fait gloire de passer pour athées, c'est ce qui paraît certain; on pourrait citer Diagoras et Théodore chez les anciens Grecs, et certains individus chez les modernes; mais qu'ils aient été réellement convaincus qu'il n'y a point de Dieu, point d'éternité, point d'immortalité pour l'âme, c'est ce dont il est permis de douter. Toutefois, dans un temps encore fort voisin de nous, il y eut un moment où les législateurs de la France proclamèrent hautement que la Divinité était une chimère et qu'il n'y avait point d'autre dieu que la raison humaine. L'effervescence qui à cette époque bouillonnait dans toutes les têtes porte à croire en effet qu'un certain nombre de ceux qui travaillaient à enfanter un nouvel ordre de choses en avaient absolument fini avec la croyance universelle; et la salle de la Convention retentit encore des huées qui accueillirent Bernardin de Saint-Pierre lorsqu'il osa prononcer le nom de *Dieu* au sein de l'assemblée. Mais ce fut une erreur de courte durée; on se hâta, au bout de quelques mois, de proclamer à son de trompe l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.—Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage, qui est purement descriptif, d'apporter des preuves de ces grandes vérités. Nous ne voulons pas non plus énoncer les différents systèmes formulés par ceux qui se sont portés pour athées; car l'athéisme n'est rien moins qu'un culte: nous préférons transcrire ces quelques lignes de Sénèque, par lesquelles il réfute à peu près tout ce que l'on a voulu substituer à Dieu: *Voulez-vous*, dit-il, *l'appeler Destin, Fatalité? vous ne vous tromperez pas: c'est de lui que tout dépend: il est la Cause des causes. L'appellerez-vous Providence? vous direz bien; c'est sa sagesse qui dirige le monde, c'est par ses desseins que l'univers se déploie dans le plus grand ordre. Préférez-vous le nommer Nature? vous n'errez pas; c'est de lui que sont nées toutes choses, c'est par son souffle que nous vivons. Enfin, voulez-vous lui donner le nom de Monde? J'y consens; car il est tout ce que vous voyez, il est répandu dans toutes les parties de l'univers, et il se soutient par sa propre force.* Nous ne voulons pas cependant admettre dans toute son acception cette dernière proposition, car on en a étrangement abusé, surtout dans l'époque actuelle: mais nous

rapportons cette pensée dans le même esprit que Sénèque, qui a prétendu seulement démontrer aux athées que, tout en rejetant Dieu, ils divinisaient ce qu'ils mettaient à sa place.—Ce qui rentre dans le sujet de ce Dictionnaire, c'est d'examiner s'il y a eu réellement des peuples athées. Nous pouvons d'abord hardiment poser en principe qu'il n'y a jamais eu sur la terre aucune nation un peu considérable, et tant soit peu civilisée, qui ait professé l'athéisme. On a prétendu qu'avant l'introduction du bouddhisme dans leur pays, les Chinois vivaient dans une parfaite ignorance de Dieu, dont ils n'avaient pas même le nom dans leur langue, et que leur morale était basée uniquement sur les rapports des individus les uns avec les autres, et sur je ne sais quel respect profond qu'ils professaient pour les rites et les traditions qu'ils avaient reçus de leurs ancêtres. Rien n'est plus faux; les anciens Chinois reconnaissaient un Etre primordial et créateur, adoraient les esprits du ciel et de la terre, et leur offraient des sacrifices; *Fou-hi*, lui-même, empereur qui vivait avant les temps réputés historiques, régla, au rapport de Confucius, les cérémonies du culte; et les dictionnaires chinois fourmillent de caractères antiques qui représentent les vases et autres instruments destinés aux sacrifices. Quant à cette assertion, que la langue chinoise n'a point de mot pour exprimer la Divinité, rien de plus facile que d'en démontrer la fausseté. Entre un grand nombre de vocables destinés à spécifier l'Etre souverain, on remarque les deux suivants : *Tien* et *Chang-ti;* le premier signifie *le Ciel;* mais il ne faut pas croire que par ce terme ils entendissent seulement le ciel matériel, on peut voir dans les *Annales de philosophie chrétienne* (tome XV), de nombreux témoignages tirés du *Chou-King*, du *Chi-King*, de *Meng-tse*, et d'autres anciens livres qui tous prouvent d'une manière irréfragable que, par le mot *Tien*, les Chinois entendaient Dieu lui-même : dans ces textes on remarque que souvent l'auteur ajoute au mot *Ciel* l'épithète de *régnant par lui-même*, afin de le mieux distinguer du ciel matériel. Le mot *Chang-ti* signifie le *Suprême-Seigneur;* il est toujours appliqué à Dieu dans les livres cités plus haut; et on le trouve fréquemment uni au mot *Tien*, afin de les expliquer l'un par l'autre. Le *Chou-King* surtout fourmille de témoignages tels que ceux-ci : *L'auguste Seigneur suprême a mis dans l'homme la raison... Le Seigneur suprême donne aux peuples placés au-dessous de lui la droiture du cœur... Et il servait publiquement le Seigneur suprême avec le plus grand soin... Le Seigneur suprême est près de toi; prends garde de partager ton cœur... Le Seigneur suprême est roi par lui-même... Il existe un Seigneur suprême et auguste*...., etc., etc. *Voy.* CHINOIS, TIEN, CHANG-TI. Il est vrai que dans les lettrés actuels qui ne professent pas le bouddhisme on remarque une sorte d'athéisme, c'est-à-dire de vaines formalités qui leur tiennent lieu de culte et de religion; mais cela ne doit pas plus tirer à conséquence que l'indifférence qu'on remarque dans un certain nombre des philosophes de l'Occident; et ceux qui les ont vus de près sont plus portés à les taxer d'idolâtrie que d'athéisme; au reste les lettrés de la Chine font profession de suivre la doctrine exposée dans les *Kings*, livres sacrés, qui, comme on vient de le voir, sont essentiellement religieux.

2° Il est un autre peuple qu'on a taxé d'athéisme : ce sont les habitants des îles Mariannes. Si l'on s'en rapporte au P. le Gobien, ils ne reconnaissaient aucune divinité et n'avaient aucune idée de religion avant la promulgation de l'Evangile dans leur contrée. Ils n'avaient ni temples, ni autels, ni sacrifices, ni prêtres. Il est difficile de faire concorder cette assertion avec ce que le même auteur ajoute immédiatement après. Il atteste en effet que ces peuples croyaient à l'immortalité de l'âme; qu'ils admettaient un paradis et un enfer, qu'ils rendaient un culte aux âmes des morts, qu'ils craignaient le diable, appelé dans leur langue *Kaïfi*, dont la fonction était de faire brûler les âmes, sans pour cela les priver de l'existence. Ils disaient aussi qu'il y avait dans l'espace un être extraordinaire, nommé *Pountan*, qui chargea ses sœurs de faire avec ses épaules le ciel et la terre, de ses yeux le soleil et la lune, et de ses sourcils l'arc-en-ciel. *Voyez* DIEU, ANITIS, KAÏFI.

Enfin les Australiens, habitants de la Nouvelle-Hollande, ont été pareillement accusés de n'avoir point de religion. Quand cela serait vrai, nous ne voyons pas ce que l'athéisme pourrait gagner de compter pour ses seuls partisans parmi les peuples, des barbares placés au dernier degré de l'échelle de la civilisation; mais cette faible consolation lui est ravie. Les voyageurs les plus récents ont trouvé chez eux le système du dualisme : ils croient à un bon esprit qu'ils nomment *Coyan*, et à un mauvais esprit nommé *Potoyan*. Ils tiennent pour certain que le premier surveille les machinations du dernier, contre lesquelles il les protége. C'est pourquoi ils cherchent à se le rendre favorable par des offrandes de dards. Dans d'autres localités de cette vaste contrée, les voyageurs qui ont recueilli des vocabulaires des langues qui s'y parlent nous offrent au nombre des vocables le nom de Dieu. *Voy.* AUSTRALIENS.

En dernière analyse, on n'a pas encore trouvé de peuple, si misérable qu'il soit, qui n'ait au moins une notion quelconque de la Divinité.

ATHÉNA ou ATHÉNÉ, nom grec de Minerve. Il paraît être l'anagramme de *Nétha*, déesse des Egyptiens, dont les attributs ont rapport à ceux que les Grecs donnent à Minerve. Il est d'autant plus probable qu'*Athéna* et *Nétha* sont la même divinité, que c'est l'Egyptien Cécrops qui a apporté dans l'Attique le culte de Minerve. *Voy.* MINERVE.

ATHÉNÉES, fêtes instituées chez les Grecs en l'honneur de Minerve par Erichtonius, troisième roi d'Athènes. Dans la suite, lorsque Thésée eut réuni douze bourgades des

environs d'Athènes pour augmenter cette ville, les *Athénées* prirent plus d'extension et furent célébrées par tous les peuples du Péloponèse ; on les appela alors PANATHÉNÉES. *Voy.* ce mot.

ATHI. Suivant la doctrine des Cambogiens, lorsque le règne de Sommonacodom sera terminé (et il ne doit durer que 5000 ans), viendront deux autres saints, *Méréat-Tireah* et *Athi* son cousin, envoyés par *Tiviatot* ou *Tevetat*, qui deviendront bouddhas, et auxquels succédera *Préa-Sreyar*.

ATHINÉES. Ce mot, qui, ainsi que le mot Athénées, vient d'*Athéna*, Minerve, est le nom des fêtes que l'on célébrait en Libye en l'honneur de cette déesse. Elles avaient lieu sur les bords du lac Triton, auprès duquel Minerve avait secondé Persée lorsqu'il combattit Méduse, ce qui fit qu'elle porta dans la suite la tête de cette gorgone sur son égide. Hérodote raconte que dans cette fête les filles du pays se battaient ensemble à coups de pierres et de bâtons ; que celles qui mouraient de leurs blessures étaient soupçonnées d'avoir perdu leur honneur, tandis que celle qui se distinguait parmi ses compagnes montait sur un char armé à la grecque et faisait le tour du lac, environnée de ses rivales.

ATHLÈTES. Les Grecs avaient un extrême penchant à rendre aux athlètes les honneurs divins, malgré les soins des Hellanodiques à prévenir cet abus. Le premier exemple connu est de Philippe de Crotone, vainqueur aux jeux Olympiques et le plus bel homme de son temps, à qui les Egestains élevèrent après sa mort un monument superbe et sacrifièrent comme à un héros. Le second est d'Euthyme de Locres, athlète célèbre dans le pugilat, qui reçut de son vivant les honneurs divins par ordre de l'oracle. Le troisième est de Théagène, adoré après sa mort par les Thasiens ses compatriotes et par plusieurs autres peuples grecs et barbares.

ATHOCIENS, hérétiques du XIII[e] siècle, qui croyaient que l'âme mourait avec le corps, et soutenaient, comme les anciens stoïciens, que tous les péchés étaient égaux.

ATHOR, la Vénus égyptienne. *Voy.* HATHOR.

ATHORNES, prêtres des Parsis; ils forment le premier ordre de la hiérarchie, et sont à la tête du gouvernement.

ATHYTES. On appelait ainsi, chez les Grecs, les offrandes que les pauvres faisaient aux dieux, parce que, n'ayant point le moyen d'immoler des victimes, ils se contentaient d'offrir des gâteaux et des fruits. Lucien les nomme plaisamment *acapnothysies*, des sacrifices sans fumée.

ATINGANES, sectaires qui habitaient principalement vers la Phrygie. On les nommait ainsi parce qu'ils n'osaient toucher à ceux qui n'étaient pas de leur secte, de peur de se souiller. Si on leur offrait quelque chose de la main à la main, ils ne le prenaient pas; il fallait préalablement le déposer à terre. De même ils ne présentaient rien avec la main, mais ils le mettaient à terre, d'où on pouvait le relever. Les Atinganes n'étaient proprement ni juifs, ni chrétiens, ni païens. Ils paraissaient être une branche des manichéens; ils n'admettaient point la circoncision, et ne célébraient point le sabbat ; mais ils avaient une extrême vénération pour Melchisédech.

ATIT ou ATITHI, ordre religieux chez les Hindous. Les *Atits* appartiennent à la secte des *Dandis*, et vivent des aumônes en nature que leur font les brahmanes. Ils sont souvent réunis dans des couvents ou *Maths*, comme les *Dandis;* mais ils sont libres de vaquer aux affaires temporelles. On en voit exercer les fonctions du sacerdoce dans des chapelles tumulaires, tandis que d'autres se marient.

ATKALLA-ANDA-OR-LOPTER, magie en usage chez les Islandais dans les temps modernes; elle consistait à évoquer les esprits aériens et à les faire descendre sur terre pour s'en servir. Elle était regardée comme la magie des grands.

ATLANTES (RELIGION DES). Les Atlantes étaient des peuples qui habitaient les plages de l'Afrique occidentale. Leur premier roi, selon le rapport de Diodore de Sicile, avait été Uranus, à qui ils se croyaient redevables de leur civilisation, de leurs arts, de leurs sciences, surtout de l'astronomie et du règlement du calendrier. Uranus eut plusieurs femmes qui lui donnèrent quarante-cinq enfants. Titée ou Ghé lui en donna elle seule dix-huit. Uranus et Titée (le Ciel et la Terre) méritèrent l'un et l'autre d'être mis au rang des dieux. De deux filles qu'ils avaient eues, nommées Basilée et Rhéa, ou Pandore, la première épousa Hypérion, né du même père et de la même mère qu'elle. Hypérion et Basilée eurent de leur mariage une fille et un fils appelés Sélène et Hélion (la Lune et le Soleil), admirables par leur beauté et par leur vertu. Ce dernier fut jeté dans l'Eridan par ses oncles qui venaient de massacrer son père, et Sélène, de désespoir, se précipita du haut de son palais. Vivement affligée de ces événements tragiques, Basilée court sur les bords du fleuve pour chercher son fils : elle s'y assoupit par l'excès de la fatigue et de la douleur : alors Hélion lui apparaît, et lui prédit que les Titans seront punis de leur cruauté ; qu'elle et ses enfants seront mis au rang des dieux ; que le flambeau céleste ou le feu sacré qui éclaire les hommes s'appellerait désormais Hélion ; et que la planète qui se nommait auparavant Méné, prendrait le nom de Sélène. Basilée, à son réveil, raconte son rêve, ordonne qu'on rende à ses enfants les honneurs divins, et prenant en main les jouets de sa fille, elle parcourt l'univers, courant avec ses cheveux épars et dansant au son des cymbales, au grand étonnement de ses sujets, qui voulurent l'arrêter, par compassion pour son état; mais dès qu'on l'eut touchée, malgré ses ordres, le ciel parait en feu, il tombe une pluie affreuse, mêlée d'horribles coups de tonnerre, et Basilée disparait aussitôt. Alors les peuples la mettent au rang des déesses, sous le nom de la

Grande Mère des dieux. Ils lui offrent des sacrifices au bruit des tambours et des cymbales, et ils adorent ses enfants Hélion et Sélène, comme étant les flambeaux de l'univers.

ATLANTIDES, les sept filles d'Atlas et de Pléione, nommées Maïa, Electre, Taygète, Astérope, Mérope, Alcione et Céléno. D'autres en comptent quinze. Busiris, roi d'Egypte, les enleva de force; mais elles furent délivrées par Hercule, qui les rendit à leur père, et celui-ci, par reconnaissance, lui enseigna l'astronomie. Les Atlantides éprouvèrent, ainsi que leur mère, une nouvelle persécution de la part d'Orion, qui les poursuivit durant cinq ans. Elles furent placées dans le ciel, en reconnaissance des soins qu'elles avaient apportés à l'enfance de Bacchus. Ce sont elles que l'on aperçoit dans le ciel sous la forme des Pléiades. Les anciens se sont donc trompés en n'assignant qu'une durée de cinq ans à la poursuite d'Orion; car ce géant des constellations les poursuit encore et les poursuivra tant que durera le système astral.

ATLAS. Le mythe et l'histoire sont souvent confondus dans la légende de ce dieu. On le dit fils de Jupiter et de Clymène, ou mieux d'Uranus et d'Asia, fille de l'Océan. Il excellait dans l'astronomie et fut l'inventeur de la sphère; c'est pourquoi on le représente comme portant le ciel sur ses épaules, et Juvénal le montre gémissant sous le faix, à cause de la multiplicité des dieux que la superstition logeait dans l'Olympe. Ce qui a pu encore accréditer cette fable, c'est qu'on l'a confondu avec le mont Atlas, qui s'élevait dans ses Etats, et qu'on regardait comme la plus haute montagne connue. Il fut condamné à ce supplice en punition du secours qu'il avait prêté aux Géants contre les dieux. Hercule l'aida quelquefois dans cette fonction ardue, ce qui signifie sans doute que le roi enseigna l'astronomie au héros, qui le premier introduisit en Grèce l'usage de la sphère. Ovide ajoute qu'Atlas, propriétaire du jardin des Hespérides, lequel produisait des pommes d'or, averti par un oracle de se défier d'un fils de Jupiter, refusa l'hospitalité à Persée, qui le pétrifia en lui exhibant la tête de Méduse. Selon d'autres, il fut enlevé par les vents, et déifié par les peuples qui lui assignèrent une étoile pour résidence. Il régnait sur cette partie de l'Afrique qui confine au mont Atlas, auquel il donna son nom ainsi qu'aux habitants, qui furent appelés Atlantes. Selon Sanchoniaton, il fut enterré vif par Chronos ou Saturne.

ATMA (*l'âme*), nom que les Hindous donnent à la Divinité suprême; ils l'appellent encore *Param-Atmâ*, l'âme première ou suprême. — Ils regardent aussi le corps humain comme le siége de deux âmes, qui émanent d'une source unique et qui participent à la même nature; l'une est *Djivatmâ*, c'est-à-dire l'âme individuelle, l'esprit vital; et l'autre *Atmâ*, l'âme universelle; c'est la *trimourti* elle-même, dont les trois personnes résident dans l'ombilic, dans le cœur et dans le cerveau.

ATOROS, nom des adeptes de cinquième classe, faisant partie de la société des *Aréoïs*, chez les Taïtiens. Ils portaient, comme marque distinctive, un tatouage sur le côté gauche. *Voy.* ARÉOÏS.

ATOUA. 1° Nom générique des dieux, dans toutes les îles de la Polynésie (dans quelques-unes on prononce *Akoua*). En général ces peuples regardent les *Atouas* comme des êtres immatériels, et ne les représentent pas par des idoles. Marsden demandait un jour à un insulaire de la Nouvelle-Zélande comment il se figurait l'Atoua. *Comme une ombre immortelle*, répondit-il. Un autre, auquel M. d'Urville faisait la même question, dit: *C'est un esprit, un souffle tout-puissant.* C'est pourquoi les missionnaires chrétiens n'ont pas fait difficulté de conserver le mot *Atoua* pour désigner le vrai Dieu. Cependant plusieurs superstitions se mêlent à ces idées assez pures; ainsi les Polynésiens croient que l'*Atoua* revêt quelquefois une forme matérielle. Par exemple, ils sont convaincus qu'une personne attaquée d'une maladie mortelle est au pouvoir de l'*Atoua* qui s'est introduit dans son corps sous la figure d'un lézard qui lui ronge les entrailles. L'*Atoua* signale encore sa présence par un sifflement sourd et léger qui n'est perceptible que pour le prêtre. C'est lui qui, sous la figure d'un immense poisson, produit le tonnerre; et quand la foudre se fait entendre, on lui adresse des prières. On donne aussi le nom d'*Atouas* à tous les êtres surnaturels qui font partie de la nombreuse théogonie de ces peuples. Après leur mort, les chefs deviennent *Atouas*, comme les empereurs romains devenaient des dieux.

2° Il y a même des hommes qui, de leur vivant, s'élèvent au privilége des *Atouas*. Ils forment la première classe des personnes *tabou* ou sacrées. Pour parvenir à cet honneur, il faut avoir fait preuve d'une puissance surnaturelle, avoir accompli quelque miracle, avoir triomphé des éléments. Dès lors ceux qui sont devenus *Atouas* vivent dans la réclusion et dans le mystère, répandant la terreur autour de leur demeure inviolable. Malheur au téméraire qui oserait y pénétrer! On offre à ces *Atouas* des victimes humaines, et on leur envoie des présents de fort loin. Heureusement ils sont en fort petit nombre. Ce privilége est quelquefois héréditaire, mais le plus souvent personnel; il est le fruit de longs artifices et d'épouvantables jongleries.

ATOUA-MOURI, divinités inférieures de l'île Futuna. Les insulaires ne les représentent pas par des statues; ils les honorent comme des êtres spirituels et invisibles: cependant ils les considèrent comme étant de figure ronde. Il s'en faut de beaucoup qu'ils soient regardés comme de bons génies: tout le mal qui se fait dans l'île est censé leur ouvrage. Quelqu'un est-il souffrant, c'est l'*Atoua-Mouri* qui le mange. Il s'agit alors de trouver un individu en qui réside cet es-

prit (car dans cette île chaque divinité a sur la terre un homme qui est son tabernacle vivant); le dieu vivant, après s'être fait raconter toute la vie du malade, déclare solennellement qu'il est mangé par l'esprit en punition de telle faute. L'oracle répondit un jour à l'un des puissants de l'île que l'*Atoua* était irrité contre son enfant *à cause d'une cuisine mal faite;* n'osant pas lui reprocher d'avoir fait cuire sa propre mère pour s'en régaler avec ses amis. Si la maladie continue, malgré les promesses de guérison données en échange de présents, le *Tabernacle* avoue que décidément son génie n'est pour rien dans ces souffrances; alors nouvelles recherches et nouveaux cadeaux, jusqu'à ce que la nature ait triomphé ou succombé.

ATOUNO, nom que les habitants de l'empire du Monomotapa, en Afrique, donnent au Dieu suprême, auteur et modérateur de l'univers. Ce mot ressemble assez à l'*Atoua* des Polynésiens, et au *Touan* des Malais. Ils l'appellent encore *Maziri* et *Mozimo*.

ATRAFIYÉ, une des soixante-treize sectes de l'islamisme, de la fraction des *Adjaridé*, qui font eux-mêmes partie des *Khawaredjé*, ou protestants musulmans. Les *Atrafiyés* reconnaissent pour chef un homme du Sedjestan nommé *Ghalib;* ils n'admettent point l'état privilégié d'Alî, quatrième khalife, mais, comme les Sunnites ou orthodoxes, ils nient le libre arbitre.

ATRE, divinité malfaisante que les anciens Saxons n'honoraient que par crainte. C'est peut-être la traduction latine, *ater*, du *Tchernoï-Bog* (dieu noir) de ces peuples.

ATRI, un des sept richis, fils de Brahma, père de Soma, et par conséquent un des ancêtres des princes de la dynastie Lunaire. La triade indienne s'incarna dans le sein de sa femme; Vichnou, sous le nom de Datta surnommé Atréya; Siva, sous celui de Dourvasas; et Brahma, sous celui de Soma, appelé aussi Tchandra. Atri se retira sur le mont Rikcha, où il se livrait à de grandes austérités.

ATROPOS, ou l'*inflexible*, une des trois Parques, fille de la Nuit et de l'Erèbe. Sa fonction était de couper le fil de la vie des humains, sans égard pour le sexe, l'âge et la condition. Les anciens la représentaient sous la figure d'une vieille femme, vêtue de noir, et tenant des ciseaux à la main; près d'elle on voyait des pelotons de fil plus ou moins garnis, suivant la longueur ou la brièveté de la vie de ceux dont elle devait mesurer les jours. *Voy.* PARQUES.

AT-SKILIA-FULGS-ROEDD, magie en usage chez les Islandais. Elle consiste à interpréter le chant des oiseaux; c'était la magie des grands, et particulièrement des princes et des rois. Les corneilles étaient les oiseaux les plus instruits des affaires de l'Etat et les plus capables de prédire l'avenir; mais comme il n'en existe point en Islande, elles étaient remplacées dans cet office par les corbeaux.

ATTIN, divinité des Scandinaves, sans doute le même qu'*Odin*.

ATTINGANES, hérétiques pauliciens, auxquels on donne ce nom tiré du latin *attingere*, parce qu'ils se glorifiaient d'avoir atteint la pureté de doctrine par saint Paul.

ATTRIBUTS, symboles qui servent à caractériser les dieux. Chez les Egyptiens les mêmes attributs indiquent toujours la même divinité, et l'alliance des attributs celle des personnages divins selon les croyances égyptiennes. Comme il n'y a que très-peu d'années que l'on a commencé à pénétrer dans les secrets de la mythologie de ce peuple antique, grâce aux recherches, aux découvertes et aux travaux des deux Champollion, et que les figures des divinités égyptiennes se trouvent en très-grand nombre dans les collections de l'Europe, nous empruntons à M. Champollion-Figeac le tableau suivant qui représente les attributs auxquels on peut les reconnaître infailliblement. « Afin d'être clair et précis, il est nécessaire de suivre trois divisions qui comprendront les trois formes sous lesquelles les divinités égyptiennes étaient représentées, savoir, 1° forme humaine pure, avec les attributs spéciaux aux dieux; 2° corps humain portant la tête d'un animal, qui était spécialement consacré à cette divinité; 3° cet animal même avec les attributs du dieu. Ces trois classes de monuments du même ordre comprennent la plus grande partie des figures de toutes dimensions qui se trouvent dans les cabinets et les musées, et c'est sur leur tête que se trouve exprimé le caractère principal de chacune, qu'elle soit debout ou assise, avec les formes naturelles ou bien en gaîne... — Comme caractères ou attributs généraux, communs à toutes les divinités, nous indiquerons, 1° la croix ansée (ou T surmonté d'un anneau), symbole de la vie divine, que chaque dieu tient d'une main; 2° le sceptre, de l'autre, et ce sceptre, ou bâton long, est terminé en haut par une tête de coucoupha pour les divinités mâles (symbole de la bienfaisance), et par une fleur de lotus tronquée pour les divinités femelles, que ces personnages soient debout ou assis. De plus la figure humaine d'un dieu a un appendice au menton, en forme de barbe tressée, et les déesses n'en ont jamais. Enfin, dans certaines actions, les divinités occupées à une fonction particulière ont quitté ces deux premiers attributs, la croix ansée et le sceptre; mais on les reconnait à leur coiffure spéciale. Voici donc l'énumération des principales coiffures qui forment leurs attributs les plus expressifs.

« I. Dieux de forme humaine pure portant sur leur tête : — deux longues plumes droites, le nu peint en bleu; c'est *Ammon*, le Créateur du monde; — et avec un caractère de plus, propre aux fonctions de la génération : *Ammon générateur* (Mendès, Pan, Priape); — un bonnet serrant fortement la tête, visage vert, le corps en gaîne et appuyé contre une colonne à plusieurs chapiteaux, dans ses mains le nilomètre : *Phtha* (Héphaïstos ou Vulcain). — Tête nue, ou avec le même bonnet, corps d'enfant trapu et difforme, marchant, ou debout sur un cro-

codile ; colorié en vert ou en jaune, avec ou sans les marques de la virilité : *Phtha-Sokhari* enfant ; — deux plumes recourbées sur la tête, avec deux longues cornes, le fléau avec ou sans le crochet, ou pedum dans les mains : le même *Phtha-Sokhari;* — deux cornes de bouc, coiffure blanche, visage vert, deux serpents uræus dressés sur les cornes, un disque rouge au milieu et deux plumes droites surmontant le tout ; *Souk* (Suchus, Chronos ou Saturne) ; — une seule plume recourbée par le haut, coiffure rayée, visage vert : *Djom* ou *Gom* (Hercule) ; — deux plumes séparées et droites, coiffure noire, visage vert : *Djom* ou *Gom ;* — bonnet serré, noir ou bleu, le croissant de la lune avec un disque au milieu, une mèche de cheveux tressés pendant sur l'oreille, visage vert, le corps en gaîne : *Pooh* (le dieu Lunus) ; — *idem,* avec le sceptre, le nilomètre et la croix ansée dans ses mains jointes : *Pooh;*— *idem,* assis dans une barque et adoré par des cynocéphales : le même dieu *Pooh* ou Lunus ; — *idem*, retenant de ses deux mains un disque rouge sur sa tête et ayant près de lui des oiseaux à tête humaine : le même *Pooh,* directeur des âmes qui sont représentées par ces oiseaux ; — la mitre flanquée de deux appendices recourbées par le haut, le fléau et le crochet dans les mains, corps en gaîne : *Osiris* (roi de l'*Amenthi*, ou enfer égyptien) ; le pschent entier, avec le lituus et le sceptre à la main : le *Mars* égyptien ; — corps humain monstrueux par l'exagération des traits de la figure, le volume du ventre, etc. : *Typhon*, le mauvais génie.

« II. Déesses, de forme humaine pure, portant sur leur tête : — la dépouille d'une pintade et le pschent complet*;* coiffure royale, la partie inférieure du pschent peinte en rouge, et la partie supérieure ou la mitre en jaune ; le nu de la même couleur ; *Neith* (Athéné ou Minerve) ; — le même pschent sans la dépouille de la pintade ; à gauche une tête de vautour, symbole de la maternité, et couverte de la partie inférieure du pschent ; à droite une tête de lion (la Force), portant les deux plumes droites ; des ailes étendues et les signes des deux sexes : *Neith*, génératrice (*Physis* ou la Nature, Minerve) ; — une plume seule recourbée par le haut, coiffure bleue, le nu jaune, avec ou sans ailes : *Saté* (Héra, Junon) ; — une espèce d'autel évasé par le haut : *Nephthis ;* — la mitre du pschent en jaune, flanquée de deux cornes, le nu peint en rouge : *Anouké* (Anucis, Estia, Vesta) ; — deux grandes cornes, un disque au milieu, avec ou sans l'uræus sur le front : *Isis*, sœur et femme d'Osiris ; — un diadème surmonté de feuilles de couleurs variées, le nu peint en jaune : *Tpé* (Uranie, la déesse du ciel) ; — diverses coiffures, le corps démesurément allongé horizontalement, orné de cinq disques ou d'étoiles, les bras et les jambes pendant perpendiculairement, la même *Tpé;* — épervier avec une coiffure symbolique, la déesse ayant dans ses mains des bandelettes ou lacs : *Athôr* (Aphrodite, Vénus) ; — la dépouille de la pintade surmontée de la figure d'une porte le temple avec des fleurs bleues qui rayonnent autour : la même *Athôr ;* — deux cornes, un disque rouge au milieu, et montrant d'une main un bourrelet pendu à son cou : la même *Athôr ;* — la partie inférieure du pschent ornée d'un lituus, carnation verte : *Bouto* (Léto, Latone, les Ténèbres primordiales) ; — *idem,* avec deux crocodiles qui vont prendre son sein : *Bouto*, nourrice des dieux : — un trône : *Isis.*

« III. Divinités de forme humaine à tête d'animal. 1° Dieux. Tête de bélier, bleue, surmontée du disque et de deux plumes ; *Ammon*, *Amon-ré* (Jupiter-Ammon) ; — de bélier, verte, deux longues cornes, le disque et le serpent uræus : *Chnoubis* (Ammon Chnoubis) ; — de bélier avec deux longues cornes et dans ses mains un vase penché d'où l'eau s'échappe : *Chnouphis-Nilus* (Jupiter Nilus, le dieu Nil) ; — de schacal : *Anubis*, ministre de l'*Amenthi* ou enfer ; — d'hippopotame, ventre volumineux : *Typhon*, génie du mal ; — de crocodile, avec ou sans deux cornes de bouc surmontées de deux uræus et de deux plumes, avec ou sans disque : *Souk;* — d'épervier, avec la mitre du pschent ornée de deux appendices rayés : *Phtha-Sokhari ;* — *idem,* avec la partie inférieure du pschent sur la main : le même *Phtha-Sokhari;* — *idem*, sans ornement : *Hôrus,* fils d'Isis et d'Osiris ; — *idem,* coiffée du pschent orné du lituus : *Hôrus-Arsiési ;* —*idem,* ornée du croissant lunaire, un disque au milieu, avec ou sans le serpent uræus, le tout peint en jaune : *Pooh hiéracocéphale,* le dieu Lunus (quelquefois la tête d'épervier est double et le corps porté sur deux crocodiles) : — *idem,* surmontée d'un grand disque rouge, avec ou sans l'uræus : *Phré* (Hélios, le Soleil) ; — *idem*, avec le disque d'où sort l'uræus, et deux plumes droites : *Mandouré* (Mandoulis) ; — *idem,* et de ses mains répandant l'eau contenue dans un vase : *Thoth trois fois grand* (Hermès Trismégiste, le premier Hermès) ; d'ibis, deux longues cornes, deux uræus, la mitre du pschent très-ornée : *Thoth deux fois grand* (le second Hermès) ; — *idem,* avec le croissant lunaire et le disque au milieu : le même *Thoth deux fois grand,* en rapport avec *Pooh* ou Lunus ; — *idem,* sans ornement, et dans les mains du dieu, un sceptre terminé par une plume panachée : *Thoth deux fois grand,* seigneur de la région inférieure ; — *idem,* sans ornement, d'une main une tablette, et de l'autre un style ou roseau : *Thoth psychopompe* (le second Hermès écrivant le résultat de la pesée des âmes dans l'*Amenthi* ou enfer) ; — de vanneau : le dieu *Bennô ;* — de scarabée ailé, dressé sur les pattes de derrière : *Toré,* une des femmes de Phtha ; — de nilomètre, surmonté de deux longues cornes, du disque et de deux plumes ; dans ses mains le fouet et le crochet : *Phtha Stabiliteur.* 2° Déesses, Tête de lionne : *Tafné* ou *Tafnet;* — de vache, le disque rouge et deux plumes recourbées entre les cornes : *Athôr* (Vénus) ; — de vautour, avec un diadème ou longues bandelettes, un arc et une flèche dans les mains :

l'*ilythia* égyptienne, accélératrice des accouchements.

« IV. Animaux symboliques représentant les dieux mêmes qui portent quelquefois leur tête : — Serpent barbu avec deux jambes humaines : *Chnouphis;* c'est ce que l'on nomme l'agathodémon ou bon génie ; — uræus, la tête ornée de la partie inférieure du pschent et du lituus ; taureau avec un disque sur la tête : *Apis;* — schakal sur un autel, avec ou sans fouet : *Anubis;* — bélier richement caparaçonné, la tête ornée du disque et des deux plumes droites d'Ammon : *Ammon-Ra ;* — *idem*, avec le disque seul : *Chnouphis;* — cynocéphale, une tablette de scribe à la main : *Thoth deux fois grand* (le second Hermès) ; — cynocéphale avec le croissant de la lune, et un disque peint en jaune : *Pooh* (Lunus) ; — scarabée à tête de bélier, ornée du disque et des deux agathodémons sur les cornes, auxquelles deux croix ansées sont appendues : *Chnouphis-Nilus ;* — vautour, coiffé de la mitre du pschent, ornée, et portant une palme dans chacune de ses serres : *Neith;* — ibis blanc sur une enseigne : *Thoth deux fois grand ;* —épervier sans ornements : *Horus;* — épervier, le disque et un uræus sur la tête : *Phré* (le Soleil) ; — épervier, le disque rouge sur la tête, avec deux uræus, une palme et une croix ansée : *Thoth Trismégiste ;* — épervier, la tête ornée du pschent, avec beaucoup d'accessoires : *Phtha-Sokhari ;* — vanneau avec des aigrettes : *Bennô ;* — épervier dans un carré : *Athôr* (Vénus) ; — vache avec un disque sur la tête : *Athôr ;* — sphinx mâle (barbes), le disque rouge et l'uræus sur la tête : *Phré* (le Soleil) ; — disque rouge ailé, duquel sortent quelquefois des rayons de lumière, avec ou sans les deux croix ansées, deux palmes et deux uræus : *Thoth Trismégiste;*—disque jaune dans une barque, avec ou sans cynocéphales : *Pooh* (le dieu Lunus). »

Tel est le tableau que nous donne M. Champollion-Figeac des attributs des principales divinités égyptiennes ; nous pourrions pareillement offrir celui des attributs des dieux chez les autres principaux peuples, tels que les Etrusques, les Grecs et les Romains ; mais, en premier lieu, leurs attributs généraux sont bien plus connus que ceux des Egyptiens : ainsi, on sait que le foudre, l'aigle, sont ceux de Jupiter ; le trident, celui de Neptune ; le caducée, celui de Mercure ; la massue, celui d'Hercule, de Thésée, etc. En second lieu il est une multitude d'autres attributs qui varient à l'infini pour chaque divinité, suivant le rôle qu'on lui fait jouer, les diverses fonctions qu'on lui attribue, les localités où on les honorait ; les relater ici serait un travail aussi long que fastidieux ; au reste nous avons soin d'énoncer les principaux à l'article qui concerne chacune de ces divinités. Il en est de même des attributs qui accompagnent la multitude des divinités que nous offrent les théogonies brahmanique et bouddhique ; dans ces systèmes, ainsi que dans les mythologies grecque, étrusque et latine, les attributs de chaque divinité ne sont point déterminés d'une manière aussi stable que chez les Egyptiens, où rien n'était laissé à l'arbitraire de l'artiste ; ils dépendent beaucoup au contraire de la fantaisie du peintre et du sculpteur ; aussi rien de plus ordinaire que de voir les savants différer de sentiment, lorsqu'il s'agit d'expliquer un bas-relief, une statue, une médaille.

Il est encore un autre genre d'attributs qui appartient à l'iconographie chrétienne ; ce sont des symboles convenus dont se servent les peintres, les sculpteurs et les graveurs, soit pour figurer les mystères de la religion, soit pour représenter les saints des premiers siècles ; c'est ainsi qu'on peint la sainte Trinité sous la forme d'un triangle lumineux ; le Saint-Esprit, sous celle d'une colombe ; les anges, sous celle de jeunes hommes ailés, ou seulement de têtes ailées ; c'est ainsi que l'on reconnaît saint Pierre à un coq chantant, ou à des clefs qu'il tient à la main ; saint Paul, à une épée et à un livre d'Epîtres ; saint André, à une croix en forme de sautoir ; sainte Catherine, à une roue armée de pointes de fer ; saint Georges, à un dragon qu'il combat, etc. Les vertus personnifiées doivent nécessairement avoir leurs attributs ou symboles : la Foi a un voile sur les yeux, tient une croix, ou un calice, ou le livre de la Bible ; l'Espérance est appuyée sur une ancre ; la Charité tient un cœur, ou présente la mamelle à de petits enfants, etc.

ATTRITION. Dans le dogme catholique, c'est une contrition imparfaite, et produite communément par la laideur du péché, la honte de l'avoir commis et la crainte du châtiment. Son motif est donc moins pur que celui qui produit la contrition appelée parfaite ; car le pécheur qui a cette dernière contrition est fâché d'avoir commis le péché, parce que le péché déplaît à Dieu et outrage sa bonté infinie. Pour que l'attrition justifie le pécheur, dans le sacrement de pénitence, il faut qu'elle soit accompagnée de la détestation du péché, de l'espérance d'en obtenir le pardon et d'un commencement d'amour de Dieu par-dessus toutes choses. *Voy.* notre Dictionnaire des Rites sacrés, art. Pénitence, titre iii, § 1, n. 1.

ATYS, divinité phrygienne sur laquelle il règne beaucoup de vague. Suivant Ovide Atys était tendrement aimé de Cybèle, qui l'avait établi son prêtre, à condition qu'il garderait une chasteté inviolable ; mais, oubliant son serment, il épousa la nymphe Sangaride. Cybèle, irritée, fit périr sa rivale. Suivant d'autres auteurs, elle se vengea en inspirant un accès de frénésie au malheureux Atys, qui se mutila lui-même ; il était même sur le point de se pendre de désespoir, mais Cybèle, touchée d'un tardif repentir, le changea en pin, arbre qui lui était consacré. Si l'on s'en rapporte à Servius, Atys fut l'objet de coupables tentatives de la part du roi de la ville où il exerçait son ministère de prêtre de Cybèle, et pour se délivrer il mutila le roi ; celui-ci, à son tour, exerça sur lui la même vengeance, qui lui coûta la vie, malgré les efforts et les

soins de ses collègues. La déesse, à cette occasion, institua un deuil annuel, et enjoignit à ses prêtres de se soumettre à la même mutilation. Les Phrygiens et d'autres auteurs racontent encore son histoire avec des variantes assez considérables. Quoi qu'il en soit, son culte était assez répandu, surtout dans l'Asie Mineure, où il était honoré conjointement avec Cybèle. Julien l'appelle le grand dieu Atys, et Lucien parle d'une statue d'or d'Atys placée parmi celles de Bendis, Anubis et Mithra, qui tous étaient adorés comme emblèmes du soleil. On le trouve quelquefois représenté sur les anciens monuments sous la forme d'un berger, tenant une flûte pastorale d'une main et une houlette de l'autre. On l'a aussi confondu avec Adonis.

ATZIEGADZÉ, un des noms d'*Horangallès*, un des dieux de troisième classe, chez les Lapons. *Voy.* HORANGALLÈS.

AUBE, robe de toile blanche qui descend jusqu'aux pieds, et dont se revêtent les prêtres ainsi que les autres ministres de l'autel, pour la célébration du saint sacrifice chez les catholiques. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie et celui des Rites sacrés, art. AUBE.

AU-CO, princesse des temps héroïques des Tunquinois. Elle épousa Kinh-Duong, le troisième roi d'An-nam, et au lieu d'un fils objet des vœux du prince, elle accoucha de cent œufs enveloppés dans une membrane, d'où sortirent, au lieu de poussins, autant d'enfants mâles. Dans la crainte des querelles et des jalousies qui eussent pu naître dans une famille aussi nombreuse, le père et la mère résolurent de se séparer et d'aller vivre au loin, chacun avec la moitié des enfants. Le roi, ayant laissé la conduite du royaume à Hi-Vuong, se retira sur le bord de la mer, sous le nom de *Thui-Tinh*, l'habitant des bords de la mer, et la princesse se rendit sur une montagne, d'où elle se fit appeler *San-Tinh*, la montagnarde. Les descendants de Hi-Vuong régnèrent dans le Tunquin jusqu'à la dix-huitième génération. Le dernier roi n'ayant pour tout héritier qu'une fille, nommée Mi-Chiu, les descendants de Kinh-Duong voulurent faire valoir leurs droits, et chacun des deux partis prétendit avoir cette fille en mariage. Le roi, craignant de se commettre avec les uns ou les autres, promit de la donner à celui qui le premier apporterait la dot dont on serait convenu. Les deux partis retournèrent donc promptement dans leurs quartiers respectifs pour se procurer les objets demandés; mais ce fut un des montagnards, qui, favorisé par la pente du fleuve, revint le premier à la cour, avec une barque contenant la dot, et en conséquence épousa la princesse. Le candidat des cantons maritimes arriva peu après, et conçut tant de dépit de se voir prévenu, qu'il contint pendant cinq ans entiers la mer dans ses limites, l'empêchant de remonter dans les rivières pour les alimenter; de telle sorte que, les rivières étant desséchées, le commerce des montagnards fut entièrement ruiné

En conséquence de cette tradition, le petit peuple croit encore à présent que le flux et le reflux de la mer sont la conséquence de l'inimitié des deux races rivales. Lorsqu'il voit le flux de la mer inonder précipitamment les campagnes, l'espace de plusieurs milles, ce qui interrompt le cours des rivières, ils disent que c'est Thui-Tinh qui fait la guerre à San-Tinh; au contraire, quand la mer se retire et que le fleuve se précipite avec furie, ils croient alors que San-Tinh donne la chasse à son rival et remporte sur lui la victoire.

AUDHRIMER, cuisinier des dieux dans la mythologie scandinave. *Voy.* SÉRIMNER.

AUDHUMBLA, génisse qui nourrissait les mauvais génies, suivant la mythologie scandinave; pour elle, elle faisait sa nourriture de la glace, qu'elle paissait sur les rochers.

AUDIENS. Audée ou Audie était de Mésopotamie et était célèbre dans sa province par sa foi et son zèle pour la gloire de Dieu. Il écrivait vers le milieu du IVe siècle. Lorsqu'il était témoin de quelque désordre, il ne craignait pas de reprendre avec hauteur les prêtres et même les évêques. Ses censures et sa hardiesse le rendirent enfin insupportable; et, comme il arrive souvent, son orgueil le porta enfin à se séparer de l'Eglise. Il se fit chef d'une secte dont le caractère était une aversion invincible pour toute espèce de condescendance, qu'il taxait de respect humain. Ses sectateurs en vinrent au point d'accuser d'erreur l'Eglise universelle; ils entreprirent de la réformer, et dans ce dessein ils prirent souvent le contrepied de la discipline reçue. C'est ainsi qu'ils célébraient la Pâque avec les juifs, prétendant que les Pères du concile de Nicée avaient changé la pratique de l'Eglise par condescendance pour Constantin, pour faire coïncider cette solennité avec la naissance de l'empereur.

Les Audiens suivaient, pour remettre les péchés, une méthode singulière. Comme, outre les livres canoniques de l'Ecriture sainte, ils en admettaient une grande quantité d'apocryhes, ils plaçaient les uns et les autres sur deux files, et faisaient passer les pénitents au milieu, et après que ceux-ci avaient confessé leurs péchés, ils leur en donnaient l'absolution.

Audée, ayant été exilé comme brouillon, passa chez les Goths, où il fonda plusieurs monastères dans lesquels il établit la pratique de la virginité et une étroite observance. Ses disciples, s'étant trouvés réduits à un petit nombre après sa mort, se réunirent à Chalcide. Ils demeuraient dans des monastères et dans des cabanes, à la campagne et dans les environs des villes, conservant la roideur inflexible dont ils avaient hérité de leur chef. Ils ne communiquaient point avec les catholiques, parce que, selon eux, les catholiques étaient vicieux ou communiquaient avec les vicieux. Jamais ils n'adressaient la parole à un catholique, quelque vertueux qu'il fût; ils quittèrent même le nom de chrétiens, pour prendre celui d'*Audéens* ou *Audiens*.

Il ne paraît pas qu'Audée leur eût enseigné

aucune hérésie opposée au dogme, mais on reproche à ses disciples d'être tombés dans l'erreur des anthropomorphites, qui s'imaginaient que Dieu avait des membres comme les hommes. On les accuse encore d'avoir enseigné, comme les manichéens, que Dieu n'avait point créé les ténèbres, ni le feu, ni l'eau, et que ces trois éléments, n'ayant point de cause, étaient éternels comme Dieu. Enfin, si tout ce qu'on rapporte est vrai, ils auraient fini par dégénérer de leur ancienne austérité et seraient tombés dans les désordres les plus honteux. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. Audée.

AUDITEUR DE ROTE, nom que portent les membres d'un tribunal établi à Rome près du saint-siége. Ils sont au nombre de douze prélats, dont un Autrichien, un Français et deux Espagnols ; les huit autres sont Italiens : il y en a trois Romains, un Bolonais, un Ferrarais, un Milanais, un Vénitien et un Florentin. Chaque auditeur a quatre notaires ou greffiers, et le plus ancien remplit la fonction de président. Ils ont chacun le droit de donner le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit, à ceux qu'ils en jugent capables. — L'auditeur des contredits de la Rote a des priviléges considérables ; il peut tenir plusieurs bénéfices et les permuter, ou en faire des résignations à qui bon lui semble. Il a un rang honorable parmi les prélats dans la chapelle papale et aux cavalcades. *Voy.* Rote. — L'auditeur de la chambre apostolique est juge ordinaire en première instance de la cour romaine, c'est-à-dire des cardinaux, patriarches, évêques, princes, ambassadeurs, barons et autres personnes de qualité qui se trouvent auprès du saint-siége. Il est en outre juge de tous les marchands et de toutes les causes de l'Etat ecclésiastique dont on interjette appel devant lui.

AUDITEURS. On appelait ainsi, dans la primitive Eglise, la seconde classe des pénitents publics. Après avoir été pendant un certain temps dans l'ordre des *pleurants*, qui les excluait totalement de l'entrée de l'église, ils passaient dans celui des *auditeurs*, où il leur était permis d'assister aux instructions, mais on les faisait sortir avant les prières. De là ils passaient dans l'ordre des *prosternés*, et enfin dans celui des *consistants*.

AUGSBOURG (Confession d'). On appelle ainsi la profession de foi présentée et lue à Augsbourg, par les protestants d'Allemagne, à l'empereur, le 22 juin 1530, dans le sein de la diète, et revêtue de la signature et de l'adhésion de tous les princes de l'Empire ; elle avait été rédigée originairement par Luther, mais elle fut retouchée par Mélanchthon. Elle est divisée en deux parties, dont la première contient vingt et un articles sur les principaux points de la religion. Dans le premier on admet les quatre premiers conciles généraux et ce qu'ils ont établi touchant l'unité de Dieu et la Trinité. Le 2e reconnaît le péché originel, mais il met le péché tout entier dans la concupiscence et dans le défaut de crainte de Dieu et de la confiance en sa divine bonté, contrairement aux catholiques, qui ne regardent la concupiscence que comme la suite du péché originel. Le 3e comprend tout ce qui est contenu dans le Symbole des apôtres touchant l'incarnation, la vie, la passion, la mort, la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ. Le 4e établit, contre les pélagiens, que l'homme ne peut être justifié par ses propres forces ; mais il admet, contre les catholiques, que l'homme est justifié par la foi seule, à l'exclusion des bonnes œuvres. Le 5e admet, conformément au sentiment des catholiques, que le Saint-Esprit est donné par les sacrements de la loi de grâce, mais il diffère d'avec eux en reconnaissant dans la seule foi l'opération du Saint-Esprit. Dans le 6e, on avoue que la foi doit produire de bonnes œuvres, mais on nie que les bonnes œuvres servent à la justification ; elles sont faites seulement pour obéir à Dieu. Le 7e veut que l'Eglise ne soit composée que des seuls élus. Le 8e reconnaît la parole de Dieu et les sacrements pour efficaces, sans égard à l'indignité du ministre. Le 9e soutient, contre les anabaptistes, la nécessité de baptiser les enfants. Le 10e admet la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement. Le 11e avoue la nécessité de l'absolution dans le sacrement de pénitence, mais nie la nécessité de dénombrer tous les péchés. Le 12e condamne les anabaptistes, qui prétendaient que l'homme, une fois justifié, ne pouvait perdre la grâce, et les novatiens, qui ne voulaient pas absoudre les péchés commis après le baptême ; mais il nie, contre les catholiques, que le pécheur repentant puisse mériter par ses œuvres de pénitence la rémission de ses péchés. Le 13e exige la foi actuelle dans l'usage des sacrements. Le 14e défend de prêcher et d'administrer les sacrements sans une mission légitime. Le 15e commande de garder les fêtes et d'observer les cérémonies. Le 16e tient les ordonnances civiles pour légitimes, approuve les magistrats, la propriété des biens et le mariage. Le 17e reconnaît la résurrection, le jugement général et l'éternité des peines ; il rejette l'hérésie des millénaires, adoptée par les anabaptistes. Le 18e déclare que le libre arbitre ne suffit pas pour ce qui regarde le salut. Le 19e, que Dieu n'est point la cause du péché de l'homme, quoiqu'il l'eût créé et qu'il le conservât. Le 20e, que les bonnes œuvres ne sont pas tout à fait inutiles ; et le 21e condamne l'invocation des saints. — La seconde partie de cette confession regarde la discipline et comprend sept articles. Le premier admet la nécessité de la communion sous les deux espèces et défend les processions du saint sacrement. Le 2e condamne le célibat des prêtres et des autres personnes qui en font vœu. Le 3e abolit les messes basses et privées, ainsi que celles où personne ne communie avec le prêtre. Le 4e soutient qu'il n'est pas nécessaire de faire une confession exacte de ses péchés. Le 5e n'admet la distinction des viandes que comme une tradition purement humaine, et ne veut point que l'état monastique soit plus parfait que l'état séculier ; il condamne aussi l'abus

des traditions. Le 6e improuve les vœux monastiques; et le 7e distingue la puissance ecclésiastique de la séculière, et détermine les limites de l'une et de l'autre. — Cette confession fut retouchée, quelques années après, par Mélanchthon et de sa propre autorité, principalement dans les points qui regardent l'eucharistie. La première rédaction a été adoptée par les luthériens, et la seconde par les autres réformés allemands. Il y a encore actuellement une branche de luthéranisme qui porte le titre de *Luthériens de la Confession d'Augsbourg*.

AU-GUI-L'AN-NEUF. Une des cérémonies les plus solennelles de la religion des Gaulois, nos ancêtres, était la récolte du gui, plante parasite qui croît dans nos forêts. Au solstice d'hiver, c'est-à-dire vers le 20 ou 21 décembre, d'autres disent au 1er janvier, les druides, sortant avant le lever du soleil, réveillaient le peuple en criant *Au gui l'an neuf!* A ce cri solennel, dans toutes les Gaules on se portait vers les forêts les plus épaisses, et particulièrement vers celles qui étaient situées entre Chartres et Dreux, où étaient les principaux colléges des druides. Alors on organisait des processions. Les bardes formaient des chœurs, en chantant des hymnes en l'honneur des dieux; venaient ensuite les eubages ou sacrificateurs, et les devins. Après eux s'avançaient deux taureaux blancs, destinés au sacrifice, puis un héraut d'armes vêtu de blanc et portant en main un caducée formé d'une branche de verveine entourée de deux figures de serpents; il conduisait les jeunes gens préparés pour l'initiation; suivaient trois druides des plus anciens: l'un portait le pain pour l'oblation; le second, le vin ou l'eau, et le troisième, une main d'ivoire en guise de sceptre. Le chef des druides paraissait ensuite, couvert d'une double robe blanche, retenue par une ceinture d'or, et la tête couverte d'un chapeau blanc surmonté d'une houppe et garni de deux larges bandes qui tombaient sur les épaules. Le roi de la contrée marchait à côté de ce pontife, accompagné de la noblesse et suivi d'une foule innombrable de peuple. Arrivé dans la forêt, on dressait, au pied d'un chêne garni de gui, un autel triangulaire de gazon, et l'on gravait sur le tronc et sur les deux plus fortes branches les noms suivants disposés en forme de croix :

THEUT.
ESUS. TARANIS. BÉLÉNUS.
THEUT.

C'étaient les principales divinités. Alors le grand druide prononçait une prière, brûlait le pain, répandait l'eau sur le feu de l'autel, puis il montait sur l'arbre et y coupait avec une serpette d'or le gui que les autres druides recevaient sur une nappe ou dans le pan de leurs tuniques. On trempait de ce gui dans l'eau, et cette eau ainsi sanctifiée était très-efficace contre les sortiléges et pour guérir les maladies. Le grand druide descendait de l'arbre et terminait la cérémonie par le sacrifice des deux taureaux. Dans le cours de la journée les autres druides distribuaient au peuple, à titre d'étrennes, des fragments du gui sacré. — Des souvenirs de cette cérémonie religieuse ont subsisté en France bien au delà des temps du paganisme : ainsi, dans l'Orléanais, la veille du premier jour de l'an, les enfants des campagnes vont encore de porte en porte demander leurs étrennes en chantant le *gui-l'an-neuf*. Dans le diocèse d'Angers, il y avait, le 1er janvier, une quête appelée *à-gui-l'an-neuf*, qui se faisait pour les cierges de l'église. De jeunes garçons et de jeunes filles, sous la conduite de leur chef appelé *follet*, étaient chargés de recueillir les dons des fidèles. Cette réunion avait nécessairement des inconvénients, et ces jeunes gens se livraient à des extravagances qui firent abolir cette coutume, en 1595, par une ordonnance synodale; mais elle se pratiqua dès lors en dehors des églises, et la licence en devint encore plus grande: les garçons et les filles couraient de maison en maison, en chantant des chansons dissolues; enfin, de nouvelles mesures prises en 1688 mirent fin à une quête si scandaleuse. Dans plusieurs départements on appelle encore les étrennes, *à-gui-l'an-neuf*, *guilanus*, *guilan*, *guillanneu*, etc.

AUGURACULUM. Les Romains donnaient ce nom à l'endroit où l'on prenait les augures et à celui où l'on gardait les poulets sacrés.

AUGURAUX (LIVRES). Ils traitaient de la science augurale et des objets sur lesquels elle s'exerçait; ces objets se réduisaient à douze chefs, selon le nombre des signes du zodiaque: 1° l'entrée des animaux dans une maison, soit qu'ils fussent domestiques ou sauvages; 2° les animaux qui se présentaient inopinément sur la route d'un voyageur; 3° la foudre, l'incendie d'une maison ou de quelque autre chose, 4° un rat qui rongeait des meubles, un loup qui emportait une brebis, un renard qui mangeait une poule, et autres événements de cette espèce; 5° un bruit entendu dans la maison, que l'on croyait produit par un esprit follet; 6° un oiseau qui tombait sur le chemin et se laissait prendre, un hibou qui chantait, une corneille qui criait, etc.; 7° un chat qui, contre la coutume, entrait dans la chambre par un trou, ainsi que tout autre animal qui serait entré de même, était pris pour un mauvais génie; 8° une chandelle ou un flambeau qui s'éteignait spontanément, ce que l'on croyait opéré par un démon; 9° le pétillement du feu, ce qui était regardé comme le langage de Vulcain; 10° un feu étincelant d'une manière extraordinaire; 11° une flamme bondissant outre mesure, ce qui était produit par les Lares; 12° enfin une tristesse subite et tout événement fâcheux que l'on apprenait sans y être préparé.

AUGURES. Aucune affaire publique, pour peu qu'elle eût une certaine importance, n'était conclue à Rome, sans que l'on eût préalablement consulté les dieux par l'examen du *chant* et du *vol* des oiseaux. La première manière de consulter s'appelait augure (*ab avium garritu*), et la seconde auspice (*ab ave spiciendo*); dans les sacrifices on

consultait encore la volonté des dieux par l'inspection des entrailles des victimes, ce qui s'appelait aruspice (*ab ara spicienda*, ou plutôt *ab aruga* [vieux mot qui signifie victime] *spicienda*). Les prêtres qui étaient chargés de consulter les oiseaux s'appelaient augures. Ils avaient été établis par Romulus au nombre de trois, pris dans l'ordre des patriciens ; l'an 454, on leur associa un collègue ; plus tard une loi proposée par les tribuns du peuple porta leur nombre à neuf; enfin il fut élevé jusqu'à quinze sous la dictature de Sylla. L'augurat était soumis aux mêmes conditions d'éligibilité que le pontificat ; en effet, les augures jouissaient d'un pouvoir immense. *Que les interprètes de Jupiter très-bon et très-grand*, dit Cicéron, *que les augures publics fassent d'avance connaître l'auspice à ceux qui traitent des affaires de la guerre ou du peuple, et que l'on s'y conforme; qu'ils présagent le courroux des dieux, et qu'on y obéisse.* Dans l'ancienne république surtout ils étaient tout-puissants ; car la paix, la guerre, l'élection des magistrats, les lois et souvent l'administration de la justice dépendaient des comices du peuple; or les augures avaient le droit de rompre ces assemblées, en déclarant qu'elles ne paraissaient pas agréables aux dieux. Mais les empereurs surent dans la suite dominer ce collége, et lui faire rendre des oracles conformes à leurs desseins ; ils influençaient aussi la nomination de ces prêtres, qui d'abord avait appartenu au peuple. Lorsqu'il s'agissait de consulter les augures, le prêtre s'y préparait par un bain, puis on lui servait le cœur d'un vautour, ou le foie d'un corbeau, mets éminemment doués de vertus prophétiques; ensuite il se rendait dans la campagne, après minuit, sous un ciel serein, revêtu de la trabée ou robe de pourpre, et couronné d'olivier ou de laurier ; on portait le feu devant lui. Arrivé au lieu déterminé, où était dressée une tente, l'augure faisait asseoir sur une pierre, et la face tournée au midi, celui qui venait chercher les auspices. Lui-même, la tête couverte, se plaçait à sa gauche, tenant de la main droite le *lituus* (bâton court, sans nœuds, recourbé par un bout). Après avoir promené sa vue autour de lui, et adressé une prière aux dieux, il se tournait vers l'orient, divisait avec son lituus tout le ciel en diverses régions qui prenaient le nom de *temples*, ayant soin de marquer en face de lui un point fixe, aussi loin que la vue pouvait s'étendre. Cette opération terminée, il passait le bâton augural dans la main gauche, et mettant la droite sur la tête du consultant : *Jupiter*, disait-il, *si telle est ta volonté, que ces comices du peuple romain puissent être réunis.* Ou bien : *Que tel citoyen commande les armées du peuple romain; fais-nous-la connaître par des signes certains, dans les temples que j'ai fixés.* S'il se passait vingt-quatre heures sans que les dieux eussent manifesté leur volonté, le consultant rentrait en ville et l'opération était renvoyée au jour suivant ; mais alors il fallait nécessairement changer de tente. En cas d'auspices défavorables, l'augure disait simplement : *A un autre jour !* et les comices étaient remis jusqu'à ce que l'on eût trouvé de plus heureux présages. — On ne comptait qu'un petit nombre d'oiseaux qui fissent auspice : c'étaient la buse, l'orfraie, l'aigle, l'aiglon, le vautour, d'une part; et de l'autre le corbeau, la corneille, la chouette et le pivert. Les premiers se nommaient *alites*, parce qu'ils faisaient augure par leur vol ou leurs *ailes ;* et les seconds *alites* et *oscines* tout à la fois, parce qu'ils faisaient auspices par leur vol et par leur chant (*os, canere*). On nommait *præpetes* les oiseaux qui donnaient d'heureux présages en volant très-haut, droit devant eux, et déployant une vaste envergure. Par opposition, on appelait *inferæ* ceux qui fournissaient un mauvais auspice en volant bas et près de la terre. Ceux qui faisaient augure par leur chant s'interprétaient suivant le côté où ils se faisaient entendre ; ainsi le cri d'un corbeau à droite, celui d'un pivert à gauche étaient favorables ; le cri d'un hibou était toujours fâcheux, de même que le silence de tous les oiseaux à augure. Dans ce dernier cas on les appelait *obscènes, inebræ, arculæ*. Les auspices ou augures étant, d'après l'espèce des oiseaux, divisés en grands et petits, le grand l'emporte toujours. Ainsi, qu'une corneille ou un pivert donnent un auspice, et qu'un aigle en donne ensuite un autre opposé, celui de l'aigle prévaudra.

Il y avait encore une autre sorte d'augure qui consistait à présenter à manger à des poulets sacrés que l'on conservait dans le temple; et l'on tirait des inductions favorables ou fâcheuses, suivant qu'ils mangaient avec plus ou moins d'avidité la pâtée ou *offa* qu'on leur présentait. Mais comme, à la guerre, on avait souvent besoin de prendre les auspices, et que le collége augural résidait à Rome, les généraux étaient alors investis du droit de procéder eux-mêmes à l'accomplissement de ce rite religieux ; pour cela on portait à la suite des armées un certain nombre de coqs qui devaient être toujours prêts pour les consultations, car il pouvait arriver qu'au moment d'agir on ne trouvât pas d'oiseau pour consulter les dieux, et toutes les opérations militaires eussent été arrêtées. Alors on plaçait devant les poulets sacrés, en dehors de leur cage, une certaine quantité de pâtée, et s'ils se hâtaient de sortir, se jetaient dessus avec avidité, si en mangeant ils laissaient tomber des grains à terre, ce qui s'appelait *tripudium*, l'auspice était heureux ; il était funeste s'ils refusaient de manger, ou prenaient la fuite. A la lecture de ces momeries on ne peut que se demander avec Caton l'Ancien, comment deux augures pouvaient se regarder sans rire. Cicéron, qui lui-même avait été augure, se moque agréablement de ses anciennes fonctions, dans son *Traité de la Divination.* Voici comme il s'exprime : *Quintus Fabius* (car telle est la formule usitée), *je veux que vous m'aidiez à prendre les auspices. Le devin répond : « J'ai entendu.... »* A cette ques-

tion du consultant : « Dites s'il vous paraît qu'il y a silence, » l'augure consulté répond aussitôt, sans regarder ni en haut, ni autour de lui : « Il me paraît qu'il y a silence, » c'est-à-dire absence de tout défaut. L'autre ajoute alors : « Dites si les oiseaux mangent. » On lui répond : « Ils mangent.... » Mais quels oiseaux ? où sont-ils? Les poulets sacrés que le pullaire vient d'apporter dans la cage. Voilà donc les oiseaux messagers de Jupiter ! qu'ils mangent ou non, qu'importe? cela ne fait rien aux auspices. Mais comme en mangeant ils laissent nécessairement tomber de leur bec quelque chose qui frappe la terre, c'est ce qu'on a nommé d'abord terripavium, *ensuite* terripudium, *et enfin* tripudium; *et quand il est ainsi tombé quelque chose, on annonce à celui qui prend les auspices le* tripudium solistimum. *Peut-il donc y avoir rien de divin dans un auspice si peu naturel et si forcé?... Si l'oiseau était libre, on pourrait le regarder comme interprète et messager de Jupiter. Mais aujourd'hui que l'on renferme dans une cage un poulet mourant de faim, croyez-vous que s'il se jette sur la pâtée, et qu'il lui en tombe quelque morceau du bec, ce soit là un véritable auspice ?...* (1).

Les augures, ainsi que les auspices, étaient encore chargés d'interpréter les prodiges ; l'histoire romaine en est remplie ; tantôt ce sont des pluies de sang, de fer ou de pierre ; tantôt du sang coulant d'un foyer, des fleuves ou des fontaines ensanglantées ; des statues qui suent ou qui pleurent ; des naissances monstrueuses, telles que des enfants venant au monde sans yeux et sans nez, d'autres sans mains et sans pieds, un agneau à deux têtes, un porc à tête humaine. D'autres fois un bœuf qui parle ou qui monte sur une maison ; un loup arrachant du fourreau l'épée d'une sentinelle; des coqs changés en poules, des poules en coqs. Puis des phénomènes célestes : le ciel en feu, le soleil couleur de sang, des ténèbres en plein midi ; trois lunes dans le ciel, des torches ardentes se promenant en l'air. Mais les plus importants des signes célestes étaient les foudres et les éclairs. Les Toscans passaient pour avoir inventé la science de la fulguration, qui comprenait trois parties : l'*observation*, l'*interprétation* et la *conjuration*. On distinguait aussi trois espèces de foudres : 1° la *foudre de conseil*, qui précédait l'événement, mais suivait le projet ; par exemple, un individu médite une entreprise ; un coup de foudre l'y confirme ou l'en détourne ; 2° la *foudre d'autorité*, qui suivait l'événement et lui donnait une interprétation favorable ou défavorable ; 3° la *foudre d'état*, laquelle se montrait à un homme qui n'était préoccupé d'aucune pensée, et lui apportait soit des menaces, soit des promesses, soit des avis. On sait qu'en général un coup de tonnerre entendu du côté droit annonçait un malheur ; si la foudre grondait à gauche, c'était un signe propice : mais dans les comices un coup de tonnerre, de quelque côté qu'il vînt, était considéré comme funeste ; on devait alors lever la séance.

2° Chez les Chinois la vue d'une pie était de bon augure ; il était au contraire fâcheux de voir un corbeau noir ou un renard roux.

3° La divination par les oiseaux est en usage dans le royaume d'Angola, en Afrique; leur vol, leur cri, sont des présages de bonheur et de malheur comme chez les anciens Romains.

AUGUSTALES ou AUGUSTAUX (Jeux). Ils furent institués à Rome en l'honneur d'Auguste, à qui le sénat avait élevé un temple pour lui décerner un culte divin, vers le commencement du règne de Tibère, l'an 16 de Jésus-Christ. La célébration en fut d'abord confiée aux tribuns du peuple, ensuite aux préteurs. Il y eut aussi des jeux Augustaux en l'honneur d'autres empereurs, car ils portaient tous le surnom d'Auguste. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Auguste. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire de la Bible.

AUGUSTAUX (Prêtres *ou* Frères), collége de prêtres établis à Rome pour rendre à la mémoire d'Auguste un culte religieux. Les peuples de la Gaule élevèrent aussi un temple au même empereur, dans la ville de Lyon, et nommèrent des prêtres Augustaux pour les desservir.

AUGUSTINE, fête qui se célébrait à Rome le 4 des ides d'octobre (12 octobre), en mémoire de l'empereur Auguste.

AUGUSTINES, religieuses vivant suivant la règle de saint Augustin, et ayant les mêmes généraux que les chanoines de cet ordre. Il n'est pas fait mention d'elles avant le xe siècle ; il y en avait de deux sortes : 1° les chanoinesses régulières, revêtues toujours du rochet, et portant une aumusse sur le bras, et, dans l'hiver, un manteau sur les épaules ; 2° les chanoinesses séculières, sans aucune clôture, habillées comme les femmes du monde, et en habit de cérémonie au chœur. Le nombre des Augustines s'élevait en France, en 1789, à environ quinze mille. Il y a encore en France diverses congrégations de femmes qui prennent le nom d'*Augustines*, entre autres celle que l'on appelle Congrégation de Notre-Dame. *Voy.*, dans notre Dictionnaire des Ordres religieux, les titres divers des congrégations ou sociétés particulières d'*Augustines*.

AUGUSTINS. Quoiqu'il ne paraît pas que saint Augustin ait fondé aucun ordre religieux, cependant plusieurs institutions monastiques le prirent pour leur patron, en s'engageant à suivre, en tout ou en partie, la règle que ce grand docteur avait donnée aux clercs de son église. Les principaux sont les ermites Augustins, qui, chassés de l'Afrique

(1) *Voyez* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Augures, Aruspices, etc. *Voy.* aussi le *Traité historique des dieux et des démons du paganisme*, par Benjamin Binet. Ce petit ouvrage, que nous avons reproduit au Supplément du même Dictionnaire, contient, dans la *troisième lettre*, plusieurs autres curieux passages de Cicéron touchant l'usage de consulter les augures.

lors de l'invasion des Vandales, vinrent s'établir en Italie; Alexandre IV les réunit, en 1256, sous la règle de saint Augustin; ils s'établirent aussi en France vers l'an 1595. Ils portaient un habit et un chaperon noir d'une étoffe légère, et une ceinture de cuir. Les réformes de cet ordre étaient connues sous le nom de *Petits-Augustins*, *Petits-Pères* et *Augustins Déchaussés*. Il y avait encore un grand nombre de prêtres qui, sous le nom de *Chanoines de Saint-Augustin*, suivaient les règles de ce docteur; ils étaient toujours revêtus d'un rochet, même en public et en dehors des cérémonies religieuses. Au commencement du XVIIIe siècle, l'ordre entier comptait dans l'univers quarante-deux provinces; de nos jours, il n'y en a plus guère qu'en Italie, en Espagne, en Portugal, dans les Etats autrichiens et en Amérique. *Voy.* l'Histoire des divers ordres d'*Augustins* dans notre Dictionnaire des Ordres religieux.

AUGUSTINIENS, disciples d'Augustin Marlorat, moine apostat de l'ordre des Augustins, qui embrassa l'hérésie de Calvin. *Voy.* MARLORAT.

AUGUSTINISTES, sectateurs d'un nommé Causte, qui avait pris le nom de frère Augustin. C'était un fanatique qui, lors des célèbres convulsions des jansénistes, mêlait, dit-on, des sacriléges et des turpitudes aux autres folies que l'on donnait alors en spectacle. La partie la plus saine des convulsionistes désavoua les Augustinistes, et disait que ceux-ci étaient sortis du jansénisme, comme les gnostiques étaient autrefois sortis du christianisme.

AULAD ALLAH, c'est-à-dire, en arabe, *les enfants de Dieu*, ceux qui sont appelés dans la Genèse בני האלהים *béné ha-Elohim*, ce qui a la même signification. Les musulmans disent que la postérité du patriarche Seth, fils d'Adam, porta le nom d'enfants de Dieu, parce qu'elle vécut fort saintement, pendant un temps, sur la montagne de leur nom, d'où ils entendaient les voix des anges, auxquelles ils joignaient les leurs pour louer Dieu. Ils ne vivaient sur cette montagne que des fruits de la terre, s'abstenant de mensonge et d'injustice; leur serment ordinaire était: *Par le sang d'Abel!* demandant ainsi au Seigneur que le sang de ce juste fût vengé sur la postérité de Caïn, appelée les enfants des hommes. Ces derniers habitaient dans la plaine et faisaient la guerre aux enfants de Seth, plusieurs desquels descendirent enfin de leur montagne et se joignirent à ceux de Caïn, dont ils recherchèrent l'alliance.

AULI. Les Madécasses ont des espèces de dieux Lares ou génies familiers qu'ils appellent *Aulis*. Ce sont de petites figures humaines faites en bois; ils les enferment dans des boîtes enjolivées de rassades, de verroteries ou de dents de crocodile; et mettent dans ces boîtes de la poudre de certaines racines mêlée avec de la graisse et du miel, qu'ils renouvellent de temps en temps. Ils les portent à leur ceinture et les consultent souvent. La manière la plus ordinaire de les consulter est de s'endormir après leur avoir exposé de vive voix ce que l'on désire; et le songe qui vient pendant le sommeil est la réponse de l'oracle. Cependant, quand la réponse ne leur convient pas, ou qu'ils ne sont pas contents de leurs *Aulis*, les Madécasses ne se font pas scrupule de leur dire des injures.

AULNE. Dans la féerie allemande, *le roi des aulnes* est un génie malfaisant, qui, avec sa robe de brouillard et sa couronne de feu, se promène le soir au bord des rivières, guettant le jeune enfant qu'il attire dans l'eau par des paroles séduisantes. — Dans la mythologie scandinave, la première femme fut formée de bois d'*aulne*, dont elle porta le nom. *Voy.* ASK, EMBLA.

AULRUNA. C'est, dans la mythologie scandinave, une des héroïnes ou écuyères attachées aux walkiries; les autres s'appellent *Brinhildur, Swanvita, Alvitra, Godrun, Hilda*.

AUMONE. Ce mot et l'acte qu'il exprime sont l'œuvre du christianisme. Les anciens, Latins et Grecs, ignoraient l'un et l'autre; ce n'est pas que nous voulions dire qu'ils ne savaient ce que c'était que de soulager son semblable et subvenir à ses besoins; mais ils étaient loin de regarder cette action comme une vertu et comme un devoir. Quelques philosophes avaient recommandé en effet l'indigent à la générosité du riche, mais c'était pour ainsi dire comme œuvre de philosophie; ils admiraient l'homme bienfaisant à peu près comme ils admiraient celui qui renonçait à de grands biens pour vivre en Diogène. Ce n'est qu'au christianisme seul qu'il a été réservé d'offrir au pauvre l'*aumône* dans la véritable acception du mot, qui veut dire une tendre *compassion*. La religion chrétienne seule fait de l'aumône une obligation, non-seulement pour les riches, mais encore pour les fortunes médiocres, et en bien des cas pour les pauvres eux-mêmes; déjà dans l'ancienne loi nous voyons Tobie dire à son fils: *Si tu as beaucoup de biens, donne avec abondance; si tu n'en possèdes que peu, donne ce peu avec plaisir*. Jésus-Christ vint et nous apprit que les pauvres étaient nos frères, qu'ils étaient nos créanciers, qu'ils avaient sur notre superflu un droit imprescriptible; il nous les représenta comme ayant procuration de Dieu pour toucher le tribut que nous lui devions comme à notre Seigneur suzerain; en un mot, il nous enseigna à envisager Dieu même dans nos frères maltraités de la fortune. Dès lors on dut ménager la délicatesse du pauvre, s'efforcer de faire l'aumône en secret, ou la dispenser aux malheureux de telle sorte qu'ils n'eussent pas à en rougir; dès lors on vit des chrétiens, bien pénétrés de l'esprit de leur maître, s'y prendre de manière que le pauvre crut rendre un important service au riche que d'accepter son offrande; il y en eut d'autres qui se firent pauvres, qui se réduisirent à l'indigence, qui se vendirent eux-mêmes pour soulager les malheureux; ces exemples si admirables ne sont pas si rares qu'ils ne se renouvellent encore dans ces

temps de dureté et d'égoïsme. Le monde a aussi son aumône, et il la fait à grand fracas : apprend-il qu'un incendie a dévoré une usine qui était la ressource d'un grand nombre d'ouvriers, qu'une ville a été détruite par un tremblement de terre, qu'un hiver rigoureux jette une partie de la population d'une grande cité dans la plus profonde misère, aussitôt on se cotise, on verse des sommes plus ou moins rondes; mais, avant qu'elles parviennent à leur destination, il faut s'amuser; ainsi on danse, on va au concert, au spectacle; puis il faut payer le loyer des somptueux appartements, les décors, les ameublements, les bougies, les musiciens, les acteurs, les collations ou soupers; ce qui absorbe la plus grande partie de la collecte, et très-souvent, tous frais prélevés, une somme plus que modique est versée dans la caisse des pauvres. Ce n'est pas là l'aumône évangélique : le vrai chrétien, au récit d'une infortune, envoie son aumône dans le secret, demeure inconnu, pleure et prie.

2° Les musulmans, qui ont hérité plusieurs de leurs institutions du christianisme, regardent aussi l'aumône comme une obligation de droit divin; ils l'appellent *zacat*. Voyez Charité.

AUMONIER, ecclésiastique attaché à la personne d'un roi, d'un prince, d'un prélat, quelquefois d'un simple particulier, pour remplir les fonctions sacrées. Ce nom vient de ce que dans l'origine le prélat ou le prêtre qui desservait l'oratoire d'un roi ou d'un grand personnage, était chargé de la distribution des aumônes. Par extension on a donné le titre d'*aumônier :* 1° à l'ecclésiastique chargé de la direction spirituelle d'une communauté de femmes; 2° à celui qui dit la messe, administre les sacrements, et donne l'instruction religieuse dans les colléges et les pensions d'éducation; 3° à celui qui remplit les mêmes fonctions dans les armées. La présence des aumôniers dans les camps remonte à l'an 742, où le premier concile de Ratisbonne décida qu'à l'avenir tout général d'armée devait être accompagné, dans ses expéditions, de deux évêques, avec un nombre proportionné de prêtres et de chapelains. Tout chef de corps devait aussi être suivi en campagne de son confesseur. 4° Il y a aussi des aumôniers de vaisseaux; autrefois, en France, dès que le personnel d'un vaisseau comprenait quarante personnes, il devait y avoir un *aumônier*.

Aumônier (*Grand*) *de France*. C'était le premier ecclésiastique de la cour. Il était chargé des fonds que le roi destinait à faire des aumônes; il recevait le serment de fidélité que prêtaient au roi ceux qui étaient revêtus de quelque dignité ecclésiastique. C'était lui qui célébrait l'office divin dans la chapelle du roi, qui nommait les évêques ou les prêtres qui devaient y officier, et qui choisissait les prédicateurs. Il faisait la prière au lever et au coucher du roi, récitait la bénédiction et les grâces aux repas publics de Sa Majesté. C'était le grand aumônier qui présentait l'eau bénite et le livre au roi, lorsque celui-ci allait entendre la messe. Il n'avait pas besoin de l'approbation de l'ordinaire pour célébrer devant Sa Majesté, en quelque diocèse que ce fût.

Aumônier (*Lord*). On appelle ainsi, en Angleterre, le grand aumônier. Cet officier peut, par privilége, faire ôter de dessus la table du roi le plat qu'il juge à propos, et le donner à un pauvre.

AUMUSSE, partie de l'habillement des anciens Français, qui est restée aux chanoines. C'était une espèce de chaperon en peau fourré d'hermine et de menu-vair; on le portait sur la tête, il couvrait les épaules et descendait jusqu'aux reins. Les chanoines s'en servaient pendant l'hiver, surtout dans l'office de la nuit, pour se préserver du froid; dans la suite, ce ne fut plus qu'un ornement qu'ils portaient au chœur sur le bras gauche. Il y avait aussi des communautés de femmes dont les religieuses avaient le droit de porter l'aumusse en qualité de chanoinesses. Il y a encore en France des diocèses où les chanoines ont conservé l'aumusse.

AURÉOLE. Ce nom, qui en latin veut dire *couronne d'or*, se donne au cercle ou couronne dont les peintres ou sculpteurs ornaient la tête des saints personnages du christianisme; ils avaient autrefois l'habitude de dorer cet attribut, ce qui fut cause de son nom. On donna d'abord l'auréole à Jésus-Christ, à la sainte Vierge et aux anges, puis, dès le ve siècle, il distingue généralement tous les saints; on le donna même à l'agneau et aux animaux symboliques des évangélistes; maintenant cet usage est à peu près tombé en désuétude.

AURES ou AIRS, êtres aériens, que l'on peut regarder comme les sylphes des anciens. Ces déités, qui se trouvent sur les peintures antiques, sont légères, vêtues de longues robes et de voiles flottants aux brillantes couleurs; compagnes des zéphyrs, elles sement l'air de fleurs; sans cesse occupées de jeux et satisfaites de leur bonheur, elles prennent plaisir à contribuer à celui des mortels. On les reconnaît surtout au voile qu'elles tiennent dans leurs mains, ou qu'elles font flotter au-dessus de leurs têtes.

AURORE. Les Grecs, qui divinisaient tout, n'ont pas manqué de faire de l'Aurore une déesse; elle était, suivant eux, fille d'Hypérion et de Théa, ou bien de Titan et de la Terre; sa fonction était d'*ouvrir*, chaque matin, *avec ses doigts de rose, les portes de l'orient*. Mais elle a dû manquer plus d'une fois à son poste, car les poëtes nous racontent ses amours avec Astræus, dont elle eut pour enfants les Vents, les Astres et la planète Lucifer. Elle aima aussi Tithon, qui lui donna deux fils, Memnon, qui fut roi d'Ethiopie, et Hermathion, qui régna sur une partie de l'Asie. La mort de ses enfants la rendit inconsolable, car elle répandait chaque jour sur son passage ces larmes brillantes que maintenant nous appelons tout simplement *rosée*. Il est inutile de parler de ses intrigues avec Orion, avec Céphale et avec

beaucoup d'autres, car les anciens supposaient qu'un jeune homme qui mourait à la fleur de son âge avait été enlevé par l'Aurore; c'est sans doute en conséquence de cette idée qu'on avait coutume d'inhumer avant le lever du soleil ceux qui avaient été atteints d'une mort prématurée. On la représentait vêtue d'une robe de safran ou d'un jaune pâle, une verge ou torche à la main, sortant d'un palais de vermeil, et montée sur un char de même métal, attelé de deux chevaux blancs, qu'Homère nomme Lampus et Phaéton.

AUSCA, dieu de l'aurore, chez les anciens Polonais.

AUSCHWEYT, dieu des anciens Prussiens; il présidait à la santé et aux maladies.

AUSPICE. I. C'était, chez les Romains, un présage tiré du vol des oiseaux; de ces mots, *aves inspicere*, considérer les oiseaux, on fit d'abord *avispicium*, puis *auspicium*. Ce nom se donnait et au présage lui-même et aux prêtres ou devins qui le tiraient. Par extension on donna aussi le nom d'auspices à différents modes de divination qui n'avaient pas les oiseaux pour objet; ainsi il y avait 1° l'auspice *ex acuminibus*, qui se tirait de la pointe des javelots, des piques et des traits, et qui annonçait l'heureuse ou la funeste issue d'un combat; 2° l'auspice *jugale*, qui avait lieu lorsque des animaux attelés se rencontraient; 3° l'auspice *liquidum*, pris lorsque le ciel était pur et serein; 4° l'auspice *pedestre*, pris des animaux à quatre pieds; 5° l'auspice *piaculare*, qui n'offrait rien que de fâcheux, comme lorsque la victime s'enfuyait de l'autel, qu'elle mugissait après avoir été frappée, ou qu'elle tombait autrement qu'il ne convenait.

II. Cette superstition n'était pas propre aux Romains, plusieurs peuples anciens en avaient d'analogues; les Grecs, bien entendu, n'en étaient pas exempts. Nous lisons dans Euripide: *Laissons l'art des auspices, invention propre à flatter la curiosité humaine, à fomenter la crédulité, ainsi qu'à enrichir ceux qui s'en servent. L'auspice le plus sûr est la raison et le bon sens.* Voy. Augure, Aruspices. *Voy.* aussi ces mots dans notre Dictionnaire des Sciences occultes.

AUSTHÉIA, génie des anciens Slaves, qui était le protecteur des ruches et des abeilles.

AUSTRALIENS. On appelle de ce nom les diverses tribus sauvages qui peuplent la grande île nommée aujourd'hui et autrefois Nouvelle-Hollande. Ils n'ont ni temples, ni idoles; mais ils sont fort superstitieux et redoutent beaucoup les mauvais génies, auxquels ils attribuent presque toutes leurs maladies. Ils se réunissent dans les bois pendant la pleine lune, pour célébrer des danses religieuses appelées *corobarus*; ils y font des simulacres de combats, et imitent l'allure naturelle du kangarou et de l'émeu. Ils croient à la sorcellerie et à la métempsycose; car ils se persuadent que les âmes de leurs ancêtres reparaissent autour d'eux sous la forme d'animaux, ou qu'elles animent les corps des blancs venus d'Europe. On n'a pu encore découvrir d'une manière bien précise quelles idées ils se forment d'un Etre suprême, de la Providence divine et d'une vie future. Quelques tribus de la Nouvelle-Galles du Sud reconnaissent un bon esprit nommé *Koyan*, et un mauvais nommé *Potoyan*. Koyan n'est occupé qu'à leur rendre de bons offices, et à déjouer les machinations de Potoyan, qui ne cherche qu'à leur jouer de mauvais tours. Il aide aussi les indigènes à retrouver les enfants que Potoyan attire pour les dévorer. Ce dernier rôde, quand la nuit est venue, à la recherche de sa proie; son arrivée s'annonce par un sifflement particulier, bas et prolongé; mais il craint d'approcher du feu, qui sert de protection contre lui; c'est pourquoi les naturels n'aiment pas voyager de nuit, ou dormir sans un grand feu allumé à côté d'eux.

AUSTRI, génie de la mythologie scandinave, qui présidait à la région orientale du ciel.

AYÈ (prononcez *Adjiè* ou *Adghiè*), une des divinités des Yébous, peuples de l'Afrique, sur la côte de Benin. Ce dieu a un temple à Odé-Yébou, capitale du pays.

A ZIA RI, nom d'une dignité spirituelle parmi les bouddhistes du Japon. Ce nom n'est autre que le mot sanscrit *atcharya*, qui signifie *instituteur spirituel*. Ce titre fut introduit pour la première fois au Japon, l'an 973 de l'ère chrétienne.

AUTEL, éminence sur laquelle on offrait des sacrifices à la Divinité. Il n'y a que les religions qui font des sacrifices ou des offrandes qui aient des autels; c'est pour cela que les protestants n'en ont pas, et que les Juifs n'en ont plus.

1° Dans les premiers âges du monde, les autels étaient des éminences de gazon ou une simple pierre. C'est sans doute sur des autels semblables que Caïn, Abel, Noé et les anciens patriarches firent leurs offrandes; plus tard même, lorsque Dieu organisa dans le désert le culte des Israélites, il leur ordonna de construire son autel en terre; il ne répudia pas cependant les autels en pierre, mais il exigea qu'ils fussent de pierres brutes et non taillées. Mais il fit exception pour ceux qui devaient être érigés dans le tabernacle: on y voyait, 1° l'autel des holocaustes, qui était en bois recouvert de bronze, creux par dedans et terminé au fond par une grille; il avait cinq coudées de longueur, autant de largeur et trois de hauteur; c'était sur cet autel que l'on faisait brûler les chairs des victimes; 2° l'autel des parfums, beaucoup moins large que le précédent; il n'avait qu'une coudée sur chaque face, et deux coudées de haut; il était pareillement de bois, mais revêtu d'or pur; le sommet était entouré d'une petite galerie d'or, et au milieu était un petit foyer d'or en forme de grille; c'était là qu'on faisait brûler l'encens. Lorsque Salomon éleva le célèbre temple de Jérusalem, il donna à l'autel des holocaustes une dimension beaucoup plus grande, c'est-à-dire vingt coudées de longueur sur chaque face, et dix

coudées de hauteur; on y montait par une pente douce.

2° Les autels des Grecs et des Romains variaient de forme et de hauteur, mais ils étaient presque toujours tournés vers l'orient; il y en avait de ronds, de carrés, d'ovales; ceux des dieux infernaux étaient moins des autels que des cavités pratiquées en terre; ceux des divinités terrestres s'élevaient peu au-dessus du sol, tandis que ceux des dieux célestes étaient beaucoup plus hauts; celui de Jupiter Olympien avait, au rapport de Pausanias, environ 25 pieds d'élévation. Ils étaient de toute sorte de matière, en pierre, en marbre, en métaux plus ou moins précieux, en bois; à Délos il y en avait un fabriqué avec des cornes d'animaux; celui de Jupiter Olympien, dont on vient de parler, était pétri avec la cendre des victimes. Derrière l'autel s'élevait communément la statue de la divinité à laquelle il était consacré. C'était sur les autels que l'on faisait les sacrifices, que l'on brûlait les victimes ou l'encens, que l'on offrait les fruits, les gâteaux et autres objets votifs; c'était sur les autels que l'on prêtait serment, que l'on scellait les traités de paix; souvent encore c'était à leur pied que se contractait le lien conjugal. Ils étaient aussi regardés comme des lieux inviolables: un captif, un accusé, un criminel même parvenait-il à se réfugier auprès d'un autel, à le saisir, à l'embrasser, on le regardait comme sous la protection de la divinité, on n'osait l'en arracher: quelquefois cependant on usait dans cette occasion d'un subterfuge; on murait la porte, et la faim faisait le reste. — On peut citer, comme exemple inouï de bassesse et d'adulation, l'autel érigé à Lyon et dédié à Auguste, dix ans avant Jésus-Christ, dans un temple élevé à frais communs par soixante nations gauloises, avec soixante statues sur lesquelles étaient inscrits les noms des peuples qui avaient concouru à son érection. Cet autel devint fameux dans la suite, par les concours littéraires qui se tenaient en sa présence.

3° Les autels égyptiens sont des monolithes de forme conique tronquée de quatre pieds de hauteur et fort évasés à la partie supérieure, qui est ordinairement creusée en entonnoir terminé par une couverture qui traverse la pierre dans toute sa hauteur; la partie supérieure du contour pose sur une pointe de quelques pouces. Il y a des autels égyptiens en basalte vert et en porphyre; plusieurs sont décorés d'inscriptions.

4° Les autels des chrétiens diffèrent en tout de ceux dont nous venons de parler: ils doivent avoir tous la forme d'une table à la partie supérieure, mais le reste est tout à fait abandonné à l'arbitraire; ainsi les uns ont la forme de tombeaux, parce que souvent, dans la primitive Eglise, les tombeaux des martyrs tenaient lieu d'autels; les autres sont suspendus sur des pieds ou colonnettes, pour mieux représenter la table sur laquelle Jésus-Christ institua l'eucharistie; d'autres sont pleins et solides. Il y en a en pierres brutes ou polies, en marbre, en bois, en métal de différentes sortes; mais la partie supérieure doit toujours être en pierre. Il y en a d'unis, de sculptés, d'ornés de bas-reliefs. Dans les anciennes églises l'autel était presque toujours situé de manière que le prêtre officiant eût le visage tourné vers l'orient. Il serait à désirer qu'à l'époque actuelle on tînt davantage à conserver l'ancienne pratique. Il y a des autels adossés à la muraille, principalement ceux des chapelles; en ce cas le mur est orné d'un revêtement appelé *rétable*, qui est souvent décoré de colonnes, d'un fronton et de tableaux, statues ou bas-reliefs. Il y a aussi des autels isolés, tel qu'est souvent celui que l'on nomme *maître-autel*; il est sans rétable ou avec rétable. Sur la partie postérieure de l'autel s'élèvent ordinairement un ou plusieurs gradins sur lesquels on place une croix avec des chandeliers de chaque côté; on y voit souvent aussi, surtout sur le maître-autel, un tabernacle dans lequel est conservée la sainte eucharistie. — L'autel *portatif* consiste en une tablette en pierre, en marbre, ardoise, etc., de petite dimension, et que l'on peut transporter dans les endroits où il n'y a pas d'autel fixe, afin d'y célébrer les saints mystères, comme dans les camps, dans les pays étrangers, dans les maisons des simples particuliers. On les encaisse aussi très-souvent dans les autels fixes des églises, qui fréquemment sont construits en bois. Pour que l'on puisse célébrer la messe sur un autel quelconque, portatif ou non, il faut qu'il ait été auparavant consacré par un évêque avec des rites et des cérémonies particulières, et qu'il renferme des reliques ou restes du corps d'un saint. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, et celui des Rites sacrés, art. AUTEL.

AUTO-DA-FÉ, expression espagnole qui signifie *acte de foi*. On appelait ainsi, en Espagne, en Portugal et dans les établissements que les Portugais avaient dans les Indes, les cérémonies avec lesquelles on procédait au supplice de ceux qui avaient été condamnés par le tribunal de l'INQUISITION (*Voy.* ce mot). Voici comme se pratiquaient ces sanglantes exécutions: Lorsque des accusés avaient été convaincus de sacrilége, ou de profanation, ou de magie, ou d'apostasie de la religion chrétienne et catholique, ils étaient condamnés à diverses peines, suivant la nature de leur faute: les uns à la confiscation de leurs biens, les autres à la réclusion dans un monastère, d'autres à la prison perpétuelle ou à d'autres pénitences plus ou moins rigoureuses; les plus coupables enfin étaient condamnés au feu. On attendait communément qu'il y eût un certain nombre de ces derniers, pour donner plus de solennité à l'*auto-da-fé*, qui était une grande fête pour les populations. Lorsque le jour de l'exécution avait été définitivement fixé, on l'annonçait longtemps d'avance au prône dans toutes les paroisses. En Espagne les inquisiteurs allaient eux-mêmes en grande pompe l'annoncer un mois d'avance sur la grande place de Madrid. Ils s'y rendaient en cavalcade superbe, précédés de leurs ban-

nières et au son des instruments de musique. Dès que le jour marqué était arrivé, les cloches, en branle dès l'aurore, invitaient le peuple à venir assister à cette terrible solennité. Des gardes allaient ordonner aux condamnés de se préparer, et leur donnaient l'habit que les prisonniers devaient généralement porter ce jour-là. Cet habit consistait en une veste dont les manches descendaient jusqu'au poignet, et un caleçon qui atteignait les talons, le tout de toile noire rayée de blanc; les femmes avaient une robe de même étoffe. Voici quel était l'ordre de la marche : La toilette finie, on les fait sortir de prison, et ils sont conduits dans une longue galerie où on les fait ranger en files, au milieu d'un profond silence. Vêtus tous de la même façon, ces infortunés ignorent le genre de supplice qui attend chacun d'eux, et quel sera leur sort. Ils vont bientôt en être instruits, ou du moins le soupçonner. En effet, paraissent ces lugubres habits dont la différence bizarre va leur annoncer la différence des peines auxquelles ils sont condamnés. Ceux qui ont commis des crimes contre la foi en Jésus-Christ, juifs, musulmans, sorciers ou hérétiques, qui aient été auparavant catholiques, sont revêtus du *sambenito*, espèce de scapulaire ou dalmatique de toile jaune avec une grande croix de saint André, peinte par devant et par derrière. Ceux qui sont tenus pour convaincus, qui persistent à nier les faits dont ils sont accusés, ou qui sont relaps, portent une autre espèce de scapulaire nommé *zamarra*, dont le fond est gris. Le portrait du criminel y est représenté au naturel devant et derrière, posé sur des tisons embrasés, avec des flammes qui s'élèvent et des démons tout à l'entour; leurs noms et leurs crimes sont écrits au bas du portrait. On donne encore à ces derniers des bonnets de carton appelés *carochas*, en forme de mitre, tout couverts de diables et de flammes ardentes avec un écriteau exprimant le crime du condamné. Toutefois il est encore temps d'éviter le feu, en renonçant à son système de dénégation et en s'avouant coupable, et manifestant du repentir; alors, à moins qu'on ne soit relaps, on reçoit une *zamarra* représentant des flammes, mais renversées la pointe en bas; c'est ce que l'on appelle *fuego revolto*. On met à la main de chacun un cierge de cire jaune, et quelques aliments à ceux qui en veulent prendre. Après que tout a été ainsi disposé, on fait sortir les prisonniers de la galerie, un à un, et on les fait passer dans une grande salle, à la porte de laquelle est assis l'inquisiteur, ayant près de lui un secrétaire debout, et tenant entre ses mains une liste où sont inscrits les noms d'un certain nombre de personnes de diverses qualités, qui se trouvent aussi dans la même salle. En même temps qu'on fait sortir un prisonnier, on nomme un de ces messieurs, qui s'approche aussitôt du criminel pour l'accompagner et lui servir de parrain à l'*acte de foi*. Ces parrains sont chargés des prisonniers qu'ils accompagnent, ils en répondent et sont obligés de les représenter après la cérémonie. On donne aussi aux condamnés des confesseurs qui ne cessent de les exhorter et de leur présenter le crucifix tout le temps que dure la procession; elle ne commence guère à se mettre en marche qu'à sept ou huit heures du matin. (En Espagne, c'était un corps de charbonniers, tous armés de piques et de mousquets, qui ouvrait cette marche; ils avaient ce privilége parce qu'ils fournissaient le bois pour les bûchers de l'inquisition. En Portugal la procession commençait par la communauté des dominicains, en qualité d'inquisiteurs, précédée de la bannière du Saint-Office, sur laquelle l'image de saint Dominique, leur fondateur, était richement brodée; ce saint y était représenté tenant un glaive d'une main et de l'autre une branche d'olivier, le tout surmonté de la devise : *Justitia et Misericordia*. Ces religieux sont suivis des prisonniers, qui marchent l'un après l'autre, ayant chacun son parrain à son côté et un cierge à la main.) L'ordre de la marche n'est point réglé par la diversité des sexes, mais l'énormité des crimes; les femmes s'avancent indifféremment avec les hommes. Les moins coupables marchent les premiers; les condamnés au feu sont les derniers. Entre les uns et les autres on porte un grand crucifix, dont la face, tournée vers ceux qui précèdent, marque la miséricorde dont on a usé à leur égard, en les délivrant de la mort qu'ils avaient justement méritée; et dont le dos, tourné vers ceux qui suivent, signifie que ces infortunés n'ont plus de grâce à espérer. Souvent, au nombre de ces derniers, on voit des hommes qui portent, au haut d'un bâton, des figures en carton, représentant des personnes au naturel, et revêtues comme les personnes vivantes qui doivent subir le supplice. Ces statues sont les effigies de ceux qui ont été condamnés par contumace ou qui ont évité le supplice en s'échappant des prisons. On voit encore d'autres hommes porter sur leurs épaules de petits coffres peints en noir et aussi couverts de diables. Dans ces coffres sont enfermés les os des criminels qui sont morts ou à qui on a fait le procès avant ou après leur décès, pendant ou avant leur détention, afin de donner lieu à la confiscation de leurs biens; car l'inquisition ne bornait pas sa juridiction aux personnes vivantes ou à celles qui sont mortes dans les prisons, elle faisait même souvent le procès à des gens qui étaient décédés plusieurs années avant d'avoir été accusées, lorsqu'après leur mort ils étaient chargés de quelque crime considérable; dans ce cas on les exhumait, et, s'ils étaient convaincus, on brûlait leurs ossements, et on confisquait tous leurs biens, dont on avait bien soin de dépouiller ceux qui avaient recueilli la succession. Après avoir parcouru les principales rues de la ville, la procession arrivait enfin à l'église destinée pour la célébration de l'*acte de foi*. Le grand autel était tendu de noir; celui qui portait la croix allait la déposer au milieu des chandeliers

qui paraient l'autel. De chaque côté il y avait une espèce de trône, l'un à droite pour l'inquisiteur et ses conseillers, l'autre à gauche pour le roi ou le prince qui assistait à la cérémonie et sa cour ; plus bas, vers les portes de l'église, étaient placées des banquettes sur lesquelles venaient s'asseoir les prisonniers et les parrains, à mesure qu'ils entraient dans l'église; en sorte que les premiers venus étaient plus près de l'autel. Quand tout le monde était placé, et que la foule avait rempli le reste de l'église, un prédicateur montait en chaire et prononçait un discours analogue à la circonstance. Le sermon fini, deux lecteurs montaient en chaire tour à tour, y lisaient à haute voix le procès de tous les coupables, et leur signifiaient les peines auxquelles ils étaient condamnés. Celui dont on lisait le procès se tenait debout au milieu de l'enceinte, accompagné de l'alcade, et un cierge à la main. En Espagne on le conduisait dans une cage élevée vers le pied de l'autel, afin que, pendant qu'on lisait sa sentence, il pût être vu de tout le monde. Après la lecture du procès, le lecteur prononçait à voix haute une profession de foi, en exhortant le coupable à la réciter de bouche et de cœur en même temps que lui. On menait aussi le condamné près d'une table sur laquelle étaient des missels ouverts; il se mettait à genoux et posait la main sur un des livres tant que durait la formule de profession de foi, puis il retournait à sa place, et on continuait la lecture des procès de ceux qui n'étaient pas condamnés à mort. Lorsque tous ceux-ci ont entendu leur sentence et fait leur amende honorable, l'inquisiteur quitte son siége, se revêt de l'aube et de l'étole, et accompagné de prêtres qui tiennent une baguette à la main, il vient au milieu de l'église et prononce sur eux la sentence de l'absolution de l'excommunication, et les prêtres qui l'accompagnent donnent à chacun d'eux un petit coup de baguette : ce n'est qu'alors que ces malheureux peuvent communiquer avec leurs parrains, qui jusque-là se feraient scrupule de leur parler. Puis l'inquisiteur retourne sur son trône, et on fait la lecture des procès de ceux qui sont condamnés à mort, et qui tous se terminent par ces paroles : Que le Saint-Office ne pouvant leur faire grâce à cause de leur rechute et de leur impénitence, et se trouvant indispensablement obligé de les punir selon la rigueur des lois, il les livre au bras séculier. Aussitôt un huissier s'approchait et se saisissait de ces malheureux, après qu'ils avaient reçu préalablement un petit coup sur la poitrine, de la main de l'alcade, en signe qu'ils étaient abandonnés, et on les conduisait devant les juges séculiers, sur la place destinée à cet effet; ces juges, supposant les procès parfaitement instruits, et les coupables justement condamnés, se bornaient à leur demander dans quelle religion ils voulaient mourir. Aussitôt qu'ils ont répondu à cette unique interrogation, l'exécuteur se saisit d'eux, les attache à des poteaux sur le bûcher, où ils sont d'abord étranglés, s'ils ont déclaré mourir chrétiens; sinon ils sont brûlés vifs. Le lendemain de l'exécution, on porte dans les églises des dominicains les portraits de ceux qu'on a fait mourir; on y voit seulement leur tête placée sur des tisons embrasés. Une inscription indique leur nom, celui de leur père et de leur pays, leur crime et la date de leur exécution. Si le condamné était retombé dans son crime après une première grâce, on mettait au bas de son portrait : *Brûlé comme hérétique relaps*. Si, n'ayant été accusé qu'une fois, il persistait dans son erreur, on mettait : *Brûlé comme hérétique contumax*. Enfin, si, convaincu par un nombre suffisant de témoins, il persistait à se dire innocent et qu'il professât même le christianisme jusqu'à la mort, on inscrivait : *Brûlé comme hérétique convaincu négatif*. Ceux des prisonniers qui en étaient quittes pour le fouet, les galères, ou en général qui sortaient la vie sauve des mains des inquisiteurs, étaient tenus au secret le plus inviolable sur tout ce qui s'était passé à leur égard pendant leur captivité; la plus légère indiscrétion était un crime impardonnable. Il y avait des lieux, comme en Espagne, où les bûchers n'étaient pas élevés de terre; on faisait en terre un trou fort large et fort profond, dans lequel on allumait un grand feu dès la veille de l'exécution, de manière qu'il était rempli de braise ardente lorsque les criminels arrivaient. Si c'étaient des juifs obstinés, on leur faisait faire trois fois le tour de ce brasier afin de les effrayer, et s'ils persistaient, on les y précipitait vivants. On cite l'exemple d'une belle Juive de dix-huit ans qui, pour échapper aux importunités du moine qui la sollicitait d'abjurer, s'y précipita d'elle-même. Il y avait encore quelques autres différences dans la cérémonie que nous venons de décrire, suivant les pays, mais elles étaient peu importantes. La description que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs est tirée d'une relation d'un médecin français et catholique, nommé Dellon, qui fut enfermé dans les prisons de Goa, soumis à l'amende honorable, et condamné à cinq ans de galères, comme convaincu 1° d'avoir soutenu l'invalidité du baptême d'esprit; 2° d'avoir condamné le culte des images, et d'avoir blasphémé contre le crucifix, en disant d'un crucifix d'ivoire que c'était un morceau d'ivoire; 3° d'avoir parlé avec mépris de l'Inquisition et de ses ministres. — Nous sommes aussi loin d'approuver ces cruautés, que d'en rendre responsable l'Eglise catholique. *Voy.* Inquisition. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de Liturgie, art. Auto-da-fé.

AUTOGÈNE (*Né de soi-même*), nom que quelques gnostiques donnaient au fils d'un certain esprit vierge qu'ils nommaient *Barbelath*. Ils disaient qu'il avait eu commerce avec un des Eons; ils l'appelaient aussi *Adamas*, diamant, et *Protarchonte*, premier magistrat.

AUTOMATIE, déesse du hasard. Timoléon, général corinthien, lui fit bâtir un

temple, comme tenant d'elle une partie de sa gloire.

AUTOMNE. Cette saison, chez plusieurs peuples, a un caractère religieux. Suivant la chronologie des Tongouses et de plusieurs autres peuplades de l'Asie centrale, ce fut en automne que toutes les choses créées reçurent l'existence et que le mouvement de l'univers commença. C'était aussi le sentiment des anciens Grecs, dont les dogmes religieux avaient beaucoup emprunté à l'Asie. Ç'a toujours été chez les Juifs une croyance établie, que c'était à cette époque que commençait leur année civile; plusieurs autres nations les imitaient en cela; la révolution française elle-même en était revenue à cette antique coutume. Quelques docteurs chrétiens ont cru trouver dans la Genèse des témoignages en faveur de cette opinion.

2° Les anciens représentaient l'Automne sous divers emblèmes : tantôt c'était un homme tenant de la main droite une grappe de raisin, et un livre de la gauche ; tantôt il tenait une chèvre par un des pieds de devant et portait des fruits dans une corbeille. On lui donnait aussi une tunique couleur de feuilles de vigne qui commencent à se faner, avec une draperie couleur de sang, par allusion au vin nouveau.

AUTOPSIE. Les anciens appelaient ainsi un état dans lequel on avait un commerce intime avec les dieux. On se croyait alors revêtu de toute leur puissance, et l'on était persuadé qu'il n'y avait plus rien d'impossible. Cicéron prétend qu'on n'y révélait aux adeptes que des principes de morale et des vérités physiques.

AUTOS SACRAMENTALES, c'est-à-dire *Actes sacramentaux*. Ce sont des espèces de drames qui se jouent en Espagne dans le temps de la solennité du Saint-Sacrement. Ce sont des sujets de piété tirés de la Bible, des vies de saints ou du génie des auteurs ; on les joue l'après-midi à la clarté des flambeaux, quoiqu'il soit encore grand jour.

AUXÉSIA (Fête d') et de Damia, jeunes filles qui vinrent de Crète à Trézènes, où on les lapida dans une sédition. Après leur mort, elles furent honorées comme des divinités par les habitants de Trézènes, d'Egine et d'Epidaure. On confond leur culte avec celui de Cérès et de Proserpine ; on les appelait aussi *Carpophores*, parce qu'on les considérait comme portant des fruits et procurant la fertilité. Les mystères qu'on célébrait à cette fête étaient, suivant Pausanias qui y avait assité, les mêmes que ceux d'Eleusis. Chacune de ces deux déesses avait dix choréges ou chefs de chœurs, composés de femmes qui se raillaient mutuellement et épargnaient les hommes.

AVADANA, livre sacré des bouddhistes du Népal; il traite du résultat des actions.

AVADOUTA, religieux hindous, adorateurs de Siva. Ils font profession de ne posséder quoi que ce soit, à peine conservent-ils un chétif morceau de toile pour couvrir leur nudité; quelques-uns même ne se font pas scrupule d'aller entièrement nus. Ils se frottent le corps avec de la cendre, et quand ils ont faim, ils entrent dans une maison, tendent la main sans parler, et mangent sur l'heure ce qu'on leur donne. Il en est même qui ne se donnent pas la peine de demander l'aumône, ils se couchent sur le bord d'une rivière réputée sainte, où les pèlerins et les gens de la campagne leur apportent du lait et des fruits.

AVAE-PARAI. Ce mot, qui signifie *jambe peinte*, est le nom des adeptes de première classe qui font partie de la secte des *Areoïs*, chez les Taïtiens. *Voy.* Areoïs.

AVALOKESWARA, ou AVALOKITESWARA. Ce mot, qui signifie en sanscrit *le maître qui contemple avec amour*, est le nom d'un *Bodhisatwa*, ou fils spirituel d'un Bouddha céleste ; c'est le même que *Padmapani*, engendré d'Amitabha. *Avalokiteswara* est la divinité principale et le protecteur du Tibet, où il est appelé *Djianraï zügh;* on le nomme encore le grand compatissant. Il a toujours montré une affection particulière pour le Tibet, et les habitants de ce pays prétendent même que c'est lui qui l'a peuplé le premier, ce dieu s'étant concerté avec *Dziamdjang* sur les moyens de peupler cette contrée déserte et couverte seulement de neiges éternelles. *Dziamdjang* exposa que, pour parvenir à ce but, il fallait que l'un d'eux prît la forme d'un singe mâle, et qu'on disposât un génie à se transformer en singe femelle. *Avalokiteswara*, y ayant consenti, devint le singe et donna la vie à trois fils et à trois filles qui peuplèrent le Tibet et devinrent ainsi les ancêtres des habitants actuels. C'est pourquoi les Tibétains désignent leur pays sous le nom de *royaume des singes*.

AVANI-AOTON, fête que les Tamouls célèbrent dans le mois d'avani (août-septembre), en l'honneur de Siva. Tous ceux qui portent des cordons en écharpe, comme les brahmanes et différentes classes de Kchatrias, vont se baigner au bord des étangs ou des rivières, après s'être fait raser. C'est là qu'ils quittent leurs vieux cordons pour en prendre de neufs. Ils implorent aussi pendant ce jour le pardon des fautes qu'ils ont commises pendant l'année précédente.

AVANA-MOULON, autre fête célébrée dans le même mois par les Tamouls. Elle a lieu dans les temples de Siva, parce qu'à pareil jour le dieu fit le miracle suivant : — Manicavassa, ministre de Pandi-Radja, roi du Maduré, partit avec un grand cortége et 490 millions de charas d'or, destinés à faire un achat considérable de chevaux pour le roi. Or ce ministre avait depuis longtemps le désir d'être initié dans les mystères de Siva. Ce dieu, disposé à lui accorder cette faveur, voulut être lui-même son gourou ; il prit la figure d'un brahmane, et, suivi de 999 génies déguisés en disciples, alla se placer sous un arbre, près duquel devait passer Manicavassa Celui-ci, ayant aperçu le prétendu brahmane, s'approcha de lui, lui demanda qui il était et quel livre il portait sous le bras ; le dieu

lui répondit qu'il était gourou, et que le livre était le *Shiveyana-Podou*. Manicavassa lui ayant demandé l'explication de chacun de ces mots, Siva le satisfit avec tant de sagesse, que le ministre, étonné, ne pouvant plus douter que ce ne fût le dieu lui-même, se prosterna devant lui pour l'adorer et lui demanda la grâce d'être admis au nombre de ses disciples. Siva lui accorda sa prière et procéda lui-même aux cérémonies de l'initiation. Manicavassa se dépouilla de tous ses ornements, se couvrit le corps de cendres, et offrit au dieu tout l'argent qu'il avait apporté pour l'achat des chevaux. Siva lui dit d'en distribuer une partie aux pauvres, et d'employer le reste à lui élever des temples. Ceux qui composaient son cortége, croyant que leur chef avait perdu la raison, firent part au roi de sa conduite. Celui-ci écrivit à son ministre de revenir, et, sur son refus, les autres chefs du cortége eurent ordre de l'amener de force. Dans cette perplexité, Manicavassa eut recours au dieu, qui lui dit de se rendre auprès du roi et de lui annoncer que les chevaux arriveraient le jour du *moulon* du mois d'avani (le moulon est le jour où la lune entre dans sa 19e mansion), et de lui faire présent d'un rubis qu'il lui remit. Le ministre reprit ses ornements, et revint à la ville avec sa suite ; il alla déclarer au roi quel jour les chevaux devaient arriver, et lui donna un rubis, si beau et si parfait, qu'au lieu de le réprimander, le prince lui fit un accueil favorable. Au jour fixé, on vit arriver à la porte de la ville une quantité prodigieuse de chevaux, qui furent trouvés si accomplis dans leurs formes et dans leur allure, qu'ils furent tous sans exception acceptés par les experts. Le roi alla au-devant d'eux pour les voir, et les fit conduire dans ses écuries ; mais pendant la nuit on entendit dans ces mêmes écuries un vacarme effroyable ; on y courut et l'on vit avec étonnement tous ces chevaux transformés en *adives* (espèce de renards), qui dévoraient les anciens chevaux du roi. C'était en effet des adives que Siva avait métamorphosés en chevaux et avait fait conduire par des *dévétas* déguisés en marchands. Le roi, furieux du tour qu'il croyait lui avoir été joué par son ministre, le fit fouetter publiquement, puis il le fit exposer tout nu au soleil, en l'obligeant à se tenir sur un pied. Ce malheureux invoqua Siva ; et tout à coup on vit la rivière se gonfler, rompre ses digues et menacer la ville d'une destruction complète. A ce prodige, le prince reconnut qu'une main toute-puissante protégeait son ministre ; il eut recours à lui et le pria de lui pardonner et d'arrêter l'inondation. Manicavassa fit de suite rassembler des ouvriers, qui bientôt eurent rétabli les digues. Siva se mit du nombre ; mais un piqueur mécontent s'avisa de lui donner un coup de rotin, et ce coup porta sur la nature entière ; les dieux, les hommes, les animaux, enfin toutes les créatures le ressentirent. C'est ainsi qu'il disparut après avoir manifesté sa puissance. Malgré toutes les instances du roi, le ministre quitta sa place, abandonna ses biens et, sous l'habit de pénitent, courut de pagode en pagode, pour remercier Siva de toutes ses faveurs. Mais, en faisant ses dévotions dans un temple, il disparut tout à coup et fut transporté dans le Kailasa, séjour de Siva et paradis de ses sectateurs.

AVATARA (vulgairement *Aoutar*). Ce mot signifie *descente* ou *incarnation* d'une divinité sur la terre ; on appelle principalement de ce nom les dix incarnations de Vichnou, seconde personne de la triade indienne. Quand un dieu ne s'incarne qu'en partie, cela s'appelle *Ansavatara*. Voy. Vichnou.

AVE, mot latin qui signifie *Je vous salue ;* c'est le nom d'une prière des catholiques romains, adressée à la sainte Vierge, mère de Jésus-Christ. Elle tire ce nom du premier mot. On l'appelle encore la Salutation angélique, parce qu'elle commence par les paroles que l'ange Gabriel lui adressa en lui annonçant le mystère de l'incarnation. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. Angelus.

AVE MARIA (Religieuses de l'). Elles furent établies en France en 1484, et suivaient l'ordre de Sainte-Claire. Elles se saluaient mutuellement par ces paroles : *Ave, Maria,* ce qui leur fit donner ce nom. Elles menaient une vie fort austère, et étaient astreintes à un silence perpétuel.

AVENT. On appelle ainsi le temps qui précède la fête de Noël chez les chrétiens ; il n'a pas toujours été d'une égale durée, ni célébré de la même manière. Il y a eu des époques où on jeûnait trois jours par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi ; plus tard on jeûna tous les jours ; dans certains siècles l'Avent commençait quarante jours avant Noël, ou à la Saint-Martin, et ce jeûne s'appelait le *Carême de la Saint-Martin ;* mais il paraît qu'il n'y avait guère que les clercs qui y fussent obligés. Maintenant, dans l'Eglise latine, il commence invariablement le quatrième dimanche avant la Nativité. On ne jeûne plus que trois jours de la troisième semaine, qui sont jours de Quatre-Temps. Ces quatre semaines représentent les quatre mille ans pendant lesquels, suivant la supputation commune, les anciens patriarches ont soupiré après le Messie. Les sept ou neuf derniers jours, les vêpres se célèbrent avec une solennité inaccoutumée; on y chante des antiennes qui formulent ces saints désirs, et qu'on appelle communément les *grandes antiennes* ou les *O*, parce que toutes commencent par cette interjection. — Les Grecs jeûnent encore pendant tout l'Avent, et le commencent le 15 novembre, ou quarante jours avant Noël. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. Avent.

AVERNE, marais et lac dans la Campanie, près de Bayes ; ses eaux exhalaient des vapeurs si méphitiques, que les oiseaux qui volaient au-dessus y tombaient morts, d'où les Grecs l'appelèrent ἄορνος *(sans oiseaux)*, et les Latins, par corruption, *Avernus*. La sauvage horreur dont ces lieux étaient en-

vironnés exaltant les idées superstitieuses, on en fit une des portes des enfers. Aussi jamais on n'en approchait sans faire un sacrifice aux dieux infernaux. Sur les bords de ce lac était l'oracle consacré aux ombres qu'Ulysse vint consulter, et où il s'entretint avec le devin Tirésias. Maintenant tout ce prestige est évanoui ; Agrippa coupa les bois, ce qui assainit l'air, et fit écouler les eaux stagnantes, de sorte qu'actuellement les oiseaux peuvent voler au-dessus impunément.

AVERRUNCUS, ou *ARUNCUS* (*Préservateur*), dieu que les Romains invoquaient, surtout dans les temps de calamités, persuadés qu'il avait la puissance de détourner les maux ou d'y mettre fin. On donnait aussi quelquefois ce surnom aux autres dieux quand on les invoquait pour le même objet. Castor et Pollux étaient ceux qui étaient plus particulièrement honorés par les Romains.

AVESTA, livre que les mages de Perse attribuent à Zerdaustre ou Zoroastre, que plusieurs d'entre eux confondent avec Abraham. C'est l'explication ou commentaire de deux autres livres nommés *Zend* et *Pazend*. Ces trois volumes, joints ensemble, comprennent toute la religion des Parsis. Leur tradition porte qu'Abraham lisait ces livres au milieu de la fournaise où Nembrod l'avait fait jeter.

AVIGNON (SECTE D'), société d'illuminés qui, après s'être réunis à Berlin, pour s'occuper de sciences occultes, se rendirent à Avignon, où ils crurent qu'une voix surnaturelle les appelait. Les principaux étaient Pernetty, bénédictin, le Polonais comte de Grabianka, Brumore, Merinval, et quelques autres. Ils se firent un certain nombre de partisans à Avignon et ailleurs, vers l'époque de la révolution française. Ils donnaient le nom de *sainte cabale* à l'art par lequel ils prétendaient communiquer avec le ciel. On les accusa d'adorer la sainte Vierge, et de faire de la mère de Jésus-Christ une quatrième personne ajoutée à la Trinité. Cette accusation était probablement fausse, mais il est certain qu'ils avaient des idées exagérées sur l'honneur à rendre à Marie. Ainsi on lit, entre autres choses, dans l'ouvrage de Pernetty intitulé : *Les vertus, le pouvoir, la clémence et la gloire de Marie, Mère de Dieu* (Paris, 1790) : *Le décret de la prédestination de la mère du Verbe incarné a dû accompagner dans Dieu le décret de l'incarnation de son Fils unique..... Combien donc a dû approcher de la divinité la mère d'un Homme-Dieu ! L'union hypostatique du Verbe et l'existence de celle dans le sein de laquelle devait se faire cette union ont dû précéder le décret, même de créer toutes les autres choses.* Ils renouvelaient aussi, dit-on, les opinions des millénaires ; on les a même accusés d'admettre la communauté des femmes, etc. La clandestinité de leurs assemblées a pu favoriser une telle imputation, sans être une preuve qu'elle fût fondée. Un témoin oculaire assure que, dans la réunion avignonaise, dont l'abbé Pernetty était l'apôtre, chacun célébrait la cène à son tour, bien qu'il ne fût pas prêtre. Ils se prétendaient destinés à réformer le monde, en établissant un nouveau peuple de Dieu. Les membres, sans exception d'âge ni de sexe, étaient distingués, non par leur nom, mais par un chiffre. Les chefs étaient consacrés avec un rite superstitieux ; le président se nommait patriarche ou pontife; il y avait aussi un roi destiné à gouverner le nouveau peuple. Tous prétendaient être assistés des anges, avoir des songes et des inspirations pour interpréter la Bible. Beaufort, ancien militaire, mort depuis peu, soutenait que l'arche d'alliance, la manne, la verge d'Aaron existent encore et sont cachées dans un coin de la Judée, d'où elles reparaîtront lorsque les juifs entreront dans le sein de l'Eglise.

La société qui, en 1787, se composait d'une centaine d'individus, n'en comptait plus que six ou sept en 1804. Maintenant elle est totalement éteinte.

AVIS (ORDRE D'), établi en Portugal. Les chevaliers qui en sont membres suivent la règle de Cîteaux. Cet ordre fut remis en honneur après la victoire remportée à Evora sur les Maures, et confirmé, en 1234, par le pape Innocent IV. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. AVIS (*Chevaliers d'*).

AVOCAT DU CLERGÉ. Nous apprenons de Marculfe qu'autrefois, en France, les évêques avaient coutume de choisir d'office un avocat pour suivre et terminer consciencieusement les affaires devant tous les tribunaux du royaume ; ils étaient particulièrement chargés de la cause des veuves et des orphelins. — Depuis le VIe siècle, les clercs et les moines, étant presque les seuls lettrés, remplissaient généralement les fonctions d'avocats et de notaires. Le concile de Reims, en 1131, interdit ces charges aux moines et aux chanoines réguliers, et le concile de Cognac, en 1238, défendit généralement à tous les prêtres de remplir les fonctions d'avocats ou de procureurs.

AVOUÉ. C'était ainsi que l'on appelait autrefois les patrons ou défenseurs des églises. Ils furent établis ou par les fondateurs, ou par les moines, ou par les princes, pour veiller aux intérêts des évêchés et des abbayes. Les avoués étaient encore chargés de conduire à la guerre les vassaux des évêques et des abbés ; ils se déchargeaient alors du soin des biens sur des sous-avoués. Des princes étaient quelquefois avoués des églises ; l'empereur l'était de l'Eglise romaine. En Allemagne, les avoués étaient établis par les empereurs pour gouverner, conjointement avec les prélats, les comtés et les duchés que ceux-ci tenaient de la munificence du souverain, afin de les tenir toujours dans une certaine dépendance. Maintenant les avoueries sont des fonctions purement civiles.

AWIDZI (prononcez *a-oui-tsi*), huitième étage de l'enfer, chez les bouddhistes siamois ; c'est une immense place chauffée en

bas par une flamme d'une *yondjana* de long, et en haut par une autre flamme de la même dimension. Ceux qui ont tué leur père ou leur mère, ou un ponghis, blessé un bouddh, les schismatiques, les fauteurs d'hérésies, ceux qui détruisent les idoles, les pagodes souffrent en ce lieu pendant une *andraka* (une des périodes de l'existence du monde), quelquefois pendant plusieurs *andrakas*. Quelques bouddhistes prétendent que celui qui arrive à l'enfer *Awidzi* n'en sort jamais, et, pour exprimer leur pensée, ils se servent de la comparaison suivante : Quiconque arrive à l'enfer *Awidzi* ressemble à une pierre énorme jetée dans la mer. De même que cette pierre ne peut remonter à la surface de l'eau, ainsi la victime de cet enfer n'en peut jamais sortir. Cette comparaison toutefois ne doit pas être prise à la lettre; elle tend seulement à bien faire sentir combien il est difficile de sortir de ce lieu de tourments, quand on y est une fois tombé; car les bouddhistes n'admettent pas plus l'éternité des peines que l'éternité des récompenses.

AXIÉROS, un des dieux Cabires, dans l'île de Samothrace. *Voy.* CABIRES.

AXINOMANCIE, divination par le moyen d'une hache. Il y en avait de deux sortes : la première consistait à poser sur une hache une agate durcie au feu ; la seconde, à enfoncer une hache dans un rond, et selon le mouvement que faisait le pieu, on s'imaginait découvrir les voleurs.

AXIOKERSA ET AXIOKERSOS, dieux Cabires, honorés dans l'île de Samothrace. On en comptait quatre : *Axiéros*, *Axiokersos*, *Axiokersa* et *Casmilos;* on croit que les habitants de cette île honoraient sous ces noms, Pluton, Proserpine, Cérès et Hécate. *Voy.* CABIRES.

AYAT. C'est le nom qu'on donne aux versets du Coran. Ce mot signifie proprement *signe*, et surtout signe d'avertissement du ciel, et par conséquent *miracle, prodige*. Chaque verset du Coran, étant regardé par les musulmans comme la parole de Dieu, est considéré comme un *miracle* et un *avertissement* céleste. On compte communément 6666 *ayat* ou versets dans tout le Coran; mais les musulmans ne sont pas d'accord sur ce nombre.

AYENAR, nom sous lequel *Harihara* est honoré par les Tamouls. *Voy.* HARIHARA.

AYOUDHA-POUDJA (*Cérémonie des armes*). Cette fête, appelée aussi *Nawaratri* et *Dourga-Poudja*, se célèbre chez les Indiens à la pleine lune d'Acin (septembre-octobre). Chacun ramasse toutes ses armes et les expose sans fourreau dans une chambre bien nettoyée, ainsi que ses livres et ses instruments de musique. Un brahmane préside à la cérémonie : il prend de l'eau dans un vase, l'offre aux dieux, y trempe des feuilles de manguier et en asperge les voitures, les éléphants, les chevaux, les taureaux, les vaches, les bateaux qui appartiennent au propriétaire de la maison. Les huit premiers jours sont consacrés à Siva et à Vichnou, et le neuvième on honore les trois déesses, Dourga ou Parvati, Lakchmi et Saraswati. La première est représentée par les armes, en qualité d'épouse de Siva le destructeur; la seconde par les voitures, les bateaux et les animaux, comme déesse des richesses; et la troisième par les livres et les instruments de musique, comme la protectrice des langues et de l'harmonie. L'*Ayoudha-Poudja* est une fête si sacrée qu'aucun Hindou n'oserait prendre une arme pour se défendre s'il était attaqué ce jour-là. Le général du Souba du Dekhan, qui assiégait Gingy, choisit ce jour-là pour donner l'assaut, persuadé qu'on ne se défendrait pas; en effet, il entra dans la place sans coup férir. *Voy.* DOURGA-POUDJA.

AYOUN, nom des prêtres du chamanisme chez les Yakoutes et autres Tatars.

AZA ET AZAEL, noms de deux démons qui, suivant le *Zohar*, ont été, après leur défection dans le ciel, précipités dans l'enfer. L'auteur de ce livre pense que c'est de la réunion de ces deux noms qu'a été formé celui d'*Azazel*, qu'on lit dans le Lévitique, chap. XVI. *Voy.* AZAZEL.

AZAB-I CABR, OU AZAB-EL-CABR (*le châtiment du sépulcre*). Les musulmans appellent ainsi le châtiment que les méchants souffrent dans leur tombeau, de la part de Munkir et Nékir. En effet, ces deux anges noirs, après les avoir interrogés sur leur foi, leur administrent une sévère correction en les frappant continuellement avec des massues ardentes. De plus, la terre embrasse étroitement leurs corps et les tourmente cruellement jusqu'au jour du jugement, où ils descendront dans la terre pour y expier leurs crimes et leur infidélité.

AZAD, tribu de faquirs, chez les Hindous, qui se rasent la barbe, les cils et les sourcils, et font vœu de chasteté.

AZAN, ministre de la religion judaïque. *Voy.* KHAZAN.

AZAR, AZER OU AZUR, père du patriarche Abraham, suivant les musulmans. *Voyez* sa légende à l'article ABRAHAM. Les Persans le reconnaissent aussi comme le père d'Abraham, considéré comme le même que Zoroastre, fondateur de leur religion. Voici ce qu'ils en rapportent : Azar était Franc de nation et sculpteur de profession. Arrivé à Babylone, il s'y maria avec une femme du pays, nommée Dogdon. Cette femme, visitée par un ange de Dieu, fut remplie d'une lumière céleste et se trouva grosse. Les astrologues connurent, par l'inspection des astres, que le fils qu'elle mettrait au monde serait un prophète et l'auteur d'une nouvelle religion. Ils en avertirent Nemrod, qui régnait alors. Ce prince ordonna de mettre à mort toutes les femmes enceintes qui se trouvaient dans son empire; l'ordre fut exécuté, mais Dogdon eut la vie sauve, parce que sa grossesse ne paraissait point. L'enfant naquit et fut nommé Ibrahim Zerdaust. Le roi, l'ayant appris, commanda qu'on lui amenât l'enfant, et voulut le tuer de sa propre main; mais à peine eut-il tiré son sabre que sa main se sécha. Il fit alors allumer un grand feu et y fit jeter l'enfant, qui y reposa comme sur un lit de roses.

D'autres genres de mort lui furent préparés, mais il en fut délivré par des moucherons qui infestèrent le royaume, et dont l'un, étant entré dans l'oreille du roi, le rendit furieux et le fit mourir. Le successeur de Nemrod persécuta d'abord l'enfant ; mais, convaincu par les miracles qu'il opérait, il l'adora comme faisait déjà tout le peuple. *Voy.* Zoroastre.

AZARECA, hérétiques musulmans qui ne reconnaissaient aucune puissance temporelle ou spirituelle, et se joignaient à toutes les factions opposées à l'islamisme. Cette secte donna beaucoup de peine aux Ommiades, mais elle s'éteignit d'elle-même par le vice même des principes de constitution qui en réunissaient les membres sans les lier entre eux.

AZAZEL. 1° C'est, suivant les rabbins, un démon en forme de bouc, qui habite les déserts. Le *Zohar* et le livre d'*Enoch* annoncent que c'est un des anges déchus et condamnés à l'enfer. Quelques commentateurs juifs pensent que c'est à lui qu'on envoyait le bouc chargé des iniquités des enfants d'Israël.—Les marcosiens, les valentiniens et d'autres hérétiques invoquaient Azazel dans leurs prestiges. Julien l'Apostat, au dire de quelques écrivains ecclésiastiques, avait aussi son démon familier, nommé Azazel. Un jour, ce prince, étant en Perse, lui donna un message pour l'Occident ; le démon ayant, dans son chemin, rencontré le moine Publius qui était en prières, fut contraint de demeurer immobile tant que dura l'oraison du saint homme ; or, elle ne discontinua pas durant l'espace de dix jours entiers. A son retour, interrogé par Julien sur la cause de son retard, Azazel lui répondit que les prières de Publius l'avaient empêché de passer et contraint de revenir sans avoir exécuté les ordres de son maître. L'empereur, dans son courroux, s'emporta en menaces contre le moine, mais il ne put les accomplir, étant mort peu de jours après.

2° On appelle communément bouc *Azazel* ou bouc *émissaire* celui que le grand prêtre des Juifs chassait dans le désert, après l'avoir chargé préalablement des iniquités du peuple. Cette cérémonie avait lieu le jour de l'expiation. Après que le pontife avait offert un bœuf en sacrifice, on amenait en sa présence deux boucs ; il tirait au sort celui qui devait être immolé au Seigneur, et chargeait l'autre symboliquement des péchés du peuple, en priant Dieu de détourner sa colère sur cette victime ; il appuyait ses mains sur la tête de l'animal en signe de condamnation, et l'envoyait vivant dans le désert (*Lévit.* XVI). Ce nom d'Azazel vient de ce que l'hébreu porte (*v.* 8) : *Aaron jettera le sort sur les deux boucs, l'un sera pour Jéhova et l'autre pour Azazel.* On n'est pas d'accord sur la signification de ce terme, que les uns croient un nom de démon, et que d'autres pensent être le nom de l'animal, traduisant *Az-azel* par *bouc expulsé* ou émissaire. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. Bouc émissaire, Hazazel, et notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Azazel, Bouc, Sabbat.

AZAZIL, anges qui sont les plus proches du trône de Dieu, suivant la théologie musulmane. On les joint ordinairement avec les *Asrafil* ou Séraphins, et les *Keroubiin* ou Chérubins. Le poëte Saadi représente l'ange Azazil s'écriant avec une humilité profonde, lorsque le Très-Haut distribue ses grâces : *C'est de toi seul, Seigneur, que tout notre bonheur dépend.*

Les musulmans donnent aussi le nom d'Azazil à un mauvais génie, l'un des anges déchus. *Voy.* Aza et Azazel.

AZIZ, divinité adorée à Edesse ; c'était un des assesseurs du Soleil. Son nom, qui est phénicien, signifie le *Puissant* ou l'*Honorable.* Son compagnon était Monime, autre assesseur du Soleil.

AZONES. C'étaient les dieux qui, sans être fixés à un pays particulier, ni révérés seulement par certains peuples, étaient reconnus en tous pays et adorés par toutes les nations. Ces dieux Azones étaient placés au-dessus des dieux *Zozones*, qui habitaient les parties visibles du monde et ne sortaient point du quartier ou de la zone qui leur était attribuée. Les Azones des Egyptiens étaient Sérapis et Bacchus.

AZRAIL ou IZRAIL, l'ange de la mort chez les musulmans. C'est lui qui est chargé de recueillir l'âme de ceux qui sont sur le point d'expirer ; mais la légende remarque que, lorsqu'il s'agit pour lui de rendre à Mahomet ce devoir suprême, il fut obligé préalablement de lui en demander la permission. — Mahomet rapportait à ses auditeurs, pour leur prouver que nul ne sait dans quel pays il terminera ses jours, l'anecdote suivante : — Azraïl passant, un jour, près de Salomon, sous une forme visible, se mit à regarder attentivement un des officiers du roi. Celui-ci demanda qui était cet étranger, et ayant appris que c'était l'ange de la mort, il dit à Salomon : *Il semble m'en vouloir ; ordonnez, de grâce, au vent de m'emporter dans l'Inde*, ce qui fut fait à l'instant. Alors l'ange dit à Salomon : *Si j'ai considéré cet homme avec tant d'attention, c'est que j'étais étonné de le trouver auprès de toi, car j'avais ordre de recueillir son âme dans l'Inde.*

AZUR-AZOUR, ou AZER, nom du feu chez les Persans. De là les Parsis l'emploient pour désigner l'ange du feu élémentaire et de tout ce qui se fait avec le feu. C'était aussi chez eux le nom d'un mois correspondant à février et mars et dans lequel on honorait *Azur*.

AZUR-GAN, fête du feu, qui se célébrait chez les Perses le 9 du mois d'*Azur*. On nettoyait, ce jour-là, les pyrées ou temples du feu, on réparait les autels, on renouvelait le feu perpétuel ; on allumait des bûchers de toutes parts. C'était un jour de bon augure où il faisait bon couper ses ongles et se raser ; ce qui marquait la purification des péchés. Cette fête, grave le premier jour, dégénérait les jours suivants en mascarade. Un jeune homme se promenait sur une mule ; on lui donnait des noix, de l'ail, des viandes grasses. D'autres y ajoutaient des boissons

chaudes pour chasser le froid; s'il voulait les laisser refroidir, on l'arrosait d'eau froide, ce qui lui faisait crier : *Gherma, gherma!* du chaud, du chaud! Ces cris provoquaient le rire et étaient regardés comme l'annonce de la chaleur. D'autres ajoutent que cet homme s'éventait comme pour se rafraîchir, et qu'alors on le couvrait de glace et de neige. Mais toutes ces niaiseries aboutissaient, comme dans nos pays, à la promenade du bœuf gras, à amasser de l'argent; car le jeune homme jetait de l'encre et de la boue sur les habits des gens riches qui refusaient de lui faire quelque présent.

AZYME, mot grec qui signifie *non fermenté;* c'est le nom qu'on donne au pain où on n'a pas mis de levain. 1° Lorsque les Israélites esclaves en Egypte, après avoir vainement sollicité l'autorisation d'aller sacrifier dans le désert, reçurent enfin l'ordre de partir, ils le firent avec tant de précipitation, qu'ils emportèrent la pâte avant qu'elle fût levée; ce fut dans cette fuite qu'ils passèrent la mer Rouge à pied sec. En mémoire de ce prodige et de cette délivrance miraculeuse, Dieu leur ordonna de célébrer à perpétuité une fête solennelle qui durait sept jours, pendant lesquels on ne devait se nourrir que de pains azymes ou non levés; c'est ce qu'on nomme la fête de Pâques. Les juifs n'offrent plus de sacrifices et n'immolent plus l'agneau pascal, depuis qu'ils n'ont plus de temples et de sacrificateurs, et qu'ils sont chassés de leur pays; mais ils sont toujours fidèles à observer l'ordonnance concernant les azymes durant les sept jours de la Pâque.

2° L'Eglise latine observe aussi de ne consacrer l'eucharistie qu'avec du pain azyme, d'abord parce qu'il y a dans cette observance un mystère, énoncé dans les Epîtres de saint Paul, et ensuite parce qu'il est fort probable que Jésus-Christ s'est servi d'azymes lorsque la veille de sa mort il changea le pain en son corps et le vin en son sang. Quelques commentateurs pensent, il est vrai, que Jésus-Christ a anticipé ce jour-là l'immolation de l'agneau pascal qui ne devait avoir lieu que le lendemain; mais ce sentiment ne paraît pas fondé; or, si Jésus-Christ, ainsi qu'on le pense généralement, a mangé la pâque avec les autres dans le temps prescrit, il est certain que, scrupuleux observateur des préceptes mosaïques, comme il l'avait toujours été, il aura consacré l'eucharistie avec du pain azyme, le seul dont il fût permis d'user dans cette solennité. Les chrétiens d'Orient consacrent avec du pain levé, soit que les premiers apôtres, qui leur ont prêché la foi, n'aient pas jugé à propos de se servir d'azyme, ou qu'ils aient jugé indifférent de se servir de l'un ou de l'autre pain; soit que ces Eglises aient changé l'institution apostolique, ce qui paraît peu vraisemblable. Au reste la consécration est valide de l'une et de l'autre manière, et chaque Eglise doit conserver ses usages. — Les protestants on rejeté le pain azyme et consacrent avec du pain fermenté, sans doute par opposition avec l'Eglise Romaine. *Voy.* Notre Dictionnaire de la Bible, art. AZYMES, et celui de Liturgie, art. HOSTIE.

AZYMITES, nom que les schismatiques grecs donnent aux catholiques romains, parce qu'ils se servent de pain azyme pour la consécration de l'eucharistie. Cet usage parut si criminel à leur patriarche Michel Cérularius, que, dans le XI[e] siècle, il excommunia les Latins, sur le seul titre d'*Azymites*.



B

[Cherchez par V les mots que vous ne trouverez pas ici par B.]

BAAL, nommé aussi *Bal, Beel, Bel, Belus*, suivant les différents dialectes, était la principale divinité des Chaldéens, des Babyloniens, des Syriens et de plusieurs autres peuples limitrophes. Ce nom signifie *maître*, *seigneur*, et, par suite, *Dieu*. Cependant on ignore précisément ce qu'était un dieu si célèbre. Les uns croient que c'était le Soleil, d'autres la planète de Jupiter; d'autres le prennent pour Mars, ou Saturne, ou l'Hercule tyrien; d'autres enfin croient, non sans vraisemblance, que Baal était un des premiers rois des Assyriens ou des Babyloniens, et qu'il fut mis au rang des dieux après sa mort; il en est même qui le confondent avec Nemrod. Arnobe nous apprend que cette divinité n'avait point de sexe déterminé, et que ses adorateurs employaient en le priant cette formule : *Entends-nous, que tu sois dieu ou déesse.* Cependant il était généralement considéré comme dieu, et comme, dans les livres saints, on lui adjoint souvent Astharté ou Astharoth, en qualité d'épouse, il y a tout lieu de croire que ces deux divinités étaient considérées comme le Soleil et la Lune. Baal ayant été honoré dans un assez grand nombre de localités différentes, il n'est pas étonnant que l'on trouve beaucoup de variété dans le culte qu'on lui rendait. La tour de Babel est regardée comme le premier temple où il fut adoré; on lui en élevait d'autres sur les montagnes, on plantait des bois sacrés autour de ces temples; on lui érigeait des statues de pierre ou de métaux précieux. Quelques-uns croient qu'on lui immolait des victimes humaines, et qu'on faisait passer des enfants par le feu en son honneur, comme dans le culte rendu à Moloch. Au reste, il paraît avoir été confondu avec cette dernière divinité, ou plutôt, quand on lit avec attention les livres saints, on demeure convaincu que les Israélites donnaient volontiers le nom de *Baal* à la plupart des divinités étrangères. Son culte offrait beaucoup d'attraits aux Juifs, qui souvent abandonnèrent le vrai Dieu pour se prosterner devant les autels de Baal. Nous voyons au III[e] livre des Rois une sorte de conflit qui eut lieu entre les deux cultes après une de ces défections générales. Nous en rapportons ici l'histoire, parce que

nous y trouvons des détails précieux sur le culte qu'on rendait à cette prétendue divinité. Achab, roi d'Israël, adorait Baal avec tout son peuple, quand le prophète Elie, qui seul adorait le vrai Dieu, voulant justifier sa conduite, invita ce prince à rassembler tous les prêtres et les prophètes de Baal, sur le mont Carmel. Alors Elie, s'adressant au peuple assemblé, lui dit : « *Jusqu'à quand boiterez-vous des deux côtés? Si Jéhova est le vrai Dieu, suivez-le; mais suivez Baal, si celui-ci est le vrai Dieu. Je suis resté seul des prophètes de Jéhova, tandis que les prophètes de Baal sont au nombre de* 450, *sans compter* 400 *autres qui exercent leur ministère dans les bocages. Qu'on nous donne deux taureaux, que ceux-ci en choisissent un, qu'ils le placent sur le bûcher après l'avoir coupé en morceaux, mais sans y mettre le feu; j'en ferai autant de mon côté; nous invoquerons alors chacun le nom de notre dieu, et celui qui, en conséquence des prières, enverra le feu du ciel pour consumer l'holocauste, sera reconnu pour le seul vrai Dieu.* » *Tout le peuple répondit : « Cette proposition est fort juste. » Elie dit aux prêtres de Baal: « Commencez les premiers, car vous êtes les plus nombreux. » Ils prirent donc un des deux taureaux, et invoquèrent le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant: « O Baal! exauce-nous. » Mais ils ne reçurent aucune réponse; et ils dansaient autour de l'autel d'une manière extravagante. Lorsqu'il fut midi, Elie se moquait d'eux, en disant: « Criez plus fort; car peut-être votre dieu est-il occupé, peut être se repose-t-il, ou bien il est en voyage; à moins qu'il ne dorme; il se réveillera à la fin. » Ils se mirent en effet à crier plus fort et ils se faisaient des incisions avec des couteaux et des lancettes, tellement qu'ils étaient tout couverts de sang. Enfin, midi étant passé, sans qu'ils eussent été exaucés, ils cédèrent la place à Elie, qui emmena tout le peuple avec lui, répara l'autel de Jéhova qui avait été démoli, et le releva au moyen de douze pierres, selon le nombre des tribus d'Israël. Puis il dressa le bûcher, coupa l'autre taureau en pièces, le mit sur le bois, et fit par trois fois répandre quatre seaux d'eau sur le bûcher et sur la victime, tellement que l'autel était inondé et que l'eau coulait dans le conduit pratiqué à l'entour. Alors, tout étant ainsi préparé, Elie fit cette prière: « Jéhova, Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, montrez aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses. Exaucez-moi, Jéhova, exaucez-moi; et que tout le peuple sache que vous êtes Jéhova, le vrai Dieu, et que c'est vous qui convertirez encore une fois leur cœur. » Alors le feu du ciel tomba et consuma la victime, le bois, les pierres et jusqu'à la poussière; il absorba même l'eau qui était dans le conduit. Ce que voyant, tout le peuple tomba le visage contre terre en s'écriant : « Jéhova est le vrai Dieu; Jéhova est le vrai Dieu.* » Alors le peuple s'empara des prêtres de Baal, par l'ordre d'Elie, et les mena au torrent de Cison, où ils furent tous mis à mort. — Nous avons fait observer plus haut que *Baal* était souvent un nom générique, par lequel on dénommait une divinité quelconque; c'est ce dont on se convaincra par les articles suivants, où, par l'addition d'un vocable, on précise une divinité particulière. *Voy.* aussi Bel et Bélus. *Voy.* l'art. Baal de notre Dictionnaire de la Bible.

BAAL BÉRITH n'est pas un nom propre, ce nom signifie *Dieu de l'alliance.* Il était adoré chez les Phéniciens, et chez les Carthaginois. Les Israélites lui rendirent un culte après la mort de Gédéon. D'après Bochart, *Bérith* serait une déesse, dont la ville de Béryte, aujourd'hui Beyrouth, aurait pris le nom. Il se pourrait aussi que *Baal-Bérith* ou *Baalat-Bérith*, la déesse Bérith, fût la même que *Britomartis*, déesse des alliances, honorée dans l'île de Crête. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. Baal-Bérith.

BAAL-GAD, dieu de la fortune, honoré par les Phéniciens, dans la plaine qui est au pied du mont Liban, où une ville portait son nom.

BAALIM, pluriel de Baal, *les dieux* ou les idoles de *Baal*.

BAAL-PÉOR, ou BÉEL-PHÉGOR, ou BELPHÉGOR, ou PÉOR, PHÉGOR, dieu des Moabites, adoré sur le mont Péor ou Phégor. Il est souvent parlé, dans l'Ancien Testament, de cette divinité au culte de laquelle les Israélites se firent plusieurs fois initier. Cependant on ignore ce qu'elle était. Si l'on s'en rapporte aux rabbins, *Baal-Péor* serait une espèce de Priape et de divinité honorée par de sales débauches. Ils disent même que le culte qu'on lui rendait consistait à *distendere coram eo foramen podicis et stercus offerre;* mais on sait qu'il y a peu de fond à faire sur les traditions rabbiniques. Quelques-uns, avec plus de probabilité, le regardent comme étant le même qu'Adonis. *Beel-Phégor* signifie tout simplement le dieu Phéor, ou de Phéor. D'après Selden, les prêtres de ce dieu lui offraient des victimes humaines dont ils mangeaient les chairs.

BAAL-SÉMEN, le dieu du ciel; c'est le nom du Soleil, adoré par les Phéniciens qui le regardaient comme le plus grand des dieux.

BAAL-SÉPHON, ou BÉEL-SÉPHON. On peut traduire ce nom par *le dieu du Septentrion;* mais *Tséphon* (suivant l'orthographe originale), pourrait bien être le *Typhon* égyptien, génie du mal. Suivant les rabbins, toutes les idoles des Egyptiens ayant été détruites par l'ange exterminateur, celui-ci n'épargna que Typhon, afin que ce mauvais génie induisît en erreur les ennemis des Israélites. D'autres, au contraire, avancent que Typhon résista à l'ange par sa propre puissance, ce qui aurait augmenté beaucoup le respect des Egyptiens pour lui. Mais ces sentiments doivent être mis au rang des fables.

BAALTIS, ou BAALIS, féminin de *Baal*, ce mot veut dire *la déesse;* elle était adorée par les Phéniciens; il est probable que c'est celle qui est nommée *Astharté*, *Astharoth* ou la Lune.

BAAL-ZEBUB, BAAL-ZEBUL, BAAL-ZEBUTH. *Voy.* BÉEL-ZÉBUB.

BAANITES, sectateurs d'un certain Baanès, qui se disait disciple d'Epaphrodite. Il prêcha les erreurs des manichéens vers l'an 810, et se fit peu de partisans apparents; mais sa doctrine se répandit en secret. Bientôt elle reparut avec celle des albigeois, qui mit tout le midi de la France en combustion.

BAB. Dans la langue des anciens Parsis, ce mot signifie *père* en général; mais ils le donnaient en particulier au feu, qu'ils reconnaissaient comme le père et le principe de toutes choses, selon le sentiment de Zoroastre, qui a été suivi par le philosophe grec Anaxagore. Les musulmans, au contraire, croient que l'eau a été le premier principe de tous les corps, à l'exception de ceux des anges.

BABA, fanatique musulman, qui vivait au milieu du VIIe siècle de l'hégire, et qui prétendit se faire passer pour prophète dans la Turcomanie, dont il était originaire; il parvint à se former un gros parti, mais il n'avait qu'un seul apôtre nommé Isac. Il prêchait le sabre à la main aux musulmans et aux chrétiens, et les contraignait d'admettre la nouvelle profession de foi consistant en ces paroles : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, est Baba et son apôtre.* On voit qu'il avait mis son nom à la place de celui de Mahomet. C'est à peu près tout ce qu'on sait de ce sectaire, dont le nom et la doctrine furent bientôt oubliés.

BABAILANAS ou CATALONAS, prêtresses des païens des îles Philippines; elles offrent aux *Nonos*, ou génies malfaisants, des sacrifices de riz, de coco et de porc. Elles en offrent de semblables aux âmes des ancêtres, et elles y président une lance à la main. Elles prédisent l'avenir, et ces prédictions sont suivies du sacrifice d'un cochon qu'elles tuent de leur lance, et qui est ensuite distribué entre tous les assistants. Les sacrifices sont quelquefois suivis de danses.

BABA-LALIS, sectateurs de la doctrine de *Baba-Lal.* Celui-ci était Kchatriya et naquit dans le Malwa, sous le règne de *Djéhan-Guir*, dans le commencement du XVIIe siècle. Il se mit dans sa jeunesse sous la direction de Tchétana-Swami, qui avait prouvé miraculeusement la sainteté de sa vie. Ce dernier, ayant sollicité la charité de Baba-Lal, reçut en aumône quelques grains de riz cru et du bois pour les faire cuire. Tchétana, ayant allumé le bois, mit le feu entre ses jambes et soutint avec ses pieds le vase où le riz était en ébullition. A cette vue, Baba-Lal se prosterna devant lui, le reconnut pour son *gourou* (directeur spirituel), et en reçut un grain de riz cuit. Aussitôt le système de l'univers se développa complétement à son esprit. Il suivit Tchétana à Lahore, d'où ayant été envoyé par son gourou à Dwarika pour s'y procurer un peu de la terre nommée *gopitchandana*, il effectua sa mission en moins d'une heure, quoiqu'il y eût plusieurs centaines de milles entre ces deux villes. Cette rapidité miraculeuse attestant ses progrès spirituels, il fut renvoyé par Tchétana, et jugé capable d'être maître à son tour. Il se fixa à Dhianpour, près de Sirhind, et y éleva un couvent et un temple, où il initia beaucoup de gens à sa croyance. — En 1649, le prince *Darâ-Schikoh*, voulant s'instruire de sa doctrine, eut avec lui sept conférences dont le résultat fut mis par écrit. Nous en donnons ici quelques extraits, tirés de H. Wilson, parce qu'ils sont plus propres qu'une description à donner une idée de la doctrine de Baba-Lal, et de celle du Védanta et des Sofis, ainsi que des devoirs de l'état religieux dans l'Hindoustan.

« Quelle doit être la passion d'un faquir? — La connaissance de Dieu.

« Quel est le pouvoir d'un Ascète? — L'impuissance.

« Qu'est-ce que la sagesse? — La dévotion du cœur pour le seigneur du cœur.

« A quoi servent les mains d'un faquir? — A se boucher les oreilles.

« Où sont ses pieds? — Ils sont cachés sans être embarrassés par ses vêtements.

« Qu'y a-t-il de plus avantageux pour lui? — C'est de veiller sans relâche la nuit et le jour.

« Où doit-il se reposer? — Dans un coin, loin des hommes et en méditant sur le seul vrai.

« Quelle est sa demeure? — Les créatures de Dieu.

« Quel est son royaume? — Dieu.

« Quelles sont les lampes de son domicile? — Le soleil et la lune.

« Quelle est sa couche? — La terre.

« Que doit-il observer par-dessus tout? — De louer et de glorifier Dieu et de n'avoir besoin de rien.

« Comment se passe la vie d'un faquir? — Sans désirs, sans contrainte, sans propriété.

« Quels sont les devoirs d'un faquir? — La pauvreté et la foi.

« Quelle est la meilleure religion? — Le symbole de l'amant (de Dieu) diffère des autres symboles. Dieu est la foi et le symbole de ceux qui l'aiment; mais faire le bien est ce qu'il y a de plus excellent pour les sectateurs d'une religion quelconque.

« Avec qui le faquir doit-il lier amitié? — Avec le seigneur de l'amabilité.

« A qui doit-il être étranger? A la convoitise, à la colère, à l'envie, au mensonge et à la malice.

« Doit-il porter des vêtements ou aller nu? — Ceux qui sont dans leur bon sens doivent se couvrir les reins; la nudité est excusable dans les insensés; l'amour de Dieu ne dépend pas d'une cotte ou d'un chapeau.

« Comment un faquir doit-il se conduire? — Il doit accomplir ses promesses, et ne pas promettre ce qu'il ne pourra accomplir.

« Doit-on rendre le mal pour le mal? — Le faquir ne doit faire du mal à personne; il doit considérer du même œil le bon et le méchant, suivant l'axiome de Hafiz : Le repos des deux mondes dépend de deux règles : tendresse pour les amis, bienveillance pour les ennemis.

« A quoi sert le *Takia* (coussin) ? — Il ne convient pas de commencer par s'asseoir dessus, et, en tout temps, une vie errante est préférable. Mais lorsque le corps est brisé par l'âge ou les infirmités, le faquir peut se reposer sur le coussin; ainsi placé, il accueillera chaque faquir comme son hôte, et se considérera comme ne possédant que Dieu en propre.

« Est-il nécessaire à un faquir de se retirer du monde? Cela est prudent, mais non nécessaire. L'homme qui, dans la société, fixe son cœur sur Dieu est un faquir, et le faquir qui s'intéresse aux choses du monde est un homme du monde.

« Quelle différence y a-t-il entre la nature et les choses créées? — Quelques-uns les comparent à la graine et à l'arbre. La graine et l'arbre sont équivalents bien que différents en apparence. Quoique les mêmes en substance, ils ne sont nécessairement coexistants ni corrélatifs. On les compare aussi aux vagues et à la mer. Les premières ne peuvent pas exister sans la seconde, mais la mer peut exister sans les vagues ; il faut du vent pour les produire. Ainsi, quoique la nature et les choses créées soient d'une même essence, toutefois, pour que celles-ci obtiennent d'être développées de la nature, il faut l'intervention d'une cause efficiente, c'est-à-dire l'entremise du Créateur.

« L'âme, la vie, le corps, sont-ils simplement des ombres? — L'âme est de même nature que Dieu, et une des nombreuses propriétés de la vie universelle; comme une goutte d'eau relativement à la mer; lorsque la goutte d'eau se réunit à celle-ci, elle devient elle-même la mer.

« En quoi diffèrent le *paramâtmâ* et le *djivâtmâ* (l'âme suprême de l'âme humaine) ? — Elles n'ont point de différence; les plaisirs et les peines qu'éprouve cette dernière viennent de son emprisonnement dans le corps ; l'eau du Gange est toujours la même, soit qu'elle coule librement dans ses rives, soit qu'on la renferme dans une carafe.

« Quelle différence cela occasionne-t-il ? — Une grande différence : une goutte de vin ajoutée à l'eau d'une carafe communique sa saveur à toute la masse, mais elle la perd dans le fleuve. Ainsi le Paramâtmâ est incapable d'accident, mais le Djivâtmâ est affecté par les sens et les passions. De l'eau jetée sur le feu éteindrait le feu; mais mettez de l'eau sur le feu dans une bouilloire, le feu fera évaporer l'eau ; ainsi le corps est la chaudière, la passion le feu, et l'âme, qui est ici comparée à l'eau, se disperse au dehors. L'âme suprême est seule incapable de ces accidents, et, en conséquence, on n'obtient la félicité qu'en se réunissant à elle; les particules dispersées et individualisées se combinent de nouveau avec elle, comme les gouttes d'eau avec le courant dont elles sortent; d'où il résulte que, quoique Dieu n'ait pas besoin du service de ses esclaves, néanmoins ses esclaves doivent se rappeler qu'ils sont séparés de Dieu par le corps seulement, et s'écrier continuellement : *Heureux le moment où je soulèverai le voile de dessus sa face. Le voile de la face de mon bien-aimé, c'est la poussière de mon corps.*

« Quels sont les sentiments du parfait faquir ? — Ils n'ont pas été décrits et ils ne peuvent l'être; ainsi qu'il a été dit : Quelqu'un me demanda quelles sont les sensation d'un amant ? Je répliquai : Quand vous serez amant, vous le saurez. »

BABAYIS, religieux musulmans, fondés par Abdoul-Ghani Pir Babayi, mort à Andrinople, l'an 870 de l'hégire (1465 de J.-C.). Ils sont partisans d'Ali. *Voy.* DERWISCH.

BABÉ-BOUNTI, dieu subalterne adoré dans l'archipel Viti.

BABEK-HARÉMI, sectaire musulman, qui vivait au commencement du IIIe siècle de l'hégire; il établit de nouveaux principes sur la transmigration des âmes. Sa doctrine fit les plus grands progrès dans l'Azerbidjan, dans l'Arménie et dans toute la Perse. Il la soutint les armes à la main, à la tête de plus de 150,000 hommes, tous partisans de ses opinions. Après vingt ans de sanglantes collisions, il fut pris enfin l'an 122 (837 de J.-C.) et mené à Bagdad avec ses dix-sept enfants, ses vingt-trois femmes, et 3,300 de ses prosélytes. Le khalife Mohammed III lui fit couper les bras et les jambes et laissa pendant plusieurs jours son corps exposé à la vue du peuple. Il paraît qu'il était surnommé le *Directeur de la religion joyeuse*, ce qui montre que les musulmans accusaient ses sectateurs de vivre dans une espèce d'épicuréisme.

BABÉKIYÉ, surnom des ismaéliens, sectaires musulmans, ainsi appelés parce que plusieurs d'entre eux ont suivi *Babek* le Gaillard, qui arbora l'étendard de la révolte dans l'Aderbidjan. *Voy.* ISMAÉLIENS.

BABEL (TOUR DE), un des plus anciens et des plus célèbres monuments dont il soit parlé dans les livres saints. Voici comme son histoire est racontée dans la Genèse : *Il n'y avait sur la terre qu'une seule langue;* et les enfants de Noé, *étant partis de l'Orient, trouvèrent une plaine dans le pays de Sennaar et s'y établirent. Puis ils se dirent l'un à l'autre : « Allons, faisons des briques et cuisons-les au feu. » Ils se servirent donc de briques au lieu de pierres, et de bitume au lieu de ciment. Puis ils dirent : « Allons, bâtissons-nous une ville avec une tour dont le sommet atteigne jusqu'au ciel; et faisons un nom* (ou un signal), *de peur que nous ne soyons dispersés sur toute la face de la terre. Or Jéhova descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les enfants des hommes; et il dit : « Voilà que les hommes ne forment qu'un peuple, et ils parlent la même langue; maintenant qu'ils ont commencé, s'arrêteront-ils dans la hardiesse de leurs entreprises? Venez donc, descendons, confondons leur langage, afin que l'un n'entende plus la langue de l'autre. » Jéhova les dispersa donc de ce lieu dans toutes les contrées, et ils cessèrent de bâtir la ville. C'est pourquoi on l'appela* Babel, *parce que c'est là que toutes les langues furent confondues, et que de là Jéhova dispersa les hommes sur toute la face de la terre.*—Cet événement,

arriva 531 ans environ après le déluge universel. Il paraît qu'il resta dans cet endroit un certain nombre de descendants de Noé qui habitèrent cette ville appelée *Babel* ou confusion, et nommée par les Grecs *Babylone*. C'est la plus ancienne ville mentionnée dans l'histoire. Quant à la tour, elle devint le premier temple païen, car c'est là qu'on adorait Baal ou Bélus. Quelques savants prétendent que la tour de Bélus que l'on voyait à Babylone, du temps d'Hérodote, n'était pas la véritable tour de Babel, mais une nouvelle construite sur l'emplacement de la première, peut-être à son instar. Elle était composée de huit étages en retrait, qui offraient l'aspect de huit tours superposées les unes aux autres. (Il en reste encore actuellement trois étages.) On montait d'un étage à l'autre par des rampes extérieures. Au centre de l'édifice était une grande salle, ornée de siéges somptueux et servant de lieu de repos. Au-dessus de la huitième tour était le temple de Bélus, qui était en même temps un observatoire. Il y avait dans ce temple une table d'or et un lit de même métal, mais sans aucun simulacre. La statue du dieu, confinée dans une chapelle intérieure, était d'or, ainsi que les meubles et les autels qui l'entouraient. De ces deux autels, le plus petit servait aux sacrifices des animaux à la mamelle, et le plus grand à l'immolation des animaux adultes. Outre cette première statue assise, il y en avait une autre debout, dans l'attitude d'un homme qui marche; elle était en or, travaillée au repoussé, et avait douze coudées de hauteur. Les richesses du temple de Bélus étaient évaluées par Hérodote à cinquante-quatre millions de notre monnaie. Tout cela devint la proie des rois Mèdes, successeurs de Cyrus. Sur le faîte de l'édifice étaient placées trois statues d'or battu, qui représentaient, suivant les Grecs, *Zeus*, *Rhéa* et *Héra*. Les deux premiers sont *Baal* ou *Bel* et *Mylitta*. — On considère généralement comme un souvenir de la Tour de Babel les guerres des Titans et des Géants contre les dieux, dont retentissent la plupart des mythologies antiques et modernes. *Voy.*, dans notre Dictionnaire de la Bible, l'art. Babel, et l'addition à l'art. Babylone.

BABIA, divinité révérée en Syrie, et particulièrement à Damas. On croit que c'était la déesse de l'enfance, et qu'on la représentait sous la forme d'un enfant. Les mères, dit-on, lui offraient les leurs en sacrifice.

Babyloniens (Religion des). M. Raoul Rochette a développé, dans son *Cours d'archéologie*, comment *l'eau* ou *l'humide* était la base du système religieux des Chaldéens et de plusieurs autres peuples de l'antiquité; il a démontré que cet élément avait enfanté ces assemblages monstrueux d'hommes et d'animaux, dont les anciennes théogonies sont remplies, et qui couvraient entre autres les murs du temple de Bélus à Babylone. Mais parmi le grand nombre de divinités adorées par ce peuple, nous nous arrêterons, avec ce savant, à celles qui jouent un plus grand rôle. Les deux principales, celles qui se multiplient le plus sur les monuments sont *Bel* ou *Baal* et *Mylitta*. On leur consacrait des statues colossales, en or massif, disent les historiens grecs, mais M. Raoul Rochette prouve par les écrivains hébreux que ces statues étaient en bois revêtu de lames d'or assez épaisses. Sur un grand nombre de monuments conservés jusqu'à présent, *Bel* est représenté, tantôt debout, une jambe devant l'autre dans l'attitude de la marche, la tête, imberbe ou barbue, coiffée d'une tiare radiée, tenant d'une main une couronne, et de l'autre, un poignard, un sceptre ou une épée; tantôt avec les symboles du soleil ou de la lune, signes nécessaires d'une religion qui n'était autre que le culte des astres. *Voy.* Baal. — *Mylitta* n'était autre que la *déesse Nature*, expression de l'humide, principe générateur de tous les êtres, reproduite par les Grecs dans la *Diane* d'Ephèse et la *Junon* de Samos. Elle est représentée assise sur un siége radié, avec les fruits du pavot et de la grenade, emblèmes de sa fécondité. La figure est vue de face, image de la pleine lune; le corps est appuyé sur un lion; devant lui deux chiens s'élancent l'un sur l'autre en se croisant. A ses pieds est un autel sur lequel sont placées des têtes de béliers, signe de l'équinoxe; à côté on voit une étoile et un croissant, signes du soleil et de la lune. — Une troisième divinité était *Nébo*, ou *Nabo*, dieu médiateur entre le principe du bien et celui du mal, comme le *Casmilus* des Etrusques, l'*Hermès* des Grecs et le *Mercure* des Latins. On le voit représenté sur un monument trouvé par le voyageur Mignan, sous la forme d'une figure mâle et barbue, la tête couverte d'une tiare attachée avec des bandelettes, revêtue d'une tunique courte, serrée et sans manches, les jambes couvertes d'une sorte de pantalon d'étoffe rayée. Il est debout, ses pieds reposent sur deux sphynx ailés qui tournent le dos, et il retient de chaque main deux animaux, qui, dressés sur leurs pattes de derrière, semblent vouloir s'élancer l'un sur l'autre. En effet la lutte entre les deux principes est souvent représentée par des chasses ou des combats d'animaux. — Bérose nous fait connaître encore une autre divinité babylonienne, c'est *Hercule-Sandès*, dont on voit l'effigie sur de curieuses médailles de Tarse. Il est debout sur une base carrée, vêtu d'une peau de lion, avec un carquois sur les épaules, et un vase ou une couronne à la main. La ville de Tarse, qui avait été fondée par Sandès, célébrait tous les ans une fête solennelle en son honneur.

BACAR-ID, ou BACR-ID, fête que les musulmans de l'Inde célèbrent en mémoire d'Ismaël, sur le point d'être sacrifié par Abraham son père. *Voy.* Id-el-Corban.

BACCHANALES, fêtes célèbres dans l'ancien paganisme, qui d'abord eurent sans doute un but religieux, mais qui dégénérèrent ensuite en honteuses débauches. Elles prirent naissance parmi les Egyptiens, qui les instituèrent en l'honneur d'Osiris, père de la nature et de la fécondité, adoré chez les Grecs sous les noms de *Dionysios* ou de *Bac-*

chus. La plupart des cérémonies de ces fêtes avaient pour but de retracer les malheurs d'Osiris, ses guerres contre Typhon, le génie du mal, et la honteuse mutilation qu'il eut à souffrir de la part de ce tyran. Ce n'était d'abord qu'une allégorie aux mystères de la nature, et à la lutte continuelle du bien et du mal qui paraît l'agiter; mais peu à peu on s'éloigna du sens allégorique, on le présenta au peuple sous les images les plus grossières, et le peuple dut croire que la débauche était le culte le plus agréable à la divinité. La corruption des mœurs acheva de faire oublier le motif de l'institution première. Lors de la célébration des bacchanales, les Egyptiens paraissaient transportés de folie; des hommes et des femmes, déguisés en satyres, armés de thyrses ou javelines entourées de pampres, agitant dans leurs mains des sistres et des tympanons, couraient confusément en poussant des cris et des hurlements. Des femmes précédées d'un joueur de flûte, portaient processionnellement des statues représentant sans doute Osiris ou Bacchus; mais l'image la plus solennelle étaient ces énormes et hideux *phallus*, dont l'obscénité était encore augmentée par les mouvements qu'on leur imprimait au moyen de fils ou de cordelettes. Le jour consacré spécialement à la fête de Bacchus, chacun immolait devant sa porte, à l'heure du repas, un pourceau, animal en horreur chez les Egyptiens; c'est pourquoi après le sacrifice on le donnait à emporter à celui qui l'avait vendu. — De l'Egypte, ces orgies passèrent dans la Grèce environ 1400 ans avant J.-C.; mais ce ne fut pas sans de longues et terribles luttes qu'elles parvinrent à s'y établir; en vain les princes, les magistrats, les ministres des anciens cultes tentèrent-ils de s'opposer à ces désordres; non-seulement tous échouèrent, mais plusieurs y perdirent la vie; ainsi Penthée est déchiré par sa propre mère et par ses sœurs, pour avoir voulu s'opposer à leur licence; Lycurge éprouve le même sort, à Nysse; Orphée, dans la Thrace. Les thyrses étaient souvent, dans la main des bacchantes, une arme qu'il était dangereux d'affronter. On se borna à faire des règlements pour les contenir dans de justes bornes, mais la plupart du temps la licence et le fanatisme du peuple l'emporta sur les décrets des magistrats. Au temps marqué pour la célébration de ces fêtes, qui avaient lieu à Athènes au mois de novembre, les villes et les campagnes retentissaient des cris : *Io! io Bacche! Io triumphe! Evan! évhoé!* Alors les bacchants déguisés en satyres, en faunes, en ityres, se répandaient en furieux dans les campagnes, couraient de tous côtés en jouant de la flûte, en sonnant des trompettes, ou en poussant des hurlements; les femmes, transformées en ménades, en thyades, en bassarides, se livraient, les cheveux épars, à toutes sortes de déréglements et de transports fanatiques. — Il y avait toutefois, dans la Grèce, des peuples qui célébraient les fêtes de Bacchus avec plus d'ordre et de décence. Ainsi, chez les Evianes, en Macédoine, au milieu des libations de vin, paraissaient deux danseurs dont l'un figurait un laboureur occupé à cultiver son champ, et l'autre jouait le rôle d'un soldat ennemi, cherchant à surprendre le laboureur; celui-ci quittait sa charrue, saisissait ses armes et tous deux se livraient à une pantomime qui exprimait tous les détails du combat. *Voy.* Dionysies. — Les bacchanales s'introduisirent ensuite chez les Etrusques, dans la Grande-Grèce et dans la Campanie, d'où elles passèrent chez les Romains, qui les accueillirent avec avidité. Ces fêtes furent d'abord mystérieuses et secrètes; elles étaient célébrées par quelques femmes formant entre elles une espèce de société, et qui s'assemblaient tous les ans dans un local à ce destiné, où elles célébraient les bacchanales trois fois l'année. Les hommes étaient exclus de ces mystères, et les femmes ne pouvaient y être admises qu'après une sorte d'initiation. Des femmes mariées et recommandables par leur gravité présidaient aux cérémonies, qui avaient lieu, en plein jour, et tout se passait avec ordre. Mais une femme de Campanie, *Paculla Minda*, devenue grande prêtresse, et se donnant pour inspirée, fit de grands changements; elle commença par faire initier ses deux fils, *Minius* et *Herrennius-Cerrinius;* les autres femmes, imitant son exemple, firent agréger d'abord leurs plus proches parents, ensuite leurs amis et leurs voisins; bientôt les mystères furent communs aux deux sexes. Alors on changea le temps des assemblées; on les tint pendant la nuit; on avait besoin de ses ténèbres pour couvrir les infamies auxquelles on s'y livrait; on les tint aussi tous les mois, et chaque fois pendant l'espace de cinq jours. Il n'y avait sorte de crime auquel on ne se livrât au milieu des ténèbres de la nuit; ceux qui s'y refusaient y étaient forcés, ou bien on les immolait, de crainte qu'ils ne trahissent les mystères. Aussi Rome était remplie de désordres et de crimes secrets dont on ignorait la cause. Chaque jour on découvrait des assassinats, des viols, de faux testaments, de fausses signatures; le silence de la nuit était troublé par des cris confus, par des hurlements, par le bruit des instruments, qui servaient à voiler les crimes, à étouffer les cris des coupables et des victimes. Enfin le consul Posthumius parvint à découvrir la source immonde de tant d'horreurs et de turpitudes, auxquelles prenaient part plus de sept mille personnes, tant hommes que femmes, dont un grand nombre appartenaient aux familles les plus distinguées de la ville. On peut lire dans Tite-Live (*Liv.* xxxix) les mesures sages et prudentes qui furent prises, tant pour découvrir ces mystères que pour punir les principaux coupables et mettre un terme à ces désordres. Un sénatus-consulte, de l'an de Rome 568, abolit les bacchanales, mais sans détruire le culte de Bacchus. Ceux qui voulaient s'y faire initier en faisaient la demande au sénat, où devaient se trouver au moins cent sénateurs. Il ne fut permis de réunir que cinq

personnes au sacrifice secret qu'on offrait à Bacchus; les initiés ne devaient pas avoir de prêtre, ni mettre en commun des sommes d'argent pour célébrer ces fêtes. Les bacchanales reprirent quelque faveur sur les derniers temps de la république; Antoine les célébra, il aimait à paraître couronné de lierre, chaussé du cothurne, un thyrse à la main, promenant dans son char la belle Cléopâtre. L'impure Messaline renouvela aussi, avec des femmes débauchées, les anciennes licences des fêtes de Bacchus.

BACCHANTES, femmes vouées à la célébration des mystères de Bacchus; on les appelait encore *ménades*, *bassarides*, *thyades*, *mimallonides*, *édonides*, *éviades*, *éléides*, noms tirés soit des actes auxquels elles se livraient, soit des cris qu'elles poussaient pendant leurs désordres fanatiques. Les premières bacchantes furent celles qui suivirent Bacchus à la conquête des Indes. De nombreux bas-reliefs les représentent demi-nues, et couvertes seulement d'un voile léger, ou de peaux de tigres passées en écharpe, la tête couronnée de lierre, les yeux égarés et le thyrse à la main. Quelquefois on les voit chaussées du cothurne, les reins ceints de pampres, la tête ornée de guirlandes de smilax, de chêne, de sapin ou de laurier; elles faisaient retentir l'air de leurs hurlements et du bruit de leurs instruments barbares, criant: *Evohé! Io Bacche!* etc., menaçant et frappant les spectateurs, formant des thyases ou danses qui consistaient en bonds irréguliers et convulsifs, déchirant de jeunes taureaux, mangeant leur chair crue, répandant de tous côtés du lait, du vin, du miel. Bien que les vierges, les femmes mariées et les veuves concourussent à la célébration des fêtes de Bacchus, quelques auteurs prétendent que les véritables bacchantes étaient vierges et qu'elles seules portaient le thyrse en criant et en hurlant. Euripide et Nonnus soutiennent qu'elles étaient, malgré leurs fureurs et leur immodestie, fort jalouses de leur chasteté, et qu'elles usaient vigoureusement du thyrse contre les tentatives des hommes. Mais Juvénal et Lycophron sont d'un sentiment tout opposé, et avancent que c'étaient des femmes dissolues. Il est probable que les uns et les autres avaient raison.

BACCHANTS, hommes admis aux bacchanales, ou aux fêtes de Bacchus. Ils portaient les mêmes ornements que leur dieu, et avaient la tête couronnée de feuilles et de baies de lierre. Lorsqu'ils étaient échauffés par le vin, ils se frappaient avec de gros bâtons, de manière à se blesser grièvement, ou même à se tuer; ce qui arrivait quelquefois. C'est pourquoi on substitua dans la suite à ces bâtons des tiges de férule. Souvent ils avaient, ainsi que les bacchantes, la figure barbouillée de jus de mûres, de gros vin ou de lie; ce qui représentait le sang des victimes, dont ils se teignaient la figure dans les premiers temps.

BACCHEPEAN, surnom de Bacchus adoré par les Grecs, sous les traits d'un vieillard.

BACCHIQUES. Il y avait chez les Grecs une secte célèbre dans l'antiquité dont les membres portaient le nom de *Bacchiques*, parce qu'ils révéraient Bacchus comme leur patron, ou *Orphiques*, parce qu'ils prétendaient suivre la doctrine d'Orphée. D'après Hérodote, ils avaient adopté les dogmes des Egyptiens et des pythagoriciens, et croyaient que c'était une impiété d'enterrer dans des vêtements de laine ceux qui étaient initiés à leurs mystères. Ils enseignaient une doctrine particulière, ils assujettissaient les parfaits à des pratiques égyptiennes, à ne vivre que de fruits et de légumes, et à s'abstenir de sacrifices sanglants. Platon les dépeint comme des charlatans qui, colportant des livres attribués à Musée et à Orphée, allaient frapper à la porte des grands, pour leur offrir de les purifier des crimes dont eux ou leurs ancêtres pouvaient être souillés, ou même de faire tomber le courroux des dieux sur leurs ennemis; le tout au moyen de sacrifices et de quelques cérémonies religieuses.

BACCHIS, taureau consacré au Soleil, et révéré à Hermouthis, en Egypte. Si on en croit Macrobe, le poil de ce taureau changeait de couleur à chaque heure du jour et croissait dans un sens contraire à celui des autres animaux.

BACCHUS. M. Lenormant, après avoir démontré qu'il est à peu près impossible de trouver la véritable étymologie du vocable *Bacchus*, continue de la sorte : *La tradition mythologique nous expliquera-t-elle mieux ce que c'est que Bacchus? C'est le fils de Jupiter et de Proserpine; c'est le fils de Nilus, de Caprius, de Jupiter et de Luna, de Nisus et de Thioné, d'Ammon et d'Amathéa, de Jupiter et de Cérès, de Saturne et de Rhéa, d'Isis, de Jupiter et de Sémélé. Il est élevé par la nymphe Nysa, ou bien dans la ville, indienne ou arabe, de Nysas, dans l'île de Nysa, formée par le Nil, ou le fleuve ou le lac Triton, ou bien sur la montagne de Nysa, ou bien dans l'île de Naxos, ou bien dans l'Eubée, ou bien dans l'Oréasis, contrée de la Laconie, ou bien à Patras, à Elée, à Téos, à Eleuthères. Ses nourrices sont tantôt les Hyades, tantôt Ino, Autonoé et Agavé, tantôt Philia, Coronis, et Clyda, tantôt Hippa, et bien d'autres encore. Je ne finirais pas si j'énumérais tout ce que l'antiquité a raconté de contradictoire sur les expéditions militaires de Bacchus, sur ses amours, ses enfants, ses vengeances, ses bienfaits. L'idée qui résulte de tous ces récits, c'est que Bacchus est un dieu universel, le même, suivant le témoignage des anciens, que l'Osiris des Egyptiens, que le Phanès des mystères, que l'Adonis de la Phénicie, et probablement aussi le même que le Mithra des Perses et le Siva des Indiens.* L'incohérence, l'opposition même de ces traditions font voir qu'il y a eu plusieurs Bacchus, comme plusieurs Apollons et plusieurs Hercules. En effet Diodore en compte trois : le vainqueur des Indes, surnommé Bacchus le Barbu; le fils de Jupiter et de Proserpine,

représente avec des cornes; et le fils de Jupiter et de Sémélé, appelé le Bacchus thébain. Cicéron en compte jusqu'à cinq : le premier, fils de Jupiter-Ammon et de Proserpine; le second, de Nilus; le troisième, de Caprius, roi d'Asie; le quatrième de Jupiter et de Luna; et le cinquième, de Nisus et de Theoné. Le premier est sans contredit le même qu'Osiris, et ce fut sans doute Orphée qui apporta son culte de l'Egypte en Grèce. Avec de telles dissonances on sent combien il est difficile de composer une histoire suivie de ce personnage. Voici cependant comment on raconte à peu près l'histoire du Bacchus thébain. Jupiter, épris des charmes de Sémélé, fille de Cadmus, roi de Thèbes, la rendit enceinte. Junon, jalouse de l'infidélité de son époux, prit les traits de Béroé, nourrice de la princesse, et lui conseilla, pendant sa grossesse, d'exiger de son amant, comme une preuve d'amour, qu'il vînt la voir dans tout l'appareil de sa majesté. Sémélé fit donc jurer Jupiter par le Styx de lui accorder ce qu'elle demanderait, puis elle formula son désir, exigeant qu'il le satisfît. Le dieu s'efforça en vain de lui faire abandonner sa résolution; mais, vaincu par ses instances, lié d'ailleurs par un serment inviolable, il lui apparut un jour au milieu des foudres et des éclairs. Le palais s'embrasa, et Sémélé, victime de son indiscrétion, périt au milieu des flammes. Jupiter fit extraire par Vulcain l'enfant du sein de sa mère et le fit coudre dans sa *cuisse*, jusqu'à ce qu'il eût atteint la fin des neuf mois. D'autres disent que ce furent les nymphes qui le retirèrent des cendres de sa mère et se chargèrent de l'élever. Suivant d'autres, Mercure leur porta l'enfant à Nysa en Arabie. Dans les *Bacchantes* d'Euripide, Tirésias dit que Jupiter, voulant dérober cet enfant aux fureurs de Junon, le cacha comme en *ôtage* dans une nuée. Enfin Eustathe affirme que Bacchus fut nourri sur le mont *Méros* dans les Indes. Au milieu de cette diversité de tradition, il est bon d'observer l'omophonie des noms *meros*, cuisse, *omeros*, otage, et *Meros*, le mont Mérou. Pendant son enfance, Bacchus fut poursuivi par la haine de Junon; elle avait envoyé contre lui, durant son sommeil, un amphisbène ou serpent à deux têtes, que le jeune dieu tua de ses mains; ensuite elle le frappa de folie, ce qui le fit errer dans une partie du monde; il n'en fut délivré qu'en Phrygie par Rhéa ou Cybèle. Dans ses voyages, il s'endormit une fois dans l'île de Naxos et fut enlevé par des pirates tyrrhéniens, mais à son réveil il les changea en dauphins, à l'exception du pilote Acétès, qui s'était opposé à cette violence. C'est dans cette île encore qu'il épousa Ariadne délaissée par le perfide Thésée, et dont il eut plusieurs enfants, Céranus, Thoas, Enopion, Tauropolis, etc. Il entreprit la conquête des Indes, et marcha vers ces vastes contrées à la tête d'une armée composée d'hommes et de femmes armés de thyrses, et accompagné par le vieux Silène, fidèle gardien de son enfance. L'expédition marchait au son des cymbales et des tambours. Sa conquête ne coûta point de sang; les peuples se soumettaient d'autant plus volontiers qu'il leur enseignait l'art de cultiver la terre, de faire le vin et d'extraire le miel. De là il se rendit en Egypte, répandant partout sur son passage les mêmes bienfaits; aussi les peuples, en reconnaissance, s'empressèrent de lui élever des autels comme à un dieu. Bacchus ne s'acquit pas moins de gloire dans la guerre que les dieux eurent à soutenir contre les Titans; transformé en lion, il se rua sur les ennemis, mit à mort le géant Rhécus, et fit pencher la victoire du côté des dieux. C'est alors, dit-on, que Jupiter lui criait : *Evohé!* courage, mon fils! (comme s'il y avait Eu hyé). Cette exclamation a peut-être une autre étymologie (*Voy.* Evohé). D'autres disent qu'il fut tué par les Titans, qui le mirent en pièces; mais que Minerve sauva sa tête, ou son cœur, et les corybantes ses parties viriles, origine des *phallus* portés en procession dans les bacchanales. On ajoute que Jupiter l'aurait ensuite ressuscité. — On donnait à *Bacchus* un grand nombre de noms; les principaux sont *Iacchus*, *Bromius*, *Lyæus*, *Evan*, *Psilas*, *Liber*, *Dionysius*. Voy. entre autres ce dernier. *Voy.* aussi l'art. Liber de notre Dictionnaire de la Bible.

On représente ordinairement Bacchus sous la forme d'un jeune homme, sans barbe, d'une physionomie agréable, quelquefois avec des cornes sur la tête, symbole de force et de puissance, et traîné sur un char attelé de tigres et de panthères. D'autres fois il est vêtu d'une peau de tigre, et porte sur la tête une couronne de pampres, de lierre ou de figuier; ou bien on lui met une grappe de raisin à la main. Maintenant il est regardé communément comme le dieu du vin; mais il est fort probable que cette spécialité n'est qu'un accessoire introduit dans la décadence du paganisme. On lui immolait la pie, le bouc, le porc, le serpent. Les animaux qui lui étaient consacrés étaient le phénix, le lièvre, la panthère; parmi les arbres c'étaient la vigne, le lierre, le figuier, le chêne, le sapin. Son culte était répandu dans toute la Grèce et chez les Romains : car, outre les *Dionysies* et les *Bacchanales*, dont il est parlé en leur lieu, il y avait encore un grand nombre de fêtes plus décentes; elles avaient lieu, pour la plupart, à l'époque des vendanges. *Voy.* Dionysius.

BACHELIER EN THÉOLOGIE. Le premier des degrés que peut obtenir un étudiant en théologie, après avoir soutenu publiquement une thèse. Les bacheliers en théologie lisaient et commentaient pendant un an la Bible, d'où ils étaient appelés *Biblici*, et pendant un an le Maître des Sentences, d'où ils étaient appelés *Sententiarii*. Ils passaient ensuite au grade de licencié. Actuellement, en France, les étudiants se mettent assez peu en peine de prendre les degrés, quoique l'Université les ait conservés.

BA-CHUA-LIEU-HANH, divinité tunquinoise, adorée surtout à Cua-toan, dans la province Nghe-an, où elle a un temple

desservi par deux jeunes filles. Quand une d'elles se retire, elle est remplacée par une autre, choisie parmi les filles du canton, c'est Ba-chua-lieu-hanh elle-même qui daigne la choisir; ou bien la prêtresse qui reste au service du temple choisit sa compagne, par l'inspiration de la déesse. Lorsqu'elles quittent leurs fonctions, on leur donne une petite somme d'argent pour vivre. On prétend que Ba-chua-lieu-hanh était une femme débauchée de la province du Midi, qui ayant un jour chanté des chansons impudiques fut tuée par quelques jaloux et jetée dans un fleuve. Elle fut adorée après sa mort. Un grand nombre de divinités grecques n'avaient pas une origine plus honorable.

BACHUE, personnage mythologique des Muyscas. C'était une femme qui, disaient-ils, sortit autrefois du lac d'Iguague, à quatre lieues de Tunja, tenant à la main un enfant de trois ans. Ils construisirent une maison dans l'endroit où est situé aujourd'hui le village d'Iguague. Quand ce jeune garçon fut devenu grand, il cohabita avec sa mère, qui était si féconde, qu'elle accouchait toujours de cinq ou six enfants à la fois; aussi le monde fut-il promptement peuplé. Quand Bachue fut devenue très-vieille, elle convoqua, sur le bord du lac, sa nombreuse postérité, et, après avoir pris congé de tous ses enfants, elle se précipita dans les flots ainsi que son mari. La tradition ajoute qu'ils furent transformés en deux énormes serpents qui habitent encore le lac, et apparaissent quelquefois. Bachue est quelquefois confondue avec *Chia*, la Lune, ou avec *Huitaca*.

BA-CO-TI, espèce de devineresses ou de magiciennes au Tonquin, qui ne sont consultées que par le peuple.

BACULAIRES, sectaires d'Allemagne appelés aussi *Stebleriens;* ces noms leur venaient du latin *baculus* et de l'allemand *stab*, qui tous deux signifient *bâton*. C'était une branche d'anabaptistes qui s'éleva en 1528; ils prétendaient qu'il fallait prendre à la lettre la recommandation que Jésus-Christ fit à ses apôtres de ne point porter d'autres armes qu'un *bâton*, et de présenter la joue gauche à ceux qui les auraient frappés sur la joue droite; d'où ils concluaient qu'on ne devait point repousser la force par la force, et qu'il était contre l'esprit du christianisme de citer quelqu'un en justice. Ils avaient en cela une doctrine tout opposée à celle des autres anabaptistes, qui ne craignaient pas d'user de violence pour dépouiller de leurs biens ceux qui ne pensaient pas comme eux, et de les contraindre par le fer et le feu à se soumettre à leur domination. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. BACULAIRES et ANABAPTISTES.

BACURDE, divinité particulière aux anciens habitants du territoire de Cologne. On ignore du reste qui elle était, son nom n'étant connu que par une inscription.

BAD. Ce mot, qui signifie *le vent*, est le nom d'un ange qui préside aux vents, suivant la mythologie persane. Le mois de *bad* lui est consacré; et ce génie est le protecteur de tout ce qui se fait le 22e jour de chaque mois.

BADLOUANG, religieux talapoin d'un ordre plus élevé que les *Nens* et les *Picous;* les *Sancrats* ont seuls le droit de conférer cet ordre qu'on ne peut recevoir avant vingt-un ans. Le postulant se présente devant le Sancrat, se prosterne à ses pieds, lui témoigne le plus vif empressement d'être initié et lui promet une somme d'argent. Au jour fixé pour la cérémonie, le Sancrat récite sur le récipiendaire les prières accoutumées, et lui donne la liste des commandements à observer. Alors on porte l'initié en triomphe sur les épaules, au bruit des instruments de musique et aux applaudissements de la multitude. Si le nouveau Badlouang est en état de faire une certaine dépense, il se fait porter dans un ballon doré, conduit par un grand nombre de rameurs, et suivi d'une longue file de ballons proprement ornés. Pour subvenir à ces frais, le candidat a coutume, quelque temps avant son ordination, de faire une quête dans la ville et dans la campagne. Ses parents vont aussi quêter de leur côté, et chacun s'empresse de contribuer à cette bonne œuvre.

BADO-GOSDEI, c'est-à-dire le grand dieu; il est la divinité principale des Paharrias ou Khonds, qui habitent la région située entre Alahabad et Masulipatam. Ces peuples le regardent comme le créateur de l'univers, et lui adressent leurs prières soir et matin. Ils adorent en outre plusieurs divinités inférieures, auxquelles ils offrent pareillement leurs vœux accompagnés de sacrifices de buffles, de chèvres, de volailles et d'œufs. Parmi ces dieux subalternes, les principaux sont Mâlnab, génie tutélaire de chaque village; Déva-Nei, dieu domestique, et Pow, à qui l'on sacrifie avant d'entreprendre un voyage. Les Paharrias croient à la métempsycose, aux songes, aux sorciers, aux mauvais esprits. Ils disent que Bado-Gosdei a mis dans l'origine sept frères en possession de la terre; que les Européens descendent du sixième, et qu'eux-mêmes sont les enfants du premier. Ils n'adorent point d'idoles, mais ils sacrifient sur une certaine pierre noire qui se trouve dans leurs montagnes, et qu'ils consacrent à cet effet avec diverses cérémonies. Ils ont plusieurs fêtes solennelles dont la principale est le *Tchittaria*, qui dure cinq jours. On y sacrifie un grand nombre d'animaux, et on y offre aux dieux des grains et des liqueurs. Le tout est ensuite consommé par les fidèles. Pendant toute la durée de cette fête, tout hommage doit se rapporter à la divinité; on s'abstient même de saluer ses parents et les étrangers.

BADUHENNA, divinité adorée par les Frisons et les Chérusques; elle avait chez les premiers, une forêt portant son nom, qui lui était consacrée. Les Scandinaves honoraient aussi *Badumna*, déesse des forêts. *Baduhenna* et *Badumna* sont peut-être la même divinité.

BAFURR, génie de l'ancienne mythologie

scandinave, qui présidait à la peur, ainsi que *Skfer*.

BAGAD. Les juifs allemands ont coutume d'écrire ce mot au-dessus de la porte de leur maison, s'imaginant qu'il leur portera bonheur. C'est la formule que prononça Zelpha, concubine de Jacob, en mettant un fils au monde; elle peut se traduire par *à la bonne heure!* C'est pourquoi cet enfant fut appelé *Gad*. Il se pourrait aussi que *Bagad* fût une espèce de serment par lequel Zelpha aurait juré par *Gad*, divinité ou planète adorée en Mésopotamie. *Voy.* BAAL-GAD.

BAGNOLIENS, ou BAGNOLAIS. Ce sont des hérétiques qui s'élevèrent l'an 730, à Bagnols, ville du Languedoc. Ils étaient dans les principes du manichéisme, rejetaient l'Ancien Testament et une partie du Nouveau, et prétendaient que Dieu ne crée point les âmes quand il les unit au corps, qu'il n'y a point en lui de prescience, que le monde est éternel, etc. Ces erreurs furent continuées ou renouvelées par les albigeois.

BAGOE, femme qui apprit aux Toscans l'art de deviner par le tonnerre et les foudres; elle fut, dit-on, la première de son sexe qui rendit des oracles. On croit qu'elle est la même que la sibylle Erythrée ou Hérophile. Quelques-uns prétendent qu'elle n'est pas antérieure à l'époque d'Alexandre.

BAGUETTE DIVINATOIRE. *Voy.* RHABDOMANCIE.

BAGUETTES. Dans la Nouvelle-Zélande, quand on veut prévoir l'issue d'une campagne, un jeune homme prend un nombre de baguettes égal à celui des tribus belligérantes, il aplanit un certain espace de terrain, y plante les baguettes, comme des quilles, sur deux lignes parallèles représentant les deux armées en présence, et s'éloigne un peu en attendant l'effet que produira le vent. Si les baguettes qui représentent l'ennemi tombent en arrière, l'ennemi sera culbuté; si c'est en avant, il sera vainqueur; si c'est obliquement la victoire demeurera incertaine.

BAHIRA, chamelle consacrée aux dieux par les anciens Arabes, qui se servaient de son lait pour faire des libations. Deux autres chamelles, nommées *Saïba* et *Vasila*, pareillement consacrées, n'étaient jamais assujetties à porter des fardeaux, et on leur interdisait l'approche du mâle. Mahomet improuve ces pratiques, dans le cinquième chapitre du Coran.

BAHMAN, le premier des six Amschaspands, ou bons génies créés par Ormuzd; son nom (*Vohou-man*, en zend) signifie le *ciel pur* ou le *ciel excellent*. Il est considéré comme le lieutenant d'Ormuzd, et c'est lui qui joue le rôle le plus important. Il veille sur les bons et sur les juges intègres, il donne la souveraineté aux princes, afin de secourir le faible et l'indigent. Il est ainsi chargé de combattre perpétuellement *Akouman*, le premier des six mauvais génies créés par Ahriman.

BAHMAN PENNOU ET BAHMOUNDI PENNOU. Ce sont deux divinités locales adorées par les Khonds, tribu hindoue qui habite sur la côte d'Orissa. Ces deux noms appartiennent peut-être à la même divinité que le dieu *Brahman* ou *Brahma*. En effet, la partie de cette province où Bahman Pennou est adoré a été plus en rapport que le reste de la contrée avec les Indiens qui professent le culte brahmanique.

BAHMAN-YESCHT, espèce de prophétie, où Zoroastre voit les révolutions de l'empire et de la religion, depuis Gustaspe jusqu'à la fin du monde. Dans un songe, il aperçoit un arbre sortir de terre et pousser quatre branches, une d'or, une d'argent, une d'airain et une de fer: il voit ces branches s'entrelacer, il boit quelques gouttes d'une eau qu'il a reçue d'Ormuzd, et l'intelligence divine le remplit sept jours et sept nuits. Il voit ensuite un arbre qui porte des fruits, chacun de différents métaux. Ce songe semble calqué sur ceux qui sont expliqués dans le livre de Daniel.

BAIANISME, système de théologie qui roule principalement sur la grâce et qui a pour auteur Michel Bay ou Baïus. Celui-ci naquit en 1513 à Malin, village du Hainaut, et fit ses études à Louvain, où il enseigna la philosophie et l'Ecriture sainte vers l'an 1550. Comme à cette époque les erreurs de Calvin faisaient de grands progrès dans les Pays-Bas et dans la Flandre, et que ces hérétiques, rejetant la scholastique, prétendaient s'appuyer uniquement sur l'Ecriture sainte et les Pères des premiers siècles, Michel Baïus en fit une étude sérieuse et s'appliqua à bien comprendre la doctrine de saint Augustin sur la grâce, d'autant plus que les protestants soutenaient que leurs principes étaient sur ce point d'accord avec ceux de ce Père. Or, saint Augustin avait soutenu contre les Pélagiens la nécessité de la grâce, et, sans attaquer la liberté de l'homme, il avait soutenu qu'il était dans une impossibilité absolue de faire son salut sans le secours de la grâce; il avait enseigné qu'Adam même, sans le secours de cette grâce, n'aurait pu persévérer dans la justice originelle, et qu'en conséquence, depuis la chute d'Adam, les hommes ne pouvaient par leurs propres forces opérer leur salut; il avait prouvé que l'homme n'était point dans l'état où Dieu l'avait créé, parce que, sous un Dieu juste et bon, l'homme ne peut naître ni corrompu ni malheureux. Baïus crut donc que le changement opéré dans l'homme par le péché d'Adam donnait la clef de toutes les difficultés sur la liberté de l'homme et sur la nécessité de la grâce; il en conclut que l'état d'innocence était celui dans lequel Dieu avait résolu de créer le genre humain; que la justice, la sagesse, la bonté de Dieu n'avaient pu créer l'homme sans les grâces et les perfections de l'état d'innocence; que la justice d'Adam n'était point à la vérité essentielle en tant que propriété de la nature humaine, mais qu'elle était essentielle pour fuir le vice et la dépravation. Dieu ne pouvait donc faire l'homme tel qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire avec la concupiscence, sans qu'il eût un empire absolu sur ses sens: sans cet em-

pire, l'âme est esclave des corps, ce qui est un désordre impossible dans une créature sortie des mains de Dieu. L'homme, depuis le péché originel, a donc été privé de l'intégrité de sa nature; il est l'esclave de la concupiscence, il n'a plus de force que pour pécher. Nous n'entrerons point dans les détails de ce système et des conséquences que Baïus prétendait en tirer. Ses opinions firent grand bruit parmi les catholiques et les protestants; elles eurent des partisans et des adversaires. Les théologiens de Louvain envoyèrent dix-huit propositions, extraites de Baïus ou de ses disciples, à la faculté de théologie de Paris, qui les condamna comme hérétiques, à l'exception de trois, qui furent seulement déclarées fausses. Baïus les défendit pour la plupart et de la bouche et de la plume. Sur ces entrefaites, il fut député au concile de Trente en qualité de théologien; mais ayant à son retour fait imprimer ses ouvrages, les contestations se renouvelèrent avec plus de chaleur que jamais. On déféra au pape soixante-seize propositions extraites de son livre et qu'on peut rapporter aux principes suivants : l'innocence est l'état naturel de l'homme; Dieu n'a pu le créer autrement; ses mérites en cet état ne peuvent pas être appelés des grâces, et il pouvait par sa nature mériter la vie éternelle. — Depuis le péché, toutes les œuvres de l'homme faites sans la grâce sont des péchés : ainsi toutes les actions des infidèles sont des péchés. — La liberté est la délivrance du péché; elle est compatible avec la nécessité; les mouvements de cupidité, quoique involontaires, sont défendus par le précepte, et ils sont un péché dans les baptisés, quand ils sont retombés en état de péché. — La charité peut se rencontrer dans un homme qui n'a pas encore obtenu la rémission de ses péchés; le péché mortel n'est point remis par une contrition parfaite, qui renferme le vœu de recevoir le baptême ou l'absolution, si on ne les reçoit naturellement. — Personne ne naît sans péché originel, et les peines que la Vierge et les saints ont souffertes sont des punitions du péché originel ou actuel. — On peut mériter la vie éternelle avant d'être justifié; on ne doit pas dire que l'homme satisfait par des œuvres de pénitence, mais que c'est en vue de ces actions que la satisfaction de Jésus-Christ nous est appliquée. Le pape Pie V condamna les soixante-seize propositions par une bulle du premier octobre 1567. Mais il remarque, dans cette même bulle, qu'il y a plusieurs propositions qui pourraient être admises dans un sens autre que celui de l'auteur. Cette condamnation cependant ne mit pas fin aux querelles, on disputa même sur la teneur de la bulle, à laquelle on voulut donner un sens tout différent par la simple transposition d'une virgule. Enfin Grégoire XIII et Urbain VIII confirmèrent le jugement de leurs prédécesseurs. Ces disputes se perpétuèrent jusqu'à la fin du siècle dernier, car la plupart des opinions de Baïus furent adoptées et chaudement défendues par la secte célèbre connue sous le nom de jansénisme; ou plutôt, le jansénisme n'est que la continuation du baïanisme. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. BAÏANISME.

BAIDJANTI-MALA, en sanscrit, *Vaidjayanti-Mala*, collier porté principalement par Vichnou dans toutes ses formes, et composé de cinq joyaux produits par les cinq éléments. Ces joyaux sont : le saphir, produit de la terre; la perle, de l'eau; le rubis, du feu; la topaze, de l'air; et le diamant, de l'espace ou éther.

BAILAN, nom que donnaient à leurs prêtres les anciens habitants des îles Philippines. Ils s'imaginaient que les Bailans pouvaient s'entretenir avec leurs dieux ou *Divatas*, surtout pendant les sacrifices. Lorsqu'il s'agissait de faire un de ces sacrifices, on choisissait un porc des plus grands et des plus gros, on préparait une place qu'on ornait de feuillages et de tapisseries, puis le Bailan sonnait d'une espèce de cornet fait d'une canne fort grosse qui croît dans le pays; c'est alors qu'on le supposait parler aux dieux, après quoi il donnait au porc un coup de lance. En même temps les femmes faisaient avec des clochettes, des tambourins et divers autres instruments, un bruit à assourdir les oreilles. Lorsque le porc était mort, on l'accommodait et chacun en mangeait, à l'exception de l'endroit que la lance avait touché. Ensuite on plaçait une partie du porc ainsi préparé sur un radeau qu'on lançait sur la rivière ou sur la mer, suivant le lieu où avait été fait le sacrifice : c'était afin que le dieu du fleuve ou de l'Océan en mangeât aussi sa part.

BAIN (ORDRE DU), établi en Angleterre par Richard II, vers 1377, augmenté par Henri IV, et renouvelé vers 1714 par Georges Ier, qui lui donna un nouvel éclat. Dans l'origine, les chevaliers devaient se baigner avant de recevoir les éperons d'or, afin, disent les statuts, d'acquérir la pureté de l'eau, et d'avoir l'âme pure et des intentions honnêtes. La marque distinctive est un ruban rouge en écharpe d'où pend un écu de soie bleu céleste en broderie, chargé de trois couronnes d'or avec ces mots, *Tres in unum*, désignant les trois vertus théologales. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. BAIN (*Chevaliers du*).

BAINIENS, espèce de religieux Hindous consacrés au culte de la déesse Mariatale. Ils tirent leur nom d'une espèce de tambour appelé *baïni*, dont ils accompagnent leurs chants. Les Baïniens sont pour la plupart du nombre des parias; ils ne courent point dans les rues comme les autres religieux, et se contentent de demander l'aumône dans les temples de leur déesse.

BAIOPHORE, ou le *dimanche des Baies*. C'est ainsi qu'on nomme chez les Grecs le dimanche des Rameaux ou de *Pâques fleuries*, du mot grec βάϊον, palme ou branche que l'on porte à la main. Par suite, on donna ce nom à des présents que les empereurs

grecs distribuaient, le même dimanche, aux grands seigneurs et aux soldats.

BAIRAGUI ou VAIRAGUI, classe de religieux hindous. Ce nom signifie *exempt de passion*, et peut en conséquence s'appliquer à tous les religieux mendiants qui prétendent être étrangers aux intérêts et aux émotions humaines.

BAIS, nom vulgaire des *Vaisyas*, qui forment la troisième des grandes castes des Hindous. *Voy.* VAISYA.

BAISE-MAIN, témoignage de respect et cérémonie religieuse fort ancienne.

1° Chez les païens, on l'employait pour rendre hommage au soleil, à la lune et aux étoiles. Suivant Lucien, le baise-main tenait lieu de sacrifice aux pauvres. La même cérémonie était pratiquée à l'égard de Moloch, surtout dans les sacrifices d'enfants, qu'on immolait à cette idole. Apulée traite d'athée Emilien, qui, passant devant un temple, se dispensait, par principe d'irréligion, de baiser les mains. En parlant de Psyché, il dit qu'elle était si belle, qu'on l'adorait comme Vénus, en baisant la main droite, l'index appuyé sur le pouce élevé.

2° Chez les catholiques romains, dans l'office solennel, les ministres inférieurs baisent la main du célébrant lorsqu'ils lui remettent ou en reçoivent quelque chose ; ceci a lieu surtout quand l'évêque officie. A la cérémonie de l'offrande, tout le clergé va successivement se mettre à genoux devant lui et lui baise la main droite, ou plutôt l'anneau qu'il porte au quatrième doigt. — Les chrétiens orientaux baisent la main des prêtres, même en dehors des exercices de leur ministère; en Pologne on suit aussi cet usage.

BAISER DE PAIX. L'apôtre saint Paul exhorte plusieurs fois les fidèles, dans ses Epîtres, *à se saluer mutuellement par un saint baiser;* et les chrétiens s'empressaient de témoigner ainsi leur charité et leur amour mutuel. Mais c'est surtout pendant la célébration des saints mystères, quelque temps avant la communion, que tous les assistants se donnaient mutuellement le baiser de paix : nul n'eût osé participer à la manducation de l'eucharistie, sans avoir auparavant montré par cette cérémonie qu'il ne gardait contre ses frères ni haine, ni fiel, ni la moindre animosité. Toutefois, il ne faut pas croire que ces baisers se donnaient indifféremment, sans distinction de sexe ; les constitutions apostoliques marquent expressément que les hommes ne devaient embrasser que les hommes, et que les femmes ne devaient aussi s'embrasser qu'entre elles ; cet usage a subsisté constamment dans l'Eglise avec certaines modifications toutefois, mais qui n'ont jamais été jusqu'à autoriser un scandaleux pêle-mêle. Ainsi le célébrant baisait à la joue tous les membres du clergé, ou au moins l'un d'entre eux, et tous s'embrassaient mutuellement; pendant ce temps-là les hommes embrassaient ceux de leur sexe qui se trouvaient à leur portée, et les femmes faisaient de même entre elles; ce qui était d'autant plus facile qu'autrefois chaque côté de l'église était rigoureusement réservé à un sexe à l'exclusion de l'autre. D'autres fois le célébrant donnait le baiser de paix au diacre, qui le transmettait au sous-diacre, et celui-ci allait embrasser tous les membres du clergé, ou bien le premier des clercs assistants, qui transmettait la paix à son voisin et ainsi de suite jusqu'au dernier des clercs. Le sous-diacre ou un autre clerc allait aussi porter la paix à un des hommes laïques, qui la transmettait de la même manière. Cette méthode a été la plus généralement suivie, et elle l'est encore en Orient. Quelquefois un des hommes donnait la paix à la première des femmes; c'est ce que j'ai lu dans quelques relations de voyageurs en Orient. Mais depuis que les anciens règlements qui assignaient à chaque sexe un côté de l'église, sont peu ou point observés, on a introduit dans l'Eglise l'usage de présenter à chacun des assistants une tablette, image ou reliquaire qui a d'abord été baisé par le célébrant ou par l'évêque; dans l'Orient un jeune enfant donne pareillement sa main à baiser à toute l'assemblée. Maintenant en Occident l'usage de se donner le baiser de paix est réduit à ceux qui composent le clergé et à quelques laïques notables : encore se sert-on la plupart du temps des instruments dont je viens de parler. En donnant le baiser de paix, ou en présentant l'instrument à baiser, on se sert toujours d'une formule qui exprime l'objet de la cérémonie, telle que : *La paix soit avec vous !* ou bien : *Paix à vous, mon frère, et à la sainte Eglise de Dieu !* on répond : *Et avec votre esprit*, ou *Amen*. Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. BAISER, et celui des Rites sacrés, art. PAIX. *Voy.* encore le Supplément de ce dernier Dictionnaire, au mot PAIX.

BAISER DES PIEDS, marque d'honneur et de respect qui a pris naissance en Orient. Dioclétien fut le premier empereur qui l'introduisit en Occident. La coutume de baiser les pieds du pape date du VIIIe siècle, sous le pontificat d'Adrien Ier et de Léon III. Selon dom de Vaine, elle ne date que du XIVe siècle. Cet honneur est rendu au pape comme au représentant de Jésus-Christ sur la terre.

BAITOSITES, sectaires juifs, disciples de *Baitos*, associé de *Sadoc*. Ces deux hommes nièrent la loi orale, ou l'authenticité de la tradition, prétendant s'en tenir au texte pur de l'Ecriture sainte. On donne plus communément à leurs disciples le nom de CARAÏTES et de SADDUCÉENS. *Voy.* ces deux mots.

BAKOU (FEU PERPÉTUEL DE). Dans la presqu'île d'Abchéron, au nord de la ville de Bakou, du côté et à peu près à douze verstes de distance de la mer Caspienne, se trouve le célèbre feu perpétuel. C'est un gaz inflammable qui sort de terre en différents endroits par les fissures du sol : pour l'allumer, il faut nécessairement approcher des orifices un objet enflammé; aussitôt le gaz prend feu. Il y a dans ce lieu une colonie d'Hindous, venus du Pendjab, [illegible], ou plutôt qui paraissent avoir fait un mé-

lange de l'ancienne religion des Parsis et des superstitions brahmaniques. Ils regardent le feu comme quelque chose de saint, mais non comme la Divinité elle-même; car un voyageur leur ayant demandé si Dieu et le feu étaient différents, ils répondirent que tous deux étaient semblables. Ils désignent le feu tantôt par le nom arabe de *Nour*, tantôt par celui d'*Agan*, qui est hindou; ils disent que tous deux sont *Rama* ou la Divinité; au surplus le voyageur russe auquel nous empruntons ces détails avoue lui-même avoir eu affaire à un interprète peu éclairé. Le mot *Rama* est le nom d'une des incarnations du Vichnou indien, et il est employé par plusieurs peuples pour exprimer la divinité en général. Comme les Persans, ils nomment *Ateschgah* (lieu du feu), l'endroit où brûle le feu sacré. C'est une espèce de temple consistant en une vaste cour au milieu de laquelle s'élève une salle carrée d'où jaillissent quatre gros jets de flammes, qui pendant la nuit éclairent tout le territoire environnant. Autour de l'intérieur des murs de clôture sont les cellules des Hindous, dans lesquelles il y'a aussi des flammes qui jaillissent soit du sol, soit du sommet d'un tuyau calcaire enfoncé en terre et qui sert de flambeau. Ce feu sert à chacun pour faire ses prières et pour la préparation des aliments. Plusieurs Hindous viennent en pèlerinage en ce lieu, et y habitent les uns cinq ans, d'autres huit ans, d'autres y demeurent toujours. Ils vivent très-pauvrement et très-sobrement, ne mangeant point de viande et ne se nourrissant que de végétaux qu'ils cultivent eux-mêmes. Ils ont là un grand prêtre qui préside au culte quand ils se réunissent pour prier; mais ils prient en outre chacun isolément devant son feu, en l'attisant dans le plus grand silence, ou bien en récitant des prières, les mains jointes sur leur tête, qu'ils remuent sans cesse. Ils paraissent ne pas être exempts de fétichisme : car, outre le feu, ils rendent encore hommage à une multitude d'objets différents, tels que figures fantastiques, caillous, sifflets, etc.; ou plutôt ils regardent comme des divinités la plupart des objets à leur usage, et leur donnent indistinctement le nom de *Rama* (Dieu). Parmi les animaux, ils honorent particulièrement la vache et le chien; ils abhorrent, au contraire, le chat, le rat, la grenouille, le serpent, comme étant les produits du mauvais esprit. Ils usent d'une espèce d'eau bénite que leur distribue le grand prêtre; ils s'en aspergent avant de commencer leur office, et en boivent lorsqu'ils l'ont terminé. Quand l'un d'entre eux vient à mourir, ils placent son corps sur une voûte ou cavité pratiquée au milieu du cloître, l'arrosent de beurre, puis enflamment le gaz qui remplit la cavité; lorsque le corps est entièrement consumé, ils en ramassent soigneusement les cendres et les jettent au vent.

BAKOUI. Ce mot, qui sans doute signifie *dieu*, se donne indistinctement à toutes les idoles dans la Nouvelle-Irlande. Il y a entre autres, dans cette île, un temple bâti à environ cent pieds au-dessus de la mer. Cette espèce de pagode est divisée en deux parties par un plancher sur lequel sont posées les idoles. La principale, placée à l'entrée, est une statue d'homme de trois pieds de hauteur, grossièrement sculptée, peinte en blanc, en noir et en rouge, et ayant un phallus énorme; à sa droite on voit un grand poisson, et à sa gauche une figure informe qu'on peut prendre pour celle d'un chien. De chaque côté sont placés cinq autres dieux qui représentent des têtes humaines d'un pied de hauteur, dont on a peine à distinguer les traits. Au fond on voit une quatorzième figure d'une plus grande dimension, peinte en rouge, et dont les yeux sont formés par des morceaux de nacre. A côté est attaché un ornement en bois artistement découpé; les naturels le nomment *Prapraghan* et lui témoignent beaucoup de respect; ce n'est cependant qu'une décoration qu'ils placent aussi sur l'avant de leurs pirogues. Cette pièce précieuse est voilée. On descend dans la partie inférieure par deux ouvertures; elle sert probablement à des cérémonies religieuses.

BALAAM, fameux devin ou faux prophète des Moabites. Lorsque les Israélites passèrent sur le territoire de ce peuple pour se rendre au pays de Chanaan, Balac, roi des Moabites, fit venir Balaam, afin que, par ses conjurations, il appelât toutes sortes de calamités sur les Iraélites qu'il redoutait. Mais par trois fois différentes Balaam ayant ouvert la bouche pour les maudire, mû malgré lui par l'esprit du Seigneur, ne put proférer que des bénédictions, au grand dépit du prince qui l'avait appelé. On peut dire que les trois discours qu'il prononça à cette occasion sont autant de morceaux achevés qui respirent l'enthousiasme et la plus haute poésie. Il prédit même la venue future du Messie. — Ce fut lorsqu'il se rendait aux ordres du roi qu'il lui arriva une aventure singulière, la seule de ce genre rapportée par les livres saints. Balaam ayant reçu de Dieu l'injonction de suivre les envoyés du prince, se mit en route, monté sur son ânesse. Or l'ange du Seigneur se présenta à lui armé d'un glaive; il ne l'aperçut point; mais l'ânesse le vit, en fut effrayée, et courut à travers les champs. Balaam la contraignit à force de coups de rentrer dans le sentier, mais ayant de nouveau aperçu l'ange entre deux murs qui bordaient les vignes, elle rasa un de ces murs de si près, qu'elle froissa la jambe de son maître, qui la frappait à outrance pour la forcer à avancer; et cependant l'ange barrait toujours le chemin; enfin l'ânesse s'abattit; et comme Balaam ne cessait de faire pleuvoir sur elle force coups de bâton, *le Seigneur ouvrit la bouche à l'ânesse, et elle dit à Balaam : Que t'ai-je fait? Voilà déjà trois fois que tu me maltraites sans raison. — C'est que tu l'as mérité*, répondit Balaam; *tu te moques de moi; que n'ai-je une épée pour te percer! — L'ânesse reprit : Ne suis-je pas ta monture habituelle? Ai-je jamais mal agi envers toi? — Jamais*, répondit son

maître. *En même temps Dieu lui ouvrit les yeux, et il vit l'ange debout, au milieu du chemin, et l'épée à la main.* Aussitôt il se prosterna à terre pour l'adorer. Alors l'ange lui reprocha et sa dureté envers l'ânesse, et les mauvaises intentions avec lesquelles il s'était mis en route, et lui enjoignit avec menaces de ne dire devant le roi que ce qu'il lui mettrait à la bouche. *Balaam* obéit et ne prononça que des bénédictions sur les Israélites. *Voy.* l'histoire de *Balaam* et de son *ânesse* racontée plus au long dans notre Dictionnaire de la Bible.

BALA-DÉVA, BALA-RAMA, BALA-BHADRA ou BALA-VIRA, frère et compagnon d'armes de Krichna, et par conséquent fils de Vasoudeva. Il avait été conçu dans le sein de Dévaki, femme de Vasoudéva; mais pour échapper à la fureur de Kansa, roi de Mathoura, à qui il avait été prédit que le huitième enfant de Dévaki lui ôterait la vie, il fut transporté dans le sein de Rohini, autre femme de Vasoudéva. Il fut élevé avec Krichna, au milieu des bergers et des gopis; il partagea les jeux de son enfance, et ensuite les exploits par lesquels il signala sa vie entière. Il contribua à la mort du tyran Kansa, puis à la défaite de Djarâsandha et des princes confédérés. Compagnon toujours fidèle de son frère, il passa avec lui dans son nouvel établissement de Dwâraka, et épousa Révati, fille du roi Révata. L'arme avec laquelle il combattait était un soc de charrue; c'est au moyen de cet instrument qu'il ouvrit un nouveau lit au fleuve Yamouna. Son caractère était celui d'un véritable soldat, aimant le jeu, les plaisirs, les liqueurs; souvent ivre et tendre, quelquefois grossier, mais franc et d'un dévouement à toute épreuve. Les Hindous regardent Bala-Rama comme une incarnation de Vichnou, et la comptent pour la huitième; ils disent que le dieu descendit sur la terre sous cette forme pour combattre Pralamba et d'autres géants. Ce Pralamba avait mille bras, et s'était rendu si redoutable que personne n'osait lui résister. Mais Balarama se présenta à lui, armé de son soc, le vainquit et lui coupa ses mille bras. Il dressa en trophée les os du géant et il s'en forma une haute montagne. Suivant d'autres, Balarama serait une incarnation du serpent Ananta, qui sert de couche à Vichnou quand ce dieu dort sur les eaux. Il ne faut pas confondre *Bala-Rama* avec *Parasou-Rama* et *Rama-Tchandra*, autres incarnations de Vichnou.

BALADUCADRUS, héros honoré comme un dieu par les anciens Belges. *Voy.* BALATUCADRUS.

BALAKITG, fils de Koutkhou, dieu des Kamtchadales. Lorsqu'il fait un grand vent, c'est lui qui secoue sur la surface du pays ses cheveux longs et frisés. Pendant son absence, sa femme *Zarina* se met du rouge pour lui plaire à son retour, et ce rouge fait l'éclat de l'aurore et du crépuscule. S'il passe la nuit dehors, elle pleure, et voilà pourquoi le ciel est sombre.

BALANCES. 1° Attributs d'Astrée et de Thémis, déesses de la justice. Homère les met aussi aux mains de Jupiter, pour peser les destinées des Grecs et des Troyens.

2° C'est un article de foi, chez les musulmans, qu'au jugement dernier il y aura des balances dont les bassins sont plus grands et plus larges que la superficie des cieux; l'un s'appelle le bassin de la lumière et l'autre le bassin des ténèbres. Dieu y pèsera toutes les actions des hommes avec tant d'exactitude, qu'il sera tenu compte d'un atome, d'un grain de moutarde, afin que parfaite justice soit rendue. Le livre des bonnes œuvres sera mis dans le bassin de la lumière, plus brillant que les étoiles, et le livre des mauvaises dans le bassin des ténèbres, horrible et de la plus effroyable apparence, et le fléau fera connaître à l'instant qui des deux l'emporte et à quel degré. Après cet examen les corps passeront le pont *Sirath* étendu sur le feu éternel, où les arrêts de la justice divine seront exécutés. *Voy.* SIRATH.

3° Dans le Japon, il y a des pénitents qui se rendent dans des montagnes inaccessibles pour faire à des espèces d'ermites la confession de leurs péchés. Or, pendant sa confession, le pénitent est placé dans le plateau d'une balance suspendue au sommet d'un rocher au moyen d'une barre de fer; dans l'autre il y a un contrepoids; c'est dans cette situation périlleuse qu'il doit faire sa confession; s'il manque de sincérité, il est irrémissiblement précipité sur les rochers inférieurs. Suivant Purchas, le plateau opposé est vide et par conséquent fort élevé, mais on le charge graduellement à mesure que le pénitent se confesse, de sorte qu'il s'élève peu à peu vers le confesseur assis sur le rocher. *Voy.* CONFESSION.

BALCHRISTES. Vers le milieu du XVIIIe siècle, deux ministres de l'Eglise nationale d'Ecosse, Smith et Ferrier, abandonnèrent cette communion et formèrent quelques églises sur le plan des Indépendants. La première fut établie dans un petit village appelé *Balchristy*, d'où les nouveaux sectaires furent nommés *Balchristy-people*. La plupart d'entre eux se réunirent plus tard aux glassites; cependant on trouve encore actuellement quelques balchristes en Ecosse. *Voy.* GLASSITES.

BALDER, fils d'Odin, est, suivant l'Edda, un dieu sage, éloquent, plein de douceur et doué d'une grande majesté: son regard est si éblouissant qu'il semble répandre des rayons. C'est le génie de la paix, de la modération et de la piété. On peut voir pendant la nuit l'emplacement de son palais: c'est cette paisible clarté qui ceint le ciel pendant les ténèbres. C'est là qu'il vit avec son épouse chérie; il n'en sort que pour s'asseoir pacifiquement dans le tribunal des dieux, sans prendre part à leurs guerres, à leurs projets, à leurs réjouissances bruyantes. Odin avait connu par la fontaine des destins que ce fils chéri devait être ravi au ciel et à la terre; afin de conjurer ce malheur, Fréa, sa mère, exigea un serment du feu, de l'eau, du fer et des autres métaux, des

pierres, de la terre, des arbres, des animaux, des oiseaux, des maladies, du poison et des vers, qu'ils ne feraient point de mal à Balder. C'est pourquoi dans les tournois célestes, les dieux se faisaient un plaisir de lancer impunément différents projectiles à Balder, assurés que les pierres, les traits de toute espèce et les coups d'épée ne pouvaient le blesser. Mais Loke, le génie du mal, excité par l'envie, prit les traits d'une vieille femme et se glissa dans l'assemblée des dieux; à la vue de leurs amusements, la feinte vieille demanda à Fréa si elle ne craignait pas que ces jeux ne devinssent funestes à Balder: *Non*, dit Fréa, *car j'ai conjuré tous les êtres de ne point nuire à mon fils. — Quoi!* reprit la vieille, *est-ce que réellement tous les êtres vous en ont fait le serment? — Il n'y a qu'un seul arbuste*, répondit Fréa, *ce qui je ne l'ai point exigé; c'est le gui; mais il est si faible qu'il n'est pas à craindre.* Ce qu'entendant Loke, il disparut; puis il alla cueillir l'arbuste et se rendit dans l'assemblée des dieux. Il y trouva Hoder, dieu du hasard, qui se tenait à l'écart, parce qu'il était aveugle. Loke lui demanda pourquoi il ne lançait rien à Balder. *C'est*, répondit Hoder, *parce que je suis aveugle et sans armes.* Alors le génie du mal lui mit dans les mains une baguette de gui, l'engagea à la lancer à Balder, et, s'offrant à diriger sa main, le coup porta; Balder tomba sans vie et percé de part en part. Hermode, surnommé l'Agile, autre fils d'Odin, descendit aux enfers et obtint sa délivrance, à condition que tous les êtres demanderaient sa résurrection par leurs larmes. Loke fit encore échouer ces démarches en refusant de pleurer, déguisé qu'il était sous la forme d'une magicienne. Le corps de Balder fut donc placé sur le bûcher, et Odin y déposa un anneau d'or, auquel il donna ensuite la propriété de produire, chaque neuvième nuit, huit anneaux d'un poids égal. Balder doit ressusciter après l'embrasement des mondes et retourner habiter les plaines d'Ida, l'ancienne demeure céleste. Balder fut père de Forsète.

BALI. 1° Roi de la nation des singes, qui fut autrefois vaincu par Vichnou, incarné en Râma. Il est devenu le roi du troisième Patala, un des enfers indiens; tous les ans il sort de son noir séjour pour contempler la terre, mais Vichnou le force à y rentrer. Un jour il doit devenir roi du *Swarga* ou paradis.

2° *Bali* est aussi le nom d'un sacrifice ou offrande de riz que l'on fait aux génies; les Hindous pensent qu'ils viennent s'en nourrir pendant la nuit.

3° *Bali*, langue sacrée. *Voy.* PALI.

BALLETUS, fête célébrée à Eleusis dans l'Attique, en l'honneur de Démophon, fils de Célée.

BAMA, pluriel *Bamoth*; nom que les Hébreux donnaient aux autels des Phéniciens, et peut-être à certains édifices dans lesquels ceux-ci offraient leurs sacrifices. Ce mot a la plus grande analogie avec le mot grec βωμός, qui veut dire pareillement un *autel*.

BAN, publication qui se fait au prône de la messe paroissiale, des noms de ceux qui veulent recevoir les sacrements de l'ordre ou du mariage, afin de découvrir s'il n'y a point d'empêchement à ce que ces sacrements soient conférés à ceux qui y aspirent. L'usage de publier les bancs de mariage est déjà ancien; on en voit des vestiges en France sur la fin du XII[e] siècle. Le concile général de Latran, tenu sous Innocent III, ordonna que cette publication eût lieu dans toute l'Eglise, et le concile de Trente renouvela cette ordonnance. Cette sage coutume a pour but de prévenir la clandestinité, de découvrir les empêchements dirimants, et de porter les fidèles à prier pour les futurs époux. Les bans doivent être publiés dans les paroisses respectives des époux, ou dans celles qu'habitent leurs parents, si les accordés sont mineurs. Ils ont lieu pendant trois jours de dimanches ou de fêtes chômées, et se font par l'organe du curé lui-même ou d'un délégué de sa part. Cependant la publication des bans n'est pas de l'essence même du mariage, et l'évêque peut dispenser d'une ou deux publications, et même des trois lorsqu'il y a de bonnes raisons d'obtenir cette dispense, et pourvu qu'on puisse s'assurer autrement qu'il n'y a pas d'empêchement. Cet usage de l'Eglise de publier les bans de mariage a été adopté par tous les gouvernements qui ont imposé l'obligation aux accordés de se présenter devant l'officier civil pour être unis légitimement en présence de la loi civile. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. BAN, et celui des Rites sacrés, art. MARIAGE.

BA-NANG, esprit invoqué dans le Tonquin, quand on passe devant des arbres d'une grandeur remarquable. On croit que cet esprit y réside, et qu'il est du sexe féminin. Les Tonquinois suspendent en son honneur, aux branches de l'arbre, des couronnes de fleurs et des paquets de papier doré et argenté; ils jettent aussi au pied de l'arbre de petits vases de gypse et des bâtons d'odeurs.

BANASPATI, mauvais génies des Javanais; ils habitent les grands arbres et errent pendant la nuit.

BANDE (ORDRE DE LA). Cet ordre religieux et militaire a été établi, en 1332, par Alphonse XI, roi de Castille, pour défendre la religion contre les infidèles. Les insignes consistaient en une *bande* ou ruban de soie rouge large de quatre doigts, en forme d'écharpe, passant de l'épaule gauche sous le bras droit. Les cadets de famille y étaient seuls admis. Les statuts les obligeaient à ne combattre que contre les Maures, à ne pas mentir, à ne pas se familiariser avec les bourgeois, à ne pas jouer aux dés, etc. Aboli pendant quelques années, cet ordre fut rétabli par Philippe V, vers 1700. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. BANDE (*Chevaliers de la*).

BANDHYAS (*Liés par des vœux*), un des noms génériques des ascètes ou religieux bouddhistes; ils sont très-répandus dans le Népal et au Cachemire. On les appelle encore par corruption *Baura* ou *Bangras*. Anciennement

tous les bouddhistes étaient appelés *Bandhyas*, parce qu'ils devaient tous être religieux. Aujourd'hui il n'y a plus que les prêtres qui portent ce nom.

BANDJIN, divinité incarnée qui réside à Djachi-Lumbo dans le Tibet; ce prétendu dieu jouit à peu près des mêmes honneurs que le Dalaï-Lama, son supérieur; on l'appelle encore Bogda-Lama. Il est pour le Tibet ultérieur ce que le Dalaï-Lama est pour le Tibet antérieur. Tout lama qui a achevé l'étude des livres de la loi, doit nécessairement recevoir la bénédiction du Bandjin, pour obtenir la faculté que donne la doctrine des quatre vérités fondamentales, d'apercevoir tous les replis de l'âme. Si le Dalaï-Lama meurt et s'incarne de nouveau, le Bandjin explique la tradition sur sa renaissance, pour qu'on se conforme à la grande règle. Le Dalaï-Lama agit de la même manière à la mort du Bandjin.

BANDRI PENNOU, divinité locale adorée dans quelques cantons de la côte d'Orissa, habités par les Khonds. Ce dieu fut trouvé dans un grand plat de riz qu'une femme portait sur sa tête, suivant la coutume, dans une cérémonie nuptiale. Ce qui l'a fait prendre pour une divinité, c'est sans doute l'étrangeté de la matière dont il est composé. Car on dit qu'il n'est ni en or, ni en argent, ni en bois, ni en fer, ni en pierre, ni en aucune autre substance connue. Mais sur une preuve aussi évidente de sa nature divine, on l'a déposé avec respect dans une chapelle, desservie par un prêtre hindou. Bandri Pennou a encore des châsses ou des chapelles dans plusieurs autres districts où il est en grande vénération.

BANIANS, nom que l'on donne dans les Indes aux marchands et aux cultivateurs qui font partie de la caste des Vaisya (d'autres disent des Soudras). Ils n'ont point, comme on serait porté à le croire d'après les livres de certains voyageurs, une religion différente de celle des autres Hindous; toutefois comme les Védas leur sont fermés, et qu'ils ont des livres particuliers, il s'est glissé dans le dogme et dans le culte des différences assez notables; c'est pourquoi nous allons donner ici un abrégé de leur croyance tiré de l'ouvrage de l'Anglais Henri Loyd; on pourra le comparer à ce que nous disons ailleurs de la religion brahmanique. — Dieu, ayant résolu de créer l'univers, commença par former les quatre éléments, l'air, le feu, l'eau et la terre; mais ces éléments étant mêlés confusément, il souffla sur les eaux, qui s'enflèrent aussitôt et, s'étendant comme une vaste bulle de savon, formèrent le firmament lumineux et transparent, tel que nous le voyons; la terre mêlée d'humidité resta comme sédiment: Dieu en fit une boule; c'est ce bas monde. La partie la plus solide devint la terre, et la plus liquide forma la mer. Puis le soleil et la lune étant placés avec les astres dans le firmament, chaque élément se trouva désormais fixé. J'oubliais de dire que l'air remplit l'espace vide. Enfin chacun des éléments produisit les créatures, par la vertu séminale que Dieu leur avait infusée. L'univers divisé en quatre parties, suivant les quatre points cardinaux, devait durer quatre âges. Dieu commanda à la terre de produire l'homme; aussitôt on vit sortir du sein de la terre une tête humaine, puis successivement toutes les autres parties de son corps, dans lequel Dieu inspira la vie, ce qu'on put reconnaître aux phénomènes suivants; car ses lèvres devinrent rouges et vermeilles, ses paupières s'ouvrirent et laissèrent paraître deux petits astres brillants et pleins de feu; les autres parties du corps commencèrent à se mouvoir, et son entendement ayant été rempli de lumière, il connut son créateur et l'adora. Dieu lui donna une compagne formée de la même manière. Ce premier homme s'appelait *Pouroucha* et sa femme *Pracriti*. Signalons en passant l'étroite analogie de ces deux noms avec ceux d'*Adam* et d'*Hava* dans la cosmogonie mosaïque; les uns et les autres signifient *homme* et *procréée, vivante*. Ils se nourrissaient des fruits de la terre sans toucher à aucune créature vivante. Ils eurent quatre enfants, dont chacun était né sous l'influence d'un des quatre éléments. *Brahman*, l'aîné, tenait de la terre, et était en conséquence d'un tempérament mélancolique et d'un esprit spéculatif; Dieu le remplit de beaucoup de sagesse, se servit de lui pour faire connaître aux hommes ses lois et ses commandements, et lui donna un livre où étaient contenus les préceptes. Le second, appelé *Kchatriya*, était d'un tempérament de feu, avait un esprit bouillant et guerrier; Dieu lui donna l'autorité pour gouverner les hommes et les maintenir dans les règles du devoir. Il lui mit en main une épée, comme marque de sa puissance. *Soudra*, le troisième, tenait de l'eau; son esprit était doux et paisible; Dieu en fit un marchand, chargé d'enrichir les royaumes par le commerce, et de les fournir des objets nécessaires, par les voyages et la navigation: ses attributs étaient des balances qu'il tenait à la main, et un sac plein de poids suspendu à sa ceinture. Enfin *Vaisya*, le quatrième, né sous l'influence de l'air, fut doué de conceptions ingénieuses et d'un esprit subtil; en conséquence, il s'adonna aux arts et à la mécanique, et Dieu lui donna un sac plein de toutes sortes d'instruments propres à mettre en œuvre ce que son imagination aurait inventé. Voilà les pères du genre humain, qui ne subsiste que par ces quatre sortes de gens. Mais de peur que la pureté primordiale ne fût souillée par des incestes, Dieu ne donna point de filles à Pouroucha et à Pracriti; mais il créa quatre femmes, qu'il plaça aux extrémités des quatre points cardinaux, afin que leur éloignement favorisât la propagation de la race humaine par toute la terre. Brahman se dirigea par l'ordre de Dieu du côté de l'orient, il y rencontra *Saravati*, jeune femme nue, pieuse et innocente comme lui; c'était celle que le Tout-Puissant lui avait destinée. Leur postérité peupla l'Orient, Brahman apprit à ses enfants à connaître Dieu,

car il avait emporté son livre avec lui. Kchatriya marcha vers l'occident, l'épée à la main, ne demandant qu'à exercer son courage soit contre les animaux, soit contre des hommes, s'il en rencontrait; mais il ne trouva qu'une femme armée d'un *tchakra*, instrument circulaire, dont le pourtour est fort tranchant : c'était *Taddicastri*. Ils fondirent l'un contre l'autre, et se battirent trois jours durant, sans autre intermittence que celle qu'apportaient au combat les ténèbres de la nuit. A la fin du troisième jour, ils firent trêve, en vinrent aux pourparlers, finirent par s'entendre et se marièrent. Ainsi fut peuplé l'Occident. Soudra se mit en marche vers le nord, cherchant des perles dans les eaux, des diamants dans les rochers, rencontra *Visagunda*, la para de ses bijoux, et leur postérité s'étendit dans les régions septentrionales. Vaisya s'avança vers le sud, franchissant les fleuves et les mers, à l'aide des bateaux qu'il construisait, se bâtissant des maisons avec les arbres qu'il abattait; il s'unit à *Yadjnaganda*. Ils donnèrent naissance aux peuples du midi. Au bout d'un certain temps, les quatre frères revinrent dans leur patrie, et vécurent d'abord d'un bon accord; mais l'orgueil, l'intérêt, la jalousie, s'élevèrent au milieu d'eux, et rompirent l'harmonie. La violence et la tyrannie firent le reste. Les enfants imitèrent les désordres de leurs pères. Enfin le Tout-Puissant irrité fit périr presque toute la race humaine par le déluge; et voulant renouveler la face de la terre, il résolut de former des créatures plus parfaites que les premières. A cet effet il descendit sur le mont Mérou et s'écria : *Lève-toi, Brahmâ, première des créatures du second âge.* Aussitôt la terre fit sortir Brahmâ de ses entrailles; elle produisit de la même manière *Vichnou* et *Roudra*. Dieu donna à Brahmâ le pouvoir de former les créatures, à Vichnou celui de les conserver, et à Roudra celui de les punir et de les détruire; c'est ainsi que le souverain Etre se reposa sur eux du soin de l'univers, prescrivant à chacun d'eux un temps déterminé pour demeurer sur la terre; Brahmâ dut retourner au ciel après avoir achevé l'œuvre de la création; ce qui forma le second âge; Vichnou demeura dans le monde pendant le troisième pour le conserver, et Roudra doit y rester jusqu'à la fin du quatrième, et il ne le quittera qu'après avoir accompli la destruction de l'univers.— Lorsqu'il s'agit de procéder à la création des êtres, Brahmâ éprouva des douleurs pareilles à celles d'une femme en travail d'enfant : son corps enfla, ses flancs s'ouvrirent, et il en sortit un homme et une femme de grandeur naturelle : c'étaient Manou et Sataroupa, les père et mère de la race actuelle. Dieu descendit encore sur le mont Mérou, il appela Brahmâ, lui apparut avec toute sa gloire, au travers d'une nuée obscure et épaisse, et lui donna le *Sastra* ou livre de sa loi, avec ordre de l'enseigner aux hommes, afin qu'ils évitassent les péchés qui avaient attiré le courroux du Très-Haut sur la race primitive. Les quatre castes observèrent d'abord les commandements qui regardaient chacune d'elles, et le monde était heureux. Mais l'augmentation de la population amena les mêmes désordres qui avaient corrompu l'ancien monde. Les brahmanes devinrent hypocrites, les kchatriyas oppresseurs, les soudras trompeurs, et les vaisyas avides et paresseux. En vain Brahmâ s'efforça-t-il par ses remontrances de rappeler les hommes à la droite voie; ils persévérèrent dans leurs iniquités. Dieu alors retira Brahmâ; Roudra fit périr le genre humain par des tempêtes horribles et des tremblements de terre, et Vichnou en conserva un petit nombre pour repeupler l'univers. Telle fut la fin du second âge et le commencement du troisième. Mais comme c'était particulièrement la méchanceté des kchatriyas, ou rois, qui avaient excité la colère de Dieu dans l'âge précédent, cette tribu avait été totalement détruite. Pour la renouveler, il voulut que les rois fussent tirés de la caste des brahmanes; le pouvoir royal fut donc donné à *Rama*, fils du brahmane *Dasaratha*. Ce Rama n'était autre que Vichnou incarné; il gouverna les hommes avec sagesse, et ses successeurs après lui. Mais une nouvelle corruption générale attira un nouveau fléau. Roudra engloutit dans les entrailles de la terre les délinquants du troisième âge. Quelques hommes de chaque tribu échappèrent par la protection de Vichnou afin de repeupler le monde pour la quatrième fois; et Vichnou, dit-on, est retourné dans le ciel. C'est Krichna qui fut chargé de régénérer le quatrième âge. Ce Krichna est, selon quelques-uns, une autre incarnation de Vichnou. Comme Roudra règne seul actuellement, lorsqu'il jugera à propos de détruire encore une fois l'univers, en punition des crimes des hommes, il n'y aura plus de régénération à espérer. Mais comment finira ce quatrième âge? On a vu que le premier a été détruit par l'eau, le second par le vent, le troisième par la terre; ainsi il est probable que le dernier le sera par le feu.

BANNIÈRE. Ce nom, qui se donnait autrefois à différentes espèces d'étendards que l'on portait à la guerre et qui servaient de signe de ralliement, ne se donne guère à présent qu'aux étendards religieux des paroisses et des confréries. On les porte à la tête des processions, et elles représentent l'image ou le symbole du patron de la paroisse ou de la confrérie. *Voy.* l'art. BANNIÈRE de notre Dictionnaire de Liturgie. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Rites sacrés, art. PROCESSIONS.

BANOU-BÉ, dieu subalterne adoré dans l'archipel Viti.

BANSHÉES, fées à l'existence desquelles croient fermement les habitants du nord de l'Ecosse et les Irlandais. Dans la persuasion de ces derniers surtout, il en habite une sur chaque monticule, il en passe une dans chaque tourbillon de poussière, et le paysan qui les rencontre ne manque pas de leur dire : *Dieu vous bénisse!* Ils sont d'ailleurs très-attentifs à se conserver la bienveillance de

ces êtres merveilleux, en respectant les collines sur lesquelles elles ont établi leur habitation. Un des emplois principaux des Banshees est d'annoncer la mort. En Ecosse, lorsqu'il devait mourir un personnage considérable, la banshee paraissait dans les environs sous la figure d'une vieille femme, et faisait entendre une voix surhumaine.

BANWA FAQUIR, une des quatre classes des faquirs musulmans dans l'Inde ; elle descend de la tribu Cadariya. C'est la seule dont les membres puissent contracter mariage.

BAOUTH, nom que les anciens Tamouls donnaient à leur principale divinité. Il est fort probable que ce Baouth n'est autre que Bouddha. *Voy.* ce nom.

BAPHOMET. On appelle *Baphomets* certaines petites idoles que l'on prétend avoir été adorées par les templiers. On sait que les templiers sont regardés comme ayant eu une doctrine secrète qu'ils auraient puisée en Orient chez les musulmans de la secte des ismaéliens, dont ceux-ci auraient hérité, on ne sait trop comment, des anciens gnostiques, qui par leurs rêveries firent tant de bruit dans les premiers siècles de l'Eglise; et les francs-maçons et les illuminés modernes seraient les successeurs des templiers. Nous ne présentons point ces assertions comme prouvées ; car dans ces mystères, on ne parviendra peut-être jamais à découvrir à fond la vérité. Ce qui est certain, c'est que parmi les accusations portées contre les templiers, lors de leur fameux procès, on trouve celle d'adorer une idole et une tête à grande barbe; les aveux obtenus sur cette idole la représentent comme étant *de figure terrible qui ressemble à un diable;* selon d'autres, elle était faite *in figuram Bafometi*, ou *ubi erat depicta figura Bafometi*. Mais que veut dire ce mot *Baphomet?* Les uns veulent que ce soit une altération de *Mahomet*, car on le trouve aussi écrit *Bahoumid;* d'autres prétendent avec plus de vraisemblance qu'il vient du grec βαφὴ μήτεος, le baptême de Mété. Cette divinité était, suivant M. de Hammer, le même Æon qui, chez diverses sectes gnostiques, portait le nom de *Sophia*, *Prunicos*, *Barbélo*, *Hachamoth*. Les Grecs appelaient *Métis* la prudence; Jupiter l'épousa, mais prévoyant qu'elle mettrait au jour un fils qui deviendrait le souverain de l'univers, il l'avala. Les ophites s'emparèrent de ce mythe, en tirèrent leur Mété, et, changeant le thème primitif, en firent une divinité androgyne, et lui attribuèrent, comme les Cypriotes à leur Vénus, une longue barbe. Or, le baptême de Mété serait un baptême de feu, ou baptême gnostique, illumination de l'esprit, que les ophites expliquaient d'une manière sensuelle et obscène par la copulation charnelle. Ce baptême s'opérait par le moyen d'une coupe ou gobelet, symbole de la génération et du repas mystique des gnostiques. On fixait cette coupe aux pieds d'une figure mystérieuse, on l'emplissait de feu, et l'on était initié aux mystères et admis aux chapitres secrets des templiers. M. de Hammer a donné le dessin de plusieurs de ces coupes et des figures baphométiques ; les premières sont ornées d'inscriptions et de bas-reliefs analogues à leur destination. Les baphomets portent des serpents à la ceinture comme symbole de la sodomie. Plusieurs sont surmontés d'un T ou d'une croix tronquée, emblème des organes de la vie, comme chez les Egyptiens. Enfin d'autres figures sont accompagnées du Soleil et de la Lune, qui avaient aussi des significations mystérieuses. Le nom de Mété y est écrit en grec ou en arabe. Il est cependant des savants qui soutiennent que ces instruments et ces figures sont totalement étrangers aux templiers, qu'ils appartiennent simplement à la théosophie alchimique, et que le mot *Baphomet* lui-même n'offre qu'une idée abstraite, par exemple un simple pentagone à la tête d'une figure; tandis que Hammer nomme baphomet la figure elle-même.

BAPTÊME. 1° Le premier et le plus essentiel des sacrements de la loi nouvelle. Jésus-Christ, sur le point de quitter le monde pour retourner à son Père, dit à ses apôtres : *Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées.—Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé ; mais celui qui ne croira point, sera condamné.* Dociles à la voix de leur Maître, les apôtres se répandirent d'abord dans la Judée, puis dans toutes les contrées habitées par les gentils, prêchant partout l'Evangile, et portant la conviction dans tous les cœurs par la force de la parole, par les prodiges qu'ils opéraient, et par la constance avec laquelle ils souffraient les persécutions et la mort. Or, la lecture des *Actes des apôtres* et des anciens monuments ecclésiastiques démontre que le baptême était le mode d'initiation au christianisme. A la première prédication de saint Pierre, qui eut lieu le jour même de la Pentecôte, une multitude convaincue s'écria : *Frères, que faut-il que nous fassions? — Faites pénitence*, répondit saint Pierre, *et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour obtenir la rémission de vos péchés.* Il y en eut environ trois mille qui reçurent le baptême ce jour-là. Le baptême n'est pas une simple initiation : il donne une grâce, et c'est en cela qu'il est sacrement. Cette grâce consiste dans la rémission de tous les péchés, quels qu'ils soient ; elle efface tant le péché originel que tous les péchés actuels que l'on aurait pu avoir commis auparavant, pourvu toutefois qu'on en conçoive un sincère regret. Dans les premiers temps de leur mission, les apôtres se contentaient, pour admettre à la grâce du baptême, d'un commencement de foi et de la promesse de vivre suivant les maximes de la religion ; car il s'agissait de constituer l'Eglise, et d'ailleurs ce qu'ils faisaient, ils le faisaient par l'inspiration de l'Esprit de Dieu. Mais lorsque le nombre des croyants fut augmenté, on exigea davantage : il fallut de longues épreuves pour parvenir à cette initiation ; on dut s'assurer que les aspirants ne déshe-

noreraient pas leur caractère par l'apostasie ou par la corruption de leurs mœurs. On les préparait donc au baptême par des catéchèses ou catéchismes, d'où les candidats prenaient le nom de *catéchumènes*. Dans cette espèce de noviciat, qui durait plus ou moins longtemps, ils étaient partagés en plusieurs classes, selon leur degré d'instruction ou de piété : il y avait d'abord les *catéchumènes* proprement dits, à qui l'on enseignait en particulier les rudiments de la foi; puis venaient les *auditeurs*, qui assistaient avec les fidèles aux instructions publiques; ensuite les *priants*, qui prenaient part aux prières dans les assemblées et récitaient l'Oraison dominicale; les *compétents*, portés sur la liste de ceux qui devaient être admis au baptême; enfin les *élus*, désignés par le scrutin pour le recevoir prochainement. L'administration solennelle du baptême avait lieu la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte. Ce jour-là, après la bénédiction de l'eau baptismale, les catéchumènes étaient présentés, les hommes par des parrains, et les femmes par des marraines; puis on les faisait renoncer au démon, on les oignait d'huile sainte, et on exigeait d'eux la confession de la foi. Alors on les introduisait dans le baptistère, où, avec les précautions exigées par la pudeur, ils se dépouillaient de leurs vêtements, et descendaient dans les fonts, soutenus par leurs parrains ou marraines. Là, le prêtre ou l'évêque les plongeait trois fois dans l'eau, en invoquant chaque fois une des personnes de la sainte Trinité. Il est inutile de dire que les sexes étaient séparés. Les hommes passaient les premiers; au sortir de la piscine, ils etaient reçus par leurs parrains ou marraines; on les revêtait d'une robe blanche, qu'ils devaient porter huit jours, symbole de l'innocence qu'ils venaient de recouvrer. Souvent aussi ils avaient la tête enveloppée d'une bandelette appelée *chrémeau*, appliquée sur l'onction du saint chrême qu'ils avaient reçue de la main de l'évêque. Ensuite ils étaient admis à la sainte communion, à laquelle on ajoutait du lait et du miel, emblème de leur nouvelle enfance en Jésus-Christ et de la douceur qu'ils devaient trouver dans la pratique de la religion. Ces cérémonies solennelles n'avaient lieu que pour les adultes; les enfants en bas âge étaient assez souvent baptisés quelques jours après leur naissance. Cependant l'usage de l'Église n'a pas toujours été uniforme par rapport à eux : dans plusieurs endroits, on attendait qu'ils eussent atteint l'âge de la connaissance, afin qu'ils pussent s'en souvenir. Maintenant, dans nos pays chrétiens, on ne baptise guère que des enfants; et l'Église exhorte les parents à leur faire recevoir au plus tôt le baptême, dans la crainte qu'ils ne vinssent à mourir souillés du péché originel : ainsi on n'a plus égard aux époques déterminées autrefois. Voici comme ce sacrement est conféré maintenant à un enfant : — Les parents l'amènent à l'église, accompagné d'un parrain et d'une marraine; il est reçu à la porte du temple ou du baptistère. Les parrains lui ayant donné un nom, le prêtre ou l'évêque souffle sur lui pour chasser le démon, le marque du signe de la croix sur le front et sur la poitrine, lui met dans la bouche du sel, symbole de la sagesse, prononce diverses prières, pour attirer sur lui la bénédiction du Seigneur, et des exorcismes, pendant lesquels il tient avec le parrain et la marraine la main étendue au-dessus de l'enfant; puis il lui met de la salive aux oreilles et aux narines, en disant : *Ephphétha*, c'est-à-dire : *Ouvre-toi, en odeur de suavité. Quant à toi, Satan, prends la fuite*, etc. Ensuite il l'introduit dans le baptistère; le parrain et la marraine récitent pour l'enfant le Symbole des apôtres et l'Oraison dominicale, et renoncent en son nom au démon, à ses œuvres et à ses pompes. Le prêtre l'oint d'huile sainte à la poitrine et entre les épaules, demande la profession de foi aux parrains, et enfin baptise l'enfant en lui versant trois fois de l'eau sur la tête; il lui fait sur le haut de la tête une onction avec le saint chrême, le revêt d'une robe blanche, ou au moins d'un voile ou d'une coiffe blanche, et lui met en main un cierge allumé, symbole de sa foi. — Les effets du baptême sont: 1° de régénérer en Jésus-Christ et de rendre le catéchumène enfant de Dieu et de son Eglise; 2° d'effacer le péché originel et les autres péchés actuels que l'on pourrait avoir commis quand on reçoit ce sacrement en âge de raison. Comme le baptême est une initiation, il est clair qu'on ne peut le réitérer quand il a été une fois conféré d'une manière légitime. Or, la forme rigoureusement nécessaire consiste à verser de l'eau naturelle sur la personne que l'on baptise en prononçant en même temps ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Les cérémonies dont nous avons parlé plus haut ne sont pas de l'essence du sacrement. Le baptême est si nécessaire que les enfants eux-mêmes ne peuvent être sauvés s'ils ne l'ont reçu; cette doctrine résulte des paroles de Jésus-Christ. Toutefois l'Eglise n'a pas prononcé sur le sort des enfants qui meurent sans avoir été ainsi régénérés. C'est un mystère qu'il n'a pas plu à Dieu de lui révéler. Mais la nécessité de ce sacrement a porté l'Eglise à accorder à toute personne raisonnable le pouvoir de le conférer en cas de nécessité, pourvu qu'elle garde la forme prescrite et qu'elle ait intention d'en faire ce que fait l'Eglise, en baptisant. Ainsi elle regarde comme valide le baptême conféré par un laïque, homme ou femme, par un hérétique et même par un infidèle, quand il a gardé la forme déterminée. Cependant les laïques ne peuvent procéder aux cérémonies qui accompagnent la collation du baptême. Une autre conséquence de la nécessité de ce sacrement, c'est de le conférer de nouveau, et sous condition, à ceux qui ne peuvent prouver l'avoir reçu, ou quand on a lieu de douter que la forme ait été bien observée. On baptise aussi sous condition les avortons, les monstres, et les enfants non encore

arrivés à terme, lorsqu'il y a lieu de craindre qu'ils ne naissent pas viables. L'eau est la matière essentielle du baptême, mais il y a trois manières de l'appliquer, d'où trois modes de baptême : le baptême par *immersion*, le baptême par *infusion*, et le baptême par *aspersion*. Le baptême par immersion consiste à plonger tout entier dans l'eau le récipiendaire ; ce mode est d'institution apostolique; il résulte des propres paroles de Jésus-Christ, et du terme même de *baptiser*, qui signifie *plonger*. Il est encore en usage dans tout l'Orient; mais il a été presque totalement abandonné en Occident depuis plusieurs siècles. Le baptême par infusion consiste à répandre de l'eau sur la tête ou sur une partie notable du corps d'une personne. On employait autrefois ce mode pour les malades et pour ceux qu'on ne pouvait commodément plonger dans un bain ; on l'a généralement substitué dans l'Occident à l'immersion; la principale raison a été sans doute la rigueur du climat, surtout à certaines époques de l'année. Le baptême par aspersion a été peu en usage : il consiste à jeter de l'eau d'un peu loin au moyen d'un aspersoir. Quelques-uns présument que les apôtres l'ont employé lorsqu'il y avait de grandes multitudes à baptiser. On a pu s'en servir aussi dans les temps de persécution, lorsqu'une circonstance imprévue forçait les catéchumènes à se disperser sur-le-champ. Ce dernier mode est le moins sûr, car il est à craindre que tous ceux qui ont droit au baptême ne soient pas atteints. — On distingue encore trois sortes de baptêmes : le baptême d'eau, le baptême de sang et le baptême de feu, d'esprit ou de désir. Le premier est celui dont nous avons parlé jusqu'à présent ; le baptême de sang a lieu lorsque les catéchumènes ou autres personnes qui n'ont pas encore reçu l'eau, souffrent le martyre pour le nom de Jésus-Christ , et sont pour ainsi dire baptisés dans leur sang. L'Eglise n'a jamais douté du salut de ces derniers; enfin le baptême de désir, de feu ou d'esprit, est encore une planche de salut pour ceux qui, n'ayant pas été baptisés et se trouvant en danger de mort ou dans un péril imminent sans pouvoir recevoir l'eau , conçoivent un grand désir de participer à la grâce du baptême, accompagné du regret de leurs péchés et d'un grand amour de Dieu. Leur bonne volonté leur tient lieu en ce cas de baptême. *Voy.* BAPTISTÈRE, ANABAPTISTES ou REBAPTISANTS, PARRAIN, MARRAINE, ONDOIEMENT, etc. *Voy.* aussi nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. BAPTÊME.

2° On appelle improprement *baptême* les cérémonies avec lesquelles l'Eglise catholique procède à la bénédiction des cloches, sans doute parce qu'elles sont lavées, parce qu'on les oint d'huile sainte, parce qu'on leur donne un nom, et parce que les personnes qui les présentent portent le titre de *parrain* et de *marraine*.

3° Les Grecs portent les enfants au baptême huit jours après leur naissance , à moins qu'ils ne soient en danger pendant ce court espace de temps. Le prêtre donne la bénédiction à l'enfant, le marque d'un signe de croix sur le front, sur la bouche et sur la poitrine, récite une prière, prend l'enfant entre ses bras et l'élève devant la porte de l'église ou devant l'image de la sainte Vierge, en faisant sur lui des signes de croix ; il souffle sur lui pour chasser le démon, et enfin le plonge trois fois dans les fonts baptismaux , en prononçant chaque fois le nom d'une des personnes de la sainte Trinité. Ceux qui présentent l'enfant ont soin de faire chauffer l'eau et y jettent beaucoup de fleurs odoriférantes ; le prêtre bénit cette eau, souffle dessus et y verse de l'huile ; de cette même huile il oint l'enfant en forme de croix, sur le front, sur la poitrine, autour des oreilles et sur les reins. Il y a aussi chez les Grecs des parrains et marraines chargés de répondre pour l'enfant, de veiller à son éducation religieuse , et qui contractent, comme dans l'Eglise romaine , une parenté spirituelle. Outre le mystère de la Trinité symbolisé par la triple immersion, les Grecs disent que la première enterre le vieil homme ; la seconde le régénère et le rend à la vie, et la troisième l'élève à la vie éternelle. Plusieurs d'entre eux sont persuadés que le baptême par immersion est le seul valide ; c'est pourquoi ils rebaptisent les Latins qui passent à leur communion.

4° Chez les Moscovites, aussitôt qu'un enfant vient au monde, on envoie chercher le prêtre pour le purifier, et cette purification s'étend sur toutes les personnes présentes. Quelques jours après on le porte à l'église ; le parrain donne neuf bougies au prêtre, qui les allume et les attache en croix à la cuvette dans laquelle on doit baptiser l'enfant. Le prêtre encense le parrain et la marraine, et consacre l'eau; après cela il fait trois fois la procession avec les parrains autour de la cuve, précédé d'un clerc qui porte une image de saint Jean. Ensuite le prêtre demande aux parrains, 1° si l'enfant renonce au diable, 2° s'il renonce à ses anges , 3° s'il renonce à ses œuvres. A chaque question les parrains répondent oui , et pour exprimer plus fortement ce renoncement ils crachent à terre ; c'est pour cela aussi que pendant cette abjuration, tous les assistants, dit-on, tournent le dos à la cuvette baptismale. On procède à l'exorcisme, qui a lieu hors de l'église, de peur que le démon ne la profane en sortant du corps de l'enfant; puis le prêtre coupe en croix les cheveux de l'enfant ; enfin il le baptise par une triple immersion, lui met un grain de sel dans la bouche, lui fait des onctions, le revêt d'une chemise blanche, et lui suspend au cou une croix d'or ou d'argent, ou de moindre valeur, suivant les moyens des parents. Il est à remarquer que pour chaque baptême les Russes changent l'eau baptismale, parce qu'ils la croient chargée du péché originel de ceux qu'on baptise.

5° Les Arméniens baptisent de la manière suivante : — Le prêtre reçoit l'enfant à la porte de l'église, qui est fermée, y récite un psau-

me et quelques prières, auxquelles il ajoute l'exorcisme répété trois fois en se tournant vers l'occident; puis, tourné vers l'orient, il exige la profession de la foi catholique. La porte de l'église s'ouvre : on s'avance vers les fonts; le prêtre oint l'enfant d'huile, bénit l'eau, y plonge le crucifix et y verse le saint chrême. Après quoi il demande le nom de l'enfant et le baptise par une triple immersion, observant avec grand soin que l'eau baptismale atteigne tous les membres, et l'étendant avec la main s'il est nécessaire.

6° En Géorgie, dès que l'enfant est né, le papas ou prêtre lui fait un signe de croix sur le front, et huit jours après il l'oint avec l'huile sainte; mais on ne le baptise qu'environ deux ans après. Le papas se rend alors dans le *marana* ou église, s'assied sur un banc et fait asseoir vis-à-vis de lui le parrain avec l'enfant. A côté du prêtre il y a un plat avec de l'huile de noix et une cuve en bois pour contenir l'eau baptismale. Il demande le nom, allume une petite bougie, et fait diverses prières pendant lesquelles on fait chauffer l'eau. Lorsque celle-ci est chaude, il la verse dans la cuve, met dedans l'huile de noix en récitant et chantant des prières. Le parrain déshabille l'enfant, le met tout nu dans la cuve et le frotte partout avec les mains. Le prêtre ne le touche point et ne prononce aucune parole pendant cette opération; mais lorsqu'elle est achevée il prend une corne où il y a du *myron*, ou huile sainte, mais fort desséché; il en coupe un peu avec une petite spatule de bois et le donne au parrain qui en oint l'enfant au front, au nez, aux yeux, aux oreilles, au sein, au nombril, aux genoux, aux chevilles des pieds, aux talons, aux jarrets, aux fesses, aux reins, aux coudes, aux épaules et au sommet de la tête. Puis le parrain remet l'enfant dans la cuvette, prend un peu de pain bénit, le donne à l'enfant avec du vin, et s'il en mange et boit on dit que c'est bon signe et qu'il deviendra fort et vigoureux; puis il le remet entre les mains de la mère en lui disant par trois fois : *Vous me l'avez donné juif et je vous le rends chrétien.* Ensuite on berce l'enfant pour l'assoupir, et après un léger sommeil il est lavé avec d'autre eau, non par le parrain, mais par une autre personne qui, par cette cérémonie, contracte affinité avec la mère de l'enfant, à un degré moins grand toutefois que le parrain. La cérémonie se termine par un festin aussi splendide que peut le comporter la fortune des parents. On voit par ce récit, tiré du P. Zampi, qu'il est très-permis de douter de la validité du baptême des Géorgiens. Le même missionnaire raconte que des papas des plus savants lui ont assuré qu'en Mingrélie, pour plus de dignité, ils lavaient l'enfant dans le vin et non pas dans l'eau. D'après Galanus, les Ibériens, qui ne sont autres que les Géorgiens, procèdent au baptême de la manière suivante : — Le prêtre récite d'abord sur l'enfant un certain nombre de prières, dans lesquelles se trouve la formule des paroles sacramentelles; mais il les prononce couramment, sans s'arrêter, et ce n'est qu'après la lecture terminée que l'enfant est baptisé par le parrain, sans que celui-ci, ni le prêtre, réitère la formule. On voit que ce récit concorde avec celui du P. Zampi. Toutefois le prêtre est regardé comme le seul ministre du baptême, de sorte qu'à défaut de prêtre l'enfant mourra sans être baptisé. Ils rebaptisent aussi ceux qui retournent à la foi après avoir apostasié.

7° Les Maronites ne gardent point d'eau dans les fonts baptismaux; mais lorsqu'il se présente quelqu'un pour être baptisé, le prêtre bénit l'eau en récitant un grand nombre de prières; puis il plonge trois fois dans l'eau celui qu'il baptise, ou bien il en jette trois fois sur lui; on la fait chauffer un peu auparavant. Mais le prêtre ne prononce qu'une fois les paroles sacramentelles. Avant l'immersion il oint la tête et la poitrine du catéchumène, et de plus le devant et le derrière du corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Outre cette onction, on en faisait encore une autre après le baptême; mais comme elle était proprement le sacrement de confirmation, on l'a abolie pour administrer ce dernier sacrement à la manière des Latins.

8° On accuse les Coptes d'être fort négligents à procurer le baptême à leurs enfants; on n'administre jamais ce sacrement aux garçons avant quarante jours, et aux filles avant quatre-vingts; mais souvent on le diffère beaucoup au delà et même pendant plusieurs années. Voici comment on confère le baptême aux enfants. — Après minuit on célèbre une messe accompagnée de prières, et après qu'on a chanté quelque temps, les diacres portent à l'autel les enfants, qu'on oint du chrême; alors ces enfants sont devenus nouveaux hommes spirituels. On recommence les chants et on oint les enfants une seconde fois en faisant sur eux trente-sept croix; on chante encore, et les femmes font beaucoup de bruit en signe d'allégresse. Cependant on met de l'eau dans les fonts baptismaux, les prêtres s'en approchent, le célébrant bénit l'eau en y versant du chrême en forme de croix; puis il prend d'une main l'enfant par le bras droit et par la jambe gauche, et de l'autre main par le bras gauche et par la jambe droite, formant une espèce de croix avec les membres de l'enfant, qu'ils revêtent d'un petit habit blanc. Pendant cela les prêtres continuent toujours de lire et de chanter, et les femmes de crier ou plutôt de hurler. Le célébrant souffle trois fois au visage de l'enfant afin qu'il reçoive le Saint-Esprit; puis il lui donne la communion immédiatement après le baptême, ce qu'il fait en trempant son doigt dans le calice et le faisant sucer à l'enfant. Toutes ces cérémonies terminées, on allume les cierges et l'on fait une procession dans l'église en chantant; les diacres portent les enfants entre leurs bras, les prêtres marchent devant eux, les hommes et les femmes ferment le cortége, ces dernières poussant leurs hurlements ordinaires.

9° Les Abyssins, qui reçoivent leurs rites des Coptes, ont à peu près les mêmes cérémonies du baptême. Pour compléter ce que nous venons de dire de ces derniers, il est bon d'ajouter que les Abyssins, comme les Coptes, procèdent à l'immersion de la manière suivante : Ils plongent d'abord dans l'eau le tiers du corps de l'enfant, en disant : *Je te baptise au nom du Père;* ensuite ils le plongent jusqu'aux deux tiers, en ajoutant : *Je te baptise au nom du Fils;* enfin ils le plongent tout entier, en disant : *Je te baptise au nom du Saint-Esprit;* puis on confirme le nouveau baptisé et on lui donne la communion. Mais comme en ces contrées on ne conserve pas la sainte eucharistie, et que d'un autre côté ces peuples considèrent la communion comme une partie intégrante des cérémonies du baptême, il en résulte que si le baptême a lieu le soir, la mère et l'enfant restent dans l'église jusqu'au lendemain, en attendant qu'on puisse célébrer la messe. Si l'enfant, pour cause de maladie, ne peut pas être plongé tout entier dans l'eau, on l'étend sur un drap auprès des fonts; le prêtre trempe par trois fois ses mains dans l'eau baptismale et en frotte autant de fois le corps de l'enfant, depuis la tête jusqu'aux pieds. Mais si l'enfant n'est pas en état d'être transporté à l'église, il meurt sans baptême, car ce sacrement ne se confère jamais hors de l'église. Cependant le prêtre se rend à la maison, récite des prières sur la mère, fait sur l'enfant les six onctions et l'exorcisme, lui fait les questions sur la foi, et quand on a répondu oui pour l'enfant, il fait encore quelques prières, donne la bénédiction et s'en va. Cette pratique est fondée sur un canon des Coptes, portant que si un enfant vient à mourir après la dernière onction, ou même après la première, l'onction lui tient lieu de baptême et il est sauvé.

10° Il y a en Orient, dans l'ancienne Chaldée, des peuples fort ignorants et grossiers, connus sous le nom de *Chrétiens de Saint-Jean;* ils prétendent descendre des disciples qui suivaient saint Jean-Baptiste lorsqu'il prêchait dans le désert du Jourdain; c'est pourquoi ils se donnent le nom de *Mendai Yahia*, disciples de Jean. Leurs croyances et leurs dogmes sont un composé informe de traditions judaïques, chrétiennes et même musulmanes. Tous les ans ils célèbrent une fête qui dure cinq jours, pendant lesquels ils viennent en troupes vers leurs évêques, qui les rebaptisent tous, tant grands que petits, du baptême de saint Jean. Quant au baptême individuel, il n'a jamais lieu que le dimanche, et toujours dans une rivière. Avant de se rendre au fleuve, on porte l'enfant à l'église, où l'évêque lit quelques prières sur la tête de l'enfant, et de là on le mène à la rivière accompagné d'hommes et de femmes qui entrent dans l'eau avec l'évêque jusqu'aux genoux. Alors l'évêque lit encore les prières du rituel, après quoi il arrose trois fois d'eau l'enfant en répétant à chaque fois ces paroles : *Au nom du Seigneur, premier et dernier du monde et du paradis, le plus haut Créateur de toutes choses.* Ensuite l'évêque récite encore diverses formules pendant que le parrain plonge l'enfant dans l'eau et l'en retire aussitôt; enfin tout le monde se rend dans la maison du père, où d'ordinaire il y a un grand festin.

11° Plusieurs anciens hérétiques ont corrompu la forme du baptême, entre autres les manichéens, qui regardaient l'eau comme venant d'un mauvais principe; les montanistes, qui baptisaient *au nom du Père et du Fils, de Montan et de Priscille :* cette dernière était, comme on sait, une femme perdue qui suivait partout ce prétendu prophète; les marcosiens, espèce de gnostiques, disciples de Marc, qui baptisaient *au nom du Père inconnu de toutes choses, de la Vérité, mère de tout ce qui existe, et de celui qui descendit en Jésus, en union, rédemption et communion des vertus;* les ariens, qui baptisaient *au nom du Père plus grand, du Fils moindre, et du Saint-Esprit;* les paulianistes ou disciples de Paul de Samosate, qui, n'admettant qu'une seule personne en Dieu, n'invoquaient pas les trois personnes dans le baptême; les eunomiens, qui ne conféraient ce sacrement que dans la seule mort du Christ.

12° Les hérétiques modernes se montrent en général assez peu soigneux de procurer le baptême à leurs enfants, quoique la plupart l'aient conservé; mais ils le regardent plutôt comme un mode d'initiation que comme un sacrement opérant une grâce dans l'âme de celui qui le reçoit. La forme est généralement fort simple : elle consiste principalement à plonger l'enfant dans l'eau ou à lui en verser sur la tête en prononçant les paroles sacramentelles; c'est pourquoi l'Eglise catholique regarde le baptême des protestants comme valide. Cette cérémonie est le plus souvent précédée et suivie de prières, de lectures et d'exhortations adressées au récipiendaire ou à ses parrains et marraines, si le baptisé est en bas âge : on exige aussi la profession de foi, comme dans les autres églises chrétiennes. Le rituel anglican demande deux parrains et une marraine pour un garçon, et un parrain et deux marraines pour une fille. Luther avait, dans son Formulaire, conservé l'exorcisme et les signes de croix.

13 Les anciens anabaptistes rejetaient et les baptistes modernes rejettent le baptême administré aux enfants, et le regardent comme nul. Il est nécessaire, disent-ils, que le récipiendaire connaisse l'engagement qu'il prend avec Jésus-Christ, et qu'il puisse rendre compte de sa foi. A Rhinsbourg, en Hollande, le baptême était conféré de la sorte : Le candidat commençait par faire publiquement sa profession de foi le samedi au matin, devant l'assemblée convoquée exprès pour cette cérémonie; après quoi celui qui devait administrer le sacrement se rendait avec le récipiendaire dans une espèce d'étang dépendant d'une maison appartenant à la secte. Si c'était un homme qui devait recevoir le baptême, il était vêtu d'un caleçon blanc et d'une chemise blanche; si c'était une femme, elle avait une jupe et une camisole de même

couleur; la jupe était assujettie au moyen de petits morceaux de plomb. Le baptisant, dans le même équipage, attendait le candidat au milieu de la pièce d'eau, où il le plongeait avec la formule ordinaire. Après le baptême, celui-ci reprenait ses vêtements et retournait à l'assemblée, où il était exhorté à la persévérance et à la pratique des préceptes de Jésus-Christ. La cérémonie était terminée par une prière en public et le chant des psaumes.

14° Les sociniens de Pologne font venir le pasteur lorsqu'il leur est né un enfant. Ce ministre fait une exhortation au père et à la mère, impose les mains à l'enfant en l'appelant par son nom, le bénit au nom de Dieu dont il implore la grâce et la protection pour que l'enfant soit un jour capable de l'engagement par lequel il doit se dévouer à Dieu et à Jésus-Christ dans le baptême. La bénédiction est suivie d'une dernière prière, dans laquelle on remercie Dieu de la naissance de l'enfant, on lui demande pardon des péchés de tous les assistants, etc. Mais le baptême n'est conféré que bien des années après, lorsque cet enfant est devenu un homme capable de rendre tout à fait compte de sa foi. Alors il se rend au bord d'une eau courante avec ceux et celles qui doivent être baptisés avec lui, et accompagnés de leurs parents et leurs amis. Là, le ministre prononce un discours dans lequel il explique le but, l'excellence et la dignité du baptême, exhorte ceux qui doivent le recevoir, et prie Dieu qu'il les baptise par son Saint-Esprit. Aussitôt que l'assemblée a répondu *Amen*, le pasteur entre dans l'eau, et tous ceux qui doivent être baptisés y entrent chacun à leur tour et se mettent à genoux; alors le ministre les baptise par ces paroles : *Je te baptise au nom du Père... que le Seigneur Jésus te baptise du Saint-Esprit*. En prononçant ces paroles, il pose une main sur le sommet de la tête de celui qu'il baptise, l'autre sous le menton, et le plonge de cette manière. La cérémonie achevée, le pasteur sort de l'eau, fait chanter un cantique et dit la prière.

15° Chez les mennonites le baptême est également administré après le sermon, mais aux adultes seulement. Les candidats se rendent auprès du ministre, qui descend de chaire pour remplir cette fonction. Il s'adresse d'abord à eux et leur demande s'ils veulent être baptisés; à quoi ils répondent par une simple inclination de tête; puis ils se mettent à genoux et le ministre fait la prière à genoux comme eux. La prière finie, le lecteur ou chantre s'avance avec un bassin plein d'eau, et suit le ministre à mesure qu'il passe de l'un à l'autre de ces néophytes, qui restent toujours à genoux. En versant de l'eau sur le sommet de la tête de chacun d'eux, il dit : *Un tel, je te baptise avec de l'eau*; *que Notre-Seigneur Jésus-Christ te baptise par son Esprit*. Puis le ministre les relève, leur fait une courte allocution et leur donne le baiser de paix. John Hayward dit, dans le livre intitulé *The religious creeds*, etc., que le ministre tient ses mains au-dessus de la tête des catéchumènes, et que le diacre verse l'eau sur les mains du ministre, à travers lesquelles elle coule sur la tête de ceux qui sont à genoux à ses pieds.

16° Les quakers ou *amis* ont totalement répudié le baptême et ne le regardent que comme une cérémonie judaïque : aussi est-on forcé de s'écrier avec l'auteur des *Lettres sur les Anglais*, dans l'entretien qu'il a avec un quaker : *Comment, morbleu! vous n'êtes donc pas chrétiens?*

Si maintenant, sortant du christianisme, nous jetons les regards sur les autres religions du monde, nous trouverons chez un certain nombre de peuples une sorte de baptême ou cérémonie religieuse dans laquelle l'eau joue un certain rôle. Ainsi :

17° Les juifs avaient un baptême pour la rémission des péchés, symbole de la pureté de l'âme qu'acquérait l'israélite pécheur qui se convertissait, ou l'infidèle qui embrassait la religion judaïque : c'est ce baptême que donnait saint Jean-Baptiste dans les eaux du Jourdain. (*Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. BAPTÊME.) Trois choses sont nécessaires, suivant les juifs, pour faire un prosélyte, savoir : la circoncision, le baptême et le sacrifice; les deux dernières le sont pour les femmes : toutefois ils se contentent aujourd'hui de la circoncision (si le sujet n'est pas déjà circoncis) et du baptême, car ils ne peuvent plus offrir de sacrifice depuis la ruine du temple et leur expulsion de la Judée. Mais ces deux conditions sont si essentielles, que le défaut de l'une d'elles rendrait absolument nulle l'initiation. Le baptême est conféré en présence de trois témoins. On examine préalablement si le candidat se porte à cette démarche par l'appât du gain, des honneurs, par la crainte, ou par amour pour une fille juive avec laquelle il voudrait contracter mariage, car ce seraient autant de motifs de refus; on lui expose la rigidité des préceptes de la loi, la gêne qu'ils imposent à chaque instant; on ne lui dissimule pas le mépris auquel est vouée la nation, les persécutions même qu'elle a trop souvent à subir. Si le candidat persiste dans son dessein, on l'instruit des principaux articles de la religion, de l'unité de Dieu, de la vanité de l'idolâtrie, des commandements, des peines qui attendent les transgresseurs, et des récompenses promises à ceux qui sont fidèles observateurs de la loi. Ensuite de quoi on le circoncit et on l'asperge de son sang. Lorsqu'il est guéri, on procède au baptême. Le récipiendaire entre dans l'eau tout entier, les trois témoins lui énumèrent en même temps tous les préceptes. Si c'est une femme qui est baptisée, les trois témoins sont également nécessaires, mais ils se tiennent hors de l'endroit où elle prend le bain et l'interrogent de loin; trois matrones veillent alors à ce que la nouvelle prosélyte accomplisse les conditions requises. Si une femme enceinte est baptisée, son fruit participe à son initiation, et n'a pas besoin de recevoir le baptême à sa naissance. La cérémonie terminée, on délivre au néophyte une attestation signée des trois té-

moins, et dès lors il est réputé juif. Mais cette cérémonie est fort rare de nos jours, car les juifs ne font presque plus de prosélytes.

18° Chez les Grecs, lorsque les baptes se faisaient initier aux mystères de Cotytto, ils étaient baptisés dans l'eau chaude: c'est de ce bain ou baptême qu'ils tiraient leur nom.

19° Les Parsis lavent leurs enfants, espèce de baptême qui sert, disent-ils, à purifier l'âme. Après la naissance d'un enfant, le devin va à la maison des parents, observe exactement l'heure et le moment de la naissance, et tire son horoscope; ensuite on donne le nom à l'enfant. C'est après cette cérémonie qu'on porte l'enfant au temple; là le prêtre prend de l'eau bien nette, la verse dans l'écorce d'un certain arbre, et en jette sur l'enfant en priant Dieu de le purifier. Selon Tavernier, on baptise aussi les enfants en les plongeant dans une cuve.

20° Les Lapons idolâtres avaient aussi plusieurs baptêmes, et probablement on en trouverait encore des vestiges, maintenant que le christianisme a pénétré dans leur pays. En effet, lorsque l'enfant avait été porté à l'église pour recevoir le baptême chrétien, on lui conférait à la maison un second baptême, dans lequel on lui donnait un nouveau nom, qui rappelait le paganisme. Ce baptême domestique avait lieu communément après la chute du cordon ombilical. L'eau employée à cette cérémonie était une décoction d'écorce d'aulne; on la répandait sur le corps de l'enfant, en forme de sautoir, en prononçant ces paroles : *Je te lave au nom de* N. N., *en vertu duquel tu te porteras bien.* Ce second baptême était communément conféré par une femme, et il avait pour but de détourner l'influence fâcheuse attachée, disaient-ils, au baptême chrétien. Mais si l'enfant venait à tomber malade, on le baptisait encore et on lui donnait aussi un nouveau nom; de sorte qu'il n'était pas rare de trouver des Lapons qui avaient été baptisés trois et quatre fois, et qui avaient porté autant de noms différents. Le baptême donné à un enfant à sa naissance s'appelait *Samé-Nabma;* et celui conféré pour cause de maladie, *Addé-Nabma. Voy.* la description de ces deux sortes de baptêmes à leur article respectif.

21° On retrouve l'idée du baptême jusque chez les Aztèques et les Mexicains. Ces peuples, avant de déposer dans son berceau l'enfant qui venait de naître, avaient soin de le présenter à la divinité et de lui toucher les yeux en signe de bénédiction. Cinq jours après on le portait dans la cour de la maison, et on le déposait solennellement sur des joncs dont on avait l'attention de recouvrir le sol. Là, la sage-femme, après avoir invoqué les divinités qui présidaient à la naissance, jetait, en signe de purification, de l'eau sur le front et sur la poitrine du nouveau-né. Herréra prétend qu'en le plongeant dans l'eau froide on prononçait sur lui ces paroles : *Tu viens au monde pour souffrir; endurcis-toi.* Acosta ajoute que le prêtre tirait quelques gouttes de sang des parties génitales de l'enfant, au moyen d'une incision faite avec un instrument de jade. On le lavait ensuite au milieu des armes et des instruments propres à sa condition et à son sexe. Quand l'ablution était terminée, la sage-femme invitait les jeunes gens à saluer l'enfant du nom qui lui était réservé, et après qu'ils l'avaient nommé à haute voix, on le remettait dans son berceau pour le reporter à sa mère.

22° Dans la Nouvelle-Zélande, cinq jours après la naissance de l'enfant, la mère, assistée de ses amies et de ses parentes, le dépose sur une natte, soutenue sur deux monceaux de bois ou de sable. Toutes les femmes, l'une après l'autre, trempent une branche dans un vase rempli d'eau sacrée, *ouaï tapou*, et en aspergent l'enfant au front. C'est en ce moment qu'on lui impose un nom. Le nom est une affaire sacrée pour ces peuples, et à leurs yeux il fait en quelque sorte partie d'eux-mêmes. Quelquefois cependant ils en changent, mais alors il faut, dit-on, que ce changement de nom soit sanctionné par un nouveau baptême.

23° Chez les anciens Guanches on appelait aussi une femme, de la classe des *maguadas*, pour laver la tête du nouveau-né. On a même prétendu que cette lotion produisait, comme chez les catholiques, une parenté spirituelle entre la baptiseuse et le baptisé.

24° Nous terminons cet article du baptême par la description d'une cérémonie pratiquée par les chrétiens orientaux en mémoire du baptême de Jésus-Christ. Ils la nomment aussi baptême, et elle a lieu à la fête de l'Epiphanie. En Syrie, les chrétiens grecs, nestoriens, coptes, etc., se rendent au Jourdain et se baignent tous ensemble, nus et en public, sans s'embarrasser de la différence de sexe et de la diversité de croyance. Hommes et femmes entrent pêle-mêle dans le fleuve et s'en font verser l'eau sur la tête. Les plus dévots y trempent des linges, d'autres emportent de l'eau du Jourdain, ou de la vase du fleuve, de la terre prise le long du rivage, des plantes qui y croissent, etc. — Les Abyssins font une cérémonie analogue sur les bords des ruisseaux et des lacs. Les jeunes gens, après avoir reçu la bénédiction du prêtre, sautent dans l'eau, s'en jettent les uns aux autres, dansent, font des bonds, et remplissent les campagnes voisines de leurs cris. C'est ainsi que cette cérémonie, qui avait un but louable et religieux, et qui dans l'origine se passait avec décence, est dégénérée en licence et en scandale.

La cérémonie du baptême bouddhique se fait, chez les Japonais, dans un endroit obscur, loin des regards de tous les profanes. Le grand prêtre, tenant en main un vase de cuivre, répand un peu d'eau sur la tête du néophyte, en prononçant quelques paroles. On appelle l'eau du baptême *kan ro*, la rosée douce. En la versant sur la tête de l'initié, le prêtre prie les dieux de lui remettre ses péchés, avant, pendant et après cette vie, et de l'aider à purifier son cœur et à parvenir à la perfection.

BAPTES. Les Athéniens donnaient ce nom aux prêtres de Cotytto, déesse de l'impureté, dont ils célébraient les fêtes pendant la nuit avec des chants et des danses impudiques. Ils tiraient leur nom du grec *βάπτειν*, se baigner, de l'usage où ils étaient de se baigner et de se parfumer avant la célébration de leurs mystères. Ils étaient fort décriés pour leurs débauches, et Juvénal dit d'eux qu'à force d'infamie ils avaient lassé Cotytto ellemême.

BAPTISTE, terme consacré par les chrétiens pour désigner saint Jean, le précurseur de Jésus-Christ, parce qu'il donnait aux Juifs le baptême de la pénitence, et qu'il eut l'insigne honneur de baptiser le Sauveur du monde. Cependant ce baptême n'était pas sacramentel, ni le même que celui des chrétiens. Jésus-Christ ne s'y soumit que par humilité.

BAPTISTÈRE. 1° Chapelle ou vestibule d'une église dans laquelle sont placés les fonts baptismaux. Autrefois les baptistères étaient très-vastes, et cela était nécessaire dans les premiers siècles, où le baptême ne se donnait solennellement qu'à Pâques et à la Pentecôte, et où il y avait souvent un fort grand nombre d'adultes. Quelquefois même ces baptistères étaient des édifices séparés, mais le plus souvent c'était un édifice attenant à une église; quelquefois il y en avait deux, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Lorsqu'il n'y en avait qu'un seul, il y avait un local différent pour chaque sexe, ou bien les femmes étaient baptisées après les hommes, car la bienséance était toujours gardée. Le baptistère de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople était si spacieux, qu'il servit d'asile à l'empereur Basilisque, et de salle d'assemblée à un concile fort nombreux. Il y avait, dans les baptistères, des oratoires avec des autels où l'on célébrait la messe après le baptême pour donner la communion aux néophytes. Comme on baptisait par immersion, le centre de l'édifice était occupé par un bassin de pierre ou de marbre. Le local était souvent décoré avec magnificence, orné de peintures, de mosaïques, de reliefs, et les eaux y étaient parfois amenées par d'ingénieux artifices. Ainsi, à Saint-Jean de Latran, un cerf d'argent fournissait l'eau baptismale; à Saint-Étienne de Milan, des conduits pratiqués dans les colonnes élevaient l'eau jusqu'aux galeries supérieures pour la faire retomber en pluie sur les catéchumènes. Dans quelques baptistères on trouve des cheminées qui servaient, soit à procurer de l'eau chaude, soit à réchauffer les néophytes après l'immersion, dans les saisons rigoureuses. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. BAPTISTÈRE.

2° Actuellement que l'on ne baptise plus guère que par infusion, on donne le nom de baptistère aux fonts baptismaux; mais ces deux objets étaient soigneusement distingués dans les premiers siècles.

3° On appelle encore, mais improprement, baptistère le registre où sont consignés dans chaque paroisse les noms de ceux qui y ont été baptisés, ainsi que le certificat extrait de ces registres et constatant qu'un tel a reçu le baptême.

BAPTISTES, sectaires chrétiens établis principalement dans les Etats-Unis et en Angleterre. On les a souvent appelés anabaptistes, mais c'est à tort; ils ne *rebaptisent* point. Le dogme des baptistes est en général un calvinisme adouci; mais ils en diffèrent par certaines institutions rationnelles. Ils soutiennent que le baptême ne doit être administré qu'à ceux qui peuvent faire profession réelle de leur foi au christianisme, et qui s'engagent à se conduire d'après ses principes; aussi ne confèrent-ils le baptême qu'aux adultes et après un enseignement convenable. Les baptistes américains comptent 4011 ministres et 7489 églises ou communautés, auxquelles se rattachent 3,332,500 fidèles. Nous ne comprenons ici ni les églises des mennonites, ni les établissements de la singulière secte monastique des tunkers. La secte baptiste, déjà si nombreuse, prend chaque jour un rapide accroissement; ainsi, d'après le *Baptist Annual Register* de 1833, cette église a vu le nombre de ses communiants augmenter de 48,224 sur celui de 1831. Toute l'église baptiste américaine adopte la discipline *congrégationaliste* ou *indépendante*. Elle est formée des descendants d'une foule de réfugiés des plus antiques sectes de la réforme, et des débris des wickléfites, des lollards, des anabaptistes et même des vaudois et albigeois, qui tous rejetaient le baptême des nouveau-nés. La grande famille des *baptistes généraux américains* convoque tous les trois ans une *convention générale*, qui s'occupe des affaires communes, sans pouvoir jamais imposer ses décisions. — Les baptistes se subdivisent en huit sectes : 1° les baptistes réguliers ou associés; 2° les baptistes arminiens ou du libre arbitre; 3° les baptistes du septième jour; 4° les baptistes des six principes; 5° les émancipateurs; 6° les chrétiens ou l'Union chrétienne; 7° les mennonites; 8° les tunkers. *Voy.* ces mots à leur ordre alphabétique.

BAPTISTES *arminiens*, ou *du libre arbitre*, ou *indépendants*, ou *universels*, ou *généraux*. Cette secte fut fondée à New-Durham en 1780 par les soins de Benjamin Randall, qui résidait alors dans cette ville. Ils croient que Jésus-Christ par sa mort a pourvu au salut de tous les hommes; que par la foi en Jésus-Christ et par la satisfaction du Saint-Esprit, tous les hommes, bien qu'essentiellement pécheurs par nature, peuvent, en secondant les moyens de grâce qui sont en eux, devenir de nouvelles créatures en cette vie, et jouir après leur mort d'une éternité de bonheur; que tous ceux qui, après avoir péché, meurent sans avoir été renouvelés, souffriront des tourments éternels. — Ils admettent en substance le dogme orthodoxe de la Trinité; ils regardent l'Écriture sainte comme leur unique règle de foi et de conduite, rejetant tous symboles, définitions, règles de discipline ou articles organiques. Ils considèrent

les anciens et les diacres comme officiers de l'Eglise désignés dans les Ecritures. Ils soutiennent que la piété et le choix du peuple sont les qualités essentielles d'un ministre, et n'ont point égard à la science. — Il y a encore quelques communautés de baptistes qui ont les mêmes opinions que les baptistes du libre arbitre, telles que l'Association de liberté dans le Kentucky, l'Assemblée annuelle de la Rivière-Noire, et l'Assemblée annuelle de New-York.

Baptistes *des six principes.* On appelle ainsi une société de baptistes qui regardent l'imposition des mains après le baptême, ou en général pour l'admission des candidats dans leur église, comme étant d'une nécessité indispensable pour faire partie de leur communauté; ils se fondent principalement sur les deux premiers versets du chap. VI de l'Epître aux Hébreux : *C'est pourquoi, quittant les principes primordiaux de la doctrine du Christ, passons à ce qu'il y a de plus parfait, sans nous arrêter à jeter de nouveau le fondement du repentir des œuvres mortes et de la foi en Dieu, de la doctrine des baptêmes, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel.* Comme ces deux versets contiennent six propositions distinctes, dont l'une est l'imposition des mains, ces sectaires en ont pris le nom de *Baptistes des six principes*, pour les distinguer des autres nommés communément *Baptistes des cinq principes.* Ils sont répandus principalement dans les Etats de Massachusetts et de Rode-Island.

Baptistes *du septième jour*, ou *sabbataires.* Ce sont ceux qui gardent le repos du samedi au lieu de celui du dimanche, prétendant que la substitution du dimanche au samedi n'est pas d'institution apostolique, mais a été établie, contrairement à l'ordre exprès de Dieu formulé dans l'Ecriture, vers l'an 321, par Constantin après sa conversion au christianisme. On trouve ces sectaires principalement dans les Etats de Rode-Island et de New-York.

Baptistes *particuliers ;* ils tiennent aux principes de Calvin*, à la différence des baptistes généraux, qui suivent la doctrine d'Arminius.

Baptistes *quakers.* Ces sectaires ne sont pas proprement des baptistes, mais des quakers, qui ont admis le baptême et la cène; du reste ils ont conservé le langage, le vêtement et les usages des autres quakers, dont ils se sont séparés. en 1691, sous la conduite du fameux George Keith.

Baptistes *réguliers* ou *associés.* Voici la profession de foi récemment publiée par l'assemblée de New-Hampshire ; elle exprime, à un petit nombre de variantes près, la croyance générale de tous les baptistes.

1° sur l'Ecriture sainte. — Nous croyons que la sainte Bible a été écrite par des hommes inspirés de Dieu, et qu'elle est un trésor parfait d'instruction céleste ; qu'elle a Dieu pour auteur, le salut pour fin, et pour matière la vérité sans mélange d'erreur ; qu'elle révèle les principes par lesquels Dieu nous jugera, et qu'en conséquence elle est et restera jusqu'à la fin du monde le vrai centre de l'union chrétienne, et le suprême modèle d'après lequel seront examinés tous les actes, les symboles et les opinions des hommes.

2° Du vrai Dieu. — Nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu vrai et vivant, dont le nom est Jéhovah, qui est le créateur et le suprême gouverneur du ciel et de la terre. Il est élevé en gloire et en sainteté au delà de toute expression ; il est digne de tout honneur, de toute confiance et de tout amour. Il s'est révélé sous les distinctions personnelles et relatives de Père, Fils et Saint-Esprit, égaux dans chaque perfection divine, et concourant distinctement et harmonieusement à la grande œuvre de la rédemption.

3° De la chute de l'homme. — Nous croyons que l'homme a été créé dans un état de sainteté, sous la loi de son Créateur, mais qu'il est déchu de cette sainteté et de ce bonheur par une transgression volontaire. En conséquence tous les hommes sont maintenant pécheurs, non par contrainte, mais par choix, étant par nature entièrement dénués de cette sainteté requise par la loi de Dieu, adonnés aux mouvements déréglés du monde, de Satan et de leurs propres passions, et en conséquence sous le poids d'une juste condamnation à la ruine éternelle, sans défense ni excuse.

4° Des moyens de salut. — Nous croyons que le salut des pécheurs est procuré gratuitement par la médiation du Fils de Dieu, qui a pris sur lui notre nature, à l'exception du péché ; il rendit hommage à la loi par sa propre obéissance, et satisfit pour nos péchés par sa mort ; après être ressuscité, il s'assit de nouveau sur le trône du ciel. Unissant dans sa personne admirable une tendresse excessive à ses divines perfections, il est de toutes façons un Sauveur convenable, compatissant et parfaitement suffisant.

5° De la justification. — Nous croyons que le saint Evangile, donné par le Christ à tous ceux qui croiraient en lui, est la justification ; que la justification consiste dans le pardon des péchés et la promesse de la vie éternelle, sur des principes de vertu ; qu'elle est accordée non en considération d'aucune œuvre vertueuse que nous pourrions avoir faite, mais seulement par la rédemption et la vertu du Fils de Dieu ; qu'elle nous met dans un état heureux de paix et de grâce avec Dieu, et nous assure toutes les grâces nécessaires pour le temps et pour l'éternité.

6° De la liberté du salut. — Nous croyons que les grâces du salut sont ouvertes à chacun par l'Evangile, qu'il est du devoir de chacun de les accepter avec foi, empressement et obéissance, et que rien ne peut empêcher le plus grand pécheur de la terre de parvenir au salut, excepté son refus volontaire de se soumettre au Seigneur Jésus-Christ, refus qui le mènerait à une rigoureuse condamnation.

7° De la grâce de la régénération. — Nous croyons que, pour être sauvé, il faut être

régénéré ou recevoir une seconde naissance; que la régénération consiste à donner à l'esprit une sainte disposition, qu'elle s'effectue d'une manière qui est au-dessus de notre intelligence, par le pouvoir du Saint-Esprit, afin d'assurer notre obéissance volontaire à l'Evangile; que l'évidence de cette régénération se manifeste par les fruits de sainteté que nous produisons pour la gloire de Dieu.

8° De la prédestination. — Nous croyons que l'élection est l'effet des desseins de miséricorde de Dieu, selon lesquels il régénère, sanctifie et sauve le pécheur; qu'étant parfaitement d'accord avec la liberté de l'homme, elle comprend tous les moyens en union avec la fin; qu'elle est une éclatante manifestation de la souveraine bonté de Dieu, qui est infiniment sage, saint et immuable, qu'elle exclut tout orgueil, et favorise l'humilité, la prière, l'action de grâces, la foi en Dieu, et l'imitation de sa libre commisération; qu'elle encourage au plus haut degré à se servir des moyens de l'obtenir; qu'elle est prouvée par ses effets dans tous ceux qui croient à l'Evangile; qu'elle est le fondement de l'assurance chrétienne; enfin que pour l'assurer en nous, nous avons besoin d'une vigilance continuelle.

9° De la persévérance des saints. — Nous croyons que ceux-là seulement sont vrais fidèles qui persévèrent jusqu'à la fin; que leur attachement persévérant au Christ est la grande marque qui les distingue de ceux qui ne croient que superficiellement qu'une providence spéciale veille sur eux; et que Dieu par sa puissance les conserve pour le salut au moyen de la foi.

10° Harmonie de la loi et de l'Evangile. — Nous croyons que la loi de Dieu est la règle éternelle et immuable de son gouvernement moral; qu'elle est sainte, juste et bonne; que l'impuissance où, d'après l'Ecriture, se trouve l'homme tombé d'accomplir les préceptes, vient uniquement de son amour pour le péché. Délivrer l'homme de cette impuissance et le rétablir par le moyen du Médiateur dans une obéissance sincère à la loi sainte, tel est le but principal de l'Evangile et des moyens de grâce attachés à l'établissement de l'Eglise visible.

11° De l'Eglise évangélique. — Nous croyons que l'Eglise visible du Christ est l'assemblée des fidèles baptisés, réunis dans la foi et l'alliance de l'Evangile, observant les ordonnances du Christ, gouvernés par ses lois, et exerçant les talents, droits et priviléges qu'ils peuvent avoir en ce monde; que ses ministres sont seulement les évêques ou pasteurs, et les diacres, dont les qualifications, les droits et les devoirs sont définis dans les Epîtres à Timothée et à Tite.

12° Du baptême et de la cène. — Nous croyons que le baptême chrétien est l'immersion du fidèle dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour témoigner au dehors, par un emblème imposant et solennel, notre foi au Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité, ainsi que son pouvoir purifiant; que ce baptême est absolument nécessaire pour avoir part aux priviléges de l'Eglise. Nous croyons à la cène du Seigneur, dans laquelle les membres de l'Eglise font ensemble mémoire de la mort et de l'amour du Christ, en prenant le pain et le vin, et faisant précéder cette cérémonie d'un solennel examen de conscience.

13° Du sabbat chrétien. — Nous croyons que le premier jour de la semaine est le jour du Seigneur ou le sabbat chrétien, et qu'il doit être observé religieusement par l'abstention des travaux et des récréations mondaines, par les pieuses pratiques des moyens de grâce tant privés que publics, et en se préparant à ce repos qui attend le peuple de Dieu.

14° Du gouvernement civil. — Nous croyons que le gouvernement civil est de droit divin pour les intérêts du bon ordre dans la société humaine; et qu'on doit prier pour les magistrats, les honorer, leur obéir, excepté dans les choses contraires à la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le seul maître de la conscience et le prince des rois de la terre.

15° Des bons et des méchants. — Nous croyons qu'il y a une différence radicale et essentielle entre le bon et le méchant; que ceux-là seulement qui sont justifiés au nom du Seigneur Jésus et sanctifiés par l'Esprit de notre Dieu, sont considérés comme justes par lui; tandis que ceux qui demeurent dans l'impénitence et dans l'incrédulité sont mauvais à ses yeux et soumis à la malédiction. Cette distinction subsiste parmi les hommes à la mort et après la mort.

16° De la vie future. — Nous croyons que la fin de ce monde approche; qu'au dernier jour le Christ descendra des cieux et ressuscitera les morts des tombeaux pour rendre à chacun selon ses œuvres; qu'il y aura alors une solennelle séparation; que les méchants seront condamnés à des châtiments sans fin, que les justes jouiront d'un bonheur éternel, et que ce jugement fixera pour toujours l'état final des hommes dans le ciel ou dans l'enfer, suivant les principes de la justice.

Pacte ecclésiastique. — Ayant été amenés par la divine grâce, ainsi que nous en avons la confiance, à adhérer au Seigneur Jésus-Christ et à nous consacrer entièrement à lui, nous faisons maintenant un pacte solennel, de marcher en lui tous ensemble avec charité fraternelle, pour la gloire de notre commun Seigneur. En conséquence nous nous engageons expressément à garder les articles suivants :

Nous prendrons les uns des autres un soin mutuel; comme membres d'un même corps, nous travaillerons à l'accroissement du corps entier dans la connaissance, dans la sainteté et dans l'assistance chrétiennes, jusqu'à ce que nous devenions parfaits et accomplis dans toute la volonté de Dieu;

Pour procurer et assurer ce noble but, nous maintiendrons l'adoration publique de Dieu et les ordonnances de la maison, et nous demeurerons constamment unis de

communion en cela avec tous les autres ; nous contribuerons avec joie et de nos biens pour soutenir les pauvres et pour entretenir parmi nous des ministres fidèles de l'Evangile.

Nous ne négligerons pas, dans l'intérieur de nos maisons, les devoirs religieux domestiques; nous ne participerons pas à la trop commune négligence de l'important devoir d'élever religieusement ses enfants et ceux dont on a la charge, dans la vue de servir le Christ, et de jouir du bonheur du ciel.

Nous marcherons avec circonspection dans le monde, afin de gagner les âmes, nous rappelant que Dieu ne nous a pas donné l'esprit de terreur, mais de puissance et d'amour et d'une intelligence saine; nous serons la lumière du monde, le sel de la terre et cette cité assise sur une montagne et qui ne peut être cachée.

Nous nous exhorterons fréquemment, et, si l'occasion l'exige, nous nous reprendrons mutuellement en esprit de douceur; nous considérant nous-mêmes, de peur d'être aussi tentés; songeant que nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ dans le baptême, et que nous sommes pareillement ressuscités. Ainsi nous avons une obligation spéciale de marcher à l'avenir dans une nouvelle vie.

Que le Dieu de paix, qui a ressuscité des morts Notre-Seigneur Jésus, le grand Pasteur de brebis, par le sang de l'alliance éternelle, nous rende parfaits en toute bonne œuvre pour faire sa volonté; accomplissant en nous ce qui est agréable à ses yeux, par Jésus-Christ, à qui soit la gloire dans les siècles des siècles. *Amen.*

Quelques communautés de baptistes, surtout dans les grandes villes, ont élevé des baptistères dans leurs lieux de réunion ; mais cela est improuvé par quelques-uns, qui soutiennent que, toutes les fois qu'il est question dans l'Ecriture sainte de l'endroit où l'on donnait le baptême, c'était en plein air, dans une rivière, dans un lac, ou dans la mer.

BAPTISTES *sans Credo*, ou *Anti-creed baptists;* secte de baptistes qui soutiennent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une profession de foi, que la Bible suffit, et que l'on doit être en communion avec tous ceux qui l'admettent. Il a même été question parmi eux d'abolir toute dénomination particulière, et de s'appeler tous chrétiens; mais ce projet n'a pu s'exécuter, le grand nombre persistant à retenir le nom de baptistes. Il s'est élevé naguère une scission parmi eux à l'occasion d'une nouvelle traduction du Nouveau Testament faite par Campbell d'Edimbourg, parce qu'au lieu du mot *baptiser*, on y lit constamment le verbe *plonger*, que les uns admettent et que les autres rejettent comme une nouveauté. C'est par opposition aux *Anticreed baptists* que les autres branches de la même secte qui reconnaissent la nécessité d'un symbole sont appelées *Creed-baptists*, ou baptistes à *Credo*.

BARACAQUES, religieux du Japon qui ne s'occupent qu'à méditer et à prier.

BARACTAN, pierre noire, placée à l'angle oriental de la Caaba, à quatre pieds et demi de hauteur, et entourée d'une large plaque d'argent. Sa surface est usée et polie par les baisers des dévots pèlerins. Les musulmans prétendent que cette pierre était autrefois blanche et luisante, mais qu'elle est devenue noire pour avoir été baisée par une femme qui n'était pas dans un état de pureté légale. D'autres veulent que ce soient les péchés des hommes qui lui ont fait perdre son éclat, Quant à son origine, s'il faut en croire les musulmans, ce serait une pierre demeurée de reste lorsque Abraham eut achevé de construire la Caaba; et comme elle s'affligeait de n'avoir pas trouvé place dans cet édifice sacré, le patriarche lui dit: *Ne t'afflige pas ; tu seras honorée plus qu'aucune autre; car je commanderai à tous les fidèles, de la part de Dieu, de te baiser en faisant les tournées sacrées.* Il est plus probable que cette pierre était une idole ou un symbole de l'ancien paganisme, auquel Mahomet n'aura pas voulu toucher, lorsqu'il détruisit les idoles; mais il lui supposa une origine religieuse, et annonça qu'elle reprendrait son éclat après le jugement dernier.

BARALOTTES, secte d'hérétiques qui parurent à Bologne en Italie, et parmi lesquels tout était en commun.

BARAT, délivrance, ou *Schab-i-Barat*, nuit de la délivrance. C'est le nom que les musulmans de l'Inde et de la Perse donnent au 14e jour du mois de schaban. Ce jour-là les fidèles se réunissent pour faire, en l'honneur des défunts, des oblations de fruits, de gâteaux et de confitures qu'on distribue ensuite aux pauvres. Concurremment avec ces oblations on allume des lampes et on récite le *fatiha* suivant, nommé *fatiha* des lampes : *O notre Dieu, par les mérites de la lumière de l'apostolat, notre Seigneur Mahomet, fais que les lampes que nous tenons allumées en cette sainte nuit soient pour les trépassés un gage de la lumière éternelle que nous te prions de faire luire sur eux. O notre Dieu! daigne les admettre dans le séjour de l'inaltérable félicité.* Puis on récite la 102e surate du Coran. — Les Persans disent que cette nuit-là Dieu délivre, par l'intercession de Mahomet et d'Ali, un grand nombre d'âmes de musulmans, et qu'il envoie l'ange Gabriel pour les retirer de l'enfer. Ils enseignent qu'il y a un grand mérite à aller ce jour-là prier sur les sépulcres des morts et à faire des aumônes à leur intention. Cette fête, qui dure trois jours, n'est pas sans analogie avec notre *Commémoration des morts.*

BARATTEMENT DE LA MER, un des épisodes les plus curieux de la mythologie hindoue. La fin principale de cette opération a été la production du breuvage d'immortalité connu en sanscrit sous le nom d'*amrita* (immortalité) et en grec sous celui d'*ambroisie* (ce dernier mot n'est que la modification du premier); mais il a produit encore une foule d'autres objets qui jouent un grand rôle dans

le système religieux des brahmanes. C'est pourquoi nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ici la traduction de ce passage d'après le *Mahabharata*, poëme sacré des Hindous. Ce morceau leur donnera en même temps une idée du style dans lequel cette célèbre épopée a été écrite. Cette traduction est due à M. Lancereau, un des indianistes les plus distingués.

« Il y a une montagne appelée le mont Mérou, masse immobile, glorieuse et resplendissante, dont les cimes dorées surpassent en éclat le soleil. Elle est couverte et ornée d'or; elle est la demeure des dévas et des gandharvas (1) : les hommes qui se rendent coupables de péché ne peuvent ni la mesurer ni la franchir. Elle est habitée par des serpents redoutables, et ses flancs sont couverts de plantes célestes. Son sommet s'élève jusqu'aux cieux ; la pensée même ne saurait la comparer aux autres montagnes ; elle est la source de différentes rivières ; elle est couverte d'arbres, et on y entend les chants agréables d'une multitude d'oiseaux.

« Les puissants souras (2) montèrent sur la cime élevée de cette montagne éclatante, couverte de pierres précieuses, et dont la durée est éternelle. Ces pieux et vertueux habitants du ciel s'assirent pour délibérer; ils s'étaient réunis pour découvrir l'amrita. Tandis que les souras méditaient et tenaient conseil, le divin Nârâyana dit à Brahma : *Que les dévas et les troupes des asouras barattent l'Océan ; l'Océan baratté produira l'amrita. Dévas, rassemblez toutes les plantes et toutes les pierres précieuses, agitez l'Océan et découvrez l'amrita !*

« Le Mandara est une haute montagne dont le sommet ressemble à un nuage qui s'élève; il est enveloppé d'un réseau de plantes grimpantes; on y entend les chants d'une quantité innombrable d'oiseaux ; il est peuplé de serpents; il est la demeure des kinnaras, des apsaras (3) et des dévas eux-mêmes; il est élevé de onze mille yojanas, et, sous terre, il a la même mesure en profondeur.

« Les troupes des dévas, ne pouvant le soulever, allèrent trouver Vichnou qui était assis avec Brahma, et leur dirent: *Seigneurs, prêtez-nous l'appui de votre intelligence suprême et qui donne le souverain bonheur, et, pour notre bien, aidez-nous à soulever le Mandara; réunissez vos efforts aux nôtres. Soit*, dirent Brahma et Vichnou fils de Bhrigou; et le dieu magnanime aux yeux de lotus ordonna au roi des serpents de paraître.

« Le robuste Ananta, obéissant à l'ordre de Brahma, parut, et Nârâyana lui ordonna de se mettre à l'ouvrage. Alors le vigoureux Ananta souleva violemment cette reine des montagnes, née de Brahma, et avec elle ses forêts et leurs habitants; les souras le suivirent et se dirigèrent avec lui vers l'Océan; puis ils dirent à l'Océan : *Nous allons baratter tes eaux pour en tirer l'amrita.* Le maître des eaux répondit : *J'en demande ma part, car les mouvements du Mandara me feront éprouver une grande secousse.* Les asouras et les souras dirent à la reine des tortues qui était sur le rivage : *Porte cette montagne. — Oui*, reprit la tortue; et on mit la montagne sur son dos.

« Lorsque la montagne fut sur le dos de la tortue, Indra la poussa comme une machine. Les dévas, se servant du Mandara comme d'un ribot, et de Vasouki (4) comme d'une corde, se mirent à baratter les eaux de l'Océan. Les asouras et les dânavas les agitèrent aussi pour en tirer l'amrita. Les grands asouras tenaient une des extrémités du serpent, et tous les souras réunis se saisirent de la queue.

« Le vénérable et divin Ananta était auprès de Nârâyana ; il tirait la tête du serpent et la lançait à plusieurs reprises. Le serpent Vasouki, violemment agité par les souras, vomissait des torrents de flammes et de fumée, qui s'élevaient en nuages épais et lumineux, et tombaient sur les troupes des souras fatigués par le travail et la chaleur. Du haut de la montagne, une pluie de fleurs se répandait de tous côtés sur les souras et les asouras ; on entendait un grand bruit semblable à celui que fait un grand nuage : c'était le mugissement de l'Océan, que les souras et les asouras agitaient en faisant tournoyer le Mandara. Mille productions des eaux furent broyées et détruites, et une foule d'animaux, habitants des profonds abîmes de la mer, périrent écrasés par le Mandara. Dans ce mouvement rapide imprimé à la montagne, les arbres s'entrechoquant tombaient du haut de ses cimes, avec les oiseaux qui les habitaient. Leur choc produisit un feu dont la flamme, brillante comme l'éclair, enveloppa le mont Mandara d'un noir nuage de fumée. Les éléphants et les lions, cherchant à fuir, furent consumés par les flammes ; tous les êtres vivants et les diverses productions furent la proie de l'incendie.

« Le roi des immortels, Indra, fit tomber l'eau des nuages, et éteignit ce feu qui étendait ses ravages de tous côtés. Alors un jus, formé par la décomposition des arbres et des plantes, se répandit dans les eaux de l'Océan ; ce fut dans ce jus, semblable à du lait, qui devait produire l'amrita, et dans un mélange d'or fondu, que les souras trouvèrent l'immortalité. Les eaux de l'Océan, mêlées à ce jus excellent, se changèrent en lait, et de ce lait se forma du beurre. Les dévas retournèrent auprès de Brahma, le dispensateur des grâces, qui était assis, et lui dirent : *Brahma, les dânavas et nous, excepté le divin Nârâyana, sommes très-fatigués, et l'amrita*

(1) Gandharvas, musiciens célestes qui habitent le ciel d'Indra.

(2) Les souras sont les génies célestes; les démons, ou mauvais génies, sont les asouras; on désigne aussi ces derniers sous les noms de Dêtyas et de Dânavas, ou enfants de Diti et de Danou.

(3) Kinnaras, musiciens célestes, ou demi-dieux, attachés au service de Kouvéra, dieu des richesses. Les apsaras sont les nymphes qui habitent le ciel d'Indra.

(4) Vasouki est le grand serpent qui supporte la terre.

ne paraît pas encore, bien que depuis longtemps nous barattions l'Océan. Alors Brahma dit au divin Nârâyana : *Vichnou, donne-leur de nouvelles forces; c'est toi qui es le directeur de l'ouvrage.* Vichnou dit : *Je donnerai de nouvelles forces à tous ceux qui prendront part à cette œuvre; que tous barattent l'Océan et fassent mouvoir le Mandara.*

« A ces mots, tous réunirent leurs efforts, et agitèrent avec une nouvelle force le lait de l'Océan. Alors de cette mer agitée on vit sortir la lune au visage riant, éclatante de lumière et répandant une douce clarté. De ce beurre naquit aussi la déesse Srî, dont la demeure est la fleur du Pandara (1) ; puis vinrent la nymphe Sonrâ Dêvî, le cheval blanc Outchêhsravas, et la pierre précieuse Kôstoubha (2), joyau divin et étincelant que porte Nârâyana sur sa poitrine. La déesse Srî, Sourâ Dêvî, la lune et le cheval aussi rapide que la pensée, suivant la route du soleil, allèrent rejoindre les dévas. Puis vint le divin Dhanwantari, revêtu d'une forme humaine et tenant dans sa main un vase blanc où était renfermé l'amrita. A la vue de ce prodige, les asouras réclamèrent l'amrita, et tous crièrent : *Il m'appartient.* Cependant l'on vit paraître, avec ses quatre défenses blanches, l'énorme éléphant Erâvana (3) que possède le dieu du tonnerre; et l'agitation prolongée de l'Océan produisit encore le poison kâlakoûta. Ce poison, brûlant comme le feu, se répandit dans l'univers, et, par son odeur, jeta le trouble dans les trois mondes. Mais, pour sauver le monde, Siva, d'après l'ordre de Brahma, avala le poison, et le poison s'arrêta dans la gorge du dieu souverain et à la forme de Mantra ; de là lui vint le surnom de Nilakanta (gosier bleu).

« A la vue de ce miracle, les dânavas furent désespérés ; l'amrita et la déesse Srî devinrent pour eux la cause d'une implacable inimitié. Nârâyana eut recours à la ruse ; il prit la forme d'une belle femme, de Mohinî (4), et se présenta aux dânavas. Les dânavas et les dêtyas, séduits par la beauté de cette femme, eurent l'esprit troublé, et lui donnèrent l'amrita. Alors les dêtyas et les dânavas se couvrirent de belles armures, s'armèrent de toutes pièces, et marchèrent tous contre les dévas. Le divin, le puissant et illustre Vichnou, accompagné de Nara, prit l'amrita des mains des principaux asouras et le donna aux dévas, qui le burent au milieu du désordre et du tumulte du combat.

« Pendant que les dévas buvaient l'amrita si désiré, le dânava Râhou, sous la forme d'un soura, vint en boire à son tour. L'amrita n'était encore que dans la gorge du dânava, lorsque la lune et le soleil, amis des souras, leur découvrirent la supercherie. Tandis qu'il buvait l'amrita, le grand Nârâyana lui porta un violent coup de tchakra (5) et lui trancha la tête. La tête énorme du dânava, semblable à la cime d'une montagne, s'élança vers les cieux, en poussant un cri terrible; le tronc tomba en s'agitant sur la terre, et ébranla les îles, les montagnes et les forêts. A partir de ce moment, la tête de Râhou conçut une haine éternelle envers la lune et le soleil, et maintenant encore il les dévore tous deux (6).

« Le grand Hari, quittant cette belle forme de femme qu'il avait prise, saisit ses armes redoutables et jeta l'épouvante dans les rangs des dânavas. Sur le rivage de l'Océan, un combat naval s'engagea entre les souras et les asouras. Les flèches acérées, les javelines aiguës, les traits de toute espèce, volaient par milliers. Les asouras, frappés de coups de tchakra, vomissaient beaucoup de sang et tombaient sur le sol, percés de coups d'épées, de lances et de piques aiguës. Leurs têtes, couvertes de parures d'or, tombaient les unes après les autres sous les coups redoutables de la hache; leurs cadavres nageaient dans le sang et gisaient semblables aux sommets des montagnes sur lesquelles resplendissent les minéraux. Les combattants poussaient de grands cris et se frappaient les uns les autres ; le soleil était obscurci ; tous s'entretuaient à coups de piques ; de près ils combattaient avec les poings, et le bruit de la mêlée arriva, pour ainsi dire, jusqu'aux cieux. On entendait de tous côtés ces cris terribles : *Taillez en pièces, tuez, renversez, attaquez !*

« Au milieu de cette horrible mêlée, les dieux Nara et Nârâyana arrivèrent sur le champ de bataille. Le grand Vichnou, voyant dans les mains de Nara un arc céleste, pensa à son tchakra destructeur des dânavas. Alors le tchakra Soudarsana, resplendissant comme le soleil, rapide dans sa course, destructeur des ennemis et terrible à voir dans le combat, comprenant la pensée même du dieu, tomba du haut du ciel, brillant comme la flamme du sacrifice, et répandant partout la terreur. Vichnou, tournant son bras comme la trompe d'un éléphant, lança le tchakra redoutable et étincelant qui détruit les villes ennemies. L'arme, brillant d'un éclat pareil à celui du feu de la destruction finale des êtres, lancée par la main du roi des hommes, bondit à plusieurs reprises, et, dans sa course rapide, tua par milliers les enfants de Diti et de Danou. Semblable à une flamme ardente, elle brûla et renversa les asouras ; puis, retombant sur la terre, elle s'abreuva de sang comme un pisâtcha (7).

« Alors les asouras, loin de se décourager, lancèrent sur les souras des quartiers de rochers, et volèrent dans l'espace comme

(1) Pandara est le nom d'une plante nommée vulgairement *maroua*, ou *marouvaka*. Ce nom s'applique aussi au jasmin à mille fleurs.

(2) Le Kôstoubha est la pierre précieuse que porte Krichna sur sa poitrine.

(3) Nom de l'éléphant d'Indra.

(4) Mohinî est l'illusion personnifiée, et représentée sous les traits d'une femme.

(5) Le tchakra est une arme qui a la forme d'un disque garni de pointes aiguës, et que porte Vichnou.

(6) Telle est l'explication que donne des éclipses la mythologie hindoue.

(7) Génie malfaisant.

des nuages dispersés. Du haut des airs, de grandes et terribles montagnes tombaient couvertes de leurs arbres, s'entrechoquaient et ébranlaient la terre jusque dans ses fondements, en roulant avec fracas sur le champ de bataille.

« Pendant que les souras soutenaient ce choc terrible, Nara répandit dans les airs une grêle de flèches ornées d'or à leur extrémité, et de ses traits fendit les montagnes. Les asouras, pressés par les souras, s'enfoncèrent dans les profondeurs de la terre et dans les eaux salées de l'Océan, et les dévas apaisèrent la fureur du Soudarsana (1), qui remonta au ciel, brillant comme la flamme du sacrifice. Les souras vainqueurs remirent avec respect le mont Mandara à sa place, et les eaux se retirèrent comme elles étaient venues, faisant retentir l'air et le ciel de leur mugissement. Les souras joyeux conservèrent l'amrita avec soin, et Indra et tous les immortels confièrent à Nârâyana la garde de ce trésor. »

BARBARISME. C'est le nom dont saint Epiphane appelle la plus ancienne des quatre religions qui ont eu cours dans les premiers temps. C'est probablement celle que nous appelons actuellement fétichisme, dans laquelle les montagnes, les arbres, les fontaines, les rochers, etc., sont l'objet d'un culte religieux.

BARBE. Ce qui concerne la barbe n'a pas toujours été étranger à la religion; ainsi on lit dans le Lévitique (*ch.* XIX, *v.* 27) : *Vous ne couperez point vos cheveux en rond et vous ne vous raserez point la barbe;* ou plutôt, comme porte l'hébreu : *Vous ne vous raserez point l'extrémité de la barbe;* ce qui tenait sans doute à quelque pratique superstitieuse usitée chez les peuples voisins; mais les rabbins en ont conclu qu'on ne devait pas faire usage de rasoir, mais de ciseaux pour rogner la barbe. Les chrétiens des premiers siècles gardaient religieusement leur barbe, soit qu'ils y fussent portés par cette prohibition du Lévitique, soit qu'ils considérassent comme une faute de supprimer ce que Dieu avait fait. Ils couvraient du même blâme l'homme qui rasait sa barbe et la femme qui coupait ses cheveux. Les Constitutions apostoliques déclarent qu'abattre les poils de la barbe, c'est aller contre l'ordre de la nature. Saint Clément Romain dit : *Dieu, qui nous a créés à son image, accablera de sa haine ceux qui violent sa loi en se rasant le menton.* Saint Clément d'Alexandrie : *La barbe contribue à la dignité de l'homme, comme les cheveux à la beauté de la femme.* Saint Cyprien (*De Lapsis*) déplore l'état de la religion et ajoute : *Et quoiqu'il soit écrit : « Vous ne couperez point votre barbe, » ils s'épilent le menton. C'est ainsi que, pour plaire aux hommes, ils ne craignent pas de déplaire à Dieu.* Il paraît qu'à l'époque du 4e concile de Carthage, cette défense ne concernait plus que les clercs. Le 44e canon de ce concile porte : *Que le clerc ne pommade point sa chevelure, ni ne rase point son menton.* Maintenant cet usage est tombé en désuétude parmi le clergé d'Occident; on ne retrouve plus la barbe que dans certains ordres monastiques. Mais le clergé d'Orient a toujours maintenu les anciens règlements.

2° Les Grecs et les Romains consacraient les prémices de leur barbe à des fleuves, aux tombeaux de leurs amis, aux autels d'Apollon, et surtout à Jupiter Capitolin. Chez les Pédasiens, peuple de Carie, toutes les fois qu'eux ou leurs voisins étaient menacés de quelque malheur, une longue barbe poussait à la prêtresse de Minerve. Hérodote remarque que ce prodige arriva trois fois.

BARBÉLIOTES, nom donné à une des sectes des gnostiques. Suivant eux, un Eon immortel avait eu commerce avec un esprit femelle appelé Barbéloth, à qui il avait successivement accordé la prescience, l'incorruptibilité et la vie éternelle. Barbéloth un jour avait engendré la lumière, qui, perfectionnée par l'onction de l'esprit, fut nommée Christ. Christ désira l'intelligence et l'obtint; l'intelligence, la raison et l'incorruptibilité s'unirent; la raison et l'intelligence engendrèrent Autogène; Autogène engendra Adamas, l'homme parfait, et sa femme, la connaissance parfaite. Adamas et sa femme engendrèrent le bois. Le premier ange engendra le Saint-Esprit, la sagesse ou Prunie. Prunie, ayant pris un époux, engendra Protarchonte, ou premier prince, qui fut insolent et sot; Protarchonte engendra les créatures. Il connut charnellement Arrogance; ils engendrèrent les vices et toutes leurs branches.

BARBÉLITES, surnom donné aux nicolaïtes, à cause de leur divinité appelée Barbelo.

BARBELO, divinité des nicolaïtes, successeurs des gnostiques. Elle habitait le huitième ciel. Elle était sortie du Père, et était mère de Jaldabaoth, ou, selon d'autres, de Sabaoth, qui s'empara par force du septième ciel, et disait aux habitants des cieux inférieurs : *Je suis le premier et le dernier : il n'y a point d'autre Dieu que moi.*

BAR-CHOCHÉBAS, ou BAR-KOKÉBAS, imposteur juif qui, dans le IIe siècle, voulut se faire passer pour le Messie. Comme son nom signifie *fils de l'Etoile*, il prétendit être cette étoile mystérieuse, prédite par Balaam, et qui devait un jour sortir de Jacob. Il réunit un grand nombre de sectateurs, à la tête desquels il ne craignit pas de s'élever contre l'empereur Adrien, sous prétexte que ce prince avait fait élever un temple de Jupiter à Jérusalem. Ces bandits firent souffrir beaucoup de tourments aux chrétiens, parce qu'ils refusaient de prendre parti pour eux contre les Romains. Après avoir tenu deux ans contre les armées romaines, Bar-Kokébas fut enfin assiégé dans Bither, par Jules Sévère, l'un des généraux d'Adrien, et il périt dans la mêlée. On dit que les différentes guerres qui eurent lieu à cette époque coûtèrent la vie à 580,000 juifs. Dans leur li-

(1) Soudarsana est le nom du tchakra de Vichnou.

turgie actuelle, les juifs ont un jour de jeûne en commémoration de la défaite de Bar-Kokébas. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, article BAR-CHOCHÉBA.

BARDE. Parmi les anciennes nations celtiques les bardes étaient en même temps poëtes, historiens, chantres et prêtres. Il ne faut pas les confondre avec les scaldes scandinaves, dont les vers respirent plutôt la férocité que l'énergie; ni avec les adorateurs d'Odin, dont l'imagination sanguinaire mettait au nombre des plaisirs de l'autre vie des combats et des meurtres éternels ; ni même avec les druides gaulois, dont les autels étaient trop souvent souillés de sang humain. Leur religion était plus douce, et consistait presque uniquement dans le culte des âmes. C'était dans les vagues contours des images et des vapeurs qu'ils s'imaginaient reconnaître l'ombre de ceux qui leur avaient été chers ; c'était dans le frémissement du feuillage et dans les plaintifs murmures du vent qu'ils croyaient entendre leur voix. Aussi étaient-ils regardés comme des hommes inspirés; on n'entreprenait rien d'important sans les consulter : la paix, la guerre, les traités n'avaient lieu que d'après leur avis et leur consentement. Quoiqu'ils ne prissent pas eux-mêmes part aux combats, ils ne laissaient pas d'accompagner les troupes à la guerre, et ils enflammaient les chefs et les soldats par leurs chants, qui retraçaient la gloire de leurs ancêtres, et respiraient l'amour de la patrie. Les bardes paraissent avoir été antérieurs aux druides; leur nom remonte à la plus haute antiquité ; on le retrouve même dans les langues de l'Inde, d'où sont en effet sorties les nations celtiques. Le culte sanguinaire des druides remplaça peu à peu celui des bardes dans la Gaule et la Germanie; bientôt même ces derniers n'eurent plus que le second rang; c'est alors qu'ils dégénérèrent de leur droiture primitive, qu'ils vendirent leurs chants à quiconque les admettait à sa table et à ses festins, et qu'ils réglèrent leurs éloges et leurs panégyriques sur la manière dont ils étaient traités. C'est dans la Calédonie qu'ils maintinrent le plus longtemps leur influence et leur autorité; car ils subsistèrent jusqu'à ce que l'Ecosse tombât sous la domination de l'Angleterre. Cependant on n'a pas encore perdu tout à fait leur mémoire, et les montagnards de l'Ecosse ont gardé religieusement quelques-uns de leurs chants.

BARDÉSANITES, sectateurs de Bardesane, Syrien, un des plus illustres défenseurs du christianisme. Il vivait sous Marc-Aurèle. Après avoir généreusement confessé sa foi, et édifié l'Eglise par ses vertus, il tomba dans l'hérésie des valentiniens, et devint un des coryphées de cette secte. Il est vrai qu'il l'abandonna dans la suite, mais ce fut pour embrasser d'autres erreurs. La cause de ces variations était la recherche de la solution de cette grande question : Pourquoi y a-t-il du mal dans le monde? Problème qui occupait tous les philosophes et les théologiens de son temps. Il comprenait qu'il était absurde de dire que Dieu avait fait le mal; il fallait donc que le mal eût une cause distinguée de Dieu. Or cette cause, selon Bardesane, était Satan ou le démon, être essentiellement ennemi de Dieu, mais non point sa créature. Car, disait-il, si Satan était créature de Dieu, Dieu se trouvait par là même auteur du mal. Il fallait donc que le démon existât par lui-même, quoiqu'il ne fût pas Dieu; inconséquence palpable, car un être qui existe par lui-même a nécessairement le premier attribut de la Divinité. Bardesane admettait donc deux principes, mais un seul Dieu. Voici maintenant comment il expliquait l'origine du mal : — Dieu au commencement créa l'âme humaine et l'unit à un corps subtil conforme à sa nature. Surprise par l'artifice du démon, cette âme formée à l'image de Dieu transgressa la loi de son Créateur, et contraignit celui-ci à la chasser du paradis, et à l'emprisonner dans un corps charnel : ce sont là ces tuniques de peau dont l'Ecriture dit que Dieu revêtit nos premiers parents. L'union de l'âme avec le corps est donc la suite et la conséquence du péché; Bardesane en concluait : 1° que Jésus-Christ n'avait pas pris un corps humain; 2° que nous ne ressusciterons point avec le corps charnel que nous avons sur la terre, mais avec le corps subtil et céleste qui devait être l'habitation de l'âme innocente. Ce philosophe avait combattu la fatalité dans un excellent ouvrage, dont Eusèbe nous a conservé des fragments; toutefois, quoiqu'il soutînt que les âmes n'étaient pas assujetties au destin, il croyait que le corps lui était soumis. Du reste il reconnaissait l'immortalité de l'âme, le libre arbitre, la toute-puissance de Dieu et sa providence. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. BARDESANE.

BARHALA-MAY-CAPAL, c'est-à-dire le *dieu fabricateur*. Ce nom, conservé dans les chansons tagalas, désigne un des dieux principaux des îles Philippines, pour lequel les Tagalas avaient un respect singulier. Ils honoraient aussi les astres, les animaux, les rochers, les caps, les rivières, les pierres et les vieux arbres, qu'il eût été, suivant eux, sacrilége de couper.

BARI, c'étaient, chez les Egyptiens, des barques sacrées, sur lesquelles les prêtres portaient processionnellement les images des dieux dans les cérémonies publiques. On voit souvent sur les monuments des figures de ces sortes de barques.

BARIMO. C'est ainsi que les Séchouanas et les Sessoutos, habitants de l'Afrique méridionale, appellent le Dieu suprême. MM. Arbousset et Daumas, missionnaires évangéliques, comparent ce vocable à l'hébreu בעלים *Balim*, les dieux. En effet, dans la langue séchouana, les lettres *r* et *l* se prennent indifféremment l'une pour l'autre, et la voyelle *o* serait ajoutée à *Balim* ou *Barim*, parce que les mots de cette langue se terminent rarement par des consonnes, et jamais par une seule.

BARKASAHAN, mauvais génies des Java-

nais ; ils habitent l'air et n'ont jamais de demeure fixe.

BARKERS ou *Aboyeurs*. Parmi les méthodistes des Etats-Unis il existe des sociétés de fanatiques, qui, prenant à la lettre ces paroles de l'Ecriture : *Le royaume des cieux souffre violence; criez au ciel; levez les mains vers le ciel*; ont introduit dans leur culte des prières bruyantes, des exclamations, des cris, des frappements de mains, des trépignements de pieds, en un mot des clameurs et des gesticulations qui tiennent de la frénésie. Dans leurs assemblées, qui se tiennent la plupart du temps au milieu des plaines ou des forêts, il n'est pas rare de voir des personnes de tout âge et de toute couleur sauter, pirouetter, chanter, crier, rire, pleurer, écumer, se rouler, s'évanouir par centaines. Il en est même qui poussent l'extravagance jusqu'à marcher à quatre pattes comme les chiens, grincer des dents, grogner, hurler, aboyer. C'est pourquoi on donne à ces derniers le nom de Barkers ou *Aboyeurs*. Voy. aussi MÉTHODISTES et JERKERS.

BARLAAMITES, sectateurs d'un moine grec, nommé Barlaam, qui appartenait à une secte de quiétistes nommés *Hésicastes*. Cette secte, qui s'éleva vers le milieu du XIe siècle, prétendait posséder la lumière du Thabor ; mais pour la recueillir il était nécessaire de s'appuyer la barbe sur la poitrine, et de fixer sans sourciller les yeux sur le nombril. Cette lumière était increéée et incorruptible, quoique cependant elle ne fût pas l'essence de Dieu. Barlaam, au contraire, soutint que cette lumière était créée. De là guerre acharnée, dans laquelle chacun s'efforça de faire prévaloir son sentiment; il y eut même des troubles à Constantinople, on fut obligé d'assembler plusieurs conciles pour examiner cette importante question; enfin les Barlaamites furent condamnés l'an 1345. *Voy.* HÉSICASTES. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire des Hérésies.

BARLÉNUS, divinité des Noriciens, sur laquelle on n'a aucun détail.

BARNABITES, ou *Clercs réguliers de la congrégation de Saint-Paul*, ordre religieux fondé à Milan en 1530, par Barthélemy Ferrari et Jacques Morigia, approuvé en 1533, et confirmé de nouveau en 1535 par Paul III, qui le mit sous la protection du saint-siége, en l'exemptant de la juridiction de l'ordinaire. Ces clercs firent leurs premiers exercices dans l'église de Saint-Barnabé, à Milan, d'où ils prirent leur nom. Ils portent l'habit noir comme les prêtres séculiers, et se dévouent aux missions, à la prédication, à l'instruction de la jeunesse, à la direction des séminaires. Leur général réside à Rome, et est élu pour trois ans. Ils avaient autrefois des maisons ou colléges en Allemagne, où ils avaient été appelés par Ferdinand II, en Bohême, en Savoie, en France, ou Henri IV les avait fait venir en 1608 ; ce royaume formait la cinquième province de leur ordre. Maintenant on ne trouve plus de Barnabites qu'en Espagne et en quelques contrées de l'Italie. Cet ordre a fourni plusieurs grands hommes, entre autres le P. Niceron, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*.

2° Dans le Milanais, il y avait encore des religieuses de cet ordre portant le nom d'*Angéliques*. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. BARNABITES.

BARONTHER, nom qui signifie *ministre*, *docteur*, et que les Arméniens donnent à tous les ecclésiastiques indistinctement.

BAROWIT, dieu de la paix chez les Teutons. Sa tête avait cinq faces avec de longues moustaches.

BARRE SACRÉE, instrument de bois en forme de cassette, partagée par deux sceptres posés en sautoir, dont les Egyptiens se servaient dans leurs sacrifices et pour leurs divinations.

BARRÉS (FRÈRES), nom que le peuple donna aux carmes, lorsque ceux-ci revinrent d'Orient en France, vers l'an 1285. En voici l'occasion : Lorsque les Sarrasins s'emparèrent de Jérusalem, en 1187, ils ne voulurent pas permettre aux chrétiens de porter des habits blancs, signe de distinction parmi eux. Les carmes qui s'y trouvaient furent donc obligés de se faire des habits mélangés de blanc et de noir; d'où ils furent appelés en France frères *barrés* ou *barriolés*. Ils ne reprirent le manteau blanc que sous Philippe le Bel.

BARRETTE, bonnet des cardinaux ; c'est la calotte rouge que le pape met lui-même sur la tête du nouveau cardinal. Celui qui se trouve en pays étranger, lorsqu'il est promu à cette dignité, n'a pas le droit de prendre l'habit rouge avant que le pape lui ait envoyé la barrette ; mais il peut prendre le titre de cardinal. Cette calotte lui est portée par un camérier du pape. L'élu la reçoit des mains du nonce; ou, s'il n'y a point de nonce, l'empereur, le roi, un archevêque ou un évêque font la fonction de lui mettre la calotte. Toutefois, le nouveau cardinal doit se rendre à Rome pour recevoir le chapeau. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. BARRETTE.

BARROWISTES, nom que l'on donna à des sectaires qui s'élevèrent en Angleterre du sein du puritanisme, l'an 1581, et plus connus sous le nom de *Brounistes* ou de *Séparatistes*. Le nom de Barrowistes leur vient d'un certain Barrow, qui se fit leur chef. Ils établirent des ministres, des anciens, des diacres et des lecteurs. Ils baptisaient les enfants par une simple aspersion, et n'admettaient ni parrains ni marraines. Pour la cène, on apportait quelques petits pains blancs qu'on mettait sur une table. Le ministre les bénissait par une courte prière, les rompait et les donnait aux communiants, dont les uns étaient debout, et les autres demeuraient assis; on distribuait la coupe dans le même ordre. La cérémonie était terminée par le chant d'un cantique ou d'un psaume, et par une collecte pour les pauvres. Celui qui voulait se faire Barrowiste se présentait dans l'assemblée, et disait en présence

de ses frères : *Je déclare que je cheminerai avec vous aussi longtemps que vous cheminerez dans la voie du Seigneur, et autant que la parole de Dieu me garantira que cela se doit.* Barrow fut pendu avec un autre ministre. Quant à la doctrine des Barrowistes, *voyez* Brownistes. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire des Hérésies.

BARSANIENS, ou *Semidulites*, hérétiques du VIe siècle, qui soutenaient les erreurs des gaïanites et des théodosiens. Saint Jean Damascène nous les fait connaître comme adorant Dieu par des sacrifices qui consistaient à prendre du bout du doigt de la fleur de farine et à la porter à la bouche. On voit que c'était un reste des cérémonies païennes.

BARTHÉLEMITES. 1° On donnait ce nom à quelques religieux arméniens qui, au commencement du XIVe siècle, vinrent s'établir à Gênes, où on leur fit bâtir une église sous l'invocation de saint Barthélemy.

2° On appelle encore Barthélemites des prêtres séculiers fondés par Barthélemy Hobzauzer, à Salzbourg en 1640. Approuvés en 1680 et en 1684, ils se répandirent surtout en Allemagne, en Pologne et en Catalogne, où ils se livraient principalement à l'instruction de la jeunesse et à la direction des séminaires. Ils pouvaient retourner dans le monde avec la permission de leur supérieur, lorsqu'ils n'avaient pas reçu les ordres sacrés. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Barthélemites.

BARTON (Elisabeth), religieuse plus connue sous le nom de *la Vierge de Kent*. Cette fille contrefit l'inspirée, vers l'an 1534 ; elle prétendit avoir des visions et des extases, et fit quelques dupes en Angleterre.

BARUCH, fils de Néri ou Nérias, d'une illustre famille de la tribu de Juda, fut disciple et secrétaire du prophète Jérémie. C'est lui qui vint plusieurs fois lire, devant le peuple et devant le roi Jéchonias, les prédictions contre les royaumes d'Israël et de Juda, que Jérémie lui avait dictées. Jéchonias indigné déchira le livre. Plus tard, il alla porter aux Juifs de Babylone une lettre de son maître, et les consoler par l'espoir du retour en leur patrie et l'annonce de la destruction de la ville où ils étaient détenus captifs. Réduit lui-même en captivité par Nabuchodonosor, et remis ensuite en liberté par Nabuzardan, il suivit ceux de sa nation qui se retirèrent en Egypte, malgré ses avis. Il revint encore dans la Babylonie, prêchant partout la foi au libérateur futur, et mourut enfin à Babylone, la douzième année de la captivité. Prophète lui-même, il nous a laissé un petit recueil de prophéties ; mais comme il ne se trouve plus en hébreu, il est rejeté par les juifs et les protestants. Plusieurs catalogues anciens ne font point mention du livre de Baruch, soit qu'ils l'aient regardé comme apocryphe, soit qu'ils l'aient considéré comme réuni à celui de Jérémie : mais il est cité séparément par d'autres ; enfin le concile de Trente l'a inséré dans le canon des livres de l'Ecriture sainte. *Voyez* notre Dictionnaire de la Bible, art. Baruch.

BARULES, hérétiques qui soutenaient que Jésus-Christ ne s'était pas véritablement incarné, mais qu'il avait seulement pris un corps fantastique. Ils renouvelaient aussi les erreurs d'Origène, disant que les âmes avaient été créées toutes ensemble avant la création du monde et avaient péché dès lors.

BASANT, ou *Vasanta*, printemps ; la principale fête des Sikhs ; elle a lieu au retour de cette saison, avec une pompe extraordinaire. Tout le monde y prend part, la cour, l'armée et le peuple. On y fait des lectures dans l'*Adi-Granth*, livre sacré des Sikhs ; puis on apporte des offrandes de fleurs et de fruits. La cérémonie se termine par des chants et des danses.

BASANWOW, fils de Dioclès, roi des Sicambres ; après avoir soumis par la force de ses armes tous les peuples qui l'entouraient, et avoir régné trente-six ans, il voulut se faire rendre dès son vivant les honneurs divins. Dans ce dessein il convoqua une assemblée, où il parut avec une pompe extraordinaire. Il en sortit aussitôt, et ne fut plus revu depuis, ce qui fit dire à ces peuples qu'il était monté au ciel. Les Germains l'honorèrent comme dieu des armées.

BASCHKIRS, peuples tatares qui habitent la partie méridionale du mont Oural. Ils professent depuis longtemps la religion musulmane, ont des livres de prières et des écoles ; mais ils n'en sont pas moins ignorants dans tout ce qui a rapport à leurs dogmes ; ce qui les conduit à mêler à leur culte quelques croyances et des cérémonies héritées du paganisme. Ainsi ils prétendent posséder des livres noirs dont le texte aurait été composé dans l'enfer. Selon eux, les interprètes de ces livres connaissent le passé, le présent et l'avenir, et entretiennent commerce avec les démons, par le moyen desquels ils peuvent obscurcir le soleil et la lune, détacher les étoiles du firmament, exciter des tempêtes, etc. C'est pourquoi les Baschkirs professent un profond respect pour ces enchanteurs. Quand on veut les consulter, on se présente devant eux avec une brebis grasse ; le devin la fait servir à un repas auquel il invite ses amis ; ensuite il prend l'os de l'épaule de la victime, le nettoie soigneusement avec un couteau et le place sur des charbons ardents ; les signes ou les fissures qu'on y remarque, lorsqu'il a été grillé, sont autant de caractères au moyen desquels le devin lit l'avenir, et sa réponse est presque toujours favorable au consultant, qui fait encore d'autres présents au devin. — D'autres prédisent et dévoilent l'avenir au moyen de beurre ou de graisse jetée sur le feu ; la couleur de la flamme est alors le texte du destin. Il y a aussi des sorciers qui font découvrir les voleurs et l'endroit où sont cachés les objets dérobés. Mais au-dessus de tous ces devins sont les *Schaitan-Kuriazi*, magiciens suprêmes, dont le nom signifie *voyant le démon*. C'est à eux que l'on a recours dans les calamités publiques et particulières, comme dans

les épidémies qui règnent sur le bétail, dans les accouchements difficiles. Le démon alors ne manque pas d'être honteusement expulsé, moyennant des présents en argent ou en brebis, que l'on fait au *Schaitan-Kuriazi.* — Les idées des Baschkirs sur la cosmogonie sont assez peu avancées. D'après eux, les étoiles sont suspendues au firmament au moyen de longues chaînes de fer; la terre repose sur trois énormes poissons, dont l'un est déjà mort, preuve évidente de la fin prochaine du monde. Ils affirment qu'au moment de la naissance d'un individu le nombre de ses jours est inscrit dans le livre du destin, ainsi que la quantité de nourriture qu'il doit consommer. Le serment n'a de force qu'autant qu'il est prêté, non dans une maison ou dans un temple, mais sur le terrain du cimetière. Lorsqu'un homme tombe malade, ses parents font venir le prêtre ou molla, qui récite quelques versets du Coran et fait de fréquentes aspersions de salive sur les yeux et le visage du patient. Ces oraisons et de l'eau claire sont les seuls remèdes employés pour guérir le malade. L'emploi des philtres est aussi fréquent chez les Baschkirs. Ils ont une grande vénération pour le genévrier, en recueillent soigneusement les baies et les conservent religieusement comme un préservatif contre les démons et les épidémies.

BASILE, chef des hérétiques nommés *Bogomiles.* C'était un médecin qui énonça, dans le XIIe siècle, une nouvelle doctrine composée des erreurs des pauliciens mêlées à celles des messaliens. Son âge avancé, son extérieur austère, son habit de moine, lui acquirent un grand crédit. Il se fit d'abord douze disciples qu'il appelait ses apôtres, et les chargea de répandre sa doctrine, mais avec beaucoup de circonspection. L'empereur Alexis Comnène, qui régnait alors, voyant qu'il ne pouvait le prendre en défaut, usa de stratagème pour le convaincre d'hérésie. Il feignit de vouloir devenir son disciple et le fit venir à sa cour. Or, pendant que Basile lui dévoilait sa doctrine, un secrétaire, caché derrière un rideau, la consignait par écrit. L'empereur, muni de cette pièce convaincante, convoqua une assemblée générale dans laquelle on en donna lecture. Basile, interrogé sur ses erreurs, ne les désavoua point, offrit de prouver ce qu'il avait avancé, et protesta qu'il était prêt à souffrir la mort la plus cruelle, plutôt que de se rétracter, persuadé que les anges ne manqueraient pas de le délivrer. En vain employat-on tous les moyens pour vaincre son obstination; il fut condamné au feu et conduit au supplice. Arrivé dans l'hippodrome, on lui montra d'un côté le bûcher et de l'autre une grande croix, en l'invitant de choisir l'un ou l'autre. Il se détermina pour le supplice du feu, qu'il endura avec constance. Ses sectateurs furent conduits en prison, où quelques-uns se rétractèrent et d'autres persévérèrent dans leurs erreurs. *Voy.* BOGOMILES. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire des Hérésies.

BASILE (ORDRE DE SAINT-). C'est un des plus anciens ordres religieux; il doit sa naissance à saint Basile, évêque de Césarée, lequel, s'étant retiré, de 357 à 362, au milieu des solitaires de la province du Pont, leur donna des règles pour vivre en commun. Tous les religieux grecs font encore actuellement partie de cet ordre. Leur habit est une longue robe de drap, couleur de poil de chameau, retenue par une ceinture; ils ont un bonnet de feutre ou de laine noire, qui leur couvre les oreilles. Rufin ayant traduit en latin la règle de saint Basile, elle fut adoptée par les religieux d'Occident jusqu'à l'établissement de celle de saint Benoît. Vers l'an 1057, un grand nombre de religieux de Saint-Basile vinrent se fixer en Occident: réformés par Grégoire XIII en 1579, ils se multiplièrent en Italie, en Sicile et en Espagne. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. BASILE (*Ordre de Saint-*).

BASILÉE, divinité du paganisme, fille d'Uranus et de Titéa, et sœur de Rhéa et des Titans. C'était la plus sage et la plus habile des enfants d'Uranus; aussi succéda-t-elle à son père. Elle épousa Hypérion, un de ses frères, et en eut un fils et une fille qui furent mis à mort par les Titans, leurs oncles. Basilée, outrée de colère, parcourut la contrée en dansant, les cheveux épars, et devint un objet de compassion. On voulut l'arrêter, mais il tomba aussitôt une grande pluie accompagnée d'horribles éclats de tonnerre, pendant lesquels Basilée disparut. La douleur du peuple fit place à la vénération; il éleva des autels à *la reine* (car c'est ce que signifie le nom de *Basilée*), et lui offrit des sacrifices au bruit des tambours et des timbales, pour rappeler les éclats de tonnerre qui avaient accompagné sa disparition. Cette Basilée est peut-être la même que Cybèle.

BASILÉE, ou BASILÉUS; nom sous lequel Neptune était adoré à Trézène.

BASILÉES, fête célébrée à Lébadée, en Béotie.

BASILÉOLATRIE, ou *adoration du pouvoir;* c'est ainsi que le constitutionnel Grégoire, dans son *Histoire des sectes religieuses*, appelle les hommages exagérés que les flatteurs adressent aux souverains. Ce terme même a pu être pris au pied de la lettre; car plusieurs anciens rois furent adorés, soit après leur mort, soit de leur vivant, témoin Bélus et Nabuchodonosor. Chez les Romains mêmes, il était passé en usage de déifier les empereurs après leur décès, en leur décernant ce qu'on appelait l'*apothéose;* d'où le bon mot que l'on prête à Claude, qui, voyant qu'il allait mourir, s'écriait: *Je sens que je deviens dieu.* Les empereurs grecs, même chrétiens, se faisaient traiter de *divinité*, comme on traite maintenant les rois de *majesté.* Mais la basiléolatrie, telle que l'entend Grégoire, ne saurait être comptée comme une secte religieuse proprement dite.

BASILES, prêtres de Saturne, qui, tous les ans, à l'équinoxe du printemps, sacrifiaient à ce dieu sur le sommet du mont Saturne.

BASILIDIENS. Basilide, philosophe de l'école d'Alexandrie, vivait au commencement du IIe siècle. Rempli d'enthousiasme pour la philosophie de Pythagore et de Platon, il voulut allier leurs idées avec les dogmes du christianisme. Il chercha la solution du grand problème de l'origine du mal dans les livres des philosophes païens, dans les écrits de Simon, dans l'école de Ménandre, chez les juifs et chez les chrétiens. Selon lui, l'Etre incréé avait produit l'Intelligence; l'Intelligence avait produit le Verbe; le Verbe avait produit la Prudence; la Prudence avait produit la Sagesse et la Puissance; ces deux dernières avaient produit les Vertus, les Princes et les Anges. Les Anges étaient de différents ordres; le premier de ces ordres avait produit le premier ciel, et ainsi de suite jusqu'au nombre de 365. Ce sont les anges des derniers cieux qui ont fait le monde; comme ils sont moins parfaits que les anges supérieurs, il n'est pas étonnant de voir dans leur ouvrage du bien et du mal. Ils se sont partagé entre eux l'empire de la terre, et le peuple juif est devenu le client du premier des anges inférieurs; c'est ce qui explique tant de prodiges opérés en faveur de cette nation, et c'est la jalousie des autres anges qui a occasionné la haine que les autres peuples portent aux juifs. Les dissensions des anges sont pareillement la cause des querelles des nations et des malheurs qui ont fondu sur tous les hommes. C'est pour remédier à ces maux que l'Etre primordial a envoyé son premier fils, l'Intelligence, Jésus ou le Christ, qui est venu sur la terre avec l'apparence humaine, afin de sauver ceux qui croiraient en lui. Comme il n'avait pas de corps, il n'a pu souffrir, et c'est Simon de Cyrène qui fut pris pour lui et crucifié à sa place, tandis que le Christ remontait vers son Père. En conséquence, il est inutile de souffrir la mort pour lui; car, puisqu'il n'est pas mort, on ne verse son sang que pour Simon de Cyrène. Basilide enseignait encore la métempsycose, niait la résurrection de la chair et soutenait que nous avions deux âmes; ce qui expliquait, suivant lui, les combats de la raison et des passions. A l'exemple de Pythagore, il croyait à la puissance des nombres, et le nombre qu'il regardait comme le plus complet était celui de 365, somme égale à celui des révolutions journalières du soleil autour de la terre pendant l'espace d'une année, et il avait inventé, comme expression de ce nombre, le mot barbare Ἀβραξας, dont les lettres, prises numériquement, donnent le total 365. *Voy.* ABRAXAS. Il se fabriqua et se répandit une foule prodigieuse de médailles ou amulettes, qui offraient ce mot ou ce nombre, conjointement avec la figure du soleil, ou d'un taureau, ou d'un autre objet, quelquefois même avec celle de Jésus-Christ. On en trouve encore un grand nombre dans les cabinets des curieux. — Les Basilidiens enchérirent encore sur les extravagances de leur chef, et adoptèrent une partie des principes et des rêveries des cabalistes; de l'Orient ils se répandirent en Espagne et dans les Gaules, où ils portèrent leurs talismans et leur abraxas. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. BASILIDE, BASILIDIENS, CABALISTES.

BASILINDE, fête que les Tarentins célébraient en l'honneur de Vénus surnommée *Basilisse* ou la Reine.

BASILIQUE. Originairement ce nom, qui signifie *royal*, a servi à désigner, chez les Grecs et les Romains, de grands édifices où l'on rendait la justice et où l'on traitait les affaires de la nation. On comptait seize basiliques à Rome sous les empereurs. On a donné ensuite ce nom aux églises chrétiennes construites sur le plan des basiliques; Rome chrétienne en comptait huit de ce genre, entre autres celle de Saint-Jean de Latran; Saint-Pierre de Rome a aussi le titre de basilique (1). Voici quelle était en général la distribution d'une basilique: Au fond était un hémicycle, fermant le sanctuaire, dont le centre était occupé par l'évêque; à droite et à gauche se tenaient les prêtres et les autres ministres; la table du sacrifice ou l'autel se trouvait à l'entrée du sanctuaire et séparée du peuple par une balustrade. La partie intérieure de la nef était destinée aux *ambons* ou chaires pour la lecture de l'épître, de l'évangile, et pour les prédications, aux pupitres des chantres, aux siéges des clercs inférieurs, etc. Les hommes et les femmes, séparés en deux chœurs, se tenaient dans les nefs latérales, ou bien, en Orient, les femmes voilées occupaient les galeries supérieures. Le porche extérieur était réservé aux catéchumènes, aux pénitents et à tous ceux qui n'avaient pas le droit d'entrer dans la basilique. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. EGLISE.

BASIN, roi des Francs, fut mis au nombre des héros, et obtint, après sa mort, les honneurs divins.

BASSARÉUS, surnom de Bacchus, dieu du vin. Les uns le font dériver de Bassarus, bourg de Lydie, où il avait un temple; les autres, d'une robe longue appelée Bassaris, faite de peau de renard, que Bacchus avait coutume de porter dans ses voyages. Mais il est plus probable que ces trois mots viennent de l'oriental בצר *bassar*, vendanger.

BASSARIDES, nom des bacchantes ou des prêtresses de Bacchus; elles étaient revêtues de peaux de renard, de lynx ou de panthère. Ce nom a la même étymologie que le précédent.

BASWA, nom du taureau en sanscrit. Cet animal est considéré, dans l'Inde, comme un dieu, principalement par les adorateurs de Siva. Son culte vient sans doute de l'utilité de cet animal pour l'agriculture, et par conséquent pour le bien-être et pour la vie de l'homme. Les législations primitives auront porté des lois pour sa conservation, et peu

(1) Voyez le savant ouvrage de M. le baron Marie-Théodore de Bussierre, intitulé *Les sept basiliques de Rome*, 2 vol. in-8°; Paris, 1845.

à peu on se sera accoutumé à le regarder comme un être sacré. De là à l'adoration il y a peu de distance : aussi fut-il adoré par les Egyptiens comme par les Hindous ; chez les Romains même, tuer un bœuf n'était pas un crime moindre que tuer un citoyen : *Bovis tanta fuit apud antiquos veneratio, ut tam capitale esset bovem occidere quam civem* (Columelle, liv. VI). Les Athéniens se gardèrent pendant longtemps d'immoler ces animaux dans les sacrifices. Les Indiens en ont fait un des objets les plus sacrés de leur religion. Leur image est reproduite dans la plupart des temples, et entre autres dans ceux qui sont dédiés à Siva. Ce dieu Taureau est ordinairement posé sur un piédestal et couché à plat ventre, trois de ses jambes pliées sous lui, et le pied droit de devant allongé et dépassant le niveau de la tête.

Des bœufs vivants sont aussi offerts à la vénération du public. Pour leur imprimer un caractère de sainteté, on leur applique, avec un fer rouge, sur la cuisse droite le *trisoula* ou trident, arme caractéristique de Siva. Ces animaux jouissent d'une pleine liberté ; ils ne sont jamais enfermés à l'étable, et vont paître où il leur plaît. On en voit souvent dans les rues, où les dévots viennent leur offrir des adorations, et leur apportent en même temps à manger du riz et d'autres grains. Quand ils meurent, les parias eux-mêmes n'ont pas le droit de se repaître de leur chair ; on les enterre avec beaucoup de pompe. Des prêtres de Siva promènent quelquefois de pays en pays des bœufs ainsi consacrés, dont les cornes et le corps sont décorés avec magnificence ; un nombreux cortége les accompagne ; des drapeaux de diverses couleurs flottent autour d'eux, et ils sont précédés par des joueurs d'instruments de musique. Les fidèles accourent en foule, se prosternent devant le vénérable quadrupède, et n'oublient pas de faire des largesses à ses conducteurs, ce qui est probablement le but principal de la cérémonie.

Il y a chaque semaine un jour consacré au taureau, c'est le lundi, qui est appelé le jour de Baswa. Dans les districts situés à l'est du Meissour, il est chômé à peu près comme l'est le dimanche chez les chrétiens. Les habitants s'abstiennent ce jour-là des œuvres serviles, surtout du labourage et des travaux où il faudrait employer les bœufs ou les vaches. Mais cet usage n'est en vigueur que dans les districts où dominent les linganistes, ou adorateurs du Lingam, qui, lorsqu'ils ont la force pour eux, forcent même les Vaichnavas, ou sectateurs de Vichnou, à l'observer aussi.

La raison du culte que les Saivas rendent ainsi au taureau, c'est que cet animal est la monture ordinaire de Siva, leur principale divinité. Mais il n'est pas privé de raison, comme ses pareils qui vivent sur la terre ; bien plus, il s'est incarné une fois pour raviver le culte de son divin maître, qui commençait à décliner. D'après le baswa Pourana, un brahmane et sa femme, tous deux dévots adorateurs de Siva, donnèrent naissance à un fils, qui n'était autre qu'une incarnation de *Nandi*, le taureau du dieu, et qui en conséquence fut nommé *Baswa*. Arrivé à l'âge de recevoir le cordon brahmanique, il en refusa l'investiture et ne voulut pas reconnaître d'autre gourou que Siva ; il se rendit à la cour du roi Vijala, où il épousa Gangamba, fille du ministre de la police ; puis il se fit initier dans les dogmes des *Djangamas* (secte de Saivas dont il est regardé comme le restaurateur, sinon comme le fondateur. *Voy.* DJANGAMAS). Ensuite il succéda à son beau-père dans ce poste éminent. Sa sœur, qui se mit une des premières au nombre de ses disciples, donna le jour à un fils, appelé *Tchenna Baswa;* cet enfant est souvent confondu avec son oncle, et regardé également comme le fondateur des *Djangamas*. Baswa avait le don des miracles : il changeait des grains de blé en perles, découvrait les trésors cachés, nourrissait une multitude de peuple, guérissait les malades, rendait la vie aux morts. Voici plusieurs autres faits merveilleux racontés dans le Pourana.

Baswa s'était rendu célèbre par ses largesses à l'égard des Djangamas, et puisait largement à cet effet dans le trésor royal ; les autres ministres, jaloux, l'accusèrent, auprès du roi, de la dilapidation des deniers publics. Vijala le fit venir et lui demanda compte de sa gestion. Baswa lui donna en souriant les clefs du trésor en l'invitant à l'examiner lui-même. Le trésor fut trouvé au grand complet ; Vijala, plein d'admiration, fit publier que ceux qui avaient calomnié Baswa auraient la langue coupée.

Un djangama qui entretenait une danseuse envoya un jour son esclave à la maison de Baswa pour porter sa part de riz. Le messager, à son retour, rapporta à la danseuse la magnificence de la toilette de l'épouse du ministre. Cette fille conçut un ardent désir d'avoir des vêtements semblables ; mais son amant, n'ayant pas le moyen de lui en procurer, s'adressa à Baswa et le pria de lui donner les habits de sa femme. Le ministre dépouilla aussitôt Gangamba, et d'autres vêtements ayant reparu au même instant sur son corps, il donna au djangama ceux qu'il venait de retirer.

Un homme, appelé Kanapa, adorait régulièrement l'image de Siva : il crut remarquer un jour que les yeux du dieu étaient détériorés ; il s'arracha aussitôt les siens, et les plaça dans les orbites de l'idole. Siva rendit les yeux à son dévoué adorateur.

Un autre dévot Saiva, appelé Matchaya, ayant tué un enfant, le roi ordonna à Baswa de s'assurer de lui et de le punir ; mais le ministre déclina cette commission, par ménagement pour les adorateurs de Siva. Ce que voyant Vijala, il envoya ses serviteurs pour se saisir du coupable et l'attacher aux pieds d'un éléphant ; mais Matchaya saisit l'éléphant par la trompe et le mit en pièces avec les serviteurs du roi : il s'apprêtait même à infliger le même supplice au roi ; celui-ci, effrayé, eut recours à Baswa, qui l'engagea à s'humilier devant le djangama offen-

sé. Le ministre, de son côté, apaisa par ses prières la colère de Matchaya, qui pardonna au roi, et rendit la vie à l'éléphant et aux serviteurs.

Un pauvre djangama ayant demandé l'aumône à Kinnaraya, un des principaux disciples de Baswa, celui-ci toucha des pierres avec son bâton, et les ayant par ce moyen converties en or, il les donna au mendiant.

Dans la ville de Kalyana, capitale des États du roi Vijala, il y avait deux dévots adorateurs de Siva, nommés Allaya et Madhouvaya. Ils avaient une ferme foi dans la divinité qu'ils adoraient, et rendaient des hommages assidus à leur directeur spirituel, servant Baswa partout où il allait. Le roi connaissait bien leur mérite, mais il ne savait pas apprécier leur supériorité, et, prêtant l'oreille aux accusations calomnieuses de leurs ennemis, il commanda d'arracher les yeux à Allaya et à Madhouvaya. Les disciples de Baswa, indignés, comme leur maître, du cruel traitement infligé à ces saints personnages, laissèrent à Djagaddéva le soin de punir Vijala en le mettant à mort, et, ayant formulé des imprécations contre la ville, sortirent de Kalyana. Baswa fixa sa résidence à Sangameswara. Leur malédiction porta ses fruits : la fortune du roi changea tout à coup, des signes effrayants annoncèrent de grands malheurs; les corneilles coassaient pendant la nuit, les jackals hurlaient pendant le jour; le soleil s'éclipsa, il y eut des orages et des tempêtes, la terre trembla, le ciel était plongé dans l'obscurité; les habitants de Kalyana étaient plongés dans la terreur. Lorsque Djagaddéva rentra chez lui, sa mère vint le trouver, et lui dit que, quand une insulte avait été faite à un adorateur de Siva, il était du devoir de ses compagnons de le venger ou de mourir. *Lorsque Siva fut outragé par Dakcha*, ajouta-t-elle, *Parvati se jeta dans les flammes; ainsi tu ne dois pas rester en repos, sous le coup de l'injure faite aux saints.* En parlant ainsi elle lui donna sa nourriture à la porte de la maison, sans lui permettre de pénétrer plus avant. Sur ces entrefaites arrivèrent deux autres saints, Mallaya et Bomaya, qui partagèrent le repas de Djagaddéva. Puis ils se barbouillèrent le corps de cendres sacrées, prirent leurs lances, leurs épées, leurs boucliers, et marchèrent ensemble contre Vijala. En chemin ils rencontrèrent un taureau qu'ils reconnurent être la forme de Baswa venu à leur secours; le taureau les précéda jusqu'à la cour du roi, leur ouvrant le chemin, et terrassant tout ce qui s'opposait à leur marche. Ils arrivèrent ainsi au palais, et mirent à mort Vijala et tous ses courtisans. Alors ils exécutèrent une danse et proclamèrent la cause pour laquelle ils avaient fait périr le roi. Djagaddéva, à son retour, se rappelant les paroles de sa mère, se poignarda. Alors il s'éleva des dissensions dans la ville, les habitants se battirent les uns contre les autres, les chevaux contre les chevaux, les éléphants contre les éléphants, jusqu'à ce que Kalyana fût détruite de fond en comble, selon l'imprécation de Baswa et de ses disciples.

Baswa continua à résider à Sangameswara, conversant avec ses disciples, et s'entretenant avec la divine Essence; il dit enfin à Siva : *Nous sommes venus sur la terre, vos serviteurs et moi, pour obéir à vos ordres, et vous avez promis de nous rappeler en votre présence lorsque notre tâche serait accomplie.* Alors Siva et Parvati sortirent de leur palais céleste et se rendirent visibles à Baswa, qui tomba sur la poussière en leur présence. Ils le relevèrent et le menèrent dans leur paradis. Tous trois disparurent en présence des disciples; ceux-ci chantèrent les louanges de leur maître, et il tomba du ciel une pluie de fleurs. Les disciples se répandirent au dehors, et publièrent l'absorption de Baswa dans l'emblème de Siva.

BATALA, une des divinités protectrices d'Odè-Yébow, capitale des Yébous, peuple de la côte de Benin en Afrique. M. d'Avezac a recueilli une espèce d'hymne à la louange de ce dieu; elle est chantée sur une modulation lente et douce, analogue à celle de nos chants d'église. En voici le premier verset :

Nisi olilè ribé orissa
Onrolilè
I Batala onrolilè
Ribé orissa eu yirikbo
Onrolilè;
Nisi olilè ribé orissa
Eu yirikbo
Ouon Batala onrolilè
Ribé orissa onrolilè.

M. d'Avezac n'a pu avoir l'interprétation parfaite de ce texte. Le sens général de ces paroles est que le dieu Batala est le maître ou le patron du lieu, et que nul autre que lui n'y peut prétendre aucun droit. Elles sont chantées par les assistants, qui se tiennent debout devant la case où se voit la statue du dieu. *Mém. de la soc. ethnolog.*, t. II.

BATARA-GOUROU, dieu principal dans la mythologie javanaise. Il a pour fils Batara-Brahma et Batara-Indra. Ils forment à eux trois une triade différente de celle du système indien, quoique le nom de ces divinités soit sanscrit. La triade indienne est composée de Brahmâ, Vichnou et Siva. Vichnou, qui, par ses nombreuses incarnations, joue un si grand rôle dans la théogonie indienne, forme, chez les Javanais, le centre d'un système à part. Il est très-digne de remarque que le nom de *Batara* (dérivé incontestablement du sanscrit *Avatara*, qui signifie incarnation divine, descente de la Divinité sur la terre) soit donné par les Javanais à des dieux qui jamais ne se sont incarnés; mais ce terme paraît avoir, chez ce peuple, perdu sa signification primitive pour dénoter simplement une divinité supérieure.

Chez les Bataks, peuple de l'île de Sumatra, la conception est différente. *Batara-Goura* est le dieu de la clémence. Cette divinité est un des trois fils du grand *Dévata* ou Dieu suprême, qui s'est reposé sur ses enfants du gouvernement de l'univers. Il forme une triade sacrée avec ses deux frères *Sri-Pada*,

dieu de la justice, et *Mangana-Boulan*, auteur du mal.

BATÉNIYÉ, ou *Intérieurs;* un des noms des ismaëliens, sectaires musulmans. Ce qui leur a valu ce surnom, c'est que, outre le sens extérieur de l'Écriture, ils établissent un sens intérieur qui est au premier ce que la moelle est à l'os qui la renferme. Ils disent que celui qui s'attache à l'extérieur se fatigue en vaines pratiques, et que celui qui suit l'intérieur peut se dispenser de toutes les actions. *Voy.* ISMAELIENS.

BATHALA, mot tagala qui exprime la principale divinité des îles Philippines. On le regarde comme dérivé du sanscrit *avatara*, apparition ou descente de la Divinité sur la terre; et, par suite, il sert à désigner Dieu lui-même. Suivant d'autres, Bathala signifie le Dieu créateur.

BATH-COL, mot hébreu qui signifie *fille de la voix*, ou *écho*. Les rabbins prétendent qu'après la mort des prophètes Aggée, Zacharie et Malachie, le Saint-Esprit se retira d'Israël, c'est-à-dire qu'il cessa de faire entendre sa voix par le ministère des pontifes et des prophètes, en un mot qu'il n'y eut plus de prophétie verbale. Néanmoins Dieu continua d'inspirer intérieurement certains personnages, qui, s'ils n'entendaient pas une voix clairement articulée, en percevaient comme un écho lointain. C'est ce qu'ils appellent *Bath-col*. Ils fondent sur cette inspiration secrète la plupart de leurs traditions et de leurs usages actuels. Ils soutiennent aussi que toutes les fois que l'Evangile témoigne qu'une voix a été entendue du ciel, c'est la *Bath-col* qui s'est manifestée aux hommes. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. BATH-KOL.

BATON AUGURAL, bâton en forme de crosse, dont les augures se servaient pour diviser le ciel en régions dans leurs cérémonies religieuses. C'était aussi l'attribut des rois, parce que les premiers réunissaient le sacerdoce à l'empire.

BATON CHORAL. C'est celui que porte le chef des chantres d'une église, soit comme marque d'autorité, soit pour marquer la mesure. Il est de métal, orné et quelquefois surmonté d'une image.

BATON DE CONFRÉRIE. C'est un bâton orné, au haut duquel on porte la statue du patron ou de la patronne de la confrérie, ou l'emblème que les confrères ont adopté.

BATON DE LA CROIX. C'est le bâton de bois ou de métal dont on se sert pour porter la croix élevée à la tête d'une procession.

BATON DE LA MORT. En quelques endroits le peuple appelle ainsi le cierge bénit que l'on met à la main d'un moribond.

BATON PASTORAL. 1° C'est celui que l'on remarque dans les anciens monuments, à la main des Faunes, des Sylvains et des autres dieux champêtres. Il est long, noueux, terminé en crosse, et quelquefois aussi fort court.

2° On donne aussi ce nom à la crosse de métal précieux que portent les abbés et les prélats. Autrefois cet instrument était de bois, et représentait la houlette dont se servent les bergers pour conduire leurs brebis. *Voy.* CROSSE. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de Liturgie, art. BATON *pastoral*, et celui des Rites sacrés, art. CROSSE.

BATONS (FÊTE DES). Elle était célébrée en Egypte, à l'équinoxe d'automne; on s'y battait avec des bâtons ou des espèces de perches.

BAUDDHO VAICHNAVAS, secte d'Hindous qui fait un certain amalgame des dogmes du brahmanisme et du bouddhisme. Ils vivent principalement dans le Dekhan ou l'Inde méridionale. Le peuple les appelle communément *Vitthal-Bhaktas*, parce qu'ils adorent Vichnou sous la forme de Pandourang ou *Vitthal*. Voy. VITTHAL-BHAKTAS.

BAUDHA, nom que les Hindous donnent aux bouddhistes qui, après avoir été fort nombreux dans tout l'Hindoustan, furent exterminés de telle sorte par les brahmanistes, qu'à peine aujourd'hui en reste-t-il un petit nombre, principalement dans le sud de la presqu'île.

BAUDHA-MATHA, une des six grandes sectes de l'Hindoustan, où néanmoins elle compte maintenant peu d'adhérents. C'est la doctrine qui est généralement connue sous le nom de BOUDDHISME. Nous renvoyons le lecteur à cet article. Néanmoins nous allons donner ici un précis de ce système, envisagé sous un aspect un peu différent; nous l'empruntons à l'ouvrage de M. l'abbé Dubois, qui l'a tiré des philosophes brahmanes, éternels ennemis des bouddhistes, et par conséquent très-susceptibles de partialité.

Suivant le système du Baudha-Matha, il n'y a pas d'autre dieu que la matière. Elle se divise en une infinité de corps, qui sont autant de dieux, selon les uns, ou qui n'en sont qu'un, selon les autres. Dieu ou la matière, dit un philosophe de cette secte, a quatre *Saktis* ou puissances, qui sont ses épouses, savoir, la *Connaissance*, le *Désir*, l'*Action* et la *Maya* ou l'*Illusion*. Le corps, en appliquant la connaissance de tous ses sens à la fois à un objet, goûte un plaisir parfait; ce plaisir est imparfait lorsqu'il ne l'applique qu'à une partie de ses sens. C'est aussi de ce manque de connaissance, ou de son application imparfaite, que procèdent la douleur et le sommeil. La mort est un défaut total de l'application de la connaissance du corps à ses sens; par là il devient insensible, il est mort. C'est pour se divertir et pour jouir des plaisirs de l'enfance, que Dieu ou la matière se modifie sous la forme d'un enfant; par un motif analogue, il parvient à l'adolescence et à la vieillesse. Voilà en peu de mots le secret de la naissance, de la vie et de la mort.

La seconde *Sakti*, ou puissance de la Divinité, c'est le *Désir*, dont les effets sont aussi variés que les impressions. Dieu est homme, cheval, insecte rampant, etc., selon qu'il le désire. Ce désir, dans les êtres divers, est aussi varié que leurs goûts. Mais chacun est satisfait lorsqu'il jouit de ce qui lui plaît le plus. Cependant le désir obscurcit la connaissance, et l'empêche de savoir qu'il n'y a pas d'autre dieu que le corps, et

que la naissance, la vie et la mort, le péché et la vertu, les diverses renaissances, ne sont que des chimères. De cette ignorance, occasionnée par le désir, procèdent les inclinations des hommes, telles que l'amitié d'une mère pour ses enfants, et le soin qu'elle prend pour les élever. Le vrai sage, qui désire obtenir des idées claires de la vérité, renonce à ces désirs.

La troisième *Sakti* est l'*Action*. L'univers était dans la confusion; les hommes vivaient sans loi, sans subordination, sans caste. Pour remédier à ce désordre, les corps tinrent conseil ensemble. L'*Action* parla ainsi la première : *Prenant dans tous les corps ce qu'il y a de plus excellent, j'en formerai un homme parfait qui, par sa beauté, sa sagesse et sa force, se rendra maître de toute la terre, dont il deviendra le souverain : je me marierai avec lui, et de notre union naîtront des corps sans nombre, tous plus parfaits les uns que les autres.* Le projet de l'Action fut approuvé, et, par l'opération de cette dernière, il naquit bientôt de la femme d'un brahmane, nommé Tchaudami, le dieu Baudha (Bouddha), qui fut un homme parfait en tout genre, et le législateur du genre humain. Il donna des lois dont la transgression seule fait le vrai péché. Le plus grand de tous est de ne pas reconnaître le dieu Baudha pour ce qu'il est. Celui qui le reconnaît est le vrai bouddhiste, le vrai brahmane, le gourou des brahmanes. Il ne connaît d'autre dieu que son corps, il ne sacrifie qu'à lui, il lui procure tous les plaisirs des sens; il n'a horreur de rien; il mange indifféremment de tout; il ne craint pas de mentir pour se procurer ce qu'il désire; il ne reconnaît ni Vichnou, ni Siva, ni d'autre dieu que lui-même.

Mais tous les corps étant autant de dieux, comment arrive-t-il qu'ils n'aient pas tous les mêmes sentiments, les mêmes inclinations, les mêmes connaissances? Pourquoi y en a-t-il un si grand nombre qui sont privés de l'intelligence? Ce mal procède de la quatrième épouse ou *Sakti* de la Divinité, qui n'est autre chose que la *Maya* ou l'*Illusion*. Elle fascine les hommes, les trompe, leur fait prendre le faux pour le vrai; elle leur persuade qu'il y a des dieux, que l'on existe et que l'on meurt, qu'il y a des souillures et des remèdes pour s'en purifier, qu'il y a des peines et des récompenses après la mort. Le vrai moyen de se préserver de la *Maya*, c'est de suivre la doctrine des bouddhistes, en n'admettant d'autre dieu que le corps.

Quoique les bases de la doctrine exposée ci-dessus soient véritablement celles du bouddhisme, il faut néanmoins n'en admettre les conséquences qu'avec réserve; nous en avons même retranché les plus odieuses, car il ne faut pas perdre de vue que le livre d'où est tiré ce développement est très-probablement, comme le soupçonne l'abbé Dubois, l'œuvre des brahmanes eux-mêmes, qui, voulant, par un atroce artifice, justifier la haine implacable qu'ils portent aux bouddhistes, auront imaginé de leur prêtre des opinions dont l'idée seule fait frémir. C'est pourquoi encore plusieurs d'entre eux ont soutenu que Bouddha était un avatare de Vichnou, qui s'était cette fois incarné tout exprès pour tromper les hommes. Les brahmanistes s'efforcent de prouver que les bouddhistes sont de vrais athées; mais en étudiant bien le système de ces derniers, il est facile de se convaincre que leur doctrine est moins un athéisme raisonné qu'un monstrueux panthéisme.

Les Bauddhas, d'après le célèbre écrivain indien Madhava, se partagent en quatre classes, les *Madhyamikas*, les *Yogatcharas*, les *Sautrantikas* et les *Vaibhachikas*.

BAXTÉRIENS, sectateurs de Richard Baxter, qui, dans le XVII[e] siècle, modifia la doctrine de Calvin sur la grâce. Avec Calvin, il admet que Dieu a prédestiné certains hommes au bonheur, sans prévision de leurs mérites. Ils ont des grâces que seuls ils possèdent, et ils seront sauvés infailliblement. Mais, avec Arminius, Baxter croit que les autres hommes ont éventuellement, pour parvenir au bonheur éternel, des grâces dont le bon usage peut leur procurer le salut. Ainsi il rejette la doctrine de réprobation de Calvin, qui applique aux seuls croyants les mérites de Jésus-Christ. Il eut un grand nombre de partisans en Angleterre, cependant ses sectateurs adhérèrent à ses sentiments, sans pour cela se séparer de la communion à laquelle ils appartenaient.

BAYADÈRES. Ce nom, donné par les Français aux célèbres danseuses de l'Inde, vient du portugais *balhadeira*, danseuse. En sanscrit, on les appelle *Déva-dasi*, c'est-à-dire servantes de la Divinité. Elles ont encore dans les Indes les noms de *Ram-djani*, *Kantchéni*, *Nautchi*. On peut les diviser en deux classes, celles qui sont attachées au service des temples, et celles qui, libres de leurs personnes, vont exécuter leurs danses chez tous ceux qui les font demander. Les bayadères des temples hindous sont de jeunes filles offertes dans leur enfance par leurs parents, auxquels on persuade que vouer un de ses enfants au service de la Divinité, c'est faire un acte méritoire. Beaucoup d'Indiens des basses castes offrent ainsi une de leurs filles, mais la chose n'est obligatoire que pour quelques classes d'artisans. La beauté est une condition expresse d'admission. Le service des bayadères consiste à chanter et à danser tous les jours dans les temples, devant l'image du dieu ou de la déesse auxquels elles sont consacrées, et en outre dans toutes les cérémonies religieuses. Leur nombre varie suivant l'importance du temple; il est ordinairement de huit à douze. Le mariage leur est interdit, ce qui ne les empêche pas de devenir mères; leurs enfants mâles se font ordinairement musiciens, et les filles, si elles sont jolies, deviennent à leur tour kantcheni. Les danseuses libres se mettent sous la direction d'une femme appelée *Daiya* (la mère). La conduite de ces dernières est encore plus dissolue.

BCHOGMOA, législateur de la contrée de Sogamoso ou Iraca, en Amérique, peut-être le même que le Bochica des Muyscas. C'était, comme la plupart des législateurs de l'Amérique, un homme barbu, c'est-à-dire un homme venu de l'ancien continent. Les habitants de la contrée l'appelaient encore *Sadiquiasonada*, c'est-à-dire notre ancêtre ou notre père, *Sugunsua*, homme qui disparaît, et *Sogundomoxo*, homme qui se rend invisible. Il est probable que de là est venu le nom de *Sogamoso*, que les Espagnols ont donné à cette province. La première apparition de Bchogmoa eut lieu à Toizi, dans la vallée de Gameza. Il séjourna trois jours dans une caverne, où il fut successivement visité par les caciques des environs, qui, de l'ordre de leur visite, en gardèrent par la suite le rang de préséance. Il leur enseigna qu'il y avait dans le ciel un Dieu qui récompensait les bons et punissait les méchants. De là Bchogmoa se rendit à Otga, où Nompanémi, chef d'Iraca ou Sogamoso, vint au-devant de lui à la tête de toute sa nation. Il alla ensuite jusqu'à Yza, toujours en prêchant sa doctrine, et disparut en cet endroit. On ne l'a jamais revu depuis. On rapporte que, pendant son séjour à Sogamoso, les habitants de Muequeta ou Bogota implorèrent son secours contre la sécheresse qui les menaçait de la famine, et en obtinrent des pluies abondantes. On croyait généralement que ses successeurs avaient hérité de son pouvoir sur les éléments; son territoire était regardé comme sacré.

BÉATE DE CUENÇA, fanatique espagnole, qui parut à Villar del Aguila, en 1803; son véritable nom était Isabelle-Marie Herraiz. Elle prétendait que Jésus-Christ habitait dans son cœur, que son corps était consacré par la majesté divine, et que la sainte Vierge résidait aussi en elle. C'est pourquoi elle se croyait impeccable; en conséquence elle se permettait sans scrupule des familiarités avec des personnes d'un autre sexe, à qui elle permettait de lui prendre la main, de se reposer sur son sein, etc. Comme elle ne péchait point, elle ne pouvait recevoir l'absolution, et quand elle recevait la sainte hostie, elle voyait un bel enfant qui se fondait dans sa bouche. Elle se mêlait aussi de faire des prédictions : elle annonça qu'un nouveau collége apostolique réformerait l'Europe, et convertirait l'univers par la force des miracles; qu'elle même mourrait à Rome, serait inhumée dans un autel, et monterait visiblement au ciel trois jours après sa mort. Elle fit un certain nombre de prosélytes, qui lui rendaient des honneurs sacriléges, comme de la conduire en procession avec des cierges allumés. Isabelle-Marie Herraiz soutint son rôle et ses prétendues relations devant l'Inquisition de Cuença, qui condamna ses erreurs en 1804.

BÉATIFICATION, acte par lequel le souverain pontife déclare qu'une personne morte est dans le ciel au nombre des bienheureux. Ce jugement est la conséquence d'un long et mûr examen, fait par la congrégation des Rites, des vertus de la personne dont on poursuit la béatification, et des miracles opérés par son intercession. Le pape permet alors d'exposer son corps et ses reliques à la dévotion du peuple, de couronner ses images de rayons, de lui composer un office et de célébrer la messe en son honneur; mais on ne peut porter en procession ses reliques avant qu'elle ait acquis par la canonisation le titre de *saint* ou *sainte;* jusqu'alors on ne lui donne que celui de *bienheureux* ou *bienheureuse.* Il y a ordinairement un intervalle d'au moins cinquante ans entre la mort du fidèle et sa béatification. La béatification diffère de la canonisation en ce que, dans la première, le pape ne fait pas acte d'autorité souveraine, n'agit pas en juge qui décide d'une manière absolue sur l'état de celui qui est béatifié, mais en ce qu'il se borne en quelque sorte à porter un témoignage qui permet à des chrétiens de rendre un certain culte à l'objet de leur vénération, sans encourir les peines portées contre ceux qui se livrent à des actes superstitieux; tandis que dans la canonisation il parle en juge, et prononce *ex cathedra* sur l'état de celui qu'il canonise. Quelques auteurs ne font remonter l'origine de la béatification qu'à Grégoire X; mais on ne peut douter de la béatification de Guillaume, ermite de Malaval, en Toscane, par Alexandre III. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. CANONISATION, n. 4, et celui des Rites sacrés, même mot, chap. 2.

BÉATITUDE, souverain bien, bonheur éternel, dont jouissent dans le ciel ceux qui, ayant sur la terre vécu dans l'innocence, ou réparé leurs fautes par la pénitence, meurent en état de grâce. Les âmes jouissent de ce bonheur, soit immédiatement après leur sortie du corps, soit après avoir été purifiées des restes de leurs souillures par les flammes du purgatoire. Les corps sont appelés à partager cette félicité après la résurrection générale. La béatitude céleste est résumée dans ces trois paroles de l'Ecriture sainte : *L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, l'esprit de l'homme ne peut comprendre ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.* — La béatitude des anciens païens était assez peu attrayante : les habitants de l'Elysée étaient encore sujets aux désirs et aux passions qui les avaient agités durant leur vie. — Les Scandinaves, qui ne trouvaient rien de plus glorieux que les combats sanglants, faisaient consister le bonheur de l'autre vie à se battre et s'entr'égorger encore. — Les Hindous et plusieurs autres peuples croient que les âmes trouveront le souverain bonheur dans leur réunion, leur fusion intime avec la Divinité. Les bouddhistes n'en imaginent pas d'autre qu'un repos, une quiétude absolus, une absence presque totale de sentiment, de volonté; une sorte de léthargie voisine de l'anéantissement, et qui ôte presque l'idée de sa propre existence. — Les musulmans espèrent jouir, dans le ciel, des plaisirs charnels qui se renouvelleront sans interruption. — Les peuples du Nord, qui

habitent les bords de la mer Glaciale, aspirent à manger éternellement du poisson, et à s'abreuver à longs traits d'huile de baleine. Il en est de même de la plupart des peuples barbares, qui ne conçoivent pas une béatitude plus grande que celle de jouir en paix, dans l'autre vie, de ce qui fait ici-bas l'objet ordinaire de leurs désirs.

BÉATITUDES EVANGÉLIQUES. Ce sont huit maximes énoncées par Jésus-Christ même, et qui doivent mener au bonheur éternel. C'est par elles que s'ouvrent dans l'Evangile les admirables et célestes instructions de l'Homme-Dieu; elles contiennent l'abrégé de toute la morale chrétienne. Les voici : « 1° *Heureux* les pauvres d'esprit (c'est-à-dire ceux qui sont détachés des biens de ce monde), parce que le royaume des cieux est à eux. 2° *Heureux* les caractères doux, parce qu'ils possèderont la terre. 3° *Heureux* ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. 4° *Heureux* ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. 5° *Heureux* les hommes compatissants, parce qu'ils obtiendront miséricorde. 6° *Heureux* les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu. 7° *Heureux* les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu. 8° *Heureux* ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient. »

BÉBON ou **BÉBÉON**, surnom égyptien de Typhon. Ce mot indique, comme ceux de *Seth* et *Smy*, une force prohibitive, répulsive ou subversive, conforme à l'idée que l'on doit se former de ce génie malfaisant. Selon d'autres, Bébéon est un des compagnons de Typhon, auquel on attribuait la création de tous les animaux nuisibles, toutes les affections vicieuses, toutes les émanations pestilentielles.

BEBUN-SALAH, ou fête de la prière. C'est ainsi que les musulmans de la Guinée appellent la fête qui a lieu en commémoration du sacrifice d'Ismaël. *Voy.* ID-CORBAN.

BECTASCHITES, secte qui s'est formée dans le corps des janissaires. Elle tire son nom de *Bectasch*, surnommé *Wéli*, ou le Saint, mort en 759 de l'hégire (1357 de Jésus-Christ), que les uns regardent comme le fondateur des janissaires, et que d'autres croient avoir été un religieux fanatique, qui faisait bon marché des pratiques de la religion. Il donna à ses disciples la liberté d'observer à leur gré les heures de la prière, ce qui le faisait aimer de ces soldats dissolus, qui prenaient prétexte de cette latitude pour se dispenser des exercices de piété prescrits par le Coran. Les Bectaschites ont la liberté de se marier, et leur institut les oblige de voyager dans les pays éloignés. Il y en a toujours quelques-uns dans les cérémonies publiques qui marchent auprès de l'aga, en criant *Hou*, *Hou* (Lui, Lui, c'est-à-dire Dieu). Ces vagabonds sont pour l'ordinaire de grands libertins, et se livrent à des désordres abominables. Ils trouvaient de zélés partisans parmi les janissaires. *Voy.* DERVISCH.

BED, nom vulgaire d'un livre sacré des Hindous, plus connu sous celui de **VÉDA**. *Voy.* ce mot.

BÉDAYÉ, sectaires musulmans, fraction des Schiites. On leur donne le nom de *Bédayé*, c'est-à-dire *Initiants*, parce qu'ils donnent à Ali l'initiative de toutes choses.

BEDEAU, sorte d'employé subalterne, à la manière de nos huissiers. Il y en avait autrefois dans les universités de France; mais on ne les trouve plus actuellement que dans les églises. Ils sont chargés de les tenir propres et d'y maintenir le bon ordre et la décence. Leur costume est une robe mi-partie de deux couleurs, une verge de baleine noire, et une coiffure qui varie suivant les localités. Cependant on ne les voit plus guère que dans les campagnes et les églises des petites villes. Partout ailleurs ils ont fait place aux huissiers, qui remplissent à peu près les mêmes fonctions. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. BEDEAU.

BÉDÉWIS, ordre de religieux musulmans, fondé par Aboul-Fêtan Ahmed Bédéwi, mort à Tanta, en Egypte, l'an 675 de l'hégire (1276 de Jésus-Christ). Ils sont partisans d'Ali. Ils font leurs danses religieuses au son des tambourins. *Voy.* DERVISCH.

BEDY, divinité des Macédoniens, que Clément d'Alexandrie dit être l'*Air*. On lui offrait des sacrifices dans le mois dœsius (juin-juillet).

BÉEL-PHÉGOR. *Voy.* BAAL-PÉOR.

BÉEL-SÉPHON. *Voy.* BAAL-SÉPHON.

BÉEL-ZÉBUTH, **BÉEL-ZÉBUB** ET **BÉEL-ZÉBUL**. Ces trois noms (dont on peut encore prononcer la première partie *Baal*) désignent la même divinité, adorée en Phénicie, et principalement à Accaron, une des villes principales des Philistins. Il paraît probable que sa vraie dénomination est *Baal-Zébuth*, qui peut fort bien se traduire par *Dieu des armées*; mais comme ce vocable appartient exclusivement au vrai Dieu, qui prend très-souvent ce titre dans l'Ecriture sainte, les Juifs, pour ne pas profaner un nom si saint en le prostituant à une idole, y substituaient ceux de *Baal-Zébub*, dieu des mouches, ou *Baal-Zébul*, dieu de l'ordure. Cependant il se pourrait que les Phéniciens eussent rendu un culte à une divinité dont la spécialité eût été de chasser les mouches, insectes incommodes partout, mais surtout dans les pays chauds. Les Grecs ont eu de même leur Jupiter et leur Hercule, tueur de mouches, *Myiodes*, *Myiagoros*, *Apomyios*, etc. Pline le Naturaliste cite les Éléates, qui invoquaient le dieu *Myiagoros*, pour se délivrer de la peste attribuée à une multitude effroyable de mouches, et qui lui consacrèrent un jour de fête. Pausanias, Elien et d'autres auteurs, parlent de localités délivrées du fléau des mouches par l'intercession d'Hercule. — Quoi qu'il en soit, les Juifs, au temps de Jésus-Christ, regardaient Béel-Zébub comme le prince des démons, et accusaient cet Homme-Dieu de chasser les démons par la puissance de ce démon ; mais Jésus-Christ détruisit cette absurde accusa-

tion en leur démontrant qu'une puissance ne peut se détruire par elle-même. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. Béel-Zébub, et celui des Sciences occultes, même article.

BEFFROI. On donne ce nom à certaines cloches qui sont dans les lieux publics, et qu'on ne sonne que dans certaines occasions, comme pour des réjouissances, des assemblées extraordinaires, des incendies, etc. On comptait trois beffrois à Paris, celui de l'Hôtel de Ville, celui du Palais et celui de la Samaritaine sur le Pont-Neuf. On peut maintenant considérer comme beffroi la grosse cloche de l'église métropolitaine; on ne la sonne seule que dans les grandes solennités et dans des circonstances tout à fait extraordinaires.

BÉGARDS ou BÉGHARDS, appelés encore les *Spirituels*, sectaires qui s'élevèrent dans les XIIIe et XIVe siècles. C'étaient d'abord des religieux qui, avec la permission des autorités ecclésiastiques, se séparèrent de l'ordre des frères mineurs de Saint-François, pour mener une vie plus rigide, plus parfaite et plus spirituelle; mais cette permission leur ayant été retirée, ils ne voulurent pas céder, se créèrent un général, et, Boniface VIII ayant condamné ce schisme vers l'an 1300, ils se mirent à déclamer contre le pape et contre les évêques. Adoptant les rêveries d'un certain abbé Joachim, ils annoncèrent la réformation de l'Eglise par les vrais disciples de saint François. A ces religieux vinrent se joindre un grand nombre de frères laïques et d'hommes et de femmes, qui, sans être religieux, vivaient cependant en commun sous la conduite de quelque chef toujours plus ardent qu'éclairé. On ne saurait se faire une idée des mouvements, des troubles, de l'irritation, de l'enthousiasme aveugle que fomentaient autour d'eux ces *croyants* ignorants et indociles. L'Italie, la France, l'Allemagne furent remplies de leurs clameurs, de leurs plaintes et de leurs prédications. Il serait difficile d'assigner le symbole certain et fixe des erreurs qui bientôt se répandirent au milieu de ces enthousiastes ignorants. Le concile qui les condamna distingua huit chefs principaux, qui peuvent faire juger des écarts d'imagination, d'esprit et de cœur introduits dans le christianisme par l'esprit étroit et disputeur de ce temps. 1° Les *Spirituels* prétendaient que l'homme peut acquérir un tel degré de perfection, qu'il ne puisse plus pécher, ni par conséquent acquérir plus de sainteté. 2° Ils assuraient que leurs sens étaient tellement soumis à leur raison, qu'il n'était plus nécessaire de les dompter, et partant ils accordaient au corps tout ce qui était l'objet de ses désirs. 3° Dans cette perfection, ils faisaient entrer une liberté et une indépendance absolues, de telle manière qu'ils n'étaient plus obligés d'obéir ni à l'Eglise, ni au prince. 4° Outre la perfection et la liberté, ils prétendaient encore posséder la béatitude, c'est-à-dire la perfection au même degré qu'on pourra l'avoir dans le ciel. 5° Ils disaient, en preuve de cette opinion, que toute créature intelligente est naturellement bienheureuse, possédant tout ce qui constitue sa nature, et n'ayant pas besoin de la lumière de la grâce pour voir ou posséder Dieu. 6° D'après ces principes, ils concluaient que la pratique de la vertu n'est imposée qu'aux imparfaits; 7° qu'ainsi le simple baiser d'une femme était un péché mortel, mais que le commerce qu'un parfait avait avec elle n'en était pas un lorsqu'il était tenté. 8° Enfin, ils soutenaient que les *Spirituels* vacant à la contemplation n'étaient pas obligés de rendre un honneur ou acte d'adoration quelconque à Jésus-Christ dans l'eucharistie. — Leur principal règlement était de mendier les choses nécessaires à la vie, afin de pouvoir travailler exclusivement à la propagation de leurs rêveries. A des époques déterminées, ils avaient des réunions où ils expliquaient dans leur sens les saintes Ecritures. Sans garder le célibat ni les observances monastiques, ils portaient l'habit religieux, de longues robes, de longs capuchons, etc. On les a, mais à tort, confondus quelquefois, soit avec les *Dulcinistes*, soit avec les Vaudois. Souvent ils se donnèrent le nom d'*Apôtres*, et firent surtout des prosélytes parmi les femmes qu'on appela *Béguines*. Ils furent condamnés plusieurs fois par les papes, entre autres par Clément V, au concile général de Vienne. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. Begghards.

2° On a donné aussi le nom de *Bégards*, *Béguards* ou *Béghards*, à des religieux pénitents du tiers ordre de Saint-François, de la congrégation de Zeppéren, dans le diocèse de Liége. Ils vivaient du travail de leurs mains, et honoraient comme patronne sainte Beggha, mère de Pépin d'Héristal, morte en 692 dans le monastère d'Andenne, qu'elle avait fondé. C'est peut-être le nom de cette sainte qui leur fit donner le nom de *Begghards*. Cette similitude de nom les fit, mais à tort, considérer comme hérétiques. Un décret du pape leur rendit justice et les déclara parfaitement orthodoxes. A Toulouse on les nommait Béguins. *Voy.* ce mot. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Beggards.

BÉGUIENS, secte bâtarde, mélange de protestantisme et de paganisme, répandue actuellement dans quelques communes du département de la Loire. Elle compte environ 800 à 1000 adhérents, qui appartiennent presque tous aux communes de Saint-Jean de Bonnefonds et de Sorbiers. Leur chef est un certain Digonnet, qui se fait passer pour le dieu des Béguiens; c'est un grossier paysan, âgé de soixante-dix ans, maçon avant d'être dieu, qui ne sait ni lire ni écrire, et ne paraît pas jouir de la plénitude de ses fonctions intellectuelles. Bien que cet homme soit loin d'avoir pour lui le charme de la parole et de l'extérieur, il n'en a pas moins réussi à faire des prosélytes, qui sont décidés à tout sacrifier pour lui. Un journal du 2 juin 1847 annonçait que cet imposteur venait d'être arrêté au moment où il prêchait,

dans une grange, devant deux ou trois cents personnes réunies.

BÉGUINAGE, maison de religieuses appelées *Béguines*, où elles vivent en communauté. Dans plusieurs villes des Pays-Bas, il y en avait de très-vastes. A Gand, il y en a deux, le grand et le petit; le premier peut contenir jusqu'à 800 Béguines. Les béguinages comprennent plusieurs maisons renfermées dans un même enclos, avec une ou plusieurs églises, selon le nombre des BÉGUINES.

BÉGUINES. 1° Femmes, filles ou veuves retirées du monde, mais non cloîtrées; elles mènent une vie commune, portent un habit gris blanc et un voile blanc sur la tête, et ne font aucun vœu solennel. Elles furent répandues principalement dans la Belgique et dans les Pays-Bas. Les uns font remonter leur origine à Pierre le Bègue, qui vivait à Liége vers l'an 1173; les autres la reculent jusqu'à la princesse Beggha ou Beggne, fille de Pépin de Landen, et sœur de sainte Gertrude. Chaque maison obéit à une prieure ou maîtresse, à qui les sœurs promettent de vivre dans la chasteté tant qu'elles resteront dans la maison, et de suivre quelques autres pratiques de dévotion. Elles ne prennent l'habit qu'après trois ans de noviciat et ont la liberté de quitter la maison ou béguinage; on peut aussi les en chasser. Leurs vœux ou promesses peuvent se faire aussi entre les mains du curé, du confesseur, ou des magistrats. Quoique dispersées pour la plupart par l'invasion française en 1794, il en existe encore plusieurs maisons en Belgique, entre autres celles de Gand, qui compte deux béguinages renfermant 962 Béguines, consacrées à servir différents hôpitaux et à donner une instruction gratuite aux petites filles. *Voy.* l'art. BÉGUINES de notre Dictionnaire des Ordres religieux.

2° On a appelé aussi BÉGUINES les femmes qui suivaient les fanatiques connus sous le nom de *Bégards*, et qui participaient à leurs erreurs. Il paraît même que les Béguines dont il est parlé ci-dessus n'ont pas toujours gardé la pure doctrine. La vie relâchée que menaient celles d'Allemagne les fit abolir par le concile de Vienne. La même cause attira leur suppression en France, où elles furent remplacées, en 1479, par les sœurs du tiers ordre de Saint-François.

BÉGUINS ou BÉGARDS. 1° Religieux du tiers ordre de Saint-François, qu'il ne faut pas confondre avec les hérétiques du même nom, condamnés l'an 1311. On donnait le nom de *Béguins* à ceux qui étaient établis à Toulouse, peut-être parce qu'ils tenaient leur maison de la libéralité d'un nommé Barthélemy *Béchin*. Le peuple, trompé par cette conformité de nom, leur imputait les erreurs des Bégards et des Béguins condamnés au concile de Vienne. Mais les papes Clément V et Benoît XII déclarèrent par des bulles expresses qu'ils n'étaient nullement compris dans les anathèmes lancés contre les hérétiques sortis d'Allemagne. *Voy.* BÉGARDS.

2° On appelle encore *Béguins*, ou *Bleus*, ou *Puristes*, une secte religieuse qui s'éleva de nos jours dans le Charolais. Ils prétendaient que le règne de Jésus-Christ touchait à sa fin, que le Saint-Esprit devait bientôt apparaître pour fonder une nouvelle religion. On les accusait de ne point faire le signe de la croix, de mépriser les sacrements et les pratiques de religion, d'abhorrer les prêtres. Ils enseignaient que, quand on est arrivé à la perfection, on devient impeccable. C'est pourquoi on leur reprochait de tenir des assemblées abominables dans les bois et dans les lieux écartés.

BÉHÉMOTH, animal d'une force prodigieuse, dont il est parlé dans les livres saints. Les uns veulent que ce soit l'éléphant, d'autres le rhinocéros, d'autres l'hippopotame, d'autres la réunion de tous les animaux, car son nom signifie proprement au pluriel *les animaux*, d'autres un animal antédiluvien, le *mamouth*, par exemple, avec lequel il a un rapport de son; car בהמות *béhemoth* pourrait aussi en hébreu se lire *bamouth*. Les rabbins sont moins embarrassés : ils assurent que c'est un bœuf d'une grandeur extraordinaire que Dieu a créé tout exprès le dernier jour de la création, pour le festin auquel les juifs doivent prendre part avec le Messie. En attendant il s'engraisse en broutant chaque jour l'herbe de mille montagnes, laquelle pousse de nouveau la nuit suivante pour fournir à sa subsistance. Mais sa femelle fut tuée au commencement du monde pour empêcher la propagation d'une espèce aussi dévorante. Cependant Dieu ne sala point sa chair, parce que la viande de vache salée n'est pas un mets assez délicat pour un repas aussi magnifique. Des juifs jurent quelquefois par leur part de Béhémoth, comme il y a des chrétiens qui jurent par leur part de paradis. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. BÉHÉMOTH.

BEHESCHT, le paradis des Parsis. Ce mot vient du zend *vahista* et signifie le *très-excellent*. Le Beheschí est la demeure des bienheureux.

BEHRAM, la planète de Mars, honorée d'un culte religieux chez les Parsis. C'était aussi le symbole du feu.

BEHSCHEMIYÉ, disciples d'Abou-Haschem, sectaires musulmans. Ils disent que le repentir d'un péché n'est point valable, tant qu'on persévère dans un autre dont on reconnaît la turpitude; que le repentir n'est plus valable non plus lorsqu'on ne se trouve plus en état de pécher, comme, par exemple, le repentir du menteur après qu'il est devenu muet, ou de l'adultère après être devenu impuissant. Les *Behschemiyé*, une des soixante-treize sectes de l'islamisme, font partie de *Motézilé*.

BEIHISIYÉ, sectaires musulmans, fraction des Kharidjis. Ce sont les disciples de Beihis fils de Heissam fils de Djaber. Ils disent que la foi et la science sont en Dieu, que ceux qui tombent dans l'erreur ne sont point coupables d'infidélité jusqu'à ce que l'imam ait jugé leur cas; que les enfants sont comme

leurs pères, fidèles ou infidèles. Quelques-uns d'entre eux croient qu'il est permis de s'enivrer de vin; d'autres pensent que c'est un grand péché.

BEIRAM, ou BAIRAM. Les musulmans ont deux *Beirams;* le premier, appelé *Id-Fitr* ou fête de la rupture du jeûne, a lieu le premier de la lune de Schewal, à la suite du jeûne de Ramadhan ou carême musulman. Le second, nommé *Id-Adhha* ou *Corban-Beiram*, fête des sacrifices, se célèbre soixante-dix jours après, le dix de la lune de Zilhidja, en mémoire du sacrifice d'Ismaël. *Beiram* est un mot turc qui répond à l'*Id* arabe; tous deux désignent le retour périodique de ces solennités. L'année musulmane étant lunaire, il en résulte que ces deux fêtes parcourent dans l'espace de trente-trois ans toutes les saisons de l'année. La première n'est que d'un jour, le peuple cependant la célèbre trois jours de suite; la seconde est de quatre. Ces sept jours de fête sont de toute l'année les seuls où le peuple soit appelé à se divertir; ce sont les seuls où il soit permis de fermer boutiques, magasins et marchés publics, et où tout commerce et toute œuvre manuelle sont suspendus. Il n'est point d'individu, de quelque condition qu'il soit, qui n'ait un habit neuf dans ces deux solennités. Les parents et les amis se font mutuellement visite, et ce sont à peu près les seules occasions où il soit d'un usage général de se toucher la main, de s'embrasser et de se témoigner les sentiments les plus affectueux. Les enfants baisent la main de leur père, de leurs aïeux et de leurs parents; et les subalternes baisent le bord des habits de leurs chefs, des officiers supérieurs et des grands personnages. Les amusements consistent uniquement dans les visites mutuelles, la promenade, la conversation, la pipe et le café; point de bals, de jeux, de spectacles. Les cabarets des chrétiens sont fermés dès la veille, et on y met le scellé. Cependant en quelques endroits on se permet des divertissements innocents, tels que la balançoire ou escarpolette, les échelles russes, etc. Du moins c'est ce que rapporte Tournefort; et plusieurs voyageurs assurent que ces fêtes ne se passent pas avec la retenue tant préconisée par d'Ohsson, de qui j'ai tiré ce qui précède; à les entendre, ces solennités commencées par des œuvres de piété se terminent trop souvent, comme dans presque toutes les autres contrées, par la débauche. Quant aux pratiques religieuses, elles consistent dans une prière publique qui se fait le premier jour, une heure environ après le lever du soleil. Les deux Beirams se célèbrent avec le plus pompeux appareil. A Constantinople, le sultan reçoit au sérail, vers le lever du soleil, les hommages des différents ordres de l'Etat. Immédiatement après, il se rend à la mosquée avec un brillant cortége, et accompagné de tous les grands officiers de l'empire. Si la fête tombe un vendredi, le Grand Seigneur se rend deux fois ce jour-là à la mosquée, le matin avec toute sa cour, pour la prière du Beiram, et à midi avec son cortége ordinaire, pour la prière publique du vendredi. Cette fête est regardée par plusieurs auteurs comme la Pâque des musulmans; en effet, comme chez les chrétiens, elle arrive immédiatement après le Ramadhan ou carême, et, comme chez les juifs, ils tuent dans chaque famille un agneau qu'ils mangent avec beaucoup de cérémonie. La fête qui suit le Ramadhan s'appelle le *grand Beiram*, et celle qui tombe dans le mois de Schewal, le *petit Beiram*. Quant à la manière dont ces fêtes se célèbrent dans l'Inde, *Voy.* ID-EL-FITR, et ID-EL-CORBAN.

BEIRAMIS, religieux musulmans, fondés par Hadji Beiram Ancaréwi, mort à Angora, l'an 876 de l'hégire (1471 de Jésus-Christ). Ils appartiennent à la secte d'Ali.

BÉITÉRIYÉ, sectaires musulmans, fraction des Schiites. Ce sont les disciples de Béiter-es-Soumir. Ils regardent Osman, le troisième khalife, comme un infidèle, et professent le plus grand respect pour Zéid, un des descendants d'Ali. Quant à la jurisprudence, ils suivent la doctrine orthodoxe d'Abou-Hanifah.

BEIT-MAMOUR, c'est-à-dire maison de prospérité ou de félicité. C'est, suivant la tradition musulmane, l'ancien *Kaaba* de la Mecque, qui fut enlevé par les anges à l'époque du déluge, et porté dans le ciel, où il fut placé perpendiculairement au-dessus du sanctuaire actuel, auquel il ressemble exactement. Cette maison est construite d'hyacinthes rouges, et entourée de lampes qui brûlent éternellement. Elle sert de *quibla* à tous les habitants des cieux, qui doivent se tourner vers elle pour prier. De plus il s'y rend, chaque jour, en pèlerinage soixante-dix mille anges de première classe; et les mêmes n'y vont jamais deux fois.

BEIVE, le troisième dieu des Lapons. Tous les auteurs s'accordent à dire que c'était le Soleil; c'est pourquoi à côté de son simulacre on plaçait, ou une branche d'arbre terminée en cercle à sa partie supérieure et d'où sortaient différentes pointes, ou bien une quenouille, figure des mouvements de l'astre du jour. Les Lapons sacrifiaient à ce dieu au solstice d'été. Ces peuples distinguaient la lumière du soleil d'avec le Soleil lui-même; c'est pourquoi ils attribuaient la lumière à la fille de Beive, nommée *Sola Nieidé*. On voit encore sur les tambours magiques des Lapons l'hiéroglyphe de Beive; c'est une figure quadrangulaire, et de chacun des angles s'échappe une ligne dirigée vers un des quatre points cardinaux.

BÉKRIS, religieux musulmans, fondés par Pir Abou-Bekr Wéfayi, mort à Alep l'an 902 de l'hégire (1496 de Jésus-Christ). Ils sont partisans d'Ali. Ils portent de longs bonnets de feutre.

BEL. C'est le même mot que *Baal*, prononcé à la syrienne; les Grecs disaient βῆλος, et les Latins *Bélus*. C'était la plus grande divinité des Babyloniens, chez lesquels elle était adorée dans un temple magnifique, que quelques-uns ont pris pour la tour de Babel elle-même. Nous ajouterons ici à ce que nous avons dit ci-dessus, au mot *Baal*, qu'au se-

cond siècle de notre ère il existait encore des ruines grandioses de ce temple célèbre. Nous trouvons dans le livre de Daniel un récit qui ne peut manquer de jeter du jour sur le culte que les Babyloniens rendaient à cette prétendue divinité. Chaque jour on lui fournissait douze mesures de farine, quarante brebis et six amphores de vin. Le roi allait tous les jours l'adorer; mais Daniel, son favori, adorait le vrai Dieu. Le roi dit donc à Daniel : *Pourquoi n'adores-tu pas Bel?* — *C'est que je n'adore point*, répondit celui-ci, *des idoles fabriquées de main d'homme, mais le Dieu vivant créateur du ciel et de la terre, et souverain maître de tous les êtres.* — *Eh quoi!* reprit le roi, *Bel ne te semble-t-il pas un dieu vivant? ne vois-tu pas combien il mange et boit chaque jour?* — *Ne vous y trompez pas, ô roi*, répondit Daniel, *ce Bel est de moellons en dedans, et d'airain en dehors; jamais il ne mange.* Le roi, courroucé, envoya chercher les prêtres et leur dit : *Si vous ne me dites quel est celui qui consomme tous ces vivres, vous mourrez; mais si vous me prouvez que c'est Bel qui les mange, Daniel perdra la vie en punition de son blasphème.* Daniel dit au roi : *Qu'il soit fait selon votre parole.* Or les prêtres de Bel étaient au nombre de soixante-dix, sans compter leurs femmes et leurs enfants. Le roi se rendit donc dans le temple de Bel avec Daniel : et sur l'invitation des prêtres, il fit apporter en sa présence les vivres et le vin; puis tous les prêtres étant sortis, Daniel fit apporter de la cendre et ordonna de la cribler sur le pavé du temple; puis la porte fut fermée et scellée du sceau royal, le tout en présence du roi. Le roi se leva le lendemain de grand matin et se fit accompagner au temple par Daniel; avant d'entrer il examina le sceau qu'il trouva intact; puis la porte ayant été ouverte, et voyant les tables vides, il s'écria : *Bel, tu es grand! et il n'y a point de tromperie en toi.* Il allait pénétrer plus avant, quand Daniel l'arrêta en souriant, et lui demanda ce qu'il voyait à terre. *J'y vois*, répondit le roi qui observa attentivement, *des pas d'hommes, de femmes et d'enfants.* Puis il ordonna que les prêtres fussent amenés devant lui, et les somma de lui découvrir ce mystère. Alors ils lui montrèrent les portes dérobées par lesquelles ils entraient dans le temple durant la nuit, pour manger, avec leurs femmes et leurs enfants, tout ce qu'on avait servi la veille. Alors le roi indigné fit mourir les prêtres, et livra Bel à la merci de Daniel, qui renversa l'idole et son temple. Il ne faut pas entendre cependant cette destruction d'une ruine complète de l'édifice, car c'eût été une œuvre immense et presque impraticable; mais il est probable qu'il se contenta d'abattre le sanctuaire élevé au-dessus de la tour supérieure, car c'était là proprement le temple du dieu. Ce sanctuaire et la statue auront sans doute été rétablis sous les règnes postérieurs. *Voy.* Baal et Bélus. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. Bel.

BÉLATHEN, un des noms que les Chaldéens donnaient à Baal. On trouve encore assez fréquemment ce nom sur les monuments puniques.

BÉLATUCADRUS, BÉLATUACADUA, ou BÉLERTUCADÈS, divinité des Brigantes, anciens habitants du Cumberland. On pense que ce dieu était le Soleil; d'autres prétendent que c'était un fils de Mars. Il existe encore un autel de cette divinité avec cette inscription : Belatucadro Jul. Civilis Opt. w. s. l. m.; c'est-à-dire, *optio votum solvit libens merito.*

BELBOG, BELBUCH, ou BELOI-BOG, le dieu Blanc, divinité des Slavons-Varaignes et de ceux qui demeuraient dans la ville d'Acron. On a cru y retrouver Béelzébub, dieu des mouches, parce que son image ensanglantée était toujours couverte de mouches. Mais les Russes n'y voient que l'emblème d'un dieu qui nourrit toutes les créatures. Les fêtes qui se célébraient en l'honneur du dieu Blanc consistaient en festins, jeux et plaisirs. Les Slavons paraissent l'avoir envisagé sous le même point de vue qu'Oromazdes était considéré chez les anciens Perses; au lieu que Zéomé-Buch, ou le dieu Noir, était regardé comme le mauvais génie. On lui rendait aussi les honneurs divins.

BÉLÉNUS, divinité adorée autrefois dans les Gaules, la Pannonie, l'Illyrie et la Norique. On croit que ces peuples adoraient sous ce nom le Soleil, et que Bélénus était le même que l'Apollon des Grecs, l'Orus des Egyptiens, le Bélus des Orientaux. Ausone nous apprend que les druides étaient spécialement prêtres de Bélénus, et qu'en cette qualité ils prenaient un nouveau nom qu'ils joignaient à leur nom de famille. Un monument antique représente Bélénus avec une tête rayonnante et une grande bouche ouverte comme pour rendre des oracles. Elias Schedius, auteur d'un ouvrage sur les dieux des Germains, s'est imaginé que ce nom contenait un mystère; et comme les druides se servaient de caractères grecs, il a considéré la valeur numérique des lettres composant ce mot, et a trouvé le thème suivant :

β η λ ε ν ο ς
2, 8, 30, 5, 50, 70, 200 = 365,

nombre égal à celui des jours de l'année. Mais on peut objecter à cette prétendue découverte, 1° que le nom et le culte de Bélénus existaient sans aucun doute avant que les druides connussent les caractères grecs; 2° que les Gaulois ne devaient pas prononcer *Bélénos*, mais *Belen;* 3° enfin que pour trouver ce nombre Schedius a été obligé de substituer un η à l'ε, pour obtenir le chiffre 8.

BÉLIAL. On donne communément ce mot comme le nom d'une ancienne divinité phénicienne; mais il signifie simplement *perversité;* ainsi le terme d'*enfants de Bélial*, fréquent dans l'Ecriture sainte, doit se traduire communément par les *méchants*, les *pervers*. Cependant saint Paul, dans ses Epîtres, paraît désigner le démon par ce terme de Bélial, en disant : *Qu'y-a-t-il de commun entre Jésus-Christ et Bélial?*

BÉLIER. 1° Un des animaux purs, parmi les Hébreux, et par conséquent un de ceux

dont on offrait des sacrifices au Tout-Puissant. C'est un bélier qu'offrit Abraham, lorsque, sur le point de sacrifier Isaac son propre fils, il fut arrêté par un ange. Ce sacrifice, commencé par le consentement d'Isaac, et terminé par l'immolation du bélier, a toujours été regardé par les chrétiens comme la figure du sacrifice sanglant de la croix.

2° D'après les musulmans, ce n'est point Isaac, mais Ismaël, qui fut sur le point d'être immolé par son père. Gabriel empêcha cette immolation, de la part de Dieu, en substituant à Ismaël un bélier que le père et le fils sacrifièrent au lieu même où ils construisirent depuis le temple de la Mecque. C'est pourquoi ce bélier est un des sept animaux qui, suivant les mahométans, jouissent des honneurs du paradis. Ses cornes furent attachées par les anciens Arabes à la gouttière d'or qui reçoit les eaux de la couverture du *Caaba*, et elles y demeurèrent suspendues jusqu'au temps de Mahomet, qui les fit enlever pour ôter à ces peuples tout sujet d'idolâtrie. En mémoire du sacrifice d'Ismaël, les musulmans immolent tous les ans un bélier ou un chameau, dans une fête qu'ils appellent *Id-Dua* ou *Id-Corban*.

3° Les païens placèrent aussi le Bélier dans le ciel; c'est le premier des douze signes du zodiaque. Les uns prétendent que c'est le bélier à toison d'or qui fut sacrifié à Jupiter, d'autres que c'est celui qui montra une source à Bacchus, errant dans les sables de la Libye, dévoré de soif. Mais il est fort probable que la constellation du Bélier est antérieure à ces deux faits, et que cette dénomination a sa raison dans les habitudes d'un peuple pasteur.

BÉLINUNCIA, herbe consacrée à Apollon, dont les Gaulois employaient le suc pour empoisonner leurs flèches. Ils lui attribuaient aussi la vertu de faire tomber la pluie; et lorsque le pays était affligé d'une sécheresse, ils cueillaient cette herbe avec beaucoup de cérémonies. Les femmes s'assemblaient et choisissaient une jeune fille encore vierge qui présidait à la fête. Elle quittait ses habits et marchait toute nue à la tête des autres femmes, cherchant cette herbe divine qui dans cette occasion se nommait *balisa*. Quand elle l'avait trouvée, elle la déracinait avec le petit doigt de la main droite. Ses compagnes coupaient en même temps quelques branches d'arbre et les portaient à la main, en suivant la jeune fille qui se rendait sur le bord d'une rivière voisine. Là, elle plongeait dans l'eau l'herbe sacrée. Ses compagnes y plongeaient aussi les branches qu'elles avaient coupées et les secouaient sur le visage de la jeune fille. Après cette cérémonie chacune d'elles se retirait dans sa maison; mais la jeune vierge était obligée de marcher à reculons pendant toute la route.

BÉLIS, nom sous lequel Apollon était honoré d'un culte particulier à Aquilée, sous la figure d'un jeune homme imberbe et couronné de rayons. Des aruspices y rendaient des oracles en son nom. Les noms de Bélis, Bélénus, Bélatucadrus, viennent probablement de Bélus ou Baal, nom du Soleil en Orient.

BÉLISAMA. Ce nom, qui en phénicien signifie reine du ciel, était donné par les Gaulois à leur Minerve, inventrice des arts. Sur des monuments encore subsistants, on la voit avec un casque orné d'une aigrette, et revêtue d'une tunique sans manches, sur laquelle est jeté un manteau. Elle a les pieds croisés et la tête penchée sur sa main droite, dans l'attitude d'une profonde réflexion. Mais elle n'a point d'égide comme la Minerve des Grecs. On lui sacrifiait des victimes humaines. On donnait aussi ce nom à la Lune.

BÉLITS, nom que les Madécasses donnent au démon et à ses nombreux compagnons, qui forment avec lui le septième ordre des anges. Dans les sacrifices, ils jettent à Bélits le premier morceau de la victime, pour le rendre favorable ou pour apaiser sa colère. Ce mot vient de l'arabe *Iblis*, dérivé lui-même par corruption du grec διάβολος.

BELLA PENNOU. C'est le dieu du Soleil adoré par les Khonds, peuple de l'Hindoustan, sur la côte d'Orissa. Ils ne lui offrent pas de sacrifices; ils se contentent de l'invoquer conjointement avec la lune (*Danzou Pennou*), dans les cérémonies de leur culte.

BELLI. 1° Nom d'un fétiche chez les Quojas, peuple de l'intérieur de la Guinée. C'est le bellimo ou grand prêtre qui le fabrique à son gré, tantôt d'une figure, tantôt d'une autre. Le peuple professe un grand respect pour cette idole, persuadé que celui qui offenserait cette divinité ne manquerait pas d'être puni d'une manière terrible.

2° Chez les mêmes peuples il y a une espèce de secte ou de confrérie qui porte le nom de *Belli*. Elle est particulière aux hommes et exige cinq ans d'épreuves très-cruelles; entre autres on leur enlève quelques aiguillettes de chair depuis le cou jusqu'à la jointure des épaules. Ceux qui en font partie n'y apprennent, dit-on, que des danses et des chants. Les docteurs de cette secte, appelés *Soggonos*, ont des écoles ou séminaires, où ils élèvent la jeunesse et lui apprennent un hymne qu'on nomme *Bellidong*, ou les louanges de Belli. Cette société est renouvelée tous les vingt-cinq ans. *Voy.* Belli-Paaro.

BELLIENS, hérétiques ainsi appelés d'un certain Bellieu, Allemand, qui parut dans le XVIe siècle. On ne saurait déterminer au juste quelles étaient leurs erreurs. C'était un mélange de celles de Luther et de Calvin et de plusieurs autres hérésiarques. Celle qu'ils défendaient avec le plus d'opiniâtreté, avec les mennonites, était que les princes n'avaient pas le droit de condamner à la mort.

BELLIMO, grand prêtre des Quojas; il jouit d'une très-grande autorité dans tout le pays.

BELLIN. C'est, chez les Quojas, une épreuve qu'ils emploient lorsqu'un homme est soupçonné d'un crime. Le bellimo compose une certaine drogue avec des herbes et des écorces d'arbre dont on frotte la main de l'accusé; s'il est coupable, cette drogue imprime

sur sa peau la marque d'une brûlure. Quelquefois l'épreuve consiste à faire boire à l'accusé une certaine liqueur empoisonnée, de la composition du bellimo. S'il n'est point coupable, le poison le fait vomir, sans qu'il en ressente aucune suite fâcheuse; mais si la liqueur lui cause des convulsions et le fait écumer, on le regarde comme criminel, et il est condamné à mort.

BELLINUS, divinité des anciens Arverni, ou habitants de l'Auvergne. Bellinus est le même qu'Apollon, adoré dans le reste de la Gaule sous le nom de Bélénus.

BELLI-PAARO. Les Nègres quojas appellent ainsi leur initiation au BELLIN. V. ce mot.

C'est une sorte de régénération, par laquelle on meurt spirituellement, on passe par le feu, on change entièrement d'habitude, on est dépouillé de la corruption, et revêtu de l'intégrité spirituelle, on reçoit un entendement nouveau. Les marques du Belli-paaro sont des taillades le long du cou et des épaules. Ceux qui sont ainsi marqués prétendent être beaucoup plus intelligents que les autres. Ils assistent aux conseils civils et criminels, et regardent comme des profanes et des ignorants tous ceux qui ne font pas partie de leur communauté. On remarque une singulière analogie phonique entre *Belli-paaro* et le *Béel-phégor* de la Bible, qui peut fort bien se prononcer *Bel-paar*.

BELLONAIRES, prêtres de Bellone. Ils se faisaient des incisions à la cuisse ou au bras, en l'honneur de la déesse, recevaient le sang dans le creux de leur main et l'offraient en sacrifice, ou bien le distribuaient à ceux qui étaient initiés à leurs mystères. Ces prêtres jouissaient d'une considération particulière dans la Cappadoce, où le culte de Bellone était extrêmement en vogue. Ils étaient les premiers de l'Etat après le roi. Ils rendaient des oracles, principalement lorsqu'il s'agissait de la guerre. Ils entraient alors dans une espèce de fureur, se déchiraient le corps avec des épées nues, offraient leur sang à la déesse, et dans cet état prédisaient l'avenir. Dans la suite ces blessures ne furent plus que simulées, mais l'empereur Commode les obligea à se taillader comme auparavant.

BELLONARIES, sacrifices en l'honneur de Bellone.

BELLONE, déesse de la guerre, et sœur, d'autres disent épouse de Mars. Elle était chargée d'atteler les chevaux de ce dieu, lorsque celui-ci partait pour la guerre. Les poëtes la dépeignent au milieu des combats, courant de rang en rang, les cheveux épars, le feu dans les yeux, et faisant retentir dans les airs son fouet ensanglanté. — On lui donne aussi pour arme un fléau ou verge teinte de sang. Elle avait à Rome un temple près de la porte Carmentale, dans lequel le sénat donnait audience aux ambassadeurs étrangers. A la porte du temple était une petite colonne appelée *Bellica*, contre laquelle le héraut lançait une pique toutes les fois que l'on déclarait la guerre. A Comane, en Cappadoce, elle avait un temple magnifique et richement doté. Strabon compte plus de six mille personnes attachées au service de ce temple. Le grand prêtre ne cédait la préséance qu'au roi; il était choisi dans la famille royale, et son autorité était à vie. Il y avait aussi dans la ville d'York un temple érigé à Bellone.

BÉLOMANCIE, divination par les flèches, fort en usage autrefois parmi les Orientaux, et surtout chez les Arabes, qui l'appelaient *Al-Azlam*. Elle se pratiquait de plusieurs manières: la première consistait à marquer des flèches de différents signes, et à les mettre dans un sac; on en tirait ensuite au hasard un nombre voulu, et, selon qu'elles étaient marquées, on en concluait la réussite ou le non-succès d'une entreprise. Lorsqu'il s'agissait de voyages, on écrivait sur ces flèches les noms des différentes villes par lesquelles on était indécis de passer. Chez les Arabes, le procédé le plus usité était de prendre seulement trois flèches. Sur l'une d'elles on écrivait: *Dieu me l'ordonne;* sur la seconde: *Dieu me le défend;* et la troisième restait sans inscription. On les enfermait dans un carquois, et on en tirait une au hasard. On poursuivait l'entreprise ou on y renonçait suivant qu'on avait tiré une des deux premières flèches; mais on recommençait l'opération si on était tombé sur la troisième. Enfin il n'est pas improbable qu'on se soit contenté de décocher des flèches en l'air, et de tirer des inductions de l'endroit où elles étaient tombées.

BELTHA, déesse des anciens Sabéens, lesquels, au rapport de Ben-Isaac, commençaient leur année au mois de nisan, et fêtaient les trois premiers jours, durant lesquels ils adressaient leurs prières à cette déesse, et brûlaient tout vifs des animaux en son honneur. Ce qui indiquerait que Beltha n'était autre que la lune; en effet ce nom signifie en phénicien *la dame* ou *la déesse*, et l'on sait qu'ils appelaient le soleil *Bel* ou *le Seigneur*. Beltha est la même déesse que Philon nomme *Baltis*.

BÉLUS. 1° Un des plus anciens rois de Babylone; on lui attribue même la fondation de cette ville. Fils d'Osiris, roi et divinité de l'Egypte, ou, selon d'autres, fils de Neptune et de Libye, il conduisit, dans le XXIe siècle avant J.-C., une colonie égyptienne à Babylone, où il mourut, l'an 2059 avant l'ère chrétienne, et fut mis au rang des dieux par Ninus, son fils et son successeur. Suivant saint Cyrille, il se serait fait bâtir des temples et offrir des sacrifices pendant sa vie. Son nom, le même que celui de *Baal*, signifie Seigneur ou Dieu; peut-être est-ce un titre qui lui a été conféré après sa mort. Il a souvent été confondu avec *Bel* ou *Bélus*, la grande divinité babylonienne, représentant le soleil. *Voy.* BAAL et BEL. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. BEL ou BELUS.

2° Bélus est encore le nom de l'Hercule indien ou cinquième Hercule, et celui du Jupiter égyptien, père de Danaüs et d'Egyptus.

BÈMA, mot grec, βῆμα; les Grecs appellent ainsi ce que nous nommons sanctuaire

dans une église. Les manichéens donnaient ce nom à l'autel. Ils appelaient aussi Béma le jour de la mort de Manès, leur chef.

BÉMILUCIUS, divinité adorée par les anciens Bourguignons. Sa statue représente un jeune homme imberbe, les cheveux courts, vêtu d'un pallium qui se rattache à l'épaule tenant de sa main droite une grappe de raisin, et de l'autre des fruits.

BEN, divinité des Saxons, correspondant au Neptune des Latins.

BÉNARÈS, la cité sainte des Hindous qui suivent le culte brahmanique. Elle est bâtie sur le Gange, dans le district de ce nom. Cette ville est aussi révérée des Hindous que la Mecque l'est parmi les musulmans, et Jérusalem chez les juifs. Un pèlerinage à Bénarès efface tous les péchés et assure une place dans le paradis. Cette ville, nommée en sanscrit *Vanarasa* et appelée encore *Casi* ou *Caschi*, est fameuse par sa haute antiquité, par ses écoles et par la science de ses pandits. Différents princes ont contribué à la rendre célèbre en y établissant des couvents de faquirs et des colléges de brahmanes, en y fondant des pagodes, en faisant construire des escaliers de pierres de taille, pour descendre dans le Gange et y faire ses ablutions, en creusant des citernes, en plantant des jardins, des promenades publiques, etc. En outre presque tous les Hindous d'un certain rang ont une petite pagode à Bénarès, avec un brahmane qu'ils entretiennent pour la desservir.

BENDIDIES, fêtes en l'honneur de Diane surnommée *Bendis*. Elles passèrent de Thrace à Athènes, où elles étaient célébrées le 19 ou le 20 du mois thargélion. Ces fêtes tenaient un peu de la licence des bacchanales. On les confond avec les fêtes de Cotytto.

BENDIS, nom que les Thraces donnaient à leur Diane, ou plutôt à la lune, en l'honneur de laquelle ils célébraient des fêtes fort bruyantes.

BENEDICITE. C'est le premier mot d'une prière latine ou bénédiction que les chrétiens récitent avant leur repas, et que pour cette raison on appelle le *Benedicite*. Cette première parole ne s'adresse pas à Dieu; c'est le président qui, parlant aux convives, les invite à bénir la table en leur disant : *Benedicite*, Bénissez. Les assistants répondent : *Dominus*. Que ce soit le Seigneur. Alors le président récite une formule par laquelle il invite le Seigneur à bénir les vivres et les convives. Nous ne pouvons que déplorer qu'un usage si pieux, si juste et si touchant, soit maintenant presque totalement banni de la société. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, au mot Benedicite.

BÉNÉDICTINES, religieuses qui suivent la règle de saint Benoît, et dont sainte Scholastique, sa sœur, est regardée comme la fondatrice. La plus ancienne maison de Bénédictines est celle de Sainte-Croix de Poitiers, fondée par sainte Radegonde, en 544. Comme les Bénédictins, elles ne mangeaient que des légumes et du poisson, ne portaient que des habillements de laine et couchaient sur la dure. L'habit des Bénédictines consistait en un froc clos de toutes parts, traînant à terre, de largeur compétente et sans ceinture ; un bandeau et une guimpe de gros lin, avec des chemises ou petites tuniques de sergette blanche. Pendant la nuit, elles devaient porter dans leur lit un long voile noir, et dessous une cornette de toile blanche, avec une petite tunique et un scapulaire noir. Leurs cheveux étaient toujours coupés. Il y avait des Bénédictines mitigées qui mangeaient de la viande trois fois par semaine, portaient du linge et couchaient tout habillées sur des matelas. Un grand nombre avaient pris aussi l'habit de chanoinesses, consistant en une robe blanche et un urplis de toile fine et empesée. Lors de leur suppression, en 1790, il y avait 134 abbayes ou prieurés de Bénédictines en France et environ 8000 religieuses, s'occupant de l'éducation des jeunes personnes, ou soignant les malades dans les hôpitaux. Elles ont été rétablies en 1806, et elles vaquent aux mêmes fonctions qu'auparavant. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Bénédictines (*Ordre des*).

Bénédictines *de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, fondées par Catherine de Bar, plus connue sous le nom de *la Mère Mechtilde*, en 1653. Leur règle est celle de saint Benoît, de la plus étroite observance, à laquelle elles ont ajouté une obligation nouvelle. Il faut que jour et nuit il y ait une d'entre elles à genoux devant le saint sacrement, la corde au cou, au pied d'un poteau sur lequel est un cierge allumé, et qu'en cet état elle fasse amende honorable pour tous les outrages que reçoit Jésus-Christ dans l'eucharistie. Il y avait en France un grand nombre de ces monastères, et l'on en compte encore quelques-uns de nos jours. *Voy*, notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Adoration perpétuelle.

BÉNÉDICTINS, le plus célèbre et le plus ancien des ordres religieux de l'Eglise d'Occident. Fondé en 529, par saint Bénédict ou Benoît, sur le mont Cassin en Campanie, il étendit bientôt ses ramifications dans l'Europe entière, et plus tard, dans les Indes orientales et dans le nouveau monde. L'habit du Bénédictin consistait en deux *coules*, vaste habit à grandes manches, traînant à terre, deux tuniques, un scapulaire pour le travail, de couleur noire et en laine. Les vêtements intérieurs, tunique, caleçon, aussi de laine et blancs, ainsi que les bas et les souliers. Il devait se coucher moitié habillé sur une paillasse d'étoupes avec un chevet rempli de paille et deux draps de serge blanche. La tête était toute rasée, à l'exception d'une couronne de cheveux. Les moines obéissaient à un abbé élu par eux, et ce fut là une innovation dans l'Eglise, car les ordres religieux qui existaient auparavant, et qui tous étaient venus de l'Orient, étaient placés sous l'autorité de l'évêque diocésain. Leur institut les obligeait à garder le silence, non-seulement au chœur,

au réfectoire, au dortoir, au chauffoir, mais même pendant une partie de la récréation, afin de leur apprendre à se vaincre eux-mêmes. Saint Benoît, en fondant son ordre, voulut organiser une société de travailleurs et principalement d'agriculteurs. *Vous ne serez de vrais moines*, leur disait-il, *que quand vous vivrez du produit du travail de vos mains.* Il assigna environ huit heures par jour au travail manuel, pendant lesquelles ils devaient labourer, défricher les terres, manipuler les récoltes, les utiliser, les transporter au loin ; et c'est à cet article de la règle que nous devons le défrichement des plus belles vallées de la France, les plus belles fermes, et que l'Allemagne doit la fondation de villes entières, qu'ils créèrent par leur travail. Pour subvenir à ces occupations fatigantes, le saint homme les soumit à un régime sain et fortifiant, tout en excluant les viandes de leur table, afin de leur faire pratiquer la mortification chrétienne. Et au lieu que les solitaires d'Orient, qui ne vaquaient qu'à la contemplation, se nourrissaient presque exclusivement de dattes et de fruits secs, saint Benoît permit à ses religieux deux repas, un potage, deux plats cuits et un dessert à dîner ; deux plats, une salade et un dessert à souper. Les Bénédictins ne s'occupaient pas seulement de culture : tous les arts, toutes les professions trouvaient parmi eux d'habiles mains qui savaient les porter à une plus grande perfection. Les belles-lettres ne devaient pas leur demeurer étrangères ; et l'on sait que c'est aux Bénédictins que la génération actuelle doit la conservation des monuments de l'antiquité; dans les derniers siècles surtout, leurs prodigieux travaux ont rendu à la littérature et surtout aux sciences historiques des services incalculables. — Il serait impossible qu'une société qui a déjà traversé treize siècles fût demeurée immuable pendant un aussi long laps de temps ; aussi l'ordre des Bénédictins a-t-il subi différentes modifications successives ; et tandis que certaines communautés s'efforçaient de garder fidèlement les statuts de leur saint fondateur, et même d'enchérir sur leur rigidité, tels que les Trappistes, d'autres admettaient des réformes ou des mitigations plus conformes à leurs goûts ou à leur vocation : les uns se livraient uniquement au travail manuel et à la culture de la terre, tandis que les autres, tels que les membres de la congrégation de Saint-Maur, s'adonnaient exclusivement aux sciences et aux lettres. Les principaux instituts sortis de l'ordre de Saint-Benoît, et qui tous ont cependant conservé le fond de sa règle, sont ceux des chanoines réguliers, en 766; — de l'abbaye de Cluny, en 910; — de Cîteaux, en 1024; — des Camaldules, en 1027; — de Valombreuse, en 1073; — de Grammont, en 1076; — des Chartreux, en 1085; — de Fontevrault, en 1116; — des Humiliés ou Berrétins, en 1200; — des Célestins, en 1246; — des Olivétains, en 1319; — des Feuillants, en 1592; — des Trappistes, en 1662. — Les Bénédictins se vantent d'avoir fourni à l'Eglise 40 papes, 200 cardinaux, 50 patriarches, 1600 archevêques, 4600 évêques, 4 empereurs, 12 impératrices, 46 rois, 41 reines et 3600 saints canonisés. Il y a peut-être un peu d'exagération dans ce tableau, et Baronius pense qu'on a bien pu y comprendre un grand nombre de personnages totalement étrangers à l'ordre de Saint-Benoît. — Actuellement en France, quelques Chartreux, plusieurs monastères de la Trappe, et l'abbaye de Solesme, rétablie en 1803, sont les seuls représentants de cet ordre célèbre. Les Bénédictins de Solesme s'efforcent de marcher sur les traces de leurs devanciers, les Bénédictins de Saint-Maur. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Bénédictins (*Ordre des*). Dans le Supplément de ce dernier Dictionnaire, nous avons consacré un article assez étendu à la nouvelle communauté des Bénédictins de Solesme, désignée maintenant sous le nom de Congrégation de France.

BÉNÉDICTION, cérémonie religieuse en usage chez les juifs et chez les chrétiens, pratiquée pour rendre une chose sacrée ou vénérable, ou pour la purifier, ou pour attirer sur une personne la grâce de Dieu.

1° Chez les juifs, la pratique de bénir remonte à la plus haute antiquité. Les patriarches, au lit de mort, bénissaient leurs enfants, en étendant leurs mains sur la tête de ceux-ci. Sous la loi de Moïse, le grand prêtre donnait des bénédictions solennelles au peuple dans certaines cérémonies. Moïse dit au grand prêtre Aaron et à ses enfants : *Quand vous bénirez les enfants d'Israel, vous direz : Que le Seigneur te bénisse et te conserve; que le Seigneur te montre sa face, et qu'il ait pitié de toi. Que le Seigneur tourne son visage vers toi, et qu'il te donne la paix.* Le pontife prononçait ces paroles debout, à voix haute, les mains étendues et les yeux levés vers le ciel. Lorsque le peuple juif fut sur le point d'entrer dans la terre promise, Moïse, par l'ordre de Dieu, fit monter des lévites sur le mont Hébal, et d'autres sur le mont Garizim. Les premiers étaient chargés de prononcer des malédictions contre les prévaricateurs de la loi, et les seconds des bénédictions pour ceux qui l'observeraient fidèlement; aux unes et aux autres le peuple répondait : *Amen*. — Chez les juifs les objets destinés au culte étaient bénits ou consacrés au moyen d'onctions faites avec de l'huile, ou d'aspersion d'eau dans laquelle on avait mis de la cendre des victimes, ou bien encore avec du sang des animaux immolés. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. Bénédiction et Bénédictions.

2° Chez les chrétiens les bénédictions se font au moyen de prières ou de formules accompagnées de signes de croix faits avec la main, et souvent d'aspersion d'eau bénite. Lorsqu'on emploie l'huile sainte, la bénédiction prend presque toujours le nom de consécration. Nous ne rapporterons point ici la manière dont on fait toutes les béné-

dictions, le détail en serait infini (*Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. Bénédictions) ; nous nous contenterons de signaler les principales, et nous les diviserons en deux catégories : la bénédiction des personnes et celle des choses. On bénit les abbés, les abbesses, les vierges, les religieuses ; ce sont des cérémonies assez longues, et qui expriment les vertus et les devoirs qu'ils ont à remplir. Les évêques donnent la bénédiction solennelle à la fin des offices publics ; les prêtres la donnent aussi à la fin de la messe, et lorsqu'ils administrent les sacrements. La forme ordinaire consiste à former avec la main droite un signe de croix vers les fidèles, et à prononcer en même temps ces paroles : *Que Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit vous bénisse !* ou bien : *Que la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous et y demeure toujours.* — Quant aux objets, il en est peu qui ne puissent être bénits ; ainsi on bénit d'abord et nécessairement ceux qui sont destinés au culte : les églises, les autels, les vases sacrés (ces bénédictions portent le nom de consécration pour la raison indiquée ci-dessus), les vêtements sacerdotaux, les cimetières, les fonts baptismaux, les cloches, les croix, les images, le pain, le vin, l'eau, le sel, les cierges, les palmes ou rameaux, les cendres, l'encens ; ensuite on a étendu la bénédiction aux objets étrangers au culte, tels que les maisons, les armes, les drapeaux, les vêtements, les fruits de la terre, le lit nuptial, les champs, les puits, les fontaines, la besace du voyageur, les cuves, les agneaux, le fromage, le lait, le miel, le sel que l'on donne aux bestiaux, etc. Dans presque toutes ces bénédictions on emploie encore les signes de croix et l'aspersion de l'eau bénite. Quelques-unes sont réservées aux évêques, et les autres peuvent être données par les simples prêtres. Les protestants ont rejeté toutes les bénédictions comme superstitieuses.

Bénédiction nuptiale. On appelle ainsi la bénédiction que le prêtre donne à ceux qui se présentent à l'église pour recevoir le sacrement de mariage. Dans plusieurs pays la bénédiction nuptiale est en même temps un acte civil ; mais en d'autres, comme actuellement en France, les futurs conjoints sont obligés de se présenter préalablement devant l'officier public pour que leur union soit légitime aux yeux de la loi. Mais en tout état de cause il y a obligation, pour les catholiques qui veulent contracter mariage, de se présenter devant leur pasteur pour recevoir la bénédiction nuptiale. Il ne nous appartient pas ici de décider si cette bénédiction est de l'essence du sacrement, ou si c'est le consentement verbal des époux qui est la forme rigoureuse. *Voy.* notre Dictionnaire des Rites sacrés, art. Mariage. ch. 2. *Voy.* aussi ce mot dans notre Dictionnaire de Liturgie.

Bénédiction de la Rose d'or. Cérémonie instituée par le pape Urbain V, en 1366, en faveur de la reine Jeanne de Sicile, à laquelle il voulut par là donner une marque particulière de son estime. A cette fin, il bénit solennellement, le quatrième dimanche de carême, une rose d'or et l'envoya à cette princesse. Il décréta en même temps que tous les ans on en bénirait une semblable. Cette bénédiction se fait dans la chambre des Parements avec de l'encens, de l'eau bénite, du baume et du musc. Le pape sort ensuite pour se rendre à sa chapelle, tenant de la main gauche la rose d'or qu'un cardinal lui a présentée, et bénissant le peuple de la main droite. Arrivé à la chapelle, il rend la rose au cardinal-diacre, et celui-ci à un clerc qui la pose sur l'autel. Un cardinal-prêtre chante la messe, à laquelle assiste le sacré collége en soutane de couleur de rose sèche. Après le saint sacrifice, Sa Sainteté fait présent de la rose d'or à un prince, à une princesse ou à une église du monde chrétien, comme marque d'affection particulière, et la dépose à cet effet entre les mains d'un cardinal ou autre officier de la cour papale, chargé de porter cette marque d'honneur à sa destination.

Bénédiction de la lune. Prière d'action de grâces que les juifs adressent à Dieu, une fois chaque mois, pour le renouvellement de la lune. Le temps de cette prière est le soir, lorsque la lune éclaire l'horizon, depuis le septième jour de son apparition jusqu'au seizième inclusivement. On fait d'ordinaire cette bénédiction le samedi au soir, en sortant de la synagogue ; et dans les mois de tisri, de tebet et d'ab, on ne la fait qu'à la sortie du jeûne. En voici la formule :

Béni soit le Seigneur notre Dieu, roi de l'univers, qui a créé les cieux par sa parole, et toute leur armée par le souffle de sa bouche; il a fixé le temps de leur révolution, afin qu'ils n'en changeassent point l'ordre. Ils sont très-joyeux de faire la volonté de leur Créateur, ouvrier vrai, dont l'ouvrage est vrai comme lui. Il a dit à la lune de se renouveler; c'est une couronne de gloire pour les descendants de Jacob, en ce qu'ils doivent un jour se renouveler aussi comme elle, et glorifier leur Créateur, pour le nom glorieux de son règne. Béni soit le Seigneur qui renouvelle les mois.

Que cela soit d'un bon présage pour nous et pour tout Israël (se dit trois fois).

Béni soit celui qui t'a formée ; béni soit celui qui t'a faite ; béni soit celui qui t'a créée; béni soit celui qui t'a donné l'être.

De même qu'en sautant au-devant de toi nous ne pouvons point t'atteindre, puissent ne pas nous atteindre ceux qui, en sautant au-devant de nous, voudront nous faire du mal; et qu'ils ne dominent point sur nous.

Que sur eux tombe la terreur et l'épouvante; que, par la grandeur de votre bras, ils deviennent immobiles, comme une pierre. Oui, que, comme une pierre, ils deviennent immobiles, par la grandeur de votre bras, et que l'épouvante et la terreur tombent sur eux.

David, le roi d'Israël, est vivant et permanent (se dit trois fois).

Amen, amen, amen ; sélah, sélah, sélah.

Dieu, créez-moi un cœur net, et renouvelez au dedans de moi un esprit bien disposé.

Suit la récitation des psaumes 121 (selon l'hébreu) et 150.

BÉNÉDICTIONNAIRE, livre qui contient les formules de bénédictions en usage dans l'Eglise catholique.

BÉNÉFICE. Ce mot est d'origine païenne. Les premiers Césars appelaient bénéfices les récompenses qu'ils accordaient à leurs soldats. Nos rois des deux premières races imitèrent en cela les empereurs. Les chartes qui accordaient leurs faveurs s'appelaient *bénéficiaires.* Ces donations des empereurs, accordées d'abord aux nobles pour leur vie, passèrent ensuite aux ecclésiastiques, à condition de vasselage et de service militaire; c'est là l'origine de la plupart des fiefs ecclésiastiques. Dans les premiers siècles, les biens donnés au clergé étaient possédés en commun; mais bientôt on fut forcé de les partager en petits lots, et de les assigner à la subsistance de ceux qui travaillaient à quelque office ecclésiastique; de là les bénéfices sont définis : *Le droit perpétuel de recevoir quelques portions du revenu des biens consacrés à Dieu, accordé à un clerc par l'autorité de l'Eglise, à raison de quelque office spirituel.* — Les bénéfices étaient *séculiers*, tels que évêchés, dignités des chapitres, prieurés, cures, vicairies perpétuelles, simples cures, prieurés simples, chapelles et commendes; et *réguliers*, tels que abbayes, offices claustraux, c'est-à-dire prieurés conventuels, chambriers, aumôniers, hospitaliers, sacristains, cellériers, moines anciens et non réformés.—Les bénéfices étaient conférés anciennement, 1° par les pouvoirs ecclésiastiques : par *l'évêque*, avec l'avis et les conseils des prêtres et des fidèles; puis ce droit fut étendu aux chanoines, aux patrons, à des moines, à des religieuses, etc. Si l'*ordinaire* négligeait d'user de son droit, il passait à son supérieur, de degré en degré, jusqu'au *pape*, par droit de *dévolution.* Les papes, contre la défense du troisième concile de Latran, en 1179, s'attribuèrent le haut pouvoir de nommer à tous les bénéfices, même avant qu'ils fussent vacants, par le droit d'*expectation*, c'est-à-dire assurance donnée à un clerc d'obtenir une prébende dans telle cathédrale, quand elle viendrait à vaquer; et par droit de *réserve*, c'est-à-dire par déclaration faite à l'avance qu'ils voulaient pourvoir à telle ou telle dignité. Au commencement du XIVe siècle, Jean XXII s'était réservé toutes les cathédrales de la chrétienté; mais le concile de Trente supprima absolument toute promesse, même mentale, de donner des bénéfices avant qu'ils fussent vacants. 2° Par les *universités*, en conférant le titre de *gradués*, qui, d'après le concile de Bâle, avaient droit à la troisième partie de tous les bénéfices vacants pendant les mois de janvier, avril, juillet et octobre. 3° Par le *roi*, qui, en vertu des concordats ou d'indults accordés par le pape, nommait à tous les bénéfices consistoriaux, c'est-à-dire à toutes les prélatures séculières et régulières, même conventuelles, dont la nomination doit être publiée par le pape en consistoire, excepté à l'évêché de Strasbourg, qui était électif, et à celui de Bethléem, en Nivernais. Le roi nommait encore à la presque totalité des abbayes d'hommes et de filles en commende; tous ces droits étaient exercés ou par indult et permission du pape, ou par droit de joyeux avénement, ou par droit de fidélité de serment, ou par droit de régale. — Les bénéfices *réguliers* ne pouvaient être possédés que par des titulaires réguliers, et les *séculiers* que par des séculiers, excepté les évêchés, qui pouvaient être donnés à des moines. Toutes les irrégularités qui empêchaient de recevoir les ordres, empêchaient aussi de recevoir les bénéfices. Pour être nommé à un évêché, il fallait être docteur, ou licencié en théologie ou en droit civil ou canonique; pour une cure dans une ville murée, il fallait être maître ès-arts, ou avoir trois ans d'études en théologie ou en droit. — Il y avait encore deux sortes de bénéfices : les *bénéfices à charge d'âmes*, dont le titulaire devait être prêtre, parce qu'il avait sous sa direction des fidèles auxquels il fallait administrer les sacrements; on ne pouvait en posséder qu'un seul, et le bénéficier devait résider dans son bénéfice; les *bénéfices simples*, appelés ordinairement *chapelles*, étaient de pieuses fondations d'un revenu plus ou moins considérable, et n'avaient lieu qu'à la charge d'y célébrer la messe un nombre de fois déterminé chaque année. On pouvait conférer ceux-ci même à des enfants au-dessus de sept ans; en ce cas, il fallait qu'ils fussent tonsurés, et ils étaient astreints à dire leur bréviaire. Ils devaient se faire remplacer par un prêtre pour en remplir les charges. Ces dernières fondations avaient lieu le plus souvent pour faciliter aux jeunes gens les moyens de poursuivre leurs études. Les revenus provenant des bénéfices n'appartenaient pas au titulaire en entier; il n'avait droit qu'au nécessaire, le reste devait être distribué aux pauvres, et tout le temps et toute la vie du bénéficier devaient être consacrés à l'église. —Tous les bénéfices furent abolis en France lorsque le clergé fut dépouillé de ses biens en 1790. L'Eglise ayant sanctionné cette abolition dans le concordat de 1801, il n'y a plus maintenant en France de bénéfices ecclésiastiques proprement dits.

BÉNÉFICIER, possesseur d'un bénéfice. *Voy.* BÉNÉFICE. *Voy.* aussi le Dictionnaire de Cas de conscience, art. BÉNÉFICE, BÉNÉFICIER, et le Supplément du Dict. des Rites sacrés, art. BÉNÉFICIER.

BÉNI-ISRAEL, juifs schismatiques, que l'on trouve, mais en petit nombre, dans diverses localités de l'Orient, entre autres à Bombay. Ils n'ont point le Pentateuque, mais quelques prières manuscrites. Ils se prétendent issus de Jacob par Ruben, ou descendants des serviteurs de Salomon, dont il est fait mention dans les livres d'Esdras et de Néhémie. Mais l'opinion commune les fait descendre des tribus déportées et chas-

sées de la Palestine après la destruction du second temple. On les accuse d'adorer secrètement une petite idole d'argent représentant un serpent. Ils observent le sabbat, mais ils n'ont pas de rabbins. Ils lavent les corps des défunts et les habillent de blanc. A l'inhumation, ils chantent le cantique du Deutéronome, *Ecoute, Israël*. Le septième jour ils vont au tombeau et font une prière pour l'âme du défunt. Ils attendent le Messie, avec lequel ils doivent retourner à Jérusalem.

BÉNI-KHAIBAR (*Enfants de Khaïbar*), tribu juive établie depuis longtemps en Arabie. Les Béni-Khaïbar vivent sous des tentes, et dédaignent la culture des terres; ils sont circoncis, professent le judaïsme, possèdent le Pentateuque, les livres des Rois, Isaïe, Jérémie et quelques autres prophètes. On les regarde comme schismatiques, et l'on croit qu'ils descendent des anciens RÉCHABITES. *Voy.* ce mot.

BÉNI-MICRA, c'est-à-dire *Enfants de l'Ecriture*, nom que l'on donne en Orient aux juifs caraïtes, parce qu'ils rejettent les traditions et font profession de ne croire qu'au texte de la Bible.

BÉNI-MISCHNA, c'est-à-dire *Enfants de la Mischna*, ou *des traditions;* les Orientaux donnent ce nom aux juifs rabbanites, parce qu'à l'autorité de la Bible ils reconnaissent celle de la tradition.

BÉNITIER. 1° Vaisseau destiné à mettre l'eau bénite. Il y en a de deux sortes : 1° les bénitiers *à demeure*, placés à l'entrée des églises. Les uns ont la forme de bassins ou cuvettes, et sont supportés sur une colonne, un socle, ou un balustre; les plus beaux en ce genre sont ceux de l'église Saint-Silvestre à Rome; leur matière est de bronze. Les autres sont en pierre ou en marbre, et taillés en forme de coquilles; on cite comme les plus remarquables ceux de l'église Saint-Pierre de Rome, et ceux de Saint-Sulpice à Paris, qui sont de vastes coquilles naturelles, placées sur des rochers de marbre blanc. 2° Les bénitiers *portatifs*, qui sont des vases d'argent, de laiton ou d'étain, et dont on se sert pour les cérémonies de l'Eglise. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. BÉNITIER. — On trouve aussi dans les maisons des particuliers de petits bénitiers, différents pour la forme et la matière, quelquefois d'un travail fort délicat; ils sont presque toujours surmontés d'une croix et placés au chevet du lit.

2° Les anciens avaient aussi des espèces de bénitiers, appelés *aquiminaria*, ou *sympula*, dans lesquels ils mettaient l'eau lustrale nécessaire aux sacrifices; il y en avait aussi de placés à l'entrée des temples, et le peuple s'y purifiait avant d'entrer.

BENKIS, dieu des anciens Slaves; il présidait aux voyages qui avaient lieu par terre.

BENNO, dieu des anciens Egyptiens, représenté communément sous la figure ou avec la tête d'un vanneau.

BENSAITEN, déesse des richesses dans le Japon. Elle pondit un jour, par l'opération des Kamis, 500 œufs. Surprise et craignant que ces œufs ne produisissent quelque chose de monstrueux, elle les renferma dans une boîte, et les jeta dans la rivière Rousagawa. Quelque temps après un vieux pêcheur trouva la cassette, l'ouvrit et la trouvant pleine d'œufs, la porta à sa femme. Mais quelle fut leur surprise, lorsqu'à chaque œuf qu'ils cassaient ils en virent sortir un enfant! Ils les nourrirent, dans leurs premières années, de riz bouilli et de feuilles d'armoise. Devenus grands, ils eurent recours au vol pour subsister, et dans leurs courses arrivèrent à la maison de leur mère, qui les reconnut. Les Japonais de la religion de Sinto célèbrent en l'honneur de cette déesse une de leurs cinq grandes fêtes : c'est la seconde; elle a lieu le troisième jour du troisième mois. Elle est proprement la fête des jeunes filles, on y expose une quantité de poupées qui représentent les enfants de Bensaïten. *Voy.* la description de cette fête au mot ONAGO-NO SEKOU.

BEN-THAMALION. Les juifs thalmudistes racontent qu'après la prise de Jérusalem, Vespasien promulgua un édit par lequel il leur interdisait d'observer le sabbat, de se circoncire et de pratiquer les observances de leur loi. A cette nouvelle, ils prièrent rabbi Siméon, grand thaumaturge de ce temps, de plaider leur cause auprès de l'empereur, et de le supplier de révoquer son édit. Siméon se mit en route avec rabbi Eléazar. Ils rencontrèrent en chemin un démon nommé Ben-Thamalion, qui leur avoua qui il était, et demanda la permission de les accompagner, en leur promettant d'entrer dans le corps de la fille de César, et d'en sortir à leur ordre. Ce qui fut exécuté, et leur valut pour récompense la révocation de l'édit.

BÉO, nom que les Chinois de Batavia donnent à leurs temples. Voici, d'après John Barrow, la description de celui d'Anjol, qui donnera une idée de tous les autres. Il est placé dans un bosquet de cocotiers, sur le bord d'un ruisseau où l'on jouit d'un aspect fort agréable. C'est un bâtiment d'environ 24 pieds de long sur 12 à 13 de large. On entre d'abord, par une barrière, dans une petite plaine; ensuite on arrive dans une galerie derrière laquelle est le sanctuaire. Au milieu, tout à l'entrée, il y a un grand autel sur lequel brûle, jour et nuit, une grande quantité de cierges rouges. On y voit la figure d'un lion fortement doré; derrière l'autel, sont placées, dans une niche, les figures d'un vieillard et d'une vieille femme, toutes deux la tête chargée d'une couronne. Ces figures, qui ont environ deux pieds de haut, représentent leur *joosje* ou idole, qu'ils regardent comme un esprit malfaisant, et qu'ils prient sans cesse, pour qu'ils ne nuisent pas à leurs opérations. Ils se jettent par terre devant l'idole, et frappent le pavé de leur front, en signe de vénération. Ils ne manquent point de la consulter, toutes les fois qu'ils entreprennent une affaire de conséquence. Ils se servent, pour cette divination, de deux petits morceaux de bois oblongs, dont un des côtés est

plat et l'autre rond; ils les posent l'un contre l'autre du côté plat, et les laissent ainsi tomber à terre. C'est d'après la manière dont ces bois se trouvent alors avec l'un ou l'autre côté en l'air, qu'ils jugent si leur prière a été reçue favorablement, et si leur entreprise doit réussir ou non. Si la prédiction est favorable, ils offrent à l'idole un cierge que leur vend le bonze desservant du temple. Un homme digne de foi a vu, dans le temple d'Anjol, un Chinois qui fit tomber ces bois à terre, vingt fois au moins, avant d'obtenir un heureux succès. Pendant cette opération il secouait souvent la tête en signe de mécontentement, puis il se jetait de temps en temps sur le pavé qu'il frappait rudement de son front, jusqu'à ce qu'enfin il eût obtenu une réponse satisfaisante, ce qui parut le réjouir beaucoup; après quoi il alluma un gros cierge sur l'autel de l'idole.

BÉRA, radeau sur lequel on place des oblations consistant en lampes, en fleurs, etc., et qu'on lance sur l'eau en l'honneur de Khadja Khirz, personnage en grande vénération parmi les musulmans de l'Inde. Ce Khizr était, selon les mahométans, un prophète possédant le talent de la divination et qui découvrit l'eau d'immortalité. *Voy.* Khizr. C'est pour cette raison qu'il est regardé comme le patron des eaux. Les musulmans de l'Inde célèbrent en son honneur, au mois de Bhadoun, la fête dite du Béra. A cette occasion un grand béra ou radeau est mis à flot avec solennité, et des milliers d'autres plus petits supportant chacun une lanterne, sont lancés sur la rivière pendant la nuit, principalement les jeudis du même mois.

BÉRA PENNOU, divinité principale des Khonds, Indiens de la côte d'Orissa. Ils le considèrent d'abord comme le suprême pouvoir, et ensuite comme le dieu qui préside à la force productive de la nature. En effet le nom de *Béra Pennou* signifie *Dieu de la terre*. Comme divinité suprême, les Khonds l'invoquent lorsqu'ils font la guerre à des ennemis d'une autre race, et font vœu de lui offrir des sacrifices s'ils remportent la victoire. Comme dieu de la terre, c'est lui qui règle l'ordre des saisons, et envoie les pluies périodiques; c'est de lui que dépendent la fécondité du sol, l'accroissement et la fructification des plantes, la conservation des familles et des maisons, la santé des populations, le bien-être des troupeaux, etc.

Les Khonds ont une tradition qui porte que la terre était originairement une masse informe, impropre à la culture, et incapable de fournir une habitation à l'homme. Le dieu de la terre dit : *Que le sang humain soit répandu devant moi!* et un enfant fut sacrifié. Aussitôt le sol devint ferme et productif; et le dieu ordonna que l'homme réitérât ces sortes de sacrifices, et qu'à ce prix il vivrait. Ainsi les Khonds jouissent des bienfaits ordinaires de la nature, à la condition qu'ils ne cesseront de répandre le sang humain; c'est pour ainsi dire le point capital de leur religion; car pour faire partie de la tribu des Khonds, il faut nécessairement s'engager à contribuer pour sa part à ces sacrifices horribles. Ils ont lieu le plus communément au printemps, à l'époque de la moisson, pendant la nouvelle lune; et quand des maladies contagieuses sévissent sur les hommes et sur les troupeaux.

Ces victimes sont prises indifféremment dans l'un ou l'autre sexe. C'est la tribu des tisserands, habitants des montagnes, qui est chargée de les fournir. Ces tisserands se les procurent soit en les achetant, soit en les enlevant dans les familles pauvres des Hindous qui habitent la plaine. A défaut d'autres victimes, ils vendent leurs propres enfants pour les sacrifices. Cependant ils font en sorte d'en avoir toujours en réserve pour faire honneur aux demandes qu'on leur adresse. Ces malheureux sont menés les yeux bandés dans les villages de leurs ravisseurs, et mis dans les fers s'ils sont déjà grands, ou laissés en liberté s'ils sont d'un âge encore tendre. Ils sont regardés comme des êtres sacrés, et très-bien reçus partout où ils se présentent. Fort souvent ils parviennent, dit-on, jusqu'à un certain âge, sans se douter du sort qui les attend; toutefois on conçoit difficilement comment on peut les maintenir dans cette ignorance. Quand ils sont devenus adultes, on les marie à une femme prise dans une autre tribu, et les enfants qui proviennent de cette union sont destinés à éprouver le même sort que leur père. C'est à ces fournisseurs de chair humaine que s'adressent les Khonds lorsqu'ils ont des sacrifices à faire, et ils leur achètent ces victimes à des prix déterminés par un tarif. Les sacrifices solennels sont l'objet d'une fête qui dure trois jours. Le premier jour se passe dans les festins, l'ivresse et la débauche, qui se prolongent pendant toute la nuit. Le lendemain on prend la victime, qui est à jeun depuis le soir précédent, on la baigne soigneusement, on la couvre de vêtements neufs, et on la mène processionnellement hors du village avec grand accompagnement de danses et de musique; on la conduit dans une forêt sombre, où on l'attache à un pieu; on lui frotte le corps d'huile, de beurre clarifié et de curcuma; on l'orne de fleurs, et elle devient l'objet d'un respect qu'il n'est pas facile de distinguer de l'adoration. Alors on témoigne le plus grand empressement pour se procurer la moindre de ses reliques; une parcelle de la pâte de curcuma dont elle a été frottée ou une goutte de sa salive, sont considérées, surtout par les femmes, comme douées d'une vertu et d'une efficacité merveilleuse. Le matin du troisième jour on rafraîchit la victime avec un peu de lait et de sagou, après quoi on reprend les orgies qui avaient été un peu interrompues durant la nuit. Vers midi la foule se précipite avec des cris étourdissants et une musique bruyante pour consommer le sacrifice. Comme il ne faut pas que la victime fasse la moindre résistance, on lui brise alors les os des bras, et ceux

des pieds, s'il est nécessaire. Ensuite le prêtre, avec l'aide des plus anciens du village, va couper une branche d'arbre vert, la fend de la longueur de quelques pieds, introduit le cou ou la poitrine du malheureux dans la fissure, et s'efforce de réunir avec des cordes le bout de la branche qui est fendu; puis il blesse la victime avec sa hache; alors la foule se rue pour prendre part au sacrifice et s'écrie, en arrachant la chair de dessus les os : *Nous nous rachetons au prix de ce sang; il n'y a plus de péché en nous.* Chacun porte dans ses champs un lambeau sanglant de la chair de la victime et retourne dans sa maison. Le jour suivant on brûle les restes du malheureux sacrifié, avec une brebis tout entière, et les cendres sont répandues dans les champs, sur les maisons et sur les granges. Pendant les trois jours qui suivent le sacrifice, les habitants du village qui l'a fourni demeurent dans un profond silence, ne communiquant entre eux que par signe, et évitant tout rapport avec les étrangers. Au bout de ce terme on tue un buffle au lieu où a été opéré le sacrifice, et les langues sont déliées; mais durant sept jours encore ceux qui ont assisté à cette horrible cérémonie ne peuvent approcher d'aucun village appartenant à une tribu qui n'offre point de sacrifices humains.

BERCHOKATH, ou bois des funérailles; ce sont des espèces d'obélisques en bois que les Hindous du Bengale élèvent à la mémoire de leurs parents défunts. On les présente à la famille réunie dans un banquet funèbre; et, après qu'un brahmane les a consacrés, on les plante en terre auprès du Gange ou d'un étang. Ils doivent rester debout pendant une année, temps supposé nécessaire pour que l'âme puisse parvenir au séjour de la béatitude. Le monument est soutenu par une divinité inférieure; deux éléphants ou deux tigres, entre lesquels est sculptée une tête d'homme, supportent le second étage, au milieu duquel est placé le taureau à bosse, image de Dharma-Déva. Au-dessus s'élève la forme d'un temple, emblème du *Kailasa* ou paradis de Siva.

BÉRÉCYNTHE, ou BÉRÉCYNTHIE, surnom de Cybèle, pris du mont Bérécynthe en Phrygie, où elle était née et où elle était adorée. Ce nom avait pénétré dans les Gaules, et la mère des dieux y était aussi vénérée sous ce nom. Au temps de l'évêque Simplicius, dans le IVᵉ siècle, les paysans de l'Autunois avaient encore coutume, à certains temps de l'année, de promener en cérémonie la statue de Bérécynthe dans leurs champs, en l'accompagnant de cérémonies et de prières pour l'engager à veiller à la conservation et à la prospérité des biens de la terre.

Ce nom *Bérécynthe* vient probablement d'une traduction mal entendue de ces premières paroles de la Genèse : בראשית ברא אלהים את השמים ואת הארץ *Bereschith bara elohim*, etc., Béreschith ou Bérécynthe enfanta les dieux Uranus et Gé (le Ciel et la Terre); en prenant le mot Béreschith (*in principio*) pour un nom propre, et en donnant au verbe ברא bara (*creavit*) la signification d'*enfanter*, du terme בר *bar*, fils, enfant.

BÉRÉENS. Les Béréens sont des dissidents de l'Eglise écossaise qui tirent leur nom d'une ancienne secte dont ils prétendent suivre la profession de foi, qui consiste à fonder leur système dogmatique et moral sur l'Ecriture seule, sans égard à aucune autorité humaine. Barclay, ministre écossais, instituteur particulier à Crieff, a été le fondateur de cette société, qui tint sa première assemblée à Edimbourg en 1773, et qui s'établit ensuite à Fettercairn. Les Béréens concordent avec la grande majorité des chrétiens sur le dogme de la Trinité, et avec l'Eglise anglicane sur la prédestination; mais ils en diffèrent dans les articles suivants : — 1° Il n'y a pas de religion naturelle, de conscience naturelle; s'il y en avait, la révélation eût été inutile pour nous faire connaître Dieu et nos devoirs, puisque, dans cette hypothèse, les forces de la nature suffiraient pour nous les manifester. Ainsi Dieu ne nous est connu que par la révélation, sans laquelle nous n'aurions pas une idée de son existence. 2° Dieu a déclaré expressément que celui qui croirait serait sauvé : ainsi il est non-seulement absurde, mais impie de dire : Je crois à l'Evangile, mais j'ai cependant des doutes sur mon salut. Il n'y aura de sauvés que ceux qui ont cette assurance. La foi est un don de Dieu. Ainsi, croire à l'Evangile et avoir la certitude de son salut sont deux choses inséparables : c'est le privilége infaillible de tout homme fidèle. Il doit être aussi certain de son salut que celui à qui Dieu a donné la vie l'est d'exister; néanmoins il ne doit pas asseoir cette certitude sur la conformité de ses actions aux règles du christianisme. 3° Le péché contre le Saint-Esprit n'est autre chose que l'incrédulité, et les paroles de Jésus-Christ, que ce péché ne sera remis ni en ce monde ni dans le monde futur, signifient que quiconque meurt dans l'incrédulité ne peut recevoir son pardon ni sous la loi mosaïque (qui était le royaume présent au temps de Jésus-Christ) ni sous la loi évangélique, qui était le monde ou le royaume futur. 4° Les Béréens appliquent à Jésus-Christ la plus grande partie des figures et des prophéties de l'Ancien Testament, mais ils pensent que c'est faire un abus des psaumes et des prophéties que d'en faire l'application à de simples chrétiens, se fondant sur ce que les citations des prophéties que l'on trouve dans le Nouveau Testament sont toutes rapportées en faveur de Jésus-Christ. — Les Béréens considèrent le baptême des enfants comme d'institution divine, et disent avec raison qu'il est absurde de supposer que des enfants capables d'être admis dans le royaume des cieux soient incapables d'être admis dans l'Eglise visible. — Ils célèbrent la cène généralement une fois par mois, quelquefois plus souvent, quelquefois moins, comme ils le jugent plus à propos. Ils s'assemblent tous les dimanches pour

prêcher, prier, et s'exhorter à l'amour de Dieu et à la pratique des bonnes œuvres. — Ils n'excommunient pas les apostats ni les grands pécheurs, pensant que cet acte d'autorité n'appartenait qu'aux apôtres : ils se contentent d'abandonner à eux-mêmes ceux qui sont incorrigibles. — Les Béréens ont quelques églises en Ecosse, en Angleterre et dans quelques Etats de l'Union, principalement dans la Pensylvanie et la Caroline.

BÉRÉENS. On appelait ainsi les nazaréens établis à Bérée, ville voisine de Salonique. C'était une secte juive qui avait adopté les erreurs des ébionites sur la divinité de Jésus-Christ.

BÉRENGARIENS, disciples de Bérenger, le premier qui osa attaquer le dogme de la présence réelle. Ce Bérenger était archidiacre d'Angers, trésorier et écolâtre de l'église de Tours, sa patrie. Il commença, en l'an 1047, à débiter sur l'eucharistie une doctrine nouvelle qui fit beaucoup de bruit dans l'Eglise de France. Attaché par état à l'étude de la théologie, il eut occasion d'examiner les écrits de Paschase, abbé de Corbie, qui, dans le siècle précédent, avaient déjà suscité une dispute assez vive, parce qu'il y était dit formellement que le corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie est absolument le même que celui qui est né de la Vierge ; que nous mangions le même corps qui avait été attaché à la croix, que nous buvions le sang qui avait coulé du côté de Jésus-Christ. Cette proposition est absolument conforme à l'enseignement de l'Eglise; mais comme jusque-là on s'était contenté de croire et d'admettre la présence réelle sans chercher à l'expliquer d'une manière aussi formelle, ces expressions parurent nouvelles et choquantes, elles suscitèrent des contradictions. Bérenger voulut examiner à fond la question; et considérant que le pain et le vin conservaient après la consécration les propriétés et les qualités qu'ils avaient auparavant, qu'ils produisaient matériellement les mêmes effets, il en conclut que le pain et le vin n'étaient pas le corps et le sang qui étaient sortis de la vierge Marie, et qui avaient été immolés sur la croix : il enseigna donc que le pain et le vin ne se changeaient point au corps et au sang de Jésus-Christ. Cependant il ne combattait point la présence réelle; il reconnaissait que l'Ecriture et la tradition ne permettaient pas de douter que l'eucharistie ne contînt vraiment et substantiellement le corps et le sang du Sauveur, et qu'elle ne fût même son vrai corps, mais il croyait que le Verbe s'unissait au pain et au vin, et que c'était par cette union qu'ils devenaient le corps et le sang de Jésus-Christ, sans changer leur nature ou leur essence physique, et sans cesser d'être du pain et du vin. C'est le système adopté plus tard par Luther sous le nom d'*impanation*. Favorable aux sens et à l'imagination, il attira dès lors à son auteur un certain nombre de sectateurs. Bérenger fut condamné successivement dans plusieurs conciles; il rétracta ses erreurs en 1055, au concile de Tours, puis les soutint de nouveau, les rétracta encore en 1078 au concile de Rome, présidé par Grégoire VII. Enfin il mourut dans la foi catholique, en 1088, âgé de quatre-vingt-dix ans. On l'accuse encore d'avoir condamné les mariages légitimes, d'avoir soutenu que les femmes devaient être communes, et qu'on ne devait point conférer le baptême aux enfants. On s'occupa peu de ces dernières erreurs, qui au reste lui étaient sans doute calomnieusement imputées. Plusieurs de ses disciples allèrent plus loin que leur maître, ou plutôt, la porte une fois ouverte à l'erreur, chacun d'eux se livra à ses opinions particulières. Ils soutenaient bien tous que le pain et le vin ne sont pas essentiellement changés, mais quand il s'agissait de préciser leur croyance, les uns disaient qu'il n'y a rien du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et que le sacrement n'est qu'une ombre et une figure; d'autres, comme leur chef, accordaient que le corps et le sang du Sauveur sont réellement présents, mais cachés par une espèce d'impanation ; quelques-uns pensaient que le pain et le vin sont changés seulement en partie; quelques autres, que ces substances sont changées en effet, mais que si ceux qui se présentent pour les recevoir en sont indignes, la chair et le sang de Jésus-Christ reprennent la nature du pain et du vin. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, article BÉRENGER.

BÈRES, religieux géorgiens de l'ordre de Saint-Basile. Ils ne mangent jamais de chair, et prétendent même qu'on ne peut porter le nom de religieux quand on fait usage de viande. Ils portent la barbe et les cheveux longs, jeûnent et prient fort exactement. Du reste ils vivent dans une profonde ignorance. Les Mingréliens font eux-mêmes leurs enfants Bères, en leur mettant sur la tête une calotte noire qui leur couvre les oreilles; puis ils les confient à d'autres Bères ou à des moines grecs pour les élever.

BÉRÉSÉSENGH, autrement *Sède* ou *Sède*, représente, dans la mythologie des Parses, le feu primitif. De lui dérivent trois feux qui ne sont que ses rayons : *gouschasp*, feu des étoiles; *mihr*, feu du soleil; *bersin*, feu de la foudre. Les livres zends reconnaissent encore d'autres feux : celui des métaux, *behram;* celui des plantes, *khordad*, et celui des animaux, *nériosengh*. Chacun d'eux est rapporté à un être divin ou à une planète-dieu :

Feux.	*Dieux.*
Bérésésengh	à Saturne.
Gouschasp	à Anahid (Vénus).
Mihr	à Mithra (Soleil).
Bersin	à Jupiter.
Behram	à Mars.
Khordad	à la Lune.
Nériosengh	à Mercure.

BERGÈLMER, sage géant de la mythologie scandinave. Lorsque le sang d'Ymer, le mauvais génie, coulant à grands flots, causa un déluge universel, où se noyèrent tous les Rimthursar, ses enfants, Bergelmer fut le seul qui échappa à l'inondation en se sau-

vant dans une barque avec sa famille, et devint la souche d'un nouveau peuple. Son histoire, comme on le voit, rappelle celle de Noé.

BERGÈRE DE CRET (LA), jeune calviniste du Dauphiné, qui commença à prophétiser vers l'an 1686, à l'âge de quinze ou seize ans. Jurieu, qui était de la même secte, nous apprend que ses discours étaient sans méthode et hors des règles ordinaires ; mais il prétend que c'est là un des caractères de la prophétie, car, ajoute-t-il, les inspirés, dans leurs écrits et dans leurs discours, n'ont pas suivi les méthodes humaines. Le même ministre compare au sublime des anciens prophètes, l'expression de *marchands* et de *tricoteurs d'âmes* dont la bergère se servait en parlant des prédicateurs, qui s'appliquaient à faire des conversion . La jeune fille fut renfermée et cessa de prophétiser.

BERGHOUSSIYÉ, sectaires musulmans, fraction des *Mordjiyé*. *Voy.* NEDJARIYÉ.

BERGINUS, ancienne divinité révérée à Brescia, en Italie, où elle avait un temple et une prêtresse. Un monument représente ce dieu avec un habit à la romaine. C'était peut-être un héros du pays.

BERHOUT, lieu où, suivant les Persans, les âmes des infidèles sont détenues après la mort, en attendant le jugement général. *Voy.* BERZAKH.

BERNARD DE THURINGE, ermite qui annonça, vers le milieu du xe siècle, que la fin du monde était proche. Il appuyait son sentiment sur un passage de l'Apocalypse qui porte qu'après mille ans l'ancien serpent sera délié, et que les justes entreront dans la vie et régneront avec Jésus-Christ. Or cet ancien serpent, au dire de Bernard, ne pouvait être que l'Antechrist, et comme l'année 960 était déjà révolue, la fin du monde ne pouvait être fort éloignée. Bernard appuyait ses rêveries d'un raisonnement ridicule, prétendant que lorsque le jour de l'incarnation du Verbe se rencontrerait avec le vendredi saint, ce serait le signal du désordre des éléments ; or cette coïncidence avait lieu dans une des années de la fin du siècle. Enfin, et pour ôter tout sujet de doute, Bernard prétendait avoir reçu à ce sujet une révélation particulière. On ne saurait se faire une idée de l'effroi que ces contes absurdes jetèrent dans la société. Une éclipse de soleil, arrivée sur ces entrefaites et que Bernard n'avait pas songé à prédire, acheva de porter le désordre dans les esprits ; chacun, persuadé que le jour du jugement était arrivé, fuyait et cherchait à se cacher dans les rochers et dans les cavernes. Enfin le soleil reparut, le monde roula comme à l'ordinaire, un nouveau siècle commença, et l'effroi et l'erreur se calmèrent peu à peu.

BERNARDINES, religieuses bénédictines qui suivent la réforme de Saint-Bernard. *Voy.* BERNARDINS. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Ordres religieux.

BERNARDINS, religieux de l'ordre de Cîteaux, fondés sur la fin du XIe siècle par Robert de Molême. Ce saint abbé se rendit avec quelques autres moines bénédictins dans une solitude au milieu des bois, à quatre lieues de Dijon, pour y vivre, suivant leur premier institut, du travail de leurs mains. Ce lieu, nommé Cîteaux, devint le berceau d'un ordre célèbre, auquel saint Bernard donna un nouveau lustre en y entrant quinze ans après sa fondation. L'habit des religieux, qui auparavant était noir, devint blanc, en vertu d'un décret qui avait force de loi dans tout l'ordre, et par une dévotion spéciale à la Mère de Dieu, à laquelle cette maison fut dédiée. C'est de saint Bernard que les religieux prirent le nom de BERNARDINS. *Voy.* ce mot dans notre Dictionnaire des Ordres religieux.

BEROOZANAH ou VAIROTCHANA, un des cinq bouddhas célestes des Mongols ; son empire est situé vers l'Orient. Sa couleur est le jaune. Il a pour épouse *Vadjra-Dhatvi*, qui est sa faculté active; son fils spirituel est *Maïtreya*.

BÉROUTH, épouse d'*Elion* ou *Hypsistus* (le Très-Haut), la principale divinité des Phéniciens. Elle le rendit père d'*Uranus* et de *Ghé* (le Ciel et la Terre). Comme le nom *Bérouth* signifie *la création*, il s'ensuit de cette théogonie de Sanchoniaton que c'est le Dieu très-haut qui créa le ciel et la terre.

BERRÉTINS, religieux que l'on nommait ainsi, parce qu'ils portaient un bonnet appelé par les Italiens *barretino*.

BERSIN, le feu de la foudre, dans la mythologie parse. *Voy.* BÉRÉSÉSENGH.

BERSTUK, un des génies des forêts, chez les anciens Slaves; il avait la forme d'un bouc.

BERTAUT-REGNAUD, natif de Wurtzbourg, en Franconie, se fit chef de parti, et se mit à dogmatiser en 1359. Il enseignait, 1° que Dieu avait abandonné Jésus-Christ lorsque celui-ci était sur la croix, ce qui l'avait obligé à se maudire lui-même et à maudire la mère qui lui avait donné le jour, et la terre qu'il arrosait de son sang; 2° il prétendait que l'homme pouvait par ses propres forces parvenir à la plus haute perfection et devenir impeccable; 3° qu'un laïque, inspiré du ciel, peut contribuer plus puissamment à la conversion des âmes que les prédicateurs évangéliques par la force de l'Evangile et la sublimité de leurs discours ; 4° qu'une personne vertueuse qui prendrait du pain ordinaire avec une piété fervente et avec dévotion, recevrait autant et plus de grâces qu'en participant à l'eucharistie. — L'autorité séculière s'empara de Bertaut et le livra aux flammes; mais il n'en eut pas moins des partisans qui, en Allemagne, se réunirent aux Béguards.

BÉRYLLIENS, disciples de Béryllus, évêque de Bosra en Arabie. Cet hérésiarque enseignait que Jésus-Christ n'avait pas existé personnellement avant son incarnation, qu'il n'avait commencé d'être Dieu qu'en naissant de la Vierge, que Jésus-Christ n'avait été Dieu que parce que le Père demeurait en lui, comme dans les prophètes. Plusieurs évêques disputèrent contre lui pour le tirer de son

erreur, et ne pouvant le réduire, ils appelèrent à leur secours Origène, qui le pressa par des raisons si fortes qu'il le convainquit et le ramena à la saine doctrine. Il paraît toutefois que la secte qu'il avait fondée n'en continua pas moins de subsister, car un concile, assemblé cent ans après, fut obligé de fulminer encore des canons contre elle.

BÉRYLLISTIQUE, art magique, qui consiste à tirer des augures des apparences extraordinaires qui s'observent dans les miroirs appelés *berylli*.

BERZAKH, lieu où les musulmans de la Perse supposent que les âmes des hommes seront détenues après la mort, en attendant le jugement. Son nom signifie *intervalle*, *séparation*, parce qu'il se trouve entre la vie présente et la vie future. Ils croient qu'après le jugement particulier de la tombe, les âmes de tous les humains sont renfermées dans ce lieu. D'autres croient qu'il y a deux lieux d'attente, le *Berzakh* pour les âmes des fidèles, et le *Berhout* pour les âmes des infidèles.

BÉSA, divinité qui n'est connue que par un oracle fameux d'Abydos en Egypte. Le dieu n'y rendait ses réponses que par des billets cachetés (1).

BESCHRIYÉ, une des sectes schismatiques des musulmans. Ce sont les disciples de Beschr, fils d'Al-Motamer. Ils portent la liberté de l'homme à l'excès, et le font presque indépendant. Ils croient que Dieu a bien le pouvoir de damner les enfants, mais qu'il y aurait en lui de l'injustice à le faire. Si donc il damne un enfant, il faut supposer que celui-ci est parvenu déjà à l'usage de sa raison. Les *Beschriyé* font partie des *Motézélé*.

BESMÉLÉ. Le *Besmélé*, ou plus régulièrement, *Bism-illah* (Au nom de Dieu), est pour les musulmans ce que le signe de la croix est pour les catholiques. C'est par cette formule que le croyant doit commencer toutes ses actions. Il doit la réciter lorsqu'il est question, par exemple, de manger, de boire, de monter à cheval, de se coucher, de cohabiter avec sa femme, etc. Le Besmélé consiste en ces paroles : *Au nom de Dieu clément et miséricordieux! Louange à Dieu qui nous a favorisés de la religion musulmane*. La première moitié de cette formule doit aussi s'inscrire à la tête de tous les livres, quel que soit le sujet qu'ils traitent : vers, prose, histoires, contes, sciences, traduction, tout doit commencer par le Besmélé. A l'ouverture d'un livre, on peut, à la présence ou à l'absence de cette formule, juger à coup sûr si l'auteur appartient ou non à la religion musulmane.

BESPOPOWSCHITCHINA. Ce mot, qui veut dire *sans prêtres*, est le nom d'une petite branche de la secte des Strigolniks. Ils sont très-ignorants et brutaux, et ont une aversion insurmontable pour l'Eglise russe. Leur turbulence a mis plusieurs fois l'Etat dans la nécessité de sévir contre eux. *Voy.* STRIGOLNIKS.

BESTAMIS, religieux musulmans, fondés par Bayézid Bestami, qui mourut en Syrie, à Djébel Bestan, l'an de l'hégire 261 (874 de J.-C.). Ils appartiennent à la congrégation du khalife Abou-Bekr. *Voy.* DERWISCH.

BESYCHIDES, prêtres du temple des Furies, élevé près de l'Aréopage par le conseil d'Epiménide de Crète.

BÉTA, titre que prennent les prêtresses du royaume de Juidah, qui florissait en Afrique il y a quelques siècles. Elles jouissaient d'une grande considération dans la contrée, ce qui leur inspirait tant d'orgueil qu'elles prenaient le titre *d'enfants de Dieu*. Tandis que les autres femmes, suivant l'usage du pays, sont les esclaves de leurs maris, les Bétas commandent à leurs époux avec une hauteur tyrannique. Elles sont en droit d'exiger d'eux qu'ils les servent et qu'ils ne leur parlent qu'à genoux. Ceux-ci n'osent leur commander ni les reprendre, encore moins les menacer ou les corriger ; s'ils le faisaient, ils devraient s'attendre à voir fondre sur eux une nuée de ces mégères armées de bâton, et s'estimer heureux de ne point perdre la vie sous leurs coups. Aussi les plus sensés parmi les Nègres se gardent bien de prendre pour épouses des femmes de ce rang. Cependant ils ne pourraient s'opposer à ce que l'on choisît leurs femmes pour les élever à la dignité de Bétas. Voici comme l'on choisit les filles qui doivent être prêtresses : au commencement du printemps, les vieilles prêtresses sortent de leurs maisons, lorsque la nuit est venue, et viennent dans la ville un bâton à la main. Elles se séparent alors par bandes de vingt ou trente, en courant comme des furieuses et en criant : *Nigo, bodiname*, c'est-à-dire : Prends, attrape. Elles enlèvent en même temps toutes les petites filles de huit à douze ans sur lesquelles elles peuvent mettre la main; cependant il leur est interdit d'entrer dans les maisons, et de forcer les portes ou les murailles; mais malheur à quiconque s'opposerait à ce qu'elles enlevassent les filles qui se trouvent dehors, il serait tué infailliblement par les prêtres, s'il n'était déjà assommé par les Bétas. Mais comme c'est un honneur d'avoir, dans sa famille, une fille consacrée au serpent, il arrive assez souvent que les parents exposent les leurs à la porte de leur maison. Cette course dure ordinairement quinze jours. Lorsque tout le royaume est parcouru, et qu'on a enlevé le nombre d'enfants prescrit, les Bétas emmènent ces enfants dans leur monastère, les traitent avec douceur, leur enseignent les danses et les chants religieux. Ensuite il s'agit de les marquer. Cette opération a lieu au moyen d'incisions qu'on leur fait sur le corps avec des pointes de fer, de manière à représenter des fleurs, des ani-

(1) *Voy.*, au Supplément de notre Dictionnaire des Sciences occultes, tome XLIX de l'Encyclopédie théologique, la *Réponse* du P. Baltus *à l'Histoire des Oracles de M. de Fontenelle*. Dans la IIe partie de cet ouvrage, chap. 7, l'auteur traite d'une manière curieuse la coutume de consulter les oracles par des billets cachetés.

maux et surtout des serpents. Les plaies qui en résultent sont promptement guéries par des remèdes à elles connus, mais les cicatrices ne s'effacent jamais. Ces enfants paraissent alors vêtues d'un satin noir moucheté, qui, dit-on, est d'un effet assez agréable. Après guérison parfaite et instruction suffisante, on ramène ces petites filles à leurs parents pendant une nuit obscure, on les dépose sur le seuil de la porte d'où elles appellent quelqu'un pour venir les recueillir. Mais, quelques jours après, les vieilles prêtresses se présentent elles-mêmes pour se faire payer le prix de la pension pour tout le temps que les enfants ont passé dans la communauté. Ces jeunes filles doivent, sous les peines les plus sévères, garder un profond silence sur tout ce qui s'est passé dans la maison où elles ont reçu l'initiation. De temps en temps elles doivent retourner à cette maison pour répéter les chants et les danses qu'elles ont appris. Lorsqu'elles sont devenues nubiles, c'est à dire vers l'âge de 14 ou 15 ans, on fait la cérémonie de leur mariage avec le serpent. Les parents les parent alors de leurs plus beaux atours; puis on les conduit à la maison du Grand Serpent, et lorsque la nuit est venue, on les fait descendre deux ou trois à la fois dans un caveau qui a des souterrains à droite et à gauche, où l'on dit que se trouvent deux ou trois serpents, comme procureurs du Grand Serpent. Pendant que le mystère s'accomplit, leurs compagnes et les autres prêtresses dansent et chantent au son des instruments, mais assez loin du caveau pour ne rien voir ni entendre de ce qui s'y passe. On comprend que les enfants qui résultent parfois de ces mariages mystérieux ne ressemblent pas le moins du monde à des serpents. Le lendemain, ces filles, considérées dès lors comme les épouses du dieu, sont reconduites solennellement chez leurs parents, et agrégées complétement au corps des prêtresses; en cette qualité elles ont part aux offrandes qu'on fait à leur mari le serpent.

BETCHÉRINS, nom que les Mandingues donnent à leur prêtres. Ceux-ci s'adonnent à la magie et aux sortiléges. Ils distribuent au peuple des billets ou amulettes qu'ils prétendent fort efficaces pour éloigner les dangers. Le grand Betchérin réside dans la capitale de l'État.

BETHLÉEM (Notre-Dame de), ordre militaire institué par le pape Pie II, en 1459, pour empêcher que l'île de Lemnos ne rentrât sous la domination des Turcs. Les statuts portaient que les chevaliers résideraient dans l'île, et s'opposeraient constamment aux courses des Turcs dans l'Archipel et dans le détroit de Gallipoli; mais, malgré leur valeur, l'île de Lemnos fut prise par les musulmans, et l'ordre devenu inutile fut supprimé. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Bethléem (*Chevaliers des ordres de*).

BETHLÉEMITES. 1° Religieux établis à Cambridge en Angleterre au XIII° siècle, ayant le même habit que les dominicains, si ce n'est qu'ils portaient sur la poitrine une étoile rouge, en mémoire de celle qui annonça aux mages la naissance de Jésus-Christ à Bethléem. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Bethléemites ou Porte-Etoiles.

2° On donne aussi ce nom à des religieux hospitaliers fondés par Pierre de Bétencourt aux îles Canaries, d'autres disent à Guatimala dans la Nouvelle-Espagne, en 1660. Elle s'est étendue depuis dans le Pérou et dans le Mexique. Innocent XI les approuva en 1687, leur permit de faire des vœux et leur donna la règle de saint Augustin. Clément XI les confirma en 1707. Ces religieux s'emploient particulièrement au service des malades dans les hôpitaux et à l'instruction publique. Leur costume est semblable à celui des capucins, hormis que leur ceinture est de cuir, qu'ils portent des souliers et qu'ils ont au cou une médaille représentant la naissance de Jésus-Christ. — Il y avait aussi dans leur congrégation des maisons de filles dont les fonctions étaient les mêmes. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Bethléemites (*Religieux hospitaliers*).

BÉTI, nom que l'on donne au grand pontife et généralement à tous les prêtres attachés au culte du serpent, dans le royaume de Juidah, en Afrique. Le grand prêtre a une autorité presque royale; le peuple est persuadé qu'il converse familièrement avec le Grand Serpent; cette dignité est héréditaire dans la même famille. Les jeunes gens que l'on choisit pour être *Bétis* sont tatoués au moyen d'instruments tranchants, semblables à ceux que l'on emploie pour marquer les prêtresses. *Voy.* Béta.

BÉTYLES, pierres que les anciens croyaient animées et que l'on consultait comme des oracles. Les Grecs croyaient que c'était un bétyle que Saturne avait avalé. *Voy.* Abaddir. Les bétyles que l'on trouve maintenant dans les cabinets des curieux, montrent que la plupart sont des aérolithes; aussi Dasmascus témoigne qu'on en rencontrait principalement sur le mont Liban, où ils descendaient dans un globe de feu et voltigeaient en l'air. Il y en avait de plusieurs formes, mais ils étaient le plus souvent ronds ou ovoïdes; souvent on y traçait des caractères ou des dessins particuliers. Les anciens y attachaient une puissance singulière, et professaient pour ces pierres une profonde vénération. Un médecin, nommé Eusèbe, en portait une dans son sein et prétendait en recevoir des oracles sous forme d'un léger sifflement qu'il savait interpréter. Les Romains envoyèrent une brillante ambassade en Phrygie, pour en rapporter un bétyle célèbre, et amener les prêtres attachés à son service. Le temple d'Héliogabale, en Syrie, en possédait un non moins fameux qu'on prétendait tombé du ciel. M. Michaud en a trouvé un fort remarquable à Takht-Kesra en Perse sur lequel plusieurs savants ont déjà exercé leur sagacité. On peut mettre au nombre des bétyles certaines pierres

consacrées dans le temple de Minerve Chalcidique à Sparte. On les trouvait dans l'Eurotas ; leur figure ressemblait à celle d'un casque ; au son de la trompette elles s'élevaient sur l'eau, et se replongeaient au fond du fleuve, au nom des Athéniens, circonstance qui leur fit donner le nom de *trasydiles* (hardies et craintives). Le nom de *bétyles* ou *bætiles* paraît être venu de l'Orient, comme les pierres elles-mêmes, et signifier *maison de Dieu*, בית-אל, *beithel.*

BEUL, dieu des anciens Irlandais; on lui immolait des victimes, et on implorait sa protection pour les biens de la terre. On allumait aussi deux feux dans chaque territoire de l'île, et l'on faisait passer entre ces feux un certain nombre de bestiaux de chaque espèce, dans l'intention de les garantir des maladies contagieuses. Le jour de cette assemblée, qui correspondait au premier mai, se nommait *Tha-Beul-Tinne*, le jour du feu de Beul. Ce dieu avait sans doute des rapports avec le *Bélénus* des Celtes gaulois.

BÉYANIYÉ, disciples de Béyan, fils de Sémaan et-Témini en-Nahédi. Ce sectaire musulman disait que Dieu avait la forme humaine ; qu'en conséquence il périrait entièrement, à l'exception de son visage. Il enseignait aussi que l'esprit de Dieu s'était incorporé dans Ali, puis dans son fils Mohammed ibn-Hanéfiyé, ensuite dans Ibn-Haschem. Les *Béhaniyé* font partie des Schiites.

BEZLÉA, dieu du crépuscule, chez les anciens Slaves.

BHADRAKALI, déesse hindoue, fille de Siva; d'autres la confondent avec Bhavani, épouse de ce dieu. Le géant Darida avait reçu de Brahma le privilége de ne pouvoir être tué par quelque homme que ce fût. Enhardi par cette assurance, il osa défier au combat Siva, le pouvoir destructeur; celui-ci envoya contre lui une femme qui lui abattit la tête; mais cette tête n'était qu'apparente; il en avait un grand nombre d'autres semblables, qui se remplaçaient successivement aussitôt qu'une d'elles était coupée. Aussi, dès le lendemain, il provoqua de nouveau le dieu, qui détacha contre lui cinq femmes saintes; elles lui coupèrent chacune une tête, mais ce n'était pas encore la véritable. Il renouvela encore son défi le jour suivant, et la divinité aurait sans doute fini par succomber, si une vertu particulière, échappée du corps de Vichnou, n'eût passé alors dans celui de Siva. Elle sortit alors du front du dieu par son œil, sous la forme d'une femme gigantesque. Sept jours durant, cette femme, nommée Bhadrakali, combattit Darida, et chaque jour tombait une tête nouvelle. La déesse s'aperçut enfin que cette propriété était due à des bracelets et à un livre contenant des formules mystérieuses que le géant tenait de Brahma. Elle réussit à l'en priver par ruse, et put enfin lui abattre sa tête véritable. Bhadrakali est représentée avec huit visages et seize mains très-noires, de grands yeux ronds, des dents semblables aux défenses d'un sanglier. Elle porte à chaque oreille un éléphant en guise de pendants d'oreille; son corps est entouré de serpents entrelacés; des plumes de paon forment sa chevelure. Elle tient de ses mains une épée, un trident, une jatte, un sabre, un javelot, une pique, un singe, et le tchakra ou roue mystérieuse. Cette déesse est appelée Mariatale sur la côte de Coromandel ; c'est la grande divinité des tchandalas ou parias. Elle est invoquée contre la petite vérole, car les Indiens sont persuadés que c'est elle qui envoie cette maladie. On lui a érigé des temples nombreux, dans lesquels on lui fait des offrandes et des sacrifices pour désarmer son courroux. Le peuple y chante des hymnes dont les paroles sentent l'obscénité, parce qu'elle est regardée, ainsi que Siva, comme l'arbitre de la vie et de la mort, de la reproduction et de la destruction. De là vient que le *yoni*, image du sexe féminin, est son symbole, comme le *lingam* est celui de Siva. C'est aussi en son honneur qu'a lieu la fête connue sous le nom de *Tchakr-Poudja*. Voy. BHAVANI, KALI, PARVATI.

BHADRA-KALPA, ou l'âge des sages; c'est, suivant les bouddhistes, celui dans lequel nous vivons : il doit durer 336,000,000 d'années, il y en a déjà d'écoulées 151,200,000. Durant cette période, la vie de l'homme décroît successivement depuis 50,000 ans jusqu'à dix ans; lorsque les hommes verront leur vie s'écouler dans ce court espace de temps, cet âge sera près de finir, les mille bouddhas auront paru. Toutefois jusqu'à ce moment il n'en est encore venu que quatre sur la terre; mais sur la fin des temps ils se succéderont plus rapidement. Les hommes, alors réduits à un petit nombre et à une courte vie, se livreront des combats acharnés. En cet instant terrible apparaîtra le bouddha Maïtreya, qui régénérera le monde; un nouvel âge commencera, et la vie de l'homme reprendra sa progression ascendante.

BHADRI-CHOUKLA-PANTCHAMI, fête hindoue qui a lieu le 5 de la seconde quinzaine du mois de bhadon. On fait en ce jour le *poudja* (adoration) des richis et des mounis, et d'autres actes méritoires.

BHADRI-KRICHNA TRITYA, ou le troisième jour de la première quinzaine de bhadon. Les femmes hindoues font en ce jour le *nirjala* (privation d'eau) et d'autres actes méritoires. Celles des castes inférieures se réunissent et se jettent de la boue l'une à l'autre.

BHAGAVAN, BHAGAVAT ET BHAGWAN, mots indiens qui signifient *divin, adorable*. Les Hindous appellent de ce nom leur divinité suprême. Ce mot est même la plupart du temps le synonyme de *Dieu*. Les chrétiens de l'Inde donnent aussi ce nom au vrai Dieu.

BHAGAVATA, ancienne secte d'Hindous qui adoraient Vichnou sous le nom de *Bhagavat*; ils imprimaient sur leur corps les marques ordinaires des Vaischnavas, c'est-à-dire l'image du disque, de la massue, etc. Ils révéraient aussi la pierre *Salagram* et la plante *Toulasi*

Ils puisaient leurs autorités dans les livres *Oupanichad* et dans le *Bhagavat-Guita.*

BHAGAVATA-POURANA, livre sacré des Hindous ; le plus fameux des dix-huit Pouranas, composé, comme l'on croit, par le célèbre grammairien Vopadéva, il y a environ 600 ans. Toutefois les Hindous lui attribuent une antiquité beaucoup plus reculée, car ils soutiennent que ce poëme a pour auteur le compilateur Vyasa. *Voy.* POURANA, VYASA-DÉVA.

BAGHAVAT-GUITA, ou le *chant divin*, nommé aussi simplement *Guita* ou *le Chant* par excellence, est un épisode extrait du célèbre poëme indien le *Mahabharata.* On y chante les querelles et les hauts faits des descendants de *Bharata*, ancien souverain de l'Hindoustan. Depuis, ce livre a été compris dans la collection des *Oupanichad*, espèce de livres canoniques des Indiens. En effet, le *Bhagavat-Guita* peut être considéré comme la source principale de la philosophie et de la religion des Hindous; il est fondé sur le système philosophique du Sankhya, qui a aussi servi de base à la doctrine religieuse de Bouddha. L'auteur est monothéiste pur, et son poëme, qui tient compte de plusieurs systèmes philosophiques représentant le combat entre le déisme et l'athéisme, entre les unitaires et les idolâtres, révèle ainsi un haut degré de culture intellectuelle. Mais quel est cet auteur? Les Indiens supposent encore que c'est le célèbre Vyasa-Déva. Au reste, le mérite de ce livre est tel, suivant eux, que, placé par les richis dans une balance avec les quatre Védas, il fut trouvé plus pesant.

BHAGAVATI. Ce mot, qui en général signifie *divine*, *adorable*, *déesse*, s'applique particulièrement à Dourga, épouse de Siva.

BHAI-DOUDJ, le second jour de la quinzaine lumineuse du mois de kartik. Ce mot signifie *le second* jour *du frère.* On célèbre ce jour-là une fête en l'honneur de Yama-Radja, roi des enfers. La légende rapporte qu'à pareil jour il se rendit chez Yamouna, sa sœur jumelle, et fut hébergé par elle. Yamouna, après avoir fait le *poudja* (adoration) de son frère, s'écria : *Les femmes qui se comporteront comme je viens de le faire recevront de mon frère Yama-Radja l'absolution de leurs péchés.* En conséquence, les sœurs font venir ce jour-là leurs frères auprès d'elles, leur servent différents mets et leur font cadeau d'une robe. Les frères font en retour à leurs sœurs des présents selon leurs moyens. Ces témoignages d'amitié fraternelle assurent, à ce qu'ils croient, une longue existence.

BHAIMYÉKADASI, fête célébrée par les Indiens le onzième jour de la lune de magh (février). On dit que cette cérémonie a d'abord été observée par Bhima, un des princes pandavas, en l'honneur de Vichnou, en conséquence des instructions de Vasoudéva. Il faut remarquer que tous les onzièmes jours de la lune sont gardés scrupuleusement par les Hindous, et particulièrement par les *Vaichnavas*, ou adorateurs de Vichnou. Le jeûne du onzième jour est déclaré égal en efficacité à mille *aswamédhas* (sacrifices du cheval) ; manger, ce jour-là, est quelque chose d'aussi affreux que de tuer son père, sa mère ou son *gourou.* D'après le rituel, le dévot doit à cette occasion jeûner la veille et se baigner au coucher du soleil. Le onze il faut qu'il se baigne encore le matin, et qu'il fasse brûler par des brahmanes des offrandes à Pourouchottama et aux autres formes de Vichnou. Cette cérémonie a lieu sous le Pandel, ou tente dressée à cet effet dans la cour de sa maison ; pendant ce temps-là, le propriétaire accomplit une série fort compliquée de prières et de gesticulations. Il n'y a point cependant d'image de Vichnou ; on l'invoque au moyen de formules tirées des Védas. L'adorateur observe le jeûne le plus strict pendant toute la journée et passe la nuit à faire exécuter des chants et de la musique. Le douze du mois, au matin, il renvoie les brahmanes avec des présents, se baigne et prend alors son repas, dans lequel il ne doit pas entrer de viande. L'accomplissement de cette cérémonie remet les péchés commis par l'omission des jeûnes prescrits pendant les douze mois précédents.

Plusieurs ouvrages indiens assignent dans l'accomplissement du *Bhaimyékadasi* des différences dont nous ferons grâce à nos lecteurs.

BHAIRAV. Le 8 de la seconde quinzaine du mois d'aghan, les Hindous célèbrent l'anniversaire de la naissance de Mahadéva (Siva) nommé aussi *Bhaïrav.* On fait en ce jour le poudja de ce dieu. On se rend au temple de Mahadéva, on lui offre des gâteaux en forme de couronne, des guirlandes de fleurs, etc.; et on fait la veillée religieuse, acte considéré comme très-méritoire. L'habitant de Bénarès qui omettrait, ce jour-là, le poudja de Mahadéva se rendrait coupable d'une grande faute.

BHAKTAS. Ce mot, qui signifie *serviteurs*, ou *adorateurs*, est le nom que l'on donne à certains religieux hindous plus connus sous celui de DAKCHINAS. *Voy.* ce mot.

BHARAT-MILAP, ou *Entrevue de Bahrata*, fête hindoue qui a lieu le 11 de la seconde quinzaine du mois de kouar, en mémoire de la réunion de Rama-Tchandra et de son frère Bharata. On fait en ce jour des actes méritoires et on tient un grand *méla* (assemblée) auquel se rendent beaucoup d'Indiens.

BHASKARA, le Soleil ou plutôt le dieu de la lumière, dans la mythologie hindoue.

BHAVANI, épouse de Siva, appelée aussi *Dourga*, *Kali*, *Bhadrakali*, *Parvati*, etc. Elle a une multitude d'attributs; mais sous le nom de Bhavani elle est considérée dans sa forme douce et pacifique. On la représente sur la tête et le front de Siva dont elle naquit, les cheveux flottants, ayant un diadème de lotus, et tenant l'urne sacrée d'où les eaux bienfaisantes, versées à grands flots, vont amortir les brûlantes ardeurs du dieu qui

préside avec elle à la reproduction des êtres. Elle est le principe femelle de la création : unie à Siva, elle forme le mystique symbole de l'union des deux pouvoirs générateurs. Elle préside aux enfantements, à toute espèce de production, à l'exploitation des mines, etc. Elle se prend pour la Lune, pour le Gange; elle représente la combinaison de l'onde avec la flamme, véritable principe du monde, suivant la cosmogonie hindoue. Les savants lui trouvent aussi des rapports avec la Vénus marine ; le nom latin et le nom sanscrit ne sont pas même sans ressemblance.

BHICHMA, ancien héros de l'Hindoustan. Il mourut le 8 de la seconde quinzaine de magh, et monta au ciel, conformément à son ardent désir. Comme il n'était pas marié et qu'il ne laissa pas d'enfants qui pussent prier pour lui, les Hindous offrent en ce jour pour ses mânes le *tarpan* (libation d'eau), et donnent l'aumône à son intention. Ces actes sont regardés comme très-méritoires.

BHICHMACHTAMI, fête célébrée par les Hindous, le 23 du mois de magha, qui correspond à février, en l'honneur de *Bhichma*, fils de Ganga, la déesse du Gange, et grand oncle des Pandavas et des Kauravas, antiques souverains de l'Hindoustan. Bhichma fut tué dans la célèbre bataille de Kouroukchétra; et comme il mourut sans laisser d'enfants pour lui rendre les derniers devoirs, on fait ce jour-là à ses mânes, pour suppléer à ce défaut, des libations d'eau, et on lui offre de la graine de sésame et du riz cuit. Par ces actes religieux on expie les péchés qu'on a commis pendant toute l'année. Ce qu'il y a de particulier dans ce rit, c'est que tous les Indiens des quatre castes primitives doivent y prendre part; si un brahmane ou un individu de toute autre caste négligeait de s'en acquitter, il perdrait le mérite des bonnes œuvres qu'il aurait faites pendant l'année. En présentant les offrandes, on prononce ces paroles : *J'offre cette eau au héros Bhichma, mort sans enfants, de la race de Vyaghrapada, chef de la maison de Sankriti. Que Bhichma, fils de Santanou, qui a toujours dit la vérité, qui a subjugué ses passions, obtienne, par la vertu de cette eau, les effets des oblations qu'auraient faites ses enfants et ses petits-enfants !* On voit, suivant la remarque de M. H. Wilson, que les mânes ne sont pas difficiles à contenter : *Parva petunt manes*, dit Ovide.

Il y a une autre fête de Bhichma, célébrée du 11 au 13 du mois de kartik. Elle a les caractères d'une cérémonie funèbre, car on y pratique des mortifications et des jeûnes, et elle remet les péchés. On adore une effigie de Bhichma, faite pour cette occasion, et placée sur une mesure de sésame : on l'invoque sous la dénomination de *Dharma-Radja* ou de Yama, le juge des morts. On dit que cette cérémonie a été ordonnée par Bhichma, lorsqu'il fut blessé mortellement, et qu'elle doit être observée par les individus de toutes les castes, même par les femmes. Toutefois elle paraît maintenant tombée en désuétude ; la première même n'est plus pratiquée dans le Bengale.

BHIKHARIS, religieux mendiants, adorateurs de Vichnou. Quelques-uns d'entre eux vont complétement nus; les autres portent des vêtements rouges et jaunes, et ont le *nama* ou symbole de Vichnou marqué sur le front. La principale occupation de leur vie contemplative consiste à demander l'aumône. Ils portent à cet effet une écuelle de cuivre qu'ils frappent avec une baguette, et se servent aussi d'une conque ou de sonnettes pour étourdir les passants et leur extorquer des charités. Ils se rendent très-importuns, et vont quelquefois par milliers dans les lieux de pèlerinage, demandant l'aumône avec insolence, dansant au son de leurs instruments, chantant des chansons obscènes qui ont pour sujet les amours de Krichna et de Radha ou de Rama et de Sita. Ils sont d'une intempérance extrême dans l'usage de la boisson et des aliments, se repaissant de toute sorte de viandes, celle de vache exceptée; buvant immodérément des liqueurs enivrantes pour s'exalter. Ils se livrent alors à des pratiques soi-disant religieuses, qui sont de la dernière indécence, comme, par exemple, celle du *Sakti-Poudja*. Si l'un d'entre eux a reçu une injure, toute la troupe se rassemble autour du coupable, et le force par ses menaces à payer une amende arbitraire; quelquefois même tout un village est solidaire et se voit obligé de payer une grosse somme pour se débarrasser d'eux. L'argent ainsi extorqué est employé alors à un grand festin. Les personnes de toutes les castes, même les parias, peuvent entrer dans cet ordre, qui ne jouit, au reste, d'aucune considération.

BHIKCHAS, ascètes bouddhistes du troisième ordre. Ils vivaient des charités des autres et demandaient l'aumône.

BHIMESWARA, épithète de Siva. Ce nom signifie *Seigneur terrible.*

BHOGUI-PONGAL, nom du premier jour de la fête de Pongal chez les Indiens : ce mot signifie *Pongal de la joie.* Ce jour-là les parents et les amis se font des visites et des présents mutuels, se donnent des repas, et tout se passe dans les divertissements et les plaisirs.

BHOUDANA, *don de terres*, un des trois dons auxquels la religion brahmanique attache de grands mérites. Il n'est fait que par des personnes aisées. Elles donnent des terres labourables ou des jardins à des temples ou à des brahmanes, ou bien elles font construire sur les routes des étangs ou des *madans*, bâtiments publics connus des Européens sous le nom de *chauderies.* Les deux autres dons sont *Gaudana*, le don d'une vache, et *Kannigadana*, le don d'une vierge. Celui qui accepte un de ces dons est censé se charger des péchés de son bienfaiteur, et doit les expier par de bonnes œuvres et des cérémonies religieuses.

BHOUMI-DÉVI, c'est-à-dire *déesse de la terre*, est un des noms de Lakchmi, épouse de Vichnou. *Voy.* LAKCHMI.

BHOUMI - TROUKO - SANGHIANG - DIATO-BATOR, déva ou génie tout-puissant auquel croient les habitants des monts Teng-Gar, dans l'île de Java.

BHOUT, sorte d'esprits vénérés par les habitants de Kamaon, au nord de l'Inde. Ce sont les âmes des individus qui ont péri de mort violente, et auxquels on n'a pas rendu les honneurs funèbres. Ils continuent de hanter leurs descendants, et il devient quelquefois nécessaire de les apaiser par des offrandes et des sacrifices.

BHOUTA, nom que les Indiens donnent aux génies ou démons. Ce nom signifie aussi *élément*, comme si les éléments n'étaient que des esprits personnifiés. Ils les considèrent plutôt comme de mauvais génies que comme des bons; néanmoins, dans plusieurs localités, surtout dans les pays de montagnes, ils sont presque les seules divinités adorées. Parmi les montagnards qui sont à l'ouest du Meissour, chaque famille a son Bhouta, auquel elle offre chaque jour des adorations et des sacrifices, afin d'être préservée par eux des maux que les Bhoutas de ses ennemis pourraient lui causer. Leur image se trouve partout. Ils sont représentés sous une forme hideuse; le plus souvent c'est une pierre informe et noircie. Il y a un grand nombre de ces démons; chacun a un nom particulier; et comme il y en a de plus puissants ou de plus méchants que les autres, ce sont ceux-là à qui l'on s'adresse de préférence. On leur sacrifie des buffles, des porcs, des boucs, des coqs et autres victimes; on leur offre du riz teint de sang, quelquefois aussi des liqueurs enivrantes et des fleurs, pourvu qu'elles soient rouges, parce que ces divinités n'aiment que le sang et tout ce qui le représente. Ces sacrifices ont aussi pour but d'apaiser leur colère, car on leur attribue les maux dont on est affligé.

BHRIGOU, un des sept richis ou sages de la théogonie indienne. Il est fils de Brahma, et naquit du cœur, d'autres disent de la peau du dieu. Il vint une seconde fois au monde, dans l'Inde, comme fils du dieu Varouna.

BHROEBOUNG, temple célèbre de la religion bouddhique, dans le Tibet, à quelques lieues de Hlassa; il est adossé à une haute montagne. Dans l'intérieur, il y a un pavillon où le Dalaï-Lama va se garantir des chaleurs de l'été : il y explique en même temps la loi divine. Dans le couvent qui y est joint, on enseigne la théologie. Les religieux qui desservent ce couvent ne sont pas mariés.

BIA, nom grec de la *Violence*. Les Grecs en avaient fait une divinité allégorique à laquelle ils donnaient le Styx pour père et Pallas pour mère.

BIBÉSIE ET ÉDÉSIE, divinités des festins chez les anciens Romains; l'une présidait au vin et l'autre à la bonne chère.

BIBI-MARIAM, Madame Marie. C'est ainsi que les musulmanes de l'Hindoustan appellent la sainte Vierge, pour laquelle elles ont de la dévotion, et dont elles recherchent et conservent volontiers l'image. Elles en racontent une infinité d'histoires apocryphes.

BIBLE (LA), c'est-à-dire *le Livre* par excellence : collection des livres sacrés écrits par des auteurs inspirés de l'Esprit de Dieu. La Bible est divisée naturellement en deux parties : l'Ancien et le Nouveau Testament. La première contient la révélation depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ; la seconde, la révélation faite par Jésus-Christ et transmise par les apôtres.

Voici le nombre et la division de tous les livres qui composent la Bible, suivant le décret du concile de Trente.

I. L'Ancien Testament contient 46 livres, savoir :

1° Livres historiques :	1 La Genèse.
	2 L'Exode.
Le Pentateuque.	3 Le Lévitique.
	4 Les Nombres.
	5 Le Deutéronome.
	6 Josué.
	7 Les Juges.
	8 Ruth.
	9 Ier des Rois.
Les Rois.	10 IIe —
	11 IIIe —
	12 IVe —
Les Paralipomènes.	13 Ier des Paralipomèn.
	14 IIe —
Les livres d'Esdras.	15 Esdras.
	16 Néhémie.
	17 Tobie.
	18 Judith.
	19 Esther.
	20 Job.
Les Machabées.	21 Ier des Machabées.
	22 IIe —
2° Livres moraux.	23 Les Psaumes.
	24 Les Proverbes.
	25 L'Ecclésiaste.
Les livres Sapientiaux.	26 Le Cantique des cant.
	27 La Sagesse.
	28 L'Ecclésiastique.
	29 Les Lamentat. de Jér.
3° Livres prophétiques.	30 Isaïe.
Les grands prophètes.	31 Jérémie.
	32 Ezéchiel.
	33 Daniel.
	34 Baruch.
	35 Osée.
	36 Joël.
	37 Amos.
	38 Abdias.
	39 Jonas.
	40 Michée.
Les 12 petits prophètes.	41 Nahum.
	42 Habacuc.
	43 Sophonie.
	44 Aggée.
	45 Zacharie.
	46 Malachie.

II. Le Nouveau Testament contient 27 livres, savoir :

1° Livres historiques :	1 S. Matthieu.
Les 4 Evangiles.	2 S. Marc.
	3 S. Luc.
	4 S. Jean.
	5 Les Actes des apôtr.

2° Livres moraux ou doctrinaires.		
	Les Epîtres de S. Paul.	6 Aux Romains. 7 Ire aux Corinthiens. 8 IIe — 9 Aux Galates. 10 Aux Ephésiens. 11 aux Philippiens. 12 Aux Colossiens. 13 Ire aux Thessalonic. 14 IIe — 15 Ire à Timothée. 16 IIe — 17 A Tite. 18 A Philémon. 19 Aux Hébreux.
	Epîtres catholiques.	20 Ire de S. Pierre. 21 IIe — 22 Ire de S. Jean. 23 IIe — 24 IIIe — 25 de S. Jacques. 26 de S. Jude.
3° Livre prophétique.		27 L'Apocalypse.

On divise encore la Bible en livres *proto-canoniques* ou canoniques du premier rang, et *deutéro-canoniques* ou canoniques du second rang; les premiers sont ceux qui ont été universellement reçus par toutes les Eglises; les autres sont ceux qui ont d'abord été inconnus à quelques Eglises, ou rejetés par elles jusqu'à ce que leur authenticité eût été parfaitement constatée. — Les deutero-canoniques de l'Ancien Testament sont *les deux livres des Machabées, Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Baruch, et certaines parties des livres de Daniel et d'Esther*. Tous les autres sont proto-canoniques. Ces derniers sont les seuls reconnus par les juifs, et admis par eux dans le canon des Ecritures. Ce sont aussi les seuls dont on ait le texte hébreu. Les deutéro-canoniques sont rejetés par les protestants comme apocryphes.

Les deutéro-canoniques du Nouveau Testament sont l'Epître aux Hébreux, les Epîtres de S. Jacques et de S. Jude; la seconde de S. Pierre, la seconde et la troisième de S. Jean, l'Apocalypse de S. Jean et quelques courts fragments des Evangiles. Les protestants avaient d'abord rejeté ces livres, mais ils les ont presque partout réintégrés dans les nouvel es éditions de la Bible. — La partie proto-canonique de l'Ancien Testament forme ce que l'on appelle les livres sacrés des juifs; et la Bible, dans son intégrité, est le livre sacré de tous les chrétiens. C'est une source inépuisable à laquelle vont s'abreuver, depuis dix-huit siècles, tous ceux qui sont ou qui se disent les disciples de Jésus; mais, faut-il l'avouer? si quelques-uns y trouvent la vie, d'autres y boivent la mort. Car Dieu, en faisant entendre sa parole à la terre, a dû y établir un tribunal pour en interpréter les difficultés. Ce tribunal existait dans l'ancienne loi, il existait dans le collége des prêtres, dans ce que plus tard on appela le sanhédrin. L'Eglise a succédé à la Synagogue avec une puissance encore plus étendue, et cette puissance lui a été accordée par son divin chef. Admettrons-nous avec les protestants que chacun a la libre interprétation de l'Ecriture sainte? mais alors chacun abondant dans son sens particulier, il y aura autant d'interprétations que de lecteurs; la vérité ne sera plus une, et la parole de Dieu n'aura pas plus de consistance que la parole de l'homme. C'est ce que l'expérience démontre clairement, car nous voyons que l'église protestante se fractionne et se subdivise chaque jour en sectes sans nombre. Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi Dieu n'a-t-il pas énoncé sa parole de manière à prévenir toute ambiguïté? Hé! qui sommes-nous pour prescrire au Tout-Puissant ce qu'il aurait dû faire? Ne voyons-nous pas d'ailleurs que les textes les plus simples, les propositions les plus naturelles, les plus littérales, les moins amphibologiques, sont celles qui ont soulevé le plus de questions, suscité le plus de subtilités? Disons donc, en terminant, que la Bible renferme du lait pour les enfants, du pain pour les adultes, du vin pour les vieillards, des remèdes pour les malades, du baume pour les blessés, des caustiques pour les désespérés, mais aussi du poison pour les présomptueux. C'est donc avec raison que l'Eglise refuse son approbation aux nombreuses traductions qu'en font témérairement, en langues modernes, des hommes qui n'ont reçu, pour une œuvre aussi importante, ni mission, ni inspiration; c'est avec sagesse qu'elle défend de la mettre indifféremment entre les mains de ceux qui ne sont pas capables de la comprendre. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. BIBLE.

BIBLE (VERSIONS DE LA). Avant Jésus-Christ, il n'y eut guère que deux traductions de l'Ancien Testament; la version chaldaïque, appelée communément le *Targoum*, et la version grecque connue sous le nom de *version des Septante*. Depuis l'établissement du christianisme, l'Ancien et le Nouveau Testament furent successivement traduits en différentes langues. Mais jusqu'à l'invention de l'imprimerie, on ne trouvait guère de versions de la Bible que dans les langues dont on faisait usage dans la liturgie des différents peuples chrétiens; c'est-à-dire en grec, en latin, en syriaque, en arabe, en copte, en éthiopien, en arménien, en géorgien, en persan, en slave et en gothique. Une grande partie des versions orientales des deux Testaments ont été réunies dans les polyglottes de Paris et de Londres. Dans les derniers siècles, l'Eglise, prévoyant le mauvais usage que des gens ignorants pouvaient faire de la lecture de la Bible, s'opposa presque toujours à ce qu'on en mît entre les mains des simples fidèles des traductions complètes en langue vulgaire, surtout lorsqu'elles n'étaient pas accompagnées d'explications faites par des personnes sages et éclairées. Il en parut cependant quelques-unes soit avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique locale, soit malgré son opposition. Mais la libre interprétation de l'Ecriture étant le fondement principal des diverses communions protestantes, on ne tarda pas à voir paraître des traductions des livres saints dans la langue de tous les peuples qui comptaient des

protestants dans leur sein. Or, comme l'on crut voir des erreurs et de la mauvaise foi dans la plupart de ces versions, les catholiques en entreprirent de leur côté; de sorte que maintenant il n'est point de peuple en Europe qui ne possède un grand nombre de ces traductions en langue vulgaire. Il serait injuste d'accuser aujourd'hui les protestants d'infidélité dans la traduction de la Bible. Cependant il existe de nombreuses et notables différences entre les versions catholiques et protestantes. Ces variantes viennent principalement de ce que les protestants traduisent toujours sur le texte hébreu tel qu'on doit le lire suivant la Massore, et sur le texte grec du Nouveau Testament, tandis que les catholiques traduisent presque constamment d'après la Vulgate, qui est la version autorisée et suivie depuis fort longtemps dans l'Eglise latine. — Mais depuis le commencement de ce siècle les traductions des protestants ont pris un essor immense, comme on le verra dans l'article BIBLIQUES (*Sociétés*).

BIBLIOMANCIE, des deux mots grecs βιβλίον, livre ou bible, et μαντεία, divination; sorte de divination employée pour connaître les sorciers et pour éviter les embûches du démon. On prétend que pour reconnaître si une personne était véritablement sorcière on la mettait dans un des plateaux d'une balance, et une bible dans l'autre. Si la personne pesait moins, elle était innocente; si elle pesait plus, elle était jugée coupable. Il y avait une autre divination au moyen de la Bible et beaucoup plus répandue; elle consistait à ouvrir ce livre au hasard, et on tirait des inductions du verset qui tombait le premier sous les yeux.

BIBLIQUES (SOCIÉTÉS). Jusqu'à la fin du siècle dernier, les protestants se moquaient du zèle des missionnaires catholiques, qui les portait à s'expatrier pour aller porter la lumière évangélique jusqu'aux extrémités de la terre, à travers mille périls et avec des travaux sans nombre. Mais voilà qu'ils se sont pris eux-mêmes à vouloir propager leur doctrine dans toutes les contrées du monde connu. Ils envoient des missionnaires largement rétribués dans toutes les nations où ceux-ci peuvent résider sans danger. Mais ils comptent moins sur la parole de leurs ministres que sur la lecture de l'Ecriture sainte, pour convertir les peuples à la religion de Jésus, toujours en vertu de ce principe que l'homme est juge de la parole de Dieu. En conséquence une *Société biblique* a été fondée à Londres au commencement de ce siècle, et trente ans après elle comptait dans l'Angleterre seule 629 sociétés auxiliaires. D'autres sociétés ont été établies de même à Paris, Lyon, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Strasbourg, Nantes, Montauban et autres parties de la France, dans les Pays-Bas, la Suisse, la Prusse, dans toute l'Allemagne, la Suède, le Danemark, les Etats-Unis, etc., etc. Chaque année la *Société biblique* de Londres reçoit seule annuellement de deux cents à deux cent cinquante millions de francs en souscription; en 1832, elle avait fait imprimer 12,000,000 d'exemplaires de la Bible en 143 langues. Les fonctions des missionnaires protestants se bornent à peu près à faire des lectures de la Bible et à en répandre avec profusion des exemplaires. On reproche à plusieurs de ces traductions d'êtres fautives, incorrectes, barbares et inintelligibles aux peuples mêmes pour lesquels elles ont été faites. Mais fussent-elles correctes, elles ont un inconvénient immense. En effet peut-on espérer que des peuples totalement étrangers à nos mœurs, à nos coutumes, à nos dogmes, à notre éducation, à notre littérature, se trouvent amenés à notre foi par la lecture d'un livre qui doit leur paraître au moins incompréhensible? Lorsqu'un Indien, par exemple, trouve un passage qui condamne l'amour des richesses, l'attachement aux biens de la vie, peut-il penser que c'est là la Bible, ce livre des chrétiens, connus dans l'Inde par leur insatiable cupidité? Lorsqu'un brahmane lit le chapitre de la manducation de l'agneau pascal ou du sacrifice de la vache rousse, ne doit-il pas rejeter la Bible avec mépris, comme un livre d'infâmes parias, assez immondes pour tuer des vaches et manger de la chair des animaux? Que peut comprendre un Botocudo ou un Hottentot aux prophéties d'Isaïe ou aux Epîtres de saint Paul? Un Papoua ou un Patagon ira-t-il méditer sur le premier chapitre de l'Evangile de saint Jean? Aussi les protestants conviennent-ils eux-mêmes que la lecture de la Bible n'a produit aucun fruit chez les peuples étrangers qu'ils ont voulu convertir, qu'elle n'a pas fait un seul vrai prosélyte, et que des millions ont été dépensés en pure perte. M. Perceval, ministre protestant et chapelain ordinaire du roi d'Angleterre, après avoir passé en revue, dans une brochure intitulée : *Raisons pour lesquelles je ne suis pas membre de la Société biblique*, les traductions de la Bible exécutées en Europe et en Asie, et relevé les erreurs grossières, les hérésies monstrueuses qu'elles renferment; après avoir déploré la perte des sommes immenses employées à cette prétendue bonne œuvre (un million six cent mille livres sterling, ou quarante millions de francs), il s'écrie : « Que les pauvres dupes en Angleterre sachent donc maintenant à quelle fin sont employés leurs *sous par semaine*. Il y a sûrement de quoi glacer le sang dans les veines d'un chrétien, de penser à la présomption sacrilége d'une société qui ose ainsi se jouer de la révélation du Tout-Puissant, et a la hardiesse de publier aux nations païennes et d'imposer à la crédulité de ceux qui la soutiennent, ces exercices d'écoliers, comme la parole sacrée de Dieu. Ce sont cependant de pareilles traductions que plus d'une fois, aux assemblées de cette société, on a poussé le blasphème jusqu'à comparer au don miraculeux des langues; et un tel système est encouragé, et de pareilles comparaisons sont applaudies par plusieurs de ceux qui, dans d'autres occasions, peuvent passer à très-juste titre pour des personnes pieuses et éclairées! »

BIBLISTES. C'est le nom que quelques auteurs ont donné aux hérétiques qui n'admettent pour règle de foi que le texte de la Bible, sans aucune interprétation, et qui rejettent l'autorité de la tradition et celle de l'Eglise pour décider les controverses de religion. Ce mot revient à peu près à ce que les juifs entendent par *Caraïtes;* mais ceux-ci diffèrent des *Biblistes* en ce qu'ils reconnaissent l'autorité de la Synagogue et ne rejettent que les traditions. Les *Caraïtes* sont regardés aussi par les juifs comme des hérétiques. Plusieurs protestants ont condamné les biblistes dont ils qualifient l'erreur de fanatisme.

BICEPS ou *BIFRONS*, surnom de Janus, à qui l'on donne deux visages, pour exprimer sa sagesse et la connaissance qu'il a du passé et du présent. Quelquefois il est représenté avec quatre visages, *Quadrifrons*, par allusion aux quatre saisons, ou aux quatre points cardinaux.

BICHEN, nom vulgaire de Vichnou, seconde personne de la *trimourti* indienne. *Voyez* VICHNOU.

BICHNOUB, religieux ou dévots indiens dévoués à Vichnou. *Voy.* VAICHNAVAS.

BIDDLÉENS, branche des sociniens, qui niaient la divinité de Jésus-Christ. *Voy.* SOCINIENS.

BIDENTAL. Les Romains appelaient ainsi le lieu où la foudre était tombée. Il n'était point permis d'y marcher avant sa purification. On l'entourait de palissades et l'on y dressait un autel pour y sacrifier, en expiation, une brebis de deux ans, appelée en latin *bidens*, d'où le mot *bidental*. Après le sacrifice le lieu était rendu à sa destination première.

BIDENTALES, prêtres des Romains chargés de purifier les lieux frappés de la foudre au moyen de certaines cérémonies expiatoires. *Voy.* le mot précédent.

BIEG-OLMAI, divinité des Lapons; c'est le dieu de la pluie, de la mer et des vents; on l'honorait comme le vainqueur de l'Océan et des tempêtes.

BIEL, dieu de la forêt Hercynie, chez les anciens Saxons. Les bûcherons portaient à ses prêtres leurs haches à bénir. Ce mot est peut-être identique avec le mot allemand actuel *beil*, qui signifie *la hache*. Chez les Scandinaves c'était le dieu de la végétation, protecteur des forêts.

BIELOI-BOG, le *dieu Blanc*, ou le bon esprit, divinité des Slaves. *Voy.* BEL-BOG.

BIENHEUREUX. On appelle ainsi, dans l'Eglise catholique, les saints qui jouissent de la béatitude céleste. On dit la *bienheureuse* vierge Marie, les *bienheureux* apôtres. Le paradis est le séjour des *bienheureux*, c'est-à-dire de ceux auxquels une vie pure a mérité le royaume des cieux. On donne spécialement le nom de *bienheureux* aux fidèles qui, étant morts en odeur de sainteté, ont été déclarés par le souverain pontife dignes des hommages des fidèles. L'Eglise même permet de leur décerner un culte public, subordonné toutefois à celui qu'elle rend aux saints canonisés par elle. Actuellement un saint personnage qui doit être un jour canonisé doit passer auparavant par la *béatification*, c'est-à-dire être déclaré bienheureux. L'Eglise s'est réservé à elle seule de faire cette déclaration, après une enquête juridique constatant les mérites et les vertus de celui qu'elle propose à la vénération des fidèles. Lorsqu'un simple particulier donne à quelqu'un qui n'est pas béatifié le titre de bienheureux, ce n'est qu'un terme de respect et un témoignage qui n'a aucune autorité. On donne encore le titre de *bienheureux* au souverain pontife.

BIFLID, un des surnoms d'Allfader, le dieu suprême des Scandinaves. Ce mot signifie *l'agile*.

BIFORMIS, surnom de Bacchus, représenté tantôt comme un jeune homme, tantôt comme un vieillard, tantôt avec de la barbe et tantôt sans barbe.

BIFROLT, *arc-en-ciel*, pont qui, suivant l'Edda, va de la terre au ciel. Il est de trois couleurs, et construit avec autant d'art que de solidité; cependant il sera mis en pièces lorsque les mauvais génies enfants de Muspelheim y passeront à cheval après avoir traversé les grands fleuves des enfers. Ce pont est en feu, comme il est facile de s'en convaincre à la couleur rouge que nous remarquons dans l'arc-en-ciel; c'est ce qui empêche les géants des montagnes de monter chaque jour au ciel, comme ils ne manqueraient pas de le faire si ce passage était plus accessible.

BIFRONS, surnom de Janus à deux visages. *Voy.* BICEPS.

BIFUR, génie de la mythologie scandinave, qui présidait à la peur, ainsi que *Bafurr*.

BIGAMIE, mariage contracté simultanément ou successivement avec deux femmes. Un homme qui est dans ce cas ne peut, d'après la prescription de l'apôtre saint Paul, être promu aux ordres sacrés, sans une dispense du souverain pontife. Le mariage avec une veuve ou avec une femme qui n'est pas vierge emporte la même irrégularité. *Voy.* notre Dictionnaire des Cas de conscience, art. BIGAMIE.

BIGOE, un des dieux du bon succès chez les Etrusques.

BIGOT, terme injurieux que l'on emploie pour qualifier un homme qui affecte les dehors de la dévotion, qui se montre scrupuleusement attaché à des œuvres de religion qui ne sont pas essentielles, au détriment des devoirs de son état. On s'en sert aussi quelquefois pour désigner un hypocrite. On fait dériver ce mot de l'allemand *Bey-Gott* ou de l'anglais *By God*, Par Dieu! sans doute parce que les premiers qu'on a appelés ainsi avaient sans cesse le nom de Dieu à la bouche. *Voy.* notre Dictionnaire de Cas de conscience, art. HYPOCRISIE.

BILLETTES, nom que l'on donnait autrefois, en France, aux carmes mitigés, institués en 1432, et qui suivaient la règle des carmes adoucie par Eugène IV.

BIKOUKO, le plus parfait des quatre états dans lesquels les brahmanes peuvent se sanctifier, d'après Ezour Védam. Le premier est la vie commune, et l'état du mariage ; le second est l'état de *brahmatchari* : le troisième, celui de *saniassi ;* et le quatrième, celui de *bikouko.* Ceux qui sont parvenus à ce dernier état ne sont plus astreints à rien de particulier ni pour la nourriture ni pour le logement ; ils regardent tout le monde du même œil, et reçoivent indifféremment de tous ceux qui veulent leur donner. Ils doivent s'appliquer uniquement à la connaissance de Dieu, sans s'embarrasser des choses de la terre, sans s'émouvoir d'aucun événement humain. Il ne doit plus se trouver en eux ni avarice, ni crainte, ni désir, ni passion, mais ils doivent commander absolument à leurs sens ; s'ils éprouvent encore la moindre faiblesse pour les choses sensibles, leurs œuvres les plus excellentes deviennent inutiles et dignes de blâme, et l'homme du monde qui remplit ses devoirs leur est infiniment préférable.

BIKOUNI, ordre religieux chez les Japonais. Il est composé de filles qui habitent des monastères situés le plus souvent auprès des couvents de bonzes, avec lesquels elles vivent familièrement. Leur religion consiste uniquement à avoir la tête rasée et à porter un habit particulier. Quelquefois on en trouve dans les temples, où elles chantent à deux chœurs avec les bonzes, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. Elles mènent une vie vagabonde et demandent l'aumône. Les désordres auxquels ce genre de vie est sujet, et dans lesquels les bikounis tombent trop souvent, n'empêchent pas que cet ordre ne soit autorisé au Japon ; cependant il faut une permission pour s'y enrôler. Les pauvres briguent cette autorisation pour leurs filles, surtout lorsqu'elles sont jolies et en état d'émouvoir la charité des hommes. Elles forment plusieurs congrégations, ou plutôt chaque ordre de bonzes a ses bikounis. C'est parmi elles que les yamabos choisissent ordinairement leurs femmes, bien que la plupart aient fait profession de libertinage avant d'embrasser ce genre de vie. Ce sont elles qui fabriquent ces robes de papier et autres bagatelles que les bonzes distribuent aux dévots. On les accuse d'avoir introduit au Japon un art beaucoup plus funeste, et maintenant fort répandu dans cette contrée ; c'est celui de se faire avorter.

BILIOUKAK, un des noms de Piliatchoutchi, dieu du Kamtchastka. *Voy.* PILIATCHOUTSI.

BILLI, enchanteur chez les Quojas d'Afrique. Les Nègres redoutent extrêmement les Billis ; ils s'imaginent que ces sorciers ont le pouvoir d'empêcher le riz de croître et d'arriver à maturité, de faire périr les récoltes et de gouverner les saisons. Ils prétendent qu'il serait très-dangereux de les rencontrer occupés à chercher les racines et les plantes propres à leurs maléfices ; c'est pourquoi jamais ils ne traverseraient un bois sans être accompagnés, ou sans porter avec eux des amulettes qu'ils regardent comme des préservatifs assurés. Les Billis sont souverainement détestés, et on ne se fait pas scrupule de les mettre à mort. Souvent même des innocents sont enveloppés dans l'anathème, car ceux qui deviennent mélancoliques ou qui fuient la société sont accusés d'être possédés de *Sova* ou du mauvais génie ; dès lors ils sont regardés comme Billis, et traités en conséquence.

BIMATER, en grec *Diméter*, c'est-à-dire qui a deux mères ; surnom de Bacchus. La fable raconte que Sémélé, grosse de lui, ayant exigé témérairement que Jupiter son amant vînt la voir avec tout l'appareil de sa divinité, elle fut consumée par l'éclat des foudres qu'il tenait en sa main. Le dieu se hâta de retirer l'enfant qu'elle portait dans son sein, se fit ouvrir la cuisse par Vulcain, y déposa le fœtus, fit recoudre la plaie par Sabasius, et porta le petit Bacchus le reste des neuf mois nécessaires à la gestation. Ce récit absurde ne porte que sur un calembour. Le mot *méros*, qui signifie *cuisse*, est en même temps le nom d'une montagne où la tradition porte que Bacchus fut élevé par Jupiter. C'est le mont *Mérou* dans les Indes.

BIO-SIOU, espèce de tablettes sur lesquelles les Japonais inscrivent le nom de leurs ancêtres défunts. Ils les conservent avec respect, et les suspendent ordinairement à la porte de leurs maisons.

BIOTHANATES. Les anciens appelaient ainsi ceux qui étaient morts par violence. Ils supposaient que leurs âmes étaient arrêtées aux portes des enfers, jusqu'à ce que la durée naturelle de leur vie fût remplie. On remarque une croyance à peu près semblable chez les peuples qui habitent le Kamaon. *Voy.* BHOUT.

BIRID, un des enfers expiatoires, suivant la mythologie mongole. C'est là où les fautes que l'on a commises sur la terre doivent être effacées par cinq cents ans de supplices. Mais chacun des jours de ces années ténébreuses équivaut à un de nos mois, en sorte que ces tourments ont une durée réelle de 18,000 années communes. Les habitants de ces tristes régions présentent l'aspect de brandons enflammés. Dévorés de faim et de soif, s'ils cherchent à désaltérer leur gosier brûlant, ils voient aussitôt se dresser autour d'eux des sabres, des couteaux et des lances. Sont-ils assez heureux pour puiser une goutte d'eau, ils ne trouvent plus dans leur main que du sang, ou le jus distillé par le fumier. Des mets appétissants s'offrent parfois à leurs regards, mais leur bouche devient étroite comme le trou d'une aiguille, leur gosier mince comme un fil, leur ventre se resserre jusqu'à la ténuité d'une paille. Leur nourriture journalière se compose d'ordures et d'étincelles. Quelquefois des arbres leur apparaissent chargés de fruits magnifiques ; ils s'en approchent avec de pénibles efforts, mais à peine y portent-ils la main, que la vision séduisante se dissipe, ou s'ils réussissent à en cueillir un seul, son écorce ne ren-

ferme que cendre et pourriture. C'est dans ces douleurs que les transgresseurs de la loi, et surtout les avares, doivent être purifiés pour devenir dignes d'un état meilleur. Les tyrans sont plongés dans des océans de sang, et ceux qui ont renié Dieu sont ensevelis dans des mers de la plus dégoûtante fluidité. Au-dessous du *Birid* est un enfer plus terrible encore, c'est le TAMOU. *Voy.* ce mot.

BIRMAH. *Voy.* BRAHMA.

BISACRAMENTAUX. On appelle ainsi les hérétiques qui ne reconnaissent que deux sacrements, le baptême et l'eucharistie. Presque toutes les sectes protestantes sont dans ce cas.

BISNÆ, un des *Tængœris*, ou génies bienfaisants, dans la théogonie mongole. Avec l'aide de ses compagnons Mandi, Oubba et Loukhan, ils secouèrent violemment le mont Summor, et cette secousse produisit d'abord deux grands luminaires, composés l'un de verre et de feu, l'autre de verre et d'eau, qui reçurent le nom de soleil et de lune ; ensuite une multitude de flambeaux plus petits, qui furent les étoiles.

BISNOU, BISTNOU, noms vulgaires de *Vichnou.*

BISOCHES, nom que l'on a donné en France, aux hérétiques dont il a été question plus haut sous l'art. BÉGARDS.

BISSÈMANA, divinité des Lapons, la même que *Ankaka*, ou la lune. *Voy.* ANKAKA.

BISSEXTILE. *Voy.* ANNÉE.

BISTER DHARIS, une des trois classes des Dadou-Panthis de l'Inde; les Bister Dharis se livrent aux occupations de la vie commune et ordinaire, à la différence des *Viraktas*, qui sont une sorte de religieux, et des *Nagas*, qui portent les armes. *Voy.* DADOU-PANTHIS.

BITHIES, sorcières célèbres dans la Scythie. Elles avaient, dit-on, à l'un des yeux la prunelle double, à l'autre la figure d'un cheval, et le regard si dangereux, qu'elles tuaient ou ensorcelaient ceux sur qui elles l'attachaient.

BITHOS, être chimérique imaginé par les valentiniens, et qu'ils regardaient comme le principe de leurs générations ou combinaisons diurnes. Saint Epiphane remarque que les valentiniens avaient calqué leur *Bithos* sur le *Chaos* des Grecs, qu'Hésiode représente comme le premier de tous les dieux.

BITHYNIARQUE, souverain pontife chez les Bithyniens. Il réunissait à l'autorité sacerdotale la puissance civile dans toute son étendue.

BIVIA, divinité des Romains; elle présidait aux lieux où deux chemins aboutissaient.

BIZOQUES, nom que l'on donna en Italie à des hérétiques qui parurent vers la fin du XIIIe siècle : le mot *bizzocco* signifie hypocrite, bigot. Ils sont plus connus sous le nom de FRATRICELLES. *Voy.* ce mot et BEGHARDS. *Voy.* aussi ces mots dans notre Dictionnaire des Hérésies.

BLAKULLE (*chef aux cheveux d'azur*), nom de Niord, dieu des eaux, chez les Scandinaves. On peut le comparer au *Cœruleus* des Latins.

BLANCHARDISTES. On a donné ce nom aux partisans d'un nommé Blanchard, ancien professeur de théologie et curé de Saint-Hippolyte, au diocèse de Lisieux, qui publia un grand nombre d'écrits contre le Concordat de 1801. Ainsi que la plupart des anti-concordatistes, il regardait presque comme des hérétiques les Français qui avaient reçu le Concordat, prétendant que l'empereur Napoléon était le véritable chef et fondateur de leur Eglise. *Voy.* CONCORDAT. *Voy.* aussi l'art. BLANCHARDISME de notre Dictionnaire des Hérésies.

BLAISE (ORDRE DE SAINT-), établi en Arménie pour faire la guerre aux infidèles, qu'ils parvinrent à chasser du royaume. Ces chevaliers, qui portaient l'habit bleu et la croix d'or, au centre de laquelle on voyait l'image de saint Blaise, évêque de Sébaste en Arménie, étaient de deux sortes : les uns, véritables religieux, vaquaient au service divin et à la prédication, les autres combattaient contre les infidèles. Cet ordre fut aboli en Arménie lorsque la religion chrétienne y fut persécutée par les musulmans. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. BLAISE (*Chevaliers de l'ordre de Saint-*).

BLANCS (FRÈRES). Vers les premières années du XVe siècle, un prêtre, dont on ignore le nom, descendit des Alpes, accompagné d'une foule nombreuse d'hommes et de femmes, tous revêtus de robes blanches, marchant en procession, et parcourant ainsi les villes et les campagnes. Ils étaient précédés d'une grande croix en guise d'étendard, et chantaient des hymnes et des cantiques. Leur chef prêchait la pénitence et exhortait les peuples à entrer dans une croisade contre les Turcs; son air inspiré lui attira un grand nombre de disciples, qui, prenant le nom de *Pénitents*, marchaient en troupe de dix, vingt, trente et même quarante mille personnes. Leur habillement consistait en une longue robe de toile blanche, et ils portaient sur la tête un capuchon qui cachait le visage, à l'exception des yeux. Ce pèlerinage durait souvent plusieurs mois, et pendant cet espace de temps, ils jeûnaient au pain et à l'eau, et chantaient continuellement pour implorer la miséricorde divine. De grands désordres se glissèrent nécessairement dans cette nombreuse agrégation de vagabonds; leur chef arrêté à Viterbe fut jugé coupable de plusieurs actions répréhensibles et condamné au feu. Ses disciples se dispersèrent, et on n'entendit plus parler des *Frères Blancs.*

BLANCS (SECTE DES), ou *Religion blanche :* elle est fort peu connue, quoiqu'elle ait pris naissance de nos jours, et qu'elle ait peut-être encore quelques partisans du côté de Roanne. C'est une fraction d'une autre secte fondée par les frères Bonjour, vers 1783. *Voy.* FARINISTES.

BLANCS-BATTUS, confrérie religieuse instituée en 1583 par Henri III, roi de France, plutôt par superstition que par une véritable religion. Il la composa de ses courti-

sans, de présidents et de conseillers du parlement, de la chambre des comptes, et d'un certain nombre de bourgeois et notables de Paris. Henri plaça les nouveaux frères sous la protection de la sainte Vierge, et leur donna le nom de *Pénitents de l'association de Notre-Dame*. Il leur donna une règle sévère qui fut mal observée. Ils étaient vêtus d'une robe blanche de toile de Hollande en forme de sac, et portaient une discipline à la ceinture. Ils faisaient fréquemment des processions par la ville et dans les environs, en se flagellant pendant la marche; le roi y prenait part, confondu parmi les frères. Cette confrérie, qui donna lieu à bien des désordres et des satires, s'évanouit avec le monarque qui l'avait fondée.

BLANCS-MANTEAUX, nom donné à des religieux de l'ordre des *Servites*, ou Serviteurs de Marie, à cause des manteaux blancs qu'ils portaient. Ils suivaient la règle de saint Augustin, et avaient été fondés à Marseille puis confirmés en 1257 par le pape Alexandre IV. Leur monastère, situé à Paris, dans la rue dite des Blancs-Manteaux, donna son nom aux Guillemites, auxquels il fut cédé en 1298, quoiqu'ils eussent des manteaux noirs; et aux Bénédictins de Cluny, en 1618, bien qu'ils fussent aussi habillés de noir. Les Bénédictins de Saint-Maur en étaient en possession en 1789.

BLANDRAT ou BLANDRATA (Georges), disciple de Servet, natif de Saluces, et médecin de profession. Il fut très-inconstant dans sa doctrine, et enseigna les erreurs les plus opposées. Aussi il fut mis en prison à Pavie, en 1557, pour y avoir semé l'hérésie de Nouet contre la trinité des personnes divines, et celle d'Arius et de Macédonius contre la divinité du Verbe et du Saint-Esprit. En 1563, il prêcha dans la Transylvanie une espèce de trithéisme, disant qu'il y avait véritablement trois personnes en Dieu, mais que la première seule était Dieu. Plus tard il publia qu'il n'y avait qu'un Dieu et qu'une personne. Il causa beaucoup de troubles dans les Eglises de Transylvanie, et facilita l'extension des erreurs de Socin.

BLASPHÉMATEUR, celui qui prononce des paroles impies et outrageuses contre Dieu ou contre les choses saintes. Dans l'ancienne loi les blasphémateurs étaient lapidés. Dans le moyen âge plusieurs souverains prononcèrent contre eux des peines très-sévères: la plus commune était de leur percer la langue avec un fer chaud. Dans la primitive Eglise on se contentait de leur infliger des peines canoniques. Ils étaient soumis à une pénitence de sept ans, et déclarés incapables d'être jamais promus aux ordres.

BLASPHÈME, discours ou parole qui contient un outrage contre Dieu, comme, par exemple, de nier quelqu'un de ses attributs, ou de lui appliquer un attribut qui ne lui convient pas. Ainsi c'est un blasphème de dire que Dieu n'existe pas, qu'il est cruel, ou qu'il n'est pas juste. On appelle aussi blasphèmes les profanations du nom de Dieu, qui ne sont que trop fréquentes dans la bouche des gens grossiers, surtout lorsqu'ils sont fortement irrités, et les imprécations qu'ils prononcent contre cet être bon et parfait. Les paroles outrageantes, les injures, les railleries proférées contre la religion, contre la sainte Vierge et contre les saints sont encore considérées comme des blasphèmes, car c'est insulter Dieu que d'insulter ce qui le touche de près, et ceux qu'il honore de sa gloire et de son amitié. *Voy.* notre Dictionnaire de Cas de conscience, art. BLASPHÈME.

BLATTUS, juif d'Asie, converti au christianisme; mais il adopta les erreurs des valentiniens; de plus il enseigna, vers l'an 156, que l'on était obligé, sous peine de violation de la loi, de célébrer la Pâque le 14 de la lune de mars, en quelque jour de la semaine qu'elle tombât. C'est de là que ses adhérents furent appelés QUARTODÉCIMANS ou QUATUORDÉCIMANS. *Voy.* ces mots dans notre Dictionnaire des Hérésies.

BLEUS (SECTE DES), ou *Religion bleue*; c'est une branche de la secte des *Fareinistes*, établis en France vers 1783, par les frères Bonjour. *Voy.* FAREINISTES.

BLODMANDEN, c'est-à-dire *Hommes de sang*, nom que portaient les sacrificateurs chez les Lapons. Lorsqu'on offrait un sacrifice, le Blodmanden égorgeait l'animal, le divisait en plusieurs parties, en détachait les yeux, les oreilles, le cœur, les poumons, les parties sexuelles, si c'était un mâle, et, de plus, un petit morceau de chair de chaque membre. Toutes les parties ainsi enlevées étaient mises avec les os dans un coffre d'écorce de bouleau et arrangées dans leur ordre naturel; c'est en cela que consistait l'essence et la perfection du sacrifice, que l'on appelait *Damengare*. Le coffre était enterré solennellement avec des rites particuliers.

BLODUGHADDA, l'une des neuf nymphes des flots, filles d'Æger, dieu de l'Océan, chez les Scandinaves. Les autres nymphes, sont: *Haminglaffa, Dufa, Hefringa. Udor, Raun, Bylgia, Drobna* et *Kolga*.

BLOMBERG, novateur qui paraît en ce moment en Suède, et qui prétend réformer la doctrine de Luther. Voici les principaux points de sa doctrine: 1° La Bible est la règle de foi, et le concile d'Upsal ne détermine aucune religion d'Etat fixe. Le luthéranisme est faux, car Luther n'est jamais nommé dans la Bible, d'où il suit que les prédicants de cette doctrine sont des meurtriers de l'âme et des docteurs du diable; 2° la foi (que Blomberg ne définit pas) procure seule le salut à l'homme, et pour cette foi il n'est pas besoin de contrition ni de conversion; elle est facile à acquérir pour quiconque le veut; elle vient d'en haut; 3° celui qui possède cette foi est entièrement exempt de tout péché; il ne peut pas pécher aussi longtemps qu'il la possède. Il est exempt même du péché originel. Les parents fidèles mettent au monde un enfant sans péché; ces enfants deviennent une semence sainte, participant à la gloire du Christ, et y étant renfermés dès ce monde même; 4° le culte qui a lieu dans les églises est inutile, car le croyant ne peut prendre part à la confession des pé-

chés. Blomberg, qui n'a pas la prétention de passer pour un pauvre pécheur, se dit au contraire riche de la grâce du Christ. Aussi, dans la cinquième demande du *Pater*, il ne dit pas: «Pardonne-*nous nos* offenses,» mais: «Pardonne-*leur leurs* offenses,» c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas encore croyants. Il est remarquable que plusieurs des articles de cette doctrine sont de Luther lui-même; toutefois ils scandalisent grandement la Suède, pays essentiellement luthérien, tant les Suédois sont déjà éloignés de l'esprit de leur réformateur. Aussi Blomberg a-t-il été mis en accusation.

BLOTMADUR ET BLOTSVEIRN, nom des prêtres qui, chez les Scandinaves, sacrifiaient des victimes humaines.

BLOTTRIE, représentation grossière de la Divinité chez les anciens Saxons et Frisons.

BOA, divinité supérieure des Tongouses, peuplade de la Sibérie. Ce dieu a créé le ciel et la terre, et son trône est placé au-dessus des nues. Il commande à tous les dieux subalternes, et il leur a assigné à chacun leur emploi et leurs fonctions. Aussi, lorsque ces peuples croient avoir à se plaindre de ces derniers, c'est à Boa qu'ils adressent leurs réclamations.

BOCAGES. Les temples des Syriens étaient la plupart construits au milieu des bocages, et très-souvent même, lorsque ces temples se trouvaient dans les cités, on avait soin de planter à l'entour un petit bois ou bosquet. Ces bocages étaient très-propres à favoriser les désordres, surtout lorsqu'ils étaient consacrés à des divinités qui présidaient à l'amour. Voilà pourquoi Dieu reproche si souvent aux Juifs d'aller adorer Baal et Astharoth sur les hauts lieux et dans les bosquets; tandis que les pieux rois de Juda sont félicités d'avoir détruit ces petits bois en même temps qu'ils abattaient les temples et leurs idoles (*Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. HAUX LIEUX). Les Grecs avaient aussi des bosquets sacrés autour des temples, surtout de ceux qui étaient élevés à Vénus ou à Adonis; quelques-uns même rendaient des oracles, comme les chênes de la forêt de Dodone. Il en était de même chez les Slavons. Il y avait chez eux des bois et des bocages consacrés aux dieux, surtout dans certaines provinces, entre autres à Péroun; et d'autres étaient regardés comme des divinités. Il n'était permis d'y prendre ni oiseaux, ni bêtes, ni même d'y couper du bois: le sacrilége eût été puni de mort. Plusieurs pagodes des Indiens sont pareillement situées au milieu des bocages ou des forêts, qui servent d'habitation aux nombreux faquirs et mounis qui desservent les temples, ou qui se sont dévoués à vivre dans la solitude.

BOCCA DELLA VERITA (*Bouche de la vérité*). C'était une tête antique conservée à Rome, près de l'église de Sainte-Marie en Cosmédin. Autrefois une femme soupçonnée d'infidélité était conduite devant cette tête, et obligée de mettre sa main dans la bouche de la statue: si la bouche se fermait, la femme était jugée coupable. On conçoit facilement que la plupart de celles qui étaient soumises à l'épreuve devaient s'en retourner justifiées.

BOCHICA, législateur des Muyscas ou Mozcas, peuples d'Amérique. Voici ce qu'en rapporte M. de Humboldt, d'après la mythologie de cette nation: «Dans les temps les plus reculés, avant que la lune accompagnât la terre, les habitants du plateau de Bogota vivaient sans loi et sans culte. Tout à coup parut chez eux un vieillard qui venait des plaines situées à l'est de la Cordillère de Chingala: il paraissait d'une race différente de celle des indigènes, car il avait la barbe longue et touffue. Il était connu sous trois noms différents, ceux de *Bochica*, *Nunqueteba* et *Zuhe*. Ce vieillard apprit aux hommes à construire des cabanes et à se réunir en société. Il amena avec lui une femme, à laquelle la tradition donne aussi trois noms, savoir ceux de *Chía*, *Yabecayguaya* et *Huythaca*. Cette femme, d'une rare beauté, mais d'une méchanceté excessive, contraria son époux dans tout ce qu'il entreprenait pour le bonheur des hommes. Par son art magique elle fit enfler la rivière de Funzha, dont les eaux inondèrent toute la vallée de Bogota. Ce déluge fit périr la plupart des habitants, et quelques-uns seulement s'échappèrent sur la cime des montagnes voisines. Le vieillard, irrité, chassa la belle Huythaca loin de la terre; elle devint la lune, qui, depuis cette époque, commença à éclairer notre planète pendant la nuit. Ensuite Bochica, ayant pitié des hommes dispersés sur les montagnes, brisa d'une main puissante les rochers qui ferment la vallée du côté de Canaos et de Téquendama. Il fit écouler par cette ouverture les eaux du lac de Funzha, réunit de nouveau les peuples dans la vallée de Bogota, construisit des villes, introduisit le culte du Soleil, nomma deux chefs, entre lesquels il partagea les pouvoirs ecclésiastique et séculier, et se retira, sous le nom d'*Idacanzas*, dans la sainte vallée d'Iraca, près de Tunja, où il vécut dans les exercices de la pénitence la plus austère, pendant l'espace de deux mille ans.

«Cette fable américaine, qui attribue au fondateur de l'empire du Zaque la chute d'eau du Téquendama, réunit un grand nombre de traits que l'on trouve épars dans les traditions religieuses de plusieurs peuples de l'ancien continent. On croit reconnaître le bon et le mauvais principe personnifiés dans le vieillard Bochica et dans sa femme Huythaca. Le temps reculé où la lune n'existait pas encore rappelle la prétention des Arcadiens sur l'antiquité de leur origine. L'astre de la nuit est peint comme un être malfaisant qui augmente l'humidité de la terre, tandis que Bochica, fils du Soleil, sèche le sol, protége l'agriculture, et devient le bienfaiteur des Muyscas.»

Nos lecteurs auront saisi pareillement les analogies de cette légende avec la cosmogonie de la Bible: l'intervention de la femme, le déluge, le petit nombre d'hommes sauvés, l'écoulement des eaux.

Bochica fut regardé ensuite comme la principale divinité des Muyscas, qui le considérèrent comme le dieu universel du monde. D'après le P. Simon, Bochica était un pur esprit, et aurait été adoré par les chefs et les nobles, tandis que le culte de *Chibchachum* était abandonné aux gens du peuple. *Voy.* CHIBCHACHUM. On lui avait élevé des temples somptueux; dans le *Chunsa* ou sanctuaire suprême de Sogamoso, demeurait le grand prêtre que l'on regardait comme l'image vivante de Bochica : les pèlerins y accouraient de tous côtés, et, au milieu même des guerres les plus sanglantes, ils étaient assurés de n'être point inquiétés durant leur voyage.

BOD, déesse hindoue, invoquée par les femmes pour obtenir la fécondité. Quand une femme, devenue enceinte par son secours, mettait au monde une fille, cette enfant était élevée dans le temple jusqu'à l'époque de sa nubilité. Mais avant d'en sortir la jeune fille devait vendre ses faveurs à la porte du temple. L'argent qu'elle en retirait appartenait à la pagode.

BODDHISATWA, mot à mot, *vérité de l'intelligence.* C'est, dans l'origine, une intelligence secondaire supposée issue de Bouddha, et qui, comme lui, s'est incarnée parmi les hommes. Voici la filiation des Boddhisatwas : Adi-Bouddha, ou l'Intelligence suprême, produit d'abord par lui-même le *Pradjna*, ou l'Intelligence; de celui-ci sortent cinq autres intelligences qui portent le nom générique de *Dyanas* et qui sont pareillement Bouddhas; chacun des Dyanas engendre une intelligence inférieure, appelée *Boddhisatwa*. Ces derniers engendrent à leur tour les trois *gounas*, ou forces actives, représentées par les dieux brahmaniques Brahmâ, Vichnou et Siva, qui finalement produisent le monde. Soit le schème suivant :

Adi-Bouddha, ou l'Essence primitive.

Pradjna ou l'Intelligence

Les cinq Dyanas, ou Bouddhas :
Vairotchana, Akchobya, Ratnasambhava, Amitabha, Amoghasidda.

Les cinq Boddhisatwas :
Samantabhadra, Vadjrapani, Ratnapani, Padmapani, Vishvapani.

Les trois Gounas :
Brahmâ, Vichnou, Siva.

L'Univers.

Mais comme le nombre des Bouddhas est infini, il s'ensuit que celui des Boddhisatwas ne l'est pas moins, car chacun d'eux peut donner naissance à un ou plusieurs Boddhisatwas. Bien plus, tout homme étant appelé à être un jour Bouddha, doit devenir préalablement Boddhisatwa. Mais comme ce degré est le plus élevé, et celui qui touche immédiatement à la dignité de Bouddha, il faut, pour le mériter, être parvenu à la plus haute sainteté; il faut s'être soustrait entièrement à l'influence des erreurs et des passions, avoir coupé les nœuds qui rattachent les corps aux trois mondes, avoir franchi les trois assujettissements ou les conditions d'asoura, de brute et de damné; avoir supprimé les six classes d'erreurs, en un mot, avoir cueilli les cinq fruits de l'arbre de l'Intelligence. — Plusieurs Boddhisatwas sont venus sur la terre pour prêcher le salut aux hommes, et compléter l'œuvre des Bouddhas; on leur a élevé des temples, et souvent on les confond dans une adoration commune avec Bouddha lui-même. Tous les *Dalaï-Lama* du Tibet sont regardés comme une manifestation successive du Boddhisatwa *Avalokitesvara*, le même que Padmapani. Le plus célèbre des Boddhisatwas est celui qui vivait à Ceylan, de l'an 376 à 332 avant notre ère, personnage célèbre, qui, outre le rôle mythologique qu'il joue parmi les divinités bouddhiques, paraît avoir opéré, comme philosophe, une révolution importante. C'est lui qui a sinon introduit, du moins établi le bouddhisme sur de plus larges bases dans l'île de Ceylan.

BODHI, mot sanscrit qui exprime la plus profonde méditation religieuse; seule elle peut dégager entièrement l'esprit de l'illusion de la matière. Cette expression est la racine du mot Bouddha et de tous ceux qui en dérivent. Elle exprime en abrégé toute l'économie du bouddhisme. C'est ce que l'école philosophique d'Alexandrie appelle la gnose, γνῶσις.

BOÉDROMIES, fêtes athéniennes, célébrées dans le mois boédromion, en mémoire da la victoire remportée par Thésée sur les Amazones. Il y avait des courses accompagnées de cris, parce que, disait-on, les Grecs avaient vaincu leurs ennemies en courant à l'improviste et en poussant de grands cris.

BOEHMISTES, partisans du célèbre théosophe Jacques Boehm, cordonnier, né en Lusace, et mort à Gorlitz en 1624, auteur de plusieurs ouvrages. Ses opinions exercent

en Europe leur empire sur un grand nombre d'adeptes qui, sans former une secte réunie en corps, sont disséminés parmi les autres. Bœhm se crut inspiré pour dévoiler les œuvres de Dieu, cachées sous des voiles matériels, et prétend trouver dans la nature les dogmes du christianisme qu'il dénature. Il appelle Dieu quelque part le Néant éternel, le Silence éternel : il semble avoir admis, comme Manès, deux principes : ainsi, dans sa lutte avec Lucifer, Dieu n'a pas détruit son adversaire, parce que, dit-il, Dieu combattait alors contre Dieu ; c'était la lutte d'une portion de la Divinité contre l'autre. Il enseigne que le diable ne peut pas voir la lumière du soleil, il ne voit que dans les ténèbres, comme les chauves-souris ; que Jésus-Christ a apporté du ciel sa chair ; que l'homme, créé hermaphrodite, aurait pu engendrer seul, avant sa chute ; qu'il avait alors un corps angélique. Il se range aussi à l'opinion des millénaires, et admet en conséquence comme canoniques les deux derniers livres d'Esdras.

BOEUF. Les Egyptiens rendirent les premiers au bœuf un culte religieux. On sait la vénération qu'ils professaient pour le bœuf Apis ; ils l'embaumaient même après sa mort. *Voy.* Apis. De l'Egypte ce culte passa chez les Grecs, qui dans les premiers temps n'immolèrent que de jeunes taureaux dont la tête n'avait pas encore porté le joug. Dans les premiers âges de Rome, on s'abstint aussi de faire mourir le bœuf laboureur. Les Lacédémoniens immolaient un bœuf à Mars, quand ils devaient la victoire à la ruse, et un coq quand ils avaient vaincu à force ouverte. Les triomphateurs romains immolaient à Jupiter Capitolin des bœufs blancs nés dans l'Ombrie. Quand les bœufs destinés aux sacrifices n'avaient que quelques taches blanches, on achevait de les blanchir avec de la craie ; l'animal s'appelait alors *bos cretatus*. On parait les portes des temples avec les têtes des bœufs immolés : c'est pourquoi on voit le crâne de ces animaux orner les autels. Les Romains appelaient le bœuf, le taureau et le veau, grandes victimes ; c'étaient les seules auxquelles on dorait les cornes dans les sacrifices ; mais les Grecs les doraient aussi aux autres victimes. Les pauvres qui n'avaient pas le moyen d'offrir un bœuf véritable en sacrifiaient un de pâte de farine. — Le bœuf était chez les Juifs la plus digne victime que l'on pût offrir sur l'autel. — Les Hindous professent pour le bœuf une vénération qui va bien au delà de celle des Egyptiens : c'est, suivant eux, une créature qui ne le cède à l'homme que de fort peu ; combien même le mettent infiniment au-dessus de l'homme ! Cet animal a de plus un privilége que bien des humains lui envieraient : c'est que, placé entre les mains des Indiens, il est assuré de mourir de sa mort naturelle. Si les riches le font traiter splendidement et honorablement, presque comme une divinité, les pauvres peuvent bien l'employer à labourer la terre, à porter des fardeaux ; il n'est pas même rare que cet animal reçoive de temps en temps des coups de bâton ; mais être mis à mort... jamais ! un pareil crime trouverait autant de vengeurs qu'il aurait eu de témoins. Son image est exposée dans un grand nombre de temples, conjointement avec les idoles des dieux. *Voy.* Baswa.

BOG, nom de Dieu, chez la plupart des peuples d'origine slave. Ce mot vient du primitif sanscrit *Bhag*, félicité, suprême bonheur, d'où sont dérivés les vocables *Bhagwan*, *Bhagavat*, qui signifient *Dieu* ou l'*Adorable*. Au-dessus de la multitude des divinités secondaires, les anciens Slaves plaçaient un Dieu suprême, tout-puissant, bon, créateur de tous les êtres ; ils l'appelaient *Biel-Bog*, ou *Beli-Bog*, le Dieu Blanc ; mais ils ne lui érigeaient aucun temple, persuadés qu'ils étaient trop petits pour communiquer avec lui, et que dans leurs besoins ils devaient s'adresser aux dieux inférieurs. La vue du mal qui afflige la terre les avait induits à penser, comme les anciens Perses, que les maladies, les calamités, les vices ne pouvant venir de lui, il fallait nécessairement qu'ils eussent été produits par un autre principe, qu'ils appelaient *Tchernoï-Bog*, le Dieu Noir. Ils le représentaient sous la figure d'un lion, et lui offraient des sacrifices pour l'apaiser. Ils croyaient que c'était lui qui envoyait aussi aux hommes les visions terribles, les fantômes hideux, et que sa colère ne pouvait être apaisée que par les sorciers ou devins. On retrouve dans ce système l'Oromazd et l'Ahriman des Perses, l'Osiris et le Typhon des Egyptiens.

2° *Bog* était encore, chez les Slaves, le nom d'un fleuve nommé *Hypanis* par les anciens. Il était considéré comme une divinité et le roi des eaux. On n'approchait de ses bords qu'avec un saint frémissement et de grandes marques de respect. Quelques auteurs veulent que ce fleuve ait par la suite fourni aux Slaves le nom qu'ils donnent maintenant à la Divinité en général.

BOGAHA, arbre de l'île de Ceylan, appelé par les Européens l'*Arbre-Dieu*. Suivant les bouddhistes, il traversa les airs et se rendit dans cette île pour abriter Bouddha de son ombre, et enfonça lui-même ses racines dans la place qu'il occupe encore parmi les ruines d'Anuradjpouram. Quatre-vingt-dix-neuf radjas, qui, par leur dévotion à Bouddha et par les temples qu'ils lui ont élevés, ont mérité de parvenir au séjour de la béatitude, sont enterrés au pied de cet arbre. Devenus actuellement des anges, ils sont chargés de veiller à la sûreté des adorateurs de leur maître, et surtout de les préserver du joug des Européens. Autour de l'arbre il y a un grand nombre de huttes destinées à abriter les pèlerins. Des gardiens en balayent soigneusement les approches, et servent les ministres du culte dans les cérémonies. Le *Bogaha* est fort grand, ses feuilles tremblent sans cesse comme celles du peuplier. Les Chingalais se sont fait un mérite de le propager dans l'île ; ils le plantent dans les villes et sur les grands chemins, l'environ-

nent d'un pavé et placent sous son ombre des images et des lampes. Ils en mettent aussi dans les lieux de sépulture. On prétend que ceux qui les plantent ne jouissent pas d'une longue vie, mais en revanche ils sont assurés de goûter, après leur mort, la béatitude suprême

BOGDA-LAMA, divinité vivante, résidant à Téchilumbo, au Tibet, dans la personne d'un individu regardé comme une des incarnations de Bouddha, et qui a presque la même autorité que le Dalaï-Lama, lequel du reste il reconnaît comme son supérieur. On l'appelle aussi *Bandjiin*. *Bogda* est un mot mongol qui signifie, autant que *Boddhisatwa*, un être céleste qui prend un corps pour le salut des créatures.

BOGHDADIENS. Ce mot, qui signifie *Dieudonné*, est le nom d'une secte de sabéens qui habitaient autrefois l'emplacement où est aujourd'hui situé Bagdad, et dont cette ville a tiré son nom. Ils sacrifiaient aux planètes, et avaient des fêtes solennelles instituées en leur honneur. *Voy.* SABÉENS.

BOGOMILES, appelés abusivement *Bogarmiles* et *Bongurmiles;* leur nom vient de deux mots bulgares : *bog*, dieu, et *milui*, verbe qui signifie avoir pitié, parce qu'ils répétaient souvent en cette langue : *Dieu, ayez pitié de nous*. C'étaient en effet des hérétiques de Bulgarie, disciples de Basile le Médecin, qui, sous l'empire d'Alexis Comnène, renouvela les erreurs des manichéens, des pauliciens et des messaliens. *Voy.* BASILE. Ils parurent à Constantinople au commencement du XIIe siècle, et, aux erreurs de leur chef, en ajoutèrent beaucoup d'autres. Ainsi ils niaient le mystère de la sainte Trinité, soutenaient que le monde avait été créé par les mauvais anges. Ils disaient que Dieu avait eu, avant Jésus-Christ, un fils nommé Satanaël, qui, s'étant révolté contre son père, avait été chassé du ciel avec les anges compagnons de sa révolte, et s'était établi sur la terre; que c'était lui qui avait trompé Moïse en lui donnant la loi; que Jésus-Christ, envoyé pour détruire sa puissance, l'avait précipité en enfer et avait retranché la dernière syllabe de son nom, en sorte qu'il ne s'appelle plus que *Satana*. D'autres voulaient que l'archange Michel se fût incarné, et que Jésus-Christ n'eût pris qu'un corps fantastique. Ils rejetaient les livres de Moïse et ne reconnaissaient que sept livres de l'Ecriture sainte. Ils méprisaient les croix et les images, soutenaient que l'Oraison dominicale, leur seule prière, était aussi la seule eucharistie; que le baptême de l'Eglise catholique était celui de saint Jean, et qu'eux seuls étaient en possession de celui de Jésus-Christ; que tous ceux de leur secte concevaient le Verbe comme la sainte Vierge; qu'il n'y avait d'autre résurrection que la pénitence. Ils condamnaient le mariage, ainsi que l'usage de la viande et des œufs. Ils déclamaient contre les moines, et prétendaient que les deux démoniaques dont il est parlé dans l'Evangile, qui habitaient les sépulcres, désignaient les prêtres et les moines qui habitent les églises où l'on garde les os des morts, c'est-à-dire les reliques. Ils comparaient aussi les moines, enfermés dans leurs monastères, aux renards confinés dans leurs tanières, suivant le langage de l'Ecriture. — Ces hérétiques pénétrèrent en Bulgarie, d'où ils furent nommés *Bulgares*, sur les bords du Danube et de la mer Noire, puis en Italie et en Lombardie; puis en France, où on les retrouve sous le nom d'*albigeois*, et en Allemagne sous celui de cathares. Actuellement encore il en existe en Russie, où leurs restes sont confondus avec les *raskolniks*. — Au reste, ces hérétiques ont souvent varié dans leurs symboles, et on les a accusés de se livrer à de grands désordres. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. BOGOMILES.

BOGSA, nom que l'on donne aux sorciers ou magiciens, dans le pays de Kamaon (Indes orientales); on prétend qu'ils ont la faculté de prendre la forme des bêtes sauvages, comme les loups-garous de nos contrées, pour faire du mal à leurs ennemis. Un vieillard, qui exerçait la médecine à Srinagar, et qui était réputé un Bogsa notoire, passait pour n'avoir pas moins de 200 ans. La réputation d'avoir dévoré, sous la forme d'un tigre, plusieurs individus, lui avait coûté la perte de ses dents, dont la plupart lui avaient été extirpées par l'ordre du radja, afin de rendre moins formidables ses futures métamorphoses.

BOHÉMIENS, ou *Frères de Bohême*, hérétiques que l'on a appelés aussi *picards* et *vaudois;* mais ils répudient ces noms, et prétendent n'avoir rien de commun avec ces sectaires. Ils n'acceptent point non plus le nom de *hussites*, quoiqu'ils se glorifient d'avoir Jean Hus pour leur réformateur; mais ils prétendent qu'on ne doit pas reconnaître un homme pour maître. Quoi qu'il en soit, ils paraissent être sortis des callixtins et des taborites, sectes qui s'élevèrent aussitôt après le supplice de Jean Hus. Dans l'origine, tout en rejetant l'autorité du pape et de l'Eglise, ils avaient conservé un assez grand nombre de dogmes et de pratiques catholiques, tels que les sept sacrements, la confession, la présence réelle. Mais lorsque Luther et Calvin répandirent leurs erreurs, ils s'en rapprochèrent insensiblement, sans cependant se confondre avec les autres protestants. Ils donnaient à leur société le nom d'*Unité*, sans le consentement de laquelle on ne pouvait introduire de nouveaux sentiments et de nouveaux dogmes. L'Unité était composée de pasteurs et d'auditeurs, ces derniers partagés en trois classes : celle des *commençants*, c'est-à-dire des catéchumènes tant enfants qu'adultes; celle des *avancés*, qui pouvaient participer aux mystères, et celle des *parfaits*, qui étaient en état de servir d'exemple et de conduire les autres à la perfection. C'est parmi les parfaits qu'on choisissait les trois ordres de ministres, savoir : les prêtres, les aumôniers et les édiles. Les prêtres, ou anciens, étaient membres du conseil de l'Unité, juges dans les assemblées des frères, censeurs ecclésiastiques, et dé-

positaires de la disciplineecclésiastique. Les pasteurs, pris parmi les anciens, prêchaient la parole de Dieu et administraient les sacrements. Leur chef avait le titre d'*antistes;* il était élu solennellement par le suffrage de tous les ministres, et soumis lui-même au président de l'Unité. Il y avait plusieurs *antistes*, et le président ne pouvait assembler le consistoire sans leur approbation. — Les aumôniers étaient les distributeurs des charités; ils avaient soin des veuves, des orphelins, des malades, de ceux qui étaient persécutés pour la foi. — Enfin, les édiles étaient chargés du temporel des églises, des écoles et des pasteurs. — Les affaires de la communauté se traitaient dans deux sortes de synodes : les généraux, qui ne s'assemblaient guère que tous les trois ou quatre ans, pour des raisons capitales, et les particuliers, qui se réunissaient pour des causes moins urgentes, et toutes les fois qu'ils étaient jugés nécessaires. C'était dans les synodes qu'on examinait ceux qui devaient avoir la charge de ministres ou de pasteurs, et qu'on leur conférait leurs pouvoirs par l'imposition des mains. L'*antistes* était ordinairement ordonné dans un synode général; toutes ces ordinations étaient précédées de jeûnes. Comme les protestants, ils ne conservèrent que deux sacrements, le baptême et la cène; ils étaient, à peu de chose près, administrés comme chez les calvinistes. Cependant, avant la cène, les pères de famille devaient rendre compte au ministre de l'état de leurs maisons, sous le rapport de la conscience ; ensuite de quoi on était admis à la communion ou exclu pendant un certain temps. — L'Unité avait conservé, outre les dimanches, plusieurs fêtes solennelles, même des fêtes d'apôtres et de martyrs, et des jeûnes quatre fois l'année. — Les frères de Bohême soutinrent leur religion jusqu'à l'an 1621, époque à laquelle les révolutions du royaume et les persécutions les contraignirent à suivre la religion dominante.

BOHRAH, secte musulmane qui se trouve dans l'Inde, et dont les moullahs ou prêtres résident à Bourhanpour, ville du Khandesh, dans le territoire des Mahrattes. Ils se donnent à eux-mêmes le nom d'*Ismaëliens*, et prétendent tirer leur origine d'un des sectateurs de Mahomet qui vivait peu après ce faux prophète. Ils forment une nombreuse société, répandue dans toutes les contrées du Dekhan, et font un grand commerce dans toutes les provinces où ils ont des coreligionnaires, réservant une partie de leur gain pour l'entretien de leurs prêtres. A Surate ils comptent 6000 familles, et 1500 à Oujeïn.

BOIÉS, prêtres des anciens habitants des îles Caraïbes. Ainsi que la plupart des prêtres idolâtres de l'Amérique, ils se mêlaient aussi de magie et de médecine. On ne parvenait à la dignité de Boïé qu'après de rigoureuses épreuves. Les candidats étaient enfermés dans une cabane écartée, où ils se livraient au jeûne et à d'autres austérités. Les anciens Boïés venaient ensuite visiter les novices, et leur faisaient sur la peau de larges incisions; puis, sous prétexte de les purger des humeurs vicieuses qui leur offusquaient l'entendement, ils leur faisaient avaler du jus de tabac, qui leur causait de violentes coliques. Ils leur frottaient le corps de gomme et le couvraient ensuite de plumes, pour leur enseigner qu'ils devaient être diligents à consulter les génies et prompts à exécuter leurs ordres. C'est alors qu'ils leur apprenaient la manière de guérir les maladies et d'évoquer les esprits. Echappé des rigueurs de son noviciat, le nouveau Boïé était bien dédommagé de tout ce qu'il avait souffert par l'aisance dans laquelle il se trouvait et par le respect du peuple. Sa principale fonction etait d'évoquer les génies, et cette évocation se faisait au moyen de quelques paroles mystérieuses et de la fumée de tabac. Appelé auprès d'un malade, il n'employait pour le guérir aucun des remèdes que fournit la nature, persuadé que toutes les maladies sont causées par *Maboïa*, chef des mauvais esprits. Il s'agissait de détourner son courroux par des opérations magiques. A cet effet, il éteignait toutes les lumières qui se trouvaient dans la cabane, fumait un bout de tabac, en broyait une partie dans ses mains, soufflait dessus, en répandait la poussière dans l'air, faisant en même temps claquer ses doigts. L'odeur du tabac s'élevait jusqu'à Maboïa, et le forçait de se rendre auprès du Boïé, qui lui demandait le sujet de son courroux et le moyen de l'apaiser. Le Boïé s'approchait alors du malade, le tâtait, le pressait, maniait plusieurs fois la partie affligée, supposé que le mal fût extérieur, et feignait d'en extraire la cause du mal; souvent même il suçait la partie malade. Si, malgré ces soins, le malheureux patient succombait, le prêtre en était quitte en disant que son dieu avait voulu le rendre heureux et l'admettre en sa compagnie ; si, au contraire, un effort de la nature guérissait le malade, tout l'honneur en revenait au Maboïa et au Boïé ; on servait à l'un et à l'autre un festin, auquel le génie ne touchait pas, et qui revenait ainsi tout entier au Boïé; car il n'était permis à personne, sinon aux vieillards et aux premiers de la nation, d'y porter la main. A la fin du festin, on noircissait le convalescent avec des pommes de junipa, afin de lui donner la couleur du génie qui l'avait guéri.

BOIS DE VIE. Les juifs appellent ainsi deux cylindres de bois sur lesquels ils roulent le Pentateuque, à la manière des anciens volumes; par respect pour ce livre sacré, ils couvrent les extrémités de ces bâtons qui dépassent le vélin, d'un ouvrage d'argent orné de grenades et de clochettes; le tout est entouré d'une couronne ou d'une demi-couronne qui pend par-devant. Toutefois, cette dépense n'est pas nécessaire, elle dépend des moyens du chef de la synagogue. Les juifs ont un respect superstitieux pour ce bois; ils le touchent avec deux doigts seulement, qu'ils portent sur-le-champ à leurs yeux, dans la croyance que cet attouchement a donné à leurs doigts la qualité de

fortifier la vue, de guérir l'ophthalmie, de rendre la santé, et de faciliter les accouchements. Les femmes, cependant, n'ont pas le privilége de toucher les *bois de vie*, elles doivent se contenter de les regarder de loin.

BOIS SACRÉS, en latin *lucus*. Les bois et les forêts ont été longtemps considérés comme la demeure de certains génies. L'horreur secrète qu'inspire l'obscurité, le silence qui règne dans ces lieux, contribuaient sans doute au respect religieux des peuples. Plusieurs nations n'ont eu d'autres temples que les forêts. Lors même que l'on commença à construire des édifices pour le culte, ce n'était pas au milieu des cités qu'on les élevait, mais à l'écart, à l'entrée ou dans l'intérieur des bois, sur le sommet des collines. Ce n'est que plus tard que, pour la commodité du culte, on bâtit des temples dans les villes et dans les bourgades; encore avait-on soin de planter aux alentours, autant que possible, des bois ou des bocages. Ces bois sacrés étaient fréquentés; on s'y rassemblait les jours de fête; on y faisait des repas publics accompagnés de danses, et trop souvent on s'y livrait à la licence et à la dissolution. On suspendait aux arbres de riches offrandes, on les ornait de bandelettes, surtout les plus beaux et les plus grands, parce qu'ils étaient spécialement consacrés aux dieux. Couper les bois sacrés était un sacrilége; mais il était permis de les élaguer et de les éclaircir. Rome était environnée de bois sacrés : les plus célèbres étaient ceux d'Egérie, sur la voie Appienne; des Muses, sur la même route; de Diane, sur le chemin d'Aricié; de Junon-Lucine, au bas des Esquilies; de Laverne, près la voie Salaria; enfin, de Vesta, au pied du mont Palatin. *Voy.* BOCAGES.

2° Les Kamtchadales reconnaissent des *dieux des bois* qui ressemblent aux hommes; leurs femmes portent des enfants qui croissent sur leur dos, et pleurent sans cesse. Ces esprits égarent les voyageurs, et leur ôtent la raison.

BOLATHEN, surnom de Saturne, chez les Syriens et les Phéniciens. *Voy.* BALATHEN.

BOLOMANCIE, espèce de divination par les flèches (βολίς); elle se faisait en mêlant des flèches, sur lesquelles étaient écrits les noms des villes qu'on devait attaquer. On en retirait une au hasard, qui décidait l'expédition. *Voy.* BÉLOMANCIE.

BOLOTOU, île imaginaire que les naturels de l'archipel Tonga, dans la mur du Sud, croient être située au nord-ouest, mais à une telle distance, qu'il serait dangereux de chercher à y aborder avec leurs canots. Elle fut, disent-ils, créée antérieurement à la terre; elle était le séjour des dieux, et c'est de là qu'ils sont partis pour peupler Tonga. Ils y placent leur paradis, et les âmes des chefs vont l'habiter après leur mort. Ils supposent cette île beaucoup plus grande que toutes leurs îles réunies. On y trouve toutes les plantes et tous les arbres, toujours chargés des meilleurs fruits et ornés des plus belles fleurs. A peine a-t-on cueilli ces fleurs et ces fruits, que d'autres prennent leur place. Ces plantes et ces arbres sont immortels, et répandent le parfum le plus délicieux que l'imagination puisse concevoir. L'île est remplie d'une multitude innombrable d'oiseaux des plus belles espèces; on y trouve des chiens en abondance. Tous ces animaux sont pareillement immortels, à moins qu'on ne les tue pour la nourriture des dieux; mais aussitôt que l'un d'eux est tué, un autre le remplace et se trouve à l'instant même au degré de perfection de son espèce. Il n'y existe pas d'autre mode de propagation pour les végétaux et les animaux.

BOLOUNGO, sorte d'épreuve que pratiquent les gangas, prêtres du royaume d'Angola; elle a assez de rapports avec l'ancienne épreuve par le feu en usage chez nos pères. Quand une femme est soupçonnée d'adultère, ou quelque personne de l'un ou de l'autre sexe, de larcin, d'homicide, ou d'un crime quelconque, tout le village s'assemble, et le ganga, ayant invoqué l'idole à haute voix, fait diverses grimaces, applique un fer chaud sur le bras ou sur la jambe de l'accusé, assurant que, s'il n'est pas coupable, le feu ne le brûlera pas. Cette coutume était si commune, que les maîtres soumettaient leurs esclaves à cette épreuve, pour peu qu'ils les soupçonnassent de mensonge ou de tromperie.

BOMBO, idole des noirs du Congo. Ses fêtes sont principalement célébrées par des filles qui dansent avec des gestes et des postures fort lascives; elles se couvrent la tête de plumes de diverses couleurs, et le reste de leur habillement n'est pas moins bizarre. Elles agitent une espèce de crécelle et se livrent à des transports forcenés.

BOMONIQUES, c'est-à-dire *vainqueurs aux autels*. C'est le nom qu'on donnait, à Lacédémone, aux jeunes enfants qui, dans les fêtes de Diane Orthia, disputaient à l'envi, devant son autel, à qui recevrait le plus de coups de fouet, et qui les souffraient quelquefois pendant tout un jour, jusqu'à la mort, sous les yeux de leurs mères, qui, au rapport de Plutarque, les voyaient avec joie et animaient leur courage. C'était pour endurcir les enfants aux fatigues de la guerre que les Spartiates avaient institué cette barbare coutume.

BON, mot japonais qui signifie *plat, assiette*. Les Japonais célèbrent une fête de ce nom le 15[e] jour du septième mois. Il est d'usage alors de faire des offrandes pour les âmes de ses parents décédés; on allume des lanternes dans les cimetières, et l'on dépose différents mets sur les tombeaux. *Voir*, pour l'origine et le cérémonial de cette fête, les articles AMES (Culte rendu aux) *et* LANTERNES (Fête des).

BONASIENS, hérétiques qui enseignaient que Jésus-Christ n'était fils de Dieu que par adoption.

BONDA, sorte d'épreuve en usage dans le Loango, contre les sorciers. Comme dans ce royaume on redoute beaucoup les sorciers, lorsqu'on soupçonne qu'il en existe un dans un village, on fait subir cette épreuve à tous

les habitants. A cet effet on leur fait boire du jus d'une racine appelée *imbondo*, qui ressemble à une carotte blanche. Cette liqueur, préparée par des gens nommés *bondas*, est extrêmement amère ; elle trouble la tête par des vapeurs malignes, cause tout à coup une sorte d'ivresse, et, comme elle est astringente, elle occasionne ordinairement une suppression d'urine. La dose est d'une pinte et demie. Lors donc qu'il est ordonné que tel village subira cette épreuve, le roi nomme plusieurs juges ou *bondas* pour présider à la cérémonie. Ils s'asseyent à terre en demi-cercle et somment tous les habitants de comparaître. Personne n'y manque, ce serait se déclarer coupable. On les fait boire les uns après les autres, et pendant ce temps-là les bondas frappent des tambours avec de petits bâtons. Ils coupent ensuite ces bâtons, et il faut que ceux qui ont bu marchent dessus sans tomber et urinent librement. S'ils en viennent à bout, ils sont reconnus innocents et ramenés en triomphe à leurs maisons ; mais si ces malheureux, étourdis par la funeste liqueur, viennent à chanceler et à tomber, tout le peuple crie : *Oundoké, Oundoké :* Au sorcier ! au sorcier ! se jette sur les prétendus coupables et les assomme. On traîne ensuite les corps sur les bords d'un précipice, où on les jette. Dapper raconte que, lorsque l'accusé a bu le jus de l'imbondo, le juge se lève et lui jette une baguette en disant : *Tombe, si tu es coupable ; mais si tu es innocent, lève-toi, et rends ton urine*. Après ces paroles il coupe l'imbondo en morceaux, et oblige l'accusé à marcher dessus. Les femmes du roi sont soumises à la même épreuve, lorsqu'elles sont soupçonnées d'adultère ; mais celle qui succombe est exécutée juridiquement, et brûlée vive avec son prétendu complice.

BON GÉNIE. C'était, chez les Egyptiens, *Agathodémon*. Les Romains appelaient ainsi le dieu des buveurs, ce qui l'a fait quelquefois confondre avec Bacchus. On trouve aussi ce nom appliqué à Jupiter et même à Priape.

BONNE-DEESSE. C'est ainsi que les Romains appelaient une divinité mystérieuse dont le nom n'était connu que des femmes. On croit que cette déesse était Cybèle, ou la Terre ; d'autres pensent que c'était Cérès ; d'autres la confondent avec Vénus, ou avec Maia ou Majesta, épouse de Vulcain. Varron prétend qu'elle fut femme de Faunus, ancien roi d'Italie, qui porta si loin la chasteté, que jamais elle ne leva les yeux sur d'autres hommes que son mari. Lactance dit au contraire que cette femme, ayant bu du vin contre la coutume de ce temps-là, fut fouettée par son mari jusqu'à la mort avec des branches de myrte ; que dans la suite Faunus, ayant horreur de sa cruauté, chercha à apaiser les mânes de son épouse en la plaçant parmi les dieux et en lui faisant rendre les honneurs divins. Quoi qu'il en soit, la fête de la Bonne-Déesse était célébrée tous les ans le premier jour de mai. On lui sacrifiait une truie venant de mettre bas. La cérémonie avait lieu dans la maison du grand pontife, qui était à cet effet ornée à grands frais et éclairée d'une infinité de lumières, car la fête se tenait pendant la nuit. Les hommes en étaient sévèrement exclus ; et le grand pontife lui-même, qui présidait de droit à tous les autres sacrifices, ne pouvait être présent à ceux de la Bonne-Déesse. Il fallait qu'il abandonnât sa propre maison pendant qu'on les célébrait, et sa femme y présidait à sa place. On avait grand soin d'écarter le myrte des autels de la déesse. Les Vestales se transportaient à cette fête, et le soin qu'on apportait à éloigner tout mâle était porté si loin, qu'on chassait même tous les animaux de ce sexe, et qu'on poussait la précaution jusqu'à voiler les tableaux où ils étaient représentés. Toutes ces formalités, qui semblaient dictées par la pudeur, n'empêchèrent pas qu'on ne soupçonnât dans ces mystères des désordres infâmes ; mais les femmes ont toujours gardé sur cet article un secret si inviolable, qu'on n'a jamais pu avoir que des soupçons. On allait jusqu'à croire qu'un homme qui eût vu ces mystères, même sans dessein, eût été frappé d'aveuglement. Une aventure qui fit grand bruit sur la fin de la république put faire espérer que l'on allait enfin découvrir le mystère. Un jeune homme, nommé Clodius, amoureux de Pompéia, femme de Jules César, alors grand pontife, ne pouvant trouver d'autre occasion de lui parler en secret, se déguisa en femme, et s'introduisit par le moyen d'une esclave dans les appartements du pontife ; mais sa voix le trahit ; il fut découvert et chassé ignominieusement, sans avoir pu parler à son amante, et sans avoir rien vu des mystères, ou du moins n'ayant été témoin que de choses fort indifférentes. La témérité du jeune Clodius fut taxée d'impiété par le collége des pontifes. — Les Grecs avaient aussi leur bonne déesse, qu'ils appelaient la Déesse des femmes. Ils disaient que c'était une des nourrices de Bacchus, dont il était défendu de prononcer le véritable nom. — Carthage honorait aussi une bonne deesse céleste, que l'on croit la même que Junon.

BONNE FORTUNE, divinité adorée par les anciens. *Voy.* FORTUNE.

BONNET CARRÉ. On appelle ainsi la coiffure du clergé catholique dans l'exercice de ses fonctions. Ce bonnet est en effet carre, et a une petite houppe en soie dans le milieu. Dans les derniers temps, la vanité avait fini par lui donner peu à peu en France une forme tout à fait conique, afin de le faire déborder par une large houppe ; mais maintenant on revient généralement à l'ancien système. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. BARRETTE.

BONOSIENS, partisans de Bonose, évêque de Sardique, qui, comme Jovinien, attaquait la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, prétendant qu'après Jésus-Christ elle avait eu d'autres enfants. Il niait aussi la divinité de Jésus, et voulait qu'il ne fût Fils de Dieu que par adoption. Ces erreurs furent condamnées dans le concile de Capoue.

BON-PASTEUR, titre d'une maison fondée par madame de Combé, protestante convertie, morte en 1692. Elle était composée, 1° de sœurs dont la conduite avait toujours été régulière ; 2° de filles pénitentes retirées d'une mauvaise vie. Leur règle n'était pas fort austère, et elles comptaient un grand nombre de maisons en France avant leur destruction. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Bon-Pasteur (*Filles du*).

BON-SAUVEUR (Filles du), maison fondée à Caen en 1720, par Anne Leroy, approuvée par lettres patentes du roi en 1734, et du parlement en 1751. Leur premier soin fut de soigner les femmes malades et aliénées. Expulsées en 1795, elles furent réunies de nouveau et réorganisées en 1805. En 1807, elles établirent dans leur maison un institut de sourds-muets ; en 1818, elles admirent les hommes aliénés. Il y a en outre dans leur maison une espèce de dispensaire où l'on donne les premiers soins aux malades et aux blessés qui se présentent, un pensionnat de jeunes personnes et une école gratuite. C'est une congrégation tout à la fois enseignante et hospitalière.

BONS-COUSINS. La Franche-Comté et l'Artois étaient autrefois couverts de vastes forêts, comme le Jura l'est encore. Dans ces bois vivaient une foule d'hommes uniquement occupés d'abattre les arbres, de les fendre, de les scier, de les convertir en charbon. Comme ils avaient très-peu de communications avec la société, ils vivaient dans une grossière ignorance de leurs devoirs religieux et moraux. Des personnes éclairées et de pieux ecclésiastiques se dévouèrent à les humaniser et à les instruire, et leurs travaux ne furent pas sans fruits. Comme il y avait entre ces malheureux peu d'union, et qu'un certain nombre vivaient dans un isolement forcé, on imagina de les unir entre eux par un lien commun, sous le titre de *Bons-Cousins*, et on prit pour signes de ralliement et pour emblèmes des formules ou des objets pris dans le genre d'occupations auquel ils étaient voués. On établit donc une confrérie dans laquelle on enrôla les charbonniers, les coupeurs de bois, les scieurs, les fendeurs, sous le patronage de saint Thiébaud, né l'an 1017, à Provins en Brie, solitaire en Souabe, dont l'occupation était de faire du charbon, puis ordonné prêtre en Italie, et décédé en 1066. Plus tard des personnes recommandables, des prêtres, des gentilshommes, des propriétaires de verreries, des marchands de fer, se firent agréger à cette confrérie. On rédigea un règlement pour les réceptions, et dans la suite une espèce de protocole par demandes et réponses, avec des formules bizarres, mais orthodoxes. Pour être admis, il fallait des mœurs pures et de la piété. Un Bon-Cousin doit exercer l'hospitalité et offrir à tout confrère *pain et pinte*, c'est-à-dire à boire et à manger; de plus il lui doit 5 sous et une paire de souliers, tels qu'il en a, s'il est en voyage ou dans l'adversité. Trois Bons-Cousins suffisent pour former une *vente;* onze la rendent parfaite. Les ventes, ou rassemblements sur les places à charbon, étaient des occasions où éclatait leur bienveillance mutuelle. Ce sentiment acquérait un nouveau degré d'énergie dans les fêtes de l'Eglise, car ils venaient assidûment de très-loin pour y participer. L'écho des bois redisait ensuite les chants religieux qu'ils avaient appris dans les temples catholiques. Les Bons-Cousins, pieux, conséquemment probes, obligeants, honnêtes, francs dans leurs discours, fidèles dans leurs promesses, réguliers dans leur conduite, méritèrent et obtinrent l'estime générale. Ils subsistent encore, mais il y a lieu de craindre qu'ils aient beaucoup dégénéré de leur institution primitive. Leur société est devenue maintenant purement politique. Les *Carbonari* actuels ont achevé de discréditer les Bons-Cousins, en empruntant le nom et les formules de cette dernière société pour en dénaturer l'esprit. *Voy.* Carbonari.

BON-SECOURS (Soeurs du), établies en 1810 à Aurignac, diocèse de Toulouse, par une association de dames, dans le but de donner à la jeunesse une éducation chrétienne et de servir les malades; elles furent approuvées en 1814 par l'archevêque de Toulouse. — Il y avait aussi des hospitalières de ce nom dans le diocèse de Cambrai.

BONS-HOMMES, religieux anglais, fondés en 1259 par le prince Edmond, suivant la règle de saint Augustin, et portant un habit bleu. — Les Minimes portèrent aussi, en France, le nom de Bons-Hommes, parce que Louis XI appelait souvent *bonhomme* saint François de Paule, leur fondateur. Il ne faut pas les confondre avec une secte d'albigeois qu'on nommait aussi Bons-Hommes.

BON-SUCCÈS, divinité adorée dans le Pont, à Ephèse, chez les Etrusques, et par les Romains, qui la nommaient *Bonus Eventus.* A Rome, comme il protégeait spécialement les laboureurs, on le représentait tenant une coupe d'une main et des épis de l'autre. On lui sacrifiait un cheval aux ides d'octobre.

BONZES. Ce nom a été donné par les Européens à tous les religieux de la secte de Fo ou Bouddha, à quelque nation qu'ils appartiennent, et quelle que soit la nuance de leur culte. Il paraît d'abord avoir été appliqué par les Portugais aux religieux du Japon, puis à ceux de la Chine et de la Cochinchine, de là à ceux des différentes contrées de l'Inde et même du Tibet; cependant les bonzes de cette dernière contrée sont plus communément appelés *lamas*, et ceux de Siam *talapoins.* Actuellement on fait moins fréquemment usage de ce terme, et les nouvelles relations, ainsi que les ouvrages scientifiques, donnent à chaque ordre religieux le nom qu'il porte dans son pays, et avec raison, car sous le nom de bonzes on comprenait autrefois des ordres monastiques fort différents les uns des autres. On les trouve dans ce *Dictionnaire* chacun sous son nom particulier; nous allons cependant recueillir dans cet article ce que l'on trouve dans les

anciennes relations, qui ont considéré les bonzes moins selon les règles et le but de leur ordre que selon ce qui paraissait en eux d'extraordinaire aux yeux des Européens, et d'après les nombreux abus qui se sont glissés parmi eux.

1° Les bonzes de la Chine enseignent, comme la plupart de ceux des autres contrées, que le bien et le mal ne sont pas indifférents, que l'un sera puni et l'autre récompensé dans une autre vie, soit dans des lieux de délices ou de peines appropriés aux âmes, soit dans des transmigrations successives que ces âmes auront à subir. Ils ajoutent qu'il existe un moyen d'effacer ses péchés et de se préparer un avenir heureux et des transmigrations glorieuses; et ce moyen consiste dans les bonnes œuvres. Ces bonnes œuvres, d'apres les livres bouddhiques, sont principalement la mortification des sens, les pratiques de pénitence, la contemplation de l'Etre infini, la charité pour les êtres terrestres, et surtout pour les religieux. Mais ce dernier mode est presque l'unique que les bonzes préconisent. Ils prêchent au peuple qu'il n'est rien de plus efficace pour obtenir la rémission de ses péchés que de faire aux bonzes de riches aumônes, de les traiter avec honneur, de les nourrir magnifiquement, de leur bâtir des monastères. Alors, disent-ils, les bonzes prieront pour ceux qui auront ainsi exercé la charité envers eux, et s'imposeront des pénitences volontaires pour les préserver des châtiments qui les attendent. Sans cela les âmes des pécheurs ne pourront manquer d'être cruellement tourmentées après la mort, ou de revenir animer sur la terre des corps d'ânes, de mulets, de rats, de souris ou d'autres animaux maltraités ou immondes. Ces bonzes ont un extérieur humble et mortifié, et pratiquent en public les plus rudes austérités, qui leur attirent la considération et les charités des dévots. Les uns traînent de longues et lourdes chaînes de fer et vont crier de porte en porte : *C'est ainsi que nous expions vos péchés.* D'autres se tiennent dans les places et dans les grands chemins, et se frappent la tête contre de gros cailloux. D'autres se font brûler des drogues sur la peau nue de leur tête. Ils sont vêtus de noir ou de jaune, suivant l'ordre auquel ils appartiennent; ils laissent croître leurs cheveux et leur barbe, et portent à la ceinture un chapelet sur lequel ils récitent les différents noms de Fo ou Bouddha, ou la formule *No-o-mi-to-fo*, qu'ils ne comprennent pas. Il en est qui ont la garde des temples, dont quelques-uns sont tellement accrédités, qu'ils se remplissent à chaque instant d'une multitude de dévots qui s'y rendent en pèlerinage avec la figure de Fo ou quelque autre idole pendue au cou. Il est d'autres bonzes qui vivent en ermites dans les rochers et les cavernes, où l'on va leur porter l'aumône et les consulter comme des saints. Comme ils appartiennent à différents ordres, ainsi que nous l'avons déjà observé, leur genre de vie est différent: ainsi les uns vivent en communauté dans des couvents sans se marier; d'autres s'abstiennent de chair, de poisson et de vin. Il en est qui sont mariés, d'autres qui vivent dans le célibat; mais tous nous sont donnés, par les missionnaires et les voyageurs, comme des hypocrites et des fourbes qui abusent de la crédulité populaire pour extorquer de l'argent. Nous allons en donner quelques exemples.—Le P. le Comte rapporte qu'ils avaient fait accroire à un bon vieillard incapable de leur faire des aumônes qu'après sa mort il deviendrait cheval de poste de l'empereur. Ce pauvre homme était si tourmenté de ce funeste avenir, qu'il en avait absolument perdu le repos. Ayant appris que les chrétiens n'étaient pas sujets à la métempsycose, il résolut, pour se délivrer d'inquiétude, d'embrasser la religion chrétienne. Quelle que fût sa répugnance, il alla trouver le P. le Comte et lui dit naïvement qu'il aimait encore mieux être chrétien que cheval de poste. — Le même Père raconte qu'un jeune homme, tendrement aimé d'un prince du sang, étant venu à mourir, le prince, sensiblement touché de cette perte, demanda aux bonzes s'ils savaient en quel corps l'âme de son favori était passée. Ces imposteurs lui persuadèrent qu'elle animait celui d'un jeune Tatare, et lui offrirent de le lui amener, au moyen d'une somme d'argent considérable. Le prince, charmé de cette heureuse aventure, ne se fit pas prier pour donner aux bonzes tout ce qu'ils voulurent. Quelque temps après ils lui amenèrent un enfant, que le prince crédule reçut avec autant de joie que si c'eût été son favori, — « Je rencontrai un jour, au milieu d'un village, dit encore le P. le Comte, un jeune bonze d'un air doux, modeste, et tout propre à demander l'aumône et à l'obtenir. Il était debout, dans une chaise bien fermée et hérissée en dedans de longues pointes de clous fort pressés les uns auprès des autres, de manière qu'il ne lui était pas permis de s'appuyer sans se blesser. Deux hommes gagés le portaient fort lentement dans les maisons, où il priait les gens d'avoir compassion de lui. *Je me suis*, disait-il, *enfermé dans cette chaise pour le bien de vos âmes, résolu de n'en sortir jamais jusqu'à ce que l'on ait acheté tous ces clous* (il y en avait plus de deux mille); *chaque clou vaut dix sous; mais il n'y en a aucun qui ne soit une source de bénédictions dans vos maisons.* Il y a des pénitents qui ont passé des mois entiers dans de pareilles cages, sans doute parce qu'on ne se pressait pas d'acheter les clous. D'autres se percent les joues de part en part avec une alêne, et menacent de se faire souffrir jusqu'à la mort, si on refuse de leur faire la charité. Il en est qui se contentent de présenter aux donateurs un registre dans lequel ceux-ci inscrivent leur nom. — Il y a encore dans la Chine un ordre de bonzes qui appartiennent à la secte des *Lao-tse*. Ils sont partagés en quatre classes distinguées par leurs couleurs respectives, qui sont le noir, le blanc, le jaune et le rouge. Ils obéissent à des supérieurs qu'on pourrait comp-

rer au général et aux provinciaux des ordres monastiques de l'Europe. Ils vivent dans des couvents entretenus par la libéralité du prince et par la charité du peuple. Ils font vœu de chasteté, et, s'ils y manquent, ils sont rigoureusement punis. On perce avec un fer chaud la peau du cou du coupable, on passe dans l'ouverture une longue chaîne, et en cet état on le promène tout nu par la ville, jusqu'à ce qu'il ait amassé une certaine somme d'argent dont son couvent profite. Un autre religieux le suit armé d'un fouet et lui en donne des coups toutes les fois que le patient veut porter la main à sa chaîne pour alléger sa douleur. Tous ces bonzes sortent rarement seuls; c'est l'usage chez eux, comme chez plusieurs moines d'Europe, d'aller toujours deux à deux. Ils se mêlent encore de prédire l'avenir, d'exorciser les démons, de chercher la pierre philosophale, et s'attribuent le pouvoir de faire tomber la pluie. Il en est qui apprivoisent des tigres, et qui, montés sur ces animaux féroces, se promènent ainsi dans les chemins sans craindre la fureur de cet animal, qui n'est ni bridé ni enchaîné.

2° Ce qu'on vient de dire des bonzes de la Chine est applicable, pour la plus grande partie, à ceux du Japon, avec cette différence néanmoins qu'en Chine, ainsi que dans plusieurs autres pays, les bonzes sont tirés principalement de la lie du peuple, tandis qu'au Japon ce sont fort souvent des cadets de famille qui, n'ayant pas assez de fortune pour tenir dans le monde un rang conforme à leur naissance, embrassent cette profession honorable et lucrative. *Voy.* YAMABOS.

3° Les bonzes du Tunquin portent un bonnet rond, de la hauteur de trois pouces, derrière lequel pend un morceau d'étoffe de la même couleur, qui leur descend jusqu'aux épaules. Quelques-uns sont revêtus d'un pourpoint sur lequel sont attachés plusieurs grains de verre de différentes couleurs. Ils ont le cou environné d'une espèce de collier en forme de chapelet et composé de cent grains. Ils ont coutume de porter à la main un bâton au haut duquel il y a un petit oiseau de bois. Ils vont la tête rasée, à la différence des séculiers, qui, disent-ils, n'accomplissant que des œuvres mortes, ont besoin d'avoir une longue chevelure afin que les esprits puissent plus facilement les attirer au ciel, tandis que, pour eux, leurs propres mérites leur tiennent lieu d'ailes pour s'élever au séjour de la béatitude. Il y a des bonzes qui sont très-pauvres et qui habitent de méchantes huttes situées auprès des pagodes; d'autres ont de grands monastères. Ce sont eux qui présentent aux idoles les offrandes des dévots et qui brûlent de l'encens en faveur des pèlerins. Les fidèles leur donnent en récompense un peu de riz ou autre chose de peu de valeur. Cependant on assure que, malgré leur pauvreté, ils trouvent encore moyen de pourvoir à la subsistance des veuves et des orphelins avec ce qu'ils épargnent sur leurs aumônes. Si ce fait est vrai, les bonzes du Tunquin ne ressembleraient guère à ceux des autres contrées. Une de leurs fonctions principales est, ajoute t-on, de faire aux ponts les réparations nécessaires, et d'établir sur les grands chemins des lieux où les voyageurs trouvent des rafraîchissements. Leur règle leur permet de se marier, mais, pour le faire, il faut qu'ils abandonnent leur couvent sans cesser pourtant d'être religieux. Il y en a qui, suivant une réforme établie par un Chinois, sont obligés à prier deux fois par jour. D'autres relations nous représentent les bonzes du Tunquin sous un jour moins favorable, et les accusent d'une sordide avarice et de honteuses débauches.

4° Les bonzes du royaume d'Ava nous sont offerts comme des gens humains, charitables, compatissants. Un de leurs principaux soins est d'entretenir la paix et l'union parmi les citoyens, d'apaiser les querelles et de réconcilier les ennemis. Leur humanité éclate principalement envers les étrangers qui font naufrage sur les côtes d'Ava. Par la loi du pays, ils doivent être esclaves du roi; mais par leurs prières et par leur crédit les bonzes engagent les gouverneurs à relâcher un peu la sévérité de la loi. Ils emmènent ces malheureux naufragés dans leurs couvents, leur fournissent des habits et des vivres, prennent soin d'eux s'ils sont malades, et lorsqu'ils sont en état de partir, ils leur donnent des lettres de recommandation par le moyen desquelles ils sont bien reçus dans le premier couvent qui se rencontre sur leur route. Ainsi, de couvent en couvent, ces étrangers arrivent à un port où ils s'embarquent. *Voy*, TALAPOINS, LAMAS, GONNES, KOPPOUS, etc.

BONZESSES, nom donné par les Européens à des espèces de religieuses de la secte de Bouddha, qui sont répandues dans la Chine et dans le Tunquin. Elles sont enfermées dans des monastères et consacrées au service des idoles. Leur règle et leurs fonctions sont à peu près les mêmes que celles des hommes. Elles font vœu de garder le célibat, et si elles y manquent elles sont rigoureusement punies. L'histoire fait mention d'une bonzesse qui, ayant eu un enfant, fut condamnée par le mandarin au supplice de la cangue, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un homme qui consentît à l'épouser.

BORAC ou AL-BORAC (avec l'article), animal imaginaire, dont le corps tient de l'âne et du mulet; il a une tête de femme, une queue de paon, des ailes d'aigle; il est blanc comme du lait et rapide comme l'éclair; c'est à cette dernière qualité qu'il doit son nom, car *borac* signifie éclair, en arabe. C'est lui qui, d'après la tradition mahométane, servait de monture aux anciens prophètes; et c'est au moyen de cet animal mystérieux que Mahomet accomplit son célèbre voyage à travers les sept cieux. *Voy.* ASCENSION DE MAHOMET.

BORBO, BORVO ou VERVO, dieu adoré autrefois par les Séquaniens et les Éduens. On croit qu'il était protecteur des eaux ther-

males, et qu'il a donné son nom à Bourbonne-les-Bains.

BORBORITES (en grec βόρβορος, boue, ordure), nom d'une secte de gnostiques qui niaient, entre autres dogmes, celui du jugement dernier. On les appelait ainsi parce qu'ils avaient coutume de se barbouiller le visage de boue et d'ordure, pour défigurer l'image de Dieu, qui, disaient-ils, est sujette à commettre tant de crimes. Suivant d'autres auteurs, ce nom leur fut donné à cause de l'obscénité de leurs cérémonies.

BORDA, relique très-vénérée des musulmans : c'est un manteau de camelot noir que porta Mahomet, et qu'il donna au poëte Caab fils de Zohaïr, pour le récompenser d'un poëme à sa louange. Ce manteau est conservé à Constantinople, enveloppé de quarante sacs d'étoffes précieuses ; on l'expose à la vénération publique le 15 du mois de ramadhan, avec beaucoup d'appareil. Le sultan s'y rend en grand cortége ; on découvre la relique, le sultan la baise avec beaucoup de respect, tous les seigneurs et les principaux officiers en font autant. Le silihdar aga, ou porte-glaive du sultan, se tient à côté de la relique, et, à mesure qu'on la baise, il l'essuie avec un mouchoir de mousseline, qu'il présente ensuite à la personne qui vient de rendre son hommage. Il faut un mouchoir différent pour chaque adorateur. A la suite de cette cérémonie, le moufti lave cette partie du manteau, qu'il trempe légèrement dans un grand bassin d'argent, et cette eau ainsi sanctifiée est versée dans une infinité de fioles scellées du sceau du kislar agassi, et distribuées à tous ceux qui ont assisté à la cérémonie. Le sultan et tous les membres du sérail en reçoivent également, ce qui procure d'abondantes gratifications aux officiers chargés de la distribution. Cette eau est servie ordinairement à table, pendant les quinze nuits restantes du ramadhan. On rompt alors le jeûne avec un verre d'eau, dans lequel on verse quelques gouttes de celle qui a été sanctifiée par la rinçure du manteau.

BORE, le père des dieux, dans la mythologie scandinave ; il était fils de Bure, et ses trois enfants, qui formaient une espèce de trinité, avaient noms, Odin, Vile et Ve. Ils sont appelés pour cette raison les fils de Bore. Ce sont eux qui créèrent le premier homme et la première femme. *Voy.* Ask et Embla. Les prêtres scandinaves, dont le sacerdoce se transmettait de père en fils, prétendaient sortir de la race de Bore.

BORÉADES, descendants de Borée ; ils étaient en possession du sacerdoce et de l'empire, dans l'île des Hyperboréens.

BORÉASMES, fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Borée, dieu du vent. Comme ce dieu prétendu avait autrefois enlevé une Athénienne pour en faire son épouse, les habitants de l'Attique croyaient que Borée avait pour eux une prédilection particulière. Les habitants de Megalopolis, ayant été une fois secondés par le vent du nord, qui renversa une machine de guerre élevée par les Lacédémoniens pour battre leurs murs en brèche, lui en témoignèrent aussi leur reconnaissance en instituant des fêtes en son honneur, et en lui érigeant un temple.

BORÉE, vent du nord, déifié par les Grecs, qui le supposaient résider en Thrace, contrée située au nord de leur pays. Ce dieu, métamorphosé en cheval, donna naissance à douze poulains si légers, qu'ils couraient sur les épis sans les rompre, et sur les flots de la mer sans y mouiller leurs pieds. Borée rendit aux Athéniens d'éminents services ; ce fut lui qui dispersa la flotte des Perses et en fit périr une grande partie dans l'Hellespont, lorsque Xerxès s'avançait contre eux. En reconnaissance de ce bienfait, les Athéniens lui élevèrent un temple sur les bords de l'Ilissus, jurèrent par lui et célébrèrent ses fêtes avec grande solennité. Les habitants de Thurium ayant été délivrés d'un grand danger, par une tempête qui détruisit la flotte ennemie, Denys le Tyran offrit des sacrifices au vent Borée, auteur de ce ravage, lui conféra les droits de cité, lui assigna une maison avec des revenus fixes, et célébra des fêtes annuelles en son honneur.

BORO-BODO. Ce mot, qui paraît signifier le *grand Bouddha* (*Bara Bouddha*), est le nom d'un temple antique dont on voit les ruines dans la province de Kadon (île de Java). La forme du temple, le nom qu'il porte, et une statue de Bouddha qui y a été découverte, prouvent que le culte bouddhique a été autrefois florissant dans cette île, contrairement à l'opinion de quelques orientalistes qui ont prétendu que le bouddhisme n'y avait jamais pénétré. La religion actuelle de cette contrée est le brahmanisme.

BORRELISTES, partisans d'Adam Borrel, de Magdebourg, qui commença à dogmatiser à Amsterdam, vers l'an 1670. Cette secte est peu connue, et les différents auteurs qui en ont parlé s'accordent peu entre eux. Les uns disent que les Borrélistes ont embrassé la plupart des opinions des mennonites ; que leur vie est sévère, qu'ils font beaucoup d'aumônes, et s'acquittent soigneusement des devoirs du chrétien ; que cependant ils répugnent à tout culte extérieur ; qu'ils ont en aversion les temples, les sacrements, la prière publique. Selon d'autres, les Borrélistes prétendaient que toutes les Eglises avaient dégénéré de la pure doctrine, parce qu'elles avaient souffert que la parole infaillible de Dieu, contenue dans la Bible, fût corrompue par les explications de docteurs faillibles, qui présentaient leurs liturgies, catéchismes et sermons comme émanés de Dieu. Ces sectaires soutenaient qu'il ne faut lire que l'Ecriture sainte, sans y ajouter aucune explication, et ils se montraient disposés à admettre dans leur communion tout homme qui recevait ces principes, même les sociniens, dont ils adoptaient la doctrine. Un de leurs docteurs n'exigeait, pour être orthodoxe, que d'adopter le symbole des apô-

tres sans explication, en sorte qu'il agglomérait toutes les sociétés chrétiennes.

BORSÉNIENS, secte de fanatiques qui a été fondée en 1736, par deux étudiants allemands, Borsénius et David Bar, dans le duché de Sleswick. On en sait fort peu de chose; cette secte mystique était une espèce de société séparatiste rapprochée des bruggl ériens.

BORSIPPÈNES, secte de philosophes chaldéens dont les adversaires se nommaient *orchènes*.

BOSSOUM, nom que les nègres de la Côte-d'Or donnent au bon principe, qu'ils supposent blanc, par opposition au mauvais génie, qu'ils appellent *demonio* ou *diablo*, mots empruntés du portugais. Ils s'occupent peu du premier, qu'ils regardent comme le dieu des Européens. Du reste, ils prétendent que Dieu ne leur fait aucun bien, à l'exception toutefois de la pluie qu'il leur envoie. Persuadés que les Européens jouissent de toute sorte de biens par la faveur de Bossoum, ils se plaignent hautement de la préférence que cette divinité accorde aux peuples blancs. Les nègres donnent encore le nom de *Bossoum* à un des jours de la semaine pendant lequel ils doivent s'abstenir de travail et offrir des sacrifices. Ceux d'entre eux qui ont plusieurs femmes donnent à l'une d'elles le titre de Bossoum, parce qu'elle est consacrée au fétiche de la famille; aussi est-elle singulièrement considérée.

BOTALA. D'après les livres des bouddhistes, il y a trois montagnes de ce nom: l'une est dans la mer du Sud, et sur sa cime se trouve un palais céleste qui sert de lieu de repos aux boddhisatwas, ou disciples de Bouddhas, qui sont en route. Le second est dans la mer de la Chine; c'est là que Avalokiteswara, le vingt-huitième boddhisatwa, explique la loi. Le troisième est dans le Tibet, c'est la montagne sacrée des bouddhistes, car elle est sanctifiée par la présence du boddhisatwa vivant, le Dalaï-Lama. Cette divinité incarnée y réside dans un riche monastère à toit doré, qui est construit sur une des trois cimes de ce mont: on y compte dix mille chambres, et une foule d'idoles et d'obélisques tant en or qu'en argent.

BOTANOMANCIE, divination par le moyen des plantes. On se servait à cet effet de verveine, de figuier, de tamarin, et surtout de bruyère. Il y avait différents moyens de connaître l'avenir à l'aide des plantes: l'un d'eux consistait à écrire sur les feuilles de la plante la question du consultant; mais on ignore de quel moyen se faisait connaître la réponse de l'oracle.

BO-TAT, idoles d'un rang inférieur, auxquelles les Tunquinois de la secte de Phat, ou bouddha, rendent un culte religieux.

BOTHAL, nom que les anciens Irlandais donnaient aux pierres sacrées ou tombes-autels, plus connues actuellement sous le nom de *crom-leach*. On remarquera l'identité de ce nom avec le *Beth-el* des Hébreux et le *Bétyle* des païens. En effet, tous ces mots signifient *maison de Dieu;* et ces sortes de pierres consacrées ont été sans doute les premiers monuments consacrés au souverain Etre; témoin la pierre érigée par Jacob après sa vision mystérieuse, et le nom qu'il lui donna. *Voy.* Bétyles et Crom-leach.

BOUC. Cet animal était en grande vénération chez les habitants de Mendès en Egypte. En général, les Egyptiens n'immolaient jamais de boucs, parce qu'ils représentaient le dieu Pan avec la face et les jambes de bouc. Sous le symbole de cet animal, ils adoraient le principe de la fécondité de toute la nature exprimée par le dieu Pan. Chez les Grecs on immolait le bouc à Bacchus, comme destructeur des vignes. Le bouc était une monture assez ordinaire à Vénus, surtout à la Vénus populaire; et la Vénus marine allait sur les ondes, portée par un bouc marin. Pausanias dit que les Cléoniens immolèrent un bouc au soleil levant, pour qu'il les délivrât de la peste, et qu'en mémoire de cet événement ils en dédièrent un de bronze dans le temple de Delphes.

BOUC ÉMISSAIRE. Dans la loi judaïque, à la fête solennelle de l'Expiation, qui avait lieu le 10 de la lune de l'équinoxe d'automne, le grand prêtre quittait ses ornements sacerdotaux, se revêtait d'une tunique de lin, retenue par une ceinture de lin, et se couvrait la tête d'une mitre de même tissu; alors le peuple lui amenait deux boucs pour le péché. Le pontife les conduisait à la porte du tabernacle, jetait le sort sur eux, et immolait l'un pour le péché; quant à l'autre, il lui imposait ses deux mains sur la tête, en confessant à haute voix les péchés des enfants d'Israël; puis, après l'avoir chargé d'imprécations, il le livrait à un homme qui le menait dans le désert et l'abandonnait à son sort; il y devenait sans doute la proie des animaux sauvages. Cette cérémonie symbolique était fort propre à faire connaître aux Israélites la grièveté de leurs fautes; mais ce bouc était aussi la figure de Jésus-Christ, chargé des péchés des hommes et de la malédiction qu'ils avaient encourue, rejeté de la société des humains comme un être immonde, et abandonné aux tourments et à la mort. — C'est ce bouc que les Israélites appelaient *Azazel*. *Voyez* ce mot. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de la Bible, art. Bouc émissaire, Hazazel, et celui des Sciences occultes, art. Azazel.

BOUCLIERS. 1° *Sacrés.* Voyez Anciles.

2° *Votifs.* On appelait ainsi ceux que l'on consacrait aux dieux après quelque victoire. Cet usage passa des Grecs aux Romains. On les appendait aux autels ou aux colonnes des temples. Lorsque Titus Quintus eut vaincu Philippe, roi de Macédoine et père de Démétrius, on déposa dans le Capitole dix boucliers d'argent et un d'or massif, qu'on avait trouvés parmi les dépouilles. La coutume vint ensuite de consacrer des boucliers aux grands hommes de la république. Le consul Appius Claudius Sabinus fut le premier (l'an de Rome 209) qui en fit placer plusieurs dans le temple de Bellone, sur lesquels il

avait fait représenter les belles actions de ses ancêtres. On remarque souvent de ces sortes de boucliers sur les monnaies romaines.

BOUDAANI, secte de juifs qui tire son nom d'un homme de Hamadan nommé Boudaan ; d'autres disent qu'il se nommait Juda. Il exhortait à la mortification et à de fréquentes prières, et défendait l'usage de la chair et du vin, de quelque espèce que ce fût. Il disait que dans la loi il y a un sens littéral et un sens spirituel, la lettre et l'allégorie. Par le sens allégorique, qu'il adoptait, il enseignait une doctrine opposée à celle du commun des juifs ; il penchait aussi pour la doctrine du libre arbitre. C'est ainsi que s'exprime à son sujet Schahristani, auteur arabe.

BOUDDHA. Qu'est-ce que Bouddha ? A-t-il existé un personnage de ce nom ? A quelle époque a-t-il paru sur la terre ? N'y a-t-il pas eu plusieurs Bouddhas ? Questions fort importantes, dont les savants avancent la solution chaque jour, mais qui sont loin d'être entièrement décidées. Quoi qu'il en soit, Bouddha est le thème du système religieux qui compte le plus de partisans sur la terre, comme on le verra à l'article BOUDDHISME. Il mérite par là que nous le fassions connaître amplement à nos lecteurs.

Si nous interrogeons les brahmanes, ennemis naturels de son culte, Bouddha ne serait qu'un être vil et méprisable ; et pourtant ils en font une incarnation de la Divinité. C'est, disent-ils, le neuvième avatare de Vichnou, celui qui eut lieu après son incarnation en Krichna. Mais s'ils lui donnent cette origine divine, ce n'est pas pour louer ses principes, c'est pour les flétrir par la légende même qu'ils racontent à l'occasion de sa naissance. Ils prétendent que les daityas, par leurs œuvres de piété, s'étaient rendus redoutables aux dieux ; et ceux-ci durent craindre qu'à force d'austérités et de pratiques religieuses, ces esprits infernaux ne parvinssent enfin à leur ravir leur trône et leur félicité. Vichnou, au lieu d'employer la force ouverte pour les vaincre, usa d'artifice. Dans le sein de Maya, qui est l'Illusion personnifiée, il s'incarna sous le nom de Bouddha, comme fils de Djina. Vêtu en sannyasi, avec ses cheveux rassemblés en nœud sur sa tête, et couvert d'un manteau, il se présenta aux daityas, et les prêcha pour les détourner des ablutions religieuses et des sacrifices, pour leur défendre de tuer ce qui avait eu vie. Il leur enseigna le scepticisme universel, et réussit de cette manière à leur faire perdre les mérites qui les faisaient redouter des dieux. En un mot, Vichnou ne s'était incarné que pour les tromper et leur faire professer l'athéisme. Cette scène se passa, dit-on, à Casi, aujourd'hui Bénarès ; mais Bouddha était né à Gaya, dans le pays de Kikata, appelé ensuite Magadha, aujourd'hui le Béhar méridional. Telle est la manière méprisante dont les brahmanes représentent ce rival de leurs dieux.

Quant aux bouddhistes, il est pour eux l'unique divinité ; c'est leur rédempteur, c'est celui auquel ils aspirent à se réunir un jour. Afin de comprendre sa doctrine, il est nécessaire d'exposer ici sa vie avec un certain détail ; mais comme cette doctrine est suivie par un grand nombre de peuples aussi différents de mœurs que de langage, et que nous avons souvent dans ce *Dictionnaire* l'occasion de renvoyer à cet article, il n'est pas hors de propos de rapporter ici les noms sous lesquels il est honoré. Ce sont ceux de *Bouddha* en indien ; de *Chakia-Mouni* en mongol ; de *Sang-Ghie* en tibétain ; de *Foé* en chinois ; de *Bouts* en japonais ; de *Fout-sikhi* en mantchou ; de *Bourkhan* en diverses langues tatares ; de *Phat* en annamite ; de *Somona-Codom* en siamois, etc.

Bouddha fut conçu le quinzième jour du second mois d'été, et naquit le quinzième jour du dernier mois de printemps ; mais on n'est pas d'accord sur l'année ; les auteurs orientaux la fixent à environ mille ans avant Jésus-Christ ; il est des auteurs qui placent sa naissance beaucoup plus haut, comme il en est d'autres qui la rapprochent jusqu'au Ve siècle avant l'ère chrétienne.

Souddhodana, son père, était roi de Magadha ; il épousa Maha-Maya (la grande illusion), qui, quoique vierge, conçut ce saint enfant par l'influence céleste, et le porta dix mois dans son sein ; elle le mit au monde sans douleur, et le remit à un prince qui le baptisa avec l'eau divine et lui donna le nom d'*Ardachidhi*. Dans la race de Chakya, à laquelle appartenait son père, on avait coutume de porter les enfants mâles nouveau-nés dans un lieu sacré entouré de rochers, pour les présenter à l'image d'une divinité. A cette occasion le peuple y célébra des mystères religieux. Le petit Arda-Chidhi arriva accompagné des grands du royaume ; et pendant qu'il adorait l'image divine, cette image s'inclina devant lui. Alors les spectateurs furent convaincus que l'enfant était un être miraculeux, et prédirent qu'il surpasserait en sainteté toutes les incarnations précédentes. Tout le monde l'adora en le saluant du titre de Dieu des dieux. Ses gouverneurs et instituteurs avaient toujours pour lui cette vénération que l'on doit à une incarnation de la divinité. Trente-cinq vierges étaient chargées de le récréer par leur musique ; sept le baignaient tous les jours, sept l'habillaient, sept le berçaient, sept le nettoyaient et sept l'amusaient. Ardha-Chidi fut sage et réservé de bonne heure. On ne le vit point pleurer et crier comme les autres enfants ; il s'abstenait des jeux de son âge, et, à mesure qu'il grandissait, il résistait à tous les genres de tentation auxquels on peut être soumis. Inaccessible aux attraits des plaisirs, il paraissait privé de tous les sens. A l'âge de dix ans il apprit la poésie, le dessin, la musique, la médecine et les mathématiques ; devenu bientôt plus habile que son précepteur, il enseigna à celui-ci cinquante langues étrangères avec leurs caractères particuliers. Sa beauté était si extraordinaire, que partout où il allait le peuple se réunissait en foule pour admirer ses trente-deux similitudes en perfection et ses quatre-

vingts appas; chacun était ravi de pouvoir s'approcher de lui, de l'adorer et de lui présenter des fleurs magnifiques, des joyaux et des bijoux d'or et de pierreries.

Il se maria à l'âge de vingt ans, pour complaire à ses parents, et donna naissance à un fils et à une fille; mais son esprit était toujours occupé de la contemplation des choses divines. Il renonça à toute occupation mondaine, et dirigea plus particulièrement ses observations sur la dépravation du genre humain. Ayant un jour, suivant sa coutume, parcouru le palais de son père, il se rendit aux quatre portes principales, orientées d'après les quatre points cardinaux; de là il observa les quatre parties du monde, et la vanité de toutes les choses qu'il contient. Il vit à une porte une femme dans les douleurs de l'enfantement; à la seconde, des vieillards dans l'état de la plus grande faiblesse; à la troisième, des malades réduits à la dernière extrémité par la douleur; à la quatrième, des mourants entourés de leurs amis attristés. Il demanda à son gouverneur ce que cela signifiait, et si ces personnes étaient les seules qui fussent assujetties à ces calamités; mais, ayant appris que tout le genre humain était soumis aux mêmes lois, il déclara que les quatre degrés de la misère humaine, savoir, les peines de la *naissance*, celles de la *vieillesse*, celles de la *maladie* et celles de la *mort*, détruisaient pour lui tous les plaisirs de la vie. Il demanda s'il n'y avait point quelque moyen de se soustraire à ces malheurs; on lui répondit qu'il n'y en avait qu'un seul, lequel consistait à renoncer totalement au monde et à dominer son esprit par la force et l'exercice de la foi. Depuis ce moment Arda-Chidhi prit la résolution de renoncer au trône, à son épouse, à sa famille et à toutes les vanités mondaines. En vain son père et toute sa famille mirent-ils tout en œuvre pour le retenir, il s'enfuit sur un cheval que lui avait procuré Indra, son protecteur, et se rendit dans le royaume d'Oudipa, sur les bords de la rivière Naraudjara, où il fut suivi de quelques disciples. Là, il se rasa lui-même la barbe et les cheveux, et entra dans l'état ecclésiastique, dans lequel il fut son propre instituteur. Il quitta le nom d'*Arda-Chidhi* pour prendre celui de *Gautama* (gardien des vaches), et demeura pendant six ans dans la solitude la plus profonde. Son lit était une place pavée de briques et couverte de l'herbe *goucha*. Il ne vécut que de grains, de chardons, de miel, de figues, et d'autres fruits que lui apportaient ses disciples; encore en usait-il le moins possible, pour n'être point interrompu dans ses méditations sur la nature divine. Cette vie austère l'affaiblit considérablement; mais l'usage du lait le rétablit ensuite. Il fut visité par plusieurs grands personnages, par des génies, et même par des animaux. Il triompha de plusieurs piéges que lui tendirent ses ennemis, et de nombreuses tentations suscitées pour faire tomber sa vertu. Après avoir vécu pendant six ans dans cette retraite, il termina ses exercices religieux le quinzième jour du dernier mois du printemps, pendant le crépuscule du soir, et annonça à ses disciples qu'il avait vaincu toutes les tentations mondaines et triomphé de la séduction de la naissance. A minuit il obtint le plus haut degré de sainteté, appelé *dhyana*, et, au soleil levant, il avait atteint la nature d'un *Bouddha véritablement accompli, existant par lui-même dans la spiritualité suprême.* Il déclara alors qu'il était temps de répandre sa doctrine dans l'univers; mais auparavant il réunit ses cinq disciples, et leur dit: *Le trésor précieux de ma sainteté et de ma nouvelle loi ne peut faire une impression subite sur l'esprit des mortels; modérez donc encore votre zèle de prosélytisme; il faut avant tout accomplir un jeûne spirituel.* Il se retira donc dans un autre désert, et il passa quarante-neuf jours constamment occupé de prières nocturnes et de jeûnes continuels.

A la fin de cette expiation, Esroun-Tégri (Brahmâ) se présenta à lui, et, lui remettant une roue d'or à mille rayons, symbole de la domination spirituelle, il lui dit: *Tu n'es vraisemblablement pas devenu Bouddha pour ton propre bonheur, mais pour celui de toutes les créatures; daigne donc poursuivre l'œuvre de répandre la doctrine.* Mais le saint personnage ne jugea pas encore à propos de répondre à cette invitation. Les gardiens des quatre régions du monde vinrent à leur tour, et, lui présentant les huit attributs ou joyaux symboliques, lui dirent: *Maître des dix pouvoirs, grand héros qui as vaincu toutes les séductions, nous te prions de vouloir, par tes instructions salutaires, faire avancer le bonheur de l'humanité.* Cette prière ne le persuada pas encore, jusqu'à ce que Khourmousda-Tégri (Indra) vînt lui-même, accompagné de trente-trois autres princes des génies célestes, et lui dit, en lui présentant un *doung* (grande coquille marine): *O toi, créateur de la liqueur spirituelle du salut, qui purges et guéris la créature du malheur inné dans lequel elle sommeille, daigne faire entendre ta voix majestueuse et salutaire.* En ce moment étaient présents les cinq disciples de Gautama, qui jusqu'alors n'avaient pu encore fixer leur jugement sur leur maître; ces instances des dieux fournissaient matière à leurs réflexions et à leurs conjectures; enfin l'un d'eux, jetant les yeux sur Gautama, vit que son corps brillait d'un éclat d'or et qu'il était entouré d'une auréole brillante. Il tomba à genoux et adora son maître, en lui rendant les honneurs divins et en faisant neuf fois le tour de sa tente. Son exemple entraîna les quatre autres disciples, ils adorèrent tous Gautama et lui dirent: *Puisque tu es devenu le Bouddha du monde, daigne t'asseoir sur le trône des mille Bouddhas des temps passés, qui est établi à Bénarès; c'est là que tu dois t'occuper à tourner la roue de la doctrine.* Bouddha céda alors à leurs instances; il se leva et se rendit à Bénarès, y adora les mille Bouddhas précédents, et s'assit sur leur trône.

Afin de faire connaître sa doctrine, nous allons présenter l'analyse de la première le-

çon qu'il donna à Bénarès en présence de ses cinq disciples : « L'état universel de misère, leur dit-il, c'est-à-dire le monde humain, est la première vérité ; le chemin du salut est la seconde ; la tentation et la séduction qu'on y rencontre, la troisième ; et la manière de les combattre et de les vaincre, la quatrième. » Sur ces quatre vérités il leur donna l'explication suivante : « Dans le cours de la vie humaine, aucun moment de plaisir ne peut être égalé à la vérité ; aussi je nomme ce monde un véritable état de misère, et la pratique des préceptes de la foi le plus grand bonheur. Considérez la quadruple condition de l'homme : les peines de la naissance, le cours de la vie jusqu'au pénible état de la vieillesse, l'affliction d'être assujetti aux maladies, et l'amertume de la mort. — Quelle douleur l'homme ne souffre-t-il pas à la naissance, quand il sort avec peine comme d'un four ardent? Dans ce moment d'une peine inexprimable, il est privé de ses sens et suffoqué par des douleurs aiguës. Examinez après l'état misérable de l'homme, pendant le cours de sa vie jusqu'à la vieillesse ; la peau devient sèche, ridée, et ressemble à du vieux parchemin ; la chair qui couvre les os se dessèche et se consume ; le sang même qui parcourt les veines diminue et perd de sa fluidité ; la stature si droite de son corps se courbe ; la faiblesse des yeux commence, et bientôt ils n'aperçoivent plus les montagnes qui se dressent devant eux ; le sens de l'oreille devient si dur, qu'il n'entend pas même le son de la trompe ; la bouche perd ses dents et l'odorat s'évanouit. La diminution des forces corporelles exige un bâton pour appui ; les facultés de l'âme se changent en distraction et en oubli, et disparaissent à la fin tout à fait, de même que le sens du goût se perd. — Considérez ensuite les maladies auxquelles l'homme est exposé pendant qu'il vit dans ce monde, à combien d'observations ne donnent-elles pas lieu? Leur nombre monte à quatre cent vingt. Quelle misère de voir les forces dépérir ! Hors d'état de se lever à volonté, et contraint d'être couché, l'homme n'a pas même pour lors du repos. Souvent il lui paraît que le cœur lui a monté au gosier, et que l'intérieur du corps est rempli de vent. La nuit lui semble plus longue que le jour, et un jour a pour lui la durée d'un mois. Les mets les plus exquis sont pour lui sans saveur, comme du bois, et les meilleurs coussins lui paraissent des épines ; le blanc des yeux devient jaune, et le rouge de la peau et du sang prend une couleur bleuâtre. Intérieurement il commence à devenir son propre ennemi ; le sentiment de sa misère augmente son découragement et son affliction, lorsqu'il s'écrie en soupirant : Hélas ! quand serai-je délivré de ces maux ? Voilà l'homme gémissant de douleurs inouïes, et étendu comme un poisson privé de son élément, et jeté sur le sable brûlant. — La misère devient plus grande à l'approche de la mort. Alors vous êtes entouré de vos parents et amis, qui pleurent et se lamentent, suffoqués par la douleur. Votre corps est étendu comme une montagne écroulée ; votre imagination voltige, semblable à la flamme chassée par le vent, et des images terribles se présentent à vos yeux. Les forces vitales, qui diminuent d'un moment à l'autre, ressemblent à un terrain que les flots de l'eau emportent entièrement. La vie intérieure s'évapore comme la fumée, le feu qui chauffe le corps s'évanouit, et toute la chaleur extérieure se resserre dans le centre ; le naturel, jadis si fougueux, ressemble alors à la lueur froide du ver luisant. Toute activité intellectuelle se perd peu à peu dans la matière ; les signes extérieurs de la vie paraissent promettre la plus longue durée ; mais l'époque est écoulée pendant laquelle les esprits vitaux devaient être répandus dans le corps, et ils quittent ses membres pour être concentrés dans un seul point. — Mais ce qui semblait être leur annihilation n'est souvent qu'une rude préparation, qui rend la vie semblable à une flamme privée de l'air extérieur. La destruction totale de la force vitale a différents degrés. En premier lieu sa transformation ressemble à l'ombre quand la lune brille au ciel étoilé le plus clair ; de cette faculté sensitive momentanée elle passe au point de la faculté sensitive du vide parfait. De là elle entre dans l'état sensitif d'un rayon de soleil momentané, qui jette un éclat de couleurs élémentaires ; de cet état elle revient de nouveau à n'être qu'un point lumineux offusqué par les nuages ; alors a lieu la dissolution et la destruction définitive de toute qualité sensitive. Par cette triple contraction de la force vitale, les esprits vitaux qui ont leur demeure dans le cerveau et dans l'empire du nombril, se réunissent et se resserrent dans le cœur, pour s'y éteindre totalement. » Toutes les leçons de Bouddha furent recueillies par ses disciples et réunies dans un grand ouvrage appelé en tibétain le *Ka-Gyour*, et qui ne contient pas moins de cent huit gros volumes, dont chacun est accompagné d'un volume de commentaires. Après son système sur la nature de l'homme, Bouddha développa les principes moraux qui font la base de toute religion. Il déclara à ses disciples que son âme avait déjà pénétré les dix premières lois fondamentales de l'humanité ; et se glorifia d'être le premier des brahmes, et le sage royal par excellence, qui avait passé par d'innombrables incarnations mondaines, et qui par sa propre force était parvenu à approfondir les principes de la foi véritable. La première victoire qu'il remporta sur l'erreur fut la conversion de tous les Parsis, ou adorateurs du feu, qui demeuraient à Bénarès ; après quinze jours entiers de discussion, le chef des Parsis se prosterna devant lui et l'adora ; tous les autres suivirent son exemple.

Cependant Bouddha, continuant à se spiritualiser de plus en plus, remonta dans le passé, et, parcourant en esprit les incarnations précédentes, reconnut que la masse des ossements des corps qu'il avait animés en état de péché dépassait en grandeur le vo-

lume des planètes; que la quantité du sang répandu par les innombrables décapitations qu'il avait subies en punition de ses crimes égalait celle des eaux de l'univers. Confus à la vue de ses fautes passées, il se prit lui-même en horreur. Alors un esprit qui s'était constitué son maître vint lui-même l'instruire d'une manière miraculeuse, et avec des peines infinies. C'était déjà d'après ses conseils que Bouddha avait renoncé à l'empire et au trône; mais lorsqu'il fut arrivé au point de perfection que nous avons déjà signalé, le maître lui dit : *Le disciple doit avoir assez de fermeté pour se sacrifier lui-même. Sans pénitences corporelles, aucune instruction ne peut prendre racine. Sa première pénitence consiste en ce que mille bougies doivent être appliquées à son corps.* Bouddha se soumit à cette rude et cruelle épreuve. Son maître lui communiqua alors les quatre thèses suivantes :

Les trésors peuvent être épuisés.
Ce qui est élevé est exposé à la chute.
Ce qui est réuni peut être dispersé.
Ce qui vit est assujetti à la mort.

Dans un instant Bouddha fut guéri de ses plaies; mais, voulant connaître encore d'autres maximes salutaires, il se soumit à une nouvelle pénitence qui consista en ce qu'il se fit enfoncer un millier de clous dans le dos, pendant qu'il reçut l'instruction suivante :

Tout ce qui est visible doit périr.
Ce qui est créé est assujetti à une fin déplorable.
Toute croyance appartient au royaume du néant.
L'univers n'existe que dans l'imagination.

Il ne recula pas devant une troisième épreuve, et entra dans un four ardent, suivant le conseil de son maître. La flamme s'élevait à neuf toises de hauteur; mais une troupe de mille anges l'abattit sous une pluie de fleurs; il reçut alors cette troisième instruction :

Les guides sur le chemin de la sainteté sont :
La force de la miséricorde établie sur des bases inébranlables,
L'éloignement total de la cruauté,
Une compassion sans bornes envers toutes les créatures,
Une constance imperturbable dans la foi.

La quatrième et dernière épreuve à laquelle le disciple se soumit, était l'offre de faire le sacrifice de son propre corps : le maître lui dit : *Pour que mes doctrines ne soient jamais oubliées, elles doivent être écrites sur ta peau avec un poinçon fait de tes os et trempé dans ton sang.* Il sortit glorieux de cette épreuve, comme des autres, et pendant qu'il souffrait il reçut les maximes fondamentales de toute morale, dans les dix commandements suivants, qui sont le principe fondamental du bouddhisme :

1° Ne pas tuer; 2° ne pas voler; 3° être chaste; 4° ne pas porter un faux témoignage; 5° ne pas mentir; 6° ne pas jurer; 7° éviter toutes paroles impures; 8° être désintéressé; 9° ne pas se venger; 10° n'être pas superstitieux.

Bouddha, ayant répandu sa doctrine dans l'Hindoustan, disait, peu de temps avant sa mort, qui arriva lorsqu'il fut âgé de 80 ans, que cette doctrine existerait pendant 5000 ans; qu'alors il viendrait un autre Homme-Dieu, nommé Maïdari, pour être le précepteur du genre humain. Pendant cette période, sa religion aurait à souffrir des persécutions considérables, et ses sectateurs seraient obligés de quitter l'Inde pour se réfugier dans les plus hautes montagnes du Tibet, qui deviendrait le pays et la résidence de la véritable croyance. De là elle devait se disperser dans le monde entier et parmi tous les peuples. La persécution prédite par lui arriva effectivement dans l'Hindoustan, quelques siècles après la naissance de Jésus-Christ, et les sectateurs de Bouddha, poursuivis à outrance, se sauvèrent dans les montagnes du Nord.

Telle est en substance, d'après les écrivains bouddhistes, la vie de cet illustre législateur, de l'existence duquel il n'est pas permis de douter; et cependant nous n'avons pas encore rendu compte du nom de *Bouddha*, qui est moins un nom propre qu'un titre applicable à plusieurs personnages; en effet il signifie *sage*, *intelligent*. C'est pourquoi la monstrueuse théogonie bouddhique admet plusieurs Bouddhas. Ainsi la durée de l'univers se partage en différentes périodes, subdivisées chacune en vingt *kalpas* ou périodes secondaires. Dans chaque période, la vie des hommes, fixée d'abord à 84,000 ans, subit une décroissance successive d'un an chaque siècle, jusqu'à être réduite à 10 ans; après un siècle d'état stationnaire, la vie augmente graduellement d'un an par cent ans, jusqu'à ce qu'elle ait atteint de nouveau le chiffre de 84,000 ans. Or, dans l'âge actuel, lorsque la vie des hommes fut réduite à 50,000 ans, c'est-à-dire au neuvième kalpa de la période, parut le premier Bouddha; lorsque les hommes ne vécurent plus que 40,000 ans, vint alors le second Bouddha; le troisième se montra quand la vie ne fut plus que de 20,000 ans; le quatrième Bouddha, Gautama, ou le Bouddha de l'âge actuel, apparut lorsque la durée de la vie n'était plus que de cent ans. Le cinquième (*Maïdari*), viendra au dixième kalpa. Il y aura ensuite neuf cent quatre-vingt-quinze Bouddhas, qui se succéderont les uns aux autres, prêcheront la doctrine et sauveront les hommes. Enfin, au vingtième kalpa, le nombre de mille Bouddhas étant accompli, la période actuelle de stabilité sera fermée; mais cette époque fatale n'est pas encore près d'arriver; car sur 336 millions d'années, il nous en reste environ 185 millions à parcourir; or, comme, d'après les bouddhistes, le monde roule dans un cercle perpétuel d'existence et de destruction, il a dû paraître déjà des Bouddhas en nombre incalculable; et voilà comment Bouddha Gautama, arrivé à Bénarès, salue les mille Bouddhas ses prédécesseurs. Au reste, le nombre des Bouddhas est encore infiniment plus grand, si l'on réfléchit que

tous les hommes, les génies, les dieux, les êtres en un mot, quels qu'ils soient, peuvent devenir Bouddhas, et doivent même tendre de tous leurs efforts à parvenir à cet état supérieur, jusqu'à ce qu'enfin ils soient tous comme perdus, engloutis, annihilés pour ainsi dire dans le Bouddha suprême et primitif. *Voy.* encore BOUDDOU, BOUDS, CHAKYA-MOUNI, CHE-KIA, CHI-KIA, FO, GAUTAMA, SOMONA-CODOM, PRAH, etc.

BOUDDHAMARCHIS. Ce mot, qui signifie *purifiés par Bouddha*, est un des noms que l'on donne aux religieux ou ascètes bouddhistes. On les appelle encore *bouddhas* (sectateurs de Bouddha) et *bandhyas* (liés par des vœux). Ils sont divisés communément en quatre classes, savoir : les *srawakas*, ou auditeurs ; les *tchaïlakas*, ou les revêtus ; les *bhikchas*, ou mendiants ; et les *arhats* ou *arhans*, les saints ou vénérables. *Voy.* ces quatre mots.

BOUDDHI, l'intelligence créatrice, dans le système brahmanique ; elle forme une espèce de trinité avec l'*ahankara*, ou la conscience du moi, et le *manas*, ou l'esprit.

BOUDDHISME, système religieux, le plus étrange peut-être de tous ceux qui sont répandus dans le monde. Malgré les travaux des savants de notre époque, il est encore fort difficile d'exposer nettement les dogmes, la métaphysique et les nombreuses formes de ce culte, d'autant plus que, professé dans un grand nombre de contrées différentes, il a dû nécessairement subir des variantes importantes et nombreuses. Donnons-en un exemple. Dans toute religion, rien de plus explicite que la réponse à cette question : Y a-t-il un Dieu? Il en est tout autrement dans le bouddhisme. Les uns reconnaissent une intelligence suprême et unique, qui a primordialement coordonné toutes choses ; les autres lui adjoignent une multitude de divinités secondaires ; d'autres ne reconnaissent que ces dieux inférieurs ; d'autres professent un panthéisme vague, une sorte d'émanation divine circulant parmi l'universalité des êtres ; d'autres individualisent l'Etre divin dans certains personnages vivants ou morts ; d'autres nient toute Divinité ; il en est même qui identifient la Divinité avec le néant, ou du moins l'annihilation ; enfin un grand nombre ont embrassé un scepticisme universel, prétendant que tout ce qui paraît à nos yeux, comme ce qui peut être conçu dans notre esprit, n'est que pure illusion. Même divergence sur les attributs divins, sur l'essence de l'homme, sur son origine et sur sa fin ; à peine sont-ils d'accord sur ce qu'ils appellent les quatre points fondamentaux, qui sont : la douleur, la naissance, l'anéantissement final et la doctrine. Contentons-nous d'exposer sommairement les principaux points sur lesquels on trouve le plus d'accord. — La matière est éternelle ; elle est sujette à des révolutions sans nombre ; le monde que nous habitons, ainsi que cent mille autres mondes qui existent par eux-mêmes, sont sujets à être détruits après un cycle déterminé de myriades et de centuries ; mais ils sont reproduits par une force inconnue, inhérente à la matière elle-même. Nous donnons à l'article COSMOGONIE le système des bouddhistes sur l'origine, la formation et la succession des êtres. Au-dessus de tout plane *Adi-Bouddha* (le Bouddha primitif ou l'intelligence primordiale), être souverainement parfait et intelligent, connu seulement des savants, mais ignoré du commun du peuple, qui s'arrête aux milliers de Bouddhas secondaires proposés à sa vénération. Les uns le considèrent comme immatériel, comme la seule Divinité, la seule cause unique de toutes choses, tandis que d'autres lui associent un principe matériel qui lui est égal et coéternel, et croient que toutes choses ont procédé de l'opération conjointe de ces deux principes. Mais tout en admettant son existence, il en est qui nient sa providence et son autorité : ce n'est pas lui qui peut procurer la félicité ; c'est la seule force des mérites personnels et de la contemplation, qui peut rendre les hommes dignes d'être adorés comme Bouddhas sur terre, et les élever dans le ciel à une participation égale aux attributs et à la félicité du suprême Adi-Bouddha, ou à l'absorption en lui, ou plutôt à l'union avec lui. Les bouddhistes reconnaissent en ce Bouddha deux corps ou deux natures. Le premier de ces deux corps est éternel, immuable, exempt de toute modification, pourvu de toutes les vertus, capable de toutes les actions, souverainement libre. Ce corps mystérieux, c'est la loi ; non pas la loi civile, ni même la loi religieuse, mais l'ensemble des lois naturelles ou des rapports qui lient les effets aux causes, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, ou, pour parler plus exactement, dans l'ordre unique qui constitue l'univers. Cet ordre comprend la naissance des individus, la formation des mondes, la transmigration des âmes, l'effet des erreurs et des vices, de la science et de la vertu. Outre ce corps immuable, cette nature éternelle, Bouddha possède un corps relatif, sujet à la naissance et aux transformations. C'est ce corps que les Bouddhas terrestres revêtent à leur avénement quand ils entrent dans la route de la vie et de la mort pour sauver les êtres vivants, quand ils embrassent l'état religieux, quand ils accomplissent la doctrine, quand ils prêchent la loi, quand ils parviennent au *nirvana*. C'est par lui qu'ils sont en rapport avec les êtres du monde extérieur, qu'ils inondent l'humanité de leur salutaire influence, qu'ils s'accommodent à la mesure de nos esprits. Identique avec la science, qui est la substance même, ce corps illumine le monde de la loi tout entière ; il se manifeste en toute sorte de corps, comme la lumière d'une seule lune se réfléchit à la surface de toutes les eaux. — Outre ce Dieu suprême, ou plutôt de préférence au Dieu suprême, les bouddhistes s'accordent à reconnaître une multitude de divinités subalternes auxquelles est confiée spécialement la direction de l'univers. Le mont Soumerou est leur Olympe ; les flancs de cette montagne sont de cristal, de saphir,

d'or et d'argent. Le Soumérou est partagé en plusieurs étages, habités par des dévas, ou êtres divins de plusieurs degrés. Il donne naissance à un arbre mystérieux dont l'ombrage est favorable aux dieux et dont les fruits leur servent de nourriture. A son quatrième étage commence la série des six cieux superposés, qui constituent ce qu'on nomme le *monde des désirs*, parce que tous les êtres qui l'habitent sont soumis également, quoique sous des formes diverses, aux effets de la concupiscence. Au premier de ces six cieux, en commençant par le bas, habitent quatre dieux qui président aux quatre parties du monde; le second est nommé le *ciel des trente-trois*, parce qu'Indra y fait son séjour avec trente-deux personnages parvenus comme lui, par leurs vertus, de la condition humaine à celle de dévas; le troisième est appelé *ciel de Yama*, parce que le dieu de ce nom y réside avec d'autres êtres semblables à lui; dans le quatrième, appelé *séjour de la joie*, les cinq sens cessent d'exercer leur influence: c'est là que les êtres purifiés, parvenus au degré qui précède immédiatement la perfection absolue, c'est-à-dire au grade de boddhisatwa, viennent habiter en attendant le moment de descendre sur la terre en qualité de Bouddha; au cinquième ciel, appelé *ciel de la conversion*, les désirs, nés des cinq atomes ou principes de sensation, sont convertis en plaisirs purement intellectuels; au sixième, enfin, habite le Seigneur (Iswara), qui aide à la conversion d'autrui, aussi nommé le roi des génies de la mort. Tous les êtres des quatre cieux supérieurs dont nous venons de parler résident non plus sur le mont Soumérou, mais au sein même de la matière éthérée. Notons, en passant, l'amalgame que font les bouddhistes de la mythologie brahmanique avec leur système; toutefois il est bon d'observer qu'on remarque ici de notables différences entre les livres hindous, tibétains, mongols, néwaris, chinois, siamois, etc. — Au-dessus des six cieux du *monde des désirs* commence une seconde série de cieux superposés qui constituent le *monde des formes* ou *des couleurs*, ainsi nommé parce que les êtres qui y habitent, bien que supérieurs en pureté à ceux dont nous venons de parler, sont encore soumis à l'une des conditions de l'existence matérielle, la forme ou la couleur. On compte dix-huit degrés d'étages superposés dans ce monde des formes, et les êtres qui les habitent se distinguent par des degrés correspondants de perfection morale et intellectuelle. On arrive à ces degrés de perfection par quatre procédés de contemplation. Quand on a dépassé le *monde des formes*, on trouve le *monde sans formes*, composé de quatre cieux superposés, dont les habitants se distinguent par des attributs encore plus relevés. Ceux du premier habitent l'éther, ceux du deuxième résident dans la connaissance, ceux du troisième vivent dans l'anéantissement, et ceux du quatrième, au-dessus duquel il n'y a rien, également exempts des conditions de la connaissance localisée et de l'anéantissement, qui n'admet pas de localité, sont désignés par une expression sanscrite qui signifie littéralement *ni pensants ni non-pensants*. C'est ce dernier état qu'on nomme le *nirvana*, but suprême des désirs et des espérances du bouddhiste. Obtenir le nirvana, c'est sortir de l'échelle des êtres et des vicissitudes de l'existence; c'est être totalement affranchi des liens du corps, des migrations successives, je dirai presque de la conscience de soi-même; c'est le quiétisme poussé jusqu'à l'absolu, jusqu'à l'impossible, jusqu'à l'annihilation. — Cependant nous n'avons encore parlé que des degrés divins par lesquels doit passer l'homme méritant pour parvenir au nirvana; mais afin de bien comprendre la gradation des transmigrations, il faut revenir un moment sur nos pas, et considérer les six *voies* dans lesquelles on partage les habitants de l'univers: ce sont, en commençant encore par en bas, 1° les habitants des enfers; 2° les animaux; 3° les *prétahs* ou démons faméliques, qui endurent, pendant des périodes immenses, tous les tourments de la soif et de la faim: ils habitent au fond de la mer, parmi les hommes, dans les forêts, sous la forme humaine ou sous celle d'animaux; 4° les *asouras* ou génies qu'on partage en plusieurs classes: ils vivent au bord de la mer ou au fond de l'Océan, ou dans les escarpements du Souméron. Ces quatre premières classes sont ce qu'on nomme les quatre conditions mauvaises; 5° les hommes; 6° les *dévas* ou dieux: ces dévas, bien que doués d'une grande puissance, de facultés surnaturelles et d'une longévité extraordinaire, sont encore soumis aux vicissitudes de la naissance et de la mort, et à la perte de leurs avantages par le péché; ils habitent, comme nous l'avons vu, le mont Souméron et ses divers étages superposés. A ces six classes d'êtres il faut joindre les *nagas* ou dragons, qui ont une existence équivoque entre les bons et les mauvais génies; les *garondas*, oiseaux merveilleux; les *kinnaras* et beaucoup d'autres êtres plus ou moins parfaits, qui sont, comme tous les précédents, soumis à une métempsycose ascendante ou descendante, suivant leur mérite ou leur démérite. Tous les êtres sans exception doivent donc passer par des transmigrations successives, et paraître tour à tour dans le monde sous toutes les formes que nous venons d'indiquer. Or, parmi ces êtres, il en est un certain nombre qui, à des époques déterminées, s'incarnent sur la terre, sous la forme humaine, en qualité de Bouddhas, pour instruire le genre humain. Le plus célèbre de ces réformateurs est Chakya-Mouni, dont nous avons donné la vie ci-dessus, *voy.* BOUDDHA. C'est lui qui est regardé comme le véritable fondateur de la religion samanéenne ou bouddhique. Il parut, selon le sentiment le plus probable, environ 1000 ans avant notre ère; mais comme tous les véritables Bouddhas n'apparaissent qu'une seule fois pour commencer une nouvelle époque, et s'en remettent ensuite aux boddhisatwas pour achever l'œuvre du salut en

s'incarnant à leur tour, le boddhisatwa de Chakya-Mouni reparaît continuellement dans la personne du Dalaï-Lama, résidant à Hlassa, dans le Tibet, et qui est en même temps le dieu et le pontife de toute la religion. On lui rend les honneurs divins, comme au Bouddha des temps actuels. *Voy.* DALAÏ-LAMA. — Il a un autre boddhisatwa sous sa juridiction, résidant à Techi-Lumbo, dans la même province, et qui porte le nom de Bogdo-Lama. Le sol des régions bouddhiques est hérissé de temples et de couvents ; dans ces temples on remarque presque toujours l'image vénérée de Chakya-Mouni ou des principaux boddhisatwas, accompagnée souvent d'une multitude d'autres Bouddhas, supposés avoir existé précédemment. Une population innombrable est vouée au service des temples ou au culte privé et public de Bouddha. Ces religieux ont reçu des Européens le nom générique de bonzes : ils sont partagés en différentes classes, suivant leur degré de vertu et de mérite ; ils habitent pour la plupart dans des monastères, font des vœux, gardent le célibat et se vouent aux pratiques de la religion et de la pénitence ; un grand nombre ne vit que d'aumônes. Il y a aussi des femmes qui embrassent le même genre de vie, et que nous appelons bonzesses. Les couvents et les vœux monastiques ne sont pas la seule analogie que l'on remarque entre le bouddhisme et le christianisme. Les bouddhistes ont, comme les catholiques, la vénération des reliques, l'usage de la confession, des cloches, de l'eau bénite, du rosaire. Le Dalaï-Lama porte une crosse comme nos évêques ; on remarque même chez eux une espèce de croix symbolique : c'est au point que les premiers voyageurs qui ont pénétré chez ces peuples les ont pris pour des chrétiens dégénérés. Comme les chrétiens, ils ont aussi un décalogue assez semblable à celui de Moïse, on le trouve aux articles BOUDDHA et DÉCALOGUE. — Comme le christianisme, le bouddhisme a aussi ses sectes, fort divergentes en principes et en application de la doctrine : les principales sont celles des *swabhavikas*, des *aichwarikas*, des *yatnikas* et des *karmikas*, qui diffèrent d'opinions sur l'origine du monde, la nature de la cause première, la nature et la destinée de l'âme. Chacune de ces sectes admet plusieurs subdivisions, comprenant diverses théories modifiées des derniers docteurs bouddhistes. *Voir* les quatre mots ci-dessus à leur article respectif.

Nous avons vu, dans l'art. BOUDDHA, que les livres saints forment un corps de 108 volumes in-folio, non compris les commentaires. Si nous en croyons certains ouvrages, la collection totale du *Dharma-Khanda* comprendrait 84,000 livres réputés saints ; ce en quoi le bouddhisme laisserait en arrière toutes les autres religions.

Le bouddhisme peut être considéré comme le protestantisme de la religion brahmanique. Cette réforme, arrivée huit à dix siècles avant Jésus-Christ, et protégée d'abord par quelques princes, s'étendit assez paisiblement : on se disputait, mais c'était en paroles, et devant les rois et les savants ; on en vint plus tard aux actions, et il paraît que la persécution commença 300 ans avant Jésus-Christ. Elle contribua à la dispersion des sectaires, qui se répandirent dans l'île de Ceylan et dans la presqu'île orientale de l'Inde. Ils pénétrèrent dans la Chine, pour la première fois, en l'an 65. Mais l'époque de la plus grande persécution fut, à ce qu'il paraît, vers le IIIe siècle ; elle continua longtemps, les forces étant presque égales des deux côtés, jusqu'à ce que parut le docteur Coumaril Bhatta, antagoniste terrible et cruel des bouddhistes, et prédécesseur du fameux Sankara Atcharya, prédicateur moins sanguinaire, qui a dû vivre vers le IXe siècle. Les bouddhistes furent généralement exterminés dans l'Inde par l'ordre du roi Soudhanwa, et à l'instigation de Coumaril Bhatta. L'ordre fut donné de massacrer enfants et vieillards, depuis le pont de Rama jusqu'aux monts Himalaya. Maintenant le bouddhisme est la religion dominante à Ceylan, à Siam, à Laos, dans l'empire Birman, dans le Tunquin, la Chine, le Tibet, la Mongolie, la Mantchourie, le Nepâl, et dans la plus grande partie des peuplades tatares. C'est, avons-nous dit, le système religieux qui compte le plus de sectateurs : en effet, Malte-Brun et Graberg portent la population bouddhique à 150 millions d'âmes, Balbi à 170, le docteur Paulus à 240, et Alm. de Cassel à 315,977,000. Des données du système bouddhique avaient déjà transpiré en Occident dès les premiers siècles de l'ère chrétienne : on lit le nom de Bouddha dans Clément d'Alexandrie, saint Jérôme et Arrien. Quelques auteurs anciens appellent les bouddhistes *Samanéens;* ce nom n'est autre, en effet, que celui de *Sramana* ou *Samana*, constants, comme s'intitulent encore aujourd'hui les sectateurs de ce grand système.

BOUDDOU, divinité suprême des Singalais, la même que Bouddha. (*Voir* cet article.) Si nous faisons ici un article sur Bouddou, c'est afin de rapporter les particularités du culte qui lui est décerné dans l'île de Ceylan.

Les Singalais le représentent, dans leurs temples, avec une forme colossale ; ses pagodes sont les plus belles, les plus riches et les plus magnifiques. Elles ont la forme d'un colombier carré ; on n'y aperçoit point d'armes, parce que Bouddou aime la paix et la donne. On lui consacre aussi, dans les cours des maisons, de petits temples dans lesquels on place son image et où l'on entretient des lampes et des bougies. On met aussi dans des antres et dans des trous de rochers, de petites statues de Bouddou, en argent en cuivre, en argile ou en pierre. A la nouvelle et à la pleine lune, on va rendre hommage à ces statues et leur porter des offrandes. Ceux qui veulent se distinguer par une dévotion particulière font faire, à leurs frais, des statues de Bouddou, qui, sortant des mains de l'artiste, sont portées en grande cérémonie dans un temple, et consacrées par des offrandes et des sacrifices. Le statuaire est généreuse-

ment récompensé. Il est d'usage que les femmes aillent quêter pour cette divinité : elles portent sur la main une petite statue qui la représente, enveloppée d'un linge blanc, et vont mendier de porte en porte, en disant qu'elles demandent de quoi faire un sacrifice à Bouddou. Il est rare qu'on leur refuse. Les femmes de qualité se dispensent d'aller mendier par elles-mêmes ; elles chargent de cette commission leurs servantes, à qui elles prêtent, pour l'exécuter, leurs plus riches parures. Les aumônes qu'on fait alors consistent en argent, en riz, en huile et en coton.

La grande fête de Bouddou arrive dans le mois de mars ; c'est alors qu'on se rend en foule dans les deux endroits les plus sacrés de l'île. L'un est le pic d'Adam ou de Ram, la plus haute montagne de Ceylan ; on remarque sur son sommet la trace d'un pied gigantesque, que les insulaires prétendent être celle du pied de Bouddou, lorsque celui-ci monta au ciel ; la trace de son autre pied se trouve fort au loin sur le continent, dans l'empire Birman, près de la ville de Miaïday. Avant de gravir la montagne, les pèlerins lavent leur corps et leurs vêtements dans les ruisseaux qui en baignent le pied, afin de purifier leur âme des souillures qu'elle aurait contractées. L'autre lieu sacré est celui où est planté l'arbre Bogaha, sous lequel Bouddou allait souvent s'asseoir, ou plutôt qui poussa de lui-même pour couvrir le dieu de son ombre. C'est un grand mérite que de pouvoir visiter ce saint lieu, et ceux qui ne sont pas en état de s'y transporter, s'en approchent du moins le plus qu'ils peuvent et rendent leurs hommages dans la première pagode qui se rencontre sur leur route, en dirigeant leur intention vers l'arbre merveilleux. Pour la commodité des pèlerins, on construit autour de l'arbre, des cellules, des tentes et des cabanes.

Le culte de Bouddou est du reste un mélange informe de traditions et de rites bizarres. Le bouddhiste croit que tout ce qui existe, dieux, démons, hommes, animaux, vient de l'air, du feu, de l'eau et de la terre, mis en contact avec *Prané* et *Hitta*, la vie et l'intelligence. Un homme peut devenir dieu ; un dieu, démon, homme ou animal, suivant qu'il a mérité ou démérité. La mort n'est qu'un changement de forme ; l'anéantissement total des sens, de l'âme et de la matière, est l'état le plus parfait.

BOUDH. Les Birmans appellent ainsi leurs idoles, qu'ils considèrent comme les substituts de Bouddha ou de la Divinité. Les grandes images de Boudh sont des représentations imparfaites de la figure humaine, assise, les jambes croisées, sur un socle ou un trône ; la paume de la main droite est posée sur le genou du même côté, et la main gauche sur le giron, la paume tournée en l'air. Ces statues sont souvent faites en briques et en mortier, et revêtues d'une feuille d'or. Les Birmans ont des images de Boudh plus petites, qu'ils placent dans des niches pratiquées dans des monuments érigés à la mémoire du célèbre Gautama. Les Boudhs sont à peu près les seuls objets religieux du culte de cette nation. Cinq d'entre eux appartiennent au système actuel du monde, et dans quelques millions d'années nos descendants auront le bonheur de posséder Arimadeya, le dernier Boudh.

BOUDHA, qu'il ne faut pas confondre avec Bouddha, est, chez les Indiens, la planète de Mercure, située à 800,000 lieues de celle de Vénus. Elle donne son nom au mercredi, appelé en sanscrit *boudhavara*. On représente Boudha avec quatre bras : l'une de ses mains bénit ; l'autre porte un disque ; la troisième, une massue, et la quatrième, un cimeterre. Il est monté sur un lion ; son air est paisible et ses vêtements sont jaunes. On le dit fils de Soma, la lune mâle, et de Tara, femme de Vrihaspati. D'autres prétendent qu'il reçut le jour de Rohini, épouse légitime de Soma. Du nom de son père il est encore appelé Somya. Celui qui est né sous cette planète aura une excellente femme.

BOUDS, nom du Bouddha indien, chez les Japonais. On sait qu'il y a, dans le Japon, trois systèmes religieux : celui de *Sin-to*, celui de *Bouds-do* et celui de *Souc-do*. Pour celui de *Bouds-do*, il faut consulter ce que nous avons dit plus haut de Bouddha et du bouddhisme. Néanmoins nous ajouterons ici ce que cette religion offre de particulier dans le Japon.

Né dans l'Inde longtemps avant l'ère chrétienne, le bouddhisme alla bientôt se propageant dans toute l'Asie centrale, d'où il pénétra dans la Chine et dans la Corée. De cette dernière contrée il passa dans l'archipel Japonais l'an 552 de Jésus-Christ. Les annales du pays racontent qu'un prince coréen envoya cette année-là au daïri Kin-meï-ten-o un ambassadeur porteur d'une image de Chakya Bouddha, et des livres classiques de sa religion. « Essayez de ce rite nouveau, dit l'un des ministres du daïri. — Non, répliqua l'autre ministre ; car notre royaume a déjà beaucoup de dieux à adorer, et si nous adressons notre culte à ceux des pays étrangers, les nôtres seront mécontents. » On prit un terme moyen : on ne se déclara ni pour ni contre les doctrines bouddhiques ; mais bientôt elles prévalurent, pénétrèrent d'abord dans le palais des grands, et de là se répandirent rapidement dans la multitude, qui préférait ces pompeuses et sombres pratiques au rite simple et austère du culte de Sin-to. L'engouement, devenu contagieux, provoqua des conversions innombrables ; non-seulement on demanda des prêtres bouddhistes à la Chine et à la Corée, mais une foule de Japonais allèrent dans les monastères du continent étudier la nouvelle croyance pour venir ensuite la prêcher dans leur pays natal. La chose en vint au point que plusieurs daïris, issus des dieux du Sin-to, suivirent secrètement la loi bouddhique, et que des princes de leur famille se rasèrent la tête et se firent bonzes. Enfin, l'an 805, le cinquantième daïri reçut le baptême complet ; il entra dans le lieu sombre où le mystère devait s'accomplir, reçut sur la tête l'eau consacrée

comme les autres néophytes, plaça dans le palais impérial des images bouddhiques, et se fit expliquer les livres canoniques de cette foi. Le bouddhisme étant devenu ainsi le culte dominant et populaire, les empereurs le firent reconnaître comme la religion de l'Etat. Bien plus, les Sintoïstes eux-mêmes en adoptèrent des pratiques, et maintenant les deux cultes sont à peu près confondus aux yeux du vulgaire.

Les dogmes principaux des Japonais sont, 1° que tous les êtres animés, tant les hommes que les bêtes, ont une âme immortelle, et que la seule différence qui existe entre ces âmes consiste dans les corps qu'ils occupent; 2° que ces âmes sont susceptibles de récompenses et de châtiments après cette vie; 3° qu'il y a différents degrés de béatitude et de damnation; 4° que les âmes des méchants vont habiter le corps des animaux pendant un certain temps, à l'expiration duquel elles sont purifiées et reviennent habiter des corps humains; 5° enfin, et c'est là le point caractéristique de la doctrine bouddhique, que l'âme, après un certain nombre de transmigrations successives, retombera dans le néant final, ce qui est pour le bouddhiste la félicité suprême. C'est sans doute pour hâter ce moment si désiré, que l'on voit dans le Japon tant de suicides exécutés par un motif religieux.

BOUGIES (FÊTE DES). Cette fête a lieu tous les ans, chez les Druzes, à une époque déterminée. Les akals et les akalehs, c'est-à-dire les docteurs ou initiés des deux sexes, se réunissent dans le lieu désigné pour leurs assemblées. Le plus âgé des akals se place dans le coin d'honneur de la salle, et fait à haute voix, et à la clarté de plusieurs bougies, une lecture qui a rapport au but de la réunion. La lecture terminée, il éteint les bougies; alors chaque akal s'empare d'une akaleh, et les enfants qui naissent de cet acte religieux sont considérés comme prédestinés.

BOU-KOUO-SI-SIU, c'est-à-dire *les gens de Bou-Kouo*, secte du Japon, qui tire son nom du temple de Bou-Kouo, qui est spécialement affecté à son culte. Ils conviennent d'ailleurs dans la plupart des articles de leur croyance avec la secte de Monte-Siou.

BOULIANUS, dieu adoré autrefois à Nantes. Il paraît, par une inscription trouvée en 1592, que les peuples de l'Armorique s'y rendaient trois fois l'an, pour lui adresser leurs hommages. Le temple de cette idole fut détruit en vertu des édits de Constantin. Quelques-uns conjecturent que ce mot est formé de *Baal* et de *Janus*, ce qui est peu probable; Boulianus est le même que *Bélénus* ou *Bélinus* adoré dans toutes les Gaules.

BOULINDA-SILENDA, divinité locale des Khonds, tribu de l'Orissa dans les Indes, sur laquelle on manque de détails.

BOUNDEHESCH, livre sacré des Perses, suivant lequel l'éternité est le principe d'Ormuzd et d'Ahriman, qui produisent, l'un le bien, et l'autre le mal. Il y eut deux mondes, un monde pur et un monde impur. Ahriman rompit l'ordre général. Il y eut un combat; Ahriman fut vaincu. Ormuzd créa un bœuf nommé *Aboudad*, et un homme du nom de *Kahoumors*. Ormuzd avait formé auparavant une goutte d'eau appelée l'*eau de santé*, et une autre goutte appelée l'*eau de vie*; il en répandit sur Kahoumors, qui parut tout à coup avec la beauté, la fraîcheur et la force d'un jeune homme de quinze ans. Il mourut après trente ans, et une semence tomba de ses reins sur la terre, et resta dans le sein de la terre pendant quarante ans, au bout desquels elle produisit deux arbres qui prirent la forme humaine et devinrent un homme et une femme; leurs noms étaient Meschi et Meschianeh. Ahriman vint sur la terre, sous la forme d'un serpent, et les séduisit. Alors ils se couvrirent de vêtements noirs et se nourrirent du fruit que le diable leur présenta. De Meschi et de Meschianeh naquirent deux couples de mâles et de femelles, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une colonie passât l'Euphrate sur le dos du bœuf Staresouk. Ce livre est terminé par le récit d'un événement qui doit précéder et suivre la résurrection. A l'époque de cette grande catastrophe, la mère sera séparée du père, le frère de la sœur, l'ami de l'ami; le juste pleurera sur le réprouvé, et le réprouvé sur lui-même. Alors la comète Goultchar, se trouvant dans sa révolution au-dessous de la lune, tombera sur la terre; la terre frappée tremblera comme l'agneau devant le loup; le feu fera couler les montagnes comme l'eau des rivières; les hommes passeront à travers ces flots embrasés et seront purifiés: le juste n'en sera qu'effleuré, le méchant en éprouvera toute la fureur; mais son tourment finira, et il obtiendra la pureté et le bonheur.

BOURDON. 1° Grosse cloche que l'on voit dans les clochers de quelques grandes églises, et qui ne sert que dans des occasions solennelles; tel est le bourdon de Notre-Dame de Paris, qui pèse trente-deux milliers. Il fut fondu en 1685; son battant seul pèse neuf cent soixante-seize livres. Il n'est sonné que dans les grandes occasions.

2° On donne aussi le nom de *bourdon* au bâton du pèlerin. Ce bâton est long, fait au tour, surmonté d'une pomme de bois à sa partie supérieure; il se termine en bas par un fer pointu. Les pèlerins ont coutume de faire bénir leur bourdon avant de se mettre en voyage.

BOURE. *Voy.* BURE.

BOURIGNONISTES, disciples d'Antoinette Bourignon, célèbre visionnaire, qui naquit à Lille le 13 janvier 1616. Sa laideur extraordinaire, la vue des chagrins que causait à sa mère l'humeur de son mari, et la lecture des livres de piété qui enflammaient son imagination, la dégoûtèrent tellement du mariage, qu'elle s'enfuit de la maison paternelle le jour même destiné à ses noces, et se mit à courir les champs déguisée en ermite. Elle entra ensuite dans le couvent de Saint-Symphorien, où elle répandit ses opinions, attira à elle quelques religieuses, et

se vit à la tête d'un parti. Ayant formé le projet de fuir avec ses prosélytes, le complot fut découvert par le directeur du couvent, et elle fut chassée de la ville; alors elle se mit à parcourir le pays, et, après avoir recueilli l'héritage de son père, elle fut nommée supérieure de l'hospice de Notre-Dame-des-sept-Plaies, à Lille. Là, ses visions recommencèrent, et elle crut ne voir autour d'elle que des sorciers et des mauvais esprits. Elle n'échappa pas elle-même à l'accusation de sorcellerie; mais, mandée devant les magistrats de Lille, elle leur répondit convenablement. Elle partit alors pour Gand et parcourut la Flandre, le Brabant, la Hollande, et s'arrêta enfin à Amsterdam. Ce fut pendant ces courses vagabondes qu'elle *enfanta* spirituellement M. de Cort, supérieur des prêtres de l'Oratoire, et cet enfantement, dit-elle, fut accompagné de tranchées entièrement semblables à celles qu'éprouvent les femmes qui accouchent. Poursuivie souvent, elle fut contrainte, pendant presque toute sa vie, de courir de ville en ville, de province en province, et mourut le 30 octobre 1680. Les ouvrages d'Antoinette Bourignon composent vingt-deux gros volumes d'une insupportable diffusion, et remplis d'une multitude de rêveries, mêlées toutefois à certaines vérités. On y trouve des reproches plus ou moins fondés qu'elle adresse au clergé des diverses communions chrétiennes. Elle regardait la philosophie de Descartes comme la pire de toutes les hérésies qui eussent jamais existé dans le monde. Elle prétendait que la vraie Eglise était éteinte et qu'il fallait renoncer aux exercices liturgiques de la religion. Elle se croyait appelée, par une mission extraordinaire et par des révélations immédiates, à réformer l'esprit de la religion et le culte. Elle n'a peut-être avancé, dit Bayle, rien de plus étrange que ce qui regarde l'homme. *Les hommes*, dit-elle, *croient avoir été créés de Dieu comme ils se trouvent à présent, quoique cela ne soit pas véritable, puisque le péché a défiguré en eux l'œuvre de Dieu; et, au lieu d'hommes qu'ils devaient être, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissants à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres et les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre et avec douleurs et misères.* Les sectateurs de cette femme singulière jetèrent peu d'éclat après elle, et ne tardèrent pas à disparaître.

BOURKHAN est, en mogol, l'équivalent de Bouddha en sanscrit. Le suprême Bourkhan est Chakya-Mouni, le Bouddha des temps modernes. Par suite, ce mot s'emploie souvent pour spécifier la Divinité en général. Les Kalmouks et les Bourettes appellent ainsi les dieux tant bons que mauvais. Les premiers sont représentés avec une figure gracieuse et riante; on donne aux autres une bouche horrible, des yeux menaçants et hideux. Ils sont ordinairement assis sur des nattes, surtout les Bourkhans bienfaisants, et portent un sceptre d'une main et une clochette de l'autre. La plupart des idoles sont de cuivre creux, fondu et fortement doré au feu. Quelquefois elles ont jusqu'à seize pieds de hauteur, rarement elles sont au-dessous de quatre pieds. Elles sont posées sur des piédestaux creux, renfermant chacun un petit cylindre, fait avec les cendres du Bourkhan que l'on adore, ou du moins une inscription tibétaine ou tongoute; mais jamais on ne doit porter les mains sur cette inscription ou sur ce cylindre. Le piédestal est fermé avec soin par un plan de cuivre luté. Si ce plan a été levé, les Kalmouks ne regardent plus le piédestal comme saint et pur. Les principaux Bourkhans des Kalmouks sont *Dchakdchamouni*, *Ærlik-Khan*, *Maïdari*, *Mansouchari*, *Yaman-Dagos*, *Okin-Tenghéri*, *Tsagaan-Dara-Ekhé*, *Nojon-Dara-Ekhé*, *Nidouber*, *Usukchi*.

BOURNÉANS ou DESTRUCTIONNISTES, partisans du système de Samuel Bourne, de Birmingham, mort en 1796, qui soutenait que la punition infligée aux méchants dans l'autre vie serait d'être détruits. Avant lui, le docteur Watt avait avancé que les enfants des pervers mourant en bas âge étaient anéantis. Les Bournéans sont opposés aux universalistes, qui prétendent que tous les hommes seront sauvés; ils nient cependant l'éternité des peines, et embrassent ainsi un système mitoyen. La punition des méchants est appelée, dans l'Ecriture sainte, la *mort éternelle*. Cette expression, disent-ils, annonce un anéantissement final, car aucune loi ne peut infliger la mort pour un temps limité; cette punition, d'ailleurs, ne peut avoir la correction pour but. Toutefois ils repoussent l'emploi du mot *annihilation*, sous prétexte qu'il ne se trouve pas dans la Bible.

BOURSE, espèce de boîte plate et carrée, formée de deux cartons joints par un bout et ouverts par l'autre, dont se servent les prêtres dans l'Eglise catholique pour renfermer le corporal, et quelquefois pour porter le saint sacrement.

BOURSIER. On appelait ainsi, en quelques diocèses, celui qui était chargé de distribuer aux chanoines le pain, le vin et l'argent, en raison de leur assistance au chœur. Plus communément il portait le nom de *cellérier*.

BOUS, gâteaux que, suivant Pausanias, les Athéniens du temps de Cécrops offraient à Jupiter Céleste.

BOUSCHIN-NOUNAL, première fête que les Wotiaks, peuplade asiatique soumise à la Russie, célèbrent en commun après la moisson, et lorsque les travaux de la campagne sont finis. Ils se rassemblent à cet effet dans le kéremet ou lieu sacré du village, pour y faire des sacrifices publics, dans lesquels on immole ordinairement un cheval, et de préférence un alezan. Ils ne s'en tiennent cependant pas à cette seule couleur; mais ils évitent avec soin de prendre un cheval noir. On immole aussi

d'autres animaux, dans l'ordre suivant : d'abord un canard, puis une oie, un mouton, ensuite un taureau, et enfin le cheval. C'est un adjudant du toua (prêtre) qui s'acquitte de cette fonction, et qui prépare la chair des victimes pour le repas. On ramasse le sang et la graisse de ces animaux, on en remplit le sac de leur estomac, et on les brûle avec la plus grande partie des os. On pend à l'un des sapins, qui croissent dans le kéremet, les têtes du taureau et du mouton, ainsi que le squelette du cheval. On emporte les peaux qu'il est permis de vendre. Pendant le sacrifice, l'assemblée récite des prières, et chacun des assistants a la face tournée vers le midi.

BOUSE DE VACHE. La vache est pour les Hindous un animal si saint, qu'ils vénèrent même ses excréments. Souvent ils en enduisent les murs de leurs maisons, et cet acte de piété a au moins cet heureux résultat, qu'il en éloigne les insectes et les reptiles. Bien plus, c'est une œuvre méritoire, en sortant du bain, de tremper son doigt dans la bouse de vache et de s'en appliquer au front ou en d'autres endroits apparents du corps. Il en est même qui par dévotion en mêlent à leurs aliments.

BOUSSOLE. Les matelots chinois l'invoquent comme une divinité, et lui offrent en sacrifice des parfums, du riz et des viandes.

BOUT, dénomination des idoles, chez les Tunquinois ; ce nom vient de l'indien *Bouddha*, mais le peuple le donne indifféremment à toutes les représentations de la Divinité. On appelle aussi ces statues *Tuong-Bout*.

BOUTA-GOUIBALOU, dieu subalterne adoré dans l'archipel Viti.

BOUTO, divinité égyptienne du premier rang ; elle était antérieure et même supérieure aux trois kamephis (Knef, Phtha et Phré), dont la réunion forme la trinité des démiurges ou créateurs. Bouto représente l'éternité, la nuit primordiale, qui précéda le débrouillement du chaos, et encore l'eau ou l'humidité primitive, le limon du Nil, la matière fécondée ou propre à être fécondée, la mère de toutes choses. Elle devint ensuite la nourrice d'Haroéri. Tandis que Typhon multiplie les piéges autour du bienfaisant Osiris, le tue, le mutile, profane sa tombe et persécute sa famille, Isis confie son jeune fils à Bouto ; celle-ci le cache et le nourrit dans une île flottante, auprès de la ville égyptienne qui porte son nom. Comme déesse de la nuit, la musaraigne lui était consacrée, parce que ce petit animal était censé aveugle. Les Grecs ont transformé Bouto en Latone

BRABEUTES (*Arbitres*). C'étaient, chez les Grecs, les juges des jeux Olympiques et autres solennités sacrées. Cet office était si honorable, qu'il était rempli par la noblesse la plus distinguée de la Grèce ; les rois eux-mêmes ne dédaignaient pas de l'exercer. Les Brabeutes paraissaient dans les jeux avec des habits de pourpre, une couronne sur la tête, une baguette à la main ; ils siégeaient dans un lieu appelé *Pléthrion*, qui avait les priviléges d'un sanctuaire. C'était à eux à décider de la victoire et à couronner le vainqueur. Le nombre des Brabeutes n'était pas fixé : ils étaient tantôt sept, tantôt neuf, tantôt douze. On a même des exemples qui témoignent que cette magistrature était parfois dévolue à une seule personne.

BRACHITES, hérétiques qui s'élevèrent dans le IIIe siècle, et qui étaient une branche des manichéens et des gnostiques.

BRACHMANES. Ce mot est la transcription que les anciens nous ont transmise du nom des *brahmanes*, appelés aussi moins correctement *brames*, *bramins* et *bramines*. Nous allons seulement rappeler sous ce titre ce que les Grecs et les Latins rapportent sur cette caste célèbre. Ils la considéraient comme une secte philosophique qui avait son noviciat et ses épreuves. Quand les parents avaient voué à cet ordre le fruit de leur union dès avant sa naissance, dans l'hypothèse que ce serait un mâle, quelques-uns de ces philosophes rendaient à la mère de fréquentes visites pour l'exhorter à garder la chasteté. Il était défendu au jeune brachmane de manger de rien qui eût vie. La continence lui était recommandée, et même il ne pouvait se marier qu'après un noviciat de trente-sept ans, qu'il passait dans une extrême frugalité et dans une vie dure et pénible ; les herbes et les racines faisaient sa nourriture, il couchait sur des peaux, rien ne le garantissait des injures de l'air. Il devait écouter ses maîtres non-seulement sans parler, mais même en s'abstenant de tousser, de cracher, d'éternuer. Au bout de ce long noviciat il pouvait se relâcher de ses austérités ; il lui était permis alors de jouir des plaisirs de la vie, de se marier, de posséder de l'or et de l'argent. Les brachmanes cachaient aux femmes les mystères de leur secte. Leur dogme principal était la métempsycose ; c'est pourquoi ils s'abstenaient de manger la chair des animaux. Ils appelaient cette vie la conception de l'homme, et le jour de la mort du sage, celui de sa naissance. Ils croyaient la providence, la création de l'univers, sa corruption et sa destruction. Ils estimaient que l'eau avait été le premier principe des êtres créés : philosophie ancienne que Thalès publia dans la Grèce. Outre les quatre éléments, ils en admettaient un cinquième, comprenant le ciel et les astres. Enfin ils professaient l'immortalité de l'âme, ainsi que les peines et les récompenses futures. Clitarque distingue trois différentes espèces de brachmanes : les premiers, appelés *garmanes*, vivaient retirés sur les montagnes et dans les forêts, vêtus d'écorces d'arbre ou de peaux de bêtes, vaquaient à la prière, cherchaient dans les plantes les moyens de guérir les maladies, et s'adonnaient à la magie. Les seconds faisaient profession de ne rougir de rien. Ils allaient absolument nus, et prétendaient avoir tellement dompté la nature, qu'aucun objet n'était capable de les émouvoir ; ce sont

ceux que les anciens appelaient *gymnosophistes*. Des femmes même ne craignaient pas d'entrer dans cette secte cynique, et de se montrer au milieu des hommes, dans un état complet de nudité. Enfin les troisièmes menaient une vie plus raisonnable et plus décente; ils habitaient les villes et les villages. — La plupart de ces particularités se retrouvent encore chez les brahmanes modernes; toutefois il paraît à peu près certain que les anciens se sont trompés en supposant qu'il était libre à chacun d'entrer dans cet ordre ou d'y faire admettre ses enfants. Il y a toute probabilité qu'autrefois comme aujourd'hui on naissait brachmane; ce n'était donc pas une secte philosophique, mais une tribu ou une caste, comme on est convenu de l'appeler, qui se perpétuait uniquement par voie de génération. Mais les anciens paraissent avoir confondu avec les brachmanes certains ordres de dévots qui, autrefois comme actuellement, ont pu être embrassés par des gens sortis de différentes tribus. — Philostrate dit qu'Apollonius de Tyane remarqua que les brachmanes ne marchaient sur le gazon qu'avec de grandes précautions et le plus légèrement qu'il leur était possible, attribuant à l'herbe une certaine vie qu'ils craignaient de détruire en la foulant. On trouve encore de nos jours, dans les Indes, de ces consciences méticuleuses, mais leurs scrupules viennent plutôt de la crainte d'écraser les insectes ou autres petits animaux cachés dans le gazon. Nous voyons aussi dans la vie d'Alexandre le Grand qu'il y avait déjà de ces pénitents, connus aujourd'hui sous le nom de *faquirs;* deux d'entre eux se présentèrent à ce prince, et pour lui donner des exemples de patience et de modération, l'un des deux, qui était fort vieux, s'étendit à terre sur le dos, et resta ainsi pendant plusieurs jours exposé nu aux rayons du soleil et aux fraîcheurs de la nuit; l'autre, se posant sur un pied, tint dans ses deux mains, élevées au-dessus de sa tête, une lourde pièce de bois. *Voy.* BRAHMANES et FAQUIRS.

BRAGA ou BRAGHÉ, dieu de la sagesse, de l'éloquence et de la poésie, chez les anciens Scandinaves, qui avaient donné son nom à ce dernier art et aux poëtes qui s'y distinguaient. Dans les festins, après avoir bu la coupe d'Odin et celle de Niord, on terminait souvent par vider le *bragorbott*, ou la coupe en l'honneur de Braga. L'épouse de ce dieu se nommait *Iduna*.

BRAHHI. C'est la cinquième des huit déesses gardiennes des villes du Népâl. Elle est représentée assise sur un taureau noir.

BRAHMA ou BRAHM, l'Etre suprême chez les Hindous, principe et essence du monde, source divine et unique de laquelle sortent tous les êtres et à laquelle ils retournent. Ce mot, d'après les lexicographes hindous, vient de la racine *vrih*, s'accroître; d'autres prétendent qu'il signifie *ce qui est grand*. On l'appelle encore *Sat*, la Vérité, la suprême Essence; *Parabrahma*, le premier, le souverain Etre; *Aryaka*, l'Invisible; *Nirkalpa*, l'Incréé; *Swayambhou*, celui qui existe par soi-même, etc. Cet Etre infini n'apparaît jamais dans le cercle des fables; on ne connaît point de mythe de lui; on ne le représente par aucune figure; sa gloire, disent les Védas, est si grande, qu'il n'en saurait exister aucune image. C'est pourquoi plusieurs savants ont pensé, non sans raison, que le monothéisme a été la religion primitive de l'Inde. Le docte Colebrooke, vieilli dans l'étude de la philosophie hindoue, dit que le monothéisme est nettement formulé dans la doctrine des Védas, quoiqu'il ne soit pas exactement distingué du polythéisme; mais qu'il se manifeste de plus en plus dans les écrits postérieurs de la nation. L'ancien code de Manou dit expressément que les Védas n'enseignent qu'un seul Dieu, comme maître suprême de tous les dieux et des hommes, et qui devrait être reconnu et adoré dans chaque être. Les fragments des Védas publiés jusqu'à ce jour définissent Dieu, un Etre immatériel, invisible, au-dessus de toute représentation, dont l'éternité, l'omnipotence, l'omniscience et l'omniprésence éclatent dans ses ouvrages; qui est la lumière divine et incomparable, dont tout provient et à qui tout retourne. C'est aussi ce que le célèbre brahmane Ram-Mohan Raé s'est efforcé de prouver dans un opuscule récent. Alors il serait arrivé dans l'Hindoustan ce qui a eu lieu chez un grand nombre de peuples anciens, que les attributs de Dieu ont été peu à peu allégorisés, puis personnifiés, puis enfin abusivement admis et vénérés comme des divinités distinctes, qui souvent ont fait perdre de vue à leurs adorateurs l'idée du seul vrai Dieu.

BRAHMA (qu'il ne faut pas confondre avec le mot précédent dont il se distingue par un *â* long) est le nom de la première personne de la *trimourti* ou triade hindoue. Ce mot est écrit avec une orthographe très-variée, par les écrivains tant hindous qu'européens; ainsi on trouve : *Brama*, *Bramma*, *Brahman*, *Bruma*, *Brouma*, *Bourmah*, *Birmah*, *Birm*, *Brehm*, etc. — On sait qu'à la tête du panthéon indien plane une triade suprême, inférieure à l'Etre suprême, à laquelle celui-ci a remis le soin et le gouvernement du monde; cette triade est composée de *Brahmâ*, le pouvoir créateur, *Vichnou*, le pouvoir conservateur, et *Siva*, le pouvoir destructeur et régénérateur. (*Voy.* l'article BRAHMANISME.) Ici nous n'avons à nous occuper que du premier.

Lorsque l'Etre souverain résolut de produire tous les êtres de sa substance divine, il créa d'abord l'eau par sa pensée, et y déposa un germe qui devint un œuf brillant comme l'or; ce fut dans cet œuf que se développa Brahmâ, couché sur une fleur de lotus; cet être merveilleux, promenant autour de lui les yeux de ses quatre têtes, n'aperçut qu'une incommensurable étendue d'eau enveloppée de ténèbres épaisses. Saisi d'éton-

nement, il s'absorbait dans la contemplation de lui-même, lorsqu'une voix, résonnant dans l'immensité, lui dit à l'oreille : *Brahmâ, adresse tes prières à l'Eternel.* Brahmâ obéit et aussitôt la divinité lui apparaît sous une forme humaine avec mille têtes. Le futur créateur passa alors une année divine (c'est à-dire un trillion, 576 billions et 8 millions d'années) à adorer Dieu, à contempler ses perfections et ses formes, dans lesquelles il voyait toutes les variétés infinies du monde terrestre comme ensevelies dans un profond sommeil. Au bout de ce laps de temps, revêtu du pouvoir suprême, il procéda à la création. Il commença par diviser l'œuf en deux parts, dont il forma le ciel et la terre, entre lesquels il plaça le vide ou l'atmosphère, c'est ce que l'on appelle les trois mondes. Ou bien, suivant une autre division, il créa les sept *swargas* ou cieux, les sept *patalas* ou enfers, et au milieu des uns et des autres il plaça la terre.

Après avoir ainsi préparé ces quinze régions pour servir de résidence aux différents ordres de créatures, il commença à produire des êtres animés et donna naissance aux neuf premiers *richis*, entre lesquels Narada joue un assez grand rôle ; car son caractère malin et caustique jette continuellement le désordre et la division parmi les dieux eux-mêmes. Mais les richis s'étant voués exclusivement à la dévotion, et s'occupant fort peu de la reproduction des êtres, Brahmâ se vit contraint, pour peupler les régions célestes et infernales, d'engendrer cent fils et cent filles ; mais comme ces êtres étaient des *dévatas*, la terre demeurait toujours déserte. Pour lui donner des habitants, il créa enfin de sa bouche un homme appelé *Brahman ;* il lui remit les Védas qu'il avait déjà composés, en lui ordonnant de les enseigner aux dévatas et aux hommes. Mais ce Brahman s'étant plaint à son créateur du souci et de la terreur que lui occasionnaient les bêtes sauvages dont les forêts étaient remplies, et qui l'empêchaient de se livrer à ses œuvres de dévotion, Brahmâ tira de son bras droit un second fils, nommé *Kchatriya*, et lui donna une femme tirée de son bras gauche. Mais pendant que ce dernier veillait jour et nuit à la sûreté de son frère, il ne pouvait se procurer de la nourriture ; le dieu leur donna donc un frère, qu'il produisit de sa cuisse droite, et le maria à une femme qui prit naissance de sa cuisse gauche ; ce troisième fils s'appelle *Vaisya*, qui eut en partage l'agriculture et le commerce. Enfin, pour servir les trois premiers, Brahmâ créa de son pied droit *Soudra*, chargé de remplir, avec sa femme, tirée du pied gauche du dieu, toutes les fonctions de la domesticité. Quant à l'aîné, comme il était né sans avoir de compagne, Brahmâ lui donna une femme prise de la classe des *daityas* ou démons. Telle est l'origine prétendue des quatre classes qui subsistent encore dans l'Inde.

Malgré son rôle de créateur, Brahmâ n'est cependant pas l'objet d'un culte spécial de la part des Hindous. Le vaste empire de l'Hindoustan est couvert de temples élevés à Vichnou et à Siva, mais on n'en voit pas un seul érigé à Brahmâ. Les Hindous ne sont pas d'accord sur la cause de cette espèce de proscription : les uns l'attribuent à l'union incestueuse de ce dieu avec Saraswati, sa fille ; les autres à la malédiction que lança contre lui un saint pénitent accueilli par lui avec irrévérence ; d'autres enfin à l'orgueil qui le porta à se considérer comme le plus excellent des êtres, ce qui lui attira la disgrâce du Tout-Puissant, qui le précipita, avec son paradis, au-dessous des régions infernales. Pour mériter son pardon, Brahmâ fit une rigoureuse pénitence d'un million d'années, pendant lesquelles il se tint sur une seule jambe ; mais le Très-Haut l'obligea, pour rentrer en grâce, de passer par quatre régénérations ou incarnations sur la terre, une fois dans chacun des quatre âges.

Dans le *Satya-Youga* ou premier âge, il se régénéra dans le corps d'un corbeau, et acquit une grande célébrité sous cette forme, non-seulement comme auteur du *Markandeya-Pourana*, mais encore par les lumières et l'expérience qu'il dut à son immense longévité ; car ayant été le témoin de tous les événements des trois premiers âges, il fut seul capable de décider laquelle des trois guerres avait eu le plus d'importance, et avait donné lieu à de plus grands exploits.

Ce fut dans le *Trita-Youga* ou second âge qu'il s'incarna dans la tribu des Tchandalas, la dernière de la caste des Soudras. Sous le nom de *Valmiki*, il mena d'abord une vie désordonnée, jusqu'à s'associer à des brigands ; mais après douze ans de mortifications et de pénitence, il reçut des lumières surnaturelles, à l'aide desquelles il s'occupa à diriger les hommes et à les éclairer sur leurs devoirs. Il composa le fameux poëme épique appelé *Ramayâna*, et est regardé comme l'inventeur du distique héroïque des Indiens, connu sous le nom de *Sloka*.

Dans le *Dwapara-Youga* ou troisième âge, Brahmâ se régénéra en *Vyasa-Déva ;* et sous cette forme il fut l'auteur des autres livres sacrés des Hindous, tels que le *Mahabharata*, les *Pouranas* le *Védanta*, etc. Toutefois il y a des Indiens qui regardent Vyasa-Déva et Valmiki comme des incarnations de Vichnou.

Enfin, dans le *Kali-Youga* ou quatrième âge, il naquit sous la forme d'un brahmane nommé *Kalidasa*, poëte distingué, qui vivait à la cour de Vikramaditya, roi d'Ayodhya, cinquante-six ans avant notre ère. Comme tel il restaura tous les livres historiques et théologiques qui avaient été perdus, et composa plusieurs poëmes épiques et dramatiques, entre autres le *Raghouvansa*.

Nous avons vu plus haut que Brahmâ a quatre têtes ; il paraît même qu'autrefois il en eut une cinquième ; mais cette dernière lui fut coupée par Siva, indigné de la conduite plus que légère de son confrère en divinité.

Telles sont en abrégé les principales actions de Brahmâ, qui paraît assez peu respecté par une certaine classe d'Indiens, sans

doute en haine de la domination qu'exercent sur eux les brahmanes, en se targuant de leur extraction de la bouche du dieu. Ce dieu est peu flatté dans les renseignements détaillés que feu M. Polier reçut de la bouche de l'Indien *Rama-Tchandra;* mais il est bon d'observer que ce dernier était un *Kchatriya.* Les plus sensés rejettent toutes ces fables absurdes, et se contentent de voir, dans Brahmâ, la personnification du pouvoir créateur.

Remarquons, en terminant, l'analogie de nom entre *Brahmâ* et *Abraham* (en hébreu אברהם *Abrham*). Ce dernier épousa sa nièce, nommée *Sara*, c'est-à-dire *madame*, et le *dévata* hindou se maria à sa fille, appelée *Sara-Swati*, c'est-à-dire, mot à mot, *madame Sara*.

BRAHMALOKA, ciel ou paradis de Brahmâ. Les seuls brahmanes vertueux ont le droit d'y entrer, l'accès en étant interdit à tous les membres des autres castes; on l'appelle encore *Satya-Loka* (lieu de la vérité).

BRAHMAN. D'après le système des Banians, *Brahman*, fils aîné de Pourous, le premier homme, avait reçu du Créateur un livre où étaient consignés les lois de Dieu, les devoirs des hommes, les mystères et les rites de la religion. Sa piété, son savoir, son commerce avec le Tout-Puissant, qui souvent se communiquait à lui, lui avait attiré le respect de ses frères, bien plus encore que son droit d'aînesse.

Lorsqu'il fut devenu grand, Dieu lui commanda de quitter sa patrie et de s'acheminer vers l'Orient, tandis que chacun de ses trois frères se dirigerait vers une des autres parties de l'univers, afin de peupler la terre. Le lendemain du jour où il avait reçu cet ordre, ayant aperçu le soleil se lever au-dessus des montagnes, il prit avec lui son livre, et se mit en marche de ce côté-là. Arrivé en présence d'une haute montagne, il se trouva dans une riante vallée, au milieu de laquelle coulait un ruisseau, où se désaltérait une femme, aux cheveux noirs, au teint olivâtre, à la taille moyenne et bien prise, au regard doux et modeste, conforme par conséquent au caractère mélancolique de notre voyageur; comme lui aussi elle était nue, mais, innocents l'un et l'autre, ils n'en concevaient point de honte. Cependant, surpris tous deux à l'aspect d'un être dont ils ne soupçonnaient pas l'existence, ils demeurèrent longtemps immobiles sans oser s'adresser la parole. La femme rompit enfin le silence et demanda à Brahman comment il était venu en ce lieu. Il répondit que c'était par l'ordre de celui qui avait créé le monde, qui l'avait fait lui-même et elle aussi, qui avait produit toutes les choses visibles et la lumière même qui leur procurait le plaisir de se voir. Cette femme, que Dieu avait douée d'intelligence, lui dit qu'en effet la ressemblance qui existait entre eux témoignait assez qu'ils avaient été faits tous deux par le même maître, et que l'auteur de toutes choses, qui dispose tout pour une fin propre, avait sans doute procuré leur rencontre afin qu'ils demeurassent par la suite inséparablement unis. Puis elle lui demanda ce que contenait son livre. Brahman s'assit auprès de *Savatri* (c'était le nom de cette femme), et l'instruisit des mystères et des devoirs de la religion. Puis ils se marièrent suivant les rites consignés dans le livre, vécurent longtemps ensemble dans une parfaite union, et donnèrent naissance à de nombreux enfants, qui peuplèrent l'Orient, et auxquels leur père apprit à connaître et à servir le Créateur. Ce furent les brahmanes du premier âge.

Longtemps après, Brahman se réunit avec ses frères, qui avaient peuplé les autres parties du monde, et il se mit à apprendre à tous les hommes les pratiques de la religion. Mais la corruption ne tarda pas à se glisser parmi les humains : les quatre castes ne tardèrent pas à vouloir empiéter les unes sur les autres, par l'exagération des facultés et des pouvoirs que leur avait confiés le Créateur. L'orgueil d'un côté, et de l'autre la tyrannie, les violences, les concussions, le culte des images, amenèrent dans le monde de tels fléaux, que Dieu se détermina enfin à faire périr toute cette génération primitive par un déluge universel.

Le lecteur remarquera facilement, dans ce récit, des réminiscences des traditions antiques consignées dans la Genèse. *Voy.* BANIANS.

BRAHMANES, appelés par les anciens, *brachmanes*, et par les modernes, *brahmes*, *brammes*, *bramines*, etc.

C'est la première des quatre castes qui, de temps immémorial, partagent la grande nation des Hindous. On ignore quelle est leur origine; quant à eux, ils se prétendent sortis de la tête de *Brahmâ*, et c'est pour cela sans doute qu'ils en ont tiré leur nom; les autres castes, bien que nées du même dieu, n'ont pas le droit de se dire *brahmanes*, parce qu'elles ont été tirées de parties moins nobles de son corps. Toutefois le *brahmane* n'a le droit de porter ce titre qu'après la cérémonie par laquelle on lui confère le triple cordon distinctif de son ordre, à la différence des individus des autres castes, qui naissent tels qu'ils seront toute leur vie. Le brahmane est censé naître *soudra*, et ne devenir brahmane qu'après la collation du cordon. Il ne faudrait cependant pas conclure de ce fait qu'un individu né dans une autre caste peut devenir brahmane; non, Dieu lui-même ne pourrait devenir brahmane, à moins de s'incarner dans le fils d'un brahmane. Il existe néanmoins des moyens de parvenir à cette inappréciable dignité, mais ces moyens sont tellement au-dessus des forces naturelles, ils consistent en des austérités si rigoureuses, en des pénitences si inconcevables, que personne ne songe à les mettre en œuvre, bien qu'on assure que, dans les siècles anciens, sept pénitents kchatryas méritèrent, par l'accomplissement de ces œuvres surhumaines, de devenir pénitents brahmanes par l'investiture du triple cordon. C'est pourquoi ils sont vénérés, dans toutes les Indes, sous le nom de *richis* ou saints, et on trouve leur nom cité à chaque instant dans l'antique histoire des

Hindous. Ce sont eux qui furent sauves dans un vaisseau dont Vichnou était le pilote, à l'époque du déluge universel. Il est libre à chacun, actuellement même encore, de les contempler dans le ciel, où leur vertu les a transportés, car ce sont eux que nous apercevons sous la forme des sept étoiles de la Grande-Ourse.

Les brahmanes ont la suprématie sur toutes les castes, et même sur celle des kchatryas, qui donne des rois aux peuples. Aux brahmanes seuls appartient le droit de lire, d'expliquer et de commenter les Védas, de remplir les diverses fonctions du culte public, d'accomplir les rites sacrés, et d'instruire les hommes de leurs devoirs. On voit qu'ils tiennent à peu près la place des prêtres dans les autres religions ; cependant tous ne sont pas religieux ou ministres du culte. Ceux qui n'ont point de fonctions sacrées à remplir sont conseillers des souverains, ou exercent les hautes fonctions administratives, non-seulement chez les Hindous, mais encore auprès des musulmans et des chrétiens. Ces brahmes au service des étrangers sont généralement préférés aux membres des autres castes, à cause de leur savoir, de leur zèle, de leur probité et de la sévérité de leurs mœurs. Mais comme ils sont pour ainsi dire souillés par le contact avec des gens d'une autre religion, ils ne peuvent remplir les fonctions du sacerdoce ; ils n'en sont pas moins considérés par les Hindous, quoique à un moindre degré que les prêtres. Ceux-ci se livrent exclusivement aux pratiques de la piété et de la religion, desservent les temples, président aux cérémonies, étudient les livres sacrés, et sont les précepteurs de la jeunesse.

Les brahmes ne quittent jamais le cordon sacré; ils ne répandent point le sang, et ne mangent rien de ce qui a eu vie. Ils se nourrissent de riz et d'autres végétaux, mais ils regardent le lait comme l'aliment le plus pur, en ce qu'il provient de la vache, animal sacré parmi les Hindous. Ils affectent la plus grande simplicité dans leur costume. Une pièce de toile de coton dont ils se drapent les reins, une autre pièce du même tissu qu'ils jettent sur leurs épaules, composent tout leur habillement. Ils ont la tête rasée, à l'exception d'une mèche conservée sur le sommet. Il paraît qu'autrefois ils avaient la tête découverte, mais déjà, depuis fort longtemps, la plupart des Hindous ont emprunté le turban aux musulmans. Les brahmanes riches et pauvres ont tous le même costume, seulement les premiers ont ordinairement des toiles plus fines et d'un plus haut prix. Mais ceux qui occupent des emplois administratifs se revêtent d'une longue robe de mousseline ou de toile fine, très-ample par le bas et d'une forme particulière. Ce costume est également emprunté aux Maures, mais pour se distinguer de ces derniers qui attachent cette robe à droite, les brahmanes l'attachent du côté gauche. Souvent ils portent par-dessus une ceinture très-fine, qui fait plusieurs fois le tour du corps.

La simplicité de leurs maisons répond à celle de leur costume : elles sont communément couvertes de paille, et construites en terre, surtout dans les campagnes. L'intérieur ressemble à une espèce de petit cloître entouré d'une galerie : au milieu est une cour plus ou moins vaste. De là on entre dans de petites chambres obscures et sans fenêtres, où l'air et la clarté ne peuvent pénétrer que par une porte d'environ trois pieds de large, sur quatre de haut ; aussi sont-elles inhabitables dans les grandes chaleurs. La cuisine est toujours placée dans le lieu le plus reculé et le plus obscur, entièrement hors de la vue des étrangers. Le foyer est invariablement placé au sud-ouest, qu'on appelle le *côté du dieu du feu*, parce que c'est de ce côté-là que, selon les Hindous, cette divinité réside. Comme les hommes ne visitent jamais les femmes, et que celles-ci restent constamment dans l'intérieur de la maison, occupées des travaux domestiques, on construit à l'entrée de la porte, en dedans et en dehors, de grandes estrades sur lesquelles les hommes, assis les jambes croisées, reçoivent les visites et se livrent à la conversation.

Les brahmanes se font remarquer généralement par la noblesse de leur extérieur : ils ont des manières distinguées, et ils savent parfaitement tenir le *decorum* qui convient à leur rang. Les femmes de cette caste ont des figures superbes ; au reste, il est facile de concevoir que le type caractéristique de ces castes se conserve sans altération, car les mariages ne se contractent jamais qu'entre gens d'une même tribu.

On serait peut-être tenté de croire, d'après ce que nous venons de dire, que les brahmanes sont les hommes les plus vertueux de la terre. Hélas! ils ne sont pas plus que les autres humains exempts de passions et de vices. S'il en est parmi eux qui mènent une conduite régulière, le plus grand nombre viole les lois qu'ils sont chargés d'enseigner; s'ils vivent avec sobriété du côté de la nourriture, ils n'ont pas la même retenue pour les autres plaisirs des sens; plusieurs même ont des habitudes monstrueuses et contraires à la nature.

La caste des brahmanes se divise en sept branches, dont chacune regarde comme son chef un des sept fameux pénitents dont nous avons parlé plus haut.

On les partage encore en quatre divisions, dont chacune est attachée à l'un des quatre Védas. On les distingue aussi suivant la secte à laquelle ils appartiennent : tels sont les *vaichnavas*, dévoués spécialement à *Vichnou*, les *saivas*, à Siva, les *saktas* ou adorateurs du pouvoir divin mis en action, les *smartas*, qui ne font qu'un même dieu de Vichnou et Siva, et une multitude d'autres dont chacune se subdivise encore en plusieurs sous-sectes, dont on trouve l'énoncé dans ce Dictionnaire. Il y a encore, parmi les brahmanes, des individus peu considérés, et qu'on nomme par dérision, *brahmanes de poisson* et *brahmanes de viande* : tels sont les Konkanis, originaires du pays de Konkana, qui man-

gent sans scrupule du poisson et des œufs, mais ne touchent jamais à la viande; tels sont encore plusieurs castes de brahmanes des provinces septentrionales, qui admettent publiquement sur leur table de la chair d'animaux; mais les autres brahmanes refusent de communiquer avec eux.

Les brahmanes peuvent passer par quatre états successifs, sans compter la cérémonie du sevrage, dont nous parlons sous le titre d'ANNAPRASANA. La première condition est celle d'un jeune brahmane à qui on fait l'investiture du triple cordon, et qui dès lors est appelé BRAHMATCHARI (*Voyez* ce mot, et CORDON BRAHMANIQUE); la seconde est celle d'un brahmane dans l'état de mariage; alors, et surtout après qu'il est devenu père, on le nomme *Grihasta;* la troisième est celle d'un brahmane qui, dégoûté du monde, se retire dans les forêts avec sa femme; on lui donne le nom de *Vanaprastha* (habitant des forêts); enfin la quatrième est la condition du *Sanyasi*, ou du brahmane qui prend le parti d'aller vivre seul et sans femme au milieu des forêts, et de mener une vie plus austère que celle du *Vanaprastha*. *Voy.* ces différents articles.

Le brahmane, une fois investi du cordon, jouit de six priviléges, savoir : 1° lire les Védas; 2° les faire lire; 3° faire le sacrifice de l'*Ekya;* 4° le faire faire; 5° donner l'aumône et des présents; 6° recevoir l'aumône et des présents. Les kchakyas jouissent également des second, quatrième et cinquième priviléges. Quant aux soudras, ils ne jouissent que du droit de faire l'aumône et de donner des présents aux brahmanes, qui daignent presque toujours les recevoir. Les dons qu'ils accueillent le plus volontiers sont de l'or, des terres, des habits, des grains et des vaches; c'est pourquoi on les appelle *pantcha-dana*, ou les cinq dons. Recevoir l'aumône, et même la demander n'a rien d'humiliant pour un brahmane; c'est, suivant lui, un droit dont il use. Aussi, loin de prendre le ton humble et soumis de nos mendiants, il la demande comme une chose due, sans toutefois y mettre d'importunité ni d'impertinence; mais malheur à quiconque négligerait de remplir les promesses qu'il lui aurait faites! il ne saurait manquer d'assumer sur lui la responsabilité d'un péché aussi grief. J'emprunte à l'ouvrage de M. l'abbé Dubois l'histoire suivante, qui est une de celles qu'ils apportent en confirmation de cette vérité : *Hata! hata!* s'écria un jour un singe, en voyant un renard qui dévorait une charogne infecte; *il faut qu'à une époque antérieure tu aies commis des crimes bien énormes, pour être condamné aujourd'hui à te repaître de pareils aliments. Hélas!* répondit le renard en gémissant, *je n'endure que ce que j'ai mérité. Je fus autrefois homme; et, dans cette condition, je promis à un brahmane de lui faire un présent, et je lui manquai de parole. Voilà la raison pour laquelle j'ai été condamné à renaître sous la forme où tu me vois, et à mener le genre de vie qui te répugne tant.* On entend des brahmanes affirmer que celui qui leur manque de parole ou leur cause quelque préjudice sera condamné à renaître diable; qu'il ne pourra habiter ni la terre, ni les airs; qu'il sera réduit à résider au milieu d'épaisses forêts, sur un arbre touffu, où il poussera jour et nuit d'affreux rugissements, n'ayant pour toute nourriture que le jus infect du palmier, mêlé avec de l'écume de chien, qu'il boira dans un crâne humain en guise de coupe.

En général, les brahmanes sont exempts des taxes levées sur les maisons, des impôts personnels, des corvées et des réquisitions qui pèsent sur les autres Hindous. Dans plusieurs pays ils ne payent aucun droit de douane, et peuvent exiger gratuitement les services des serviteurs publics dans les villages, tels que charpentiers, forgerons, barbiers, blanchisseurs, etc. Enfin il est rare, dans les pays qui ne sont point soumis à la domination musulmane ou européenne, qu'ils soient soumis, pour les délits qu'ils peuvent commettre, à des peines corporelles fort graves; jamais ils n'encourent la peine capitale, quelque crime qu'ils aient commis; tandis que le meurtre d'un brahmane, commis par un individu d'une autre caste, est un péché irrémissible, qui ne pourrait manquer, s'il demeurait impuni, d'attirer une calamité générale et terrible sur la contrée qui aurait été le théâtre du crime.

Voyons maintenant quelles sont leurs obligations.

En premier lieu ils doivent avoir une attention continuelle à éviter toutes sortes de souillures. Outre un grand nombre de causes d'impureté qui leur sont communes avec les juifs, ils en ont une multitude d'autres, pour lesquelles ils sont soumis à des purifications plus assujettissantes que celles qui sont consignées dans le Lévitique. Ils sont soumis à une foule de précautions minutieuses pour éviter tout contact capable de souiller leurs personnes, leurs habits, leurs meubles, leurs temples, etc. C'est à cela principalement qu'il faut attribuer cette barrière infranchissable qui les sépare du reste du genre humain. Ils sont souillés non-seulement par l'attouchement d'un corps mort, mais encore pour avoir assisté à des funérailles. Ils doivent nécessairement se baigner après la cérémonie funèbre, et avant de rentrer dans leur maison. La seule nouvelle du décès d'un parent, fût-il mort à cent lieues de là, produit le même effet, et oblige à la même purification tous les membres de la famille qui en sont informés. Cette cause majeure de souillure les oblige de procéder le plus tôt possible aux funérailles après le décès d'un des leurs; car jusqu'à ce que le corps soit enlevé, non-seulement les personnes de la maison, mais celles du voisinage, ne peuvent ni manger, ni boire, ni vaquer à leurs occupations ordinaires; et pour purifier la maison, il faut la présence d'un brahmane pourohita, des mantras, des sacrifices, des aspersions d'eau lustrale.

Les femmes sont impitoyablement reléguées, à l'époque du flux menstruel, ou lors-

qu'elles sont en couches; ensuite de quoi elles sont soumises à une multitude de pratiques purificatives. Ainsi, il ne leur faut pas moins de soixante-quatre immersions dans l'eau vive, accompagnées d'une foule d'autres observances, pour effacer la souillure contractée par leur infirmité périodique.

Les vases de terre et de cuivre contractent l'impureté très-facilement; une fois qu'ils ont contenu de l'eau, le seul regard d'un étranger les souille : il faut nécessairement laver les vases de métal, après qu'ils ont été ainsi profanés; quant aux vases de terre, ils doivent être brisés, car leur souillure est ineffaçable. C'est pourquoi la cuisine est située dans le lieu le plus reculé et le plus sombre du domicile, afin que les ustensiles soient moins accessibles aux regards.

Parmi les vêtements, ceux de soie ou qui sont fabriqués avec les fibres de certaines plantes ne sont pas susceptibles d'être souillés; aussi les médecins brahmanes, pour tâter le pouls d'un malade d'une autre caste, lui enveloppent préalablement le poignet d'une petite pièce de soie, pour ne pas être souillés par le contact immédiat de son épiderme. Mais les vêtements de coton, et ce sont ceux dont les Hindous se servent le plus communément, sont très-susceptibles de devenir impurs. Il suffit pour cela du contact de quelque individu d'une caste inférieure, et par-dessus tout de celui d'un paria ou d'un Européen. On conçoit à quelle attention soutenue, à quelles nombreuses purifications les brahmanes doivent être assujettis dans les localités tant soit peu populeuses. Le cuir et toute espèce de peaux, excepté celles du tigre et de la gazelle, sont des matières très-impures; un brahmane qui va à cheval doit couvrir de quelque étoffe les parties du harnais qui sont en cuir. Jamais ils ne doivent toucher avec les mains les pantoufles et les sandales qu'ils portent à leurs pieds. Ils ne conçoivent pas qu'on puisse garnir ses pieds et ses mains de *dépouilles de cadavres*, comme font les Européens, qui portent des bottes et des gants.

Un brahmane scrupuleux doit bien observer où il pose les pieds en marchant; il serait obligé de se purifier si, par mégarde, ses pieds venaient à toucher un os, un tesson, une feuille sur laquelle on aurait mangé, un morceau de peau, des cheveux, et mille autres objets aussi impurs. Mêmes précautions lorsqu'il s'agit de s'asseoir; c'est pourquoi ils portent toujours avec eux à cet effet une peau de tigre ou de gazelle, une natte ou un tapis; ou bien ils font frotter le pavé avec de la fiente de vache, substance éminemment pure et sainte.

En mangeant, il faut prendre garde de laisser tomber quoi que ce soit, une miette, un grain de riz, sur la feuille qui sert d'assiette à son voisin; celui-ci ne pourrait continuer son repas, ou bien il lui faudrait servir une nouvelle feuille et une autre portion. A table, on ne doit rien toucher de la main gauche, car elle est destinée à des usages plus vils.

Ils ont une aversion insurmontable pour la salive, qui est, à leur avis, un excrément des plus dégoûtants; c'est pourquoi jamais ils n'appliquent, en buvant, le vase à leurs lèvres; ils versent la liqueur dans leur bouche, ce que nous appelons boire à la régalade. Bien entendu qu'il ne faut jamais cracher à terre, ni dans un mouchoir, mais dans un vase destiné à cet effet, ou dans un endroit écarté. L'horreur qu'ils ont pour la salive est si grande, qu'en certaines circonstances la cour de Rome a dispensé les missionnaires de l'employer dans les cérémonies du baptême. C'est pour la même raison que jamais on ne mange dans une assiette dont une autre personne se serait servie, fût-elle lavée auparavant; encore moins fait-on usage de cuiller ou de fourchette. Les doigts eux-mêmes doivent être imprégnés de salive le moins possible; c'est pourquoi ils jettent dans leur bouche les fruits ou les morceaux secs. Pour tout au monde ils ne toucheraient à une lettre qui aurait été cachetée avec un pain humecté dans la bouche. L'attouchement de certaines espèces d'animaux, et surtout du chien, imprime une souillure qui ne peut être effacée qu'en se précipitant dans l'eau tout vêtu.

Les souillures dont nous venons de parler n'intéressent que l'extérieur du corps; certaines classes d'aliments souilleraient l'intérieur. Nous avons déjà dit que toute espèce de viande leur est sévèrement interdite; tout ce qui a vie ou principe de vie, le poisson, les œufs, tombent sous le même anathème. La grande majorité des brahmanes observe religieusement cette prescription; bien plus, l'éducation, les préjugés, l'habitude, leur inspirent pour ce genre d'aliments une aversion semblable à celle qu'éprouvent les Européens pour les charognes les plus infectes. Parmi les végétaux, ils rejettent toute espèce d'oignon, l'ail, les champignons et beaucoup d'autres. Leur boisson principale est l'eau, encore est-il nécessaire qu'elle ait été puisée par quelqu'un de leur caste, et que le vase qui la contient n'ait point éprouvé le contact d'un étranger ou seulement du vase d'un soudra. Ils s'abstiennent aussi de toute liqueur fermentée ou enivrante, mais ils boivent avec délice le lait ou de l'eau saturée de lait caillé.

L'âme a aussi ses souillures; c'est le péché. Or les souillures de ce dernier genre se purifient en général comme les souillures corporelles, c'est-à-dire par des ablutions. Il y a des rivières et des étangs privilégiés, tels que le Gange, le Sindh, le Godaveri, la Yamouna, etc., qui nettoyent totalement l'âme et le corps; aussi y a-t-il toujours un nombreux concours de pèlerins qui viennent se baigner dans leurs eaux sacrées. La bouse de vache a une propriété non moins sûre et non moins précieuse. Il y a encore d'autres moyens de se purifier l'âme : lire ou se faire lire les Védas et les Pouranas, les pèlerinages aux temples et aux lieux saints, gravir certaines montagnes, réciter des mantras, contempler des gourous, prononcer le nom

de Vichnou, de Siva, ou seulement penser à ces dieux. Il existe cependant cinq péchés irrémissibles ; ce sont : le meurtre d'un brahmane, l'avortement volontaire, boire du jus de palmier, voler de l'or, et avoir commerce avec la femme de son gourou ou de son chef spirituel ou temporel. Après ces crimes énormes, il faut absolument souffrir après sa mort les tourments de l'enfer, ou des transmigrations successives dans des créatures immondes.

Les brahmanes sont astreints à des jeûnes rigoureux, auxquels ils doivent s'habituer dès qu'ils ont reçu le cordon, et auxquels ils ne doivent jamais manquer dès qu'ils sont parvenus au rang de grihasta. Les jours ordinaires, le brahmane grihasta peut faire deux repas, l'un après midi, et l'autre avant de se coucher; mais il y a une multitude de jours dans lesquels on ne peut faire qu'un repas, tels que les jours de la nouvelle et de la pleine lune, les dixième, onzième, treizième jours de la lune, etc.; d'autres pendant lesquels on doit s'abstenir de toute nourriture, tels que le douzième. Les jours de jeûne, on doit s'abstenir du devoir conjugal, les femmes ne peuvent se frotter le corps de poudre de safran, ni les hommes s'oindre la tête d'huile; il en est durant lesquels il est interdit de dormir. Néanmoins, si les brahmanes sont assez communément religieux observateurs des jeûnes, ils mangent avec une gloutonnerie, une voracité prodigieuse, lorsqu'ils trouvent l'occasion de satisfaire leur appétit; or cette occasion revient très-fréquemment pour eux, à cause de leurs nombreuses cérémonies, qui sont toujours suivies d'un repas dans lequel ils se font un devoir de manger à outrance. Enfin la plus grande satisfaction que puisse éprouver un brahmane est, suivant son expression, *d'avoir bien rempli son ventre*.

Je passerai sous silence la multitude de prescriptions et de formalités que les brahmanes ont à accomplir journellement, jusque dans les actions qui semblent les plus indifférentes, telles que celle qu'il ne doit pas omettre lorsqu'il va à la garde-robe, lorsqu'il se rogne les ongles, etc., etc., et dont la plupart obligent sous peine de péché mortel. Je terminerai cet article par ces observations de M. l'abbé Dubois :

« J'ai rencontré, dit-il, des brahmes assez raisonnables pour convenir qu'un grand nombre de leurs pratiques heurtent de front le bon sens, et qu'ils ne les observent eux-mêmes que par respect humain. J'ai su que la plupart faisaient fléchir la règle, et s'affranchissaient sans scrupule d'une foule d'assujettissements minutieux, lorsqu'ils étaient sûrs que ces libertés-là resteraient ensevelies dans un profond secret. Ainsi, par exemple, il en est peu qui fassent leurs ablutions plus d'une fois par jour, qui observent rigoureusement les jeûnes prescrits, etc. Eblouir les yeux du public, sauver les apparences, éviter le scandale, là se borne leur zèle pieux : affichant en public un rigorisme méticuleux, ils sont bien moins scrupuleux dans leur vie privée ; et ce qui confirme cette assertion, c'est ce dicton très-répandu qu'on leur applique : *Brahme tout entier dans l'agrara* (1), *demi-brahme quand on l'aperçoit encore de loin, et soudra quand on l'a entièrement perdu de vue.* »

BRAHMANI, ou BRAHMADI ou BRAHMNADI, femme de la caste des brahmanes; elle ne peut se marier qu'à un homme de sa caste. Les brahmanis sont soumises en général aux mêmes prescriptions rituelles et légales que les hommes; mais elles ne reçoivent pas l'investiture du cordon. Leur costume diffère peu de celui des brahmanes : il consiste en une simple toile de dix-huit à vingt coudées de longueur sur un peu plus de deux en largeur. Il y en a de tout prix et de toute couleur; mais elles ont toujours une bordure de couleur différente. Une partie de cette toile fait deux ou trois tours à la ceinture, et forme une espèce de jupe étroite tombant par devant jusqu'aux pieds, mais descendant moins bas par derrière, parce qu'une des extrémités de la toile qui vient se rattacher à la ceinture, en passant entre les jambes, laisse celles-ci à découvert, quelquefois jusqu'au dessus du jarret. L'autre partie de la toile recouvre les épaules, la tête et la poitrine.

Elles sont élevées dans l'ignorance la plus complète de toute espèce de science, à l'exception des courtisanes ou dévadasi, qui apprennent à lire, à chanter et à danser. On les marie fort jeunes, à cinq ans, sept ans, neuf ans au plus tard ; et elles restent chez leurs parents jusqu'à l'époque de leur nubilité. Mais après la mort de leur mari, elles ne peuvent jamais convoler à de secondes noces. Si elles ne se brûlent pas sur le cadavre de leur mari (*Voy.* SATI), elles sont obligées de demeurer dans un éternel veuvage. Or, cet état est une espèce d'ignominie, surtout si elles n'ont pas d'enfant. Une veuve doit se faire raser la tête une fois par mois, d'où elle est appelée du nom injurieux de *mounda*, tondue; l'usage du bétel lui est interdit; elle ne peut porter de bijoux, ni des vêtements de couleur, ni se farder, ni tracer sur son front les signes usités. Vêtue de toiles entièrement blanches, elle est exclue pour le reste de ses jours des réjouissances publiques et privées, où sa présence seule ferait craindre quelque malheur. La rencontre même d'une veuve est un mauvais présage. Qu'on juge par là combien doit être triste la vie d'une jeune femme devenue veuve avant même d'avoir atteint l'époque de la puberté. Il est moins étonnant que plusieurs préfèrent en finir avec la vie, en accompagnant leur mari dans la tombe.

Dans l'Inde, comme parmi la plupart des nations de l'Orient, les femmes sont assujetties, pendant la durée de leur flux périodique et de leurs couches, à une séquestration absolue et à de nombreuses purifications, avant de reprendre leur place dans la famille, lorsque le terme de ces infirmités est écoulé.

(1) Nom des villages habités par des brahmes seuls.

Afin de bien faire connaître la position que le brahmanisme a faite à la femme, il ne sera pas hors de propos de transcrire ici les règles de conduite qui lui sont prescrites dans le *Padma-Pourana*, et que l'on croit émanées du sage *Vasichta*. Nous les extrayons du second volume de M. l'abbé Dubois.

« Ecoute-moi avec attention, grand roi de Lilipa! je t'apprendrai comment doit se conduire une femme attachée à son mari et à ses devoirs.

« Il n'y a pas d'autre dieu sur la terre, pour une femme, que son mari. La plus excellente de toutes les bonnes œuvres qu'elle puisse faire, c'est de chercher à lui plaire, en lui montrant la plus parfaite obéissance : ce doit être là son unique dévotion.

« Que son mari soit contrefait, vieux, infirme, repoussant par ses manières grossières ; qu'il soit violent, débauché, sans conduite, ivrogne, joueur; qu'il fréquente les mauvais lieux, vive en concubinage avec d'autres femmes, ne prenne aucun soin de ses affaires domestiques, et coure sans cesse de côté et d'autre comme un démon ; qu'il vive sans honneur ; qu'il soit aveugle, sourd, muet ou difforme ; en un mot, quelque défaut qu'il ait, quelque méchant qu'il soit, une femme, toujours persuadée qu'il est son dieu, doit lui prodiguer ses soins, ne faire aucune attention à son caractère, et ne lui donner aucun sujet de chagrin.

« Une femme est faite pour obéir à tout âge : fille, c'est à son père et à sa mère qu'elle doit soumission ; mariée, c'est à son mari, à son beau-père et à sa belle-mère ; veuve, c'est à ses fils. Dans aucun temps de sa vie, elle ne peut se considérer comme maîtresse d'elle-même.

« Elle doit être attentive à se bien acquitter de tous les travaux domestiques et à les faire avec diligence ; s'appliquer à réprimer sa colère; ne point convoiter le bien d'autrui; ne se quereller avec personne; ne quitter aucun ouvrage sans la permission de son mari, et se montrer toujours égale dans sa conduite et dans son humeur.

« Si elle voit quelque chose qu'elle désire posséder, elle ne doit pas en faire l'acquisition sans la permission de son mari.

« Si son mari reçoit la visite d'un étranger, elle se retirera la tête baissée, et continuera son travail sans faire la moindre attention à celui-ci. Elle doit penser à son mari seul, et ne jamais regarder un autre homme en face. En se conduisant ainsi, elle sera louée de tout le monde.

« Si quelqu'un lui fait des avances, la sollicite, lui offre de riches vêtements, des joyaux d'un grand prix, dans la vue de la séduire; par les dieux! qu'elle se garde bien d'y prêter l'oreille, et se hâte de fuir.

« Si elle voit rire son mari, elle rira ; s'il est triste, elle sera triste ; s'il pleure, elle pleurera ; s'il l'interroge, elle répondra. Par là elle donnera des preuves de son bon naturel.

« Elle évitera soigneusement de remarquer qu'un autre homme est jeune, beau et bien fait, et surtout de lui parler. Cette conduite réservée lui acquerra la réputation d'une femme fidèle.

« Il en sera de même à l'égard de celle qui, voyant les dieux les plus beaux, les regardera avec dédain, et comme ne méritant pas d'être mis en parallèle avec son mari.

« Une femme ne peut manger qu'après son mari. Si ce dernier jeûne, elle jeûnera ; s'il s'abstient de nourriture, elle s'en abstiendra ; s'il est dans l'affliction, elle y sera aussi ; s'il est gai, elle partagera sa joie.

« Moins attachée à ses fils ou à ses petits-fils et à ses joyaux qu'à son mari, elle doit, à la mort de celui-ci, se laisser brûler vivante sur le même bûcher que lui, et tout le monde fera l'éloge de sa vertu.

« Elle ne saurait servir avec trop d'affection son beau-père, sa belle-mère et son mari ; et quand elle s'apercevrait qu'ils dépensent tout le bien de la maison en extravagances, elle aurait tort de s'en plaindre, encore plus de s'y opposer.

« Elle doit toujours être prête à faire les divers ouvrages de la maison, et les faire avec diligence.

« Se baigner tous les jours, se frotter le corps d'eau de safran, se vêtir d'habillements propres, peindre avec de l'antimoine le bord de ses paupières, et tracer sur son front quelque signe rouge, peigner et arranger sa chevelure, sont des soins qui la feront ressembler à Lakchmi.

« Elle ne doit prononcer devant son mari que des paroles douces et agréables, et mettre sa principale attention à lui plaire toujours de plus en plus.

« Elle aura soin de balayer tous les jours la maison, d'en frotter le pavé avec de la fiente de vache, et de tracer par-dessus des bandes blanches ; elle tiendra les vases propres et préparera les mets pour l'heure précise des repas.

« Si son mari est sorti pour aller chercher des provisions de bois, de feuilles, de fleurs pour faire le *sandia*, ou pour quelque autre motif, elle guettera le moment de son retour, pour aller au-devant de lui, l'introduire dans la maison, lui présenter un petit escabeau pour s'asseoir, et lui servir à manger des mets apprêtés selon son goût.

« Elle l'avertira à temps de ce qui manque à la maison, et conservera avec soin ce qu'il y apporte.

« Prudente dans ses discours, elle sera attentive, en conversant avec les gourous, les sanyasis, les étrangers, les domestiques et autres personnes, à prendre le ton convenable, selon la condition de chacun.

« En usant, dans la maison, de l'autorité que lui laisse son mari, elle doit montrer son intelligence et sa douceur.

« Tout l'argent que son mari lui confie, il est de son devoir de l'employer aux dépenses du ménage, sans en rien soustraire secrètement pour elle-même ou pour ses parents, ni même pour le consacrer, sans la

permission de son mari, à des œuvres de charité.

« Elle ne doit jamais se mêler des affaires des autres, ni prêter l'oreille aux propos sur ce qui peut leur être arrivé de fâcheux ou de favorable.

« Qu'elle ne se montre ni colère ni rancuneuse.

« Elle s'abstiendra de toute nourriture qui ne serait pas du goût de son mari, et ne se frottera pas la tête d'huile quand son mari ne s'en frotte pas la sienne.

« Si son mari, allant quelque part, lui dit de l'accompagner, elle le suivra; s'il lui dit de rester à la maison, elle n'en sortira pas durant son absence; et, jusqu'à son retour, elle ne fera pas ses ablutions, ne s'oindra pas la tête d'huile, ne se nettoiera pas les dents, ne se rognera pas les ongles, ne mangera qu'une fois par jour, ne couchera pas sur un lit, ne portera pas d'habits neufs, et ne s'ornera le front d'aucune des marques ordinaires.

« Une femme, lors de l'écoulement de ses règles, se retirera pour trois jours dans un lieu séparé; pendant ce temps, elle ne regardera personne, pas même ses enfants, ni le soleil. Le quatrième jour elle fera ses ablutions, en observant les rites prescrits en cette occasion, et qui furent établis avant le *Kali-Youga*.

« Une femme, lorsqu'elle est enceinte, doit observer toutes les cérémonies prescrites en pareil cas. Elle évitera alors la compagnie des femmes suspectes et de celles dont tous les enfants sont morts; elle écartera de son esprit toutes pensées tristes; elle se gardera de fixer la vue sur des objets effrayants, d'écouter des histoires lamentables, de manger des substances difficiles à digérer. En observant ces règles, elle aura de beaux enfants; une conduite contraire la ferait avorter.

« Une femme, durant l'absence de son mari, doit se conformer aux avis qu'il lui a donnés en partant. Elle négligera sa parure, et ne se livrera pas, sous prétexte de dévotion envers les dieux, à des pratiques particulières de piété.

« Si un mari garde deux femmes, il ne faut pas que l'une aille s'entretenir sur le compte de l'autre, soit en bien, soit en mal, ni qu'elle s'occupe de la beauté ou de la laideur des enfants de celle-ci. Elles doivent vivre en bonne intelligence, et éviter de s'adresser l'une à l'autre des propos désagréables ou offensants.

« En présence de son mari, une femme ne doit pas regarder de côté et d'autre, mais avoir les yeux fixés sur lui, pour attendre et recevoir ses ordres. Elle doit, lorsqu'il parle, ne point l'interrompre ni parler à d'autres; lorsqu'il l'appelle, tout quitter et courir auprès de lui.

« S'il chante, elle doit être extasiée de plaisir: s'il danse, le regarder avec délices; s'il parle de science, l'écouter avec admiration; enfin, en sa présence, être toujours gaie et ne jamais témoigner de la tristesse ou du mécontentement.

« Qu'elle évite avec soin de susciter des querelles domestiques à l'occasion de ses parents ou d'une autre femme que voudrait garder son mari, ou de quelque parole désagréable qu'on lui aurait dite. Quitter la maison pour de pareils sujets, c'est s'exposer à la risée du public et donner matière a bien des péchés.

« Si son mari se met en colère, la menace, lui dit des injures grossières, la bat même injustement, elle ne lui répondra qu'avec douceur, lui saisira les mains, les baisera, lui demandera pardon, au lieu de jeter les hauts cris et de s'enfuir de la maison.

« Elle ne dira pas à son mari : *Tu m'as injuriée, tu m'as battue mal à propos : je ne te parlerai plus; il ne se passera désormais entre nous que ce qui a lieu entre un père et sa fille, un frère et sa sœur. Je ne me mêlerai plus de tes affaires; je ne veux plus avoir rien de commun avec toi.* De semblables paroles ne doivent jamais sortir de sa bouche.

« Si des parents ou amis l'invitent à venir chez eux pour quelque fête ou cérémonie, elle ne s'y rendra qu'avec la permission de son mari, et accompagnée de quelque femme âgée. Elle y restera le moins de temps qu'elle pourra, et, à son retour, elle racontera fidèlement à son mari ce qu'elle aura vu et entendu; puis elle reprendra ses travaux domestiques.

« Lorsque son mari sera absent, elle couchera avec quelqu'une de ses parentes, et non pas seule où bon lui semblerait. Elle s'informera souvent de la santé de son mari, lui fera dire de revenir au plus tôt, et offrira pour lui des vœux aux dieux.

« Que ses paroles et toutes ses actions soient un témoignage public qu'elle regarde son mari comme son dieu; et, honorée de tout le monde, elle jouira de la réputation d'une femme fidèle et vertueuse.

« Si, son mari venant à mourir, elle prend la résolution de mourir avec lui, elle sera comblée de félicités dans le monde où son mari la placera après sa mort. Mais soit qu'elle meure avant ou avec son mari, soit qu'elle lui survive, une femme vertueuse peut être assurée que toute sorte de biens lui sont réservés dans l'autre monde.

« Il n'y a pour une femme aucun vrai bonheur qui ne lui vienne de son mari : c'est lui qui lui a donné des enfants; c'est lui qui lui fournit des vêtements et des joyaux; c'est lui qui lui procure des fleurs, du sandal, du safran et toute sorte de biens.

« C'est aussi par le moyen de sa femme qu'un mari jouit des plaisirs qu'on peut trouver dans ce monde; c'est là une maxime enseignée dans tous nos livres de science. C'est par le moyen de sa femme qu'il pratique de bonnes œuvres, qu'il acquiert des richesses et des honneurs, et qu'il réussit dans ses entreprises : un homme sans femme est dans un état imparfait. »

BRAHMANISME ou BRAHMAISME, nom que l'on donne à la religion des Hindous. Ce

nom est assez impropre, car Brahmâ, bien que le premier dieu de la trimourti hindoue, est précisément moins adoré que Vichnou et Siva; mais nous le conservons, faute d'un autre plus exact.

Nous ne donnerons point ici un détail circonstancié de toute cette riche mythologie; afin de ne point tomber dans des redites, nous nous contenterons d'en exposer le système. Le lecteur devra consulter, dans ce Dictionnaire, tous les articles auxquels les noms étrangers qui se trouveront ci-dessous servent de titre, et que, pour cette raison, nous transcrivons en italique.

La religion des Hindous, dans son caractère primitif, ne manque pas de raison et même de sublimité; peut-être même, dans l'origine, était-elle la pure expression de la raison et de la vérité, et le résultat des traditions révélées au genre humain; mais une longue suite de siècles l'a sensiblement altérée, et elle forme aujourd'hui un mélange incohérent des principes les plus élevés avec les pratiques les plus superstitieuses et les plus extravagantes. Les vérités sévères enseignées aux premiers hommes se trouvèrent trop simples pour les esprits vulgaires et amis du merveilleux. Il fallait faire concevoir d'une manière palpable la toute-puissance du souverain Être; de là la personnification de ses trois grands attributs, de créer, de conserver et de détruire. Il fallait soumettre aux sens les mille et une manières dont la Divinité manifeste son omnipotence; de là les légions de *dévatas* ou dieux secondaires, objet du culte des Hindous.

Au-dessus de l'immense panthéon indien, planent l'idée très-pure et la connaissance très-précise de l'Être suprême, infini, tout-puissant, auteur et principe de toutes choses, âme de l'univers qu'il remplit de son immensité, essence éternelle dont les faibles organes des humains ne sauraient comprendre la nature. Sans commencement et sans fin, absolument indépendant, immuable, immatériel, il est exempt des vicissitudes auxquelles sont exposés tous les êtres créés. Vérité pure, source de toute justice, c'est lui qui gouverne tout, qui dispose de tout, qui règle tout. Infiniment éclairé, parfaitement sage, sans forme, sans figure, sans circonscription, sans nature, sans nom, sans caste, sans parenté, il est d'une pureté qui exclut toute passion, toute inclination, toute composition. Les Indiens lui donnent le nom de *Brahm*, le créateur; de *Para-Brahma*, le premier brahme; de *Param-Atma*, l'âme suprême, etc. Résolu de tirer l'univers du néant, il produisit *Brahmâ*, *Vichnou* et *Siva*, ou les puissances créatrice, conservatrice et destructive, dont la réunion forme la *trimourti* ou triade indienne, qui n'est autre que *Brahm* lui-même considéré dans ces trois attributs. Chacun de ces dieux a une ou deux épouses, qui représentent leur force ou leur énergie active, *Sakti* (1). Vient ensuite la foule innombrable des *dévatas*, dont un certain nombre offre la plus grande analogie avec les divinités grecques. Les principaux sont *Indra*, chef des cieux visibles, roi des airs, distributeur de l'*amrita* ou ambroisie, qui comme tel a des rapports avec Jupiter; *Sourya*, le Soleil, en a avec Phébus; *Varouna*, seigneur de l'Océan, avec Neptune; *Yama*, juge des morts, avec Pluton; *Sri* ou *Lakchmi*, déesse de l'abondance, avec Junon, dont elle imite la jalousie; *Ganesha*, dieu de la sagesse, avec Janus; le belliqueux *Kartikéya*, avec Mars; *Parwati* ou *Kali*, avec Hécate; *Rati*, avec Vénus; *Kama-Déva* (le dieu du désir) avec Cupidon; *Kouvera*, dieu des richesses, avec Plutus; *Pawan*, avec Eole; *Krichna*, incarnation de Vichnou, jeune, beau et volage, folâtrant avec les jeunes *gopis* (vachères) dans les bosquets de Mathoura, rappelle Apollon gardant les troupeaux d'Admète. Les circonstances merveilleuses de sa vie rappellent encore, ainsi que son nom, un être bien plus saint et dont nous rougirions d'inscrire le nom en si mauvaise compagnie, mais dont nous parlerons à l'article Krichna. L'aigle *Garouda* rappelle celui de Jupiter; le mont *Mérou*, le Méros des Grecs, etc., etc.

Toutes ces divinités ont leurs images érigées dans une multitude de temples, appelés communément *pagodes* par les Européens. Ces images sont en bois, en pierre, en terre, en cuivre, en argent, quelquefois même en or. Elles affectent une multitude de formes; la plupart fort bizarres. Les unes ont plusieurs bras, les autres plusieurs têtes; quelques-unes ont le corps surmonté d'une tête d'animal, d'autres sont entourées de serpents, etc., etc. Mais ces figures sont allégoriques; elles désignent toutes les attributs de la Divinité; la pluralité de têtes et de bras indique la puissance et la force; la tête d'éléphant est l'emblème de la sagacité et de la prudence; les serpents, le symbole de l'éternité; la tortue, celui de la stabilité, etc., etc. Il est vrai de dire que les brahmanes, qui exercent un véritable monopole scientifique parmi leurs coreligionnaires, sont les seuls à expliquer ainsi ces figures emblématiques, et que le vulgaire adore les dieux dont elles sont la représentation, sans y attacher aucun sens allégorique.

Outre les images exposées dans les temples à la vénération publique, les Hindous ont chez eux celles de la plupart de leurs dieux, car ils les invoquent dans presque toutes les circonstances. Ces petites figures sont en argile; mais elles n'ont aucune valeur, et ne sont aucunement respectées tant qu'elles n'ont pas été consacrées par un *pourohita*, qui, pour les sanctifier, les plonge dans l'eau du Gange ou d'un autre fleuve sacré, en récitant les formules d'usage. Beaucoup de voyageurs ont été très-surpris de voir mettre publiquement en vente ces figurines, comme tout autre objet; ce fait n'est pas cependant plus étonnant que de voir, chez les catholiques, vendre des christs en bois ou en ivoire. En effet, les Hindous, du moins la partie la plus saine de la nation, n'adorent pas plus les représentations de leurs dieux que les

(1) Il y a encore une autre manière de considérer ces trois divinités : nous l'examinerons à l'article Trimourti.

chrétiens n'adorent les images devant lesquelles ils se prosternent. L'imputation d'adorer ces figures, faite aux Hindous par des voyageurs inattentifs et superficiels, est dénuée de tout fondement.

Une foule de fables plus étranges, plus abstruses les unes que les autres, font partie de la croyance de ces peuples; les serpents et les singes y jouent souvent un rôle. Il est probable que ces fables ont eu pour origine des faits historiques qui, progressivement, ont été tellement dénaturés par la superstition et l'amour du merveilleux, que la plupart sont devenues de véritables énigmes dont il est impossible de donner la solution.

La doctrine de la *métempsycose* est peut-être le dogme le plus saillant de la religion brahmanique. Les âmes de ceux qui ont été éminemment vertueux vont tout droit dans un des quatre principaux paradis, qui sont le *Swarga*, le *Vaikountha*, le *Kailasa* et le *Satya-loca;* celles des pervers descendent dans l'enfer *Naraka* ou *Patala*. Mais ceux qui ont mené une vie mélangée de vices et de vertus doivent, avant de parvenir à la béatitude, expier leurs fautes passées en revenant sur la terre animer d'autres corps, soit d'hommes, soit d'animaux plus ou moins immondes, suivant la grièveté des crimes commis. On peut donc, à l'aspect d'un homme riche ou pauvre, malade ou bien portant, honoré ou méprisé, beau ou laid, heureux ou malheureux, à l'aspect d'un animal noble ou immonde, juger quelle a été à peu près, dans la génération précédente, la conduite de l'âme qui l'anime.

Une des principales pratiques religieuses qui leur sont commandées est de visiter les lieux saints; fort heureusement pour eux le sol de l'Inde en est couvert. Il y en a cependant de plus révérés que les autres, et qui ont le privilége d'envoyer droit en paradis quiconque a le bonheur d'y mourir; aussi sont-ils continuellement fréquentés par une foule innombrable : tels sont la fameuse ville de Bénarès; celle de Gaya, le sanctuaire d'Allah-Abad, le temple de Djaga-Natha (vulgairement Jagrenat), et celui de Tripatti, auxquels on se rend de toutes les contrées de l'Hindoustan.

Les Hindous n'admettent pas de prosélytes; en effet, la hiérarchie sociale étant rigoureusement établie entre eux par la naissance, on ne saurait dans quelle caste ranger un nouveau converti; au surplus, les brahmanes pensent que l'on peut faire son salut dans toutes les religions; et il n'y a peut-être pas de peuple sur la terre où la tolérance religieuse soit mieux entendue. Je lis dans l'ouvrage de Dupeuty-Trahon, auquel j'ai emprunté une partie des détails qui précèdent, que *les Hindous ne conçoivent pas qu'un être doué de raison puisse persécuter et même détruire son semblable, parce que les opinions de celui-ci ne coïncident pas avec les siennes.* Cela est vrai pour l'époque actuelle; mais il paraît que leurs ancêtres n'ont pas toujours professé ces principes; car jamais il n'y eut de persécution plus longue, plus acharnée et plus sanglante que celle dont les bouddhistes furent l'objet de la part des brahmanistes. Commencée vers le IIIe siècle avant Jésus-Christ, elle se termina vers le IXe siècle de l'ère chrétienne, par l'extermination presque totale des bouddhistes dans la presqu'île cis-gangétique; enfants et vieillards, tous furent massacrés impitoyablement, et des ruisseaux de sang coulèrent depuis les montagnes de neiges au nord de l'Hindoustan jusqu'au pont de Rama à la porte de l'île Ceylan.

Le brahmanisme se divise d'abord en deux grandes branches : les *vaichnavas* ou adorateurs de *Vichnou*, et les *saivas* ou adorateurs de Siva; cependant ces deux sectes, qui elles-mêmes se subdivisent en une multitude d'autres, ne sont, à proprement parler, composées que de *soudras*, la caste la plus nombreuse de l'Inde. Quant aux brahmanes, ils se partagent d'abord en deux sectes : le *dwaita* ou système de ceux qui reconnaissent deux êtres, Dieu et le monde; et l'*adwaita*, ou système des panthéistes, qui ne reconnaissent qu'une seule substance, celle de Dieu. Ces deux sectes se subdivisent en six écoles, qu'ils appellent *chachtha-mata* (les six sectes); ce sont : 1° le *mimansa*, système des nombres et des sons; 2° le *védanta*, ou panthéisme spiritualiste; 3° le *yoga*, ou mysticisme; 4° le *sankhya*, ou panthéisme matérialiste; 5° le *vaiche-chika* ou matérialisme, et 6° le *nyaya* ou rationalisme. Ces six écoles, ayant chacune une multitude de nuances, se subdivisent encore en un grand nombre de sous-systèmes, dont chacun compte un certain nombre d'adhérents.

BRAHMANYA. Ce mot désigne une chose qui a rapport à Brahmâ ou aux brahmanes. C'est un surnom du dieu Kartikéya, qui peut également convenir à d'autres personnages. Les dieux, persécutés par Taraka, s'adressèrent à Brahmâ, qui ne pouvait rien pour eux, parce qu'il avait accordé à Taraka un don qu'il lui était impossible de révoquer; mais il leur dit que leur espérance était dans un fils à naître de Siva, et prédestiné à détruire ce cruel ennemi. Né par suite du conseil de Brahmâ, Kartikéya a le surnom de Brahmanya. On peut encore dire que ce nom lui est donné parce qu'il est le principal protecteur de la caste des brahmanes.

BRAHMAPOUTRA, nom d'un fleuve des Indes; il signifie *fils de Brahmâ*. La légende raconte que Brahmâ, passant par l'ermitage de Santanou, y devint amoureux d'Amogha; que, malgré sa vertu, et par la volonté de son mari, cette femme conçut et mit au monde un fils qui naquit au milieu des eaux, et fut Brahmapoutra. Les Hindous prétendent que le soleil fait ses ablutions dans ce fleuve, avant de paraître sur l'horizon.

BRAHMARCHI, titre dérivé de celui de *richi*, qui veut dire sage ou saint; c'est un des plus hauts degrés de spiritualité que l'on puisse atteindre dans la religion brahmanique. Les richis se distinguent en plusieurs classes, parmi lesquelles sont les brahmarchis, ou richis de la caste des brahmanes, s'ils sont

au-dessous des dévarchis ou dieux qui se sont faits moines; on les représente comme supérieurs aux radjarchis, qui appartiennent à la caste des kchatriyas.

BRAHMA-SAMPRADAYIS, secte des Hindous qui fait partie de la grande division des vaichnavas. Les *brahma-sampradayis*, appelés aussi *madhwatcharis*, sont répandus dans le sud de la presqu'île; ils ont pour fondateur un brahmane, nommé *Madwatcharya*, qui naquit à Tuluva, l'an 1199 de l'ère chrétienne, et qu'ils regardent comme une incarnation de Vayou, dieu de l'air.

Le dogme essentiel de cette secte, comme celui des vaischnavas en général, est l'identification de Vichnou avec l'esprit suprême, en tant que cause préexistante de l'univers. C'est de sa substance que le monde a été fait. Ce Vischnou primordial réside dans le Vaikountha, revêtu d'une splendeur ineffable, entouré d'ornements et de parfums célestes. Il a pour épouses Lakchmi ou la gloire, Bhoumi ou la terre, Nila ou la matière personnifiée. Lorsqu'il est réuni à Maya ou à l'illusion, qui est proprement son désir ou sa volonté, les trois attributs de pureté, de passion et d'ignorance se manifestent en Vichnou, Brahmâ et Siva, pour créer le monde, le protéger et le détruire. Ces divinités, à leur tour, opèrent leurs fonctions respectives au moyen de leur réunion avec le même principe trompeur auquel ils doivent leur manifestation individuelle. Les *brahmâ-sampradayis* expriment leur dévotion à Vichnou par trois actes qu'ils appellent *airkana*, tracer les symboles du dieu sur le corps, souvent avec un fer chaud; *namakarana*, donner un de ses noms, soit à ses enfants, soit aux objets auxquels on s'intéresse; *bhadjana*, pratiquer la vertu dans ses paroles, ses actions et ses pensées. Au premier appartiennent la vérité, le bon conseil, l'affabilité et l'étude; au second, la libéralité, la bonté, la protection; au troisième, la clémence, l'exemption de l'envie et la bonne foi. Ces dix devoirs forment le code moral de ces sectaires.

Les rites de leur culte et leurs fêtes sont les mêmes que ceux des vaichnavas. Toutefois, dans leur Poudja, ils placent les images de Siva, de Dourga et de Ganecha à côté de celle de Vichnou, et associent ces divinités aux adorations qu'ils rendent à leur dieu suprême. Le culte extérieur ne conduit au bonheur éternel qu'en tant qu'il marque le désir d'obtenir la faveur de Vichnou. Il est indispensable de confesser la suprématie du dieu pour obtenir sa faveur; mais il n'est pas nécessaire de chercher à s'identifier avec lui par une méditation abstraite, car on ne saurait l'atteindre. Ceux qui ont attiré sur eux l'attention de Vichnou ne sont plus soumis à une nouvelle naissance, mais ils jouissent, dans le Vaikountha, de la félicité suprême, avec le quadruple honneur d'être semblable au dieu, de jouir de sa présence visible, d'être auprès de lui, et de l'égaler en pouvoir.

Le colonel Mackenzie rapporte une légende cosmogonique assez curieuse, qu'on ne doit pas toutefois considérer comme l'expression générale des idées des *brahma-sampradayis*, mais comme particulière à la contrée où ce voyageur l'a puisée :

Le souverain maître dont la suprématie illumine l'univers, et qui est infiniment puissant, pouvant, à son gré, créer et détruire une multitude de mondes en un seul instant, cet esprit tout-puissant, contemplant en lui-même pour son plaisir la création possible de l'univers, produisit par ses désirs une déesse nommée Itcha Sakti; à sa demande, il la chargea de la création du monde. Alors Sakti, par l'autorité de Dieu, créa immédiatement trois personnes divines, Brahmâ, Vichnou et Siva, et confia au premier le pouvoir de créer le monde, au second, celui de le conserver, au troisième, celui de le détruire. Mais, après les avoir formés, elle leur demanda l'un après l'autre de la prendre pour épouse. Brahmâ et Vichnou s'étant refusés à ses vœux, elle les consuma par le feu de son troisième œil. Elle fit alors la même proposition à Siva; mais celui-ci, considérant que cette prétention était contraire aux lois divines, répondit qu'il ne se rendrait à ses désirs que lorsqu'elle lui aurait fait cadeau de son troisième œil. La déesse y consentit et le lui donna; aussitôt Siva la foudroya par un regard de cet œil dévorant, rendit la vie à Brahmâ et à Vichnou, et des cendres de Sakti forma trois déesses, Saraswati, Lakchmi et Parwati, qui devinrent chacune l'épouse d'un des dieux de la triade.

Les *brahma-sampradayis* ont des couvents dirigés par des gourous ou supérieurs qui sont brahmanes et sanyasis, c'est-à-dire qui professent les observances monastiques. Leurs disciples qui habitent ces monastères font aussi profession d'un célibat perpétuel. Quant aux disciples laïques, ils appartiennent à toutes les classes de la société, à l'exception de la dernière; et chaque gourou a un certain nombre de familles qui lui sont attachées de pères en fils, et dont il vend ou hypothèque la direction à un autre brahmane de sa secte.

Les professeurs ascétiques de l'école de Madwatcharya ont adopté l'apparence extérieure des dandis; laissant de côté le cordon brahmanique, ils portent un bâton et un pot à eau, vont nu-tête, et sont revêtus d'une simple couverture enduite d'une espèce d'ocre. Les marques, qui leur sont communes avec les frères lais, sont les symboles de Vichnou, imprimés sur les épaules et sur la poitrine au moyen d'un fer chaud. Ils portent aussi sur le front des lignes perpendiculaires à peu près semblables à celles des vaischnavas.

BRAHMA-SOUTRA, livre sacré des Hindous; c'est un recueil d'aphorismes, divisé en quatre parties, dont le style, d'une haute obscurité, a besoin des éclaircissements des commentateurs. Le premier livre traite de Dieu, de l'âme, de la matière et de l'univers. On y lit entre autres : *La cause vivante de cet univers, douée de toute puissance et de*

toute science, est essentiellement heureuse. Elle est l'être brillant, glorieux, qui apparaît dans l'orbe du soleil et dans le regard humain. Elle est l'élément céleste, de qui toutes choses procèdent, et dans lequel elles vont ensuite s'absorber. Elle est l'atmosphère dans laquelle tous les êtres plongent et de laquelle ils s'élèvent. Elle est la lumière qui resplendit dans les cieux, qui pénètre dans les lieux les plus élevés et les plus bas, qui traverse le monde et brille dans l'homme. C'est l'âme qui possède l'intelligence en elle-même, l'âme immuable, immortelle, douée d'une indestructible félicité.

Le second livre est consacré à la controverse. Il se compose de la réfutation de quelques doctrines opposées aux Védas, et en particulier du Sankya de Kapila, puis d'un travail destiné à concilier les passages des Védas, qui présentent des contradictions apparentes.

Le troisième livre traite principalement des moyens d'arriver à la connaissance qui doit opérer la délivrance de l'âme et lui obtenir le bonheur éternel.

Le quatrième livre, enfin, traite des effets des moyens enseignés, lorsqu'on les emploie convenablement. Il montre comment la méditation pieuse mène à la connaissance divine, et la connaissance divine à la béatitude.

La rédaction du Brahma-Soutra est attribuée à Badarayana, le même que Vyasa-Déva, le grand compilateur.

BRAHMASTRA, arme offensive qui, suivant la mythologie hindoue, ayant été consacrée par une formule adressée à Brahmâ, a la vertu de détruire infailliblement tous ceux contre lesquels elle est dirigée.

BRAHMATCHARIS. C'est le nom qu'on donne aux étudiants de la caste des brahmanes. Cet ordre se confère à l'âge de sept ou huit ans, au moyen d'un cordon que l'on donne en grande cérémonie. Le cordon brahmanique est composé d'un nombre déterminé de fils de coton que l'on observe scrupuleusement. Il doit être filé sans quenouille par la main des brahmanes et avec les doigts seulement. Il faut prendre garde à la qualité du coton, à la manière de le tenir entre les doigts, et au nombre de brins qui doivent le composer : on y fait un nœud, appelé le nœud de Brahmâ, qui est un assemblage de plusieurs autres nœuds. Tous les brahmanes portent ce cordon sur la chair ; il doit être placé en écharpe et de gauche à droite ; mais il diffère de forme et de grosseur, suivant le degré d'initiation. Ainsi le cordon des jeunes brahmatcharis n'a que trois brins composés de plusieurs fils avec un nœud seulement. A l'âge de douze ans ces initiés prennent le nom de brahmanes, et reçoivent alors un cordon composé de six brins avec deux nœuds. Cette dernière cérémonie est toujours suivie du mariage, au moment duquel on leur donne un autre cordon dont on augmente le nombre de brins et de nœuds à mesure qu'ils ont des enfants.

La cérémonie de l'initiation du brahmatchari se fait avec beaucoup d'appareil. On rassemble tous les parents et amis sous une tente dressée dans la cour de la maison. Le premier jour, après que chacun s'est purifié et frotté d'huile, on offre le sacrifice appelé *homa*, que l'on répète jusqu'à cent huit fois ; puis on distribue le bétel et on attache au bras de l'enfant une espèce de talisman qui est un petit joyau sur lequel sont tracés des caractères mystérieux. Le lendemain, le brahmatchari se purifie de grand matin par le bain ; les brahmanes se rassemblent sous la tente, et, après avoir répété les mêmes sacrifices que la veille, le père coupe un peu de cheveux à son fils avec un rasoir en cinq endroits différents ; il mêle ces cheveux avec du riz cuit que la mère tient entre ses mains ; alors le barbier rase le jeune candidat et lui laisse cinq toupets de cheveux aux endroits marqués par le père. Le brahmatchari se purifie de nouveau, parce qu'il a été souillé par l'attouchement du barbier ; puis le riz est brûlé en sacrifice, et on répète les libations. Le récipiendaire est ensuite frotté de sandal, et on lui imprime sur le front la marque caractéristique de la secte à laquelle il appartient. Puis on place mystérieusement le linge qui doit couvrir sa nudité. On attache à son cordon un petit morceau de peau de cerf. Des femmes font le tour de l'assemblée en présentant ce cordon aux brahmanes présents, afin qu'ils le bénissent en le touchant de la main ; après quoi le président le passe au cou du novice et lui donne sa bénédiction. On le met ensuite sous un voile, où le président lui apprend un mot de deux ou trois syllabes qui ne doit jamais être entendu de personne. Le jeune initié reçoit ensuite des instructions relatives à son ministère, et on frotte son cordon de safran. Enfin on termine en lui faisant la cérémonie de l'*aratti*.

Le brahmatchari est obligé de se lever, chaque jour, de grand matin, pour se purifier par le bain et faire la prière, et doit employer la journée à apprendre par cœur des leçons de théologie et des morceaux tirés des poëmes sacrés.

BRAHMES. *Voy.* BRAHMANES.

BRAMINES. *Voy.* BRAHMANES.

BRANCHIDES, prêtres qui présidaient à un oracle célèbre établi à Milet, sous l'invocation d'Apollon Didyméen. Ce dieu y avait un temple et un bois sacré, où il rendait des oracles qui passaient pour les plus certains après ceux de Delphes. Le nom d'oracle des branchides et des évangélides, sous lequel il était connu, lui venait de Branchus et d'Evangélus qui, les premiers, dit-on, y remplirent les fonctions sacrées.

BRANDEUM, espèce de voile que dans le moyen âge on faisait toucher aux reliques ou aux tombeaux des saints, et que l'on envoyait aux églises ou aux personnes distinguées, pour leurs oratoires. Un voile de ce genre, qui avait été envoyé par saint Grégoire le Grand à la reine Brunehaut, était aussi nommé *corporal de saint Pierre*, pour

avoir touché aux reliques de ce saint apôtre.

BRANDONS (Jour ou Semaine des). Vers le xe siècle il était d'un usage assez général que les personnes qui avaient pris part aux folies du carnaval vinssent, au commencement du carême, avec des torches ou brandons, se présenter à la porte des églises, comme pour faire amende honorable et recevoir la pénitence qu'on leur imposait pour tout le temps du carême. C'est pourquoi on désigna du nom de *Brandons*, soit la semaine du mercredi des Cendres, soit le premier dimanche de carême ou la semaine qui le suivait.

BRASIDÉES, fête que les Lacédémoniens célébraient en l'honneur de Brasidas, un de leurs chefs les plus fameux et les plus braves, qui mourut en défendant Amphipolis contre les Athéniens. Les Amphipolitains lui élevèrent un superbe tombeau et établirent en son honneur des fêtes qui se célébraient aussi à Sparte. Il fallait être Spartiate pour être admis aux jeux, et quiconque s'en absentait était puni d'une amende.

BRAURONIES, fêtes de Diane, célébrées tous les cinq ans dans la ville de Brauron, dans le temple de Diane, qui, pour cette raison, était surnommée *Brauronie*. Elles avaient lieu en mémoire de la délivrance d'Oreste et d'Iphigénie, prêtresse de ce temple, qui s'étaient heureusement sauvés l'un et l'autre de la Tauride, où l'on immolait les étrangers. Pour rappeler le danger qu'ils avaient couru, on appliquait une épée nue sur la tête d'une victime humaine, et l'on en tirait quelques gouttes de sang, en guise de sacrifice. De plus, on immolait encore une chèvre. Durant la célébration, un chœur de musiciens chantait un livre de l'Iliade. Cette solennité était marquée par la présence de jeunes filles depuis cinq jusqu'à dix ans.

BRAYANS, surnom donné à des hérétiques qui parurent en 1544; c'était une branche des anabaptistes; ils enseignaient, entre autres choses, que l'action la plus agréable à Dieu était de pleurer et de crier en sa présence, d'où ils furent, par dérision, nommés *brayans*.

BREBIS. Les brebis étaient, chez les Juifs, du nombre des animaux purs; ils pouvaient s'en nourrir et les offrir à Dieu en sacrifice. Dans le temple, on en sacrifiait journellement une le matin et une le soir, sans compter celles qui étaient offertes dans les sacrifices extraordinaires. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. Brebis.

Les brebis étaient l'objet d'une grande vénération à Saïs en Egypte. Les Grecs les immolaient aux Furies.

BREF, acte émané du souverain pontife; il est moins solennel qu'une bulle, et on le distingue de celle-ci au premier abord, en ce qu'au lieu de la suscription : *Un tel évêque, serviteur des serviteurs de Dieu*, qui est la formule caractéristique des bulles, le bref porte simplement : *Un tel, pape VII, VIII ou IX*, selon le rang qu'il tient parmi ses prédécesseurs de même nom. Les brefs sont scellés en cire rouge avec l'empreinte de l'anneau du Pêcheur, c'est-à-dire que saint Pierre y est représenté dans sa barque en action de pêcheur. Ils sont écrits en caractères courants, et communément en latin; cependant on connaît un bref de Benoît XIV écrit en français. Les brefs en matière de dispenses matrimoniales sont ou excitatifs ou attributifs. Les brefs excitatifs sont ceux qui sont adressés par le pape à un évêque ou à son official pour dispenser ses diocésains de quelque empêchement dirimant qui est entre eux. Les brefs attributifs sont ceux qui donnent à un évêque ou à un official le droit de dispenser ceux qui ne sont pas ses diocésains. On donne aussi le nom de Bref au calendrier que l'on imprime tous les ans dans chaque diocèse, et qui indique la récitation de l'office divin et les cérémonies religieuses pour chaque jour de l'année.

BREIDA-BLIK. C'est, suivant la mythologie scandinave, le nom d'une cité céleste d'un éclat éblouissant. Elle était le séjour de Balder, second fils d'Odin.

BREKSTA, dieu des ténèbres, chez les anciens Slaves.

BRÉVIAIRE. On appelle ainsi, dans l'Eglise latine, le livre qui contient l'office canonial pour tous les jours de l'année. Ce nom de bréviaire, c'est-à-dire *abrégé*, lui vient soit parce qu'il a été, depuis quelques siècles, extrait de l'office plus long qu'on récitait autrefois, soit parce qu'il contient un abrégé de l'Ecriture sainte et des écrits des saints Pères. L'office canonial est divisé en sept parties, d'après ces paroles du psaume CXVIII : *J'ai chanté vos louanges sept fois le jour*. Les noms de ces différentes parties sont *matines* et *laudes*, qui sont ce qu'on appelle l'office de la nuit, *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres et complies*; ces noms indiquent l'heure à laquelle on doit réciter chaque partie de cet office, d'après l'horaire romain, lorsqu'on le chante publiquement. Les constitutions de Pie V et de Clément VIII obligent tous les ecclésiastiques de réciter le bréviaire romain, en exceptant toutefois les églises et les monastères qui avaient un bréviaire particulier depuis plus de deux cents ans. Cependant, vers le milieu du siècle dernier, un grand nombre de diocèses, en France, modifièrent ou même changèrent tout à fait la teneur du contexte des bréviaires, qu'ils tirèrent presque en entier des propres paroles de l'Ecriture sainte; mais tous conservèrent l'ordre des heures canoniales et des principales fêtes. La cour de Rome n'approuve pas ces innovations, mais elle les tolère. Tous les ecclésiastiques et les moines s'engagent, en recevant les ordres sacrés ou en faisant profession, à réciter chacune des heures canoniales tous les jours de leur vie. Tous ceux qui possèdent des bénéfices, dans les lieux où il en existe encore, sont soumis à la même obligation. Les séculiers, autrefois, se faisaient gloire de réciter le bréviaire en leur particulier quand ils ne pouvaient pas assister à l'office public, mais actuellement les gens du monde plaignent les ecclésiastiques d'être tenus à un devoir qui leur prend

une heure ou deux dans la journée, prétendant qu'on pourrait employer ce temps d'une manière bien plus utile. Mais la rédaction du bréviaire ne peut que rendre cette obligation très-utile et même fort intéressante pour un bon ecclésiastique; car il a, dans son bréviaire, tout ce qu'il y a de plus saillant dans chacun des livres de la Bible ; les passages les plus remarquables des écrits des saints Pères, un abrégé de la vie des saints, un choix des canons des conciles, et des décisions des souverains pontifes, les rapports de l'Ancien Testament avec le Nouveau; le tout entremêlé de prières fort courtes, mais touchantes, et qui sont l'expression de la voix et des désirs de l'Eglise, enfin d'hymnes composées par les anciens docteurs ou par des poëtes modernes. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie, des Rites sacrés, et de Cas de conscience, art. Bréviaire.

BRIANITES, ramification de la secte des wesleyens, qui est elle-même une branche des méthodistes. Les brianites ont des institutions plus démocratiques que la secte dont ils tirent leur origine. Les laïques participent au gouvernement de leur Eglise, et ils prêchent dans les rues et dans les champs, d'où leur est venu le nom de *field-méthodists* (méthodistes des champs). On vit même, il y a quelques années, les femmes brianites pérorer au milieu des carrefours, dans les environs de Greenwich, de Deptford et à Brighton.

BRIARÉE, géant qui prit part à la guerre des Titans contre les dieux, auxquels sa force le rendait redoutable. Il avait cent bras, qui opposaient à Jupiter autant de lances, d'épées ou de boucliers; cinquante têtes et autant de bouches enflammées. Ce mythe rappelle celui de certaines divinités hindoues. Briarée fut vaincu néanmoins et accablé sous le poids du mont Etna; d'autres disent que, vaincu par Neptune, il fut précipité dans la mer : mais, réconcilié par la suite avec ce dieu, il fut mis au rang des divinités marines. D'après Homère, il rendit à Jupiter un service signalé qui fit oublier son ancien attentat. Junon, Minerve et Neptune ayant conspiré contre Jupiter, le géant, à la prière de Téthys, monta aux cieux pour lui porter du secours, et s'assit auprès du souverain de l'Olympe avec une contenance si fière et si terrible, que les conjurés, saisis d'effroi, renoncèrent à leur entreprise. Jupiter, reconnaissant, lui donna une place dans le ciel, où il veillait à la garde du dieu avec Cottus et Gygès. Solin rapporte que les Carystes lui rendaient les honneurs divins, sous le nom de Briarée, et les habitants de Chalcis, sous celui d'Égéon.

BRIGITTE (Ordre de Sainte-). Cet ordre militaire fut établi par sainte Brigitte, princesse de Néricie en Suède, vers l'an 1366, pour s'opposer aux ravages des nations barbares qui, sorties de la Tatarie, désolaient le nord de l'Europe. Urbain V l'approuva sous la règle de saint Augustin. La croix des chevaliers était d'azur à huit pointes, avec une langue de feu pendant en bas. Leur étendard portait en outre trois couronnes qui étaient les anciennes armes des Goths. L'ordre ne survécut guère à la sainte, qui mourut en 1373. Hélyot prétend même qu'il n'a jamais existé que dans les révélations de sa fondatrice. *Voy.* l'art. Birgitte (*Religieuses de Sainte-*) du Dictionnaire des Ordres religieux.

BRIMO. Ce mot, qui signifie *terreur*, est un des noms de Proserpine ou d'Hécate, parce que les anciens croyaient que les terreurs nocturnes venaient de ces deux divinités, ou parce que la première, insultée par Mercure, poussa des cris d'effroi. D'autres prétendent que ce surnom fait allusion aux cris de terreur de Diane, lorsque Mars, Apollon et Mercure, la rencontrant dans les bois, voulurent lui faire violence.

BRITOMARTIS, nom sous lequel Diane était adorée à Egine et dans l'île de Crète; il signifie *douce vierge*, dans le dialecte crétois. Or Britomartis n'était pas Diane elle-même, mais une des nymphes de cette déesse. Pour échapper aux poursuites de Minos, roi de Crète, qui était amoureux d'elle, elle se précipita dans la mer, et tomba dans des filets de pêcheurs. Sa protectrice, pour honorer sa vertu, la mit au rang des divinités. Elle apparut alors aux Eginètes, qui l'honorèrent depuis sous le nom d'Aphæa; par la suite ils la confondirent avec Diane. D'autres disent qu'un jour, occupée à la chasse, qu'elle aimait passionnément, elle tomba dans ses propres filets, au moment qu'un sanglier fondait sur elle; elle voua un temple à Diane, si elle échappait, et dégagea sa parole en lui élevant un temple sous le nom de Diane *Dictynna*. On lui attribue l'invention des filets dont se servent les chasseurs.

BRITOVIUS, surnom de Mars honoré chez les Gaulois; il n'est connu que par une inscription lapidaire.

BRISEUS, surnom de Bacchus; on ignore l'étymologie précise de ce nom, qui paraît exprimer la douceur, l'amabilité.

BRIZO, déesse du sommeil, honorée à Délos. Elle présidait aux prédictions qui se faisaient au moyen des songes. Les gens de mer la regardaient aussi comme leur protectrice. Au retour d'un heureux voyage, ils lui offraient de petites barques, remplies de toutes sortes de comestibles, à l'exception toutefois de poissons.

BRIZOMANCIE, art de deviner les choses futures ou cachées par le moyen des songes.

BROCHET. Ce poisson était adoré à Oxirinque en Egypte.

BROMIUS, nom donné à Bacchus, du mot grec βρέμω, *frémir*, soit à cause du bruit que faisaient les bacchantes, soit parce qu'il naquit au bruit d'un coup de tonnerre qui fit accoucher sa mère de frayeur, soit enfin parce que les buveurs sont sujets à faire beaucoup de bruit.

BRONTÉE ou BRONTON, le Tonnant, de βροντή, le tonnerre, surnom de Jupiter, à qui les anciens attribuaient le pouvoir de lancer la foudre.

BROTHERS (Jacques), enthousiaste qui

s'annonça comme prophète à Londres, en 1774, par un ouvrage intitulé : *Prophéties de Jacques Brothers, ou la Connaissance révélée des prophéties et des temps, pour servir d'avertissement aux nations*. Cet ouvrage a été traduit en français et imprimé en l'an IV. Voici quelques-uns des mystères qui lui furent révélés : Il était le rejeton de Jessé dont parle Isaïe, et qui doit être exposé comme un étendard devant tous les peuples. Il descendait lui-même de David, ainsi que la comtesse de Buckingham. Le sultan des Turcs est descendant de Jonathas, fils de Saül. Il y a deux Babylones spirituelles, Rome et Londres. La bête à sept têtes et à dix cornes, c'est le pape. Il prophétise la perte des colonies anglaises et françaises, la destruction de Londres par un tremblement de terre, la chute subite et éternelle des empires de Turquie, d'Allemagne et de Russie. Brothers, quoique pauvre, sera bientôt à la tête de la plus grande nation du monde ; il a mission pour convoquer les Juifs, dont il avait fixé le retour à Jérusalem à l'an 1798, sous sa conduite. Brothers, gouverneur visible des Juifs, est le prophète qui doit ordonner leur départ et les mener dans la terre d'Israël, ainsi que le fit Moïse, mais avec un pouvoir plus étendu et sans coup férir, car il condamne la guerre et les serments. Cette expédition en Palestine devait s'opérer par un transport miraculeux. Ces billevésées trouvèrent des partisans et des défenseurs, même parmi les gens d'esprit. Plusieurs personnes vendirent leurs propriétés pour accompagner le prophète dans la terre sainte. Mais Brothers fut enfermé dans une maison de fous, où il mourut.

BROWNEY, dieu lare des anciens Ecossais. De là sans doute les *brownies*, espèce de lutins ou d'esprits follets, qui naguère encore étaient la terreur des gens simples et superstitieux. *Voy.* l'art. BROWNIE du Dictionnaire des Sciences occultes.

BROWNISTES. Cette secte eut pour fondateur, vers l'an 1580, Robert Brown, né dans le comté de Rutland en Angleterre. Puritain quant à la doctrine, ennemi de l'épiscopat, des synodes, des presbytères, il voulait que les chrétiens fussent distribués en petites sociétés indépendantes, sans exercer d'autre empire l'une à l'égard de l'autre que celui des conseils. Bien qu'il admît des ministres, chaque membre de la secte avait le droit de prophétiser dans l'assemblée, et de discuter les points de dogme et de discipline ; tout devait être décidé à la pluralité des voix. On voit ainsi que l'organisation religieuse des brownistes avait une forme complétement démocratique. Quelques-uns même disaient qu'il suffisait à leurs *anciens* d'être assis sur la selle, pourvu que le peuple tînt la bride. Inquiété en Angleterre pour sa doctrine, Brown alla fonder à Middelbourg, en Zélande, une église qui ne communiquait avec aucune autre société chrétienne. De retour dans sa patrie, en 1582, il abandonna sa propre secte pour obtenir un bénéfice de l'Eglise anglicane. Il se vantait d'avoir été dans trente-deux prisons ; sa dernière fut celle de Northampton, où il mourut en 1630, âgé de quatre-vingts ans. On lui reproche un caractère hargneux, brouillon, et une vie déréglée.

Sous Elisabeth les brownistes furent persécutés avec fureur, dépouillés de leurs biens, jetés dans des cachots où un certain nombre périrent de faim et de misère ; plusieurs furent pendus. Leur nombre cependant s'était accru, car en 1592 ils étaient plus de 20,000 ; quelques-uns se réfugièrent en Amérique. La secte persista pendant environ un siècle, tant en Angleterre qu'en Hollande ; mais ses membres finirent par se fondre soit avec les quakers, soit avec les congrégationalistes ou les indépendants. Il y a encore des brownistes en Amérique, dans l'état de Massachusett.

BRUGGLÉRIENS. Cette secte grossière a pris son nom du village de Brugglen, canton de Berne, où elle naquit, en 1746. Deux paysans qui étaient frères, Christian et Jerôme Rohler, se donnèrent pour les deux témoins mentionnés dans l'Apocalypse ; une paysanne, nommée Elisabeth Kieslingen, était la femme qui devait avoir la lune sous les pieds. Jésus-Christ devait venir juger le monde, le jour de Noël de l'an 1748, et c'était à Brugglen que devait commencer le royaume des cieux. Une multitude de gens grossiers quittent leurs travaux devenus inutiles par la proximité de la fin des temps, se mettent à la suite de ces fanatiques, et ajoutent à leurs paroles une foi si robuste, qu'un jour Christian ayant promis de s'élever au ciel, ils s'attachent à ses pieds, à ses bras et à ses habits en si grand nombre, que le nouvel Elie ne jugea pas à propos de partir. A ces délires les deux frères associaient une morale détestable et un libertinage grossier, enseignant que les actions de la chair ne sont pas des péchés, parce que tout est pur aux cœurs purs, et que l'homme, une fois inscrit au livre de vie, peut faire tout ce qu'il veut, sans crainte d'en être effacé. Les deux frères ayant été condamnés à mort en 1753, leur secte ne tarda pas à disparaître.

BRUIN. Je n'ai aucune connaissance de cette divinité indienne ; je ne la trouve mentionnée que dans le Dictionnaire de Noël, que je copie textuellement. « *Bruin*, dieu d'une secte de Banians, connue sous le nom de *Geoghy*. Ils le regardent comme le créateur de toutes choses, et croient qu'aucune image d'hommes ou de bêtes ne peut le représenter, car il est le principe de toute lumière, et les yeux de tout ce qui est créé sont trop débiles pour soutenir un éclat si éblouissant. Ils ont une vénération particulière pour un certain *Mécis*, qu'ils appellent son serviteur. Le mariage leur est interdit, et ils portent leur réserve superstitieuse jusqu'à ne pas se laisser toucher par une femme. »

BRUMALES, fêtes romaines célébrées en l'honneur de Bacchus ; elles avaient lieu deux fois par an, le 12 des calendes de mars,

et le 18 des calendes de septembre, c'est de la première époque qu'elles tiraient leur nom (*brume, brumaire*); c'est pourquoi on les appelait encore *hiemales*. On les dit instituées par Romulus, qui traitait le sénat pendant ces fêtes. D'autres prétendent qu'on les célébrait au solstice d'hiver; on en tirait des présages pour le reste de la saison.

BRUMUS, surnom de Bacchus, chez les Romains; il dérivait sans doute du culte que les buveurs lui rendaient dans la saison des *brumes*. C'est de là aussi que les *Brumales* tiraient leur nom.

BUA-BIN, divinité protectrice des maisons, adorée en cette qualité par les Tunquinois. Le peuple s'imagine que les anciens propriétaires d'une maison s'y conservent, après leur mort, le même droit qu'ils avaient pendant la vie. A cet effet, le nouveau propriétaire pratique quelques cérémonies religieuses en l'honneur de son prédécesseur, et l'invite, au son du tambour, à venir habiter sous un petit toit qu'il lui a préparé. Là, on lui présente sur une table enrichie d'ornements, des parfums et des mets de toute espèce; et les prêtres brûlent devant lui des papiers dorés sur lesquels sont écrites certaines paroles. C'est ce prédécesseur qui s'appelle Bua-Bin, et qui devient le dieu tutélaire de la maison.

BUA-DAO-THIEN-VUONG. Divinité honorée par les Tunquinois. Voici son histoire et l'origine de son culte :

Dans les anciens temps, un homme de la famille de An s'étant révolté contre le roi Hu-Vuong, entra dans le Tunquin à la tête d'une armée formidable pour se rendre maître du pays. Le roi, informé de cette invasion, écrivit à tous les gouverneurs de son royaume de lever autant de troupes qu'ils pourraient, et d'inviter ceux qui avaient du cœur et de l'amour pour leur prince d'en donner des preuves en cette occasion. Lorsqu'on publia cet ordre dans la ville de Che-Dao, il s'y trouvait un jeune enfant de trois ans qui, sans avoir jamais eu jusque-là l'usage de la parole, appela sa mère par son nom et se mit à discourir avec elle sur les affaires de la guerre et sur le désir qu'il avait de se vouer au service du prince. Puis, ayant appris qu'un mandarin était venu dans la ville pour faire des recrues, il le fit prier de venir le trouver, et l'engagea à dire au roi de sa part de ne rien craindre, parce qu'il se faisait fort de chasser à lui seul cet ennemi redoutable, pourvu qu'on lui envoyât un cheval de fer, et pour munitions de bouches cent boisseaux de riz et cent mesures de bon vin. Le mandarin porta cette nouvelle au roi, qui, ayant connu toutes les circonstances que nous venons de rapporter, vit bien qu'il y avait quelque chose de surnaturel en cet enfant. Il lui envoya donc le cheval de fer, et fit porter dans sa maison les provisions qu'il avait demandées. Aussitôt l'enfant, qui était couché dans son lit, se leva et, s'étant mis à table, but et mangea dans un seul repas les cent boisseaux de riz et les cent mesures de vin; et cela en présence d'une multitude innombrable accourue à ce spectacle. Après s'être ainsi lesté l'estomac, il sauta sur le cheval de fer, et sans autres armes qu'une houssine, il se mit à le faire caracoler et galoper de tous les côtés, avec une telle souplesse, qu'on eût dit que l'animal avait des ailes. Sans prendre haleine, il courut du même train vers les frontières, suivi de l'armée du roi, qui ne pouvait l'atteindre. S'étant rendu maître de quelques éminences et d'autres places avantageuses, il s'y retrancha comme aurait fait un capitaine expérimenté, comblant les routes qui y conduisaient d'une multitude de racines, d'épines et de branches d'arbres. Ces stratagèmes eurent de si heureux succès, que, sans descendre de cheval, il fut spectateur de ses victoires, et obligea les ennemis à retourner sur leurs pas, dans la crainte de tomber dans les embûches qu'il leur avait tendues. Le roi, délivré de ses ennemis, voulut récompenser magnifiquement son libérateur; mais l'enfant, ayant généreusement refusé toute espèce de récompense, se rendit sur le sommet de la haute montagne de Che-Soc, d'où il s'enleva rapidement dans le ciel, monté sur son cheval de fer. Pour conserver la mémoire de ce fait merveilleux, les Tunquinois érigèrent sur le sommet de cette montagne une chapelle à l'honneur de cet enfant. Ils s'y rendent encore aujourd'hui, par dévotion, pour y faire leurs prières, et l'invoquent sous le nom de *Bua-dao Thien-Vuong*, c'est-à-dire, *Bua-Dao, roi céleste*.

BUBASTIS, nom que l'on donnait à la Diane égyptienne, ou déesse Isis honorée à Bubaste. Tous les ans on célébrait dans cette ville une grande fête en son honneur; on s'y rendait de toutes parts, et le Nil, durant plusieurs jours, était couvert de barques élégamment ornées et remplies de musiciens.

BUBONA, déesse invoquée par les anciens Romains pour la conservation des bœufs et des troupeaux.

BUCHANISTES, secte qui a pris naissance parmi les presbytériens du Relief ou Secours, en 1779. Une femme nommée Elisabeth Buchan s'associa à Hugues White, ministre de l'église d'Irwin, en Ecosse. Sans cesse occupée d'exercices religieux, elle allait de maison en maison présider au culte domestique, répondre aux questions, éclaircir les doutes, expliquer la Bible; elle annonçait comme prochaine la fin du monde, et voulait que tous les chrétiens abandonnassent les affaires temporelles pour se disposer à recevoir Jésus-Christ. Elle ne tarda pas à se faire un certain nombre de partisans. La congrégation du Relief somma le ministre de fermer la bouche à sa paroissienne. White, bien loin de se soumettre, s'empressa de signer un écrit qu'on lui présenta et qui contenait l'exposé de la doctrine d'Elisabeth Buchan. Obligé en conséquence de rendre les clefs de son église, il rassembla d'abord sous une tente, puis dans sa maison, un petit troupeau qui s'accrut, parce que la curiosité lui amena de nouveaux auditeurs. Les assemblées se tenaient ordinairement la nuit, et la prophétesse y débitait ses rêveries. Elle passait,

aux yeux de ses adhérents, pour la femme mystérieuse de l'Apocalypse. Ces absurdités, ayant indigné la majorité des habitants d'Irwin, causèrent une émeute, et les magistrats se virent contraints d'expulser Elisabeth ; mais elle fut rejointe dans sa fuite par le ministre White et une quarantaine de leurs sectateurs, qui pendant quelque temps parcoururent divers cantons de l'Ecosse. En entrant dans les villes et les villages, ils chantaient, et s'annonçaient pour des voyageurs qui allaient à la Nouvelle Jérusalem, en attendant la fin du monde. Ils avaient une bourse commune, et se dispensaient de tout travail, persuadés que Dieu, qui nourrit les petits des corbeaux, ne les abandonnerait pas. Quelquefois cependant ils s'associaient aux travaux du peuple, pour avoir occasion d'inculquer leur doctrine ; mais ils refusaient de recevoir aucun salaire. La femme Buchan mourut en 1791, et sa petite secte se dispersa.

BUCLOPE, dieu des mouches; il était fort révéré des Romains pendant l'été. On trouve chez les Syriens une divinité correspondante à Buclope : c'est *Béel-Zebub*, dont le nom signifie *dieu des mouches*.

BUFFINA, le deuxième substitut de Vichnou, selon la doctrine des Ceurawaths, une des sectes des Banians. Il apprend aux hommes à vivre suivant les lois de Dieu, comprises en quatre livres. Il prend soin aussi de faire croître le blé, les plantes et les légumes.

BULGARES, nom que l'on a donné pendant longtemps aux hérétiques manichéens, qui parurent vers le XIIIe siècle dans la Bosnie, la Bulgarie et les contrées voisines, et qui de là se répandirent en différentes contrées et surtout en France, où l'on sévit contre eux avec une grande rigueur. *Voy.* MANICHÉENS, et l'art. BULGARES du Dictionnaire des Hérésies.

BULLE. On appelle ainsi une missive du souverain pontife. Suivant la signification propre du mot *bulle*, on ne devrait entendre que le sceau de métal ordinairement attaché à des lettres émanées du pape ou des princes; mais on a fini par donner à l'acte lui-même le nom du sceau qui le caractérisait. Maintenant le nom de *bulle* est devenu particulier aux actes qui s'expédient dans la chancellerie romaine. Ces lettres sont écrites en latin, en caractères ronds et gothiques, sur du parchemin. Elles sont scellées avec un sceau de plomb, représentant d'un côté les effigies de saint Pierre et de saint Paul, et portant de l'autre le nom du pape au nom duquel l'acte a été expédié. Quand les bulles sont des lettres gracieuses, le plomb est suspendu à des lacets de soie; si ce sont des lettres de justice et exécutoires, le sceau est attaché à une petite corde de chanvre. On ne reçoit en France aucune bulle du pape qu'elle n'ait préalablement passé sous les yeux du conseil d'Etat, afin de s'assurer si elle ne contient rien de contraire à ce que l'on appelle les libertés de l'Eglise gallicane. A la tête de toutes les bulles le pape fait suivre son nom de la formule *Servus servorum Dei*. On distinguait autrefois plusieurs sortes de bulles.

1° *Les petites bulles* étaient en usage dans tout le moyen âge; c'étaient de simples lettres du souverain pontife, qui n'annonçaient point un effet permanent et immuable exprimé ordinairement par les formules *in perpetuum*, *ad perpetuam rei memoriam*.

2° *Les grandes bulles* ou bulles solennelles portent, dans leur suscription, des marques de leur durée constante et invariable, et annoncent par les formules *in perpetuum*, ou *ad perpetuam rei memoriam*, ou *tam præsentibus quam futuris*, ou autres semblables, qu'elles ne sont point limitées à un certain espace de temps.

3° *Les bulles consistoriales*, ainsi appelées parce qu'elles étaient données en plein consistoire, ne regardent que les affaires ou de la religion, ou du saint-siége apostolique.

4° *Les bulles pancartes* sont celles qui, confirmant quelques donations faites à des églises, en rappelaient assez souvent la qualité et la quotité, et y ajoutaient quelquefois la confirmation de toutes les autres possessions, qui y étaient également spécifiées.

5° *Les bulles priviléges* accordaient certains droits, certaines immunités à des cathédrales ou abbayes.

Maintenant ces distinctions ne sont plus en usage, et toutes les constitutions apostoliques se réduisent à trois : les bulles proprement dites, les brefs et les *motus proprii*.

Le titre de bulle n'a pas toujours été réservé aux actes émanés du souverain pontife : on l'a donné autrefois à des lettres des empereurs, de certains prélats et de quelques conciles œcuméniques. On connaît la fameuse *Bulle d'or*, édit de Charles IV, qui règle les droits de l'empereur.

BULLE *In Cœna Domini*, bulle célèbre à laquelle ont travaillé plusieurs papes, et qui roule particulièrement sur les droits et les rapports respectifs des puissances ecclésiastique et civile. Elle excommunie tous ceux qui appellent au concile général des décrets et ordonnances des papes, tous ceux qui enseignent et qui croient que le pape est soumis au concile général, tous les princes et autres qui exigent des ecclésiastiques quelque contribution que ce soit, les hérétiques, les pirates, les falsificateurs des lettres apostoliques, etc. Un cardinal-diacre lit tous les ans cette bulle, en présence du pape, le jour de la Cène, c'est-à-dire le jeudi saint. La lecture étant finie, le pape, pour marque d'anathème, jette dans la place publique un flambeau allumé. Cette bulle n'a jamais été publiée en France.

Mais il existe une autre bulle qui a fait beaucoup de bruit en France et dans quelques contrées voisines : c'est la constitution *Unigenitus*, par laquelle le pape Clément XI condamna cent une propositions extraites des *Réflexions morales* du P. Quesnel sur le Nouveau Testament. Cette condamnation irrita le parti janséniste, qui en appela de cette bulle au futur concile général : c'est de

là que les gens attachés à ce parti prirent le nom d'*Appelants*.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. BULLE.

BUNIS, esprits malfaisants ou démons auxquels les Tongouses attribuent un grand pouvoir. Les hommes qui ont une conscience pure sont seuls à l'abri de leur influence. Le nombre de ces esprits est immense. C'est par leur moyen et par le commerce qu'ils entretiennent avec eux que les Schamans prétendent découvrir l'avenir.

BUORRES-BEIVE, dieu du dimanche ou du jour du Soleil, chez les Lapons. C'était un des trois dieux des jours de fête appelés *Ailekes-Olmak*.

BUPHONIES, fêtes que les Athéniens célébraient, le 14 du mois skirophorion, en l'honneur de Jupiter Polieus; elles tiraient leur nom des sacrifices qu'on offrait ce jour-là, et dans lesquels on n'immolait que des bœufs. On disait que c'était pour expier la voracité d'un bœuf qui avait avalé un gâteau préparé pour la fête de Jupiter, et qui à cause de cela fut tué à coups de hache par un prêtre. Mais celui qui avait égorgé la victime fuyait aussitôt, laissant sa hache à côté de l'animal égorgé; car il était défendu d'immoler les animaux de labourage. Alors on faisait le procès à la hache. Ce sacrifice avait lieu dans le temple. On plaçait un gâteau sur une table d'airain, et on amenait des bœufs; et on choisissait pour victime celui d'entre eux qui le mangeait. Trois familles d'Athènes étaient acteurs dans ce sacrifice et en tiraient leur nom : les *Kentriades* amenaient les bœufs, les *Butypes* les frappaient, et les *Daitres* les égorgeaient.

BURGHERS. En 1732, il s'éleva un schisme dans l'Église presbytérienne d'Ecosse à l'occasion d'un sermon prêché par le ministre Erskine à l'ouverture du synode de Perth et Stirling, dans lequel le prédicateur prétendit que des corruptions s'étaient glissées dans l'Eglise établie. Ses partisans formèrent en 1738 une société à part, connue sous le nom de *sécéders*, et publièrent une déclaration contre les altérations de doctrine et de discipline remarquées par eux dans l'Eglise écossaise. Mais, en 1747, la division se mit encore parmi les sécéders, à l'occasion de la légitimité du *burgher's oath*, ou serment civique qu'on exigeait, et dont une clause était conçue en ces termes : *Je jure devant Dieu que j'adhère de cœur à la vraie religion professée dans ce royaume et autorisée par les lois.* La question discutée aboutit à un schisme. Les secédaires se partagèrent en deux branches : les partisans du serment ou *burghers*, dirigés par Erskine; et les opposants ou *antiburghers*, conduits par Adam Gibb, qui excommunia Erskine et ses adhérents. Les deux partis existent encore; cependant les antiburghers consentent maintenant à prêter le serment de fidélité aux lois et d'obéissance aux magistrats, dans les matières purement civiles. Au reste, les uns et les autres excluent de la cène les ignorants et les scandaleux, et soutiennent que Jésus-Christ seul a pu faire des lois pour son Eglise; qu'elle n'a pas le pouvoir législatif, mais seulement le pouvoir exécutif. *Voy.* SÉCÉDERS.

BURORINA, nom d'une divinité celtique qui n'est connue que par une description découverte en Zélande. On pense que c'était une déesse protectrice de l'agriculture.

BURTÉNIKAS, prêtres des anciens Lithuaniens. Leurs attributions étaient semblables à celles des skaldes scandinaves : ils étaient à la fois poëtes, devins et chanteurs; au milieu des combats, ils improvisaient des vers pour exalter le courage des guerriers; ils chantaient aussi des poëmes dans les cérémonies funèbres, pour évoquer les âmes ou pour les apaiser. Leurs femmes, appelées *burtes*, partageaient leur emploi et leur inspiration.

BUSSETS, société très-célèbre et très-considérable d'aveugles savants, dans le Japon, qui font profession d'honorer les kamis ou génies. Leur fondateur fut, dit-on, Senmimar, fils d'un daïri nommé Jengino. Cette société fut très-florissante pendant plusieurs siècles; mais, avec le temps, elle perdit beaucoup de son lustre, et fut obscurcie par une autre qui s'éleva sur ses débris et qui porte le nom de *Fe-Ki*.

BUSTÉRICHUS, dieu des anciens Germains, dont l'idole se voit encore aujourd'hui à Sondershusa, forteresse des comtes de Schwartzembourg.

BUTHYSIES. Les Grecs donnaient ce nom aux sacrifices dans lesquels on immolait des bœufs; c'étaient les sacrifices les plus grands et les plus solennels. Solin leur donne le nom de *Bovicidium*.

BUTO, divinité adorée par les Egyptiens, et que les Grecs confondaient avec Latone. De là vient qu'ils ont donné le nom de Latopolis à plusieurs villes de l'Egypte consacrées à cette déesse. *Voy.* BOUTO.

BUTTLÉRIENS, secte de fanatiques qui s'éleva en 1702 à Schwartzenau, dans le comté de Wittesteen. Elle eut pour auteur Ursule de Buttler, appelée *la bonne mère*. Sa fille, Marguerite de Buttler, y joua le principal rôle, c'était *la mère Eve*. Elle eut pour adhérents trois fanatiques qui prétendaient chacun représenter une des personnes divines.

BUTYPES, nom de la famille athénienne dont la fonction était de frapper le bœuf du sacrifice, dans la fête des BUPHONIES. *Voy.* ce mot.

BYAS-DEO, nom hindoustani d'un célèbre *mouni* regardé comme le compilateur des Védas, et le rédacteur du *Mahabharata*. *Voy.* VYASA-DÉVA.

C

[Cherchez sous Ka, Ko, Ku, les mots qui ne se trouvent pas ici sous Ca, Co, Cu.—Cherchez sous Se, Si, les mots que l'on ne trouve pas ici sous Ce, Ci.—Cherchez sous Sch ou Tch, les mots que l'on ne trouve pas ici sous Ch. sifflant.—Cherchez sous Kh, les mots que l'on ne trouve pas ici sous Ch dur, ou C simple.]

CAABA, temple célèbre des musulmans, situé à la Mecque. *Voy.* Kaaba.

CABALE. Ce mot vient de l'hébreu קבלה *cabala*, qui signifie *réception par la tradition*. Ainsi, d'après son nom, la cabale serait le recueil des traditions juives antiques, conservées de père en fils et de génération en génération, depuis Moïse et même depuis Adam, auxquels Dieu aurait donné non-seulement la loi, mais encore l'explication de cette loi. Ce serait une espèce de théologie secrète, transmise de bouche en bouche, enseignant à découvrir dans l'Ecriture sainte des sens mystiques et allégoriques. C'est de là que sont venus les rabbins cabalistes, qui définissent ainsi la cabale : *Une science qui élève à la contemplation des choses célestes et au commerce avec les esprits bienheureux; elle fait connaître les vertus et les attributs de la Divinité, les ordres et les fonctions des anges, le nombre des sphères, les propriétés des astres, la proportion des éléments, les vertus des plantes et des pierres, les sympathies, l'instinct des animaux, les pensées les plus secrètes des hommes.*

Il y a trois parties dans la cabale : la première, appelée *bereschith*, est la science des vertus occultes que le monde renferme. La deuxième, nommée *mercana*, est la science des choses surnaturelles. La troisième, tout à fait superstitieuse et méprisée des Juifs mêmes, consiste à faire des conjurations ou à porter des amulettes pour se préserver de tout malheur.

Cinquante entrées différentes, d'après les rabbins, conduisent à la connaissance générale des mystères ; c'est ce qui s'appelle les cinquante portes de l'intelligence. Dieu en fit connaître quarante-neuf à Moïse; celui-ci renfermai toute cette doctrine, toute l'étendue de la science que Dieu lui avait donnée, dans les cinq livres du Pentateuque ; elle y est contenue ou dans le sens littéral, ou dans le sens allégorique, ou dans la valeur et la combinaison arithmétiques des lettres, dans les figures géométriques des caractères, dans les consonnances harmoniques des sens. C'est à l'y découvrir que travaillent tous ceux qui s'occupent de la cabale. On comprend par ce court exposé que, s'il est cinquante portes ouvertes à l'intelligence, le nombre de celles qui sont ouvertes à l'erreur doit être infini.

On trouve des vestiges de la cabale dans le Thalmud, compilé vers le vi[e] siècle, et plus particulièrement dans les écrits du rabbin Hai Gaon, mort l'an 1037; mais cette science remonte bien plus haut.

Quelques savants, même chrétiens, se sont occupés de la cabale, et ont voulu lui assigner une place dans les études sérieuses. Le fameux Pic de la Mirandole a composé un livre tout exprès pour en faire sentir l'importance. Il y dit sérieusement que celui qui connaît la vertu du nombre 10 et la nature du premier nombre sphérique, qui est 5, aura le secret des 50 portes d'intelligence, du grand jubilé de 50 ans des Juifs, de la millième génération de l'Apocalypse, et du règne de tous les siècles dont il est parlé dans l'Ecriture sainte. Il enseignait en outre que, pour son compte, il y avait trouvé toute la doctrine de Moïse, la religion chrétienne, les mystères de la Trinité et de la Rédemption, les hiérarchies des anges, la chute des démons, les peines de l'enfer, etc. Toutes ces assertions forment les soixante-douze dernières propositions des neuf cents qu'il soutint à Rome, avec l'admiration générale, à l'âge de 24 ans.

L'abbé Bergier croit que la cabale n'a commencé que vers le x[e] siècle; mais il est dans l'erreur. La science de la cabale, surtout dans les deux premières parties, est très-ancienne; elle se lie avec la doctrine astrologique des Chaldéens, avec la vertu des nombres et des éléments, que l'on trouve dans les plus anciens livres chinois; avec la philosophie des nombres de Pythagore et de Platon. Il nous paraît prouvé en effet que les anciens avaient attaché des vérités fort importantes aux nombres et aux éléments ; mais la tradition et l'explication de ces vérités se sont altérées et perdues. Aucun critérium, aucune règle sûre n'existe pour les retrouver. Il serait cependant à souhaiter qu'un homme d'un sens droit et d'un esprit positif et non systématique, voulût remuer cette masse de conceptions plus ou moins hétéroclites et les comparer ensemble. Il sortirait sans doute de cet examen une connaissance curieuse et nouvelle des doctrines métaphysiques, physiques et psychologiques des anciens peuples.

Parmi les modernes, Leibnitz, Malebranche, se sont occupés de la science des nombres. Plus récemment encore, MM. d'Etchegoyen et de Lourdoueix ont recherché et trouvé quelques-uns de ces rapports qui forment la grande harmonie de toute la création. Mais ces travaux ont été faits en dehors des traditions juives ou grecques, et rentrent dans la classe des conceptions philosophiques.

Les rabbins emploient aussi la cabale pour l'interprétation de l'Ecriture sainte; et sous ce rapport ils la divisent pareillement en trois parties; la *gématrie*, le *notaricon* et la *thémoura*.

La gématrie, dont le nom vient probablement du grec γεωμετρία, consiste à rendre raison de la valeur numérique des lettres qui composent les mots, et à interpréter un terme obscur par un autre qui a la même valeur numérique. Ainsi, Zacharie ch. iii, vers. 8, on lit : « Voici que j'envoie mon servi-

teur *Tsemakh.* » Quel est ce *Tsemakh?* צמח en hébreu (pris numériquement) vaut 138 (צ, 90; מ, 40; et ח, 8). Or on trouve le même nombre dans la valeur numérique des lettres qui composent le mot מנחם (מ, 40; נ, 50; ח, 8; et ם, 40 = 138) *consolateur*, qui, d'après les cabalistes et les thalmudistes, est un des noms du Messie; donc par *Tsemakh* il faut entendre le Messie. C'est aussi le sentiment des interprètes chrétiens, qui entendent aussi du Messie la traduction de ce verset, selon la Vulgate : *Ecce adducam servum meum Orientem.* — Autre terme obscur; c'est le *schilo* de la prophétie de Jacob. שילה en hébreu vaut 358, le mot משיח le Messie, a la même valeur. « Jusqu'à ce que vienne *schilo* » doit donc se traduire par, « Jusqu'à ce que vienne le *Messie;* » Vulg., *Donec veniat qui mittendus est.* — Dans Habacuc, ch. III, vers. 2, nous lisons : « Dans la colère souviens-toi de la miséricorde. » רחם, miséricorde, vaut 248; Abraham אברהם fournit le même total; « Souviens-toi de la miséricorde » équivaut donc à « Souviens-toi d'Abraham » et de l'alliance que tu as contractée avec lui. — Genèse, XXV, 21 : « Et Rebecca sa femme conçut. » D'après le contexte hébreu, on pourrait considérer le mot *sa femme* comme complément du verbe : ותהר רבקה אשתו : or, אשתו vaut 707, autant que ces deux autres mots אש וקש *feu et paille.* Le feu désigne Jacob, et la paille Esaü, selon ce verset d'Abdias : « La maison de Jacob sera *feu*, et la maison d'Esaü comme la *paille.* » Le verset précité de la Genèse indique donc d'une manière occulte que Rebecca conçut alors Jacob et Esaü. — Dans le livre d'Esther, Assuérus promet à Aman de lui donner de l'argent, כסף. Ce mot vaut 160, aussi bien que עץ, bois, potence. Ainsi Assuérus lui promet mystérieusement qu'il le fera pendre. — Ce champ d'interprétation par les nombres, déjà fort vaste par lui-même, se trouve encore élargi par la liberté que se donnent les cabalistes de substituer les lettres de l'alphabet les unes aux autres, soit en prenant l'alphabet à rebours, soit en le coupant par le milieu, soit par d'autres méthodes que l'on trouve dans les livres rabbiniques, mais qu'il est inutile de détailler ici.

Le mot *notaricon* vient du latin *notare*, *notatio*, *notarius.* — L'emploi du notaricon consiste à considérer les lettres d'un terme donné, comme indiquant chacune un autre mot spécial; ainsi, nous trouvons les quatre parties du monde dans les quatre lettres qui composent le nom d'Adam écrit en grec, Ἀδάμ : Α, ἀνατολή, l'orient; Δ, δύσις, l'occident; Α, ἄρκτος, le septentrion; et Μ, μεσεμβρία, le midi. — Le nom hébreu Machabée, מכבי, fournit les initiales de ce verset de l'Exode : מי כמוך באלים יהוה : « Qui est semblable à vous parmi les dieux, ô Jéhova? » — Adam, en hébreu אדם, montre de quoi l'homme est composé; אפר, la poussière; דם, le sang, et מרה, le fiel. — Psaume III, 2 : « Une multitude de gens s'élèvent contre moi » : le mot רבים *rabbim, multi*, indique quels sont ceux qui s'élèvent contre le Messie, savoir : R, les Romains, B, les Babyloniens, I, les Ioniens ou Grecs, et M, les Mèdes ou Perses.

La *thémoura*, ou inversion, n'est qu'une espèce d'anagramme. En voici des exemples : Psaume XXI, selon l'Hébreu, v. 2 : « O Jéhova, le roi se réjouira dans votre force; » le verbe ישמח, *se réjouira* se change par métathèse en משיח, *le Messie.* Le prophète a ainsi voulu dire : « Le roi messie se réjouira dans votre force. » — Exode XXIII, 23 : « Mon ange (מלאכי) ira devant toi. » Quel est cet ange? C'est Michel; car par la transposition on obtient מיכאל, *Michael.* — C'est ainsi que חרם *anathème*, se change en רחם, miséricorde. De plus, par la gématrie, on trouve dans l'un et l'autre mot le nombre 248, équivalant, selon les anatomistes rabbiniques, aux 248 membres du corps humain, ce qui indique que l'anathème ou la miséricorde s'infusent dans l'universalité de l'individu qui a mérité l'un ou l'autre.

Voyez le Dictionnaire de la Bible et celui des Sciences occultes, art. CABALE.

CABALISTES. On donne ce nom non-seulement à ceux qui étudient la cabale judaïque, mais encore à tous ceux qui croient trouver des mystères dans les nombres, et à ceux qui cherchent le moyen de communiquer avec ce qu'ils appellent les esprits élémentaires.

Dès les commencements du christianisme, les philosophes platoniciens et pythagoriciens cherchèrent à allier les nouveaux dogmes avec le système des émanations et des nombres, tels furent les gnostiques, Basilide, Saturin, Valentin, Marc, Euphrate, qu'on peut ainsi considérer comme les premiers cabalistes proprement dits. Dans le moyen âge, plusieurs savants étudièrent la cabale des Juifs et les commentaires orientaux sur la philosophie de Platon, d'Aristote et de Pythagore, et adoptèrent plus ou moins les idées cabalistiques de l'Orient. De ce nombre furent Reuchlin, Pic de la Mirandole, Georges de Venise, Agrippa et plusieurs autres. Enfin, dans le XVIIe siècle, on se remit avec ardeur à l'étude de la cabale, surtout en Allemagne et en Angleterre; on prétendit y trouver tous les dogmes de la religion chrétienne; plusieurs ouvrages composés alors furent le fruit d'une érudition immense, tels sont ceux de Marc, de Morus de Cudworth, de Knorius et le livre intitulé *Cabala denudata.* Enfin un Allemand, nommé Jonas Scharmius, écrivit au commencement du XVIIIe siècle en faveur de la cabale, et prétendit trouver une conformité parfaite entre la cabale, la philosophie péripatéticienne et le christianisme.

CABARNES, prêtres de Cérès, dans l'île de Paros. Ce nom leur vient soit de celui de *Cabeira*, que le peuple de cette île donnait à la déesse, soit du berger Cabarne, qui le premier apprit à Cérès l'enlèvement de sa fille Proserpine, et que la déesse établit, en récompense, prêtre de son temple.

CABARNUS, dieu gaulois, dont le nom se lit sur un monument rapporté par Caylus.

CABEIRA, CABERIA, ou CABIRIA, surnom de Cérès, vénérée dans l'île de Paros, et de Proserpine, honorée en Béotie. Ce nom, identique à celui de *cabires*, vient de l'oriental *cabir*, qui signifie *grand*.

CABIL. C'est ainsi que les Arabes appellent Caïn, fils d'Adam, car ils aiment beaucoup les consonnances dans les mots qui s'accompagnent ordinairement : or, comme Abel se dit *Habil* en arabe, ils ont jugé à propos d'appeler son frère *Cabil*. Ce changement toutefois conserve la même signification qu'en hébreu ; en effet, lorsque Eve enfanta son premier-né, elle s'écria : *J'ai possédé un homme par le Seigneur*. Le verbe posséder, qui se dit en hébreu קנה, *cana*, s'exprime fort bien en arabe par *cabal*. Voici comme les musulmans racontent l'histoire de Caïn et Abel : Eve accouchait toujours en même temps de deux enfants jumeaux, l'un mâle et l'autre femelle ; elle donna ainsi à son mari 240 enfants en cent vingt couches. Les frères épousaient leurs sœurs, mais jamais leur jumelle. Cabil, l'aîné de tous, voulut déroger à la loi et épouser Aclimia, sa jumelle, au lieu de Lebouda, jumelle d'Habil, qui lui était destinée et qu'il trouvait moins belle. Son père, ne pouvant obtenir de lui qu'il renonçât à son inclination désordonnée, engagea les deux frères à offrir chacun un sacrifice au Seigneur, en mettant pour condition que celui dont le sacrifice serait agréé aurait Aclimia pour femme. Habil se rendit à la proposition de son père, et consentit, en cas que son sacrifice ne fût pas agréable à Dieu, à épouser sa propre jumelle. Cabil au contraire était bien déterminé à ne point céder la sienne à son frère, quoi qu'il arrivât.

Habil, qui était berger, offrit à Dieu, sur une montagne, le plus gras de ses agneaux, et Cabil, qui était laboureur, offrit sur une autre montagne la plus maigre de ses gerbes de blé. Aussi le feu du ciel consuma sans fumée la victime d'Habil, et laissa intacte l'offrande de l'aîné. Outré de fureur et de jalousie, Cabil conçut la pensée de se défaire de son jeune frère ; mais, ne sachant comment parvenir à lui ôter la vie, le démon se présenta à lui sous la figure d'un homme, tenant en main un oiseau. Cet homme plaça l'oiseau sur une pierre, en prit une autre et lui en écrasa la tête. Cabil s'y prit de la même manière, et il tua son frère en laissant tomber sur sa tête une grosse pierre. —Mais, ne sachant comment cacher ce crime à son père, il enveloppa le cadavre dans une peau et le porta avec lui pendant quarante jours. Incommodé par la puanteur qui s'en exhalait, il s'en déchargeait de temps en temps ; alors les oiseaux carnassiers s'abattaient dessus et en emportaient des lambeaux. Enfin il aperçut un jour deux corbeaux qui se battaient en l'air ; l'un d'eux étant tombé mort, le vainqueur fit une fosse avec son bec et ses ongles, et y cacha son camarade. Cabil, instruit par cet exemple, inhuma son frère ; mais ayant entendu une voix qui lui disait : *Tu seras le reste de ta vie dans une perpétuelle crainte*, il s'effraya et courut errant et vagabond de par le monde, appréhendant d'être traité comme il avait fait à son frère. En effet, rongé de remords et n'osant plus reparaître aux yeux de ses parents, il fut enfin tué par un de ses petits-fils qui l'avait pris pour une bête fauve. — Ceci nous rappelle que quelques commentateurs des livres saints croient que l'homme qui fut tué par Lamech, descendant de Caïn, n'était autre que Caïn lui-même. *Voy.* CAÏN.

CABIRES. Le culte des Cabires est très-célèbre dans l'antiquité ; néanmoins on n'a sur cette formule religieuse que des données très-confuses. Leur nom vient, selon les uns, de כבירים *kabirim*, puissants ; et, selon d'autres, de חברים *khaberim*, associés (*Dii potentes* ou *dii socii*). D'après Schelling, la doctrine des Cabires était un système qui s'élevait des divinités inférieures représentant les puissances de la nature, jusqu'à un dieu supramondain qui les dominait toutes. Suivant M. Adolphe Pictet, les Cabires étaient des puissances primitives, commencement d'une série ou progression ascendante qui s'élève jusqu'au Dieu suprême. « D'une dualité primitive, dit-il, constituant la force fondamentale de l'univers, s'élève une double progression de puissances cosmiques, qui viennent se réunir dans une unité suprême, comme en leur principe essentiel. » Le culte des Cabires paraît originaire de l'Egypte, dont le système religieux, d'après les belles découvertes de MM. Champollion, était précisément cette progression ascendante dont nous parlions tout à l'heure. De l'Égypte il passa aux Phéniciens, qui le transmirent à la Grèce ; aussi le trouve-t-on établi particulièrement dans les îles de Samothrace, de Lemnos et d'Imbros, à Thèbes et dans plusieurs autres villes. Mais les Grecs modifièrent beaucoup le culte qu'ils avaient reçu, parce qu'ils confondirent les Cabires avec les divinités du culte pélasgique. Il paraît constant que primitivement les Cabires formaient une tétrade dont les noms étaient *Axiéros*, *Axiokersus*, *Axiokersa* et *Cadmillus* ou *Casmillus* ; mais plus tard ces noms furent traduits, tantôt en ceux de Vulcain, Mars, Vénus, Amour ou Harmonie ; tantôt en ceux de Cérès, Pluton, Proserpine, Hermès ou Mercure. On a vu que M. Pictet, qui a retrouvé leur culte jusque dans l'Irlande, n'en admet que deux. On a confondu souvent les Cabires avec les curètes, les corybantes, les dactyles et les dioscures. On ne peut du reste rien affirmer de certain sur un culte qui avait des mystères même pour la plupart de ses initiés. Or, la connaissance de ces mystères était l'objet des vœux de tous ceux qui s'étaient distingués par leur courage ou leurs vertus. Parmi les anciens qui s'empressèrent de se faire initier, on cite entre autres Cadmus, Orphée, Hercule, Castor, Pollux, Ulysse, Agamemnon, Enée et Philippe, père d'Alexandre. Enée, dit-on, fit connaître les Cabires à l'Italie. Albe reçut leur culte ; quelque temps après, Rome éleva dans le cirque trois autels à ces dieux ; et

de nombreuses fêtes furent instituées en leur honneur. Le grand prêtre du culte cabirique portait le nom de *coès*, d'ἀκούω, entendre, parce qu'il recevait la confession de ceux qui se faisaient initier. La dernière cérémonie de l'initiation, qui ouvrait à l'adepte l'accès des mystères, s'appelait *thronisme*. L'initié, après avoir subi les plus terribles épreuves, était assis sur un trône éclatant de lumière, le front couvert d'un voile, couronné d'un rameau d'olivier et ceint d'une écharpe, tandis que tous les prêtres et les mystes, se tenant par la main, exécutaient autour de lui des danses symboliques.

CABIRIDES, nymphes, filles de Vulcain et de Cabira; elles étaient au nombre de trois, et passaient pour les sœurs des trois Cabires. Elles étaient honorées en plusieurs lieux, entre autres, à Pergame et dans la Troade.

CABIRIES, fêtes instituées en l'honneur des Cabires. On les célébrait avec grande pompe, à Thèbes, à Lemnos et surtout dans l'île de Samothrace. Cette fête, très-ancienne, était même supposée antérieure au règne de Jupiter, qu'on dit les avoir fait revivre. Mais on les célébrait loin des yeux du public; elles avaient lieu au milieu de la nuit, en présence des seuls initiés. C'était aussi pendant leur célébration qu'on agrégeait aux mystères ceux qui avaient été jugés dignes d'être initiés, après des épreuves suffisantes. Ceux qui avaient eu cet honneur portaient toujours sur eux un ruban rouge, comme marque distinctive. Nous n'avons d'autres détails sur les cérémonies de l'initiation que ceux que nous avons consignés à la fin de l'article précédent, et qui se passaient en public.

CABIRUS, un des dieux tutélaires des Macédoniens; sans doute un des Cabires.

CA-BONG, sorte de petit poisson auquel les Siamois rendent un culte d'adoration.

CABRUS, CAPRUS, ou CALABRUS, dieu qu'on révérait à Phasélis, en Pamphylie, et à qui on offrait en sacrifice de petits poissons salés; d'où vient le proverbe, *sacrifice de Phasélites*, pour désigner du poisson salé.

CACA, sœur de Cacus, fut mise au rang des déesses pour avoir averti Hercule du vol que son frère lui avait fait. Elle avait une chapelle desservie par les vestales, qui lui offraient des sacrifices.

CAÇANARES, nom des prêtres nestoriens du Malabar; ce mot est, dit-on, formé des deux langues, syriaque et malabare, et signifie *prêtre noble*. Ils portent une large tonsure, et sont revêtus, par-dessus, de grands caleçons blancs, d'une aube ou chemise blanche, grande et large. Mais quelques-uns sont en outre recouverts d'une autre robe blanche ou noire. La plupart sont engagés dans le mariage.

CACUS, fils de Vulcain, demi-homme et demi-satyre, d'une taille colossale, et dont la bouche vomissait des tourbillons de flamme et de fumée. Des têtes sanglantes demeuraient suspendues à la porte de sa caverne, située au pied du mont Aventin. Hercule, après la défaite de Géryon, conduisit ses troupeaux sur les bords du Tibre, et s'endormit en les laissant paître. Cacus lui vola quatre paires de bœufs, et, afin de donner le change par la trace de leurs pas, il les traîna à reculons, par la queue, jusque dans son antre. Hercule se disposait à quitter ces pâturages, lorsque les bœufs qui lui restaient se mirent à mugir; les vaches renfermées dans l'antre répondirent par de semblables mugissements. Hercule, furieux, court vers la caverne, et la trouve fermée par un rocher énorme suspendu à des chaînes de fer forgées par Vulcain. Le héros ébranle les rochers, se fraye un passage, s'élance dans la caverne à travers les tourbillons de flamme et de fumée que le monstre vomit, le saisit, l'étreint de ses mains robustes et l'étrangle. En mémoire de cette victoire, les habitants des lieux circonvoisins célébrèrent tous les ans une fête en l'honneur d'Hercule.

CADARIENS, sectaires musulmans qui attribuent les actions de l'homme à l'homme même, et non au décret divin déterminant sa volonté. L'auteur de cette secte fut Maabed-Ibn-Khaled, surnommé Al-Djoni, docteur arabe, qui soutenait la doctrine du franc arbitre et de la liberté de l'homme dans toutes ses actions, contrairement à l'opinion professée par les musulmans; que la prémotion ou détermination physique est nécessaire; que tout ce que nous faisons doit être rapporté à Dieu, parce que c'est lui qui crée en nous. Maabed enseignait en conséquence que les actions des hommes devaient se rapporter aux hommes, qui en sont absolument les maîtres. Ce docteur fut déféré à Hedjadj, gouverneur de Basra, qui le fit mourir. — Ibn Aoun, un des plus célèbres docteurs du musulmanisme, ne saluait point les cadariens, disant qu'ils étaient les mages ou les manichéens de l'islamisme, parce qu'ils admettaient deux principes, Dieu et l'homme. Schaabi disait que, pour n'être point cadarien ou motazale, ce qui est la même chose, il faut rapporter à Dieu toutes les bonnes actions, et les mauvaises à l'homme.

CADEM, *le pied* ou CADEM SCHÉRIF, *le pied sacré*. C'est une pierre qui porte l'empreinte d'un pied d'homme. Relique vénérée des musulmans, qui la considèrent comme la trace du pied de Mahomet; miracle opéré par le prophète dans les premières années de sa mission. Elle est conservée à Constantinople.

CACODÉMON. Le mot démon, δαίμων, signifiant proprement *esprit*, *ange*, quand on voulait spécifier un mauvais ange, on usait assez souvent du complexe *cacodémon*, κακοδαίμων, qui signifie *mauvais génie*, comme *agathodémon*, ἀγαθοδαίμων, désigne un bon génie. Dans le style biblique et ecclésiastique, on emploie communément le terme *démon* pour désigner le *cacodémon*, ou mauvais ange. Les astrologues donnent le nom de cacodémon à la douzième mansion cé-

leste, parce qu'ils n'en tirent que des présages sinistres.

CACOFBAU, un des dieux du Japon, patron de la secte dite neugori.

CADAMÉSÉS, secte musulmane qui habite les montagnes aux environs de Tripoli de Syrie. Ce sont des espèces d'idolâtres. On assure que leur culte unique est d'adorer les parties sexuelles de la femme; mais on ignore comment ils pratiquent cet acte étrange de religion.

CADI ou CADHI, que l'on prononce aussi *Cazi;* c'est, chez les musulmans, un juge qui décide de tous les points de droit, et même de ceux de religion, par appel cependant au moufti, qui est juge souverain en cette matière. Dans la Perse et dans l'Inde, le cadi est soumis au scheikh-el-islam. Il préside aux contrats de mariage, veille à la vente des immeubles; et les écrits passés devant lui et revêtus de son sceau deviennent pièces authentiques.

CADISADÉLITES, sectaires musulmans qui ne me sont connus que par la relation de Ricault. Cet historien rapporte que l'auteur de leur secte s'appelait Birgali-Effendi. Il introduisit l'usage de plusieurs cérémonies dans les inhumations; entre autres celle par laquelle l'iman, qui préside à la sépulture, crie aux oreilles du mort qu'il se souvienne qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'un prophète. Il paraît que les cadisadélites ont importé dans le musulmanisme plusieurs croyances et plusieurs pratiques des chrétiens, entre autres l'idée du purgatoire et la prière pour les morts; en effet, Ricault assure que la plupart d'entre eux sont des Russes et d'autres chrétiens renégats. Ils imitent la manière de vivre austère et mélancolique des stoïciens, fuient la bonne chère, la musique, les divertissements, et affectent un air et un maintien grave. Ils parlent incessamment de Dieu en public et en particulier, et répètent continuellement ces paroles : *La Ilah illa Allah* (Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu). Il s'en trouve quelques-uns parmi eux qui passent les nuits entières assis, et tiennent leur corps penché vers la terre, sans autre exercice que de répéter ces paroles d'un ton triste et lamentable. Ils sont extraordinairement exacts et ponctuels à observer les règles de leur religion. Enfin, au rapport du même auteur, ce sont des hypocrites au suprême degré. Ils sont grands admirateurs d'eux-mêmes, et méprisent souverainement ceux qui n'appartiennent point à leur secte. Ils ne les saluent presque point, et ne souffrent leur entretien qu'avec peine. Ils ne marient leurs enfants qu'avec ceux qui font profession de leur croyance. Ils excommunient ceux d'entre eux qui ne se conduisent pas suivant les règles qui leur sont imposées. Ils sont pour la plupart marchands ou artisans.

Ceux qui vivent sur les limites de la Hongrie et de la Bosnie sont presque tous soldats, et ont conservé plus que les autres des pratiques du christianisme. Ils lisent l'Evangile en esclavon, qui est leur langue; mais ils apprennent aussi l'arabe pour lire le Coran. Ils boivent du vin pendant le ramadhan, qui est le mois du jeûne pour les musulmans; mais, pour ne point donner de scandale, ils n'y mettent ni cannelle ni autre drogue; alors, disent-ils, c'est une liqueur permise. Ils aiment les chrétiens, et les protégent autant qu'ils peuvent contre les avanies et les violences des Turcs. Ils croient que Mahomet est le Saint-Esprit promis par Jésus-Christ, et que la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte a été le type et la figure de la venue de Mahomet. Ils assurent que dans tous les passages de l'Evangile où se trouve le mot Παράκλητος, il ne peut s'entendre que de leur prophète, à l'oreille duquel le pigeon blanc a si souvent révélé le véritable chemin qui conduit les hommes à la possession du souverain bien. Ils ont les images en horreur, aussi bien que le signe de la croix; ils pratiquent la circoncision et se servent de l'exemple de Jésus-Christ pour l'autoriser. Il paraît que les Turcs les considèrent comme chrétiens, car ils les ont soumis aux mêmes taxes que ces derniers.

CADISCH, c'est-à-dire *sanctification.* C'est une des plus anciennes prières judaïques, écrite en chaldéen, dans laquelle on demande à Dieu la sanctification de son nom, le rétablissement de son règne, etc., et qu'on répète souvent dans le service divin, comme la plus importante; et le peuple est obligé de répondre plusieurs fois *Amen.* Cette prière est divisée en *petit cadisch*, en *cadisch* de *yéhé schelama*, en *cadisch* de *rabbins*, et en *cadisch* de *titcabbal* (1). Elle n'est récitée que par le ministre ou celui qui officie à sa place, ou par quelqu'un qui est en deuil de ses parents, et lorsqu'il y a dix personnes dans l'assemblée. Le cadisch des rabbins ne se dit qu'après quelque passage des rabbins, et le cadisch de titcabbal n'est dit que par le ministre ou celui qui officie à sa place, et une seule fois à chaque prière.

Petit cadisch « Que le grand nom (du Seigneur) soit glorifié et sanctifié dans le monde, qu'il a créé comme il a voulu; qu'il établisse son règne, qu'il fasse germer son salut, et qu'il approche de nous son Messie, dans votre vie et dans vos jours, et dans la vie de toute la famille d'Israel, promptement et dans un temps prochain; et dites *Amen.*

« Que son grand nom soit béni à jamais et dans tous les siècles; que le nom du Saint, béni soit-il! soit béni, soit loué, soit glorifié, soit exalté, soit respecté, soit rendu sublime, et soit célébré au-dessus de toutes les bénédictions, cantiques, louanges et consolations qu'on puisse dire dans le monde; et dites *Amen.* »

Cadisch yéhé schelama. On dit le petit cadisch comme ci-dessus, et on ajoute ce qui suit : « Que la grande paix du ciel, la vie, l'abondance, le salut, la consolation, la délivrance, la guérison, le rachat, le pardon,

(1) Presque tous ces noms sont les paroles chaldaïques initiales de chaque prière.

l'expiation et le soulagement, soient à nous et à tout le peuple d'Israël; et dites *Amen.*

« Celui qui met la paix dans les cieux, mettra lui-même, par ses miséricordes, la paix sur nous et sur tout Israël. *Amen.* »

Cadisch des rabbins. On dit le petit cadisch comme ci-dessus, et avant le second alinéa on ajoute : « Que la grâce, la miséricorde et la clémence du Maître des cieux et de la terre se répandent sur Israël, sur nos docteurs, sur leurs écoliers et sur les écoliers de leurs écoliers, qui s'occupent à méditer la sainte loi, tant ceux qui sont dans ce lieu-ci que dans tout autre lieu. Que cette même grâce, dis-je, se répande et sur nous, et sur vous, et sur eux; et dites *Amen.*

« Que la grande paix, » etc.

Cadisch de titcabbal. On dit le petit cadisch comme ci-dessus, et avant le second alinéa on ajoute : « Que les prières et les supplications de toute la maison d'Israël soient reçues de leur Père, qui est dans le ciel; et dites *Amen.*

« Que la grande paix, » etc.

Il y a encore une formule de *cadisch*, qui ne se dit que dans le jour de jeûne du mois d'ab, et après la sépulture d'un mort. La voici :

« Que le grand nom (du Seigneur) soit sanctifié et glorifié, lequel doit un jour renouveler le monde, ressusciter les morts, réédifier son temple, racheter les vivants, rebâtir la ville de Jérusalem, déraciner le culte des idoles de la terre, et rétablir dans sa gloire, sa splendeur et sa magnificence, le glorieux culte du Seigneur, dans votre vie, dans vos jours, et dans la vie de toute la famille d'Israël, promptement et dans un temps prochain; et dites *Amen.*

« Que son grand nom soit béni, etc.

« Que l'épée, la famine et la mortalité finissent, et que les mauvaises infirmités s'éloignent de nous, de vous et de tout le peuple d'Israël; et dites *Amen.*

« Que la grande paix du ciel, la vie, l'abondance, le salut, la consolation, la délivrance, la guérison, le rachat, le pardon, l'expiation et le soulagement, soient à nous et à tout le peuple d'Israël; et dites *Amen.*

« Celui qui met la paix dans les cieux, mettra lui-même, par ses miséricordes, la paix sur nous et sur tout Israël. *Amen.* »

CADMILLUS, CAMILLUS ET **CASMILLUS**, un des dieux CABIRES. *Voy.* ce mot. — Quelques-uns l'ont pris pour Mercure, considéré comme divinité d'un ordre inférieur et remplissant auprès des dieux toutes les fonctions de la domesticité. *Cadmillus* est un nom d'origine phénicienne, comme celui des Cabires, et signifie *oriental.*

On donnait aussi ce nom à un jeune enfant qui servait le prêtre de Jupiter, et en général à toute la jeunesse des deux sexes employée dans les fonctions inférieures du culte.

CADMUS, fils d'Agénor et de Téléphassa. Mythe essentiellement oriental. Ce nom même signifie *oriental;* il pourrait également se traduire par *antique* (קדם, *cadem*). Les noms de son père et de sa mère ont pareillement une physionomie phénicienne, c'est pourquoi les Grecs le font venir de la Phénicie. Il quitte sa patrie pour se mettre à la recherche d'Europe, sa sœur, enlevée par Jupiter, conception mythologique infiniment précieuse. Il arrive en Grèce, consulte l'oracle de Delphes sur le succès de sa mission, et reçoit l'ordre de bâtir une ville à l'endroit où une génisse le conduirait; il rencontre cette génisse dans la Phocide, il la prend pour guide, et à l'emplacement où elle s'arrête il bâtit une ville sur le modèle de la Thèbes d'Egypte, et à laquelle il donne le même nom. Il envoie ensuite ses compagnons puiser de l'eau dans une forêt consacrée à Mars, afin d'offrir un sacrifice à Pallas; mais un dragon, fils de Mars, les dévore. Cadmus venge leur mort en tuant le monstre, et par le conseil de Minerve, il en sème les dents. Bientôt il sort de ces dents des hommes armés qui l'assaillirent d'abord, mais tournèrent bientôt leur fureur contre eux-mêmes, et s'entretuèrent, à l'exception de cinq, qui lui aidèrent à bâtir sa ville. Il épousa Harmonie ou Hermione, dont il eut plusieurs enfants. Il est facile de soulever le voile de cette allégorie. Cadmus et ses compagnons cherchent dans la Grèce un canton fertile en pâturages et propre à l'éducation des troupeaux; il le trouve dans les campagnes opulentes de la Béotie. Les paysans, jaloux, s'arment contre ses compagnons et les mettent à mort. Il parvient à conclure la paix avec eux, et obtient leur coopération pour l'édification de la nouvelle cité; mais des dissensions s'élèvent parmi les travailleurs, qui d'abord se révoltent contre lui; mais, ne pouvant parvenir à s'entendre, ils finissent par se détruire mutuellement, à l'exception d'un petit nombre, qui furent les ancêtres des Thébains. Enfin, l'harmonie ayant régné parmi eux, la cité commença à fleurir. A partir de ce moment, nous ne le voyons plus courir à la recherche de sa sœur charnelle, parce qu'ici le mythe est devenu histoire. En effet, il lui était parfaitement inutile de pousser ses courses plus loin, il avait trouvé l'*Europe.* C'est lui encore qui apprit aux Grecs l'usage de l'écriture en leur donnant des lettres empruntées à l'alphabet phénicien, dont il conserva à peu de choses près l'ordre, la figure et la dénomination. On lui attribue encore l'invention de fondre les métaux, c'est-à-dire que cet art fut aussi importé de l'Orient.

CADOLUS, un des dieux Cabires, connu aussi sous le nom de *Cadmillus. Voy.* CABIRES.

CADRIS, religieux musulmans, fondés par Abd el Cader Guilani, mort à Bagdad l'an 561 de l'hégire (1165 de Jésus-Christ). Il était gardien du tombeau de l'imam Abou Hanifa, et passait pour un grand jurisconsulte et un profond philosophe. Les cadris appartiennent à la congrégation d'Ali; ils portent des vêtements de feutre noir. On les distingue aussi à leur turban, dont la mousseline forme six plis, et sur lequel sont brodées ces paroles : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu.* Ils

laissent croître leurs cheveux, en mémoire de ce que pratiquaient Mahomet et plusieurs de ses disciples. Ils exécutent leur danse religieuse en se tenant par la main, en avançant toujours du pied droit, et en donnant à chaque pas aux mouvements du corps beaucoup plus d'action et de force. *Voy.* Derwisch. — Ce sont de tous les derwisch ceux dont la danse est la plus frénétique ; ils se mettent quelquefois tout nus, se frappant avec des lanières jusqu'à ce qu'ils soient couverts de sang, et répétant sans cesse le mot *hai*, c'est-à-dire *vivant*, un des attributs de Dieu. D'autres fois, semblables à des chiens enragés, ils tombent par terre, la bouche pleine d'écume et le corps ruisselant de sueur. Le fameux vizir Kiuperli, trouvant de l'indécence dans ces sortes d'exercices, supprima l'ordre. Mais à peine fut-il mort, qu'on le rétablit.

Tous ceux qui veulent être admis dans cet ordre reçoivent en y entrant un petit fouet de bois de saule vert, du poids de quatre cents drachmes. Ils le portent toujours pendu à leur ceinture, et règlent le poids de leur nourriture à celui de ce fouet, en sorte que la sportule diminue à proportion que le bois devient plus léger en se séchant. Chaque cadri est obligé de faire chaque année une retraite de quarante jours. Il s'enferme alors dans une petite cellule, et n'est visible pour qui que ce soit. Ces religieux s'arrogent le droit de s'enivrer de vin, de liqueurs et d'opium, pour être en état de soutenir leur danse ridicule pendant un jour entier. Ils ont d'ordinaire l'esprit fort subtil, sont grands sophistes et grands hypocrites. On leur permet de sortir du couvent pour se marier ; alors ils changent d'habits, et, pour se faire reconnaître, ils y mettent des boutons noirs. — Autrefois les cadris étaient extrêmement considérés, tant parce que leur conduite était plus régulière qu'à cause de la sainteté universellement reconnue de leur fondateur, à qui même on attribuait le don des miracles. On raconte qu'Ahmed Rufaï, autre chef d'ordre religieux, ayant mis ses jambes dans un brasier ardent, fut guéri à l'instant par la vertu du souffle, de la salive et des prières d'Abdel Cader Guilani. L'ordre des cadris est considéré comme un des ordres cardinaux, que les musulmans appellent pour cette raison *oussoul*.

CADUCÉE, baguette entrelacée de serpents qui forment ensemble une espèce d'arc à la partie supérieure, et surmontée de deux ailerons. C'est l'attribut ordinaire de Mercure. On rapporte qu'il reçut d'Apollon le caducée en échange d'une lyre à sept cordes dont il lui avait fait présent. Cet échange de cadeaux mit fin à une dissension qui s'était élevée entre eux. Cependant il paraît qu'à cette époque la verge n'était pas encore entourée de serpents. Voici, au rapport des mythologues, comment lui vint cet appendice : Mercure rencontra un jour sur le mont Cythéron deux serpents qui se battaient ; or, comme sa baguette avait la vertu d'apaiser les dissensions, il la mit entre les deux combattants ; ces serpents s'entortillèrent à l'entour et s'entre-baisèrent en signe de réconciliation. Cette légende, qui n'est pas absolument improbable, parut trop simple à d'autres. Ils dirent que Rhéa, pour échapper aux poursuites de Jupiter, amoureux d'elle, se changea en couleuvre ; mais le dieu, non moins habile, se métamorphosa en serpent, et la poursuivit avec une nouvelle activité. Mercure, les ayant rencontrés, trouva moyen de les réconcilier et de les réunir avec son caducée.

Le caducée n'était pas regardé seulement comme l'emblème de l'union et de la paix ; c'était encore le symbole de l'éloquence. Les serpents désignent la prudence, si nécessaire à l'orateur ; et les deux ailerons marquent la sublimité et l'entraînement de la diction. Le privilége attribué au caducée d'apaiser les querelles convient aussi parfaitement à l'éloquence. Mercure n'est pas le seul dieu auquel on ait donné le caducée. Cette verge merveilleuse fut mise aussi quelquefois entre les mains de Bacchus, parce qu'on prétendait qu'il avait réconcilié Jupiter avec Junon, œuvre difficile, et chef-d'œuvre de négociation. On donnait aussi au caducée la propriété de provoquer le sommeil ou de l'écarter, de conduire les âmes aux enfers et de les en retirer. Lorsque les ambassadeurs romains portaient des propositions de paix, ils avaient à la main un caducée d'or ; c'est pourquoi on les appelait *caduceatores*. On prétend que le mot *caducée* vient du latin *cadere*, tomber, parce qu'il avait la propriété de faire tomber les querelles.

Les sauvages de l'Amérique septentrionale ont une espèce de caducée appelé ordinairement Calumet. *Voy.* ce mot.

CÆCULUS, fils de Vulcain et de Préneste ; il naquit d'une étincelle de feu qui vola de la forge de son père dans le sein de sa mère. Celle-ci le nomma *Cæculus*, myope, ou parce qu'il avait de très-petits yeux, ou parce que la fumée les avait endommagés. Elevé parmi les bêtes sauvages, il fut trouvé au milieu du feu sans rien souffrir des flammes, ce qui confirma sa naissance. Quelques incrédules ayant voulu la lui contester, Vulcain eut recours aux foudres de son père, et les fit tomber sur ces téméraires. Suivant une autre version, Cæculus, étant parvenu à l'adolescence, ne vécut pendant quelque temps que de brigandages, et finit par bâtir la ville de Préneste. Ayant donné des jeux publics, il exhorta les citoyens à fonder une autre ville ; mais comme il ne réussissait pas à les persuader, parce qu'on ne le croyait pas fils de Vulcain, il invoqua ce dieu, et l'assemblée fut aussitôt environnée de flammes, ce qui la saisit d'un tel effroi, qu'elle promit de faire tout ce qu'il voudrait.

CAF. Cette montagne, qui n'est autre que le Caucase, était regardée par les anciens Arabes et Persans comme une montagne merveilleuse, dont ils faisaient les plus étranges récits. Ainsi elle était censée entourer le globe de la terre tout entier, à tel point que pour exprimer toute l'étendue du monde terrestre, ils disaient, depuis Caf jusqu'à Caf. Le Caf a pour fondement une pierre appelée

sakhrat, dont il est fait mention dans le Coran, au chapitre de *Locman ;* et c'est de cette pierre que le sage Locman disait que quiconque en aurait seulement le poids d'un grain ferait des miracles. Le sakhrat est formé d'une seule émeraude, et c'est de sa réflexion que le ciel nous paraît azuré. Lorsque Dieu veut exciter un tremblement de terre, il commande à cette pierre d'imprimer un mouvement à quelqu'une de ses racines, et ce mouvement fait trembler, quelquefois même entr'ouvrir la terre. La terre est située au centre de la montagne de Caf, qui lui sert d'anneau et de cadre, sans quoi elle n'aurait pas de consistance et les hommes ne pourraient l'habiter ; mais pour y parvenir, de quelque endroit du globe que ce soit, il faut traverser d'immenses espaces de contrées ténébreuses, où jamais ne pénètre la lumière du soleil, ce qui fait que nul homme ne peut y arriver s'il n'est conduit par une intelligence supérieure; cependant toutes les autres montagnes de la terre en tirent leur origine. Le Caf est la demeure de dix-huit sortes d'êtres supérieurs aux hommes par leur nature, tels que les djinns, les dews, les péris ou fées, les ghoules, etc. C'est là que ces génies ont été confinés, après avoir été subjugués par les premiers héros de la race d'Adam. Ils y ont quatre villes principales : le jardin d'Iram, la ville d'or, la ville d'argent et la ville d'hermine. Le géant Sourkhradj, de la race des dives, était roi de ce pays-là vers le temps d'Adam et de Seth, et il avait pour principal ministre Roucail, un des enfants d'Adam. Le dive Argenk y régna aussi du temps de Tahmourat, qui lui fit la guerre ; il avait bâti un superbe palais dans la ville d'Aherman, avec une galerie dans laquelle étaient peints les portraits de toutes les créatures douées de raison qui avaient habité la terre avant Adam.

CAGOT. Ce terme injurieux sert à désigner un faux dévot, grossièrement hypocrite et qui cherche à couvrir ses vices sous un semblant affecté de religion. Le terme de *cagot* renchérit sur celui de *bigot*, car ce dernier indique plus communément l'homme superstitieux, ou qui veut paraître dévot sans cependant vouloir par là dissimuler des défauts essentiels. Le bigot peut quelquefois n'être pas hypocrite; le cagot l'est toujours. On croit que le mot *cagot* est formé de *canis gothus*, chien goth. C'est le nom que l'on donne aussi à quelques débris d'une race malheureuse qui subsistent encore dans quelques-uns de nos départements du midi, et qu'un absurde préjugé fait considérer comme des parias. Les populations voisines ne veulent avoir aucune communication avec eux; on leur assigne des places séparées même à l'église, où chacun est égal devant Dieu. Les chroniques les désignent encore sous les dénominations de *caqueux*, *cacous*, *capos*, *gaffos*, *gezitas*, *gahétas*, *cahets*, termes de mépris qui signifiaient lépreux, et dont quelques-uns s'appliquaient également aux juifs. On les appelait aussi *colliberts* (*collibertus*, esclave affranchi), et aussi *canards*, parce qu'ils devaient porter sur leurs habits une patte de canard pour se faire reconnaître.

CAILARUS, divinité de la Germanie et des Gaules, que l'on croit avoir présidé à l'engraissement des bestiaux.

CAILLES. Les Phéniciens offraient à Hercule des cailles en sacrifice, parce que, disaient-ils, ce héros ayant été tué par Typhon, Iolaüs lui rendit la vie avec l'odeur d'une caille. Latone, persécutée par Junon, fut changée en caille par Jupiter, et se rendit dans l'île de Délos à la faveur de cette métamorphose.

CAIN, fils aîné d'Adam, et le premier qui ait souillé la terre par le sang humain. Il était laboureur, et son frère Abel était berger. Le Seigneur ayant agréé le sacrifice du plus jeune et rejeté celui de son frère, sans doute parce que la disposition de leur cœur n'était pas également pure, Caïn en conçut une jalousie violente, qu'il crut pouvoir étouffer dans le sang de son frère. Mais à peine eut-il commis le meurtre que Dieu lui demanda : « Qu'as-tu fait de ton frère? — En suis-je donc le gardien? » répondit Caïn. — Mais Dieu reprit : « Qu'as-tu fait? Voilà le sang d'Abel qui crie vers moi de la terre où tu l'as répandu. Maintenant donc tu seras maudit sur la terre; lorsque tu la cultiveras, elle ne te donnera point ses fruits. Tu seras errant et vagabond par le monde. » Caïn repartit à Dieu : « Mon crime est trop grand pour en obtenir le pardon ; voilà que vous me bannissez de la face de la terre ; je fuirai donc votre présence, errant par toutes les contrées, et quiconque me rencontrera me tuera. » — « Non, lui dit le Seigneur ; mais quiconque tuera Caïn sera puni au septuple. » Alors le Seigneur lui imprima un signe pour empêcher qu'il ne fût tué. Il s'enfuit donc bourrelé de remords; il se maria néanmoins, eut une longue et nombreuse postérité, qui fut, plusieurs siècles après, engloutie par le déluge en punition de ses désordres. Plusieurs croient que Caïn fut tué par Lamech, un de ses descendants. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. CAÏN.

Il est digne de remarque que l'histoire de Caïn et d'Abel se retrouve au commencement des cosmogonies de plusieurs peuples ; car, sans parler des traditions arabes, qui ont pu être calquées sur le récit de la Bible (*Voyez* CABIL), on retrouve des légendes analogues chez les Mexicains et dans un certain nombre des îles de l'Océanie, entre autres dans la Nouvelle-Zélande, où *Mawi-Moua*, une des principales divinités du pays, tue et mange *Mawi-Potiki*, son propre frère ; et dans l'île de Tonga, où l'histoire de *Toubo* offre de frappantes analogies avec nos livres saints. *Voy.* COSMOGONIE et TANGALOA. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. CAÏN.

CAINITES, hérétiques du IIe siècle, ainsi nommés de la vénération qu'ils avaient pour Caïn. Leur doctrine était la conséquence des conceptions des valentiniens et des sectes qui admettaient deux principes. Ainsi, pour expliquer d'où venait la différence que l'on ob-

servait dans l'esprit et le caractère des hommes, ils supposaient que les deux principes avaient produit Adam et Eve; que chacun de ces principes, ayant pris un corps, avait eu ensuite commerce avec Eve; que les enfants nés de cette union avaient chacun le caractère de la puissance à laquelle ils devaient la vie; ils expliquaient par ce moyen la différence du caractère de Caïn et d'Abel et de tous les hommes.

Abel ayant marqué beaucoup de soumission au Dieu créateur de la terre, ils le regardaient comme l'ouvrage d'un dieu qu'ils appelaient *Histère*. Caïn, au contraire, qui avait tué Abel parce qu'il servait ce Dieu créateur, était donc lui-même l'ouvrage d'un principe ou dieu supérieur; en conséquence, ils honoraient Caïn comme le premier des sages. Par une suite naturelle de cette doctrine, ils vénéraient tous ceux qui étaient condamnés dans l'Ancien Testament, Caïn, les Sodomites, Esaü, Coré, qu'ils regardaient comme enfants de la sagesse et ennemis du principe créateur. Judas était encore un de leurs saints; lui seul connaissait le mystère de la création des hommes: c'est pourquoi il avait livré Jésus-Christ, qui était venu pour consolider la puissance du Créateur.

Pour être sauvé, il fallait, suivant eux, s'abandonner à tous ses désirs, et ils mettaient la perfection à commettre hardiment les infamies les plus abominables: ils disaient que chacune de ces actions avait un ange tutélaire qu'ils invoquaient en la commettant. Ils avaient aussi leurs livres sacrés, entre autres l'Evangile de Judas et le livre de l'Ascension de saint Paul. *Voyez* notre Dictionnaire des Hérésies, art. Caïnites.

CAIRN ou CARNE, monuments sacrés des anciens Irlandais; c'étaient des monceaux factices ou de petites collines naturelles que ces peuples consacraient au Soleil, et sur lesquels ils accomplissaient leurs rites religieux. On montre encore un grand nombre de ces *Cairns* en Irlande.

CALABIS, chanson et danse des Laconiens, en usage dans le temple de Diane Déarrhéatis ou Derrhiatis. Peut-être est-ce la même que la danse nommée ailleurs *calabrisme*.

CALAIS et ZÉTHÈS, personnification de deux sortes de vent chez les Grecs; l'un de ces deux noms signifie *celui qui souffle fort*, et l'autre *celui qui souffle doucement*. Enfants de Borée et d'Orithyie, ils se couvrirent de gloire dans l'expédition des Argonautes, délivrèrent Phinée, leur beau-frère, des Harpies qui le tourmentaient, et même auraient tué ces oiseaux immondes, si une voix inconnue ne leur eût défendu, au nom des dieux, de les poursuivre plus loin. Au retour de la Colchide, pendant qu'on célébrait les jeux funèbres en l'honneur de Pélias, Hercule leur chercha querelle et les tua. Les dieux, touchés de leur sort, les changèrent en ces vents qui précèdent de neuf jours le lever de la Canicule; ce qui leur a fait donner par les Grecs le surnom de *prodromes*, précurseurs. Les poëtes les représentent les épaules couvertes d'écailles dorées, des ailes aux pieds et une longue chevelure azurée.

CA-LA-LA, un des deux génies ou démons qui apparurent à *Thich-ca* (le Bouddha des Annamites), et l'initièrent à la doctrine qu'ils devaient prêcher. L'autre génie s'appelait *A-la-la*.

CALAMÉES, fêtes que l'on célébrait à Cyzique, au mois de calaméon, qui correspond à la fin d'avril et en grande partie au mois de mai, époque où les céréales, ayant monté en tuyaux, *calamus*, commencent à fleurir. C'est pourquoi on y offrait des sacrifices à Cérès.

CALANDOLA, nom du grand prêtre chez les Jagas, peuple d'Afrique, dont il est aussi le général. Ses longs cheveux sont ornés d'un grand nombre de coquilles qu'ils appellent *bambas*. Le collier qu'il porte au cou est composé d'une autre espèce de coquilles très-chères qu'on nomme *moscos*. Son vêtement ou pagne est fait d'une étoffe de palmier dont la finesse égale celle de la soie. Son corps est environné d'une sorte de chapelet dont les grains sont des œufs d'autruche; il est d'ailleurs frotté de graisse humaine, peint de rouge et de blanc, et bigarré de diverses figures. Il a des morceaux de cuivre de la longueur de deux pouces passés dans le nez et dans les oreilles. Il est ordinairement environné de trente femmes, qui portent ses armes et d'autres objets à son usage. Quelques-unes d'entre elles sont chargées de lui verser à boire et de lui présenter la coupe; et, lorsqu'il boit, toutes se jettent à genoux et chantent en battant des mains. Ce général entretient parmi ses troupes la plus sévère discipline; il ne manque jamais de consulter son *mokisso*, ou dieu, lorsqu'il est sur le point de livrer bataille ou de tenter quelque nouvelle entreprise. Dans cette consultation, qui est précédée et accompagnée de beaucoup de cérémonies, on immole cinq chèvres, cinq chiens, cinq vaches et autant d'hommes, dont deux sont égorgés hors du camp.

CALANO, épreuve en usage dans le Monomotapa. C'est une boisson fort amère, que l'accusé doit avaler d'un seul trait, et rendre à l'instant, sans qu'il lui en reste une seule goutte dans l'estomac. S'il ne la rend qu'avec peine et après des efforts réitérés, il est tenu pour coupable. On retrouve cette épreuve dans le Congo, sous le nom de *bonda*.

CALAOIDÉES, fêtes célébrées en l'honneur de Diane dans la Laconie.

CALASIRIS, vêtement sacerdotal en usage chez les Egyptiens et les Phéniciens. Les sacrificateurs le portaient noué sur le cou et pendant jusqu'aux talons.

CALATHUS, un des attributs de Proserpine; c'est un boisseau qu'elle porte sur la tête; il est fait en forme de vase ou de panier, et rappelle la corbeille où la déesse mettait les fleurs qu'elle cueillait lorsque Pluton l'enleva. Les ouvriers se servaient d'un *calathus* semblable, fait de jonc ou de bois léger, pour y mettre leurs laines; il était spécialement consacré à Minerve, qu'on regardait comme l'inventrice des ouvrages faits à l'aiguille.

CALATORES, espèce de bedeaux, qui, pendant la célébration des mystères, chez les païens, faisaient cesser les travaux, et maintenaient l'ordre parmi les assistants.

CALATRAVA (ORDRE MILITAIRE DE). Il fut un de ceux qui au moyen âge défendirent le christianisme contre l'invasion musulmane. La ville de Calatrava en Espagne, ayant été prise sur les Maures l'an 1147, avait été donnée aux templiers ; ceux-ci, désespérant de la conserver, la rendirent au roi Sanche III. Alors un religieux de Cîteaux, D. Didace Velasquez, la fit demander par son abbé D. Raimond, qui passe pour l'instituteur de l'ordre. Sanche lui accorda sa demande, en 1158. Le nouvel ordre fut d'abord composé de frères convers de Cîteaux ; mais, à la mort de l'instituteur, en 1163, les chevaliers, tout en demeurant soumis à Cîteaux, ne voulurent plus de moines parmi eux. Les chevaliers de Calatrava rendirent de grands services, et se distinguèrent dans un grand nombre de combats et de siéges, jusqu'à la malheureuse bataille d'Alarcos, en 1193, où ils restèrent presque tous sur le champ de bataille. Leur ville fut prise, et le siége de l'ordre transporté successivement à Cirvelos, à Salvatierra, à Quirita ; enfin il rentra à Calatrava en 1212. Le grand maître de Calatrava était très-puissant en Espagne ; c'est ce qui donna de l'ombrage à Ferdinand et à Isabelle, qui, en 1486, firent signifier aux chevaliers, qui allaient élire un grand maître, une bulle d'Innocent VIII qui déclarait se réserver cette nomination. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CALATRAVA.

CALAZOPHYLACES, prêtres grecs institués par Cléon, dont les fonctions consistaient à observer les grêles et les orages, pour les détourner par le sacrifice d'un agneau ou d'un poulet. Au défaut de ces animaux, ou s'ils n'en tiraient pas un augure favorable, ils se découpaient le doigt avec un canif ou poinçon, et croyaient ainsi apaiser les dieux par l'effusion de leur propre sang. Les Ethiopiens ont, dit-on, de semblables charlatans, qui se déchiquètent le corps à coups de couteau ou de rasoir pour obtenir la pluie ou le beau temps.

CALCHAS, célèbre prophète des anciens Grecs ; il tenait son inspiration d'Apollon, qui lui avait accordé la connaissance du passé, du présent et de l'avenir. Il eut part aux deux plus fameuses expéditions qui signalèrent l'antiquité grecque : la conquête de la toison d'or, et le siége de Troie. L'armée des Grecs, qui s'était rassemblée pour cette dernière expédition, le prit pour son devin et son grand prêtre. La flotte se trouvant retenue par le calme dans le port d'Aulide, on consulta Calchas, qui, ayant vu un serpent monter sur un arbre, y dévorer neuf petits oiseaux dans un nid avec leur mère, et être ensuite lui-même changé en pierre, prédit que le siége durerait dix ans, et que les vaisseaux ne pourraient appareiller qu'après qu'Agamemnon, chef de l'armée, aurait sacrifié Iphigénie, sa propre fille : coup hardi de profonde politique, selon Saint-Foix, qui prête au devin le raisonnement suivant : « Osons demander le sacrifice de la fille d'Agamemnon, le plus puissant prince de la Grèce. Si ce trait d'audace me réussit, me voilà reconnu pour l'organe fidèle et infaillible des volontés du ciel. Je dominerai sur les rois : ils seront contraints de s'humilier devant moi, en voyant la superstition toujours prête à marcher à ma voix, et tenant sans cesse un glaive sacré suspendu sur leurs têtes. » L'événement ayant en effet réussi suivant ses prévisions, il jouit dans l'armée confédérée d'un crédit immense ; rien d'important n'était conclu sans son avis ; et l'on a tout lieu de croire que souvent il concertait avec Agamemnon et Ulysse le sens de ses oracles. Après la prise de Troie, il revint dans sa patrie, où il se promettait une longue vie, car il lui avait été prédit qu'il ne mourrait qu'après avoir trouvé un devin plus habile que lui. Mais il mourut de chagrin, à Colophone, ville d'Ionie, pour n'avoir pu deviner les énigmes du devin Mopsus. On prétend qu'il laissa une fille nommée Lampusa, qui se distingua dans la science de son père, et fut depuis la sibylle de Colophone.

CALENDARIE, surnom de Junon chez les Romains, parce que les calendes de chaque mois lui étaient consacrées et qu'on lui offrait alors des sacrifices.

CALENDERS, espèce de derviches ou religieux mahométans répandus dans la Turquie et dans la Perse. Ils tirent leur nom de leur fondateur, Youssouf, surnommé *Calenderi*, excellent médecin et savant philosophe, qui, dit-on, possédait des vertus surnaturelles au moyen desquelles il faisait des prodiges. C'était un de ces religieux que les musulmans appellent *abdal*. Il allait tête nue et le corps couvert de plaies, et n'avait pour se couvrir que la peau d'une bête sauvage. Il portait à la ceinture quelques pierres bien polies, et à ses bras, au lieu de rubis et de diamants, des pierres fausses qui jetaient beaucoup d'éclat. Les Calenders font vœu de pauvreté, d'austérité, d'abstinence complète, s'engagent à voyager continuellement, et vouent une haine éternelle aux autres ordres religieux. Mais aujourd'hui ce ne sont plus que des moines vagabonds, impudents et corrompus, qui prétendent se purifier moralement aussi bien que physiquement par une ablution, et emploient les expédients les plus ridicules pour extorquer les aumônes des fidèles. Ils s'insinuent dans les maisons des riches, et tâchent de gagner leurs bonnes grâces, en s'accommodant à leur humeur, en les amusant par leurs contes et leurs plaisanteries. Leur principale passion semble être la bonne chère ; ils disent que la taverne est aussi sainte que la mosquée, que c'est honorer Dieu que d'user librement de ses créatures ; sous ce prétexte, ils se livrent aux plus honteuses débauches. Aussi sont-ils généralement méprisés des musulmans, qui leur préfèrent d'autres derviches dont la vie est plus réglée. Ces religieux libertins sont même dangereux pour la société, car ils ont

pris une part active à toutes les révolutions politiques de l'Orient, et plusieurs fois ils ont attenté à la vie des sultans.

CALENDES, premier jour de chaque mois dans l'année romaine. Ce nom vient du grec καλῶ, appeler, proclamer, parce que le petit pontife, qui avait chez les Romains la charge d'observer l'apparition de la nouvelle lune, l'annonçait au peuple ce jour-là ; c'est ce qu'on appelait aussi, en vieux latin, *calare*.

Les calendes avaient cela de particulier, qu'on les comptait dans un ordre rétrograde; le premier jour de janvier était les calendes : ainsi le 31 décembre, *pridie calendas* ; le 30 décembre, *tertio* (ante) calendas : le 29, *quarto calendas*, et ainsi de suite jusqu'aux *ides*, qui s'énuméraient de la même manière, et enfin les *nones*. Les nones tombaient toujours le sept des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le cinq des autres mois. Les ides arrivaient constamment huit jours après les nones. C'est ce que l'on a compris dans ces vers:

Prima dies mensis cujusque est dicta calendæ.
Sex Maïus nonas, *October, Julius et Mars ;*
Quatuor at reliqui ; dabit idus *quilibet octo.*
Inde dies reliquos omnes dic esse calendas,
Quos retro numerans dices a mense sequente.

Cette façon de compter les jours du mois est encore en usage aujourd'hui dans la chancellerie romaine. Partout ailleurs il n'en est resté de traces que dans le mot *calendrier* et dans celui de *bissextile* que nous donnons aux années où l'on intercalait un jour avant le sixième qui précède les calendes de février ; *bis sexto* (ante) *calendas* ; ce que l'Eglise catholique observe encore, tandis que dans l'usage civil on le place après le 28 février.

On a donné aussi le nom de *calendes* aux conférences que les prêtres tiennent chaque mois, sur leurs devoirs ou sur des matières ecclésiastiques. Elles paraissent avoir commencé au IXe siècle, comme on le voit par les statuts synodaux de Riculphe de Soissons. Maintenant ces calendes ont pris le nom de *conférences ecclésiastiques*, depuis qu'elles ne sont plus fixées universellement au premier jour du mois.

CALENDES (*Fête des*), quelquefois nommée *fête des Sots* ou *des Innocents*, est plus connue sous le nom de *fête des Fous*. *Voy*. FOUS (*Fête des*).

CALENDRIER, table ou almanach qui contient l'ordre des mois, des semaines, des jours et des fêtes qui arrivent dans l'année. Ce nom dérive de celui des *calendes* ou néoménies des anciens Romains.

La confection du calendrier n'est pas une chose indifférente en soi; les devoirs de la religion s'y rattachent plus encore que ceux de la vie civile : c'est pourquoi la rédaction du calendrier a été confiée partout aux soins des ministres de la religion. Les Juifs, longtemps encore après Moïse, n'eurent pas d'autre calendrier que le livre de la Loi, dans lequel étaient consignés tous leurs jours de fêtes. Les prêtres faisaient observer soigneusement l'apparition de la nouvelle lune, et, lorsqu'on commençait à l'apercevoir, ils sonnaient de la trompette pour en prévenir le peuple, et lui annonçaient les fêtes et les autres cérémonies religieuses qu'ils devaient pratiquer pendant le cours du mois. Il en était de même chez les Egyptiens et chez tous les autres peuples de l'Orient. Plus tard, lorsque l'on put calculer la durée précise du cours du soleil et de celui de la lune, on dressa des tables astronomiques qui demeuraient entre les mains des prêtres ou qui étaient affichées dans les temples. Le calendrier des Grecs fut moins l'œuvre des prêtres que celui des astronomes, qui l'empruntèrent aux Egyptiens et aux Babyloniens; mais celui des Romains paraît essentiellement religieux; son nom même le prouve : il s'appelait *fastes*, parce que, comme celui des chrétiens, il indiquait les jours du *faire* et du *non-faire*, c'est-à-dire les jours où le travail était permis, *dies fasti*, et ceux où il était défendu, *ne-fasti*. Chez les Indiens, la confection de l'almanach est du ressort des brahmanes. Chez les Péruviens, les Aztèques, les Muyscas, c'étaient encore les prêtres qui présidaient à sa rédaction et à sa publication.

L'Eglise catholique s'est servie d'abord du *calendrier Julien*, ainsi nommé de la réforme opérée par Jules César lorsqu'il était dictateur et souverain pontife. Le concile de Nicée l'avait consacré en quelque sorte, en y déterminant la base du calcul astronomique pour la célébration de la Pâque ; mais, en 1582, on s'aperçut que les fêtes n'étaient plus célébrées dans leur temps; celle de Pâques, entre autres, au lieu d'arriver, suivant la décision du concile de Nicée, entre la pleine lune et le dernier quartier du premier mois lunaire à compter de l'équinoxe, passait quelquefois au second mois; et par la suite des temps elle eût fini par tomber au solstice d'été, puis à l'équinoxe d'automne, et enfin en hiver. Cette erreur provenait d'une erreur de calcul commise par les astronomes sous Jules César : ils avaient supposé l'année de trois cent soixante-cinq jours et six heures; ces six heures formaient au bout de quatre ans un jour entier que l'on ajoutait aux autres : c'est ce que l'on appelait *année bissextile*, parce qu'on intercalait ce jour avant le *sixième* des calendes de mars, que l'on comptait ainsi deux fois (*bis sexto calendas*). Or ce calcul était trop fort de onze minutes, et cet excédant avait produit, en 1582, une erreur de dix jours. Pour y remédier, Grégoire XIII ordonna de retrancher dix jours après le 4 octobre de cette même année, de telle sorte que le lendemain fût compté pour le 15 au lieu du 5 : et pour empêcher la même erreur de se renouveler, il fut statué qu'on supprimerait trois années bissextiles dans l'espace de quatre cent deux ans : c'est ce qu'on nomme le *calendrier Grégorien*, qui fut adopté d'abord par les catholiques ; les protestants l'adoptèrent tous dans le courant du siècle dernier. Les Grecs et les Russes sont les seuls qui suivent encore le calendrier Julien, et, pour cette raison, leur année est en retard maintenant de douze jours sur la nôtre ; c'est ce que

l'on appelle *vieux style* et *nouveau style*.

Dans un ouvrage sur les religions, tel que ce *Dictionnaire*, que nous cherchons à rendre aussi complet que possible, il est nécessaire que nous donnions les calendriers des principaux systèmes religieux, dans lesquels on pourra voir d'un seul coup d'œil les jours que chaque nation avait consacrés au culte de la Divinité. Ils détermineront en même temps l'époque fixe où sont célébrées les fêtes consignées dans cet ouvrage.

CALENDRIER DES JUIFS.

Selon le Pentateuque, l'année doit commencer vers l'équinoxe du printemps; mais dans le calendrier thalmudique, le seul actuellement en usage, elle commence à la nouvelle lune de l'équinoxe d'automne.

TISRI (septembre-octobre).

1 Néoménie, et fête du Nouvel an.
2 Seconde fête du Nouvel an.
3 Jeûne en mémoire de Gédalia ou Godolias.
4
5 (Jeûne pour la mort d'Akiba et de vingt Israélites.)
6
7 (Jeûne pour le veau d'or.)
8
9
10 Jeûne et fête de l'Expiation (*Kippour*).
11
12
13
14
15 Fêtes des Tabernacles ou des Cabanes.
16 Seconde fête des Tabernacles.
17 18 19 20 } Pendant ces quatre jours on va à la synagogue, mais il est permis de travailler.
21 Hosanna, fête des Palmes.
22 Octave de la fête des Tabernacles.
23 Réjouissance pour la loi; Dédicace du temple.
24
25
26
27
28
29
30 Néoménie; 1er de Markheswan.

MARKHESWAN (octobre-novembre).

1 Néoménie 2e (les lundi, jeudi et lundi suivants sont jours de jeûne).
2
3
4
5
6 (Jeûne pour la première ruine de Jérusalem.)
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20 (Jeûne pour l'expiation des fautes commises pendant la fête des Tabernacles.)
21
22 (Jeûne comme le précédent.)
23 (Fête en mémoire du rétablissement du culte sous les Asmonéens.)
24
25 (Réjouissance pour le recouvrement des lieux envahis par les Cuthéens.)
26 (Jeûne comme les précédents).
27 (Jour de joie pour le triomphe de R. Johanan sur les Saducéens.)
28
29 ou 30 jours. Néoménie dans les années embolismiques.

KISLEV (novembre-décembre).

1 Néoménie.
2 Prières pour la pluie; on les récite chaque jour jusqu'à Pâque.
3 Réjouissance à l'occasion des statues ôtées du temple sous les Asmonéens.
4
5
6 (Jeûne au sujet du livre de Jérémie déchiré et brûlé.)
7 Mort d'Hérode, ennemi des sages.
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20 Oraison pour la pluie.
21 (Fête du mont Garizim.)
22
23
24
25 Fête des Lumières; Purification du temple sous les Machabées. — Cette fête dure huit jours. Dans chaque maison on allume une lampe à huit becs, c'est-à-dire un bec le premier jour, deux le second, et ainsi de suite.
26
27
28
29 (Semailles.)
30 Néoménie dans les années régulières embolismiques.

TEBETH (décembre-janvier).

1 Néoménie.
2
3 Fin de la fête de la Dédicace.
4
5
6
7
8 (Jeûne pour la version des Septante.)
9 (Jeûne dont on ignore la raison.)
10 Jeûne pour le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor.
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28 (Fête pour la Réformation du Sanhédrin.)
29

SCHABAT (janvier-février).

1 Néoménie premier jour de l'année des arbres.
2 (Fête pour la mort d'Alexandre Jannée.)
3
4
5
6
7
8 (Jeûne pour la mort des justes d'Israël sous Josué.)
9
10
11
12
13
14
15 Petit Pourim; nouvelle année pour les arbres. Omission de certaines prières dans la synagogue.
16
17
18
19
20
21
22 (Réjouissance pour la mort de *Niskalénus*.)
23 (Jeûne pour la défaite de la tribu de Benjamin.)
24
25
26
27
28

29 (Mort d'Antiochus Épiphane.)
30 Néoménie; 1er d'*Adar*.

ADAR (février-mars).

1 Néoménie 2e.
2
3
4
5
6
7 (Jeûne pour la mort de Moïse.)
8 (Fête des Trompettes pour les pluies.)
9 (Même fête pour les besoins de l'année suivante.)
10
11
12 (Fête du martyre de Lollien et Pupus.) Elle n'est plus observée.
13 Jeûne d'Esther.
14 Premier Pourim, ou petite fête des Sorts.
15 Second Pourim, ou grande fête des Sorts.
16
17 (Fuite des Sages sous Alexandre Jannée.)
18
19
20 (Réjouissance pour la pluie que Dieu envoya après une grande sécheresse.)
21
22
23 (Dédicace du temple sous Zorobabel.)
24
25
26
27
28 Révocation de l'édit d'Antiochus.
29
30 Néoménie 1re dans les années embolismiques.

VÉADAR ou ADAR *second*.

Mois intercalé ici dans les années embolismiques; il est toujours composé de vingt-neuf jours. C'est pendant ce mois intercalaire que l'on célèbre les fêtes marquées pour le mois précédent : ainsi c'est le premier Adar qui est cette année-là le mois supplémentaire.

NISAN (mars-avril).

1 Néoménie.
2 (Jeûne pour la mort des enfants d'Aaron.)
3
4
5
6
7
8
9
10 (Jeûne pour la mort de Marie sœur de Moïse.)
11
12
13
14 Immolation de l'agneau pascal.
15 La Pâque.
16 Seconde fête de Pâque.
17
18
19 } Dans ces trois jours on va à la synagogue, mais il est permis de travailler.
20 Septième jour de Pâques.
21 Fin des fêtes pascales.
22
23
24
25
26 (Jeûne pour la mort de Josué.)
27 (Prières pour la pluie.)
28
29
30 Néoménie, 1er d'Iyar.

IYAR (avril-mai).

1 Néoménie. (Les lundi, jeudi et lundi suivants sont jours de jeûne.)
2
3
4
5
6
7 (Dédicace de Jérusalem, après Antiochus Épiphane.)
8
9
10 (Jeûne pour la mort d'Héli et la prise de l'arche.)
11
12
13
14
15 Seconde Pâque, en faveur de ceux qui n'ont pu célébrer la première.
16
17 (Jeûne comme le 10.)
18 Fête de l'Omer, qui a duré trente-trois jours. (Les disciples de Rabbi Akiba sont morts pendant ces trente-trois jours, et au trente-troisième la mortalité a cessé. On ne marie pas pendant tout cet espace de temps.)
19
20
21
22
23
24
25
26
27 (Fête de l'Expulsion des Couronnés.)
28
29 (Jeûne pour la mort de Samuel.)

SIVAN (mai-juin).

1 Néoménie.
2
3
4
5
6 La Pentecôte ou fête des Semaines.
7 Seconde fête de la Pentecôte.
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23 (Jeûne pour le schisme de Jéroboam).
24
25 (Jeûne pour la mort de Rabbi Siméon).
26
27 (Jeûne pour la mort de Hanina, brûlé avec le livre de la Loi.)
28
29
30 Néoménie, 1er de Thamouz.

THAMOUZ (juin-juillet).

1 Néoménie, 2e.
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17 Jeûne pour la prise du temple de Jérusalem, et pour les tables de la loi brisées par Moïse.
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29

AB (juillet-août).

1 Néoménie. (Jeûne pour la mor d'Aaron.)
2
3
4
5
6
7
8
9 Destruction du temple, brûlé par les Chaldéens et ensuite par Titus.
10
11
12
13
14
15 Jour de joie.
16
17
18 (Jeûne parce que la lampe du soir s'éteignit du temps d'Achaz.)
19

20
21 (Fête dans laquelle on portait au temple le bois nécessaire.)
22
23
24
25
26
27
28
29
30 Néoménie ; 1er de *Eloul.*

Eloul (août-septembre).

1 néoménie 2e
2
3
4
5
6
7 (Dédicace des murs de Jérusalem par Néhémie.)
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17 (Fête pour l'expulsion des Grecs qui empêchaient les Hébreux de se marier.)
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29

Nota. Les fêtes et les jeûnes qui, dans le calendrier précédent, sont marqués entre parenthèses, n'étant pas de rigueur, ne sont pas observés partout.

CALENDRIERS CHRETIENS.

Les personnes qui consultent ce *Dictionnaire* n'ont pas dû s'attendre à y trouver la nomenclature des saints personnages vénérés dans l'Eglise chrétienne; leur nombre est si prodigieux, que nous avons dû les exclure tous sans exception, d'autant plus que cet ouvrage ne saurait être une vie des saints. Cependant, les hommages qu'on leur rend faisant partie intégrante du culte, nous croyons satisfaire suffisamment à la curiosité la plus exigeante en donnant ici un tableau complet des fêtes observées et des principaux saints vénérés chez les chrétiens. *Voy.*, au Supplément du Dictionnaire des Rites sacrés, art. Saints, le Catalogue universel des saints honorés dans toute l'Eglise.

CALENDRIERS LATIN, GRÉCO-RUSSE ET PROTESTANT D'ALLEMAGNE.

Nous mettons ces trois calendriers en regard, à cause des nombreux rapports qu'ils ont ensemble; nous ferons toutefois observer, pour celui des Russes, que les Orientaux sont en retard de douze jours quant à l'incidence : ainsi le 1er janvier chez eux est pour nous le 13 du même mois. *Voyez* Année.

Pour le calendrier latin, nous mettons de préférence les saints insérés dans l'ancien *Ordo* romain, ceux qui ont le plus de célébrité et quelques-uns de ceux qui sont spécialement vénérés en France.

Le calendrier gréco-russe et le calendrier protestant d'Allemagne sont tirés de l'almanach de Gotha.

JANVIER.

	Latin.	*Gréco-Russe.*	*Protestant.*
1	La Circoncision de Notre-Seigneur.	Circoncision.	Nouvel an.
2	S. Isidore, évêque d'Antioche.	Silvestre.	Abel, Seth.
3	Ste Geneviève de Paris, vierge.	Malachie.	Enoch.
4	S. Tite, disciple de S. Paul.	Com. des 70 Disciples.	Lot.
5	S. Télesphore, pape et martyr.	Théophile.	Siméon.
6	L'Epiphanie de Notre-Seigneur.	Epiphanie.	Les Rois.
7	S. Lucien, prêtre et martyr.	Com. de S. Jean B.	Isidore.
8	S. Apollinaire, évêque d'Hiéraple.	George.	Erard.
9	S. Julien et Ste Basilisse, martyrs.	Polyeucte.	Martial.
10	S. Agathon, pape.	Grégoire.	Paul, ermite.
11	S. Hygin, pape et martyr.	Théodose.	Hygin.
12	Ste Tatienne, martyre.	Tatienne.	Renaud.
13	Le Baptême de Notre-Seigneur.	Hermyle.	Hilaire.
14	S. Hilaire évêque de Poitiers.	15 Mart. en Russie.	Félix.
15	S. Paul, premier ermite.	Paul, ermite.	Maur.
16	S. Marcel, pape et martyr.	Pierre-ès-liens.	Marcel.
17	S. Antoine, abbé.	Antoine.	Antoine.
18	La Chaire de S. Pierre à Rome.	Athanase et Cyrille.	Prisque.
19	Marius, Marthe et leurs enfants, martyrs.	Macaire.	Marius.
20	S. Fabien et S. Sébastien, martyrs.	Euthyme.	Fabien et Sébastien.
21	Ste Agnès, vierge et martyre.	Maxime.	Agnès.
22	S. Vincent et S. Anastase, martyrs.	Timothée.	Vincent.
23	Ste Emérentienne, vierge et martyre.	Clément.	Emérance.
24	S. Timothée, évêque et martyr.	Xénie.	Timothée.
25	La Conversion de S. Paul, apôtre.	Grégoire Thaumaturge.	Conv. de S. Paul.
26	S. Polycarpe, évêque et martyr.	Xénophon.	Polycarpe.
27	S. Jean Chrysostome.	Jean Chrysostome.	Jean Chrysostome.
28	S. Cyrille d'Alexandrie.	Ephraïm.	Charlemagne.
29	S. François de Sales.	Ignace.	Valère.
30	Ste Martine, vierge et martyre.	Hippolyte.	Aldégonde.
31	S. Pierre Nolasque, confesseur.	Cyrille, Jean.	Virgile

FEVRIER.

	Latin.	*Gréco-Russe.*	*Protestant.*
1	S. Ignace, évêque et martyr.	Tryphon.	Brigitte.
2	La Purification de la bienheureuse Vierge.	Purification.	Chandeleur.
3	S. Blaise, évêque et martyr.	Siméon.	Blaise.
4	S. André Corsini, évêque.	Isidore.	Véronique.
5	Ste Agathe, vierge et martyre.	Agathe.	Agathe.
6	Ste Dorothée, vierge et martyre.	Bucole.	Dorothée.
7	S. Romuald, abbé.	Parthène.	Richard.
8	S. Jean de Matha, confesseur.	Théodore.	Salomon.
9	Ste Apolline, vierge et martyre.	Nicéphore.	Apolline.
10	Ste Scholastique, vierge.	Calarampe.	Scholastique.
11	S. Saturnin et ses compagnons, martyrs.	Blaise.	Euphrosyne.
12	S. Mélèce, patriarche d'Antioche.	Mélèce.	Eulalie.
13	S. Polyeucte, martyr.	Martin.	Castor.
14	S. Valentin, prêtre et martyr.	Auxence.	Valentin.
15	S. Faustin et Ste Jovite, martyrs.	Onésime.	Faustin.
16	S. Onésime, évêque et martyr.	Pamphile.	Julienne.
17	S. Flavien, patriarche de Constantinople.	Théodore.	Constantin.
18	S. Siméon, évêque et martyr.	Léon, pape.	Concorde.
19	S. Gabin, prêtre et martyr.	Archipe.	Gabin.
20	S. Tyrannion et ses compagnons, martyrs.	Léon de Catane.	Euchaire.
21	S. Sévérien, évêque et martyr.	Timothée.	Eléonore.
22	La Chaire de S. Pierre à Antioche.	Eugénie.	Ch. de S. Pierre.
23	S. Sérène, martyr.	Polycarpe.	Serein.
*	(*Jour intercalaire.*)		
24	S. Mathias, apôtre.	Fête de P.	Mathias.
25	S. Taraise, patriarche de Constantinople.	Tarase.	Victorin.
26	S. Alexandre, patriarche d'Alexandrie.	Porphyre.	Arile.
27	S. Julien, martyr.	Procope.	Léandre
28	S. Macaire et ses compagnons, martyrs.	Basile.	Nestor.

MARS.

	Latin.	*Gréco-Russe.*	*Protestant.*
1	S. Aubin, évêque.	Eudoxe.	Aubin.
2	S. Simplice, pape.	Théodore.	Simplice.
3	Ste Cunégonde, impératrice.	Eutrope.	Cunégonde.
4	S. Casimir, prince de Pologne.	Gérase.	Adrien.
5	S. Adrien, martyr.	Conon.	Frédéric.
6	S. Marcien, évêque.	42 Martyrs en Arménie.	Fridelin
7	S. Thomas d'Aquin; SStes Perpétue et Félicité, martyres.	Basile le Grand.	Félicité.
8	S. Jean de Dieu.	Théophile.	Philémon.
9	Ste Françoise, veuve.	40 Martyrs.	Adélaïde.
10	Les Quarante Martyrs.	Codrat.	Alexandre.
11	S. Euloge, prêtre et martyr.	Sophron.	Rosine.
12	S. Grégoire, pape et docteur.	Théophane.	Grégoire, pape.
13	S. Nicéphore, patriarche de Constantinople.	Nicéphore.	Euphrasie.
14	Ste Mathilde, reine.	Benoît.	Eutyche.
15	S. Aristobule, martyr.	Agapet.	Christophe.
16	S. Cyriaque, diacre et martyr.	Sabin.	Cyriaque.
17	S. Patrice, évêque.	Alexius.	Gertrude.
18	S. Cyrille de Jérusalem.	Cyrille.	Anselme.
19	S. Joseph, époux de la sainte Vierge.	Chrys.	Joseph.
20	S. Joachim, père de la sainte Vierge.	Martyrs de Saba.	Robert.
21	S. Benoît, abbé.	Jacques.	Benoît.
22	S. Basile, prêtre et martyr.	Basile, prêtre.	Casimir.
23	S. Victorien et ses compagnons, martyrs.	Nicon.	Evrard.
24	S. Irénée, évêque et martyr.	Zacharie.	Gabriel.
25	L'Annonciation de la sainte Vierge.	Annonciation.	Annonciation.
26	S. Castule, martyr.	Congrès de Gabriel.	Emmanuel.
27	S. Rupert, évêque.	Matrone.	Hubert.
28	S. Prisque et ses compagnons, martyrs.	Etienne.	Eustache.
29	S. Jonas et ses compagnons, martyrs.	Marc.	Malchus.
30	S. Jean Climaque.	Jean.	Guidon.
31	S. Benjamin, diacre et martyr.	Hypace.	

AVRIL.

	Latin.	*Gréco-Russe.*	*Protestant.*
1	Ste Théodore martyre.	Marie.	Théodore.
2	S. François de Paule.	Tite.	Amélie.
3	S. Pancrace, évêque et martyr.	Nicète.	Darius.
4	S. Isidore, évêque.	Joseph.	Ambroise.
5	S. Vincent Ferrier.	Théodule.	Osée.
6	S. Sixte, pape et martyr.	Eutyche.	Irenée.
7	S. Epiphane et ses compagnons, martyrs.	George.	Hegésippe.
8	S. Edèse, martyr.	Hérodion	Apollonie.

Latin.	*Gréco-Russe.*	*Protestant.*
9 S. Prochore, diacre et martyr.	Eupsyche.	Bogislas.
10 Apollone et ses compagnons, martyrs.	Térence.	Daniel.
11 S. Léon, pape.	Antipe.	Ezéchiel.
12 Zénon, évêque et martyr.	Basile de Paros.	Jules.
13 S. Herménigilde, martyr.	Artémon.	Patrice.
14 SS. Tiburce, Valérien et Maxime, martyrs.	Martin.	Tiburce.
15 SStes Basilisse et Anastasie, martyres.	Aristarque.	Olympie.
16 SS. Calliste et Charise, et leurs compagnons, martyrs.	Agape.	Charise.
17 S. Anicet, pape et martyr.	Siméon.	Rodolphe.
18 S. Apollonius, martyr.	Jean	Valérien.
19 S. Timon, diacre et martyr.	Jean, ermite.	Hermogène.
20 SS. Sulpice et Servilien, martyrs.	Théodore.	Sulpice.
21 S. Anselme, évêque.	Ignace.	Adolaire.
22 SS. Soter et Caïus, papes et martyrs.	Théodoric.	Soter.
23 S. George, martyr.	George.	George.
24 S. Sabas, martyr.	Sabas.	Aubert.
25 S. Marc, évangéliste.	Marc.	Marc.
26 SS. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	Basile.	Clète.
27 S. Anthime, évêque, et ses compagnons, martyrs.	Siméon.	Anastase.
28 S. Vital, martyr.	Jason.	Vital.
29 S. Pierre, martyr.	9 Martyrs.	Sibylle.
30 Ste Catherine de Sienne, vierge.	Jacques, apôtre.	Eutrope.

MAI.

1 S. Philippe et S. Jacques, apôtres.	Jérémie.	Jacques, Philippe.
2 S. Athanase, évêque.	Athanase.	Sigismond.
3 L'Invention de la sainte Croix.	Timothée, martyr.	Invent. de la Ste-Croix.
4 Ste Monique, veuve.	Pélagie.	Florien.
5 S. Pie V, pape.	Irène.	Gothard.
6 S. Jean devant la porte Latine.	Job.	Jean Porte-Latine.
7 S. Stanislas, évêque et martyr.	Apparition de la Croix.	Geoffroy.
8 L'Apparition de S. Michel, archange.	Jean.	Stanislas.
9 S. Grégoire de Nazianze, évêque.	Nicolas.	Job.
10 S. Antonin, évêque.	Simon.	Epimaque.
11 S. Mamert, évêque.	Dédic. de Constantinople.	Mamert.
12 SS. Nérée, Achillée, Domitille et Pancrace, mart.	Epiphane.	Pancrace.
13 Ste Glycère, martyre.	Glycère.	Servais.
14 S. Pacôme, abbé.	Isidore.	Chrétien.
15 S. Torquat et ses compagnons, martyrs.	Pacôme.	Sophie.
16 S. Ubald, évêque.	Théodore.	Sara.
17 S. Tropès, martyr.	Andronic.	Jodoque.
18 S. Venant, martyr.	Théodote.	Liboire.
19 S. Pierre Célestin, pape ; Ste Pudentienne, vierge.	Patrice.	Pudentienne.
20 S. Bernardin de Sienne.	Thalalée.	Athanase.
21 S. Timothée et ses compagnons, martyrs.	Constantin, Hélène	Prudence.
22 S. Yves, prêtre.	Basile.	Hélène.
23 S. Didier, évêque et martyr.	Michel.	Didier.
24 S. Donatien et S. Rogatien, martyrs.	Siméon.	Susanne.
25 S. Urbain, pape et martyr.	Chef de S. Jean.	Urbain.
26 S. Eleuthère, pape et martyr.	Carpe.	Bède,
27 S. Jean, pape et martyr.	Thérapon.	Lucien.
28 S. Germain, évêque de Paris.	Nicétas.	Guillaume.
29 S. Restitut, martyr.	Théodose.	Manice.
30 S. Félix, pape et martyr.	Isaac.	Edouard,
31 Ste Pétronille, vierge.	Hermès.	Pétronille.

JUIN.

1 S. Justin, apologiste et martyr.	Justin.	Nicodème.
2 SS. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.	Nicéphore.	Ephraïm.
3 Ste Clotilde, reine de France.	Lucilien.	Erasme.
4 S. Quirin, évêque et martyr.	Méthode, patriarche.	Carpace.
5 S. Boniface, archevêque et martyr.	Dorothée.	Boniface.
6 S. Norbert, évêque.	Bessarion.	Bénigne.
7 S. Paul de Constantinople, évêque.	Théodote.	Lucrèce.
8 S. Médard, évêque.	Théodore Studite.	Médard.
9 SS. Prime et Félicien, martyrs.	Cyrille d'Alex.	Félicien.
10 Ste Marguerite, reine d'Ecosse.	Timothée.	Wiegand.
11 S. Barnabé, apôtre.	Barthélemy.	Barnabé.
12 SS. Basilide, Cyrin, Nabor et Nazaire, martyrs.	Onuphre.	Basilide.
13 S. Antoine de Padoue.	Aquiline.	Tobie.
14 S. Basile le Grand, évêque et docteur.	Elise.	Elisée.
15 SS. Vite, Modeste et Ste Crescence, martyrs.	Amos.	Vite.
16 S. Cyr et Ste Julitte, martyrs	Tychon.	Justine.

	Latin	Gréco-Russe.	Protestant.
17	SS. Nicandre et Marcien, martyrs.	Emmanuel	Volkmar.
18	SS. Marc et Marcellien, martyrs.	Léonce.	Gervais.
19	SS. Gervais et Protais, martyrs.	Jude, apôtre.	Sylvère.
20	S. Silvère, pape et martyr.	Méthode.	Silas.
21	S. Louis de Gonzague.	Julien.	Albain.
22	S. Paulin, évêque.	Eusèbe.	Acace.
23	Ste Agrippine, vierge et martyre.	Agrippine.	Basile.
24	Nativité de S. Jean-Baptiste.	Nativ. de S. Jean-Bapt.	Nativ. de S. Jean-Bapt.
25	S. Prosper, docteur.	Fébronie.	Eloi.
26	SS. Jean et Paul, martyrs.	David.	Jérémie.
27	S. Crescent, martyr.	Samson.	Les 7 Dormants.
28	S. Léon, pape.	Cyr et Jean.	Léon.
29	S. Pierre et S. Paul, apôtres.	Pierre, Paul	Pierre et Paul.
30	La Commémoration de S. Paul, apôtre.	Commémor. des apôtres.	Commémor. de S. Paul.

JUILLET.

1	SS. Aaron et Jules, martyrs.	Côme et Damien.	Thibault.
2	La Visitation de la sainte Vierge.	Visitation de N.-Dame.	Visitation de la Vierge.
3	S. Tryphon et ses compagnons, martyrs.	Hyacinthe.	Ulrich.
4	S. Ulric, évêque.	André.	Corneille.
5	Ste Zoé, martyre.	Athanase.	Charlotte.
6	S. Tranquillin, martyr.	Sisoès.	Isaïe.
7	Claude et ses compagnons, martyrs.	Thomas.	Wilibauld.
8	Elisabeth, reine de Portugal.	Procope.	Kilien.
9	S. Ephrem, docteur.	Pancrace.	Louise.
10	Les 7 Frères, Ste Rufine et Ste Seconde, martyrs.	45 Martyrs de Nicopol.	Les 7 frères.
11	S. Pie, pape et martyr.	Euphémie.	Pie.
12	SS. Nabor et Félix, martyrs.	Procle.	Henri.
13	S. Anaclet, pape et martyr.	Collection de Gabriel.	Marguerite.
14	S. Bonaventure, évêque et docteur.	Aquilée.	Bonaventure.
15	S. Henri, empereur.	Cyrik.	Division des apôtres.
16	Notre-Dame du Mont-Carmel.	Athénagore.	Ruth.
17	S. Alexis, confesseur.	Marine.	Alexis.
18	Ste Symphorose et ses sept fils, martyrs.	Hyacinthe.	Eugène.
19	S. Vincent de Paul, prêtre.	Die Macre.	Rufine.
20	Ste Marguerite, vierge et martyre.	Elie, prophète	Elie.
21	Ste Praxède, vierge.	Simon, Jude.	Praxède.
22	Ste Marie-Madeleine.	Marie.	Marie-Madeleine.
23	S. Apollinaire, év. et m. S. Liboire, évêque.	Trophime.	Apollinaire.
24	Ste Christine, vierge et martyre.	Christine.	Christine.
25	S. Jacques, apôtre; S. Christophe, martyr.	Anne.	Jacques, apôtre.
26	Ste Anne, mère de la sainte Vierge.	Hermolas.	Anne.
27	S. Pantaléon, martyr.	Pantaléon.	Marthe.
28	SS. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	Prochore.	Pantaléon.
29	Ste Marthe, vierge.	Callinique.	Béatrix.
30	SS. Abdon et Senen, martyrs.	Silas.	Abdon.
31	S. Ignace, confesseur.	Eudocime.	Ignace.

AOUT.

1	S. Pierre-ès-Liens; les Machabées, martyrs.	Baptême de l'Eunuque.	Pierre-ès-Liens.
2	S. Etienne, pape et martyr.	Etienne.	Gustave.
3	L'Invention des reliques de S. Etienne.	Isaac.	Auguste.
4	S. Dominique, prêtre.	Les 7 Dormants.	Dominique.
5	La Dédicace de Notre-Dame des Neiges.	Eusigne.	Oswald.
6	La Transfiguration de Notre-Seigneur.	Transfiguration.	Sixte.
7	S. Donat, évêque et martyr.	Domèce.	Afre.
8	SS. Cyriaque, Large et Smaragde, martyrs.	Emile.	Cyrille.
9	S. Romain, martyr.	Matthieu, apôtre.	Roland.
10	S. Laurent, diacre et martyr.	Laurent.	Laurent.
11	S. Tiburce et Ste Susanne, martyrs.	Eupie.	Hermane.
12	Ste Claire, vierge.	Phoce.	Claire.
13	SS. Hippolyte et Cassien, martyrs.	Maxime.	Hippolyte
14	S. Eusèbe, confesseur.	Michée, prophète.	Eusebe.
15	L'Assomption de la sainte Vierge.	Assomption.	Assomption.
16	S. Hyacinthe, confesseur.	Saint Suaire.	Roch.
17	S. Mammès, martyr	Myron.	Bertrand.
18	S. Agapit, martyr.	Flore.	Agapet.
19	S. Jules, martyr.	André, tribun.	Sébaud.
20	S. Bernard, abbé.	Samuel.	Bernard.
21	Ste Jeanne de Chantal.	Thaddée	Adolphe.
22	SS. Timothée, Hippolyte et Symphorien, martyrs.	Agathonic.	Timothée.
23	S. Philippe Béniti, confesseur.	Loup.	Zachée.
24	S. Barthélemy, apôtre.	Eutyche.	Barthélemy.

	Latin.	*Gréco-Russe.*	*Protestant.*
25	S. Louis, roi de France.	Barthélemy.	Louis.
26	S. Zéphyrin, pape et martyr.	Natalie.	Samuel.
27	S. Césaire, évêque et docteur.	Poémen.	Guébard.
28	S. Augustin, évêque et docteur.	Moïse.	Augustin.
29	La Décollation de S. Jean-Baptiste.	Décollation de S. Jean-B.	Décollation de S. Jean-B.
30	SS. Félix et Adaucte, m. Ste Rose, vierge.	Alexandre.	Benjamin.
31	S. Raymond Nonnat, confesseur.	Ceinture de la Ste. Vierge.	Paulin.

SEPTEMBRE.

1	S. Gilles, abbé. Les 12 frères, martyrs.	Simeon, stylite.	Egide ou Gilles
2	S. Etienne, roi de Hongrie.	Mamas.	Ernest.
3	Ste Sérapie, vierge et martyre.	Anthime.	Mansuète.
4	S. Marcel et S. Valérien, martyrs.	Babylas.	Rosalie.
5	S. Laurent Justinien, évêque.	Zacharie.	Hercule.
6	SS. Fauste, Macaire et leurs compagnons, martyrs.	Plaies de G.	Magne.
7	S. Cloud, prêtre.	Sozon.	Reine.
8	La Nativité de la sainte Vierge.	Nativité de la Ste Vierge.	Nativité de N.-Dame.
9	S. Gorgon, martyr	Joachim.	Bruno.
10	S. Nicolas de Tolentin, confesseur.	Ménodore.	Sosthène.
11	S. Prothe et S. Hyacinte, martyrs.	Théodore.	Prote.
12	S. Autonome, évêque et martyr.	Autonome.	Syrus.
13	S. Euloge, évêque.	Rest. du Temple.	Materne.
14	L'Exaltation de la Sainte-Croix.	Exaltation de la Croix.	Exaltation de la Croix.
15	S. Nicomède, martyr.	Nicétas.	Mariane.
16	S. Corneille et S. Cyprien, martyrs.	Euphémie.	Corneille.
17	Les Stigmates de S. François d'Assise.	Sophie.	Lambert.
18	S. Thomas de Villeneuve, évêque.	Eumène.	Tite.
19	S. Janvier, évêque, et ses compagnons, martyrs.	Trophime.	Sidoine.
20	S. Eustache et ses compagnons, martyrs.	Eustache.	Fauste.
21	S. Matthieu, apôtre et évangéliste.	Codrat.	Matthieu.
22	S. Maurice et ses compagnons, martyrs.	Phocas.	Maurice.
23	S. Lin, pape et m.; Ste Thècle, vierge et m.	Concept. de S. Jean-B.	Thècle.
24	Notre-Dame de la Merci.	Thècle.	Concept. de S. Jean-B.
25	S. Firmin, évêque.	Euphrosyne.	Cléophas.
26	S. Cyprien et Ste Justine, martyrs.	Jean le Théologien.	Cyprien.
27	S. Côme et S. Damien, martyrs.	Callistrate.	Côme et Damien.
28	S. Wenceslas, martyr.	Chariton.	Venceslas.
29	La Dédicace de S. Michel, archange.	Cyriaque.	Michel.
30	S. Jérôme, prêtre et docteur.	Grégoire.	Jérôme.

OCTOBRE.

1	S. Remi, évêque.	Présentation de N.-Dame.	Remi.
2	Les saints Anges Gardiens.	Cyprien.	Léodège.
3	S. Candide, martyr.	Denis.	Jaïre.
4	S. François d'Assise, confesseur.	Hiérote.	François.
5	S. Placide et ses compagnons, martyrs.	Charitime.	Foi.
6	S. Bruno, confesseur.	Thomas d'Aquin.	Frédérique.
7	S. Marc, pape ; S. Serge et ses comp., martyrs.	Serge, Bacque.	Abadie.
8	Ste Brigitte, veuve.	Pélagie.	Pélage.
9	SS. Denis, Rustique et Eleuthère, martyrs.	Jacques, apôtre.	Denis.
10	S. François Borgia, confesseur.	Eulampe.	Frideman.
11	S. Nicaise et ses compagnons, martyrs.	Philippe.	Maximilien.
12	S. Wilfrid, évêque.	Probe.	Wilfrid.
13	S. Edouard, roi.	Carpe.	Edouard.
14	S. Calliste, pape et martyr.	Nazaire.	Calliste.
15	Ste Thérèse, vierge.	Euphémie.	Hedwige
16	S. Gal, abbé.	Longin.	Gal, abbé.
17	Ste Hedwige, veuve.	Osée.	Florentin.
18	S. Luc, évangéliste.	Luc.	Luc.
19	S. Pierre d'Alcantara.	Joël.	Ferdinand.
20	S. Maxime, diacre et martyr.	Arthème.	Vendelin.
21	S. Hilarion, abbé; Ste Ursule, vierge et m.	Hilarion.	Ursule.
22	S. Philippe, évêque, et ses compagnons, martyrs.	Aubert.	Cordule.
23	S. Théodore, prêtre et martyr.	Jacques.	Séverin.
24	S. Félix et ses compagnons, martyrs.	Arèthe.	Nathan.
25	S. Chrysante et Ste Darie, martyrs.	Marcien.	Crépin.
26	S. Evariste, pape et martyr.	Démétrius	Amand.
27	S. Frumence, évêque.	Nestor.	Sabine.
28	S. Simon et S. Jude, apôtres.	Térence.	Siméon et Jude.
29	S. Narcisse, évêque.	Anastasie.	Narcisse.
30	S. Marcel et ses enfants, martyrs.	Zénobie.	Claude.
31	S. Némèse et Ste Lucile, martyrs.	Stachys.	Fête de la Réforme.

NOVEMBRE.

	Latin.	*Gréco-Russe.*	*Protestant.*
1	La fête de tous les saints.	Côme et Damien.	Toussaint.
2	La Commémoration des morts.	Alcyndine.	Les Morts
3	S. Malachie, archevêque.	Acepsime.	Théophile.
4	S. Charles, évêque. SS. Vital et Agricole, mart.	Jean.	Otton.
5	S. Félix et ses compagnons, martyrs.	Galacte.	Blandine.
6	S. Séver, évêque.	Paul B.	Erdman.
7	S. Prosdocime, évêque.	33 Martyrs de Mélitène.	Malachie.
8	Les quatre saints couronnés.	C. de S. Michel.	Geoffroi.
9	S. Théodore, martyr.	Onésiphore.	Théodore.
10	S. Triphon, S. Respice et Ste Nymphe, martyrs.	Eraste.	Martin Luther.
11	S. Martin, évêque. S. Mennas, martyr.	Ménas.	Martin.
12	S. Martin, pape et martyr.	Jean l'aumônier.	Jonas.
13	S. Didace, confesseur.	Jean Chrysostome.	Brice.
14	S. Sérapion, martyr.	Philippe.	Levin.
15	Ste Gertrude, vierge.	Garias.	Léopold.
16	S. Rufin et ses compagnons, martyrs.	Matthieu.	Ottomar.
17	S. Grégoire, thaumaturge.	Grégoire de Nazianze.	Hugues.
18	La Dédicace des Basiliques de S. Pierre et S. Paul.	Platon.	Gélase.
19	S. Pontien, pape et m. Ste Elisabeth, veuve.	Obadie.	Elisabeth.
20	S. Félix de Valois, confesseur.	Procle.	Edmond.
21	La Présentation de la sainte Vierge.	Présentation de la Vierge.	Présentation de la Vierge.
22	Ste Cécile, vierge et martyre.	Philémon.	Cécile.
23	S. Clément, pape et martyr. Ste Félicité, martyre.	Amphiloque.	Clément.
24	S. Chrysogone, martyr. S. Jean de la Croix.	Catherine.	Chrysogène.
25	Ste Catherine, vierge et martyre.	Clément.	Catherine.
26	S. Pierre d'Alexandrie, évêque et martyr.	Alype.	Conrad.
27	S. Jacques l'intercis, martyr.	Jacques.	Gauthier.
28	S. Ruf, martyr.	Etienne.	Rufe.
29	S. Saturnin, martyr.	Paramon.	Vauthier.
30	S. André, apôtre.	André, apôtre.	André.

DÉCEMBRE.

1	S. Eloi, évêque.	Nahum.	Longin.
2	Ste Bibiane, vierge et martyre.	Habacuc.	Candide.
3	S. François Xavier, apôtre des Indes.	Zéphanie.	Démétrius.
4	Ste Barbe, vierge et martyre.	Barbe.	Barbe.
5	S. Sabbas, abbé.	Sabas.	Abigaïl.
6	S. Nicolas, évêque.	Nicolas.	Nicolas.
7	S. Ambroise, évêque et docteur.	Ambroise.	Agathon.
8	La Conception de la sainte Vierge.	Patape.	Concept. de la Vierge.
9	Ste Léocadie, vierge et martyre.	Concept. de la Ste Vierge.	Joachim.
10	S. Melchiade, pape et martyr.	Ménas.	Judith.
11	S. Damase, pape.	Daniel.	Damase.
12	SS. Epimaque et Alexandre, martyrs.	Spiridion.	Ottilie.
13	Ste Luce, vierge et martyre.	Eustrate.	Luce.
14	S. Spiridion, évêque.	Thyrse.	Nicaise.
15	S. Eusèbe de Verceil, évêque et martyr.	Eleuthère.	Ignace.
16	S. Eusèbe, évêque.	Aggée.	Aubin.
17	Ste Olympiade, veuve.	Daniel, prophète.	Lazare.
18	L'Attente de l'enfantement de Marie.	Sébastien.	Wunibald.
19	S. Némésion, martyr.	Boniface.	Abraham.
20	S. Ammon et ses compagnons, martyrs.	Ignace.	Isaac.
21	S. Thomas, apôtre.	Julienne.	Thomas.
22	S. Ischyrion, martyr.	Anastasie.	Béate.
23	Ste Victoire, vierge et martyre.	10 Martyrs en Crète.	Dagobert.
24	S. Euthyme, martyr.	Eugénie.	Adam, Eve.
25	La Nativité de N.-S. Jésus-Christ.	Noël.	Noël.
26	S. Etienne, premier martyr.	Couches de la Vierge.	Etienne.
27	S. Jean, évangéliste.	Etienne.	Jean, évangéliste.
28	Les saints Innocents.	12,000 Martyrs.	Innocents.
29	S. Thomas de Cantorbéry, évêque et martyr.	14,000 Innocents.	Jonathan.
30	S. Sabin et ses compagnons, martyrs.	Anysie.	David.
31	S. Silvestre, pape.	Mélanie.	Silvestre.

CALENDRIER GREC ET SYRIEN,

Extrait du Ménologe.

SEPTEMBRE.

1 Siméon, Stylite.
2 Mammas, martyr ; Jean le Jeûneur.
3 Anthimas, martyr ; Euthyme le Grand.
4 Babylas d'Antioche.
5 Zacharie, père de Jean-Baptiste.
6 Commémoration du miracle de S. Michel.
7 Veille de la Nativité; Sozon, martyr.
8 Nativité de la Ste Vierge.
9 Joachim et Anne ; Sévérien, martyr.

10 SStes Ménodore, Métrodore et Nymphodore, martyres.
11 Ste Théodore d'Alexandrie.
12 Autonome, martyr.
13 Dédicace d'un temple; vigile de la Croix; Corneille le Centurion.
14 Exaltation de la Croix.
15 Nicétas.
16 Euphémie.
17 Sophie et ses trois filles, Foi, Espérance et Charité.
18 Eumène, évêque.
19 Trophime, Sabbace, Darymédon, martyrs.
20 Eustathe et ses compagnons, martyrs.
21 Codrates ou Quadrat, apôtre; Jonas; octave de l'Exaltation.
22 Phocas, martyr.
23 Conception de S. Jean-Baptiste.
24 Thècle, première martyre.
25 Euphrosyne.
26 Translation de S. Jean, évangéliste.
27 Callistrate et ses compagnons, martyrs.
28 Chariton, confesseur.
29 Cypriaque, anachorète
30 Grégoire d'Arménie, martyr.

OCTOBRE.

1 Ananie, disciple; Mélode le Romain.
2 Cyprien et Justine, martyrs.
3 Denis l'Aréopagite, martyr.
4 Hiérothée, évêque d'Athènes.
5 Charitène, vierge martyre.
6 Thomas, apôtre.
7 Serge et Bacche, martyrs.
8 Pélagie.
9 Jacques fils d'Alphée, apôtre; Andronique, ermite.
10 Eulampe et Eulampie, martyrs.
11 Philippe, un des 7 diacres; Théophane, évêque.
12 Probe, Taraque, Andronique, Cosmas, martyrs.
13 Carpe et Papyle, martyrs.
14 Nazaire, Gervais, Prothase, Celse, martyrs; Cosmas Agiopolite, évêque.
15 Lucien, prêtre et martyr.
16 Longin, centurion, martyr.
17 Osée, prophète; André, martyr.
18 Luc, apôtre et évangéliste.
19 Joël, prophète; Varus, martyr.
20 Artène, martyr.
21 Hilarion le Grand.
22 Aberce, évêque; les 7 enfants d'Ephèse, martyrs.
23 Jacques frère du Seigneur, apôtre.
24 Aréthas et ses compagnons, martyrs.
25 Marcien et Martyrius, martyrs.
26 Démétrius, martyr.
27 Nestor, martyr.
28 Térence, Néoniles, martyrs; Etienne le Sabaïte.
29 Anastasie, martyre.
30 Zénobe et Zénobie, martyrs.
31 Stachys, Amplius et leurs compagnons; Epimaque, martyr.

NOVEMBRE.

1 Côme et Damien, médecins, martyrs.
2 Acindin, Pégase, Aphthone, Elpidéphore et Arampodiste, martyrs.
3 Acepsimas, Aithalas et Joseph, martyrs.
4 Joannice le Grand; Nicandre, évêque martyr.
5 Galaction et Episémes, martyrs.
6 Paul, patriarche de Constantinople.
7 Les 33 martyrs de Mélitène, Lazare, évêque martyr.
8 Michel, archange.
9 Onésiphore, martyr; Porphyre et Matrone.
10 Eraste, Olympas et leurs compagnons, apôtres.
11 Ménas, Victor, Vincent et Stéphanie, martyrs; Théodore Studite, confesseur.
12 Jean l'Aumônier; Nil, confesseur.
13 Jean Chrysostome.
14 Philippe, apôtre.
15 Gorias, Samonas, Abibe, martyrs.
16 Matthieu, apôtre et évangéliste.
17 Grégoire de Néocésarée.
18 Platon et Romain, martyrs.
19 Barlaam, martyr; Abdias, prophète.
20 Vigile de la Présentation; Procule, évêque, Grégoire le Décapolite.
21 Présentation de la Ste Vierge.
22 Philémon, apôtre, et ses compagnons.
23 Grégoire, évêque d'Agrigente; Amphiloque, évêque d'Icone.
24 Catherine, vierge martyre; Mercure, martyr
25 Clément, pape, et Pierre d'Alexandrie, martyrs
26 Alype de Sion.
27 Jacques le Persan, martyr.
28 Etienne le Jeune, martyr.
29 Paramon, Philomènes et Acace, martyrs.
30 André, apôtre.

DÉCEMBRE.

1 Nahum, prophète.
2 Abacuc, prophète.
3 Sophronie, prophète.
4 Barbe, vierge martyre; Jean Damascène.
5 Sabbas, abbé.
6 Nicolas, évêque.
7 Ambroise, évêque de Milan.
8 Patape, abbé.
9 Conception de Ste Anne.
10 Menas, Hermogène et Eugraphe, martyrs.
11 Daniel, stylite.
12 Spiridon, thaumaturge.
13 Eustrace, Auxence, Eugène, Mardaire et Oreste martyrs.
14 Tyrse, Luce, Philémon, Apollone et Arien, martyrs.
15 Eleuthère, martyr; Paul, abbé.
16 Haggée, prophète.
17 Daniel, prophète, et les trois enfants, Ananie, Azarie et Misaël.
18 Sébastien et ses compagnons, martyrs.
19 Boniface, martyr.
20 Profeste de Noël; Ignace, martyr; Théophore.
21 Julienne de Nicomédie, martyre.
22 Anastasie, martyre.
23 Les 10 Martyrs de Crète.
24 Eugénie, martyre.
25 Nativité de N.-S. Jésus-Christ.
26 Accouchement de la Ste Vierge; Euthyme, martyr.
27 Etienne, premier martyr; Grapt et Théophanes.
28 20,000 Martyrs brûlés à Nicomédie.
29 Les 1014 Innocents; Marcel, abbé.
30 Anysie, vierge martyre; Zotique, prêtre.
31 Mélane, dame romaine.

JANVIER.

1 Circoncision de Notre-Seigneur; Basile.
2 Silvestre, pape.
3 Malachie et Gordius, martyrs.
4 Les 70 Disciples; Thérétiste.
5 Théopempte et Théonas, martyrs; Synclétique.
6 Théophanie et Baptême de Notre-Seigneur.
7 Jean-Baptiste.
8 Domnèque, Georges; Emilien, confesseur.
9 Polyeucte, martyr.
10 Grégoire de Nysse; Domitien, évêque; Martien, prêtre.
11 Théodose, cénobiarque.
12 Tatienne, martyre.
13 Hermyle et Stratonique, martyrs.
14 Les saints abbés du mont Sinaï.
15 Paul de Thèbes et Jean Calybite.
16 Les chaînes de S. Pierre, apôtre.

17 Antoine le Grand.
18 Athanase et Cyrille, patriarches d'Alexandrie.
19 Macaire l'Egyptien.
20 Euthyme le Grand.
21 Maxime, confesseur; Néophyte, martyr; Eugène, Canide, Valérien, Aquilas, martyrs.
22 Timothée, apôtre; Anastase le Persan, martyr.
23 Clément d'Ancyre et Agathange, martyrs.
24 Ste Xène.
25 Grégoire, patriarche de Constantinople.
26 Xénophon, sa femme et leurs enfants.
27 Translation de S. Jean Chrysostome.
28 Ephrem le Syrien.
29 Translation de S. Ignace, martyr.
30 Hippolyte, martyr; Basile le Grand; Grégoire le Théologien; Jean Chrysostome.
31 Cyr et Jean, médecins.

FÉVRIER.

1 Tryphon, martyr; vigile de l'Hypapante.
2 Hypapante, ou Présentation de Notre-Seigneur.
3 Le vieillard Siméon.
4 Isidore de Péluse.
5 Agathe, vierge martyre.
6 Bucole, évêque.
7 Parthène, évêque.
8 Théodore, martyr; Zacharie, prophète.
9 Nicéphore, martyr.
10 Charalampe, martyr.
11 Blaise, martyr.
12 Mélèce, patriarche d'Antioche.
13 Marcien, abbé.
14 Auxence, ermite.
15 Onésime, apôtre.
16 Pamphile et ses compagnons, martyrs.
17 Théodore Tyron.
18 Léon, pape.
19 Archippe, apôtre.
20 Léon, évêque de Catane.
21 Timothée de Symbole et Eusthate d'Antioche.
22 Invention des reliques de S. Eugène, martyr; Trotère.
23 Polycarpe, évêque et martyr.
24 Première et deuxième Invention de la tête de S. Jean-Baptiste.
25 Térase, patriarche de Constantinople.
26 Porphyre, évêque de Gaze.
27 Procope, confesseur; Gélase, vieillard.
28 Basile, confesseur.
29 Cassius, romain.

MARS.

1 Eudocie, vierge martyre.
2 Nestor et Théodote, martyrs.
3 Eutrope, Cléonice et Basilice, martyrs.
4 Gérasime, ermite.
5 Conon, martyr.
6 Les 42 Martyrs.
7 Chersonis, évêque; Basile, Ephraïm, Capiton, martyrs.
8 Théophylacte, évêque.
9 Les 40 martyrs de Sébaste.
10 Quadrat et ses compagnons, martyrs.
11 Sophronique, patriarche de Jérusalem.
12 Théophane, évêque.
13 Translation de S. Nicephore de Constantinople.
14 Benoît; Alexandre, martyr.
15 Agape et ses six compagnons, martyrs; Olympas.
16 Sabin et Papas, martyrs.
17 Alexis, homme de Dieu.
18 Cyrille, évêque de Jérusalem.
19 Chrysante et Darie.
20 Les 7 Vierges; les Martyrs du monastère de S.-Sabbas.
21 Jacques, évêque.
22 Basilice d'Ancyre, martyre.
23 Nicon et ses 200 disciples, martyrs.
24 Zacharie; veille de l'Annonciation.
25 Annonciation de Notre-Seigneur.
26 Apparition de Gabriel, archange.
27 Matrone de Thessalonique.
28 Etienne, thaumaturge; Hilarion le Jeune.
29 Marc, évêque; Cyrille, diacre; Barrachèse, martyr.
30 Jean Climaque.
31 Hypace, évêque d'Ancyre.

AVRIL.

1 Marie l'Egyptienne.
2 Tite, thaumaturge.
3 Nicétas, abbé.
4 Joseph l'Hymnographe, et George
5 Théodat et Agathopas, martyrs.
6 Eutyche, patriarche de Constantinople; Claude.
7 Georges, évêque de Mélitine.
8 Hérodion, Agabe, Rufe et leurs compagnons, apôtres.
9 Eupsyque, martyr.
10 Térence, Pompée et leurs compagnons, martyrs.
11 Antipas, évêque martyr.
12 Basile, évêque.
13 Artémon, martyr.
14 Martin, pape.
15 Aristarque, Pudens et Trophime, apôtres.
16 Crescens, Chionie, Agape, Hircène, martyrs.
17 Siméon, évêque; Acace, évêque.
18 Saba le Goth; Jean, disciple de S. Grégoire.
19 Jean Paléolaurite.
20 Théodore de Trichine.
21 Janvier et ses compagnons, martyrs; Théodore, martyr.
22 Théodore le Sicéote.
23 Grégoire Thaumaturge, martyr.
24 Saba, martyr; Elisabeth, thaumaturge.
25 Marc, apôtre et évangéliste.
26 Basile, évêque d'Amasie, martyr.
27 Siméon, frère du Seigneur.
28 Jason, Sosipater, Dadas, Maxime, Quintilien, martyrs.
29 Les 9 Martyrs de Cyzique; Memnon.
30 Jacques, fils de Zébédée.

MAI.

1 Jérémie, prophète.
2 Translation de S. Athanase.
3 Timothée et Maure, martyrs.
4 Pélagie, vierge martyre; Olbien.
5 Irène, martyre.
6 Job.
7 Apparition de la croix à Constantin; Acace, martyr.
8 Jean le Théologien, apôtre et évangéliste.
9 Isaïe, prophète; Christophe, martyr.
10 Simon le Zélé, apôtre.
11 Mocion, martyr; le Natalice de Constantinople.
12 Epiphane, évêque; Germain, patriarche de Constantinople.
13 Glycérie, martyre.
14 Isidore, martyr.
15 Pacôme le Grand, ermite.
16 Théodore, ermite; Alexandre.
17 Andronique, apôtre, et ses compagnons.
18 Pierre, Denis et leurs compagnons, martyrs; Théodote d'Ancyre et ses 7 compagnons, martyrs; Euphrasie.
19 Patrice et ses compagnons, martyrs.
20 Thalalée, martyr.
21 Constantin, empereur, et Hélène, impératrice.
22 Basilisque, martyr.
23 Michel, évêque.
24 Siméon, ermite.
25 Troisième Invention de la tête de S. Jean-Baptiste.

26 Carpe, apôtre, un des 70 disciples.
27 Therapon, martyr; Hellade, martyr.
28 Nicétas, évêque.
29 Théodosie, vierge martyre.
30 Isaac, abbé.
31 Hermias, apôtre; Hermeus, martyr.

JUIN.

1 Justin, philosophe martyr; Justin et ses compagnons, martyrs.
2 Nicéphore, patriarche de Constantinople.
3 Lucilien, martyr; Lucien, martyr.
4 Métrophane, patriarche de Constantinople.
5 Dorothée, évêque martyr; Eusthate.
6 Bessarion, abbé; Hilarion le Jeune.
7 Théodore, évêque martyr.
8 Théodore, capitaine martyr.
9 Cyrille, patriarche d'Alexandrie.
10 Timothée, évêque martyr; Antonin.
11 Barthélemy et Barnabé, apôtres.
12 Onuphre et Pierre, évêques.
13 Aquiline, vierge martyre; Tryphile, évêque.
14 Elisée, prophète; Méthode, patriarche de Constantinople.
15 Amos, prophète.
16 Tychon, évêque.
17 Manuel, Sabel et Ismael, martyrs.
18 Léonce, martyr.
19 Jude, apôtre; Zosime.
20 Méthode, évêque martyr.
21 Julien, martyr.
22 Eusèbe de Samosate, évêque martyr.
23 Agrippine, vierge martyre.
24 Nativité de S. Jean-Baptiste.
25 Fébronie.
26 David de Thessalonique.
27 Samson, hospitalier.
28 Translation des reliques de S. Jean et S. Cyr.
29 Pierre et Paul, apôtres.
30 Les douze Apôtres.

JUILLET.

1 Côme et Damien, médecins martyrs.
2 Translation de la robe et de la ceinture de la Ste Vierge à Constantinople.
3 Hyacinthe, martyr; Anatole, patriarche de Constantinople.
4 André de Crète, évêque.
5 Marthe, mère de Siméon; Athanase, abbé.
6 Sisoès le Grand, ermite.
7 Thomas; Acace; Ste Cyriaque, vierge martyre.
8 Procope, martyr.
9 Pancrace, évêque martyr.
10 Les 45 Martyrs de Nicopolis en Arménie.
11 Euphémie, vierge martyre.
12 Procle et Hilaire, martyrs; Michel, abbé.
13 Collection de l'ange Gabriel; Mém. de S. Joseph de Thessalonique; Etienne le Sabaite.
14 Juste, Aquilas, apôtres.
15 Cyrique et Julitte, martyrs.
16 Athénogène et ses 10 disciples, martyrs; commémoration des 318 Pères du concile de Nicée, des 150 du conc. de Constantinople, des 200 d'Ephèse, des 630 de Chalcédoine, des 160 du ve conc., et des 170 du vi^e.
17 Marine, vierge martyre.
18 Hyacinthe, Emilien, martyrs.
19 Dius, ermite; Macrine, sœur de S. Basile.
20 Elie, prophète.
21 Siméon, ermite; Ezéchiel, prophète; Phronime.
22 Marie Madeleine; translat. de S. Phocas, martyr.
23 Théophane, Théophile et leurs comp., martyrs.
24 Christine, vierge martyre; Parascève, vierge martyre.
25 Trépas de Ste Anne. Commémor. des Stes Olympiade et Eupraxie.
26 Hermolaüs et ses compagnons, martyrs.
27 Pantéléémon, martyr.
28 Prochore, Nicanor, Timon et Parména, diacres et apôtres.
29 Callinique, martyr.
30 Silas et Silvain, apôtres.
31 Eudocime; vigile de la procession de la Croix.

AOUT.

1 Procession de la Croix; les 7 Machabées, Salomé leur mère, et Eléazar leur maître.
2 Translation de S. Etienne, premier martyr.
3 Les SS. Pères Isace, Dalmate et Fauste.
4 Les 7 Dormants; Eudocie, martyre.
5 Vigile de la Transfiguration; Eusigne, martyr.
6 Transfiguration de Notre-Seigneur.
7 Domice et ses disciples, martyrs.
8 Emilien, confesseur.
9 Mathias, apôtre.
10 Laurent, archidiacre martyr.
11 Euple, archidiacre martyr.
12 Photius et Anicet, martyrs.
13 Maxime, confesseur.
14 Michée, prophète; vigile de la Dormition.
15 Dormition de la Ste Vierge.
16 Translation de l'image miraculeuse de J.-C.; Diomède, martyr.
17 Mycon, martyr.
18 Florus et Laurus, martyrs.
19 André, capitaine martyr.
20 Samuel, prophète.
21 Thaddée, apôtre; Basse et ses enfants, martyrs
22 Agathonique, martyr.
23 Loup, martyr.
24 Eutyches, martyr.
25 Translation des reliques de S. Barthélemy, apôtre.
26 Hadrien, Natalie et leurs compagnons, martyrs
27 Poemen, abbé.
28 Moïse, abbé.
29 Décollation de S. Jean-Baptiste.
30 Alexandre, Jean, Paul, patriarche de Constantinople; Fantin.
31 Translation de la ceinture de la Ste Vierge.

CALENDRIERS ÉTHIOPIEN ET COPTE.

Ces calendriers sont extraits du *Commentaire* de Ludolfe *sur l'Histoire d'Ethiopie;* mais nous nous sommes contenté d'insérer ici les principaux saints de la liturgie éthiopienne, car il y en a un grand nombre pour chaque jour de l'année.

		Ethiopien.	*Copte.*
		MASKARAM. (Septembre.)	THOT.
Août.			
29	1	Melius, patr. alex. Jean-Baptiste. Job.	Barthélemy, apôtre. Le prophète Elisée.
30	2	Décollation de S. Jean-Baptiste.	Décollation de S. Jean-Baptiste.
31	3	Abbé Moïse.	

		Ethiopien.	*Copte.*
Septembre.			
1	4	Macaire, patriarche.	Siméon. Josué.
2	5	Sophie et ses deux filles.	Mamas, martyr.
3	6	Le prophète Isaïe.	Le prophète Isaïe.
4	7	Dioscore, patriarche.	Dioscore, patriarche. Sévérien.
5	8	Moïse, prophète. Zacharie, prêtre.	Moïse, prophète. Zacharie, proph. Jérémie.
6	9	Michel.	Athanase, patriarche.
7	10	Nativité de la sainte Vierge. Le roi David.	Nativité de la sainte Vierge.
8	11	Ste Théodore.	Basile et Théodore (Theodorus).
9	12	Michel, archange (fête mensuelle).	Thomas, disciple.
10	13	Isaac Badasæus.	Isaac Badasæus.
11	14	Abbé Agathon.	Mar Mamas, martyr.
12	15	Pierre, ermite.	Martyre d'Etienne.
13	16	Dédic. du temple de Jérus. par Constantin.	Fête de la Croix. Ste Hélène.
14	17	Denis, patriarche d'Alexandrie.	2e fête de la Croix.
15	18	Ste Hélène.	3e fête de la croix.
16	19	Grégoire, patriarche. Athanase, patriarche.	
17	20	Madilama, vierge martyre.	Madilama, vierge martyre.
18	21	La sainte Vierge. Les 318 Pères du C. de Nic.	Tibère, disciple.
19	22	Cotolas.	Cotolas.
20	23	Abbé Salama (1). Ste Thècle.	Ste Thècle.
21	24	Grégoire et Codrat.	Grégoire et Codrat.
22	25	Le prophète Jonas.	
23	26	La Conception de S. Jean-Baptiste.	La Conception de S. Jean-Baptiste.
24	27	Eustathe, martyr.	Eustathe.
25	28	Abraham, Isaac et Jacob (fête mensuelle).	Abadire et Iraia sa sœur, martyrs.
26	29	Nativité de Jésus-Christ (fête mensuelle).	Translation de S. Jean, évangéliste.
27	30	Jacques et Jean, apôtres.	Grégoire d'Arménie.
		TÉKEMPT. (Octobre.)	BABA.
Septembre.			
28	1	Marthe, sœur de Lazare.	Susanne, vierge.
29	2	Sévère.	Chariton.
30	3	Théodora.	Grégoire d'Arménie.
Octobre.			
1	4	Abréha et Atzbéha, rois d'Ethiopie.	Ananie, qui baptisa S. Paul.
2	5	Cyriaque et Anne, sa mère.	Jacques, fils d'Alphée.
3	6	Denis l'Aréopagite. Pantaléon.	Antoine et Rawak, martyrs.
4	7	Cyprien, martyr.	Baula, juste.
5	8	Hor, martyr.	Bélaphe et Wahas, martyrs.
6	9	Thomas, apôtre.	
7	10	Eumène, patriarche.	Serge et Wachas.
8	11	Jacques, patriarche.	Jacques, patriarche.
9	12	Michel, arch. Matthieu. Démétrius.	Matthieu, apôtre. Démétrius.
10	13	Ptolémaque.	Ptolémaque.
11	14	Philippe, apôtre. Michel Argawi.	Philippe, apôtre.
12	15	Azkir et Cyriaque.	
13	16	Abbé Agathus.	Agathus.
14	17	Dioscore, patriar. Etienne, protomartyr.	Grégoire de Nysse.
15	18	Théophile, patriarche.	Héraclas, patriarche.
16	19	Le prophète Elisée.	Barthélemy, martyr.
17	20	Jean le Petit, moine.	Jean le Petit.
18	21	La sainte Vierge. Mathias, ap. Joël, proph.	Le prophète Joël.
19	22	Luc, évangéliste.	Luc, évangéliste.
20	23	Joseph, patriarche.	Denis, évêque.
21	24	Hilarion, abbé.	Marthe, martyre.
22	25	Abibe, moine.	Abibe.
23	26	Huras, martyr.	Jacques, frère de Jésus-Christ.
24	27	Macaire, martyr.	Macaire.
25	28	Abraham, Isaac et Jacob. Marcien.	
26	29	Nativité de Jésus-Christ.	Nativité de Jésus-Christ.
27	30	Isaac, roi.	Déposition de la tête de S. Jean-Baptiste.
		HÉDAR. (Novembre.)	ATHOR.
Octobre.			
28	1	Maxime, martyr.	
29	2	Sanitius, patriarche. Pierre, patriarche.	Pierre d'Alexandrie.
30	3	Le prophète Habacuc.	
31	4	Jacques et Jean, évêques	Epimaque, martyr.
Novembre.			
1	5	Timothée, martyr.	Translation de S. Théodore.
2	6	Fuite de Jésus en Égypte.	
3	7	George, martyr,	George, martyr.
4	8	L'apparition de la croix à Constantin.	Les 4 Animaux angéliques.
5	9	Isaac, patriarche. Les 318 Pères.	Isaac, patriarche. Les 318 Pères.

(1) C'est ainsi que les Éthiopiens appellent saint Frumence, leur apôtre.

		Ethiopien.	*Copte.*
6	10	Les Vierges mises à mort par Julien.	
7	11	Ste Anne.	
8	12	Michel, archange. Philothée, patriarche.	Michel, archange.
9	13	Zacharie, patriarche.	2e fête de S. Michel
10	14	Martien, évêque.	3e fête de S. Michel.
11	15	Ménas, martyr.	Ménas, martyr.
12	16	Anoréus, roi.	Dédicace de l'église de S.-Onuphre.
13	17	Jean Chrysostome.	Jean Chrysostome.
14	18	Philippe, apôtre.	Philippe, apôtre.
15	19	Barthélemy, apôtre.	Barthélemy, apôtre.
16	20	Anian, patriarche.	Matthieu, évangéliste. Athanase, patriarche.
17	21	La sainte Vierge. Grégoire Thaumaturge.	Grégoire Thaumaturge.
18	22	Alphée et ses compagnons, martyrs.	
19	23	Le prophète Abdias.	Le prophète Joël.
20	24	Les Séraphins.	Les 24 Vieillards.
21	25	Mercure, martyr.	Mercure, martyr.
22	26	Les 341 Martyrs de Nagran. Greg. de Nysse.	Grégoire de Nysse.
23	27	Jacques, martyr.	Jacques, martyr. Philémon, apôtre.
24	28	Abraham, Isaac et Jacob. Abbé Likanus.	Sérapion, évêque.
25	29	Nativité de Jesus-Christ.	Pierre, patriarche. Clément.
26	30	Gabra-Mascal, roi.	
		TACHSAS. (Décembre).	KAIAK.
Novembre.			
27	1	Le prophète Elie. Jean, patriarche.	Pierre, évêque d'Habdil.
28	2	Sidrach, Misach et Abdénago.	Horus, abbé.
29	3	Présentation de la sainte Vierge.	Présentation de la sainte Vierge.
30	4	André, apôtre.	André, apôtre.
Décembre.			
1	5	Le prophète Nahum.	Le prophète Nahum.
2	6	Abraham, patriarche.	Anatole, prêtre martyr.
3	7	Matthieu le Pauvre.	Matthieu le Pauvre.
4	8	Héraclas, patriarche.	Ste Thècle.
5	9	Abbé Marina.	
6	10	Théophane, patriarche. Nicolas, évêque.	Nicolas, évêque.
7	11	Pacôme et Barthélemy, évêques.	Pacôme et Barthélemy.
8	12	Michel, archange.	S. Paul.
9	13	Raphaël, archange.	
10	14	Mermehnam, anachorète.	Siméon, martyr.
11	15	Luc le Stylite.	Grégoire d'Arménie.
12	16	Conception de la sainte Vierge.	Hervadj, abbé.
13	17	Translation de S. Luc le Stylite.	Sarabamon, abbé
14	18	Tite, disciple de S. Paul.	Héraclas, martyr.
15	19	Gabriel, archange.	Gabriel, archange.
16	20	Le prophète Aggée.	
17	21	La sainte Vierge.	
18	22	Anastase.	
19	23	David, roi d'Israël.	
20	24	Ignace, martyr. Técla-Haimanot.]	Ignace, martyr.
21	25	Les Machabées.	Jean Cama, ermite.
22	26	Anastasie, martyre.	Anastasie, martyre.
23	27	Abbé Bagou.	Abaschada, martyr.
24	28	Abraham, Isaac et Jacob. Grand jeûne.	Jeûne pour la veille de Noël.
25	29	La grande fête de Noel.	La naissance de N.-S. Jésus-Christ.
26	30	Les Innocents.	2e fête de Noël. David, pr. Jacques, év. de Jérus.
		TER. (Janvier.)	TOBI.
Décembre.			
27	1	Etienne, protomartyr. Macaire, patriarche,	Invention de S. Etienne.
28	2	Théonas, patriarche. Abel.	
29	3	Le prophète Isaie.	Les Innocents.
30	4	Jean, apôtre et évangéliste.	Jean, apôtre et évangéliste.
31	5	Ausgénius.	Ausganus.
Janvier.			
1	6	Noé. Basile. Circoncision de N.-S.	Basile. Circoncision de N.-S.
2	7	Ephrem, docteur.	Ephrem.
3	8	Benjamin, patriarche. Le prophète Malachie.	Benjamin, patriarche d'Alexandrie.
4	9	Abraham.	Abraham.
5	10	Jeûne pour la vigile de l'Epiphanie.	Jeûne pour la vigile de l'Epiphanie.
6	11	Le Baptême de Jésus-Christ.	Baptême de Jésus-Christ.
7	12	Noces de Cana. Michel, archange.	2e fête de l'Epiphanie. Les noces de Cana.
8	13	Les 7 Dormants.	3e fête de l'Epiphanie.
9	14	Ste Mehraéla, martyre.	Ste Mehraéla, martyre.
10	15	Cyriaque.	Grégoire.
11	16	Jean, patriarche.	Philothée, martyr.

		Ethiopien.	Copte.
12	17	Dumathée, frère de Maxime.	Dumathée.
13	18	George.	Marthe et Marie.
14	19	Les Béhuriens avec leur mère.	
15	20	Prochore.	Ste Behrou, martyre.
16	21	Trépas de la sainte Vierge. Jérémie, prophete.	Deuil pour le trépas de la sainte Vierge.
17	22	Abbé Antoine.	Antoine, abbé.
18	23	Théodose, empereur.	Théodose, empereur.
19	24	Absadius, prêtre.	Absadius, prêtre.
20	25	Sébastien. Askélas.	Askélas.
21	26	Les 49 Ermites.	Les 49 Ermites.
22	27	Hénoch. Sérapion, martyr.	Sérapion, martyr.
23	28	Abraham, Isaac et Jacob.	Clément, évêque et martyr.
24	29	Nativité de Jésus-Christ.	
25	30	Ménas, patriarche.	
		Yacatit. (Février.)	Meschir.
Janvier.			
26	1	Les Pères du concile de Constantinople.	Jude, apôtre.
27	2	Thomas, compagnon de l'évêque Zacharie.	Paul, ermite.
28	3	Jacques.	Translation de S. Éphrem.
29	4	Jeûne de Jésus-Christ.	
30	5	Agrippin, patriarche. Hippolyte.	Étienne, martyr.
31	6	Le corps d'Hippolyte tiré de la mer.	Aboukir et Jean, martyrs.
Février.			
1	7	Alexandre, métropolitain.	Théodore.
2	8	Présentation de Jésus-Christ. Purification de la sainte Vierge. Siméon. Anne.	Le vieillard Siméon. Purification de la sainte Vierge.
3	9	Translation du corps de Joseph.	Barsumas.
4	10	Jacques, apôtre.	Juste, évêque.
5	11	Bélatien, évêque.	
6	12	Michel, archange.	Sergius.
7	13	Timothée, patriarche.	Timothée, patriarche.
8	14	Cyrille, patriarche.	Sévère, patriarche.
9	15	Zacharie.	Abnuda, abbé.
10	16	La sainte Vierge. Ste Élisabeth.	
11	17	Ménas, évêque.	Abraham, abbé.
12	18	Mélanius.	Jacques, apôtre.
13	19	Pierre, patriarche.	Pierre, patriarche.
14	20	Basile et ses compagnons.	
15	21	La sainte Vierge. Gabriel, patriarche. Onésime.	Pierre, métropolitain de Damas.
16	22	Maranas, évêque.	
17	23	Eusèbe, martyr.	
18	24	Mathias, apôtre.	
19	25	Luce, vierge.	Elmadius.
20	26	Phanas.	
21	27	Le prophète Osée.	
22	28	Abraham, Isaac et Jacob.	Théodore, abbé.
23	29	Nativité de Notre-Seigneur.	Polycarpe, évêque.
24	30	Invention des reliques de S. Jean-Baptiste.	Invention de la tête de S. Jean-Baptiste.
		Megabit. (Mars.)	Phaminoth.
Février.			
25	1	Barkisius.	Mercure. Thècle, martyre.
26	2	Macareus, martyr.	Macareus, martyr.
27	3	Cosmus, patriarche.	
28	4	Congrégation des évêques pour la Pâque.	
Mars.			
1	5	Gabra Menfes Keddous.	
2	6	Théodose, empereur.	Théodose, empereur.
3	7	Mathias, apôtre.	
4	8	Julien, patriarche. Les 7 Dormants.	Arrien.
5	9	Andrien.	
6	10	Invention de la Sainte-Croix.	Invention de la Sainte-Croix.
7	11	Basile, évêque.	
8	12	Michel, archevêque. Démétrius, patriarche. Joseph, fils de Jacob.	Mélage, martyr.
9	13	Les 40 Martyrs de Sébaste.	Les 40 Martyrs de Sébaste.
10	14	Thomas.	
11	15	Sara.	Hélie, martyr.
12	16	Michel, patriarche.	
13	17	Lazare, ami de Jésus-Christ.	
14	18	Isidore, martyr.	Isidore, martyr.
15	19	Aristobule.	Pouvoir des clefs conféré aux apôtres.
16	20	Michel, patriarche.	Résurrection de Lazare.

		Ethiopien.	*Copte.*
17	21	La sainte Vierge.	La sainte Vierge.
18	22	Arrivée de Jésus-Christ à Jérusalem. S. Cyrille de Jérusalem.	Fête des Palmes. S. Tite, disciple.
19	23	Le prophète Daniel.	Le prophète Daniel.
20	24	Macaire, patriarche.	
21	25	Onésiphore.	
22	26	Farius.	Farius.
23	27	La Passion de Jésus-Christ.	Macaire.
24	28	Abraham, Isaac et Jacob. Constantin. Hélène.	
25	29	Conception de Jésus-Christ. La Résurrection.	L'Annonciation.
26	30	Gabriel, archange.	Eugène, martyr.
		Miazia. (Avril.)	**Pharmouthi.**
Mars.			
27	1	Aaron, grand prêtre.	Aaron, grand prêtre.
28	2	Siméon.	
29	3	Michel, patriarche.	
30	4	Victor.	
31	5	Le prophète Ézéchiel.	Le prophète Ézéchiel.
Avril.			
1	6	Adam, Ève. Jésus-Christ entre dans le cénacle fermé.	Jean, patriarche.
2	7	S. Joachim.	
3	8	150 Martyrs.	
4	9	Sanitius, patriarche.	
5	10	Gabriel, patriarche.	
6	11	Jean, évêque de Gaze.	Jean, évêque de Gaze.
7	12	Michel, archange.	Antoine, évêque.
8	13	Jason et Joseph.	
9	14	Maxime, patriarche.	Isaac et Germain.
10	15	Jean-Baptiste.	
11	16	Antipas.	Marc, frère de Jean.
12	17	Jacques, apôtre.	Jacques, fils de Zébédée.
13	18	Fête de Rakeb.	
14	19	Siméon, évêque.	
15	20	Bebnouda, martyr.	
16	21	La sainte Vierge.	
17	22	Alexandre, patriarche.	Marc, patriarche.
18	23	George.	George et Korus, martyrs.
19	24	Sanitius, patriarche.	
20	25	Sara.	Les Enfants d'Éphèse.
21	26	Jean le Ninivite.	Susneus, martyr.
22	27	Abbé Noda.	Victor, martyr.
23	28	Abraham, Isaac et Jacob.	
24	29	Nativité de Jésus-Christ.	
25	30	Marc, évangéliste.	Marc, fils de Marie.
		Ghinbot. (Mai.)	**Paschans.**
Avril.			
26	1	Nativité de la sainte Vierge.	Nativité de Notre-Dame.
27	2	Job.	Job.
28	3	Jason, martyr.	Jason.
29	4	Jean, patriarche.	Jean, patriarche.
30	5	Le prophète Jérémie.	Le prophète Jérémie. Jacques, fils de Zébédée.
Mai.			
1	6	Isaac, martyr.	Isaac, martyr.
2	7	Athanase d'Alexandrie.	Athanase d'Alexandrie.
3	8	L'Ascension.	Ascension. Jean l'Aumônier.
4	9	Sainte Hélène découvre la croix.	Théodore, diacre.
5	10	Jean, patriarche.	Les 3 Enfants.
6	11	Paphnuce.	
7	12	Michel, archange. Jean Chrysostome.	Jean Chrysostome.
8	13	Arsène.	Arsène.
9	14	Abbé Pachome.	Pachome, abbé.
10	15	400 Martyrs.	Jude, apôtre.
11	16	Sirach l'Ecclésiaste.	Jean, évangéliste.
12	17	Épiphane, évêque.	
13	18	Descente du Paraclet.	Gerga, abbé.
14	19	Isidore.	
15	20	Calébus, roi.	Ammonius.
16	21	La sainte Vierge.	La sainte Vierge.
17	22	Andronicus.	
18	23	Julien.	
19	24	Entrée de Jésus en Égypte. Le pr. Habacuc.	Entrée de Jésus en Égypte.
20	25	Salomé.	

		Éthiopien.	*Copte.*
21	26	Thomas, apôtre.	Thomas, apôtre.
22	27	Jean, métropolitain.	Lazare, évêque, mort deux fois.
23	28	Abraham, Isaac et Jacob.	
24	29	Nativité de Jésus-Christ.	Siméon le Grand.
25	30	Michaël.	Démade. Siméon le Petit.

SENI. (Juin.) PAONI.

Mai.			
26	1	Joseph.	Bifamon, martyr. Léonce, martyr.
27	2	Apparition des corps de Jean-Baptiste et d'Élisée.	Apparition des corps de Jean-Baptiste et d'Élisée.
28	3	Marthe.	
29	4	Jean d'Héraclée.	Ammon, martyr.
30	5	Abbé Ebsoi.	Noé et ses compagnons, martyrs.
31	6	Théodore, moine.	Théodore, martyr.
Juin.			
1	7	Aschiron, martyr.	Aschiron, martyr.
2	8	Dédicace de l'église de la sainte Vierge.	Tamadi et ses enfants, martyrs.
3	9	Le prophète Samuel.	
4	10	Sophie et ses filles Barnabée et Axosie.	
5	11	Claude, martyr.	Claude, martyr.
6	12	Michel, archange. Cyrille, patriarche.	Michel, archange.
7	13	Gabriel, archange.	2e fête de S. Michel.
8	14	Ptolémée et Philippe.	3e fête de S. Michel.
9	15	Dédicace de l'église de Saint-Ménas.	Dédicace de l'Eglise de Saint-Ménas.
10	16	Abounafer (Onuphre).	Dédicace de l'église de Saint-Onuphre.
11	17	Abbé Batatzun.	Batas, abbé. Barthélemy, apôtre.
12	18	Sanitius, patriarche.	
13	19	Anoub Bessoi.	George.
14	20	Le prophète Élisée.	Le prophète Élisée.
15	21	La sainte Vierge.	Dédicace de l'église Notre-Dame-d'Atribe.
16	22	Les enfants de Téodad.	Cosman et ses frères.
17	23	Salomon, roi.	Nobus, abbé.
18	24	Abbé Moïse, le Nègre.	Moise, le Nègre.
19	25	Ste Procle. Josué, fils de Noun.	Pierre, patriarche.
20	26	Thomas, martyr.	
21	27	Ananie, martyr.	Ananie, martyr.
22	28	Abraham, Isaac et Jacob; Théodose, patriarche.	Théodose, patriarche.
23	29	Nativité de Jésus-Christ.	Nativité de S. Jean-Baptiste.
24	30	Nativité de S. Jean-Baptiste.	Marthe, martyre.

HAMLÉ. (Juillet.) ABIB.

Juin.			
25	1	Céfronie, martyre.	Afranie, martyre.
26	2	Thaddée.	Thaddée.
27	3	Cyrille, président du concile d'Éphèse.	Cyrille.
28	4	Le prophète Sophonie.	Aboukir et Jean.
29	5	Pierre et Paul, apôtres.	Martyre de S. Pierre et S. Paul, apôtres.
30	6	Esdras.	Barthélemy, martyr à Rosette.
Juillet.			
1	7	Ignace.	Synode, abbé.
2	8	Abbé Bessoï, ermite.	Bessoï, ermite.
3	9	Claudien, patriarche.	Aron, martyr.
4	10	Nathanaël.	Théodore.
5	11	Gabriel, patriarche.	
6	12	Michel, archange.	Horus, martyr.
7	13	Ammon, martyr.	Ammonius, martyr.
8	14	Pierre et Paul.	
9	15	Abbé Ephrem.	Ephrem, abbé.
10	16	Jean, évêque.	Jean, évêque.
11	17	Euphémie.	Euphémie.
12	18	Jacques, apôtre, frère de Jésus-Christ.	Jacques, frère du Seigneur.
13	19	Batalan, martyr.	Batalan, martyr.
14	20	Purification de Ste Anne.	Théodore, martyr
15	21	La sainte Vierge; Uriel, archange.	La sainte Vierge.
16	22	Macaire, martyr.	
17	23	Longin.	Synode, martyr.
18	24	Siméon, patriarche.	Siméon, patriarche.
19	25	Maria Kebrâ.	Ascension d'Hénoch.
20	26	Joseph, époux de la sainte Vierge.	Joseph le Charpentier.
21	27	Siméon, patriarche.	Ammon; Ézéchiel.
22	28	Abraham, Isaac et Jacob	Marie-Madeleine.
23	29	Nativité de Jésus-Christ.	Thaddée, apôtre.

		Ethiopien.	*Copte.*
24	30	Macaire et Ephrem.	Timothée, patriarche
		Nahassé. (Août.)	**Meschori.**
Juillet.			
25	1	Joseph d'Arimathie.	Abali (Obolius), martyr.
26	2	Athanasie.	Ménas, martyr.
27	3	Sophie, reine.	Siméon Stylite.
28	4	Ezéchias.	
29	5	David de Sennaar, martyr.	David, martyr.
30	6	Marie-Madeleine.	Wissa, abbé.
31	7	Pierre, apôtre.	Timothée, compagnon de Dioscore.
Août.			
1	8	Les 7 Machabées avec leur père et leur mère.	Les 7 Machabées et leur mère.
2	9	Ori.	Ori.
3	10	Métra.	Bicabus, abbé.
4	11	Moyse, évêque.	Ptolémée, martyr.
5	12	Michel, archange.	Michel, archange.
6	13	La Tranfiguration.	La Transfiguration.
7	14	Basilicus.	
8	15	L'Ensevelissement de la sainte Vierge; Laurent, martyr.	
9	16	Assomption de la sainte Vierge.	L'Assomption de la sainte Vierge.
10	17	Enthée.	Jacques, martyr.
11	18	Alexandre, patriarche.	
12	19	Phinées.	Translation de S. Macaire.
13	20	Les 7 Dormants.	Les 7 Enfants d'Ephèse.
14	21	La sainte Vierge.	Irène, martyr.
15	22	Le prophète Michée.	Le prophète Michée.
16	23	Abraham.	
17	24	Isaac.	
18	25	Jacob.	
19	26	Sara.	
20	27	Samuel.	Samuel.
21	28	Abraham, Isaac et Jacob.	Abraham, Isaac et Jacob.
22	29	Nativité de Jésus-Christ.	Nativité de Jésus-Christ.
23	30	Moïse, évêque.	Moïse, évêque.

Jours épagomènes.

Août.		
24	1	Emprisonnement de S. Jean-Baptiste.
25	2	Tite, disciple de S. Paul.
26	3	Raphaël, archange.
27	4 Libère, pape.	
28	5	Le prophète Amos.

CALENDRIER DES ANCIENS GRECS.

Hécatombéon (premier mois d'été).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5 Bataille de Leuctres.
6
7 Fête d'Apollon. — Connidées, en l'honneur du tuteur de Thésée.
8 Jour consacré à Thésée.
9
10
11
12 Chronies en l'honneur de Saturne.
13
14 Petites Panathénées annuelles, consacrées à Minerve.
15
16 Métoécies, ou Synoécies, en mémoire de la réunion des bourgs de l'Attique.
17
18
19
20 Théoxénies, en l'honneur des dieux étrangers.
21
22 }
23 } Séances de l'aréopage.
24 }
25
26
27
28 Les grandes Panathénées quinquennales, en l'honneur de Minerve.
29 Androgénies, fête expiatoire, en mémoire de la mort d'Androgée, fils de Minos
30

On célébrait encore dans ce mois les Hécatombées, en l'honneur de Junon; et les Haloades, en celui de Cérès.

Métagéitnion (2e mois d'été).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5
6 Jour consacré à Apollon.
7 Fête de Thésée.
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22 }
23 } Séances de l'aréopage.
24 }
25
26
27
28
29
30

Dans ce mois on célébrait encore les Métagéitnies, en l'honneur d'Apollon.

Boédromion (3e mois d'été).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2

3
4 Victoire de Platée, et Eleuthéries quinquennales.
5
6 Victoire de Marathon.
7 Fête d'Apollon et fête de Pan.
8 Jour consacré à Thesée.
9
10
11
12 Charistéries, ou actions de grâces pour le rétablissement de la liberté par Trasybule.
13
14 Combat de coqs, institué par Thémistocle, en mémoire du combat de Salamine.

Eleusines ou grands mystères :

15 Agyrme ou rassemblement des Initiés.
16 Leur procession à la mer. Victoire de Chabrias à Naxos.
17 Jour de jeûne.
18 Sacrifice général.
19 Lampadophorie, ou procession des Flambeaux.
20 Pompe d'Iacchus. Victoire de Salamine.
21 Retour solennel des Initiés.
22 Epidaurie, ou commémoration de l'initiation d'Esculape.
23 Plémochoé; effusion mystérieuse d'eau.
24 Jeux gymniques à Eleusis.

25 Victoire de Gaugamèle, vulgairement d'Arbèles.
26
27
28
29
30

Pyanepsion (1er mois d'automne).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5
6
7 Pyanepsies, en l'honneur d'Apollon et de Diane. Oschéphorres, en celui de Bacchus.
8 Fête de Thésée.
9
10
11 Sténie, préparation aux Thesmophories.
12
13
14 Ouverture des Thesmophories.
15 Second jour de cette fête, consacrée spécialement à Cérès.
16 Jour de jeûne, observé par les femmes qui la célébraient.
17 Zénie, sacrifice expiatoire usité par elles.
18 Diogene ou Poursuite; dernier jour de cette fête
19
20, 21 Féries.

Apaturies en l'honneur de Bacchus :

22 Dorpéie ou Festin.
23 Auarrhysis ou Sacrifice.
24 Courétis ou Tonsion.

25
26
27
28
29
30 Chalcies ou Pandémies, fête en l'honneur de Vulcain, célébrée par tous les forgerons de l'Attique.

Mémactérion (2e mois d'automne).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5
6
7 Jour consacré à Apollon.
8 Fête de Thésée.
9
10
11
12
13
14
15 Proérosies, fête des Semailles, en l'honneur de Cérès.
16 Fête funèbre en mémoire des Grecs tués à la bataille de Platée.
17
18
19
20 Mémactéries, en l'honneur de Jupiter.
21
22, 23, 24 Séances de l'aréopage.
25
26
27
28
29
30

Posidéon (3e mois d'automne).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5
6
7 Jour consacré à Apollon.
8 Fête de Thésée. Posidéies ou fête de Neptune.
9 Fête consacrée aux Vents.
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22, 23, 24 Séances de l'aréopage.
25
26
27

Dionysiaques des champs ou du Pirée :

28 Thoinie,
29 Ascholie,
30 Iobachée.

Gamélion (1er mois d'hiver).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5
6
7 Jour consacré à Apollon.
8 Fête de Thésée.
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20 Cittophories, en l'honneur de Bacchus.
21
22, 23, 24 Séances de l'aréopage.
25
26
27
28
29
30

Pendant ce mois on célébrait encore les Gamélies en l'honneur de Junon.

Anthestérion (2e mois d'hiver).

1 Néoménie et Hydrophories, fête lugubre en mémoire du déluge.
2
3
4
5
6
7 Jour consacré à Apollon.
8 Fête de Thésée.
9
10

Dionysiaques lénéennes :

11 Pithoégie,
12 Choés,
13 Chytres,

14
15
16
17
18
19
20
21 Diasies, fête hors de la ville, consacrée à Jupiter Meilichius.
22, 23, 24 Séances de l'aréopage.
25 Petits Mystères.
26
27
28
29
30

Elaphébolion (3e mois d'hiver).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3

4
5
6
7 Jour consacré à Apollon.
8 Jour de Thésée, et Asclépies, ou fête d'Esculape.
9
10
11 . . . . } Dionysiaques de la ville.
12 Phelios.
13 . . . .
14 Pandies, fête de Jupiter.
15 Chronies, fête en l'honneur de Saturne.
16
17
18
19
20
21
22 }
23 } Séances de l'aréopage.
24 }
25
26
27
28
29
30

Pendant ce mois on célébrait encore les Elaphébolies, en l'honneur de Diane; et les Anacéies, fête de Castor et de Pollux.

Munychion (1er mois du printemps).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5
6 Delphinies, en l'honneur d'Apollon.
7 Jour de la naissance de ce dieu.
8 Fête de Thésée.
9
10
11
12
13
14
15
16 Munychies, fête de Diane en mémoire de la victoire de Salamine en Cypre.
17
18
19 Diasies équestres, ou Cavalcade, en l'honneur de Jupiter.
20
21
22 }
23 } Séances de l'aréopage.
24 }
25
26
27
28
29 Héraclées, fête rurale, en l'honneur d'Hercule.
30

Thargélion (2e mois du printemps).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5
6 Naissance d'Apollon. } Thargélies.
7 Naissance de Diane. }
8 Fête de Thésée.
9
10 Délies annuelles, en l'honneur d'Apollon. Lustration d'Athènes.
11
12
13
14
15
16
17
18
19 Callyntéries, fête lugubre, en mémoire de la mort d'Agraule, fille de Cécrops.
20 Bendidies, en l'honn. de Diane.
21
22 }
23 } Séances de l'aréopage.
24 }
25 Plynthéries, fête triste, en l'honneur de Minerve.
26
27
28
29
30

Pendant ce mois on célébrait encore les Délies quinquennales.

Scirrophorion (3e mois du printemps).

1 Néoménie et sacrifice à Hécate.
2
3
4
5
6
7 Jour consacré à Apollon.
8 Fête de Thésée.
9
10
11
12 Scirrophories, en l'honneur de Minerve, de Cérès et de Proserpine. Bataille de Mantinée.
13
14 Diipolies ou Bouphonies, sacrifice de bœufs à Jupiter Polieus, ou protecteur de la ville.
15
16
17
18
19
20 Adonies, fête lugubre en mémoire de la mort d'Adonis.
21
22 }
23 } Séances de l'aréopage.
24 }
25 Horaïes, sacrifice au Soleil et aux Heures.
26
27
28 Héraclées annuelles, en l'honneur d'Hercule.
29
30 Sacrifice à Jupiter Sauveur.

Pendant ce mois on célébrait encore les Arréphories, ou Herséphories, en l'honneur de Minerve.

CALENDRIER DES ANCIENS ROMAINS.

Janvier, consacré à Junon.

Kalendæ. Fête de Janus et de Junon.
IV Jour malheureux.
III Consacré à Minerve.
Pridiè.
Nonæ. Nonalies.
VIII
VII
VI Sacrifice à Janus.
V Les Agonales.
IV
III Les Carmentales. Temple de Juturne, dédié dans le Champ de Mars.
Pridiè. Les Compitales.
Idus. Les joueurs de flûte, en habits de femme, se promènent autour de la ville.
XIX
XVIII Les Carmentales, en faveur de Porrine et de Postverte.
XVII Temple de la Concorde, par Camille.
XVI
XV
XIV
XIII
XII
XI
X
IX Fêtes Sementines indittes, pour les blés ensemencés.
VIII
VII
VI Temple de Castor et de Pollux, vers l'étang de Juturne.
V
IV Les Equiries dans le Champ de Mars.
III Temple de la Paix, ou les Pacalies.
Pridiè. Sacrifice aux dieux Pénates, protecteurs de la ville.

Février, consacré à Neptune.

Kalendæ. Les Lucaries, ou fêtes du bois de l'Asile.
IV
III Consacré à Minerve.
Pridiè.
Nonæ. Nonalies.
VIII

VII

VI

V

IV

III Jeux Géniliaques.

PRIDIÈ.

IDUS. Fête de Faune et de Jupiter.

XVI

XV Les Lupercales.

XIV

XIII

XII Les Quirinales. Fête de la déesse Fournaise. Sacrifices pour les morts. Fête de la déesse muette, ou Larunda.

XI Charisties, ou fête de l'Amitié.

X

IX Fête du dieu Terme. Bannissement.

VIII

VII Bannissement des rois, selon Ovide.

VI

V

IV

III Les Equiries, ou Courses de chevaux dans le Champ de Mars.

PRIDIÈ. Les Tarquins surmontés.

Mars, consacré à Minerve.

KALENDÆ. Les Matronales ou fêtes des Dames, consacrées à Junon et à Lucine.

VI Fête de Mars et des boucliers *anciles*, pendant l'exposition desquels il n'est pas bon de se marier.

V Consacré à Minerve.

IV

III

PRIDIÈ. Sacrifices à Vesta.

NONÆ. Nonalies. Temple de Véjove, auprès des deux bois de l'Asile.

VIII

VII

VI

V

IV

III

PRIDIÈ. Secondes Equiries, auprès du Tibre, ou sur le mont Cœlius, si les eaux sont hautes.

IDUS. Fête d'Anna Pérenna.

XVII

XVI Fête de Bacchus ou Liber. Les enfants *liberi*, de condition libre, prennent la robe virile. Les Agonales.

XV

XIV Les Quinquatres, fêtes de Minerve qui durent cinq jours. Le premier jour est celui de la naissance de la déesse : on donne aux maîtres le Minerval.

XIII 2e jour.

XII 3e jour.

XI 4e jour.

X 5e jour ; fête des Trompettes.

IX

VIII Les Hilaries, fête de réjouissance pour la Mère des dieux.

VII Fête de la Mère des dieux, ou Ammia.

VI Jeux Mégalésiens.

V

IV

III Fête de Janus, de la Concorde, du Salut et de la Paix.

PRIDIÈ. Fête de la Lune, ou Diane sur le mont Aventin.

Avril, consacré à Vénus.

KALENDÆ. Sacrifice à Vénus avec du myrte et des fleurs. Sacrifice à la Fortune virile.

IV

III Consacré à Minerve.

PRIDIÈ.

NONÆ. Jeux Mégalésiens, en l'honneur de la Mère des dieux; ils durent 8 jours.

VIII Nonalies. La fortune publique nommée *Primigénie*. Naissance de Diane.

VII Naissance d'Apollon.

VI

V Fête de Cérès. Jeux du cirque.

IV

III

PRIDIÈ. Octave de la Grande Mère des dieux, amenée à Rome. Jeux de Cérès qui durent 8 jours.

IDUS. A Jupiter victorieux, et à la Liberté.

XVIII

XVII Les Fordicidies ; sacrifices de la vache pleine.

XVI

XV

XIV Equiries, au grand cirque ; courses des Renards avec la paille allumée.

XIII Octave des fêtes de Cérès.

XII Les Palilies. Fondation de Rome. Secondes Agonales.

XI

X Premières Vinales, en l'honneur de Jupiter et de Vénus.

IX

VIII

VII

VI Les Robigales.

V Féries latines sur le Mont-Sacré.

IV Les Florales pendant six jours.

III 2e jour des Florales.

PRIDIÈ. Fête de Vesta, sur le mont Palatin.

Mai, consacré à Apollon.

KALENDÆ. Autel en l'honneur des Lares protecteurs. — Sacrifice à la Bonne-Déesse.

VI 5e jour des Florales.

V Fin des Florales.

IV

III

PRIDIÈ.

NONÆ. Nonalies.

VIII

VII Les Lemures se célèbrent pendant trois nuits. Il n'est pas bon de se marier pendant ce temps-là. Les Luminaires.

VI

V

IV Fête de Mars Vengeur.

III

PRIDIÈ.

IDUS. Les simulacres des Argéens, faits de jonc, sont jetés dans le Tibre. Naissance de Mercure. Fête des Marchands.

XVII

XVI

XV

XIV

XIII

XII Agonales de Janus.

XI Féries de Vulcain. Le prêtre de Vulcain sacrifie à Maia. Purification des trompettes.

X

IX *Regifugium* ; Retraite des rois.

VIII Temple dédié à la Fortune.

VII

VI

V

IV

III

PRIDIÈ.

Juin, consacré à Mercure.

KALENDÆ. Dédicace du temple de Junon Moneta. A la déesse Carné, sur le mont Célien. Calendes fabaires. Sacrifices à Mars, hors la porte Capène.

IV Féries à l'honneur de Mars et de Carné.

III Fête de Bellone.

PRIDIÈ. Temple d'Hercule dans le cirque.

NONÆ. Nonalies. Temple de la Foi. Temple de Jupiter qui fait les mariages. Sacrifices à Fidius Sanctus Semi-Pater.

VIII Temple de Vesta.
VII Jeux de la pêche, au Champ de Mars.
VI Vesta. Les ânes sont couronnés. Autel de Jupiter *Pistor* ou Boulanger.
V
IV Les Matrales. Mère Matuta. Fortune fortuite. Temple de la Concorde.
III
PRIDIÈ.
IDUS. Fête de Jupiter Invincible. Les petits quinquatres.
XVIII
XVII Temple de Vesta nettoyé.
XVI
XV
XIV
XIII Minerve sur le mont Aventin.
XII Sacrifice de Summanus près du grand cirque.
XI
X
IX
VIII Fortune fortuite.
VII Navires couronnés, où se font les festins, sur le Tibre.
VI
V Jupiter Stator et les Lares.
IV Temple de Quirinus sur le Quirinal.
III
PRIDIÈ. Hercule et les Muses. Retraite du peuple en juin.

Juillet, consacré à Jupiter.

KALENDÆ. Jour où l'on change de logis.
VI
V Consacré à Minerve.
IV
III
PRIDIÈ. Jeux Apollinaires, qui durent 8 jours.
NONÆ. Disparition de Romulus. Les Capitolines à l'honneur de Junon; fête des Servantes.
VIII Vitulation, sacrifice à la déesse Vitula.
VII
VI
V
IV Fortune féminine.
III
PRIDIÈ. Les Mercuriales; marché pendant 6 jours.
IDUS. Castor et Pollux. Procession des chevaliers romains à cheval depuis le temple de l'Honneur jusqu'au Capitole.
XVII
XVI Journée d'Allia, funeste.
XV
XIV Les Lucaries.
XIII
XII Naissance du monde selon les Egyptiens.
XI Les Lucaries.
X
IX Les Neptunales.
VIII Chiens roux sacrifiés à la Canicul
VII
VI
V Jeux du cirque pendant 6 jours.
IV
III
PRIDIE.

Août, consacré à Cérès.

KALENDÆ. L'Espérance dans le marche des Jardiniers. Consécration du temple de Mars.
IV
III Consacré à Minerve.
PRIDIE.
NONÆ. Nonalies. Temple du salut sur le mont Quirinal.
VIII
VII
VI Le Soleil indigète sur le mont Quirinal.
V
IV Les autels d'Ops et de Cérès dans la rue Jugaire.
III Au grand Hercule Gardien, dans le cirque de Flaminius.
PRIDIÈ. Lignapesia.
IDUS. Sacrifices à Diane, au bois d'Aricie. Fête des Domestiques et de Vertumne.
XIX
XVIII
XVII
XVI Les Portunales auprès du mont Emilien, et fête de Janus auprès du théâtre de Marcellus.
XV Fête de Consus. Enlèvement des Sabines.
XIV
XIII Secondes Vinales.
XII Vinales rustiques.
XI
X Fête de Vulcain dans le cirque de Flaminius.
IX
VIII Les Opiconsives, dans le Capitole, ou octave de Consus.
VII
VI Les Vulturnales.
V Fête d'Harpocrate. Temple de la Victoire.
IV Les Volcanales.
III Parure de Cérès.
PRIDIE.

Septembre, consacré à Vulcain.

KALENDÆ.
IV
III Les Dionysies, ou vendanges.
PRIDIÈ.
NONÆ. Nonalies.
VIII Sacrifice à l'Erèbe, d'un bélier et d'une brebis noire.
VII
VI
V
IV
III
PRIDIÈ.
IDUS. Le grand prêteur attache le clou. Dédicace du Capitole à l'honneur de Jupiter.
XVIII Epreuve des chevaux.
XVII
XVI
XV Grands jeux romains pendant 4 jours.
XIV
XIII Sacrifice des Egyptiens à Thoth ou Mercure.
XII Naissance de Romulus. Marché pendant 4 jours.
XI
X
IX
VIII
VII A Vénus, à Saturne, à Manie.
VI
V A la fortune qui ramène.
IV
III
PRIDIÈ. Festin de Minerve.

Dans le même mois, les Méditrinales ou fête de la déesse Méditrina, le jour qu'on commençait à boire le vin nouveau.

Octobre, consacré à Mars.

KALENDÆ.
VI
V Consacré à Minerve.
IV Les premières beautés de Cérès se découvrent.
III
PRIDIÈ. Aux dieux infernaux.
NONÆ. Nonalies.
VIII
VII
VI Ramalies.
V Méditrinales.
IV
III Les Fontinales, à Jupiter Libérateur. Jeux pendant huit jours.
PRIDIÈ.
IDUS. Les marchands sacrifient à Mercure. Cheval immolé sous le nom d'*October* à Mars.
XVII Jeux Plébéiens.
XVI
XV Octave des jeux à Jupiter Libérateur.
XIV Purification des armes.
XIII
XII Jeux pendant 4 jours.
XI Les Chalcées en l'honneur de Minerve et de Vulcain.
X Au père Liber ou Bacchus.
IX

VIII

VII

VI Jeux de la Victoire.

V Les Petits Mystères.

IV Sacrifice à Bacchus. Féries de Vertumne.

III Jeux Votifs.

Pridiè.

Novembre, consacré à Diane.

Kalendæ. (Pendant ce mois, le repas de Jupiter.)

IV

III Consacré à Minerve.

Pridiè.

Nonæ. Neptunales.

VIII

VII Le monde se manifesta.

VI

V

IV Hymne à Bacchus.

III

Pridiè.

Idus. Lectisterne.

XVIII

XVII Jeux Plébéiens dans le cirque pendant 3 jours.

XVI Fin des semailles.

XV

XIV Marché pendant 3 jours.

XIH Souper des pontifes à l'honneur de Cybèle.

XII

XI Libéralies, ou fête de Bacchus.

X A Pluton et à Proserpine.

IX

VIII L'hiver et les Brumales pendant 3 jours.

VII

VI

V

IV

III

Pridiè.

Décembre, consacré à Vesta.

Kalendæ. Fête de la Fortune féminine, parce qu'en ce jour la guerre fut terminée.

IV

III A Minerve et à Neptune.

Pridie.

Nonæ. Nonalies, fête de Faune.

VIII

VII

VI Les Possidonies ou fête de Neptune pendant 8 jours.

V A Junon Jugale.

IV

III Jours Alcyoniens pendant 14 jours.

Pridiè. Les Agonales.

Idus. Les Équiries.

XIX Les Brumales.

XVIII Octave des Possidonies ou Consualia.

XVII

XVI Saturnales pendant 8 jours.

XV

XIV Les Opales.

XIII Les Sigillaires pendant 7 jours.

XII Les Angeronales.

XI Les féries consacrées aux Lares, et jeux à leur honneur, ou Compitales.

X Larentales. Féries de Jupiter.

IX Jeux pour la Jeunesse et octave des Saturnales.

VIII Fin des Brumales.

VII

VI, V, IV } Sacrifices à Phébus pendant 5 jours.

III

Pridiè.

CALENERIER MUSULMAN.

Les musulmans ont très-peu de fêtes; ceux de l'Orient proprement dit n'ont guère que les deux Beiram, et les cérémonies du pèlerinage. Les fêtes mentionnées ci-dessous sont observées par les musulmans de l'Inde, de la Perse et de la Turquie.

Nous rappelons aux lecteurs que l'année musulmane est absolument lunaire; par conséquent, il est impossible d'établir une relation entre ses mois et ceux de notre calendrier.

Moharrem a 30 jours.

Les dix premiers jours de ce mois les musulmans schiites de l'Inde et de la Perse célèbrent la fête commémorative de la mort de Hossaïn, fils d'Ali, et petit-fils de Mahomet; le dixième jour, anniversaire de sa mort, est le plus célèbre. *Voyez* Daha et Ascuara.

Safar a 29 jours.

Les douze premiers jours, on fait la commémoration de la maladie de Mahomet, qui dura cet espace de temps; ces douze jours sont considérés comme malheureux. Le treizième jour, où le prophète entra en convalescence, est appelé *tezî* (violence) par les musulmans de l'Inde, qui font au nom de Mahomet des oblations de pois chiches et de froment.

Le dernier mercredi du mois est regardé comme malheureux par les schiites de l'Inde, tandis que les sunnites le considèrent comme heureux. Les Persans le nomment *mercredi* de la trompette: c'est celui où les quatre grands anges sonneront de la trompette pour appeler les morts au jugement général.

Le 28, jour malheureux, en mémoire de la mort d'Hassan, frère de Hossaïn.

Le 29, jour malheureux; c'est en ce jour que les végétaux nuisibles sont produits.

Rabi 1er a 30 jours.

Le 12, les Turcs célèbrent la naissance de Mahomet, et les Indiens sa mort. (Il mourut réellement ce jour-là.)

Rabi 2e a 29 jours.

Le 11, fête de Mirandji, saint musulman de l'Inde.

Djoumazi 1er a 30 jours.

Le 7, fête de Madar, autre saint musulman de l'Inde.

Djoumazi 2e a 29 jours.

Dans ce mois, fête de Mouïn-eddin Tchichti, saint musulman de l'Inde.

Redjeb a 30 jours.

Les dévots font pendant ce mois un jeûne surérogatoire.

Schaban a 29 jours.

Le 14, fête des Trépassés. *Voyez* Barat.

Les dévots jeûnent encore par dévotion pendant ce mois.

Ramadhan a 30 jours.

Jeûne solennel et de précepte pendant toute la durée du mois.

Le 21, commémoration par les schiites du martyre d'Ali, gendre de Mahomet.

Schewal a 29 jours.

Le 1er, *Beïram* ou *Id-Fitr*, fête de la rupture du jeûne; c'est la fête la plus solennelle pour les musulmans: elle dure trois jours.

Le 17, commémoration de la bataille d'Ohod et de la mort de Hamza, oncle de Mahomet.

Le 21, commémoration de la coupure de la lune, miracle opéré par Mahomet.

Dhoul-Cada a 30 jours.

Il n'y a aucune fête dans ce mois, c'est pourquoi il est considéré comme malheureux; les musulmans de l'Inde ne contractent point mariage pendant son cours.

Dhoul-Hidja a 29 ou 30 jours.

C'est le mois consacré au pèlerinage de la Mecque.

Le 10, second *Beïram* ou *Id Corban*, fête qui dure quatre jours.

Le 18, *Id Gadir*, fête de la Reconnaissance d'Ali, proclamé lieutenant de Mahomet à l'étang de Gadir. Cette fête est particulière aux schiites.

Le 25, fête de la Retraite d'Aboubekr dans la caverne, célébrée par quelques sunnites.

CALENDRIER HINDOU.

L'année indienne est luni-solaire, et les fêtes sont lunaires. Le mois indien se divise en deux quinzaines, la *lumineuse* et l'*obscure ;* la seconde, qui commence le mois, date de la pleine lune, et la première de la syzygie ou nouvelle lune. Nous extrayons ce calendrier de l'ouvrage de M. Garcin de Tassy, *sur les Fêtes populaires des Hindous*, des *Religious festivals of the Hindus*, de Wilson, etc.

TCHAIT (mars-avril).

Quinzaine obscure.

1 Ougahdi, fête du 1[er] jour de l'an.
2 2e jour de la fête.
3 3e jour de la fête. Naissance d'un Manou.
4
5
6
7
8
9 Ramnawami. Incarnation de Râma-Tchandra.
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13
14
15 Prières pour les ancêtres.

Quinzaine lumineuse.

16
17
18
19
20 Cérémonie du Tchark-Poudja, ou suspension à une roue au moyen de crochets de fer implantés sous les omoplates; elle dure jusqu'à la fin du mois.
21
22
23
24
25
26 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
27
28
29
30 ou pleine lune. Naissance d'un Manou. Fête de Tchitra-Parouva, secrétaire de *Yama*, le juge des morts.

BAISAKH (avril-mai).

Quinzaine obscure.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13
14
15 Prières pour les ancêtres.

Quinzaine lumineuse.

16
17
18 Djougadia ou Akchaya-Tritiya.
19
20
21
22
23
24
25
26 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
27
28
29 Incarnation de Vichnou en Nrisingha.
30 Prières pour les morts.

DJETH (mai-juin).

Quinzaine obscure.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13
14
15 Prières pour les morts.

Quinzaine lumineuse.

16
17
18
19
20
21 Poudja de la déesse Chachti.
22
23
24
25 Dachahra. Offrandes à la déesse Ganga.
26 Nirdjala. Abstinence d'eau pour obtenir de la pluie.
27
28
29
30 Fête du bain ; on lave les statues des dieux.

ASARH (juin-juillet).

Quinzaine obscure.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13
14
15 Prières pour les morts.

Quinzaine lumineuse.

16
17 La statue de Djagad-Natha (Vichnou) est placée sur le char.
18
19 Poudja au serpent Naga.
20
21
22
23
24
25
26 Commencement du repos des dieux ; cérémonies religieuses à cette occasion.
27
28
29
30 Poudja du Gourou. Fête du Karnghanta.

SRAWAN (juillet-août).

Quinzaine obscure.

1
2
3
4
5
6
7
8 Naissance d'un Manou
9
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou
12
13
14
15 Naissance d'un Manou. Prières pour les morts.

Quinzaine lumineuse.

16
17
18
19
20 Fête du serpent Naga de Vichnou.
21
22
23
24
25
26 Pavitra, fête du Rosaire. Jeûne en l'honneur de Vichnou.
27
28
29
30 Libations d'eau en mémoire des ancêtres.

BEADON (août-septembre).

Quinzaine obscure.

1
2 Jour de joie.
3 Abstinence d'eau pratiquée par les femmes.
4 Fête de Ganécha.
5
6
7
8 Fête de la naissance de Krichna.
9
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13 Anniversaire du Dwapara-Youga, troisième âge du monde.
14
15 Les brahmanes font des offrandes de l'herbe poa cynosuroïdes.

Quinzaine lumineuse.

16
17
18 Les femmes font le poudja de Gauri et de Siva.
19 Poudja à Ganécha.
20 Poudja aux Richis et aux Mounis
21
22
23 Fête en l'honneur de la déesse Lakchmi.
24
25
26 Commémoration de Vichnou, qui se retourne ce jour-là pendant son sommeil.
27 Incarnation de Vichnou en nain.
28
29 Fête du grand serpent Ananta.
30 Prières pour les morts.

ACIN ou KOUAR (septembre-octobre).

Quinzaine obscure.

1 Pendant cette quinzaine les Hindous font des offrandes aux mânes de leurs ancêtres.
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13
14
15 Prières pour les morts

Quinzaine lumineuse.

16 Fête des armes.
17 2e jour de la fête.
18 3e jour.
19 4e jour.
20 5e jour.
21 6e jour.
22 7e jour.
23 8e jour.
24 Cérémonie de la purification des armes.

(16–24) Pendant ces neuf jours, poudja aux déesses Dourga, Sarasvati et autres.

25 Poudja à la plante Sami (*mimosa albida*), à l'éléphant, au cheval. Il y a cavalcade.
26 Fête en mémoire de la réunion de Rama-Tchandra et de son frère Bharata.
27
28
29 Fête en mémoire d'un Rakchasa tué par Vichnou.
30 Poudja à la déesse Lakchmi.

KARTIC (octobre-novembre).

Quinzaine obscure.

1
2
3
4
5
6
7
8 Déwali, fête qui dure huit jours. Purification des maisons.
9
10
11 Poudja à la déesse Lakchmi. Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13 Poudja à Dhan (Lakchmi). Illumination en l'honneur de Yama (Pluton).
14 Naissance d'Hanomnan. Onctions et lotions.
15 Oblations pour les morts.

Quinzaine lumineuse.

16 Fête de Kander-chasti.
17 Fête des Frères et des Sœurs.
18
19
20 Poudja au serpent Naga.
21
22
23
24 Présents au brahmanes.
25
26 Réveil annuel de Vichnou. Jeûne et veille en son honneur.
27 Rupture du jeûne. Poudja à l'herbe Toulsi. Fin des rites des quatre mois du sommeil de Vichnou.
28
29
30 Bain d'obligation dans une rivière sacrée

AGHAN (novembre-décembre).

Quinzaine obscure.

1
2
3
4
5
6
7
8 Naissance de Mahadéva : poudja à ce dieu.
9
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13
14
15 Prières pour les morts.

Quinzaine lumineuse.

16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26 Jeûne en l'honneur de Vichnou. Fête du paradis de Vichnou.
27
28 Bain dans l'étang de Pichatchmotchan (à Bénarès).
29 Course expiatoire autour de la ville.
30 Prières pour les morts. Fête en l'honneur de Siva.

PONS (décembre-janvier).

Quinzaine obscure.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11 Naissance d'un Manou. Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13
14
15 Prières pour les morts.

Quinzaine lumineuse.

16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
27
28
29
30 Prières pour les morts.

MAGH (janvier-février).

Quinzaine obscure.

1 Uttarayana. Offrandes aux ancêtres. Pongal de la joie, au sud de la presqu'île.
2 Pongal du soleil.
3 Pongal des vaches.
4 Poudja à Ganecha.
5
6
7
8 Mansachtaka. Offrandes de viandes aux ancêtres.
9
10
11 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
12
13
14 Ratanti tchatour-dasi. Bain dans

une rivière ou dans un étang sacré.
15 Commencement d'un nouvel âge du monde.

Quinzaine lumineuse.

16
17
18
19 Offrandes et adorations à Siva.
20 Fête de Saraswati, et à Lakchmi, déesse de la fortune.
21 Sitala chachthi. Mariage des femmes qui ont des enfants, pour préserver ceux-ci de la petite vérole.
22 Bhaskara-saptami. Fête en l'honneur du soleil. Bain dans une rivière.
23 Bhichmachtami. Actes satisfactoires en faveur de Bhichma, qui mourut sans enfants.
24
25
26 Bhaimyékadasi. Bain et jeûne en l'honneur de Vichnou.
27 Chat Tila Danam. Cérémonies expiatoires des péchés.
28
29
30 Djougadya. Jeûne et bain dans une rivière sacrée.

Phalgoun (février-mars).

Quinzaine obscure.

1
2
3
4
5
6
7
8 Sakachtami. Fête en l'honneur des mânes des ancêtres.
9
10
11 Vidjayaikadasi. Adoration de Vichnou sous l'emblème d'une jarre d'eau ; bain en son honneur.
12
13
14 Siva-ratri. Fête en l'honneur de Siva.
15 Fête de la vache Kama-dhénou.

Quinzaine lumineuse.

16 7e jour de la fête.
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26 Jeûne en l'honneur de Vichnou.
27 Govinda Dwadasi. Fête en l'honneur de Krichna.
28
29 Ghanta Karna poudja. Adoration de Ghanta Karna sous l'emblème d'une jarre.
30 *Holi*, le carnaval des Hindous.

Les fêtes indiquées ci-dessus ne sont pas observées par tous les Indiens ; les unes le sont par les brahmanes, les autres par les castes inférieures ; les unes par les hommes, les autres par les femmes. Il y en a qui ne sont célébrées que dans certains pays, à l'exclusion des autres. On trouve la description de ces fêtes sous leur titre spécial.

CALENDRIER JAPONAIS, *à la cour du Seogoun.*

Ier Mois (1er du printemps).

1 Réception à la cour. Prière vers les quatre points cardinaux pour obtenir une heureuse année.
2 2e jour de réception.
3 3e jour de réception.
4
5
6 Réception des prêtres de Sinto et de Chaka.
7 Nanakousa, fête de l'homme. Régal à la cour et chez les particuliers.
8 Anniversaire de Genyou-in-Sama. Prière au temple Ouyéno. Petite fête d'Inari-Daï-Mio-sin.
9 Anniversaire de Djo-yen-in. Prière au même temple. Fête de Sou-wa.
10 Prières au même temple.
11 O-gossok-go-siongi ; offrande aux instruments de sa profession.
12
13
14
15 Hommage au Seogoun. Fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Anniversaire de Youtok-in. Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Zo-sio-si.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Jour de réception ordinaire. Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Fête de Sou-wa. Anniversaire de Yee-tsougou. Prière au temple Zo-sio-si.

IIe Mois (2e du printemps).

1 Offrandes de gâteaux pour la tombe de Gongin, inhumé dans le temple de Niko. — Tsitatz.
2
3
4
5
6
7
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Jour de réception à la cour. Fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Grande fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Prière au temple Zo-sio-si. Fête de Souwa.

IIIe Mois (3e du printemps).

1 Réception de l'envoyé de la compagnie hollandaise. — Tsitatz.
2
3 Onago-no-Sekou, ou fêtes des Filles.
4
5
6 Congé donné à l'envoyé de la compagnie hollandaise.
7
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11 Fête de Mori-Saki-Daï-Gon-je.
12
13
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Jour de réception ordinaire. Fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Prière au temple Zo-sio-si. Fête de Sou-wa.

IVe Mois (1er de l'été).

1 Jour de réception ordinaire. — Tsitatz.
2

3
4
5
6
7
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Jour de réception ordinaire. Fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Jour de réception ordinaire. Visite aux temples.
29 ou 30 Prière au temple Zo-sio-si. Fête de Sou-wa.

Vᵉ Mois (2ᵉ de l'été).

1 On dresse les étendards pour la fête des Garçons. — Tsitatz.
2
3
4
5 Jour de grande réception. Fête des Garçons.
6
7
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Prière au temple Zo-sio-si. Fête de Sou-wa.

VIᵉ Mois (3ᵉ de l'été).

1 Jour de réception ordinaire. — Tsitatz.
2
3
4
5
6
7
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Grande fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Matsouri, foire du dieu des Montagnes. On expose son image au milieu de la grande rue.
16 Jour de réception pour les grands. — Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prières au temple d'Ouyeno et à celui de Momisi-Yama.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno. On rapporte au temple l'image du dieu des Montagnes.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Fête de Nagasi-Faraï. On chante l'hymne *Naka omi-Faraï* pour être absous de tous ses péchés.

VIIᵉ Mois (1ᵉʳ de l'automne).

1 Jour de réception ordinaire. — Tsitatz.
2
3
4
5
6
7 Jour de grande réception. Sei-sek, ou soirée des étoiles ; offrandes à deux constellations près de la voie lactée.
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13 Commencement de la fête des Lanternes.
14 Prière au temple Momisi-Yama.
15 Fête des Lampions ou Lanternes, ou offrandes aux âmes des ancêtres.
16 Prière au temple Momisi-Yama. Fin de la fête des Lanternes.
17
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Jour de réception ordinaire. Visite aux temples.
29 ou 30 Prière au temple Zo-sio-si. Fête de Sou-wa.

VIIIᵉ Mois (2ᵉ de l'automne).

1 Jour de réception ordinaire. — Tsitatz.
2
3
5
6
7 Fête de Ben-saï-ten.
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Jour de réception ordinaire Fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Grande fête de Ten-sin et de Fats-man.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Prière au temple Zo-sio-si. Fête de Sou-wa.

IXᵉ Mois (3ᵉ de l'automne).

1 Jour de réception ordinaire. — Tsitatz.
2
3
4
5
6
7 Danse à Nangasaki en l'honneur d'O-souva-sama, dieu des Sintos.
8 Prière au temple Momisi-Yama.
9 Jour de grande réception. Fête de la plante appelée Matricaire. Grande fête d'Osouva-sama.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13
14 Prière au temple de Zo-sio-si.
15 Fête de la Pleine Lune.
16 Fête de Ten-sio-Daï-sin. Processions.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Momisi-Yama.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Prière au temple Zo-sio-si. Fête de Sou-wa.

Xe Mois (1er de l'hiver).

1 Jour de réception ordinaire. — Tsitatz.
2
3
4
5
6
7
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Dai-sin.
27
28 Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Prière au temple de Zo-sio-si. Fête de Sou-wa.

XIe Mois (2e d'hiver).

1 Jour de réception ordinaire. — Tsitatz.
2
3
4
5
6
7
8 Prière au temple Ouyeno. Grande fête d'Inari-Daï-Mio-sin.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Jour de réception ordinaire, fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
27
28 Visite aux temples de Sinto et de Bouddha.
29 ou 30 Prière au temple de Zo-sio-si. Fête de Sou-wa.

XIIe Mois (3e de l'hiver).

1 Jour de réception ordinaire. — Tsitatz.
2
3
4
5
6
7
8 Prière au temple Ouyeno.
9 Fête de Sou-wa.
10 Prière au temple Ouyeno.
11
12
13 Nettoyage général du palais.
14 Prière au temple Zo-sio-si.
15 Jour de réception ordinaire. Fête de la Pleine-Lune.
16 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
17 Prière au temple Momisi-Yama.
18
19 Fête de Sou-wa.
20 Prière au temple Ouyeno.
21 Jour consacré à Ten-sio-Daï-sin.
22
23
24 Prière au temple Ouyeno.
25 Petite fête de Ten-sin.
26 Jour consacré à Ten-sio-Dai-sin.
27
28 Commencement du printemps; on chasse le mauvais génie, et on appelle le dieu des richesses.
29 ou 30 Dernier jour de l'an. On prépare les armes pour le lendemain.

CALENDRIER TIBÉTAIN.

Ier Mois (1er du printemps).

Le 1er. Jour de l'an : fête chômée ; on s'envoie mutuellement des présents.

Le 2. Le *Dalaï-Lama* donne un festin. Danses et réjouissances.

Le 3. Spectacle des esprits qui voltigent. On détermine le jour auquel les *lamas* de tous les couvents doivent venir rendre hommage et faire des présents au *Dalaï-Lama*.

Le 15. Illumination du grand temple de *Lassei-tsio-khang*.

Le 18. Revue des troupes. On tire le canon pour chasser les démons.

Le 27. On apporte, du couvent de *Séra* au temple de *Lassei-tsio-khang*, le pilon céleste qui est descendu en traversant les airs.

IIe Mois (2e du printemps).

Le 2. Le *Dalaï-Lama* se rend à Botala.

Le 30. Après l'office divin, on chasse le prince des démons, *Logoung-ghiabou*.

IIIe Mois (3e du printemps).

Au commencement de la 3e lune, on étale dans le temple de *Lassei-tsio-kang* les vases précieux et les trésors. On suspend à Botala les images des grands Bouddhas.

IVe Mois (1er de l'été).

Du 1er au 23, les *lamas* et les dévots observent un carême, pendant lequel on récite des prières ; on s'abstient d'ail et d'oignons ; on ne mange que du beurre, du fromage, du riz, de la farine grillée et des legumes.

Le 15. On ouvre les couvents, on les illumine, et le peuple y va faire ses prières.

Ve Mois (2e de l'été).

VIe Mois (3e de l'été).

Le 30. On suspend dans les temples de *Bhræboung* et de *Séra* les images des divinités. Il s'y fait un grand concours.

VIIe Mois (1er de l'automne).

Le 15. Inspection de l'agriculture ; prières et cérémonies pour avoir une heureuse récolte. Commencement de la moisson. On place des huttes et des tentes près de la rivière dans laquelle hommes et femmes se baignent en même temps pour se purifier et détourner les malheurs.

VIIIe Mois (2e de l'automne).

Mêmes purifications que le mois précédent.

IXe Mois (3e de l'automne).

Xe Mois (1er de l'hiver).

Le 15. Anniversaire de la naissance d'une princesse chinoise, mariée à un roi du Tibet. On va lui rendre hommage au temple de *Lassei-tsio-khang*.

Le 25. Anniversaire de la mort de *Zong-khaba*, incarnation divine. Illumination devant les images et sur toutes les maisons du royaume

XIe Mois (2e de l'hiver).

XIIe Mois (3e de l'hiver).

La dernière nuit de l'année, on représente dans le monastère *Morou*, à *Lassa*, des pantomimes sacrées et l'expulsion des démons. Des charlatans exercent la chiromancie, la physiognomonie et font des prédictions.

CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

Nous avons balancé d'abord à parler de ce calendrier dans notre *Dictionnaire des Religions*, parce qu'au premier abord il n'a rien de liturgique. Mais nous avons réfléchi ensuite qu'il n'était pas sans rapport avec la religion, ne fût-ce qu'à cause du principe irreligieux qui a présidé à sa confection; de plus il a donné lui-même occasion à des fêtes politico-religieuses; enfin il a joué un trop grand rôle pendant quelques années, pour que nous le passions absolument sous silence.

Le 5 octobre 1793 (14 vendémiaire an II), la Convention nationale, sur le rapport de son comité d'instruction publique, rendit un décret portant, entre autres dispositions :

« L'ère des Français compte de la fondation de la république, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, à 9 neuf heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'Observatoire de Paris.

« L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.

« L'année est divisée en 12 mois égaux, de 30 jours chacun, après lesquels, pour compléter l'année ordinaire, suivent 5 jours qui n'appartiennent à aucun mois; ils sont appelés *jours complémentaires*.

« Chaque mois est divisé en trois parties de 10 jours chacune, et qui sont appelées *décades*, distinguées entre elles par première, seconde et troisième.

« Les mois, les jours de la décade et les jours complémentaires sont désignés par les dénominations ordinaires, premier, second, troisième, etc., mois de l'année; premier, second, troisième, etc., jour de la décade; premier, second, troisième, etc., jour complémentaire.

« En mémoire de la révolution, qui, après quatre ans, a conduit la France au gouvernement républicain, la période bissextile de quatre ans est appelée la *Franciade*.

« Le jour intercalaire qui doit terminer cette période est appelé *jour de la Révolution*. Ce jour est placé après les 5 jours complémentaires.

« Tous les quatre ans, ou toutes les franciades, au jour de la Révolution, il sera célébré des jeux républicains, en mémoire de la révolution française. »

Romme, le premier moteur du calendrier républicain, avait proposé à la Convention la nomenclature suivante :

Noms des mois.

1 La République.	7 La Régénération.
2 L'Unité.	8 La Réunion.
3 La Fraternité.	9 Le Jeu de paume.
4 La Liberté.	10 La Bastille.
5 La Justice.	11 Le Peuple.
6 L'Egalité.	12 La Montagne.

Noms des jours complémentaires.

1 L'Adoption.	2 L'Industrie.
3 Les Récompenses.	6 Jour intercalaire, le jour Olympique.
4 La Paternité.	
5 La Vieillesse.	

Noms des jours de la décade.

1 Du Niveau.	6 Du Compas.
2 Du Bonnet.	7 Du Faisceau
3 De la Cocarde.	8 Du Canon
4 De la Pique.	9 Du Chêne.
5 De la Charrue.	10 Du Repos.

Ce projet fut écarté, et le décret du 14 vendémiaire subit diverses modifications; en effet, le 24 du même mois d'octobre 1793 (3 brumaire an II), Fabre d'Eglantine, député de Paris à la Convention nationale, y fit, au nom de la commission chargée de la confection du calendrier, un rapport tendant à changer quelques dispositions du décret déjà rendu, et dans lequel il s'abandonna à de violentes déclamations contre les rois, la religion et ses ministres. L'orateur débute ainsi :

« La régénération du peuple français et l'établissement de la république ont entraîné nécessairement la réforme de l'ère vulgaire. Nous ne pouvions plus compter les années où les rois nous opprimaient comme un temps où nous avions vécu. Les préjugés du trône et de l'Eglise, les mensonges de l'un et de l'autre, souillaient chaque page du calendrier dont nous nous servions. Vous avez réformé ce calendrier, vous lui en avez substitué un autre, où le temps est mesuré par des calculs plus exacts et plus symétriques : ce n'est pas assez. Une longue habitude du calendrier Grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps révérées, et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses. Il est donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal la vérité de la nature. Nous ne concevons rien que par des images. Dans l'analyse la plus abstraite, dans les combinaisons les plus métaphysiques, notre entendement ne se rend compte que par des images. Vous devez donc en appliquer à votre nouveau calendrier, si vous voulez que la méthode et l'ensemble de ce calendrier pénètrent avec facilité dans l'entendement du peuple, et se gravent avec rapidité dans son souvenir, etc., etc. »

Partant de ce principe, et pensant d'ailleurs que tout, en matière d'instruction, doit porter un grand caractère d'utilité publique, il expose que l'idée première qui a servi de base à la commission a été de consacrer par le calendrier le système agricole, et d'y ramener la nation, en marquant les époques et les fractions de l'année par des signes intelligibles ou visibles, pris dans l'agriculture ou l'économie rurale; qu'en conséquence, elle a imaginé de donner à chacun des mois de l'année un nom caractéristique, qui exprime la température qui lui est propre, le

genre des productions actuelles de la terre, et qui fasse *sentir* le genre de saison où il se trouve dans les quatre dont l'année se compose; que ce dernier effet est produit par quatre désinences affectées chacune à trois mois consécutifs, et produisant quatre sons, dont chacun indique à l'oreille la saison à laquelle il s'applique; qu'on a même cherché à mettre à profit l'harmonie imitative de la langue dans la composition et la prosodie de ces mots, et dans le mécanisme de leurs désinences. Il entre ensuite dans les détails relatifs à la nouvelle dénomination des mois et des jours dont il sera ci-après parlé.

« Il nous reste, continue le rapporteur, à vous parler des jours nommés *complémentaires.* Ce mot n'était que didactique, par conséquent sec, muet pour l'imagination. Il ne présentait au peuple qu'une idée froide, qu'il ne rend vulgairement lui-même que par la périphrase de *solde de compte,* ou par le barbarisme de *définition.* Nous avons pensé qu'il fallait pour ces cinq jours une dénomination collective, qui portât un caractère national, capable d'exprimer la joie et l'esprit du peuple français dans les cinq jours de fête qu'il célébrera à la fin de chaque année.

« Il nous a paru possible et surtout juste de consacrer par un mot nouveau l'expression de *sans-culotte,* qui en serait l'étymologie. D'ailleurs une recherche aussi intéressante que curieuse nous apprend que les aristocrates, en prétendant nous avilir par l'expression de *sans-culottes,* n'ont pas même eu le mérite de l'invention.

« Dès la plus haute antiquité, les Gaulois, nos aïeux, s'étaient fait honneur de cette dénomination. L'histoire nous apprend qu'une partie de la Gaule dite ensuite *Lyonnaise* (la patrie des Lyonnais) était appelée la *Gaule culottée, Gallia Braccata;* par conséquent le reste des Gaules était la *Gaule non culottée;* nos pères étaient donc dès lors des *sans-culottes.* Quoi qu'il en soit de cette dénomination, antique ou moderne, illustrée par la liberté, elle doit nous être chère. C'en est assez pour la consacrer solennellement. Nous appelerons donc les cinq jours collectivement pris, les SANCULOTTIDES. »

Sur ce rapport de Fabre d'Eglantine, la Convention nationale, rapportant l'article IX du décret du 14 vendémiaire précédent, décréta que la nomenclature, les dénominations et les dispositions du nouveau calendrier seraient conformes au tableau qui y est annexé. Voici en quoi consistait la nouvelle nomenclature.

Noms des mois.

Mois d'Automne,	Vendémiaire. Brumaire. Frimaire.
Mois d'Hiver,	Nivôse. Pluviôse. Ventôse.
Mois du Printemps,	Germinal. Floréal. Prairial.
Mois d'Eté,	Messidor. Thermidor. Fructidor.

Le 11[e] mois fut aussi appelé *Fervidor.*

Noms des jours de la décade.

Primidi.	Sextidi.
Duodi.	Septidi.
Tridi.	Octidi.
Quartidi.	Nonidi.
Quintidi.	DÉCADI.

Chaque *décadi* fut appelé du nom d'un instrument aratoire, comme *pioche, pelle, hoyau,* etc.; chaque *quintidi,* du nom d'un animal, tel que *chien, âne, cochon,* etc. A l'égard des autres jours de la *décade,* ils reçurent des noms de fruits, de fleurs, de légumes, ou de substances du règne minéral.

Les jours sanculottides étaient dédiés,

le 1[er] à la Vertu.
le 2[e] au Génie.
le 3[e] au Travail.
le 4[e] à l'Opinion.
le 5[e] aux Récompenses.
le 6[e] intercalaire, était le jour de la Révolution.

Ce n'est pas tout, on voulut établir des fêtes particulières pour chaque décadi. Le décret du 18 floréal an II porte, « qu'il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être; elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de la Révolution, des vertus les plus utiles à l'homme, et des plus grands bienfaits de la nature.

« La République française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, 10 août 1792, 21 janvier 1793.

« Elle célébrera aux jours de décadi les fêtes dont l'énumération suit :

1 A l'Etre suprême, à la Nature.	15 A l'Amitié.
2 Au Genre humain.	16 A la Frugalité.
3 Au Peuple français.	17 Au Courage.
4 Aux Bienfaiteurs de l'humanité.	18 A la Bonne Foi.
5 Aux Martyrs de la Liberté.	19 A l'Héroïsme.
6 A la Liberté et à l'Egalité.	20 Au Désintéressement.
7 A la République.	21 Au Stoïcisme.
8 A la Liberté du monde.	22 A l'Amour (1).
9 A l'Amour de la patrie.	23 A l'Amour conjugal.
10 A la Haine des tyrans.	24 A l'Amour paternel.
11 A la Vérité.	25 A la Tendresse maternelle.
12 A la Justice.	26 A la Piété filiale.
13 A la Pudeur.	27 A l'Enfance.
14 A la Gloire et l'Immortalité.	28 A la Jeunesse.
	29 A l'Age viril.
	30 A la Vieillesse.
	31 Au Malheur.
	32 A l'Agriculture.

(1) Les quatre décadis suivants étant consacrés à l'amour qui lie les membres de la famille, suivant leurs différents rapports, à quel *amour* était donc consacré le 22[e]? Il n'est pas probable que ce soit à l'amour de Dieu ou à celui du prochain. Or il n'en reste plus qu'un....

33 A l'Industrie. 35 A la Postérité.
34 A nos Aïeux. 36 Au Bonheur.

« Les comités de salut public et d'instruction sont chargés de présenter le plan d'organisation de ces fêtes. La Convention appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes ou par des chants civiques, et par tous les moyens, qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité. »

Mais il paraît que ces fêtes furent trouvées trop nombreuses par la suite, car un décret du 12 brumaire an IV statue qu'on célébrerait tous les ans sept fêtes nationales, aux époques ci-après indiquées, savoir :

Le 1er vendémiaire, fête de la Fondation de la République ;
Le 10 germinal, fête de la Jeunesse ;
Le 10 floréal, fête des Epoux ;
Le 10 prairial, fête de la Reconnaissance ;
Le 10 messidor, fête de l'Agriculture ;
Les 9 et 10 thermidor, fête de la Liberté ;
Le 10 fructidor, fête des Vieillards.

On voit que dans ce dernier tableau l'*Etre suprême* (comme on appelait Dieu alors) avait complétement disparu. Or, par une étrange inconséquence, ces mêmes législateurs qui avaient *aboli* Dieu et son culte, mirent en œuvre tous les genres de persécutions pour contraindre les habitants des villes et des campagnes à chômer le décadi ; et, dans le temps où l'on tolérait encore les prêtres constitutionnels, on voulut exiger d'eux qu'ils transportassent au décadi la célébration du dimanche et des autres fêtes qui pouvaient tomber dans la semaine ou dans la décade.

Le calendrier républicain n'a été suivi que pendant l'espace d'environ douze ans. Le gouvernement consulaire sentit la nécessité de rétablir l'usage du calendrier Grégorien, commun à presque toute l'Europe. Un sénatus-consulte, rendu le 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805), porte qu'à compter du 11 nivôse an XIV (1er janvier 1806), le calendrier Grégorien serait remis en vigueur dans tout l'empire français. Mais il y avait déjà plusieurs années que la célébration des fêtes républicaines était tombée en désuétude et même totalement abolie.

CALÉNUS (Olénus), célèbre devin de l'Etrurie, qui joignait à une connaissance parfaite de son art un esprit fin et rusé. En voici un exemple rapporté par Pline, livre XXVIII de son Histoire naturelle : Tarquin le Superbe, ayant dessein de construire un temple en l'honneur de Jupiter sur le mont Tarpéien, faisait creuser les fondements de cet édifice. Les ouvriers trouvèrent dans les fouilles une tête d'homme, et firent donner avis au roi de cette découverte. Tarquin crut qu'il ne fallait pas passer outre sans avoir le sens de ce présage. Il consulta à cet effet les devins de Rome; mais ils lui répondirent qu'ils n'étaient pas assez habiles pour lui en donner l'explication, et qu'il fallait s'adresser aux devins d'Etrurie. Ceux-ci lui nommèrent le plus célèbre, qui était Olénus Calénus, et il lui envoya des députés. Quand le devin eut connu que ce prodige signifiait la domination suprême, il tâcha de détourner ce précieux avantage au profit des Etrusques et d'en frustrer les Romains. Il en serait venu à bout si les députés, prévenus de ses finesses par le propre fils de Calénus, n'eussent évité de prendre le change dans les réponses qu'ils firent à ses interrogations. Voici comment la chose se passa.

Olénus Calénus, informé du fait qui avait eu lieu, traça un cercle sur la terre, dans l'endroit où il se trouva, et l'orienta en le coupant par des lignes droites : *Voici le mont Tarpéien*, disait-il aux ambassadeurs, *voici l'orient, le midi, le septentrion, l'occident. Est-ce ici, est-ce là que la tête a été trouvée?* S'ils eussent répondu : C'est ici, les promesses du destin eussent été pour l'Etrurie ; le lieu où se tenait alors Calénus serait devenu le siége de la monarchie d'Italie. Mais les députés, se tenant sur leurs gardes, répondirent toujours : *Ce n'est point ici que l'on a trouvé cette tête; on l'a trouvée à Rome sur le mont Tarpéien.* Le fils d'Olénus Calénus leur avait appris cet expédient. *Mon père*, leur avait-il dit, *vous expliquera le prodige sans user d'aucun mensonge, car cela n'est point permis à un devin, mais prenez bien garde aux réponses que vous ferez à ses demandes.* Calénus se vit enfin contraint de leur déclarer que la tête étant la principale partie de l'homme, et celle qui dirige toutes les autres, Rome deviendrait la principale ville de l'univers, et donnerait la loi à tous les peuples.

CALICE, vase dont se servent les prêtres pour la célébration du saint sacrifice de la messe ; c'est dans le calice qu'ils consacrent le sang de Jésus-Christ. Dès les premiers siècles il y en eut d'or et d'argent dans les églises principales ; mais dans les églises pauvres on se servait de calices d'étain, de cuivre, de corne, de bois et de verre. Ces derniers furent prohibés par un concile de Reims ; ceux de bois, par un concile de Tribur, en 895 ; et ceux de corne, par le concile de Calchut, en Angleterre, de l'an 787. La règle est maintenant qu'ils soient d'or ou d'argent, et, dans ce dernier cas, l'intérieur de la coupe doit être entièrement doré. On tolère également les calices dont le pied ou support est de cuivre argenté. Dans les premiers siècles, il y avait des calices d'une capacité de beaucoup supérieure à celle des calices actuels; car alors comme la communion sous les deux espèces était encore en usage, il fallait consacrer du vin suffisamment pour l'assemblée ; ces calices avaient même souvent deux anses pour la facilité du transport ; on y puisait avec des vases plus petits pour la communion du clergé et du peuple.

Le calice, étant destiné à l'usage le plus auguste, ne peut servir à la célébration des saints mystères qu'après avoir été lui-même consacré par un évêque avec le saint chrême.

CALICE DE SOUPÇON. Vansleb nous apprend que les anciens chrétiens d'Egypte, quand ils soupçonnaient leurs femmes d'infidélité, leur faisaient avaler de l'eau soufrée, dans laquelle ils mettaient de la poussière

et de l'huile de la lampe de l'église, persuadés que, si elles étaient coupables, ce breuvage leur ferait souffrir des douleurs insupportables.

CALISTO, fille de Lycaon et l'une des nymphes favorites de Diane. Séduite par Jupiter, qui avait pris la forme de cette déesse, elle devint mère d'Arcas. Diane, indignée, la chassa de sa compagnie. La jalouse Junon poussa encore plus loin la vengeance, elle la métamorphosa en ourse; mais Jupiter l'enleva avec son fils Arcas et les plaça dans le ciel, où ils forment les constellations de la grande et de la petite Ourse. Junon, à la vue de ces nouveaux astres, redoubla de fureur, et obtint des dieux de la mer de ne pas permettre qu'ils se couchassent jamais dans l'Océan; c'est pourquoi ils sont toujours visibles à nos regards. Les Hindous, de leur côté, prétendent que les sept étoiles de la grande Ourse sont les sept richis qui obtinrent par leur vertu une place dans le firmament.

CALIXTINS, sectaires qui parurent vers l'an 1433, ainsi nommés parce qu'ils soutenaient la nécessité du *calice* ou de la communion sous les deux espèces. Ils eurent pour chef un curé de Prague nommé Jacobel, qui prétendit que la suppresion du calice dans l'Eglise romaine était contraire à ces paroles de Jésus-Christ: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous.* A cette erreur ils en joignaient trois autres, la première touchant la correction des péchés publics et particuliers, qu'ils portaient à une sévérité exagérée; la seconde touchant la prédication de la parole de Dieu, qu'ils prétendaient appartenir à chacun des fidèles, et la dernière touchant les biens que l'Eglise possédait. Les députés des calixtins se rendirent au concile de Bâle; ces quatre articles furent discutés entre eux et les Pères; on leur accorda même l'usage de la coupe, à condition qu'ils ne la regarderaient pas comme essentielle pour la réception de l'eucharistie. Cet accord fut appelé *Compactum*, nom célèbre dans l'histoire de Bohême. Les hussites, qui s'étaient d'abord réunis aux calixtins, se séparèrent de ces derniers lorsqu'ils virent qu'ils ne quittaient point la foi de l'Eglise romaine, et prirent le nom de thaborites. Les calixtins eux-mêmes ne persévérèrent pas longtemps dans l'unité. Roquesane, un de leurs docteurs, qui avait le plus contribué au *Compactum*, s'imagina que le pape ne pouvait manquer de lui accorder par reconnaissance l'archevêché de Prague; mais, se voyant frustré dans ses espérances, il leva publiquement l'étendard de la révolte, enseigna plus expressément que jamais la nécessité de la communion sous les deux espèces, secoua le joug de l'autorité de l'Eglise, et s'érigea non-seulement en archevêque de Prague, mais en pape de la Bohême. Des calixtins et des thaborites sortit une secte connue sous le nom de *frères de Bohême*, qui se réunirent aux protestants dans le siècle suivant.

On a donné aussi le nom de *calixtins* à des luthériens qui suivaient les opinions de Georges Calixte, professeur en théologie. Ces opinions sont les mêmes que celles des semi-pélagiens. *Voy.* les deux articles CALIXTINS de notre Dictionnaire des Hérésies.

CALLINIQUE, c'est-à-dire *le beau vainqueur*, surnom d'Hercule, qui lui fut donné à l'occasion que voici : Lors du premier siége d'Ilion (ou de Troie), Télamon, l'un des assiégeants, ayant abattu une partie des murs, entra le premier dans la place. Hercule, qui n'avait pénétré qu'ensuite, jaloux qu'un autre fût considéré comme plus vaillant que lui, fondit sur Télamon l'épée à la main. Celui-ci, le voyant accourir, ramassa aussitôt un grand nombre de pierres qui se trouvaient autour de lui. Hercule, en arrivant, lui demanda ce qu'il prétendait faire de ces pierres. Télamon répondit qu'il en voulait élever un autel à Hercule Callinique (l'excellent vainqueur). Le demi-dieu, charmé de cette flatterie, lui donna, après la prise de la ville, pour sa part du butin, Hésione, fille de Laomédon, dont Télamon eut un fils nommé Teucer.

CALLIOPE, l'une des neuf Muses; sa fonction était de présider à la poésie héroïque. Les poëtes la disent mère d'Orphée; et on ajoute que Vénus, irritée contre cette muse, qui avait adjugé à Proserpine la possession d'Adonis, inspira aux femmes de Thrace cette fureur amoureuse dont Orphée fut la victime. Selon d'autres, elle eut de Jupiter les Corybantes, et d'Achelaüs les Sirènes. On la représente sous la forme d'une jeune fille d'un air majestueux, le front ceint d'une couronne d'or, tenant une trompette de la main droite et de la gauche un thyrse, une couronne de laurier ou un poëme épique, tel que l'Iliade, l'Odyssée ou l'Enéide.

CALLIPYGE, c'est-à-dire *pulchris natibus*, surnom de Vénus. Voici à quelle occasion il lui fut donné : Deux jeunes Athéniennes d'une grande beauté, mais pauvres et d'une condition obscure, ayant été exclues, par la jalousie des dames plus riches et plus qualifiées, du prix de beauté qui se disputait chaque année dans le temple de Vénus, furent aperçues par deux frères dans une attitude qui faisait valoir leurs charmes secrets. Ces deux jeunes gens, qui étaient riches et puissants, les épousèrent; et par reconnaissance les deux sœurs firent élever un temple à Vénus sous le nom de Callipyge. On l'appelait encore *Calliglyte* et *Pulchriclunia;* tous ces noms ont la même signification. Il existe encore plusieurs statues de la Vénus Callipyge.

CALLISTAGORAS. Il était vénéré dans l'île de Tenos, au rapport de saint Clément d'Alexandrie.

CALLISTE, *très-belle;* surnom de Diane, qui avait un temple sous ce nom à quelque distance de la ville de Tricoloüs.

CALLISTÉES, fêtes que les habitants de l'île de Lesbos célébraient en l'honneur de Vénus, d'autres disent de Junon. Les femmes y disputaient le prix de la beauté. Il y avait de semblables luttes en plusieurs autres villes, entre autres chez les Parrhasiens, qui

les avaient réunies aux fêtes Eleusiennes, célébrées en l'honneur de Cérès. Mais il est honteux de voir des Callistées instituées pour les hommes ; c'est ce qui avait lieu en Elide : celui qui remportait le prix de beauté recevait une armure complète; et, orné de rubans, couronné de myrte, il traversait la ville, entouré du cortége de ses parents et de ses amis, et portait cette armure avec pompe jusqu'au temple de Minerve, à laquelle il la consacrait.

CALLIULES, hymnes en l'honneur de Cérès et de Proserpine.

CALLYNTÉRIES, fêtes athéniennes, célébrées dans le mois de mai, pendant lesquelles on nettoyait les temples, on les lavait, on ôtait la poussière dont les ornements s'étaient souillés pendant l'hiver, etc. Les Callyntéries étaient, dit-on, consacrées à Aglaure, ancienne prêtresse, qui passait pour avoir la première orné les temples des dieux.

CALOMNIE. Les Athéniens en avaient fait une divinité réelle ou allégorique. Apelles, devancé par de faux rapports à la cour de Ptolémée, roi d'Egypte, chercha à éclairer ce prince par la plus belle allégorie qu'ait enfantée le pinceau du peintre ou la plume du poëte. Voici la description que Lucien nous a donnée du tableau d'Apelles :

La *Crédulité* est assise sur le trône, la tête accompagnée de longues oreilles de Midas ; l'*Ignorance* et le *Soupçon* sont assis à ses côtés. La Crédulité tend la main à la *Calomnie*, qui s'avance vers elle le visage enflammé. Cette figure principale occupe le milieu du tableau; elle secoue une torche d'une main, et de l'autre traîne l'*Innocence* par les cheveux. Cette dernière est représentée sous la forme d'un jeune et bel enfant, qui lève les mains au ciel, et le prend à témoin de l'injustice du traitement qu'il éprouve. Devant la Calomnie marche l'*Envie*, au teint livide, au regard louche, accompagnée de la *Fraude* et de l'*Artifice*, dont la Calomnie emprunte le secours pour déguiser sa difformité. A une certaine distance on distingue le *Repentir*, sous la figure d'une femme en deuil : ses vêtements sont déchirés; il est dans l'attitude du désespoir, et tourne ses yeux baignés de larmes vers la *Vérité*, qu'on aperçoit dans le lointain, et qui s'avance lentement sur les pas de la Calomnie.

CALONÉ, maisons où les plus religieux d'entre les *aquels* ou *spirituels* parmi les Druses se renferment pour prier durant plusieurs semaines. Elles sont placées sur le sommet des montagnes les plus escarpées, aux environs de leurs villages.

* CALOTTE, espèce de petit bonnet porté par les ecclésiastiques et les religieux pour préserver de l'impression de l'air le sommet de la tête, ordinairement dénudé par la tonsure. Il est en cuir, en laine ou en soie. Par un statut de la faculté de théologie de Paris, en date du premier juillet 1561, il fut défendu aux bacheliers de soutenir leurs thèses ou d'argumenter en calotte. La calotte rouge est particulière aux cardinaux.

CALOYER religieux grec qui suit la règle de saint Basile ; ce nom grec, καλόγερος, signifie *bon vieillard*. Les caloyers habitent particulièrement le mont Athos ; ils se distinguent par l'austérité de leur vie, et par la pauvreté dans laquelle ils vivent. Jamais ils ne mangent de viande, plusieurs même s'abstiennent d'huile; ils observent quatre carêmes, et passent la plus grande partie de la nuit en prières et dans les larmes. Leurs vœux sont les mêmes que ceux des moines d'Occident. Ils gardent exactement leur premier institut; aussi il n'a jamais été fait de réforme chez eux. On ne donne le nom de caloyers qu'à ceux qui ne sont point dans les ordres sacrés; les prêtres sont appelés par les Grecs *jéromonaques* ou *hieromonachi*, (moines sacrés) ; ce sont eux qui desservent toutes les églises grecques. Ils vivent sous la conduite d'un supérieur, qui porte le nom d'*archimandrite*. — Les Turcs donnent quelquefois le nom de caloyers à leurs *dervisch* ou religieux. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CALOYERS.

CALOYÈRE, religieuse grecque de l'ordre de Saint-Basile. Il y en a de deux sortes. Les unes vivent dans des monastères où elles font les trois vœux, et sont gouvernées par une supérieure, qui est elle-même sous la direction d'un abbé choisi parmi les plus anciens et les plus vertueux des caloyers; c'est lui qui confesse la communauté. Les caloyères portent un vêtement de laine noire et un manteau de la même couleur; elles ont la tête rasée, et les bras et les mains couverts jusqu'au bout des doigts. Chacune a sa cellule séparée; celles qui sont plus riches ont une servante; elles nourrissent quelquefois des jeunes filles pour les élever dans la piété. Après s'être acquittées de leurs devoirs religieux, elles s'occupent à différents ouvrages d'aiguille; et les Turcs, qui ont du respect pour ces religieuses, viennent jusque dans leurs monastères pour acheter des ceintures de leur façon.

La seconde espèce de caloyères consiste principalement en femmes veuves qui vivent dans leurs maisons et ne font d'autre vœu que de mettre un voile noir sur leur tête et de déclarer qu'elles ne veulent plus se marier. Elles prennent soin de leur ménage, de leurs enfants et même de leurs parents. Quelques-unes se logent près des églises, soit pour recevoir les aumônes de ceux qui viennent y prier, soit pour gagner leur vie en prenant soin du temple, du linge et autres objets servant au culte.

Les unes et les autres jouissent du droit de pouvoir aller partout à la faveur de leur habit, qui est aussi respecté des Turcs que des chrétiens.

CALPAR. On appelait ainsi à Rome le premier vin que l'on tirait du tonneau pour en faire des libations à Jupiter. Il n'était permis de goûter le vin qu'après cette cérémonie.

CALUMET, instrument que les sauvages de l'Amérique septentrionale, et principalement ceux du Canada, emploient dans leurs cérémonies civiles et religieuses. Ce nom est un mot normand, qui vient de *chalumeau* ; il

a été introduit par les Normands, qui se sont établis dans ce pays-là, et s'est conservé jusqu'à ce jour par les Français. Les natifs n'entendent point ce mot; les Iroquois l'appellent *ganondaoué*, et les autres peuplades *poagan*.

Le calumet est une grande pipe à fumer, en marbre rouge, noir ou blanc; le rouge est le plus estimé. Il ressemble assez à un marteau d'armes; la tête où l'on met le tabac a trois pouces de long, et est bien polie; le tuyau, long de deux pieds et demi, est une canne assez forte, ornée de plumes de toute sorte de couleurs, avec plusieurs nattes de cheveux de femmes, entrelacés de plusieurs manières. On y attache deux ailes, ce qui le rend assez semblable au caducée de Mercure, ou à la baguette que les ambassadeurs de paix portaient autrefois à la main. Cette canne est fourrée dans des cous de huars, qui sont des oiseaux tachetés de blanc et de noir, gros comme nos oies, ou dans des cous de canards branchus. Ces canards sont bigarrés de trois ou quatre couleurs différentes. Chaque nation embellit son calumet selon son usage, ou selon son inclination particulière. Le calumet sert d'assurance à tous ceux qui vont chez les alliés de ceux qui l'ont donné. C'est un symbole de paix, et l'on est généralement persuadé qu'il arriverait de grands malheurs à celui qui violerait la foi du calumet. C'est le sceau de toutes les entreprises, de toutes les affaires importantes et des cérémonies publiques. Cet instrument est un objet de haute vénération parmi les sauvages; ils le respectent comme un don précieux que le soleil a fait aux hommes.

On distingue le calumet de paix et le calumet de guerre. Le premier est ordinairement rouge; celui de guerre est mêlé de blanc et de gris. Lorsque les sauvages sont sur le point de partir pour la guerre, un des principaux guerriers convoque ses soldats à une cérémonie que l'on appelle *la danse du calumet*. Si l'on est en été, on choisit dans la campagne un emplacement entouré de verdure; on couvre cette place d'une natte de joncs de différentes couleurs; on y expose la divinité de celui qui préside à la cérémonie. A la droite du dieu s'élève le calumet environné d'arcs, de flèches, de haches et de toute sorte d'armes formant une espèce de trophée. Avant d'ouvrir la danse, les guerriers s'avancent vers la divinité et lui rendent hommage en poussant devant elle des bouffées de tabac. Après quoi un des guerriers les plus distingués de la troupe commence à danser, tenant le calumet entre ses deux mains; et pendant sa danse, tantôt il montre cet instrument aux spectateurs, tantôt il l'offre au soleil, d'autres fois il le penche vers la terre et lui fait faire plusieurs autres mouvements, qui peut-être sont symboliques. Après avoir dansé quelque temps, il défie à un combat singulier le plus vaillant de l'assemblée. Alors un jeune sauvage se lève, va prendre des armes que l'on a déposées exprès sous la natte, et revient se battre en cadence contre celui qui tient le calumet. Ce dernier, après quelques instants de combat simulé, demeure victorieux, et, enflé de ce succès, il commence à vanter ses prouesses devant les assistants; pendant qu'il débite son panégyrique, il frappe de temps en temps, avec sa massue, sur un poteau planté dans l'endroit où se passe la cérémonie; ensuite de quoi il reçoit pour prix de sa valeur un beau manteau de castor, que lui donne le plus ancien de l'assemblée. Chacun des guerriers prend à son tour le calumet et répète la même cérémonie.

Ils ont encore une *danse du calumet*, pour faire accueil à des étrangers, ou pour recevoir des ambassadeurs. Si ces étrangers ou ambassadeurs arrivent par terre, ils doivent envoyer un messager au village, pour avertir qu'ils portent le calumet de paix. Quelques jeunes gens s'avancent alors et se rangent en ovale. Les étrangers s'approchent; ils dansent ensemble et forment un autre ovale autour de celui qui porte le calumet. La danse dure une demi-heure, après quoi on conduit ces étrangers au festin. Si ceux-ci arrivent par eau, ils doivent envoyer un canot au village, avec le calumet de paix à la proue, en forme de mât. Un autre canot part du village pour aller au-devant de l'étranger.

On célèbre encore la *danse du calumet* quand on se dispose à partir pour la chasse aux taureaux; et c'est sans doute dans un but superstitieux qu'ils chargent les calumets de fiente de taureau séchée au soleil, et qu'ils les donnent à fumer aux chasseurs qui sont envoyés à la découverte.

La cérémonie du calumet était également en usage chez les Virginiens; lorsqu'il s'agissait de recevoir des étrangers de distinction, le wérowance ou prince, accompagné de ses gens, allait au-devant d'eux jusqu'à une certaine distance. Là, il les invitait à s'asseoir sur des nattes que ses gens avaient apportées exprès; puis, après la cérémonie du calumet, il entrait avec eux en conversation, et les accompagnait jusqu'à sa demeure.

CALVA, ou *la Chauve*, surnom de Vénus. Elle avait à Rome un temple qui lui était dédié sous cette qualification, en mémoire de ce que les femmes avaient donné leurs cheveux pour faire les cordes nécessaires au jeu des machines, lorsque les Gaulois vinrent s'emparer de la ville.

CALVAIRE, monticule situé auprès de Jérusalem, vers le nord, appelé en syriaque *Golgotha* ou mieux *Golgoltha*, et en grec *Cranion*. Ces trois noms, qui ont la même signification, indiquent qu'on devait y trouver une certaine quantité de *crânes* humains; en effet, c'était l'endroit où l'on exécutait les criminels condamnés au dernier supplice. Mais d'un lieu d'horreur et d'ignominie il est devenu le plus saint et le plus vénéré des sanctuaires, par le grand mystère de la rédemption des hommes qui y a été accompli. Le sang du Fils de Dieu l'a purifié, sanctifié, consacré. Quelques auteurs ont prétendu que cette montagne était la même que celle où Abraham avait été sur le point de sacrifier son fils Isaac; si cela était certain, le sacri-

fice réel et le sacrifice figuratif eussent été accomplis sur le même théâtre ; mais ce sentiment ne paraît rien moins que fondé.

On ne peut pas douter que ce lieu n'ait été en grande vénération chez les premiers chrétiens. L'auteur de l'*Epitome bellorum sacrorum* prétend que, quarante-six ans après la prise de Jérusalem par Titus, les chrétiens obtinrent d'Adrien la permission de bâtir ou plutôt de rebâtir un temple sur le tombeau de Jésus-Christ. Il ajoute que ce temple fut réparé et agrandi par Hélène, mère de Constantin. Mais saint Jérôme, Sozomène et plusieurs autres assurent que les Romains entourèrent d'un mur les saints lieux, qu'ils élevèrent sur le tombeau du Sauveur une statue à Jupiter, une autre à Vénus sur le Calvaire, comme ils plantèrent un bois à Adonis sur le lieu de la naissance de Jésus à Bethléem. Ces profanations systématiques prouvent, comme l'observe judicieusement M. de Châteaubriand, que les chrétiens avaient des sanctuaires dans ces lieux. Quoi qu'il en soit, la fondation de l'église du Saint-Sépulcre remonte au moins au règne de Constantin. Cet édifice comprend trois églises : celle du Saint-Sépulcre, celle du Calvaire et celle de l'Invention de la sainte croix. Nous ne donnerons pas ici la description des saints lieux; on peut la trouver dans toutes les relations de voyages à la terre sainte. Nous observerons seulement, ce qui rentre dans le cadre de notre *Dictionnaire*, que ces édifices sont divisés en chapelles élevées sur les lieux où se sont passés les différents actes de la passion, ou renfermant quelques-unes des reliques sacrées. Ces chapelles sont partagées entre huit nations chrétiennes, catholiques ou schismatiques, à qui elles ont été concédées par les Turcs. Voici l'énumération de ces nations d'après Deshayes, reproduit par Châteaubriand :

« La première est celle des Latins ou Romains, que représentent les religieux cordeliers. Ils gardent le Saint-Sépulcre; le lieu du mont Calvaire où Notre-Seigneur fut attaché à la croix ; l'endroit où la sainte croix fut trouvée; la pierre de l'*onction* et la chapelle où Notre-Seigneur apparut à la Vierge après sa résurrection.

« La seconde nation est celle des Grecs, qui ont le chœur de l'église, où ils officient, au milieu duquel il y a un petit cercle de marbre, dont ils estiment que le centre est le milieu de la terre.

« La troisième nation est celle des Abyssins; ils tiennent la chapelle où est la colonne d'*Impropère*.

« La quatrième nation est celle des Coptes, qui sont les chrétiens d'Egypte; ils ont un petit oratoire proche du Saint-Sépulcre.

« La cinquième nation est celle des Arméniens ; ils ont la chapelle de Sainte-Hélène et celle où les habits de Notre-Seigneur furent partagés et joués.

« La sixième nation est celle des Nestoriens ou Jacobites, qui sont venus de Chaldée et de Syrie ; ils ont une petite chapelle proche du lieu où Notre-Seigneur apparut à la Madeleine en forme de jardinier, qui pour cela est appelée *la chapelle de la Madeleine*.

« La septième nation est celle des Géorgiens, qui habitent entre la mer Majeure et la mer Caspienne ; ils tiennent le lieu du mont Calvaire où fut dressée la croix, et la prison où demeura Notre-Seigneur en attendant que l'on eût fait le trou pour la placer.

« La huitième nation est celle des Maronites, qui habitent le mont Liban ; ils reconnaissent le pape comme nous faisons.

« Chaque nation, outre ces lieux que tous ceux qui sont dedans peuvent visiter, a encore quelque endroit particulier dans les voûtes et dans les coins de cette église, qui lui sert de retraite et où elle fait l'office selon son usage. »

Cette église si vénérable, qui existait depuis tant de siècles, que M. de Châteaubriand vit encore en 1806, fut ravagée par un incendie le 12 octobre 1807. Elle a été rebâtie avec beaucoup plus de magnificence, aux frais principalement des Grecs et des Arméniens ; ce qui a fait perdre aux Latins une bonne partie de l'autorité dont ils jouissaient antérieurement.

CALVAIRE (Congrégation de Notre-Dame du), ordre de religieuses bénédictines, dont le but est d'honorer particulièrement les douleurs que causèrent à la sainte Vierge les tourments qu'elle vit souffrir à son fils. Il y a continuellement, la nuit comme le jour, deux religieuses prosternées au pied de la croix. Cet ordre fut fondé par Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville et veuve de Charles de Gondy, et approuvé, en 1617, par Paul V et Louis XIII, puis confirmé, en 1621 et 1622, par Grégoire XV. En 1638, le célèbre P. Joseph, capucin, contribua par ses soins à leur faire bâtir un couvent à Paris, dans le Marais, et cette maison était le lieu de la résidence de la supérieure générale de l'institut. Ces religieuses ont encore actuellement une maison à Paris et quelques autres en divers diocèses. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Calvairiennes.

CALVINISME, une des branches de la grande hérésie du protestantisme. Avant de faire l'exposé de ce système religieux, il est nécessaire de dire quelques mots de *Calvin*, son fondateur.

Jean Cauvin, qui latinisa son nom en *Calvinus*, naquit à Noyon en Picardie, le 10 juillet 1509, dans une famille de basse extraction et peu favorisée des biens de la fortune. Il fit ses premières études à Paris, au collége de la Marche, et sa philosophie au collége de Montaigu, sous un professeur espagnol. A l'âge de onze ans, il fut pourvu du bénéfice de Notre-Dame de la Gésine : six ans après il jouit encore de la cure de Motteville, qu'il permuta pour celle de Pont-l'Evêque, près de Noyon. Son père, qui ne voulait pas, malgré ces bénéfices, qu'il étudiât la théologie, l'envoya faire son droit à Orléans, où il suivit les leçons de Pierre de l'Etoile ; il ne prit aucun degré dans cette ville, et acheva son cours à Bourges sous le célèbre Alciat.

Ce fut à Bourges encore qu'il apprit le grec, le syriaque et l'hébreu, aux leçons de Wolmar, Allemand de nation et professeur de grec. Ce Wolmar l'initia aux doctrines de Luther et de Zuingle, qui commençaient à faire du bruit, et dont il était le partisan secret. Sur ces entrefaites, la mort de son père l'obligea de retourner à Noyon pour arranger ses affaires de famille. Il s'y défit de ses deux bénéfices, revint à Paris, où il composa un commentaire sur le *Traité de la clémence*, de Senèque ; se lia avec ceux qui avaient secrètement embrassé la réforme ; mais, n'ayant point imité leur discrétion et ayant fait éclater trop haut son zèle impétueux, on voulut l'arrêter. Il sortit de Paris et se retira à Bâle, où il se dévoua à la défense de la réforme. On comprenait sous le nom de réformés cette foule de sectaires luthériens, carlostadiens, anabaptistes, zuingliens, ubiquitaires, etc., qui, s'étant répandus en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre et dans les Pays-Bas, se contentaient de déclamer contre le pape, contre le clergé, contre les abus vrais ou prétendus de l'Eglise romaine, mais n'avaient point encore rédigé de symbole ni de corps de doctrine. Calvin entreprit de combler cette lacune et d'établir la réforme sur des principes théologiques. Il composa à cet effet ses Institutions, dans lesquelles il réunit en corps de doctrine tous les principes des réformateurs qu'il avait adoptés, et il s'attache à les faire tous ressortir du christianisme. Il parcourut ensuite diverses contrées, pour éviter les persécutions que son esprit turbulent lui attirait, et finit par se retirer à Genève, où il acquit par la suite un empire absolu. On le regarde même comme le réformateur de cette ville, mais c'est à tort ; car Varel et Viret y avaient introduit la réforme avant son arrivée. Il eut à soutenir, tout le reste de sa vie, des luttes continuelles moins contre les catholiques que contre les protestants, qu'il voulait asservir à son autorité, après avoir lui-même secoué le joug de l'autorité de l'Eglise. Malheur à quiconque osait lui résister! Les anathèmes, les fers, la prison, les échafauds, le feu, lui rendirent raison de tous ceux qui entreprirent de le contredire. Ses disputes ne l'empêchèrent pas de commenter l'Ecriture sainte, tant son esprit avait une prodigieuse activité. Il était savant, écrivait purement, avec méthode, et personne ne saisissait plus finement les côtés favorables d'un sentiment ; la préface de ses Institutions est un chef-d'œuvre d'adresse.

Calvin a été trop vanté, non-seulement par les protestants, mais aussi par quelques catholiques, qui sans doute ont voulu faire preuve d'impartialité. Ce qu'on peut lui accorder sans réserve, c'est l'art d'écrire ; on l'a dit chaste, laborieux, désintéressé ; mais eût-il réellement ces qualités, elles ne pourraient le laver des actes monstrueux d'orgueil, d'iniquité et d'intolérance, qu'on lui reproche à juste titre. Citons seulement ses calomnies et ses persécutions contre ceux qu'il flétrit du nom de libertins (1) ; la prodigalité avec laquelle, pour affermir son pouvoir, il distribua à ses créatures le droit de bourgeoisie ; les tribulations de la famille Favre ; la honteuse amende honorable de Pierre Ameaux ; la prison, la torture et l'exécution de Gruet ; Castalion, l'ancien ami de Calvin, exilé, accusé de vol par le réformateur, et mourant de faim et de misère ; Bolsec, emprisonné, exilé, persécuté, parce qu'il ne partage pas toutes les opinions du despote ; Valentin Gentilis, torturé à Genève, décapité à Berne ; enfin, Michel Servet, qui finit sur un bûcher cette longue et douloureuse agonie que Calvin lui fit subir dans les prisons de Genève. Mais écoutons un Génevois, M. Galiffe, qui vient, après trois siècles, formuler, contre le réformateur de sa patrie, un cri de réprobation : « Calvin, dit-il dans ses *Notices généalogiques*, Calvin renversa tout ce qu'il y avait de bon et d'honorable pour l'humanité, dans la réformation des Génevois, et établit le règne de l'intolérance la plus féroce, des superstitions les plus grossières, des dogmes les plus impies. Il en vint à bout, d'abord par astuce, ensuite par force, menaçant le conseil lui-même d'une émeute et de la vengeance de tous les satellites dont il était entouré, quand les magistrats voulaient essayer de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée..... Qu'on l'admire donc comme un homme adroit et profond dans le genre de tous ces petits tyranneaux qui ont subjugué des républiques en tant de pays différents, cela doit être permis aux âmes faibles. Il fallait du sang à cette âme de boue.»

Il mourut à Genève en 1564.

Maintenant, pour exposer les dogmes du calvinisme, il faudrait analyser les Institutions de Calvin ; mais ce long travail théologique, que l'on peut trouver dans une multitude d'ouvrages, entre autres dans celui de Pluquet, n'entre point dans le plan de ce *Dictionnaire ;* encore moins suivrons-nous l'immortel auteur des *Variations* dans la multitude de confessions de foi que les calvinistes ont proposée à des époques fort rapprochées ; le XVIe siècle, à lui seul, nous en fournit au moins une vingtaine, dont les dernières modifiaient presque toujours les précédentes. Voici seulement les principes fondamentaux de la secte, tels à peu près qu'ils ont été établis dans le synode de Dordrecht, en 1618. 1° La prédestination et la réprobation des hommes est antérieure de la part de Dieu à la prévision de quelque œuvre que ce soit, bonne ou mauvaise. 2° Quoique le sang de Jésus-Christ soit suffisant pour racheter les péchés du monde entier, néanmoins Dieu a voulu que ceux-là seuls fussent sauvés par l'effusion du sang de son Fils, qui avaient été prédestinés au salut de toute éternité.

(1) Une jeune mariée, dont les cheveux parurent arrangés avec coquetterie, fut mise en prison avec ses deux suivantes et la femme qui l'avait coiffée. On mit au pilori un jeune homme convaincu d'avoir joué aux cartes. Ainsi Calvin, qui enseignait la justification par la foi sans les œuvres attachait aux œuvres une importance exagérée

3° Toute la nature humaine est dépravée en conséquence de la faute du premier homme ; cette dépravation, se répandant sur l'âme tout entière, rend l'homme incapable de faire le moindre bien. 4° Tous ceux que Dieu a prédestinés à la vie éternelle, il les appelle, par sa parole et son esprit, de l'état de péché dans lequel ils sont par nature, à l'état de grâce et de salut. 5° Ceux que Dieu a appelés efficacement et sanctifiés par son esprit ne peuvent plus déchoir de l'état de grâce.

Les calvinistes rejettent comme apocryphes les livres de l'Ancien Testament qui ne sont pas dans le canon des Hébreux. La sainte Ecriture est pour eux, comme pour tous les protestants, la seule règle de foi et le seul juge des controverses. Ils ont rejeté l'autorité de l'Eglise, l'invocation des saints, le dogme du purgatoire, la nécessité des sacrements ; toutefois, ceux d'entre eux qui ont conservé le baptême, le considèrent plutôt comme une cérémonie initiative que comme un sacrement qui opère par lui-même ; ils nient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, regardent le sacrifice de la messe comme une abomination, les cérémonies religieuses comme des pratiques superstitieuses. Ils disent que dans la sainte cène on ne reçoit le corps de Jésus-Christ que par la foi.

Quant à la discipline, les églises des calvinistes sont gouvernées par des consistoires. On appelle *consistoire* le corps entier des pasteurs, diacres et anciens d'une Eglise. Les ministres président dans les consistoires ; ce sont eux qui ont la charge d'instruire, de prêcher, d'administrer les sacrements, de fulminer les censures, de visiter les malades, etc. Il y avait autrefois en France des synodes nationaux et des synodes provinciaux ; à ceux-ci étaient subordonnées les classes, que l'on appelait aussi colloques. Ces classes étaient des assemblées de quelques Eglises de la province, qui se tenaient deux à quatre fois par an, selon l'exigence des affaires. On y terminait ou réglait ce qui n'était pas réglé dans le consistoire ; mais ce qui dépassait la compétence du colloque était déféré au synode. On a conservé dans cette communion l'excommunication contre ceux qui se montrent rebelles aux admonitions des pasteurs.

Rien de plus simple que leur culte qui ne consiste que dans la lecture de la Bible, des sermons et le chant des psaumes. Le baptême d'un enfant est précédé de la lecture d'un formulaire de liturgie pour ce sacrement, et d'une prière, après laquelle le ministre demande aux parrains et aux marraines leur acte de foi au nom de l'enfant. Quand on baptise des adultes, ces derniers répondent eux-mêmes ; on doit toujours, autant que possible, administrer le baptême en public. Quand il s'agit de donner la communion, les anciens font observer l'ordre autour des tables, et les diacres découpent le pain par morceaux que le ministre distribue aux communiants ; ce sont eux aussi qui versent le vin dans les coupes et les présentent à l'officiant. En Hollande, on communie assis autour d'une table ; ailleurs on se contente de défiler devant le ministre qui distribue le pain mystique et représentatif, et donne ensuite la coupe ou un simple verre contenant du vin ; en France, les calvinistes communient généralement à genoux, par respect pour Jésus-Christ, dont le pain et le vin sont la mémoire. Le formulaire de la cène ou communion n'est pas moins simple que celui du baptême, quoiqu'un peu plus long. Il commence par un discours sur l'institution et le caractère de la cène, et sur les devoirs des communiants. Après ce discours, les communiants se rendent à la sainte table, les hommes les premiers, les femmes ensuite, et, pendant tout le temps que dure la cène, le lecteur ou chantre lit alternativement divers chapitres de la Bible et fait chanter plusieurs psaumes. La communion est suivie d'une exhortation plus ou moins longue, au gré du ministre, et le tout se termine par le chant du cantique de saint Siméon.

Le dimanche, le lecteur lit quelques chapitres de la Bible et fait chanter deux ou trois psaumes ; ensuite le ministre monte en chaire, ordonne le chant d'un autre psaume ; après quoi il récite la prière qu'il a lui-même composée. Immédiatement après il ouvre la Bible et y lit le texte qu'il doit expliquer ou paraphraser. Le sermon fini, le ministre recommande aux prières des fidèles les malades, les affligés, etc. ; fait une seconde prière ou chante un autre psaume, et le ministre congédie l'assemblée. Le psautier des calvinistes et les autres prières publiques sont arrangés en couplets et en vers écrits en langue vulgaire. Les psaumes à l'usage des calvinistes français avaient été originairement composés par Clément Marot et Théodore de Bèze ; mais leur langue ayant vieilli, on les a mis en meilleur français, mais calqués sur le même mètre. Les calvinistes se servent pour leurs chants d'un système de notation musicale qui leur est particulier.

Le calvinisme proprement dit, tel que nous venons de le décrire, a pour siége principal la ville de Genève, d'où il s'est répandu en France, en Angleterre, en Hollande, dans les Pays-Bas, en Suisse et dans les Etats-Unis. Mais il en est sorti une multitude de sectes différentes, dont les principales sont les quakers et les presbytériens d'Ecosse. D'autres calvinistes, par leur fusion avec d'autres sectes, ont formé encore de nouvelles sectes et de nouveaux symboles. Nous remarquerons en terminant que le point considéré autrefois comme le plus saillant du calvinisme, c'est-à-dire la négation de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, n'a pas tardé à être adopté par toutes les autres communions dissidentes, même par les luthériens, qui d'abord avaient conservé et défendu ce dogme. Au reste, comme ils ont rejeté l'épiscopat et l'ordination, le pouvoir sacerdotal n'existe plus chez eux, la divine Providence n'ayant pas permis que le corps très-saint de Jésus-Christ demeurât au pouvoir de ceux qui niaient sa présence malgré l'évidence de sa parole.

Voy. notre Dictionnaire des Hérésies, art. Calvinisme.

CALVINISTES, sectateurs des doctrines de Calvin. Les calvinistes proprement dits sont divisés en trois branches.

1° Les *hauts calvinistes*, qui suivent le système d'Hopkins. *Voy.* Hopkinsiens.

2° Les *calvinistes modérés*, qui ont conservé les points principaux de la doctrine de Calvin, mais qui en rejettent quelques articles, principalement ceux qui ont trait à la prédestination et à l'effet de la mort de Jésus-Christ. Tout en admettant l'élection gratuite, ils ne croient pas que Dieu ait réprouvé aucune de ses créatures.

3° Les *calvinistes stricts*. Ce sont ceux dont nous avons parlé dans l'article précédent.

On sait tous les malheurs que la propagation de cette hérésie occasionna en France, sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. A peine les calvinistes commencèrent-ils à paraître, qu'on les persécuta à outrance : on employa contre eux le fer et le feu. Bien loin de se soumettre, ils agirent de représailles : la France se trouva longtemps partagée en deux factions qui se faisaient une guerre acharnée, avec toute la fureur que peut inspirer le fanatisme. On crut éteindre l'hérésie en la noyant tout d'un coup dans le sang de ses adhérents ; mais l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy démontra une fois de plus que ce n'est pas par des actes de violence qu'on peut ramener les hommes de l'égarement. Au reste, cet acte de féroce barbarie fut uniquement le fait de la politique, et c'est calomnier l'Eglise que de l'en rendre responsable. La guerre continua jusqu'à l'édit de Nantes, qui fut octroyé aux calvinistes par Henri IV, en 1598. Louis XIV, mû par un zèle indiscret, renouvela la persécution et révoqua l'édit de Nantes en 1685, ce qui fit, dit-on, sortir du royaume plus de 800,000 protestants, qui allèrent porter leur fortune et leur industrie dans les pays étrangers. Saint François de Sales, par sa douceur sans bornes, sa piété solide, sa parole touchante et son zèle éclairé, ramena lui seul au bercail de Jésus-Christ 72,000 calvinistes : nous sommes persuadés qu'une persécution de plus d'un siècle n'a pas produit autant de conversions. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. Calvinistes.

CALYCOPIS, fille d'Otréus, roi de Phrygie ; c'est la Vénus mère d'Enée. Elle épousa ensuite Thoas, roi de Lemnos, qui érigea des temples à sa femme, à Paphos, à Amathonte et à Byblos : ce qui la fit confondre avec Vénus, mère de l'Amour. Thoas institua même en son honneur un culte, des fêtes et des prêtres. Bacchus fut surpris avec elle ; mais il apaisa son mari en le faisant roi de Chypre.

CALYPSO, semi-déesse, fille de l'Océan et de Téthys, ou, suivant Homère, fille d'Atlas, régnait sur l'île d'Ogygie, dans la mer Ionienne. Elle y reçut Ulysse à son retour de l'expédition de Troie, et l'arrêta sept ans, lui offrant l'immortalité s'il consentait à l'épouser ; mais le héros préféra la fidèle Pénélope, son épouse, et sa petite île d'Ithaque à ces avantages. Elle eut pourtant deux enfants du Grec voyageur : Nausithoüs et Nausinoüs. Un livre célèbre, composé en français par Fénelon, archevêque de Cambrai, sous le titre d'*Aventures de Télémaque*, a popularisé en Europe les amours de cette déesse avec le fils d'Ulysse.

CALYPTRA, voile dont les prêtres païens couvraient leur tête lorsqu'ils célébraient leurs mystères.

CAMAIL, sorte de petit manteau porté par les ecclésiastiques en hiver. Il est surmonté d'un capuchon en forme de casque, pour couvrir la tête, et descend jusqu'à la ceinture; dans certaines Eglises, il pend par derrière jusqu'aux talons. On le met par-dessus le rochet ou le surplis; les chanoines le portent par-dessus le manteau de chœur. Celui des évêques est violet, celui des autres ecclésiastiques est noir ; les évêques mêmes le portent de cette dernière couleur dans les cérémonies de deuil et lorsqu'ils sont hors de leur diocèse. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. Camail.

Les anciens chevaliers avaient une couverture de tête assez semblable à celle que portent maintenant les ecclésiastiques ; on l'appelait *cap de mailles :* de là sans doute est dérivé le nom de *camail*.

CAMALA, nom sous lequel Cérès était adorée en Cappadoce et en Arménie. Hamilton fait observer que ce nom se retrouve dans les Indes, où il est un de ceux que l'on donne à Lakchmi, épouse de Vichnou.

CAMALDULES, religieux établis par saint Romuald. Ils suivent la règle de saint Benoît, et sont ainsi appelés d'une solitude dite *Campo Maldoli*, ou *Camaldoli*, située dans la Romagne. Les moines de l'ordre de Cluny étant tombés dans le relâchement, principalement à cause des grandes richesses qu'ils avaient acquises, saint Romuald entreprit de les réformer et de rétablir la règle de saint Benoît dans toute son austérité. Comme il avait remarqué que le voisinage des grandes villes avait été en partie cause du relâchement, il statua qu'on n'établirait jamais de monastère à moins de cinq lieues des grandes villes. Les couvents sont ordinairement dans de vastes solitudes, et ceints de murs ; chaque cellule est séparée, et les religieux y habitent sans cloître, ni dortoir commun, ni communication ; chaque religieux a une chambre à feu, un cabinet pour l'étude, un oratoire, un petit jardin et un grenier pour y mettre son bois. Les religieux se lèvent à deux heures du matin, et ne se rassemblent qu'au chœur ; ils récitent l'office de saint Benoît et celui de la sainte Vierge, le Psautier une fois par semaine, et le chapelet. Ils font chaque jour une heure de méditation et des lectures spirituelles. Le reste du temps est employé au genre de travail qui leur convient.

Les camaldules portent la barbe, et leur habit ressemble à celui des bénédictins, avec la différence qu'il est blanc, au lieu d'être

noir. Ils ont aussi quelquefois l'aumusse. Dans l'intérieur de leur ermitage, ils ne doivent avoir ni chapeau ni souliers.

Le principal but de cet ordre est de mettre en pratique la retraite et le silence, et de prier Dieu. Aux heures de travail, les camaldules s'occupent, comme les bénédictins, à la lecture et aux travaux intellectuels. Ils ne possédaient en France, avant la révolution, que six ermitages, où il pouvait y avoir près de cent religieux. Une de leur congrégations, établie dans le même pays, portait le nom de *Notre-Dame de la Consolation*. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CAMALDULES (*Ordre des*).

CAMATZLÈQUE, divinité adorée dans la province des Tépéaques, au Mexique. C'était un simulacre de figure humaine, armé d'un arc et d'une flèche. On s'imaginait que les éclairs, la foudre et tous les météores étaient des esprits qui descendaient du ciel pour examiner la conduite des hommes, punir quelquefois les crimes, et veiller à la conservation du monde.

CAMBADOXI, nom corrompu par les Européens, au lieu de *Koubo-daï-si*. C'est un bonze célèbre, instituteur d'un ordre militaire, auteur d'un alphabet savant, et vénéré à l'égal d'une divinité. *Voy.* KOUBO-DAÏ-SI.

CAMELLA, vase de bois courbé en voûte, dont on se servait dans certains sacrifices. Serait-ce l'origine du mot français *gamelle?*

CAMÈNE, en latin *Camœna*, est, suivant saint Augustin, une divinité qui présidait aux personnes adultes, et inspirait aux enfants le goût du chant.

Camènes était encore une dénomination générale des Muses, tirée de la douceur et de la mélodie des chants par lesquels elles célébraient les louanges des dieux et les exploits des héros. Elles avaient, sous ce nom, un temple que Numa leur avait consacré dans le voisinage de Rome, près la porte Capène, auprès d'une fontaine où il prétendait avoir eu avec la nymphe Egérie des entretiens secrets sur la religion et le système du gouvernement.

CAMÉPHIS, c'est-à-dire *gardien*, nom commun aux trois plus anciennes divinités égyptiennes, c'est-à-dire Phtha (Vulcain), Neith (Minerve), et le Soleil.

CAMÉRIER. C'est le nom que l'on donne aux officiers de la chambre du pape, d'un cardinal ou d'un prélat italien. Le pape en a deux principaux, dont l'un est son trésorier secret, et a la charge de distribuer ses aumônes; l'autre a la garde de l'argenterie, de la vaisselle, des joyaux, des reliquaires et des *agnus Dei*. C'est lui qui est maître de la garde-robe. Ces deux prélats portent la soutane violette, les manches pendantes, et n'ont point le manteau. Le pape a en outre six autres camériers qui portent le même costume.

Il y a encore des camériers d'honneur, qui sont des prélats de haut rang, entre lesquels le pape choisit ordinairement un Français, un Autrichien et un Espagnol; les camériers de la Boussole, espèce d'huissiers, qui font le service à la porte de la chambre du souverain pontife; les camériers hors des murs, qui suivent le pape hors du Vatican et l'accompagnent aux cavalcades publiques avec les camériers écuyers, en habit de drap rouge, couvert d'une grande chape de la même couleur, fourrée d'hermine. Ils font chacun à son tour la garde au palais apostolique, et ont tous leur office distinct, à l'exception des camériers d'honneur, qui ne paraissent dans l'antichambre du pape que lorsque cela leur convient. Ce sont eux que le souverain pontife choisit pour aller porter la calotte rouge aux nouveaux cardinaux qui ne sont pas à Rome dans le temps de leur promotion.

Chez les chanoines réguliers et les moines, il y a des camériers qu'on nomme aussi *chambriers :* c'est un office claustral dans les abbayes.

CAMERLINGUE, mot dérivé de l'allemand, qui signifie *maître de la chambre* ou trésorier. Il y en a deux à Rome : celui du pape et celui des cardinaux.

Le premier est un cardinal qui régit l'Etat de l'Eglise et administre la justice : c'est l'officier le plus éminent. Toutes les finances du saint-siége sont administrées par la chambre dont il est président : cette dignité est à vie. A la mort du pape, il fait battre monnaie, marche en cavalcade, accompagné de la garde des Suisses, et il publie des édits. Il a sous lui un trésorier général et un auditeur général qui ont une juridiction séparée, et douze prélats appelés *clercs de la chambre*.

Le camerlingue des cardinaux est nommé tous les ans, par rang d'ancienneté, parmi les cardinaux résidant à Rome. C'est lui qui perçoit tous les revenus du sacré collége, et en fait la distribution à la fin de chaque année. Mais les absents n'ont aucun droit à cette distribution six mois après avoir quitté la cour de Rome.

CAMÉRONIENS, branche de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse ; c'est pourquoi ils prennent le titre d'*anciens presbytériens écossais*. Le nom de caméroniens, sous lequel ils sont plus connus, vient de Richard ou Archibald Caméron, leur chef, ministre de campagne, violent puritain et ennemi de la maison royale. Ils se séparèrent des autres presbytériens à l'occasion de la liberté de prêcher, que Charles II, rétabli sur le trône, avait accordée aux ministres de ce parti. Les caméroniens prétendaient qu'une permission donnée par le roi au sujet des affaires ecclésiastiques établissait sa souveraineté dans l'Eglise. Non contents de refuser la permission, ils se soulevèrent contre le roi et prétendirent qu'il était excommunié et déchu de la couronne. Le gouvernement crut devoir employer la force des armes pour les réduire, et Caméron fut tué dans une de ces affaires, en 1666 (ou 1680, selon Adam).

Les caméroniens se réfugièrent dans les montagnes et les marais, d'où ils furent appelés *hommes des montagnes;* mais la persécution les y atteignit ; plusieurs, traînés sur la place publique d'Edimbourg, y subirent

la peine du fouet et du pilori. Ces peines refroidirent l'enthousiasme, diminuèrent insensiblement le nombre des adhérents et le réduisit à quelques familles qui prétendaient se distinguer par des mœurs et une conduite plus austères. Privés de temples et de ministres, ils furent, durant plusieurs années, obligés de tenir leurs assemblées en plein air. Mais, en 1706, Mac Millan, ministre à Balmaghie, épousa leur cause, et, de père en fils, jusqu'à ces derniers temps, sa famille a fourni des ministres à la secte. De là le nom de *Macmillanistes*, sous lequel on a désigné quelquefois les caméroniens. En 1743, ils organisèrent leur administration sous le titre de *Presbytère réformé*. Actuellement ils en ont trois, un en Ecosse, un en Irlande, l'autre dans l'Amérique du Nord. Ces assemblées correspondent entre elles comme églises sœurs, formées sur le même plan, et réunies dans les mêmes principes. En Ecosse, ils ont seize congrégations, dont la plus considérable, celle de Stirling, comprend environ douze cents personnes. Le presbytère d'Irlande n'a que six assemblées, et celui d'Amérique cinq seulement.

CAMILLUS, un des Cabires. *Voy.* CADMILLUS.

CAMISARS, ou fanatiques des Cévennes, ainsi appelés de la *camise* ou chemise que la plupart d'entre eux portaient sur leurs habits, ou de la *camise* de toile qui est le costume ordinaire des montagnards de ce pays.

Des ministres protestants réfugiés à Genève, après la révocation de l'édit de Nantes, rêvaient sans cesse aux moyens de soulever leurs coreligionnaires restés en France; ils crurent qu'il serait facile d'armer leurs bras, si l'on embrasait leur imagination. Ils arrêtèrent alors le plan d'une école de fanatisme où l'on enseignerait l'art de prophétiser. Ils la placèrent dans une verrerie, à Peyra en Dauphiné, sous la conduite d'un nommé du Serre, calviniste, employé dans cette manufacture; en même temps ils imposèrent les mains à deux prédicants, leurs émissaires secrets, pour parcourir les provinces.

Du Serre choisit chez de pauvres calvinistes quinze garçons, pour être sous sa direction personnelle, et quinze filles qu'il confia à sa femme. Leur inspirer une haine violente contre l'Eglise catholique, leur persuader qu'il a des visions, et qu'il a reçu de Dieu le pouvoir de communiquer l'esprit prophétique, tel est l'objet de ses instructions. Il commença à les préparer à leur mission par un jeûne de trois jours, les entretint de visions, d'apparitions, d'inspirations, remplit leur jeune imagination d'images effrayantes et d'espérances magnifiques, enfin leur fit apprendre par cœur les passages de l'Apocalypse où il est parlé de l'Antechrist, qu'il assurait être le pape; de la destruction de son empire et de la délivrance de l'Eglise. Il leur enseignait à faire des contorsions, à rouler les yeux, à enfler la gorge et l'estomac, à simuler un assoupissement profond dont ils se réveillaient tout à coup, le tout assaisonné d'imprécations contre la messe et contre Rome. Quand un élève avait fait des progrès et que le moment de l'initiation était arrivé, du Serre lui soufflait dans la bouche pour lui communiquer le don de prophétie, avec pouvoir de le communiquer à ceux qu'il en jugerait dignes. Les autres élèves, électrisés par ces momeries, attendaient avec impatience le moment d'obtenir la même faveur. De là sortit un essaim d'enthousiastes qu'on faisait partir en mission dans les contrées environnantes. Les plus remarquables furent un jeune homme, nommé Gabriel Astier, du village de Clieu en Dauphiné, qui se rendit dans le Vivarais; et une bergère de Crest, surnommée la Belle Isabeau, qui alla à Grenoble. Le ministre Jurieu, qui avait été un des principaux instigateurs de cette fourberie, s'empressa de publier que leur mission avait un caractère surnaturel. La Belle Isabelle, après avoir joué quelque temps le rôle d'inspirée, fut arrêtée à Grenoble; dans la suite elle se fit catholique, et prouva par sa conduite la sincérité de sa conversion; ce qui n'empêcha pas Jurieu de soutenir la véracité de sa mission, en disant d'elle et de plusieurs autres prophètes qui s'étaient pareillement convertis, *Qu'ils pouvaient être devenus fripons, mais que certainement ils avaient été prophètes*. Gabriel Astier se rappela une certaine Marie avec laquelle il avait eu un mauvais commerce, et la fit prophétesse, ainsi que son père et sa mère. Les prophètes pullulaient de toutes parts, on les comptait par centaines; c'étaient quelquefois des enfants de sept à huit ans, qui imposaient des pénitences à des vieillards pour avoir assisté à la messe.

Avant de parler, les prophètes étaient quatre ou cinq jours sans manger, et après ils ne prenaient presque point de nourriture, ce qui nécessairement devait enflammer leur imagination. On faisait saigner les enfants, et ils avaient une maladie qui précédait le don de prophétie. Les petites prophétesses disaient qu'avant de tomber dans l'assoupissement léthargique, elles sentaient quelque chose qui s'élevait peu à peu depuis les pieds jusqu'à la gorge; lorsqu'elles étaient assoupies, elles ne sentaient plus rien. Les fanatiques s'assemblaient dans les bois, les cavernes, les lieux déserts, sur les cimes des montagnes, au nombre de quatre ou cinq cents, quelquefois de plusieurs mille. Là ils attendaient l'esprit d'en haut. Le prophète ou la prophétesse se jetait à genoux en criant *miséricorde;* tous l'imitaient; puis au milieu d'un bruit confus de cris de *miséricorde*, de menaces du jugement qui devait avoir lieu dans trois mois, on récitait des prières, on chantait des psaumes. Le prophète élevait ensuite les mains sur sa tête, criant *miséricorde*, et tombait à la renverse; tous à l'instant tombaient avec lui. Alors il criait: *La fin du monde approche; amendez-vous, faites pénitence d'avoir été à la messe.* C'était là le grand crime; car la grand'messe, disaient-ils, est la messe du diable, la messe basse en est la femme. Les prédictions rou-

laient presque toutes sur la chute prochaine de l'Eglise romaine, prédite par Jurieu pour l'an 1790; sur la conversion des prêtres catholiques au calvinisme, sur le rétablissement des temples, etc.

Le prophète soufflait sur les aspirants au don de prophétie, en leur disant : *Recevez le Saint-Esprit.* Alors tous les bacheliers en prophétie prophétisaient à leur tour, tremblaient, se roulaient, écumaient; quand ils étaient évanouis, d'autres les prenaient sur leurs genoux pour les ranimer; les garçons rendaient ce bon office aux prophétesses, et les filles aux prophètes; quelques-uns prétendirent que l'esprit prophétique s'insinuait en eux par la cuisse; d'autres se dirent la troisième personne de la Trinité, et plusieurs signaient avec la qualité de *Saint-Esprit.* La plupart des calvinistes de bon sens ne fréquentaient pas ces assemblées, mais ils les fomentaient sourdement.

Comme ces fanatiques avaient excité des attroupements et des troubles dans le Vivarais, le gouvernement résolut de faire intervenir la force pour les comprimer. Les prophètes alors se prétendirent invulnérables, et assurèrent qu'ils mettraient les troupes en déroute au cri de *Tartara.* Mais plusieurs d'entre les fanatiques, peu confiants dans l'efficacité de cette parole, s'exhortèrent mutuellement à se défendre à coups de pierres, et se réfugièrent sur les rochers; les autres, à l'approche des troupes, s'étendirent sur la terre, se soufflèrent dans la bouche les uns aux autres, pour se communiquer l'esprit divin; et lorsqu'on en vint à l'attaque, les uns ripostèrent à coups de pierres, les autres, précédés par les prophètes et les prophétesses, s'avancèrent contre les ennemis en soufflant sur eux et en criant *Tartara, Tartara!* mais, voyant que ce moyen ne les garantissait pas de la mort, ils prirent la fuite. Gabriel Astier fut pris et pendu. Et en moins de quinze jours le Vivarais fut pacifié, bien que vingt mille personnes eussent pris part à ce mouvement.

Cependant deux fameux prédicants, Brousson et Vivens, soulevèrent, en 1702, les habitants des Cévennes en supposant encore des visions et des apparitions d'anges. Le fanatisme, réduit en système, comptait quatre grades : l'avertissement, le souffle, la prophétie et le don. Chaque troupe avait un prophète qui défendait d'aller à la messe, de payer la dîme, et qui était consulté sur le châtiment à infliger à tout prêtre catholique qu'on pouvait saisir; sa décision était exécutée sur-le-champ. On pillait, on brûlait les églises, on massacrait les curés; sept ou huit femmes enceintes furent éventrées; environ 4000 catholiques et 80 prêtres furent égorgés, en 1704; celui de Saint-André de Lancize fut précipité du haut de son clocher. A l'occasion de ces désastres, Fléchier, évêque de Nîmes, publia une lettre pastorale que l'on trouve dans ses œuvres; il y dépeint les ravages causés par les camisars, le massacre horrible de l'abbé du Cheyla, archiprêtre de Mende, et d'une foule d'ecclésiastiques percés de mille coups, brûlés à petit feu, écorchés, égorgés en face des autels. Les généraux Villars et Berwick parvinrent enfin à comprimer la révolte; Vivens fut tué, Brousson pris et exécuté. Un autre chef du parti, Cavalier, qui avait débuté par être gardeur de porcs, puis boucher, se réfugia à Londres, d'où il s'efforçait, au moyen de ses émissaires, de fomenter en France le feu de la guerre civile. Il trouva d'abord de l'appui dans cette capitale, il fut même secondé par un mathématicien, nommé Fatio de Duillier. Un de leurs prosélytes étant mort, on avait prédit et promis sa résurrection; le peuple s'assembla pour être témoin du prodige; mais le miracle manqua, ce qui discrédita les opinions des fanatiques. L'ouvrage de Grégoire, auquel j'ai emprunté une grande partie de ce qui précède, rapporte un fragment de la *Lettre de Shaftesbury sur l'enthousiasme*, où cet écrivain se moque agréablement de ces sectaires.

« Ils ont pris, dit-il, un merveilleux goût au martyre dans leur pays, et ils voudraient bien l'essayer chez nous, si nous voulions le leur permettre, c'est-à-dire, si nous voulions avoir la bonté de leur casser les os, selon la louable coutume de leur pays, et d'animer ainsi de plus en plus leur zèle en allumant contre eux le feu d'une nouvelle persécution; mais jusqu'à présent ils n'ont pu obtenir cette grâce : la dureté de notre cœur est si grande, que, quoique parmi leurs compatriotes réfugiés il se trouve un assez grand nombre de canailles qui, par pure bonté, ne demanderaient pas mieux que de les assommer de coups, ou de les lapider lorsqu'ils les rencontrent par les rues; quoique les ministres de leur propre nation souhaitent passionnément de leur faire sentir les coups de leur discipline, et soient même tout prêts à allumer en leur faveur le *feu d'épreuve*, nous autres Anglais, qui sommes maîtres dans notre pays, sommes assez inhumains pour ne vouloir pas souffrir qu'on traite ainsi ces fanatiques. »

Cependant les excès du délire s'accrurent à tel point, que la justice se crut obligée de sévir; et, le 7 septembre 1707, plusieurs prophètes furent mis au pilori, à Londres, entre autres Fatio, qui, redevenu libre, conçut le projet de convertir l'univers, fit à ce sujet un voyage en Asie, et revint mourir obscurément dans sa patrie. Plusieurs autres se réfugièrent en Allemagne et en Hollande, en Suisse, en Italie et même en Turquie, où ils tentèrent de faire des prosélytes, mais avec peu de fruit. Enfin, vers l'an 1715, il ne restait plus de ces fanatiques que de tristes souvenirs.

CAMPATOIS ou CAMPITES, hérétiques du IVe siècle, qui enseignaient les erreurs des donatistes; on leur donna ce nom, parce qu'ils se répandaient dans les *campagnes* pour débiter leurs opinions.

CAMPENSES. Ce nom, qui en latin signifie *campagnards*, fut donné aux catholiques d'Antioche attachés à la communion de saint Melèce, parce que, chassés de leurs

églises, ils étaient réduits à s'assembler dans le *champ* des exercices publics.

CAMPOIS, nom donné à certains hérétiques du IVe siècle qui soutenaient les mêmes erreurs que les ariens.

CAMULUS, un des dieux des Sabins, ou Mars lui-même, invoqué sous ce nom par les saliens. Il est représenté sur les monuments armé d'un bouclier et d'une pique. Son nom paraît venir du mot sabin *camus*, frein de cheval.

CANACOPOLE. C'est, dit le Dictionnaire des Cultes religieux, le nom que l'on donne aux catéchistes que les missionnaires des Indes emploient à travailler sous eux pour la conversion des idolâtres.

CANATHOS, fontaine de Nauplie où Junon allait tous les ans se baigner pour y recouvrer sa virginité. Les femmes de la Grèce s'y rendaient aussi dans l'espoir d'y trouver le même avantage.

CANCELLI, petites chapelles érigées par les Gaulois aux déesses-mères, qui présidaient aux fruits de la terre. Les dévots y portaient leurs offrandes avec de petites bougies ; et, après avoir prononcé quelques paroles mystérieuses sur du pain ou sur certaines herbes, ils les cachaient dans un chemin creux ou dans le tronc d'un arbre, afin de garantir leurs troupeaux de la contagion et de la mort.

CANCER ou ÉCREVISSE, animal qui a l'honneur de résider dans le ciel parmi les constellations. Junon, toujours implacable à l'encontre d'Hercule, envoya contre lui le Cancer, lorsqu'il combattait l'hydre de Lerne. Le héros, en ayant été mordu au pied, l'écrasa ; mais Junon, en récompense de sa bonne volonté, plaça l'animal dans le ciel.

CANCOU, petits pains de maïs en usage chez les anciens Péruviens dans leurs cérémonies religieuses ; ils étaient pétris par les vierges du Soleil, la nuit qui précédait la grande fête de cet astre. Elles leur donnaient la forme ronde, et les faisaient de la grosseur d'une pomme. Après que ces pains avaient été consacrés par le pontife, on les distribuait aux Incas et au peuple en signe de communion ; on en mangeait alors deux ou trois morceaux. Il n'y avait que les vierges du Soleil qui pussent le préparer, surtout celui qui devait être présenté aux Incas. Il fallait qu'il fût de la plus pure farine. On en usait encore à la fête appelée *Citoua* ou de la Purification ; mais il ne paraît pas qu'on en mangeât alors. On le pétrissait et on le faisait cuire à demi dans des marmites de terre ; lorsqu'il formait pâte, on y mêlait du sang tiré d'entre les deux sourcils et des narines de quelques jeunes enfants ; on s'en frottait ensuite la tête, le visage, l'estomac, les épaules, les bras et les cuisses, afin d'éloigner de soi, par cette purification, les maladies et toutes sortes d'infirmités. Après quoi le chef de chaque famille prenait de cette pâte, en frottait les portes de sa maison, et y laissait la pâte attachée, comme marque que tous ceux qui habitaient cette maison étaient purifiés. Cette cérémonie rappelle le sang de l'agneau pascal dont les Hébreux frottaient la porte de leurs maisons.

CANDÉLIÈRE, ancien nom de la fête que nous appelons aujourd'hui *la Chandeleur ;* on disait aussi la *Chandeleuse*. Les anciens noms de cette fête se lisent dans un sermon d'Alcuin. Cette fête était ainsi appelée, dit du Cange, à cause des *chandelles allumées* que le pape Gélase ordonna aux fidèles de porter, après avoir abrogé les Lupercales, qui, selon Varron, se célébraient au mois de février. Le pape Sergius y ajouta des litanies et des processions publiques, en supprimant toutefois les luminaires, comme le remarquent Baronius et le vénérable Bède.

CANENTE, fille de Janus et de Vénilie, ainsi nommée de la beauté de sa voix. Elle épousa Picus, roi d'Italie ; mais l'enchanteresse Circé ayant changé son mari en pivert, elle en conçut une douleur qui la consuma de telle sorte, que son corps s'évapora dans les airs. Elle fut mise, ainsi que son mari, au nombre des dieux indigètes de l'Italie.

CANÉPHORES. Les Athéniens donnaient ce nom à de jeunes filles de qualité qui, aux fêtes des Panathénées, portaient des corbeilles fermées et couronnées de branches de myrte, et marchaient à la tête de la pompe sacrée. Elles résidaient habituellement dans le temple de Minerve. Il y avait aussi des canéphores aux fêtes de Bacchus et de Cérès, dans lesquelles elles portaient des corbeilles d'or. Mais que contenaient ces corbeilles? c'est ce que l'antiquité ne nous a pas révélé ; il y a toute apparence qu'elles renfermaient des symboles analogues au phallus des Egyptiens et au linga des Hindous.

Les Athéniens appelaient aussi canéphores les jeunes filles nubiles qui venaient apporter des offrandes à Diane pour lui demander la grâce de changer d'état.

CANÉPHORIE, c'est-à-dire *offrande de corbeilles*. Les jeunes filles d'Athènes, la veille de leurs noces, étaient conduites par leurs parents dans le temple de Minerve, et offraient à cette déesse une corbeille remplie d'offrandes, afin de l'engager à favoriser leur mariage. D'après Suidas, la cérémonie de la canéphorie avait lieu en l'honneur de Diane, à laquelle les jeunes filles venaient offrir des corbeilles remplies de leurs ouvrages à l'aiguille, dans l'intention énoncée à l'article précédent.

CANH-BONG-LAI, montagne qui, suivant l'opinion des Annamites, est le séjour des dieux ; ils l'appellent encore *Canh-tiên*.

CANICIDE (DÉESSE), c'est-à-dire *meurtrière de chiens ;* nom sous lequel Hécate était adorée avec grande pompe, dans l'île de Samothrace, où on lui offrait en sacrifice une multitude de chiens. On lui avait consacré dans cette île un antre immense nommé *Zérinthe ;* là, dans le silence et au milieu des ténèbres de la nuit, les prêtres des Cabires célébraient en son honneur ces mystères révérés dont l'usage se répandit en Grèce, en Italie et ailleurs.

CANICULE, ou le *Petit Chien*, constella-

tion qui paraît dans le temps des grandes chaleurs. Les Romains, persuadés de la malignité de ses influences, lui sacrifiaient tous les ans un chien roux. Suivant la Fable, la canicule est le chien que Jupiter donna à Europe pour la garder, et dont Minos fit présent à Procris, et celle-ci à Céphale. D'autres veulent que ce soit la chienne d'Erigone.

CANON. Ce mot grec, qui signifie *règle*, *κανὼν*, est très en usage dans l'Eglise; il a plusieurs significations.

1° *Canon des livres saints.* C'est la réunion de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament : écrits par des hommes inspirés de l'Esprit-Saint ; ce sont, pour l'Ancien Testament : les cinq livres de Moïse, savoir, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome ; Josué, les Juges et Ruth ; les quatre livres des Rois ; les deux des Paralipomènes ; le premier d'Esdras, et le second, qui porte aussi le nom de Néhémie; Tobie, Judith, Esther, Job ; le Psautier de cent cinquante psaumes ; les Paraboles, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique ; Isaïe, Jérémie avec Baruch, et les Lamentations, Ezéchiel, Daniel : les douze petits prophètes, savoir, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie ; enfin les deux livres des Machabées.

Le Nouveau Testament contient les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, quatorze Epîtres de saint Paul, deux de saint Pierre, trois de saint Jean, une de saint Jacques, une de saint Jude et l'Apocalypse.

Tels sont les livres que l'Eglise reconnut comme canoniques, dans la 4e session du concile de Trente, d'accord en cela avec toute l'antiquité latine, grecque et orientale, quoi qu'en disent les protestants. *Voy.* BIBLE.

2° *Canons des conciles.* Ce sont les décisions portées par l'Eglise assemblée en concile général, ou par des conciles particuliers. Ces canons doivent servir à régler la croyance des fidèles sur différents points de doctrine et de morale, à déterminer les points de foi, à condamner les hérésies. On comprend aussi sous le nom de canon des décisions tirées des décrets ou des épîtres décrétales des papes, ou du sentiment des saints Pères. La collection de ces canons forme ce que l'on appelle le *droit canonique*. On peut distinguer les canons qui regardent la foi, et ceux qui ne concernent que la discipline. Les premiers sont reçus sans difficulté par l'Eglise universelle, quand ils ont été faits dans un concile général : *Non introducunt jus novum*, disent les auteurs canonistes, *sed tantum ipsum declarant*. Les canons de pure discipline sont observés par toute l'Eglise, ou n'ont lieu qu'en certaines Eglises particulières. Ils sont de droit apostolique, ou ils ont été établis par des conciles œcuméniques, ou enfin ils sont observés en vertu d'un usage généralement reçu. D'après une des *libertés* de l'Eglise gallicane, les canons concernant la discipline, même portés par des conciles généraux, ne sont reçus en France que lorsqu'ils ont été acceptés par les évêques et par le roi.

3° *Canons apostoliques.* Recueil de canons ou lois ecclésiastiques des premiers siècles. Celui que l'Eglise grecque reconnaît en renferme quatre-vingt-cinq ; celui de l'Eglise latine, cinquante seulement. On les appelle canons apostoliques, parce que quelques-uns ont été faits par des évêques qui vivaient peu de temps après les apôtres, et qu'on nommait hommes apostoliques. Ils sont fort anciens, et se trouvent cités dans les conciles de Nicée, d'Antioche, de Constantinople et par plusieurs auteurs, sous le titre de *canons anciens*, de *canons des Pères* et de *canons ecclésiastiques*. On les a longtemps attribués faussement au pape saint Clément, troisième successeur de saint Pierre, comme les ayant reçus de ce prince des apôtres. Les offrandes d'épis nouveaux et de raisins sur l'autel, et de l'huile pour le luminaire, prouvent qu'ils sont postérieurs ; et l'on convient aujourd'hui qu'on doit fixer l'époque de ce recueil à la fin du IIIe siècle. Les papes Damase et Gélase l'avaient condamné comme apocryphe. Léon IX en a excepté cinquante canons, qui sont d'une grande autorité dans l'Eglise d'Occident, surtout depuis la traduction latine que Denys le Petit en donna vers le commencement du VIe siècle. Ils ont toujours fait partie du *droit canon*, et leur connaissance est très-utile à ceux qui veulent s'instruire de l'ancienne discipline de l'Eglise. Aussitôt qu'ils parurent en France, ils y furent estimés et cités pour la première fois dans la cause de Prétextat, en 577, du temps du roi Chilpéric, et on y déféra.

4° *Canons pénitentiaux.* Ce sont ceux qui furent dressés par les conciles de Nicée, de Gangres, d'Arles, de Laodicée, pour régler les divers genres de pénitence à imposer pour certains crimes. Saint Basile et saint Grégoire de Nysse firent un corps de tous ces canons, pour établir parmi les évêques d'Orient une conduite uniforme. Les évêques d'Occident en firent de même, comme il paraît par le Pénitentiel romain, qui est très-ancien. Afin d'en donner une idée, nous allons en rapporter quelques-uns, qui regardent les péchés les plus ordinaires.

Pour avoir abandonné la foi catholique, dix ans de pénitence.

Pour avoir consulté les devins ou employé l'art magique, cinq ans.

Pour s'être parjuré ou avoir porté quelque autre à se parjurer, quarante jours au pain et à l'eau, et les sept années suivantes en pénitence.

Pour avoir juré le nom de Dieu une fois, sept jours au pain et à l'eau.

Pour œuvre servile faite le dimanche, trois jours au pain et à l'eau.

Pour avoir parlé à l'église pendant l'office divin, dix jours au pain et à l'eau.

Pour s'être procuré l'avortement, trois ans de pénitence, et dix ans pour avoir tué son enfant.

Pour avoir tué un homme de propos délibéré, pénitence toute la vie; dans un premier mouvement de colère, trois ans.

Pour un vol capital, cinq ans; s'il est peu considérable, un an.

Pour l'usure, trois ans de pénitence, dont un an au pain et à l'eau.

Pour la fornication simple, trois ans.

Pour l'adultère, dix ans.

Pour s'être fardée dans la vue de plaire, trois ans.

Pour s'être masqué ou avoir fait des danses publiques devant une église, ou un jour de fête, trois ans, etc., etc.

Cette sévérité dans la discipline de l'Eglise dura jusqu'au temps des croisades; pour lors, à la place des peines canoniques, il fut imposé aux pécheurs publics d'aller eux-mêmes combattre les infidèles, ou de contribuer à cette guerre par des sommes proportionnées à la fortune. Maintenant on y supplée par des indulgences plénières ou partielles.

5° *Canon*, parmi les religieux ou les réguliers, désigne le livre qui contient la règle ou les institutions de l'ordre; d'où le nom de *canoniques* ou *chanoines* donné à quelques communautés de prêtres. Le nom de chanoines (*canonici*), venant de *canon*, règle, il est clair que l'expression *chanoines réguliers* est un pléonasme.

6° *Canon* se dit aussi du catalogue des saints canonisés. On voit que ce terme, *canonisé*, veut dire inséré au *canon*.

7° *Canon pascal*, table où, par un cycle de dix-neuf ans, on marque le jour de Pâques et les autres fêtes mobiles.

8° *Canon des Evangiles*; espèces de concordances faites par Eusèbe de Césarée, dont parle saint Jérôme, et que l'on voit à la tête de quelques éditions du Nouveau Testament.

9° *Canon de la messe*. On appelle ainsi la partie de la messe qui ne varie point, quel que soit l'office que l'on célèbre, particulièrement celle qui est comprise entre la préface et la récitation du *Pater*. C'est la partie la plus auguste des saints mystères; le prêtre la récite tout entière à voix basse; c'est un acte qui se passe entre Dieu seul et lui: dans plusieurs Eglises même, le prêtre était alors séparé non-seulement des simples fidèles, mais même du reste du clergé, par des rideaux ou courtines qui voilaient entièrement le sanctuaire. C'est pendant le canon que s'opère le mystère auguste de la transsubstantiation. Le canon de la messe latine est très-ancien, et saint Ambroise le rapporte presque tout entier dans sa liturgie. Quelques-uns disent que saint Jérôme le mit dans l'ordre où nous le voyons, à la réquisition du pape Damase; d'autres l'attribuent au pape Sirice, qui vivait sur la fin du IVe siècle. Le concile de Trente dit qu'il a été dressé par l'Eglise, et qu'il est composé des paroles de Jésus-Christ, de celles des apôtres et des premiers pontifes qui ont gouverné l'Eglise. Les saints Pères l'appellent quelquefois *Prières*, parce qu'il contient des prières et des invocations, et quelquefois *Action*, parce que le mot *agere* ou *facere* se prend souvent, dans les auteurs sacrés et profanes, pour *sacrifier*; on l'appelle encore *Secrète*, parce qu'on doit le réciter à voix basse.

10° *Canons arabiques*. Ce sont des canons apocryphes et inconnus à toute l'antiquité, que les Arabes ont attribués au concile de Nicée.

11° *Grand Canon*. On nomme ainsi le jeudi de la 4e semaine de carême, fêté chez les Grecs avec quelque solennité. Il a été ainsi nommé parce qu'on chante en ce jour un office nommé *Canon*, lequel est composé de traits de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui sont comme une espèce de *règle* proposée pour diriger sa conduite sur celle des saints personnages qui s'y trouvent nommés. Cet office a pour auteur André de Jérusalem, originaire de Damas, qui vivait dans le VIIe siècle, connu aussi sous le nom d'André de Crète, parce qu'il fut archevêque de Candie. Cet office porte, dans quelques liturgies anciennes, les noms de *Triodes* ou d'*Idiomètes*. Quelques Grecs modernes pensent que le *Grand Canon* n'était autre que le premier dimanche de carême; mais leur erreur a été démontrée par Allatius.

12° *Canons d'autel*. Ce sont des tableaux sur lesquels sont écrites certaines parties de la messe, qui sont exposés sur l'autel pendant le saint sacrifice, sous les yeux du prêtre, pour soulager sa mémoire. Il est fâcheux qu'en bien des endroits on ait donné à ces tableaux des proportions exagérées, au détriment des tabernacles et des gradins, qui sont quelquefois d'une riche matière et d'un travail précieux.

13° *Canon de la paix et de la trêve*. C'est un canon fait et renouvelé dans plusieurs conciles, depuis le Xe siècle, contre les désordres que causaient les guerres particulières de différents seigneurs.

Voy. nos Dictionnaires de la Bible, de Liturgie et des Rites sacrés, au mot CANON.

CANONARQUE ou CANONIARQUE, officier de l'Eglise de Constantinople, qui était au-dessous des lecteurs.

Dans les anciens monastères, on donnait aussi ce nom au moine qui sonnait la cloche pour réveiller les frères et pour les rassembler à certaines heures. C'est ce que l'on appelle actuellement *réglementaire*.

CANONICAT, titre d'un bénéfice de chanoine, qui donne le droit à celui qui en est revêtu d'occuper une place dans le chœur et dans le chapitre des églises cathédrales ou collégiales. Cependant, depuis qu'en France le nombre des chanoines est infiniment restreint, il est passé en usage que les évêques accordent le rang et les honneurs du canonicat à des prêtres qu'ils veulent distinguer d'une manière particulière. On les appelle *chanoines honoraires*; ils jouissent à peu près des mêmes droits que les chanoines titulaires; mais ils ne touchent aucun traitement, aussi ils ne sont assujettis ni à la résidence ni aux autres charges.

CANONIQUES (LIVRES). Ce sont les livres

reconnus sacrés par les chrétiens et qui composent l'Ancien et le Nouveau Testament. (*Voy.* Canon *des livres saints.*) On les divise en *proto-canoniques* ou canoniques de premier ordre, et en *deutéro-canoniques* ou canoniques de second ordre. Les premiers ont toujours été admis sans contestation par toutes les Eglises et par toutes les communions; les seconds ont été ignorés ou rejetés par quelques Eglises ou par quelques communions particulières. Les protestants, qui avaient d'abord rejeté les deutéro-canoniques du Nouveau Testament, les admettent maintenant dans leurs bibles, mais ils en excluent encore les deutéro-canoniques de l'Ancien Testament, ne reconnaissant comme inspirés que ceux qui sont dans le canon des Juifs. (*Voir* au mot Bible, où nous donnons la liste de tous ces livres.) Cependant nous allons donner ici le canon des Juifs, parce qu'il diffère un peu du nôtre quant à l'ordre et au nom des livres.

1° *La Loi* comprend : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.

2° *Les premiers Prophètes:* Josué, les Juges, les deux livres de Samuel et les deux livres des Rois.

3° *Les Prophètes postérieurs :* Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Hosée, Joël, Amos, Obadias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Séphanie, Haggée, Zacharie et Malachie.

4° *Les Hagiographes:* les Psaumes, les Proverbes, Job, le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations, l'Ecclésiaste, Esther, Daniel, Ezra, Néhémie et les deux livres des Chroniques.

CANONISATION, acte solennel par lequel le souverain pontife, après un mûr examen et de longues formalités, met au nombre des saints une personne qui a mené une vie exemplaire, pratiqué toutes les vertus propres de son état et opéré quelques miracles. Ce serait une étrange erreur de croire, comme plusieurs gens du monde ignorants sur les matières de la religion, que le pape s'arroge le droit de *faire* des saints; il n'en est point ainsi : le souverain pontife déclare seulement par cet acte qu'il est certain que telle personne jouit de la béatitude éternelle et qu'on peut l'invoquer et l'honorer d'un culte public. Cette déclaration est une garantie d'ordre, et a pour but d'empêcher que l'on rende des hommages à des défunts d'une vertu douteuse. Dans les premiers siècles de l'Eglise, il n'y avait point d'acte solennel de canonisation, et il est permis de croire qu'il suffisait parfois du suffrage public, de la voix du clergé et du peuple pour élever un autel à un martyr ou à un personnage qui avait donné des preuves non équivoques de sainteté; plus tard les évêques se contentèrent d'inscrire sur des registres appelés *diptyques* les noms de ceux qu'ils considéraient comme saints. Mais ces deux méthodes pouvaient avoir des inconvénients : le peuple est sujet à prendre le change, les premiers pasteurs pouvaient être mus par des considérations particulières ou personnelles, par des préjugés; ils pouvaient être induits en erreur, ne pas apporter assez de soin à leur enquête, recevoir trop témérairement les témoignages. On sait que saint Martin de Tours fit abattre un autel élevé à un prétendu martyr fort vénéré dans la contrée, et qu'il découvrit n'être autre qu'un bandit inhumé dans ce lieu. Pour obvier à ces inconvénients, les papes ont sagement appelé à eux la cause des canonisations; et le long et minutieux examen auquel on se livre, examen qui dure des années et quelquefois des siècles; les enquêtes ouvertes, les procès-verbaux que l'on dresse dans toutes les contrées qu'a pu habiter le personnage dont on instruit la cause, les avocats pour et contre que l'on entend, tout, jusqu'aux dépenses énormes que nécessitent soit les recherches, soit l'acte même de la canonisation, est une garantie que l'affaire n'a pas été traitée légèrement. On cite un savant protestant qui, conversant à ce sujet avec un cardinal, lui reprocha la facilité avec laquelle l'Eglise prononçait la canonisation de certains individus. Pour toute réponse le cardinal lui remit entre les mains le volumineux dossier d'une canonisation qu'il était chargé de poursuivre, en l'invitant à y jeter les yeux; après avoir parcouru les pièces, le protestant remit le dossier au cardinal en lui disant: *Si tous les actes de canonisations étaient fondés en preuves comme celles que voici, il n'y aurait rien à dire. — Sachez*, répondit le cardinal, *que ces témoignages qui vous paraissent si concluants, ne nous ont pas semblé tels ; la canonisation n'aura pas lieu.* Une règle générale, en fait de canonisation, est que les vertus sans les miracles, et les miracles sans les vertus, ne suffisent pas : il faut l'un et l'autre.

Le premier acte authentique et indubitable que nous ayons d'une canonisation solennelle dans les formes modernes, est consigné dans une bulle donnée par le pape Jean XV, en 993, dans un concile de Rome. Cette bulle place au nombre des saints Ulric ou Udalric, évêque d'Augsbourg. La chose était ancienne, quoique le mot de canonisation ne fût point encore d'usage. Ce mot ne se trouve pour la première fois que dans une lettre d'Oudri, évêque de Constance, à Callixte II, pour la canonisation de l'évêque Conrad, vers 1122. La réserve de la canonisation au pape est du xe siècle. Il faut cependant que cette loi n'ait pas été généralement reçue, puisqu'après cette époque la manière de canoniser les saints, en élevant un autel sur leur tombeau, fut encore en usage, comme on le voit par rapport à saint Romuald, en 1032; et qu'il est avéré que la dernière canonisation faite par un métropolitain, comme il était d'usage autrefois, est celle que fit l'archevêque de Rouen en 1153.

Ce fut Honorius III qui le premier, en 1225, accorda des indulgences de quelques jours à la cérémonie de la canonisation. Les indulgences plénières ne commencèrent à ces cérémonies qu'en 1523. On remarque que ce fut à la canonisation de saint Roch, au concile de Constance, en 1414, que l'on porta

pour la première fois l'image du saint canonisé; c'est l'origine des bannières des églises.

Comme la canonisation des saints coûte des sommes immenses, il n'y a guère que les souverains, ou des corporations fort riches qui puissent la poursuivre. On commence par faire demander au souverain pontife qu'il lui plaise de déclarer que telle personne est sainte. Sur cette requête, le pape, après avoir pris l'avis des cardinaux, commet à quelques évêques le soin de faire une information générale et préliminaire sur la réputation du sujet qu'on propose, sur ses miracles et sur les sentiments du peuple à son égard. Sur leur rapport, le saint-père, s'il le juge à propos, les charge d'en venir à une information particulière et détaillée, qui roule sur la vie et les vertus du personnage et sur les miracles qu'on lui attribue. C'est sur cette seconde information que l'on dresse le procès de la canonisation: l'instruction de ce procès est confiée à trois cardinaux, qui en font leur rapport en plein consistoire. On lit publiquement les dépositions des témoins, touchant les vertus et les miracles; on discute et on examine le tout avec la plus scrupuleuse exactitude. L'examen fini, le pape recueille les suffrages des cardinaux. Si le plus grand nombre opine pour la canonisation, le pape se détermine à la faire; mais il tient encore sa résolution secrète. Il assemble ensuite en consistoire tous les prêtres qui se trouvent en cour de Rome; il leur fait un précis du procès, et demande leur avis, lequel est ordinairement conforme à celui des cardinaux; après quoi Sa Sainteté fait composer par quelques cardinaux l'office du saint futur, et règle le jour où doit se faire la cérémonie. On n'oublie rien pour rendre cette fête pompeuse et magnifique. On dresse pour le pape un trône fort riche dans l'église du Vatican, qui est toute tapissée de tentures, et ornée d'une multitude innombrable de lumières. Le pape prononce un discours au peuple. On chante le *Veni Creator;* et le souverain pontife déclare que celui dont on a instruit la cause est saint, et doit être honoré comme tel: il désigne en même temps le jour auquel on doit célébrer sa fête. Puis on chante le *Te Deum;* et, dans le même moment, une décharge générale de l'artillerie du château Saint-Ange annonce à la ville et à l'univers qu'ils ont un nouvel intercesseur auprès de Dieu. La musique et les trompettes se mêlent aux acclamations du peuple. Sa Sainteté célèbre solennellement la messe en l'honneur du nouveau saint, et le nomme expressément dans la bénédiction solennelle qu'elle donne aux fidèles. Le soir il y a illumination dans la ville.

Voy. nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. Canonisation.

Vers 1831, Nicolas, empereur et pape de toutes les Russies, canonisa solennellement un certain Métrophane, le créa chevalier de tous les ordres de l'État, orna son tombeau des diverses décorations de ses ordres, et institua par un ukase public une fête en son honneur à célébrer dans toute l'étendue de l'empire. Mais plus tard les recherches de quelques savants prouvèrent jusqu'à l'évidence que Métrophane avait été un voleur de grand chemin, et que, pour cette raison, d'après l'ancienne coutume des Russes, il avait été jeté dans un monastère, pour y subir un emprisonnement perpétuel. En conséquence, dix ans après, l'empereur le fit dégrader avec la même solennité, le dépouillant de toutes ses décorations, et publiant un nouvel ukase pour défendre son culte et le chasser du ciel.

Le Daïri, ou empereur spirituel des Japonais, a seul le pouvoir et l'autorité de déifier et canoniser ceux qui lui paraissent mériter cet honneur, soit par l'apparition de leurs âmes après la mort, soit par les miracles qu'ils ont faits. Alors le Daïri donne un titre illustre au nouveau dieu ou au nouveau saint, et ordonne qu'on élève un *mia* ou temple en son honneur, ce qui se fait ou aux dépens du Daïri lui-même, ou par la contribution des personnes pieuses et charitables. S'il arrive après cela que ceux qui adorent dans ce temple, et qui se dévouent particulièrement à ce nouveau dieu, réussissent dans leurs entreprises, ou s'il se fait quelque miracle qui paraît être l'effet de son pouvoir, cela porte d'autres personnes à implorer sa protection, et par ce moyen le nombre de ses adorateurs et de ses temples s'accroît en fort peu de temps. C'est ainsi que le nombre des dieux devient tous les jours plus grand au Japon.

CANONISTE. C'est le nom que l'on donne à celui qui est docteur en droit canon, ou qui a composé des ouvrages sur le droit canon.

CANOPE, dieu des eaux, chez les Egyptiens. Il avait été le pilote ou plutôt l'amiral de la flotte d'Osiris lors de son expédition des Indes; et, comme après sa mort il fut mis au rang des dieux, on publia que son âme était passée dans l'étoile qui porte son nom. On le représentait sous la forme d'un vase couvert d'hiéroglyphes, percé de toutes parts de petits trous presque imperceptibles, et surmonté d'une tête d'homme ou de femme, quelquefois avec les deux mains, ou même de la tête d'un animal.

Les Chaldéens, adorateurs du feu, allaient défiant les dieux de toutes les nations comme n'étant que d'or, d'argent, de pierre ou de bois, de pouvoir résister à leur divinité. Un prêtre de Canope accepta le défi, et les deux dieux furent mis aux prises. Les Chaldéens allumèrent un grand feu, au milieu duquel on plaça le simulacre de Canope, duquel sortit une quantité d'eau qui éteignit le feu. Ainsi Canope vainqueur fut regardé comme le plus puissant des dieux; mais il ne dut cet avantage qu'à l'artifice de son prêtre, qui, ayant percé le vase de plusieurs trous, et les ayant bouchés avec de la cire, l'avait rempli d'eau, que la chaleur du feu fit bientôt sortir, après avoir fondu la cire.

Canope n'était probablement, dans l'origine, qu'un vase gradué qui, contenant dif-

férentes mesures d'eau, faisait connaître au peuple les crues plus ou moins abondantes du Nil; ce qui se confirme par l'étymologie même du mot *canope*, c'est-à-dire perche, toise, canne à mesurer; et, dans cette hypothèse, les symboles que les Egyptiens ajoutaient à cette mesure n'étaient que les signes de ce qu'il importait plus aux cultivateurs de connaître. Ainsi, la tête de chien au-dessus de Canope signifiait la tête du Nil au lever de la Canicule; celle d'une jeune fille désignait le signe de la Vierge. Diverses têtes d'oiseaux caractérisaient les vents favorables ou contraires à la crue des eaux.

Suivant d'autres, Canope était le bon génie du Nil, représenté par un bocal d'une terre extrêmement poreuse, qui servait à filtrer l'eau du Nil, ordinairement très-bourbeuse, afin de la rendre claire et potable; *canope*, dans l'ancien idiome égyptien, signifie terre d'or. Les habitants de Canope qui trouvaient cet argile dans leur voisinage, et faisaient dans toute l'Egypte un grand commerce de vases de terre à filtrer, se crurent obligés par reconnaissance d'en faire une espèce de divinité. Le cabinet des antiques de la bibliothèque du roi possède un Canope très-bien conservé.

CANOPIEN, surnom d'Hercule, ainsi nommé de Canope, ville de la basse Egypte, où il était honoré.

CANOU, nom que les Quoïas, peuples de l'Afrique, donnent au Dieu suprême. Ils rendent aussi un culte aux esprits des défunts, qu'ils regardent comme les protecteurs de leur famille. Ils les consultent dans toutes leurs affaires, et font alors aux mânes de leurs parents une offrande de vin de palme et de riz.

CANOUN ou FANOUN (1), ville fabuleuse qui n'est mentionnée que dans les anciens romans orientaux. C'est dans cette ville qu'était le trône des solimans ou empereurs qui régnaient dans le monde, plusieurs siècles avant Adam. On compte soixante-douze de ces solimans, dont quarante sont préadamites; leur règne était fort long, car le géant Houscham, dans une vie de trois mille ans, n'avait servi, disait-il, que sous trois solimans. *Voy.* SOLIMAN.

CANPTAGUAN, divinité des anciens Péruviens; c'était la mère des deux *Catéquil*, l'un nommé *Apo-Catéquil*, prince du mal, et l'autre *Piguerao-Catequil;* elle était de la race des *Guachimines*, et avait épousé *Guamansuri*, un des trois saints crées par *Atagoujou*. *Voy*: tous ces noms à leurs articles.

CANTIQUE, chant religieux destiné à célébrer la grandeur de Dieu, la magnificence de ses œuvres; à le remercier de ses bienfaits, à lui demander ses grâces, à conserver le souvenir des événements mémorables, à exprimer les divers sentiments de l'âme, etc., etc. Il n'y a guère que certains peuples modernes qui aient, comme les Français, un mot propre pour distinguer un chant religieux (*cantique*), d'un chant profane (*chanson*). Les anciens n'avaient point cette différence d'acception; chez les Latins, les mots *carmen*, *cantio*, *cantilena*, *canticum*, exprimaient bien des nuances plus ou moins prononcées, mais ne caractérisaient point d'une manière positive l'objet du chant; cependant *carmen* s'employait plus généralement pour les sujets graves et religieux.

Le cantique, pris dans son acception rigoureuse, est très-ancien, il est antérieur à l'écriture, et, fort probablement, il remonte à l'origine du monde. Les anciens peuples avaient coutume d'exprimer par des chants les sentiments qu'ils éprouvaient, de traduire en rhythmes leurs croyances, leurs symboles et les grands événements historiques. C'était même une nécessité pour ceux qui étaient privés de l'écriture : ils n'avaient pas d'autres moyens pour transmettre leurs traditions à la postérité. C'est pourquoi les druides avaient formulé toute leur théogonie et leur histoire en longs poëmes qu'ils faisaient apprendre à leurs disciples. Les peuples barbares de l'Asie septentrionale et de l'Afrique centrale n'ont pas d'autres livres que des chants transmis de bouche en bouche. Et, dans l'Océanie, découverte pour ainsi dire de nos jours, c'est encore par le moyen des cantiques et des chansons qu'on a pu recueillir une partie des traditions antiques. Cet usage s'est perpétué chez presque tous les peuples, même après l'introduction de l'écriture ; les poëmes d'Homère ont été chantés avant d'être écrits; il en a été de même de ceux d'Ossian.

La Bible contient un grand nombre de cantiques; le livre des Psaumes tout entier n'est autre qu'un recueil de cent cinquante cantiques; mais il en est un grand nombre d'autres disséminés dans les autres livres; le plus ancien en date est celui que chanta Moïse avec tout le peuple au sortir de la mer Rouge; il est admirable de style et de sentiment. On pourrait trouver étonnant que Moïse n'en rapporte pas d'antérieurs à son époque; mais cela tient sans doute à la concision qu'il s'était imposée dans son histoire, jusqu'au moment où il raconte les événements dont il a été le témoin oculaire et dans lesquels il a joué un si grand rôle. Au reste, il est possible que les livres postérieurs de la Bible contiennent quelques fragments des chants primitifs; les juifs attribuent même à Adam un des psaumes, le cent troisième, je crois. Le huitième, qui porte cependant le nom de David, pourrait aussi convenir parfaitement au premier père du genre humain. Moïse nous a laissé encore un autre cantique composé par lui, immédiatement avant sa mort, et que l'on peut considérer comme le chant du cygne. Le Nouveau Testament nous fournit trois cantiques tirés de l'Evangile : celui de Zacharie, père de Jean-Baptiste, celui de la sainte Vierge, et celui du vieillard Siméon.

(1) Le doute sur la consonne initiale vient de ce qu'en arabe les deux lettres C et F ont absolument la même figure. Pour les distinguer, on met deux points sur la première et un seul sur la seconde. Mais, dans les manuscrits, ces points diacritiques sont souvent negligés.

L'Eglise les a insérés dans son office quotidien. On n'y aperçoit aucun rhythme; mais nous ne les avons plus dans la langue où ils ont été composés. Toutefois le troisième est moins un cantique qu'une action de grâces énoncée en prose.

La plupart des hymnes attribués à Orphée, à Homère et à quelques autres anciens Grecs, sont de véritables cantiques. Il en est de même du *carmen sæculare* d'Horace, qui renferme des pensées et des vœux dignes d'un chrétien.

Les musulmans de l'Inde appartenant à la secte des schiites chantent, pendant la fête du Moharram, des élégies en l'honneur des martyrs de Kerbela qui peuvent passer pour des cantiques.

Les Indiens, si éminemment poëtes et religieux, en ont aussi de nombreux; dans toutes les cérémonies de leur culte, il y a des musiciens et des chanteurs qui exécutent des hymnes en l'honneur des dieux. Souvent les brahmanes et les autres dévots les accompagnent, ou chantent séparément des cantiques de leur composition.

Les sauvages du Canada célèbrent, dit-on, dans leurs cantiques, la beauté des ouvrages de la nature, la bonté de Dieu et la défaite de leurs ennemis.

Il serait inutile de nous étendre davantage sur un usage qui, trouvant son principe dans la nature du sentiment religieux, doit nécessairement se trouver partout. En vain nous citerait-on les quakers et quelques autres communautés chrétiennes qui ont totalement banni le chant du culte; cette exclusion est toute systématique, et provient de ce qu'ils ont aboli toute espèce de culte, comme ils en conviennent eux-mêmes.

CANTIQUE DES CANTIQUES, un des livres sacrés de la Bible, composé par Salomon. Ce titre n'indique pas que ce poëme est composé d'une série de cantiques, ni qu'il est extrait d'un recueil de cantiques; mais, suivant le génie de la langue hébraïque, il signifie un *cantique excellent*, de même que les expressions *dieu des dieux*, *prince des princes*, *esclave des esclaves*, signifient le *Dieu suprême*, un *grand prince*, un *esclave abject*. En effet le Cantique des cantiques, à ne le considérer que comme un ouvrage profane, est de la poésie la plus exquise.

Si nous l'envisageons sous le point de vue littéral, c'est un épithalame composé probablement à l'occasion du mariage de Salomon avec la fille du roi d'Egypte; une espèce de dialogue dramatisé qui représente l'amour passionné des deux jeunes époux, les douleurs cuisantes de l'absence, les recherches empressées pour découvrir le lieu où se cache l'objet aimé; les péripéties et les accidents de l'exploration nocturne, les joies naïves de la découverte et du retour; les tendres caresses : le tout assaisonné du portrait de toutes les grâces de l'époux et de l'épouse, de la description des jardins, de la chambre et du lit nuptial. Rien de plus délicat, de plus tendre et de plus passionné que les expressions du texte.

Sous le rapport spirituel, c'est une allégorie qui représente l'union mystique que Dieu a contractée avec la Synagogue, ou plutôt une prophétie de l'union que Jésus-Christ, Fils de Dieu, devait contracter avec son Eglise, qu'il a élevée à la dignité d'épouse. — Notre *Dictionnaire* n'étant pas un cours de théologie, ce n'est pas ici le lieu de développer cette allégorie, et de prouver méthodiquement le but spirituel de l'écrivain sacré. Mais comme bien des personnes lisent ce livre sans le comprendre, ou sans pouvoir s'en rendre compte, que plusieurs même s'en scandalisent, il ne sera pas hors de propos de faire ici quelques courtes observations qui ont peut-être échappé aux commentateurs.

1° On reproche d'abord à l'auteur de ce Cantique des comparaisons outrées et même ridicules, par exemple, lorsqu'il assimile la tête de l'amante au mont Carmel, son nez à la tour du Liban, ses yeux à des viviers, ses dents à des brebis qui remontent du lavoir, etc. — Mais il ne faut pas juger la littérature des Orientaux d'après notre goût et nos idées. Dans les comparaisons ils n'ont généralement en vue qu'un seul trait, une seule partie, une seule qualité, et non l'ensemble de l'objet; la ressemblance qu'ils indiquent ne porte que sur un seul point, abstraction faite du reste. Ainsi, sans doute, les Indiens ne trouvent pas plus que nous qu'une belle femme ressemble à un éléphant; et pourtant ils établissent quelquefois entre deux êtres aussi différents des points de similitude; et cette comparaison ne blesse point les lecteurs ou les auditeurs, parce que la rotondité de la trompe leur rappelle celle de la taille ou de la jambe, et cela leur suffit. De même la tête de l'épouse du Cantique est comparée au Carmel, probablement à cause de sa forme; son nez à la tour du Liban, à cause de sa direction, ses yeux à des viviers, à cause de leur limpidité; ses dents à des brebis sortant du lavoir les unes après les autres, à cause de leur rangée uniforme, de leur blancheur, et de la mollesse de leurs contours. Nos littérateurs, qui se targuent de purisme et de bon sens, ont-ils meilleure grâce à comparer le cou d'une belle à celui d'un cygne? Quelle affliction pour une femme si elle avait le cou *long*, *étroit* et *emplumé*, comme celui de cet animal! Ils répondront à cela qu'ils n'ont voulu envisager que sa blancheur ou sa flexibilité. Ils n'ont donc considéré le cou du cygne que sous un seul aspect. C'est précisément ce qu'a fait l'écrivain sacré.

2° On reproche à l'auteur du Cantique des descriptions voluptueuses, et des expressions trop crues et trop libres. On a très-bien répondu à cette objection que quand un peuple est simple, ses expressions le sont aussi; comme elles ne le choquent pas, il n'a pas besoin d'en chercher de plus détournées, signes assez certains que l'imagination a corrompu la langue. Au reste, faire le procès à Salomon à cause de la crudité de certaines expressions, c'est le faire à toute l'antiquité; et la pruderie affectée par les

modernes dans leurs écrits est loin de prouver en faveur des mœurs actuelles. Lorsque la simplicité antique eut disparu, il devint nécessaire de pallier certaines images : c'est pourquoi les juifs, qui ne peuvent se permettre de modifier le texte sacré, n'autorisent généralement la lecture de ce livre qu'à l'âge de trente ans.

3° Enfin on s'obstine à ne voir dans ce poëme que la description d'un amour purement matériel. Rien dit-on, n'indique qu'il doit être pris dans un sens spirituel; Dieu n'y est même pas nommé. Cette objection a pu avoir de la force tant que l'on n'a pas connu l'Orient. Mais maintenant il n'est plus permis à une personne instruite d'ignorer que tel a été et tel est encore le genre mystique des Orientaux. Leurs poëmes théosophiques, et ils sont en nombre prodigieux, semblent à celui qui les aborde pour la première fois, purement érotiques ; et pourtant l'auteur n'a pas eu d'autre but que de peindre l'union de l'âme avec Dieu, et jamais le lecteur indigène ne prend le change. Cependant les théosophes orientaux vont beaucoup plus loin, car trop souvent l'obscénité, et un amour monstrueux voile une haute mysticité. Mais afin qu'on ne nous croie pas sur parole, nous renverrons le lecteur, pour la théosophie arabe, aux Allégories morales d'Azz-eddin Elmocadessi, traduites en français par M. Garcin de Tassy, sous le titre de *les Oiseaux et les fleurs;* pour le persan, au *Divan de Hafiz*, dont quelques odes ont été traduites; pour l'hindoustani, au *Divan de Wali*, dont une partie a été traduite par M. Garcin de Tassy; et pour le sanscrit, à l'*Onde de la béatitude*, de Sangkara Atcharya, traduite en français, dans le *Journal asiatique*, par M. Troyer.

Voy. notre Dictionnaire de la Bible, art. Cantique des cantiques.

CANTOR ou LE CHANTRE (Gilles), chef d'une secte de fanatiques qui s'élevèrent au commencement du XVe siècle, et se répandirent dans la Flandre, où ils pervertirent un grand nombre de personnes. Le principal appui de la secte, après Cantor, était un carme, nommé Guillaume de Hildesheim, qui, étant en grande réputation parmi les dévotes, contribua beaucoup à étendre le parti. Les sectateurs de Cantor prenaient le titre d'*hommes intelligents*. Ils soutenaient que Gilles Cantor, leur chef, était le sauveur des hommes; que les démons et tous les damnés qui habitent l'enfer verraient un jour finir leurs tourments, et seraient transférés dans le ciel; qu'il était faux que le diable eût autrefois porté Jésus-Christ sur le sommet du temple; que la prière et tout culte extérieur étaient superflus; que la fornication était une chose indifférente, et même que les femmes ne devaient pas en conscience refuser leurs faveurs à ceux qui les leur demandaient. Ils se livraient à toutes les infamies qu'entraîne naturellement une pareille doctrine. Ils avaient même imaginé un langage particulier, par le moyen duquel ils pouvaient s'entretenir ensemble sur cette matière, sans être entendus de ceux qui n'étaient pas de la secte. Ils regardaient comme de véritables inspirations toutes les extravagances qui leur passaient par la tête, et ne manquaient pas de les exécuter. Ils publiaient que les règnes du Père et du Fils étaient passés, et que c'était le Saint-Esprit qui régnait à son tour. Ces fanatiques étaient d'autant plus dangereux, qu'il était difficile de les convaincre et de les punir; car ils ne se faisaient aucun scrupule de nier leur doctrine lorsqu'ils étaient interrogés juridiquement. Cependant le zèle de Piere d'Ailly, archevêque de Cambrai, vint à bout d'arrêter le progrès de cette secte. Il fit faire le procès au carme Guillaume, qui avoua ses erreurs et les rétracta en présence d'un grand nombre de témoins.

CANTUAIRE, titre que l'on donnait autrefois à celui qui baptisait, dans l'Eglise de Meaux.

CANSTRISE, ou CANSTRINSE. On appelait ainsi, dans l'Eglise de Constantinople, l'officier qui gardait les habits pontificaux du patriarche et qui l'aidait à s'en revêtir. Son office était encore de tenir la boîte de l'encens pendant le service divin, et le voile du calice. Il donnait l'eau bénite au peuple pendant qu'on chantait l'hymne de la sainte Trinité. Il avait place et voix dans les tribunaux.

CAN-XA (prononcez *can-cha*), fête de l'Agriculture célébrée dans le Tunquin. *Voy.* Agriculture.

CAO-CAC, esprit ou génie des montagnes, dans la religion des Annamites.

CAPAC, fils du Soleil, et législateur des Péruviens. *Voy.* Manco-Capac.

CAPEDUNCULES, vases où l'on conservait le feu sacré de Vesta.

CAPIDES, vases sacrés qui servaient dans les sacrifices des païens. Ils avaient la forme de tasses à deux anses.

CAPISCOL, nom d'un dignitaire dans un chapitre. Dans les uns, c'est le doyen; dans les autres, c'est le pré-chantre. Ce mot vient, selon Ménage, de *caput scholæ;* il est plus connu dans les chapitres du Languedoc et de la Provence que dans le reste du royaume.

CAPITOLE, forteresse fameuse que l'on peut regarder comme le centre de l'empire et de la religion des Romains. Le mont sur lequel elle s'élevait s'appelait autrefois *Saturnien*, parce qu'il avait été la demeure de Saturne ; puis *Tarpéien*, à cause de Tarpéia, qui le livra aux Sabins et qui y fut tuée en punition de sa trahison ; enfin on lui donna le nom de *Capitolin*, lorsqu'on y eut construit le Capitole. Mais d'où vient ce nom de Capitole ? A en croire les Latins, qui avaient toujours des étymologies toutes prêtes, il viendrait *à capite Oli sive Toli*, parce qu'en creusant les fondations on découvrit une tête humaine encore fraîche, qui sans doute fut reconnue avoir appartenu à un certain *Olus* ou *Tolus*. C'est à cette occasion que l'on consulta le célèbre devin étrusque Olenus Calenus. *Voy.* Calenus. Quant à nous, nous

voyons tout simplement dans ce vieux mot latin ou sabin un synonyme de *capitale*. Quoi qu'il en soit, le temple et la citadelle, voués par Tarquin l'Ancien, commencés par Servius Tullius, achevés par Tarquin le Superbe, furent consacrés par le consul Horatius (507 ans avant Jésus-Christ). Le temple occupait quatre arpents; la façade principale était ornée de trois rangs de colonnes, et les autres côtés de deux seulement. On y montait par un escalier de cent marches. Rien n'égalait la richesse et la magnificence de cet édifice. Outre les offrandes successives des consuls, Auguste seul y dépensa 2000 marcs. La porte en était d'airain, et le toit d'or. Ce sanctuaire était consacré à Jupiter, dont la statue était d'or; c'était là que l'on conservait les livres sibyllins, les boucliers nommés *anciles*, qui étaient tombés du ciel. On y voyait encore des vases, des chars et une multitude d'objets d'or et d'argent, dont un grand nombre avaient été pris sur les ennemis. Il y avait aussi dans la même enceinte des temples consacrés à d'autres divinités, à Minerve, à Junon, etc. C'était dans celui de Jupiter que les consuls et les magistrats sacrifiaient à leur entrée en charge, qu'on faisait les vœux publics, qu'on prêtait le serment de fidélité aux empereurs, et que ceux à qui on décernait l'honneur du triomphe se rendaient, sur un char, pour offrir des sacrifices d'actions de grâces au souverain des dieux.

Le Capitole fut brûlé trois fois : la première durant les troubles de Marius, la deuxième sous le règne de Vitellius, et la troisième sur la fin du règne de Vespasien. Domitien, qui le releva pour la quatrième fois de ses ruines, le fit construire sur un plan plus vaste et plus magnifique, et dépensa douze cents talents pour le faire dorer. Dans le moyen âge, on couronnait au Capitole les poëtes vainqueurs. Sur l'emplacement de l'ancien Capitole, on a construit, d'après les plans de Michel-Ange, ce qu'on nomme aujourd'hui le *Campidoglio*, le Capitole moderne, qui comprend les palais des sénateurs de Rome, des magistrats municipaux, et le musée.

CAPITOLIN, surnom de Jupiter, pris du temple qu'il avait dans le Capitole. Ce dieu était représenté tenant la foudre d'une main et un javelot de l'autre. Sa statue ne fut d'abord que de plâtre peint ; on la fit ensuite d'or massif, ainsi que sa couronne de chêne. Il était revêtu d'une robe de pourpre pareille à celle que les empereurs, les consuls et les triomphateurs portaient le jour de leur triomphe.

CAPITOLINS (Jeux). Les Gaulois assiégeaient le Capitole ; ils avaient déjà trouvé un sentier qui devait les conduire à la forteresse ; ils y montaient au milieu de la nuit, et le sommeil des gardes semblait leur promettre un succès certain, lorsque les oies qu'on y entretenait en l'honneur de Junon jetèrent des cris perçants, et éveillèrent Manlius, qui renversa un Gaulois, déjà presque parvenu au sommet, et épouvanta les autres. C'est en action de grâces de cette délivrance merveilleuse que, sur la demande de Camille, on institua en l'honneur du dieu adoré dans le Capitole des combats annuels, qui furent appelés *jeux Capitolins*. Un collége de personnes choisies en réglait toutes les cérémonies.

Lorsque l'empereur Domitien répara, vers l'an 87, le Capitole, brûlé sous Vespasien, il institua aussi des *jeux Capitolins*, et voulut qu'ils fussent célébrés tous les cinq ans. Dans ces jeux, il y avait des prix proposés non-seulement aux athlètes, mais encore aux poëtes, aux orateurs, aux historiens, aux musiciens et aux comédiens ; c'était l'empereur lui-même qui les distribuait. Ils devinrent si célèbres, que l'on cessa de compter par lustres, et que l'on datait des jeux Capitolins. Ils ne furent entièrement abolis que sous l'empire de Constantin.

CAPITULAIRES. On donne ce nom aux règlements que faisaient autrefois les rois de France concernant la discipline civile et ecclésiastique, dans les assemblées des prélats et des seigneurs de la nation. Ce qui regardait la discipline ecclésiastique était rédigé par les évêques. Les seigneurs laïques dressaient les ordonnances civiles. Le tout était confirmé par l'autorité royale ; mais ils n'avaient force de loi pour la nation que lorsqu'ils avaient été agréés par elle ou par ses représentants. Dans un capitulaire de Charlemagne, on lit : *Generaliter omnes admonemus ut capitula quæ, præterito anno, legi Salicæ, cum omnium consensu addenda esse censuimus, jam non ulterius capitula, sed tantum leges dicantur; imo pro lege Salica teneantur*. Et dans le troisième capitulaire du même empereur, de l'an 803, il est dit : *Ut interrogetur populus de capitulis quæ in lege noviter addita sunt*. Le peuple souscrivait, et le capitulaire passait en loi. Ce nom de *capitulaires* vient de ce que ces ordonnances étaient divisées en chapitres ou *capitules*. On cessa d'en publier sous la troisième race de nos rois. Les capitulaires les plus célèbres et les plus connus sont ceux de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Nous avons une ample collection de tous les capitulaires de nos rois, extrêmement utile pour la connaissance des mœurs, des lois et des usages de ce temps-là.

On appelle aussi *capitulaire* un acte passé dans un chapitre, soit de chevaliers, soit de chanoines, soit de religieux. Dans le VIIIe siècle et dans les suivants, les règlements que les évêques faisaient dans les synodes, sur la discipline ecclésiastique, étaient nommés *capitules* et *capitulaires ;* mais communément ils n'étaient observés que dans leurs diocèses respectifs.

Capitulaire s'emploie encore, comme adjectif, pour spécifier les actes du chapitre d'un diocèse, en l'absence de l'évêque, ou pendant la vacance du siége. On dit un *mandement capitulaire*, une *décision capitulaire*, etc., et on appelle *vicaire capitulaire* celui ou ceux des chanoines qui sont char-

gés de signer les actes administratifs au nom du chapitre pendant la vacance du siége épiscopal

CAPITULE. Depuis le IVe siècle jusque vers le milieu du XVIe, on a souvent appelé *capitules* les canons des conciles, à cause de leur distinction comme en autant de chapitres. On a vu plus haut que les ordonnances des évêques ont aussi porté ce titre dans le VIIIe siècle.

On donne aussi le nom de *capitule* ou petit chapitre à une courte leçon extraite de l'Ecriture sainte, et récitée à haute voix par le célébrant pendant la célébration de l'office divin, ordinairement après le chant de plusieurs psaumes. L'assemblée, qui se tient debout pendant cette lecture, y répond toujours par l'exclamation : *Deo gratias! Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. CAPITULE.

CAPNOBATES. Ce nom, dérivé du grec, et qui signifie *celui qui fait monter la fumée* (καπνός, fumée, et βαίνω, monter), fut autrefois donné aux Mysiens, peuple d'Asie, parce que, occupés exclusivement du culte des dieux, ils faisaient continuellement monter vers le ciel la fumée de leurs sacrifices. Ces peuples s'abstenaient de manger de tout ce qui avait eu vie; et leur nourriture consistait en miel, lait, fromage et autres choses de cette espèce.

CAPNOMANCIE, divination par la fumée. Les anciens la pratiquaient de trois manières : la première consistait à jeter sur des charbons ardents des graines de jasmin ou de pavot, et à examiner l'état de la fumée qui en sortait ; la seconde, qui était la principale et la plus usitée, consistait à étudier la fumée qui s'exhalait des sacrifices; pour qu'elle fût de bon augure, il fallait qu'elle s'élevât de l'autel, légère, peu épaisse, et montât en ligne droite, sans se rabattre ni se répandre à droite ou à gauche ; enfin, la troisième manière avait lieu en humant ou respirant la fumée des victimes, ou celle qui sortait du feu qui les consumait.

CAPONOBA, fête que les chrétiens de Mingrélie célèbrent le jeudi de la Septuagésime ; elle consiste à tuer un bon chapon pour la prospérité de la famille, selon l'institution de toutes leurs fêtes, qui ne consistent qu'à bien boire et bien manger. Le lundi de la Sexagésime, ils s'abstiennent de chair, ne mangent que du fromage et des œufs jusqu'au jour de la Quinquagésime inclusivement. Ils disent qu'ils pratiquent cette abstinence pour leurs morts. Le lundi de la Quinquagésime, ils commencent le jeûne du carême. On voit que le *Caponoba* est pour eux ce que le mardi gras est pour les pays catholiques de l'Europe.

CAPPAUTAS. Les Doriens honoraient, sous le nom de Jupiter Cappautas, une pierre brute sur laquelle on prétendait qu'Oreste s'étant assis, fut délivré de la frénésie dont il était obsédé. C'était la vertu de Jupiter infuse dans cette roche qui avait opéré cette guérison miraculeuse.

CAPRICORNE, un des signes du zodiaque. Les païens prétendaient que c'était le bouc, dont le dieu Pan avait pris la figure pour se soustraire à la poursuite du géant Typhon. D'autres veulent que ce soit la chèvre Amalthée, qui avait allaité Jupiter.

CAPRIFICALIS, jour consacré à Vulcain, où les Athéniens lui offraient des pièces de monnaie.

CAPROTINE, surnom donné par les Romains à Junon en mémoire d'un fait rapporté ainsi par Macrobe : Après que les Gaulois eurent quitté Rome, les peuples voisins, croyant la république anéantie, vinrent assiéger la ville, sous la conduite de Lucius, dictateur des Fidénates, qui fit sommer les Romains de lui livrer leurs femmes et leurs filles. Les esclaves, par le conseil d'une d'entre elles nommée Philotis, se revêtirent des habits de leurs maîtresses, et allèrent se présenter à l'ennemi, qui, les prenant pour les Romaines qu'ils avaient demandées, les distribua dans son camp. Elles feignirent de célébrer une fête, et excitèrent les capitaines et les soldats à se réjouir et surtout à bien boire. Dès qu'ils furent appesantis d'ivresse et de sommeil, elles donnèrent le signal à la ville du haut d'un figuier sauvage, appelé en latin *caprificus*. Aussitôt les Romains fondirent sur les ennemis, remplirent le camp de carnage, et récompensèrent cet important service en donnant à Philotis et à ses compagnes la liberté et une dot pour se marier. Le sénat décréta que ce jour porterait le nom de *nonæ caprotinæ*, et institua une fête annuelle en l'honneur de Junon *Caprotine*, sous un figuier sauvage, dont les fruits et le jus faisaient partie du sacrifice. Les servantes étaient admises à cette fête, qui se célébrait aux nones de juillet, c'est-à-dire le 7. D'autres prétendent que Junon tirait ce nom de la peau et des cornes de chèvre qu'elle portait.

CAPRUS. *Voy.* CABRUS.

CAPTA, surnom de Minerve, sous lequel les Romains lui avaient consacré un temple appelé *Minervium*, sur le mont Cœlius. Ce nom (*capta* pour *capita*) vient de *caput*, parce que Minerve était sortie de la tête de Jupiter; ou de *capere locum auguriis*, formule qui indiquait que la place où on avait élevé le temple avait été désignée avec toutes les cérémonies nécessaires.

CAPUCE ou CAPUCHON, partie de l'habit d'un moine qui lui couvre la tête. Le P. Mabillon dit que dans l'origine le capuchon était la même chose que le scapulaire. L'auteur de l'apologie pour l'empereur Henri VI distingue deux espèces de capuchons, l'un qui était une sorte de robe descendant de la tête aux pieds, et dont on ne se couvrait que certains jours ; l'autre était un camail qui ne couvrait que la tête et les épaules, et c'était proprement le scapulaire. L'assemblée d'Aix-la-Chapelle, en 817, ordonna que le capuchon de chaque moine serait de la longueur de deux coudées. La forme du capuce n'a pas toujours été la même. Les uns le portent en pointe, les autres arrondi ; ceux-ci l'ont étroit, ceux-là fort large. Cet article n'est pas aussi indifférent qu'on pour-

rait le penser. L'ordre des cordeliers se divisa autrefois en deux camps, qui se firent, pendant plus d'un siècle, une guerre opiniâtre, parce qu'ils ne pouvaient s'accorder sur la forme que devait avoir leur capuchon. Les papes Nicolas IV, Clément V, Jean XXII, furent obligés d'employer toute leur autorité pour apaiser cette querelle ridicule. *Voy.* l'article CAPUCE de notre Dictionnaire de Liturgie.

Le capuce a aussi fait partie de l'habillement des laïques.

CAPUCIÉS, fanatiques qui parurent vers l'an 1186 et qui firent une espèce de schisme civil et religieux avec tous les autres hommes. Ils prirent pour marque distinctive de leur association un *capuchon* blanc, au bout duquel pendait une petite lame de plomb. A la vue des troubles et des divisions qui désolaient le sacerdoce et l'empire pendant toute la durée du XIIe siècle, un pauvre bûcheron s'imagina que le meilleur parti à prendre était de secouer le joug de toute autorité. A cet effet, il publia que la sainte Vierge lui avait apparu et lui avait donné son image et celle de son fils, avec cette inscription : *Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, donnez-nous la paix.* Il ajoutait que la sainte Vierge lui avait ordonné de porter cette image à l'évêque du Puy, afin qu'il prêchât que ceux qui voulaient procurer la paix de l'Eglise eussent à former une confédération ou société qui porterait cette image avec des capuchons blancs, symbole de l'innocence et de la paix. La sainte Vierge voulait encore que les restaurateurs de la paix s'obligeassent par serment à conserver entre eux une paix inaltérable et à faire la guerre aux ennemis de la paix. Le bûcheron trouva bientôt des partisans non-seulement parmi le peuple, mais même parmi les grands, les consuls, les évêques. Ils se liguèrent contre le reste de la société, avec laquelle ils se constituèrent en état d'hostilité, se croyant en droit de prendre tout ce qui leur convenait sur ceux qui n'appartenaient pas à leur association. Cette secte fit beaucoup de progrès dans la Bourgogne et dans le Berri ; mais les évêques et les seigneurs, ayant levé des troupes, parvinrent à la dissiper promptement.

On a encore donné le nom de *capuciés* ou *encapuchonnés* à des hérétiques anglais partisans de Wiclef, qui, vers l'an 1387, refusaient de découvrir leur tête devant le saint sacrement, et de retirer leur capuce, coiffure habituelle à cette époque.

CAPUCINES, autrement appelées *filles de la Passion.* Ce sont des religieuses qui ont embrassé la règle de sainte Claire, d'où elles sont appelées aussi *clairistes* ou *clarisses.* Elles furent instituées à Naples en 1538, par la veuve d'un seigneur napolitain, nommée Marie-Laurence Longa. Elles mènent une vie austère, sous la direction des capucins ; vivent d'aumônes, et ont des *frères convers* qui font la quête pour elles. Elles furent établies à Paris en 1606, par Louise de Lorraine, veuve de Henri III. Elles n'avaient que deux maisons en France, une à Paris, et l'autre à Marseille ; celle-ci subsiste encore. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CAPUCINES.

CAPUCINS. C'est une des nombreuses familles qui, comptant saint François d'Assise pour Père, font profession de pratiquer les conseils évangéliques. Le relâchement et la corruption s'étant glissés parmi les franciscains, un religieux, nommé Matthieu Baschi, du couvent de Monte-Falco, dans le duché d'Urbin, résolut de rappeler la famille à la stricte observance de la règle. Après une vive opposition de la part même de ses chefs, il parvint à fixer l'attention du souverain pontife Clément VII, qui lui permit de se retirer dans une solitude, où il fut suivi de plusieurs religieux, jaloux de mener une vie plus austère. Les frères mineurs conventuels, c'est-à-dire ceux qui demeurèrent dans leurs couvents, virent avec quelque dépit quelques-uns de leurs frères se séparer d'eux, et affectèrent une plus grande perfection. Ils voulurent forcer les nouveaux ermites à rentrer dans la vie commune ; mais le pape les soutint, et approuva leur réforme en 1520, sous le nom de *frères ermites mineurs*, puis les confirma en 1525, leur donna la permission de s'établir partout, et les mit sous l'autorité d'un vicaire général. Le nom de *capucins* leur vient du *capuce* dont ils se couvrent la tête ; ce capuce est mobile, allongé, pyramidal, et laisse le cou nu. Leur robe est de drap grossier, de couleur brune ; elle est assujettie au milieu du corps par une corde de chanvre terminée par trois nœuds. Par-dessus ils portent un manteau assez court, gris, sans doublure. Leurs pieds, nus, ne sont protégés que par des sandales de bois ou de cuir ; leur tête est rasée, à l'exception d'une couronne de cheveux qu'ils laissent pousser ; ils portent une longue barbe.

L'ordre des capucins, né presque en même temps que la réforme de Luther et de Calvin, rendit de grands services à l'Eglise, et empêcha surtout que le protestantisme ne se répandît parmi le peuple. Par leur pauvreté, l'austérité de leur vie, ils furent une réfutation vivante de ce que disaient les protestants des richesses et de la vie licencieuse des évêques, des prêtres et des moines. Leurs prédications vives, animées, populaires ; leurs quêtes, qui les mettaient, pour vivre, dans la dépendance journalière des populations au milieu desquelles ils vivaient ; les services qu'ils rendaient à toutes les personnes qui souffraient, et surtout leur dévouement pendant la peste qui désola l'Italie, les firent chérir du peuple ; aussi c'était aux capucins que s'adressaient les pauvres des villes et des campagnes.

Les capucins fondèrent aussi plusieurs maisons dans le Levant et dans les Indes, où, vers la fin du siècle dernier, ils se mirent en opposition ouverte avec les jésuites, opposition qui ne fut pas sans scandale. Ils s'établirent en France en 1573, sur la demande de Charles IX. Jusque-là le pape leur avait

interdit de s'établir au delà des monts; mais cette défense fut levée à cette occasion par Grégoire XIII; enfin Paul V acheva de l'émanciper en l'affranchissant de l'obéissance qu'ils devaient aux conventuels, et en l'érigeant en ordre religieux. Ils se propagèrent alors si rapidement, que, dans le siècle dernier, les capucins comptaient dans le monde chrétien 48 provinces qui renfermaient 1800 couvents, hospices ou chapelles, et près de 30,000 religieux. La France seule avait treize de ces provinces, 434 couvents et plus de 6000 religieux.

Par leur institut même ils durent peu s'occuper de sciences, et cependant ils ont eu quelques écrivains de mérite, tels que le P. Yves, Bernardin de Picquigny, Athanase Molé, Bovérius, et les auteurs des *Principes* discutés.

Cet ordre eut cela de particulier que, de ses quatre premiers généraux, l'un, et ce fut le fondateur, l'abandonna pour une querelle sur la forme du capuce; le second, Louis de Fossembrun, n'ayant pas été réélu, se fâcha et fut chassé de l'ordre; le quatrième, Bernardin Ochin, apostasia, se fit protestant, épousa une blanchisseuse et mourut misérablement en Moravie.

Terminons en ajoutant qu'au milieu des imputations plus ou moins fondées dont on ternissait la réputation de tous les ordres religieux, sous le rapport des mœurs, dans le courant du siècle dernier, la réputation des capucins demeura toujours intacte.

Voy. notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Capucins.

CARA-COULLOUKDJI, novice de l'ordre des Maulawis, religieux mahométans; il est soumis à des épreuves longues et austères. L'aspirant est tenu de travailler au monastère pendant mille et un jours consécutifs dans les derniers emplois de la cuisine; c'est pour cela qu'on l'appelle *Cara-Coulloukdji* (garçon noir ou de cuisine). S'il manque à ce service seulement un jour, ou s'il s'absente une seule nuit, il est obligé de recommencer son noviciat.

CARACTÈRE. Les théologiens catholiques appellent ainsi un effet produit par certains sacrements : c'est une marque spirituelle et ineffaçable qu'ils impriment dans l'âme de celui qui les reçoit. Il y a trois sacrements qui impriment ce caractère indélébile. 1° Le baptême donne le caractère d'enfant de Dieu; 2° la confirmation, celui de chrétien parfait ou de soldat de Jésus-Christ; 3° l'ordre, ou ordination, celui de ministre de l'Evangile. Ce caractère est indépendant des dispositions bonnes ou mauvaises apportées par le candidat, pourvu toutefois qu'il ait l'intention de recevoir le sacrement. La grâce du sacrement peut se perdre, mais l'effet ne se perd jamais; c'est pourquoi on ne peut jamais réitérer la collation de ces trois sacrements.

CARAITES, en hébreu *caraïm;* nom d'une secte de juifs, ainsi appelés de *cara* קרא, qui en babylonien signifie *la Bible*, *l'Ecriture*, ainsi que *micra*, מקרא en hébreu, comme qui dirait *scripturaires*, parce qu'ils n'admettent que l'Ecriture sainte, et rejettent le *Thalmud* et les traditions des rabbins.

L'origine des caraïtes est un problème qui, bien que discuté par plusieurs érudits, n'est point encore résolu. Les uns les font descendre des scribes, qui s'attachaient au texte littéral, à l'exclusion des traditions; les autres les rapportent aux saducéens; mais cette conjecture est démentie par la diversité de doctrine, puisque les caraïtes croient la résurrection des morts, ainsi que les peines et les récompenses de l'autre vie, tandis que les saducéens rejetaient ce dogme. D'autres pensent que leur secte n'a commencé qu'au ve siècle, à la suite des divisions entre les écoles de Hillel et de Schammaï : celle-là plus nombreuse, suivie par les rabbanites ou thalmudistes; celle-ci plus savante, suivie par les caraïtes. D'autres enfin la font encore plus moderne, et lui donnent pour fondateur Anan, juif de Babylone, au viiie siècle, qui aurait protesté contre le thalmud et déclaré qu'il n'appuyait sa foi que sur la parole de Dieu écrite. Mais il paraîtrait que la secte d'Anan est encore différente de celle des caraïtes.

Les caraïtes ont des synagogues à Constantinople, dans la Crimée, l'Ukraine, la Lithuanie, la Gallicie. On en trouve aussi quelques-uns en Egypte et dans la Syrie. Leur nombre, évalué à quatre ou cinq mille par plusieurs voyageurs, paraît à l'abbé Grégoire devoir être de beaucoup supérieur à ce chiffre.

De même que les thalmudistes, les caraïtes attendent le Messie, qui sera de la race de David, et, comme eux encore, ils défendent d'assigner le temps de sa venue, parce que les docteurs n'ont pu s'accorder sur les causes qui la retardent. Ils admettent donc les écrits des prophètes. C'est une erreur de croire que de toute la Bible ils ne reçoivent que le Pentateuque; cette erreur vient de ce que quelques-uns les ont mal à propos confondus avec les Samaritains. Leur Bible est exactement semblable à celle des autres juifs, écrite avec les mêmes caractères, et même avec les points massorétiques.

Ce en quoi ils diffèrent principalement des rabbanites, c'est dans leur opiniâtreté à rejeter les mille pratiques superstitieuses que le Thalmud et les traditions des rabbins ont imposées au gros de la nation. Leur culte en est donc plus spirituel et plus épuré. Ainsi, Richard Simon cite trois exemples des prescriptions judaïques auxquelles ils refusent de se soumettre. Le premier concerne les *mézouzoth*, ou passages du Deutéronome, qu'ils attachent à leur porte, renfermés dans un cylindre; et le second les *thephilim* ou phylactères, qu'ils portent écrits sur des bandeaux à leur front et à leurs bras. Les caraïtes rejettent ces deux prescriptions, malgré ces paroles de l'Ecriture : *Tu les lieras en signe sur tes mains, et ils serviront de frontaux entre tes yeux; et tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes.* Ils soutiennent avec raison que c'est une manière figurée de parler, et que, en com-

mandant de les écrire sur la porte de sa maison, et de les porter écrites à son front, à ses bras, Dieu a voulu faire comprendre qu'il faut toujours avoir les commandements présents à sa pensée dans toutes ses actions. Le troisième exemple concerne la prohibition faite par les rabbins de manger en même temps de la viande et du fromage, fondés sur ces paroles de l'Exode : *Tu ne cuiras point le chevreau dans le lait de sa mère.* Ils prétendent que ce passage s'explique par celui où il est dit : *Tu ne prendras point la mère avec les petits.* Cependant, quand une tradition ou une prescription ne porte point le cachet de la superstition, ils s'y conforment volontiers : c'est ainsi qu'ils usent du *taleth* pour prier, et ont adopté le calendrier des rabbanites. On ne leur connaît guère qu'une vaine observance, c'est de croire les prières peu efficaces, si l'on n'a point à côté de soi des flambeaux allumés.

Les caraïtes, quoique ordinairement très-riches, sont quelquefois embarrassés pour marier leurs filles, parce qu'ils ont étendu fort loin les empêchements de consanguinité, et que les juifs rabbanites ne veulent pas s'allier avec eux. Quoique ceux-ci ne voient guère que par les yeux de l'intérêt, dit plaisamment l'abbé Grégoire, ils aiment encore mieux renoncer à l'opulence que d'avoir des beaux-pères qui ne rabbinent pas.

Il y a un siècle environ qu'une cinquantaine de familles juives d'Amsterdam voulaient se déclarer caraïtes; mais le gouvernement s'y étant opposé, plusieurs membres de ces familles se firent baptiser.

Voy. notre Dictionnaire de la Bible, art. Caraïtes.

CARAVANE. C'est proprement une troupe de voyageurs orientaux. Il y en a de deux sortes : les unes sont composées de marchands réunis pour aller d'une contrée à l'autre; les autres, de pèlerins qui se rendent à la Mecque pour visiter les lieux saints des musulmans. On compte cinq caravanes principales : celle du Caire en Egypte, celle de la Barbarie d'Afrique, celle de Damas pour les Syriens, celle de la Perse et celle des Indes. Il y a également cinq grands chemins pour arriver à la Mecque; deux sont particuliers pour les habitants de la péninsule arabique, et les trois autres pour le reste des mahométans. Ceux qui demeurent à l'orient et au midi de l'Arabie y vont communément par la mer Rouge, et débarquent à Gidda, port de mer d'où ils n'ont plus qu'environ 60 milles pour parvenir à la ville sainte. Ceux qui demeurent au septentrion et à l'occident y vont par le grand désert, voyage fort rude et très-dangereux, car les vents ensevelissent parfois les caravanes entières dans les sables. Les Persans trouvent aussi beaucoup de difficultés pour effectuer leur pèlerinage; ils le faisaient autrefois par Bagdad, lorsque cette ville était sous leur domination; maintenant la voie qu'ils prennent le plus ordinairement est par Basra, ville située à l'extrémité du golfe Persique. Mais les Arabes, qui les considèrent comme des hérétiques, leur font mille avanies durant le voyage; ce qui les porte quelquefois à prendre la voie des Indes. La caravane des Indes s'embarque à Surate; c'est pourquoi cette ville est considérée par les musulmans de l'Inde comme une des portes de la Mecque.

CARBONARI, ou CHARBONNIERS; secte plus politique que religieuse, qui a pris quelques-unes des institutions des *Bons-Cousins*. *Voy.* ce mot. Un auteur impartial, le comte Grégoire Orloff, mort à Saint-Pétersbourg, a inséré sur les Carbonari, dans ses *Mémoires sur le royaume de Naples*, une notice communiquée par un littérateur qui lui-même était initié. C'est lui qui va parler :

« Les *Carbonari* sont une espèce de société maçonnique; mais c'est une *secte*, car la doctrine évangélique y sert, pour ainsi dire, d'appui à des projets politiques, ce qui lui donne une très-grande influence. Jésus-Christ est pour eux un *type* qu'ils considèrent sous un rapport très-propre à émouvoir; celui d'une victime de la plus cruelle tyrannie. De là vient que toutes les classes du peuple, les lazzaroni de Naples, les habitants des campagnes, aussi bien que les moines, les curés, etc., ne sortent jamais des réunions des sociétaires sans être édifiés, et s'empressent de se faire initier. Les Carbonari donnent à ces réunions particulières le nom de *vendite* (lieux de débit, marchés). C'est toujours, comme on voit, le commerce du charbon qui leur fournit les mots symboliques qu'ils emploient, comme c'est l'art de construire qui a fourni aux *francs-maçons* les expressions et les formules dont ils se servent dans leurs *loges*.

« Le principal objet pour lequel les Carbonari s'associent, est de purger les campagnes des *loups* qui les infestent, et par ces loups ils entendent les tyrans, les ennemis de la liberté publique. Ils ont divers grades et des signes symboliques, parmi lesquels la *croix* domine. Lorsqu'ils se prennent la main, ils dessinent dans l'intérieur une croix avec le pouce.

« Dans leurs réunions, tout tend à la démocratie. Ils admettent dans leur pureté primitive les maximes de l'Evangile. Il faut entendre les dévots de la secte raconter les miraculeuses conversions qu'elle a déjà opérées : on a vu, dans Naples, de féroces lazzaroni; dans les montagnes de la Calabre et de l'Abruzze, les plus forcenés brigands, pratiquer, aussitôt qu'ils étaient initiés, les actes les plus éclatants de bienfaisance et d'humanité.

« Il est très-certain qu'en instituant cette société secrète, on n'eut d'autre intention que de susciter aux Français, alors maîtres du pays, des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils étaient cachés; mais cette société est bientôt devenue une secte qui professe aujourd'hui les maximes de l'Evangile et de la démocratie contre les tyrans de toute espèce et de toute nation. »

Dans un ouvrage imprimé l'année suivante (1822), on assure que les Carbonari ont dirigé tous leurs efforts à l'obtention du sys-

tème représentatif; qu'à Naples ils comptent dans leurs rangs les hommes les plus riches; et que les deux classes dans lesquelles ils ont le plus de partisans sont la haute noblesse et la populace la plus abjecte. Caroline et Ferdinand voulaient les attacher à leur parti, en les leurrant par l'espérance d'une constitution libre. Quelques-uns y consentirent, mais la majeure partie se composait de républicains. Sous Murat, ils furent poursuivis, et leur chef, Capobianca, fut tué. Les *lettres apostoliques* du pape Pie VII, sous la date du 13 septembre 1821, assurent que les Carbonari, en affectant le respect pour la religion catholique, s'agrégent des individus de toute secte, favorisent les plaisirs sensuels, l'indifférence religieuse et la révolte. La bulle de Léon XII, 13 mars 1826, attribue les calamités qui désolent l'Eglise aux sociétés secrètes, y compris celle des *universitaires*, ainsi nommée parce qu'elle a ses foyers dans les universités. Il défend de s'y agréger; ordonne, sous peine d'excommunication, de les dénoncer à l'évêque diocésain; déclare impies les serments imposés aux adeptes de ne révéler à personne les secrets de la société, et de frapper à mort quiconque ferait de telles révélations.

Le comte Orloff ajoute à ce que nous avons transcrit plus haut : « A présent, que les gouvernements jugent de ce qu'ils ont à attendre ou à craindre des Carbonari; mais de tous les moyens de décréditer cette secte et de la détruire, il n'y en aura point de moins efficace que la persécution. » L'Autriche n'a pas eu égard à cette observation, car elle a sévi avec une rigueur inouïe contre les Carbonari de la Lombardie et des Etats voisins; condamnant les uns à la mort, les autres au *carcere duro* ou au *carcere durissimo* sur le rocher du *Spielberg*. L'histoire des tortures qu'y enduraient les malheureux prisonniers est devenue populaire en France par les livres admirables d'Andryanne, de Silvio Pellico, de Maroncelli. Ces illustres Carbonari, devenus, comme un bon nombre de leurs compagnons d'infortune, d'excellents chrétiens dans leurs cachots, ont donné au public le simple et touchant récit de leurs douleurs; et ces ouvrages ne respirent que charité et pardon.

CARDA, *CARDIA*, ou *CARNA*, divinité qui, suivant Macrobe, présidait aux parties nobles et vitales de l'homme, au cœur, au foie et à tous les intestins, dont elle procurait la santé. On lui avait élevé, sur le mont Cœlius, un temple où on lui offrait en sacrifice de la bouillie, des fèves et du lard.

CARDEA, ou *CARDINEA*, divinité qui, chez les Romains, présidait aux gonds (*cardines*) et aux portes. C'était, dit-on, une nymphe appelée Grane, qui, ayant été séduite par Janus, dieu des portes, reçut de lui, en compensation de la perte de sa virginité, la surintendance des gonds, sous un nom nouveau.

CARDINAL, prince de l'Eglise, conseiller et vicaire du pape dans les fonctions de son pontificat. Ce titre est fort ancien, et on le trouve dès l'an 499. On dit même que, dans le sixième canon d'un concile de Rome, tenu sous saint Silvestre en 324, il est fait mention de cardinaux diacres. Quelques auteurs ont fait remonter l'origine de cette dignité jusqu'à saint Pierre. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que l'on trouve plusieurs fois ce mot dans les œuvres de saint Grégoire; et que certains évêques dont les églises étaient ruinées ont été faits par ce pape cardinaux évêques d'autres églises. Mais ce titre ne signifiait alors autre chose qu'un clerc titulaire d'une église, soit qu'il fût prêtre ou évêque. On disait un *prêtre cardinal*, un *évêque cardinal*, pour désigner un prêtre ou un évêque à qui l'on avait confié pour toujours le soin d'une église, par opposition à celui qui n'était chargé des mêmes fonctions qu'en commende ou pour un temps. Mais on ne connaissait point encore les cardinaux de l'Eglise romaine. Il n'est parlé pour la première fois des cardinaux de la ville de Rome que sous le pontificat d'Etienne IV, en 770. Mais on ignore quelle était précisément leur fonction. Etaient-ils véritablement évêques avec un troupeau et un territoire déterminé? ou bien étaient-ils simplement curés ou titulaires des principales paroisses de Rome? c'est ce dont on n'est pas sûr. Honorius III passe pour avoir mis le premier des évêques parmi les cardinaux, vers 1220. C'est de cette époque à peu près que date l'organisation du sacré collége, qui s'est modifiée jusque dans les derniers siècles. Jusque-là ils avaient été considérés comme inférieurs aux évêques; ils ne signaient qu'après ceux-ci dans les conciles; mais dès le XIe siècle les cardinaux évêques avaient pris séance avant les autres évêques, les archevêques et les primats. Toutefois, comme les honneurs dont ils furent comblés par la suite ne leur vinrent que successivement, leur titre le cédait encore à l'épiscopat; car on a des exemples qui prouvent qu'un cardinal promu à un évêché hors de la province de Rome ne prenait plus la qualification de cardinal. C'était cependant une distinction, puisque Alexandre II accorda ce titre à l'abbé de Vendôme et à ses successeurs, qui en jouissaient encore au temps du concile de Constance. Les cardinaux du XIVe siècle ne croyaient pas pouvoir posséder des évêchés avec le cardinalat. « S'ils étaient évêques dans le temps de leur création, ils se démettaient aussitôt de leur évêché; ils possédaient seulement de simples cures et des dignités de cathédrales en commende. » (Vaissette, *Hist. de Languedoc*.) L'usage de faire changer de titre aux cardinaux ne remonte pas plus haut que le XVe siècle. Dans le siècle suivant, les cardinaux prêtres et diacres se prévalurent de ce qu'ils coopéraient également à l'élection du souverain pontife, et s'arrogèrent la même prééminence que les cardinaux évêques. Ce n'est que depuis le XIIIe siècle que les cardinaux ont dans l'Eglise le premier rang après le pape; et ce n'est que d'après les Etats tenus à Saint-Germain-en-Laye,

en 1561, que les princes du sang de France ont eu dans le royaume la préséance sur les cardinaux. On peut résumer ce que nous venons de dire en quatre mots, avec Amelot de la Houssaye : leur grandeur commença sous Nicolas Ier; leur accroissement sous Alexandre III et Philippe-Auguste; leur préséance fixe sur les évêques sous Innocent IV, du temps de saint Louis ; et leur égalité aux princes sous Boniface VIII et Philippe le Bel.

Les cardinaux furent toujours tirés de Rome ou d'Italie jusque vers 1380. Ils s'arrogèrent le droit d'élire seuls les papes, après le concile de Latran, qui fut le dixième concile général, et cela à l'élection de Lucius III, en 1181, à l'exclusion du clergé et du peuple de Rome, qui avaient joui de ce droit depuis 1058. Ces derniers n'eurent plus que le droit de confirmer l'élection, encore leur fut-il retiré dans la suite.

Le nombre des cardinaux a varié pendant très-longtemps : car, malgré le règlement du concile de Constance, qui ordonnait de ne pas passer le nombre de vingt-quatre, les papes suivants le portèrent bien plus haut, sans rien observer de fixe. Ce fut Sixte-Quint qui fixa le nombre des cardinaux à soixante-dix : six évêques, cinquante prêtres, et quatorze diacres. Le même pape voulut empêcher en même temps d'élever deux frères au cardinalat; mais Urbain VIII y dérogea le premier en faveur du frère du cardinal de Richelieu, en 1629.

Ce fut dans le concile de Lyon, en 1243, qu'Innocent IV donna le chapeau rouge aux cardinaux. Il n'y avait auparavant que les légats *a latere* qui portassent cette marque de distinction. Les cardinaux réguliers continuèrent cependant à porter celui de leur ordre jusqu'en 1591, que Grégoire XIV leur accorda aussi le rouge. Boniface VIII leur donna à tous la pourpre sur la fin du XIIIe siècle. Enfin Paul II leur donna la calotte rouge, le cheval blanc et la housse de pourpre, en 1484. Les cardinaux portèrent le titre d'*illustrissimes* et de *révérendissimes* jusqu'en 1630, qu'Urbain VIII ordonna qu'ils seraient appelés *éminences*.

Il est passé en usage que la plupart des rois chrétiens ont le droit d'avoir un certain nombre de cardinaux de leur nation, que le pape nomme sur leur présentation. La France en nomme quatre. D'après le décret de Napoléon, du 24 février 1803, ils avaient 45,000 fr. de frais d'installation, et 30,000 fr. de traitement, avec le droit d'être inhumés au Panthéon. Ce traitement, maintenu sous la Restauration, fut supprimé en 1830. Mais en 1836 il leur fut alloué un traitement de 10,000 fr. Sous la Restauration encore, les cardinaux pairs de France prenaient rang au banc des ducs, et jouissaient des droits, honneurs et prérogatives qui y étaient attachés.

Le pouvoir d'élire le souverain pontife est le principal privilége des cardinaux; ils le prennent toujours dans leur collége. Ils ont le pas sur tous les prélats, quels que soient le titre et l'ancienneté de ces derniers, et cela quand même le cardinal ne serait pas dans les ordres sacrés, ce qui arrive quelquefois. Ils prétendent même que leur dignité les égale aux rois. Aux Etats qui furent tenus à Tours sous Louis XI, le cardinal de Sainte-Suzanne, évêque d'Angers, siégeait à la droite du roi, et le roi de Sicile à gauche. On a vu plus haut ce qui avait été réglé aux Etats de Saint-Germain-en-Laye; mais partout ailleurs ils disputent le pas aux enfants, frères, oncles et autres parents des rois, comme aussi à tous les princes qui ne portent pas une couronne royale. Ils ont voix active et passive au conclave; ils ont le privilége d'être crus sur leur simple parole, de valoir en témoignage deux témoins, d'être exempts de la juridiction des évêques et de jouir de tous les droits épiscopaux; d'être estimés citoyens des villes où le pape réside sans payer aucunes gabelles; de ne reconnaître pour supérieur et pour juge que le pape seul, même en matière criminelle, d'accorder des indulgences de cent jours, de porter la pourpre, un manteau royal de six aunes de queue, la mitre épiscopale, etc.

Nous avons vu qu'il y a trois ordres de cardinaux : les évêques, les prêtres et les diacres; mais ces titres sont indépendants du caractère sacré que les cardinaux ont reçu par l'ordination. La plupart des cardinaux, même diacres, ont le caractère épiscopal. De simples clercs peuvent avoir un de ces trois titres. Les premiers cardinaux de chacun de ces ordres sont appelés *chefs d'ordre;* et en cette qualité ils ont la prérogative au conclave de recevoir la visite des ambassadeurs et de donner audience aux magistrats. Le cardinal évêque d'Ostie est toujours censé le premier et le doyen de tous les cardinaux, quand même il ne le serait pas par rang d'ancienneté. Il a seul le droit de sacrer le pape, quand celui-ci n'est pas évêque lors de son élection. Il porte le pallium comme les archevêques; et, comme il représente tout le sacré collége en sa personne, il précède les rois et autres souverains, et reçoit les visites avant tous les potentats qui reconnaissent le pape. Les cardinaux évêques prennent le titre de leurs évêchés; mais aux cardinaux prêtres ou diacres le pape donne le titre d'une église de Rome ou des environs.

C'est encore parmi les cardinaux qu'on prend les protecteurs des nations, royaumes, empires, républiques et des ordres religieux, ainsi que les préfets des diverses congrégations.

Quand le pape a intention de faire des cardinaux, il assemble un consistoire secret, et après l'*extra omnes*, il s'adresse au sacré collége en disant : *Habemus fratres.* En même temps Sa Sainteté produit la liste des nouveaux cardinaux, dont le cardinal patron ou le plus ancien cardinal donne lecture. La veille de la promotion, le cardinal patron avertit les élus de se rendre le lendemain à l'audience de Sa Sainteté. Ceux-ci se mettent

à genoux devant le souverain pontife, qui leur met la calotte rouge sur la tête en faisant le signe de la croix sur eux et disant : *Esto cardinalis.* Le promu ôte sa calotte et baise le pied du pape. Quand celui qui est élu cardinal se trouve en pays étranger au moment de son élection, il ne peut prendre l'habit rouge avant que le pape lui ait envoyé la calotte, mais il jouit néanmoins du titre de cardinal. Alors il reçoit la calotte des mains du nonce, s'il y en a un, ou de l'empereur, du roi, d'un archevêque ou d'un évêque. Mais il faut que le nouveau cardinal se rende à Rome pour recevoir le chapeau, à moins que, par une dérogation spéciale, le souverain pontife ne le dispense du voyage.

Le cardinal qui se rend à Rome pour recevoir le chapeau va d'abord rendre ses devoirs au saint-père, et, de retour chez lui, il ne doit plus sortir de son logis jusqu'à la tenue du consistoire public. Le jour arrivé, il se rend soit à la chapelle Sixtine, soit dans une chambre particulière, suivant le lieu où doit se faire la cérémonie. Le pape entre dans la salle du consistoire, où les cardinaux viennent lui rendre leurs hommages. Deux cardinaux diacres vont chercher le nouveau cardinal et l'introduisent devant le pape, auquel il fait trois profondes révérences, une à l'entrée de la salle, l'autre au milieu, la troisième au pied du trône. Il monte les degrés, baise les pieds du souverain pontife, qui l'admet aussi au baiser de la bouche, puis va donner le baiser de paix à tous les cardinaux. Le chœur des musiciens entonne le *Te Deum*, on se rend deux à deux à la chapelle papale ; le nouveau cardinal s'agenouille sur les marches de l'autel, le premier maître des cérémonies lui met sur la tête le capuchon qui pend derrière sa chape. Au verset *Te ergo quæsumus*, il se prosterne à terre jusqu'à ce qu'on ait terminé le cantique et récité les oraisons. Ensuite le nouveau cardinal se relève ; on lui abaisse son capuchon ; après quoi le cardinal doyen, en présence de deux chefs d'ordre, lui présente la bulle du serment qu'il doit prêter. Après l'avoir lue, il jure qu'il est prêt de répandre son sang pour la sainte Église romaine, et pour le maintien des priviléges du clergé apostolique auquel il est agrégé. Tous retournent dans la chambre du consistoire ; le nouveau cardinal s'agenouille devant le pape, un maître de cérémonies lui tire le capuchon sur la tête, et le pape met par-dessus le chapeau de velours rouge en disant : « Recevez, à l'honneur de Dieu tout-puissant et du saint-siége apostolique, ce chapeau rouge, qui est la marque de la dignité de cardinal. Ce chapeau vous apprend que vous devez défendre jusqu'à la mort, jusqu'à l'effusion de votre sang, l'exaltation de la sainte foi, la paix du christianisme et la sainte Église romaine. » Le pape se retire, et les cardinaux, en sortant du consistoire, s'arrêtent en cercle dans la salle ; le nouveau cardinal leur fait la révérence au milieu du cercle, en les remerciant l'un après l'autre de l'honneur qu'ils viennent de lui faire ; et les anciens cardinaux le complimentent à leur tour. Au premier consistoire suivant, le pape fait la cérémonie de lui fermer la bouche, pour lui apprendre le secret et la discrétion. Au second ou au troisième consistoire, le pape propose aux anciens cardinaux d'ouvrir la bouche aux nouveaux ; on fait entrer ceux-ci ; Sa Sainteté leur fait une exhortation et leur assigne leurs titres, leur met à la main droite un anneau d'or où est enchâssé un saphir, pour apprendre à celui qui le porte qu'il a l'Église pour épouse, et qu'il ne la doit jamais abandonner. Enfin il lui ouvre la bouche en disant : « Au nom du Père, etc., nous vous ouvrons la bouche, afin que vous donniez votre avis dans nos conférences et dans nos conseils, dans tous les cas nécessaires et qui concernent les cardinaux et leurs fonctions, dans notre consistoire, à l'élection du souverain pontife. »

Autrefois le pape envoyait le chapeau aux cardinaux absents, mais depuis que Paul II leur a donné la calotte rouge, ils doivent venir le recevoir à Rome. C'étaient les camériers secrets qui étaient chargés de cette mission, et, en mémoire de leur antique fonction, il y a toujours quatre camériers secrets qui portent chacun un chapeau rouge sur leurs masses aux cavalcades papales. Lorsqu'un nouveau cardinal vient de recevoir le chapeau au consistoire du pape, c'est encore un de ces camériers secrets qui le lui porte à sa maison, après la cérémonie, sur un grand plat de vermeil. Quand un élu obtient de recevoir le chapeau dans son pays, ce qui est extrêmement rare, on en fait la cérémonie avec le plus grand appareil, et on y lit le bref du pape qui autorise cette exception.

C'est aussi la coutume à Rome que le nouveau cardinal aille prendre solennellement possession de l'église dont il est titulaire.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. CARDINAL, et celui des Rites sacrés, au Supplément, art. CARDINAUX.

CARDINALAT, dignité de cardinal, la plus éminente dans l'Église après la papauté. *Voy.* l'art. précédent.

CARÈME. Ce mot est une corruption de celui de *quadragésime*, qui signifie espace de quarante jours ; il désigne particulièrement le jeûne imposé aux chrétiens pour les préparer à célébrer la fête de Pâques. Quoique le carême ne soit pas d'institution divine, il ne laisse pas d'être presque aussi ancien dans l'Église que l'Église même. Dès le temps même des apôtres, la fête de Pâques était précédée par des jours de jeûne ; mais il ne paraît pas que leur nombre fût rigoureusement déterminé. Il y eut des époques et des pays où le carême commençait à la Septuagésime, d'autres fois à la Sexagésime, plus souvent à la Quinquagésime. Les uns lui donnaient six semaines, les autres sept ; d'autres ne le commençaient que trois semaines avant Pâques. Vers le milieu du III•

siècle, nous voyons que le carême était d'obligation ; l'Église avait réglé que ce jeûne serait de trente-six jours, comme une sorte de dîme qu'on offrait au Seigneur pour les trois cent soixante-cinq jours qui composent l'année. Dans la suite, le jeûne de Jésus-Christ dans le désert devint le modèle de celui des chrétiens, et le carême fut de quarante jours ; c'est de là qu'il prend son nom.

Sa rigueur a varié suivant les contrées et la suite des siècles ; mais l'essence du jeûne quadragésimal consiste à ne faire qu'un seul repas par jour, et cela après le coucher du soleil ; à s'abstenir totalement de viande, de beurre, de laitage et d'œufs ; à ne point célébrer de mariage. Dans plusieurs endroits le poisson et le vin étaient pareillement défendus. L'Église s'est successivement relâchée de cette rigueur : ainsi elle a toléré, sinon permis, qu'on avançât l'heure du repas vers les trois heures de l'après-midi, puis vers les deux heures, puis vers le milieu du jour ; tandis que dans les premiers temps le jeûne était si austère, que le sacrifice de la messe lui-même n'était offert qu'un peu avant le coucher du soleil, parce qu'on ne permettait pas de le rompre, même pour communier. C'est pour conserver un souvenir de cet ancien usage que maintenant encore on chante l'office des vêpres de bonne heure, afin qu'il soit terminé avant le repas. Quand on eut ainsi avancé l'heure du repas vers le milieu du jour, on se permit de boire le soir un verre d'eau, puis d'y ajouter quelques onces de pain pour se soutenir jusqu'au lendemain, puis on toléra d'ajouter quelques fruits secs ou autres choses de ce genre pour manger son pain : ce léger repas fut nommé collation. Telle est la manière dont le carême est encore généralement observé ; cependant la plupart des évêques permettent chaque année, par un mandement exprès, de faire usage de beurre, de laitage et d'œufs, plusieurs même y ajoutent l'autorisation d'user d'aliments gras plusieurs jours par semaine. On a remarqué à ce sujet que les diocèses situés sur le bord de la mer, où le poisson est plus abondant et à meilleur marché, sont ceux qui les premiers ont été autorisés à faire usage de viande en carême.

En tout temps cependant l'Église a adouci la loi du jeûne, ou même en a totalement dispensé certaines personnes, telles que les malades, les infirmes, les femmes enceintes ou nourrices, les artisans ou autres qui n'eussent pu faire concorder le jeûne avec les exigences de leur état.

Dans l'Église latine, il y eut encore d'autres carêmes ou temps de jeûne, tels que celui de l'avent, celui de Saint-Pierre, etc. ; mais ils n'étaient point d'une égale obligation, et on ne voit pas qu'ils aient été communément observés.

Voyez notre Dictionnaire de Liturgie, art. Carême.

2° Les Grecs, comme les autres Orientaux, sont de plus grands jeûneurs que les Latins ; ils ont quatre carêmes ou grands jeûnes : le premier commence le 15 novembre, ou quarante jours avant Noël ; le second est notre carême qui précède la fête de Pâques, célébrée par eux selon le vieux style, parce qu'ils n'ont pas encore admis la réforme du calendrier Grégorien ; le troisième est le jeûne des Saints-Apôtres ; ils l'observent, parce que les apôtres se sont préparés par le jeûne et la prière à prêcher l'Evangile. Ce jeûne commence la semaine d'après la Pentecôte, et dure jusqu'à la fête de saint Pierre et saint Paul ; ainsi il dure plus ou moins longtemps, suivant que la Pentecôte est plus ou moins avancée. Leur quatrième carême commence le premier août et ne dure que jusqu'au 15 ; c'est pour se disposer à célébrer la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. Ce jeûne est observé si rigidement, que les religieux grecs ne se permettent pas même de manger de l'huile ; seulement l'abstinence est interrompue le 6 août, qui est le jour de la Transfiguration. Alors il est permis de manger de l'huile et du poisson ; après quoi chacun retourne aux abstinences prescrites. Leur carême de Pâques commence à la Septuagésime ; leur jeûne n'est pas pour cela plus long que celui des Latins, parce qu'ils ne jeûnent jamais le samedi, excepté le samedi saint ; mais il est plus rigoureux, car ils l'observent encore avec toute l'austérité antique ; outre les prohibitions que nous avons signalées plus haut, ils s'abstiennent encore d'huile, de poisson et de vin. Il n'y a point chez eux de dispense comme chez les Latins ; le jeûne est pour eux de l'essence même du christianisme ; et c'est en partie parce que les protestants ne jeûnent pas, que les Grecs ne veulent pas les reconnaître pour orthodoxes. Manquer au jeûne, disent-ils, est une action aussi criminelle que si l'on commettait un adultère ou un vol.

3° Les Géorgiens ont au moins trois carêmes ; le premier commence à la Sexagésime. Pendant cette semaine ils se permettent encore l'usage du fromage et des œufs ; mais dès le lundi suivant ils se retranchent encore ces aliments, et observent le carême, jusqu'à Pâques, de la même manière que les Grecs. Leur second jeûne commence le lendemain de la Pentecôte et dure jusqu'à la fête de saint Pierre ; et le troisième est d'environ quarante jours avant Noël.

4° Les Arméniens enchérissent encore sur les jeûnes des Grecs : outre les carêmes qui leur sont communs avec ces derniers, ils ont encore celui du carnaval, qui dure quinze jours ; celui de l'Exaltation de la sainte croix, et plusieurs autres. Dans les quarante jours du carême de Pâques, ils ne peuvent manger que des racines, des herbes ou des légumes, et beaucoup moins qu'il n'en faut pour contenter son appétit. Ils doivent aussi s'abstenir du devoir conjugal. Les Arméniens n'admettent pour le jeûne aucune sorte de dispense.

5° Les Nestoriens des Indes ont aussi les carêmes de Pâques et de Noël, qui sont fort austères et observés comme ceux des Grecs ; mais un bon nombre d'entre eux joignent le bain au jeûne, s'imaginant que celui-ci est

imparfait s'ils ne se baignent dès le matin.

6° Les Coptes ont aussi quatre carêmes : le premier est celui qui précède la Pâque; il commence neuf jours avant celui des Latins: ils demeurent sans boire, sans manger et sans fumer jusqu'après l'office, qui finit environ à une heure. Le second précède la Nativité de Notre-Seigneur; il est de quarante-trois jours pour le clergé, et de vingt-trois pour les autres. Le troisième carême est d'environ treize jours; il a lieu avant la fête de saint Pierre et saint Paul. Le quatrième est avant l'Assomption et dure quinze jours. Il n'y a point d'âge prescrit parmi eux pour le jeûne.

7° Les jeûnes des Abyssins sont très-rigoureux. Pendant les carêmes, ils ne mangent qu'une fois par jour, après le soleil couché. Ils ne disent la messe que le soir, suivant l'ancien usage de l'Eglise latine, afin de ne point rompre le jeûne en prenant les saintes espèces, tandis que les autres Orientaux ne célèbrent pas la messe les jours de jeûne. Cependant les Abyssins ne se croient pas obligés à jeûner, qu'ils n'aient des enfants en âge d'être mariés. Mais, comme la chaleur du climat avance beaucoup l'époque de la puberté, il est peu d'Abyssins qui ne soient obligés à jeûner dès l'âge de vingt-cinq ans.

8° Les Maronites n'observent que leurs quatre carêmes, à la différence des autres Orientaux, qui ont encore une multitude de jours de jeûne. Dans leurs jours de jeûne, ils ne commencent à manger qu'avant le coucher du soleil; c'est à cette heure-là qu'ils disent la messe en carême.

9° Les musulmans ont aussi une espèce de carême dont nous parlerons à l'article RAMADHAN.

10° Les protestants anglicans ont conservé dans leur livre de prières le jeûne et l'abstinence du carême; mais nous doutons fort que leurs fidèles se croient le moins du monde obligés à les accomplir.

CARÊME-PRENANT, nom trivial donné aux trois jours gras qui précèdent le carême, et plus particulièrement au mardi. Ces jours sont trop communément consacrés à la débauche et à une licence effrénée. Cette expression a donné lieu au proverbe suivant : *Il faut faire carême-prenant avec sa femme, et Pâques avec son curé.* Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. CARÊME, n. 4, *Variétés.*

CARIATIS, surnom que les Lacédémoniens donnaient à Diane, en l'honneur de laquelle ils célébraient des fêtes nommées *Caries.*

CARIEN, surnom de Jupiter, honoré à Mylassa, dans la Carie, où il avait un temple commun aux Mysiens, aux Lydiens et aux Cariens. Il était représenté armé d'une hache à deux tranchants, au lieu du foudre, qui était ailleurs son attribut ordinaire.

CARIES, fêtes célébrées à Lacédémone en l'honneur de Diane Cariatis; elles avaient lieu à l'époque de la récolte des noix, et il n'y avait que les jeunes filles qui y prissent part.

CARILLON. On appelle ainsi certains accords qu'on exécute sur les cloches, la veille ou les jours de grandes fêtes, ou dans des cérémonies extraordinaires. Lorsqu'un carillon est bien exécuté, il produit un effet fort agréable. Pour suppléer au nombre des cloches, on a trouvé le moyen de tirer deux notes de chacune de celles qui sont suspendues.

CARINES, femmes de Carie qui avaient un talent particulier pour feindre la douleur, et que les Romains avaient coutume de louer dans les funérailles pour pleurer les morts. Cet usage n'était pas particulier aux Romains : on le retrouve chez un grand nombre de peuples anciens et modernes. Les pleureuses de l'Egypte se font remarquer par une sorte de sanglot ou gloussement qui paraît fort extraordinaire aux étrangers.

CARIQUEL-ANCOU, *brouette de la mort.* Les paysans de la basse Bretagne prétendent que cette brouette est couverte d'un drap blanc, que des squelettes la conduisent, et que le bruit de sa roue se fait entendre quand quelqu'un est sur le point d'expirer.

CARIUS, fils de Jupiter et de la nymphe Torrhébie. Se promenant un jour sur les bords du lac de ce nom, il entendit le chant des nymphes, et apprit d'elles la musique, qu'il enseigna depuis aux Lydiens. En récompense de ce bienfait, ceux-ci lui décernèrent les honneurs divins, et lui bâtirent un temple magnifique sur une montagne qui prit le nom de *Carius.*

CARLOSTADIENS, partisans d'André Bodenstein, prêtre et archidiacre de Wittemberg, professeur de théologie dans la même ville, plus connu sous le nom de *Carlostad*, ville d'Allemagne où il était né. C'est lui qui donna le bonnet de docteur à Luther, dont il embrassa les sentiments. Il fut un des premiers qui renversèrent les images, abolirent les messes privées, la confession auriculaire, les préceptes du jeûne et de l'abstinence. Il établit la communion sous les deux espèces, permit aux moines de renoncer à leurs vœux et de quitter les monastères; le premier encore il donna aux prêtres l'exemple de se marier. Mais bientôt il alla plus loin que son maître, d'où s'ensuivit une querelle qui obligea Carlostad à céder devant son adversaire et à quitter Wittemberg. Plus tard ils se rencontrèrent à Iéna, et ils eurent ensemble un entretien qui ne servit qu'à redoubler et à fortifier leur animosité réciproque. Après plusieurs altercations, Carlostad déclara à Luther qu'il ne pouvait souffrir son sentiment sur la présence réelle. Luther le défia avec dédain d'écrire contre lui, et lui promit un florin d'or s'il l'entreprenait. Carlostad accepta le défi, et les deux rivaux le ratifièrent en buvant à la santé l'un de l'autre; après quoi ils se quittèrent en se faisant des adieux bien dignes de ces prétendus réformateurs. *Puissé-je te voir bientôt expirer sur la roue!* s'écria Carlostad... *Et toi*, reprit Luther, *puisses-tu te rompre le cou avant de sortir de la ville!* Cette scène se passait à l'auberge de l'Ourse

Noire. Lorsque Luther arriva à Orlemonde, où s'était retiré Carlostad, il faillit être assommé par les partisans de ce dernier. Carlostad tint parole : il écrivit, mais il donna dans la plus grande des absurdités, en disant que ces paroles de Jésus-Christ à la Cène, *Ceci est mon corps*, ne se rapportaient point à ce qu'il donnait, mais qu'il voulait seulement se montrer lui-même assis à table comme il était avec ses disciples. « Imagination si ridicule, dit Bossuet, qu'on a peine à croire qu'elle ait pu entrer dans l'esprit d'un homme. » Cependant Luther ne désapprouvait pas le mariage de Carlostad, car lui-même avait dès lors envie de l'imiter. C'est à l'occasion de ce mariage que les disciples du novateur avaient composé une oraison impie qui commençait ainsi : *O Dieu! qui, après l'extrême aveuglement de vos prêtres, avez daigné faire la grâce au bienheureux André Carlostad d'être le premier qui ait osé prendre femme, sans avoir égard aux lois du papisme, nous vous prions,* etc. « Carlostad, dit Saint-Foix, embrassa la secte des abécédaires, foula publiquement aux pieds sa robe, sa calotte et sa patente de docteur, et se fit porte-faix; d'autres disent laboureur.» Il erra quelque temps de ville en ville, haï et persécuté partout, et mourut enfin dans la misère à Bâle, le 25 décembre 1541.

CARMATI ou CARMATIENS, sectaires musulmans qui reconnaissaient pour chef un certain *Carmat*, homme ambitieux et fanatique, qui s'éleva contre la plupart des prescriptions du musulmanisme. Il commença à paraître l'an 278 de l'hégire (891 de J.-C.). Ses sectateurs, appelés aussi par les Arabes *Caramet* et *Carametah*, furent regardés par les musulmans, non-seulement comme des hérétiques, mais comme des impies et des athées. Carmat était d'une vie en apparence fort austère, et disait que Dieu lui avait commandé de faire, non pas cinq prières comme les musulmans, mais cinquante par jour; et il obligea ses sectateurs à se soumettre à cette pratique, au grand détriment du travail. Il altéra toutes les autres pratiques du culte extérieur, telles que les purifications, le jeûne, la dîme; défendit le pèlerinage à la Mecque; permit l'usage du vin, du porc et des autres aliments défendus par la loi, prétendant que les commandements et les prohibitions n'étaient qu'allégoriques. Ainsi la prière était le symbole de l'obéissance que l'on devait rendre à l'imam ou chef de secte, qu'ils appelaient du nom de *Maassoum* (préservé de Dieu). Le jeûne était le symbole du secret qu'ils devaient garder envers ceux qui n'étaient pas de leur secte; la prohibition de la fornication figurait la fidélité à toute épreuve à laquelle ils étaient tenus envers leur imam. Au lieu de la dîme que le musulman doit aux pauvres, l'imam des Carmati prélevait pour lui-même le quint de tous leurs biens, car il était chez eux maître du temporel comme du spirituel. Ces fanatiques s'imaginaient que les anges étaient leurs amis et leurs guides, tandis que les démons ou esprits follets étaient leurs ennemis.

En moins de dix ans, le parti de Carmat devint si puissant, qu'il porta le fer et la flamme, d'un côté jusqu'aux portes de Damas, et de l'autre jusqu'aux murs de Basra. Il eut des sectateurs dans toutes les classes de citoyens et dans toutes les provinces soumises au khalifat. Ses successeurs firent encore d'autres conquêtes, entre autres celle de Hadjr en Arabie, d'où ils insultèrent à la puissance des khalifes de Baghdad. En 319 (931), ils portèrent leurs dévastations jusqu'à la Mecque, forcèrent cette ville, en égorgèrent plus de 30,000 habitants, et profanèrent la Khaaba ou maison sainte. Ils enterrèrent 3000 morts dans l'enceinte sacrée, comblèrent le puits de Zemzem, et enlevèrent la pierre noire si révérée des pèlerins. Cette désolation suspendit pendant huit ans l'acte du pèlerinage, et le khalife Mohammed VIII se vit forcé à payer chaque année 25,000 ducats d'or à ces fanatiques, pour qu'ils permissent le libre exercice du culte aux autres musulmans. Ils ne rendirent la pierre noire que vingt ans après, en déclarant qu'ils l'avaient enlevée par un ordre exprès de Dieu, et qu'un ordre semblable la leur faisait rendre. Les écrivains mahométans racontent plusieurs prodiges opérés en cette occasion : ainsi cette pierre, qui d'abord avait été attachée au premier pilier, changea six fois de place de son propre mouvement, jusqu'à ce qu'elle eût été attachée au septième, que Ali leur avait désigné; d'où ce septième pilier fut appelé depuis le *pilier de la Miséricorde.* Lorsque les Carmati avaient enlevé cette pierre, il ne leur avait pas fallu moins de quarante chameaux des plus vigoureux pour l'emporter, encore se lassèrent-ils tous sous son poids; mais un seul chameau assez maigre suffit pour la rapporter, et même le pauvre animal s'engraissa pendant le chemin.

Les Carmati, après avoir été pendant deux cents ans le fléau des khalifes, furent enfin dissipés ou exterminés peu à peu.

CARMEL, montagne de la Palestine, qui fut autrefois la demeure des prophètes Elie et Elisée, et où ils opérèrent un grand nombre de prodiges. On a prétendu, mais bien à tort, que ces deux saints personnages y avaient établi des communautés d'ascètes qui vivaient dans la pratique de toutes les vertus religieuses, et qui s'empressèrent d'embrasser le christianisme lorsque Jésus-Christ vint prêcher l'Evangile dans la Judée. C'est une fable répandue par quelques carmes pour accréditer leur ordre. Ce ne fut que dans le XII[e] siècle que des religieux chrétiens commencèrent à s'y retirer et à y bâtir des monastères. On y voit encore les demeures de ces solitaires, et plusieurs cellules qui ont pu servir de refuge aux anciens prophètes. En effet, le Carmel est percé, dans toute son étendue, de cavités habitées jadis par des pêcheurs ou des ermites. Quelques-unes sont consacrées par la tradition comme ayant été la demeure d'Elie et d'autres prophètes de l'ancienne loi. Cette montagne est au bord de la mer, près de Jaffa,

et forme un promontoire de 2000 pieds d'élévation ; c'est un des lieux les plus agréables de la Palestine. Il y règne un printemps continuel; les flancs et le sommet du mont sont revêtus en tout temps de fleurs sauvages et d'arbustes arrosés de frais ruisseaux et de délicieuses fontaines. On y respire un air pur, et la profonde solitude dont on y jouit porte éminemment l'âme à la méditation. Il y a sur cette montagne un couvent de Carmes récemment bâti; ce monastère est vaste et occupe à peu près l'emplacement de celui qui y fut construit dans le XIIe siècle. Il est dédié au prophète Elie; les religieux y vivent sous la protection de la France; c'est pourquoi le drapeau tricolore flotte sur le couvent. On montre aux pèlerins une grotte qui servit de refuge au prophète Elie; mais l'entrée en est gardée par un santon mahométan, qui n'en permet l'accès qu'à ceux qui lui font quelque libéralité. On remarque dans un autre endroit une fontaine que le même prophète fit, dit-on, jaillir du sein de la terre par la vertu de ses prières. Il est bon d'observer que les musulmans vénèrent le prophète Elie au moins autant que les chrétiens; comme eux, ils disent qu'Elie n'est point mort, mais qu'il doit revenir à la fin des temps avec Jésus, pour prêcher la vraie foi. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. Carmel.

Carmel (*Ordre de Notre-Dame du Mont-*). Cet ordre militaire, fondé par Henri IV, le 31 octobre 1608, fut depuis réuni à celui de Saint-Lazare de Jérusalem. C'étaient des hospitaliers qui prenaient le titre de *Chevaliers du Mont-Carmel.*

CARMÉLITES, religieuses qui suivent la même règle que les Carmes. Jean Soreth, vingt-sixième général de l'ordre, obtint du pape Nicolas V, en 1452, la permission de fonder un couvent de femmes qui suivraient les mêmes règles que les hommes. Mais la réforme de l'ordre, tant pour les hommes que pour les femmes, est due à sainte Thérèse. Née en 1515, Thérèse de Cépède, ayant pris le voile à 22 ans, dans le couvent d'Avila, introduisit d'abord dans son ordre, puis dans celui des Carmes, une réforme qui dépassa la rigueur de la règle primitive. L'obéissance, la pauvreté, la mortification, y furent poussées jusqu'à un dévouement héroïque. Malgré tous les obstacles, elle réussit dans ses desseins; à sa mort, arrivée en 1582, la réforme était observée dans dix-sept couvents de filles et quinze d'hommes. De l'Espagne la réforme se répandit en Italie, en France et dans les Pays-Bas. Ce furent le cardinal de Bérulle et madame Acarie, béatifiée aujourd'hui sous le nom de Marie de l'Incarnation, qui établirent les Carmélites en France. Détruites en 1789, elles furent rétablies à Paris par madame Camille de Soyecourt. Elles ont des couvents à Paris et dans plusieurs autres villes, qu'elles édifient par leurs austérités et leurs vertus. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Carmélites (*Religieuses*).

CARMÉLUS, divinité adorée par les Syriens, sur le mont Carmel; elle n'avait point de temple, mais seulement un autel. On ignore même quel était précisément ce dieu. Les uns veulent que ce soit Apollon, d'autres, le mont Carmel lui-même. Il est certain toutefois qu'il avait des prêtres, car, au rapport de Tacite, ce fut un prêtre de Carmélus qui prédit à Vespasien son avénement à l'empire.

CARMENTA ou *CARMENTIS*, divinité romaine qui avait été autrefois une fameuse prophétesse d'Arcadie ; elle rendait, dit-on, ses oracles en vers, *carmen*, *carmina*, ce qui lui valut le nom de *Carmenta.* Son vrai nom était Nicostrate. De son union avec Mercure elle eut Evandre, avec lequel elle passa en Italie, six ans avant la guerre de Troie, où Faunus, roi du Latium, les accueillit favorablement. Après sa mort, elle fut admise parmi les dieux Indigètes de Rome, où on lui érigea un autel auprès de la porte Carmentale, et un temple dans le huitième quartier de la ville. Il n'était pas permis d'y pénétrer avec des habits de peau, regardés comme impurs. On lui attribue le changement des lettres grecques Π et Ψ dans les correspondantes latines apportées par Evandre en Italie. Elle est représentée sur une médaille de Q. Fabius Maximus Eburnus, sous les traits d'une jeune fille dont les cheveux, qui frisent naturellement, tombent en anneaux sur ses épaules; sur sa tête est une couronne de feuilles de fèves, et près d'elle une harpe, symbole de son caractère prophétique.

Carmenta était encore considérée comme protectrice des enfants; elle présidait à leur naissance, et chantait leurs destinées, ce qui la faisait révérer spécialement par les mères.

CARMENTALES, fêtes que les matrones romaines célébraient tous les ans, le 11 et e 15 janvier, en l'honneur de *Carmenta.* En voici l'origine, suivant le récit de Plutarque : Le sénat ayant porté un décret qui défendait aux dames romaines de se faire voiturer en carrosse, celles-ci, irritées d'une pareille prohibition, formèrent entre elles le projet d'une singulière vengeance. Elles s'engagèrent toutes par serment à frustrer leurs maris de tous les droits du mariage tant que ce décret déshonorant ne serait pas rapporté. Les hommes, ne pouvant vaincre leur obstination, se virent contraints de retirer le décret, cause de cette brouillerie. Le résultat de la réconciliation qui s'ensuivit fut une fécondité générale, qui fut attribuée à la prophétesse *Carmenta;* elles lui élevèrent un temple, comme marque de leur reconnaissance, et instituèrent les fêtes appelées *Carmentales.*

Carmentale était encore le nom d'une des portes de Rome, à cause de l'autel érigé tout auprès à *Carmenta;* c'est elle qui livra passage aux trois cent six Fabius qui allèrent combattre les ennemis de la république, à la tête de cinq mille de leurs clients. La malheureuse réussite de cette noble entreprise, dans laquelle tous succombèrent sous les

coups des Véiens sur les bords du Crémera, fit changer le nom de cette porte, qu'on appela depuis la porte *Scélérate*.

CARMENTALIS, un des quinze flamines de Rome au service de Carmenta.

CARMENTES, nom générique donné par les Romains aux prophétesses, devineresses, enthousiastes, etc. Ce nom vient *a carmine*, comme celui de Carmenta, ou, selon d'autres, de *mente carere* (*quasi carentes mente*).

CARMES ou GRANDS CARMES. « S'il fallait en croire quelques écrivains jaloux de donner à leur ordre une origine fabuleuse, dit M. Bonnetty (*Annales de philosophie chrétienne*), les Carmes auraient été établis par le prophète Elie pendant sa retraite sur le mont Carmel. Suivant ces auteurs, tous les prophètes, Tobie le fils, Pythagore, Numa Pompilius, Zoroastre, Jean-Baptiste, etc., auraient été des religieux carmes. Pour être plus historique, nous dirons que, vers l'an 1185, un de ces guerriers que Godefroi de Bouillon avait conduits avec lui en Palestine, dégoûté des armes et du monde, se retira sur le mont Carmel, et y établit une pauvre demeure, auprès de laquelle vinrent se grouper quelques hommes pénitents comme lui. En 1209, un Français natif d'Amiens, Albert, patriarche de Jérusalem, et petit-neveu de Pierre l'Ermite, donna à la communauté naissante une règle composée de seize articles, que le pape Honorius III confirma en 1226. D'après cette règle, qui est pour le fond celle de saint Basile, ils devaient habiter des cellules séparées, et y faire leur demeure, en y vaquant jour et nuit à la prière et au travail des mains, réciter les heures canoniales, ne posséder rien en propre, jeûner depuis l'Exaltation de la croix jusqu'à Pâques, s'abstenir de viande en tout temps, garder un silence absolu depuis vêpres jusqu'à tierce du jour suivant, enfin obéir en tout à leur supérieur.

« Les chrétiens ayant été obligés de quitter la Palestine, les Carmes résolurent d'abandonner leur première habitation : ils vinrent d'abord en 1238 dans l'île de Chypre et en Sicile. Saint Louis les amena en France en 1259, d'où ils se répandirent en Allemagne et en Angleterre. Le changement de pays ayant nécessité quelques modifications dans la règle, elles furent approuvées par Innocent IV en 1247. La vie cénobitique fut substituée à la vie érémitique, et le vœu de chasteté ajouté à celui d'obéissance. Les malheurs de l'Eglise ayant mis la discorde dans l'ordre, au XIVe siècle, pour y apporter quelque remède, on jugea à propos de retrancher quelque chose de la règle. En conséquence Eugène IV leur permit de manger de la viande trois fois la semaine, de prendre leur repas en commun, de rompre le silence en certaines heures et de se promener dans leur cloître. Mais plusieurs des anciens Carmes, n'ayant pas voulu accepter ces adoucissements, s'appelèrent *Observants;* tandis que les autres reçurent le nom de *Conventuels*. Thomas Conrecte, qui malheureusement expia dans les flammes d'un bûcher la trop grande liberté de ses paroles, fut le chef d'une réforme qui s'appela *Congrégation de Mantoue*. Jean Soreth, vingt-sixième général, s'efforça en vain de supprimer les abus de l'ordre ; il mourut empoisonné par ses religieux. La véritable réformatrice de l'ordre des Carmes fut une femme, Thérèse de Cépède, connue sous le nom de sainte Thérèse. Ce sont les religieux de cette réforme que l'on appelle *Carmes déchaussés* ou *déchaux*. »

Voy. notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CARMES et CARMÉLITES DÉCHAUSSÉS.

Les Carmes ne portent point de barbe : ils ont la tête rasée, à l'exception d'une corolle de cheveux qu'ils laissent croître ; les pieds chaussés. Ils sont vêtus d'une chemise de toile, d'une culotte courte et d'une veste de laine ; par dessus ils mettent une robe de drap brun avec un ample capuchon, et de larges manches qui descendent jusque sur les mains. Leur froc pectoral est court et arrondi, et le dorsal est triangulaire. Leur robe est serrée par une ceinture noire passant sous le scapulaire. Le tout est couvert par un manteau de laine blanche. Originairement ce manteau était bariolé de bandes jaunes (*Voy.* BARRÉS [Frères]), mais Honorius IV le leur fit quitter.

Dans le siècle dernier l'ordre se composait de trente-huit provinces, comprenant plus de cinq cents couvents, et près de 7050 maisons. En France seulement, il y avait sept provinces, 132 monastères et 2128 religieux. Le couvent de la place Maubert à Paris n'était d'aucun diocèse, et dépendait directement du général, qui faisait sa résidence à Rome.

C'est à l'ordre des Carmes qu'il faut rattacher la confrérie du SCAPULAIRE. *Voy.* ce mot.

CARMES DÉCHAUSSÉS ou DÉCHAUX. Ce sont ceux qui suivent la réforme introduite, vers le milieu du XVIe siècle, par sainte Thérèse, de concert avec les PP. Antoine de Jésus et Jean de la Croix. Cette réforme non-seulement fit revivre l'ancienne règle, mais en accrut la rigueur ; elle rétablit la nudité des pieds, le silence absolu, l'obéissance aveugle, la discipline appliquée jusqu'au sang, les jeûnes sévères et prolongés, la pauvreté complète. Les papes Pie V et Grégoire XIII approuvèrent cette réforme ; et l'ordre fut divisé en deux congrégations, dont chacune avait son général et sa constitution particulière : celle d'Espagne, composée de six provinces, et celle d'Italie, qui comprend tous les couvents établis hors des Etats du roi d'Espagne. C'est vers le commencement du XVIIe siècle qu'ils se répandirent en France, où ils eurent plusieurs maisons. A Paris, la première pierre de leur église fut posée par la reine Marie de Médicis en 1613. *Voy.* l'article précédent, et notre Dictionnaire des Ordres religieux, aux endroits indiqués.

CARNA ou CARNÉ. 1° La même que

Carda, déesse qui, chez les Romains, présidait à l'embonpoint du corps. On lui attribuait aussi le pouvoir de préserver les petits enfants des mauvais génies.

2° La même que *Cardea* ou *Cardinea*, déesse protectrice des gonds et des portes.

CARNAVAL. Assurément le carnaval n'est pas un acte religieux; cependant son article doit entrer dans notre *Dictionnaire*, parce que c'est la pratique de la religion qui lui a donné occasion. Dans le temps où chacun se faisait un devoir d'observer les lois de l'Eglise, il paraissait assez naturel de se réunir, à la veille d'un jeûne long, rigoureux et pénible, pour manger en famille son dernier pot-au-feu; on dut même y inviter ses amis et ses voisins. Cette petite fête, qui sans doute se passait d'abord sans excès, était déjà contraire à l'esprit de mortification et du christianisme, qui, en établissant les jeûnes, n'a pas autorisé à se livrer à sa sensualité avant ou après. Aussi cette première infraction en amena une autre : l'intempérance se glissa dans ces repas, et amena à sa suite d'autres désordres. La bonne chère servie avec profusion, le vin, l'ivresse, firent perdre toute retenue; les propos grivois, les chansons graveleuses signalèrent ces réunions où l'on croyait tout permis, ou du moins pardonnable; de là aux danses, aux orgies, aux mascarades, il n'y avait qu'un pas. On promena dans les rues, avec une gaieté folle, le dernier bœuf qu'il fût permis d'abattre et de manger avant le carême. Telle est, suivant nous, l'origine simple et toute naturelle du *Carnaval*, qui était un adieu à la chair, *carnem valere*; et nous ne comprenons pas l'insistance de la plupart des écrivains, qui, se copiant les uns les autres, ou se fondant sur quelques analogies, s'obstinent à voir l'origine du Carnaval dans les Lupercales du Latium ou dans les Bacchanales romaines. Partout les hommes ont fait des folies, sans avoir besoin de se copier les uns les autres. Les musulmans, les Hindous, les sauvages de l'Océanie ont aussi des Carnavals, et sans doute on n'osera pas avancer qu'ils les ont empruntés aux Romains. Les Lupercales et les Bacchanales n'avaient lieu qu'à Rome, tandis que le Carnaval est établi dans tous les pays chrétiens où l'on observe le carême, et où l'influence romaine a été nulle. De plus, les hommes apostoliques qui ont prêché la foi dans les diverses contrées de l'Europe, ont poursuivi avec trop de zèle toutes les cérémonies et les souvenirs du paganisme pour avoir laissé passer les Saturnales ou les autres fêtes semblables, qui étaient marquées par un dévergondage et par des obscénités aussi révoltantes.

En France, il est digne de remarque que non-seulement ce ne sont pas les bons chrétiens qui se livrent à ces extravagances, mais que ce sont précisément ceux qui crient le plus haut contre les lois de l'Eglise; ainsi, ils ont mis de côté les jeûnes et les abstinences, mais ils ont retenu avec grand soin les désordres auxquels ces prescriptions avaient donné occasion, contrairement à l'esprit de l'Eglise, qui pendant ces jours-là convoque les âmes véritablement chrétiennes à venir, devant le saint sacrement exposé, faire amende honorable pour les profanations que commet une multitude éhontée, revêtue du caractère de la bête.

Plusieurs peuples ont eu ou ont encore des fêtes licencieuses, qui rappellent les désordres du Carnaval : telles étaient les *Mégalésies*, chez les Grecs; les *Saturnales*, les *Lupercales* et les *Bacchanales*, chez les Latins; tel est encore le *Holi*, chez les Hindous. *Voy.* ces articles.

CARNÉA, déesse invoquée chez les Romains pour les enfants. *Voy.* CARDA et CARNA.

CARNÉADES, combats de musique et de poésie institués par le Troyen Carnus en l'honneur d'Apollon. Ils avaient lieu lorsque la lune était dans son plein. Therpandre est le premier qui remporta le prix.

CARNÉATES, ministres du temple d'Apollon Carnéen à Lacédémone. Outre le prêtre, nommé *Agétès*, attaché à ce temple, on choisissait dans chaque tribu cinq ministres, nommés *Carnéates*, qui restaient quatre ans en fonction, et qui vraisemblablement étaient obligés de garder le célibat pendant ce temps. Ils étaient chargés de veiller sur les vendanges et d'animer les vendangeurs.

CARNEBUTA, dieu des anciens Gètes, sur lequel on a peu de données; ce devait être pour eux un dieu noir, ou un dieu des enfers. On retrouve son nom dans la constellation du Serpentaire.

CARNÉEN, 1° surnom qu'Apollon portait à Sparte et dans les colonies des Lacédémoniens, où il avait des temples érigés sous ce nom.

2° On appelait encore *Carnéens* les airs chantés dans les Carnées.

CARNÉES ou CARNIENNES, fêtes célébrées principalement à Lacédémone en l'honneur d'Apollon. Elles duraient neuf jours et commençaient le 13 du mois *carnéus* correspondant au mois athénien métagitnion. C'était une imitation de la vie militaire et de la discipline observée dans les camps. On dressait dans une plaine neuf tentes couvertes de feuillage, où neuf Lacédémoniens, choisis dans trois tribus différentes, vivaient pendant neuf jours sous les lois d'un héraut public. On y offrait neuf sacrifices au dieu. Il y avait aussi des prix proposés pour différentes sortes de jeux, et particulièrement pour l'instrument appelé *cithara*. Ces luttes d'harmonie s'appelaient *Carnéades*.

On n'est pas d'accord sur l'origine de ces fêtes : les uns veulent qu'elles aient été instituées par le Troyen *Carnus*, favori d'Apollon; d'autres disent qu'un autre *Carnus*, Acarnanien, et devin d'Apollon, ayant été mis à mort sous le règne de Codrus, par les Héraclides, qui le prirent pour un magicien, il survint une grande peste qui fut attribuée au meurtre du devin, et que, pour apaiser le dieu dont il était le ministre, on éleva un temple à Apollon sous le nom de *Carnéen*, et on institua ces fêtes. Suivant Pausanias, ce nom serait une transposition du mot κρανεία,

cornouiller, et les fêtes carniennes seraient une expiation du sacrilége commis par les Grecs en coupant les cornouillers consacrés à Apollon dans un bosquet du mont Ida. Enfin, il en est qui le font venir de κραίνειν, accomplir un vœu, « Ménélas, disent-ils, avant de partir pour l'expédition de Troie, ayant fait à Apollon vœu de reconnaître sa protection, en cas de réussite, par quelque honneur signalé. »

CAROLINS. Ce sont quatre livres faits en 790, par ordre de Charlemagne, contre le second concile de Nicée; voici à quelle occasion: les actes de ce concile étaient parvenus dans les Gaules, mal traduits en latin. Ainsi on y lisait que Constantin, évêque de Chypre, avait donné son suffrage au concile en ces termes: *Je crois et j'embrasse par honneur les saintes et respectables images, et je leur rends le même service d'adoration qu'à la consubstantielle et vivifiante Trinité;* tandis qu'il y a dans l'original grec : *Je reçois et j'honore les saintes images, et je ne rends qu'à la seule Trinité suprême l'adoration de latrie.* Trompés par cette version infidèle, les évêques des Gaules, assemblés à Francfort en 794, et à Paris en 825, condamnèrent le sentiment du concile de Nicée. Mais on eut enfin de meilleures traductions du concile, et il se trouva que les Latins étaient de la même opinion que les Grecs catholiques. Les livres *Carolins* ont été publiés en 1549, par du Tillet.

CAROLINS. On appelle ainsi en Lithuanie une secte juive qui prend le nom de *Khasidim* ou pieux. Le nom de Carolins leur vient du village nommé Carolin, situé non loin de Pinsko, où la secte a pris naissance. Ces *Khasidim* sont des juifs piétistes qui se sont organisés en secte sur la fin du siècle dernier, et que par conséquent il ne faut pas confondre avec les anciens Khasidim ou Assidéens. *Voy.* KHASIDIM.

CAROUN. Les Mahométans appellent ainsi Coré, le rebelle dont il est parlé au livre des Nombres; ils disent qu'il était cousin germain de Moïse, et qu'il avait acquis par le moyen de la chimie de si grands trésors, qu'il fallait quarante chameaux pour les porter. C'est pour eux le type d'un homme riche et avare. Ils prétendent qu'il avait un tel amour des richesses, qu'il refusa de payer la dîme prescrite par la loi de Dieu; bien plus il fomenta contre le chef du peuple de Dieu une révolte ouverte, inventant des calomnies qui ne tendaient à rien moins qu'à lui faire perdre toute son autorité. Moïse porta ses plaintes au Seigneur contre cet ingrat, et Dieu lui ayant permis de le faire périr de la manière qu'il jugerait à propos, il donna sa malédiction à Caroun, et celui-ci fut englouti tout vivant avec sa famille et ses richesses, par la terre, qui s'entr'ouvrit sous ses pieds. La tradition musulmane ajoute que Caroun, voyant successivement s'abîmer sous la terre ses trésors d'abord, puis sa tente, ensuite sa famille, et enfin enfoncé lui-même jusqu'aux genoux dans la terre, demanda quatre fois pardon à Moïse, qui fut inexorable, et que Dieu dit quelque temps après à ce dernier : *Tu n'as pas voulu accorder à Caroun le pardon qu'il t'a demandé quatre fois; mais s'il se fût adressé à moi une seule, je ne le lui aurais pas refusé.*

CARPÉE, sorte de danse en usage chez les Eniens et les Magnésiens, peuples de Thessalie. Un des danseurs mettait bas les armes, semblait labourer et semer, et regardait souvent derrière lui, comme un homme inquiet; un deuxième imitait l'action d'un voleur qui s'approche. Le premier reprenait aussitôt ses armes, et le combat se livrait en cadence et au son de la flûte, autour de la charrue et des bœufs. Le voleur remportait la victoire, liait le laboureur et emmenait les bœufs; quelquefois c'était le laboureur qui avait l'avantage. L'origine de cette danse était, selon les uns, l'action de Mercure dérobant les bœufs d'Admète, et, selon d'autres, un exercice institué pour accoutumer les habitants de la campagne à se défendre contre les incursions des brigands ou des ennemis.

CARPO, personnification d'une saison chez les Grecs, qui la supposaient fille d'un zéphyr; elle aima Camille, fils de Méandre, et en fut aimée. S'étant noyée dans les eaux de ce fleuve, Jupiter la changea en fruits de toute espèce (καρπός, fruit).

CARPOCRATIENS, hérétiques ainsi nommés de Carpocrate, leur chef, philosophe d'Alexandrie, demi-platonicien et demi-chrétien, qui vivait vers le milieu du IIe siècle. Admettant deux principes, comme Basilide et Saturnin, il supposait que les âmes étaient renfermées dans des corps en punition de la désobéissance dont elles s'étaient rendues coupables antérieurement; cette union avec la matière leur avait fait perdre la plupart des facultés dont elles jouissaient dans leur existence première. Mais l'âme de Jésus-Christ, qui, dans l'autre vie, avait moins oublié Dieu que les autres, avait eu plus de facilité pour secouer le joug de l'ignorance, et Dieu lui avait communiqué une force qui le rendait capable de résister aux anges créateurs du monde visible, et de remonter au ciel malgré leurs efforts. Dieu accordait la même grâce à ceux qui, comme Jésus-Christ, connaissaient qu'ils étaient des esprits infiniment supérieurs aux corps. C'est dans cette connaissance de sa dignité que consistait la perfection de l'homme. Par elle il s'élevait au-dessus des faiblesses de la nature humaine, et n'avait point à craindre d'être assujetti par les organes des sens. En conséquence les Carpocratiens ne voyaient plus d'action corporelle bonne ou mauvaise; les mœurs n'étaient que le fruit du tempérament ou de l'éducation; aussi étaient-elles fort corrompues parmi eux. Ils avaient leurs enchantements, leurs secrets et leur magie, comme toutes les sectes qui attribuaient la formation du monde et les événements naturels à l'action de génies sujets à toutes les passions et à toutes les faiblesses humaines. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. CARPOCRATE.

CARTHAGINOIS (RELIGION DES). Nous se-

rions plus en mesure de donner des notions nettes et précises sur le culte des anciens Carthaginois, si les Romains, qui, ainsi que les Grecs, avaient la manie de tout nationaliser, n'eussent latinisé tous les noms étrangers. Ils ne voulaient pas entendre parler de Baal, de Moloch, d'Astharoth; bon gré mal gré, ces divinités ne pouvaient être que le Soleil, ou Jupiter, Saturne, Vénus, etc. Avec ce système, ils nous ont ravi des notions bien précieuses.

Le dieu principal des Carthaginois était *Baal;* c'est celui dont le vocable se retrouve le plus fréquemment, et dans les noms propres, et sur les monuments. Il paraît même désigner plutôt Dieu en général qu'une divinité particulière. Dans les noms propres il remplace exactement le mot *Jéhovah* ou *Yah*, des noms hébreux; ainsi *Hanni-bal*, corrélatif de l'hébreu *Hanani-yah*, signifie, comme ce dernier, *grâce* ou *miséricorde* de Dieu; *Asdru-bal=Azar-yah*, secours de Dieu; *Métumbal*, homme de Dieu ou de Baal. On trouve encore sur les monuments le nom de *Baalithen* ou *Balthen*, donné de Dieu, comme *Elnathan* des Hébreux. Cette divinité était absolument la même que le *Baal* de la Bible et des Phéniciens.

Un autre dieu très-vénéré à Carthage était celui que les Grecs ont appelé *Chronos*, et les Latins, Saturne. Son nom était *Moloch*, ou mieux *Milka* et *Milké*, comme on peut s'en convaincre par les noms propres *Hamilcar*, *Himilco*, *Himilcé*, portés par des Carthaginois. Ils tenaient des Phéniciens la sanguinaire coutume de lui immoler des enfants. Justin dit que ces peuples, se voyant affligés de la peste, sacrifièrent à ce dieu de jeunes garçons, répandant ainsi le sang de ceux pour qui l'on a coutume de prier les dieux. Diodore rapporte qu'ayant été vaincus par Agathocle, ils attribuèrent leur défaite à ce qu'ils avaient irrité ce dieu en substituant d'autres enfants à la place des leurs; et, pour réparer cette faute, ils choisirent deux cents jeunes garçons pris parmi les familles les plus nobles. Il y en eut encore près de trois cents autres qui, se sentant coupables, s'offrirent d'eux-mêmes pour le sacrifice. Pour empêcher les cris de l'enfant immolé d'être entendus, on faisait un grand bruit de flûtes et de tambours. Les mères y assistaient sans pleurer ni gémir; et, s'il leur échappait quelques plaintes, elles étaient condamnées à l'amende, et l'enfant ne laissait pas d'être immolé.

On cite encore parmi les divinités honorées à Carthage, Hercule, Junon, et une autre déité féminine, appelée *Céleste;* les deux dernières n'en faisaient probablement qu'une, qui n'était autre qu'*Astharté*. Son temple était spacieux, pavé de mosaïque, orné de colonnes des plus beaux marbres. A l'entour s'élevaient des chapelles consacrées à tous les dieux de l'Afrique. Cette enceinte avait deux mille pas de circuit. L'idole était assise sur un lion, le *tympanum* à la main, la tête couronnée de tours. On lui envoyait des offrandes de toutes parts; car Céleste était une des divinités qu'on pouvait, selon les lois romaines, instituer héritières. Le simulacre de la déesse ne fut détruit qu'en 399, par ordre d'Honorius.

Outre les temples fixes, les Carthaginois en avaient de portatifs qui étaient couverts, et où l'on portait en pompe les simulacres des dieux. Le tout formait une espèce d'oracle dont les réponses étaient dictées par le mouvement du char sur lequel était le temple. On consultait les entrailles des victimes pour en tirer des présages du succès des entreprises que l'on méditait; et Silius Italicus dit que cet usage y était ancien. Les Carthaginois prenaient aussi les songes pour des indications de la volonté des dieux. Amilcar, faisant le siége de Syracuse, entendit en dormant une voix qui lui dit que le lendemain il souperait dans cette ville; il augura de là qu'il la prendrait. Il y entra en effet et il y soupa, mais ce fut comme prisonnier.

CARTULAIRE, officier de la cour de Rome, gardien des chartes et papiers du saint-siége.

On appelle aussi cartulaires les registres où sont contenus les actes, titres, chartes, priviléges, immunités et autres papiers concernant les biens d'une église, d'un monastère ou d'une abbaye.

CARUNIUS ou CARUNINIUS, divinité dont on ne connaît que le nom, inscrit sur des autels antiques, dans le pays des Tectosages, des Garumnes, etc.

CARYATIS, surnom de Diane, protectrice de la ville de Caryum, en Laconie, où des fêtes étaient instituées en son honneur.

CARYES, fêtes célébrées à Carium, en Laconie, en l'honneur de Diane. Voici ce qui y donna lieu: De jeunes filles, jouant dans le temple de cette ville, s'aperçurent que l'édifice s'écroulait; elles s'élancèrent vers un noyer et restèrent suspendues à ses branches, jusqu'à ce que le danger fût passé. En reconnaissance de leur salut, les jeunes filles se rassemblaient dans la saison des noix et exécutaient des danses inventées par Castor et Pollux.

CAS DE CONSCIENCE. C'est un doute que l'on forme sur ce que la religion permet ou défend dans certaines circonstances, parce que l'on ne voit pas bien clairement si le cas qui se présente est un péché ou une œuvre indifférente. Pour le résoudre on consulte ordinairement un théologien ou un CASUISTE. *Voy.* ce mot. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de Cas de conscience.

CAS PRIVILÉGIÉS. On appelait ainsi le crime commis par un ecclésiastique promu aux ordres sacrés, qui troublait l'ordre de la société civile, et devait être puni par des peines temporelles. Dans ces sortes de cas, la procédure dirigée contre les ecclésiastiques était instruite conjointement par le juge d'église et par le juge royal, et ce dernier devait à cet effet se transporter en la juridiction ecclésiastique. Chacun faisait rédiger l'instruction du procès par son greffier, et rendait sa sentence séparément. Ce privilége remontait au moins au XIIIe siècle.

Il n'y a plus maintenant de cas privilégiés en France, où les ecclésiastiques, quelque délit ou crime qu'ils aient commis, ressortissent des tribunaux ordinaires.

CAS RÉSERVÉS. Ce sont certains péchés griefs dont le pape ou les évêques se réservent la connaissance, et dont eux seuls peuvent donner l'absolution. On prétend que c'est dans le XIIe siècle que les papes ont commencé à se réserver certains péchés atroces. Le but de cette réserve fut de mettre un frein à la licence et d'empêcher l'impunité des grands crimes.

Il est certain que le pape et les évêques ont la plénitude du pouvoir des clefs; ils sont libres de le confier aux simples prêtres, avec les restrictions qu'ils jugent à propos. Quoique les prêtres reçoivent dans l'ordination la puissance radicale de lier et de délier, cependant comme l'exercice de ce pouvoir est une œuvre de juridiction, il est évident qu'ils ne peuvent l'exercer sans une mission spéciale. Les évêques, en se réservant le pouvoir d'absoudre certains cas, ont donc agi prudemment; par là ils préviennent la molle condescendance de certains confesseurs : ils inspirent une horreur plus grande pour des crimes affreux, en en rendant la rémission plus difficile.

Toutefois, le pape et les évêques ont établi des pénitenciers auxquels ils communiquent le pouvoir d'absoudre des cas qui leur sont réservés; ils peuvent aussi confier temporairement ce pouvoir à des prêtres de leur diocèse. Il est même des circonstances, telles que l'article de la mort, où tout prêtre, quel qu'il soit, peut absoudre des cas réservés.

Les cas réservés au souverain pontife sont, entre autres : 1° l'incendie d'un édifice religieux ou profane, si l'incendiaire est dénoncé publiquement; 2° la simonie ou le trafic des choses saintes; 3° le meurtre ou la mutilation d'un clerc; 4° la falsification des bulles du souverain pontife; 5° l'invasion du territoire de l'Eglise romaine; 6° la violation de l'interdit du saint-siége, etc.

Les cas réservés aux évêques varient suivant les diocèses, parce qu'ils dépendent de la volonté du prélat; ce sont communément les péchés les plus graves et les crimes les plus atroces, tels que l'hérésie, le schisme et l'apostasie, l'homicide et l'avortement, l'inceste au premier ou au second degré, la sodomie et la bestialité, etc., etc.

Voy. l'art. CAS RÉSERVÉS de notre Dictionnaire de Cas de conscience.

CASE'S-CREW, scission opérée parmi les quakers d'Amérique. Un nommé Tom *Case*, qui s'attribuait le don des miracles, se fit chef de fanatiques, qui tremblaient à son aspect et tombaient en défaillance. Par dérision, on les appela *Case's-Crew*, ou *la tourbe de Case*. Un jour il essaya de ressusciter un mort, mais il échoua. Les quakers le désavouèrent, et la secte s'éteignit.

CASIPOMA, un des neuf *guacas* ou idoles de pierre adorées à Guamachouco. *Voy.* GUACAS.

CASIS, en arabe, et *caschisch* ou *cschischo* en syriaque, signifient un prêtre chrétien. Au pluriel les Arabes disent *cossan* ou *aquissa*. Il est remarquable que ce mot signifie originairement un *vieillard*, comme πρεσβύτερος (prêtre), en grec; et les mots *seigneur*, *signore*, *señor*, des langues modernes (en latin *senior*).

CASIUS ou *CASSIUS*, surnom de Jupiter. On connaît plusieurs temples qui lui étaient érigés sous ce nom : l'un situé sur une montagne à douze lieues de Péluse; un autre en Syrie, près d'Antioche; et un troisième à Cassiopé, sur le cap occidental de Corfou. On représentait ordinairement ce dieu sous la forme d'un rocher ou montagne escarpée, sans figure humaine, avec un aigle à côté. Cependant, à Péluse, il était représenté sous les traits d'un jeune homme semblable à Apollon, étendant les bras et tenant en main une grenade.

CASMILUS, un des dieux Cabires. *Voy.* CABIRES.

CASSANDRE, célèbre prophétesse des anciens Grecs; elle était fille de Priam et d'Hécube. Elle obtint d'Apollon, pour prix des faveurs qu'elle consentait à lui accorder, le don de prédire l'avenir; mais, après avoir reçu un don aussi signalé, elle refusa de tenir sa promesse; Apollon, plein de dépit et ne pouvant lui retirer ce don, le lui rendit inutile. Au moyen d'un baiser qu'il obtint d'elle, il lui mouilla la bouche de sa salive, opération qui fit tomber dans le discrédit ses prédictions, comme les vaines paroles d'une baveuse. D'autres veulent que le don de prophétie lui soit venu dans son enfance, une nuit où, abandonnée dans le temple d'Apollon, elle fut trouvée le lendemain entrelacée de serpents qui lui léchaient les oreilles. Quoi qu'il en soit, la pauvre Cassandre jouait de malheur avec ses prédictions; non-seulement on n'y ajoutait point foi, mais encore elles la rendaient odieuse. Ayant prédit des revers à Priam, à Pâris et à toute la ville de Troie, elle fut renfermée dans une tour, où elle occupait ses loisirs à chanter les malheurs de sa patrie. Elle voulut s'opposer au départ de Pâris pour la Grèce, mais on ne fit que rire de ses prévisions menaçantes; en vain chercha-t-elle à prémunir ses concitoyens contre l'introduction du cheval de bois; le cheval fut introduit, Troie prise et saccagée, et Cassandre déshonorée, dans le temple de Pallas, par Ajax, fils d'Oïlée. Dans le partage du butin, elle échut comme esclave à Agamemnon, qui, touché de son mérite et de sa beauté, l'emmena en Grèce. Elle voulut encore prévenir ce prince du sort qui l'attendait; sa prédiction eut le destin accoutumé. Clytemnestre la fit massacrer, ainsi qu'Agamemnon et les deux enfants qu'elle avait donnés à ce prince.

Si, pendant sa vie, on n'avait fait aucune attention à ses paroles, après sa mort elle fut honorée à l'égal d'une divinité. Mycènes et Amiclée revendiquèrent chacun la gloire d'avoir son tombeau; Leuctres lui éleva un temple et lui érigea une statue sous le nom d'*Alexandra*. Les Dauniens et les Dardaniens

lui en bâtirent deux autres. Chez ces derniers la statue de Cassandre était un asile pour les jeunes filles qui refusaient de se marier, et qui fondaient ce refus sur la laideur ou la basse naissance de ceux qui les recherchaient. Elles embrassaient la statue de Cassandre, après avoir pris le costume des Furies, et s'être altéré le teint avec des drogues. Cette démarche les dévouait au culte de Cassandre, qu'elles honoraient comme une déesse. Au rapport de Plutarque, Cassandre aurait joui après sa mort du crédit qui lui avait manqué pendant sa vie, car, suivant cet auteur, c'était elle qui rendait des oracles à Thalamie sous le nom de Pasiphaé, nom dérivé de πᾶς, tout, et de φάω, parler.

CASTALIE, fontaine célèbre qui coulait près d'Antioche, au faubourg de Daphné. Il y avait là un oracle renommé qui prédit l'empire à Adrien. Ce prince, parvenu à la suprême puissance, fit boucher la fontaine avec de grosses pierres, dans la crainte que d'autres ne recherchassent et n'obtinssent une semblable faveur. Comme la fontaine Castalie était consacrée aux Muses, ces dernières étaient souvent surnommées *Castalides*.

CASTE. C'est ainsi qu'on appelle en Europe les différentes classes ou tribus qui composent la nation hindoue. Le mot caste vient du portugais *casta*, tribu, classe, lignée; ce terme a été adopté par tous les Européens. Le mot sanscrit est *varna*, et l'appellation hindoustanie *djat*.

Il n'y a point de contrée sur la terre dans laquelle les hommes soient divisés en tribus plus nombreuses que dans l'Inde. Cependant on rapporte communément toutes ces tribus à quatre grandes castes, qui sont les *Brahmanas* (Brahmanes ou Brahmes), les *Kchatryas*, les *Vaisyas* et les *Soudras;* chacune de ces castes offre un grand nombre de subdivisions; celle des Soudras, entre autres, comprend au moins dix-huit classes secondaires, subdivisées elles-mêmes en cent huit autres. Le partage des Indiens en quatre castes paraît aussi ancien que l'Inde elle-même; d'après la théogonie hindoue, Brahmâ, première personne de la *trimourti* ou triade, fit sortir les Brahmanes de sa bouche, les Kchatryas de ses bras, les Vaisyas de son ventre et de ses cuisses, et les Soudras de ses pieds. D'autres font venir les quatre castes des quatre fils de *Pourous*, le premier homme. *Voy.* BANIANS. Il serait plus rationnel de soutenir que dès l'origine de la société hindoue, les hommes, ayant embrassé des professions diverses, transmirent chacun à leurs enfants leur humeur, leurs biens, leur industrie, etc., et que l'organisation sociale ayant été établie vers cette époque, les diverses conditions se trouvèrent tranchées à tout jamais. Cependant, si l'on considère que les quatre castes ne sont pas également réparties partout, que les Kchakyas n'existent nulle part dans les contrées méridionales de l'Hindoustan, que les Vaisyas y sont en fort petit nombre, tandis que les Soudras y forment la presque totalité de la nation, on serait tenté de croire que cette division a eu la conquête pour origine.

Quoi qu'il en soit, les *Brahmanes* ont la suprématie sur toutes les autres castes, même sur celle des Kchatryas, qui donne des rois aux peuples. Aux Brahmanes seuls appartient le droit de lire, d'expliquer et de commenter les Védas, d'exercer les fonctions du sacerdoce, et d'instruire les hommes des devoirs qu'ils ont à remplir. Les devoirs des *Kchatryas* ou *Radjas* sont de gouverner et de commander, de protéger le peuple, et de le défendre par la force des armes. Les *Vaisyas* doivent se livrer au commerce, à l'agriculture, à la conduite des troupeaux. Le partage des *Soudras* est une sorte de servitude; ils doivent travailler et obéir. Toutefois les Soudras qui, dans les livres indiens, n'ont que la quatrième place, se sont élevés depuis longtemps déjà au-dessus de la caste des Vaisyas, et sont maintenant réputés supérieurs à ces derniers. Aussi se croient-ils en droit de leur faire sentir leur supériorité en les traitant avec mépris.

Cette division du peuple par castes n'est pas, à proprement parler, particulière aux Indiens : on la retrouve chez beaucoup d'autres nations, quoique beaucoup moins tranchée; ainsi les Romains distinguaient les patriciens et les plébéiens; et parmi les modernes on a fort bien pu considérer comme deux castes différentes les nobles et les vilains; mais la parité n'est pas exacte, car les roturiers pouvaient être anoblis; plusieurs familles nobles devaient leur origine à un plébéien qu'on avait voulu récompenser; tandis que chez les Hindous il faut nécessairement vivre et mourir dans la tribu où on est né. Un Brahmane ne pourrait pas plus devenir Soudra, qu'un Soudra devenir Brahmane.

De tous les genres de punitions, la plus terrible, la plus difficile à supporter pour un Hindou, est d'être exclu de sa caste; ce sont les gourous et les chefs de tribu qui ont le droit de l'infliger. Or, pour encourir cette peine, il n'est pas nécessaire d'avoir commis de grands crimes, il suffit d'avoir violé les usages ou les lois de sa caste : ainsi un Brahmane qui aura mangé de la viande, un Soudra qui aura tué une vache, un Brahmane ou un Kchatrya qui se sera assis à la table d'un Vaisya, ou qui seulement aura fait usage de sa vaisselle, sera irrémissiblement retranché de sa tribu. Un grand nombre de Brahmanes, qui avaient admis parmi eux sans le connaître un Soudra qui se donnait pour appartenir à leur caste, furent tous exclus de la tribu. Or, rien de plus triste que la condition d'un individu banni de la sorte; il voit s'élever entre lui et le reste des hommes une barrière insurmontable. En perdant sa caste, il perd non-seulement ses parents et ses amis, mais même quelquefois sa femme et ses enfants, qui aiment mieux l'abandonner tout à fait que de partager sa mauvaise fortune; personne n'ose manger avec lui, ni même lui verser une goutte d'eau; s'il

a des filles à marier, personne ne les recherche, on refuse pareillement de donner des femmes à ses fils; il doit s'attendre que partout où on le rencontrera il sera évité, montré au doigt et regardé comme réprouvé. Encore si, en perdant sa caste, un Indien pouvait être admis dans une caste inférieure, le châtiment serait plus tolérable; mais il n'a pas même cette humiliante ressource; et un simple Soudra, pour peu qu'il se respecte, ne voudra jamais s'allier ni communiquer avec un Brahmane ainsi dégradé. Le malheureux excommunié n'a plus d'autre ressource que de se réfugier dans la nombreuse et abjecte tribu des *Parias*, à laquelle plusieurs écrivains ont donné à tort le titre de caste. La tribu des Parias, composée presque tout entière de gens ainsi bannis de leur caste, est si méprisable, qu'il n'y a point de loi pour elle, et qu'il lui est permis de manger même de la vache. Ce sont les serviteurs et les esclaves de toutes les autres tribus; ils vivent dans l'abjection et dans la misère la plus extrême.

Il est certains cas dans lesquels on peut se faire réintégrer dans sa caste; lorsque l'exclusion a été prononcée par la famille, le coupable peut être rétabli dans sa tribu au moyen d'actes d'humilité, d'une amende qu'on lui impose, et quelquefois d'un certain nombre de coups auxquels on le condamne; mais lorsqu'elle a été fulminée par le gourou ou par un des chefs de caste, le coupable pénitent est soumis à des épreuves. On lui brûle légèrement la langue avec un petit lingot d'or bien chaud; ou on lui applique sur différentes parties du corps un fer rouge qui imprime à la peau des marques ineffaçables; ou on le fait courir, les pieds nus, sur des charbons ardents; ou on le fait passer plusieurs fois sous le ventre d'une vache. Enfin, pour consommer sa purification, on lui fait boire le *pantcha Karya*, ou les *cinq substances* qui sortent du corps de la vache, c'est-à-dire, le lait, le caillé, le beurre liquéfié, la fiente et l'urine de cet animal mêlés ensemble. L'urine surtout passe chez les Indiens pour avoir une vertu éminemment purifiante pour toute espèce de souillure. Le réhabilité donne ensuite un grand repas à ceux de sa tribu, leur fait des présents et rentre dans tous ses droits. Mais il est des fautes si énormes, qu'elles ne permettent en aucun cas à celui qui les a commises de rentrer dans la caste d'où il a été exclu; tel est par exemple le crime d'un Brahmane qui aurait cohabité avec une femme de la tribu des Parias, ou le sacrilége dont il se serait rendu coupable en mangeant de la chair de vache.

Nous ne nous étendrons pas sur les subdivisions des quatre castes, car elles ont moins rapport à l'ordre religieux qu'à l'ordre civil; celle des Soudras, par exemple, constitue pour la plupart les différents corps de métiers; car non-seulement on est, dans l'Inde, de la même caste que son père, mais il faut forcément exercer le même état.

CASTOR ET POLLUX, frères jumeaux qui furent mis au rang des dieux par les anciens à cause de leurs prouesses. Leur naissance n'est pas la partie la moins merveilleuse de leur vie. Jupiter, étant devenu amoureux de Léda, femme de Tyndare, roi de Sparte, et la voyant se baigner dans l'Eurotas, prit la forme d'un cygne, et, se faisant poursuivre par Vénus déguisée en aigle, vint se réfugier dans les bras de la belle mortelle. Elle en conçut deux œufs, de l'un desquels sortirent Castor et Clytemnestre, qui étaient mortels, parce qu'ils tenaient leur origine de Tyndare; et de l'autre, Pollux et Hélène, qui eurent part à l'immortalité parce qu'ils avaient été formés par Jupiter. Mais la vive amitié qui unissait les deux frères fit disparaître l'inégalité de leur naissance.

Les poëtes et les mythologues attribuent à Castor et à Pollux un grand nombre d'exploits éclatants. Hélène, leur sœur, ayant été enlevée, dès l'âge de dix ans, par Thésée, roi d'Athènes, ils déclarèrent la guerre au ravisseur, et le forcèrent de rendre sa proie. Ils nettoyèrent les côtes et les environs de Sparte des corsaires et des pirates qui les ravageaient; ils accompagnèrent Jason dans son expédition de la Toison d'or, et ne furent pas les moins célèbres d'entre les Argonautes. Pendant le voyage, une horrible tempête s'étant élevée, et le vaisseau étant sur le point d'être submergé, on vit deux feux voltiger autour de Castor et de Pollux, et l'orage s'apaisa sur-le-champ. C'est depuis ce temps qu'on appela *feux de Castor et Pollux* ces feux qui paraissent souvent dans les temps d'orage, et que les matelots appellent aujourd'hui *feux de Saint-Elme* ou *de Saint-Nicolas*. Lorsque les anciens voyaient deux de ces feux, c'était une marque de beau temps; s'il n'en paraissait qu'un, on l'appelait Hélène, et c'était le présage infaillible d'une tempête prochaine. De retour dans leur patrie, ils voulurent enlever les deux filles de Leucippe et d'Arsinoé, fiancées à Lyncée et à Idas : les amants poursuivirent les ravisseurs; il s'ensuivit un combat opiniâtre, près du mont Taygète, où Castor fut tué par Lyncée, lequel à son tour tomba sous les coups de Pollux. Celui-ci, désolé, conjura Jupiter de donner l'immortalité à son frère; mais cette prière ne pouvant être entièrement exaucée, l'immortalité fut partagée entre eux, de sorte qu'ils vivaient et mouraient alternativement. Ce qui a donné lieu à cette fiction, c'est que ces deux princes ayant été après leur mort transportés dans le ciel, où ils forment le signe des Gémeaux, l'une des deux principales étoiles de cette constellation se cache sous l'horizon, tandis que l'autre se montre aux yeux. On verra plus loin une autre issue du combat livré à l'occasion des filles de Leucippe; mais, en cela comme en bien d'autres choses, les mythologues ne sont pas d'accord. Il en est même qui font les deux frères issus l'un et l'autre du sang de Jupiter; mais tous s'accordent à convenir que l'immortalité était partagée entre eux. Les matelots les honoraient sous le nom des *Gémeaux* et les invoquaient pendant l'orage.

Les histoires grecques et romaines sont remplies d'apparitions miraculeuses de ces deux frères, que Pausanias explique d'une manière très-naturelle. « C'étaient, dit-il, des jeunes gens revêtus du costume des Tyndarides et apostés pour frapper les esprits crédules. » Justin rapporte que, dans une bataille des Locriens contre les Crotoniates, on vit deux jeunes guerriers montés sur des chevaux blancs. Ils parurent également à la tête de l'armée romaine dans la bataille que le dictateur Posthumius remporta sur Tarquin le Superbe et sur les Latins. On prétendit de plus qu'ils en avaient eux-mêmes apporté la nouvelle à Rome le propre jour du combat. En reconnaissance, on leur éleva un temple à Rome, et ils furent mis au nombre des divinités tutélaires de la république. On institua une fête commémorative de cette bataille mémorable. Cette fête était marquée par une magnifique cavalcade des chevaliers romains, quelquefois au nombre de cinq mille, et couronnés de branches d'olivier. La marche partait du temple de Mars, situé hors des murs, et traversait le Forum devant le temple de Castor et Pollux. Les Romains leur sacrifiaient des agneaux blancs. Ils avaient tant de respect pour eux, que, dans leurs serments les plus solennels, ils juraient par le temple de Castor ou de Pollux. Les femmes juraient plus communément par celui de Castor : *Æcastor !* (pour *æde Castoris*); les hommes, par celui de Pollux : *Ædepol !* (pour *æde Pollucis*). Castor était le patron de ceux qui disputaient le prix de la course des chevaux, et Pollux celui des lutteurs, parce qu'il avait remporté le prix aux jeux Olympiques. Les deux frères avaient aussi un temple à Lacédémone, qui était le lieu de leur naissance, et un autre à Athènes, qu'ils avaient sauvée du pillage.

Théocrite a composé en l'honneur de Castor et de Pollux une idylle fort belle, dont nous allons offrir au lecteur une traduction libre :

« Je consacre ces vers aux fils de Jupiter et de Léda ; à Castor, habile dans l'art de manier un cheval ; à Pollux, terrible dans les combats du ceste. Je chante les jumeaux de Lacédémone, ces génies tutélaires et bienfaisants dont les mortels éprouvent les secours certains dans les plus pressants dangers. Une horrible tempête trouble le ciel et l'onde ; le vaisseau, sans mâts et sans voiles, jouet des vents en fureur, est sur le point d'être englouti dans les flots, et les matelots tremblants n'envisagent plus que la mort, lorsque tout à coup la présence des fils de Léda ramène le calme et la sérénité. Les vents se taisent, les nuages disparaissent et découvrent aux yeux du pilote les brillantes étoiles qui sont les guides de sa course. O vous, dieux secourables ! vous, les modèles parfaits de la plus sincère amitié ! vous, en qui se réunissent tous les talents ! vous, qui excellez également à manier un cheval, à toucher la lyre, à chanter et à combattre avec le ceste, recevez favorablement les hommages de ma muse !

« Le vaisseau qui conduisait à Colchos l'illustre Jason et les autres héros de la Grèce, après avoir heureusement évité tous les écueils, était arrivé au port de Bébrycie. Les Argonautes s'empressent de descendre sur le rivage, d'y étendre des lits et de préparer le repas. Les deux héros de Lacédémone, Castor et Pollux, sont les seuls qui s'écartent de l'équipage, et s'avancent au loin pour reconnaître le pays. Ils arrivent dans une vaste forêt, et rencontrent, en s'y promenant, une grotte taillée dans le roc, d'où coulaient plusieurs fontaines d'une eau pure et transparente comme le cristal. Ces fontaines étaient environnées de peupliers, de planes, de cyprès et de plusieurs autres arbres de toute espèce. La terre à l'entour était émaillée de fleurs odoriférantes, que les abeilles picoraient à l'envi. Dans ce beau lieu habitait un homme d'une taille gigantesque et d'un air terrible, qui portait sur le visage les cicatrices des plaies qu'il avait reçues dans les combats. Sa poitrine, haute et avancée; son dos, large et épais, étaient revêtus d'une peau de fer qui semblait avoir été fabriquée à coups de marteau. On voyait ses muscles s'élever sur ses bras robustes et nerveux. Une peau de lion était son unique vêtement. Pollux l'aborde et lui dit : O étranger! qui que tu sois, je te souhaite toutes sortes de prospérités; apprends-moi quels sont les hommes qui habitent ce pays. — Ta présence détruit ton souhait. Comment puis-je être heureux quand je vois des gens que je n'ai jamais vus? — Ne crains rien, reprit Pollux ; ceux que tu vois sont nés de parents vertueux et sont vertueux eux-mêmes. — Je ne crains rien, et ce n'est pas à toi à m'apprendre à être intrépide.—Tu t'offenses de tout, et ton humeur sauvage s'échauffe sur chaque mot qui sort de ma bouche. — Tel est mon caractère ; je suis tel que tu me vois : au reste, la terre que je foule ne t'appartient pas. — Ah! tu peux venir dans mon pays quand tu voudras, je t'y rendrai les devoirs de l'hospitalité, et te renverrai chargé de présents. — Je ne veux point de tes présents, et je ne te conseille pas de t'attendre aux miens. — J'espère du moins que tu ne m'empêcheras pas de boire de l'eau de ces fontaines. — Tu le verras, lorsque la soif brûlante desséchera tes entrailles. — Quoi! faut-il de l'argent pour te rendre traitable? Que veux-tu? Parle. — Je veux que, les mains armées du ceste, tu t'avances pour combattre seul à seul. — Contre qui? — Contre moi; et ce rival n'est pas à dédaigner. — Quel sera le prix du vainqueur? — Le vaincu. — De pareils combats n'appartiennent qu'aux oiseaux à crête rouge. — Que nous ressemblions aux oiseaux ou aux lions, peu m'importe; mais nous ne combattrons point pour un autre prix.

« Ainsi parla Amicus (c'est le nom du géant) ; puis, prenant une trompette marine, il fit retentir la forêt du son de cet instrument. A ce signal, les Bébryciens, remarquables par leur longue chevelure, se rassemblèrent sous un plane touffu. Castor courut aussitôt avertir les Argonautes, qui se rendirent

promptement au lieu du combat. Cependant les deux rivaux, armés de gantelets, s'avancent l'un contre l'autre, respirant le carnage. Chacun s'efforce de prendre le poste le plus avantageux et de mettre le soleil dans les yeux de son adversaire. Dans cette occasion, ton adresse, ô Pollux! triompha de la force de ce redoutable géant. Amicus, ébloui par les rayons du soleil qui tombaient à plomb sur son visage, sent redoubler sa fureur par cet obstacle ; et guidant ses coups avec sa main, il fond impétueusement sur son ennemi. Pollux lui porte un grand coup sur la joue, qui ne fait qu'augmenter sa rage. Le roi des Bébryciens, le corps courbé, la tête penchée vers la terre, attend un moment favorable pour se jeter sur Pollux. Ses sujets, par leurs cris, enflamment son courage; les Argonautes encouragent aussi leur héros, et tremblent que ce géant ne l'accable du poids de son vaste corps. Mais Pollux, frappant des deux mains sans relâche, ne se laisse point approcher de son adversaire. Amicus, étourdi des coups qu'il a reçus, vomit le sang par la bouche. Ses joues sont déchirées et couvertes de plaies. Son visage, prodigieusement enflé, laisse à peine apercevoir ses yeux. Pollux le harcèle sans cesse, et, le voyant s'affaiblir, il lui décharge au milieu du nez, entre les sourcils, un coup si violent, qu'il le renverse à terre tout sanglant. Cet affront semble rendre les forces au terrible Amicus : il se relève avec furie, et le combat recommence plus acharné que jamais. Mais l'avantage reste toujours du côté de Pollux : tous les coups d'Amicus tombent sur les épaules ou sur la poitrine de Pollux, toujours au-dessous de la tête ; mais chaque coup de Pollux tombe sur le visage de son adversaire, qui n'est plus qu'une plaie. La sueur coule à grosses gouttes de tous les membres d'Amicus; son corps s'affaisse, et la taille de ce formidable géant paraît presque petite. Pollux, au contraire, semble tirer du combat de nouvelles forces : son teint, animé par la chaleur de la lutte, est plus vif et plus coloré; ses membres robustes se plient avec aisance et souplesse. Cependant Amicus, rassemblant ce qui lui reste de forces pour l'exécution d'un grand dessein qu'il médite, saisit avec la main gauche celle de Pollux, et, levant la droite, il est sur le point d'accabler Pollux d'un coup terrible ; mais le fils de Léda l'évite par une inclination de tête, et, se dégageant d'Amicus, il lui porte à son tour un coup plus certain sur la tempe gauche. Ce coup est suivi d'un second sur la bouche, qui ébranle et fracasse toutes les dents de son adversaire, et de plusieurs autres qui achèvent d'épuiser ses forces. Le terrible Amicus tombe enfin à demi mort, et, s'avouant vaincu, tend à Pollux des mains tremblantes. O généreux Pollux ! ton grand cœur n'était pas capable d'abuser de ta victoire, et le barbare Amicus ne reçut de toi aucun outrage, et tu n'exigeas de lui qu'un serment solennel de ne plus violer désormais les lois de l'hospitalité. Après avoir payé à Pollux mon tribut de louanges, il faut maintenant que je m'acquitte envers Castor.

« Les fils de Jupiter, Castor et Pollux, emmenaient les deux filles de Leucippe, qu'ils avaient enlevées de la maison paternelle. Lyncée et Idas, auxquels les deux princesses avaient été promises, poursuivirent les ravisseurs, et les atteignirent au tombeau d'Apharée. Là, le combat était près de commencer, lorsque Lyncée tint ce discours : Tyndarides, quelle est votre injustice, et pourquoi voulez-vous nous ravir nos épouses ? Vous savez que nous sommes les premiers auxquels leur père, Leucippe, les ait promises. Souvenez-vous que, dans le temps que vous méditiez cet enlèvement, je vous ai souvent dit, quoique je ne sois pas grand parleur : Mes amis, il ne convient pas à des princes de prendre des femmes qui ont déjà des époux tout prêts. Sparte et l'Élide sont assez grandes : parcourez, si vous voulez, l'Arcadie, Mécènes, Argos et les côtes maritimes de Sisyphe, vous y trouverez un nombre prodigieux de filles élevées dans la maison de leurs parents, qui ne manquent ni d'esprit ni de beauté. Il vous sera aisé de faire un choix parmi elles. Il n'y aura point de père qui ne se fasse honneur d'avoir des gendres de votre mérite, et qui ne donne avec joie ses filles aux plus fameux héros de la Grèce. Ainsi, mes amis, laissez-nous nos femmes, et cherchez-en d'autres. Nous nous offrons même à vous aider dans cette recherche. Voilà ce que je vous disais alors ; mais les vents légers emportaient mes paroles sur les vastes mers, et vous n'y avez eu aucun égard, car vous êtes violents et emportés. Cependant il est encore temps d'écouter la raison qui vous parle aujourd'hui par ma bouche. Rappelez-vous l'étroite chaîne du sang qui nous unit. Songez que nous sommes cousins, et que cette considération vous engage à la paix. Mais si votre humeur intraitable veut du sang et des combats, voici en ce cas les arrangements que je propose : que Pollux et mon frère Idas se contentent d'être spectateurs; nous combattrons seuls, Castor et moi, qui sommes les plus jeunes. N'accablons pas d'un chagrin trop amer nos malheureux parents ; un mort suffit dans chaque maison, et la famille, en pleurant sur celui qu'elle aura perdu, se réjouira sur celui qui restera. Il est de la prudence de vider la plus grande querelle avec le moindre mal possible. Après que Lyncée eut ainsi parlé, Pollux et Idas, qui étaient les plus âgés, mirent bas les armes. Castor et Lyncée s'avancèrent l'un contre l'autre, armés de toutes pièces. Ils lancèrent chacun leurs javelots sans succès, puis, mettant l'épée à la main, ils commencèrent un combat furieux et opiniâtre. Après s'être porté inutilement plusieurs coups, Castor blessa son adversaire à la main. Lyncée, se sentant blessé, jeta son épée, et s'enfuit vers le tombeau de son père, où Idas attendait tranquillement l'événement du combat ; mais Castor poursuit vivement Lyncée, et, l'ayant atteint, lui porte un coup d'épée, qui l'étend mort sur la place. Idas, triste témoin du sort de son frère, s'apprête à le venger. Il détache

une pierre de la colonne sépulcrale, et veut la jeter contre le meurtrier de Lyncée ; mais Jupiter, qui veille à la conservation de son fils, fait tomber la pierre des mains d'Idas, et le frappe en même temps d'un coup de foudre. Tel est le sort de ceux qui osent se mesurer avec les Tyndarides, car ces héros sont puissants et nés d'un père puissant.

« Je vous salue, ô fils de Léda ! soyez toujours favorables à mes vers. Hélène, les Tyndarides, tous les héros qui ont secouru Ménélas et renversé Troie, ont toujours été les protecteurs des poëtes. C'est à la poésie qu'ils doivent une partie de leur gloire. Leurs exploits ont été immortalisés par ce fameux chantre de Chio, qui a célébré les combats des Grecs et des Troyens, la valeur d'Achille et la destruction de la ville de Priam. Pardonnez, illustres jumeaux, si, malgré la faiblesse de sa voix, ma muse a cédé au noble désir de chanter vos triomphes. Je sais que les vers sont le plus beau présent que l'on puisse faire aux dieux. »

Cette espèce d'hymne antique, magnifique sous le double rapport du style et des pensées, offre néanmoins une triste idée de l'antique religion grecque, car elle fait l'éloge du libertinage et de l'injustice, et nous montre ces deux vices sanctionnés et protégés par la divinité suprême. Nous l'avons cependant présentée à nos lecteurs, tant parce qu'elle donne une idée de la riche théogonie des païens, que parce qu'elle rompt d'une manière agréable l'aridité de ce *Dictionnaire*.

Castor et Pollux ont été quelquefois confondus avec les *Cabires*. On leur donne aussi le nom de *Dioscures*, ou enfants de Jupiter.

CASTORIES, fêtes célébrées en l'honneur de Castor et Pollux ; elles se célébraient à Rome avec grande pompe. *Voy.* CASTOR.

CASUEL. On appelle ainsi le revenu d'une cure, d'un vicariat ou d'une autre charge ecclésiastique, fondé sur des cas fortuits. On l'appelle *casuel* pour le distinguer du traitement ou du revenu fixe. Il est nécessaire dans la plupart des paroisses, où le traitement fixe donné par l'État ou par la commune n'est rien moins que suffisant pour les besoins des ecclésiastiques qui sont chargés de les desservir. Le casuel se compose principalement des honoraires que l'on donne pour les messes, les baptêmes, etc. ; des offrandes en argent, en cire ou en nature, et des droits pour les mariages et les sépultures déterminés par un tarif. Ce casuel doit nécessairement varier suivant les localités et les circonstances.

CASUISTE. On appelle ainsi un théologien qui fait une étude particulière de la théologie morale, et qui résout les cas de conscience. Pour exercer cette fonction délicate, il faut avant tout posséder un sens droit, chose moins commune qu'on serait tenté de le croire ; puis avoir une connaissance exacte et approfondie de l'Ecriture sainte, des lois ecclésiastiques et civiles, des décisions des conciles et des Pères, du droit canon, etc., etc.

Durant de longs siècles, l'Eglise s'est passée de casuistes ; les fidèles se conduisaient d'après les maximes de l'Evangile, la saine raison et les règles de morale qui leur étaient enseignées par les pasteurs. Mais plus tard, la ferveur et la foi s'affaiblissant, on en vint à composer avec sa conscience, à capituler avec le devoir, à vouloir se persuader qu'on restait dans les limites de la religion, tout en sacrifiant à la mollesse, à la cupidité et aux passions ; en un mot on chercha à s'abuser soi-même. Pour cela on eut recours à des théologiens faibles ou complaisants, qui, au moyen d'interprétations bénignes, de subtiles distinctions, trouvèrent moyen de rassurer des consciences qui voulurent bien se croire délicates et timorées. De là les casuistes ; de là une nouvelle théologie qui sanctionnait les équivoques et les restrictions mentales ; on inventa des raisons pour excuser les actions quelquefois les plus iniques ; on tortura les textes pour leur faire dire précisément le contraire de la doctrine qu'ils enseignaient. Il y eut même des casuistes qui ne craignirent pas, dans leurs décisions sacriléges, de promettre le paradis à quiconque tuerait un roi tyran ou hérétique, et d'énoncer d'autres monstrueuses erreurs.

Mais, hâtons-nous de le dire, à côté de ces théologiens pervers surgirent des hommes sages et éclairés, qui prirent la plume pour donner d'autres décisions, marquées au coin de la discrétion, de la religion et de la saine morale. Les excès des casuistes dangereux dont nous parlions tout à l'heure, durent nécessairement en provoquer de bons ; c'est pourquoi l'Eglise peut citer avec orgueil plusieurs de ces théologiens pleins de foi, de vertus et de lumières, qui rappelaient les chrétiens à la pratique stricte et franche de leurs devoirs, et qui ne mettaient point, suivant l'expression de l'Ecriture, des coussins sous les coudes des pécheurs.

Maintenant les casuistes proprement dits sont un peu tombés en oubli, non pas parce qu'il y aurait actuellement moins de corruption, mais parce qu'il y a moins de foi ; parce que l'extérieur de la religion n'étant plus à l'ordre du jour, il y a par conséquent moins d'hypocrisie ; parce que la plupart de ceux qui font profession de christianisme, dans ce siècle mercantile et incrédule, sont ou de vrais chrétiens qui observent religieusement la doctrine de l'Evangile, ou des hommes qui se font un christianisme à leur mode, et qui, en conséquence, n'ont pas besoin de casuistes, pour leur interpréter des points qui leur importent peu, ou leur donner des décisions dont ils se passent fort bien.

CATACHTHONIEN, nom que les habitants d'Opunte donnaient à leur souverain pontife, parce qu'il présidait au culte des dieux terrestres et infernaux ; en effet le grec *καταχθόνιος* signifie *souterrain*.

CATACOMBES, lieux souterrains près de Rome, taillés dans le tuf, ou pratiqués dans les veines de sable, dont les premiers chrétiens avaient fait leur cimetière. « On y descend, dit Fleury, par des escaliers ; et l'on trouve de longues rues qui, des deux côtés,

ont deux ou trois rangs de niches profondes, où les corps étaient posés; car on les en a tirés pour la plupart. De distance en distance sont des chambres spacieuses, voûtées, bâties avec la même solidité, et percées de plusieurs niches semblables à celles des rues. La plupart de ces chambres sont peintes de diverses histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme les églises l'étaient; et en quelques-uns de ces cimetières il y a des églises souterraines : en plusieurs on a trouvé des coffres de marbre ornés de figures en relief, qui représentent les mêmes histoires que ces peintures; c'étaient des sépulcres pour les personnes les plus considérables. Chacun de ces cimetières est comme un grand faubourg sous terre, et quelques-uns ont deux ou trois étages en profondeur. Aussi les chrétiens y trouvaient des retraites assez sûres, dans le temps des persécutions, pour garder les reliques des martyrs, pour s'assembler et célébrer les saints offices. Ces anciens cimetières étaient demeurés la plupart inconnus depuis longtemps, les entrées en ayant été comblées, et ils n'ont été découverts que depuis la fin du siècle passé. Ces lieux sont nommés quelquefois *conciles des martyrs*, parce que leurs corps y étaient assemblés; ou *arènes*, à cause du terrain sablonneux. En Afrique, on nommait aussi les cimetières des *aires*. »

Il y a des fossoyeurs gagés par la chambre apostolique, qui travaillent dans ces souterrains pour découvrir les corps saints. Toutes les fois qu'ils ont découvert un certain nombre de tombeaux, ils font prévenir, soit le cardinal vicaire, soit l'évêque secrétaire du pape, qui commet à cet effet un commissaire pour les examiner avec soin. Si l'on n'y découvre pas d'autre signe qu'une croix simple, ou le monogramme du Christ ☧, ou bien une colombe, une couronne, un rameau d'olivier, on ne les ouvre pas ordinairement, parce qu'on juge qu'ils ne renferment que le corps d'un simple fidèle. Mais si l'on trouve sur ces sépulcres la figure d'une palme, ou du vase dans lequel on avait coutume de mettre le sang des martyrs, on les ouvre et on en tire avec précaution les os, comme les précieux restes d'un martyr. On les enferme aussitôt dans de petites cassettes que l'on lie avec des cordes. Le cardinal vicaire appose son cachet sur les nœuds; ces cassettes sont ensuite portées à la chambre apostolique, où l'on en fait l'ouverture, et où l'on arrange les os sur des tables, afin que l'air puisse les sécher et les affermir; après quoi ces ossements sont exposés à la vénération des fidèles, et distribués à ceux que le pape veut en gratifier. Lorsqu'il n'y a sur les sépultures aucune inscription qui puisse faire connaître à qui les os appartiennent, on leur donne des noms pour fixer la dévotion de ceux auxquels on en fait présent. Ceux qui possèdent des terres dans le voisinage de Rome sont obligés d'avertir la congrégation des Reliques, lorsqu'ils découvrent quelque sépulcre ou quelque souterrain qui communique à ceux dont on a tiré des corps saints.

On regarde comme une bonne fortune la découverte d'un corps dont le nom est gravé sur la tombe : telle a été celle d'une vierge martyre nommée *Philomène*, trouvé il y a quelques années, et dont la vénération s'est répandue promptement parmi le peuple; telle a été plus récemment encore celle d'un jeune martyr de dix-huit ans, nommé *Sabinien*, dont les reliques ont été extraites, en 1840, des catacombes de *Santa Ciriaca* dans le *Campo Verano*, les plus vastes peut-être que Rome possède, en étendue et en profondeur. Or on compte soixante cimetières ou catacombes dans les environs de cette ville. Celles de *Santa Ciriaca* s'étendent à plusieurs milles autour de la basilique de *San Lorenzo*, et l'on peut regarder comme faisant partie de ces catacombes celles même de *Saint Hippolyte*, martyr, qui recèlent en abondance des corps immolés dans les persécutions, et de précieux monuments des premiers siècles du christianisme. C'est peut-être à ces catacombes que se rapporte la belle description que l'on trouve dans le *Commentaire* de saint Jérôme sur *Ezéchiel* : « A l'époque de mon enfance et de mes premières études à Rome, nous allions souvent, mes jeunes amis et moi, les dimanches, nous promener parmi les sépulcres des apôtres et des martyrs; souvent il nous arrivait de descendre dans les cryptes creusées dans les profondeurs de la terre : les cavités latérales de ces sépultures renferment des corps inhumés, et il y règne une si complète obscurité, que l'on pourrait dire avec le prophète que *les vivants descendent dans l'enfer*. Rarement un rayon de lumière, qu'on croirait provenir plutôt d'un trou que d'une fenêtre, dissipe un instant l'horreur des ténèbres; puis cette clarté s'évanouit; vous avancez de nouveau en aveugles, et alors errant dans une épaisse nuit, vous éprouvez le sentiment que Virgile a exprimé dans ce vers :

« *Horror ubique animos, simul ipsa silentia terrent.* »

Je ne puis résister au plaisir de citer encore la traduction des beaux vers où Prudence décrit les mêmes catacombes du *Campo Verano* : « Non loin des remparts de Rome, s'ouvre une galerie souterraine qui recèle dans son étendue de profondes cavités; un chemin en pente tortueuse vous conduit par des degrés dans ce labyrinthe ténébreux. Car la clarté du jour s'arrête au vestibule du souterrain, et l'obscurité règne sous les voûtes, qui cependant, par intervalles, sont percées d'une ouverture; les soupiraux laissent pénétrer d'espace en espace les rayons du jour. »

Et ailleurs : « Nous voyons dans la ville de Rome, ô vénérable Valérien, d'innombrables sépultures de saints. Si vous voulez savoir les noms de chacun d'eux, les titres gravés sur leur tombe, je ne puis vous satisfaire : car des peuples entiers de justes ont été moissonnés par une fureur impie, alors que la Rome issue de Troie adorait encore les faux dieux de ses pères. Cependant

on peut lire sur plusieurs de ces tombes, ou le nom du martyr, ou quelque inscription que des mains diligentes y ont gravée; mais combien d'autres de ces pierres n'ont de réponse à notre pieuse sollicitude que leur silence même; en effet le grand nombre des victimes est l'idée qui s'y révèle claire et précise; par la multitude des sépultures sans nom l'on peut juger de l'immense quantité des corps accumulés dans les caveaux. Là, une fois, j'ai pu savoir que les restes mortels de soixante hommes gisaient dans un seul tombeau. Celui-là seul possède leurs noms, qu'ils ont aimé dans la mort, le Christ, qui a retrouvé en eux ses amis fidèles. »

Les catacombes de *Santa Ciriaca* s'enfoncent à trois étages de profondeur avec trois corridors, et il se trouve en chacun d'eux un double rang de cellules; mais jamais on n'a pu mesurer leur étendue, ni parvenir à une extrémité, parce qu'en certains endroits elles s'écroulent facilement, et les ouvriers, qui pour en extraire les corps des martyrs y descendent par les anciennes ouvertures appelées *pozzi*, puits, se servent aussi des éboulements pour y pénétrer.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. Crypte.

CATAFALQUE, sorte de mausolée temporaire que l'on élève dans les églises pendant les cérémonies funèbres, pour y placer le corps des grands personnages, en attendant leur inhumation. Souvent aussi on dresse un catafalque en l'absence du corps, lorsqu'on célèbre pour eux un service anniversaire ou autre. En ce dernier cas, on se comporte absolument comme si le corps y était présent; l'absoute, le luminaire, les aspersions, les encensements ont lieu de la même manière. Ces monuments, quoique dressés pour quelques heures seulement, sont quelquefois élevés à grands frais, et remarquables par leur richesse, leur aspect grandiose et le fini du travail. Les Italiens surtout excellent dans ce genre. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. Service, n. 2, *variétés*.

CATAGOGIE. 1° Fête en l'honneur du retour de Vénus, célébrée par les habitants d'Eryce, ville de Sicile. Ils supposaient alors que la déesse revenait d'un voyage qu'elle avait été faire en Libye. Le jour prétendu du départ avait été préalablement fêté sous le nom d'Anagogie. *Voy.* ce mot.

2° Il y avait à Ephèse une autre fête instituée sous le nom de Catagogie ou *Catagogion :* elle avait lieu le 22 janvier. Les hommes y couraient les rues, vêtus d'habits de forme antique, armés de bâtons, et portant les images des dieux. Sous prétexte de religion, ils enlevaient les femmes, insultaient ou tuaient leurs ennemis, et commettaient mille désordres. La fête avait eu sans doute un motif religieux dans l'origine, mais elle était dégénérée en ignobles saturnales.

CATAPACTINE, fête que les anciens Péruviens célébraient au mois de décembre; elle était consacrée aux trois figures du soleil, *Apointi*, *Churiunti* et *Entiaquacque ;* c'est-à-dire le Soleil père, le Soleil fils et le Soleil frère. On peut voir, dans ce triple attribut d'une même divinité, un symbole ou une réminiscence de la Trinité chrétienne.

CATAPHRYGIENS, hérétiques, ainsi appelés parce que leur chef-lieu était établi à Pépuse en Phrygie. Ils avaient, dit saint Epiphane, les mêmes sentiments que les catholiques sur le mystère de la Trinité. Ils parlaient du Père, du Fils et du Saint-Esprit de la même manière que l'Eglise. Mais ils reconnaissaient Montan pour prophète, et Priscille et Maximille pour de véritables prophétesses qu'il fallait consulter sur tout ce qui regardait la religion, comme si le Saint-Esprit eût abandonné l'Eglise et qu'elle n'eût plus aucun autre don céleste. *Voy.* Montanistes.

CATÉCHÈSE, instruction que l'on faisait aux catéchumènes, dans un lieu particulier, pendant les premiers siècles de l'Eglise. Nous possédons un monument précieux de ce genre de catéchisme, ce sont les *Catéchèses* de saint Cyrille de Jérusalem, prononcées par ce savant évêque du IVe siècle. Elles sont au nombre de dix-huit et adressées à ceux des catéchumènes qu'on appelait *compétents* ou *illuminés*. Outre ces dix-huit catéchèses, il y en a cinq autres nommées *Mystagogiques*, ou parce qu'elles furent adressées aux catéchumènes déjà initiés à nos mystères, ou parce que ces mystères y étaient clairement expliqués, surtout par rapport aux sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie. L'Eglise catholique trouve dans cette source abondante la preuve de l'antiquité de ses dogmes et de sa doctrine.

Il y a encore plusieurs ouvrages qui sont de véritables catéchèses, quoiqu'ils n'en portent pas le titre, entre autres le *Catechismus pro iis qui volunt suscipere baptismum, in octo dies divisus*, composé en langue annamite par le P. Alexandre de Rhodes, de la Société de Jésus, et missionnaire apostolique dans le Tunquin. Cet ouvrage, parfaitement bien rédigé, a été imprimé à Rome, en annamite et en latin, l'an 1651. Maintenant on donne généralement le nom de catéchisme à ce genre d'instructions.

CATÉCHISME. On appelle ainsi une exposition claire, méthodique et suivie des principaux articles de la doctrine chrétienne. Il y en a de différentes sortes.

1° *Les catéchismes élémentaires*, rédigés par demandes et par réponses, à l'usage principalement des enfants qu'on veut instruire des vérités de la religion. Ils sont peut-être les plus difficiles à composer; car il faut nécessairement se mettre à la portée des enfants. Avant tout, il est nécessaire d'être clair et simple; on doit par conséquent éviter non-seulement les phrases ambiguës, mais encore celles dont la structure, quoique logique, ne serait pas saisie par des enfants qui n'ont qu'une légère teinture de la langue; répudier les termes qui ne seraient pas compris par eux; multiplier les demandes et les réponses afin que les unes et les autres soient le moins longues possible,

et par conséquent plus faciles à retenir. Il faut que le corps du catéchisme soit court lui-même, afin de ne pas surcharger les mémoires paresseuses. Plusieurs des catéchismes en usage dans les divers diocèses de France sont trop longs, de sorte que la plupart des enfants qui suivent le cours d'instruction ne peuvent l'apprendre tout entier, faute de temps ou de mémoire, ou en oublient la majeure partie dès qu'ils ont quitté les instructions ; d'autres offrent des tournures de phrase embarrassées ou obscures, dont les enfants ne peuvent saisir le sens. On a cru satisfaire à toutes les exigences en rédigeant deux corps de catéchismes, les uns à l'usage des petits enfants, ou de ceux qui ont une mémoire ingrate, les autres en faveur de ceux qui ont l'intelligence plus développée. Les premiers n'offrent que les éléments de la religion et sont presque toujours insuffisants pour ceux qu'on veut disposer à la réception des sacrements. Les seconds sont trop longs pour ceux qui n'ont pas de mémoire. De plus, les réponses aux mêmes questions n'étant pas toujours rédigées dans les mêmes termes dans les uns et dans les autres, il en résulte une nouvelle difficulté pour ceux qui passent du petit catéchisme au grand. Un inconvénient beaucoup plus grave est la multiplicité des catéchismes en France, où presque chaque diocèse a le sien, d'où il résulte qu'un enfant est complétement dérouté lorsqu'il vient à changer de diocèse durant le cours de son instruction.

Dans les autres contrées, c'est le catéchisme du cardinal Bellarmin qui a cours, c'est pourquoi il a été traduit en toutes langues. Il a le mérite d'être court ; mais il y manque des développements essentiels, et les réponses sont un peu longues. — Les catéchismes à l'usage des catholiques des Etats-Unis sont rédigés dans le goût de ceux de France.

2° *Les catéchismes raisonnés* sont beaucoup plus volumineux. C'est une espèce de théologie ; car les dogmes y sont non-seulement exposés, mais souvent discutés et prouvés : tels sont le *catéchisme de Naples*, celui de *Couturier*, celui de *Persévérance*, celui dit de *Montpellier*. Le dernier surtout jouit d'une réputation justement méritée ; composé d'abord en français par le P. Pouget, de l'Oratoire, qui y inséra ses idées jansénistes, il fut traduit en latin, en italien, en espagnol et en anglais. Mais il fut corrigé par la suite. Cet ouvrage solide peut tenir lieu d'une théologie entière. Il y a peu de productions de ce genre où les dogmes de la religion, la morale chrétienne, les sacrements, les prières, les cérémonies et les usages de l'Eglise, soient exposés d'une manière plus claire et avec une simplicité plus élégante. Ces derniers catéchismes procèdent également par demandes et par réponses, et ne sont pas moins utiles aux catéchistes qu'aux catéchisés. Mais le catéchisme par excellence, celui par qui nous aurions dû commencer peut-être, est celui qui est intitulé *Catéchisme du saint concile de Trente* ou *Catechismus ad Parochos*, publié par l'ordre du pape Pie V, en conséquence du décret du concile.

CATÉCHISTE. On appelait ainsi, dans la primitive Eglise, les clercs chargés d'instruire les catéchumènes, et de leur enseigner les vérités de la religion. Cet emploi était la plupart du temps exercé par les hommes les plus savants et même par les évêques. On compte, parmi ces anciens catéchistes, le philosophe Pantène, le célèbre Origène, saint Clément d'Alexandrie, saint Cyrille de Jérusalem, etc. Leurs instructions se nommaient *catéchèses*. Maintenant on donne le titre de *catéchistes* aux ecclésiastiques chargés d'enseigner les éléments de la foi aux enfants et à la jeunesse chrétienne. Il est à regretter que trop souvent on confie une fonction aussi importante à de jeunes clercs qui n'ont pas encore acquis l'expérience nécessaire pour se mettre à la portée des enfants. On cite avec éloge Gerson, le savant chancelier de l'université de Paris, qui ne croyait pas rabaisser sa dignité en faisant lui-même le catéchisme aux petits enfants du peuple.

CATÉCHUMÈNES. On nommait ainsi, dans la primitive Eglise, les infidèles convertis que l'on disposait à recevoir le baptême. Il y avait dans les églises un lieu particulier qui leur était réservé pour entendre les instructions ; mais il ne leur était pas permis d'assister au saint sacrifice de la messe. Après l'évangile et l'instruction, un diacre les avertissait qu'il était temps de se retirer. « Quand quelqu'un demandait à être chrétien, dit l'abbé Fleury, on le menait à l'évêque ou à quelqu'un des prêtres, qui d'abord examinait si sa vocation était solide et sincère ; car on craignait de profaner les mystères en les confiant à des personnes indignes, et de charger l'Eglise de gens faibles et légers, capables de la déshonorer par leur chute, à la première persécution. On examinait donc celui qui se présentait, sur les causes de sa conversion, sur son état ; s'il était libre, esclave ou affranchi ; sur ses mœurs et sa vie passée. Ceux qui étaient engagés dans une profession criminelle ou dans quelque autre péché d'habitude, n'étaient point reçus qu'ils n'y eussent effectivement renoncé. Ainsi on rejetait les femmes publiques et ceux qui en faisaient trafic ; les gens de théâtre, les gladiateurs ; ceux qui couraient dans le cirque, qui dansaient ou chantaient devant le peuple ; en un mot, tous ceux qui servaient aux spectacles, et ceux qui y étaient adonnés ; les charlatans, les enchanteurs et les devins ; ceux qui donnaient des caractères pour guérir ou préserver de certains maux, et qui faisaient métier de quelqu'autre superstition. On ne recevait point toutes ces sortes de gens, qu'ils n'eussent auparavant quitté leurs mauvaises habitudes, et l'on ne s'y fiait qu'après les avoir éprouvés quelque temps : le zèle de la conversion des âmes ne rendait pas les

chrétiens plus faciles à ceux qui voulaient se joindre à eux.

« Celui qui était jugé capable de devenir chrétien était fait catéchumène par l'imposition des mains de l'évêque ou du prêtre commis de sa part, qui le marquait au front du signe de la croix, en priant Dieu qu'il profitât des instructions qu'il recevrait, et qu'il se rendît digne de parvenir au saint baptême. Il assistait au sermon public, où les infidèles mêmes étaient admis; mais, de plus, il y avait des catéchistes qui veillaient sur la conduite des catéchumènes, et leur enseignaient en particulier les éléments de la foi, sans leur expliquer à fond les mystères dont ils n'étaient pas encore capables. On les instruisait principalement des règles de la morale, afin qu'ils sussent comment ils devaient vivre après le baptême... Le temps du catéchuménat était ordinairement de deux ans; mais on l'allongeait ou on l'abrégeait, suivant le progrès du catéchumène. On ne regardait pas seulement s'il apprenait la doctrine, mais s'il corrigeait ses mœurs; et on le laissait dans cet état jusqu'à ce qu'il fût entièrement converti : de là vient que plusieurs différaient leur baptême jusqu'à la mort; car on ne le donnait jamais qu'à ceux qui le demandaient, quoique l'on exhortât souvent les autres à le demander. Ceux qui demandaient le baptême, et qui en étaient jugés dignes, donnaient leur nom au commencement du carême, pour être inscrits sur la liste des *compétents* ou *illuminés*: ainsi il y avait deux ordres de catéchumènes, les auditeurs et les compétents. Ceux-ci jeûnaient le carême, comme les fidèles, et joignaient aux jeûnes des prières fréquentes, des génuflexions, des veilles et la confession de leurs péchés. Cependant on les instruisait plus à fond, leur expliquant le symbole et particulièrement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation : on les faisait venir plusieurs fois à l'église pour les examiner, et faire sur eux des exorcismes et des prières, en présence des fidèles: c'est ce qu'on appelait les *scrutins*, que l'on a continué d'observer pendant plusieurs siècles, même pour les petits enfants; et il en reste encore des vestiges dans l'office de l'Eglise, particulièrement dans la messe du mercredi de la quatrième semaine de carême, où on lit l'évangile de l'aveugle-né.

« A la fin du carême on leur enseignait l'oraison dominicale, et on les instruisait succinctement des sacrements qu'ils allaient recevoir, et qu'on devait leur expliquer plus au long ensuite. Cet ordre d'instruction se voit clairement par les Catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem, et par la lettre du diacre Ferrand à saint Fulgence, touchant le baptême de l'Ethiopien. Ceux que, par toutes ces épreuves on trouvait dignes du baptême, étaient nommés *élus;* et on les baptisait solennellement la veille de Pâques, afin qu'ils ressuscitassent avec Jésus-Christ, ou la veille de la Pentecôte, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit avec les apôtres; car on leur donnait en même temps la confirmation. »

CATHARES. Ce nom, qui signifie *pur*, καθάρος, a été pris par les montanistes, les manichéens, les novatiens et les albigeois. *Voy.* leurs articles. Sous prétexte qu'ils étaient purs, plusieurs d'entre eux prétendaient que rien n'était capable de les corrompre, et ils se permettaient toutes sortes d'abominations. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. CATHARES.

CATHARMATES (de καθαρμός, purification), sacrifices dans lesquels les anciens Grecs immolaient des hommes pour être délivrés de la peste ou d'autres fléaux publics.

CATHÉDRALE, titre que l'on donne à la principale église d'un évêché, parce que c'est là qu'est établie la chaire (*cathedra*) ou le siége épiscopal. La cathédrale est non-seulement l'église paroissiale de la paroisse où elle est située, mais même de tout le diocèse; comme le prélat qui y réside est le premier curé des paroisses de son ressort. On sait qu'une multitude de cathédrales sont des monuments admirables de l'art grec, romain et gothique; la France en possède une foule de ce dernier ordre. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. EGLISE, n° 5, *variétés*.

CATHÉDRATIQUE. 1° Droit de deux sous d'or attribué autrefois à l'évêque, *propter cathedram episcopalem*, lorsqu'il faisait la visite de son diocèse. On appelait aussi ce droit *synodatique*, parce qu'il se payait au synode. Les évêques de France le percevaient encore du temps de Charlemagne. Ce nom a passé ensuite aux droits des archidiacres et des doyens ruraux dans leurs visites.

2° On donnait aussi le nom de cathédratique au droit que payaient les nouveaux évêques à celui qui les avait sacrés, aux notaires, à leurs clercs, et aux autres officiers.

3° Les docteurs-régents de la faculté de théologie, dans les universités d'Espagne, sont également appelés *cathédratiques*.

CATHERINE (ORDRE DE SAINTE-). Il fut institué en 1714 par la tsarine Catherine, épouse de Pierre le Grand. Ce prince étant cerné pas les Turcs, sur les bords du Pruth, dans une position très-désavantageuse, qui ne lui permettait pas d'échapper à ses ennemis, fut heureusement délivré du péril qui le menaçait, par l'adresse de la tsarine qui engagea le grand vizir, par l'offre de ses diamants et d'une somme considérable, à entrer en négociation avec le tsar. C'est en mémoire de cet événement que la tsarine institua l'ordre de Sainte-Catherine, qui n'est composé que de femmes. Les dames de l'ordre portent une croix rouge sur une figure de sainte Catherine; la croix est soutenue par un ruban ponceau, liseré d'argent, sur lequel on lit le nom de la patronne, avec la devise, *pro fide et patria*.

CATHERINE DU MONT SINAI (ORDRE DE SAINTE-). Ancien ordre militaire fondé en 1063, dont les chevaliers étaient chargés de veiller particulièrement à la sûreté des pèlerins qui allaient visiter le corps

de sainte Catherine, conservé sur le mont Sinaï ; de s'opposer aux courses des Arabes qui infestaient les grands chemins, et d'empêcher que le corps de la sainte ne fût enlevé ou profané par les infidèles. Les chevaliers suivaient la règle de saint Basile, et portaient un habit blanc sur lequel était une croix faite en forme de roue percée à six rais de gueule cloués d'argent, et traversée par une épée teinte de sang. Cet ordre ne subsiste plus. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CATHERINE AU MONT SINAÏ (*Chevaliers de Sainte-*).

CATHOLICISME. On comprend sous ce nom l'ensemble de la religion catholique romaine, ses articles de foi, ses dogmes, ses mystères, ses maximes.

Nous ne ferons point ici l'exposé complet de la doctrine professée par le catholicisme, parce que notre *Dictionnaire* n'est pas un ouvrage de théologie ni de controverse. Mais, afin de mieux faire ressortir les points qui divisent l'Eglise catholique des autres communions chrétiennes, nous allons reproduire ici un abrégé de sa croyance, extrait de l'ouvrage de John Hayward, intitulé : *The religious creeds and statistics of every christian denomination*, etc.

« Fondés sur des preuves certaines, nous faisons profession de croire :

« 1° Que le Christ a établi une Eglise sur la terre, et que cette Eglise est celle qui est en communion avec le siége de Rome, laquelle est une, sainte, catholique et apostolique.

« 2° Que nous sommes obligés d'écouter l'Eglise, laquelle pour cette raison est infaillible, guidée qu'elle est par le Dieu tout-puissant, dans ses décisions en matière de foi.

« 3° Que saint Pierre a été établi, par une commission divine, chef de l'Eglise, sous le Christ, son fondateur ; et que le pape ou évêque de Rome, en qualité de successeur de saint Pierre, a toujours été et est encore à présent, de droit divin, le chef de cette Eglise.

« 4° Que le canon de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui nous est proposé par cette Eglise, est la parole de Dieu ; comme aussi certaines traditions appartenant à la foi et à la morale, et qui ont été enseignées primitivement par Jésus-Christ à ses apôtres, ont été transmises par une succession non interrompue.

« 5° Que l'honneur et la vénération sont dus aux anges de Dieu et à ses saints ; qu'ils offrent des prières à Dieu pour nous ; qu'il est bon et profitable d'avoir recours à leur intercession ; et que les reliques ou restes matériels de certains serviteurs de Dieu doivent être conservés avec respect.

« 6° Que les péchés n'ont jamais été remis et ne peuvent l'être que par la bonté de Dieu, en vue des mérites de Jésus-Christ ; et qu'en conséquence la justification des hommes est l'œuvre de la grâce divine.

« 7° Que les bonnes œuvres que nous faisons reçoivent toute leur valeur de la grâce de Dieu ; et que, par ces œuvres, non-seulement nous accomplissons les commandements de Dieu, mais nous méritons en même temps la vie éternelle.

« 8° Que par de bonnes œuvres faites en esprit de pénitence nous pouvons satisfaire à Dieu et obtenir la rémission des peines temporelles qui restent dues souvent après que nos péchés nous ont été pardonnés par la bonté de Dieu.

« 9° Que le Christ a laissé à son Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences, c'est-à-dire, une remise de ces châtiments temporels qui restent dus après le pardon des péchés ; et l'usage de ces indulgences est avantageux aux pécheurs.

« 10° Qu'il y a un purgatoire, ou état mitoyen ; et que les âmes des chrétiens imparfaits qui y sont détenues sont secourues par les prières des fidèles.

« 11° Qu'il y a sept sacrements tous institués par Jésus-Christ ; le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, les saints ordres et le mariage.

« 12° Que, dans le très-saint sacrement de l'eucharistie, il y a vraiment, réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« 13° Que dans ce sacrement il se fait, par la toute-puissance de Dieu, une conversion ou changement de toute la substance du pain au corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en son sang, changement que nous appelons *transsubstantiation*.

« 14° Que sous chacune de ces deux espèces Jésus-Christ est reçu tout entier.

« 15° Qu'à la messe, ou au sacrifice de l'autel, on offre à Dieu un véritable sacrifice de propitiation pour les vivants et pour les morts.

« 16° Que dans le sacrement de pénitence, nous recevons, par la miséricorde divine, le pardon des péchés dans lesquels nous tombons après le baptême.

« Tels sont les points fondamentaux de la foi catholique qui nous distinguent des autres sociétés chrétiennes ; et ce sont aussi les dogmes réels et essentiels de notre religion. Nous admettons aussi les autres principaux articles de la religion révélée et de la religion naturelle, qui nous sont manifestés par l'Evangile et par les lumières de la raison. Nous nous soumettons à ces derniers comme hommes et comme chrétiens, et aux premiers, comme enfants obéissants de l'Eglise catholique. »

Conformément à sa dénomination, la religion catholique est répandue sur toute la face de la terre, à l'exception toutefois des contrées méditerranées de l'Afrique, et des régions boréales de l'Asie, où la lumière de la foi n'a pas encore pénétré. Elle est dominante en Autriche, en France, en Portugal, en Espagne et dans treize autres Etats de l'Europe, ainsi que dans presque tous les Etats de l'Amérique méridionale ; elle est plus ou moins florissante dans le reste de l'Europe et de l'Amérique, et dans le Levant.

Dans les autres contrées elle n'est encore que dans l'état de croissance, mais d'une croissance prodigieusement rapide.

Tous les catholiques ne sont pas du rite latin ; il en est un assez grand nombre parmi les Grecs, les Syriens, les Chaldéens, les Arméniens, et même les Ethiopiens, et autres Orientaux, qui, bien qu'unis de communion avec l'Eglise romaine, conservent leurs rites, leur langue et leur discipline, mais professent les mêmes dogmes.

CATHOLICITÉ. 1° Ce mot désigne la réunion de tous les fidèles catholiques répandus dans toutes les contrées de la terre ; 2° on l'emploie pour particulariser la doctrine, la conduite et la foi d'un individu catholique ; 3° il exprime un des quatre caractères de l'Eglise véritable.

Considéré sous ce dernier point de vue, le mot *Catholicité* exprime *la totalité*, *l'universalité* (καθολικός, universel). En effet, Jésus-Christ étant mort pour tous les hommes, et étant venu en ce monde pour appeler tous les hommes à la connaissance de la vérité, il s'ensuit nécessairement qu'il a dû ménager à tous des moyens de salut. Pour obtenir ce résultat, il a dû établir une religion qui procurât ces moyens aux hommes de toutes les conditions, de toutes les contrées et de tous les temps. De là une triple catholicité ou universalité.

1° *Universalité quant aux personnes.* Il n'en est point des mystères et des dogmes de la véritable Eglise comme de certains mystères de l'antiquité, qui n'étaient révélés qu'à une certaine classe; ni comme de certains dogmes connus seulement des philosophes, qui laissaient au commun des hommes les absurdes pratiques d'un culte grossier. Dans la vraie religion, il ne peut pas y avoir de distinction entre l'esclave et l'homme libre, l'enfant et le vieillard, la femme et l'homme, le pauvre et le riche, l'ignorant et le savant; tous doivent avoir la même foi, croire les mêmes dogmes, accomplir les mêmes préceptes, tendre vers le même but; tous ont part aux mêmes priviléges, aux mêmes biens spirituels, aux mêmes sacrements ; tous ont le même droit d'être instruits, éclairés et dirigés. Les chefs les plus élevés en dignité dans l'Eglise se doivent à l'enfant qui vient de naître, au malheureux ignoré dans un coin de la terre, comme aux puissants de la terre.

2° *Universalité quant aux lieux.* L'Evangile, d'après l'injonction de Jésus-Christ, doit être prêché à toutes les nations, toujours en conséquence du but de la rédemption du genre humain. Une religion qui ne conviendrait qu'à certaines contrées, à l'exclusion des autres (le mahométisme et le brahmanisme, par exemple), ne saurait être la religion véritable; une religion qui par le fait demeurerait circonscrite dans les limites d'une ou de plusieurs nations, telle que la plupart des sectes protestantes, ne saurait correspondre aux vues de Jésus-Christ et à la fin de la rédemption ; l'Eglise véritable doit être répandue, rationnellement parlant, dans toutes les contrées du globe ; elle doit être praticable à tous les peuples, quelle que soit la nature du pays qu'ils habitent.

3° *Universalité quant au temps.* Si la vraie religion avait cessé d'exister, ou seulement d'être visible pendant un temps déterminé, quelque court qu'il fût, le but de la rédemption serait encore manqué, car les peuples qui auraient vécu pendant cet intervalle eussent été privés des moyens de salut; l'Eglise a donc dû subsister sans interruption depuis Jésus-Christ, son fondateur, et doit se perpétuer jusqu'à la fin des temps.

Or, si l'on demande maintenant quelle est l'Eglise qui réunit ce triple caractère d'universalité, nous répondrons sans hésiter que c'est l'Eglise qui se dit et qui est appelée *Catholique*, et cela d'un commun accord, par les sectes mêmes qui sont le plus acharnées contre elle. *Voy.* CATHOLIQUE, n° 1.

CATHOLICO-GERMANIQUE (EGLISE), secte qui prit naissance en Allemagne, en 1844, à l'occasion de la sainte robe de Notre-Seigneur exposée dans l'église de Trèves. Un jeune prêtre, Johann Ronge, curé desservant de Grotkau, homme d'un esprit inquiet et d'une imagination vive et ardente, était mécontent de l'autorité ecclésiastique, qui avait sévi contre lui à l'occasion d'un petit écrit inséré par lui dans le *Vaterlandsblatter* (Annales de la Patrie), n° 133, 1842; et dans lequel il avait lancé quelques incriminations contre Rome et contre la situation actuelle du clergé en Allemagne. Sur ces entrefaites, l'église de Trèves exposa à la vénération des fidèles une relique que l'on prétend être la robe de Jésus-Christ, et qui attira un concours de cinq cent mille pèlerins. Ronge y crut voir de la superstition, et parce que l'authenticité de cette relique est contestable, et parce que cette dévotion était, selon lui, une espèce d'idolâtrie. Il publia à cette occasion un manifeste adressé aux catholiques et aux protestants, dans lequel nous lisons ce passage remarquable : *Evêque Arnoldi, je m'adresse donc à vous, et vous adjure, au nom de mon caractère et de ma mission de prêtre, au nom de la nation allemande et de la chrétienté tout entière, de cesser l'exposition de cette tunique, afin de ne pas perpétuer le scandale. Ne le savez-vous pas (comme évêque vous ne pouvez l'ignorer)? le fondateur de notre religion sainte n'a pas laissé sa tunique, mais son esprit à ses disciples et à leurs successeurs. Sa tunique, évêque Arnoldi, c'est à ses bourreaux qu'il l'a laissée!...* Mais l'exhibition de la tunique de Trèves n'était que le prétexte du schisme qu'il méditait depuis longtemps. C'est pourquoi il termine son manifeste en levant l'étendard contre Rome, en invitant les catholiques à ne pas laisser *le château Saint-Ange élever ses créneaux sur l'Allemagne*; et les protestants à ne pas laisser *outrager la mémoire de Huss, de Hutten, de Calvin.*

Un assez grand nombre de catholiques, répondant à son appel, se groupèrent autour de lui ; des paroisses entières lui envoyèrent leur adhésion ; il devint indispensable de s'en-

tendre sur tous les points de protestation commune; une profession de foi fut rédigée à Schneidemulh; la nouvelle Eglise se constitua et prit le nom d'*Eglise Catholique Apostolique Allemande*. Dès ce jour, toute conciliation devint impossible, et le schisme fut consommé. La profession de foi des nouveaux dissidents se compose de cinq articles fondamentaux par lesquels ils donnent en plein dans le protestantisme. Ces cinq articles sont : 1° l'abolition de la suprématie de l'évêque de Rome; 2° celle de la confession auriculaire; 3° le rétablissement de la communion sous les deux espèces; 4° l'introduction de la langue vulgaire dans les cérémonies du culte; 5° le rétablissement du mariage des prêtres.

Je trouve dans les journaux du temps une autre profession de foi en douze articles, qui appartient, je crois, à la même secte; la voici :

« 1. Nous nous séparons formellement de l'évêque romain et de ses acolytes.

« 2. Nous maintenons la liberté de la conscience, et nous condamnons toute contrainte, toute hypocrisie, tout mensonge.

« 3. L'Evangile est la base et le cœur de la foi chrétienne.

« 4. Les recherches et les commentaires sont libres et ne peuvent être gênés par aucune autorité.

« 5. Voici le symbole de notre foi : Je crois en Dieu le Père, qui de son Verbe a créé le monde et le gouverne avec sagesse, justice et amour. Je crois en Jésus-Christ, notre Sauveur, qui nous a rachetés de l'esclavage et du péché par sa doctrine, sa vie et sa mort. Je crois au gouvernement du Saint-Esprit sur la terre, en une Eglise sainte et universelle et à une vie éternelle.

« 6. Nous ne reconnaissons que deux sacrements institués par Jésus-Christ : le baptême et l'eucharistie.

« 7. Nous maintenons le baptême des enfants, et nous recueillons dans la commune, par une communion solennelle, ceux qui ont été bien instruits des devoirs de la foi.

« 8. La cène, selon l'institution de Jésus-Christ, sera prise par la commune sous les deux formes. La commune y reconnaît le saint souper en souvenir des souffrances et de la mort de Jésus-Christ. La confession auriculaire est abolie.

« 9. Nous reconnaissons le mariage comme une institution divine, et nous y maintenons la bénédiction de l'Eglise; mais, quant à ses conditions et ses empêchements, les lois de l'Etat sont seules obligatoires.

« 10. Nous croyons que le Christ seul est médiateur entre Dieu et les hommes. Nous rejetons donc toute invocation aux saints, toute vénération de reliques et d'images, de même que les absolutions et les pèlerinages.

« 11. Nous croyons que les bonnes œuvres doivent avoir pour origine un sentiment chrétien; nous rejetons donc tous les mandements de jeûnes.

« 12. Nous croyons et reconnaissons que le premier devoir du chrétien est de propager sa foi par des œuvres d'amour. »

Cette dernière formule est probablement le résultat de l'association de Ronge avec Czerski, prêtre polonais, qui de son côté avait fait aussi en Allemagne une autre tentative de schisme, et qui travailla de concert avec Ronge à la propagation de l'idée nouvelle.

La secte grandit rapidement, elle se répandit dans plusieurs Etats de l'Allemagne, le roi de Prusse même parut d'abord la favoriser; mais, accueillis avec empressement par les uns, les sectaires furent vivement repoussés par les autres : il s'ensuivit des collisions, des troubles, des désordres; les gouvernements durent intervenir; et maintenant l'Eglise Catholique Allemande, après une existence éphémère, est à peu près totalement éteinte. En effet il suffit de jeter les yeux sur les professions de foi précédentes pour s'assurer que les catholiques mécontents n'avaient pas besoin de cette nouvelle expression de doctrine, puisqu'ils la trouvaient tout entière dans le protestantisme.

CATHOLICOS ou UNIVERSEL, titre que prennent plusieurs évêques ou patriarches orientaux. *Voy.* CATHOLIQUE, n° 3.

CATHOLIQUE, du grec καθολικός, universel. 1. Le mot *Catholique* est le surnom de la véritable Eglise. Ce titre lui a été donné dès les temps les plus voisins de celui des apôtres; car, sans parler du symbole des apôtres, où il se trouve consigné, saint Ignace, martyr, dit dans son Epître aux Smyrnéens : *Ubi fuerit Jesus Christus, ibi est Ecclesia catholica.* Dans la lettre des fidèles de Smyrne, rapportée par Eusèbe, il est fait mention de l'*Eglise catholique* et des prières que fit saint Polycarpe pour toute l'*Eglise catholique.*

L'Eglise catholique, pour justifier son titre, doit avoir le triple caractère d'universalité que nous avons établi ci-dessus (au mot CATHOLICITÉ.) Aussi nous soutenons que nulle autre religion, nulle autre communion chrétienne ne peut lutter avec elle d'universalité.

1° Elle est *universelle quant aux personnes.* Saint Paul dit dans ses Epîtres : *Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi qui est en Jésus-Christ.... il n'y a plus de Juif ni de Grec; plus de serf, ni d'homme libre; plus de mâle ni de femelle; car vous êtes tous un en Jésus-Christ.* (*Galat.* III, 26, 28.) L'Eglise catholique a toujours montré une sollicitude touchante pour tout ce qui est petit, pauvre, humble et souffrant. Tandis qu'on ne saurait trop déplorer la funeste incurie de la plupart des sociétés protestantes par rapport au baptême des enfants, dont elles contestent la nécessité, l'Eglise catholique a constamment mis tous ses soins à ce qu'il leur fût conféré dans le plus bref délai. Tandis que les protestants se plaignent d'être abandonnés par leurs ministres sur leur lit de mort, et d'être en ce moment solennel privés de secours religieux, le monde fait au contraire un reproche aux prêtres catholiques d'assiéger le lit des mourants. Tandis qu'on a vu un archevêque pro-

testant (1) écrire *ex professo* à son clergé, pour lui prouver que les pasteurs n'étaient pas obligés de porter les consolations de la religion aux malheureux atteints du choléra-morbus, et lui apprendre à inculquer aux paroissiens l'inutilité de déranger les ministres à cet effet, les prêtres et les évêques catholiques ont rivalisé de zèle auprès des moribonds, pendant toute la durée de cette contagion funeste, et plusieurs y ont perdu la vie. Tandis que les protestants laissent croupir dans la plus grossière ignorance leurs ouvriers, leurs domestiques et leurs esclaves, dans les pays où il y a des esclaves, l'Eglise catholique fait un cas de conscience aux maîtres de procurer à leurs subordonnés les moyens de s'instruire; et des prêtres zélés se dévouent à l'instruction des pauvres, des prisonniers, des forçats et des esclaves. C'est l'Eglise catholique qui la première a établi des hospices pour l'enfance, des hôpitaux pour tous les genres de maladie; et dans ces établissements elle ne se montre pas moins inquiète du salut de l'âme que de la santé du corps. Si les communions protestantes ont enfin marché dans la même voie, elles n'ont fait que suivre les exemples du catholicisme. Mais il reste à savoir si les pauvres, les malades, les infirmes se trouvent mieux des soins mercenaires des infirmiers gagés par les protestants, que de ceux des religieux dévoués, des sœurs désintéressées que l'Eglise catholique a placés dans les maisons fondées par elle.

2° Elle est *universelle quant aux lieux.* L'apôtre saint Paul disait déjà aux Romains: *Votre foi est annoncée dans le monde entier.* Et aux Colossiens : *L'Evangile qui vous est parvenu comme à tout l'univers.* On dira peut-être que saint Paul n'entendait parler que du monde soumis à la domination romaine : ce serait déjà un beau titre de gloire; mais nous savons que les apôtres n'avaient pas tardé à franchir les limites de l'empire romain; les Parthes, les Scythes, les Indiens, les Ethiopiens, les Celtes, reçurent la foi des apôtres eux-mêmes ou de leurs successeurs immédiats. Depuis cette époque, la religion catholique ne fit que s'accroître et s'étendre de jour en jour, de telle sorte que vers le VIe ou le VIIe siècle, on put dire avec vérité que la lumière de l'Evangile avait lui à tous les peuples de la terre. On nous objectera sans doute certaines contrées reculées, où *probablement* l'Evangile n'aura pas été prêché. Qu'en savons-nous? Ce sont peut-être les historiens qui nous manquent. A voir l'état actuel de la Mauritanie, qui se douterait qu'il s'y est trouvé autrefois *trois cents évêques* prêts à céder leurs siéges aux donatistes, si ceux-ci voulaient rentrer dans le giron de l'Eglise ? Les bréviaires malabares nous apprennent que la foi chrétienne a été longtemps florissante depuis l'Indus jusqu'aux frontières de la Chine. Il n'a tenu qu'à un seul monument, découvert assez récemment et d'une authenticité incontestable, que nous sachions quels progrès la religion chrétienne avait faits en Chine dans le VIIe siècle. Or combien d'autres monuments ont pu, ont dû nécessairement nous échapper! On objecte encore l'Amérique; mais l'origine de ses habitants est jusqu'à présent un mystère et le sera probablement toujours. Qui pourrait prouver que la vraie religion n'y soit jamais parvenue? Il y a des inductions qui tendraient à faire admettre le contraire. Mais fût-elle demeurée étrangère au christianisme jusqu'au XVe siècle, cela n'infirmerait en rien notre thèse générale. Avouons cependant que le catholicisme a reçu, entre autres, durant son existence de dix-huit siècles, deux échecs terribles; ils lui ont été portés par l'arianisme au IVe siècle, et par le protestantisme au XVIe. A ces deux époques, on put le croire à deux doigts de sa perte; mais ces coups furieux ne servirent qu'à constater sa vitalité et à lui donner une nouvelle vigueur. C'est depuis le dernier surtout que de nouveaux apôtres se répandirent dans toute l'étendue des deux continents, prêchant l'Evangile avec un zèle et un succès dignes des temps apostoliques; de telle sorte que des cris d'alarmes sortis naguère de bouches protestantes constatent que, depuis la réforme, le protestantisme est demeuré stationnaire, tandis que le catholicisme est toujours dans une phase d'accroissement. Toutes les fois que l'exploration maritime découvre de nouveaux peuples, les missionnaires catholiques se hâtent de s'y transporter pour y planter la foi. De nos jours, cependant, ils ont été précédés dans l'Océanie par les protestants, qui, après avoir reproché aux catholiques leur esprit de prosélytisme, ont fini par les imiter. Ce sont surtout les protestants d'Angleterre qui envoient ainsi des missionnaires, mais il est permis de croire qu'ils agissent ainsi dans un but plutôt politique que religieux.

3° Elle est *universelle quant au temps.* En effet, depuis le temps des apôtres jusqu'à nos jours, l'Eglise catholique n'a jamais cessé d'avoir des pasteurs et des enfants. La succession n'a jamais été interrompue sur le siége capital de Rome. Et ce qu'il y a de plus admirable encore, c'est que jamais elle n'a modifié son symbole. C'est toujours la même doctrine qu'elle enseigne, les mêmes articles de foi qu'elle propose, les mêmes sacrements qu'elle confère, malgré les luttes sans nombre qu'elle eut à soutenir. Impossible de déterminer l'époque où elle a commencé à adopter tel nouveau dogme, à imposer une nouvelle croyance, à retrancher ou ajouter à son enseignement. Ce caractère ne convient à nulle autre société. «On connaît le commencement, les progrès de toutes les autres sociétés, dit le catéchisme de Montpellier; et la suite des siècles en fait voir la fin : elles n'ont jamais eu qu'une étendue fort limitée, soit pour le temps, soit pour les lieux..... Nous savons les commencements et les progrès de la société des montanistes, des ma-

(1) Celui de Dublin.

nichéens, des ariens, des donatistes, des nestoriens, des eutychiens, des pélagiens, des luthériens, des calvinistes, etc. Il n'y en a aucune à qui l'on n'ait pu dire : Vous n'étiez pas hier; mot par lequel seul Tertullien soutient avec raison qu'on peut réfuter invinciblement, sans entrer dans la discussion des dogmes, toutes les sociétés séparées de l'Eglise. Toutes ces sectes ont leur origine particulière; et, comme elles n'ont jamais été universellement étendues, la plupart d'elles ne subsistent plus; les autres s'affaiblissent et s'entre-détruisent tous les jours. Nulle n'a jamais eu et n'aura jamais le caractère d'universalité qui convient à la seule Eglise catholique romaine. »

II. Le mot *catholique*, pris substantivement, désigne un individu qui fait profession de la foi catholique romaine.

III. Plusieurs patriarches ou prélats de l'Orient prennent le titre de *Catholicos* ou *Catholique*, qui veut dire œcuménique ou universel; le patriarche de Constantinople l'usurpa le premier, et c'est à cette occasion que l'évêque de Rome, à qui il eût dû appartenir de préférence, prit le titre plus modeste de *serviteur des serviteurs de Dieu*. Les Arméniens schismatiques ont quatre patriarches auxquels ils accordent le titre de *Catholiques*, ce qui implique contradiction. Les nestoriens de la Syrie et de la Perse en usaient de même à l'égard de leurs évêques et du patriarche qu'ils avaient à Antioche. Les Géorgiens, ayant rejeté la suprématie des Grecs, élurent aussi un Catholicos, dans le XVIIe siècle. Ce Catholicos a son siége à Picciota. Son occupation perpétuelle est de visiter son diocèse, pour toucher ses revenus, qui consistent en pain, en vin et en plusieurs sortes de denrées. En qualité de Catholicos, il est obligé à une vie plus austère, ne mange jamais de viande, s'abstient de vin et de la plupart des mets ordinaires pendant le carême. Il doit être assidu à l'oraison, non-seulement le jour, mais aussi la nuit, qu'il passe presque tout entière à l'église.

IV. *Catholique* est encore le titre que portent les rois d'Espagne depuis le XVe siècle. Alexandre VI le donna à Ferdinand et à Isabelle, pour avoir chassé les Maures de l'Espagne, en 1492; Jules II le rendit héréditaire pour tous les rois d'Espagne, en 1509. Selon Froissart, les ecclésiastiques le donnèrent à Philippe de Valois, parce qu'il avait défendu les droits de l'Eglise.

CATHOLIQUE-ALLEMANDE (EGLISE). *Voy.* CATHOLICO-GERMANIQUE.

CATHOLIQUE-ÉVANGÉLIQUE (EGLISE), secte assez obscure, qui a pris naissance il y a peu d'années, sous les auspices d'un prétendu Dauphin, se disant duc de Normandie, fils de Louis XVI ; c'était une société d'illuminés qui prétendaient avoir des visions et des révélations. Nous la ferons suffisamment connaître par les extraits suivants d'une circulaire adressée par eux aux catholiques, et principalement au clergé de France.

« LONDRES, le 24 OCTOBRE 1838,
à 11 heures du soir.

« L'ange du Seigneur m'a apparu de nouveau et m'a dit :

« Tes amis ont parlé entre eux, pensant différemment dans leur cœur sur ce qui regarde ce jour qui est passé, selon eux, sans que la condamnation de Rome ait été prononcée publiquement, conformément à ce que j'ai dit. Qu'ils sachent donc que les jours des hommes ne sont point les jours du Tout-Puissant ; et que rien dans l'univers ne peut être comparé à la sagesse de Dieu. Qu'on relise ce que moi, l'ange du Seigneur, ai fait connaître, et ceux qui ont des yeux y verront que Rome est déjà condamnée, et que celui qui a connaissance de toutes choses ne se trompe point. Aussi l'omniscience de l'Eternel est infaillible, et les anges ne font point de mensonge en son nom ; mais ils exécutent ses ordres, sans lui demander raison, en disant : Pourquoi telle ou telle chose ne se fait-elle pas selon les désirs ou selon la sagesse de l'homme, qui ne comprend rien, et qui cherche toujours au loin ce qui est le plus proche ; qui ne voit pas et qui ne croit point, sans être foudroyé par des miracles, qui pourtant se sont faits, et que les aveugles n'ont point vus. Ils se feront encore, et les gens pervers diront : Ce sont là des mystères de la nature. Mais ce qui vient de Dieu est impossible pour eux à apercevoir par les intelligences des hommes corrompus : car leurs yeux sont fermés par la cupidité, et leurs cœurs se sont endurcis par l'imposture. C'est pourquoi Rome est condamnée publiquement, et en face des anges, qui porteront la vengeance et la lumière qui éclairera le monde, selon la sagesse du Tout-Puissant. Quant à toi, envoie aux prêtres catholiques d'Angleterre et d'Irlande l'ordre positif de se séparer de Rome, et de s'attacher aux véritables disciples du Seigneur Jésus-Christ. Appelle-les en conseil de l'Eglise du Seigneur, où, suivant la sainte volonté de l'Eternel, Jean-Baptiste Laprade est nommé président, et le bon serviteur de Dieu, Appert, désigné pour l'assister de toute sa force et de tout son esprit, qui sera dirigé par la sagesse du Tout-Puissant, qui a nommé coadjuteur l'ami de la vérité et de la justice, le fidèle Modeste Gruau. Toi, tu protégeras de toute ta force et de tout ton esprit le conseil et tous ceux qui te seront confiés, et tu rendras témoignage en face du monde, par les témoins qui seront avec toi, selon la volonté et la justice de Dieu. Ne crains rien ; les ennemis du Seigneur sont proches ; mais la main du Tout-Puissant repose sur toi, et les gens de rapine la verront, et ils comprendront que tu es le véritable protégé du ciel. Comme tel, fais savoir à tous les prêtres de ta patrie qu'il est temps de s'attacher à l'Evangile pur du Seigneur Jésus-Christ ; que sinon les ordures romaines répandues dans toutes les églises par les hypocrites idolâtres seront lavées par leur sang, qui coulera abondamment, même dans leur bouti-

que de trafic, qu'ils ont appelée le sanctuaire de Dieu.

« Pour la vérité de ce que j'ai écrit sous la dictée de l'ange :

« Charles-Louis, duc de Normandie.

« Nous soussignés, ayant reconnu par la grâce de Dieu tout-puissant sa verité et sa justice, nous avons reçu l'ordre, par l'ange du Seigneur Jésus-Christ notre maître, de communiquer la vérité évangélique telle que notre Sauveur l'a prêchée lui-même, dans son temps, sur la terre, à tous ceux qui se sont attachés à lui, et par sa verité, aux véritables commandements de l'Eternel. Dieu, par sa miséricorde, veut bien faire renouveler sa sainte vérité, pour assurer le salut des hommes qui sont tombés dans l'illusion, et qui ont été la dupe des fausses doctrines, que des gens pervers et cupides ont répandues depuis tant de siècles, partout où le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ est prononcé. Les falsificateurs de la doctrine céleste de notre Sauveur ont fait passer Jésus-Christ pour Dieu lui-même, afin d'accaparer à leur profit l'attribut de l'infaillibilité, qu'ils prétendent avoir reçu du Saint-Esprit, qui seul est infaillible. Mais le Saint-Esprit, qui est Dieu, a dit, au Lévitique, v. 1, chap. xxvi: *Vous ne vous ferez point d'idoles, et vous ne dresserez point d'images taillées ni de statues; et vous ne mettrez point de pierres figurées dans votre pays, pour vous prosterner devant elles: car je suis l'Eternel, votre Dieu.*

« Rome a fait le contraire. »

Suit une série de textes tirés de l'Evangile, par lesquels ces pauvres fanatiques s'imaginent prouver que c'est un blasphème de prétendre que Jésus-Christ soit Dieu comme son Père; que le dogme de la Trinité est un mystère absurde; que l'Eglise romaine a erré. Ils terminent ainsi qu'il suit :

« En conséquence de tout ce qui précède, et parce que l'ange du Seigneur nous a ouvert les yeux, nous voyons maintenant clairement, par la grâce de Dieu tout-puissant, sa vérité et sa justice. Depuis longtemps déjà nous avons prévenu le sacerdoce romain qu'il eût à rentrer dans la voie de la doctrine évangélique, dont il s'est écarté. Mais, comme il a connaissance de ses péchés, il n'a point répondu à nos avertissements et à nos prières. Nous savons même que ces gens d'iniquité ont secrètement tenté tous les moyens de soutenir les erreurs qu'ils prêchent et qu'ils font prêcher, sous prétexte de leur prétendue infaillibilité, que leurs prédécesseurs ont inventée à l'appui de leurs falsifications de la véritable doctrine céleste de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

« Nous déclarons donc, dès aujourd'hui, nous séparer de la doctrine catholique-romaine, et nous protestons de notre ferme volonté de propager la vraie doctrine céleste, donnée de Dieu, par son ange, notre Sauveur Jésus-Christ. Nous professons énergiquement que, par la grâce et la miséricorde du Père céleste, tout-puissant et éternel, cette doctrine est la sainte vérité de Dieu, et qu'elle n'a été faussée que par la perversité des êtres cupides. Le véritable Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ est entre nos mains, et nous sommes prêts à le communiquer à tous ceux qui cherchent sincèrement la vérité et la justice de Dieu. Nous sommes intimement convaincus que les véritables disciples de notre Sauveur y trouveront le repos de leur âme, et le gage certain du salut de tous les fidèles. L'ange du Seigneur en effet a dit que dorénavant les hommes sciemment imposteurs, par suite de leur iniquité, s'opposeront seuls à la vérité évangélique.

« Londres, ce 31 octobre 1838.

« Les membres du conseil de l'Eglise Catholique-Evangélique :

« Jean-Baptiste Laprade, prêtre, président du conseil.
« Appert, prêtre, assistant.
« Modeste Gruau, coadjuteur.
« Charles-Louis, duc de Normandie, protecteur de l'Eglise Catholique-Evangélique. »

Maintenant que le prétendu duc de Normandie est mort (en 1846), nous croyons que la secte est dissoute, puisque le peu de partisans qu'elle pouvait compter à Londres et à Genève ont dû perdre l'espérance de voir leur protecteur s'asseoir sur le trône de France; car tel était leur but politique.

CATHOLIQUE-FRANÇAISE (Église), secte qui prit naissance à Paris, en 1830, immédiatement après la révolution du mois de juillet. L'abbé Chatel, qui était alors aumônier d'un régiment de cavalerie en garnison à Versailles, voyant que la charge d'aumônier dans les différents corps de l'armée était supprimée, crut qu'il était plus avantageux pour lui de se faire chef de secte que de rentrer dans le ministère paroissial; et, comme on avait manifesté quelque mauvaise humeur contre le clergé catholique, ainsi que cela arrive presque toujours dans les émeutes populaires, il jugea le moment opportun pour lever l'étendard du schisme. Après avoir reçu l'onction épiscopale des mains de Fabré-Palaprat, qui se disait grand maître de l'ordre des templiers, il annonça une nouvelle religion; mais, au lieu d'aller se jeter dans des conceptions abstruses, qui eussent fait peu d'effet à cette époque, il trouva plus simple et plus piquant de parodier la religion catholique. Il conserva donc le titre d'*Eglise Catholique*, en y ajoutant la qualification de *Française;* ce qui formait un contre-sens; car ce qui est approprié à une contrée ne saurait être universel. Mais le fondateur ne se piquait pas de savoir en fait d'étymologie; c'est ainsi que nous avons lu sur la porte d'un temple français, élevé au Pecq près Saint-Germain-en-Laye, l'épigraphe *Catholicisme universel*, ce qui revient à *Universalité universelle !!* L'abbé Chatel garda le rochet, la mosette et l'étole, conserva le simulacre des sacrements, et, ce qui

parut le plus nouveau, célébra la messe et les offices en langue française. Nous avons lu son catéchisme, et nous avons sous les yeux sa profession de foi. Son catéchisme, bien qu'assez court, eût pu l'être encore davantage, car c'est une négation complète; et, si l'on en retranchait les diatribes contre la foi romaine, il se trouverait réduit à la plus simple expression. Ainsi, en fait de mystères, il n'en reconnaît qu'un seul, l'existence de Dieu. Il admet les sept sacrements, mais il s'attache à prouver que ce sont de pures cérémonies, qu'il est libre à chacun de recevoir ou de rejeter; il reconnaît et honore les saints, ou plutôt, suivant son expression, les grands hommes, tels que Socrate, Molière, Napoléon, Vincent de Paul, etc. Les catholiques français n'ont qu'une seule fête, la *Fête-Dieu*, c'est-à-dire le premier jour de l'année; mais aucune fête, pas même le dimanche, n'est d'obligation. Les discours roulaient la plupart du temps sur des matières politiques, sur les grands hommes de toutes les conditions et de toutes les religions, sur la liberté, l'égalité, etc., le tout assaisonné de récriminations contre les catholiques romains. Sa profession de foi roule en grande partie sur la séparation complète du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Nous y remarquons cependant une espèce de symbole en trois articles, savoir :

« 1° La raison de chacun doit être la règle fondamentale de ses croyances.

« 2° On doit suivre sa propre conviction, lors même qu'elle se trouve en opposition avec les croyances générales : si on se trompe en agissant de la sorte, la faute n'est que matérielle.

« 3° Se conduire d'après des croyances qu'on regarde comme absurdes, lors même que ces croyances seraient universelles, c'est au moins faiblesse. »

Dans cette profession de foi, il nie, bien entendu, l'infaillibilité de l'Eglise et des conciles généraux, la nécessité du baptême, dont la formule même est changée : la confession auriculaire est *conseillée* aux enfants; l'abstinence abolie; le jeûne laissé à la discrétion des fidèles; le mariage des prêtres autorisé. Enfin l'article Hiérarchie est ainsi conçu : « D'après la décision du concile souverain-apostolique-patriarcal, la hiérarchie de l'Eglise Catholique-Française se compose: 1° d'un évêque qui prend le titre de *primat coadjuteur des Gaules* (délégué du concile et du patriarche); 2° d'évêques coadjuteurs du primat; 3° de prêtres dévoués au Seigneur, qui donneront gratuitement ce qu'ils ont reçu gratuitement, pour amener les âmes captives à la croix de Jésus-Christ; 4° de diacres zélés pour la maison de Dieu, qui entretiendront le bon ordre dans l'église, et pourvoiront au soulagement des pauvres. » Les prêtres *dévoués au Seigneur* que recrutait l'abbé Chatel étaient, ou des ecclésiastiques mécontents, ou des prêtres chassés ou interdits par leurs évêques. Un exemple suffira pour prouver leur zèle. Un prêtre châléliste rencontré par des prêtres catholiques dont il avait été le confrère, et réprimandé par eux sur l'infamie de sa conduite, leur fit cette réponse, selon nous, tout à fait caractéristique : « Procurez-moi 30 sous par jour n'importe dans quelle position, et, dès aujourd'hui, je quitte Chatel et son église. » Le novateur vint à bout d'établir quelques églises à Paris et dans les environs; il y en eut même plusieurs dans les départements, dans des localités où les paroissiens appelèrent des prêtres schismatiques pour faire pièce à leur évêque ou à leur curé, dont ils étaient mécontents. L'Eglise Catholique-Française eut elle-même les honneurs du schisme, car il se forma des divisions dans son sein; le principal fut celui de l'abbé Auzou, qui ne s'accordait pas avec son chef sur les points qui regardaient la hiérarchie. Les uns et les autres eussent bien voulu avoir aussi l'avantage d'une petite persécution, et ils taxèrent ainsi plusieurs affaires qu'ils eurent à démêler avec les tribunaux. Enfin, au bout d'une dizaine d'années, la secte allait s'éteignant; et un ordre ministériel vint fort à propos pour eux fermer les deux ou trois églises qui leur restaient, pour les empêcher de mourir de leur belle mort.

Voy. notre Dictionnaire des Hérésies, art. CHATEL.

CATHOLIQUES (NOUVELLES), communauté de filles qui fut établie en France pour instruire des vérités de la religion les personnes de leur sexe élevées dans l'hérésie.

CATHOLIQUES (PAUVRES). Ce nom fut donné à ceux d'entre les Vaudois, ou Pauvres de Lyon, qui avaient renoncé à leurs erreurs. Ces nouveaux convertis étaient appelés Pauvres Catholiques, par allusion aux autres Pauvres de Lyon qui étaient hérétiques.

CATINA-JAIMO, une des cinq fêtes principales des Péguans; elle est célébrée en l'honneur du bon Principe, dans la ville capitale. Les principaux habitants dressent des pyramides de différentes formes, autour desquelles ils mettent, pendant la nuit, des flambeaux et des bougies pour éclairer ceux qui vont adorer le bon Principe.

CATIUS ou plutôt *Cautius*, dieu des Romains, qui, au rapport de saint Augustin, présidait aux adultes, et qui les rendait avisés, prudents (*cauti*), ou fins et rusés.

CATOMIDIARE, vieux verbe latin qui exprimait l'action par laquelle les prêtres qui solennisaient à Rome la fête des Lupercales, couraient par la ville en frappant avec des lanières de peau de chèvre tous ceux qu'ils rencontraient, et principalement les femmes; parce que ces dernières s'imaginaient que cette ridicule cérémonie leur procurait la fécondité.

CATOPTROMANCIE (du grec κάτοπτρον, miroir), divination par le moyen d'un miroir, qu'on présentait, non devant les yeux, mais derrière la tête d'un enfant à qui l'on avait bandé les yeux; ce qui avait assez de rapport avec quelques scènes de magnétisme usitées de nos jours.

Il y avait un autre mode de catoptromancie, ainsi décrit par Pausanias : *Devant le temple de Cérès élevé à Patras, était une fontaine séparée du temple par le mur même ; il y existait un oracle véridique, non pour tous les événements, mais seulement pour les maladies. Les malades faisaient descendre dans la fontaine un miroir suspendu à une ficelle, en sorte qu'il ne touchât la surface de l'eau que par sa base. Après avoir prié la déesse et brûlé des parfums, ils se regardaient dans le miroir, et, selon qu'ils se trouvaient le visage hâve et défiguré, ou en bon point, ils en concluaient que la maladie était mortelle, ou qu'ils en réchapperaient.*

CATUILLA, un des noms que les Péruviens donnaient au Soleil, leur principale divinité.

CAUCOBARDITES, branche d'eutychiens qui soutenaient, comme eux, qu'il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ, et rejetaient l'autorité du concile de Chalcédoine. Ils parurent vers l'an 536.

CAUDATAIRES, officiers de la cour de Rome ; ce sont eux qui portent la queue de la soutane des cardinaux, et qui remplissent auprès d'eux les fonctions de valets de chambre. Ils ont été érigés en confrérie, en 1527, et marchent en procession, sous la bannière de *Notre-Dame de la Pureté*.

CAUSATHAN, espèce de génie ou de démon, que Porphyre le philosophe se vantait d'avoir chassé d'un bain public.

CAUSIMOMANCIE (de καύσιμος, combustible), divination par le feu pratiquée par les mages. Ils regardaient comme un heureux présage si les objets combustibles jetés par eux dans le feu en sortaient intacts.

CAVALCADE. 1° Ce nom désigne particulièrement la procession pompeuse que fait le pape monté sur une haquenée blanche ou dans une litière, lorsqu'il se rend à Saint-Jean de Latran pour prendre possession du pontificat. En voici la description, que nous fournit l'auteur du *Tableau de la cour de Rome :*

« Douze trompettes et douze chevau-légers commencent la marche par six rangs de quatre cavaliers chacun, qui sont suivis par les porte-manteaux des cardinaux, qui envoient chacun le sien bien monté, portant des valises d'écarlate brodées d'or. Les massiers des mêmes cardinaux viennent après, aussi à cheval, et tenant sur les épaules des masses d'argent aux armes de Leurs Eminences. Les gentilshommes et aumôniers des cardinaux, des ambassadeurs et des princes, avec plusieurs gentilshommes et barons romains, suivent immédiatement... Plusieurs anspessades, avec des armes blanches, caracolent hors des rangs, pour régler la marche. On voit ensuite quatre écuyers du pape, avec de grandes chapes rouges, et puis son tailleur et deux porte-manteaux vêtus de même, avec deux valises de velours rouge brodées d'or (dans lesquelles sont enfermés les ornements pontificaux de Sa Sainteté). Les valets d'écurie du pape, vêtus de casaques de serge rouge, viennent après, menant les haquenées blanches, que le royaume de Naples doit envoyer tous les ans au pape. Ces haquenées ont des housses d'étoffe de soie à franges d'or, assorties de feuillages de lames d'argent battu en demi-relief. Viennent ensuite plusieurs mules caparaçonnées et bardées de velours rouge avec des franges d'or, que plusieurs autres domestiques du pape mènent par la bride. Trois litières marchent ensuite, couvertes de velours rouge et d'écarlate brodée d'or. Deux officiers à cheval marchent devant ces litières, et le maître de table du pape, à cheval, et ses estafiers à pied, serrent cette file. La noblesse romaine et les titulaires marchent sans ordre, pour éviter les préséances, montés sur d'excellents chevaux, dont le crin est orné d'un grand nombre de rubans de diverses couleurs : toute cette noblesse est accompagnée d'estafiers à pied. Cinq massiers du pape marchent après, avec de grandes robes de drap violet, où il y a du galon de velours noir : ils portent des masses d'argent et des colliers d'émail. Quatorze tambours à pied les suivent, vêtus de satin rouge garni d'or, avec des plumets au chapeau ; et ils portent chacun l'enseigne d'un des quatorze quartiers de Rome. Ceux-ci sont suivis d'un chœur de trompettes du pape, habillés de rouge avec du galon d'or : marchent ensuite les cubiculaires apostoliques et les camériers hors des murs, en habits rouges ; le commissaire et le fiscal de la chambre apostolique, en habit violet ; les avocats consistoriaux, en noir ; les chapelains du commun de la famille du pape, en rouge ; les camériers secrets et d'honneur, et les quatre participants, qui sont les derniers de ce rang, habillés de violet, et portant les quatre chapeaux de velours cramoisi du pape, élevés au haut de certains bâtons couverts de velours rouge. Après ceux-ci viennent sur de beaux chevaux quarante officiers du peuple romain, savoir : les juges, les maîtres justiciers, secrétaires, notaires, contrôleurs, habillés de grandes robes sénatoriales de velours noir, et le bonnet de même, avec les housses de leurs chevaux aussi de velours noir. Les abréviateurs du grand parquet, les clercs de la chambre, les auditeurs de la rote, et le maître du sacré palais, vont à la gauche du doyen de la rote, et sont suivis de quatorze maréchaux du peuple romain, habillés de vestes de satin blanc, avec des justaucorps de satin violet, et des toques de velours noir. Les quatorze capitaines des quartiers marchent après, vêtus de grandes robes de velours cramoisi doublé de toile d'argent, avec les chaussures de satin blanc à galons d'or, et la toque de velours noir enrichie de pierreries. Le gouverneur de Rome et les conservateurs romains viennent après, en laissant à la gauche du gouverneur une place vide pour le sénateur romain, qui n'assiste point à cette cavalcade, pour ne pas céder la préséance, que le gouverneur lui dispute. Les princes du trône pontifical, les parents du pape, et les ambassadeurs des têtes couronnées marchent avec toute leur suite, suivant

le rang convenable à leur caractère ; et deux maîtres des cérémonies du pape viennent ensuite devant le sous-diacre apostolique, qui porte la croix à triple croison retournée vers le pape. Le sous-diacre qui porte ainsi la croix est au milieu de deux officiers qui portent des baguettes rouges. Le pape vient ensuite dans une litière entourée de cinquante jeunes gentilshommes romains, vêtus de satin blanc ; et les estafiers et curseurs du pape marchent autour de cette litière avec les maîtres d'estrade. Le capitaine de la garde suisse marche à la tête de deux files de cavaliers bien armés, qui escortent le pape. La litière dans laquelle on porte Sa Sainteté est de velours rouge brodé à franges d'or. Il est revêtu d'une soutane de tabis blanc, avec le rochet, l'étole et la mosette de velours rouge, l'hiver, ou de satin rouge, si c'est l'été, avec la calotte de même sous le chapeau rouge. Le maître de chambre du pape, son échanson, son secrétaire, son médecin, se tiennent aussi tout près de sa litière, et au devant de la garde suisse. Les cardinaux viennent à cheval, deux à deux, au milieu de quelques hallebardiers, immédiatement après la garde du pape. Après Leurs Eminences, suivent les patriarches, les archevêques, les évêques, les proto-notaires apostoliques, les auditeurs, les trésoriers de la chambre apostolique, les prélats référendaires de l'une et l'autre signature (tous en rochet et en grand chapeau). Enfin, après les relais et les trompettes du pape, la marche est fermée par deux compagnies de chevau-légers, précédées de leurs officiers vêtus de justaucorps d'écarlate, avec des manches pendantes fort étroites, de velours rouge et jaune, et portant tous la lance en arrêt. Le chemin qu'on tient est le long du bourg de Saint-Pierre, jusqu'au pont Saint-Ange. De là on va à Saint-André *della Valle* et au Capitole, où le peuple romain dresse un arc de triomphe au pape ; le sénateur lui présente les clefs *in campo*, et tenant un sceptre à la main, fait une harangue que le nouveau pontife écoute. La cavalcade passe de là à *campo Vaccino*, où le duc de Parme fait dresser un autre arc devant son palais. On passe ensuite à travers le Colisée, où les juifs font aussi dresser un arc de triomphe, sous lequel ils présentent au nouveau pape le Pentateuque en hébreu. » Le Cérémonial romain dit, en parlant de cette dernière cérémonie, que les juifs présentent à genoux la loi au souverain pontife, en faisant en hébreu l'éloge de ce livre sacré, et exhortant le pape à le respecter, et que le pape leur répond en le recevant : *Je révère la loi que Dieu a donnée à Moïse; mais je condamne la fausse explication que vous donnez à cette loi; car vous attendez en vain le Messie, qui est venu depuis longtemps, et que l'Eglise croit être Jésus-Christ Notre-Seigneur.* « Après cette réponse, continue notre auteur, les juifs se retirent sans dire mot; et la cavalcade, sortant du Colisée, s'en va par des rues tapissées et remplies d'un grand concours de peuple, tout droit à Saint-Jean de Latran. » Cette description, qui est à peu près celle de la prise de possession d'Innocent X, diffère en plusieurs points de celle que l'on trouve dans le Cérémonial romain. La principale différence consiste en ce que le Cérémonial romain dit que le pape paraît à cette procession monté sur une haquenée blanche, huit gentilshommes soutenant un dais au-dessus de sa tête. Il remarque que s'il se trouve un roi, ou l'empereur lui-même à cette cérémonie, leur devoir est de tenir l'étrier de Sa Sainteté, et de mener la haquenée par la bride. Le même Cérémonial dit encore que pendant la marche on jette quelquefois de l'argent au peuple pour écarter la foule. L'ordre de la marche peut encore varier suivant les temps et les circonstances.

2° Le sultan des Turcs sort également en cavalcade, soit lorsqu'il se rend à la mosquée dans les fêtes solennelles, soit lorsqu'il veut faire montre de la splendeur de sa cour à quelque prince étranger. Thévenot rapporte une de ces cérémonies, dont il fut témoin, et que le Grand Seigneur avait ordonnée en considération de l'ambassadeur du Grand Mogol. La cavalcade eut lieu de cette sorte : on commença par sabler tout le chemin que devait parcourir Sa Hautesse, depuis le sérail jusqu'à la mosquée du sultan Méhémet. Les janissaires se tenaient en haie de chaque côté de la route. La cavalcade s'ouvrit par le soubachi, qui avait à son côté le commissaire général, et était suivi de quantité de janissaires. Après eux venaient les gardiens des chiens du Grand Seigneur, et les gardiens des grues, tous fort bien montés, et suivis de janissaires marchant sous la conduite de leurs tchorbadjis, également bien montés et portant sur la tête leurs bonnets d'argent doré et orné de plumes. Trente-deux autres tchorbadjis à pied précédaient le janissaire agasi à cheval, suivi des sipahis avec leurs six capitaines; puis venaient les chiaoux de garde, au nombre de plus de cinquante, tous bien montés, ayant l'épée au côté et tenant de la main droite leurs massues ; ensuite les mutafarracas, aussi à cheval et en bon ordre. Après ceux-ci venaient les officiers qui portent les plats du Grand Seigneur lorsqu'il mange hors du sérail. Ils étaient à cheval, aussi bien que les eunuques et les muets qui les suivaient; ensuite les vizirs et le *Caïm-macam* ou lieutenant du grand vizir; puis les valets de pied du Grand Seigneur, coiffés de leurs bonnets de cérémonie, qui ressemblent pour la forme à ceux des Juifs, mais il sont d'argent doré. Ces gens étaient à pied, mais après eux venait leur chef à cheval, suivi de celui qui porte la valise du sultan, qui contient des habits pour changer. On voyait après eux onze chevaux richement enharnachés, avec des pierreries de tous côtés, des étriers d'argent ou de vermeil, une grosse masse de vermeil à l'arçon droit de la selle, et un large couteau enrichi de joyaux du côté gauche. Ces chevaux étaient menés à la main par autant de sipa-

bis à cheval. Les solaques s'avançaient ensuite au nombre de plus de cinq cents, ayant le dolman retroussé à la ceinture, des manches pendantes par derrière, et sur la tête un bonnet orné de plumes. Au milieu d'eux était le Grand Seigneur, monté sur un beau cheval, couvert d'une multitude de pierreries. Il avait une veste de velours cramoisi, et à son bonnet deux aigrettes noires ornées de gros joyaux jusqu'à la hauteur de plus de deux doigts ; l'une de ces aigrettes se dressait vers le ciel, et l'autre s'inclinait vers la terre. Le grand écuyer marchait à pied, à l'arçon du côté droit, et le petit écuyer, du côté gauche. Le sultan saluait le peuple à droite et à gauche, à mesure qu'il s'avançait, et le peuple lui souhaitait respectueusement et à voix basse mille bénédictions. Après le Grand Seigneur venaient à cheval le selictar aga, portant l'épée, l'arc et le carquois du sultan, et à sa gauche le garde-robe soutenant le turban ; puis le kislar agasi et le capi agasi, et deux autres pages aussi à cheval, portant des pots d'argent pleins d'eau pour fournir à l'*abdest* (*Voy.* ce mot) du Grand Seigneur, et lui donner à boire, s'il avait soif. La cavalcade était fermée par une quantité de gens du sérail à cheval. La prière terminée, le sultan sortit de la mosquée dans le même ordre, ayant seulement quitté sa veste pour en prendre une de satin couleur de feu.

3° Le *Bua* ou *Vua*, roi du Tunquin, sort aussi en cavalcade le premier jour de l'an ; il est porté sur un trône par cinquante hommes, et accompagné des mandarins des divers ordres, tous vêtus magnifiquement, et montés, les uns sur des éléphants, les autres sur des chevaux couverts de housses richement ornées. Les compagnies des gardes suivent ou précèdent, avec leurs devises, leurs drapeaux de taffetas et de velours, et leurs armes enrichies d'or et d'argent. Pendant ce temps, le gouverneur de l'empire reste en pleine campagne avec ses gardes et les grands de la cour, et il y offre un sacrifice au ciel.

4° *La cavalcade du vieillard sans barbe* est une fête que les anciens Persans célébraient à la fin de l'hiver, dans laquelle un vieillard chauve et sans poil, monté sur un âne, parcourait les rues et les places de la ville, portant d'une main un corbeau, et de l'autre une baguette dont il frappait ceux qu'il rencontrait. Cette mascarade représentait l'hiver, et rappelle notre carnaval.

CAVE. 1° On appelle ainsi, dans les églises, certains lieux voûtés et souterrains où l'on enterre les morts ; telles sont les caves des églises de Sainte-Geneviève à Paris, et celles de Saint-Denis, où sont inhumés les corps des rois de France. Il y a de ces sortes de caves qui tiennent lieu d'églises souterraines.

2° Les prêtres géorgiens vont souvent célébrer les saints mystères ou administrer les sacrements dans leurs caves, qu'ils appellent *marama*, afin d'être plus recueillis. Ce sont pour eux des espèces d'églises, qui ne servent en effet qu'aux fonctions saintes.

CAVEAU, petite cave d'église destinée à la sépulture des morts de distinction. Les familles nobles et riches qui veulent être séparées du commun, après leur mort comme pendant la vie, ont leur caveau particulier dans une église où tous ceux qui leur appartiennent sont enterrés. Mais aujourd'hui que l'inhumation dans les églises et dans les lieux fréquentés est interdite, l'autorité royale n'accorde, pour déroger à cette mesure, que des autorisations partielles, qui sont très-difficiles à obtenir.

CAVEL, temples de l'île de Ceylan, consacrés aux esprits que les Chingalais nomment Dagoutans.

CAVLACAV, nom que les nicolaïtes, hérétiques du premier siècle, donnaient à une des puissances qui, selon eux, gouvernaient le ciel. Ce nom singulier était pris d'une expression hébraïque qu'ils n'entendaient pas, קולקו *cav-la-cav*, que la Vulgate traduit d'une manière assez obscure, *exspecta, reexspecta*, mais qui signifie proprement *regula pro regula*, ou, suivant M. Cahen, *défense sur défense*.

CAYSTRIUS, héros éphésien qui avait un temple et un autel érigés près du Caystre, rivière célèbre chez les poëtes par le nombre de cygnes qu'ils supposaient sur ses rives.

CAYYIM, officiers musulmans qui sont les gardiens et les serviteurs des mosquées. Les fonctions les plus serviles roulent sur eux, et le plus ancien d'entre eux est toujours leur chef, sous le nom de *Cayyim-Baschi*. Toute mosquée, même impériale, n'a jamais plus de vingt *Cayyim*, à l'exception de celle d'Ahmed à Constantinople, qui en a trente. Dans les mosquées moindres, l'*imam* remplit à lui seul toutes les fonctions, même celles de Cayyim. Les Européens et autres étrangers qui ont la curiosité de visiter ces édifices, ne peuvent y pénétrer que sous leur patronage et avec leur escorte ; les Cayyim exigent pour cela une gratification proportionnée à la condition de ceux qui se présentent.

CAZA EL-FEWAITH, ou *prière satisfactoire*. — Les musulmans appellent ainsi la prière qu'on est obligé de faire pour réparer l'omission du *namaz* ou de la prière canonique. En cas d'omission de plusieurs *namaz*, il faut y satisfaire suivant l'ordre dans lequel ils auraient dû être faits, c'est-à-dire en commençant par les premiers, et finissant toujours par les derniers.

Il en est de même, à peu près, des heures canoniques du bréviaire : le prêtre ou le religieux qui a omis de réciter les parties du bréviaire aux heures indiquées, doit y suppléer en les récitant dans le reste de la journée. La différence consiste en ce que les musulmans regardent comme une infraction grave d'anticiper ou de reculer l'heure des prières, tandis que l'Eglise catholique, moins esclave de la lettre, laisse plus de latitude à ses ministres.

CEB, CÉBUS, CÉPUS, ou CÉPHUS : singe d'Éthiopie adoré à Memphis. Il avait, au

rapport de Pline, les pieds de derrière semblables à ceux de l'homme, et ceux de devant semblables à nos mains. Il ajoute que Pompée en fit venir d'Ethiopie à Rome, et qu'on n'en a jamais vu que cette fois-là. Diodore, qui paraît assez mal renseigné, lui donne une tête de lion, le corps d'une panthère et la taille d'une chèvre.

CÉCROPES, auxiliaires engagés par Jupiter dans la guerre contre les Titans. Après avoir reçu leur salaire d'avance, ils refusèrent de le servir, et le dieu, indigné, les métamorphosa en singes.

CÉCROPS, personnage moitié historique et moitié mythologique. Les Athéniens le regardaient comme le fondateur de leur ville et de leur empire, qui furent plusieurs fois appelés de son nom, *Cecropia*. Il était, dit-on, natif de Saïs en Égypte ; c'est de cette contrée ou de la Phénicie que les Grecs faisaient venir presque tous leurs législateurs. *Voy.* CADMUS, BACCHUS, etc. C'est lui qui tira des forêts les aborigènes de l'Attique, les organisa en corps de société, et les établit dans la ville d'Athènes, qu'il avait fondée ou du moins restaurée. C'est lui qui les distribua en douze cantons, et institua ce sénat si fameux depuis sous le nom d'Aréopage. Il apprit à ce nouveau peuple à appeler Jupiter le Dieu suprême, le Très-Haut, et à n'offrir sur les autels des dieux que du blé, des fruits et des fleurs, au lieu de victimes sanglantes. Il donna des lois à la nation; les principales furent celles des mariages et des sépultures. Il fit le dénombrement de ses nouveaux sujets, qui se trouvèrent au nombre de vingt mille. Il mourut après un règne de cinquante ans, laissant trois filles, Aglaure, Hersé et Pandrose; un Athénien nommé Cranas succéda à sa puissance. Il fut surnommé *Diphyès*, c'est-à-dire *Biformis*, parce qu'on le représentait sous la forme d'un être moitié homme et moitié serpent. Cette figure était sans doute allégorique, mais les anciens ne nous en ont laissé aucune explication claire. Peut-être voulait-on faire allusion à l'agriculture, qu'il avait enseignée à ces peuples sauvages; car souvent, chez les anciens, l'agriculture et le labourage étaient symbolisés sous la figure du serpent; on donnait aussi des pieds de serpent à ceux qui avaient apporté un art aussi utile.

CE-INDZO, le premier enfer des bouddhistes de Siam, séjour des voleurs, des assassins et de ceux qui n'ont pas voulu discerner le bien du mal; ils y demeurent 500 ans. Les souffrances consistent en des flots de métaux bouillants et liquéfiés que l'on verse sur le corps des malheureux damnés. Dès que le coupable est sur le point de mourir, l'infusion cesse, pour recommencer aussitôt qu'il a repris un peu de force.

CÉCUS-ASCULAN, fanatique du XIVe siècle, astrologue du duc de Calabre, soutenait que tout homme naissait, vivait et mourait sous l'empire des constellations. Mais, allant plus loin que ses collègues, il avançait qu'il se formait dans les cieux des esprits malins que l'on pouvait obliger à faire des choses merveilleuses, et assurait que les astres imposaient une nécessité absolue aux corps et aux esprits sur la terre; en sorte que la vie pauvre et la mort ignominieuse de Jésus-Christ n'était que la conséquence de la constellation sous laquelle il était né; qu'au contraire l'Antechrist serait riche et puissant, parce qu'il naîtrait sous une constellation contraire. Cet astrologue fut brûlé en 1327.

CÉDRÉATIS, surnom de Diane, dérivé de ce que les Orchoméniens suspendaient ses images aux cèdres les plus élevés.

CEINTURE. 1° La ceinture fait partie des vêtements du prêtre à l'autel; elle doit être de lin; c'est par abus qu'on voit quelques ecclésiastiques la porter de soie. Elle sert à serrer l'aube autour des reins, et même au besoin à la retrousser, si elle est trop longue. C'est ainsi que les Juifs et les Romains, qui portaient leurs habits fort longs, étaient obligés de les relever à la ceinture pour pouvoir agir et marcher plus commodément. La ceinture est le symbole de la continence; le prêtre en la prenant prononce une prière par laquelle il demande à Dieu cette vertu.

Les ecclésiastiques, en plusieurs pays et surtout en France, portent aussi une ceinture noire sur la soutane; c'est moins un objet de nécessité qu'un ornement, à moins qu'ils n'aient emprunté cet usage des religieux qui ont pris à la lettre la recommandation de Jésus-Christ d'avoir toujours les reins ceints.

2° La *Ceinture de saint Augustin* forme le symbole d'une association réunie sous le titre d'archiconfrérie. Elle est de cuir. Les religieux augustins prétendent qu'elle a eu les honneurs de la loi de nature, de la loi écrite et de la loi de grâce. Sous la loi de nature, les premiers hommes ayant été habillés de peaux, ont dû porter une ceinture de la même étoffe; sous la loi écrite, l'Ecriture atteste qu'elle a été portée par le prophète Elie; enfin saint Jean-Baptiste en était revêtu sous la loi de grâce.

3° Il y a encore plusieurs ceintures qui ont été préconisées par différents ordres, telles que celle de saint François de Paule, qui a cinq nœuds; celle de sainte Marguerite; le *Ceinturon* de sainte Monique, etc. Plusieurs de ces objets étaient portés autrefois plutôt par superstition que par l'effet d'une religion bien éclairée. Nous croyons la plupart de ces usages tombés en désuétude.

4° *Ceinture de Vénus.* Voy. CESTE.

5° *Ceinture de la Kaaba.* Le temple sacré de la Mecque est toujours recouvert d'un voile, garni en dehors d'une ceinture appelé *couschak*, dont on étreint, pour ainsi dire, la Kaaba. Cette ceinture, sur laquelle sont brodés en fils d'or différents passages du Coran, se travaille en Égypte; on la change toutes les fois qu'on recouvre le temple d'un voile neuf.

CEIRA, caverne située dans le voisinage du Danube, où, suivant la tradition des Gètes, habitants du pays, les géants s'étaient

réfugiés après avoir été vaincus par les dieux.

CÉLABI, nom que les Yézidis donnent au diable; ce nom signifie *monseigneur*. Ces peuples, race de chrétiens dégénérés, considèrent le diable comme un ange déchu, mais qui peut rentrer en faveur. En conséquence, ils ne se croient pas permis de le maudire. On ne doit pas, disent-ils, parler mal d'un ministre d'État quand il a perdu la faveur de son prince; la charité oblige au contraire à lui souhaiter du bien; le diable est un courtisan disgracié; qui sait si un jour Dieu ne lui fera pas grâce? Si cela arrive, il pourra se venger des injures reçues pendant le temps de sa défaveur; si au contraire il n'obtient pas son pardon, et qu'on tombe dans ses griffes après la mort, il déchargera toute sa colère sur ceux qui l'auront maudit.

CÉLESTE, épithète qui se donne à tout ce qui a rapport avec le ciel. Les anges qui habitent le ciel sont qualifiés d'*esprits célestes;* la gloire que les saints goûtent dans le ciel est appelée la gloire céleste, etc.

Les religieuses de l'Annonciade ont été appelées *Célestes*, non point parce qu'elles auraient fait profession de la vie contemplative, mais uniquement parce qu'une partie de leur habillement était de la couleur que nous appelons *bleu céleste*.

CÉLESTE, divinité des Phéniciens et des Carthaginois, qui lui donnaient plusieurs autres noms pompeux, tels que ceux de *Reine* et de *Fortune du ciel;* les Grecs l'appelaient Uranie. A Carthage, elle résidait dans un temple magnifique, où un lion lui servait de trône. Les uns l'ont prise pour Junon, d'autres pour Vénus ou Astarté, d'autres pour la Lune. Aussi l'empereur Héliogabale, qui se disait prêtre du Soleil, voulut la marier avec son dieu, et fit à cet effet venir de Carthage à Rome l'idole de Céleste, et célébrer son mariage, obligeant tous les sujets de l'empire de lui faire son cadeau de noces; plaisant moyen de recueillir de l'argent. Son temple fut détruit par l'ordre de Constantin. Quand on considérait cette divinité comme déesse, on la nommait *Cœlestis*, et quand on la regardait comme un dieu, on lui donnait le nom de *Cœlestus*. On a trouvé à Rome, sur une base de pierre qui avait supporté la statue de cette déité, cette inscription : *Invictæ Cœlesti*.

CÉLESTIENS, sectateurs de Célestius, un des principaux disciples de Pélage. Il quitta Rome avec son maître, passa en Afrique et se fixa à Carthage, où il se mit à dogmatiser. Il soutenait, entre autres erreurs : 1° qu'Adam avait été créé mortel, et qu'il serait mort, soit qu'il eût péché ou non; 2° que le péché d'Adam n'avait fait de mal qu'à lui seul et non à tout le genre humain; 3° que la loi conduisait au royaume des cieux aussi bien que l'Evangile; 4° qu'avant l'avénement de Jésus-Christ, les hommes ont été sans péché; 5° que les enfants nouveau-nés sont dans le même état où Adam était avant sa chute; 6° que tout le genre humain ne meurt point par la mort et par la prévarication d'Adam, comme tout le genre humain ne ressuscite point par la résurrection de Jésus-Christ; 7° que l'homme naît sans péché, et qu'il peut aisément obéir aux commandements de Dieu, s'il le veut. Le concile de Carthage condamna cette doctrine, et Célestius, obligé de quitter l'Afrique, repassa en Sicile, où il s'occupa à défendre ses erreurs. Il se rendit même à Rome pour faire lever l'excommunication portée contre lui. Le pape fit de nouveau examiner sa doctrine, et condamna ses sentiments, en pressant Célestius de les condamner aussi lui-même. L'hérétique se soumit en apparence; mais on reconnut plus tard qu'il en avait imposé au souverain pontife; il fut définitivement banni de Rome avec Pélage.

CÉLESTINS, une des nombreuses familles de l'ordre de Saint-Benoît. Leur fondateur était le onzième fils d'un pauvre laboureur de l'Abruzze, nommé Pierre. Ce saint homme, étant entré dans l'ordre des bénédictins, obtint de ses supérieurs la permission de sortir du monastère pour mener dans la solitude une vie encore plus parfaite. Il se retira dans une caverne du mont *Mourrhon*, d'où il fut appelé *Pierre de Mourrhon*. Il y eut bientôt des disciples imitateurs de sa vie austère, et leur donna une règle de conduite basée sur celle de saint Benoît, laquelle fut approuvée par le pape Urbain IV en 1263, et ses disciples reçurent le nom de *Mourrhonites* ou *Moronites*. Après avoir demeuré cinq ans sur cette montagne, il la quitta pour se retirer sur le mont Magelle. Ses disciples l'engagèrent à bâtir un monastère sous l'invocation du Saint-Esprit. Ce fut le premier de la nouvelle congrégation. Grégoire X la confirma au concile général de Lyon, en 1274; mais Pierre de Mourrhon, ayant été élu pape en 1294, prit le nom de Célestin V; ses religieux changèrent aussi de nom, et commencèrent à s'appeler *Célestins*. Ils se promettaient de grands avantages de l'élévation de leur fondateur au suprême pontificat; mais leurs espérances ne tardèrent pas à s'évanouir. Le pieux Célestin, qui n'avait jamais vu que des arbres et des rochers, connaissait fort peu les hommes et encore moins les affaires. Le monde chrétien lui parut plus difficile à gouverner qu'une douzaine de moines. Avec les intentions les plus pures et les plus droites, il n'avait pas les talents nécessaires pour remplir une si grande charge. Ayant renoncé à toutes les espérances du siècle dès sa jeunesse, il avait négligé l'étude; et la solitude où il avait toujours vécu le rendait timide et incertain. Il se défiait de tout le clergé séculier et des cardinaux, qu'il ne consulta jamais; ce qui lui fit faire plusieurs fautes pendant son pontificat, qui fut très-court; car, apprenant que plusieurs murmuraient contre lui, il donna sa renonciation en plein consistoire, après un règne d'environ cinq mois.

L'ordre des Célestins est devenu, par la suite des temps, fort considérable, surtout en Italie; il se répandit aussi en Flandre, en

Allemagne, et fut appelé en France, en 1300, par Philippe le Bel, qui lui donna deux monastères, l'un dans la forêt d'Orléans, au lieu dit Ambert, et l'autre dans la forêt de Compiègne, au mont de Châtres. Les Célestins vinrent ensuite à Paris, où la maison qu'ils occupèrent devint le chef-lieu de l'ordre. Là résidait le provincial, qu'on élisait tous les trois ans, et qui avait l'autorité du général sur tous les Célestins du royaume; ce qui forma dans la suite une province composée de vingt et un monastères. L'ordre entier était divisé en treize provinces, qui comptaient plus de cent cinquante monastères.

Pour la règle, *Voir* ce que nous avons dit de celle de saint Benoît, au mot Bénédictins.

Leur habit consistait en une robe blanche, un scapulaire et un chaperon noir; au chœur et hors du couvent, ils portaient une *coule*, c'est-à-dire une robe descendant jusqu'aux pieds, avec manches et capuchons.

L'ordre des Célestins n'a pas survécu, en Allemagne, aux efforts de l'hérésie, ni, en France, à notre révolution.

Voy. notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Célestins (*Ordre des*).

CÉLESTINS (Ermites). Quelques religieux de l'ordre de Saint-François s'étaient retirés dans la solitude pour se livrer entièrement aux pieux exercices de la pénitence. Le pape Célestin V, dont il est parlé dans l'article précédent, grand partisan des austérités, approuva le zèle de ces nouveaux ermites, et leur donna son nom; ainsi ils furent appelés *Ermites-Célestins;* mais cette réforme ne subsista pas longtemps. Les franciscains, voyant que la vie austère de ces ermites sortis de leur sein était une censure tacite de leur relâchement, mirent tout en œuvre pour détruire cette congrégation naissante. D'ailleurs, le pape Boniface VIII, qui n'avait pas à beaucoup près les mêmes idées que Célestin, son prédécesseur, ne fut pas favorable à cette réforme. Il s'imagina que ces religieux, attachés au pape dont ils portaient le nom, cabalaient sourdement pour le rétablir dans la dignité qu'il avait abdiquée. Ils furent même accusés d'être hérétiques, et comme tels condamnés et anathématisés. On ne s'en tint pas aux censures : on les arrêta comme des malfaiteurs, et on leur fit souffrir de cruels tourments, au milieu desquels plusieurs moururent martyrs, sinon de la foi, du moins de leur vanité et de leur entêtement. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Célestins (*Frères Mineurs*).

CÉLIBAT. 1° Le célibat était inconnu aux Juifs; ils le regardaient comme un état défectueux. Bien loin d'en faire l'objet d'un précepte ou d'un conseil, ils considéraient chaque particulier comme personnellement responsable de la grande loi portée par le Créateur pour le genre humain en général, *Croissez et multipliez.* Chez eux, il était même indispensable que les lévites, les prêtres et les grands pontifes se mariassent, puisque le sacerdoce et les fonctions sacrées devaient se perpétuer dans les mêmes familles. Toutefois, les ministres du culte devaient s'abstenir de tout commerce avec leurs femmes dans les jours qui précédaient l'exercice de leurs fonctions.

2° La loi chrétienne ne condamne pas le mariage; elle l'a même élevé à la dignité de sacrement; mais elle déclare que le célibat est un état bien plus parfait. La manière énergique et figurée dont elle s'explique à ce sujet fut autrefois prise à la lettre par quelques chrétiens vertueux, mais inconsidérés, qui crurent qu'il fallait se retrancher du nombre des hommes pour être parfaits chrétiens. Tel fut le célèbre Origène, qui se mutila par un zèle imprudent pour la chasteté, si vantée dans l'Evangile. Les éloges que Jésus-Christ donne au célibat ont sans doute engagé l'Eglise à en faire une loi pour les ecclésiastiques; car il n'a rien statué lui-même sur cet article, et même, dans les premiers siècles de l'Eglise, on voit des évêques, des prêtres et des diacres mariés : « Car comment aurait-on trouvé, dit l'abbé Fleury, entre les Juifs et les païens qui se convertissaient tous les jours, des hommes qui eussent gardé la continence jusqu'à un âge mûr? C'était beaucoup d'en trouver qui n'eussent eu qu'une seule femme, dans la liberté où étaient les Juifs et les autres Orientaux d'en avoir plusieurs à la fois, et dans l'usage universel du divorce, qui donnait occasion d'en changer souvent. Mais quand celui qu'on faisait évêque avait encore sa femme, il commençait dès lors à ne la plus regarder que comme sa sœur, et l'Eglise latine a toujours fait observer la même discipline aux prêtres et aux diacres. Il leur était toutefois ordonné d'avoir soin de leurs femmes, et de ne point les abandonner comme des étrangères; et on les nommait quelquefois prêtresses, à cause de la dignité de leurs maris.

« On ne souffrait point que des clercs logeassent des femmes avec eux. Entre les accusations contre Paul de Samosate, il est dit qu'il tenait chez lui deux femmes jeunes et bien faites, et s'en faisait suivre partout, et qu'il souffrait que ses prêtres et ses diacres entretinssent de même de ces sortes de femmes, que l'on appelait *sous-introduites.* L'évêque de Pompone se plaignit à saint Cyprien de certaines vierges qui prétendaient garder leur intégrité, vivant avec des hommes, et même avec un diacre, dans une familiarité scandaleuse, jusqu'à n'avoir qu'un même lit. Cet abus s'était introduit sous prétexte de charité, car celles qui vivaient ainsi avec des clercs étaient des vierges consacrées à Dieu, ou d'autres personnes qui faisaient profession de dévotion, à qui les clercs prétendaient tenir lieu de pères ou de frères, prenant soin de leurs affaires, et faisant pour elles tout ce que la bienséance ne leur permettait pas de faire par elles-mêmes, surtout dans des pays où les femmes ne se montraient guère en public. Ces dévotes, de leur côté, rendaient à leurs frères tous les services domestiques qui s'accordaient avec l'honnêteté de leur profession; car, pour vivre ensemble, ils ne prétendaient pas moins

garder la continence; et saint Chrysostome, combattant cet abus, suppose qu'ils la gardaient en effet : il les accuse seulement d'être attachés au plaisir de se voir et de se parler, plus sensible entre personnes de différent sexe; de mener une vie indécente et scandaleuse, et de s'exposer témérairement à tomber dans le crime. Pour retrancher ce désordre, on défendit absolument aux clercs qui n'étaient point mariés toute habitation avec les femmes étrangères; ce que le concile de Nicée réduisit aux sœurs, aux mères et aux tantes.

« Les usages des Eglises n'étaient pas entièrement uniformes sur cet article du célibat des clercs. Saint Jérôme dit que les Eglises d'Orient, d'Egypte et du saint-siége apostolique, prenaient pour clercs des vierges ou des continents, et que, s'ils avaient des femmes, ils cessaient d'être leurs maris. Voilà les trois grands patriarcats : Rome, Alexandrie et Antioche. Saint Epiphane dit que l'Eglise observe exactement de ne point ordonner de bigames, quoiqu'ils n'aient épousé la seconde femme qu'après la mort de la première; que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçu pour être diacre, prêtre, évêque ou sous-diacre, du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient, principalement dans les lieux où les canons sont gardés exactement; car il avoue qu'en quelques lieux il y avait des prêtres, des diacres et des sous-diacres qui usaient du mariage. Cet usage, dit-il, n'est pas conforme à la règle, mais à la faiblesse des hommes, qui se relâchent, selon l'occasion, et à cause de la multitude, pour laquelle on manquerait de ministres.

« On s'est depuis relâché, en Grèce et en Orient, de ces règles de continence; mais, en quelque lieu que ce soit de l'Eglise catholique, il n'a jamais été permis à un prêtre de se marier après son ordination; s'il le faisait, on le déposait pour peine de son incontinence, et on le réduisait à l'état d'un simple laïque. Quant aux clercs inférieurs, comme les lecteurs et les portiers, ils étaient mariés, pour l'ordinaire, et habitaient avec leurs femmes : aussi plusieurs passaient leur vie dans ces ordres; au moins ils y demeuraient plusieurs années, pendant lesquelles il pouvait arriver ou qu'ils perdissent leurs femmes, ou qu'ils s'en séparassent de gré à gré pour mener une vie plus parfaite. »

Le mariage des prêtres fut un des principaux objets de la réforme des luthériens, calvinistes et autres hérétiques des temps modernes; leurs ministres se marient comme les séculiers. Il fut agité, dans les congrégations particulières du concile de Trente, si l'on accorderait la même liberté aux prêtres dans l'Eglise catholique; mais on se détermina pour le célibat. Après la tenue du concile, l'empereur et le duc de Bavière sollicitèrent vivement le souverain pontife de donner aux prêtres la permission de se marier, mais Sa Sainteté fut inflexible. De nouvelles démarches ont été encore faites dans ces derniers temps, mais avec le même insuccès.

Le pape Calixte II, dans le concile de Reims de l'année 1119, excommunia tous les ecclésiastiques mariés, les priva de leurs bénéfices, défendit d'entendre leur messe, déclara leurs enfants bâtards, et crut devoir porter la rigueur contre ces êtres innocents jusqu'à les livrer en proie à l'avarice des seigneurs. Il permit de les réduire en servitude et de les vendre. On cite quelques exemples de clercs engagés dans les ordres sacrés, qui ont obtenu du pape la permission de se marier lorsqu'il s'est agi d'intérêts majeurs, mais ils ont dû renoncer aux fonctions du saint ministère. Le premier exemple est celui du prince Casimir, qui s'était fait moine et avait reçu le diaconat; le souverain pontife le dégagea de ses vœux, sur la demande de la nation polonaise, pour le rendre apte à monter sur le trône et à contracter mariage. Un autre exemple encore plus célèbre eut lieu à l'issue de la révolution française. Un grand nombre de prêtres s'étant mariés devant l'officier civil, dans ce temps de désordre, le pape, au moment du rétablissement du culte, les autorisa, soit à reprendre leurs fonctions si leurs femmes étaient décédées, soit à demeurer dans l'état de mariage, et même à le faire bénir par l'Eglise, en renonçant pour toujours aux fonctions du sacerdoce.

Le célibat des prêtres est la gloire de l'Eglise latine; il offre une garantie d'ordre, de subordination; il sépare totalement le clergé des fidèles laïques et en fait un ordre à part; il prémunit les prêtres contre les tentatives de l'ambition, l'intrigue et la faveur dont ils pourraient se garder difficilement s'ils avaient des enfants; il assure la sécurité des familles, inspire pour eux cette confiance qui serait complétement détruite du jour où ils se marieraient. Interrogez les populations, et elles vous répondront : Plus de célibat, plus de confession auriculaire. De plus, on a souvent accusé les prêtres d'intérêt et d'ambition; que serait-ce s'ils avaient une famille à élever? Enfin la virginité des clercs les rend plus semblables au divin auteur de la religion.

Le célibat du clergé n'est pas opposé à la loi de la propagation du genre humain, qui ne saurait regarder chaque individu en particulier; car si la société a le droit d'être perpétuée par la reproduction des enfants, elle a aussi le droit d'avoir des ministres dégagés de tout lien pour la diriger, la conserver et l'instruire de ses devoirs.

3° Les Grecs et les Orientaux suivaient d'abord les mêmes principes que les Latins; mais dans le concile de Constantinople, tenu l'an 692, et connu sous le nom de concile *in Trullo*, ils permirent aux clercs qui n'avaient été mariés qu'une fois avant leur ordination, de garder leurs femmes et d'user du mariage; mais les évêques durent toujours garder la continence la plus exacte. Dans ce concile, singulier sous plus d'un rapport, les Pères parlent diversement de la continence pratiquée dans l'Eglise latine : ainsi, dans le canon troisième, ils disent que

les Romains sont plus exactement attachés à la règle; dans le canon treizième, ils se vantent, en permettant aux clercs l'usage du mariage, de suivre la perfection de l'ancien canon apostolique; enfin, dans le canon trentième, ils semblent regarder la continence comme une imperfection; car, en parlant des clercs romains qui quittent leur femme pour entrer dans le sacerdoce, ils déclarent user de condescendance en leur permettant cette séparation : *Nous ne leur donnons cette permission*, disent-ils, *qu'à cause de la petitesse de leur courage et la légèreté des mœurs étrangères.* Ce concile, qui n'a jamais été reçu à Rome, a servi jusqu'à présent de règle à toutes les Eglises d'Orient; néanmoins l'Eglise romaine a toujours toléré que les clercs orientaux s'y conformassent. Mais ce qui milite beaucoup en faveur de la continence des Latins, c'est que, en Orient, le clergé marié est beaucoup moins considéré que les religieux qui gardent le célibat; c'est presque toujours à ces derniers que les fidèles s'adressent de préférence, surtout pour le ministère de la confession; c'est aussi parmi eux que l'on choisit les évêques. Au reste il est interdit aux prêtres de se marier après leur ordination; ils ne doivent pas non plus avoir épousé une veuve ou une femme qui n'eût pas été vierge au moment de son mariage; ils sont obligés de garder la continence lorsqu'ils ont une fonction sainte à remplir; c'est pourquoi, en plusieurs pays, ils doivent passer la nuit en prières dans l'église lorsqu'ils doivent le lendemain offrir le saint sacrifice de la messe.

4° Tous les hérétiques réunis sous le nom générique de protestants ont commencé par abolir le célibat ecclésiastique, comme chacun sait; ils exigent que leurs ministres donnent aux fidèles l'exemple de l'union conjugale. Les communions qui ont conservé l'épiscopat ont astreint les évêques eux-mêmes au mariage. On sait quelle impression défavorable a produite naguère, parmi les populations de l'Orient, l'arrivée des évêques protestants de Jérusalem, envoyés par la Prusse et par l'Angleterre, lorsque ces nouveaux prélats ont fait leur entrée dans la ville sainte en compagnie de leurs femmes, dont l'une se trouvait dans un état de grossesse assez avancé.

Le mariage des ministres protestants est permis, parce que leur célibat serait au moins inutile. A quoi bon interdire le mariage et les soins domestiques à des hommes qui ne paraissent guère dans les temples qu'une fois la semaine, qui n'ont d'autres fonctions que de prêcher et d'expliquer quelques points de doctrine? Le ministre protestant, qui n'est qu'un docteur, a bien moins besoin de la vénération de la multitude que le prêtre des catholiques, qui est chargé du pouvoir de lier et de délier, et de faire descendre Dieu sur la terre. Aussi cette pureté intérieure, cette vie solitaire et calme qui impriment le respect lui sont beaucoup moins nécessaires. D'ailleurs le célibat est une règle de discipline trop rigoureuse, trop austère pour s'accommoder avec cet esprit d'indépendance, avec cette haine de toute autorité qui forme la base de leur système. On aurait grand tort d'imposer aucune règle de discipline sévère à des hommes que l'on a affranchis de tout lien de doctrine.

Toutefois, les protestants sensés ne sont pas sans déplorer quelquefois cette fureur de mariage qui semble posséder tous les ministres, même ceux qui se vouent à la carrière des missions parmi les peuples les plus lointains. Un journal protestant (*le Courrier de Boston*, du 30 mai 1839) rendait compte d'un ouvrage de M. Malcom, dans lequel ce missionnaire protestant mettait en parallèle le succès presque nul des missionnaires anglais, américains et autres, soutenus par des sommes immenses, avec les progrès toujours croissants des missionnaires catholiques qui n'ont que de très-faibles ressources. Cette stérilité est si prodigieuse, que M. Malcolm met en question si l'œuvre des missions ne doit pas être totalement abandonnée. Il recherche les causes de l'insuccès des missions protestantes dans l'Inde, et en signale plusieurs; à quoi le journaliste ajoute ces paroles remarquables : *M. Malcolm aurait pu ajouter que les missionnaires catholiques ne laissent après eux ni veuves ni orphelins pour absorber les contributions données expressément pour le soutien des missionnaires actuels travaillant à la conversion des païens. Saint Paul, écrivant aux premiers Corinthiens, qui se trouvaient dans une position à peu près semblable à celle de nos missionnaires vivant au milieu des peuples de l'Orient, leur disait: « Je désire vous voir dégagés de sollicitudes; celui qui n'est point marié s'occupe du soin des choses du Seigneur et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu; mais l'homme marié s'occupe des choses du monde et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme : il est partagé.»* (I *Cor.* VII.) *Les missionnaires protestants ne pourraient-ils pas se soumettre à la vie de privation, d'abnégation et de mortification qu'embrassent avec tant de joie les missionnaires catholiques?*

5° Nous trouvons le célibat en honneur dans la plupart des religions anciennes et modernes, ce qui n'est pas très-favorable au système protestant. Les peuples, même idolâtres, ont jugé, comme par un instinct naturel, que les ministres des autels, devant être plus purs que les autres hommes, devaient s'abstenir des œuvres de la chair; plusieurs les obligeaient donc à garder le célibat. Les Grecs en faisaient une obligation à certains prêtres; la pythie de Delphes et la plupart des personnes du sexe instituées comme organes des oracles devaient être aussi pures de corps que d'âme, d'esprit et de corps. On sait à quel austère célibat étaient vouées les vestales de Rome, et quelle pénalité effrayante menaçait leur infraction à cette loi rigoureuse.

6° Les musulmans, bien qu'essentiellement charnels, ont cependant des ordres de derviches étrangers aux liens du mariage, et qui sont d'autant plus estimés du public

qu'ils sont plus fidèles à vivre dans la continence. Quoiqu'il soit permis à ces religieux de quitter leur institut et de vivre dans le monde, il en est bien peu qui profitent de cette faculté.

7° Les Hindous regardent le mariage comme la dette de la nature; c'est, disent-ils, la *dette des ancêtres*, à laquelle il n'est permis à personne de se soustraire. Toutefois ils regardent comme un état infiniment plus parfait celui de *sanyassi*, qui vit seul dans les forêts. Il est vrai qu'il ne peut embrasser ce genre de vie qu'après avoir vécu dans le mariage.

8° Les religieux bouddhistes sont pour la plupart astreints au célibat; les talapoins de Siam sont même condamnés au feu quand ils sont surpris avec une femme.

9° Enfin les voyageurs nous citent un certain nombre de peuplades barbares dans lesquelles des ministres du culte doivent vivre dans la continence, soit à perpétuité, soit pendant un temps déterminé. Nous ne mentionnerons ici que les vierges du Soleil, chez les Péruviens, qui offraient plus d'un point de ressemblance avec les vestales.

CÉLICOLES ou ADORATEURS DU CIEL, hérétiques ainsi appelés, parce qu'ils rendaient les honneurs divins au firmament et aux astres. L'empereur Honorius les condamna vers l'an 409. Plusieurs pensent que ces hérétiques étaient des chrétiens apostats qui avaient embrassé le judaïsme; et ils se fondent sur ce qu'il est fait mention des Célicoles dans le code Théodosien, sous le nom de *Juifs*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de *Célicoles* a été donné aussi à quelques Juifs qui adoraient le ciel et les astres. L'erreur n'était pas nouvelle parmi les Juifs, car l'un des dogmes des pharisiens était que les cieux étaient animés et qu'ils étaient les corps des anges.

Un grand nombre de peuples pourraient être appelés *célicoles* puisqu'ils adorent le ciel et les astres; mais on leur donne plus communément le nom de SABÉENS. *Voy.* ce mot.

CELLA. C'était, chez les païens, le temple proprement dit, où étaient les dieux, les autels et les candélabres.

CELLE (SOEURS DE LA). Ce nom a été donné à une partie des religieuses du tiers ordre de Saint-François. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. GRISES (*Sœurs*).

CELLÉRIER, officier d'un monastère qui a soin du temporel, et que la règle de saint Benoît appelle *sicut pater monasterii*. Il est chargé de pourvoir à la subsistance du couvent, et du soin des provisions.

Dans quelques chapitres de chanoines, on donnait autrefois le nom de *cellérier* à celui qui était chargé de faire distribuer aux chanoines le pain, le vin et l'argent, à raison de leur assistance au chœur. Cet officier portait en d'autres lieux le nom de *boursier* ou de *courrier*.

Les religieuses ont des *cellérières* dont l'office est analogue à celui des cellériers.

CELLES, petites maisons ou cellules. On a donné ce nom au désert de la basse Egypte, à cause de la multitude de cellules qui y avaient été bâties par les solitaires. Saint Macaire d'Alexandrie était prêtre des Celles, vers l'an 340.

On a encore appelé de ce nom les maisons religieuses établies à la campagne pour avoir soin des biens des monastères dont elles dépendaient : on les nommait aussi *obédiences*.

CELLE-VOLANE. C'est le nom d'une congrégation de chanoines réguliers, dont saint Jacques était le titulaire et le patron.

CELLITES, ordre religieux répandu surtout en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Les Cellites suivent la règle de saint Augustin. Leur institut les oblige de prendre soin des malades, particulièrement des pestiférés, de servir les fous et de pourvoir à leur enterrement. En Italie, on les nomme *Alexiens* ou *Mecciens*, d'Alexis Meccio, romain, leur fondateur. En Allemagne et dans les Pays-Bas, ils sont appelés *Cellites*, sans doute à cause des *cellules* ou petites chambres où ils pansent les malades, ou bien du mot latin *cella*, qui signifie aussi *sépulcre*, parce que leur principale obligation était d'ensevelir les morts.

On donne aussi le nom de *Cellites* à certaines religieuses appelées en quelques endroits *Collectines*, et plus communément *Sœurs Noires*. Elles font vœu d'assister les malades, même en temps de peste.

Voy. notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CELLITES (*Religieux*).

CELLULE, petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse. Le dortoir est partagé en plusieurs compartiments appelés cellules. Les Chartreux avaient de petites maisons séparées et composées de plusieurs chambres et d'un jardin; le tout se nommait *cellule*.

La salle du conclave est divisée par des cloisons ou de petites cellules occupées par les cardinaux. Elles ont vingt-deux pieds de long sur vingt de large, et sont faites de bois de sapin, aux dépens de la chambre apostolique. Elles sont toutes rangées sur une même ligne dans les galeries et dans la salle du Vatican, et séparées les unes des autres par une ruelle d'un pied de largeur. Les cardinaux de la création du pape défunt les font tapisser à leurs dépens d'une étoffe de couleur violette, et les autres de serge verte. Les siéges, la table et le lit sont garnis de la même étoffe. Chaque cardinal fait mettre ses armoiries sur la porte de sa cellule. Entre les cellules et les fenêtres, il règne un long corridor, pour communiquer à tout le conclave le jour venant des fenêtres. Les cellules le reçoivent par d'autres fenêtres pratiquées du côté du corridor. Chaque cellule a un retranchement pour les *conclavistes*.

CENDRES (CÉRÉMONIE DES). 1° C'est une des cérémonies les plus imposantes de l'Eglise catholique; elle a lieu au commencement du jeûne du carême. On en trouve l'origine dans l'antiquité la plus reculée. Les Juifs se couvraient la tête de cendres, pour

exprimer quelque grande affliction ou le repentir de leurs fautes. Les Ninivites qui se repentirent à la voix de Jonas firent pénitence *sous le sac et sur la cendre*. C'est aussi un reste de l'ancienne pénitence canonique; les pécheurs publics qui sollicitaient la grâce de la réconciliation étaient réunis à l'église, le mercredi, premier jour du carême; ils se présentaient nu-pieds, en habits déchirés, le visage humblement baissé; on inscrivait leurs noms; le grand pénitencier leur imposait une pénitence proportionnée aux crimes de chacun; ensuite l'évêque bénissait des cendres et en mettait sur la tête de chacun d'eux en disant : *Souviens-toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras dans la poussière; fais pénitenee, pour avoir la vie éternelle.* Puis il bénissait des cilices et les en revêtait; et, après avoir récité pour eux, avec tous les fidèles, les psaumes de la pénitence et plusieurs autres prières, il leur adressait un discours en leur annonçant que, de même qu'Adam avait été chassé du paradis terrestre en expiation de sa désobéissance, ils allaient être expulsés de l'église pour un temps. Il prenait l'un d'eux par la main, et tous se tenant pareillement par la main, il les conduisait hors de l'église, où les pénitents se mettant à genoux, l'évêque leur adressait une allocution touchante par laquelle il les invitait à ne pas désespérer de la miséricorde de Dieu, mais à racheter leurs péchés par des prières, des aumônes et d'autres bonnes œuvres, afin de se rendre dignes d'être réconciliés et de recevoir l'absolution le jeudi saint.

Maintenant que l'usage d'imposer une pénitence publique est presque partout tombé en désuétude, on impose les cendres non-seulement aux pécheurs publics ou cachés, mais à tous les fidèles, au clergé, aux prêtres et à l'évêque même. Ce dernier usage vient de ce que, dans l'origine, des fidèles non reconnus comme pécheurs se mêlaient néanmoins aux pénitents publics, par humilité, afin de recevoir avec eux l'imposition des cendres; puis tous les assistants ont fini par s'en faire un devoir. Les cendres sont faites communément avec les débris des rameaux de palmier, d'olivier ou de buis bénits, l'année précédente, le dimanche des Rameaux. On les impose aux clercs sur le sommet de la tête, à l'endroit où elle est rasée, et aux simples fidèles sur le front. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. CENDRES.

2° Les Indiens ont une grande dévotion pour la cendre de fiente de vache desséchée. Ils la regardent comme un spécifique assuré pour purifier toute espèce de souillure corporelle et spirituelle. Ils en frottent le pavé et les murs des appartements, les meubles, les divers ustensiles. Chaque matin, ils s'en mettent sur le front, sur la poitrine et sur les épaules. On en offre même aux dieux. Les djoguis et autres religieux affectent de s'en barbouiller la figure et le corps; ils en frottent leurs idoles, et en ont souvent une bonne provision à leur portée, pour les distribuer aux dévots, qui les payent par de bonnes aumônes. Il est bien entendu que les Hindous ne manquent pas de prendre ces cendres sacrées, même intérieurement; plusieurs même n'attendent pas qu'elles soient desséchées.

CÈNE. I. Les Latins avaient des repas religieux appelés *cènes;* c'étaient 1° la cène *aditiale*, donnée par les pontifes à l'occasion de leur inauguration; 2° la cène *capitoline*, qui avait lieu au Capitole, en l'honneur de Jupiter, aux ides de novembre : la statue du dieu était placée sur un lit, auprès d'une table splendidement servie, et, au milieu de la nuit, les mets étaient mangés par les sept épulons; 3° la cène *céréale* avait lieu aux fêtes de Cérès; 4° la cène *funèbre* consistait dans les mets offerts aux dieux Mânes, sur le bûcher; 5° la cène *populaire*, qu'on donnait au peuple romain, dans le portique des temples, le jour qu'on payait la dîme à Hercule.

II. Chez les catholiques, c'est une cérémonie qui a lieu le jeudi saint au soir, en mémoire de la *cène* ou souper de Jésus-Christ. Le clergé se rend dans l'église, le diacre commence par chanter l'Evangile, avec les cérémonies accoutumées; puis le célébrant, revêtu d'une aube et les reins ceints d'un linge, se met à genoux, lave les pieds à douze pauvres et les essuie. *Voy.* MANDATUM et LAVEMENT DES PIEDS. Ensuite il se relève, bénit le pain et le vin, que les clercs distribuent non-seulement aux douze pauvres, mais aussi à toute l'assemblée. A Rome, les treize prêtres étrangers (1) auxquels le pape a lavé les pieds sont conduits dans une salle du Vatican, où on leur sert un dîner magnifique, mais composé seulement des mets permis pendant ce temps de rigoureuse abstinence. C'est le pape qui présente à chacun le premier plat et le premier verre de vin. Plusieurs princes catholiques de l'Europe, ayant pareillement lavé les pieds à douze ou treize pauvres, leur font préparer une cène magnifique où ils les servent eux-mêmes, en se faisant aider des princes du sang et autres grands officiers de la couronne. En France, le roi, après avoir lavé les pieds à treize domestiques de son palais, leur servait également un repas composé de treize plats, et donnait à chacun une bourse contenant treize pièces d'or. *Voy.* notre Dictionnaire de

(1) « On demande la raison pour laquelle on ne s'est point borné au nombre de douze, qui était celui des apôtres. Les sentiments sont partagés à cet égard. On voit dans ce treizième l'apôtre saint Paul, qui, quoiqu'il n'ait pas assisté a la cène dominicale, puisqu'il n'était pas au nombre des apôtres, a mérité qu'on lui consacrât ce souvenir. On veut y voir Matthias, qui remplaça Judas. On y voit le père de famille dont il est parlé dans l'Evangile, et dans la maison duquel Jésus-Christ fit la *cène*. Enfin on prétend que c'est pour rappeler un prodige arrivé du temps de saint Grégoire, et l'on dit qu'au moment où ce pape lavait les pieds de douze pauvres, il en vit un treizième qui était un ange. Ce miracle est peint sur les murs de l'église de Saint-Grégoire, à Rome, avec cette inscription :

« *Bissenos hic Gregorius pascebat egentes,*
« *Angelus et decimus tertius accubuit.* »

M. l'abbé Pascal, *Origines et raison de la liturgie catholique*, tom. VIII de cette Encyclopédie, au mot CÈNE, n. 2.

Liturgie, art. Cène, et celui des Rites sacrés, art. Jeudi saint.

III. Les protestants qui ont conservé l'usage de la communion ont généralement substitué au mot *communion* celui de *cène* ou *sainte cène*. Voici comment elle se pratique chez les anglicans : on couvre d'une nappe blanche la table de communion ; le célébrant, se tenant debout, auprès de la table, du côté du nord, récite l'oraison dominicale et une collecte que suit le Décalogue, prononcé distinctement par le prêtre ; chaque précepte est accompagné de cette prière, que l'assemblée fait à genoux : *Seigneur, aie pitié de nous, et incline nos cœurs à garder ce commandement.* Après cela vient une collecte pour le roi, la collecte du jour, et, immédiatement après, la lecture de l'épître et de l'évangile. A cette dernière lecture, le peuple se tient debout, comme aussi lorsque le ministre chante ou récite le symbole de Nicée. Ensuite on publie les fêtes et les jeûnes, s'il y en a ; les bans de mariage, les excommunications, etc., etc.; enfin il prononce le sermon. Le prêtre retourne à l'autel, et commence la seconde partie de l'office, qui est l'offertoire, en disant une ou plusieurs sentences tirées de l'Ecriture sainte, pendant lesquelles les diacres ou curateurs de l'église reçoivent les aumônes pour les pauvres, et les autres libéralités du peuple. L'offertoire est suivi de la prière pour toute l'Eglise militante, différente aujourd'hui de ce qu'elle était dans la liturgie d'Edouard VI. On y lisait alors une commémoration de la sainte Vierge et des saints. On l'a retranchée, avec une espèce de prière pour les morts. On procède enfin à la sainte cène, qui n'a lieu que s'il y a un nombre convenable de personnes pour communier avec le prêtre ; elle est communément annoncée le dimanche précédent. Le ministre lit une exhortation pour bien disposer ceux qui doivent recevoir la communion, et y joint un petit discours qui expose les avantages spirituels du sacrement, et le malheur d'une communion sans repentance. Il les invite à se confesser à Dieu en s'approchant de la sainte table. Le prêtre et les fidèles sont à genoux pendant cette confession générale. Après quoi le prêtre, ou l'évêque s'il est présent, se tenant debout et tourné vers le peuple, prononce l'absolution, et y ajoute quelques passages sur la communion pris dans le Nouveau Testament. Viennent ensuite la préface et le trisagion, empruntés à la liturgie romaine. Le prêtre récite la prière de la consécration, qui tient lieu du Canon des Latins ; nous y remarquons ces paroles, qui expriment la doctrine protestante sur l'eucharistie : *Ecoute nos prières, ô Père de miséricorde! et nous fais la grâce que, recevant ce pain et ce vin selon la sainte institution de Jésus-Christ, ton fils, notre Sauveur, en commémoration de sa mort et de sa passion, nous puissions être faits participants de son corps et de son sang précieux; lequel, en la même nuit qu'il fut livré, prit du pain, et, ayant rendu grâces, le rompit et dit : Prenez, mangez*, etc. Immédiatement après la consécration, le ministre reçoit le premier la communion sous les deux espèces, puis la donne de même aux évêques, prêtres et diacres, s'il y en a de présents. Ensuite il la donne aussi par ordre au peuple ; chacun la reçoit dans sa main, étant humblement à genoux. La liturgie dit expressément qu'*on reçoit la communion dans la main*, parce que l'usage de la recevoir dans la bouche de la main du prêtre favorise le sentiment de la transsubstantiation. En donnant le pain à chacun, le ministre dit : *Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a été donné pour toi, garde ton corps et ton âme pour la vie éternelle. Prends et mange ceci en mémoire que Jésus-Christ est mort pour toi, et te repais de lui dans ton cœur par la foi avec actions de grâces.* En donnant la coupe, il dit : *Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a été répandu pour toi, garde ton corps et ton âme pour la vie éternelle. Bois ceci en mémoire que le sang de Jésus-Christ a été répandu pour toi, et lui en rends grâces.* Si le pain et le vin destinés à la communion viennent à manquer, le prêtre doit en consacrer de nouveau; si, au contraire, il en reste après la communion, le prêtre retourne à la table, y pose avec respect ce qui reste des éléments consacrés, et les couvre d'un linge blanc. La rubrique défend de porter ces restes hors de l'église ; ils doivent être consommés après l'office par le prêtre et par ceux des communiants qu'il jugera à propos d'appeler pour cet effet ; ils doivent les manger et les boire avec gravité. La quatrième partie de l'office consiste dans l'action de grâces ; on récite de nouveau l'oraison dominicale, plusieurs prières, et le *Gloria in excelsis ;* enfin le tout est terminé par la bénédiction de l'évêque et du prêtre.

Les luthériens ont une liturgie qui diffère de celle des anglicans ; on a encore le formulaire dicté par Luther pour l'église de Wittemberg, mais il ne paraît plus être suivi maintenant nulle part. Quoique le réformateur eût retranché l'offertoire, le canon, et tout ce qui rappelait l'idée de sacrifice, ce qu'il appelait une abomination, toutefois ses sectateurs trouvèrent qu'il y avait laissé trop de formules de l'Eglise catholique. Ils ont des liturgies qui varient selon les lieux et selon les temps. La liturgie danoise, composée par Bugenhague, surnommé Poméranus, et approuvée par Luther, n'est pas la même que la liturgie suédoise, qui diffère elle-même de celle des autres pays. Nous allons seulement donner la forme de la cène suivant le rite saxon. Mais auparavant nous ne pouvons nous empêcher de citer le commencement du chapitre qui traite de ce sacrement, dans l'*Histoire des cérémonies ecclésiastiques de Saxe*, où l'auteur, quoique luthérien, s'exprime absolument comme un catholique qui défendrait la transsubstantiation. « Nos petits enfants mêmes, dit-il, n'ignorent pas certainement qu'à la sainte cène nous recevons le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et, quoique ce mystère soit tellement au-dessus de notre intelligence, que nous ne puissions

absolument le comprendre, nous croyons avec confiance la vérité de ces paroles de notre Sauveur : *Prenez et mangez : ceci est mon corps.* Celui qui, avec un peu de pain, a pu rassasier plusieurs milliers d'hommes, qui a marché sur la mer, etc., peut aussi effectuer à la cène les paroles qu'il a prononcées. » Ceux qui veulent communier se présentent quelques jours auparavant à un pasteur ou à un confesseur, qui les examine sur l'état de leur conscience, sur la nature, le mérite et la force du sacrement. Les dimanches de communion, le ministre, après avoir fait le prêche, prie Dieu pour tous ceux qui doivent recevoir la communion ; mais il n'y a point de formulaire de cette prière, et il est permis au ministre de dire ce qu'il juge convenir en cette occasion. On chante aussi après le sermon un ou plusieurs cantiques propres à la dévotion. Pendant le chant, les fidèles qui doivent communier se rendent devant l'autel et s'y mettent à genoux, autant du moins que l'espace le peut permettre ; car, selon l'historien saxon, « ceux qui ne peuvent s'agenouiller restent assis, » probablement jusqu'à ce que les premiers aient communié. Le cantique étant achevé, le ministre dit : *Prions ;* il chante alors l'oraison dominicale, et lorsque l'assemblée a dit *Amen*, il chante les paroles de l'institution de la cène. En quelques endroits, toute l'assemblée chante à haute voix avec le ministre la prière et l'institution ; ce qui est regardé comme un abus par la plupart des luthériens éclairés. Un autre usage, qui n'est pas absolument essentiel, est de faire un signe de croix sur l'hostie, en prononçant ces paroles : *Ceci est mon corps ;* et un autre sur le calice, en disant : *Ceci est mon sang.* A la distribution de la cène, le ministre fait un signe de croix sur le communiant, et lui dit : *Prenez et mangez ; ceci est le véritable corps de Jésus-Christ, qui est mort pour tous vos péchés. Qu'il fortifie et nourrisse votre âme et votre corps dans la véritable foi pour la vie éternelle.* Le diacre, quand il y en a un, présente le calice, sans faire de signe de croix, en disant : *Prenez et buvez ; ceci est le véritable sang de Jésus-Christ, qui a été répandu pour vos péchés*, etc. Deux clercs ou enfants de chœur tiennent une nappe étendue devant les communiants pour prévenir la chute des espèces qui ont reçu la bénédiction. Celui qui a reçu la communion se met à genoux devant l'autel pour rendre grâces à Dieu, et en plusieurs endroits on a la coutume de se féliciter les uns les autres après la communion. Le pasteur chante un verset de psaume avec un *alleluia*, auquel le chœur répond par un autre. Le pasteur continue ensuite les actions de grâces, et le peuple, se joignant au chœur, répond *Amen*. Suivant la discipline de Saxe, aucun ministre ne doit se communier lui-même, à moins qu'il ne se trouve pas de pasteur présent pour donner la communion à l'officiant. En plusieurs localités, on a conservé des usages empruntés au culte catholique, tel que le son d'une clochette à la consécration, ce qui scandalise horriblement les luthériens, qui n'y sont pas habitués ; on se sert aussi dans beaucoup d'endroits de surplis, auquel on ajoute un vêtement orné de croix.

Chez les calvinistes, la cène commence par un discours sur l'institution et le caractère du sacrement, et sur les devoirs des communiants. Après quoi les communiants se rendent à l'endroit où ils doivent recevoir la cène, les hommes les premiers, les femmes ensuite ; et, pendant que la cène dure, le lecteur, qui en même temps est chantre, lit alternativement divers chapitres de la Bible, et fait chanter plusieurs psaumes. Toute la communion finit par une prière et par une exhortation plus ou moins longue, telle que le ministre le juge à propos ; à quoi on ajoute pour conclusion le chant du cantique de saint Siméon. Quelques diacres et quelques anciens sont toujours à portée de la table où l'on communie : les anciens, pour faire observer l'ordre et le respect dus à cette cérémonie mystérieuse ; le diacre, pour découper le pain en petits morceaux, que le ministre distribue aux communiants, et remplir les coupes, qu'il distribue de même. Ailleurs, comme à Genève et en Suisse, on ne se range pas autour d'une table ; on y passe en revue devant deux ministres, dont l'un donne aux communiants le morceau de pain mystique et représentatif, l'autre la coupe ou un simple verre contenant du vin. En France, il est permis de ne communier que sous l'espèce du pain, si l'on a une répugnance invincible pour le vin. Pour être admis à la cène, il faut avoir atteint les années de discrétion, et en quelques pays on annonce publiquement ces jeunes catéchumènes, qui avant la première communion sont au moins examinés dans le consistoire. Les puritains d'Ecosse n'admettent pas à la communion les enfants au-dessous de quatorze ans ; et ceux-ci doivent pareillement être examinés par le consistoire.

Chez les mennonites, la cène est de même administrée après le sermon. Le ministre prend, dans une des trois corbeilles qui sont sur la table de communion, des pains, qu'il rompt et qu'il distribue d'abord à ses collègues, en prononçant ces paroles : *Faites ceci en mémoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Après cette distribution, deux des collègues se joignent à lui ; et tous trois, suivis de trois diacres, qui tiennent chacun une corbeille, vont de rang en rang communier tous les fidèles de l'assemblée. Le ministre officiant retourne seul à la table ; les deux autres et les trois diacres se retirent à leurs places. Les communiants ne mangent point le pain de la communion immédiatement après l'avoir pris ; mais ils le tiennent à la main, ou l'enveloppent dans un mouchoir, ou le mettent tout simplement dans leur poche, jusqu'à ce que le ministre soit de retour à la table, où il fait une courte prière et se communie, en invitant les fidèles à participer comme lui à la même communion. Le vin est distribué aux mêmes fidèles, après qu'il a été bénit ou

consacré par le ministre, lequel s'y communie premièrement avec ses collègues ; ensuite les diacres vont le présenter aux fidèles, jusqu'à ce que toute l'assemblée ait communié. Une prière et le chant d'un psaume font chez eux, comme chez les autres protestants, la clôture de cet acte religieux.

Les puritains, les frères de Bohême, les antitrinitaires font la cène à peu près comme les autres calvinistes ; il serait inutile de signaler les nombreuses variations des sous-sectes. Nous nous contenterons d'observer que, parmi la multitude des sectes protestantes, les unes reçoivent la communion à genoux, d'autres debout, d'autres assises. Mais les unitaires de Pologne rejettent le nom de *cène*, et emploient celui d'*eucharistie* et de *communion*.

CÉNOBITE, religieux qui vit en communauté, sous une règle ; ce nom vient de deux mots grecs, κοινὸς et βιὸς, qui signifient *vie commune*. Dans la dix-huitième conférence de Cassien, l'abbé Piammon parle de trois classes de moines qui étaient en Égypte : les *cénobites*, qui vivaient en commun ; les *anachorètes*, qui, après s'être formés dans les communautés, se retiraient dans la solitude ; et les *sarabaïtes*, qui n'étaient que de faux moines et des coureurs. Il rapporte l'institution des cénobites au temps des apôtres, comme un reste ou une imitation de la vie commune des premiers fidèles de Jérusalem. Néanmoins saint Pacôme est regardé comme l'instituteur de la vie cénobitique proprement dite, parce qu'il est le premier qui ait fondé des communautés réglées, au commencement du IVe siècle.

CÉNOTAPHE, tombeau vide élevé en l'honneur de quelque mort illustre dont on n'a pas le corps. C'était un usage universel, dans la plus haute antiquité, de célébrer des fêtes sur le tombeau des hommes chers à la patrie, et de renouveler leur anniversaire. Quand il n'était pas possible de retrouver leur corps pour l'enfermer dans un tombeau, on se contentait d'un cénotaphe. Le peuple s'assemblait en foule autour de ces cercueils simulés, et l'on y célébrait avec pompe une fête annuelle.

La vanité, n'ayant pas trouvé son compte dans la mesure prise en France par la loi du 23 prairial an XII, qui prohibe toute sépulture dans l'intérieur des églises, a trouvé moyen de se satisfaire en y faisant ériger des cénotaphes de marbre, où sont sculptés tous les attributs de la douleur. D'autres fois ces sortes de monuments ont été élevés par la reconnaissance ou par l'adulation ; il en est résulté souvent qu'on peut voir en même temps dans plusieurs églises le tombeau du même personnage.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. CÉNOTAPHE.

CENSURE. C'est la condamnation portée par le pape, par un concile ou par des théologiens, contre des propositions qui blessent la pureté de la foi ou la religion. On peut réduire aux neuf qualifications suivantes celles qui sont usitées lorsqu'on censure un livre ou une proposition. On appelle *hérétique* une proposition contraire à la foi ; *erronée*, celle qui est opposée à une proposition qui tient à la foi ; *sentant l'hérésie*, celle qui, étant équivoque, peut s'appliquer plus aisément à l'erreur qu'à la vérité ; *captieuse*, celle qui choque la vérité d'une manière indirecte ; *téméraire*, celle qui heurte le sentiment général des docteurs ; *malsonnante*, celle qui, énoncée dans des termes durs, peut rendre la vérité odieuse ; *dangereuse*, celle dont on peut aisément tirer des conséquences contraires à la foi ; *scandaleuse*, celle qui peut induire en erreur la multitude et les esprits faibles ; *offensant les oreilles pieuses*, celle qui est contraire au culte dû à Dieu et à ses saints.

CENSURES, peines ecclésiastiques infligées aux fidèles, par le supérieur, pour quelque faute notable, extérieure et scandaleuse. Le droit canonique en reconnaît de trois sortes : l'*excommunication*, la *suspense* et l'*interdit*. *Voy.* ces mots. Les censures privent celui contre lequel elles sont portées des biens spirituels que Dieu a laissés à la disposition de son Église, et les supérieurs ecclésiastiques ne doivent en user que pour punir les péchés considérables ; c'est l'avis du concile de Trente.

Les canonistes distinguent les censures de droit, *a jure*, qui sont attachées à quelque désordre ou péché scandaleux par les décrets des papes et des conciles, par les constitutions des ordres réguliers, ou par les ordonnances des évêques ; en sorte que tous ceux qui commettent ce péché encourent les censures ; mais ils peuvent s'en faire absoudre par tout prêtre approuvé ; et les censures de fait ou par sentence, qu'ils appellent *ab homine* ; ce sont celles que le supérieur ecclésiastique porte en certains cas, contre telles personnes en particulier, et dont il n'y a que lui seul qui puisse absoudre, ou celui auquel il commet ce pouvoir. Mais, dans les tribunaux en France, on ne reconnaissait pour véritables censures que celles qui étaient prononcées par sentence, après une procédure régulière. Sous l'ancien régime, par la clause 16 des Libertés gallicanes, toute censure pouvant troubler la paix et la tranquillité publique était regardée comme abusive, et comme telle pouvait être déférée au parlement. Cette *liberté* avait fini par enchaîner l'Eglise ; en effet, sous ce prétexte, toutes les fonctions ecclésiastiques, même celle de confesser et d'administrer les sacrements, étaient tombées au pouvoir des parlements, qui forçaient les évêques et les prêtres à leur obéir, par l'exil, la prison et la saisie du temporel. Par l'article 5 de ces mêmes libertés, toute bulle du pape prononçant des censures contre les rois et les souverains était rejetée et regardée comme non avenue ; ce qui était se mettre au-dessus du chef de l'Église, même en ce qui concerne le spirituel. L'État ne reconnaît plus en France de tribunaux ecclésiastiques. L'appel comme d'abus existe encore cependant, et ressort du conseil d'État, qui n'a

pas plus d'autorité réelle dans cette matière que les anciens tribunaux ; aussi les sentences prononcées par ce tribunal ont été jusqu'ici sans peine ni sanction.

Il y a des censures que l'on encourt par le fait même, *ipso facto*, dès que l'on a commis l'action défendue ; on les appelle censures *latæ sententiæ*, de sentence portée ; d'autres ne sont que comminatoires, on les appelle *sententiæ ferendæ*, de sentence à porter : elles sont communément conçues en termes du futur ; on les distingue encore des premières par l'absence de la formule, *ipso facto*.

Ceux qui ont dans l'Église le droit de porter des censures, sont, le pape pour l'Église universelle ; les évêques, dans leurs diocèses, ou, en leur nom, leurs vicaires généraux, leurs officiaux, et, pendant la vacance du siége, le chapitre. L'archevêque n'a ce droit contre les fidèles de ses suffragants que dans le cas de l'appel ou en visite. Ceux qui ont juridiction *quasi-épiscopale* au for extérieur ont aussi le droit de censure, ainsi que les abbés bénits, les généraux, les provinciaux et les prieurs des ordres religieux, à l'égard de ceux qui leur sont soumis. Les évêques ne peuvent prononcer des censures contre des réguliers exempts de leur juridiction. En général il n'y a que les supérieurs ecclésiastiques ayant la juridiction *extérieure* qui puissent porter les censures ; ainsi les curés n'ont pas ce droit.

Le pouvoir qu'a l'Église de porter des censures est fondé sur ces paroles de Jésus-Christ : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le ciel ; et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié aussi dans le ciel.*

Voy. notre Dictionnaire des Rites sacrés, art. CENSURE.

CENTAURES, monstres fabuleux, moitié hommes et moitié chevaux, très-célèbres dans la mythologie grecque et latine. Les anciens leur attribuent une naissance monstrueuse ; car, selon les uns, ils seraient nés de Centaure, fils d'Apollon, et des cavales de Magnésie ; et selon d'autres, d'Ixion, qui, voulant violer Junon, n'embrassa qu'une nuée substituée à la déesse par l'effet de la puissance de Jupiter. Il est probable que les premiers hommes qui aient dompté les chevaux, ou qui s'en soient servis à la guerre, ont donné lieu à cette fable. Phaléphate raconte que, sous le règne d'Ixion, roi de Thessalie, un troupeau de taureaux, étant devenu furieux, ravageait les alentours du mont Pélion ; quelques jeunes gens qui avaient dressé des chevaux entreprirent de délivrer la montagne des animaux qui l'infestaient, et en vinrent à bout, grâce à leurs montures. Rendus insolents par ces succès, ils insultèrent les Lapithes, peuple de Thessalie ; et, comme ils se retiraient avec une extrême vitesse après avoir lancé leurs traits, on les jugea de loin demi-hommes et demi-chevaux. Ce récit, qui n'a rien que de vraisemblable, se trouve encore appuyé par l'étymologie du mot centaure, qui vient du grec κεντεῖν, piquer, et ταῦρος, taureau. Les Thessaliens d'ailleurs étaient réputés par les Grecs pour excellents cavaliers, et ils avaient acquis cette adresse en combattant les taureaux. Les anciens, frappés de cette conquête de l'homme, ont voulu l'immortaliser en plaçant dans le ciel le centaure Chiron, à côté de la constellation du Sagittaire, qui est représenté lui-même sous la figure d'un centaure.

Plusieurs autres peuples ont eu aussi leurs centaures, entre autres les Chinois, qui placent les *Ting-ling*, hommes à pieds de chevaux, dans la Scythie ou Tatarie. On en peut voir, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, la figure, extraite de l'*Encyclopédie chinoise*.

CENTONDIUS, divinité locale dont le nom a été trouvé sur une des inscriptions antiques de Saint-Pons, monastère dans le voisinage de Nice.

CENTRALE PROTESTANTE (ÉGLISE), société qui vient de s'établir, sous les auspices, dit-on, du gouvernement français. Elle déclare qu'elle s'est formée pour travailler à l'extension des Églises protestantes. Elle croit parvenir plus facilement à ce but en simplifiant ses doctrines religieuses ; voilà quels sont les articles auxquels elle s'est provisoirement arrêtée, et qui sont comme sa profession de foi :

1° La misère naturelle de l'homme, son état de péché et son impuissance de sortir par lui-même de cet état ;

2° Sa rédemption par le sang de Jésus-Christ, Fils de Dieu et véritablement Dieu ;

3° Sa régénération et sa sanctification par le Saint-Esprit ;

4° Le salut offert par la grâce divine à tout membre de la famille humaine, et assuré à quiconque l'embrasse par la foi ;

5° La nécessité des bonnes œuvres, comme conséquence de la foi, et non comme mérite devant Dieu.

Tel est le terrain sur lequel elle appelle toutes les Églises dissidentes à combattre. On sent bien qu'il ne s'agit ici que des communions protestantes, qui chaque jour s'éloignent davantage de la vraie foi et de l'Évangile. L'Église Centrale Protestante attend de son institution les plus heureux résultats. Quant à nous, nous croyons qu'elle ne saurait empêcher les dissidents de tirer les conséquences des principes posés par le protestantisme.

CÉPHALLEN (de κεφαλή, tête). Des pêcheurs de Méthymne, ayant jeté leurs filets dans la mer, en retirèrent une tête de bois d'olivier. Les habitants de la ville envoyèrent à Delphes consulter la pythie, qui leur ordonna de révérer Bacchus Céphallen. Ils firent donc de cette tête l'objet de leur culte ; mais en même temps ils en envoyèrent une copie de bronze à Delphes.

CÉPHALONOMANCIE, divination par la tête d'un âne. Elle était familière aux Germains. Les Lombards y substituèrent une tête de chèvre. Delrio soupçonne que ce genre de divination, en usage chez les Juifs

infidèles, donna lieu à l'imputation qu'on leur fit d'adorer un âne. Les anciens la pratiquaient en mettant sur des charbons allumés la tête d'un âne. Ils prononçaient ensuite des prières et articulaient les noms de ceux qu'ils soupçonnaient d'un crime, en observant le moment où les mâchoires se rapprochaient avec un léger craquement. Le nom prononcé en cet instant désignait le coupable.

CÉPHISE ou CÉPHISSE, fleuve de la Phocide considéré comme un dieu. Ses eaux rendaient des oracles, parce qu'elles coulaient le long du temple de Thémis; les Grâces aimaient à s'y baigner, d'où elles furent appelées quelquefois déesses du Céphise. Le dieu du fleuve avait fait présent de cette source aux habitants de Delphes. Aussi les Litéens, pour l'honorer, jetaient, certains jours de l'année, une pâte sacrée dans la source, prétendant que bientôt après on la voyait reparaître dans la fontaine de Castalie.

CÉRAMIQUES, fêtes célébrées à Athènes dans le faubourg dit *Céramique* ou *des Tuileries*. Ces jeux avaient été institués en l'honneur de Prométhée, de Vulcain et de Minerve, et se renouvelaient en trois fêtes différentes. Ils consistaient à parvenir en courant au bout de la carrière, sans éteindre le flambeau qu'on portait à la main.

CÉRATON, autel érigé à Délos; au rapport de Callimaque, il était construit avec les cornes des chevreuils du Cynthus que Diane avait pris à la chasse. On en rapportait l'origine à Apollon lui-même.

CERAUNIUS, c'est-à-dire *le Foudroyant* (de κεραυνὸς foudre), surnom de Jupiter.

CÉRAUNOSCOPIE, divination pratiquée chez les anciens par l'inspection de la foudre.

CERBÈRE, chien gardien des enfers, dans la mythologie grecque et la latine. On s'accorde communément à le représenter avec trois têtes; mais Hésiode lui en donne cinquante; et Horace, cent. Son cou est hérissé de serpents au lieu de poils; ses dents, noires et tranchantes, pénètrent jusqu'à la moelle des os, et causent une douleur si vive, qu'il faut mourir à l'instant. On dit ce chien fils du géant Typhon et d'un monstre moitié femme et moitié serpent, nommé Echydna. Attaché avec des serpents en guise de liens, dans un antre, sur la rive du Styx, il garde la porte des enfers et du palais de Pluton, caressant les ombres qui entrent et menaçant de son triple aboiement et de ses trois gueules béantes celles qui voudraient en sortir. Il ne se montre pas plus traitable à l'égard des vivants qui tenteraient de pénétrer dans ce sombre séjour. Plusieurs cependant sont venus à bout de tromper sa vigilance. Orphée charma sa fureur par les sons harmonieux de sa lyre. Enée, conduit par la sibylle, endormit ce terrible surveillant avec un gâteau pétri de miel et de suc de pavot. Mais Hercule, lorsqu'il voulut tirer Alceste des enfers, aborda le monstre avec intrépidité, l'arracha du trône de Pluton, sous lequel il s'était réfugié, et l'entraîna à la face du ciel. Ce fut la Thessalie qui fut témoin de ce triomphe. Cerbère, écumant de rage, répandit sur les herbes de cette contrée le poison de sa triple gueule; c'est ce qui les rendit si vénéneuses et si propres aux opérations magiques. De leur côté, les Hermoniens montraient dans leur pays une caverne par laquelle ils prétendaient qu'Hercule avait amené Cerbère sur la terre; tandis que l'antre de Ténare, dans la Laconie, paraît à plusieurs le théâtre le plus vraisemblable de cette glorieuse victoire. C'était sur cet antre, et en souvenir de cette action mémorable, qu'on avait élevé un temple à Hercule, après avoir comblé le souterrain.

Les commentateurs varient beaucoup sur l'origine et l'objet de cette conception mythologique, qui paraît venir des Egyptiens, et dont M. Champollion a retrouvé le type sur les monuments de l'Egypte. C'est un monstre dans lequel on reconnaît les formes mêlées de l'hippopotame et du crocodile; la légende le nomme *Oms*, et le qualifie de recteur de la région inférieure.

Les uns ne voient dans Cerbère que la personnification de la terre, qui retient irrévocablement les victimes de la mort; son nom viendrait de κρεοβόρος, carnivore.

Les platoniciens le considèrent comme le mauvais génie, dont, selon Porphyre, les funestes influences se répandent sur trois éléments, l'air, la terre et l'eau : de là ses trois têtes.

L'abbé Pluche pense qu'il était le symbole de l'amitié et de l'attachement que les parents portaient au défunt, et que les trois gueules représentaient les trois cris qu'ils avaient poussés sur la fosse, en signe d'adieu, à la fin des funérailles; son nom viendrait du phénicien קרי באר *kéri-ber*, le cri de la fosse. Cette interprétation est peu probable; il est douteux que les anciens regardassent le chien comme le symbole de l'amitié et de la fidélité. D'ailleurs les serpents dont il est entouré et le caractère féroce qu'on lui suppose s'accorderaient peu avec ce symbolisme.

D'autres veulent que ce mythe ait eu une origine plus simple, et soit venu de l'usage de faire garder les tombeaux par des dogues.

D'autres, tels que Pausanias et Hécatée de Milet, lui assignent une cause historique. L'antre de Ténare avait longtemps recélé un serpent monstrueux qui ravageait les environs, et dont l'atteinte était mortelle. Comme cette caverne passait pour la porte des enfers, on nomma le serpent Cerbère, c'est-à-dire chien infernal. Suivant une autre version, Aïdonée faisait garder ses mines par des dogues altérés de sang. Hercule étant survenu enchaîna le plus furieux et le conduisit à Eurysthée, après avoir pillé les trésors de ce roi d'Epire.

D'autres enfin n'y voient qu'une allégorie : ce monstre qui suit toujours *Adès* est l'emblème de la dissolution qui s'opère dans la tombe; et si Hercule le vainquit après avoir enchaîné la mort, c'est que les grandes actions de ce héros sauvèrent son nom de l'oubli et le rendirent immortel.

CERCOPYTHÈQUE, espèce de singe à

queue à qui les Egyptiens rendaient les honneurs divins. On le représentait avec un croissant sur la tête et un gobelet à la main.

CERCUEIL, espèce de coffre où l'on enferme les corps morts ; on l'appelle aussi *bière*. Ce dernier vêtement de l'homme, dans les pays où il est d'usage, a une multitude de formes fort variées ; quelquefois il est découvert et laisse apercevoir le visage ou même le corps entier du défunt, qui en cette occasion est revêtu de ses habits de cérémonie ; plus fréquemment il est fermé. Dans certains pays, le cercueil est revêtu d'un drap mortuaire, noir ou blanc ; dans d'autres, il est à nu, et orné de dessins et de peintures. C'est un usage à peu près universel chez les chrétiens d'enfermer les corps morts dans des cercueils avant de les livrer à la terre.

1° Lorsque les Egyptiens avaient embaumé un corps, ils le plaçaient dans un cercueil en bois, en granit, en basalte, ou autres matières ; ce cercueil était décoré de peintures et de sculptures. Pour les personnages considérables, ce premier coffre était enfermé dans un second, et le second dans un troisième, tous également ornés de sujets religieux, qui représentent l'âme du défunt faisant sa visite et ses offrandes à toutes les divinités dont elle doit implorer la protection. C'est dans l'intérieur de ces mêmes cercueils que l'on a recueilli aussi des manuscrits, parties plus ou moins complètes de ce grand rituel funéraire dont les exemplaires sont nombreux dans les cabinets de l'Europe. On y a trouvé encore des bijoux de toute espèce, des objets de parure, de volumineuses perruques, de grosses tresses de longs cheveux, des instruments de diverses professions, et avec les momies des scribes sacrés la palette à plusieurs godets, les calams et le canif pour les tailler ; enfin la coudée du marchand et du géomètre, et, avec des momies d'enfants, des joujoux de toute sorte.

2° Chez les musulmans, la bière est portée par les parents du défunt, qui marchent toujours à pas redoublés, et se relèvent successivement autant qu'il en est besoin. Les cercueils sont toujours couverts d'une simple étoffe, et ordinairement garnis à moitié, jusqu'à la tête, d'un morceau du voile consacré à la Kaaba de la Mecque. C'est un drap de soie, fond noir, entièrement brodé en lettres qui représentent différents passages du Coran. L'usage en est cependant plus général pour les femmes et les enfants. Plusieurs ne le permettent pas pour eux-mêmes, parce que toute étoffe de soie est défendue aux hommes. Ils sont, sur ce point, plus scrupuleux à leur mort que durant leur vie. Un grand nombre de familles ont soin d'acquérir à prix d'or ces voiles révérés comme des reliques, et employés à ce seul usage. Les mosquées en pourvoient ceux qui en manquent. C'est la seule chose qu'elles fournissent aux enterrements. On porte la bière en avant, et cette partie est ornée du turban du mort ; celle des femmes ne présente jamais rien.

3° Les Chinois, dit le P. Martini, font consister une partie de leur bonheur à s'assurer d'un bois très-dur et très-solide pour se faire des cercueils, et les gens riches achètent pour eux et pour leurs parents des ais d'un bois incorruptible, qui leur coûte jusqu'à deux mille écus. Ils font cette dépense de fort bonne heure, afin d'avoir longtemps chez eux la vue de leur dernière demeure. Ces cercueils sont enduits en dedans de poix et de bitume, et vernis en dehors, de manière qu'un cadavre y étant renfermé n'exhale aucune mauvaise odeur. On n'oublie rien pour les embellir : on les fait dorer et ciseler à grands frais. Lorsqu'il s'agit d'y placer un corps mort, on commence par mettre un peu de chaux dans le fond, avec du coton pour absorber l'humidité du cadavre ; on place ensuite un coussin sur lequel on appuie la tête du défunt, afin qu'elle soit plus stable. Les enfants gardent chez eux, des années entières, les corps de leurs pères, enfermés dans ces cercueils précieux ; et c'est pendant ce temps-là qu'ils présentent à boire et à manger à leurs parents, comme s'ils étaient en vie. Ceux qui ne sont pas assez riches pour avoir des cercueils brûlent les corps ; et même, dans quelques provinces de la Chine, on ne fait point usage de cercueils, les corps des riches comme des pauvres sont brûlés après la mort.

4° Les habitants du Tunquin n'emploient pas moins de soin que les Chinois pour se procurer, de leur vivant, un beau cercueil Le bois le plus précieux et le plus dur est recherché de préférence. Pour unir les ais, on ne se sert jamais de clous, ce qui serait regardé comme un outrage fait au mort ; on les calfate avec une espèce de ciment composé de plusieurs gommes précieuses. Les Tunquinois, avant d'enfermer le corps dans le cercueil, ont soin de le parer de ses plus beaux habits, et, afin qu'il n'en manque pas de longtemps dans l'autre vie, ils lui en mettent sept les uns sur les autres, si c'est un homme ; et neuf, si c'est une femme. Ils remplissent aussi la bouche du défunt de petites pièces d'or ou d'argent, et de semences de perles. Ils enferment en même temps dans le cercueil des figurines de forme horrible, pour effrayer les démons et les voleurs, afin que le défunt ait l'âme et le corps en paix.

5° Les Siamois agissent à peu près de même. Ils renferment les corps dans une bière de bois verni en dehors ; mais, comme le vernis de Siam n'est pas si bon que celui de la Chine, et qu'il n'empêche pas toujours la mauvaise odeur du cadavre, ils tâchent de consumer les entrailles du mort, au moyen de mercure qu'ils lui versent dans la bouche. Quelquefois ils emploient des bières de plomb ; mais le plus souvent elles sont en bois ; les plus riches les font dorer. La bière est placée sur une estrade à quatre pieds, jusqu'à l'inhumation, quand elle est différée soit pour attendre le chef de famille, soit pour donner le temps de préparer les funérailles. On brûle alors des bougies et des parfums auprès du cercueil.

6° Les habitants de la contrée d'Araucan, qui, comme les autres Indiens, croient à la métempsycose, font peindre sur leurs cercueils des figures d'éléphants, d'aigles, de lions et d'autres animaux les plus nobles de leur espèce, dans l'espoir, dit-on, que leur âme passera dans le corps d'un animal semblable; mais quelquefois aussi les dévots, par humilité, y font représenter les animaux les plus vils, tels que des rats, des grenouilles, etc., comme s'ils reconnaissaient par là que leur âme n'est pas digne d'habiter de plus nobles corps.

CERDONIENS, hérétiques du IIe siècle, qui professaient les erreurs de Cerdon, Syrien d'origine. Celui-ci avait d'abord adopté les principes de Simon et de Saturnin ; mais il les modifia pour concilier l'existence des mauvais génies avec le système qui suppose que tout vient du Dieu suprême par voie d'émanation. Il admit donc deux principes, l'un bon et l'autre mauvais. C'est le second qui était l'auteur de la création et de la loi ancienne. Jésus-Christ était le fils du bon principe ou *principe inconnu*. Il n'était venu sur la terre que pour affranchir les hommes de l'esclavage où le mauvais principe les tenait asservis, et pour détruire ses œuvres. Le Sauveur n'avait revêtu que les apparences de la chair, et n'avait pas souffert réellement la mort. Cerdon niait la résurrection des corps , et admettait seulement celle des âmes, qu'il croyait mortelles. Il rejetait l'Ancien Testament, et ne conservait du Nouveau que l'Evangile de saint Luc, encore en retranchait-il une partie. Mais ce novateur ne paraissait pas bien convaincu de son système, car, au rapport de saint Irénée, le reste de sa vie fut une fluctuation continuelle entre le dogme catholique et ses erreurs, qu'il abjurait et défendait tour à tour. Marcion fut un de ses principaux disciples. *Voy.* MARCIONITES. *Voy.* aussi notre Dictionnaire des Hérésies, art. CERDON.

CÉRÉALES, fêtes célébrées par les Grecs en l'honneur de Cérès. Triptolème les avait instituées en mémoire de ce que cette déesse lui avait enseigné l'art de l'agriculture, de cultiver le blé et d'en faire du pain. Les Athéniens avaient deux fêtes céréales, les *Thesmophories* et les *Eleusines*. *Voy.* ces mots. On y immolait des porcs, à cause du dommage qu'ils causent aux champs, et l'on y faisait des libations de vin doux.

Les Céréales passèrent des Grecs aux Romains, sous l'édilité de Memmius. On commençait ces fêtes le 5 des ides d'avril, et elles duraient dix jours. Elles avaient lieu dans le cirque, on y faisait des courses et des combats à cheval ; on s'abstenait de vin et de tout commerce avec les femmes, pour honorer une divinité qui s'était distinguée par sa chasteté ; on ne mangeait que le soir après le coucher du soleil, parce que Cérès en cherchant sa fille n'avait pris de nourriture qu'à la même époque de la journée. La fête, pour être agréable à la déesse, devait être célébrée par des gens qui ne fussent point en deuil, et qui n'eussent point assisté à des funérailles. La cérémonie principale consistait en une procession faite par les dames romaines, toutes vêtues de blanc ; on y portait un œuf comme symbole de la fécondité que Cérès imprimait à la terre , et deux truies, l'une d'or et l'autre d'argent. Elles marchaient avec des flambeaux, en mémoire des voyages que la déesse avait faits pour retrouver sa fille. Les hommes étaient également vêtus de blanc, mais ils n'étaient que simples spectateurs de la procession. Tous ceux qui étaient impurs étaient exclus du temple par la voix du héraut.

CÉRÉMONIAL ou CÉRÉMONIAIRE. On donne ce nom au livre qui contient l'ordre et les règles des cérémonies ecclésiastiques.

On appelle encore *cérémonial* l'ensemble des cérémonies que l'on doit observer dans un office public, dans l'administration de certains sacrements, dans une pompe funèbre, etc.

Voy. notre Dictionnaire des Cérémonies et des Rites sacrés, spécialement l'article CÉRÉMONIAL.

CÉRÉMONIES, actions extérieures établies dans les diverses religions pour rendre l'exercice du culte plus auguste, plus attrayant et plus imposant.

Tous les cultes, sans exception, ont leurs cérémonies ; la religion judaïque en avait un grand nombre, dont on peut voir le détail dans l'Exode, le Lévitique et les Nombres. Les cérémonies de la religion chrétienne se trouvent dans les missels, les bréviaires et les rituels.

Dans l'Eglise catholique, il y a des cérémonies essentielles , qui doivent être les mêmes partout, et ne peuvent jamais changer : telles sont les paroles sacramentelles de l'eucharistie, du baptême, l'emploi de l'eau dans ce dernier sacrement, du saint-chrême dans la confirmation, etc., etc. Ces cérémonies sont d'institution divine. D'autres ont été établies par les apôtres, comme les exorcismes, l'imposition des mains, et sont aussi de la plus grande autorité. D'autres enfin ont été établies en différents temps dans l'Eglise, et, quoique très-respectables, ne sont pas cependant essentielles, et elles ont pu varier suivant les siècles et les contrées.

Nous ne pouvons ici entrer dans aucun détail sur les cérémonies , ce *Dictionnaire* entier est un vaste recueil des cérémonies de toutes les religions. Nous nous contenterons d'observer, par rapport à celles qui sont usitées dans l'Eglise catholique, qu'elles sont très-propres à entretenir la foi et la piété, à rappeler les devoirs de l'homme envers Dieu et envers ses semblables, à prévenir l'ennui et les distractions, inséparables d'un culte sec et pour ainsi dire decharné. Plusieurs de ces cérémonies sont symboliques , et parlent aux yeux des plus ignorants.

Ces cérémonies ont été un des principaux griefs des protestants contre l'Eglise romaine : ils ont prétendu qu'elles étaient trop

nombreuses, qu'elles faisaient tort à la foi, qu'elles servaient à prendre le peuple par les yeux sans pénétrer au fond du cœur; que les ignorants y mettaient leur confiance plutôt que dans le culte intérieur; en un mot, que ce n'était qu'un assemblage de vaines superstitions. En conséquence, ils abolirent tout ce qu'ils purent retrancher; les calvinistes surtout réduisirent les cérémonies à leur plus simple expression. Toutefois, les anglicans en conservèrent un bon nombre; aussi sont-ils regardés par les presbytériens comme presque aussi superstitieux que les catholiques. Une fois entré dans le champ des suppressions, rien n'indiquait la limite à laquelle on devait s'arrêter. C'est pourquoi les communions calvinistes, enchérissant les unes sur les autres, finirent par n'avoir plus qu'un squelette en fait de culte. Plusieurs sous-sectes, les quakers entre autres, répudièrent avec la plus excessive rigueur, non-seulement toutes les cérémonies, mais tout ce qui pouvait y avoir le moindre rapport : ainsi plus de sacrements, plus de cène, plus de baptême, plus de prières. On se rassemble, non pas dans une église, cela sentirait la cérémonie, mais dans un local quelconque; on garde son chapeau sur la tête, car se découvrir serait une cérémonie; on attend que quelqu'un parle, n'importe qui, homme ou femme, fermier ou savetier (un ministre sentirait la cérémonie). Si personne ne parle, chacun demeure en silence dans le local, ou se retire quand bon lui semble. Ces principes sont portés même dans la vie civile : point de serments devant les tribunaux, point de service militaire, on adresse la parole en tutoyant, même les têtes couronnées. Par là les quakers ont résolu le problème d'une religion sans culte et sans cérémonies.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. Cérémonie, et spécialement celui des Rites sacrés, art. Cérémonies.

CÉRÈS, déesse célèbre du paganisme : elle présidait à l'agriculture et aux moissons. Elle était fille de Saturne et d'Ops, ou Vesta, ou Cybèle, et par conséquent sœur des trois grands dieux. La Sicile, l'Attique, l'île de Crète, l'Egypte, se disputaient l'honneur d'avoir été son berceau. Jupiter, son frère, épris de sa beauté, eut d'elle *Phéréphata*, plus connue sous le nom de *Proserpine*. Neptune, à son tour, voulut partager le bonheur de son frère et avoir sa part des faveurs de Cérès; il la poursuivit donc de ses assiduités, et ce fut pour y échapper que la déesse se transforma en jument; mais Neptune, sans se rebuter, se changea en cheval, et de cette violence naquit le fameux cheval *Arion*, qui avait les pieds droits comme ceux d'un homme et l'usage de la parole. Elle eut encore du même dieu une fille appelée *Hira* ou *Héra*, dont le nom fut depuis en si grande vénération chez les Grecs, qu'il n'était pas permis de le prononcer. Honteuse de son aventure avec Neptune, elle prit le deuil et se retira dans une grotte, où elle demeura si longtemps que le monde était en danger de mourir de faim, parce que, durant son absence, la terre était frappée de stérilité. Enfin Pan, étant à la chasse en Arcadie, découvrit sa retraite et en informa Jupiter, qui, par l'intercession des Parques, l'apaisa et la rendit au monde désolé. D'abord elle établit son séjour à Corcyre, alors nommé *Drépanum*, de la faucille dont elle se servait pour moissonner et dont Vulcain lui avait fait présent. De là elle passa dans l'île de Crète, où elle favorisa de ses bonnes grâces Jasion, le seul mortel qu'elle eût aimé. Ayant trouvé ce jeune homme endormi dans un lieu solitaire, elle s'assit auprès de lui et le réveilla par ses caresses; le fruit de cette union passagère fut Plutus, le dieu des richesses; mais Jasion paya d'un coup de foudre lancé par Jupiter la hardiesse qu'il avait eue d'aimer une immortelle. Désespérée du triste sort de son amant, Cérès renonça pour toujours à l'amour, qui lui avait été si funeste. Des projets plus solides et plus dignes d'une déesse commencèrent à l'occuper. Elle résolut de voyager pour instruire les hommes des divers secrets de l'agriculture. Elle se rendit d'abord en Sicile, emmenant avec elle sa fille Proserpine; mais celle-ci fut enlevée par Pluton, pendant qu'elle cueillait des fleurs en l'absence de sa mère, et entraînée dans les enfers dont elle devint la reine. La déesse, ignorant le sort de sa fille chérie, se plaignit à Jupiter, qui sans doute n'osa pas se commettre avec son frère, en révélant le rapt qu'il avait fait. Cérès, inconsolable, alluma des torches au volcan de l'Etna, et montant sur un char attelé de dragons volants, elle se mit en route pour chercher sa fille bien-aimée, particularité dont les Siciliens célébraient tous les ans la commémoration, en courant la nuit avec des flambeaux allumés et en poussant de grands cris. Dans le cours de ses pérégrinations, elle arriva dans l'Attique, où elle fut parfaitement reçue par Céléus, roi d'Eleusine. En reconnaissance de l'hospitalité qu'elle avait reçue de lui, elle voulut enseigner à Triptolème, son fils, l'art de l'agriculture; et, dans le dessein de rendre le jeune homme immortel, elle le faisait passer toutes les nuits par le feu. Céléus, qui les avait épiés, surprit une fois son fils dans les flammes : cette vue lui fit pousser un cri, et son indiscrétion lui coûta la vie. Elle continua d'élever le jeune Triptolème; et, après l'avoir instruit de tout ce qui concerne la culture de la terre, elle lui donna un char traîné par des dragons, qui le conduisirent au milieu des airs en différents pays, où il fit part aux habitants des leçons de Cérès. Elle fut ensuite reçue par Hippothoon et sa femme Méganire, mais refusa le vin qu'ils lui offraient, comme convenant peu à son état de tristesse et de deuil. Elle poursuivit sa route cherchant toujours sa fille; et, dans tous les endroits où elle s'arrêtait, elle payait son écot en instruisant ses hôtes de quelque partie de l'agriculture. Elle arriva un jour bien fatiguée chez une vieille femme nommée Baubo, qui lui présenta une espèce de potage; la déesse l'avala avec tant d'avidité, qu'un jeune enfant qui était dans la ca-

bane éclata de rire ; Cérès, piquée, lui jeta au visage ce qui restait dans le vase, et l'impudent fut changé en lézard. Dans la Lycie, elle métamorphosa en grenouilles des paysans qui avaient troublé l'eau d'une fontaine où elle voulait étancher sa soif. Enfin, après avoir parcouru le monde sans rien apprendre de sa fille, elle revint en Sicile, où la nymphe Aréthuse l'informa que Proserpine était l'épouse de Pluton et reine des enfers. Elle porta de nouveau ses plaintes à Jupiter, qui lui promit que sa fille lui serait rendue, pourvu toutefois qu'elle n'eût rien mangé dans les enfers. Mais un certain Ascalaphe rapporta qu'il l'avait vue manger six pepins d'une grenade qu'elle avait cueillie dans les jardins de Pluton. Cérès, transportée de colère, changea en hibou ce porteur de mauvaises nouvelles. Toutefois, Jupiter ménagea un accommodement pour faire concorder les droits de la mère et ceux de l'époux : il fut convenu que, chaque année, Proserpine passerait six mois sur la terre avec Cérès, et six mois dans les enfers avec Pluton.

Outre les fêtes dont on trouvera les détails à leur place, les jardiniers lui offraient des sacrifices le 6 avril pour obtenir une récolte abondante. On lui sacrifiait ordinairement une truie pleine ou un bélier. Les guirlandes dont on faisait usage dans ces fêtes étaient de myrte ou de narcisse; mais les fleurs étaient interdites, parce que c'était en cueillant des fleurs que Proserpine lui avait été enlevée. Le pavot seul lui était consacré, non-seulement parce qu'il croît au milieu des blés, mais parce que Jupiter lui en fit manger pour lui procurer du sommeil, afin d'apporter quelque adoucissement à sa douleur. Cicéron parle d'un ancien temple qui lui était dédié à Catane, et où son culte était exercé par les dames et les jeunes filles, à l'exception des hommes, qui n'y étaient point admis. L'Egypte revendique cette déesse, et sa réclamation paraît fondée. Cérès n'est, à ce qu'il semble, que l'Isis égyptienne. Sur le mont Elée, en Arcadie, Cérès avait, au rapport de Pausanias, un autel avec une image miraculeuse, restée intacte au milieu du feu, et qui avait une tête de cheval sur un corps de femme. Les Phigaliens, suivant le même, avaient une statue de cette déesse dont la tête était celle d'une jument avec la crinière, d'où sortaient des dragons.

Il est certain que la légende mythologique de Cérès couvre de profonds mystères et allégorise d'importantes vérités, et ce n'était pas en vain que les anciens avaient établi des initiations où sans doute le voile était soulevé. Malheureusement, nous n'en savons pas plus que les profanes de l'époque. Cependant, sans prétendre avoir l'interprétation de la fable complète, il est facile d'en tirer les principales inductions. Cérès est la personnification de la terre ou de l'agriculture ; son nom grec *Déméter* peut se traduire doriquement par *terra mater;* en latin, Cérès paraît tenir à la racine primitive *cri*, *creare*, qui a fourni aussi le nom du vieux dieu latin *Cerus Manus*. Ou bien Cérès, fille d'Ops, sera la moisson, fille de la terre. Son commerce avec Jupiter et avec Neptune indiquera la fécondité apportée à la terre par la double influence de l'air et de l'eau. Sa retraite dans une caverne est l'image de la semence qui se tient, pendant un temps, cachée sous le sol. Cérès est la mère de Plutus; admirable allégorie, qui indique la source véritable des richesses d'un Etat. La naissance qu'elle a donnée à un cheval a sans doute rapport au premier emploi que l'on a fait de cet animal pour la culture de la terre. Ovide nous représente Erésichthon condamné à mourir de faim pour avoir abattu une forêt consacrée à Cérès, figure du laboureur, qui court à sa ruine s'il ne cultive pas la terre destinée à le nourrir. Les pérégrinations de Cérès expriment sans doute l'importation successive du froment dans les différentes contrées, les progrès du labourage, les premiers peuples qui introduisirent des améliorations dans la culture. Ses différentes aventures seraient simplement des moyens de transition pour amener les différentes phases du labourage. Toutefois, le mythe de Proserpine est trop persistant dans la légende, pour qu'il n'ait pas sa signification précise. Proserpine ne serait-elle pas la végétation? L'agriculture, importée d'une région où la terre était toujours féconde, dut avoir à lutter énergiquement dans des contrées plus septentrionales. On dut se décourager d'abord à la vue des six mois dans lesquels toute végétation cessait, craindre de perdre dans cette saison tout le fruit de son labeur, et chercher les moyens de perpétuer pour ainsi dire la récolte. Ce ne fut qu'après des essais répétés que l'on connut le parti que l'on pouvait tirer de l'hiver, les époques dans lesquelles on devait semer et récolter : de là l'allégorie de Proserpine demeurant six mois avec Cérès et six mois avec Pluton, figure de la terre privée pendant six mois de végétation active. L'abbé Pluche remarque que cet emblème ne fut pas inventé en Egypte, où il n'y a qu'un mois ou deux d'hiver, mais en Sicile, ou en Syrie. Nous croyons, nous, que ce mythe est dû à une contrée d'une latitude encore plus basse, telle que la Grèce où l'Asie Mineure.

CÉRINTHIENS, disciples de Cérinthe, hérésiarque demi-philosophe et demi-chrétien, qui commença à publier ses erreurs vers la fin du premier siècle de l'Eglise. Il était d'origine juive, et on le dit disciple de Simon le Magicien. Il dogmatisa à Antioche en Syrie. Il enseigna d'abord qu'il fallait conserver les cérémonies de la loi ancienne, sans répudier pour cela les observances du christianisme. Il voulait qu'on se fît à la fois circoncire et baptiser, et murmurait contre les apôtres qui tenaient une conduite opposée à sa doctrine. Saint Epiphane rapporte qu'il fut le chef d'une faction qui s'éleva à Jérusalem contre saint Pierre, à l'occasion de quelques incirconcis avec lesquels cet apôtre avait mangé. Bientôt il débita d'autres opinions encore plus extravagantes. Il soutint que le monde n'était pas l'ouvrage de Dieu, mais d'une espèce de force motrice distinguée

de la Divinité qui avait coordonné les différentes parties de la matière. Il nia que Jésus-Christ fût né d'une vierge et eût souffert la mort. Selon lui, le fils de Joseph et de Marie était un homme comme les autres, mais qui avait plus de vertus et de talents que le commun des hommes; au moment de son baptême, une vertu céleste descendit sur lui sous la forme d'une colombe, en sorte qu'il fut alors comme sacré par le Saint-Esprit et fait Christ. Ce fut par le moyen de cette vertu céleste qu'il opéra tant de miracles; et, comme elle était venue du ciel, elle le quitta après sa passion, parce qu'il n'était pas de sa dignité de souffrir; et le Jésus qui fut flagellé et crucifié n'était qu'un homme véritable. Cette doctrine ébranlait les fondements du christianisme; aussi les apôtres firent-ils tous leurs efforts pour en arrêter les progrès. Ce fut en particulier pour réfuter les erreurs de Cérinthe que saint Jean composa son Evangile, où il s'attache à prouver la divinité de Jésus-Christ. On attribue encore à Cerinthe plusieurs autres opinions absurdes et erronées. Il prétendait que ce n'était pas Dieu qui avait donné la loi aux Juifs, mais un de ces génies qui, selon le système des Chaldéens, gouvernaient le monde. Il croyait, comme les Juifs charnels, que le règne du Messie devait être terrestre, et qu'après la résurrection les élus jouiraient, pendant l'espace de mille ans, de tous les plaisirs des sens sur la terre.

Les cérinthiens recevaient l'Evangile de saint Matthieu, mais ils en avaient retranché la généalogie; ils rejetaient les Actes des apôtres et les Epitres de saint Paul. Saint Epiphane observe encore que quand un cérinthien mourait sans avoir été baptisé, on baptisait quelqu'un en son nom, et ils croyaient par là satisfaire au précepte du baptême. C'est le sens qu'ils donnaient à ces paroles de saint Paul dans sa première Epître aux Corinthiens, ch. XV, v. 29 : *Si les morts ne ressuscitent pas, pourquoi donne-t-on le baptême pour eux?*

Cérinthe fut chassé de l'Eglise par les apôtres, comme un corrupteur de la doctrine de Jésus-Christ. L'apôtre saint Jean avait conçu en particulier une si vive horreur de cet hérésiarque, qu'allant un jour aux bains publics accompagné de ses disciples, et ayant appris que Cérinthe y était, il ne voulut pas y entrer, *de peur*, dit-il, *que la maison ne s'écroulât sur lui*. Cérinthe a publié des ouvrages sous le titre d'*Apocalypses*, dans lesquels il a consigné ses visions et ses extravagances; ce qui a donné lieu à quelques-uns de lui attribuer l'Apocalypse de saint Jean, supposant qu'il avait mis en tête le nom de cet apôtre, afin de faire passer ses erreurs sous le couvert de ce saint évangéliste. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. CÉRINTHE.

CERNE, cercle que les magiciens sont supposés tracer avec leur baguette pour y faire leurs conjurations.

CERNÈS, prêtre de Cybèle.

CERNUNNOS. Les Gaulois adoraient sous ce nom un dieu qui présidait à la chasse des bêtes fauves. Ils le représentaient armé de cornes de daim ou de cerf, et des oreilles de bête, et un grand anneau passé dans chacune des cornes. En effet, *cern* ou *kern* signifie *corne* dans la plupart des langues, et entre autres en celtique. On conserve, au musée des monuments français, un bas-relief où ce dieu est représenté; il a été trouvé, en 1701, dans les fondations de l'église Notre-Dame.

CÉROMANCIE, divination en usage chez les Grecs, qui consistait à faire tomber goutte à goutte de la cire fondue dans un vase plein d'eau; et, selon la forme que prenaient ces gouttes en se figeant, on tirait des présages heureux ou malheureux. Delrio rapporte une autre espèce de céromancie pratiquée de son temps, en Alsace. « Lorsque quelqu'un est malade, dit-il, et que les bonnes femmes veulent découvrir quel saint lui a envoyé sa maladie, elles prennent autant de cierges du même poids qu'elles soupçonnent de saints; en allument un à l'honneur de chaque saint; et celui dont le cierge est le premier consumé passe pour l'auteur du mal. »

CÉRUS ou CÆRUS, dieu de l'occasion ou du temps favorable (du grec καιρός); les Grecs le disaient être le plus jeune des enfants de Jupiter. Les Eléens lui avaient érigé un autel. Lysippe l'avait représenté à Sicyone sous la forme d'un adolescent, avec des ailes aux pieds, dont l'extrémité portait sur un globe. De la main gauche il tenait une bride, et ses tempes étaient garnies de longs cheveux, tandis que le derrière de la tête était chauve.

CERUS MANUS, dieu des anciens Latins dont on trouve le nom dans le peu qui nous reste des vers saliens. Ce nom signifie le *bon créateur;* en effet, *cerus* vient du vieux verbe *cero* pour *creo*, créer, produire; et *manus* se retrouve encore dans le composé négatif *im-manis*, *non bonus*, cruel.

CERVULUS, dieu gaulois dont les conciles ont souvent prohibé le culte en France; peut-être était-ce le même que *Cernunnos.*

CERYCE, ou héraut, un des quatre ministres qui présidaient aux mystères d'Eleusis, où il portait le caducée, symbole de Mercure; il écartait les profanes et prononçait les formules sacrées. Il était tiré d'une famille athénienne qui prétendait descendre de Céryx, fils de Mercure, et de Pandrose, fille de Cécrops. Dans les sacrifices, les Céryces avaient aussi la fonction de préparer les victimes et de les immoler.

CÉSAR (JULES), fut reconnu pour dieu par l'ordre d'Auguste, qui fit courir le bruit que Vénus avait emporté son âme dans le séjour des dieux. Une nouvelle comète, *stella crinita*, ayant paru durant les sept jours qu'on célébrait les jeux funèbres en son honneur, aida au succès de l'apothéose; et on la regarda comme la résidence de son âme, ou comme l'âme même qui venait d'être admise dans le ciel. On bâtit des temples au nouveau dieu; on lui offrit des sacrifices, et sa statue ne parut depuis qu'avec une étoile sur la tête; c'est ainsi qu'il est représenté sur toutes les médailles. On avait aussi remarqué que,

pendant l'année qui suivit sa mort, le soleil avait paru fort pâle; et l'on ne manqua pas d'attribuer à la colère d'Apollon ce qui n'était que l'effet de quelques taches qui parurent peut-être cette année sur le disque solaire.

CÉSARA, petite fille de Noé, suivant la tradition fabuleuse des Irlandais; elle se retira dans leur île pour s'y mettre à l'abri des eaux du déluge.

CESTE, ceinture de Vénus, qui avait la vertu de rendre aimable celle qui avait le bonheur de la porter, de rétablir l'union et la paix entre les époux divisés, et de rallumer dans les cœurs le feu presque éteint des premières amours. D'après Homère, elle était d'un tissu admirablement diversifié, et renfermait tous les charmes les plus séducteurs : les attraits, l'amour, les désirs, l'enjouement, le doux parler, les innocentes tromperies et le charmant badinage, qui insensiblement surprend l'esprit et le cœur des plus sensés. Le même poëte, au XIVe livre de l'*Iliade*, raconte dans un admirable épisode comment Junon, protectrice des Grecs, réussit à séduire Jupiter au moyen du ceste qu'elle avait emprunté à Vénus, et à détourner l'attention de ce dieu, qui favorisait les Troyens. Jupiter, pris par les yeux et par le cœur, s'abandonna à l'amour et au sommeil; les dieux amis des Grecs profitèrent de ce moment pour leur porter secours, et les Troyens furent taillés en pièces. Cet épisode est éminemment moral : il montre qu'il faut se tenir sans cesse en garde contre les séductions des femmes et les assauts de la volupté. Cet ornement rendait Vénus si redoutable, que les déesses ses rivales l'obligèrent de le déposer devant Pâris, lorsqu'elles se disputaient la pomme de la discorde.

CEURAWATS (1), la première des quatre sectes principales des Banians. Ils ont tant d'exactitude à conserver les animaux, que leurs brahmines (2) se couvrent la bouche d'un linge, dans la crainte qu'une mouche n'y entre, et portent chez eux un petit balai à la main pour écarter toutes sortes d'insectes. Ils ne s'asseyent point sans avoir soigneusement nettoyé la place qu'ils veulent occuper. Ils vont tête et pieds nus, avec un bâton blanc à la main, par lequel ils se distinguent des autres castes. Ils ne font jamais de feu dans leurs maisons; ils n'y allument pas même de chandelles. Ils ne boivent point d'eau froide de peur d'y rencontrer des insectes. Leur habit est une pièce de toile qui leur pend depuis le nombril jusqu'aux genoux. Ils ne se couvrent le reste du corps que d'un petit morceau de drap, autant qu'on en peut faire d'une seule toison.

Leurs pagodes sont carrées dans leur forme, avec un toit plat, et, vers la partie orientale, une ouverture sous laquelle sont les chapelles de leurs idoles, bâties en forme pyramidale, avec des degrés qui portent plusieurs figures de bois, de pierre et de papier, représentant leurs parents morts dont la vie a été remarquable par quelque bonheur extraordinaire. Leurs plus grandes dévotions se font au mois d'août, pendant lequel ils se mortifient par des pénitences fort austères.

Les Ceurawaths brûlent les corps des personnes âgées, mais ils enterrent ceux des enfants. Leurs veuves ne se brûlent point avec leurs maris, elles renoncent seulement à se remarier. Tous ceux qui font profession de cette secte peuvent être admis à la prêtrise. On accorde même cet honneur aux femmes lorsqu'elles ont passé l'âge de vingt-cinq ans : mais les hommes y sont reçus dès leur septième année; c'est-à-dire qu'ils en prennent l'habit, qu'ils s'accoutument à mener une vie austère, et qu'ils s'engagent à la chasteté par un vœu. Dans le mariage même, l'un des deux époux a le pouvoir de se faire prêtre, et d'obliger, par cette résolution, l'autre au célibat pour le reste de ses jours. Quelques-uns font vœu de chasteté après le mariage; mais cet excès de zèle est rare. Dans les dogmes de cette secte, la Divinité n'est point un être infini qui préside aux événements; tout ce qui arrive dépend de la bonne et de la mauvaise fortune. Ils n'admettent ni enfer, ni paradis, ce qui n'empêche point qu'ils ne croient l'âme immortelle; mais ils pensent qu'en sortant d'un corps elle entre dans un autre corps d'homme ou de bête, suivant le bien ou le mal qu'elle a fait, et qu'elle choisit toujours une femelle qui la remet au monde pour vivre dans un autre corps. Tous les autres Banians ont du mépris et de l'aversion pour les Ceurawaths. Ils ne veulent boire ni manger avec eux; ils n'entrent pas même dans leurs maisons; et, s'ils avaient le malheur de les toucher, ils seraient obligés de se purifier par une pénitence publique.

CHABAR (prononcez *Khabar* ou *Kabar*), idole vénérée par les anciens Arabes. On pense communément que c'était la planète de Vénus qu'ils nommaient ainsi. Mais, comme ce nom est masculin et signifie *le grand*, nous sommes portés à croire que Chabar était une déité mâle. Ils appelaient Vénus *Zohra*, la brillante, ou *Aruba*, la vespérale ou l'occidentale.

CHACARAS, prêtre du Soleil dans l'ancienne religion des Péruviens.

CHACHTI, déesse de la fécondité, chez les Hindous. Elle est représentée de couleur jaune et assise sur un chat. Elle est non-seulement honorée comme protectrice des enfants, mais encore les femmes qui n'en ont

(1) J'emprunte cet article à Noël, auquel j'en laisse la responsabilité; il ne cite pas l'auteur d'où il l'a tiré. Les Ceurawaths paraissent être une classe de Brahmanes et non de Banians; ils appartiendraient à la grande secte des *Vaichnava*.

(2) Si les Ceurawaths sont réellement des Banians, ils ne doivent pas avoir de brahmines parmi eux; puisque les Banians appartiennent à la caste de Vaisyas, et que les castes sont si nettement tranchées chez les Hindous, que jamais on ne peut passer de l'une à l'autre, ni en usurper le titre. Il est possible que les Ceurawaths soient un peuple de quelque canton des Indes, composé de plusieurs castes, comme cela arrive souvent.

pas ont recours à elle pour obtenir la grâce d'en avoir. Elle est aussi invoquée par les parents qui ont perdu leurs enfants. Le chat étant consacré à cette déesse, les Hindous ont grand soin de ne lui faire aucun mal, dans la crainte que, s'ils maltraitaient cet animal, Chachti n'agît envers leurs enfants de la même manière.

CHAGRIN. Les anciens avaient fait de cette affection de l'âme un dieu fils de la Mort, et dont Virgile établit la demeure à la porte des enfers. Ils le représentaient avec un visage livide, les yeux creux, les sourcils froncés et la démarche incertaine.

CHAIRE. 1° Espèce de tribune où les prédicateurs, dans les églises, annoncent au peuple les vérités de la religion. En Italie, elles sont assez longues pour que l'orateur puisse y faire quelques pas; en France et dans la plupart des autres contrées, elles sont étroites, et l'orateur est obligé d'y demeurer constamment à la même place. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. CHAIRE, n. 2.

Chaire, dans un sens figuré, désigne la prédication. On dit *l'éloquence de la chaire*.

Chaire de Moïse, se prend aussi métaphoriquement pour la fonction d'enseigner, et pour l'autorité des docteurs de la loi : *Ecoutez ceux qui sont assis sur la chaire de Moïse*, dit Jésus, *mais ne faites pas ce qu'ils font*.

C'est suivant la même métaphore que l'on dit *chaire de pestilence*, pour désigner la vie licencieuse et les discours scandaleux des libertins, comme si ces impies avaient des tribunes d'où ils annonçassent leurs erreurs, ainsi que les prêtres du vrai Dieu ont les leurs d'où ils publient les vérités de l'Evangile.

2° Dans les mosquées, il y a toujours une chaire, *korsi*, élevée de deux ou trois gradins, à la droite du *mihrab;* elle sert aux scheikhs prédicateurs. Dans les mosquées principales, qui ont le droit de faire le prône, à l'office solennel des vendredis et des deux fêtes de Beiram, il y a une seconde chaire appelée *member*, uniquement consacrée au ministre *khatib*, qui remplit cette fonction importante. Cette chaire, de quinze, vingt ou vingt-trois gradins, en proportion de la hauteur de l'édifice, est placée à une certaine distance du *mihrab*, toujours à gauche.

CHAIRE DE SAINT-PIERRE. Dans le sens littéral, c'est la chaire dans laquelle s'asseyait l'apôtre saint Pierre, lorsqu'il célébrait l'office divin ou présidait l'assemblée des chrétiens. On conserve religieusement à Rome cette précieuse relique. Le devant de la chaire est large de quatre palmes et haut de trois et demie ; les côtés en ont un peu plus de deux et demie en largeur; sa hauteur, en y comprenant le dos, qui est surmonté d'un compartiment triangulaire, est de six palmes. Elle est de bois avec des colonnettes et de petites arches : les colonnettes sont hautes d'un palme et deux onces (1), les petites arches de deux palmes et demi. Sur le devant du siége sont ciselés dix-huit sujets en ivoire, exécutés avec une rare perfection, et entremêlés de petits ornements en or, d'un travail très-délicat. Il y a autour plusieurs figurines d'ivoire en bas-relief. Le dos de la chaise a quatre doigts d'épaisseur. Les petites sculptures d'ivoire sont d'origine païenne et représentent les travaux d'Hercule, ce qui a fait croire à plusieurs que ces ornements ont été ajoutés après coup. Mais le style des figures démontre qu'elles sont de la même époque que la chaire, et que le monument tel qu'il est date du temps du paganisme. Il est probable que cette chaire aura été primitivement la *sella gestatoria* du sénateur Pudens, chez lequel saint Pierre reçut l'hospitalité, et tint les premières assemblées des fidèles, et que ce noble Romain, après sa conversion, en aura fait présent à l'apôtre. On la conserve maintenant dans la basilique Vaticane, où elle est suspendue dans le fond de l'église, et enclavée dans un magnifique ouvrage de bronze.

Dans le sens figuré, on entend par la chaire de saint Pierre le siége pontifical de Rome. On dit, en parlant du pape, qu'il est élevé sur la chaire de saint Pierre, quoique les souverains pontifes aient cessé depuis longtemps de s'asseoir sur le siége dont nous venons de parler, dans la crainte de compromettre sa durée.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. CHAIRE, n. 1.

CHAISE STERCORAIRE. C'est une pierre de marbre placée à l'extérieur à gauche de la porte principale de l'église Saint-Jean de Latran. Autrefois on y faisait asseoir un instant le pape nouvellement élu; puis les cardinaux s'approchaient, et relevaient Sa Sainteté en chantant ces paroles du psaume : *De* STERCORE *erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.* Il n'y a point d'impertinences que ce siége n'ait fait dire aux protestants et aux autres ennemis de l'Eglise romaine. Si on les en croit, elle doit son origine à cette fameuse papesse Jeanne, dont la fable a été si solidement réfutée, non-seulement par les docteurs catholiques, mais par Burnet lui-même, ce célèbre apologiste de la réforme. Ce qu'ils ont ajouté, que cette chaire servait à reconnaître si l'élu était d'un sexe canonique, n'a pas plus de fondement. Et, parce que, pour donner quelque couleur à cet usage prétendu, il fallait nécessairement supposer que cette chaise était percée, ils ne se sont pas fait faute de publier qu'elle l'était en effet; Basnage n'a pas balancé de l'écrire comme une chose avérée. A cela il n'y a qu'un mot à répondre : le siége est plein et non percé. Il est probable que le nom de *stercoraire* lui vient précisément du mot *stercore* énoncé dans le verset du psaume. Cette cérémonie a duré jusqu'à Léon X.

CHAKA, OU CHAKA-BOUTS, OU SIAKA, dont le nom est aussi écrit *Xaca*, suivant l'orthographe portugaise; c'est le nom japonais du *Bouddha* indien, à l'article duquel

(1) L'once, ou la douzième partie du palme romain, équivaut à 1 centimètre 8 millimètres.

nous renvoyons. Cependant, comme ce personnage a eu sur l'Asie une immense influence, nous allons consigner ici quelques-unes des traditions japonaises à son sujet, qui offrent plusieurs variantes de la légende consignée à l'article BOUDDHA.

Les Japonais placent la mort de Chaka vers l'an 950 avant l'ère chrétienne, et sa naissance à l'an 1207 ou 1209. Il naquit dans les Indes, d'une reine de Dehli, qui n'avait eu commerce ni avec son mari ni avec aucun autre homme. Le roi fut averti en songe que son épouse avait conçu d'une manière miraculeuse, ce qui dissipa les soupçons qu'il commençait à avoir sur sa fidélité. La reine étant morte, ou en mettant son enfant au monde, ou peu de jours après sa naissance, Chaka fut élevé par une de ses sœurs. Il parut en l'air deux dragons ailés qui voltigeaient au-dessus de son berceau, et qui jetaient sur lui de l'eau qu'ils avaient dans la gueule. Il n'était âgé que de trois mois, lorsque, s'étant levé de son berceau, il fit sept pas vers l'orient, et à chaque pas il fit naître une belle fleur. Il s'arrêta ensuite, leva une de ses mains vers le ciel, étendit l'autre sur la terre, et prononça qu'il était le maître souverain de toutes choses. A l'âge de dix-neuf ans, il quitta le palais du roi qui passait pour son père, abandonna sa femme et son fils, et se retira dans les déserts de Siam, sous la direction d'un saint pénitent; pendant six ans il se livra à la pratique des austérités les plus rigoureuses, pour mériter que les hommes, en l'invoquant, obtinssent la rémission de leurs péchés. Dans ses méditations contemplatives, il se tenait ordinairement assis, les jambes croisées, les mains appuyées sur son sein, de manière que les extrémités des pouces se touchaient. C'est une posture qui, à ce qu'on croit, met l'âme dans une entière aliénation des sens. Elle procura à Chaka des espèces d'extases, dans lesquelles il découvrit les plus profonds et les plus importants secrets de la religion. Sorti de sa retraite, il se mit à parcourir les Indes, prêchant la doctrine qu'il avait laborieusement conçue, et se fit suivre de huit mille disciples, qu'il envoya dans les contrées où il ne pouvait aller lui-même, et qui y établirent sa religion sur les ruines des anciennes. Nous ne rappellerons pas ici les doctrines de Chaka, dont nous avons donné un aperçu à l'article BOUDDHISME, nous en signalerons seulement l'introduction dans le Japon, l'an 552 de Jésus-Christ. *Voyez* aussi, à l'article BOUTS, la manière dont elles s'y établirent. Mais le bouddhisme du Japon semble avoir copié dans ses pratiques une portion des extravagances du culte brahmanique. On rencontre parmi les indigènes les mêmes dévouements farouches, la même monomanie du suicide religieux. Des fanatiques se noient, se brûlent, se font écraser en l'honneur de Chaka. Il en est qui, scellés dans le roc, s'y laissent mourir de faim; d'autres qui entreprennent, nu-pieds et la tête découverte, les plus longs pèlerinages. Le Japon a ses djoguis, comme l'Inde, espèce de moines qui pratiquent les plus grandes austérités. Ce sont les guides habituels des pèlerins dans la grande cérémonie des BALANCES. *Voy.* ce mot. Le Japon est couvert de temples dédiés à Chaka; on y voit son idole, à laquelle on donne la plupart du temps une stature monstrueuse et gigantesque. On y voit aussi la statue d'Amida, que quelques-uns regardent comme une divinité bien supérieure à Chaka, tandis qu'au contraire Amida ou Amitabha n'est que le fils spirituel ou une incarnation de Chaka

CHAKDJA-MOUNI ou CHAKTCHA-MOUNI, transcription kalmouke du nom sanscrit de CHAKYA-MOUNI. *Voy.* ce mot.

CHAKYA-MOUNI, un des noms les plus répandus de Bouddha; il signifie *le saint pénitent de la race de Chakya.* Cette race de Chakya était une des principales de la caste des brahmanes de l'Inde, et se composait de cinq cents familles; un de ses membres les plus illustres était Sauddhodani, roi de Magada, qui fut le père de Bouddha. On a pu voir, aux articles BOUDDHA et BOUDDHISME, que *Bouddha* est moins un nom propre qu'un titre qui exprime la plus haute spiritualité. Ce personnage s'appelle encore en sanscrit *Chakya Sinha* (le lion de Chakya), qualification que les Mongols traduisent, dans leur langue, par *Chakia-iin arslan*; et *Chakia tathâgatah* (Chakya *ainsi venu*), c'est-à-dire qui est venu sur la terre de manière à n'être plus assujetti à de nouvelles naissances.

CHALAZOPHYLACE (de χάλαζα, grêle, et φύλαξ, observateur), nom que les Grecs donnaient à un de leurs prêtres chargés d'observer les nues, pour remarquer quand il pourrait tomber de la grêle.

CHALCÉES ou CHALCIES (χαλκός, airain), fête célébrée à Athènes, le 13 du mois pyanepsion, en l'honneur de Minerve, en mémoire de ce qu'elle avait appris aux habitants à travailler le cuivre. Elle était surtout observée par les ouvriers qui travaillaient ce métal. Dans les derniers temps, les fêtes appelées Chalcées furent célébrées en l'honneur de Vulcain.

CHALCEUS, surnom de Vulcain, tiré de ce que ce dieu préside à l'art de forger le fer et l'airain.

CHALCHIUHCUEJE, déesse de l'eau chez les Mexicains; on l'appelle aussi *Matlalcueje*, et elle est regardée comme la compagne de *Tlaloc*, dieu de l'eau.

CHALCIDIQUE, salle spacieuse ou partie d'un temple que les païens croyaient être la salle à manger du Dieu qu'on y vénérait.

CHALCIOECIES, fêtes célébrées à Lacédémone, dans lesquelles les jeunes gens venaient tout armés sacrifier à Minerve *Chalciœcos.*

CHALCIOECOS, c'est-à-dire *maison d'airain;* surnom que les Lacédémoniens donnaient à Minerve, parce qu'elle avait dans cette ville un temple construit en airain ainsi que sa statue. La déesse portait aussi le surnom de *Chalciœcos*, mais ce dernier était tiré de la ville de Chalcis, ainsi que les titres

de *Chalcidique* et de *Chalciotis*, donnés à la même divinité.

CHALDÉENS (Anciens). Quoique les Chaldéens soient un des peuples dans la mythologie desquels les Grecs aient puisé le plus abondamment, il règne encore beaucoup de vague sur leurs croyances et sur leur culte; et nous ne pouvons guère nous en rapporter aux Grecs pour la théologie des Orientaux; du moins a-t-on besoin d'une grande discrétion pour coordonner les notions qu'ils nous ont laissées avec les monuments que nous avons d'autre part.

Il paraît toutefois que les Chaldéens et les Assyriens, d'accord en cela avec les anciens Perses, admettaient l'existence d'une triade divine, qui portait chez eux les noms de *Cronos*, de *Bal* ou *Bélus*, et de *Mylitta*. Ces trois dieux répondent au Saturne, au Jupiter et à la Vénus des peuples de l'Occident. Le premier représentait le *temps sans borne*, ou l'éternité; le second, *le temps long et borné*, la révolution du ciel fixe ou du firmament, ou le temps assigné par le Dieu suprême à la durée du monde créé; la troisième est désignée par les qualifications de *temps périodique* et de révolution du ciel mobile, lesquelles expriment la durée du mouvement du soleil et de la lune, ou la révolution des douze mois de l'année. D'où il résulte que *Cronos* ou le temps sans bornes a seul une existence éternelle, tandis que *Bal* et *Mylitta* doivent cesser d'exister avec le monde, dont la durée est fixée par les Chaldéens à douze millénaires.

M. Lajard, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que ces trois modes de temps s'appliquent aux trois régions qu'habitent respectivement les trois divinités : la région de l'infini ou l'espace, la région du ciel fixe ou le firmament, et celle du ciel mobile. L'on doit remarquer encore que le domicile particulier de chacun des trois dieux, dans les trois planètes auxquelles ils donnèrent leur nom, fut déterminé en raison de la durée respective du temps qu'emploie chacune de ces planètes à faire sa révolution, et en raison aussi de la distance qui sépare celles-ci de la terre; de telle sorte que la planète la plus éloignée de nous et la plus lente à parcourir son orbite devint le domicile et reçut le nom du dieu qui s'appelait, soit *Cronos*, c'est-à-dire le temps par excellence, soit *temps sans bornes*, soit *espace*, soit *lieu*.

Cependant, d'après le même M. Lajard, les Chaldéens n'auraient pas débuté par l'idée de la triade, ils auraient antérieurement professé le dualisme, comme nous l'avons consigné au mot Assyriens; et ce dualisme aurait lui-même succédé à l'idée du *monothéisme*, qui a précédé tous les autres.

Les Chaldéens ayant été le premier peuple de l'Asie qui se soit livré à l'observation des astres, il n'est pas étonnant que leur religion fût devenue essentiellement sabéenne; or, du sabéisme à l'astrologie judiciaire et à la divination il n'y a qu'un pas. En effet, les Chaldéens étaient célèbres dans l'antiquité pour leurs talents dans la magie, pour leur aptitude à découvrir l'avenir et les choses cachées. Le terme de *chaldéens* était même devenu, dans les livres sacrés et profanes synonyme des mots *devins, astrologues, enchanteurs*. C'était surtout par la connaissance des mouvements des astres et des planètes que les Chaldéens se flattaient de pouvoir prédire l'avenir, comme nous l'apprend Diodore de Sicile. Les Chaldéens, dit-il, ayant fait de longues observations des astres, et connaissant plus parfaitement que tous les autres astrologues leurs mouvements et leurs influences, ils prédisent aux hommes la plupart des choses qui doivent leur arriver. Ils regardent surtout comme un point difficile et important la théorie des cinq astres qu'ils nomment *interprètes* (1), et que nous appelons planètes. Ils observent particulièrement celle que les Grecs nomment *Cronos*, quoiqu'ils disent que le soleil fournit plus de prédictions pour les grands événements. Ils les appellent *interprètes*, parce que les unes par leur lever, les autres par leur coucher, d'autres par leur couleur, annoncent des choses différentes à ceux qui les observent. Par elles on est averti des vents, des pluies, des chaleurs extraordinaires. Ils prétendent aussi que les apparitions des comètes, les éclipses du soleil et de la lune, les tremblements de terre et tous les changements qui arrivent dans la nature, sont des présages de bonheur ou de malheur, non-seulement pour les nations entières, mais encore pour les rois et pour les moindres particuliers. Les astres, selon eux, influent particulièrement sur la naissance des hommes; et l'observation de leurs aspects dans ce moment contribue beaucoup à faire connaître les biens et les maux qu'ils doivent attendre. Ils allèguent pour exemple les prédictions qui ont été faites à un grand nombre de rois. Ils assurent aussi qu'ils ont prédit l'avenir à des particuliers d'une manière si juste, que ceux-ci ont été frappés d'admiration, et n'ont pu se dispenser de reconnaître en cela quelque chose de surnaturel. Strabon se contente de dire que plusieurs d'entre les Chaldéens prédisaient la destinée des hommes par l'état des astres à leur naissance; mais que les autres les désapprouvaient en cela. Le livre de Daniel nous apprend que Nabuchodonosor ayant exigé d'eux qu'ils lui découvrissent un songe qui l'avait fort effrayé, mais dont il avait perdu le souvenir, ils confessèrent ingénument leur impuissance; mais ils se firent fort de l'interpréter une fois que le songe leur serait connu.

Voy. l'art. Caldée de notre Dictionnaire de la Bible.

CHALDÉENS (Nestoriens). On donne le nom de Chaldéens aux nestoriens d'Orient pour les distinguer des nestoriens d'Occident, qui ne subsistèrent dans l'empire romain que jusqu'au VIIe siècle.

Les novateurs des deux premiers siècles avaient gagné peu d'adeptes du côté de la

(1) Ces cinq astres interprètes sont, avec les trois cités plus haut, le soleil et la lune.

Chaldée. Manès, chassé de Perse et se réfugiant en Mésopotamie vers l'an 240, y sema d'abord ses erreurs, dont la secte des *Yézidis*, actuellement encore répandue en cette contrée, offre des traces traditionnelles. Bientôt l'université de la ville d'Edesse, fondée pour les élèves des provinces persanes, devint le refuge de toutes les opinions libres et erronées qui avaient troublé la paix de l'Eglise. La doctrine impie de Nestorius y fut accueillie, conservée, défendue et propagée ensuite par des maîtres dont Barsumas est le plus audacieux. Les œuvres de Nestorius, de Diodore et de Théodore de Mopsueste, traduites du grec en chaldéen, et grossies par de volumineux commentaires, donnèrent le jour au nestorianisme, qui, seulement un siècle après la mort tragique de son auteur, commença le cours de ses ravages. Ceux qui l'adoptèrent furent flétris dès lors du nom de *Nestoriens*, bien qu'ils le repoussassent, en cherchant à se persuader que leur croyance était celle des orthodoxes. Mais ceux-ci ont continué de les distinguer par leur appellation propre, qui les met en dehors de l'unité. Après plus de mille ans, le patriarche chaldéen Elie s'en plaignait au pape Paul V en disant : « Le nom de Nestorius s'est attaché à nous, sans que nous puissions le rejeter, malgré tous nos efforts : *Verum nomen Nestorii adhæsit nobis, et non possumus illud rejicere, quantumvis contendamus.* »

Voici les principales erreurs professées par les Chaldéens : 1° Ils rejettent l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, et admettent en Jésus-Christ deux personnes. 2° Ils prétendent que le Saint-Esprit procède du Père seul, et non du Père et du Fils. 3° Ils nient le péché originel. 4° Ils croient que les âmes ont été créées avec le monde, et qu'elles s'unissent aux corps humains à mesure qu'ils se forment. 5° Ils croient qu'après la mort les âmes, privées de tout sentiment, sont reléguées dans le paradis terrestre, et qu'à la résurrection les âmes des damnés, ayant repris leur corps, resteront sur la terre, tandis que les justes iront au ciel en corps et en âme. 6° Ils croient que le bonheur des élus consistera, non dans la vision intuitive, mais dans la vue de l'humanité de Jésus-Christ et dans des révélations. 7° Ils pensent que les peines des démons et des damnés auront une fin.

Quant au reste de la doctrine et aux sacrements, ils sont d'accord avec l'Eglise romaine; leur liturgie et leurs usages approchent beaucoup de ceux des Grecs et des autres Orientaux. Ils ont les mêmes jeûnes que les chrétiens d'Orient, et de plus un jeûne de trois jours avant le carême ; ils l'appellent jeûne de Ninive, et le pratiquent en mémoire de celui que firent les Ninivites à la prédication du prophète Jonas.

Les Chaldéens ont tenté plusieurs fois de se réunir à l'Eglise romaine, entre autres sous le pontificat de Jules III et sous celui de Paul V. Maintenant, il en est un grand nombre qui professent la foi catholique dans toute sa pureté, et tout porte à croire que bientôt disparaîtront toutes les causes de dissentiment, quoique dans ces dernières années les schismatiques se soient portés à d'extrêmes violences envers les catholiques. *Voy.* Nestoriens. *Voy.* aussi l'art. Chaldéens de notre Dictionnaire des Hérésies.

CHALINISTE (du grec χαλινός, frein), surnom de Minerve adorée à Corinthe; il lui fut donné en mémoire de la bride qu'elle avait mise à Pégase en faveur de Bellérophon.

CHALOMBÉ ou CHALOMÉ, supérieur des Gangas, prêtres du Congo, contrée d'Afrique. Il jouit d'un grand pouvoir et d'une haute considération. Les chefs de chaque famille viennent lui offrir les prémices des fruits de leurs terres. Cette offrande se fait avec beaucoup d'appareil et au son des instruments. Si le Chalombé est content du présent qu'on lui offre, il annonce, d'un air serein, au père de famille, une abondante moisson pour l'année suivante, sinon il le renvoie avec mépris. Il reçoit encore de nouveaux dons dans la saison des semailles ; alors par reconnaissance il envoie quelqu'un de ses serviteurs pour donner à la terre le premier coup de bêche, ce que ces pauvres gens regardent comme un heureux présage, quoiqu'il arrive que leurs espérances soient souvent frustrées. Le Chalombé prétend qu'il garde dans sa maison le feu sacré ; il le vend fort cher au peuple ; c'est pourquoi l'entrée de sa maison est interdite sous des peines très-grièves. Il est juge souverain pour le spirituel et pour le temporel, et il nomme des commissaires pour l'aider dans ses fonctions. Les officiers, envoyés par le prince en qualité de gouverneurs, doivent recevoir leur institution du Chalombé, sans quoi le peuple ne reconnaît pas leur autorité. Lorsque ce pontife est obligé de quitter le lieu de sa résidence, les habitants, quoique fort adonnés aux plaisirs, se feraient un scrupule d'avoir commerce avec leurs femmes pendant toute la durée de son absence. Il ne manque jamais de faire avertir d'avance, lorsqu'il part ou lorsqu'il revient. Une femme, qui veut se délivrer du joug de son mari, l'accuse quelquefois d'avoir manqué à la continence pendant l'absence du Chalombé ; par ce moyen elle obtient la permission d'en épouser un autre. Le peuple est persuadé que le monde finirait bientôt, si le Chalombé mourait de mort naturelle. Pour prévenir ce malheur, lorsqu'il est surpris de quelque maladie grave, ou accablé par la vieillesse, son successeur l'étrangle ou l'assomme d'un coup de massue, puis il se fait installer à sa place.

CHALUMEAU. Lorsque, dans l'Eglise latine, on était encore dans l'usage de communier sous les deux espèces, on prenait le sang précieux par le moyen d'un chalumeau d'or ou d'argent. Cet usage s'était conservé, en France, dans les abbayes de Cluny et de Saint-Denis, où le diacre et le sous-diacre communiaient, tous les dimanches, sous les deux espèces. Il a encore lieu à Rome, lorsque le pape célèbre pontificalement les saints mystères.

CHAM ou **HAM**, le second des fils de Noé. On l'a pris pour le Saturne des païens, parce que, disent les rabbins, il rendit son père eunuque. Ceux qui lui attribuent l'invention de la magie prétendent que, par le moyen des enchantements dont il connaissait l'usage et le pouvoir, il rendit Noé impuissant, jaloux qu'il était de voir son père aimer plus tendrement ses enfants nés après le déluge, que ceux qui étaient nés antérieurement. On l'accuse encore d'inceste avec sa mère pendant le sommeil qui suivit l'ivresse de son père. D'autres disent que Noé connut que Cham avait jeté sur lui des regards indiscrets, parce qu'à son réveil il remarqua que ses yeux étaient rouges, que sa barbe et ses cheveux étaient brûlés, qu'en un mot une révolution s'était opérée dans tout son extérieur. On regarde Cham comme le père des Nègres, et on l'a considéré comme le prototype de l'*Ammon* des Egyptiens. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. CHAM.

CHAMANIM (prononcez *Khamanim*, en hébreu חמנים, de la racine חמם *khamam*, échauffer, brûler). Ce sont des espèces de pyrées ou temples du feu, en usage chez les anciens sabéens de Chaldée et de Syrie. Au reste, on n'est pas d'accord sur la signification précise des *chamanim*; les Septante traduisent ce mot de cinq manières différentes, qui se réduisent à trois sortes d'objets: *idoles*, *bois travaillés à la main*, *abominations*, *hauts lieux*, *temples*. (Les trois premières traductions offrent un sens unique: *idoles*.) L'abbé Arri prétend que ce sont des chapelles d'une forme particulière, destinées au culte des astres. M. Cahen pense que c'étaient des idoles. Suivant Rabbi Salomon, c'étaient des idoles exposées au soleil sur la terrasse supérieure des maisons. Aben-Ezra assure que c'étaient des chapelles portatives en forme de char, consacrées au soleil.

CHAMANISME. La doctrine de Bouddha se répandit de bonne heure dans le nord de l'Hindoustan et au delà des monts Himalaya. Elle devint dominante dans un grand nombre de peuplades de la Tatarie, dont plusieurs l'ont encore conservée avec plus ou moins de pureté; mais, dans la plupart des autres, cette doctrine s'amalgama avec les usages superstitieux qui étaient antérieurement pratiqués dans les diverses contrées. Les Tongouses et les Mongols eux-mêmes, chez lesquels le bouddhisme fut florissant tant que subsistèrent les empires qu'ils avaient fondés, ne tardèrent pas à le mêler avec l'ancienne religion locale, dès qu'ils furent retournés à la vie nomade. C'est ce qu'on désigne sous le nom de *chamanisme*, que beaucoup d'ethnographes regardent à tort comme une religion particulière. Le chamanisme est composé de lambeaux de bouddhisme, jadis florissant. Les bouddhistes et les djaïnas nomment en effet *sramana* toute personne qui se livre à la contemplation d'elle-même, nom qui, dans quelques dialectes, se prononce *samana*; c'est de ce mot que vient la dénomination de *samanéens*, usitée chez les anciens, et celle de *schamanisme* chez les peuples du nord de l'Asie. C'est aussi de là que dérive le *Somona-Codom* des Siamois. En effet, ce mot est composé de ceux de *Samana* et de *Gautama*, un des noms de Bouddha, et signifie le saint *Gautama*.

Ce nom de samanéens n'a pas été inconnu aux Grecs, mais ils le donnent aux bouddhistes proprement dits, à qui en effet il a d'abord appartenu. Porphyre, dans le IIIe siècle de l'ère chrétienne, distingue les Indiens, comme Bardesane dans saint Jérôme, en *brachmanes* et en *samanéens;* Origène se sert des mêmes noms; Clément d'Alexandrie, maître d'Origène, les distingue en *brachmanes* et en *sarmanes;* ce dernier nom se rapproche davantage de l'étymologie. Ailleurs il dit que les samanéens sont les prophètes ou les philosophes des Bactriens. Strabon, dans le premier siècle, les appelle *germanes;* les Chinois leur donnent le nom de *Sang-muen* ou *Cha-muen*, qui sont également dérivés de l'appellation hindoue.

Pour nous résumer, on pourrait poser en principe que *samanéens* spécifiait autrefois les véritables sectateurs de la doctrine bouddhique, et que *chamanisme* sert maintenant à désigner la même doctrine telle qu'elle a été corrompue dans l'Asie centrale et septentrionale.

Il serait impossible de donner ici un exposé complet de la doctrine chamanique; car chacun des peuples tatares et sibériens l'a modifiée à sa guise. Il faudrait pour cela tâcher de coordonner les livres ou les pratiques religieuses des Mongols, des Mantchoux, des Kalmouks, des Ostiaks, des Wogouls, etc. C'est pour prévenir des altérations ultérieures que l'empereur chinois Kien-Long, qui était d'origine tatare, a fait composer des rituels qui déterminent les cérémonies du culte. Or, voici ce que nous trouvons au sujet de ce culte dans le septième volume des *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque royale*.

« Tous les objets, toutes les cérémonies de ce culte annoncent un peuple simple et nomade; leurs temples ne sont pas de vastes édifices comme ceux des nations civilisées; ils consistent en une enceinte plantée d'arbres à haute tige, où sont disposées des espèces de tentes ou tabernacles pour les offrandes et les sacrifices. Beaucoup de hordes font leurs dévotions en pleine campagne, sur le bord des rivières ou sur des éminences. Les offrandes et les sacrifices consistent en poissons, vin, pain et bâtonnets d'odeur. Tels sont les objets mentionnés dans le rituel; on peut y joindre tous les quadrupèdes [excepté les pourceaux (1)], les oiseaux, les fourrures, les cornes, etc. Les Sibériens sacrifient même des chiens; les branches de pin sont particulièrement consacrées à la mer, aux rivières, aux lacs et aux montagnes. Les Mantchoux offrent aussi des bandes et des monnaies de papier, que l'on suspend dans une espèce d'appartement qu'ils nomment

(1) Cependant je trouve, dans l'ordonnance impériale annexée au même extrait, la mention du sacrifice d'un cochon.

Koun-ning-koung; et, dans la tente et le tabernacle de l'esprit *Chang-si* (l'Être suprême), qui est le même que le *Chang-ti* ou le *Thien* des Chinois anciens et modernes, le *Boa* des Tongouses, le *Tingri Gourkhan* (dieu du ciel) des Bouraïtes, le *Khoudaï* des Télaoutes, le *Kout'a* des Kamtchadales, le *Noum* des Samoyèdes, le *Froroa* (lumière) des Ostiaks et des Wogouls, etc.; ils adorent un dieu tout-puissant, tout savant, juste et trop grand pour être flatté ou offensé; de manière que leur culte est absolument désintéressé (1). Tous les Chamanistes croient à l'existence après la mort, mais ils n'ont là-dessus que des idées vagues; ce qui n'est pas étonnant. Ils admettent aussi une foule de dieux secondaires, bons et méchants, qui s'occupent des détails de l'administration des choses de ce monde, et qu'ils craignent conséquemment bien plus que l'Etre suprême. Chaque horde, pour ainsi dire, a ses divinités favorites. Ils ont des idoles dans leurs maisons ou sous leurs tentes; ils leur adressent des prières et leur font des offrandes et des sacrifices, le matin, le soir et surtout la nuit, à la lueur d'un feu allumé exprès.

« Depuis que les Mantchoux sont civilisés, ils ont chez eux, suivant leurs facultés, une petite table en forme d'autel, et même une espèce de petit tabernacle supérieurement travaillé et orné, où ils déposent leurs offrandes et font leurs dévotions journalières; ils font en outre deux grands sacrifices par an, l'un au printemps et l'autre en automne; ces deux sacrifices datent de la plus haute antiquité, même chez les anciens Chinois chamanistes; c'est le principal acte de cette religion, que tous ceux qui la professent remplissent avec un grand scrupule. Leur année commence au printemps; ils offrent à cette occasion les primeurs de leurs troupeaux et du gazon; le sacrifice d'automne ou de la fin de l'été se fait avec moins de solennité. Plusieurs Chamanistes mantchoux et kamtchadales élèvent dans cette circonstance une perche ou une espèce de poutre pour y appendre les offrandes et les peaux de bêtes qui ont été immolées. Les Télaoutes, par exemple, sacrifient un jeune cheval à leur fête d'automne, qu'ils célèbrent vers la mi-octobre. Les Bouraïtes nomment cette fête *Sangue Haara* (lune blanche), et égorgent des chevaux, des bœufs, des moutons et des boucs en l'honneur de leur *Nouguit* ou *Nogat*, idole faite avec des chiffons de drap, et qu'ils suspendent à une petite tente. La viande de ces victimes sert surtout à la nourriture des idoles et des esprits, dont les prêtres se chargent de surveiller et de consommer l'approvisionnement. »

Outre ces deux grands sacrifices, on fait, au commencement des quatre saisons, des oblations en reconnaissance des bienfaits reçus, et pour en obtenir de nouveaux. De plus, on immole chaque mois des victimes, et on suspend des papiers tant dans le tabernacle destiné aux sacrifices, que dans celui qui est spécialement consacré à l'esprit *Chang-si*, au printemps et à l'automne; dans ces deux saisons, on plante le mât pour se disposer au grand sacrifice. Chaque jour, matin et soir, les offrandes ont lieu dans le *koun-ning-koung*, qui est la chapelle particulière où l'on conserve l'idole de *Fo* ou Bouddha.

Plusieurs voyageurs ont signalé des conformités plus ou moins frappantes entre les Juifs et les Chamanistes. Ils indiquent particulièrement le feu sacré, les offrandes, les sacrifices, les adorations, les idées d'impureté attachées à certains aliments, aux femmes qui se trouvent dans un état particulier à leur sexe, leur aversion pour le pourceau, etc. Nous ne croyons pas qu'on en puisse tirer aucune induction; car les mêmes observances se retrouvent dans un grand nombre de religions tout à fait étrangères au judaïsme, dans le brahmanisme particulièrement.

CHAMANISTES. Ce sont les peuples tatares qui observent la religion appelée CHAMANISME. *Voy.* l'article précédent.

CHAMANS, nom des prêtres tatares, dérivé, comme on l'a vu plus haut, du sanscrit *sramana*, un saint contemplatif. Les Mantchoux écrivent *saman* et *sama*, ce qui signifie chez eux *enchanteurs*. Les Téléoutes les appellent *kam*, *kammea* ou *gham* (maîtres ou prophètes); les Yakoutes et d'autres Tatares, *ayoun* ou *abi* (prêtres), et les Samoyèdes, *tadib*.

Nous voyons par l'ordonnance impériale de *Kien-long*, que leurs principales fonctions sont de faire des libations, des offrandes, de grands sacrifices, des sacrifices préparatoires, pour obtenir le bonheur; de présenter des pains; d'immoler un cochon en faveur d'un malade; d'offrir des gâteaux, afin d'être délivrés des insectes et d'obtenir la fertilité; de faire des sacrifices en faveur des chevaux, etc. La même pièce nous apprend qu'on attache la plus grande importance à la manière et au ton dont les formules doivent être prononcées. C'est pour remédier aux abus qui s'étaient glissés dans le culte, que l'empereur publia pour les Mantchoux l'ordonnance dont nous parlons, et un rituel en six volumes, la douzième année de son règne, correspondant à l'année 1765 de Jésus-Christ.

Mais chez les autres Tatares, où cette réforme n'a pas eu lieu, leur culte et leurs habitudes se ressentent encore de la grossièreté de leurs tribus. Leur costume est si fantasque, que l'on ne peut en donner la description; ils portent surtout une grande quantité de grelots, des sonnettes en tablier, etc. Quand ils offrent des sacrifices, veulent opérer des guérisons, ou conjurer les mauvais esprits, ce qui est pour eux la même chose, ils se livrent à mille contorsions gro-

(1) Nous laissons cette dernière proposition sous la responsabilité de L. Langlès. On sait assez d'ailleurs que les hordes tatares ont grande peur des peines de l'autre vie, redoutent d'irriter le Tout-Puissant, et s'efforcent par tous les moyens possibles de se le rendre propice.

tesques et ridicules. Chez les Tongouses, par exemple, le chaman consulté se met sur le corps un vêtement composé de toutes sortes de vieilles ferrailles, de figures d'oiseaux, de bêtes et de poissons en fer, qui tiennent les unes aux autres par des mailles de même métal. Il se couvre les jambes d'une pareille chaussure et les mains de pattes d'ours de même espèce. Sur la tête il se met des cornes de fer. Dans cet équipage, il prend un tambour d'une main, de l'autre une baguette garnie de peaux de souris, saute et cabriole, observant dans ses bonds de croiser les jambes, tantôt par-devant, tantôt par derrière, et d'accompagner d'affreux hurlements les coups qu'il donne sur son tambour. Pendant tous ces mouvements, il a les yeux fixés vers l'ouverture qui est au toit de sa hutte. Lorsqu'il aperçoit un oiseau noir, qu'on prétend venir se placer sur le toit, et disparaître aussitôt, il tombe par terre et demeure un quart d'heure sans mouvement. Revenu à lui, il se relève et donne ses réponses sur les sujets pour lesquels on le consulte.

Chez les Koriaques, les chamans font croire au peuple que les mauvais esprits leur apparaissent, tantôt de la mer, et tantôt des volcans, et qu'ils les tourmentent dans des songes. Quelquefois ils font semblant de se percer le ventre en public; on dirait que le sang coule à gros bouillons; ils s'en lèchent les doigts, étanchent ensuite et ferment la plaie avec des herbes magiques et des conjurations. Cette plaie n'est qu'une outre percée, et le sang qui en coule est d'un veau marin.

CHAMARIER, titre d'une dignité dans l'Église de Lyon.

CHAMBRE APOSTOLIQUE, tribunal chargé du soin des revenus du pape et de la direction de ses finances. Il est composé du cardinal camerlingue, qui en est le chef; du gouverneur de Rome, qui en est vice-camerlingue; d'un trésorier général, d'un auditeur, d'un président, d'un avocat général, d'un procureur fiscal, d'un commissaire et de douze clercs de chambre, dont quatre sont, l'un préfet de l'abondance des grains, un autre préfet de toute sorte de denrées, le troisième préfet des prisons, et le quatrième préfet des rues. Les huit autres sont députés pour connaître de diverses matières, chacun dans une chambre et conseil particulier. Ils s'assemblent au palais apostolique, la veille de Saint-Pierre, pour recevoir les tributs des feudataires de l'Église. Autrefois la plupart de ces places étaient vénales, et les papes tiraient un grand revenu de leur vente. Mais, depuis Innocent XIII, elles sont données gratuitement à des hommes de mérite qui administrent fidèlement les finances. Le trésor pontifical y gagne sans doute, car ceux qui achètent des charges usent trop souvent de malversations pour se rembourser de leurs frais.

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE. Les chambres souveraines ecclésiastiques étaient particulières à la France. Elles furent établies en 1580, par l'assemblée de Melun. Elles étaient au nombre de neuf : Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bourges, Toulouse, Bordeaux, Aix et Pau; tous les diocèses de France ressortissaient de l'une de ces chambres, qui étaient composées de conseillers, commissaires députés par chacun des diocèses de leur ressort. Pour l'ordinaire, elles avaient aussi quelques conseillers du parlement de leur province. Elles jugeaient souverainement de tous les différends qui concernaient les décimes et les subventions du clergé; ces fonctions étaient exercées gratuitement.

Outre les neuf chambres souveraines ecclésiastiques dont nous venons de parler, il y avait encore dans chaque diocèse un *bureau ecclésiastique* pour la répartition des décimes. Ces bureaux étaient ordinairement composés de l'archevêque ou évêque du lieu, d'un député du chapitre de la cathédrale, d'un ou de deux députés pour les autres chapitres, d'autant pour les réguliers et pour les curés, et quelquefois pour les abbés et prieurs commendataires. Les élections de ces députés variaient selon les diocèses. Le bureau ecclésiastique jugeait les différends qui s'élevaient au sujet des impositions du clergé; quand la somme dont il s'agissait excédait vingt livres, il y avait appel aux chambres souveraines ecclésiastiques.

CHAMBRISTES, surnom que l'on donna, en France, à des prêtres qui refusèrent de reconnaître la légitimité du concordat; ce nom leur vint sans doute de ce qu'ils célébraient l'office divin dans des *chambres*. En 1825, un journal protestant, *les Archives du christianisme*, annonçait que dans la commune de Massat, au pied des Pyrénées, composée de six mille âmes au moins, les deux tiers étaient *puristes* ou *chambristes*. Il ajoutait : « Leur aversion pour les autres catholiques est si grande, qu'ils regardent comme un péché mortel de poser seulement le pied sur le seuil de la porte de leurs églises. Ils font leurs services religieux et ensevelissent leurs morts sans aucun cérémonial extérieur. » Outre Massat et les villages voisins, il y avait beaucoup de ces sectaires près de Saverdun.

CHAMEAU. Les anciens Parsis regardaient les chameaux comme des êtres merveilleux, espèces de génies sortis du Djinnistan ou de la montagne de Caf, et égarés sur notre terre.

Les Turcs ont pour cet animal une vénération singulière, qui a pour cause les grands services qu'il rend à l'homme, ou l'honneur qu'il a de porter le Coran quand on va en pèlerinage à la Mecque. Ils regardent comme un péché de le trop charger ou de le faire travailler plus qu'un cheval. Il n'est pas rare de voir des conducteurs de chameaux qui, après avoir abreuvé ces animaux, prennent la bave qui découle de leur bouche, et s'en frottent dévotement la barbe en répétant d'un ton religieux ces paroles : *Hadji baba! hadji baba!* O père pèlerin! ô père pèlerin!

La chamelle joue aussi un rôle important dans la légende musulmane du prophète Saleh. Cet ancien patriarche, fils d'Arphaxad et père de Heber, fut envoyé de Dieu aux Thémudites, ancien peuple de l'Arabie, pour arracher ce peuple au culte des idoles. Ils lui

demandèrent de prouver sa mission par un prodige, et s'engagèrent à croire en ses paroles s'il faisait sortir du rocher qu'ils lui montraient une chamelle d'un tel poil et près de mettre bas. Le prophète se mit en prières; aussitôt le rocher commença à frémir et fit entendre un cri semblable à celui des chameaux, après quoi il s'entr'ouvrit et on vit sortir de son sein une chamelle pleine qui se délivra aussitôt de son petit. Les Thémudites persévérèrent néanmoins dans leur incrédulité ; ils poussèrent même l'impiété jusqu'à faire mourir la chamelle et le chamelon. Ce crime attira sur eux la vengeance divine. Le Seigneur suscita un si violent tremblement de terre, que tous les Thémudites furent renversés morts, la face contre terre. Cette chamelle avait le don de la parole. Chaque jour, en revenant de la pâture, elle s'écriait : Que celui qui veut du lait approche; et chacun en prenait autant qu'il lui plaisait. Elle est un des sept animaux qui jouissent de l'avantage de résider dans le ciel.

Voy. notre Dictionnaire de la Bible, art. CHAMEAU.

CHAMOS ou KHAMOSCH, dieu national des Ammonites et des Moabites; mais on n'est pas d'accord sur sa spécialité. Les uns dérivent son nom de l'arabe *kamasch*, aller vite, se hâter, et ont pris Chamos pour le soleil à la course rapide; d'autres le tirent de l'hébreu *kamas*, se cacher, et pensent que ce dieu caché pourrait bien être Pluton, roi des enfers, ce qui est peu probable. Gésénius conjecture que כמש, *kamasch*, peut avoir de l'analogie avec כבש, *kabasch*, vaincre; chamosch signifierait alors *le vainqueur*. Ammien-Marcellin parle d'une statue d'Apollon *Chomeus* qui pourrait bien être le *Chamos* des Ammonites. Les temples de cette divinité étaient ordinairement situés sur les hauteurs. Il est parlé plusieurs fois de Chamos dans l'Ancien Testament. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. CHAMOS.

CHANCELIER. 1° *Chancelier des papes.* Les papes eurent une chancellerie dès les premiers siècles de la liberté rendue à l'Église. Il est vrai que le chef ne porta pas d'abord le titre de chancelier : il fut connu successivement sous les noms de *notaire*, de *régionnaire*, de *bibliothécaire*, de *primicier*, de *secondicier*, de *sacellaire*, etc. Mais on trouve le titre de *chancelier du saint-siége apostolique* dans une bulle du pape Formose de l'an 869. C'est lui qui écrivait au nom du pape tous les rescrits, et qui répondait aux doutes qui étaient proposés par les évêques et autres personnes. Sous le pape Jean XIX, au XIe siècle, cette dignité était attribuée spécialement à l'archevêque de Cologne, qui en faisait faire les fonctions par un délégué. Loiseau dit que Boniface VIII, à qui cette charge fit ombrage, la supprima et institua seulement un *vice-chancelier.* Il est certain que depuis Innocent III, en 1213, les noms des chanceliers disparurent pour toujours des bulles, et les plus solennelles ne firent plus mention que d'officiers subalternes : *chapelains, vice-chanceliers,* etc.

2° *Chancelier des églises.* Il y avait des chanceliers ecclésiastiques dès le VIIe siècle au moins, puisqu'il en est fait mention dans le sixième concile général. Le plus ancien monument où il soit parlé de cet office est la novelle d'Héraclius, faite au commencement du même siècle. On croit communément qu'ils faisaient alors les fonctions d'huissiers dans le sanctuaire de l'église et de la justice, et que leur nom de *cancellarii* vient de ce qu'ils se tenaient *ad cancellos*, aux barreaux. C'étaient ordinairement des diacres. Ces chanceliers étaient ordinairement protonotaires dans presque toutes les églises d'Orient; en Occident, confondus d'abord avec les notaires, ils s'en distinguèrent dans la suite au point de devenir leurs maîtres. L'usage d'avoir des notaires ou chanceliers particuliers passa aux chanoines, depuis le partage des biens fait entre eux et leur évêque, et de là aux monastères. On en trouve, dès le commencement du VIIIe siècle, qui étaient chargés d'écrire les actes des évêques : c'est ce qui leur fit donner le nom de *scribes*, de *notaires*, etc. Dans les temps postérieurs, il y eut des chanceliers d'abbés et des chanceliers de religieux. Les chanceliers avaient toujours droit d'inspection sur toutes les études et toutes les écoles. *Voy.* CHANCELLERIE ROMAINE.

3° *Chancelier des universités.* C'était celui qui avait la garde du sceau de l'université, dont il scellait les lettres des différents grades, provisions et commissions qui se donnent dans les universités. Chaque université avait son chancelier. Il y en avait même deux dans l'université de Paris : l'un était appelé le *chancelier de Notre-Dame* ou *de l'université*, et l'autre le *chancelier de Sainte-Geneviève.* Le premier était du chapitre de la métropole, le second était un religieux de Sainte-Geneviève. Autrefois il y avait à Paris deux célèbres écoles publiques, l'une dans la ville, gouvernée par l'évêque, qui avait sous lui un chancelier; l'autre sur la montagne de Sainte-Geneviève, gouvernée par l'abbé, qui avait pareillement son chancelier : voilà l'origine de cette dignité dans ces deux corps. Toutes les commissions de la cour de Rome pour les universités étaient adressées au chancelier.

CHANCELLADE, nom d'une congrégation de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Plusieurs saints ecclésiastiques, dans la vue d'échapper aux dangers du siècle, se retirèrent en 1128 dans une solitude, à une lieue de Périgueux, auprès d'une fontaine appelée *Chancellade.* Ils embrassèrent la vie érémitique, sous la conduite de Foucaud, abbé de Cellefrouin, de l'ordre de Saint-Augustin. L'église qu'ils bâtirent fut appelée Notre-Dame de la Chancellade. En 1133, ils firent profession de la règle de saint Augustin et prirent l'habit de chanoines réguliers. Alain de Solminiac, abbé de la Chancellade, et ensuite évêque de Cahors, introduisit la réforme dans cette congrégation en 1623. Conformément aux lettres patentes de Louis XIII du mois de novembre 1629, les

religieux de la Chancellade devaient, en cas de vacance de la dignité abbatiale, présenter trois d'entre eux au roi, qui choisissait l'abbé parmi ceux-ci.

CHANCELLERIE ROMAINE, lieu où s'expédient les actes et les grâces que le pape accorde dans le consistoire, et singulièrement les bulles des archevêchés, évêchés, abbayes et autres bénéfices réputés consistoriaux.

Le chancelier de l'Église romaine était autrefois le premier officier de la chancellerie; mais cet office ayant été supprimé par Boniface VIII, ou, selon d'autres, par Honorius III, le vice-chancelier est devenu le premier officier de la chancellerie. C'est toujours un cardinal qui remplit cette place. Le régent de la chancellerie est le second officier; c'est un des prélats *de majori parco*. C'est lui qui met la main à toutes les résignations, cessions et autres matières qui doivent être distribuées aux prélats *de majori parco;* il met sa marque à la marge du côté gauche de la signature, au-dessus de la mention de la date, en cette manière : *N. Regens*. C'est encore cet officier qui corrige les erreurs qui peuvent être dans les bulles expédiées et plombées; et, pour marquer qu'elles ont été corrigées, il met de sa main, en haut, au-dessus des lettres majuscules de la première ligne : *Corrigatur in registro prout jacet*, et signe.

La chancellerie romaine se compose, 1° d'un *vice-chancelier*, qui est toujours un cardinal : il est chargé de l'expédition de tous les actes signés du pape, à l'exception de ceux qui sont donnés sous l'anneau du pêcheur; 2° du *régent de la chancellerie*, commis par le vice-chancelier : c'est lui qui distribue les affaires dans les bureaux; 3° des *abréviateurs du grand parquet*, qui dressent la minute des bulles; 4° des *abréviateurs du petit parquet*, qui les taxent; 5° du *préfet des brefs taxés :* c'est un cardinal qui reçoit toutes les minutes et qui en signe toutes les copies; 6° du *préfet de la signature de grâce :* c'est aussi un cardinal, dans les mains duquel passent toutes les suppliques. Quand le pape signe lui-même les suppliques, il met : *Fiat ut petitur;* le préfet ne met que : *Concessum ut petitur in præsentia domini nostri papæ N.* C'est à la chancellerie qu'on expédie encore à présent les actes de toutes les grâces que le pape accorde dans les consistoires. Le cardinal vice-chancelier y dresse en peu de mots une minute de ce qui a été réglé; un des prélats *de majori parco* dresse la bulle; on l'envoie à un autre prélat, qui la revoit et qui la remet ensuite entre les mains d'un des scripteurs des bulles. Le premier officier de la chancellerie, après le vice-chancelier, est le *régent* de la chancellerie, qui reçoit les bulles après l'expédition, et qui s'assure si elles sont conformes aux règles et aux usages ordinaires de la cour de Rome.

CHANDELEUR, nom populaire d'une fête de l'Église catholique, qui a pour but de célébrer la mémoire de la Présentation de Notre-Seigneur au temple et de la Purification de la sainte Vierge. Ce nom lui vient des cierges ou chandelles que l'on bénit solennellement avant la messe, et que l'on tient à la main pendant la procession qui se fait autour de l'église. On attribue l'institution de cette fête au pape Gélase, qui vivait en 492; d'autres la rapportent au pape Vigile, qui la renouvela vers le milieu du VIe siècle. Quant à la coutume de bénir et de porter des cierges, il paraît qu'elle fut introduite par le pape Sergius Ier, qui voulut par là détourner le peuple des fêtes païennes appelées *Ambarvales* ou *Fébruales*, qu'il célébrait encore en faisant des courses nocturnes avec des flambeaux. « Il mua, dit une ancienne chronique, la coutume des païens en meilleure : c'est à sçavoir, que les chrétiens environnassent l'église à cierges bénits et allumés en l'honneur de la Mère de Dieu; si que cette solemnité tint, et qu'elle fut faicte à autre intention. »

Il pourrait se faire cependant que l'origine de cette coutume vînt simplement du cantique du vieillard Siméon, que l'on chante ce jour-là, et dans lequel Jésus-Christ est appelé *une lumière* qui éclaire les nations. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. PURIFICATION *de la sainte Vierge*.

CHANDELIER. 1° *Chandelier d'or*, un des plus riches ornements que Moïse, par l'ordre de Dieu, eût placé dans le tabernacle; il faisait face à la table sur laquelle étaient placés les pains consacrés, appelés *pains de proposition :* c'est-à-dire que la table était placée au nord, et le candélabre du côté du midi. La matière en était de l'or le plus pur, façonné au marteau. Trois branches sortaient de chaque côté, le montant en formait une septième: toutes ces branches étaient ornées de petites coupes, de pommeaux et de fleurons, et supportaient chacune une lampe, le tout en or et d'une seule pièce. Les mouchettes et les petits cendriers étaient de la même matière. Le métal qui devait entrer dans la confection du candélabre et de ses accessoires était d'un *kikar*, terme que les Septante traduisent par *talent*. Selon Paucton, le kikar contient 57 livres 0 s du poids de marc de Paris, ou 27 kilog. 94 : ce qui vaut, au prix d'aujourd'hui, environ cent mille francs. Les prêtres de service allumaient chaque soir les sept lampes. On voit à Rome, sur l'arc de Titus, la figure du chandelier à sept branches, enlevé par ce prince au temple de Jérusalem. Il est probable que ce n'était pas celui qui avait été forgé par l'ordre de Moïse, mais celui du second temple. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. CHANDELIER.

2° Instruments en usage dans l'Église catholique pour supporter les cierges allumés pendant les offices. Il y a en général six chandeliers sur le maître autel, trois de chaque côté du crucifix. Dans les fêtes annuelles ou solennelles, on en met un plus grand nombre. Dans les anciennes églises, il arrivait souvent qu'il n'y avait sur l'autel que quatre chandeliers, pour représenter les quatre évangélistes qui ont répandu dans l'Église la lumière de l'Évangile : c'est pourquoi les pieds de ces chandeliers avaient la forme des quatre animaux symboliques. Les chande-

liers sont, suivant la richesse des églises, en vermeil, en argent, en cuivre doré ou argenté, en cuivre pur, en bois, etc. Il y a aussi des chandeliers portatifs, tels que ceux que portent les acolytes dans les processions. Chaque église possède en outre un chandelier ou candélabre d'une plus grande dimension, qui est déposé à terre au milieu du chœur et supporte le cierge pascal; il doit avoir la forme d'une colonne. Dans certaines églises, il y a en outre de grands candélabres ou chandeliers de cuivre ou de bois, à plusieurs branches, pour éclairer la nef. Celui de l'église de Toul avait quatre-vingt-seize branches. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. Chandelier, et celui des Rites sacrés, art. Messe, Cérémonial, Cierges, etc.

3° Les musulmans ont aussi des chandeliers dans les mosquées, pour les prières de nuit; ils sont placés à droite et à gauche du *mihrab*. Les chandeliers sont communément de cuivre : très-peu de mosquées en ont d'argent. Celle de Sainte-Sophie en a deux grands d'or massif, triste monument des dépouilles de la Hongrie, lorsque Bude, sa capitale, tomba au pouvoir de Soliman Ier.

CHANG-JIN, c'est-à-dire *homme supérieur*. On appelle ainsi dans la Chine un sectateur de Bouddha ou Fo, fidèle observateur des cinq préceptes de la religion. Celui-là seul a le titre de *Chang-jin*, qui possède au dedans de lui-même la vertu et la sagesse, et qui au dehors vient à bout de se vaincre.

CHANG-KO, déesse des Chinois, qui correspond à la Minerve des Grecs; elle préside aux sciences et est spécialement honorée par les bacheliers de la secte des lettrés.

CHANG-THIAN, c'est-à-dire *Ciel suprême*, un des noms que les Chinois donnent à la Divinité. Nous renvoyons à l'article Thian, pour examiner ce que ce peuple a entendu et entend encore par le mot *ciel*. Il nous suffira d'observer ici que quand ils veulent éviter toute amphibologie pour exprimer Dieu avec l'idée de ciel, ils se servent de l'expression composée *Chang-thian*, c'est-à-dire, selon M. Kurz, *Celui qui est plus élevé que le ciel*. Cependant nous n'admettons pas, avec le même savant, que les Chinois aient passé des choses visibles à l'abstraction; qu'ils aient adoré le ciel matériel avant le Seigneur du ciel; en un mot, que le polythéisme et l'idolâtrie aient précédé le monothéisme. *Voy.* aussi Chang-ti.

CHANG-TI, c'est-à-dire le *Seigneur suprême*. On s'est plu souvent à répéter que les Chinois étaient un peuple athée, qui pratique ou du moins qui honore la vertu pour le seul amour de la morale. Quant aux cérémonies qui font partie de leur culte, on a voulu y voir seulement une espèce d'hommage rendu à la nature et aux êtres purement matériels. Nous allons montrer ici, d'après le P. Prémare et M. Bonnetty (1), que les lettrés ont l'idée la plus exacte de l'unité, de la spiritualité du *Chang-ti* ou Seigneur suprême, de son action sur les hommes et du culte qu'on doit lui rendre. Les textes sont tous tirés des livres sacrés des Chinois et de ceux qui font autorité parmi ce peuple.

Témoignages tirés de l'*Y-king :*

« Les anciens rois inventèrent la musique pour célébrer la vertu; et, quand elle était parfaite, ils l'offraient au *Seigneur suprême*... Le Saint a établi un banquet par lequel il pût offrir au *Seigneur* un sacrifice agréable. — Le *Suprême* par lui-même lui vint en aide. » C'est sur ces paroles que l'empereur Kang-Hi (mort en 1722) fait le commentaire suivant : « *Ti*, le Seigneur, est le seigneur de tous les esprits. Quand il est dit : Le *Suprême* par lui-même lui vint en aide, le sens est qu'il possède le cœur du ciel. » Et ailleurs : « Dans les symboles *Choui* et *Ching*, on entend seulement qu'il est agréable aux esprits; mais ici on doit aller bien au-dessus des esprits, et arriver jusqu'au *Maître suprême* de toutes choses. » Un autre commentateur s'exprime ainsi sur les mêmes symboles : « Le Roi du ciel est unique, et parce qu'il gouverne toutes choses, comme étant le seigneur de tout, c'est pour cela qu'il est appelé *Ti*. »

Témoignages tirés du *Chou-king :*

« Le Ciel auguste régnant par lui-même, le *Seigneur suprême* donne aux peuples placés au-dessous de lui la droiture du cœur. — Et il servait publiquement le *Seigneur suprême* avec le plus grand soin. — Le *Seigneur suprême* est près de toi; prends garde de partager ton cœur. — Le *Seigneur suprême* est roi par lui-même. — Il existe un *Seigneur suprême* et auguste. — Le roi Tching-tang (2) dit en présence de tous ses grands vassaux : Soyez attentifs, écoutez-moi : L'auguste *Seigneur suprême* a mis dans l'homme la raison; si l'homme s'y conforme, son esprit existera constamment, sinon le prince est le seul qui doive la lui faire suivre... Tout est marqué distinctement dans le cœur du *Seigneur suprême*. Si vous avez des défauts, ils retombent sur moi; mais si j'en ai, vous n'y avez aucune part. Le ministre Y-yn dit au roi Tai-kia (3) : Le *Souverain Maître* n'est pas toujours le même à notre égard : il comble de bonheur les gens de bien; les méchants, au contraire, sont affligés par toutes sortes de maux. Ne méprisez pas la vertu : c'est elle qui fait le bonheur de tous les royaumes. — Y-yn dit encore à Tai-kia : Le roi votre prédécesseur travailla sans relâche à se rendre vertueux; il vint à bout d'être uni au *Souverain Seigneur* (4). — Tcheou-kong, ministre de Tchin-wang (5), dit aux grands officiers : Ce qui s'est passé parmi les peuples a fait voir combien le *Seigneur* (*Ti*) est redoutable. J'ai ouï dire que le *Souverain Seigneur* conduit les hommes par la vraie douceur. Le roi de la dynastie de Hia ne fit rien de ce qui était agréable aux peuples : c'est pourquoi le *Seigneur* l'accabla

(1) *Annales de philosophie chrétienne*, tome XV.

(2) Il régnait environ seize siècles avant Jésus-Christ.

(3) Il régnait peu après le précédent.

(4) L'union au *Chang-ti* est remarquable, étant, selon le texte, l'effet de la vertu.

(5) Il régnait environ mille ans avant Jésus-Christ.

d'abord de calamités, pour l'instruire et lui faire sentir ses égarements. Mais ce prince ne fut pas docile; il proféra des discours pleins d'orgueil et s'adonna à toutes sortes de débauches. Alors le ciel n'eut aucun égard pour lui, le dépouilla du royaume et le punit. Voici ce que dit le roi Mou-wang (1) : Le *Souverain Seigneur* jeta les yeux sur les peuples et ne ressentit aucune odeur de vertu ; il n'existait que l'odeur de ceux qui étaient nouvellement morts dans les tourments. »

Témoignages extraits du philosophe Mencius :

« L'homme, quoique mauvais, s'il se purifie de ses péchés, peut cependant servir le *Seigneur suprême.* » Yu-tchin dit, dans son dictionnaire *Pin-tsee-tsien :* « Supposez qu'il n'y ait dans l'univers que la seule matière et cette raison mues confusément et inséparables, et qu'il n'y ait pas en outre un Directeur et un Seigneur véritable et intelligent, quel sera celui qui récompensera les bons et punira les méchants? N'est-ce pas celui qui, à cause de son excellence, est appelé le *Seigneur très-auguste?* Nous, mortels, sommes continuellement sous ses yeux, et cependant nous ne sommes pas occupés tous les instants à servir la majesté du Ciel avec crainte et tremblement; il y a plus, entraînés par nos inclinations perverses, et enflés de notre petite science, nous ne craignons pas de nous mesurer avec le ciel. On ne saurait imaginer une folie plus grande. — Le *Seigneur*, dit le même auteur, est le directeur et l'arbitre du ciel; et parce que le roi gouverne l'univers d'après l'ordre du Seigneur, c'est pour cela qu'on l'honore du titre de Seigneur (*Ti*). »

Cette dernière réflexion de Yu-tchin nous conduit à une observation judicieuse de M. H. Kurz. Plusieurs rois en effet ont porté le titre de *Ti*, seigneur, ou dieu même, si l'on veut; mais aucun n'a osé prendre celui de *Chang-ti*, Seigneur suprême. Il y a plus : c'est que le premier qui ait été décoré du titre de *Ti* est *Hoang-ti*, un des plus anciens. Or *Hoang* veut dire jaune; la couleur jaune est l'emblème de la terre, et la terre est en communication visible avec cet empereur, car *il régnait même par la vertu de la terre.* Hoang-ti veut donc dire *le dieu jaune* ou *le dieu de la terre*, ou celui qui est sur la terre ce que le *Chang-ti* est dans le ciel. Ceci se trouve vivement appuyé par Lo-pi, lorsqu'il dit que Hoang-ti était l'*envoyé* (le vicaire, le lieutenant) du Chang-ti sur la terre. *Voy.* Thian.

Dans les anciens temps, les Chinois sacrifiaient, quatre fois par an, des animaux au Chang-ti. L'autel était de gazon, avec une double enceinte de branchages. L'ensemble de ce lieu s'appelait *than*. Le droit d'y sacrifier n'appartenait qu'au souverain, et ses ministres seuls l'y accompagnaient, tandis que le peuple se tenait respectueusement à l'écart. Par la suite, on construisit sur le Than un temple d'une structure simple, mais élégante.

CHANOINE, en latin *canonicus.* Ce mot vient du grec κανών, *canon*, *règle*, et signifie proprement un homme *réglé*, qui vit selon la règle. Jadis l'on comprenait sous ce titre tous les clercs ou ecclésiastiques attachés à une église ; en ce moment il est restreint aux prêtres qui sont attachés aux cathédrales, forment le conseil de l'évêque, et, pendant la vacance du siége, exercent son autorité. Or, comme l'état actuel des chanoines en France ne saurait donner l'idée de ce qu'était autrefois cet ordre, nous allons reproduire l'article du *Dictionnaire ecclésiastique* (2) relatif aux chanoines.

« Chanoine, ecclésiastique qui vit selon la règle particulière du corps ou chapitre dont il est membre. *Chanoine* se dit plus particulièrement d'un ecclésiastique séculier qui possède un canonicat ou prébende dans une église cathédrale ou collégiale.

« Il y a néanmoins des communautés de religieux et de religieuses qui portent le titre de *chanoines* et de *chanoinesses;* mais ils sont distingués des premiers par la qualité de *régulier* qu'on ajoute à celle de chanoine.

« Dans la première institution, tous les chanoines étaient réguliers, c'est-à-dire qu'ils observaient la règle et la vie commune, sans aucune distinction. Mais, avant l'an 1200, on avait quitté presque partout la vie commune; le partage des prébendes fut autorisé entre les chanoines, et il leur fut permis de jouir de leur patrimoine, indépendamment des revenus de l'Eglise. Tel est l'état présent de tous les chanoines séculiers des églises cathédrales et collégiales.

« Conformément à la règle 17 de la chancellerie romaine, et à la jurisprudence de différents tribunaux, il suffit d'avoir quatorze ans accomplis pour être chanoine dans une église cathédrale. Le grand conseil de Paris n'exige que dix ans.

« Suivant l'esprit des règlements ecclésiastiques, les chanoines qui ne sont pas au moins sous-diacres n'ont pas de voix en chapitre, et ne peuvent donner leur suffrage pour l'élection d'un bénéficier, ni nommer aux bénéfices; mais si la nomination est attachée à la prébende d'un chanoine en particulier, il peut nommer au bénéfice, quoiqu'il ne soit pas dans les ordres sacrés.

« Les chanoines sont obligés, 1° de célébrer l'office divin aux heures réglées par les statuts; 2° de veiller à la conservation des biens temporels du canonicat, pour lesquels ils ont en corps la faculté d'*ester en jugement*, et communément celle de nommer un syndic; 3° de se trouver aux assemblées capitulaires ; 4° de résider dans le lieu où est située l'église dont ils sont chanoines.

« Ils ne peuvent, dans chaque année, s'absenter pendant l'espace de plus de trois mois, soit de suite, ou en différents temps de l'an-

(1) Il régnait environ 900 ans avant Jésus-Christ.

(2) Dict. ecclésiastique et canonique portatif, ou abrégé méthodique de toutes les connaissances nécessaires aux ministres de l'Eglise, et utiles aux fidèles qui veulent s'instruire de toutes les parties de la religion, par une société de religieux et de jurisconsultes. Paris, 1766.

née ; et si les statuts du chapitre exigent une résidence plus exacte, ils doivent être observés. Les chanoines qui s'absentent pendant plus de trois mois dans le cours d'une année sont privés des fruits de leur prébende, à proportion du temps qu'ils ont été absents ; c'est la peine que les canons prononcent contre tous les bénéficiers absents en général. Un chanoine doit assister aux trois grandes heures canoniales qui sont : matines, la messe et vêpres, pour être réputé présent dans la journée, et avoir sa part des distributions qui se font chaque jour d'assistance. Les distributions manuelles qui se font aux autres offices n'appartiennent qu'à ceux qui s'y trouvent réellement présents.

« Ceux qui étudient dans les universités fameuses, ou qui y enseignent, sont réputés présents, à l'effet de gagner les gros fruits, mais non pas les distributions manuelles. Il en est de même de tous ceux qui sont absents pour le service de leur église, ou de l'Etat, ou pour quelque autre cause légitime. Les distributions manuelles affectées à l'assistance personnelle des chanoines et autres officiers des chapitres ne sont pas saisissables. Le rang de chanoine se règle du jour de l'installation, et non du jour de la prise de possession.

« On appelle *chanoines capitulants* ceux qui ont voix délibérative dans l'assemblée d'un chapitre.

« *Chanoines cardinaux*. Clercs qui non-seulement observent la règle et la vie commune, mais qui sont attachés à une certaine église, de même que les prêtres le sont à une paroisse.

« *Chanoine ad effectum*. Dignitaire auquel le pape confère le titre de chanoine sans prébende, à l'effet de pouvoir posséder dans une cathédrale la dignité dont il est revêtu.

« *Chanoines expectants*. Ceux qui, en attendant une prébende, ont le titre et la dignité de chanoine, voix au chapitre et une place au chœur. Suivant les libertés gallicanes, le pape ne peut créer de chanoine dans aucune église cathédrale ou collégiale, *sub exspectatione futuræ præbendæ*. Mais il peut créer un chanoine à l'effet de posséder une dignité, un personnat ou office.

« *Chanoines forains*. Ceux qui font desservir leur chanoinie par des vicaires.

« *Chanoines héréditaires*. Laïques auxquels les églises cathédrales ou collégiales ont déféré le titre et les honneurs de chanoines honoraires ou *ad honores*. Le roi de France, par le droit de sa couronne, est chanoine honoraire héréditaire des églises de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Julien du Mans, de Saint-Martin de Tours, d'Angers, de Lyon, de Châlons. Les comtes de Chatelux sont, depuis 1423, chanoines héréditaires d'Auxerre; et les seigneurs de Chailly, depuis 1475, de Melun.

« *Chanoines jubilaires* ou *jubilés*. Ceux qui desservent leur prébende depuis cinquante ans. Ces chanoines sont toujours réputés présents, et jouissent des distributions manuelles.

« *Chanoines mansionnaires* ou *résidents*. Ceux qui desservent en personne leur église, en opposition aux chanoines forains.

« *Chanoines mitrés*. Ceux qui, par un privilége particulier accordé par le saint-siége, ont le droit de porter la mitre. Les chanoines de la cathédrale et des quatre collégiales de Lyon jouissent tous de ce droit.

« *Chanoines nobles*. Ceux qui sont attachés à certains chapitres où l'on ne reçoit que des personnes nobles.

« *Chanoine pointeur*. Celui d'entre les chanoines qui est préposé pour marquer les absents et ceux qui arrivent au chœur lorsque l'office est déjà commencé.

« *Chanoines réguliers*. Ecclésiastiques qui vivent en communauté, et sont engagés par des vœux solennels à l'observation de la règle d'un ordre religieux. Ces chanoines sont appelés *réguliers*, pour les distinguer des autres chanoines qui ont abandonné la vie commune, et ne font point de vœux. Ils en diffèrent encore en ce qu'ils sont vraiment religieux, et par conséquent morts civilement, au lieu que les séculiers sont capables des effets civils. Les chanoines réguliers suivent presque tous la règle de saint Augustin, qui les assujettit à faire des vœux : il y a néanmoins plusieurs autres règles particulières. On compte en France pour chanoines réguliers, les prémontrés, les génovéfains, les antonins, les religieux des ordres de Saint Paul, de Chancellade et de la Trinité. Ces derniers sont plus connus sous le nom de mathurins.

« *Chanoines sécularisés*. Ceux qui, étant autrefois religieux ou chanoines réguliers, ont été mis dans le même état que les chanoines séculiers.

« *Chanoine semi-prébendé*. Chanoine qui n'a qu'une demi-prébende.

« *Chanoine tertiaire*. Celui qui ne touche que la troisième partie d'une prébende. »

On voit par cet article que l'ordre des chanoines séculiers n'était pas d'une utilité réelle dans l'Eglise. La plupart des chapitres étaient le résultat de fondations établies pour le bien temporel ou spirituel des peuples ; or cette cause principale des dons généreux et des biens dont jouissaient les chanoines n'est pas même mentionnée dans les livres faits par des religieux, ainsi que l'observe M. Bonnetty (1). Aussi nous ne voyons pas que cet ordre de chanoines, qui comptait tant de milliers de membres, ait produit un grand nombre d'hommes remarquables par leur zèle, leur piété, leur érudition, leur charité et leurs talents. Les plus édifiants se bornaient à l'assistance aux offices : encore est-il permis de penser que la plupart ne le faisaient que dans l'attente de la rétribution. Il y avait même plusieurs abus criants, tels que les chapitres nobles : pour y entrer, il fallait faire preuve de tant de quartiers de noblesse ; et ces patriciens orgueilleux dédaignaient de fléchir le genou à

(1) *Annales de Philosophie chrétienne*, tome XIX.

l'élévation, lorsque la messe était célébrée par un prêtre plébéien. Il y eut plusieurs fois des tentatives pour ramener les chanoines à l'esprit de leur institution, et, chose singulière, on fut obligé de forger un pléonasme pour spécifier ceux qui vivaient suivant la règle, en les appelant *chanoines réguliers*, ce qui revenait à dire qu'il y avait des *réguliers* qui n'étaient pas *réguliers*.

Lors du rétablissement du culte en France par le concordat de 1802, les évêques et archevêques eurent seulement la faculté de créer un chapitre près de leur église ; ils en ont profité successivement ; toutes les cathédrales maintenant ont un chapitre composé de neuf chanoines pour les métropoles, et de huit pour les autres. Par la loi du 14 mars 1804, pour être chanoine, il faut être prêtre et avoir subi un examen pour obtenir un certificat de capacité; une ordonnance du 25 décembre 1830 exige un brevet de licencié en théologie; mais ces ordonnances n'ont jamais été mises en pratique, si ce n'est par rapport à la condition du sacerdoce.

Ces canonicats se donnent en général à des prêtres recommandables par leurs services passés, ou par leur vertu et leur science actuelle. Leur devoir consiste à assister à l'office public; ils n'ont d'ailleurs d'autre droit, d'autre part au gouvernement du diocèse que celui que l'évêque veut bien leur donner. Le chapitre n'est rigoureusement nécessaire qu'en cas de vacance du siége, car alors sa juridiction passe au chapitre, qui l'exerce par les grands vicaires qu'il nomme. Le traitement des chanoines est maintenant de 1500 francs par an. Il est porté annuellement au budget et soldé par l'État.

Les insignes particuliers aux chanoines consistent principalement dans le rochet et la mosette; cette dernière subit quelques modifications suivant les diocèses.

Afin de s'entourer d'un clergé plus nombreux, et pour donner à certains prêtres des témoignages d'estime, les évêques de France sont dans l'usage de donner la mosette aux ecclésiastiques qu'ils jugent à propos. Ceux-ci jouissent à peu près des mêmes prérogatives que les chanoines en titre, l'évêque peut même les appeler dans son conseil, et en faire des vicaires généraux, mais ils ne sont pas obligés à la résidence ; ils ont le titre de *chanoines honoraires*. Ils représentent ceux que l'on appelait autrefois chanoines *expectants*. On peut être chanoine honoraire dans plusieurs diocèses à la fois. Dans quelques diocèses, il y a en outre des *chanoines d'honneur* ; ce sont pour la plupart d'anciens chanoines titulaires ou honoraires qui, promus à l'épiscopat dans une autre église, conservent le titre dont ils jouissaient dans la première. On peut ainsi distinguer les chanoines *honoraires* et les chanoines *d'honneur* : les premiers sont ceux que le chapitre honore, les seconds, ceux qui honorent le chapitre.

Voy. nos Dictionnaires de Liturgie, des Rites sacrés et de Cas de conscience, art. CHANOINE. *Voy.* aussi, dans notre Dictionnaire des Ordres religieux, les congrégations diverses comprises sous le nom de CHANOINES.

CHANOINESSES (1). On appelait en Orient *κανονικαί*, *chanoinesses*, certaines femmes dévotes qui chantaient des psaumes avec les acolytes dans les convois. Les véritables chanoinesses ont commencé en Occident vers le règne de Pepin, en 755, quoique peut-être il ne s'agisse là que de *moinesses*. Elles sont mieux désignées dans le concile de Francfort en 794, et de Châlons-sur-Saône, en 813; mais elles ne reçurent de règles fixes que dans ce dernier concile ; le concile d'Aix, en 816, les obligeait à la continence et à la clôture, mais leur laissait la possession de leurs biens et le droit d'hériter. Le dernier article fut supprimé par le concile de Rome en 1060. Bientôt le relâchement s'établit parmi elles, et amena la séparation en *chanoinesses régulières* et *chanoinesses séculières*.

Les *chanoinesses régulières* sont de véritables religieuses qui vivent sous la règle de saint Augustin, et qui ne diffèrent des autres religieuses que par leur titre honorifique. Il en existe encore plusieurs couvents en France et à Paris, entre autres celui de l'Abbaye-aux-Bois, dont les religieuses consacrent avec beaucoup de succès leurs soins à l'éducation des jeunes personnes ; elles ont dans la maison un pensionnat nombreux, outre des écoles gratuites pour les filles du peuple.

Les *chanoinesses séculières* étaient de jeunes personnes qui, sans renoncer à leur patrimoine, sans prononcer aucun vœu, possédaient de très-belles prébendes, logeaient dans des maisons séparées, mais renfermées dans un même enclos. L'abbesse seule et la doyenne faisaient vœu de chasteté; les autres qui étaient dans la maison étaient astreintes à chanter tous les jours au chœur l'office canonial avec l'habit de l'ordre et l'aumusse sur le bras. Elles jouissaient d'ailleurs du privilége de cléricature, et étaient comprises dans l'état ecclésiastique. Toutes ces chanoinesses ont été abolies en France à l'époque de la révolution.

Cependant on y voit encore, et principalement à Paris, un grand nombre de jeunes personnes et de demoiselles plus âgées, qui portent le nom de *chanoinesse*, avec le titre de *dame* ou de *comtesse*, auquel elles attachent un surnom ou une ancienne qualification de terre ayant appartenu à leur famille. Elles sont presque toutes de l'ordre *de Sainte-Anne de Bavière*. Voici quelques détails sur la manière dont on obtient ce titre et sur les droits qui y sont attachés.

Cet ordre était un des plus anciens de l'Allemagne; quelques auteurs le faisaient remonter au temps des templiers. Mais, comme les autres, il subit la décadence et devint, de régulier, séculier. Les riches pré-

(1) Nous empruntons cet article à M. Bonnetty, *Annales de philosophie chrétienne*, t. I, 3e série.

bendes servaient de dot aux filles des maisons illustres, qui, par les lois, étaient souvent exclues de l'héritage de leurs pères; mais les dernières révolutions ont frappé cet ordre comme tous les autres. A la vérité, en Allemagne, l'ordre des chanoinesses fut conservé; mais peu à peu le trésor a envahi tous leurs biens. Cependant en 1828 elles touchaient encore leurs revenus jusqu'au premier mois de leur mariage.

Toutefois les chanoinesses résidant à Munich continuent à s'assembler à diverses époques de l'année. La reine, ou, à son défaut, la fille ou la sœur du roi, sont présidentes nées de l'ordre. Ces princesses absentes, le chapitre est présidé par le roi en personne, comme il arrive aujourd'hui.

Le roi de Bavière, ne voulant pas restreindre ses faveurs aux limites de ses Etats, admet à l'honneur d'être chanoinesses les personnes des autres royaumes qui lui sont très-spécialement désignées comme dignes de faire partie de l'ordre. Celle qui aspire à cette faveur est alors appelée à produire ses titres : il lui est demandé de prouver la noblesse et l'ancienneté de son origine par des pièces authentiques qui sont soumises à l'examen du gouvernement de Bavière ou à l'ambassade chargée de ses pouvoirs; et la demande passe sous les yeux du roi, qui approuve ou refuse. Le nombre des chanoinesses s'étant accru considérablement depuis quelques années, on a reconnu que cette multiplication pouvait compromettre l'avenir de l'ordre, et désormais la cour, retournant aux premières traditions, apporte une grande sévérité dans la dispensation de cette faveur.

Ces chanoinesses ont à la cour de Bavière le rang des femmes de chambellan. Leur costume d'étiquette est élégant et noble : il est en satin noir l'été, en velours noir l'hiver : la robe et le manteau (qui s'attache à la ceinture) sont richement brodés en paillettes noires d'un très-bel effet. La décoration de Sainte-Anne consiste en une croix à quatre branches, fond d'or rehaussé d'émail blanc et bleu : une des faces porte l'effigie de sainte Anne avec cette inscription : *Sub tuum præsidium;* l'autre est ornée de l'effigie de saint Pierre, et porte cette légende : *Patronus noster*. La croix est suspendue à une rosette de ruban moiré bleu-clair, orné d'un filet argent et jaune-pâle. Aux jours de solennités, on ajoute à la croix un large ruban également bleu moiré bordé d'argent, semblable, sauf le liseré d'argent, à celui que portent les chevaliers du Saint-Esprit : l'une de ses extrémités est ornée d'une longue frange d'argent à petites et grosses torsades, surmontée d'un nœud qui s'attache sur l'épaule; ce ruban, placé transversalement sur la poitrine de gauche à droite, se termine au bas de la taille et se perd sous la ceinture.

On a dit à tort que le titre de chanoinesse s'achetait; le gouvernement de Bavière, pour couvrir les frais de chancellerie et la valeur des décorations, exige, il est vrai, une rétribution, mais elle est trop peu importante pour qu'on puisse rien en induire contre la dignité de l'ordre. Les nouvelles chanoinesses non habitant dans le pays reçoivent leur brevet par l'entremise de l'ambassadeur de Bavière : il est accompagné des décorations et de lettres honorables. Munies de ces lettres, il leur reste encore à obtenir du souverain de leur nation l'autorisation de porter les insignes de l'ordre.

Ce titre de chanoinesse n'impose à la femme qui en est revêtue d'autre obligation que celle de le porter honorablement : il n'exige d'elle aucun engagement relatif au mariage. Les chanoinesses, en se mariant, peuvent même continuer à porter les décorations de leur ordre. On peut être nommée chanoinesse à tous les âges, au berceau comme à l'âge le plus avancé.

La pensée qui préside à l'institution de l'ordre des chanoinesses n'est pas seulement royale, elle est encore toute paternelle, puisqu'elle a pour objet d'assurer à la femme qu'elle favorise une position sociale qui lui permet de vivre avec convenance dans le célibat, sans l'obliger à renoncer aux avantages d'un autre état.

Voy., à l'art. Chanoinesses de notre Dictionnaire des Ordres religieux, les diverses congrégations comprises sous ce nom.

CHANOINIE, charge et fonctions d'un chanoine; le titre s'appelle *canonicat*.

CHANT. Nous ne répéterons pas ici les réflexions que nous avons faites au mot Cantique; mais nous observerons qu'il est bien peu de peuples qui ne mêlent point de chants à l'expression de leur culte. Les juifs, les païens, les brahmanistes, les sabéens, les peuples barbares de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, ont des chants religieux qui accompagnent leurs cérémonies. Chez les musulmans, le peuple ne chante jamais dans les mosquées, cela n'est permis qu'aux imams et aux muezzins, qui psalmodient sur sept mètres différents. Les muezzins appellent aussi à la prière en modulant d'une voix harmonieuse la formule de l'*Ezan*. Les chrétiens ont toujours chanté; les apôtres eux-mêmes y invitaient souvent les premiers fidèles. Si parmi les sectes hérétiques qui se sont élevées dans les siècles derniers, plusieurs ont banni le chant, d'autres l'ont conservé soigneusement; les calvinistes entre autres chantent les psaumes sur une mélodie qui leur est particulière, et qui date de l'origine de leur secte.

Chant ecclésiastique. On appelle ainsi le chant en usage dans la liturgie. Il paraît que, dans les premiers siècles, les chantres seuls récitaient les psaumes durant l'office, et que le peuple se contentait d'écouter leurs chants avec recueillement. L'Eglise d'Antioche fut la première qui vit les fidèles prendre une part active aux offices, au moyen de la psalmodie générale et alternative de toute l'assemblée. Cette pratique, introduite dans le but d'attacher de plus en plus le peuple à la vraie foi et de le prémunir contre les audacieux empiétements de l'arianisme, n'eut pas de peine à se répandre en

Orient. En Occident, elle commença dans l'Église de Milan, qui en fut redevable à saint Ambroise, ainsi que de bien d'autres richesses liturgiques. Le chant des psaumes, des hymnes et des cantiques sacrés, remplissant les voûtes des nouvelles basiliques, donna naissance à ces harmonies religieuses, si pures, si touchantes, que saint Augustin nous dit avoir été l'une des causes de sa conversion. C'est ce chant qui est appelé *chant Ambrosien ;* on le dit composé des modes dorien, phrygien, lydien et mixtolydien.

Au VIIe siècle, saint Grégoire le Grand, qui avait apporté tant d'heureuses réformes dans la liturgie, compléta son œuvre par la correction du chant. Les perfectionnements dont il fut l'auteur ont laissé des traces si profondes, que la dénomination de *chant grégorien* sert et servira longtemps encore à désigner le chant ecclésiastique, et cela malgré de malheureuses entreprises pour bannir de nos temples ces graves et religieuses mélodies qui méritaient, ce semble, plus de respect, ne fût-ce qu'à cause de leur antiquité et comme conservant seules des restes de cette musique primitive dont on raconte tant de merveilles. Toutefois cette magnifique mélodie avait déjà subi de profondes altérations dès le XIVe et le XVe siècle. On vit le *déchant* se substituer au chant grégorien. La majestueuse simplicité du mode antique disparaissait sous une abondance de bizarres et capricieuses inflexions qui sont devenues depuis le *contrepoint* ou *chant sur le livre.* Ce genre d'innovation se répandit avec une telle rapidité, qu'il menaçait de porter un coup mortel à l'ancienne mélodie, lorsque le pape Jean XXII la frappa de réprobation par une bulle donnée en 1322. Après avoir établi, dès le début, que la psalmodie ne doit faire entendre que des modulations paisibles, des chants pleins de douceur, propres à réchauffer doucement la piété des fidèles et à tenir leur esprit élevé vers la contemplation céleste, il flétrit la tendance *d'une nouvelle école qui met toute son attention à mesurer les temps, s'applique, par des notes nouvelles, à exprimer des airs siens au préjudice des anciens chants, qu'on remplace par d'autres composés de notes demi-brèves et comme imperceptibles. Ils coupent les mélodies par des* hoquets, *les efféminent par le* déchant, *les fourrent quelquefois de* triples *et de motets vulgaires ; en sorte qu'ils vont souvent jusqu'à dédaigner les principes fondamentaux de l'Antiphonaire et du Graduel, ignorant le fond même sur lequel ils bâtissent, ne discernant pas les tons, les confondant même faute de les connaître.* Le pape termine par défendre expressément à quiconque d'oser renouveler de pareilles inconvenances, et prononce contre tout contrevenant la peine de suspense temporaire de son office.

Cependant cette bulle n'arrêta pas les progrès du mal, qui allait toujours croissant; ce fut au point que Marcel II, pour mettre un terme à tant d'abus, songea à bannir entièrement la musique des églises. Cette résolution sévère ne devait pas être mise à exécution. « La Providence, dit dom Guéranger, avait préparé, dans Rome même, pour désarmer le rigide pontife, un homme d'un génie profondément liturgique, et dont les ressources étaient à la hauteur de sa mission. Luigi Palestrina, proclamé plus tard le *prince de la musique,* chantre de la chapelle papale, obtint permission de faire entendre au pontife une messe de sa composition. Il se mit donc à l'œuvre avec l'ardeur la plus vive et la plus fervente. Il sentait qu'il s'agissait, pour la musique religieuse, de la vie ou de la mort. On a trouvé sur son manuscrit ces mots : *Seigneur, aidez-moi!* son travail étant achevé, il fit exécuter sa messe en présence de Marcel II. Le pape fut ravi de la simplicité, de l'onction, de la richesse que Palestrina avait déployées dans cette composition. L'anathème préparé contre la musique fut révoqué, et cette messe garda le nom de *messe du pape Marcel.* » Toutefois l'idée de prohiber toute musique dans les églises préoccupa encore le pape Pie IV et même le concile de Trente; mais, sur les réclamations de l'empereur Ferdinand, cette sainte assemblée se contenta d'interdire les airs lascifs et mondains, tant sur l'orgue que dans le chant. Cette défense du concile de Trente est loin d'avoir été observée religieusement, surtout dans notre siècle; mais l'excès du mal doit nécessairement ramener le bien. Déjà plusieurs pontifes éclairés sont à la recherche des moyens de restaurer le chant ecclésiastique, de lui rendre sa majesté primitive, en puisant aux sources les plus pures et en faisant recueillir à grands frais les monuments authentiques du chant grégorien.

Voy. nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. CHANT.

CHAN-TAI, divinité moderne du Japon ; elle n'est autre que l'empereur *Nobou-naga,* qui se conféra l'apothéose à lui-même, de son vivant. Ce prince, qui vivait vers la fin du XVIe siècle, résolu de se faire dieu, se fit construire un temple magnifique sur une colline, et, pour y attirer la dévotion des peuples, il y fit transporter les plus fameuses idoles de son empire, au milieu desquelles il plaça sa statue sur un piédestal fort élevé. Mais le peuple rendit ses hommages à ses divinités habituelles, et négligea le nouveau dieu. Nobou-naga, irrité, publia un édit pour défendre d'adorer d'autre divinité que la sienne. Il se disait dans cet édit le Seigneur de l'univers, le Créateur de la nature, et l'unique dieu qu'on dût reconnaître. Il ordonna, par un second édit, de célébrer le jour de sa naissance, en rendant à sa statue un culte religieux, déclarant que tous ceux qui l'adoreraient, de pauvres deviendraient riches et puissants; que les malades obtiendraient de lui la santé ; les mourants, la vie, etc. Ces promesses furent accompagnées de menaces et de peines contre ceux qui désobéiraient. La crainte obligea les Japonais de fléchir le genou devant l'idole. Son fils

lui rendit le premier les hommages divins ; la cour et toute la noblesse suivirent cet exemple. Mais ces honneurs religieux ne purent dérober le dieu à la mort. On conjura contre lui, et il périt dans l'incendie de son palais. Quelque tort que cette fin tragique dût faire à sa divinité, il est problable que Sin-fosi, son successeur, trouva quelque intérêt à empêcher l'abolition de son culte, qui s'est conservé depuis dans le Japon, où ce prince est adoré sous le nom de *Chan-tai*.

CHANTEAU. Dans la plupart des églises, surtout en France, il est d'usage que les paroissiens présentent, chacun à son tour, le pain bénit à l'offrande, les jours de dimanches et de fêtes. *Voy.* Pain bénit. Or, après la distribution du pain bénit dans l'église, on en porte une portion un peu notable, en signe d'invitation, à la personne qui doit le rendre le dimanche suivant ; c'est ce qu'on appelle porter, envoyer ou recevoir *le chanteau*.

CHANTRE. 1° On appelle ainsi dans les églises ceux qui sont chargés de chanter l'office divin. Suivant le droit, cette importante fonction ne devrait être remplie que par des ecclésiastiques, et ce sont en effet des ecclésiastiques qui conduisent le chœur dans plusieurs grandes églises ; mais partout ailleurs le défaut de ministres oblige à confier ce soin à des laïques, qui souvent sont gagés pour cela. C'est à eux qu'il appartient d'entonner les psaumes, les antiennes et toutes les autres pièces de chant, à l'exception d'un petit nombre, qui doivent être entonnées par le célébrant. Les chantres sont distingués des autres fidèles par l'habit ecclésiastique qu'ils portent au chœur et dans toutes les cérémonies publiques.

On rapporte leur établissement au pape saint Grégoire, qui en forma un corps appelé l'*Ecole des chantres*. Voy. notre Dictionnaire des Rites sacrés, art. Chantres, Chapiers.

2° Chez les calvinistes, le chantre a pour fonctions de faire certaines lectures, d'indiquer les psaumes de l'office, de les réciter ou de les chanter avec le peuple.

3° Chez les juifs, le chantre s'appelle *khazan ;* il remplit les mêmes fonctions dans la synagogue, que le chantre chez les calvinistes.

4° Le *chantre* est encore une des principales dignités d'un chapitre ; il porte aussi le nom de grand chantre, de *préchantre*, de *primicier*, etc. C'est lui qui dirige le chant et qui donne le ton aux autres, en commençant les psaumes et les autres pièces de chant. Le concile de Cologne, de l'an 1620, lui donne le titre de *chorévêque*, ce qui signifie exactement en grec *intendant du chœur*. Dans les fêtes solennelles, il porte la chape et le bâton choral, qu'il met dans ses armoiries, comme marque de sa dignité. Il dirigeait autrefois les diacres et les autres ministres inférieurs pour le chant et les autres fonctions de leur ordre. Celui de Paris avait une juridiction contentieuse sur tous les maîtres et maîtresses d'école de cette ville ; cette juridiction était composée d'un juge, d'un vice-gérant, d'un promoteur et autres officiers. L'appel des sentences allait au parlement. Cette dignité a suivi le sort des chapitres en France ; elle a été abolie par la révolution. On l'a rétablie dans plusieurs cathédrales, mais sans juridiction aucune.

CHAOS. Un grand nombre de peuples tirent leur cosmogonie du chaos, avec cette différence que les partisans de la révélation regardent les matières ensevelies dans le chaos comme ayant été produites et tirées du néant par Dieu même, taudis que les matérialistes et même certains déistes prétendent que ces matières sont éternelles et qu'elles existaient simultanément avec la Divinité.

1° Les livres saints caractérisent le chaos en deux mots, תהו ובהו, *tohou* et *bohou*, d'où l'on a fait le terme *tohubohu* pour désigner un pêle-mêle difficile à débrouiller. Ces deux mots expriment à peu près la même chose, c'est-à-dire quelque chose de nu, de vide et d'informe. Toutefois cette expression n'indique point le désordre, mais seulement l'état de la terre avant son développement et son organisation successive. *Au commencement*, est-il dit, *Dieu avait créé le ciel et la terre ; or la terre était informe et inorganisée ; et les ténèbres étaient sur la face de l'abîme.* Le Seigneur, qui eût pu créer d'un seul jet tout l'univers dans l'ordre que nous admirons maintenant, a voulu, après avoir tiré du néant la matière première, développer peu à peu son œuvre et laisser agir les lois de la nature qu'il avait établies. *Voy.* Cosmogonie.

2° Suivant les Grecs, le chaos était un assemblage informe et grossier, où tous les éléments étaient confondus. Ovide en donne une fort belle description, que nous reproduisons d'après la traduction de Fontanelle : « Avant la mer, la terre et le ciel, qui les enveloppe, la face de la nature était la même dans tout l'univers : on l'appelait *chaos*, masse informe et grossière, sans mouvement, sans art, amas confus de semences ennemies. Aucun soleil ne fournissait sa lumière au monde ; on ne voyait point de lune qui renouvelât son cours et sa clarté. La terre, en équilibre sur son propre poids, n'était point suspendue au milieu de l'air qui l'environne : l'Océan ne l'embrassait pas encore dans toutes ses extrémités. Partout où l'on trouvait de la terre, on trouvait aussi de l'air et de l'eau ; mais la terre manquait de solidité : l'onde était innavigable ; l'air, privé de lumière ; rien enfin n'avait la forme qui lui convenait. Les éléments étaient confondus : l'un était sans cesse opposé à l'autre. Dans le même corps, le froid combattait la chaleur : les principes humides étaient en guerre avec les secs ; les matières molles avec les dures ; les pesantes avec celles qui ne l'étaient pas. Un Dieu, ou la nature plus puissante, mit fin à ces divi-

sions, etc. » Le Chaos, selon les païens, était tout à fait indépendant de la Divinité; il existait en dehors de Dieu; bien plus, Hésiode avance qu'il est le principe de toutes choses, et qu'il naquit avant tous les dieux et les déesses. Aussi en avaient-ils fait une divinité, et la plus ancienne de toutes, puisqu'ils ne lui donnent ni père ni mère; mais il engendra l'Erèbe (ערב le soir ou le crépuscule) et la Nuit, qui se marièrent ensemble et donnèrent naissance à l'Ether et au Jour.

3° Les Chinois appellent le Chaos *Tai-tsou* ou *Tai-ki*, le grand principe; d'après eux, il a été produit par la raison suprême, *Tao*. Ils le représentent au moyen d'un disque divisé par la figure *S* en deux parties égales, dont l'une est rouge et l'autre noire.

Pour éviter les répétitions, nous renvoyons à l'article Cosmogonie tout ce que les autres peuples ont pu dire du *Chaos*.

CHAP, nom que les Cochinchinois donnent en général aux festins auxquels ils prennent part dans un but religieux. Le *chap-gio* est le repas que l'on donne pour célébrer l'anniversaire d'un parent défunt; le *chap-ma* est un festin dans lequel on mange les aliments offerts aux morts, après quoi on va nettoyer soigneusement les tombeaux; et le *chap-mieu* est un festin que l'on donne, en l'honneur des esprits, le dernier mois de l'année.

CHAPE, en latin *cappa*, sorte de vêtement ou ornement d'église à l'usage des prélats ou prêtres officiants, et qui est aussi porté communément par les chantres. C'est une espèce de manteau qui couvre tout le corps, depuis le cou jusqu'aux talons; on l'agrafe par devant: il était autrefois commun aux laïques et même aux femmes. Il est probable que le clergé s'en servit d'abord dans les processions pour se garantir des injures du temps, ou que l'on commença à l'employer dans les églises, aux offices de la nuit, pour se préserver du froid. Autrefois les chapes étaient surmontées d'un capuchon dont on se couvrait la tête, mais actuellement il n'en reste plus que la forme qui est constamment rabattue. En Italie même, ce chaperon est placé au-dessous de l'orfroi ou parement, et se trouve ainsi placé sur les reins. La forme actuelle est aussi désagréable que gênante, car le tissu qui est de laine, de soie, de velours, d'argent ou d'or, est appliqué sur une doublure extrêmement raide et épaisse, appelée bougran, qui ôte à ce vêtement toute sa souplesse et gêne les mouvements de celui qui le porte.

Les chapes sont de différentes couleurs, ainsi que les autres ornements de l'église, selon l'office ou la fête qu'on célèbre. Plus il y a de chantres ou de chapes à un office, plus il est solennel; de là vient la distinction, dans plusieurs grandes églises, de fêtes à deux, à quatre, à six chapes, etc.

On donne aussi le nom de *chape* à l'habit que portent les cardinaux, lequel a un capuce doublé d'hermine, et au grand manteau de drap bordé d'écarlate que les chanoines portent au chœur pendant l'hiver; ce dernier, sauf l'absence de chaperon, représente assez bien la chape antique.

Chape de saint Martin, voile de taffetas sur lequel ce saint évêque de Tours était représenté, et qui était en si grande vénération parmi les Français, que, durant l'espace de six cents ans, ils le portèrent toujours à la guerre avec la bannière de France, comme un gage assuré de la victoire.

Le *droit de chape* est un droit que devaient payer, à certaines églises, les nouveaux prélats et les abbés commendataires.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. Chape.

CHAPEAU. 1° Le chapeau, par excellence, se dit de la coiffure des cardinaux. C'est un chapeau rouge, de forme très-plate, à grands bords, d'où pendent de longs cordons de soie rouge. Quand le pape nomme un cardinal dans un pays étranger, il a coutume de lui envoyer la calotte rouge; mais l'élu doit se rendre en personne à Rome pour recevoir le chapeau des mains du souverain pontife. Autrefois cependant il n'en était pas ainsi; les cardinaux absents recevaient chez eux le chapeau, qui leur était apporté par un des camériers du pape. C'est pourquoi, aux cavalcades papales, il y a toujours quatre camériers secrets participants qui soutiennent chacun un chapeau rouge sur une masse, pour montrer que c'est à eux qu'appartient le droit de porter le chapeau aux élus. Le chapeau est l'insigne principal du cardinalat, et pour exprimer qu'un ecclésiastique a été fait cardinal, on dit qu'il a reçu le chapeau. *Voy.* Cardinal.

2° Tous les ans, la veille de Noël, avant de commencer l'office de la nuit, le pape bénit une épée garnie d'un pommeau d'or et enrichie de pierreries disposées en forme de colombe, avec le fourreau et le baudrier richement ornés, et un chapeau ducal suspendu sur la pointe de l'épée. Ce chapeau est de soie violette, fourré d'hermine, et entouré d'un cordon en forme de couronne chargée de bijoux. Le pape envoie l'épée et le chapeau à quelque prince auquel il veut témoigner son affection, ou à quelque grand capitaine qui mérite cette distinction pour s'être signalé contre les ennemis de la foi chrétienne.

Il s'est trouvé plusieurs fois que le pape donnait immédiatement cette épée et ce chapeau à un prince actuellement à Rome, et, selon le cérémonial romain, celui-ci s'en revêtait pour chanter ou réciter, cette même nuit, la septième leçon des matines.

CHAPELAIN. Ce titre avait autrefois une signification autre que celle sous laquelle on l'entend aujourd'hui. (Consulter l'article Archichapelain, sous lequel on trouvera aussi l'étymologie de ce nom.) Plus tard, on désigna, par le titre de chapelain, un ecclésiastique qui possédait un bénéfice, à charge de desservir une chapelle. Dans les églises cathédrales, il y avait des chapelains habitués qui aidaient les chanoines dans leurs

fonctions, mais qui n'avaient aucun rang dans le chapitre, et, dans le chœur, ils étaient placés aux stalles basses.

Maintenant on entend communément par le nom de *chapelains* les prêtres qui desservent habituellement les chapelles des rois, des princes, des communautés religieuses, des établissements laïques, enfin de tous les simples particuliers qui sont autorisés à faire célébrer chez eux l'office divin. Les chapelains sont au-dessous des aumôniers.

Le pape a aussi des *chapelains;* ce sont eux qui l'accompagnent dans la récitation du breviaire, et qui le servent à la messe lorsqu'il la célèbre en particulier. Un d'entre eux porte la croix devant le souverain pontife, quand il sort, et, s'il va à pied, un autre lui porte la queue. Quand le pape assiste aux chapelles et aux processions, ce sont les chapelains qui portent les mitres et les tiares enrichies de joyaux et de pierreries. Il y a encore les chapelains des gardes et des palefreniers, qui disent tous les matins la messe dans les corps-de-garde et auprès des remises : on les appelle chapelains du commun.

Les ecclésiastiques de l'ordre de Malte portaient le titre de *chapelains*, et, s'ils étaient revêtus de quelque prélature, ils occupaient une place dans le conseil de l'ordre.

CHAPELET, instrument religieux composé de grains enfilés, destinés à compter les prières que l'on récite. On trouve l'usage des *chapelets* dans différentes religions, mais ce nom est essentiellement catholique.

1° Il paraît que les païens avaient une espèce de chapelet, comme il paraît par des médailles que l'on peut voir dans le *Traité de la Religion des anciens Romains*, par Du Choul; mais on ignore quel était son usage précis.

2° Chez les catholiques, il est composé de cinquante petits grains, divisés par dix, et chaque dizaine est précédée d'un grain plus gros. Le mot *chapelet* vient de *chapeau*, terme qui était autrefois synonyme de *couronne*, et qui l'est encore quelquefois (1). Il signifie donc *petit chapeau* ou *couronne* de la sainte Vierge. C'est en effet un instrument de dévotion en l'honneur de la Mère de Dieu. Sur chaque petit grain on récite un *Ave Maria*, et sur les gros, un *Pater* suivi du *Gloria Patri*. La couronne est précédée de trois autres petits grains et d'un gros, sur lesquels on récite les mêmes prières, enfin le tout commence par un *Credo*, que l'on récite sur une croix qui est le commencement de la couronne. Le chapelet est le bréviaire des gens illettrés, cependant un bon nombre de chrétiens de toutes les classes se font un devoir de le réciter, et croient ne pouvoir rien adresser de plus flatteur à Marie que des paroles consacrées par l'Evangile et par la voix de l'Église universelle. Toutefois les esprits forts, et même certains chrétiens d'un caractère inquiet et maussade, tournent cette dévotion en ridicule, prétendant que c'est une impertinence de dire cinquante fois de suite à une personne respectable : Bonjour, Madame. Il y a des chapelets en toute sorte de matières, en bois, en cocos et graines d'Amérique, en verre, en ivoire, en corail, en argent, en or, etc., etc. La coquetterie et la mode s'en sont mêlées beaucoup; il en est de fort richement montés. Mais, d'après les règlements émanés de la cour de Rome, on ne peut appliquer les indulgences qu'à ceux qui ne sont point en matière fragile ou fusible. La plupart des religieux et des religieuses portent pendu à la ceinture un chapelet composé de grains proportionnellement très-gros.

On attribue communément l'invention du chapelet à saint Dominique, qui vivait sur la fin du XIIe siècle; c'est une erreur, ce saint en propagea la dévotion, ou tout au plus institua le rosaire; mais l'usage du chapelet lui est antérieur d'environ deux siècles. C'est Pierre l'Ermite qui le donna aux Croisés, pour entretenir la piété et l'esprit de prière parmi le grand nombre de ceux qui ne savaient pas lire. Il est probable que cette idée lui fut suggérée par l'usage d'une sorte de chapelet qu'il voyait entre les mains des musulmans. *Voy.* ROSAIRE.

3° Les musulmans ont deux sortes de chapelets, composés chacun de cent grains, dont quatre-vingt-dix-neuf du même calibre, et le premier ou le dernier plus gros que les autres. Dans le premier chapelet, les petits grains sont divisés en trois séries de trente-trois grains; sur la première partie ils répètent à chaque grain : *Soubhan Allah*, Dieu est louable! sur la seconde : *El-hamd-l'illah*, gloire à Dieu! et sur la troisième *Allah akbar*, Dieu est très-grand! Le tout est précédé d'une prière que l'on récite sur le gros grain.

Dans le second chapelet, c'est le gros grain qui est le dernier; on récite sur chacun des premiers un des noms ou attributs de Dieu, et sur le dernier le mot *Allah*, Dieu. Nous ne balançons pas à le donner ici dans son entier, parce que, contenant les cent noms de Dieu chez les Arabes, il est très-propre à nous apprendre la grande idée que ces peuples ont de la Divinité. Il est bon d'observer ici qu'en arabe chacun des attributs est exprimé par un seul mot, excepté cependant le 82e et le 83e; mais dans cette traduction on a été quelquefois forcé d'user de périphrase. Voici cette prière, qu'on pourrait aussi appeler *Litanies*

1 O clément!
2 O miséricordieux!
3 O roi!
4 O saint!
5 O sauveur!
6 O protecteur!
7 O défenseur!
8 O auguste!
9 O puissant!
10 O superbe!
11 O créateur!
12 O auteur (de la nature)!
13 O formateur (de l'univers)!
14 O toi qui pardonnes (les offenses)!

(1) Par exemple, le chapeau de la mariée.

15 O vainqueur !
16 O libéral !
17 O conservateur !
18 O victorieux !
19 O toi qui connais (tout) !
20 O toi qui contiens tout (sous ta puissance) !
21 O immense !
22 O toi qui abaisses !
23 O toi qui élèves !
24 O toi qui honores !
25 O toi qui avilis !
26 O toi qui entends !
27 O toi qui vois !
28 O juge !
29 O juste !
30 O aimable !
31 O savant !
32 O grand !
33 O toi qui fais grâce !
34 O reconnaissant !
35 O élevé !
36 O très-haut !
37 O gardien !
38 O toi qui nourris !
39 O vengeur !
40 O sublime !
41 O généreux !
42 O observateur !
43 O toi qui exauces (les vœux) !
44 O vaste !
45 O sage !
46 O toi qui nous aimes !
47 O glorieux !
48 O cause des causes !
49 O témoin !
50 O vérité !
51 O administrateur !
52 O fort !
53 O stable !
54 O maître !
55 O objet de nos louanges !
56 O toi qui tiras (les êtres) du néant !
57 O calculateur !
58 O toi qui ressuscites !
59 O toi qui donnes la vie !
60 O toi qui donnes la mort !
61 O vivant !
62 O permanent !
63 O inventeur !
64 O digne de tout honneur !
65 O unique !
66 O immortel !
67 O puissant !
68 O toi à qui rien n'est impossible !
69 O toi qui existes avant (tous les siècles) !
70 O toi qui subsisteras après (le temps) !
71 O le premier (des êtres) !
72 O l'ancien (des jours) !
73 O éternel !
74 O invisible !
75 O apparent !
76 O notre patron !
77 O bienfaisant !
78 O toi qui acceptes le repentir !
79 O toi qui justifies !
80 O toi qui punis !
81 O bénin !
82 O souverain de la nature !
83 O possesseur de gloire et de majesté !
84 O équitable !
85 O toi qui réuniras (tous les hommes au jour du jugement) !
86 O riche !
87 O toi qui enrichis !
88 O Seigneur !
89 O toi qui éloignes le mal !
90 O toi qui permets qu'il arrive !
91 O auteur de tout bien !
92 O lumière !
93 O guide !
94 O merveille !
95 O immuable !
96 O héritier (universel) !
97 O directeur !
98 O patient !
99 O doux !
100 O Dieu !

Les Arabes observent que, par la manière dont ces mots sont construits dans leurs langues, ils doivent tous se prendre au superlatif, « ô très-clément ! ô très-miséricordieux ! etc. » La plupart de ces attributs entrent dans la composition des noms propres d'hommes, mais toujours précédés de *abd*, serviteur, comme *Abd-Allah* (n° 100), serviteur de Dieu ; *Abd-elcader* (n° 68), serviteur du Tout-Puissant ; *Abd-errahman* (n° 2), serviteur du très-miséricordieux ; etc.

Quant au chapelet matériel, il en est à peu près de même chez les musulmans que chez les chrétiens ; c'est-à-dire que les laïques le tiennent à la main ou dans la poche par pure dévotion, mais les derwisch le portent à la ceinture par état, selon les règles de leur institut, qui les oblige à le réciter plusieurs fois dans la journée. Les femmes de qualité sont dans l'usage de tenir dans leurs mains un long chapelet dont les grains sont pour l'ordinaire de jaspe, ou d'agathe, ou d'ambre blanc, ou de corail très-artistement ciselé. Quelques-uns même sont entremêlés de perles fines et ornés de glands à fils d'or ; mais ce n'est pas la dévotion qui les porte à en faire ainsi parade, c'est affaire de mode, de coquetterie ou de contenance.

4° Dans la religion brahmanique, il y a aussi des religieux qui portent sur eux ou autour du cou un chapelet composé la plupart du temps de cent huit grains, comme celui des bouddhistes, auxquels ils paraissent l'avoir emprunté.

5° Le bouddhisme est peut-être, de toutes les religions du monde, celle qui a depuis plus longtemps l'usage du chapelet. On trouve cet instrument partout où il y a des bouddhistes, dans l'Hindoustan, dans toute la presqu'île transgangétique, à Ceylan, à la Chine, au Japon, au Tibet, dans la Tatarie, etc., etc. « Les dévots de la secte de Fo, dit le P. Le Comte, ont continuellement pendu au cou ou autour du bras une sorte de chapelet composé de cent grains médiocres, et de huit plus gros. A la tête et dans l'endroit où nous plaçons une croix, se trouve un gros grain de la figure de ces petites tabatières faites en forme de calebasses : c'est en roulant ces grains qu'ils prononcent leur *na-mo-o-mi-to-Fo !* (adoration à Bouddha !). L'usage de ces chapelets est de beaucoup plus ancien que celui du rosaire parmi les chrétiens. » Outre ce chapelet, qu'on appelle en Chine chapelet de cérémonie ou de cour (*tchao tchou*), il y en a un autre qui n'a que dix-huit grains ; on le nomme en conséquence *chi-pa-tchou ;* les grains sont ordinairement de quelque matière odorante. Au Boutan et au Tibet, la plupart de ces chapelets sont faits avec des *schlehenkernen* (sorte de petit fruit sauvage qui croît sur un arbrisseau). Les Kalmouks se servent aussi de leur chapelet pour faire leurs calculs.

Les Japonais prétendent que les cent huit invocations que l'on récite sur le chapelet correspondent à un pareil nombre de péchés auxquels l'homme est sujet. Cette invocation consiste en ces paroles : *Nami amida bouts !*

que l'on traduit par *Amida, priez pour nous*, mais dont la véritable signification est, je crois, *Adoration à Bouddha!* car ce n'est que la transcription japonaise des paroles chinoises citées plus haut. Il y a même le grand chapelet dans lequel on récite mille fois de suite ces paroles mystérieuses.

Quoique le chapelet bouddhique soit communément composé de cent huit grains, il en est qui en comportent un plus grand nombre. Le P. Tachard en a vu à Siam qui avaient jusqu'à cent quatre-vingts grains. Le premier et le quinzième jour de chaque lune, les Tunquinois ont une fête pendant laquelle ils sont obligés de dire six fois leur chapelet.

CHAPELLE. On appelle ainsi une petite église dans laquelle il n'y a communément qu'un autel; telles sont celles que l'on trouve dans certaines localités dont les habitants n'ont pas eu le moyen de faire construire une église proprement dite, celles que l'on rencontre quelquefois au milieu des champs ou dans les bois, et qui ont été élevées par la piété des peuples; celles des hospices, des communautés religieuses, des séminaires, des colléges ou d'autres établissements privés. Il est même de simples particuliers qui obtiennent la permission d'en avoir chez eux, soit à cause de leurs infirmités, soit à cause de l'éloignement de l'église paroissiale, soit pour d'autres raisons. Dans ces dernières il n'est permis généralement que d'y dire la messe; on n'y fait aucun autre office.

On donne aussi le nom de chapelle à une partie d'une église plus grande où il y a un autel auquel on dit la messe. Il faut qu'une église soit bien petite pour n'avoir pas au moins une chapelle, outre le chœur; il en est qui en comptent un grand nombre. La chapelle de la Sainte-Vierge est toujours la principale.

On dit que le pape *tient chapelle*, ou qu'*il y a chapelle*, lorsqu'il officie lui-même dans quelque église, ou qu'il assiste en cérémonie à l'office divin, accompagné des cardinaux. D'après le *Tableau de la cour de Rome*, il y a ordinairement, chaque année, quarante chapelles papales pour les messes. Le pape a coutume d'en célébrer trois. Il y en a trente qui sont chantées par les cardinaux, et sept par les archevêques et évêques assistants. C'est le jour de Noël, le jour de Pâques et celui de la Pentecôte (d'autres disent le jour de saint Pierre et saint Paul) que le pape célèbre solennellement la messe, à moins qu'il ne soit incommodé. Le souverain pontife se contente d'y assister aux autres fêtes. Ces chapelles se tiennent ordinairement au palais apostolique, dans la chapelle Pauline, quand le pape est à Montecavallo, ou dans la chapelle Sixtine, lorsqu'il demeure au Vatican; ou dans l'église de Saint-Pierre, ou dans celle de Sainte-Marie-Majeure. Il y a cinq matines qui se chantent à la chapelle papale, ce sont celles de Noël, celles des trois derniers jours de la semaine sainte, et celle du jour des Morts (2 novembre). On y chante pareillement les premières vêpres des fêtes solennelles, jamais les secondes vêpres.

Quand le pape va tenir chapelle, on le porte dans une chaise à bras, jusqu'à la chambre du lit, où sont les parements; mais, lorsqu'il est paré, il entre dans une autre chaise portée sur les épaules par douze de ses palefreniers, revêtus de longues robes rouges. Lorsqu'il descend à Saint-Pierre, il y va sous le dais porté par les cavaliers de Saint-Pierre. Alors il est précédé de deux autres palefreniers revêtus du même costume, qui éventent continuellement le pape avec des éventails de plume de paon. Les dimanches de l'avent et du carême, le souverain pontife se rend à pied dans sa chapelle, en signe de pénitence. Quand il va à pied de la chapelle Sixtine à la chapelle Pauline, portant le saint sacrement, soit le jeudi saint pour le tombeau, soit le premier dimanche de l'avent pour les quarante heures, les deux plus anciens cardinaux le soutiennent par-dessous les bras. Un autre personnage distingué porte la queue de sa chape et de sa soutane, et deux protonotaires apostoliques soutiennent par-devant les franges de sa chape. Lorsque le souverain pontife célèbre lui-même la messe, les cardinaux se revêtent d'ornements de damas blanc garnis de dentelles d'or; avec cette différence que les cardinaux-évêques portent la chape, les cardinaux-prêtres la planète ou chasuble, et les cardinaux-diacres la tunique. Tous ont la mitre de damas blanc. Les autres évêques ont des chapes de couleur en soie avec des broderies d'or; mais leurs mitres ne sont que de toile blanche cousue sur du coton. Quand le pape ne célèbre pas, les cardinaux portent la chape sur le rochet, et les autres prélats un mantelet. Pendant la marche qui précède la cérémonie, la croix est portée devant le pape par un sous-diacre apostolique revêtu d'une soutane violette, d'un rochet et d'une chape de la même couleur; il est précédé de sept acolytes, qui portent chacun un chandelier et un cierge allumé.

Chapelle ardente. C'est l'exposition du corps mort d'un grand personnage, dans une chapelle d'une église, en attendant l'inhumation; il est ordinairement environné d'un grand nombre de cierges. On appelle encore ainsi une herse chargée d'un grand nombre de cierges allumés, en usage dans cette circonstance.

Chapelle du roi. C'est non-seulement le lieu où le roi assiste à la célébration des divins mystères, mais encore l'assemblage des officiers employés à desservir cette chapelle, et particulièrement le corps de musiciens qui exécute des symphonies pendant les offices.

Sainte-Chapelle. On appelle ainsi la chapelle d'un château du roi ou d'un prince du sang, qui y a fondé le service divin, et où l'on garde des reliques. Saint Louis est le fondateur de la Sainte-Chapelle de Paris, précieux monument qu'il fit élever pour y déposer la sainte couronne d'épines et d'autres reliques de la passion du Sauveur. Ce temple, dont la restauration se poursuit en ce moment avec une louable activité, va être incessamment rendu au culte.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. CHAPELLE.

Les voyageurs européens donnent aussi le nom de *Chapelles* aux monuments religieux des peuples païens, qui ressemblent à peu près aux chapelles des chrétiens.

CHAPELLE (*Chevaliers de l'ordre de la*). Cet ordre, institué par Henri VIII, roi d'Angleterre, ne fut d'abord composé que de treize chevaliers; il y en a aujourd'hui vingt-six. Ils servent aux obsèques des rois d'Angleterre, à la place des chevaliers de la Jarretière. Leur manteau d'apparat est bleu ou rouge, avec l'écusson de Saint-Georges sur l'épaule gauche.

CHAPITRE. I. Le corps des chanoines qui desservent une église cathédrale ou collégiale forme ce que l'on appelle un *chapitre*. Ce corps est ordinairement composé de différentes dignités, telles que celles de doyen ou prévôt, de chantre, d'archidiacre, de trésorier, de théologal, etc.

Autrefois les évêques ne faisaient rien sans la participation du chapitre de leur cathédrale; c'était leur conseil; mais aujourd'hui ils gouvernent seuls leurs diocèses, et ne communiquent au conseil que les affaires qui le concernent. Le chapitre ne jouit d'une véritable autorité que pendant la vacance du siége, encore ne peut-il pas l'exercer par lui-même et en corps, il faut qu'il nomme des vicaires généraux pour gouverner le diocèse en son nom. Le chapitre ne remplace l'évêque que pour la juridiction et non pour l'ordre; ainsi il ne peut, ni par lui-même ni par ses délégués, exercer aucune fonction qui réclame le caractère épiscopal, comme donner la confirmation, les ordres, des indulgences, etc. Autrefois même, il ne pouvait donner des bénéfices pendant la vacance du siége, la disposition en était réservée à l'évêque futur. Tant que le siége est rempli, le chapitre ne peut s'immiscer dans le gouvernement du diocèse; à l'évêque seul appartient le pouvoir de faire des statuts et des règlements pour le clergé et les fidèles soumis à sa juridiction.

L'administration du temporel de l'évêché, *sede vacante*, était accordée au chapitre par le droit canonique; mais, en France, le roi, en vertu du droit de régale, faisait administrer ce temporel par des économes. Quelques chapitres ont obtenu autrefois des priviléges et des exemptions au moyen desquels ils prétendaient se soustraire à la juridiction de l'évêque; mais la plupart de ces exemptions ont été déclarées abusives, et ne sont plus d'aucune autorité.

II. Les chevaliers de différents ordres, tant séculiers qu'hospitaliers, ont aussi qualifié leurs assemblées du nom de *chapitre*.

III. Les religieux ont fait la même chose. Ces derniers ont trois sortes de chapitres : 1° *le chapitre particulier*, qui se tient dans chaque couvent et dans lequel on délibère des affaires de la maison. C'est aussi dans ce chapitre que les religieux ou religieuses s'accusent de leurs fautes, et reçoivent les réprimandes et les pénitences qu'ils ont méritées. 2° *Le chapitre provincial* est une assemblée composée des députés de tous les couvents du même ordre qui sont dans une province; et c'est là qu'on traite des affaires de cette province. 3° Enfin *le chapitre général* est composé des députés de tous les couvents de l'ordre; il se tient ordinairement dans la maison chef-lieu de l'ordre. En 1476, Louis XI défendit par un édit à tout religieux de sortir du royaume pour se rendre à un chapitre général de son ordre qui se tiendrait en pays étranger.

IV. *Chapitres nobles.* On appelait ainsi certains chapitres des églises cathédrales ou collégiales, et des abbayes ou prieurés, dans lesquels on ne pouvait entrer sans fournir les preuves de noblesse ordonnées par leurs constitutions particulières. En voici la nomenclature pour la France, tirée des *Annales de philosophie chrétienne*, tom. I, 3e série.

CHAPITRES NOBLES D'HOMMES.

Ainay, 100 ans de noblesse paternelle.
Aix, preuve de naissance noble.
Amboise, preuve d'ancienne noblesse.
Bar (Saint-Maxe de), 3 degrés.
Baume-les-Messieurs, 16 quartiers : 8 paternels et 8 maternels.
Besançon, 16 quartiers : 8 paternels et 8 maternels.
Brioude (Saint-Julien de), 16 quartiers : 8 paternels et 8 maternels.
Gigny, 4 quartiers sans les alliances du côté paternel, et 4 du côté maternel avec les alliances.
Lescar, preuve de naissance noble.
Lure et Murback, 16 quartiers : 8 paternels et 8 maternels.
Lyon (Saint-Jean de), 8 degrés : 4 paternels et 4 maternels, la ligne paternelle en remontant à l'an 1400, sans anoblissement connu.
Mâcon (Saint-Pierre de), 4 degrés tant paternels que maternels.
Marseille (Saint-Victor de), 150 ans de noblesse.
Metz, 3 degrés.
Nancy, 4 degrés.
Saint-Claude, 16 quartiers ; 8 du côté paternel et 8 du côté maternel.
Saint-Dié, 3 degrés.
Savigny, 4 degrés.
Strasbourg, 8 degrés de haute noblesse.
Toul, 3 degrés.
Vienne (Saint-Pierre et Saint-Chef de), 9 degrés du côté paternel et du côté maternel.

CHAPITRES NOBLES DE FEMMES.

Alix, 8 degrés paternels sans anoblissement, et 3 degrés maternels.
Andlaw, 16 quartiers : 8 paternels et 8 maternels, sans mésalliance, et d'ancienne chevalerie.
Argentière (l'), *ou* Notre-Dame de Coize, 8 degrés paternels et 3 maternels.
Avesnes, comme Andlaw.
Baume-les-Dames, *idem*.

Blesle, en Auvergne, 4 degrés.
Bouxières-aux-Dames, preuve de noblesse d'ancienne chevalerie.
Château-Châlons, 16 quartiers : 8 paternels et 8 maternels.
Denain, 16 quartiers de noblesse ancienne et militaire.
Epinal, 200 ans de noblesse chevaleresque des deux côtés.
Estrun, 8 quartiers : 4 paternels et 4 maternels.
Leigneux, 5 degrés.
Lons-le-Saulnier, 8 quartiers paternels et 8 maternels.
Loutre, preuve de naissance noble.
Maubeuge, 4 quartiers tant paternels que maternels.
Migette, 16 quartiers : 8 paternels et 8 maternels.
Montfleury, 4 degrés.
Montigny, 8 quartiers paternels et 4 maternels.
Neuville, 9 degrés paternels.
Poussay, 16 quartiers : 8 paternels et 8 maternels.
Remiremont, 200 ans.
Ronceray, 8 quartiers : 4 paternels et 4 maternels.
Saint-Martin-de-Salles, 8 degrés.

« Toutes ces distinctions de naissance, ajoute M. Bonnetty, peu conformes à l'esprit du christianisme, mais qui ont eu leur utilité et leur raison dans l'état de société qui leur avait donné naissance, ont dû disparaître quand cet état de société a pris fin. Maintenant, les plus nobles familles aiment souvent à confondre leur nom avec celui des plus pauvres, dans les ordres, tous pauvres ou consacrés au soulagement ou à l'instruction des peuples. »

V. *Pain de chapitre.* On appelait ainsi le pain que l'on distribuait chaque jour aux chanoines, dans quelques églises.

VI. *Chapitre* ou *capitule;* c'est une courte leçon tirée de l'Ecriture sainte, que le célébrant récite dans plusieurs parties de l'office, après le chant des psaumes.

VII. *Les Trois Chapitres.* On donne ce nom à trois ouvrages fameux dans le VIe siècle; c'étaient les écrits de Théodore, évêque de Mopsueste; la lettre d'Ibas, prêtre d'Edesse, et l'écrit de Théodoret contre les douze anathèmes de saint Cyrille. Théodore de Mopsueste passait pour avoir été le maître de Nestorius, et ses écrits contenaient des erreurs conformes à celles de cet hérésiarque; mais il était mort avant la condamnation de ces dogmes. La lettre d'Ibas paraissait favorable à Nestorius et injurieuse à saint Cyrille; il l'avait écrite lors de la réconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille; depuis, le concile de Chalcédoine avait déclaré Ibas orthodoxe, après lui avoir fait anathématiser Nestorius et sa doctrine. Le concile en avait usé de même à l'égard de Théodoret. Le parti des acéphales engagea l'empereur Justinien à donner un édit pour la condamnation des Trois Chapitres, espérant par ce moyen donner atteinte à l'autorité du concile de Chalcédoine. Ce prince, abusé, le porta en effet, et donna des ordres rigoureux pour le faire souscrire à tous les évêques; on prodiguait des récompenses à ceux qui se soumettaient; ceux qui refusaient étaient déposés ou envoyés en exil; en un mot le scandale fut tel, que Théodore, évêque de Césarée, qui avait été l'instigateur de l'édit, disait lui-même depuis, qu'il méritait d'être brûlé vif pour l'avoir excité. Ce qui choquait bien des personnes dans cet édit, c'est qu'on y anathématisait la personne de Théodore de Mopsueste, le condamnant ainsi après sa mort. Enfin les Trois Chapitres furent définitivement condamnés, l'an 553, dans le second concile de Constantinople, le cinquième général.

CHAR. 1° Les chars jouaient un assez grand rôle dans la mythologie païenne. Les Grecs, à l'exemple des Egyptiens, promenaient en procession les statues de leurs dieux sur des chars. Ils donnaient aussi des chars à plusieurs de leurs divinités; celui de Cérès était traîné par des dragons ailés; celui de Pluton, par des chevaux noirs; celui de Junon, par des paons; celui de Diane, par des biches; celui de Cybèle, par des lions; celui de Vénus, par des colombes. Les dieux marins, tels que Neptune, Téthys, Amphitrite, avaient des chars en forme de coquilles, qui voguaient sur les eaux. Mais le char le plus célèbre était celui du Soleil, tout étincelant de splendeur et tiré par quatre chevaux blancs. On sait quel embrasement universel faillit éclater dans le ciel et sur la terre lorsque le téméraire Phaéton prétendit guider les chevaux de son père, d'une main inexpérimentée. Jupiter ne vit d'autre remède que de foudroyer l'imprudent.

2° Suivant les Hindous, le char du Soleil est appuyé d'un bout sur le mont Mérou, et de l'autre suspendu en l'air; il est tiré par sept chevaux verts qui représentent peut-être les sept jours de la semaine. Varouna, dieu du vent, lui sert de cocher; soixante mille génies le suivent, pendant qu'il parcourt les douze mansions du zodiaque, et adorent le Soleil en psalmodiant des airs à sa louange. Les Hindous, grands amateurs de processions, ne manquent pas de promener les statues de leurs dieux sur des chars. Il y a même des fêtes appelées par excellence, fêtes du Char; une des plus célèbres est celle qui a lieu au temple de Djagad-natha (vulgairement *Jagrenat*). La statue de Vichnou est placée sur un piédestal au milieu d'une immense machine roulante, où sont sculptés les exploits et les incarnations du dieu. Il est orné de banderoles et de fleurs; des lions de carton placés aux quatre coins supportent tous ces ornements; le devant est occupé par des chevaux de la même matière. Un grand nombre de brahmanes éventent l'idole pour empêcher les mouches de venir s'y reposer. Des bayadères et des musiciens sont assis à l'entour, et font retentir l'air du son bruyant de leurs instruments. Le chariot est quelquefois traîné par six à sept mille personnes qui

joignent leurs clameurs aux accents des musiciens. On a vu des pères et des mères se jeter sous les roues en tenant leurs enfants dans leurs bras, dans l'espoir de jouir dans l'autre vie des félicités du vaikounta. Ce spectacle n'arrête point la marche du dieu, le cortége passe sur le corps de ces malheureux sans laisser paraître la moindre émotion, et la lourde machine achève de les broyer. Toutefois ces horribles sacrifices deviennent de plus en plus rares ; il n'y a plus que quelques fanatiques qui se précipitent sous le chariot, dans cette pompe solennelle.

CHARBONNIERS. *Voy.* CARBONARI et BONS-COUSINS.

CHARDON (NOTRE-DAME DU), ordre militaire établi à Moulins, le jour de la Purification de l'an 1370, par Louis II, duc de Bourbon, pour la défense du pays. Il était composé de vingt-six chevaliers distingués par leur noblesse et leur valeur. Le prince en était le chef. Leurs habits de cérémonie étaient un manteau bleu céleste doublé de satin rouge, un collier d'or pur du poids de dix marcs, fermant à boucle et ardillons d'or par derrière. De ce collier pendait un ovale dans lequel était l'image de la sainte Vierge, entourée d'un soleil d'or. Les chevaliers portaient la ceinture bleu céleste, sur lequel on lisait brodé en lettres d'or le mot ESPÉRANCE. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. ECU D'OR.

L'histoire fait mention d'un ordre institué en Ecosse, sous le nom de *Saint-André du Chardon;* mais on ignore dans quel temps et par qui. La devise était : *Nemo me impune lacesset.* La seule trace qui reste de cet ordre est la dévotion des Ecossais pour l'apôtre saint André. *Voy.* notre Dictionnaire cité plus haut, art. CHARDON (*Chevaliers de l'ordre du*).

CHARIDOTÈS, surnom de Mercure, dans l'île de Samos ; il signifie *celui qui accorde des grâces.* Le jour où l'on célébrait la fête de ce dieu, les Samiens, pendant que l'on offrait les sacrifices, volaient impunément tout ce qui leur tombait sous la main, en mémoire de ce que leurs ancêtres, vaincus par leurs ennemis, avaient été réduits pendant dix ans à ne vivre que de rapines et de brigandages, ou plutôt à l'exemple de Mercure lui-même, qui était le patron des voleurs.

CHARILE, simple mortelle dont nous devons faire mention à cause de la cérémonie moitié civile, moitié religieuse, à laquelle cette jeune fille donna occasion. Voici ce qu'en rapporte Plutarque : « Une longue sécheresse ayant amené la famine à Delphes, les habitants, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, se rendirent au palais pour implorer les secours de leur roi. Celui-ci, n'ayant pas assez de vivres pour tout le monde, en distribua à ceux qui lui étaient le plus connus. Fatigué des importunités d'une jeune orpheline, il la maltraita et lui jeta sa chaussure au visage. Outrée de cet affront, la jeune personne se pendit de désespoir. La famine ne fit qu'augmenter ; et l'oracle prononça que ce fléau ne cesserait que quand on aurait apaisé les mânes de Charile, ce qui donna lieu à l'institution d'une fête appelée de son nom.

CHARILÉE. Cette fête se célébrait à Delphes tous les neuf ans, en expiation de la mort de Charile. Le roi présidait à la cérémonie, distribuait des vivres à tous ceux qui se présentaient, étrangers ou citoyens, et frappait légèrement de sa chaussure l'image de Charile; après quoi la première des hyades la prenait, lui passait une corde au cou, et l'enterrait au même endroit où Charile avait été inhumée.

CHARISIES, fête nocturnes en l'honneur des Grâces, appelées en grec *Charites.* Toute la nuit se passait en danses, terminées par une distribution de gâteaux de maïs pétris de miel.

CHARISIUS. Au rapport de Cicéron, les Grecs faisaient dans leurs repas, des libations en l'honneur de Jupiter *Charisius* , c'est-à-dire *le Favorable.*

CHARISTÉRIES, fête que les Athéniens célébraient, le 12 du mois boédromion, en l'honneur de Trasibule, qui, à pareil jour avait chassé les trente tyrans, et rendu la liberté aux citoyens.

CHARISTICAIRE, ancienne dignité dans l'Eglise d'Orient. Comme les monastères avaient eu beaucoup à souffrir des iconoclastes, qui ne cherchaient qu'à les détruire, les empereurs et les patriarches de Constantinople en voulurent confier le soin à des évêques ou à des laïques puissants, chargés de conserver les revenus, de retirer les biens aliénés, de réparer les bâtiments, de rassembler les moines. On donna à ces administrateurs le nom de *charisticaires.* « Mais, de protecteurs charitables , ils devinrent bientôt, dit l'abbé Fleury, des maîtres intéressés qui traitaient les moines en esclaves, s'attribuant presque tous les revenus, et transportant même à d'autres le droit qu'ils avaient sur les monastères. » En agissant de la sorte, ils entraient fort bien, sans s'en douter peut-être , dans les vues de Constantin Copronyme, qui n'avait eu d'autre dessein que de ruiner les monastères en mettant à leur tête de pareils administrateurs.

CHARISTIES, fête que les Romains célébraient le 19 février, en l'honneur de la déesse Concorde. Le motif de cette institution était de rétablir la paix et l'union entre les familles divisées. Il paraît, d'après ce qu'en dit Ovide, qu'on en excluait ou du moins qu'on déclarait dignes d'en être exclus ceux qui avaient de la haine pour leurs frères ou leurs enfants ; ceux à qui un père ou une mère semblaient vivre trop longtemps ; une belle-mère qui ne pouvait souffrir sa belle-fille ; ceux qui augmentaient leurs richesses par des injustices. Les dieux de la famille ne pouvaient agréer des présents que de la part de ceux qui cherchaient l'avantage de leurs parents. Ce jour-là on faisait un grand repas, auquel les étrangers n'étaient pas admis; et, le soir, en se séparant, on faisait

des libations de vin, et on se souhaitait longue vie et prospérité.

D'autres prétendent que les Charisties se célébraient en l'honneur de Pluton, qu'on y faisait des offrandes pour les morts, qu'on immolait des taureaux noirs, et que ces cérémonies avaient lieu la nuit; car il n'était pas permis de sacrifier à Pluton durant le jour.

Nous préférons nous en tenir à Ovide. Si ces cérémonies étaient observées, ainsi que le rapporte le poëte, elles offraient l'image des agapes des premiers chrétiens.

CHARITÉ. Si ce Dictionnaire était un ouvrage de théologie, ce serait ici le lieu de définir cette belle vertu, d'en faire la description, d'en exposer la nécessité, les effets, de discuter la manière de la mettre en pratique, etc.; mais nous ne sommes qu'historiens; il ne nous appartient que d'exposer comment elle est observée dans les différentes religions. *Voy.* notre Dictionnaire de Cas de conscience, art. Charité.

Aimer Dieu, aimer les hommes, voilà la charité; toutefois nous ferons ici abstraction complète du premier objet de la charité, nous contentant d'examiner comment les différents peuples ont entendu l'amour du prochain.

1° Plusieurs s'imaginent que le commandement de la charité que Jésus-Christ a apporté aux hommes était tellement nouveau, qu'il avait été totalement inconnu aux Juifs. C'est une erreur; la loi nouvelle est la perfection et l'accomplissement de l'ancienne, mais elle ne lui est pas opposée : Nous lisons dans le Lévitique : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* (xix, 18); il est vrai que la Vulgate porte au même endroit : *Diliges amicum tuum sicut teipsum*, mais le texte sacré porte le mot רעך, qui est partout ailleurs traduit par *ton prochain;* et pour ôter tout sujet de discussion, il est dit aux versets 33 et 34 du même chapitre : *Si un étranger habite dans votre pays, vous ne le molesterez pas; l'étranger qui habite parmi vous sera pour vous comme un indigène; et tu l'aimeras comme toi-même.*

C'est pourquoi la loi ancienne est remplie de la morale la plus pure, quand elle exprime la conduite que l'on doit tenir dans tous les rapports possibles avec le prochain; ainsi elle defend la haine et tout désir de vengeance, elle descend au fond des cœurs pour y étouffer tout ressentiment : *Tu ne haïras pas ton frère dans ton cœur, et tu ne chercheras point à t'en venger* (*Levit.* xix, 17, 18). Elle ordonne au contraire le pardon et l'oubli généreux des injures : *Tu ne conserveras point le souvenir de l'injure que t'auront faite tes concitoyens; je suis Jéhova ton Dieu* (*ibid.*). C'est peu de ne les point haïr, il faut les aimer comme soi-même, les obliger, les servir, ramener leurs bestiaux égarés, ramasser et leur rendre leurs vêtements et leurs effets perdus : *Tu ne passeras pas outre*, dit-elle, *comme si tu n'étais pas obligé d'y prendre intérêt.* Elle commande de subvenir aux besoins du pauvre : *Quand ton frère sera devenu pauvre, et que ses mains seront tombées, tu l'accueilleras dans ta maison, et il vivra avec toi* (*Levit.* xxv, 35). Et, parce que, parmi les pauvres, la veuve, l'orphelin, l'étranger, sont plus destitués que tout autre de secours et d'appui, c'est sur eux qu'elle porte particulièrement sa bienveillance : *Tu ne violeras point le droit de l'étranger. Si quelque étranger habite parmi vous, vous ne lui ferez point de tort; vous ne le foulerez point, vous ne l'opprimerez point. — Maudit soit celui qui viole le droit de la veuve, de l'orphelin et de l'étranger! et tout le peuple répondra* Amen. *Vous n'affligerez point la veuve et l'orphelin. Si vous les affligez en quoi que ce soit, et qu'ils crient vers moi, j'entendrai leurs cris, et ma colère s'allumera contre vous, et vous périrez par l'épée, et vos femmes deviendront veuves, et vos enfants orphelins* (*Exod.* xxii, 21, 22, 24; *Deut.* xxiv, 17). Elle veut au contraire qu'on les secoure, qu'on les aide; et le temps de la moisson doit être particulièrement celui de la générosité : *Quand tu feras la récolte, tu n'iras pas chercher les gerbes oubliées dans tes champs; tu les abandonneras aux pauvres, à la veuve, à l'orphelin et à l'étranger, afin que Jéhova te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains. Tu ne ramasseras pas les épis échappés aux moissonneurs, ou les grains de raisin tombés pendant la vendange, ni les grappes restées dans tes vignes, ou les olives à tes oliviers; mais tu les laisseras pour les pauvres, pour la veuve, l'orphelin et l'étranger. Je suis Jéhova ton Dieu* (*Deut.* xxiv, 19; *Levit.* xix). La bienfaisance doit aller plus loin : il faut qu'en coupant les grains, ou en cueillant les raisins et les olives, on laisse aux pauvres quelques coins de la vigne ou du champ : *Quand tu feras la moisson, tu ne moissonneras pas le bout de ton champ; tu l'abandonneras au pauvre, à la veuve, à l'orphelin et à l'étranger* (*Levit.* xxiii, 22; xix, 9). Ces soins ne suffisent pas encore, il faut que ces pauvres soient invités aux repas et aux réjouissances de certaines fêtes : *Dans ces fêtes, tu feras des festins, et tu mangeras devant Jéhova ton Dieu, toi et ta famille, et le lévite qui est dans tes murs, et la veuve, l'orphelin et l'étranger qui demeurent avec toi. — Et quand tu offriras tes prémices et tes dîmes à Jéhova, tu te réjouiras en sa présence, toi, le lévite, l'étranger, la veuve et l'orphelin* (*Deut.* xvi, 11, 13, 14). Si la loi permet de prêter à intérêt aux commerçants étrangers, elle veut que le prêt soit toujours gratuit quand il s'agit d'un compatriote : *si tu prêtes de l'argent à mon peuple, tu ne mettras point d'usure sur lui. Tu pourras prêter à intérêt à l'étranger; mais pour ton frère, tu lui prêteras gratuitement ce dont il a besoin, afin que le Seigneur te bénisse en tous tes travaux, dans le pays que tu vas posséder* (*Exod.* xxii, 25; *Deut.* xxiii, 19).

Les Juifs modernes sont, en général, fort charitables pour les pauvres de leur nation. « Dans les grandes villes, au rapport de Léon de Modène, les pauvres vont, la veille du sabbat et des grandes fêtes, chez les riches,

et chez les personnes qui sont un peu à leur aise, et chacun leur donne selon ses moyens. De plus les *parnassim* ou *mémounim*, qui sont préposés à cet effet, ont soin de leur envoyer toutes les semaines quelque argent, surtout aux pauvres honteux, aux veuves et aux infirmes. » Il y a aussi des troncs dans les synagogues, et des rétributions attachées à certaines cérémonies, où l'on paye pour avoir l'honneur de les remplir; le tout forme un fonds dont on assiste les pauvres. « Quand il est question, dit encore Léon de Modène, de faire une charité extraordinaire, soit à un pauvre de la ville, ou à un étranger, comme de marier une fille, de racheter un esclave, ou quelque chose de semblable, les préposés de la synagogue font passer le chantre devant tous ceux de l'assemblée, et dit en nommant celui à qui il s'adresse : Dieu bénisse *un tel*, qui donnera *tant* pour *telle* œuvre ! Comme cela a lieu le jour du sabbat, et que les Juifs ne touchent point d'argent ce jour-là, chacun s'oblige de parole au chantre de donner telle somme; et cette promesse se nomme *nédaba*, offrande volontaire. Elle est acquittée dans la semaine; et les charités recueillies sont remises au pauvre auquel elles étaient destinées. » Les Juifs ont aussi institué dans les grandes villes des sociétés pour soigner les malades, ensevelir les morts, racheter les captifs, marier les filles, etc., etc. « Si un pauvre, continue le même auteur, a une pressante nécessité qui excède les moyens de ceux de la ville où il demeure, il s'adresse aux principaux rabbins, qui lui donnent un certificat signé de leur main, par lequel ils attestent que celui qui en est porteur est homme de bien et de mérite, et qu'il est digne qu'on s'intéresse à lui. Avec ce billet il est logé et nourri partout où il y a des Juifs, que ce soit un château, un village, une métairie; et au sortir de là on lui donne encore quelquefois de l'argent. A chaque ville où il passe, il se fait donner un nouveau certificat, ou il fait souscrire le premier, avec quoi il se rend à la synagogue de la part des *parnassim*, ou des sociétés, ou de ceux qui ont droit de le permettre, et il reçoit les secours dont il a besoin, de la manière mentionnée ci-dessus. »

Il y a de pauvres Juifs qui demeurent à Jérusalem et en d'autres lieux de la Judée, comme à Jaffa, à Tibériade et à Hébron, où sont les sépulcres d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ils s'y emploient à prier Dieu pour la prospérité de leurs frères dispersés dans tout l'univers; et les Juifs, par reconnaissance, en quelqu'endroit qu'ils se trouvent, leur font tenir des aumônes pour leur subsistance et leur entretien. Leur charité ne se borne pas aux seuls pauvres de leur nation, et les rabbins leur recommandent de secourir l'humanité dans tous les hommes, quelle que soit leur religion. C'est par le même principe d'humanité que les Juifs traitent les animaux avec beaucoup de douceur, et prennent garde de leur faire aucun mal.

2° Rien de plus noble, de plus humain, de plus charitable que les préceptes de la loi mosaïque que nous avons rapportés plus haut en abrégé; néanmoins ce serait une extrême témérité d'avancer qu'ils ont toujours été religieusement suivis; partout les hommes sont en possession de violer ce qu'il y a de plus saint. Mais le pire état, c'est lorsque les hommes ne semblent étudier les lois que pour s'assurer jusqu'à quel point on peut les enfreindre impunément; alors il se trouve de prétendus docteurs qui, au moyen d'argumentations, de distinctions, finissent par fournir à chacun des procédés pour satisfaire leurs penchants et leurs passions, tout en paraissant se contenir dans les bornes du précepte. Les pharisiens en étaient arrivés là, au temps de Jésus-Christ, puisque ce divin législateur se vit obligé de réfuter cette espèce d'axiome qui courait alors parmi le peuple : *Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi.* Les pharisiens convenaient bien qu'il fallait aimer son prochain, mais ils soutenaient qu'un ennemi, un étranger, un individu appartenant à une autre religion, n'était pas le prochain. Jésus-Christ abolit cette odieuse distinction, et donna à la loi son véritable sens. Voilà pourquoi il annonça qu'il établissait un *commandement nouveau.* Ce commandement était nouveau encore en ce qu'il obligeait les hommes à aimer leur prochain comme ils étaient eux-mêmes aimés de Jésus-Christ: *Je vous donne un commandement nouveau, qui est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimés moi-même.* Or, Jésus-Christ a aimé les hommes jusqu'à répandre son sang pour eux; c'est ce que l'ancienne loi n'avait pas ordonné. Nous ne nous arrêterons pas ici à faire le tableau de la charité chrétienne, qui comporterait des volumes tout entiers. Nous ne dirons rien de cette charité des premiers fidèles qui ravissait les païens d'admiration, de ces admirables discours que saint Jean l'apôtre, courbé sous le poids de près d'un siècle, adressait à ses pieux auditeurs, et qui consistaient en ce peu de mots : *Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres.* Nous passerons sous silence les dévouements sans borne, les aumônes de toute sorte, les généreux sacrifices dont l'Eglise a donné dans chaque siècle de nombreux exemples; les hospices élevés pour l'enfance, pour la vieillesse, pour l'aliénation mentale, pour tous les genres d'infirmités; les congrégations religieuses établies uniquement pour l'humanité faible ou souffrante; les sociétés ecclésiastiques ou laïques, qui ont pour mission de soulager les misères publiques et privées; les hommes apostoliques qui vont porter aux peuples les plus lointains et les plus barbares les bienfaits de la civilisation et de la foi, etc., etc. Toutes ces œuvres sont le produit et la conséquence du christianisme; et, dans notre siècle d'égoïsme et d'intérêt, où tant de vertus et de pratiques religieuses sont foulées aux pieds, la charité est peut-être, de toutes les vertus, celle dont on voit chaque jour les plus touchants et les plus admirables exemples.

3° Les musulmans, qui ont tant emprunté

au christianisme, n'ont eu garde d'oublier la charité. Il est, disent-ils, de précepte divin, et par là d'une obligation absolue pour tout fidèle, de faire la charité aux pauvres, de soulager ceux dont on connaît la misère ou l'impuissance de gagner leur vie; et, si l'on n'est pas en état de les secourir soi-même, on doit les recommander à ceux qui en ont les moyens. Le musulman qui manque à l'un ou à l'autre de ces devoirs se rend coupable de la mort du pauvre qui succombe à sa misère, ainsi que l'atteste cette parole de Mahomet : *Point de grâce pour celui qui meurt rassasié, laissant à côté de lui son voisin affamé.* Et cette autre parole non moins expresse : *Certes! la perte de l'indigent au milieu des hommes opulents fait évanouir à leur égard la miséricorde de Dieu et celle de son prophète.* Le Coran est rempli des préceptes les plus beaux sur la charité: *O croyants! donnez l'aumône; le bien que vous ferez, vous le retrouverez auprès de Dieu, qui voit toutes vos actions* (II, 104). *Le fidèle qui aime Dieu doit aussi aimer son prochain. Il est obligé de secourir ses parents, les orphelins, les veuves, les pauvres, les voyageurs, les étrangers, les captifs, d'avoir de l'humanité pour tous les hommes* (II, 77). *Faites le bien; le Seigneur est avec les bienfaisants* (XXIX, 69). *Faites l'aumône, le jour, la nuit, en secret, en public; vous en recevrez le prix des mains de l'Eternel* (II, 274). *O croyants! ne perdez pas le mérite de vos aumônes par le murmure, par l'ostentation ou par l'iniquité* (II, 266). *Faites l'aumône de ce que vous avez de meilleur. Ne distribuez pas en largesses la partie la plus vile de vos biens* (II, 269). *Il est bien de faire ses aumônes au grand jour; il est mieux de les dérober au regard d'autrui; elles effacent les péchés, parce que le Très-Haut est témoin de toutes les actions* (II, 273). *O croyants! soulagez les malheureux des biens que nous vous avons départis, avant que le jour vienne, où l'on ne pourra plus acquérir, où il n'y aura plus d'amitié, plus d'intercession* (II, 255). *Que l'avare ne considère pas les biens qu'il reçoit comme une faveur, puisqu'ils causeront son malheur; les objets de son avarice seront attachés à son cou au jour de la résurrection* (III, 175, 176). *Faites fructifier l'héritage de l'orphelin* (II, 218). *Si tu t'éloignes de l'indigent, parle-lui au moins avec humanité*, etc.

L'aumône est une partie intégrante de la foi musulmane; elle est même tarifée en proportion des biens que chacun possède. Aussi les mahométans sont-ils un des peuples les plus charitables, surtout vis-à-vis de leurs coreligionnaires; il en est peu d'entre eux qui ne se fassent un devoir de distribuer chaque jour des aumônes, et de voler au secours des malheureux emprisonnés pour dettes, tantôt en pourvoyant à leur subsistance, tantôt en les libérant de leurs engagements vis-à-vis de leurs créanciers. Dans toutes les classes de la nation, les pères et mères, les parents, les tuteurs, en donnent l'exemple à leurs enfants, et les y accoutument dès l'âge le plus tendre. *Voy.* DIME.

Les actes de bienfaisance s'étendent même sur les animaux, que personne ne se permet de maltraiter. Les officiers de police veillent dans les villes à ce que les bêtes de somme ne soient point menées avec une brutalité inutile. Bien que les musulmans, par principe de religion, excluent de leurs maisons toute espèce de chiens, ils n'en sont pas moins attentifs à les nourrir et à les conserver dans les quartiers où ces animaux se retirent ordinairement.

4° Ici, nous nous voyons contraints de nous arrêter; la charité est de précepte chez les juifs et les chrétiens, qui professent la religion révélée, ainsi que chez les musulmans, qui ont tiré leur doctrine de ces deux religions (1), mais nous ne croyons pas qu'elle existe, du moins comme faisant partie du culte, dans aucun autre système religieux. On serait peut-être tenté de regarder les Hindous et les bouddhistes comme essentiellement charitables, puisqu'ils poussent le scrupule jusqu'à ménager la vie des animaux; que plusieurs regardent le meurtre d'un animal quelconque comme un crime digne du dernier supplice, et que quelques-uns érigent des hôpitaux pour les entretenir, les soigner et les nourrir. Mais il paraît que leur humanité pour les bêtes est au détriment de leur charité pour les hommes. Ils n'ont pas la plus légère idée de cette vertu. Leurs religions respectives leur commandent bien en général la bienfaisance, mais la division et la suprématie des castes dans l'une, la doctrine de l'individualité ou de la déification dans l'autre, sont à jamais un obstacle à la charité proprement dite, entendue dans le sens chrétien. Voici ce que M. l'abbé Dubois dit à ce sujet des brahmanes, qui appartiennent à la nation hindoue, la plus douce peut-être des nations de la terre :

« L'égoïsme, poussé au dernier période, est un des défauts caractéristiques d'un brahme; il ne vit absolument que pour lui. Elevé dans l'idée que tout lui est dû et qu'il ne doit rien à personne, il se conforme à ce principe dans toutes les circonstances de la vie. Il sacrifierait sans hésiter l'intérêt public et sa patrie elle-même à ses propres intérêts : trahisons, ingratitudes, noirceurs, rien ne lui coûte pour accroître son bien-être. Il se fait un devoir, non-seulement de s'isoler du reste du genre humain, mais encore de mépriser et de haïr de tout son cœur les hommes que le hasard n'a pas fait naître ses égaux; il se croit dispensé de faire paraître à leur égard les moindres sentiments de reconnaissance, de commisération et de sensibilité. S'il se montre quelquefois charitable, ce n'est jamais que vis-à-vis des personnes de sa tribu. Quant aux autres, on lui a appris, dès sa plus tendre enfance, à les regarder tous comme infiniment au-dessous de lui : on lui a dit qu'il pouvait, qu'il devait même les traiter avec hauteur, mépris

(1) La charité musulmane ne s'étend guère au delà des coreligionnaires, et cette qualité chez eux serait mieux nommée *bienfaisance*.

et dureté, comme des êtres uniquement créés pour le servir et pour subvenir à tous ses besoins, sans qu'il soit obligé de son côté au moindre retour.

Il serait injuste de mettre sur le compte d'une religion les vices de ceux qui la suivent, si cette religion condamnait leurs mœurs; mais, en agissant avec cet orgueil, les brahmanes ne sont que trop conséquents avec les doctrines qu'ils font profession de suivre. Il se trouve malheureusement parmi les chrétiens des hommes qui ne valent pas mieux que les brahmanes, sous le rapport de la charité; mais le christianisme les condamne.

CHARITÉ (Dames de), société de femmes vertueuses établie dans un grand nombre de paroisses, en France, qui, sous le patronage et du consentement de l'évêque, s'informent des besoins des pauvres, principalement de ceux que la honte oblige de se cacher, visitent les infirmes, les malades, les prisonniers, et les soulagent tant de leurs propres biens que des aumônes des fidèles qu'elles prennent soin de recueillir. Il n'y a point de maisons fermées pour elles; elles pénètrent chez ceux qui ont, pour recevoir, et chez ceux qui n'ont pas, pour donner. Chaque société a sa présidente, qui est ordinairement une dame de haut rang ou d'une éminente vertu, et une trésorière chargée de la répartition des aumônes.

On voit à Paris et dans plusieurs villes du royaume un grand nombre d'autres établissements de charité, pour les pauvres honteux, pour l'éducation des orphelins, etc.

CHARITÉ (Frères de la), religieux hospitaliers institués par saint Jean de Dieu, pauvre domestique portugais, qui trouva moyen de créer un des établissements les plus utiles à l'humanité souffrante. Le pape Pie V confirma leur congrégation par une bulle du 1er janvier 1572, et leur donna la règle de saint Augustin, à laquelle il ajouta un quatrième vœu, celui de se consacrer au service des malades. Jusque-là ils n'avaient point eu d'autre règle que l'exemple de leur saint fondateur, dont ils imitaient le zèle pour le soulagement des malades; ce qui les fit appeler d'abord les *Frères de l'hospitalité*. Par cette même bulle, Pie V leur permit de faire promouvoir à l'ordre de prêtrise un d'entre eux dans chaque hôpital, pour les besoins spirituels des malades et de la communauté. Mais plusieurs d'entre eux, enorgueillis par les grands priviléges que leur avaient accordés Sixte V et Grégoire XIV, abandonnèrent les soins de leur état pour s'appliquer à des études qui pussent les conduire au sacerdoce. Ils voulurent aussi se rendre indépendants des évêques, ce qui leur attira les censures de Clément VIII, qui leur défendit d'élire un général, de faire aucun autre vœu que celui de pauvreté et d'hospitalité, et de se présenter pour les ordres sacrés. Quelques années après, le même pape consentit qu'ils fussent gouvernés par un supérieur général, et permit à quelques-uns de se faire ordonner prêtres; mais il défendit en même temps que ceux qui seraient admis au sacerdoce fussent élevés à aucune charge de l'ordre. Il exempta aussi de la juridiction épiscopale les provinces où il se trouverait plus de douze maisons. Aujourd'hui les Frères de la Charité sont divisés en deux congrégations qui ont chacune leur général particulier, quoique leur institut, leur règle et leurs fonctions soient absolument les mêmes. Cette division fut occasionnée par les défenses de Clément VIII, qui ne furent point observées en Espagne. Les hospitaliers de ce royaume prirent de là occasion de se séparer des autres, et cette séparation a toujours subsisté depuis. La reine Marie de Médicis fit venir à Paris les Frères de la Charité, en 1601. Ils se sont depuis répandus en plusieurs autres villes du royaume, où ils sont d'une grande utilité pour le soulagement des malades. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Jean de Dieu (*Saint*).

CHARITÉ (Soeurs de la), appelées aussi *servantes des pauvres* et *sœurs grises*, à cause de l'habit de bure grise dont elles sont revêtues. Ces charitables filles forment une congrégation instituée par les soins de saint Vincent de Paul, et de Louise de Marillac, veuve du sieur Legras. Elles font des vœux simples, après un noviciat ou probation de cinq ans, et les renouvellent tous les ans le 25 mars. Elles sont sous la direction du supérieur général de la congrégation de la Mission établie à Paris. On ne peut trop louer leur zèle, leur charité, leur vie pauvre et pénitente; et dans toutes les localités où elles sont répandues, elles s'attirent l'estime et la considération publique par les services qu'elles rendent à l'humanité. Leur institut les oblige à instruire les enfants des pauvres, à desservir les hôpitaux, à visiter et soigner les malades, à leur fournir des remèdes. Elles sont maintenant au nombre de plus de six mille et répandues dans presque tout l'univers, plusieurs même partent conjointement avec les missionnaires pour partager leurs travaux apostoliques, et fournir aux peuples nouvellement convertis tous les secours temporels et spirituels qui sont en leur pouvoir. *Voy.* notre Dictionnaire des ordres religieux, art. Charité (*Filles de la*).

CHARITÉ CHRÉTIENNE (Ordre de la); ordre militaire, institué par Henri III, roi de France et de Pologne, en faveur des soldats hors d'état de servir. Il leur assigna pour retraite un hôtel situé à Paris, faubourg Saint-Marceau, et assigna les fonds nécessaires à leur entretien sur les hôpitaux et maladreries de France. Ceux qui étaient reçus dans l'ordre portaient une croix sur le manteau, du côté gauche; autour de la croix étaient ces mots en broderie d'or: *Pour avoir fidèlement servi*. La mort trop prompte de Henri III empêcha de donner suite à cette belle institution; mais Louis XIV a rempli, d'une manière digne de la gloire de son règne, l'idée de son prédécesseur, en fondant l'hôtel royal des Invalides. Ce dernier établissement n'a cependant aucun caractère religieux.

CHARITÉ DE LA SAINTE VIERGE (Ordre de la). C'est un ordre religieux institué par Gui de Joinville, à Boucheraumont, diocèse de Châlons-sur-Marne. Il fut approuvé par les papes Boniface VIII et Clément VI, qui lui donnèrent la règle de saint Augustin. Le monastère que les religieux de cet ordre occupaient à Paris a été appelé le *monastère des Billettes*. Il fut construit sur l'emplacement de la maison d'un juif, qui fut brûlé pour avoir frappé la sainte hostie à coups de canif. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Charité de Notre-Dame (*Religieux hospitaliers de la*).

CHARITÉ DE NOTRE-DAME (Hospitalières de la), religieuses employées au service des pauvres malades de leur sexe. Elles avaient pour fondatrice Simone Gauguin, connue sous le nom de *Mère Françoise de la Croix*. M. de Gondy, archevêque de Paris, leur donna des constitutions qui furent approuvées par le pape Urbain VIII, en 1633. Ces hospitalières, qui suivent la règle de saint Augustin, avaient trois maisons à Paris, l'une à la place Royale, et c'était la première de l'ordre; l'autre au faubourg Saint-Antoine, dans un lieu nommé *la Roquette;* la troisième au faubourg Saint-Marceau. Elles y recevaient les femmes malades, à l'exception de celles qui étaient enceintes ou qui étaient attaquées de quelque mal contagieux. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Charité de Notre-Dame (*hospitalières de la*).

CHARITÉ (Religieuses de Notre-Dame de), communauté de femmes établie d'abord dans la ville de Caen, par le P. Eudes, qui, après avoir quitté les Pères de l'Oratoire, avait fondé les prêtres de la Mission sur le modèle de la congrégation de Saint-Vincent de Paul. Ces religieuses suivent la règle de saint Augustin, et s'engagent par un quatrième vœu à s'appliquer à l'instruction des femmes et filles libertines qui veulent changer de vie, ou que l'on confie à leurs soins. Leur institut a été confirmé par une bulle du pape Alexandre VII, datée du 2 janvier 1666. Elles ont plusieurs maisons en France. Leur habit est entièrement blanc, à l'exception du voile noir que portent les religieuses de chœur; celles qui ont fait profession ont un cœur d'argent suspendu sur la poitrine.

CHARITES, nom des grâces, chez les Grecs. Il signifie *grâce, amabilité*. *Voy.* Graces.

CHARMON (du grec χαίρειν, *se réjouir*), surnom sous lequel Jupiter avait un culte établi et était adoré chez les Arcadiens.

CHARMOSINES, fêtes célébrées à Athènes, et même en Egypte, s'il faut en croire Plutarque; mais on n'en connaît pas l'objet précis.

CHARNIERS, galerie qui environne ordinairement les cimetières, au-dessus de laquelle on mettait autrefois les os décharnés des morts; tels étaient les *Charniers des Saints-Innocents* à Paris. Souvent ces charniers étaient des chapelles contiguës aux églises; on en voit encore en plusieurs endroits, mais elles ont perdu leur ancienne destination et servent soit pour donner la communion, soit pour faire les catéchismes, soit pour les autres besoins du culte. *Voy.* l'art. Charnier du Dictionnaire de Liturgie.

CHARON, batelier de l'enfer; si nous tirons son nom du grec, il ne peut venir que de χαίρειν, *se réjouir*, et signifiera *le joyeux*, ce qui s'accorde peu avec les fonctions de ce sinistre personnage. Ce ne serait pas la seule fois que les Grecs auraient employé l'antonomase, témoin les noms des *Euménides* et du *Pont-Euxin;* mais nous préférons nous en tenir à l'étymologie de Diodore, qui dérive *Charon* de la langue égyptienne, et le traduit par *batelier*.

Les Grecs le font fils de l'Erèbe et de la Nuit. « Sa fonction, dit le *Dictionnaire* de Noël, était de passer au delà du Styx et de l'Achéron les ombres des morts dans une barque étroite, chétive et de couleur funèbre. Vieux et avare, il n'y admettait que les ombres de ceux qui avaient reçu la sépulture et qui lui payaient leur passage. La somme exigée ne pouvait être ni au-dessous d'une obole ni au-dessus de trois : aussi les païens mettaient dans la bouche du mort une pièce d'or ou d'argent pour payer son passage. Les Hermoniens seuls prétendaient en être exempts, parce que leur pays confinait aux enfers. Les ombres de ceux qui avaient été privés des honneurs de la sépulture erraient cent ans sur les bords du Styx. Nul mortel vivant ne pouvait entrer dans sa barque à moins qu'un rameau d'or consacré à Proserpine ne lui servît de sauf-conduit, et il fallut que la sibylle en donnât un au pieux Enée lorsqu'il voulut pénétrer dans le royaume de Pluton. Longtemps avant ce prince le nocher infernal avait été puni et exilé pendant un an, dans un des lieux les plus obscurs et les plus affreux du Tartare, pour avoir passé Hercule qui n'était pas muni de ce rameau magique.

« Le plus grand nombre des auteurs ont regardé Charon comme un prince puissant qui a donné des lois à l'Egypte, et levé le premier un droit sur les sépultures. Le Coran confond Charon avec *Caroun* ou *Coré*, cet Israélite que la terre engloutit à la prière de Moïse. *Voy.* Caroun.

« Suivant Hérodote, Charon fut d'abord un simple prêtre de Vulcain qui sut usurper en Egypte le souverain pouvoir, et qui, au moyen des trésors résultant du tribut qu'il imposa sur les inhumations, vint à bout de construire ce fameux labyrinthe où l'opinion vulgaire ne tarda pas à placer le vestibule des enfers. Cet ouvrage, qui subsiste en partie, conserve le nom de son fondateur, et les Arabes le nomment *Kéla-i-Caroun*, la forteresse de Charon. Les habitants actuels donnent le même nom au lac Mœris, et racontent sur Charon l'anecdote suivante : « C'était, disent-ils, un homme de basse extraction qui s'établit sur le lac, et exigea de son chef un péage pour chaque corps que l'on passait; exaction qu'il continua durant plusieurs années, jusqu'à ce que son refus de passer le corps du fils du roi fit découvrir la

fraude. Le roi, sentant tout l'avantage d'un pareil impôt pour ses finances, le sanctionna par son autorité, et confirma Charon dans le poste qu'il s'était créé et qui était devenu le meilleur du royaume. Le percepteur s'y enrichit, et devint assez puissant pour assassiner le roi et monta sur le trône à sa place. »

La première partie de cette anecdote est assez plausible et justifie l'étymologie fournie par Diodore : le nom de Charon ne désignait en effet que celui qui, par ordre du roi, passait dans sa barque ceux qui avaient payé le droit de l'inhumation, et qui les conduisait près de Memphis, dans les belles campagnes situées aux environs du lac Achéruse. Orphée fit le premier connaître en Grèce l'usage établi en Egypte de mettre dans les urnes funéraires une pièce de monnaie pour obtenir de Charon le passage des fleuves infernaux, et cet usage avait été maintenu par un motif d'utilité publique. Les prêtres égyptiens refusaient le passage du lac à ceux qui étaient morts sans payer leurs dettes, et les parents étaient obligés de garder le corps chez eux jusqu'à ce qu'ils les eussent acquittées eux-mêmes. La pièce de monnaie placée dans la bouche du défunt annonçait que tous ses créanciers étaient satisfaits, puisqu'elle lui restait pour obtenir son passage.

Outre le tribut ordinaire, les Grecs renfermaient encore quelquefois dans ces tombes des attestations de civisme. L'avantage que retiraient les mœurs de cette coutume la fit recevoir en Italie, et on y a trouvé dans un tombeau ces paroles honorables pour celui qui y était renfermé : *Le pontife Sextus Anicius atteste que ce citoyen a toujours bien vécu. Puissent ses mânes jouir d'un éternel repos!* Cet usage se retrouve chez les Russes; la lettre ou le passeport est adressé à saint Nicolas.

Les poëtes ont dépeint Charon comme un vieillard robuste, dont les yeux vifs et le visage majestueux, quoique sévère, portent une empreinte divine. Sa barbe est blanche et abondamment fournie ; ses vêtements sont d'une teinte sombre et souillés du noir limon des fleuves infernaux; sa barque a des voiles de couleur de fer, et il tient une perche pour la diriger.

CHARONIUM, caverne située près de Nysse, dans l'Asie Mineure. Il y a là, dit Strabon, un bois sacré avec un temple dédié à Jupiter et à Pluton. Les malades qui ont quelque confiance dans ces dieux se rendent au village d'Acharaca, et demeurent près de l'antre, chez des prêtres habiles qui invoquent les dieux pour eux. Ces prêtres conduisent de temps en temps les malades dans la caverne, et les y laissent plusieurs jours de suite sans prendre de nourriture. Le lieu est inaccessible et pernicieux pour tout autre individu. Tous les ans il se célèbre à Acharaca une fête qui attire un grand concours de monde. Le jour de la fête, vers midi, les jeunes gens sortent du gymnase, tout nus et frottés d'huile, prennent un taureau et le mènent dans l'antre; dès que cet animal a été lâché, et qu'il s'est un peu avancé, il tombe mort.

CHAROPS ou CHAROPOS, surnom d'Hercule dans la Béotie. Ce demi-dieu y avait un temple à l'endroit par lequel on disait qu'il monta lorsqu'il emmena avec lui le chien des enfers. *Voy.* CERBÈRE. Noël dit que Charopos signifie ici *furieux, farouche;* ce serait par antonomase, car χαροπός veut dire proprement *gai, agréable.*

CHARTOPHYLAX, c'est-à-dire *garde-chartes*, titre d'un officier de l'Eglise de Constantinople qui était chargé du dépôt des chartes, des archives et des papiers qui contenaient les priviléges, les immunités et tous les droits ecclésiastiques de l'Eglise. C'est lui qui rédigeait les décisions et les sentences du patriarche, qui les signait et y apposait le sceau. Il avait en outre une juridiction ecclésiastique si étendue, qu'elle le faisait qualifier de *bras droit du patriarche*, et à ces attributions répondaient des marques d'honneur tout à fait spéciales : à lui appartenait, avec la nomination aux bénéfices séculiers et réguliers, l'examen de ceux qui se présentaient pour les ordres, etc.

CHARTREUSE, montagne du Dauphiné située à six lieues et demie au nord de Grenoble, où saint Bruno se retira en 1084, et y fonda un monastère qui fut appelé la *Grande-Chartreuse*, du nom de la montagne. C'est le chef-lieu de l'ordre des Chartreux; le général y fait sa résidence. *Voy.* CHARTREUX.

CHARTREUSES, religieuses qui suivent la règle des Chartreux, excepté qu'elles prennent chaque jour leur nourriture dans un réfectoire commun. Avant la révolution on ne comptait que cinq maisons de cet ordre en France, dont trois dans les environs de la Grande-Chartreuse, une dans le diocèse d'Arras et une dans celui de Bourges. Les Chartreuses étaient soumises au général des Chartreux. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CHARTREUX, § 3.

CHARTREUX. Le jeune Bruno assistait une nuit, dans l'église Notre-Dame de Paris, aux nocturnes que l'on chantait pour le repos de l'âme d'un docteur récemment décédé et dont le corps était couché dans une bière au milieu du chœur. Lorsqu'on en fut venu à ces paroles de l'office : *Responde mihi*, le docteur se leva sur son séant en s'écriant : *Justo Dei judicio accusatus sum!* Les chanoines épouvantés s'enfuirent, remettant la cérémonie au lendemain. La nuit suivante, aux mêmes paroles de l'office, le mort se leva encore et s'écria : *Justo Dei judicio judicatus sum!* Même terreur, même interruption des nocturnes; enfin, la troisième nuit, au même verset, le docteur s'écria d'une voix plus lamentable encore : *Justo Dei judicio condemnatus sum!* Cet événement extraordinaire fit tant d'impression sur l'esprit du jeune Bruno, qu'il prit dès ce moment la résolution de renoncer au monde et de vivre dans la solitude pour assurer son salut. Telle est la légende racontée par d'anciens chroniqueurs, rejetée par la plupart des écrivains modernes, défendue par les autres, et dont

nous ne prétendons nullement garantir l'authenticité. Urbain VIII la fit ôter du bréviaire romain où elle avait été insérée.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, en 1084, saint Bruno se retira sur une montagne du Dauphiné, dans un lieu nommé *Chartreuse*, accompagné de sept hommes animés du même esprit, et que ce fut en ce lieu qu'il jeta les fondements de son ordre. Saint Bruno n'a point laissé aux Chartreux de règle particulière, et leurs statuts ne sont que des coutumes que dom Guigues, leur cinquième général, avait recueillies. Ces coutumes n'ont eu force de loi que sous dom Basile, leur huitième général, qui les fit approuver par le saint-siége. Le général, qui ne prend que le titre de *prieur de la Grande-Chartreuse*, est à vie; il tient un chapitre général tous les ans. Il est à remarquer que cet ordre subsiste depuis bientôt 800 ans sans avoir jamais eu besoin de réforme.

Saint Bruno astreignit ses disciples à un jeûne et à un maigre perpétuels, même dans le cas de maladies les plus graves; il ne leur accorda le vendredi, pour toute nourriture, que le pain et l'eau. Il leur imposa l'obligation de prendre leur modeste repas dans leur cellule, et ne leur permit de manger en commun qu'à certains jours de fête. Il leur ordonna de porter constamment le cilice; il partagea leur temps entre la prière, l'étude des saintes Ecritures et les travaux manuels; il leur fit un impérieux devoir de la solitude et du silence, et n'en exempta que le prieur et le procureur de chaque monastère, dont l'entrée, même dans l'église, fut sévèrement interdite aux femmes. Saint Bruno vêtit ses religieux d'une robe, d'un scapulaire et d'un capuchon de laine blanche, sous une chape d'étoffe noire. Il leur adjoignit pour les travaux extérieurs des frères laïques, que l'on reconnaît à leurs habits de couleur brune.

Les Chartreux ont huit heures d'offices et de prières, dont trois et demie de nuit; sept heures et demie de travail et d'étude, et huit heures et demie pour le sommeil et les besoins du corps. Ils dînent à dix heures d'une soupe maigre, d'un plat de légumes et de poisson, et soupent des mêmes mets à trois heures un quart, mais seulement pendant quatre mois de l'année; ils collationnent au pain et au vin les huit autres, et jeûnent au pain et à l'eau tous les vendredis, à moins d'en obtenir dispense du prieur. Leur coucher à lieu à cinq heures du soir en toute saison. On a aussi jugé à propos de leur accorder quelques moments d'entretien les uns avec les autres, à certains jours de la semaine, de peur que ce profond silence, joint à la solitude et aux autres austérités, ne dérangeât leur cerveau et ne produisît d'autres inconvénients notables. Dans plusieurs villes de province ils sortaient et allaient se promener dans la campagne aux jours de récréations, mais à Paris ils n'avaient d'autre promenade que leur enclos.

Chaque religieux a sa cellule, composée d'une chambre à coucher, dont l'ameublement consiste en un prie-Dieu et un lit avec une paillasse et des draps de laine, d'un cabinet d'étude, d'un atelier pour le travail des mains, et d'un petit jardin attenant à l'atelier.

Cet ordre a donné à l'Eglise cinquante évêques, quinze archevêques, six cardinaux, deux patriarches et un grand nombre d'hommes de lettres et de savants. Au moment de la révolution il comptait cent soixante-douze maisons, dont soixante-quinze en France, toutes relevant de la Grande-Chartreuse. A cette époque les Chartreux furent chassés de leurs maisons, dirigés sur Bordeaux, et entassés sur des bâtiments en attendant qu'on pût les transporter dans la Guyane. Ils périrent pour la plupart dans ces lieux infects. Dom Ephrem Couterel, échappé à la mort, revint en secret à la Grande-Chartreuse, où il se cacha jusqu'à la Restauration. Par une ordonnance du 27 avril 1816, Louis XVIII autorisa les anciens Chartreux à *ouvrir une maison de retraite* dans les bâtiments de la Grande-Chartreuse qui n'avaient pas été démolis. C'est ainsi que les Chartreux ont recommencé en France; il y a maintenant dans cette maison près de quatre-vingts personnes, divisées en religieux profès, novices, frères convers et servants. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CHARTREUX.

CHASCA, dieu du ciel chez les anciens Péruviens. Il paraît que c'était la planète de Vénus. Il avait les cheveux longs et crêpés; on l'honorait extrêmement, parce qu'il était, disait-on, le page du Soleil: c'est pourquoi il allait tantôt devant lui et tantôt après.

CHASON, divinité adorée autrefois par les païens de la Bohême et de la Moravie; c'était le dieu du Soleil, le même que les Vendes adoraient sous le nom de *Vodha*.

CHASSE. On donne ce nom à une espèce de caisse ou de coffre où l'on renferme le corps ou les reliques d'un saint; telles sont, à Paris, les châsses de sainte Geneviève et celle de saint Vincent de Paul.

Il est des pays, comme en Bretagne, où l'on appelle *châsse* le cercueil dans lequel on transporte un corps mort.

CHASTETÉ. 1° On sait que le vœu de chasteté est un des trois qui sont imposés aux religieux, aux religieuses, en un mot à tous ceux qui font profession de servir Dieu d'une manière toute particulière et exceptionnelle. Les prêtres de l'Eglise latine sont obligés de garder inviolablement la chasteté, non pas, il est vrai, comme conséquence d'un vœu spécial, mais comme loi de l'Eglise, à laquelle ils ont promis solennellement de se soumettre. Cette promesse se fait en recevant l'ordre du sous-diaconat. *Voy.* l'art. CHASTETÉ du Dictionnaire de Cas de conscience.

2° La plupart des religieux qui appartiennent aux fausses religions sont également soumis à garder la chasteté, ou au moins la continence et le célibat: tels sont les santons ou derviches des musulmans, les sayassis de l'Inde, les bonzes des bouddhistes; etc. Les vestales romaines, et les vierges du Soleil

dans le Pérou, étaient pareillement obligées à la chasteté.

3° Les Romains avaient élevé une chapelle à la *Chasteté patricienne*, dont ils avaient fait une déesse. Vers l'an 293 de la fondation de Rome, il y avait eu beaucoup de prodiges ; pour en détourner l'effet, on fit des processions solennelles. Dans celle qui allait à la chapelle de la Chasteté patricienne, il arriva entre les dames romaines une dispute qui fit beaucoup de bruit. Elles fermèrent l'entrée de la chapelle à Virginie, parce que, bien qu'étant de race patricienne, elle avait épousé le consul Volumnius, qui était plébéien. Elle se plaignit hautement de cet affront, qu'elle ne méritait point. Elle était patricienne, chaste, n'avait été mariée qu'une fois; les dignités et les grandes actions de son mari la comblaient d'honneur et de gloire. Voyant que ses plaintes ne pouvaient lui faire rendre justice, elle prépara dans sa maison une chapelle séparée des autres appartements, et y plaça un autel. Elle assembla ensuite les dames plébéiennes, et leur dit : « Je dédie et je consacre cet autel à la *Chasteté plébéienne :* mon dessein est que la même émulation qui règne dans cette ville entre les hommes par rapport à l'honneur, règne pareillement entre les femmes par rapport à la chasteté. Travaillez donc à faire en sorte qu'on dise que cet autel est honoré, s'il se peut, d'une manière encore plus sainte que l'autre, et par des femmes qui se piquent d'une plus sévère chasteté. » La nouvelle chapelle devint aussi célèbre que l'ancienne ; on y observa les mêmes cérémonies ; on n'y admettait que des femmes d'une chasteté reconnue, et qui n'eussent été mariées qu'une fois. On voit que ces autels étaient élevés à la *Chasteté conjugale*.

CHASUBLE, ornement que le prêtre qui célèbre les saints mystères porte par-dessus l'aube. Ce nom vient du latin *casula*, maisonnette; en effet, la chasuble enveloppait anciennement le corps tout entier, à l'exception de la tête, comme une petite maison. Pour agir il fallait la remonter sur les bras, sur lesquels le diacre et le sous-diacre étaient souvent obligés de la soutenir. Actuellement, pour plus de commodité, on l'a non-seulement raccourcie par le bas, mais on l'a largement échancrée à droite et à gauche. Si on y a gagné du côté de la liberté des mouvements, on y a perdu beaucoup du côté de la grâce et de la majesté, car elles ne sont plus que des espèces de scapulaires. Elles sont de différentes couleurs, suivant les offices que l'on célèbre, et de diverses matières, comme de soie, de laine, d'étoffes d'or ou d'argent. La partie postérieure est ornée d'une large croix, qui souvent tranche sur le fond, surtout quand elle est d'une couleur différente. Autrefois il y en avait aussi une par devant, mais il n'en reste plus que le tronçon depuis qu'on a modifié la forme de la chasuble. Dans l'Eglise latine, la chasuble de l'évêque ne diffère en rien de celle du prêtre, mais chez les Grecs elle en est distinguée par les croix dont elle est parsemée. *Voy.* l'art. Chasuble de nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés. *Voy.* aussi le même mot au Dictionnaire de Cas de conscience.

CHAT. 1° Animal vénéré par les Egyptiens. Il était consacré à la déesse Bubastis. *Voy.* Ælurus.

2° Bernard de Montfaucon donne une figure curieuse d'une déesse chatte (*Antiq. expl. t. II*). Elle a la tête d'une chatte, et le reste du corps d'une femme ; elle porte une espèce de camail qui lui couvre les épaules et une partie des bras, et qui laisse voir deux grosses mamelles. Sa tunique, rayée et bigarrée, lui descend jusqu'au-dessus de la cheville. Elle tient sur sa poitrine une espèce d'homme qui a sous le menton un grand demi-cercle rayé ; du même bras elle soutient l'anse d'un petit seau que l'on voit souvent entre les mains des dieux égyptiens.

3° Les musulmans ont un faible pour les chats, et cela, d'après l'exemple de Mahomet, qui montrait pour ces animaux une certaine prédilection, les caressait souvent et leur donnait à manger et à boire de sa propre main. Aussi plusieurs dévots se font-ils un mérite d'en entretenir chez eux un certain nombre.

Voy. notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Chat.

CHATÉLISTES. *Voy.* Catholique-Française (*Eglise*).

CHAT TILA DANAM, fête célébrée par les Hindous le 27 du mois de magh, le 12° jour de la quinzaine lumineuse : c'est en quelque sorte la continuation du Bhaimyékadasi (*Voy.* ce mot), et, comme cette dernière fête, elle a pour objet la rémission des péchés. Son observation consiste, comme l'implique son nom, en six différents actes dans lesquels la graine de *tila* ou de sésame joue un rôle nécessaire. Car on doit : 1° se baigner dans de l'eau où on a fait infuser cette graine; 2° s'oindre le corps avec une pâte qui soit faite de la même graine ; 3° en offrir sur le feu avec du beurre clarifié ; 4° en présenter avec de l'eau aux mânes de ses ancêtres ; 5° en manger ; 6° en donner. Les effets de cet acte religieux sont la rémission des péchés, l'exemption de peines et de maladies, et l'assurance de jouir du paradis d'Indra pendant des milliers d'années. Suivant le *Brahma Pourana*, Yama, dieu des régions infernales, créa le sésame ce jour-là : c'est pourquoi il est sanctifié par les Hindous.

On donne aussi quelquefois le même titre, et on attribue les mêmes vertus au 12° jour de la quinzaine obscure du mois, comme Agastya l'expliqua à Dattatreya, lorsque celui-ci lui demanda par quel moyen un pécheur pouvait détourner la conséquence de ses péchés et éviter la damnation éternelle, sans être obligé de faire de grands efforts et de répandre de nombreuses largesses. On obtient facilement ce but important au moyen de la graine de sésame.

Les Grecs employaient aussi la même graine dans leurs offrandes, mais il ne paraît pas que ce fût dans le même but; car ils distribuaient dans les mariages des gâteaux

de sésame, dont ils considéraient la graine comme le symbole de la fécondité, tandis que les Hindous en font principalement usage dans les offrandes pour les morts.

Dans d'autres contrées de l'Inde, on célèbre ce même jour l'anniversaire de l'incarnation de Vichnou en pourceau. C'est pourquoi on l'appelle aussi *Varaha Dwadasi* (le 12e jour, du pourceau).

CHAUSSE (Ordre militaire de la), institué à Venise vers l'an 1532. Cet ordre n'avait ni règles ni constitutions, et les chevaliers ne faisaient point de vœux, mais ils se proposaient de combattre pour la foi et pour la république. Ce n'était à proprement parler qu'une association de jeunes nobles vénitiens qui portaient une chausse longue, chamarrée de couleurs différentes, les unes en long et les autres en travers. Cette association obtint de nouveaux priviléges l'an 1562. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. Chausse (*Chevaliers de la*).

CHAUTURAY, fête que les anciens Lithuaniens célébraient chaque année en l'honneur des morts. Elle était très-solennelle, et commençait par un festin auquel on conviait les âmes, qui ne manquaient pas d'arriver invisiblement et de prendre part au banquet. On gardait un religieux silence, tant que durait leur prétendu repas. Puis on les congédiait en disant : « Partez, bonnes âmes, et donnez à cette maison la bénédiction et la paix. » Après la cérémonie, on allait visiter les tombeaux répandus dans les campagnes, et l'on y chantait des élégies funèbres.

CHAUVE-SOURIS. Les Caraïbes regardaient les chauves-souris comme de bons anges qui gardaient leurs maisons pendant la nuit, et traitaient de sacriléges ceux qui les tuaient. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. Chauve-souris.

CHAY-PO-DO, jeûne solennel observé par les Cochinchinois pour la délivrance des âmes des défunts.

CHAZINZARIENS ou STAUROLATRES, c'est-à-dire *adorateurs de la croix*. Quelques Arméniens du VIIe siècle, engagés dans les erreurs de Nestorius, prétendaient que de toutes les images on ne devait honorer que la croix. Ils avaient beaucoup d'autres erreurs qu'ils disaient tenir par tradition d'un certain Grégoire, évêque de la Grande-Arménie. Nicéphore les accuse encore d'offrir des azymes, de ne mettre point d'eau dans le calice, et d'observer tous les ans un jeûne au jour de la mort du chien de Sergius, leur faux docteur. Ils ne furent jamais qu'en petit nombre et s'éteignirent bientôt dans l'oubli.

CHÉ, esprit de la terre, chez les Chinois, lequel préside à toutes les productions du sol. C'est aussi le nom d'un sacrifice qu'on offre à la terre.

Ché est encore le nom du génie des songes.

CHEFCIER, CHEFECIER ou CHEVECIER, titre de la première dignité du chapitre dans plusieurs églises collégiales. Quelquefois il correspond à celui de *trésorier*. Le chefcier de la Sainte-Chapelle de Paris était chargé du soin des chapes et de la cire. *Voy.* Primicier. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de Liturgie, art. Cierge pascal, n° 1.

CHEF D'ORDRE. On appelle ainsi le principal monastère d'un ordre religieux ; celui dont tous les autres dépendent, et qui leur a donné naissance. Il y en avait seize en France, savoir :

Bourg-Achard, en Normandie, chef d'une réforme de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, établi vers l'an 1680, par le P. Dumoulin, mort en 1723.

La *Chancellade*, en Périgord, chef d'une congrégation de chanoines réguliers de Saint-Augustin, et qui était composée de six maisons.

La *Grande-Chartreuse*, en Dauphiné, chef de l'ordre des Chartreux.

Cîteaux, en Bourgogne, chef de l'ordre du même nom.

Clairvaux, en Champagne, chef d'une filiation très-nombreuse de l'ordre de Cîteaux.

Clugny, en Bourgogne, chef d'une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît.

La Ferté, en Bourgogne, chef d'une des quatre filiations de l'ordre de Cîteaux.

Feuillans, dans le Comminges, chef de la congrégation de son nom.

Fontevrault, dans le Saumurois en Anjou, chef de l'ordre de son nom.

Grammont ou *Grand-Mont*, dans la Marche, chef de l'ordre de son nom.

Morimont, dans le Bassigny en Champagne, chef d'une des quatre filiations de l'ordre de Cîteaux.

Pontigny, en Champagne, chef également d'une des quatre filiations de l'ordre de Cîteaux.

Prémontré, dans le gouvernement de l'Ile de France, chef de l'ordre de son nom.

Saint-Antoine, en Dauphiné, chef de l'ordre de son nom.

Saint-Ruf, en Dauphiné, chef de l'ordre de son nom, et réuni depuis à l'ordre royal et militaire de Notre-Dame du mont Carmel et de Saint-Lazare.

Sainte-Geneviève, à Paris, chef de la congrégation de son nom.

CHEFECIER. *Voy.* Chefcier.

CHE-KIA-JOU-LAI, un des noms japonais de Bouddha ; il correspond au *Chakya-Mouni* des Hindous, et signifie le *Chakya qui est venu au monde de manière à n'être plus assujetti à de nouvelles naissances*. A cause de l'importance de ce célèbre personnage, nous allons encore donner ici un abrégé de sa vie extrait par Klaproth de l'*Encyclopédie japonais*, et qui, différant des notices que nous donnons sous les articles Bouddha, Bouddou, Bouds, Che-kia-mou-ni, Fo, etc., pourra contribuer à faire connaître ce réformateur extraordinaire.

Che-kia-jou-laï était fils du grand roi *Thsing-fan* (en sanscrit *Souddodana*), du royaume de Magada, dans l'Inde centrale. Sa mère se nommait *Maya*. Il naquit en sortant d'elle par le flanc droit dans la 835,676e année de *Fouki awa ses u-no mikoto* (le cinquième des

dieux terrestres du Japon). Il fut appelé le prince *Si-tha*. Au moment où il naquit, il montra le ciel et la terre et dit de lui-même : *Sur le ciel et sous le ciel il n'y a que moi d'honorable.* Tout le monde en fut frappé. Sa mère étant morte, il fut élevé par sa tante *Kiao-tan-mi*. A l'âge de neuf ans, il était déjà d'une force si prodigieuse, que d'une main il jetait à terre un éléphant et perçait neuf tambours de fer à la fois avec une flèche. Lorsqu'il fut devenu grand, son intelligence s'éleva à la science sainte, et il vainquit le siècle. Il avait toujours la pensée d'abandonner le monde, mais son père ne le permettait pas. Un jour qu'il sortit par la porte orientale, le dieu *Tsing-kiu* se changea en un homme très-vieux, et se tint à côté de la porte. Quand *Si-tha* sortit par la porte méridionale, ce dieu se changea en homme très-malade. Quand il sortit par la porte occidentale, *Tsing-kiu* se changea en un homme mort. Enfin, quand il sortit par la porte du nord, le même dieu se changea en un cadavre en dissolution. Le prince, ayant ainsi vu les conséquences de la vieillesse, de la maladie, de la mort et de la putréfaction, sentit redoubler son désir de rompre avec le monde. Pour chercher à dissuader son fils de son dessein, le roi lui envoya le brahmane *Yeou-tho*, homme plein de science et de discernement et ami du prince. Mais celui-ci lui dit : *J'ai quatre désirs : de ne pas vieillir, de ne pas être malade, de ne pas mourir, de ne pas tomber en dissolution. Si le roi fait succéder ces choses selon mes vœux, je ne quitterai jamais la maison paternelle.* Le roi ordonna alors à la fille *Chu-tho-lo* d'opposer un double obstacle à sa détermination ; mais *Si-tha* dit en lui-même : *Le roi n'a pas d'héritier ; s'il me naît un fils, alors il me permettra d'abandonner la maison.* Là-dessus, le prince examina le ventre de *Chu-to-lo*, et reconnut qu'elle avait conçu ; car *Lo-heou* (en sanscrit *Râhou*), quittant la forme de dieu, renaquit d'elle, sans copulation de père ni de mère, et après sa naissance il fut appelé *Lo-heou-lo* (*Râhoula*). Cette même année, *Si-tha*, âgé de dix-neuf ans, s'enfuit de la maison paternelle, en sortant par la porte du nord, et passa une année à souffrir tout ce que l'immortel *Olo-lo-kia* avait souffert. A l'âge de trente ans, il alla dans le jardin de la *Plaine des Cerfs* (Bénarès), et devint parfait dans la loi. L'usage où sont maintenant les prêtres bouddhistes de se raser la tête et d'avoir l'extérieur de *sangas* (ecclésiastiques), date de cette époque. L'illustre *Siu-tha* éleva la chapelle du jardin *Ki-tho*, et la lui consacra. Il eut dix grands disciples et plusieurs centaines de *arhan* (*Voy.* ARHAT). Toutes les fois qu'on l'entendait expliquer la loi, il y avait un concours de plusieurs milliers d'hommes. Les discours qu'il avait tenus à ses contemporains furent recueillis sur des feuilles et transmis ainsi à la postérité. C'est ce qu'on nomme les textes sacrés. Depuis qu'ils se sont répandus dans l'empire, il n'y a personne qui n'adore et ne croie. A soixante-dix-neuf ans, il entra dans l'extinction, la 2e lune, au 15e jour, sous l'empereur *Mou-wang*, de la dynastie des Tcheou, 289 ans avant la première année du premier daïri, *Sin-mou-ten-ô* (949 ans avant Jésus-Christ).

On voit que ce récit diffère en plusieurs points du précis que nous avons donné au mot BOUDDHA ; ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les quatre grands fléaux que le bouddhisme tend à éviter ne sont pas les mêmes ici que ceux qui se trouvent consignés dans plusieurs autres ouvrages. Car l'*Encyclopédie japonaise* ne mentionne pas le malheur de la naissance, et met à la place le malheur de la dissolution du corps, qui n'est que la conséquence de la mort, et est un mal peu appréciable pour les vivants ; nous retrouvons ce thème chez les Chinois. *Voy.* CHE-KIA-MOUNI.

Quant à l'introduction dans le Japon de la doctrine bouddhique, *voy.* l'article BOUDS.

CHE-KIA-MOU-NI, transcription chinoise du sanscrit *Chakya* (ou *Sakya*) *mouni*, un des noms principaux de Bouddha. Nous donnons dans ce Dictionnaire plusieurs précis de la vie de cet important et mystérieux personnage, afin de mettre nos lecteurs plus à même d'étudier cet étrange système religieux. *Voy.* entre autres les articles BOUDDHA, BOUDDOU, BOUDS, CHE-KIA-JOU-LAI, FO, etc. C'est pourquoi nous allons consigner ici un aperçu de la vie de Bouddha, traduite par MM. Morrison et Klaproth, sur le texte chinois d'un ouvrage intitulé *Mémoires sur les divinités*. Ce morceau offrira en même temps une idée du style chinois.

Le Bouddha *Che-kia-mou-ni* avait pour nom de famille *Tchha-li*; son père était *Thsing-fan*, et sa mère une personne resplendissante de beauté et d'une pureté exemplaire. Il atteignit le plus haut degré de piété, et naquit dans le quatrième ciel des désirs (c'est celui dans lequel séjourne chaque Bouddha qui doit venir se montrer dans le monde). Il fut nommé *la plus excellente des incarnations divines*, et *le grand maître qui protége la lumière*. Il traversa la réunion de toutes les divinités du ciel, qui dirent : *L'accompli arrive pour se manifester incarné aux dix mondes, et pour les instruire dans la loi.* Le livre *Pou-yao* dit : *Le Bouddha naquit d'abord dans la famille royale de* Tchha-li ; *l'éclat de son immense savoir éclaira les dix mondes; la terre fit jaillir ses ondes, et des lotus dorés s'épanouirent d'eux-mêmes.* Il fit avec ses deux pieds sept pas de l'est à l'ouest et autant du sud au nord; montra d'une main le ciel et de l'autre la terre, et s'écria avec une voix de lion : *Là-haut et ici-bas, ainsi que vers les quatre points cardinaux du ciel, il n'y a personne qui soit aussi vénérable que moi.* Ceci arriva la 24e année de l'empereur *Tchao-wang*, de la dynastie des *Tcheou*, le 8e jour de la 4e lune.

Au 8e jour de la 2e lune de la 42e année du même roi (l'an 1011 avant Jésus-Christ), ayant atteint l'âge de dix-neuf ans, il désira quitter sa famille; il réfléchit où il devait aller, et vit aux quatre portes les quatre degrés de la misère humaine; son âme en fut pénétrée de douleur ; dans la joie même, il

ne pensait qu'aux maux de la vieillesse, aux maladies, à la mort et à la destruction finale de l'homme. Il était absorbé dans ces tristes réflexions, quand, entre onze heures et une heure de nuit, il lui apparut à la fenêtre un être divin nommé *Thsing-kiu*, qui lui tendit la main en disant : *Prince, le moment que tu désirais pour quitter ta famille est venu, il faut s'en aller.* Le prince, ayant entendu ces mots, fut ravi et joyeux; il sauta par-dessus la muraille et se rendit au mont des arbres de santal pour s'instruire dans la doctrine.

Il alla d'abord à *A-lan*, lieu de réunion de religieux; il y étudia pendant trois ans sans fruit; il comprit qu'il était nul pour lui. Il quitta donc cet endroit et se rendit chez le *Yu-theou-lan-fo*; il y étudia pendant trois autres années, mais également sans fruit; il se convainquit encore de la nullité de cet endroit; il le quitta et alla à la montagne de la *Tête de l'éléphant;* il y vécut avec des religieux qui suivaient une autre doctrine que la sienne. Sa nourriture quotidienne consistait en grains de chanvre et en froment; il y passa seize ans. C'est à cette occasion que le livre classique dit : *Sans en avoir l'intention et sans rien faire pour cela, il convertit tous les religieux qui suivaient d'autres doctrines; il critiqua sans cesse leur fausse loi, il leur expliqua clairement toutes les règles, rendit leurs erreurs manifestes, et leur montra comment il fallait arriver à l'intelligence sacrée* (bodhi).

Ce fut le 8e jour de la 2e lune que *Boddhisatwa* devint *Bouddha*, et reçut le nom honorifique de l'*Instituteur*, l'*Homme-Dieu*. Il avait alors trente ans [998 ans avant Jésus-Christ]. (On voit qu'il y a ici erreur: son noviciat ayant duré vingt-deux ans, et l'ayant commencé à dix-neuf ans, il devait avoir quarante ans; ou bien il ne passa que six ans sur la montagne appelée *Tête de l'éléphant.*) Il tint ses conférences dans le jardin de la *Plaine des Cerfs* (à Bénarès), et y tourna, avec cinq de ses disciples, la roue de la loi des quatre points fondamentaux; il y expliqua sa philosophie et enseigna la doctrine qui se répandit dans le monde. (Cette doctrine comprend les quatre points fondamentaux de la doctrine bouddhique, qui sont : la douleur, la naissance en commun, l'anéantissement final, et la voie ou doctrine proprement dite.)

Ayant atteint l'âge de quarante-neuf ans, il instruisit ainsi son disciple Kasyapa : *Nous découvrons par la pureté mentale, par l'œil de la loi* (1), *l'admirable essence de la* non-existence; *car c'est la plus excellente et véritable doctrine de l'apparence de l'existence, et de celle de la* non-existence, *que je te transmets; tu dois en conserver tous les préceptes; Ananta* (c'est le second des grands disciples de Bouddha) *t'assistera dans la conversion générale; ainsi ne discontinue pas de t'en occuper.* Il prononça alors cette sentence :

La doctrine fondamentale de la doctrine est la non-doctrine;

La doctrine de la non-doctrine est cependant une doctrine;

A présent qu'il est temps de transmettre la non-doctrine, la doctrine de la doctrine, où est cette doctrine?

Le Vénérable du siècle ayant transmis cette sentence (énigmatique et mystérieuse), il continua d'instruire Kasyapa : *Prends*, disait-il, *l'habit ecclésiastique de* Kia-li, *orné de broderies d'or; je te le remets pour que tu le conserves jusqu'à ce que l'*Accompli *se montre comme le Bouddha* (à venir) *plein de compassion pour le monde; ne permets pas qu'il se gâte ou qu'il se détruise.* Kasyapa, ayant entendu ces paroles, se prosterna aux pieds de son maître, la face contre terre, en disant : *Très-excellent! très-excellent! je dois obéir à tes ordres bienveillants et me soumettre au Bouddha.* Alors le Vénérable du siècle se rendit dans la ville de *Kiu-chi-na*, où il instruisit tout le monde dans une grande assemblée; il y dit : *Tout m'attriste, et je désire entrer dans le nirvana* (l'extinction totale). Il se rendit alors à la rivière *Hi-lian*, s'y assit entre deux arbres *fo-lo*, se posa sur le côté droit, étendit ses pieds et expira au même moment. Il se leva ensuite dans son cercueil pour enseigner des doctrines qu'il n'avait pas encore transmises. Alors on vit ses deux pieds se changer en *Khi-pho* (le génie céleste de la longévité); car tout est périssable, comme la maxime le dit : *Toutes les actions sont inconvenantes; la naissance et la destruction ont leur règle; ce qui est né, détruit et se détruit soi-même; s'anéantir tranquillement est la véritable joie.*

Alors ses disciples réunis construisirent un bûcher avec des branches odoriférantes et y mirent le feu. Le cercueil d'or resta comme il avait été auparavant. Tout le monde se plaça devant le Bouddha, et prononça la maxime suivante à sa louange : *Tout est ordinairement consumé par la violence du feu, mais quel feu faudrait-il pour consumer ceci! Nous prions le Vénérable de nous envoyer le feu du samadhi* (2), *et d'en entourer ce corps couleur d'or.* En même temps le cercueil d'or s'éleva du trône sur lequel il était placé; sept arbres *fo-lo* allaient et revenaient dans l'espace vide du ciel, et le *samadhi*, se transformant en feu, vint le changer en cendres : on y recueillit huit *ho* (hectolitre chinois) et quatre *teou* (boisseau chinois) de *sarira* (3). Ceci arriva la 52e année du règne de *Mou-wang*, le 15e jour de la 2e lune.

Mille dix-sept ans après l'anéantissement du Vénérable du siècle, sa doctrine arriva en Chine. A cette époque, l'empereur *Ming-ti*, des *Hans* postérieurs, vit en songe un homme d'or, de haute stature, avec le cou gros, et qui jetait un éclat semblable à celui du soleil et de la lune. L'empereur questionna sur ce rêve les grands de sa cour, qui

(1) L'œil de la loi est, suivant les bouddhistes, la faculté que donne la doctrine des quatre vérités fondamentales d'apercevoir tous les replis de l'âme.

(2) Le *samadhi* est la plus profonde méditation religieuse.

(3) Reliques des [illegible].

lui dirent : *Il y a dans les contrées occidentales un saint qui porte le nom de Foe* (Bouddha), *ne serait-ce pas celui que Votre Majesté a vu en songe?* On envoya alors dans l'Inde des ambassadeurs, qui s'informèrent de ce qui concernait sa doctrine, et reçurent ses livres; ils ramenèrent aussi avec eux un prêtre bouddhiste. Ce prêtre disait que Bouddha avait été haut de seize pieds chinois et de couleur d'or; qu'à son cou était suspendue une splendeur comme celle du soleil et de la lune; que, pour ses métamorphoses, il n'y avait rien de trop vaste ni de trop éloigné où elles ne pussent pénétrer : c'est ainsi qu'il pouvait approfondir tout ce qui existe. Il ajouta que sa commisération était si grande, qu'elle embrassait tous les êtres vivants.

On vient de voir que le bouddhisme s'introduisit dans la Chine sous l'empereur *Ming-ti*, l'an 65 de l'ère chrétienne; toutefois la plupart des auteurs reculent cette introduction jusqu'à l'an 499, parce que ce fut alors qu'il reçut sa sanction et son organisation complète par l'arrivée de *Bhodi-dharma*. Ce patriarche indien, le vingt-huitième successeur de *Che-kia-mouni*, vint cette année-là de l'Hindoustan en Chine, et devint le premier patriarche de cette contrée, où il mourut neuf ans après, sur une montagne du Ho-nan. *Voy.* Fo et Foe.

CHEKOKE, idole vénérée dans le royaume de Loango en Afrique : cette divinité a sa chapelle située sur le grand chemin, et c'est là qu'on voit sa petite image toute noire, qui daigne quelquefois s'y communiquer, pendant la nuit, à ses fidèles adorateurs. La communication nocturne est suivie d'un transport et d'un enthousiasme de quelques heures. Toutes les paroles que profèrent alors ces illuminés sont autant d'oracles qui manifestent la volonté de Chekoke. Cette idole est particulièrement l'objet de la dévotion des artisans, des pêcheurs et des sorciers. Une partie du culte qu'on lui rend consiste à frapper des mains. On sait que les anciens avaient le même usage dans les pratiques de la religion. Chekoke doit aussi veiller au repos des morts, empêcher qu'ils soient tourmentés par les conjurations des magiciens; c'est pourquoi on place communément sa statue auprès des tombeaux.

CHÉLEULÉ, démon d'un rang inférieur, chez les Patagons.

CHÉLIDONIES, ou *fête de l'Hirondelle*, célébrée à Rhodes dans le mois boédromion. Les jeunes garçons allaient de porte en porte, sollicitant la générosité de chacun, et chantant une chanson nommée *Chelidonisma* ou chanson de l'Hirondelle. On dit qu'elle fut composée par Cléobule, Rhodien, et que c'était un moyen de gagner de l'argent dans les temps calamiteux. Voici la chanson de l'Hirondelle : *Elle arrive, elle arrive l'hirondelle qui amène le printemps et les belles années. Elle a le ventre blanc, noir elle a le dos. De votre maison bien pourvue, donnez-lui des figues, du vin, du fromage, du blé. L'hirondelle n'est pas dédaigneuse, elle prendra ce que vous voudrez lui donner... Elle est petite, et ne vous embarrassera pas. Ouvrez, ouvrez à l'hirondelle, car nous ne sommes pas des vieillards, mais des jeunes gens.*

CHEMEN. Les anciens Caraïbes désignaient par ce nom des génies bienfaisants et tutélaires, et s'imaginaient en avoir chacun un, qui prenait soin de leur personne. Les étoiles sont aussi des *chemens*, qui ont la direction des météores, des orages, etc. Or ces étoiles ou *chemens* étaient autrefois des héros ou demi-dieux qui, par leurs grandes actions, ont mérité d'avoir place dans le ciel. On voit que ce système ne s'éloigne pas beaucoup de celui des anciens Grecs; on peut encore signaler la consonnance de *chemen* avec le *chemin* ou *chamain* des Chaldéens, qui signifie *Dieu* ou *le Ciel*.

Les Caraïbes offraient aux *chemens* de la cassave et les prémices de leurs fruits. Quelquefois, par un principe de reconnaissance, ils faisaient un festin en leur honneur. Mais, suivant Rochefort, ces offrandes n'étaient accompagnées ni d'adoration, ni de prières. On les posait simplement à l'un des bouts de la case, sur des tables tissues de jonc et de latanier. Ils appelaient ces tables *matoutous*. Les esprits s'y rendaient pour manger et boire ces oblations : en preuve de ce fait, les Caraïbes assuraient que l'on entendait remuer les vases où l'on avait déposé ces offrandes, et le bruit des mâchoires de ces dieux.

Les chauves-souris, qui volent pendant la nuit, paraissaient encore à ces peuples autant de *chemens* qui veillaient pour la sûreté des hommes, dans le temps où le sommeil les met hors d'état de se défendre.

CHEMIN DE LA CROIX, ou *Voie douloureuse*. C'est la route que parcourut Jésus-Christ à Jérusalem, pendant sa passion, depuis la maison de Pilate où il fut condamné, jusqu'au sommet du Calvaire. D'autres fixent son commencement, avec plus de raison, ce semble, à la prise de Jésus au jardin des Olives.

Les pèlerins qui vont à Jérusalem ont coutume de parcourir avec dévotion cette voie douloureuse, en méditant attentivement sur les événements et les mystères qui se sont accomplis dans chacun des endroits où s'est arrêté le Sauveur. L'Eglise a accordé de grandes grâces et de précieuses indulgences à tous ceux qui s'acquitteraient de cet acte religieux avec les dispositions requises. Plus tard, on a jugé à propos d'étendre ces faveurs à ceux mêmes qui n'avaient ni la puissance, ni la volonté d'entreprendre ce long et pénible pèlerinage. C'est pourquoi on a érigé des chemins de la croix soit sur des montagnes, soit dans des jardins, soit dans des églises publiques ou des chapelles particulières. Ces chemins de croix consistent en un certain nombre de stations représentant les diverses circonstances de la passion du Sauveur, devant lesquelles on vient méditer. On y a partout attaché des indulgences nombreuses, lorsque ces sta-

tions ont été canoniquement érigées. *Voy.* notre Dictionnaire des Rites sacrés, art. Passion, au titre *Indulgences authentiques.*

Ces chemins de la croix sont peut-être trop multipliés. Souvent ceux qui en ont sollicité l'érection ont plutôt consulté leur piété privée que celle des habitants de la paroisse. Il est certain, du reste, que l'on finit toujours par témoigner moins d'empressement et de zèle pour une chose que l'on a auprès de soi; on se familiarise tôt ou tard avec ce qu'il y a de plus saint. On s'acquitte de ces pratiques sans goût et sans fruit, enfin on les abandonne tout à fait. L'expérience de chaque jour démontre que les chemins de la croix, suivis d'abord avec un saint empressement, ne tardent pas à être presque partout sinon abandonnés tout à fait, du moins observés seulement par un petit nombre de fidèles persévérants.

CHEMISE DE CHARTRES, petite médaille que rapportent les pèlerins qui reviennent de Notre-Dame de Chartres. On l'appelle ainsi parce qu'elle porte la figure d'une robe de la sainte Vierge, que les Chartrains prétendent posséder dans l'église cathédrale de cette ville, et qu'on appelle communément *chemise de la sainte Vierge.*

CHEMMIS, ville de la Thébaïde, où Persée, fils de Danaüs, avait un temple de figure carrée, et environné de palmiers. Les habitants prétendaient que ce héros apparaissait souvent sortant de terre, ou dans le temple, ou avec un soulier de deux coudées de longueur, et que cette apparition présageait la fertilité dans toute l'Egypte.

CHEMOS, nom des couvents des religieux idolâtres, chez les Tatares mongols.

CHENCHI, nom d'une secte japonaise dont il est parlé dans les livres des anciens missionnaires, sous l'orthographe *Xenxi.* Ce serait une sorte d'épicuréisme, car les principes des *Chensis* sont basés sur la volupté, et ils enseignent qu'il n'y a pas d'autre félicité pour les hommes que les plaisirs qu'on peut goûter en ce monde. « Les bonzes de cette secte, dit le P. Charlevoix, ne se communiquent qu'aux grands et à la noblesse, à tous ceux enfin qui vivent dans le plaisir, et dont le cœur est disposé à croire ce qu'ils souhaitent. Ils leur fournissent des raisons pour étouffer la voix importune de la conscience, quand elle dit le contraire. » Quelques modernes pensent avec assez de probabilité que les *Chenchi* ne sont autres que les partisans de la religion du *Sinto*, appelée aussi *Sin-siou;* en ce cas, il faudrait considérablement modifier le jugement porté par les anciens missionnaires; car la doctrine désolante dont il vient d'être parlé n'est point celle du *Sintoïsme;* elle serait tout simplement le fait de certains bonzes amis des grands, de la bonne chère et des plaisirs. *Voy.* Sin-to.

CHÊNE. 1° Les arbres paraissent avoir été les premiers temples où les hommes se soient livrés aux exercices extérieurs du culte. Or, parmi ces végétaux, il en est un surtout qui paraît avoir attiré l'attention par la majesté de son port, par l'élévation de ses branches, par l'épaisseur de son feuillage, et aussi par la durée de son existence: c'est le chêne. Aussi voyons-nous que les anciens patriarches aimaient à construire leur tente sous son ombrage, à s'y reposer pendant la chaleur du jour, à y offrir des sacrifices au Seigneur. Les chênes de la vallée de Mambré, qui avaient été témoins des promesses divines faites à Abraham, avaient toujours été en vénération parmi les descendants de ce saint patriarche; on les montrait encore du temps de Constantin, et pendant longtemps les chrétiens et les païens eux-mêmes allaient les voir avec une sorte de religion. Jacob enterra sous un chêne la nourrice de Rébecca. Ce fut sous un chêne que Josué érigea une pierre en mémoire de l'alliance que Dieu venait de renouveler avec les Israélites; ce fut sous un arbre de cette espèce que s'assit l'ange du Seigneur qui apparut à Gédéon. Les habitants de Sichem se réunirent sous un chêne pour conférer la royauté à Abimélech; ceux de Jabès-Galaad ensevelirent sous un chêne le corps de Saül et ceux de ses enfants. Dans la suite sans doute ces usages religieux dégénérèrent en culte superstitieux, car nous voyons dans l'Ancien Testament que Dieu ordonne de détruire avec beaucoup de soin tous les bois réputés sacrés, qui probablement étaient en grande partie composés de chênes.

2° Chez les Romains, le chêne était consacré à Jupiter; c'est pourquoi on considérait comme un mauvais présage lorsqu'un arbre de cette espèce était frappé de la foudre. Il était aussi consacré à Rhéa ou Cybèle.

3° Les Gaulois avaient pour cet arbre une si grande vénération, qu'ils en faisaient pour ainsi dire leur temple et leur dieu. La statue de leur Jupiter, au rapport de Maxime de Tyr, n'était qu'un chêne fort élevé. Longtemps après avoir embrassé l'idolâtrie des Romains, les peuples de la Gaule vénéraient encore les chênes. Saint Sévère en fit couper un qui était consacré à cent dieux; et, pour perpétuer la mémoire de cette action, on grava dans l'endroit même cette inscription: *Saint Sévère a renversé l'arbre des cent dieux.* On rapporte qu'en déracinant cet arbre, le saint trouva une grande quantité d'or et d'argent qu'il employa à bâtir une église. — Le culte du chêne chez les Gaulois était mêlé au gui qui pousse sur cet arbre. *Voy.* Gui de Chêne.

CHÈQUES, ou XÈQUES, nom des prêtres des idoles chez les Muyscas, peuples de l'Amérique méridionale. La dignité de chèque était héréditaire, et passait aux fils des sœurs, comme cela avait lieu pour les caciques. Quand le neveu d'un chèque était parvenu à l'âge d'homme, on l'envoyait dans une maison appelée *couca*, sous la direction d'un vieux prêtre chargé de l'instruire. Il y restait douze ans, jeûnant rigoureusement, et s'initiant à toutes les cérémonies religieuses. Le temps du noviciat terminé, on lui perçait le nez et les oreilles, dans lesquels on mettait des anneaux d'or. Il allait se la-

ver dans une eau courante, et on le conduisait ensuite en grande pompe à la maison du cacique, qui lui conférait l'investiture du sacerdoce en lui remettant un paquet d'une plante nommée hayo. La cérémonie se terminait par des danses solennelles, des sacrifices et des orgies. Ces prêtres habitaient auprès du temple, dans une maison d'où ils ne sortaient que pour les cérémonies religieuses; car leurs terres étaient cultivées par le peuple. Ils étaient soumis à la loi du célibat; au moindre soupçon d'incontinence, ils étaient honteusement dépouillés de leur dignité; parce que, disaient ces peuples, les mains qui offrent des sacrifices aux dieux ne sauraient être trop pures, et ceux qui sont consultés par les autres hommes dans les affaires les plus importantes, doivent être éloignés de toute idée sensuelle et profane. Les chèques vivaient donc dans la plus profonde retraite, mangeaient et parlaient très-peu, et passaient la plus grande partie de la nuit à mâcher de l'hayo, qu'ils regardaient comme une plante sacrée, et dont ils se servaient aussi pour encenser leurs idoles.

Dans les occasions importantes, lorsque les Muyscas offraient un sacrifice au soleil, les chèques se rendaient sur le sommet d'une haute montagne, car cet astre, disait-on, était un dieu trop puissant pour être enfermé entre des murailles; et là, se tournant vers l'orient, ils offraient en sacrifice un enfant pris sur l'ennemi; on en conservait toujours quelques-uns pour cet usage. L'enfant était étendu sur une riche étoffe de coton, et égorgé avec une pointe de roseau. On recueillait son sang et on en oignait les rochers qui étaient les premiers frappés par les rayons du soleil. Le cadavre était abandonné sur la montagne pour que le soleil le dévorât, ou jeté dans une caverne. Ils agissaient de la sorte, c'est-à-dire ils teignaient du sang des victimes les pierres exposées au soleil, lorsque les caciques tuaient à coups de flèches, par manière de sacrifice, un jeune enfant attaché au sommet d'un mât.

Dans les temps de sécheresse, les chèques, après avoir subi un long jeûne, montaient sur une montagne, et y brûlaient des morceaux de bois enduits d'une espèce de résine, dont ils dispersaient les cendres dans l'air, pensant par ce moyen condenser les nuages et amener la pluie.

CHERCHEURS (en anglais *Seeckers*), secte d'hérétiques auxquels on donna ce nom, parce que, dans la persuasion que la véritable Eglise existait quelque part, ils en poursuivaient sans cesse la découverte, sans pouvoir cependant la trouver. Ils condamnaient toutes les communions religieuses établies, et n'en suivaient aucune, semblables à ces philosophes qui réfutaient tous les systèmes, et n'en embrassaient aucun. Stoup assure que, de son temps, il y avait encore de ces hérétiques en Angleterre et en Hollande. De nos jours, il existe encore une multitude de Chercheurs qui travaillent sur une plus grande échelle, car ils ne circonscrivent pas leurs recherches dans les limites du christianisme; ils cherchent la vérité partout, excepté où elle est; moyen infaillible pour ne la trouver pas. Ils prennent le nom d'*éclectiques* *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. CHERCHEURS.

CHERNIPS, eau dont les anciens se servaient pour leurs sacrifices; ils y plongeaient un tison ardent, pris du feu qui consumait la victime. C'est pourquoi on la regardait comme une eau lustrale.

CHÉROPONIE (de χείρ main, et πόνος travail), fête célébrée par les artisans grecs.

CHÉRUBIN. 1° Le mot *chérubin* se trouve assez souvent dans la Bible; tantôt les chérubins paraissent être des anges, comme au chapitre trois de la Genèse, où il est dit que Dieu, après avoir chassé Adam du paradis terrestre, plaça à l'entrée des chérubins avec une épée flamboyante, pour empêcher l'homme d'aller cueillir du fruit de l'arbre de vie. D'autres fois ils paraissent être des animaux symboliques, comme les chérubins d'or que Moïse, par l'ordre de Dieu, fit placer sur le couvercle du tabernacle. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la traduction de l'Exode de M. Cahen : « Philon voit (dans ce mot) des allusions à la puissance et à l'omniscience divines, mais ne donne aucune description. Josèphe dit que ce sont des animaux ailés que jamais aucun homme n'a vus; que Moïse seul a vus sur le trône de Dieu. On croit que le prophète Ezéchiel donne la description de ces figures dans une de ses visions, ch. x, v. 20. Il paraîtrait qu'à l'instar des sphynx égyptiens, les chérubins étaient des animaux imaginaires, unissant les formes de l'homme, du lion, de l'aigle et du taureau, symbole de l'intelligence réunie à la force. Le trône sur lequel Dieu siége était censé supporté par ces quadruples animaux. On rencontre fréquemment dans la Bible cette expression : *Le Dieu des armées, assis sur les chérubins*, et encore : *Assis sur les chérubins, la terre s'ébranle.* Spencer remarque avec raison que la mention des chérubins est toujours jointe à l'idée de la puissance divine. En syriaque, le mot *chroub* désigne *le fort*, *le puissant.* Toute l'antiquité nous parle des dieux traînés dans des chars auxquels sont attachés des animaux forts et ailés, entre autres Bacchus; le nom de char est même appliqué au couple chérubinique (*I Paralip.* XXVIII, 18). De là est venue à Plutarque et à d'autres écrivains grecs l'idée singulière que les Juifs admettaient le culte de Bacchus, que les Grecs invoquaient sous le nom de *Ia* (יה) et d'*Evohé* (הוה). — On faisait aussi entrer les chérubins comme simples ornements d'architecture dans les constructions. Ainsi, au bas des colonnes du temple de Salomon, on avait forgé des lions, des veaux et des chérubins.

2° Les chrétiens regardent les chérubins comme faisant partie de la hiérarchie angélique, dont ils forment le second chœur (*Voy.* l'art. ANGES, et notre Dictionnaire de la Bible, art. CHÉRUB). Les peintres les représentent communément comme de jeunes enfants qui ont des ailes; souvent même

ils se contentent de peindre une tête accompagnée d'ailes, et environnée de nuages.

3° Les musulmans appellent *keroubioun* ou chérubins un ordre d'anges qu'ils disent être les princes et les seigneurs des autres; ils les nomment aussi *mocarréboun*, ceux qui approchent le plus près du trône de Dieu.

CHÉRUBIN (Ordre du), ordre militaire établi, en 1334, par Magnus III, roi de Suède. Les chevaliers portaient un collier enrichi de chérubins et de croix. L'ordre subsista jusqu'en 1604, qu'il fut aboli par le roi Charles IX.

CHÉRUBIQUE (Hymne) ou *des Chérubins*. C'est une hymne que chante le prêtre grec lorsque, pendant le saint sacrifice, il transporte les dons de la prothèse au grand autel. Cette hymne est appelée *Chérubique* parce qu'il y est fait mention des chérubins. L'usage de la réciter fut, dit-on, établi sous l'empereur Justinien. Comme elle est fort belle, nos lecteurs nous sauront gré de la rapporter ici :

Nul de ceux qui sont attachés aux passions du corps et aux voluptés n'est digne d'approcher de vous, ou de vous servir, ô Roi de gloire ! car c'est une chose grande que de vous servir; elle est terrible même aux puissances célestes. Mais par votre ineffable et infinie bonté, sans rien perdre et sans rien changer de votre nature, vous avez été fait homme et notre pontife; et, comme le Seigneur de toutes choses, vous nous avez donné la forme de votre sacrifice solennel et non sanglant. Vous êtes, Seigneur, notre Dieu qui seul dominez dans les cieux, qui êtes porté sur le trône des chérubins, qui êtes le seigneur des séraphins et le roi d'Israël, qui êtes le seul saint, et qui reposez dans les saints. J'ose donc vous prier, vous qui êtes le seul bon, et qui nous écoutez volontiers; jetez un regard favorable sur moi pécheur et votre serviteur inutile. Purifiez mon âme et mon cœur de la mauvaise conscience; faites de moi, par la vertu du Saint-Esprit, un digne ministre, orné de la grâce du sacerdoce, afin que j'assiste à cette sainte table, et que je consacre votre corps saint et sans tache, et votre précieux sang. Humblement prosterné devant vous, je vous le demande; ne me rejetez pas, et souffrez que ces dons vous soient offerts par mes mains, quelque pécheur que je sois, et votre indigne serviteur. Car vous êtes, ô Jésus-Christ, notre Dieu ! celui qui offrez et qui êtes offert, qui recevez et qui êtes distribué. Nous célébrons votre gloire en unité avec le Père, principe sans principe, et avec votre très-saint, bon et vivifiant Esprit, maintenant, toujours, et dans tous les siècles des siècles. Amen.

CHESSOUGAI-TOYON, *chef protecteur*, divinité des Yakouts, peuplade de Sibérie. Ce dieu intercède pour eux, et leur procure les choses qu'ils peuvent désirer, telles que des enfants, du bétail, des richesses, ainsi que tout ce qui contribue aux agréments de la vie. Il a une femme que les Yakouts nomment *Aksyt*, celle qui donne.

CHEVAL. 1° Animal immonde chez les Juifs, c'est-à-dire dont il n'était pas permis de se nourrir. Il paraît même que, jusqu'à l'établissement de la monarchie, les Juifs se servaient peu de chevaux : c'étaient les ânes qui en tenaient lieu, même pour aller à la guerre.

2° Les chevaux sont en si grande estime chez les musulmans, qu'ils ne permettent ni aux juifs, ni aux chrétiens, ni aux infidèles de monter cet animal. Toutefois ils regardent sa chair comme une viande immonde et prohibée; mais les Tatares, bien que musulmans, en font leur nourriture habituelle.

3° Chez les anciens païens, le cheval était consacré à Mars, comme au dieu des combats. La vue d'un cheval était un présage de guerre. Enée eut à peine pris terre en Italie, qu'il vit quatre chevaux blancs paissant dans une prairie; ce qui fit dire à Anchise : « O terre étrangère ! tu nous promets la guerre. » Les Perses, les Athéniens, les Massagètes immolaient des chevaux au Soleil. Les Suèves, anciens peuples de la Germanie, dit Tacite, nourrissent à frais communs dans les bois sacrés, des chevaux dont ils tirent des présages : personne ne peut les toucher; le prêtre seul et le chef de la nation les attachent à un chariot sacré, les accompagnent et observent leurs hennissements et leurs frémissements. Il n'est point de présage auquel le peuple, et même les prêtres et les principaux de la nation, ajoutent plus de foi. — Les Scythes adoraient le dieu Mars, et les Macédoniens le Soleil, sous la figure d'un cheval. On en offrait quelquefois en sacrifice à la mer. Mithridate, pour se la rendre favorable, y fit précipiter des chariots à quatre chevaux. C'était par de pareils sacrifices qu'on se rendait favorables les divinités des fleuves. Xerxès en immola au Strymon, avant de le traverser pour entrer en Grèce. Tiridate offrit un cheval à l'Euphrate. Quelquefois on se contentait de laisser vivre en liberté, dans les prairies voisines, les chevaux que l'on dévouait. Ainsi Jules César, avant de passer le Rubicon, voua à ce fleuve un grand nombre de chevaux, qu'il abandonna à eux-mêmes dans les pâturages des environs.

4° Le sacrifice le plus célèbre et le plus méritoire chez les Indiens est celui d'un cheval, mais l'accomplissement en est soumis à des conditions si dispendieuses, si nombreuses et si difficiles, qu'il n'a pas été effectué depuis bien des siècles. *Voy.* Aswamédha. *Voy.* aussi nos Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. Cheval.

CHEVALERIE, ordre de chevaliers. *Voy.* Chevaliers.

CHEVALIÈRES. En Espagne et en Portugal, il y a des religieuses chevalières de l'ordre de Saint-Jacques de l'Epée. En France, il y a eu des chevalières de Malte, à Toulouse, à Beaulieu dans le Querci, près de Fréjus en Provence. Les chanoinesses de Nivelle ont eu le titre de chevalières de Saint-George.

CHEVALIERS, titre général que portent ceux qui appartiennent à un ordre religieux et militaire tout ensemble : tels sont les chevaliers de Malte, de Saint-Lazare, etc. Ceux qui entraient dans ces ordres de chevalerie s'engageaient à prendre un certain habit, à porter les armes contre les infidèles, à favoriser les pèlerins allant à la terre sainte, ou à servir dans les hôpitaux. Mais maintenant il n'existe presque plus de ces chevaliers *réguliers*. La chevalerie est devenue presque partout un titre purement honorifique, et est tombée dans le domaine civil.

CHEVECIER. *Voy.* CHEFCIER.

CHEVE-SÉGNEN, second ordre de religieux chez les Tibetains. Ce sont eux qui sont chargés de publier et de promulguer la loi. Ils sont comme les prédicateurs; aussi les honore-t-on du titre de *maîtres de la vertu*.

CHEVEUX. Presque partout les cheveux ont été soumis aux prescriptions de la religion et des législateurs.

1° Le Seigneur avait défendu aux Juifs de se raser le devant de la tête à la manière des gentils. Ceux qu'on appelait nazaréens et qui étaient consacrés à Dieu d'une manière spéciale, faisaient vœu, entre autres choses, de ne se jamais couper les cheveux; aussi dit-on communément d'un nazaréen que le rasoir n'avait jamais passé sur sa tête. Tel était Samson, le fléau des Philistins. On a souvent écrit que la force de ce héros juif résidait dans ses cheveux, et on s'appuie sur la faiblesse subite dont il fut saisi aussitôt après l'amputation de sa chevelure. C'est une erreur : Samson devint faible parce que, ayant violé son engagement sacré, et livré sa chevelure aux ciseaux d'une prostituée, l'esprit de Dieu, qui faisait sa force, s'était retiré de lui. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. CHEVEUX, SAMSON.

2° Lorsque les Egyptiens avaient fait aux dieux des vœux pour la guérison de leurs enfants malades, et que ceux-ci se trouvaient hors de danger, ils les conduisaient dans le temple, où ils leur coupaient les cheveux, qu'ils mettaient dans une balance, avec une somme d'argent du même poids, qu'ils donnaient à ceux qui avaient soin des animaux sacrés.

Chez les Grecs, ceux qui sortaient de l'enfance allaient à Delphes consacrer à Apollon les prémices de leur chevelure. Cette consécration se faisait en l'honneur d'Hippolyte, fils de Thésée, par les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, qui, sans cela, n'auraient pas eu la liberté de se marier. Ailleurs, on laissait croître les cheveux des enfants, et lorsque ceux-ci étaient parvenus à un certain âge, on les menait dans un temple, où on leur coupait les cheveux, qu'on mettait dans un vase d'or ou d'argent, sur lequel on écrivait le nom de chacun, et on les consacrait dans le temple. Cette coutume était aussi établie chez les Assyriens : les jeunes garçons offraient leurs cheveux et les jeunes hommes les prémices de leur barbe. Les Grecs se coupaient les cheveux sur le tombeau de ceux qu'ils pleuraient, à l'exemple des Orientaux. C'était aussi l'usage de vouer ses cheveux à quelque fleuve. Pélée, dans Homère, voue au Sperchius la chevelure de son fils Achille, et Memnon sacrifie la sienne au Nil.

Les Arabes, les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les peuples de Dédan, de Théman et de Buz, portaient leurs cheveux coupés en rond, à l'imitation de Bacchus. C'est cette espèce de tonsure que Dieu défend aux Juifs de porter, parce que c'était une marque de consécration au culte des idoles.

3° L'Eglise, dès les premiers siècles, porta ses soins sur la chevelure des fidèles : elle défendit aux hommes de nourrir et d'entretenir leurs cheveux, et aux femmes de couper les leurs. Mais c'est par rapport aux clercs surtout qu'elle imposa des prescriptions plus ou moins rigoureuses. Partout en général elle leur fit une obligation de porter la TONSURE (*Voy.* ce mot); du temps des païens, cette tonsure ne consistait guère que dans une chevelure tenue aussi courte que possible; mais, plus tard, lorsque l'exercice du culte fut devenu public, elle les obligea de se raser la tête, soit totalement, soit en partie, de manière à ne laisser qu'une couronne de cheveux : c'est ce qu'on appelle la couronne cléricale ou monastique. Plusieurs ordres religieux ont la tête entièrement rasée. C'est sans doute à l'imitation de ce qui se pratique dans les monastères d'hommes, que l'usage s'est introduit depuis quelques siècles, dans plusieurs communautés de filles et de femmes, de couper les cheveux à celles qui prennent l'habit. C'est, selon nous, un abus aussi opposé à la nature des choses qu'aux anciens canons de l'Eglise. La chevelure est pour la femme un voile naturel de modestie qu'elle ne doit jamais répudier.

4° Généralement tous les mahométans se font raser la tête, qu'ils couvrent d'abord d'une calotte rouge et ensuite du turban. Cependant cette coutume ne paraît pas avoir été prescrite par la religion; Mahomet lui-même portait des cheveux, quoique fort courts. Quelques ordres de derviches gardent leur chevelure, mais ils ne la laissent point flotter sur leurs épaules; ils la partagent ordinairement en deux flocons, qu'ils relèvent par derrière sous le turban.

5° Dans les Indes, lorsqu'un enfant a atteint l'âge de trois ans, on lui fait pour la première fois la cérémonie du *tchaula* ou de la tonsure. On fait venir un *pourohita* ou prêtre, qui fait pour l'enfant des sacrifices, des adorations et d'autres cérémonies religieuses; puis le barbier lui tond la tête, en laissant au sommet une petite mèche de cheveux que les Indiens ne font jamais couper. Pendant que le barbier s'acquitte de sa fonction, les femmes chantent, les musiciens jouent des instruments de musique, et tous les brahmes présents se tiennent debout et en silence. Cet usage de porter une mèche de cheveux au sommet de la tête est commun

aux musulmans, aux brahmanistes et aux bouddhistes.

6° Les Péruviens coupaient aussi les cheveux à leurs enfants lorsque ceux-ci avaient atteint l'âge de deux ans; c'était aussi l'époque où ils les sevraient. Quand on devait faire cette cérémonie, tous les parents s'assemblaient exprès, et celui qui avait été choisi pour parrain donnait à son filleul le premier coup de rasoir, si l'on peut appeler ainsi une pierre à fusil aiguisée. Tous les autres coupaient ensuite une mèche des cheveux de l'enfant, après quoi on lui imposait un nom, et on lui faisait des présents.

Les Caraïbes conservaient souvent dans une calebasse les cheveux ou les os de quelqu'un de leurs parents défunts; ils les consultaient dans l'occasion, et prétendaient être avertis par leur moyen des entreprises de leurs ennemis.

Voy. notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Cheveux.

CHÈVRE, animal fort révéré à Mendès en Egypte, parce que Pan, la grande divinité de cette ville, s'était caché sous la figure d'un bouc ou d'une chèvre; aussi le représentait-on sous la figure de cet animal. C'est pourquoi on adorait un bouc dans le temple, mais tous les boucs et toutes les chèvres de la contrée avaient aussi part à cette vénération, quoiqu'à un moindre degré; c'eût été un crime énorme que de tuer un de ces animaux. Il rejaillissait même sur les chevriers une partie du respect que l'on portait à leurs troupeaux. Dans ce nome on immolait des brebis; dans la Thébaïde, au contraire, on vénérait les brebis et l'on sacrifiait les chèvres.

Chez les Grecs, la chèvre était consacrée à Jupiter, parce que ce dieu avait été nourri du lait de la chèvre Amalthée. Les Lacédémoniens l'immolaient à Junon. Les Romains représentaient sur les médailles Junon *Sospita* avec une peau de chèvre. — On sacrifiait encore des chèvres blanches à Apollon, ainsi qu'à Homère, un des poëtes les plus favorisés de ce dieu.

Le chevreau était aussi la victime la plus ordinaire du dieu Faune et des autres divinités champêtres.

CHI, *tablette des ancêtres*, chez les Chinois. On sait que ce peuple rend à ses aïeux un culte spécial, regardé comme superstitieux par les uns, et comme très-naturel par les autres. Lorsqu'une personne est morte, on prépare une petite tablette de bois, longue de plus d'un pied et large de cinq à six pouces, posée sur une base ou un piédestal. Sur cette tablette sont écrits le nom du défunt, sa qualité, le jour, le mois, l'année de sa naissance et ceux de sa mort. Cette tablette est appelée *Chin-tchu* ou *Chin-tso*, c'est-à-dire la demeure de l'esprit. On prépare en outre une pièce de toile ou d'étoffe de soie rouge, longue de six à sept pieds, sur laquelle on écrit, en caractères blancs, la même chose que sur la tablette, excepté un point qui compose le caractère *tchu*, et sans lequel il ne signifierait pas *demeurer*. La personne la plus distinguée de l'assemblée est chargée d'ajouter ce point; c'est pourquoi on l'appelle encore *Tien-tchu*, c'est-à-dire qui met le point. Par cette apposition du point, le mort est invité à rester dans la famille. On a fait auparavant l'éloge du mort, et on l'a jugé digne d'avoir le point.

Avant qu'on eût imaginé ces tablettes, on prenait un enfant, qui par cette raison était appelé *Chi;* c'était à lui qu'on adressait les offrandes, et il répondait au nom du défunt: *Pao*, c'est-à-dire, je suis rassasié. Alors le sacrificateur lui disait: *Yeou*, c'est-à-dire, buvez et mangez encore. Cet usage des funérailles était devenu un usage ordinaire dans les tables, et lorsqu'on exhortait quelqu'un à boire, on employait le même terme. Le vase dont on se servait s'appelait *yeou-tchi*, ou coupe d'invitation. Le septième jour après la mort, on fait des sacrifices funéraires, et on croit que l'âme du défunt vient ce jour-là dans la famille.

La tablette *chi* est placée dans une salle qui porte le nom de *Wen-tsou*, de *Chin-tsong* ou de *Miao;* c'est la salle des ancêtres. C'est là que l'on vient chaque jour rendre des hommages religieux, faire des offrandes à ses parents décédés, et brûler en leur honneur des papiers dorés ou d'autres objets qu'on leur offre en sacrifice.

CHI, sorte d'herbe employée par les anciens Chinois dans les divinations; on prenait des feuilles ou des filaments de cette plante, on en composait les traits qui forment les Koua (*Voy.* ce mot), soit les trois lignes de dessous, soit les trois lignes de dessus; l'union de ces six lignes faisait des *koua;* on les remuait, et on examinait le nouveau *koua* qui en résultait. Le *Chi* est un des sorts les plus recommandés par Confucius et par le *Chou-king*.

CHIA, femme qui, suivant la tradition des Muyscas, vint avec Bochica, le législateur des peuples du plateau de Bogota, mais contraria son époux dans tout ce qu'il entreprenait pour le bien des hommes; elle leur enseignait toutes sortes de méchancetés, et les engageait à s'abandonner à toutes leurs passions. C'est elle qui, au rapport de quelques-uns, occasionna le déluge, en faisant enfler les rivières par ses maléfices. Bochica, indigné, la chassa; c'est elle qui est maintenant l'astre de la lune. D'après une autre légende, elle aurait été changée en chouette par Chimzagagua, et depuis cette époque elle ne peut paraître que la nuit. On l'appelle encore *Huythaca* et *Xubchasgagua*.

CHIAPPEN, idole adorée autrefois dans la vallée de Tunia, près de Panama, en Amérique. Avant d'aller à la guerre, les sauvages lui sacrifiaient des esclaves et des prisonniers, et ils teignaient le corps du dieu avec le sang des victimes. Ils n'entreprenaient rien sans demander conseil à Chiappen, et sans implorer son assistance. Pour cet effet, ils pratiquaient une pénitence de deux mois, pendant laquelle ils s'abstenaient de sel et de tout commerce avec les femmes. Les mé-

mes peuples adoraient aussi le soleil et la lune.

CHIBADOS, ordre de magiciens, dans le royaume d'Angola, en Afrique, qui portent toujours des habits de femme.

CHIBCHACHUM, divinité des Muyscas, inférieure à Bochica : c'était le protecteur spécial de leur nation ; son nom veut dire *bâton* ou *appui des Chibchas* ou Muyscas. Dans l'origine des temps, les hommes ayant offensé Chibchachum, celui-ci créa, pour les punir, les torrents de Sopo et de Tibito; car, comme le saut du Téquendama n'existait pas encore, l'eau montait toujours dans la plaine, et il n'était plus possible de rien cultiver, de sorte que la population, qui s'était réfugiée sur les montagnes, était menacée d'être submergée. Les hommes, au désespoir, invoquèrent le dieu Bochica, qui leur apparut assis sur l'arc-en-ciel et tenant une baguette d'or à la main ; il leur dit : « J'ai entendu vos prières, et je punirai Chibchachum; je ne détruirai pas les rivières qu'il a créées, parce qu'elles vous seront utiles dans les temps de sécheresse ; mais je vais ouvrir un passage aux eaux. » En disant ces mots, il lança sa baguette d'or contre la montagne et la fendit dans toute sa hauteur, à l'endroit où le Funzha forme la célèbre cataracte de Téquendama. Toutes les eaux s'écoulèrent par là, et la plaine redevint habitable. Pour punir Chibchachum, Bochica le condamna à porter sur ses épaules la terre, qui était autrefois supportée par de gros piliers de bois de gaïac. Quand il est fatigué et qu'il change son fardeau d'une épaule à l'autre, cela produit des tremblements de terre.

CHICHIUHALQUEHUITL, *arbre de lait* ou *arbre céleste*, dans la théogonie mexicaine; il distille du lait de l'extrémité de ses branches, pour la nourriture des petits enfants morts peu de jours après leur naissance, et dont les âmes viennent s'asseoir autour de cet arbre.

CHICOTA, oiseau des îles Tonga, qui a l'habitude de descendre tout à coup du haut des airs en poussant de grands cris. Les naturels le supposent doué de la connaissance de l'avenir ; et, quand il s'abat près de quelqu'un, ils prétendent que c'est un présage de grands malheurs pour l'individu.

CHIEN. 1° Animal impur, chez les Juifs, tant pour la nourriture que pour les sacrifices. (*Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. CHIEN.) Chez les païens, au contraire, la chair des jeunes chiens était réputée si pure, qu'on l'offrait aux dieux en sacrifice, au rapport de Pline, et qu'on servait leur chair dans les repas préparés pour les dieux. Le chien était consacré à Mercure, comme au plus vigilant et au plus rusé de tous les dieux.

2° On gardait un chien à Rome dans le temple d'Esculape. Mais si les Romains honoraient cet animal en certaines circonstances, ils ne lui épargnaient pas de honteux châtiments en d'autres occasions : ainsi ils en crucifiaient un tous les ans, en punition de ce que les chiens ne les avaient point avertis par leurs aboiements de l'arrivée des Gaulois.

3° Les chiens étaient en grand honneur dans l'Egypte; mais la vénération des Egyptiens diminua beaucoup lorsque Cambyse ayant tué le bœuf Apis, et fait jeter son corps à la voirie, il n'y eut, de tous les animaux, que le chien qui osa se repaître du cadavre du dieu.

4° S'il en faut croire Élien, il y avait autour du temple consacré à Vulcain sur le mont Etna, des chiens sacrés qui flattaient de la queue ceux qui approchaient avec modestie et dévotion du temple et du bois, mais qui mordaient et dévoraient ceux dont les mains n'étaient pas pures, et chassaient les hommes et les femmes qui y venaient pour quelque rendez-vous.

5° Les musulmans excluent les chiens de leurs maisons, par un principe de pureté ; cependant ils les entretiennent avec soin dans les quartiers des villes où ces animaux se retirent ordinairement. Ils se font même un point de religion de pourvoir chaque jour à leur subsistance.

6° Les Parsis ou Guèbres ont une espèce de vénération pour les chiens. Un des livres de leur loi, le Sadder, leur enjoint la charité envers ces animaux, « parce que, dit-il, il n'y a rien de plus pauvre qu'un chien ; en donnant du pain à un chien, on fait une œuvre très-méritoire. » Tavernier rapporte que, lorsqu'un Guèbre est à l'agonie, on prend un chien dont on applique la gueule sur la bouche du mourant, afin qu'il reçoive son âme avec son dernier soupir. Ovington dit qu'avant d'exposer le corps d'un mort aux oiseaux, « on le pose proprement à terre ; un des amis du défunt va battre la campagne et visiter les villages voisins pour chercher un chien. Quand il l'a trouvé, il l'attire par le moyen d'un pain, et le conduit le plus près du corps qu'il est possible. Plus le chien en approche, plus on estime que le défunt approche de la félicité; s'il en vient jusqu'à monter sur lui, et à lui arracher de la bouche un morceau de pain qu'on y a mis, c'est une marque assurée qu'il est véritablement heureux; mais si le chien n'en approche pas, c'est un méchant préjugé; on désespère presque de son bonheur. Quand le chien a fini sa cérémonie, deux darous se tiennent debout, les mains jointes, à cent pas de la bière où est le mort, et répètent à haute voix, pendant une demi-heure, une longue formule de prières. »

7° Les Hindous, comme les musulmans, se croient souillés par l'attouchement du chien ; si cet accident leur est arrivé, malgré les précautions qu'ils prennent pour l'éviter, ils n'ont d'autre parti à prendre que d'aller en toute hâte se plonger tout habillés dans l'eau, afin d'effacer la souillure que cet animal immonde a imprimée à leur personne et à leurs habits.

8° Du temps de Kaëmpfer, les Japonais avaient pour les chiens un respect qui allait jusqu'à la vénération, tellement qu'au rapport de ce voyageur, il s'en voyait beaucoup

plus au Japon qu'en aucun lieu du monde. Il fallait que chaque rue contribuât à l'entretien d'un certain nombre de chiens. Ils y avaient leurs loges, où ils étaient soignés lorsqu'ils tombaient malades. On les enterrait honorablement sur les montagnes et sur les collines, lieux affectés à la sépulture des Japonais. Il y avait des peines capitales contre ceux qui tuaient ou seulement insultaient ces animaux ; il n'y avait que leurs maîtres qui eussent droit de les châtier. Toutes ces pratiques étaient dues au signe du zodiaque qui, chez les Japonais, porte le nom de chien, et sous lequel le monarque d'alors était né. On raconte à ce sujet cette anecdote : Un Japonais, obligé d'aller enterrer un de ces animaux sur une montagne, se plaignait de la fatigue qu'il éprouvait à porter son cadavre : « Console-toi, lui dit son camarade, et remercie les dieux de ce que l'empereur n'est par né sous le signe du cheval (1) ; le fardeau eût été bien plus pesant. »

CHIGUÉ-MOUNI, transcription mandchoue du nom sanscrit de Bouddha, CHAKYA-MOUNI. *Voy.* ce mot.

CHI-KING, un des livres sacrés des Chinois. Ce nom signifie *Livre des vers* ou *des odes*. C'est un recueil dans lequel Confucius a rassemblé, sans beaucoup d'ordre, des odes ou chansons, toutes antérieures au VIe siècle avant notre ère, et qui se chantaient en Chine dans les cérémonies, dans les fêtes, et aussi dans les habitudes de la vie privée, comme les compositions des premiers poëtes de l'Europe se chantaient dans l'ancienne Grèce. Le style de ces odes est simple ; le sujet en est varié, et elles nous représentent en réalité les chants nationaux du premier âge de la Chine. Le *Chi-king* contient trois cent cinq cantiques ou pièces de vers détachées, précédés d'une petite préface destinée à en faire connaître le sujet.

Le Chi-king fut brûlé à l'époque de l'incendie général des livres anciens, ordonné par Thsin-chi-hoang, au IIIe siècle avant notre ère ; mais au siècle suivant il fut retrouvé presque complet. Ce recueil a porté longtemps le nom de *Mao-chi*, parce que ce fut *Mao-kan* qui le publia comme le véritable *Chi* de Confucius, 130 ans avant Jésus-Christ.

Plusieurs odes du *Chi-king* indiquent d'une manière irrécusable la croyance à un Etre suprême, désigné par les noms de *Thien*, ciel ; *Chang-thien*, ciel suprême ; *Ti*, le Souverain ou Dieu ; et *Chang-ti*, le Souverain suprême.

CHIKOUANI, divinité japonaise que l'on dit prendre un soin particulier des âmes des petits enfants et des jeunes gens. Ce dieu est représenté avec toutes les grâces qui ornent la jeunesse, revêtu d'une robe toute brillantes d'étoiles. Il a quatre bras. De l'un il tient un enfant embrassé ; l'autre est armé d'un sabre ; le troisième porte un serpent, le quatrième un anneau rempli de nœuds. On place communément un perroquet auprès de lui.

CHILIASTES (du grec χίλιοι, mille.) Ce nom signifie en grec absolument la même chose que *millénaires* en latin. On a donné ce nom à des hérétiques et même à des anciens Pères qui ont cru que Jésus-Christ régnerait mille ans sur la terre, avec les élus, avant le jugement général.

Voy. MILLÉNAIRES.

CHILIOMBE (en grec χιλιόμβη, *mille boves*), sacrifice solennel dans lequel les Grecs immolaient mille bœufs.

CHIMINIGAGUA, personnage mythologique des Muyscas. C'était en lui qu'était renfermée la lumière, lorsqu'au commencement des choses tout l'univers était plongé dans l'obscurité. Cet être créa de grands oiseaux noirs auxquels il ordonna de parcourir l'univers et d'y répandre la lumière en lançant en tous lieux par le bec celle dont il les avait remplis.

CHIMINZIGAGUA, ou envoyé de *Chiminigagua*, autre personnage mythologique des Muyscas, auquel on donne encore les noms de *Nemterequeteva* ou de *Xue*. C'était un vieillard qui était venu des régions orientales, où il avait vécu vingt âges d'homme de 70 ans. Il enseigna aux Muyscas une foule de choses utiles, et leur apprit à filer le coton. Il avait une longue barbe blanche qui descendait jusqu'à la ceinture ; son épaisse chevelure était retenue par un bandeau, et il était vêtu d'un manteau attaché à l'épaule droite. On prétend que c'est de lui que les Muyscas tiennent l'usage des croix qu'ils peignaient sur leurs manteaux, et qu'ils plaçaient sur le tombeau de ceux qui étaient morts d'une morsure de serpent. Il disparut après avoir instruit les populations. Les habitants de Boza et de Suacha adoraient ses ossements, qu'ils prétendaient posséder, mais qui étaient ceux d'un animal beaucoup plus grand que ceux qu'on rencontre dans le pays. A Guane on montrait son portrait sculpté en pierre.

CHIN, nom que les Chinois donnent en général à tous les esprits, quels qu'ils soient. « A l'égard de ce terme, dit le P. Visdelou, soit qu'il soit seul ou réuni à *kouey*, et qu'on dise *Kouey-chin*, aucun de nos termes ne peut le rendre parfaitement. Si on le traduit par *esprits*, ce n'est pas assez ; si on le traduit par le mot *dieux*, c'est trop. » Le nom de *génies* rendrait mieux la valeur du terme chinois ; c'est aussi celui que leur donne le P. Visdelou, en parlant des nombreux sacrifices qu'on leur offre. Leur nombre doit être fort considérable, si les Chinois le mesurent sur celui des objets sensibles et considérables qu'ils distinguent les uns des autres. Ces *Chin* sont inférieurs en nature et en puissance à la Divinité suprême ; plusieurs même d'entre eux ont été autrefois des hommes ou des rois qui vivaient dans les temps antéhistoriques. Ils sont maintenant les gouverneurs invisibles du monde ; ils ont pour fonctions de réparer les torts, les injustices et les violences, qui ne se commettent que trop souvent, et de punir les crimes. Autrefois ces génies n'avaient point de statues

(1) Le cheval est aussi chez les Japonais un des signes du zodiaque.

dans les temples chinois ; il y avait seulement un tableau sur lequel on lisait leurs noms gravés en lettres d'or. Mais actuellement un grand nombre d'entre eux sont personnifiés par des figures. Il y a un livre, composé par ordre de l'empereur *Kien-long*, qui fait connaître les lieux où résident ces Chin, et le sujet pour lequel on les invoque. Il donne aussi leurs figures ; il y en a qui ont la tête d'homme ou de femme, avec un corps d'animal, comme de bélier, de cheval ou de serpent ; d'autres ont plusieurs têtes avec un ou plusieurs corps ; quelques-uns sont de purs animaux.

On emploie quelquefois ce terme pour spécifier la Divinité suprême ; mais alors, pour ôter toute amphibologie, on dit *Tchhing-chin*, le véritable esprit, le vrai Dieu.

Les chrétiens de la Chine appellent les anges *Thian-chin*, c'est-à-dire les esprits célestes.

Le mot *Chin*, écrit en chinois avec un autre caractère, désigne le génie des montagnes.

CHINA. Les nègres de Casamanse, sur la côte occidentale de l'Afrique, ont une idole à laquelle, selon Dapper, ils donnent le nom de *China*. Tous les ans, vers l'époque où l'on va semer le riz, c'est-à-dire vers la fin de novembre, on fait à minuit une procession qui s'exécute dans cet ordre. Tout le peuple s'étant rassemblé près de l'autel de l'idole, leurs prêtres, appelés *aracani*, prennent sa statue avec le plus grand respect, et l'on se rend en procession à l'endroit où le sacrifice doit avoir lieu. A la tête marche le grand prêtre, tenant une longue perche à laquelle est attachée une bannière de soie blanche ; sur cette bannière sont représentés des épis de riz et des os de mort. Lorsqu'on est arrivé au lieu convenu, on brûle beaucoup de miel devant l'idole ; après quoi chacun fait son offrande et fume sa pipe ; ensuite une prière générale est adressée au dieu pour qu'il bénisse la récolte. Cela fait, on reporte l'idole au lieu de sa résidence ordinaire, dans le même ordre et avec le plus profond silence. China est représenté par une tête de bouvillon ou de bélier, travaillée en bois, ou faite de pâte de farine de millet, pétrie avec du sang, et mêlée de cheveux et de plumes.

CHINE. Il y a en Chine trois religions principales : 1° celle de *Ju-kiao* ou des lettrés, dont le principal apôtre est *Koung-tsee* ou Confucius ; 2° celle des *Tao-sse* ou sectateurs de la raison, qui suivent la doctrine de *Lao-tsee* ; et 3° celle de *Fo* ou Bouddha (*Voy.* ces différents articles). On y trouve aussi des juifs, des mahométans et des chrétiens ; ces derniers sont actuellement au nombre de 500,000. *Voy.* CONFUCIUS, LAO-TSE, TAO-SSE, FO, JU-LAI, etc.

CHING, mot chinois qui signifie un *saint*. On dit aussi *Ching-jin*, saint homme.

Le *Saint Homme* par excellence est, chez les Chinois tant anciens que modernes, une espèce de messie, peut-être le véritable Messie lui-même, attendu non-seulement par les Hébreux, mais par tous les peuples de la terre. Tous les livres sacrés se rapportent à lui, comme les livres sacrés des juifs et des chrétiens se rapportent à Jésus-Christ. Le Saint est celui que l'*Y-king* appelle Grand (*Ta-jin*) ; le *Chou-king*, l'Unique (*Y-jin*) ; le *Chi-king*, le Beau ou le Bon (*Mouei-jin*) ; le *Tchong-young*, le Saint (*Ching-jin*) ; le *Tchun-tsieou*, le Roi céleste (*Thian-tchu*) ; *Tchouang-tsee* l'appelle *Tchi-jin*, l'Homme Très-Parfait, et *Ki-jin*, l'Homme séparé (nazaréen).

Confucius disait : « Si vous m'interrogez sur le *Saint*, je n'ai pu le voir de mes yeux. » Sur quoi différents commentateurs disent : « Le *saint* est le nom de l'esprit intelligent et inscrutable. — Le nom de *Saint* est le comble de la raison et le point le plus élevé de la vertu. — Avant la naissance du *Saint*, le ciel est le Seigneur ; après que le *Saint* est né, le *Saint* est le Seigneur. — Si le mal n'est pas arrivé à l'extrême, le *Saint* ne naît pas. — Le *Saint* est l'ambassadeur du ciel et de la terre. — L'ordre du ciel s'appelle précepte ; mais, sans le *Saint*, on ne peut l'accomplir. — Le ciel produit le *Saint* pour qu'il soit utile à tous les peuples. — Le nom de *Saint* désigne celui qui pénètre tout, qui entend tout, qui voit tout ; et qui, lorsqu'il pense, arrive toujours à ses fins ; lorsqu'il agit, ne se trompe jamais ; dont les paroles sont la règle, les actions des exemples, qui contient en lui trois ordres d'êtres et possède tout bien ; enfin, éminemment spirituel et tout admirable, il agit conjointement avec le ciel. — Le *Saint* est si élevé et si profond, qu'il ne peut être atteint par les hommes. Seul il comprend l'esprit et convertit l'univers ; il connaît l'avenir avec certitude ; il embrase tout le monde de sa charité, et il réchauffe tout comme la nourrissante chaleur du printemps. Ses paroles ne peuvent errer ; mais elles produisent toujours avec certitude leur effet. Enfin il est de la même nature que le ciel. — Le *Saint* est composé du ciel et de la terre ; toutes choses forment corps avec lui ; il aime à sauver les malheureux, et il ne rejette personne ; il fait tout ce qu'il veut, et il tient toujours le milieu. »

Le *Tchong-yong* (ou l'invariable milieu) est presque entièrement consacré au *Saint*. On y lit entre autres : « Le *Saint* tient le milieu entre le ciel et la terre, ou, il est le médiateur du ciel et des hommes ; il est le seul qui puisse convertir les cœurs ; il est la fin et le principe des choses ; il n'aura point de fin. » Un philosophe dit : « En nous attachant fidèlement aux traditions antiques, nous savons que, bien que le *Saint* soit en la terre, il existe cependant avant toutes les choses qui ont été produites. » — Suivant un autre philosophe, « le cœur du ciel suprême est dans la poitrine du *Saint*. Les avertissements et les remontrances du ciel sont dans la bouche du *Saint*. Si le *Saint* n'est présent, le ciel ne peut être connu. »

Nous passerons sous silence les autres témoignages nombreux que le P. Prémare a accumulés sur le *Saint* des Chinois, et que

M. Bonnetty a insérées dans le tome XVIII et le XIX des *Annales de philosophie chrétienne.* Le peu que nous en avons extrait dénote une étonnante conformité entre le *Ching-jin* et le Messie attendu par les juifs, reconnu et adoré par les chrétiens; la plupart même de ces textes semblent littéralement traduits de la Bible. Il est vrai, observe le P. Prémare, qu'en écrivant ces choses, les lettrés chinois ne pensent pas à l'Homme-Dieu, mais ils les attribuent à je ne sais quel philosophe ou à quel roi; il ne s'ensuit pas cependant que les sources où ils ont puisé fussent infectées de la même boue. On doit seulement en conclure que, lorsqu'ils veulent expliquer les *King* (livres sacrés), ils disent bien des choses qu'ils ne comprennent pas.

Ce qu'il y a encore de plus frappant, c'est que le *Saint* a été attendu des anciens Chinois; voici un passage très-expressif du *Tchong-yong*, composé au ve siècle avant notre ère: *Oh! combien les voies du* Saint *sont élevées! combien sa doctrine est répandue au loin! combien elle est sublime! Si vous considérez son immensité, elle réchauffe et nourrit toutes choses; si vous considérez son élévation, elle atteint jusqu'au ciel. Mais il faut attendre cet homme divin, afin que cette divine doctrine règne partout.* Mencius dit de même: *Les peuples l'attendent comme les herbes altérées désirent les nuées de l'arc-en-ciel.*

Enfin les Chinois reconnaissent que le *Saint* doit naître d'une mère vierge. *Que l'homme divin*, dit Sou-tong-po, *naisse d'une manière toute différente des autres hommes, il n'y a rien là qui doive étonner.* Les interprètes ajoutent: *Comme il est né sans semence humaine, il est évident qu'il est produit par le ciel.* Le *Chi-king* appelle *palais fermé* le sein d'une femme qui a conçu et qui a enfanté sans perdre sa virginité. C'est là cette porte orientale par laquelle le Saint des saints entre et sort, et *qui cependant n'a jamais été ouverte*, comme le dit un ancien philosophe chinois; c'est le jardin fermé, la fontaine scellée.

Voir, pour le développement de toutes ces preuves, le recueil cité plus haut.

CHING-MOU, c'est-à-dire *la sainte mère*, déesse des Chinois, qu'on appelle aussi *Thian-heou*, reine du ciel. On en distingue ordinairement deux, l'une indigène de la province de *Lou-kien*, et l'autre étrangère, qui aurait été apportée des îles de l'Océanie. On la représente assise dans une espèce de niche, et tenant un enfant entre ses bras; une auréole entoure sa tête; des cierges brûlent sans cesse devant son autel; en un mot elle ressemble parfaitement aux images de la sainte Vierge, chez les catholiques. M. Laribe, missionnaire apostolique, raconte, dans sa lettre du 22 septembre 1843, qu'il a vu dans une espèce d'oratoire une grande statue de femme dont les pieds s'appuyaient sur la tête d'un gros serpent, tandis qu'elle tenait un tout petit enfant entre ses bras; derrière la statue s'en trouvait une autre d'égale grandeur, figurant un vénérable vieillard dans l'admiration, et tout autour une dizaine de statuettes ayant assez l'air de simples bergers qui, le genou en terre, présentent à la femme et à l'enfant diverses offrandes: les uns, chose étonnante, font le modeste hommage de deux colombes, les autres, d'un agneau. N'est-ce pas là une véritable Nativité? observe le vénérable missionnaire. Les Chinois disent que la déesse *Kouan-yn* ou *Ching-mou* est vierge, quoiqu'ils placent presque toujours un enfant dans ses bras, et un oiseau blanc au-dessus de sa statue, avec l'inscription suivante: *Kiau che tche mou*, c'est-à-dire mère libératrice du monde. N'est-ce pas la sainte Vierge avec le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe?

Maintenant, il est vrai, les Chinois rapportent le culte de *Ching-mou* au foïsme ou bouddhisme; mais n'est-il pas plus probable que cette déesse doit son origine au christianisme, qui a été prêché et professé dans la Chine depuis le VIIe siècle de notre ère?

CHIN-HOANG, le *monarque spirituel*, ou le *souverain des esprits*, nom d'un des anciens rois fabuleux de la Chine; on le fait régner 300 ans. Son char était traîné par six cerfs ailés. Les Chinois le regardent comme une divinité, et lui attribuent la garde des villes et des provinces. Dans toutes les localités de l'empire, il y a des temples élevés en son honneur. Lorsqu'un mandarin arrive dans une province en qualité de gouverneur, il doit, avant d'entrer en exercice, aller rendre ses hommages dans le temple de *Chin-hoang*, et lui demander les secours nécessaires pour remplir dignement ses fonctions. Deux fois par mois, les gouverneurs sont obligés de se rendre à son temple, de se prosterner devant son autel, en frappant la terre de leur front, et d'offrir à ce génie protecteur, des bougies, des parfums, des fleurs, de la viande et du vin. Lorsqu'ils entrent en fonction, ils font serment, devant cette divinité, de gouverner avec justice, et se soumettent, en cas d'infraction, à tous les châtiments qu'il lui plaira de leur infliger. Autrefois ce génie n'avait point de statues dans les temples; il y avait seulement un tableau sur lequel on lisait ces mots gravés en lettres d'or: *C'est ici la demeure du gardien spirituel de la ville.* Ce ne fut que plusieurs siècles après qu'on mit dans les temples les idoles qui représentaient ce génie.

CHIN-KOUEI. C'est, suivant les Chinois, un esprit qui a le visage d'un homme et le corps d'un quadrupède; mais il n'a qu'une jambe et qu'un bras; sa résidence est sur la montagne *Kang*. On a remarqué, disent les Chinois, que les démons aériens qui infestent les montagnes n'avaient pour la plupart qu'un seul pied; c'est peut-être à cause de cela que le *Chi-king* (Livre des vers) disait autrefois: « Les génies des montagnes n'ont qu'un pied. » Quand ils parlent, on croirait entendre un récitatif ou une déclamation harmonieuse.

CHIN-NOUNG, ancien roi de la Chine, successeur de *Fou-hi*, environ 3218 ans avant

Jésus-Christ. *Niu-tong*, sa mère, se promenant un jour à Hoa-yang, conçut, par le moyen d'un esprit, dans un lieu nommé Tchang-yang, et mit au monde Chin-noung, dans un antre au pied du mont Li. Trois heures après qu'il fut né, il eut l'usage de la parole; à cinq jours, il marcha; à sept, il eut toutes ses dents; et à trois ans il savait tout ce qui regarde l'agriculture. Chin-noung était haut de 8 pieds 7 pouces; il avait la tête de bœuf et le corps d'homme, le front de dragon et les sourcils très-grands. On l'appela *Chin-noung*, c'est-à-dire le divin laboureur. Il inventa la charrue, dont il fit le coutre de bois fort et dur, et le manche de bois plus tendre. Chin-noung a sur la tête des cornes de bœuf. On lui attribue l'invention du vin. On lui doit aussi la poterie et la fonte. Il institua des fêtes, pendant lesquelles on devait s'abstenir de procès, de visites et de promenades; c'est, dit Lo-pi, ce qui est rapporté dans l'*Y-king*, « que les anciens rois, au septième jour, qu'il appelle le grand jour, faisaient fermer les portes des maisons; qu'on ne faisait ce jour-là aucun commerce, et que les magistrats ne jugeaient aucune affaire. » C'est ce qui s'appelle l'ancien calendrier. L'art de guérir les maladies par les plantes est également attribué à Chin-noung. Il fit, suivant un auteur chinois, une lyre pour fixer l'esprit et arrêter la débauche, pour éteindre la concupiscence et remettre l'homme dans la vérité céleste. Monté sur un char traîné par six dragons, il mesura le premier la figure de la terre, et détermina les quatre mers. Il sacrifiait au Seigneur suprême dans le temple de la lumière: la terre des murs de ce temple n'avait aucun ornement; le bois de sa charpente n'était point ciselé, afin que le peuple eût plus d'estime de la médiocrité. Il mourut, dit-on, à 168 ans, après en avoir régné 145. Il laissa douze enfants.

CHIN-TCHU ou CHIN-TSO, c'est-à-dire demeure de l'esprit ou de l'âme. C'est le nom que les Chinois donnent à la tablette sur laquelle sont écrits les noms de leurs ancêtres décédés. D'autres veulent que *Chin-tso* soit non pas le nom de la tablette, mais celui de la salle dans laquelle elle est placée.

CHIN-WOU, c'est-à-dire le *guerrier spirituel*, un des quatre génies qui, selon le *Li-ki*, livre sacré des Chinois, président aux quatre régions du monde. On l'appelle encore *Hiuan-wou*, ou le guerrier obscur et merveilleux: il préside à la région du nord; l'étendard qui lui est dédié porte l'image d'un serpent et d'une tortue.

Chin wou thian houang, ou, en japonais, *Sin-mou-ten-o*, c'est-à-dire le guerrier spirituel, l'empereur céleste, est le nom du premier *daïri* ou du fondateur de l'empire japonais, qui vivait cinq siècles avant notre ère. *Voy.* Daïri.

CHIRLSOUR. Un des dieux subalternes des Tchouvaches.

CHIROMANCIE (du grec χειρός, main, et μαντεία, divination), sorte de divination qui se fait par l'inspection des lignes de la main. On distingue la chiromancie *physique* et la chiromancie *astrologique*. La première prétend découvrir le rapport qu'il y a entre les linéaments de la main et le tempérament du corps, et s'élever, par ce moyen, jusqu'à la connaissance des inclinations de l'âme. *Voy.* le Dictionnaire des Sciences occultes, art. Main, où sont longuement exposés les principes de cette sorte de divination.

La chiromancie astrologique examine les influences des planètes sur les lignes de la main, et croit pouvoir déterminer le caractère d'une personne et prédire ce qui doit lui arriver, en calculant les effets de ces influences. Delrio condamne cette dernière sorte de chiromancie; mais il approuve la première. Cependant un homme sensé les trouvera toutes deux également frivoles et mensongères.

CHIRON, célèbre centaure, produit des amours de Saturne métamorphosé en cheval, avec la nymphe Philyre. Dès qu'il fut grand, il se retira sur les montagnes et dans les forêts, où, chassant avec Diane, il acquit la connaissance des simples et des étoiles; d'où il est regardé comme un des principaux astronomes et des plus savants médecins de l'antiquité. Sa grotte, située au pied du mont Pélion, devint la plus fameuse école de toute la Grèce. Esculape fut un de ses principaux disciples. C'est lui aussi qui dirigea l'éducation d'Achille. Il dressa les calendriers dont se servirent les Argonautes dans leur expédition. Il excellait encore dans l'art de la musique, souvent même il lui arriva de guérir les malades par les seuls accords de sa lyre. Cet homme si utile à l'humanité fut tué malheureusement par une flèche mal dirigée d'Hercule, son disciple, dans une guerre que celui-ci eut à soutenir contre les centaures.

CHIROPONIES, fêtes célébrées par les Rhodiens, dans lesquelles de jeunes enfants allaient mendier de porte en porte, en chantant d'un ton particulier qu'on appelait χελιδονίζειν, c'est-à-dire chanter à la façon des hirondelles.

CHIROTONIE, c'est-à-dire *imposition des mains* (χειρός, main, et τείνω, étendre). Dans la liturgie grecque, on donne ce nom à l'action de l'évêque qui impose les mains à celui auquel il confère les ordres sacrés.

Les anciens Grecs appelaient également *chirotonie* l'élection des magistrats, parce qu'en donnant leurs suffrages les citoyens étendaient la main.

CHI-SAN-KING, c'est-à-dire *les treize livres;* collection des livres canoniques et classiques des Chinois, réunis et commentés par ordre de l'empereur *Tai-tsoung*, qui régna de 627 à 649 après Jésus-Christ. Les treize livres canoniques sont:

1° Le *Tcheou-y*, aujourd'hui le *Y-king*, ou livre des Changements.

2° Le *Chan-chou*, aujourd'hui le *Chou-king*, ou livre des Annales.

3° Le *Mao-chi*, aujourd'hui le *Chi-king*, ou livre des Vers.

4° Le *Li-ki*, ou livre des Rites.

5° Le *Tchun-tsieou*, ou le Printemps et

l'Automne. Ces cinq premiers ouvrages sont désignés aujourd'hui par la dénomination de *Ou-king*, les cinq *King*.

6° Le *Y-li*, et

7° Le *Tcheou-li*. Ces deux livres font aujourd'hui partie du *Li-ki;* le 31e chapitre de ce dernier ouvrage comprend le *Ta-hio*, ou la Grande Etude, et le 42e, le *Tchoung-young*, ou l'Invariable Milieu.

8° Le *Koung-yang*, et

9° Le *Kou-liang*. Ce sont deux commentaires sur le cinquième *King*, appelé *Tchun-tsieou*.

10° Explications sur le *Hiao-king*, ouvrage très-ancien, attribué à Confucius, et qui traite de la piété filiale.

11° Le *Lun-yu*, ou les Dialogues moraux de Confucius.

12° Le *Meng-tsee*, ou Mencius, ouvrage du philosophe de ce nom.

13° Le *Eulh-ya*, petit dictionnaire très-ancien, par ordre de matières.

Les numéros 11 et 12, réunis aux chapitres 31 et 42 du n° 7, forment ce que l'on appelle communément les *Sse-chou*, ou les quatre livres moraux. *Voy.*, entre autres, KING et SSE-CHOU.

CHITOMBÉ, ou CHITOMÉ, grand pontife de la religion des peuples du Congo. On le révère d'une façon tout extraordinaire, on le regarde comme un dieu sur la terre. C'est à lui que l'on offre les prémices des fruits et de toutes les productions de la terre, avant d'en faire la récolte. De même, avant d'ensemencer les champs, on le prie de venir bénir les grains, ou d'envoyer un de ses vicaires pour faire cette cérémonie. Il entretient perpétuellement chez lui un feu sacré, et en donne quelques tisons aux *Sovis* ou gouverneurs de province, lorsqu'ils prennent possession de leur gouvernement. Le peuple ne reconnaît personne en cette qualité qu'il n'ait fait hommage au chitombé et reçu sa bénédiction. Le futur sovi se présente devant la porte du pontife, et tout le peuple, se prosternant devant lui, le prie de recevoir leur sovi sous sa protection. Alors le chitombé, jetant de l'eau et de la poussière sur le candidat, le fait coucher sur le dos, passe et repasse plusieurs fois sur lui, appuyant du pied sur sa poitrine, et le fait jurer qu'il demeurera toujours dans la soumission et la dépendance à l'égard de son pontife. Un autre privilége du chitombé, c'est de ne pouvoir être jugé ni puni de personne, quelque crime qu'il ait commis. Lorsqu'il va faire la visite de son diocèse, le peuple se prépare à le recevoir par des actes de continence, les époux s'abstenant même du commerce conjugal, jusqu'à ce qu'il ait passé, afin de contribuer par là à la conservation de la vie de leur *père suprême*. Cette vie paraît à quelques nègres de si grande conséquence, qu'ils croient que si leur pontife mourait de mort naturelle, le ciel et la terre périraient ; de sorte que, pour éviter ce malheur, dès qu'on le voit grièvement malade, son successeur l'étrangle ou l'assomme à coups de bâton.

La province de Sondi a son chitombé particulier, qui demeure sur une montagne. Il porte la chevelure fort longue et entrelacée de menus objets très-vénérés par les nègres. Le peuple a tant de respect pour ce pontife, qu'on ne lui parle jamais que prosterné le visage contre terre. Jamais on n'oserait le regarder en face, à moins qu'il ne le permît par une faveur particulière. Quand il se montre en public, chacun s'incline par respect, et quand il marche, on porte devant lui, sur un brancard, une idole de bois. *Voy.* CHALOMBÉ.

CHITONÉADE, danse en l'honneur de Diane *Chitoné* ou *Chitonia*.

CHITONIA, surnom de Diane, soit de *Chitoné*, ville de l'Attique, où cette déesse était honorée, soit de χιτών, tunique, parce qu'on lui consacrait les premiers vêtements des enfants.

CHITONIES, fête en l'honneur de Diane. On en célébrait une du même nom à Syracuse, avec des chansons et des danses analogues à la circonstance.

CHIUN (prononcez *Khioun*), idole dont il est parlé dans la Bible (*Amos*, V, 26). C'est probablement la même divinité que le *Kéwan* des Arabes, le *Chévan* des Perses et le *Kaiwan* des Syriens. Les Septante ont lu ce mot *Remphan*. Tous les commentateurs s'accordent à reconnaître *Saturne* dans cette divinité.

CHLOIENNES, fête célébrée par les Athéniens, le 6 du mois thargélion. Elle était accompagnée de musique, de danses et de jeux. On y sacrifiait un bélier à Cérès, qu'on adorait dans un temple près de la citadelle d'Athènes, sous le nom de *Chloé*. Pausanias y soupçonne un sens mystique, inconnu aux prêtres eux-mêmes. Il est naturel de le dériver de χλόη, verdure, puisque Cérès est la déesse de toutes les productions de la terre.

CHLORIS, nymphe, épouse de Zéphir. Ce dieu donna pour dot à sa femme l'empire des fleurs. Les Romains la révéraient sous le nom de *Flore*.

CHLOTONIUS. Dans son hymne aux Euménides, Orphée donne à Pluton le titre de Ζεὺς Χλοτόνιος, le Jupiter, ou le dieu Chlotonien. On traduit cette expression par *ténébreux*.

CHNEF ou CHNOUPHIS, grand dieu des Égyptiens, le même qu'Ammon-Ra, le principe générateur de l'univers. On le représentait sous l'emblème d'un serpent à tête d'épervier, placé dans un cercle bleu, d'où s'échappaient des flammes de tous côtés. Cette figure ressemblait parfaitement au *théta* des Grecs. Chnef était aussi représenté sous la figure d'un serpent qui, en mordant sa queue, formait un cercle, au milieu duquel était une croix semblable quelquefois à celle que nous nommons croix de Saint-André. On peignait encore le dieu Chnef, autrement *Emeph*, sous une forme humaine androgyne, ayant sur la tête un épervier, avec un œuf sortant de sa bouche.

Il avait encore plusieurs autres symboles : ainsi, d'après M. Champollion, un corps humain, surmonté d'une tête de bélier verte, avec deux longues cornes, le disque et le

serpent Uræus, représentait Ammon Chnouphis.

Le même, tenant dans ses mains un vase dont l'eau s'échappe, représentait *Chnouphis Nilus*, ou le dieu du Nil.

Un serpent barbu, avec deux jambes humaines : Chnouphis, le bon génie ou Agathodémon.

Un scarabée à tête de bélier, avec le disque et deux croix ansées suspendues aux cornes: Chnouphis Nilus, etc.

CHNOUBIS ou CHNOUPHIS. *Voy.* CHNEF.

CHNYZA. Pendant tout le temps que duraient les mystères de Cérès, les femmes couchaient sur des lits faits de l'herbe appelée *Chnyza*, à cause de la pureté requise pour la célébration de cette fête. En effet les anciens attribuaient à cette plante la propriété d'entretenir la chasteté de l'esprit et du corps. Elle croissait dans l'Italie méridionale, sur les bords du Neéthus.

CHODOCHIN, ou mieux CHÉDORIS, sectaires japonais dont il est fait mention dans les anciennes relations des missionnaires, où leur nom est écrit *Xodoxin*; ce mot signifie, dit-on, *hommes de Dieu* ou *du paradis*. On les donne comme partisans d'un certain *Chedori* (*Xedorius*), qui avait enseigné l'immortalité de l'âme, et admettait après la mort des peines pour les méchants et des récompenses pour les bons. Il était fils de roi, et s'était distingué par son amour pour sa femme et par le regret qu'il éprouva de sa perte. Il ordonna à tous ses disciples de lui rendre les honneurs divins, et prescrivit certains actes de religion qu'ils devaient accomplir en son honneur.

CHOÉPHORES (de χοὴ, *libation* et φέρω, *porter*), nom que les Grecs donnaient à ceux qui portaient des libations sur les tombeaux.

CHOÈS, fête célébrée à Athènes en l'honneur de Bacchus, dans le mois anthestérion. Chacun y buvait dans un vase particulier. Ce nom vient du grec χόε, conge, mesure des liquides. C'était le second jour des *Anthestéries*.

CHOEUR. On appelle ainsi la partie de l'église où se tiennent les prêtres et le reste du clergé. Elle est ordinairement séparée de la nef par une grille ou une balustrade. Souvent aussi elle est distincte du sanctuaire, qui est le lieu où se trouve l'autel, et où l'on célèbre les saints mystères ; mais dans les églises peu spacieuses, le chœur et le sanctuaire sont souvent confondus ensemble. Le chœur est spécialement destiné aux chantres, c'est même de cette destination qu'il tire son nom. Il est sévèrement interdit aux femmes de se placer dans le chœur ; il y a même des églises où l'entrée leur est prohibée en toute circonstance, tandis que dans d'autres elles y entrent momentanément, soit pour la communion, soit pour l'offrande, soit pour y faire la quête. Dans plusieurs églises d'Occident, le chœur était interdit même aux têtes couronnées ; et l'histoire nous apprend que saint Ambroise vint arrêter l'empereur Théodose à la porte du chœur de l'église de Milan, en le prévenant que ce lieu n'était ouvert qu'au clergé. Mais en Orient les empereurs avaient le privilége de s'y placer. Actuellement le chœur est généralement ouvert à tous les hommes.

On donne aussi le nom de *chœur* à l'assemblée des ecclésiastiques ou des clercs qui chantent dans le chœur, et dont les voix réunies forment une espèce de chœur de musique. Le chant des offices porte lui-même le nom de *chœur ;* c'est ainsi que l'on dit : *suivre le chœur, accompagner le chœur.*

Dans chaque couvent de religieuses, il y a un chœur où elles s'assemblent pour chanter l'office divin. C'est une grande salle qui donne sur le sanctuaire de leur église, et qui n'en est séparée que par une grille et un rideau.

Dames de chœur ou *religieuses du chœur :* ce sont les religieuses dont la fonction est de chanter l'office divin, à la différence des sœurs converses, dont l'emploi principal est de vaquer au service matériel de la communauté.

Enfants de chœur : ce sont de jeunes enfants employés dans l'église à diverses fonctions du service divin, à porter les chandeliers, à servir les messes, à chanter les versets, etc.

CHOEURS DES ANGES. Les théologiens en comptent neuf, d'après les saints Pères : ce sont les Séraphins, les Chérubins, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Vertus, les Puissances, les Archanges et les Anges.

CHOLCHYTES, prêtres égyptiens d'un rang inférieur, et dont l'emploi était d'embaumer les morts.

CHOM, ou mieux *Djom*, nom de l'Hercule égyptien. *Voy.* DJOM.

CHONNIDÉES, fête qui précédait celle de Thésée, et dans laquelle les Athéniens sacrifiaient un bélier à *Chonnidée*, précepteur de Thésée, en reconnaissance des bienfaits qui avaient résulté pour eux de l'éducation qu'il avait donnée à leur héros.

CHORAGIUM, funérailles des jeunes filles mortes à la fleur de l'âge. Ce nom était tiré du *chœur* des jeunes filles qui suivaient la pompe funèbre.

CHORÉAS, surnom que les Troyens donnaient à Vénus, en lui immolant un porc (χοῖρος).

CHORÉVÊQUE, en grec χωρεπίσκοπος. Ce nom signifie évêque ou inspecteur d'un canton. On appelait ainsi ceux qui exerçaient la juridiction épiscopale sous les évêques diocésains, dans les bourgs et les villages. Ce n'est que dans le IVe siècle qu'il est fait mention de ces chorévêques, appelés aussi chez les Latins les vicaires des évêques. On ne voit, en France et en Allemagne, de chorévêques que dans le VIIe siècle. Le pape Léon III voulut les abolir; le concile de Ratisbonne modéra son jugement.

Les chorévêques étaient d'un rang supérieur à celui des prêtres ; toutefois ils n'avaient pas, communément du moins, le caractère épiscopal ; quelquefois cependant ce rang d'honneur était donné à des évêques qui

ne pouvaient pas exercer de leur propre autorité les fonctions épiscopales. Leur droit était de gouverner, sous la dépendance de l'évêque, les bourgs où ils étaient établis, et ils avaient séance, dans les conciles, après les évêques. Ils pouvaient donner les ordres mineurs et même le sous-diaconat ; mais les conciles d'Ancyre et d'Antioche leur défendirent d'ordonner des prêtres et des diacres. Quelques chorévêques s'arrogèrent, en Occident, le droit de conférer les ordres majeurs, de donner la confirmation, de consacrer les églises, de donner le voile aux vierges, et de faire les autres fonctions épiscopales. Mais les papes et les évêques de France s'opposèrent à cet abus. Enfin les chorévêques furent totalement abolis en France par le concile de Paris de l'an 849 ; et dès le xe siècle on n'en trouve plus, ni en Orient ni en Occident. L'ordination des clercs a été réservée aux seuls évêques, qui ont donné à leurs archiprêtres et aux doyens ruraux une espèce de juridiction sur plusieurs curés.

Il y avait en France des diocèses d'une vaste étendue, auxquels les évêques commettaient, en certains lieux, des vicaires à qui ils donnaient une juridiction épiscopale; et ces vicaires étaient proprement ce qu'étaient autrefois les anciens chorévêques. Tel était, dans le siècle dernier encore, le grand vicaire de Pontoise, ville située alors dans l'archevêché de Rouen. Il y représentait l'archevêque, et, aux ordinations près, il avait une juridiction épiscopale sur tout ce canton-là.

L'archisous-diacre de l'église Saint-Martin d'Utrecht a encore le titre de chorévêque, quoique ses fonctions soient les mêmes que celles de l'archidiacre ou du doyen rural.

A Cologne, le grand chantre, dans les églises collégiales, se nomme *chorévêque*, parce qu'il a inspection sur le chœur. Ce titre vient alors d'un autre mot grec, χορός, chœur, (χορεπίσκοπος, intendant du chœur.) Dans l'église de Trèves, il y a quatre dignitaires qui portent le nom de chorévêques.

CHORION, musique grecque, inventée par Olympe, Phrygien. On l'exécutait en l'honneur de la mère des dieux.

CHOUETTE, animal adoré à Saïs, en Egypte. Les Athéniens avaient consacré cet oiseau à Minerve; c'est pourquoi ils le vénéraient et le regardaient comme d'un heureux présage ; il en était de même chez les Siciliens. Mais partout ailleurs la chouette était un oiseau de sinistre augure. Cette superstition est encore pleine de vigueur parmi le peuple.

CHOUI-THSING. Les Chinois appellent ainsi le génie qui préside aux étoiles qui sont les plus proches du pôle septentrional.

CHOU-KING, ou *livre des Annales*, un des livres sacrés des Chinois, qui comprend l'histoire ancienne de la Chine, depuis *Yao* jusqu'à *Ping-vang*. Cet ouvrage, au rapport de Sse-ma-tsien, était primitivement composé de 3240 chapitres. Confucius en choisit cent et rejeta les autres. Lors de l'incendie des livres, au IIIe siècle avant notre ère, un seul exemplaire de ces cent chapitres de choix, caché dans les murs de la maison de Confucius, échappa à la destruction. Mais lorsque, quatre-vingts ans après, le hasard le fit découvrir, il était en grande partie rongé par les vers et effacé par le temps. De plus il était écrit en caractères antiques et inconnus, de sorte qu'on ne put guère en rétablir que la moitié. Il paraît cependant qu'on accorda peu de confiance à cette dernière rédaction, et qu'on préféra s'en tenir aux vingt-neuf chapitres qu'on recueillit de la bouche d'un vieillard que les avait appris par cœur, et qui les récitait à ses disciples. Encore eut-on besoin de se servir de sa fille, en qualité de truchement, pour entendre le patois du vieillard.

Le *Chou-king* était appelé autrefois le *Chan-chou*. On trouve dans ce recueil des témoignages très-précieux sur l'unité de Dieu, sur la Trinité, sur le déluge et sur un grand nombre de traditions primitives.

CHOUN, divinité adorée par les anciens Péruviens. Ces peuples disaient qu'il était venu chez eux, des parties septentrionales du monde, un homme extraordinaire nommé *Choun;* que ce Choun avait un corps sans os et sans muscles; qu'il abaissait les montagnes, comblait les vallées, et se frayait un chemin dans les lieux les plus inaccessibles. C'est lui qui créa les premiers habitants du Pérou, et leur assigna pour subsistance les herbes et les fruits sauvages des champs. Ils racontaient encore que ce premier fondateur de leur empire, ayant été offensé par quelques habitants du plat pays, convertit en sables arides une partie de la terre, qui auparavant était très-fertile; arrêta les pluies, dessécha les plantes ; mais qu'ensuite, touché de compassion, il ouvrit les fontaines et fit couler les rivières. Ce Choun fut adoré comme dieu, jusqu'à ce que *Pacha-Camac* vint du sud ; il disparut alors devant ce dernier, qui était beaucoup plus puissant que lui, et qui convertit en bêtes sauvages les hommes que Choun avait créés.

CHRÊME ou SAINT-CHRÊME, du grec χρῖσμα, onguent. C'est une huile mêlée de baume consacrée solennellement par l'évêque le jeudi saint, pendant la célébration des saints mystères. Il est employé dans l'administration de plusieurs sacrements, le baptême, la confirmation et l'ordre, et dans plusieurs autres cérémonies religieuses, telles que le sacre des rois, la consécration des églises et des vases sacrés, la bénédiction des cloches. Le droit d'oindre avec le saint chrême les personnes et les choses est généralement réservé aux évêques, excepté lorsqu'il s'agit de conférer le baptême.

CHRÊMEAU. On appelle ainsi la coiffure blanche que l'on met sur la tête de ceux qui viennent d'être baptisés, après qu'ils ont été oints du saint chrême. Dans les premiers siècles, on se contentait de donner la robe blanche ; dans la suite on y ajouta un vêtement de tête, qui plus tard est devenu seul de rigueur. On l'a appelé *cappa*, *galea* ou *casque*, et *chrismale* ou *chrémeau*. Un ancien

manuscrit représente le chrêmeau comme un habit de lin ayant un capuce dont la tête était couverte comme d'une mitre, et cousu de fil rouge. Dans quelques pays, il porte le nom d'*aubette*, c'est-à-dire petite aube, parce qu'il n'est en effet que le reste de la robe blanche imposée aux baptisés. Le prêtre, en la mettant sur la tête de l'enfant, lui dit : *Recevez cette robe blanche, et portez-la sans tache jusque devant le tribunal de Jésus-Christ*, etc.

CHRESMOLOGUES ou CHRESMOTHÈTES, ministres des temples chez les anciens Grecs. C'étaient des devins dont l'emploi était de donner les sorts à tirer, ou d'expliquer les oracles et les prédictions écrites. On ignore quelles règles ils suivaient dans la manière de consulter les recueils des prophéties, et de choisir l'oracle qui répondait à la question proposée. Il est certain que des chresmologues en titre faisaient métier de les interpréter, et que de là leur venait leur nom, qui signifie *interprètes d'oracles*.

CHRÉTIENS. C'est le nom générique de tous ceux qui, étant baptisés, font profession de suivre la doctrine enseignée par Jésus-Christ. C'est à Antioche, du temps même des apôtres, que les disciples de Jésus furent appelés *chrétiens, christiani*, du mot grec Χριστός, *Christ* ou *Messie*, et non pas, comme le supposèrent d'abord quelques païens, du mot χρηστός, *utile*, ce qui aurait donné au titre *chrétien* la signification d'*utilitaires*, dénomination d'une secte assez obscure des Etats de l'Union.

Le nom de chrétien a été, pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, un titre de proscription et un arrêt de mort pour ceux qui le portaient ; il en a été à peu près de même dans toutes les contrées où l'Evangile s'est établi par la suite ; c'est ce que nous voyons encore actuellement dans la Cochinchine.

Les rois de France se sont glorifiés du titre de *Très-Chrétien*. Grégoire III le donna à Charles Martel ; Etienne II, qui vint en France, appela également Pépin, *roi très-chrétien* ; enfin, sous le pontificat de Paul II, en 1469, ce titre est devenu une expression de formule dans les bulles et les brefs apostoliques adressés au roi de France. Dans la lettre du concile de Bâle à Charles VII, on reconnaît que les rois de France sont appelés *très-chrétiens*, à cause de l'excellence de leurs mérites envers l'Eglise. On peut ajouter encore que Clovis, premier roi des Français, après sa conversion, était le seul roi européen qui professât la foi catholique dans toute sa pureté, et que cette même foi s'est toujours conservée pure dans la longue suite de ses descendants et de ses successeurs.

Comme c'est le sacrement de baptême qui imprime le caractère de chrétien, il suit de là que tous ceux qui le reçoivent suivant la manière enseignée par les apôtres ont droit d'être appelés chrétiens, soit qu'ils professent la foi catholique, soit qu'ils se trouvent engagés dans le schisme ou dans l'hérésie.

D'après les évaluations de M. Laffon Ladébat, le nombre des chrétiens répandus dans tout l'univers aurait été ainsi qu'il suit, dans chacun des siècles qui ont suivi l'établissement de l'Eglise.

Ier siècle	500,000	xe siècle	50,000,000
IIe	2,000,000	XIe	60,000,000
IIIe	5,000,000	XIIe	70,000,000
IVe	10,000,000	XIIIe	75,000,000
Ve	15,000,000	XIVe	80,000,000
VIe	20,000,000	XVe	100,000,000
VIIe	25,000,000	XVIe	125,000,000
VIIIe	30,000,000	XVIIe	155,000,000
IXe	40,000,000	XVIIIe	200,000,000

Depuis le commencement du XIXe siècle, le nombre des chrétiens s'est accru avec une extrême rapidité dans toutes les contrées de l'univers. Voici les évaluations de quelques statisticiens :

Malte-Brun, en 1810	220,000,000
Graberg, en 1813	236,000,000
Pinkerton, en 1817	235,000,000
Almanach de Cassel, en 1817	252,000,000
Balbi, en 1829 (1)	260,000,000
Allgemeine Kirchenzeitung, en 1830	234,495,000

Depuis 1830, le christianisme, et surtout le catholicisme, ont fait encore d'immenses progrès dans les contrées étrangères. *Voy.* CHRIST et CHRISTIANISME.

CHRÉTIENS DE SAINT-JEAN BAPTISTE, secte religieuse qui subsiste encore en Orient, et sur laquelle on n'a que des données peu exactes ou du moins peu concordantes. Les uns les rattachent aux juifs, les autres aux chrétiens. Il en est qui les appellent sabéens, d'autres, nazaréens, d'autres, joannites, mendéens, hémérobaptistes, etc. ; mais ils sont plus connus sous le nom de *Chrétiens de Saint-Jean*, parce qu'ils paraissent honorer plus particulièrement saint Jean-Baptiste.

En 1772, un Hollandais, Nicolas Barkey, publia sur cette société une dissertation dans laquelle il compare tout ce qu'en ont dit d'Herbelot, Thévenot, Richard Simon, Beausobre, Assemani, Kœmpfer. Le résultat de ses recherches n'offre que des conjectures et des faits contradictoires. Ce qui semble mieux constaté, c'est que, chassés de la Palestine, et surtout des bords du Jourdain, par les musulmans, puis dispersés dans la Chaldée, la Mésopotamie, la Perse, ils se réunirent pour la plupart vers les bords du Tigre, se soumirent à l'autorité spirituelle du patriarche nestorien de Babylone, et secouèrent ensuite cette dépendance pour se soumettre à un chef de leur secte.

Il y a encore une peuplade qui, chassée par les Turcs des environs de Jérusalem et

(1) L'estimation de Balbi est la plus généralement adoptée ; parmi ces 260 millions, on en compte 139 appartenant à l'Eglise romaine, 62 pour les Eglises orientales, et 59 pour les communions protestantes. Ces chiffres parlent haut et démontrent que le catholicisme est encore la religion prédominante, et a plus que les autres le caractère d'universalité. Il faut se rappeler que, parmi les 62 millions d'individus appartenant aux Eglises orientales, un certain nombre est uni à l'Eglise romaine.

de Tibériade, est venue se réfugier à El-Morkab, à l'est du mont Liban, où leur postérité subsiste jusqu'à présent. Ils s'appellent eux-mêmes Galiléens, et ne sont ni juifs, ni chrétiens ; mais, d'après une ancienne tradition, ils honorent saint Jean-Baptiste.

M. Jacques Matter, dans son *Histoire critique du Gnosticisme*, pense que beaucoup de juifs, regardant saint Jean-Baptiste comme un homme de Dieu, un prophète zélateur de l'ancien mosaïsme, un modèle parfait du nazaréat, s'attachèrent à sa doctrine et à son genre de vie. Mais, à travers les révolutions qui ébranlèrent les contrées orientales, ils firent un amalgame incohérent d'idées gnostiques et de rites chrétiens dont se composa leur religion, quoiqu'ils se montrent adversaires du christianisme et de son divin fondateur, dont ils attribuent les paroles et les actions à saint Jean-Baptiste, leur patron.

Les vexations exercées contre eux par les musulmans les ayant contraints de quitter leur terre natale, ils sont actuellement disséminés dans le pachalik de Bagdad, vers Bassora, sur les bords de l'Euphrate et du golfe Persique, car ils affectionnent spécialement les lieux où ils peuvent s'acquitter des ablutions et immersions fréquentes prescrites par leurs lois religieuses. Les plus instruits de leur société, ou, pour s'exprimer avec justesse, les moins ignares, sont, dit-on, à Korna, au confluent du Tigre et de l'Euphrate.

Le P. Ignace, missionnaire à Bassora au XVIIe siècle, assurait qu'il y avait des chrétiens de cette secte dans les Indes orientales, entre autres à Mascate. Il porte leur nombre à vingt ou vingt-six mille familles ; d'autres les réduisent à quatre ou cinq mille, opprimées par les Persans et les Turcs, et vivant dans l'abjection et la misère. Un grand nombre d'entre eux sont menuisiers, orfèvres, serruriers, etc.

Ils n'ont aucune notion de la Trinité ; Jésus-Christ est l'esprit et la parole du Père, mais ils n'admettent pas sa génération éternelle. Il a été conçu dans le sein de la sainte Vierge, par le moyen de l'eau d'une fontaine dont elle but. Il s'est fait homme pour nous délivrer de nos péchés. Quand les Juifs vinrent pour le saisir, leur perfidie trompée ne saisit que son ombre, sur laquelle ils exercèrent des cruautés. L'ange Gabriel est fils de Dieu, par l'ordre duquel il entreprit de créer le monde ; et, pour le seconder dans ce travail, il s'associa cinquante mille démons. Le monde flotte sur l'eau comme un ballon; les sphères célestes sont entourées d'eau, le soleil et la lune voguent tout autour chacun dans un grand navire. La terre était si fertile au moment de la création, que l'on cueillait le soir ce qui avait été semé le matin. Gabriel enseigna l'agriculture à Adam; mais le péché fit oublier à celui-ci tout ce qu'il avait appris de l'ange, et il ne put retrouver que ce que nous en savons encore aujourd'hui.

Ils enseignent que l'autre vie est un monde comme celui-ci, mais infiniment plus charmant et plus parfait. On y mange, on y boit; il y a des villes, des maisons, des églises, où les esprits chantent, prient et jouent des instruments. Les démons assistent à l'agonie d'un mourant, et conduisent l'âme par un chemin rempli de bêtes féroces ; les âmes des justes arrivent heureusement devant Dieu, après avoir foulé aux pieds tous ces animaux, mais celles des méchants sont fort maltraitées ; elles sont presque détruites lorsqu'elles parviennent en présence de Dieu. Au jour du jugement, deux anges pèseront les actions de tous les hommes ; mais il y aura un pardon général pour ceux de la secte, lesquels seront sauvés un jour après avoir souffert les peines de leurs péchés. A l'égard des enfants qui meurent avant l'âge de discrétion, il y a un lieu de délices où ils sont gardés jusqu'au jour du jugement, et où ils croissent jusqu'à la perfection naturelle pour pouvoir rendre compte à Dieu.

Entre leurs fêtes, trois sont plus solennelles que les autres : 1° l'une, de trois jours en hiver, en mémoire de nos premiers parents et de la création du monde ; 2° la fête de saint Jean-Baptiste, en été ; 3° une autre qui dure cinq jours, et pendant laquelle ils viennent en foule trouver l'évêque, qui les rebaptise du baptême de saint Jean, un dimanche, et dans une rivière ; cette fixation de jour et de lieu est de rigueur. Nous avons décrit la forme de ce baptême et de celui des enfants à l'article BAPTÊME, n° 10.

Nous venons de parler de l'évêque, car les chrétiens de Saint-Jean ont, comme les véritables chrétiens, des évêques et des prêtres, dont les charges se perpétuent dans les mêmes familles. Un évêque ou un prêtre décédé est remplacé par son fils ; s'il n'en a point, on élit parmi ses parents celui qu'on croit le plus capable, et on l'ordonne avec des prières et des cérémonies qui durent sept jours, pendant lesquels l'élu doit jeûner rigoureusement. Les prêtres et les évêques sont tenus de se marier, mais avec une fille vierge, sans quoi le fils qui en naîtrait perdrait le droit de succéder à son père dans le sacerdoce. Le dimanche est regardé comme un jour sacré, sans toutefois s'abstenir des œuvres pressantes et nécessaires.

Ils ont aussi la communion, pour laquelle ils se servent de pain pétri avec de l'huile, et de vin extrait de raisins secs infusés dans de l'eau. Ils bénissent les espèces en mémoire de Jésus-Christ, font quelques prières pour louer et remercier Dieu, portent le pain et le vin en procession, puis les distribuent aux fidèles.

Dans les mariages, on tient beaucoup à la virginité de la fille qu'on va épouser : une des principales cérémonies consiste en ce que les époux, dos à dos, se touchent mutuellement la tête et les épaules, pendant que le célébrant fait sur eux de longues prières. La cérémonie nuptiale est présidée par l'évêque si la fille est vierge, sinon elle est faite par un simple prêtre. Il est permis aux hommes d'avoir plusieurs femmes ; mais les femmes veuves ne peuvent se marier, depuis qu'on a

supprimé la charge du prêtre qui avait pour emploi de marier les veuves ; aussi il arrive quelquefois que des femmes ennuyées du veuvage se font musulmanes pour trouver un mari.

On dit aussi que l'œuvre principale de leur religion est le sacrifice d'une poule. Le prêtre seul la peut immoler. Il se rend sur le bord du fleuve, revêtu d'habits sacerdotaux, prend la poule, la lave dans l'eau pour la purifier, puis, tourné vers l'orient, lui coupe le cou, en répétant plusieurs fois cette prière, les yeux levés au ciel : « Au nom de Dieu ! que cette chair soit nette et pure pour tous ceux qui en mangeront. » Il n'est pas permis aux autres hommes, encore moins aux femmes, de tuer des poules. Ils observent à peu près la même cérémonie pour tuer des moutons et des poissons ; cependant l'action du prêtre n'est pas aussi nécessaire. Ils font une fois l'année le sacrifice d'un bélier, qu'ils immolent dans une cabane de branches de palmier, qu'ils purifient auparavant avec de l'eau, de l'encens et des prières.

Ils ont des jeûnes, comme les chrétiens orientaux, mais en moins grand nombre. Ils sont scrupuleux pour tout ce qui regarde les souillures légales ; ils ne mangent jamais d'un animal tué ou préparé par un individu qui n'appartient pas à leur secte, et mettent en pièces les vases dont un étranger s'est servi, afin qu'aucun fidèle n'ait le malheur de se souiller en buvant ou mangeant dans le même vase. Le cuir est également impur pour eux, parce que ce sont les musulmans qui ont tué les animaux dont on l'a tiré : c'est pourquoi ils ne se servent point d'outres, et ne boivent dans aucun vase de cuir. Ils ont pour le bleu une aversion extraordinaire, à cause, disent-ils, que les Juifs, sachant par leurs livres que le baptême de saint Jean devait ruiner leur loi, jetèrent dans le Jourdain une grande quantité d'indigo pour corrompre les eaux de ce fleuve. Cette profanation eût empêché saint Jean de baptiser Jésus-Christ, si Dieu n'eût envoyé un ange puiser de l'eau de ce fleuve avant qu'elle eût été souillée. Telle est, dit Thévenot, l'opinion du vulgaire ; mais la véritable cause de cette aversion est qu'il entre de la fiente de chien dans la composition de cette couleur, et que le chien est chez eux un animal immonde. Ils détestent pareillement le vert, parce que le vert est la couleur favorite des musulmans, leurs persécuteurs.

Ils avaient autrefois des livres sacrés écrits en syriaque : Le *Codex Nazaræus*, traduit de cette langue et publié en latin par Norberg, en 1816, est sans doute un de ces livres : il est intitulé Livre d'Adam. C'est une espèce de marqueterie sans ordre, où l'on trouve mentionnés Noé, Abraham, Moïse, Salomon, le temple de Jérusalem, saint Jean-Baptiste, Jésus-Christ, les chrétiens et Mahomet. Maintenant ils n'ont plus qu'une rapsodie de fables judaïques et musulmanes, qu'ils appellent *Divan*, nom que les mahométans donnent à leurs recueils de morale et de poésies. C'est le livre qui contient leur doctrine et leurs mystères.

CHRÉTIENS DE SAINT-JEAN (L'ÉVANGÉLISTE), secte assez obscure, qui parut en Angleterre vers le milieu du XVIIe siècle. Les gens qui la composaient étaient aussi connus sous les noms de *Chercheurs* ou d'*Expectants*. Prétendant ne trouver nulle part une Eglise visible, ils attendaient l'apôtre saint Jean, qui, suivant eux, était vivant et devait bientôt reparaître pour rétablir l'Eglise. Les uns croyaient qu'il résidait dans le comté de Suffolk, d'autres qu'il était en Transilvanie. Ils lui adressaient des lettres pour le supplier d'accélérer son arrivée, et, quand ils voyaient un étranger, ils s'informaient s'il était l'apôtre attendu avec tant d'impatience.

Vers 1736, il y avait à Paris une association de gens simples et ignorants qui avaient pour chef un cordonnier. Ils étaient persuadés qu'Elie et saint Jean étaient venus, et qu'ils existaient au milieu d'eux. L'apôtre manifestait quelquefois sa présence par des apparitions et des miracles. Ces sectaires s'appelaient entre eux frères et sœurs. Ils s'assemblaient vers le Pré-Saint-Gervais et Menilmontant, où saint Jean, disaient-ils, leur apparaissait. Au commencement de la révolution française, une des sœurs, qui ne savait ni lire ni écrire, dictait ses prédictions et ses réflexions, dont quelques-unes étaient des reproches amers au clergé. Des gens de mérite qui les ont lues attestent y avoir trouvé des choses vraiment sublimes.

CHRÉTIENS DE SAINT-THOMAS. On appelle ainsi une Eglise chrétienne qui subsiste dans l'Inde depuis une haute antiquité; et, bien que tout ce qui a rapport à l'Inde soit actuellement parfaitement connu en Europe, toutefois il est difficile de se former une opinion fixe sur ce qui regarde les chrétiens de Saint-Thomas. Les voyageurs semblent prendre à tâche de nous fournir des récits contradictoires à leur sujet; chacun les aura sans doute envisagés d'après ses préjugés et sa propre croyance. Les Anglais surtout nous ont donné, dans ces derniers temps, des relations fort différentes de ce que nous avaient rapporté les anciens missionnaires catholiques, et qui ne sont pas plus d'accord entre elles. Cela peut tenir : 1° du point de vue sous lequel ils se sont placés ; 2° des fractions de chrétientés qu'ils auront consultées, et qui peuvent fort bien différer les unes des autres en des points même importants, dans des contrées où elles ont peu de relations entre elles ; 3° de l'influence qu'y a exercée la réunion d'une partie de cette Eglise à l'Eglise romaine ; car si les chrétiens de Saint-Thomas qui se sont soumis au saint-siége ont modifié leur croyance et leur discipline dans un sens plus catholique, ceux qui ont décliné cette réunion ont pu aussi les modifier systématiquement dans un esprit opposé. Nous préférons donc nous en tenir au rapport des anciens missionnaires qui ont vécu avec eux pendant près de trois siècles, qui les ont étudiés de près, qui ont travaillé avec plusieurs personnages habiles

et influents de cette communion pour opérer la réunion.

Le nom de *chrétiens de Saint-Thomas* leur vient, selon les uns, de l'apôtre de ce nom, qui aurait prêché l'Evangile dans les Indes, et y aurait scellé de son sang la doctrine qu'il annonçait; selon les autres, d'un autre Thomas, appelé en syriaque, *Mar Thomé*, un de leurs évêques dans le VI[e] siècle. Il est bien prouvé que l'apôtre saint Thomas a prêché la foi dans l'Hindoustan, qu'il y a fondé une Eglise qui devint par la suite florissante et nombreuse, et qu'il y a consommé sa vie par le martyre. Aussi les chrétiens du pays s'honorent-ils d'être ses disciples. Mais comment cette Eglise, éclairée des véritables lumières de l'Evangile, devint-elle nestorienne par la suite? Cela tient sans doute à l'influence exercée par le patriarche d'Antioche dans toute l'Asie orientale. Plusieurs écrivains anglais soutiennent qu'ils ne sont ni nestoriens, ni eutychiens; mais ces auteurs ont pu n'avoir affaire qu'à quelques-uns de ceux qui avaient été réunis à l'Eglise romaine. Il paraît en effet qu'il y a de ces chrétiens qui rejettent les quatre premiers conciles œcuméniques et les trois symboles, tandis que les autres les admettent. Ceux qui ne sont pas réunis se regardent toujours comme étant sous la juridiction du patriarche d'Antioche, qui leur députe de temps en temps des évêques, soit pour les diriger, soit pour y faire des ordinations. Leur liturgie est célébrée en syriaque: c'est l'ancienne liturgie de l'Eglise d'Antioche, appelée liturgie de Saint-Jacques. Cette liturgie a été aussi modifiée, ainsi que leur rituel, lors de la réunion de la plus grande partie d'entre eux à l'Eglise romaine. Cette réunion s'est opérée par les soins principalement de Menesès, archevêque portugais de Goa, en 1599. Ils avaient à cette époque cent dix églises. On peut regretter que ceux qui ont été chargés de travailler à cette réconciliation ne l'aient pas fait avec toute la prudence convenable. Les uns voulurent leur faire abandonner le rite et la langue syriaques pour adopter la langue romaine; d'autres prétendirent corriger leur liturgie, sans réfléchir que cette même liturgie était observée en Orient avec l'assentiment de l'Eglise romaine; d'autres enfin s'obstinèrent à voir des hérésies ou des pratiques contraires à la foi dans presque tous leurs usages, dont quelques-uns seulement eussent eu besoin de correction. Enfin on s'occupa trop de les latiniser, ce qui occasionna des troubles, des dissensions, des schismes et des apostasies.

Maintenant il y a dans l'Inde, suivant le P. Paulin de Saint-Barthélemy, 84 églises catholiques ou syro-romaines, espèce de république chrétienne, civile et politique, formant une population que M. l'abbé Dubois dit être de 70 ou 80 mille âmes; un autre écrivain élève leur nombre à 150 mille, y compris sans doute les schismatiques, qui ont, suivant le P. Paulin, 32 églises, d'autres disent 35, avec un évêque demeurant à Narnath, et consacré par des évêques jacobites, c'est-à-dire eutychiens, envoyés d'Antioche. Les chrétiens-unis ont un archevêque à Cranganor.

Combien admettent-ils de sacrements? cette question ne peut concerner que les chrétiens non unis. Or, parmi les voyageurs, l'un nous dit qu'ils en ont trois, le baptême, l'eucharistie et l'ordre; qu'après le baptême on oint les enfants avec de l'huile de noix; qu'ils abhorrent la confession auriculaire; que pour l'eucharistie on consacre de petits gâteaux mêlés d'huile et de sel, et qu'au lieu de vin on se sert d'eau dans laquelle on a fait infuser des raisins. S'il en était ainsi, ceux qui ont travaillé à la réunion ont dû avoir en effet bien des changements à introduire.

Un autre assure qu'ils ont sept sacrements; qu'au bâptême ils font le signe de la croix sur les yeux, le nez, la bouche, les oreilles, pour indiquer que les sens de l'homme charnel doivent être soumis à la croix; que pour la consécration ils emploient une hostie de pain levé sur laquelle est empreinte une croix trempée dans l'huile, et qu'ils ne croient pas à la transsubstantiation, quoiqu'ils disent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont en réalité reçus par la communion qu'on administre à tous les fidèles, sous les deux espèces mêlées ensemble.

Or il est bon de remarquer que ce dernier fait, ainsi que plusieurs autres, sont attestés par des protestants, et que, s'il fallait s'en rapporter aux écrivains et aux voyageurs qui appartiennent au protestantisme, aucune Eglise chrétienne, excepté l'Eglise romaine, ne croirait à la transsubstantiation. Ils pourraient avancer avec autant d'assurance que l'Eglise romaine n'y croit pas elle-même, s'ils s'en rapportaient au témoignage de certains catholiques ignorants et sans foi.

L'historien portugais Osorio, d'après de bons mémoires reçus des Grandes-Indes, avait publié les renseignements les mieux constatés sur les Syriens du Malabar, et ses récits ont été confirmés par des voyageurs qui à différentes époques ont étudié ce pays. Il atteste que jamais les Syriens ne se présentent à la sainte table sans s'être confessés à leurs pasteurs. Anquetil du Perron assure qu'ils ont conservé l'usage de la pénitence publique. Ils observent ponctuellement les jeûnes de l'avent et du carême. Les femmes veuves qui contractent un nouveau mariage avant l'année révolue depuis la mort de leur mari, perdent leur dot. Les enfants ne sont baptisés qu'à six semaines, sauf le cas où leur santé exigerait de devancer ce moment. Ils ont l'usage de l'eau bénite, et font une espèce d'agapes, dans lesquelles les prêtres distribuent aux assistants du pain, riz et des tranches de bananes.

L'éloge que fait Osorio de leur piété et de leurs mœurs n'est pas démenti par les écrivains postérieurs. On loue spécialement en eux la décence, la douceur, l'amour du travail, la frugalité, le respect pour la vieillesse.

Menesès accusait les Syriens de ne pas ad-

mettre le purgatoire; des relations récentes portent qu'ils reconnaissent ce dogme. Il les accusait de ne pas honorer les images; des voyageurs anglais portent qu'effectivement ils n'en ont pas ou qu'ils ne les *adorent* pas; ce dernier mot est sans doute pour faire pièce à l'Eglise romaine. Ils avouent cependant que les chrétiens du Malabar invoquent les saints, font le signe de la croix, et conservent pour la croix une grande vénération.

Ils admettent une *géhenne* où descendit Jésus-Christ après sa résurrection pour en délivrer les âmes des justes; mais ils croient que les hommes morts depuis cette époque y resteront jusqu'à la résurrection générale. En attendant, les bons sont consolés par l'espérance du bonheur éternel, tandis que la perspective du jugement futur effraye les méchants.

Leurs prêtres portent le nom de *caçanars*; ils promettent, à leur ordination, de se faire raser la couronne de la tête, de ne pas raser leur barbe, et de se conformer aux canons du concile de Nicée, que l'évêque leur lit et qu'ils signent. Ils sont habillés en blanc, ont de larges hauts-de-chausses, un surplis et un bonnet de soie rouge. La règle voudrait qu'ils fussent vêtus de noir; mais ils sont, disent-ils, trop pauvres pour faire cette dépense; chaque prêtre a un bâton pastoral ferré d'argent. On lit dans Osorio que les prêtres syriens étaient mariés; l'archevêque Menesès rétablit la discipline du célibat; mais l'évêque Mar Dionysius, leur métropolitain, qui en 1806 résidait à Candenar, inclinait à autoriser le mariage des prêtres, et même il publia sur ce sujet une circulaire en conséquence de laquelle une trentaine de caçanars prirent des épouses.

Les chrétiens de Saint-Thomas sont en général peu instruits et ont peu de livres, excepté les livres liturgiques en manuscrits; mais les Anglais leur ayant communiqué les Evangiles en malai, on en lit quelques portions le dimanche, et on les explique de l'autel, car ils n'ont pas de chaire. Le soir, chaque père de famille est dans l'usage de lire à ses enfants quelques chapitres des saintes Ecritures, surtout les Paraboles et la passion du Sauveur. De là des Anglais infèrent peut-être trop légèrement qu'une grande partie de chrétiens syriens professent la foi anglicane.

Les Syriens catholiques ont, sous la direction du vicaire apostolique, un collége à Vérapoli, où l'on instruit les aspirants au sacerdoce dans la langue latine et la syriaque, et un autre collége à Pulinjunna, où l'on n'enseigne que le syriaque. Mais, afin de seconder le projet d'incorporer les Syro-Romains à l'Eglise anglicane, le résident anglais de Travancor a établi en 1822 un collége à Cotym pour l'éducation du clergé syrien.

CHRÉTIENTÉ. Ce mot exprime la réunion de tous les pays chrétiens pris collectivement.

CHRISME. On appelle ainsi un monogramme fort en usage chez les Grecs depuis Constantin; il consiste dans les deux lettres grecques Χ et Ρ réunies en cette manière ☧. Ce sont les deux premières lettres du mot ΧΡΙΣΤΟΣ, Christ. Ce monogramme a même été usité chez les Latins, surtout pendant le moyen âge.

CHRIST. Ce mot, dans son acception primitive, signifie *oint*, *sacré*, celui qui a reçu une onction sainte par un ministre de la religion, et comme tel il appartient aux prêtres, aux rois, et même en quelque sorte à tous les chrétiens, qui ont reçu des onctions au baptême, ou qui ont été confirmés. Dans l'Ancien Testament, les rois sont souvent appelés *christs*, parce qu'ils n'étaient reconnus comme tels qu'après avoir reçu l'onction des mains d'un prêtre ou d'un prophète. Mais, depuis la prédication de l'Evangile, ce titre a spécialement été affecté au Seigneur Jésus, qui a réuni dans sa personne la royauté et le sacerdoce. Et cependant il ne reçut jamais une onction des mains d'un ministre de la religion; il ne le pouvait pas, car par là il eût dépendu du consécrateur; mais les prophètes avaient prédit qu'il serait marqué par le Tout-Puissant lui-même d'une onction spirituelle et toute divine: c'est ainsi que l'Eternel s'exprime, en parlant du Christ dans le psaume II, suivant le texte hébreu: *Quant à moi, j'ai oint mon roi, sur Sion ma montagne sainte*. Le Sauveur est donc *le Christ* par excellence, c'est à lui qu'appartient ce titre magnifique dans toute sa plénitude, puisque seul il a été oint par le Très-Haut son Père.

Christ a en grec absolument la même signification que *Messie* (משיח *meschiah*) en hébreu.

Les protestants affectent de prononcer et d'écrire le mot *Christ* sans article, lorsqu'il exprime personnellement le Sauveur, comme si c'était un nom propre: *Christ est mort; Christ est ressuscité. Le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Eglise.* Les catholiques l'emploient toujours avec l'article, à moins qu'il ne suive immédiatement le nom de Jésus. *Voy.* Jésus.

CHRIST (Ordre de). Denis, roi de Portugal, voyant les frontières de son royaume dévastées par les Maures, et se trouvant privé du secours des templiers, dont l'ordre venait d'être aboli, institua à leur place l'ordre militaire de Christ, dont les chevaliers eurent pour mission de défendre le Portugal contre les incursions des Maures. Les biens qui avaient appartenu aux templiers furent donnés à ce nouvel ordre, qui fut approuvé en 1319 par une bulle du pape Jean XXII, et confirmé en 1322. Les chevaliers furent d'abord soumis à la règle de saint Benoît, et liés par les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance; mais Alexandre VI modéra la rigueur de ces engagements, et les dispensa des deux premiers vœux. Depuis l'an 1550, la grande maîtrise est unie à la couronne, et les rois de Portugal prennent le titre d'administrateurs perpétuels de l'ordre de Christ. Cet ordre s'est rendu remarquable par les exploits

de ses chevaliers contre les Maures. Une de leurs constitutions porte qu'aucun chevalier ne pourra posséder une commanderie qu'il ne s'en soit rendu digne par trois ans de combats contre les infidèles. Les chevaliers étaient vêtus de blanc et portaient sur la poitrine une croix patriarcale de gueule, chargée d'une autre croix d'argent. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un ordre honorifique.

Il y a aussi en Italie des chevaliers agrégés à l'ordre de Christ, mais qui sont d'un rang inférieur aux chevaliers de Portugal; on les appelle *chevaliers à brevet :* on n'exige d'eux aucune preuve de noblesse, et jamais ils ne sont admis à posséder aucune commanderie.

Voy. notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CHRIST (*Chevaliers de l'ordre du*).

CHRIST (FRÈRES DE LA MILICE DU), ordre militaire et religieux fondé en 1202 par Albert d'Apeldern, évêque de Riga en Livonie, pour conquérir les pays habités par les païens. Les chevaliers furent appelés ensuite PORTE-GLAIVES, *Ensiferi* en latin, *Schwertbrüder* en allemand; parce qu'ils portaient sur leurs manteaux, comme marque distinctive, une épée avec une croix par-dessus. Cet ordre était modelé sur celui du Temple. Le premier grand maître fut Winno de Rohrbach. L'ordre, déjà maître d'une partie de la Livonie, entreprit en 1216 la conquête de l'Esthonie, qu'il soumit entièrement en 1223. A la suite de longues dissensions entre les Porte-Glaives et les évêques de Riga, le deuxième grand maître, Volquin, se vit réduit à fondre son ordre dans celui des chevaliers Teutoniques; ce qui fut effectué en 1237, après la mort de Volquin, à condition que la partie de la Livonie et de l'Esthonie appartenant aux Porte-Glaives formerait une maîtrise de l'ordre Teutonique, et serait gouvernée par un maître provincial. Les chevaliers Porte-Glaives restèrent sous la dépendance des chevaliers Teutoniques jusqu'en 1525, époque à laquelle Walter de Slettenberg racheta d'Albert de Brandebourg le duché de Livonie, et reconstitua l'ordre. Le cinquantième maître provincial de cet ordre, Gotlar Kettler, après avoir embrassé le luthéranisme, céda la Livonie à Sigismond II, roi de Pologne, et devint lui-même duc de Courlande par le traité de Wilna (1562).

CHRIST (CONGRÉGATION DU CORPS DE), ordre religieux fondé dans l'Ombrie, près de Gualdo, dans un lieu appelé *la Bonne Mère*. Dans la même province, il y avait autrefois des religieuses du Corps de Christ, qui furent d'abord établies à Foligni.

CHRISTIANISME, seule religion véritable, complément et perfection de la religion judaïque ou mosaïque, qui elle-même n'était que le complément de la religion naturelle. Comme expression du pur sentiment religieux et résultat de la révélation, le christianisme remonte donc jusqu'à l'origine du monde, mais, comme ensemble des dogmes et des vérités crus et professés par la communauté chrétienne, il a pour divin fondateur Jésus le Christ ou le Messie, Verbe et Fils unique du Père tout-puissant, Dieu lui-même et homme tout ensemble, qui l'a établi au prix de son sang, et qui a prédit qu'il subsisterait visiblement et sans interruption sur la terre jusqu'à la consommation des siècles.

A considérer le christianisme même humainement, il n'est personne de bon sens qui ne puisse s'empêcher de convenir que le christianisme est de tous les systèmes religieux qui ont subsisté sur la terre celui qui est le plus digne de la grandeur et de la sainteté de Dieu, celui qui répond le mieux aux désirs et aux besoins de l'âme, celui qui est le plus efficace pour entretenir l'ordre dans la société, pour faire pratiquer la vertu, éviter le mal, et résister aux passions vicieuses; celui qui est le plus encourageant pour les justes et le plus consolant pour les pécheurs repentants; c'est le seul qui apprend à l'homme d'où il vient et où il va.

Le christianisme l'emporte encore sur toutes les autres religions par son fondateur; sa doctrine n'est pas le produit des conceptions de l'esprit humain; elle n'a pas été élaborée et modifiée successivement par des hommes; il a le Très-Haut lui-même pour auteur. C'est Dieu fait homme qui est venu sur la terre pour l'enseigner aux humains. Sa morale est la plus sainte et la plus pure qui jamais ait été prêchée; elle a pour but de rendre les hommes aussi heureux que possible sur la terre, et de leur assurer dans l'autre vie une félicité parfaite et impérissable. Nous ne donnerons pas ici l'analyse de ses mystères, de ses dogmes, de ses préceptes; notre Dictionnaire ne s'adresse qu'à des chrétiens qui tous connaissent ou sont à même de connaître parfaitement la doctrine chrétienne; nous nous contenterons de rappeler à nos lecteurs que cette doctrine peut se réduire à ces deux courts préceptes : *Aimer Dieu; aimer le prochain;* que tous les autres commandements ne sont que le développement du précepte de l'amour, et que si les vertus imposées par le christianisme étaient exactement pratiquées par tous les hommes, la terre deviendrait la rivale des cieux.

La vérité du christianisme et l'authenticité de sa fondation divine sont démontrées, par l'accomplissement des prophéties, par les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres, par la pureté et la sainteté de la doctrine qu'ils ont prêchée, mais surtout par son établissement sur la terre. « En effet, dit un écrivain célèbre, il n'eut à surmonter que les intérêts, les passions et les opinions. Armé d'une croix de bois, on le vit tout à coup s'avancer au milieu des joies enivrantes et des religions dissolues d'un monde vieilli dans la corruption. Aux fêtes brillantes du paganisme, aux gracieuses images d'une mythologie enchanteresse, à la commode licence de la morale philosophique, à toutes les séductions des arts et des plaisirs, il oppose les pompes de la douleur, de graves et lugubres cérémonies, les pleurs de la

pénitence, des menaces terribles, de redoutables mystères, le faste effrayant de la pauvreté, le sac, la cendre et tous les symboles d'un dépouillement absolu et d'une consternation profonde; car c'est là tout ce que l'univers païen aperçut d'abord dans le christianisme. Aussitôt les passions s'élancent avec fureur contre l'ennemi qui se présente pour leur disputer l'empire. Les peuples, à grands flots, se précipitent sous leurs bannières, l'avarice y conduit les prêtres des idoles, l'orgueil y amène les sages, et la politique les empereurs. Alors commence une guerre effroyable : ni l'âge, ni le sexe ne sont épargnés; les places publiques, les routes, les champs même et jusqu'aux lieux les plus déserts, se couvrent d'instruments de torture, de chevalets, de bûchers, d'échafauds ; les jeux se mêlent au carnage ; de toutes parts on s'empresse pour jouir de l'agonie et de la mort des innocents qu'on égorge; et ce cri barbare, *Les chrétiens aux lions!* fait tressaillir de joie une multitude ivre de sang. Mais, dans ces épouvantables holocaustes que l'on se hâte d'offrir à des divinités expirantes, il faut que chacune ait ses victimes choisies; et une cruauté ingénieuse invente de nouveaux supplices pour la pudeur. Enfin, les bourreaux, fatigués, s'arrêtent, la hache échappe de leurs mains : je ne sais quelle vertu céleste émanée de la croix commence à les toucher eux-mêmes ; à l'exemple de nations entières subjuguées avant eux, ils tombent aux pieds du christianisme, qui, en échange du repentir, leur promet l'immortalité, et déjà leur prodigue l'espérance. Signe sacré de paix et de salut, son radieux étendard flotte au loin sur les débris du paganisme écroulé. Les Césars, jaloux, avaient conjuré sa ruine, et le voilà assis sur le trône des Césars. Comment a-t-il vaincu tant de puissance? en présentant son sein au glaive, et aux chaînes ses mains désarmées. Comment a-t-il triomphé de tant de rage? en se livrant sans résistance à ses persécuteurs. »

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'histoire du christianisme pendant dix-huit siècles. Après la mort et la résurrection du Sauveur, l'an 33 de l'ère vulgaire, les apôtres prêchèrent l'Evangile aux Juifs d'abord, puis aux gentils. Saint Pierre établit des communautés de chrétiens à Jérusalem, à Antioche et dans d'autres villes d'Asie; puis il se rendit à Rome et y fonda l'évêché connu depuis sous le nom de *saint-siége* apostolique, et dont la suprématie s'étendit sur toutes les Eglises. Saint Paul opéra, surtout parmi les païens, un grand nombre de conversions, et mérita le titre d'*Apôtre des Gentils*. Après avoir parcouru l'Orient, l'Asie Mineure et la Grèce, il vint à Rome où il souffrit le martyre avec saint Pierre sous l'empereur Néron (67). D'autres apôtres répandirent peu à peu les doctrines du christianisme dans les diverses provinces de l'empire romain, et parmi les autres peuples regardés comme barbares, tels que les Scythes, les Parthes, les Arméniens, les Perses, les Indiens, les Arabes et les Ethiopiens.

Les progrès de la nouvelle religion soulevèrent contre elle la fureur des idolâtres, et les fidèles eurent à éprouver de nombreuses persécutions; on en compte dix dans l'empire romain seulement: elles eurent lieu sous Néron (64-68), Domitien (95), Trajan (106), Marc-Aurèle (166-177), Septime-Sevère (199-204), Maximin (235-238), Dèce (250-252), Valérien (258-260), Aurélien (275), Dioclétien (303-313); cette dernière persécution fut si sanglante, que l'avénement de cet empereur fut appelé l'*ère des martyrs*. Des sophistes et des imposteurs (Simon le Magicien, Apollonius de Tyane, etc.) prétendirent égaler les miracles de la nouvelle religion. De nombreux hérétiques (les gnostiques au IIe siècle ; Manès et les sabelliens, au IIIe siècle; Arius, Donat, Pélage, Nestorius, Eutychès, du IVe au VIe siècle) essayèrent de corrompre la pureté de la foi. Mais la religion triompha de tous ces obstacles par la constance de ses martyrs (que saint Jérôme évalue au nombre d'onze cent mille) et par l'éloquence de ses apologistes et des Pères de l'Eglise, tels que Lactance, Tertullien, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Athanase, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, etc.

Enfin l'empereur Constantin, par le célèbre édit de Milan (313), rendit la paix à l'Eglise, et fit de la religion chrétienne la religion de l'empire, et la foi catholique fut solennellement formulée dans le symbole du concile de Nicée (325). Depuis cette époque, le christianisme eut trois grands travaux à remplir : combattre les hérésies qui s'élevèrent plus violentes que jamais, convertir à sa doctrine les barbares venus du Nord, conserver et répandre les lumières de la civilisation. Les Goths, les Bourguignons, les Suèves, les Vandales, les Visigoths, les Lombards, connurent la religion dès la fin du IVe siècle, mais ils embrassèrent l'arianisme. Plus tard, les Bourguignons (510), les Suèves (551), les Visigoths (587), les Lombards (602), adoptèrent la foi orthodoxe. Les Francs furent convertis sous Clovis (496), les Irlandais et les Anglo-Saxons, à la fin du VIe siècle, les Allemands au VIIIe siècle. Les peuples du Nord, les Danois, les Suédois, les Polonais, les Russes, ainsi que les Hongrois, les Bulgares, embrassèrent la foi du IXe au XVe siècle. Le christianisme fit moins de conquêtes en Asie : il dominait dans l'Arménie où il subsiste encore, ainsi que dans la Géorgie; mais il fut presque anéanti en Perse par la persécution, et les victoires des mahométans lui ravirent la plus grande partie des contrées de l'Asie et de l'Afrique au VIIe siècle. En outre l'Eglise fut déchirée au IXe siècle par le schisme de Photius, qui, en 858, sépara l'Eglise grecque de l'Eglise latine.

Les principales hérésies que le christianisme eut à combattre au moyen âge furent, avec l'arianisme, celles des iconoclastes, qui troublèrent l'empire d'Orient pendant le VIIIe et le IXe siècle, celles des vaudois et des

albigeois en France au XIIe siècle ; celles de l'anglais Wiclef, de Jérôme de Prague et de Jean Huss, au XVe siècle. En outre un nouveau schisme, connu sous le nom de *grand schisme* ou de *schisme d'Occident*, troubla la paix de l'Eglise pendant soixante-onze ans (1378-1449), en opposant pontifes à pontifes. Néanmoins c'est pendant le moyen âge que l'autorité ecclésiastique prit tout son développement; la puissance spirituelle soutint à cette époque de longues luttes contre la puissance temporelle, et pendant quelque temps même elle eut le dessus. Mais il s'établit bientôt des abus que le concile de Constance (1414) et celui de Bâle (1431) essayèrent vainement de réformer. Enfin des ordres monastiques célèbres, les bénédictins, au VIe siècle, les bernardins (1098), les trappistes (1140), les mathurins (1199), les carmes (1205), les franciscains ou cordeliers (1208), les dominicains ou frères-prêcheurs (1215), les célestins (1244), les augustins (1256), etc., exercèrent une puissante influence sur la civilisation en s'occupant soit de former des prédicateurs chargés d'aller convertir les barbares, soit de défricher les terres incultes, ou d'enseigner les connaissances dont ils étaient seuls dépositaires. D'autres ordres, les hospitaliers ou joannites (1100), les templiers (1118), les chevaliers teutoniques en Judée (1190), les porte-glaives en Livonie (1202), les chevaliers d'Alcantara, de Calatrava, de San-Iago, de l'ordre du Christ, d'Avis, en Espagne et en Portugal, furent établis pour combattre les infidèles les armes à la main.

Dans les tempes modernes, la découverte de l'Amérique a étendu sur un nouveau monde l'empire du christianisme, et le zèle des missionnaires, surtout des jésuites, a porté chez tous les peuples barbares les lumières de la foi chrétienne. Mais au XVIe siècle le catholicisme a vu s'élever des hérésies puissantes qui subsistent encore. Luther, en 1517, donna le signal d'une réforme qui sépara de l'Eglise plusieurs des nations chrétiennes. Zwingle, en 1519, Calvin, en 1536, devinrent les chefs de diverses sectes qui, malgré les efforts du concile de Trente (1563), cessèrent de reconnaître, en matière de foi, d'autre autorité que celle de la Bible. Après eux, les sectes réformées se sont multipliées presque à l'infini : les principales, avec les luthériens et les calvinistes, sont les arminiens, les anabaptistes, les anglicans, les presbytériens, les indépendants, les puritains, les quakers, les frères moraves, les méthodistes, etc. Les puissances catholiques, après avoir essayé longtemps de déraciner l'hérésie, soit par la persuasion, soit par la force, finirent par accorder la liberté de conscience, et aujourd'hui toutes les sectes rivales vivent presque partout en paix à l'abri de la tolérance. Mais le repos et la trêve étant plus préjudiciables à l'hérésie que la persécution, toutes les sectes européennes comprises sous le nom de *protestantisme* sont, de l'aveu même des protestants, demeurées stationnaires depuis l'époque de leur établissement, ou plutôt perdent chaque jour du terrain, tandis que le catholicisme continue à faire d'immenses progrès, tant en Europe que chez les peuples les plus éloignés.

CHRISTIANOCATÉGORES, hérétiques ainsi appelés par saint Jean Damascène ; ils adoraient les images de la sainte Vierge et des saints.

CHRISTIANS, dénomination que les gens de la secte affectent d'épeler *chri-stians* et prononcent *chray-stians*. C'est une secte assez moderne, qui a pris naissance dans les Etats-Unis, en 1800, et qui a pour fondateur *Elias Smith*, d'où on appelle encore ses partisans *smithites* ou *smithains* ; mais ils rejettent cette dénomination, ainsi que toute autre qui serait tirée du nom d'un homme, et prétendent ne pas s'en référer davantage à Smith, en matière de foi, qu'à Luther, ou à Calvin, ou à Wesley. A les en croire même, ils se seraient élevés simultanément dans différentes localités de l'Union éloignées les unes des autres, sans s'être entendus préalablement. Leur société s'appelle *Christian Connexion* (l'union chrétienne). Leur but principal a été, à ce qu'il paraît, non pas tant d'établir des doctrines particulières, que de procurer plus de liberté et d'indépendance en matière de foi et de pratiques religieuses ; de secouer l'autorité des symboles formulés par les hommes, et de briser les entraves des formes prescrites, de ne prendre pour guide que la Bible, en réclamant pour chaque individu le droit de l'interpréter, de juger par soi-même quelles sont les doctrines qu'elle enseigne et les obligations qu'elle impose, et en pratique de suivre plus strictement la simplicité des apôtres et des premiers chrétiens. On voit par cet exposé qu'ils sont très-conséquents avec les principes posés par les premiers novateurs.

Dans la Nouvelle-Angleterre, où la *Connexion* semble avoir d'abord attiré l'attention par une démonstration publique et par son organisation comme classe distincte de chrétiens, elle était composée principalement d'individus séparés des calvinistes baptistes. Aussitôt après la formation de leur première Eglise, plusieurs grandes communautés de calvinistes baptistes se déclarèrent indépendantes de l'association baptiste, et se réunirent aux Christians. Les baptistes du Libre-Arbitre et des Six-Principes ouvrirent leurs portes à leurs ministres, et on croyait qu'ils se fondraient avec eux, mais ils continuent encore à présent à faire bande à part, quoiqu'ils conservent avec eux des relations amicales. Dans les Etats du sud, leurs premières associations se formèrent surtout aux dépens des méthodistes, et dans l'Ouest aux dépens des presbytériens ; d'où il est arrivé que les individus qui d'abord firent partie de la *Connexion* avaient des pratiques et des usages différents, suivant les sectes auxquelles ils avaient appartenu précédemment. Il y avait donc peu d'unité dans leur croyance ; en effet, leur caractère distinctif était une tolérance *universelle*. Dans

l'origine, ils étaient généralement trinitaires, mais ils finirent par rejeter la doctrine de trois personnes égales en Dieu, comme contraire à l'Ecriture.

Mais, bien que la tolérance d'opinions soit leur principe dominant, qu'ils se fassent fort de n'admettre aucun symbole, et qu'ils usent de la plus grande latitude dans l'interprétation de l'Ecriture, ils sont toutefois parvenus à une certaine unité dans leur croyance, qu'on peut formuler ainsi qu'il suit :

« L'Ecriture sainte, comprenant les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, a été inspirée de Dieu ; elle contient la révélation pleine et entière de la volonté de Dieu à l'égard de l'homme, et elle est suffisante pour tout ce qui a rapport à la foi et aux pratiques du christianisme.

« L'Ecriture sainte s'adresse à la raison de l'homme ; elle doit être entendue ; et chaque individu a un droit inaliénable de la lire et d'exercer son jugement sur le sens qu'elle renferme.

« Il n'y a qu'un Dieu vivant et véritable, qui est le Père tout-puissant, increé, infini, éternel, créateur et conservateur de toutes choses ; ce Dieu est une intelligence spirituelle, infinie, toujours la même et ne changeant jamais.

« Dieu est le gouverneur moral de l'univers, la source absolue de tous les biens de la nature, de la providence et de la grâce : sa sagesse, sa bonté et sa bienveillance infinies produisent tout ce qu'il y a de bien parmi les hommes.

« L'homme est un être libre, qui n'est pas poussé par une influence nécessitante à faire le bien ou le mal ; mais il est continuellement en son pouvoir de choisir la vie ou la mort ; il est donc responsable de toutes ses actions, et comme tel digne de récompense ou de châtiment.

« Tous les hommes sont pécheurs et sont redevables à la gloire de Dieu.

« Jésus-Christ est le Fils de Dieu, le Messie promis et le Sauveur du monde ; il n'y a pas de salut dans un autre nom ; et il peut sauver tous ceux qui veulent venir à Dieu par lui.

« Jésus-Christ, à l'effet de poursuivre le plan glorieux de notre salut, et pour le bénéfice de tous les hommes sans distinction, s'est soumis à la mort ignominieuse et douloureuse de la croix ; et par cette mort il a scellé, ratifié et confirmé la nouvelle alliance, tellement que son sang est le sang du Testament éternel, et l'Evangile est le Nouveau Testament dans son sang. Le troisième jour après avoir été crucifié il est ressuscité des morts par la puissance de Dieu.

« Le pardon des péchés est communiqué par la médiation de Jésus-Christ, par ses souffrances et par sa mort ; on le reçoit par la repentance et par la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Dieu pardonne librement les péchés par l'effet de sa grande compassion en Jésus-Christ, et non par l'effet d'aucun mérite de la part des créatures, tellement que nous sommes justifiés librement par sa grâce.

« Le Saint-Esprit est le pouvoir et l'énergie de Dieu ; c'est par l'action de cette sainte influence que les pécheurs sont régénérés, sanctifiés et convertis à une vie sainte et vertueuse, et que les saints sont confirmés et affermis dans la voie de la justice.

« Les âmes de tous les fidèles vraiment pénitents peuvent être purifiées des souillures du péché et mises dans un état de sainteté et de pureté avec Dieu, et vivre devant lui dans un état de justification, par une obéissance continuelle.

« Toute la vie humaine n'est qu'un temps d'épreuve, dans chaque partie duquel le pécheur peut se repentir et revenir à Dieu, et le fidèle retomber dans le péché et perdre la grâce de Dieu. Cette possibilité de conversion et de rechute est inhérente à l'état d'épreuve.

« Toutes les promesses et les menaces de l'Evangile sont conditionnelles en tant qu'elles regardent l'homme par rapport à son bonheur en ce monde et en l'autre ; ce n'est qu'ainsi qu'on peut interpréter correctement l'Ecriture sainte et l'entendre d'une manière convenable.

« Jésus-Christ a établi deux institutions qui doivent être observées perpétuellement, ce sont le baptême et le souper du Seigneur.

« Le baptême ne doit être administré que sur la profession de la foi chrétienne. Le candidat s'engage à renoncer à ses péchés, et à marcher dans une vie nouvelle. La sainte cène doit être pratiquée fréquemment par les fidèles, en commémoration des souffrances et de la mort que le Seigneur a endurées pour affermir la nouvelle alliance.

« Il y aura une résurrection des morts, tant pour les justes que pour les méchants.

« Il y aura un jugement général, dans lequel chacun sera puni ou récompensé suivant les œuvres qu'il aura faites durant sa vie. »

Les principes sur lesquels les Eglises de la *Christian Connexion* furent d'abord constituées, et qui subsistent encore, sont les suivants : « l'Ecriture sainte est la seule règle de foi et de pratique, chaque individu ayant la liberté de déterminer pour lui-même ce qui y est enjoint par rapport à ces matières. — Aucun membre ne peut être exclu de la communion de l'Eglise pour ses opinions et sa croyance, tant qu'il mène une vie pieuse et dévote. — Aucun membre n'est sujet à la censure de l'Eglise, excepté en cas de désordre ou d'immoralité. — Le nom de *christian* (chrétien) est adopté à l'exclusion de toute autre dénomination, comme le plus propre à désigner le corps et les membres. La seule condition pour être admis au nombre des membres de cette Eglise est la profession personnelle de la religion chrétienne, accompagnée d'une piété évidente et de la détermination de vivre suivant les divines règles de l'Evangile de Christ. — Chaque Eglise est considérée comme un corps indé-

pendant, possédant l'autorité exclusive de régler et de gouverner ses affaires particulières. »

Cependant, pour ménager les grands intérêts de la *Connexion* et pour contribuer à sa prospérité, on a jugé à propos d'établir des associations sous le nom de *conférences*. Les ministres et les églises, représentés par des délégués, forment en chaque Etat une ou plusieurs conférences appelées *conférences provinciales ;* qui envoient chacune un délégué à la conférence générale, appelée *Christian general Book association*. Ce corps est chargé des livres et des publications périodiques désignés pour le bien général de la *Connexion ;* mais ce n'est point un corps ecclésiastique. Dans vingt des Etats, il y a trente ou quarante conférences provinciales, une dans le haut Canada, et une dans le Nouveau-Brunswick. Le nombre des ministres est d'environ 800 ; il y a de cent à cent cinquante mille communiants, et trois cent mille auditeurs.

Ces détails sont dus à M. Joshua V. Himes de Boston, un des ministres de la secte.

CHRISTO-CATHOLIQUES, dénomination prise par les adhérents de Ronge. Une pétition a été présentée à la diète des Etats, pour qu'il leur soit interdit de s'appeler ainsi.

CHRISTOLYTES, *Voy.* CATHOLICO-GERMANIQUE, hérétiques du VIe siècle, ainsi appelés parce qu'ils détruisaient Jésus-Christ (Χριστὸν, *Christ*, et λύω, *détruire*). Ils enseignaient que le Sauveur, après être descendu dans les enfers, y avait laissé son corps et son âme, et que sa seule divinité était montée au ciel.

CHRISTOMAQUES, nom générique sous lequel saint Athanase comprend les hérétiques qui ont erré sur la nature ou la personne de Jésus-Christ. (Χριστὸν, *Christ*, et μάχομαι, *combattre*.)

CHRISTO-SACRUM, secte chrétienne fondée par Jacob Hendrick Onderde-Wijngaart-Canzius, ancien bourgmestre de Delft. Commencée en 1797, elle n'eut de forme régulière qu'en 1801. Les membres de cette congrégation répètent sans cesse qu'ils ne sont pas une *secte*, mais une société, dont le but est de rapprocher toutes les religions chrétiennes. Ils admettent quiconque croit à la divinité de Jésus-Christ, à la rédemption du genre humain, opérée par les mérites de la passion du Sauveur.

La société commença par quatre membres, et s'éleva ensuite à deux ou trois mille : elle n'a eu de culte public qu'à Delft. Leur temple est orné d'une manière assez élégante. Trois chaires et autant de pupitres qui s'élèvent graduellement, sont destinés pour ceux qui lisent, qui entonnent ou qui prêchent.

Le culte est divisé en culte d'adoration et d'instruction. Le premier a lieu tous les dimanches, vers cinq ou six heures du soir ; on y expose les grandeurs de Dieu, manifestées dans les merveilles de la création. Le culte d'instruction a lieu tous les quinze jours, également le soir ; on y développe les principes de la religion révélée. On célèbre la cène six fois par an ; les assistants sont prosternés pendant la prière et la bénédiction.

La société a publié quelques opuscules, dont le premier offre, au frontispice, l'emblème qu'elle adopte ; c'est une croix placée sur l'Evangile et le Décalogue, et appliquée sur une couronne de palmier, dans laquelle sont inscrites, en hollandais, ces paroles de Jésus-Christ : *Je suis la voie, la vérité et la vie ; personne ne vient à mon Père que par moi.* Un autre imprimé contient des cantiques adaptés à la liturgie.

Cette société diminue de jour en jour, et tout fait prévoir qu'elle ne tardera pas à s'évanouir complétement.

CHRONOS ou CRONOS, divinité orientale qui était la personnification du temps sans bornes.

Chez les Egyptiens, c'était un des dieux célestes qui d'abord avaient régné sur leur pays ; il avait succédé au Soleil et à *Agathodémon*, le bon génie.

Cronos était le dieu suprême des Assyriens ; dans le Zend-Avesta, il porte la qualification de *Zéroudné-Akéréné*, c'est-à-dire le *Temps sans bornes* ou l'*Eternité ;* aussi est-il le seul, suivant la doctrine assyrienne, qui ait une existence éternelle, les autres divinités devant cesser d'exister en même temps que le monde.

Les Grecs empruntèrent aux Orientaux le mythe de *Cronos*, ils en firent un dieu, fils du Ciel et de la Terre, et le regardèrent pareillement comme le symbole du temps, d'autant plus que son nom avait la plus grande affinité avec un mot de leur langue (χρόνος) qui signifie le *temps* ou l'*éternité*. Les Latins changèrent ce nom en celui de Saturne.

CHRYSANTHINS, jeux que l'on célébrait avec magnificence à Sardes, ville de Lydie. Ils tiraient leur nom d'une couronne de fleurs d'or qui était le prix du vainqueur. J'ignore si les jeux chrysanthins étaient célébrés en l'honneur des dieux ou en l'honneur des empereurs. Les premiers étaient d'une bien plus haute antiquité que les seconds.

CHRYSAOR, héros mythologique qui naquit, avec le cheval Pégase, du sang qui jaillit de la tête de Méduse, tranchée par Persée. Au moment de sa naissance, il tenait une épée d'or à la main (χρυσός, ἄορ), d'où il fut nommé *Chrysaor*. Il épousa Callirhoé, une des Océanides, qui le rendit père de Géryon, d'Echidna et de la Chimère. On croit que c'était un habile ouvrier, fort adroit à travailler l'or et l'ivoire. Phorcis, roi de la Cyrénaïque, l'employait à mettre en œuvre les dents d'éléphant qu'il tirait de l'Afrique.

CHRYSAS, fleuve de Sicile qui, au rapport de Cicéron, passait pour un dieu. Il avait un temple et une statue près de la ville d'Enna.

CHRYSOCÉRI ou CHRYSOKÉRI, c'est-à-dire, qui a des cornes d'or. C'étaient des bœufs choisis pour les sacrifices, et auxquels on dorait les cornes pour cette cérémonie.

Bacchus portait aussi le surnom de *Chrysokéros*.

CHRYSOMALLON, nom que les Grecs donnaient au fameux bélier qui portait une toison d'or (χρυσος, *d'or*, et μάλλος *poil*). C'est lui qui fit passer à la nage Phryxus en Colchide, où ce héros l'immola et consacra sa toison au dieu Mars. Ce fameux bélier se distinguait surtout par deux qualités particulières : il pouvait voler, et avait l'usage de la parole. Lorsqu'Athamas voulut faire périr Phryxus, et qu'il lui fut ordonné de choisir pour le sacrifice le meilleur bélier, son choix tomba sur le bélier à toison d'or, qui lui découvrit les projets de sa belle-mère contre lui et sa sœur Hellé. Il leur conseilla de se mettre l'un et l'autre sur son dos, et les emporta ainsi, les uns disent à travers les airs, les autres en passant la mer à la nage. Dans le trajet, Hellé tomba dans la mer et se noya, parce qu'elle se tenait appuyée sur l'une des cornes de Chrysomallon, qui vint à se casser : cette mer fut appelée *Hellespont*, en mémoire de cet événement. Dès qu'ils furent arrivés en Colchide, le bélier ordonna lui-même à Phryxus de l'immoler; il se dépouilla de sa toison d'or, et en fit présent à Phryxus, après quoi il monta au ciel, où il est le premier signe du zodiaque. C'est pour conquérir cette toison que les Grecs frétèrent le navire Argo, et entreprirent cette expédition célèbre connue sous le nom d'*expédition des Argonautes*.

CHRYSOPHYLAX, c'est-à-dire *gardien de l'or* d'Apollon. C'était un ministre subalterne du temple de Delphes, administrateur de tout ce qui regardait ce lieu sacré. Il habitait à l'entrée du sanctuaire. Il fallait qu'il se levât tous les jours avec le soleil, et qu'il balayât le temple avec des rameaux de laurier cueillis autour de la fontaine de Castalie ; qu'il attachât des couronnes du même laurier sur les murailles du temple et sur les autels autour du trépied sacré ; qu'il en distribuât aux prophètes, aux phœbades, aux poëtes, aux sacrificateurs et aux autres ministres. Il allait ensuite puiser de l'eau à la fontaine de Castalie, dans des vases d'or, et en remplissait les vases sacrés, placés à l'entrée du temple, où l'on était obligé de purifier ses mains avant de pénétrer plus avant. Il aspergeait de cette même eau le pavé du temple, les portes, les murs, se servant à cet effet d'un goupillon de laurier. Quand tout cela était terminé, il prenait un arc et un carquois, et allait donner la chasse aux oiseaux qui venaient se poser sur les statues dont le temple était environné ; voilà d'où lui venait le nom de gardien de l'or d'Apollon. Il ne tuait pourtant ces oiseaux qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'il avait employé sans succès les cris et les menaces ; mais la colombe était privilégiée ; elle pouvait habiter impunément dans le temple du dieu.

CHRYSOR, dieu des Phéniciens qui avait excellé dans l'éloquence, la poésie lyrique et la divination. Inventeur de la pêche à la ligne et à l'hameçon, il avait aussi perfectionné la navigation. Ces bienfaits lui valurent les honneurs divins. Comme on lui attribue aussi d'avoir enseigné aux hommes l'usage du fer, on l'a confondu avec le Vulcain des Latins.

CHTHONIE, ou Cérès *Chthonienne*, c'est-à-dire *terrestre*, de χθών, *la terre;* surnom donné à la déesse qui présidait aux productions de la terre. Elle avait sous ce nom un temple à Hermione dans l'Argolide.

CHTHONIENS. Les dieux *Chthoniens* ou *terrestres* étaient ceux auxquels on attribuait quelque puissance sur toute l'étendue de la terre, jusqu'aux enfers inclusivement.

CHTHONIES, fête annuelle célébrée à Hermione en Argolide, en l'honneur de Cérès *Chthonienne* ou terrestre. Voici la description que nous en donne Pausanias : La marche était ouverte par les prêtres et les magistrats en exercice suivis d'une foule d'hommes, de femmes et de jeunes garçons. Ces derniers étaient habillés de blanc, et couronnés de guirlandes d'hyacinthe, en mémoire de la mort prématurée du jeune homme qui avait porté le nom de la fleur. Ils étaient suivis d'une génisse non apprivoisée, attachée fortement et traînée par les sacrificateurs. A peine la victime était-elle entrée dans le temple, qu'on fermait les portes et qu'on la déliait. Alors quatre vieilles femmes armées de coutelas la poursuivaient et l'égorgeaient. Les portes se rouvraient pour en introduire successivement trois autres, qui, dit-on, tombaient du même côté que la première.

CHUAVO, fête célébrée au Monomotapa, à la nouvelle lune de mai. Tous les grands se rendent au palais de l'empereur et exécutent en sa présence des combats simulés. Le souverain est ensuite huit jours sans se laisser voir; après quoi il fait donner la mort aux grands qui lui déplaisent. Ces seigneurs sont immolés aux *mouzimos* ou ancêtres de l'empereur.

CHUCOMAMA, un des noms de la terre adorée comme une divinité par les anciens Péruviens.

CHUICOU, un des dieux du ciel, chez les Péruviens; c'était la personnification de l'arc-en-ciel. Suivant Acosta, auteur espagnol, on le représentait avec deux serpents à ses côtés.

CHUMI ou CHOUMI, un des noms de Dieu chez les Péruviens, ou l'une de leurs divinités.

CHU-MONG, personnage mythologique des Coréens. La fille d'un fleuve de leur pays devint grosse par les rayons du soleil. Elle mit au monde un œuf très-gros qui donna naissance à un enfant mâle. Le roi de Fou-yu donna d'abord cet enfant aux chiens et aux pourceaux, qui ne voulurent pas le dévorer. Il le fit exposer ensuite sur les chemins, afin qu'il fût foulé sous les pieds des bœufs et des chevaux; ce qui ne réussit pas mieux. Enfin il ordonna qu'on portât l'enfant dans les déserts; cette tentative n'eut encore aucun succès. L'enfant fut toujours conservé. C'est lui qui est, dit-on, la souche de tous

les rois de la Corée. Dupuis prétend que *Chu-mong* est le soleil.

CHUNCHO, c'est-à-dire *lieu saint*, nom que l'on donnait chez les Muyscas à l'endroit où les prêtres enterraient les offrandes faites aux dieux. Ces offrandes étaient successivement déposées dans de grands vases de terre cuite auxquels on avait donné grossièrement la figure de la divinité qu'on adorait dans le temple. Quand ces vases étaient pleins, les prêtres allaient les ensevelir mystérieusement dans un lieu connu d'eux seuls, et qu'on appelait *Chuncho*, dont les Espagnols ont fait par corruption *tunjo*. Les Européens, qui en ont découvert quelques-uns, y ont trouvé des figures en or, presque toutes couronnées de rayons paraissant sortir de la tête; dans chaque main elles tiennent une espèce de sceptre terminé par la figure d'un oiseau. Quelques-unes, au lieu de rayons, ont sur la tête une espèce de bonnet. Elles ont le nez et les oreilles percés et ornés de pendants, et sont vêtues d'une espèce de manteau semblable à celui que portent encore aujourd'hui les habitants. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que presque toutes ont de la barbe, et que les organes des sexes y sont toujours indiqués. On a trouvé encore dans les Chunchos des figures d'insectes, de lézards, d'oiseaux, de serpents; des vases de terre ornés de figures d'animaux;des espèces de dieux pénates en or, en argent ou en terre cuite, que les Américains portaient suspendus au cou, surtout quand ils allaient au combat.

CHUNSA, ou sanctuaire suprême, temple érigé à Sogamoso, en Amérique, en l'honneur de Bochica, le grand dieu des Muyscas; c'était là que résidait le grand prêtre, qui était regardé comme l'image du dieu au service duquel il était. On y accourait de toutes parts en pèlerinage, assuré d'y trouver sécurité, au milieu même des guerres les plus acharnées.

CHUPMAI, génie supérieur et bienfaisant, dont les Basilidiens gravaient le nom sur leurs *Abraxas*.

CHUQUEN, dieu des Muyscas, en Amérique, lequel présidait particulièrement aux courses à pied, fort usitées chez ce peuple.

CHUQUILLA, un des noms du soleil, chez les Péruviens.

CHURAI, ou CHOURAI, un des noms que les Péruviens donnaient au Dieu suprême.

CHUTE ORIGINELLE. 1° Le christianisme tout entier est basé sur le dogme de la chute du premier homme, dont tout le monde connaît la lamentable histoire.

Adam et Eve avaient été créés dans un état d'innocence et de bonheur parfaits, ne devant éprouver ni les tentations, ni les afflictions de la vie, ni la mort. Mais Dieu avait attaché la perpétuité de leur félicité et de celle de leurs descendants à l'observance d'un précepte qu'il leur imposa comme épreuve et comme sujet de mérite. Il avait dit à l'homme : *Tu mangeras du fruit de tous les arbres du paradis; mais tu t'abstiendras du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car, le jour que tu en mangeras, tu seras condamné à la mort.* Soumis à une épreuve aussi légère, l'homme ne songeait nullement à l'enfreindre. Mais Satan, l'esprit tentateur, qui déjà avait été chassé du ciel avec tous ses adhérents, pour s'être révolté contre le Très-Haut, ne put voir sans jalousie de nouveaux êtres destinés à occuper la place qu'il avait perdue dans les cieux et dans l'affection de son créateur; il emprunta l'apparence du serpent, peut-être même anima-t-il un serpent véritable, pour pouvoir se glisser auprès de nos premiers parents et leur adresser la parole au moyen de la langue de cet animal. Il s'adressa à la femme et lui dit : *Pourquoi Dieu vous a-t-il défendu de manger de tous les fruits du paradis? — Nous mangeons*, répondit la femme, *de tous les fruits du paradis, à l'exception du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, car Dieu nous a défendu d'en manger et d'y toucher, de peur que nous ne mourions.* — Le serpent dit à la femme : *Vous ne mourrez pas pour cela; mais Dieu sait que, le jour que vous en mangerez, vos yeux seront ouverts, et vous serez comme des dieux sachant le bien et le mal.* La femme vit donc que le fruit était bon à manger, agréable à la vue, et d'un aspect appétissant. Elle en prit, en mangea, en donna à son mari, qui en mangea aussi. En même temps leurs yeux furent ouverts; ils s'aperçurent qu'ils étaient nus, cousirent des feuilles de figuier et s'en firent des pagnes.

Or, ayant entendu la voix de Dieu, qui se promenait dans le paradis, à l'heure où l'on prend le frais, après midi, Adam et sa femme se cachèrent dans le plus épais du bois. Et le Seigneur appela Adam et lui dit : *Où es-tu? —* Il répondit : *Seigneur, j'ai entendu votre voix dans le paradis, et j'ai eu peur, parce que j'étais nu; et je me suis caché. — Qui t'a appris que tu étais nu*, reprit le Seigneur, *sinon parce que tu as mangé du fruit que je t'avais défendu?* — Adam répondit : *La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a donné de ce fruit, et j'en ai mangé.* — Dieu dit à la femme : *Pourquoi as-tu fait cela?* — Elle répondit : *Le serpent m'a trompée, et j'en ai mangé.* — Dieu dit au serpent : *Parce que tu as fait cela, maudit sois-tu entre tous les animaux et les bêtes de la terre; tu te traîneras sur le ventre, et tu mangeras la terre, tous les jours de ta vie. Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et la sienne. Elle t'écrasera la tête, et toi tu lui briseras le talon.* — Il dit à la femme : *Je multiplierai tes peines et les douleurs de ta grossesse; tu mettras au monde tes enfants avec douleur; tu seras sous la puissance de ton mari, et il dominera sur toi.* Puis il dit à Adam : *Parce que tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé du fruit que je t'avais défendu, maudite sera la terre en ton travail; tu en mangeras les fruits au prix de grands travaux, tous les jours de ta vie. Elle te produira des épines et des chardons, et tu mangeras les herbes de la terre. Tu te nourriras de ton pain à la sueur de ton front, jus-*

qu'à ce que tu retournes dans la terre d'où tu as été tiré; parce que tu es poussière et tu retourneras en poussière. Le Seigneur Dieu fit à Adam et à sa femme des tuniques de peaux et les en revêtit, et il dit : *Voici Adam devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal. Maintenant donc qu'il n'aille pas mettre la main sur l'arbre de vie, et manger de son fruit, pour vivre éternellement.* Alors le Seigneur Dieu le chassa du paradis, pour cultiver la terre, d'où il avait été tiré. Ayant chassé Adam, il plaça devant la porte du jardin de délices des chérubins armés d'épées flamboyantes, pour garder l'accès à l'arbre de vie.

Voilà dans toute sa divine et naïve simplicité le récit de la chute originelle, et la première annonce de la réparation future. Il est des gens qui le regardent comme un mythe, parce qu'ils trouvent cette histoire trop au-dessous de la grandeur de Dieu et de la dignité de l'esprit humain. Mais, si une fois nous admettons en principe le fait que Dieu ait voulu soumettre l'homme à une épreuve, cette épreuve ne devait-elle pas être à la portée de créatures récemment tirées du néant et appelées à la raison? Nous ne voyons pas qu'il répugne que Dieu ait traité en enfants deux êtres dont l'intelligence était encore à son aurore, et qui n'avaient pas encore l'expérience de l'âge. Or ceux qui s'inscrivent en faux contre ce récit sont la plupart du temps du nombre de ceux qui veulent que l'homme soit sorti de l'état de brute, et ne soit parvenu qu'après de longs siècles à l'état d'être raisonnable. Leur système est, selon nous, bien plus dégradant; au reste il n'explique rien. Mais contentons-nous de notre rôle d'historien, et montrons que la plupart des peuples ont admis le dogme de la chute originelle.

2° Nous ne citons que pour mémoire la tradition musulmane, empruntée à nos livres saints, auxquels les mahométans ont ajouté des faits controuvés. La voici telle que nous la trouvons dans l'ouvrage de Mouradgea d'Ohsson, qui lui-même l'a tirée de Munedjim Baschi Ahmed Effendi :

« Dans le centre même du paradis, Dieu planta deux arbres ; l'un était l'arbre de vie, l'autre celui de la science du bien et du mal. Dieu permit à Adam et à Eve de manger de tous les fruits que produisait ce jardin délicieux ; mais il leur défendit de toucher à ces deux arbres, sous peine d'un changement en eux de la nature immortelle en mortelle. Cependant Eve, se laissant séduire par le serpent, instrument du démon, et alors un des plus beaux animaux de la terre, désobéit à Dieu, et mangea du fruit de l'arbre défendu. Elle en fit aussi manger à Adam. On croit que le premier fruit dont Adam et Eve goûtèrent dans le paradis était du raisin frais, et que le fruit défendu était le froment, qui alors formait un grand arbre. La transgression d'Adam et d'Eve à la loi de l'Eternel leur fait aussitôt perdre leur innocence. C'est alors que, connaissent leur nudité, ils se couvrent de feuilles de figuier, et que, saisis d'effroi à la voix du Seigneur, ils courent se cacher derrière les arbres. Ils paraissent ensuite devant l'Eternel, tous deux confus, consternés, tremblants. Adam s'excuse sur Eve, et Eve sur le serpent. Dieu, irrité, lance sur tous les trois les foudres de sa colère et de sa proscription. Il maudit le serpent; il soumet la femme aux douleurs de l'enfantement; il condamne l'homme à gagner son pain à la sueur de son front, et les chasse du paradis.

« C'est là l'époque funeste de la chute d'Adam, le sixième jour de sa création et de l'établissement de ce premier des hommes sur la terre, c'est-à-dire sur la montagne de Wassem, à l'orient de notre globe. Eve fut bannie au lieu appelé depuis *Djiddé*, qui signifie première des mères (c'est le fameux port de *Gedda* ou *Djidda* sur la côte d'Arabie). Le serpent fut jeté dans les déserts les plus affreux de l'Orient, et l'esprit tentateur qui l'avait séduit, sur les côtes d'Eblehh. Cette chute de notre premier père est suivie de l'infidélité et de la sédition de tous les esprits qui étaient répandus sur la surface de la terre. Alors Dieu envoie contre eux le grand Azazil, qui, avec une légion d'anges, les chasse du continent, et les disperse dans les îles et sur les différentes côtes de la mer. Quelque temps après, Adam, conduit par l'esprit de Dieu, prend le chemin de l'Arabie et pénètre jusqu'à la Mecque. Ses pas portaient de tous côtés l'abondance et la fertilité. Créé avec une figure ravissante, la taille haute et le teint brun, la chevelure épaisse, longue et frisée, il eut alors de la barbe et des moustaches. Après une séparation de cent ans, il rejoignit Eve sur le mont Arafat, près de la Mecque, événement qui fit donner à cette montagne le nom d'*Arafat* ou *Aréfé*, c'est-à-dire lieu de reconnaissance. »

3° Les Grecs et les Latins sont assez peu explicites sur la chute de l'homme; cependant on peut regarder comme des réminiscences de ce grand drame la déchéance de l'état de vertu et d'innocence; la succession des quatre âges, pendant lesquels la race humaine s'en va toujours dégénérant au physique comme au moral; l'ouverture de la boîte de Pandore, qui occasionna la diffusion des maux sur la terre; et surtout l'entreprise audacieuse de Prométhée, qui va ravir le feu du ciel, et qui expie dans d'atroces douleurs et dans un supplice éternel ses sacriléges tentatives pour communiquer la science aux humains.

4° D'après la mythologie hindoue, Dieu avait créé d'abord un homme et une femme nommés *Pourous* et *Prakriti;* ces deux noms ont déjà une conformité étonnante avec ceux d'*Adam* et d'*Eve*, car *Adam* et *Pourous* signifient *homme; Ève* et *Prakriti*, *procréée.* Ces deux premiers humains donnèrent naissance à quatre fils, qui s'étant mariés à des femmes créées exprès pour eux, donnèrent naissance à la première race. Mais bientôt les passions agitèrent les hommes; l'impiété, la tyrannie, le brigandage, la débauche, souillèrent la terre, à tel point que le Tout-Puis-

sant fit périr toutes les nations par un déluge universel.

Ayant ensuite résolu de procéder à une nouvelle création, il se reposa de ce soin sur trois grandes déités qu'il produisit à cet effet, Brahma, Vichnou et Siva. De nouveaux humains parurent dans le monde, mais ils ne tardèrent pas à encourir l'indignation de Siva par leur vie méchante et déréglée; et ce dieu vengeur, en punition de leurs désordres, fit tomber les afflictions, les maladies et la mort sur tous les enfants des hommes.

Comme les anciens Grecs, les Hindous ont aussi leurs quatre âges, pendant lesquels la vertu et la félicité diminuent graduellement aussi bien que la vie des hommes.

5° Les livres anciens des Chinois nous ont conservé des souvenirs très-importants de la chute primitive. Voici comme s'exprime le *Chi-king :*

« Je lève les yeux vers le ciel, il paraît comme de bronze. Nos malheurs durent depuis longtemps; le monde est perdu; le crime se répand comme un poison fatal; les filets du péché sont tendus de toutes parts, et l'on ne voit pas d'apparence de guérison.

« Nous avions d'heureux champs, la femme nous les a ravis. Tout nous était soumis, la femme nous a jetés dans l'esclavage; ce qu'elle hait c'est l'innocence, et ce qu'elle aime, c'est le crime.

« Le mari sage élève l'enceinte des murs, mais la femme qui veut tout savoir les renverse. Oh! qu'elle est éclairée! c'est un oiseau dont le cri est funeste; elle a eu trop de langue; c'est l'échelle par où sont descendus tous nos maux. Notre perte ne vient point du ciel, c'est la femme qui en est cause. Tous ceux qui n'écoutent pas les leçons de la sagesse sont semblables à cette malheureuse.

« Elle a perdu le genre humain; ce fut d'abord une erreur, et puis un crime.

« D'où vient que le ciel vous afflige? Pourquoi les esprits célestes ne vous assistent-ils plus? C'est que vous vous êtes livrés à celui que vous deviez fuir, et que vous m'avez quitté, moi, que vous deviez uniquement aimer; toutes sortes de maux vous accablent; il n'y a plus aucun vestige de gravité et de pudeur. L'homme s'est perdu, et l'univers est sur le point de sa ruine.

« Il n'a plus ce qu'il possédait avant sa chute, et il a enveloppé tous ses enfants dans son malheur. O ciel! vous pouvez seul y apporter remède; effacez la tache du père, et sauvez la postérité....

« Si nous errons dans ces déserts, couvrant notre nudité avec des feuilles d'arbres, c'est la femme qui en est la cause. » — Les commentaires disent qu'ils vinrent se réfugier auprès d'un mauvais arbre pour s'y cacher.

« Après que la nature eut été corrompue, dit *Lo-pi*, tous les oiseaux du ciel et toutes les bêtes de la terre, les reptiles et les serpents, commencèrent à être hostiles à l'homme. » — Et ailleurs : « Lorsque l'homme eut acquis la science, toutes choses lui devinrent hostiles. »

Voir, pour plus de développements, l'ouvrage du P. Prémare, commenté par M. Bonnetty, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, tome XVIII.

6° On peut assurer que toute l'économie de la religion bouddhique repose sur la donnée de la déchéance de l'homme et sur les moyens de parvenir à sa réhabilitation. Mais, sans nous enfoncer dans des discussions philosophiques, nous préférons mettre sous les yeux de nos lecteurs un passage frappant du système religieux tibétain-mongol, une des principales branches du bouddhisme. Ce passage, qui n'a pu être copié dans nos livres saints, offre plus d'une analogie avec eux.

Les hommes qui habitent maintenant sur la terre viennent des esprits célestes qui méritèrent par leur révolte d'être chassés du ciel. Voici comme s'exprime à ce sujet Benjamin Bergmann, traduit par Ozanam.

« Quoiqu'on pût reconnaître chez tous ces exilés la différence de leur premier état et de leur état actuel, cependant la divinité de leur origine se manifestait par une foule de perfections irrécusables qui leur restaient encore. Ceux qui se fixèrent sur la terre que nous habitons, étaient égaux à tous les autres, et par les forces physiques et par les qualités spirituelles dont ils étaient doués. Tout s'accomplissait au gré de leurs désirs; leurs visages rayonnaient de lumière, ils s'enlevaient sur des ailes, vivaient sans nourriture et perpétuaient leur espèce sans union charnelle. 80,000 ans étaient le terme de leur longue carrière; leurs enfants étaient aussi parfaits qu'eux-mêmes.

« Mais ce bienheureux état ne fut pas de longue durée, et bientôt nos premiers pères virent s'échapper par leur faute toutes les félicités qui avaient jusqu'alors embelli leur existence.

« A la surface du sol croissait en abondance la plante du schimæ, blanche et douce comme le sucre; son aspect séduisit un homme, qui en mangea et en offrit à ses semblables, et tout fut consommé.

« Ils connurent qu'ils étaient nus; une subite fermentation se fit sentir dans l'intérieur de leur corps et rendit nécessaires les organes sécrétoires, qu'elle produisit en effet. La faim s'empara de leurs entrailles, les ailes disparurent; ils furent enchaînés à la terre, et le nombre de leurs années fut restreint à 40,000. Aussi longtemps que leurs figures avaient été rayonnantes de feu, ils portaient avec eux la lumière sur leurs pas; mais quand le péché leur eut ravi ce merveilleux éclat, une nuit éternelle menaça de les engloutir. »

C'est alors que les dieux procédèrent à la création du soleil, de la lune et des étoiles. Les hommes eurent recours à des vêtements pour voiler leur nudité. La plante du schimæ, recherchée avec un avide empressement, disparut bientôt de la face du sol. Les hommes eurent recours ensuite au miel sauvage, puis au fruit du *salla*. Bientôt cette ressource elle-même vint à leur manquer, parce que chacun, poussé par une inquiète sollicitude, amassait des aliments pour les tenir en réserve. La richesse des uns, l'indigence des

autres, amenèrent des actes de violence, des injustices, des perfidies, des abus de pouvoir, et l'inégalité des conditions. A mesure que la vertu se perdit, la durée de la vie alla en s'abrégeant, elle descendit à 30,000, 20,000, 10,000, 1,000 et enfin 100 années, qui sont le plus haut terme auquel puisse aspirer la génération actuelle.

7° La chute du premier homme et le péché originel sont des dogmes de la religion de Zoroastre. Cette faute a eu Ahriman pour premier principe. Avant que l'esprit du mal eût tourmenté les hommes, et que ceux-ci eussent abusé de leur tranquillité et de leur bonheur, les vertus et la piété régnaient dans le monde; c'était l'âge d'or des parsis. Les désordres du siècle de corruption introduisirent les guerres et les maladies. Le mal arriva parce que l'homme méconnut son créateur et se soumit à l'empire des *dews* ou des démons. C'est sans doute pour purifier l'homme à sa naissance que les parsis font passer par le feu et par l'eau l'enfant qui vient de naître.

8° Lorsqu'on parcourt les relations que les voyageurs nous ont laissées sur l'Amérique, on y rencontre fréquemment des souvenirs des traditions primitives; plusieurs ont trait à la chute de l'homme; nous les passerons néanmoins sous silence, parce que ces récits s'accordent peu entre eux, et que tout ce qui regarde le culte et les croyances des Américains n'a pas encore été traité *ex professo*. Les Mexicains cependant paraissent plus explicites. On trouve dans les ouvrages de M. de Humbold, des monuments très-significatifs et fort curieux, qui rappellent les vérités enseignées dans la Genèse. Voir entre autres ce que nous disons de la *femme au serpent*, à l'article CIHUACOHUALT.

Il y a peu d'années, un violent orage ayant éclaté près de Brunsvelle, dans la partie occidentale de la Pensylvanie, déracina un chêne énorme, dont la chute laissa voir une surface en pierre d'environ seize pieds carrés, sur laquelle étaient gravées plusieurs figures. Entre autres, deux de forme humaine, représentant un homme et une femme, séparés par un arbre. La dernière tient des fruits à la main. Des cerfs, des ours et des oiseaux sont sculptés sur le reste de la pierre. Ce chêne avait au moins cinq à six cents ans d'existence; ainsi ces figures ont été sculptées longtemps avant la découverte de l'Amérique par Colomb. *Voir* COSMOGONIE.

CHYNDONAX, nom d'un des pontifes appelés chez les Gaulois *archidruide*, ou chef des druides. Son tombeau fut découvert auprès de Dijon, en 1598. On y trouva une pierre ronde et creuse qui contenait un vase de verre orné de diverses peintures. Autour de cette pierre, on lisait en grec l'inscription suivante :

Μίθρας ἐν ὀργάδι, χῶμα τὸ σῶμα καλύπτει Χυνδόνακτος, ἱερέων ἀρχηγοῦ· δυσσεβὴς ἄπεχου, λύσιοι κοινὸν ὁρῶσι.

Dans le bocage de Mithra, ce tombeau couvre le corps de Chyndonax, chef des prêtres. Impie, retire-toi; les (dieux) libérateurs veillent sur ma cendre.

Le bocage de Mithra, dont parle cette épitaphe, montre que les doctrines orientales avaient été importées dans cette partie des Gaules.

CHYPRE (ORDRE DE), ordre militaire fondé en 1192 par Gui de Lusignan, roi de Chypre, pour la défense de cette île contre les infidèles. Les chevaliers portaient un collier de lacs d'amour de soie blanche, entrelacé des lettres R et S en or, avec une médaille d'or pendante, où était gravée une épée dont la lame était d'argent et la garde d'or, avec cette devise : *Securitas regni*.

CHYTLA, infusions de vin et d'huile dont les Grecs faisaient usage dans les sacrifices.

CHYTRE (de *χύτρα*, *marmite*), fête que les Athéniens célébraient le 13 du mois anthestérion. On y faisait cuire dans des marmites, en l'honneur de Bacchus et de Mercure, toutes sortes de légumes, qu'on leur offrait pour les morts. Personne, pas même la prêtresse, ne pouvait toucher à cette offrande. On dit que cette fête fut instituée par Deucalion, lequel, après le déluge qui porte son nom, offrit à Mercure des graines pour le rendre propice aux malheureux qui avaient été submergés.

CIBOIRE, vase sacré, en usage dans l'Eglise catholique pour conserver la sainte eucharistie; il doit être au moins d'argent doré en dedans, et avoir un couvercle de même métal. Le mot *ciboire* vient, selon les uns, du mot latin *cibus*, parce qu'il renferme une nourriture spirituelle; et selon les autres, de sa ressemblance avec une grande coupe à boire, appelée chez les anciens *ciborium*, du nom d'un certain fruit d'Egypte. Le ciboire est renfermé dans le tabernacle. On le couvre d'un voile en forme de pavillon, fait d'une riche étoffe, garnie de franges par le bas.

Autrefois on a aussi appelé ciboire, un baldaquin ou couronnement qui couvrait le saint ciboire ou l'ostensoir, et même les reliques ou l'autel.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie art. CIBOIRE.

CICÈTES, hérétiques qui parurent au VII[e] siècle et qui étaient dans l'usage de sauter et de danser en priant Dieu. Ils ne subsistèrent que fort peu de temps. Cette coutume impertinente s'est renouvelée de nos jours. *Voy.* SAUTEURS.

CICINNIA, une des déesses de la volupté et de la débauche, chez les Romains.

CIDARIE, surnom de Cérès, adorée chez les Phénéates, peuple d'Arcadie, qui conservaient son image sous une espèce de dôme. Ce nom lui venait sans doute de la tiare ou mitre persane (en grec *κίδαρις*) avec laquelle la déesse était représentée. Le jour des grands mystères, le prêtre la prenait, la mettait sur ses habits, et donnait ensuite quelques coups de baguette aux habitants du pays, en mémoire de la punition que Cérès infligea à ceux des Phénéates qui la reçurent mal à son arrivée dans la contrée.

CIEL. Suivant la doctrine chrétienne, le ciel est le séjour des anges et des saints, et

le lieu principal de la gloire de Dieu; jamais cependant l'Église n'a prétendu déterminer l'endroit précis où se trouve le ciel, ni s'il est circonscrit dans un espace quelconque. Quand il est dit, dans l'Ecriture sainte ou dans le symbole, que Dieu est descendu du ciel, que Jésus-Christ est monté aux cieux, on entend seulement parler du siége de la divinité pour se conformer aux expressions humaines. Dans le langage usuel, on a toujours considéré le ciel comme un lieu supérieur à la terre, et les enfers (*inferi*), comme une région inférieure.

Dans presque toutes les autres religions, on regarde également le ciel comme le siége de la divinité, mais souvent on a assigné aux âmes des bienheureux un séjour différent du ciel, plusieurs fois même il a été placé dans les enfers; il en était ainsi chez les Grecs et les Latins.

On appelle aussi du nom de ciel l'espace qui se trouve au-dessus de la terre, et dans lequel se trouvent les nuages, les planètes, les étoiles et même le vide que l'on a supposé au delà ; on l'a souvent confondu avec le ciel, séjour des saints.

Les anciens divisaient les cieux en trois parties ou zones concentriques ; c'était la terre qui en était le centre. Le premier était *le ciel mobile*, c'était celui dans lequel se mouvaient le soleil, la lune et les planètes ; le second était *le ciel fixe* ou firmament, dans lequel se trouvaient les étoiles ; et le troisième, la région de l'espace, vide d'étoiles, comme on le croyait alors et que l'on appelait aussi *empyrée*. C'est pourquoi saint Paul voulant exprimer qu'il avait été ravi en extase, avec son corps ou sans son corps, et instruit par Dieu lui-même d'ineffables mystères, dit qu'il a été ravi jusqu'au *troisième ciel*, c'est-à-dire jusqu'au plus haut point où l'œil humain puisse pénétrer.

D'autres fois on comptait sept cieux, ou sept zones concentriques dans chacune desquelles se mouvait une des sept planètes alors connues.

Si maintenant nous considérons le ciel sous le rapport du culte qu'on lui a rendu, nous verrons d'abord que les Grecs et les Latins en ont fait une divinité (*Voy.* les articles Uranus et Coelus); et qu'un grand nombre de nations en ont fait l'objet principal de leurs adorations (*Voy.* Sabéisme). Mais nous trouverons aussi un grand nombre de nations qui sous le nom de *ciel* adorent ou prétendent adorer l'Etre unique et immatériel qui a créé tous les êtres.

Les Chinois se présentent d'abord, comme le peuple au sujet duquel on a fait le plus de bruit sur cette matière. Lorsque des missionnaires de différents ordres se répandirent dans la Chine pour y prêcher la foi, il s'éleva des dissensions entre eux au sujet du mot *Thien*, par lequel les natifs étaient depuis longtemps en possession de spécifier la divinité. Ce mot signifie littéralement le ciel; tous en convenaient, mais les uns prétendaient que, dans une multitude de circonstances et notamment lorsqu'il était question d'adoration, les Chinois entendaient le ciel spirituel, ou plutôt le maître du ciel, le vrai Dieu; les autres soutenaient que par le mot *Thien* les Chinois entendaient le *ciel matériel*, et que c'était à ce ciel matériel que s'adressaient leurs adorations. Ils pouvaient avoir raison les uns et les autres; les gens instruits et mieux informés pouvaient, par cette expression, entendre un dieu spirituel, tandis que les ignorants, le peuple et certains philosophes ne voulaient pas élever leur esprit au-dessus du ciel matériel. Quoi qu'il en soit, la question fit grand bruit durant plusieurs années, et dégénéra même en scandale, jusqu'à ce que le souverain pontife, pour éviter tout abus et supprimer toute amphibologie, ordonna que les chrétiens se serviraient à l'avenir de l'expression *Thien-Tchu*, mot à mot le Seigneur du ciel; c'est ce qui a été observé religieusement depuis. Nous ne nous permettrons point de trancher *ex professo* cette grave question ; toutefois nous réunissons, à l'article Thien, un certain nombre de témoignages positifs et concluants, qui prouvent que, par cette expression, les philosophes chinois ont la plupart du temps entendu la divinité immatérielle.

Les Tibétains sont dans le même cas : le mot Dieu se dit *Lha*, dans leur langue, et par ce terme, qui signifie proprement *le ciel*, ils entendent une essence spirituelle et divine.

Presque tous les peuples tatares, et même les Turcs, désignent Dieu par le mot *Tagri*, *Tengri*, ou *Tennri*, qui originairement a signifié *le ciel*, mais qui maintenant n'offre pas d'autre idée à leur imagination que celle d'un dieu incorporel; ils ont même, pour la plupart, adopté un autre terme pour exprimer le ciel matériel.

Des dénominations analogues se reproduisent dans les régions boréales de l'Asie. *Dieu* se dit *Chkai* en mordouine, *Noum* chez les Samoyèdes, *Eis* ou *Es* chez les Ostiaks; or tous ces vocables signifient primitivement *le ciel*.

En Afrique, nous trouvons une dizaine de langues dans lesquelles les mots *Ciel* et *Dieu* s'énoncent de la même manière.

Il y a plus, c'est que les juifs modernes, qu'on n'accusera pas de sabéisme, emploient assez fréquemment les mots *Schamayim*, ou *Schemiin* (les cieux), pour désigner Dieu ; ils le font par respect, afin de ne point profaner le nom de Dieu ; on sait au reste que les juifs évitent de prononcer dans leur langue les vraies dénominations de Dieu, à moins que ce ne soit en priant ou en lisant l'Ecriture sainte.

Toutes les expressions que nous venons de citer sont autant de modes de transition qui nous amènent tout naturellement aux dénominations usitées dans la famille de langues à laquelle nous appartenons. Ainsi l'étude de la philologie a démontré que le grec Θεός, Δεύς, Ζεύς, le latin *Deus* et surtout *Divus*, et les vocables modernes qui en sont dérivés, tels que *Dio*, *Dieu*, *Deos*, *Dios*, etc.

sont identiques au sanscrit Déva, Dieu; or, ce dernier mot vient de la racine *div*, le ciel, qui dérive elle-même du primitif *div*, la lumière; la terminaison *a* dénote la possession. *Déva* signifie donc littéralement *celui qui possède la splendeur*, ou *celui qui habite le ciel*. Voyez à ce sujet la *Synglosse de nom de Dieu*, que nous insérons dans le second volume de ce Dictionnaire, au mot Dieu.

CIERGE. L'usage d'avoir des cierges allumés pendant la célébration de l'office divin est particulier aux catholiques, ou, pour parler plus exactement, à tous les chrétiens tant de l'Orient que de l'Occident, à l'exception des sectes protestantes. On a souvent agité la question de l'origine des cierges dans l'Eglise chrétienne : les uns prétendent que cet usage a été emprunté des Juifs et des païens; les autres, qu'il est venu de la nécessité où l'on s'est trouvé, dans les premiers siècles, d'entretenir de la lumière pendant les offices, parce qu'on les célébrait pendant la nuit ou dans les cavernes et les catacombes; d'autres enfin veulent que cet usage ait été inspiré principalement par le respect dû aux saints mystères. Sans vouloir entrer dans la discussion complète de la matière, ce qui n'est pas de notre ressort, nous croyons que la dernière raison est préférable. Nous regardons la première comme fausse, car 1° les Juifs ne se servaient pas de cierges dans les cérémonies du culte; il n'est parlé dans la loi que des sept lampes qui brûlaient sur le chandelier d'or, devant le tabernacle; 2° les païens n'avaient point de cierges dans la célébration des sacrifices, ou ne s'en servaient que fort rarement; 3° enfin les chrétiens des premiers siècles avaient à cœur de répudier tout ce qui avait lieu chez les païens et qui n'était point essentiel au culte. — Quant à la seconde raison, nous ne nions pas que les cierges eussent été nécessaires pour suppléer au défaut du jour; mais souvent aussi, dans les premiers temps, on célébrait les offices en plein jour, et il paraît qu'on se servait également de cierges en cette occasion. On dit, il est vrai, que l'Eglise change difficilement ses usages, et que les cierges ayant été pendant longtemps nécessaires, on en continua l'usage par habitude. Nous croyons au contraire que l'Eglise a changé souvent dans les premiers siècles les usages de pure discipline et qui n'intéressaient point la foi; on a varié beaucoup à la même époque dans la liturgie et dans les cérémonies accessoires aux sacrements, ce qui était pourtant d'une bien plus haute importance. Il est donc bien plus probable que l'usage des cierges est passé en coutume, par respect pour les saints mystères, ou comme un symbole. Car il est constant que l'usage d'en allumer en plein jour ne s'est introduit universellement que vers le IVe siècle; saint Jérôme dit positivement à Vigilance : *Nous n'allumons point de cierges en plein jour, comme vous l'avancez faussement.* — Dans les Eglises d'Orient, on se contentait d'allumer des cierges pendant la lecture de l'évangile, en signe de joie et comme un symbole de la divine lumière apportée par l'Evangile. Plus tard, l'usage s'est introduit d'en allumer pendant le reste de l'office; et les Eglises d'Occident se conformèrent par la suite aux pratiques orientales, pour les mêmes raisons.

Maintenant il est interdit de célébrer la sainte messe sans qu'il y ait au moins deux cierges allumés, et ces cierges doivent être de cire. Dans l'office public, il doit y en avoir un plus grand nombre; et les rubriques des divers diocèses déterminent le nombre des cierges qui doivent brûler à l'autel, suivant le degré de la solennité. On en allume aussi pendant les heures principales de l'office canonial, qui sont : les matines, les laudes et les vêpres, et toutes les fois que le saint sacrement est exposé. Mais il n'y a point communément de cierges allumés pendant les petites heures.

Au baptême, on met un cierge à la main du baptisé, comme symbole de la lumière évangélique qui vient de luire à ses yeux, de l'éclat qu'il doit répandre par ses bonnes œuvres, et de la vigilance qui doit l'accompagner dans toutes ses actions. — On a également coutume d'avoir un ou plusieurs cierges allumés, dans la plupart des bénédictions.

Dans les cérémonies funèbres il y a souvent un grand nombre de cierges, qui sont fournis par ceux qui ont demandé la pompe. Mais cet usage, qui, dans l'origine, a eu sans doute un but religieux, n'est plus, la plupart du temps, qu'un effet de la vanité et de l'ostentation.

Il y a deux occasions où l'on bénit solennellement des cierges, dans l'Eglise catholique.

La première est à la fête de la Purification de la sainte Vierge, appelée communément *la Chandeleur*. Le célébrant bénit avant la messe une certaine quantité de cierges, qu'il distribue ensuite à tout le clergé; dans plusieurs endroits, les fidèles eux-mêmes en apportent que l'on bénit pareillement. Chacun les tient allumés à la main pendant la procession et l'évangile. Cette coutume vient du cantique du saint vieillard Siméon que l'on chante ce jour-là, et dans lequel il est dit que Jésus-Christ est *la lumière* qui est venue éclairer les nations.

La seconde occasion où l'on bénit un cierge est le samedi saint. Ce cierge est le symbole de Jésus-Christ ressuscité, c'est pourquoi on ne l'allume que pendant le temps pascal. Cette bénédiction a cela de particulier qu'elle est faite par un diacre; au reste, c'est moins une bénédiction qu'une cérémonie au moyen de laquelle le diacre l'allume solennellement avec le feu nouveau bénit par le prêtre ou l'évêque. Le diacre au milieu d'un chant appelé *Præconium*, qui est l'annonce de la résurrection du Sauveur, attache à ce cierge et dispose en forme de croix, cinq grains d'encens bénits préalablement par le célébrant; il continue le *Præconium*, et, à des paroles déterminées, allume le cierge et les lampes.

·Ce cierge est appelé *cierge pascal;* il est communément très-grand et très-orné on le place soit au milieu du chœur, soit du côté de l'évangile, sur un chandelier également orné et fait autant que possible en forme de colonne. On l'allume aux trois grandes fêtes de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, et il brûle sans discontinuer depuis le commencement de l'office dès la veille, jusqu'à la fin du jour suivant. En plusieurs diocèses, on l'allume dans tous les offices publics du temps pascal.

Le cierge pascal sert, le samedi saint et la vieille de la Pentecôte, à la bénédiction des fonts baptismaux. Le célébrant le plonge trois fois dans la piscine, en appelant le Saint-Esprit à répandre sa vivifiante influence dans les eaux baptismales, et, après la bénédiction, en fait dégoutter de la cire fondue dans l'eau; après quoi il y verse de l'huile sainte et du saint chrême.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. Cierge, Lampe, Cierge pascal, Purification *de la sainte Vierge*, Semaine sainte, Pentecôte, etc., et celui des Rites sacrés, art. Cierge, Samedi saint, etc.

2° Dans les mosquées des musulmans, il y a deux cierges placés auprès du *Mihrab*, l'un à droite et l'autre à gauche; on les allume aux prières de nuit. On peut cependant en ajouter d'autres, mais le nombre n'excède jamais dix-huit, neuf de chaque côté; ces cierges sont entretenus au moyen de fondations faites par des personnes pieuses.

3° Les Chinois se servent quelquefois de cierges ou de bâtons odorants qu'ils font brûler devant leurs idoles, ou en mémoire de leurs ancêtres. Il en est de même des chamanistes et de plusieurs autres systèmes de religion.

CIHUACOHUATL, ou la *femme au serpent;* c'est l'Eve mexicaine. On l'appelle encore *Quilaztli* ou *Tonacacihua*, la femme de notre chair; elle est la compagne de *Tonacateuctli*.

« Les Mexicains, dit M. de Humboldt, la regardaient comme la mère du genre humain, et, après le dieu du paradis céleste, *Ometeuctli*, elle occupait le premier rang parmi les divinités d'Anahuac. On la voit toujours représentée en rapport avec un grand serpent. D'autres peintures nous offrent une couleuvre panachée, mise en pièces par le grand esprit *Tezcatlicopa*, ou par le soleil personnifié, le dieu *Tonatiuh*.

« Ces allégories rappellent d'antiques traditions de l'Asie : on croit voir dans la *femme au serpent* des Aztèques, l'Eve des peuples sémitiques; dans la couleuvre mise en pièces, le fameux serpent *Kaliya* ou *Kalinaga*, vaincu par *Vichnou*, lorsqu'il prit la forme de *Krichna*. Le *Tonatiuh* des Mexicains paraît aussi être identique avec le *Krichna* des Hindous, chanté dans le *Bhagavata Pourana*, et avec le *Mithras* des Perses. Les plus anciennes traditions des peuples remontent à un état de choses où la terre, couverte de marais, était habitée par des couleuvres et d'autres animaux à taille gigantesque. L'astre bienfaisant, en desséchant le sol, délivra la terre de ces monstres aquatiques. »

M. de Humboldt continue en donnant l'explication du même monument : « Derrière le serpent qui paraît parler à la déesse *Cihuacohuatl*, se trouvent deux figures nues; elles sont de couleur différente, l'une blanche, l'autre noire ou bleue, et paraissent dans l'attitude de se battre. On pourrait croire que les deux vases que l'on observe au bas de la peinture, et dont l'un est renversé, font allusion à la cause de cette rixe.

« La *femme au serpent* était regardée au Mexique comme mère de deux enfants jumeaux. Ces figures nues sont peut-être les enfants de *Cihuacohuatl;* elles rappellent le *Caïn* et l'*Abel* des traditions hébraïques. Je doute d'ailleurs que la différence de couleur que l'on remarque entre les deux figures, indique une différence de race, comme dans les peintures égyptiennes trouvées dans les tombeaux des rois de Thèbes, et dans les ornements moulés en terre, et appliqués sur les caisses des momies de Sakhara. En étudiant avec soin les hiéroglyphes historiques des Mexicains, on croit reconnaître que les têtes et les mains des figures sont peintes au hasard, tantôt en jaune, tantôt en bleu, tantôt en rouge. »

CILICE, espèce de large ceinture tissue de poil de chèvre, qui était l'habillement des pauvres gens de la Cilicie, d'où lui est venu son nom. Dans les premiers siècles, les plus fervents d'entre les chrétiens prenaient quelquefois ce vêtement grossier par principe d'humilité et de mortification. Depuis on en a fait en crins de cheval, ce qui les rend encore plus durs. Des personnes pénitentes et mortifiées en portent sur la peau; c'est ce qu'on appelle porter le cilice. Une des austérités des chartreux consiste à porter continuellement le cilice.

CILICIARQUE, espèce de pontife, qui, en Cilicie, avait l'intendance des jeux publics célébrés en l'honneur des dieux. Il en faisait même la dépense, et offrait les sacrifices qui les précédaient.

CIMETIÈRE. Le mot cimetière vient, 1° du grec κοιμητήριον, lieu où l'on dort, *dormitorium;* parce que, suivant les termes de l'Ancien et du Nouveau Testament, les fidèles ne meurent pas, mais ils dorment en attendant la résurrection. C'est là l'origine de ce nom que les chrétiens de l'Eglise primitive donnèrent aux lieux où ils ensevelissaient leurs morts. Les corps des fidèles qui sont morts dans la communion de l'Eglise, dit l'abbé Fleury, doivent, autant qu'il est possible, être mis en terre sainte, dans les cimetières, ou près des églises, afin de leur attirer les prières de leurs parents, et des autres fidèles qui s'y assemblent, et des saints qui y sont honorés.

La règle établie par les anciens canons était de n'enterrer personne dans les églises. Cependant peu à peu l'usage s'introduisit d'y inhumer d'abord les personnes distinguées par leur sainteté. Les empe-

reurs eux-mêmes n'avaient droit d'être ensevelis qu'à la porte ou dans le parvis extérieur de l'église ; le dedans était réservé pour Jésus-Christ et pour ses saints. Dans la suite, plusieurs fidèles, soit par dévotion, soit par crainte de l'avenir, souhaitèrent d'être inhumés auprès des saints, dans l'espérance d'être à l'abri des peines dues à leurs péchés, par les mérites de ceux qui, selon l'expression de saint Maxime, se sont rendus redoutables à l'enfer. Plus tard on accorda non-seulement aux ecclésiastiques d'une conduite exemplaire l'inhumation dans l'église, mais encore à ceux qui avaient mené une vie assez commune, et qui n'avaient rien de remarquable que la dignité dont ils étaient revêtus. Enfin dans les derniers siècles l'usage avait prévalu que les laïques y fussent reçus indifféremment ; plusieurs même prétendaient y avoir un droit acquis ; d'autres y avaient acheté des caveaux pour y enterrer à perpétuité les membres de leur famille.

La révolution française a mis un terme à tous ces abus; il n'est plus permis maintenant d'inhumer qui que ce soit dans les églises. Les exceptions sont fort difficiles à obtenir, surtout quand il s'agit de tout autre que d'un évêque.

Les cimetières, dans les pays catholiques, ne doivent servir qu'à la sépulture des fidèles, c'est pourquoi ils reçoivent une bénédiction solennelle, et leur terrain devient alors terre sainte. Il est interdit d'y inhumer ceux qui meurent hors de la communion de l'Eglise ; ceux-ci doivent avoir un cimetière à part, ou au moins un quartier séparé dans le cimetière commun. Lorsqu'un cimetière n'est pas bénit, ou qu'il appartient simultanément à différents cultes, les fidèles ont soin de faire bénir la tombe ou la sépulture des membres de leur famille qu'on y enterre.

Un cimetière bénit est profané par une action indécente, par l'effusion volontaire du sang humain, par la sépulture d'un infidèle, d'un hérétique, d'un excommunié, etc. Il est alors mis en interdit; et pour être rendu à sa destination première, il a besoin d'être réconcilié ; la cérémonie de cette réconciliation est à peu près la même que celle de la bénédiction.

En France, la loi garantit la propriété des sépultures pendant cinq ans au moins ; on peut l'acheter pour un temps plus long et même à perpétuité. Il est permis d'élever des monuments sur la sépulture pour le temps déterminé. Les personnes qui ont de la religion ont soin d'y mettre quelque signe ou symbole religieux, comme la figure de la croix, quelque passage de l'Ecriture sainte, ou une invitation à prier pour l'âme du défunt. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. Cimetière.

2° Les juifs appellent leurs cimetières בית החיים *beith-hakhayim* c'est-à-dire *la maison des vivants*, à cause de l'âme qui est vivante devant Dieu. Ils élèvent communément des monuments fort modestes sur les tombes ; on y grave avec le nom du défunt un passage de l'Ecriture sainte.

3° Les Grecs et les Latins n'avaient pas comme nous de cimetières communs, excepté pour le bas peuple. Les grands brûlaient les corps de leurs défunts, ou bien ils avaient des sépultures réservées pour leur famille, et qui se trouvaient dans quelqu'une de leurs propriétés. Lycurgue avait recommandé d'enterrer les morts dans les villes et aux environs des temples ; la législation française a porté des lois absolument opposées. Chez les Grecs encore, la loi et la coutume n'autorisaient sur la tombe qu'une petite colonne où le nom du défunt était inscrit ; mais les grands, en opposition avec l'une et l'autre, élevaient des édifices élégants et magnifiques, ornés de statues et embellis par les arts.

4° Chez les musulmans, il est défendu d'enterrer dans les mosquées ; il y a des cimetières publics, qui tous sont situés hors des villes ; plusieurs offrent l'aspect d'un parc. Ils sont plantés de toutes sortes d'arbres, de tilleuls, d'ormes, de chênes et surtout de cyprès, arbre favori des mahométans. La loi défend d'inhumer un non-mahométan dans les cimetières de la nation, pas même la femme légitime, soit juive, soit chrétienne, d'un musulman, à moins qu'elle ne soit morte enceinte.

Les tombes qui sont dans les cimetières sont généralement couvertes de terre, et élevées au-dessus du sol, pour empêcher qu'elles ne soient foulées aux pieds. Il n'y a ni plaques de marbre, ni aucun monument sur la fosse même ; on n'y voit que des fleurs ou des boules de myrte, d'if, de buis, etc. Celles du peuple ne présentent que deux socles de pierres plates ou ovales, toujours plantées verticalement, aux deux extrémités de la fosse. Les tombeaux des gens aisés se distinguent par la nature de ces socles, qui sont de marbre fin, et celui qui est du côté de la tête est surmonté d'un turban aussi de marbre. La forme du turban indique la position que le défunt occupait dans la société. Les tombeaux des femmes ne diffèrent de ceux des hommes qu'en ce que les deux socles sont uniformes, plats et terminés en pointe. On lit sur les uns et sur les autres le nom du mort, sa condition, le jour de son décès, et une invitation à réciter le *fasiha*. On y lit aussi des stances et des distiques.

5° Les Guèbres ou Parsis n'enterrent point les morts, cela profanerait la terre ; ils ne les brûlent point, cela profanerait le feu ; ils ont à cet effet des cimetières d'une forme toute particulière. Chardin en a visité un près d'Ispahan, et voici la description qu'il en donne : « C'est une tour ronde, qui est faite de grosses pierres de taille ; elle a environ 35 pieds de haut et 90 pieds de diamètre, sans porte et sans entrée. Le peuple dit que, quand ils veulent enterrer un mort, ils font une ouverture à ce tombeau, en ôtant du bas trois ou quatre grosses pierres qu'ils remettent

ensuite avec des couches de plâtre, qu'ils passent par-dessus; mais c'est une fable, et je sais de science certaine le contraire. Cette tour a au dedans un degré (escalier) fait de hautes marches, attachées contre le mur en tournant. Quand ils portent un mort dans ce tombeau, trois ou quatre de leurs prêtres montent avec des échelles sur le haut du mur, tirent le cadavre avec une corde, et le font descendre le long de ce degré, qui est cent fois plus dangereux et plus difficile qu'une échelle, n'y ayant rien à quoi on puisse se tenir; car ce ne sont que des pierres fichées dans le mur, à trois ou quatre pieds l'une de l'autre, non pas en ligne droite, mais en tournant, et qui n'ont pas plus de neuf pouces d'assiette; aussi avais-je bien peur de tomber, tant en montant qu'en descendant. Ils n'y ont point fait de porte, de crainte que le peuple ne l'enfonçât ou ne se la fît ouvrir, pour piller ou profaner un lieu pour lequel ils ont beaucoup plus de vénération que les mahométans ni les chrétiens n'en font paraître pour les tombeaux de leurs morts. — Il y a dans celui-ci une manière de fosse au milieu, que je vis remplie d'ossements et de guenilles. Ils couchent les morts tout habillés sur un petit lit fait d'un matelas et d'un coussin. Ils les rangent tout autour contre le mur, si serrés qu'ils se touchent les uns les autres, sans distinction d'âge, de sexe ou de qualité; et ils les étendent sur le dos, les bras croisés sur l'estomac, contre le menton, les jambes croisées l'une sur l'autre, et le visage découvert. On met proche du mort, à son chevet, des bouteilles de vin, des grenades, des coupes de faïence, un couteau et d'autres ustensiles, chacun selon ses moyens. Quand il n'y a point de place pour un mort, ils en font une, en tirant les corps les plus consumés, dans cette fosse que j'ai dit être au milieu du cimetière. La sécheresse de l'air de Perse, et surtout d'Ispahan, est si grande, qu'il consume les cadavres en peu de temps, et qu'il en empêche l'infection. J'ai fait divers tours dans ce sépulcre, et j'admirais qu'il n'y sentît point mauvais. J'y vis des corps encore frais; il n'y avait rien de gâté aux mains et aux pieds, qui étaient nus; mais le visage l'était beaucoup, à cause que les corbeaux qui remplissent le cimetière, et qui sont par centaines aux environs, se jettent d'abord sur cette partie. »

D'autres voyageurs nous apprennent que les Parsis ont, en différentes villes, deux cimetières, l'un pour ceux qui jouissent de la béatitude éternelle, et l'autre pour ceux qui en sont privés; ce qui se reconnaît à différentes marques, par exemple, suivant que les oiseaux carnassiers attaquent de préférence l'œil droit ou l'œil gauche, car les yeux sont les morceaux les plus friands pour ces animaux. A cet effet on garde le corps pendant trois jours; le quatrième on l'expose aux corbeaux et aux vautours, les prêtres examinent attentivement par quel côté le cadavre a été attaqué, et portent le mort au cimetière *blanc* ou au cimetière *noir*, suivant qu'il a été entamé du côté droit ou du côté gauche. Mais Chardin assure que les Guèbres lui ont nié qu'ils eussent cette superstition. Au reste les usages peuvent varier suivant les différentes contrées. Les Parsis appellent les cimetières *dâdgâh*, c'est-à-dire *lieu de justice*, suivant le docteur Hyde, et, suivant M. Pavie, *dokmah* ou *tour du silence*.

6° Il est inutile de parler des cimetières des autres peuples qui n'offrent point de particularités curieuses; la plupart même n'ont point de cimetières proprement dits; ils enterrent leurs morts, les uns dans leurs maisons ou dans leurs cours, les autres dans des endroits écartés, d'autres sur des montagnes. Mais on ne saurait passer sous silence les cimetières des insulaires de la mer du Sud, qui sont des lieux sacrés pour ces peuples, et en quelque sorte leurs seuls temples. Ils les appellent Moraï. *Voy.* ce mot.

CIMMÉRIS, un des noms de Cybèle, mère des dieux, honorée, dit-on, chez les Cimmériens.

CINASQUARI, espèce de prélats, chez les Mingréliens, qui ont le pas après les évêques; on peut les comparer aux abbés d'autrefois. Ils sont riches, tiennent leurs églises propres, et vivent comme des évêques.

CINCTA, *CINGULA* et *CINXIA*, noms d'une déesse particulière qui présidait aux noces, chez les Romains. C'était sans doute Junon, ainsi appelée parce qu'elle était censée délier la ceinture des nouvelles mariées.

CING-KATA, le troisième enfer des bouddhistes de Siam, séjour de ceux qui se sont rendus coupables du meurtre des animaux, des chasseurs, des pêcheurs. Ils souffrent dans ce lieu l'espace de 2000 ans. Leur supplice consiste à être serrés, pressés, moulus entre deux poutres.

CINYRADES, descendants de Cinyre, roi d'Assyrie ou plutôt de Chypre, à qui on attribue la fondation de Paphos, de Cinyrée et de Smyrne. Comme ce prince avait puissamment contribué à répandre dans l'île le culte de la Vénus assyrienne, avait consacré des temples à la déesse, et réuni en sa personne les fonctions sacerdotales à la royauté, ses descendants étaient en possession du sacerdoce de Vénus, à Paphos. Ils avaient d'abord partagé cet honneur avec les Thamirades, descendants de Thamiras le devin.

CIONES ou KIONES, idoles communes en Grèce, qui ne consistaient qu'en pierres oblongues en forme de colonnes, d'où vient leur nom ([illegible], colonnes.) Les Celtes en avaient de semblables connues sous le nom de Men-hir. *Voy.* ce mot.

CIRCÉ, célèbre magicienne, chez les anciens. Elle était fille du Soleil et de la nymphe Persa, l'une des Océanides, ou, selon d'autres, du Jour et de la Nuit. Son habileté dans les enchantements allait jusqu'à faire descendre les étoiles du firmament; elle n'était pas moins versée dans l'art dangereux

des empoisonnements. Après s'être longtemps appliquée à étudier les plantes nuisibles à l'homme, elle commença à en faire l'expérience sur le roi des Sarmates, son mari. Elle n'eut pas lieu de s'applaudir de ce premier exploit; car elle fut honteusement chassée de son pays. Le Soleil la recueillit dans sa fuite, et la transporta dans son char, sur la côte de l'Etrurie, nommée depuis le cap de Circé. Elle fixa sa résidence dans l'île d'Ea. Un jeune homme, nommé Glaucus, étant venu se plaindre à elle des rigueurs de Scylla, sa maîtresse, et la prier d'employer la force de ses enchantements pour la rendre sensible, Circé conçut pour lui un violent amour, et n'oublia rien pour l'engager à renoncer à la cruelle Scylla; mais, voyant qu'elle ne pouvait rien gagner sur son cœur, elle s'en vengea en changeant la jeune fille en un monstre marin qui fut pendant longtemps la terreur des matelots. Elle en usa de même à l'égard de Picus, roi d'Italie, qu'elle changea en pivert, parce qu'il refusa de quitter sa femme Canente pour s'attacher à elle.

Mais de tous les exploits de l'enchanteresse, le plus mémorable est sans doute la métamorphose des compagnons d'Ulysse. Ce prince fameux par ses pérégrinations, ayant fait naufrage sur les côtes de l'île de Circé, envoya plusieurs de ses compagnons au palais de la souveraine. En y entrant ils furent accueillis par un grand nombre de loups, de lions et d'ours, dont l'aspect leur causa d'abord une grande frayeur, mais ils se rassurèrent en voyant ces animaux leur faire des caresses et les flatter de la queue. Plus loin ils furent reçus par de jeunes et belles nymphes qui les conduisirent à l'appartement de leur maîtresse. Circé était assise sur un trône élevé : l'or éclatait sur ses magnifiques habits; ses nymphes étaient occupées à disposer par ordre les différentes plantes qu'elles avaient cueillies. Elles plaçaient chaque espèce dans une corbeille séparée. Circé se réservait le soin d'en faire le mélange nécessaire pour composer ses enchantements. Dès qu'elle aperçut les compagnons d'Ulysse, elle les salua d'un air riant, les invita à se reposer; et leur fit servir un breuvage composé, suivant Homère, de fromage, de farine et de miel détrempé dans du vin de Pramne, et où elle avait mêlé des drogues enchantées; puis les ayant touchés de sa baguette, ils furent immédiatement changés en pourceaux, à l'exception d'un seul nommé Euriloque, qui, soupçonnant quelque embûche, s'était tenu à l'écart; celui-ci courut aussitôt en informer Ulysse. Ce héros s'avança aussitôt vers le palais de Circé, résolu de se venger de la magicienne. Mercure lui avait donné une plante nommée *moly*, qui devait le garantir de tous les enchantements. Muni de ce préservatif, il entra avec assurance dans le palais de Circé, avala le breuvage qu'elle lui présenta, se laissa toucher de sa baguette, entendit prononcer les paroles magiques, sans en éprouver aucun effet; puis il tira son épée, lui en mit la pointe sous la gorge et la força de rendre ses compagnons à leur première forme. Mais si le héros brava ses enchantements, la déesse trouva moyen de l'arrêter dans les filets de l'amour; elle le garda un an auprès d'elle et le rendit père de deux enfants, Agrius et Latinus. — Cicéron témoigne que, de son temps, Circé était encore adorée comme déesse dans l'île d'Ea.

Plusieurs ont cherché à interpréter la conception mythologique de Circé : les uns y ont vu l'Isis égyptienne, dont le fils Horus, prenant tous les mois une forme différente, de lion, de chien, de serpent, etc., donna lieu à la fable des hommes changés en brutes par la force des enchantements; ce qui lui fit donner par les Egyptiens le nom de *Circé*, c'est-à-dire énigme. D'autres ont considéré cette déesse comme la figure de la révolution annuelle (*circus*, *circulus*), et ont trouvé le symbole des quatre saisons dans les quatre nymphes qui la servent; la première, suivant Homère, étend un riche tapis, c'est le printemps qui couvre la terre d'un tapis émaillé de fleurs; la seconde porte des corbeilles d'or, image de l'été; la troisième, comme l'automne, verse le vin; la quatrième enfin apporte l'eau et allume le feu, ce qui appartient vraiment à l'hiver.

Il y a des mythologistes qui reconnaissent deux Circé : l'une, fille du Soleil, vivait du temps des Argonautes; l'autre, fille de la précédente, régnait au temps de la guerre de Troie, sur les côtes d'Italie; c'est celle qui reçut Ulysse à sa cour.

CIRCONCELLIONS. 1° Ce nom fut donné, dans le IVe siècle, à une fraction de donatistes, qui prirent les armes pour défendre et soutenir leur parti. Comme ils n'avaient point de demeure fixe, et que, pour trouver de quoi vivre, ils rôdaient autour des maisons de la campagne (*circum cellas*), on les appela Circoncellions. Ils s'étaient donné pour mission de redresser les torts, de venger les injures, de réparer les injustices, de rétablir l'égalité parmi les hommes. A cette fin, armés de bâtons et non d'épées, parce que Jésus-Christ avait interdit à saint Pierre l'usage de l'épée, ils donnaient la liberté aux esclaves, déclaraient quittes les débiteurs envers leurs créanciers, et commettaient une multitude de désordres. Avec leurs bâtons ils brisaient les os de quiconque osait les contredire, et quand ils voulaient faire miséricorde à quelqu'un, ils l'assommaient d'un seul coup. Ils appelaient ces bâtons des *Israélites*. Les deux plus fameux étaient Manida et Fasir, qui prenaient le titre de *chefs des saints*. Rien ne peut donner une idée de leur délire religieux; souvent dans leur enthousiasme pour le martyre, ils se donnaient en spectacle, les jours de marchés publics, se précipitant du haut des rochers, se jetant dans le feu, se coupant la gorge; les femmes mêmes, ces êtres ordinairement si timides, mais si extrêmes dans leurs imaginations, imitaient ces horribles exemples. Ils allaient jusqu'à offrir de l'argent, ou à menacer de la mort pour qu'on les tuât et qu'on leur pro-

curât ainsi la gloire du martyre. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner et d'écrire à Taurin, comte d'Afrique, qui les réprima. En effet, il envoya contre eux des troupes dans un lieu nommé *Octavense*, et il y en eut plusieurs de tués, qui furent honorés comme martyrs par ceux de leur secte.

2° On a aussi appelé *Circoncellions* une espèce de prédicants qui s'élevèrent en Allemagne, au milieu du XIIIe siècle (1248), à la suite des démêlés de l'empereur Frédéric avec les papes, et de l'excommunication lancée contre lui dans le concile de Lyon par Innocent IV. Pour venger l'empereur, il se forma un parti de fanatiques qui prêchaient que le pape était hérétique, que les évêques et les prêtres étaient pareillement hérétiques et simoniaques, que les uns et les autres, étant en péché mortel, n'avaient plus le pouvoir de consacrer l'eucharistie, qu'ils étaient des séducteurs; qu'aucune autorité ecclésiastique n'avait le droit d'interdire l'office divin, que les frères mineurs et les frères prêcheurs pervertissaient l'Eglise par leur fausse doctrine, que, hors la société des Circoncellions, personne ne vivait suivant l'Evangile. Ils terminaient leurs prédications en donnant des indulgences, non point par l'autorité de l'Eglise, mais des indulgences qui venaient de la part de Dieu.

CIRCONCISION, pratique religieuse observée par un assez grand nombre de peuples, et qui consiste à couper le prépuce aux enfants mâles.

1° Chez les Juifs, l'usage de la circoncision remonte à Abraham. Cet illustre patriarche reçut de Dieu lui-même l'ordre de circoncire sa propre chair et celle de tous les enfants mâles de sa famille, et d'en faire une loi expresse pour toute sa postérité. Abraham se soumit à cette opération à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans; son fils Ismaël en avait treize; mais ayant eu, l'année suivante, un fils de sa femme en titre, appelé Isaac, celui-ci fut circoncis huit jours après sa naissance. Ce qui devint l'époque ordinaire de cette opération chez les Juifs, à moins d'empêchement ou de circonstances extraordinaires; comme pendant le voyage de quarante ans que les Israélites firent dans le désert, où personne ne fut circoncis; mais avant d'entrer dans la terre promise, Dieu obligea tous ceux qui étaient nés depuis la sortie d'Egypte de se soumettre à la loi. Toute la nation fut donc alors opérée en même temps, car il n'y avait plus que deux hommes qui eussent vu la terre d'Egypte.

La loi de la circoncision avait été renouvelée par Moïse, et c'est peut-être celle qui a été le mieux observée par les Juifs de tous les siècles. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. CIRCONCISION. Jésus-Christ lui-même, qui voulut accomplir la loi dans toute son intégrité, se soumit à cette douloureuse cérémonie. Ce fut alors qu'il reçut le nom de *Jésus* c'est-à-dire *Sauveur*. L'Église a institué une fête en commémoration de la circoncision de Jésus-Christ; on la célèbre partout le 1er janvier, huit jours après Noël. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. CIRCONCISION.

On a beaucoup discuté quelle pouvait avoir été la cause précise de l'obligation faite aux Juifs de circoncire leur chair. Plusieurs ont prétendu que cette cérémonie était un sacrement qui avait la vertu d'effacer le péché originel; mais c'est sans fondement, car il n'est fait aucunement allusion à ce motif dans toute l'Ecriture sainte; et s'il en eût été ainsi, les enfants mâles décédés avant le huitième jour, et tout le sexe féminin, n'eussent pas eu part à ce bienfait, ce qui répugne à la raison et à la justice de Dieu. D'autres n'ont voulu y voir qu'une pratique hygiénique; mais Dieu n'eût pas fait tant de menaces, et porté des sanctions aussi rigoureuses, pour une simple loi de propreté. Il est bien plus probable que le principal dessein du Tout-Puissant était d'imprimer à son peuple une marque particulière et ineffaçable, qui le distinguât toujours des autres nations, et qui le forçât à en vivre séparé. Ce motif est souvent indiqué dans la Bible. Les Juifs en effet regardaient la circoncision comme un signe glorieux pour eux, et comme un témoignage authentique de l'alliance que Dieu avait contractée avec leur père. La circoncision est en effet appelée dans les livres saints, *le signe de l'alliance;* et les Israélites traitaient d'*incirconcis* tous les peuples infidèles, parce qu'ils ne portaient point ce signe, au moins généralement. Il se pourrait aussi que Dieu eût voulu, par la circoncision pratiquée sur l'organe générateur, exprimer de grands mystères ou de grands symboles, qu'il n'est pas de notre sujet de chercher à développer.

Il ne paraît pas qu'anciennement il y eût des rites déterminés pour circoncire les enfants; cette opération était faite par le père, quelquefois même par la mère, comme nous le voyons pour les enfants de Moïse, mais le plus souvent, sans doute, par des gens experts en ces sortes d'opérations; on voit seulement dans l'Ecriture sainte qu'on se servait pour cela d'un couteau de pierre.

Mais chez les juifs modernes il y a un rituel dont nous allons donner un précis pris dans Léon de Modène. — Au huitième jour le père est obligé de faire circoncire son fils, suivant ces paroles de l'Ecriture : *A l'âge de huit jours vous circoncirez l'enfant mâle.* On ne le peut faire avant les huit jours, mais il est permis de différer, si l'enfant est faible ou infirme, jusqu'à ce qu'il se porte bien. La nuit qui précède la cérémonie de la circoncision se nomme veille; car toute la maison ne dort point, et passe la nuit à garder l'enfant. On choisit un parrain pour tenir l'enfant pendant l'opération, et une marraine pour le porter à la synagogue et le rapporter, à moins que cette cérémonie ne se fasse à la maison paternelle. On prend ordinairement pour remplir ces fonctions des parents du père et de la mère. On prépare deux sièges avec des carreaux de soie dans le lieu choisi pour la cérémonie, l'un

pour le parrain, l'autre est réservé au prophète Elie, qu'on croit assister invisiblement à toutes les circoncisions. Lorsque tout est prêt, le *mohel* ou *mohel* arrive; c'est le nom qu'on donne au circonciseur, fonction très-estimée parmi les juifs. Ce mohel apporte un plat où sont les instruments et les objets nécessaires, comme le rasoir, les poudres astringentes, du linge, de la charpie et de l'huile rosat. Si la cérémonie se fait dans la synagogue, la marraine, accompagnée d'une troupe de femmes, apporte l'enfant; mais elle s'arrête à la porte avec son cortége, car les femmes juives ne doivent pas assister à la cérémonie. Le parrain vient recevoir l'enfant, tandis que les assistants s'écrient : *Barouk aba!* Béni soit le père! Le parrain prend place sur le siége qui lui est préparé, et ajuste l'enfant sur ses genoux, tandis que le mohel développe les langes. Il tire avec les doigts ou avec une pincette d'argent la peau du prépuce, puis il prend de l'autre main le rasoir, en disant : *Béni sois-tu, Seigneur, qui nous as commandé la circoncision!* Alors il coupe la grosse peau du prépuce, puis avec l'ongle du pouce il tranche une autre peau plus délicate qui reste. Il suce deux ou trois fois le sang qui coule, et le rejette dans une tasse pleine de vin; ensuite il met sur la blessure du sang de dragon, de la poudre de corail, et autres choses propres à étancher le sang, avec des compresses imbibées d'huile rosat, et enveloppe bien le tout. Il prononce une bénédiction dans laquelle il impose à l'enfant le nom que le père souhaite, prend ensuite la tasse de vin dans laquelle il a rejeté le sang qu'il avait sucé, et mouille avec ce vin les lèvres de l'enfant; après quoi on récite le psaume CXVIII tout entier. Cela fait, le parrain rend l'enfant à la marraine, pour le remettre entre les mains de sa mère. Tous ceux qui ont assisté à la cérémonie disent au père en s'en allant : *Puissiez-vous ainsi assister à ses noces!* L'enfant est ordinairement guéri au bout de trois jours; c'est pourquoi le père et la mère envoient de petits présents et des friandises à leurs parents et à leurs amis en signe de guérison. S'il meurt un enfant dans les huit jours, avant d'être circoncis, il y en a qui le circoncisent avec un roseau avant de l'enterrer.

2° Dès l'origine du christianisme, il s'éleva quelques disputes au sujet de la circoncision. Il y en avait qui voulaient assujettir à cette cérémonie ceux qui se faisaient chrétiens; mais dans un concile que les apôtres tinrent à Jérusalem, il fut décidé que la circoncision judaïque ne devait plus avoir lieu dans la loi nouvelle, qui n'exigeait que la circoncision du cœur, c'est-à-dire le retranchement des passions et des désirs illicites. Néanmoins saint Paul, en établissant Timothée évêque de la Crète, où les Juifs étaient en grand nombre, crut devoir le circoncire, pour ménager les préjugés et les scrupules de ce peuple.

Il est encore deux peuples chrétiens qui pratiquent exactement la circoncision; ce sont les Coptes et les Abyssins ou Ethiopiens. Ils ne la regardent pas, il est vrai, comme nécessaire au salut; mais ils la conservent comme une ancienne pratique, qu'ils ont reçue de ceux qui, les premiers, leur ont donné la connaissance du vrai Dieu. Il paraîtrait aussi qu'ils ont à cœur d'imiter Jésus-Christ qui a bien voulu être circoncis. C'est du moins ce que l'on dit des Ethiopiens; car pour les Coptes, il y en a qui regardent la pratique de la circoncision chez eux, comme une complaisance qu'ils ont été forcés d'avoir pour les Mahométans, sous la domination desquels ils se trouvent. Les Ethiopiens sont au reste peu d'accord sur cet objet : les uns veulent que ce soit une institution civile, nécessitée par la chaleur du climat, très-favorable à la propagation de l'espèce humaine, et très-propre à prévenir des incommodités et plusieurs maux dangereux; c'est dans cette vue qu'ils circoncisent pareillement les filles. Les missionnaires romains les avaient contraints d'abolir cette coutume, comme un reste de judaïsme, mais après avoir été chassés du pays, il fut ordonné que tous les jeunes gens qui n'avaient pas été circoncis, le fussent incessamment; et dans les premiers transports de la fureur fanatique, le peuple fit périr beaucoup de catholiques, en les frappant à coups de lance dans la partie où se fait l'opération, et en répétant avec dérision les paroles judaïques : *Béni soit le Seigneur qui a ordonné la circoncision!* On dit aussi que les filles qui n'avaient pas été circoncises trouvaient difficilement à se marier. Le voyageur Bruce assure cependant qu'aucun Ethiopien ne prétend que la circoncision ait été prescrite comme utile à la génération et à la propreté qu'exige le climat. D'un autre côté, ils ne font pendant l'opération aucune prière ni aucune cérémonie religieuse. Ce serait donc tout simplement l'effet d'un usage ancien, et un reste du judaïsme pratiqué autrefois par une partie de la nation.

Toutefois je ne veux pas passer sous silence une anecdote ridicule, racontée au P. Lobo, par un religieux, et qui tendrait à faire croire que les Ethiopiens regardent la circoncision comme nécessaire au salut. Un diable s'était adonné à une fontaine, et tourmentait extrêmement les pauvres religieux qui allaient y puiser de l'eau. Técla Haimanot, fondateur de leur ordre, réussit à convertir ce diable, et il en vint même à bout assez facilement, excepté sur le point de la circoncision à laquelle ce diable ne voulut jamais consentir. Le zélé prédicateur parvint enfin à le persuader et fit lui-même cette opération. Le diable circoncis prit ensuite l'habit religieux, et mourut dix ans après en odeur de sainteté.

Les Abyssins se servent, pour circoncire, d'un couteau très-bien aiguisé; ils ne déchirent rien avec les ongles, ne répètent aucune parole et n'observent aucune cérémonie religieuse durant l'opération, pour laquelle il n'y a point d'âge déterminé, et qui est faite ordinairement par une femme.

3° La loi mahométane porte : *Tout musulman doit être circoncis; cet acte est d'obligation imitative. On peut cependant s'en dispenser en cas de danger ou d'empêchement naturel.* Ainsi, ajoute le commentaire, l'enfant qui serait mal conformé, ou l'infidèle qui embrasserait l'islamisme dans un âge avancé, peut être dispensé de cette opération, qui, d'après l'avis des médecins, pourrait le mettre en danger. L'âge requis n'est pas déterminé par la loi; cependant le plus convenable, d'après l'opinion de quelques-uns des anciens imams, est celui de sept ans. Les musulmans assurent qu'ils pratiquent la circoncision à l'imitation d'Abraham, qu'ils regardent comme leur père, et non point à l'imitation de Mahomet, qu'ils disent être né circoncis ; cependant il est probable qu'avant l'islamisme tous les Arabes ne pratiquaient pas la circoncision, tous en effet ne sont pas descendants d'Abraham. Les mahométans sont très-scrupuleux à faire circoncire leurs enfants ; il en est très-peu qui cherchent à profiter des exemptions autorisées par la loi, car ceux qui n'ont pas été circoncis semblent porter une sorte de réprobation aux yeux de leurs coreligionnaires. On les appelle *Aklef*, et dans différentes matières, soit civiles soit criminelles, leur témoignage n'est jamais recevable. C'est ordinairement à l'âge de sept ans que l'on fait subir aux enfants cette opération; elle se fait avec le rasoir, par des hommes exercés, qui pour la plupart sont des barbiers publics. La cérémonie a toujours lieu dans la maison paternelle, entre parents et amis. L'imam de la mosquée y assiste, récite des prières et fait des vœux pour la prospérité de l'enfant et de ceux auxquels il appartient. Dans les familles distinguées, ce jour est une occasion de bienfaisance et de libéralité. On réunit à l'enfant de la maison ceux des personnes qui y sont attachées, et souvent même ceux des familles indigentes ; tout se fait alors aux frais de la maison principale. Pendant huit ou dix jours, les parents n'oublient rien auprès des nouveaux circoncis pour faire diversion aux douleurs qu'entraîne cette opération. Parés magnifiquement, le turban garni de fils d'or ou d'argent, et surmonté de panaches ou d'aigrettes, on les promène avec pompe pour visiter les amis et les membres de la famille. L'acte est presque toujours accompagné d'aumônes et de sacrifices; on immole des agneaux et des boucs, décorés de banderoles, de clinquant, de plumes de héron, de colliers, etc. Chez les grands, surtout dans les maisons souveraines, la cérémonie est accompagnée de l'appareil le plus fastueux. — Il y a des pays où les mahométans ne circoncisent leurs enfants qu'à l'âge de douze ou treize ans, à l'instar d'Ismaël, dont ils prétendent être descendus.

En Arabie le sexe est pareillement soumis à une espèce de circoncision, qui consiste en une légère incision faite avec le rasoir, par une femme, dans les parties naturelles de l'enfant, quelques semaines après sa naissance.

4° A Macassar, dans l'île Célèbes, on assied sur une tête de buffle celui qui doit être admis, par la circoncision, au nombre des fidèles. L'opération a lieu à l'âge de huit à neuf ans. On commence par baigner l'enfant, puis un ministre de la religion apporte la tête, la met sur une natte, la couvre d'un linge blanc, y place l'enfant, qui se tient gravement entre les deux cornes, les mains croisées sur la poitrine, pendant que le prêtre lui fait un discours pour l'engager à souffrir patiemment. Après l'exhortation le prêtre lui teint le front avec le sang qui découle de la tête sur laquelle il est assis, et lui fait prononcer la confession de foi musulmane. Trois autres prêtres s'approchent; l'un lui prend la main gauche, les deux autres les pieds. L'opérateur s'avance, tenant en main deux petits bâtons fort minces et très-unis, avec lesquels il tire la peau, et la coupe avec un couteau bien affilé. Le prépuce est reçu dans un bassin et enterré au pied de l'échelle de la maison.

5° Les Nègres musulmans de l'intérieur de l'Afrique pratiquent la circoncision d'une manière très-solennelle; c'est ordinairement vers l'âge de quatorze à quinze ans qu'on fait cette opération. On attend, pour la commencer, qu'il y ait un certain nombre de jeunes gens de l'âge compétent, afin que la cérémonie soit plus éclatante. Lorsqu'on a déterminé le jour de la cérémonie, on en fait donner avis dans les villages voisins, afin que ceux qui sont en âge de la recevoir puissent se réunir tous ensemble. Le P. Labat vante beaucoup le courage avec lequel ils supportent une opération si douloureuse. Dans la Guinée, les jeunes gens qui ont été circoncis en même temps demeurent amis le reste de leur vie. Cette amitié est aussi forte que celle que l'on contracte parmi nous avec ses compagnons d'étude. Chez les Mandingues, les jeunes gens ainsi circoncis sont exempts de toute espèce de travail, pendant les deux mois subséquents. Ils forment pour ce temps-là une société qu'on nomme *Soliman.na*, et qui va dans les villages voisins faire des visites, chanter et danser. Ils y sont bien reçus et bien traités par les habitants. On pratique à peu près les mêmes cérémonies à l'égard des filles, qui forment aussi entre elles une *solimana*.

6° Pour garder un ordre analytique, après avoir parlé des cérémonies de la circoncision chez les juifs, les chrétiens et parmi les nations musulmanes, nous passerons aux peuples qui professent un culte corrompu des religions précédentes, et enfin aux païens proprement dits. — Ainsi les habitants de Madagascar font l'opération de la circoncision avec le plus grand appareil. Au mois de mai, les parents qui ont des enfants à circoncire se rassemblent dans le village indiqué pour cette solennité. Ils sont obligés de donner pour chaque enfant un bœuf ou un taureau, mais cette obligation est adoucie en faveur des pauvres. Les jours qui précèdent la cérémonie se passent en réjouissances; les hommes s'amusent à l'exercice du javelot, tandis que

les femmes forment des danses autour d'eux. Le seigneur du village, auquel est réservé l'honneur de faire l'opération, donne des festins magnifiques, où règne l'abondance, puisqu'on y mange quelquefois deux cents bœufs avec leurs peaux. La veille de la fête est plus calme. Les pères et les mères se préparent à la cérémonie du lendemain; les mères passent la nuit auprès de ceux-ci dans le *lapa;* le lapa est une cabane que les parents des enfants bâtissent et consacrent avec certaines cérémonies un mois avant la circoncision. Tout le monde est strictement obligé à une rigoureuse continence. Non-seulement les pères et les mères, mais encore toute personne qui se serait permis un commerce charnel doit s'interdire d'assister à la cérémonie, car leur présence empêcherait le sang de s'arrêter et causerait infailliblement la mort aux circoncis. Le jour de la cérémonie arrivé, tous ceux qui doivent y assister vont se baigner de grand matin; et se tournant vers le soleil levant, en jouant de leurs tambours, et en sonnant d'une espèce de cor, ils adressent des prières à l'astre. Toute l'assemblée retourne au lapa, vers les dix heures du matin. On reconnaît qu'il est temps de commencer, quand l'ombre d'un homme a neuf pieds de long. Alors les tambours se font entendre, le prêtre met autour de lui, en écharpe, un écheveau de coton blanc, et un autre autour du bras gauche, pour essuyer son couteau. Chaque père prend son enfant dans ses bras, et tous ensemble font une espèce de procession autour du lapa, entrant par la porte du couchant et sortant par celle du levant. Ils font une seconde procession devant les bœufs destinés au sacrifice, qui sont couchés, les quatre pieds liés ensemble. On assied un instant chaque enfant sur le dos d'un taureau, et on lui fait toucher la corne droite avec sa main gauche. Après ces cérémonies préliminaires, l'opérateur récite à haute voix cette prière : *Salama, Zahanhare! Zaho missabots. Anau kanau nambouassi tangha amini tombouk. Zaho n itoulou; bouzanhaminau;* c'est-à-dire : « Je te salue, ô Dieu! Je t'adresse ma prière. Tu as créé les mains et les pieds; je te demande pardon de mes péchés. Je me prosterne à tes pieds; je dois circoncire aujourd'hui ces enfants, etc. » Cette prière finie, il procède à la circoncision, et donne le prépuce au père ou au plus proche parent de l'enfant, qui le reçoit dans un jaune d'œuf et l'avale aussitôt. On jette à terre le prépuce de celui qui n'a pas de parent ou qui est esclave. Celui auquel il appartient de tuer les victimes, égorge un coq pour chaque enfant, et fait couler sur la plaie le sang de l'oiseau, mêlé au suc d'une herbe qui ressemble au trèfle.

7° Les Socotorins sont si rigides observateurs de la circoncision, que celui d'entre eux qui ne serait pas circoncis perdrait les doigts de la main. Une femme en cette occasion ne ferait aucune difficulté de dénoncer son mari. Leur respect pour cet usage est si grand, que l'entrée des temples est interdite aux incirconcis.

8° Parmi les païens, les Egyptiens se présentent les premiers; les lois religieuses faisaient une obligation de la circoncision à tous les citoyens, mais surtout aux prêtres. Il y a eu dans les temps modernes de grandes discussions sur la circoncision des Egyptiens. Les uns prétendant avec Hérodote que les Egyptiens étaient circoncis, les autres soutenant qu'Hérodote avait été induit en erreur; qu'il était contredit par la Bible, entre autres par le livre de Josué où il est dit, en parlant de la circoncision : *Je vous ai délivrés de ce qui faisait votre opprobre chez les Egyptiens;* que si les Egyptiens étaient circoncis, la circoncision n'était plus une marque distinctive pour les Hébreux, et que par conséquent le dessein du Très-Haut était manqué. Sans entrer dans le fond de la discussion, je me contenterai de rapporter un passage d'Agatharchide, qui résout merveilleusement la difficulté: « La plupart des Troglodytes, dit-il, se circoncisent *comme les Egyptiens*, en ôtant une partie du prépuce et en laissant subsister l'autre; cependant ceux que les Grecs nomment *colobes* (mot grec qui veut dire *mutilés*) circoncisent leurs enfants dès qu'ils viennent au monde, en leur ôtant, avec des rasoirs, le prépuce, sans en laisser subsister aucune particule (1). » Les Juifs étaient des colobes et les Egyptiens des *semi-circoncis*. Il y avait donc entre eux une différence remarquable et toujours apparente. Un certain nombre de peuples anciens étaient dans le même cas que les Egyptiens.

9° Plusieurs nations africaines ont l'usage de la circoncision, soit pour les mâles seulement, soit pour les deux sexes. Les Nègres de Cabo de Monte ont des mystères auxquels on se fait initier. Or l'initiation des filles aboutit à la circoncision. Des matrones expertes dans les mystères emmènent dans le bois sacré des filles d'un certain âge, et les remettent entre les mains d'une espèce de prêtresse qui leur fait manger des poulets, appelés *poulets d'alliance;* après quoi on les rase, et on les conduit à une rivière au bord de laquelle la prêtresse les circoncit. Elle les garde ensuite trois ou quatre mois auprès d'elle pour leur apprendre quelques danses et des vers sacrés. *Voy.* INITIATION.

10° Il ne paraît pas que les Américains aient jamais pratiqué la circoncision, du moins depuis la découverte de leur continent; cependant on en a trouvé des vestiges dans le Yucatan et dans le Mexique. Quelques jours après la naissance d'un enfant, on le portait au temple, on le déposait auprès de l'autel, d'autres disent sur l'autel même, là on lui tirait du sang des parties naturelles au moyen d'une incision faite avec un instrument de jade. Dans d'autres localités on lui tirait du sang des oreilles et des organes de la génération avec une épine.

11° On a trouvé la pratique de la circoncision établie dans l'Océanie, notamment

(1) Agatharch., *de Rubro mari*, in Photii *Bibliotheca*

dans l'archipel Viti, dans les îles Tonga, dans le groupe de Nitendi ou Santa-Cruz, etc.

CIRCUMLATIO; lorsque les Grecs et les Romains purifiaient un objet par le feu ou par l'aspersion de l'eau, ils observaient de la jeter en tournant sur eux-mêmes, pratique appelée par les Latins *Circumlatio*.

CIRCUMPOTATIO, fête funéraire en l'honneur des morts, fréquente chez les Athéniens et chez les Romains. Sa dénomination est une preuve que la boisson y jouait le principal rôle; c'est pourquoi Solon à Athènes, et les décemvirs à Rome, mirent tout en œuvre pour abolir cette fête, comme un mélange insensé d'ivresse et de deuil. Cet usage odieux subsiste encore dans la plupart de nos campagnes, et même dans certaines classes de la population des villes.

CISA, ou ZIZA, déesse honorée chez les peuples de la Norique. On croit qu'elle a donné son nom à la ville de *Cisara* ou *Zizara*, située dans le même pays.

CISSONIUS, dieu honoré autrefois dans les Gaules. On a trouvé à Besançon une inscription où ce nom est accolé à celui de Mercure. C'était sans doute une divinité locale, analogue au Mercure latin.

CISSOTOMIES, fête célébrée par les Grecs, et pendant laquelle les jeunes gens étaient couronnés de lierre. Ce mot vient en effet de κισσὸς, lierre et τέμνω couper. Comme le lierre était consacré à Bacchus, cette fête avait lieu sans doute sous les auspices de ce dieu. On y faisait aussi mémoire d'un jeune homme nommé *Cissus*, ou *lierre*, très-cher à Bacchus, et qui avait été tué par accident, en jouant avec les Satyres devant son maître, qui le métamorphosa en la plante dont il portait le nom. Dans les Cissotomies on associait au culte de Cissus celui d'Hébé, déesse de la jeunesse.

CISTERCIENS, religieux de l'ordre de Cîteaux. *Voy.* CITEAUX.

CISTOPHORES (de κίστη, *corbeille*), jeunes filles qui, dans les orgies, suivaient les chariots où étaient les vases, les amphores, etc.; et qui portaient elles-mêmes les corbeilles où étaient renfermés les objets les plus mystérieux.

On appelle encore de ce nom des médailles anciennes, sur lesquelles on voit la ciste ou corbeille sacrée. On croit que ces pièces étaient frappées pour les orgies qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus.

CITEAUX, fameuse abbaye, chef d'ordre, au duché de Bourgogne. C'est une réforme de l'ordre de Saint-Benoît, établie en 1098, par Robert, abbé de Molême, dans le diocèse de Langres. Ce saint religieux, voyant avec douleur que le relâchement s'était introduit dans son ordre, quitta son monastère, avec une vingtaine de religieux imitateurs de son zèle, et se fixa dans un lieu du diocèse de Châlons, appelé *Cîteaux*, en latin *Cistercium*, parce qu'il était rempli d'un grand nombre de citernes. Eudes Ier, duc de Bourgogne, leur fonda un monastère, où ces pieux moines commencèrent à observer dans toute sa rigueur la règle de saint Benoît. Ce nouvel établissement fut approuvé par plusieurs prélats, et devint célèbre par la ferveur et la sainteté des religieux. Quatre papes, Eugène III, Grégoire VIII, Célestin IV et Benoît XII, sont sortis de cet ordre, qui a fourni aussi une quantité de cardinaux et de prélats; mais sa plus grande gloire est, sans contredit, saint Bernard, dont les vertus et l'éloquence furent pour l'abbaye de Cîteaux une source de richesses. La grande réputation de ce saint et les avantages qu'il procura à son ordre l'en ont fait regarder comme le fondateur, et les Cisterciens ont été appelés de son nom *Bernardins*. L'habit des moines, qui originairement était noir, devint blanc, en vertu d'un décret qui devait avoir force de loi dans tout l'ordre, et par une dévotion spéciale à la mère de Dieu, à laquelle cette maison avait été dédiée.

L'abbé de Cîteaux avait la juridiction ordinaire sur les quatre premières abbayes de son ordre, qui étaient la *Ferté*, dans le même diocèse; *Pontigny*, dans celui d'Auxerre; *Clairvaux* et *Morimont*, dans le diocèse de Langres. Ces quatre abbés étaient les Pères de l'ordre; et par l'arrêt du conseil de 1681, ils ne pouvaient prendre d'autre titre. L'abbé de Cîteaux était le chef et le supérieur général de tous les monastères de son ordre, de même que des ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara et de Montèze en Espagne, d'Avis et de Christ en Portugal. Il avait droit de convoquer le chapitre général de son ordre à Cîteaux; il y présidait, et, dans l'intervalle, il en avait tout le pouvoir.

Une bulle d'Innocent VIII lui donnait le droit d'officier pontificalement, de bénir les abbés et abbesses de son ordre, et même de conférer le sous-diaconat et le diaconat. A l'assemblée des Etats généraux de Bourgogne, il tenait le premier rang après les évêques. Henri III, en 1578, lui accorda le rang de premier conseiller au parlement de Bourgogne. A Rome, il avait la première place parmi tous les généraux d'ordre. L'abbaye de Cîteaux devint extraordinairement riche, ce qui n'a pas peu contribué au relâchement qui, par la suite, s'introduisit dans l'ordre. On y tenait tous les dix ans un chapitre général, auquel assistaient tous les abbés et prieurs de ce grand ordre.

Il y eut aussi des religieuses de Cîteaux, instituées l'an 1120, à l'abbaye de Tart, diocèse de Langres. Elles étaient connues sous le nom de *Bernardines* ou *Clairettes*.

Voy. notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CITEAUX, BERNARDINES, etc.

CITHÉRIADES ou CITHÉRIDES, surnom des Muses, pris du mont Cithéron, où elles faisaient leur demeure.

CITHÉRON; 1° roi de Platée en Béotie, passait pour l'homme le plus habile de son temps; il trouva le moyen de réconcilier Junon avec Jupiter. Cette déesse, outrée de ce que son mari avait rendu à la nymphe Io sa première forme, voulut rompre avec lui par un divorce public. Cithéron, consulté sur le moyen de faire revenir l'épouse offensée, conseilla à Jupiter de feindre un nouveau

mariage. En conséquence, le dieu fit habiller magnifiquement une statue de bois, et, la plaçant sur un char, déclara qu'il allait épouser Platée, fille d'Asope. La nouvelle en étant parvenue à Junon, elle courut au char, fondit sur la prétendue princesse, et lui déchira ses habits. La ruse découverte parut plaisante à Junon et la disposa à une réconciliation.

2° Cithéron était aussi le nom d'une montagne de Béotie, ainsi appelée du service rendu par le roi de Platée à Jupiter. Elle était consacrée à ce dieu, aux Muses et aux nymphes.

CITHÉRONIDES, surnom des nymphes, pris du mont Cithéron, qui leur était consacré.

CITHÉRONIE, surnom de Junon, dû à sa réconciliation avec Jupiter par l'entremise du roi Cithéron.

CITHÉRONIEN, surnom de Jupiter, pris du culte qui lui était rendu sur le mont Cithéron.

CITLI, un des dieux des anciens Mexicains. A la naissance du Soleil, un grand nombre de dieux, ignorant la région du ciel dans laquelle il devait se lever, s'étaient prosternés pour lui rendre hommage, les uns à l'occident, les autres au midi ou au septentrion. Le Soleil s'arrêta dans sa course et déclara que ceux qui ne s'étaient pas tournés à l'orient pour l'adorer devaient mourir. L'un d'eux, nommé *Citli*, voulut essayer de se défendre, il saisit son arc, et lança successivement au Soleil trois flèches, que celui-ci évita en baissant la tête. Le Soleil, irrité, lui renvoya sa dernière flèche, et le frappa au front avec tant de force, qu'il l'étendit mort.

CITU ou CITOU, fête solennelle célébrée par les Péruviens le premier jour de la lune de septembre, après l'équinoxe. Le but de cette solennité était de purifier l'âme des souillures qu'elle avait contractées dans le corps humain, et de garantir celui-ci des maladies auxquelles il est exposé. On s'y préparait par la continence et par un jeûne de vingt-quatre heures. Pendant la nuit qui suivait ce jeûne, les Péruviens pétrissaient des pelottes de *cancou*, sorte de pâte à laquelle on mêlait du sang tiré d'entre les deux sourcils et les narines de jeunes enfants. Tous ceux qui avaient jeûné se lavaient le corps avant le jour, et se frottaient ensuite la tête, le visage, l'estomac, les épaules, les bras et les cuisses avec la pâte dont nous venons de parler, afin d'éloigner d'eux par cette purification les maladies et toutes sortes d'infirmités. Après quoi, le chef de chaque famille prenait du cancou, en frottait la porte de sa maison, et y laissait la pâte attachée, en signe que ceux qui y demeuraient avaient été purifiés. Le grand prêtre faisait la même cérémonie dans le temple du Soleil, pendant que ses délégués allaient purifier les chapelles et les autres lieux sacrés. Dès que le Soleil commençait à paraître, on lui rendait des adorations suivant le rite accoutumé. Un Inca du sang royal se présentait dans la place de Cusco, richement vêtu et tenant à la main une lance garnie de plumes de différentes couleurs et d'anneaux d'or. Cet Inca en allait joindre quatre autres armés comme lui de lances qu'il touchait de la sienne, par forme de consécration, en leur déclarant que le Soleil les avait choisis pour chasser les infirmités et les maladies. Aussitôt ces quatre ministres du Soleil partaient pour exécuter ses ordres; et pendant qu'ils passaient la revue des quartiers, chacun sortait du logis, secouait ses vêtements, se frottait le visage, les bras et les cuisses. Telles étaient les cérémonies par lesquelles on croyait se purifier, et qu'on accompagnait de grands cris de joie. Les ministres du Soleil prenaient les maux dont le peuple venait de se dépouiller, et les chassaient à cinq ou six lieues de la ville.

La nuit suivante, les mêmes Incas couraient de côté et d'autre avec des torches de paille allumée, puis ils sortaient de la ville. Cette lustration nocturne chassait les maux auxquels on est exposé la nuit, comme celle des lances avait servi à expulser les maux du jour. On jetait dans la rivière où le peuple s'était lavé ces flambeaux à demi-consumés ; et si, dans la suite, on en trouvait des restes au bord de l'eau, on s'en éloignait comme d'un objet pestiféré. Ces fêtes se terminaient par des réjouissances mêlées d'actions de grâces et de sacrifices au Soleil.

CLADÉE, divinité des anciens Grecs. Elle avait un autel et une statue dans le temple de Jupiter, à Elis. C'était un des héros de la Grèce, ou un fleuve d'Elide personnifié.

CLADEUTÉRIES (de κλάδος *branche flexible*), fêtes célébrées par les Grecs à l'époque de la taille des vignes.

CLAIRETTES ou *Bernardines*, nom que l'on donnait aux religieuses qui appartenaient à l'ordre de Cîteaux. *Voy.* BERNARDINES et CÎTEAUX.

CLAIRVAUX, célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, chef d'une filiation de son nom, et la troisième fille de Cîteaux. Elle était située dans le diocèse de Langres, et avait été fondée en 1115 par saint Bernard, son premier abbé, et augmentée par Thibaut le Grand, comte de Champagne, et plusieurs autres grands personnages. L'abbaye de Clairvaux était régulière ; son abbé était électif par les religieux de la maison, et le roi envoyait au pape pour confirmer l'élection. Cette maison fut autrefois une pépinière de grands hommes, parmi lesquels on compte le pape Eugène III, quinze cardinaux et plusieurs archevêques et évêques.

L'enclos de l'abbaye avait plus de mille toises de tour, et comprenait deux monastères complets : l'ancien, tel qu'il était du temps de saint Bernard, et tel que la pauvreté religieuse permettait qu'il fût, et le nouveau, qui consistait en une superbe église et quantité de bâtiments d'une grandeur extraordinaire, tous couverts de plomb et enrichis d'objets d'art. Les grands biens dont différents princes enrichirent cette mai-

son comme à l'envi y avaient nécessairement introduit le relâchement. L'abbé de Clairvaux jouissait d'un revenu qui, tant en argent qu'en biens-fonds, se montait annuellement à plus de cent mille livres.

Saint Bernard y avait laissé en mourant sept cents religieux, mais, en 1789, il n'y avait plus que quarante religieux de chœur et vingt frères convers, outre un grand nombre de domestiques.

L'abbaye avait sous sa dépendance, dans le royaume, dix-huit abbayes régulières d'hommes, dont huit de la commune observance et dix de l'étroite ; vingt-huit abbayes de filles, dont vingt-cinq de la commune observance et trois seulement de l'étroite. On comptait, outre les abbayes régulières, quarante et une abbayes commendataires, dont vingt de la commune observance et vingt de l'étroite, et deux prieurés titulaires : elle avait quarante abbayes tant d'hommes que de filles en pays étrangers.

Voy. notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CÎTEAUX, § 2.

CLANCULAIRES, branche de l'hérésie des anabaptistes : ces sectaires prétendaient que, dans les discours publics sur la religion, on ne devait pas s'écarter de la façon de penser commune et ordinaire, et qu'il fallait réserver ses opinions particulières pour les entretiens secrets : c'est ce qui leur fit donner le nom de *clanculaires*, de *clanculum*, en secret. On les appela aussi *Hortulaires* ou *Jardiniers*, parce qu'ils tenaient leurs assemblées dans des jardins et non dans les églises.

CLARISSES, religieuses du second ordre de Saint-François, fondées par sainte Claire en 1212, près d'Assise. Cette sainte, née d'une famille riche et distinguée, abandonna sa fortune pour se vouer à la vie religieuse, à l'église de Saint-Damien où elle établit son ordre avec le concours de saint François ; les religieuses y mènent une vie très-pauvre et très-mortifiée. Elles sont connues en Italie sous le nom de *Povere Donne* (pauvres dames); on les a aussi appelées *Damianistes*, du nom de leur première maison. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CLARISSES (*Religieuses*).

CLAROS, nom d'une fontaine merveilleuse qui coulait dans une île de la mer Egée, dont le nom était le même. Pour parler plus juste, tout ce que l'on trouvait dans cette île tenait du merveilleux. « Il y avait, dit Elien, un bois consacré à Apollon où il n'entrait jamais de bêtes venimeuses. On voyait aux environs beaucoup de cerfs qui, poursuivis par les chasseurs, se réfugiaient dans les bois ; les chiens, repoussés par la vertu toute-puissante du dieu, aboyaient vainement et n'osaient entrer, tandis que les cerfs paissaient sans plus rien craindre. » Le temple qu'Apollon avait dans cette île surpassait en magnificence celui d'Ephèse. On y rendait des oracles, qui étaient promulgués par un prêtre choisi dans certaines familles de Milet, mais on prenait toujours le plus ignorant. Après lui avoir appris le nom et le nombre des consultants, il se retirait dans une caverne, buvait de l'eau d'une certaine source, et donnait ses réponses. Pline parle aussi de la vertu de cette eau, ajoutant que ceux qui en buvaient rendaient des oracles, mais qu'elle abrégeait leurs jours. On dit que cette fontaine s'était formée des larmes que Manto, fille de Tirésias, avait répandues en pleurant la destruction de Thèbes, sa patrie.

CLATHRA, divinité étrusque ; on la trouve représentée sur un monument, accompagnée des attributs de plusieurs divinités. Selon quelques-uns, c'était la déesse des grilles et des serrures, laquelle avait à Rome un temple en commun avec Apollon, sur le mont Quirinal. D'autres la confondent avec Diane, d'autres enfin veulent que Clathra soit un surnom d'Isis.

CLAUDIANISTES, disciples de Claude, prêtre espagnol, partisan de l'hérésie des iconoclastes. Nommé par Louis le Débonnaire au siége épiscopal de Turin, il se mit dès son arrivée à briser et à brûler les croix et les images qui se trouvaient dans son église, sous prétexte qu'il fallait abolir tout ce qui pouvait être l'objet de la superstition populaire. Il fut même accusé de nier que l'on dût honorer les saints, et de blâmer les pèlerinages aux tombeaux des martyrs. Il disait que l'*apostolique* ou le pape n'est pas celui qui occupe le siége de l'apôtre, mais celui qui en remplit les devoirs. On lui attribue encore, comme à son maître, Félix d'Urgel, les opinions de Nestorius sur la personne du Fils de Dieu, et même celles d'Arius. La plupart de ses erreurs furent condamnées par un concile de Paris, tenu en 825 ; elles ont été également réfutées par plusieurs docteurs de l'époque.

CLAUSIUS, CLAUSUS, CLUSIUS, CLUSIVIUS. Ce sont autant de noms appartenant à Janus, et qui sont pris soit des portes du temple de la guerre, qu'il tient ouvertes ou fermées, soit des portes de l'année, qu'il ouvre et qu'il ferme alternativement.

CLAVIGER, c'est-à-dire *porte-clefs;* surnom donné à l'amour, lorsqu'il tient à la main un paquet de clefs, pour indiquer, ainsi que le dit Euripide, qu'il est le gardien de la chambre à coucher de Vénus. — C'est aussi un surnom de Janus, qui est en effet représenté avec une clef, pour les raisons émises dans l'article précédent.

CLAVUS ANNALIS, clou qu'on fichait tous les ans avec solennité, le 13 septembre, au côté droit de l'autel, dans le temple de Jupiter, pour marquer le nombre des années. Lorsque les Romains furent devenus plus lettrés, cet usage fut converti en une cérémonie religieuse, dont l'objet était de détourner les calamités publiques. On déféra d'abord l'honneur d'enfoncer ce clou au grand preteur *major* ou *urbanus*, ensuite aux consuls, et enfin au dictateur. On en créa même uniquement pour cette importante cérémonie.

CLÉDONISMANCIE (de [illegible], *présage*), sorte de divination tirée de paroles

qui, entendues ou prononcées en certaines rencontres, étaient regardées comme un bon ou un mauvais présage. Suivant Pausanias, cette forme de divination était surtout en usage à Smyrne, où se trouvait un temple dans lequel c'était là la manière de rendre et de recevoir les oracles; il en était de même à Thèbes, dans celui d'Apollon Spodius; mais l'invention première en était attribuée à Cérès. Les mots mal sonnants s'appelaient *κακαὶ ὄτται* ou *δυσφημίαι*, et celui qui les prononçait était censé blasphémer. Ces sortes de termes étaient évités avec une attention scrupuleuse, surtout dans la célébration des mystères; d'où vient l'expression d'Horace : *Male ominatis parcite verbis.* Ces paroles acquéraient un nouveau poids et une nouvelle importance en bien ou en mal, lorsqu'elles échappaient de la bouche d'un frère ou d'un proche parent. Un nom seul offrait quelquefois l'augure d'un bon succès, comme on peut en juger par cet exemple : Léotychide, pressé par un Samien d'entreprendre la guerre contre les Perses, demanda son nom, et, apprenant que c'était *Hégésicrate* (conducteur d'une armée), répondit : J'accepte l'augure d'Hégésicrate. Ce qu'il y avait au reste de commode en tout ceci, c'est que l'on était libre d'accepter ou de refuser un mot à présage. S'il était saisi par celui qui l'entendait et frappait son imagination, il avait toute son influence; mais si l'auditeur le laissait tomber ou n'y faisait pas une prompte attention, l'augure était sans force. Cicéron nous apprend que les pythagoriciens étaient dans l'usage de prêter une attention sérieuse aux paroles des hommes aussi bien qu'à celles des dieux.

CLEF. 1° La clef du Nil était un des principaux attributs des divinités égyptiennes. Elle a la forme d'une croix, ou d'un T surmonté d'un anneau; on l'appelle encore croix ansée. — chez les Grecs et les Latins, la clef était aussi un attribut de Cybèle, de Janus et de Pluton. Dans la main de Cybèle, la clef indiquait les trésors que le sein de la terre tient renfermés en hiver et qu'il répand en été; dans celle de Janus, elle exprimait que ce dieu ouvrait et fermait les portes de l'année, ou celles du temple de la guerre; enfin dans celle de Pluton, elles montraient que les portes de la vie étaient fermées pour toujours à ceux qui descendaient dans les enfers.

2° Chez les chrétiens, les clefs sont l'attribut de saint Pierre et des papes ses successeurs, qui les portent souvent en sautoir dans leurs armoiries, en conséquence des paroles que Jésus-Christ adressa à cet apôtre : *Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel; et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* C'est pourquoi on appelle *pouvoir des clefs* la puissance que l'Eglise a reçue de remettre et de retenir les péchés, de commuer les vœux, d'accorder des dispenses, etc.

3° Les clefs de la Kaaba sont un objet saint pour les musulmans; leur possession implique une sorte d'autorité spirituelle sur tout l'islamisme. Elles étaient autrefois entre les mains du schérif de la Mecque. Mais, sous le règne de Mourad IV, le schérif d'alors reçut en songe l'ordre d'envoyer au sultan la clef de la maison sainte; et elle est gardée au sérail, avec le manteau de Mahomet, renfermée dans une bourse de drap d'or.

CLÉIDOMANCIE (de *κλεῖς*, *clef*), divination par le moyen des clefs; on ignore comment les anciens la pratiquaient. Delrio nous apprend qu'une superstition semblable avait lieu dans le christianisme, et de quelle manière on s'y prenait. « Lorsqu'on voulait, dit-il, découvrir si une personne soupçonnée d'un vol ou de quelqu'autre mauvaise action en était coupable, on prenait une clef autour de laquelle on roulait un papier, sur lequel était écrit le nom de la personne suspecte; ensuite on liait cette clef à une Bible, qu'on donnait à tenir à une vierge; puis on prononçait tout bas certaines paroles, entre lesquelles était le nom de l'accusé, et à ce nom on voyait sensiblement le papier se remuer. »

Le rédacteur du présent Dictionnaire a vu pratiquer la cléidomancie d'une autre manière et pour un autre motif. Veut-on savoir, par exemple, si telle personne, qui est au loin et dont on n'a pas reçu de nouvelles, est morte ou en vie? On prend une clef, on en met la partie inférieure dans un livre d'office à l'endroit où se trouve l'Evangile de saint Jean; on serre le livre avec une corde de manière qu'il se trouve suspendu à la clef. En cet état deux personnes de différent sexe soutiennent la clef par sa partie annulaire, qui ne doit porter que sur l'extrémité de leur index. Une autre personne récite l'Evangile de saint Jean ou quelqu'autre prière. Si la clef tourne et tombe avec le livre, sans qu'il y ait mouvement imprimé par ceux qui la soutiennent, c'est une preuve que la personne à laquelle on s'intéresse est décédée.

Voy. l'art. CLÉIDOMANCIE du Dictionnaire des Sciences occultes.

CLÉMENCE. Les anciens en avaient fait une divinité. A Athènes, les parents d'Hercule lui avaient érigé un autel sans temple; A Rome, le sénat romain lui éleva un temple, après la mort de Jules César. Chez l'un et l'autre peuple ces lieux s'appelaient *asiles*, parce qu'en effet ils servaient de refuge à ceux qui étaient poursuivis. Claudien dit que cette divinité ne doit avoir ni temple ni statue, parce qu'elle ne doit habiter que dans les cœurs. Sur les médailles romaines, elle a pour symbole une branche d'olivier.

CLÉMENTINES. C'est ainsi que l'on nomme le recueil des décrétales du pape Clément V, que son successeur Jean XXII fit publier en 1517, et qui fait partie du droit canon. Ce recueil est divisé en cinq livres, comme le Sexte, et on l'appela d'abord le septième des décrétales.

On a aussi appelé *Clémentines* une collection de plusieurs décrets et canons, parce qu'on prétendait, quoique sans fondement, que saint Clément, évêque de Rome, en était l'auteur.

CLÉMENTINS. Nous ne parlerons pas ici de Clément l'Ecossais, condamné comme hérétique en 744, parce que ses opinions ne lui ont attiré ni défenseurs ni disciples. Il nous suffira de parler d'une secte de ce nom bien plus voisine de nous, mais probablement fort inconnue de la plupart de nos lecteurs.

Parmi ceux qui, sous le nom de *Petite Eglise*, se sont signalés par leur opposition au concordat, se trouvait un abbé *Clément*, qui prenait le titre de vicaire général catholique de Rouen. Il avait des adhérents appelés *Clémentins*, du côté de Rouen et de Dieppe. Clément étant retourné en Angleterre en 1818, une dame propriétaire d'un château dans le voisinage était censée la directrice de la secte, dont quelques rassemblements furent dissipés par l'autorité publique. *Voy.* PETITE EGLISE. *Voy.* les deux articles CLÉMENTINS du Dictionnaire des Hérésies.

CLÉOBIENS, sectateurs de Cléobius ou Cléobule, hérétique contemporain de Simon le Magicien. Ils niaient l'autorité des prophètes, la toute-puissance de Dieu et la résurrection; ils attribuaient aux anges la création du monde, et prétendaient que Jésus-Christ n'était pas né d'une vierge. *Voy.* notre Dictionnaire des Hérésies, art. CLÉOBIUS.

CLÉOMÈDE, demi-dieu des Grecs, qui avait, il faut l'avouer, de singuliers droits aux honneurs divins. Dans l'île de Stampalie, il y avait un athlète de ce nom, si vigoureux, que, de dépit d'avoir été privé du prix de la victoire qu'il avait remportée à la lutte sur un habitant d'Epidaure, il brisa une colonne qui soutenait une école alors remplie d'enfants, lesquels furent tous écrasés. Poursuivi par les parents, il se jeta dans un tombeau qu'on ne put jamais ouvrir. On finit par le briser, mais Cléomède n'y était plus. L'oracle de Delphes, consulté sur cet événement, répondit que cet athlète était le dernier des demi-dieux. En conséquence, au lieu du dernier supplice qu'il avait mérité, on lui décerna les honneurs divins, dans la ville d'Astipalée.

CLERC, on comprend sous le nom de *clercs* tous ceux qui dans l'Eglise chrétienne sont consacrés au service divin, à quelque ordre qu'ils appartiennent. Le premier degré de la cléricature est l'état de simple *tonsuré*. Les degrés suivants sont les quatre ordres mineurs, *portiers*, *lecteurs*, *exorcistes*, et *acolytes*. Viennent ensuite les ordres sacrés ou majeurs qui sont le *sous-diaconat*, le *diaconat* et le *sacerdoce* ou la *prêtrise*. Au-dessus de tous est *l'épiscopat*, puis les différentes dignités de la prélature. Ces différents degrés composent ce que l'on appelle la *hiérarchie ecclésiastique*. Les moines ne furent appelés à la cléricature qu'en 383, par le pape saint Sirice.

Il y avait en France, avant 1789, plusieurs priviléges attachés à l'état de clerc; voici en quoi ils consistaient :

1° Le clergé formait le premier ordre du royaume.

2° En matière civile, lorsqu'il s'agissait d'actions personnelles, les clercs avaient le privilége de ne pouvoir être traduits que par-devant le juge d'Eglise. En matière criminelle, ils étaient d'abord jugés par le juge d'Eglise pour le délit commun, et par le juge royal pour le cas privilégié.

3° Ils n'étaient sujets en aucun cas à la juridiction du prévôt des maréchaux; et les présidiaux ne pouvaient les juger qu'à la charge de l'appel.

4° La contrainte par corps ne pouvait être exercée contre eux, à moins que ce ne fût pour crime de stellionat ou autre délit qui les faisait juger indignes de jouir du privilége de cléricature.

5° Ils étaient exempts de tutelle, curatelle, collecte des impôts et autres charges semblables, ainsi que de la taille, dans les pays où elle était personnelle.

Mais ces priviléges n'étaient accordés qu'aux clercs constitués dans les ordres sacrés, ou bénéficiers, ou attachés actuellement au service de quelque église.

Les priviléges dont les clercs engagés dans les ordres sacrés jouissent actuellement en France sont d'être exempts du service militaire, des fonctions de juré, de toute tutelle et curatelle, et leurs personnes sont insaisissables. Pour tout le reste ils sont soumis à la loi commune.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. CLERC, CLERGÉ, ORDINATION, etc. *Voy.* aussi le Dictionnaire des Rites sacrés, art. CLERC, ORDINATION, ACOLYTE, THURIFÉRAIRE, MESSE PONTIFICALE, etc., et l'art. CLERC du Supplément du même Dictionnaire.

CLERCS RÉGULIERS. Ce sont différentes sociétés ou congrégations de prêtres vivant en communauté, et qui pour la plupart se sont formées dans le XVIe siècle. Les unes faisaient des vœux solennels, d'autres ne s'engageaient que par des vœux simples; d'autres enfin, telles que celle de l'*Oratoire*, n'en faisaient point. Parmi ces clercs réguliers on compte les *théatins*, les *jésuites*, les *barnabites* ou *clercs de Saint-Paul*, ceux du *Bon-Jésus*, de la *Mère de Dieu*, de *Saint-Mayeul* ou *somasques*, les *ministres des infirmes* ou *du bien mourir*, ceux des *Ecoles pies*, les *oratoriens*, les *doctrinaires*, les *lazaristes* ou *prêtres de la Mission*, les *liguoristes*, etc. *Voy.* l'art. JÉSUITES du Dictionnaire des Ordres religieux.

CLERCS DE LA VIE COMMUNE, établis vers la fin du XIVe siècle par Gerard Groot, ou le Grand, natif de Déventer, ville des Pays-Bas. Ils furent approuvés par les papes Eugène IV et Pie V, qui leur accordèrent de grands priviléges. Cette congrégation se répandit

dans la Flandre, le Brabant, la Frise, la Westphalie et la Gueldre; mais elle n'a point subsisté longtemps. Les maisons ont été changées en séminaires, ou données à d'autres congrégations. *Voy.* l'art. CLERCS DE LA VIE COMMUNE au Dictionnaire des Ordres religieux.

CLERCS ACÉPHALES, c'est-à-dire *sans tête* ou *sans chef;* on appelait ainsi, dans le VI[e] siècle, certains clercs qui prétendaient se soustraire à l'autorité des évêques.

CLERCS DE LA CHAMBRE : ce sont douze officiers de la chambre apostolique qui gouvernent les finances du souverain pontife. Leur juridiction s'étend sur tout ce qui concerne le domaine temporel du pape.

CLERC NATIONAL. Les cardinaux, outre leur secrétaire perpétuel, qui est toujours italien, ont un sous-secrétaire appelé clerc national, parce qu'il est pris alternativement dans les trois nations de France, d'Allemagne et d'Espagne. Sa charge l'oblige de suppléer au défaut du secrétaire, et d'assister en habit rouge au consistoire et aux congrégations des cardinaux.

CLERCS DE LA CLOCHE. On donnait autrefois ce nom à deux clercs qui servent dans la chapelle du pape. Il serait difficile de dire pourquoi ils étaient ainsi appelés, car on ne se sert point de cloches dans la chapelle papale. Quelques-uns pensent que ce nom leur fut donné parce qu'ils sonnaient une clochette pour donner le signal aux musiciens qui devaient chanter à l'office, en même temps qu'on le donnait dans Saint-Pierre au clergé de cette église. D'autres disent que c'est parce qu'ils sonnaient une clochette lorsque le pape voyageait avec le saint sacrement. Quoi qu'il en soit, ces clercs, lorsqu'ils sont à la chapelle, ont une soutane violette avec un surplis par-dessus : ils ont soin de parer l'autel, d'allumer les cierges, de ranger les bancs et les coussins. Ils présentent à la messe l'eau et le vin. Lorsque Sa Sainteté est en voyage, ils accompagnent le saint sacrement, chacun à cheval, tenant en main un falot. L'un d'eux est toujours prêtre; et c'est lui qui est chargé, lorsqu'on s'arrête en route, de recevoir le saint sacrement des mains de celui qui le porte, et de le déposer à l'autel lorsqu'il faut célébrer la messe.

CLERCS DE CHAPELLE ; c'est le nom qu'on donnait dans l'ancienne cour de France à des ecclésiastiques qui desservaient la chapelle du roi et celles des princes ; on le donnait aussi à des clercs qui y remplissaient des fonctions subalternes.

Par extension on donne le nom de *clercs* aux laïques qui, au défaut d'ecclésiastiques, remplissent dans les églises les fonctions de chantres, d'acolytes et autres.

Enfin, comme dans le moyen âge les clercs étaient à peu près les seuls qui sussent lire et écrire, on était contraint d'avoir recours à eux pour remplir différentes fonctions dans la magistrature, ou pour tenir les actes publics ; d'où le nom de *clercs* est donné encore actuellement à tous ceux qui tiennent les écritures chez les avoués, les notaires les huissiers, etc. ; quoique leurs fonctions soient maintenant tout à fait étrangères à la cléricature.

CLERGÉ. On comprend sous ce nom le corps de tous les ecclésiastiques répandus dans la chrétienté. Le mot clergé se dit en latin *clerus* et en grec κλῆρος, qui veut dire *sort*, *portion*, *héritage*, parce que les ecclésiastiques sont appelés au sort ou à l'héritage du Seigneur. Dans un sens moins étendu, on entend aussi sous le nom de clergé les ecclésiastiques d'un diocèse, d'une ville ou d'une église particulière.

On distingue communément deux ordres dans le clergé : le premier est composé des archevêques et évêques ; on l'appelle le *haut clergé;* le second comprend tous les autres ecclésiastiques auxquels on donne improprement le nom de *bas clergé;* nous préférons *clergé inférieur* ou *secondaire*.

On distingue encore le clergé en *régulier* et en *séculier*. Le clergé régulier se compose de congrégations d'ecclésiastiques vivant en communauté sous une règle particulière. (*Voy.* ci-dessus CLERCS RÉGULIERS.) Le clergé séculier comprend tous les autres ecclésiastiques soumis immédiatement à l'autorité diocésaine, et qui, vivant au milieu du monde, s'occupent, pour la plupart, de l'instruction des peuples et de l'administration des paroisses.

On a beaucoup crié autrefois contre les revenus *énormes* du clergé, et surtout du clergé de France. Nous ne prétendons point que ces richesses n'aient point été la cause de grands abus ; mais quiconque a un esprit droit conviendra qu'une extrême pauvreté a aussi ses inconvénients : elle met le prêtre à la merci des gouvernements et des populations ; elle l'empêche de faire le bien dans une multitude de circonstances ; elle s'oppose à ce que l'on ait le nombre de ministres nécessaire, etc., etc. Maintenant que le clergé de France est le corps le moins rétribué de l'Etat, il se trouve encore des personnes que la passion porte à se récrier contre l'aumône que lui jette le gouvernement en dédommagement des biens qui lui ont été ravis. Il ne sera donc pas hors de propos de mettre ici sous les yeux de nos lecteurs un tableau comparatif du traitement alloué dans tout le monde chrétien au clergé de toutes les communions, comparé avec celui que touche encore le clergé protestant de la Grande-Bretagne. Nous ferons observer, 1° que ce tableau n'est qu'approximatif ; 2° qu'il date déjà de plusieurs années, et qu'en conséquence il faut tenir compte des changements survenus, depuis douze ou quinze ans, dans les différents Etats ; 3° que ce tableau est dû à des statisticiens protestants, et que par conséquent nous ne devons pas être taxés de partialité ; 4° enfin, que ce tableau ne suppose que 205 millions 128 mille chrétiens, tandis que nous avons vu, à l'article CHRÉTIENS, qu'on en compte 260 millions.

	NOMBRE D'AUDITEURS.	LIVRES STERLING (1).
France (catholiques et protestants),	30,000,000	1,050,000
Etats-Unis,	9,660,000	776,000
Espagne,	11,000,000	1,000,000
Portugal,	3,000,000	300,000
Hongrie. Catholiques,	3,000,000	220,000
Hongrie. Calvinistes,	1,050,000	63,000
Hongrie. Luthériens,	650,000	26,000
Italie,	19,391,000	776,000
Autriche,	16,918,000	950,000
Suisse,	1,720,000	87,000
Prusse,	10,563,000	527,000
Petits Etats de l'Allemagne,	12,765,000	765,000
Hollande,	2,000,000	160,000
Pays-Bas,	3,000,000	105,000
Dannemark,	1,700,000	119,000
Suède,	3,371,000	238,000
Russie. Eglise grecque,	34,000,000	510,000
Russie. Catholiques et protestants,	8,000,000	480.000
Chrétiens de Turquie,	6,000,000	180,000
Chrétiens des autres pays,	21,000,000	520,000
Total,	198,728,000	8,852,000
Angleterre, Galles et Irlande,	6,400,000	8,896,000
Différence en faveur de l'Angleterre,		44,000

Ainsi, l'Angleterre dépense pour 6 millions 400 mille auditeurs, 44,000 livres sterling, ou 1,109,240 francs de plus que tout le reste de l'univers, pour près de 200 millions de chrétiens.

Une autre statistique, faite également par un protestant, porte la différence à 11,514,125 francs en faveur de l'Angleterre.

Voy. nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, aux endroits cités dans l'article précédent, n° 5.

CLÉRICATURE. La cléricature est l'état d'une personne engagée dans l'Eglise et dans la profession ecclésiastique.

CLÉROMANCIE, divination qui se pratiquait chez les anciens, en jetant des dés, des osselets, des fèves noires et blanches, des cailloux, etc. On les agitait dans une urne, et, après avoir invoqué les dieux, on les jetait sur une table et l'on pronostiquait l'avenir d'après la disposition des nombres ou des caractères qu'ils portaient. Tous les sorts étaient sous la tutèle de Mercure, que l'on supposait présider à cette sorte de divination. Aussi, pour se le rendre favorable, on ajoutait dans l'urne une feuille d'olivier appelée le *lot de Mercure*, que l'on retirait la première. Cette divination avait été inventée par les Thries (c'étaient trois nymphes nourrices d'Apollon), ou du moins tellement usitée par elles, que leur nom était devenu synonyme de κλῆροι en grec, et de *sortes* en latin.

Les Grecs et les Romains, curieux de connaître leur bonne fortune, avaient adopté un autre mode de cléromancie. Après s'être pourvus d'un certain nombre de lots distingués par des caractères ou des inscriptions, ils sortaient et envoyaient le premier garçon qu'ils rencontraient leur en tirer un. Si celui que l'enfant amenait avait du rapport avec ce qu'ils avaient imaginé, cela en indiquait la réussite. Cette superstition venait des Egyptiens, qui observaient avec soin les actions et les paroles des jeunes garçons, comme ayant quelque sens prophétique; opinion qui tirait son origine de la rencontre qu'Isis, cherchant son mari, avait faite d'enfants jouant en public, qui lui avaient donné des informations utiles pour le succès de son voyage. Dans les marchés, sur les grands chemins, en un mot, dans tous les endroits publics, un jeune garçon, nommé en grec *agyrtès*, se tenait avec une petite tablette sur laquelle étaient écrits des vers prophétiques qui, suivant le jet fortuit des dés, indiquaient l'avenir aux curieux. Quelquefois, au lieu de tablettes, c'étaient des vases ou urnes où l'on jetait des lots, et d'où on les faisait tirer par de jeunes garçons.

Cette superstition est encore en pleine vigueur de nos jours, et quoique sans doute on n'ajoute plus autant de foi aux sorts, il y a presque toujours dans nos foires et dans les marchés des *agyrtes* qui trompent encore les ignorants et les badauds. Seulement ce ne sont plus de jeunes garçons qui tiennent le dépôt des sorts, mais ordinairement des femmes ou des vieillards.

Voy. notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. CLÉROMANCIE, ASTRAGALOMANCIE.

CLÉTA, une des Grâces, suivant les Lacédémoniens, qui n'en admettaient que deux; l'autre s'appelait *Phaenna*. Elles avaient un temple dans la ville et un autre sur le bord du Tiase. Il est remarquable que les noms de ces deux Grâces ont un grand rapport avec ceux des deux femmes d'Elimelech, père du prophète Samuel, dont l'une s'appelait

(1) La livre sterling vaut 25 fr. 21 c.

Hanna et l'autre *Phenenna (I Reg.*, I). Le nom d'*Hanna* signifie *exaucée* ou *gracieuse*, et celui de *Cléta*, *appelée* ou *remarquable*. On saisit facilement le rapport phonique qui existe entre les deux autres noms.

CLINOI-BOG, c'est-à-dire le dieu fort. C'était un dieu des anciens Slaves, représenté sous la forme d'un homme robuste et nerveux, tenant une lance de la main droite et pressant dans sa main gauche une balle d'argent; il y avait à ses pieds des têtes figurées d'hommes et de lions.

CLIO, la première des neuf Muses, qui, présidant à l'histoire, était chargée de transmettre à la postérité les actions des héros et des grands hommes. Elle était fille de Jupiter et de Mnémosyne, déesse de la mémoire. On la représente sous la figure d'une jeune fille couronnée de laurier, tenant une trompette de sa main droite et de la gauche un livre d'histoire. On lui attribue aussi l'invention de la guitare; c'est pourquoi on la trouve quelquefois avec cet instrument pour attribut. Ayant un jour osé blâmer Vénus sur son intrigue avec Adonis, cette déesse s'en vengea en la rendant sensible aux charmes de Piérus, et la muse devint mère d'Hyacinthe.

CLITUMNUS, divinité des Ombriens ou des Etrusques. C'était, dit-on, un fleuve de l'Ombrie qui rendait des oracles. Pline assure que ses eaux avaient la vertu de rendre blancs les animaux qui allaient s'y abreuver; c'est pourquoi on y lavait les victimes avant de les immoler. Suivant Vibius Sequester, ce fleuve était identifié avec Jupiter, qu'on appelait pour cette raison Jupiter Clitumnus. Pline le Jeune nous a laissé quelques détails sur son culte. « Le temple, dit-il, est ancien et révéré; on y voit la statue de Clitumnus en habit romain. Les sorts attestent la présence et le pouvoir de la divinité. Autour de lui sont plusieurs petites chapelles, et dans quelques-unes des sources et des fontaines; car Clitumnus est le père de plusieurs autres ruisseaux qui se réunissent à lui. Un pont sépare la partie sacrée des eaux de celle qui ne l'est pas. Au-dessus du pont il est permis seulement de passer en bateau, mais au-dessous on peut s'y baigner. »

CLOACINE ou CLUACINE, de l'ancien verbe *cluere*, qui signifie *purger*, *nettoyer*, *purifier*; surnom de Vénus chez les Romains. Du temps de Pline, il y avait encore des temples et des statues érigés à Vénus Cloacine. La dévotion à cette déesse a pu venir de la purification pratiquée par les Romains et les Sabins, lorsque ces deux peuples eurent mis bas les armes après le rapt des Sabines. Cette purification eut lieu avec du myrte, parce que cet arbuste était consacré à Vénus qui présidait à l'union conjugale. Cependant Varron assure, suivant Macrobe, que le culte de Vénus était inconnu à Rome sous les rois.

Cloacine était aussi, suivant Tite-Live, le nom d'une déesse qui présidait aux cloaques et aux égouts de la ville. Titus Tatius, ayant trouvé par hasard une statue dans un cloaque, l'érigea en divinité et la consacra sous ce nom. Il paraîtrait qu'on mettait aussi sa statue dans les latrines.

CLOCHES, CLOCHETTES. 1° Les cloches proprement dites étaient inconnues des anciens. Cependant ils avaient ce que nous appellerions des clochettes, en latin *tintinnabula*, qui servaient aux cérémonies du culte. On en attribue l'origine aux Egyptiens; du moins on assure que leur son annonçait toujours les fêtes d'Osiris. De là elles passèrent chez les Perses, les Grecs et les Romains. A Athènes, les prêtres de Proserpine et de Cybèle s'en servaient durant leurs sacrifices, et elles étaient en usage dans les mystères. Le Scholiaste de Théocrite nous apprend qu'on sonnait des clochettes dans les mystères des Cabires, parce que l'on attribuait à l'airain la vertu de purifier les souillures. On en faisait surtout usage dans les bacchanales, et l'on en voit souvent sur les sarcophages des initiés aux mystères de Bacchus, parmi les autres attributs de ce dieu. L'âne de Silène porte une clochette au cou, et cet instrument est aussi un des attributs de Priape. — On sait que chez les Juifs, le grand prêtre, revêtu de ses habits pontificaux, portait une robe terminée par une frange, laquelle était composée alternativement de clochettes et de grenades.

2° Les cloches véritables, c'est-à-dire ces instruments d'airain d'un poids énorme et d'un son puissant, ont été très-probablement inventées par les chrétiens. Toutefois on n'est pas d'accord sur l'époque précise où l'on commença à s'en servir; les uns la rapportent au pape Sabinien, qui succéda à saint Grégoire le Grand en 604; d'autres croient plus probable que saint Paulin, évêque de Nole, en établit le premier l'usage dans son diocèse. En effet le nom de *Campana*, que les cloches portent en latin, confirme l'opinion de ceux qui avancent que les premières cloches ont été fondues en Campanie. Ces instruments étaient sans doute très-peu connus au commencement du VII[e] siècle, car nous voyons qu'au siége de Sens par Clotaire en 610, l'armée royale ayant entendu le bruit des cloches de l'église de Saint-Etienne, en fut tellement effrayée, qu'elle prit la fuite.

Les cloches servent à appeler les fidèles à l'église, à l'heure des offices, à annoncer les grandes solennités; à apprendre aux paroissiens, par les différentes manières de les mettre en branle, ce qu'il leur importe de savoir, comme les derniers sacrements à administrer à un malade, l'agonie d'un mourant, le décès ou l'inhumation d'un mort, une cérémonie funèbre faite pour le repos de son âme. Dans certains endroits, un carillon ou des airs exécutés sur les cloches indiquent une solennité publique ou particulière. Les cloches servent encore à appeler au secours en cas d'inondation, d'incendie, d'invasion du territoire, etc.; c'est ce qu'on appelle sonner le tocsin. On a cru pendant longtemps que les cloches avaient la vertu d'éloigner la foudre et les tempêtes, l'Eglise même demande à Dieu cette grâce dans la bénédiction solen-

nelle qu'elle en fait, mais on s'est imaginé que pour éloigner les orages il était nécessaire de sonner *toutes* les cloches *à grande volée*, sans songer que cette puissante commotion de l'air pouvait fort bien opérer un effet contraire; et les nombreux accidents arrivés en ces occasions n'ont pas encore dissuadé partout le peuple d'avoir recours à ce moyen dangereux.—C'est encore un usage universel, de sonner les cloches trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, pour avertir les fidèles de se souvenir de l'incarnation du Fils de Dieu, et de saluer sa très-sainte Mère en récitant une prière nommée *Angelus*. — Les trois derniers jours de la semaine sainte, on ne sonne point les cloches; l'Eglise veut exprimer par le silence de ces instruments la profonde tristesse qu'elle éprouve de la mort de son Sauveur.

Une cloche n'est jamais suspendue dans un clocher ou dans les voûtes d'une église sans avoir été bénite. Cette bénédiction se fait d'une manière solennelle au milieu de la nef de l'église, où les cloches sont suspendues provisoirement : on chante des psaumes et des antiennes, on récite l'évangile, on prononce communément un discours. La cloche est entièrement lavée par dedans et par dehors avec de l'eau bénite; on lui fait sept onctions au dehors avec l'huile sainte, et quatre en dedans avec le saint chrême, on la parfume avec de l'encens et des aromates, etc. Le tout est précédé de l'imposition du nom d'un saint ou d'une sainte faite par les donateurs de la cloche ou par des personnages choisis exprès. Cette cérémonie est improprement nommée *baptême*, sans doute parce que la cloche est lavée, et qu'on lui fait des onctions d'huile sainte et de saint chrême. C'est pour cela encore que les personnes qui donnent le nom à la cloche sont nommées parrains et marraines. J'ai dit que le nom de baptême était impropre en cette circonstance, car, dit le rituel d'Aleth, le lavement des cloches qu'on fait d'eau bénite, et les onctions des saintes huiles dont on se sert, sont de simples cérémonies que l'Eglise emploie pour les bénir, comme on bénit et consacre les temples, les autels, les calices, etc., avant de s'en servir aux fonctions sacrées. En plusieurs endroits on célébrait l'anniversaire de la consécration des cloches. Dans quelques villes de France, cette espèce de fête était fixée au 25 mars, jour de l'*Annonciation*, parce que les cloches servent à *annoncer* aux fidèles les fêtes de l'Eglise.

3° Les chrétiens orientaux se servent peu de cloches. D'abord elles sont interdites par les musulmans à tous ceux qui sont sous leur domination. Ils y suppléent par des lames de fer semblables aux bandes qui recouvrent les roues des voitures; elles sont courbes, percées de quelques trous dans leur longueur, et épaisses d'environ un demi pouce, sur trois ou quatre pouces de largeur. On les suspend avec des cordes à des branches d'arbre, et on frappe dessus avec des marteaux de fer. Cependant, comme ces instruments produisent un son analogue à celui des cloches, les mahométans n'autorisent guère que des planches de bois, sur lesquelles on frappe avec des maillets.

Dans les pays qui ne sont pas sous la domination musulmane, on se permet des cloches, mais elles sont petites, à cause de la cherté du métal. — Les Arméniens en ont même dans toute la Perse, parce que les Persans, quoique musulmans, sont moins rigoureux sur cet article que les Turcs. — Les Géorgiens ont des cloches qu'ils appellent *zanzalokhi*; quand ils n'ont pas le moyen de s'en procurer, ils se servent de tablettes, appelées *ora*, qui sont des planches minces, larges d'un palme et longues de cinq environ. Mais ceux mêmes qui possèdent des cloches battent premièrement les tablettes, et ensuite sonnent la cloche. Ils disent que le son de la tablette sacrée rappelle aux fidèles le souvenir du bois de la croix; et qu'en l'entendant chacun fait le signe de la croix et loue Dieu; mais que, comme ce son est faible, on sonne la cloche pour avertir que le bois sacré a précédé. — Les prêtres éthiopiens dans leurs processions tintent de petites cloches qu'ils tiennent à la main. — Les catholiques des Indes aiment tellement les cloches, qu'ils les suspendent dans l'intérieur même de l'église, et les mettent en branle, presque pendant toute la durée de l'office; ce qui paraît tenir à la nature de ces peuples, qui aiment tout ce qui est cérémonie, bruit et mouvement.

4° Les musulmans ont répudié les cloches, pour ne pas imiter les chrétiens; ils les ont même interdites à ces derniers, tant pour ôter de l'éclat à leur culte, que dans la crainte qu'ils ne fissent servir ces instruments à un signal de soulèvement ou de révolte. Pour leur propre culte, ils y suppléent par la voix des *muezzins*, qui modulent du haut des minarets une formule appelée *ezan*; prétendant que l'organe humain est le seul instrument digne d'appeler les fidèles à la prière.

5° Les bouddhistes ont l'usage des cloches; il y en a d'une grande dimension; elles sont placées auprès des monuments importants du culte, ce sont des offrandes faites par des personnes riches et dévotes. On les suspend un peu au-dessus du sol, et on les sonne en les frappant au dehors. — Un roi du Pégou fit présent à un édifice religieux situé près de Rangoun, dans l'empire Birman, d'une cloche pesant quatre cent sept tonneaux, dix-neuf quintaux deux quarters et six livres; son diamètre est d'environ 20 pieds, la profondeur de l'intérieur 26 pieds, et sa circonférence un peu plus de 60 pieds. Malgré ce poids et cette dimension énormes, elle fut volée par un brigand nommé Zeaga, qui, étant venu avec une flotte de plusieurs navires, réussit à la descendre, et la conduisit jusqu'à une grande crique à un mille à l'est de Rangoun; mais lorsqu'il essaya de l'embarquer, elle coula à fond, et fut perdue pour jamais. Celle qui lui a succédé porte une inscription dont la traduction anglaise comprend cinq pages grand in-4°

6° Les Chinois sont sans aucun doute le premier peuple qui ait fondu des cloches. Outre l'usage auquel ils les emploient, et qui est à peu près conforme au nôtre, elles jouent encore un rôle fort important dans les antiquités chinoises. Ce sont presque les seuls monuments anciens qui soient parvenus jusqu'à nos jours, et qui, par les inscriptions dont la plupart sont revêtus, aient soustrait à l'action destructive du temps la mémoire des grands événements et des grands hommes qui ont illustré les premiers âges de la Chine. Les Chinois attachent beaucoup de prix à ces objets d'archéologie, et les achètent quelquefois fort cher. Les anciennes cloches étaient tantôt cylindriques et à bord continu comme les cloches modernes, tantôt quadrangulaires ou aplaties, avec le bord profondément échancré sur les deux côtés. Dans le temps où la Chine était divisée en neuf provinces, ces provinces concouraient ensemble à la fonte des cloches publiques, qui alors étaient ornées de neuf boutons ou mamelons saillants, et qu'on appelait pour cette raison cloches à neuf mamelons. Celles que l'on fait aujourd'hui ne diffèrent des nôtres qu'en ce qu'elles sont moins évasées, et qu'elles n'ont pas de battant; on les frappe avec un marteau bourré.

Il y a dans les pagodes des cloches suspendues au nombre de dix ou douze. Dans la secte bouddhiste, la nuit est divisée en six veilles; à la première veille, on frappe de moment en moment un coup sur une grosse cloche; deux coups pendant la durée de la seconde veille, et ainsi de suite en augmentant d'un coup à chaque veille; ce qui fait qu'on peut facilement distinguer à quelle veille de la nuit on se trouve.

Dans plusieurs provinces de la Chine, on remarque de hautes tours à neuf, dix et douze étages, revêtus de marbre ou de porcelaine, à chacun desquels sont suspendues de petites cloches qui, mises en mouvement par l'agitation de l'air, forment un carillon plus ou moins harmonieux et qui s'entend de fort loin.

Voy. nos Dictionnaires de Liturgie, des Rites sacrés, de Cas de conscience, et celui des Sciences occultes, au mot Cloche ou Cloches.

CLOFYE, oiseau noir, de la grosseur d'un étourneau, qui se trouve en Afrique. Les Nègres du pays s'imaginent que son chant prédit les biens et les maux qui doivent arriver. Quand ils menacent quelqu'un de mort funeste, ils lui disent que le clofye a chanté sur lui.

CLOITRE, espèce de galerie ou de portique à quatre côtés, au milieu desquels est un jardin ou une cour, et qui fait partie d'un monastère. On donne en général le nom de *cloître* à une habitation fermée de murailles où demeurent des religieux ou religieuses.— Les environs des églises cathédrales et collégiales où logent les chanoines portent aussi le nom de *cloîtres*. *Voy.* Clôture. *Voy.* aussi notre Dictionnaire de Liturgie, au mot Cloitre.

CLOTHO, fille de Jupiter et de Thémis, et la plus jeune des trois Parques. C'est elle qui tient la quenouille et file la vie des hommes. On la représente vêtue d'une longue robe bigarrée de différentes couleurs, portant sur la tête une couronne de sept étoiles, et tenant à la main une quenouille qui descend du ciel en terre. Plutarque lui assigne pour séjour la lune, dont elle gouverne les mouvements. *Voy.* Parques.

CLOTURE. Ce mot, qui signifie en général une enceinte, quelle qu'elle soit, exprime particulièrement l'obligation où sont les religieuses de rester enfermées dans les monastères. Les religieux étaient anciennement soumis à la clôture, du moins dans certains ordres; les séculiers ne pouvaient entrer dans leurs couvents, et on les recevait dans un lieu particulier appelé *hospice*. Mais cette prohibition n'existe plus guère à présent, excepté pour les femmes; les religieux ont aussi pour la plupart la faculté de sortir du cloître, en se soumettant aux règlements. Quant aux religieuses, elles sont toujours étroitement renfermées; il y a pour elles peine d'excommunication si elles viennent à mettre le pied hors de la clôture, à moins d'une permission par écrit donnée par le supérieur légitime, et qui n'est octroyée que pour des raisons majeures, telles que l'intérêt général de la communauté, la translation d'un monastère en un autre, la nécessité de changer d'air pour la santé, etc. Personne ne peut entrer dans l'intérieur de la clôture des religieuses; les prêtres eux-mêmes en sont exclus, à moins qu'ils n'aient des fonctions du ministère à remplir à l'infirmerie; la chapelle elle-même est construite communément à la limite extérieure de la clôture; les religieuses y assistent à la messe et aux saints offices, dans un chœur particulier, qui en est séparé par une grille. Il faut une nécessité absolue pour que des hommes pénètrent dans l'intérieur du cloître, comme les médecins pour voir les sœurs malades, les ouvriers qui ont des travaux urgents à faire. Cependant les grilles s'ouvrent communément devant l'évêque diocésain, le roi, la reine et les membres de la famille royale. *Voy.* l'art. Cloture du Dictionnaire de Cas de conscience.

CLOU SACRÉ. 1° C'était le clou d'airain qui était enfoncé chaque année, aux ides de septembre, au côté droit de l'autel de Jupiter, par le premier magistrat de la république romaine. Cette cérémonie tendait à apaiser la colère des dieux et à rendre l'Etat stable comme ce clou. Les Volsiniens pratiquaient la même chose dans le temple de la déesse *Nortia*. C'est de ce peuple sans doute que les Romains avaient emprunté cet usage. Comme on en fichait un tous les ans, il y en eut qui crurent que ce clou servait à compter les années. *Voyez* Clavus annalis.

2° On vénère chez les chrétiens plusieurs des clous qui servirent à attacher le Sauveur à la croix; Calvin en compte quatorze ou quinze, qu'il prétend que les catholiques reconnaissent pour véritables; et cependant

Jesus-Christ n'a dû être attaché qu'avec quatre clous, et même avec trois seulement, selon quelques-uns; encore dit-on que sainte Hélène, qui les transféra de Jérusalem à Constantinople, en jeta un dans les flots de la mer pour apaiser la tempête. Le calcul de l'hérésiarque est exagéré, mais il est vrai que l'on vénère plus de clous sacrés qu'il n'y en eut au crucifiement. Voici quelle en est la cause : le vrai clou que l'on conserve à Rome, dans l'église de Sainte-Croix, n'a plus de pointe aujourd'hui; il a été limé, et sa limaille a été renfermée dans d'autres clous faits comme le véritable; et c'est par ce moyen qu'on l'a en quelque sorte multiplié. Cette multiplication a été encore opérée d'une autre manière, en faisant toucher au véritable des clous tout à fait semblables, que l'on distribuait ensuite. Saint Charles Borromée lui-même, prélat très-éclairé et de la plus scrupuleuse exactitude en fait de reliques, en agissait de même; il donna un de ces derniers au roi Philippe II, comme une relique très-précieuse. Plus tard, des églises qui avaient obtenu de ces clous sanctifiés par la limaille ou par l'attouchement ont cru ou voulu faire croire qu'elles possédaient un des vrais clous de la croix.

3° Les Grecs modernes fichent le clou d'un cercueil à la porte d'une maison pour en écarter les revenants. On trouve dans nos contrées des superstitions analogues.

CLUACINE, divinité romaine. *Voy.* CLOACINE.

CLUNY, abbaye chef-lieu d'une congrégation de bénédictins appelée *ordre* ou *congrégation de Cluny*. Elle était située dans le Mâconnais, en Bourgogne, sur la rivière du Grone, dans une petite ville à laquelle elle a donné son nom. Cette abbaye fut fondée en 910 par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, qui y mit, pour premier abbé, Bernon, religieux de l'abbaye de la Baume, en Franche-Comté; mais c'est Odon, son successeur, qu'on doit regarder plutôt comme l'instituteur de ce nouvel ordre, à cause des modifications qu'il apporta à l'observance primitive. Pierre le Vénérable, qui mourut en 1257, y apporta encore des accroissements considérables. L'oubli des règles et de la discipline primitive s'étant peu à peu introduit dans l'ordre, plusieurs abbés travaillèrent à le réformer. En 1789, l'ordre était divisé en deux branches : l'une connue sous le nom d'*ancienne observance*, et l'autre sous le nom d'*étroite observance* ou d'*observance réformée*. L'abbé, qui était nommé par le roi, était le chef des deux observances, et prenait le titre d'*abbé supérieur général et administrateur perpetuel de tout l'ordre de Cluny*. Il était en cette qualité conseiller-né du parlement de Paris.

La congrégation de Cluny était regardée comme la plus ancienne de toutes celles qui se sont unies sous un chef, en France, afin de ne composer qu'un seul corps de divers monastères sous la même règle. C'est pour cela sans doute que l'abbé de Cluny fut appelé longtemps *abbé des abbés*; mais un concile de Rome, en 1126, ayant adjugé ce titre à l'abbé du Mont-Cassin, celui de Cluny prit le titre d'*archiabbé*. L'autorité législative résidait essentiellement dans les chapitres généraux, qui étaient composés de quinze définiteurs. On y nommait ordinairement des visiteurs, qui, dans l'intervalle d'un chapitre à l'autre, étaient chargés de faire exécuter les décrets du dernier. Ces décrets n'avaient cependant force de loi que quand ils étaient autorisés par des lettres patentes enregistrées.

L'église de Cluny était une des plus grandes de la France, elle avait 600 pieds de long, sur 120 de large; il y avait aussi une bibliothèque célèbre par ses manuscrits, transférée en grande partie à la bibliothèque royale. L'Eglise et le couvent, pillés trois fois par les calvinistes, ont été démolis au commencement de ce siècle.

Cette congrégation a donné trois souverains pontifes à l'Eglise : Grégoire VIII, Urbain II, Pascal II, et un grand nombre de cardinaux et de prélats. En 1770, plus de six cents bénéfices et deux mille maisons en Europe dépendaient de l'abbaye de Cluny.

Les religieux de cet ordre étaient appelés dans plusieurs canons, *moines noirs*, parce que leur habit était de cette couleur, et pour les distinguer des religieux de Cîteaux, dont l'habit était blanc, et qui, pour cette raison, ont été nommés *moines blancs*. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CLUNY.

CLUSIUS, c'est-à-dire, *celui qui ferme;* c'était un des surnoms de Janus. *Voy.* CLAUSIUS.

CLYTIDES, famille grecque spécialement destinée aux fonctions des sacrifices, avec celle des Jamides. Elle était consacrée au même ministère que les extispices chez les Romains, c'est-à-dire au soin d'examiner les entrailles des victimes.

CNACALÉSIE, ancienne solennité célébrée en Grèce par les cophiates en l'honneur de Diane, qui avait pris le surnom de *Cnacalésiade*. Les cérémonies avaient lieu sur le mont *Cnacalus*, en Arcadie, qui avait donné le surnom à cette déesse.

CNEF. CNOUFIS. *Voy.* CHNEF.

COADJUTEUR, prélat adjoint à un autre pour lui aider à remplir les fonctions épiscopales, et, en certains cas, à lui succéder. Le coadjuteur est toujours archevêque ou évêque *in partibus*. Par ce moyen, il a le caractère nécessaire pour conférer les sacrements réservés aux évêques; et, le diocèse dont il porte le titre ne réclamant pas ses soins, il peut se livrer tout entier à ses fonctions de coadjuteur. On ne peut donner un coadjuteur à un prélat, à moins qu'il n'y consente. En France, l'évêque coadjuteur doit être nommé par le roi et agréé par le pape. L'usage de donner des coadjuteurs aux prélats est fort ancien dans l'Eglise; on prétend qu'on en donnait même aux papes, et que saint Pierre et saint Anaclet ont eu des coadjuteurs. Cela a pu être nécessaire dans des temps de per

sécution, mais ne se pratique plus aujourd'hui. Il est avantageux pour la religion, à bien des égards, qu'on donne des coadjuteurs aux prélats, lorsque la vieillesse, les infirmités ne leur permettent plus de remplir toute l'étendue de leur ministère. On a pu aussi par là éviter bien des fois les brigues qui se font à la mort d'un titulaire par ceux qui aspirent à lui succéder. Mais, d'un autre côté, quelques personnes scrupuleuses aperçoivent dans la coadjutorerie une manière indirecte de donner les bénéfices par forme de succession.

Coadjuteur spirituel : les jésuites donnaient ce nom aux prêtres de leur société qui, n'ayant pas une capacité suffisante, n'étaient point admis à faire le quatrième vœu d'obéissance au pape, qui constituait le profès.

COADJUTORERIE, état et fonctions d'un *coadjuteur;* on en distingue de deux sortes; la coadjutorerie *temporaire*, qui n'a lieu que pour un temps, pendant l'absence, la maladie et la vieillesse du titulaire, et la coadjutorerie *perpétuelle*, qui est irrévocable et avec espérance de succession.

COALÉMUS, divinité tutélaire de l'imprudence.

COATLICUE, mère de *Huitzilipochtli*, un des grands dieux du Mexique. Une légende populaire raconte que *Coatlicue* était une femme fort dévouée au culte des dieux. Un jour qu'elle était dans le temple, suivant son habitude, elle vit une balle faite de diverses espèces de plumes qui descendait du ciel. Elle la ramassa et la mit dans son sein, dans le dessein d'employer plus tard les plumes à la décoration du temple. Mais elle fut très-surprise en rentrant chez elle de ne plus retrouver la pelotte, et plus surprise encore de se voir enceinte. Ses enfants, ayant découvert son état, résolurent de la faire mourir. *Coatlicue*, connaissant leur dessein, était plongée dans un profond chagrin, quand elle entendit une voix sortant de son ventre qui lui disait de ne rien craindre, et que tout tournerait à sa gloire. Cependant ses fils, poussés par leur méchante sœur *Cojolxauqui*, persistaient dans leur intention parricide. L'un d'eux pourtant, nommé *Quaritlicac*, éprouva des remords, et avertit sa mère de ce qui se passait. *Coatlicue* s'était retirée sur une haute montagne où ses enfants étaient sur le point de la surprendre quand *Huitzilipochtli* vint au monde, armé d'un bouclier au bras gauche, tenant un javelot dans la main droite, la tête couverte d'une couronne de plumes et le corps rayé de bleu. Il saisit un serpent de résine enflammé, et le lança autour du corps de *Cojolxauqui*, sa sœur, qui fut consumée en un instant. Il attaqua ensuite ses frères, et malgré leur opiniâtre résistance, il les tua tous et présenta leurs dépouilles à sa mère. Il se mit ensuite à la tête des Mexicains, et ce fut lui qui les guida pendant leurs longues marches et les conduisit dans l'endroit où ils fondèrent plus tard leur capitale. *Voy* Huitzilipochtli.

COBALES, génies malins et trompeurs de la suite de Bacchus, dont ils étaient à la fois comme les gardes et les bouffons. Aristophane en fait mention. Ils remplissaient le rôle qu'on attribue, dans nos contrées, aux esprits follets. *Voy.* les art. Cobales et Kobald du Dictionnaire des Sciences occultes.

COBOLI, en russe *Colfi*, en allemand *Coboldi* et *Cobold;* esprits, génies ou démons révérés par les anciens Sarmates, c'est-à-dire les Russes samogètes, lithuaniens, livoniens, etc. Ces peuples s'imaginaient que les Coboli habitaient les parties les plus secrètes des maisons, et même les fentes du bois. Ils leur offraient les mets les plus délicats. Lorsque les Coboli avaient l'intention de se fixer dans une habitation, ils y entraient de nuit, ramassaient en monceau des copeaux, et répandaient de la fiente d'animaux dans les vases de lait. Si le lendemain le maître de la maison laissait les copeaux en un tas, et faisait boire à sa famille le lait ainsi souillé, alors ces génies se rendaient visibles, et s'attachaient à la maison. Mais s'il dispersait les copeaux et jetait le lait, les Coboli allaient chercher fortune ailleurs. *Voy.* l'art. précédent et les renvois au Dictionnaire qu'on y indique.

COCCÉIENS, branche de théologiens calvinistes, en Hollande, qui tirent leur nom de Coccéius, né à Brême en 1603, mort professeur à Leyde en 1669. Contrairement à un autre théologien nommé Voët, professeur à Utrecht, il trouvait des figures et des mystères dans toute la Bible; de là entre les ministres, les uns Coccéiens, les autres Voétiens, une dispute qui est à peine terminée. Sans doute, d'après l'interprétation reçue dans l'Eglise, l'Ecriture sainte est remplie de figures, et l'Ancien Testament surtout est le type du Nouveau; mais Coccéius poussait trop loin le *figurisme*, comme on appelait son système, et il mêlait des idées singulières à des vues saines. Ainsi, selon lui, le cramoisi était l'emblème de l'humilité, et le bleu celui de la grâce. Dans le Cantique des cantiques, l'épouse, ses chèvres, le troupeau de l'époux, sa barbe, ses cheveux, ceux de l'épouse, le muguet, le jardin, les arbres, les convives invités à manger ses fruits, tout cela signifie également les fidèles; les lèvres de l'époux, et même le goupillon qui servait à la purification des lépreux, sont les emblèmes de la Trinité. Dans le Cantique, il trouve l'histoire des Etats, des villes, des princes, des docteurs de l'Allemagne; dans Isaïe, l'abdication de Charles-Quint, l'histoire et la mort de Gustave-Adolphe, la mort de Charles Ier, roi d'Angleterre. Les sermons des Coccéiens retraçaient à peu près les mêmes absurdités; ils traitaient d'ignorants les Voétiens, qui, à leur tour, n'épargnaient pas les sarcasmes. Un professeur de Franeker prétendit les caractériser tous en disant que les Coccéiens étaient ceux qui savaient quelque chose, et les Voétiens ceux qui ne savaient rien. On a donné aussi à ce système le nom de *Typomanie;* en effet le défaut de Coccéius était de soutenir que chaque texte de l'Ecri-

ture comportait tous les sens dont il était susceptible.

COCCIA, offrande que les Maltais font pour les pauvres dans les cérémonies funèbres. Cet usage a été importé par les Grecs. *Voy.* Colybes.

COCYTE. C'était un fleuve de la Thesprotie en Epire, ou plutôt un marais bourbeux qui se déchargeait dans le lac Achéruse. Il y avait dans la Campanie un autre Cocyte qui se perdait dans le lac Lucrin. Comme ces cours d'eau étaient d'un aspect fangeux et sinistre, environnés d'ifs qui offraient un ombrage triste et ténébreux, les anciens en firent un fleuve des enfers; d'autant plus que le nom de Cocyte signifie *pleurs, gémissements;* κωκύειν, se lamenter). Ce fleuve était supposé entourer le Tartare, et n'être formé que par les larmes des méchants. La furie Alecton avait établi son séjour sur ces sombres bords. Les âmes des morts qui n'avaient pas reçu la sépulture erraient sur ses rives pendant cent ans; opinion basée sur l'usage de ne faire qu'au bout d'un siècle les funérailles de ceux qui se noyaient dans le marais, ce qui avait lieu alors aux dépens du public. Ces opinions paraissent être venues de l'Egypte.

COCYTIES, fêtes célébrées en l'honneur de Proserpine, enlevée par Pluton.

On donnait aussi le nom de *Cocytie* ou de *vierge Cocytienne* à la furie Alecton.

CODAS. C'est ainsi que les Arabes appellent l'eucharistie et la messe. Ce mot vient de *Cods*, qui signifie *sainteté*. On lui donne aussi le nom de *Corban*, c'est-à-dire *sacrifice*. Le prêtre ou célébrant a le titre de *saheb el-codas*, président du sacrement.

CODDIENS, une des branches du gnosticisme. *Voy.* Gnostiques.

CODS, mot arabe qui signifie *sainteté*. Les chrétiens qui parlent arabe appellent la troisième personne de la Trinité *Rouh el-Cods*, l'esprit de sainteté; mais les mahométans entendent par cette expression l'ange Gabriel, et disent que Jésus-Christ est *Rouh-Allah*, l'esprit de Dieu, ce qui est tiré probablement des expressions de quelques anciens Pères.

Le mot de *Cods* ou *El-Cods* se prend aussi, chez les Orientaux, pour le nom de la ville de Jérusalem, à cause de la sainteté de son temple. On la nomme encore pour la même raison *Beit el-Mocaddes*, la maison sainte.

COELUS, ou LE CIEL, une des divinités primordiales, chez les anciens. Toutefois on le dit fils de l'Ether et du Jour. Il épousa la Terre, qui, selon d'autres mythologues, serait sa propre mère; et de ce mariage naquirent Céus, Créus, Hypérion, Japet, Théa, Rhéa, Thémis, Mnémosyne, Phébé avec sa couronne d'or, Téthys, et enfin Saturne, le plus violent des enfants de Cœlus. On lui donne encore pour enfants les Cyclopes et trois géants d'une taille monstrueuse et d'une force extraordinaire, dont on ne parle qu'en tremblant, Cottus, Briarée et Gygès, ou le Terrible, qui avaient chacun cinquante têtes, cent bras, et les autres membres à proportion.

Mais Cœlus n'aimait pas ses enfants, et, comme ils étaient d'une force prodigieuse, à mesure qu'ils naissaient, il les cachait dans les entrailles de leur mère, ne leur laissait point voir le jour, et se faisait un jeu de cette brutale violence. La Terre en gémissait et en séchait de douleur: le ressentiment lui suggéra une vengeance cruelle. Lorsqu'elle eut tiré de son sein le fer et les métaux, elle en fit une faux tranchante, et s'ouvrant à ses enfants de son dessein: « Vous voyez, leur dit-elle, la conduite cruelle de votre père; si vous voulez m'en croire, nous vengerons les outrages qu'il vous fait, et la manière indigne dont il vous traite. » La crainte dont ils étaient saisis ne leur permit pas de répondre; mais Saturne, plus hardi que les autres, lui répliqua: « Ma mère, je me charge de l'exécution: le crime dont notre père se rend coupable me dispense d'avoir pour lui les sentiments d'un fils. » La Terre, satisfaite, le cacha dans un lieu où il ne pouvait être aperçu, lui mit à la main la faux tranchante qu'elle avait préparée, et lui enseigna l'usage qu'il en devait faire. Sur le soir, le Ciel répandit sur la Terre les ténèbres de la nuit, et, lorsqu'il se mit en devoir de s'approcher de son épouse, Saturne, d'une main hardie, mutila son père; mais ce sang ne pouvait cesser d'être fécond: autant il en tomba de gouttes sur la terre, autant il en sortit de nouveaux êtres. De là sont nées les terribles Furies, les *Géants* armés et exercés à la guerre, et les nymphes qui errent sur la terre sous le nom de *Mélies*. Le Ciel, irrité contre son propre sang, donna alors à ses enfants le nom odieux de *Titans*, les menaçant du châtiment qu'ils recevraient pour leur révolte et leur crime, dont la vengeance devait retomber sur toutes les races futures.

Ce mythe symbolise sans doute les origines du monde, exprime, suivant les idées païennes, la naissance des premiers êtres, et indique la cause pour laquelle le ciel et la terre ont cessé d'en produire de nouveaux. *Voy.* Cosmogonie. Il rappelle aussi la monstrueuse théogonie des Hindous, à laquelle il a été emprunté. D'un autre côté, on peut y voir le symbolisme de l'ancien culte, c'est-à-dire de l'époque où les Grecs adoraient un seul Dieu habitant dans le ciel, sous le nom d'*Ouranos* ou de *Cœlus*, l'Etre céleste, l'Etre supérieur, qui demeure au-dessus de nous, le *Thien* et le *Chang-ti* des Chinois, le *Déva* des Indiens, etc. (*Voy.* Ciel); époque dont nous ne pouvons fixer la durée, mais pendant laquelle les Grecs ne rendaient aucun culte aux différentes parties de la nature, que l'on n'avait pas encore personnifiées. C'est en ce sens que *Cœlus* ou le Dieu suprême, seul en possession de l'empire, ne le partageait avec aucun de ses enfants, ni des fils de la Terre; ce qui a fait dire à Hésiode qu'il les tenait cachés dans les entrailles de leur mère, parce qu'on rendait à lui seul les honneurs divins.

Lactance rapporte que Cœlus ou Uranus était un prince puissant et entreprenant,

qui, se donnant pour un dieu, prit lui-même le titre de *Cœlus*.

Diodore le représente comme le premier roi des Atlantides, et ajoute que ses connaissances astronomiques et sa bienfaisance lui méritèrent le titre de roi éternel de l'univers. On prétend qu'il dut son élévation sur le trône à sa prudence et à sa politique, qu'il fut détrôné la trente-deuxième année de son règne, et enterré dans l'Océanie, ou île de Crète, près de la ville d'Aularia. *Voy.* Uranus.

COEUR DE JÉSUS (Fête du Sacré-). L'institution de cette fête, assez récente dans l'Eglise, est regardée généralement comme due aux pieuses sollicitations d'une visitandine de Paray-le-Monial en Charolais, diocèse d'Autun, nommée Marie Alacoque, décédée en 1690, et qui avait pour confesseur le père la Colombière, jésuite, un des plus ardents propagateurs de cette dévotion, qui eut pendant environ un siècle beaucoup de peine à se propager. Dans l'origine même elle eut plus de détracteurs que d'enthousiastes. On craignait que le peuple ne prît le change et ne se contentât d'adorer le cœur matériel de Jésus, abstraction faite de sa divinité; on prétendait que le culte de l'eucharistie était suffisant, parce que, dans ce sacrement, la divinité de Jesus-Christ était jointe à son humanité; on objectait que l'opinion vulgaire, par laquelle le cœur était le siége des affections, était fort contestable; enfin on arguait de la nouveauté de l'institution, qui avait dans tous les siècles été parfaitement inconnue dans l'Eglise. Les papes mêmes se montrèrent d'abord peu portés à favoriser cette innovation; cette dévotion toutefois prit peu à peu de l'extension; des communautés religieuses l'adoptèrent et reçurent même l'autorisation de célébrer solennellement la fête du Sacré-Cœur de Jésus; puis des évêques l'insérèrent dans le Missel et dans le Bréviaire de leur diocèse; enfin on peut actuellement la regarder comme établie dans presque toute l'Eglise latine. La plupart des nouveaux bréviaires en contiennent l'office; mais la célébration n'a pas lieu partout à la même époque, l'Eglise n'ayant pas encore prononcé dogmatiquement. On s'accorde maintenant à regarder cette dévotion comme un culte symbolique qui se rapporte à la personne entière de Jésus-Christ, mais par lequel on célèbre particulièrement l'amour qu'il a témoigné aux hommes dans sa vie, à sa mort, et qu'il leur témoigne encore maintenant qu'il règne dans les cieux. C'est donc aux pasteurs à prémunir les fidèles contre l'erreur d'un culte matériel qui serait adressé à l'une des parties du corps adorable de Jésus-Christ, abstraction faite de sa divinité. Cependant il y a des personnes qui répugnent encore à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, particulièrement parmi ceux qu'on appelle jansénistes; et il n'est pas rare de voir dans les paroisses, le dimanche où l'on célèbre cette fête, des chrétiens qui font un voyage de plusieurs lieues pour satisfaire au devoir de l'audition de la sainte messe, dans un diocèse où cette solennité n'est pas encore établie, ou bien dans lequel elle a lieu à une autre époque. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. Sacré-Coeur (*Fête du*), et celui des Rites sacrés, même article, où sont relatées les diverses indulgences par lesquelles les souverains pontifes ont encouragé la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

COEUR DE MARIE (Fête du très-saint)

Cette fête est encore plus moderne que la précédente; mais elle n'est guère célébrée que dans des communautés religieuses: dans les diocèses où il en est fait mention, on se contente généralement d'en faire mémoire le jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Il y a à Paris une Archiconfrérie canoniquement érigée dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, *en l'honneur du très-saint Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs*. Cette confrérie, qui a étendu ses ramifications dans presque tout l'univers, compte maintenant une multitude innombrable de membres évalués à plus de dix millions. Il y en a de semblables à Rome et ailleurs.

COHANIM, au singulier Cohen, כּוֹהֵן, prêtre sacrificateur; titre que certains juifs conservent encore aujourd'hui, quoiqu'ils n'aient plus ni temple, ni autels, ni victimes. Leur prétention à descendre de la race d'Aaron est même fort problématique. Mais s'il en est encore quelques-uns qui appartiennent à la race sacerdotale, ils sont aujourd'hui bien déchus de tous les priviléges dont ils jouissaient autrefois: seulement on leur donne quelque chose pour le rachat des premiers-nés. Dans les synagogues, on les invite de préférence à lire le Pentateuque; et dans certaines fêtes solennelles, on leur accorde l'honneur de bénir le peuple. Si leurs prérogatives sont considérablement diminuées, leurs devoirs, d'un autre côté, ne sont pas à beaucoup près ni si multipliés, ni si gênants. De toutes les choses qui étaient capables de souiller autrefois un sacrificateur, ceux qui prennent ce titre aujourd'hui n'évitent que l'attouchement d'un corps mort. Ils prennent garde aussi de ne pas se trouver dans une maison où il y ait un cadavre. Il ne leur est pas permis d'épouser une femme qui ait été répudiée par son mari, ni la veuve de leur frère.

COLARBASIENS, hérétiques du IIe siècle, disciples de Colarbase, célèbre valentinien, qui paraît avoir appliqué au système de Valentin les principes de la cabale et de l'astrologie. Il prétendait, entre autres, que toute la plénitude et la perfection de la vérité et de la religion étaient renfermées dans l'alphabet grec, et que pour cela Jésus-Christ était nommé *Alpha* et *Oméga*.

COLCA, un des dieux célestes, chez les Péruviens; c'est celui qui préside à la constellation ou à l'étoile appelée la Chèvre.

COLIADES, mystères célébrés chez les Grecs, et dont Lucien ne donne pas une idée bien avantageuse. Ils avaient sans doute pour objet le culte de *Vénus Colias*, ou *la Danseuse*, honorée dans l'Attique, sur un oromontoire du même nom.

COLL. Ce mot est, chez les musulmans, le nom des ordres religieux secondaires, à la différence des ordres cardinaux, appelés *Oussoul*, dont les premiers sont dérivés.

COLLASTRIA, déesse des montagnes, suivant saint Augustin.

COLLATINA ou COLLINA, déesse qui présidait, chez les Romains, aux collines et aux vallées.

COLLATINES, religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, fondées en 1433 par sainte Françoise, dame romaine, et approuvées en 1437 par le pape Eugène IV. Ce nom leur vient probablement du quartier de Rome où elles habitèrent d'abord. On les appelle aussi *Oblates*, parce qu'en se consacrant à Dieu, elles se servent du mot *oblation*, et non de celui de *profession*. Ainsi, au lieu de dire comme les autres, *profiteor*, elles disent *offero*.

COLLATION, acte par lequel on confère un bénéfice. On distingue la collation libre et la collation forcée. La collation libre a lieu lorsque celui qui a droit de conférer le bénéfice le donne à une personne quelconque de son propre mouvement ; la collation forcée, lorsque le collateur est forcé de donner le bénéfice à un gradué, un indultaire ou à un sujet présenté par un patron. Lorsque la collation est libre, le collateur est obligé de conférer dans l'espace de six mois ; mais, lorsqu'elle est forcée, celui qui demande le bénéfice en vertu de ses grades, d'un indult, etc., peut s'en faire donner les provisions, même après les six mois, pourvu que, dans cet espace de temps, il en ait fait la réquisition.

Lorsque le collateur est sous les censures ecclésiastiques, lorsqu'il a le cerveau dérangé, lorsqu'il fait quelque réserve sur les fruits du bénéfice, dans tous ces cas, la collation est nulle et invalide. Un collateur ne peut se conférer à lui-même un bénéfice, ni conférer à une même personne deux bénéfices dépendant l'un de l'autre.

Maintenant qu'il n'y a plus en France de bénéfices proprement dits, les règles de collations n'y ont plus lieu. Ce sont les évêques qui nomment à toutes les places ecclésiastiques ayant charge d'âmes; et le roi nomme à tous les évêchés. En tout ces cas la collation est libre. *Voy.* notre Dictionnaire de Cas de consience, art. COLLATEUR.

COLLATION, se dit aussi d'un léger repas que font les chrétiens le soir des jours de jeûne. On sait que l'essence du jeûne pour les chrétiens consiste à ne prendre par jour qu'un seul repas, après le coucher du soleil. C'est ainsi qu'il était pratiqué dans les premiers siècles. Le besoin ou la mollesse fit peu à peu avancer l'heure de cet unique repas, jusque vers le milieu de la journée. Alors l'heure consacrée les jours ordinaires au repas du soir fut employée dans les communautés religieuses à une conférence (en latin *collatio*). Dans plusieurs monastères on accordait aux religieux, au sortir de la conférence ou collation, un verre d'eau, ou même une petite mesure de vin. Dans la suite on y ajouta un morceau de pain; mais il fallait chaque jour en demander la permission au supérieur, comme cela se pratiquait encore au siècle dernier à Saint-Victor à Paris. Lorsqu'on était arrivé au réfectoire, le religieux qui servait, venait se mettre à genoux devant le supérieur, en disant à voix haute. *Detur, si placet, fratribus tantisper panis, ne noceat potus;* et le supérieur répondait : *Detur*. Ce léger rafraîchissement s'appela *collation*. Les séculiers, voyant que les religieux se permettaient cet adoucissement à la rigueur primitive, qui n'avait lieu toutefois que pour les jeûnes de règle, ont cru pouvoir user de la même indulgence dans les jeûnes de l'Eglise; ils ont même ajouté quelque chose au morceau de pain que prenaient les religieux; et les religieux ensuite ont imité les séculiers. On dit, pour autoriser ce relâchement, que la nature va en s'affaiblissant de jour en jour ; que les corps n'ont plus la même force que dans les anciens temps; mais ce prétexte est plus spécieux que solide. L'histoire est là pour le démentir; elle témoigne que la vie des hommes était communément bornée, il y a 4000 ans, à soixante-dix ou quatre-vingts ans, tout comme à présent.

Depuis plusieurs années on tolère aussi l'usage de faire la collation vers l'heure de midi, et de réserver le repas pour le soir.

Voy. notre Dictionnaire de Cas de conscience, art. COLLATION.

COLLECTE. On appelait autrefois ainsi l'assemblée des chrétiens réunis pour la célébration des saints mystères. On faisait aussi, dans la primitive Eglise, une quête pour les pauvres et pour le clergé, qui s'appelait *Collecte*.

COLLECTE est le nom des oraisons que le célébrant récite à haute voix tant dans les saints mystères, que dans les autres parties de l'office divin. Mais ce nom désigne principalement celle qui se dit au commencement de la messe avant la lecture de l'épître, et qui est précédée par la formule: *Oremus*. On l'appelle ainsi, soit parce qu'elle n'est récitée qu'après que tout le peuple est rassemblé (*collecta plebe*), soit parce que le célébrant est censé recueillir (*colligere*) les vœux de tous les fidèles pour les exposer sommairement et solennellement au Père tout-puissant. La plupart des collectes sont adressées au Père, un bon nombre cependant s'adressent au Fils, aucune au Saint-Esprit; car les invocations ou autres prières adressées dans l'office public à la troisième personne de la sainte Trinité ne sont point des collectes.

Voy. nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. COLLECTE.

COLLÉGE, du mot *colligere*, assemblée. En général, ce nom est donné à une assemblée de certains corps ou sociétés. Nous n'avons à nous occuper des colléges qu'en tant qu'ils ont rapport à la religion.

1. Dans l'ancienne Rome, il y avait le collége des augures, dont le chef s'appelait *magister collegii*: il fut d'abord composé de trois, puis de quatre, et enfin de neuf augu-

res, dont quatre patriciens et cinq plébéiens. Ils jouissaient d'une si grande considération qu'une des lois des douze tables défendait, sous peine de mort, de désobéir aux augures. Si quelques-uns d'eux se rendaient coupables d'un crime, ils ne perdaient point leurs prérogatives, faveur dont ne jouissaient pas les autres colléges sacerdotaux. *Voy.* AUGURES.

2° Dans la Rome moderne, il y a le collége des cardinaux, appelé le *sacré collége ;* les membres qui le composent sont au nombre de soixante-dix, dont six évêques, cinquante prêtres et quatorze diacres. C'est parmi eux que depuis déjà bien des siècles on choisit le nouveau pape, pendant la vacance du saint-siége.

Voy. CARDINAUX. *Voy.* aussi le Dictionnaire de Liturgie, art. CARDINAL et PAPE.

3° Sous le rapport des études religieuses, les colléges ont été autrefois à peu près ce que sont aujourd'hui nos séminaires. Les mages chez les Perses, les brachmanes et les gymnosophistes chez les Indiens, les druides chez les Gaulois, avaient des colléges dans lesquels ils enseignaient à la jeunesse les sciences profanes et les doctrines religieuses. Presque tous les colléges établis autrefois en France avaient été fondés sous les auspices de la religion et du clergé. Il y eut presque autant de colléges qu'il y avait de cathédrales, de chapitres, de monastères; mais ces colléges ne commencèrent guère que du temps de Charlemagne. On y apprenait aux enfants les psaumes, la musique, l'arithmétique, la grammaire, etc. Plus tard les colléges furent distraits des églises, mais subirent toujours l'influence cléricale ; on y enseignait les belles-lettres, la philosophie et la théologie. C'étaient dans les colléges qu'allaient étudier tous ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Enfin, dans le XVI[e] siècle, on jugea à propos d'éloigner les clercs du contact des séculiers, on fonda pour les premiers des séminaires, et les colléges, bien que dirigés presque tous par des prêtres, furent presque uniquement destinés à l'éducation des gens du monde. Maintenant il y a scission complète entre ces deux sortes d'établissements, et l'on a à regretter que, dans presque tous les colléges, on s'occupe trop peu de religion, et que dans un bon nombre il y règne même un esprit irréligieux.

4° *Collége* est encore le nom d'une société religieuse établie en Hollande. *Voy.* l'article suivant.

COLLÉGIENS, secte religieuse, qui prit naissance en Hollande, en l'année 1619; on les appelle aussi *Rhinsbourgeois.* L'auteur des *Cérémonies religieuses de tous les peuples du monde* veut qu'on distingue les *Collégiens* des *Rhinsbourgeois*, et lui-même semble les confondre ensuite. L'évêque Grégoire, dans son *Histoire des sectes religieuses*, n'en fait qu'une seule secte. Il est probable qu'il y a, entre les uns et les autres, des différences, mais peu notables.

Les uns et les autres doivent leur origine aux arminiens qui, écrasés au synode de Dordrecht par les gomaristes triomphants, avaient été forcés de fuir ou de cacher leurs opinions. Trois frères arminiens, dont le nom de famille était Van der Codde, en latin *Coddeus*, paysans des environs de Leyde, ennemis des controverses, mais versés dans les matières théologiques, imaginèrent, vers l'an 1629, de suppléer à l'absence du culte public, en formant à Warmond, près de Leyde, sous le nom de *Collége de Piété*, une espèce de conventicule. Pour y être admis, il suffisait de confesser que Jésus est le Christ et le Messie, et que la Bible est divinement inspirée. On n'y reconnaissait aucune hiérarchie, ni clergé, ni ministres; chaque membre (les femmes exceptées) pouvait prêcher et discuter toutes les matières qui sont du ressort de la conscience. La liberté des opinions n'était pas liée par des formulaires, des symboles, des catéchismes. Les Collégiens prétendaient que leur institution était fondée sur le modèle donné par saint Paul dans le chapitre XIV de la première Epître aux Corinthiens (1), et que leur manière de s'assembler était conforme à la pratique des apôtres.

Bientôt après le collége de Warmond fut transporté à Rhinsbourg, village situé à peu de distance de Leyde, où ce nouveau culte se propagea insensiblement, et d'autres colléges, au nombre de dix-huit, se formèrent en plusieurs villes. Ceux de Rotterdam et d'Amsterdam furent déchirés, en 1688, par un schisme qui donna naissance à deux différents colléges, dont chacun s'attribuait, à l'exclusion de l'autre, la patience, la modération, la charité fraternelle et toutes les vertus chrétiennes; mais ces divisions s'éteignirent vers 1700.

Les sociétaires étaient dans l'usage de se réunir chaque semaine, le dimanche et le mercredi. Deux fois l'an, à la Pentecôte, et le dernier dimanche d'août, les collégiens se rendaient individuellement ou par députation à Rhinsbourg, et là, pendant trois ou quatre jours, on faisait des prières et des sermons préparés ou improvisés. On chantait des cantiques, on lisait l'Ecriture sainte, on célébrait la cène, on administrait aux nouveaux agrégés le baptême par immersion dans un grand bassin en maçonnerie. Cependant ces deux sacrements n'étaient pas réputés nécessaires pour être incorporé à la société, il suffisait d'admettre la Bible comme règle de croyance, quelle que fût la manière de l'expliquer; aussi avaient-ils des membres qui n'étaient pas baptisés.

Les collégiens de la Frise et de la province de Gröningue, trop éloignés de Rhinsbourg, eurent, pendant quelque temps, à Lewarden, des assemblées annuelles, dont ils excluaient les sociniens, qui étaient admis dans les autres colléges. Cette exclusion était une inconséquence, puisque les collégiens n'ayant ni symbole particulier, ni catéchisme, n'exi-

(1) Principalement depuis le verset 26 jusqu'à la fin.

geant d'autre profession de foi que de reconnaître Jésus-Christ pour l'envoyé de Dieu, et de conformer ses mœurs aux préceptes des saintes Ecritures, ouvraient la porte aux différentes sectes; ce qui leur amena surtout des mennonites, puis des sectateurs de l'illuminé Poiret, mort en 1719, à Rhinsbourg, où il avait demeuré plus de trente ans. Quelquefois ils furent appelés *Poirétiens* et même *Prophètes*, parce qu'ils se prétendaient gratifiés d'inspirations et de révélations particulières.

Dans un ouvrage publié en 1803, Gmeiner parle des Rhinsbourgeois comme s'ils existaient encore. Mais leur société, qui depuis longtemps déclinait, s'est éteinte vers la fin du XVIIIe siècle. Les membres qui la composaient se sont affiliés, les uns aux arminiens, les autres aux mennonites, deux sectes qui ont entre elles beaucoup d'affinité.

Quelques établissements, qui doivent leur origine aux collégiens, sont présentement administrés par une réunion composée pour la plus grande partie de remontrants. Ces établissements sont : 1° la grande maison ou grand collége de Rhinsbourg, auquel on continue de faire les réparations nécessaires. On peut même y recevoir encore le baptême par immersion, comme le fit naguère le médecin Van Nijmayen de Rotterdam; 2° la maison des Orphelins-Collégiens, actuellement des mennonites d'Amsterdam; 3° deux établissements pour des personnes âgées des deux sexes, à Rotterdam.

Voyez, à l'article BAPTÊME, n° 13, la manière dont les collégiens administraient ce sacrement. Quant à la cène, elle avait lieu suivant le rit des autres calvinistes. Après que l'assemblée s'était séparée, on remettait les deniers provenus des aumônes des fidèles entre les mains d'un secrétaire, qui en donnait acquit et distribuait cet argent aux pauvres du lieu. La solennité se terminait par un discours où l'on rendait des actions de grâces à Dieu. Le lendemain au matin quelques frères Rhinsbourgeois faisaient les adieux au nom de toute l'assemblée, et on s'exhortait mutuellement à la persévérance dans la religion, et à la fidélité due à Dieu. Nous avons vu plus haut que, les Collégiens n'ayant point de ministres, chacun avait la liberté de prêcher, d'enseigner et même de donner la cène; néanmoins ces fonctions étaient communément réservées à ceux qui s'y étaient préparés d'avance. Souvent même on nommait ceux qui devaient parler dans l'assemblée suivante.

COLLENBUSCHIANS, secte obscure et peu nombreuse, fondée par Collenbusch, docteur en médecine à Duisbourg, qui devint aveugle dans les derniers temps de sa vie, et mourut vers l'an 1809. Voici ce que nous trouvons sur cette secte dans l'*Histoire des sectes religieuses*, de l'évêque Grégoire, qui dut ces détails au docteur Tholuk, professeur à l'université de Halle.

« Jésus-Christ, souverain prêtre, a *expié* pour nous, c'est-à-dire il a rempli les conditions exigées pour obtenir de Dieu notre pardon. Il les a remplies par son obéissance active, ses *œuvres*, et par son obéissance passive, sa *mort*. L'Innocent, le Juste par excellence, substitué aux coupables, les a purifiés du péché originel et des péchés actuels, c'est ce que les théologiens protestants appellent *satisfactio vicaria*, expression imitée de Quintilien, qui appelle *mors vicaria* la mort que l'on souffre pour un autre.

« Collenbusch, ayant conçu des doutes sur la doctrine de la satisfaction et de la justification par Jésus-Christ se fit, à ce sujet, un système particulier qu'il combinait avec une théorie nouvelle concernant les attributs de Dieu.

« La qualité suprême du Créateur, en rapport avec ses créatures, c'est la justice. Adam, déchu par sa faute de l'état d'innocence, fut très-justement soumis aux revers et aux vicissitudes de la vie terrestre; mais ses descendants ayant partagé le même sort sans l'avoir mérité, Dieu devait les dédommager, ce qu'il a fait en leur envoyant Jésus-Christ, qui s'est chargé de plus de souffrances que Dieu ne lui en avait assigné. En conséquence, Dieu l'a exalté en gloire, lui a décerné une couronne divine, et lui a donné le genre humain comme sa propriété. C'est Jésus-Christ qui ramène les enfants d'Adam à la jouissance des biens dont ils étaient injustement privés depuis le péché de leur premier père.

« Collenbusch, interprétant à sa manière divers textes bibliques, joignait à ces dogmes les rêveries de l'anthropomorphisme. Il croyait que Dieu était réellement dans la région éthérée, assis sur un trône, entouré d'anges qui chantaient des cantiques. Très-occupé du *millenium*, il assignait d'avance des terres, des jardins aux fidèles, qu'il distribuait en sept rangs, d'après leur degré de sainteté.

« Sa morale était, dit-on, régulière, sans être trop austère; il permettait, il conseillait même à ses adhérents de se mêler parmi les mondains pour y exercer la pratique des vertus chrétiennes et surtout de l'humilité. Cependant l'humilité est inconciliable avec le pélagianisme, fils de l'orgueil, vers lequel tend la doctrine de Collenbusch, car il accorde beaucoup au libre arbitre, et ne considère comme grâces que les circonstances extérieures qui portent à la vertu.

« Il a publié deux volumes contenant des traités dans lesquels il expose son système ou plutôt ses rêveries. Sa secte, qui comptait environ un millier d'adhérents, n'en a guère plus que deux cents. Cette diminution progressive est le symptôme de l'agonie. »

COLLIER. 1° Ornement que la plupart des peuples idolâtres mettent au cou de leurs idoles. Les anciens représentaient quelquefois les déesses avec un collier. On voit, sur les monuments, des colliers de perles au cou de Minerve. Isis en avait un enrichi de pierreries. Dans une inscription de Gruter, on voit, entre autres offrandes, un collier composé de petits serpents en or. — Les idoles

des bouddhistes et des brahmanistes sont presque toujours chargées de colliers plus ou moins précieux ; la déesse Kali porte un collier de grande dimension et composé de têtes de morts.

2° Chez les chrétiens, le collier est devenu un des insignes de plusieurs ordres de chevalerie. — Sur le mont Athos, on montre un collier de fer auquel est suspendue une croix de sept ou huit livres. Ce collier avait appartenu à un saint Athanase du IXᵉ siècle, fondateur de la Sainte-Laure, un des principaux couvents du mont Athos. On se sert de ce collier quand on reçoit dans l'ordre un nouveau caloïer.

COLLIER (ORDRE DU) ou *de Saint-Marc*, que le doge de Venise et le sénat donnaient à ceux qui se distinguaient par quelque belle action, soit citoyens ou étrangers. Les chevaliers n'avaient point d'habit particulier, ils portaient seulement au cou une chaîne d'or, à laquelle était suspendue une médaille de même matière, qui représentait le lion ailé de la république.

COLLINA, déesse des collines et des vallées, chez les Romains.

COLLINES. Les collines étaient des lieux révérés chez les anciens ; du moins on les choisissait de préférence, soit pour y offrir des sacrifices, soit pour y élever des temples à la divinité; souvent elles étaient couvertes de petits bois ou plantées de bosquets considérés comme sacrés. On sait avec quelle instance l'Ecriture sainte recommande aux Juifs de ne point sacrifier sur les *hauts lieux;* elle exalte le mérite des pieux rois qui les ont détruits, et indique clairement qu'une des principales causes du schisme et de l'idolâtrie des dix tribus a été l'érection des autels sur les collines ; car consacrer des hauts lieux était désobéir formellement à la loi, et imiter les païens dans leur culte; les bosquets ou bois sacrés qui les entouraient étaient très-propres à favoriser le libertinage.

Les anciens habitants de l'Irlande avaient aussi des collines sacrées. C'était là que les prêtres offraient des sacrifices, que le législateur ou le juge promulguait ses décrets, et que le roi, à son inauguration, était représenté avec la baguette du pouvoir. L'idée que les Irlandais attachaient aux collines sacrées était si solennelle et si terrible, que l'un de leurs poëtes, en chantant les louanges de saint Patrice, pour donner une preuve du zèle et du courage de ce saint apôtre, assure qu'il osa annoncer Dieu sur les collines sacrées et près des saintes fontaines. La vénération populaire pour tous les jugements qui provenaient de ces lieux élevés avait été transmise d'âge en âge, et s'était conservée avec tant de ténacité, qu'au temps même de Henri VIII, le même sentiment traditionnel régnait encore en Irlande; et nous tenons d'une grave autorité qu'à cette époque les lois anglaises n'étaient pas observées huit jours de suite, tandis que les lois promulguées par les Irlandais sur leurs collines se conservaient fermes et stables, sans qu'on les violât pour une somme d'argent ou pour toute autre récompense.

Il est difficile de trouver, dans l'Inde, une colline qui n'ait point sa petite chapelle, ou au moins une idole, à laquelle se rendent fréquemment les habitants du voisinage pour y faire leurs dévotions.

COLLINI, prêtres Saliens, établis par Tullus, et qui avaient un temple sur le mont Quirinal, d'où ils portaient aussi le nom de *Quirinales*.

COLLOQUE, célèbre conférence, tenue à Poissy, en 1561, entre les catholiques et les calvinistes, dont le but était de réunir ces derniers à l'Eglise catholique, mais qui ne servit qu'à fomenter la division. La reine mère, Catherine de Médicis, aurait désiré que, pour ramener les calvinistes, on consentît à supprimer les images dans les églises, les exorcismes dans les cérémonies du baptême, à rétablir la communion sous les deux espèces, à chanter les psaumes en langue vulgaire, à abolir la fête du Saint-Sacrement; elle s'en était même ouverte par lettres au souverain pontife, qui envoya le cardinal de Ferrare pour soutenir la foi catholique. Cette assemblée, qui se tint en présence de Charles IX et de sa mère, comptait, du côté des catholiques, outre le cardinal de Ferrare, ceux de Lorraine, de Tournon, de Bourbon, de Châtillon, d'Armagnac et de Guise, avec quarante évêques, les docteurs Claude Despense et Claude de Xaintes, et le P. Lainez, général des jésuites; du côté des calvinistes se trouvaient Théodore de Bèze, premier disciple et coadjuteur de Calvin, Pierre Martyr et plus de trente ministres ou députés des églises réformées. Théodore de Bèze porta la parole, il le fit avec si peu de retenue, qu'il en eut honte lui-même, et se crut obligé d'adoucir, dans les écrits qu'il présenta, les expressions blasphématoires et injurieuses dont il s'était servi. Il fut réfuté par les cardinaux de Tournon et de Lorraine, Claude Despense et le P. Lainez. Le discours de ce dernier fut si solide, que les calvinistes ne purent y répondre; ils se contentèrent de le tourner en ridicule. Le colloque dégénéra en une simple conférence tenue à Saint-Germain-en-Laye, entre cinq docteurs catholiques et autant de ministres calvinistes. Mais tout ce bruit n'aboutit à aucune conclusion, effet ordinaire des disputes de religion.

Les calvinistes appelaient aussi *colloque* une de leurs assemblées, dans lesquelles ils délibéraient sur les affaires de leur secte. Ces colloques étaient des assemblées de quelques Eglises de la province qui avaient lieu deux et même quatre fois l'année, selon l'urgence des affaires; ils étaient subordonnés aux synodes.

COLLUTHIENS, disciples de Colluthus, prêtre d'Alexandrie, qui se mit à dogmatiser au commencement du IVᵉ siècle. Arius ayant commencé à répandre ses erreurs à Alexandrie, le patriarche saint Alexandre essaya d'abord de le ramener par la douceur et par des avertissements charitables. Cette con-

descendance fut une occasion de scandale pour plusieurs fidèles. Colluthus fut de ce nombre ; il prit de là prétexte de se séparer, de tenir des assemblées à part, et même d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, prétendant avoir besoin de cette autorité pour résister à Arius. Mais le véritable motif de sa défection était la jalousie de voir un homme, qui n'était pas d'un rang plus élevé que lui dans la hiérarchie, se rendre si célèbre par ses opinions. Il ajouta même l'hérésie au schisme, enseigna que Dieu n'avait point créé les méchants, et qu'il fallait attribuer à un autre principe tout le mal qu'on voyait dans le monde. Il fut condamné, en 319, dans un concile tenu par Osius à Alexandrie, et saint Épiphane assure que la secte des Colluthiens ne subsista que fort peu de temps. On vit cependant quelques restes des Colluthiens, l'an 335. On les trouve encore mêlés avec les méléciens et les ariens, tenir des assemblées et exciter de concert avec eux des troubles contre saint Athanase. *Voy.* l'art. COLLUTHE du Dictionnaire des Hérésies.

COLLYRIDIENS, hérétiques du IVe siècle, ainsi appelés du grec κολλυρίς, *petit gâteau*, parce qu'ils offraient à la sainte Vierge cette sorte de pâtisserie. Cette secte prit naissance en Arabie ; elle se composait de gens grossiers qui rendaient à Marie un culte exagéré et superstitieux, la regardant comme une déesse. Des femmes étaient les prêtresses de ce nouveau culte ; elles avaient un chariot avec un siége carré recouvert d'un linge ; et, en certains temps de l'année, elles présentaient un pain ou gâteau, l'offraient à la sainte Vierge, et se le partageaient entre elles.

Ce culte impertinent fut combattu par saint Épiphane, qui apprit aux Collyridiens qu'il ne faut adorer que Dieu et seulement honorer Marie. Il leur démontra encore que les femmes ne pouvaient avoir part au sacerdoce.

COLOENA ET COLOENIS, surnoms de Diane. Le premier lui venait du culte qui lui était rendu à Sardis, près du lac Coloüs, où elle avait un temple, auquel Alexandre accorda le droit d'asile. On y célébrait en son honneur des fêtes où l'on faisait danser des singes.

Le second lui était donné par les habitants de Myrrhinunte dans l'Attique, et tirait, dit-on, son origine de Colœnus, fils de Mercure et roi de cette contrée, avant l'arrivée de Cécrops. Ce Colœnus avait élevé, par ordre de l'oracle, un temple à la déesse.

COLOMBE, oiseau consacré à Vénus, chez les anciens Grecs. On représente souvent cette déesse sur un char traîné par des colombes ; elle-même en prenait quelquefois la forme. C'est pourquoi il était défendu aux Grecs d'en manger. La coutume de donner la colombe pour attribut à Vénus paraît originaire de l'Orient ; les habitants d'Accaron avaient un profond respect pour ces oiseaux ; ils n'osaient ni en tuer, ni en manger, de peur de se nourrir de leurs dieux mêmes ; ils entretenaient avec soin tous ceux qui naissaient dans leur ville. Les Assyriens les regardaient aussi comme des animaux sacrés, parce qu'ils croyaient que l'âme de Sémiramis, leur reine, s'était envolée au ciel sous cette forme. Chez les Assyriens, comme chez les Grecs, la colombe était encore consacrée à Bacchus. Cet oiseau est aussi un des emblèmes les plus fréquemment employés, sur les anciens monuments de la Perse, pour représenter Mithra ; ce qui se rapporte assez mal avec l'assertion d'Hérodote, que le Soleil avait en horreur les colombes blanches, qui en conséquence étaient considérées comme des oiseaux de mauvais augure.

On attribuait aussi aux colombes la faculté de rendre des oracles. Silius Italicus dit que deux colombes se reposèrent jadis sur Thèbes, et que l'une d'elles s'envola à Dodone, où elle donna à un chêne la vertu de prédire l'avenir ; et que l'autre, qui était blanche, passa la mer et s'envola en Libye, où elle se plaça sur la tête d'un bélier entre ses deux cornes, et rendit des oracles aux peuples de la Marmarique. La colombe de Dodone en rendait aussi de son côté ; elle était d'or, au rapport de Philostrate, perchée sur un chêne, et environnée de gens qui s'y rendaient, les uns pour sacrifier, les autres pour consulter. Sophocle ajoute que les colombes de la forêt de Dodone avaient annoncé à Hercule la fin de sa vie (1).

Ces données mithologiques ne seraient-elles pas un reste des traditions primitives, et un souvenir des livres saints qui représentent la colombe comme une messagère de paix et de prospérité? Noé envoie la colombe hors de l'arche, pour connaître si les eaux s'étaient retirées de dessus la terre ; elle revient sans avoir pu trouver où poser le pied ; sept jours après il lâcha de nouveau la colombe qui rapporta le soir un rameau d'olivier, en témoignage que les eaux avaient baissé ; après sept autres jours, la colombe lâchée une troisième fois ne revint plus ; la terre ferme avait paru. Il serait difficile de méconnaître cette colombe sur des médailles frappées à Apamée en Phrygie, à l'effigie des empereurs Sévère, Pertinax et Philippe le père, où elle est représentée apportant une branche d'olivier à un homme et une femme renfermés dans un grand coffre découvert, flottant sur les eaux, sur un des côtés duquel on lit ΝΩ (la troisième lettre effacée), commencement du mot Noé. *Voy.* notre Dictionnaire de la Bible, art. COLOMBE.

Nous retrouvons la colombe de Noé sur un précieux monument mexicain, où elle est représentée distribuant des langues aux enfants muets de Coxcox échappé au déluge universel. *Voy.* COXCOX et DÉLUGE.

Dans l'iconologie chrétienne, la colombe

(1) *Voyez*, au Supplément de notre Dictionnaire des Sciences occultes, le *Traité historique des dieux et des démons du paganisme*, par Benjamin Binet. Dans la *troisième lettre* de cet ouvrage, l'auteur rapporte (*col.* 965 *et suiv.*) un passage d'Hérodote analogue à celui de Silius Italicus, et dans lequel il attribue pareillement aux colombes l'institution des deux fameux oracles de Dodone et de Jupiter Ammon.

est l'emblème du Saint-Esprit, parce qu'en effet la troisième personne de la sainte Trinité se manifesta aux hommes sous cette figure, lorsqu'elle descendit sur Jésus-Christ, au moment où le Sauveur venait d'être baptisé par saint Jean.

On a accusé les juifs samaritains d'adorer une colombe; cette opinion était fondée sans doute sur l'usage où ils sont de placer des colombes ou des tourterelles d'argent au haut des rouleaux ou bâtons de bois sur lesquels ils roulent et déroulent les livres de la loi. Quand le fait serait exact, on n'en saurait conclure que ces figures sont adorées par eux. Mais Salameh, consulté à ce sujet par Silvestre de Sacy, protesta hautement que non-seulement ils n'adoraient pas la colombe, mais qu'ils n'en souffraient pas même la figure comme ornement.

COLONNE. 1° Lorsque Salomon eut élevé le temple de Jérusalem, il fit placer à l'entrée du vestibule deux colonnes sans doute significatives, car il leur donna à chacune un nom; la première s'appelait *Iakin*, et la seconde *Booz*. Iakin exprime l'idée de stabilité, et Booz celle de force. Ces colonnes avaient dix-huit coudées de haut, sans compter les chapiteaux qui avaient 4 ou 5 coudées; l'une d'elles était une colonne torse; mais elles ne supportaient rien.

2° Les Assyriens furent, dit-on, les premiers qui élevèrent des colonnes aux dieux. Les Grecs firent la même chose à leur imitation, et, du temps de Pausanias, on voyait encore en Laconie sept colonnes érigées en l'honneur des sept planètes.

Diodore de Sicile parle d'une colonne élevée à Isis et Osiris, et sur laquelle était gravée une inscription en caractères hiératiques. — Dans l'île de Crète, les rites usités par les Corybantes, aux fêtes de Cybèle, étaient écrits sur des colonnes.

3° Les Romains avaient élevé à Jules César une colonne de 20 pieds de haut; elle était de marbre de Numidie, et dressée dans le Forum. Le peuple l'avait en si grande vénération, qu'il y faisait des sacrifices, qu'il y terminait ses différends, et qu'il y jurait par César. Dolabella la fit abattre.

Dans la onzième région de Rome, il y avait une autre colonne nommée *Lactaire*, à laquelle les mères superstitieuses apportaient leurs enfants; quelques-unes même, poussées par l'indigence ou par l'inhumanité, les y laissaient exposés.

4° On appelait colonnes d'Hermès, des tables sur lesquelles on croyait qu'Hermès avait gravé ses préceptes; elles étaient renfermées dans la partie la plus secrète des temples.

5° Les colonnes d'Hercule sont très-célèbres dans l'antiquité. On sait qu'Hercule, ayant poussé ses expéditions jusqu'à Gadès ou Gadira, aujourd'hui Cadix, et se trouvant arrêté par l'Océan, crut être arrivé aux extrémités de l'univers; mais pour laisser en ce lieu un monument de sa puissance et de ses conquêtes, il sépara deux montagnes qui se touchaient, et réunit ainsi la Méditerranée à l'Océan. Ce fait indique peut-être un souvenir de l'époque où la Méditerranée n'était qu'un grand lac, peut-être aussi n'a-t-il d'autre fondement que la situation des deux montagnes Calpé et Abyla, dont l'une est en Afrique et l'autre en Europe. Hercule érigea une colonne sur chacune de ces montagnes, avec des inscriptions. Les habitants de Gadès firent bâtir dans la suite à ce héros un temple magnifique, dans lequel on voyait des colonnes d'or et de bronze, chargées d'inscriptions et d'hiéroglyphes qui représentaient les douze travaux d'Hercule. Strabon dit qu'on nommait ces colonnes *Portæ Gadiratanæ*, les portes de Gadira, et qu'on les plaça dans un temple.

6° La colonne à laquelle Jésus-Christ fut attaché pendant sa flagellation se gardait anciennement à Jérusalem, sur le mont Sion, avec d'autres saintes reliques. Elle se voit présentement à Rome, dans une petite chapelle de l'église de Sainte-Praxède, où elle fut apportée en 1223, par le cardinal Jean Colonne, légat du saint-siége en Orient, sous le pape Honorius III. Elle est de marbre gris, et longue d'un pied et demi. Elle a dans sa base un pied de diamètre, et huit pouces seulement par le haut. On y voit encore un anneau de fer, auquel on attachait les criminels.

COLPIAS. C'est, suivant Sanchoniaton, le nom du Vent, père des deux premiers hommes, Protogone et Eon, qu'il eut de son commerce avec *Bau* ou la Nuit. Le mot *Colpias* est du pur hébreu ou phénicien קול פי יה *col-pi-yah*, la voix de la bouche de Dieu.

COLYBES ou COLYVA, en grec κόλυβα. Chez les Grecs, aux fêtes solennelles, en carême, aux enterrements et aux offices des morts, les personnes aisées font porter dans le parvis des églises, pour être distribuées aux pauvres, des offrandes nommées Colybes. Ces offrandes se composent de froment cuit à moitié, auquel on ajoute des légumes et des fruits, tels que pois, avelines, amandes, figues, oranges, grenades, quelquefois même des vases remplis de vin.

Les historiens fixent l'origine de cet usage à l'époque où Julien l'Apostat ordonna de n'exposer en vente, dans les marchés publics, que des comestibles offerts aux idoles, afin que les chrétiens fussent contraints de participer en quelque sorte au culte des faux dieux. Alors le patriarche Eudoxe leur conseilla de ne se nourrir que de grains, de légumes et de fruits; et ceux d'entre eux qui étaient riches firent distribuer aux pauvres des aliments composés surtout de froment cuit, et tous, en s'imposant des sacrifices, déjouèrent la persécution astucieuse de l'Apostat qui se vit forcé à révoquer son ordonnance. Mais la charité continua ce que la charité avait commencé, et dès lors aux fêtes solennelles des saints et aux offices funèbres s'établit l'usage de ces offrandes qui servaient à la nourriture des prêtres et des pauvres. Saint Augustin en parle dans ses écrits contre Fauste, et réfute les manichéens, qui prêtaient calomnieusement aux

chrétiens l'intention de vouloir, par ce moyen, apaiser les mânes des trépassés.

L'usage d'offrir des Colybes, communiqué par l'Eglise grecque à celle de Russie, y est identiquement le même, sous le nom de *Kuthia.* Le canoniste Cavalieri, qui l'appelle *Cothia*, fait observer qu'on l'appelle *Coccia* à Malte, où il fut pareillement introduit par les Grecs.

L'eucologe ou rituel des Grecs contient la formule de bénédiction pour cet objet; on y prie Dieu de bénir ceux qui en feront usage, parce qu'ils sont offerts à sa gloire, en l'honneur d'un tel saint, et en mémoire des fidèles défunts.

Voici comment Tournefort décrit les Colybes ou Colyva : « Les Grecs appellent *Colyva* un grand bassin de froment bouilli en grains, garni d'amandes pelées, de raisins secs, de grenades, de sésame, et bordé de basilic ou de quelques autres plantes odoriférantes. Le milieu du bassin s'élève en pain de sucre, surmonté d'un bouquet de fleurs artificielles que l'on fait venir de Venise; et l'on range en croix de Malte, sur les bords du bassin, quelques morceaux de sucre ou de confitures sèches. Voilà ce que les Grecs appellent l'offrande du Colyva, établie parmi eux, pour faire souvenir les fidèles de la résurrection des morts, suivant ces paroles de Jésus-Christ, en saint Jean : *Si le grain de froment ne meurt, après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul; mais, quand il est mort, il produit beaucoup de fruit.* » Tournefort décrit ensuite la manière dont le Colyva est porté soit à l'église, soit au cimetière, et l'usage qu'on en fait. Mais comme ces détails varient nécessairement suivant les localités, ainsi qu'on peut s'en convaincre dans Tournefort lui-même, nous ne nous arrêterons pas à détailler ici toutes les inepties qu'il a couchées sur le papier.

Nous observerons seulement qu'on a conservé dans plusieurs diocèses de l'Eglise latine l'usage de présenter le pain et le vin, à l'offrande de la messe, dans les cérémonies funèbres; mais cette pratique n'a rien de commun avec les Colybes des Grecs, ce pain et ce vin sont un reste de l'ancienne discipline, par laquelle les fidèles apportaient eux-mêmes les oblations nécessaires pour la consécration de l'eucharistie. *Voir* l'art. Colybes de notre Dictionnaire de Liturgie.

COMÆUS, surnom d'Apollon, tiré de sa riche chevelure, en latin *coma*. Les Naucratiens célébraient en habit blanc la fête d'Apollon Comæus. Il était adoré sous ce nom à Séleucie, d'où sa statue fut transférée à Rome, et placée dans le temple d'Apollon Palatin. On dit que les soldats qui s'emparèrent de Séleucie, s'étant mis à chercher dans le temple d'Apollon Comæus des trésors qu'ils y supposaient cachés, il sortit d'une ouverture qu'ils avaient pratiquée une vapeur empoisonnée qui répandit la peste depuis cette ville jusque sur les bords du Rhin.

L'idée poétique de donner à Apollon une belle chevelure blonde vient, selon toute apparence, de la manière dont on aperçoit ses rayons lorsqu'ils percent les nuages ou qu'ils tombent obliquement sur une forêt épaisse, et qu'ils glissent entre les feuilles des arbres, comme de longs filets blonds et lumineux.

COMANES, ministres subalternes des sacrifices qu'on offrait à Bellone dans la ville de Comana en Cappadoce, où cette déesse avait un temple du même nom.

COMARCHIOS, air de flûte qui tenait le premier rang parmi ceux que l'on jouait dans les festins et assemblées de débauches auxquels présidait le dieu Comus.

COMASIE, une des Grâces. Ce nom ne se trouve que sur un ancien monument.

COMASTES, nom d'un ordre de prêtres ou pastophores, qui, chez les Grecs, présidaient aux comasties.

Bacchus était aussi appelé *Comastès*, parce qu'il se plaisait dans les festins.

COMASTIES. On nommait ainsi, chez les Grecs, certains jours de fête, où l'on portait les dieux en pompe. Ce mot vient de *κωμασία*, qui signifie un repas fait avec des démonstrations de joie, comme chant, symphonie et danses, telles qu'étaient souvent les orgies des Egyptiens.

COMBATTANTS, nom que les donatistes donnaient à ceux de leur secte qui s'armaient pour la défendre contre les catholiques, et qui se prétendaient les soldats de Jésus-Christ contre le diable. *Voy.* Agonistiques et Circoncellions.

COMÈTE. 1° On sait que, chez presque tous les peuples, les comètes ont été regardées comme le présage de grands malheurs. On trouve encore des gens qui ne sont pas exempts de cette superstition.

2° Pline nous apprend qu'à Rome Auguste avait consacré un temple à la comète qui parut peu de temps après la mort de Jules César, au moment de la célébration des jeux en l'honneur de Vénus Genitrix.

3° Les sauvages de Cumana et de Paria, dans l'Amérique méridionale, regardent les comètes comme mauvaises et dangereuses; c'est pourquoi ils font grand bruit, battent sur une espèce de tambour, et font des conjurations pour les éloigner.

Voy. notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. Comète.

COMMANDEMENTS. I. *Commandements de Dieu.* Voy. Décalogue.

II. *Commandements de l'Eglise.* Ils sont au nombre de six principaux, qui ordonnent aux fidèles, 1° la sanctification des fêtes établies en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et des saints; 2° l'audition du saint sacrifice de la messe, les jours de dimanche et de fête; 3° la confession annuelle de ses péchés; 4° la communion pascale; 5° le jeûne du carême, des Quatre-Temps et des vigiles; 6° l'abstinence de viande les jours de vendredi et de samedi.

J'ai dit six commandements principaux, car il y en a encore d'autres, comme de ne point communiquer avec les excommuniés, de ne point célébrer de noces en avent et en carême, de payer la dîme, etc.; mais ces der-

niers sont d'un usage moins général, ou ont été abrogés en différentes contrées.

Quoique les commandements de l'Eglise ne puissent être violés sans péché, ils ne sont pas néanmoins d'une nécessité aussi absolue que les commandements de Dieu. L'Eglise peut en dispenser pour de justes motifs, tandis qu'aucune puissance sur la terre n'a le droit de dispenser des commandements de Dieu, pour quelque raison que ce soit. *Voy.* notre Dictionnaire de Cas de conscience, art. COMMANDEMENTS DE L'EGLISE.

III. *Commandements des bouddhistes.* Les bouddhistes ont une espèce de décalogue, mais il n'y a que les cinq premiers commandements qui soient communs au clergé et aux laïques; les cinq autres ne regardent que les religieux. Les voici selon l'ordre où les présente le catéchisme de cette croyance :

Préceptes communs à tous les bouddhistes.

1° Ne tuer rien qui soit vivant ; 2° ne pas dérober ; 3° ne commettre aucune action impudique ; 4° ne pas dire de mensonge ou de fausseté ; 5° ne boire aucune boisson spiritueuse.

Préceptes particuliers aux religieux.

6° N'oindre ni la tête ni le corps ; 7° n'assister à aucun chant ou spectacle ; 8° ne pas dormir sur un lit haut et large ; 9° ne manger qu'une fois le jour et avant midi ; 10° ne posséder aucune propriété.

Le premier précepte ne défend pas seulement de tuer les hommes et les animaux ; mais la prohibition s'étend aux plantes et à toute sorte de graines ; parce qu'ils pensent que la semence n'est que la plante même dans une enveloppe, opinion assez juste. Si donc l'homme observait ce premier précepte dans toute sa rigueur, il ne pourrait vivre que de fruits, car ils regardent le fruit, non comme une substance qui a vie, mais comme une partie de cette substance, qui ne souffre point, bien qu'on lui ôte son fruit. Mais il faut éviter de manger ni pepins, ni noyaux, parce que ce sont des semences. Il est également nécessaire que le fruit soit venu à maturité, sans quoi on empêche le germe de se former, et on détruit dans sa naissance une semence utile. Par extension ce précepte défend aussi de rien mutiler ni détruire dans la nature, parce qu'ils estiment que tout y est animé, ou, si l'on veut, qu'il y a des âmes partout. Non-seulement il faut prendre garde d'estropier un animal quelconque, mais on doit s'abstenir de casser une branche d'arbre, de même qu'on ne casserait pas le bras à un homme innocent : ce serait offenser l'âme de l'arbre.

Il ne faut pas croire cependant que les bouddhistes vivent dans une gêne aussi grande que ces prohibitions le pourraient faire supposer; car la plupart se contentent de s'abstenir d'ôter la vie aux animaux, et font bon marché de celle des plantes : la rigueur du précepte n'est que pour les religieux. Bien plus, prenant la défense au pied de la lettre, ils ne se font aucun scrupule d'aller à la pêche, sous prétexte qu'ils n'ôtent pas précisément la vie aux poissons, mais qu'ils se contentent de les transporter d'un élément dans un autre, et qu'ils n'en répandent point le sang. C'est par le même principe, qu'ils ne se font aucun scrupule de manger d'un animal tué par un autre, et que la destruction étant déjà opérée, ils ne détruisent rien en mangeant la chair d'un animal qu'ils n'ont pas tué. Ils ne croient pas pécher en tuant à la guerre, parce qu'ils ne tirent sur aucun ennemi en particulier, et qu'ils n'ont pas intention de tuer tel ou tel, quoiqu'en général ils cherchent à tuer quelqu'un.

Il est également défendu de faire aucune blessure ou incision d'où il sorte du sang. Si on leur objecte que, selon la doctrine de la transmigration des âmes professée par eux, le meurtre peut quelquefois rendre service à une âme, en la délivrant d'une vie malheureuse et abjecte, telle que celle à laquelle elle est soumise en résidant dans le corps d'un animal, ils répondent que c'est offenser les âmes que de les faire sortir par force ; et que d'ailleurs ce ne serait point les soulager, parce qu'elles rentreraient dans des corps semblables pour y achever leur temps d'expiation.

Toutefois ils se regardent comme les maîtres de leur propre vie, et soutiennent que c'est une chose louable que de se tuer soi-même ; ils croient que c'est un sacrifice utile à l'âme, et qui lui acquiert un haut degré de vertu et de félicité. C'est pourquoi il n'est pas rare d'en voir qui se pendent, se noient ou se brûlent.

Le troisième commandement défend non-seulement l'adultère et la fornication, mais, strictement entendu, il interdit même tout commerce entre les époux ; car chez eux le célibat est l'état parfait, et le mariage est un état de péché. C'est pourquoi ils croient que c'est une œuvre méritoire de se séparer de sa femme et de divorcer, dès qu'on a des enfants qui puissent rendre aux parents dont ils sont nés et à leurs autres ancêtres les devoirs nécessaires au repos des morts.

Le cinquième défend non-seulement de s'enivrer, mais de boire d'aucune liqueur spiritueuse.

Ces commentaires sont tirés de Laloubère, qui les a pris chez les Siamois, mais ils sont applicables presqu'en tout aux autres bouddhistes. *Voy.* DÉCALOGUE.

COMMANDERIE. On appelle ainsi les bénéfices ou revenus appartenant aux ordres militaires et religieux, tels que celui de Malte, et aux ordres simplement militaires, tels que ceux du Saint-Esprit et de la Légion d'honneur.

COMMANDEUR, chevalier pourvu d'une commanderie. Le grand commandeur de Malte possède la première dignité de l'ordre, après celle de grand maître. Il doit être de la langue de Provence, et était obligé de résider à Malte, dans le couvent. *Voy.* MALTE (*Ordre de*).

COMMÉMORAISON ou COMMÉMORATION. 1° Mémoire qui se fait, à l'office public, d'un saint, d'une sainte, d'un dimanche, d'une octave, ou d'une férie privilégiée,

lorsqu'on célèbre une fête d'un rite supérieur. On se borne en cette occasion à rappeler le souvenir de la fête inférieure par une antienne à Laudes et à vêpres, et par des oraisons qu'on ajoute à celles de la messe. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. COMMÉMORATION, n. 1-4, et celui des Rites sacrés, art. MEMENTO.

2° *Commémoration des Morts;* solennité instituée dans l'Eglise catholique pour le repos des âmes des fidèles trépassés; elle consiste principalement dans un service solennel qui se célèbre le deuxième jour de novembre. Ainsi l'Eglise militante qui, le premier du même mois, a chanté la gloire de l'Eglise triomphante, tourne le lendemain ses regards vers l'Eglise souffrante, et soulage par ses prières les âmes qui sont dans le purgatoire. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. COMMÉMORATION, n. 5, et celui des Rites sacrés, art. OFFICE, titre 1er.

3° Voici, d'après Corneille le Bruyn, comment les Arméniens de Julfa célèbrent la commémoration des morts: « Le vingt-sixième août, jour auquel les Arméniens célèbrent la fête de la Croix, les femmes se rendent deux ou trois heures avant le jour au cimetière où l'on enterre les chrétiens. Elles y portent du bois, du charbon, des cierges et de l'encens. Ensuite elles font du feu à côté des tombeaux de leurs parents et de leurs amis, sur lesquels elles posent des cierges allumés et jettent continuellement de l'encens dans le feu, en faisant de grandes lamentations, selon qu'elles sont plus ou moins animées de douleur. Elles se jettent même sur ces tombeaux qu'elles embrassent et baignent de leurs larmes. Les personnes de condition y allument jusqu'à cinq et six gros cierges, en faisant des cris et des hurlements effroyables. A voir ces tombeaux d'un peu loin, ils ressemblent aux ruines d'une ville détruite par les flammes, entre lesquelles les personnes qui se sont sauvées viennent chercher, avec de la lumière, pendant les ténèbres de la nuit, leurs parents et leurs amis et les débris de leurs biens, en se plaignant de leur triste sort. Bien que les maris restent à la maison, pendant que leurs femmes sont occupées à cette solennité, on ne laisse pas d'y en voir quelques-uns, et des prêtres qui font des prières pour ceux qui les payent. Ces prêtres habillés de noir font un spectacle assez bizarre, parmi toutes ces femmes vêtues de blanc. »

4° Le même voyageur fut témoin d'une cérémonie du même genre pratiquée à Rama par les femmes grecques, qui, à certains jours, se rendaient en troupes hors de la ville, sur les tombeaux de leurs parents, pour les pleurer. Ayant un jour aperçu un grand nombre de ces pleureuses qui prenaient ce chemin, il les suivit, et après avoir remarqué l'endroit où elles accomplissaient les cérémonies de leur deuil, il se plaça de façon à pouvoir les examiner à son aise. « Elles allaient premièrement, dit-il, se mettre sur les sépulcres et y pleurer, où après s'être tenues environ une demi-heure, quelques-unes se levaient et faisaient un rond en se tenant toutes par la main, comme si elles eussent voulu danser un branle. Ensuite deux d'entre elles quittaient les autres, et se mettaient au milieu du rond, où elles faisaient tant de bruit en criant, en faisant des contorsions et en frappant des mains, qu'on eût dit qu'elles étaient hors de sens. Après cela, elles retournaient encore toutes s'asseoir pour pleurer, jusqu'à ce qu'enfin elles s'en allaient les unes après les autres à leurs maisons, pendant qu'il en revenait d'autres. Les habits qu'elles avaient étaient ceux qu'elles portaient d'ordinaire, c'est-à-dire blancs ou d'autre couleur; mais quand elles se levaient pour se mettre en rond, elles se couvraient d'un voile noir. »

5° Les Géorgiens ou Mingreliens célèbrent, comme plusieurs autres chrétiens orientaux, la commémoration des morts, le lundi de Pâques; mais les chrétiens de Géorgie, étant fort ignorants, mêlent à leur culte religieux plusieurs cérémonies judaïques ou païennes. Le lundi de Pâques ceux qui ont perdu quelque parent pendant l'année se rendent à sa sépulture, portant avec eux un agneau, que le prêtre, debout sur le tombeau, bénit en récitant quelques oraisons, et aussitôt après il égorge l'animal, et en répand le sang sur la sépulture du défunt pour le repos de son âme. L'agneau étant sacrifié, on en donne la tête et les pieds au prêtre, et on emporte le reste chez soi pour le faire cuire. A l'heure de dîner, ou un peu plus tard, tous se rendent à l'église, faisant porter avec eux, sur une charrette, de quoi faire le festin, savoir, leur table à manger, une chaudière pleine de pâte, un panier plein de pain fait avec des œufs et du fromage, des œufs durs de différentes couleurs et des fromages, un autre panier où est la viande, et des flacons de vin. Tout cela est déposé sur la sépulture, le prêtre y donne sa bénédiction, et reçoit pour sa part des œufs, des fromages et du pain; quelques-uns lui font aussi un présent de toile. Ensuite tout le monde se rend dans un pré qui est devant l'église, où ils se divisent en deux compagnies, qui se mettent chacune à une table à part; le prêtre est servi séparément, c'est lui qui bénit le repas à haute voix. On se présente à manger l'un à l'autre, et on s'envoie mutuellement des livres. Vers la fin du repas, une des bandes se lève, et va en chantant saluer l'autre, qui lui répond en lui envoyant à boire et à manger. L'autre table se lève à son tour, et le même cérémonial s'accomplit. Sur le soir, les femmes d'un même quartier dansent et chantent ensemble jusqu'à la nuit; alors chacun rentre chez soi au nom de Dieu.

6° Les anciens Romains avaient leur commémoration des morts, qu'ils célébraient au mois de février; ce mois même en avait tiré son nom (*februare*, purifier, expier; *februalia*, cérémonies expiatoires). Ils faisaient, en mémoire des défunts, des festins qui dégénéraient en débauches, ce que les anciens Pères n'ont pas manqué de leur reprocher, comme une chose contraire à la

religion et aux bonnes mœurs. Cependant cet abus s'introduisit en partie chez les chrétiens des premiers siècles, car on trouve dans l'histoire de ce temps-là que plusieurs chrétiens superstitieux allaient prier et boire sur les tombeaux des martyrs, et cela par un principe de religion. Ovide attribue à Enée l'établissement de cette fête. Les Romains faisaient aussi des offrandes pour leurs morts; ils allumaient des cierges sur leurs tombeaux; on priait les dieux pour eux, ou du moins on faisait des vœux pour le repos et le soulagement des défunts, qui, s'il en faut croire Ovide, prirent une fois la peine de sortir de leurs tombeaux, et coururent les champs et la ville pour implorer le secours des vivants, et leur demander la raison de l'interruption des anniversaires établis. Cette négligence avait été causée par les désordres des guerres civiles. Les morts s'en plaignirent amèrement; ils hurlèrent plusieurs nuits de suite; chacun fut effrayé à la vue de ses ancêtres décharnés : les pères apparurent aux enfants, les maris aux femmes, demandant des prières et des sacrifices. On se hâta de recommencer les anniversaires; et pour lors les morts se tinrent tranquilles dans leurs tombeaux.

7° Les Chinois s'assemblent tous les ans, au mois de mai, sur les tombeaux de leurs parents et de leurs amis, et, après avoir arraché les herbes et les broussailles qui ont crû autour des sépulcres, ils offrent des sacrifices aux défunts. C'est là un de ces cultes qu'une partie des missionnaires a représentés comme purement civils, et l'autre comme idolâtriques et superstitieux. Quoi qu'il en soit, dans ces même lieux où sont les tombeaux, les Chinois offrent des sacrifices à certains esprits particuliers, qu'ils croient dominer dans les cieux. Ils leur rendent grâces pour les bienfaits dont les morts inhumés dans ces tombeaux leur sont redevables, et les prient de continuer à les assister. Selon le rituel chinois, ces sacrifices et ceux que l'on fait aux parents décédés ne peuvent être offerts que par les enfants légitimes.

8° Les Japonais, les Tunquinois, les Siamois ont également leur commémoration des morts. *Voy.* l'article AMES (*culte rendu aux*), n. 3, 4, 5 et 6; et l'article LANTERNES (*Fête des*).

9° Les Hindous font tous les mois la commémoration des morts, mais la fête la plus solennelle est celle qui a lieu à la lune d'octobre (le 10 de kouar ou acin); on la nomme *Dassara;* elle a pour objet principal d'honorer la mémoire des ancêtres. Cette fête dure neuf jours; elle est tellement obligatoire, qu'on dit vulgairement que celui qui n'a pas les moyens de la célébrer, doit vendre un de ses enfants pour se les procurer. Chaque famille offre alors à ses ancêtres défunts les sacrifices accoutumés, et des cadeaux de toile neuve, à usage d'homme et de femme, pour qu'ils aient de quoi se vêtir.

10° Plusieurs peuplades du Canada et des autres contrées de l'Amérique septentrionale solennisent des fêtes en l'honneur des morts. On tire alors leurs os des tombeaux, on les transporte en d'autres sépulcres, après les avoir ornés de peaux et de colliers de porcelaine. Tout cela sert, disent-ils, à soulager les pauvres défunts. La célébration de cette solennité revient tous les ans, quoiqu'il n'y ait point de jour fixé pour ces cérémonies. Les tribus s'envoient réciproquement des députés pour solenniser ces anniversaires. En un mot, les peuples de l'Amérique septentrionale n'oublient rien de ce qui peut honorer la mémoire des défunts. Ils vont pleurer sur leurs tombeaux, ils y gémissent, ils y récitent des prières, ils font des présents aux parents qui vivent encore, afin, disent-ils, d'essuyer leurs larmes. Ils ont des cérémonies particulières pour les enfants des personnes qui leur sont chères. Ils mettent leurs corps dans une peau qui est peinte de plusieurs couleurs, et les portent ensuite au sépulcre, sur une espèce de traîneau · mais ils ne font aucun présent aux parents des ces enfants; au contraire, ils en reçoivent eux-mêmes, pour essuyer leurs propres larmes.

COMMENDATAIRE. C'était autrefois un économe chargé de gouverner un bénéfice vacant, jusqu'à ce qu'on l'eût pourvu d'un titulaire. Plus tard, ce fut un ecclésiastique séculier jouissant d'une *commende*, c'est-à-dire des revenus d'une abbaye ou d'un prieuré, sa vie durant, sans autre charge que celle de dire son bréviaire, et de faire au siége de son bénéfice les réparations nécessaires.

COMMENDE, du mot latin *commendare*, confier. Dans l'origine, lorsqu'une église était vacante, l'évêque la confiait à un ecclésiastique voisin; de même lorsqu'un bénéfice ne pouvait être desservi par un véritable titulaire, on en donnait la simple administration à un ecclésiastique. D'après le droit, on ne devait pas confier cette administration pour plus de six mois; mais de grands abus s'introduisirent dans cette matière; il arriva bientôt qu'au moyen de la commende, donnée à vie, la plupart des bénéfices réguliers passèrent sous le pouvoir des rois qui les donnaient à des ecclésiastiques séculiers de famille noble. Les commendes étaient devenues un moyen de conférer les bénéfices à des personnes qui n'avaient pas les qualités pour en avoir les titres. En vain les papes réclamèrent; les abus allèrent toujours croissant, et, à l'époque de la révolution française, c'était un des plus grands scandales de l'Eglise. Maintenant cette expression est presque oubliée en France.

Les évêchés et les monastères de filles ne pouvaient se donner en commende.

Commendes décrétées. C'étaient celles qui portaient dans leurs provisions la clause que le bénéfice retournerait en règle, dès qu'il deviendrait vacant.

Commendes libres. C'étaient les commendes qui n'avaient point cette clause. Les papes donnaient fort rarement en commende un bénéfice qui auparavant était en règle.

Mais lorsqu'un bénéfice avait été conféré trois fois consécutives en commende, et possédé comme tel pendant quarante ans, alors il était censé établi en commende, et se donnait ensuite toujours de la même manière; ce qui n'empêchait pas toutefois qu'il ne pût être de nouveau conféré en règle, lorsque la commende venait à être décrétée.

COMMENTACULUM, ou *COMMETACULUM*, ou *COMMOTACULUM*, petit bâton que les prêtres romains, appelés flamines, portaient à la main, et qui leur servait à écarter la foule quand ils offraient des sacrifices.

COMMENTAIRES. C'était proprement le nom qu'on donnait à l'explication que les augures faisaient des événements sur lesquels ils étaient consultés.

COMMÈRE. Une femme qui a tenu un enfant sur les fonts de baptême est regardée comme la mère spirituelle du baptisé : ainsi elle est la commère non-seulement de celui avec lequel elle a tenu l'enfant, mais encore du père et de la mère de cet enfant. Cette fonction lui fait contracter une parenté spirituelle qui, d'après les lois de l'Église, l'empêche de se marier avec le baptisé, ou avec le père de l'enfant qu'elle a tenu; mais elle pourrait le faire avec le parrain.

COMMINUS, nom de Mars, chez les Romains.

COMMODÈVES, divinités champêtres, dont on ne connaît que le nom.

COMMUNAUTÉ. Ce mot, sous le rapport religieux, signifie en général une société ou association d'ecclésiastiques réunis par les mêmes lois, les mêmes usages et les mêmes intérêts.

Il y a des communautés ecclésiastiques séculières, dont les membres ne vivent pas en commun, et ne sont liés ni par des vœux, ni par aucune règle particulière; tels sont les chapitres des cathédrales et collégiales. Il en est qui vivent en commun, assujettis temporairement à la même règle, comme les séminaires. Enfin il y a des communautés régulières, dont les membres vivent également en commun sous une règle, et sont de plus engagés par des vœux; tels sont tous les couvents de religieux et religieuses. *Voy.* l'art. ABBAYE. *Voy.* aussi ce mot au Dictionnaire de Liturgie.

COMMUNE, fête célébrée autrefois dans l'empire romain. C'était apparemment la fête de tous les dieux, que Festus appelle *Communicarius dies.*

COMMUNION. Ce mot, qui, dans son acception première et générale, signifie *union*, *société*, *association*, sert à exprimer plusieurs choses différentes dans la religion chrétienne. Ainsi, 1° par *Communion* on entend le corps et l'assemblée des personnes qui professent une même foi, qui croient au même symbole; c'est ainsi que l'on dit, la *Communion de l'Eglise catholique*, les *Communions protestantes*, etc. 2° Par *Communion des saints* on entend les relations ou rapports qui existent entre tous les saints de l'Église, vivants ou morts. Ainsi la foi enseigne que l'Eglise militante, c'est-à-dire les fidèles qui sont sur la terre, doivent vénérer et invoquer les saints du ciel, ou l'Eglise triomphante; que celle-ci, à son tour, peut par ses suffrages subvenir à ceux qui combattent encore au milieu du monde; que ceux-ci, de leur côté, peuvent par leurs prières et leurs bonnes œuvres hâter la délivrance des âmes qui sont dans le purgatoire, et qu'on appelle l'Eglise souffrante. 3° Enfin par *Communion* on entend l'union intime que le chrétien contracte avec Jésus-Christ par l'adorable sacrement de l'eucharistie. C'est la communion entendue de cette manière qui va fournir matière aux détails suivants.

1° La communion est l'action par excellence de la religion chrétienne; c'est le complément du baptême et de tous les autres sacrements; c'est, comme l'appelle un profond écrivain, le dogme générateur de la piété; c'est le soutien de l'âme au milieu des piéges, des passions et des embûches de toutes sortes qui l'environnent; c'est, comme s'exprime Jésus-Christ lui-même, la manne des cieux, l'aliment des anges, le pain de vie. La communion est l'union la plus étroite que le chrétien puisse contracter avec le Fils de Dieu, puisqu'en la recevant il reçoit réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de l'Homme-Dieu, du Sauveur du genre humain. Quand on lit attentivement dans l'apôtre saint Jean les paroles si expresses et si positives de la promesse, et dans les autres Evangiles la formule de l'accomplissement; quand on parcourt les passages si frappants des Pères des premiers siècles; quand on examine les liturgies orientales et occidentales de tout l'univers chrétien, on ne peut qu'être confondu, anéanti, à la vue de la sacrilége audace des réformateurs du XVIe siècle, qui ont osé effacer d'un trait de plume ce que les mille hérésies antérieures avaient toujours religieusement conservé et adoré. Ils ont blasphémé, honni, rejeté la communion; ils n'en ont gardé qu'un vain simulacre; le nom même leur a fait peur, ils y ont substitué presque partout celui de *cène* ou de *souper du Seigneur*. Ils n'ont pas fait attention que, si Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'eucharistie, leur cène n'est plus qu'une cérémonie vide de sens, ridicule, absurde. Quoi en effet de plus ridicule que de s'imaginer, en mangeant du pain et en buvant du vin, que c'est communiquer avec une personne présente ou absente? Quoi de plus absurde que de prétendre, en prenant des aliments communs, se nourrir de la chair du Dieu fait homme? Mais plutôt bénissons la divine Providence qui n'a pas permis que ce qu'il y a de plus divin dans le ciel et sur la terre demeurât au milieu de ce grand forfait qu'on appelle la Réforme.

Il n'entre pas dans notre plan de parler des effets que la communion produit dans l'âme de ceux qui la reçoivent dignement, ni des dispositions qu'on doit apporter à cette grande et sainte action. La nécessité d'être pur et exempt de tout péché, pour

participer à ces redoutables mystères, est assez évidente d'elle-même, quand saint Paul ne l'eût pas recommandée avec tant de menaces. Une disposition de bienséance ajoutée par l'Eglise, c'est d'être à jeun pour recevoir la communion, règle dont on n'est dispensé qu'en communiant en viatique, dans une maladie dangereuse. Cependant on communiait autrefois le soir du jeudi saint, dans plusieurs églises, même après avoir mangé, soit à cause de la longueur des offices, soit pour imiter la cène de Jésus-Christ.

Dans la première ferveur du christianisme, les fidèles communiaient chaque fois qu'ils entendaient la messe. Après la consécration, l'évêque prenait la communion, et la donnait aux prêtres, puis aux diacres et aux clercs, ensuite aux ascètes ou aux moines; aux diaconesses, aux vierges et aux autres religieuses; aux enfants et à tout le peuple qui se trouvait dans l'église, car les infidèles, les pécheurs, les pénitents étaient obligés de sortir avant l'offrande du sacrifice. Pour abréger cette action, toujours fort longue, plusieurs prêtres en même temps distribuaient le corps de Notre-Seigneur, et plusieurs diacres présentaient le calice. Pour éviter la confusion, les prêtres et les diacres allaient porter la communion par les rangs, en sorte que chacun demeurait à sa place. Les hommes recevaient le corps de Jésus-Christ dans leurs mains nues, et les femmes sur des linges destinés à cet usage. On donnait aux petits enfants les particules qui restaient de l'eucharistie. Pendant la communion on chantait un psaume, dont il n'est resté que l'antienne (qui a conservé le nom de *communion*). Dès le IVe siècle, la communion n'était plus si fréquente qu'auparavant, et saint Chrysostome se plaint que plusieurs assistaient aux saints mystères sans communier, et que plusieurs ne communiaient qu'à l'occasion des fêtes. Il marque qu'il y en avait même qui ne communiaient qu'une ou deux fois l'année. On fut obligé de faire une loi qui obligeait les chrétiens à communier aux trois grandes fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte; sur quoi on peut remarquer, en passant, que la plupart des lois de l'Eglise sont des fruits du relâchement des fidèles. La négligence et la tiédeur des chrétiens augmentant de jour en jour, le concile de Latran ordonna de communier au moins une fois l'année, dans le temps de Pâques, et menaça d'excommunication ceux qui violeraient cette loi. Néanmoins il se trouve de nos jours une multitude innombrable de chrétiens qui passent un nombre considérable d'années sans communier, tant il y a maintenant d'indifférence pour les choses religieuses. Cependant la plupart tiennent encore à faire eux-mêmes, ou à faire faire à leurs enfants et à leurs inférieurs ce qu'ils appellent leur première communion, qui est en même temps la dernière pour plusieurs. Il n'est pas besoin d'apprendre à nos lecteurs que maintenant les prêtres ne se répandent plus dans l'église pour distribuer la sainte communion au peuple; ils attendent que le petit nombre de communiants se soit approché de la table de communion.

La communion sous les deux espèces était autrefois en usage dans l'Eglise latine, comme elle l'est encore chez les Orientaux. Il n'y avait guère que les malades et les enfants que l'on communiât sous une seule espèce; les malades, sous celle du pain, à cause de la difficulté de transporter celle du vin, ou de la conserver après la célébration des saints mystères; les petits enfants au contraire communiaient sous l'espèce du vin, le prêtre leur faisant sucer son doigt trempé auparavant dans le sang précieux. Pour ce qui regarde les autres fidèles, après qu'ils avaient reçu le corps du Sauveur, on leur portait le calice de rang en rang, et chacun en buvait une partie; ce qui n'empêchait pas que dans plusieurs occasions, ils ne communiassent sous une seule espèce : car la communion sous les deux espèces ne fut jamais une loi. Celui qui ne reçoit que le pain consacré reçoit Jésus-Christ tout entier, comme celui qui reçoit le pain et le vin. L'Eglise a pu abolir l'usage antérieur, lorsqu'elle a trouvé qu'il en naissait des inconvénients. Plusieurs raisons contribuèrent à l'abolissement du calice, sans que l'Eglise en fît aucune défense : la difficulté de se procurer du vin dans certaines provinces; l'aversion que plusieurs personnes avaient pour cette liqueur, dont elles ne pouvaient même souffrir l'odeur; et surtout le danger de répandre à terre le sang de Jésus-Christ en présentant le calice, ce qui devait arriver assez fréquemment. On voulut en quelques endroits prévenir ce dernier inconvénient, en trempant l'espèce du pain dans celle du vin, et en donnant ainsi l'une et l'autre à la fois; mais cet usage ne fut pas approuvé.

Dans le XIIe siècle, l'usage de ne communier que sous une seule espèce était presque universel; et cependant l'Eglise n'avait encore fait aucune ordonnance sur une chose qui, dans le fond, était indifférente; et jamais elle n'en eût fait, si Pierre de Dresde et Jean Hus n'eussent excité des troubles en Bohême, en soutenant que l'usage du calice était absolument nécessaire. Ce fut l'erreur de Jean Hus, et non la communion sous les deux espèces, que le concile de Constance condamna, en 1414, lorsqu'il ordonna que les simples fidèles ne communieraient plus à l'avenir que sous une seule espèce; ordonnance qui depuis a été confirmée par le concile de Trente. Cependant l'Eglise, eu égard à certaines circonstances, jugea à propos d'accorder pour un temps l'usage du calice en quelques lieux d'Allemagne, à condition que ceux qui le recevraient déclareraient, en communiant, qu'ils croyaient que, sous une espèce, on recevait autant que sous toutes les deux; mais cette condition fut mal observée, et l'expérience fit voir qu'il fallait absolument s'en tenir au décret du concile de Constance. La communion sous les deux espèces a depuis été réservée aux seuls prêtres, lorsqu'ils célèbrent la messe. Cependant il y a encore aujourd'hui des églises, où d'autres que les

prêtres communient sous les deux espèces, en certains jours et en certaines cérémonies ; c'est un reste de l'ancien usage. A Rome, le diacre et le sous-diacre qui servent à l'autel à la messe papale communient sous les deux espèces. La même chose se faisait à l'abbaye de Cluny, à celle de Saint-Denis en France, par les diacres et sous-diacres qui accompagnent le prêtre à l'autel, les dimanches et les fêtes ; par tous les religieux de Cluny, le jour de l'ouverture du chapitre général de leur ordre; par les rois de France, le jour de leur sacre.

Le vœu de l'Eglise est que les fidèles qui doivent communier le fassent, autant que possible, pendant la messe, et c'est ce qui a lieu généralement en France. Lorsque le prêtre a communié, les fidèles s'approchent de la table sainte, s'y mettent à genoux, prononcent la formule de confession générale, le prêtre se retourne et récite sur eux une courte absolution, puis prenant la sainte hostie du ciboire ou de la patène, il la montre en prononçant ces paroles de saint Jean-Baptiste : *Voici l'Agneau de Dieu; voici celui qui porte les péchés du monde;* puis les paroles du Centenier : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement par votre parole, et* mon âme *sera guérie*. Il répète trois fois cet acte d'humilité, que chaque communiant doit répéter en son particulier. Le prêtre s'avance devant la sainte table, et avec la sainte hostie forme un signe de croix sur la figure du communiant et la lui met sur la langue en disant : *Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle. Amen.* Plusieurs Missels de France marquent que c'est le fidèle qui doit dire *Amen* avant de recevoir la sainte hostie, lorsque le prêtre a prononcé ces mots : *Corpus Domini nostri Jesu Christi.* Quand on reçoit la communion des mains de l'évêque, on baise préalablement son anneau pastoral. Lorsque tous les fidèles ont communié, le prêtre remonte à l'autel et termine la messe. La communion des fidèles a lieu de la même manière lorsqu'elle est donnée hors le temps du saint sacrifice.

Voy. notre Dictionnaire de Liturgie, art. COMMUNION, et celui des Rites sacrés, art. COMMUNION, EUCHARISTIE, etc. *Voy.* aussi l'art. COMMUNION du Dictionnaire de Cas de conscience.

2° Chez les Grecs, comme dans tout l'Orient, on donne la communion au peuple sous les deux espèces. Après que le prêtre et le diacre ont communié, l'un des deux apporte le saint calice à la porte du sanctuaire, et en l'élevant pour le faire voir au peuple, il dit : *Approchez avec la crainte de Dieu et avec foi.* Le chœur répond : *Amen, amen, amen. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* On communie les fidèles en leur donnant avec une cuiller le pain et le vin consacrés. Le communiant dit : *Je crois, Seigneur, et je confesse que vous êtes véritablement le Fils du Dieu vivant.* Le prêtre lui dit, en l'appelant par son nom de baptême : UN TEL, *serviteur de Dieu, reçois le très-saint corps et le précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Ensuite le prêtre bénit le peuple, en disant à haute voix : *O Dieu! sauvez votre peuple, bénissez votre héritage;* le chœur répond : *Pour longues années, Seigneur.* Puis le prêtre et le diacre retournent à l'autel.

3° Les cophtes avant de communier prononcent une profession de foi dont voici le commencement : *C'est le saint corps et le sang précieux de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. Amen. — C'est le saint et précieux corps, et le vrai sang de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. Amen. — C'est en vérité le corps et le sang d'Emmanuel notre Dieu. Amen. — Je crois, je crois, je crois et je confesse jusqu'à mon dernier soupir, que c'est là la chair vivifiante que Jésus-Christ, votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur a tirée de notre Dame, la sainte Mère de Dieu, la divine Marie. — Il l'a unie avec sa divinité sans mélange, sans confusion, sans mutation*, etc.

4° Chez les Ethiopiens, le célébrant ne présente le calice qu'aux prêtres; aux diacres, il leur donne le précieux sang dans une petite cuiller, mais à tous les laïques il ne donne que des particules de l'hostie trempées dans le sang. En les présentant au peuple, il dit : *Voici le pain de vie qui est descendu du ciel; c'est vraiment le précieux corps d'Emmanuel notre Dieu. Amen.* Le communiant répond : *Amen.* Le diacre dit, en présentant le calice : *C'est le calice de vie, qui est descendu du ciel, qui est le précieux sang du Christ.* Le communiant répond : *Amen.*

5° Suivant la liturgie arménienne, le prêtre, au moment de communier, dit : *Je crois avec foi en la très-sainte Trinité, Père, et Fils, et Saint-Esprit.* Il consomme la partie de l'hostie qu'il a dans ses mains et dit : *Jésus-Christ, mon Dieu, je goûte avec foi votre corps saint et vivifiant pour la rémission de mes péchés.* Il prend une partie du calice, en disant : *Jésus-Christ, mon Dieu, je bois avec foi votre sang vivifiant pour la rémission de mes péchés.* Puis, en faisant un signe de croix sur sa bouche : *Que votre corps incorruptible soit en moi pour la vie, et votre sang sacré pour la propitiation et la rémission de mes péchés.* Il divise ensuite en plusieurs petites parcelles la partie de l'hostie qui est restée dans le calice, et se tournant vers le peuple avec le calice, il dit à haute voix : *Approchez-vous avec crainte et avec foi, et communiez avec sainteté.* Alors tout le peuple, depuis le premier jusqu'au dernier, les mains élevées et la tête découverte, dit également à haute voix : *Le Seigneur notre Dieu s'est montré à nous. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* Alors ceux qui sont dignes communient. Si parmi les communiants il y a un prêtre, il prend lui-même le calice de sa main; si c'est un diacre, le célébrant lui donne dans le creux de la main une particule trempée dans le sang. Pendant la communion le chœur chante ce cantique :

Mère de la foi, sainte assemblée des époux,

sublime lit nuptial de la maison de l'immortel Epoux, qui t'a ornée pour l'éternité.

Tu es un second ciel admirable, qui s'élève de gloire en gloire; tu nous enfantes comme des rayons de lumière en nous donnant par le baptême le titre de fils de Dieu.

Tu distribues ce pain purifiant, tu donnes à boire ce sang redoutable, et tu élèves au degré suprême les faibles d'intelligence.

Venez, enfants de la nouvelle Sion; approchez saintement de Notre-Seigneur. Goûtez et voyez combien est doux notre Dieu, Seigneur des puissances.

La Synagogue a divisé le Jourdain, et toi, la mer des péchés du monde; la Synagogue eut pour chef le grand Josué, et toi, Jésus-Christ, coessentiel au Père.

Tu as été figurée par les symboles antiques; mais ton autel est infiniment supérieur; la loi ancienne a brisé les portes de diamant, et toi, tu as arraché de leurs fondements celles de l'enfer.

Ce pain est le corps du Christ; ceci est le calice du Nouveau Testament; le sacrement caché nous est manifesté, et en lui Dieu se fait voir à nous.

Ici est le Christ Verbe de Dieu, qui est assis à la droite du Père; il est sacrifié au milieu de nous, et il ôte les péchés du monde.

C'est lui qui est béni éternellement avec le Père et l'Esprit-Saint; il l'est maintenant, et il le sera de plus en plus, sans fin, toujours et dans les siècles futurs.

Ce cantique est changé aux fêtes de l'Epiphanie et de Pâques.

6° Quant à la communion suivant les différents rites des protestants, *voy.* l'article Cène.

7° On a trouvé chez les Mexicains une cérémonie qui rappelle d'une manière frappante la communion des chrétiens. Il y avait dans le grand temple de Ténochtitlan une idole formée de la substance de toutes sortes de graines propres à la nourriture de l'homme, qu'on réduisait en farine et qu'on pétrissait avec le sang des victimes égorgées dans les sacrifices. Lorsque les éléments qui composaient la matière de cette idole commençaient à se décomposer, on en brisait la croûte par morceaux, et on distribuait ces fragments à la foule, comme autant de reliques. Puis on substituait dans le temple une nouvelle idole de pâte à la place de l'ancienne, au milieu des réjouissances populaires et des témoignages de l'allégresse universelle.

La grande fête de *Téocualo* ou *dieu mangé par les fidèles* tombait au Mexique dans le 17e mois de l'année (1) (du 25 novembre au 14 décembre). Dans le sacrifice de *Téocualo*, l'image de ce dieu faite de farine de maïs, pétrie en gâteau, était promenée processionnellement par les rues, puis rapportée au temple avec la même pompe. Là, après avoir été de nouveau consacrée par les prêtres, elle était rompue par fragments et distribuée aux assistants, qui croyaient manger la chair de leur dieu, et qui se préparaient à cette communion mystérieuse par le jeûne, la prière et des observances rigoureuses.

Au mois de mai, il y avait une fête semblable, en l'honneur de *Huitzliputzli*; peut-être était-ce la même que la précédente, mais racontée d'une manière différente par d'autres écrivains. Suivant eux, les Vestales faisaient avec du maïs et du miel une statue de ce dieu, qu'elles portaient processionnellement au temple, où tout le peuple venait adorer cette image. De plus les Vestales apportaient des morceaux de la même pâte façonnés en os, et que l'on appelait *les os et la chair de Huitzliputzli*. Ils étaient consacrés solennellement par les prêtres avec des cérémonies particulières, accompagnées de danses et de cantiques en l'honneur de l'idole. On rendait à cette pâte consacrée le même culte qu'aux dieux, dont elle n'était d'abord que le signe et la figure. Après l'immolation des victimes humaines qui suivait cette consécration, les prêtres dépouillaient de ses ornements l'idole de pâte, et la réduisaient en plusieurs morceaux qu'ils distribuaient au peuple pour les manger, en manière de sacrement. Cette communion était accompagnée d'une exhortation, dans laquelle on apprenait au peuple *qu'il mangeait la chair de son dieu*. On dit même qu'on administrait cette espèce de sacrement aux malades.

Communion laïque, pénitence infligée à un clerc, par laquelle on lui interdit toutes les fonctions de son ordre, et on le traite en tout comme un simple fidèle, comme si jamais il n'avait été élevé à la cléricature.

Communion étrangère ou *pérégrine*, autre peine canonique, qui ne diffère guère de la précédente que par le nom. On l'infligeait à un évêque ou à un prêtre à qui on interdisait l'exercice de ses fonctions. Celui qui était réduit à cette communion n'était ni excommunié, ni déposé, mais suspendu de ses fonctions; il perdait son rang et devenait le dernier de ceux de son ordre.

COMMUNS, épithète que l'on donnait à plusieurs divinités, mais particulièrement à Mars, à Bellone et à la Victoire, parce qu'elles protégeaient indistinctement l'ami et l'ennemi. Les Latins appelaient encore *dieux communs* ceux que les Grecs nommaient *Azones*, parce qu'ils n'avaient point au ciel de département spécial. On les honorait toutefois sur la terre d'un culte qui leur était propre. Telle était Cybèle. On qualifiait encore du même titre les dieux reconnus de toutes les nations, comme le Soleil, la Lune, Pluton, Mars, etc.

COMPACT, accord fait entre les cardinaux avant l'élection de Paul IV, et qui fut depuis confirmé par ce pape, en 1555, dans une bulle nommée *bulle de compact*. Les principaux articles de cet accord sont : 1° qu'on ne fera point de nouvelle promotion jusqu'à ce que le nombre des cardinaux soit réduit à quarante; qu'on ne pourra point élever au cardinalat en même temps les deux frères, ni l'oncle et le neveu; 2° qu'il sera libre aux

(1) Les mois des Mexicains étaient de 20 jours. Il y en avait 18 dans l'année.

cardinaux de donner ou déléguer leurs biens à qui ils jugeront à propos ; que, s'ils meurent sans faire de testament, leurs biens passeront à leurs héritiers légitimes, et non pas à la chambre apostolique ; 3° qu'on donnera des pensions aux pauvres cardinaux, jusqu'à la valeur de 6000 ducats par an ; 4° que, dans toute l'étendue de l'Etat ecclésiastique, on ne pourra exiger des cardinaux ni décimes ni gabelles; 5° qu'ils auront toute liberté de conférer les bénéfices dont ils seront collateurs. Ce dernier article souffre des exceptions.

Compact de l'alternative, accord passé entre le pape Martin V et Charles VI, roi de France, pour établir en ce royaume la collation alternative des bénéfices, entre le pape et les évêques, c'est-à-dire que, si un bénéfice vaquait en janvier, le pape le conférait : s'il vaquait en février, c'était l'évêque qui jouissait de ce droit; et ainsi alternativement.

Compact breton, convention passée entre le pape et les collateurs ordinaires des bénéfices de la province de Bretagne, par laquelle il fut réglé que le pape aurait droit de conférer les bénéfices de cette province, pendant huit mois de l'année; il ne restait pour les collateurs que les quatre mois de mars, juin, septembre et décembre. Les évêques n'étaient point compris dans ce règlement.

COMPASSION DE LA SAINTE VIERGE, ou la *Fête des Sept-Douleurs*, fête célébrée dans plusieurs diocèses de l'Eglise latine pour honorer les douleurs que la sainte Vierge a éprouvées sur le Calvaire lorsqu'elle fut témoin de la passion et de la mort de Jésus-Christ son divin Fils, auquel elle *compatissait*. Elle a été fixée au vendredi qui précède le vendredi saint. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. COMPASSION DE LA SAINTE VIERGE. *Voy.* aussi au Supplément du Dictionnaire des Rites sacrés, art. DOULEURS DE MARIE, les exercices institués en l'honneur des douleurs de la sainte Vierge, et les indulgences dont les souverains pontifes ont enrichi cette touchante dévotion.

COMPÈRE, nom que l'on donne à celui qui, ayant tenu un enfant sur les fonts de baptême, et ayant répondu pour lui, est devenu en quelque sorte son père spirituel. Il devient le compère de la marraine, ainsi que du père et de la mère du baptisé. La fonction de compère ou de parrain lui fait contracter une parenté spirituelle qui le rend inhabile à contracter mariage avec sa filleule, et avec la mère de celle-ci, si elle devenait veuve. *Voy.* l'art. PARRAIN de notre Dictionnaire de Cas de Conscience.

COMPÉTENTS. On appelait ainsi, dans la primitive Eglise, ceux des catéchumènes qui, étant suffisamment instruits, demandaient à recevoir le baptême. On les admettait par le signe de la croix et par l'imposition des mains, et leurs noms étaient inscrits sur une liste au commencement du carême. On leur expliquait le symbole et les mystères, que l'on cachait avec soin aux infidèles. On les appelait encore *élus*, lorsqu'ils étaient jugés dignes de la grâce du baptême. Les compétents observaient le jeûne du carême comme les fidèles.

COMPITALES. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des dieux Lares ou Pénates et de Mania ou la Folie, mère des Lares. Elles furent ainsi nommées parce qu'on les célébrait dans les carrefours, *in compitis*. Les ministres de cette fête étaient les affranchis et les esclaves; ces derniers jouissaient de la liberté pendant la durée des Compitales. Il y avait à Rome une tradition portant qu'autrefois on y sacrifiait des enfants, d'après un oracle qui avait ordonné d'immoler têtes pour têtes, c'est-à-dire pour la santé et la prospérité des membres de chaque famille. Mais Brutus, après l'expulsion des Tarquins, abolit cet usage impie et fit substituer des têtes d'ail et de pavot, interprétant d'une manière plus humaine les paroles de l'oracle. Ce fut en mémoire de ce changement que les dieux qu'on vénérait dans cette fête étaient représentés sous une forme enfantine.

Pendant les *Compitales*, chaque famille plaçait à l'entrée de sa maison la statue de la déesse Mania, et suspendait des figures de bois au-dessus des portes. Dans les carrefours, on plantait autant de poteaux qu'il y avait d'esclaves, et autant d'images qu'il y avait de personnes libres dans les familles. Les esclaves, au lieu de figures d'hommes, offraient des balles de laine. Auguste ordonna de couronner et d'orner de fleurs, deux fois l'an, les statues des Lares placées dans les carrefours. Cette fête étant mobile, on en proclamait le jour tous les ans.

Compitales était aussi le nom des dieux qu'on vénérait dans cette solennité.

COMPLIES. C'est la dernière des heures canoniales; son nom indique qu'elle est comme le complément de l'office divin. Elle se compose de trois ou quatre psaumes, d'une hymne, du cantique du vieillard Siméon, et de quelques autres prières et antiennes, qui toutes ont rapport au moment où on récite les complies, c'est-à-dire à la fin de la journée ou au commencement de la nuit. Les complies sont comme la prière du soir de l'Eglise; c'est pourquoi nous ne voyons pas qu'elles eussent lieu dans les premiers siècles, du moins elles ne faisaient pas partie de l'office public. Elles paraissent avoir pris naissance dans les monastères, on les récitait au dortoir avant de se coucher; peu à peu l'usage s'est introduit de les réciter ou de les chanter à l'église, et maintenant elles font partie de l'office public, et sont d'obligation pour tous les ecclésiastiques tant réguliers que séculiers. *Voy.* le Dictionnaire de Liturgie, art. HEURES CANONIALES, et celui des Rites sacrés, art. VÊPRES.

COMPONENDE, office de la cour de Rome dans lequel on règle la taxe à percevoir pour différentes matières, telles que dispenses matrimoniales, unions, suppressions, érections de titres ou bénéfices, coadjutoreries, pensions, etc. Cet office est exercé par le *préfet des componendes*.

COMPROMIS, manière d'élire le pape usi-

tée en certains cas. Les cardinaux, ne pouvant s'accorder sur le choix d'un sujet, donnent pouvoir à quelques-uns de leurs collègues d'une vertu et d'une probité reconnues, de nommer au souverain pontificat celui qu'ils jugeront à propos, et s'engagent à ratifier leur choix. Cette élection par compromis est fort rare, depuis surtout que Jean XXII s'élut lui-même.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE. C'est la manière de calculer les temps par rapport au culte et à la célébration des offices divins dans l'Eglise, et particulièrement de connaître l'époque de l'année où doit se placer la fête de Pâques, de laquelle toutes les autres dépendent; ce qui ne se peut bien faire qu'en déterminant le cycle solaire, le nombre d'or, les épactes, la lettre dominicale, etc. Le comput ecclésiastique se place à la tête desalmanachs et des calendriers, en cette manière :

Comput ecclésiastique pour l'an 1848.

Nombre d'or,	6.
Cycle solaire,	9.
Epacte	XXV.
Indiction romaine,	6.
Lettres dominicales,	b, A.

Nous renvoyons, pour l'explication de ce comput, à l'article Calendrier du *Dictionnaire de droit Canon* de M. l'abbé André, où cette matière est fort bien traitée.

COMPUTISTE, officier du collége des cardinaux chargé de tenir un compte exact et un contrôle de tout ce que le camerlingue reçoit pour les cardinaux, principalement des annates des évêchés et autres bénéfices, qui font la plus grande partie des revenus du sacré collége. Il ne jouit de sa charge qu'une année, et en sortant il rend ses comptes au camerlingue.

COMUS, divinité romaine très-chérie des femmes et de la jeunesse libertine; car Comus était le dieu protecteur de la toilette, des ris, de la bonne chère et des danses nocturnes. On le représentait sous la figure d'un jeune homme frais et vermeil, la tête couronnée de roses, tenant un flambeau d'une main et de l'autre une coupe d'or ou un plat de fruits. Ceux qui s'enrôlaient dans sa milice couraient la nuit en masque, à la clarté des flambeaux, la tête ceinte de fleurs, accompagnés de jeunes garçons et de jeunes filles qui chantaient et dansaient en s'accompagnant d'instruments. Ils allaient ainsi par troupes dans les maisons. Ces débauches commençaient après souper et se continuaient jusque bien avant dans la nuit.

On plaçait sa statue à l'entrée de l'appartement des nouveaux mariés, sur un piédestal jonché de fleurs.

CONCEPTION. 1° L'Eglise catholique célèbre le 8 décembre la fête de la Conception de la sainte Vierge. C'est une croyance commune chez les chrétiens que la conception de Marie a été immaculée, c'est-à-dire que cette vierge sainte, par un privilége spécial du Tout-Puissant, a été conçue sans la tache du péché originel. En effet il paraît répugner à la raison et à la foi que celle qui a été pendant neuf mois le tabernacle vivant du Verbe fait chair, que celle dont le Fils de Dieu a tiré son humanité sacrée, ait été même un seul instant l'esclave du démon et l'habitacle de Satan. Cependant l'Eglise n'a jamais fait de cette croyance un article de foi.

Il y eut à Paris de vives disputes sur la question de l'immaculée conception de la sainte Vierge, à l'occasion de certaines propositions de Jean de Montesono, dominicain, dans lesquelles ce privilége était attaqué, propositions qui furent condamnées en 1387 par l'évêque et l'université de cette ville. En 1439, le concile de Bâle déclara que la croyance de l'immaculée conception était conforme à la doctrine et à la dévotion de l'Eglise, à la foi catholique, à la droite raison, à l'Ecriture sainte, et qu'elle devait être tenue par les catholiques. Mais ce décret n'eut point force de loi, parce que ce concile n'était point alors regardé comme assemblée légitime. Il fut néanmoins reçu par l'université de Paris et le concile d'Avignon de 1457. Les disputes sur ce sujet ayant causé du scandale dans Paris, l'université de cette ville, en 1497, fit un décret par lequel il fut ordonné que personne ne serait admis au grade de docteur en théologie, s'il ne s'engageait par serment à soutenir le sentiment de la faculté.

Le concile de Trente, dans son décret sur le péché originel, déclara que son intention n'était point de comprendre la bienheureuse et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, et ordonna de suivre le décret de Sixte IV sur ce point. Ce pape, en 1479, avait accordé des indulgences à ceux qui assisteraient à l'office et à la messe de la fête de la Conception. En 1483, il avait donné une autre constitution dans laquelle il défendit de censurer ceux qui soutenaient ou niaient cette opinion. Paul V réitéra la même défense en 1617; mais il défendit l'année suivante de soutenir dans les sermons, dans les thèses et autres actes publics, que la bienheureuse Marie avait été conçue dans le péché originel. En 1622, Grégoire XV défendit d'affirmer cette doctrine, même dans les disputes particulières, et n'excepta de la défense que ceux qui avaient obtenu du saint-siége une permission contraire, comme les dominicains, à condition toutefois qu'ils ne parleraient de leur opinion qu'en particulier et entre eux; mais il ordonna en même temps que, dans l'office et la messe de la fête, on n'emploierait d'autre dénomination que celle de *Conception*. Alexandre VII déclara en 1671 que la dévotion à l'immaculée conception de la bienheureuse Vierge Marie était pieuse; il défendit cependant de censurer ceux qui ne croyaient point cette conception immaculée. Philippe III et Philippe IV, rois d'Espagne, demandèrent, l'un à Paul V, et l'autre à Grégoire XV, de décider cette question; mais ils ne purent obtenir rien de plus que ce qui était porté dans les bulles précédentes. Cependant, par dérogation à la bulle de Grégoire XV, le souverain pontife Grégoire XVI a accordé récemment à plu-

sieurs diocèses d'Espagne et de France l'autorisation d'ajouter le mot *immaculée* à celui de conception à la préface de la fête.

La fête de la Conception de la sainte Vierge est bien plus ancienne en Orient; elle y était fête d'obligation avant la loi que l'empereur Emmanuel Comnène donna à ce sujet, vers l'an 1150. Georges, évêque de Nicomédie, sous le règne d'Héraclius, l'appelle une fête d'ancienne date. En Occident, l'Eglise de Naples paraît être la première qui l'ait célébrée, à l'exemple des Orientaux, comme il paraît par un calendrier gravé sur marbre dans le IXe siècle.

La fête de la Conception a été appelée la *fête aux Normands*, car ce peuple se montrait très-zélé à la célébrer. Cette dévotion dut chez eux son origine à la persuasion où ils étaient qu'elle avait opéré plusieurs miracles. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie et de Cas de conscience, art. CONCEPTION DE LA SAINTE VIERGE. *Voy.* aussi celui des Rites sacrés, art. NEUVAINES.

Une singularité assurément digne de remarque, c'est que plusieurs écrivains regardent Mahomet comme le premier qui ait affirmé la conception immaculée de Marie, du moins c'est la conséquence que les commentateurs musulmans tirent de ce passage du Coran, (*chap.* 3, *v.* 31) : *L'épouse d'Amram* (1) *adressa cette prière à Dieu : Seigneur, je t'ai consacré le fruit de mon sein, reçois-le avec bonté, ô toi qui entends et connais tout! Lorsqu'elle eut enfanté, elle ajouta : Seigneur, j'ai mis au monde une fille, et je l'ai nommée Marie; je la mets sous ta protection, elle et sa postérité, afin que tu la préserves de Satan le lapidé.* Djélal-ed-Din remarque sur ce passage qu'aucun enfant ne vient au monde sans éprouver l'attouchement de Satan; et que ce fatal attouchement est la cause des cris qu'il fait entendre en venant au monde. *Exceptons pourtant*, ajoute-t-il, *Marie et son fils*. Altalébi rapporte les termes de Djélal-ed-Din, et les attribue à Mahomet. Cotada n'est pas moins explicite : *Tout descendant d'Adam*, dit ce dernier, *du moment qu'il vient au monde, est touché au côté par Satan; il faut en excepter néanmoins Jésus et sa mère; car Dieu interposa entre eux et Satan un voile qui les préserva de son fatal attouchement*, *de sorte que le démon ne toucha que le voile. En outre il est rapporté que ni l'un ni l'autre ne tomba dans les péchés que commettent le reste des enfants d'Adam.* Les Orientaux célèbrent trois Conceptions : celle de Jésus-Christ, celle de la sainte Vierge et celle de saint Jean-Baptiste.

2° Au rapport de Chardin, les docteurs persans expliquent la conception des hommes par une fable singulière. Suivant eux, un ange serait chargé de former la créature humaine, ce qu'il ferait en jetant un peu de terre dans l'ovaire au moment de la conception. C'est pourquoi les Persans tiennent que chacun doit venir rendre l'âme justement dans la place où a été prise la terre qui a servi à former le corps.

CONCEPTION (CONFRÉRIE DE LA). Nous avons vu plus haut que les Normands avaient beaucoup de dévotion à la conception de la sainte Vierge. Ils ne se contentèrent pas d'être les premiers en France à célébrer cette fête, ils établirent encore, vers l'an 1070, plusieurs associations particulières en l'honneur de la conception. La plus connue, comme la plus célèbre, fut érigée dans la paroisse de Saint-Jean à Rouen, et confirmée par l'évêque Jean de Bayeux. En 1486, il se forma dans la même église une nouvelle société qui s'incorpora à la première. Les confrères conçurent le projet d'une espèce d'académie où l'on couronnerait les poëtes qui auraient composé les meilleures pièces sur Marie conçue sans péché. Alors plusieurs gens de lettres entrèrent dans la confrérie pour l'aider de leurs lumières et juger les poésies qui lui seraient présentées. Les assemblées où se faisait le couronnement se tinrent près de trente ans dans l'église de Saint-Jean; mais elle se trouva trop petite pour contenir tous ceux qui s'y rendaient ce jour-là. On chercha en 1515 un emplacement plus vaste et plus commode, et l'on choisit le cloître des carmes, qui fut agrandi pour cet effet. Le nouveau bâtiment prit le nom de *Palinod*, des palinods ou refrains usités dans les chants royaux et dans les ballades. C'était aussi une des dénominations de la société littéraire qui venait de se fixer en ce lieu. Elle prenait encore le titre de *Puy* (*podium*), à cause de la tribune où se lisaient les pièces couronnées et celles qui avaient approché du prix. En 1520, le pape Léon X donna une bulle portant établissement, statuts et confirmation du Puy et Confrérie de la Conception. Le zèle des confrères s'étant refroidi dans la suite, la société fut réorganisée en 1596 par Claude Groulard, premier président au parlement de la province. Mais peu à peu les noms de *Confrérie*, de *Puy* et de *Palinod* furent abandonnés, pour la dénomination d'*Académie*. En 1744, l'Académie royale fut fondée, ce qui n'empêcha pas l'Académie de l'Immaculée-Conception de subsister encore une quarantaine d'années. Elle cessa d'exister très-peu de temps avant la révolution.

L'université de Caen eut aussi un *Puy des palinods*, formé en tout sur le modèle de celui de Rouen. Ces deux académies furent longtemps les seules qu'il y eût en Normandie, et même dans le royaume, si l'on en excepte celle des Jeux Floraux à Toulouse. Elles ont rendu de grands services aux lettres; et c'est en concourant pour les prix qu'elles distribuaient que nos meilleurs écrivains ont commencé à développer leurs talents pour la poésie

CONCEPTION (ORDRE DE LA). L'ordre militaire *de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie immaculée*, dit aussi *de la Milice Chrétienne*, fut fondé par Ferdinand,

(1) Les Musulmans confondent Marie mère de Jésus avec Marie sœur de Moïse et d'Aaron.

duc de Mantoue; Charles, duc de Nivernais, et Adolphe, comte d'Althan, et approuvé le 12 février 1623 par le pape Urbain VIII. Les frères devaient être toujours prêts à combattre sur terre et sur mer les infidèles et les ennemis de la sainte Eglise romaine et de la foi catholique. Ils devaient être nobles, vivre sous la règle de saint François, et faire profession de chasteté conjugale, de pauvreté, d'obéissance et de fidélité au siége apostolique, à la juridiction duquel ils étaient immédiatement soumis. Leurs revenus, pris sur les biens ecclésiastiques, ne devaient pas dépasser 300 écus romains. Le duc de Nevers en fut en même temps créé grand maître.

Il ne paraît pas que cet essai tardif pour renouveler les grands ordres militaires ait prospéré ou ait été d'un grand secours à l'Eglise. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CONCEPTION (*Chevaliers de la*).

CONCEPTION (RELIGIEUSES DE LA), ordre fondé à Tolède par Béatrix de Sylva, noble Portugaise, et approuvé en 1484 par Innocent VIII, qui les soumit à l'évêque, et leur donna la règle de Cîteaux. Ces religieuses portaient la robe et le scapulaire blancs, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Béatrix, elles suivirent la règle de sainte Claire, sans rien changer ni à leurs habits ni à leur nom. Jules II les tira en 1511 de la dépendance de Cîteaux, et les mit sous la conduite des franciscains ou cordeliers de l'observance. *Voy.* notre Dictionnaire des Ordres religieux, art. CONCEPTION (*Ordre de la*).

CONCILE. Comme dans toutes les sociétés on a besoin de juges pour décider les différends qui peuvent y naître, il faut aussi que l'Eglise ait ses juges, un tribunal et une forme certaine de juger. Ces juges ont été d'abord les apôtres, ensuite les évêques et les pasteurs. Mais, parce qu'il peut arriver que ces juges ne s'accordent pas, il est parfois nécessaire qu'ils s'assemblent lorsqu'il s'élève dans l'Eglise quelque question importante, pour en délibérer et terminer le différend, ce qu'ils pourraient faire difficilement en demeurant dispersés, car c'est de la discussion que jaillit la lumière; et dans une assemblée générale chacun apporte le tribut de sa science, de ses études et de ses méditations. Ce fut ainsi que les apôtres s'assemblèrent avec les anciens à Jérusalem pour terminer la question des cérémonies de la loi. Après les apôtres, la même coutume s'établit dans l'Eglise. Les évêques de chaque diocèse, en vertu de la suprématie qui leur était confiée dans le sacerdoce, exercèrent le jugement des particuliers, prêtres et laïques, qui appartenaient à ces Eglises, et des différends qui y naissaient; ils établissaient aussi, de concert avec les anciens ou les prêtres, les règlements qu'ils jugeaient convenables. Du reste, il était permis d'en appeler au métropolitain, qui en décidait de même avec les autres évêques de la province. Mais dans les occasions plus importantes, et lorsque les affaires étaient de nature à ne pouvoir être terminées par ces décisions particulières, il était nécessaire de convoquer tout le corps des pasteurs, pour en délibérer. Et c'est ce qui a fondé la distinction des conciles *généraux* ou *œcuméniques* et des conciles *particuliers*.

1° Les *conciles généraux* ou *œcuméniques*, ou *pléniers*, sont des assemblées qui représentent le corps de l'Eglise universelle. Un concile général est composé de tous ou presque tous les prélats, docteurs et députés des Eglises particulières répandues dans les différents Etats de la chrétienté. Nous disons de presque tous, parce que, pour qu'un concile puisse s'attribuer le titre de général ou œcuménique, il passe assez pour constant qu'il suffit qu'on ait invité toutes les puissances chrétiennes à y envoyer leurs députés; qu'il s'y en soit trouvé un nombre raisonnable; que ces assemblées aient délibéré librement, et que leurs décisions soient ensuite approuvées et acceptées par les Eglises particulières qui n'ont point assisté au concile. Du reste, il faut distinguer entre les Pères du concile, c'est-à-dire les évêques, qui seuls ont le droit et le pouvoir de décider, et les théologiens, abbés, ambassadeurs, etc., qui n'y sont appelés qu'à titre de renseignements, ou par un droit secondaire. En janvier 1546, il n'y avait à Trente que quarante-trois Pères et vingt théologiens; dans la suite il y eut environ soixante Pères; on en compte plus de deux cents à la troisième séance. Ces Pères étaient à proprement parler le concile.

Tout le monde convient que le concile général, présidé par le pape ou par ses légats, a droit de décider infailliblement de la doctrine, de travailler à la réformation des mœurs, au rétablissement de la discipline ecclésiastique. Cette infaillibilité est la conséquence de la promesse que fit Jésus-Christ de ne jamais abandonner son Eglise, et de l'assurance qu'il lui donna qu'elle ne pourrait tomber dans l'erreur. Cette assemblée a aussi le pouvoir de censurer les prélats, les cardinaux; et de déposer même les uns et les autres, lorsque le bien de la religion l'exige. Mais on demande si elle a pareillement l'autorité de censurer le pape, de le déposer, etc.; en d'autres termes, si elle est supérieure au souverain pontife. Cette question en renferme trois autres, savoir: 1° Si le concile général assemblé légitimement, où le pape est présent, ou bien où il a refusé de se trouver y étant appelé légitimement, a plus d'autorité que le pape seul, et sans concile général; 2° si le concile général a la puissance de faire des canons qui obligent le pape à obéir; 3° si le concile peut juger la personne du pape, et le déposer en cas d'erreur ou de crime. Les sentiments sont partagés sur ces trois questions, et nous n'avons garde d'entreprendre de les décider. Les ultramontains tiennent fortement pour la négative, et soutiennent leur opinion par un grand nombre de raisons qui paraissent

concluantes. L'affirmative, au contraire, a prévalu en France, et dans l'esprit de plusieurs théologiens, qui aux raisons des ultramontains opposent d'autres raisons qui ne paraissent pas moins solides, fortifiées outre cela de faits, d'aveux des papes, et des décrets des conciles de Pise, de Constance et de Bâle, qui ont prononcé formellement pour la supériorité du concile sur le pape. Ces derniers s'appuient surtout sur la décision du clergé de France dans l'assemblée tenue en 1682; mais cette assemblée n'étant point un concile, son autorité n'est rien moins qu'irréfragable. Les décrets des conciles cités plus haut sont aussi sujets à discussion.

C'est au pape qu'il appartient de convoquer le concile général, on en convient assez généralement; si l'histoire fournit des exemples de conciles assemblés par les empereurs, il paraît que cette convocation s'est toujours faite avec l'assentiment du souverain pontife.

Il est essentiel d'observer qu'en ce qui touche la foi, les conciles ne procèdent pas par *discussion* ou *raisonnement*, mais par *témoignages*. Ils ne peuvent changer dans l'Eglise un seul article de foi, ni en faire de nouveaux. Les évêques viennent témoigner à ces assemblées de la foi qui est reçue dans leurs Eglises, et ils ne peuvent s'appuyer que sur l'Ecriture sainte et une tradition bien authentique. Ce n'est donc pas eux, ni les Pères, ni les papes, qui ont fait notre symbole; notre croyance vient de Dieu. Ils sont chargés de la conserver, et de repousser l'erreur; et les décrets des conciles peuvent seulement mettre dans un plus grand jour les dogmes et les vérités qu'il faut croire, en constatant quelle est cette foi, dans quels termes il faut l'énoncer, et quelles sont les opinions qui y sont contraires.

On n'est pas d'accord sur le nombre exact des conciles généraux; quelques-uns n'en comptent que quatorze, tandis que d'autres en font monter le nombre jusqu'à dix-neuf. Cette différence vient de ce que plusieurs n'ont pas été acceptés par toutes les Eglises, ou qu'ils ne sont considérés comme œcuméniques qu'en partie

Voici un tableau des dix-neuf conciles généraux, comprenant le lieu où ils ont été tenus, leur date, les papes et les empereurs sous lesquels ils ont été ouverts, les hérétiques qu'ils ont condamnés, les points de doctrine qui y ont été définis.

Conciles de	*Ann.*	*Papes.*	*Empereurs.*	*Contre :*	*Décisions.*
1 Nicée I.	325	Sylvestre.	Constantin.	Arius.	Jésus-Christ est consubstantiel à son Père. La célébration de la Pâque est fixée au dimanche suivant le quatorzième jour de la lune.
2 Constantinople I.	381	Damase.	Théodose.	Macédonius.	Le Saint-Esprit est Dieu et procède du Père et du Fils.
3 Éphèse.	431	Célestin.	Théodose le Jeune.	Nestorius.	Il n'y a qu'une personne en Jésus-Christ; Marie doit être appelée Mère de Dieu.
4 Chalcédoine.	451	Léon I.	Marcien.	Eutychès.	Il y a deux natures en Jésus-Christ. Rétablissement de Théodoret et d'Ibas, évêques déposés dans le conciliabule d'Ephèse.
5 Constantinople II.	553	Vigile.	Justin.	Les Trois Chapitres.	Condamnation des libelles de Théodore de Mopsueste, d'Ibas d'Edesse et de Théodoret de Cyre, qui favorisaient les erreurs de Nestorius.
6 Constantinople III.	680	Agathon.	Constantin-Pogonat.	les Monothélites.	Il y a en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations, comme il y a deux natures.
7 Nicée II.	787	Adrien I.	Constantin, fils de Léon.	les Iconoclastes.	On doit rendre aux images des saints non le culte d'adoration, mais celui de vénération.
8 Constantinople IV.	869	Adrien II.	Basile.	Photius.	Déposition de Photius, intrus sur le siége patriarcal de Constantinople. Election d'Ignace.
9 Latran I.	1123	Callixte II.	Henri V.	les Investitures.	Rétablissement de la discipline; abolition des investitures. Croisade.
10 Latran II.	1139	Innocent II.	Conrad.	les Pétrobusiens.	Condamnation d'Arnaud de Bresse et autres hérétiques.
11 Latran III.	1179	Alexandre III.	Frédéric I.	les Vaudois.	Condamnation des Albigeois et des Vaudois. Précautions contre le schisme qui avait eu lieu.
12 Latran IV.	1215	Innocent III.	Frédéric II.	Amauri.	Condamnation de quelques erreurs. Règlements de discipline.
13 Lyon I.	1245	Innocent IV.	Frédéric II.	Frédéric II.	Déposition de l'empereur Frédéric par le pape, mais sans approbation du concile.
14 Lyon II.	1274	Grégoire X.	Rodolphe.	les Sarrasins.	Secours envoyés à la terre sainte. Réunion des Grecs.
15 Vienne.	1311 — 1312	Clément V.	Albert I.	les Templiers.	Abolition de l'ordre des Templiers. Condamnation des Begards et des Béguines.

Conciles de	Ann.	Papes.	Empereurs.	Contre :	Décisions.
16 Constance.	1414 — 1418	Jean XXIII.	Sigismond.	Wiclef.	Mesures contre le grand schisme. Déposition des trois papes. Condamnation de Wiclef, de Jean Hus et de Jérôme de Prague.
17 Bâle.	1431 — 1443	Martin V. Eugène IV.	Sigismond.	les Bohémiens.	Réformation de l'Eglise. Accord avec les Bohémiens, auxquels on permet l'usage du calice.
18 Florence.	1439	Eugène IV.	Jean Paléologue.	Schisme des Grecs.	Réunion des Grecs aux Latins.
19 Trente.	1545 — 1563	Paul III. Jules III. Marcel II. Paul IV. Pie IV.	Charles V.	Luther, Calvin et autres sacramentaires.	Condamnation des erreurs de Luther, Calvin et Zwingle. Exposition de la doctrine catholique. Rétablissement de la discipline.

On conçoit que des assemblées aussi solennelles, qui se tiennent quelquefois à des siècles d'intervalle et dans des contrées différentes, ne puissent être assujetties à un cérémonial déterminé, quoique le Cérémonial romain ait consigné la manière dont tout doit se passer. Mais nous allons donner ici un aperçu des cérémonies qui eurent lieu au concile de Trente, le dernier des conciles généraux. L'ouverture doit être précédée d'un jeûne de trois jours.

Le jour donc que s'ouvrit le concile de Trente, les légats et les évêques, revêtus de leurs habits pontificaux, accompagnés de leurs théologiens, du clergé de la ville et de tout le peuple, se rendirent processionnellement à la cathédrale, où le premier légat chanta la messe du Saint-Esprit. Si le pape assiste au concile, il se rend à l'assemblée, revêtu du pluvial rouge et la mitre en tête, prononce un discours devant l'autel, et monte ensuite sur son trône ; sinon, le discours est prononcé par un des légats. On lit et on enregistre la bulle d'indiction du concile, puis on chante des litanies et différentes prières pour obtenir les lumières de l'Esprit-Saint. Le diacre récite l'évangile analogue à la circonstance, lequel est suivi du *Veni Creator*. Le président lut ensuite le décret de convocation, en demandant aux Pères du concile s'il leur plaisait d'ordonner que le saint concile général de Trente fût commencé à la gloire de la sainte Trinité, pour l'accroissement et l'exaltation de la foi catholique, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix et l'union de l'Eglise, pour la réformation du clergé et du peuple chrétien, etc. Les Pères répondirent : *Placet*. Et le jour de la session suivante ayant été déterminé, acte fut dressé par les notaires ; on chanta le *Te Deum*, et les légats, précédés de la croix et accompagnés des Pères, se retirèrent chez eux. Les mêmes cérémonies à peu près furent observées dans les autres sessions.

Si le pape assiste au concile, son trône doit être placé dans le fond, et accompagné de deux siéges pour les diacres assistants. Mais si l'empereur s'y trouve, les deux assistants se déplacent et vont s'asseoir vis-à-vis de Sa Sainteté. L'empereur se place près du pape, et à sa droite; mais son siége ne doit pas surpasser la hauteur du marchepied du souverain pontife. Les rois sont placés au-dessous, sur des siéges et à un rang à peu près semblables à ceux des cardinaux. Le Cérémonial romain règle l'ordre et le rang de ceux qui ont voix délibérative au concile, en la manière suivante : 1° le pape, comme chef de l'Eglise; 2° le collége des cardinaux; 3° les patriarches ; 4° les primats ; 5° les archevêques; 6° les évêques; 7° les abbés; 8° les généraux d'ordres religieux.

Les *conciles particuliers* peuvent se diviser en *nationaux*, *provinciaux* et *diocésains*.

Le concile *national* est l'assemblée des évêques de toute une nation. Il a cela de propre que, n'y ayant ordinairement aucun évêque de la nation qui ait juridiction sur tous les prélats de la même nation, il ne peut être convoqué par aucun évêque en particulier, et on n'en peut faire la convocation qu'autant que les prélats se sont entendus préalablement ou par ordre du prince.

Le concile *provincial* est l'assemblée des évêques d'une province avec leur métropolitain. Comme il y a trois sortes de personnes qui ont le droit de convoquer les évêques, savoir, le patriarche, le primat et le métropolitain, il y a des théologiens qui distinguent trois sortes de conciles provinciaux : le *patriarcal*, le *primatial* et le *provincial* proprement dit. La plupart des conciles particuliers sont des conciles provinciaux ; bien plus, le concile provincial, dans les premiers siècles de l'Eglise, était le tribunal ordinaire où se jugeaient toutes les affaires de l'Eglise que l'on estimait trop importantes pour être décidées par un seul évêque.

Le concile *diocésain* est la réunion du clergé d'un diocèse sous la conduite de son évêque pour traiter de certaines questions concernant la foi et les mœurs, et pour faire des règlements de discipline ; mais ils ne sont pas à proprement parler des conciles, aussi leur donne-t-on le nom de SYNODE. *Voy.* ce mot.

Les conciles particuliers ne sont pas regardés comme infaillibles dans leurs décisions, car ils ne représentent pas l'Eglise universelle; cependant ils peuvent acquérir l'autorité des conciles généraux lorsque leurs décisions ont été approuvées par le pape et reçues par toute l'Eglise. Et dès lors que tous les évêques d'une grande nation se sont assemblés légitimement et ont délibéré avec gravité et sans passion, leurs décisions doivent assurément être d'un grand poids dans l'Eglise : tels ont été autrefois les conciles nationaux de toutes les Gaules, de toute l'Afrique, de toute l'Egypte, etc. C'est pourquoi nous voyons le

nom de *plénier* (plenarium) donné à quelques-uns de ces conciles auxquels ont assisté les évêques de toute une nation ou seulement de toute une province, dans laquelle ils ont force de loi. On en a un exemple dans le Code de l'Eglise d'Afrique, où le concile de cette Eglise est appelé universel. Le quatrième concile de Tolède s'appelle plénier, quoiqu'il ne s'y soit trouvé que des prélats espagnols et quelques évêques des Gaules.

Rien de plus utile que les conciles particuliers pour le maintien de la saine doctrine, des bonnes mœurs et de la discipline; rien de plus propre à ranimer dans le clergé et parmi les peuples la foi et la piété; rien de plus important pour prévenir l'erreur et empêcher les scandales. Il est certes à regretter que la politique méticuleuse des gouvernements modernes s'oppose à ces sortes d'assemblées. Il faut maintenant se transporter en Amérique pour trouver des conciles particuliers, et c'est sans doute aux sages décisions prises dans ces augustes assemblées qu'il faut attribuer les immenses progrès que fait actuellement la vraie foi dans ces contrées, naguère abandonnées presque entièrement à l'hérésie et à l'idolâtrie.

Voy. nos Dictionnaires de Liturgie et de Droit canon, art. CONCILE.

CONCILIABULE, assemblée illégitime, confuse et tumultuaire de prélats hérétiques ou schismatiques, qui s'arrogent faussement le nom et l'autorité de concile. La plus célèbre de ces assemblées est le conciliabule d'Ephèse, tenu en 449, dans lequel on rétablit l'hérésiarque Eutychès, on déposa Eusèbe de Dorilée et Flavien de Constantinople. On employa la force armée pour forcer les prélats à souscrire, on excommunia le pape, on mit Eusèbe en prison, on envoya Flavien en exil, où il mourut peu de jours après des mauvais traitements qu'il avait reçus de Dioscore et de Barsumas, fauteurs d'Eutychès. Ces violences, et la violation de toutes les règles dans ce prétendu concile, lui valurent dans l'Eglise le nom de brigandage d'Ephèse, *latrocinium Ephesinum.*

CONCLAMATION, cérémonie usitée chez les Romains, qui consistait à appeler à grands cris l'individu qui venait d'expirer, afin d'arrêter l'âme fugitive ou de la réveiller, si elle était encore attachée au corps. Les cadavres ainsi appelés se nommaient *conclamata corpora.*

CONCLAVE. On appelle ainsi l'endroit où les cardinaux se renferment pour élire un pape. Le conclave n'est attaché à aucun lieu particulier, et l'histoire nous fournit des exemples qui prouvent qu'il ne s'est pas toujours tenu à Rome. Les constitutions ecclésiastiques permettent aux cardinaux de choisir le lieu du conclave; néanmoins il se tient toujours au palais du Vatican, à cause de la grandeur du bâtiment, de la commodité de ses eaux, de ses cours et de ses galeries, qui peuvent contenir le grand nombre de domestiques qui vont et viennent deux fois chaque jour pour le service des cardinaux. La grandeur de la place qui est en face de ce palais, et la proximité de la basilique de Saint-Pierre, où se font les cérémonies, déterminent encore le choix du Vatican pour y tenir le conclave.

C'est un assemblage de cellules de vingt-deux pieds de long sur vingt de large, faites de bois de sapin, aux frais de la chambre apostolique, et où les cardinaux se renferment pendant toute la durée de l'élection. On pratique dans chaque cellule un retranchement pour les conclavistes. Elles sont numérotées et se tirent au sort. Toutes sont rangées sur une même ligne dans les galeries et dans la salle du Vatican, mais séparées cependant l'une de l'autre par une ruelle d'un pied de largeur. Les cardinaux de la création du pape défunt les font meubler à leurs dépens d'une étoffe violette, et les autres d'une serge verte. Les siéges, la table et le lit sont garnis de la même étoffe. Chaque cardinal fait mettre ses armes sur la porte de la cellule. Entre les cellules et les fenêtres, il règne un long corridor pour communiquer le jour aux cellules, qui le reçoivent par des fenêtres pratiquées dans la boiserie.

C'est dans ces espèces de prisons que les cardinaux viennent se renfermer, onze jours après la mort du pape. Avant que d'y entrer, on dit une messe du Saint-Esprit dans la chapelle Grégorienne. Un prélat prononce un discours latin pour exhorter les cardinaux à élire un personnage digne de remplir la chaire du prince des apôtres. Après cela, les cardinaux entrent processionnellement dans le conclave, marchant deux à deux selon leur rang, accompagnés des gardes-suisses et d'une infinité de peuple, pendant que les musiciens chantent le *Veni Creator.* Arrivés au conclave, ils prennent possession de la cellule qui leur est indiquée par le sort, puis ils se rendent à la chapelle Pauline, où on fait la lecture des bulles concernant l'élection du pape. Le doyen du sacré collége exhorte l'assemblée à s'y conformer. La lecture et l'exhortation finies, les cardinaux ont la permission d'aller dîner chez eux, à condition de se rendre au conclave avant trois heures de nuit. Le maître des cérémonies leur représente qu'ils ne doivent pas s'y laisser renfermer s'ils ne sont pas dans l'intention d'y rester tout le temps que durera l'élection, car ceux qui en sortent n'y peuvent plus rentrer. Les ambassadeurs des puissances et tous ceux qui sont intéressés à l'élection du pape futur, ont la permission de rester, ce jour-là seulement, au conclave jusqu'à trois heures de nuit, qu'un maître des cérémonies sonne la cloche pour avertir de se retirer. Après qu'on a fait sortir du conclave tous ceux qui ne doivent point y demeurer, on ferme les portes, on mure le conclave, et l'on met des gardes à toutes les avenues. Le cardinal doyen et le cardinal camerlingue en font la visite, pour voir si la clôture est bien faite, et l'acte en est dressé par un protonotaire apostolique. Le gouverneur et le maréchal du conclave ont eu soin de garnir de soldats tous les postes. Les suisses, qui gardent la porte du Vatican en

dehors, y tiennent jour et nuit des sentinelles, et ferment avec des planches les ouvertures de la galerie qui donne sur la place de Saint-Pierre. On pose une garde à cette clôture. Il y a sur la place un corps de garde sous les ordres du général de l'Eglise; près du château Saint-Ange, un autre corps de garde, dont les soldats sont levés par le maréchal de l'Eglise, qui doit être jour et nuit à la porte principale du conclave. Cette charge est toujours dans la famille des Savelli. Des sentinelles sont postées en outre à la porte, où il y a sept tours, par laquelle on apporte les provisions aux cardinaux. Il y a encore une autre porte, par laquelle on fait sortir les cardinaux ou leurs conclavistes lorsqu'ils viennent à tomber malades. Ces portes sont fermées par deux serrures, l'une en dedans et l'autre en dehors, dont les clefs sont remises au gouverneur du conclave pour l'extérieur, et aux maîtres des cérémonies pour l'intérieur. Un guichet qui sert aux cardinaux pour donner audience aux chefs d'ordre est pareillement soigneusement fermé à clef.

On prend des précautions minutieuses toutes les fois qu'il s'agit de porter à manger aux cardinaux. « Tous les jours, sur le midi et vers le soir, dit l'auteur du Tableau de la cour de Rome, les officiers de chaque cardinal viennent à la place de Saint-Pierre dans le carrosse de Son Eminence, et, ayant mis pied à terre, ils vont demander au maître d'hôtel du conclave le dîner de leur maître, ou ils le vont prendre s'il a sa cuisine à part, et puis ils le portent aux tours du conclave, en cet ordre : premièrement, marchent deux estafiers du cardinal, portant chacun leur masse de bois, de couleur violette, avec les armes de Son Eminence. Le valet de chambre du cardinal vient ensuite, portant la masse d'argent. Les gentilshommes suivent deux à deux, tête nue. Après eux paraît le maître d'hôtel, la serviette sur l'épaule; il est accompagné de l'échanson et de l'écuyer tranchant. Les estafiers, qui les suivent, portent le boire et le manger avec un levier où pend une grande chaudière dans laquelle il y a divers pots, assiettes, plats..... D'autres estafiers portent de grands paniers où il y a des bouteilles de vin, du pain, du fruit, etc. En arrivant au tour, ils nomment leur cardinal à haute voix, afin que son valet de chambre, qui attend dans l'intérieur du conclave, s'avance et fasse prendre ces provisions par des crocheteurs, qui les portent à la cellule du cardinal. Toutes ces provisions sont visitées exactement par le prélat qui est de garde au dehors avec un des conservateurs du peuple romain, pour empêcher qu'il ne passe ni lettre ni billet. Ils peuvent même ouvrir les viandes de peur de supercherie. Les bouteilles et les flacons doivent être de verre ou de cristal, sans aucune couverture, afin de voir ce qu'il y a dedans. Mais l'examen ne s'exécute pas à la rigueur, parce que, continue le même auteur, toutes les précautions qu'on pourrait prendre n'empêcheraient pas que les cardinaux ne trouvassent des inventions pour entretenir les intrigues et pour savoir ce qui se passe. Il y en a qui, par le moyen d'une composition, savent cacher plusieurs lignes d'écriture tracées sur la peau d'un chapon, sans que les examinateurs puissent s'en apercevoir; très-souvent même les mets et les viandes qu'on présente à Leurs Eminences sont destinées à leur servir d'hiéroglyphes. Après que les provisions sont entrées, un curseur du pape, qui assiste là en robe violette et tenant la masse d'argent, ferme la porte des tours. Le prélat assistant observe si tout est bien fermé, et applique le sceau de ses armes sur la serrure. Les maîtres des cérémonies font la même chose en dedans. »

C'est par les mêmes tours que les cardinaux et les conclavistes s'abouchent avec ceux du dehors, et que Leurs Eminences donnent audience aux ambassadeurs et à tous ceux qui doivent recevoir les ordres du sacré collége, comme le gouverneur de Rome, celui du Borgo, etc., qui n'entrent plus dans le conclave après la clôture ; mais personne ne peut parler en secret à qui que ce soit du conclave; on doit s'exprimer à haute voix, en italien ou en latin.

Toutes ces précautions et une multitude d'autres sont prises pour assurer la liberté de l'élection, pour empêcher les cabales, les suggestions, etc. Néanmoins il est bien rare qu'il n'y ait une multitude de brigues, des factions dans le sacré collége, de sourdes menées de la part des ambassadeurs et des personnes intéressées. Afin même que les cardinaux ne traînent point l'élection en longueur, on leur retranche successivement des vivres, à des époques déterminées. La constitution du concile général de Lyon de l'an 1274 porte : « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, trois jours après leur entrée dans le conclave ils n'ont pas encore élu le pape, les cinq jours suivants ils se contenteront d'un seul plat tant à dîner qu'à souper. Mais après ces cinq jours on ne leur donnera plus que du pain, du vin et de l'eau, jusqu'à ce que l'élection soit faite. » Nous croyons cependant qu'actuellement on leur laisse plus de latitude.

Il y a trois manières de procéder à l'élection : 1° par *acclamation* ou *inspiration*, lorsque les cardinaux d'un commun accord portent immédiatement leurs voix sur l'un d'entre eux, et le proclament pape sans scrutin et comme par une inspiration d'en haut. Plusieurs fois cette acclamation a été l'effet de l'intrigue de plusieurs cardinaux, qui, croyant avoir gagné un certain nombre de suffrages, hasardent de s'écrier en même temps et tout d'une voix : *Un tel est pape !* L'élection par *adoration* est à peu près la même chose; elle a lieu lorsque les deux tiers du conclave, étant demeurés d'accord d'un sujet, vont simultanément se prosterner à ses pieds et le reconnaître pour chef de l'Eglise. 2° Par compromis, lorsque les cardinaux, ne pouvant tomber d'accord, se déchargent de l'élection sur quelques-uns d'entre eux. 3° Par scrutin, qui est le procédé le plus commun et presque le seul usité

maintenant. Les deux premiers moyens n'ont guère été employés ou hasardés que quand on n'arrivait à aucun résultat par le moyen du scrutin.

Voici comment se pratique le scrutin : Deux fois par jour, un des maîtres des cérémonies va par tout le conclave en sonnant une clochette, pour appeler les cardinaux à la chapelle du scrutin; la convocation au son de la clochette a lieu trois fois dans une heure, savoir, à six heures du matin et à deux heures de l'après-midi. Lorsqu'on sonne le dernier coup, chaque cardinal sort de sa cellule, suivi de ses conclavistes. L'un lui porte l'écritoire, l'autre tient la chape et le bonnet de son maître. L'Eminence prend la chape à l'entrée de la chapelle ; c'est une espèce de manteau cramoisi à longue queue, fermant avec une agrafe, dans le genre de celui des moines. Le scrutin a lieu après la messe du Saint-Esprit, et il se réitère jusqu'à l'élection; le scrutin est toujours suivi de l'*accessus*, lorsqu'il n'a pas réuni le nombre de voix nécessaires, c'est-à-dire les deux tiers du conclave. *Voy.* SCRUTIN et ACCESSUS.

Dès que le pape est élu, la coutume veut que ses domestiques et le peuple pillent la cellule qu'il occupait dans le conclave. Plusieurs fois même le pillage s'est étendu jusqu'à son palais.

CONCLAVISTE. Chaque cardinal qui entre au conclave est accompagné de deux conclavistes, l'un d'église et l'autre d'épée. Ils doivent être domestiques du cardinal auquel ils sont attachés, et à son service au moins depuis un an. Quelquefois on en accorde un troisième aux cardinaux princes, et à ceux qui sont vieux ou infirmes. L'emploi de conclaviste est incommode et difficile. Il faut être renfermé dans un petit recoin de la cellule de son maître, y être prêt à faire tout ce qui regarde sa personne; aller chercher tous les jours les vivres qu'on lui fait passer du dehors par un tour, servir son maître à table, et se servir soi-même; sans parler des autres incommodités attachées à une clôture très-sévère, où l'on ne reçoit le jour que par des fenêtres à demi murées, et où l'air, lorsqu'il fait chaud, peut à la longue abattre les complexions les plus fortes. Cependant cette charge est fort recherchée à cause des prérogatives qu'elle donne. Un conclaviste est quelquefois l'agent secret des ministres des puissances; et cette fonction, en apparence si humble, est parfois un marchepied pour arriver aux plus grands honneurs.

On pourrait aussi appeler conclavistes tous ceux qui sont attachés au service du conclave, et dont voici le personnel : un sacristain et un sous-sacristain, un secrétaire et un sous-secrétaire, un jésuite confesseur, deux médecins, un chirurgien, deux barbiers, un apothicaire et leurs garçons, cinq maîtres des cérémonies, un maçon, un charpentier, seize crocheteurs ou valets destinés aux gros ouvrages.

CONCORDAT. On appelle principalement de ce nom les conventions ou actes solennels de transactions passés entre le pape et les puissances temporelles. Ainsi nous ne parlerons point ici des concordats passés entre les princes et le clergé de leurs États.

1° CONCORDATS FRANÇAIS. Le premier par ordre de date des grands concordats est celui qui fut conclu à Bologne, en 1516, entre le pape Léon X et le roi François Ier, au sujets des bénéfices consistoriaux, et qui fut substitué à la pragmatique-sanction, dont on conserva cependant plusieurs articles dans le concordat. Ce traité contient douze articles.

Dans le premier, on ôte aux chapitres des cathédrales et des couvents le droit dont ils jouissaient auparavant, d'élire leurs évêques, abbés et prieurs. Le pape se réserve le pouvoir de conférer ces bénéfices, mais à un sujet nommé par le roi. Si les possesseurs de ces bénéfices viennent à mourir en cour de Rome, on stipule que le pape leur donnera des successeurs tels qu'il jugera à propos, et que, dans ce cas, le roi n'aura pas droit de nomination.

Le second article abroge toutes les grâces expectatives, spéciales ou générales, et les réserve pour les bénéfices qui vaqueront.

Dans le troisième, on établit et on règle le droit des gradués sur ces bénéfices vacants.

Dans le quatrième, il est dit que sur dix bénéfices qu'un collateur aura à conférer, le pape pourra disposer d'un, et de deux sur cinquante. Il est aussi ordonné d'exprimer, dans les provisions, la juste valeur du bénéfice.

Le cinquième article concerne les causes et les appellations. Le sixième traite de la paisible possession ; le septième, des concubinaires ; le huitième, du commerce avec les excommuniés ; le neuvième, des interdits ; le dixième, de la preuve qu'on peut tirer de ce qui est énoncé dans les lettres ou bulles du pape ; le onzième supprime la clémentine *Litteris*, où il était dit que toutes les paroles du souverain pontife, dans les lettres apostoliques de son propre fait, étaient autant d'articles de foi ; le douzième et dernier contient les moyens propres à rendre le concordat solide et irrévocable.

Le roi eut beaucoup de peine à faire enregistrer ce traité au parlement. Cette compagnie y trouvait plusieurs articles dangereux et contraires aux lois du royaume, et ne pouvait consentir à l'abolition de la pragmatique, qu'elle regardait comme utile et avantageuse à la France. Elle céda enfin aux ordres du roi ; mais ce ne fut qu'après avoir protesté plusieurs fois contre la violence qu'on lui faisait. Le parlement était si attaché à la pragmatique, que, longtemps après l'enregistrement du concordat, il n'en tint aucun compte dans les contestations qui s'élevaient sur les matières bénéficiales, et réglait ses arrêts sur la pragmatique ; et ce fut la raison pour laquelle la connaissance de ces causes fut affectée au grand conseil, par un édit du roi de 1527. Mais dans la suite, tous les tribunaux se conformèrent au règlement du concordat, qui demeura en vi-

gueur, après différentes modifications, jusqu'à l'expiration du XVIIIe siècle.

Il fut remplacé par une nouvelle convention, appelée aussi concordat, arrêtée entre le pape Pie VII et le premier consul de la république, à Paris, le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), jour où les plénipotentiaires respectifs signèrent ce concordat, dont voici le texte :

« *Convention entre Sa Sainteté Pie VII et le Gouvernement français.*

« Le Gouvernement de la république française reconnaît que la religion catholique apostolique romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français.

« Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la république.

« En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

« Article premier. La religion catholique apostolique romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

« Art. 2. Il sera fait par le saint-siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

« Art. 3. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs siéges.

« D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

« Art. 4. Le premier consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique, suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement du gouvernement.

Art. 5. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le saint-siége en conformité de l'article précédent.

« Art. 6. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement entre les mains du premier consul le serment de fidélité qui était en usage avant le changement du gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints
« Evangiles, de garder obéissance et fidélité
« au gouvernement établi par la constitu-
« tion de la république française. Je pro-
« mets aussi de n'avoir aucune intelligence,
« de n'assister à aucun conseil, de n'entrete-
« nir aucune ligue, soit au dedans soit au
« dehors, qui soit contraire à la tranquillité
« publique, et si, dans mon diocèse ou ai-
« leurs, j'apprends qu'il se trame quelque
« chose au préjudice de l'Etat, je le ferai sa-
« voir au gouvernement. »

« Art. 7. Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

« Art. 8 La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France :

« *Domine, salvam fac rempublicam ; Domine, salvos fac consules.*

« Art. 9. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

« Art. 10. Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

« Art. 11. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leurs cathédrales, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

« Art. 12. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

« Art. 13. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants-cause.

« Art. 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

« Art. 15. Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

« Art. 16. Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la république française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

« Art. 17. Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

« Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

« Fait à Paris, le 26 messidor de l'an IX de la république française, etc. »

Les clauses de ce concordat ne furent pu-

bliées que l'année suivante, en apparence sous le prétexte que le gouvernement voulait, avant de les mettre à exécution, qu'elles reçussent la sanction du corps législatif, qui ne devait se réunir que quelques mois après. Mais les véritables motifs de ce délai étaient, d'une part, la nécessité où croyait être le gouvernement de convoquer une nouvelle assemblée de représentants, craignant que l'adoption du traité ne trouvât une opposition trop forte dans l'assemblée actuelle, où dominait encore l'impiété révolutionnaire; et de l'autre, le refus formel que faisaient plusieurs anciens titulaires des siéges épiscopaux de donner leur démission, conformément à l'invitation du saint-père. Les difficultés qui s'élevèrent au sujet de cette démission ne furent jamais bien aplanies, en telle sorte que le souverain pontife, *pressé*, comme il le dit lui-même, *par la nécessité des temps, et pensant d'ailleurs que toute considération devait céder au bien de la paix et de l'unité*, crut devoir, nonobstant toutes réclamations, procéder à l'entière exécution du traité. En conséquence, par une bulle du 15 août 1801, et commençant par ces mots: *Ecclesia Christi*, il expliqua et ratifia différents articles du concordat; et par une autre du 29 novembre suivant, il abolit tous les siéges épiscopaux alors existant en France et créa soixante nouveaux siéges, partagés en dix métropoles. Après avoir témoigné, dans cette dernière bulle, son regret de ce que plusieurs prélats n'avaient point encore envoyé leur démission, il déclara déroger au consentement des évêques et des chapitres, leur interdit l'exercice de toute juridiction, et frappa de nullité tous les actes qu'ils entreprendraient de faire.

Le 5 avril 1802, le corps législatif, sur la présentation du gouvernement, et d'après les motifs exposés par le conseiller d'Etat Portalis, adopta le concordat et un grand nombre d'articles organiques, contenant des dispositions relatives à l'exercice du culte. Ces articles, qui tendaient à rendre l'Eglise entièrement dépendante du gouvernement, n'avaient point été communiqués au saint-père, qui en manifesta son mécontentement et déclara même aux cardinaux en consistoire qu'il en avait demandé le changement ou la modification, les regardant comme contraires à la discipline ecclésiastique. Cependant le concordat étant revêtu des formes réputées légales, les articles organiques, qui étaient censés en être la conséquence, reçurent leur exécution, à quelques exceptions près. Alors disparurent jusqu'aux traces de l'Eglise constitutionnelle, qui s'était élevée onze ans auparavant. (*Voy.* Eglise constitutionnelle.) Mais il s'éleva un parti de mécontents, qui prétendirent que le pape avait abusé de son pouvoir, qu'il n'avait pas le droit de déposer ainsi les évêques en masse, et qui en conséquence regardèrent les pasteurs institués d'après le concordat comme des intrus, auxquels on devait refuser sa soumission. Ils firent donc un schisme connu sous le nom de *Petite Eglise*, qui compta d'abord un certain nombre d'adhérents, mais qui alla toujours en diminuant jusqu'à l'époque actuelle, où il est à peu près complétement disparu. *Voy.* Petite Eglise.

Le 18 avril 1802, jour de Pâques, le rétablissement de l'exercice public du culte catholique en France fut célébré dans l'église métropolitaine de Paris. Le cardinal légat y dit la messe, et l'on y chanta un *Te Deum*, auquel assistèrent en grande pompe les consuls de la république.

Nous ne citerons que pour mémoire le concordat passé à Fontainebleau, le 25 janvier 1813, entre le pape et l'empereur des Français. Ce concordat fixait de nouvelles circonscriptions d'évêchés en Toscane et dans les Etats romains, alors réunis à la France, et limitait la juridiction du souverain pontife sur les évêques, en établissant que lors de la nomination d'un évêque par l'empereur, l'information préalable serait faite par le métropolitain, et l'institution canonique donnée par le pape dans les six mois; que, « les six mois expirés sans que le pape ait accordé l'institution canonique, le métropolitain, et, à son défaut ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province, procéderait à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année. » L'article 9 laisse aussi à supposer qu'il entrait dans les vues du gouvernement français que le pape ne résidât plus à Rome, et que les diverses congrégations du saint-siége fussent établies en France. On sait que ce concordat fut arraché à Pie VII alors prisonnier à Fontainebleau, et en butte à la persécution depuis cinq ans. Mais le souverain pontife protesta deux jours après contre la violence qui lui avait été faite, et se rétracta par une lettre écrite de sa propre main à l'empereur le 24 mars suivant; ce qui n'empêcha pas ce dernier de publier le lendemain 25 mars un décret qui en ordonnait l'exécution; mais la déchéance de l'empereur qui suivit d'assez près, empêcha qu'il fût mis en vigueur.

Le 11 juin 1817, il a été conclu à Rome, entre le souverain pontife Pie VII et le roi Louis XVIII, représentés par leurs plénipotentiaires respectifs, une convention nouvelle, aux termes de laquelle le concordat passé entre Léon X et François I[er] était rétabli, et le traité du 15 juillet 1801 abrogé, ainsi que les articles organiques publiés par suite, à l'insu et sans l'aveu de Sa Sainteté.

Il y est dit que les siéges qui avaient été supprimés en France par la bulle du 29 novembre 1801, seraient rétablis en tel nombre qu'on jugerait à propos d'un commun accord, comme étant le plus avantageux pour le bien de la religion; que toutes les églises archiépiscopales et épiscopales érigées par cette bulle seraient conservées, ainsi que leurs titulaires, sauf les exceptions particulières que nécessiteraient des causes graves et légitimes; qu'il serait assuré à tous les siéges, tant existants qu'à ériger une dotation convenable en biens fonds et en rentes sur l'Etat, aussitôt que les circonstances le

permettraient; qu'en attendant on accorderait à leurs pasteurs un revenu suffisant pour améliorer leur sort, et qu'il serait également pourvu à la dotation des chapitres, des cures et des séminaires, tant existants que ceux à établir.

La bulle de confirmation de ce traité fut donnée par le pape le 19 juillet suivant; et, aux termes d'une autre du 27 du même mois, on fixa la nouvelle circonscription des diocèses de France. Sept archevêchés et trente cinq évêchés étaient érigés de nouveau et ajoutés aux cinquante siéges établis en France par le concordat. Le gouvernement fit présenter ce traité à la sanction des chambres pendant la session de 1817, mais il fut rejeté. Enfin, après bien des difficultés, on arrêta une nouvelle circonscription des diocèses qui fut publiée par ordonnance royale, avec la bulle du souverain pontife, le 31 octobre 1822. En vertu de cette ordonnance, trente nouveaux siéges furent définitivement érigés.

Maintenant l'Eglise de France est régie par le concordat de 1801, modifié cependant en quelques articles par celui de 1817. Voir les textes et les pièces justificatives à l'appui dans le *Dictionnaire du droit canonique*, qui fait partie de cette collection encyclopédique.

2° Concordat germanique. C'est un traité passé entre l'empereur Frédéric III et le pape Nicolas V, l'an 1447, lequel contient quatre articles. Dans le premier il est stipulé que le pape aura le droit de conférer tous les bénéfices, quels qu'ils soient, qui vaqueront en cour de Rome. Le second traite des élections aux évêchés et aux abbayes qui doivent être confirmées par le pape. Dans le troisième, il est arrêté que les bénéfices collatifs seront conférés alternativement par le pape et par les collateurs ordinaires, de manière que tous ceux qui vaqueront dans les mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, seront conférés par le pape, et les autres par le collateur ordinaire. Dans ce règlement sont exceptées les premières dignités des églises cathédrales et collégiales, qui doivent être conférées par ceux à qui il appartient de droit. Le quatrième et dernier article regarde les annates. Lorsque quelques pays d'Allemagne ont passé sous la domination de la France, les bénéfices de ces pays ont été soumis aux règlements du concordat français, par les indults du souverain pontife

3° Concordat vénitien. C'est un accord que la république de Venise a fait avec la cour de Rome, au sujet de la nomination aux grands bénéfices. Cet accord est presque semblable au concordat français de 1516.

Voy. l'art. Concordat du Dictionnaire de Droit canon.

CONCORDATISTES, nom que les schismatiques opposés au concordat de 1801 donnaient aux catholiques qui avaient adhéré à ce traité ou qui obéissaient aux pasteurs institués en vertu du concordat. De leur côté ces dissidents étaient appelés *Anti-Concordatistes*, et se qualifiaient eux-mêmes ainsi.

CONCORDE, divinité particulièrement honorée chez les Romains, qui lui avaient bâti un temple au Capitole. C'était dans ce temple que le sénat s'assemblait pour délibérer sur les affaires les plus importantes de la république. On célébrait la fête de cette déesse le 16 janvier. Plutarque dit qu'on lui fit bâtir une chapelle d'airain, de l'argent provenu d'une taxe sur les publicains. C'était à la Concorde que l'on s'adressait pour demander l'union dans les familles et parmi les citoyens. Son pouvoir était différent de celui de la Paix, autre divinité romaine, en ce qu'il était renfermé dans l'enceinte de la ville, au lieu que celui de la Paix s'étendait sur tout l'empire. On représente la Concorde sous la figure d'une jeune fille tenant deux cornes d'abondance entrelacées quelquefois avec un faisceau de verges qui, quoique très-faibles séparément, sont très-fortes par leur réunion. La grenade, autre symbole d'union, se voit aussi parfois entre ses mains.

CONCORDISTES. Les luthériens firent imprimer en Allemagne, vers l'an 1580, une espèce de formulaire de leur foi sous le titre de *Concorde de Bergh*, et le firent approuver de gré ou de force; mais d'autres le rejetèrent, ce qui sema la division parmi les protestants d'Allemagne; car les mitigés aussi bien que les rigides y trouvaient quelque chose à reprendre. De là vint la secte des *Concordistes;* c'était le nom que l'on donnait à ceux qui rejetaient le livre de la Concorde.

CONFALON ou CONFANON ou GONFALON (Confrérie du). Ce mot, qui vient de l'italien *confalone*, signifie *étendard*. Cette confrérie fut établie par quelques citoyens romains, en 1264 ou 1267, pour la rédemption des chrétiens captifs chez les Sarrasins. Les membres étaient associés en l'honneur de la sainte Vierge, et s'engageaient à se confesser et à communier trois fois l'année; ce qui fut approuvé par une bulle du pape Clément IV. Grégoire XIII confirma cette confrérie en 1576, l'érigea en archiconfrérie l'an 1583, et lui accorda beaucoup de priviléges. Sixte V fixa un revenu pour le rachat des captifs. On dit que cette confrérie fut la première et le modèle de toutes les autres. Elle a pris son nom du gonfalon ou de la bannière qu'elle porte aux processions, et sur laquelle est l'image de la sainte Vierge, sa patronne. Il y avait à Lyon une confrérie du même nom associée à celle de Rome.

CONFARRÉATION, une des trois manières de contracter mariage chez les Romains. « Le mariage par confarréation, dit la Bletterie dans ses remarques sur Tacite, était le plus saint et le plus auguste. Il exigeait outre la présence de dix témoins, celle du souverain pontife et du prêtre de Jupiter. Pendant le sacrifice, les deux époux mangeaient d'un pain fait d'une sorte de froment que les Romains appelaient *far*. La confarréation, instituée par Romulus, n'était permise qu'aux patriciens, et leur fut toujours

réservée, depuis même que la plupart de leurs autres prérogatives eurent été communiquées aux plébéiens. Mais cette cérémonie, dont nous ignorons le détail, était longue, difficile, minutieuse, et pouvait durer plusieurs jours... qu'un coup de tonnerre se fît entendre durant la cérémonie, tout demeurait suspendu. Il est à croire que s'il arrivait encore quelque chose qui pût être de mauvais augure, c'était pareillement à recommencer. D'ailleurs les mariages cimentés par la confarréation étaient presque indissolubles. Si l'on voulait absolument les dissoudre, on essuyait une autre cérémonie, nommée *diffarréation*, plus désagréable peut-être que la première. Enfin... les enfants sortis d'un mariage par confarréation avaient le droit exclusif de remplir certaines places qui les affranchissaient, eux et leurs femmes, de la puissance paternelle. »

CONFÉRENCE. On appelle ainsi 1° des assemblées ecclésiastiques qui se tiennent à l'effet de discuter des points de dogme, de morale, de discipline, de droit canonique, en un mot de toutes sortes de matières qui peuvent intéresser la religion; on les a appelées aussi *chapitres*, *calendes*, *consistoires*, etc. On a fait des recueils, très-utiles pour la théologie, des résultats des conférences de certains diocèses, tels que les *conférences de Paris*, de *Lodève*, *d'Angers*, etc. Ces dernières surtout jouissent d'une réputation justement méritée.

2° Une suite de discours familiers prononcés en public, dans lesquels on traite par ordre différents points de religion et de morale. Les conférences qui ont lieu deux fois chaque année dans la basilique métropolitaine de Paris, s'adressent particulièrement à la jeunesse des écoles. Cette institution, qui date déjà de plusieurs années, a ouvert une des tribunes les plus brillantes de l'art oratoire chrétien.

3° Les cours de théologie et de philosophie.

4° Les réunions qui ont lieu quelquefois entre des personnes d'une communion différente pour discuter, soit en public soit en particulier, les points sur lesquels ils ne sont pas d'accord.

5° Enfin, les méthodistes donnent le nom de conférence à l'assemblée générale et annuelle de leurs ministres. La première eut lieu en 1744, et cet usage n'a jamais été interrompu. Les autorités fractionnaires et subordonnées ont une direction convergente vers la *conférence*, qui règle souverainement, au spirituel et au temporel, tout ce qui intéresse la société.

CONFÉRENTS. Arnobe parle de dieux Conférents, *dii Conferentes*, qui apparaissaient sous la forme de phallus, et qui étaient des incubes.

CONFESSEUR, 1° prêtre qui a le pouvoir d'entendre les confessions, et d'absoudre des péchés. Ce pouvoir est inhérent au caractère sacerdotal; mais il est lié dans celui qui reçoit l'ordination, et il ne peut être exercé sans une mission expresse de l'évêque, ou sans son autorisation; il peut même être retiré pour un temps ou pour toujours à un prêtre qui l'a déjà reçu. Une confession faite à un prêtre non approuvé serait nulle, excepté en cas de danger de mort, et au défaut d'un prêtre approuvé. Il est aussi des péchés, appelés *cas réservés*, parce que l'évêque s'en réserve la connaissance, et qu'un prêtre ne peut absoudre sans un pouvoir spécial. Un évêque ne peut approuver un prêtre pour la confession, au delà de l'étendue de son diocèse; souvent même les pouvoirs ne lui sont accordés que dans une partie déterminée du diocèse. Les prêtres ont encore besoin de pouvoirs spéciaux pour confesser les religieuses cloîtrées, dans leurs couvents ou monastères.

On ne peut que déplorer la barbarie des tribunaux du moyen âge qui refusaient impitoyablement un confesseur aux criminels condamnés à mort. Pierre de Craon, assassin du connétable de Clisson, sollicita si vivement auprès du roi Charles VI, que ce prince porta un édit, en 1396, qui ordonna d'accorder aux condamnés cette dernière consolation.

Tout le monde sait que les lois divines et humaines obligent le confesseur à un secret inviolable. Les canons de l'Eglise prononcent la dégradation et la prison perpétuelle contre le prêtre assez hardi pour révéler la confession. Il y a même eu des lois qui le punissaient de mort. J'ignore s'il y a jamais eu lieu de les mettre à exécution; mais saint Jean Népomucène, chanoine de Prague, fut mis à mort par l'ordre du roi Wenceslas, pour n'avoir pas voulu révéler la confession de la vertueuse reine son épouse. Aussi ce saint prêtre est regardé comme le modèle des confesseurs, qui doivent souffrir les tourments et la mort même, plutôt que de violer le secret qui leur est confié. Les tribunaux n'interrogent jamais un confesseur sur ce qu'il a appris par le moyen de la confession; s'ils le faisaient, le confesseur aurait le droit de se récuser; il pourrait même jurer qu'il ne sait rien, s'il avait connaissance de quelque fait sous le sceau de la confession, parce que ce qu'il sait par ce moyen, il ne le sait pas comme homme, mais comme représentant de Dieu; et aucune puissance sur la terre n'a le droit de lui en demander compte. *Voy.* notre Dictionnaire de Liturgie, art. CONFESSEUR. *Voy.* aussi ce mot au Dictionnaire de Cas de conscience.

Nous n'avons pas à parler ici des autres qualités que doit avoir un confesseur.

2° *Confesseur* est aussi le titre que donne l'Eglise catholique à un chrétien qui a professé hautement et publiquement la foi de Jésus-Christ, et surtout à celui qui a souffert pour la défendre. Pendant les persécutions suscitées contre les premiers chrétiens, « ceux qu'on ne voulait pas faire mourir, dit l'abbé Fleury, étaient, ou relégués simplement, ou bannis de cette espèce de bannissement que les Romains appelaient *déportation*, et qui emportait mort civile. On envoyait ces bannis, ou dans les îles les moins habitées, ou dans les pays barbares, aux frontières de

l'empire. La relégation était pour les personnes de grande qualité ; la déportation pour les moindres ; et pour ceux d'une condition encore plus basse, on les condamnait à travailler aux ouvrages publics, particulièrement aux mines. Ils étaient esclaves du public, marqués d'ordinaire sur le front, avec des fers chauds, afin de pouvoir être reconnus s'ils s'enfuyaient. Ils étaient mal nourris, mal vêtus, souvent battus et maltraités; enfin leur condition était pour le moins aussi misérable que celle de nos forçats de galères. Les chrétiens avaient grand soin de les assister, et d'adoucir leurs peines autant qu'ils pouvaient. Tous ceux qui mouraient en cet état pour la foi étaient comptés au nombre des martyrs ; et ceux qui revenaient de leur exil ou de leur servitude étaient mis au rang des confesseurs ; car on donnait ce nom à tous ceux qui avaient souffert quelque peine pour la foi, et généralement à tous ceux qui l'avaient confessée publiquement devant les juges. On leur faisait de grands honneurs tout le reste de leur vie; et souvent on les élevait aux ordres pour récompense. »

On sait que, pendant la révolution française, le clergé de ce royaume a fourni une multitude de généreux confesseurs, dont la fermeté et la persévérance furent dignes des beaux âges de l'Eglise. Une foule d'autres souffrirent le martyre.

CONFESSION DE FOI, déclaration de la foi qu'on professe, faite de vive voix ou par écrit. Il est des occasions où on l'exige dans l'Eglise, par exemple lorsqu'un infidèle, un juif, ou un hérétique abjure ses erreurs; lorsque l'autorité compétente a lieu de douter de la doctrine ou de la croyance d'une société ou d'un individu, et qu'il lui importe de s'en assurer. La plupart des sectes chrétiennes ont aussi leur confession de foi particulière. Mais la confession de foi de l'Eglise catholique n'a jamais changé, tandis qu'un grand nombre de sectes protestantes ont modifié fréquemment et quelquefois changé totalement les leurs.

CONFESSION D'AUGSBOURG OU SAXONIQUE, célèbre profession de foi dressée par Mélanchthon de concert avec Luther, et présentée à Charles-Quint en 1530. Elle est encore suivie par une fraction de la secte luthérienne qui prend le titre de *Luthériens de la Confession d'Augsbourg*. Voy. AUGSBOURG.

CONFESSION DES MARTYRS. Dans l'histoire ecclésiastique, on donne le nom de confession au lieu où reposent les corps des martyrs et des confesseurs. Ce lieu était ordinairement placé sous le grand autel. L'endroit où reposaient autrefois les reliques de saint Pierre à Rome s'appelait la *confession de saint Pierre*. Ce précieux dépôt était enfermé sous deux clefs, et c'était dans une clef d'or pareille à celles-là que les papes envoyaient aux souverains de la limure des chaînes de cet apôtre. Maintenant la confession de saint Pierre est placée dans la magnifique basilique du Vatican, dédiée au prince des apôtres, au-dessous de la grande coupole. C'est au-dessus de cette confession qu'est l'autel papal.

CONFESSION DES PÉCHÉS. Lorsque Jésus-Christ établit dans son Eglise la confession des péchés que l'on a commis, il ne fit que sanctionner, je ne dis pas seulement un usage général, mais un besoin du cœur humain. La confession est de tous les temps et de tous les lieux. A-t-on commis une faute, même grave? Si d'un côté on cherche à la couvrir, à la dissimuler, si on fait tous ses efforts pour que personne ne s'en aperçoive, si on emploie tous les moyens possibles pour la faire oublier de ceux qui en ont été les témoins, d'un autre côté on cherche un ami fidèle, une âme dévouée et compatissante, à qui on puisse en faire part dans le secret, pour se décharger d'un poids qui pèse, et trouver dans l'humble aveu de sa faiblesse des conseils et des consolations. Le grand coupable éprouve ce besoin, aussi bien que celui qui a manqué à un simple devoir de convenance ou d'étiquette. Les lois civiles exigent impérieusement la confession, et même la confession publique, c'est-à-dire l'aveu du crime dans les causes graves, ou du délit dans ce qui est du ressort de la police. Ceux mêmes qui crient le plus haut contre la confession ecclésiastique se confessent en mille autres circonstances, mais avec moins de satisfaction pour l'âme, moins de garanties contre l'indiscrétion, moins d'assurance de consolation, et avec nulle certitude de justification. Aussi la confession des péchés est-elle de précepte ou de conseil dans un grand nombre de systèmes religieux, comme on peut s'en assurer en parcourant les articles suivants. Nous devrions peut-être suivre une méthode analytique et commencer par les peuples anciens; mais nous préférons parler d'abord de la confession chez les chrétiens, parce qu'il n'y a que chez eux où la confession soit complète, universelle, et considérée comme moyen indispensable de salut en des circonstances données.

1° La loi de la confession est principalement fondée sur ces passages de l'Evangile, où Jésus-Christ dit à ses apôtres : *En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié également dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié également dans les cieux* (*Matth.* XVIII, 18). *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* (*Joan.* XX, 22). Or il était impossible aux apôtres et à leurs successeurs de savoir quand il y avait lieu de donner, de différer ou de refuser l'absolution, sinon par le propre aveu de ceux qui devaient être l'objet de la sentence. Ou bien il faudrait dire que le pouvoir conféré par Jésus-Christ à ses apôtres et à leurs successeurs était nul et dérisoire. Aussi voyons-nous la pratique de la confession établie dès l'origine de l'Eglise : *Multi credentium veniebant confitentes et annuntiantes actus suos* (*Act.* XIX, 18). La confession est recommandée dans les écrits des apôtres ; il n'y a peut-être pas un seul des Pères de l'Eglise qui n'en ait parlé comme

d'un précepte ou d'un usage établi, ou qui n'y ait fait allusion. Plusieurs conciles la recommandent dans leurs canons, comme un précepte divin; et le concile de Trente prononce anathème contre ceux qui soutiendraient que la confession est une invention humaine. Cette sentence fut portée par ce dernier concile général à l'occasion des novateurs du XVIe siècle, qui, en dépit de l'usage constant et universel de toutes les Eglises d'Orient et d'Occident, avaient aboli la confession, ou qui du moins l'avaient laissée facultative; car plusieurs des premiers hérésiarques n'osèrent pas la supprimer entièrement.

Il y a deux sortes de confession : la confession publique et la confession privée ou auriculaire. Ces deux sortes de confession existaient simultanément dans la primitive Eglise; la première avait lieu principalement pour les péchés publics, et on imposait en conséquence une pénitence publique; la seconde, pour les péchés secrets, et on imposait alors au pécheur une pénitence secrète. La confession publique est presque entièrement tombée en désuétude, tant en Orient qu'en Occident, et, si elle a lieu encore quelquefois, elle ne paraît pas être sacramentelle.

La confession sacramentelle, telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée dans l'Eglise d'Occident, consiste donc à accuser seul, fidèlement et humblement, à un évêque ou à un prêtre approuvé, tous les péchés mortels dont on s'est rendu coupable depuis son baptême, ou depuis l'époque où l'on a déjà été justifié par le sacrement de pénitence. La confession est nécessaire à tous ceux qui ont eu le malheur de perdre la grâce de Dieu par un seul péché mortel. De plus, l'Eglise, dans le IVe concile général de Latran, a intimé à tous les fidèles l'ordre de confesser au moins une fois par an tous les péchés dont on a pu se rendre coupable; mais les bons chrétiens se confessent plus fréquemment, et l'expérience prouve que plus on se confesse souvent, moins on pèche grièvement. La confession, pour servir à la justification, doit être, 1° accompagnée de la contrition, c'est-à-dire du regret d'avoir offensé Dieu, et du ferme propos de ne plus retomber dans le péché; 2° entière et sincère, c'est-à-dire que le pénitent doit déclarer tous les péchés mortels qu'il a commis, et dont il a pu se souvenir après un mûr et sérieux examen. Les péchés dissimulés, palliés ou cachés volontairement, rendraient la confession nulle et sacrilége; il en serait de même des péchés qu'on ne se serait pas rappelés faute d'examen suffisant. Il n'est pas nécessaire de confesser les péchés légers ou véniels, mais c'est une pratique pieuse, profitable et méritoire de les accuser. 3° Les péchés doivent être accusés de vive voix et non point par signes, par écrit ou par une personne tierce; à moins qu'on ne soit privé de l'usage de la parole, ou que le prêtre ignore la langue que parle le pénitent. Si un malade est privé de la connaissance après avoir demandé ou désiré un confesseur, ce désir lui tient lieu de confession, et le confesseur l'absout, mais il doit faire sa confession s'il recouvre la connaissance dans la suite. Il est inutile de rapporter ici les autres qualités de la confession; ces détails appartiennent à la théologie et au rituel.

Maintenant, si nous passons à la manière dont on s'acquitte du précepte de la confession, nous verrons qu'on a varié, en différents siècles, sur ce qui n'appartient pas à l'essence du sacrement. Ainsi nous trouvons dans Alcuin, qui vivait au VIIIe siècle, et dans plusieurs rituels de la même époque, la manière dont on se confessait alors, et qui est assez différente de ce qui se pratique aujourd'hui.

Le pénitent s'approchait du prêtre avec un air modeste, faisant paraître l'humilité et la componction dans tout son extérieur, quittait son bâton ou son épée, quelquefois ses souliers, et s'inclinait profondément devant son confesseur. Celui-ci récitait diverses prières sur le pénitent, après quoi il le faisait asseoir auprès de lui et entendait sa confession. La confession achevée, le prêtre donnait au pénitent les avis dont il avait besoin, et l'interrogeait ensuite sur sa foi et sur sa croyance. Puis le pénitent, mettant les genoux en terre, étendant les mains et regardant le prêtre avec un visage qui marquait la douleur de ses fautes, le conjurait, comme ministre de la réconciliation des hommes avec Dieu, d'intercéder pour lui. Ensuite il se prosternait entièrement en terre, pleurait et gémissait autant que Dieu lui en faisait la grâce. Le prêtre le laissait quelque temps en cet état, le voyant touché de l'esprit de componction; après quoi il lui ordonnait de se lever et de se tenir debout, et lui prescrivait les jeûnes et les abstinences par lesquels il devait expier ses péchés : ce qui étant fait, le pénitent se prosternait de nouveau aux pieds du confesseur, le priant de demander à Dieu pour lui la force et le courage nécessaires pour accomplir la pénitence qui lui était imposée. Le prêtre aussitôt récitait plusieurs prières, au nombre de sept; puis il faisait lever son pénitent, se levait lui-même de son siége, et, si le temps et le lieu étaient convenables, tous deux étant entrés dans l'église, et fléchissant les genoux, ou appuyés sur les coudes, récitaient plusieurs psaumes et prières désignés par le rituel. On voit par un grand nombre de pénitentiaux appartenant à ces siècles anciens que la confession se faisait souvent étant assis, parce que les confessions étaient longues pour la plupart, n'étant pas aussi fréquentes qu'aujourd'hui. Les enfants se confessaient debout, parce que leur confession était moins longue; quelques religieux seulement se confessaient à genoux, et cet usage s'introduisit chez les séculiers vers le XIIIe siècle.

Maintenant la confession est assujettie à moins de cérémonies extérieures. Le pénitent, après avoir suffisamment examiné sa conscience, se met à genoux au confession-

nal, où le prêtre est assis; il s'y présente la tête nue, quitte ses armes, s'il en a, ôte ses gants, demande au prêtre la bénédiction, que le confesseur lui donne; puis il récite la première partie du *Confiteor*, et s'accuse de ses péchés. Le prêtre l'interroge, s'il le juge à propos; le pénitent achève le *Confiteor;* le prêtre prie Dieu de lui pardonner ses fautes, puis il lui donne les avis convenables à sa position, lui impose la pénitence et lui donne l'absolution, à moins qu'il n'y ait des motifs pour la différer.

On distingue encore deux sortes de confessions : la *confession générale*, qui consiste à accuser tous les péchés de sa vie, déjà confessés ou non confessés. Cette confession a lieu soit par humilité, soit pour réparer le défaut des confessions précédentes. Quelquefois la confession générale n'embrasse qu'une partie notable de la vie du pénitent. La *confession ordinaire* est celle où l'on n'accuse que les péchés commis depuis la dernière absolution.

2° La pratique de la confession a toujours été en pleine vigueur chez les Grecs. Voici, d'après Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, la manière dont on se confessait de son temps : Le pénitent doit faire d'abord trois inclinations à l'entrée de l'autel, et dire trois fois : *Je vous confesse, ô Seigneur, Dieu du ciel et de la terre!* Après cela il doit se lever et se tenir debout en se confessant. Le prêtre, étant aussi debout de son côté, doit l'interroger avec un visage serein et des manières affables, jusqu'à lui baiser les mains, surtout s'il le voit pénétré de honte et de confusion. Il lui fait ainsi diverses questions sur les espèces de péchés dans lesquels il a lieu de croire que le pénitent peut être tombé; et cela peut l'aider à s'en souvenir. Après que le pénitent a répondu à ces questions, le prêtre lui ordonne de se découvrir, à moins que ce ne soit une femme, eût-il la tête ceinte d'un diadème. Alors le pénitent étant à genoux ou prosterné en terre, il prononce sur lui plusieurs oraisons, par lesquelles il demande la rémission des péchés dont on vient de s'accuser; lesquelles étant achevées, il le fait lever de terre, le fait couvrir et asseoir avec lui. Là il l'interroge de quelle pénitence il est capable, et applique ainsi à chacune des fautes, suivant la force, la condition, le temps et les circonstances, les peines marquées dans les livres pénitentiaux. Il est à remarquer que le pénitentiel de Jean le Jeûneur ordonne que l'on impose aux valets et aux servantes des peines moindres de moitié que celles que l'on imposait aux maîtres coupables des mêmes fautes, parce qu'ils ne s'appartiennent pas. La même chose est recommandée dans le rituel d'Alcuin, en Occident, cité plus haut.

D'après Christophe Lange, la confession doit se faire quatre fois l'année, à un prêtre ordonné légitimement et approuvé par l'évêque. Le pénitent va trouver le prêtre, et celui-ci, après l'avoir interrogé, le conduit dans un endroit écarté de l'église. Le pénitent y est assis, la tête découverte. Le confesseur déclare d'abord au pénitent que l'ange du Seigneur est là présent pour recevoir sa confession; qu'il doit bien prendre garde de dissimuler ses péchés par la honte ou par quelque autre motif; qu'il n'a pas à craindre de se confesser à quelqu'un qui est homme comme lui, etc. Pendant que le pénitent se confesse, le prêtre continue de l'exhorter à ne rien cacher. L'imposition de la pénitence suit la confession : c'est de jeûner un certain nombre de jours, de faire des aumônes, etc. Enfin le confesseur prononce l'absolution, mais d'une manière déprécative; c'est-à-dire non pas en disant avec autorité, comme les Latins : Je vous absous; mais sous forme de prière, en priant Dieu de pardonner les péchés que le pénitent vient de confesser. Les prêtres latins emploient simultanément les deux formes. Chez les Grecs, le pénitent fait ensuite une offrande à son confesseur, ce qui a lieu dans plusieurs autres pays chrétiens de l'Orient.

3° La confession en elle-même n'a rien que de digne et de grave dans son institution et dans ses rites, chez les Arméniens comme dans toute l'Eglise chrétienne; mais les schismatiques étant tombés dans l'asservissement ou l'ignorance, il en est résulté que beaucoup d'abus se sont introduits dans les communions dissidentes. C'est ainsi que tous les voyageurs s'accordent à dire que les prêtres arméniens ignorent l'essentiel du sacrement, et que les pénitents ne savent pas distinguer ce qui est péché de ce qui ne l'est pas. Un confesseur, pour avoir plus tôt expédié son pénitent, se contente de lui lire une longue liste de péchés, et même de crimes énormes, à chacun desquels le pénitent, coupable ou non, répond : « J'ai péché contre Dieu. » On passe légèrement, disent les mêmes écrivains, sur les péchés capitaux, et même sur les crimes avérés, tels que le meurtre, le vol, etc.; mais que le pénitent ait rompu son jeûne, ou mangé du beurre un mercredi, le confesseur imposera la pénitence la plus rigoureuse; il ordonnera même des mois entiers de pénitence pour avoir fumé ou pour avoir tué un chat. Voici la formule d'absolution : *Que Dieu, qui a de l'amour pour les hommes, vous fasse miséricorde; qu'il vous accorde le pardon des péchés que vous avez confessés et de ceux que vous avez oubliés. Pour moi, par l'autorité que me donne l'ordre sacerdotal, selon les divines paroles : Tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel, avec les mêmes paroles, je vous absous de tous vos péchés*, etc. Mais, dit Ricaut, ce n'est pas assez de s'accommoder avec Dieu et avec sa conscience : il faut encore adoucir l'indignation du ministre de la religion. L'argent a du pouvoir en cette occasion : l'absolution ne s'accorde qu'après l'offrande; si le prêtre n'était satisfait, le reste serait inutile. L'évêque, le patriarche même n'aurait pas assez de pouvoir pour dispenser de la pénitence qu'un simple prêtre aurait imposée.

4° Pour ce qui regarde la confession des

chrétiens de Géorgie et de Mingrélie, qui sont encore plus grossiers et plus ignorants que les Arméniens, nous nous contenterons de transcrire à peu près le mémoire du P. Zampi, inséré dans les Voyages de Chardin.

Ces peuples ont le sacrement de pénitence, qu'ils appellent *gandoba*. Ils appellent les péchés *zoggia*, la contrition *zodua*, l'attrition *sinanouli*. Ils savent tout cela, mais cependant ils ne se confessent point, non plus les séculiers que les ecclésiastiques, non pas même à l'article de la mort; et si quelqu'un par hasard se résout à se confesser, il faut que *habeat in bonis*, pour payer le confesseur. Il arriva un jour qu'un seigneur nommé *Patazolouchia*, s'étant confessé au catholicos, lui donna cinquante écus; mais ayant voulu se confesser une autre fois, le catholicos refusa d'entendre sa confession, sous prétexte qu'il lui avait donné trop peu la première fois. On conte d'un autre gentilhomme, que, s'étant confessé à un évêque, il lui fit présent d'un cheval et de plusieurs autres choses. Cet évêque, retournant chez lui avec ce présent, rencontra le fils de ce gentilhomme, et le remercia de ce que son père lui avait tant donné. « Comment, lui dit ce fils, mon père a fait de si grands péchés, et il ne donne pas plus à son confesseur! J'en suis honteux, mais je réparerai sa faute, et je vous promets de vous envoyer bien d'autres choses. » C'est qu'il croyait que plus on fait de grands péchés, plus on est obligé de faire des présents considérables à son confesseur. Au reste, ceux qui se confessent ne s'accusent que de ce qu'il leur plaît et cachent la plus grande partie de leurs péchés. Ce qui contribue encore à les éloigner de la confession, c'est que les prêtres ne gardent point le secret, et qu'ils parlent devant le premier venu de ce dont on s'est confessé, s'en entretenant même en présence du pénitent. Ils préfèrent donc, quand ils ont commis de grands péchés, les expier par de bonnes œuvres, comme de consacrer une image, ou de faire à des images des présents, comme des étoffes de soie ou de l'argent : avec quoi ils pensent que leurs fautes sont effacées sans confession. Les ecclésiastiques, au lieu de se confesser, vont se laver dans la rivière avant de célébrer la messe, et prétendent satisfaire par là au précepte de la confession.

Les Mingréliens se persuadent d'ailleurs que, pourvu que l'on ait son confesseur, il n'importe pas de se confesser : c'est pourquoi ils ont tous chacun le leur. Ils vont donc à quelque homme d'Eglise, évêque, bère, ou prêtre, qui soit renommé pour sa vertu, pour son savoir et pour être bon chrétien; ils lui portent un présent, chacun suivant ses moyens, et le prient de vouloir être leur confesseur. Quant à lui, il reçoit le présent et accepte la charge; mais il n'a jamais occasion de la remplir. S'il arrive qu'on tombe malade, on envoie bien chercher ce confesseur, ou bien on se fait porter chez lui, mais on ne se confesse pas pour cela. Le confesseur se contente de les asperger d'eau bénite, puis de laver quelque image avec de l'eau, qu'il donne à boire au malade, en récitant quelques oraisons. Si le pénitent meurt, le confesseur a de droit le dernier cheval dont il s'est servi, ses habits et tout ce qu'il avait sur lui quand il est venu le voir.

Il n'est pas rare de voir des Mingréliens qui, en pleine santé, vont trouver le catholicos, ou un évêque, ou leur confesseur, et se font donner par écrit l'absolution, tant des péchés qu'ils ont commis par le passé que de tous ceux qu'ils commettront pendant leur vie; mais ces sortes d'absolutions coûtent bien cher, et il n'y a que les riches qui puissent en obtenir. Quand l'heureux possesseur de cet acte d'absolution par écrit est malade à la mort, on le lui met à la main, et ils croient que cela suffit pour être sauvé. A en croire Chardin, il paraîtrait encore que si l'on vient à se confesser d'avoir volé le bien d'autrui, le confesseur oblige de restituer l'objet dérobé, non pas au propriétaire, mais au confesseur lui-même, qui se l'approprie. Le même voyageur raconte l'aventure suivante : Il y avait à Gori une femme de mauvaise vie qui tomba malade, et qui crut en mourir. Elle envoya querir un prêtre, se confessa, lui déclara toutes ses débauches, et lui fit ensuite de grandes protestations de ne plus souffrir d'hommes que son mari. Le prêtre lui dit : Madame, je vous connais trop pour le croire. Il vous sera assurément impossible de rompre le commerce que vous avez avec tant de galants; mais ce que je vous demande est que vous n'en entreteniez que deux ou trois au plus, avec ma permission, et à la condition que je vous imposerai. La femme, indignée de la proposition de son confesseur, le chassa, et à l'heure même fit venir un capucin, à qui elle conta ce qui venait d'arriver, et lui fit ensuite sa confession.

5° Pour ce qui est des coptes, divers auteurs anciens et modernes ont avancé qu'ils ne connaissaient et ne pratiquaient pas la confession des péchés, ce qu'ils ont étendu même à tous les jacobites. Jacques de Vitry, dans son Histoire de Jérusalem, dit qu'une de leurs erreurs est qu'ils ne confessent point leurs péchés aux prêtres, mais à Dieu seul et en secret, mettant devant eux de l'encens sur le feu, et s'imaginant que leurs péchés montent devant le Seigneur avec la fumée. Gabriel Sionite et divers autres écrivains disent la même chose. D'un autre côté, les témoignages d'un grand nombre de théologiens et de canonistes de ces pays, allégués par l'abbé Renaudot, donneraient lieu de croire que ces auteurs se sont trompés sur cet article; mais ce savant liturgiste avoue que cette accusation n'est pas sans fondement, puisqu'on voit deux patriarches d'Alexandrie qui ont abrogé la confession, et que, parmi les écrits qui nous restent des auteurs contemporains, il s'en trouve quelques-uns pour justifier cet abus et la superstition ridicule de l'encensoir. Nous trouvons en effet dans la Chronique orientale, publiée par Abraham Echellensis, que Jean, soixante-

douzième patriarche d'Alexandrie, abrogea la confession ; que Marc, fils de Zaara, son successeur, confirma cette nouveauté, qui, étant autorisée par le patriarche, commença à avoir force de loi chez les jacobites. Abulbircat, auteur qui a soutenu l'innovation de ces deux prélats, enseigne que la confession doit se faire lorsque le prêtre encense le peuple, en faisant le tour de l'église. C'est que dans leur liturgie les premiers encensements se font après une oraison appelée *de l'absolution*, qui n'est pas fort différente de celle dont les Orientaux se servent dans l'absolution sacramentelle. Comme un abus en attire un autre, quelques-uns crurent que chacun pouvait faire en particulier cette cérémonie, en mettant de l'encens et d'autres parfums sur le feu, et confessant ses péchés sur la fumée. Cet abus devint très-commun, surtout chez les coptes. Néanmoins il se trouva plusieurs doctes personnages qui s'y opposèrent fortement dans le temps qu'il s'introduisit en Egypte; entre autres un prêtre nommé Marc, fils d'Eltenbar, qui combattit jusqu'à la mort pour le maintien de l'ancienne discipline, et réussit, malgré les excommunications du patriarche Marc, à la faire observer par des milliers de chrétiens, surtout par les religieux ; de là vient la diversité de pratiques que l'on remarque parmi les coptes par rapport à la confession.

6° Les Ethiopiens, qui reçoivent leur métropolitain du patriarche d'Alexandrie, avaient aussi la superstition de l'encensoir, suivant Abou-Sé'ah, auteur égyptien, qui rapporte que tous les ans les Ethiopiens ou Abyssins confessaient leurs péchés devant un encensoir sur lequel brûlait de l'encens, et qu'ils croyaient en obtenir ainsi le pardon. Toutefois on ne trouve pas à présent chez ces peuples le moindre vestige de cette superstition ; ils lui ont substitué une autre superstition non moins criminelle, qui est la réitération du baptême. Du reste la pratique de la confession fut toujours en vigueur en Ethiopie. Il paraîtrait même qu'ils se confessent fréquemment. Ils s'adressent pour cela aux prêtres et quelquefois au métropolitain. Le pénitent se tient debout en présence du confesseur, et s'accuse d'un air humble et contrit. S'il vient à énoncer quelque péché considérable, le métropolitain se lève, reprend vivement le pécheur, et lui donne trois ou quatre coups de son bâton pastoral ; mais cette correction n'est pas suffisante ; le prélat livre le coupable aux mains de ses licteurs, qui le frappent violemment avec la courroie dont ils se servent communément pour écarter la foule ; mais communément le patient ne reçoit que sept ou huit coups, parce que les fidèles qui se trouvent dans l'église s'approchent du métropolitain et obtiennent grâce pour le pénitent, auquel l'absolution est ensuite accordée. Les Abyssins soutiennent que cette façon d'absoudre a bien plus de force et d'efficacité que la nôtre, qui ne consiste qu'en quelques paroles. On voit aussi par ce qui précède que la confession des péchés est ordinairement publique.

7° Les chrétiens du Malabar, chez lesquels les Portugais trouvèrent aussi la superstition de l'encensoir, se confessent cependant avec beaucoup d'exactitude de tous leurs péchés. Celui qui veut se confesser va à l'église; le prêtre se tient à la porte; le pénitent, la tête couverte, les mains croisées, les yeux baissés, met un genou en terre, accuse ses fautes en toute sincérité, déclarant ingénument et sans détour jusqu'aux plus secrètes pensées, et tout le bien et le mal qu'il a fait. Le prêtre ne doit point jeter les yeux sur lui. Après que le pénitent a fait sa confession, le prêtre lui dit : *Gardez-vous bien de commettre ces fautes à l'avenir. Je vous les remets ici, et Dieu vous les remet dans le ciel : et parce que vous m'avez découvert ceci, il ne sera point découvert au jugement dernier, et vous n'y serez point condamné pour cela.* Le pénitent met ensuite les deux genoux en terre, et, ayant les mains toujours croisées sur la poitrine, le confesseur récite le *Gloria*, des répons et des hymnes, qui sont suivis de prières propres pour chaque péché. Ensuite il étend la main droite sur la tête, récite la prière qui a rapport à chacune de ces fautes, et lui impose la pénitence canonique. On récite le psaume *Miserere*, et, entre chaque verset, il y a un répons ; ce psaume est suivi d'un autre, d'une antienne, d'une collecte, etc., d'une leçon de l'Epître de saint Paul aux Ephésiens, d'une autre tirée de l'Evangile selon saint Matthieu. Le prêtre impose de nouveau les mains sur le pénitent, il lui souffle trois fois au visage, en disant : *Que ce péché soit chassé de ton corps et de ton âme, au nom du Père*, etc. Après cela on chante d'une voix lugubre l'hymne de saint Jacques, qui commence par ces mots : *Venez, misérable, répandez des larmes de pénitence*, etc. L'hymne étant fini, on chante *Sanctus Deus* et *Pater noster*. C'est ainsi que se termine la cérémonie.

Il est inutile de parler des autres communautés orientales, chez lesquelles la pratique de la confession rentre dans l'une ou l'autre des méthodes que nous venons de rapporter. Il est temps de jeter un coup-d'œil sur les communions protestantes, qui l'ont rejetée pour la plupart. Celles mêmes qui ne l'ont pas totalement répudiée ne la considèrent que comme purement facultative, ainsi que nous l'avons déjà observé ; d'où il résulte que, chez les protestants, presque personne ne se confesse. Cependant plusieurs parmi eux regrettent cette salutaire et consolante institution. Ricaut même ose l'appeler une institution évangélique, un admirable moyen d'enflammer la dévotion, dont on rejeta l'usage après qu'on en eut considéré les abus. Or, il est certain que s'il fallait rejeter tout ce qui entraîne des abus, il n'y aurait aucune institution politique, morale ou religieuse à conserver sur la terre.

8° Les luthériens d'Allemagne ont gardé une espèce de confession assez semblable à celle des catholiques. Voici ce que nous trouvons dans les *Cérémonies religieuses de*

tous les peuples du monde, d'après un manuscrit de Maichelius : Avant la communion, on se confesse devant le ministre, qui, conformément à la parole de Dieu, annonce la rémission des péchés aux vrais pénitents. Cette confession n'est pas auriculaire, mais générale ; cependant elle ne se fait pas de la même manière chez tous les luthériens. En quelques endroits, plusieurs pénitents viennent tous ensemble devant le ministre confesseur. Un d'entre eux récite une confession générale, après laquelle le confesseur demande si tel est le sentiment de tous les autres. Après qu'ils ont répondu oui, le confesseur leur fait une exhortation plus ou moins longue, selon qu'il le croit à propos, et cela se termine par l'absolution. Cette coutume est des grandes villes, où il serait impossible d'entendre la confession de chacun en particulier. En certains endroits le ministre qui confesse propose ces trois questions, qui sont comme autant de conditions requises pour être admis à la communion : 1° Si on a une sincère repentance des péchés dont on se trouve coupable en sa conscience ; 2° Si on croit et professe que le corps et le sang de Jésus-Christ sont véritablement et réellement présents sous les symboles du pain et du vin ; 3° si on promet de vouloir toujours demeurer dans la religion luthérienne. L'imposition des mains se pratique à Hambourg, en Saxe et ailleurs, lorsque le ministre se dispose à prononcer l'absolution et à remettre les péchés. Cette imposition des mains se fait de la manière suivante : le ministre confesseur pose la main jusqu'à trois fois sur la tête de celui qui vient de se confesser, en nommant à chaque fois une personne de la Trinité, et lui dit ensuite ces paroles : *Allez en paix. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous ;* puis il fait le signe de la croix sur le pénitent, qui pendant ce temps-là récite assis, debout ou à genoux, le formulaire de confession qui se trouve dans les catéchismes luthériens ou dans les livres de communion. Plusieurs luthériens emploient, toute leur vie sans variation, le formulaire de confession qu'ils ont appris à l'école. Dans ces catéchismes il est dit que le pénitent dit en s'approchant du ministre : *Vénérable et cher Seigneur, je vous supplie de vouloir écouter ma confession, et de m'accorder pour l'amour de Dieu la rémission de mes péchés.* Si le pénitent ne se trouve pas chargé des péchés marqués dans les formulaires, qu'il dise en gros quelques péchés qui lui sont connus. S'il ne connaît aucun péché, chose presque impossible, dit le catéchisme, qu'il ne fasse point de détail, et qu'il reçoive la rémission de ses péchés après une confession générale. Une estampe de Bernard Picard représente une dame se confessant à un ministre dans un confessionnal ouvert, et lui parlant à l'oreille ; mais le confesseur et la pénitente sont assis ; une autre estampe représente le même ministre donnant l'absolution à ceux qui viennent de se confesser ainsi, et qui tous sont debout aussi bien que le confesseur ; l'auteur observe que c'est la manière dont on se confesse à Augsbourg, et que celle de Saxe est peu différente. J'ignore si les luthériens de ces contrées ont encore les mêmes usages. Un voyageur décrit la manière dont cela s'est pratiqué à Stockholm, en sa présence. « Le prêtre, dit-il, en bottes ou bottines, les éperons aux talons, et en habit ordinaire, donnait l'absolution à une douzaine d'hommes et de femmes qu'il venait de confesser. Après quoi il les embrassa, et les confessés s'embrassèrent de même les uns les autres. De là, continue ce voyageur, j'allai dans une église allemande, où je remarquai que les pénitents se confessaient à l'oreille du ministre. » Une chose bien plus digne de remarque, et qui, selon les rigides, est une espèce de simonie, c'est la gratification en argent que l'on donne en plusieurs endroits au confesseur après s'être confessé.

9° Le livre des prières à l'usage des anglicans porte, à l'article de la visite des malades : « Que si le malade trouve que sa conscience soit chargée de quelque chose de grande importance, c'est ici qu'il sera exhorté à faire une confession particulière de ses péchés, après laquelle le prêtre lui donnera l'absolution en cette manière, s'il la demande avec humilité et avec grande affection : *Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a laissé à son Eglise la puissance d'absoudre tous les pécheurs qui se repentent et qui croient en lui véritablement, veuille te pardonner tes offenses par sa grande miséricorde. Et en son autorité qui m'est commise, je t'absous de tous tes péchés, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.*

10° Dans l'ancienne loi, la confession des péchés était fortement recommandée ; cependant nous ne voyons pas qu'il y eût obligation expresse d'entrer dans le détail des fautes que l'on avait commises, bien que nous en trouvions des exemples dans la Bible. Il paraît que l'on se contentait d'une sorte de confession générale et publique, et qui pouvait s'appliquer à la plupart des personnes qui y prenaient part. Beaucoup de juifs font encore cette confession à la fête du *Kipour* ou de l'Expiation. Ils se rendent à la synagogue avec un extérieur de pénitence, un air contrit et abattu, et récitent, en se frappant la poitrine, une formule de péchés rédigée par ordre alphabétique. Après la confession suit la flagellation, du moins dans certaines synagogues. Le pénitent se couche à terre, la tête vers le septentrion, et les pieds vers le midi, et se fait donner trente-neuf coups de fouet ou d'un nerf de bœuf, confessant toujours ses péchés pendant la flagellation, et se frappant la poitrine : puis il se relève et rend le même service à celui qui l'a flagellé.

11° La confession de sa faute est la plus forte de toutes les excuses, disent les musulmans, c'est pourquoi ils marquent la confession des péchés comme le premier degré de la pénitence. Amrou fit une confession générale de ses péchés au faux prophète. Cette pratique est préconisée dans le Coran, qui porte : *Quant à ceux qui confessent leurs pé-*

chés, il arrivera que Dieu les leur pardonnera. Un commentateur dit sur ce passage : *La confession de ses propres fautes est un reste de lumière qui sert à préparer l'âme du pécheur, en lui ôtant l'obstination, qui est proprement le règne du péché.* La preuve de ceci est que celui qui confesse son péché a les yeux ouverts pour en voir la difformité. Le poëte persan, Hakin Senaï, dit dans le même sens: *Lorsque vous connaissez la laideur du péché, et que vous l'avouez, cette connaissance et cet aveu vous conduisent au repentir.* Il paraît, en conséquence, qu'il y a des musulmans qui se confessent. En effet on trouve, entre autres pièces, dans un livre intitulé : *Analyse des traditions religieuses des peuples indigènes de l'Amérique,* la formule d'un acte d'absolution délivré par un docteur Schiite. Nous le transcrivons ici, bien que l'auteur ne marque pas d'où il l'a tiré.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux, invitant les pécheurs à la repentance et conversion, N..., fils de N... a comparu devant moi, faisant confession de ses péchés énormes contre la religion, ivrognerie, blasphèmes, etc., *protestant de n'y plus retomber ; et comme T... et T..., hommes fidèles, se sont rendus garants et cautions de sa pénitence, je lui ai donné l'absolution et lui en ai fait expédier cet acte.*

12° La confession des péchés faisait partie des mystères de Bacchus, de Vénus et d'Adonis. Les prêtres qui entendaient les confessions portaient une clef pendue aux épaules; c'était le symbole du secret qu'ils devaient garder.

A Samothrace, des sacrifices expiatoires, une confession détaillée, précédaient l'admission de l'initié aux mystères cabiriques. Le prêtre qui y présidait se nommait *coës*, purificateur, prophète; il avait le pouvoir d'absoudre du meurtre, mais le parjure était considéré comme un crime capital.

A Eleusis ce n'était qu'après avoir subi de longues et difficiles épreuves qu'on pouvait être initié aux mystères de Cérès. Un prêtre était chargé d'examiner et de préparer les candidats. Ceux qui s'étaient rendus coupables de grands crimes étaient exclus ; le prêtre soumettait les autres à des expiations fréquentes, et leur faisait sentir la nécessité de préférer la lumière de la vérité aux ténèbres de l'erreur; il les exhortait à réprimer toute passion violente, à mériter, par la pureté de l'esprit et du cœur, l'ineffable bienfait de l'initiation. Les empereurs eux-mêmes n'étaient pas exempts de ces épreuves et de cette confession ; l'histoire nous rapporte que Marc-Aurèle, en s'associant aux mystères de Cérès-Eleusine, fut obligé de se confesser à l'hiérophante.

Chez la plupart des peuples de la Grèce et de l'Asie, les personnes agitées par les remords de leur conscience trouvaient le moyen de se délivrer d'un si terrible poids en se soumettant à l'examen d'un prêtre particulier, appelé l'*auditeur*. C'était à lui qu'il fallait s'adresser pour faire l'aveu de ses crimes. On ne pouvait en être lavé que par le serment d'être vertueux et de mener une vie nouvelle ; cela est si vrai, dit Voltaire, que l'hiérophante, dans tous les mystères de la Grèce, en congédiant l'assemblée, prononçait deux mots égyptiens, qui signifient : *veillez, soyez purs* (κογξ ὄμπαξ). Ne semble-t-il pas entendre la formule finale prononcée par les confesseurs catholiques : *Vade in pace et noli peccare amplius?*

Il y avait en Elide des devins qui dirigeaient les consciences et que l'on consultait pour savoir si certaines actions étaient conformes ou non à la justice divine.

13° Le sadder, un des livres sacrés des parsis ou guèbres, enjoint à tous les fidèles de repasser souvent dans leur esprit les fautes dont ils se sont rendus coupables, et de s'en accuser avec humilité en présence d'un prêtre ; ou, s'ils n'en ont pas la commodité, il veut qu'ils fassent cette confession à quelque laïque recommandable par sa piété, ou du moins qu'ils se confessent à Dieu devant le soleil. Les parsis ont en outre des *patet*, ou formules de confession générale, qui sont en outre des actes de repentir des péchés que l'on a commis.

14° C'est une maxime parmi les Indiens que celui qui confesse son péché en obtiendra le pardon. Ils célèbrent tous les ans une fête pendant laquelle ils vont se confesser sur le bord d'une rivière, afin que leurs péchés soient entièrement effacés. Dans le fameux sacrifice *Ekiam*, la femme de celui qui y préside est obligée de se confesser, de descendre dans le détail des fautes les plus humiliantes, et de déclarer jusqu'au nombre de ses péchés.

Le *Nittia Karma*, ou rituel des brahmanes, attribue la vertu d'effacer les péchés à la prière suivante qui est une espèce de *confiteor* ou de confession générale : *O soleil! vous êtes la prière, vous êtes le dieu de la prière : pardonnez-moi tous les péchés que j'ai commis en priant; tous ceux que j'ai commis pendant la nuit, par pensées, par paroles et par actions; pardonnez-moi tous ceux que j'ai commis contre mon prochain par des calomnies et par de faux témoignages, en violant ou séduisant la femme d'autrui, en mangeant des aliments prohibés, en recevant des présents d'un homme vil; enfin tous les péchés de quelque nature qu'ils soient, dans lesquels je suis tombé, tant de nuit que de jour.*

15° Chez les Chinois, lorsque l'empereur, à la tête de la nation, remplit l'office de sacrificateur, il pratique un grand nombre de cérémonies, parmi lesquelles se trouve la confession. — Il s'avance d'abord vers l'autel, fait diverses prostrations, brûle des parfums, prend ensuite le *yu-pé* (c'est une pièce de satin sur laquelle l'empereur a écrit le détail de ses actions, bonnes ou mauvaises), lit cet écrit à voix basse, fait des actes de repentir sur ce qu'il reconnaît avoir été mal, se propose de mieux faire à l'avenir, dépose le *yu-pé* dans une cuvette, y met le feu pour le consumer et le réduire en cendres. Les mandarins des provinces agissent à peu près de la même manière.

Mais voici qui est plus positif : c'est une

confession générale et publique faite, il y a quelques années, par l'empereur actuel de la Chine, *Tao-Kouang*, pour fléchir le ciel et obtenir par cet acte d'humilité la cessation d'une sécheresse qui avait désolé son pays en 1831. Nous ne balançons pas à insérer ici en entier cette curieuse et touchante requête, adressée au ciel impérial, c'est-à-dire à l'Etre qui gouverne le monde.

Requête au Ciel impérial (Hoang-thien).

« Je présente à genoux une requête pour que nos affaires soient prises en considération. Oh ! hélas ! ciel impérial, si le monde n'était pas ébranlé par des changements extraordinaires, je n'oserais pas présenter l'offrande d'un service extraordinaire. Mais, cette année la sécheresse est terrible ; l'été est passé, et nous n'avons point eu de pluie. Non-seulement l'agriculture et les hommes souffrent de ce fléau ; les animaux et les insectes, les plantes et les arbres, tout a presque cessé d'exister.

« Moi, le ministre du Ciel, élevé au-dessus des hommes, je suis chargé de faire régner l'ordre dans le monde, et de procurer la tranquillité à mes peuples. Il m'est impossible de dormir en paix ; je suis abîmé dans la douleur, je tremble d'angoisses, et cependant je n'ai pu obtenir de pluies abondantes et fertiles.

« J'ai jeûné, il y a quelques jours, j'ai offert de riches sacrifices sur les autels de la terre et de ses produits, et j'ai exprimé ma reconnaissance pour quelques nuages et de légères ondées ; mais ce n'était point assez pour répandre la joie.

« Je regarde en haut, et je me souviens que le cœur du Ciel est bienveillance et amour. La seule cause de ce malheur est la profondeur toujours plus grande de mes péchés, mon peu de sincérité et mon peu de dévotion ; voilà ce qui a fait que je n'ai pu toucher le cœur du Ciel, et faire descendre d'abondantes bénédictions.

« J'ai consulté avec respect nos archives, et j'ai vu que, l'an 24 de Kien-Long, l'empereur, mon grand-père, puissant, honorable et pur, a offert avec humilité un grand service pour la neige. Je me sens poussé par dix mille raisons à suivre son exemple, et j'assiége le Ciel avec une angoisse mortelle, m'examinant moi-même et considérant mes fautes ; je lève mes yeux en haut, et j'espère pouvoir obtenir mon pardon.

« Je me demande :

« Si j'ai manqué de respect dans les sacrifices ; si l'orgueil et la prodigalité se sont glissés inaperçus dans mon cœur, et y occupent une place ; si j'ai cessé de donner tous mes soins aux affaires de mon gouvernement, et si je suis devenu incapable de m'en occuper avec le zèle et les soins persévérants qu'elles exigent ; si je me suis servi de paroles légères et dignes de reproche ; si, dans la distribution des récompenses et des peines, j'ai observé une équité parfaite ; si j'ai fait tort au peuple et porté atteinte à la propriété en élevant des monuments ou en dessinant des jardins ; si, dans l'élection des fonctionnaires, mon choix n'est pas tombé sur des personnes dont les actes ont été vexatoires pour le peuple ; si les punitions ont été dispensées justement ou injustement ; si les opprimés ont trouvé des moyens d'appel ; si des innocents n'ont pas été enveloppés dans les persécutions dirigées contre les sectes hétérodoxes ; si les magistrats n'ont pas insulté le peuple et refusé d'écouter ses plaintes ; si, dans les opérations militaires des provinces de l'ouest, il n'y a pas eu des massacres pour le seul fait de ce qui revenait à l'empereur ; si les sommes répandues pour soulager la misère des provinces méridionales ont été sagement dispensées, ou si le peuple a été abandonné et exposé à périr dans les fossés ; si les efforts tentés pour exterminer les montagnards rebelles de Honan et de Canton ont été bien dirigés, ou s'ils n'ont servi qu'à faire fouler aux pieds, comme la boue et la cendre, les habitants de ces contrées.

« Sur tous ces points, sur toutes ces causes de tourment que j'éprouve, je devrais déposer le fil à plomb, et faire tous mes efforts pour redresser ce qui est mal, me souvenant toujours qu'il peut y avoir des fautes qui aient échappé à mes méditations.

« Prosterné devant toi, je te supplie, ô Ciel impérial, de me pardonner mon ignorance et ma misère. Renouvelle mon cœur, car seul je représente et je comprends des millions d'hommes innocents. Mes péchés sont en si grand nombre, que je ne puis y échapper. L'été est passé, l'automne est là ; il est impossible d'attendre plus longtemps. Je me frappe le front, et je te supplie, Ciel impérial, de m'accorder promptement une heureuse délivrance, une pluie abondante et divinement bienfaisante. Sauve les vies de mes sujets, et relève-moi de mes iniquités. Oh ! hélas ! Ciel impérial, écoute avec bonté. Je suis effrayé, inquiet, angoissé. Je te présente ma requête avec respect. »

16° Dans le Tibet, non-seulement tous les religieux, mais presque tous les laïques, ont leur père spirituel, à qui ils font en général l'accusation de leurs péchés. Aussitôt que le pénitent a prononcé cette formule : J'ai péché, le directeur fait sur lui une prière pour lui obtenir le pardon qu'il demande. Quatre fois par mois, le 14 et le 15, puis le 29 et le 30 de la lune, les Lamas, religieux tibétains, s'assemblent pour entendre l'explication de leur règle. Avant de paraître dans l'assemblée, le grand lama se confesse à celui à qui il a confié la direction de sa conscience. Purifié lui-même de cette manière, il entre dans le temple, et se met à recommander à chacun de se confesser. « Allons, mes frères, dit-il, tendons des mains suppliantes à ce grand lion que vous voyez ici sur l'autel, à Chakya, l'auteur et le restaurateur de notre loi. Recevez avec des oreilles attentives ses divins préceptes. Comme des chevaux sans frein, nous péchons librement, en lâchant la bride à notre cœur, à notre bouche, à nos mains. Mais la puissante loi du triomphant Chakya nous

présente des freins et des aiguillons. C'est cette loi que je vais vous expliquer. Celui qui, par le moyen de ces freins, se domptera lui-même, sera victorieux et heureux ; mais malheur à celui qui regimbera contre ces aiguillons ! il parcourra les redoutables et infinis supplices des transmigrations... Aujourd'hui nous faisons la prière *so-tsong*, c'est-à-dire de la rémission des péchés. Celui, dit le grand Chakya, qui a commis des péchés graves, et qui ne les confesse pas dans son cœur, se rend coupable de mensonge. Que chacun sonde les replis de son âme, et, s'il y découvre quelque faute considérable, qu'il dise nettement et à haute voix : J'ai commis de grands péchés. » Cet avertissement, répété trois fois, s'il y en a qui s'avouent coupables, le supérieur de la communauté s'approche et fait sur leurs têtes certaines prières.

17° Dans le royaume de Laos, les religieux bouddhistes se confessent à peu près de la même manière que les religieux latins font leur coulpe. Toute la communauté s'assemble une fois par mois dans une grande salle, où les religieux étant assis selon leur rang de réception dans l'ordre, les plus anciens quittent leur place, les uns après les autres, se mettent à genoux au milieu de l'assemblée et disent à haute voix : *Mes pères, je vous fais ma confession, et si, le mois dernier, j'ai bu et mangé avec excès, si j'ai joué et si j'ai mal employé mon temps; si je me suis mis en colère, si j'ai injurié quelqu'un, si j'ai avancé quelque chose contre la vérité, je m'en accuse.* Et ainsi des autres fautes, dont tous s'accusent individuellement, mais en faisant toujours précéder l'accusation de la formule dubitative. Puis l'absolution est donnée par toute la communauté en général.

18° A Siam, les mêmes religieux, à qui les Européens ont donné le nom de *talapoins*, ont coutume de se confesser à leur supérieur de temps en temps. Ce qui a lieu principalement quand ils ont été obligés de sortir du monastère pour faire la quête. A leur retour, ils se prosternent aux pieds du supérieur du couvent, et lui font leur confession; après quoi le supérieur leur inflige une pénitence convenable. Mais, selon d'autres voyageurs, leur confession est moins une accusation de leurs fautes, que le récit de tout ce qu'ils ont fait de bien, ou de mal qu'ils n'ont pas commis.

19° Dans une des sectes du Japon, l'individu tourmenté par les remords de sa conscience et qui veut obtenir le pardon de ses péchés, se rend dans un désert affreux, bordé de montagnes et de rochers escarpés, qu'il lui faut franchir. Il rencontre des ermites aussi sauvages que les lieux qu'ils habitent; ceux-ci le conduisent vers d'autres ermites plus sauvages encore, qui s'emparent du pénitent, qui le soumettent à de rudes épreuves pour le préparer à sa confession. Ils lui imposent des jeûnes rigoureux et divers genres d'austérités et de mortifications ; ils le forcent de gravir des rochers, de franchir des montagnes et des précipices. Si le pénitent vient à reculer, ou se refuse à continuer cette expiation, les ermites le suspendent par les mains au-dessus d'un précipice et l'y abandonnent. Mais s'il a eu assez de force pour soutenir ces premières épreuves, ils le conduisent, à travers des sentiers impraticables, dans une campagne où il est obligé de rester un jour et une nuit, les bras croisés et le visage appuyé sur les genoux. S'il cherche à adoucir cette position gênante, des coups de bâton ne tardent pas à le rappeler à son devoir. Tout le temps passé dans cette attitude forcée doit être consacré à un examen sérieux des fautes que l'on a commises. Ensuite le pénitent est conduit, avec les mêmes fatigues, jusqu'au sommet d'un rocher où doit avoir lieu l'acte le plus important. Du sein du rocher sort une grosse barre qui supporte des balances. Les ermites placent le pénitent dans l'un des plateaux, et dans l'autre un contre-poids; ils la poussent ensuite hors du rocher : de sorte qu'elle demeure suspendue au-dessus d'un précipice. C'est dans cette situation que le pénitent doit faire une confession exacte et sincère de tous ses péchés. Si l'on s'aperçoit qu'il déguise quelques circonstances, ou qu'il cherche à tromper dans le dénombrement de ses fautes, on imprime à la balance un mouvement qui précipite le malheureux pécheur. S'il parvient à achever sa confession, les deux bassins se trouvent en équilibre. Heureusement échappé à tant de dangers, le pécheur absous paye les ermites de la peine qu'ils se sont donnée, et se rend dans un temple où, après avoir rendu grâces aux dieux, il consacre plusieurs jours en fêtes et en réjouissances. *Voy.* Balances.

20° Les Chingulais ont aussi des prêtres bouddhistes appelés *gones*, qu'ils regardent comme les *médecins des âmes*. C'est à eux que l'on s'adresse lorsqu'on a dessein de se convertir et de changer de vie. On les reçoit avec un profond respect, et on se conduit d'après leurs exhortations.

21° Les habitants de l'île de Madagascar se confessent de leurs péchés, principalement quand ils sont à l'article de la mort.

22° Il y avait des confesseurs établis dans toute l'étendue de l'empire des anciens Péruviens, qui imposaient des pénitences proportionnées au péché. Des femmes se mêlaient aussi de cette fonction. Dans la province de Collasuyo, on employait le sort pour découvrir les péchés; on cherchait aussi à les connaître par l'inspection des entrailles d'une victime. On punissait par des coups de pierre réitérés plusieurs fois de suite celui qui ne révélait pas ses fautes. On s'accusait de ses fautes graves dans les occasions où l'on a un besoin particulier du secours divin; mais la grande et solennelle confession avait lieu lorsque l'inca était malade. L'inca ne se confessait qu'au Soleil; après quoi il se lavait dans quelque eau courante, en lui disant : *Reçois les péchés que j'ai confessés, ô Soleil, et porte-les dans la mer.* Les pénitences consistaient en jeûnes, en offrandes, en retraites

dans les déserts des montagnes, en flagellations, etc.

Voy. nos Dictionnaires de Liturgie et des Rites sacrés, art. Pénitence. *Voy.* aussi l'art. Confession du Dictionnaire de Cas de conscience.

CONFESSIONNAL, espèce de tribunal élevé dans une église, dans une chapelle, ou dans une sacristie, pour l'administration du sacrement de pénitence. Il est ordinairement composé de trois parties : celle du milieu, qui est fermée, contient le siége du confesseur ; les deux autres offrent un petit escabeau et un accoudoir pour les pénitents, qui sont à genoux, et parlent à leur confesseur à travers un grillage. Quelquefois le confessionnal n'a que deux compartiments : celui du confesseur, et un seul pour les pénitents. Les anciens confessionnaux étaient entièrement ouverts, ce qui est plus dans l'esprit des canons de l'Eglise, qui exigent qu'ils soient placés dans un lieu apparent. En général il est permis de confesser les hommes dans un lieu quelconque, pourvu qu'il soit décent ; mais les femmes ne doivent être confessées qu'à l'église et dans un confessionnal, sauf le cas où cela deviendrait impossible ou trop gênant.

CONFIRMATION. C'est un véritable sacrement de la loi nouvelle, et non une simple cérémonie de l'Eglise, comme le prétendent les hérétiques modernes. La confirmation a pour effet de donner la plénitude de l'Esprit-Saint à ceux qui ont déjà reçu le baptême, et de leur inspirer la force nécessaire pour remplir leurs engagements, même au péril de leur vie. De plus il imprime dans l'âme le caractère ineffaçable de soldat de Jésus-Christ, ce qui fait que la confirmation ne peut être réitérée.

1° Chez les Latins, l'évêque est le ministre ordinaire du sacrement de confirmation, parce que c'est à celui qui possède la plénitude du sacerdoce de conférer le sacrement qui donne la plénitude du christianisme. On peut donner ce sacrement à tout âge, mais communément on attend que le récipiendaire ait atteint l'âge de raison et soit instruit des principaux mystères de la foi. Suivant l'ordre romain, l'évêque qui administre la confirmation commence par imposer les mains sur les confirmands en récitant différentes prières et en invoquant sur eux les sept dons du Saint-Esprit ; puis, trempant son pouce dans le saint chrême, et appelant chaque candidat par son nom de baptême, il lui dit : *Je te marque du signe de la croix, et je te confirme du chrême du salut, au nom du Père*, etc. En même temps il lui fait une onction sur le front en signe de croix, fait trois autres signes de croix sur le confirmé et lui touche la joue avec la main comme s'il lui donnait un petit soufflet, pour lui apprendre qu'il doit être prêt à endurer toutes sortes d'outrages pour le nom de Jésus. Immédiatement après on bande le front du confirmé avec un bandeau de toile, jusqu'à dessication parfaite, ou bien un prêtre le lui essuie aussitôt. Puis après d'autres versets et oraisons, l'évêque donne la bénédiction aux confirmés, qui récitent ensuite le symbole des apôtres, l'oraison dominicale et la salutation angélique. C'était autrefois la coutume de donner des parrains et marraines aux confirmands, mais cet usage est presque partout tombé en désuétude. Les anciens *Ordo* offrent aussi des différences assez notables, non dans le fond, mais dans la forme du sacrement, et dans les prières qui en accompagnent la collation ; mais maintenant on suit généralement l'ordre romain, que nous venons de rapporter. *Voy.* nos Dictionnaires de Liturgie, des Rites sacrés et de Cas de conscience, art. Confirmation.

2° Les Grecs administrent le sacrement de confirmation immédiatement après le baptême. L'évêque applique le saint chrême en forme de croix sur le front, sur les yeux, aux narines, à la bouche aux oreilles, à la poitrine, aux mains et aux pieds, en disant au nouveau baptisé : *Σφραγὶς δωρεᾶς Πνεύματος ἁγίου*, « le sceau du don du Saint-Esprit. » Cependant ce sacrement n'est pas toujours conféré par l'évêque, les prêtres ont coutume de l'administrer toutes les fois qu'ils baptisent, mais avec le chrême consacré par l'évêque.

3° Les autres communions orientales ont leurs formules différentes de celles des Grecs. Les jacobites de Syrie se servent pour l'administration du baptême de l'office qu'ils attribuent à Sévère, patriarche d'Antioche, dans lequel, après que les rites de ce sacrement sont achevés, on lit une oraison préparatoire, laquelle est suivie de l'onction du chrême, qui se fait sur tous les membres en forme de croix, et trois fois sur le front. Pendant que celle-ci se fait, le prêtre dit ces paroles : *N..., reçois le sceau et le signe du saint chrême de la bonne odeur de Jésus-Christ notre Dieu, par le sceau de la vraie foi et par le complément du gage ou du don du Saint-Esprit pour la vie éternelle.* Amen. Dans l'office attribué à saint Basile, qui est aussi à leur usage pour le baptême des enfants en péril de mort, on trouve cette forme prescrite : *N... est scellé avec le chrême pour le sceau du don de la vie éternelle, par le Saint-Esprit.*

4° Les jacobites coptes, qui sont ceux d'Egypte, observent à peu près la même chose. Après que le prêtre a récité quatre oraisons sur l'enfant baptisé, il lui fait l'onction en forme de croix sur le front en disant : *L'onction du Saint-Esprit.* Amen. Ensuite il la lui fait à la bouche, aux oreilles, aux genoux, aux pieds, aux épaules, joignant à chacune de ces onctions des paroles convenables.

5° L'office du baptême à l'usage des Eglises d'Ethiopie est peu différent de celui des coptes, du patriarche desquels ils dépendent. Le prêtre fait l'onction avec le chrême sur le front du baptisé en disant : *Que ce soit l'onction de la grâce du Saint-Esprit.* Amen. Au nez et aux lèvres, il dit : *C'est le gage du royaume des cieux.* Aux oreilles : *L'onction sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Aux bras, aux genoux et aux jambes : *Je te oins*

de l'onction sainte, au nom du Père, etc. Enfin le prêtre dit sur les enfants baptisés et confirmés une oraison en forme de bénédiction, leur met des couronnes sur la tête, et leur donne l'eucharistie.

6° Chez les Arméniens, l'administration du chrême, ou la confirmation, suit également le baptême. Avant les onctions, le prêtre noue un cordon de coton blanc et de soie rouge, dont il a tordu lui-même les fils, et le passe au cou de l'enfant. Cette cérémonie se fait en mémoire du sang et de l'eau qui sortirent du côté de Jésus-Christ, ouvert par une lance sur la croix. Après les onctions, le ministre du sacrement met une couronne sur la tête de l'enfant. La bénédiction du saint chrême est généralement réservée au patriarche des Arméniens.

7° Il paraît que les Géorgiens n'ont point de confirmation proprement dite. Il est vrai qu'ils emploient le chrême dans les cérémonies du baptême, mais non point comme le signe d'un sacrement particulier. De plus, c'est assez souvent le parrain qui en fait des onctions à l'enfant par tout le corps.

8° La confirmation est regardée par les luthériens, sinon comme un sacrement, du moins comme une cérémonie reçue des anciens Pères. Mais ils n'emploient point le chrême, comme les autres chrétiens d'Orient et d'Occident. La cérémonie paraît consister dans une profession de foi que font les jeunes gens appelés à être confirmés, car ils n'admettent à cette espèce de confirmation que ceux qui sont capables de rendre exactement compte de leur foi; c'est pourquoi en plusieurs endroits on la donne immédiatement après la première communion, vers l'âge de douze ou quatorze ans. Les jeunes gens ayant donc été interrogés, écoutent l'exhortation du ministre, qui se termine par une collecte et la bénédiction. Ceci a lieu en Saxe; mais nous ne savons si les autres luthériens ont conservé cet usage, qui au reste n'est que la rénovation des promesses baptismales.

9° Les anglicans ont conservé la confirmation, ou du moins l'imposition des mains de l'évêque, mais ils ne la regardent pas comme un sacrement. Lorsqu'il s'agit de procéder à cette cérémonie, les confirmands, qui tous doivent être en âge de discrétion, se tiennent debout en présence de l'évêque. Après une courte exhortation, l'évêque leur intime de renouveler et de ratifier les promesses faites à leur baptême; et chacun répond à haute voix : *Je les réitère, et je les ratifie, et je les confirme*. Alors l'évêque prononce des versets et une prière à peu près semblable à ceux du pontifical romain. Ensuite tous les confirmands se mettent à genoux, et l'évêque met successivement la main sur la tête de chacun, en disant : *Seigneur, reçois ce tien serviteur en la protection de ta grâce céleste, afin qu'il soit éternellement du nombre des tiens, et qu'il croisse chaque jour de plus en plus dans tous les dons de ton Saint-Esprit, jusqu'à ce qu'il parvienne à ton royaume éternel*. Amen. Puis l'évêque récite l'oraison dominicale et plusieurs collectes. Ensuite il termine la cérémonie en donnant la bénédiction.

CONFITEOR, formule de confession générale fort usitée dans l'Eglise latine. Non-seulement on la récite au saint sacrifice de la messe, à l'office divin, dans l'administration de plusieurs sacrements; mais les simples fidèles se font un devoir de la joindre habituellement à leurs prières journalières. *Voy.* l'art. CONFITEOR du Dictionnaire de Liturgie.

CONFORMISTES. On appelle ainsi en Angleterre ceux qui suivent la religion établie, parce qu'ils se conforment au culte fixé par les évêques et par le parlement; ce sont eux que l'on nomme encore *anglicans* ou *épiscopaux*. Les puritains au contraire, et ceux qui appartiennent à une communion dissidente sont désignés sous le nom de *non-conformistes*.

CONFRÉRIE, société de personnes qui s'assemblent pour faire quelques exercices de piété, sans s'y engager par aucun vœu. Ces associations ont toujours un patron auquel elles sont dévouées, qu'elles honorent spécialement et dont quelquefois elles portent le nom. Souvent elles sont distinguées par quelque livrée ou quelque habit particulier. Les confréries ont été établies afin que les forces spirituelles d'un certain nombre de fidèles étant réunies ensemble, ils puissent concourir plus efficacement, soit à combattre le démon et à mener une vie édifiante, soit à honorer un mystère ou un saint en particulier, soit à pratiquer un genre déterminé de bonnes œuvres, soit à obtenir de Dieu telle sorte de grâces, etc. De là les confréries *du Saint-Sacrement, de la Sainte-Vierge, du Saint-Rosaire, du Saint-Scapulaire, de Sainte-Anne, de Saint-Nicolas*, etc.; les confréries de charité établies pour secourir les pauvres, pour soigner les malades, pour ensevelir les morts, pour soulager les âmes du purgatoire, etc. Chaque confrère ou consœur participe aux prières et aux bonnes œuvres de tous les membres de la confrérie; la plupart des confréries ont obtenu en outre de la part du saint-siége, soit des faveurs spéciales, soit des indulgences partielles ou plénières.

Il serait impossible de consigner ici toutes les confréries, elles sont devenues innombrables; car il est peu de paroisse qui n'ait la sienne, peu de saint tant soit peu connu qui n'ait une bannière sous laquelle marchent quelques personnes zélées qui l'ont pris pour protecteur. Nous nous contenterons de donner ici, d'après le *Tableau de la cour de Rome*, la liste des principales confréries érigées à Rome pour tous les corps de métiers, parce qu'un grand nombre de ces confréries existent encore dans la plupart des Etats chrétiens. Ainsi :

Les officiers du pape marchent sous la bannière de sainte Marthe.

Les massiers des cardinaux, sous celle de sainte Catherine.

Les caudataires, sous celle de Notre-Dame de la Pureté. Cette confrérie fut érigée en 1527.

Les notaires, sous celle de saint Benoît.
Les procureurs, sous celle de saint Eustache. (En France, ils ont pour patron saint Yves.)
Les écrivains et les copistes, sous celle de saint Thomas.
Les peintres, sous celle de saint Luc.
Les graveurs, sculpteurs et tailleurs de pierre, sous celle de saint Léonard. Cette confrérie fut érigée en 1406, et confirmée en 1596 par Clément VIII.
Les orfévres, sous celle de saint Eloi.
Les serruriers et les maréchaux, sous celle de saint George.
Les courriers, sous celle de saint Laurent.
Les cochers, sous celle de sainte Luce.
Les voituriers et les messagers, sous celle de saint Anastase.
Les charretiers, sous celle de saint Vincent.
Les palefreniers, sous celle de sainte Anne.
Les vachers et tanneurs, sous celle de saint Barthélemi.
Les bouchers, sous celle de sainte Marie du Chêne.
Les aubergistes, sous celle de saint Eustache.
Les cabaretiers, sous celle de saint Sylvestre.
Les marchands en gros et les marchands de laine, sous celle de saint Laurent.
Les merciers, sous celle de saint Sébastien. Ils ont agrégé à leur corps les gantiers, parfumeurs, pelletiers, ouvriers en soie, bonnetiers, etc.
Les droguistes et les apothicaires, sous celle de saint Laurent de la Mirande. Le jour de saint Laurent, la confrérie distribue cinquante écus romains à quelques pauvres filles nubiles.
Les médecins, barbiers, étuvistes, sous celle de saint Côme et saint Damien. Leurs statuts furent approuvés en 1494.
Les bombardiers, sous celle de sainte Marie Transpontine.
Les fourreurs, sous celle de saint Pantaléon.
Les selliers, sous celle de saint Sauveur des Copelles.
Les cordonniers, sous celle de saint Crépin.
Les tailleurs d'habits, sous celle de saint Bonhomme (*Huomobono*).
Les menuisiers et charpentiers, sous celle de saint Joseph.
Les maçons, sous celle de saint Grégoire. (En France, ils ont pour patron saint Louis, roi, ou l'Ascension de Notre-Seigneur.)
Les boulangers, sous celle de Notre-Dame de Lorette. Cette confrérie fut érigée en 1500, sous le pontificat d'Alexandre VI. (A Paris, les boulangers ont pour patron saint Honoré.)
Les tonneliers, sous celle de sainte Marie de la Chapelle ou de la Copelle.
Les cardeurs, sous celle de saint Blaise.
Les ouvriers des manufactures mêlées, sous celle de sainte Marie des Jardins, et sous les bannières de saint Sauveur, du Crucifix, de la Trinité, de saint Ange, de saint Bernard, de saint Jérôme, de sainte Luce, de saint Roch, de saint Julien, de saint Thomas, de sainte Marie des Larmes, et des Quarante Martyrs.

Vingt confréries marchent sous la bannière du Saint-Sacrement, une sous celle de la Résurrection, une sous celle de la Piété, une sous celle du Suffrage, une sous celle de l'Annonciation, une sous celle du Rosaire, une sous celle du Scapulaire, une sous celle du Sauveur, une sous celle du Nom de Dieu, une sous celle de la Mort, une sous celle de la Miséricorde; cette dernière est une confrérie de pénitents noirs, instituée en 1488 pour assister les criminels au supplice, les faire enterrer et faire dire pour eux l'office des morts.

A ces confréries rapportées par l'auteur du *Tableau de la cour de Rome*, l'auteur des *Cérémonies religieuses* ajoute les suivantes :
La confrérie des chapeliers, qui a pour patron saint Jacques le Majeur.
Celle des cuisiniers, érigée par le pape Paul III.
Celle des crédenciers des cardinaux.
Celle des libraires, érigée en 1600, qui a pour patrons saint Thomas d'Aquin et saint Jean de Dieu.
Celle des poissonniers, établie en 1571, qui a pour patron saint André.
Celle des regrattiers.
Celle des chaudronniers.
Celle des tapissiers, qui a pour patron saint Venant.
Celle des teinturiers.
Celle des tisserands, érigée en 1517.
Les Allemands, les Flamands et les Suisses de la garde de Sa Sainteté ont aussi une confrérie.

L'archiconfrérie de la Charité, instituée par Clément VIII, pourvoit généralement aux besoins des pauvres, quels qu'ils soient. Son patron est saint Jérôme.

L'archiconfraternité de la Mort fait enterrer les morts abandonnés de tout le monde, et célébrer des messes pour eux.

La confrérie de Sainte-Catherine de Sienne a le droit de délivrer, chaque année, le deuxième dimanche de mai, un criminel condamné à la corde ou aux galères.

Il y a encore à Rome un grand nombre d'autres confréries; or il y a certaines solennités dans lesquelles toutes les confréries marchent processionnellement chacune à la suite de sa bannière.

Si plusieurs fois il est arrivé que des confréries érigées d'abord par un esprit de religion ont fini par dégénérer, soit à cause du peu de soin qu'on a apporté dans le choix des membres, soit parce que toute personne appartenant à une corporation donnée en était membre de droit, soit enfin parce que les confrères ont regardé leur association moins comme un engagement religieux que comme une occasion de se réunir pour des parties de plaisirs, ce qui est arrivé dans la plupart des corps de métiers; d'un autre côté on ne peut disconvenir qu'il y a un grand nombre de confréries édifiantes qui se font

remarquer par leur piété, et qui contribuent au règne de Dieu et à la gloire de la religion par leurs bonnes œuvres. On ne saurait trop louer, entre autres, les confréries de Saint-Nicolas, de Saint-François Xavier, de Saint-François Regis, établies à Paris depuis quelques années. *Voy.* l'art. CONFRÉRIE du Dictionnaire de Liturgie.

CONFUCIUS, célèbre philosophe chinois, restaurateur de la secte appelée *Ju-Kiao*, vénéré dans la Chine presque à l'égal d'une divinité. La véritable articulation de son nom est, en Chinois, *Khoung-fou-tseu*, ou simplement *Khoung-tseu*. Il naquit l'an 551 avant Jésus-Christ, dans le petit royaume de *Lou*, aujourd'hui province de *Chan-toung*, sous le règne de l'empereur *Ling-wang*, et se trouve ainsi un peu plus ancien que Socrate et contemporain de Pythagore et de Solon. Les historiens chinois font remonter sa généalogie jusqu'à l'empereur *Hoang-ti*. Plusieurs de ses ancêtres occupèrent des emplois considérables, et son père, nommé *Chou-liang-ho*, était gouverneur de *Tseou*, ville du troisième ordre, nommée aujourd'hui *Tseou-hien*. On prétend que sa naissance fut accompagnée de divers prodiges qui annonçaient sa grandeur future. L'animal fabuleux, nommé *Ki-lin*, si souvent cité par les poëtes chinois, parut dans le jardin de *Chou-liang-ho*, sans qu'on pût savoir comment il s'y était introduit ; il tenait dans sa gueule une pierre de jade sur laquelle on lisait : *Un enfant, pur comme le cristal, naîtra quand la dynastie des Tcheou sera sur son déclin; il sera roi, mais sans aucun domaine. Yen-che*, épouse de *Chou-liang-ho*, qui était alors enceinte, frappée de ce prodige, alla au-devant de l'animal, le saisit sans difficulté, l'attacha avec son mouchoir et l'amena à sa maison ; deux jours après le *Ki-lin* avait disparu. Au moment de la naissance de l'enfant, deux dragons furent aperçus dans les airs au-dessus de la maison, et cinq vieillards entrèrent ensemble dans l'appartement de la mère. On entendit ensuite une musique harmonieuse, au milieu de laquelle on distingua ces paroles : *Tout le ciel tressaille de joie à la naissance du saint Fils*. Cet enfant miraculeux, annoncé comme un présent fait à la terre par les cieux, portait en outre sur son corps différents signes qui présageaient le grand rôle qu'il était appelé à jouer dans l'empire.

Ayant perdu son père tandis qu'il était encore en bas âge, il s'appliqua à environner sa mère de vénération, de bons soins et d'amour. Dès ses premières années on remarquait en lui les plus heureuses dispositions à la vertu; on ne voyait en lui rien d'enfant : toutes ses manières étaient déjà celles d'un homme mûr. Il respectait les vieillards, se plaisait à rendre aux vivants et aux morts l'honneur qui leur était dû ; jamais il ne mangeait qu'après s'être prosterné et avoir offert sa nourriture au Ciel suprême. Sa récréation avec les enfants de son âge était d'offrir des sacrifices aux ancêtres, et il s'acquittait des différents rites avec une gravité digne de l'âge le plus avancé. Ayant un jour entendu son aïeul soupirer, il lui en demanda la cause : *Peut-être craignez-vous*, dit-il, *que vos descendants ne négligent le soin de la vertu, et ne vous déshonorent par leurs vices?* — L'aïeul, surpris, lui demanda ce qui lui avait appris à parler ainsi dans un âge si tendre encore. — *Je l'ai appris de vous-même*, répondit Confucius ; *je vous écoute avec application toutes les fois que vous parlez, et je vous ai souvent ouï dire qu'un fils qui par sa vie ne soutient pas la réputation de ses ancêtres en dégénère et ne mérite pas d'en porter le nom. Quand vous parliez de la sorte, pensiez-vous à moi, et ne serait-ce point ce qui vous afflige?*

Il est inutile de parler des progrès étonnants qu'il fit durant le cours de ses études, sous la direction d'un maître qui tenait une école publique, et auquel il ne tarda pas à servir de moniteur. Il étudiait avec l'application la plus constante, et dès l'âge de quinze ans il avait choisi parmi les anciens livres ceux qui étaient les plus estimés, et en avait extrait les maximes propres à régler sa vie; bien plus, il les avait gravées dans son cœur. Vers l'âge de dix-sept ans il accepta un mandarinat subalterne qui lui donnait inspection sur la vente et la distribution des grains, et il ne tarda pas à faire disparaître les abus, les fraudes et les monopoles dans cette branche de l'administration.

Parvenu à l'âge de dix-neuf ans, il se maria par déférence aux ordres de sa mère, mais il ne voulut prendre qu'une femme, ne croyant pas qu'il lui fût permis d'en avoir plusieurs, malgré l'usage contraire de son pays; il trouva même bientôt que c'était encore trop d'une, car il la répudia après qu'elle lui eût donné un fils, la première année de son mariage. Il fut ensuite chargé de l'inspection sur l'agriculture, sur le produit des terres et sur le gros et menu bétail; là encore il introduisit d'importantes améliorations et supprima de nombreux abus. A l'âge de vingt-quatre ans il perdit sa mère, et en porta le deuil pendant trois années, qui furent consacrées entièrement à la retraite et à de nouvelles études. Son deuil terminé, il commença la mission qu'il se sentait appelé à remplir, parcourant les divers royaumes de la Chine, et philosophant à la cour des princes, que sa grande réputation de sagesse rendait jaloux de le posséder.

Il ne tarda pas à acquérir une immense réputation de doctrine; bientôt il vit à son école trois mille disciples, la plupart dignes de leur maître. Tous ces disciples vivaient en commun; l'un d'eux était à la tête de cette société, et avait soin de toute l'administration domestique; soixante-douze se distinguaient par leur érudition, et douze étaient si consommés dans toutes sortes de connaissances, qu'on les appelait par excellence *les douze philosophes*. Confucius avait un si grand zèle pour la réformation des mœurs, qu'il fut sur le point de traverser les mers pour aller porter le flambeau de la raison dans tout l'univers. Il ne refusait pas les charges qu'on lui offrait persuadé que c'é-

taient autant de moyens de procurer le bien public. C'est ainsi qu'il devint successivement ministre de plusieurs Etats; car chaque province de la Chine était alors gouvernée par un roi particulier, vassal de l'empereur, mais à peu près indépendant. Le royaume de *Lou*, patrie de Confucius, parut se montrer docile aux instructions du philosophe : on y vit bientôt une entière réforme. Plein de respect pour la vertu de ce grand homme, le roi ne voulut plus se régler que par ses avis, et la cour suivit l'exemple du prince. Sous un si habile ministre, le royaume devint si florissant, qu'il excita la jalousie des princes voisins. Le roi de *Tsi*, plus alarmé que les autres, imagina un stratagème qui fit perdre à Confucius tout son crédit. Il imagina de chercher à introduire la corruption dans la cour de son rival en faisant donner des représentations voluptueuses et obscènes par les musiciens, les baladins et les danseuses qu'il avait amenés avec lui, dans une entrevue qui devait avoir lieu entre les deux princes. Mais le philosophe déconcerta les desseins perfides du roi de *Tsi* en faisant trancher la tête, de son autorité privée, à l'acteur et à l'actrice qui venaient de jouer la scène la plus révoltante; le reste de la troupe s'enfuit au plus vite. D'autres disent que la mollesse et le libertinage s'étant introduits à la cour, Confucius se retira, désespéré de voir son ouvrage renversé dans un moment, quitta sa patrie et porta ses instructions dans d'autres pays. Il fut comme le directeur de plusieurs rois de cette époque, qui tous le comblaient des plus grands honneurs. A la fin cependant le zèle de ses royaux auditeurs se ralentit, ils négligèrent le philosophe, qui rentra dans la vie privée et se borna à l'instruction de ses disciples, dont le nombre était toujours très-considérable. Dans l'espèce de discrédit où sa morale austère était tombée, ce sage se vit souvent exposé aux insultes des grands dont il osait reprendre les vices. Dans ces occasions il fit toujours éclater une fermeté héroïque. Un officier nommé *Houan-taï*, dont il s'était attiré la haine par ses remontrances, accourant un jour vers lui le sabre nu à la main, Confucius, sans s'écarter d'un pas, répondit à ses disciples qui le pressaient de prendre la fuite : « Si le Ciel nous protége, la fureur de *Houan-taï* ne peut rien contre nous. » Les dernières années de sa vie furent empoisonnées par la douleur que lui causaient des désordres dont il ne pouvait arrêter le cours. Son âme, auparavant si ferme, si inébranlable, finit par se laisser aller aux tristesses des cruels désenchantements. Il s'occupa à mettre en ordre les *King* ou livres canoniques. Ce travail terminé, et sentant sa fin approcher, il réunit ses principaux disciples, les conduisit au pied d'un ancien tertre et leur commanda d'y dresser un autel sur lequel il déposa les six *King*, puis se mettant à genoux, le visage tourné vers le nord, il adora le Ciel, et le remercia, avec les sentiments de la plus sincère reconnaissance, du bienfait qu'il lui avait accordé en prolongeant le cours de sa vie autant de temps qu'il lui en fallait pour remplir l'objet qui seul lui faisait désirer de vivre. Quelques jours après il assembla de nouveau ses disciples pour leur donner ses dernières instructions. Enfin, il tomba dans un profond assoupissement dont il ne fut pas possible de le réveiller. Sa léthargie dura sept jours, au bout desquels il rendit le dernier soupir, à la soixante-treizième année de son âge, 479 ans avant Jésus-Christ, neuf ans avant la naissance de Socrate.

Ce serait une grande erreur de regarder Confucius comme le fondateur d'une religion nouvelle, il n'en serait tout au plus que le réformateur; mais sa doctrine n'est pas même, à proprement parler, un système religieux. Tous ses préceptes et tous ses efforts tendirent uniquement à régénérer sa patrie, tombée dans un état de dégradation et souillée par le crime, et à y rétablir l'énergie et la pureté antiques. Confucius est un philosophe qui ne s'occupe que de l'amélioration de la société civile; mais il était bien éloigné de vouloir opérer cette réforme par des institutions nouvelles. Il n'y a rien de plus parfait, répétait-il partout, que les institutions primitives des souverains magnanimes des siècles passés. Ma doctrine, disait-il encore, est celle que tous les hommes doivent suivre; c'est la doctrine de *Yao* et de *Chun*. Quant à ma manière d'enseigner, elle est toute simple : je cite en exemple la conduite des anciens; je conseille la lecture des livres sacrés, et j'exige qu'on s'accoutume à réfléchir sur les maximes qu'on y trouve. Afin d'arracher ces institutions à l'oubli et de les faire connaître partout, il réunit dans des ouvrages spéciaux, l'histoire, la philosophie naturelle, les antiques, les usages et les lois, ainsi que les règles de la musique qui s'étaient conservées depuis les commencements de la monarchie chinoise jusqu'à son temps. Ces ouvrages, qu'on appelle les *King*, n'ont pas été composés originairement par lui, mais il les rédigea à peu près dans l'ordre où nous les avons maintenant; il les abrégea même de beaucoup, car il en retrancha tout ce qui ne pouvait concorder avec sa doctrine et sa morale pratique. D'où il résulte que si sa nation lui doit beaucoup sous le rapport des institutions sociales, nous avons grandement à regretter ces malheureuses suppressions, qui nous ont privés sans doute d'une multitude de traditions antiques sur les croyances primitives. Confucius reconnaissait, il est vrai, un être tout-puissant, supérieur à la nature et la dominant, qu'il appelait *Chang-ti*, le suprême Empereur, ou simplement *Thien*, le Ciel; mais il est sûr que, dans ses écrits et ses entretiens, il ne s'est pas exprimé avec précision sur ce point fondamental de toute religion et de toute philosophie. Si ses disciples amenaient la conversation sur des sujets immatériels, ou il gardait un silence absolu, ou il donnait des réponses évasives. Un jour il réprima la témérité d'un de ses écoliers, en lui demandant s'il comprenait déjà suffisamment les choses terrestres, puisqu'il

manifestait un si vif désir de connaître les choses immatérielles. Il en est résulté qu'il a réussi à former une société, sinon athée, du moins qui s'occupe infiniment peu de Dieu, de l'âme, de l'éternité. Voulant faire aimer et pratiquer la vertu pour elle-même, sans y mettre aucune sanction, il s'en est suivi nécessairement que son pays n'a pas été changé, que les mêmes désordres y ont toujours subsisté, que les mêmes vices ont régné parmi les grands et les lettrés, auxquels il s'adressait principalement; car en Chine, plus encore que dans tout autre pays, la vertu, la morale ne subsistent guère que dans les livres, que tout le monde admire et que peu de personnes s'appliquent à mettre en pratique. Presque tout se borne à l'extérieur, à de vaines formalités qu'on appelle les *rites*, et qui forment proprement l'essence de la religion *ju-kiao* ou des lettrés. C'est peut-être un bienfait que le bouddhisme se soit introduit dans la Chine cinq siècles après, à l'époque où la doctrine de Confucius avait dû faire perdre presque toute notion de la religion antique parmi le simple peuple. D'après le journal allemand *Allgemeine Kirchenzeitung*, le nombre des sectateurs de Confucius se monterait à cinq millions, tant pour la Chine que pour les contrées environnantes.

Plusieurs écrivains peu instruits sur les matières chinoises ont regardé Confucius comme le dieu principal de la Chine; c'est sans doute une erreur grave; mais on conçoit qu'ils aient pu s'y tromper. On rend en effet à ce philosophe des honneurs presque divins; et l'absence d'autre culte dans la secte des lettrés n'a pu que corroborer cette erreur. Partout on trouve des temples érigés en son honneur; on les appelle *Koue-tse-Kien*, et ils sont assez semblables aux édifices où l'on honore le *Chang-ti*. L'empereur va lui-même quelquefois dans ces temples faire des cérémonies en son honneur, où il donne commission à ses ministres de s'acquitter en son nom de ce devoir. Dans le *Koue-tse-Kien*, il y a une espèce d'autel éclairé par des bougies, et sur lequel brûlent des parfums; au-dessus est une tablette qui porte gravée en lettres d'or cette inscription : *C'est ici le trône de l'âme du très-saint et excellentissime premier maître Confucius.* Quatre principaux disciples de ce philosophe, qu'on honore comme sages du second ordre; et dix autres, qui sont honorés comme sages du troisième ordre, ont dans le même endroit leurs tablettes ou cartouches. Les offrandes qu'on présente à Confucius sont ordinairement du pain, du vin, des cierges, des parfums; souvent quelqu'animal, tel qu'un mouton. Une des cérémonies qui se pratiquent dans cette espèce de temple consiste simplement à se prosterner et à frapper neuf fois la terre du front devant la tablette du philosophe. C'est ce que font les mandarins quand ils prennent possession de leurs gouvernements; les lettrés, quand on leur donne leurs degrés. Tous les quinze jours, les gouverneurs des villes sont obligés d'aller, avec les gens de lettres du lieu, rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation. Car par tout l'empire il a des palais ou, si l'on veut, des temples, sur le frontispice desquels on lit les inscriptions les plus pompeuses, comme *Au grand maître, au premier docteur, au saint.* Lorsqu'un magistrat passe devant un de ces temples, il ne manque jamais de descendre de la litière, de se prosterner la face contre terre, de marcher ensuite à pied pendant quelque temps.

Bien plus, on offre quelquefois en l'honneur de ce sage une sorte de sacrifice. Celui qui fait l'office de sacrificateur est toujours un mandarin, et ordinairement le gouverneur de la ville, assisté de lettrés, dont l'un est le maître des cérémonies. Dès la veille on prépare tout ce qui est nécessaire. Sur une table en forme d'autel, on met la tablette de Confucius. On place dans la chapelle les fruits et les semences qu'on doit lui offrir. Devant la chapelle est une cour où le sacrificateur met sur une autre table des cierges, des brasiers, des parfums. C'est là qu'il éprouve les victimes en leur mettant du vin chaud dans l'oreille. Secouent-elles l'oreille, elles sont jugées propres au sacrifice; sinon, elles sont rejetées. Avant qu'on les égorge, le sacrificateur fait une inclination profonde, qu'il répète après qu'elles sont égorgées. On rase ensuite les poils de l'animal immolé, qui communément est un pourceau. On en tire les intestins; on en conserve le sang.

Le jour suivant, le sacrificateur offre à Confucius les poils et le sang dans un bassin qu'il lève des deux mains; il sort ensuite avec le bassin, accompagné de ses ministres, et enterre dans la cour le poil et le sang. Chacune de ces actions, ainsi que toutes celles qui se pratiquent dans le sacrifice, est désignée et commandée à haute voix par le maître des cérémonies. On découvre les chairs de l'animal immolé. Le sacrificateur offre à Confucius un vase plein de vin, qu'il verse ensuite sur un homme de paille. Il adresse à la tablette cette prière. « Vos vertus, ô Confucius ! sont excellentes et admirables. Votre doctrine apprend aux rois à gouverner leurs sujets. Les offrandes que nous vous présentons sont pures. Que votre esprit descende sur nous; qu'il nous éclaire par sa présence. » Après l'oraison, tous les assistants fléchissent le genou, et restent quelque temps dans cette posture. Le sacrificateur lui-même, après avoir lavé ses mains, se met à genoux; alors les voix et les instruments de musique commencent à se faire entendre. Il prend des mains d'un de ses ministres un bassin, dans lequel est une pièce de soie, qu'il offre à Confucius en l'élevant des deux mains. Il fait la même cérémonie avec un vase plein de vin. Pendant qu'on brûle la pièce de soie dans un brasier destiné à cet usage, le sacrificateur récite une prière pareille à la précédente. Il fait plusieurs révérences, prend de nouveau entre ses mains le vase plein de vin, et pro-

nonce une autre invocation, adressée à l'esprit de Confucius. Ensuite il dit : « Buvez le vin du bonheur et de la félicité. » Il ordonne qu'on se mettre à genoux. Pendant qu'il répète, Buvez le vin de la félicité, l'officiant boit le vin qui est dans un vase qu'on lui a présenté. Il offre à Confucius les chairs des victimes, dont on fait ensuite la distribution aux assistants. Chacun est persuadé que, s'il en mange un morceau, il aura part aux faveurs de Confucius. Le sacrifice fait, on reconduit en cérémonie l'esprit de Confucius, qui a honoré la cérémonie de sa présence. Les assistants prononcent à haute voix une prière, qui finit par ces mots : « Nous vous avons offert un sacrifice avec respect; nous vous avons prié de venir à nos offrandes d'agréable odeur, maintenant nous accompagnons votre esprit. » Les restes des étoffes de soie qu'on a brûlées servent à faire des poupées pour les enfants, au bonheur desquels on est persuadé qu'elles sont très-utiles.

Quelques écrivains ont voulu établir entre Jésus-Christ et Confucius un rapprochement odieux, quoique non hostile à ce qu'ils prétendent. Ainsi l'auteur de La Chine, dans l'*Univers pitoresque*, observe, à propos de Confucius (qui, dit-il, ne repoussa aucun des disciples qui voulurent le suivre, persuadé qu'ils l'abondonneraient bientôt, s'ils n'avaient pour le suivre d'autre motif que celui d'apprendre la sagesse), que ce philosophe avait un profond sentiment des devoirs sociaux, tandis que Jésus-Christ dit dans l'Evangile : « Vous abandonnerez tout, père, mère, frères, femme et enfants, pour me suivre. » Mais M. Pauthier n'a pas réfléchi au sens moral que renferment ces paroles, qui ne doivent pas être prises dans le sens strictement littéral. Ainsi, il n'exigea point que Pierre, son apôtre, abandonnât sa belle-mère, qui était malade. Il dit, en parlant de l'union conjugale, que l'homme ne doit pas séparer ce que Dieu a réuni. Confucius au contraire répudia sa femme, selon les auteurs chinois. — Ce philosophe ne fréquentait guère que les grands, les princes et les savants; Jésus-Christ au contraire fuyait les cours, les maisons des puissants de la terre, et se trouvait de préférence au milieu des pauvres, des petits et des ignorants. — Confucius montra plusieurs fois une rigueur excessive, qui fut taxée de cruauté même par ses disciples. Il fit trancher la tête au grand fonctionnaire *Chao-tcheng-mao*, et voulut même assister à son supplice; il en usa de même à l'égard des histrions qui avaient, par ordre de leur prince, représenté des obscénités. Est-il besoin de dire combien Jésus-Christ était éloigné de tout ce qui pouvait avoir même l'apparence de la cruauté, et qu'il fit grâce à la femme adultère, malgré l'inflexibilité de la loi mosaïque? — Confucius se comportait presque toujours avec morgue et une certaine pédanterie à l'égard des rois, dont il se regardait comme le directeur-né; et l'humilité apparente qu'il affectait quelquefois cachait assez mal son orgueil; Jésus était, comme il le disait, vraiment doux et humble de cœur. — On voit aussi que Confucius cherchait à ménager le roi *Weï*, et fermait les yeux sur ses faiblesses honteuses, qu'il ne voulait pas approuver, il est vrai, mais qu'il craignait de condamner ouvertement; Jésus-Christ se soucia peu de la faveur de Pilate et de celle d'Hérode, deux princes cependant qui étaient bien portés pour lui. Mais il est inutile de pousser plus loin le parallèle. Confucius se mêlait aussi, non pas de prédire, mais du moins de deviner les choses cachées, et il prétendait le faire par les seules forces de ses réflexions et de ses études. On lui attribue entre autres une célèbre prédiction concernant le Saint qui existait ou qui devait paraître en Occident. Les uns prétendent que cette annonce était la conséquence des traditions primitives, et qu'il faisait par là allusion au Messie promis (*Voy.* Ching). D'autres croient qu'il avait entendu parler de la doctrine de Bouddha, qui à cette époque était fort répandue dans toutes les contrées situées à l'occident de la Chine.

CONGRÉGANISTES, nom que l'on donnait aux fidèles réunis en sociétés ou congrégations sous la direction des jésuites, pour vaquer à des œuvres de piété ou de charité.

CONGRÉGATION. On désigne sous ce nom : 1° une association d'ecclésiastiques qui ne sont ni séculiers ni religieux, mais qui tiennent le milieu entre les uns et les autres, comme les congrégations de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, de Saint-Lazare, des Eudistes, etc. (On étend ce nom aux couvents de bénédictins, qui cependant étaient des religieux); 2° une commission de cardinaux chargés par le pape de traiter des matières religieuses, et de s'occuper des affaires du gouvernement romain; 3° enfin, certaines réunions de fidèles formées sous les auspices des jésuites, pour pratiquer, sous leur direction, des œuvres de piété ou de charité.

Nous ne nous occuperons que des deux premières sortes de congrégations.

Congrégations ecclésiastiques. Voici, par ordre chronologique, quelques-unes des congrégations les plus célèbres fondées en France (1) :

1592. *Congrégation des Prêtres de la Doctrine Chrétienne*, fondée par César de Bus, confirmée en 1597 par Clément VIII et ayant pour objet l'instruction des pauvres, des ignorants et des gens de la campagne. A l'époque de la révolution, elle comptait trois provinces : Avignon, Paris, Toulouse, qui comprenaient quinze maisons et vingt-six colléges.

1611. *Congrégation des Prêtres de l'Oratoire*, fondée par le cardinal de Bérulle, confirmée en 1613 par Paul V, et ayant pour objet de rétablir la discipline ecclésiastique et de former des prêtres pour diriger des collé-

(1) Ce tableau est emprunté aux *Annales de philosophie chrétienne*, 3e série, tome III.

ges, des séminaires et même des cures. Les prêtres de l'Oratoire ne faisaient point de vœux, ils ne contractaient d'autre obligation que celle de vivre conformément à leur état A l'époque de la destruction des jésuites, les oratoriens furent chargés de la plupart de leurs colléges. L'Oratoire a produit plusieurs hommes célèbres; malheureusement il s'est fait distinguer encore par son obstination dans le jansénisme, et par la part qu'ont prise quelques-uns de ses membres aux crimes les plus honteux de la révolution.

(1617. *Congrégation des Clercs religieux Pauvres de Mère de Dieu*, fondée en Italie par le P. Joseph Casalani, sous le nom de *Congrégation Pauline;* elle avait pour but l'établissement des écoles pieuses. Grégoire XV la mit au rang des ordres religieux en 1621; Alexandre VII la rendit à l'état séculier en 1656; enfin Clément IX lui rendit en 1659 l'état de religion.)

1626. *Congrégation des Prêtres de la Mission*, dits aussi *Lazaristes*, fondée par saint Vincent de Paul, approuvée en 1632 par Urbain VIII, pour le triple but, d'évangéliser le peuple des campagnes, de diriger les séminaires et d'envoyer des missionnaires en pays étrangers. A la révolution, les lazaristes dirigeaient quarante-neuf séminaires. Supprimés en 1792, ils furent relevés par un décret en 1804, puis supprimés de nouveau en 1809; enfin rétablis par ordonnance du 3 février 1816, ils sont rentrés dans l'exercice des trois œuvres pour lesquelles ils avaient été établis.

1632. *Congrégation des Missionnaires du Saint-Sacrement*, fondée par Christophe d'Authier de Sisgau, confirmée en 1647 par Innocent X, ayant pour put le rétablissement de la discipline et la réforme du clergé, et dirigeant dans ce but des séminaires et des colléges.

1633. *Congrégation des Prêtres du Calvaire*, fondée par Hubert Charpentier, dans le but d'honorer Jésus-Christ et de prêcher la foi; et en particulier de convertir les protestants par la parole. Ils s'étaient établis au mont Valérien, près Paris.

1641. *Congrégation des Prêtres de Saint-Sulpice*, fondée par Jean-Jacques Olier, ayant pour but de rétablir la discipline parmi le clergé, et de renouveler la piété parmi les fidèles; et pour cela ils se consacraient à élever les jeunes ecclésiastiques et à diriger les séminaires en France. Supprimés en 1792, ils furent rétablis par ordonnance du 3 avril 1816. Les sulpiciens dirigent encore un grand nombre de séminaires de France.

1643. *Congrégation des Prêtres de Jésus et de Marie*, appelés communément Eudistes, fondée par le P. Jean Eudes, oratorien, consacrée à diriger les séminaires et à faire des missions, d'abord à Caen, et puis en différents diocèses.—Les eudistes, réunis en 1826 par l'un d'eux, l'abbé Blanchard, dans la maison du Pont-Saint-Martin, à Rennes, ont recommencé et continuent leurs travaux.

1663. *Congrégation des Prêtres des Missions-Etrangères*, fondée par le P. Bernard de Sainte-Thérèse, et approuvée par lettres patentes du 27 juillet 1663, consacrée à porter la connaissance de l'Evangile dans les pays infidèles. Ces prêtres, dispersés par la révolution, se réunirent de nouveau en 1804; mais ils furent supprimés encore en 1809, ainsi que la pension de 15,000 francs qui leur avait été assignée. Enfin réunis pour la troisième fois en 1815, ils reprirent toutes les œuvres pour lesquelles ils avaient été créés, c'est-à-dire, convertir les idolâtres, soutenir les nouveaux chrétiens, former un clergé composé des naturels du pays. Ils ont en ce moment, dans le Tunquin, un séminaire et six colléges; — en Cochinchine, un séminaire et deux colléges; — en Chine, dans le Sse-tchuen et le Fo-kien, plusieurs colléges; — dans le royaume de Siam, un collége de Siamois à Bancok, un collége de Chinois à Poulo-Pinang; — à Pondichéry, un séminaire pour les Indiens, un collége pour les colons; —à Macao, maison de correspondance et séminaire.

1681. *Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes*, fondée par Jean-Baptiste de la Salle, de la ville de Reims, destinée à enseigner aux enfants du peuple, et gratuitement, la lecture, l'écriture, le calcul et les principes de la religion. La première école fut établie à Reims; c'est en 1684 que les élèves firent des vœux et s'appelèrent Frères des Ecoles Chrétiennes, avec un statut particulier. Ces vœux sont pour trois ans. Ils s'établirent à Paris en 1688 et de là dans toute la France. Quand ils furent supprimés en 1792, ils avaient en France cent vingt et une maisons occupées par plus de mille frères; alors ils passèrent en Italie. En 1799, il ne restait que deux maisons, celles de Ferrare et d'Orviéto, composées de quinze frères. — Mais dès 1805, ils reprirent leur habit et recommencèrent leur utile mission, qui n'a cessé de prendre des accroissements. En 1830, ils comptaient deux cent dix maisons, dont cent quatre-vingt-douze en France, deux à Bourbon, une à Cayenne, cinq en Italie, cinq en Corse, une en Savoie, et quatre en Belgique, avec plus de deux mille frères. Tracassés d'abord par les ennemis de la religion, ils ont vu enfin leurs services dignement appréciés et constituent en ce moment la plus belle œuvre qui existe pour la moralisation des classes pauvres.

1703. *Congrégation du séminaire du Saint-Esprit*, fondée par l'abbé Desplaces, de Rennes, pour former des prêtres pour les missions, pour diriger les séminaires, et pour aider dans leur vocation ecclésiastique des jeunes gens peu aisés, mais dont la vertu et l'aptitude aux sciences promettaient d'utiles services. Bientôt ils se consacrèrent aux missions de la Chine, des Indes, du Canada et de l'Acadie; depuis 1776, ils ont des maisons à Cayenne et à la Guyanne française, à Gorée, sur le fleuve Gambie et à Saint-Louis au Sénégal. Ces prêtres furent rétablis par ordonnance du 3 février 1816, avec une pension de 5000 francs. — Ces fonds ont été

retirés en 1830, mais l'œuvre n'en continue pas moins.

1815. *Congrégation des Prêtres des Missions de France*, fondée par l'abbé Legris-Duval et MM. de Rausan et de Forbin-Janson. Son but était d'évangéliser la France entière. Autorisés par ordonnance du 25 septembre 1816, ils ont été supprimés depuis 1830; cependant ils subsistent encore sous le nom de *Pères de la Miséricorde*, et s'occupent toujours de leur louable mission; bien plus ils ont fondé des établissements pour évangéliser les infidèles en Amérique et ailleurs.

1821. *Congrégation des Frères de Saint-Joseph*, de Reuillé-sur-Loir, fondée par M. du Jarrié, curé de cette paroisse, et approuvée par ordonnance du 25 juin 1823. Ils sont consacrés à l'éducation du peuple des campagnes; ils possèdent en ce moment plus de quarante-sept établissements dans le diocèse du Mans et aux environs.

1822. *Congrégation de l'Instruction Chrétienne* ou *des Petits Frères*, fondée par M. l'abbé Jean de la Mennais, pour l'instruction des enfants pauvres de la Bretagne : elle fait en ce moment beaucoup de bien. — Une congrégation à peu près semblable a été établie par M. l'abbé Fréchard; les frères tiennent les écoles dans les campagnes et servent de chantres aux curés.

1823. Autre *Congrégation des Frères de Saint-Joseph*, fondée dans le diocèse d'Amiens et approuvée en 1823. Ce sont des clercs laïques qui aident les curés dans l'administration des sacrements, l'enseignement du catéchisme, le chant de l'office divin, etc.

Il existe encore beaucoup d'autres congrégations de prêtres fondées dans les provinces pour l'instruction et la moralisation des peuples; mais nous ne pouvons les citer toutes.

Congrégations de femmes. Depuis que le christianisme a relevé la femme de l'état d'esclavage ou d'abjection dans lequel le paganisme l'avait réduite, on sait que partout où il y a des maux à guérir, des afflictions à consoler, des bonnes œuvres à faire, on trouve toujours des femmes : c'est ce qu'il faut dire principalement des femmes catholiques. Il serait inutile de parler ici des *Sœurs de Charité*, cette création unique du catholicisme; jamais l'action chrétienne n'a été plus générale, plus étendue, plus fructueuse. Non contentes d'exercer leur zèle dans les hôpitaux de la France, les sœurs catholiques tiennent en leurs mains l'éducation des jeunes personnes, depuis les filles du peuple, jusqu'à celles du rang le plus élevé. Qu'il soit permis de dire que c'est de la France qu'elles sortent et qu'elles se répandent par toutes les contrées de la terre et dans les îles les plus éloignées. Maintenant une nouvelle carrière vient de s'ouvrir devant elles, c'est celle de la conversion des Arabes et des mahométans. Le peu de civilisation réelle et véritable qui s'établit à Alger, à Constantine, à Smyrne, à Constantinople, vient des Sœurs de Charité, qui sont allées s'y établir.

Nous nous bornons à donner ici la liste des principales congrégations de femmes, suivant l'ordre chronologique de leur établissement;

1607. Filles de Notre-Dame, à Bordeaux.

1607. Hospitalières de Notre-Dame du Refuge, à Nancy.

1627. Hospitalières de la Charité de Notre-Dame.

1625. Filles de la Croix.

1629. Hospitalières de Loches, en Touraine.

1630. Congrégation de la Miséricorde de Jésus.

1630. Filles de la Providence et de l'Union chrétienne.

1633. Filles de la Charité.

1636. Filles de Sainte-Geneviève.

1638. Hospitalières de Saint-Joseph.

1641. Congrégation de Notre-Dame de la Charité.

1643. Hospitalières de la Flèche.

1645. Sœurs de Sainte-Agnès.

1650. Sœurs de Saint-Joseph, au Puy.

1660. Hospitalières de Saint-Thomas-de Villeneuve.

1666. Dames de Saint-Maur.

1679. Sœurs de la Charité d'Evron.

1688. Filles du Bon-Pasteur.

1699. Sœurs de Saint-Paul.

1702. Tiers Ordre du Carmel.

1716. Filles de la Sagesse.

1720. Filles du Bon-Sauveur, à Caen.

1762. Sœurs de la Providence, en Lorraine.

1762. Sœurs de la Présentation.

1805. Ursulines de Chavagnes.

1806. Sœurs de Saint-André ou de la Croix.

1807. Sœurs de l'Enfance de Jésus et de Marie, ou de Sainte-Chrétienne.

1807. Dames de Sainte-Sophie.

1807. Sœurs de Saint-Joseph de Lyon.

1820. Sœurs de la Providence, dans le Maine.

1820. Sœurs de la Providence, autrement dites de Saint-André.

1820. Dames de Lorette.

1827. Congrégation de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

A cette liste tirée des *Annales de philosophie chrétienne*, on peut en ajouter plusieurs autres établies pour la plupart dans ces dernières années, telles que :

Les sœurs de la Sainte-Famille.

Les sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, dites de Louvencourt.

Les sœurs du Sacré-Cœur de Jésus.

Les sœurs de Sainte-Marie de Fontevrault.

Les filles de la Retraite, dites de la Société de Sainte-Marie.

Les sœurs de Saint-Charles.

Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Les sœurs de la Réunion au sacré-cœur de Jésus.

Les sœurs de la Doctrine chrétienne.

Les sœurs de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

Les sœurs de Marie-Thérèse, ou Servantes de Jésus-Christ.

Les sœurs du Saint-Enfant Jésus, dites de Saint-Maur.

Les sœurs du Verbe-Incarné.

Les sœurs de la Miséricorde.

Les sœurs de Saint-Joseph de l'Union.

Les sœurs de Sainte-Marie, dites de Saint-François.

Les religieuses Pénitentes.

Les dames de Nazareth.

Les sœurs de la Sainte-Trinité.

Les dames de Saint-Pierre.

Les sœurs de Saint-Alexis.

Les sœurs de l'Instruction-Chrétienne, dites de la Providence.

Les dames de Sainte-Clotilde.

Les sœurs Blanches, dites du Saint-Esprit.

Les sœurs du Saint-Sépulcre.

Les sœurs du Saint-Nom de Jésus ; et une multitude d'autres, sans parler des congrégations qui font partie des anciens ordres religieux, et que l'on trouve dans ce Dictionnaire sous leur ordre alphabétique. Toutes ont été autorisées légalement par ordonnance royale.

Les sœurs ou religieuses qui appartiennent à ces congrégations s'occupent ou à soigner les malades, ou à donner l'instruction aux jeunes filles, ou à visiter et à recueillir les pauvres ; souvent elles remplissent à la fois ces trois sortes de bonnes œuvres. *Voy.* le Dictionnaire des Ordres religieux.

CONGRÉGATIONS DES CARDINAUX. C sont des espèces de tribunaux établis auprès du saint-siége pour traiter tout ce qui intéresse la cour de Rome ou les Eglises de tout le monde chrétien. Chaque congrégation est composée d'un certain nombre de cardinaux et de prélats ; il y en a où il s'y assemble jusqu'à vingt-quatre cardinaux. Ces congrégations sont présidées par un chef, qui prend le titre de *préfet* et qui est toujours un cardinal. Il y a aussi un secrétaire chargé de consigner dans un registre toutes les délibérations, d'écrire les lettres, d'y apposer le sceau, et de les expédier partout où il est nécessaire. Voici ces congrégations, suivant l'ordre établi dans l'almanach romain :

1. *Congrégation de l'Immunité ecclésiastique.*—Cette congrégation, établie par Urbain VIII, connaît de tous les abus qui pourraient se commettre par les juges séculiers contre les priviléges et les immunités ecclésiastiques ; juge quelles matières sont de leur ressort, et leur défend de connaître de celles qui n'en sont pas. Elle connaît aussi des empiétements ou des abus de pouvoir qui pourraient avoir lieu de la part des évêques. En un mot c'est une espèce de tribunal auquel on porte ce qu'on pourrait appeler les appels comme d'abus.

2. *Congrégation du Concile de Trente.*—Les difficultés et les doutes qui survinrent touchant l'exécution d'un grand nombre de décrets du concile de Trente, donnèrent lieu à Pie IV de nommer plusieurs cardinaux pour lever les unes et fixer les autres. Ces cardinaux avaient assisté à ce même concile ; ils en devaient donc connaître l'esprit, et conséquemment être plus en état que d'autres de donner les solutions nécessaires. Mais ce n'était point assez d'avoir remédié pour un moment à des inconvénients qui pouvaient se renouveler dans la suite. Cette considération engagea Sixte V à établir pour toujours la congrégation dont nous parlons, et à lui donner l'autorité d'interpréter les points de discipline, mais non ceux de foi, sur lesquels il se réservait de prononcer. Les cardinaux ont toujours regardé comme un grand honneur d'être membre de cette congrégation ; c'en est un en effet d'être choisi pour expliquer ces matières importantes ; car ce choix suppose une grande capacité et un mérite incontestable.

3. *Congrégation du Saint-Office.* — Quoique le nom de *Saint-Office* soit donné en général à toutes les inquisitions, il convient cependant plus particulièrement à celle de Rome. Cette congrégation a été instituée par Paul III ; elle est pour l'ordinaire composée de douze cardinaux, et quelquefois de beaucoup plus, et en outre d'un certain nombre de prélats et de plusieurs théologiens de divers ordres séculiers, qu'on appelle *consulteurs ou qualificateurs du Saint-Office.* Il y a aussi un procureur fiscal et un assesseur qui fait l'office de rapporteur ; ce dernier est ordinairement un prélat domestique ou un camérier d'honneur du pape. C'est le souverain pontife qui en est le chef ou préfet.

Cette congrégation connaît des hérésies et des nouvelles opinions contraires à la croyance de l'Eglise catholique, comme aussi de l'apostasie, de la magie et des sortiléges et autres maléfices, de l'abus des sacrements, et de la condamnation des livres pernicieux. On tient assemblée pour cela tous les mercredis, à la Minerve, chez le général des jacobins, et tous les jeudis devant le pape. C'est toujours le plus ancien cardinal du Saint-Office qui remplit les fonctions de secrétaire. Il n'y a que les cardinaux qui aient voix délibérative ; et quand ils opinent à la Minerve et chez le pape, ils font retirer tous ceux qui ne sont pas du sacré collége et qui ne sont pas appelés expressément pour donner leur avis.

Il serait injuste de confondre les procédures du Saint-Office de Rome avec celles des tribunaux de l'inquisition établis autrefois en Portugal, en Espagne et dans les Indes ; l'inquisition n'a été nulle part moins sévère qu'à Rome, quoi qu'en disent les ennemis du saint-siége. Il est extrêmement rare que l'accusé soit livré au bras séculier ; il faudrait pour cela qu'il fût entêté ou relaps. La peine la plus sévère est la prison perpétuelle, comme on l'a remarqué sur la fin du XVII siècle à l'occasion du jugement rendu contre Michel Molinos, qui fit tant de bruit par son hérésie du quiétisme. Elle n'a point attiré d'autre peine à son auteur, que la pri-

vation du commerce civil avec ses adhérents. Maintenant on se contente d'expulser du territoire ceux qui tenteraient d'y introduire des maximes pernicieuses. Il y a une autre maxime suivie par les juges de ce tribunal; c'est qu'ils absolvent ceux qui viennent eux-mêmes s'accuser de tout ce qui pourrait les rendre criminels, et on se contente de leur imposer une légère pénitence, sans les priver en aucune manière de leur liberté : personne même ne peut les inquiéter à ce sujet; ils n'usent de rigueur qu'à l'égard de ceux qui se laissent accuser et mettre en prison.

4. *Congrégation de l'Index.* — Le but de cette congrégation est de signaler, censurer et faire supprimer les livres suspects et dangereux, c'est-à-dire ceux qui attaquent les dogmes de la foi, les bonnes mœurs, la discipline ecclésiastique, la société civile. Peut-être que l'irréligion, l'impiété, les pernicieuses règles de politique n'eussent pas fait tant de progrès, si on n'eût pas attendu jusqu'au concile de Trente, pour fonder un si sage établissement. Cette illustre assemblée nomma des députés pour examiner et proscrire les mauvais livres, et pour corriger ceux qui étaient susceptibles de l'être.

Les livres furent distribués en plusieurs classes; celle qui comprenait les livres totalement défendus, fut de beaucoup la plus nombreuse, et les Pères firent un décret qui anathématisait tous ceux qui les liraient ou les retiendraient sans leur permission expresse. Pie IV acheva ce que le concile de Trente avait commencé. Il fonda la congrégation de l'*Index*, pour proscrire les mauvais livres qui pourraient naître par la suite. Cette congrégation est composée de plusieurs cardinaux et de plusieurs habiles théologiens qui portent le titre de *consulteurs*. Ces théologiens n'ont cependant pas le droit de donner leur voix pour la condamnation d'un livre : ils se bornent à en faire leur rapport après mûr examen. La congrégation de l'*Index* accorde aussi la permission de lire et de retenir certains livres mis à l'*index*, à certaines personnes qui ont besoin de les consulter, dans l'intérêt de la science ou de la religion.

5. *Congrégation de la Propagande*, c'est-à-dire, *de la Propagation de la foi.* — L'établissement de cette congrégation fera toujours l'éloge de la piété et du zèle religieux de Grégoire XV, son fondateur. Sensible au malheur de tant d'infortunés, qui demeurent plongés dans les ténèbres de l'erreur, ou faute d'une main charitable qui les en retire, ou faute des secours dont ils auraient besoin pour ne pas tomber dans une affreuse misère, en quittant leur fausse religion, il nomma un certain nombre de cardinaux, pour faire les plus scrupuleuses recherches sur tout ce qui pourrait éclairer et attirer à la vraie foi ceux d'une autre communion ou d'une croyance étrangère; pour délibérer sur tous les expédients qu'on peut trouver ou qui sont proposés par les missionnaires; en un mot, pour examiner tout ce qui pourrait être avantageux à la religion catholique. Sous les auspices et par les soins de ces cardinaux, la foi fit de grands progrès dans toutes les parties du monde. De si heureux succès engagèrent alors le souverain pontife à fonder à perpétuité une commission de cardinaux pour travailler à les assurer et à les augmenter. Le collége de la Propagande, qui est sous l'inspection de cette congrégation, réunit des prêtres et des élèves de toutes les contrées de la terre; une imprimerie spéciale y est attachée, pour imprimer en toutes langues les livres de grammaire et de religion.

6. *Congrégation pour la correction des livres de l'Eglise orientale.* — Ce titre mentionne le but de cette congrégation, qui est de faire examiner les liturgies orientales à l'usage des nations ou des individus qui se réunissent à l'Eglise romaine, d'en supprimer les erreurs que l'hérésie y a introduites, et de leur substituer, quand il y a lieu, la traduction de la liturgie romaine.

7. *Congrégation des Rites.*—Le pape Sixte V fonda cette congrégation pour régler les cérémonies et les rites des nouveaux offices des saints qu'on ajoute au calendrier romain, toutes les fois qu'il se fait quelque nouvelle canonisation, dont la connaissance lui appartient aussi, et par conséquent l'examen de tous les procès-verbaux et la vérification de toutes les informations, enquêtes, actes et procédures qui concernent cette matière. Elle a l'autorité d'expliquer les rubriques du missel et du bréviaire, quand il y survient des difficultés, ou lorsqu'il y a des personnes qui demandent quelque éclaircissement là-dessus. Son pouvoir va enfin jusqu'à terminer, par un jugement sans appel, les différends touchant la préférence entre les églises.

8. *Congrégation du Cérémonial.* — Elle est établie, ainsi que l'indique son titre, pour tout ce qui regarde le cérémonial du saint-siége, des cardinaux, prélats, etc.

9. *Congrégation des Indulgences.* — Elle est chargée d'examiner si les causes et motifs de ceux qui demandent des indulgences sont justes et légitimes, auquel cas elle les leur accorde, et leur en fait expédier des brefs marqués du sceau du pape, qui est le principal dispensateur de ces sortes de grâces. Celles qu'on souhaite avoir à perpétuité s'expédient par bulles et coûtent plus ou moins, selon qu'elles sont avantageuses; quant aux autres, elles ne coûtent rien. Aujourd'hui cette congrégation est réunie à la suivante.

10. *Congrégation des Reliques.* — Pour ne point exposer à la vénération des fidèles des ossements de gens qui peuvent n'avoir été rien moins que saints durant leur vie, ou qui même auraient été idolâtres, il importe qu'il y ait des personnes qui s'appliquent à distinguer les vraies reliques d'avec les fausses; c'est précisément l'office de cette congrégation. Toutes les fois qu'on découvre à Rome quelque nouveau sépulcre ou tombeau, dans les Catacombes ou autres lieux

souterrains jusqu'alors inconnus, elle nomme des députés de son corps, pour se transporter sur les lieux et faire le rapport de ce qu'ils y auront trouvé : et c'est sur le rapport de ces députés qu'elle admet ou qu'elle rejette les reliques proposées ; qu'elle juge si les sépulcres et les tombeaux découverts sont réellement ou non des sépulcres et tombeaux de martyrs. Il y a trois marques certaines qui les font reconnaître, savoir : lorsqu'on y trouve de petites ampoules de verre, dans lesquelles il y a quelque trace ou reste de sang, qu'y enfermaient ceux qui ensevelissaient les corps de ces martyrs, ou bien quelque morceau des instruments qui avaient servi à leurs supplices, comme sabre, lance, épée ou couteau, et enfin quelque inscription gravée sur des briques, cailloux ou pierre de taille. Si l'authenticité a été bien constatée, le préfet de la congrégation déclare les reliques dont il s'agit véritablement dignes de l'honneur et de la vénération des fidèles ; et il donne les noms qu'il juge convenables aux ossements de ceux qu'on ne saurait reconnaître par aucune inscription, ni par aucune circonstance particulière exprimée dans les anciens martyrologes, où on lit souvent, après les noms des principaux martyrs, ces paroles : *Le même jour furent martyrisés et ensevelis avec ceux-ci plusieurs autres fidèles, qui souffrirent la mort pour le même sujet.* Le jugement prononcé, et le nom imposé, la congrégation remet ces reliques entre les mains du vicaire ou du sacristain du pape, qui les distribue à ceux qui en demandent, avec une attestation qui constate leur authenticité.

11. *Congrégation des Evêques et des Réguliers.* — Cette congrégation est ainsi appelée, parce qu'elle règle tous les différends qui naissent entre les évêques et leurs diocésains, et les disputes qui surviennent entre les réguliers de tous les ordres monastiques. Elle doit son établissement au pape Sixte V, qui la composa de deux congrégations qui auparavant avaient chacune leur spécialité. Les cardinaux doivent, autant que possible, employer les moyens de conciliation.

12. *Congrégation de la Résidence des évêques.* — C'est à cette congregation que les évêques et les abbés d'Italie sont obligés de s'adresser pour avoir permission de s'absenter quelque temps de leurs diocèses ou de leurs chapitres. Elle examine si les motifs et raisons qu'ils apportent pour fonder leur absence sont suffisants : si elle les juge tels, elle acquiesce à leur demande, mais pour un temps qu'elle détermine, et après l'expiration duquel elle accorde un delai quand il est nécessaire. Un évêque ou un abbé qui s'absenterait sans sa permission, serait privé de ses bénéfices pour autant de temps qu'il se serait absenté ; il courrait même le risque d'être interdit ou suspendu de toutes ses fonctions, s'il refusait de se rendre dans son diocèse ou chapitre au premier ordre que lui en donnerait la congrégation. Le pape seul, ou son vicaire général, pourrait le relever de cette interdiction ou suspense ; encore n'accordent-ils jamais rien sans l'aveu des députés de la congrégation.

13. *Congrégation de la Discipline des réguliers.* — Elle connaît, ainsi que l'indique son titre, de tout ce qui concerne la discipline des ordres religieux, veille à son maintien, et prononce sur les modifications qu'il est nécessaire d'y apporter.

14. *Congrégation de la Visite apostolique.* — Le pape, sans déroger à la dignité d'évêque universel, possède d'une façon particulière l'archevêché de la ville de Rome, et, en cette qualité, il est obligé de faire la visite pastorale des six évêchés suffragants de cette capitale de son patrimoine. Mais se trouvant occupé sans relâche aux affaires concernant la chrétienté tout entière, il a établi cette congrégation de la visite apostolique, laquelle nomme des commissaires pour aller faire la visite des églises et des monastères de l'un et de l'autre sexe, tant dans la ville qu'à la campagne; et, à leur retour, ces visiteurs font par écrit à la congrégation un rapport du bon état ou des désordres qu'ils ont observés dans leurs visites, afin qu'il y soit apporté remède. Les cardinaux qui la composent formaient autrefois en outre une seconde *congrégation pour les monastères à supprimer*, mais qui ne subsiste plus, au moins comme congrégation particulière.

15. *Congrégation pour l'Examen des évêques.* — Elle est composée d'au moins huit cardinaux, de six prélats et de dix théologiens de divers ordres, séculiers et réguliers, entre lesquels il doit y avoir quelques docteurs en droit canonique. Tous ces examinateurs sont choisis par le pape, qui les fait assembler dans son palais quand il y a quelque sujet à examiner. Tous les évêques d'Italie sont obligés de subir un examen avant d'être sacrés ; et, pour cet effet, ils se présentent à genoux devant le pape, qui est assis dans un fauteuil, et se tiennent sur un carreau à ses pieds, pendant que les examinateurs, étant debout autour d'eux, les interrogent sur toutes les questions de la théologie et du droit canon qu'il leur plaît. L'examen fini, ceux qui ont été jugés capables viennent, par ordre du pape, donner leur nom au secrétaire de la congrégation, qui les enregistre et leur délivre ensuite un extrait de la délibération des examinateurs, afin qu'ils puissent s'en prévaloir lorsqu'ils sont appelés à un autre siége, ou revêtus du *pallium* des archevêques et des patriarches; car il suffit d'avoir été examiné une fois par cette congrégation, pour passer non-seulement d'un évêché à un autre, mais encore aux plus grandes dignités ecclésiastiques, sans être obligé de subir aucun autre examen. Ceux qui sont élevés au cardinalat avant d'être évêques, sont dispensés de cet examen, quand on les sacre pour entrer en possession de quelque évêché ou patriarcat, et même quand ils parviennent au pontificat. Tous les neveux des cardinaux en sont aussi exempts, ce qui est une

faveur très-spéciale. Cette salutaire institution est due à Grégoire XIV. Avant son élection, il s'était trouvé au concile de Trente, où quelques théologiens firent voir combien il était important de donner aux églises des pasteurs capables de les bien gouverner. C'est pourquoi il ne fut pas plutôt parvenu au souverain pontificat, qu'il établit cette congrégation pour l'examen de ceux qui étaient appelés à l'épiscopat.

16. *Congrégation consistoriale.* — Elle est composée de plusieurs cardinaux et de quelques prélats et théologiens habiles, choisis par le pape. Le cardinal doyen en est ordinairement le préfet. Elle a été établie par Sixte V, pour y préparer les matières bénéficiales les plus difficiles, et autres objets qui doivent être mis en délibération dans le consistoire, en présence du pape. On l'appelle encore *Congrégation du Pape.*

17. *Congrégation pour la Fabrique des églises.* — Le pape Clément VIII institua cette congrégation, et la chargea de prendre un soin particulier de la fabrique de l'eglise de Saint-Pierre, qui est devenue par ce moyen le plus vaste, le plus superbe et le plus riche édifice qui soit dans la chrétienté. Et quoique cette congrégation ait aussi donné ses soins à la construction des autres églises de la ville de Rome, qui sont en grand nombre et fort belles, elle s'occupe encore aujourd'hui à réparer et embellir de plus en plus celle de Saint-Pierre; ce qui fait que cette assemblée ne porte actuellement que le nom de cette église. Ce tribunal connaît aussi par appellation des différends qui naissent au sujet de la fabrique de Saint-Pierre, entre les fournisseurs de matériaux, les ouvriers, etc., comme aussi des malversations, concussions et vols qui se peuvent commettre relativement au même objet. Il interprète aussi la volonté des testateurs qui font quelques legs, soit qu'ils doivent être employés en œuvres de piété, soit qu'ils soient faits en faveur de personnes bannies, inconnues ou décédées ; enfin il prononce généralement sur tous les testaments qui impliquent contradiction, et qui ne peuvent être exécutés suivant la volonté des testateurs. Dans ce cas, le legs est applique par la congrégation au profit de l'eglise de Saint-Pierre, à moins que, par la suite, les héritiers ne se retrouvent ou ne fassent valoir leurs droits ; on ne retient alors pour la même fabrique que les revenus échus depuis la mort du testateur jusqu'au jour du décret porté par la congrégation.

Je trouve encore dans les almanachs modernes les congrégations suivantes erigées depuis peu :

18. *Congrégation de la Consulte.*
19. *Congrégation des Etudes de l'Etat.*
20. *Congrégation du bon Gouvernement.*
21. *Congrégation de Lorette.*
22. *Congrégation des Eaux, Marais Pontins et Voies publiques.*
23. *Congrégation des Aumônes*
24. *Congrégation des Affaires extraordinaires.*

On voit par leurs titres que ces dernières congrégations ont des attributions toutes séculières.

CONGRÉGATION DE MANTOUE. — Nom que l'on a donné à une réforme introduite dans l'ordre des carmes, par Thomas Conrecte, qui toutefois finit par expier malheureusement dans un bûcher la trop grande liberté de ses paroles.

CONGRÉGATIONS RÉGULIÈRES.—Voici les principales :

Congrégation de Cluny, fondée en 910 ; congrégation de Cava, fondée en 980, dans la province de Salerne; congrégation de Sainte-Justine de Padoue, fondée en 1409 ; congrégation du Mont-Cassin, nom que prit la précédente, lors de sa réunion aux religieux du Mont-Cassin, en 1504; congrégation de Savigny, en Normandie, fondée en 1153; congrégation de Thiron, dans le Perche, fondée en 1109. Elle se réunit à celle de Saint-Maur en 1629; congrégation de Bursfield, en Allemagne, fondée en 1461 ; congrégation de Molek ou Melk, en Autriche, fondée en 1418; congrégation de Hirsauge, dans le diocèse de Spire, fondée en 1080 ; congrégation de *Monte-Vergine*, en Italie, fondée en 1119; congrégation de Saint-Benoît de Valladolid, fondée en 1390 ; congrégation des Moines noirs, fondée en Angleterre, en 1335 ; congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe, en Lorraine, fondée en 1604; congrégation de Saint-Maur, en Anjou, fondée en 1621 ; congrégation de Saint-George d'Alga, près Venise, supprimée par le pape Clément IX.

Toutes ces congrégations, à l'exception de la dernière, appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît.

CONGRÉGATIONALISTES ou CONGRÉGATIONAUX. On a donné ce nom aux sectes qui prétendent que toute congrégation ou assemblée de chrétiens, qui se réunissent pour le culte public dans un édifice quelconque, forme à elle seule une Eglise complète. Ce terme est un peu équivoque, car il a servi à désigner les brownistes, les barrowistes, les indépendants, et maintenant encore il y a des *congrégationalistes* unitaires, calvinistes, universalistes, hopkinsiens.

Toutefois on est convenu d'appeler *Congrégationalistes orthodoxes*, une des formes du gouvernement ecclesiastique dans les Etats-Unis. Ils forment une des familles religieuses les plus puissantes et les plus nombreuses de cette contrée. Près de 1,300,000 fidèles ont hérité de la ferveur des anciens puritains anglais, qui, chassés de leur patrie, vinrent fonder la plupart des établissements de la Nouvelle-Angleterre. A l'exception de Rhode-Island, tous les Etats du centre, le New-Hampshire, Massachussetts, le Connecticut, professèrent le dogme calviniste, mais rejetèrent la discipline synodale de Calvin. Ces sectaires républicains adoptèrent le principe : que chaque Eglise a en elle-même tout ce qu'il faut pour se gouverner; que nulle d'entre elles ne doit dependre d'une assemblee quelconque; qu'enfin cha-

cune, sauf une liaison générale toute de charité et d'amour, doit être strictement souveraine et indépendante. C'est cette forme disciplinaire, ou plutôt cette abolition de toute autorité ecclésiastique, que l'on nomme la forme congrégationaliste ou indépendante, et qui est adoptée par les sociétés religieuses les plus éclairées et les plus progressives des Etats-Unis. L'évêque Grégoire observe cependant que les *Congrégationalistes* d'Amérique repoussent la dénomination d'*Indépendants*, quoiqu'ils en aient à peu près adopté le régime.

CONISALUS, ou *CONNISSALUS*, ou *CONISALTUS*, divinité obscène, révérée par les anciens et particulièrement par les libertins de la Grèce et de Rome. On le représentait avec les attributs de Priape, dont il était le compagnon, et on lui rendait à peu près le même culte.

CONJURATEURS, magiciens qui s'attribuaient le pouvoir de conjurer les démons et les tempêtes.

CONJURATION, paroles et cérémonies magiques, au moyen desquelles les magiciens se flattent de conjurer les esprits, de détourner les tempêtes, etc. *Voy.* notre Dictionnaire des Sciences occultes, art. CONJURATION.

CONNIDAS, espèce de demi-dieu, vénéré par les Athéniens qui lui rendaient de grands honneurs. Connidas avait été pendant sa vie précepteur de Thésée ; c'est pourquoi on l'associait au culte de ce héros. On célébrait sa fête, appelée *Connidée*, le 7 du mois hécatombéon, et on lui sacrifiait un bélier.

CONONITES. Conon, évêque de Tarse, espèce de docteur philosophe, soutenait l'erreur des trithéistes ; outre cela, il se perdait encore en de grands raisonnements pour savoir si, à la résurrection des corps, Dieu en rétablirait tout à la fois la matière et la forme, ou seulement une des deux. Ce Conon vivait au milieu du VIe siècle. Quelques chrétiens, abusés par lui, furent appelés *Cononites*.

CONSCIENCIEUX, nom donné à d'anciens hérétiques qui prétendaient ne reconnaître pour règle et pour législateur que la conscience seule. Cette erreur fut renouvelée dans le XVIIe siècle par un Allemand nommé Mathias Knutzen, qui, de cette erreur, passa à l'athéisme.

CONSÉCRATION. I. C'est la partie essentielle du sacrifice de la messe; c'est le changement ineffable de la substance du pain et du vin en celle du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle a lieu dans toutes les communions chrétiennes qui croient à la présence réelle; mais il y a cependant un dissentiment marqué entre les Latins et les Orientaux. Les premiers attribuent le changement transsubstantiel à la seule vertu de ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps; ceci est mon sang.* Les seconds, au contraire, l'attribuent à une invocation au Saint-Esprit, qui a lieu dans toutes les liturgies orientales, après la prononciation des paroles citées. Ce dissentiment n'empêche pas que les uns et les autres ne consacrent réellement, et que leur sacrifice ne soit parfait; car les uns et les autres prononcent les paroles de Jésus-Christ; les uns et les autres joignent les paroles de l'Eglise avant ou après la consécration; les uns et les autres ont intention de consacrer selon la manière établie par Jésus-Christ, et qui très-probablement leur a été importée par les apôtres. C'est pourquoi l'Eglise n'a jamais rien défini sur la forme du sacrement, et les Pères mêmes du concile de Trente, consultés là-dessus, ont jugé prudent de ne rien prononcer sur cette matière.

Nous allons consigner la formule de consécration usitée dans les principales liturgies.

1° *Liturgie latine.* — Le prêtre dit : *Nous vous prions donc, ô Dieu, de bénir cette oblation, de la consigner, de la ratifier, de la rendre rationnelle et acceptable, en sorte qu'elle devienne pour nous le corps et le sang de votre Fils bien-aimé Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, la veille de sa passion, prit le pain entre ses mains saintes et vénérables, et levant les yeux au ciel, vers vous, ô Dieu son Père tout-puissant, vous rendit grâces, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant :* PRENEZ ET MANGEZ-EN TOUS; CAR CECI EST MON CORPS. *De même, après qu'il eut soupé, prenant ce précieux calice entre ses mains saintes et vénérables, il vous rendit grâces semblablement, le bénit et le donna à ses disciples, en disant :* PRENEZ ET BUVEZ-EN TOUS; CAR CECI EST LE CALICE DE MON SANG, DU NOUVEAU ET ÉTERNEL TESTAMENT, MYSTÈRE DE FOI, QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS, EN RÉMISSION DES PÉCHÉS. TOUTES LES FOIS QUE VOUS FEREZ CES CHOSES, VOUS LES FEREZ EN MÉMOIRE DE MOI. *C'est pour cela, Seigneur, que nous vos serviteurs, et avec nous votre peuple saint, faisant mémoire tant de la bienheureuse passion du même Christ, votre Fils Notre-Seigneur, que de sa résurrection des enfers, et de sa glorieuse ascension dans les cieux, nous offrons à votre incomparable majesté ce que nous tenons de vos dons et de vos présents, l'hostie pure, l'hostie sainte, l'hostie sans tache, le pain sacré de la vie éternelle, et le calice du salut perpétuel*, etc.

On voit que dans cette formule il n'y a pas d'invocation au Saint-Esprit, mais une à Dieu le Père, laquelle précède la consécration. On va voir dans les formules suivantes les paroles de l'institution suivies de l'invocation au Saint-Esprit.

2° *Liturgie de saint Jacques.* — Le prêtre prend le pain et dit : *Prenant le pain entre ses mains saintes, sans tache et immortelles, élevant les yeux au ciel, le montrant à vous, Dieu son Père, vous rendant grâces, le sanctifiant, le rompant, le donna à nous, ses disciples et ses apôtres, en disant* (les diacres ajoutent : *Pour la rémission des péchés et la vie éternelle*) : PRENEZ, MANGEZ; CECI EST MON CORPS QUI EST ROMPU POUR VOUS ET DONNÉ POUR LA RÉMISSION DES PÉCHÉS. On répond : *Amen.* Le prêtre prend le calice et dit : *Semblablement, après qu'il eut soupé,*

prenant le calice, et mêlant le vin avec de l'eau, regardant les cieux, le montrant à vous, Dieu et Père, rendant grâces, le sanctifiant, le bénissant et le remplissant du Saint-Esprit, le donna à nous ses disciples, en disant: BUVEZ-EN TOUS ; C'EST MON SANG DU NOUVEAU TESTAMENT QUI EST RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS, ET QUI EST DONNÉ POUR LA RÉMISSION DE NOS PÉCHÉS. ℟. *Amen.* — FAITES CECI EN MÉMOIRE DE MOI : TOUTES LES FOIS QUE VOUS MANGEREZ CE PAIN ET QUE VOUS BOIREZ CE CALICE, VOUS ANNONCEREZ LA MORT DU FILS DE L'HOMME ET SA RÉSURRECTION. *Faisant mémoire de ses souffrances vivifiantes, de sa croix et de sa mort, de sa sépulture et de sa résurrection des morts,* etc... *Nous vous offrons, Seigneur, ce sacrifice redoutable et non sanglant..... Envoyez votre Esprit-Saint sur nous et sur ces dons; cet esprit vivifiant qui règne avec vous, qui est consubstantiel et coéternel avec vous, Dieu Père, et avec votre Fils unique, qui a parlé dans la loi, et dans les prophètes, et dans votre Nouveau Testament, qui parut et demeura en forme de colombe sur Jésus-Christ Notre-Seigneur, au fleuve du Jourdain, qui descendit sur vos apôtres en forme de langues de feu, dans le cénacle de la sainte et glorieuse Sion, envoyez-le présentement ce très-saint Esprit sur nous et sur ces saints dons, afin que par sa sainte, bienfaisante et glorieuse présence, il fasse ce pain le saint corps de Jésus-Christ;* ℟. *Amen.* — *Et ce calice le précieux sang de Jésus-Christ.* ℟. *Amen.* — *Afin qu'il serve à tous ceux qui le recevront,* etc.

3° *Liturgie du patriarcat de Constantinople.* — Le prêtre prie secrètement, en disant : *O Seigneur..... vous avez aimé le monde jusqu'à lui donner votre Fils unique, afin que celui qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Après avoir rempli pour nous sa mission* (οἰκομίαν), *la nuit qu'il fut livré, ou plutôt qu'il se livra lui-même, ayant pris du pain dans ses mains saintes et sans tache, et ayant rendu grâces, l'ayant béni, sanctifié et rompu, le donna à ses saints apôtres.* Le prêtre baissant la tête et élevant dévotement la main droite, bénit le saint pain, en disant à voix haute : PRENEZ, MANGEZ; CECI EST MON CORPS, QUI EST ROMPU POUR VOUS, EN RÉMISSION DES PÉCHÉS. ℟. *Amen.* — Le prêtre poursuit secrètement : *Prenant de même le calice après qu'il eut soupé;* il élève ici la voix, et bénissant le calice, il dit : BUVEZ-EN TOUS; C'EST MON SANG DU NOUVEAU TESTAMENT, QUI EST RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS EN RÉMISSION DES PÉCHÉS. Le prêtre, baissant la tête, poursuit secrètement : *Nous souvenant du commandement salutaire qui nous a été fait, de tout ce qui a été opéré pour nous, de la croix, du sépulcre, de la résurrection du troisième jour, de l'ascension dans les cieux, de la séance à la droite, et du second et glorieux avénement;* à haute voix : *Nous vous offrons ce qui est à vous et de vous* (τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν) *en tout et en toute manière.* Les assistants répondent : *O Seigneur notre Dieu, nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous rendons grâces et nous vous prions.* Le prêtre, se tenant incliné, dit secrètement : *Nous vous offrons ce culte raisonnable et non sanglant, et nous vous supplions d'envoyer votre Saint-Esprit sur nous et sur ces dons.* Le prêtre se relève, fait le signe de la croix sur le pain et dit secrètement : *Faites ce pain le précieux corps de votre Christ ;* le diacre répond : *Amen.* Le prêtre bénit le calice, en disant : *Et ce qui est dans ce calice, le précieux sang de votre Christ.* — ℟. *Amen.* — Le prêtre fait encore un signe de croix sur les dons, en disant : *Les changeant par votre Saint-Esprit.* — ℟. *Amen, amen, amen.* — Le prêtre poursuit secrètement : *Afin qu'ils servent à ceux qui les recevront pour la purification de l'âme,* etc.

4° *Liturgie des Coptes.* — Le prêtre dit à voix haute : *Ayant résolu de se livrer à la mort pour la vie du monde, il a institué pour nous ce grand mystère de piété et de religion.* — Le peuple : *Nous croyons en vérité que cela est ainsi.* — Le prêtre : *Il prit le pain entre ses mains saintes, pures et sans tache, bienheureuses et vivifiantes, et il regarda au ciel, vers vous, ô Dieu son Père et souverain maître.* Il prend l'oblation sur ses mains et ôte le voile de dessus le disque (la patène). — Le peuple : *Amen.* — Le prêtre lève les yeux, en disant : *Et il rendit grâces* †. — Le peuple : *Amen.* — *Et il le bénit* †. — ℟. *Amen.* — *Et il le sanctifia.* — ℟. *Amen.* Le prêtre rompt l'oblation en trois parties qu'il rapproche les unes des autres, de telle sorte qu'elles ne paraissent point séparées. Il secoue ses doigts sur le disque, de peur qu'il n'y reste des parcelles, et dit : *Et il le rompit, et il le donna à ses saints disciples et apôtres, en disant :* PRENEZ, MANGEZ-EN TOUS; CAR CECI EST MON CORPS QUI EST ROMPU POUR VOUS, ET QUI EST DONNÉ POUR PLUSIEURS EN RÉMISSION DES PÉCHÉS; FAITES CECI EN MÉMOIRE DE MOI. — ℟. *Amen.* Le prêtre, tenant de sa main le calice, dit : *Semblablement il prit aussi le calice, et ayant mêlé l'eau et le vin, il rendit grâces* †. — ℟. *Amen.* — *Le bénit* †. — ℟. *Amen.* — *Le sanctifia* †. — *Amen.* — *Le goûta et le donna à ses saints disciples et apôtres, en disant :* PRENEZ, BUVEZ-EN TOUS; CAR CECI EST MON SANG DU NOUVEAU TESTAMENT, QUI EST RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS EN RÉMISSION DES PÉCHÉS; FAITES CECI EN MÉMOIRE DE MOI. — ℟. *Amen; il est ainsi.* — TOUTES LES FOIS QUE VOUS MANGEREZ DE CE PAIN, ET QUE VOUS BOIREZ DE CE CALICE, VOUS ANNONCEREZ MA MORT, ET VOUS CONFESSEREZ MA RÉSURRECTION, ET VOUS FEREZ MÉMOIRE DE MOI JUSQU'A CE QUE JE VIENNE. — Le peuple : *Seigneur, nous annonçons votre mort, et nous confessons votre résurrection.* — Le prêtre : *Nous faisons mémoire de sa sainte passion, de sa résurrection d'entre les morts, de son ascension au ciel, de sa session à votre droite, ô Père, et de son second avénement lorsqu'il viendra des cieux, terrible et plein de gloire; nous vous offrons ces dons qui procèdent de vos biens, pour tous, de la part de tous, et en tous.* — Le diacre : *Adorez Dieu avec crainte et tremblement.* — Le prêtre : *Nous vous prions, Christ notre Dieu, nous*

pécheurs, vos indignes serviteurs, et nous vous adorons pour le bon plaisir de votre bonté, afin que votre Esprit-Saint vienne sur nous et sur ces dons offerts, et qu'il les sanctifie, et qu'il les rende saints dans vos choses saintes. En disant ces paroles, le prêtre a les mains étendues et élevées; et le peuple répond : *Amen.* — Le prêtre, élevant la voix, fait trois signes de croix sur le pain, incline la tête, et salue de la main, en continuant : *Et qu'il rende ce pain le corps saint du Seigneur Dieu et notre sauveur Jésus-Christ, qui est donné à celui qui le reçoit, en rémission des péchés et pour la vie éternelle.* — ℟. *Amen.* — Le prêtre fait pareillement trois signes de croix sur le calice, en disant : *Et ce calice, le sang précieux de votre Nouveau Testament* (le sang) *du Seigneur Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ, et qui est donné à ceux qui le reçoivent en rémission des péchés et pour la vie éternelle.* — ℟. *Amen.*

5° *Consécration suivant une des liturgies éthiopiennes.* — Le prêtre : *La nuit même qu'il fut livré, il prit le pain entre ses mains saintes, bienheureuses et immaculées, il regarda au ciel, vers vous son Père, il rendit grâces, le bénit, le sanctifia et le donna à ses disciples, en disant :* PRENEZ, MANGEZ-EN VOUS TOUS; CE PAIN EST MON CORPS, QUI EST ROMPU POUR VOUS EN RÉMISSION DES PÉCHÉS. *Amen.* — Le peuple : *Amen, amen, amen; nous croyons et nous sommes certains; nous vous louons, Seigneur notre Dieu; cela est vraiment votre corps, et nous le croyons ainsi.* — Le prêtre : *Semblablement il bénit et sanctifia le calice d'action de grâces, et leur dit :* PRENEZ, BUVEZ-EN VOUS TOUS : C'EST LE CALICE DE MON SANG QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS, POUR LA RÉDEMPTION DE PLUSIEURS. *Amen.* — Le peuple : *Amen; c'est vraiment votre sang; nous le croyons.* — Le prêtre : ET TOUTES LES FOIS QUE VOUS FEREZ CECI, VOUS FEREZ MÉMOIRE DE MOI. — Le peuple : *Seigneur, nous annonçons votre mort, et nous croyons votre sainte résurrection, votre ascension et votre second avénement; nous vous prions, Seigneur notre Dieu, nous croyons que cela est vraiment ainsi.* — Le prêtre : *Maintenant, Seigneur, faisant mémoire de votre mort et de votre résurrection, nous vous offrons ce pain et ce calice : vous rendant grâces de ce que par eux vous nous avez rendus dignes de paraître devant vous, et de vous rendre ce ministère sacerdotal. Nous vous prions, Seigneur, et nous vous conjurons d'envoyer votre Saint-Esprit et votre vertu sur ce pain et sur ce calice, et qu'il les rende le corps et le sang de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, dans les siècles des siècles. Amen.*

6° *Liturgie arménienne.* — Le prêtre dit tout bas : *Prenant le pain entre ses mains divines, immortelles, sans tache et créatrices, il le bénit* †, *rendit grâces, le rompit et le donna à ses disciples élus, saints et assis à table avec lui, en disant.* Le diacre : *Bénissez, monseigneur.* — Le prêtre à voix haute : PRENEZ, MANGEZ EN TOUS; CECI EST MON CORPS QUI EST DISTRIBUÉ POUR VOUS EN EXPIATION DES PÉCHÉS. — Le diacre : *Amen. Bénissez, monseigneur.* — Le prêtre à voix basse : *Semblablement prenant le calice, il le bénit* †, *rendit grâces, en but et le donna à ses disciples élus, saints et assis à table avec lui, en disant* (à haute voix) : PRENEZ ET BUVEZ-EN TOUS; CECI EST MON SANG DU NOUVEAU TESTAMENT, QUI EST RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS EN EXPIATION ET RÉMISSION DES PÉCHÉS. Le diacre : *Amen, amen.* — Après plusieurs prières assez longues du prêtre et du chœur, le prêtre fait en ces termes la prière de l'invocation : *Nous vous adorons, nous vous prions et nous vous demandons, ô Dieu bienfaisant, envoyez sur nous et sur ces dons offerts votre Saint-Esprit coéternel et coéternel, afin que vous fassiez véritablement ce pain bénit* † *le corps de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.* — ℟. *Amen.* — *Afin que vous fassiez véritablement ce calice bénit* †, *le sang de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.* — ℟. *Amen.* Les formules qui commencent par *Afin que*, se répètent trois fois chacune.

7° *Liturgie nestorienne du Malabar.* — Il paraît que chez les Nestoriens l'invocation au Saint-Esprit avait lieu avant les paroles sacramentelles; du moins c'est ce que nous voyons dans la traduction insérée par le P. Lebrun, dans son troisième volume. Cette liturgie, il est vrai, a été corrigée par le synode de Diamper, qui a changé aussi la formule de consécration, sous prétexte qu'elle s'éloignait trop de la formule latine. Voici les paroles qu'on lisait avant la correction : CECI EST EN VÉRITÉ MON CORPS. CECI EST EN VÉRITÉ LE CALICE DE MON SANG QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS ET POUR PLUSIEURS, EN PROPITIATION DES DETTES ET EN RÉMISSION DES PÉCHÉS; ET CECI SERA POUR VOUS UN GAGE DANS LES SIÈCLES DES SIÈCLES. Dans la liturgie des Nestoriens chaldéens, qui n'a pas été corrigée par les Latins, l'invocation précède également la consécration. Mais dans la liturgie de Théodote et dans celle de Nestorius, cette invocation vient après, comme dans les autres liturgies orientales.

Nous pourrions ajouter encore beaucoup d'autres formules de consécrations, usitées tant en Orient qu'en Occident; mais ce que nous venons de rapporter suffit abondamment pour démontrer que toutes les Eglises chrétiennes (à l'exception des protestants) ont conservé dans son intégrité la forme nécessaire, consacrent réellement les saintes espèces, croient à la présence réelle de Jésus-Christ et même à la transsubstantiation.

2° Le terme *Consécration* s'emploie aussi pour exprimer un rite sacré par lequel on *consacre* à perpétuité une personne ou une chose au culte divin. La consécration est plus que la bénédiction. L'effet de cette dernière n'est quelquefois que transitoire, comme la bénédiction donnée à la messe ou pendant les offices, ou bien elle n'emporte pas une destination absolue à des choses saintes, comme la bénédiction d'une maison, d'un champ, d'un navire, ou bien enfin elle a lieu pour des objets d'un usage commun et habituel, comme la bénédiction de l'eau, du

pain, des croix, images ou autres objets laissés entre les mains des simples fidèles; tandis que par la consécration une personne ou une chose contracte pour ainsi dire un caractère spécial, par lequel elle est destinée irrévocablement à une fonction essentiellement sainte.

C'est ainsi que, par rapport aux personnes, on dit la consécration religieuse, la consécration sacerdotale, la consécration des vierges; mais cette expression est principalement réservée pour la consécration épiscopale.

Par rapport aux choses, on consacre les églises, les autels, les calices et les patènes, etc.

Quant à la forme, la bénédiction ne consiste la plupart du temps qu'en certaines prières accompagnées de l'aspersion de l'eau bénite, tandis que, dans la consécration proprement dite, on emploie des cérémonies plus longues, plus imposantes, et souvent l'onction du saint chrême.

Voy. les Dictionnaires de Liturgie, des Rites sacrés et de Droit canon, art. CONSÉCRATION.

CONSENTES. Les douze mois de l'année étant consacrés, chez les Romains, à la lune ou au soleil, on les partagea entre ces deux astres : la lune présida à six mois, et le soleil à six autres. On peignit donc dans le calendrier six lunes et six soleils, ou six femmes et six hommes représentés chacun sous des emblèmes différents, relatifs aux travaux et à la nature des mois auxquels ils présidaient. Plus tard on vit, dans ces douze figures, six dieux et six déesses, qu'on appela les *grands dieux*, les dieux *consentes* ou harmoniques, parce qu'ils contribuaient tous à la perfection de l'année, au maintien des saisons, au bonheur des hommes. Les six déesses protectrices d'autant de mois furent Junon, Minerve, Vénus, Cérès, Diane et Vesta; les six dieux furent Apollon, Mercure, Jupiter, Vulcain, Mars et Neptune. Voici l'ordre dans lequel ils présidaient aux mois.

Divinités.	*Fonctions.*	*Mois.*
Junon,	reine des cieux,	Janvier.
Neptune,	dieu des mers et des eaux,	Février.
Minerve,	déesse des travaux,	Mars.
Vénus,	déesse de la beauté et des amours,	Avril.
Apollon,	dieu du soleil,	Mai.
Mercure,	dieu des constellations et du commerce,	Juin.
Jupiter,	dieu du ciel,	Juillet
Cérès,	déesse des moissons,	Août.
Vulcain,	dieu des forges,	Septembre.
Mars,	dieu de la guerre,	Octobre.
Diane,	déesse de la chasse,	Novembre.
Vesta.	déesse du feu,	Décembre.

Cependant les anciens eux-mêmes n'étaient pas d'accord sur les dieux *consentes;* Varron semble en reconnaître de deux sortes : ceux dont les statues dorées étaient dans la place publique, et les douze qui présidaient à l'agriculture. Apollonius dit que c'étaient les douze signes du zodiaque, appelés en grec *θεοὶ βουλαῖοι.*

Les anciens attribuaient encore à douze autres divinités le soin particulier des choses nécessaires à une vie heureuse et tranquille:

Jupiter et la Terre étaient révérés comme les protecteurs de tout ce qui est à l'usage de l'homme;

Le Soleil et la Lune, comme les modérateurs des temps ;

Cérès et Bacchus, comme les dispensateurs du boire et du manger ;

Bacchus et Flore, comme les conservateurs des fruits ;

Minerve et Mercure, comme les protecteurs, des beaux-arts qui perfectionnent l'esprit, et du négoce qui entretient et augmente les richesses ;

Enfin, Vénus et le Succès, comme les auteurs de notre bonheur et de notre joie, par le don d'une féconde lignée et par l'accomplissement de nos vœux.

Il en est qui regardent les dieux *consentes* comme ceux qui étaient reconnus par toutes les nations, à la différence des divinités dont le culte était circonscrit dans des localités particulières.

CONSENTIES, fêtes célébrées par les Romains en l'honneur des dieux *consentes.* Elles furent établies, suivant Festus, par le consentement de plusieurs personnes, c'est-à-dire de certaines familles, ou même de certaines compagnies, qui se faisaient un devoir d'honorer particulièrement ces dieux réunis sous un même titre.

CONSERVATEUR, nom donné à plusieurs divinités des anciens, mais principalement à Mars et à Jupiter. Junon était aussi appelée conservatrice. Ce titre se trouve particulièrement sur les médailles frappées sous les empereurs.

CONSEVIUS ou *CONSIVIUS* (de *conserere*, semer); divinité romaine qui présidait à la conception des hommes. Suivant Macrobe, c'était un surnom de Janus.

CONSISTANTS, branche d'universalistes ou de latitudinaires, qui se sont élevés en Amérique sur la fin du siècle dernier, en modifiant un peu les opinions de Chauncy (*Voy.* UNIVERSALISTES et LATITUDINAIRES), qui soutenait une espèce de millénarisme. Suivant la doctrine des Consistants, les hommes sont, il est vrai, coupables du péché originel, et comme tels passibles de châtiments, mais Jésus-Christ a épuisé en sa personne toutes les menaces consignées dans les Écritures. Ses

actions, ses souffrances, ses mérites sont devenus les nôtres ; nous ne sommes plus sous la loi qui, ayant été accomplie en Jésus-Christ, est conséquemment éteinte ; la mort même n'existe plus, car Jésus-Christ l'a détruite et n'en a laissé que l'ombre. — Il y a deux jugements : l'un qui embrasse le passé et le présent ; car Jésus-Christ a dit que présentement se fait le jugement de ce monde, et que le prince de ce monde sera jeté dehors. Il est donc déjà jugé. — Chacun doit se juger soi-même pour n'être pas jugé ; sinon il comparaîtra au second jugement avec les incrédules. Ceux qui n'auront pas exercé ainsi le jugement sur eux-mêmes, seront néanmoins placés à la droite de Jésus-Christ qui, étant mort pour eux, leur dira : *Venez, les bien-aimés de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* A sa gauche seront les anges rebelles, auxquels il dira : *Allez, maudits, au feu éternel.* Ainsi le second jugement, ou jugement dernier, ne s'exercera que sur deux classes d'êtres, les anges rebelles et les hommes qui ne se seront pas jugés de leur vivant.

Les Consistants regardent les sacrements comme des ombres ou des emblèmes ; telle est l'idée qu'ils attachent à la célébration de la cène. Quelques-uns prétendent même que toutes les fois qu'ils se nourrissent de pain et de vin, ils remplissent ce précepte de Jésus-Christ : *Faites ceci en mémoire de moi ;* et qu'alors le Saint-Esprit les nourrit du Sauveur qui est le pain de vie. Quant au baptême, c'est l'immersion de l'âme dans la vérité par l'enseignement de l'Esprit-Saint ; c'est Jésus-Christ qui lui-même l'administre dans le feu et l'esprit. Ainsi ils regardent comme superflu de verser de l'eau sur la tête d'un enfant, quoiqu'ils ne condamnent pas cet usage ; ils se contentent de vouer leurs enfants à Dieu.

Les Consistants universalistes ont quelques églises gouvernées par une constitution que rédigèrent, en 1789, leurs ministres assemblés à Philadelphie. Une autre assemblée se tint en Massachussetts, l'an 1794, et depuis cette époque ils ont une réunion annuelle, où sont représentées trente à quarante congrégations. Les principales, en 1807, étaient celles de Boston et de Philadelphie.

La même doctrine fut prêchée en Angleterre par James Relly, qui lui-même y apporta des modifications et passa ensuite dans les Etats-Unis, où il forma une congrégation. *Voy.* RELLYANS.

CONSISTOIRE. 1° Nom que l'on donne au conseil du pape. C'est en consistoire que se traitent toutes les affaires importantes, soit civiles, soit ecclésiastiques, qui regardent le saint-siége, le gouvernement de l'Eglise et la cour de Rome. Ainsi le pape tient consistoire pour recevoir les souverains et leurs ambassadeurs, pour canoniser quelque saint, pour la promotion des cardinaux et l'institution des évêques, etc. On distingue le *Consistoire public*, le *Consistoire secret* et le *Consistoire demi-secret.*

Le *Consistoire public* se tient dans la grande salle du palais apostolique. Le pape s'y rend revêtu d'un amict, d'une aube, d'une étole, d'une chape rouge et la mitre en tête. La croix et les cardinaux le précèdent. Arrivé dans la salle, le pape monte sur son trône ; puis toutes les personnes appelées au consistoire se placent dans l'ordre suivant : les cardinaux, les archevêques, évêques, protonotaires et autres prélats ; puis les sous-diacres, les auditeurs, les clercs de la chambre, les acolytes avec leurs chapes de laine ; enfin les officiers ecclésiastiques de la cour de Rome, les camériers, les secrétaires. Si le pape a des neveux, ils se placent à côté du trône pontifical, ainsi que certains princes romains, qu'on appelle pour cette raison *princes du trône.* Les ambassadeurs et autres ministres des puissances sont placés à la droite du trône du pape, ainsi que la noblesse la plus distinguée. Les autres gentilshommes sont à gauche. Lorsque le Consistoire est fini, les deux plus anciens cardinaux diacres s'avancent pour soutenir le pape, et l'assemblée s'en retourne dans le même ordre qu'elle était venue.

Le *Consistoire secret* est plus simple ; il se tient ordinairement les lundis, de quinze jours en quinze jours, dans quelque chambre du sacré palais. Le pape y paraît revêtu seulement du rochet, de la mosette et de l'étole, et se met sur un siége beaucoup moins brillant que dans le Consistoire public. Lorsque le sénat ecclésiastique délibère sur les affaires de l'État ou de l'Église, tout le monde sort, excepté les cardinaux ; et quand on vient à recueillir les voix, celui qui donne la sienne doit être debout, la tête découverte, sans avoir quoi que ce soit entre les mains. Voici la manière d'indiquer le Consistoire secret. Tous les dimanches, deux curseurs, vêtus de violet, et tenant à la main une verge ou baguette noire, se rendent au sacré palais, à l'heure où il y a chapelle ; et lorsque Sa Sainteté en sort, ils lui font à genoux un compliment dont le sens est : *Saint-Père, puissiez-vous longtemps jouir de la vie et de la santé ! Y aura-t-il Consistoire demain?* A quoi le pape ayant répondu : *Oui*, les curseurs ajoutent : *Ad multos annos !* De là ils vont chez les cardinaux, font de même à Leurs Éminences un compliment à genoux et les avertissent qu'il y aura Consistoire. Jusqu'au XVe siècle, la publication du Consistoire se faisait en sonnant une cloche, appelée pour cela *la cloche consistoriale.* Après avoir averti le sacré collége, les curseurs indiquent encore le Consistoire par une affiche apposée à la porte de la chancellerie apostolique. Par un décret de la congrégation des Rites, du 16 février 1630, il est défendu aux curseurs d'indiquer aux cardinaux ailleurs que chez eux les Consistoires, chapelles et congrégations. — C'est dans le Consistoire secret qu'on propose les évêchés, qu'on préconise les évêques, qu'on accorde le *pallium*, que le pape ouvre et ferme la bouche aux nouveaux cardinaux, etc.

Le *Consistoire demi-secret* se tient à peu près de la même manière ; il se tient pour

des affaires qui concernent particulièrement l'État ecclésiastique, ou pour les différends qui peuvent s'élever entre le saint-siége et les puissances. Alors les personnes intéressées sont admises à parler dans le Consistoire. On y délibère encore sur la canonisation des saints, etc.

2° Les églises protestantes sont gouvernées par des consistoires. On appelle *Consistoire* en ce sens, le corps entier des pasteurs, anciens et diacres d'une église. Cependant les synodes ont décidé en France que les ministres et les anciens forment le consistoire. Le consistoire est donc proprement le conseil ecclésiastique d'une église réformée. L'auteur des *Cérémonies religieuses* dit que ce sont les ministres qui y président; mais il paraît que ceci n'est pas de règle, du moins pour les sectes luthériennes; car je trouve dans l'*Almanach protestant* que le consistoire général de la Confession d'Augsbourg, séant à Strasbourg, est composé d'un président laïque, de deux pasteurs-inspecteurs ecclésiastiques et de six laïques députés d'autant d'inspections.

3° On appelle aussi *Consistoire* ou *Grand Consistoire* le sanhédrin des juifs, dont on fait remonter l'institution jusqu'à Moïse (*Voy.* Sanhédrin). Les juifs prétendent que les grands consistoires ont subsisté jusqu'à l'époque de leur dispersion parmi toutes les nations, ou même jusqu'à la rédaction des *Thalmuds* qui ne sont à peu près que la compilation des décisions émanées des anciens sanhédrins. Il y a eu toutefois des consistoires depuis cette époque, mais ils ne jouissent pas de la même autorité que les anciens, car il n'y avait que celui de Jérusalem qui eût le droit d'imposer ses décisions à tous les juifs en général.

Depuis la destruction du temple, on ne trouve rien, dans l'histoire de notre temps, qui ait quelque rapport avec l'ancien sanhédrin, que le consistoire tenu par les juifs en Hongrie dans le xvii° siècle. En voici les cérémonies et les circonstances, telles que les rapporte Basnage, dans son *Histoire des Juifs*. Un Anglais, qui disait avoir assisté à cette assemblée, lui en a fourni le détail. Mais nous en laissons la responsabilité à l'historien anglais, car son récit porte en lui-même quelques caractères d'improbabilité.

Ce consistoire, qui se tint à trente lieues de Bude, dans la plaine d'Agréda, fut assemblé pour examiner tout ce qui regarde le Messie, et pour décider ensuite après un mûr examen s'il était venu ou non. Trois cents rabbins formèrent cette vénérable assemblée. On y campa sous des tentes, dont la plus grande fut destinée pour le conseil. On n'y reçut que ceux qui savaient parler hébreu, et qui montrèrent leur généalogie. On élut un président de la tribu de Lévi. Celui-ci proposa la question, étant assis devant une table, vis-à-vis de la porte d'orient, et ayant tous les docteurs de l'assemblée rangés en cercle autour de lui. Le premier jour se passa en civilités; on s'embrassa fraternellement, et on donna l'exclusion à ceux qui ne purent prouver leur origine. On formula dès le second jour la proposition en ces termes: *Nous devons examiner si le Messie est venu, ou s'il faut l'attendre encore*. Quelques rabbins penchaient à croire qu'il était venu; mais la négative l'emporta, et l'on conclut qu'il fallait attribuer à l'impénitence et aux péchés de la nation les véritables causes de ce funeste retardement. Les premiers étaient partagés: les uns trouvaient les caractères du Messie dans Élie, et les autres dans Jésus-Christ. Un rabbin insista longtemps sur les miracles de celui-ci; mais on le réfuta vivement. On délibéra ensuite sur la manière dont le Messie viendrait, et l'on détermina qu'il paraîtrait en conquérant, qu'il ne ferait aucun changement à la religion, et qu'il naîtrait d'une vierge. Le consistoire avait déjà duré six jours, lorsque six ecclésiastiques venus de Rome se présentèrent à l'assemblée. Ceux-ci, après avoir voulu prouver la venue du Messie, étalèrent aux juifs la magnificence des cérémonies de l'Église, la dignité de son culte, les richesses et l'autorité de son chef, qui est le vicaire du Messie; mais on rejéta unanimement des choses si contraires à l'esprit du judaïsme, et l'on prononça une espèce d'anathème contre l'Homme-Dieu, contre l'intercession des saints, le culte des images et l'invocation de la Vierge.

CONSISTORIAUX. Pendant tout le temps que dura l'invasion des Français en Italie, il se forma un certain nombre de sociétés secrètes, mi-partie religieuses et profanes, sous le prétexte de concourir à la liberté de la commune patrie; mais lorsque ces contrées furent revenues à l'ancien système, on pouvait présumer que ces sociétés cesseraient d'exister, puisque le motif qui les avait suscitées n'existait plus. Il n'en fut pas ainsi; toutes semblèrent se réunir et se concentrer en une seule, qui s'éleva à Rome sous le nom de *Consistoriali*. Cette société assez obscure ne m'est connue que par l'*Histoire des sectes religieuses* de Grégoire, où l'on en trouve un aperçu qui ne paraît rien moins qu'impartial. Il semble lui attribuer la persécution dirigée en 1816 contre Tiburce Cartesi, évêque de Modène, pour avoir rendu à la liberté plusieurs de ceux qui avaient été emprisonnés en conséquence de l'appui qu'ils avaient donné aux Français. Il représente les *Consistoriali* comme des fanatiques favorisés en dessous par la cour de Rome pour persécuter les jansénistes, les partisans des Français, et met sur leur compte plusieurs désordres arrivés en Italie dans ces derniers temps. D'après le même auteur, le but apparent et avoué serait de raviver la piété parmi les fidèles, mais ce ne serait qu'un prétexte pour couvrir des machinations politiques. Le journal l'*Ami de la Religion* soutient que l'existence de cette société est une chimère, ce qui ne manque pas de probabilité.

CONSIVA, surnom d'Ops, en sa qualité de divinité protectrice des biens de la terre.

Elle avait sous ce nom une fête célébrée au mois d'août.

CONSIVIUS. Voy. Consevius.

CONSTITUTIONNELLE (Eglise). Eglise fondée en France au commencement de la révolution, par la *Constitution civile du clergé*. Avant la publication de cette Constitution, les atteintes les plus funestes avaient déjà été portées à la religion. L'envahissement des biens du clergé, la suppression des ordres religieux, l'abolition des vœux monastiques, avaient été les préludes du fameux décret du 12 juillet 1790, qui fut rédigé d'après un plan dressé par un comité appelé ecclésiastique, lequel avait été formé au sein de l'Assemblée nationale, et presque entièrement composé de jurisconsultes professant hautement les doctrines les plus défavorables à l'Eglise. Suivant les dispositions de cet étrange décret, la circonscription ecclésiastique fut entièrement assimilée à la division civile. On réduisit les cent trente-cinq évêchés alors existant en France à quatre-vingt-trois, nombre égal à celui des départements. Tandis que d'une part on anéantissait des métropoles entières, de l'autre on érigeait des évêchés en églises métropolitaines, et l'on créait des siéges épiscopaux là où il n'y en avait jamais eu. Défense expresse était faite de reconnaître l'autorité d'aucun évêque et d'aucun métropolitain étranger, ce qui détruisait toute juridiction ecclésiastique. Tous les chapitres étaient supprimés, ainsi que les abbayes, prieurés, chapelles et bénéfices. Il était en outre statué que l'élection des évêques serait faite par le corps électoral et selon les formes prescrites pour la nomination des membres de l'assemblée du département; d'où il suivait que les protestants et même les juifs concouraient au choix des évêques catholiques, tandis qu'il était possible que parmi les électeurs il ne se trouvât pas un seul prêtre.

Le nouvel évêque ne pouvait pas s'adresser au pape pour en obtenir quelque confirmation que ce fût; seulement, et pour ne pas paraître avoir entièrement rompu tous les liens d'unité de foi et de communion, il était tenu de lui écrire comme au chef visible de l'Eglise. C'était le métropolitain ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province, qui devait examiner l'élu sur sa doctrine et sur ses mœurs, et lui donner l'institution canonique. Avant la cérémonie de la consécration, l'élu devait prêter le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles qui lui seraient confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le roi. L'élection des curés devait se faire d'après le même mode.

L'église cathédrale se trouvait convertie en église paroissiale, dont l'évêque était pasteur immédiat. Un certain nombre de vicaires destinés à la desservir avec lui, composaient son conseil. Tout acte de juridiction concernant le gouvernement du diocèse ne pouvait avoir lieu qu'après que l'évêque en avait délibéré avec eux. Pendant la vacance des siéges toute l'autorité résidait dans la personne du premier vicaire. Le choix que les curés avaient le droit de faire de leurs vicaires, parmi les prêtres ordonnés ou admis dans le diocèse, n'avait pas besoin d'être soumis à l'approbation de l'évêque.

Tels étaient les principaux articles de cette Constitution, où se trouvaient violées les lois fondamentales de la discipline ecclésiastique, et par laquelle était rompu le lien qui unissait la France avec l'Eglise romaine.

Louis XVI était trop éclairé sans doute pour ne pas prévoir les tristes conséquences que devait entraîner une innovation aussi monstrueuse. Le souverain pontife, informé des changements qui se préparaient, lui avait même, dans un bref du 10 juillet de la même année 1790, adressé des représentations, où il lui rappelait les principes sur l'autorité de l'Eglise; mais tel était l'état de tutelle, ou plutôt d'esclavage, auquel on avait réduit le malheureux prince, qu'il crut ne pas devoir refuser son approbation à cette loi, lorsqu'elle lui fut présentée.

On peut aisément se figurer l'impression que produisit sur le corps épiscopal la nouvelle d'un pareil bouleversement dans l'ordre ecclésiastique. A la fin d'octobre, trente évêques publièrent l'*Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*, dans laquelle, en signalant tous les vices de cette Constitution, ils défendaient les droits de l'Eglise avec autant de force que de clarté. Mais, comme la décision des législateurs était prise depuis longtemps, on passa outre, et, nonobstant toute réclamation, la loi eut son exécution. Le 27 novembre parut un nouveau décret portant que les évêques, les ci-devant archevêques, les curés et généralement tous les ecclésiastiques en place seraient tenus, s'ils ne l'avaient déjà fait, de prêter le serment prescrit par la loi du 12 juillet, sous peine d'être réputés avoir renoncé à leur office, et que tous ceux qui s'y refuseraient, seraient poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public, et punis selon la rigueur des lois. Il était dit en outre que, sur le refus du métropolitain ou de l'évêque le plus ancien, de consacrer les évêques élus, cette consécration serait faite par tout autre évêque; et qu'à l'égard de la confirmation ou institution canonique, l'administration civile indiquerait à l'élu un évêque quelconque auquel il s'adresserait.

Ce fut le 4 janvier 1791 qu'eut lieu, à l'Assemblée nationale, la prestation du serment par les ecclésiastiques qui y siégeaient, et dont soixante-dix seulement, en tenant compte des rétractations ultérieures, restèrent, en définitive, soumis à la constitution civile du clergé. Parmi les cent trente-cinq évêques français, il ne s'en trouva que quatre qui y adhérèrent. Dans le second ordre, un assez grand nombre d'ecclésiastiques donnèrent également leur adhésion, mais beaucoup plus encore s'y refusèrent et perdirent leurs places. On pourvut aussi au remplacement des évêques qui persistaient dans leur

refus. Le 5 février 1791, le sacre des premiers évêques constitutionnels eut lieu à Paris. Bientôt enfin tous les nouveaux siéges furent occupés, et les titulaires désignés par les noms des départements qui formaient leurs diocèses.

Le souverain pontife, qui ne pouvait pas rester spectateur indifférent des désordres de l'Eglise de France, publia, à ce sujet, deux brefs, dans lesquels, après avoir fait ressortir les abus du nouvel état de choses et les atteintes portées à la discipline, il sommait tous les ecclésiastiques qui avaient prêté le serment de le rétracter, sous peine d'être suspens de l'exercice de tous ordres, etc. Il déclarait en outre les élections des nouveaux évêques, ainsi que les érections des nouveaux siéges, illégitimes, sacriléges, contraires aux canons, et privait les consacrés de toute juridiction épiscopale, etc. Conformément à ce jugement du saint-siége, plusieurs ecclésiastiques se rétractèrent. C'est alors qu'on vit commencer contre les *non-constitutionnels* des vexations et des poursuites, qui, comme on le verra bientôt, aboutirent à des massacres. Les prêtres qui s'étaient refusés au serment furent désignés sous les dénominations de *réfractaires* et d'*insermentés*.

Depuis cette époque, les affaires de la religion allèrent toujours en décadence, et, d'après les dispositions des divers décrets qui furent rendus successivement, on put juger que sa ruine était résolue. Chaque jour était en effet marqué par une mesure qui rendait ce but manifeste. Le 6 avril 1792, sur la proposition de l'évêque constitutionnel Torné, métropolitain du Cher, l'Assemblée législative ordonna la suppression de tout costume ecclésiastique et religieux. Peu de temps après, la peine de déportation fut prononcée contre tous les prêtres *non-assermentés*. Le *veto* qu'y opposa le roi ne fit qu'ajourner la proscription.

Cependant le trône de France, ébranlé de toutes parts, penchait visiblement vers sa ruine; enfin, dans l'espace de quelques mois, la monarchie fut tout à fait renversée, et la France proclamée république. Louis XVI, accusé par la Convention, fut jugé, condamné par elle et exécuté le 21 janvier 1793. Son supplice devint le signal des événements les plus déplorables; on eût dit que le corps social était menacé d'une dissolution prochaine. Les tyrans, après avoir hautement proscrit la religion, vouèrent ses ministres à la mort; et comme les formes judiciaires entraînaient trop de longueurs, ils les firent égorger par bandes dans les prisons et sur les places publiques. Au milieu de ces scènes meurtrières éclatèrent d'horribles scandales : des prêtres, des évêques, vinrent abjurer à la barre de la Convention, en déclarant qu'*il ne devait plus y avoir désormais d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité*.

Cet état était trop violent pour être durable : aussi, après le règne de la Terreur, la Convention parut-elle revenir à des principes de modération et de tolérance. La liberté des cultes fut permise, sous la condition qu'il ne se ferait aucune cérémonie extérieure, et que le gouvernement ne serait tenu ni de salarier les ministres, ni de fournir aucun local. Il s'établit en conséquence dans les maisons particulières des chapelles et des oratoires où l'on célébrait les saints offices. Cependant, un peu plus tard, on autorisa la cession des églises qui n'avaient point été aliénées. On exigea aussi des prêtres une déclaration de soumission aux lois de la république.

La religion commença donc à sortir de ses ruines. Les ecclésiastiques, mis en liberté, purent retourner dans leurs diocèses. Quelques évêques restés en France reprirent même leurs fonctions, et une foule de prêtres constitutionnels rétractèrent leur serment. Mais ce calme où le gouvernement semblait laisser l'Eglise ne fut pas de longue durée : la persécution interrompue reprit bientôt son cours. Le 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), la Convention rendit, sur la police des cultes, un décret qui imposait aux prêtres, sous les peines les plus sévères, le serment de reconnaître, comme principe incontestable, la *souveraineté du peuple*. Le 3 brumaire suivant (25 octobre 1795), il en parut un autre, confirmatif des peines de réclusion et de déportation prononcées contre ceux qui y avaient été condamnés en 1792 et 1793. Le Directoire, qui succéda à la Convention, ne se montra ni moins sévère, ni moins injuste à leur égard. Après la fatale journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), les tribulations de l'Eglise recommencèrent; on assujettit les ecclésiastiques à un nouveau serment, par lequel on leur faisait jurer *haine à la royauté et à l'anarchie*. Il n'était alors permis de fêter que le *décadi;* ceux des citoyens qui célébraient le dimanche s'exposaient à être poursuivis. On alla même jusqu'à interdire la vente du poisson dans les marchés les jours d'abstinence.

Cependant les évêques constitutionnels, réduits à cinquante par la mort, la démission ou l'apostasie de leurs collègues, avaient conçu le projet de relever l'édifice presque écroulé de la nouvelle Eglise. A cet effet, quatre d'entre eux s'étaient réunis à Paris dès le commencement de 1795, et, dans le courant de la même année, ils avaient adressé à leurs frères les évêques constitutionnels deux *lettres encycliques* où, à travers quelques vaines protestations d'attachement et de respect pour le saint-siége, se décelait un esprit d'opposition manifeste. Dans l'une, ils donnaient une déclaration de leur foi et traçaient des règles de conduite. L'autre renfermait une espèce de code qu'ils voulaient substituer à la Constitution civile du clergé dont ils ne pouvaient plus eux-mêmes se dissimuler les vices. Trente-deux évêques adhérèrent à la première de ces lettres, et trente-cinq à la seconde.

La tentative qu'ils firent en 1796 (an IV) pour assembler un concile fut renouvelée l'année suivante. En conséquence, vingt-six

évêques et quarante-six prêtres, auxquels on accorda provisoirement les mêmes droits qu'aux évêques, se réunirent à Paris, dans l'église de Notre-Dame, le 15 août 1797 (28 thermidor an V). Le 8 septembre, tous prêtèrent serment de haine à la royauté. Le rapport le plus remarquable fait à cette assemblée est le compte rendu des travaux des évêques réunis, présenté par le célèbre Grégoire, dans lequel il déclama violemment contre les prêtres insermentés, *qui*, disait-il, *avaient fait rétrograder la nation vers le moyen âge*, etc. Les résultats de ce conciliabule furent des décrets sur les élections, l'érection de onze évêchés pour les colonies, et de deux à Porentruy et à Nice.

A ces événements succédèrent les tribulations du père commun des fidèles. Le malheureux Pie VI, arraché de sa capitale, et traîné de ville en ville comme un criminel, vint expirer à Valence, en Dauphiné, le 29 août 1799, abreuvé d'outrages et navré de douleurs.

Enfin, en 1801 (an IX), les évêques constitutionnels tentèrent un dernier effort et ouvrirent à Paris, le 29 juin, un nouveau concile, qui fut clos sans résultat le 16 août, attendu qu'une convention ayant été signée entre le pape Pie VII et le premier consul, on leur avait, dès le 13, signifié l'ordre de se séparer.

Telle a été, après une existence d'environ onze ans, la fin de cette Eglise constitutionnelle, qui occasionna un schisme dont les effets auraient pu être aussi funestes que ceux de la Réforme, si la Providence, prenant en pitié les maux de l'Eglise de France, ne se fût hâtée d'y porter remède. *Voy.* CONCORDAT, CALENDRIER RÉPUBLICAIN, etc. *Voy.* aussi le Dictionnaire de Droit canon, art. CONSTITUTION, § 7, et celui des Hérésies, art. CONSTITUTIONNELS.

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. C'est un recueil de règlements attribués aux apôtres, et que l'on suppose avoir été écrits par saint Clément, troisième successeur de saint Pierre sur la chaire de Rome. On convient généralement qu'elles sont supposées, ou du moins interpolées, car il paraît qu'elles n'ont commencé à paraître que vers l'an 390, et de plus, on y remarque plusieurs passages sentant l'arianisme.

Le P. Lebrun croit qu'elles n'ont été écrites que vers l'an 390; Mosheim, qu'elles datent au moins du IIIe siècle; enfin un autre protestant, Whiston, a soutenu qu'elles étaient véritablement des apôtres et écrites par saint Clément. On pourrait concilier ces différents sentiments, et rendre raison de quelques points de dogme et de discipline peu exacts, en faisant observer avec le concile *in Trullo*, tenu en 692, qu'elles ont été corrompues par les hérétiques, et qu'elles renferment différentes pièces dont les unes sont en effet authentiques, et les autres ont été ajoutées ou altérées par des auteurs postérieurs. On doit ranger dans cette dernière catégorie la *liturgie* qui se trouve au livre VIII, laquelle n'est point rédigée comme les autres liturgies, et qui ne paraît pas avoir été suivie par aucune Eglise. *Voy.* le Dictionnaire de Droit canon, art. DROIT CANON.

CONSUALES, fêtes célébrées à Rome en l'honneur du dieu Consus ou Neptune. La principale cérémonie qui avait lieu dans ces fêtes était une magnifique cavalcade, par allusion au cheval que Neptune avait fait sortir de terre, lors de sa dispute avec Minerve, ou parce que ce dieu était regardé comme le premier qui eût enseigné l'usage des chevaux. La première institution des *Consuales* était attribuée à Evandre, et son renouvellement à Romulus, qui voulut faire croire que le dieu des conseils lui-même lui avait inspiré le dessein de l'enlèvement des Sabines. Plutarque remarque que, ce jour-là, les chevaux et mulets ne travaillaient pas, et étaient couronnés de guirlandes. Suivant Festus, la cavalcade n'était composée que de mulets. Cette fête avait lieu le 22 du mois d'août; c'est pendant ces jeux que Romulus fit enlever les Sabines.

CONSUBSTANTIALITÉ, terme ecclésiastique, consacré du temps de l'arianisme, pour exprimer distinctement l'unité et l'identité de substance qui se trouve dans les trois personnes de la sainte Trinité, et pour obvier aux équivoques des ariens, qui, dans une matière aussi délicate, se servaient des mêmes expressions que les catholiques, en leur donnant un sens favorable à leur opinion. En grec le sens catholique et le sens arien ne tiennent qu'à une seule lettre, ὁμοούσιος, de même substance, consubstantiel, et ὁμοιούσιος, de semblable substance.

CONSULTEUR. Les consulteurs du Saint-Office sont des prélats ou théologiens de divers ordres séculiers et réguliers, qui assistent les cardinaux de cette congrégation. Il y a toujours parmi eux un cordelier et trois jacobins ou dominicains, savoir : le maître du sacré palais, le commissaire du Saint-Office et le général de l'ordre de Saint-Dominique.

CONSUS, dieu du bon conseil, chez les Romains, qui, plus tard, le confondirent avec Neptune, parce que Romulus avait fait coïncider au 22 août la fête de ces deux divinités. Lorsque Romulus eut conçu le projet d'enlever les Sabines, il fit courir le bruit qu'il avait trouvé sous terre l'autel de Consus, dieu des anciens Latins. Dans la suite, on lui érigea, à l'extrémité du grand cirque, un temple enfoncé à moitié en terre et un autel couvert d'un petit toit, pour marquer que les conseils et les desseins doivent être cachés et tenus secrets.

CONTINENTS, nom que l'on donnait aux encratites, hérétiques du IIe siècle, parce que leur principale erreur était de traiter le mariage de débauche, et qu'ils s'abstenaient de vin et de la chair des animaux. *Voy.* ENCRATITES.

CONTOBALDITES, hérétiques du VIe siècle, dont le premier chef fut Sévère d'Antioche, auquel succéda Jean le Grammairien, surnommé Philoponos, et un certain Théodose. Leurs sectateurs furent appelés agnoètes ou

théodosiens. Une partie de ces hérétiques, qui ne voulut pas recevoir un livre que Théodose avait composé sur la Trinité, firent bande à part, et furent appelés *Contobaldites*, de je ne sais quel lieu que Nicéphore ne nomme point, et qui était apparemment celui où ils tenaient leurs assemblées. Les Contobaldites ne reconnaissaient point d'évêques.

CONTRE-REMONTRANTS, nom que l'on a donné aux gomarites, parce que les arminiens ayant sollicité la liberté de conscience par une requête appelée *remontrances*, les gomarites s'y étaient opposés par une autre requête. *Voy.* GOMARITES.

CONTRITION. C'est une des trois parties du sacrement de pénitence; et personne ne conteste sa nécessité par rapport à la justification. Elle consiste en une douleur de l'âme et une détestation des péchés que l'on a commis, accompagnée d'une résolution sincère de n'en plus commettre aucun à l'avenir. Or, pour être véritable, elle doit avoir quatre qualités, et, suivant le langage des théologiens, il faut qu'elle soit, 1° *intérieure*, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de prononcer des actes et des formules du bout des lèvres, mais on doit la ressentir au fond du cœur; 2° *souveraine*, c'est-à-dire qu'elle doit être supérieure à toute autre douleur, mais il n'est pas nécessaire qu'elle soit sensible; une personne qui a offensé Dieu doit être plus fâchée de ce malheur que si elle avait perdu ce qu'elle avait de plus cher, quoique cette dernière perte la touchât peut-être plus sensiblement et lui fît verser plus de larmes; 3° *surnaturelle*, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être excitée par un motif naturel et humain, il faut qu'elle parte d'un principe de foi et d'un mouvement de l'Esprit-Saint; 4° *universelle*, c'est-à-dire qu'elle s'étende sans restriction aucune à tous les péchés mortels qu'on a pu commettre.

On distingue la *contrition parfaite* et la *contrition imparfaite;* cette dernière est aussi appelée *attrition.* La première consiste dans la douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est souverainement bon; dans la seconde, on est mû principalement par la honte d'avoir commis le péché, et par la crainte d'encourir les châtiments réservés aux pécheurs; ce motif, quoique moins pur, peut néanmoins justifier le pécheur, pourvu qu'il commence à aimer Dieu parfaitement et qu'il ait recours au sacrement de pénitence. Au lieu qu'un pécheur qui a la contrition parfaite est justifié par son seul repentir avant même de recevoir l'absolution, quoique ce soit pour lui un devoir de s'y disposer, à moins d'une impossibilité absolue. *Voy.* le Dictionnaire des Rites sacrés, art. PÉNITENCE, tit. 3, § 1, n° 1; et celui de Cas de conscience, art. CONTRITION.

CONTROVERSE, dispute sur les points de religion contestés par les hérétiques, ou sur lesquels l'Eglise n'a pas prononcé d'une manière définitive. On peut dire que la controverse est aussi ancienne que la religion; car il s'est élevé, dès la naissance du christianisme, des hérésies et des opinions qu'il a fallu combattre.

CONTUBERNALES. Les Romains appelaient ainsi les divinités adorées dans un même temple.

CONVECTOR, dieu romain qui présidait au transport des gerbes.

CONVENTUEL (du mot *convent* qu'on disait autrefois pour *couvent*), c'est-à-dire ce qui concerne un couvent. Un religieux *conventuel* était le membre d'un couvent; les biens *conventuels*, ceux qui appartenaient au couvent. *Voy.* le Dictionnaire de Droit canon, art. CONVENTUALITÉ.

On appelait en outre *Conventuels* des religieux de Saint-François, qui possédaient des fonds et des rentes. *Voy.* le Dictionnaire des Ordres religieux, art. CONVENTUELS (*Frères mineurs*).

CONVERS, ou *Frères lais*, sujets que l'on admet dans les maisons religieuses pour les employer aux fonctions temporelles; ils font profession, mais ils ne reçoivent aucun des ordres sacrés, et ne chantent point au chœur. Dans les premiers temps, et jusqu'au XIe siècle, on nomma convers, *conversi*, c'est-à-dire convertis, tous les adultes qui embrassaient la vie monastique, pour les distinguer des *oblats*, qui étaient des enfants engagés dans les monastères ou offerts à Dieu dès leur enfance par leurs parents. Le P. Mabillon dit que ce fut dans le XIe siècle que Jean Ier, abbé de Valombreuse, reçut le premier des laïques ou frères convers, distingués par état des moines du chœur, qui dès lors étaient dans la cléricature. Les convers ne peuvent posséder de bénéfices.

A l'imitation des religieux, les religieuses voulurent avoir des sœurs converses pour les servir, quoiqu'elles n'eussent pas, comme les hommes, le prétexte des fonctions sacrées.

CONVERSION, passage de l'état du péché à l'état de la grâce. La conversion est, suivant l'étymologie de ce terme, un changement du cœur qui se détourne du mal et se tourne vers Dieu et la vertu. — On appelle aussi *conversion* l'acte par lequel un hérétique, un schismatique ou un infidèle renonce à ses erreurs pour embrasser la vraie foi. Mais il ne faut pas oublier que ce qui est appelé *conversion* par les uns, est appelé *apostasie* par les autres.

Conversion de saint Paul, fête instituée par l'Eglise, pour honorer la conversion de ce grand apôtre. On la célèbre le 25 janvier. Elle a été autrefois au nombre des fêtes d'obligation.

CONVOI. On appelle ainsi le cortége qui assiste aux obsèques d'un défunt. Le *convoi de chœur* est celui qui n'est composé que d'ecclésiastiques et du clergé qui forme le chœur de la paroisse. *Voy.* FUNÉRAILLES.

CONVULSIONNAIRES (1). Le diacre Pâris, zélé janséniste, appelant et réappelant de la bulle *Unigenitus*, étant mort à Paris en 1727, fut inhumé au petit cimetière de Saint-Médard. Quatre ans après, on assura que des miracles s'opéraient à son tombeau, sur des

(1) Cet article est extrait en grande partie de l'*Histoire des sectes religieuses*.

personnes dont la guérison était précédée de convulsions ou contorsions violentes de tout le corps. On se roulait par terre, on bondissait sur le pavé, on roidissait les jambes, les bras, la tête, ou on les agitait convulsivement, on pirouettait sur le talon, et on était guéri. Cette nouvelle, propagée rapidement, y attira une foule de personnes, guidées, les unes par la piété, les autres par la curiosité ; c'était un spectacle journalier qui mit en mouvement Paris et le voisinage. Tout le monde voulut être témoin de faits cités par les uns comme l'œuvre de Satan ou de l'imposture, par les autres comme une marque signalée de la puissance divine en faveur du parti auquel avait appartenu le diacre Pâris, et son tombeau comme le tribunal prononçant un arrêt définitif contre la bulle, et comme prouvant victorieusement la bonté de la cause janséniste. Dans le nombre de ces miracles, le P. Lambert, mort en 1813, assure qu'on a vu une convulsionnaire ayant les yeux bouchés avec un tampon d'étoupes et un bandeau très-épais, lié par-dessus, qui lisait par l'odorat toute sorte d'écritures, et connaissait par la même voie le caractère et l'état intérieur des personnes qu'elle n'avait jamais vues.

Le bruit se répandit que la terre de son tombeau opérait également des merveilles ; en conséquence il s'en fit des envois à bien des gens qui, malades ou éloignés de Paris, ne pouvaient se transporter au cimetière. Telle fut la sensation occasionnée par ces événements, qu'ils furent discutés en plein parlement. De Vintimille, archevêque de Paris, publia un mandement contre le culte rendu au diacre et contre les Convulsionnaires, et la cour publia, le 27 janvier 1732, une ordonnance du roi pour fermer la porte du petit cimetière de la paroisse de Saint-Médard, avec défense de l'ouvrir sinon pour cause d'inhumation. Cette mesure était motivée, 1° sur le rapport des médecins et des chirurgiens, duquel il résultait que les convulsions étaient des illusions, etc. ; 2° sur la licence, le libertinage et les vols occasionnés par le concours du peuple ; 3° sur le mandement de l'archevêque, auquel désobéissaient les Convulsionnaires. La fermeture du cimetière donna lieu à cette épigramme très-connue :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

« Croire qu'en fermant le cimetière, on éteindrait l'effervescence, c'eût été bien peu connaître le cœur humain. Les convulsions, renfermées sur un seul théâtre, se répétèrent dans divers quartiers de la capitale et dans les provinces, sous des formes multipliées ; car on comptait environ huit cents thaumaturges ou énergumènes. Ces convulsions, souvent accompagnées de douleurs qui obligeaient à demander des secours, firent appeler *secouristes* ceux qui les administraient et ceux qui les recevaient ; bientôt on distingua entre les *grands* et *petits secours*. Les grands étaient des coups de bûche, de pierre, de marteau, de chenet, d'épée sur différentes parties du corps. Un apologiste des convulsions assure qu'on a vu des personnes recevoir, par jour, sans danger, quatre, six et même huit mille coups de bûche ; ils agissaient sur leurs membres comme agissent sur les pierres les coups de cet instrument nommé *hie* ou *demoiselle* dont se servent les paveurs.

« Un convulsionnaire va chez une fille presque mourante d'un mal d'estomac, et la guérit à grands coups de poing dans la partie malade. Quelquefois le corps s'élançait en l'air et retombait de son propre poids ; ce qui obligeait les assistants à le retenir, pour éviter les indécences à l'égard des personnes du sexe, et en même temps les empêcher de se blesser. Mais, s'il y avait contusion, sur-le-champ on la guérissait en y appliquant de la terre de la fosse.

« Les filles et les femmes, qui jouaient un grand rôle dans ces spectacles, excellaient surtout dans les gambades, les culbutes et les tours de souplesse. Quelques-unes tournaient avec rapidité sur leurs pieds, comme les derviches ; d'autres se heurtaient la tête, se renversaient de manière à ce que les talons touchaient presque les épaules. A Vernon, une convulsionnaire libertine confessait les hommes. Ailleurs d'autres folles tutoyaient les prêtres, les obligeaient à s'agenouiller devant elles et leur imposaient des pénitences. D'autres, par une affectation imbécile ou puérile, badinaient avec des hochets d'enfants, traînaient de petites charrettes, et donnaient à ces niaiseries un sens figuratif. Là, une convulsionnaire puisait avec une cuiller de l'air dans une assiette vide, la portait à sa bouche, se faisait la barbe avec le manche d'un couteau devant un miroir, et catéchisait pour imiter le diacre Pâris lorsqu'il soupait, se rasait et catéchisait. Une seconde recevait cent coups de bûche sur la tête, sur le ventre et sur les reins. Une troisième étant couchée de son long sur le dos, on étendait sur elle une planche, et sur cette planche étaient plus de vingt hommes. D'autres ayant le sein couvert, on leur tordait les mamelles avec des pinces, jusqu'au point de fausser les branches. Une autre enfin, ayant les jupes attachées, les pieds en haut, la tête en bas, restait longtemps dans cette attitude. A cette occasion un écrivain qui a fait l'abrégé du second volume de Montgeron, nous dit gravement que *la plupart des bonnes convulsionnaires ont eu soin, dans ces derniers temps, d'avoir des robes qui, se fermant par le bas comme un sac, prévenaient la possibilité des immodesties.*

« Dom Foulon, bénédictin, marié pendant la révolution, raconte qu'à l'époque où les curieux affluaient chez les femmes atteintes de convulsions, une d'entre elles, nommée Gabrielle Molet, de Nantes, reçut la visite d'Arouet, père de Voltaire, et trésorier de la chambre des comptes. Elle avait des hochets dont elle arrachait les grelots, pour représenter la réprobation des gentils. Elle eut la première le *secours de l'épée*. Quelquefois

elle se jetait dans l'eau et aboyait. Elle est morte en 1748.

« Les convulsionnaires des deux sexes s'appelaient frères et sœurs, et ajoutaient quelquefois à cette qualification affectueuse un nom emprunté de l'Ancien Testament. Plusieurs nuances distinguaient ces enthousiastes. Pinault, avocat au conseil, qui avait publié quelques discours sur la défection de la gentilité, prit le nom de frère Pierre. Dieu lui avait envoyé un genre de convulsions propres à humilier son amour-propre : pendant une heure ou deux par jour, il contrefaisait les aboiements d'un chien..... Un appelé Causte, qui prit le nom de frère Augustin, et qui se prétendait précurseur d'Elie, mêlait, dit-on, les sacriléges et les turpitudes à la folie. »

Toutes ces jongleries donnèrent naissance à de gros volumes, pour prouver la véracité ou la fausseté de ces prétendus prodiges. Un des ouvrages les plus remarquables fut celui de Montgeron, conseiller au parlement, qui composa trois gros volumes in-4°, pour préconiser et justifier les convulsions et les coups de bûche. Il fut réfuté par le Taste, bénédictin, évêque de Bethléem. Les jansénistes soutenaient que les convulsions venaient de Dieu, et prétendaient en trouver des exemples dans l'histoire de l'Eglise ; parmi les catholiques les uns les attribuaient au démon, d'autres n'y voyaient que des illusions ou des fourberies, d'autres une sorte de maladie endémique, etc. Un grand nombre d'écrivains de l'époque les regardaient comme surnaturels, tout en les condamnant hautement, comme contraires à la loi de Dieu, par leur caractère mauvais, faux, puéril, indécent et cruel.

Aux contorsions et aux miracles les Convulsionnaires ajoutèrent bientôt les prophéties. Tous se prétendaient illuminés d'une lumière surnaturelle, et publiaient avec emphase ou avec amphigouri leurs rêveries et leurs prédictions. Or l'avénement du prophète Elie en était le sujet principal. Le P. Pinel, oratorien, décédé vers 1775, composa l'*Horoscope des temps*, ou *Conjectures sur l'Avenir*. Il annonçait dans ce livre la chute de la dixième partie de Paris, et la mort du prophète Elie dans cette ville. L'Hôtel-Dieu devait être le premier théâtre de ces grands événements. *C'est là*, disait-il, *que l'homme de Dieu se trempera en personne dans la fosse d'eau verte; qu'il recevra le premier affront par une fausse convulsionnaire sur laquelle éclatera son indignation, et de suite il procédera aux triages qui resteront à faire, en commençant par la maison de Dieu et par le chapitre de Notre-Dame.* Avec une sœur Brigitte de cet Hôtel-Dieu, il annonçait Elie, en parcourant les provinces ; mais après sa mort, la sœur Brigitte, rentrée dans sa maison, renonça aux convulsions.

Il parut aussi un *Recueil de prédictions intéressantes faites en 1783 par diverses personnes, sur plusieurs événements importants.* Le livre contient les révélations du frère Pierre, du frère Thomas, qui, *s'étant mis à table pour souper, ne peut manger ; qui frappe des deux poings sur la table, et qui aurait tout renversé si l'on n'eût desservi promptement.*

Les révélations de la sœur Françoise, de la sœur Angélique, de la sœur Holda, qui demande *qu'on lui donne des coups de bûche sur le côté gauche et avec violence, pour détruire la dureté de ceux qui sont du côté gauche du grand monarque.*

La sœur a été dans une grande agitation : elle a eu de mauvaises convulsions; *elle a crié :* Pan, pan, pan! *Hélas! mon papa. Mais ce n'est pas des bêtes, c'est des bouledogues ; nous ferons la guerre l'autre demain.*

Je vois un temps comme si nous n'avions ni roi, ni prince ; le parlement est abattu, le sceptre s'en va, le diadème va devenir le jouet d'une multitude de furieux. La sœur a vu un peuple *crochu, qui se propose de détrôner le roi. Louis XVI sera détrôné par* Monsieur; *peut-être attentera-t-on à sa vie. Anathème contre les rois et leurs sujets, contre les pasteurs et leurs brebis.*

Paris, malheureuse ville, je te rendrai déserte; tes habitants vont te quitter, tes prêtres te maudire, tes princes te raser, tes prophètes te tromper; la grande ville sera jouée à la paume. La sœur prend un tison et veut mettre le feu aux quatre coins de Paris, disant qu'elle ne fait que prévenir ce qui arrivera. Les Nègres, les Sauvages vont entrer en France ; ils détruiront tout, et tout sera renversé, jusqu'au culte extérieur. La sœur parle de nouvelles écoles pour l'erreur, d'un nouveau catéchisme , d'une nouvelle doctrine, de mauvais traitements à ceux qui s'opposeront à ces maîtres du mensonge. Il y aura à Rome un concile par dépit, et qui ne produira que désastres. Pour donner une idée de ceux qui doivent s'y rendre, la sœur imite les hurlements du loup.

La sœur Angélique prédit que *l'Antechrist sera un pape qui a déjà régné, et qui ressuscitera.*

La sœur Holda, dont il est parlé ci-dessus, était une certaine Elisabeth Fronteau, qui prophétisa depuis 1752 jusqu'au 30 décembre 1786 , époque de sa mort ; elle avait pris ce nom , sans doute , pour s'assimiler à la prophétesse Holda, dont il est parlé au IV[e] livre des Rois , laquelle annonçait l'avenir au grand prêtre et aux officiers du roi Josias. On l'appelait encore sœur *Toton* , parce qu'elle jouait avec un hochet de ce nom , quand chez elle l'état surnaturel était sur le point de se manifester. Ses prédictions avaient trois objets principaux : exhorter à la pénitence la gentilité chrétienne, et surtout la France ; annoncer les fléaux réservés à l'endurcissement ; consoler l'Église persécutée en prédisant sa régénération par le ministère d'Elie et la conversion des juifs.

On a une collection plus étendue de ses prophéties dans un ouvrage en cinq volumes imprimé à Paris en 1822 , et intitulé : *Extraits d'un recueil de discours de piété sur nos derniers temps.* On y trouve de violentes sorties contre Rome , et la prédiction de la plu-

part des maux qui ont affligé la France pendant la révolution; mais comme cet ouvrage n'a été compilé et annoté qu'après la révolution, on peut à bon droit laisser à l'éditeur la responsabilité d'une partie de ce qu'on y lit.

Toutefois il s'est toujours trouvé des jansénistes judicieux qui rejetaient les convulsions et les prophéties des Convulsionnaires; d'autres distinguaient entre les *bonnes convulsions* et *les mauvaises*, c'est-à-dire celles qui avaient Dieu pour principe et celles qui étaient le produit de la fourberie ou qui procédaient de l'esprit du mal. Dans l'ouvrage que nous venons de citer, on déclare que l'œuvre paraît presque entièrement livrée à l'empire du démon, et que les *bonnes convulsions* ont cessé. Or, l'œuvre dont il est ici question n'est autre que celle des convulsions, appelée par ses défenseurs l'*OEuvre de la croix*, commencée, suivant eux, en 1745.

A l'époque où nous écrivons ceci, l'œuvre des convulsions est totalement tombée dans l'oubli, et le jansénisme lui-même s'en va expirant.

COOPTATION, mode dont usaient les augures et les pontifes romains dans l'élection de leurs collègues.

COPTES ou COPHTES. On appelle ainsi les chrétiens d'Egypte engagés dans les erreurs d'Eutychès. Il y a bien de l'apparence que ce mot de *Coptes* a été formé d' Αἰγύπτιος, *Egyptien*. Il y avait autrefois en Egypte deux sortes de chrétiens: ceux qui reçurent le concile de Chalcédoine et qui furent appelés *Chalcédoniens*, et dans la suite *Melchites* ou *Royalistes*, de *Melek*, qui en arabe signifie roi, à cause qu'ils avaient reçu ce qui avait été ordonné par l'empereur Marcien; et ceux qui rejetèrent ce concile et qui furent appelés *Jacobites*, parce qu'après Dioscore et Sévère, patriarches schismatiques d'Antioche, ils s'attachèrent aux sentiments de Jacques le Syrien, surnommé, non pas *Baradat*, comme on lit dans Baronius et ailleurs, mais *Baradée* ou *Zanzale*, à cause des haillons dont il était revêtu. Maintenant la totalité des Coptes est jacobite.

Ils rejettent donc le concile de Chalcédoine et ne veulent point convenir qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, bien qu'ils reconnaissent que la divinité et l'humanité ne sont point confondues dans sa personne. C'est à peu près leur seule erreur; ils sont, il est vrai, plongés actuellement dans une grossière ignorance, mais leurs confessions de foi et leurs rituels témoignent qu'ils reconnaissent la présence réelle, qu'ils admettent le culte des images, la prière pour les morts, l'invocation des saints et toutes les pratiques rejetées par les prétendus réformés. Cependant cette Eglise est séparée depuis plus de douze cents ans de l'Eglise romaine; ce qui prouve que tout ce que l'Eglise romaine croit et pratique aujourd'hui sur l'eucharistie, sur les sacrements, sur le purgatoire, sur les images, était enseigné et pratiqué par l'Eglise dont les Coptes faisaient partie, aussi bien que par l'Eglise latine, avant le schisme de Dioscore; sans quoi on arriverait à cette conséquence absurde, que ces deux Eglises opposées se seraient entendues pour apporter dans leur croyance des changements identiques.

Les chrétiens coptes sont soumis au patriarche d'Alexandrie, successeur de saint Marc: il a sous lui des évêques, des prêtres, des diacres, des clercs inférieurs et des moines; il jouit sur eux de la plus grande autorité, il les élit et peut les déposer et les excommunier. Les prêtres peuvent vivre dans l'état de mariage ou dans le célibat; mais le patriarche doit avoir toujours vécu dans la chasteté, c'est pourquoi il est choisi dans l'ordre des moines; cette élection est faite par les évêques, les prêtres et les principaux de la nation.

Ils célèbrent la liturgie en langue copte qui n'est plus parlée, et que peu de prêtres entendent. Leur ignorance leur a fait admettre plusieurs coutumes absurdes, ou du moins étrangères aux usages et à la pratique de l'Eglise, et ils en ont laissé tomber en désuétude d'autres qui cependant sont consignées dans leurs Rituels. Ainsi, ils paraissent pratiquer peu la confession des péchés; ou, s'ils le font, les prêtres donnent le sacrement de l'extrême-onction après celui de la pénitence. Le jour de l'Epiphanie ils bénissent le Nil, ou de grands bassins ou lavoirs construits dans leurs églises, où tout le monde se plonge, comme pour recevoir un second baptême. Ils ont le divorce, non-seulement pour le cas d'adultère, mais pour cause d'infirmités, d'antipathies ou de querelles de ménage. Enfin ils pratiquent la circoncision, mais ils ne paraissent pas la regarder comme un usage religieux; peut-être l'ont-ils empruntée des musulmans.

Leurs jeûnes sont très-rigoureux; ils ont quatre carêmes; celui de Pâques, qui commence neuf jours avant celui des Latins, et pendant lequel ils restent sans boire, sans manger et sans fumer jusqu'après l'office, qui finit environ à une heure; celui de l'Avent qui est de vingt-trois jours pour les laïques et de quarante-trois pour le clergé; celui de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui est d'environ treize jours; et celui de l'Assomption, qui dure quinze jours.

Voy. l'article COPHTES du Dictionnaire des Hérésies.

CORACES. 1° Ce mot, au rapport de Lucien, signifiait, dans la langue des Scythes, dieux qui président à l'amitié. Le même auteur avance que ce peuple donnait ce nom à Oreste et à Pylade; mais il aura probablement été induit en erreur, car ces deux héros de l'amitié devaient être inconnus aux Scythes.

2° *Coraces* était aussi le nom des ministres de Mithra; on le fait dériver du grec κόραξ, corbeau, oiseau consacré à cette divinité chez les anciens Perses.

CORACIQUES, fêtes mithriaques, ainsi dénommées sur les marbres. *Voy.* CORACES.

CORAN, mal à propos nommé *Alcoran* (1). C'est le livre sacré des musulmans, qui le regardent comme le recueil des lois divines promulguées par Mahomet, comme la parole de Dieu incréée, descendue du ciel et communiquée à ce prétendu prophète. Ce mot *Coran* veut dire lecture par excellence. On l'appelle encore *Kitab*, le livre, ou *Kitab Allah*, le livre de Dieu; *Mashaf*, le code; *Forkan*, la distinction du bien et du mal, du vrai et du faux, et *Kélam schérif*, la parole sacrée.

J'emprunte à Mouradgea d'Ohsson (*Tableau général de l'empire Othoman*) les détails suivants sur le Coran, son contenu et sa rédaction : « Les mahométans croient que ce livre est tiré du grand livre des décrets divins, et qu'il est descendu du ciel, feuillet par feuillet, verset par verset. Leur législateur s'en servit pour éclaircir chaque fois ses assertions, appuyer ses prédications, et résoudre les différents problèmes dans l'ordre politique. C'était presque toujours dans les moments de perplexité et d'embarras où il se trouvait, que ces feuilles lui descendaient du ciel. Elles répondaient exactement aux diverses circonstances de sa vie et de sa doctrine, puisqu'il les publiait à mesure qu'il était question d'autoriser un projet, d'approuver ou de rejeter une action, d'absoudre ou de condamner quelqu'un, de confirmer ou d'abolir différentes lois, établies même par des versets précédents, etc. Ce livre est donc le recueil des dogmes et des préceptes de la religion musulmane. Il contient 114 chapitres (*Sourates*), 6666 versets, et 30 sections ou cahiers. »

Tous les chapitres ont des titres qui, tirés simplement d'un mot remarquable, n'annoncent pas toujours les matières qu'on y traite, comme les chapitres de la Vache, de la Table, de la Lumière, du Manteau, etc. Et tous, excepté le neuvième, ont pour épigraphe cette formule essentiellement musulmane : *Au nom de Dieu clément et miséricordieux !* Cependant l'ordre de leur rédaction actuelle n'est pas celui dans lequel Mahomet les a reçus et promulgués.

« D'après les meilleurs auteurs nationaux qui ont écrit l'histoire de ce législateur, sa prétendue mission lui a été révélée en songe, dans la quarantième année de son âge, par l'archange Israfil, la nuit du 19 de ramadhan 6203, qui répond à l'ère chrétienne 609, treize ans avant l'hégire, qui est l'époque de sa retraite de la Mecque à Médine. Dès cet instant, continue l'auteur suédois, Mahomet, saisi d'une sainte frayeur, se voue à une vie solitaire. Il se retire dans une grotte de la montagne de Hira, qui domine sur la Mecque. Il y passe les jours et les nuits en jeûnes, en prières et en méditations. Au milieu d'une de ses extases profondes, l'ange Gabriel lui apparaît et lui ordonne de lire. Mahomet répond qu'il ne sait pas lire. L'ange le prend dans ses bras, le presse, le serre avec force, lui renouvelle le même ordre pour la seconde et troisième fois, en le serrant toujours davantage, et lui met enfin dans la bouche ces paroles : *Lis, au nom de ton Créateur*, etc. Ce premier des chapitres du Coran est cependant le quatre-vingt-seizième du livre rédigé. Peu de jours après, étant en oraison sur la même montagne de Hira, Mahomet voit encore apparaître l'ange du Seigneur, qui, assis sur un trône éclatant, au milieu des nues, lui récite ces paroles : *O toi qui es couvert d'un manteau ! lève-toi et prêche.* Ce second des chapitres forme le soixante-quatorzième du livre. C'est ainsi que l'ange Gabriel, disent les mêmes écrivains, remit, par ordre de l'Eternel, à son prophète, dans les vingt-trois dernières années de sa vie, feuillet par feuillet, chapitre par chapitre, tout le livre du Coran. Ce grand ministre des volontés du Seigneur, ajoutent-ils, qui avait apparu douze fois à Adam, quatre fois à Enoch, cinquante fois à Noé, quarante-deux fois à Abraham, quatre cents fois à Moïse, et dix fois à Jésus-Christ, honora de sa présence le dernier et le plus auguste des prophètes vingt-quatre mille fois. Il ne lui apparaissait jamais que le visage resplendissant de gloire et de lumière ; il exhalait autour de lui les parfums les plus odoriférants, et s'annonçait par un bruit sourd, semblable au son des petites cloches. Sa présence jetait toujours l'effroi dans l'âme du prophète ; une sueur froide couvrait tout son corps.

« Mahomet, par son exemple, inspirait à ses disciples la vénération la plus profonde pour le Coran. « La lecture du sacré Coran, « disent les auteurs nationaux, opérait tou- « jours en lui une espèce d'extase. Il s'agitait, « se levait, se calmait, se passionnait, s'atten- « drissait, etc., selon l'esprit et le caractère de « chaque verset, de chaque passage de ce saint « livre. » Révéré comme le recueil des lois divines, il est l'objet des hommages les plus profonds de tout musulman. On n'y touche jamais sans être en état de pureté légale, et sans le baiser et le porter au front avec les plus grands sentiments de respect et de dévotion. »

Les plus zélés se font un devoir de l'apprendre par cœur. On jure par ce livre, on le consulte dans les occasions importantes, en tirant un présage des mots qui se présentent les premiers à l'ouverture ; on le porte avec soi à la guerre, on en inscrit les sentences sur les bannières, on l'enrichit d'or et de pierres précieuses, et les mahométans ne souffrent pas qu'il tombe entre les mains des infidèles, c'est-à-dire des chrétiens, des juifs et des idolâtres.

Quant au contexte, il est écrit en arabe, dans le dialecte coraïschite, qui est le plus pur ; et quoiqu'en prose, les versets ou sentences en sont rimés. Le style en est ordinairement correct, quelquefois majestueux et sublime, surtout quand il parle de Dieu et de ses perfections, souvent concis et obscur. Le discours est mis tantôt dans la bouche de Dieu, des anges ou de Mahomet. Chaque chapitre

(1) La syllabe *al* n'est autre chose que l'article arabe.

porte en tête le nom du lieu de la rédaction primitive, qui est Médine ou la Mecque.

Parmi ceux qui ont parlé du Coran, il en est qui en ont loué le mérite outre mesure ; d'autres au contraire l'ont regardé comme un amas informe d'absurdités ; ces deux jugements sont exagérés et doivent se corriger l'un par l'autre. Il est vrai que c'est une compilation qui n'est soumise à aucun ordre analytique, mais on y trouve des passages fort beaux sur la grandeur, la bonté, la sainteté de Dieu. Un grand nombre de textes sont extraits plus ou moins littéralement de nos saintes Ecritures ; mais les faits historiques empruntés à la Bible sont horriblement corrompus. Cependant les musulmans prétendent qu'ils ont le texte véritable, et que nos livres sont falsifiés. Il y a plusieurs écrivains français qui se sont appliqués à extraire du Coran les principales maximes et à les rédiger dans un ordre logique, entre autres Brunet, dans son *Parallèle des religions*, et M. Garcin de Tassy, dans les *Doctrines et devoirs de la religion musulmane*, imprimés à la suite du *Coran* de Savary.

Nous avons vu plus haut que ce n'était pas Mahomet qui avait rédigé le Coran, tel que nous l'avons. En effet, les chapitres en avaient été écrits sur des feuilles volantes, et même sur des omoplates de mouton. Plusieurs en tirèrent des copies où se trouvèrent nécessairement des différences ; pour obvier aux inconvénients qui en pourraient naître par la suite et qui en naquirent en effet, le khalife Abou-Bekr, beau-père et successeur immédiat de Mahomet, nomma, pour recueillir toutes les copies et en former un tout complet, une commission composée de Zaïd, fils de Sabit ; Abdallah, fils de Zobéïr ; Saïd, fils d'Ali ; et Abderrahman, fils de Harith. Mais, au lieu de suivre, dans cette rédaction, un ordre logique ou au moins un ordre analytique, ils se contentèrent de ranger les chapitres suivant leur longueur : ainsi le second chapitre a 286 versets, et les suivants vont en diminuant graduellement jusqu'aux derniers qui n'en ont que 3, 4 ou 6. Cette rédaction fut déposée chez Hafza, fille d'Omar et veuve de Mahomet, afin que l'on pût y avoir recours lorsqu'il naîtrait quelque difficulté touchant sa lecture. Il arriva justement ce qu'Abou-Bekr avait prévu ; car, du temps du khalife Othman, il se trouva plusieurs copies différentes de ce livre. Othman, les ayant fait ramasser toutes, les fit corriger sur l'original de Hafza, et ordonna la suppression de tous les exemplaires qui n'y étaient pas conformes. Mais les schiites incriminent la rédaction faite sous Abou-Bekr, parce qu'elle fut opérée sans qu'on eût consulté l'exemplaire demeuré entre les mains d'Ali, qui, selon eux, était le plus fidèle et le plus complet. C'est pourquoi on trouve chez ces schismatiques des chapitres et des passages qu'on ne lit point dans le Coran des Sunnites. M. Garcin de Tassy et Mirza Kazem-Beg ont donné un de ces chapitres inconnus dans le *Journal asiatique* de 1842 et 1843.

Le Coran renferme un certain nombre de maximes conformes à celles de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de plus un certain nombre de faits bibliques, plus ou moins défigurés, ainsi que nous l'avons observé plus haut. C'est pourquoi on pense que Mahomet aura été aidé dans ce travail par quelques évêques, prêtres ou moines hérétiques, relégués par les empereurs dans les déserts de l'Arabie, après que les hérésies des nestoriens, des eutychiens et des monothélites eurent été condamnées par les conciles œcuméniques. On va même jusqu'à citer le moine Sergius, nestorien, et un jacobite nommé Batiras, comme ayant puissamment concouru à la rédaction : il paraîtrait aussi que les juifs, qui à cette époque étaient fort répandus en Arabie, ont de leur côté contribué à la composition de ce livre. Il est de fait que le Coran est rempli d'une doctrine analogue à celle des juifs, des nestoriens et de plusieurs autres hérétiques du même temps, et par conséquent très-opposé au catholicisme.

On a donné en Europe un grand nombre de traductions du Coran ; nous citerons en latin celle de Maracci, ouvrage plein d'érudition, et en français celles d'André du Ryer en 1734, celle de Savary en 1783, et celle de Kasimirski en 1840.

CORBAN. 1° Ce mot, dans le texte hébreu de la Bible, signifie *offrande, oblation;* on le trouve transcrit en ce sens dans l'Evangile de saint Marc, chap. VII, v. 11. *Voy.* l'art. CORBAN du Dictionnaire de la Bible.

Il a été adopté par les chrétiens orientaux pour exprimer ce que nous appelons l'eucharistie ; ceux surtout qui célèbrent la liturgie dans les langues analogues à l'hébreu appellent ainsi le pain destiné à la consécration, et quelquefois la messe elle-même.

Le Corban des Coptes doit être fait, 1° de farine achetée de l'argent tiré du trésor de l'Eglise, ou donnée par une personne de profession honnête, et non par des gens qui exercent un métier sujet à des fraudes et à des tromperies. 2° Il doit être fait le jour même, et s'il l'était de la veille, il ne pourrait servir pour le sacrifice. 3° C'est le sacristain lui-même qui doit le faire, en récitant en même temps sept psaumes indiqués ; les femmes ne peuvent s'en mêler, elles ne doivent pas même le toucher. 4° Il doit y avoir du levain, excepté un seul jour de l'année, le 12 du mois de paoni (6 juin), la nuit duquel tombe ce qu'ils appellent la goutte qui fait le même effet que le levain. 5° Il faut qu'il soit cuit dans un four situé dans l'enclos de l'église. 6° Le Corban doit avoir l'impression de douze croix, renfermées chacune dans un carré ; et dans celui du milieu, qu'ils appellent *isbadicon* (corruption du mot grec δεσποτικόν), il doit y en avoir une plus grande que les autres. Les douze petites croix représentent les douze apôtres, et celle du milieu représente Jésus-Christ lui-même. On lit ordinairement sur le bord du Corban ces mots grecs, écrits en caractères coptes : Ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος Κύριος.

Ces pains sont plus épais que ceux des Latins ; ils sont plats par-dessous, et convexes par-dessus. On cuit ordinairement plusieurs de ces pains à la fois ; l'un plus grand pour la messe, et les autres plus petits, qui ne sont point consacrés mais bénits ; on distribue ces derniers après l'office aux moines et aux principaux des assistants.

Chez les Ethiopiens, le Corban est préparé avec autant de soin que chez les Coptes. Il y a, tenant à l'église, un lieu uniquement destiné à cet usage, où il y a tout ce qu'il faut pour battre les épis de pur froment, pour le moudre et en faire une farine très-blanche. On ne souffrirait jamais que les femmes touchassent ce froment ou cette farine, moins encore la pâte, qu'ils font cuire au même lieu, dans une platine de fer ou de terre cuite, sur un fourneau fait exprès. Cela s'observe de même lorsqu'on campe ; car auprès de la tente qui sert de chapelle, il y en a une autre où l'on tient tout ce qui est nécessaire pour faire l'hostie. Ce Corban est l'objet de la vénération publique, avant même qu'il soit consacré ; car lorsqu'on le porte de la sacristie à l'autel, il est précédé de la croix, des encensoirs et des sonnettes. Il en est à peu près de même chez les autres Orientaux, et même chez les Grecs.

2° La fête du *Corban* ou du sacrifice est très-célèbre chez les mahométans ; elle a lieu le 10 du mois dhoul-hidja, dernier de l'année musulmane. On fait à la Mecque un sacrifice solennel, après s'être acquitté des autres cérémonies du pèlerinage, et entre autres de la visite à la Kaaba ou maison sainte. Il faut que la victime soit un mouton, ou un bouc, ou un bœuf, ou un chameau ; il n'est pas permis de sacrifier un cheval, un cerf ou autre animal semblable. La victime doit être âgée de sept mois au moins si c'est un mouton, d'un an si c'est un bouc ou un bœuf, et de cinq ans au moins si c'est un chameau. Il faut que l'animal soit sain, entier et sans nul défaut. Pour que le sacrifice soit méritoire, il faut que celui qui l'offre égorge l'animal de sa propre main, à moins qu'il n'en soit légitimement empêché, auquel cas il peut se servir d'une main étrangère. Celui qui fait l'immolation doit manger une partie de la victime ; le reste est distribué aux parents, aux amis et aux pauvres.

Ce sacrifice a lieu en mémoire d'Abraham, qui immola un bélier à la place de son fils Ismael ; car les musulmans soutiennent que c'était celui-ci et non Isaac que ce patriarche avait reçu l'ordre de sacrifier.

La fête du *Corban* ou *Id-Corban* se célèbre également le même jour avec grande solennité dans toutes les nations musulmanes. C'est une des deux fêtes solennelles et d'obligation pour les mahométans ; elle entraîne la cessation des œuvres serviles et donne lieu à de grandes réjouissances. Les familles donc qui n'ont pu se rendre à la Mecque se procurent, avant le 10 du mois dhoul-hidja, un mouton, le plus beau qu'elles peuvent trouver, sans tache, sans défaut, pour représenter dignement la candeur et l'innocence d'Ismaël. Le jour de la cérémonie, après avoir bien lavé l'animal, après lui avoir orné différentes parties du corps avec une teinture de henné, on le pare de rubans, d'ornements de toute espèce, de perles même, si on est riche. On le conduit ensuite au lieu du sacrifice, où on l'immole en grande cérémonie. On en distribue ensuite différentes parties à ses amis, on en donne aussi aux pauvres. Les gouverneurs des villes et les grands personnages immolent ordinairement un chameau, ou tout au moins un taureau au lieu d'un mouton. Dans ce cas la cérémonie a lieu hors de l'enceinte de la ville. Au retour, des échafauds sont dressés sur les places publiques, et des bateleurs, des danseurs de corde, des jongleurs, des musiciens, des chanteurs, amusent le peuple pendant le reste de la journée.

Dans l'Inde musulmane, il y a un lieu particulier, attenant aux mosquées, destiné à la célébration du Corban. C'est une sorte de chapelle sans toit, avec de petits minarets et un autel.

Les Tatares circassiens appellent Corban les sacrifices funèbres qu'ils pratiquent après la mort des personnages de distinction. Ils immolent en cette occasion des boucs ou des béliers. Les peaux de ces animaux sont ensuite attachées au sommet d'une perche, et on leur rend des hommages religieux.

CORBEAU. 1° Le corbeau était un animal immonde pour les juifs ; il l'est encore pour les musulmans. *Voy.* l'art. CORBEAU du Dictionnaire de la Bible.

2° Chez les anciens, il était consacré à Phébus, ainsi que le cygne. La différence de couleur de ces deux sortes d'animaux était sans doute le symbole du jour et de la nuit. Les corbeaux fournissaient encore de fréquents présages heureux ou malheureux, selon qu'ils apparaissaient à droite et à gauche, en nombre pair ou impair. De là on le croyait doué de la connaissance de l'avenir et de la faculté de l'apprendre aux hommes par son croassement. On comptait jusqu'à soixante-quatre inflexions de sa voix, toutes distinctes, et dont chacune avait une signification particulière ; la plus sinistre était lorsque leur voix était étouffée comme si on les étranglait. Il y a encore bien des pays chrétiens où ces superstitions ne sont pas totalement détruites. Il n'est pas rare de voir des gens effrayés du cri du corbeau, et qui croient que c'est un présage de mort, surtout si l'oiseau vient à se percher en criant sur une maison dans laquelle est un malade. *Voy.* le Dictionnaire des Sciences occultes, art. CORBEAU.

CORBEILLE. La corbeille jouait un rôle important dans plusieurs manifestations de la religion des Grecs. Dans les fêtes d'Eleusis, célébrées à Athènes, on faisait une procession, le quatrième jour vers le soir ; on y portait solennellement une corbeille sacrée qui représentait celle où Proserpine mettait les fleurs qu'elle cueillait lorsqu'elle

fut enlevée par Pluton. Cette corbeille était sur un char tiré par des bœufs, et dont les roues étaient massives en forme de cylindre. Le char était suivi de femmes qui s'écriaient par intervalle : Χαίρε, Δήμητερ, Salut, Cérès : elles portaient des corbeilles mystiques fermées avec des rubans de couleur de pourpre, et qui contenaient du sésame ou blé d'Inde, des pyramides, de la laine travaillée, un gâteau, un serpent, du sel, une grenade, du lierre, des pavots, etc., symboles de la vie et de l'agriculture qui en est le soutien. Les initiés pouvaient manger des graines et des pastilles renfermées dans la corbeille, mais il ne leur était pas permis de toucher aux grenades. Pendant que le char passait, personne ne devait le regarder d'en haut, ni des fenêtres, ni des toits, etc.

CORBEILLER, ancien titre d'office dans l'église cathédrale d'Angers. Quatre officiers portaient ce nom. Le premier, appelé *grand corbeiller*, avait le pas sur tous les autres du bas chœur, et exerçait les fonctions de curé du chapitre. La charge de corbeiller conduisait ordinairement au canonicat. Ceux qui portaient ce nom avaient été dans les anciens temps chargés de distribuer le pain de chapitre, et ils héritaient du bréviaire des chanoines décédés; dans la suite leur privilége se réduisit à peu près à officier aux fêtes doubles.

CORDACE. Diane était honorée sous ce nom dans la ville de Pise, où elle avait un temple. Ce nom lui venait d'une danse ainsi nommée, en usage chez les habitants du mont Sipyle, et qu'on exécutait en mémoire d'une victoire de Pélops. La cordace était, chez les Grecs, une sorte de danse ridicule et obscène en usage sur le théâtre.

CORDELIÈRES, religieuses qui suivent la règle des Cordeliers. Comme ceux-ci elles portent pour ceinture la corde garnie de nœuds. Elles avaient autrefois 123 couvents en France.

CORDELIERS, religieux de l'ordre de Saint-François, autrement appelés *Frères Mineurs*, institués, vers le commencement du XIIIe siècle, et approuvés par le quatrième concile de Latran. Ils sont habillés d'un gros drap gris; ils ont un petit capuce ou chaperon, un manteau de la même étoffe, et une ceinture de *corde* nouée de trois nœuds, d'où leur est venu le nom de *Cordeliers*. Ils furent d'abord désignés sous le nom de *Pauvres Mineurs;* mais plus tard le mot de *Pauvres* fut supprimé, et on y substitua celui de *Frères*. Ils sont encore appelés *Franciscains*, du nom de saint François d'Assise, leur instituteur. Ces religieux furent établis en France par saint Louis, en 1216; ce pieux roi fut le fondateur du grand couvent qu'ils avaient à Paris. Les Cordeliers sont un des quatre ordres mendiants. Ce sont les premiers qui aient renoncé à la propriété de toute possession temporelle. Ils pouvaient étudier dans la faculté de théologie de Paris, et parvenir au doctorat. Plusieurs d'entre eux, revêtus de ce titre, se sont distingués en Sorbonne. Parmi les statuts de leur ordre, il y en avait un qui leur défendait de recourir à l'autorité des juges séculiers; mais ce statut avait été déclaré abusif par différents arrêts et règlements.

Avant la révolution, ils avaient en France environ 284 couvents d'hommes, distribués en huit provinces, dont trois grandes qui avaient seules droit au gouvernement de leur collége général de Paris. — Maintenant encore les Cordeliers sont, dans la Palestine, gardiens du sépulcre de Jésus-Christ et des saints lieux ; ils paient à cet effet un tribut annuel au gouvernement musulman. *Voy.* FRANCISCAINS et FRÈRES MINEURS. *Voy.* aussi ces mots au Dictionnaire des Ordres religieux.

CORDICOLES, nom que les ennemis de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus donnent à ceux qui prennent part à cette fête, assez nouvelle dans l'Eglise, sous le prétexte qu'on ne propose à l'adoration des fidèles qu'un viscère, lequel n'est après tout qu'une partie de la sainte humanité du Sauveur. Ils soutiennent que c'est détourner le peuple de la vraie foi, et le jeter dans une sorte d'idolâtrie ; sans faire attention que cette fête n'a été proprement instituée que pour célébrer et reconnaître l'amour immense de Jésus-Christ pour les hommes, et que le cœur est communément regardé comme le siége des affections. *Voy.* COEUR DE JÉSUS.

CORDON BRAHMANIQUE. Tous les brahmanes portent un petit cordon en bandoulière, lequel descend de l'épaule gauche à la hanche droite, et qui se compose d'un certain nombre de cordelettes formées chacune de neufs fils. Le coton dont il est fait doit être cueilli sur la plante, de la propre main d'un brahmane, cardé et filé par des personnes de la même tribu, afin qu'il ne puisse pas contracter de souillure en passant par des mains impures. Il faut qu'il soit filé sans quenouille, et avec les doigts seulement. On doit encore prendre garde à la qualité du coton, à la manière de le tenir entre les doigts, et au nombre de brins qui doivent y entrer. On y fait un nœud, appelé nœud de Brahmâ, qui est un assemblage de plusieurs autres nœuds. On donne solennellement l'investiture de ce cordon aux jeunes enfants des brahmanes, vers l'âge de six à sept ans; ils deviennent alors *brahmatcharis*, ou novices, mais leur cordon n'est composé que de trois cordelettes et d'un nœud ; à l'époque du mariage, ils prennent le cordon de six cordelettes et de deux nœuds, et à mesure qu'ils ont des enfants, le nombre des cordelettes et des nœuds augmente, suivant le point déterminé par les Védas. Cependant M. Dubois paraît affirmer que le nombre des cordelettes ne va pas au delà de neuf. *Voy.* BRAHMATCHARI.

Cependant le cordon n'est pas tellement propre aux brahmanes, que certaines autres castes, entre autres celle des kchatriyas, n'aient aussi le droit de le porter; il leur est alors conféré par un brahmane. Il y a aussi des personnages des castes inférieures qui

le prennent, mais contre l'assentiment des brahmanes qui disent que c'est un beau harnais qui décore un âne.

Les brahmanes et tous les autres personnages qui ont droit de porter ce cordon, y attachent plus de prix et s'en montrent certainement plus fiers que ne le font les Européens autorisés à porter des décorations par le droit de leur naissance, ou par d'éminents services rendus à la patrie.

Les papes ont permis aux Hindous convertis de continuer à porter le cordon, pourvu que, répudiant celui qu'ils ont reçu de la main des brahmanes, ils y substituent un cordon bénit par un prêtre catholique.

CORDON DE SAINT-FRANÇOIS. C'est une corde garnie de nœuds portée par différents ordres religieux qui reconnaissent saint François d'Assise pour leur instituteur. Il y a apparence que cette corde servait autrefois de discipline à ceux qui la portaient; c'est pourquoi elle est garnie de trois gros nœuds, mais nous ignorons si on l'emploie encore à cet usage. Plusieurs de ces ordres, comme les cordeliers, les capucins, les récollets, le portent blanc; celui des pénitents est noir.

On a établi plusieurs confréries du Cordon de Saint-François, dans lesquelles on donne ce cordon à des laïques, qui se trouvent ainsi agrégés à l'un des ordres religieux que nous venons de citer. Les papes Léon X et Sixte V ont approuvé la pratique de porter le cordon de Saint-François, et y ont annexé des indulgences. L'une de ces confréries fut instituée en l'honneur des liens dont Jésus-Christ fut attaché durant sa passion. Le cordon que portent les simples fidèles doit être bénit par un prêtre de l'ordre.

CORÉES, fêtes célébrées en Arcadie et en Sicile en l'honneur de Proserpine, que les Siciliens nommaient Κόρα, *la jeune fille* par excellence, dans le dialecte dorique.

CORÉSIE ou CORIE, noms ou surnoms de Minerve chez les Arcadiens. Pausanias cite le premier, et Cicéron le second, ajoutant que la Minerve Corie était fille de Jupiter et de Coriphe, une des Océanides. Les Arcadiens la regardaient comme l'inventrice des quadriges.

CORÉVÊQUE. *Voy.* CHORÉVÊQUE.

CORNEILLE, oiseau que les anciens croyaient doué de la faculté de prédire l'avenir; son chant était de mauvais augure, surtout quand il partait du côté gauche :

Sæpe sinistra cava prædixit ab ilice cornix.

Le présage n'était pas moins funeste, quand on entendait son cri à l'époque de la couvaison, c'est-à-dire avant le solstice. On prétendait qu'elle se montrait rarement dans les temples et dans les bois de Minerve. Les anciens l'invoquaient avant le mariage, à raison de l'opinion où l'on était que cet oiseau gardait une sorte de veuvage quand il avait perdu sa compagne. *Voy.* le Dictionnaire des Sciences occultes, art. CORNEILLE.

CORNIFICIENS, hérétiques du XIIe siècle, qui, comme les gnosimaques, et plus tard les abécédariens, condamnaient toutes les sciences.

CORONIS, une des divinités secondaires de la Mysie. C'était une nymphe qui, ayant été aimée d'Apollon, mit au monde le célèbre Esculape, dieu de la médecine. Mais Apollon, informé par un corbeau de l'infidélité de sa maîtresse, la perça d'une flèche, tira de ses flancs l'enfant dont elle était enceinte, et le fit porter dans l'antre du centaure Chiron. Le dieu ne tarda pas à se repentir de sa vengeance; il punit le corbeau délateur en rendant son plumage noir, de blanc qu'il était auparavant. Coronis partageait les honneurs divins avec son fils dans les temples de Sicyone et de Pergame.

Pausanias parle d'une autre déesse de ce nom, honorée encore à Sicyone; elle n'avait point de temple, et on lui sacrifiait dans celui de Pallas.

CORPORAL, linge bénit par un évêque ou un prêtre, que le célébrant étend sur les nappes de l'autel pour célébrer la sainte messe. Il doit être de toile fine très-blanche, sans dentelle, ou garni d'une dentelle très-petite. On doit les plier de manière que toutes les extrémités se trouvent cachées. On dit que l'usage des corporaux a été établi par le pape Eusèbe ou par Sylvestre Ier. Le corporal représente le linceul, dans lequel le corps de Jésus-Christ fut enveloppé après sa mort; aussi est-il appelé *sindon*, c'est-à-dire *linceul*, dans le rite ambroisien. C'est sur le corporal que l'on consacre les saintes espèces pendant le saint sacrifice, et jamais le corps ou le sang de Jésus-Christ ne doivent reposer ailleurs que sur un corporal, quand même la sainte hostie serait enfermée dans un ciboire ou dans un ostensoir. *Voy.* le Dictionnaire de Liturgie, art. CORPORAL.

CORROBBÉRI, fête religieuse des habitants de l'Australie méridionale; elle a lieu à l'époque de la pleine lune et consiste en chants et en danses de guerre. Voici une cérémonie de ce genre racontée par M. Leigh : Une quarantaine d'hommes, de femmes, d'enfants, étaient assis autour d'un feu très-ardent; dès que la lune se montra au-dessus des broussailles, le commencement de la fête fut annoncé; alors tous les hommes se levèrent, se dépouillèrent de leurs vêtements extérieurs, se barbouillèrent les cuisses et les jambes de raies bizarres, s'avancèrent vers les femmes qui étaient restées assises autour du feu, frappèrent leurs massues les unes contre les autres, allongèrent une cuisse, comme s'ils eussent voulu monter à cheval, et la firent trembler, ce qui semblait être une opération très-difficile, car quelques-uns n'en purent venir à bout. Pendant tout ce temps, ils criaient à tue-tête : *ni, ni, ni, ni, ni, ayi, ayi;* puis, baissant et haussant alternativement la voix, continuèrent ainsi pendant un quart d'heure, sans changer de note, ni de posture, et en même temps agitant leurs massues. Quant aux femmes, elles en faisaient autant, et criaient plus fort que les hommes. Ensuite parut le chef, paré d'un vieux chapeau de paille et d'un vieil habit

de soldat, soigneusement retroussé sous son bras ; le reste de son corps entièrement nu, afin de pouvoir mieux déployer son habileté à danser ou à faire trembler sa cuisse. Il brandit sa massue, s'appuya sur son talon, et fit les singeries les plus ridicules. On pouvait supposer par ses gestes qu'il criait vengeance contre les ennemis de sa tribu. Après quelques minutes de repos, on dansa en rond, puis on se rapprocha des femmes qui encourageaient leurs maris, si bien que ceux-ci finirent par se démener comme des maniaques. Les diverses scènes de la cérémonie furent alternativement renouvelées; la fête continua ainsi pendant toute la nuit, et les sauts, les gambades, les trémoussements et les cris de *ni, ni, ni,* durèrent jusqu'au jour, malgré l'extrême fraîcheur de la nuit.

CORRUPTICOLES, secte sortie des eutychiens, vers l'an 531 de Jésus-Christ, et qui eut pour chef un certain Sévère, faux patriarche d'Alexandrie, lequel soutenait que le corps de Jésus-Christ était corruptible, et qu'il l'était encore à présent; que nier ce fait, c'était nier la réalité de la passion du Sauveur. D'un autre côté, Julien d'Halicarnasse, autre eutychien, réfugié en Egypte, voulait que le corps de Jésus-Christ eût été incorruptible durant sa vie comme après sa résurrection. Le peuple d'Alexandrie se partagea entre ces deux opinions; les partisans de Sévère furent appelés *Corrupticoles*, c'est-à-dire adorateurs du corruptible, et ceux de Julien, *Incorruptibles* ou *Phantasiastes*. Le clergé d'Alexandrie et les puissances séculières favorisaient Théodose, homme de lettres, disciple de Sévère et de la secte des Corrupticoles ; mais les moines et le peuple étaient pour l'archidiacre Gaïen, disciple de Julien et de la secte des phantasiastes.

CORTINA, ustensile en usage dans les oracles des anciens, mais on n'est pas d'accord sur la signification précise de ce mot : les uns veulent que ce soit la peau du serpent Python, dont la pythonisse couvrait le trépied sur lequel elle s'asseyait pour rendre ses oracles; d'autres prétendent que c'était le trépied lui-même ; d'autres enfin croient que c'était une espèce de bassin d'or ou d'argent, peu évasé et ressemblant à une petite table, qu'on mettait sur le trépied sacré pour servir de siége à la pythonisse.

CORYBANTES, prêtres de Cybèle, Phrygiens de naissance et mutilés pour la plupart. Ils solennisaient le culte de la déesse avec un grand tumulte, faisant retentir l'air du bruit des tambours, frappant leurs boucliers avec des lances, dansant et agitant leurs corps comme des frénétiques, et poussant des hurlements, comme pour pleurer la mort d'Atys, dont ils souffraient volontairement le supplice. Ils s'abstenaient de manger du pain, en mémoire du long jeûne que Cybèle avait pratiqué pour mieux exprimer sa douleur. Ils honoraient le pin près duquel Atys avait été mutilé, et couronnaient ses branches. On prétendait que les eaux du fleuve Gallus leur inspiraient une sorte d'enthousiasme qui les disposait à s'émasculer; cependant ils faisaient cette opération au son d'une flûte qui les faisait tomber dans le délire; d'où vient le verbe κορυβαντίζειν, qui, chez les Grecs, signifie être fanatique ou inspiré. Strabon dérive leur nom de κορύπτοντες βαίνειν, marcher en sautant. Le nom de *Galles*, qu'on leur donnait encore, paraît venir d'un verbe arménien qui signifie se tourner, s'agiter, se tordre. Diodore de Sicile dit que les Corybantes ont pris leur nom de Corybas, fils de Cybèle et de Jasion, qui, passant en Phrygie avec son oncle Dardanus, y porta le culte de la déesse, et donna son nom aux prêtres qui l'aidèrent à célébrer les mystères de sa mère. Les Corybantes dont il est question ici n'étaient que les successeurs des Corybantes qui aidèrent les Curètes à élever Jupiter. Ils avaient une sorte de suprématie sur les autres divisions de cet ordre fanatique, connues sous les noms de *Curètes*, de *Dactyles*, de *Galles*, etc. Ils portaient ordinairement sur l'estomac un simulacre de la mère des dieux, qui était une pierre gravée à l'effigie de la déesse, ou une petite pierre noire connue sous le nom d'hystérolithe; ils attribuaient à ces pierres de grandes vertus.

CORYBANTIASME, espèce de frénésie qui tirait son nom des Corybantes, lesquels passaient pour ne pas dormir, et dont les actes sentaient en effet le délire. Les malades qui en étaient attaqués s'imaginaient avoir toujours des fantômes devant les yeux, et avaient dans les oreilles des tintements et des sifflements continuels. Ils ne dormaient point, ou, s'ils le faisaient quelquefois, c'était les yeux ouverts. On attribuait cette maladie à l'influence des Corybantes qui par leurs cérémonies frénétiques frappaient de terreur et d'épouvante les cerveaux faibles.

CORYBANTION, mitre ou tiare dont les Corybantes se couvraient la tête.

CORYBANTIQUES, fêtes célébrées en l'honneur de Cybèle par les Corybantes. Elles duraient plusieurs jours de suite, commençant par une espèce de deuil et finissant par des réjouissances. Le premier jour, on coupait un pin, arbre consacré à la déesse; on l'apportait dans le sanctuaire, et on le plaçait près de la statue de la déesse; on ornait ses branches de couronnes violettes; une statue d'Atys, couverte de laine, était attachée au tronc. Le second jour, les prêtres faisaient une course ou une espèce de danse, en secouant violemment la tête et tout le corps, au son des instruments; puis on recevait les nouveaux prêtres, qui alors se faisaient eunuques. Il y avait, le jour suivant, une autre course où ils se déchiquetaient les bras, imitaient la démarche des femmes, et demandaient l'aumône aux portes. Pendant ce temps les Corybantes étaient vêtus d'habits de plusieurs couleurs, avaient les cheveux parfumés, s'abstenaient de manger du pain, se livraient aux pleurs, aux gémissements, se frappaient la poitrine avec des palmes, en mémoire du deuil de Cybèle. Le quatrième jour se passait dans la joie. Les nouveaux Galles offraient alors leurs blessures à Atys.

On se reposait le cinquième jour. Enfin, le sixième, on allait laver dans une rivière le char et les statues de Cybèle et d'Atys. Ces cérémonies avaient lieu dans l'Asie Mineure.

CORYCIDES, nymphes qui habitaient l'antre de Coryce, sur le mont Parnasse, et que l'on confond souvent avec les Muses.

CORYMBE. On nomme ainsi les deux tresses qui forment la coiffure de Diane, et qui viennent se joindre et s'attacher sur le sommet de la tête.

CORYTHALIENNE, surnom sous lequel Diane était honorée à Lacédémone. Elle avait un temple dans lequel les nourrices portaient les enfants mâles à certains jours de fête. Ces femmes exécutaient des danses pendant qu'on immolait à la déesse de petits cochons pour la santé des enfants.

CORYTHÉE, surnom de Cérès, adorée dans un temple sur le chemin de Régée à Argos. Elle y était représentée coiffée d'un casque, κορυθή, d'où lui venait ce surnom.

COSCINOMANCIE, sorte de divination usitée chez les anciens, pour connaître les choses les plus cachées et jusqu'aux plus profonds replis du cœur. Elle avait lieu au moyen d'un crible, κόσκινον, suspendu à un fil ou posé sur une pointe, et que l'on faisait tourner. Celui au nom duquel le crible tournait, branlait ou tremblait sans avoir reçu d'impulsion, était tenu coupable du mal dont on recherchait l'auteur. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui *tourner le sas*, pratique superstitieuse en usage pour découvrir l'auteur d'un vol ou pour recouvrer les objets perdus. *Voy.* le Dictionnaire des Sciences occultes, art. Cosquinomancie et Crible.

COSMOGONIE. *Voir* au Supplément.

COSOSUS, divinité locale, vénérée autrefois par les Bituriges, peuple des environs de Bourges.

COTIS, divinité des Thraces. Suivant l'auteur de l'*Histoire des Celtes*, c'était le Dieu suprême, l'Esprit universel, l'Ame du monde; en un mot *Cotis* était le principe actif, comme *Bendis*, la Terre, était le principe passif. L'union de Cotis et de Bendis donna naissance au genre humain.

COTROB, sorte de démon, lutin, ou esprit follet chez les Arabes. C'était aussi le nom d'une maladie que nous appelons Lycanthropie. *Voy.* ce mot au Dictionnaire des Sciences occultes.

COTTIONS ou *Mangons*, espèce de pénitents qui, dans le VIIIe siècle, couraient le pays nus et chargés de fer, sous prétexte de pénitence. Ils furent condamnés par le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en l'année 789.

COTYTTÉES, fête nocturne, célébrée à Athènes, à Corinthe, dans l'île de Chio, en Thrace et ailleurs, en l'honneur de Cotytto, déesse de l'impudicité. Les femmes seules étaient admises à ces mystères. Les Siciliens avaient une fête du même nom. On y portait des rameaux auxquels étaient suspendus des gâteaux et des fruits que tout le monde pouvait prendre. C'était, à ce qu'on croit, en mémoire de l'enlèvement de Proserpine, que quelques-uns pensent être la même que Cotytto.

COTYTTIS ou COTYTTO, déesse de la débauche. Ses mystères étaient si licencieux, qu'on avait grand soin de les cacher aux yeux du public. Ses ministres passaient pour les plus infâmes de tous les hommes. *Voy.* Baptes.

COUCOU, oiseau consacré à Jupiter, en mémoire de ce que ce dieu, ayant rendu l'air extrêmement froid, se changea en coucou et s'alla réfugier sur le sein de Junon. Le mont Thornax, dans le Péloponèse, où cette aventure se passa, en prit le nom de *Coccurius*, mont du Coucou. *Voy.*, au Dictionnaire des Sciences occultes, art. Coucou, les croyances superstitieuses auxquelles cet oiseau a donné lieu.

COUCOULAMPON, anges du deuxième ordre dans l'opinion des Madécasses, et fort inférieurs à ceux du premier ordre. Bien que les Coucoulampons aient un corps matériel, ils sont invisibles et ne se découvrent qu'à ceux qu'ils veulent favoriser d'une protection spéciale. Il y en a de mâles et de femelles; ils contractent des mariages entre eux, et sont sujets à la mort; mais leur vie est bien plus longue que celle des hommes, et leur santé n'est jamais troublée par les maladies. Leur corps est à l'épreuve du poison et de tous autres accidents.

COULE, robe à l'usage des bernardins et des bénédictins. Ces derniers la nomment communément *chape*, les autres ont retenu le nom de *coule*. Cette robe descend jusqu'aux pieds; elle a des manches et un capuchon et sert dans les cérémonies. Les bernardins ont deux sortes de coules, l'une blanche, dont ils se servent quand ils assistent à l'office divin, et l'autre noire, qu'ils portent dans les visites du dehors. La coule était originairement un capot porté par les paysans et les pauvres. Les fondateurs de ces ordres religieux ont adopté ce genre de vêtement par humilité.

COULEUR. 1° L'Eglise latine affecte cinq couleurs principales pour les vêtements de ses ministres lorsqu'on célèbre l'office divin; savoir: le *blanc*, le *rouge*, le *vert*, le *violet* et le *noir*.

Suivant le Missel romain, le *blanc* s'emploie pour tous les mystères joyeux et glorieux de Notre-Seigneur, pour le saint sacrement; pour les fêtes de la sainte Vierge, des anges, des pontifes, des confesseurs ou des justes, des vierges et des saints en général; le *rouge* pour la fête de la Pentecôte, pour celles de la Croix, des Apôtres, des martyrs, etc.; le *vert* pour les dimanches ordinaires; le *violet*, pour l'Avent, la Septuagésime, le Carême, la Passion, les Quatre-Temps, et les temps de pénitence ou pour les mystères douloureux; le *noir* pour le vendredi saint et les offices des morts.

Suivant l'usage parisien, on se sert de *blanc* aux fêtes de Noel, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la sainte Vierge et des autres vierges non martyres; de *rouge*, à la Pentecôte, aux fêtes du Sa-

crement, des Apôtres, des Martyrs et les dimanches ordinaires; de *vert*, aux fêtes des évêques; de *violet*, pendant l'Avent, la Septuagésime, le Carême, aux temps de pénitence, aux fêtes des abbés, des moines, des justes, des saintes femmes; de *noir*, pendant le temps de la Passion et à l'office des morts. A Paris on se sert de *cendré* pendant le Carême. Il est permis encore de se servir d'étoffes d'or ou d'argent dans les fêtes solennelles. Il y a encore d'autres couleurs dont on peut se servir à la place ou à défaut de celles dont nous venons de parler. *Voy.* le Dictionnaire de Liturgie, art. COULEURS, et celui des Rites sacrés, même mot et art. RUBRIQUES.

2° Les anciens tiraient des présages de la couleur des rayons du soleil, de la lune, des planètes, de l'air, etc. Le blanc était toujours employé comme symbole de la pureté de l'âme et de l'abondance de la lumière. Les ministres du culte portaient, dans les cérémonies religieuses, des vêtements dont la couleur était déterminée. Tous les ornements d'Osiris étaient blancs, et ses prêtres étaient habillés de la même couleur. A Rome le *flamen dialis* et les prêtres de Jupiter portaient des vêtements et des chapeaux blancs. C'était avec des habits blancs qu'on célébrait les fêtes de Cérès. Les Perses disaient que les divinités n'étaient habillées que de blanc. Les anciens Romains notaient les jours heureux avec de la craie blanche. On portait également l'habit blanc aux funérailles des Césars, sans doute parce que ces empereurs étaient mis au rang des dieux après leur mort. — Les Vénètes et les habitants des rives du Pô étaient au contraire habillés de noir, pour marquer, dit Plutarque, qu'ils portaient le deuil de Phaéton. La couleur noire était d'usage dans les sacrifices expiatoires. A Mantinée, il y avait un temple dédié à Vénus Noire, c'est-à-dire à la Pudeur. Lorsque les prêtres égyptiens avaient certaines grâces particulières à demander, ils ne s'habillaient que de noir. Les statues des dieux étaient souvent peintes. Les anciens teignaient en noir la chevelure dans les statues d'albâtre; la face des statues de Jupiter était peinte en rouge, à certains jours de fête; c'était aussi la couleur des statues de Priape et de Bacchus.

3° Le blanc et le vert sont les couleurs les plus distinguées chez les musulmans. Les sultans eux-mêmes leur donnent la préférence et s'en revêtent, surtout dans les grandes cérémonies. Les principales enseignes des ordres militaires sont vertes ou blanches indistinctement. Mahomet préférait le blanc et le noir à toutes les autres couleurs; ses drapeaux et la plupart de ses robes étaient en conséquence blancs ou noirs. Dans les premières années de l'hégire, il ne portait le plus souvent que des robes blanches, et cela, disait-il, en l'honneur des légions d'anges qui lui apparurent sous cette couleur, à la journée de Bedr. Quelquefois aussi il prenait des robes vertes; et cette couleur fut adoptée par Ali, quatrième khalife, principalement pour la mousseline de son turban. Cette couleur rappelait à Ali la fameuse journée de *Khaudak* ou du fossé, dans laquelle, vêtu de vert, il avait terrassé Amr, fils d'Abd Woudd, dans un combat singulier, en présence des deux armées. De là le turban vert est exclusivement réservé à tous les émirs descendants d'Ali; mais tout le monde peut admettre le vert dans ses vêtements, pourvu toutefois qu'on soit musulman.

4° Les brahmanistes donnent à chacun de leurs dieux une couleur déterminée, non-seulement pour leurs habits, mais même quelquefois pour leur propre corps. C'est ainsi que le rouge est la livrée d'Indra; le violet, celle d'Agni; l'orange, celle de Yama; le jaune, celle de Nairrita; le blanc, celle de Varouna; le bleu, celle de Vayou; le rose, celle de Kouvera; le gris, celle de Siva ou Isana, etc. Vichnou avait le corps noir ou bleu foncé; cette couleur de la peau est le caractère de Krichna, la plus célèbre incarnation de Vichnou.

5° Il en est de même chez les bouddhistes. Parmi les cinq dieux primitifs, Akchobya est blanc, Vaïrotchana est jaune, Ratna Sambhava est bleu, Amitabha est rouge, Amogha Siddha est vert; ce sont les couleurs indiquées par Pallas; mais suivant M. Hodgson, qui paraît mieux informé, Vaïrotchana est blanc; Akchobya, bleu; Ratna Sambhava, jaune ou d'or; Amitabha, rouge, et Amogha Siddha, vert.

6° On croit communément que le jaune est la couleur sinon religieuse, du moins politique de la Chine; c'est une erreur. Dans cet empire, comme chez les Européens, chaque dynastie, en montant sur le trône, adopte une couleur ou une livrée particulière; or le jaune est la livrée de la dynastie actuelle.

COURONNE. 1° Parmi les symboles religieux des anciens Chaldéens, Perses, Assyriens, le principal est un cercle ou plutôt une couronne emblématique, au centre de laquelle est placée, soit une figure humaine mâle, vêtue d'une longue robe, et unie, à la hauteur de la ceinture, à des ailes de colombe disposées horizontalement; soit la moitié supérieure de cette figure humaine unie également à des ailes de colombe et terminée par la queue de ce même oiseau. M. Lajard reconnaît sous le symbole du cercle ou de la couronne, *Zérouané akéréné* ou le Temps sans bornes du Zend Avesta, et sous les traits de la figure humaine unie à la colombe, Ormouzd et Mithra, divinités subordonnées au Dieu suprême, ci-dessus nommé. Ces deux dernières divinités sont aussi représentées avec un cercle ou une couronne; ces trois couronnes représentent sans doute les trois cieux des Chaldéens, c'est-à-dire l'Espace sans borne, le Ciel fixe et le Ciel mobile, dont ces trois divinités étaient la personnification. *Voy.* CHALDÉENS.

2° Chez les anciens païens, les couronnes ne furent d'abord que de simples rameaux, et étaient affectées aux dieux seuls. Bacchus,

au rapport de Pline, s'en para le premier après la conquête de l'Inde. Phérécide en rapporte l'origine à Saturne; Diodore l'attribue à Jupiter après sa victoire sur les Titans; Fabius Pictor, à Janus, et dit que cet ancien roi s'en servit le premier dans les sacrifices. Léon l'Egyptien assure qu'Isis se couronna la première d'épis de blé, parce qu'elle avait appris aux hommes l'art d'ensemencer la terre.

Les couronnes furent dans la suite un des principaux attributs des dieux, et servirent à distinguer chacun d'eux.

Saturne était couronné de figues nouvelles ou de feuilles de vigne, dont le fruit noir et blanc représente la nuit et le jour; Jupiter, de chêne ou de laurier; Junon, de feuilles de coing; Bacchus, de raisins, de pampres, et quelquefois de lierre; Cérès, d'épis de blé; Pluton, de cyprès; Mercure, de lierre, d'olivier ou de mûrier; la Fortune, de feuilles de sapin; Apollon, Calliope et Clio, de laurier; Cybèle et Pan, de branches de pin; Lucine, de dictame; Hercule, de peuplier; Vénus, Comus et l'Hymen, de myrte ou de roses; Minerve et les Grâces, d'olivier; Vertumne, de foin; Pomone, de fruits; les dieux Lares, de myrte et de romarin; Flore et les Muses de la poésie lyrique, de la danse et de la musique, de fleurs; les fleuves, de roseaux; etc.

On donne assez souvent des couronnes radiales à Jupiter, Junon, Vesta, Hercule, etc., ainsi qu'aux princes mis au rang des dieux. On couronnait aussi les autels, les vases sacrés, les victimes, etc. Les prêtres en sacrifiant avaient également une couronne sur la tête.

Les Romains avaient huit sortes de couronnes pour récompenser la valeur militaire; nous nous contenterons de les citer, parce qu'elles n'appartiennent point proprement au culte; c'étaient les couronnes *ovale* ou d'ovation, *navale* ou *rostrale*, *vallaire*, *murale*, *civique*, *triomphale*, *obsidionale* ou *graminée*, et la couronne *castrense* ou des camps.

Parmi celles qui avaient un rapport plus direct avec le culte, nous voyons 1° la couronne *murale*; c'était l'attribut des génies ou divinités qui protégeaient les villes et les places fortes. C'est pourquoi Cybèle et Tellus, et tous les génies particuliers des provinces et des villes, sont représentés, sur les médailles romaines, la tête ceinte d'une couronne sommée de tours. 2° La couronne *sacerdotale*, composée de crânes de bœufs, alternant avec les plats où l'on mettait les entrailles des victimes, et entrelacés des rubans dont on les parait en les conduisant à l'autel; cette couronne, qui est purement emblématique, se voit sur une médaille d'Auguste. 3° La couronne *funèbre*, qui se plaçait sur les tombeaux. 4° La couronne *nuptiale*, en usage dans les noces; 5° la couronne *magique*, composée de laine ou de cire; on s'en servait dans les enchantements.

Les couronnes *étrusques* étaient d'or et ornées de perles; elles représentaient des feuilles de chêne. On s'en servait lorsqu'on transportait les statues des dieux sur de petits chariots, appelés *thensæ*.

3° La couronne est, chez les juifs, le premier attribut de Dieu, dans l'arbre cabalistique qui est comme le fondement sur lequel repose tout l'édifice de la théologie mystique. Ces attributs ou propriétés sont au nombre de dix, sans compter la substance infinie de Dieu. Voici comme les cabalistes disposent cet arbre :

אין סוף l'Infini.

כתר LA COURONNE.

בינה l'Intelligence. חכמה la Sagesse.

גבורה la Puissance. גדולה la Grandeur.

תפארת la Beauté.

הוד la Majesté. נצח la Victoire.

יסוד le Fondement.

מלכות le Règne.

Quelques-uns mettent פחד la Terreur, et חסד la Miséricorde, à la place de la Puissance et de la Grandeur.

4° Chez les chrétiens, la couronne cléricale ou monacale est un cercle ou cordon de cheveux large de trois ou quatre doigts, qu'on laisse tout autour de la tête, en rasant tout le reste. C'est ainsi que la portent encore les ordres mendiants. Quant aux clercs séculiers, cette couronne est devenue si large, qu'elle n'en mérite plus le nom, car on laisse les cheveux croître par le bas tout autour de la tête, on se contente seulement d'en raser le sommet en rond. C'est ce que l'on appelle maintenant la tonsure; elle doit s'élargir de plus en plus, à mesure que l'on avance dans la hiérarchie sacrée. *Voy.* TONSURE.

On appelle encore *couronne* le chapelet ou le rosaire, composé de grains sur lesquels on récite des *Pater* et des *Ave*. *Voy.* CHAPELET, ROSAIRE.

COURONNE D'ÉPINES. Jésus-Christ, dans les interrogatoires qu'il eut à subir devant Pilate, avait avoué que le titre de roi des Juifs lui appartenait, mais en ajoutant que son royaume n'était pas de ce monde. C'est pourquoi, après sa condamnation, ses ennemis, mêlant la dérision à la cruauté, le revêtirent d'un haillon d'écarlate, en guise de manteau de pourpre, lui mirent en main un bâton au lieu de sceptre, et sur la tête une couronne d'épines, et le saluaient ironiquement en qualité de roi des Juifs. Il y a apparence que le Sauveur garda cette couronne sur sa tête jusque sur la croix, et qu'elle se trouva enfouie avec les autres instruments de son supplice, suivant l'usage de ce temps-là. La sainte couronne d'épines fut longtemps vénérée à Constantinople, où sans doute elle avait été transportée par les soins de sainte Hélène, qui rechercha avec tant d'application tous les instruments de la passion du Sauveur. Mais Baudoin II, le dernier des empereurs latins de Constantinople, se voyant menacé par les Sarrasins et les Grecs, donna la sainte couronne à saint Louis, son parent, tant pour la soustraire à la profanation que pour reconnaître tout ce que ce pieux roi avait fait pour la défense de l'empire d'Orient et de la Palestine. Saint Louis sut apprécier

la valeur d'un tel présent, et il ne balança pas, en reconnaissance, à payer de son propre mouvement un emprunt que l'Empire avait fait à la république de Venise. Ce précieux trésor enfermé dans une boîte scellée fut transporté avec une grande dévotion de Venise, où il avait été mis en gage, en France, sous la garde de deux religieux d'une sainteté reconnue. Saint Louis alla au-devant de la sainte relique, et s'avança jusqu'à cinq lieues au delà de Sens, accompagné de la reine sa mère, de ses frères et d'un grand nombre de princes et de prélats. Il se chargea, avec Robert d'Artois, son second frère, du soin de porter la sainte couronne dans la cathédrale de Sens. Il était nu-pieds, et suivi d'une nombreuse procession. Son recueillement et les larmes qui coulaient de ses yeux annonçaient les vifs sentiments de religion dont son cœur était pénétré. De Sens, la sainte couronne fut solennellement transportée à Paris. Le pieux roi voulut qu'on la déposât dans une chapelle qu'il avait fait bâtir, et où il avait fondé un chapitre de chanoines. Elle fut appelée *la Sainte-Chapelle*, à cause des précieuses reliques que saint Louis y avait réunies. Ces reliques furent enlevées pendant la révolution, et rendues ensuite à l'archevêque de Paris, qui fit déposer la sainte couronne dans l'église métropolitaine, où elle est demeurée depuis cette époque.

COURONNEMENT, cérémonie qui consiste à mettre la couronne sur la tête des souverains; nous ne parlerons que de celles qui sont faites sous les auspices de la religion.

1° *Couronnement du pape*. Après l'élection du pape, s'il n'est que diacre, le cardinal doyen lui confère l'ordre de la prêtrise, et le sacre évêque dans la chapelle Sixtine, puis on dispose toutes choses pour son couronnement. Le jour choisi pour cette cérémonie, le souverain pontife se rend dans la même chapelle, en ses habits ordinaires; là on le revêt de l'amict, de l'aube, de la ceinture, de l'étole et de la chape rouge brodée d'or; on lui met sur la tête une mitre précieuse. De là on le porte en chaise à l'église de Saint-Pierre avec beaucoup de pompe et de solennité. En arrivant sous le portique de cette basilique, le pape s'assied sur un trône surmonté d'un dais, auprès de la porte sainte : c'est là que les chanoines et les bénéficiers de Saint-Pierre viennent lui baiser les pieds. On porte ensuite le pontife sur le marchepied du grand autel, où il fait sa prière à genoux et la tête découverte. On le transporte ensuite à la chapelle Grégorienne, où il s'assied sur un trône, et reçoit les hommages des cardinaux et des prélats. Les premiers lui baisent la main et les autres le genou. Le saint-père donne ensuite sa bénédiction au peuple, et quitte ses parements rouges pour en prendre de blancs. On fait ensuite la procession, pendant laquelle le premier maître des cérémonies tient d'une main un cierge allumé, et de l'autre un bassin, où sont des figures de châteaux et de palais, faites avec des étoupes. Il y met le feu jusqu'à trois fois, en disant au pape : *Pater sancte, sic transit gloria mundi*. Cette cérémonie a lieu entre la chapelle Grégorienne et celle des Apôtres. Peut-être tire-t-elle son origine de ce qui se pratiquait au couronnement des empereurs grecs. Au milieu de la pompe du cérémonial, on leur présentait d'une main un vase rempli de cendres et d'ossements de morts, et de l'autre des étoupes auxquelles on mettait le feu. Ce double emblème leur rappelait le souvenir de leur mortalité et le sort des honneurs de ce monde. La procession étant arrivée au bas du maître-autel, le pape commence la messe, dans laquelle il y a plusieurs cérémonies particulières : ainsi, après la confession, le premier cardinal-diacre le revêt du *pallium*, en disant : *Recevez, avec le* pallium, *la sainte plénitude de la dignité pontificale, en l'honneur de Dieu tout-puissant, de la glorieuse Vierge Marie sa mère, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de la sainte Eglise romaine*. Le pape monte à l'autel, l'encense et vient sur son trône, où les cardinaux et le clergé viennent l'adorer, en lui baisant le pied et le genou, ou le genou seulement, suivant la dignité dont on est revêtu. Après la collecte, le cardinal-diacre va dans la Confession de Saint-Pierre chanter l'*Exaudi;* puis tout le chœur chante les litanies des saints. L'épître et l'évangile sont chantés en latin et en grec, pour exprimer l'union des Eglises d'Orient et d'Occident. Après la messe, le cardinal archiprêtre de Saint-Pierre, accompagné de deux chanoines, offre à Sa Sainteté une bourse de damas blanc où il y a 25 jules de monnaie ancienne (1). C'est une espèce d'honoraire *pro bene cantata missa*. Le pape remet cet argent aux cardinaux-diacres qui ont chanté les deux évangiles, et ceux-ci le donnent à leurs caudataires. Enfin le souverain pontife est porté dans sa chaise à la grande loge de Saint-Pierre, qu'on appelle la *Loge de la bénédiction*. Deux palefreniers du pape, vêtus de rouge, soutiennent aux deux côtés de la chaise un éventail de plumes de paon. Le pape monte sur un trône dressé au milieu de la loge. C'est là qu'on lui met sur la tête le trirègne ou tiare pontificale, en lui disant : *Recevez cette tiare ornée de trois couronnes, et sachez que vous êtes le père des princes et des rois, le gouverneur de l'univers, et le vicaire de notre Sauveur Jésus-Christ sur la terre*. Le pape bénit ensuite le peuple par trois fois, et deux cardinaux publient en latin et en italien une indulgence plénière. Ainsi se termine cette pompeuse cérémonie, pendant laquelle toutes les troupes du pape sont sous les armes, et toute l'artillerie du château Saint-Ange se fait entendre. Les illuminations, les feux d'artifice, les réjouissances publiques de toute sorte terminent la journée.

Autrefois le pape donnait, le jour de son couronnement, un festin magnifique, où la majesté pontificale brillait dans tout son éclat. Sa Sainteté occupait la place d'honneur sur

(1) Le jule est une monnaie d'argent valant environ cinq sous.

un trône superbement paré et sous un dais de drap d'or. Ce trône et la table du pape étaient élevés sur une estrade. Si l'empereur se trouvait à Rome, il prenait place à la droite du pape, sur la même estrade; il présentait le bassin au souverain pontife, pour se laver les mains avant le repas, et remplissait les fonctions d'officier tranchant pour servir le premier plat. Les rois et les princes souverains prenaient place à des tables inférieures, mêlés avec les cardinaux.

2° *Couronnement des empereurs d'Occident.* L'empereur d'Occident se rendait autrefois à Rome, pour y recevoir des mains du pape la couronne impériale. Avant d'entrer dans la capitale du monde chrétien, il s'engageait, par le serment le plus solennel, à observer *les bonnes coutumes des Romains.* Il jurait par la Trinité, par le bois de la croix et par les reliques des saints, d'*exalter, selon son pouvoir, la sainte Eglise romaine et le pape son chef.* L'empereur faisait ensuite son entrée dans Rome. Le clergé venait à sa rencontre, et lui présentait la croix à baiser. Le pape, assis sur un trône, devant le premier portique de l'église de Saint-Pierre, attendait l'empereur. En paraissant devant le vicaire de Jésus-Christ, la majesté impériale fléchissait le genou, et dans cette posture, s'approchant de plus près, elle parvenait jusqu'aux pieds du pontife, qu'elle baisait respectueusement. Le pape relevait ordinairement l'empereur, et l'embrassait; puis ils entraient ensemble dans l'église. Là on lui faisait jurer de nouveau de ne jamais rien entreprendre contre les intérêts de l'Eglise et du pape; puis le pontife mettait la couronne d'or sur la tête de l'empereur. C'était aussi la coutume qu'on revêtît le nouvel empereur de l'aumusse et du surplis, et que les chanoines de Saint-Pierre l'admissent dans leur corps. Ce jour-là l'empereur donnait à laver au pape lorsqu'il se mettait à table, et lui servait le premier plat. Le couronnement était suivi d'une procession solennelle. L'empereur s'y montrait d'abord avec les marques de sa dignité, la couronne sur la tête, le sceptre dans une main et le globe dans l'autre; mais, au sortir de l'église, il quittait les ornements impériaux, allait tenir l'étrier du pape, lorsque celui-ci montait à cheval, et, prenant en main la bride, il conduisait ainsi le vicaire de Jésus-Christ. Il est vrai que le cérémonial prescrivait au pape de refuser d'abord par modestie un pareil service, et de ne l'accepter que sur l'insistance de l'empereur, et au nom de Jésus-Christ dont il tenait la place.

Napoléon voulut être sacré empereur par le pape, mais on comprendra sans peine qu'il n'ait point voulu se soumettre à un pareil cérémonial. La cérémonie eut lieu dans l'église Notre-Dame de Paris, le 2 décembre 1804. Le pape, qui était exprès venu de Rome, officia pontificalement et oignit de l'huile sainte l'empereur et l'impératrice, ensuite il bénit les deux couronnes. Napoléon saisit brusquement celle qui lui était destinée et se la plaça lui-même sur la tête; ensuite il prit l'autre couronne et la posa sur le front de l'impératrice, qui était restée agenouillée. Après l'office, l'empereur assis, la couronne en tête, prononça le serment de gouverner dans l'intérêt de la république française.

3° *Couronnement des rois.* Le roi se rend à l'église préparée pour la cérémonie, accompagné des grands du royaume et de toute sa cour. Le métropolitain, les évêques et tout le clergé s'y trouvent réunis d'avance. A l'approche du roi, deux évêques vont au-devant de lui, l'amènent à l'évêque consécrateur, et demandent qu'il élève ce prince à la dignité royale. Le métropolitain lui fait un discours, après lequel le roi fait serment de garder les règles de la justice, d'observer les lois, d'honorer l'Eglise, etc., baise la main du consécrateur et se met à genoux. Le métropolitain prononce une prière sur le prince. Ensuite les évêques et tout le clergé se mettent à genoux, pendant que le roi est prosterné à terre; on chante les litanies des saints, pendant lesquelles l'évêque consécrateur bénit le roi. Après différentes autres prières, le roi se tient à genoux devant l'évêque, qui lui fait des onctions avec le saint chrême aux jointures des poignets, des coudes et des épaules, en récitant les prières marquées à cet effet; puis on commence la messe. Le roi est conduit à la sacristie, où on le revêt de ses habits royaux; il rentre bientôt dans l'église, et, avant la lecture de l'évangile, l'évêque lui met entre les mains une épée nue, en disant : *Accipe gladium*, etc. Les officiers remettent l'épée dans le fourreau, et l'évêque en ceint le roi, en disant : *Accingere gladio tuo*, etc. Le roi, qui était demeuré à genoux jusqu'alors, se lève, tire l'épée du fourreau, la brandit en l'air, l'essuie sur son bras gauche et la remet dans le fourreau; puis il se remet à genoux devant l'évêque, qui lui met la couronne sur la tête, en disant : *Accipe coronam regni*, etc.; puis le sceptre, en disant : *Accipe virgam virtutis*, etc. On ôte l'épée au roi, et on la donne à un grand officier qui la porte devant Sa Majesté jusqu'à la fin de la cérémonie, et le roi est conduit solennellement sur un trône préparé à cet effet; on chante le *Te Deum*, puis l'évangile, et on continue la messe, où le roi communie.

4° Le couronnement des rois de France, appelé communément le sacre, offre plusieurs variantes : la principale est que les onctions sont faites avec le saint chrême mélangé avec l'huile de la Sainte Ampoule, qui servit au baptême de Clovis, et que la tradition porte avoir été apportée à cet effet par un ange. Ces onctions sont faites sur le sommet de la tête, sur l'estomac, entre les deux épaules, sur l'épaule droite et sur l'épaule gauche, aux plis et jointures des deux bras. Après l'intronisation, l'archevêque, tête nue, salue profondément le roi, le baise, et dit tout haut par trois fois : *Vivat rex in æternum.* Les pairs ecclésiastiques et laïques font la même chose. Ce n'est qu'à ce moment que les portes de l'église sont ouvertes au public, qui se précipite pour voir son roi, et qui témoigne son allégresse par les cris de *Vive*

le roi! au bruit des tambours, des trompettes, des autres instruments de musique et des décharges de mousqueterie. Nous omettons les autres cérémonies de la messe, pendant laquelle le roi communie sous les deux espèces. Cette cérémonie a lieu communément dans l'église métropolitaine de Reims.

5° Le roi d'Angleterre, en qualité de chef de l'Eglise anglicane, est revêtu du surplis, de l'étole et de la dalmatique. Les principaux objets qui figurent dans cette cérémonie sont, 1° l'épée sans pointe, emblème de la clémence; 2° l'ampoule, d'où l'on tire l'huile qui sert à oindre le nouveau roi; 3° le bâton de saint Edouard, porté en cérémonie par un des pairs; 4° la couronne de saint Edouard, portée par le grand sénéchal; 5° la patène et le calice pour la communion du roi, et la Bible, portés par les évêques; 6° les offrandes du roi; 7° les *regalia* ou insignes de la royauté posés sur l'autel; 8° l'épée du roi offerte à l'autel et rachetée.

6° On trouve à la fin des *Voyages* de Chardin une relation du couronnement de Soliman, qui démontre que la religion n'est pas étrangère à cette cérémonie, même parmi les nations musulmanes. Le jour et l'heure favorables ayant été fixés par les astrologues, le roi entra dans la salle destinée à la cérémonie, environné des grands du royaume. Le général des mousquetaires se jeta aux pieds du prince et tira de son sein un petit sac richement brodé, contenant la lettre que lui avaient envoyée les grands de l'Etat qui l'avaient élu, le roi son père étant mort sans avoir nommé son successeur; le général ouvrit le sac, prit cette lettre, la baisa, la porta à son front, et la présenta au prince. Celui-ci la reçut debout, la lui rendit aussitôt, et lui commanda de l'ouvrir et de la lire; ce que fit à haute voix le général. Sur l'ordre du prince, le *scheikh-el-islam*, ou chef de la religion, s'approcha de lui, se jeta à ses pieds, et, après le salut accoutumé, il prit la lettre des mains du général, en vérifia les sceaux, et en signe d'assentiment, se mit à genoux devant le roi, avec trois profondes inclinations de tête. On demanda au prince s'il voulait prendre un nouveau nom, mais il préféra garder le sien. Alors le scheikh-el-islam et le général des mousquetaires le conduisirent au trône, qui était une espèce de tabouret d'or enrichi de pierreries, et le prièrent de s'y asseoir, ce qu'il fit en la manière qui lui avait été marquée selon les règles de la religion, c'est-à-dire le visage tourné vers la Kaaba ou l'oratoire de la Mecque. Alors le scheikh-el-islam, s'étant assis sur ses talons, ce qui est la posture où les mahométans se mettent pour prier Dieu, ou quand ils se trouvent en présence de personnes de distinction, découvrit la couronne, l'épée et le poignard, et prononça une prière qui commença par une profession de foi abrégée, et finit par une bénédiction sur les insignes de la royauté destinés au couronnement. La prière finie, il prit l'épée, la ceignit au côté gauche de Sa Majesté, et lui mit le poignard au côté droit. Ensuite, ayant fait signe au grand chambellan d'ôter la toque de dessus la tête du roi, il mit à la place le *tadj*, ou couronne royale, en prononçant quelques versets analogues tirés du Coran; ce qu'il avait fait aussi auparavant en ceignant l'épée et le poignard. Ensuite un des docteurs prononça le *khoutbé*, qui est une sorte de prières du prône, lequel fut suivi des acclamations de l'assemblée. Enfin tous les personnages présents vinrent rendre hommage au nouveau monarque, en faisant, à genoux devant lui, trois inclinations profondes.

7° Il y a, au couronnement des rois du Tunquin, plusieurs cérémonies qui appartiennent à la religion, comme le serment qu'il reçoit des grands, la visite des pagodes, les sacrifices, les dons que le nouveau roi fait aux idoles, et la visite des hôpitaux. S'il fallait en croire d'anciennes relations, le nombre de victimes immolées à cette occasion irait bien au delà de cent mille, et le roi donnerait aux idoles la valeur de plus d'un million, tant en or et en argent, qu'en étoffes de grand prix et en toiles peintes. De plus, il fait des aumônes considérables aux pauvres des pagodes et des hôpitaux. Au renouvellement de la lune, le nouveau roi fait une retraite dans un couvent de bonzes; cette retraite ne dure que le premier quartier, le reste de la lune se passe en réjouissances, en courses nautiques et en festins.

8° Le chevalier des Marchais raconte fort au long les cérémonies du couronnement du roi de Juida en Afrique, dont il dit avoir été témoin; sa relation paraît mériter assez peu de créance; d'ailleurs les cérémonies en sont purement civiles, à l'exception toutefois d'un sacrifice préparatoire commandé par le *béti* ou grand prêtre, quarante ou cinquante jours avant le couronnement. Ce *béti*, qui jouit d'une grande autorité, parle au nom du grand Serpent, et indique au roi les offrandes qu'il doit faire à cette prétendue divinité. Le même voyageur assure que s'il ordonnait au roi de sacrifier ses femmes les plus chéries, celui-ci serait obligé d'en passer par là; mais au couronnement d'Amar, roi de Juida, qui eut lieu au mois d'avril de l'année 1725, il n'en coûta la vie qu'à un bœuf, un cheval, un mouton et une poule. On mit à côté de ces victimes neuf petits pains de millet bien frottés d'huile de palme; après quoi le sacrificateur planta en terre une perche de neuf à dix pieds de longueur, au haut de laquelle était attaché un morceau de toile, en guise de pavillon ou étendard. Ces victimes demeurèrent exposées au même endroit jusqu'à ce qu'elles eussent été dévorées par les oiseaux de proie, sans qu'il fût permis à personne de les enlever, malgré la puanteur qui s'en exhale au bout de quelques jours.

9° La religion faisant partie de tous les actes des Mexicains, il est tout naturel qu'elle se trouvât mêlée aux cérémonies du couronnement des rois ou empereurs. On attendait pour les couronner qu'ils eussent mérité cet honneur par quelque action d'éclat. « Le prince nouvellement élu, dit l'auteur de l'*His-*

toire de la conquête du Mexique, était obligé de sortir en campagne à la tête des troupes, de remporter quelque victoire, ou de conquérir quelque province sur les ennemis de l'empire ou sur les rebelles, avant d'être couronné et de monter sur le trône. Aussitôt que le mérite de ses exploits l'avait fait paraître digne de régner, il rentrait triomphant dans la ville capitale. Les nobles, les ministres et les sacrificateurs l'accompagnaient jusqu'au temple du dieu de la guerre, où il descendait de sa litière, et après les sacrifices, les princes électeurs le revêtaient de l'habit et du manteau impérial. Ils lui armaient la main droite d'une épée d'or garnie de silex, ce qui était l'emblème de la justice. Il recevait de la main gauche un arc et des flèches, qui désignaient le souverain commandement sur les armées. Alors le roi de *Tezucco* lui mettait la couronne sur la tête; ce qui était la fonction privilégiée du premier électeur. Un des principaux magistrats faisait ensuite un long discours, par lequel il congratulait le prince au nom de l'empire. Il y mêlait quelques instructions, dans lesquelles il représentait les soins et les obligations que la royauté impose, l'attention qu'il devait avoir au bien et à l'avantage de ses peuples, etc. » Le grand prêtre, revêtu de ses ornements pontificaux, sacrait en quelque façon les rois, en leur donnant l'onction royale; il se servait pour cet usage d'une liqueur ou composition épaisse, et noire comme de l'encre, mais on ignore les ingrédients qui y entraient. Le même grand prêtre bénissait le roi, et l'aspergeait quatre fois de suite avec une eau consacrée. Ensuite il lui mettait sur la tête un capuchon, sur lequel étaient peints des os et des têtes de morts, et sur le corps un vêtement noir, recouvert d'un manteau bleu, peint comme le capuchon. Ce costume avait sans doute pour but d'apprendre aux rois qu'ils étaient, comme le reste de leurs sujets, assujettis à la mort. On a vu des cérémonies analogues au couronnement des papes et à celui des empereurs d'Orient. Le roi offrait ensuite de l'encens à Vitzliputzli, et jurait de maintenir la religion de ses ancêtres, d'observer les lois de l'empire, et de traiter son peuple avec douceur et avec bonté.

Il eût pu, ce semble, se dispenser de jurer en outre que, pendant son règne, le soleil donnerait sa lumière, que les pluies tomberaient à propos, que les rivières ne ravageraient pas les campagnes, que les terres n'auraient point à craindre la stérilité ni les hommes la maligne influence de l'air. Mais, suivant la réflexion de l'auteur cité plus haut, on peut dire que par ce serment le peuple prétendait engager son prince à régner avec tant de modération qu'il n'attirât point la colère du ciel, n'ignorant pas que les châtiments et les calamités publiques tombent souvent sur les peuples, qui souffrent pour les crimes et les excès de leurs rois.

COUTCHOU ou GOUNONG-SARÉ, une des divinités secondaires des Chinois de Batavia, dont la fête tombe le 8 du quatrième mois.

COUTRES, officiers ecclésiastiques des églises cathédrales, dont les fonctions consistaient principalement dans la garde des choses appartenant à l'église. Ils étaient tenus de sonner les cloches pour rassembler les chanoines aux heures canoniales, de prendre soin du luminaire et de garder les clefs de l'église. Peu d'églises cathédrales en France avaient conservé ces officiers.

COUVENT, 1° autrefois *convent*, du latin *conventus*, réunion, assemblée. C'est une maison habitée par des religieux ou des religieuses, et érigée par qui de droit pour y établir une conventualité. En France, il fallait autrefois, pour ériger un couvent, la permission de l'évêque diocésain et l'autorisation du roi, enregistrée au parlement. Maintenant on a encore besoin de l'autorisation royale. Les supérieurs et supérieures des couvents s'appellent *prieurs* et *prieures*, excepté dans l'ordre de Saint-François, où ils portent le titre de gardiens. Les *abbés* et *abbesses* sont ceux qui gouvernent les abbayes fondées par les rois ou par les seigneurs ; ils ont sous eux des *prieurs* et des *prieures*. Voy. MONASTÈRE. *Voy.* aussi les Dictionnaires de Droit canon et de Liturgie, art. ABBAYES, COUVENT, MONASTÈRE, etc.

Les couvents ont été, pendant les invasions et l'ignorance du moyen âge, les sanctuaires où se sont conservés les lettres et les arts sacrés et profanes. Sous ce rapport, c'est d'eux que découle toute la civilisation moderne. C'est aussi ce que tous les hommes de science commencent à voir et à soutenir.

2° On sait qu'une des premières mesures mises à exécution par la réforme fut l'abolition des couvents; néanmoins il est resté dans les pays luthériens quelques maisons religieuses, habitées par des femmes et par des filles, qui ne diffèrent de nos couvents que parce qu'on n'y fait pas de vœux : telle est en Allemagne l'abbaye de Quedlimbourg, qui est composée de chanoinesses luthériennes. A Roskild, en Danemark, il y a également un couvent de religieuses luthériennes, gouverné aussi par une abbesse. Elles couchent deux à deux dans des chambres assez propres ; chacune a son petit cabinet où elle travaille, s'applique à la lecture ou prie Dieu, comme elle le juge à propos. Un ministre leur fait le prêche dans leur chapelle, tous les dimanches et tous les vendredis. Leur costume n'est point distingué de celui des femmes du pays ; et lorsque la retraite les ennuie, elles peuvent rentrer dans le monde et se marier.

3° Il y a chez les musulmans un grand nombre de couvents destinés aux différents ordres de derwischs ; on les appelle *tekkie*, *khanicah* ou *zawiyé*. Ils sont habités chacun par vingt, trente ou quarante derwischs subordonnés à un *scheikh* ou supérieur, et presque tous dotés par les bienfaits et les legs continuels des âmes charitables. Chaque couvent ne donne cependant à ses derwischs que la nourriture et le logement; les religieux doivent pour-

voir à leur vêtement et aux autres besoins de la vie. La nourriture qu'on leur fournit ne consiste qu'en deux plats, rarement trois. Chacun dîne dans sa cellule : il leur est permis néanmoins de se réunir trois ou quatre et de manger ensemble. Ceux qui sont mariés ont la liberté d'avoir une habitation particulière, mais ils sont obligés de venir coucher au couvent une ou deux fois la semaine, surtout la nuit qui précède leurs danses et leurs exercices publics. Les derwischs qui ont une belle main s'occupent, comme autrefois les moines d'Occident, à transcrire les livres ou les ouvrages les plus recherchés.

4° Toutes les contrées de l'Asie qui professent le bouddhisme ou le chamanisme sont littéralement couvertes de couvents; ainsi on en trouve une multitude dans le Tibet, la Chine, l'empire Birman, le Siam, le Laos, la Cochinchine, l'île de Ceylan, etc. Plusieurs de ces couvents sont presqu'en tout semblables à ceux des chrétiens, tant par la structure et la disposition des bâtiments que par les costumes, les pratiques, les veilles et les austérités de ceux qui les habitent; on y trouve jusqu'au chapelet pendu à la ceinture, la coulpe, etc., etc. Les religieux ont des cellules séparées, vivent dans le célibat et obéissent à des supérieurs, qui ont aussi entre eux une sorte de hiérarchie. Dans le royaume de Siam, où les femmes n'ont point de couvents particuliers, elles habitent dans ceux des hommes; seulement leurs cellules sont d'un côté, et les cellules des religieux du côté opposé, mais sans séparation aucune. Les Siamois ne sont pas scandalisés de ce genre de communauté, estimant que l'âge avancé de toutes ces femmes est une caution suffisante de leur continence; en effet ils n'admettent point de jeunes femmes à l'état religieux.

COUZÉLI, nom de la seconde fête des Nosairis (sectaires musulmans), laquelle correspond au premier jour de l'an. Ce jour-là, les hommes se rassemblent mystérieusement, pendant la nuit, dans la maison du *scheikh* du village; aucun étranger n'y est admis, leurs femmes mêmes en sont exclues. Ils s'asseyent, les jambes croisées, autour d'un grand vase de terre rempli de vin, dans lequel ils jettent de petits rameaux d'olivier; ils allument plusieurs bougies en nombre impair, qu'ils posent autour du vase. Après que le scheikh a fait sa prière et béni le vin, il en donne à boire à tous les membres de l'assemblée, à tour de rôle, et l'on prétend que, pour terminer la cérémonie, ils éteignent les lumières, introduisent toutes les femmes mariées du village, sans distinction de rang ni d'âge (les vierges et les jeunes gens non initiés en sont seuls exceptés), et que chacun d'eux saisit la première venue, fût-elle sa mère, sa sœur ou sa fille. *Voy.* Nosaïris. Cependant les nesseriés ne conviennent point de cette extinction des lumières et de cette honteuse promiscuité.

COX-COX. C'est le Noé mexicain. De son temps arriva le déluge universel, ou la quatrième destruction du monde, qui, selon la cosmogonie aztèque, termine le quatrième des grands cycles, *atonatiuh*, ou l'âge de l'eau. Le souvenir de ce grand cataclysme était encore très-vivant à l'époque de la découverte du Mexique; on trouva des peintures qui le représentaient, chez les Aztèques, les Miztèques, les Zapotèques, les Tlascaltèques et les Méchoacanèses. Gemelli Careri en a donné un dessin original fort curieux, reproduit depuis par le savant et judicieux M. de Humboldt, et que l'on peut voir encore dans le XVe volume des *Annales de philosophie chrétienne*.

Le Noé, Xisutrus ou Menou des peuples cités plus haut, s'appelle *Coxcox*, *Teo-Cipactli* ou *Tespi*. Il se sauva conjointement avec sa femme *Xochiquetzal* ou *Chichequetzal*, dans une barque, appelée *Acalli*. Suivant la tradition des peuples de Méchoacan, *Tespi* ou *Coxcox* s'embarqua dans un acalli spacieux avec sa femme, ses enfants, plusieurs animaux et des graines, dont la conservation était chère au genre humain. Lorsque le grand esprit *Tezcatlipoca* ordonna que les eaux se retirassent, *Tezpi* fit sortir de sa barque un vautour; mais l'oiseau qui se nourrit de chair morte ne revint pas, à cause du grand nombre de cadavres dont était jonchée la terre récemment desséchée. Tezpi envoya d'autres oiseaux, parmi lesquels le colibri seul revint en tenant dans son bec un rameau garni de feuilles : alors Tezpi, voyant que le sol commençait à se couvrir d'une verdure nouvelle, quitta sa barque près de la montagne de *Colhuacan*, et mit pied à terre avec sa femme. Ils donnèrent naissance à beaucoup d'enfants, qui vinrent tous au monde muets; et après avoir beaucoup multiplié, il vint un jour une colombe qui du haut d'un arbre fort élevé leur distribua des langues, c'est-à-dire leur donna la faculté de parler; mais l'un n'entendant point le langage de l'autre, cela fut cause qu'ils se séparèrent et se dispersèrent chacun de son côté.

Il y eut cependant quinze chefs de famille parmi eux à qui il échut de parler une même langue; ils s'unirent et s'en allèrent ensemble chercher une habitation où ils pussent vivre. Après avoir erré cent quatre ans, ils arrivèrent dans le lieu appelé *Aztlan*, et de là, continuant leur voyage, ils vinrent premièrement à Chiapultepec, puis à Colhuacan, et enfin à l'endroit où est aujourd'hui Mexico. Ainsi cette ville eut son commencement dans l'année que les Mexicains appellent *Om-Calli*, qui répond à l'an 1325 de la création du monde. Ces données chronologiques ont été fournies par Gemelli Careri, d'après les indigènes, qui prétendaient faire remonter leur empire jusqu'à l'époque du déluge. Mais M. de Humboldt, qui a profondément étudié les monuments de l'Amérique, prouve que les figures que le voyageur italien a prises pour des périodes de cent quatre ans, ne sont que des cycles de cinquante deux ans; on trouve

huit cycles semblables dans les pérégrinations des enfants de Coxcox, ce qui donne quatre cent seize ans; et que la sortie des peuples mexicains d'Aztlan a eu lieu l'an 1038 de l'ère chrétienne.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de ne pas reconnaître dans le court récit que nous venons de donner de précieuses réminiscences de la Bible : le déluge universel, l'arche voguant sur les eaux, Noé et ses enfants, le corbeau, la colombe, le rameau d'olivier, les quinze patriarches, pères de toutes les nations, la confusion des langues, etc., etc. Une étude plus approfondie du monument nous montre encore le mont Ararat, les autels érigés à la divinité, le Téocalli construit comme la tour de Babel, etc.

COYLLOU, un des dieux célestes des anciens Péruviens. C'était sans doute l'une des étoiles.

COYOCOPCHILL, *Grand Esprit*, ou *Maître de la vie*. C'était le nom du souverain Dieu chez les Acansas, peuple de l'Amérique septentrionale.

COZUMEL, idole adorée dans l'île du même nom, près du Mexique. Elle avait la figure humaine, d'un aspect terrible et affreux. Elle était placée dans un temple de forme carrée, bâti de pierres et d'une architecture passable. On avait ménagé derrière l'idole une fausse porte par laquelle le prêtre rendait ses oracles sans être aperçu ; et le peuple croyait naïvement recevoir les réponses de la bouche de l'idole.

CRABUS, divinité égyptienne.

CRADIAS, air de marche qu'on jouait pendant qu'on conduisait les victimes expiatoires chez les Athéniens. Ces victimes étaient frappées avec des branches de figuier, κράδη, d'où est venu à cet air le nom de *Cradias*.

CRAINTE. Les Grecs et les Romains en avaient fait une divinité, fille de Mars et de Vénus, selon Hésiode, ou fille de la Nuit, d'après Cicéron. Les Corinthiens, après avoir inhumainement massacré les deux enfants de Médée, furent affligés d'une mortalité qui sévissait particulièrement sur les enfants; l'oracle, consulté à cet effet, ordonna d'apaiser les mânes des enfants de Médée et d'ériger une statue à la Crainte. Cette déesse avait aussi un temple à Lacédémone, près du tribunal des Ephores. Tullus Hostilius, dans un combat livré aux Sabins, voyant les Romains saisis de crainte et d'épouvante, voua un temple à la Pâleur et à la Crainte. — Dans ces serments on joignait la Crainte aux autres divinités qu'on prenait à témoin. — Les Romains distinguaient *Timor*, la Crainte, de *Formido*, l'Effroi, de *Pavor*, la Peur, et de *Terror*, la Terreur.

CRANE, déesse qui passe pour être l'épouse de Janus. On l'appelle encore *Carna* ou *Cardea*. Il y a des mythologistes qui la regardent comme étant la même que la Lune ; d'autres veulent qu'elle soit la protectrice des portes, des gonds et des serrures. Les Romains en faisaient la fête le premier juin. On lui faisait ce jour-là des offrandes de lard et de bouillie composée de fèves et de farine de froment. Cette fête avait, dit-on, été établie par son fils Cranus, qui lui avait dédié un bois sur les bords du Tibre.

CRAPAUD. Les sauvages américains qui habitaient sur les bords de l'Orénoque rendaient aux crapauds les honneurs divins. Loin de chercher à détruire ces sales animaux, ils les gardaient avec soin sous des pots, pour en obtenir de la pluie ou du beau temps, selon leurs besoins; et ils étaient tellement persuadés qu'il dépendait de ces animaux de l'accorder, qu'ils les fouettaient chaque fois que leurs prières n'étaient pas promptement exaucées.

CRATAIS ou CRATÉIS, déesse des devins et des enchanteurs, mère de la fameuse Scylla. Il en est parlé dans le douzième chant de l'Odyssée.

CRÉATION. *Voy.* Cosmogonie, au Supplément.

CRÉCELLE, instrument de bois qui sert à appeler les fidèles à l'église pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, époque où l'on ne sonne plus les cloches en signe de deuil. On croit que l'usage de la crécelle est plus ancien que celui des cloches, et on peut voir à l'article Cloches que les chrétiens d'Orient qui habitent les pays musulmans se servent encore à présent, sinon de crécelles proprement dites, du moins d'instruments de bois pour appeler pendant toute l'année les fidèles aux saints offices. Les mystiques tant de l'Orient que de l'Occident prétendent que ces sortes d'instruments ont pour but de rappeler le souvenir du bois de la croix.

CRÉDENCE, espèce de table ou buffet placé dans le chœur des églises. Il y en a une de chaque côté de l'autel, si la place le permet. La grandeur de la table n'est pas déterminée, mais elle doit être couverte d'une nappe bien blanche qui l'environne entièrement et descende jusqu'à terre. Sur la crédence qui est du côté de l'épître on met tout ce qui est nécessaire pour la célébration du sacrifice, mais il ne doit point y avoir d'image. Celle qui est du côté de l'évangile sert à mettre les vases sacrés. *Voy.* l'art. Crédence du Dictionnaire de Liturgie.

CRÉNÉES, nom des Naïades ou nymphes des fontaines, qu'on disait filles de Jupiter.

CRÉOBOROS, c'est-à-dire, *qui dévore les chairs*. Plusieurs savants croient que ce mot grec est l'étymologie du nom de Cerbère, le chien infernal, qu'on appelait encore *Créophage* (κρεοφάγος, κρεοβόρος).

CREPI, de *crepare*, craquer ou claquer; nom des Luperques, tiré du bruit des lanières dont ils frappaient ceux qu'ils rencontraient.

CREPITUS, ou le dieu *Pet*, divinité révérée dans la ville de Péluse en Egypte. Saint Jérôme, sur Isaïe, livre XII, chap. 46, s'exprime ainsi : *Taceo de formidoloso et horribili cepe, et crepitu ventris inflati, quæ Pelusiaca religio est*. On a dit que ce prétendu dieu avait été pareillement vénéré des Romains. Il est probable qu'on aura pris le change à la vue de certaines statuettes représentant un

jeune enfant penché en avant et se pressant le ventre comme pour se débarrasser des flatuosités qui le molestent. Mais toutes les statuettes n'étaient pas des dieux.

CRÉPUSCULE DES DIEUX. L'Edda appelle ainsi le jour fatal marqué pour la fin du monde. Trois hivers terribles et consécutifs l'annonceront aux enfants des hommes. La neige tombera des quatre coins de la terre, les vents souffleront avec furie, la gelée durcira la terre. Age barbare! âge d'épée! âge de tempêtes! âge de loups! Les frères se souilleront du sang de leurs frères, les fils seront les assassins de leurs pères, l'ami n'épargnera point son ami, l'adultère et l'inceste passeront à peine pour des crimes. Alors les monstres rompront leurs chaînes et s'échapperont; le grand dragon se roulera dans l'Océan, et dans ses mouvements, la terre sera inondée et ébranlée, les arbres déracinés, et les rochers se heurteront. Le loup Fenris déchaîné ouvrira sa gueule énorme, qui touche à la terre et au ciel, le feu sortira de ses yeux et de ses naseaux; il dévorera le soleil; un autre monstre emportera la lune; le grand dragon vomira sur les eaux et dans les airs des torrents de venin. Les étoiles s'enfuiront, le ciel se fendra, et l'armée des géants et des mauvais génies, conduite par Surtur et suivie de Loke, pénètre dans le ciel par cette ouverture, passe le pont de Bifrost, et se range en bataille pour attaquer les dieux. Aussitôt Heimdal, le portier des dieux, sonne de sa trompette bruyante, les dieux se réveillent et s'assemblent, le grand frêne agite ses branches, le ciel et la terre sont pleins d'effroi. Les dieux s'arment, les héros se rangent en bataille. Odin paraît, revêtu de son casque d'or et de sa brillante cuirasse; son large cimeterre est dans ses mains. Il attaque le loup Fenris, il en est dévoré; mais Vidar, s'avançant aussitôt, appuie son pied sur la mâchoire inférieure du monstre, prend l'autre de sa main, et le déchire ainsi jusqu'à ce qu'il meure. Thor terrasse le grand serpent, mais en le frappant il recule de neuf pas, et tombe étouffé dans les flots de venin que le grand serpent exhale en mourant. Tyr attaque le terrible chien nommé Garme, et ils se tuent tous deux. Frey est abattue par Surtur; Loke et Heimdal se terrassent mutellement. Surtur lance sur la terre un feu qui consume tout et dont la flamme s'élève jusqu'au ciel.

Mais bientôt une nouvelle terre sort du sein des flots, ornée de vertes prairies; les champs y produisent sans culture, les calamités y sont inconnues, un palais y est élevé plus brillant que le soleil, et tout couvert d'or; c'est là que les justes habiteront et se réjouiront pendant les siècles. Alors le Puissant, le Vaillant, celui qui gouverne tout, sort des demeures d'en haut pour rendre la justice divine. Il prononce ses arrêts, il établit les sacrés destins qui dureront toujours. Il y a une demeure éloignée du soleil dont les portes sont tournées vers le nord, le poison y pleut par mille ouvertures. Elle n'est composée que de cadavres de serpents; il y coule des torrents infects dans lesquels sont plongés les parjures, les assassins et ceux qui séduisent les femmes mariées. Un dragon noir et ailé vole sans cesse autour, et dévore continuellement les corps des malheureux qui y sont renfermés.

CRIÉRIENS, fantômes des naufragés, qui, dans l'opinion superstitieuse de l'île de Sain en Bretagne, demandent la sépulture, désespérés d'être, depuis leur mort, ballottés par les événements. Lorsqu'ils entendaient ce murmure sourd qui précède l'orage, les anciens s'écriaient : *Fermons les portes; écoutez les Criériens, le tourbillon les suit.*

CRIOBOLE, en grec κριοβόλος, sacrifice d'un bélier; cérémonie expiatoire en l'honneur de Cybèle; Noël prétend que ces sortes de sacrifices ne remontent pas au delà du IIe siècle de l'ère chrétienne. Voici la description que nous en donne Prudence : On creusait dans la terre une fosse profonde, que l'on couvrait de planches percées. Le grand prêtre, revêtu de tout l'appareil de sa dignité, et plus souvent encore la personne qui avait besoin de cette expiation, descendait dans la fosse, et recevait sur ses habits, sur la tête, sur les yeux, dans la bouche et les oreilles, le sang fumant de la victime qu'on immolait sur cette espèce de pont percé à jour. L'immolation d'un taureau s'appelait *Taurobole*, celle d'un bélier, *Criobole*, et celle d'une chèvre, *Egobole*. La victime égorgée, les prêtres retiraient le corps, et la personne sortait de la fosse toute couverte de sang. Dans cet état hideux, elle se montrait au peuple, qui se prosternait devant elle. Dès lors elle était regardée comme sanctifiée pour vingt ans. Gruter parle cependant d'un orateur qui, par la vertu de ces sacrifices, fut régénéré pour toujours, sous l'empire de Valens et de Valentinien. Au témoignage de saint Grégoire de Nazianze, Julien l'Apostat se soumit lui-même à cette bizarre expiation dont l'effet était une parfaite purification, l'ablution de tous les crimes et une complète régénération morale. Ces sacrifices étaient offerts à Cybèle, à laquelle on joignait quelquefois Atys; mais il est probable qu'ils tiraient leur origine de l'Orient, et qu'ils faisaient partie du culte de Mithra. C'étaient souvent les villes et les provinces qui en faisaient les frais; quand c'était un particulier, on le marquait ordinairement dans l'inscription. Les femmes étaient admises à ce genre d'expiation, et deux personnes pouvaient s'unir pour la recevoir. Elle durait trois jours, et une des cérémonies devait avoir lieu à minuit, ce qui la faisait appeler *Mesonyctium*. *Voy.* TAUROBOLE.

CRIOPHORE, c'est-à-dire *porte-bélier*. C'était un jeune homme qui, dans une fête de Mercure, célébrée à Thèbes, faisait le tour des murailles de la ville, en portant sur ses épaules un agneau ou un bélier, en mémoire de ce que le dieu avait préservé la ville de la peste, qui commençait à y exercer ses ravages, en portant de la même manière un bélier autour des murs.

CRISTALLOMANCIE. Delrio distingue cette

sorte de divination de la catoptromancie, ou divination par les miroirs. Il croit que la cristallomancie consistait à se servir de fragments de cristal enchâssés dans un anneau, ou même unis et façonnés en forme de cylindre, dans lesquels on suppose que le démon résidait.

CRITHOMANCIE, sorte de divination qui consistait à considérer la pâte des gâteaux qu'on offrait en sacrifice, et la farine d'orge (κριθή) qu'on répandait sur les victimes, pour en tirer des présages.

CRIUS, personnage qui sans doute aura fourni l'occasion du mythe de la Toison d'or. C'était le gouverneur de Phryxus, qui, étant allé en Colchide avec son élève, y fut immolé aux dieux, et l'on suspendit sa peau aux murs du temple. Le nom de crius, en grec κριός, signifiant *bélier*, donna lieu à la fable selon laquelle Phryxus aurait passé l'Hellespont sur un bélier.

CROCODILE, animal sacré dans plusieurs parties de l'Egypte, entre autres à Coptos, à Arsinoé, à Thèbes, et aux environs du lac Mœris. Les Egyptiens de ces cantons s'efforçaient d'en apprivoiser un, et lorsqu'ils en étaient venus à bout, ils lui ornaient les oreilles de pierres précieuses et d'autres ornements d'or, et le nourrissaient de viandes consacrées. Après sa mort, ils l'embaumaient et le déposaient dans des urnes que l'on plaçait dans le labyrinthe servant de sépulture aux rois ; on a rapporté en France plusieurs momies de crocodiles très-artistement embaumées. Les Ombites poussaient même la superstition jusqu'à se réjouir de voir leurs enfants enlevés par ces animaux, considérant comme très-heureux ceux qui en étaient dévorés. — Dans le reste de l'Egypte, on les regardait avec horreur et on en tuait autant qu'on pouvait. La religion ajoutait encore à la haine naturelle qu'inspire un monstre aussi redoutable. Typhon, meurtrier d'Osiris, et l'ennemi de tous les dieux, en avait pris autrefois la forme. Cependant, d'après M. Champollion, le crocodile était aussi l'emblème de Souk (Cronos ou Saturne). Suivant Plutarque, le crocodile est le symbole de la Divinité, parce qu'il n'a point de langue (1), et que Dieu, sans proférer une parole, imprime dans le silence de nos cœurs les lois de l'équité et de la sagesse. En langue hiéroglyphique, il était aussi le symbole de la tyrannie dans le gouvernement. Les Egyptiens croyaient que les vieux crocodiles avaient la vertu de deviner, et c'était un bon présage lorsqu'ils prenaient à manger de la main de quelqu'un, et un mauvais lorsqu'ils le refusaient. — Achille Tatius dit que si l'on compte les dents du crocodile, on trouvera que leur nombre égale celui des jours de l'année. C'est peut-être pour cela que les Egyptiens mirent l'image du soleil dans une barque portée par un crocodile. Enfin les Egyptiens, adorateurs des crocodiles, disaient que pendant les sept jours consacrés à célébrer la naissance d'Apis, ces animaux, oubliant leur férocité naturelle, ne faisaient aucun mal à personne, et qu'au huitième jour après midi ils redevenaient féroces comme à l'ordinaire. Ils prétendaient encore que ces crocodiles, par respect pour la déesse Isis, qui s'était autrefois servie d'une barque faite de l'écorce du papyrus, ne faisaient aucun mal à ceux qui naviguaient sur le Nil dans des barques faites de cette plante.

Les Rejangs, peuples de l'île de Sumatra, vénèrent les crocodiles ; il en est de même dans l'île de Timor. Les habitants de cette dernière lui sacrifient quelquefois une jeune vierge. Les radjas eux-mêmes sont obligés d'aller leur faire leur offrande à leur avénement au trône. Deux Européens qui avaient tué un de ces animaux furent considérés comme horriblement souillés, et ne purent rentrer en relation avec le prince et les habitants qu'après avoir été soumis à de nombreuses ablutions, eux et leurs vêtements. — Les insulaires de Bornéo rendent également hommage à ces dangereux animaux.

Voy. les Dictionnaires de la Bible et des Sciences occultes, art. CROCODILE.

CROCOTA, de κρόκος, safran ; robe jaune, ornée de fleurs en broderie, que portaient ordinairement Bacchus et ses compagnons. Hercule est aussi appelé *Crocophore*, de la robe jaune de la reine Omphale, qu'il portait en filant auprès d'elle.

CRODO, fameuse idole des anciens Germains, à laquelle ils consacraient des temples, et qu'ils honoraient par des sacrifices de victimes humaines. La statue de ce dieu le représentait sous la forme d'un vieillard dont la tête était couverte d'une forte et longue chevelure. De la main gauche il tenait une roue, et de la droite un seau rempli de fleurs. Un tablier blanc lui ceignait le corps. Ses pieds étaient nus ; l'un était posé sur une borne, l'autre sur le dos tranchant du poisson que nous nommons perche. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Chroniques saxonnes* : « La divinité de ce pays (Habsbourg) et des nations voisines a été honorée, pendant plusieurs siècles, sous le nom de *Crodo*. Cette idole était placée un pied sur une borne et l'autre sur une perche, poisson dont l'espèce abonde dans les mers d'Allemagne. La situation de cette idole exprimait la résolution où étaient les habitants de Habsbourg d'opposer constamment aux efforts réunis de leurs ennemis une résistance invincible. Le Crodo était représenté nu-pieds sur le dos tranchant de la perche ; et les Germains voulaient dire par là qu'ils aimeraient mille fois mieux marcher nu-pieds sur des rasoirs que de souffrir l'esclavage. Le tablier blanc qui ceignait l'idole était le symbole de la liberté nationale. Ce dieu tenait encore une roue dans la main gauche, et cette roue indiquait l'alliance qui unissait entre eux les Germains. Le seau couvert de

(1) C'était la croyance ancienne. Le fait est que le crocodile a une langue, mais peu épaisse et engagée dans des téguments.

roses, que le Crodo avait dans la main droite, désignait la fertilité du pays et l'abondance des fruits et des moissons. » Mais nous ne balançons pas à adopter une explication toute différente du savant Jean-Michel Heineccius, qui nous paraît plus naturelle et plus satisfaisante : « L'idole, dit-il, a la tête couverte d'une longue chevelure, et, selon moi, ces cheveux représentent les rayons du soleil; car c'est ainsi que tous les peuples sauvages et civilisés ont représenté cet astre. La roue que l'idole a dans sa main gauche marque le ciel, qui paraît être dans un mouvement perpétuel. Le seau rempli de fleurs désigne la terre. La perche ne peut, ce me semble, représenter autre chose que l'eau; et les pieds nus de Crodo indiquent les divers événements de la nature; en sorte que l'ensemble du dieu n'est autre chose que l'image de la nature. » Cette divinité était aussi adorée à Hartès, bourg près de Goslar; sa statue subsistait encore sous le règne de Charlemagne, qui la fit abattre.

CROISADE (Confrérie), en espagnol, *cruciata;* société ou confrérie distincte de l'Inquisition, établie en Espagne non pour poursuivre les hérétiques, mais pour veiller sur les mœurs des catholiques, et les déférer s'ils manquent à leurs devoirs de chrétiens. Cette société était autrefois aussi redoutable que puissante, parce que les archevêques, les évêques et presque tous les grands d'Espagne en faisaient partie. Les Espagnols sont persuadés que c'est à l'Inquisition et à la Croisade qu'ils sont redevables de ce que leur pays est demeuré exempt d'hérétiques, tandis que ceux-ci sont maintenant dominants dans plusieurs Etats de l'Europe.

Il y avait encore un ordre de chevalerie composé uniquement de dames, et qui s'appelait *Croisade*. Voy. Croix (*Ordre de la*).

CROISADES (Guerres saintes), expéditions militaires faites par les chrétiens de l'Europe contre les infidèles, ainsi nommées parce que tous ceux qui en faisaient partie portaient sur leurs habits une croix rouge, comme marque de leur engagement. On en compte huit principales, qui eurent lieu depuis l'an 1096 jusqu'à l'an 1291; elles avaient pour but la délivrance de la terre sainte et des chrétiens orientaux du joug musulman. Nous allons donner au lecteur un tableau succinct de ces pieuses et célèbres expéditions.

Première croisade. En 1093, Pierre, surnommé l'*Ermite*, natif d'Amiens en Picardie, revenant du pèlerinage de la terre sainte, alors fort en vogue, peignit avec des couleurs si vives au pape Urbain II la triste situation des chrétiens de Jérusalem, et les profanations auxquelles était exposé le tombeau de Jésus-Christ, que le pape, touché de son éloquence, l'envoya dans toute l'Europe pour exciter les princes et les peuples à prendre les armes contre les mahométans. Ce projet occupait les papes depuis longtemps; Pierre parut propre à le faire réussir : on ne se trompait pas. Les discours touchants et pathétiques du zélé pèlerin enflammèrent tous les cœurs d'un saint zèle. Urbain seconda ses prédications par deux conciles convoqués pour le même sujet. Dans celui de Clermont en Auvergne, présidé par le pape lui-même, en 1095, les assistants, électrisés par les paroles d'Urbain, s'écrièrent d'un commun accord : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Ce cri devint par la suite le signe de ralliement des croisés. Cependant, malgré tant de soins, il n'y eut guère que la France et quelques parties de l'Allemagne qui s'armèrent pour cette entreprise. Les autres nations se contentèrent d'y applaudir. Les seigneurs français prirent la croix à l'envi; une infinité de gens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, suivit leur exemple. Cette prodigieuse multitude n'était point réunie sous un seul chef. Chaque seigneur avait sous ses drapeaux une troupe de croisés. Ils ne partirent pas tous ensemble, et ne suivirent pas la même route; mais ils étaient convenus de se retrouver à Constantinople. L'an 1096, il partit de France et d'Allemagne plus de 260,000 croisés. La première troupe marchait sous la conduite d'un pauvre gentilhomme français, nommé Gautier Sans-Avoir; il fut suivi de près par Pierre l'Ermite, à la tête d'environ 40,000 hommes. Une troisième troupe de 15,000, dirigée par Godescalc, prêtre allemand, commit tant de désordres dans la Hongrie, que les peuples se réunirent contre les croisés et les taillèrent en pièces. Enfin il partit une quatrième troupe d'environ 200,000 croisés, et comme ils étaient sans chef et par conséquent sans discipline, on ne tarda pas à voir parmi eux les tristes effets de la licence et du désordre; ils s'avisèrent de se jeter sur tous les juifs qu'ils trouvèrent dans les villes où ils passaient, et ils exercèrent leur cruauté sur ces malheureux à Cologne, à Trèves, à Mayence, à Vorms. Comme on usait à leur égard de représailles, il n'en arriva qu'un petit nombre à Constantinople. L'empereur Alexis, qui n'attendait qu'un corps de troupes prêt à marcher sous ses ordres, fut alarmé à la vue d'une pareille multitude, et employa toutes sortes de moyens pour les traverser. Bref, la plupart de ceux qui avaient pris les devants avec Pierre l'Ermite périrent par le fait de leur imprudence, de leurs désordres et des ennemis qu'ils s'étaient faits.

Mais l'armée des princes se comporta avec plus de prudence, et obtint un plus heureux succès. Elle avait pour chefs Godefroy de Bouillon, Eustache et Baudouin, ses deux frères, Hugues de Vermandois, Robert II, duc de Normandie, Boëmond, prince de Tarente, et Tancrède, son neveu. S'étant réunis près de Nicée, leur armée se trouva forte de 100,000 cavaliers, et de 600,000 fantassins, en comptant les femmes. Avec ces forces, ils remportèrent plusieurs victoires contre les infidèles. Les faits les plus importants de cette expédition sont : la bataille de Dorylée (1097), où les musulmans furent entièrement défaits; la prise de Nicée, d'Édesse (1097), d'Antioche (1098) et celle de Jérusalem (1099). Les croisés formèrent dans cette dernière ville un royaume chrétien, dont ils déféré-

rent la couronne à Godefroy de Bouillon, et dans les villes voisines, plusieurs principautés, où régnèrent les autres chefs des croisés. Godefroy, tout en acceptant l'autorité de roi, refusa la couronne qu'on lui présentait, disant qu'il ne consentirait jamais à porter une couronne d'or dans un lieu où le Sauveur du monde en avait porté une d'épines. Peu de jours après, ce héros vainquit les sultans d'Egypte et de Babylone, dont l'armée était composée de plus de 400,000 hommes d'infanterie et de 100,000 de cavalerie. Il étendit ses conquêtes dans la Palestine, et se rendit tributaires les émirs de Ptolémaïde, de Césarée, d'Antipatride et d'Ascalon.

2e *Croisade.* L'illustre abbé de Clairvaux, ce vertueux solitaire plus répandu et plus considéré dans le monde que ne le fut jamais aucun ministre, aussi puissant et plus respecté dans l'Europe qu'aucun monarque, fut choisi par le pape Eugène III, autrefois son disciple, pour prêcher la seconde croisade (1146). Saint Bernard s'acquitta de cette commission avec son éloquence ordinaire; il entraîna tous les esprits. Ce fut de ses mains que le roi de France Louis le Jeune et l'empereur Conrad III reçurent la croix. On voulut engager saint Bernard à marcher à la tête des croisés, mais il refusa cet emploi dangereux, et se contenta de promettre à l'armée, de la part de Dieu, le plus heureux succès. Mais les deux princes n'éprouvèrent que des revers. Ils étaient cependant sur le point de prendre Damas (1148), lorsque la discorde se glissa entre les seigneurs des deux armées : la perfidie des Grecs s'en mêla. La débauche et les maladies ravagèrent ces nombreuses troupes, qui se montaient au moins à 300,000 hommes, et les deux princes furent contraints de revenir en Europe. L'insuccès de cette seconde croisade fut attribué principalement aux désordres des croisés, et regardé comme un châtiment de Dieu.

3e *Croisade.* Elle fut entreprise sous le pontificat de Clément III, et prêchée par Guillaume, archevêque de Tyr, et le cardinal Albano (1188). Il s'agissait de reconquérir Jérusalem, retombée au pouvoir des infidèles l'année précédente. Trois souverains partirent avec de nombreuses armées pour la terre sainte : Philippe Auguste, roi de France, Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, et Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne. Mais le succès ne répondit point à l'espérance générale. L'armée de Frédéric fut presque entièrement détruite en Asie, et lui-même périt en Cilicie (1190); une fâcheuse rivalité s'établit ensuite entre Richard et Philippe et les empêcha de faire les conquêtes qu'ils pouvaient se promettre avec une armée de 300,000 hommes; Philippe revint en France, après la prise d'Acre (1191), et tout le courage de Richard n'aboutit qu'à obtenir du fier Saladin, soudan d'Egypte, une trêve de trois ans.

4e *Croisade.* L'Allemagne eut l'honneur de la quatrième croisade, que plusieurs princes de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers, entreprirent en 1195, sous la conduite de l'empereur Henri VI. On vit avec étonnement parmi les croisés, Marguerite de France, sœur de Philippe Auguste, et veuve de Béla, roi de Hongrie. Cette courageuse princesse se distingua dans cette expédition, à la tête de ses troupes. Plusieurs villes prises, plusieurs batailles gagnées contre les infidèles, semblaient annoncer l'entière défaite des musulmans, lorsque les conquêtes des croisés furent arrêtées par la mort de l'empereur, en 1198.

5e *Croisade.* Prêchée par Foulques de Neuilly, sous le pontificat d'Innocent III, la cinquième croisade fut entreprise par Baudouin IX, comte de Flandre, Boniface II, marquis de Montferrat, et Henri Dandolo, doge de Venise. L'armée des chrétiens n'alla pas plus loin que Constantinople. Elle en chassa d'abord l'usurpateur Alexis l'Ange, et plaça sur le trône Alexis le Jeune (1203); mais l'année suivante elle reprit Constantinople sur Ducas Murtzuphe. Des chrétiens, armés contre les infidèles, exercèrent dans une ville chrétienne toutes les cruautés que leur suggérèrent l'avarice et la débauche, et poussèrent l'impiété jusqu'à danser avec des femmes dans le sanctuaire de Sainte-Sophie. Baudouin, le plus puissant des croisés, usurpa le trône dont il avait chassé un autre usurpateur; il fut le premier empereur latin de Constantinople. Les autres princes se disputèrent les dépouilles des Grecs et se partagèrent les lambeaux de leur empire. Un petit nombre passa en Syrie et périt par la peste ou par les armes des musulmans.

Nous ne donnons pas le nom de croisade à une multitude d'enfants qui, séduits par des maîtres fanatiques auxquels ils entendaient répéter sans cesse ce passage du psaume : *Seigneur, vous avez tiré des enfants votre gloire la plus parfaite*, s'imaginèrent que c'était à eux qu'était réservé l'honneur de délivrer le saint sépulcre de la domination des Sarrasins. Ils prirent la croix, au nombre de 60,000, tant en France qu'en Allemagne, et se mirent en route (1213); mais un grand nombre s'égarèrent dans les forêts et les déserts, d'autres périrent de chaud, de faim et de soif; quelques-uns passèrent les Alpes, mais ils furent dépouillés et chassés par les Lombards; d'autres s'embarquèrent à Marseille et furent submergés par la tempête, ou vendus aux Sarrasins par leurs conducteurs.

6e *Croisade.* Il y avait longtemps que Jérusalem avait été reprise par les infidèles; cependant on s'obstinait toujours en Europe à nommer un roi de Jérusalem. Jean de Brienne, gentilhomme illustre, mais pauvre, qui avait hérité de ce titre, commença la sixième croisade en 1217, avec André, roi de Hongrie, et plusieurs autres princes et seigneurs. Des commencements peu favorables rebutèrent le roi de Hongrie, qui se retira. Il fut remplacé par le comte de Hollande, par le cardinal Albano et par plusieurs autres princes et prélats, qui, réunis sous les ordres de Jean de Brienne, formaient une armée de près de 100,000 hommes. La ville de Damiette fut assiégée et prise par les croisés

mais l'ambition du légat rendit cet heureux succès inutile. Ce prélat, ayant forcé Jean de Brienne à lui céder le commandement de l'armée, l'engagea par son peu d'expérience dans une si fâcheuse situation, qu'on fut obligé, pour éviter un plus grand mal, de traiter avec le soudan d'Egypte, de lui rendre Damiette et de lui donner Jean de Brienne pour otage. L'empereur Frédéric II essaya par sa politique de réparer le mal. Il conclut avec le soudan un traité par lequel on lui cédait Jérusalem, Nazareth et quelques autres villages : c'était recouvrer les lieux saints sans aucune effusion de sang ; mais une clause fâcheuse rendit ce traité odieux. Il était dit que le temple de Jérusalem servirait de mosquée aux Sarrasins. Cette croisade fut honorée de la présence de saint François d'Assise, qui s'y rendit en 1219, dans le dessein d'animer les chrétiens et d'y trouver la palme du martyre.

7° *Croisade.* En 1244, de nouveaux ennemis attaquèrent les chrétiens de la Palestine et donnèrent lieu à la septième croisade : c'étaient les Carismiens, qui, chassés de la Perse par les Tatares, se jetèrent sur la terre sainte et taillèrent en pièces ses malheureux habitants. Saint Louis, roi de France, touché de ces nouvelles, averti d'ailleurs de prendre la croix par une voix céleste qu'il crut entendre dans une dangereuse maladie dont il fut attaqué, partit, en 1248, à la tête d'une nombreuse armée, et vint mouiller dans l'île de Chypre. L'année suivante, il s'empara de Damiette et livra la bataille indécise de Massoure ; mais la peste s'étant mise ensuite dans son armée, il fut contraint de reculer devant l'ennemi et fait prisonnier (1250). Ayant ensuite recouvré sa liberté au prix de 400,000 livres d'or, il passa en Palestine, où, pendant quatre ans, il s'occupa à fortifier quelques places, et revint en France en 1254, après la mort de la reine Blanche, sa mère, qu'il avait établie régente.

8e *Croisade.* Saint Louis, sans se rebuter, fit publier une dernière croisade, dans laquelle il fut accompagné de Charles d'Anjou son frère, et du prince Edouard d'Angleterre. Il se dirigea sur Tunis, dans l'espérance, disent quelques historiens, de convertir le roi de cette ville, Mohammed Mostanzer; mais à peine arrivé sous les murs de Tunis, il fut enlevé à son armée par une maladie contagieuse. Charles d'Anjou se mit alors à la tête des troupes, remporta quelques avantages, et revint en France, après avoir forcé Mohammed à payer les frais de la guerre.

Après cette dernière expédition, les colonies chrétiennes qui avaient été établies en Orient par les croisés ne tardèrent pas à être détruites, et la Palestine retomba tout entière sous le joug musulman.

On a parlé fort diversement des croisades : des écrivains les ont regardées comme des entreprises folles, téméraires, désastreuses et impies. Il y a de la passion et de la mauvaise foi dans ce jugement. Sans doute on ne doit pas approuver les désordres qui ont accompagné plusieurs de ces expéditions, et qui étaient moins la conséquence des croisades en elles-mêmes que l'effet habituel de la licence militaire jointe à la barbarie de l'époque. Sans doute un grand nombre prenaient la croix dans l'espoir du brigandage et de l'impunité ; mais bon nombre d'autres étaient conduits à se croiser par une foi sincère, par leur bravoure, par leur charité et par la noblesse de leurs sentiments. Sans doute on n'en a pas obtenu, sous le rapport de la religion, le résultat qu'on avait droit d'en attendre ; mais n'ont-elles pas servi à engager les musulmans à traiter avec moins de rigueur et de tyrannie les chrétiens de l'Orient, à respecter les saints lieux, à laisser les pèlerins d'Europe venir avec plus de sécurité au tombeau du Sauveur ? Dans l'ordre civil, elles ont eu des conséquences bien plus heureuses ; car elles ont exalté le nom français dans toutes les contrées de l'Orient, et maintenant encore le souvenir des rois et des chevaliers de l'Europe, celui de saint Louis surtout, est encore vivant et même honoré dans ces contrées lointaines. Mais les croisades ont surtout puissamment contribué à la modification des monarchies européennes et à l'émancipation des peuples. Laissons parler un célèbre écrivain qu'on ne soupçonnera pas de partialité en faveur des conceptions catholiques. Voici comme s'exprime M. Michelet (1): « Quels sentiments d'humanité, de charité, d'égalité, les chrétiens n'ont-ils pas eu l'occasion d'acquérir dans cette communauté de périls et d'extrêmes misères !... Le jour où, sans distinction de libres et de serfs, les puissants désignèrent ainsi ceux qui les suivaient : *nos pauvres*, fut l'ère de l'affranchissement. Le grand mouvement de la croisade ayant un instant tiré les hommes de la servitude locale, les ayant menés au grand air par l'Europe et l'Asie, ils cherchèrent Jérusalem et rencontrèrent la liberté. Cette trompette libératrice de l'archange, qu'on avait cru entendre en l'an mil, elle sonna, un siècle plus tard, dans la prédication de la croisade. Au pied de la tour féodale qui l'opprimait de son ombre, le village s'éveilla : cet homme impitoyable, qui ne descendait de son nid de vautour que pour dépouiller ses vassaux, les arma lui-même, les emmena, vécut avec eux, souffrit avec eux ; la communauté de misères amollit son cœur. Plus d'un serf put dire au baron : *Monseigneur, je vous ai trouvé un verre d'eau dans le désert ; je vous ai couvert de mon corps au siége d'Antioche ou de Jérusalem.* Il dut y avoir aussi des aventures bizarres, des fortunes étranges. Dans cette mortalité terrible, lorsque tant de nobles avaient péri, ce fut souvent un titre de noblesse d'avoir survécu ; on sut alors ce que valait un homme : les serfs eurent aussi leur histoire héroïque, les parents de tant de morts se trouvèrent parents des martyrs. L'humanité recommença à s'honorer elle-même dans les plus misérables conditions.

(1) *Histoire de France*, tom. II, pag. 258.

Les premières révolutions communales précèdent ou suivent de près l'an 1100. Ils s'avisèrent que chacun devait disposer du fruit de son travail et marier lui-même ses enfants ; ils s'enhardirent à croire qu'ils avaient droit d'aller et de venir, de vendre et d'acheter, et soupçonnèrent, dans leur outrecuidance, qu'il pouvait bien se faire que les hommes fussent égaux. Jusque-là cette formidable pensée de l'égalité ne s'était pas nettement produite. »

Croisades contre les hérétiques. Pour être complet, nous allons donner un tableau abrégé des principales croisades prêchées contre les hérétiques ou ceux que l'on voulait dompter, et dont plusieurs furent mises à exécution. Chaque pays, chaque année avait pour ainsi dire sa croisade. Nous ne prétendons pas les justifier ; nous regardons au contraire ces expéditions comme un abus de la chose et du nom ; mais il est bon d'observer que, tandis que certains écrivains font un crime aux papes d'avoir publié et provoqué les croisades dans le moyen âge, les journaux libéraux des années dernières blâmaient amèrement Grégoire XVI de ne pas inviter les peuples de l'Europe à se croiser contre l'autocrate de toutes les Russies.

Voici le tableau chronologique de ces croisades partielles.

1208, contre les vaudois et autres hérétiques du Languedoc.
1211 et 1213, contre les mêmes.
1226, contre les albigeois.
1234, — les stadings, hérétiques d'Allemagne.
1243, — les albigeois.
1243, — l'empereur Frédéric II.
1262, — Michel Paléologue, empereur des Grecs.
1265, — Mainfroy, roi de Sicile.
1265, — les Maures d'Afrique.
1265, — les Tatares.
1265, — les révoltés d'Angleterre.
1283, — Pierre, roi d'Aragon.
1308, — les dulcinistes.
1309, — les Maures d'Afrique.
1309, — les Vénitiens.
1321, — les habitants de Recanati.
1324, — les Visconti.
1328, — Louis de Bavière.
1340, — les Maures d'Afrique.
1343, — les Turcs.
1360, — les tard-venus.
1363, — Bernabo Visconti.
1382, — Louis, duc d'Anjou.
1387, — le pape Clément VII.
1411, — Ladislas, roi de Naples.
1420, — les hussites.
1443, — les Turcs.
1456, — les Turcs.
1466, — Pogebrac, roi de Bohême.
1488, — Ferdinand, roi de Naples.

CROISÉS, nom que l'on donnait indistinctement à tous les rois, princes, chevaliers, soldats, paysans, qui prenaient part à la guerre des croisades. Ce nom leur venait de la croix rouge qu'ils portaient sur leurs habits comme marque de l'engagement qu'ils prenaient de marcher contre les infidèles de la terre sainte. Un des motifs les plus puissants qui les portaient à s'engager dans ces longues et périlleuses expéditions, était les nombreuses indulgences qui leur étaient accordées à cet effet par l'Eglise, et la rémission des peines canoniques qu'ils étaient assurés d'obtenir.

CROISIERS, ou *religieux porte-croix;* c'est le nom d'une congrégation de chanoines réguliers institués pour honorer le mystère de la croix. Il y a trois ordres qui ont porté ou qui portent encore ce nom : l'un en Italie, l'autre dans les Pays-Bas, et le troisième en Bohême. Les Croisiers de France et des Pays-Bas furent fondés, en 1211, par Théodore de Celles. Ils étaient plus connus sous le nom de chanoines réguliers de *Sainte-Croix. Voy.* Dict. des Ord. relig., art. CROISIERS.

CROISSANT. 1° Le croissant était, chez les païens, un des emblèmes de Diane, parce que souvent ils confondaient cette déesse avec la Lune ; c'est pourquoi ils la représentaient souvent avec un croissant sur le front. — C'était aussi l'emblème de la princesse Io, mais alors le croissant faisait allusion aux deux cornes de la vache, car, suivant les mythologues, Io avait été changée en cet animal par Jupiter, pour la soustraire à la jalousie de Junon.

2° On sait que le croissant est le symbole de la religion musulmane et de l'empire ottoman ; peut-être tire-t-il son origine de la prétendue fraction de la lune opérée par Mahomet. Quoi qu'il en soit, le croissant se trouve sur les drapeaux, sur les vêtements, il orne les turbans, soutient les aigrettes et surmonte les dômes, les édifices publics et les minarets. C'est pourquoi on désigne communément les nations musulmanes, et particulièrement la domination turque, sous le nom d'*Empire du Croissant.*

CROISSANT (ORDRE DU). C'est un ordre de chevalerie institué en 1448, par René, duc d'Anjou et roi de Sicile ; c'est pourquoi on l'appelle encore l'*Ordre d'Anjou.* Quelques auteurs rapportent son établissement à l'an 1464, peut-être parce que les règlements n'en furent publiés que seize ans après. René, par modestie, ne prit que la qualité d'*entreteneur* de l'ordre, voulant que saint Maurice en fût le patron. Les chevaliers étaient au nombre de cinquante, ils portaient un croissant sur le bras droit avec cette devise : *Loz en croissant*, voulant dire qu'en croissant en vertu on méritait *loz*, c'est-à-dire des louanges. Cette devise était écrite en lettres bleues, et du croissant pendaient autant de bouts d'aiguillettes d'or émaillées de rouge, que les chevaliers de l'ordre s'étaient trouvés en des occasions difficiles. De sorte que, par le nombre de ces petites branches pendantes, on pouvait facilement juger de leur valeur et des belles actions qu'ils avaient faites. Les chevaliers portaient encore le manteau de velours rouge cramoisi, et le mantelet de velours blanc, avec la doublure et la soutane de même. Ils tenaient leurs assemblées

dans l'église de Saint-Maurice d'Angers. On ne pouvait être reçu dans l'ordre si l'on n'était prince, marquis, comte, vicomte ou issu d'ancienne chevalerie, et gentilhomme de quatre races. Il fallait de plus avoir toujours vécu sans reproche. *Voy.*, au Dictionnaire des Ordres religieux, les différents ordres institués sous le nom de CROISSANT.

CROIX. 1° La croix était, chez les anciens Romains, de tous les supplices le plus honteux et le plus infâme, celui qui était réservé aux esclaves. Mais depuis que Jésus-Christ l'a ennoblie par sa mort, elle est devenue l'objet le plus auguste de la vénération des chrétiens ; et les empereurs, devenus disciples du Sauveur, défendirent ce genre de supplice. Maintenant la croix brille en tous lieux comme un signe de salut, dans les champs, dans les places publiques, sur le sommet des églises, sur la couronne des empereurs. Tous les mystères, les sacrements, les cérémonies de l'Eglise sont accompagnés de la croix ou de son signe. La croix marche à la tête des processions, elle est le principal ornement des autels, dont elle occupe le milieu, afin que le célébrant ait toujours devant les yeux la passion du Sauveur. Toutes les prières commencent par le signe de la croix, toutes les bénédictions, les onctions, les consécrations se font en forme de croix. *Voy.* les Dictionnaires de Liturgie, des Rites sacrés et de Droit canon, art. CROIX.

La croix a été vénérée des chrétiens dès les premiers siècles de l'Eglise. Ils la traçaient sur leurs fronts, pour montrer aux païens qu'ils faisaient gloire d'être les disciples d'un Dieu crucifié; et, pour mieux se distinguer des idolâtres, ils faisaient le signe de la croix, afin qu'ils pussent se reconnaître au milieu des infidèles, et se réunir tous ensemble sous la bannière de l'Evangile. Ils priaient Dieu en joignant les mains ou en les étendant vers le ciel en forme de croix, persuadés que ce signe était la terreur des démons. *Voy.* SIGNE DE LA CROIX. La croix, dit le cardinal Bona, est le sceau du Seigneur ; elle est sur le front du chrétien ce que la circoncision est au juif. Elle est l'échelle par laquelle on monte droit au paradis. Elle donne la vie, délivre de la mort, mène à la vertu, empêche la corruption du fidèle, éteint le feu des passions, ouvre le ciel, garde les villes, fortifie et cimente l'amitié, etc.

La dévotion à la croix s'accrut encore, dans le IVe siècle, par la découverte que fit l'impératrice Hélène de ce bois précieux. Constantin, non moins religieux que sa mère, fit mettre la croix sur ses étendards, ou, pour mieux dire, leur donna la forme de croix. Bientôt on vit son empreinte sur les monnaies, sur les bannières, sur les boucliers, sur les casques et sur les diadèmes. A la fin du VIIe siècle, le sixième concile œcuménique, tenu à Constantinople, ordonna que Jésus-Christ serait peint en forme humaine sur la croix, pour représenter plus vivement au chrétien la mort et la passion du Sauveur ; mais les figures symboliques de Jésus-Christ étaient déjà en usage depuis quelques siècles. Du temps des persécutions, on peignait le Sauveur sous le symbole d'un poisson, tant pour ne pas paraître aux yeux des païens adorer une idole, que pour exprimer la régénération du chrétien opérée par Jésus-Christ dans les eaux sacrées du baptême. Puis on le représenta sous la forme d'un agneau au pied d'une croix ; on y ajoutait le Saint-Esprit, sous l'apparence d'une colombe. Quelquefois on peignait une couronne au haut de la croix, pour montrer aux fidèles que la couronne de l'éternité est le prix des souffrances et de la croix de Jésus-Christ. On peignait encore souvent un cerf au pied de ce bois sacré, parce que le cerf, ennemi du serpent, est le symbole de Jésus-Christ ennemi du démon. Toutes ces figures symboliques disparurent à la vue du Sauveur, représenté en forme humaine sur la croix, en conséquence du décret du sixième concile général, et c'est là la première origine des *crucifix*.

Croix sur les autels. Il paraît que, dans les premiers siècles de l'Eglise, il n'y avait pas de croix sur les autels, moins encore de crucifix ; cela eût pu être dangereux pour la foi : on sortait de l'idolâtrie, on vivait au milieu des idolâtres et des infidèles. Lorsque le même inconvénient ne subsista plus, on commença par représenter dans le missel, à l'ouverture du Canon, une image de Jésus-Christ crucifié, afin de renouveler dans l'esprit du prêtre la mémoire du sacrifice de la croix, au commencement d'une action qu'on sait être la commémoration et la continuation de ce sacrifice : c'est là le premier usage. Ensuite, en quelques églises, on exposa cette image à la vue du prêtre pendant tout le Canon, sur un petit rideau d'étoffe noire ou violette, tiré exprès devant lui : c'est le second usage. Depuis, le prêtre se fit une dévotion d'avoir cet objet toujours présent à ses yeux pendant la messe, pour y rappeler et y réunir toutes ses idées. Dans cette vue, il portait lui-même un crucifix à l'autel, et le rapportait à son retour à la sacristie : troisième usage. Enfin on trouva plus simple de laisser continuellement ce crucifix sur l'autel, tant pendant la messe que pendant les autres offices, et même lorsqu'il ne se trouve personne à l'église, afin qu'il soit le premier objet qui frappe la vue de ceux qui viennent à y entrer. Maintenant la rubrique défend de célébrer le saint sacrifice sur un autel où il n'y aurait point de croix ou crucifix bénit.

Croix papale, archiépiscopale, etc. Dans les processions ou autres cérémonies publiques, on porte devant le pape une croix appelée *à triple croison*, à cause de sa forme. Elle a en effet trois bandes transversales superposées en forme pyramidale. C'est le symbole de la juridiction spirituelle du souverain pontife sur le monde entier. Lorsqu'un des cardinaux diacres annonce au peuple qu'on vient d'élire un nouveau pape, il lui montre en même temps la croix à triple

croison. Sylvestre Ier est, à ce qu'on prétend, le premier pape qui fit porter devant lui une semblable croix. Quelques-uns de ses successeurs négligèrent de l'imiter ; mais Léon IV en renouvela l'usage, qui s'est toujours conservé depuis.

Les patriarches, les archevêques et les évêques ont aussi le privilége de faire porter la croix devant eux ; mais il y a cette différence que la croix des métropolitains a deux croisons ou croisillons, tandis que celle des évêques n'en a qu'un. Le porte-croix est revêtu de l'habit clérical, et tient l'image du crucifix tournée du côté du prélat.

Croix pectorale. C'est la croix que les prélats et les abbés portent suspendue à leur cou par une petite chaîne ou un cordon de soie. On la nomme *pectorale*, parce qu'elle leur tombe sur la poitrine, à l'imitation peut-être du *pectoral*, riche ornement affecté au grand prêtre des Juifs. Cette croix est communément d'or ou de vermeil, et renferme quelque relique qui y est enchâssée. On pense que l'usage de cette croix s'est établi dans le commencement du IXe siècle, ou à la fin du VIIIe. Le patriarche de Constantinople envoya, en 811, au pape Léon III, un reliquaire d'or, dans lequel il y avait une petite portion du bois de la vraie croix. Ce reliquaire s'appelait en grec ἐγκόλπων, c'est-à-dire objet qui se porte sur le sein. Cet usage est venu sans doute de la coutume des premiers chrétiens de porter la croix de Jésus-Christ sur la poitrine. Cette croix, ainsi que toutes celles qui servent au culte, doit être consacrée ou bénite. Mais comme la croix pectorale implique juridiction, un évêque ne peut la porter hors de son diocèse, à moins que l'évêque dans le diocèse duquel il se trouve ne le lui permette.

Reliques de la vraie croix. Voy. INVENTION DE LA SAINTE CROIX. Consultez aussi les articles ADORATION DE LA CROIX, EXALTATION DE LA SAINTE CROIX, CHEMIN DE LA CROIX, CRUCIFIX, SIGNE DE LA CROIX.

Formes de la croix. La croix *latine* est la figure exacte de l'instrument sur lequel Jésus-Christ fut attaché ; c'est-à-dire que le croisillon est plus ou moins rapproché du sommet, en cette manière †; dans la croix *grecque*, la tige et la traverse se coupent l'une et l'autre par le milieu, + ; la croix de *Malte* est formée de quatre triangles dont les sommets se touchent ✠; quelquefois elle a huit pointes, parce que les bases des triangles sont brisées et rentrent profondément vers le sommet ✳; la croix de *Saint-André* est faite en forme d'X : c'est sur un instrument semblable que l'apôtre saint André a été crucifié ; celle de *Saint-Pierre* est la croix latine renversée ⸸; saint Pierre fut crucifié la tête en bas.

2° La *croix égyptienne*, appelée aussi *croix ansée*, ou *clef du Nil*, a la forme de la lettre grecque *tau* T, surmontée d'un anneau; elle est un des principaux attributs des divinités égyptiennes ou des personnages divinisés ; elle se trouve très-fréquemment sur les monuments. On croit que c'est le symbole de la vie ; d'autres la regardent comme une espèce de nilomètre.

3° Les anciens voyageurs qui ont parcouru et décrit le Mexique y avaient remarqué avec étonnement sur divers monuments la figure de la croix ; ils avaient vu aussi que, dans l'île de Cozumel, le dieu de la pluie était adoré sous la forme de la croix. Les recherches modernes ont démontré qu'ils ne s'étaient point trompés. Il y a entre autres un célèbre monument copié dans l'ouvrage du capitaine Dupaix, et reproduit dans les *Annales de philosophie chrétienne*, tome XII, qui offre à nos regards la vraie croix latine, entourée de figures d'hommes qui la considèrent avec vénération ; l'un d'eux, qui paraît être un sacrificateur, offre à la croix un enfant nouveau-né qu'il tient sur ses bras élevés ; un autre joue d'un instrument à vent, et les deux autres sont dans la posture de l'admiration ou de la contemplation.

4° Les peuples de Cumana et de Paria avaient également une vénération particulière pour la croix de Saint-André, à laquelle ils attribuaient la vertu d'écarter les fantômes et les esprits malfaisants qui se plaisent à tourmenter les hommes pendant la nuit. Dans cette vue, ils attachaient leurs enfants à cette croix pour les préserver des sortiléges.

5° Les Tibétains ont une espèce de croix qu'ils ont aussi en grande vénération ; mais cette croix a cela de particulier que chacune de ses branches est brisée à angle droit, ce qui forme à chacune un second plan très-allongé; d'où il résulte que ce n'est pas proprement une croix : aussi ne la citons-nous que pour mémoire.

CROIX DE GRACE, emblème politico-religieux qui fut envoyé ou distribué, en 1836, par les soins du prétendu duc de Normandie, fils de Louis XVI ; cet emblème était accompagné d'un petit imprimé de six pages, qu'on peut regarder comme l'avant-coureur du nouveau système religieux qu'il entreprit de fonder deux ans après. *Voy.* CATHOLIQUE-ÉVANGÉLIQUE (*Église*). En voici un extrait :

« Cet emblème est une croix d'une substance blanche et pure, image du Sauveur, l'innocence et la sainteté même ; elle est liée par un ruban de couleur rose, image de la charité qui le lie lui-même, et les deux bouts, passés dans notre cou, sont comme les bras de son amour dont il veut nous étreindre, ou comme les liens de sa charité dans lesquels il veut nous enlacer avec lui... C'est pour se pénétrer de plus en plus de ces sentiments que l'on doit réciter la prière qui suit en trois moments remarquables, à son lever, à midi et à son coucher :

« *O mon Sauveur ! tu mourus pour moi sur la croix; permets-moi de penser chaque jour à ce sacrifice, afin qu'en prenant pour règle ta parole, je suive le bon chemin, et qu'à ton exemple j'agisse avec équité envers mes sem-*

blables, et comme frère envers mes frères, en bon et vrai chrétien. Amen. »

«..... Quand cette dévotion serait une invention humaine, on ne pourrait disconvenir qu'elle ne fût des plus heureuses, et par conséquent inspirée de Dieu; mais nul homme n'en avait conçu la pensée, lorsque l'ordre en a été donné, le 24 décembre 1835, en ces termes : *Envoie aux fidèles une croix blanche, fais-la porter suspendue au cou par un ruban de couleur rose, et lorsqu'ils réciteront la prière* (qui vient de l'être prescrite), *ils porteront la main sur cette croix, ils la presseront sur le cœur pendant cette prière; ce qui se fera le matin, à midi et au soir, car le Seigneur veut reconnaître les siens à ce signe.* Et en même temps l'ange tira de son sein cette même croix liée transversalement avec un ruban rose qui la suspendait à son cou. Dans cette apparition et dans une autre du 30 janvier, les promesses ont été faites : que ceux qui porteraient cette croix et réciteraient la prière dans les sentiments susénoncés, seront préservés par la grâce de Dieu du péché mortel;.... que cette croix serait nommée la *croix de grâce*, etc.

« Cette révélation a été faite à un prince inconnu, rejeté, persécuté, qui a cependant reçu l'ordre de *fournir gratuitement* de ces croix autant qu'on en demandera, *Dieu promettant d'y pourvoir.* »

Suivent les *Règles pour la croix de grâce*, dont les principales sont : que tout fidèle est apte à la recevoir, pourvu qu'il s'oblige à la porter jusqu'à la mort, et à réciter trois fois chaque jour la prière susdite; qu'elle soit donnée par un prêtre qui en ait reçu mission; que cette mission est acquise au prêtre dès lors qu'il a reçu lui-même la croix de grâce; qu'elle soit donnée gratuitement; qu'après la mort de la personne qui l'a portée, elle rentre dans les mains du prêtre, pour être distribuée de nouveau; qu'il n'est pas permis d'altérer les dimensions de la croix, mais que la faveur rose qui la soutient peut être remplacée au besoin par une faveur de la même couleur; que les personnes qui portent la *croix de grâce* ne peuvent en porter une autre quelconque, etc.

CROIX (Filles de la), communautés de filles dont l'occupation est de tenir des écoles chrétiennes et d'instruire les jeunes personnes de leur sexe. Cet institut commença en 1625, à Roye en Picardie, et s'est répandu de là à Paris et dans d'autres villes de France. Il y a deux congrégations de filles de la Croix : les unes font les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; les autres ont conservé toute leur liberté. *Voy.* le Dictionnaire des Ordres religieux, art. Croix (*Congrégations diverses des filles de la*).

CROIX (Ordre de la), ou CROISADE. Ordre de chevalerie composé seulement de dames, et institué, en 1668, par l'impératrice Eléonore de Gonzague, femme de l'empereur Léopold, en reconnaissance de ce qu'elle avait recouvré une petite croix d'or, dans laquelle étaient renfermés deux morceaux du bois de la vraie croix.

CROM-CRUACH, idole des anciens Irlandais; c'était une pierre à tête d'or, autour de laquelle étaient dressées douze autres pierres grossières. Tous les peuples qui conquirent l'Irlande, c'est-à-dire chaque colonie établie dans cette île, adorèrent cette divinité jusqu'au jour de l'arrivée de saint Patrice. On lui sacrifiait le premier-né de chaque espèce d'animaux. Tighernmas Mac-Follaigh, roi d'Irlande, commandait de sacrifier en l'honneur de cette divinité, le jour du *samhin*, et ordonnait que les hommes et les femmes eussent à l'adorer prosternés en terre jusqu'à ce que le sang leur sortît par le nez, par le front, par les oreilles et par le coude. Un grand nombre mouraient par suite de la sévérité de ce culte : et comme on immolait encore à Crom-Cruach les premiers-nés des enfants, le lieu où s'accomplissait cette horrible superstition s'appelait *Magh-Sleacth*, le lieu du Massacre. Cette idole fut détruite par saint Patrice, et O'Flaherty pense que c'est en mémoire de cette célèbre destruction de l'idolâtrie, que le dernier dimanche d'été est appelé communément *Domnach-Crom-Cruach*, c'est-à-dire le dimanche de Crom-Cruach. Keating et plusieurs autres soutiennent que ce culte avait été importé d'Orient en Irlande, que Crom-Cruach était le Soleil ou le Mithra des Perses, et que les douze autres idoles moins grandes représentaient les douze signes du zodiaque.

CROM-FRUADH, autre idole ou divinité des anciens Irlandais.

CROM-LEACH, monuments de l'ancien paganisme de l'Irlande, encore fort communs dans cette île; ce sont des *tombes-autels*, qui ont dû servir en même temps de lieux de sépulture et de sacrifice. Le mot *Crom-Leach* signifie pierre inclinée; il est remarquable que ces espèces d'autels portaient autrefois le nom de *Bothal*, qui rappelle le *Beth-el* (maison de Dieu) des Hébreux, et le *Bétyle*, pierre sacrée des anciens Grecs. On trouve fréquemment sous ces sortes de monuments des ossements humains et d'autres débris tumulaires.

CRONIES, fêtes athéniennes célébrées en l'honneur de Cronos ou Saturne. On les solennisait le 12 du mois hécatombéon, appelé d'abord Cronius. A Rhodes on réservait un malfaiteur pour l'immoler à Saturne pendant les Cronies. Les Saturnales romaines correspondaient aux Cronies grecques, non pour l'époque, mais pour le but de la fête.

CRONOS, divinité des anciens Assyriens, Chaldéens et autres peuples de l'Orient. C'était chez eux le Dieu suprême, le temps illimité et sans bornes; c'est pourquoi on le représentait par un cercle ou une couronne. Ce dieu passa d'autant plus facilement chez les Grecs, que son nom *Cronos* se trouvait avoir la plus grande affinité avec le mot χρόνος, qui dans leur langue signifie *le temps*, dont il était la personnification. Le même nom est encore identique avec *Krone*, qui, dans tous les dialectes germaniques, signifie

couronne, et avec *Corona*, dont la signification est la même dans la langue latine; ainsi le cercle ou la couronne se trouvait en même temps être le nom et l'emblème de ce dieu. *Voy*. CHRONOS et CHALDÉENS.

CROQUANTS, nom d'une faction de paysans fanatiques qui du temps de la Ligue se révoltèrent dans les provinces d'au delà de la Loire. En effet, ils s'attroupèrent en 1593, dans le Poitou, le Limousin et le Périgord, établirent des chefs et des officiers, refusèrent de payer les impôts, et parcourant les campagnes, ils se livrèrent au brigandage, massacrant sans quartier les gentilshommes qui tombaient entre leurs mains, pour se venger, disaient-ils, des violences qu'ils avaient éprouvées de leur part, et des extorsions qu'ils avaient eu à subir des gouverneurs des villes et des châteaux. On leur donna le nom de *Croquants*, parce que, en style populaire ils *croquaient*, c'est-à-dire mangeaient et buvaient tout ce qui tombait sous leurs mains, dans les maisons qu'ils mettaient à contribution, et que tout leur butin était employé à faire bonne chère.

CROSSE, bâton d'argent, d'or ou de vermeil, recourbé et ouvragé par le haut, que portent les archevêques, évêques, abbés réguliers et même les abbesses. C'est la houlette du pasteur, le symbole du droit de correction que les prélats ont sur ceux qui dépendent de leur juridiction. Les évêques de la primitive Eglise avaient des crosses de bois; il y a des abbés qui maintenant encore n'en portent pas d'autres. Les crosses antiques n'étaient quelquefois qu'un long bâton surmonté d'une croix; il est même permis de croire que le mot de *crosse* vient de *croix*, en italien *croce*. Voy. les Dictionnaires de Liturgie et de Droit canon, art. BATON PASTORAL, et le Supplément du Dictionnaire des Rites sacrés, art. CROSSE.

Chez les Arméniens, le bâton pastoral des archevêques est fort haut et terminé en rond; celui des évêques est une crosse recourbée comme celle d'Occident, si ce n'est qu'elle est terminée par une tête de serpent, pour représenter, disent-ils, la prudence qui convient aux évêques.

CROTALE, sorte d'instrument de musique dont jouaient sans doute les Corybantes, car ils sont représentés sur les médailles avec des crotales dans les mains. C'étaient deux petites lames ou bâtons d'airain que l'on agitait, et du choc desquels on tirait un son bruyant. On en faisait aussi d'un roseau fendu en deux. Un auteur ancien cité par Pausanias dit que les oiseaux du lac Stymphale ne furent pas tués par Hercule, mais chassés par le son des crotales qu'agitait ce héros.

CROYANTS. 1° Fidèles qui croient les vérités de la religion. La plus glorieuse prérogative d'Abraham est d'avoir été choisi pour être le père des vrais croyants. Les gens du monde s'imaginent que, pour être bon croyant, il faut croire aveuglément, sans chercher à se rendre compte des vérités que l'on vous enseigne. C'est une erreur fort dangereuse. L'apôtre saint Paul veut que notre foi soit raisonnable : *Rationabile obsequium vestrum;* or notre croyance est raisonnable, quand elle est appuyée ou garantie par des motifs suffisants de crédibilité. *Voy*. FOI.

2° Les mahométans se targuent du titre de vrais croyants, et c'est ce que signifient les titres de *Mouslim*, *Musulman* ou *Moumen*, par lesquels ils prétendent se distinguer des autres peuples, qu'ils appellent *Kafir* ou *Guebr*, c'est-à-dire infidèle; d'où il résulte qu'un chrétien attaché à sa religion ne doit pas appeler un mahométan *Mouslim* ou *Musulman*.

3° Quelques hérétiques de la secte des albigeois furent aussi appelés autrefois *croyants*.

CRUCIADE. On donne ce nom à une bulle par laquelle les souverains pontifes font aux rois d'Espagne certaines concessions, et qui rapportait autrefois d'assez grands profits à la cour de Rome.

CRUCIATA, ou CRUCIADE, ou CROISADE, confrérie établie en Espagne pour le maintien de la vraie foi. *Voy*. CROISADE.

CRUCIFIANTS, secte fort obscure, qui était une suite et une extension de celle des *Convulsionnaires*. C'étaient de pauvres fanatiques qui se faisaient crucifier pour avoir plus de ressemblance avec Jésus-Christ. Une jeune fille, entre autres, qui s'était fait ainsi crucifier, fit beaucoup de bruit; elle avait encore accompli plusieurs autres œuvres merveilleuses, comme de faire le voyage de Port-Royal, pieds nus au mois de janvier, avec cinq clous plantés dans chaque talon; elle avait aussi passé tout un carême sans manger autre chose qu'une rôtie de fiente humaine chaque matin. C'est sans doute à cette branche de Convulsionnaires que se rattachaient les Crucifiants, qui s'étaient multipliés à Roanne, en 1791 et 1792, par les soins d'un vicaire de cette ville, qui, dans le temps de la Terreur, épousa sa servante, devint professeur à l'école centrale de Roanne et eut ensuite une place à Paris. Il y avait de ces sectaires à Saint-Germain-Laval, dans la classe des marchands, et surtout à Roanne, parmi les charpentiers de bateaux.

CRUCIFIX. La différence qui existe entre une croix et un crucifix, c'est que ce dernier porte en relief l'image de Jésus crucifié, tandis que la croix représente purement l'instrument du supplice du Fils de Dieu, sans aucune sorte d'image. Néanmoins, dans l'usage habituel, on donne souvent au crucifix le nom de croix, mais jamais à une simple croix celui de crucifix. L'image de la croix est beaucoup plus ancienne dans l'Eglise que celle du crucifix. On peut voir à l'article CROIX que, dans les premiers siècles, les chrétiens ne peignaient jamais la figure de l'Homme-Dieu sur cet instrument, mais qu'ils joignaient quelquefois à la croix des figures symboliques, telles que celles d'un agneau, d'un cerf, etc. Ce n'est que le sixième concile général, tenu à Constantinople, qui ordonna de peindre sur les croix l'image du Sauveur : et c'est là l'origine des

crucifix. *Voy.* le Dictionnaire de Liturgie, art. CRUCIFIX.

CRYPHIENS (du grec κρύπτω, cacher), prêtres de Mithras, qui accomplissaient les cérémonies de leur culte dans des temples obscurs.

CRYPTOCALVINISME, ou *Calvinisme caché.* On appelait ainsi, dès le commencement de la Réforme, les luthériens qui, sans vouloir prendre le nom de disciples de Calvin, professaient et enseignaient ouvertement sa doctrine. On regardait Mélanchthon comme leur chef. Il y avait un grand nombre de ces Calvinistes cachés, dans les villes de Wittemberg, de Leipsick, et dans tout l'électorat de Saxe. Ils furent persécutés par Auguste, électeur de Saxe, qui prétendait favoriser la pure doctrine de Luther.

CUBA (de *cubare*, être couché), déesse des dormeurs chez les Romains. On l'invoquait pour les enfants couchés, afin qu'elle leur procurât un bon sommeil.

CUCHAVIRA, l'*Arc-en-ciel*, une des divinités des Muyscas. Elle était particulièrement invoquée par les femmes enceintes, qui lui offraient des émeraudes.

CUCULCAN, nom que l'on donne, dans le Yucathan, au *Quetzalcoatl* mexicain. *Voy.* QUETZALCOATL.

CUCULE, espèce de capuchon propre à certains ordres religieux. *Voy.* COULE.

CUDOUAGNI. C'est, d'après Lescarbot, un des dieux des sauvages de la Nouvelle-France. Ils prétendent qu'il leur parle souvent, et que quand il est irrité contre eux il leur jette de la terre aux yeux.

CULDÉES, nom que l'on donnait dans le moyen âge, en Irlande et en Ecosse, aux moines qui s'appliquaient à la prière et à l'instruction des peuples. On dérive ce nom du latin *cultores Dei*, serviteurs de Dieu.

CULTE, honneur religieux que l'on rend à la Divinité. Le culte se divise en intérieur et extérieur. Le culte *intérieur* est celui qui est renfermé dans l'âme sans se manifester au dehors : il consiste principalement en des sentiments de foi, d'amour, de reconnaissance, en des méditations sur les vérités du salut, en des élévations de cœur vers Dieu, etc. Le culte *extérieur* se manifeste par des actes qui sont ou qui peuvent être aperçus des autres hommes, tels que les prières vocales, les sacrifices, les assemblées religieuses, les cérémonies auxquelles on prend part, etc. Le culte intérieur peut être bon indépendamment du culte extérieur, mais celui-ci n'a aucun mérite s'il n'est accompagné du culte intérieur : il dégénère alors en routine, habitude ou hypocrisie. Toutefois le culte intérieur ne suffit pas à l'homme, car l'homme tenant de Dieu son corps aussi bien que son âme, il lui doit l'hommage de l'un et de l'autre. Au reste, l'expérience démontre que le culte extérieur est le garant et le soutien du culte intérieur. Ce Dictionnaire prouve abondamment que tous les peuples de la terre ont senti le besoin de rendre à la divinité un culte public et solennel.

Les théologiens catholiques distinguent trois sortes de culte : 1° celui de *latrie* ou d'adoration proprement dite, qu'on ne doit rendre qu'à Dieu seul; 2° celui de *dulie* ou de vénération, que nous devons aux anges et aux saints; 3° celui d'*hyperdulie* ou supérieur à la vénération et moindre que l'adoration, qui est celui que l'Eglise rend à la bienheureuse vierge Marie, mère de Jésus-Christ.

CULTRARIUS. On appelait ainsi, chez les Romains, le ministre des sacrifices dont l'emploi était de frapper la victime avec une hache ou une massue et de l'égorger aussitôt.

CULULLE, vase de terre dont se servaient les pontifes romains dans les sacrifices.

CUNCTALIS LAR (de *cuncta*, tout), surnom de Neptune, auquel on attribuait l'origine de toutes choses.

CUNIE ou CUNINE (de *cunæ*, berceau), divinité romaine qui protégeait les petits enfants au berceau.

CUPAI ou TOIA, mauvais génie qui, suivant les anciens habitants de la Floride, préside au lieu où les âmes des méchants seront punies après la mort. Ce lieu de tourments était appelé par eux le *bas monde*, par opposition avec le ciel ou le séjour du bonheur, qu'ils nommaient le *haut monde*.

CUPAYPA-HUACIN, c'est-à-dire *maison du diable*, nom que les anciens Péruviens donnaient à l'enfer, placé, suivant eux, au centre de la terre, et qui était le séjour réservé aux méchants. *Voy.* VEOU-SACHA.

CUPIDON. C'est le nom que les Latins donnaient à l'Amour, divinité que les Grecs appelaient Eros. Ce nom de *Cupidon* vient de *cupido*, désir véhément, convoitise. Des philosophes anciens en ont fait le père des dieux et le principe de l'univers. Né d'un œuf sans germe, produit de la Nuit sans le concours d'un autre agent, ce premier-né de l'univers, dieu de double nature, céleste et terrestre, s'élevant dans l'espace obscur avec des ailes de feu, pour répandre partout la lumière, il tenait en ses mains les clefs du ciel, de la terre et des eaux, pour ouvrir à tous les animaux les portes de la vie. Sa voix mugissante, qui les appelle, retentit d'un bout à l'autre de l'univers dont il tient le gouvernement et le sceptre, régnant également sur les dieux et sur les hommes qu'il a tous également formés. L'idée d'amour, appliquée une fois au principe universel d'activité, se développa bientôt par celle de la cosmogonie. L'Amour fut le dieu conciliant, le dieu organisant, le dieu animant, le dieu donnant l'être, la forme, le mouvement, la vie, le sentiment à tout ce qui existe. Et, si quelquefois on le peignait enfant, ce fut pour figurer la jeunesse éternelle du monde, dont il est l'âme, le nœud et le soutien. Mais la plupart de ces idées, toujours à la discrétion des poëtes, ont pris avec le temps des couleurs et des nuances si différentes, qu'à la fin l'Amour céleste et sa mère Uranie ont perdu leur empire sur le monde universel,

et se sont trouvés réduits aux emplois très-subalternes d'enflammer et de tourmenter les amants.

CUPRA, divinité étrusque, que les anciens ont prise pour Junon. Il y avait sur les bords de la mer une ville qui portait son nom.

CURA, déesse du soin et de l'inquiétude, chez les Romains. Hygin raconte cette légende : *Cura*, ayant vu de l'argile, s'avisa d'en faire un homme, et pria ensuite Jupiter d'animer son ouvrage. Cela fait, il fut question de lui donner un nom ; la Terre prétend que cela appartient à elle, comme ayant fourni la matière du corps ; Jupiter le lui dispute avec raison, comme auteur de l'âme, la plus noble partie de l'homme. *Cura* y prétend aussi, parce que c'est elle qui a confectionné l'ouvrage. Saturne, appelé comme arbitre, se prononça en faveur de la Terre, puisque l'homme a été fait de terre, *ex humo*, et ordonna que *Cura* posséderait l'homme tant qu'il vivrait.

CURCH ou CURCHO, divinité adorée par les anciens habitants de la Prusse. Elle formait une espèce de trinité, avec *Vurschayto* et *Sneybrato*. On offrait à Curcho les prémices des fruits de la terre ; d'où quelques-uns croient que c'était le dieu du boire et du manger. On entretenait un feu perpétuel en son honneur, et tous les ans on brisait sa statue, pour lui en élever une nouvelle. Son culte fut aboli par les chrétiens, au commencement du XIIIe siècle.

CURE, office spirituel dont le titulaire est chargé du soin des âmes, dans une circonscription de territoire, qu'on nomme paroisse. Partout les cures sont des bénéfices inamovibles ; néanmoins, en France, d'après les Articles organiques, on distingue deux sortes de cures, savoir : 1° celles de première et de seconde classe, qui ne diffèrent entre elles que par le traitement, qui sont également inamovibles ; et 2° les cures de troisième classe, appelées aussi *succursales* ou *dessertes*, dont les titulaires sont amovibles et jouissent d'un traitement moindre que celui des cures proprement dites. Il paraîtrait que les rédacteurs des Articles organiques regardaient un canton de département comme une seule paroisse, quel que soit le nombre de communes qu'il contînt, et ces communes comme une espèce de vicariat géré sous l'autorité du curé du canton ; mais le bon sens, d'accord avec le droit ecclésiastique, démontre que les *desservants* sont, quant à la charge, tout aussi réellement curés que les titulaires des cures inamovibles, et le saint-siége n'établit aucune différence entre les uns et les autres. Aussi leur donne-t-on communément le titre de *curés*.

CURÉ, prêtre pourvu d'une cure. On convient généralement que ce mot vient du mot latin *cura*, qui exprime *les soins* que le titulaire doit à sa paroisse. En latin on appelle encore les curés *parochi*, *plebani*, *rectores*, et autrefois simplement *presbyteri*. Les uns veulent que leur institution soit de droit divin, d'autres seulement de droit ecclésiastique. Il est certain qu'on n'en trouve aucune trace dans les plus anciens monuments de l'Eglise. Mais lorsque le nombre des fidèles se fut accru considérablement, les évêques, ne pouvant pas gouverner par eux-mêmes les différentes églises qui s'établissaient dans la circonscription de leurs diocèses, en confièrent le soin à des prêtres, lesquels y exercèrent toutes les fonctions de pasteurs. Le pouvoir des curés dans leurs paroisses s'étend sur tout ce qui concerne le spirituel, toujours cependant sous la subordination à l'évêque

« Dès les premiers siècles, dit l'abbé Fleury, il y eut des prêtres que l'on distribua dans les titres, c'est-à-dire dans les lieux d'oraison, où l'évêque allait tour à tour tenir l'assemblée des fidèles. Ils avaient soin des peuples de tout un quartier, pour observer leurs mœurs, et avertir l'évêque de leurs besoins spirituels. Ils pouvaient donner le baptême ou la pénitence à ceux qui étaient en péril. Cette distribution fut nécessaire dans les grandes villes, comme à Rome et à Alexandrie, où, dès le commencement du IVe siècle, nous voyons plusieurs églises, et en chacune un prêtre chargé d'instruire le peuple. On commença peu de temps après à bâtir des oratoires à la campagne, pour la commodité des paysans éloignés de la ville ; et on mettait des prêtres à ces oratoires. Tel fut le commencement des cures ou paroisses. Dans les petites villes, la cathédrale suffisait ; d'où vient qu'il y a encore des paroisses en plusieurs cathédrales.

« Ces prêtres, que nous appelons aujourd'hui curés, devinrent dans la suite comme de petits évêques, à mesure que le peuple fidèle augmenta. On leur permit de dire des messes dans leurs titres, et par conséquent de prêcher ; on leur permit aussi de baptiser, même aux jours solennels, ce qui toutefois ne fut pas universel. Car il n'y avait de fonts baptismaux qu'en quelques églises principales, qu'on appelait *plebes*, et le prêtre qui les gouvernait *plebanus*, noms qui restent encore en certains pays. Tous les curés avaient aussi le soin d'instruire les enfants devant et après la confirmation, de corriger les mœurs, de convertir les pécheurs, ouïr les confessions, et donner la pénitence secrète ; de visiter les malades, leur administrer l'extrême-onction et le viatique, et donner la sépulture. Ils peuvent aussi bénir les mariages. Il n'y a que la confirmation et l'ordination des clercs qui appartiennent aux évêques ; encore le curé pouvait-il faire un psalmiste ou chantre, de son autorité, non pas un acolyte ou un sous-diacre ; mais ils pouvaient déposer les moindres clercs au-dessous des sous-diacres, et excommunier les laïques. Vers l'an mil, les curés étendirent leur pouvoir jusqu'à la juridiction contentieuse, et en jouirent plus de trois cents ans. »

Aujourd'hui en France les cures sont distingués en curés proprement dits, et curés desservants. Les premiers sont nommés par l'évêque et approuvés par le roi, ils sont inamovibles ; ceux d'entre eux qui sont curés d'un canton ecclésiastique ont inspection

sur les cures desservants de leur circonscription; ces derniers sont nommés par l'évêque seulement et révocables par lui à volonté. *Voy.* ci-dessus, CURE. Les charges et les devoirs des uns et des autres sont les mêmes.

Les revenus des curés consistaient autrefois dans les biens des églises qu'ils desservaient, dans les dîmes et dans le casuel de leur paroisse. Mais dans celles où les dîmes avaient été aliénées, les gros décimateurs payaient aux curés une pension qu'on appelait *pension congrue*. Aujourd'hui les émoluments d'un curé consistent dans un traitement du gouvernement et dans le casuel.

Voy. le Dictionnaire de Droit canon, art CURE, CURÉS, et celui de Liturgie, art. CURÉ.

CURÉOTIS, troisième jour des Apathuries, pendant lequel les jeunes gens coupaient leurs cheveux et les consacraient à Diane ou à Apollon.

CURÈTES, prêtres ou philosophes anciens, sur lesquels on n'a que des données fort vagues. Il y en avait dans la Phrygie, dans la Grèce, chez les Crétois et même chez les Celtes. C'étaient sans doute les plus anciens ministres de la religion, mais dans la suite on les confondit avec des sociétés plus modernes qui portaient le même nom. Les premiers Curètes furent sans doute ceux de l'île de Crète; ce sont eux qui cultivèrent le pays, en civilisèrent les habitants, élevèrent des abeilles, réunirent en troupeaux les brebis et les chèvres éparses sur les montagnes. On leur attribue, comme aux Corybantes, l'éducation de Jupiter au milieu de cris tumultueux, du bruit des tambours et des sonnettes, pour empêcher que les vagissements de l'enfant ne fussent entendus. On dit qu'ils trouvèrent aussi l'art de forger le fer. Le feu, ayant pris dans la forêt du mont Ida, fit couler une grande quantité de fer que la violence du foyer avait mis en fusion; les Curètes qui furent témoins de ce phénomène, inobservé jusqu'alors, en profitèrent pour établir des fonderies de fer. Ils sont encore renommés comme enchanteurs; ils durent probablement cette réputation à leurs connaissances en astronomie, en physique et en poésie. On prétend qu'ils prirent part à la guerre des Titans. Après leur mort ils furent mis au rang des dieux, et on leur sacrifiait toutes sortes d'animaux. Les Crétois surtout les rangèrent au nombre de leurs dieux de premier ordre, et les prenaient à témoin de leur fidélité à remplir leurs engagements.

On donna dans la suite le nom de *Curètes* aux Corybantes ou prêtres de Cybèle et de Jupiter, dans l'île de Crète. Ces prêtres célébraient les fêtes de leur dieu et de leur déesse au son des tambours et des trompettes, et en frappant sur des bassins d'airain. Strabon les dit inventeurs de la danse armée; en effet ils exécutaient leurs danses frénétiques et religieuses en se portant mutuellement des coups violents, ce qui occasionnait parfois de nombreuses blessures. Il leur était défendu par leurs statuts de manger de la viande, du poisson, et toute autre chose qui eût été cuite.

On a donné plusieurs étymologies du nom de Curètes, que les uns tirent avec Strabon, du grec κοῦρος, *jeune homme*, les autres de κουρά, *tonsure*, parce qu'ils étaient dans l'usage de se couper les cheveux, depuis que, dans un combat, leurs ennemis les avaient saisis aux cheveux; d'autres, du celtique *curo*, qui comme le grec κρούειν, signifie *battre* ou *frapper*. Mais nous pensons qu'il y a analogie intime entre le nom de l'île de *Crète* et celui de *Curètes* (sans prétendre déterminer lequel des deux a donné naissance à l'autre), d'autant plus que cette île est nommée aussi *Curétis*.

CURETICON, air de flûte qui, à en juger par son nom, devait être à l'usage des Curètes ou prêtres de Cybèle.

CURINUS, dieu particulier dont T. Tatius, roi des Sabins, apporta le culte dans Rome.

CURIONS, prêtres des anciens Romains, au nombre de trente. Il y en avait un à la tête de chaque *curie*, lequel veillait à ce que tout ce qui concernait les fêtes, cérémonies, sacrifices qui devaient être faits pour le service de la curie, fût exécuté suivant les rites. Ils étaient élus dans les comices des curies, et leur nomination était à vie. Ils avaient à leur tête un supérieur qui s'appelait le *grand curion;* il était élu par l'assemblée de toutes les curies.

CURIONIES, sacrifices célébrés par les prêtres de chaque curie.

CURIS. Ce mot signifie *lance* en langue osque ou étrusque. C'était, dit-on, le nom que les Etrusques donnaient à Junon armée d'une lance; en effet, ses statues et ses médailles la représentent armée d'une lance. De là venait peut-être la coutume des nouvelles mariées de peigner leurs cheveux avec une lance tirée du corps d'un gladiateur après sa mort, et que l'on nommait *hasta cœlibaris*.

CUROTHALLIE (de κοῦρος, enfant, et θάλλειν, croître), surnom de Diane, en l'honneur de laquelle on célébrait une fête particulière, pour obtenir d'elle l'heureuse croissance des enfants.

CUSTODE. 1° Officier ecclésiastique dont la fonction est de garder le trésor, les ornements, les vases sacrés, les livres, de prendre soin de tous les meubles qui sont à l'usage de l'église, d'ouvrir et de fermer les portes. Il y avait un office de cette espèce dans l'église de Saint-Omer. Dans le chapitre de Lyon, il y a un chanoine qui a le titre de *grand custode*. Il y a encore des paroisses où l'on donne ce nom au sacristain.

2° Dans certaines églises *custode* est la même chose que *curé*. L'église paroissiale de Sainte-Croix de Lyon, qui est la première paroisse de la ville, et unie à l'église cathédrale dont elle fait partie, était desservie conjointement par deux curés qui étaient qualifiés *custodes de Sainte-Croix*.

3° On a donné ce nom à certains supérieurs de quelques ordres religieux, comme des capucins, des recollets. Ils visitent la partie d'une province appelée *custodie*. Chez les récollets, le custode est le supérieur d'une petite maison.

4° *Custode* se dit encore du saint ciboire qui renferme les hosties consacrées, et du pavillon qui le couvre. Les rideaux qu'on met en quelques églises à côté du grand autel sont aussi appelés *custodes*. Voy. les Dictionnaires de Liturgie et de Droit canon, art. Custode.

CUYCHU ou COUYCHOU, nom de l'arc-en-ciel chez les Péruviens. Ils l'honoraient comme production des rayons du soleil, leur grande divinité. Il avait un appartement dans le grand temple du Soleil, où il était représenté avec toutes ses couleurs, sur des plaques de métal. Lorsque les Péruviens apercevaient l'arc-en-ciel dans les nuages, ils fermaient la bouche aussitôt, et portaient la main devant, s'imaginant que s'ils l'ouvraient tant soit peu, leurs dents seraient gâtées.

CYAMITÈS, personnage vénéré dans l'Attique, où il avait un temple ; mais on ne sait si c'est le nom d'un ancien héros, ou de celui qui apprit aux hommes à cultiver les fèves (κύαμος).

CYANÈ, nymphe, compagne de Proserpine, qui versa des larmes si abondantes en voyant celle-ci enlevée par Pluton, que les dieux, touchés de compassion, la métamorphosèrent en fontaine. Tous les ans, les Syracusains s'assemblaient auprès de cette fontaine pour y offrir des sacrifices. Les villes lui offraient des taureaux, les particuliers de moindres victimes ; et les offrandes étaient jetées dans un petit lac formé par la fontaine.

CYBÉBÉ, divinité grecque, ainsi appelée du pouvoir qu'on lui attribuait d'inspirer la fureur (κυβηβεῖν, faire la culbute). C'est probablement Cybèle vénérée par les Corybantes, car on dit aussi Cybébé, mère des dieux. Il y a cependant des auteurs qui prétendent que ce sont deux divinités distinctes.

CYBÈLE. Cette divinité est une de celles sur lesquelles on a les données les plus vagues et les plus discordantes. Les Grecs la disaient fille du Ciel et de la Terre, femme de Saturne et mère des dieux. Les anciens la confondaient avec Vesta, Ops, Rhéa, Déméter, Tellus ou la Terre ; ils l'appelaient aussi la Bonne-Déesse. Mais Cybèle et son culte sont certainement originaires de la Phrygie. Son vrai nom était, suivant Strabon, *Agdestis*, qui, dans les meilleurs manuscrits de ce géographe, et dans Hésychius, est écrit *Agdistis* ; mais sur une inscription publiée par Spon, dans ses Mélanges d'antiquité, on lit *Aggistis*, ou plutôt *Angistis*, *Anghistis*, *Anghestis*. Dans l'Épitome de Strabon, et dans quelques manuscrits de cet auteur, ce nom est écrit *Aiestis*, *Agestis*, *Angistis*. Strabon ajoute que souvent on désignait cette déesse par le nom des lieux dans lesquels elle était singulièrement honorée. De là viennent les noms de *Dyndimène*, d'*Idéenne*, de *Sipylène*, de *Pessinuntienne*. Elle était encore honorée à *Métropolis*, dont le nom signifie *ville de la mère*, et non *mère des villes* ; sur les collines Arctos et Lobinos, qui sont des croupes du Dindyme, près de Cyzique, et dans tant d'autres endroits, que la Phrygie pouvait passer pour être tout entière consacrée à la mère des dieux.

Suivant d'autres mythologues, Cybèle et Agdestis seraient deux personnages différents ; voici la légende rapportée par Arnobe, qui l'a extraite de la Mythologie des gentils : « Sur les frontières de la Phrygie, était un grand rocher nommé *Agdus*, qui fournit des pierres à Deucalion et à Pyrrha pour réparer le genre humain. De ce rocher naquirent Cybèle, mère des dieux, et Agdestis, qui était hermaphrodite. Ce dernier, qui était d'une force prodigieuse, ayant entrepris de faire la guerre au dieu Bacchus, trouva le moyen de priver ce redoutable ennemi du sexe d'où il tirait toute sa force. Le sang qui sortit de sa blessure fit éclore un grenadier dont les beaux fruits tentèrent la fille du roi Sangarius, nommée Nana. Elle en cueillit un, et le mit dans son sein ; mais la vertu singulière de ce fruit la rendit enceinte ; et son père, indigné, la renferma dans une prison, résolu de l'y laisser mourir de faim ; mais Cybèle prit soin de la nourrir par le moyen de quelques fruits qu'elle lui apporta. Nana ayant accouché d'un fils dans la prison, le roi Sangarius le fit exposer ; mais l'enfant fut enlevé et nourri secrètement par un certain Phorbus, qui le nomma *Atis*. Étant devenu grand, ce jeune homme charma par sa beauté Cybèle et Agdestis, qui en devinrent amoureux. Midas, roi de Phrygie, charmé de la figure aimable d'Atis, voulut le donner pour époux à sa fille ; mais, craignant quelque désordre, il fit fermer, le jour des noces, les portes de la ville. Cependant ces précautions furent inutiles. Cybèle, jalouse de voir son cher Atis épouser une autre femme, enleva les murailles et les tours de la ville, et parut avec cette énorme coiffure à la porte du palais royal. Agdestis arriva en même temps, et répandit l'alarme et la consternation parmi les conviés. Le malheureux époux se réfugia sous un pin ; et maudissant le fatal instrument de la passion qu'il inspirait, il se mutila lui-même impitoyablement, et mourut aussitôt après de la blessure qu'il s'était faite. Son épouse, désespérée, se donna la mort ; Cybèle et Agdestis éclatèrent en regrets superflus sur le tombeau de leur cher Atis, en l'honneur duquel on érigea un temple magnifique dans Pessinunte. »

Ce monstrueux récit est ainsi réformé par Eusèbe : « Cybèle, dit ce dernier, fille de Méon, roi de Phrygie, amoureuse d'un jeune homme nommé Atis, étant devenue enceinte, son père, pour la punir, fit mourir son amant. La jeune princesse, désespérée, parcourut longtemps les montagnes et les fo-

rêts de la Phrygie, cherchant quelque remède à ses chagrins, et mourut enfin de douleur. Après sa mort, une peste violente ravagea toute la Phrygie. L'oracle, ayant été consulté sur les causes de ce fléau, répondit que la peste ne cesserait d'affliger les Phrygiens qu'après que Cybèle aurait été mise au rang des divinités, et que le corps d'Atis aurait été honorablement enterré dans le temple de Cybèle ; ce qui fut exécuté. »

Suivant une autre version, Cybèle n'aurait put réussir à plaire à un jeune berger phrygien, nommé Atis, dont elle était devenue amoureuse. Pour se venger de ses mépris, elle lui inspira une fureur soudaine, dans les accès de laquelle il se mutila lui-même. D'autres veulent qu'Atis ait été un jeune homme consacré au culte de Cybèle, et obligé de garder la virginité ; mais que la déesse, l'ayant surpris avec la nymphe Sangaride, lui inspira, pour le punir, une rage si violente, qu'il se mutila, et allait même se tuer, si la déesse ne l'eût promptement métamorphosé en pin. C'est en mémoire de cet événement que les prêtres de Cybèle se mutilaient eux-mêmes, et s'habillaient en femmes.

Cette déesse avait deux sortes de simulacres : l'un naturel, l'autre artificiel. Celui-ci la représentait comme une femme avancée en âge, robuste et puissante, assise, la tête couronnée de tours, tenant dans une main, ou des épis de millet, ou des têtes de pavot, de l'autre un tambour. Elle avait un habillement de différentes couleurs et chargé de fleurs. Son char était traîné par des lions. A ce simulacre on joignait un jeune homme: c'était Atis. Un bonnet pointu à la phrygienne, et une double ceinture sur la robe ; des flûtes et des attabales, sorte d'instrument qu'il tenait d'une main; une houlette ou une crosse qu'il portait dans l'autre, étaient ses vêtements, ses ornements et ses attributs. Ordinairement on mettait un pin auprès de la statue d'Atis. Le simulacre naturel de la déesse phrygienne était une petite pierre noire, raboteuse, de forme irrégulière, et qui, au milieu de ces irrégularités, présentait une apparence de bouche ; c'était par conséquent une de ces petites pierres noires dont les bords sont anguleux ou inégaux, au milieu desquelles se voit un sillon bien marqué, et que les naturalistes ont nommées *hystérolithes*.

Le culte de Cybèle passa de la Phrygie dans l'île de Crète, et de là dans la Grèce ; mais il fut inconnu en Italie jusqu'au temps d'Annibal. A cette époque, les Romains, ayant consulté les livres sibyllins, y trouvèrent un vers qui les avertissait de chercher leur mère. Le sénat, ne pouvant expliquer le sens de cet avertissement, envoya interroger l'oracle d'Apollon, qui répondit : *Allez chercher la grande mère des dieux, que vous trouverez sur la cime du mont Ida.* On dépêcha aussitôt des députés à Attale, roi de Pergame, qui d'abord voulut s'opposer à cet enlèvement; mais le simulacre de la déesse, qui n'était qu'une grosse pierre que l'on croyait tombée du ciel, déclara lui-même qu'il voulait être transporté à Rome, digne séjour de tous les dieux. Attale ne résista plus, et Cybèle fut conduite à Rome avec grande pompe, et introduite par le jeune P. Scipion, considéré comme l'homme le plus moral de la ville. L'entrée du simulacre fut signalée, dit-on, par un prodige. Le vaisseau qui portait la déesse remontait le Tibre, et était sur le point d'aborder à Rome, lorsqu'il s'arrêta tout à coup, et quelques efforts que l'on fît, on ne put réussir à le faire avancer. La vestale Claudia, soupçonnée d'avoir violé son vœu de virginité, attacha sa ceinture au vaisseau, et l'amena aisément dans le port, venant à bout à elle seule de ce que n'avaient pu faire des milliers d'hommes. Le simulacre fut placé dans le temple de la victoire sur le mont Palatin, et considéré comme le palladium de la ville ; on institua en son honneur une fête, avec des combats simulés.

Le culte de cette déesse s'introduisit chez les Gaulois, après que ceux-ci eurent été subjugués par les Romains. On a déterré à Paris une statue de Cybèle, dont la tête est couronnée d'une espèce de temple hexagone. « Cybèle, dit Saint-Foix, était en grande vénération dans les Gaules. Dès qu'on craignait pour la récolte, on mettait sa statue sur un char traîné par des bœufs ; on la promenait autour des champs et des vignes. Le peuple précédait le char en chantant et en dansant ; les principaux magistrats le suivaient pieds nus. » Le jeune Symphorien et plusieurs autres chrétiens furent mis à mort, à Autun et ailleurs, pour n'avoir point voulu prendre part à cette superstition. Mais ce n'était point parmi les Gaulois que l'on choisissait les prêtres de Cybèle; aucun d'eux n'eût voulu se soumettre à l'humiliante condition qu'exigeait cette dignité : c'était de Phrygie qu'on faisait venir ces prêtres dégradés de leur sexe. *Voir* ce qu'étaient les prêtres de Cybèle aux articles CORYBANTES, CURÈTES, DACTYLES, GALLES, SÉMIVIRS et TELCHINES ; *voir* aussi aux articles TAUROBOLES et CRIOBOLES, quelques-unes des pratiques instituées en son honneur.

Tous les mythologues s'accordent à penser que Cybèle n'est autre chose que le symbole de la terre ou de la nature, et ils allégorisent en ce sens tous ses attributs.

CYBERNÉSIE (du grec κυβέρνησις, *action de gouverner un navire*), fête instituée par Thésée, en l'honneur de Nausithée et de Phéax, qui faisaient l'office de pilotes dans son expédition de l'île de Crète.

CYCÉON, mixtion de vin, de miel, d'eau, de farine, d'orge et de fromage, contenue dans un vase appelé cymbale, et que l'on prenait dans les mystères d'Eleusis, en mémoire du breuvage que la vieille Baubo offrit à Cérès altérée.

CYCLE (du mot grec κύκλος, cercle) ; suite de nombres, qui, après avoir procédé successivement et sans interruption depuis le premier jusqu'au dernier, reviennent au premier, et forment ainsi une chaîne perpétuelle. On s'est servi de plusieurs cycles pour

la confection du calendrier ; voici les principaux :

1° Cycle de 19 ans. Ce cycle, appelé aussi *nombre d'or*, parce qu'on l'écrivait en caractères d'or dans les calendriers, fut inventé par l'Athénien Méton, 432 ans avant Jésus-Christ. Ce nombre 19 servait à marquer la première lune et par conséquent toutes les autres de chaque année. Ce cycle était fondé sur ce que l'on croyait qu'au bout de 19 ans la lune se trouvait précisément au même point de l'année solaire ; de sorte que s'il y avait eu nouvelle lune le 1er mars à 6 heures du soir, elle devait se retrouver 19 ans après, au même jour et à la même heure. Cependant, après bien des années, l'expérience fit reconnaître clairement qu'il s'en fallait de 1 heure 27 minutes et quelques secondes, que 19 années solaires ne fussent d'accord avec 19 années lunaires, malgré les 7 lunes intercalées et réparties sur le tout, de façon que depuis le concile de Nicée jusqu'en 1582, il y avait 4 jours de mécompte. Pour remédier à cet inconvénient, les *épactes* furent substituées à ce cycle et au nombre d'or, et il n'eut plus d'autre usage, dans le calendrier réformé, que de servir à les trouver.

2° Cycle lunaire. On confond ordinairement le cycle de 19 ans avec le cycle lunaire, parce que tous les deux ont même origine, même nature, mêmes révolutions, même effet. Cependant il y a quelque différence : 1° en ce que le premier devance le second de trois années : ainsi l'on compte la sixième de celui-là lorsqu'on ne compte que la troisième de celui-ci ; 2° en ce que le commencement du cycle de la lune se prend du premier janvier, et que celui de 19 ans n'a pas coutume de commencer avant mars ; 3° en ce que la manière de trouver les deux cycles est différente.

Manière de trouver le nombre d'or et le cycle lunaire.

Pour trouver le nombre d'or, il faut ajouter 1, et retrancher de l'ère chrétienne tous les cycles de dix-neuf ans, le surplus sera l'année du nombre d'or ; ou s'il n'y a point de surplus, ce sera la 19e année de ce cycle. Ainsi, pour trouver le nombre d'or de l'année 1848, écrivez 1849, retranchez de ce nombre les 97 cycles qui s'y trouvent, restera 6, qui est le nombre d'or. Pour trouver l'année du cycle lunaire, il faut faire la même opération en retranchant 2. Ainsi de 1846 au lieu de 1848, retranchez les cycles de 19 ans, il restera 3, qui est l'année du cycle lunaire pour 1848. La raison de cette différence de procédé est que Jésus-Christ est né la 2e année du nombre d'or, et la 18e du cycle lunaire.

3° Cycle solaire. Ce cycle, composé de 28 années, n'a été inventé que pour marquer les sept jours de la semaine, au moyen des sept premières lettres de l'alphabet. L'ordre de ces dernières se change d'année en année en rétrogradant. Si donc une première année a G pour lettre dominicale, la seconde doit avoir F ; la troisième E ; la quatrième, en qualité de bissextile, D, C ; en sorte que la première de ces deux lettres ne soit en usage que jusqu'au 24 février, et que l'autre prenne sa place pendant le reste de l'année. Si l'année était composée de 52 semaines justes, la révolution serait fixe et invariable, en sorte que la lettre qui aurait servi à marquer le dimanche en telle année, le marquerait toujours ; mais il reste un jour et 6 heures moins 11 minutes. Ce jour occasionne la rétrogradation des lettres, et les 6 heures qui, au bout de 4 ans, forment un jour, donnent lieu à l'année bissextile ; c'est-à-dire que chaque 4e année est composée de 366 jours, au lieu que les 3 autres n'en ont que 365. C'est ce qui empêche aussi que tous les sept ans le même ordre de féries et de lettres dominicales ne se renouvelle. Il faut 7 révolutions complètes de 4 années pour remettre les unes et les autres dans le même rang et la même disposition qu'elles avaient entre elles. De là cette révolution de 28 ans, connue sous le nom de cycle solaire.

Les Romains personnifiaient les cycles ; le cycle annuel était personnifié par Janus ; le cycle hebdomadaire, figuré d'abord par Saturne, devint une divinité dont la statue était liée de bandelettes de laine qu'on ôtait dans les saturnales.

CYCLÉE, ancien héros des Platéens, qui fut honoré comme un dieu par ses compatriotes, en conséquence de l'ordre qu'ils en reçurent de la prêtresse d'Apollon Pythien, pendant la guerre contre les Mèdes.

CYCLOPES (1), géants monstrueux, fils de Neptune et d'Amphitrite, et, selon d'autres, du Ciel et de la Terre. Ils étaient d'une hauteur énorme, et n'avaient qu'un œil au milieu du front, d'où vient leur nom (κύκλος, cercle, et ὤψ, œil). Ils vivaient des fruits que la terre leur donnait sans culture, et n'étaient gouvernés par aucune loi. On leur attribue la construction des villes de Mycènes et de Tirynthe, formées de masses de pierres si énormes, qu'il fallait deux paires de bœufs pour traîner la plus petite. Aussitôt qu'ils furent nés, Jupiter les précipita dans le Tartare, mais il les mit ensuite en liberté, à l'intercession de leur mère Tellus, qui lui avait prédit sa victoire sur Saturne. Après avoir tué Campé, leur geôlière, ils vinrent au grand jour, et fabriquèrent pour Pluton le casque qui le rend invisible ; pour Neptune, le trident avec lequel il soulève et calme les mers ; et pour Jupiter, la foudre dont il fait trembler les dieux et les hommes. Ils étaient les forgerons de Vulcain, et travaillaient dans l'île de Lemnos. Les trois principaux étaient *Brontès*, qui forgeait la foudre, *Stéropès*, qui la tenait sur l'enclume; et *Pyracmon*, qui la battait à coups redoublés ; mais ils étaient plus d'une centaine. Apollon, pour venger son fils Esculape frappé de la foudre, les tua tous à coups de flèches. Homère et Théocrite les donnent pour les premiers habitants de la Sicile, et les peignent comme des anthropophages. Malgré leur méchanceté, ils furent mis au rang des

(1) Article emprunté sans modification au *Dictionnaire* de Noël.

dieux ; et, dans un temple de Corinthe, ils avaient un autel sur lequel on leur offrait des sacrifices.

Il faut cependant observer que les mythologues en distinguaient trois espèces : 1° ceux d'Hésiode, qui sont des êtres allégoriques ; 2° ceux qu'Homère place en Sicile ; 3° ceux honorés à Corinthe comme les inventeurs de l'architecture.

Quelques-uns croient que *cyclope* signifie qui regarde tout autour à la ronde, et que ce nom fut donné aux habitants de la Sicile, grands pirates, parce qu'ils étaient toujours sur la côte, épiant s'ils pourraient surprendre et voler quelque voyageur.

Des modernes n'ont vu dans le mythe des Cyclopes que l'emblème des volcans. On plaçait leurs forges en Sicile, dans les îles de Lemnos et de Lipari, trois îles à volcans. Ils étaient fils du Ciel et de la Terre, à cause de la hauteur et des profondes racines des monts volcaniques, ou de Neptune, parce qu'ordinairement la mer baigne le pied de ces montagnes. C'étaient des géants d'une stature énorme, parce que ces montagnes sont très-élevées ; ils n'avaient qu'un œil étincelant au milieu du front, allégorie du cratère. Les foudres qu'ils forgeaient étaient formés de trois rayons d'eau, de trois de brouillard et de trois de feu, allusion aux phénomènes qui accompagnent les éruptions volcaniques.

CYLINDRES, sorte d'amulettes que les Perses et les Egyptiens portaient au cou, et qui étaient ornés de figures et d'hiéroglyphes.

CYNIQUES, nom que l'on donna à certains philosophes sectateurs d'Antisthène, qui foulaient aux pieds toute espèce de règle, de mœurs et de bienséances. — On appela ainsi les Turlupins, qui s'abandonnaient publiquement et sans remords aux plus honteuses débauches.

CYNOCÉPHALE (c'est-à-dire qui a une tête de chien), espèce de singe à longue queue, que les Egyptiens nourrissaient dans leurs temples, pour connaître le temps de la conjonction du soleil et de la lune, persuadés qu'en ce moment l'animal, devenu aveugle, refusait toute nourriture. Le cynocéphale était aussi pour eux le même qu'Anubis, qu'ils représentaient avec une tête de chien ou plutôt de chacal. Le Cynocéphale, avec une tablette de scribe à la main, était Thoth deux fois grand (le second Hermès) ; avec le croissant ou le disque de la lune, c'était Pooh, ou le dieu Lunus.

CYNOPHONTIS, fête que les Argiens célébraient pendant les jours caniculaires ; tous les chiens qu'ils rencontraient alors étaient autant de victimes qu'ils sacrifiaient à l'astre qui porte le nom de Chien. *Cynophontis* signifie en grec *meurtre des chiens*. Ces animaux étaient au contraire très-vénérés, et entretenus avec soin, dans une ville d'Egypte, appelée de leur nom *Cynopolis*.

CYNOSARGE (c'est-à-dire *chien blanc*), surnom d'Hercule, qui lui fut donné en conséquence d'une aventure assez ridicule. Un pieux citoyen d'Athènes, appelé Dindimius ou Didymus, se disposait à faire un sacrifice au héros déifié, lorsqu'un chien blanc se jeta sur la victime et l'emporta. Didymus courut après le ravisseur, invoquant le dieu pour lequel la victime était destinée. Sa prière fut efficace ; le chien s'arrêta et rendit sa proie. Une voix ordonna à Didymus d'élever un autel à l'endroit où le chien s'était arrêté.

CYNOSURE, nymphe du mont Ida, une des nourrices de Jupiter, que ce dieu, pour la récompenser de ses bons soins, transporta dans le ciel et plaça vers le pôle, où elle brille encore parmi les étoiles.

CYNTHIE, montagne de l'île de Délos, célèbre par la naissance d'Apollon et de Diane, qui en prirent les surnoms de *Cynthius* et de *Cynthia*.

CYPHI. C'était, suivant saint Jérôme, un parfum à l'usage des prêtres égyptiens,

CYPRA, divinité étrusque, que l'on croit être Junon. Elle avait dans le Picénum un temple qui avait été bâti par les Tusciens.

CYPRÈS, arbre consacré à Pluton. Les Grecs avaient coutume de le planter sur les tombeaux et sur les monuments funéraires ; ils ne faisaient en cela que suivre des usages observés par des peuples plus anciens ; en effet, son feuillage sombre et lugubre a toujours semblé propre à entretenir la mélancolie et la douleur.—Les Latins donnaient au cyprès l'épithète de *feralis*, l'arbre funèbre. Les Etrusques et plusieurs autres peuples de l'Italie ornaient de son feuillage leurs lampes funéraires. Ils en entouraient les autels des dieux infernaux et les tombeaux des grands hommes. On couvrait encore de branches de cyprès le seuil des maisons des infortunés et des coupables, ce qui annonçait le deuil ou le désespoir. Enfin ceux qui étaient dévoués à Pluton étaient couronnés de cyprès, et les prêtres, dans les sacrifices établis en l'honneur de ce dieu, portaient toujours des vêtements parsemés de feuilles de cet arbre.

CYPRINE ou CYPRIS, surnom de Vénus, née dans l'île de Cypre, ou sortie de l'écume de la mer près de cette île, qui lui était entièrement consacrée, et dans laquelle elle avait des temples à Amathunte, à Golgos, à Idalie, à Paphos, à Salamis, à Solea, et dans une multitude d'autres localités.

CYRA ou CYRÉ, nom que les Gnidiens donnaient à Cérès, considérée comme reine ou maîtresse de la vie, κυρία τοῦ ζῆν.

CYRÉNAIQUES, hérétiques qui parurent vers l'an 175, et qui prétendaient qu'on ne devait point prier, puisque Dieu, suivant les paroles de Jésus-Christ, connaît les choses dont nous avons besoin.

CYRIAQUES. Les Grecs distinguent dans leur liturgie deux sortes de dimanches : les *Cyriaques* ou *Dominicaux*, consacrés à célébrer les fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tels que ceux où tombent Noël, l'Épiphanie, la Transfiguration, etc.; et les *Despotiques*, dans lesquels on ne célèbre aucun mystère particulier du Sauveur.

CYRTHIENS, hérétiques ainsi appelés de Cyrthius leur chef; c'était une branche des ariens.

CYTHÈRE, CYTHÉRÉE ou CYTHÉRIS, noms de Vénus, tirés de l'île de Cythère, auprès de laquelle les poètes disaient qu'elle naquit de l'écume de la mer. Aussitôt après sa naissance, elle y fut portée sur une conque marine. Les habitants avaient consacré à cette déesse, sous le nom de Vénus Uranie, un temple superbe, qui passait pour le plus ancien qu'elle eût eu en Grèce. Sa statue la représentait armée.

CZERSKI ; prêtre polonais, l'un des principaux adhérents au schisme de Ronge, qui éclata ces années dernières en Allemagne. Mais après avoir été un des plus ardents collaborateurs du fondateur de l'Église *Catholico-Germanique*, il s'est séparé de lui, parce qu'il professait une opinion différente sur quelques points spéciaux, notamment sur la divinité de Jésus-Christ. Depuis cette époque, Czerski s'est rapproché du protestantisme. *Voy.* CATHOLICO-GERMANIQUE (*Église*).

FIN DU TOME PREMIER.



rem depositam, sed tuam vel tui debitoris; nam compensatio fieri debet ex bonis debitoris, quæ in ejus sunt dominio.

Quarta. Ut absit periculum scandali vel infamiæ, ne tanquam fur puteris vel habearis. Hæ conditiones si adsint, licitè potes uti compensatione.

60. Quod si addas [illegible] compensatio fiat in deposito, et etiam expresse docet Greg. IX, c. *Bona fides*, de deposito. Sed hoc videtur pertinere ad forum externum, in quo cogitur reddi res depositum ob præsumptionem [illegible], quod video etiam placuisse [illegible].

61. Ex dictis sequitur primo: Si lata sit excommunicatio in eos qui surripuerunt, non comprehendi eum qui per compensationem accepit, etiamsi alia via recuperare potuerit, quod est contra Joannem Medin., quæst. 11, nisi in hisce tribus casibus: Primo, quando debitum erat dubium; secundo, quando notabiliter ultra æqualitatem progressus est, nam respectu illius excessus est verum furtum; tertio, quando rem alienam accepit, quæ non erat debitoris. Extra hos casus non ligatur hac excommunicatione. Ratio est, quia etsi peccaverit sic accipiendo, non tamen peccat retinendo, quia solum peccavit in modo accipiendi, unde etiam non tenetur ad restitutionem. Neque judex intendit illum cogere, sed injustum detentorem; et quamvis intenderet, nihil tamen efficeret, quia ille non tenetur restituere: unde excommunicatio esset inefficax; quamvis enim peccaverit, forte etiam mortaliter, tamen illud peccatum jam præteriit: unde propter illud non potest excommunicari: ulterius autem detinendo, non peccat; unde neque ob hanc causam.

62. Dices: Judex per modum pœnæ poterit imponere hanc restitutionem ob peccatum præteritum.

Resp. negando posse, quia judex non potest aliquem punire pœnâ pecuniariâ vel simili ob delictum, nisi prius juridice audiatur reus et convincatur.

Sequitur secundo, si is, qui justè accepit, rogatur a judice, num sciret quis acceperit, vel an ipse non acceperit, posse negare se scire, etiam cum juramento; mente intelligendo, se nescire quis ita acceperit, ut judex intendit, nempe injustè; quòd si non rectè accepisset, eò quòd viâ juris facilè potuisset recuperare, quamvis nunc juste retineat, tamen juridice interrogatus tenebitur fateri, quia judex tunc habet jus interrogandi, sicut de aliis criminibus; unde non potest uti artificio prædicto. Vide Navar., c. 17, n. 114 et duobus sequentibus. Contrarium tamen non est improbabile, quia alia videtur mens judicis, nempe an acceperit injustè, non quoad modum tantùm, sed quoad substantiam acceptionis.

63. Sequitur tertio, famulos non posse sibi occultè compensare ex bonis dominorum, dum queruntur stipendia sua esse justo minora, nisi revera judicio prudentis ita sit, nec solùm lege gratitudinis, sed etiam justitiæ plus debeatur; quod potest fieri dupliciter: Primo, si parvo quidem sit conventum, ea tamen [illegible] servitio diligenter præstito, esset suppleturus, et hanc mentem famuli dominus sa[…] adverterit; tunc enim ex justitiâ dominus tenetur su[…]plere, quia hoc tacitè in pacto continetur. Secund[…] si pressus necessitate, exiguo convenit, quia domin[…] ampliùs dare noluit; tunc enim quod operam sua[…] multo pluris valentem tam parvo locet, non sponte f[…]cit, sed necessitate compulsus (sicut si quis, necessita[…] pressus, parvo vendat rem aliquam magni pretii); te[…]netur ergo dominus supplere stipendium ad æquiva[…]lentiam; hoc tamen intellige, si tali servitio egebat, v[…] si magnum ex eo capiat emolumentum; quòd si no[…] egebat, sed solùm ad preces alterius, nullo magno su[…] commodo, admisit, merito potest minus offerre a[…] dare; *merces enim ultroneæ, ut dici solet, vilescunt*: vid[…] Navar., cap. 17, num. 109 et sequentibus.

DUBITATIO XI.

Utrum aliquando liceat vim adferre debitori, si alite[r] nequeas rem tuam obtinere.

64. Respond.: Dominicus Sotus putat id licere, quando respublica ita est perturbata, ut nemo jus suum obtinere valeat, modò tamen sine armis et moderate fiat. Sed utendum distinctione.

65. Si res tua exstet apud alterum in suâ specie (v. g., equus, vestis, torquis, etc.), et non possis eam aliter recuperare ob reipublicæ perturbationem, non est improbabile posse te domum ingredi, et eam auferre: et si ille velit impedire, posse te etiam armis tueri; habes enim jus recuperandi rem tuam. Neque hic videtur propriè aggressio, sed defensio, ut supra dictum est, ex D. Antonino et Silvestro. Si tamen res non exstet, sed ille tantùm sit debitor tuus, non potes hoc modo illam vindicare, quia tu non es dominus rei illius, sed ipse: unde habet jus tibi resistendi, si eam vi auferre nitaris; et tu censeris aggressor, non ille, quia ipse non detinet rem tuam, sed tu invadis rem ipsius.

DUBITATIO XII.

Utrùm in extremâ, vel etiam in gravi necessitate, licitum sit aliena surripere.

(*D. Thomas, quæst.* 66, *art.* 7.)

66. Notandum est, eum, qui in necessitate versatur, non posse alienum usurpare, nisi ante petierit juvari, explicatâ suâ miseriâ, vel nisi certò sibi persuadeat, se nihil obtenturum; si enim probabilis spes sit posse te convenienti modo petendo (non enim tenetur vir honestæ conditionis ostiatim mendicare), consequi ut sit tuum, non videris redactus ad eam necessitatem, ut cogaris surripere alienum. Hoc enim tunc demùm jure gentium conceditur, quando alia via occurrendi necessitati non suppetit. Quare si aliter facis, contra debitum ordinem facis; nemo enim potest vivere ex alieno, quando potest ex proprio, efficiendo ut res aliena fiat sua per donationem, vel aliter. Non tamen videtur esse peccatum mortale, si hic ordo non servetur, modò scandalum absit; quia, sive dominus concedat, sive non concedat, potes accipere; est enim duntaxat inordinatio in modo.

67. Nunc dico primò, quemvis in extremâ necessi-

ETAT DES DIVERSES PUBLICATIONS DE L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE AU 1er MARS 1848.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE, ou Bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, docteurs et écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident; reproduction chronologique et intégrale de la tradition catholique pendant les douze premiers siècles de l'Église, 200 vol. in-4°. Prix : 1,000 fr. pour les mille premiers souscripteurs : 1,200 fr. pour les autres. Le grec réuni au latin formera 300 vol. et coûtera 1,800 fr. 80 vol. ont paru.

OEUVRES TRES-COMPLETES DE TERTULLIEN, de Minucius Félix et de 17 Pères moins considérables, 3 vol. in-4°. Prix 20 fr. — MINUCIUS FELIX seul, avec un grand nombre de petits Pères, 1 fort vol. in-4°. Prix : 8 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE S. CYPRIEN, 1 vol. in-4°. Prix : 7 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES D'ARNOBE et de 10 Pères moins considérables, 1 vol. in-4°. Prix : 7 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE LACTANCE et de 5 Pères moins considérables, 2 vol. in-4°. Prix : 14 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE CONSTANTIN LE GRAND, et d'un grand nombre de petits Pères, 1 vol. in-4°. Prix : 7 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE S. HILAIRE, 2 vol. in-4°. Prix : 14 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE S. EUSEBE DE VERCEIL, contenant L'EVANGELIARIUM QUADRUPLEX DE BLANCHINI, et les œuvres également très-complètes de FIRMICUS MATERNUS et de PHILASTRE, 1 vol. in-4°. Prix : 8 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE S. DAMASE, DE LUCIFER DE CAGLIARI, DE S. PACIEN, et de 5 autres Pères moins considérables, 1 vol. in-4°. Prix : 7 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE S. AMBROISE, 4 vol. in-4°. Prix : 28 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE S. AUGUSTIN, 15 v. in-4°. Prix : 80 fr. — OEUVRES TRES COMPLETES DE S. CHRYSOSTOME, 9 vol. in-4°. Prix : 50 fr. Saint Augustin et saint Chrysostome réunis, 120 fr. — OEUVRES TRES-COMPLETES DE SAINT JEROME, 9 vol. in-4°. Prix : 60 fr. Saint Jérôme réuni à saint Augustin, 130 fr. — PETRI LOMBARDI SENTENTIARUM libri quatuor, et DIVI THOMÆ AQUINATIS SUMMA THEOLOGICA. Ensemble, 4 vol. in-4°. Prix : 24 fr.

DOUBLE GRAMMAIRE et DOUBLE DICTIONNAIRE HEBRAIQUES. 1 vol. in-4°. Prix : 15 fr.

COURS COMPLETS D'ECRITURE SAINTE ET DE THEOLOGIE, 1° formés uniquement de Commentaires et de Traités partout reconnus comme des chefs-d'œuvre, et désignés par une grande partie des évêques et des théologiens de l'Europe, universellement consultés à cet effet; 2° publiés et annotés par une société d'ecclésiastiques, tous curés ou directeurs de séminaires dans Paris, et par 12 séminaires de province. Chaque *Cours* forme 27 vol. in-4° à 2 col. On souscrit aux deux *Cours* à la fois ou à chacun d'eux en particulier. Prix : 5 fr. le vol. — TABLES ANALYTIQUES des Cours, 2 forts demi-vol. in-4°. Prix : 5 fr. chacun.

COLLECTION INTEGRALE ET UNIVERSELLE DES ORATEURS SACRES DU PREMIER ORDRE, savoir : Bourdaloue, Bossuet, Fénelon, Massillon. — COLLECTION EGALEMENT INTEGRALE ET UNIVERSELLE DES ORATEURS DU SECOND ORDRE, savoir : De Lingendes, Lejeune, Joly, De la Colombière, Chemnais, Giroust, D'Argentré, Dorléans, Mascaron, Bordeau, Anselme, Fléchier, Richard (*l'avocat*), Laroche, Hubert, Mabou, Honoré Gaillard, les deux Terrasson, De la Rue, De Nesmond, Matth. Poncet de la Rivière, Du Jarry, De la Boissière, De la Parisière, J.-B. Molinier, Soanen, Bretonneau, Pallu, Dufay, Mongin, Ballet, Ségaud, Surian, Sensaric, Cicéri, Séguy, Pérusseau, Trublet, Perrin, De la Tour du Pin, Lafitau, D'Alègre, Clément, Claude de Neuville, Dom Vincent, De la Berthonie, Griffet, Couturier, Le Chapelain, Poulle, Cambacérès, Elizée, Géry, Beurrier, de Boismont, Marolles, Maury; — ET COLLECTION INTEGRALE OU CHOISIE DE LA PLUPART DES ORATEURS SACRES DU TROISIEME ORDRE, savoir : Camus, Coton, Caussin, Godeau, E. Molinier, Castillon, De Bourzeis, Biroat, Texier, Nicolas de Dijon, Sénault, Treuvé, G. de Saint-Martin, Bretteville, Hendry, de Fromentières, De la Chambre, Maimbourg, Simon de la Vierge, Le Roux, Masson, Augustin de Narbonne, La Pesse, Chauchemer, De la Volpilière, Pernal, Damascène, Séraphin, Quinquet de Beaumen, De la Chétardie, Champigny, Loriot, Jérôme de Paris, Geoffrin, Renaud, Bégault, Papillon (*ou* Durivet), Boileau, Hermant, Michel Poncet de la Rivière, Charaud, Daniel de Paris, Ingoult, Poisson, Pacaud, Prévôt, De Latour, De Tracy, Pradal, Du Treuil, Asselin, Collet, Jard, Ch. de Neuville, Girardot, Richard (*l'abbé*), Geoffroy, Beaudrand, De l'Ecluse des Loges, Fossard, Talbert, Barutel, Torné, Fauchet, Feller, Roquelaure, Villedieu, Asseline et beaucoup d'autres orateurs tant anciens que contemporains, du second comme du troisième ordre, dont les noms ne pourront être fixés que postérieurement. Publiées selon l'ordre chronologique, afin de présenter, comme sous un coup d'œil, l'histoire en action de la prédication, en France, pendant trois siècles, avec ses commencements, ses progrès, son apogée, sa décadence et sa renaissance. 60 vol. in-4°. Prix : 5 fr. le vol., si l'on souscrit à la collection entière, et 6 fr., si l'on ne prend que tel orateur en particulier. 30 vol. ont paru.

QUATRE ANNEES PASTORALES ou PRONES, par Badoire. 1 vol. in-4°. Prix : 6 fr.

ENCYCLOPEDIE THEOLOGIQUE, ou série de dictionnaires sur chaque branche de la science religieuse, offrant en français la plus claire, la plus variée, la plus facile et la plus complète des Théologies. Ces dictionnaires sont : d'Écriture sainte, — de Philologie sacrée, — de Liturgie, — de Droit Canon, — de Législation religieuse, — de Théologie dogmatique et morale, — des Passions, des Vertus et des Vices, — de Cas de conscience, — des Rites, Cérémonies et Discipline, — d'Histoire ecclésiastique, — d'Ordres religieux (*hommes et femmes*), — de Conciles, — d'Hérésies et de Schismes, — d'Archéologie sacrée, — de Chronologie religieuse, — de Musique religieuse, — de Géographie sacrée, — d'Héraldique et de Numismatique religieuses, — de Diplomatique chrétienne, — des livres Jansénistes et mis à l'Index, — des diverses Religions, — des Sciences occultes, — de Philosophie et plusieurs autres dont les titres seront donnés ultérieurement. 50 vol. in-4°. Prix : 6 fr. pour le souscripteur à la collection entière, 7 fr., 8 fr., et même 10 fr. pour le souscripteur à tel ou tel dictionnaire en particulier. 24 vol. ont paru.

DEMONSTRATIONS EVANGELIQUES de Tertullien, Origène, Eusèbe, S. Augustin, Montaigne, Bacon, Grotius, Descartes, Richelieu, Arnauld, de Choiseul du Plessis-Praslin, Pascal, Pélisson, Nicole, Boyle, Bossuet, Bourdaloue, Locke, Lami, Burnet, Malebranche, Lesley, Leibnitz, la Bruyère, Fénelon, Huet, Clarke, Duguet, Stanhope, Bayle, Leclerc, Dupin, Jacquelot, Tillotson, De Haller, Sherlock, Le Moine, Pope, Leland, Racine, Massillon, Ditton, Derham, d'Aguesseau, de Polignac, Saurin, Buffier, Warburton, Tournemine, Bentley, Littleton, Fabricius, Addison, De Bernis, Jean-Jacques Rousseau, Para du Phanjas, Stanislas Ier, Turgot, Statler, West, Beauzée, Bergier, Gerdil, Thomas, Bonnet, de Crillon, Euler, Delamarre, Caraccioli, Jennings, Duhamel, S. Liguori, Butler, Bullet, Vauvenargues, Guénard, Blair, De Pompignan, de Luc, Porteus, Gérard, Diessbach, Jacques, Lamourette, Laharpe, Le Coz, Duvoisin, De la Luzerne, Schmitt, Poynter, Moore, Silvio Pellico, Lingard, Brunati, Manzoni, Perrone, Paley, Dorléans, Campien, Pérennès, Wiseman, Buckland, Marcel de Serres, Keith, Chalmers, Dupin aîné, Sa Sainteté Grégoire XVI. Traduites, pour la plupart, des diverses langues dans lesquelles elles avaient été écrites; reproduites intégralement, non par extraits. Ouvrage également nécessaire à ceux qui ne croient pas, à ceux qui doutent et à ceux qui croient. 16 vol. in-4°, de plus de 1,300 col., l'un dans l'autre. Prix : 96 fr. Les œuvres complètes de Wiseman, lesquelles n'ont jamais été traduites au tiers, valent seules au delà de cette somme.

ORIGINES ET RAISON DE LA LITURGIE CATHOLIQUE TOUT ENTIERE, ou Notions historiques et descriptives sur les rites et le cérémonial de l'office divin, les sacrements, les fêtes, la hiérarchie, les édifices, vases, ornements sacrés, et en général sur le culte catholique, tant en Orient qu'en Occident, par M. Pascal. 1 vol. in-4°. Prix : 8 fr.

COURS ALPHABETIQUE ET METHODIQUE DE DROIT CANON mis en rapport avec le droit civil ecclésiastique, ancien et moderne; par M. André. 2 vol. in-4°. Prix : 14 fr.

DISSERTATIONS SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS RESPECTIFS DES EVEQUES ET DES PRETRES DANS L'EGLISE, par le cardinal de la Luzerne. 1 vol. in-4° de 1900 col. Prix : 8 fr.

ATLAS géographique et iconographique de l'Ecriture sainte. 1 vol. in-f°. Prix : 6 fr. pour les souscripteurs aux *Cours*, 8 fr. pour les non-souscripteurs.

HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE, par le cardinal Pallavicini, accompagnée du Catéchisme et du texte du même concile ainsi que de diverses dissertations sur son autorité dans le monde catholique, sur sa réception en France, et sur toutes les objections protestantes, jansénistes, parlementaires et philosophiques auxquelles il a été en butte. 3 vol. in-4°. Prix : 18 fr.

PERPETUITE DE LA FOI DE L'EGLISE CATHOLIQUE, par Nicole, Arnauld, Renaudot, etc., suivie de la Perpétuité de la Foi sur la confession auriculaire, par Denis de Sainte-Marthe, et des 15 Lettres de Scheffmacher sur presque toutes les matières controversées avec les Protestants; 4 vol. in-4°. Prix : 24 fr.

OEUVRES TRES-COMPLETES DE SAINTE THERESE, entourées de vignettes à chaque page; précédées du portrait de la sainte, du fac-similé de son écriture, de sa Vie par Villefore, et de la bulle de sa canonisation par Grégoire XV; suivies d'un grand nombre de lettres inédites, des méditations sur ses vertus par le cardinal Lambruschini, de son éloge par Bossuet et par Fra Louis de Léon, du discours sur le non-quiétisme de la Sainte par Villefore; des OEuvres complètes de S. Pierre d'Alcantara, de S. Jean-de-la-Croix et du bienheureux Jean d'Avila, formant ainsi un tout bien complet de la plus célèbre Ecole ascétique d'Espagne. 4 vol. in-4°. Prix : 24 fr.

CATECHISMES philosophiques, polémiques, historiques, dogmatiques, moraux, disciplinaires, canoniques, pratiques, ascétiques et mystiques, de Feller, Aimé, Scheffmacher, Rohrbacher, Pey, Lefrançois, Alletz, Almeyda, Fleury, Pomey, Bellarmin, Meusy, Challoner, Gother, Surin et Olier. 2 forts vol. in-4°. Prix : 13 fr. les deux.

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ, auctore PERRONE e societate Jesu. 2 vol. in-4°. Prix : 12 fr. les deux volumes.

OEUVRES TRES-COMPLETES DE DE PRESSY, évêque de Boulogne. 2 vol. in-4°. Prix : 12 fr. les deux volumes.

OEUVRES DU COMTE JOSEPH DE MAISTRE. 1 faible vol. in-4°. Prix : 5 fr.


a39003 0002851056
BL 31 .M5 V24 1848
BERTRAND, FRANCOIS MAR
DICTIONNAIRE UNIVERSEL

